DICTIONNAIRE

DE

THÉOLOGIE CATHOLIQUE

CONTENANT

L'EXPOSÉ DES DOCTRINES DE LA THÉOLOGIE CATHOLIQUE

LEURS PREUVES ET LEUR HISTOIRE

COMMENCÉ SOUS LA DIRECTION DK

A. VACANT

PROFESSEUR AU GRAND SÉMINAIRE DK NANCY

E. MANGENOT

PROFESSEUR A L*INSTITUT CATHOLIQUE DK PARIS

CONTINUÉ SOUS CELLE DR

Mgr É. AMANN

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE CATHOLIQUE DR L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

TOME HUITIÈME

PREMIÈRE PARTIE

ISAAC — JEÛNE

PARIS-V1

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANE

87, Boulevard Raspail, 87

1947

TOUS DROITS RÉSERVÉS

;r «

Imprimatur

Argentorati, die 22· decembris 1923.

t Carolus Josephus Euoenius,

Ep. Argent.

DICTIONNAIRE

DE

THÉOLOGIE CATHOLIQUE

(Suite)

1. ISAAC, juif converti et auteur ecclésiastique (ive siècle). — Ie *Le personnage, et son œuvre certaine.* — Gcnnadc signale dans *De viris ill.t* 26, P. JL, t. 1 v iii, col. 1075-1076, uncertain Isaac, auquel il attribue, sans donner la moindre détail biographique, un ouvrage assez obscur: *De sandæ Trinitatis una substantia el Incarnatione Domini. Au* χνπ· siècle, le jésuite Sirmond publia, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Pithou.un petit traité portant ce titre: *Fides Isatis ex fudiro,* sur le sujet indiqué par Gcnnadc, *Opuscula dogmatica,* Paris, 1630. Il reconnut avec raison dans l'auteur le juif converti, Isaac, dont il est question dans l'histoire du pape saint Damasc : ce juif converti, après avoir écrit en faveur de la foi catholique, s'était engagé dans le parti schismatique d'Ursim Voir Duchcsnc, *Le Liber Pontificalis,* t x, p. 21*1. Mais dès qu'UrsIn eut été exilé à Cologne, il apostasia, retourna à la synagogue et porta, à Rome, devant le tribunal du préfet de la ville, contre le pape, une accusation capitale, dont on Ignore l'objet et dont il ne put fournir la preuve. Graticn s'interposa et fit exiler l'accusateur dans un coin retiré de)*Espagne, d'où il était peut-être originaire. Mais le vieux pontife voulut porter sa cause devant un tribunal d'évêques. Un concile fut réuni, en 380» peut-être déjà en 378, lava Damasc de toute accusation et écrivit aux empereurs Graticn et Valentinien II une relation do i'aiTalrc. On la trouvera dans Mansi, *Concilia,* t. ni, col. 624 sq. La réponse des empereurs est le n. 13 de le *Collectio Avellana, Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum,* t.xxxv a. Le reste de la vied*Isaac n'est pas connu.

On voit que nous sommes fort mal renseignés sur la personne même d'Isaac. Gcnnadc, qui n'a pas un seul mot sur les caractéristiques do l'auteur, attribue simplement à Isaac la dissertation *(disputatio)* théologique, ci-dessus désignée, et que l'on appelle d'ordinairc le *Liber fldei de sancta Trinitate et incarnatione Domini.* Cclle-cl d'ailleurs no nous est point parvenue Intégralement, car l'opuscule, publié par Sirmond, en 1630, d'après un manuscrit de Paris, du vin· ou du ix· siècle, ne peut en être qu'un extrait, tant le début et la fin en sont brusques. P. *G.,* t. xxxm, col. 1541-1546. C'est une suite do considérations passablement obscures sur les nombres 5, 3 et 2, où l'auteur cherche à préciser ce qui, dans la Trinité, est exclusivement propre au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Ce sont, dit-il» trois personnes distinctes, mais qui ne forment qu'une seule et même divinité. La seconde de ces trois personnes est éternellement engendrée sans qu'on puisse dire les circonstances de ce mystère: *quando quomodo vel ubi non potest dici de eo.* Elles s'est incarnée pour nous sauver par sa passion. Elle possède deux natures dans l'unité de personne, la personne du Fils de Dieu : *unigenitus et primogenitus duæ naturæ suni, divina et humana, sed una persona.* Le Saint-Esprit, Dieu co e le Père et le Fils, est dit simplement procéder du Père. Tels sont les quelques renseignements fournis par cet extrait.

Zcucimcr a réédité la *Fides Isatis ex Judæo,* dans *Sludien sur Fides Isaalts,* dans les *Kirchengeschicldhche Abhandlungen* de Sdralck, 1909,t.vm,p.99-148.

Mais,s'ilfaut en croire certains critiques modernes, le *Liber fldei* serait loin de représenter tout l'héritage du juif converti. Il semble que l'on assiste, depuis une vingtaine d'annecs,ùla résurrection d'un auteur qui aurait été beaucoup plus fécond qu'on ne le pensait d'abord. D'une part en effet, plusieurs critiques notables s'accordent à Identifier Isaac avec le mystérieux *Ambrosiaster ;* allant plus loin, d'autres auteurs prêtent, avec un peu trop de libéralité, à Isaac nombre de productions sans maître de l'ancienne littérature latine. Nous passerons successivement en revue ces deux catégories assez differentes d'hypothèses.

2° *Isaac el VAmbrosiaster* —1. *Apparition de Γhypothèse qui les identifie.*— Dom Morin, *L*Ambrosiaster et le juif converti Isaac, contemporain de Damase,* dnns la *Revue d*histoire et de littérature religieuses,* Paris, 1899, L IV, p. 97-121, a le premier conjecturé qu'il y avait lieu d'identifier le juif converti Isaac, et Fauteur d'un célèbre commentaire sur leslSépttrcs de saint Paul, faussement attribue à saint Ambroise et désigné, depuis Érasme, sous le nom d'Ambrosmster. Cf. t. x, col. 915, 1. 21. 11 appuyait cette conjecture sur le raisonnement suivant. Caspari a publié dans ses *Kirchcnhlstorische anecdola.* Christiania, 1883, p. 304-308, d'après un ms. de Bobblo, une *Expositio fldei calholicœ* qui entretient avec *le Liber fldei* des rapports tellement étroits, qu'ils accusent soit une source commune, soit une dépendance de l'un vis-à-vis de l'autre. Or, les deux dissertations, si étroitement apparentées, offrent par ailleurs des analogies frappantes, d'une part avec le commentaire dit de ΓAmbrosiaster, d'autre part, avec les

Quæstiones Veteru et 'Novi Testamenti, faussement attribuées à saint Augustin et insérées dans scs œuvres. P. L., t. xxxv, col. 2213-2116. Outre certaines locutions assez caractéristiques. Il existe des rapports plus généraux entre le style d* Isaac et celui de l*Ambrosiaster, ainsi qut des ressemblances de doctrine fort curieuses, si bien que dom Morin, après les avoir signalés minutieusement, posait cette question: ‹ L'introuvable Arnbrosiaster ne serait-il pas, par hasard, ce même Isaac, dont le seul écrit qui nous reste nous a permis, malgré sa brièveté, de constater un nombre relativement considérable d'analogies philologiques et doctrinales, soit avec les Commentaires sur saint Paul, soit avec les Questions sur l'Ancien et le Nouveau Testament? » *L'Arnbrosiaster,* p. 108. Oui, semble-t-il. Mais, sans aller jusque-là, dom Morin se contentait d'apporter cette contribution Intéressante à la solution du problème relatif à l'Ambrosiaster, estimant que certaines coïncidences de langage entre les écrits de l'Ambroslastcr et ce qui reste d'Isaac, le contemporain de saint Damase, valaient la peine d'être Introduites dans le débat.

Depuis 1899, où elle a été publiée, la conjecture de dom Morin a passé par différentes phases, qu'il Importe de signaler brièvement. 11 paraissait alors à son auteur, comme il le rappelle lui-même, *Études, textes, découvertes,* II· série des *Anecdota Marcdsolana,* Maredsous et Paris, 1913, t. I, p. 8, ‹ qu'il y avait quelque ressemblance entre les deux écrits de l'Ambroslaster (c'est-à-dire le Commentaire et les *Quæstiones)* et le petit traité *Ftdes Isaci ex Judseo,* édité par Sirmond : les traits qui caractérisent le premier, un esprit frondeur et toujours prêt à censurer, de curieuses accointances avec le judaïsme, un tempérament de légiste, tout cela concorde bien avec ce que nous savons de la tournure d'àmc et de la carrière du second. Plusieurs érudits, Th. Zahn entre autres, ont apporté depuis de nouveaux arguments à l'appui de cette Identification. » Th. Zahn,Der *Arnbrosiaster and der Proselgl Isaac,* dans *Theologlsches Literaturblait,* 1899, t. xx, p. 313-317; Burn, *The Απατοιtaster and Isaac the converted Jeus,* dans *The Expositor,* novembre 1899, t. π, p. 368 sq.; Krueger, dans *Theologlsches Jahrrsberichl,* 1900, t. xix, p.217;le P. Jos. Brucker, dans les *Études,* 5 février 1900, t. lxxxii, p. 339 eq.; Turner, dans *The Journal of theological studies,* octobre 1902, t. iv, p. 135; J. Wittig, *Papst Damaxus I,* Rome, 1902, p. 71, trouvèrent l'hypothèse de dom Morin très séduisante et l'adoptèrent. Seul, Zimmer, *Pelagias in Irland,* Berlin, 1901, p. 120, la déclara Inacceptable, parce que l'Ambroslastcr, en commentant I Tlm., ni, 15, parle de Damase, qui gouverne aujourd'hui l'Église. Dom Morin reconnaît que l'argument ne prouve rien, car le commentaire des Épttres de saint Paul a pu être composé avant la subornation d* Isaac contre Damase, subornation qui eut lieu en 372, alors que Damase était sur le trône pontifical depuis le mois de septembre 366, et si la cxv· question paraît avoir été rédigée après 374 et la exxv· longtemps après 371, le commentaire peut leur être antérieur. *Hilarius l'Arnbrosiaster,* dans la *R^vue bénédictine,* 1903, t. xx, p. 114-115.

SI dom Morin a abandonné sa première hypothèse, c'est pour d'autres raisons. Il maintenait toutefois que le Commentaire et les *Quaestiones* étalent du même auteur, qui écrivait sous le pontificat de saint Dama c, qui fait de fréquentes allusions aux traditions et aux usages judaïques, tout en combattant vigoureusement les Juifs qui ne se convertissent pas au christianisme. Il laissait seulement de côté « l*hypothèse d'Isaac. » *Ibid.,* p.114. U lui semblait » plus sage de s'en tenir à la tradition paléographique, qui indique comme auteur, du moins pour le commentaire sur i'EpIlrc aux Romains, un certain Hilarius. Or 11 y a précisément un Hilarius qui, par le rang qu'il occupa et les fonctions qu'il remplit à partir de 377, correspond assez à l'idée que nous pouvons nous faire de l'Ambrosiastcr d'après scs écrits : c'est Decimus Hilarianus Hilarius, d'abord proconsul d'Afrique, puis préfet du prétoire et finalement préfet de Rome en 40S. Car enfin, F. Cumont l'a fort bien mis en relief, dans son étude sur *La polémique de l'Arnbrosiaster contre les païens,* dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses,* t. vm, p. 417-440, notre autour a tout l'air ou d'un fonctionnaire public, ou tout au moins d'un avocat, et il y a dans scs ouvrages des phrases qu'un juif de naissance n'aurait guère pu écrire ». *Études, textes, et découvertes,* t. i, p. 8-9. Cf. *Revue bénédictine,* 1903, t. xx, p. 115-124.

La nouvelle hypothèse de dom Morin n'a guère eu de succès dans le monde savant. M. Souter l'a critiquée dès son apparition. *A new view about Arnbrosiaster,* dans *The Expositor^ l·série, l.xm,* 1903,11. 1,p. 442-456. 11 l'avait lui-même autrefois défendue avec prudence, et tous lescritlques l'avaient rejetée. *Pseudo-Augustini Quæstioncs Veteris et Novi Testamenti cxxvH,* dans *Corpus scriptorum ecclesiasticorum lalinorum,* Vienne, 1908, t. 1 , p. xxiv, note 8.

Dom Morin d'ailleurs, ne s'est pas tenu lui-même à la seconde identification qu'il avait proposée. Dès 1913, il annonçait qu'il allait lancer une autre hypothèse qui, cette fois, ‹ rallierait tous les suffrages » *Études, textes,* t. i, p. 9. L'étude ainsi annoncée a été publiée dans la *Revue bénédictine,* 1911, t. xxxi, p. 1-34, sous ce titre: *Qui est l'Arnbrosiaster? Solution nouvelle.* Les deux ouvrages qui lui sont attribués s'harmonisent à un même auteur. Cet auteur est Évagrius, évêque deseusthathlens d'Antioche peu après 392. En faveur de cette surprenante identification dom Morin invoque la traduction latine de la *Vie de saint Antoine,* comparée avec les écrits de l'Ambrosiaster, le *curriculum vihv* d'Évagrius et ce que nous savons de la carrière de l'Arnbrosiaster, enfin le témoignage de saint Jérôme au sujet des écrits d'ÉvagriUS. La conclusion est celle-ci : ‹ Je me crois autorisé à affirmer, non pas que l'Ambroslastcr peut i.τηκ, mais qu'il rst Évagrius d'Antioche. »

Dom Wilmart, p. 163, note, a écrit à ce sujet: ‹ L'argument déconcerte tout d'abord et Ton s'effraie de l'hypothèse qu'il engage l puis sa force agit peu à peu et détermine enfin la conviction. Dom Morin déclare qu'il y a pour lui désormais évidence. Tout observateur non prévenu accordera du moins que la probabilité est aussi grande qu'elle peut l'être en pareil cas. · Aucun autre critique, que je sache, n'a émis son avis sur la nouvelle hypothèse, et M. Taxeront ne la mentionne pas. *Précis de palrologle,* Paris, 1918, p. 317-318. Cette carence de discussion est-elle due aux circonstances de la guerre ou au peu de considération accordé à la dernière (sera-ce bien la dernière?) hypothèse de dom Morin?

2. *Succès de l'hypothèse qui identifie Isaac et l Am·brostaster.* — Pendant que Dom Morin abandonnait l'hypothèse dont il était le père, celle-ci continuait à faire son chemin dans le monde de la critique. Nous avons signalé plus haut les nombreuses adhésions qu'elle recueillit dès son apparition. Elle a pris place, presque à titre de certitude, duns le très classique manuel de Sclianz, *Gtschichle der rômischm Litteratur,* l. iv, 2· édit., Munich, 1914, § 945, p. 354. J Wittig a soutenu la même thèse, Der *Ambrosiastcr Hilarius,* dansSdralcck, *Klrchengeschichtliche Abhandlungen,* Breslau, 1906, t iv, p. 1-66

Mais aucun critique n'a déployé autant de savoir qucM AlexandreSoutcren favrurdel'ldcntlficatlondr l'Ambroslastcr avec le juif Isaac. Dans *A study of Ambrostaster,* dims les *Ttxls andStudiesdc* Robinson Cam-

bridge, 1005, t. vn, n. 4, par une longue et minutieuse comparaison du commentaire des Épîtres de saint Paul et des *Qiuestiones Veltris cl Novl Testamenti,* tant sous le rapport de l'illustration et des nlluslons,des citations de l'Écriture (textes antéhléronymiens) que sous celui de la langue, du stylo et des Idées, il recherche quel est l'auteur des deux écrits. Après avoir écarté saint Ambroise pour Je premier et saint Augustin pour le second, 11 prouve que fauteur unique, sans être Romain d'origine,avait vécu À Rome et probablement y avait écrit scs ouvrages,sous le pont l Beat du pape Damase 1·», enfin qu'il n'était pas un membre du clergé, mais un laïque, versé dans les questions Juridiques et très au courant des usages juifs. Tous ces Indices suggèrent qu'Il n'était pas Decimus Hilarianus Hilarius. Saint Jérôme aurait connu ce dernier, et l'aurait sans doute mentionné soit dans le *De virisf* soit dans lapréface du commentaire de l'Épître aux Galatcs, où il déclare entreprendre un travail que nul des latins n'a encore tenté. Au contraire on comprend très bien qu'il ait passé sous silence le juif converti puis relaps, adversaire de Damase, le grand protecteur do Jérôme.

M. Souter a soutenu la même thèse, et avec plus de force encore, dans les *Prolegomena* de son édition, déjà citée, des *Quœstiones Veleris et Novi Testamenti,* L'examen des manuscrits, sur lesquels repose l'établissement du texte a été fait dans la dissertation, *De codicibus manuscrlptts Augustini quæ feruntur quorstlonum Veteris et Novi Testamenti cxxvr,* de· *SilTungsberlehle der kais. Akademie der Wlssenschaften tn Wlen,* Phil.-hlsL Klnsse, Vienne, 1905, t. exux, Abhand. 1, et dans l'édition des *Quaestiones,* p. xxvi-xxxm. Cette étude montre que le texte a existé en trois recensions. La première comprend c l questions (la eu· étant perdue) dont l v i portent sur l'Anclen Testament et xav sur le Nouveau, numérotées séparément. La seconde ne compte que cxxvn questions, dont la numérotation est continue dans les manuscrits. La troisième en a cxv, dont xxxvm pour l'Anden Testament et IΛ'I pour le Nouveau, avec, en plus, un *Uber questionum* de xxi qucstioni,numérotées séparément. De ces trois recensions, la troisième est certainement postérieure, et dès lors présente moins d'intérêt pour l'élude du texte. La comparaison de ta seconde et de la première fait ressortir l'ancienneté de celle-ci. Toutefois la seconde doit être considérée comme sortant elle-même de la plume de l'auteur, en sorte que l'on devrait parler d'une première et d'une deuxième édition, cclle-d corrigée et remaniée.

Cette seconde édition contient beaucoup d'indices de l'époque de sa composition. Le style est du iv· siècle et la doctrine celle du temps de saint Augustin. L'auteur nomme les empereurs Constantin, Constance et Julien. Trois cents ans à peu près se sont écoulés depuis la ruine de Jérusalem. La dévastation de la Pannonie, opérée par les Quades et les Sonnâtes en 374, est mentionnée. Eusèbe de Verceil, mort en 371, n'est plu· du nombre des vivants. La·· rites païens qui sont décrits ne pouvaient plus être accomplis après le rcscrit de Gratien de 382, qui abolissait h s privileges des prêtres. Le recueil cependant a pu être publié un peu plus tard, d'autant qu'il est très vraisemblable que le· plu· longues questions au moins ont été éditées séparément. En 384, saint Jérôme répondait à cinq questions, que lui avait posée· saint Dimuue et qui sont les mêmes que les questions vi, ix, x, xn et x 1 du recueil. Le pape interrogeait le saint docteur sur des questions, que son adversaire avait traitées, cette année-là même.

C'est à Rome qu'écrivait l'auteur. 11 décrit exactement la vie de cette ville; il combat la Jactance des lévites Romains. Ce qu'il dit des novatiens convient à Rome, où ils étaient très nombreux. On ne trouve aucun Indice d'un autre lieu de composition. Il est permis d'en conclure qu'une bonne partie du recueil, sinon peut-être l'ouvrage entier, a été rédigée à Rome. Quelques traits cependant se rapportent à l'Italie du nord ou à l'Espagne. Samuel Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge,* Paris, 1893, p. 139, a dit que le texte des Épîtres de saint Paul de l'Arnbrosiaster est ‹ le texte milanais par excellence », et 11 est le même que celui des *Quaestiones.* L'auteur semble aussi connaître le symbole d'Aqullée. Sa façon de parler de l'Espagne montre qu'il a quelque chose de commun avec cette région. Seul des latins, avec PrLcillicn. Il connaît un démon nommé Saclas. Tous deux combattent les manichéens qui étalent alors nombreux en Espagne. Deux particularités orthographiques de l'ouvrage sont propres aux manuscrits espagnols de la Vulgate. M. Souter en conclut que le plus ancien archétype des *Qaæsliones* a été écrit en Espagne.

L'auteur appartient à l'Eglise catholique,dont 11 accepte très fermement les dogmes, toutefois à sa manière. 11 connaît très bien les lois romaines, et Il emploie les termes usités dans les tribunaux; il a été avocat. Il connu! tics mœurs et les opinions des juifs aussi bien que les Institutions romaines. 11 a la mentalité Juive, et 11 traite des généalogies et des nombres comme le faisaient les Juifs. Quel est-il donc en fin? Aucun érudit ne peut nier que l'Ambroslastcr ait écrit set commentaires de saint Paul sous le pontificat de Damase *P** (366-334), qu'il ait le même caractère, les mêmes opinions et le même style que l'auteur des *Quaestiones.* La plupart dc‹ savants pensent qu'il est le même que le juif converti Isaac, parce que la doctrine et Je style de ses écrits sont d'accord avec Ja doctrine et le style du *De fide Isatis* Ce qu'on sait de la vic d'Isaac concorde aussi avec ce qui a été dit plus haut de la vie de ΓArnbrosiaster. Enfin la difficulté, qu'on tirerait du silence gardé par saint Jérôme sur le juif Isaac a disparu depuis que Zahu et Schanz ont signalé que le saint docteur l'a nommé à mots couverts, mais assez transparents, quand il a écrit, dans son commentaire surl'Épttre de saint laul à Tîtc, iv, *QtAudivl ego quemdam de Hebnels,qulse Rom* in Christum credidisse simulabat, de genealogiis Dornin, nostri Jcsu Christi quxsenpla sunt tn Maitharo etLueo, facere Qü ÆSTIOXES quod videlicet a Salomone usque ad Joseph, nec numero sibi, nec vocabulorum qualitate consentiant. Qui cum corda simplicium pervertisset, quasi ex adytis et oraculo deferebat quasdam, ut sibi videbatur, solutiones, cum magis debuerit fustiliam et misericordiam et dilectionem Del querere et post illa, si forte occurrisset de nominibus et numeris disputare.* (Cf. *Question,* l v i). P. *L.,* t. xxvi, coL396. Isaac ayant été relégué en Espagne qui était peut-être son pajs d'origine, connaissait cotte province. On sait aussi qu'il a visité l'Italie du nord et par conséquent Milan. Tout concourt donc à prouver que l'auteur des *Quaestiones* fut le Juif converti Isaac. Voir Augustin (saint), L i, coL 2308.

La démonstration de M. Souter emportera-t-elle la conviction de tous les érudits? M. Ardold en doute encore, *Realencyclopàdie,* t. xxm, p. 35. La parole est au P. Brewer, Jésuite de Feldkirch (Autriche), qui prépare, pour le *Corpus* de Vienne, l'édition du commentaire pseudo-ambrosicu des treize Épîtres de saint Paul.

3· *Autres ouvrages, attribués récemment àΓAmbrosiaster, cl par conséquent au fui/ converti Isaac.* Mis en goût par le succès de l'hypothèse précédente» plusieurs critiques ont reporté sur la tête de l'Isaac-Ambre»slaster un certain nombre de biens sans maître. — 1. *Fragmenta contra arianos.* — Mgr A. Mercati, *Noted! letleratura bibllca e crisllanaantiqua,*dans *Sfudi e trsti,* Rome. 1901, n. 5, p. 102. noir, avant attiré l'attention sur r.i traité *Contra ananas,* contenu dans le

manuscrit papyrus de Vienne, *Cod. 2160, Theol.* CB, du vi* Siècle, le professeur Seldmayer en publia une édition critique avec un relevé des citations bibliques et des particularités philologiques. *Der Tractatus contra arianos der Wiener Hilarius Handschri/t,* dans *Sitrungsberichic der K. Akademie der Wissenschaften in Wien.* Phll.-hisL Klasse, Vienne, 1903, t. cxi.vi, n.2. Il attribuait le traité à saint Hilaire de Poitiers, dont ce manuscrit reproduit les œuvres. Dom Morin y ajouta un épilogue, dont il adonné la substance dans *Revue bénédictine,* 1903, t. xx, p. 125-134. Il y déclarait que l'attribution à saint Hilaire est tout à fait dénuée de fondement,que l'auteur devait être un Hilaire,peut-être l'Ambrosiastcr (pour lui, alors, Hilarianus), qui a écrit un *libellus contra arianos,* q. cxxv.A ce fragment, dom Morin en joignait un autre, qu'il avait retrouvé dans la portion, de provenance inconnue, du sermon ccxlvi de saint Augustin, depuis les mots *Obiciunl nobls* jusqu'à la fin, P. *L.,* t.. xxxix, col. 2198-2200. Ces deux fragments ont des traits de parenté dans les pensées et la façon de s'exprimer avec les récits de l'Ambrosiastcr. Seul, M. Wittig, nous le verrons, a adopté cette identification. Comme dom Morin n'en parle pas dans scs *Études, textes, découvertes,* t, 1, il faut, en conclure qu'elle est maintenant pour lui non avenue.

2. *Anonyml Chillaslæ In Matthfeum fragmenta,* publiés par Mgr Mercati, dans *Sludt elesti,* 1908, n°11, fasc. 1. M. Turner les a réédités et étudiés. *An cxegetical fragment of the (hirdcentury,dans Journal of theological studies,lMM,* t. v, p. 218-241. Ces deux publications fournirent à M. Souter l'occasion de regarder l'Ambrosiastre comme l'auteur de ces fragments. *Reasons for regarding Hilarius (Ambrosiaster) as the author of (he MereatI-Ttimer anecdoton, ibid.,* p. 608-621. Ces raisons sont du même genre que hs précédentes : des ressemblances de fond et de forme. La conclusion est pour lui manifeste, *Quæstioncs Veteris et NóvI Testamenti,* p. xxm, et Zahn a adopté son sentiment. *Neue kirehllehe Zeitschrift,* 1905, t. xvi, p. 419-427.

3. *Mosaicarum. et romanarum legum collatio.* C'est une comparaison entre la législation surtout pénale du Pcntatcuque et la législation romaine, faite dans une intention apologétique; rééditée par Mommsen, *Collectio librorum furls antefustiniani,* Berlin, 1880, t. m, p. 136 sq. M. Schanz a émis, sans y appuyer, l'hypothèse de sa composition par Isaac. *Geschichte der rôm. Litteratur,* t. iv, 1914, p. 359 et 361. M. Souter dit la même chose. *Quæstiones Veteris el Novi Testamenti,* p. xxm.

4. Mais M. Wittig a attribué à Isaac un plus grand nombre d'ouvrages. En 1902, dans son livre : *Papst Damasus I,* il soutint que le *Quæ gesta sunt inter Libertum et Felicem episcopum,* qui ne serait qu'un exposé de la rivalité de Damasc et d'Ursln, serait de la main d'Isaac. En 1906, dons son Der *Ambrosiaster Hilarius,* publié dans Sdralek, *Kirchengeschichlliche Abhandlungen,* t.iv.p.4-66, il lui attribua, avec dom Morin, le *Tractatus contra arianos,* avec Schanz, la *Lcx Del sive mosaicarum et romanarum legum collatio,* et en plus, *Hegesippus sive de betlo fudaico,* que Bardcnhcwcr croit être une œuvre de jeunesse de saint Ambroise, *Gcschiel te der altkirrhliehen Litcralur,* t. m,p. 505-506, mais que O. Scholz, *Die Hcgesippus-Ambrosius-Frage,* dans Sdralck, 1909, L vui, p. 149-195, confirme par de nouveaux arguments à l'Ambrosiastcr; en outre un petit traité *De enneordia Maltha l cl Lues· in genealogia Christi,* qui est édité, *P. L.,* t. xvn, col. 1011-1014, et qui correspond très bien à la description de saint Jérôme, rapportée plus haut (Crilot l'avait publié en 1568 sous le nom de saint Ambroise); un plus grand traité sur le c. de saint Matthieu, que le cardinal Mal avait imprimé sous le nom d* Hilaire de Poitiers, *Nova Patrum biblio-* dans *Texte und Untcrsuchungen,* t. ix, fasc. 1, p. 113, dit simplement : ‹ En l'an 763 («= 451-152) florlssait l'écrivain et archimandrite Mar Isaac. › Le faux Denys de Tellmarê, dans Assémanl, *Bibliotheca orientalis,* t.i, p. 208, ajoute : *Hoc (empore* (448) *floruit S. Isaac doctor ex Amida Mesopotamiæ urbe, odasque de magnse Romæ excidio conscripsit.* Ces paroles s'appliquent évidemment nu premier Isaac, celui qui sc rendit à Rome sous Arcadius, et qui put être témoin de la ruine de la ville par Alnric en 410. Gennadc écrit de son côté, *De viris illustribus,* c. Lxvn : *Isaac, presbyter Antiochena Ecclesur, scripsit Syro sermone longo tempore ct multa, pracipua tamen cura adversum Nestorianos ct Eutychia-*

thcca, Rome, 1852.1.1 (et. Bardcnhcwcr, *op. cil.,* p. 377), Enfin, en 1908,M. Wittig attribuait cncoreà l'Ambro-* siaster une lettre, ou au moins un extrait d'une lettre à Abra, que Mingarclli ct Trombelll avaient publiéen 1751 sous le nom de saint Hilaire de Poitiers (voir Barden· hewer, *op. cil.,* p. 387), mais qui n'est pits de lui, *Revue bénédictine,* 1898, t. xv, p. 97-99, et cjui est reproduite *P.L.,* t. x, col. 733-750. Toutefois l'année suivante, le riche héritage attribué à Isaac s'évanouissait. M. Wittig croyait retrouver dans le traité De *hæresibus* de Phi· lastrius des traces des commentaires des Épitres de saint Paul de l'Ainbrosiaster, et ll reconnaissait dans Gaudcntius, évêque de Brescia, le juif Isaac. *l'ilastrius, Gaudentius und Ambrosiaster,* dans Sdralcck, 1909, t. vin, p. 1-56. Au sujet do la longue série d'ouvrages que Wittig place sous le patronage de l'Ambrosiaster Isaac, M. Souter ne peut sc prononcer pour le moment et il dit que la postérité en sera juge. *Quæstlones Veteris et Novi Testamenti,* p. xxm.

Outre les ouvrages cités dans le texte, voir A. Harnack. *Der pscudoauguttinische Traklat Contra Novationum,* dans *Abhandlungen Alexander von Oettingen zurn slcbcnztgstcn Geburtstag gcivtdmct von Freundcn und Schülern,* Munich, 198, p. 54-93 (cc traité contre Novation n'est que la q. en, des *Qmrstiones Veteris et Novi Testamenti)·,* A. Souter, *The genuine Protogueto Ambrosiaster on JJ Corinthians,dons Journal of theological studies,* 1903, t. iv, p. 89-92; An *unknown Fragment o/ tne Pseudo-Augusllnian Quastioncs Veleris et Novi Testamenti, Ibid.,* 1905, t. VI, p. 61-66 (c'est la q. ex *De psalmo primo,* dans l'édition des *Quaestiones,* p. 268 sq.); Turner, *Ntccta and Ambrosiaster, ibid.,* 1906, t. vn, p. 203, 219,355-372 (le second article est consacré aux *Quæstiones);* W. Schwierholz, *HHartt (n Epistolam ad Romanos,* dans Sdralck, *Ktrchrngeschlchtltche A bhandlungen,* Breslau, 1909, t. vin, p. 59-96; M. Schanz, *Geschichte der rômischcn Litteralur,* Munich, 1914, t. iv, § 945, p. 354-362; O. Barden· hewer, *Geschichte der altklrchllchen Literatur,* Fribourg-en-Brisgau, 1912, t. ni, p. 520-525(11 distinguo l'Ainbrosiaster et Isaac le juif converti, tout en indiquant les partisans de leur identité); *Rcalencgklopddie für protestanllsche Théologie und Ktrche,* Leipzig, 1913, t. xxm, p. 35-36.

G. Bareille et E. Manoenot.

2. ISAAC D'ANTIOCHE, auteur syrien souvent confondu avec ses nombreux homonymes, Syriens comme lui. Dans sa lettre à Jean le Styllte, Jacques d'Edesse, dans W. Wriglit, *Catalogue,* t. n, p. 603 sq., distingue, en effet, trois Isaac: l'un, d*Amid, aujourd'hui Diarbéklr, disciple de saint Êphrem, qui se rendit à Rome sous Arcadius (f 408), séjourna quelque temps à Constantinople, où il fut même jeté en prison, et rentra dans sa patrie pour y être ordonné prêtre; l'autre, d'Êdesse, vécut sous l'empereur Zénon(f 491); venu à Antioche sous le patriarche Pierre le Foulon (468-471), il s'y distingua par sa lutte contre les nestoriens à propos de l'insertion au trlsaglon de l'Inelsc fameuse : *Qui crucifixus es pro nobis;* le troisième enfin, également d'Edesse, vécut et mourut à Édesse sous les évêques Paul (depuis 512) et Asclépius (depuis 522). Celui-ci, n'étant pas venu à Antioche, doltêtrc mis hors de cause. Mais lequel des deux premiers est l'auteur des ouvrages portant le nom d'Isaac d'Antioche ou d'Isaac le Grand? La *Chronique d^Édcsse,* n. 67, édit. Hallicr,

nos; *ruinam etiam Antiochia: cleganil carmine planxit eo auditores imbuens sono, quo Ephriem diaconus Nicomeditc lapsum. Moritur Leone et Majoriano Imperantibus.* La ruine d'Antioche ayant eu Heu en 459 et Majorien étant mori en 461, au mois d'août, c'est vers 4G0 qu'il faudrait placer, au témoignage de Gennade, la mort d'Isaac. Ceci prouve quel* Isaac dont parle Gennade n'est pas celui qui serait venu à Antioche, selon Jacques d'Edcssc, à l'époque de Pierre le Foulon; et comme ce dernier Isaac est l'auteur de la plus grande partie des poèmes qui nous sont parvenus sous le nom d*Isaac, et qu'il fut en outre monophysite, il faut en conclure, contrairement ù l'avis de G. Blekell, qu* Isaac le Grand n'est point Isaac le catholique, mais Isaac le monophysite, lequel était originaire, non pas d'Amid, comme le premier, mais d'Édesse, et auquel d'ailleurs conviendrait exclusivement le titre de *presbyter Antiochenæ Eccleslæ* octroyé par Gennade à l'unique Isaac qu'il connaissait. Il est d'ailleurs fort difficile, il faut l'avouer, de discerner, sans autre s cours que la tradition paléographique, la part de l'un et de l'autre.

L'héritage littéraire d'isaac est considérable, mais presque entièrement Inédit. P. Zlngerlc a publié, en syriaque, le *De amore doclrinæ, Monumenta syriaca,* Inspruck, 1868, L i, p. 13-20, ct des extraits des pièces, *De crucifixione, De perfectione fratrum, De Adam et Eva, De Abdo et Caino,* dans sa *Chrestomathia,* Borne, 1872, p. 299-306, 395-416. Il en traduisit une partie en allemand dans la *Tübing. Quartatschrijl,* 1870, p. 92-114. G. Blekell, de son côté, publia d'abord en allemand quelques morceaux d'Isaac dans les *Ausgeivàhlte Schriften der syrischen Dichter Cyrillonas, Balâus, Jsaak von Anliochien und Jacob non Sarug,* Kempten, 1872, p. 190-191 ; simple réédition, en 1912, par Simon Landcrsdorfer, O. S. B., formant le t. vi de la *Bibliothekda Kirchenvâter,* in-8°, Kempten et Munich. Il entreprit ensuite une édition complète des œuvres d* Isaac, ayant pour titre : S. *Isaaci Antiocheni doctoris Syrorum opera omnia ex omnibus, quotquot exstant, codicibus manuscriptis cum varia lectione syrlacearabiceque primus edidit, latine vertit, prolcgomenis ct glossario auxit* Dr G. B., *Pars 1,* Giessen, 1873 ; *Pars JI, ibid.,* 1877. Après la publication de ces deux volumes, le courageux éditeur dut s'arrêter, faute de ressources. Toutes les œuvres d'isaac, sauf de rares exceptions, sont en vers, le plus souvent de sept syllabes; l'auteur y traite ordinairement do l'ascétisme en s'adressant ù scs frères en religion ; Il aborde quelquefois le dogme, surtout les sujets controversés de son temps, comme la trinlté, l'incarnation, le libre arbitre; dans d'autres pièces, le poète raconte les grands événements contemporains, comme les guerres contrôles Huns,les Arabes ou les Perses. Toutes cespagessont d'ailleurs dépourvues de vigueur; ellcsse distinguent par cette exubérance asiatique, plus sensible encore, j'allais dire plus désespérante, chez les poètes que chez les orateurs. Ainsi, le poème du *Perroquet,* consacréù l'addition au trlsaglon : *Qui crucifixus es pro nobis,* n'a pas moins de 2136 vers; un autre sur la pénitence en a 1928. Et l'on compte 200 poèmes do cc genre, dont 37 seulement ont paru dans les deux premiers volumes publiés par Blekell.

Sous le titre de *Homiliæ S. Jsaacl Syri Antiocheni,* PnulBedjan a publié à Paris-Leipzig, en 1903, un premier volume in-8® de xxn-856p., qui constitue, au dire de l'éditeur, « un vrai trésor autant par la sublimité des pensées que par la beauté du style. » Ces homélies sont-elles du premier Isaac ou du second? Probablement du premier, qui a dû, â l'exemple de saint Êphrcm, écrire en cette prose rythmique si chère aux Syriens, et c'est bien du premier que Grégoire Barhébræus écrit dans son *Historia dynostlarum,* p. 91 : *Theodosii Junioris* (f 450) *temporibus floruit Mar Isaac, discipulus Mar Ephraimi, sermonum rhythmicorum auctor.* Seule, l'édition complète des œuvres de l'un et de l'autre permettra de trancher la question.

Sur les deux Imac originaires d'Éxleste, I· deuxième at la troisième de la Iettre de Jacques dTùlesse, voir la Chronique publiée par Brooks : *Corpus scriptorum ehriitlanorum orientalium. Syri,* III· série, t. iv, p. 217 du texte et 165 de la traduction.

Sur Isaac d'Antioche, mIr U. Chevalier, *Répertoire,* à ee ■om; H. Hurter, *Nomenclator Hticrurtu»,* t. I, col. 398; K. Ahrens et G. Kroger, *Die sogenannte Klrchrnyeichtehie dts Zacharias Rhetor,* Leipzig, 1899, p. 20 et 296.

L. Petit.

3. ISAAC DE NINIVE, auteur ascétique syrien, (vn· s.). Il a été longtemps tenu pour catholique, mais son hétérodoxie ne fait plus aujourd'hui de doute, depuis la publication par J.-B. Chabot du *Livre de la chasteté* de Jesusdènah, évêque de Basra, au vin· siècle. *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome,* 1896, t. xvi, p. 277-278. En complétant ce document par les trop rares données que l'on possédait déjà, il est possible de fixer avec assez d'exactitude la carrière de cet écrivain. Originaire du Bclth Qatarayé ou Qatar, région d'Arabie sur la côte occidentale du golfe Perslque, en face des lies du Bahrain, il embrassa dès son jeune ûge la vie monastique au couvent de Mar Mattai, dans le djebel Makkloub, à une trentaine de kilomètres au nord-est de Mossoul. Élevé au siège épiscopal de Ninive, à la mort de l'évêque Mosès ou Moyse, par le patriarche nestorien George, qui siégea de 660 à 680, Il ne put s'y maintenir, sans doute à cause de la jalousie du clergé local pour un prélat étranger à la Mésopotamie, et il abdiqua au bout de cinq mois, pour se retirer d'abord dans les montagnes du Beith Houzayé ou Khouslstan (Susiane), au nord du golfe Perslque, puis au couvent de Rabban Schabor, où U mourut dans un âge très avancé; U avait depuis un certain temps perdu la vue à la suite de ses austérités et de son assiduité à la lecture.

J. Assémanl, *Bibliotheca orientalis,* L i, p. 446-459, et J.-B. Chabot, De S. *Isaaci vita, scriptis et doctrina dissertatio theologica,* Louvain, 1892, p. 27-53, ont dressé de ses œuvres un catalogue que l'on peut regarder comme complet. Il comprend, d'après J.-B. Chabot, quatre-vingt-trois numéros, sans compter six autres qui sont xl éliminer, quatre comme douteux, et deux comme appartenant sûrement â d'autres. Divisés, dans la recension arabe, en quatre livres, ct, dans la traduction grecque, en deux, ces divers traités ne comportent en syriaque aucune répartition de ce genre. Ni le syriaque ni l'arabe n'ayant été jusqu* Ici publiés intégralement, Il faut recourir, pour avoir une idée de l'œuvre, à la traduction grecque. Faite par deux moines de Saint-Sol>as en Palestine, Patrice et Abraham, cette traduction a été publiée, au xvm· siècle, par Nicéphore Théotokl, aux frais d'Êphrcm, patriarche de Jerusalem, sous le titre suivant : Του οσίου πατρο ημών Ισαακ επνσκοπου Νινευι του Συρου τα ευρεΟεντα ασκητικά, α ιωσει μεν του μακαριωτατου Οειοτατου και σοφωτατου πατριαρχου τη αγία πολεω Ιερουσαλημκαιπαση Παλαιστινη κυρίου κυρίου Εφραιμ, επιμελεια δε Νικηφόρου ιερομόναχου του Θεοτοκου ηδη πρώτον τυποι εκδοΟεντα. Ἐν Αειψί : τη Σαξονία ἐν τη τυπογραφία του Βρεϊτκοπφ.*Ἐτει ,αψο* in-4° del pl., 5 fol., xiv p., 22 ρ. chiffrées en grec, 5 fol., 584 p., 20 fol. non chitirés. Une seconde édition a paru à Athènes, en 1895, par les soins de Joachim Spetsieri, moine du Saint-Sépulcre, en un in-8° de xlvi-134 p. et une pl. Le volume comprend quatre-vingt-six discours ct quatre lettres. C'est à peu près, on l'a vu, le compte obtenu par J.-B. Chabot. Malheureusement cette édition, fort méritoire par ailleurs, est de consultation diUlcile, non seulement Λ cause de son extrême rareté (le cardinal Mai en a vainement cherché un exemplaire dans toute l'Europe), mais parce que l'éditeur, on ne

sait pourquoi, a cru bon de substituer à l'ordre des manuscrits une disposition nouvelle, absolument arbitraire: innovation d'autant plus fâcheuse que les manuscrits complets de cette traduction reproduisent les divers traités dans un ordre constant, malgré les apparentes variations résultant de subdivisions plus ou moins nombreuses. Ces coupures peuvent bien multiplier les sous-titres, mais la suite du texte demeure la même. Sans entrer Ici dans les détails techniques, bornons-nous à signaler, parmi les manuscrits complets, outre le premier des deux utilisés par Théotokl, le *Vaticanus gr. 391,* fol. 166-346,le *Nanlanus 98,* le *Mosqueniis 182* de Wladimir, le *Poe 10, VAmbrosiunus 706,* le *Taurinensis 281,* et il serait facile de grossir encore cette liste. Le plus ancien de tous est le *Parisinus 693* du supplément grec, en onciales du νιπ··ιχ· siècle. Assémani assure que l'arabe est plus riche que le grec. Seule, la publication de la recension arabe permettrait de vérifier cette assertion. En attendant, il n'**ht** pas téméraire de regarder la recension grecque comme absolument complète. Elle comprend, suivant que l'on tient compte des subdivisions usitées dans tel ou tel manuscrit, 90 numéros, ou 98, ou même 108, sans que la multiplicité de ces numéros ajoute quoi que ce soit de plus au texte lui-même. Cet ouvrage a exercé une Influence énorme sur tout l'ascétisme oriental, et bien qu'il émane d'un écrivain nestorien, rien n'y choque la doctrine catholique.

Sous le titre de *Liber de contemptu mundi,* on a publié, d'abord à Venise en 1506, puis dans les éditions successives de la *Bibliotheca Patrum,* et enfin dans *P. G.,* L Lxxxvi, col. 811-886, un traité d'isaac le Syrien « prêtre d'Antioche ». Ce dernier qualificatif est inexact, car le traité en question appartient à Isaac de Ninive. Ce n'est d'ailleurs pas un traité unique» divisé en 53 chapitres, comme le latin le laisserait supposer, mais bien 25 sermons différents de notre auteur, répartis avec plus ou moins de bonheur en 53 chapitres. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, les c. i-x ne forment, dans l'original, qu'un seul discours, le septième de la série authentique, dansThéotokl, p. 131 151.

Cet ouvrage est suivi dans *P. G., loc. cit.,* col. 885-888, d'un tout petit traité *De cogitationibus,* emprunté par l'éditeur de la Patrologie au *Thésaurus asccticus* de Pierre Poussincs, Toulouse, 1683, p. 308-310. Il s'agit, Ici encore, d'un titre arbitraire. Le *libellus* en question n'est pas un traité authentique, mais la juxtaposition de cinq sentences ou maximes, empruntées, la première, au sermon iv,Théotokl, p. 470,les quatre autres, au sermon χντπ, *Ibid.,* p. 259, 261,262.

Des quatre lettres publiées par Théotokl, p. 525-584, la dernière est adressée dans certains manuscrits A Sym* on le Thaumaturge. Le cardinal Mal, qui l'a republiée, faute de pouvoir consulter le livre de Théotokl, *Nova Patrum bibliotheca,* Rome, 1871, t. vin, p. 157-187, estime qu'il s'agit de saint SyméonStylltc le Jeune, mort en 596. Ctflte opinion est encore acceptée par A. Ehrhard, dans K. Krumbachcr, *Geschtchte der byzantinischen Litteratur,* Munich, 1897, p. 145,mais combattue avec raison par J. Cozza-Luzzi, l'éditeur du volume posthume du célèbre cardinal, *t. cit.,* p. xxi-xxiv. Outre que les manuscrits les meilleurs et les plus nombreux donnent au correspondant d'Isaac le nom de Symêon de Césarée, rien n'autorise à transformer le mot d** «thaumaturge » en celui de « stylltc ». Du reste, nous savons désormais qu* Isaac est postérieur de plus d'un <tanPsiêcte au grand ascète du Mont Admirable. J.-B. Chabot est d'avis que cette lettre n'est pas de notre Ninivltr, mais de Philoxène de Mabboug. Mais comment expliquer, dans cette hypothèse, sa présence constante parmi In œuvres d'isaac7 La tradition paléographlque a bien sa valeur.

A Isaac de Mnive appartiennent encore, sans contestation passible, les maximes de spiritualité publiées par Marius Besson sous ce titre : *Un recueil de sentences attribuées à Isaac le Syrien,* dans *Oriens Christianus,* Rome, 1901,1.i, p. 46-60et 288-298, d'après le *Valicanus gr.* J7<5 et le *Vaticanus Palat, gr. 146.* L'éditeur ne s'est pas donné la peine d'en élucider l'origine, mais une comparaison sommaire avec l'édition de Théotokl ne laisse subsister aucun doute sur leur véritable provenance.

Isaac de Ninive ayant écrit en syriaque, on aimerait pouvoir le lire en cette langue. Malheureusement presque tout est à faire sous ce rapport. Deux morceaux ont été publiés par P. Zingerle, *Monumenta syrlaca,* Inspruck, 1869, p. 97-101, et traduits en allemand, avec six autres traités sur la vie religieuse, par G. Bickell, *Ausgetvülhle Schriftender syrlschen Kirchenvoter Aphraales,* etc., Kempten, 1874, p. 273-108. Trois sermons se trouvent publiés en syriaque dans la thèse citée de J.-B. Chabot, à l'appendice, et enfin, en 1909, parut le volume de P. Bcdjan: *Mar Isaacus Nlnlvita, De perfectione religiosa,* ln-8°, Paris-Leipzig, χνπι-646 p. D'après l'éditeur, le texte original d'isaac publié ici aurait été retouché par un jacobite, et c'est de ce texte ainsi amendé que l'on possède des traductions grecques, latines, arabes, éthiopiennes, Italiennes, françaises, allemandes. Mais ce premier volume, resté jusqu'ici Isolé, ne contient que le premier tiers de l'œuvre totale d'Isaac : c'est insuffisant pour autoriser un jugement d'ensemble. Voir R. Conolly, *Journal of theological studies,* t. xi, p. 313-315. Les traductions en langues modernes sont fort nombreuses. En Italie, on regarde comme classique le *Del dispregio del mondo. Collazlone deliabale Isaac,* Florence, 1720; Milan, 1839, dans la *BibUoteca scella dl opere itallane antiche e moderne,* t. xxxvin. Ces traductions, faites sur le latin, ne comprennent d'ailleurs que les 53 chapitres du *Liber de contemptu mundi,* dont il a été question ci-dessus. Notons pour finir que le *Liber generalis ad omnes gentes seu De causa omnium causarum,* que certains manuscrits attribuent à notre auteur, appartient en réalité à Jacques d'Édcssc. Voir Assémani, *op. et t. cit.* p. 461, et surtout Pohlmann, dans la *Zeitschrift der deutsch.-morgcnl. Gesellschaft,* 1861, t. xv, p. 648.

L. Petit.

4. ISAAC L'ARMÉNIEN,controversistc,surla vie duquel plane le plus profond mystère. Il nous est parvenu sous le nom d'Isaac, catholicos ou patriarche de la Grande-Arménie, deux *Invectives* fort agressives, dans la première desquelles l'auteur établit la doctrine d'une double nature en N.-S. Jésus-Christ d'après les Pères du iv· et du v· siècle, tandis que dans la seconde, après un court préambule où il raconte sa conversion A la vraie foi, il énumère les rrreurs arméniennes, au nombre de vingt-huit. P. G., t. cxxxn, coL 1155-1238. On attribue au même auteur, mais sans fondement, la *Narratioderebus Armenite, ibid.,*col. 1237-1258, et t. cxxvn, col. 880-901, petite histoire ecclésiastique de ce pays qui s'arrête A la fin du vu· siècle. Comme l'auteur de cette *Narratio* passait pour être le même que le controversistc A qui nous devons les deux /nædtaes,Lcquien, *Oriens Christianus,* 1.1, p. 1356, avait cru pouvoir Identifier cet Isaac avec le patriarche arménien de ce nom (677-703), qui était venu à Constantinople sous Justinien 11 et y avait embrassé l'orthodoxie. *Cu/us =» (narrationis) verus auctor mihi videtur fuisse Isaac ille catholicus, quem mox appellabam, iqul Justiniano II imp. Constantlnopoll orthodoxam fidem, luercsl ejurata, professus est, atque adversus gentiles suos hareticos invectivas duas erudite scripsit.* Nous avons tenu A citer le passage, parce que, quelques pages plus loin, col. 1390, le même Lequlen écrit : *Cavendum omnino ne Isaac iste* (c'est-à-dire Isaac 111 I mentionné cl-dcssus) *Idem putetur fuisse ac alter*

catholicus Isaac, eu/us In Armenos gentiles suos invectivam Combeflsius eodem atque Narrationem volumine edidit. Pourquoi cette contradiction? Parce que Lcquien avait observé depuis, qu'il était question, dans l'une et l'autre invective, col. 1189 et col. 1233, du synode de Manazkcrt, qui eut lieu en 726, donc un quart de siècle après le patriarcat d' Isaac 111. L'auteur de *VOriens christtanus* aurait pu ajouter qu'il y est aussi fait mention du second concile de Nlcée de 787, col. 1216, postérieur de tout un siècle au même Isaac III. Celui-ci doit donc, sans nul doute possible, être mis hors de cause.

A. Ehrhard, dans K. Krumbachcr, *Geschichte der byzantinischen Litterator,* Munich, 1897, p. 89, fait vivre notre Isaac au XU· siècle, sans d'ailleurs en donner les raisons, et Fr. Toumeblze, *Histoire politique et religieuse de Γ Arménie,* Paris, 1900, p. 247, paraît du même avis qu'Ehrhard, tout en citant l'opinion de Lequlen. A notre a\is, c'est descendre trop bas, car Euthymlus Zigabenus, qui vivait sous Alexis 1er Comnène (1081-1118), a certainement pillé sans vergogne les deux Invectives. Un auteur contemporain du même Alexis Comnène, Anastase de Césarée, va peut-être nous fournir le moyen d'éclaircir le mystère. Dans son intéressant opuscule sur les jeûnes, il dit ceci (nous ne citons que le latin) : *Et adhuc in Invectiva quam Joannes metropolita Niceese scripsit ad catholicum magnæ Armeniæ contra jejunium Artziburil, quod tanquam illegitimum evertit, ubi ait: Cum necsancti apostoli,* etc., *P. G.,* t. cxxvn, col. 521, et il cite tout au long un passage de la première Invective, c. Xiv, dans Combefis, *Auctarium,* t. n, col. 372; P. *G.,* t. cxxxn, col. 1200. Ainsi donc, pour Anastase de Césarée, l'auteur des Invectives n'est pas Isaac, mais Jean de Nicéc. Faut-il voir dans cette affirmation un *lapsus memona-,* suivant l'expression de Cotcller dans sa note sur le passage cité? Nous ne le pensons pas. Il est certain, comme il appert du début de la seconde Invective, que l'autcur n'était encore, quand il l'écrivait, que simple prêtre. Il a fort bien pu par la suite devenir évêque, mais il a dû, s'il a reçu l'épiscopat, changer de nom, suivant une coutume générale chez les grecs, et il a dû également, en changeant de nom, suivant un usage non moins sacré, retenir de son ancien nom la première lettre. Or, en grec, Isaac et Jean commencent eflectivcment par la même lettre. Et comme nous savons que Jean de Nlcée était pour ainsi dire un spécialiste des ailaires arméniennes, au point que Je catholicos Zacharie (853-876) ne crut pouvoir mieux faire que de s'adresser à lui pour la solution de certaines difficultés relatives aux divergences liturgiques entre les deux Églises, il est infiniment probable, sinon certain, que Γ Isaac des deux Invectives et le Jean de Nlcée do la lettre au catholicos Zacharie, P. G., t. xevi, col. 1435-1450, sont un seul et même personnage. Et comme il n'existe pas d'autre Zacharie susceptible d'avoir reçu pareille lettre d'un prélat grec en dehors du contemporain de Photius, c'est également à l'époque de Photius qu'il faudra placer l'existence do Jean de Nicéc, et, par suite, du prêtre arménien converti Isaac. Rien, dans les documents en question, ne vient contredire cette hypothèse. Une chose certaine, c'est que Jean de Nlcée étant cité par Nicon, l'auteur des *Pandectes,* qui vivait sous Constantin Ducas (1059-1067), d'après léprologue publié par Montfaucon, et même, au rapport de Nicon lui-même, sous les empereurs Basile (976-1025) et Constantin (1025-1028), Lequien, *Oriens Christianus,* L i, p. 648, il est évident que l'existence de Jean doit être reportée au delà du règne de ccs deux empereurs. Il y a plus. Démétrlus de Cyzique, qui vivait sous le patriarche Alexis (1025-10*13), a inséré dans son exposé des erreurs arméniennes la *Narratio de rebus Armenia: ce* document est donc nécessairement antérieur a uuncuius. Bien ne s'opposerait dès'lors ά ce qu'il eût réellement pour auteur Jean de Nlcée, et, par suite, le prêtre arménien Isaac, qui l'aurait écrit vers 840. Toutefois, la *Narratio* s'arrêtant, dans la liste des patriarches arméniens, à Israël Otmsétzi (667-677) et à Isaac TsoraporéUi (677-703), il est probable qu'elle a dû être composée sous ces deux derniers prélats. Aussi ne pouvons-nous, en ce qui noue concerne, l'attribuer à Jean de Nlcée. Par contre, et les deux Invectives et la lettre au catholicos Zacharie nous semblent provenir d'un auteur unique, arménien converti, du nom d'Isaac, qui devint, sous le nom épiscopal de Jean, métropolitain de Nlcée et vivait à l'époque du catholicos Zacharie (853-876). Cette hypothèse, que nous soumettons au jugement de la critique,cadre fort bien avec tous les synchronismes et explique seule qu'un écrivain comme Anastase de Césarée ait pu attribuer ù Jean de Nlcée une œuvre que les manuscrits nous ont conservée sous le nom d* Isaac.

5. ISAAC, théologien de l'ordre de Ctteaux, vécut au milieu du xn· siècle. Né en Angleterre, il y embrassa la vie religieuse sous la règle cistercienne et en 1147 passa en France où il devint abbé de Γ Étoile, au diocèse de Poitiers. On a de lui, P. L., t. exetv, col. 1683-1896, des sonnons, au nombre de 54, une lettre sur la nature de l'âme, adressée à Alcher, moine de Clairvaux, qui, peu après, écrivit lui-même un traité *De spiritu et anima;* et enfin une lettre assez courte â Jean de Bellême, évêque de Poitiers, commentaire mystique du canon de la messe. Dom Luc d'Achery, qui publia ce dernier récit, l'avait d'abord attribué à Isaac, évêque de Langres; plus tard il en reconnut pour auteur l'abbé de Γ Étoile* *Spicilegium* in-fol., Paris, 1723, t. I. p. 449. Un commentaire du Cantique des cantiques est demeuré inédit, ainsi que quelques autres ouvrages.

Wiseh, *Bibliotheca scriptorum S. ordtnts ctsterciens* ü,!n-8* Cologne, 1656, p. 225; B. Tlssler, *Bibliotheca Patrum eh terciensium,* in-fol., Bonncfontaine, 1664, p. 1.; *Gallia Christiana,* in-fol., Paris, 1720, t. n, col. 1352; C. Oudin, *Commentarius de scriptoribus ecclesiasticis,* in-fob, Leipzig, 1723, t. ii, col. *1485; Histoire littéraire de la France,* 1η-4·, Paris, 1763, t. xti, p. 678; [dom François), *Bibliothèque générale des écrivains de Cordre de Saint-Benott,* t. il, p. 8; Fabricius, *Bibliotheca latina mediae el infimae latinitatis,* in-8·, Florence. 1858, t. iv, p. 463; *Ktrchenlrxtkon,* t. vi, col. 937; Franz,Die *Messe tmdeutschen Mitlelailcr,* p. 438-440; Hurter, *Nomenclator.* Inspruck, 1906,t.n, col.155-156.

B. Hevrtebize.

ISAIE. Cette étude sur Isaie comprendra trol parties. Dans la première (col. 14-17), nous recueillerons quelques renseignements sur la vie du prophète sur le milieu et l'époque de son ministère; dans b seconde, (col. 17-i6) nous indlquenms le contenu du livre et en examinerons l'authenticité; dans la troisième, (col. 46-77) nous exposerons la doctrine théologique du livre, en nous arrêtant spécialement ai-> importantes prophéties messianiques qu'il contient.

L Lk pnopiiùi K IsAiK. — Isaie est un des rares prophètes sur lo compte desquels les livres historiques de l'Ancien Testament nous renseignent quelque peu. Le livre des Rois, 1V Reg.» xix-xx, raconte l'activité prophétique d'Isaïe, fils d'Amos, sous Ézéchias; il nous dit comment le prophète releva le courage du roi et prédit l'échec de Finvasion assyrienne, comment il annonça sa guérison ù Ézcchias malade et le réprimanda d'avoir reçu les envoyés du roi de Babylone. *Le* second livre des Paralipomèncs, xxxu, passe presque sous si lencc cette intervention d*Isaie sous Je règne d'Ézéchias, et so contente de dire que le roi Éz chias et le prophète Isaïe, fils d*Arnos, prièrent Dieu avec Instance d'écarter le péril assyrien, xxxn, 20. Par contre, d'après II Par., xxvr, 22, Isale aurait écrit lu vie d'Osias, et d'après xxxn, 32, « le reste des actions d'Éxc-

chias et scs œuvres pieuses, cela est écrit dans la vision du prophète Isaïe, tils d'Amos. » Quelques exégètes croient aussi que la mention de Jérémic dans II Par., \xx vi, 21 22 et Esd., 1,1, s'est substituée par erreur ou Inadvertance à celle d'Isaïe, et qu'il faudrait lire : ‹ pour l'accomplissement de la parole que Jahvé avait dite par la bouche d'Isaïe, Jahvé excita l'esprit de Cyrus, roi des Perses. » Enfin, l'Ecdésiastique, dans son doge des grands hommes, associe la mémoire d* Isaïe A celle d'Ézéchlns, x l v iii, 22-24 : ‹ Êzéchias fit ce qui rtt agréable au Seigneur, et se tint ferme dans les voies de David son père, que lui recommanda Isaïe le prophète, grand et véridique dans ses visions. Pendant scs Jours, le soleil rétrograda, et Isaïe prolongea la vie du roi. Sous une puissante inspiration, il vit les temps à venir, et consola les affligés dans Sion. Il annonça ce qui doit arriver dans la suite des temps et les choses cachées avant leur accomplissement »

Le nom d'Isaïe (salut de Jahvé) semble être prophétique, de même que les noms des fils qu'il eu t de la prophêtesse : un reste reviendra, — presse le butin, hâte le pillage, vu, 3; vmi, 1,3. Ainsi, Isaïe put dire en toute vérité, vin, 18 : « Voici que moi et mes enfants que Dieu m'a donnés, nous sommes des signes et des présages en Israël. · Le père d'Isaïe s'appelait Amos. Ce n'est que par ignorance, comme le remarquait déjà saint Jérôme, *In h.*9 i, 1, P £., t. xxiv, col. 22, qu'on a pu le confondre avec le prophète Amos de Thécué. Une tradition rabbinique plus répandue, et également fondée sur la ressemblance des noms, fait d'Amoj, père d'Isale, le frère du roi de JudaAmasia. On ajoute parfois que la fille d* Isaïe épousa Manassé. Isaïe n'est peut être pas de race royale, mais il est certainement Issu d'une des grandes familles de Juda: ses relations sociales, le rôle qu'il joue à la cour dès le commencement, sa haute culture littéraire, l'horizon d'idées où il se meut ordinairement, tout révéle en lui un personnage de condition supérieure. Ce n'est pas un prophète Itinérant comme Èlie et Êllsée, ce n'est pas un pasteur comme Amos; nous ne le rencontrons nulle part en dehors de Jérusalem ; c'est dans la capitale, au centre même de la Vie politique et religieuse de Juda, qu'il exerce son ministère.

D'après le titre de son livre, Isaïe a prophétisé au temps d'Osias, Jotham, Achaz et Ézéchlos, rois de Juda. Vivait-il encore sous le règne de l'impie ManwMé? Une ancienne tradition juive, acceptée par beaucoup d'écrivains chrétiens, rapporte qu'Isaïe aurait péri sur l'ordre de Manassé, par le supplice de la «le. Au témoignage de saint Jérôme, *In Is,,* ιλ ii,2, P. £., t. xxiv, col. 568,beaucoup d'auteurs ecclésiastiques voulaient déjà retrouver cette tradition dans l'épttre aux Hébreux, xi, 37. Elle a passé dans le martyrologe romain au 6 juillet. Elle n'a rien d'invraisemblable. Josêpbe dit explicitement que Manassé tua des prophètes, Aιιπγ.,χ, 3,1, et le livre des Bois, lVBeg.,xxi, 16, atteste qu'il répandit beaucoup de sang innocent Jusqu'à en remplir Jérusalem d'un bout à l'autre. D'autre part, ce texte des Bols, parait trop vague pour avoir pu déterminer la légende précise du supplice de la scie, et son silence touchant la mort d'Isaïe ne constitue pas une objection péremptoire contre une tradition très répandue, et qui remonte tout au moins nu n· siècle de l'èrc chrétienne. Il faut accorder beaucoup moins de créance aux récits concernant la sépulture d'Isaïe à Panéas, près de la source principale du Jourdain, et la translation de ses restes à Constantinople, en 442, sous le règne de Théodose IL

Is>ïe fut appelé par Dieu nu ministère prophétique l'année de la mort d'Odas, vi, 1, probablement encore du vivant de ce monarque, sinon la vision serait datée de In première année de Jotham. Le titre du livre indique d'ailleurs qu'Isaïe prophétisa sous Osius. Nous le trouvons encore en pleine activité lors de In grande Invasion de Scnnnchérib en Judée. Ainsi, pendant au moins quarante ans, de 740 à 701, Isaïe occupe le poste glorieux mais difficile que lui assigna Jahvé. Il est toujours au premier plan, avertissant, encourageant, menaçant et rassurant tour à tour. Il s'intéresse de très prés à toutes les fluctuations de la situation intérieure et extérieure de Juda. Son rôle à la fois politique et religieux fut considérable, son Influence tantôt repoussée, tantôt joyeusement acceptée.

Isaïe entre en scène au moment où la grande puissance assyrienne paraît avoir atteint son apogée, et où sa domination s'étend et s'aliénait sur les pays occidentaux. Téglath-Phalasar III monta sur Je trône de Nlnivo en 745. Il réduisit en vassalité la Babylonie, se soumit assez facilement les petits États voisins, mais rencontra plus de difficultés en Syrie. En 738, le roi d'Hamath et plusieurs autres roitelets de la côte formèrent une coalition contre l'Assyrie. Elle fut vaincue, Hamath succomba, et parmi les rois rendus tributaires de Téglath, nous trouvons Basin de Damas et Manahemd'Israël. Vers 734» Basin de Damas et l>hacée d'Israël unirent leurs annes pour conquérir le royaume de Juda où régnait Achaz, et s'emparer de Jérusalem. Achaz, malgré les conseils d'Isaïe, appela à son secours le puissant souverain d'Assyrie, et celui-ci saisit avec empressement l'occasion d'intervenir dans les aiTalres Intérieures de Juda. Téglath soumit d'abord la Phénicie, châtia ensuite la Philistie, mit fin au royaume de Damas, et amoindrit considérablement celui d'Israël. Quant à Achaz, au lieu d'un libérateur, il s'était donné un maître auquel il dut aller rendre hommage à Damas. Téglath-Phalasar réprima encore un soulèvement de la Babylonie en 729 et mourut en 727.

Le règne de Salmanasar IV (727-722) nous Intéresse surtout par le siège de Samarie provoqué en 721 par le refus d'obéissance d'Osée, et mené à bonne fin par Sargon en 722. Êzéchias dut se féliciter de n'avoir pas prit part au soulèvement d'Oséc contre l'Assyrie; le désaslredc Samarie l'éloigna encore pendant quelque temps d'une politique hostile à Ninive. Sargon ne put empêcher, à son avènement, la Babylonie de se déclarer Indépendante et Mérodach-Baladan figure comme roi de Babylone de 721 à 709. Celui-ci, afin de fortifier sa position, essaya de mettre sur pied une vaste coalition contre l'Assyrie. Vers 714-713, il envoya une ambassade ù Êzéchias pour le gagner à sa cause, mais Isaïe parvint, semble-t-il, ù maintenir Je roi de Juda dans la neutralité. Bien lui en prit, car encore une fois les coalisés furent mis en déroute Tandis que Sargon envoyait son tartan contre Azot en 711, Il mettait fin lui-même à l'indépendance de la Babylonie en 710-709; Il figure à partir de cette date comme roi de Babylone. L'assassinat de Sargon, en 705, fut le signal d'un nouveau soulèvement général contre l'Assyrie. La Phénicie et la Syrie, excitées par l'Égypte, scrévolLent ; Mérodachparvint ù reconquérir le pouvoir pendant quelques mois (704-703); Êzéchias lui-même se laissa enIminer dans la rébellion par les sollicitations de l'Égypte. Sennachérib réduit d'abord la Babylonie (703), puis porte scs ormes du côté du littoral méditerranéen dans Je but de châtier Êzéchias et de terrasser l'Égypte (701). Tels sont les principaux faits contemporains du ministère d'Isaîc ; Il nous reste à dire un mot de la situât Ion Intérieure de Juda sous les règnes d'Osias, Jothani, Achaz et Êzéchias.

Le long règne d'Osias (791-740) fut brillant. Le port Important d'Elnth fit retour à Juda; les Philistins et les Arabes furent combattus avec succès; les Ammonites furent rendus tributaires. Oslas fortifia Jérusalem et d'autres places du paya; H favorisa l'industrie, le commerce et surtout l'agriculture. La piété du roi, stimulée pur les conseils du prophète Zacharie, tenta

aussi un relèvement religieux et moral qui n'aboutit cependant pas. L'absence d'une réforme religieuse sérieuse, l'injustice et l'ambition des grands furent sans doute les principales causes de cet échec. Oslas mourut de la lèpre. IV Reg., xiv, 21-22; xv, 2-7; II Par., xxvi, 16-23.

Jotham (740-735) marcha sur les traces de son père : Il fut courageux, pieux et bon, mais se contenta aussi de demi-mesures. La situation materielle restait brillante, mais le peuple, au témoignage du livre des Parallpomènes se corrompait de plus en plus. IV Keg.,xv, 32-38; II Par.,xxvu,2. Vers la flndu règnede Jotham, les Syriens, alliés aux Israélites, commencèrent contre Juda la campagne qui devint si menaçante sous Achaz. IV Reg., xv, 37. — Achaz (735-727) fut un prince superstitieux, faible et mou, à la merci d'intrigants égoïstes. Il résista aux conseils d* Isaïe et appela l'Assyrien à son secours au moment le plus critique de la guerre syro-éphralmlte. Son impiété ne connaissait pas de bornes et sa superstition n'était jamais satisfaite : il pratiqua la nécromancie, introduisit dans le culte des changements sacrilèges et ferma même les portes du temple. Il abolit le culte de Jahvé, le remplaça par celui de Baal et alla même jusqu'à immoler son fils à Moloch. Sa mort ne laissa aucun regret. Is., vui, 19; IV Reg., xvi ; II Par., xxvm.

Le règne d'Ézéchias (727-698) fut une époque de rénovation religieuse, à laquelle Isaïe prit sans doute une grande part. Le nouveau roi témoignait au prophète autant de déférence et d'égards que son père avait montré de défiance et de mauvais vouloir. Il purifia le temple et le culte de toute Infiltration païenne, abattit les idoles et brisa même le serpent d'airain devant lequel les enfants d'Israël brûlaient des parfums. Il fit aussi disparaître les hauts lieux. La suite de l'histoire nous montre cependant que la conversion du peuple fut plus extérieure que réelle : sous Manassé, la décadence fut rapide. Le livre des Proverbes, xxv, 1, parle de l'activité littéraire d'Ézéchias, et le livre d'Isnïc rapporte un psaume qui porte son nom. Is., xxxvin, 10 sq. Il est probable qu'Isale aura été du nombre de ces hommes d'Ézéchias qui composèrent un recueil des proverbes de Salomon. Sur le terrain politique, Isaïe eut encore, bien qu'avec plus de succès que sous Achaz, à soutenir les mêmes luttes et à combattre les mêmes dnngers. Achaz s'était tourné vers l'Assyrie, Êzéchias, Vassal de l'Assyrie, regardait avec espoir du côté de l'Égypte. Pour Isaïe, Il n'y avait qu'une ligne de conduite à suivre : ne chercher aucune alliance au dehors, ne pactiser ni avec l'une ni avec l'autre des nations païennes, mais servir Jahvéet s'en remettre, au milieu des périls, à sa toute-puissante protection.

Les traits saillants de la situation de Juda à l'époque d'Isaïe sont donc les suivants : prospérité matérielle, perversion du peuple dans sa fol et dans scs mœurs, corruption plus foncière encore des grands, tendance chez les gouvernants à rechercher l'nppul des nations Idolâtres, de l'Assyrie et de l'Égypte. C'est sur ce théâtre que se déroulera l'activité du plus grand des prophètes. Le livre d'Isaïe ne contient qu'un résumé de scs prédications; Il nous permet cependant d'admirer avec quel zèle, quel courage, quelle dignité, quelle splendeur, le fils d'Amos remplit sa mission, releva la gloire de Jahvé, proclama bien haut sa sainteté et sa puissance, flétrit les abus et les péchés et annonça à tous les voies du salut.

11. Lk i.ivRK d'Isaïe. — 1° *Caractères généraux.* — Le texte hébreu des oracles d'Isnïc nous est parvenu dans un état satisfaisant de conservation ; toutefois, la comparaison des versions fait constater un certain nombre d'nitérations et suggère certaines corrections utiles. La langue dans laquelle le livre est écrit est, do l'aveu de tous les critiques, généralement pure, correcte, élégante, c'est de l'hébreu classique. Au point de vue du style aussi, nous sommes en présence du chef-d'œuvre de l'âge d'or de la littérature hébraïque. Isaïe nous frappe par la puissance, l'élévation, la profondeur de sa pensée, par la souplesse et la délicatesse de l'expression. Les images sont Justes, variées, brillantes. La forme est châtiée, elle n'est jamais raide ni monotone Isaïe possède toutes les ressources de l'art oratoire : Il s'entend à ménager les surprises, à exciter l'attention, à mettre en relief les points saillants, à adapter son langage aux circonstances et au but à atteindre. Sa parole abonde en assonances, en similitudes, en antithèses. Beaucoup de ces beautés littéraires disparaissent dans les traductions : la fleur est fânée, dit saint Jérôme, elle a perdu la vivacité de son coloris, sa fraîcheur et son parfum. La perfection du style résulte finalement de l'union harmonieuse de la force et de la beauté.

Le livre d* Isaïe est un πκ lange de prose et de poésie, de morceaux narratifs et d'oracles prophétiques. Les récits sont d'ordinaire écrits en prose, les oracles sont pour la plupart des poèmes. Les principales caractéristiques delà forme poétique sont le rythme des sentences provenant de leur composition métrique, les différentes formes de parallélisme, les strophes. Il est à remarquer cependant que, toutes les lois et toutes les variétés de la poésie hébraïque n'étant pas encore connues avec certitude et précision, les spécialistes ne sont pas toujours d'accord pour déterminer strictement la part de la prose et de la pocsie. Dans Isaïe, les récits en prose servent d'ordinairc d'introduction aux oracles, comme aux chapitres vi, vn, vni, xx, ou bien sont consacrés à des événements importants qui ont donné lieu à quelque prophétie particulière, comme la narration de l'invasion de Scnnnchérib, xxxvi, xxxvn, de la maladie d'Ézéchias, xxxvin, 1-8, de l'ambassade de Mérodach-Baladan, xxxix. Ces fragments narratifs ne se rencontrent que dans la première partie du livre, i-xxxix. Dans certains d'entre eux, Isaïe parle lui-même, vi,vm ; dans d'antres, il est parlé d'Isaïe ; on dirait des extraits d'une biographie du prophète, et ceci nous amène à dire un mot de la formation de notre recueil des oracles d'Isatc.

La question de l'origine du recueil ne se confond pas avec celle de l'origine des oracles. Elle se pose pour les défenseurs connue pour les adversaires de l'authenticité de certaines parties d* Isaïe. Si Ton parvenait à démontrer l'authenticité isaïenne de tous les oracles, on n'auralt pas encore prouvé que leur groupement et leur disposition dans l'ordre actuel sont également l'œuvre duprophètequl lésa prononcés ou écrits. Il serait encore admissible qu'un discipleaitrecuclllli les productions de son maître ou que diverses collections partielles,publices d'abord successivement par Isaïe, aient été plus tard fusionnées en un livre unique après avoir joui pendant longtemps d'une existence indépendante. Le problème de l'origine du recueil est difficile à résoudre dans tous les systèmes; il demeurera probablement toujours enveloppé de mystères, et sa solution n'est d'ailleurs pas indispensable à l'intelligence du texte.

2° *Analyse du here.* — On distingue immédiatement deux parties dans le livre d'Isaïe. Les vingt-sept derniers chapitres se détachent très nettement des trente-neuf précédents.

1. *Première partie.* — Même dans ccllc-d, l'œil discerne facilement différents groupements, ı-xn; xxu-XXVII ; xxvm-xxxv ; xxxvi-xxxix.

a) Le premier groupe, i-x ii a son titre propre au chapitre i et son épilogue au chapitre xn. Il renferme uniquement des oracles relatifs à Juda et à Jérusalem, qui n'appartiennent pas tous à la même époque et ne se suivent pas dans un ordre strictement chronnlr glquc : i;n-v;vi; vu - x, 4 ; x, 5 - xn. On y découvre

cependant une certaine unité logique. La pensée maîtresse est celle du chapitre! : le crime de Juda et ion châtiment, le relèvement de Judn et son triomphe à l'époque messianique; c'est la marche habituelle des discours prophétiques.

L'acte d'accusation du chapitre r, grâce Λ son caractère général, pouvoit facilement servir de discours d'Introductlon au premier recueil. On peut Je dater du régne d'Achaz et de l'époque de la guerre syro-éphraïmite.

Les chapitres π-v sont précédés d'un titre qui les concerne â l'exclusion des chapitres suivants. Ils forment un petit recueil de prophéties distinctes les unes des autres, mais se rapportant sensiblement à In même époque, fin du règne de Jotham ou commencement du régne d'Achaz. Il faut d'abord considérer à part la promesse messianique des versets 2 à 5 du chapitre ti, sur l'exaltation future de In montagne de Slon, qui se retrouve presque textuellement dans Mlchée tv, 1-5. Les chapitres n, 6-iv, 6 reflètent le même état moral et religieux. Il n'est cependant pas certain qu'il ne forment qu'un seul discours suivi. Le sujet traité est celui du châtiment et de ses causes: orgueil, luxe, idolâtrie. En contraste avec cette peinture, le petit tableau messianique de iv, 2-6 représente lag olre du Reste dcSion échappé au jugement et dont le Germe de Juhvé sera l'ornement et l'honneur. Le chapitre v est p irnllèle pour le fond mais non pour la forme au discours de n-iv. La parabole de la vigne, l 7, montre comment Juda ■ déçu son Seigneur et Maître; la complainte de 8-23 contient des malédictions contre les péchés capitaux du peuple; enfin, les versets 21-30 décrivent le châtiment. Sculcm» nt,ces trois parties ne forment pas une unité, elles demandent à être examinées séparément. En particulier, les verseta 24-30 ne paraissent pas occuper leur place primitive. Le P. Condnmin,Le *livre (Thaie,* Paris, 1905, p. 83, 73-75, propose de lire les versets 24-25 après ix, 16, tandis que les versets 26-30 viendraient après vm, 20*.

Le chapitre vi contient le récit de la vocation d'Isaïe nu ministère prophétique, l'année de la mort d'Oslas.On s'est demandé pourquoi Il ne figurait pas en tête du volume, comme c'est le cas pour la narration de l'appel de Jérémie et d'Ezéchlel. Il n probablement été composé par Isaïe pour servir de prologue aux prophéties relatives Λ la guerre syro-éphralmlte. Isaïe est chargé par bîeu de porter au peuple un message d'aveuglement et d'endurcissement ; or, sa prédication eut ce résultat sous Achat.

Les chapitres vn-x, 4 renferment des discours se rapportant sensiblement ù la même époque, nu règne d'Achaz, antérieurement à l'intervention de Téglalh-Phalnsar dans les a flaires de Juda(734-733).ï)ansvn-ix, 6. nous avons des discours du temps d'Achaz, pendant la guerre syro-éphruimite: Isaïe annonce la naissance d'Emmanuel, prédit l'échec de la coalition qui s'est formée contre Judn, et en donne des signes, décrit les consolations qu'apportera In naissance de l'enfant merveilleux tt détaille ses noms.

Le |wéme contenu dans ix, 7-x, 4 est probablement antérieur â la guerre syro-éphroimite. On y distingue quatre strophes symétriques et accompagnées du même refrain : · En tout cela sa colère ne s'est pas détournée et sa main reste étendue. ›

Les chapitres x, 5-x îi contiennent les derniers élém*nl< m date de la première collect Ion On y distingue une prophétie relative A l'Assyrie, où l'on prédit la nine de l'empire oppresseur et l'avènement du règne messianique, x, 5-xi, et un cantique d'action de grâ< rx, xn.

Le *ttcntid* ^roetpedes prophéties d'Isaïe, xni-xxvu ne présente pns l'homogénéité oui caractérise le premier. Ohii-el Hait exclusivement consacré à la nation Israélite, l'autre renferme des oracloe adressés pour h plupart aux nations étrangères. Il y n lieu de considérer séparément l'apocalypse des chapitres xxiv-xxvn. C'est comme un appendice et une conclusion aux oracles qui la précèdent. Après avoir annoncé aux divers peuplesle jugement dont chacun d'eux est menacé, l'auteur résumé toutes les menaces dans celle d'un jugement qui doit atteindre la terre entière. Autant les chapitres xm-xxiiisont concrets et déterminés, autant les chapitres xxiv-xxvii sont généraux, vagues et abstraits.

Les chapitres xhi-xxih renferment quatorze oracles à l'adresse des peuples païens, à l'exception de deux, l'un contre Jérusalem, χχπ, 1 sq., l'autre contre Sobna, xxu, 15 sq. La plupart d'entre eux portent le même titre *maHdϑ* que nous traduisons habituellement par *oracle,* et le retour périodique de cette expression donne malgré tout un certain cachet d'unité à ce groupe de discours qui sont de dimensions, d'époques et d'objets différents. Comme nous aurons à discuter l'authenticité de plusieurs d'entre eux, nous nous contentons de donner Ici la liste de ces oracles :

xm-xiv, 23 : oracle contre Babylone ; xni, 2-13 : jour de Juhvé et jugement du monde; xm, 14-22 : ruine et dévastation de Babylone; xiv, complainte satirique sur la chute du roi de Babylone.

xiv, 2-1-27 : oracle contre l'Assyrie; Il se rapporte â l'invasion de Scnnachérib en 701 et présente d'étroites ressemblances, pour le fond et pour la forme, avec l'oracle contre Assur des chapitres x, 5-xi. C'est probablement un fragment déplacé de ces chapitres.

xïv, 28-32 : oracle contre les Philistins; Il date de l'année de la mort d'Achaz en 727. La verge et le serpent paraissent bien désigner Téglath-Phnlasar ; le basilic et le dragon représentent ses successeurs.

xv-xvi : oracle contre Moab ; il contient dans xv-xvi, 12, une composition antérieure à Isaïe que Jérémie reprendra encore, Jer. xi.vm, et qui parait remonter à l'époque de Jéroboam IL

xvn, 1-11 : oracle contre Damas, antérieur à la guerre syro-éphraïmite.

xvn, 12-xvTii ; oracle sur l'Éthiopie, datant de l'invasion de Scnnachérib en 701

xix :oracle suri* Égypte. Châtiment et conversion de l'Égypte. Probablement mémo date que l'oracle précédent.

xx : oracle sur l'Égypte et l'Éthiopie dont Juda ne peut attendre aucun secours efficace contre Assur. L'oracle est daté de 711. Au moyen d'une action symbolique, le prophète prédit In conquête de l'Égypte et de l'Ethiopie par l'Assyrie.

XXI, 1-10 : oracle contre Babylone qui succombe sous les coups des Éliimitcs et des Mèdes

xxi, 11-12 : petit oracle sur Édom dont Il est Impossible de fixer la date.

xx!, 13-17 : oracle des Steppes. On n'en connaît ni l'occasior., ni la date.

xxn, 1-14 : oracle contre Jérusalem, remontant probablement nu début de la campagne de Scnnachérib en Palestine, en 701. Jérusalem s'abandonne ù la joie nu Heu d'être aflcctéc par les graves événements qui se préparent.

xxu, 15-25 : oracle contre Sobna, préfet du palais d'Ézéchlas, antérieur à l'invasion de Scnnachérib. Sobna sera destitué et remplacé par ÉUacim, Üls d'Hclcins.

xxiiT : oracle contre Tyr. L'opulente cité commerciale sera détruite, mais reconstruite après 70 ans. Aux temps messianiques, elle continuera son commerce au profit du peuple de Jahvé. Get oracle remonte peut-être au temps de Salmannsar IV qui poursuivit pendant cinq ans le siège de Tyr (727-722).

L'apocalypse des chapitres xxiv-xxvu comprend

trois scènes où reviennent les mêmes idées sous des aspects différents : dévastation générale de la terre et gloire des élus, xxiv-xxv, 8; cantique des rachetés et résurrection des morts, xxv, 9-xxvi; destruction des puissances terrestres et restauration finale d'Israël, xxvn.

c) *Le troisième groupe* des prophéties d'Isaïe sc divise comme le précédent, en deux parties. La première, xxvm-xxxui, comprend une série d'oracles du temps d'Ézéchlas; lu seconde, xxxiv-xxxv, contient deux chapitres eschatologiques. La première partie nous ramène sur le terrain des chapitres i-xn. Alors, sous le règne d'Achaz, Isaïe avait prédit les graves conséquences qu'aurait pour la maison de David le recours aux Assyriens ; maintenant, sous le règne d'Ézéchlas, il combat la politique humaine du parti égyptophile à la cour de Juda, et excite lu confiance en Jahvé, seul capable de délivrer le peuple du péril assyrien. Cette première partie a reçu le nom des « six malheurs » parce que la formule ‹ malheur à ▮ y revient six fois : xxvm, 1; xxix, 1 ; xxix, 15; xxx, 1;xxxi, 1 ; χχχιπ, 1.

Lee chapitres xxxiv-xxxv forment une nouvelle apocalypse, servant de conclusion au troisième groupe, à peu près comme les chapitres xxxv-xxvn servent de conclusion à la série d'oracles contre les nations. Ils mettent sous nos yeux le double tableau du Jugement des nations et en particulier d'Édom, et de la délivrance du peuple d'Israël.

d) Les chapitres historiques, xxxvi-xxxix, servent de conclusion à la première partie d'Isaïe. Ils se retrouvent presque textuellement dans IV Rcg., xvm, 13. xx, 19. Les deux premiers racontent les tentatives de Scnnachérib pour obtenir la reddition de Jerusalem, le rôle Joué par Isaïe en ces circonstances tragiques et le désastre de l'armée assyrienne. Les deux derniers contiennent le récit de la maladie d'Ézéchlas, de l'intervention d'Isaïe, de la guérison du roi, le cantique d'action de grâces d'Ézéchlas, les menaces que lui adressa Isaïe lorsqu'il reçut les ambassadeurs de Mérodach-Baladan. L'expédition de Scnnachérib contre Jérusalem est rapportée à la 14· année d'Ézéchlas, Is., xxxvi, 1 ; IV Reg., χνιιι, 13. La maladie d'Ézéchlas et l'arrivée des ambassadeurs de Mérodnch sont placées après le récit de l'invasion assyrienne, et rattachées vaguement au même temps par les formules « en ces Jours-là, en ce temps-là ·, aussi bien dans le livre des Rois que dans le livre d'Isaïe. Or, il est certain que les événements racontés dans les chapitres xxxvm-xxxix sont antérieurs à ceux des chapitres xxxvi-xxxvn; H est certain que si la mention delà quatorzième année d'Ézéchlas peut convenir à la date de sa maladie et de la démarche du roi de Babylone, clic ne convient nullement à l'expédition de Scnnachérib.

2. *Im seconde partie du* livre d'Isaïe se distingue nettement de la première dont clic est d'ailleurs séparée par l'appendice narratif des chapitres xxxvx-xxxix. Elle se rapporte à un autre temps et à un autre objet. C'est essentiellement une parole de consolation adresse aux exilés de Babylone pour leur annoncer la délivrance de la captivité cl la restauration de la théocratie. La note dominante de ces vingt-sept chapitres se fait entendre dès la première ligne du recueil, xl, 1 : · Consolez, consolez mon peuple. · Les critiques ne s'entendent pas touchant la division de ce recueil. On le partageait ordinairement en trois groupes qu'on appelait les trois cnnéades de la seconde partie d'Isaïe, XL-XLvm ; xlix-lvii; lvhï-lxvi. Le refrain : *non est pax impiis,* placé ù la Andes chapitres lviii et lvh et répété d'une façon plus énergique à la An de tout Je livre, marquait ces trois grandes divisions. Mais on objecte que ce refrain n'en est pas un, qu'il ne revient en réalité qu'une fois, et ne peut donc servir à indiquer les grandes divisions du recueil. Rien ne l'annonce dans lviii. 22 où ll semble avoir été transporté de xvn, 21, sh place naturelie. En outre, la seconde division ne peut contenir les chapitres lvi-lvh, elle doit se clôturer par le chapitre lv : le chapitre lvi est manifestement postérieur en date nu groupe xux-tv, et il contient des menaces qui •c continuent nu chapitre lvh. En conséquence, plusieurs critiques partagent les chapitres xl-lxvï en deux groupes : xl-lv et lvi-lxvi, ou en trois groupes xl-xlviii; xux-lv; lvi-lxvi. Driver divise le livre de la façon suivante : xl-xlviii; xux-ux ; lx-lxvi, et Wildeboer ne renferme dans la troisième subdivision <pie les chapitres lxiii-lxvl En tenant compte des éléments de vérité que renferment ces différents essais d'analyse, on peut admettre dans la seconde partie d'Isalc, les divisions générales suivantes : 1rs chapitres xl-xlviii forment un groupe distinct ; le second groupe est constitué par les chapitres xux-lv, auxquels il faut rattacher les chapitres Lx-lxh qui ont le même objet ; enfin le troisième groupe comprend les oracles des chapitres lvi-ux et lxiii-lxvi.

a) *Premier groupe,* xl-xlvul Les deux premiers versets du chapitre xl qui contiennent la note dominante de la seconde partie du livre d'Isaïe indiquent surtout bien l'objet principal de la première section: «Consolez, consolez mon peuple, dit votre Dieu; encouragez Jérusalem et criez-lui que ses corvées sont finies, que son péché est expié, qu'elle a reçu de la main de Jahvé double peine pour tous ses crimes. » La captivité de Babylone va prendre fin, Cyrus délivrera les exilés et ceux-d retourneront dans leur patrie. Cette délivrance est l'œuvre de Jahvé, le Dieu d'Israël, le Tout-Puissant, le Créateur du ciel et de la terre, l'Étemel. l'Auteur des prophéties, qui se révèle ainsi comme le Dieu véritable en face des Idoles des nations. Dans cette partie seulement Cyrus est appelé par son nom, xuv, 28; xlv, 1. Dans cette partie seulement se rencontrent des parallèles entre Jahvé et les Idoles, xl, 18-20; xu, 7; xuv, 9-20; χιλι, 1-7; etc., et l'opposition entre les choses anciennes et les choses nouvelles que les faux dieux n'ont pu prédire et sont impuissants à prévoir, xu, 22-23; xlii,8-9; xliii,9,18-19;xlv, llsq. ;xLvi9sq.;xLvin,3-8.Cc n'est que dans ces chapitres que le peuple de Jahvé est apostrophé sous le nom *d*Israël-Jacob,* et que le *seroileur de Jahvé* désigne une collectivité, le peuple d'Israël xu, 8 sq.; xui, 19; xuv, 1, 21; xlv, 4. Un passage cependant fait difficulté, c'est xui, 1-7 qui Introduit le serviteur individuel, mais ce passage n'occupe plus sa place primitive, il devrait se trouver dans la seconde section.

b) Deuxième groupe, xux-lv et lx-lxil La seconde section se rattache intimement à la première. Comme celle-ci, elle décrit le salut du peuple captif et unit la perspective do la restauration postexitienne ù celle de l'avenir messianique. C'est un nouveau tableau, parallèle au premier, de l'œuvre de la délivrance. Le premier présentait la mission et l'œuvre de Cyrus; dans le second, ce n'est plus Cyrus qui apparaît, mais la merveilleuse figure du Serviteur. Ce titre n'est plus donné au peuple, H est réservé ù son sauveur. Le discours ne s'adresse plus à Israel-Jacob, mais à Sion-Jerusalem. Le Serviteur sera l'auteur du salut de son peuple et i'instnuratcur du règne de Dieu sur la terre, par scs souffrances et par sa mort qui lui mériteront le triomphe. La délivrance de l'exil et la restauration lui sont attribuées parce qu'elles constituent comme une première étape nécessaire dans l'ensemble de l'œuvre messianique. Nous croyons devoir admettre deux transpositions, celle de l, 4-9 après xux, 7, et celle de xui, 1-7 après lu, 12. Deux grandes idées dominent ce cycle de chapitres : l'œuvre du Serviteur de Jahvé, xux-un: la gloire de la nouvel? Jérusalem, ltv-lv, xlx-ïji.

e) Troisième groupe, lvi-ijx et lxiii-lxvi. La troisième section diffère beaucoup des doux précédentes,

pour le fond cl pour la forme. Le style y est beaucoup plus simple, moins brillant et moins abondant; la note pratique y domine. Au peuple qui se plaint des retards du salut, Je prophète répond que les crimes de chacun en sont la cause, que l'observation des lois divines est la condition de l'intervention libératrice de Jahvé. Le premier morceau, l v i, 1-#, règle les conditions moyennant lesquelles les eunuques et les étrangers seront agrégés au peuple de Jahvé. Le second, l v i, 9-l v ii, est essentiellement polémique; il est terrible et menaçant. Il s'adresse d'abord aux différentes catégories de coupables, et se termine par un appel aux humbles et aux pieux à qui l'on promet les consolations et la paix. Le troisième morceau, l v iiî, est une attaque contre le formalisme juif, dans le genre d'Isaïe, i, et de Jérémie, vu. Le chapitre ux nous présente un tableau analogue. Le chapitre l x iii, 1-6 décrit le jour de la vengeance de Jahvé, et lu belle prière de l x iii, 7-l x iv est un appel à la miséricorde de Dieu en faveur d* Israël* Les chapitres l x v -l x v i, qui servent de péroraison à cette troisième section, n'offrent pas un développement très logique. Les morceaux qui les composent sont assez mêlés. Les deux idées principales sont : le châtiment des Impies et Je bonheur des fidèles. Le chapitre final présente des analogies frappantes avec le discours d'ouverture : il clôt dignement le livre d'Isaïe.

Telle est donc l'analyse sommaire du livre d'Isaïe. Les différents groupes et les éléments qui les composent ne sont pas disposés d'après leur succession chronologique. Quelques oracles sont datés, d'autres ne portent aucune indication de temps. Parmi ces derniers, les uns trahissent leur époque par des allusions à des événements connus, d'autres ne peuvent être situés avec certitude. Il serait même possible que quelques-uns,

ant été retouchés par Isaïe lui-même, soient à cheval ur deux époques. Un certain souci d'unité a cependant présidé à lu formation des différents recueils. Dans la première partie, on a réuni les oracles relatifs à Juda, es prédictions concernant les nations, les prophéties rxdmtologiques, et dans la seconde partie,les tableaux de restauration. Y a-t-il aussi un plan d'ensemble? De multiples tentatives ont été faites pour le découvrir et le développer d'une façon logique à travers J'œuvre entière. Aucune n'apparatt satisfaisante. Saint Thomas n bien rendu l'idée dominante des deux grandes parties du livre d'Isaïe en appelant la première, le livre des jugements divins et la seconde, le livre des consolations.

3· *Authenticité.* — Le travail d'analyse littéraire auquel on a soumis l'œuvre d'Isaïe fut un acheminement ven la négation de l'authenticité d'une grande partio du livre. Eu reconnaissant la diversité de sujet, do but, de forme et de langage, on fut amené à révoquer en doute l'unité d'auteur. L'authenticité avait été admise sans contestation par la tradition juive et chrétienne jusqu'au moyen âge. Pour la première fois, Aben-Esra, mort en 1167, émit quelques doutes sur l'oiigtne isaïenne des chapitres x l -l x v l Du xn· siècle à la fin du xviii·, la question a sommeillé. Mais depuis lors, elle a été très nettement posée et très vivement discutée. On a fait remarque r spirituellement que le livre avait eu ù subir, tout comme son auteur, le supplice de In scie, voir même d'une scie de bols. Aujourd'hui, aux yeux de l'immense majorité des critiques non catholiques, la question de l authenticité des chapitres x l -l x v i ne se pose même plus. De même on écarte généralement de la première partie les oracles contre Babylone, χιπ-χιν, 23, xxi, 1-10; les morceaux cschatologiques, xxiv-xxvn; xxxiv-xxxv; les chapitres historiques, xxxvi-xxxix, bref, les deux tiers du livre d'Isaïe. Quelques auteur·», plus radicaux, ne conservent guère à Isaïe que la sixième partie de scs oracles. Pour Duhmet scs partisans, ce n'est pas du livre d'Isole qu'il faut parler, mais plutôt d'une bibliothèque isalcnnc s'échelonnant depuis le prophète du vin· siècle jusqu'aux Asmonécne, et la rédaction définitive du recueil serait à placer dans les premières décades du derniersiècle avant notre ère.

Les exégètes catholiques reconnaissent volontiers, avec Je cardinal Mcigmin, *Les Prophètes d*Israël et le Messie,* p. 259, qu'il n'est pas de fui que le fils d*Amo> soit l'auteur de la deuxième partie d'Isaïe, et qu'on pourrait soutenir la thèse contraire sans encourir aucun reproche d'hétérodoxie, mais ils défendent encore, pour la plupart l'authenticité et l'unité d'auteur du livre d'Isaïe. Cependant, dans les dernières années, les solutions dites critiques avalent recruté un certain nombre d'adeptes parmi les catholiques. En 1908, la commission pontificale pour les études bibliques a rendu un décret favorable à l'authenticité et à l'unité d'auteur du livre d'Isaïe.

Il ne peut être question de discuter Ici les diverses théories proposées par les critiques pour expliquer l'origine du livre d'Isaïe. Nous ne parlerons que des discussions qui présentent un certain caractère de sérieux ou de vraisemblance, et notre examen se bornera aux passages suivants : n, 2-4; iv, 2-G; xi, 11-16; xn; xiu-xrv, 23; χv-χvι, 12; xix, 16-25; xxi-110; XXIII; xxiv-xxvn; xxxin;xxxiv-xxxv; xxxvi, xxxix ;x l -l x v l Nous étudierons sous deux rubriques différentes : 1. Les passages contestés de la première partie; 2. La seconde partie du livre.

1. *Passages contestés de la première partie. — a)* it , 2-4. — Dans cette brève prophétie messianique, le prophète annonce qu'aux derniers temps, le temple de Jahvé sera visible de loin, comme s'il était élevé sur une haute montagne. Toutes les nations se convertiront au culte du vrai Dieu. Jahvé leur dictera scs lois et les peuples ne se feront plus la guerre. De semblables perspectives se font jour en plusieurs autres passages d'Isaïe d'une authenticité incontestée, xi, 10; xvm, 7, etc.; c'est bien è, tort qu'on les déclarerait inauthentiques sous le prétexte gratuit que la conversion des nations n'apparatt chez les prophètes qu'après l'exil de Babylone. Mais ces versets d'Isaïe se retrouvent presque textuellement dans Michéc iv, 1-5. La comparaison s'impose pour les versets 2-5 d'Isaïe et non seulement, comme on le dit d'ordinaire, pour 2-4 ; le f, 5 : ‹ Maison de Jacob, venez, nous marcherons dans la lumière de Jahvé · fait pendant au t, 3 : « Les peuples diront : Venez, montons sur la montagne de Jahvé, vers la maison du Dieu de Jacob et il nous instruira dans ses voies et nous marcherons dans scs sentiers. » 11 a aussi son correspondant dans Nichée iv, 5 : · Et nous, nous marcherons au nom de Jahvé notre Dieu, toujours et à jamais. · On a fait remarquer que ces promesses messianiques étalent sans lien avec le contexte dans Isaïe, qu'elles occupaient une place plus satisfaisante dans Nichée, que leur texte était en mcilleurétat dansMichéc que dans Isaïe, que leur teneur était plus complète. Nichée a un vers en plus qui apport ient manifestement ά ce morceau dans sa forme primitive : * Chacun habitera sous sa vigne et son figuier, sans qu il y ait personne pour le troubler, car la bouche de Jahvé des armées a parlé. › Plusieurs hypothèses ont été avancées pour expliquer la présence de cette prophétie dans Isaïe et dans Nichée. La supposition d'un emprunt d'Isaïe Λ Nichée présente dos difficultés chronologiques. Celle d'un emprunt de Nichée ù Isaïe paraît exclue par le fait que la teneur primitive du texte semble bien se rencontrer chez Nichée. Nous avons déjà dit qu'il n'y avait aucun motif d'admettre une interpolation post-exilicnne dans Isaïe et dans Nichée. Le P. Condainin, *Le liüre Isaïe,* p. 21, se rallie à l'hypothèse autrefois bien reçue : Isaïe et Nichée ont adopté cct oracle existant déjà de leur temps, peut-être fragment d'une prophétic plus considérable. Pour faire disparaître l'Inrohérence du contexte dans Isaïe, il transpose n, 2-5 après

ii/ 19. Pour M. Van Hoonackcr, *Les dome petits pro·pMtes,* p. 381, la prophétie vient de Miellée, elle aura été insérée dans Isaïe par un lecteur ou un collecteur postérieur.

b) iv, 2-6. — On n beaucoup contesté l'authenticité de ce petit tableau messianique. On y a relevé des expressions Insolites chez Isaïe, mais la principale objection est tirée des perspectives cschatologiqiu s qu'il contient. Nous avons déjà rencontré le meme raisonnement à propos d* Isaïe, n, 2-4. De quel droit formule-t-on ce canon que l'eschatologie prophétique n'est apparue qu'après l'exil? Les critiques d'aujourd'hui ont un sens plus objectif de l'histoire lorsqu'ils affirment que l'eschatologie est aussi ancienne que les plus anciens prophètes. Nous rencontrons des passages semblables à ce morceau d'Isaïe dans les prophètes Amos et Osée. La mention des échappés et des survivants, iv, 2-3, rappelle le Jugement dont il a été question dans les versets précédents. Le salut d'un *reste* est caractéristique d'Isaïe, i, 26 sq.;vi, 13b; vu, 3 ;x, 21 ;xvn,5-8;xxvni,5, xxxvn, 32, etc. La doctrine du *germe* de Jahvé, iv, 2, se rencontre, il est vrai, chez Jérémie, χχιπ,5; xxxin, 15, et Zacharie, m, 8; vi, 12, mais no provient-elle pas d'Isaïe qui parle ailleurs du *rejeton,* xi, 1; cf. un, 2. L'expression *en ce jour-là,* iv, 2, revient encore, rv, 1 ; ni, 18; n, 11. 12,17, 20 : c'est le célèbre jour de Jahvé dont les prophètes postérieurs parleront si souvent et qu'Amos paraît avoir décrit le premier, v, 18, 20. Condamln *op. cil.,* p. 32, et Bruston, *La conclusion du premier discours du prophète Isaïe, Revue de théologie et des questions religieuses,* t. xix„ 1911, p. 418-422, ont bien défendu l'authenticlté d'Isaïe, iv, 2-6 contre les attaques de Duhm, Cheyne et Marti.

c) xi, 11-16. Les mêmes critiques ont attaqué l'authenticité de certains fragments de la prophétie relative à Assur, x,5-xi, 16. Sans doute, tout n'est pas parfait dans cet oracle; il s'y est peut-être glissé quelques gloses, opéré quelques transpositions, mais aucun morceau ne répugne positivement à Isaïe. Les critiques prudents le reconnaissent. En résumé, dit Gautier, *Introduction à ΓAncien Testament,* Lausanne, 1906, t. i, p. 406J'IsaTcité, de tout ce morceau nous paraît pouvoir être maintenue. Condamln, op. *cil.,* ne seprononce pas, p. 98 : faute de données suffisantes, mieux vaut ne trancher ni pour nî contre, que de faire intervenir des raisons de goûtpuremcntsubjectives. *SeUln,Elinlellung in dus Acte Testament,* Leipzig, 1911, p. 82, ne fait des réserves que pour xi, 11-16 où il voit un remaniement d'une prophétie d'Isaïe. La dispersion d'Israel et de Juda aux quatre coins du monde, >'11, nppnralt assez surprenante ù l'époque d* Isaïe, et la guerre contre les peuples voisins, 14, 15, semble en contradiction avec les promesses de paix universelle des versets 6-9.

d) xn. Les raisons apportées contre l'attribution à Isaïe de ce petit cantique de louange et d'action de grâces sont assez fortes. On comprendrait sans doute qu'Isaïe, ayant recueilli lui-même les oracles de ii-x i ait donné comme conclusion à ce petit recueil le cantique du chapitre xn, de même qu'il lui avait donné comme Introduci Ion l'acte d'accusation du chapitre i. Mais on comprendrait aussi qu'un pieux lecteur d'Iswïc ait exprimé dans ce cantique les sentiments de Joie et de reconnaissance que lui inspiraient les promesses du livre de l'Emmanuel, vi-χι. Le chapitre xu ne renfenne aucune allusion historique ou géographique; il est conçu en tenues généraux et peut s'appliquer ù beaucoup de situât Ions. Il présente des particularités de langage inusitées chez Isaïe, trahit une parenté étroite avec le cantique de délivrance du chapitre xv de l'Exodc et avec des psaumes d'origine récente (Condamin, Strack, Gautier, Driver, Skinner, etc.)

e) x iiî-x iv, 23. La plupart des critiques non catholiques nient l'origine Isaiennc de ce magnifique poème, l'un des plus beaux de l'Ancien Testament. Leur principal argument est emprunte à U situation historique que ces chapitres supposent. Voici les fait» : Babylone y est à plusieurs reprises expressément nommée, xm, 19; xiv, 4·, 22; elle apparaît comme la maîtresse du monde, xni, 19; xiv, 4b, 12-17, 21 ; sa chute prochaine est annoncée, xm, 14-22; xrv, 4-21, 22-23; l'exécuteur du châtiment est décrit, Il vient d'un pays lointain, c'est le peuple méde, xm, 2,5,17 ; le peuple d'Israël est en captivité, mais Jahvé a décidé de le sauver, de le ramener dans sa terre ; la ruine de Babyionc serale point de départ de la délivrance d'Israël, xrv, 1-4. Voici maintenant les conclusions qu'on en tire : A l'époque d'Isaïe, Babylone n'était rien; Ninive et le grand empire assyrien éclipsaient tout le reste ; le peuple d' Israel n'était pas en captivité. La grandeur de Babylone et sa ruine, la suprématie universelle de son roi et sa chute, la captivité et sa fin, telles qu'elles sont dépeintes id, n'avaient aucun sens pour les contemporains d'Achaz ou d'Ézéchias. A la rigueur, on pourrait admettre qu'Isaïe ait prédit des événements postérieurs de deux siècles, mais ce n'est pas précisément ce qui se fait Ici. La domination babylonienne n'est pas prédite, mais supposée, et le retour en est annoncé. Dès lors, n'est-on pas en droit de conclure que la situation historique existante qui sert de point de départ logique à la prophétie, lui sert aussi de *terminus a quo* historique et réel, et que par conséquent, cet oncle sur la fin de la tyrannie babylonienne n'a pas pour auteur un écrivain du vin· siècle, mais un prophète vivant à l'époque où Babylone détenait l'empire du monde, un contemporain de la génération juive emmenée en exil au vr siècle, avant que Cyrus et ses Mèdes missent fin à la domination chaldéenne.

Les exégètes catholiques, qui défendent généralement l'authenticité de l'oracle contre Babylone, n'ont pas toujours répondu adéquatement à cette argumentation. il ne suffit pas, en effet, pour lui enlever toute valeur probante, de faire remarquer qu'elle s'appuie sur le principe rationaliste d'après lequel toutes les prophéties qui prédisent des événements précis et lointains sont des *vaticinia post eventum,* ou d'en appeler ù Isaïe xxxix, 5-7, qui montre que Babylone pouvait apparaître ù l'horizon d'un prophète du vin· siècle, ou de rappeler l'oracle de Jérémie sur Babylone, L-u, qui trahit manifestement rinflucnc* d* Isaïe χιπ-χιν.

Les critiques qui nient l'authenticité de ccs derniers chapitres ne les considèrent cependant pas comme des *vaticinia post eventum;* ils reconnaissent que la chute de Babylone et le retour de la captivité sont vraiment prédits. Le fait que Cyrus n'est pas nommé, que les Perses ne sont pas mentionnés ù côté des Mèdes comme exécuteurs des vengeances divines, que Babylone et son dernier roi n'ont pas eu précisément le sort que leur annonçait l'oracle de χιπ-xiv, prouve suffisamment que cclul-d a été composé avant l'accomplissement des événements. Mais ccs critiques disent qu'il faut bien distinguer dans cet oracle ce qui est supposé de ce qui est prédit, et ils prétendent avoir le droit de prendre comme point de départ l'époque des événements supposés, pour établir la dale de la prédiction des autres.

Les paroles d'Isaïe a Ézéchlas qu'on lit dans xxxix, 5-7, sont d'une authenticité discutable, pour d'autres raisons, et l'attitude du prophète s'y révèle d'ailleurs tout autre. Ce qui est dit de Babylone pourrait s'appliquer â cettc ville considérée comme seconde capitale de l'empire assyrien ; le transfert des trésors d'Ézéchias ù Babylone peut s'entendre de l'énorme tribut qu'il dut payer à Sennacherib, et la déportation des membres de la famille royale de Juda ù Babylone s'est suffisamment vérifiée dans la captivité de Manassé emmené ù Babylone par Assarhaddon, roi d'Assyrie,

d'après II Par., χχχιπ,11. Quant à la longue prophétie contre Babylone des chapitres L-u de Jérémie, on reconnaît volontiers son étroite parenté avec l'oracle d* Isaïe, mais loin d'y voir un argument pour l'antériorité et l'authenticité delà prophétie d* Isaïe, on en conclut au contraire que les deux oracles attribués ù Isaïe et *ù* Jérémie, trahissant les mêmes préoccupations, doivent se placer sensiblement â la même époque, c'est-â-dire vers la fin de l'exil babylonien.

On ne voit pas d'autre réponse efficace à cette objection contre l'authenticité de l'oracle sur Babylone, que celle suggérée par le décret de la commission bl biique *De libri Isaiæ indole et auctore* à propos delà <econdepartie du livre d'Isaïe, dont l'authenticité se présente à peu près dans les mêmes conditions que celle des chapitres xni-xiv : *Vales non Judœos Isaiæ irquales al judnos in exsilio babylonico lugentes veliitl inter ipsos vivens alloquitur et solatur.* Sous l'influence de la révélation divine, le prophète du vin· siècle se serait transporté en esprit au vi· siècle, au temps de la captivité babylonienne, pour en prédire la fin. Dès lors, par suite de celle transposition idéale, la suprématie babylonienne et l'exil lui apparaissent comme des faits accomplis, et H pouvait en parler comme d'un état de choses existant, niais dont le tonne approche. A qui objectera que celte attitude du prophète, tout en étant possible et concevable, n'est cependant pas obvie, ne peut être supposée gratuitement, aurait été Inintelligible aux contemporains d'Isnle, on pourra répondre que le lit re de l'oracle, l'attribuant explicitement à Isaïe, ne peut être rejeté sans preuve, et que la tradition Juive et chrétienne ratifiant sans hésiter cette attribution, et maintenant cet oracle dans le livre d'Isaïe, semble une raison suffisante pour recourir à cette expliaitIon. Les contemporains d'Isaïe n'ont pas dû nécessairement le comprendre dans son rôle de prophète d'événements aussi lointains, Il'est d'ailleurs admissible que cet oracle n'a pas été prononcé, mais seulement écrit, comme « un témoignage scellé » et réservé aux générations futures.

Les autres difficultés contre l'authenticité de cet oracle sont moins pressantes, ou bien se résolvent par les mêmes considérations. La grande haine contre Babylone qui transpire dans ces pages, l'exaltation du prophète et le ton de triomphe sur lequel 11 chante la ruine prochaine de la grande cité s'expliqueraient assez s'il se représente une époque où Juda a eu tant i souffrir de la part des Chnldéens, où le peuple attend avec Impatience la fin de scs épreuves. C'est pour le nv me motif que le prophète assume dans ces chapitres lK rôle de consolateur, plutôt que celui de Justicier, et de prédicateur de pénitence que nous lui voyons remplir quand 11 s'adresse à ses contemporains historiques. Toutefois, Il est & peine utile d'ajouter que toutes ces particularités de l'oracle sur Babylone se comprendraient encore mieux dans l'hypothèse où il aurait été composé à l'époque de l'exIL

On h objecté aussi que la langue de cet oracle, au moins de xm, 2-13, est celle des apocalypses : le Jugement de Babylone devient celui de la terre entière; c'est le Jour de Jahvé avec ses épouvantes et ses terreurs, ses bouleversements des deux et de la terre; on dirait 1x fin du monde, et l'on croirait entendre Joël et les autres prophètes postexiliens. Mais de semblables ‘mages apocalyptiques se rencontrent ailleurs dans Isaïe, et leur seule présence n'est pas un critère suffisant d'inauthi-nllclté : le genre apocalyptique a bien dû commencer, et l'on ne voit pas pourquoi Il faudrait en retarder les débuts Jusqu'après l'exIL Pareille mise en scène se retrouve encore chez les prophètes du vn· siècle, soit qu'ils décrivent le Jugement de Jérusalem, colt qn'lls dépeignent celui des nations, Jer., iv, '3-26 Nahum i; Hub., in; Soph., ι-m. Elles s'expliquent chez Isaïe, en partie par l'exultation poétique, en partie par cette considération que Babylone se confond dans les perspectives prophétiques avec la puissance païenne hostile au peuple de Dieu, et dont l'anéantissement Inaugurera pour Israël les temps messianiques. Enfin, l'objection tirée du langage apocalyptique a paru si peu convaincante à certains critiques qu'ils ne retiennent comme authentique dans l'oracle contre Babylone que le cliapttrc xin ou même précisément xiii,2-13. Cf. Strack, *Einlcltung indas Alte Testament,* Munich, 190G, p. 91.

Dans les dernières années, plusieurs tentatives ont été faites en vue de sauver l'authenticité totale ou partielle de l'oracle contre Babylone d'une autre manière que celle exposée plus haut. Déjà en 1881, Brus-ton, *Histoire critique de la littérature prophétique des Hébreux depuis les origines jusqu'à ta mort d'Isaïe,* Paris, 1881, p. 212-224, a défendu l'origine Îsaïcnne des deux oracles xm-xiv, 23 et xxi, 1-10, et soutenu la thèse qu'il s'agit dans ces deux prophéties de Babylone envisagée comme métropole non pas de la puissance chaldécnnc de Nabuchodonosor, mais de l'empire assyrien des Téglath-Phalasar, des Sargon, des Salmanasar et des Scnnachérib, et remplaçant pour un temps Ninive dans son rôle de capitale. Cette interprétation fait disparaître certaines difficultés, mais elle en soulève d'autres. Elle rend compte facilement du fait que Babylone puisse apparaître à l'horizon d'un prophète du vin· siècle : puisqu'elle figure comme capitule de l'empire assyrien, c'est en réalité la chute de l'empire assyrien oppresseur d'Israël qu'Isale prédit. Mais de quelle destruction de Babylone s'agit-il? de celle dont Scnnachérib fut l'instrument impitoyable en 689? La description d'Isaïe lui conviendrait assez bien, seulement cette destruction de l'orgueilleuse cité rivale de Ninive marque plutôt Je triomphe que Je déclin de l'empire assyrien oppresseur d'Israël. Ensuite, comment cette ruine de Babylone peut-elle être envisagée comme la fin de l'exil et le commencement de la restauration d'Israël? Enfin, le chapitre xm d'Isaïe nomme les Mèdes et non Scnnachérib comme exécuteurs des vengeances divines contre Babylone. Il faudrait donc tout au moins admettre qu'un oracle primitif d'Isaïe concernant Babylone, capitale temporaire de l'empire assyrien, a été remanié plus tard dans le sens d'une prophétie sur la prise de Babylone, centre de la puissance chaldécnnc, par Cyrus et ses Mèdes. Il est bien vrai que la conquête de Babylone par Cyrus en 538 n'a pas répondu non plus aux espérances qui se font jour dans notre oracle. Le roi des Perses ne fut pas le barbare attendu, et la grande cité ne fut pas réduite en désert. Mais nous expliquons autrement ce désaccord entre la prophétie et sa réalisation, tout d'abord en tenant compte de l'hyperbole poétique, en second Heu en insistant sur le caractère apocalyptique de l'oracle qui le transporte dans une certaine mesure en dehors des contingences historiques. Babylone étant nux yeux du prophète le type de la puissance païenne ennemie du peuple de Dieu, la description de sa ruine s'étend au delà des circonstances concrètes qui caractérisèrent la prise de la métropole chaldécnnc par Cyrus en 538.

Winckler, *Altorlentalische I'orschungen,* 1893, t. I, p. 193 et 414, attribue à Isaïe le chant du chapitre xiv, 4b-21. Le tyran dont la chute y est célébrée ne serait pas un monarque chaldècn, mais un roi d'Assur, et l'on songe tout naturellement à Scnnachérib assassiné par scs fils en 681, et dont la mort est racontée aussi xv Reg., XIX, 37 et Is., xxxvir, 38. Au Jugement du P. Dhorme. *Les pays bibliques et Γ Assyrie,* danslaBaw *biblique,* 1910, p. 389, la satire d*Isaïe viserait plutôt Sargon qui mourut de mort violente en 705, et ne

put même être enterré «dans sa demeure·, c'est-à-dire, dans son propre toinln au. h., xiv, 19. Le chant d'Isaïe s'adapterait beaucoup mieux au destin de conquérants comme Sargon ou Scnnachérib qu'à celui du dernier roi de Babylone» le faible Nabonidc, qui ne fut d'ailleurs pas mis à mort par Cyrus, mais fait prisonnier, et préposé ensuite cou une gouverneur à son ancien royaume. Dans ces conditions, Il faudrait admettre encore que la satire primitivement consacrée À un roi d'Assyrie a été reprise plus tard dans un oracle sur la mine de l'empire chaldéen, car c'est bien de la prise de Babylone par h s Mèdes que i raltc la chapitre xm, et le chant du chapitre xiv est lui-même encadre dans des versets qui se rapportent à la fin de la captivité, xiv, 1-4·, et à la destruction de Babylone, xiv, 22-23. Le P. Dhorme le reconnaît : « Il va sans dire que l'ancienne complainte sur la mort de Sargon a pu être recueillie dans un morceau plus récent. » Et alors la question de i'origine isaïenne de l'oracle actuel contre Babylone des chapitres x iji-x îv se repose dans les mêmes termes qu'au début de cette étude. Beaucoup de critiques continue nt d'ailleurs à croire que c'est bien la chute du monarque chaldéen qui est célébrée dans Isaïe xiv, 4b-21, nuils le prophète n'aurait pas précisément en vue Nabonidc ni un autre roi babylonien déterminé; le roi de Babylone lui apparaîtrait avant tout comme représentant du puissant empire chaldéen dont Il décrirait la ruine dans la chute de son roi.

Nous avons examiné assez longuement le problème de l'authenticité des chapitres xni-xiv, parce qu'il se reposera à peu près dans les mêmes termes à propos d'autres oracles du livre d'Isaïe.

/) xv-xvi, 12. — Les chapitres xv-xvi d'Isaïe contiennent, à proprement parler, deux oracles contre Moab, xv-xvi, 12 et xvi, 13-14. Le premier décrit l'attaque soudaine des forteresses de Moab, le deuil de ses habitants, leur détresse et leur fuite. xv.Sion est invitée à donner un abri aux fugitifs de Moab ; cet acte de miséricorde affermira le trône de David, xvi, 1-5. La dévastation de Moab est le châtiment de son orgueil; elle n'en excite pas moins la vive compassion du prophète. xvi, 6-12. Le second oracle reprend le premier pour son compte, et en fixe lu réalisation à un délai de trois ans, xvi, 13-14. Cet épilogue peut très bien avoir pour auteur Isaïe qui l'aurait composé sous Sargon, peu de temps avant l'expédition contre Azot en 711, alors que les Moabites, les Philistins et les Égyptiens s'étalent ligués contre l'Assyrie. Quant au premier oracle, plusieurs indices permettent d'y voir une composition d'un prophète antérieur, reprise par Isaïe : l'épilogue constate lui-même que cette parole sur Moab **a** été prononcée autrefois, dans le passé; le ton, le style et le vocabulaire diffèrent assez de ceux d* Isaïe, Il n'est pas rare de voir les prophètes adapter à leur époque des prophéties antérieures ; un siècle après Isale, Jérémie» x l v h i, reprendra A son tour l'oracle contre Moab pour annoncer A ce peuple sa ruine totale par les Chaidécris, comme Isaïe l'avait repris pour annoncer la dévastation par les Assyriens.

g) xix, 16-25. — L'oracle sur l'Égypte comprend deux parties. La première, 1-15, décrit les fléaux qui vont s'abattre sur l'Égypte et atteindre toutes les classes de la population. La seconde, 16-25, prédit le châtiment et la conversion de l'Égypte» le culte de Jahvé en Égypte, l'union de l'Égypte, de l'Assyrie et d'Israël aux temps messianiques. La première partie présente les meilleures garanties d'authenticité, Il n'en est pas de même de la seconde. Non seulement le prophète proclame, comme dans la première partie, 1,4, 12,14, que Jahvé est l'auteur des désastres de l'Égypte, mais il suppose, 17, que les Égyptiens eux-mêmes connaissent ce dessein du Dieu de Juda,c'cst pourquoi l'effroi les saisit rien qu'au nom du pays de Juda. D'nutrc part, le ton de sympathie à l'adresse de l'Égypte, l'annonce de sa conversion, et surtout les détails précis de la prédiction dans les versets 18-23 paraissent trahir un auteur de longtemps postérieur à Isaïe. L'Égypte connaîtra Jahvé et lui offrira des sacrifices, des offrandes cl des vœux, 21 ; il y aura cinq villes sur la terre d'Égypte qui parleront la langue de Canaan et l'une d'elles s'appellera Léontopolis, 18; Il y aura un autel pour Jahvé dans la terre d'Égypte, et à la frontière un obélisque lui sera consacré, 19. Ces prédictions détaillées d'événements lointains ne concordent guère avec la manière idéale dont les prophètes décrivent d'ordinaire l'avenir. On a même cru pouvoir identifier les cinq villes dont parle le verset 18; surtout la mention de Léontopolis semble bien contenir une allusion au temple construit en cette localité, vers 160 avant J.-G, par Onias iv, avec l'assentiment de Ptoléniée Philométor Josêphc, Ατι/iq., XIII,χπ, 1. En conséquence, la composition de xix, 16-25 devrait se placer vers le milieu du n· siècle av. J.-G

La force de cet argument dt pend essentiellement de l'interprétation du verset 18. Contient-il effectivement des détails si précis? L'identification des cinq villes est purement fantaisiste; le nombre cinq n'a que les apparences de la précision; il signiûe Id, comme en d'autres endroits delà Bible» un petit nombre, quelques villes, Lev., χχντ, 8; I Reg., xxi,3; xvn, 40; IV Reg., vu, 13; Is., xxx, 17; xvu, 6, etc. La lecture Léontopolis n'est qu'unc conjecture peu probable. Le texte massorétique actuel devrait se traduire : ville de destruction; les LXX ont lu: ville de Justice; la Vulgate, Symmaque, un grand nombre d'exégètes (Houblgant» Knabenbaucr, Crampon, Condamin, etc), lisent : ville du soleil, et cette leçon est la plus probable. ‹ Le prophète ferait allusion à 1a ville de On, célèbre par un temple du dieu-soleil, d'où son nom grec Ἡλιούπολι . Jérémie parle des stèles ou obélisques de Beth-Sémès (maison du soleil : Heliopolis), xuii, 13. Parmi les ruines d'Héliopulis» à peu de distance du Caire» un obélisque est encore debout » (Condamin, *op. ciLf* p 132). Dès lors, cette prédiction n'a plus rien d'insolite, et l'on ne voit pas pourquoi Isaïe n'aurait pu annoncer, vers l'an 700, la conversion des deux grandes puissances voisines de Juda, l'Égypte et l'Assyrie. H prophétise entre autres la diffusion de la langue de Canaan et du culte de Jahvé en Égypte et Jusque dans les foyers de l'idôlatrie égyptienne. Celte prophétie se réalisa progressiveinent par les établissements successifs de colonies juives en Égypte et par la propagation du christianisme dans ces contrées. Il y a d'ailleurs des raisons positives qui militent en faveur de l'authenticité : les relations étroites qui existent entre 16-25 et 1-15; les expressions et les tours de phrase de 16-25 qui rappellent certainement Isaïe; au verset 19, le symbole d'une *inaiebâh* (stèle) élevée à la frontière d'Égypte, pour prédire le culte futur de Jahvé : après la promulgation du Deutéronome qui interdit si formellement toute masscbàh comme idolatrlque, le choix de cet emblème, dam ce but, serait tout A fait improbable.

h) xxi, 1-10. — A quel événement se rapporte cette prophétie sur la chute de Babylone? Quelques critiques ont cru que le prophète visait le siège de Babylone par Sargon en 710. A l'avènement de Sargon en 722, Mérodach-Baladan réussit A faire de la Babylonie un royaume indépendant. Le canon de Ptolémée h fait monter sur le trône de Babylone en 721. Pour nf fermir sa position, il chercha A gagner des alliés, tant à l'est, du côté d'Élam, qu'à l'ouest, du côté de la Syro-Phénlcle, de la Palestine et de l'Égypte. C'est dans ce but qu'il envoya des ambassades aux différentes cours, entre autres à celle d'Ézéchlas. h., xxxix Sargon attaqua et défit le patriote bauylomtn en 710-7U9, et

cc serait cet événement que décrirait prophétiquement haïe. Babylone, dit-on, n'apparaît pas encore Ici comme la maîtresse des nations; son sort excite une vive sympathie dans le cœur du prophète, et la nouvelle de sa chute lui arrache un cri de douleur : c'est que la prise de Babylone marque un nouveau triomphe pour l'Assyrie, dont la puissance grandissante est une menace perpétuelle pour le petit royaume de Judn.

S'il en est ainsi, il n'y a plus la moindre difficulté à admettre l'origine Lsaïcnne de cet oracle. Mais la plupart des auteurs rejettent cette Interprétation de l'oracle sur Babylone. Cheyne et Driver qui l'avaient d'abord adoptée, l'ont abandonnée. Λ l'époque de Sargon, .Juda n'a pas encore été battu par l'Assyrie «comme le grain sur l'aire, › y 10. Ce ne furent pas les Élamites et les Mèdes, ›' 2, qui attaquèrent alors Babylone, mais les Assyriens· Élam figurait au contraire parmi les alliés de Babylone. 11 n'est pas vraisemblable qu'Isaïe, l'adversaire décidé de l'alliance entre Ézéchlas et Mérodach, ait souffert de la prise de Babylone par Sargon ; il a dû plutôt s'en réjouir. Pour toutes ces raisons, il faut interpréter l'oracle contre Babylone de la prise de cette ville par Cyrus en 538. L'association des Élarnites et des Mèdes nous transporte tout naturellement à cette époque. Le peuple « foulé, battu comme le grain », représente la communauté juive en exil, ou les débris du peuple de Juda restés en Palestine. C'est bien de la chu e de la grande Babylone, la dominatrice des peuples, qu'il s'agit, et l'angoisse du prophète, 3-4, ne provient pas de la crainte de la voir s'accomplir, mais de l'impatience avec laquelle il l'attend. Dés lors, la question de l'authenticité de cet oracle so pose exactement dans les mêmes conditions que celle des chapitres xm-xxv, 23, et nous n'avons rien à ajouter à ce qui a été dit à ce propos.

0 xxm. — L'authenticité et la date de l'oracle contre Tyr soulèvent des questions complexes. On s'est demandé si l'oracle actuel sur Tyr n'était pas un remaniement d'un oracle antérieur sur Sidon. Cette Interprétation est fondée sur la mention de Sidon aux versets 2, 4, 12. Un auteur postérieur en aurait fait un oracle sur Tyr en ajoutant les versets 15-18 qui, sans doute aucun, traitent de Tyr, et en interpolant, dans la première partie, la mention de Tyr aux versets 5, 8, et dans le titre (Duhm, Marti, Cornill, Sellin). L'oracle primitif serait une élégie sur la destruction de Sidon par Artaxcrxès III Ochus en 318. La transformation en un oracle sur Tyr aurait été faite après la prise de Tyr par Alexandre le Grand en 333. Sellin, *Einlellung,* p. 83, admet en partie ces conclusions de Duhm, mais ne voit aucune difficulté contre l'authenticité isaïenne de l'oracle primitif sur Sldon. Ce ne serait pns une élégie sur le destruction de Sldon en 318, mais un oracle de menaces visant le prise de Sldon par Scnnachérib en 701.

Toutes ces déductions sont prématurées. Il n'est nullement prouvé que nous ayons affaire A un oracle se rapportant primitivement à Sldon. La conjecture que le nom de Tyr a été interpolé aux versets 5, 8, est gratuite, et la mention de Sldon aux versets 2,4,12 se comprend aisément dans un oracle sur Tyr. 11 est probable que Sidon est une appellation de la Phénicie tout entière, l'hébreu n'ayant pas d'autre mot pour désigner cc pays. La stupeur et la honte des Phéniciens A la nouvelle de la chute de Tyr, leur grande ville commerçante, s'expliquent très bien. Et si le mot Sidon désigne la ville de cc nom plutôt que la Phénicie, la honte de Sidon à propos du désastre de Tyr serait encore vraisemblable, Tyr étant la voisine et probablement la fille do Sldon (Condamin). Étant admis que nous sommes en présence d'un oracle sur Tyr, la question de l'authenticité et la date du passage dépend beaucoup de l'interprétation du verset 13 qui est comme le pivot des difficultés. Il nous semble que le texte massorétique pourrait sc traduire de la façon suivante : ‹ voici, — *le pays des Chaldéens /ul ce peuple, ce ne fui pas Assur,* — il l'a livrée aux bêtes sauvages. Ils ont dressé leurs tours, abattu scs palais, ils en ont fait une ruine. › Nous considérons comme glose les mots : *le pays des Chaldéens fui ce peuple, ce ne /ut pas Assur.* Il s'agit, dans cc verset, de la destruction de Tyr,et le sujet de la phrase, ici comme aux versets précédents est Jahvé. Mais un lecteur postérieur, probablement du temps de l'exil, croyant qu'il était question dans cet oracle du siège de Tyr par Nabuehodonosor (587-574), aura intercalé cc commentaire : la terre des Chaidécns fut ce peuple (qui détruisit Tyr), cc ne fut pas l'Assyrie. 11 faudra attribuer au même commentateur de l'époque delà captivité l'addition des versets 15 à 18. Les soixante-dix ans d'oubli et d'humiliation de Tyr, 15, 17, représentent les soixante-dix années de domination chaldécnne prédite par Jérémie, xxix, 10. Il est de nouveau supposé, comme au verset 13, qu'il s'agit de la prise de Tyr par les Chaidécns. Au lieu des strophes lyriques de 1-14, nous tombons Ici dans le style prosaïque. On signale dans les versets 15-18 la présence d'expressions singulières, étrangères à Isaïe. Tyr y est comparée à une courtisane, tandis qu'au verset 12 elle est appelée une vierge. Le fait de s'adonner au commerce est appelé une prostitution : «Au bout de soixante-dix ans, Tyr se prostituera de nouveau à tous les royaumes du monde sur la face de la terre. >17. Cc langage ne se comprend guère qu'après l'exil, dit Condamin; les anciens prophètes appelaient prostitution le culte des idoles et l'infidélité d'Israël à Jahvé.

L'authenticité des versets 1-14 peut parfaitement se maintenir. Bien ne nous oblige à y voir une élegie sur un événement passé et à descendre en conséquence jusqu'après la destruction de Tyr par Alexandre le Grand pour trouver la vérification du tableau de la ruine de Tyr. Nous pouvons les considérer comme la prédiction d'un événement futur dont il ne faut pas attendre la réalisation jusque dans les moindres détails : la place réservée à l'hyperbole et ù la mise en scène est plus grande dans un tableau prophétique que dans un récit historique. Il ne manque pas d'événements survenus pendant la carrière d* Isaïe, qui auraient pu lui fournir l'occasion d'une prophétie sur la ruine de Tyr : l'invasion de la Phénicie par Scnnachérib en 701 ; le siège de Tyr poursuivi pendant cinq ans par Salmnnasar (727-722) et peut-être achevé par Sargon, comme celui de Sainarie. Si l'on exige un accomplissement littéral de la prophétie d'Isaïe, il faudra le chercher au cours des différents sièges auxquels Tyr fut soumise, jusqu'à celui d'Alexandre le Grand en 333. Il faudra ainsi descendre plus bas que le commentateur qui a glosé le verset 13 et ajouté les versets 15 Λ 18, et qui a cru voir une réalisation suffisante de la menace d'Isaïe dans le siège long et épuisant que Nabuchodonosor fit subir à la célèbre métropole de Tyr (587-574).

/) xxiv-xxvn. — a. — *L'unité littéraire de l'apocalypse* d'Isaïe était généralement admise avant les attaques de Duhm, de Cheyne et de Marti, même par des critiques qui en présentaient des analyses différentes. La négation de l'unité littéraire a conduit à la négation de l'unité d'auteur Duhm enlève à l'auteur principal les cantiques qui, à son jugement, interrompent l'apocalypse : l'action de grâces, xxv, 1-5; le chant contre Moab, xxv, 9-12; le cantique des rachetés, xxvi, 1-19 et la chanson de la vigne, xxvn, 2-G. Le reste forme un poème continu, offre une suite de pensées très naturelles que viennent indûment briser les chants. Ceux-ci sc distinguent d'ailleurs de la poésie principale aussi bien par la structure poétique et le rythme que par le point de vue : xxv. 1-5 semble

rompre In liaison étroite des pensées; xxm, 1-19 est écrit sur un ton do triomphe mêlé de découragement qui no convient pas ù la situation supposée, et. Condainln, op. *cil.,* p. 177-178. Sellin admet aussi que les chants sont Intercalés dans l'apocalypse et peuvent être plus récents ou plus anciens que celle-ci. Nous croyons cependant devoir maintenir l'unité littéraire du poème et l'unité d'auteur.

On ne peut argumenter de la différence de structure et de rythme entre les chants et le reste de Papocalypse qu'à condition de prouver que l'auteur a dû suivre partout le même rythme; or, nu jugement de certains critiques, il ne serait même pas prouvé que l'autcur se soit Interdit de passer du vers à la prose. Est-il vrai que ces cantiques rompent la suite des Idées? On pourrait peut-être le soutenir pour xxv, 1-5; aussi Condamin transporte ces versets après xxvi, 6. On s'explique cependant leur présence après le chapitre xxiv : les exclamations du prophète seraient amenées par l'apparition de Jahvé; elles célèbrent la chute d'une ville mystérieuse dont il a été question dans le chapitre précédent, xxiv, 10-12.

Le prétendu chant contre Moab, xxv, 9-12, n'est pas un cantique; il est écrit dans le même style que les versets précédents, 6-8 et y fait suite naturellement. Le châtiment de Moab fait contrepoids à la félicité des élus décrite dans ces versets. L'expression · sur cette montagne » qui revient nu f 6 et au t 10 montre manifestement que les vcrscU 9-12 ne sont pas une intercalation.

Le cantique des rachetés, XXM, 1-19, nous paraît tout à fait en situation après la description de la gloire des élus, xxv, 6-8, et du châtiment des impies, xxv, 9-12. Mais comment expliquer alors le ton de triomphe mêlé de découragement qui est celui de ce cantique? Condamin résout la difficulté par la transposition, justifiée d'ailleurs par d'autres raisons, de xxv, 1-5 après xxvi, 1-6, Il obtient ainsi deux morceaux distincts, xxm, 1-6+ xxv, 1-5 d'une part,et xxvi, 7-19 de l'autre, et alors, dit-il, on ne peut plus objecter la différence de tons. Le premier morceau exprime la confiance des Juifs en Jahvé qui humilie les orgueilleux, ruine la forteresse des impies, protège les faibles contre les puissants. Le second morceau révèle les espérances du juste au milieu des épreuves, son désir de voir le peuple multiplié et agrandi, et formule la promesse de Jahvé touchant la résurrection des morts. Dillmann admettait aussi qu'avec xxm, 8 commençait la troisième partie de Fnpocalpysc. Dans xxvi, 1-7, le cantique de reconnaissance de ceux qui seront en Juda; après xxvi, 8, la prière de la communauté opprimée, mais fermement unie à Dieu, pour l'amélioration de sa pénible situation. Ces prières et ces plaintes seraient actuelles, présentes. Lagrange, *L9apocalypse d'Isaïe, à propos des derniers commentaires,* dans *Revue biblique,* 1891, p. 200-231 n'admet pas cette division du cantique; d'après lui, Il n'y a pas de changement de ton; d'un bout ù l'autre, c'est un cantique d'nction de grâces. Les plaintes et les gémissements ne sont pus arrachés par les souffrances présentes : cc n'est que le souvenir que les élus possèdent du passé ; ils ne demandent plus qu'une chose, c'est la résurrection des morts.

Reste le chant de la vigne, xxvn, 2-6, introduit asset brusquement entre le Jugement des grandes puissances ennemies, xxm, 20-xxvn, 1 et celui d'Israël, xxvn, 7 sq. Toutefois, si l'on admet que les épines et les ronces dont parle xxvn, 4, ne représentent pas les ennemis du peuple de Dieu, mais les impies d'Israël et leur châtiment, le cantique de la vigne établit la transition entre les deux jugements.

La discussion qui précède montre qu'on aurait tort d'abandonner trop vite l'unité littéraire de l'apocalypàe d* Isaïe. Si ccs quatre chapitres forment une unité, dit Duhm, on est presque obligé de prendre la ville anonyme plusieurs fois mentionnée pour un seul et même fantôme. Pour notre part, nous n'y voyons pas d'inconvénient : cc fantôme d'une ville mystérieuse détruite convient très bien à une apocalypse, et la quadruple mention qui en est faite dans les différents morceaux, xxiv, 10;xxv,2; xxm,5; xxvn 10, prouve plutôt en faveur de l'unité littéraire de l'ensemble.

b. — */sale est-il l'auteur de cette apocalypse?* Peut-on en déterminer le cadre historique, les événements auxquels elle fait allusion, les faits qui ont influencé la manière de voir et d'écrire de l'auteur? Le genre même du poème, qui le transporte pour ainsi dire en dehors du temps, rend singulièrement difficile la solution de ces problèmes. Aussi, plus que tout autre, cc morceau a-t-il été promené à travers toutes les époques de l'histoire d'Israël, depuis le vni· siècle Jusqu'au premier.Les critiques catholiques en défendent encore l'authenticité; les autres l'abandonnent généralement. La ville ennemie détruite serait Ninive, et l'apocalypse serait à placer au vu* siècle ; ou Babylone, et le morceau aurait été composé pendant l'exil, ou ptu après l'exil, sous la domination perse; ou encore Tyr, assiégée par Alexandre le Grand,et nous serions ramenés à l'époque grecque. Duhm, n'admettant pas l'unité du poème, lui assigne différentes dates. L'auteur de l'oracle principal a connu le pillage de Jérusalem par Antiochus Sidetès en 135 av. J.-C. et le commencement de la guerre contre les Parthcs vers 129 av. J -C. Les cantiques aussi portent l'empreinte d'une époque déterminée. L'action de grâces de xxv, 1-5 et le cantique des sauves sc rapporteraient à la destruction de Samarie par Jean Htrcan, entre 113 et 105 av. J.-C. Le passage contre Moab rappelle la campagne d'Alexandre Jannéc vers 79 av. J. C. Le chant de la vigne est trop vague pour fournir un indice historique. L'opinion la plus répandue parmi les adversaires de l'authenticité est celle qui place l'apocalypse des chapitres xxn-xxvii à l'époque perse, pendant les premières décades de la nouvelle Jérusalem, nions que le peuple, malgré sa situation précaire, est cependant plein d'espérance. C'est cette dernière hypothèse que nous examinerons.

La langue et le style du morceau» dit-on, ne sont pas d'Isaïe. Les Idées religieuses d'Isaïe et ses espérances messianiques sont tout autres. Certaines représentations apocalyptiques, comme le châtiment des puissances d'en-haut, xxiv, 21, le repus sur le mont Sion, xxv, 6, la résurrection des morts, xxm, 19, la grande trompette, xxvn, 13, les animaux symboliques, xxvn, 1, témoignent contre le temps d'Isaïe et en faveur d'une époque assez basse. Si Isaïe a écrit ce morceau, dit Duhm, il aurait pu tout aussi bien écrire le livre de Daniel. Isaïe n'avait pas de raison particulière d'en vouloir à Moab et de le représenter comme le type idéal des ennemis du peuple de Dieu, xxv, 10-12; H ne s'exprime pas en ces termes au sujet de Moab dans les chapitres xv-xvi. A l'époque d* Isaïe, le peuple n'avait pas encore été dominé par des maîtres étrangers, xxvi, 13, il n'avait pas passé par l'épreuve de l'exil, il n'y avait pas lieu d'espérer son retour, xxm, 1 sq., xxvn, 12-13. La ville forte humiliée parait être Babylone, conquise par les Perses mais non encore détruite. Le jugement de Dieu a commencé, mais il n'est pus encore complet. Le peuple est revenu à Sion, il est rentre en grâce auprès de Dieu, tout danger d'apostasie est passé, Jérusalem est rebâtie, xxm, 1, 16; xxvn, 19, mais la situation est encore précaire, il y a manque d'hommes, on attend encore un retour de l'exil, xxvi, 14-18; xxvn, 13. Cette situation est bien celle du temps des prophètes Aggéc et Zacharie, celle des soixante premières années de la restauration.

A l'encontre de ces arguments le P. Lagrange, foc. ci/., s'efforce d'établir :a)Quc la première partie de la

prophétie, χχιν-χχνι, 19, est pincée en dehors de l'histoire, Elle décrit ce qui se passera à la fin des temps. Il est impossible de dire quelles sont les circonstances historiques qui l'ont influencée, La ville mystérieuse détruite peut avoir plusieurs acceptions, aucune ne s'impose. Dans la seconde partie, xxvi, 20-xxvn, la ville détruite, xxvn, 10 pourrait bien être Samarie. Cette partie a beaucoup de ressemblances avec l'oracle ou chapitre xvn contre Éphralm, qui est certainement d'Isaïe, et avec les prophéties d'Osée contre Samarie. Les exilés dont on attend le retour sont ceux d'Éphraîm, et rien ne nous oblige à descendre plus bas que la première captivité assyrienne pour trouver les circonstances historiques qui ont servi de point de départ aux prédictions d'avenir. — β) Ni la langue, ni le style n'indiquent manifestement un auteur postérieur à la captivité assyrienne, et rien ne permet de conclure avec certitude qu'ils ne sont pas d'Isaïe. — γ) Quant au genre et à l'esprit du morceau, qui rappellent les apocalypses de Daniel, de Zacharie et de Joël, pourquoi Isaïe n'aurait-il pu les inaugurer? Le genre apocalyptique a bien dû commencer... S'il est né pendant les persécutions, du besoin de consoler les âmes et de les fortifier, la chute de Samarie et les menaces dont Jérusalem était l'objet ne suffisent-elles pas à en expliquer l'apparition?

Voici, nous semble-t-il, ce que l'on peut admettre, avec les critiques qui rejettent l'authenticité des chapitres xxiv-xxvn : Les circonstances historiques qui ont influencé les descriptions cschatologiques de ces chapitres, les faits réels pris comme symboles de ce qui arrivera à la fin des temps, sont bien en réalité les suivants : la captivité de Juda, In chute de Babylone, le retour de l'exil, la reconstruction de Jérusalem, la situation de la communauté postexillenne. Mais, de ce chef, la question d'authenticité n'est pas encore tranchée. Le fait que les circonstances historiques que nous venons de rappeler servent de point de départ aux descriptions d'avenir, prouve-t-il que l'apocalypse a été composée à une époque où ces circonstances étaient réalisées? Isaïe n'a-t-il pu, sous l'influence de l'inspiration prophétique, se transporter en esprit à cette époque? C'est toujours le problème suscité à propos des chapitres xni-xiv, xxi, qui revient. La critique interne nous parait impuissante à fournir un témoignage définitif contre la tradition, favorable à l'authenticité, et déjà consacrée par i'Ecclésiastiquc, XLvm, 27, qui voit dans Isaïe un prophète eschatologique : *Spiritu magno vidit ultima.*

k) xxxiii.— lJans ce beau poème, le prophète chante la destruction du dévastateur qui a pillé Israël, 1-12, la terreur des impies, la confiance des justes, 13-16, la délivrance de Jérusalem, 17-21, le règne de Jahvé en Slon, 22-24. Cette prophétie a dû être prononcée pendant l'invasion assyrienne, un an après celle des chapitres xxix-xxxn, alors que l'angoisse du peuple était à son comble. Sennnchérib avait pris beaucoup de villes fortes, Imposé un tribut à Ézéchias, puis, prétextant sans doute une trahison, il demande une seconde fols la capitulation de Jérusalem, xxxin, 7-8, Isaïe s'applique à calmer et à rassurer le peuple. Cette situation a dû se vérl fier peu de temps après les événements racontés dans IV Reg., x v iii, 13-16. La différence de ton entre cet oracle et ceux des chapitres précédents s'explique par l'imminence du danger. Plusieurs critiques, sans descendre aux conclusions extrêmes de Duhm et de Marti qui placent cet oracle en 163-162 av. J.-C., admettent que si ce chapitre est isalcn pour le fond, Il peut difficilement l'être pour la forme et le style. Il pourrait être d'un disciple d'Isaïe qui aurait voulu imiter la manière du maître. Ces critiques doivent supposer que l'auteur du morceau se place par l'imagination au temps de l'invasion de Sennacherib. Dès lors, n'csl-ll pas plus simple de l'attribuer à Unie? Les raisons qu'on fait valoir contre l'authenticité sont subjectives, dit Sellin, *JSiiilcilung,* p. 83, sans aucun fondement historique.

l) xxxiv-xxxv. — L'authenticité de ces chapitres est généralement abandonnée par les critiques Indépendants qui les placent au même rang que les chu·pitres xin-xiv, xxi, xxiv-xxvn. Les termes du problème sont, en effet, sensiblement les mêmes, et les défenseurs de l'authenticité donnent aux difficultés h même réponse. Les objections contre l'attribution de ces chapitres à Isaïe sont les suivantes : La langue et le style diffèrent de ceux d'Isaïe. Les couleurs apocalyptiques du morceau plaident pour une date plus récente, surtout la présence de cel te curieuse expression : « Cherchez dans le livre de Jahvé et lisez... >,xxxiv, 16; de même, l'énumération de tous les monstres nocturnes et de tous les mauvais génies qui hantent les ruinai d'Édom. xxxiv, 11-15. L'imitation dcJërcmie,xux,7-22;L-u,deSophonieetd*Ézéchiel, xxi, xxxv-xxxvi. Il n'est plus question ici de l'Assyrie, ni de l'Égypte; Babylone n'y figure pas non plus. Le peuple est supposé en captivité; l'auteur lui-même parait être parmi les exilés. La haine qui se fait jour contre Édom; cc jour de vengeance dont il est parlé, xxxiv, 7; cette armée de revanche pour la cause de Sion, tout cela nous transporte à la fin de l'exil. L'animosité de l'auteur s'explique par l'hostilité d'Édom. Or, la période de l'exil est précisément celle où Édom parait s'être attiré la plus violente rancune de la part des Juifs. Ce peuple manifesta une grande joie lors de la destruction de Jérusalem par les Chaldéens; pendant la captivité, il empiéta sur le territoire de Juda et, au retour, les rapatriés eurent à lutter contre lui. Jer., xux, 7-22; Ez., xxv, 12-14; xxxv; Is., l x iii, 1-6; Abd., 1-16; Joël, ni, 19; Lam., iv, 21-22; Ps., cxxxvn, 7; Mal., i, 2-5. La situation supposée dans les chapitres xxxiv-xxxv d'Isaïe nous Invite à les placer dans la période qui va de 538 à 458. D'autres préfèrent ne pas leur assigner de date et se contentent d'observer que l'auteur écrit avant la soumission des Édomites par Jean Hlrcan. Les exégètes catholiques, qui attribuent encore ces chapitres à Isaïe, font remarquer qu'il n'est pas nécessaire de descendre jusqu'à la captivité pour Justifier l'inimitié de Juda contre Édom et les menaces du prophète à son adresse. Cf. Num., xx, 14-21; Jud., xi, 17; III Reg., xi, 14 sq.; IV Reg., vin, 20, etc. Amos n'a-t-il pas déjà une strophe contre Édom, i, 11-12? Cette réponse n'est cependant pas adéquate: il ne s'agit pas précisément ici de la vieille Inimitié qui existait entre Édom et Juda, mais de la revanche que les rapatriés de Sion prendront contre Édom; ll v a donc bien une allusion aux torts causés par les Edomites pendant l'exil. Aussi, vaudrait-il mieux en appeler à la révélation prophétique, qui a pu transporter, en esprit, un voyant du vni· siècle à l'époque où la situation supposée dans ces oracles était un fait historique.

m) x x x v i-x x x t x. — Nous croyons que ccs chapitres rapportent des paroles authentiques d'Isule, comme celles de xxxv», 6-7, 21-35; x x x v ih , 5 8; xxxix, 6-7. Nous nous demandons seulement s'il.l ont été rédigés dans leur forme actuelle par Isaïe, ou s'ils ont été composés plus tard, à l'aide de documents plus anciens, <t ajoutés comme conclusion historique à la première partie du livre d'Isalc. Les exégètes qui regardent Isaïe comme l'auteur unique et le rédacteur définitif de l'ouvrage qui porte son nom, se sentent enclins tout naturellement à attribuer aussi ccs chapitres au grand prophète. Les critiques qui regardent le livre d i>aïe comme un recueil d'oracles de divers temps et de diverses provenances, .ont unanimes à dire qu'Isaïe n'a pas compose ces chapitres. MaU entre ceux qui sou «

tiennent d'une manière absolue l'unité d'auteur du livre d'Isaïe, et ceux qui la rejettent complètement, Il faut ranger un certain nombre d'auteurs qui, persuadés d'une manière générale de l'authenticité du livre d'IsaTc, font une exception pour les chapitres xxxvi-xxxix. lis appuient leur sentiment sur les raisons suivantes :

a.— Ccs chapitres mentionnent encore la mort de Sennachérib, xxxvn, 38 arrivée en 681. Or il est peu probable qu'Isaïe, ayant commencé son ministère en 740, ait survécu à Sennachérib.

b. — Ccs chapitres placent l'expédition de Scnnachérlb la quatorzième année d'Ézéchias, xxxvi, 1. Semblable erreur chronologique ne peut être attribuée à Isaïe.

c. — Dans tous ccs chapitres, Isaïe est lui-même ml· en scène : on parle de lui à la troisième personne, xxxvn, 2-5, 21 ; xxxvm ; xxxix, 3-5. Ce sont des épisodes de la vie d* Isaïe racontés par un narrateur autre que lui, comme nous en trouvons au chapitre vu et au chapitre xx. C'est un narrateur aussi qui a joint dans le même récit, xxxvn, la prédiction de l'échec des Assyriens et de la mort de Sennachérib, et l'accomplissement de cette prédiction.

d. — On apporte souvent aussi contre l'authenticité de ccs chapitres le fait de leur dépendance vis-à-vis de IV Reg., xvni, 13-xx, 19; mais ce problème littéraire est très complexe et mérite un examen spécial. Voici les faits : le texte du livre des Rols est certainement parallèle à celui d'Isaïe qu'il reproduit presque textuellement. A côté de divergences de moindre Importance, on note deux variantes principales : le livre d'Isaïe ne parle pas du tribut payé pur Ézéchias, d'après IV Reg., xvm, 14-16; par contre,il Insère le cantique d*Ézéchias dans xxxvm, 9 20. A part cela, le texte des Rois est plus circonstancié, il nous est parvenu, d'une façon générale, dans un meilleur état de conservation. Le livre des Rois, comme ce lui d'Isaie, raconte la maladie d'Ézéchias et Γambassade de Mérodach, après l'expédition de Sennachérib placée la quatorzième année d'Ézéchias.

Les anciens commentateurs d'Isaïe n'ont guère cherché à résoudre ce problème littéraire. Cf. Touzard, *De la conservation du texte hébreu, Étude sur Isaïe,* XXX FZ-XIXZX, dans *Revue biblique,* 1897, p. 188-191. Cependant, Eusèbe do Césarée Υπομνήματα εἰ Ἡσαίαν, P. G., t. xxiv,col. 344, laisse entendre que le rédacteur du livre prophétique, qui cst,ù scs yeux, Isaïe lui-même, a emprunté ces récits au livre historiquc.Tclle est aussi l'opinion de Procope de Gaza, Ἐπιτομή των εἰ τδν προφήτην Ἡσαίαν διαφόρων ἐξηγήσβων, P. G., t. ι.χχχνπ, col. 2309-2312. La plupart des exégètes modernes se sont appliqués à résoudre lu difficulté· Ils sont d'ailleurs loin de s'entendre sur la manière. Voici les principales solutions.

Le rédacteur du livre des Rois aurait emprunté ce· chapitres nu livre d* Isaïe, et les versets 14-16 proviendraient d'une autre source. Mais pourquoi aurait-il omis le psaume d'Ézéchias, lui qui se plaît à raconter les actions d'éclat de ce prince? A moins de dire que ce psaume, provenant d'un recueil de morceaux liturgiques, a été inséré dans le livre d'Isaïe tardivement, après l'emprunt fait par le livre des Rois. Mais, si le texte d'LsHie est primitif par rapport à celui des Rois, comment se fuit-il que celui-ci soit meilleur et plus complet?

Le rédacteur du livre d'Isaïe aurait emprunté ces chapitres au livre des Rois, dont le texte aurait été, d'une façon générale, abrégé, et d'un autre côté, amplifié par l'insertion du cantique d'Ézéchias. Cette opinion a beaucoup de partisans parmi les critiques qui rejettent l'authenticité Isaïenne des chapitres xxxvi-xxxix. Elle s'appuie sur ie lull qu'on rencontre dans ce· chapitres d'Isaie, les expressions favor.les du rédacteur final du livre des Rols. Is., xxxvn, 35 et III Reg , xi, 12sq.,32,34; Is., xxxvm, 3 et III Reg., νπι,Γ.I ; xi 4,etc. Elle rend compte aussi de l'abréviation de IV Reg., xx, 1-11 dans h , xxxvm. Mais comment expliquer alors que la même interversion chronologique qu'on trouve dans les chapitres d'Isaïe sc rencontre aussi dans le livre des Rois? On peut trouver une raison à celte interversion dans le livre d* Isaïe : les chapitres xxxvi-xxxvii peuvent servir de conclusion à la première partie du livre, et les chapitres xxxvni-xxxix , d'introduction à la seconde; mais la transposition ne se justifie pas dans le livre des Rois. Faut-il dire que le désordre existait déjà dans le document dont s'est servi le rédacteur du livre des Rois? ou bien que le livre d'Isaïe a réagi à son tour sur le livre des Rois?

Le rédacteur du livre d'Isaïe et le rédacteur du livro des Rois auraient emprunté ccs récits à une même source, soit à une biographie du prophète Isaïe à laquelle se rattacheraient aussi les fragments biographiques des chapitres vu et xx, soit à un autre ouvrage d'Isaïe, peut-être cette *vision du prophète haïe* qui, au témoignage de 11 Par., xxxii, 32, contenait le récit des actions d'Ézéchias et de ses œuvres pieuses. Cet emprunt aurait été fait d'une façon indépendante par les deux rédacteurs et le livre des Rois aurait plus fidèlement conservé sa source que celui d'Isaïe; ou bien le livre d'Isaïe dépendrait de cette source médiatement, par l'intermédiaire du livre des Rois. L'hypothèse qui rend le mieux compte de l'ensemble des faits paraît être lu suivante : le rédacteur du livre des Rois a puisé les éléments de son récit dans une composition d'origine prophétique, biographic d'Isaïe ou vision du prophète Isaïe, fils d'Amos, laquelle n'a pas nécessairement Laie pour auteur. 11 a emprunté la mention du tribut payé par Ézéchias à une autre source. Le récit du livre d'Isaïe dependde celui du livre des Rois qu'il abrège. Le cantique d'Ézéchias a une autre provenance ; son insertion tardive au chapitre xxxvui d'Isaïe a bouleversé l'ordre logique des éléments de ce chapitre. L'interversion chronologique des évènements dans les chapitres xxxvi-xxxix parait être le fait du rédacteur final du livre d'Isaie, et ce phénomène,par la faute desscr.ixj et des copistes, a ensuite réagi sur la disposition ucs événements dans IV Reg , xvm, 13-xx, 19.

2. *La seconde partie du livre cf Isaïe,* xl-lxvi.— L'origine isaïenne de ces chapitres a été admise sans contestation jusqu'au moyen ûgc. Alors, Abcu Esta, (Abraham ben Meïr ben Esra, 11167) émit le premier quelques doutes touchant l'attrlbutlonde ccs chapitres au grand prophète du vin· siècle. 11 conjectura qu'ils devaient avoir été composés pendant l'exil de Babylone, et, cherchant l'auteur auquel on pourrait les assigner, il avança la supposition que ce pourrait bien être le roi Jcdionias. De la lin du xu· siècle à la fin du xvni·, la question n'a plus guère été discutée. En 1775, buederlein, et en 1782, Eichhorn, rejetèrent l'authenticité de In seconde partie d'Isaie, et en placèrent la composition vers la ilnde l'exil babylonien. Ils furent suivis par Gesenius, Ewald et la grande majorité des critiques protestants; ils furent combattus pur Hengstenberg, Keil, Klclncrt, Rutgers, etc. Franz Delitzsch, après avoir vigoureusement défendu le point de vue traditionnel, s'est finalement rallié à l'opinion dite critique. La plupart des exégètes catholiques ont, jusqu'à présent, maintenu l'unité et l'authenticité du livre d'Isaïe, et le décret de la Commission biblique du 29 juin 1908,*De hbri Isaise indole et auctore,* est venu apporter l'appui de son autorité aux arguments en faveur de la thèse traditionnelle. Nous nous efforcerons d'exposer l'état de lu question le plus clairement et le plus objectivement qu'il nous sera possible de le faire.

Les raisons qu'on apporte pour et contre l'authenllcité de la seconde partie d'Isaïe peuvent sc ranger en deux classes, selon qu'elles s'appuient sur des considérations extrinsèques ou intrinsèques au livre même.

a) Arguments (Tordre externe. — a. — La tradition juive et chrétienne a attribué à Isaïe les vingt-sept derniers chapitres du livre qui porte son nom. L'Ecclésiastique, écrit au début du n· siècle avant notre ère, s'exprime, sur le compte d'Isaïe, de façon à montrer qu'il le reconnaît aussi pour l'auteur des chapitres xl-lxvi : ‹ Sous une puissante inspiration prophétique, il vit les temps À venir, et consola les affligés dans Sion ; il annonça ce qui doit arriver dans toute la suite des temps, et les choses cachées avant leur accomplissement. » Eccli., χιλιπ, 23 24. Cet éloge contient des allusions manifestes à Is., xl, 1; xli, 22-23; xui, 9. Le Siracide connaît, sous le nom d'Isaïe, le même recueil de prophéties que nous, la collection des lxvi chapitres. Cette conviction de l'auteur de l'Ecclésiastique est partagée par Flavius Josèphe, *Antiq.*9 XI, i, 1-2 et par les écrivains du Nouveau Testament. Sur 37 citations empruntées aux chapitres xl-lxvi, il en est au moins 11 qui sont explicitement attribuées à Isaïe : Is., xl, 3 et Matth., m, 3; Marc., r, 3; Luc., ht, 4; Joa., r, 23. Is., xlii, 1-4 et Matth., xn, 17. Is., Lm, 4 et Matth., vin, 17. Is., lui, 7 et Act., vni, 28. Is., un, 1 et Joa.,xn,38;Rom.,x. 16. Is.,i.xiet Luc., iv, 17. Is., lxv, 1-2 et Rom., x, 20-21. L'authenticité de ces chapitres est ainsi garantie par le témoignage des Évangiles et des Épîtres.

Les adversaires de l'authenticité s'efforcent d'énerver ce t. molgnage de la tradition. L'auteur de l'Ecclésiastique ne s'est pas livré à des recherches personnelles sur l'origine de la seconde partie d'Isaïe; il accepte de confiance l'opinion courante de son temps. Cette opinion est née du fait que depuis longtemps déjà on possédait le livre d'Isnïe dans la teneur que nous lui connaissons aujourd'hui 11 est possible d'expliquer, en dehors de l'hypothèse de l'authenticité, comment le recueil d'oracles des chapitres xl-lxvi a pu être joint aux prophéties authentiques d'Isaïe; et cette Juxtaposition aura, à son tour, créé la tradition de l'unité d'auteur du livre d'Isaïe. La réunion des deux rc cueils peut être l'cfTet du hasard. L'auteur du second a pu par une fiction littéraire le présenter comme l'œuvre d'Isaïe. Les sopherim ont pu croire que les chapitres xl-lxvi qui présentent, dans la pensée et dans l'expression, d'incontestables affinités avec Isaïe, étaient vraiment son œuvre. Le Talmud, traité *Baba balhra,* 1 |b (le texte dans Comely, *Introductio generally* p. 17), affirme qu'à une certaine époque, sans doute ancienne, le livre d'Isaïe sc trouvait placé après ceux de Jérémie et d'Ézéchiel; comme c'était de beaucoup le moins étendu des trois, on y aura Joint notre écrit anonyme. On forma de cette manière trois volumes à peu près égaux, auxquels vint sc Joindre comme quatrième, la collection des douze petits prophètes, qui ont toujours été comptés pour un seul livre.

Le témoignage de Josêphe, qui vivait trois siècles après l'auteur de l'Ecclésiastique, n'a rien d'étonnant. Il est naturel que l'écrivain juif ait partagé l'opinion ancienne et commune touchant l'origine isaïenne des chapitres xl-lxvi. Il faut en dire autant des écrivains du Nouveau Testament qui, en citant le livre d* Isaïe, ne sc sont pas occupés de In question d'auteur, et n'ont pas rrçu d'illumination spéciale pour la trancher. Le Seigneur lui-même a pu, sur ce sujet, s'accommoder au langage courant, son but n'étant pas de nous enseigner l'Introduction à l'Ancien Testament. D'ailleurs, la grande valeur religieuse que le Nouveau Testament reconnaît à la seconde partie d'Isaïe, cet Évangile prophétique, n'est nullement diminuée par le fait que l'auleur en serait non pas Isaïe, mais le grand anonyme de la captivité.

b. — L'édit de Cyrus en faveur du retour des exilés de Babylone, tel qu'il est rapporté dans H Par., xxxvi, 23 et Esdr., i, 2-4, trahit dans son contenu cl dans su forme une dépendance vis-à-vis d'Is., xu,2-4, 25 ; xliv, 26-28 ; xlv, 1-6,13 ; xlvi, 11 ; xlviii, 14-15.11 en résulte que Cyrus a eu connaissance des prophéties de la seconde partie d'Isaïe où son avènement était prédit comme un fait lointain que Dieu seul peut prévoir. C'est aussi ce qu'atteste Josèphe, *Antlq.*9 xi, 1,2, nu Jugement duquel Cyrus, touché par la lecture des antiques oracles d'Isaïe qu'on lui présenta et qui prophétisaient son règne, accorda aux juifs le fameux édit de 538, autorisant la reconstruction du temple. La tradition juive n'a pas hésité à faire un pas de plus et à affirmer que Cyrus s'était converti à la religion de Jahvé.

Il est établi que Josèphe, pour l'histoire de la période perse, n'a pas eu d'autre source que l'Ancien Testament. Ce qu'il raconte de l'influence des prophéties sur Cyrus n'est qu'une amplification de la notice des Paralipomènes et d'Esdras. Si cette notice rapporte la lettre même de l'édit de Cyrus, on peut admettre que le vainqueur de Babylone a eu connaissance des prophéties qui le désignaient comme l'instrument de Jahvé pour la restauration juive. Mais peut-on en conclure que ces prophéties ont pour auteur le prophète Isaïe du νπι· siècle? Leur in fluence ne s'explique-t-elle pas ou bien si elles émanent d'un prophète vivant quelque temps avant l'entrée en scène de Cyrus? Beaucoup de critiques nient d'ailleurs l'authenticité littérale du décret rapporté par les Paralipomènes et Esdras : la forme du décret vient du chroniste lui-mêmo qui a voulu présenter Cyrus comme l'instrument de Jahvé. En réalité, les mesures prises par Cyrus en faveur du judaïsme ont été dictées par des considérations d'ordre purement politique. On sait aujourd'hui que Cyrus, Inaugurant une méthode nouvelle, entreprit de gagner la confiance et l'obéissance de ses sujets, grâce à des procédés bienveillants et d'une habileté consommée (Gautier, *Introduction,* t. i, p. 437).

En donnant au décret de Cyrus cette forme spéciale, qui cadre si bien avec l'esprit Juif, le chroniste a-t-il été influencé par la seconde partie d'Isole, qu'il aurait donc connue et attribuée au prophète du Vtii· siècle? Plusieurs le croient, et proposent même de lire dans II Par., xxxvi, 22 et Esdr., i, 1 : ‹ pour l'accomplissement de la parole que Jahvé avait dite pnr la bouche d'Isaïe › (et non : de Jérémie). Beaucoup d'autres maintiennent en ces endroits la mention de Jéremle, et nient en conséquence que le chroniste ait attribué à Isaïe les chap, xl-lxvi, voire même qu'il ait eu connaissance de ce recueil de prophéties. D'une part, il est peu probable, s'il s'en est servi, qu'il l'ait attribué à Jérémie; d'autre part, il ne manque pas de textes, dnns le livre authentique de Jérémie, qui pouvaient fournir au chroniste la Justification prophétique de l'acte accompli par Cyrus. Jer., xxv, 10-14 ; xxvn, 7; xxîx, 10. On est d'autant plus porté à croire que c'est le livre de Jérémie qui Inspire le chroniste, qu'au verset immédiatement précédent, xxxvi, 21, les soixante-dix années de la captivité sont rappelées ‹ afin que s'accomplît la parole que Jahvé avait dite par la bouche de Jérémie. »

c. — Le livre d'Isaïe, dans sa forme actuelle, est antérieur au livre des Rols. Celui-ci reproduit fresque littéralement, et avec la même Interversion des faits, les chapitres historiques xxxvi-xxxjx d'Isaïe. Or, si la transposition chronologique constatée dnns ces chapltrès peut s'expliquer dans le livre d'Isaïe, ou les chapitres xxxvr-xxxvn servent de conclusion à la première partie, et les chapitres xxxvni-xxxix, d'intro-

duel Ion ft la seconde, elle ne peut s'expliquer dans le livre des Bois, qu'en admettant un emprunt au livre d'Isaïe. Λ l'époque de la composition du quatrième livre des Bois, dans la première, moitié de l'exil, les deux parties d'Isaïe ne formaient donc qu'un seul livre. 11 on résulte que la seconde partie est antérieure à Texil. Dès lors, 11 n'y a plus de raison de ne pus l'attribuer A Isaïe. La critique ne sépare d'ailleurs pasces deux propositions: cette partie n'est pas antérieure à l'exil; elle n'est pas d'Isaïe.

Nous avons vu que les chapitres xxxvi-xxxix n'avaient pas été rédigés, dans leur forme actuelle, par le prophète Isaïe, que leur place naturelle sc trouvait dans Je livre des Rols, où ils font partie intégrante de l'histoire, où ils sont conservés d'une façon plus complète et dans un meilleur texte. Ils auront été empruntés au second livre des Rols, pour servir de conclusion historique au livre d'Isaïe, comme c'est le cas pour le chapitre lu de Jérémic La première partie d'Isaïe a donc joui pendant un certain temps d'une existence indépendante, elle a formé un livre complet, avec ou sans sa conclusion historique, et ce fait crée déjà une forte présomption contre l'authenticité de la seconde partie. L'Interversion chronologique qu'on remarque dans les chapitres xxxvi-xxxrx peut être attribuée au rédacteur final d'Isaïe qui, lors de l'adjonction de la seconde partie d* Isaïe, aura voulu mettre un certain plan d'ensemble dans le livre définitif. La transposition aura été effectuée ensuite dans le livre des Rois; elle ne constitue donc aucun argument en faveur de l'existence préexilienne et de l'authenticité de la seconde partie d'Isaïe.

d. — Les défenseurs de l'authenticité de la seconde part ie d'Isaïe empruntent un dernier argument extrinsèque à l'influence littéraire exercée par les chapitres xl-lxvi sur les prophètes du vu· siècle, Jérémie, Nahum, Sophonie, Habacuc. Il en résulte que ces chapitres sont antérieurs au vn· siècle et qu'il faut les attribuer, comme le veut la tradition et comme l'indique la composition actuelle du livre d'Isaïe, au grand prophète du vin· siècle.

Dans bien des cas, répondent les adversaires de l'authenticité, la dépendance littéraire n'est pas prouvée. Delitzsch lui-même a reconnu, alors qu'il admettait encore l'authenticité, que les parallèles établis entre 1s., xl-lxvi et Nahum n'étalent pas probants. Et lorsque la dépendance littéraire paraît établie, sc pose la difficile question de priorité. C'est ainsi que Soph.,n, 15 semble antérieur à 1%, xlvh,8-10; et Soph., in, 10 peut s'expliquer indépendamment d'Is., lxvi, 20. La comparaison de Jcr., xxx, 10 sq.;xLVi,27 sq. avec Is., xlit i, 1-6; de Jcr., vi, 15 avec Is., lvi, 11 ; de Jcr., xxxiii, 3 avec Is., XLVin, 6; de Jcr., x, 1-1G avec Is., xliv, 12-15, etc., ne serait pas non plus favorable à l'antériorité d'Isaïe xl-lxvi.

On fait valoir encore d'autres considérations pour prouver, en particulier, que Jérémic doit occuper une position intermédiaire entre le prophète Isaïe du vin· siècle et l'auteur des chapitres xl-lxvi. Ici, l'exil de Babylone est présupposé, il est actuel, partant inéluctableet fatal On ne sepréoccupe plus de le prévenir, mais on en prédit brillamment la fin. Jérémic, au contraire, voudrait encore éviter l'exil,qui apparaît comme prochain, mais non fatal : c'est pourquoi il multiplie les appels nu repentir et à la conversion. Si Jérémic a connu les oracles d'Is., xl-lxvi, son ministère marque un recul dans le développement de la prophétie; et si scs contemporains avaient pu lui opposer les promesses magnifiques contenues dnns ces chapitres, l'activité de Jérémic aurait été paralysée, et son principal effort, frnppé d'impuissance. Pour échapper à cette conséquence, quelques partisans de l'authenticité ont supposé que les prophéties de xl-lxvi n'avaient pas été Immédiatement publiées, qu'elles étalent restées Inconnues à plusieurs générations, pour n'ètrc mises au jour qu'au moment voulu, dans le but de consoler les déportés. Cette hypothèse gratuite ruine par sa base l'argument de la dépendance littéraire apporté plus haut en faveur de l'authenticité d'Is., xl-lxvi.

d) *Arguments (Tordre interne.* — Ils sont empruntés à l'horizon historique, aux tendances doctrinales, au vocabulaire et au style de ces chapitres.

a. *Horizon historique de la seconde partie.* — Le prophète Isaïe exerce son ministère dans la seconde moitié du vin· siècle. A cette époque, l'Assyrie détient l'hégémonie dans le monde, Babylone est sa vassale. Aussi, dans les oracles authentiques d'Isaïe, c'est toujours l'Assyrie qui est au premier plan, c'est d'elle que vient le danger. Dans la seconde partie» au contraire, tout comme dans les chapitres interpolés de la première partie, xm-xiv, xxi, etc., 11 n'est plus question de Ninive et de l'Assyrie, mais de Babylone, et son hégémonie n'est pas prédite, mais supposée. Juda est soumis à une paissance étrangère, le peuple est en exil, Jérusalem est détruite et le temple est en ruines, et cette lamentable situât ion dure déjà depuis longtemps. xlii, 14, 22, 21, 25; xliîi, 28; xliv, 26; XLvu, 6; Li, 3sq.;ui,5;Lvui,12;LXi,4;LXin, 18-19,lxtv,10-12, etc. Aussi,ceux auxquels le prophète s'adresse, ceux qu'il veut gagner et consoler, au témoignage desquels il en appelle, ne sont pas les habitants de Jérusalem, les contemporains d'Achaz, d'Ézéchias ou de Manassé. mais les captifs, soupirant en exil à Babylone, xl, 21, 26,28; xliîi, 10; XLvni, 8; l» 10-11 ; li, 6,12, sq. ; lvit i, 3 sq., etc. Ils ont longtemps attendu le salut, mais maintenant il est proche ; on tourne les yeux vers Cyrus qui a déjà remporté de grandes victoires, qui abattra la puissance chaldécnne et libérera les exilés, xl, 2; xlx. 2,sq.,25 sq ; xuv,28;xlv, 1 ; xlvi, 13; xlviîi, 20, etc. Cyrus est deux fois appelé par son nom, xuv, 2 et xlv, 1. Cette mention d'un nom propre, s'il faut l'attribuer au prophète Isaïe du vin· siècle» constitue un cas absolument exceptionnel dans l'histoire du prophétisme. On ne pourrait pas apporter comme exemple semblable l'oracle d'un prophète du temps de Jéroboam I, annonçant la venue de Joslas, 111 Reg, χπι, 2, car le livre des Rois n'a été rédige qu'après la réforme de Josias.

Le retour sera suivi d'une grande prospérité, xl. 9-11, etc. Les motifs de confiance sont empruntés à l'omniscience et à la toute-puissance de Jahvé, qui se manifestent déjà dans un commencement de réalisation des prophéties. Jahvé n'abandonnera pas son serviteur Israel: Il était irrité, mais il pardonne, autant pour sa propre gloire, que parce que l'expiation est complète. En un mot, la situation supposée dans ce recueil est celle de l'exil, et l'explication la plus simple de ce phénomène est à chercher dans ie fait que son auteur vivait lui-même A cette époque et dans ces circonstances. U faut d'ailleurs remarquer qu'en dehors de leur réunion accidentelle à la première partie d'Isaïe, ces xxvii chapitres ne contiennent pas une phrase, pas un mot,qui tende à les rattacher,directcmment ouindirectement,nu filsd'Amos, le prophète du vm«slèck·.

Les défenseurs de l'authenticité ne peuvent méconnaître cette situation, et ne la méconnaissent point Pour ce qui est tout d'abord de la mention même de Cyrus, ils n'hésitent pas, en général A l'attribuer à Isaïe lui-même. Quelques-uns pourtant croient que le nom de Cyrus est une glose marginale introduite plus tard dans le texte lui-même, tout comme le nom de Josias dans III Reg., χιιι, 2 (Hanneberg). D'autres croient que Cyrus n'était qu'un titre donné, à une certaine époque, A tous les rois de Perso (Jahn). Ilengstenbergfalt de Cyrus un nom honorifique que le con quérant de Babylone aurait pris en sc fondant sur les

prédictions d'Isalc; son véritable nom aurait été, d'après Strabon, Agradathcs. Mais Dunckcr et Herzog soutiennent que Cyrus était le nom propre et Agradathes le nom honuritique. Cf. Wildeboer, *bicLileralurdes alien Testaments,* p. 270-271, Gôttlngen, 1905;Meignan, *Les Prophètes (ΓIsraèl et le Messie,* p. 252-253, Pa. is, 1893.

Quant à l'impression générale qui se dégage à première lecture de celte partie du livre, les défenseurs de l'authcnticite en rendent compte en disant qu'haïe n'écrit pas pour ses contemporains, mais pour un avenir très éloigné, et qu'il a été transporté par i'Esprit ue Dieu au temps de l'exil pour en prédire la fin. Ils trouvent naturelle, chez un prophète, cette attitude que leurs contradicteurs estiment singulière, gratuitement affirmée, et sans aucun parallèle certain dans l'hbl ire ‹! i prophétisme. Ils relèvent aussi dans la seconde partie d'haie certains faits, certaines manières de s'exprimer, qui tendraient à prouver que l'auteur ne vit pas constamment à Babylone, parmi les exilés, qu'il n'a pas perdu tout contact avec les réalités historiques du mix· siècle. L'auteur parie de la fin de l'exil et de Cyrus, comme d'événements lointains que Dieu seul peut prévoir, xui, 19; xlv, 21; xlviii, 5, ll, 16. Il fait à scs lecteurs des reproches qui n'auraient aucun sens» s'ils s'adressaient aux exilés de Babylone: le peuple est obstinément attaché à l'idolâtrie, xui, 17; lvh, 3-13; ux, 4; lxv, 3-5, 11 ; IJ est infidèle, apostat, meurtrier, il viole la sainteté du sabbat, lviii, 13; lix, 3, 13; ses chefs sont aveugles, cupides et débauchés, lvi, 10-12. Nous rencontrons presque à chaque page de la seconde partie d'Isalc des satires contre les idoles, et des parallèles entre Jal vé et les faux dieux, xl, 18-26; xu, 6-7, 21-29; xliii, 8-13; xliv, 6-20; xi.v, 5-7; xlvi, 1-7; xlviii, 12-16, etc. D'autre part, plusieurs détails font voir que l'auteur ne vit pas en Chaldée, mais qu'il écrit en Palestine. Jérusalem est encore debout, le temple existe toujours et l'on y offre des sacrifices, lxvi, 3. Parlant d'Abraham, le prophète rappelle que Dieu l'a appelé des extrémités de la terre, xli, 8-9, expression qui ne se comprendrait pas, s'il écrivait en Chaldée, pays d'origine du grand patriarche. Exhortant les captifs à profiter de la faveur de Cyrus, et à quitter Babylone, il ne leur dit pas « sortez d'ici », mais· sortez de là »; ll n'habite donc pas Babylone, lu, 11.

Si ces constatations étalent exactes, elles seraient manifestement Incompatibles avec celles que nous avons relevées plus haut, et qui occupent, de l'aveu de tous, une place prépondérante dans la seconde partie d'haie. Ce recueil deviendrait une énigme indéchiffrable, tant pour les contemporains d'haïc que pour les exilés de Babylone. Ce serait une juxtaposition d'oracles disparates, sans aucun lien entre eux, où le prophète passerait brusquement, sans ménager aucune transition, des Israélites du huitième siècle à ceux du sixième. Quel serait le fil d'Ariane qui nous guiderait dans le labyrinthe de la seconde partie d* Isaïe? Il faudrait se résoudre alors à y reconnaître de fréquentes et constantes Interpolations.

Mais les faits sont-ils bien Interprétés? Les choses anciennes prédites depuis longtemps, que Jahvé seul peut prévoir, c'est entre autres l'exil annoncé par les prophètes antérieurs comme châtiment des péchés du peuple. Parmi ces péchés, la seconde partie d'haie rappelle souvent l'idolâtrie, l'infidélité, l'apostasie. Les choses nouvelles, que le prophète annonce maintenant, c'est l'avènement de Cyrus et la fin de la captivité. Les reproches que le prophète adresse à ses lecteurs peuvent parfaitement se comprendre pendant l'exil. L'étude des prophéties d'Ézéchlel nous montre que la situation religieuse des déportés n'était pas brillante, qu'elle avait ses ombres et ses taches. Les cultes idui* triques exerçaient une véritable fascination sur ks Israélites captifs, et le danger d'apostasie était grnn«L De là ces avertissements, ces objurgations, ces tutires contre les faux dieux, ces parallèles qui ont pour t>ul de faire ressortir la transcendance, la toute-puissance, l'omniscience de Jahvé. —· Aucun pass e Ge la seconde partie d* Isaïe ne suppose vraiment l'existence de Jérusalem et du temple de Salomon, mais peut-être la reconstruction de Jérusalem et le second temple. Le chapitre lxvi débute par un avertissement aux constructeurs de la Jérusalem nouvelle: Jahvé n'a pas besoin d'une demeure faite de main d'homme, le ciel est son trône. Le culte purement extérieur ne lui est pas agréable; le vrai culte qui l'honure est de nature spirituelle comme lui : c'est l'humilité, l'obéissance, l'amour du prochain. — Enfin, quand le prophète dit que Dieu a appelé Abraham des extrémités de la terre, il songe au pays de Chanaan où Jahvé le conduisit au terme de son pèlerinage. Et quand, s'adressant aux exilés de Babylone, il leur cric « sortez de là », son langage suppose seulement qu'il n'habite pas Babylone; il ne prouve pas qu'il habitait Jérusalem, au vin· siècle.

b. *Tendances doctrinales.* — La seconde partie d'Isaïe présente, de l'avenir messianique, une conception différente de celle de la première partie. Le Roi-Messie décrit d'une façon si caractéristique, comme rejeton de lu tige de Jessé, dans les chapitres vu, ixet xi, n'apparaît plus ici. Seul le chapitre lv, 3 parle des grâces assurées à David, et encore s'agit-il probablement d'une translation au peuple, des promesses faites à David. Au heu de ΓEmmanuel, du rejeton de David, du roi futur, c'est le serviteur de Jahvé, le médiateur du salut spirituel qui est au premier plan dans toute cette partie. La doctrine du · Reste qui se convertira· si fréquemment affirmée dans la première partie, ne revient que rarement et d'une manière implicite, lix, 20; lxv, 8-9. Les espérances messianiques sont plus grandioses, plus universalistes, xlii, 6; xlix, 6, le monothéisme plus transcendant, xl, 18, sq. Par contre, les tendances légalistes sont plus accusées : l'importance accordée à la célébration du sabbat, lvi, 2sq.; lviii, 13; comparer avec i, 11, 15, la mention des prêtres, lxi, 6; lxvi, 21, des prosélytes, lvi,3, 6, la qualification de Jérusalem comme · sainte », etc. Ces conceptions et ces préoccupations sont celles d'un prophète de l'exil, comme le montre la comparaison avec Ézéchiel. Les défenseurs de l'authenticité ks expliquent par la diversité de circonstances, de but, de temps, de destinataires, de sujets traités. Ils reconnaissent d'ailleurs, comme nous l'avons vu, que l'auteur de la seconde partie d* Isaïe vit en esprit au tempi de l'exil, et écrit pour les exilés.

c. *Style et vocabulaire.*—Les différences de style entre les deux parties d'Isaïe se remarquent même dans une bonne traduction. D'une façon générale, le style de la seconde partie est plus simple, plus coulant, plus clair, mais moins puissant que celui de la première. Il se caractérise par un symbolisme spécial, l'introduction de morceaux hymniques, le retour fréquent sur des sujets déjà abordés précédemment, certaines appositions constantes au nom de Jahvé, comme Jacnb ou Israël, la répétition des mômes paroles, par exemple, consolez, consolez mon peuple, etc.

On fait les mêmes constatations pour le vocabulaire, la terminologie et la langue. Une dizaine de termes et de tournures de phrases, totalement étrangers à la première partie d'Isaïe, si l'on excepte les passages que d'autres raisons forcent à rapporter ù une époque plus récente, se rencontrent souvent dans les 27 derniers chapitres : *bâhar.* choisir; ***hillül,*** louer ; *hdfes,* préférer; *pdsph,* exulter; *sdmah,* pousser un rejeton, au sens figure; *rdson,* se complaire; ***sûs,*** se ré

Jouir; etc. Une dizaine de locutions fréquentes dans la seconde partie ne reviennent que rarement dans la premiere, ou chez les prophètes préexihens, et parfois avec un sens différent, comme **Ebêd Jahué, sédéq, *éddqdh,* dans le sens de salut; *sudaq*ᵑ dans le sens d'être vrai, d'avoir raison, etc. Plus de trente-cinq expressions se rencontrent dans la première partie, qui ne reviennent jamais dans La seconde. D'autres, comme « en ce Jour », reviennent plus de trente fois dans la première partie et une fois seulement dans la seconde» LH, 6. La tournure « il se fera », affectionnée par Isaïe, ne revient que deux fois dans la seconde partie. L'hébreu de celte seconde partie sans être aussi entaché d'aramaïsmes que celui de Jérémie et d'Ézéchlcl, n'est cependant plus aussi pur que celui des écrivains du vin· siècle, en particulier d'Isaïe. D'ailleurs, dit-on, la pureté relativement grande de la langue des 27 derniers chapitres ne prouve pas nécessairement en faveur de leur antiquité : certains psaumes récents, le livre des Paralipoinènes lui-même, sont encore écrits dans un hébreu assez pur.

Au Jugement des partisans de la tradition, ces différences de style et de vocabulaire ne permettent pas de conclure à la diversité d'auteurs. Ils les expliquent par la nature différente des sujets traités, par l'âge du prophète. Isaïe aurait composé la seconde partie de son livre vers la fin de son ministère prophétique, et au cours de sa longue carrière, son style, son vocabulaire et sa langue ont pu se modi lier quelque peu. — Mais nous possédons aussi, dans la première partie d'Isaïe, des oracles datant de la fin de son ministère, alors que le prophète devait avoir plus de soixante ans, et ces oracles ne se distinguent pas, pour la forme, des prophéties antérieures. Isaïe a-t-il donc changé de manière dans son extrême vieillesse? On a soutenu aussi que la première partie renfermait le résumé des prédications d'Isaïe, ce qui leur donnerait quelque chose de vivant, d'animé, tandis que les chapitres xl-lxvi auraient été écrits sans avoir jamais été précités. Mais la différence que l'on constate entre les deux parties d'Lsaïe n'est pas précisément celle qui existerait entre la parole vivante et chaleureuse d'un orateur populaire et l'œuvre mesurée d'un écrivain.

Après avoir expliqué les différences, les défenseurs de l'authenticité insistent sur les affinités littéraires incontestables qui existent entre les deux parties du livre d'Isaïe. Ils relèvent aussi un certain nombre d'expressions, caractéristiques d'isafe, qui se rencontrent indifféremment dans les deux parties, comme la dénomination de «Saint d'Israël » donnée à Dieu: elle revient dix-sept fois dans la première partie, malsaussl treize fois dans la seconde. Les critiques répondent que l'écrivain de xl-lxvi a connu les prophéties d* Isaïe, dont il a certainement été l'admirateur, le disciple et le continuateur, et qu'en tout cas, les ressemblances entre les deux parties ne prouveraient pas autant pour l'unité d'auteur, que les différences, pour la diversité.

En présence de la complexité du problème que soulève l'authenticité de la seconde partie d'Isaïe, on reconnaîtra que la Commission biblique agit sagement e· maintenant, jusqu'à plus ample informé, la thèse traditionnelle de l'attribution à Isaïe. Acettc question: *Utrum admitti possit... secundum partem libri Isaiæ in qua vates non Judseos Isaiæ a-quales, at Judxos in exsilio babylonico lugentes veluii inter ipsos vivens alloquitur et solatur, non posse ipsum /satam jamdiu emortuum auctorem habere, sed oportere eam ignoto cuidam vati inter exsules viventi assignare?* elle a répondu par la négative. Et les deux réponses qui suivent précisent que les diverses râlions, soit d'ordre philologique, soit d'ordre général, apportées en faveur de l'hypothèse critique, ne sont pas suffisantes pour emporter la conviction. Le texte de la Commission biblique dans Denzinger-Bannwart, *En hihdiun,* n. 2115-2119, et dans Cavallcra, *Thésaurus,* n. 108.

Pour l'immense majorité des critiques non catholiques, la question de l'authenticité Isalenne des chapitres xl-lxvi ne se pose même plus à l'heure actuelle. Mais leur tâche n'est pas finie quand Ils croient avoir démontré que ces chapitres ne sont pas d'Isaïe· D'autres problèmes se posent On parlait autrefois du Dcutéro-Isaïe, du Grand Inconnu, de l'Anonyme de la captivité. Or, beaucoup de savants contemporains (Dulim, Cheyne, Marti, Lltlmann, etc.) ont été amenés, par l'étude des caractères littéraires et religieux de cet ensemble de prophéties, à y distinguer deux groupes dus à des auteurs différents.

Le premier, comprenant xl-lv, appartient à la période exilique, antérieure à l'édit de Cyrus. C'est proprement le livre des consolations, ainsi qu'on l'a défini avec beaucoup de justesse. On donne à l'auteur qui l'a composé le nom de second Isaïe. Ce groupe n'a cependant pas été écrit d'un seul jet. Un examen attentif des circonstances historiques supposées prouve que les chapitres xl-xlviii doivent sc placer en 517-546, à l'époque où Cyrus s'avançait triomphalement contre Crésus, tandis que les chapitres XUx-lv précéderaient de peu la chute de Babylone.

L'autre groupe, formé des chapitres lvi-lxvi est un morceau postexdique. Les pièces qui s'y trouvent rassemblées ont été composées après l'édit de restauration de 538. C'est ainsi que lvi, 5-8 suppose manifestement un état de choses postérieur à la captivité : Jérusalem est habitée, le temple existe avvc son culte et ses sacrifices. Plusieurs cependant croient encore retrouver dans ce groupe des morceaux du temps de l'exil, Lx-Lxii, même des morceaux du temps de Jérémie, repris et modifiés par un auteur postérieur, lvi, 9-lvh, 11·; lix, 3-15. Dans quelle mesure les chapitres lvi-lxvi peuvent-ils encore être attribués au Deutéro-Isale? Ne faut-il pas admettre un Tnto-lsale? Plusieurs, à la suite de Kucnen, Kittel, Cheyne, Cramer, songent plutôt â une école influencée par le Deutéro-Isaîe. On le voit, pour la solution du problème de la composition des chapitres xl-lxvi, on est loin d'obtenir parmi les critiques l'unnniinité qu'on rencontre dans la négation de l'authenticité isalenne de ces mêmes chapitres.

III. Doctrine du livre d'Isaïe. — Nous exposerons séparément les enseignements des deux purllea du livre d'Isaïe.

Z. LA *PREMIERE Partie*. — Nous étudierons succinctement les attributs divins et les conceptions de la vie d'outre-tombe., puis nous consacrerons un développement plus considérable aux prophéties messianiques.

iᵑ *Les attributs divins.* — La doctrine de la première partie du livre d'Isaïe touchant l'unité, la toute-puissance, la souveraineté absolue, la providence universelle de Jahvé, la nullité des idoles est trop claire pour que nous nous y arrêtions. 11 faudrait en citer tous les chapitres. Toute l'activité prophétique d'Isaïe se reflète dans la vision Inaugurale de son ministère et lui emprunte un cachet particulier : Isaïe est le prophète de la sainteté de Jahvé. L'expression qu'il emploie de préférence pour désigner Dku, c'est le «Saint d*Israël». 11 s'efforce par tous les moyens de faire prévaloir la conception singulièrement élevée qu'il se fait de la sainteté de Jahvé. Essayer de préciser cette notion, c'est caractériser en même temps le contenu essentiel de la prophétie d'Isaïe.

Une créature est sainte quand elle est mise à part pour un but religieux, quand elle est consacrée à I)nu. *Saint* est plutôt opposé Λ *profane* qu'à *souillé.* Mais de l'idée primitive de separation découle naturellement celle de pureté, d'absence de souilllure, que nous alla-

cbons le plus souvent à ce mot. Cette double Idée de séparation et de pureté se retrouve également dans la sainteté qu'haïe attribue à Jahvé. Elle comprend ce que nous appelons la sainteté morale, c'est-à-dire, la pureté parfaite, l'inaccessibilité nu mal, l'horreur pour *le* péché. En présence de cette sainteté, Isaïe sc déclare perdu, parce qu'il est un homme aux lèvres souillées, qu'il habite au milieu d'un peuple aux lèvres souillées, vi : l'impur ne peut subsister en face de l*Etre très saint et très pur, l'homme ne peut voir Dieu sans mourir. Cf. Ex., xxxrn,20. Mais la sainteté de Dieu, c'est aussi son absolue perfection qui le sépare et le met Infiniment au-dessus de toute créature; elle embrasse toutes les supériorités. Proclamer que Jahvé est saint, c'est reconnaître sa majesté suprême, son absolue transcendance, son universel domaine, sa toute-puissance, sa sagesse et sa miséricorde. Inculquer «ette douille notion de la sainteté et en déduire les conclusions pratiques qu'elle comporte, c'est tout le ministère d'Isaïe.

Parmi tous les peuples, Dieu s'est librement et spécialement attaché Israel sur lequel sa Providence avait des desseins pari iculiers. Is., i, 2-4 ;n, 5-6 ; v, 1-7 ; xix, 25; xxix, 22-24 ; xxxi, 5-6, etc. Dieu a donné à son peuple une loi, un enseignement, dont il exige la pratique, n, 3; ▾, 21; xxx, 9. Israël doit servir Jahvé avec une piété sincère et profonde; la fidélité routinière et orgueilleuse aux pratiques extérieures du culte est en abomination devant Jahvé. Ce ne sont pas les sacrifices qui l'honorent, mais l'accomplissement des lois morales, i, 10-20. Ailleurs, xix, 21, Isaïe déclare que les sacrifices sont agréables à Jahvé. Isaïe ne connaît qu'un seul sanctuaire légitime, celui du temple de Jérusalem. Sion est la montagne de la maison de Jahvé. C'est de là que Jahvé manifeste scs volontés et exécute ses desseins. C'est là que les peuples viendront lui présenter leurs hommages; c'est là que se trouve la fournaise de sa colère, n, 1-3 ; xvm, 4-7 ; xxxi, 9. Le temple de Jérusalem est le seul héritier légitime du tabernacle, les autels multiples sont condamnés, iv, 5; xvn, 8; xxxin, 20 sq.

Israël coupable, pécheur, Incrédule, sera durement châtié et expiera douloureusement. Cependant les des•elns providentiels s'accompliront. Israël ne sera pas anéanti, mais purifié par le châtiment. Un reste survivra à l'épreuve, et deviendra le noyau d'un peuple nouveau, haïe est par excellence le prophète du Reste. !,24-28;ιν,2-6;νι,8-13;νπ,3;χ,20;χχνι;χχχνιι,31.

2· *La oie d*outre-tombe.* — On reconnaît généralement l'importance du chapitre xiv d'Isaïe, où sont décrites la chute du roi de Babylone et sa descente au séjour des morts, pour l'étude des conceptions de la vie d'outre-tombe chez les anciens hébreux. Il ne faut cependant pas perdre de vue que nous sommes en présence d'un chant poétique, non d'un exposé doctrinal, et Il y aurait sans doute quelque Inconvénient à prendre à la lettre les hyperboles du prophète et ses personnifications. Le schéôl est une fosse creusée dans les profondeurs de la terre, distincte du sépulcre. Le roi de Babylone, sans sépulture, et les rois des nations, chacun dans sa demeure, sc rejoignent cependant au schéôl, sorte de réceptacle commun, séjour peu enviable, où disparaît toute majesté, où règne le silence, où habitent les vers, où les hommes survivent dans un état de grande faiblesse, comme des ombres qui sommeillent mais qu'un grand événement peut cependant réveiller. On dirait que ces ombres peuvent alors communiquer entre elles, à moins que ces détails ne dussent être mis au compte des provopopées poétiques. On ne voit nulle différence dans le sort r< *»ervê à ces ombres. Il n'est pas dit que le ml de Babylone descend·* dans des réglons plus profondes du schéôl ; rien n'indique que la condition y soit en rapport avec la moralité de In vie. Le châtiment spécial du roi de Babylone, qui a miné sa terre et tué son peuple, consiste plutôt dans le fait qu'il est jeté loin de son sépulcre, comme un vil rameau, tandis que les rois des nations reposent avec honneur, chacun dans son tombeau. Telles nous paraissent être les données du chapitre xiv d'Isaïe sur le schéôl. On les retrouvera à peu près Identiques chez itzéchlel, lorsqu'il chante la descente de Pharaon aux enfers,xxxn 17-31.

3·£« *prophéties messianiques.*— 1. *Avènement d*un royaume nouveau:* Isaïe est par-dessus tout le prophète messianique. Avec le reste sauvé, noyau d'un grand peuple, Jahvé conclura une alliance nouvelle dont les bienfaits s'étendront aussi aux nations. Il établira son royaume universel de paix, de sainteté, de Justice. Isaïe décrit fréquemment les splendeurs de l'èrc nouvelle. Il faut distinguer, dans ces descriptions messianiques, la substance des accidents, et parmi ccux-d, l'on peut ranger la forme dans laquelle est représentée cette époque de bonheur, Je temps qui lui est parfois assigné, n, 2-4; iv, 2-6; vm, 23-ix, 6; xi-xu; xvni, 7; xix, 16-25; xxm, 15-18; xxrv-xxvn; xxvm, 23-29; xxix, 17-24; xxx, 19-33; xxxn, 1-8; 15-20; XXXΠI, 17-24; xxxv.

2. *Le chef du royaume nouveau.* — Isaïe ne se contente pas d'annoncer l'avènement d'un royaume nouveau, Il en présente aussi le chef dans le rejeton de David, le roi Messie, le fils de la Vierge. Ces prédictions d'un caractère plus précis, par le fait même aussi plus Importantes, et qui nous retiendrons plus longtemps sont contenues dans les chapitres vi à xn. Dans la première section du livre, ces chapitres vi à xn forment un groupe spécial, d'un genre plus narratif et plus personnel que les morceaux qui le précèdent. Cc petit recueil, qui a peut-être été publié d'abord séparément, et auquel le récit de la vocation au chapitre vi formerait une Introduction appropriée, contient des discours se rapportant au début et à la fin du ministère d'Isaïe. Il nous montre le rôle politique Joué par le grand prophète sous les règnes d'Achaz et d'Ézéchias, et nous fournit presque tous les renseignements biographiques que nous possédons sur la famille d'Isaïe. Mais d'autres particularités encore recommandent ces chapitres à notre attention. Au chapitre vn, verset 14, est annoncée la naissance d'un enfant qui sera appelé Emmanuel, et cc nom prophétique revient encore deux fois au chapitre vin, 8 et 10. Le chapitre ix, 5-6, chante la naissance d'un enfant qui porte des noms merveilleux et sur les épaules duquel repose l'empire. Enfin, Je chapitre xi nous montre le rejeton sorti de la tige de Jcssé, dans son rôle de juge parfait et de roi pacifique. Le retour périodique de cette allusion à un enfant mystérieux donne également à ces chapitres un cachet spécial qui les a fait nommer le *livre de ΓEmmanuel.* Nous étudierons le caractère messianique de ccs trois passages Voir art. Emmanuel, t.iv, cul. 2430-2140.

a) *Contexte général des deux premiers passages.* — Les deux premiers textes appartiennent au même contexte historique, celui des chapitres vii-ix, 6. Le chapitre vu nous transporte au début de la guerre syro-éphraïmlte, alors que l'armée d'Aram est campée en Éphraïm, queRasinet Phacée vont marcher contre Jérusalem pour détrôner Achazctlul substituer le fils de Tabcel. A cette nouvelle, le cœur du roi et le cœur de son peuple frémirent comme les arbres de la forêt frémissent sous le souille du vent. Achaz s'étant rendu à l'extrémité du canal de la piscine supérieure» sur le chemin du champ du foulon, sans doute pour surveiller les travaux de défense ou pour voir comment la ville pourrait s'approvisionner d'eau en cas de siège, Isaïe reçut l'ordre de Dieu de l'y rejoindre avec Seâr

Jêiûb son flh, et de lu! parler au nom de Jahvé : ‹Cela ne tiendra pas, cela ne sera pas › dit le Seigneur Jahvé, après avoir rappelé le mauvais dessein des alliés ; et Achaz est solennellement invité par Isaïe à demander un signe, un prodige éclatant qui le convaincra de la ferme volonté qu'a Jahvé de sauver son peuple. Mais le roi Incrédule se dérobe sous le prétexte hypocrite de ne pas vouloir tenter Dieu. Le véritable motif de son refus nous est connu par le livre des Rols, IV Rcg., xvi, 7-8. Achaz a décidé d'envoyer à Téglath-Phalasar le message suivant : Viens et délivre-moi des rois de Damas et d'Israël. Isaïe est au courant de cotte résolution; cette défiance vis-à-vis de Jahvé, et cette politique païenne funeste à Juda l'exaspèrent: Il annonce à Achaz que Dieu lui-même donnera un signe à la maison de David, mais un signe d'une tout autre nature que celui que le roi aurait pu obtenir d'abord. Toutefois, cc nouveau signe, comme le premier, devra démontrer à Achaz que Jahvé veut sauver son peuple par lui-même, sans le secours des hommes; et le prophète, avant d'apporter le signe, affirme encore une fois solennellement cette volonté salvifique du Dieu d'Israel, en prédisant la naissance surnaturelle de l'Emmanuel, garantie du secours divin : ‹ Voici que la Vierge a conçu et elle enfante un fils et elle l'appelle Emmanuel. › *t* 14. Quant au signe, c'est la dévastation prochaine du pays, le misérable état auquel Juda sera réduit par ceux-là même en qui Achaz avait placée toute sa confiance, qu'il appelait à son secours, dont 11 attendait la libération et le salut, 15 & 25.

Le morceau suivant, vni-ix, 6 développe le même thème, suit à peu près la même marche, et se rapporte aux mêmes circonstances historiques que le chapitre vn. Isaïe prédit d'abord l'échec de la coalition syro-éphraïinlte, vm, 1-4 : dans un espace d'environ deux ans, les royaumes de Damas et d* Israël seront menacés de devenir victimes des Assyriens. Cette prédiction est faite d'une intéressante façon. A la naissance d'un de scs enfants, Isaïe reçut l'ordre de lui donner le nom de Mahêr-ââlal-hâs-baz (Prompt-butin-Prochc-pillagc) et la portée symbolique du nom est expliquée : avant que l'enfant sache dire : papa, maman, on portera les richesses de Damas et le butin de Samaric devant le roi d'Assur. Mais déjà avant la conception de l'enfant, le prophète avait dû graver le nom fatidique en gros caractères, sur une grande tablette, en présence de témoins dignes de foi. La ville de Damas est tombée en 732; la conception et la naissance du fils d'Isaïe dont le nom présage la chute de cette ville doivent sc placer vers 734.

Les ennemis d*Achaz ne l'emporteront pas, malt Juda lui-même sera dévasté par le torrent assyrien. Comme au chapitre vu, le prophète laisse clairement voir la répercussion qu'aura en Juda l'immixtion de l'Assyrie dans les affaires de Palestine, vin, 5-10 : Ce peuple a méprisé les eaux de Slloé qui coulent doucement; voici que le Seigneur amène sur lui les eaux du fleuve, larges et puissantes, elles recouvrent toute l'étendue de ton pays, ô Emmanuel! Mais les projets ennemis n'aboutiront pas, et cela précisément ù cause d'Emmanuel.

Après un morceau d'ordre intime, 11-20, où Isaïe, fatigué de s'adresser à un peuple Incrédule, déclare qu'il va confier ses Instructions écrites à scs fidèles disciples, le discours revient à la description de l'invasion assyrienne, 21-22. On décrit l'angoisse, la famine, la détresse qu'amène cette Invasion. Mais après l'humiliation viendra le gloire : vm, 23-ix, 6 forment un contraste voulu avec le sombre tableau des versets précédents. L'angoisse et les ténèbres feront place à In lumière et à la joie, l'oppression à la délivrance, la guerre à la paix quand apparaîtra et régnera le Messie libérateur, le Prince Issu de David dont le quadruple nom est : .Merveilleux conseiller, Lieu lore, Père a Jamais, Prince de la paix.

Après avoir replacé dans leur cadre historique les deux prophéties messianiques de vn, 14 et de ix, 5-6, il nous reste à justifier l'interprétation sommaire que nous venons d'en donner.

*b) lm prophétie de la naissance d*Emmanuel,* Is., vu, 14. — Nous aurons à rechercher qui est, dans l'esprit du prophète, cet Emmanuel dont la naissance est attendue; ensuite, quel caractère particulier revêt sa conception et sa naissance; enfin quelle est la place de cette prophétie dans le contexte du chapitre vn.

a. *Qui ett Emmanuel ?* — Tout a été mis en œuvre pour reconnaître l'enfant annoncé par baie et qui portera le nom d'*!mmanu-El,* et les identifications les plus diverses ont été proposées.

a) Les anciens juifs, au témoignage de saint Jérôme, y voyaient *Ez/chias : Hebrati hoc de Ezechia, flho Achaz, prophetari arbitrantur, P. L*, t. xxiv, coL 109. Cf. Justin, *Dial.,* n. 66, 63, 71, 77. P. G-, t. vi, coL 628, 633, 611, 656. Quelques modernes, se rallient à cette opinion. Tout semble indiquer, disent-ils, qu'il s'agit d'Ézéchias. Il était fils de roi, de la race de David. Il a grandi sous les yeux d'Isaïe : enfant au début du règne d*Achaz» il était arrivé à l'àge d'homme au moment de la grande invasion assyrienne de Sennachérib. Ses voles n'étaient pas celles de son père : pieux, Juste, confiant dans le secours de Dieu, il mérita d'être délivré par un éclatant miracle. La version des LXX favorise cette Interprétation. D'après clic, en effet, le prophète s'adressant à Achaz, dirait : Tu l'appelleras, κζλέσει , du nom d'Emmanuel. |Achaz donne à l'enfant le nom qu'il doit porter, c'est donc qu'il s'agit de son fils.

Emmanuel n'est pas Ézéchias. La leçon du texte grec ne l'emporte pas sur celle du texte massorétlque : Il est reconnu que la version des LXX du livre d'Isaïe est d'une manière générale assez défectueuse. D'ailleurs, Ézéchias devait être né au moment où Isaïe prononça cet oracle. Saint Jérôme le faisait remarquer déjà : *Quomodo... de Ezechiæ conceptu dicitur el nutivitate, cum co tempore quo regnare cceptt Achaz. fam novem Ezechias esset annorum? (loc.cit.)* Les difficultés chronologiques qui entourent l'avènement d'Éztchias ne permettent plus aux exégètes modernes de proposer cet argument avec la même assurance que Jérôme. Il nous semble pourtant n'avoir pas perdu sa valeur. Trois passages bibliques sont en conflit pour la date de l'avènement d'Ézéchias. D'après IV Rcg., xvui, 9-10, Samaric a été prise la 6· année d'Ézéchias, ce qui nous conduit pour l'avènement de ce prince en 727. 11 devait donc être né en 734 lors de la guerre syro-vphraimite, d'autant plus que la Bible, IV Reg., xviu,2. le fait monter sur le trône à l'àge de 25 ans. Mais, d'après IV Reg xvni, 13, l'invasion de Scnnachérib en Juda eut lieu la quatorzième année d'Ézéchias. Or Sennachérib monta sur le trône en 705 et son expedition en Palestine eut lieu en sa troisième année, en 702 (cylindre de Taylor). 11 faudrait donc dater l'avènement d'Ézéchias d'environ 715. S'il avait 25 ans à son avènement, Isaïe n'a pis pu prédire sa naissance en 731. Mais on ne peut dater le règne d'Ezéchias de 715 ; l'invasion assyrienne de 702 ne tombe pas la quatorzième année d'Ézéchias; nous avons dit plus haut que cette Indication chronologique convient à la maladie d'Ézéchias, mais ne peut d'aucune façon sc rapporter à l'expédition de Sennacherib. Il faut donner la préférence à la notice de IV Reg., xvni, 9-10 sur celle de IV Reg., xvni, 13. On ne peut guère tabler non plus sur les seize ans de règne que IV Rcg., xvi, 2 assigne A Achaz, pour dater l'avènement d'Ézéchias de 719, son père n'ayant pas occupé le trône avant 735. Cette date serait À la fois en contra-

diction avec les deux autres passages des Bois. On obtient au contraire l'harmonie entre IV Rcg., xvi, 2 et IV Beg-, xvin, 9-10, en lisant six uns, au lieu de seize, dans le premier passage. Notons encore que la vraie Interprétation de l'orade d'isule contre les Philistins, Is., xiv, 23 sq., fait coïncider l'année de la mort d'Achaz avec celle de la mort de Téglath-Pholasar. Or le monarque assyrien disparut en 727, ce qui confirme la donnée de IV Beg., xvin, 9-10 pour l'avènement d'Ézéchias en 727. En tout état de cause, on voit que la naissance de ce monarque doit être antérieure à 734 et que le prophète n'a pu alors l'annoncer comme prochaine.

Le nom d'Emmanuel (Dieu avec nous) exprime tout bu moins le souvenir ou l'espoir du salut. 11 semble même qu'Enummuel soit lui-même le roi-sauveur. Nous n'argumentons pas pour le moment du rôle réservé à l'enfant du chapitre ix,ou au rejeton de David du chapitre xi, nous nous en tenons aux chapitres vu et vin qui seuls parlent strictement d'Emmanuel. Au chapitre vu, nous ne rencontrons que le nom avec sa portée figurative, mais au chapitre vm, S, Emmanuel apparaît comme roi de Juda, et au verset 10, comme garantie absolue du salut de la nation : « Armez-vous, vous serez consternés! Préparez un plan, il sera détruit l Formez un projet, il ne tiendra pas, à cause d'Emmanuel (Af *'inimdnu-'Et).* · Or, un ne voit pas très bien pourquoi Ézéchias recevrait un nom qui soit un souvenir ou un gage de salut, encore moins à quel tit rc Ézéchias serait présenté comme roi-sauveur. Isaïe voudrait-ildirequ'Acliazpourraappelerson filsEmmanuel en reconnaissance ou en espoir de ia délivrance du péril syro-éphraïinltv? Mais au chapitre vu, après le refus d'Achaz, il n'est plus question de cette délivrance, mais au contraire des maux qui vont fondre sur Achaz, sa niaEon et son peuple. Il faudrait dire aussi qu'Ézéchi.tvEnunanuel fait double emploi avec le second fils d'haie, dont le num Prompt butin-Proche pillage symbolise le châtiment de Damas et de Suinarie. Achaz devrait-il donner à son fils le nom d'Emmanuel, gage de la délivrance du péril assyrien? Mais il n'est pas question de celte délivrance dans l'entretien du prophète et du rai, mais bien des ravages que l*Assyrien va exerceri n Juda. Enfin, le titre de roi-sauveur ne convient d'aucune façon à Ézcchias. Au lieu d'être le salut d'Israël, il doit demander lui-même ʌ Dieu sa délivrance, et en être averti parla bouche d'Isaïe; il se compromet avec les ambassadeurs du patriote babylonien rodath-Balndan; il s'eilruie et pleure comme un enfant a la nouvelle de sa rnort prochaine. Mais peut-être l'histoire n'a-t-elle pas répondu à l'attente prophétique, et Ézcchias ne lut-il pas l'homme qu'lsuie espérait? Dans ce cas, le prophète, conscient de sa déception, n'aurait pas laissé subsister ses oracles dementis. Le Talmud, traité *Sanhédrin,* 94*, nous dit que Dieu voulait faire d'Ézéchias le Messie, mais que celui-ci n'en fut pas trouvé digne. Cette interprétation a au moins le mérite de reconnaître que l'Emmanuel promis n'est autre que le Messie.

SI Emmanuel désigne Ézcchias, pourquoi haie appelle-t-il sa mère la *almdh?* Ce mot, comme nous le verrons Indique une jeune fille nubile; pourquoi nommer ainsi Abi, fille de Zacharias, IV Beg., xviu, 2? Pourquoi Isaïe ne dit-il pas à Achaz : ton épouse ou la rein '7 Et s'il s'agit d'une jeune fille quelconque du harem d'Achaz, pourquoi Isaïe l'appclle-t-il *lu* jeune tille et pourquoi donne-t-il ce nom vulgaire à celle qu'il sait devoir être lr mère de l'heritier du trône? De plus, comme nous le dirons plus loin aussi, le langage solennel du prophète : « voici que la Jeune fille est enceinte rt met au monde un fils · semble bien annoncer un mystère dans la conception et la naissance d'Emmanuel. Or l,1 n'y eut sans aucun doute rien de particulier Hcr ni d'extraordinmre dans la mu^uace d'Ézéchins.

β) Saint Jérôme rappelle une autre opinion ancienne, celle qui fait d'Emmanuel *un /ils <Tliait ; Quidam dt nostris Isalam prophetam duos fihos hubaisse contendit, Jasub et Emmanuel, et Emmanuel de pruphelissa uxore ejus generatum in typum DominiSatoaturis, Inls.t P.L.,* t. xxiv, col. 109-110. Cette opinion a été défendue par quelques docteurs juifs, comme Aben-Esra et Jarclii, pur des protestants, comme Grotius, Gescnius, Hitzig, Meinhold, etc., et par quelques catholiques, disciples de ce *quidam de nostris* dont parle saint Jérôme. Elle s'appuie d'abord sur l'analogie qui existe entrevu, 14, d'une part, et de l'autre, vu, 3 et vin, 3 où deux autres enfants d'Isaïe reçoivent un nom symbolique et sont donnes connue signes. Isaiene dit-il pas, vm, 18: ‹ Nous voici, moi et mes fils... signes et présages en Israël? » L'exégèse en question allègue aussi, nu moins pour se réfugier dans un sens messianique typique, les difficultés que suscite lecontexteconlre un sens messianique littér.il. Ellenous p.irait cependant inadmissible. D'aucune façon Emmanuel ne peut être un fils d'Isaïe. Plusieurs des raisons que nous avons apportées contre l'identificationEmmanuel-Ézéchias valent aussi contre le fils d'Isaïe. Le prophète n'appelle pas sa femme *hd 'almâh,* mais la *prophêtesse,* vm, 3; la naissance d'un ids d'Isaïe ne présente rien d'extraordinaire; comment le fils d'Isaïe serait-il appelé souverain du pays, vin, 8? Emmanuel ne serait qu'un double de Mahêr èâlâl-hasbaz. Lors de sa rencontre avec Achaz, le prophète est déjà accompagné d'un de ses fils au nom prophétique, Scûr-Jabùb;il n'est guère vraisemblable qu'il ait annoncé à Achaz la naissance prochaine d'un autre, qui figurerait egalement le salut, et cela d'une manière certainement inintelligible pour le roi. Dira-t-on qu'Emmanuel, fils d'Isaïe, est un type du Messie? SI Isaïe n'a pas eu conscience de sens t> pique, si en parlant de son enfant, il a annoncé le Messie sans le savoir, comme le fera plus tard Caiphc. Joa., xi, 51, les arguments de tantôt reviennent, et le prophète a donné à son fils des qualificatifs et des titres qui ne lui conviennent pas. Savait-il au contraire que son fils représentait le Messie, et parlait-il de lui en tant que figure du Messie? Cela revient ù dire que le sens messianique est le sens littéral des paroles d'haie. Nous verrons d'ailleurs que les difficultés soulevées par le contexte contre le sens messianique littéral sont sérieuses, sans doute, mais non Insurmontables.

y)Nous ne nous arrêtons pas à discuter l'explication allégorique de vu, 14, défendue par I lofman, d'après laquelle la *'almdh* serait une personnification de la maison de David, et *VEmmanuel* représenterait l'*Israël nouveau,* ou symboliserait simplement la délivrance. 11 est trop clair qu'il s'agit d'un Individu déterminé et même d'un roi, fils de David.

8) L'explication la plus répandue dans les milieux non-catholiques est celle qui voit dans in *'almdh* une femme quelconque, et dans l'Emmanuel, *un enfant quelconque.* La désignation de l'enfant qui doit naître n'est pas en question, disent les tenants de cette hypothec, et le prophète ne pense ù aucune personne en particulier; il n'y a là pour lui qu'une façon de parier pour indiquer ia proximité de la libération et du salut. Cette explication est proposée avec des variantes, par Lowth, Gratz, Michudis, Eichhorn, Paulus, Heuss, Kucnen, Smith, Clu-ync. Marti, etc. Voici sous quelle forme Duhm la présenté : Le signe qu' Isaïe va donner à Achaz a ersent i dInnent le même but que celui que le roi vient <lc refuser, annoncer le prochain échec des ennemis. Le signe ou la preuve que nous serons sauvés, dira-t-il, c'est que les femmes qui, d'ici à quelques mois, donneront le jour ù un fils, pourront l'appeler Emmanuel, Dieu avec nous; la retraite des armées alliées leur en fournira l'oc-

caslon. Achaz pourra rencontrer de ces enfants portant le nom d'Emmanuel, et ce nom lui rappellera sa propre Incrédulité en même temps que la vérité de la prédiction d'Isaïe. L'iissumncc du salut concrétisée dans le nom d'enfants qui vont naître bientôt, c'est JA tout le ligne que donne Isaïe pour la délivrance prochaine et certaine de l'invasion syro-éphraimitc. *Das Buch Jesaia,* GOttingen, 1902, p. 50-51. Pour rendre son explication plausible, pour pouvoir maintenir sa conception de la nature du signe au verset 14, et de l'indétermination de l'Emmanuel, Duhm est forcé de faire dans le contexte des mutilations importantes: le verset 15 doit disparaître, parce qu'il est messianique et brise le lien entre 14 et 16; les versets 18-25, contenant des menaces puurAchitz, sont séparés du reste du chapitre, et attribués ù un rédacteur qui a également composé le verset 17 pour servir de lien entre les versets 1-16 et 18-25, et rattacher ainsi les menaces de 18-25 aux menaces de 9b : « Si vous ne croyez, vous ne subsisterez pas. » Enfin, le verset 8 du chapitre vin, où Emmanuel apparaît comme souverain du pays, doit être corrigé. L'Image de l'oiseau étendant ses ailes sur la terre, 8b, serait un reste d'une strophe perdue ou d'une citation. Il ne faudrait pas lire « sur *ia* terre, Emmanuel », mais ‹ sur *la* terre, car Dieu est avec nous, *{*inùnanu-êl)*», comme à la On du verset 10. Les mots *car Emmanuel,* comme tout le verset 15 du chapitre vu, avant de pénétrer dans le texte, ont peut-être été écrits en marge par un lecteur attentif, partisan du sens messianique. Ces corrections violentes sont admises par Cheyne et Marti ; nécessaires dans l'explication de Duhm, elles n'en sont pas moins arbitraires et injustifiées. Après l'incrédulité et le refus d*Achaz, Il ne semble pas qu'il faille s'attendre encore à un signe rassurant de la part d'Isaïe, et un contexte de menaces est au contraire, comme nous le verrons, tout à fait en situation. Il ne s'agit plus d'une délivrance de l'invasion syro-éphralmite, mais d'une dévastation du pays de Juda par l'Assyrie. D'ailleurs,)e signe du verset 14 compris dans le sens de Duhm fait de nouveau double emploi avec celui de Mahêr-sâlalau chapitre vm. Et puis, pour signifier que les femmes qui enfanteront un fils pourront l'appeler Emmanuel, quelle façon bizarre de s'exprimer : Voici que *la Jeune femme* est enceinte et enfante un fils ! Pourquoi *la Jeune femme?* Est-ce une personne déterminée? Est-ce un collectif pour désigner toute la catégorie des jeunes femmes?

c) Emmanuel n'est pas un enfant quelconque, comme le prétendent les critiques indépendants, et en ce sens, les explications anciennes sont justes. C'est un enfant bien déterminé, mais ce n'est ni un fils d* Achaz, ni un fils d'Isaïe, c'est le *Messie.* L'exégèse messianique d'Is., vu, 14 est de plus en plus abandonnée par les exégètes protestants, même par des théologiens *positifs* comme Sccberg et Kôbcrle. Kautzsch, *Die heiltgen Schrlften des Allen Blindes,* t. i, 525 ne la mentionne même plusl Seuls quelques panbabylonistes essaient de la faire revivre. On sait que d'après eux, les prophètes n'ont pas créé l'espérance messianique qui n'est qu'une forme de l'attente d'un sauveur qui flottait avant eux dans tout l'ancien orient. En particulier la *'Almâh* d'Isaïe n'est autre que la *Virgo coelestis* donnant naissance au sauveur. L'apologétique chrétienne n'a pas grand chose à attendre de cette volte-face au sein du camp rationaliste. Par contre tous les exégètes catholiques admettent le sens messianique et, sauf quelques exceptions, le sens messianique littéral. Celui-ci se rencontre déjà dans l'Évangile, explicitement dans saint Matthieu qui, après avoir rapporté la conception surnaturelle du Christ, ajoute, i, 22-23 : « Or tout cela arriva afin que fût accompli ce qu'avait dit le Seigneur par le prophète : « La Vierge concevra et enfantera un fils et ou le nommera Enuu.uuicl, c'est-à-dire Dieu avec nous; » implicitement dans saint Luc qui semble bien faire allusion à Is., vu, 14 et ix, 5 lorsqu'il rapporte la parole de l'ange à Marie, i, 31-32 : « Voici que vous concevrez en votre sein, et vous enfanterez un fils et vous lui donnerez le nom de Jésus. Il sera grand; on l'appellera le fils du Très-Haut; le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son pue ; il régnera éternellement sur la maison de Jacob et son règne n'aura point de fin. » Il est défendu par les premiers apologistes chrétiens, saint Justin, *Apol.,* i, 33; *P. G* , t. vi, coL 381,Bia/., n. 43, 66, 68, 71,81, *Jbid.,co*\. 568,628, G33, 644, 673; saint Irénée, *Hares.,* L III, c. xxi, 4; 1. IV, c. xxxni, 11, *P. G,* t, vu, coL 950, 1030 ; Tertullien, *Ado. Jud.,c.* ix, *P.* L.,t. i,col. 617 sq

Le sens messianique typique, déjà mentionné par saint Jérôme sans être censuré, a été défendu par Tirlnus, Richard Simon, Bossuet, doin Calmct, Le Hir, Schegg, eLc., Voir les texte» dans Knabenbaucr, *Commentarius in Isalam prophetam,* t. i, p. 183-185· Le langage de ces auteurs n'est cependant pas toujours très clair; ils n'attachent pas tous la même signification aux mêmes termes et il y a peut-être quelque risque à les ranger dans une seule catégorie. Nous le faisons en tant qu'ils paraissent s'écarter du sens messianique littéral et unique. Voici le jugement de Calmct sur le célèbre passage d'Isaïe auquel il a consacré une dissertation spéciale *Explication de la prophétie d'Isale Vil, 14,* Paris 1704, p. 52-56: ‹ On peut donc envisager ces paroles : *Une Vierge concevra et enfantera un fils dont le nom sera Emmanuel,* ou dans un sens absolu et détaché du reste du discours; et alors il marquera évidemment la naissance du Messie d'une mère vierge ;ou dans un sens respectif, et comme lié, et enclavé avec la prophétie qui regarde le fils d'Isaïe; et alors il n'y aura que l'autorité de Jcsus-Christ, des apôtres, des Pères et de l'Église, qui nous déterminera à détacher cette proposition, et les autres des chapitres suivants lesquelles regardent le Messie, du reste de la prophétie qui regarde Γenfant de la Prophêtesse épouse d'Isaïe. »

L'explication messianique dans le sens typique est orthodoxe, dit Condamin, *op. cil.,* p. 65 : Iseublehl a été condamné en 1779 par un bref de Pie VI, parce qu'il ne la conservait même pas. Ilfcroyait qu'il s'agissait du fils d'Isaïe, ou plutôt, d'après Kiubenbauer, op. *ciU,* t.i, p. 182, de l'enfant d'une jeune femme de l'entourage d* Achaz ou qui se trouvait IA par hasard et dont le prophète aurait signalé la grossesse présenté ou prochaine. Le texte du bref de condamnation dans Cavallera, *Thésaurus,* n. 109. — Le sens messianique typique ne nous paraît cependant pas soutenable. Il faudrait pouvoir déterminer quel est le personnage qui sert de type au Messie; il faudrait que le langage du prophète aux chapitres vu et vm pût s'appliquer à ce personnage dans le sens propre et littéral, car le sens typique, ignoré de l'auteur humain, mais voulu par l'Esprit Saint et révélé dans le Nouveau Testament, doit avoir son point de départ et d'attache dans le sens littéral qu'il élève et vérifie au delà des prévisions du prophète, Il est inadmissible qu'un sens typique déterminé puisse se greiTcr indifféremment sur n'importe quel texte ou n'importe quel personnage de Γ Ancien Testament. Or, quel que soit le personnage qu'on suppose être le type du Messie, fils d'Achaz, fils d'Isaïe, enfant quelconque, l'application du langage prophétique se heurte toujours à des difficultés insurmontables. En particulier, d'après la dtation de saint Matthieu, la prophétie d'Isaïe porterait tout d'abord sur la conception virginale du Messie. SI cette prophétie n'est messianique quedans lesens typique, elle doit avoir eu un autre objet immédiat et historique visé par le prophète : quel est l'enfant dont ia conception virginale pourra servir de type A celle du

Meade futur? SI l'on admet le sens messianique d*bale vn, 14, il faut l'admettre comme sens direct, littéral, unique. Cette exégèse se recommande à plusieurs rim. Nous n'urgunicntuns pas de la signification du nom d'Emmanuel, Dieu avec nous, comme si ce nom impliquait nécessairement l'incarnation de Dieu, était par consequent réservé au Messie et ne pouvait être donné Λ un autre personnage; mais nous reconnaissons qu'en fait ce nom s'est vérifié pleinement ésns le Christ Dieu et homme, et sans doute plus rigoureusement et plus parfaitement que ne l'avait pu soupçonner le prophète. Nous n'argumentons pas non plus du caractère mystérieux qu* Jsaie parait bien al tacher à la conception et à la naissance d'Emmanuel, mais nous reconnaissons encore une fols que ce caractère mystérieux se rencontre éminemment duns la conception surnaturelle de Jésus.

L'application messianique d'Is., vu, 11 nous semble la seule qui réponde Λ tous les *desiderata,* qui vérifie suffisamment tout ce que le prophète nous dit d'Emmanuel :

a. Emmanuel est rn| de Juda. Le pays de Juda est regardé comme *sa terre,* vin, 8. Marti lui-même reconnaît que dans le cas seulement où Emmanuel serait le .Messie l'on pourrait appeler Juda ou la Palestine sa terre; et ne pouvant se résigner à voir le Messie dans Emmanuel, il préféré admettre la correction proposée pur Duhm pour viu,8.

β. Emmanuel apparaît é Isaïe comme le futur sauveur du peuple et comme la garantie du salut present, vm, 10 : tous les complots que les ennemis pourraient tramer contre le peuple do Dieu seront vains à cause d'Emmanuel Ce rôle de sauveur de Juda convient parfaitement au Messie et ne convient qu'à lui.

γ. On est autorisé à expliquer la prophétie du verset U par celle de vm, 23-ix, 6, comme le fait saint Luc, r, 31-32. Elles datent de la meme époque, se rapportent aux menus circonstances. D'un côté, il est question d'un enfant annoncé à la maison de David, vu, 13, d'Emmanuel, personnification du secours divin, roi et sauveur de Juda; de l'autre, d'un enfant présenté comme déjà né, d'un roi de la maison de David,ix,6, qui porte les noms merveilleux de conseiller prodige, Dieu fort, père à jamais, prince pacifique; qui brisera ia verge d'Assur et sera une lumière de salut pour les tribus de Zabulon et de Nephtnli. vin, 23-ix, 5. On peut rapprocher encore des chapitres vu-vm-ix, l'oracle quelque peu postérieur du chapitre xi, où le prophète se tourne de nouveau vers l'èrc de triomphe qui \r lèvera un Jour pour Sion, et voit s'élever la tige sortie du tronc d'haie qui mettra lin aux épreuves des nations et établira le règne de la paix. « L'Immanu-El de vu, 14, dit Van Hoonackcr est le même que l'ImmanU-El libérateur de vm, 8, que l'enfant ou le fils glorieux de ix, 5 sq., que la tige sortie de la souche de David de xi, 1 sq.> *Jlevue biblique,* 1904,p. 220. Cf. aussi Davidson et Condamin, op. etL, p. 63. Or, si l'on peut rapprocher pour le sens et éclairer l'un pur l'autre ces oracles rapprochés dans le temps, les circonstances et le contexte du lisre d'Isaie, il n'y a plus le moindre doute sur Γidentification messianique d'Emmanuel dans is., m i, 14.

3. Enfin, le texte de Michcc v, 1-5, où le Messie est clalrrment désigné, et qui fait manifestement écho à h de vu, 14, nous confirme dans l'interprétation messdinique de ce passage : De Bethléem, ville de David, sortira celui qui doit dominer sur IsraëL Jahvé livrera wm peuple jusqu'au temps où celle qui doit enfanter ail enfanté ce fils prédestiné qui gouvernera par la puh ancc de Jahvé, par la majesté du nom de Jahvé -»on Dieu et nous délivrera d'Asaur quand celui-ci envahira notre pay* et foulera notre territoire. Il y n de multiples rapprochement i, entre l'oracle de Mlchée et celui d'Isaie. *L'Emmanuel* d'Isaie c'est le *Dominateur* sorti de Bethléem dans Mlchée, et *celle qui doit enjanterdonl* parle Mlchée, c'est In *'almâh* qui conçoit et enfante dans Jsaie, c'est la mère du Messie,

b. *Conception et naissance d'Emmanuel. La 'Almdh.* — Saint Jérôme et probablement aussi les anciens Juifs, font dériver Je mot *'almdh* de la racine *'diam, cacher,* qui ne se rencontre qu'en hébreu : *Verbum* aima *habet etymologiam* Απόκρυφο , *i. e. abscondita* et Jérôme en concluait que le sens usuel de *vierge* était encore renforcé par la signification étymologique: aima *èmxctmv (incrementum) virginitatis tmbrt, ut et virgosil et abscondita,* tandis que *belâlâh* correspondrait simplemcntà *virgo. Liber hebr. qu/est. in Gcn.,* xxiv, 43; *In ls.,* vu, 14 ; *Adv. Jovin.,* i, 32, *P. L.,* t. xxni, cal. 973; t. xxiv,col. 107;t. xxni,col. 254. Lcssémitisants modernes ont abandonné cette étymologie. Le mot *'almâh* est la forme féminine de **élém* qui signifie */eune homme* et la comparaison avec l'arabe, le syriaque et l'araméen semble indiquer qu'il dérive d'un radical *'diam* avec le sens d'être fort, d'être viril, d'être ù l'âge nubile. La *'almâh* serait donc la Jeune fille nubile, *puella nubilis.*

Mais à côté de l'étymologie il faut tenir compte de l'usage. La signification étymologique n'est pas toujours rigoureusement respectée par l'usage. Ainsi le mot allemand *Jung/rau* qui signifie étymologiquement *jeune lemme,* représente en fait dans l'usage courant une *jeune fille non mariée.* Il paraît en être de même pour le mot hébreu *'almdh.* Ce mot revient encore un certain nombre de fois dans la Bible en dehors d'Is., vu, 14 : Gen., xxiv, 43, où la *'almâh* qui sortira pour puiser de l'eau est Rébecca jeune fille très belle, dit le *t* 16. qui était vierge *betûldh* et que nul homme n'avait connue;Ex.,n, 8 où la *'almdh* est Marie, sœur de Moïse, allant chercher sa mère comme nourrice à son frère sauvé des eaux; Cant., i, 3 et vi, 8 où les *'aldmôt* sont les Jeunes filles en opposition dans le second endroit aux épouses et aux concubines; Ps. x l v i, titre (peut-être aussi Ps. ix, 1 et x l v iii, 15 qui serait à transporter â xux, 1) et I Par., xv, 20 ne fournissent pas de renseignements précis : *'al-'aldmôt* est probablement une notation musicale. Le sens est obscur. On traduit par ‹ en soprano › ou ‹ en voix de fausset ›, *voce virginea;* Ps., 1 x v iii, 26 où l'on voit figurer dans un cortège « en avant les chanteurs, en arrière les musiciens, au milieu des Jeunes filles, *'aldmôt,* avec des tambourins. *

Dans aucun de ces passages *'almdh* ne désigne une Jeune femme mariée; dans plusieurs d'entre eux, comme ceux de la Genèse, de l'Exode, du Cantique, et sans doute aussi du psaume 1 x v iji, le mot représente manifestement une jeune tille non mariée. Mais il n'insiste pas formellement sur la virginité,(c'est le mot *belùlâh* qui sert ù relever particulièrement ce caractère), mais sur l'adolescence ou la jeunesse. Toutefois, une Jeune fille non mariée doit être supposée vierge jusqu'à preuve du contraire, elle est vierge *de jure.* Une Jeune fille non mariée dont la perte de la virginité serait connue, pourrait-elle encore s'appeler *'almâh ?* Aucun texte ne permet de l'affirmer. On voit donc que beaucoup de lexiques dépassent la portée des textes, sinon la signification étymologique, en traduisant *'almâh* par jeune fille nubile, vierge ou non, mariée ou non. En sens contraire, certains commentateurs exagèrent certainement en disant que dans l'un ou l'autre cas, en dehors du texte d'Isaïe, le mot *'almdh* sert à désigner la Jeune fille formellement comme vierge. Il s'agit surtout d'un passage obscur des Proverbes, xxx, 19 sur l'interprétât ion duquel on a beaucoup discuté. A notre avis, il ne dit ni plus ni moins que les autres passages de la Bible où Il est question de la *'almdh.* L'étude de ce texte montre üt-Ctrc que 2e vocable *'almdh* n'impliquait pns né-

ccüinircmcnt, du moins ὐ l'époque de routeur, la conservât ion matérielle depa virginité. Quoi qu'il en soit d'ailleurs on peut dire que partout où il s'agit de *'almdh* dans la Bible il est question d'une Jeune fille nubile mais *non mariée.* Le prophète se représente donc une jeune fille non mariée, et donc Ici une vierge, — car pourquoi la supposer violée, — concevant et enfantant Emmanuel. Dans quel but relève-t-il ce caractère de la mère du Messie? Si cette jeune fille doit devenir mère à la façon des autres mères c'est une banalité sans importance que de noter qu'elle était vierge jusqu'alors; c'est le cas pour bien des jeunes filles avant la conception de leur premier enfant. C'est donc qu*Isaïe ne se représente pas la conception du Messie s'opérant selon les lois ordinaires, mais d'une façon extraordinaire et mystérieuse.

Bien que ce mot *'almdh* ne rende pas rigoureusement et nécessairement le sens de vierge, bien qu'il ne soit pas dit textuellement que la *'almâh* restera vierge en concevant et en enfantant, par le fait môme qu'Isale relève ce fait qu'une jeune fille non mariée deviendra mère du Messie, c'est qu'il volt dans cette maternité quelque chose de merveilleux, de surnaturel. Le mot *MûMh* eût sans doute été plus clair, mais l'emploi de *'almâh* ne modifie pas le sens de la prophétie. Aquila, Synunaquc, Théodolion l'ont traduit par veûvtç qui ne compromet rien, mais les LXX, la Vulgate et le Syriaque ont certainement rendu la pensée d'Isaie en se prononçant nettement pour l'enfantement virginal, παρθένο , *virgo, betûlla.* Plusieurs passages des écrits ntbbiniques et quelques allusions de Philon donnent à penser qu'une naissance miraculeuse du Messie était attendue par les juifs. Il est difficile de prouver qu'ils ia concevaient comme une parthénogénèse. Mais toute la tradition chrétienne, à commencer pnr saint Mathieu, a vu dans le texte d'Isaïe une prophétie delà oonceptlon surnaturelle du Messie. Longtemps les protestants ont été aux côtés des catholiques pour défendre cette exégèse. Driver, *Isaiah,* Londres 1893, p. 41, noie, reconnaît encore que « de la prophétie prise dans son ensemble, on peut inférer qu' Isaïe voyait quelque chose de remarquable dans la naissance de l'enfant Emmanuel » et von Orclll *Die Prophefen Jesaia Uml Jercmia,* Nôrdlingen,1891,p. 38 : «Plustard on a vu dans la manière dont Isaïe vn, 14 annonce la naissance d'Emmanuel un miracle au sens de Mati h., i, 22, sq. ; et de fait, ce n'est pas sans quelque Juste motif extrinsèque et intrinsèque. » Mais le langage de Calvin est particulièrement clair; ‹ Accordons aux Juifs, dit-il, que'o/mM signi île jeune fille et se rapporte surtout ft l'Age, comme ils le veulent, bien que ΓÉcriture en use ordinairement en parlant d'une vierge, le texte réfute delai-même leurs calomnies. Car qu'est-ce que le prophètecûtditde mervclfieuxs'ileûtparléd'uncjeune fille devenue mère par le mariage?... Posons le cas qu'il soit parlé d'une femme qui devait concevoir un fils à la manière ordinaire : tous voient que ce serait une chose froide et sans propos, que le prophète parlant aux juifs d'nne chose nouvelle et merveilleuse, ajoutât qu'une jeune fille concevrait. Il est donc évident qu'il parle d'une vierge qui devait concevoir par la grâce du Saint-Esprit, et non point selon le commun ordre de nature. Et c'cst ce mystère que saint Paul exalte si hautement quand il dit : ‹ c'est quelque chose de grand que ce mystère d'amour qui s'est fait voir dans la chair, qui a été Justifié par l'Esprit, manifesté aux anges, prêché aux nations, cru dans le monde, reçu dans la gloire. » *Commentaires sur Isale, In hune locum.* La conclusion du P. Condamln est même plus réservée et plus modérée que celle de Calvin : « Comme cela n'est pas certain (que *'almâh ne* peut se dire que d'une jeune fille non *mariée),* il semble que le texte d'Isaïe, considéré en lui-même, sans le témoignage de l'Évangile et de la tradition, exp.-nue seulement d'une façon plus probable l'idée d'une Vi‹ rge-Mere... La difficulté est toute dan·· la part d'obscurité qui reste au sen* *ùe'alma. ·Op. al.,* p. 69. L'on peut voir, en tout cas, que l'affirmition de certains critiques modernes, d'apres laquelle l.i foi de l'Églisc en la conception surnaturelle du Messie reposerait sur une erreur de traduction, e.t non seulement blasphématoire, mais inconsidérée et dénué»* de toute valeur scientifique. La *'almâh* d'Isaïe, c'est historiquement Marie, Vierge et Mère de Jésus.

c. *Rapports de la prophétie messianique avec le contexte.* — Nous avons expliqué le verset 14 ; mais comment cette prophétie de la naissance miraculeuse du Messie s'accorde-t-elle avec le contexte? C'est là le point le plus difficile à expliquer. Certains auteurs catholiques sont même portés à croire que nous n'avons « plus l'oracle *in extenso,* avec toutes les circonstances d‹ texte et de contexte, tel qu'il fut délivré aux auditeurs immédiats. » Calés, *Recherches ae science religieuse,* Lu 1910, p. 167.Recherchons d'abord la nature du contexte actuel et établissons que le verset 11 se trouv* en clavé dans un discours de menaces à l'adresse d'Achaz.

Le discours d'Isaïe ft Achaz a déjà fait entendre une note menaçante au **t** 9, mais d'une manière conditionnelle : « SI vous ne croyez pas, vous ne subsisterez pas » Il tourne définitivement ft la menace au **1** 13, après le refus d'Achaz de demander un gage de salut : « Écoutez, maison de David : Est-Ce trop peu pour vous de lasser la patience des hommes, que von* lassiez aussi celle de mon Dieu! C'est pourquoi Dieu I **j**'-même vous donnera un signe. » L'incrédulité du roi a provoqué l'indignation du prophète et modifié les disposition* bienveillantes de Jahvé. On ne s'attend plus désormais à voir accorder une faveur ft Achaz. De fait, il est manifeste qu'à partir du verset 17, le prophète lut prédit de grandes calamités comme châtiment de son Infidélité. Les Assyriens qu'il appelle Λ son secours viendront, ainsi que les Égyptiens, et ravageront .son pays. Les vignobles seront détruits, les champs transformés eû lieu de pacage pour le bétail; les rnr» s habitants devront se nourrir des produits spontanés du sol, 17-25. Le beurre et le miel seront l'aliment de tous ceux qui seront restés dans le pays, 22. Emmanuel lui-même devra s'en nourrir, 15, parce que la terre ne sera plus cultivée, parce que le pays sera abandonné par suite de l'invasion assyrienne. Emmanuel est ainsi associé aux privations et aux maux que Juda aura à supporter à cause de la défiance d'Achaz. On reconnaît assez généralement aujourd'hui que la locution du *t* 15 : manger du beurre et du miel, doit être considérée à cause du y 22 où elle revient, non comme un indico de temps d'abondance, mais d'une époque de dévastât ion où, faute de récoltes, les habitants n'ont plus pou se nourrir que le miel et les produits du lait. Pourtant cette explication n'est pas acceptée partons les exégètes. Si on l'admet, on fera commencer au **1** 15 Je tableau de la désolation qui se déroule de 17 à 25.

Dans ce contexte de menaces, le verset 16 fait difficulté, car il contient à première vue une promesse indirecte de délivrance en faveur d'Achaz : ‹ Cur avant que l'enfnnt sache rejeter le mal et choisir le bien, le pays dont les deux rois t'épouvantent sera dévaste- » Ces deux rois sont évidemment Razin de Damas et Phacée d'Israël et leur pays doit être les deux royaumes de Syrie et de Samarie. Isaïe annoncerait donc la dévastation de ccs régions avant l'époque où le Messie saura rejeter le mal et choisir le bien, c'est-à-dire d'après l'interprétation généralement reçue, sera arrivé ft l'âge de raison, Dcut., i, 39; ou bien, d'après d'autres, sera arrivé ft l'âge mûr où Il pourra juger non seulement pour lui-même mais encore pour les autres, le bien et le maL

Knabenbnuer, *op. cil.,* p. 187, entend ce f 16 de l'état de la Palestine à l'époque romaine : Avant l'époque où le Messie y mènera une vie humble et pauvre, la terre d'Israël aura été dévastée, c'est-à-dire privée de son autonomie. Mais il est évident par tout le contexte et spécialement parles versets 17-20 qu'il s'agit d'une dévastation prochaine dont Achaz sera encore témoin et dont *les* Assyriens seront les auteurs. 11 faudra résoudre autrement la difficulté créée par l'association d'Emmanuel à des événements qui paraissent contemporains d'haie. En parlant du fait qu'il s'agit d une dévastation prochaine de la terre d Israel et de Damas par l'Assyrie, on explique d'ordinaire le *1* 16 et sa connexion avec les versets 17-20 de la façon suivante: Isaïe va annoncer au t 17 les maux qui fondront sur Achaz et sur son peuple en châtiment de l'incrédulité du roi, mais il prédit auparavant au *t* 16 la dévastation de la terre d'Israël et de Damas. Cette explication est la seule qui puisse convenir au texte actuel du ÿ 16, et cependant elle est inacceptable. Il est Impossible que les deux royaumes parfaitement distincts d'Israël et de Damas soient compris par Isaïe sous l'unique dénomination de « la terre dont tu crains les deux rois », comme s'il s'agissait d'un seul pays gouverné par deux rois. La dévastation de cette terre doit expliquer le fait qu'Emmanuel sera réduit à manger du beurre et du miel jusqu'à ce qu'il sache rejeter Je mal et choisir le bien, comme l'indique la connexion entre le *t* 16 et le *t* 15. Or ce fait s'explique parla dévastation delà terre de Juda,non par celle d'Israël et de Damas. Enfin, le *t* 17 est la continuation naturelle du *1* 16 et rien n'indique qu'il y ait transition de la terre d'Israël et de Damas à la terre de Juda dont on parle au t 17. Il doit donc être question aussi de Juda au t 16, mais alors il faut modifier le texte.

Condamin, op. d/., p. 51, propose le texte suivant pour Je *1* 16; « Car avant que l'enfant sache rejeter Je mal et choisir le bien, la terre pour laquelle tu redoutes les deux rois sera dévastée. · Il adopte donc la leçon des LXX : /es deux rois, au lieu de celle du texte massorétique : ses deux rois, et il donne au relatif d^ér non pas le sens de *que* mais celui de *pour laquelle* déjà, dit-il, la lecture de saint Ephrem, mais Lagrange fait observer, *Revue biblique,* 1905, p. 279 que *àsêr* seul ne peut avoir le sens de *pour laquelle.* L'année précédente, dans la même revue, 1904, p. 217, Van Hoonacker avait proposé une autre modification du verset 16. Il adopte autel la leçon desLXX:/es deux rois, donne àd<ér le sens de *parce que* ou *loi qui* et coupe, autrement lr phrase. « Avant que l'enfant sache rejeter le mal et choisir le bien, le pays sera abandonné. Parce que tu es saisi de terreur, toi, devant les deux rois, Jahvé fera venir sur toi, etc. » Mais encore une fois, Lagrange remarque qu'on ne peut alléguer aucun exemple de *àiér,* en tête d'une phrase, signifiant *parce que* ou *toi qui.Loc. cil.* Pour sa part, 11 préféré la solution plus radicale de Budde qui supprime le verset 16. Davidson et Kittel avalent ouvert la vole, en retranchant les mots : · dont tu redoutes les deux rois.» Ce simple retranchement supprime d'un coup les trois difficultés signalées plus haut contre le verset 16 où le pays abandonné peut dé-tormais s'entendre du pays de Juda. Lagrange fait valoir les considérations suivantes en faveur de la suppression totale du verset 16 : a) il est Impossible de maintenir ce verset dans sa teneur actuelle, et d'autre part les modifications qu'rn y apporte peuvent difficilement se soutenir.— β) Ce verset fait l'effet d'un doublet avec vm, 4.—γ) Il paraît être l'œuvre d'un gins-ateur qui ne comprenant pas la menace d'Isaïe accablant Achaz et réservant le salut à la maison de i llivid, i voulu faire Intervenir Immédiatement Emmanuel comme sauveur du danger syro-éphrnTmite. — 3) Dans un texte pur, Il serait peut-être Imprudent de sacrifier un verset pour ces raisons, mais si l'on retranche comme glosesle *t* 1 ; au *t* 4 les mots : <la fureur de Rasin et d'Aram et du fils de Ronu lie »; au t 8 les mots : « encore soixante-cinq ans et Éphrahn disparaîtra du rang des peuples»; aux 17 et 20, la mention du « roi d'Assur », on peut mettre sans hésiter le *t* 16 dans la même catégorie. Quoi qu'il en soit, qu'on supprime le verset 16 en tout ou en partie, ou qu'on le corrige dans le sens de Van Hoonacker ou de Condamin, il reste établi qu'il ne peut y être question d'une promesse de délivrance pour Achaz, d'une dévastation prochaine du pays d'Israël et de Damas. Le discours de menace commencé au t 13 n'est pas interrompu par le ÿ 16, et alors se repose la question que nous soulevions d'abord : que vient faire, dans ce discours de menace,la prophétie de salut que contient certainement l'annonce de la naissance miraculeuse du Messie?

On répond d'ordinaire que l'oracle du t 14 est le ligne donné par Dieu lui-même à Achaz qui refusait de demander un signe. L'apparition merveilleuse de l'Emmanuel serait le gage de la délivrance promise à Achaz au f 4 et sq. Mais après le refus du roi, il n'est plui question, au chapitre vn, de délivrer Juda des mains d'Israël et de Damas. La naissance d'Emmanuel serait-elle un signe de la libération de la domination assyrienne dont Achaz est menacé dans les versets 11 sq.? Il est vrai qu'Emmanuel doit délivrer Juda du joug assyrien, Is., vin, 8-10 ; x, 24-34 ; Mich., v, 3-5, mais sa naissance est-elle annoncée à Achaz comme un signe de cette délivrance au point que les auditeurs d'Isaïe pourraient reconnaître dans i'accompliscmcnt prochain de la prophétie, la garantie divine du salut promis? Dans ce cas, Emmanuel devait naître dans le délai prévu par Isaïe, et l'événement ne s'étant pas accompli, il faudrait en conclure que le prophète s'est trompé, ou plutôt qu'on s'égare en voulant identifier Emmanuel et le Messie.

Beaucoup d'exégètes font remarquer que le signe divin annoncé au verset 14 ne doit pas nécessairement être pris dans le même sens rigoureux que celui qui avait été offert à Achaz au verset 11. Il ne manque pas d'exemples dans la Bible où le *signe* est pris dans un sens plus large. De deux événements prédits, le plus proche peut servir de signe au plus éloigné, I Heg., n, 34 ; Jer., x l iv , 29 sq. Cette acception ne peut convenir ici : les deux événements prédits sont le salut messianique et les maux qui vont accabler Juda; le premier ne peut servir de signe ù l'autre; nous verrons au contraire que le second doit servir de signe au premier, et même dans un sens strict. Dans un sens plus général encore, le signe peut être simplement un incident de la prédiction réalisée, en face duquel l'esprit se reportera au temps où la prophétie a eu lieu et où le signe a été donné. Ex.,in, 12; ls., xxxvn, 30. Mais dans les endroits cités, ce sont les témoins de la prédiction et du signe qui assistent à son accomplissement et peuvent ainsi se reporter au temps où la prophétie a été faite. Ici, au contraire, il s'agit d'une prophétie qui ne devait s'accomplir qu* après plus de sept siècles, qui perd par conséquent absolument tout caractère désigné. A la naissance du Messie, on pourra se reporter au temps de la prédiction pour conclure qu' Isaïe était un véritable prophète, mais cette constatation aurait intéressé avant tout les contemporains d'Achaz. Plus large encore est l'acception donnée au mot signe par ceux qui en font simplement un objet de fol. La naissance du Messie, donnée par Dieu comme signe au t 14, devait être crue d'abord, pour servir ensuite de garantie aux promesses de délivrance faites au t 4 et sq. Mais qui ne voit qu'un signe, objet de foi, et surtout un signe qui ne doit se réaliser qu'après l'événement qu'il garantit, n'est plus un signe d'aucune façon, n'est plus qu'une simple pro-

messe tout aussi difficile à croire, sinon plus, que la solennelle promesse de délivrance déjà faite auparavant, /4 sq. Cette dernière explication contient cependant des éléments de vérité. Elle reconnaît que le salut messianique est effectivement la garantie du salut présent; un peuple qui doit donner le jour .m Messie, qui doit être définitivement sauvé parle Mc .sic, ne peut disparaître totalement dans les tourmentes qui ravagent son histoire; et la fol présupposée au Messie futur devait être pour les juifs pieux le plus ferme soutien de leurs espérances dans les calamités présentes. Elle reconnaît aussi, en fin de compte, qu'on ne peut aucunement trouver au f 11, dans la naissance d'Emmanuel, le signe donné par Dieu.

C'est ce qu'admettent Davidson, Huyghc, Durand, Condamin et d'autres. Le signe donné par Dieu est un signe de menace, il consiste dans les châtiments qui vont fondre sur Achaz, et qui sont annoncés immédiatement après le ML Le t i ioùla naissance d'Emmanuel est proposée comme imminente, ne contient pas le signe delà délivrance prochaine. Pour Delattre, Huyghc et Durand (et Condamin se rallie timidementà leur interprétation), le verset 14 ne servirait qu'à montrer l'imminence des châtiments. Jahvé punira l'incrédulité d'Achaz. Cela est tellement sûr, que · *si la vierge promise venait maintenant à concevoir et à en/anier,* l'Emmanuel, son fils, en qui la famille de David place son espoir, n'aurait pas encore atteint l'âge de discrétion qu'on se verrait déjà en face des faits accomplis. Comme tous les autres il en serait réduit à se nourrir de lait et de miel sauvage, les seuls mets qu'on trouvera dans Je pays, après que les ennemis auront passé. · Cf. Condaniln»op. *cil.* p. 71-72. Cette explication nous rapprochcdc la véritable solution, en ce sens qu'elle détermine bien la nature du signe; mais elle ne précise pas encore ce dont les châtiments imminents doivent être le signe. Or, un signe doit, de quelque façon, signifier quelque chose. L'interprétation hypothétique du f 14 d'après laquelle la particule hébraïque *hiruiéh* n'aurait pas le sens de *ecce,* mais de sf, *sup/tusé que,* est artificielle, dit Lagrange, *Revue biblique,* 1905, p. 280. Il faudra donc résoudre autrement la difficulté créée par l'annonce de la naissance imminente d'Emmanuel.

La solution proposée par Van Hoonacker, *La prophétie de la naissance cTIinmanu-El,* dans la *Revue biblique,* 1904, p. 213-227, surtout p. 225-226, ressemble beaucoup à la precedente, mais évite le double inconvénient signalé. On reconnaît d'abord que le signe donné par Dieu à la maison de David n'est pas la naissance d'Emmanuel, mais le châtiment de l'invasion assyrienne. Les maux que Je rui et lo peuple de Juda auront bientôt à souffrir de la part de ces armées assyriennes en qui Achaz mettait tout son espoir et qu'il appelait à son secours, devront servir à prouver, tout comme le signe proposé d'abord à Achaz, la ferme volonté de Jahvé de sauver son peuple par lui-même, sans le secouis iarmee* étrangères. Aussi, avant d'apporter ce nouveau signe, Jahvé réitère encore une (oh, parla bouche de son prophète, la solennelle alllrmatioii du salut divin : « Voici que la \ icrgc est enceinte et elle enfante un fils, et t Ile appellera son nom Dlcu-avcç nous. » Le I 11 exprime l'assurance du salut : le nom même de l'Emmanuel l'indique, et d'ailleurs dans tous ces chapitres Emmanuel apparaît réellement comme le roi-sauveur; il contient aussi l'aflirmation du salut par Dieu seul, non seulement sans le secours d'armées étrangères, mais encore sans le secours des forces de la maison rie David, car Emmanuel naîtra d'une vierge sans le secours d'un homme.

Les désastres causés par ΓAssyrie seront donc le signe de cet le volonté suivi flquo de Jahvé. Malgré le refus d'Achaz, le dessein providentiel subsiste, mais la perspective du salut divin s'éloigne. Il ne s'agit plus pour le moment d'une Intervention divine délivrant Achaz du péril syro-ιphralnüle ; Assur se chargera de cette besogne, conformement à la politique hjmuhie d'Achaz, mais ce salut sera pour le roi infidèle un châtiment, et le sauveur sera en même temps un fléau, et la maison de David devra reconnaître alors que Jahvé seul peut sauver Juda, et le sauvera en effet par son Messie.

Nous avons vu quel était le signe donné par Isaïe au nom de Jahvé, et ce que ce signe devait signifier : le salut opéré pur Dieu au moyen d'Emmanuel. Un point reste à expliquer : comment Isaie peut-il présenter ce salut au terme de l'invasion assyrienne?

Au chapitre vin, 8 sq., Emmanuel est salué comme le Sauveur qui repoussera les flots de l'invasion assyrienne. Au chapitre xi, le rameau sorti du tronc de Jessé, c'est le prince qui inaugurera le règne de la paix sur les ruines de l'invasion assyrienne décrite au chapitre x. Dans Michée aussi, v, 3-5, le fils de «celle qui doit enfanter » a pour mission de délivrer le peuple du joug d*Assur. La perspective est la même dans Isaïe, vn, 14 : la Vierge est enceinte, elle va mettre au jour l'enfant sauveur; Emmanuel sera réduit à se nourrir de beurre et de miel. La chose est plus frappante encore si le verset 16 est authentique : avant qu'Emmanuel sache rejeter le mal et choisir le bien, le pays de Juda sera dévasté par les Assyriens; niais la connexion entre Emmanuel et l'invasion assyrienne subsiste dans l'hypothèse de l'interpolation du verset 16.

Ce phénomène n'a rien d'extraordinaire; Il se présente peut-être avec une acuité spéciale dans Isaïe, mais Π sc rencontre chez tous les prophètes; H est conforme à la loi qui préside à la conformation des visions et prophéties messianiques. Le salut messianique, à raison de la garantie qu'il offre du salut présent de la nation, se confond dans l'attente d'Israel et dans les oracles qui en sont l'écho, avec la victoire sur les ennemis du présent, avec la fin des épreuves sous lesquelles le peuple gémit actuellement. En particulier, dans la pensée d'Isaïe, les armées assyriennes représentent les ennemis du peuple de Dieu, la puissance païenne qu'Emmanuel devra combat lie. Et comme le mal de la part de l'Assyrie est imminent, Isaïe est amené à présenter l'intervention du Messie comme se préparant aussi.

Telle est la solution que le P. Lagrange juge définitive. Elle pourra paraître subtile dans certains de us éléments, entre autres, la détermination du signe et de sa nature, mais elle semble la seule possible dans l'ctut actuel du texte et du contexte de la célèbre prophétie d'Isaïe, vu, 14.

c) *La prophétie de la royauté et des noms merveilleux du Messie* : 1s., ix, 5-6. — Nous avons déjà montré comment cette prophétie se rattachait au même contexte historique que la précédente. A la sombre peinture des maux que les deux maisons d'Israël auront à subir de la part des Assyriens, le prophète oppose un brillant tableau des temps messianiques, vm, 23-ix, 6; dans la Vulgate, ix, 1-7. L'authenticité de ce tableau ne peut être sérieusement contestée, ainsi que le reconnaît Duhm. Il sc rattache trop intimement au tableau précédant avec lequel il forme, chins les expressions, un contraste voulu. Tandis que Marti, *Geschichte der Israelilischen Religion,* Strasbourg, 1903, p. 190, en rejette l'origine isaienne sous prétexté qu'il n'est pas question d'un Messie personnel chez les prophètes jusqu'au temps du second Isaïe, Skinner, *The Bonk o/ the Prophet Isaiah,* t. i, p. VIII, Cambridge, 1900, affirme que les deux Idées maîtresses de la prophétie messianique chez Isaïe sont précisément l'idée d'un Messie personnel et la fol en l'inviolabilité de Sion.

Le caractère messianique du passage est généralement reconnu, ai l'on excepte l'exégèse juive qui ap-

pllque à Ézéchlas ce qui est dit de l'enfant du verset 5. LeTargum de Jonathan lui-même, tout en interprétant ce verset 5 d'une façon singulière, reconnaît qu'il y est question du Messie : « Il sera appelé par l'Admlrablc en scs conseils, par le Dieu fort qui subsiste éternellrmeil : Messie sous qui nous jouirons d'une grande paix. ·

Les versets vxn,23-ix, 1, sont appliqués fort à propos par saint Matthieu, iv, 13-16, A l'évangélisation des contrées du nord de la Galilée par la prédication de Jésus. Les tribus de Zabulon et de Nephtali qui occupaient la partie septentrionale de la Palestine étaient pins exposées que les autres aux incursions des nations étrangères : elles furent probablement ravagées les premières par Téglath-Phalasar en 734 ; elles seront aussi les premières à être illuminées par la lumière messianique. C'est d'après ce passage d'Isaïe que le Talmud dit que le Messie sera manifesté en Galilée. C'est tardivement que les commentateurs juifs ont abandonné l'interprétation messianique d'Isaïe vin, 23-1x, 6.

Pour l'exégèse du verset 5 renfermant les noms du Messie, et auquel semble faire allusion saint Luc, x, 31-33, il faut d'abord écarter la leçon du *Codex Vaticanus* des LXX : Καί καλείται τδ βνομα αύτού Μεγάλη Βουλή άγγελο . ά ω γάρ εΙρήνην έπΐ τού άρχοντα καί ύγιείαν αύ~φ, d *vocatur nomen ejus magni consilii angelus. Adducam enim pacem super principes, et sanitatem ei.* Cette leçon obscure provient d'une lecture fautive du texte hébreu, comme le montre Knabenbauer. D'ailleurs, les versions d'Aqulla, de Symmaquc et de Théodotion donnent le même sens que le texte hébreu nnssorétlque.et le *Codex Alexandrinus* des LXX a senti lui-même le besoin d'une conciliation avec le texte hébreu, car il ajoute après les mots Μεγάλη Βουλή άγγελο , les épithètes suivantes : θαυμαστό σύμβουλο , Ισχυρό , έξουσιαστή , αρχών εΙρήνη , πατήρ του μέλλοντο αϊώνο , *admirabilis, consiliarius, /ortis, potens, princeps pacis, pater futuri sxculi.*

Il faut remarquer ensuite que les attributs du Messie sont au nombre do quatre, chacun étant exprimé par deux mots qui doivent être lus ensemble, contrairement à la ponctuation de la Vulgate clémentine et à l'opinion de saint Jérôme: *Non enimut plcrique putant bina /ungenda sunt nomina, ut legamus, admirabilis consiliarius, cl rursum Deus /ortis, sed admirabilis legendum est separalim... et consiliarius seorsum... et Deus separalim .. In Js..* xx, 1-6, P. L., t. xxiv, coi. 127. L'appdhtion Dieu-fort revient un peu plus loin, **b,** x, 21, et se rencontre ailleurs, Dcut., x, 17; Jcr., XXXΠ, 18; Nch., ix, 32. Au chapitre xxvm, 29, Isaïe dit de Jahvé des armées : il a des conseils merveilleux, ce qui nous invite à lire ensemble : *admirabilis consiliarius* dans ix, 5. 11 faut rejeter aussi l'opinion du juif Luzzatto, qui ne voit dans toutes ces appellations qu'un seul nom du Messie : *Mirabilia statuit Deus foriis, pater veternus, princeps pacis.* Ce nom dirait beaucoup de choses de Dieu, mais rien de l'enfant dont on attend cependant la description.

Ces noms du Messie ne sont pas à comparer aux exclamations pieuses par lesquelles les parents, à l'occasion de la naissance d'un enfant, expriment leur Joie, leur foi. leur reconnaissance : ce sont des noms prophétiques annonçant les attributs du Messie.

Le Messie *a sur son épaule la souveruindé.* La même Image revient xxn, 22, pour décrire la chai gc d'Éliarim, préfet du palais. Caspar!, *Echthett, Hauptbegrif] and Grdankengang der messianischrn Welssagung Je».., IX,* M, p. 13, Gütersloh, 1908, en conclut que le Messie n'est pas représenté revêtu de la puissance suprême, mais soumis à Dieu comme le préfet du p-ibh est soumis au roi : il serait vizir et non sultan. La plupart des commentateurs y volent cependant les insignes de la puisssnnee royale. Il est un *meroetP leux conseiller,* une merveille comme conseiller. Cette qualité est attribuée à Jahvé dans Is., xxvm, 29. D'après Caspar!, le Messie aurait pour fonction do faire reconnaître cette vérité : Dieu est merveilleux en conseil Il devrait aussi proclamer ce dogme : Dieu est un héros. Jahvé est souvent appelé *El gibbôr,* Dieu-fort, mais Ici cet attribut est transféré au Messie : dans cet enfant réside la plénitude des forces divines. Cet attribut s'est vérifié dans le Messie Dieu-homme, d'une façon profonde et complète que ne pouvaient soupçonner le· juifs. Le Messie est appelé *Père d /amais* pour signifier l'éternelle protection dont il entourera son peuple (Corluy). La Vulgate traduit : *Pater /ulurt saxuli.* Est-ce pour signifier que le Messie ouvre une ère nouvelle à l'humanité et qu'il dispose du siècle à venir? La traduction de Abarbanel, Hitzig, Duhm : Père du butin, est étrange et improbable. Enfin, le Messie est appelé par Isaïe : *Prince de la paix* ou prince pacifique : Il rendra la paix ù Israël et au monde et régnera à jamais sur le trône de David dans le droit et dans la justice. haïr décrira cette paix messianique au chapitre xi, et Mlchée appelle le Messie lui-même du nom de Paix, v, 5. La liturgie a Inséré le verset 5 du chapitre ix d'Isaïe dans la troisième messe de Noël. 11 est cité d'après l'ancienne version latine où, sous l'influence des LXX, on lit aussi le nom *d'ange du grand conseil.*

d) La prophétie du rejeton de Jessé, Isaïe, xi. — Cette prophétie fait part le d'un oracle contre Assur, x, 5-xi, où l'on reconnaît l'unité de composition, en même temps que la gradation dans le développement de h pensée. Tout au plus a-t-on émis quelques doutes touchant l'authenticité des versets 11 à 16 du chapitre xi. Cet oracle appartient au temps d'Ézéchlas et des invasions assyriennes. Les allusions historiques qu'il contient permettent d'en placer la composition entre 717 et 701. Assume comprend pas son rôle d'instrument de Jahvé. Envoyé connue exécuteur des jugements divins, le roi d'Assyrie s'enorgueillit de sa puissance et abuse de scs conquêtes, x, 5-15. C'est pourquoi il sera brisé à son tour et son joug cessera de peser sur le peuple do Jahvé, 16-27. Après une marche conquérante qui l'amène aux portes de Jérusalem, 11 est frappé, abattu par la main de Jahvé, telle une forêt dont les arbres géants tombent sous le fer, 28-34. Alors, comme un rejeton sur une humble tige, le Messie issu de la souche de Jessé, naîtra et grandira. L'esprit de Jahvé reposera sur lui, Esprit de sagesse et d'intelligence, de conseil et de force, de connaissance et de crainte de Dieu. Animé de cet esprit, le Messie pratiquera la justice et Jugera avec équité. Au lieu de la guerre Sanlrêve et sans merci, ce scra la paix universelle, xi, 1-10. Alors, les Israélites dispersés au loin seront raments dans leur patrie. Les rivalités cesseront entre Éphralm et Juda et Ils marcheront ensemble ù la conquête des peuples voisins, 11-16.

Tout le chapitre est donc consacré à la personne et à l'empire du Messie. Cette description sc rattache étroitement aux pensées énoncées ix, 1-6, les développant et les complétant. Là, ce sont les *noms* du Messie, ici, l'*Esprit* divin dont il est rempli ; là, il est nommé *princeps pacts,* ici est décrit son règne pacifique; là, on dit de lui : *multiplicabitur ejus imperium,* Ici sont donnés les détails : la vocation des gentils, leur entrée dans le royaume de Dieu, la fin du schisme et la victoire sur toui les ennemis. Le caractère messianique du morceau est universellement admis. Un descendant de David, rempli de l'Esprit de Jahvé, faisant régner sur la terre la justice et la paix, c'est la quintessence du messianisme l C'est le Messie qui est désigné xi, 1 par le *rameau* qui sortira de la tige de Jessé, et par le *rejeton* qui poussera de ses racines. La Vulgate traduit : *El egredietur virga de radice Jesse et flos de radice ejus ascendet,* et saint Jé-

rômc Interprète : *Nos virgam de radice Jesse nanctam Muriam virginem intelligamus..., d florem, Dominum salvatorem, In In.,* xi, 1, P. L., t. xxiv, coi. 144. Mais le parallélisme synonymique exige que le rameau et le rejeton désignent la même personne, comme le tronc et les racines désignent la même souche. Le Messie est appelé ici un *rameau* cl un *rejeton;* il est nommé ailleurs un *germe.* Is., jv, 2; xlv, 8; Jcr., xxin, 5; xxxm, 15; Zach.,m, 8; vi, 12, une *pousse,* Is., un, 2; Ez., xvn, 22, une *racine.* Is,, un, 2, une *végétation,* Ez., xxxiv, 29. C'est peut-être à tous ces textes, et spécialement, d'après saint Jérôme et beaucoup de commentateurs, au mot *nésér* d'Isaïe, xï, 1, que se réfère saint Matthieu, n, 23, quand 11 dit de Jésus : ‹ Il vint habiter une ville nommée Nazareth, a On que s'accomplit ce qu'avaient dit les prophètes : Il sera appelé Nazaréen. › LeTargum de Jonathan applique au Messie le premier verset : *Egredietur virga de radice Jesse.* 11 est suivi par la plupart des anciens commentateurs Juifs, entre autres Abarbancl et Kimchi. Saint Paul, 11 Thcss., n, 8, applique à Jésus-Christ la parole d'Isaïe, xi, 4 : Du souille de sa bouche, il anéantira l'impie. Cf. Apoc., i, 16. L'Apocalypse, v, 5; xxn, 16, emprunte à Isaïe un des qualificatifs dont elle salue l'agneau de la Jérusalem céleste : · Le voici le lion vainqueur de la tribu de Juda, le rejeton de David. » Cependant, quelques juifs, parmi lesquels Abcn-Esra, et quelques commentateurs modernes à la suite de Grotius ont soutenu qu'Isaïe voyait Ézéchias dans le rejeton sorti du tronc de Jessé. On pourrait encore dans ce cas, admettre le sens messianique typique, mais il est certain qu'Isaïe n'a pu s'attendre à voir réaliser par Ézéchias le brillant avenir qu'il décrit au chapitre xi. Au témoignage de Théodoret certains juifs auraient appliqué cette prophétie d'Isaïe â Zorobabel : *lacrijmis digna est,* dit-il, *judœorum stupiditas. In Is.,* xr, 1, *P. G.,* t. i.xxxi, col. 318. Zorobabel ne vérifie pas le portrait d'Isaïe. D'ailleurs, le regard prophétique ne se porte pas sur un personnage historique déterminé, mais seulement sur le Messie, dont il annonce la naissance miraculeuse au chapitre vu, dont il a donné les noms au chapitre xx, dont il a décrit le rôle au chapitre xi.

Le rôle du Messie est d'abord de faire régner la Justice : 11 sera un juge parfait, aura une attention particulière pour les pauvres et les malheureux, exterminera l'impie et le méchant. La Justice sera son vêtement et son armure, 3b-5. Grâce à ces dispositions, il inaugurera ce règne de paix si brillamment décrit dans les versets 6-9. Pour réaliser ce portrait du Juge idéal, le nouveau David sera animé de l'Esprit de Jahvé qui reposera sur lui d'une façon permanente et lui communiquera la plénitude de ses dons. Dans une énumération à sept termes, le prophète indique d'abord d'une façon générale l'Esprit de Jahvé, puis les six effets que sa présence produira dans le Messie.

Les dons du Saint-Esprit vont deux a deux. D'abord deux dons d'ordre spéculatif : la *sagesse,* en vertu de laquelle le Juge saura saisir la vraie nature de la cause, et l'*intelligence,* pour discerner les circonstances et les autres données qui peuvent influer sur la sentence. Puis deux dons se rapportant à l'ordre pratique:le *conseil,* ou l'art de prendre les résolutions et les moyens les plus propres à obtenir le résultat voulu ; la *force,* qui rendra le juge indépendant de toutes considérations de personnes et supérieur aux obstacles. Enfin, deux dons se rapportant Λ l'ordre religieux et mettant le Juge de la terre en parfaite harmonie avec Dieu qu'il représentera *science,* ou la connaissance parfaite de Dieu et de sa loi ; la *crainte de Dieu,* ou l'obéissance respectueuse aux volontés divines.

Les dons du Saint-Esprit sont au nombre de six. Il ne saurait être question d'un septième don exprimé par le 13* : *et replebit eum spiritus timoris Domini. Ce* n'est pas un don nouveau puisque la crainte de Dieu figure déjà à la fin du f 2. D'ailleurs, les dons sont énumérés deux à deux, et le membre de phrase de 3♮ est en dehors de l'énumération, comme 1'mdiquc sa construction même. D'où vient donc le septième don du Saint-Esprit? Les LXX et la Vulgate ont traduit le même mot hébreu de deux façons différentes dans 2d et 3*, une première fois par ευσέβεια, *pietas,* une seconde fois par φόβο θεού, *timor Domini,* sans doute pour éviter la répétition du même terme dans deux versets consécutifs. Il n'est pas prouvé que les LXX aient attaché un sens différent à εὐσέβαα et à φόβο θεού. La piété et la crainte de Dieu sont synonymes et expriment simplement la religion. On en a la preuve dans la double traduction que les LXX donnent de Proverbes,!, 7 :'Αρχή σοφία φόβο θεού et ευσέβεια oc εί θεόν ἀρχή αίσΟή-σεω . D'ailleurs, dans Is., xi, 2d et 3\ le Targum et la PeschitO traduisent la locution hébraïque deux fois de la même manière : on n'est pas fixé sur le sens exact de 3b. Dom Calmct traduit : Et sa respiration sera dans la crainte du Seigneur. Ce verset décrirait l'effet produit dans l'âme du Messie par les dons énumérés aux versets précédents, surtout par le dernier. Le rejeton de David sera tellement pénétré de la crainte de Dieu que ce sera sa vie, sa respiration. Mais plusieurs critiques (Bickell, Condamin, Duhm) considèrent 3· comme une glose ou une variante qui vient rompre la régularité des versets 1-8 où tous les autres vers sont groupes deux par deux et soumis à un rigoureux parallélisme.

La conséquence de la Justice dans le gouvernement des hommes, c'est la paix. Le prophète dessine un magnifique tableau de la tranquillité, de la douceur des mœurs, de l'harmonie universelle que le règne du Messie amènera dans le monde, xi, 6-9. 11 ne faut voir dans cette description, ni un rêve purement idéal, ni une réalité dost inéc à s'accomplir un Jour à la lettre. Il faut faire la part du symbole et considérer que le prophète décrit avant tout les splendeurs du royaume messianique dans sa phase complète et définitive. La première partie du verset 10 : « En ce jour-là, c'est la racine de Jessé qui se lève comme un étendard pour les peuples, c'est lui que les mitions chercheront, › est citée par saint Paul, Rom., xv, 12. C'est la personne même du Messie qui est présentée comme une bannière sous laquelle le monde entier viendra se ranger; ce n'est pas précisément sa *croix* qui est l'étendard ; il n'y a pas ici de prophétie de la mort du Messie. La seconde partie du verset 10 : ‹ Et sa demeure sera glorieuse · a été traduite parla Vulgate: *Et erit sepulcrum ejus gloriosum.* Saint Jérôme appliquait ce passage à la mort et ù la resurrection du Sauveur, et il a traduit de la sorte pour exprimer plus clairement ce qu'il croyait être la pensée du prophète : *Ut manifestum legenti sensum faceremus. In Is., xi,* 10. *P. L.,* t. xxiv, col. 119. Mais l'idée du sépulcre, même glorieux, s'accorde mal avec le contexte. Isaïe veut dire que la gloire du Messie, étendard pour les nations, resplendira dans tout l'univers, et illuminera en quelque sorte sa résidence.

II. la seconde partie. — Considérée au point de vue messianique, la première partie du livre d* baie fait surtout connaître la personne et les fonctions royales du Messie. La seconde partie décrira principalement son ministère de docteur qui s'étend au monde entier : · Il est envoyé pour être la lumière des nations et pour faire arriver le salut de Jahvé Jusqu'aux extrémités de la terre › xux, 6; et son œuvre rédemptrice en tant que ‹ serviteur de Jahvé · s'offrant lui-même en sacrifice expiatoire pour nos péchés, un, lü. Nous avons dit que cette seconde partie pouvait sc partager en trois sections qui nous paraissent se rattacher respectivement comme à des points cardinaux, aux trois

vérités suivantes : la transcendance de Jahvé, le Dieu d* Israel; le Médiateur du salut spirituel et son œuvre rédemptrice; les conditions, les destinataires et la consommation du salut. La transcendance de Jahvé apparaît surtout dans la première section xl-xlvm, qui la met dans un contraste saisissant avec l'impuissance et le néant des dieux des nations. L'œuvre du Médiateur occupe le centre de la seconde section, xlix-lv, lx-lxii : le fruit de ses sou(Trances, c'est la réconciliation du monde pécheur. Les conditions d'accès au salut : la conversion sincère, le repentir, h justice; et les perspectives d'allcgrosse sans fin qu'ouvre la délivrance, font surtout l'objet des exhortations et des descriptions de la troisième section, lvt-ux, lxiii-lxvl Le monothéisme, le messianisme et l'universalisme, ces trois dogmes fondamentaux de la religion juive, que la seconde partie d* Isaïe inculque avec tant d'insistance,mettent ce rccueil au premier rang des compositions religieuses de l'Ancien Testament. Nous ne pouvons nous arrêter à l'examen de toutes ces doctrines, mais nous devons cependant étudier de plus près les passages relatifs au serviteur de Jahvé, qui constituent le point culminant de la seconde partie d'Isaïe.

Les *chants du Serviteur de Jahvé.* — 1. *Applications diverses du titre de Serviteur de Jahvé.* — Le titre de serviteur de Dieu ou de Jahvé revient très souvent dans l'Ancien Testament, abstraction faite du livre d'Isaïe. Il est d'ordinaire donné à des individus, parfois au peuple d* Israël. Abraham, Gcil, xxvi, 24, Isaac et Jacob, Deut.» IX, 27, Moïse, Ex., xiv, 31; Num., xn, 7; Dcut., xxxiv, 5; Jos., i, 1; xni, 8; Ps., cv, 26, Caleb, Num., xiv, 21, Josué, Jos., χχιν, 29; Jud., π, 8, David, 11 Beg., vn, 8; Is., xxxvn, 35, Isaïe, xx, 3, Eliacim, Is., XXII, 20, Job, i, 8, Daniel, vi, 20, les prophètes en général, Aιη.,ιπ, 7; Jer., νπ,25;χχν, 4; etc., Nabuchodonosor, Jer., xxv, 9; xun, 10; xxvn, 6, les anges, Job., iv, 18, le roi messianique de l'avenir, Ez., xxxiv, 23-24 ; xxxvn, 24 ; Zacli., m, 8, le reçoivent tour à tour. On a soutenu qu'on ne trouvait aucun texte, en dehors d'Isaïe, où les tonnes « serviteur de Jahvé » soient appliqués au peuple d'Israël. C'est exagéré. Dans Jérémie xxx, 10; xlvi, 27; Ézéchiel, xxvm, 25; xxxvn, 25, où Jahvé parle de son serviteur Jacob qu'il va ramener de l'exil, il s'agit bien du peuple d'Israël.

Dans la seconde partie d'Isaïe, nous rencontrons certainement un texte, xuv, 26, où les prophètes sont appelés serviteurs de Jahvé : ‹ J'accomplis la parole de mes serviteurs, et j'exécute le conseil de mes envoyés. a Le texte massorétique devrait littéralement se traduire : « Je suis Jahvc... qui tiens la parole de *son* serviteur, › mais le parallélisme avec le membre suivant « qui execute le conseil de scs messagers, » montre clairement qu'il faut lire aussi le pluriel dans le premier membre, comme l'ont fait les LXX et leTargum. Quelques critiques croient aussi que le serviteur de Jahvé représente les prophètes dans xui, 19, et proposent de traduire : çuis *circus nisi ad quem servum mtum, et quis surdus nisi ad quem nuntium meum milio.* La Vulgate a compris qu'il s'agissait des prophètes, dans le second membre, en traduisant : *et surdus, nisi ad quem nuntios meos misi.* Or, si le *messager* représente les prophètes, le *serviteur* doit les désigner aussi ; d'autre part, il n'est pas possible qu'Isaïe appelle aveugles et sourds, des prophètes comme lui, et le contexte, t 18, 20, prouve d'ailleurs que c'est le peuple qui est aveugle et sourd. Ainsi se justifie la traduction proposée : Qui est aveugle comme celui vers qui j'envoie mon serviteur, sourd comme celui vers qui j'envoie mon messager? — Cette traduction serait légitime, s'il était vraiment prouvé que le messager et le serviteur doivent désigner les pro-pi.cte*. Mais pourquoi le messager ne pourrait-il pas être le peuple d'Israël, destine par Dieu à une mission spéciale? Le messager et le serviteur désigneraient alors Israël à qui l'on reprocherait son aveuglement et sa surdité. Remarquons encore que le *I* 19b ne se prête pas â la traduction proposée : « Qui est aveugle comme mon familier, aveugle (sourd?) comme le serviteur de Jahvé? › Aussi les partisans de l'interprétation que nous discutons proposent-ils de considérer 19b comme une glose, un doublet de 19·. Les LXX entendent xui, 19 du peuple et de ses chefs : ‹ Qui est aveugle, si ce n'est mes serviteurs, qui sont les sourds, en dehors de ceux qui les dominent? Et les serviteurs de Dieu ont été aveuglés. » Nous rangeons xui, 19 parmi les passages où le serviteur de Jahvé représente le peuple d'Israël. Il en est de même de xi.ni, 10 : ‹ Vous êtes mes témoins, déclare Jahvé, et mon serviteur que j'ai élu, » où il n'y a pas lieu de voir dans le serviteur un personnage distinct des témoins : c'est le peuple d'Israël qui est témoin et serviteur de Jahvé.

Les Israélites sont nommés, au pluriel, les *serviteurs* de Jahvé, dans lxiii, 17; lxv, 8, 9, 13-15; lxvi, 14. Dans lvi, 6, ce sont les fils de l'étranger qui se sont attachés à Jahvé, qui seront aussi ses *serviteurs.* Le peuple Israël-Jacob est désigné par le tilre de serviteur de Jahvé, au singulier, dans les passages suivants : xu, 8; xui, 19; xun, 10; xuv, 1, 2, 21 ; xi.v, 4 ; xi.vm, 20. H le serait aussi, d'après le texte actuel, dans xlix, 3 : ‹ Il m'a dit : Tu es mon serviteur, Eraël, en qui je me glorifierai. » Mais le mot Israël est considéré, avec raison, par beaucoup de critiques, Michaelis, Gesenius, Kiostcrmann, Duhm, Sellin, Ley, Condamin, et d'autres, comme une glose : *a)* Ce vocatif est peu vraisemblable dans la bouche du serviteur rapportant les paroles qui lui sont adressées, *b)* Il est très invraisemblable dans le contexte où l'œuvre du serviteur a pour objet Israël, c) Israël apparaît ici d'une façon tout à fait inattendue; dès le commencement, le sujet est supposé parfaitement connu et déterminé, d) Il est souvcntquestion d'Israël comme serviteur, un lecteur aura cru que c'était encore le cas ici. On cite d'ailleurs un manuscrit qui n'a pas ce mot. Les LXX offrent un exemple semblable pour xui, 1, où ils ont tout simplement ajouté: Jacob est Israël, e) Quand il est fait mention d'Israël comme serviteur, Jacob est toujours nommé dans le second membre, xu, 8, xuv, 1, 21, xlv, 4. /) La mention d'Israël rompt le parallélisme des deux membres. Il est possible que primitivement se soit trouvé, à la place d'Israel, un autre mot se rapportant au second membre, par exemple ‹ mon élu ». Nous ne comptons pas xlix, 3 parmi les passages où le serviteur désigne le peuple d* Israel.

2. *Le Serviteur de Jahvé par excellence.* — Après ce relevé, il ne reste plus que quatre morceaux, d'un caractère poétique et hymnique bien marqué, qu'on a appelé les chants du serviteur, et où il s'agit d'élucider le sens et la portée de l'expression ‹ Serviteur de Jahvé f.Ce sont xui, 1 sq., xlix, 1 sq., L, 4 sq., lu, 13-un. Nous ne pouvons faire Ici l'histoire de l'exégèse de ces fameux passages. Nous ne pouvons môme songer à un exposé complet de l'état actuel des débats, mais nous empruntons à M. Van Hoonacker, *L'Ebed Jahvé,* dans la *llevue biblique,* 1909, p. 497-198, un résumé des principaux points en litige. « Le serviteur visé dans ces passages est-il un personnage individuel, comme il parait au permier abord; ou convient-il d'y voir plutôt une simple personnification d'Israël, considéré ù tel ou tel point de vue comme il plaît à plusieurs critiques, qui allèguent ù l'appui de leur interprétation d'autres textes de la même section d'/saleoù Israel est en effet appelé le *Serviteur de Jahvé?* Ne scrait-il pas au moins dans l'un ou l'autre cas, préférable d'y reconnaître une personnification de l'ordre des prophètes? Dans l'hypothèse que l'on s'arrête à l'interprétation ▮ individua-Uste ·, le personnage en vue est-il le même dans les

quatre passages? Et si l'on suppose que ce soit le même, faut-il l'identifier avec une ligure historique contemplée dans le passé, ou avec un contemporain de l'auteur? Ne serait-ce pas nu contraire le Messie de l'avenir? Ou bien, comme on l'a également prétendu, une ligure mythique empruntée à la tradition et dans laquelle le prophète aurait reconnu et nous aurait présenté, non pas le Messie, mais une figure ‹ parallèle à celle du Messie?— Puis nos quatre passages, que l'on a appelés en Allemagne les *Ebed-Jahvé Lieder,* forment-ils, au point de vue de la composition littéraire, des éléments organiques de l'œuvre dont ils font actuellement partie, ou ne sont-ils que des hors-d'œuvre que l'on pourrait sans inconvénient enlever de leur contexte? Furent-ils écrits par l'auteur même de l'œuvre principale ou par un autre? Après l'œuvre principale ou avant? Furent-ils insérés dans les discours qui les encadrent par leur propre auteur, ou par l'auteur de ces discours ou par un tiers? Toutes ces questions et d'autres subsidiaires reçoivent des réponses diverses. »

« Dans cette grande controverse sur le serviteur de Jahvé, dit Condnmin, *Le serviteur de Jahvé,* dans la *Revue biblique,* 1908, p. 1G2, la plupart des critiques se partagent en deux camps opposés Les uns tiennent pour le sens individuel et pour l'interpolation des quatre passages sur le serviteur, lesquels, à leur jugement, *sont en opposition avec le contexte actuel.* Les autres se prononcent pourl'authenticité des passages, et, *à cause du contexte,* pour le sens collectif. ›

Nous essayerons de prouver que l'Ebed Jahvé, dans ces quatre passages, n'est pas un être collectif, mais un personnage individuel, le Messie, et que le contexte qui encadre les chants du Serviteur ne s'oppose pas à leur Interprétation individualiste et messianique.

o). *Le sens individuel est le sens naturel et obvie de ces quatre passages.* — a. *Preuve positive.* Les exégètes sont à peu près unanimes à reconnaître que les chants du serviteur, considérés en eux-mêmes, abstraction faite du contexte, tracent le portrait d'un individu. Rclevons-cn les principaux traits.

xux, 1-9. Le serviteur prend la parole et invite les peuples à écouter sa voix Jahvé l'a choisi pour rétablir les tribus de Jacob et ramener les préservés d'Israël, pour être l'alliance du peuple, la lumière des nations, pour porter le salut jusqu'aux extrémités de la terre. L'œuvre du serviteur demandera des efforts et des peines, qui, à cause de leur stérilité apparente, seraient capables de décourager, mais Jahvé est sa force et sa récompense est auprès de Dieu. Les princes se prosterneront devant le méprisé, le détesté du peuple, l'esclave des tyrans.

L, 4-9. Quelques critiques (Ley, Laue) ne comptent pas ce passage parmi les chants du serviteur. Le serviteur serait ici le prophète; mais la plupart estiment avec raison que c'est le même personnage que dans les trois autres morceaux. Le serviteur a encore la parole; Il affirme son obéissance, sa docilité, sa fidélité dans i'acci.mplissemcnt de sa mission. Cette mission lui vaudra des humiliations et des outrages, mais le serviteur ‹ a rendu sa face semblable Λ un caillou ; » il a confiance en Dieu, il ne sera pas confondu. La certitude du triomphe fait même qu'il brave et défie ses ennemis, car «tous tomberont en lambeaux connue un vêtement, la teigne les dévorera. »

xlii, 1-7. Ici la parole est à Jahvé qui introduit le serviteur : « Voici mon serviteur.... » Le Seigneur est avec lui et met en lui sa complaisance. Son esprit sera en lui, voilà pourquoi Il accomplira parfaitement sa mission qui est d'exposer la Loi aux nations. Il évite le bmit et l'éclat, il est doux et modeste, son action est pacifique et persuasive : il ne brise pas le roseau cassé, Il n'éteint pas la mèche fumante. Il sera le médiateur u'mxe nouvelle alliance, la lumière des nations, pour éclairer les aveugles, libérer les captifs, ramener au jour ceux qui habitent dans les ténèbres des cachots. Sa mission sera pénible, mais Il ne se lassera pas, ne se découragera pas jusqu'à ce qu'il ait établi la justice sur la terre.

lu, 13-lui. Ici encore, c'est Jahvé qui parle de son serviteur : ‹ Voici que mon serviteur prospérera... ». L'exaltation du serviteur, la vénération dont les peuples cl les rois l'entoureront» sont la recompense de ses humiliations et de scs souffrances, ui, 13-15. Déjà les chants précédents faisaient allusion au côté pénible et douloureux de l'œuvre du serviteur, mais avec le chapitre un la description de scs souffrances et de leur rôle atteint son point culminant de développement et de clarté. Le prophète prenant la parole expose ce que souffre le serviteur, pourquoi et pour qui il souffre, comment il souffre et quels sont les fruits de sa passion. On ne peut résumer cette page émouvante, ce serait en diminuer l'effet; il vaudrait mieux la transcrire intégralement.

Il est impossible de lire ces célèbres passages sans être vivement frappé par le caractère précis» concret, individuel des traits dont le prophète s'est servi pour dépeindre le serviteur. Le singulier est toujours employé quand on parle de lui. Il est appelé un homme» lu, 14 ;un, 3;on fait mention de sa voix, de sa parole, de sa langue, de sa bouche, de son oreille, de sa barbe, de son visage, de son dos, de sa main, xur, 2, 6; xux, 2;1, 4-9; un, 7 Il naît, il grandit, il souffre, il meurt, il a son tombeau. Il remplit une mission vis-à-vis du peuple d'Israël et des nations, il est le médiateur d'une nouvelle alliance, xui, 6; xux, 8.

b. *Preuve négative.* — Absolument rien, dans ces quatre passages, n'invite à voir, sous les traits du serviteur, une personne morale, une collectivité. Quelle serait d'ailleurs celte collectivité? Ce ne peut être le peuple historique d'Israël, ni le noyau des Israélites fidèles, ni l'Israël idéal.

a) *Le serviteur ne représente pas ΓIsrael historique.* — Nous avons vu que le peuple d'Israël est lui-même appelé serviteur de Jahvé en plusieurs endroits des chapitres xl-xlvm d'Isaïe, mais ce serviteur est parfaitement distinct de celui de nos quatre passages, les deux portraits sont tout différents. Condamm, *Revue biblique,* 1908, p. 164-165 établit entre les deux le contraste suivant : « L'un est pêcheur, coupable dès les temps anciens, xuu, 24-28; xlvih, 1, 4. 8, 10, 18; un, 8; l'autre, parfaitement innocent : « Il n'y eut point d'injustice en ses œuvres, et point de mensonge en sa bouche, » un, 9; cf. xui, 1-4 ; l, 4-6; il est « le Juste, » un, 11. L'un est rebelle, sourd, xlii, 19, 20; xuu, 8; XIΛΊΠ, 8; l'autre docile, à l'oreille ouverte et attentive, L, 4. 5.

Le premier méconnaît l'œuvre de Jahvé, xui, 20; xlvih, 5 ; le second doit annoncer la Loi et l'œuvre de Jahvé aux peuples les plus lointains, xui, 4 ; xux, 6.

L'un est aveugle, xui, 19; xuu, 8; l'autre «Lumière des nations », charge ‹ d'ouvrir les yeux des aveugles », xui,6,7; xux, 6.

L'un, exilé, captif, xui, 24 ; xun, 5, 6, etc. ; l'autre, libérateur des exilés et des captifs, xui, 7 ; xux, 6, 9.

L'un, craintif, alarmé, xu, 9, 10, 13, 14; xuu, 1, 5; xuv, 2; l'autre, plein de courage, de force et do confiance, xux, 5 ; xlh, 4 ; L, 7-9.

Pour le premier, « des peuples » sont livrés « en échange de sa vie », xuu, 4 ; le second, au contraire, livre sa vie et, en échange, reçoit des multitudes, lui, 10-12.

L'un est évidemment le peuple élu, le peuple de Jahvé, xu, 8, 9 etc.; l'autre est appelé « Alliance du peuple », xlii, 6; xux, 8. c'est-à-dire Intermediaire ou base d'une nouvelle alliance de Dieu avec le peuple.; et il est, par consequent, duunct uu peuple; et aussi, eu

parlant de lui, le prophète dit « mis à mort pour le péché de mon peuple, › un, S.

Donc, d'une part, le peuple d'Israël appelé · serviteur de Jahvé >; d'autre part, sous celte même denomination, un *personnage de caractère très* difièrent, toujours représenté sous des traits individuels, souvent opposé au premier serviteur, ou, au moins, distingué de lui.

Comment le serviteur pourrait-il donc être la personnification du peuple historique d* Israël? En ce sens, que le peuple d9Israël est représenté comme portant et expiant les péchés des nations païennes : l'homme châtié et méprisé, méconnaissable, dont on détourne la face avec horreur, c'est le petit peuple d'Israël, réduit à un faible reste, dont la cépée sans cesse ravagée D'a plus qu'une tige, châtié et humilié, non pour scs propres fautes, mais pour celles des nations païennes. Le prophète envisage les souffrances d'Israël comme rédemptrices, et il met sur les lèvres des païens le cantique du chapitre un, en l'honneur d'Israël Juste et pur de tout péché, rachetant le monde par son martyre Immérité.

Cette conception est inadmissible : a. L'idée qu'Israêl expie pour les nations est étrangère à J'Ancien Testament et au point de vue de la seconde partie d'Isaïe : ce sont plutôt les nations qui sont livrées en échange d'Israël, xun, 4 ; x l v , 14-17; x l v ii; x u x , 22-26 ; u, 22-23.— β. On ne voit pas à quel moment de son histoire le peuple d'Era cl aurait pu expier pour les nations. Avant l'exil, il est lui-même coupable (tandis que le serviteur est innocent), et l'exil est toujours présenté comme le châtiment de ses propres Iniquités. Après l'exil, les prophètes ne lui prédisent plus des épreuves, mais la prospérité, le triomphe et la gloire. —γ. Si le serviteur a un rôle à remplir vis-à-vis des natlons, il exerce avant tout sa mission en faveurd' Israël Il est établi « Alliance du peuple >, xui, 6 ; xux, 8 ; il a pour mission de rétablir les tribus de Jacob et de ramener les dispersés d'Israël, xux, 1-6; le prophète, s'adressant au peuple, l'invite à écouter la voix du scrvitcur, l , 10; le serviteur est mis à mort pour le péché de son peuple, un, 8. Aussi, les partisans du sens collectif sont-ils forcés de faire subir au texte des corrections violentes et arbitraires, uniquement nécessitées par un système préconçu.

β) *Le serviteur n'est pas une personnification de ΓIsraël fidèle.* — L'identification du serviteur avec le noyau resté fidèle, les Justes du peuple, l'Israël κατὰ πντὺμα évite certains des inconvénients signalés dans la théorie précédente. Elle peut notamment soutenir les contrastes indiqués entre les deux serviteurs, celui des chapitres x l -x l v iii et celui des *chants du Serviteur.* En effet, si l'un représente la masse du peuple, l'autre, le noyau fidèle, on comprend que le premier soit qualifié de coupable, de rebelle, de sourd et d'aveugle, et que le second soit loué pour son innocence, sa docilité, sa fidélité. Cependant, cette explication est insoutenable aussi : a. S'il s'agissait d'un noyau de fidèles, si restreint fût-il, le prophète devrait en faire partie, au lieu de se classer lui-même parmi les réfractaires, un, 6, *omnes nos quasi oves erravimus...* — β. SI la portion fidèle du peuple a souffert, elle n'a pas souffert plus que la masse du peuple. Comment se fait-il donc que le peuple dans son ensemble méprise le veritable Israël à cause de ses souffrances? Comment peut-il dire, ayant été châtié lui aussi : ‹ Le châtiment qui nous apporte la paix est tombé sur lui? »— γ. Les prophètes promettent d'ordinaire le salut au reste purifié d*Israël, c'est-à-dire aux Justes; les fidèles seront donc tout premièrement les bénéficiaires de la délivrance, mais nulle part Ils ne sont présentés comme souffrant et mourant au profit et à la place de leurs frères coupables.

γ) *Le serviteur de Juhvé ne représente pus ΓIsraël idéal.*— Plusieurs critiques anglais (Davidson, Driver, Skinner), ont adopté la théorie d'Ewald et de Dilhnann, d'après laquellele serviteur de Jahvé serait une personnification d'Israël dans sa destination idéale, tel qu'il existe dans le plan divin, tel qu'il n'a jamais été réalisé dans l'histoire. Dire que Jahvé sauve son peuple par son serviteur, reviendrait à dire qu'il le sauve à cause de son élection et de sa mission providentielle, pour être fidèle à ses promesses et pour réaliser son plan. — Cette explication est juste en partie : il est vrai que Dieu sauve son peuple, pour lui permettre d'accomplir sa mission, conformément aux desseins providentiels; mais nos textes ne disent pas seulement que Dieu sauve son peuple â cause du serviteur et en vue du serviteur, mais ils disent encore qu'il le rachète par son serviteur. D'autre part, cette explication soulève des difficultés Insurmontables : a. Elle est incompatible avec les traits individuels relevés dans le portrait du serviteur, elle ne s'allie pas avec le ton naturel et simple des chants. — β . Comment peut-on dire de l'Israël idéal, qu'il a été appelé dès sa naissance, qu'il a grandi, qu'il a souffert, qu'il est mnrt pour les péchés du peuple? La rédemption de l* Israel réel ne s'opère-t-elle donc que par le martyre dei' Ernei Idéal? —γ. Une conception aussi abstraite, qui ferait d'un exemplaire divin non seulement la cause finale, niais encore la cause instrumentale de la rédemption, est étrangère à l'Ancien Testament et à l'horizon de notre prophète; elle n'a aucun fondement.historique ou psychologique, c'est une sorte d'idée platonicienne. — 8. Si l'on veut donner à cette théorie une signification acceptable, il faut, dans un certain sens, la pousser jusqu'au bout et dire tout simplement que cet Israël idéal, serviteur de Jahvé et médiateur du salut, n'est pas une collectivité idéale, une représentation du peuple tel qu'il devrait être et tel qu'il existe dans le plan divin, mais un personnage individuel, le Messie, représentant d'Israël, à la fois Idéal et réel, qui rachètera les tribus d'Israël et le mondepar scs souffrances et par sa mort. Nous sommes ainsi ramenés au sens Individuel et messianique.

L'opinion défendue par Gesenius qui voyait dans le serviteur de Jahvé une personnification de l'ordre des prophètes, ne compte plus d'adeptes. Les partisans actuels du sens collectif reviennent de plus en plus, comme à la solution la plus simple, à l'opinion qui identifie partout le serviteur de Jahvé avec le peuple d'Israël tout entier. Mais cette théorie elle-même, malgré les efforts énergiques de Gicscbrccht et de Budde, est peu ù peu délaissée, et le sens individuel des chants du serviteur revient en honneur.

b) Le sens individuel n'est pas en contradiction avec le contexte.

Nous avons vu que Γinterprétation individualiste des quatre passages relatifs au serviteur de Jahvé est la seule qui réponde aux exigences du texte. Le sens collectif ne convient pas à la teneur de ccs morceaux pris en eux-mêmes; mais il ne s'harmonise pas davantage avec les autres endroits de la seconde partie d'haie où le peuple d'Israël est appelé serviteur de Jahvé. Et cependant, l'argument emprunté nu contexte qui encadre les chants du serviteur est le principal, voire même l'unique qu'apportent les défenseurs du sens collectif : Dans beaucoup de passages de la seconde partie d'Isaïe, dit-on, le serviteur représente Israël personnifié d'une façon vive, nette, audacieuse; Il doit en être de même dans les soi-disant chants du serviteur. 11 est inadmissible que le prophète, qui, dam plusieurs passages, applique explicitement la notion et le titre de serviteur à Israel, ait fait, en d'autres endroits, sans avertissement aucun, un usage tout différent de ce titre. Au nom de l'harmonie qui doit régner entre les différentes parties de l'œuvre, 11 faut

dire que c'est partout le peuple d'Israël qui est visé.

La preuve tirée du contexte a paru si forte à de nombreux partisans du sens individuel qu'ils n'ont pas hésité à sacrifier l'authenticité des chants du serviteur, et â les considérer comme des interpolations dans les chapitres xjl -l v d* Isaïe. Ewald avait ouvert la voie en 1841, en émettant l'idée que i.n, 13-l iii célébrait primitivement la mort d'un martyr éminent de l'époque de Manassé. Le second Isaïe aurait Inséré cette page dans son œuvre en l'appliquant à l'Israël spirituel. Duhm étendit cette thèse aux quatre chants du Serviteur· D'après lui, ces morceaux, qui tracent le portrait d'un personnage individuel, proviennentd'unécrit particulier, Indépendant du second Isaïe, mais repris et retravaillé par lui. Sellin défend une théorie semblable, mais plus favorable à l'authenticité, en ce sens qu'il admet l'unité d'auteur pour les chants du serviteur et les autres discours du Dcutéro-Isaïe. *Das Bûlsel des Deutero/esa/anischen Bûches,* Leipzig, 1908, p. 120.*Einlellung indas Aile Testament,* Leipzig, 1914,p.88. Λ son jugement, les chants du serviteur faisaient primitivement partie d'un cycle de poésies composées par le Dcutéro-Isaïc en l'honneur de Joïakhin, déporté à Babylone en 597, mais réhabilité par Amcl-Marduk (Evil-Mérodach) en 561. Plus tard, en 539, le même prophète a composé de nouveaux discours pour chanter la délivrance, et il a reporté sur Israël les titres de gloire qu'il avait autrefois décernés Λ Joïakhin. Il emprunta aussi aux hymnes messianiques qu'il avait chantés naguère à la louange du roi, des fragments qu'il inséra en différents endroits de scs exhortations et félicitations à l'adresse d* Israël : ce sont les quatre morceaux actuels concernant le serviteur de Jahvé.

Nous croyons qu'il est possible de défendre l'interprétation individualiste des chants du serviteur dans le contexte actuel de la seconde partie d'Isaïe. Avec les partisans du sens collectif, nous admettons donc l'authenticité de ccs chants, et avec les partisans du sens individuel, nous soutenons qu'ils visent un personnage concret, bien déterminé.

a. Des quatre chants du serviteur, trois se trouvent rassemblés dans la deuxième section, xux-lv, de la seconde partie d'Isaïe, où Jamais le peuple d'Israël n'est explicitement désigné sous le nom de serviteur; un seul, xui, 1-7, se rencontre dans la première section, XL-xi.vni, dans un contexte où Israël-Jacob est nommé serviteur, xur, 8-10; xur, 19-20. Nous avons dit, col. 22, qu'il y avait de bonnes raisons pour justifier la transposition de xi.ii, 1-7 dans la deuxième section, et ce simple déplacement supprime la principale difficulté tirée du contexte contre l'interprétation Individualiste du serviteur. En effet, la situation est alors la suivante : une première série de poèmes où le peuple d* Israël est appelé serviteur de Jahvé, décrit la vocation et l'œuvre de Cyrus ; une seconde série, étroitement apparentée à la première et cependant distincte, où jamais le peuple n'est appelé serviteur, décrit la vocation et l'œuvre d'un personnage autre que Cyrus, désigné par le titre de serviteur de Jahvé, en faveur d'Israël et des nations. Quelle incohérence y a-t-il dans une semblable disposition?

Il nous paraît, en tout cas, plus naturel et plus simple d'admettre que, dans deux séries de poèmes parallèles, le serviteur de Jahvé ait deux significations bien distinctes, dans la première celle d'une collectivité, dans la seconde celle d'un individu, que de soutenir que le tItre est partout donné au peuple d'Israël, envisagé sous différents aspects qui ne s'harmonisent d'ailleurs pas avec ie rôle assigné au serviteur. Il n'est pas étonnant que le serviteur ait deux ou trois acceptions differentes dans la seconde partie d'Isaïe, le passage de l'une Λ l'autre s'explique facilement. Israël et les Israélites sont toujours appelés serviteurs de Jahvé parce que Jahvé est le maître, parce qu'il a droit au service et au culte de son peuple. Les prophètes sont appelés serviteurs de Jahvé parce qu'ils servent sa cause en promouvant son culte. Qu'csl-ce qui empêche de donner aussi le titre de serviteur, d'une façon éminente, à celui qui, dans les vues de l'écrivain, est destiné à être le grand défenseur de la cause de Jahvé, à donner à son culte un éclat que le passé n'a Jamais connu?

b. Les chants du serviteur ne brisent pas le contexte de la seconde section. Rien ne prouve qu'ils aient été empruntés à une composition différente, et insères dans un contexte qui ne les renfermait pas d'abord. D'après l'analyse que nous en avons donnée, la seconde section s'ouvre par deux morceaux concernant le serviteur, xux, 1-7 +u, 4-9; vient ensuite une description du salut, de la délivrance des captifs et du rétablissement de Sion, xux, 8-ui, 12; puis les deux autres chants du serviteur, xui, 1-74-ui 13-un; enfin le tableau de la gloire de la nouvelle Jérusalem — a) Les passages, où apparaît le serviteur constituent un élément important de cette section. Ils forment deux groupes qui se répondent, le premier où le serviteur parle, le second où Jahvé parle du serviteur. Il n'est pas prouvé que ccs quatre morceaux aient d'abord été réunis, puis disloqués pour être enchâssés dans le contexte actuel· — β) Les peintures du salut qui font suite à l'exposé de la mission du serviteur s'y rattachent comme le fruit à l'arbre qui le produit —γ) On y rencontre certaines expressions caractéristiques qui reviennent aussi dans les chants, et qui prouvent en faveur d'une composition unique. Qu'on compare xux, 2 et u, 16. Le parallélisme est si frappant que Van Hoonackcr rattache u, 16 aux passages concernant le serviteur, et le situe après xux, 3. Λ comparer encore 1, 9 et u, 6, 8 (les vêtements qui tombent en lambeaux, dévorés par la teigne); xui, 1-4 et u, 4-5; les versets 8-9 du chapitre xux ne se comprennent qu'après un morceau concernant le serviteur; il en est de même de 1, 10 : Qui de vous craint Jahvé, qu'il entende la voix de son serviteur. — *S)* Si l'on étend le premier chant du serviteur jusque xux, 9, et le second jusque 1, 10, on obtient un développement Intercalaire, xux, 10-ui, 12, entre les deux groupes de chants, qui forme un ensemble, un tableau de la délivrance, Intelligible en lul-mèmc,qu'on pourrait concevoir Indépendamment des chants du serviteur, comme c'est le cas aussi pour les chapitres uv-LV, etc. 11 serait donc possible que ccs chants, composés d'abord, primitivement juxtaposés, aient été insérés dans le contexte actuel par l'auteur de ce contexte, qui serait d'ailleurs aussi l'auteur des chants. Mais en définitive, celte solution plus compliquée ne paraît ni imposée, ni nécessaire, et l'on ne volt pas pourquoi l'auteur de la seconde partie d* Isaïe n'aurait pu, pour décrire la mission du serviteur et ses résultats, composer d'une seule venue les morceaux nommés chants du serviteur, et les développements qui les accompagnent

c) *Le serviteur de Jahvé désigne le Messie.* — Les exégètes catholiques ne sont pas seuls à reconnaître que le portrait du serviteur de Jahvé s'est trouvé reproduit dans la vie de Jésus de Nazareth, telle qu'elle nous est racontée par les Évangiles. Beaucoup de critiques, partisans du sens collectif, avouent aussi que la prophétie s'est, en fait, beaucoup mieux accomplie en Jésus qu'en Israel; seulement, d'après eux, l'écrivain n'aurait pas pensé au Messie (Dilhnann, Davidson, Driver, Adam Smith, Skinner, Kautzsch, Renan, Gautier, Monnler, et d'autres). Le sens individuel étant prouvé, il n'est pas difficile d'établir que l'écrivain sacré n'a pas eu en vue d'autre personnage que le Messie futur, en d'autres termes, que le sens messianique est le sens littéral des passages relatifs au serviteur.

a. L'exégèse Juive n'abandonna le sens messianique qu'au moyen âge, par suite des controverses avec les chrétiens, comme le reconnaissent les plus célèbres rabbins, Kimchi, Abarbanel, etc. Les uns, marchant sur les traces de certains juifs du temps de saint Jérôme, maintinrent le sens individuel, mais l'appliquèrent à un personnage autre que Jésus, à Isaïe par exemple; mais In plupart virent dans le serviteur une personnification du peuple d'Israël. Anciennement ils aimaient à voir le Messie dans le serviteur de Jahvé, au moins dans quelques passages. Le Targum interprète dans le sens messianique, xui, 1 ; ut, 13; un, 10. 11 est A remarquer toutefois que ce qui est dit des souffrances du serviteur est appliqué nu peuple.

Le Nouveau Testament identifie certainement le serviteur et le Messie, car il en applique les principaux traits A Notrc-Scigneur. Que Ton compare Is., xui, 1-4 et Matth., xn, 18-21 ; Is., xui, 6 et Luc., n, 32; Is., xui, 7 et Matth., xi, 5; ls., xux, 2 et Apoc., xix, 13,15; Is., L, 6 et Matth., xxvi, 67; Is., un et Matth., vin, 17; Marc., xv, 28; Luc., xxn, 37; I Petr., n, 21-25, etc. L'interprétation des Pères est unanime à reconnaître dans les chants du serviteur, surtout dans le chapitre un, une prédiction de l'œuvre et de la passion de Jésus-Christ, et personne, dit Ilcngstcnberg, à part Seidel et Grotius, dans l'Église chrétienne pendant dix-sept siècles n'a mis en question l'exégèse messianique de ces passages. On les célébrait comme le cinquième Évangile, comme l'Évangilc de la Passion d'après Isaïe. 11 est vrai qu'on a parfois expliqué, dans le sens littéral, xui, 1-7 de Cyrus (encore Mcignan), xux, 1-6 du peuple (saint Thomas), 1, 4-9 d'Isaïe (saint Jean Chrysoîtome, saint Thomas) mais on s'empressait d'ajouter que Cyrus, Isaïe et le peuple étaient des ligures du Messie. Ce n'est que vers la fin du xvin· siècle que l'exégèse indépendante commença à abandonner le sens messianique qui impliquait une prophétie. On retourna au sens collectif, introduit par les Juifs ou bien, si l'on maintint encore le sens individuel, on en chercha l'explication dans quelque personnage du passé. On se préoccupa aussi de dissimuler le préjugé rationaliste qui servait de base à la nouvelle exégèse sous des considérations empruntées au texte et au contexte des chants du serviteur.

b. Le portrait du serviteur ne convient à aucun personnage diiiérent du Messie. On a essayé en vain de le reconnaître dans Moïse, David, Osias, Ézéchias, Isaïe, Jérémie, Josias, Zorobabcl, Jéchomas, etc. En désespoir de cause, Duhm a ressuscité l'hypothèse du martyr anonyme suggérée par Ewald. Pure conjecture aussi de supposer avec Sellin que le prophète voulait bien décrire la mission et l'œuvre du Messie, mais qu'il reportait en fait ses espérances messianiques sur un de ses contemporains, soit Zorobabcl, soit Jolakhin. C'est tout simplement le rôle du Messie futur, sans autre détermination, que l'écrivain a contemplé et décrit dans tes tableaux prophétiques.

Let fonctions que les chants assignent au serviteur sont messianiques : Il sera le restaurateur de son peuple et inaugurera une ère de prospérité inouïe. 11 ne se laissera pas abattre jusqu'à ce qu'il ait établi le droit sur la terre. Il portera le salut de Jahvé jusqu'aux confins du monde. Il fera connaître la loi aux nations et interprétera le droit selon la vérité. 11 sera la lumière «les nations et le fondement d'une alliance nouvelle. Il consolera toutes les peines, guérira toutes les infirmités, rendra la vue aux aveugles, la liberté aux prisonniers la lumière à ceux qui sont dans les ténèbres, etc. Ce sont bien là les notes dont les prophètes se servent pour caractériser les temps messianiques ; ce sont celles que nous avons rencontrées dans un passage éminemment mesdanique, le chapitre xi d'Isaïe.

Que l'œuvre du serviteur soit décrite comme présente, ou même comme passée, cela ne doit pas trop nous étonner; le prophète ngit ainsi pour ht représenter et la dépeindre plus vivement. Ce n'est d'ailleurs pas le seul exemple que nous rencontrions dans les prophéties messianiques. L'enfant aux noms merveilleux, chanté par Isaïe au chapitre ix, est présenté de la môme façon: « Un enfant nous est né, un Ills nous n été donné, l'empire a été posé sur ses épaules, etc. · C'est beaucoup moins encore un phénomène propre aux passages concernant le serviteur, que de représenter comme étroitement unies, dans l'œuvre du Messie, la délivrance de l'exil et la restauration messianique. L'ère messiunique n*est-elle pas rattachée à la délivrance du péril assyrien dans la première partie d'Isaïe et dans la prophétie de Michée? Ce phénomène se rencontre à chaque pas dans les oracles messianiques.

Il est plus étonnant à première vue, que le Messie, décrit sous les traits du serviteur, ne soit jamais présenté comme le Ills de David, le roi des temps futurs. On s'est même demandé si, dans ces conditions, le serviteur était bien le Messie, s'il n'était pas plutôt une figure parallèle à celle du Messie. Nous croyons qu'il est plus exact de dire que le prophète nous décrit ici un aspect nouveau du rôle du Messie. Jusqu'ici, le Messie avait été présenté comme un roi davidique, procurant à son peuple le salut, la prospérité et la paix, inaugurant une alliance nouvelle, faisant régner sur la terre la justice et la vérité. Toutes ces notes se retrouvent dans la seconde partie d* Isaïe, mais en même temps, le prophètepénètreplus profondément le *comment* dei'œuvre du Messie, il nous en dévoile des aspects nouveaux, intimes, insoupçonnés. Le portrait du Messie ne s'élabora que lentement, tous les prophètes y ont apporté leur trait, il faut les rassembler pour l'avoir dans sa perfection. Ici donc, nous apprenons à connaître le côté douloureux de l'œuvre du Messie et le caractère rédempteur de ses souffrances. Ce salut, cette paix, cette justice, que Je Messie doit procurer à son peuple et au monde, ne s'obtiendront que par la passion et par la mort du héros. Ce sont ces épreuves imméritées où le justesc substituera auxcoupables, qui nous vaudront le pardon et la paix et toutes les bénédictions du ciel : Le Testament nouveau sera scellé dans le sang : *Hic est sanguis meus Novi Testamenti.,.* Dans ces conditions, on s'explique quelque peu que le prophète, voulant avant tout nous présenter le tableau des humiliations et des souffrances du Messie, ne se soit pas cru obligé d'insister particulièrement sur sa royauté et sa descendance davidique. Ces attributs nous étaient suffisamment connus. Ils sont d'ailleurs implicitement rappelés dans la description de l'œuvre du serviteur : nous avons noté le parallélisme entre l'œuvre du serviteur et celle du Fils de David, du rejeton de Jessé, aux chapitres ix et xi d'Isaïe; et au chapitre 1 v , 3-4, en décrivant la nouvelle Jérusalem, comblée de gloire par l'œuvre du serviteur, le prophète déclare que dans la nouvelle alliance, les promesses faites à David s'accompliront : « Et je conclurai avec vous un pacte éternel : c'est la faveur assurée à David. Voici j'ai fait de lui un témoin pour les peuples, un chef et un maître des peuples. »

c. Les chants du serviteur développent d'une façon émouvante la doctrine de la solidarité entre le Messie et scs frères, de la *satis/actio uicaria* et de la substitution de l'innocent aux coupables. Par ses abaissements, ses souffrances et sa mort, le serviteur expie les crimes de ses frères; il les conduit à la glorification qu'il s'est acquise pour lui-même par ses humiliations. Cette doctrine que les Évangiles n'ont pas dépassée, saint Paul l'exposera dans toute son ampleur, et en déduira toutes les conséquences pour la vie chrétienne. Mais les théologiens, les prédicateurs, les auteurs mystiques, continueront a moissonner dans le champ d' Isale, dit

très bien le cardinal Mcignan, et Il restera toujours après eux des renseignements à glaner.

Nous n'avons pas à rechercher Ici les origines de la doctrine du Messie souffrant chez Isaïe. Lui fut-elle révélée toute faite dans une vision prophétique? Est-elle le couronnement d'une préparation historique provldenllelle? La révélation se rattache-t-elle *à* certains faits passés ou contemporains du prophète, à certaines conceptions philosophico-rcligieuses? Les souffrances de Jérémie ont-elles servi au voyant dans l'élaboration de son Idéal de l'homme des douleurs, comme le soutenait Renan? Il ne serait pas inconcevable, dit à son son tour M. Van Hoonncker, *Revue biblique,* 1909, p. 503, à propos de Joïakhin, que la révélation du Messie souffrant, destinée au peuple captif à Babylone, sc fût rattachée, comme point de repère, à un exemple fourni par l'histoire des grandes épreuves traversées par la nation, surtout si les circonstances offraient cet exemple dans la personne d'un roi, rejeton de la dynastie de David. On a émis l'idée que l'origine de la conception d'un Messie souffrant pourrait bien se trouver dans les documents babyloniens. La source première en serait le célèbre poème du ‹ Juste souffrant » que nous a conservé un texte de la bibliothèque d'Assurbanipal et que Ton trouvera dans P. Dhorme, *Choix de textes religieux assyro-babyloniens,* Paris, 1907, p. 372 sq. La lamentation qui, dans sa forme actuelle, rernonterait à l'époque d'Hammurabi, met en scène l'homme abandonné des dieux et des hommes, en proie à toutes les adversités, et qui cependant a conscience de son Innocence. Les plaintes du malheureux sont entremêlées de réflexions sur l'inconstance du sort et la versatilité des humains. Mais, nonobstant certaines ressemblances de détail, attribuables au sentiment de la douleur qui est partout le même, fl y a de profondes différences entre le serviteur souffrant d'Isafe et le prétendu Juste souffrant de la littérature cunéiforme: celui-ci ne souffre pas avec résignation; surtout, Il ne souffre pas pour expier les crimes des autres, trait essentiel dans Je portrait du serviteur de Jahvé.

Conclusion générale. — Isaïe éclipse tous les prophètes qui l'ont précédé. Amos avait prédit le redressement des tentes de David; Osée avait annoncé qu'à la fin des jours, les enfants d'Israël se convertiraient à Jahvé, leur Dieu; Miellée avait célébré les triomphes du Dominateur sorti de Bethléem; Isaïe reprend, perfectionne et rassemble tous ces traits. Les prophètes qui le suivent s'inspirent de lui. Le Nouveau Testament a utilisé Isaïe en plus de 85 passages. L'Église lui a emprunté les plus belles pages de sa liturgie. On comprend que ΓEcclésiastique parle de lui avec une sorte d'exaltation, que les Pères le considèrent comme le plus grand des prophètes, presque comme un apôtre et un évangéliste, que les modernes, enfin, envisagent son livre comme le manuel du messianisme.

I. Travaux d'ohdhk général. — 1· Parmi les anciens. Ire commentaires d'Origène, d'Eusèbe, de saint Cyrille d'Alexandrie, do saint Éphrcm, do saint Jérôme.

2· Parmi les modernes : L *Catholiques·,* Cnhnct. Commentaire *littéral sur tous les livres de ΓAncien et du Nouveau Tes· lament.* Le *Prophète Isale,* Paris, 1714; Houbigant. *Riblla hrbruira cum notis criticis et version* latina,* t. iv. *Prophet# posteriores,* Paris, 1753; Schegg, *Der Prophet Jesafa uber-s*tst und erkldrt,* Munich, 1850; Le 1 ïir, *Les trois grands prophètes, haie, Jérémie, Etéchiel,* Paris, 1877; Trochon, *Isalc, introduction critique et commentaires,* Paris, 1878; Knabenbnuer, *Commentarius in holam prophetam,* Paris, 1887; Condamin, *I# livre d* Isale, traduction critique avec notes et commentaires,* Paris, 1905; Schloegl, *Die heiUgen Schri/ten des allen Bondes,* t. jv. *Jesaja,* 1915; Tobac, *I#s prophètes d*Israfl,* t. n, Malines, 1921 ; Peters, Zu *der Goltcscrscheinuny tn h. Kap. JG* dans *Théologie und Glanbe. t. ni,* 191 l.p. 188. Federlin, A *propos d* haie,* Λ, *29-31,* dans *Revue biblique,* 1906, p. 266-273; Toutard, *haie,* JTf f-J* *et les sept dons du Saint-Esprit,* dans *Revue biblique,* 1899, p. 219-206; Lagrange, *L'apocalypse (Thaïe XXJV-XXVII, Λ propos des derniers commentaires, dans Revue biblique,* 1894, p. 200-231 ; Touzard, *De la conservation du texte hébreu; Etude sur Dale, XXXVI-XXXIX,* dans *Revue biblique,* 1897, p. 138-191; Gigot, *The aulorship* o/ *halos XL-LAVI,* dans *The Neu>-York Review,* aoûtnovembre, 1905; Pope, *The* Integrity o/ *the book of halas,* dans *The Irish theological Quarterly,* t. I, 1907, p. 447-457.

2. *Non catholiques.*— Hitzig. *Der Prophet Jesafa ubersetzt und ausgrlegt,* Heidelberg, 1833; Luzzatto, *II Projeta hala volgariaato e commentato,* Padoue, 1855-1856; Bredenkamp, *Der Prophet Jesafa erlauirrt,* Erlangen, 1886-1887 ; Delitzsch, *Btblischrr Commentar uber das A.* T.r *Jesala.* Leipzig, 1889; Giesebrrcht, *Beltrage :ur Jesala Kritik,* Gôttlngen, 1890; DIIInuinn, *Der Prophet Jesala,* Leipzig, 1890; Driver, *halah, hts life and limes,* Londres, 1393; Cheyne, *Introduction to the Book of Isaiah,* Londres, 1895; Smith, *halah (The Expositor's Bible},* Londres, 1888-1894; Rawlinson. *halah (The Pulpit Commentarg},* Londres. 1897; Kittel, *Jesaia(Kiirzgefasstes exegrt. Handbuchzum A.* T.), Leipzig, 1898; Marti, *Das Buch Jesaia(Kurzer Iland-Commentar zum A.* T.), Tubingue, 1900; Skinner, 7"he *Book of the Prophet Isaiah,* Cambridge, 1900-1902; Duhm, *Das Buch Jesala (Handcommentar zum A.* T.), Gôttingen, 1914; Von Orelli, *Der Prophet Jesaja,* Munich, 1904; Maclaren, *The Book of halah, ch.* 1-44, Londres, 1905; Wilke, *Jesafa und Assnr,* Leipzig, 1905; Leimbach, *Das Buch des Propheten Isatas,* Fulda, 1907; Ilalévy, *Recherches bibliques. Le livre d*Isale,* dans. *Revue sémitique,* 1909-1914; Gray and Peake, *A critical and exegetical commentary on the book of Isaiah,* Londres, 1912; Hitchcock, *The higher criticism of Isaiah,* Londres, 1910; Bruston, Ln *conclusion du premier dlseoun du prophète Isaïe,* dans *Revue de théologie et des questions religieuses,* t.xrx, p. 418-422 *;Caspart,Erhtheit. Hauptbrgrtff und Gedankengang der mcsslanlschrn Wetssagung Jes., I-S,* Gütersloh, 1908;Kennet, *The prophecy tn Isaiah, /X, 1-7,* dans *The journal of theological studies,* 1906, t. >u, p. 321-342 ;Boutilowcr, *haiah XXI in light of Assyrian history,* dans *The journal of theological studies,* 1913, t. xiv, p.501-515 ;t. xv, p. 1-13; Meinhold, *Jesaia und seine Zeit,* 1898; *Die Jesajuerzahlungen, Jes., 36-39,* 1898; Der *heilige Rest,* Bonn, 1903; Kônig, *The Exile's Book of consolation,* 1899; Liebmann, *Der Text zu Jes.* 34-^7, dans *ZelBthnfl fùr die attest. Wissenschuft,* 1902-1905; Ottley, *The book of Isaiah, according to the Scptuagint* (Cod- Alex.) *translated and edited,* Londres, 1904; Cramer, *Der geschlddUche liiniergrund der Kapitel 66-66 tm Buche Jesafa,* Dorpat, 1905; Kûchler, *Dfe Slellung des Propheten Jcsaja rur Poiitik seiner Zett,* Tubingue, 1906; Zillrsscn, *Tritojesaja und Deuterojesafa. Eine literartsche Unlcrsuchung zu Jes. 3G-66,* dans *Zeitschrift fur dleültcst. Wlsscnchaft,* 1906, t. xxvi, p. 231-276.

IL Études spéciales sur l'Emmaxvkl. — 1« *Catholiques.* — Lagrange, *La Vierge et ΓEmouinucl,* dans *Revue biblique,* 1892, p. 481-497; Hagbebacrt, *La Vierge mère au chapitre ΓΠ d*Isale, Ibid.,* 1893, p. 381-383; Huighe, Iai *Vierge mère,* dans *La science catholique.* 1895,15 février; Durand. La *Vierge et TEmmanuel,* dans FUnfoersfté cutftollque, 1899, juin; Van Hoonacker, *La prophétie relative à la naissance <f Immanuel,* dans *Revue biblique,* 1904, p. 213-227; Lcmiinn, *La Vierge et ΓEmmanuel.* Paris, 1904; De Moor, *Le chapitre VU (TIsale contenant la description prophétique de la naissance <f Immanuel ou de Dieu avec nous,* dans *La science catholique,* 1904, décembre; Denis, *haie VH-Vin, 1b. Eissai (Texplication, dans Im science catholique.* 1906,avril; Ten Bokum. *De l'mmunLel by Isaias, VH* H-J4,dans *Nedcrlandsche Katholicke* 5temnie/n, 1907,p. 166-176; Beau(plier. *Le signe de t'Emmanuel, dons Rame augustinienne.* 1908, t. xi, p. 529-561 ; Perret, *La prophétie (fEmmanuel. Isalc VII, 13 sq.,dans Revue pratique cfapologétique,* 1910, 15 octobre, p. SI -99; Boy l ui. *The sign tn Isaias VII, H,* dans *The Irish theological Quarterly,* 1912, t. vu, p. 203-215 ; Calés, *Ix sens de* « .4 *lmah* » *en he breu if après les données sémitiques et bibliques,* dans *Rrcherches de setrnee religieuse,* 1910, p. 161-168; Calés, *Les trois discours prophétiques sur TEmmanuel (Isale. VU: VUI, 1-10; VIII, 11-1X, 6).,* Ibid., 1922. p. 169-177.

2· *Non catholiques.* — Burney, *Old Testament notes,* I, *The · sign · o/ Immanuel,* dans *The journal of theological studies,* 1909, t. x, p. 580-584;Gray, *The virgin birth tn relation to the Interpretation of Isaiah VII, 11,* dans *The Expositor,* 1911, p. 289-308.

HI. ÉTUDES SPÉCIALFS SUR fi SERVITEUR DR JAHVÉ. — 1· *Catholiques.* — Fclunuuiu, *uer Knecht Gotlcs* in *halos*

Kap, 40-4$, Fribourg-μ ι-B., 1907; Protin, *Le Messie souffrant dam la pensée juive,* dans *Revue augusttnienne,* 1907, t. x, p. 5-25; Condamln, *Le serviteur de Jalwé. Un nouvel argument pour le sens individuel messianique,* dans *Revue biblique,* 1908, p. 162-181; Von Iloonackcr, *L'Ebed Jahvé et la composition littéraire des chapitres XL sq. d'haie, Ibid.,* 1909, p. 497-528 ; Jnnscn, *Datas LU, 13-LIII, 12,* dans *Studien, Utrecht, 1W3,* t.LXXi, p. 509-529.

2· Non *catholiques. — The fifty-third chapter of Isaiah according to the Jewish Interpreters,* Oxford, 1876, 1877; L'nvlck. *The servant of Jehovah,* Edimbourg, 1877; Dnlrniin, *Jcsaiah S3 mit besondercr Deruckslchtigung der sgnagogalen Ltteratur,* Leipzig, 1891; Ley, *Htstorlche Erktuning des zweiten Tells des Jesaia,* Marbourg, 1893; Schwan.D/e *Ebcd-Jahre-Lledcr in Jes. 40-66,* 1895; Cobb, 77ie *servant of Jahweh,* dan* *Journal of Biblical Littérature,* 1895 ; Sellin *Serrubabel,* Ixipzlg, 1898; *Studien zur Entstchungsgcschichte der judlschen Gemeinde. I Der Knecht Gottes bet Deutero-lesa/a,* Ixipzlg, 1901; *Das Ralscl des Dcutrrojcsajantschen Ruches,* Leipzig, 1908; Laue, *Die Ebed-Jahve-Lieder in II Thell da Jesaja,* Wittenberg, 1898; Fullkrug, *Der Gottesknecht des Dcutero/esaja,* Gôttingcn, 1899; Buddc, *Die sogenannten Ebcd-Jahve-Liedtr und die Rcdeutung des Knechtes Jahwes in Jes., 40-66,* Giessen, 1900; Glcscbrccht, *Der Knecht Jahwcs des Deuterojesafa,* 1902 ; Zlllcsscn, *Jesaiah Li!, 13-IJII, 12 hebralsch nach LXX,* dans *Zeitschrift fur die attest. \Vissenschafl,* 1905; *Israil in Darstellung und Beurtelltmg Deuterofesa/as (40-66); Ein Beitrag zum Ebed-Jahwe Problem. Ibid.,* 1904, t. xxiv, p. 251-295; Laue, *Nochmals die Ebed-Jahwe-Lieder,* dans *Studien und Krttikm,* 1904, p. 319-379; Workman, *The Servant of Jehovah,* Londres, 1907; Von Orclli, *Der Knecht Jahuc's Im Jesafabuche,* dans *Blbllsche Zelt-und Streitfagcn,*Berlin, 1908; .Margollouth, *Recent exposition of Isaiah LUI,* dans *The Expositor,* 1908, t. vi, p. 59-68; Rennet, *The servant of the Lord,* Londres, 1911 ; Staerk, *Die Ebcd-Jahtne-Lieder in Jesaja 40 sq. Ein Beitrag zur Deuterojejusa-Kritik,* Leipzig, 1913; Dalmnn, *Jesaja 63,das Propheknwort vom Siihnlelden des Gottes Kneehits,* Leipzig, 1914; Mowiiickel, *Der Knecht Jahwus,* Giessen, 1921.

E. Tobac.

2. ISAIE, moine et auteur ascétique, quo Ton a longtemps identifié avec un célèbre anachorète de Scété contemporain de saint Athanase (f 373), sur lequel on peut voir les renseignements groupés par Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique,* t. vu, p. 430; t. vm, p. 447, 789. Il est aujourd'hui démontré que l'auteur ascétique, le seul, parmi les nombreux homonymes, qui doive trouver place dans ce dictionnaire, n'est autre que ce moine Isaïe, né en Égypte et mort aux environs de Gaza, dont Zacharie le Scolastique a écrit, vers l'an 518, une courte biographie, perdue en grec, mais conservée en syriaque et publiée en cette langue par J. Land, *Anecdota syriaca,* Ley de, 1870, t. iiî, p. 346-356. On en trouve une traduction allemande dans K. Ahrens et G. Krùgcr, *Die sogenannle Kirchengcschlchtedes Zacharias Rhetor,* Leipzig,1899,p. 263-274. D'après ce document, Isaïe, né en Égypte, embrassa, jeune encore, la vie monastique dans la solitude de Scété; plus lard, sans doute après le concile de Chalcédoine (451), il se retira en Palestine, d'abord dans le désert d'Elcuthéropolis, puis près de Gaza, au village de Beth-Dallha, où il construisit un monastère, dont ll abandonna ensuite la direction à son principal disciple, Pierre l'Égyptlcn, pour mener lui-même la vie de reclus dans une étroite cellule. Il est plus d'une fois question de lui dans les *Plérophorles* de Jean de Malouma, et deux récits de cette compilation qui le concernent se laissent aisément dater, l'un, de l'an 474, et l'autre, de l'an 478. *Plérophories,* édit. F. Nau, Paris, 1899, n. 12, p. 14, et n. 22, p. 25. D'autre part, la prétendue *Histoire ecclésiastique* de Zacharie le Scolastique nous montre Isaïe vivant encore en Palestine en 482, après la promulgation de l'Hénotique de Zénon, en relations fort intimes avec les chefs monophysites, Pierre llbéiein, évêque de Malouma, et Théodore, le futur évêque d'Arsinoé .Ahrens et Krùgcr, op. *cit., p.* 79; Nau, *Plérophorles, n.* 65, p. 65; R. Raabe, *Petrus der Iberer,* Leipzig, 1895, p. 96-99, 115-117, 132. Isaïe était donc,à n'en plus douter,monophysltc avéré, niais sans intransigeance, et s'il ne sc déroba pas, comme ses amis nommés plus haut, a la visite des envoyés de l'empereur Zénon, c'est qu'il n'hésita pas Λ signer l'Hénotique. Voir l'épisode de cette visite dans Ahrem et Krüger.op. *cil.,p.* 90,272 ; Raabe, *op. cil.,* p. 96-99. Il y a plus : un autre récit nous le montre conseillant à deux moines orthodoxes de rester fidèles au concile de Chalcédoine. F. Nau, *Les récits inédits du moine Anastase,* Paris, 1902, p. GGsq. Son monophysisme, on le voit, n'avait rien de farouche. Nous savons par sa *Biographie* qu'il vivait encore en 484, lors de la révolte d'Illos, Léontios et Pamprépios, et Kugener a prouvé à l'aide de la Vie anonyme de Pierre Libérien, que sa mort eut lieu le 11 août 488. *Byzanlinische ZeitschriH,* 1900, t. ix, p. 4GG.

Que l'anachorète dont nous venons do parier soit bien l'auteur des traités ascétiques publiés sous le nom du moine Isaïe, on n'en saurait douter. Outre le témoignage de son biographe, qui lui attribue un livre *d'Exhortations surin* vie religieuse, deux de scs discours, le vingt-cinquième et le vingt-sixième, sont adressés À sondisciplc Pierre,ct l'on a vu plus haut que le principal disciple d'Isaïe portait précisément le nom de Pierre. D'après la *Mosqucnsis 177* de Wladimir, c'est par ce même Pierre qu'Isaïe,suivant l'habitude reçue chez les reclus de son temps,fil parvenir ù ses religieux dix-sept autres instructions; précieux détail, non indiqué dans la traduction latine. Ces discours ont donc pour auteur un homme d'une foi suspecte, et cette circonstance n'avait pas échappé ù saint Sophrone de Jérusalem, qui traite Isaïe d'acéphale, *P. G.,* t. lxxxvu, col. 3192, bien que saint Théodore Studitc, par une distinction peu fondée, l'ait tenu pour orthodoxe, *P. G.,* t. xax, col. 1028 et 1816, créant ainsi une tradition qu'enregistrera bientôt l'éditeur studitc des œuvres du moine Dorothée. *P. G.,* t. lxxxvih, col. 1G13. Rien toutefois, dans ce qui nous reste des traités d'Isaïe, ne blesse la vraie doctrine. Le fait s'explique par la nature même de ces courts entretiens, qui n'ont pour objet que la perfection religieuse. Ce sont d'abord vingt-neuf discours sur les vertus et les pratiques monastiques, réédités par Mignc, *P. G.,* t. xl, col. 1105-1206, en une traduction latine duc à Pierre-François Zéno, de Vérone,et parue pour la première foisù Vcnlsccn 1574. Le texte grec, resté longtemps inédit, a été publié récemment par le moine Augustin, de la laure de Sainl-Gérasime, dans la vallée du Jourdain, sous le titre suivant: Τοὺ ὸσίου πατρδ ημών ἀββα ⁑ 11σαΐου λόγοι κθ', ιη-8°, Jérusalem, imprimerie du Saint-Sépulcre, 1911, xxv-251 p. Ces vingt-neuf discours forment ù peu près tout l'héritage littéraire d'Isaïe. En effet, les *Capitula XIX de religlusa exercitatione et quiete,* publiés par Pierre Pousslncs dans son *Thésaurus asccticus,* Toulouse, 1683, p. 315-325, et reproduits par *P. G.,* t. XL col. 1205-1212, d'après l'édition de Gallandi, *Veterum Patrum bibliotheca,* t. vu, ne sont que des fragments empruntés aux vingt-neuf sermons. ll faut en dire autant des *Præcepta scu consilia LXVUI, posita tironibus in monachatu,* que saint Benoît d'Anlanc.au début du ix· siècle, a introduits dans sa compilation de règles monastiques sous ie nom d'Isaïe, *P. Z.*,t. an,col. 427-434. Cette prétendue règle n'est qu'unesuite decentons empruntés aux ouvrages de notre anachorète. Aussi est-on surpris de voir le susdit moine Augustin retraduire en grec ces avis spirituels et les insérer dans son édition p. 209-217, alors qu'avec un peu de peine il eût pu retrouver dans son recueil même le texte grec original. Il ne faudrait pourtant pas s'imaginer que l'œuvre d'Isaïe est tout entière dans ces vingt-neuf sermons. Le moine Augustin a publié, op. *cit.,* p. 218-235, des

fragments d'un abbé Isaïe, qui proviennent peut-être, en grande partie du moins, de notre anachorète. Il en est de même des extraits contenus dans la *Philocalia,* Venise, 1782, p. 33-37 ; Athènes, 1893, p. 17-21, et dans *VEvergélinos,* vaste recueil ascétique paru à Venise en 1783, ù Constantinople en 1861, ù Athènes, en 1900, sous le titre de Συναγωγή των ΟεοφΟόγγων βημάτων. Le nom d'Lsaic y est cité soixante-seize fols, et Ton peut dire sans exagération que toutes les œuvres de cet ascète s'y trouvent rééditées. 11 faut observer toutefois que l'auteur de ce recueil, Paul d'Amorion, fondateur de l'Evergétis, ne cite pas toujours avec exactitude; il s'est permis plus d'une fois de retoucher le style des auteurs qu'il dépouillait, sans doute pour donnerΛ son œuvre un caractère plus homogène.

Faut-il attribuer à notre Isaïe les divers apophtegmes qui portent le nom de l'abbé Isaïe dans les Apophtegmata Patrum. *P. G.* t. lxv, col. 180-181? NI le contenu de ces sentences ni la chronologie ne s'y opposent, car notre Isaïe, on l'a vu, a vécu Λ Scété jusque vers l'an 451. Par contre, les *Conseils de Vabbé Isale à la religieuse Thiodora cl á ses sœurs,* traduits en grec moderne par Nicéphore de Chios cl publiés par l'archimandrite Christophore à Hermopolis, en 1885, appartiennent incontestablement à un autre Isaïe, peut-être au reclus de Nicomédic, dont il est question ù l'article suivant. Un éditeur attentif ne manquerait pas d'enrichir considérablement l'œuvre d'Isaïe. A côté des morceaux recueillis par Gallandi panni les *Sacra Parallela* desaint Jean Damascène, *P. G.,* t. xl, col. 1212sq,et t. xcvi,col.326ct 419, on pourrait citer encore les scolies de plusieurs chapitres de saint Jean Climaque appartenant ù Isaïe, P. *G.,* t. Lxxxvin, col. 645, n. 10, col. 788, n. 14, col. 792, n. 27, col. 836, n. l,col. 849,n.3,col. 873, n. 4,col. 908, n. 12,col. 1093, n. 10, col. 1101, n. 2, col. 1124, n. 30. Ces derniers fragments n'avaient pas encore, que je sache, été signalés.

Pour l'ancienne littérature, voir le *Répertoire* de U. Chevalier, qui a pourtant le tort très grave de ne pai distinguer entre les deux Isaïe. Les travaux récents sont indiqués plus haut, au cours de l'article. Voir, en particulier, Kugencr, *Observations sur la vie de l'ascète* /sale, dans la *Byzantinlsche Zeitschrift,* 1900, t.ix, p.464-170; Krüger, dnns Ahrens et Krùgcr, op. *cit.,* p. 385, et *Byzanl. Zeitschrift,* 1899, t. vm, p. 303; S. Vnilhé, *I'n mystique tnonaphyslte : le moine haie,* dans les *Échos d'Orient,* 1966, t. ix, p. 81-91.

L. Petit.

3. **ISAIE DE NICOMÉDIE,** auteur, selon A. Ehrhard, dans K. Krumbacher, *Geschichleder byzanlinischen Litterator,* Munich, 1897,p. 160, *d'unSermode lilurgiis* conservé dans le *Coislin 301,* fol. 2. Or, il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'un traité proprement dit, mais d'un trait édifiant, d'une *histoire utile á l'âme,* comme on disait chez les Byzantins, extraite de la Vie du pieux anachorète de Nicomédic. *Dnns VAtheniensis S31,* fol. 111, le titre est ainsi libellé (je traduis littéralement) : *Sancti patris nostri l'suite archipresbyteri et inclusi turris Niconudiiede missarum stipendiis sacerdotibus dutis insueris Christi ecclesiis, et quod multum valeat ad delenda peccata incruentum sandumque sacrificium Ileo oblatum.* Un notable de Nicomédic, sur le point de mourir, obtient sa guérison en faisant, sur le conseil d'Isaïe, célébrer des messes. On insiste particuliérement sur la videur exceptionnelle de quarante messes célébrées de suite (c'est le pendant grec do notre trenlain grégorien), sur les fêtes des apôtres les plus propres ù cette dévotion, enfin sur.la joie des âmes délivrées par le saint sacrifice. Ce morceau, contenu encore dans divers autres manuscrits, ne manque pas d'intérêt pour l'argument qu'on en peut tirer contre les protestants et contre les grecs eux-mêmes à propos du purgatoire.

L. Petit.

4. ISAIE DE CHYPRE, controversiste catholique, dont la vie nous est, dans l'état actuel des recherches, totalement Inconnue. Nicolas Sclcngias, dont il combattit les ouvrages, ayant vécu vers 1430, on suppose qu* Isaïe est de la même époque. On a de lui un petit traité sur la *Procession du Saint-Esprit,* dirigé contre le susdit Sclengias; L. Allatius en a publié le texte, accompagné d'une traduction latine, dans sa *Gracia orthodoxa,* t. î, p. 396-399, d'ou Migne l'a tirée, *P. G.,* t. cLvm, col. 972-976. Telle en est la brièveté pour un sujet aussi grave, qu'il nous semble incomplet : c'est à peine si l'auteur y aborde l'examen de quelques textes scripturaires relatifs à la question.

L. Petit.

1. ISIDORE DECORDOUE. Personnage inconnu de l'antiquité chrétienne, dont l'existence reste problématique,et dont le nom est à rayer delà liste des écrivains ecclésiastiques. Il aurait vécu en Espagne à la fin du ιv· siècle et aurait occupé le siège de Cordoue pendant Je premier quart du v·. Or, ni saint Jérôme, ni Gennade, ni même plus tard saint Isidore de Séville et saint Ildefonsc de Tolède, bien placés j>our connaître les écrivains de leur pays, n'ont inséré son nom dans leurs catalogues. Ce n'est qu'au xn· siècle qu'il en est question pour la première fois. En effet, Slgebert de Gembloux (t 1122) est le premier qui en ait parlé : 11 lui attribue quatre livres, dédiés à Orose, sur les livres des Rois. *De script, eccles.,* 51, *P. L.,* t. clx, col. 559. Beaucoup plus tard Jean Trithèmc(t 1515), identifiant cet Orose avec le prêtre espagnol bien connu de saint Jérôme et de saint Augustin, quali fie Isidore de Cordoue de *senior,* lui attribue beaucoup d'ouvrages, sans dire lesquels, et avoue n'avoir vu de lui que les quatre livres sur les Rois. *De script, eccles.,* Paris, 1512, foL xxxv. Sixte de Sienne (t 1569) reproduit Trithème, mais ajoute que saint Augustin a cité un passage de lui sur saint Luc. *Bi bliotheca sancta,iv,* 3· édit., Cologne, 1586, p. 274. Enfin le pseudo-Dcxtcr, dans le *Chrontcon* publié en 1620, apporte de nouvelles précisions. Pour lui, qui avait imaginé un autre personnage du même nom antérieur à celui de Cordoue, il qualifie celui ci de *junior,* le fait successeur de Gregoire sur le siège de Cordoue, en 400, et le déclare auteur du livre des *Allégories,* dédié à Paul Orose de Tarragone, d'un commentaire sur saint Luc et d'un ouvrage sur les livres des Rois. *Chrontcon Dextri,* a. 423,430, *P. L.,* t. xxxi, col. 551,570.

Ces renseignements tardifs sont assez suspects; ils contiennent une erreur manifeste d'attribution du livre des *Allégories,* qui appartient en propre à saint Isidore de Seville. Mariana, ainsi que le rapporte Florez, *Espana sagrada,* Madrid, 1747, tr. vm, tr. 27, append. 2, p. 275, admettait bien l'existence d'un Isidore de Cordoue, tout en constatant qu'il ne reste rien de lui. Et Perez Bayer faisait de même dans scs notes sur la *Bibliotheca hispana octus,* l. V, n. 109. Cf. Arevalo, qui les cite tous deux, *Isidoriana,* part. I, c. xvu, n. 4-6, *P. L.,* t. i.xxxi, col. 91-92. Nicolas Antonio s'était étonne avec raison qu'aucun auteur anterieur ù Slgebert de Gembloux n'eût fait mention de cet Isidore de Cordoue. *Bibliotheca hispana vetus,* Rome, 1696, part. 1,1. lII,c.u,n.52sq.Ceillieravait revendiqué pour saint Isidore de Séville, non seulement les *AlUgones,* mais encore le commentaire sur les quatre livres des Rois qu'on attribuait ù Isidore de Cordoue. *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques,* Paris, 1858-1863, L xi, p. 715. Florez a cru que le pn tendu Isidore de Cordoue est de l'invention de Sigebcrt de Gembloux, et Arevalo, qui cite Florez, *Isidoriana,* part. 1. c. xvu, n. 4, *toc. cil.,* col. 91, tombe d'accord avec Mariana et Bayer pour admettre un Isidore anterieur ù celui de Seville, mais, au lieu de voir dans ce personnage un évêque de Cordoue, il soutient qu'il s'agit de saint Isidore de Péluse. *Ibid.,* n. 10 11, col. 93.

Ce qui a induit en erreur, c'est l'Idcntifleation de l'Orose, auquel est dédié le livre des *Allégories,* avec le prêtre espagnol de Tarragonc du mémo nom, contemporain de saint Jérôme ct de saint Augustin. Mais on n'a pas pris garde que le titre de « Frère révérendlssfmc » donné a un simple prêtre ne s'explique pas sous la plume d'un évêque» tandis qu'il sc justifie fort bien si l'Orose,auquel saint Isidore a dédié son livre, était un évêque contemporain. Sans doute on ignore le siège de cet évêque ct Ton ne trouve pas son nom dans les conciles de l'époque, mais son existence ne reste inconnue que faute de renseignements complets sur le personnel de l'épiscopat espagnol dans la première moitié du vn· siècle.

Cc qui encore a fait Illusion, c'est la prétendue citât Ion faite par saint Augustin dans l'un de scs sermons d'un passage du commentaire d'Isidore de Cordoue sursaint Luc. Il n'y a qu'un malheur, c'est que le passage cité, loin de faire partie d'un Commentaire quelconque sur Γ Évangile, est simplement un extrait *de De ortu el obitu Patrum,* 67, de saint Isidore de Séville, comme a eu soin de le remarquer Arevalo, *Isidoriana,* part. II, c. 1 x î, n. 12, col. 386. Le sermon n'est pas de saint Augustin, mais d'un écrivain bien postérieur à l'évêque d'l lippone ; les théologiens de Louvain l'attribuaient à Fulbert de Chartres, ct les bénédictins de Saint-Maur, dans leur édition des œuvres de saint Augustin, l'ont rangé parmi les apocryphes : c'est le *Sermo,* ccvm, P. *L,* t. xxxix, col. 2129-2131. Et c'est sans doute une faute de lecture, *Cordubensis* au lieu de *Carnotensis,* qui a causé l'erreur, ainsi que l'a pensé Florez, cité par Arevalo, *Isidoriana,* part. I, c. xvn, n. 4, col. 91.

Quoi qu'il en soit, l'erreur d'attribution de certains ouvrages à Isidore de Cordoue resterait un problème à résoudre, si la conjecture suivante de dom Morin ne semblait pas l'avoir élucidé. Dom Morin, en effet, a trouvé dans un manuscrit du xn· siècle de l'abbaye de Maredsous, outre le traité *De duabus anlmabus* de saint Augustin, un ouvrage nettement attribuéà Isidore de Cordoue: *Incipit tractatus beati Ysodori, Cordubensis episcopi, super quædatn nomina Veteris et Novi Testamenti, Domino sancto ac reverendissimo Orosio,* etc. Suit le texte même des *Allegoria quadam sacr/e Scriptura,* qui est précisément l'œuvre authentique de saint Isidore de Séville. Suit Immédiatement après un autre traité, en quatre livres, sous cc titre, sans nom d'auteur: *De libro Regum.* Le copiste a cru cc nouvel ouvrage du même auteur que le précédent. Aussi, après avoir mis à la marge du premier feuillet : *Incipit tractatus beati Ysodori, Cordubensis archiepiscopi, super Velus Testamentum,* s'est-ll cru autorisé à mettre à la fin du traité sur les Rols : *Explicit liber Isidori super Velus Testamentum.* Cc commentaire des livres des Rols, complètement dépourvu d'originalité,semble être l'œuvre d'un compilateur de l'époque carolingienne. Il est encore contenu dans la ms. IJÔ de Reichenau, fol.640-696, consen t à Carlsruhc,qul est du x· siècle. Voir le catalogue de Holder, 1.1, p. 330. G. Morin, *Éludes, textes, découvertes,* Paris, Maredsous. 1913, 1.1, p. 61-65. Or, c'est bien l'œuvre mentionnée par Sigebert de Gcmbloux. Une semblable disposition pouvait seule expliquer la confusion entre le traité des *Allegoria·,* dédié à Orose et attribué par le moine de Gembloux lui-même a saint Isidore de Séville, et ces quatre livres des Questions sur i'Ancien Testament, qui n'eurent jamais rien à voir avec le nom d'Orose. On s'explique dés lors ces mots de Sigebert : *Isidoros, Cordubensis episcopus, scripsit ad Orosium libros quatuor in libros Regum. Or,* dans le manuscrit, *Cordubensis* n'est qu'une faute de cop ste, corrigée du reste par la même main qui a écrit *Hispalensis* au dessus de Cordubcnsis,sansfairelamêmc rectification an titre ajouté en marge. Le traité sur les Rols semblerait devoir n'êtrc autre chose que le commentaire symbolique de saint Isidore dans ses Questions sur l'Ancien Testament. Mais le plus rapide examen suffit, note dom Morin, pour convaincre du contraire. C'est une œuvre beaucoup plus récente. Et dom Morin deconclure: ‹ Sigebert lui-même nousa révélé son secret, et nous avons reconnu que, suivant toute probabilité, l'évêque de Cordoue a fait sa première apparition sous lanlumede quelque moinecopiste d'un monastère belge du commencement du xn· siècle. Quant aux trois ouvrages. qui lui ont été successivement attribués, l'un est un des traités les plus authentiques de saint Isidore de Séville ; le second n'a jamais existé que dans ΓImagination d'annotateurs inexacts d'un sermon faussement attribué à saint Augustin. Reste le troisième,celui mentionné par Sigebert : nous avons reconnu en lui l'œuvre, non d'un Père du iv· ou v· siècle, mais bien de quelque moine du ix· ou x· siècle, vivant au milieu de populations de langue saxonne. · *Isidore de Cordoue,* dans la *Revue des questions historiques,* Paris, 1885, t. xxxvni, p. 547.

Arevalo, *Isidoriana, P. L.,* t. LXXXi, col. 9-976; Bardenhower, *Patrologie,* 3· édit., Fribourg-cn-Brlsgau, 1910, p. 441 ; dom Morin, *Isidore de Cordoue el ses œuvres, d'après un manuscrit de Cabbage de Maredsous,* dans la *Revue des questions historiques,* Paris, 1885, t. xxxvni, p. 536-547; Smith et V.'ace, .4 *dictionary o/ Christian biography,* t. m, p. 315-320; U. Chevalier, *Répertoire. IMo-bibliographie,* 1.1, col. 2280.

G. Bareillu

2. ISIDORE DE NIORT, frère mineur capucin, de son nom de famille Binet, était né, dit-on, en 1G20. Après avoir achevé ses études dans sa ville natale, il entra au noviciat des capucins λ Poitiers. Douéavantugeusement pour la prédication, il sc consacra pendant quarante ans au ministère apostolique, en particulier à la controverse avec les protestants. Comme ses travaux, ct spécialement sa mission dans le Poitou, n'avaient pas été sans produire de grands résultats, les supérieurs du P. Isidore lui ordonnèrent de mettre en ordre cc qu'il avait prêché confusément et suivant l'occurrence des matières que les prédicants calvinistes lui avaient données. De là son ouvrage : *Le Missionnaire controversiste, ou cours entier de controverses, dans lequel tous les points de la Foy catholique, apostolique et romaine, combattus par les Calvinistes, sont pleinement prouvez par TÉcriture sainte, les Conciles, les Pères Grecs et Latins, cl par les ministres de la religion prétendue réformée,* Poitiers, 1686, in-8·. On trouve des exemplaires avec la date, Poitiers, 1710, mais rien n'indique une nouvelle édition.

Danscevolumecompact.de près de 600 pages,l'auteur passe en revue la plupart des points controversés, citant dans les marges, presque aussi larges que le texte, les autorités sur lesquelles il appuie sa démonstration. Sur le frontispice du livre le P. Isidore est dit : ex-provincial de la province de Touraine : nous savons qu'il le fut en 1678. il était alors détlniteur et gardien du couvent de Poitiers, après l'avoir été à Angers. Il occupa certainement d'autres charges dans sa province : nous les ignorons ainsi que la date de sa mort. Il eut un neveu (1692-1774) qui entra également chez les capucins, où Il reçut le même nom, en souvenir de son oncle, il y occupa les premières charges, mais n'a laissé aucun ouvrage.

P. Edouard d'Alençon.

3. ISIDORE DE PÉLUSE (Saint), inolne égyptien et écrivain ecclésiastique (f vers 440). — L Vie. IL Œuvres. HI.Doctrine.

L Vie. — 1° *Époque où il a vécu.* — Né dans la seconde moitié du XV· siècle ct déjà en relation épistolalrc, en 395, avec Rufin, le ministre de Théodose I", qui mourut assassiné cette annéc-là, Isodore vécut encore longtemps pendant la première moitié du v· situe. C'est àAlexandric qu'il vit h· jour.au témoignage

d'Éphrem d*Antioche, recueilli par Photlus, *Blblloth.,* 228, P. *G.,* t. an, col. 961. Mais on ne sait rien de précis, ni sur sa famille, ni sur l'année de sa naissance. Lez Ménologes grecs, au 4 février, jour de sa fête, le disent Issu de noble race ct proche parent des patriarches d'Alexandrie,Théophile ct Cyrille.A en Juger par saconnaissance des poètes, des historiens, des orateurs et des philosophes grecs, on doit croire qu'il reçut une éducation soignée.Nicéphore Callistc, J7. Ji., 1. XIV,c. xxx, affirme qu'il eut pour maître saint Jean Chrysostomc; mais c'est une fausse induction tirée de la connaissance qu'avait Isidore des œuvres de l'évêque de Constantinople; car Isidore, qui mentionne plusieurs fols dans les termes les plus flatteurs saint Jean Chrysostome ct qui vantait notamment son livre sur le *Sacerdoce, Epist.,i,* 156, ainsi que son commentaire sur l'Épltre aux Romains, *Epist.,* v, 32, ne laisse entendre nulle part qu'il ait été son élève.

2° *Moine et abbé.* — De bonne heure il subit l'influence du monachisme, alors si florissant en Égypte, et se retira dans un monastère, sur une colline, près de Péluse, qui était le siège du gouverneur de la province Augustamnica Prima, il avait fui, dit-il, les bruits de la ville pour la solitude, *Epist.,* i, 191, ct il invitait plus tard quelques-uns de sescorrcspondantsà les fuircomme lui. *Epist.,* i, 266. Use qualifie de moine, *Epist.,* i, 93, et c'est dans cette retraite qu'il mena une vie austère, mortifiant son corps,mais nourrissant son âme. Il devint ainsi un vrai modèle de l'ascétisme monastique et de la contemplation divine. Il laisse entendre lui-même qu'il fut prêtre, *Epist.* i, 258; ct Facundus d'Hermlane l'affirme, *De/. trium capit.*,n, 4, P. L., t. lxvh, col. 573-574; ct c'est sans doute d'Ammonius, le bon évêque de Péluse, comme il le nomme, *Epist.,* n, 127, qu'il reçut la prêtrise,et non d'Eusèbe.dont il a laissé un portraits! peu flatteur. Rien ne prouve qu'il ait reçu en outre le caractère épiscopal, mais tout prouve qu'il a exercé quelque autorité, car 11 se dit établi par Dieu pour défendre ΓÉglise contre les ariens et pour reprendre les méchants. *Epist.,* r, 389. Sa manière d'agir et d'écrire, *Epist.,* i, 52, 142, 154, 318; n, 182, montre que la fonction qu'il exerça fut celle d'abbé; tel est le titre, en cflet, que lui donne un de scs contemporains, le comte Irénéc, devenu évêque de Tyr, dans une lettre publiée par Christian Lupus (Wolf),Ad *concilium Ephesinum variorum Patrum cpistolæ,* Louvain, 1682, p. 22; *Synodicon adv. tragœdiam Ircnæi,* vi, P. G., t. lxxxiv, col. 587.

3° *Son zèle.* — Grand ami de la vérité, *Epist.,* n, 146, m, 312, 390, de la vertu, *Epist.,* v, 223, 229, ct de la paix, *Epist.,* v, 552, Isidore fut animé d'un zèle vraiment apostolique. Il regardait comme une faute de tolérer les offenses faites à Dieu, *Epist.,* v, 227, ct il s'appliqua tout spécialement à faire régner la discipline dans son monastère, line sc désintéressa pas pour autant de ΓÉglise de Pélusc, objet constant de scs sollicitudes. Il reprochait à son clergé d'avoir élu témérairement pour chef un sujet qui était indigne de l'épiscopat. *Epist.,* i, 39. A cet évêque, du nom d'Eusèbc, il reprochait non seulement d'avoir agi contre les canons en admettant au diaconat un lecteur justement déposé pour quatre grands crimes par l'évêque Ammonius, *Epist.,* m, 178, mais encore de vendre le sacerdoce à prix d'argent, *Epist.,* 1, 26, ct de faire acte de simonie. *Epist.,* i, 119. Aux prêtres Zosime et Maron, il reprochait de déshonorer le sacerdoce. *Epist.,* i, 118,220. Et telle était la vie scandaleuse du clergé de Pélusc que beaucoup de fidèles en vinrent ù croire qu'on ne pouvait recevoir validement de lui ni le baptême, ni les autres sacrements. J£p/sL,n, 37. En conséquence, isidorepriait Zosime de cesser son inconduite, *Epist.,* n.38,ct Maron de ne plus agir par cupidité. *Epist.,* v, 569. Un autre tléau ruinait Pélusc, c'était la tyrannie des gouverneurs civils de la province. Ceux-ci étalent loin de ressembler au bon Simplicius. *Epist.,* i, 226. Cyrénlus,entre autres, avant même de faire son entrée, avait retiré à l'Ég'Ise le droit d'asile, *Epist., l,* 174, 175, et s'entendit ensuite trop bien avec l'évêque Eusèbe. *Epist.,* i, 177. Isidore supplia Rufin de le rappeler. *Epist., i,* 178. Apprenant dans une autre circonstance qu'un cappadocien, réputé pour ses procédés de corruption et d'exaction, briguait le gouvernement de Péluse, *Epist.,i,* 483, Il tenta de faire échouer sa candidature, en s'adressant à Séleucus. *Epist., i,* 484. Du moment, disait-il, qu'on écartait du pouvoir, à cause de leurs méfaits, les carthaginois et les égyptiens, pourquoi confier les charges publiques à des cappadociens, qui sont pires? *Epist.,* t, 485. L'aspirant gouverneur, nommé Glgantlus, avait laissé dans la ville les plus tristes souvenirs : cappadocien, il avait gouverné en cappadocien. *EpisL,* i, 486, 487. Qu'on envoie donc les gens de Cappadoce gouverner leurs compatriotes. *Epist.,* f, 489.

Le zèle d'Isidore dépassait les murs de son monastère et les frontières de sa province, il s'étendait partout où 11 y avait un encouragement à donner, une remontrance à faire, une injustice à réparer. Évêques et prêtres, moines et laïques.pcrsonne, quellque fussent sa position et son rang, n'échappait à sa sollicitude. Nombreux et Illustres, il est vrai, πολλοι και εὐοοκίμο *Epist.,* nr, 105, furent ceux qu'il réussit ù ramener à la pratique du devoir; quelques-uns même appartenaient au plus haut rang. Et c'est ainsi qu'il se félicite un jour d'en avoir converti un, et qu'il Invite l'évêque Apollonius à célébrer comme une fête cc retour à Dieu. *Epist.,* i i, 273. Mais à Jouer ce rôle ingrat de redresseur de torts, il suscita de violentes inimitiés et des attaques injurieuses. *Epist.,* n, 122. 11 s'en consolait néanmoins, puisque cela ajoutait à la satisfaction d'avoir libéré sa conscience l'avantage de souffrir pour la justice. A ses ennemis il disait : «Vous m'avez couronné sans le vouloir, puisque Dieu m'a accordé, non seulement de croire en lui, mais de souffrir pour lui. » *Epist.,* n, 131 A l'exemple des apôtres qui ont tant souffert pour le Christ, dit-il ailleurs, *Epist.,* n, 54, les injures auxquelles je suis en butte ne sont pas pour m'abattre et me désespcrer. Aussi sc déclarait-il prêt à en supporter encore de nouvelles, du moment que c'était pour la piété et pour la justice; n'ayant qu'un regret, celui de ne pas atteindre, comme d'autres, la perfection, en remerciant ceux qui les lui infligeaient et en priant pour eux. *Epist.,* v, 398.

4° *Il dé/end la mémoire de saint Jean Chrysostome.* — L'indigne conduite du patriarche d'Alexandrie, Théophile, ù l'égard de saint Jean Chrysostomc avait particulièrement révolté Isidore. Jean avait dû quitter Constantinople et mourut en exil. Rome demandait qu'on rétablît son nom dans les diptyques des Églises d'OricnL Saint Cyrille, neveu et successeur de Théophile, ne paraissait pas très empressé de donner suite à cette juste réclamation. Mais Isidore intervint 11 ne s'était pas contenté de flétrir l'oncle,en lui reprochant cc qu'il appelle sa manie des constructions el sa passion de l'argent, λιθομανη, χρυσολάτριν, ct surtout son acharnement ct sa haine contre un homme aussi pieux qu'instruit, tel que Chrysostome, *Epist.,* i, 152, il voulut réhabiliter la mémoire de l'exilé en Égypte et le faite inscrire dans les diptyques de l'église d'Alexandrie; ct c'est cc qu'il finit par obtenir de la part de Cyrille, peu après l'an 416, si l'on en croit Nicéphore, *H. E.,* 1. XIV, c. xxvin, *P. G.,* t. cxvin, coL 1152. Cf. Tillemont, *Mémoires,* t. xiv, p. 281.

5° *H intervient dans Caffalre de Nestortus.* — Très attentif au mouvement des idées religieuses ct aux menaces de l'hérésie, Isidore fut loin de se désintéresser de l'affaire de Nestorius ct du concile d'Éphèsc de l'an 431. 11 réprouvait l'erreur nouvelle, mais il redoutait

d'une part l'immixtion du pouvoir civil dans une question d'ordre dogmatique, et n'était pas sans connaître d'autre part les préventions de saint Cyrille, chargé de présider le concile. Les représentants de Γempereur no cachaient pas leur sympathie à l'égard de Nestorius. /tussi l'abbe de Peluso demanda-t-il par lettre à Théodose le Jeune d'écarter scs représentants et d'assister lui-même à la réunion des évêques pour éviter tout danger ultérieur. *Epist., i,* 321. Par contre, saint Cyrille, très animé contre Nestorius, était capable do prendre une décision *ab irato.* Que fait Isidore? Très courageusement11 lui écrit: ‹ La prévention ne voit pas clair; mais l'antipathie ne voit goutte. Si donc vous voulez éviter ce double défaut, ne portez pas de sentences violentes, mais soumettez les imputations à un jugement juste et intègre... Beaucoup de ceux qui ont été convoqués à Éphèse vous accusent de poursuivre et do venger des ressentiments personnels plutôt que de chercher avec droiture les intérêts de Jésus-Christ. Il est, disent-ils, le neveu de Théophile,il imite sa conduite. Comme l'oncle a répandu sa fureur contre l'illustre Jean, inspiré et ami de Dieu, de même le neveu cherche à se faire valoir et h se glorifier, bien qu'il y ait une grande différence entre les accusés. › *Epist.,*1, 310, P. G., t. Lxxvm, col. 3G1. La condamnation et la déposition de Nestorius furent suivies d'un désaccord fâcheux entre Cyrille et Jean d'Antioche; les esprits s'échauffaient de part et d'autre. Isidore, estimant que le patriarche d'/Ûexandric montrait trop d'oplni.Uref i. le conjure de ne pas tourner contre le corps de l'Ég'lse la vengeance d'une injure personnelle, de mettre un terme â ce schisme et de ne le point perpetuer sous prétexte de religion. *Epiai.*, i, 370. Mais, apprenant plus tard que Cyrille avait écrit aux Orientaux pour se réconcilier avec Jean d'Antioche, et sachant que les plus avancés du parti alexandrin étalent persuadés que leur patriarche, en acceptant le symbole d'union, avait cédé sur quelque point de doctrine, il lui écrit de nouveau : « Vous devez demeurer toujours Invariable, sans trahir par crainte l'intérêt du ciel, ni paraître contraire à vous-même. Car si vous comparez ce que vous venez d'écrire avec vos écrits antérieurs, vous verrez que l'on peut vous accuser de complaisance, de légèreté ou de vaine gloire, au lieu de persister jusqu'au bout et d'imiter ces Illustres champions qui ont mieux aimé passer toute leur vie loin de leur pays que de prêter seulement l'oreille à une opinion erronée. » *Epist.,*i,324, col. 369.

6e Sa *inori.* — La reconciliation de Cyrille avec Jean d'Antioche ayant eu lieu en 433 ou 434, Isidore vivait encore àcctte date. Prolongea-t-ilsa vie jusqu'à l'époque où vint en discussion l'hérésie d'Eutychès? Tillemont, *Mémoir* s,t.xv, p. 117, et Ceilller, *Histoire générale des auteurs sacrés et eccl.,* Paris, 1858-1868, t. xin, p. 603, croient qu'il ne mourut pas avant 449.11 est certain que, sans nommer Eutychès, Isidore acondamnéù plusieurs reprises l'erreur de ceux qui mêlaient et confondaient dans le Christ les deux natures ou qui ne lui en attribuaient qu'une seule.*EpisL,i,* 102,323,405, 419,416. Il est certain aussi qu'il n'a pas fait la moindre allusion au Brigandage d'Éphèse. El dès lors, sans être certaine, la date de la mort d'Isidore de Pélusc, en 449, reste vrais ;mblabié. Son nom a été inscrit au catalogue des saints, cl sa fête se cckbre, tant en Occident qu'en Orient, le 4 février.

II. Œuvres.— 1° *Ouvrages supposés ou perdus.* — La manière de parler de Facundus, *Dejensto triiun* capital., ii,4, P. £., t. lxvu, col. 573-574, n'autorise pas à ranger Isidore de Pélusc parmi les biographes de saint Jean Chrysostome, d'autant plus qu'Isidore lui-même, sollicité par Symmnquc de lui raconter la 'tragédie >de Jean Clin vostoinc. répond qu'il ne le peut, que cela dépasse son esprit, et il se contente simplement au rappeler la haine dont il fut poursuivi par Théophile d'Alexandrie et la mort en exil qui le rangea parmi les bienheureux. *Epist.,i,*152.

On n'a pas plus de raison de voir un ouvrage spécial dans le Πρὸ Κὐριλλον,que luiattribueÉvagrc,//.E.,i,15 *P. G.,* t. lxxxvi, col. 24G4. Car ce titre s'explique suffisamment par l'ensemble des lettres adressées par l'abbé de Pélusc au patriarche d'Alexandrie. D'ailleurs Isidore n'a point consacré son activité littéraire à des travaux de longue haleine, bien qu'il nous apprenne qu'il avait écrit deux traités : l'un, contre les Grecs Λὸγο πρδ "Ελληνα , dans lequel il réfutait l'objection contre la Providence tirée de la prospérité des méchants et de l'épreuve des justes, *Epist.,* n, 137, et où il battait en brèche la mantique grecque, *Epist.,* n, 228; l'autre, qu'il qualifie de λογιδιον, sur la non-existence du destin, περὶ του μὴ [ειναι ειμαρμένην, *Epist.,* ni, 253, et dont on peut regarder la lettre au sophiste Harpocras, *Epist.,* ni, 154, comme le résumé ou le sommaire. Dupin a cru que ces deux titres ne concernaient qu'un seul et même ouvrage. *Nouvelle biblloth. des ailleurs ccelés.,* Paris, 1693-1696, t. iv, p. 4. Tillemont se contente de dire A propos du premier : ‹ Je ne sais si c'est le même ouvrage, qu'il appelle autre part un livre, ou plutôt un petit livre contre le Destin. › Mémoires, Paris. 1701-1709, t xv, p. 117 S'il en était ainsi, on se demande pourquoi, s'adressant au même correspondant, Isidore lui aurait désigné le même traité sous deux titres différents. Quoi qu'il en soit, rien ne nous est parvenu d'Isidore sous l'un ou sous l'autre de ces titres; mais on peut s'en faire une idée par les arguments qu'il fait valoir sur les mêmes sujets dims plusieurs de ses lettres.

2° *Lesletlres.*—1. *Leur nombre.* —Isidore de Pélusc est, parmi les anciens, celui dont on possède le plus grand nombre de lettres. Sa vaste correspondance semble avoir absorbé toute son activité littéraire. Elle fut recueillie de bonne heure, notamment au couvent des Ascémètes de Constantinople, dans quatre manuscrits contenant chacun 500 lettres. Nous en avons pour témoin un contemporain de l'abbé de Péluse, le comte Irénée, qui, après en avoir cité quelques-unes dans sa *Tragédie,* s'exprime ainsi, d'après la traduction latine de l'auteur anonyme du *Synodicon adversus TragoediamJrcnæi,*\\,*P.* G., t.î.xxxiv, col.587: *Has omnes beati Jsidorl presbyteri et abbatis Pelusiotæ excerpsict transtulirx epistolis ejus duobusmillibus, quæ sunt per quingenlenas distributee in Acamclcnsis monasterii codicibus vetustissimis quatuor.* 'Y en avait-11 d'autres encore? C'est probable. Suidas prétend qu* Isidore en écrivit trois mille sur l'interprétation de certains passages de l'Écriture, sans compter d'autres; et Nicéphore Callfete va jusqu'à dix mille. Quoi qu'il en soit, nous n'en possédons actuellement que 2012, et plus exactement 1997, parce que quelques-unes sont dédoublées, tandis que d'autres sont répétées.

2. *Leur découverte et leur publication.* — Quoi qu'en ait prétendu lîeumann, *Dissertatio de Isidoro Pelusiota et cjusepistolls,* Gœttingue, 1737, dont les arguments ont été réfutés par Niemayer, *De Jsidorl Pelusiotie vita, scriptis et doctrina,* Haile, 1825, *P.* G., t. exxvhï, col. 38-39, il faut les tenir pour authentiques. Elles n'ont été découvertes et publiées que peu à peu dès la fin du xvi· siècle. Le bénédictin Jacques de Billy (f 1581) en découvrit, le premier, 1213, qu'il traduisit en latin, en les faisant suivre de deux livres de remarques, le tout publié après sa mort, en trois livres : S. *Jsidorl Pelusiotæ epistolarum amplius mille ducentorum, libri tres,* Paris, 1585. Quelques années plus tard, le jurisconsulte Conrad Rittershuys en trouva 230 autres dans un manuscrit de Bavière, qu'il traduisit également en latin et dont il forma le IV· livre qu'il publia avec les trois précédents : S. *Jsidorl Pclusiotic,de interpretatione*

divina Scriptura, epistolarum libri quatuor, Heidelberg, 1605. Enfin le jésuite André Schott en découvrit encore 5G9 dans un manuscrit du Vatican, dont il publia à part le texte grec, et qui forment le V· livre actuel : S. *Isidori Pelusiotæ epistola hactenus inedita,* Anvers, 1623. L'année suivante, il en fit paraître à Rome une version latine; enfin, en 1629, il réunit 1rs deux textes à Francfort. Le tout fut réuni en un seul ouvrage et publié à Paris, chez Morel, en 1638. Mais la découver. e de manuscrits nouveaux permit d'en amender le texte et d'en donner une édition moins défectueuse : ce fut l'œuvre du jésuite, Pierre Poussines, *Collationes Isidorianæ,* Rome, 1670, dont les notes avec la seule version latine ont été réimprimées à Venise en 1745, mais que Mignc a reproduite en entier, *P. G.,* t. i.xxvni, en lui donnant pour préface l'étude critique de Hermann Niemaycr, *De Isidori Pelusiotæ vita, scriptis et doctrina.* Halle, 1825. Depuis lors, d'autres manuscrits des lettres de saint Isidore ont été signalés et partiellement décrits parle Père Bouvy, par Lundstrôm, par Tumeret par Lake (voir la bibliographie). Une nouvelle édition serait donc nécessaire pour améliorer le texte.

3. *Leur Intérêt.* — Adressées à de multiples correspondants, ecclésiastiques ou laïques, évêques, prêtres, diacres, sous-diacres, lecteurs, moines, empereur, préfets, gouverneurs, magistrats, médecins,scolastiques ou grammairiens, ces lettres n'offrent pas moins d'intérêt pour la forme que pour le fond. Très courtes, en général, et très concises, elles disent beaucoup de choses en peu de mots,dans un style simple et élégant. L'auteur s'est appliqué lui-même à pratiquer le conseil qu'il donne aux autres. Une lettre, écrivait-Π, *Epist.,v,* 133, coL 1404, ne doit manquer ni d'élégance ni d'ornement, tout en évitant Γaffectation ; car le premier défaut la rendrait peu intéressante, et le second, ridicule. Une élégance discrète joint l'utile à l'agréable. Celles qu'il écrivit sont d'un esprit cultivé, d'une âme ardente, d'un croyant fort attaché à l'orthodoxie, d'un moraliste attentif à ne tolérer aucun des vices ou des désordres qu'on lui signalait ou qu'il découvrait. Photius les vanta comme un modèle du style épistolaire. *Epist.,* n, 44, *P. G.,* t. en, col. 861. Et Possevin (t H>1 l),au commencement du xvn*» siècle, souhaitait qu'on les mit entre les mains des élèves pour les former à la piété et à l'éloquence.

Le fond en est très instructif. Soit qu'elles touchent aux événements politiques et religieux ou aux controverses doctrinales, soit qu'elles s'occupent d'exégèse ou d'interprétation biblique, soit qu'elles traitent en passant de quelques points de dogme ou de morale, soit enfin qu'elles indiquent les principes directeurs de la vie monastique ou spirituelle, clics abondent toujours en apcrçuslntércssantssurrhistolrejacontroverse,la discipline du temps. Il est regrettable seulement qu'à défaut d'un ordre chronologique, assez difficile à établir, on ne les ait pas rangées tout au moins par ordre de matières traitées.

III. Doctrine.— 1° *SurΓÉcriture.—i.Son inspiration.* — Sans dresser un catalogue de tous les livres de la Bible, Isidore de Péluse croit à l'inspiration de leurs auteurs. C'est Dieu, dit-il, qui a parlé par Moïse, *Epist.,m,* 76,par les prophètes, *Epist.,ut,231* ;iv,205, et le Saint-Esprit dans les psaumes. *Epist.,* i, 416. Les apôtres ont été remplis de la sagesse de Dieu. *Epist.,u,* 54.Saint Jean n composéson Évangile sous l'inspirât ion du Saint-Esprit. *Epist.,* m, 402. Defense par suite de s'inscrire en faux contre les oracles divins, *Epist.,* n, 219, ou contre les mystères des saints Livres. *Epist., i,* 24. Ceux qui s'estiment plus sages que ces oracles se trompent eux-mêmes cl trompent les autres. *Epist.,* v, 376.

2. *Différence et harmonie des deux Testaments.* — Dieu a instruit les juifs par Γ Ancien Testament, et H l nous a Instruits par le Nouveau : Il est le législateur de l'un et de l'autre, *Epist.,* n, 133; iv, 209. L'un et l'autre s'accordent harmonieusement entre eux; c'est ce que saint Isidore appelle leur συμφωνια, *Epist., i,* 107, leur ὁμὸνοια,BρM/·,ι,146· Ils dilîcrcnt pourtant, *Epist., i,* 194, non seulement parce que la loi mosaïque n'a été donnée qu'au peuple juif, au lieu que la loi évangélique est pour le monde entier, *Epist.,* m, 53; mais encore parce quel'Évangile est de beaucoup supérieur à laLol.Eph/., ni, 53; iv, 11. La Loi, en effet, a été donnée à des juifs grossiers et sans instruction, ἐπαὼεὐτοι, *Epist.,* iv, 203; le législateur a dû s'accommoder à leur faiblesse. Par là Dieu les acheminait aux préceptes supérieurs du Christ et des apôtres, la Loi et les prophètes n'étant que la préparation à la nouvelle philosophie de ΓÉvangile. *Epist.,* iv, 134. Moïse punissait les délinquants de fait, tandis que le Christ a entendu poursuivre le mal jusque dans ses racines, en en interdisant la pensée ou le désir. *Epist.,* i, 458 ; n, 243 ; iv, 209. C'est la diiTércnce entre le corps et l'esprit : la loi mosaïque était charnelle, σαρκικὸ , la lol évangélique est spirituelle, νὸμο του πνεὺματο . *Epist., ι,* 106. L'enseignement de Moïse et des prophètes était voilé sous des figures, *Epist.., i,* 494, et des symboles, *Epist.,* iv, 157, tandis que la vérité est pleinement et distinctement notifiée par Γ Évangile·*Epist.,t,* 401.

3. *Interprétation.* — Saint Isidore de Péluscn'a pas écrit de commentaire sur quelque livre de la Bible, mais il n'en a pas moins fait œuvre de commentateur, au gré des circonstances ou pour répondre aux questions qu'on lui posait, sur un bon nombre de textes scripturaires. 11 les interprétait d'ordinaire selon le sens littéral, sans s'interdire de recourir parfois à l'interprétation allégorique. L'interprète, disait-il, ne se borne pas à expliquer chaque mot, comme s'il était isolé, mais doit prêter attention au contexte et à la suite des idées, *Epist.,m,* 136; s'en tenir fidèlement à Γ Écriture sainte, sans la détourner de son sens pour lui substituer arbitrairement le sien, *Epist.,*m.292; car y mêler du sien serait ressembler au cabareticr qui frelate le vin avec de l'eau. *Epist.,* m, 125. Excellents préceptes qui rattachaient Isidore à l'école cxcgctiquc d'Antioche plutôt qu'à celle d'Alexandrie, mais dont il n'a pas toujours tenu compte. L'interprétation allégorique, pratiquée par Philon et Josèphe, *Epist.,* ni, 19, et si chère aux alexandrins, il était loin de l'interdire, mais il voulait qu'elle oflrit de sages aperçus. *Epist.,ve,* 117. 11 en a même usé parfois, sans y bien réussir, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la lecture de quelques lettres. *Epist.,* x, 42, 192, 193, 206, 210. Cela n'a pas empêché Richard Simon de declarer qu' Isidore · merite d'être mis au rang des plus habiles commentateurs tant du Vieux que du Nouveau Testament » *Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament,* p. 306. 11 serait à ranger parmi les meilleurs interprètes de son temps, s'il avait mieux usé de la critique et s'il s'était moins complu dans d'étranges allégories : telle est, du moins, la conclusion de Niemaycr, *De isodori Peius. vita, P. G.,* L 1xxvui, col. 100.

4. *Importance de ΓÉcriture.*— L'Écriture ofire une doctrine céleste. *Epist.,* v, 126. Elle est une règle de vérité, κανὸνα τη ἀληΟεία , *Epist.,* iv, 114; un viatique de salut, ἐφὸοιον τη σωτηρια . *Epist.,* u, 73. bans doute, bien des obscurités s'y mêlent à des passages faciles à saisir; Dieu, dans sa sagesse, l'a voulu ainsi pour que la clarté des uns nous engageât à admettre l'obscurité «tes autres, bien que nous ne les comprenions pas. *Epist.,* IV, 82. Car il ne faut pas vouloir l pénétrer des mystères incompréhensibles. *Epist..* i, 24. Telle quelle, et quoi qu'elle passe pour barbare aux l yeux des grecs,i'Écritmeu remporté plus de succès que

toute Γéloquence attiquc. *Epist.,* rv, 28. Sa lecture est très utile : elle aide à corriger les mauvaises habitudes et les vices, *Epist.,* n, 135; die occupe tout l'esprit, fait oublier les choses terrestres, *Epist.,* in, 388, inspire loadmiration de la sagesse et de la bonté de Dieu, chasse l'ignorance, rend probe et sage *Epist.,* iv 160. El c'est parce qu'on ne pratique pas assez sa lecture que le christianisme a baissé et qu'il y a tant de tragédies et de calamités. *Epist.,* rv, 133. Mais avant de s'y livrer, il importe de purifier son cœur. *Epist.,* iv, 133. Il faut chercher à l'entendre pour croire cc qu'elle enseigne et pratiquer cc qu'elle prescrit. *Epist.,* iv. 43. C'est dans l'ordre suivant qu'on doit lire en particulier les livres de Salomon : d'abord les *Proverbes,* pour y apprendre lrs vertus morales; ensuite *VEcelésiaste,* pour reconnaître la vanité des biens de cc monde, et enfin le *Cantique des cantiques,* pour goûter les biens spirituels. *Epist.,* iv, 40.

2· *Sur le dogme.* — 1. *La Trinité.* — Sur cc dogme fondamental de l'enseignement chrétien, Isidore veut qu'on s'en tienne fermement aux décisions du concile de Nicée comme à la règle de foi. Epis/.,ιν, 90. On doit dire : unique est l'essence divine, et trois sont les personnes : μία· ἡ θεότη , τρει δέ αι ὑποστάσει . *Epis!*, I, 217, col. 332. Et cela, sans confondre les personnes et l'essence, car l'unité s'applique à l'essence, et la trinité aux personnes. *Epist.,* i, 59,67, 138, 247; n, 142,143; m, 18,112; iv,99.

2. *Christologie,* — La chute primitive a été la source des plus grands maux, tant pour le corps que pour l'âme de l'homme. Car, sans corrompre totalement la nature humaine, puisque cette nature a conservé malgré tout quelques germes de probité, *Epist.,* ni,2 ; ïv,53, elle a, d'une part, soumis le corps à la souffrance et à la mort, Eρὺι.,ιν, 204, et, d'autre part, porté l'âme à pécher. Epis/., ni, 162. Sous la suggestion du démon, le mal moral n'a fait que croître. Mais Dieu» prenant en pitié l'homme, a envoyé son Fils pour le racheter. C'est pourquoi le Verbe s'est incarné : il a pris chair *dans* et *de* la Vierge Marie, ἐν αὐτη καὶ ἐ; αὐτη . Epïs/.,ι, 121, col. 299. Et il est devenu vraiment semblable à nous en tout saut le péché. *Epist.,* ï, 193. 11 a été formé san intervention de semence humaine et n'a nul en rien à l'intégrité de sa mère : τδν δε Κὺριον ἡμὼν Τησουν Χριστὸν χυησασαν,αυτὸ συλληφΟεΙ ἀσπόρω προερχόμενο ἡνοιξε, καὶ πάλιν ἐσφραγισμένην κατέλιπεν. Épis/., i, 23, col. 196. Π est devenu vraiment homme tout en restant vraiment Dieu, digne de notre adoration, un seul en deux natures : εΧ ἐ ἀμφωτέρων των φὺσεων. *Ibid.,* col. 197. En prenant cc qu'il n'était pas, il n'a rien changé à ce qu'il était : οὺτε δ ἡν τραπεὶ καὶ δ οὺκήν προσλαβων. *Epist.,ιΨ,*123,col. 369. llpos-*ede ainsi deux natures, Fil» unique de Dieu, sans rien changer à ce qu'il était en devenant cequenoussommes ἐκ δSο φὰσεων, εἰ υἳδ ὠν θεού, ού τραπεὶ δπερ ἡν, ἐν τω γένεσΟαι δ ἐσμεν. *Epist.,* ι, 303, col. 360. En prenant l'humanité, le Fils éternel de Dieu n'a subi ni changement ni confusion ni partage. *Epist.,i,* 419.

Devenu homme, il s'est fait la victime propitiatoire pour tous, apaisant ainsi la colère divine, nous réconciliant avec son Père, nous rendant la grâce, nous méritant ce don par excellence d'être les enfants adoptifs: preuve tout à la fois de la souveraine justice et de la bonté Infinie de Dieu. *Epist.,* iv, 100. 11 a répandu son sang précieux pour les hommes. *Epist.,* n, 127. 11 est mort pour les pêcheurs. *Epist.,n,* 117. Il a expié dans ta totalité le péché du monde. *Epist.,τv, 73.* Et, par là, non seulement Il a vaincu la mort par sa mort.Epis/.,tv, 128. et crucifié le péché et la mort. *Epist.,u,* 192, mais encore H a triomphé du démon, *Epist.,* rv, 108, et de toute la multitude des (aux dieux. *Epist.,* iv, 150. 11 ne faut point dire la passion de Dieu, mais la passion du LuxuU car ce n'est pas uans sa divinité qu'il a soulïert, chose Impossible, *Epist.,* rv, 166, mais seulement dans sa chair. *Epist.,* ï, 124. Par sa résurrection, il nous a mérité de ressusciter un jour comme lui et nous a rendu l'immortalité. *Epist., i,* 123. On voit par tout ceci qu'Isidore est beaucoup plus proche de la christologie antiochicnnc que de celle d'Alexandrie.

3. *Justification et salut.* — Isidore de Pélusc s'est fait souvent l'écho de la parole de saint Jacques : ‹ La foi sans les œuvres est une foi morte. » Jac., n, 20. La foi seule, dit-il, ne sauve personne; elle doit être accompagnée de bonnes œuvres. *Epist.,* ni, 73; iv, 65. De même que le matelot doit mettre ù profit les vents favorables que Dieu lui envoie, de même l'homme doit coopérer à la bonne volonté que Dieu lui donne pour le bien. *Epist.,* u, 2. Il doit joindre la vertu à la saine doctrine de la piété. *Epist.,* iv, 20. C'est la grâce divine jointe à l'industrie humaine, qui sauve l'homme. *Epist.,* rv, 51. Mais clic n'est pas accordée à tous indistinctement. Isidore semble compromettre sa gratuité, en faisant dépendre pour ainsi dire sa collation des bonnes dispositions d'un chacun, *Epist.,* ni, 271, de la préparation qu'on y apporte, *Epist.,* ni, 316, mais il a soin de dire que, pourl'obtenir, il faut faire tout ce qu'on doit et l'implorer, car alors elle survient et assure la victoire; mais si on ne fait pas tout cc qu'on doit, c'est en vain qu'on l'implorerait *Epist.,* ni, 406. Dieu ne la refuse pas à ceux qui ont bonne volonté et font tout ce qu'ils peuvent. *Epist.,*iv, 171 ; v, 237, 459. De son côté l'homme doit faire tout ce qu'il peut pour coopérer à la grâce, *Epist.,* n, 2, et se bien garder de la rendre Inutile. *Epist.,* n, 61. Le désir du salut implique l'emploi des moyens qui le procurent. *Epist.,* n, 27. Mais cc n'est pas à lui-même que l'homme doit attribuer le bien qu'il fait, c'est à la grâce. *Epist.,*n, 242. Au lieu de trop se fier à lui-même, il doit mettre sa confiance dans le secours victorieux de Dieu *ibid.;* et s'il est vaincu, il ne peut imputer sa défaite qu'à lui-même. *Epist.,* iv, 64. Cc n'est point par la force et la coaclion que le salut est assuré, mais par la persuasion et la douceur; chacun est l'arbitre de son salut et ne sera justement récompensé ou puni que d'aprèi l'usage bon ou mauvais qu'il aura fait de sa liberté. *Epist.,* n, 129.

4. *Quelques autres points de doctrine.* — L'orthodoxie d'Isidore de Pélusc se montre en particulier dans l'appréciation qu'il formule en passant sur les erreurs passées ou contemporaines. 11 connaissait bien les hérésies anciennes des n· et ni· siècles, qu'il flétrit ou repousse d'un mot : celles des marcionites, *Epist.,* ï, 371 ; des montanistes, *Epist.,* ï, 67,242, 245, 499,500; des manichéens, *Epist.,* 52, 102, 245, 413; n, 133; des novations, *Epist.,* 1, 100, 338; des sabcllicns, *Epist.,*i,67,138,247,in, 149. Mais il Insiste davantage sur celles du iv· siècle, qui ruinaient le dogme de la Trinité, en niant la divinité du Fils, comme les ariens et les anoméens. *Epist.,* ï, 241, 246, 353; ni, 31, 335, 342, ou celle du Saint-Esprit, comme les macédoniens. *Epist.,i,* 20,60,97, 109,499,500. Il s'occupa surtout, comme nous l'avons vu, de celle qui éclata de son temps, le nestorianisme.

11 eut aussi à combattre les juifs. Ceux-ci, admettant l*Écriture, c'est àl'aidc del* Écriture et de juifs célébrés, tels que Josépheet Philon, qu'il les combattit. Vous niez la divinité de Jésus-Christ, leur disait-il, mais d'une part Josèphc n'a-t-il pas avoué que le Christ a fait des miracles et qu'il a été divinement envoyé au monde comme le précepteur du genre humain? *Epist.,* iv, 225. Et Philon, d'autre part, n'a-t-il pas attribué la nature divine au Logos? *Epist.,* n, 143. Les Juifs repoussaient toute interprétation allégorique de l'Ancien Testament, mais Josèphc et Philon ne sc faisaient pas faute d'y recourir. *Epist.,* m, 19. Isidore montre que les prophéties messianiques sc sont accomplies en Jésu>-

Christ, cl il affirme la réalité de la conception du Verbe dans les entrailles d'une Vierge, *Epist,* i, 141; iv,17.

Dans sa polémique contre les païens, on peut savoir par ses lettres, malgré la perte des deux ouvrages qu'il composa contre eux, cc qu'il pensait de la mythologie et de la philosophie de ces détracteurs du christianisme. Il n'y a, observait-il, qu'à comparer les saints Livres avec les écrits des païens pour voir aussitôt de quel côté est la religion vraie. *EpbL,* x, 21. Les premiers contiennent des vérités sublimes, qui inspirent le respect; les autres sont remplis de fables et de folies, dignes de tout mépris. Lu mythologie renferme tellement d'implctés et d'obscénités qu'il est Impossible de justifier, aux yeux de la saine raison, le culte des dieux. *Epist.,u,* 92; IV, 194. Cc culte porte en lui des marques évidentes de fausseté, au lieu que la religion chrétienne possède les caractères de la vérité. *Epist.,* iv, 27-30. On accuse celle-ci de nouveauté, mais elle n'est nouvelle que parce qu'elle corrige un état déjà ancien, défectueux et mauvais. *Epist.,* n, 46. Son établissement tient du prodige. *Epist.,* ï, 270. Et ses succès sans cesse croissants parmi les gens du peuple, les humbles et les petits, au sein même et au détriment du paganisme, montrent combien l'enseignement apostolique l'emporte en force et en efficacité. *Epist.,* iv, 76. On a tort d'opposer la mère des dieux à Marie, car cc qui la caractérise, c'est le débordement de scs passions, tandis que Marie a conçu et enfanté sans intervention humaine et sans la moindre souillure : οὐτε σπορὰ γενομένη , οὐτε φθορὰ μεσιτευσάση . *Epist.,* ι, 54, col. 216.

Isidore ne condamne pas en bloc la philosophie grecque, puisqu'il permet d'en joindre l'étude à la lecture de Γ Écriture, *Epist.,* n, 3, mais il doute qu'on en puisse tirer quelque fruit. *Epist.,* iv, 127.Les sages grecs ne sont pas des πνευματικοί, comme saint Paul, s'élevant par la foi au-dessus de la raison, mais des ψυχικοί, qui ne s'appuient que sur des raisonnements et des syllogismes. Il n'y a aucun crédit à leur accorder dès qu'ils sc heurtent à quelque enseignement de la Bible.. *Epist.,* ni, 37. Et du moment qu'ils repoussent cet enseignement, il faut les réfuter par des arguments tirés de la raison ou par l'opinion d'autres philosophes. *Epist.,* η, 146. C'est ainsi qu'il en agissait lui-même à plusieurs reprises, notamment au sujet de la résurrection, *Epist.,* n, 43, opposant Homère à Homère, *Epist.,* n, 228, Isocrate à Demosthène. *Epist.,* η, 116.

Il s'en prend surtout à leur doctrine sur le destin et la mortalité de l'âme. Il n'y a pas de destin. *Epist.,m,* 135. Le fatalisme accuse une fausse notion de la divinité et une négation, rationnellement insoutenable, de la Providence. *Epist.,* ni, 134. C'est la Providence, et nullement l'influence des astres ou la fatalité, qui règle les événements. *Epist.,* ni, 135, 151, 191. Ceux-ci n'arrivent point parce que Dieu les connaît ou les prédit, mais Il les connaît et les prédit parce qu'ils doivent arriver. *Epist.,* ï, 56. Cf. sur la Providence, *Epist.,* iv, 151 ; v, 66; et sur le fatalisme, *Epist.,* m, 26, 102, 253; v, 117.

Au sujet de l'âme humaine, Isidore réfute l'opinion de ceux qui en faisaient une portion de la substance divine, *Epist.,* iv, 124, et celle d'Origène qui soutenait sa préexistence et sa chute avant son introduction dans le corps. *Epist.,* rv, 163. Il affirme son immortalité, Z?pül.,xn,295;iv, 125,146, et sa liberté. *Epist.,* ï, 271, 303. Dieu, dit-il, ne la contraint pas à obéir, il l'y invite seulement par respect pour sa liberté; et c'est uniquement le bon ou le mauvais usage de cette liberté qui sauve l'homme ou qui le perd. *Epist.,* u, 129.

Au sujet des sacrements, Isidore de Pélusca soutenu leur validité, qu'il déclare indépendante de la valeur morale de celui qu'il les confère. C'est renseignement qu'il donnait aux fidèles de Pélusc,qui ne voulaient pas recevoir les sacrements des mains de leur clergé. La vie déréglée des ministres de l'Église, leur écrivait-il, n'empêclie en aucune manière l'effet des sacrements dans ceux qui les reçoivent. *Epist., u,* 37,52; ni, 34, 394. Un prêtre, même coupable, et en cela digne de châtiment, n'en reste pas moins l'ange du Seigneur, parce qu'il offre le sacrifice divin et travaille au salut des âmes. *Epist.,* ï, 349. Du baptême, Isidore signale les effets, *Epist., tu,* 195; v, 197; de la pénitence, il dit du prêtre qu'il a le pouvoir de lier et de délier, *Epist.,* m, 260, et du pécheur pardonné qu'il ne doit pas retomber dans le pêché en escomptant une nouvelle grâce de pénitence. *Epist.,* m, 157. A propos de l'eucharistie, Il affirme le dogme de la présence réelle en termes qui ne laissent aucun doute. L'Esprit Saint, dit-il, fait que le pain commun et ordinaire, qui est offert sur la table mystique, devient le propre corps dont le Fils de Dieu s'est revêtu dans son incarnation. *Epist.,* ï, 109. Le ministère des prêtres qui consacrent les dons divins sur un linge propre étendu sur l'autel, est le même que celui de Joseph d'Arimathic envers Jésus-Christ. Lorsque nous sancti fions sur ce linge le pain qui est offert, nous trouvons indubitablement le corps de Jésus Christ· *Epist.,* ï, 123. On donne le nom de communion â la participation des mystères, parce qu'elle nous procure l'union avec Dieu et nous rend participants de son royaume. *Epist.,* i,128. Comparant le mariage et la virginité, Isidore déclare celle-ci préférable, comme le ciel est préférable à Interred l'âme au corps. Epü/.,iv,192. Cependant le mariage est bon, mais meilleure est la virginité. *Epist.*,ιι, 133. Nulle part Idisore ne signale le nombre des sacrements.

On a vu plus haut comment il opposait le christianisme au paganisme. Plusieurs fois Il revient sur les preuves de la vérité de la religion chrétienne. *Epist.*,i, 266,270; n, 4,251 ;m, 182,317,345; iv, 76,80,150, et sur la nature de cette religion, hors de laquelle il ne voit pas de salut. *Epist.,* u, 246; iv, 103; v, 469, 569. Il voit dans Γ Église une assemblée de saints, unis par la vraie fol et par la bonne vie. *Epist.,* n, 246. Il n'en exclut pourtant pas les pécheurs ou mauvais chrétiens, puisque tous les clin tiens, dit-il, dispi rsés sur toute la terre, formant le corps de Jésus-Christ. *Epist., u,* 103.

Il justi fie le culte rendu aux reliques di s marts rs par les faveurs qu'en retirent ceux qui le pratique nt. *Epist.,* i,55. C'est un bel acte de piété, observe-t-il, que d'orner la tombe des martyrs, mais mieux vaut encore imiter leurs vertus. *Epist.*,i, 189. Enfin il rend témoignage au dogme de la résurrection des corps. *Epist.,* i, 281 ; u, 43; m, 77 ;iv, 201 ; v, 179.

3° *Sur la morale.*— Non moins Intéressantes sont les lettres d'Isidore de Péluse sur la morale, la discipline, la vie chrétienne et les usages de son temps. Dans l'impossibilité de tout citer, nous allons nou·» restreindre à quelques points principaux relatifs à la vie des prêtres, des moines et des Ildèles.

1. *Le clergé.* — C'est moins des vertus du clergé de son temps que de scs défauts que traite Isidore dans scs lettres. Il sait reconnoitre et apprécier les mérites, mais Il écrit plus souvent pour reprendre et blâmer que pour louer. Or, l'un des vices qu'il flétrit le plus énergiquement parmi les gens d'Église, c'est la simonie, qui fait de la collation des sacrements un commerce illicite et sacrilège de nature à avilir le ministère, à le rendre infructueux et à attirer sur ceux qui s'y livrent les plus grands châtiments de Dieu. *Epist.*, ï, 26,29,30, 106,111,119,145,148,315. C'était notamment le fléau du clergé de Pélusc, si bien que les fidèles sc refusaient à recevoir les sacrements de ses mains, estimant à tort que ces sacrements étaient sans valeur.

Quelques prêtres, entraînés par l'ambition, recherchaient l'épiscopat, alléguant le mot de saint Paul : εἴ τι ἐπισκοπή ^ορέγεται, καλού ίργου ἐπιΟυμεί.

I Tlm., m, 1. C'est mal entendre la pensée de l'apôtre, observe Isidore, et lui donner une faussefnterprétation. Car la suite du passage devrait suffire à réprimer un pareil désir. La plupart, en effet, n'offrent pas les qualités requises par l'apôtre pour une fonction si auguste et si redoutable. En s'exprimant conditionnellement, comme fl l'a fait, l'apôtre a voulu mettre les ambitieux en garde contre la passion qui les pousse à désirer l'épiscopat sans tenir compte des vertus qu'il requiert, de la vigilance et des soins, des labeurs et des peines qu'il impose, des dangers qu'il fait courir. Isidore qualifie de divin l'épiscopat ; il le trouve si redoutable que les meilleurs eux-mêmes devraient se garder de le désirer. *Episl.9w,* 216; iv, 219. Ceux-là seuls peuvent le désirer qui s'appliquent à reproduire la vie de saint Paul, Ep/s/.,τ, 104,et qui y volent le moyen, non de satisfaire leur orgueil ou leurs convoitises, mais d'exercer une paternité spirituelle. Ep/sZ.,n, 125. L'évêque doit Imiter le bon Pasteur. Epis/.,ι, 130. Ce n'est pas assez pour un évêque d'avoir de bonnes mœurs, Il doit encore posséder la science et savoir parler. Epis/., n, 217. Et Il ne peut être utile à scs sujets celui qui est parvenu ù l'épiscopat sans avoir passé, comme l'exigent les canons, par les degrés inférieurs. *Episl.,* n, 261. L'évêque peu soigneux du salut des âmes, ne se préoccupant que de iastect d'argent.déshonoresa propre personne. Epis/.,n, 200.

Comparant le clergé de son temps avec celui des âges précédents, Isidore écrit : · On n'élevait alors au sacerdoce que les gens vertueux, on y élève aujourd'hui ceux qui aiment l'argent. On fuyait alors l'épiscopat à cause de la grandeur de sa dignité, on le souhaite aujourd'hui, on l'accepte volontiers, on s'en empare dans la vue de se procurer une abondance de délices. Jadis on se faisait un honneur de la pauvreté volontaire, aujourd'hui on ne cherche qu'à gagner de l'argent. Alors on pensait au jugement de Dieu, aujourd'hui on n'y pense plus. Alorson était prêt à toutsouffrlr, aujourd'hui on est prêt à faire souffrir les autres. Qu'cst-il besoin d'en dire davantage? La dignité du sacerdoce est changée en un désir de régner; on est passé de l'humilité à l'orgueil, du jeûne aux délices, de la qualité d'économe et de dispensateur à celle de maître et de propriétaire des biens de l'Église. » *Epist.9* v,8. Isidore convient pourtant que tous les évêques de son temps n'en étaient pas là; car il appréciait notamment certains d'entre eux, tels que Lampétius, Ep/s/.,ιι, 221, Simplon, Episl., m, 44, et son ami Hcrmogèncs. *Episl.,* v, 466. Mais il se plaint en général du manque d'énergie des prélats pour reprendre le dérèglement des autres et Il félicite, quant à lui, Hiérax, un prêtre vertueux, d'avoir fui l'épiscopat comme une charge dangereuse. *Episl.,* n, 125.

A propos de pardon accordé par le prêtre Zoslme à un pécheur, coupable de parjure, qui lui avait offert quelques poissons, Isidore déclare que le prêtre possède bien le pouvoir de lier et de délier, mais à la condition d'exiger la réparation de l'injustice ou du dommage causé et de ne point accepter de présents. *Eplst.,* m, 2G0. Les diacres, dit-il, sont l'œil de l'évêque : Ils doivent soigneusement veiller sur les biens de l'Eglise, *Epist.,* rv, 188, et ne point pratiquer l'avarice, parce que, sous prétexte d'augmenter leurs richesses, ils prépareraient ainsi de la matière pour le feu futur. EρM.,χ, 19. Les membres du clergé doivent conformer leur vie aux enseignements qu'ils donnent; sans quoi, loin de convertir h-s auditeurs, on les incite à sc moquer de ceux qui parlent. *Epist.,*i, 112. Mieux vaut vivre et agir bien que de parler avec correction et élégance; c'est par l'action plus que par la parole qu'on avance dans h vie spirituelle. Epü/.,ι, IL S'exprimer avec élégance, c'eut ressembler à une cymbale retentissante; bien agir est le propre des anges. *Epist.,i,* 163.

2. Les *moines.* — On peut entrevoir par ce qui précède ce que l'abbé de I'élusc exigeait des moines. Il voyait dans la vie monastique l'idéal de la perfection et l'accomplissement de tous les commandements de Dieu. *Epist.,* I, 278. A ses yeux, Jean-Baptiste en était le modèle, et pour le vêtement en poils de chameau, et pour la frugalité. *Epist.,* i, 5. Ce genre de vie exige, disait-il, la retraite pour oublier tout ce qu'on aquittéct l'obéissance pour renoncer à ses propres habitudes et pratiquer la mortification de la chair. Le moine doit donc s'éloigner du tumulte des affaires, *Epist.,* i, 25, no pas courir les villes et ne point fréquenter les spectacles publics. *Epist.,* i, 92. 11 doit être humble, car c'est en vain qu'il aurait quitté les richesses et les honneurs du siècle, s'il se livre à l'orgueil. *Epist.,1,*15. Il ne doit pas sc gouverner au gré de scs désirs, mais suivant la volonté de scs supérieurs, de ceux qui ont vieilli dans la pratique de la vie religieuse. Car si pour apprendre quelque vil métier ou un art mécanique, on recherche avec soin les maîtres les plus réputés, à plus forte raison, pour s'instruire de la sagesse divine, faut-il s'adresser à ceux qui en ont l'expérience. *Episl.,* I, 260. Le moine doit se contenter d'un seul vêtement et d'une simple nourriture d'herbes, à moins que la faiblesse de son tempérament ne s'y oppose; dans ce cas il doit s'en tenir aux prescriptions de son supérieur. *Episl.,i,* 5. Il doit s'abstenir de tout jeûne Immodéré. *Epist.,* n, 45. Qu'il ne se flatte pas, même en pleine solitude, d'échapper aux tentations, puisque Jésus-Christ a été tenté au désert. *Epist.,*i, 75. Le désert offre du moins cet avantage qu'on n'y est point troublé par l'inquiétude des mauvaises affaires ni par les entretiens qui blessent la pudeur. *Episl.,*i,92, 220. Le moine doit sc livrer à un travail manuel, *Epist.,* i, 49; ne pas affecter de bien parler et, s'il a quelque talent de parole, ne pas chercher à plaire par un débit trop étudié. *Epist.,* X, 02. Il doit s'interdire la lecture des auteurs profanes, parce qu'elle pourrait souiller son Imagination et réveiller d'anciennes passions. *Epist.,* i, 63.

Évidemment, au milieu de si nombreux monastères et parmi tant de milliers de cénobites, tout n'était pas parfait. Isidore signale, en effet, ici un défaut d'hospitalité, *Episl.,i,* 50, là un excès de bouche, *Episl.,i.* 392, ailleurs une humeur batailleuse. *Episl.*, i, 298. Mais c'est peu relativement à ce qu'il a dit du clergé.

3. *Les fidèles et la aie chrétienne.* — Trop nombreux sont les passages où Isidore, parlant de la vie chrétienne, signale les défauts à éviter, les vertus à pratiquer, pour qu'on puisse les rapporter. Qu'il suffise d'indiquer ceux où il traite de la nature et des conséquences du péché, Epis/.,m,261 ;iv,52; v, 175,472,561 ; de son remède par la pénitence, *Episl.,ï,* 408; ni, 71,177,269; v, 8,9,253,307,317,506,539 ; de la nécessité du combat spirituel, Ep/sf.,i,4, 144, 264 ;n, 12,24,103-107, 161,164,179, 189, 225,242,256,267, 268; ni, 60,205, 228; XV, 195; v, 19,27,60. 139,1 14,31 6,3 50,364,424, 509,533,546; dcrobligationdcrepousscrles tentations, Epü/.,i, 393; n, 76, 164, 280; ni, 83, 156, 1G0, 385; XV, 138; v, 28, 39, 68, 96,226, 270, 30G, 314, 350, 369; de la patience à supporter les injures et l'adversité; *Epist.,* n, 54, 74, 132, 294 ; ni, 26, 330; v, 71,96, 100, 238,254,269, 270,282,343, 350, 471 ; de la perfection chrétienne et des moyens de l'atteindre. *Epist.*91,8,27, 162,403,435,441,442; n, 19,23, 106,2U1,225 ; ni, 118, 280, IV, 41 ; v, 162,288,296.

Trois choses, disait Isidore, sont nécessaires à la vie chrétienne : la prière, la vertu, la foi ; la prière comme l'ornement, la vertu comme le corps, la foi comme l'âme. *Eplst.,* v, 162. Ce n'est pas tant le vêtement et le langage qui font le vrai chrétien, c'est plutôt sa conduite et scs bonnes mœurs. *Episl.,* iv, 34. Par sa participa- I tion aux mystères sacrés,c'est-à-dire à l'eucharistie, le

baptisé s'unit Λ Jésus-Christ comme le corps à la tête. *Epist.,ui,*195. 11 interdisait d'assister aux spectacles à cause du danger moral qu'ils offrent, *Epist.,tu,* 336; v, 185 ; Ils sont,en effet, l'école de la débauche, *Epist.,v,* 463; ils perdent la jeunesse, *Epist.*, v, 186; il faut donc en détourner tous les hommes. *Epist.,* v, 517.

Bien des choses, selon l'usage qu'on en fait, conduisent au bien ou tournent nu mal. « Les richesses sont bonnes, mais pour ceux qui savent en bien user et les administrer sagement. La pauvreté est bonne, mais pour ceux qui la supportent avec uno âme forte et courageuse. Les honneurs sont bons, mais pour ceux qui les emploient à la défense, au soulagement des affligés et des opprimés. Le pouvoir est bon, mais pour celui qui gouverne avec équité et qui ne s'en sert pas pour sc venger de scs inférieurs. La force est bonne, mais pour ceux qui la font servir à la défense des faibles. Ce ne sont donc pas les choses en cllcs-êmmcs qu'il faut accuser, puisqu'elles peuvent être l'instrument de la vertu, mais les dispositions de celui qui peut mal user de ce qui est bon. · *Epist.,m,* 172.

SI chacun était traité ici-bas selon scs mérites, le jugement dernier deviendrait inutile, *Epist.,* v, 179; mais il ne sera pas inutile, car on volt dans ce monde beaucoup de méchants prospérer, et des justes souvent affligés. *Epist.,* v. 215. C'est dans l'autre vie que les méchants subiront la peine qu'ils méritent et que les Justes seront récompensés. *Epist., v,* 221, 222.

I. Sour ces. — Pour les lettres de saint Isidore de Péluse, Mlgno a reproduit, P. *G.,* t. Ixxvhi, l'édition de Pierre Pousslnes, *Collationes Ixldorlanæ,* Borne, 1670, en la baisant précéder de l'étude critique do Hermann Niemeyer, *De Isidorl Pelusiota: vita, scriptis et doctrina.* Halle,1825; l'édition de Pousslnes avait été précédée par celle de A. Morel, Paris, 1633: *Synodiam adversus Trag<cdlam Irenaît, P. G.,* t. Ixxxiv; 13 des 49 lettres contenues dans le Synodicon, unt été publiées par Mansi, *Concil.,* t. v, col. 753-762, en latin, d'après un ms. du Vatican; les 49 lettres de la même version latine avaient été éditées, d'après le Cod. *Casln., 11,* du xn* siècle, par Baluze sous le titre de No,»a *collectio* et elles ont passé dans les *Concilia* de Labbe-Colet, L xv. p.23 >sq.; elles ont été rééditées dans *Bibliotheca Casinensis,* 1873, t. I, Appendix, p. 7-24; R. Algrnin, *Quarante-neuf lettres de S. Isidore de Péluse,* édition critique de l'ancieuno version latine contenue dans deux niss. du concile d'Épbèse, Paris, 1911 ; Facundus d'Hcrmlane, *Defensio trium capitulorum,* l. II, c. xv,*P, L,* t. i.xvn.col. 573-574; S. Éphrern d'Antioche, dans Photius, *Bibliotheca,* 228, *P. G.,* t. cm, col. 961; Évagre, *H. E.,* i, 15, *P. G.,* t. Ixxxvi, col. 246-1; Nicéphore Qdliste, *IL E,* XIV, P. *G.,* t. cxlvi.

II. Tu kvavx. — 1 lenschcolus, *Comment, hIstor. de S. 1st·doro Pelusiota,* dans les *Acta sanctorum, ou* 4 février; Dupin, *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques,* Paris, 1693, t iv, p. 3-14; TIllemont, *Mémoires,* Paris, 1701, t. xv, p. 97-119, 817; Ccillier, *Histoire générale des auteurs sacrés cl ecclésiastiques,* Paris, 1858, t. vin, p. 476-493; Heutniuin, *Dissert. de Isidoro Pelusiota et ejus operibus,* Gœttingue, 1737; A. Fabricius, *Bibliotheca græca,* Hambourg, 1807, t. x, p. 480-194; Glueck, *Isidorl Pelusiota? summa doctrina moralis,* Wurzbourg, 1818; I.. Bober, *De arte hcrmeneutica S. Isidori Pelusiota:,* Cracovlc, 1878; Bouvy, *De S. Isidorl Pelusiota: IIbrI III,* Nîmes, 1885; Batiffol, *La littérature grecque,* Paris, 1897, p. 314; Bardenhewer, *Patrologie,* 3· édit., Fribourg-cn-Brisgau, 1910, p. 316; Fesslcr-Jungnmnn, *Institutiones palrologirr,* Inspruck, 1896, t. *iib,* p. 128-143; *Rcalencyckloplidie fur protestantlsche Théologie und Kirehe,* 3· édit., Leipzig, 1901, t. ix, p. 441-447; B. Lundstrém, *De Isidorl Pelusiota epistolis recensendis praiustones, dans Eranos,* 1897, t.it, p. 67-80 ; N. Capo, dans *Studl (talioni dI filolngia classica,* Florence, 1901, t. xx, p.419-466; C. H. Turner, *The Letters of Isidore of Pelusium,* » nus *Journal of theological studies,* Cambridge, 1905, t. vx, 70-86; K. Lake, *Further notes* on *the mss· of Isidore of Pelusium, ibid.,* p. 270-284; L. J. Sicking, *Isidores van Pelusturn,* dans *De Katholick,* 1906, t. exxx, p. 109-129 (d'après lui, Isidoro serait originaire d'Alexandrie d'Antioche; cf. *Revue d'histoire ecclésiastique,* Louvain, 1912, t. xm, p. 414-415); E. Lyon, *Le droit chrétien. Isidore de Pilule,* dans les *Etudes htstorico-furtdlques, offertes à* M. *Th. Girard,* Paris. 1912. p.209-223; L. Bayer, *Istdors von Pelusium klassische Bildung,* Paderborn, 1915; J. Tueront, *Précis de patrologle,* Paris, 1918, p. 220-221; Smith et Wace, *Dictionary of Christian biography, Londres,* 1878-1888, t. m, p. 315-320; *Kirchenlexlkon,* 2· édlL, t. VI, col. 364-369; U. Chevalier, *Répertoire. BMdbllographte,* t. I, col. 2232-2233.

G. Bareillb.

4. ISIDORE DE SÉVILLE (Saint), archevêque et docteur de l'Église (1636). — L Vie. II. Œuvres.HL Doctrine.

L Vie. — 1° *Sa jeunesse.* — 1. *Sa famille.*— On Ignore la date exacte et le vrai lieu de sa naissance; les précisions données plus tard par les auteurs espagnols ne sont que des conjectures. Ses parents étaient des catholiques de race hispano-romaine. Son père Sévérien dut occuper un rang distingué à Carthagène : lequel? Sobre de détails sur sa famille, saint Isidore en parlant de son frère dans son *De viris illustribus,* xu, se borne à cette phrase : *Leander genitus paire Severiano, carthaginmsis provincial* Sévérien étalt-Ü duc de Carthagène, comme l'ont soutenu dans la suite certains écrivains espagnols? Ni saint Isidore, ni aucun témoignage contemporain n'autorisent à l'affirmer; ce titre, en tout cas, ne lui a pas été donné dans les offices de l'Église de Tolède. Lors de l'invasion d'Agila, l'an 587 de l'ère espagnole, c'est-à-dire en 549, Sévérien dut fuir sa cité d'origine, minée par les Goths ariens: il sc réfugia à Séville. Il eut quatre enfants, tous inscrits au catalogue des saints. Les deux premiers, Léandre et Florentine, étaient nés certainement à Carthagène; les deux autres, Fulgcncc et Isidore, naquirent vraisemblablement dans la capitale de la Bétique, le dernier vers l'an 560. Le père et la mère, morts peu après, avaient confié aux soins des deux aînés le plus jeune et le plus aimé de leurs enfants; et c'est ainsi qu'Isidorc, devenu orphelin, fut élevé par son frère Léandre, qui devint archevêque de Séville, et par sa sœur Florentine, qui embrassa la vie religieuse.

2. *Son éducation.* — Léandre, en effet, traita toujours dans la suite Isidore comme son fils, et veilla avec sa sœur à son instruction et à son éducation. Florentine ayant manifesté un jour le désir de revoir les lieux de son enfance, Léandre l'en dissuada, parce que Dieu avait jugé bon de la retirer de Sodomc. *Malum quod illa experta fuit,* lui écrivit-il en parlant de leur mère, *tu prudenter évita; ce* sol natal, du reste, avait perdu sa liberté, sa beauté et sa fertilité. Mieux valait donc, ajoutait-il. qu'elle restât dans son nid et qu'elle veillât tout particulièrement sur le plus jeune de leurs frères. *Régula,* xxt, *P. L.,* t. lxxit , col. 892. Isidore fut confié, tout enfant, A l'un des monastères de la ville ou des environs, où il fit de fortes études et puisa des connaissances vraiment étonnantes pour l'époque et dans le milieu où il vécut. 11 n'est pas, en effet, d'auteur sacré ou profane, surtout parmi les latins, dont il n'ait lu et mis à profit les ouvrages. Mais il n'étudia pas uniquement pour le vain plaisir de savoir; il poursuivit un double but : celui d'être utile à son pays pour le soustraire à la barbarie et celui de faire triompher la fol catholique contre l'hérésie arienne.

3. *Son prosélytisme.*— L'Espagne presque tout entière était au pouvoir des Goths ariens, et la difficulté était de ramener ces hérétiques à la vraie foi. Il y eut une lueur d'espoir, lorsque le fils aîné du roi Léovigilde (569-585), Hcrménégildc, qui avait épousé la fille du roi franc Sigcbert et de Brunchaut. passa au catholicisme. 11 est vrai qu'il dut aussitôt s'enfuir à Séville ou qu'il y fut exilé. Mais là, loin des menaces paternelles, et très vraisemblablement sous l'inspiration de Léandre, il chercha à former un parti pour la conversion de l'Espagne. Il sollicita le concours du lieutenant de l'empereur de Byzance et envoya Léandre en mission à Constantinople; c'est là, en effet, que Léandre se rencontra

avec le futur pape saint Gregoire le Grand, qui lui écrivait plus tard: *Te illuc injuncta pro causis fidci Wisigo-Ihorum legatio perduxisset. Moral.,* cpist. i, *P. L.,* t. LXXv, col. 510. Durant ccttc mission, Isidore, alors âgé de plus de vingt ans, crut le moment propice pour faire œuvre de propagande en combattant ouvertement l'arianisme. Ce ne fut pas sans horreur qu'en 585 il apprit le guet-apens tendu à I Icnnénégilde et le meurtre qui en fut la suite. Mais survint presque aussitôt la mort du roi persécuteur, suivie de l'avènement de Récarèdc, qui,comme son frère, abjural'arianisme et entraîna par son exemple la conversion en masse de tout le royaume goth. Ce grand évènement, si conforme aux vœux d'Isidore, fut célébré au III· concile de Tolède, en 589, où siégea et signa, comme métropolitain de la Bétique, saint Léandre. Isidore rentra dès lors dans le eloitre, comme clerc ou comme moine, pour y continuer la lecture attentive des auteurs et enrichir de plus en plus sa collection d'extraits.

2° *Son épiscopal.* — 1. *Il remplace son frère Léandre sur le siège de Séville.*—Λ la mort de Léandre, du temps de l'empereur Maxime (t 602J et du roi Récarèdc (t 601), donc au plus Lard en 601, Isidore fut élu pour remplacer son frère sur le siège métropolitain de la Bétique; c'est la date consignée par un contemporain et un ami d'Isidore, saint Braulio, évêque de Saragosse, dans sa *Pnenotutto in libros divi Isidori, P. L.,* t. 1 x x x i, col. 15-17. Saint Udefonse ajoute qu'il occupa ce siège une quarantaine d'années. *De viris illustribus*,ιχ, P. *L.,* t. 1 x x x i, coi. 28; exactement jusqu'au début du règne de Chintilla en 636, comme a eu soin de le préciser un disciple d'Isidore,qui a raconté la mort édifiante de son maître. P. £., t. 1 x x x i, col. 32. Ce long épiscopat fut consacré par hldoreauxinlérêtsdesonsiège, de sa province et de l'Espagne; il ne fut pas sans fruits; n'en retenons que les faits principaux.

2. *Il signe* d *un synode de la province de Carthagène.* — En 610, se tint à Tolède, à la cour du rolGondcmar, un synode de la province carthaginoise,où il fut décidé que le titre de métropolitain de cette province n'appartiendrait plus au siège de Carthagène, mais à celui de Tolède, la capitale du royaume. Bien qu'étranger à cette province, Isidore, alors l'hôte du roi, fut invité à signer le premier ce décret; c'est ce qu'il Ut en ces termes : *Ego Isidorus, Hispalensis ecclesia: provincim belleæ metropolUanus episcopus. dum in urbem Toletanam, pro occursu regis, advenissem, agnitis his constitutionibus, assensum praebui et subscripsi.*

3. *Il convoque lui-mime des synodes.*—Par deux fols, en 619 et en625. Isidore convoquait Séville les évêques de la Bétique pour régler certaines ailaires litigieuses et délicates. Dons le premier de ces synodes, il trancha d'abord le différend survenu entre son frère Fulgence, évêque d'Astigi (Eclja), et Honorius, évêque de Cordoue, au sujet de la délimitation de leurs diocèses ; puis 11 traita Γ affaire de l'évêque eutychlen Grégoire, de la secte des acéphales, qui, clîassé de la Syrie, avait trouvé un refuge en Espagne. Pour couper court à toute suspicion et à toute propagande d'erreur de sa part, Isidore exigea de lui une abjuration tonnelle de l'hérésie monophyiitc et une confession de foi orthodoxe. Dans le second, il déposa le successeur de saint Fulgenev, Martianus, et le remplaça par Habcntius. Cf. Florez, *Espaha sagrada,* t. x. p. 106.

4. *Il préside le IV* concile national de Tolède.*— A titre duplus ancien métropolltain de l'Espagne, Isidore eut aprcsidrr,cn633,le IV'concile national.quiestrrsté le plus célèbre de la péninsule, à cause des décisions qui y furent prises tant au point de vue religieux et ecclésiastique qu'au point de vue civil et politique; il en fut vraiment l'àiue.

a) *Au point de vue religieux.* — Le concile commença d'abord par promulguer un symbole; puis il imposa à toute l'Espagne ainsi qu'à In Gaule narbonnaisc KanJformité pour le chant de l'office et les rites de la mesu: *L t unus ordo orandi atque psallendi per ornncni Hispaniam atque Galliam conservaretur, unus modus in missarum solcmnitale, unus in matuhnis UisprrtinUqm officiis,* can. 2. Il régla ensuite plusieurs points de div cipbnc et de liturgie, cnn. 7-19. Il rappela aux prêlra l'obligation de la chasteté, cnn. 21-27, et aux évêques le devoir de surveiller les juges civils et de dénoncer leurs abus, can. 32. Il déclara tous les clercs exempts de redevances et de corvées, can. 47.

b) Relativement aux juifs. — La question juive, en 633, n'était pas nouvelle en Espagne vt ne devait pas de sitôt recevoir une solution définitive, mais elle s'imposait ù l'attention du pouvoir civil et ecclésiastique dans l'intérêt de la paix cL du bien public. Déjà, en 589,1e III· concile de Tolède s'en était occupé. Il avait Interdit aux juifs : toute fonction qui leur aurait permis d'édicter des peines contre les chrétiens; toute union avec une femme chrétienne, soit comme épouse, soit comme concubine, les enfants nés d'une telle union devant être baptisés; tout achat d'esclaves chrétiens, ceux-ci ayant droit à l'affranchissement gratuit s'ils avaient été l'objet de quelque rite judaïque; autant de mesures sages qui, sans léser les juifs, protégeaient les chrétiens. Quelques années plus tard, Siscbut obligea les juifs à recevoir le baptême; c'est ce que note simplement Isidore dans son *Chrunicon,* exx, P. L, t. 1 x x x iii, col. 1056, mais ce qu'il blâme avec raison dans son *Historia de regibus Gothorum,* 1 x, *ibid.,* col. 1093,oùildit de Siscbut; *Jnitio regni judœos in [idem chistianam promovens, œmulationem quidem habuit,std non secundum scientiam, potestate enim compulit quos provocare fidei ratione oportuit.* Aussi, ayant lui-même à s'occuper des juifs, maintint-il tout d'abord les décisions prises au III· concile de Tolède, mais II eut soin de faire décréter qu'on ne forcerait plus désormais aucun juif à se faire chrétien. Les juifs restaient exclus des emplois publics et ne pouvaient plus posséder d'esclaveschréticns; si l'un d'eux avait cpouséunechrétienne, il était mis en demeure ou de se séparer d'elle ou de se convertir. Restait à liquider le passé et à prendre des mesures pour l'avenir; car la plupart de ceux qui avaient été contraints sous Siscbut à recevoir le baptême étaient retombés dans le judaïsme : ceux-là devaient être ramenés de force ù la vraie foi ; leurs enfants, s'ils étalent circoncis, devaient être soustraits à leur autorité pour être confiés à des communautés ou à des fidèles recommandables, et leurs esclaves, s'ils avaient été circoncis par eux, devaient être affranchis aussitôt Désormais tout juif baptisé, qui viendrait à renier son baptême, serait condamné à la perte de tous ses biens au profit de ses enfants,si ccs derniers étaient chrétiens, can. 57-66.

c) *Relativement à Γ État.* — C'était là, à vrai dire, l'un des points les plus importants à traiter, car on était au lendemain d'une révolution : il s'agissait de mettre un terme aux discordes civiles et d'assurer la paix, en tranchant le différend survenu entre Suinthila et Sisenand. Siscnand, en eflet, avait pris les armes pour détrôner le roi régnant, et Suinthila, devant la révolte triomphante,avait dû abandonner le pouvoir.Slscnand, intéressé à se faire reconnaître, s'était montré plein de déférence à l'égard de l'épiscopat et ne ménagea pas les promesses. Loin d'être inquiété pour sa révolte et son élection,qui avaient tous les caractères d'une usurpation, il fut acclamé et solennellement reconnu comme le roi légitime. Quant à Suinthila, il fut condamné à la dégradation et la perte de tous ses biens. Le concile, disposant ainsi des ailaires de l'État, menaça d'anathème quiconque attenterait aux jours du nouveau roi, le dépouillerait du pouvoir ou usurperait son trône, et décida qu à la mort de Siscnand son successeur serait

élu par tous les grands de la nation et par les évêques, can. 75. Ainsi s'affirmait, en Espagne, Taction poll-tlnue du clergé et l'union étroite de l'Église et de l'Etat.

d) *Relativement à Γinstruction d à Γéducation du clergé.* — Isidore, qui avait tant profité de son séjour dans les écoles monastiques et qui comprenait l'importance capitale de l'instruction et de l'éducation pour le clergé, avait fondé à Seville un collège pour les jeunes clercs sous la direction d'un supérieur qui fût à la fols un *magisrer doctrina* et un *testis vite.* C'est là que fut élevé saint lldefonsc. Il eut soin en outre de faire décréter qu'un établissement semblable serait institué dans chaque diocèse, can. 24. Voir les canons du IV· concile de Tolède, dans llefele, *Histoire des conciles,* trad. Leclercq, Paris, 1909, t. in, p. 267-276.

3® *Sa mort.* — Isidore ne devait survivre que trois ans au IV· concile de Tolède. Déjà vieux et « sentant approcher sa fin, raconte son disciple, P. £., t. 1 x x x i, col. 30-32, il redoubla ses aumônes avec une telle profusion que, pendant les six derniers mois de sa vie, on voyait venir chez lui de tous côtés une foule de pauvres depuis le matin jusqu'au soir. Quelques jours avant sa mort il pria deux évêques, Jean et Éparchius, de le venir voir. Il se rendit avec eux à l'église, suivi d'une grande partie de son clergé et du peuple. Quant il fut au milieu du chœur, l'un des évêques mit sur lui un cilice, l'autre de la cendre. Alors, levant les mains vers le ciel, Il pria et demanda à haute voix pardon deses péchés. Ensuite il reçut de la main de ces évêques le corps et le sang du Christ, se recommanda aux prières des assistants, remit les obligations à scs débiteurs et fit distribuer aux pauvres tout ce qui lui restai t d'argent. De retour à son logis, il mourut en paix le 4 avril 636. · Cf. Ceillicr, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclés.,* t. xi, p. 711; Leclercq, *L'Espagne chrétienne,* Paris, 1906, p. 310.

4° *Sa célébrité.* — 1. *L'opinion des contemporains.* — Très renommé pendant sa vie, Isidore est resté l'une des gloires de l'Espagne. Déjà son ami, Braulio, évêque de Saragosse, prit soin d'insérer son nom dans le *De viris illustribus* d'Isidore lui-même et d'y dresser la liste de ses principaux ouvrages. 11 y vante son éloquence, sa science, sa charité; il le considère comme le plus grand érudit de son époque, comme le restaurateur des études, comme l'homme providentiellement suscité par Dieu pour sauver les documents des anciens, relever l'Espagne et l'empêcher de tomber dans la rusticité. *Prænotatio librorum divi isidori, P. L.t* t. 1 x x x i, col. 15-17.

2. *Sa vaste érudition.* — Cet éloge enthousiaste était mérité en grande partie: car, sans être un homme de génie, Isidore fut un grand érudiL 11 connaissait une grande partie des œuvres de l'antiquité sacree et profane, et il y puisa à pleines mains, transcrivant textuellement, au fur et à mesure de scs multiples lectures, tout ce qui lui paraissait digne d'être retenu, et amassant ainsi pour scs futurs travaux des extraits précieux qu'il n'avait plus qu'à mettre en ordre. 11 fut surtout un compilateur, comme le montre l'étendue encyclopédique de ses citations.

Ayant ainsi recueilli tout ce qui touche à l'exégèse,à la théologie, à la morale, à la liturgie, à l'histoire, à la grammaire, aux sciences cosinologiqucs, astronomiques et physiques, Isidore se contenta, quand il eut à traiter un sujet, d'utiliser la collect ion de ses notes, exprimant ainsi,comine un écho fidèle, moins sa propre pensée que celle do scs devanciers. Et telle fut constamment sa méthode ainsi qu'il a eu soin à plusieurs reprises d'en prévenir loyalement ses lecteurs, *P. L.,* t. 1 x x x ii, col. 73; r.xxxm, col. 207, 737, 961; si bien qu'il aurait pu écrire en tète de chacun de ses nombreux ouvrages ce qu'il a mis dans la préface de ses *Quiestioncs in Vetus Testamentum: lector non nostra leget sed veterum releget. P. L.,* t. 1 x x x iii, coi. 209.

3. *Son titre de docteur de ΓÉglise.* — Traduisant la pensée des contemporains, le VIII· concile de Tolède, en 653, parle d'Isidore en ces termes : *Doctor egregius, Eectesiæ catholica nooissimun decus, procedentibus if late postremus, doctrina et comparatione non infimus et, guod majus est, in srrculorum fine doctissimus.* Mansi, *Concit.,* t. x, col. 1215. C'est ce même titre de docteur que lui donne encore le concile de Tolède de 688. Aussi l'Église de Séville n'hésita pas à Insérer dans l'office de son saint évêque l'antienne *O doctor optime*,et dans la messe l'évangile propre à la fête des docteurs : Vos *estis sal terræ :* office et messe qui reçurent, pour l'Espagne et les pays soumis au roi catholique, l'approbation de Grégoire XIII (1572-1585). Finalement ce titre fut reconnu pour toute l'Église, le 25 avril 1722, par innocent XIII, Cf. Benoit XIV, *De beattf. sonet.,* L IV, part. II, c. xi, n. 15. Comme scs deux frères, Léandre et Fulgcnce, et comme sa sœur Florentine, Isidore a été inscrit au catalogue des saints; sa fête est fixée au 4 avril. *A eta sanctorum,* aprills t.1,p. 325-361.

II. Œuvres,— Durant son long épiscopat, Isidore composa un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns ne sont point parvenus jusqu'à nous. Braulio, en effet, après en avoir signalé 17, ajoute ccs mots ; *suni et aha multa opuscula. Prænotatio, P. L.,* t. 1 x x x i, col. 17. Ceux qui restent sont caractéristiques quant au genre et à la méthode du saint. Ils roulent sur les maticres les plus variées; car ainsi que l'a observé Arevalo, *tsidoriana,* part. I, c. i, n. 3, *P. L.,* t. 1 x x x i, col. 11, Il n'est pas de sujet qu' Isidore n'ait abordé : *nil intentatum reliquit.* Laissant de côté tout ce qui a trait au droit canon et à la liturgie, et qui trouvera sa place dans les dictionnaires consacrés à ces deux sciences, nous nous bornerons à parcourir succinctement ses œuvres, non dans leur suite chronologique, car il n'y en a guère que quatre ou cinq que l'on puisse dater approximativement, mais dans l'ordre des matières adopté par Arevalo, le dernier et le meilleur éditeur des ouvrages de saint Isidore.

1° *Etymologie* — C'est le plus long cl le principal ouvrage du saint. Isidore y travailla longtemps sans pouvoir l'achever comme il l'aurait voulu. Mais sollicité plusieurs amnvs de suite par Braulio pour qu'il le lui envoyât complet et en ordre, il finit par céder, vers 639. 11 l'expédia à son ami avec une dédicacé, mais ttlqu il était encore, *immendalum,* en lui laissant le soin de l'amender lui-même. Son titre general est celui *à'Etyinologte,* sous lequel Isidore le désigne plusieurs fois; mais comme il est qualifie dans lu preface *à'opus de origine quarumdam rerum,* hlargann de la Bigne et du Breul lui ont donné aussi le titre *d'Origmts.* Sa division actuelle en vingt livres est-elle duc à Isidore ou à Braulio? C'estce qu'on ne saurait dire, car les manuscrits varient et pour le nombre et pour l'ordre de ces livres.

En voici le résumé: le I* livre traite de la grammaire; le 11·, de la rhétorique et de la dialectique;ces deux livres sont plus développés dans les *Differentur,* mais dans le même esprit, selon le meme plan et la même méthode; le III·, de l'arithmétique, de la géométrie, de la musique et de l'astronomie; le IV·,delà médecine; le V·, des lois et des temps : celui-ci est un résumé lu *Chronicnn,* ou abrégé de l'histoire universelle, en six époques, depuis les origines du monde jusqu'à l'an 627 après Jésus-Christ: le VI·, des livres et des offices de l'Égliîu· :ily est question du cycle pascal et il csi plus développé dans le *De officiis;* le V11·. de Dieu, des angt s et des différentes classes de fidèles : c'est un abrégé de théologie; le VI11·, de l'Église et des sectes; le IX·, des langues, des peuples, des royaumes, des armées, de la population civile, des degrés de parenté ; le X·. des mots : c'est un index alphabétique des plus curieux; le XI·, de

l'homme et des monstres; le XII·» des animaux; le XIII·» du monde et de ses parties : c'est une sorte de cosmologie générale; le XIV·, de la terre et de ses parties : c'est une géographie; le XV·, des édifices, des champs et des routes; le XVI·, des pierres et des métaux; le XVII·, de la culture des champs et des Jardins; le XVIII·, de la guerre et des Jeux; le XIX·, des vaisseaux, des constructions et des costumes; le XX·, des mets et des boissons, des ustensiles de ménage et des instruments aratoires.

Il y a là, comme on le voit, une sorte d'encyclopédie. Tout y est traité d'une manière uniforme» l'étymologie des mots servant à l'explication des choses. Mais Il y a l'étymologie *secundum naturam* et l'étymologie *setundum propositum. A* défaut de la première, Isidore recourt à la seconde. Or, quelque ingéniosité qu'on y déploie. Il y R toujours place alors pour l'arbitraire. Aussi,à côté d'étymologies pertinentes et parfois fort remarquables, combien qui prêtent à sourire ou même semblent ridicules I Isidore, il est vrai, ne les a pas Inventées, mais alors à quoi bon les transcrire sans tenir compte de leur invraisemblance, ni même de leur contradiction ou de leur absurdité? Arevalo a vainement essayé de l'en excuser, quand Il écrit : *Scriplores collectaneorum magis excusandi sunt,sl quædam aliquantulum absurda aut minus credibilia proferant. Propositum enim illis erat, non tam ut vera ajais isdiscernerent, quam ut aliorum dicta (ongcrcrcnt et aliis dijudicanda proponerent. hldoriana,* part. 11, c .1 x i, n. 10, *P.L.,* t. 1 x x x i, coi. 386. Un choix plus judicieux s'imposait. Λ vrai dire, dans une œuvre de ce genre, Isidore n'a pas été plus heureux que Platon chez les grecs, Vairon chez les latins et Philon chez les Juifs. Mais, telle quelle, sa compilation n'en fut pas moins, pour tout le moyen âge, une mine de renseignements et un manuel à la portée de tous.

2° *Diljercntin:, sloe de proprietate sermonum.* — Isidore dit avoir eu en vue ici le traité correspondant de Caton, mais il a aussi emprunté à d'autres. Il a divisé ion travail en deux livres. Le Ier, *De differentiis verborum,* disposé par ordre alphabétique, comprend 610 différences, quelques-unes subtiles et bien appropriées; par exemple : entre *aptum* et *utile;* aptum, *ad tempus;* utile, *ad perpetuum;* entre *ante* et *antea;* ante *locum significat et personam;* antea, *tantum tempus;* entre *alterum* et *alium;* alter *de duobus dicitur;* alius, *de multis,* etc. Le Π·, *De differentiis rerum,* en *10 sections et 170 paragraphes, marque la différence des choses, comme par exemple entre *Deus* et *Dominus, Trinitas* et *Unitas, substantia* et *essentia, animus* et *anima, anima* et *spiritus,* etc. C'est, en fait, un vrai petit traité de théologie sur la Trinité, le pouvoir et la nature du Christ, le paradis, les anges,les hommes,le libre arbitre, la chute, la grâce, la loi et l'Évangile, la vie active et la vie contemplative, etc.

3· *Allegoria!.* — Ouvrage dédié à Orosio, personnage Inconnu, ou plutôt Orontio, qui fut métropolitain de Mérida avant 638, ces *Allégories* forment une suite d'interprétations ou d'explications spirituelles, d'à peine quchjue· lignes chacune, sur des noms, des caractère*. des personnages de l'Écriture : 129 pour Γ Ancien Testament, d'\dam aux Macchabées; 121 pour le Nouvc iu, la plupart de celles-ci concernant les paraboles et le· miracles du Sauveur. *Hare,* dit Isidore dans sa préface, *Γ. L* , t. 1 x x x iii, col. 97, *non mro conseruaui arbitrio, srd tuo commisi corrigenda judicio.* Même esprit et même méthode que dans les *Etymologise.*

4· *De ortu et habitu Patrum qui in Scriptura laudibus efferuntur.* — C'est une série do très courtes notices biographiques sur 61 personnages de Γ Ancien Testament, d'Adam aux Macchabées, et 22 du Nouveau, de Zacharie à Tite. Son attribution à saint Isidore, dans sa forme actuelle, n'est pas acceptable, dit Mgr Duchesne, S. *Jacques de Galice,* p. 156-157, dans les *Annales du midi,* 1890, t. xu, p. 145-179· C'est là que se trouve, en effet, *De ortu,* 1 x i, *P. L.,* t. 1 x x x h i, col. 151, le passage Interpolé qui, de saint Jacques le Majeur, frère de saint Jean, fait l'apôtre de l'Espagne, l'auteur de l'Epltre et la victime d'Hérode le Tétrarquc. Or saint Jacques le Majeur n'a pas écrit l'Épltre en question et fut mis à mort à Jérusalem par Hérode Agrippa Ier.

5° *In libros Veleris ac Novi Testamenti prooemia.*— Très courtes Introductions à plusieurs livres de la Bible, y compris Tobic, Judith et les Macchabées, précédées d'une introduction générale également très courte. A remarquer simplement que, dans la liste des livres du Nouveau Testament, les Actes sont placés à la fin entre l'Épltre de saint Jude et l'Apocalypse de saint Jean, *Prooemia,* χιιι, *P. L.,* t. 1 x x x iii, col. 160; c'est du reste la même place qu'Isidore leur assigne dans son De *officiis ecclesiasticis,* I, xi, *P. L.,* t. 1 x x x iii, col. 746.

6° *Liber numerorum qui in sanctis Scripturis occurrunt.* — Il est question dans ce petit traité de divers nombres qui se trouvent dans l'Écriture, à savoir de 1 à 16, de 18 à 20, puis des nombres suivants : 24, 30, 40,46,50 et 60. Isldovcn donne une explication mystique qu'il clôture en faisant remarquer, à la suite de saint Augustin, que le nombre de 153 est la somme des dix-sept premiers chiffres. Or 153 est le nombre des poissons pris dans le coup de filet de la pèche miraculeuse.

7° *De Veteri et Novo Testamento quæstiones.*— D'un Intérêt plus relevé que le précédent, cet opuscule, quoique beaucoup plus court, quatre pages à peine dans Migne, fait passer sous les yeux, dans une suite de 41 questions, la substance et l'enseignement de l'Écriture. *Die mihi quid est inter Novum et Velus Testamentum?— Velus est peccatum Adæ; unde dicit Apostolus : Regnavit mors ab Adam usque ad Moysen,ctc. Novum est Christus de Virgine natus; unde Propheta dicit : Cantate Domino canticum novum; quia homo novus venit; nova pricccpta attulit,* etc. *Quirstiones,* I, *P. L.,* t. 1 x x x iii, col. 201.

Mysticorum expositiones sacramentorum, seu quaestiones in Vetus Testamentum. — Dans ce traité assez étendu, Isidore donne une interprétation mystique des principaux événements rapportés dans les livres de Moïse, de Josué, des Juges, de Samuel, des Rois, d'Esdras et des Macchabées : il y voit autant de figures de l'avenir. C'est, selon sa constante méthode, une série d'emprunts, que tantôtil abrège ou modifie, et auxquels il ajoute parfois. *Veterum ecclesiasticorum sententias congregantes... velati ex diversis pratis flores lectos... et pauca de multis breviter perstringentes, pleraque etiam adjicientes vel aliqua ex parte mutantes. Pncf., P. L.,* t. 1 x x x iii, col. 207. L'allégorie y est souvent poussée jusqu'à l'excès, elle est du moins d'un ton très moralisant.

9· *De fide catholica ex Veterl et Novo Testamento contra judœos.*— Ce titre pourrait faire croire à un traité d'apologétique ou de controverse, mais Il n'en est pas tout à fait ainsi. Sans doute,dans son épltre dédicatoirc à sa sœur Florentine, Isidore dit: *Ut prophetarum auctoritas fidet gratiam firmet et infidelium fudæorunx imperitiam probel,* ce qui semble annoncer une thèse, mais il ajoute : *Hire,sancta soror, te petente, ob aedificationem studii lui libi dicavi. P.L., 1.* 1 x x x iii, coi. 4 19; c'est, en effet, une exposition sereine plutôt qu'une œuvre de polémique. Dans le premier livre,on traite, textes en mains, de la personne du Christ, de son existence dans le sein du Père avant la création, de son incarnation, de sa passion, de sa mort, de sa résurrection, de son ascension et de son retour futur pour le jugement, le tout terminé parccttc observation : *Tenent ista omnia libri Hebræorum, legunt cuncta judiri sed non inlclligunt. Cont. judocos,* i, 62, *P. L.,* t. 1 x x x iii, col. 498.

Dans le second, on montre les suites de l'incarnation, à savoir : la vocation des gentils, la dispersion des juifs et la cessation du sabbat; apres quoi vient simplement cette exclamation : *O infelicium fudirorum deflenda dementia! Cont. judaos,* n, 28; *ibid.,* col.536. Celte manière d'argumenter contre les juifs, quelque intérêt qu'elle offre pour l'époque, est loin de rappeler le célèbre *Dialogue avec Tryphon,* de saint Jus: in

10° *Sententiarum libri tres.*— Autrement dit, ajoute Braulio, *De summo bono.* Voici un manuel de doctrine et de pratique chrétiennes, emprunté surtout à saint Augustin et à saint Grégoire le Grand. Il est divisé en trois livres. Dans le Irr, il est question de Dieu et de scs attributs, de la création, de l'origine du mal, des anges, de l'homme, de l'Amc et des sens, du Christ, du Saint-Esprit, de l'Église et des hérésies, de la loi, du symbole et de la prière, du baptême et de la communion, du martyre, des miracles des saints, de l'Antéchrist, de la résurrection et du jugement, du châtiment des damnés et de la récompense des justes. Dans le II·, de la sagesse, de la fol. de la charité, de l'espérance, de la grâce, de la prédestination, de l'exemple des saints, de la confession des péchés et de la pénitence, du désespoir, de ceux que Dieu abandonne, de la rechute, des vices et des vertus. Dans le IIIe qui est d'une grande utilité pratique, Il s'agit des châtiments de Dieu et de la patience qu'il faut avoir à les supporter, de la tentation, et de scs remèdes, prière, lecture et étude, de la science sans la grâce, de la contemplation et de l'action, de la vie des moines, des chefs de l'Église, des princes, des juges et des jugements, de la brièveté de la vie et de la mort.

11° *De ecclesiasticis officiis.* — Dédié à Fulgencc (t 620), frère du saint, ce traité d'Isidore contient des renseignements précieux sur l'état du culte divin et des fondions ecclésiastiques dans l'Église gothique du vn· siècle. Le premier livre, relatif au culte, passe en revue les chants, les cantiques, les psaumes, les hymnes, les antiennes, les prières, les répons, les leçons, l'alléluia, les offertoires, l'ordre et les prières de la messe dans la liturgie gallicane, cf. Duchesne, *Les origines du culte chrélient* 2e édit., Paris, 1898, p. 189 sq., le symbole, les bénédictions, le sacrifice, le· offices de tierce, sexte, none, vêpres et complies, les vigiles, les matines, le dimanche, le samedi, la Noël, l'Épiphanie, les Rameaux, les trois derniers jours du carême, les fêtes de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, des martyrs, de la dédicace; les jeûnes du carême, de la Pentecôte, du septième mois, des calendes de novembre et de janvier, J'abslinencc. Le second livre, relatif aux membres du clergé et aux diverses catégories de fidèles, traite des dores : évêques, archevêques, prêtres, diacres, sous-diacres, lecteurs, chantres, exorcistes, acolytes, portiers; des moines, des pénitents, des vierges, des veuves, des personnes mariées, des catéchumènes, des compétents, du symbole et de la règle de foi qui précèdent la collation du baptême, de la chrismation, de l'imposition des mains ou de la confirmation.

12· *Synonyma, de lamentatione animæ peccatricis.* — Ces deux titres, dont le premier fait plutôt penser à quelque traité de grammaire, et dont le second parle des gémissements d'un pécheur, se justi fient également, l'un pour la forme, l'autre pour le fond. En effet, chaque Idée est présentée plusieurs fois par des expressions différentes, mais équivalentes : de là le titre de *Synonyma.* Mais comme il s'agit d'un paüvre péçhcur qui gémit sur son propre état, le second titre explique la matière du traité. C'est une sorte de soliloque ou plutôt de dialogue intime entre l'homme et sa raison. L'homme, sous le poids des maux qui l'oppriment, en vient à désirer la mort; mais la raison Intervient pour relever son courage, lui rendre l'espoir du pardon, le ramener dans la bonne voie et le pousser jusqu'au sommet de la perfection. Il a tort, en effet, de se plaindre, car les épreuves ont leur utilité : Dieu les permet pour notre amendement, et elles sont la juste punition de nos fautes. Mieux vaut donc lutter, se convertir, opposer de bonnes habitudes aux mauvaises, persévérer dans la crainte de mourir comme un impie et d'encourir les châtiments éternels : tel est l'objet du premier livre, au commencement duquel se lit cette sentence : *Melius esi bene mori quam male vivere; melius est non esse quam infeliciteresse. Syn.,* i, 21, A t. 1 x x x iii, col. 832. Dans 1c second livre, la raison continue à donner des conseils appropriés et détaillés pour conserver la chasteté, résister aux tentations, pratiquer la prière, la vigilance, la mortification, et poursuivre la conquête des biens célestes, etc., et elle conclut : *Donum scientia: acceptum retine, imple opere quod didicisti praedicatione. Syn.,* n, 100, *ibid.,* coi. 868. Et le pécheur aussitôt de remercier la raison. Cette œuvre de direction morale est, au point de vue de la piété, la plus intéressante de saint Isidore.

13° *Regula monachorum.* — Résumé de tout ce que l'on trouve épars dans les ouvrages des Pères relativement à la disposition et à la distribution d'un monastère, à l'élection de l'abbé et à la vie des moines.

14° *Epistolæ.* —En dehors des lettres, qui servent de préface ou de dédicace à cinq de ses ouvrages, on n'en a conservé que quelques autres : trois a Braulio, évêque de Saragosse; une à Lcudefrod, de Cordoue, concernant les membres et les fonctions du clergé dans l'Église ; une à Massona, de Mérida, sur la réintégration, après pénitence, des clercs tombés dans le péché; une à Hclladius, sur la chute de l'évêque de Cordoue; une au duc Claude, sur scs victoires; une à l'archidiacre Redemptus, sur certains points de liturgie; une autre enfin à Eugène, sur l'éminente dignité des évêques, en tant que successeurs des apôtres, et plus particulièrement du pontife romain, tête de l'Église.

15° *De ordine creaturarum.* — Cet opuscule, retenu comme authentique par Arevalo, traite d'abord de la Trinité, puis des créatures spirituelles, c'est-à-dire des anges distribués en neuf chœurs, du diable et des démons, ensuite des eaux supérieures du firmament, du soleil, de la lune, de l'espace supérieur et Inférieur, des eaux et de l'océan, du paradis, et enfin de l'homme après le péché, de la diversité des pécheurs et du lieu de leur peine, du feu du purgatoire et de la vie future.

16° *De nalura rerum.* — Dédié au roi Sisebut après avoir été composé sur sa demande, ce petit travail résume tout ce que les anciens ont écrit sur le jour, Innuit, la semaine, le mois, l'année, les saisons, le solstice et l'équinoxe, le monde et ses parlies, le ciel et les sept planètes alors connues, le cours du soleil et de le lune, les éclipses, les étoiles filantes et les comètes, le tonnerre et les éclairs, l'arc-en-ciel, les nuages, la pluie, la neige, la grêle, les vents, les tremblements de terre, etc. Pour les diverses sources, voir Becker, *De natura rerum,* Berlin, 1857.

17® *Chronicon.* — Toujours fidèle à sa méthode, Isidore résume dans cette chronique, en une suite de 122 paragraphes, les six âges de l'histoire du monde, depuis la création jusqu'à l'an 654 défère espagnole, c'est-à-dire jusqu'en 616, en empruntant ses matériaux aux travaux de Jules Africain, d'Eusèbe, de saint Jérôme et de Victor de Tunnunum, et en y ajoutant quelques renseignements sur l'histoire de l'Espagne. Il a soin, à la fin, de rappeler la victoire de Liovigildc, sur los Suèves, le soulèvement d'Hemicnégildc, mais sans faire la moindre allusion à sa mort violente, la conversion de Réenrède et de tous les Goths d'Espagne, et la part que prit à ce grand événement son frère Léandre. Pour les sources, voir Hertzberg, *Ueber die Croniken des Isidorus von Sevilla,* dans

Forichangen sur deuischen Gcschichte, 1875, L xv, p. À>9-360.

18· *Historia de regibus Gothorum, Wandalorum et Suemrum.* — Ce résume historique, tout à l'honneur de l'Espagne dont il celebre la richesse, la fécondité et la gloire, est d'une valeur Inappréciable et constitue la source principale pour l'histoire des Visigoths, depuis leurs origines jusqu'à la cinquième année du règne de Suintila, en 621,c'est-à-dire pendant 256 années; pour l'histoire des Vandales, depuis leur entrée en Espagne SOUS Gunderic, en 408, jusqu'à l'invasion de l'Afrique et la défaite de Gélimer, en 522; et enfin pour l'histolre des Suèvcs, qui, entrés en Espagne en même temps que les Alains, les Vandales, s'y maintinrent Jusqu'en 585, lors de leur incorporation au royaume des Goths. Cf. Hertzbcrg, *Die Historien und dic Clirontk<n des Isidoros von Seollla,* Gcetlingue, 1874.

19e *De oiris illustribus.* — Sur une liste de 46 noms, dont ll est question dans cc traité, treize appartiennent à des auteurs espagnols, ce qui nous vaut des renseignements précieux sur plusieurs évêques d'Espagne, antérieurs au vn· siècle. On y trouve une note sévère sur la mort d'Osius et un éloge mérité de Léandre au sujet de son Influence religieuse et de la part qu'il prit à la conversion des Goths.

111. Doctrine. — 1° *Observation préliminaire.* — Sur Γ Écriture, le dogme, la morale, la discipline et la liturgie, saint Isidore a résumé la science de son temps ; mais c'est moins sa pensée qu'il nous donne que celle des autres. ll s'est contenté d'être l'écho de la tradition. dont ll a pris soin de recueillir et de reproduire les témoignages, et, à ce point de vue, son œuvre est des plus précieuses; c'est celle d'un disciple très averti, d'un témoin autorisé, mais cc n'est pas celle d'un Initiateur ou d'un maître. S'en tenant trop exclusivement à sa méthode de collectionneur et de rapporteur, Il n'a pas donné, dans quelque œuvre originale et forte, toute la mesure de son talent. Dans ces conditions, Il serait difficile de parler do son enseignement personnel ; ll suffira de signaler quelques points particuliers sur lesquels son témoignage est bon à recueillir ou à propos desquels il a été l'objet d'accusations injustifiées.

2* *Sur Γf'eriture.* — 1. Le *canon.* — Par trois fols, snlnt Isidore a donné le catalogue des livres de la Bible. *Elijm.,* vi, i; *In libros Veteris et Novi Testamenti proœmia,pro].t2-\3,DeofJleiisecclesiasticis,* I,χι, P. L., L Lxxxni, coi. 150-160, 229,746. Pour Γ Ancien Testament, c'est lu liste du *Prologus galeatus.* Aux trois classes des protocanoniques, livres historiques, prophétiques et haglographes, Isidore joint celle des drut rocanoniques, la Sagesse, i'Écclésiastique.Toble, Judith et les deux livres des Macchabées, parce que Γ Église, dit-il, les tient pour des livres divins. Pour le Nouveau Testament, c'est *Cordo euangelicus* ou les quatre Evangiles; *\'ordo apostoUcus :* les quatorze Epitres de saint Paul, les sept Épltres catholiques rangées dans l'ordre suivant: Pierre. Jacques, Jean et Judc, et enfin les Actes et Γ Apocalypse.Cc dernier livre était encore contesté en Espagne, mais Isidore eut soin, au IV· concile de Tolède, de foire porter ce décret : ‹ L'autorité de plusieurs conciles et les décrets synodaux des pontifes romains déclarent que le livre de l'Apocalypse est de Jean l'Évangéllstc et ordonnent de le recevoir parmi les livres divins. Mais Il y a beaucoup de gens qui contestant son autorité et qui ne veulent pas l'expliquer dans Γ Église de Dieu. SI désormais quelqu'un ne le reçoit pas ou ne le prend pas pour texte d'explication pendant la messe, de Pâques à la Pentecôte, il sera excommunié. » Can. 17.

2. *L'inspiration.* — Saint Isidore affirme le fait de Hnsplratlon divine de tous les auteurs sacrés, mais •ans en spécifier la nature; Il sc contente de dire : *Auctor earumdem Scripturarum Spiritus Sanctus esse credi-tur; ipse enim scripsit qui prophetis suis scribenda dictavit. De o/Jic. eccle.,* 1, xn, 13, *P. L.,* t. ixxxm, coi. 750. Quant au rôle et à Ia part de l'écrivain sacré dans la rédaction de son œuvre, il n'en parle pas, cette question n'ayant pas encore été pleinement élucidée.

3. L'*interprétation.* — Isidore connaît la multiple signification du texte sacré; il sait qu'on peut l'entendre au sens littéral ou spirituel, au sens propre ou métaphorique. *Scriptura non sotu/n historialiter sed etiam mysterio sensu, id est spiritualiter, sentienda est. De fide cuth.,* II, xx, 1, *P. L.,* t. Lxxxni, col. 528. *Scriptura sacra ratione tripartita inhlliyitur;* d'abord *secundum litteram sine ulla figurait intentione;* ensuite, *secundum figuralrm intelligc ntiam absque aliquo rerum respectu; en (in, salva historica rerum narratione, mystica ratione. De ord. creat.,* x,6-7, *P. L.,* I. 1 x x x iii, coi. 939. Pour Fintclligcncc despassages les plus obscurs, il rappelle,à la suite de saint Augustin, mais sans y joindre lesjudicieuses réflexions de l'évêque d'Ilippone dans son *De doctrina Christiana,* III, xxx-xxxvu, 42-56, les sept règles du donatiste Tichonius. *Sent.,* 1, xix, *P. L.,* L 1 x x x h i, col. 581-586.

3° *Sur le dogme.* — Deux points de doctrine ont paru répréhensibles dans saint lsidore:l*un sur la prédestination, l'autre sur la transsubstantiation ; qu'en est il?

L *La prédestination.* — Suint Isidore parle dans un passage de la *gemina prrtdcsti natio, sive electorum ud requiem, sive reproborum ad mortem. Sent.,* il, vr, 1, *P. L.,* t. 1 x x x iu, col. 606. Hincmar de Reims, au xx· siècle, a conclu de là que l'évêque de Séville était un successeur des Gaulois qu'avait combattus saint Augustin dans son *De pru destinatione sancturum* et son *De bono perseverantiæ.* G'est bien à tort, car il n'y a pas de preuve que le prédestinât ianisme ait paru en Espagne, soit de provenance gauloise*, soit d'ailleurs. L'erreur, des prédestinatiens du ix· siècle fut de croire que Dieu prédestine les pécheurs,non seulement h la damnation, mais aussi au péché. Or, saint Isidore distingue avec raison l'une de l'autre, Il nie la prédestination au péché; car Dieu ne veut pas le péché, il ne fait que le permettre; et s'il est question de l'endurcissement ou de l'aveuglement du pécheur, il faut prendre garde au rôle négatif de Dieu. *Obdurare dicitur Deus hominem, non ejus faciendo duritiam, sed non auferendo eam, quum sibi ipse nutrivit. Non aliter et obcwcare dicitur quosdam Deus, non ut ineis eamdtm ipsecacita'em faciat sed quod pro eorum inutilibus meritis circitatem eorum ab eis ipse non auferat. Sent.,* II, v, 13, *P. L.,* t. bxxxm, coi. 605. Quant à la prédestination à la peine, Isidore l'enseigne : *Miro modo a quus omnibus Conditor alios priedeshnando præcligil, alios in suis moribus pravis justo judicio derelinquit; quidam enim gratissimie miserlcordtieejus prævenientis dono saloantur,ellectl vasa misericordia:; quidam vero reprobi habili ad pernam prirdestinali damnantur, effecti vasa ira·. Different.,* 11, xxxn, 117-118, *P. L.*. t. Lxxxin, coi. 88.

Au sens propre et rigoureux qu'il aura dans la langue théologique, le mot de prédestination ne s'applique qu'à certaines créatures raisonnables qui doivent avoir la gloire du ciel en partage : c'est la prescience, non des mérites de la créature.mais des bienfaits de Dieu ;c*csl le plan étemel de Dieu statuant en lui-même l'obtention du ciel pour ceux qui, en effet doivent un jour et pour Γéternité, être admis à cc bonheur. Il ne s'applique au pécheur que dans un sens Impropre; car la réprobation implique de la part de Dieu deux choses, d'abord ia permission de la faute, ensuite la volonté de la punir. Dieu permet le péché: pourquoi? C'est le grand mystère, dont Il n'est point pemds de demander compte à Dieu; et Dieu très Justement châtie le péché non pardonné et non expié. Cf. Arevalo, *hldorlana,* part. I, c. xxx, n. 1-14, *P. L.,* L i xxxi' col. 150-157.

2. *La transsubstantiation.* — D'après Bingham, Or/-*glnesecclcs.,* I. XV,c. v,sect. 1, Londres, 1710-1719,1. vt, p. 801, saint Isidore aurait nié la transsubstantiation. S'il s'agit du mot, il est certain que saint Isidore ne l'a pis employé, pour la bonne raison qu'il n'existait pas encore pour exprimer la nature du changement qui s'opère nu sacrifice de la messe par la consécration; mais s'il s'agit du sens exprimé si bien plus tard par le mot de transsubstantiation, on ne peut pas soutenir qu'Isidore ne l'a pas enseigné. Car, dans un passage, Il dit qu'on appelle corps et sang du Christ le pain et le vin, quand Us sont sanctifiés et deviennent sacrement par l'invisible opération du Saint-Esprit. *Unde hoc, to jubente, corpus Christi et sanguinem dicimus, quod, dum sit ex /rudibus terror sancti/Icatur et fit sacramentum, operante invisibiliter Spiritu Dei. Elym.,* VI, xix. Resteraient-ils pain et vin tout en devenant sacrement? Nullement, car, dans un autre passage, après avoir dit comme saint Paul : *panis, quem frangimus, corpus Christi est,* il ajoute : *Jlmc autem, dum sunt visibilia, sanctificata per Spiritum Sanctum, in sacramentum divini corporis transeunt. De offlc. eccl.,* I, xvm. *Transeunt,* qu'est-ce à dire? Il s'agit bien d'un changement, d'une transformation, et n'est-ce pas là l'équivalent du mot transsubstantiation? Cf. Arevalo, *hidoriana,* part. I, c. xxx, n. 15-21, P. L., t. lxxxi, col. 157-160.

4° *Sur les sacrements.* — Bingham, *Origines eccies.,* l. XII, c.i, accuse encore saint Isidore de n'avoir fait qu'unsculsacrementdubaptèmectdela confirmation. En effetl'évêque de Séville aécrit : *Suntautemsacramcnia baptimus et chrisma, corpus et sanguis. Etym.,* VI, xix. D'où Bingham de conclure : de même que *corpus et sanguis* ne désignent qu'un seul et même sacrement. de même *baptismus et chrisma.* Conclusion erronée, car Isidore, loin de confondre le sacrement du baptême avec celui de la confirmât ion, les distingue l'un de l'autre : *Sicut in baptismo peccatorum remissio datur, ita per undionem. sanetifleatio Spiritus adhibetur,* et Il traite ailleurs, *De o/Jle. eccies.,* II, xxv-xxvin, P. *L.,* t. lxxxiii, col. 822-826, séparément et distinctement du baptême, de la *chrismatio* et de l'imposition des mains. Ce que l'on peut reprocher à son langage, c'cst, tout au plus, un certain manque de précision fort excusable à une époque où la théorie sacramcntaire n'était pas encore rigoureusement fixée. Cf. Arevalo, *hidoriana,* part. I, c. xxx, n. 22-25, P. *L.,* t. lxxxi, col. 160-162.

5° *Sur Γorigine de Mme des enfants d*Adam.* — L'âme de l'enfant qui vient au monde a-t-elle été créée dès l'origine, ou n'est-clic créée par Dieu qu'au moment de la conception, ou bien encore ne serait-elle pas transmise du père au fils par voie de génération? Autant de questions soulevées panni les Pères grecs et latins et résolues en sens divers. Suint Augustin est mort sans avoir pu y trouver une solution qui le satisfit. Saint Isidore, cela va sans dire, rappelle les opinions anciennes, en constatant quo la question est des plus difficiles et n'a pas clé tranchée. *Differ.,* II, xxx, 105; *Deofllc. ceci.,* II, xxiv, 3; *De ord. creat.,*xv, 10, P. *L.,* t.LXxxni, col. 85,818,952. Toutefois il se prononce pour la création de l'âinc au moment où elle doit animer un corps humain : *Animam non esse partem divinæ substantifs, vel naturæ, ncc esse eam priusquam corporis misceatur, constat;sed tunc creari eam quando et corpus creatur, cui admisceri videtur. Sent.,* I, xu, 4, P. *L.,* t. lxxxiii, coi. 562.

I. Éditions. — Margarin do La Bigne fut le promior à publier les œuvres de l'évêque do Séville sous co titre : S. *hidorl Hispalensis episcopi opera omnia,* Paris, 1580. Son édition était incomplète cl laissait à désirer. Près do vingt ans après, Grial donna une mitre édition beaucoup plus soignée, mais qui est encore loin d'être satisfaisante: *Dtul htdnrl Hispalensis rplsropf opera,* Madrid. 1599; 2 vol. 1778. J*je* bénédictin Jacques DuBreuil, profitant du travail de ses devancier». améliora celle de Margarin de lui Blgne et compléta celle do Grial sans la rendre plus correcte : S. *hidori Hispalensis episcopi opera omnia,* Part*. 1601'.Cologne, 1617. Au xvm· siècle, (Πoα reprit l'édition de Grial et la publia Λ Madrid, en 1778, revue, corrigée et augmentée des notes de Gomct Mnis Il restait un examen critique & Lure sur tous les ouvrages, authentiques ou supposés, de saint Jridore;ce fut l'œuvre d*Arevalo. Ce dernier, grticc ù un examen attentif et à une connaissance approfondie du sujet, passa en revue les manuscrits et les éditions et ne retint comme authentiques que les ouvrages dont l'analyse a été donnée dans cet article, en suivant l'ordre de la dignité des matières et. dans chaque matière, le genre d'abord, les espèces ensuite; c'est jusqu'ici la meilleure d* toutes les éditions : S. *hidorl Hispalensis episcopi opera omnla,*4 vol., Borne, 1797-1803. Migne l'a reproduite; P. L·., t. lxxxi-lxxxiv, en y Joignant h *Collectio canonum* attribuée à saint Isidore, alnxi que la *LIturgia mnzarabtca secundum regulam brail hidorl, P. L.,* t. LXXXV-LXXXVL Depuis lors quelques ouvrages de saint Isidore ont fait l'objet d'éditions critiques nouvelles. La partie historique, sous cetitre: *hidori jun laris Hispalensis historia Gothorum, Wandalorum, Sueborum ad annum 624, a* été insérée dan» les *.Monumenta Germanix historica. Auctores antiquissimi,* Berlin, 1894. t. xi, p. 304-390. G. Becker a donné une édition critique du De *natura rerum,* Berlin, 1857. K. Weinhold a publié quelques fragments en vieil allemand de l'opuscule contre les Juifs: *Diealldeutschrn Bruchstùcke des Tractais d.-s Bischo/s hidorus Don Sevilla De fide catholica contra Judsas,* Paderborn. 1874. G. A. Bench a publié un fac-similé du codex de *Paris; Deralthochdeutsche hidor. Facsimile Ausgabe des Pariter Codex, nebst krtlischen Texte der ParBer und Monseer Bruchsluckt,* Strasbourg. 1893. Il reste encore beaucoup à faire. W. M. Lindsay, *Jsldort Hispalensis Etymologiarum seu Originum libri* XX.2 vot.Oxford. 1911 ; Beer, *hidori Etymologiarum cod. Toletanus pholatgplce editus, Leyde,* 1900.

II. Souhces.— S.Braullo.êvêquedoSnraKoise, contemporain et amide saint Isidore: *Pramotalio librorum diol/sidort. P. L.,* t. lxxxi. coi. 13-17 ; S. Ildefonse. *Deoirls tUuxtrlbus* ix, *ibid.,* col. 27-28 ; un récit de la mort de l'évêque de Séville, *Ibid.,* col. 30-32; *Acta sanctorum,* avril, LI, p. 325-361.

III. Travaux· — De* biographies ont été publiées par Cajétan, Borne. 1616, par Duincsnil, 1843, par l'abbé Collombct, 1846. Sur la vh et les œuvres de saint Isidore. Noël Alexandre, *Historia ecclesiastica.* Paris, 1743, t. x, p. 195, 411-413; Dupin, Nou:v//e *bibliothèque des auteurs ecclésiastiques.* Mon», 1691. t. Vl» p. 1-6; Ceilller, *Histoire générale des auteurs sacrés et écriés tas tiques,* Paris. 1858-1868. t. xi, p. 720-728; N. Antonio, *Bibliotheca hisftana txtus,* Madrid, 1788, p. 321 sq.; Flores. *Espaha sagruda,* Madrid, 1754-1777, t. ni, p. 101-109; t. V, p. 417-420; t. vi, p. 441·452. 477-482; t. ix, p. 173, 406-412; Arevalo, *hidoriana. P. L.,* t. lxxxi; Bourret. *L'école chrétienne de Séville tous la monarchiedes Wisigoths,* Paris, 1855; Gams.*DieKlrehcngeschichte oon Spanien,* BaUsbonne, 1862-1874. t. n. sect, n, p. 102-113; Éiiert. *Histoire générale de la littérature du moyen ûge en Occident,* trad. îranç., Paris, 1883,1.1, p. 621-636; Teuflel, *Geschichte der rùmischen LUtcratur,* Leipzig, 1870; trad, franç., Paris, 18S3, t. lu, p. 337-345; Dressel, Dr *hidorl Originum fontibus,* Turin. 1874; Bcrlzberg, *Vebcr die Chroniken des h(doras* non *Sevilla,* dans 1rs *Forschungen rtir dtubehen Geschichte,* 1875. t. xv, p. 289-360; Menendez y Pelayo. S. *hidorcel l'importance de Sun rôle dans Vhistoire intellectuelle de l'Espagne,* trad, ùanç., dans les *Annales de philosophie chrétienne,* 1882, t. vu, p. 258-269; Munitius, *Geschichte der christ.-latein. Poeste,* Stutgart, 1891. p. 41-1-120; Klusxnann. *Excerpta Terlullianea in hidori Hlspa. Etymologiis,* Hambourg, 1892; DzlalowskJ, *hidor und lldc/ons als LiUerarhhlorikcr,* Munster. 1890; Bnrdcnhewer, *Patrologle,* 3· édit., Fribourg-cn-nrlsgau, 1910. p. 568 sq ; *Realenrgklopddie fùr protestantische Théologie und Kirche,* 3· édit., Leipzig, 1901, t. ix, p. 447-453; Leclercq, *L'Espagne chrétienne,* Pnib, 1906, p. 302*306; *Kirchcnlcxikon,* 2· édit·· t. ri. p. 969 976; Smith et XVace, .4 *dictionary of Christian blograpny,* t· ni, p. 305-313; U. Chevalier. *Répertoire. Rto-btbltographle,* t. i, p. 2283-2285; Schwarz, *Observationes critica? in hidorl Hispalensis Origines,* Birschbcrg. 1S95; Schulte, *Stwibn* tih^r *den Schrl/pbllerkalntng des h. h(doras,* dans *Ktrchm·geschitliche ïbhandlungen* d© Sdrulck, Brol.au, 1902.

t. v î; Endt. *hidor and Lukasschollen,* dnns *Wiener Studicn,* 1 K>9; Valenti, 5. *Isidoro, notlcla de sua vidagescritos,* Valladolid, 1909; Schenk, *De HIdari Hispalensis dénatura rerum libelli fontibus* (dUfJ, Itai, 1909; *C.* П. Bccwn, *IsIdor-SludIrn,* Munich, 1913; *J.* Tixeront. *Précis de patrologie,* Paris, 1918, p. 492-406.

G. Bareille.

5. *ISIDORE* **G LAB AS,** archevêque de Thessalonlque et orateur sacré de la fin du xiv· siècle. Nous ne savons rien de ses premières années, mais son épiscopat est assez bien connu. Il occupait déjù le siège de la métropole macédonienne au mois de septembre 1379. F. Miklosich et J. Muller, *Acia patriarchatus Constantinopolitani,* Vienne, 1862, t. n, p. 8,10,17,19; Papadopoulos-Kcrameus, *Analrcla Hierosolymitana,* 11, p. 471. Déposé en 1382 pour un acte d'insubordination envers le patriarche, il ne tarda pas à rentrer en grâce, car on le retrouve parmi ks membres synodaux au mois de mal 1387, *Acta patriarchatus,* L n, p. 85, 96,99; il faisait encore partie de cette assemblée en avril 1389. *Ibid.,* p. 99, 105,109, 115,130,133. Il est de nouveau question de lui en mars 1397, *ibid.,* p. 275, mais comme d'un homme passé de vie à trépas. Et comme son successeur Gabriel était déjà entré en fonctions au mois de mal 1394, c'est dans les premiers mois de cette même année 1394 ou dans les derniers de 1393 que doit se placer la mort d'Isidore. Son éloge funèbre fut prononcé par Ibankos; on en trouve le texte dans E. Legrand, *Lettres de l'empereur Manuel Paléologue,* Paris, 1893, p. 105-108.

L'héritage littéraire d'Isidore consiste surtout en homélies, dont quatre seulement ont été publiées dans le texte original, d'abord par A. Ballerini, *Sylloge monumentorum ad mysterium Conceptionis iinmaculalæ Virginis Delparæ illustrandum,* Rome, 1854, 1. 1, p. 204-242,418-458 ; L H, p. 377-439,597-661, puis par Migne, P. G., t. cxxxix, col. 12-164. Elles ont respectivement pour objet la Nativité de la sainte Vierge, sa Présentation au temple, l'Annonciation et l'Assomption, ou, pour parler comme les grecs, la Dormition. Ils sont tlrés du *Vaticanus grircus 651,* où ils sont précédés de seize homélies sur les évangiles des dimanches cmpruntés à saint Luc, à partir du deuxième dimanche après ΓExaltation de la sainte croix. Le codex *Angelicus 51,* qui contenait à l'origine les mêmes documents, les mentionne sous le titre de *deuxième livre* des homélies d'Isidore. Le premier livre, comprenant les homélies du carême, du temps pascal et des dimanches après la Pentecôte, est renfermé dans le *Parisinus 1192,* contenant vingt-cinq homélies dominicales, trois panégyriques de saint Démétrius, le patron de Thessalonique, et trois discours de circonstance. Cet ensemble, sans être considérable, suillt ù justifier l'éloge que le Synodicon de l* Eglise thessalonicienne décerne à Isidore comme prédicateur, dans L. Allatlus, *De Symeonum scriptis diatriba,p.* 186. L'*Ambrosianus 1056(1.*91 int.), qui contient les mêmes homélies que l'*Angelicus,* renferme encore huit lettres du même auteur, également const n ées dans le *Vaticanus 651, VOtlobonianus 379,* et *VAngelicus* susdit; elles ont été publiées récemment par Sp. Lampros, *Nouvel Hellénomnémon,* Athènes, 1912, t. IX, p. 353-391. On possède encore de notre auteur : Ie deux curieuses réponses canoniques publiées par M. Gédéon, Canonica· *constitutiones,* en grec, Constantinople, L i, p. 21-26.2° un petit traité sur le cycle L.ueal, contenu dans *l*Ambrosianus 346,* fol. 45; 3° un t u ire opuscule sur les phases de la lune, conservé dans le *Vaticanus-Regiensis 43,* fol. 161.

L. Petit.

6. ISIDORE MERCATOR. Voir Décrétales (Fa Ussus), L iv, col. 212-222.

ISLAMISME. Voir Maiiomîtismi , cl Coran, Lin. «Λ 1772-1835.

ISOCHRIS i ES. Dans la première moitié du \i· siècle, les querelles origénistes se rallumèrent en Orient Dès 520, en effet, Nonnus avait répandu l'origénisme parmi les moines de la Palestine. Agapct, abbé de la Nouvelle Laure, cnit couper court au mal en expulsant quelques moines, mais son successeur Marnas les réintégra: de là une grande agitation. Saint Sabas, chef suprême des moines palestiniens, essaya, en 531, d'arrêter la propagande en recourant à l'empereur, mais Il mourut l'année suivante. Quant à l'empereur, bien qu'il cherchât à assurer l'unité de doctrine, Il ne se laissa pas moins circonvenir par deux originates, Domitien et Théodore Ascidas, qui réussirent à capter sa faveur et devinrent évêques, le premier d*Ancyra en Galatic, le second de Césaréc en Cappadoce. L'agitation persistant, Éphrcni, patriarche d'Antioche, condamna l'origénisnie renaissant, et Justinien en fit autant en 543.

Cela n'empêcha pas les origénistes de créer de nouveaux partis. Les uns, en effet, avec Damien, patriarche d'Alexandrie, sc mirent à combattre les *trithéiles,* qui, adoptant la doctrine du philosophe Jean Ascunages, attribuaient à chaque personne de la Trinité une nature particulière et curent dans la suite pour principaux tenants Jean Philopon et Étienne Gobar; mais, en les combattant, ils tombèrent dans une erreur nouvelle, parce qu'ils divinisaient l'âinc du Christ, dont ils soutenaient la préexistence : d'où leur nom de *protoclistes.* On les appelait aussi *damianites,* du nom de leur chef, et *tciradiles* comme s'ils adoraient un quatrième dieu dans l'Arnc humaine du Sauveur.

Les autres se contentèrent de soutenir que lesapôtres devaient être égaux au Christ : d'où leur surnom d'*/sochristes.* Us s'appuyaient sur cette parole de l'un des leurs, Théodore Ascidas, l'évêque de Césaréc : <Si les apôtres font à présent des miracles et sont en si grand honneur, quel avantage recevront-ils dans la résurrection, s'ils ne sont pas rendus égaux à Jésus-Christ? · Évagrc, *IL E.,* iv, 38, P. *G.,* t. 1 x x x v i, col. 2780. La doctrine d'Origène n'autorisait nullement une prétention si erronée. D'après Évagrc, foc. *cil, ccs* isochrlstcs auraient été réprouvés à lasuitede lacondanmationdcs Trois Chapitres, au concile de Constantinople,en 553. Mais, comme le fait observer Valois, *toc. cil.,* leur condamnation dut être antérieure; car, au concile de 553, on ne traita, d'après les actes, que l'affaire des Trois Chapitres; et le principal instigateur de la condamnation des Trois Chapitres fut précisément l*évêque de Césaréc en Cappadoce, Théodore Ascidas, qui avaitfalt concevoir à l'empereur l'espoir chimérique de ramoner par là les monophysites à l'unité, mais qui cherchait surtout à faire oublier le bruit qui sc faisait autour du nom d'Origène. Peu nombreux et sans influence appréciable dans les controverses de la première moitié du vî· siècle, ces isochrlstcs n'ont pas laissé d'autre tracc dans l'histoire des hérésies.

Évagrc, *II. E..ivt* 38, *P. G„* t. 1 x x x v i, col. 2780; Ccilllcr, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques,* Paris, 1858-1868, t. xi, p, 878; Watch, *EnUnurf einer* poffsf. *Historié der Ketzerelen,* Leipzig, 1778, t. vin, p. 281 ; Migne, *Dictionnaire des hérésies,* Paris, 1847,1.1, p. 832; Wctzcr et Wclte, Dictionnaire *de théologie,* trad. Goschlcr, Paris, 1857-1865, t. xvi, p. 439-140; Funk, *Histoire de ΓEglise,* trad, Ilemmcr, Paris, 1891, 1.1, p. 210, 221,237.

G. Baiki i.i.e.

ISOLANI ou DE ISOLANIS leldoro, dominicain de la congrégation de Lombardie (j 1528). — 1. Biographie. IL Œuvres.

1. Biographie. — Isolani naquit à Milan. On ignore la dateprécisede sanaissance,qui semble devoirêtre placée dans la seconde moitié du xv· siècle et probablement vers 1477. On lit, en effet, dans la vie de la B·· Véronique du monastère de Sainte-Marthe de Milan, *Acta*

sanctorum, janvier, 1.i, p. 889, vie écrite par le P. Isolant en 1518, cette phrase qui permet de serrer la date de plus prés : *Qua:* (Veronica) *me annos adolescentia: agente diem obiit.* Or la bienheureuse mourut le 13 janvier 1497, et dès lors, si l'on place l'adolescence entre la treizième et la vingtième année, on pourrait fixer approximativement ù 1477 la naissance du P. Isidore de Isolants.

Il prit l'habit des frères prêcheurs au couvent S. Maria délie Grazie à Milan et IA il suivit les leçons d'un professeur remarquable par scs connaissances mathématiques et son culte des belles-lettres, Thomas de Milan. *De velocitate motuum,* pnef., fol. 1v ; Echard, t. n, p. 24. C'est sans doute à l'école de ce maître qu' Isidore acquit cette *oratio pura et elegans,* qui distingue tous ses écrits et que déjà Echard, t. n, p. 50, s'était plu à relever Ses études terminées et reçu lecteur en théologie, Il enseigna dans différents couvents de l'ordre; l'habitude qu'il a de dater très minutieusement chacune de scs œuvres permet de le suivre, en 1513, à Saint-ApolinaircdePavic;en 1515, A Salnte-Anastaslc de Vérone; en 1517, à Milan et en 1519, à Crémone. En 1521 ou 1522, il remplit les fonctions de bachelier à l'université de Bologne et y enseigne la théologie. Enfin, quelque temps après, il est régent des études du *studium generale* que l'ordre avait dans cette ville. Le chapitre de la congrégation des Deux-Lombardies étant réuni à Milan le 11 mal 1518, le P. Isolani fut chargé de prononcer un discours sur les gloires de Milan; il le fit devant le vice-roi et les notables de la ville.

Comme la date de sa naissance, celle de la mort du P. Isolani reste douteuse. Echard et après lui presque toutes les notices la placent vers 1522. Nous pouvons préciser davantage. Tiraboschi, *Storia della leiteratiira,* t. vu, p. 414, établit, d* après les archives du couvent, que, le 22 avril 1528, le P. Isolani était encore prieur de S. Maria délie Grazie. Par contre, une liste des religicuxdc ce couvent, dressée le 9 juillet de la même année, ne porte plus son nom, ce qui fait supposer qu'il était mort entre le 22 avril et le 9 juillet 1528.

II. Œuvres,— Sans être un théologien de premier plan, Isidore Isolani n'en est pas moins un des esprits marquants dans cette première moitié du xvi· siècle. D'une culture générale peu ordinaire, il laissa une production littéraire abondante et variée. Son plus beau titre de gloire est, sans aucun doute, d'avoir été l'un des précurseurs de la dévotion à saint Joseph. Le premier, semble-t-il, il traita *ex professo* des vertus du saint patriarche. *Acta sanctorum,* mars, t. m, p. 9 ;et Benoît XIV déclare, *De servorum Dei beatificatione,* l. IV, pari. II, c. xx, n. 17, qu'avec celui de Gerson, le livre du P. Isolani est la source où sc sont alimentés tous les auteurs qui ont écrit depuis sur saint Joseph. Un des premiers aussi, avec Cajétan et Silvestre Prie· rias, Isolani tenta d'amener Luther Λ sc soumettre au Saint-Siège. Il le fit notamment dans deux ouvrages que nous grouperons sous ce titre commun :

1° *Œuvres polémiques.* — 1. *Revocatio Martini Lutherii augustimani ad sanctam sedem,* sans nom d'auteur, in-4®, Crémone, 1519. Echard, *Scriptores,* t. n, p. 43, frappé de l'insistance avec laquelle l'auteur prenait la défense des théologiens dominicains si odieux A Luther, pensa que seul un membre de la famille de saint Dominique pouvait agir de la sorte. En quoi il ne se trompait pas. Malheureusement il ne poussa pas plus loin ses recherches et pour lui, comme pour tous ceux qui le suivirent, l'auteur resta « l'inconnu de Crémone ». Luiher lui-même avait écrit, le 3 août 1520, à Jean Voigt : *Quidam in Jtalia Cremonæ contra me scripsit indoctissimus, sine nomine, credo ordinis prædicatorum.* De Wette, t. i, p. 475. Or le Dr. Lauchcrt a retrouvé, dans la dédicace d'un ouvrage d* Isolani, les *Defensiones catholica:,* la preuve péremptoire que cet • Inconnu de Crémone » n'est autre qu'Isidore lui-même. *I/istorisches Jahrbuch,* 1907, p. 103-108; et surtout dans son livre très documenté : *Die italienischen literarischen Gcgner Luthers,* Fribourg-en-Brisgau, 1912, p. 200-216. Cf. aussi K alkofl, *Zeitschrift fùr Kirchengrschichte.* 1911, t. xxxn, p. 49-52. — 2. *Disputationes cathohae.* Cet ouvrage forme le pendant de la *Revocatio.* S'en tenant toujours à la phase initiale de l'hérésie luthérienne, Isolani rappelle les vrais fondements théologiques des doctrines les plus déformées par Luther : le purgatoire et les indulgences. L'œuvre est divisée en cinq petits traités : *De igne inferni ; De igne purgatorio; De merito animarum purgatorii et cognitione proprise beatiludinis futures; De dispositione dantis et recipientis indulgentias;Demodorrmissioniifadii ptrindulgentias.* Ccs *Disputationes* se trouvent imprimées avec d'autres ouvrages d* Isolani dans *Pauli Soncinatis Epitoma,* Pavie, 1522; Lyon, 1528.

2° *Œuvres philosophiques.* — *De immortalitate anlmt humani.* Milan, 1505 et 1520; *Jn averraidos de Klcrmtate mundi libri quatuor,* Pavie, 1513; Milan, 1517; Lyon, 1519; *De velocitate motuum F. Alberti de Saxonia ordinis prirdicatorum in epitoma redactum,* Pavie, 1513 et 1522; Lyon, 1528 et 1580. Udx nve^-Baumgartner, L n, p. 609; P. Duhem, *Etudes sur Léonard de Vinci,* 111· série, Paris, 1913, p. 416, note L » *Libellas contra magos.* Milan, 1506.

3° *Œuvres théologiques.* — *Opus de veritate conceptionis immaculate Virginis malra Dei Marte ex doctoribus Scoto et S. Lunucentim, in quo, omni postposito affréta inordinato, sancturum dodorum veritas, ac ραρ.τ Sixti di/<eminatio explanatur,* in-4·, Milan, 1510; *De imperio militantis Ecclesiae libri IV,* in-fob, Milan, 1517; *De regum prmcipumque omnium institutis,* ln-fol., Milan, s. d.; */hrmum epttoma questionum in IV libros Sententiarum a principe thomistarum Joanne Capreolo ord. pr:cd. disputatarum, editum per fratrem Paulum So ianatem S. th. D. his additts quæ idem morte prcevcnius perficere n· quivit p?r fr Isidorum de Isolanis Mediolanensem ejusdem pr*dicatoriæ professionis ct in universitate Bononiensi S. th. baccalaureum,ad Franciscum regem putentis*imum.* Pasie, 1522; Lyon, 1528,1580; Salamanque, 1580.1 eberweg-Baumgartncr, L n, p. 612. *Exhumanadivinaquesapientia tractatus: De futura nova mundi mutatione ad Adrianum Vl humanæ reipub. sceptra tenentem.* Dans le même volume sc trouvent aussi *Oratio de laudibus au e* mensæ solis famosissima:* ct *Expositio psalmi* ΛIΛ r/z,in-4% Bologne, 22juliil523.Etcnfmrouvrage théologique le plus connu du P. Isolani : *Summa in quatuor partes divisa de donis S. Joseph sponsi beatissima virginis Marte, ac patris putativi Christi docet, disputat, meditatur, enarrat Isodorusde Isolants,* in-4°, Pavie, 1522; nouvelle édition «entièrement conforme ù la première de 1522 avec traduction française en regard ct une neuvaine à saint Joseph extraite de l'ouvrage du P. Patrignani, » s. n., in-8°, Avignon, 1S61 ; autre édition : *Summa de donis S. Josephaudorc fr. Jsidorode Isolanis O. P.(MD XXI l) denuo edita cura Fr. Joachim-Joseph* (Berthier) *ejusdem ordinis,* Home, 1887. Cette dernière édition contient, comme celle de 1522, un office et une messe en l'honneur de saint Joseph composés par le P. Isolani.

4° *Œuvres diverses.* — *De patete urbis laudibus panegyricus, in quo gestorum ejusdem urbis totis Gallte cisalpina: metropolis habetur epitoma.ïn-^,* Milan. 1519; *Inexplicabilis mysterii gesta R. Veronica: virginis, pneclarissimt monasterii S. Martha* urbis Mediolani, sub observatione regula: D. Augustini, libri VIII,* in-4·, Milan, 1518. Cette vie a été réimprimée par les Bollandlstes. *Acta sanctorum,* janvier» t.i, Venise, 1734,p. 887-929; Bruxelles, 1863, t. n, p. 169-211. Elle fut traduite en italien par Scbastiano Cavazzi, Pavie, 1629, ct par Francesco Bonardo, Milan, 1669.

5e *(Euons douteuses.* — Hurter, *Nomwclator,* t. n, coL 1222, cite parmi les œuvres d'Isidore de Isolanis un traité *Contra fratrem Hieronymum haeresiarcham, libellus et processus s. I. et a. (1499).* Nous regardons cet ouvrage comme douteux: L à cause du silence des sources les plus anciennes; 2. parce que,si isolant est né vers 1477, on admettra avec peine qu'il ait lancé ce libelle, âgé tout au plus de vingt ans. Argelati lui attribue aussi, sans préciser davantage, un ouvrage intitulé : *De vins illustribus ord. prxd.*

Aux ouvrages cités par U. Chevalier, *Répertoire. Biobibliographie,* 1.1, col. 2286. ajouter les suivants: Cave, *De scriptoribus écrits. sire.* IF/; Ghillnl, *Theal. d'huominl letter.,* t. n, p. 170; Echard, *Scriptores ord. prtrd.,* Paris, 1719-1721, t. n, p, 43, 50; Hurter, *Nomenclator,* Inspruck, 1906. t. n, col. 1222; *Année dominicaine,* Lyon, 1906, novembre. t. n, p. 30-32; Dr. E. luiuchert, *Hht. Jahrbuch,* 1907, p. 103-108; *Die italfenhehen llterarischen Gegner Luthers,* Fribourg-cn-Brlsgnu, 1912, p. 200-216.

P.-M. SCHAFF.

ITALIE. Dans un premier article nous examinerons l'état religieux de FItalie· et, dans un second, les publications des auteurs catholiques, en ce pays, sur les sciences sacrées.

I. ITALIE. ÉTAT RELIQIEUX. — I. Statistique confessionnelle (col. 115). II. Divisions ecclésiastiques 6oL 118). 111. Situation juridique de l'Église catholique (col 138). IV. Établissements de haute culture ecclésiastique et séminaires (coL 149). V. Instruction publique (col. 161). VI. Religieux et religieuses (col. 165) VIL Œuvres dezèle(coL 167). VIII. Institutions charitables (col. 170). IX. Action |>olitique des catholiques italiens (coL 177). X. Œuvres sociales, (cl. 183).

I. Statistique confessionnelle. — 1° D'une superficie de 286 648 kml, un peu plus de la moitié de celle delà France,Γ Italie avait,à la fin du xtxHiècle, une population de 33 476 000 habitants, avec une moyenne de 113 habitants par kilomètre carré. Malgré rémigration assez considérable, cette population augmente de 500 000 individus par an. Cf. *Bolletlino ddlemigrazione,* publié par le ministère des affaires étrangères, in-8°, Rome, 1902-1914. *Censimento drlia popolaztone del Regno d'Italia,* in-12, Rome, 1871-1914.

2· La religion catholique est la religion d'Étal, et les autres cultes sont simplement tolérés. D'ailleurs, à la fin du xix« siècle, le nombre des protestants ne dépassait guère 65 000. C'étaient surtout des vaudols (20 000 environ), que l'on rencontre principalement dans les vallées des Alpes piémontnlses, arrondissement de Plgnerol. Leur nombre tendait à diminuer, par l'émigration dans la république Argentine. Ils ont à Florence, une école vaudoise de théologie, dans laquelle renseignement est donné en Italien. Cf. *Bol· Irihno dtlla mtssione delta Chtcsa euangelica ualdese,* ln-8% Rome, publication périodique, commencée en 1886 et continuée depuis.

Quant aux juifs, iis n'étalent que 37 000 environ, dans toute l'Italie. Voici comment ils étaient, alors, repartis, dans les principales villes : 7 500 à Rome; 4 400 à Turin; 4 000 à Livourne; 2 500 à Venise; 2 000 à Florence; 1 900 à Milan; 1 700 Λ Feran e; l 650 a Ancône; un millier à Naples; autant à Mantouect a Padouc.ct des groupes de quelques cent a nés disperse* en divers lieux. Leur *ghetto* de Rome, jadis assez mai famé, n'est plus qu'un souvenir, depuis 1887.

Ces chilîn* sont bien peu de chose, relativement au chiffre global de la population italienne, que l'on pouvait considérer, ù très peu près, comme entièrement catholique.

3' Une dizaine d'années après, cependant, d'après les renseignements fournis par Γ Annuario *statistico Italiano per l'anno 1912,* publié à Rome, par les soins l de la *Dirrzionr generale délia Statistica e del Laooro,* ccs proportions s'ôtaient un peu modifiées. On y lit' que, d'après le recensement officiel, fait le 10 juin 1911, 1a population se composait de 34 686 689 habitants,' correspondant à une moyenne de 120 par kilomètre! carrés. Le nombre des Italiens résidant en dehors du royaume s'élevait, à cette époque, à 5 557 764. *L'Annuario* officiel ne donna, cette année, aucun chiffre spécial par rapport à la religion professée, alors, par les Italiens. Les journaux suppléèrent, en partie, A cette lacune, en donnant des chiffres, qu'ils présentèrent comme exacts. Les voici, tels qu'ils parurent, en particulier, dans la *Perscucranza,* en décembre 1913, et dans le *Cittadino* de Gènes, du 3 janvier 1914, suivant l'*Annuario Bompard :* juifs, 48 900; protestants, de diverses sectes, 78 850. Celte augmentation, d'après Rodolfo Bcnini, *Dcmografia italiana ntlVultimo cinquantennio,* in-8°, Milan, 1911, proviendrait, non pas précisément de l'activité de la propagande sectaire, mais surtout de l'arrivée de coreligionnaires, venus de la Suisse, de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Suivant *ΓAnnuario statistico Italiano per Vanno 1914,* in-8% Borne, 1915, la population, en trois ans, avait augmenté de plus d'un million, et s'élevait ù 35 597 784. Les juifs n'auraient été, en 1911, que 34 324, tandis que le chiffre des protestants, de diverses sectes, se serait élevé ù 123 253. Les juifs ne font pas précisément de prosélytes, et se contentent d'être largement représentés dans la haute banque, les universités et le parlement; mais les diverses sectes protestantes font une propagande effrénée, et n'éqargnent rien, pour arracher les âmes à l'Église catholique.

Par les moyens de tout genre qu'ils emploient, les protestants ne réussissent, certes, pas à faire des Italiens, des adeptes convaincus de leurs sectes, mais Ils font des apostats, surtout parmi les populations pauvres et simples, spécialement en Sicile, où il y a le plus de ces soi-disant protestants, à savoir 16 220, principalement dans les provinces de Catane, de Syracuse et de Caitanissctta. On en compte aussi un nombre relativement considérable dans la Poullle : 13 550. Ces deux réglons sont donc les plus Infestées du prosélytisme protestant. C'est là, surtout, que se font le plus de conversions apparentes au protestantisme, par fa force de l'or et de l'argent des sociétés évangéliques, anglaises et américaines, comme le remarquait récemment Luigi Luzzati, dans le *Corriere della Sera,* du 21 mai 1916. L'auteur de l'article en donne la raison : c'est que, dit-il, dans ces pays (Angleterre et Amérique), la foi qui prie, est la foi qui paye: *la fede che prega, è la fede chc paga.* Sur 10 000 habitants, Il y a, en moyenne, 114 protestants, dans la province de Caitanissctta; 102, dans celle de Bail; 70, dans celle de Foggia; 65,5 dans celle de Catane, et 65, dans celle de Syracuse.

Mais, surtout, celte propagande protestante augmente le nombre des indifférents, ce à quoi elle est largement aidée par l'influence désastreuse des écoles laïques, qui détruisent, dans la jeunesse, les sentiments religieux et fa morale, quand l'éducation familiale ne supplée pas à l'action néfaste de certains maîtres sur les nouvelles générations.

Une des raisons aussi du nombre croissant de ceux qui adhèrent, de nom, aux diverses sectes, est immigration des Italiens en pays protestants, d'où Ils reviennent, si ce n'est protestants, du moins indifférents à fa religion de leurs pères. Λ New-York, par exemple» il y a dix-neuf temples, où le « service · se fait iK>ur les Italiens, en leur propre langue. Dans un très grand nombre de villes des États-Unis, Il y a un temple de ce genre, tant les diverses sectes prennent

À cœur d'arracher les Italiens à Γ Église catholique.

4® Au mois de juin 191 H, Γ*Evungelisla* qui se publie ù Home, déclarait pompeusement que les Italiens, Inscrits régulièrement duns les listes évangéliques, se comptaient par centaines de mille. C'est la une vantardise qui ne réf>ond nullement â la réalité. Pour Rome, en particulier, le recensement olliciel de 1901 n'indiquait que 4 990 protestants, chiflre descendu à 3 753, dix ans après; tandis que le chiffre des catholiques y était de 442 394, en 1901, et de 502 217, en 1911.

Il est vrai que le nombre des Indifférents qui était de 2 639, en 1901, était monté à 15 806, en 1911, ce qui confirma les réllexions que nous avons faites précédemment, sur le résultat réel de la propagande protestante. Celle-ci, pourtant, n'épargne, ni les démarches de tout genre, ni les dépenses. Entrées à Rome, en 1870, les diverses sectes mirent tout en avant, pour conquérir ia Cité étemelle. Dès 1875 s'ouvraient une église anglicane et une église écossaise, près de la porte Flamlnienne; une église vaudolse, dans la *via della Scroja,* presque en face de l'ancien palais du cardinal-vicaire. Une autre église anglaise s'ouvrit, à la place Saint-Sylvestre. A elle seule, la secte qui s'appelle *Union chrétienne apostolique baptiste,* avait déjà ouvert huit églises, avec des écoles dominicales pour les ouvriers et ouvrières, des écoles du soir pour langues étrangères, et des œuvres de bienfaisance pour les pauvres. En 1919, deces huit églises,il n'en survivait que quatre : trots de labrancheitalo-unglaisc ctunc de la branche Italo-américaine. A la précédente énumération ajoutons deux églises méthodistes, l'une wesleyenne, l'autre épiscopalienne américaine; deux autres vaudoises, l'une inaugurée en 1885, à la *via Nationale;* l'autre, à la place Cavour, près du palais de justice» terminée en 1914. Une autre église américaine, dite de Saint-Paul, est également située dans la *via Nationale.* Elle appartient aux ritualistes. Comme on y voit des autels, des crucifix, des cierges et des lampes allumés, certains pèlerins et même des prêtres s'y sont, plusieurs fois, fourvoyés, trompés par les apparences, et y sont allés très pieusement faire leur visite au Saint-Sacrement. A la *via del Babuino,* se trouve une église anglicane représentant la *High Church.* Citons également deux églises luthériennes allemandes, fermées, l'une et l'autre, durant la guerre mondiale. On sait que cette guerre réduisit à néant l'orgueilleux projet que l'Allemagne protestante avait formé, de bâtir à Rome, à l'occasion du centenaire de Luther, en 1917, un temple gigantesque, qui, par ses dimensions et sa richesse, devait éclipser la basilique de Saint-Pierre. Depuis plusieurs années, des collectes étaient organisées Λ cette fin dans toute l'Allemagne, comme en font foi de nombreux articles de journaux et revues, en particulier les *Nouvelles religieuses,* dons les fascicules du 15 août 1918 et suivants.

5° Ce travail incessant de tant de sectes divisées entre elles, mais unies dans leur haine contre l'Église catholique, ne s'exerce pas seulement à Home. Dans l'Italie entière s'étend leur prosélytisme, non seulement par la construction de temples hérétiques, mais par la presse» l'enseignement, l'attraction de promenades, ou voyages hygiéniques, ou instructifs, de patronages ou œuvres post-scolaires, des sj>orts, la promesse de livres ou de lucre, etc. C'est tout un ensemble d'écoles, de pensionnats, de maisons de famille, de collèges, d'ouvroirs, de cercles et d'associations pour jeunes gens et jeunes filles, sans compter le· orphelinat s.

A I Ivournc, un collège protestant de *VÉglise évançÎlique italienne* prépare à l'Académie navale. Depuis 1871, Rome a une école Industrielle protestante do fondation américaine. Un établissement dn même genre se trouve a Venise. L'Union chrétienne de jeunes filles, fondée à Londres,en 1855,ou la YAV C.A. (la *Young Women Christian Association),* a ouvert, à Rome, à Milan, à Turin, à Naples, a Florence, â Gênes, ù Bologne, etc., des pensions ou maisons de famille, pour les jeunes filles qui viennent fréquenter les cours des écoles supérieures, ou qui, déjà diplômées, sont aptes à l'enseignement. Cette association leur offre même des villégiatures dans les montagnes, durant la saison chaude. Elle t'occupe ensuite de leur trouver une place, et publie pour elles une revue mensuelle, *VAlba,* dont la directrice principale est une vaudolse. Les jeunes filles qui viennent dans ces établissements, sont invitées, si ce n'est forcées, a assister a ce qu'on appelle le · culte de famille », durant lequel une des directrices commente un texte de l'Écriture sainte.

Si l'on tâche, par tant de moyens, de gagner l'âme des jeunes tilles, on ne néglige rien, pour s'emparer aussi des jeunes gens. Parallèlement à l'association dont nous venons de parler, fonctionne Γ *Union chrétienne des jeunes gens (la* Y. M.C.A.» la *Young Men Christian Association),* fondée, elle aussi, en Angleterre, à la même époque» et répandue dans tout le monde anglo-saxon, où elle compte un million de membres. Elle a créé, elle aussi, de nombreux établissements en Italie, à Rome, à Gênes, à Milan, à Turin, à Naples, à Bari, etc. Étroitement unie à la *Young Men Christian Association* est la *World's Student Christian Federation,* qui, pour l'Italie, a un organe officiel, *Fede e Vita,* publié à San Remo. Cette feuille prône le libre examen, la liberté d'opinion et la proscription de toute religion qui impose des dogmes. La *Sunday School Union,* de Londres, a fondé, en Italie, la *Unione italiana della scuola domcnicale,* dirigée par un comité interconfessionnel et évangélique. Elle publie une revue trimestrielle, *La Scuola domenicale,* émaillée de textes bibliques. Pour indiquer l'esprit de celte revue destinée aux jeunes gens, il suffit de dire que le directeur, secrétaire général du Comité interconfessionnel, est un franc-maçon de haut grade, le docteur Ernest Filippini Nobili, professeur dans un lycée de Rome et chancelier du suprême conseil des 33, du rite écossais.

6® Après la guerre, les sectes ont redoublé d'efforts, pour fonder des orphelinats» et s'emparer ainsi de l'âme de ces pauvres enfants catholiques, prives de leurs parents. Elles avaient déjà employé ce moyen, après les catastrophes» plusieurs fois répétées, produites par les tremblements de terre, en particulier celui de Messine, le plus terrible de tous.

7® Notons aussi, pour montrer l'intensité et le genre de la propagande protestante, que ia Société biblique britannique a distribué, en Italie, 126 000 volumes» durant l'année 1918. Dans ce total, il y avait 8 943 Bibles entières. Les aulrus volumes n'étaient que des parties de la Bible, surtout les Évangiles, les Actes des apôtres et les Psaumes, comme il ressort du rapport olliciel, écrit par S. Edwin W. Smith, *British and Foreign Bible Society; Report oj the Italian agency for 19IS,* in-8% Rome, 1919. L'uuteurse plaint que les Italiens, en général, non seulement ne veulent pas acheter de ces Bibles frelatées, malgré la modicité de leur prix, mais qu'ils no les regardent qu'avec dégoût, quelquefois même en se moquant de ceux qui les leur présentent.

IL Divisions ecclesiastiques. — L'Italie comprend, outre les archevêchés et les évêchés, un certain nombre d'abbayes et de prelaturcs *nullius.* Les évêchés sont au nombre de plus de trois cents, dont quelques-uns cependant, sont unis ensemble. Ils se subdivisent en 27 707 paroisses, qui ont, en tout,

55 052 églises, ou chapelles publiques, outre un grand i ombre d'oratoires privés. Ces églises et chapelles sont desservies par 76 381 prêtres.

/. ASCJEAS ETATS DR L'ÊQUSB. — 1° *Le centre de ta catholicité.* — Home, métropole de h province romaine, Église primordiale de l'Italie, patriarcale de J'Occidcnt, et capitale du monde chrétien; elle est habitée par plus de 600 000 catholiques, a 58 paroisses, 550 prêtres séculiers, 990 prêtres réguliers, plusieurs milliers de religieuses, 82 confréries, près de 400 églises ou chapelles, plus un grand nombre de chapelles de communautés, non ouvertes au publie.

2· *Sièges subarbicaires.*— Ces sièges sont au nombre de huit, dont quelques-uns sont unis, de manière que les titulaires, qui sont les cardinaux-évêques, ne sont qu'au nombre de six dans le Sacré-Collège.

1. Oslic, réservé de droit,par la coutume, au doyen du Sacré-Collège. Autrefois, port de Home, situé près de l'emboucbure du Tibre (Ostia Tiberina), sur la rive gauche, et grande ville de commerce, très prospère, n'est plus aujourd'hui qu'un petit village, de 500 habitants, éloigné maintenant de plusieurs kilomètres de la mer et décimé par la fièvre paludéenne. Ce n'est plus que *nominis* umbra. Ce diocèse, de fondation ancienne, est Je plus petit du monde entier, Il compte à peine un millier d'habitants. Il a 3 paroisses, 10 pré trcs séculiers, 10 prêtres réguliers et 20 chapelles.

2. Porto et Sainte-Ru fine, réservé d'ordinaire au sous-doyen du Sacré-Collège, mais quelquefois uni au siège d'Ostie, pour le doyen. Porto, *Portus Trajani,* fut le port fondé par Trajan, l'an 103 de notre ère, sur la rive droite du Tibre, presque en face d'Ostie, pour suppléer à celui de cette ville, que les alluvions du fleuve avaient déjà, en partie, comblé. La cathédrale j»orte le titre de Salnte-Rufine, et la ville, autrefois sur le bord de la mer, en est maintenant distante de trois kilomètres. Le siège de Porto existait déjà au ni· siècle. Celui de *Sylva Candida,* qui est le même que celui de Sainte-Rufine, et qui fut fondé en 501, lui fut uni en 1138. Ensemble Ils n'ont que 4 G50 habitants, en été, à cause de la *malaria,* qui fait fuir la Imputation, laquelle, en hiver, s'élève à près de 20 000. Le diocèse a 19 paroisses, 26 prêtres séculiers, 30 églises ou chapelles.

3. Albano, fondé en 3.55, compte, dans la liste de scs titulaires, des cardinaux-évêques, depuis le xi· siècle. Il a près de 50 000 catholiques, 12 paroisses, 60 prêtres séculiers, 100 prêtres religieux, une quarantaine de religieuses et 62 églises ou chapelles.

4. Palestrina, fondé nu iv· siècle. Depuis ta fin du xr siècle, ses évêques sont cardinaux de droit. Il a 45 000 catholiques, 24 paroisses, 62 prêtres séculiers, 47 prêtres réguliers, une centaine de religieuses, 96 églises ou chapelles.

5. Frascati, fondé aum· siècle, dans l'ancienne *Tusculum;* cette ville ayant été détruite, en 1178, le siège épiscopal fut transféré à Frascati, séjour délicieux. La ville actuelle compte 8 500 habitants, et le diocèse environ 35 000 catholiques, 8 paroisses, 38 prêtres séculiers, 115 prêtres réguliers, 35 églises ou chapelles.

6. Sabine (Magliano Sabino). Cet évêché est formé de ceux de Foronovo.ou Vescovio,de Curl et de Mcntana, fondés au milieu du v· siècle, et qui, depuis 984, forment celui de Sabine, dont le siège, en 1495, n été transféré à Magliano Sabino, toute petite ville, dans une région montagneuse. Le diocèse compte environ 54 000 habitants, 35 paroisses, 50 prêtres séculiers, 32 prêtres réguliers, 72 églises ou chapelles.

7. Velletri. Quelquefois uni à celui d'Ostie; la liste de iesé\ èques connus ne remonte qu'à l'année 465. La ville de Velletri a 18 730 habitants, et le diocèse une population de 30 000 catholiques,avec IGparolsscs, 39 prêtres séculiers, 27 prêtres réguliers et 40 églises ou chapelles.

3° *Archevêchés relevant immédiatement du Saint-Siège.*— 1. Ancône; ce siège élevé nu rang d'archevêché, sans suffragante, par le pape Ple X, le 14 septembre 1904, fut fondé en 462. Le pape Martin V lui unit, le 19 octobre 1422, le siège d'Umnnn,fondé lui-même en 465. Ensemble ces deux diocèses unis ont 90 000 habitants, dont 35 000 environ]>our ta seule ville d'Ancône. Souvent le titulaire est un cardinal Il y a dans ces deux diocèses qui n'en font plus qu'un, 37 paroisses, 82 prêtres séculieis. 28 prêtres régulier» 120 religieuses, 85 églises ou chapelles.

2. Camerino, fondé vers 250, érigé en archevêché, le 28 décembre 1787, possède une petite université. La ville a 5 218 habitants, et le diocèse, 81000 environ. Pic VU a donné au titulaire l'administration perpétuelle du diocèse de Tteja, qui n'a que 9 378 habitants. Ensemble, ils ont 182 paroisses, 272 prêtres séculiers, 40 prêtres réguliers, 220 églises ou chapelles.

3. Ferrare, fondé au iv· siècle, érigé en archevêché en 1735, a 135 000 catholiques, 90 paroisses, 180 prêtres séculiers, 39 prêtres réguliers, plus de 200 religieuses, 141 églises ou chapelles.

4. Pérouse, fondé au n· siècle, érigé en archevêché sans suiïragants par Léon XIII, le 27 mars 1882, n 101 000 habitants, 199 paroisses, 218 prêtres séculiers, 40 prêtres réguliers, 150 religieuses, 371 églises ou chapelles.

5. Spolète, de fondation très ancienne, érigé en archevêché par Pie VII, le 15 janvier 1820, n 70 000 catholiques, 172 paroisses, 166 prêtres séculiers, 62 prêtres réguliers, 135 religieuses, 250 églises ou chapelles.

4° *Évêchés relevant Immédiatement du Saint-Siège.*— 1. Acquapendente, fondé en 715, a 23 300 catholiques, 13 paroisses, 47 prêtres séculiers 15 prêtres régulier», 45 religieuses, 70 églises ou chapelles.

2. Alatri, fondé en 545, a 33 000 catholiques, 62 prêtres séculiers, 42 prêtres réguliers, 86 religieuses, 77 églises ou chapelles.

3. Amelia, fondé au commencement du v· siècle, a 19 650 catholiques, 20 paroisses, 30 prêtres séculier», 21 prêtres réguliers, 65 religieuses, 78 églises ou chapelles.

4. Anagnl, fondé en 487, a 41 700 catholiques, 26 paroisses, 60 prêtres séculiers, 52 prêtres régulier», 110 religieuses, 50 églises ou chapelles.

5. Ascoli-Piccno, fondé dans la première moitié du vi· siècle, par saint Emydius, a 12ü 000 catholiques, 164 paroisses, 214 prêtres séculiers, 15 prêtres réguliers, 126 religieuses, 305 églises ou chapelles.

6. Assise, fondé en 23G, par saint Rtïflnus, martyr, a 34 800 catholiques, 35 paroisses, 64 prêtres séculiers, 200 prêtres réguliers, plus do 200 religieuses, 190 églises ou chapelles.

7. Bagnorea, fondé en 600, a 29 500 catholiques, 24 paroisses, 50 prêtres séculiers, 12 prêtres réguliers, 80 religieuses, 107 églises ou chapelles.

8. Cltta delta Pieve, érigé par Clément VIII, le 25 septembre 1600, a 59 520 catholiques, 33 paroisses, 68 prêtres séculiers, 6 prêtres réguliers, 67 religieuses, 86 églises ou chapelles.

9. Clttà di Castello, fondé en 465, n 50 250 catholiques. 156 paroisses, 162 prêtres séculiers, 10 prêtres réguliers, 105 religieuses, 200 églises ou chapelles.

10. Clvltà Castellana. Orte cl Gallesc, trois siéger unis. Cet évêché fut fondé, en 595, avec siège à Faleria, l'ancienne Fnlérics des Fallsques, dont il ne reste maintenant que les ruines, à 4 kilomètres, nu nord-ouest de Clvltà Castellana, ville de 5 132 habitants. Autrefois centre Important de l'Étruric rm-ridlonalc, Faleria fut détruite par les Romains, puis rebâtie par eux, un siècle plus tard. Ce siège fut transféré, nu commencement du xi· siècle, à Clvltà Castellana.

Le siège d'Ortc, fondé par saint Lanus, sous l'empereur Dioclétien, lui fui uni, en 1437; Pcvêché de Golleic, fondé en 709, supprimé en 1285, rétabli en 1562, et supprimé de nouveau, en 1573, lui fut aussi uni par Pie VII, le 20 décembre 1805. La population totale est do 40 000 catholiques. il y a 29 paroisses, 105 prêtres séculiers, 27 prêtres réguliers, 202 églises ou chapelles.

11. Civitavecchia et Corneto Tarquinia. Le siège de Civitavecchia fondé avant 314, fut uni A celui de Viterbe, en 1193, et A celui de Porto, en 1825, puis, rétabli par Ple IX, Je 23 juillet 1854. On lui a uni l'ancien siège de Corneto Tarquinia. La ville de Corneto a 5 273 habitants, et celle de Civitavecchia en a 11950. La population de ces deux diocèses unis ne compte, en tout, que 38 512 habitants. Il y a 12 paroisses, 42 prêtres séculiers. 22 prêtres réguliers, 80 religieuses, 48 églises ou chapelles.

12. Fabriano et Matellca. Ces deux sièges, fondés vers la fin du v® siècle, furent incorporés, plus tard, à celui de Camerino, dont Pie VH les sépara, en 1785. Fabriano compte 25 000 habitants; 35 paroisses, 55 prêtres séculiers, 8 prêtres réguliers, 55 religieuses, 125 églises ou chapelles. Matellca, 8 000 catholiques, 23 prêtres séculiers, 8 prêtres réguliers, 20 religieuses, 58 églises ou chapelles.

13. Fano, fondé aun· siècle (?),a 60000 catholiques, dont 10 500 dans la ville elle-même. Il y a, dans le diocèse, 45 paroisses, 101 prêtres séculiers, 15 prêtres réguliers, 70 religieuses, 144 églises ou chapelles.

14. Ferentino, fondé en 320, a 45 000 catholiques, 19 paroisses, G0 prêtres séculiers, 32 réguliers, 90 religieuses, 56 églises ou chapelles.

15. Foligno, de fondation ancienne, a 40000 catholiques, 56 paroisses, 71 prêtres séculiers, 40 prêtres réguliers, 135 religieuses, 173 églises ou chapelles.

16. Gubbio, fondé au commencement du v· siècle, a 43 000 catholiques, 65 paroisses, 78 prêtres séculiers, 21 prêtres réguliers, 130 religieuses, 304 églises ou chapelles.

17. Jesi, fondé au commencement du iv* siècle, a 54 000 catholiques, 26 paroisses, 90 prêtres séculiers, 45 prêtres réguliers, 120 religieuses, 151 églises ou chapelles.

18. Montcfiasconc, érigé par le bienheureux Urbain V, le 30 juillet 1369, a 30 000 catholiques, 17 paroisses, 69 prêtres séculiers, 16 prêtres réguliers, 80 religieuses, 77 églises ou chapelles.

19. Naml, fondé en 369, par saint Juvénal, a 32 000 catholiques, 41 paroisses, 46 prêtres séculiers. 9 prêtres réguliers, 60 religieuses, 73 églises ou chapelles.

20. Noccra en Ombrie, fondé au commencement du v· siècle, a 53 000 catholiques, 78 paroisses, 110 prêtres séculiers, 100 églises ou chapelles.

21. Noreia, fondé au v· siècle, fut, en 861, uni à Spolète, et rétabli par Pic VII, le 6 janvier 1820, a 50 000 catholiques, 50 paroisses, 125 prêtres séculiers, 10 prêtres réguliers, 140 religieuses, 258 églises ou chapelles.

22. ürvieto, fondé au vi· siècle. La ville qui compte actuellement 8 200 habitants, fut, au moyen âge, une des principales forteresses des Guelfes. C'est pour ce motif, qu'elle servit souvent de séjour et de refuge aux papes, dont le palais fut commencé en 1296, par Boniface VIIL La population actuelle du diocèse s'élèx c A près de 41 000 Ames. 11 a 57 paroisses, 89 prêtres séculiers, 20 prêtres réguliers, 98 religieuses, 124*l* s ou chapelles.

23. Osimo et Cingoli. Ces deux sièges sont unis, depuis 1725. Cingoli est le plus ancien, ayant été fondé au v· siècle et Osimo un peu plus tard; mais celui-ci est plus important, car ce diocèse compte près do 42 000 habitants, tandis que celui de Cingoli n'en a guère plus de 10 000. Ensemble ils ont 31 paroisses, 150 prêtres séculiers, 29 prêtres réguliers, 87 religieuses, 89 églises ou chapelles.

24. Poggio Mirteto. Ce diocèse est de fondation relativement récente, ayant été érigé, le 5 novembre 1341, par Grégoire XVI, qui lui donna les paroisses dépendantes des abbayes de Farta et de San Salvatore Maggiore. Le diocèse n'a cependant que 35 000 habi tants, 36 paroisses, 45 prêtres séculiers, 9 prêtres réguliers, 40 religieuses, 113 églises ou chapelles.

25. Recanati et Lorette. I-e siège de Recanatl fut fondé en 1140, puis supprimé, et rétabli, plusicum fois, tantôt uni A celui de Macerata, tantôt à celui de Lorette, ou remplacé par lui. Ces deux sièges sont maintenant unis *aque principaliter,* depuis 1592. l,e diocèse de Lorette compte 26 000 habitants et celui de Recanatl près de 25 000. Ensemble Us ont 20 paroisses, 82 prêtres séculiers, 50 prêtres réguliers, 75 églises ou chapelles.

26. Rieti, fondé au v· siècle, a 140 000 catholiques., 160 paroisses, 200 prêtres séculiers, 40 prêtres léguliers, 100 religieuses, 402 églises ou chapelles.

27. Segnl, fondé aussi au v· siècle, a près de 19 000 habitants, 12 paroisses, 63 prêtres séculiers, 18 prêtres réguliers, 27 religieuses, 34 églises ou chapelles.

28. Sutri et Nepi. Le siège de Sulri fut fondé au v· siècle, et celui de Nepi, bien avant, peut-être déjà au Ie siècle. Ils furent unis par Eugène IV, en 1435. Ensemble ils ont 41 5U0 habitants, 31 paroisses, 87 prêtres séculiers, 36 prêtres réguliers, 95 églises ou chapelles.

29. Terni, fondé peut-être dans le milieu du n· siècle, a 33 000 catholiques, 16 paroisses, 26 prêtres séculiers, 40 religieuses, 54 églises ou chapelles.

30. Terracint, Sezze et Piperno, dans les marais Pontins. Ces trois sièges sont unis depuis le commencement du xin· siècle. Leur population globale comprend un peu plus de 60 000 Ames. Ensemble ils ont 25 paroisses, 89 prêtres séculiers, 20 prêtres réguliers, 98 religieuses, 62 églises ou chapelles.

31. Tivoli, fondé dès le rr siècle (?), a 40000 catholiques, 42 paroisses, 72 prêtres séculiers, 35 prêtres réguliers, 68 religieuses, 108 églises ou chapelles.

32. Todi, égale ment d'ancienne fondation, a 45 200 catholiques, 98 paroisses, 99 prêtres séculiers, 15 prêtres réguliers, 47 religieuses, 249 églises ou chapelles.

33. Treja, érigé en 1816, par Ple VII, qui en a confié l'administration A l'archevêque de Camerino, de sorte que, par une exception rare, ce diocèse n'a jamais eu un évêque qui lui appartint exclusivement. Sa popu lation est de 9 378 habitants, 8 paroisses, 30 prêtres séculiers, 46 églises ou chapelles.

34. Veroli a des évêques connus depuis le vni· siècle. Sa population est de 72000 habitants. Il a 38 paroisses, 90 prêtres séculiers, 80 prêtres réguliers, 102 églises ou chapelles.

35. Viterbe et Toscanella. Le siège de Viterbe date, au moins, du vi· siècle; depuis longtemps, lui est uni le diocèse de Toscanella, ville de 5 800 habitants, située à 23 kilomètres do distance. Ensemble les deux diocèses ont une population ue 47 000 âmes. Ils possèdent 36 paroisses, 83 prêtres séculiers, 61 prêtres réguliers, 110 religieuses, 135 églises ou chapelles.

5° *Provinces ecclésiastiques.* — L Province ecclésiastique de Bologne. — Bologne, métropole, siège fondé en 270, par saint Zama; érigé en archevêché par Grégoire XIII, le 10 décembre 1582; a une popu in lion de 454 000 habitants, 392 paroisses, 640 prètn › séculiers, 65 prêtres réguliers, 287 religieuses. 1 175 églises ou chapelles.

Suflragants : *a}* Facnza, fondé dix ans après le siège de Bologne, a 99 000 catholiques, 116 paroisses, 300 prêtres séculiers, 35 prêtres réguliers, 290 religieuses, 164 églises ou chapelles. — *b)* Imola, fondé au commencement du îv· siècle, a 99 000 habitants, 123 paroisses, 238 prêtres séculiers, 46 prêtres réguliers, 149 religieuses, 210 églises ou chapelles.

2. Province ecclésiast ique de Fcmio.— Fenno, métropole, fondé en 246, parsaint Alexandre, martyr;érigé en archevêché par Sixte V, le 12 mai 1589, a 175 350 habitants, 147 paroisses, 368 prêtres séculiers, 86 prêtres réguliers, 190 religieuses, 660 églises ou chapelles.

Suflragants : *a)* Macerata et Tolentino. Très ancien, le siège de Tolentino remonterait au ı·Γ siècle (?), tandis que celui de Macerata ne fut érigé que le 18 novembre 1320 par Jean XX11. Les deux sont unis depuis 1586. Le diocèse de Tolentino n'a que 15 000 habitants, ct celui de Macerata, 31 000. Ensemble, ils ont 25 paroisses, 93 prêtres séculiers, 15 prêtres réguliers, 53 religieuses, 140 églises ou chapelles. — *b)* Montallo, érigé en 1586, a 33 000 catholiques, 33 paroisses, 75 prêtres séculiers, 3 prêtres réguliers, 97 églises ou chapelles. — *c)* Ripatransone, érigé en 1571, a 42 600 catholiques, 22 paroisses, 74 prêtres séculiers, 6 prêtres réguliers, 10 religieuses, 70 églises ou chapelles. — *d)* San Severino, érigé en 1586, a 17 400 catholiques, 29 paroisses, 60 prêtres séculiers, 14 prêtres réguliers, 46 religieuses, 100 églises ou chapelles.

3. Province ecclésiastique de Ravcnne. — Ravenne, métropole, fondé suivant une tradition par saint Zqjollinairc, disciple de saint Pierre (?), fut archevêché dès le v· siècle, a 123 000 catholiques, 63 paroisses, 155 prêtres séculiers, 11 prêtres réguliers, 100 religieuses, 310 églises ou chapelles. Ce siège est ordinairement occupé par un cardinal.

Suflragants : *a)* Bertinoro, fondé en 320, par saint Rufilus, à Forlimpopoli, à 10 kilomètres de Césène. Le siège épiscopal fut transféré non loin de là, à Bertinoro, en 1360; Il a 32 000 catholiques, 63 paroisses, 100 prêtres séculiers, 65 religieuses, 93 églises ou chapelles. — *b)* Ccrvia, fondé au vi· siècle, par saint (îéronce, martyr, a 22 000 catholiques, 12 paroisses, 33 prêtres séculiers, 15 religieuses, 26 églises ou chapelles. — *c)* Césène, qui paraît de fondation ancienne, a 66 700 catholiques, 59 paroisses, 131 prêtres séculiers. 40 prêtres réguliers, 90 religieuses, 99 églises ou chapelles. — *d)* Comachlo, fondé au vi· siècle, a 10 000 catholiques, 14 paroisses, 36 prêtres séculiers, 5 prêtres réguliers, 14 religieuses, 16 églises ou chapelles, *-c)* Forli,fondé ami·siècle(?), a 50 000catholiques, 61 paroisses, 125 prêt res séculiers, 30 prêtre réguliers, 120 religieuses, 86 églises ou chapelles. — *f)* Rimini, fondé au m· siècle, a 125 000 catholiques, 121 paroisses, 336 prêtres séculiers, 56 prêtres réguliers, 183 religieuses, 254 églises ou chapelles. — *9)* Sarsina, fondé avant le îv· siècle, a 29 000 catholiques, 54 paroisses, 76 prêtres séculiers, 120 églises ou chapelles.

4. Province ecclésiastique d'Urblno. — Urblno, métropole, fondé nu vi· siècle; archevêché depuis 1563; n 38 000 habitants, 97 paroisses, 118 prêtres Mb'tillers, 8 prêtres réguliers, 35 religieuses, 126 églises ou chapelles.

Suflragants : *a)* Sant'Angelo in Vado et Urbanla. Ces deux évêchés, fondés en 1635, par Urbain V111, ont été unis, dès leur fondation. Sant'Angelo a 5 000 habitants el Urbanla, 10 000. Ensemble Ils ont 50 paroisses, 70 prêtres séculiers, 6 prêtres réguliers, 86 · glises ou chapelles. — *b)* Cagli et Pergola. Ces deux sièges sont unis depuis 1818. Le premier a été fondé au îv· siècle, ct n'est actuellement qu'une petite ville de 4 600 habitants. Pergola est plus petit encore. Ensemble ces deux diocèses n'ont qu'une population de 33 00U Ames, avec 62 paroisses, 95 prêtres séculien, 7 prêtres réguliers, 92 religieuses, 154 églises ou cto. pelles. — *c)* Fossombrone, fondé au v· siècle, a 22 000 Catholiques, 40 paroisses, 70 prêtres séculiers, 3 prêtres réguliers, 70 églises ou chapelles. — *d)* Montefeltro, fondé par saint Léon, vers 368, a 59 900 catholiques, 121 paroisses, 173 prêtres séculiers, 30 prêtres réguliers, 96 religieuses, 260 églises ou chapelles, la république de Saint-Marin lui appartient en grande partie, au point de vue spirituel. Elle a 10 659 habitants, 10 paroisses, dont 8 dépendent du diocèse de Montefcltro ct 2 du diocèse de Rimini. 11 y a, en tout, 22 prêtres. — *e)* Pesaro, fondé en 247, par saint Florentin, a 48 000 catholiques, 41 paroisses, 100 prêtres séculiers, 31 prêtres réguliers, 43 religieuses, 100 églises ou chapelles. — *g)* Senigaglia, fondé au vi· siècle, a 99 800 catholiques, 48 paroisses, 114 prêtres séculiers, 80 prêtres réguliers, 128 religieuses, 278 églises ou chapelles.

Ainsi les anciens États de l'Église, ont à eux seuli, environ 70 sièges épiscopaux, sans compter les sièges unis à d'autres. Ils en possèdent donc à eux seuls à peu près autant que la France entière.

6û *Abbayes el prélatures nullius.* — 1. Abbaye des Saints-Vincent-et-Anastase, aux Trois-Fontaines, *ad Aquas Salvias.* — Fondée au vu· siècle, tout près de l'endroitoù l'apôtre saint Paul aurait souflert le martyre, cetteabbaye fut, d'abord, confiée aux bénédictins, puis, en 1140, aux cisterciens, dont le premier abbé devint pape, sous le nom d'Eugène III. Depuis æ>sez longtemps elle est donnée en commende À l'un dti cardinaux suburbicaires. Elle comprend 8 paroisses, et 18 300 habitants avec50 prêtres. Les trappistes français y sont établis, depuis bientôt cinquante ans.

2. Abbaye de Saint-Paul-hors-les-Murs. — Cette abbaye a pour église l'une des basiliques patriarcal» de Rome, construite sur le tombeau etc l'apôtre saint Paul. Elle fut donnée aux bénédictins, dès le commencement du vin· siècle, et ils la possédèrent jusqu'ù nos jours, sauf une période, durant laquelle Ils furent remplacés par les moines de Cluny. Elle compte 3 paroisses, 57 prêtres, 3 500 habitants.

3. Abbaye de Subiaco. — Située à 60 kilomètres de Rome, cette abbaye fut fondée par saint Benoit, et administrée par des abbés réguliers, jusqu'à la fin du xiv· siècle. Elle fut alors donnée en commende à un cardinal qui exerçait sa juridiction épiscopale, sur tout le territoire soumis à l'abbaye, et qui comprend 24 paroisses, avec 91 prêtres, 24 000 habitants. Ce régime dura jusqu'à la démission du cardinal Macchl, 20 septembre 1906. A cette date, le pape abolit définitivement la commende, ct rétablit l'abbé dans tous ses anciens droits sur le territoire abbatial.

4. Abbaye de San Martino al monte Cimino.—Située près de Viterbe, elle fut fondée par les bénédictins, restaurée par saint Grégoire VII, en 1073, et donnée par Eugène III aux cisterciens; puis, par Eugène IV, aux oiivétains. Elle ne compte qu'une paroisse avec 8 prêtres et 1 600 habitants.

//. PIÉMONT. Provinces ecclésiastiques. — 1° Province ecclésiastique de Turin. — Turin, métropole, fondé au iv· siècle, érigé en archevêché par Léon X, le 21 mal 1515, a 650 000 catholiques, 276 paroisses, 1 405 prêtres séculiers, 300 prêtres réguliers, 986 églises ou chapelles.

Suflragants: LAcqui,fondé par saintMagglorlno.au îv· siècle, a 181 000 catholiques, 126 paroisses, 317 prêtres séculiers, 42 prêtres réguliers, 95 religieuses 459 églises ou chapelles. — 2. Alba, fondé au îv· ou v· siècle, a 150 000 catholiques, 101 paroisses, 316 prêtres séculiers, 11 prêtres réguliers. 180 religieuses. 675 églises ou chapelles. — 3. Aoste, fondé au v· siècle, a 83 000 catholiques, 87 paroisses, 210 prêtres sécu-

lien, 16 prêtres réguliers, 200 religieuses, 570 églises ou chapelles. — 4. Asti, fondé au commencement du v· siècle, a 182 000 catholiques, 108 paroisses, 300 prêtres séculiers, 20 prêtres réguliers, 6ü religieuses, 525 églises ou chapelles. — 5. Cunéo, érigé par Pic Vil, le 17 juillet 1817, a 109 000 catholiques, 61 paroisses, 220 prêtres séculiers, 23 prêtres réguliers, 450 religieuses, 190 églises ou chapelles. —6. Fossano, érigé par Clément XII, le 15 asrii 1592, a 35 850 catholiques, 25 paroisses, 100 prêtres séculiers, 20 prêtres réguliers, 95 religieuses, 42 églises ou chapelles. — 7. Ivréc, fondé au v· siècle, a 203 000 catholiques, 138 paroisses, 419 prêtres séculiers, 61 prêtres réguliers, 530 religieuses, 315 églises ou chapelles. — 8. Mondovi, érigé par Urbain VI, le 5 juin 1388, a 170 000 catholiques, 150 paroisses, 490 prêtres séculiers, 20 prêtres réguliers, 135 religieuses, 1 760 églises ou chapelles. — 9. Pignerol, érigé par Benoit XIV, le 23 décembre 1748, qui l'a détaché d'une abbaye cistercienne *nullius,* a 70 000 catholiques, 61 paroisses, 161 prêtres séculiers, 6 prêtres réguliers, 250 religieuses, 102 églises ou chapelles. — 10. Saluces, érigé par Jules II, le 29 octobre 1511, a 160 000 catholiques, 92 paroisses, 304 prêtres séculiers, 31 prêtres réguliers, 220 religieuses, 671 églises ou chapelles. — 11. Suse, érigé par Clément XIV, le 3 août 1772, à 73 600 catholiques, 61 paroisses, 152 prêtres séculiers, 20 prêtres réguliers, 200 religieuses, 70 églises ou chapelles.

2. Province ecclésiastique de Verccil. — Verceil, métropole, fondée par saint Eusèbc. au milieu du iv· siècle, érigé en métropole par Pie VII, le 17 juillet 1817, a 230 000 catholiques, 137 paroisses, 415 prêtres séculiers, 33 prêtres réguliers, 974 religieuses, 405 églises ou chapelles.

Suflragants : 1. Alessandria della Pagüa, érigé en 1175, par Alexandre 111, a 140 000 catholiques, 63 paroisses, 210 prêtres séculiers, 25 prêtres réguliers, 160 religieuses, 200 églises ou chapelles. — 2. Biella, érigé par Clément XIV, le 1« juin 1772, a 149 000 catholiques, 114 paroisses, 265 prêtres séculiers. 29 prêtres réguliers, 270 églises ou chapelles. — 3. CasaleMonferrato, érigé par Sixte IV, le 18 avril 1471, a 169 500 catholiques, 140 paroisses, 312 prêtres séculiers, 45 prêtres réguliers, 280 religieuses, 562 églises ou chapelles. — 4. Novare, fondé au îv· siècle, par saint Gaudentius, a 392 000 catholiques, 374 paroisses, 690 prêtres séculiers, 140 religieuses, 500 églises ou chapelles. — 5. Vigevano, érigé par Clément VU, le 16 mars 1529, a 169 000 catholiques, 72 paroisses, 240 prêtres séculiers, 7 prêtres réguliers, 210 religieuses, 170 églises ou chapelles.

En tout, le Piémont a donc 18 sièges. Si leur fondation ne remonte pas à une antiquité aussi reculée que ceux des États de l'Eglise, ils sont autrement importants, par le chill te de la population.

///. LIOÜRIB, Provinces ecclésiastiques, — 1° Province ecclésiastique de Gênes. — Gènes, métropole; fondé nu m· siècle, cc siège fut érigé en archevêché, au xn· siècle; le diocèse a 470 000catholiques, 200 paroisses, 956 prêtres séculiers, 270 prêtres réguliers, 1 100 religieuses, 400 églises ou chapelles.

Suflragants : 1. Albcnga, fondé au milieu du v· siècle, a 125 000 catholiques, 167 paroisses, 258 prêtres séculiers, 86 prêtres réguliers. 190 religieuses, 354 églises ou chapelles. — 2. Bobblo, fondé au xj· siècle, a 30 100 catholiques, 55 prêtres séculiers, 80 prêtres réguliers, 16 religieuses, 105 églises ou chapelles. — 3. Chlavari, érigé en 1893, par I>éon XIII, qui Γη détaché de l'archevêché de Gênes, a 99 200 catholiques, 110 paroisses, 308 prêtres séculiers, 80 prêtres réguliers, 150 religieuses, 335 églises ou chapelles. — 4. Luni-Sarzana ct Brugnato. Le premier de ces sieges fut fondé au v· siècle, et l'autre seulement au xn· Ils furent unis par Pie VU, en 1820. L'évèquc réside à Sarzana. ils ont ensemble 175 0<K) catholiques, 118 paroisses, 278 prêtres séculiers, 84 prêtres réguliers, 190 religieuses, 375 églises ou chapelles. — 5. Savone et Noli. La fondation de ces deux sièges remonte au vu· siècle. Noll fut quelque temps uni a Brugnato, au xm· siècle, puis forma un diocèse séparé jusqu'en 1814.11 fut, de nouveau, uni à Savone, depuis 1820. Le diocese de Savone a 77 000 habitants, et celui de Noll seulement 4 500. Ensemble ils ont 60 paroisses, 170 prêtres séculiers, 25 prêtres réguliers, 270 églises ou chapelles.— 6. Tortona, fondé par saint Innocent Ier, au milieu du rv· siècle, a 289 000 catholiques, 296 paroisses, 570 prêtres séculiers, 30 prêtres réguliers, 270 religieuses, 501 églises ou chapelles. — 7. Vinlimilie, fondé au mi· siècle, a 103 000 catholiques, 66 paroisse*, 200 prêtres séculiers, 80 prêtres réguliers, 400 religieuses, 95 églises ou chapelles.

l v. U)Mh a r d iH. Provinces ecclésiastiques, — Province ecclésiastique de Milan. — Milan, métropole d'ancienne fondation, a 1 960 000 catholiques, 748 paroisses, 2 171 prêtres séculiers, 144 prêtres réguliers, 960 religieuses, 1 865 églises ou chapelles.

Suflragants : 1. Bergame» fondé en 301, par saint Mainus, a 399 000 catholiques, 371 paroisses, 1 163 prêtres séculiers, 58 prêtres réguliers, 480 religieuses, 512 églises ou chapelles. — 2. Brescia, fondé vers l'an 260, a 499 950 catholiques, 389 paroisses, 997 prêtres séculiers, 79 prêtres réguliers, 1 280 religieuses, 774 églises ou chapelles.— 3. Génie, fondé vers 380, a 295 000 catholiques, 327 paroisses, 580 prêtres séculiers, 60 prêtres réguliers, 330 religieuses, 910 églises ou chapelles.— 4. Crema, érigé par Grégoire XIU,le 11 mars 1759, a 61000 catholiques, 53 paruisses, 70 prêtres séculiers, 4 prêtres réguliers, 15ü religieuses, 78 églises ou chapelles. — 2. Crémone, fondé en 325, a 367 000 catholiques, 530 paroisses, 541 prêtres séculiers, 40 prêtres réguliers, 1 475 religieuses, 530 églises ou chapelles. — 6. Lodi, fondé peut-être au ui* siecle, a 192 000 catholiques, 106 paroisses, 293 prêtres séculiers, 32 prêtres réguliers, 330 religieuses, 220 églises ou chapelles».— 7. Mantouc, fondé en 804, a 253 800 catholiques, 153 paroisses, 307 prêtres séculiers, 25 prêtres réguliers. 270 religieuses, 259 églises ou chapelles. — 8. Pavle, de fondation ancienne, a 109 500 catholiques, 82 paroisses, 198 prêtres séculiers, 10 prêtres réguliers 60 religieuses, 112 églises ou chapelles.

r. *VÊNÊTIB.* — 1° *Relevant immédiatement du Saint-Siège.* — Udine, métropole; siège érigé par Benoit XIV, le 19 janvier 1752, par la suppression du patriarcat d'Aquilée, qui avait commencé ven 570. Udine obtint du pape, alors, le titre patriarcal, mais fut supprimé le 7 mai 1818. Grégoire XVI, le 14 mars 1846, le rétablit comme archevêché, sans suffragant. Le diocèse a 525 000 catholiques, 215 paroisses, 642 prêtres séculiers, 42 prêtres réguliers, 630 religieuses, 628 églises ou chapelles.

2° *Provinces ecclesiastiques.* — 1. Province ecclésiastique de Venise. — Venise, métropole ct patriarcat. Cc siege, fondé, d'abord, ù Grado, en 707, fut transféré à Venise, en 1105 et érigé en patriarcat, en 1451. La \lle a une population de 155 000 âmes, et le diocèse de 168 000. On y compte 45 paroisses, 250 prêtres séculiers. 263 prêtres réguliers, 300 religieuses, 130 églises ou paroisses.

Suflragants : *a)* Adria, fondé au vn· siècle, a 203 000 catholiques, 78 paroisses, 250 prêtres séculiers, 12 prêtres réguliers, 10 religieuses, 300 églises ou chamelles.— *b)* Bcllune et Feltre.l.e siège de Bellune fui fonde peut-être de* le n* siècle cl celui de

Fdlre, en 579. Ils furent unis en 1197, séparés en 1462, et de nouveau réunis, en 1818. Les deux diocèses ont ensemble 159 000 catholiques, 89 paroisses, 185 prêtres séculiers, 27 prêtres réguliers, 50 religieuses, 380 églises ou chapelles. — *c)* Cencda, fondé dans la seconde moitié du vi· siècle, a 199 900 habitants, 117 paroisses, 192 prêtres séculiers, 28 prêtres réguliers, 307 religieuses, 528 églises ou chapelles. — *d)* Chioggia, fondé \ers 681, a 93 000 catholiques, 32 paroisses, 120 prêtres séculiers, 136 religieuses, 78 églises ou chapelles. — *e)* Concordia, fondé au vi® siècle; mais le siège épiscopal fut, en 1586, transporté à Portagruario, où il e t encoie; 302 500 catholiques, 131 paroisses,255 prêtres séculiers, 2 prêtres réguliers, 112 religieuses, 287 églises ou chapelles. — *f)* Padoue, fondé sers 480, par saint Prosdocimus, a 565 000 catholiques, 321 paroisses, 817 prêtres séculiers, 98 prêtres réguliers, 100 religieuses, 457 églises ou chapelles. — *g)* Trévise, fondé en 320, a 445 800 catholiques. 219 paroisses, 400 prêtres séculiers, 30 prêtres réguliers, 300 religieuses, 400 églises ou chapelles. — *h)* Vérone, fondé vers le milieu du in· siècle, a 400 500 catholiques, 262 paroisses, 786 prêtres séculiers, 132 prêtres réguliers, 255 religieuses, 442 églises ou chapelles. — *i)* Vlcence, peut-être plus ancien encore, a 449 500 catholiques, 219 paroisses, 708 prêtres séculiers, 25 prêtres réguliers, 515 religieuses, 468 églises ou chapelles.

F/. *TOSCANE.* — 1° *Relevant immédiatement du Saint-Siège.* — 1. Archevêché : Lucques, de fondation très ancienne, érigé en archevêché par Benoit XIII, le 11 septembre 1726, a 189 890 catholiques, 246 paroisses, 512 prêtres séculiers, 80 religieuses, 628 églises ou chapelles.

2. Évêchés. — *a)* Arezzo, également ancien, a 201 000 catholiques, 300 paroisses, 400 prêtres séculiers, 149 prêtres réguliers, 150 religieuses, 436 églises ou chapelles. — *l>)* Cortona, érigé par Jean XXII, le 13 juin 1325, a 29 570 catholiques, 50 paroisses, 81 prêtres séculiers, 36 prêtres réguliers, 90 religieuses, 60 églises ou chnpclcs. — *c)* Montaicino, érigé sous Pie 11. uni à Pienza, le 13 juillet 1462, et séparé par Clément VIII, le 23 mal 1594, a 31 000 catholiques, 34 paroisses, 71 prêtres séculiers, 3 prêtres réguliers, 85 églises ou chapelles. — *d)* Muntcpulciano, érigé par Pic IV, le 10 novembre 1561, a 15000 catholiques, 18 paroisses, 38 prêtres séculiers, 6 prêtres réguliers, 46 églises ou chapelles.

2° *Provinces ecclésiastiques.*— 1. Province ecclésiastique de Florence. — Florence, métropole; siège ancien, érigé en archevêché par Marlin V, en 1420, a 505 500 catholiques, 477 paruisses, 800 prêtres séculiers 400 pr· très réguliers, 1 600 religieuses, 1900 églises ou chapelles.

Suffragant* : *a)* Borgo San Scpolcrn, érigé par Léon X, le 22 septembre 1515, a 60 290 catholiques, 135 paroisses, 190 prêtres séculiers, 20 prêtres réguliers, 70 religieuses, 280 églises ou chapelles.— *b)* Colle dt Val d'Eisa, érigé par Clément V111, le 5 juin 1552, a 49 500 catholiques, 72 paruisses, 605 prêtres séculiers, 20 pré* res réguliers, 10 religieuses, 117 églises ou chapelles.— *c)* Fiesolc, siège ancien, a 145 000 catholiques, 254 paroisses, 300 prêtres séculiers, 93 prêtres, réguliers, 210 religieuses, 329 églises ou chapelles.— *d)* San Miniato,érigé par Grégoire XV, le 5 décembre 1»>22, a 98 130 cat holîqucs, 100 paroisses, 246 prêtres *4'-ullers, 42 prêtres réguliers, 136 religieuses, 250 ou chapelles. — *e)* Modigliano, érigé par Pie IX, le 17 Juillet 1850, a 39 290 catholiques, 83 panvlus, 116 prêtres séculiers, 16 prêtres tégubm, 100 reil: icuscs, 144 églises ou chapelles. — /) Pistole et Prato, érigés au v siècle, unis le 22 septembre 1633, par Innocent X. I e diocèse de Pistole a 159 750 catholiques, celui de Prato, 19 725. Emeablc ilsont 194 paroisses,335prêtres séculiers, 48 prétra réguliers, 380 églises ou chapelles.

2. Province ecclésiastique de Fisc. — Pisc, métn>-pole, fondé en 313, érigé en archevêché par Urbain It le 21 avril 1092, a 190 000 catholiques, 138 paroiwa, 330 prêtres séculiers, 110 prêtres réguliers, 200 religieuses, 750 églises ou chapelles.

SuITragnnts : *a)* Livourne, érigé par Pie VII, le 24 septembre 1806, a 156500 catholiques, 33 paroisses, 85 prêtres séculiers, 56 prêtres réguliers, 220 religieuses, 67 églises ou chapelles.— *b)* Pescia, érigé par Benoit XIII, le 17 mars 1726, a 69 9ü0 catholiques, 38 paroisses, 125 prêtres séculiers, 34 prêtres réguliers, 135 religieuses, G6 églises ou chapelles. — *c)* Pontremoli, érigé par Pic VI, le 18 juillet 1797,a 59 750 habitants, 126 paroisses, 204 pretres séculien, 9 prêtres réguliers, 30 religieuses, 361 églises ou chapelles.— *d)* Volterra, érigé au vi· siècle, a 99 550 catholiques, 111 paroisses, 170 prêtres séculiers, 36 prêtres réguliers, 110 religieuses, 389 églises ou chapelles.

3. Province ecclésiastique de Sienne. — Sienne, métropole, fondé vers 309, érigé en archevêché par Pic II, le 23 avril 1459, a 79 650 catholiques, 114 paroisses, 200 prêtres séculiers, 70 prêtres réguliers, 50 religieuses, 300 églises ou chapelles.

Suiïragants : *a)* Chiusi et Pienza. Chiusl fut fondé par saint Florentin, en 465. Pienza fut érigé par Pie II, le 13 août 1462. Les deux sièges furent unis par Clément XIV, le l*r juin 1772. Ces deux diocèses ont ensemble 36 550 habitants, 56 paroisses, 91 prêtres séculiers, 50 prêtres réguliers, 55 religieuses, 125églises ou chapelles. — *b)* Grossetto, fondé en 499, a 30 250 catholiques, 26 paroisses, 42 prêtres séculiers, 13 religieuses, 57 églises ou chapelles. — *c)* Massa Marittima, fondé en 495, a 79 750 catholiques, 29 paroisses, 60 prêtres séculiers, 7 prêtres réguliers, 54 religieuses, 64 églises ou chapelles. — *d)* Sovana· Pitigllano, fondé au vu· siècle, a 38 350 catholiques, 48 paroisses, 96 prêtres séculiers, 10 prêtres réguliers, 23 religieuses, 78 églises ou chapelles.

VH, èsHLiE. — 1° *Évêchés relevant immédiatement du Saint-Siège.* — 1. Borgo San Donnino, érigé par Clément VIII, le 12 février 1601, a 58 000 catholiques, 54 paroisses, 400 prêtres séculiers, 10 prêtres réguliers, 50 religieuses, 28 églises ou chapelles. — 2. Parme, fondé en 373, a 230 000 catholiques, 300 paroisses, 407 prêtres séculiers, 66 prêtres réguliers, 99 religieuses, 406 églises ou chapelles. — 3. Plaisance, fondé vers 322, a 299 500 catholiques, 351 paroisses, 75 prêtres séculiers, 75 prêtres réguliers, 1 200 églises ou chapelles.

2° *Provinces ecclésiastiques.* — 1. Province ecclésiastique de Modene. — Modènc, métropole, fondé en 270, a 199 740 catholiques, 179 paroisses, 455 prêtres séculiers, 50 prêtres réguliers, 250 religieuses, 450 églises ou chapelles.

Suiïragants : *a)* Carpi, érigé par Pic VI, le l*r décembre 1779, a 75 590 catholiques, 31 paroisses, 78 prêtres séculiers, 4 prêtres réguliers, 55 religieuses, 50 églises ou chapelles. — *b)* Guastalla, érigé par Ple VII, le 13 septembre 1828, a 59 590 catholiques, 26 paroisses, 75 prêtres séculiers, 51 religieuses, 58 églises ou chapelles. — *c)* Massa de Corrara, érigé par Ple VII, le 18 février 1822, a 143 000 catholiques, 213 paroisses, 250 prêtres séculiers, 40 prêtres réguliers, 204 religieuses, 276 églises ou chapelles. — *d)* Bcggio dl Emilia, fondé vers 260 , a 175 000 catholiques, 246 paroisses, 490 prêtres séculiers, 29 prêtres réguliers, 150 religieuses 270 églises ou chapelles.

3° *Abbayes et prélatures nulhus.* — Nonantule, dans la province de Modène. Cette abbaye fut fondée au milieu du vin* siècle, par saint Anscbnc, duc de

Frloul.Ellc appartint longtemps aux cisterciens; puis, réduite en connncnde, en faveur des cardinaux de la famille d'Estc ou d'autres membres de la même famille, elle fut supprimée, pendant une cinquantaine d'années, dans la seconde moitié du xvni· siècle et ensuite rétablie par Pie VU, le 23 janvier 1821, mais, unie par lui au siège archiépiscopal de Modène. Elle compte 30 paroisses, 69 prêtres et 35 000 habitants.

Mil. ancien royaume DE NAPLES.— 1° *Relevant immédiatement du Saint-Siège.* — 1. Archevêchés. — *a)* Amalü, fondé au vi· siècle, érigé en archevêché en 987, par Jean XV, a 46 000 catholiques, 54 paroisses, 203 prêtres séculiers, 29 prêtres réguliers. — *b)* Aquila, dans les Abruzzcs, fondé en 680, érigé en archevêché, en 1881, par Léon XIII, a 107 000 catholiques, 135 paroisses, 200 prêtres séculiers, 29 prêtres réguliers, 100 religieuses, 242 églises ou chapelles. — *c)* Coscnza, fondé au v· siècle, érigé en archevêché au xi· siècle, a 150 925 catholiques, 110 paroisses, 138 prêtres séculiers, 48 prêtres réguliers, 70 religieuses, 264 églises ou chapelles. — *d)* Gaète, fondé au vin· siècle, érigé en archevêché, le 31 décembre 1848 par Pic IX, a 83 650 habitants, 49 paroisses, 192 prêtres séculiers, 10 prêtres réguliers, 64 religieuses, 97 églises ou chapelles. — *e)* Hossano, fondé en 680, trigé en archevêché en 1460, par Pie II, a 69 735 catholiques, 39 paroisses, 128 prêtres séculiers, 20 religieuses, 50 églises ou chapelles.

2. Évêchés.— *a)* Aquino, Pontecorvo et Sora, trois sièges unis. Aquino fut fondé en 465; Pontecorvo lui est uni depuis 1725, et Sora qui fut fondé vers 275, lui fut uni à son tour, en 1818. Ensemble ces trois diocèses ont une population de 149 000 habitants. Ils ont 72 paroisses, 261 prêtres séculiers, 48 prêtres réguliers, 90 religieuses, 336 églises ou chapelles. — *b)* Aversa, fondé en 1049, a 160 000 catholiques, 55 paroisses, 350 prêtres séculiers, 30 prêtres réguliers, 200 religieuses, 377 églises ou chapelles. — *e/* Cava et Sarno. Cava fut érigé, le 7 août 1394, par Boniface IX. Le siège de Sarno, qui fut fondé en 1066, lui a été uni en 1818. Le diocèse de Cava n 28 000 habitants, et celui de Sarno, 36 000. Ensemble ils ont 26 paroisses, 213 prêtres séculiers, 20 prêtres réguliers, 92 religieuses, 140 églises ou chapelles. — *d)* Foggia, érigé le 26 juin 1855, par Pic IX, a 98 000 catholiques, 9 paroisses, 95 prêtres séculiers, 13 prêtres réguliers, 32 religieuses, 74 églises ou chapelles. — *e)* Gravlna et Montcpcloso, dans les Pouilles. Le siège de Gravlna fut fondé en 876, et celui de Montcpcloso en 1160. Ils furent unis le 29 juillet 1818, par Pie VII. Le diocèse de Gravlna a 22 000 habitants et celui de Montcpcloso, 7 500 seulement. Ensemble ils ont 9 paroisses, 49 prêtres séculiers, 45 religieuses 35 églises ou chapelles. — *I)* San Marco et Bisignano. Le premier de ces sièges fut fondé au xn· siècle ; celui de Bisignano remonte auvm·. Leur union date de 1818. Ensemble ils ont 139 000 habitants, 64 paroisses, 174 prêtres séculiers, 8 prêtres réguliers, 70 religieuses, 212 églises ou chapelles. — *g)* Marsi, fondé avant le vi· siècle par saint Marc, a 159 000 catholiques. L'évêque réside maintenant à Pcsclna. Le diocèse a 80 paroisses, 132 prêtres séculiers, 25 prêtres réguliers, 60 religieuses, 303 églises ou chapelles.— /iJMelfl et Rapolla. Ces deux sièges furent fondés au xi· siècle et unis, le 16 mai 1528, par Clément VII. Molli a 14 500 habitants, et Rapolla 39 000. Ensemble ils ont 13 paroisses, 65prêtres séculiers, 43églises ou chapelles.— *i)* Mileto, fondé au xi· siècle, fut, pendant un certain temps, du rite grec. Il a 199 500 habitants, 127 paroisses, 300 prêtres séculiers, 8 prêtres réguliers, 35 religieuses, 300 églises ou chapelles. — *j)* Molfetta, Glovinazzo et Tcrlizzi, dans les Pouilles. Molfetta fut fondé au xn· siècle; Glovinazzo et Tcrlizzi, au xi·. Les trois furent unis en 1818, par Pic VIL Molfetta a 50 000 habitants, Tcrlizzi, 21 000 et Glovinazzo, 12 000. Ensemble Ils ont 80 paroisses, 147 prêtres séculiers, 17 prêtres réguliers, 34 religieuses, 65 églises ou chapelles.— *k)* Monopoli et Polhnano. Ces deux sièges, fondés au xi« siècle, furent unis en 1818 par Pie VIL Ensemble ils ont 59 760 habitants, 80 paroisses, 137 prêtres séculiers, 290 églises ou chapelles. — *I)* Nardo, érigé le 13 janvier 1413, par Grégoire XII, a 79 480 catholiques, 16 paroisses, 133 prêtres séculiers, 8 prêtres réguliers, 24 religieuses, 77 églises ou chapelles. — *m)* Penne et Atri. Ces deux sièges, fondés au v· siècle, furent unis au xin·. Ils ont ensemble 179 500 habitants, 99 paroisses, 193 prêtres séculiers, 51 prêtres réguliers, 299 églises ou chapelles. — *n)* Tcramo, dans les Abruzzes, fondé au vn· siècle, a 115 750 habitants, 124 paroisses, 210 prêtres séculiers, 25 prêtres réguliers, 15 religieuses, 38 églises ou chapelles. — *o)* Trlvento, fondé au iv· siècle, par saint Caste, a 130 000 habitants,59 paroisses, 120 prêtres séculiers, 25 religieuses, 133 églises ou chapelles. — *p)* Troia, fondé au xi* siècle, a 29 500 catholiques, 9 paroisses, 43 prêtres séculiers, 6 prêtres réguliers, 28 religieuses, 29 églises ou chapelles. — *q)* Valva et Sulmona. Fondés au v· siècle, ces deux sièges furent unis nu xm*. Ensemble ils ont 149 500 catholiques, 58 paroisses, 142 prêtres séculiers, 48 prêtres réguliers, 30 religieuses, 244 églises ou chapelles.

2° *Provinces ecclésiastiques.* — 1. Province ecclésiastique d'Acercnza. — Acerenza métropole, fondé au commencement du iv· siècle, fut érigé en archevêché au xi% On lui a uni le siège de Matera, dont le diocèse n'a que 19 700 habitants, tandis que celui d'Acercnza en a 128 200. Ensemble, Ils ont 32 paroisses, 165 prêtres séculiers, 6 prêtres réguliers, 48 religieuses, 167 églises ou chapelles.

Suiïragants : *a)* Anglona-Tursl, érigé le 8 août 1546, par Paul l II, a 95 000 habitants, 40 paroisses, 107 prêtres séculiers, 4 religieuses, 120 églises ou chapelles.— *b)* Potenza, fondé vers 495, a 60 300 habitants. Chose curieuse : quoique dépendant de la province ecclésiastique d'Acercnza, Il est uni à Marslco-Nuovo, qui dépend de la province deSalemc. Luni-Sarzana et Brugnato sont dans un cas semblable. Potenza *a* 11 paroisses, 70 prêtres séculiers, 54 églises ou chapelles. — *c)* Tricarico, fondé au xi*siècle n 79 000 habitants, 25 paroisses, 170 prêtres séculiers, 91 églises ou chapelles. —*dj* Venosa, fondé au commencement du in· siècle, a 45 000 catholiques, 8 paroisses, 48 prêtres séculiers, 4 prêtres réguliers, 30 églises ou paroisses.

2. Province ecclésiastique de Bari. — Bari, métropole, fondé au iv· siècle, érigé en archevêché ou vi·siècle, a299 500habitants,33paroisses,260prêtres séculiers, 30 prêtres réguliers, 200 religieuses, 264 églises ou chapelles.

Suiïragants : *a)* Conversano, fondé au v· siècle, a 80 900 habitants, 7 paroisses, 123 prêtres séculiers, 8 prêtres réguliers, 130 religieuses, 130 églises ou chapelles. — *b)* Ruvo et Vitonto, dans les Pouilles; Ruvo, fondé au v· siècle, a 29 000 habitants, Bitonto, fondé nu vm·, lui fut uni en 1818, et a 29 210 catholiques. Ensemble ils comptent 19 paroises, 61 prêtres séculiers, 8 prêtres réguliers, 82 églises ou chapelles.

3. Province ecclésiastique de Bénévcnt. — Bénévent, de fondation ancienne, érigé en archevêché nu Xe siècle, a 397 190 catholiques, 138 paroisses, 805 prêtres séculiers, 69 prêtres réguliers, 130 religieuses, 463 églises ou chapelles.

Suiïragants : *a)* Sainte-Agathe des Goths, fondé au x· siècle, a 29 500 catholiques, 26 paroisses, 93 prêtres séculiers, 15 prêtres réguliers, 63 églises ou chapelles. — *b)* Allfe, fondé au v· siècle, a 25 480 habitants, 17 paroisses, 50 prêtres séculiers, 8 prêtres régu-

Hors, 14 religieuses» 54 églises ou chapelles. — *c)* Ariano» fondé au ix· siècle, n 49 730 habitants, 24 paroisses, 118 prêtres séculiers, 4 prêtres réguliers, 30 religieuses, 95 églises ou chapelles, — *d)* Ascoll-Satriano et Ccrignola. Le premier de ces sièges fut fondé au xi· siècle, et Ccrignola lui fut uni en 1818, par Pie VIL Les deux diocèses ont ensemble une population de 70 115 habitants, avec 12 paroisses, 100 prêtres séculiers, 8 prêtres réguliers, 50 religieuses, 100 églises ou chapelles. — *c)* Avcllino, siège ancien, a 107 200 habitants, 34 paroisses, 160 prêtres séculiers, 21 prêtres réguliers, 65 religieuses, 90 églises ou chapelles. — *D* Boiano, fondé au xi· siècle, et, d'après quelques auteurs, au v·, a 89 160 habitants, 40 paroisses, 175 prêtres séculiers, 19 prêtres réguliers, 10 religieuses, 134 églises ou chapelles.— *g)* Bovino, fondé au v· siècle, a 30 000 habitants, 19 paroisses, 65 prêtres séculiers, 17 religieuses, 68 églises ou chapelles. — *h)* Cerreto-Sonnita ou Tele^e» fondé au v^slècle.supprimécn 1818,iétabli en 1852, a G0 61 Ocathollqucs,24 paroisses, 110 prêtres séculiers, 10 prêtres réguliers, 50 religieuses, 113 églises ou chapelles. — *t)* Larino, fondé au x· siècle, a 67 000 habitants, 21 paroisses, 101 prêtres séculiers, 10 prêtres réguliers, 26 religieuses, 57 églises ou chapelles. — *j)* Lucera, fondé au n· siècle, a 76 000 habitants, 18 paroisses, 187 prêtres séculiers, 20 prêtres réguliers, 40 religieuses, 110 églises ou chapelles, *k)* San Severo, fondé au xi· siècle, a 45 000 habitants, 7 paroisses, 94 prêtres séculiers, 25 églises ou chapelles. — *l)* Termoll,fondé au x'siècle, a 49 630habitants, 19paroisses, 57 prêtres séculiers, 50 églises ou chapelles.

4. Province ecclésiastique de Brindisi. — Brindisi, fondé par saint Lcucius, au vi· siècle, fut érigé en archevêché au x· siècle. Le siège d'Ostuni, fondé au VI· siècle, lui fut uni en 1818, par Pie VIL Ensemble Ils ont 110 150 habitants, 19 paroisses, 170 prêtres séculiers, 15 prêtres réguliers, 81 religieuses, 89 églises ou chapelles.

5. Province ecclésiastique de Capouc. — Cnpoue, très ancien siège, érigé en archevêché, le 14 juillet 966, par Jean XIII, a 99 980 habitants, 54 paroisses, 235 prêtres séculiers, 18 prêtres réguliers, 130 religieuses, 90 églises ou chapelles.

Suffragants : *a)* Caiazzo, fondé avant Je vm· siècle, a 26 618 liabitnnts, 35 paroisses, 78 prêtres séculiers, 72 églises ou chapelles.— *b)* Calvi et Teano, furent unis par Pie VU, en 1818. Ensemble Ils ont 71 345 habitants, 103 paroisses, 153 prêtres séculiers, 24 prêtres réguliers» 80 religieuses, 225 églises ou chapelles. — *c)* Casertc, fondé au xn· siècle, a 96 260 habitants, 51 paroisses, 215 prêtres séculiers, 36 prêtres réguliers, 176 églises ou chapelles. — *d)* Isernla et Venniro. Le premier de ces sièges fut fondé en 4.50, par saint Benoit. Venafro lui fut uni au xi· siècle. Ensemble ils ont 46 790 catholiques, 39 paroisses, 98 prêtres séculiers, 3 prêtres réguliers, 24 religieuses, 105 églises ou chapelles. — *e)* Sessa Arunca, siège très ancien, a 49 170 catholiques, 42 paroisses, 80 prêtres séculiers, 103 églises ou chapelles.

6. Province ecclésiastique de Chlctl. — Chlctf, métropole, siège ancien, érigé en archevêché en 1525. Pie IX, le 20 mal 1853, lui unit ù perpétuité le diocèse de Vasto, qu'il venait de créer. Ensemble Ils ont 262 850 catholiques, 115 paroisses, 263 prêtres séculiers, 32 prêtres réguliers, 442 églises ou chapelles.

7. Province ecclésiastique de Conza. — Conza, métropole, fondé au xi· siècle» reçut, en 1818, l'administration perpétuelle de l'évêché de'Campagna, érigé le 19 juin 1525, par Clément VIL Ensemble ces deux diocèses ont 119 650 catholiques, 37 paroisses, 203 prêtres séculiers, 19 prêtres réguliers, 30 religieuses, 200 églises ou chapelles.

Suffragants : *a)* Sant'Angelo del Lombardi et Bisaccia. Ces deux sièges, fondés au xn· siècle, furent unis au xvi·. Ensemble Ils ont 43 000 catholiques, 9 paroisses, 118 prêtres séculiers, 30 églises ou chapelles. — *b)* Lacedonla compte 27 300 habitants, 11 paroisses, 95 prêtres séculiers, 51 églises ou chapelles. — *c)* Muro Lurnno, fondé en 1049, par saint Léon IX, n 39 180 habitants, 11 paroisses, 85 prêtres séculiers, 22 églises ou chapelles.

8. Province ecclésiastique de Lanrlano. — Lanciano, métropole, fondé le 27 juin 1515, par Léon X, fut érigé en archevêché le 9 février 1652, par Pie IV. L'évêché d'Ortona, fondé au v· siècle, lui a été uni en 1834. Ensemble ils ont 71 900 habitants, 20 paroisses, 100 prêtres séculiers, 8 prêtres réguliers, 25 religieuses, 200 églises ou chapelles.

9. Province ecclésiastique de Manfredonia. — Manfredonia, a reçu, en 1818,l'administration À perpétuité de l'évêché de Vlcsti, fondé au xn· siècle, et qui n'a que 8 000 habitants, tandis que Manfredonia en a 99 980. Ensemble ils ont 18 paroisses, 176 prêtres séculiers, 14 prêtres réguliers, 15 religieuses, 165 églises ou chapelles.

10. Province ecclésiastique de Naples. — Naples, métropole, fondé au *rr* siècle (?), érigé en archevêché au x·, a 669 500 catholiques, 106 paroisses, 1 875 prêtres séculiers, 800 prêtres réguliers, 2 000 religieuses, 1105 églises ou chapelles.

SulTragants : *a)* Acerra, fondé au v· siècle, a 37 280 catholiques, 12 paroisses, 98 prêtres séculiers, 15 prêtres réguliers, 44 églises ou chapelles. — *b)* Ischia, fondé au xn· siècle, n 29 000 catholiques, 14 paroisses, 138 prêtres séculiers, 9 prêtres réguliers, 89 églises ou chapelles. — *c)* Nota, fondé vers la Un du Ier siècle (?), a 189 000 catholiques, 86 paroisses, 474 prêtres séculiers, 54 prêtres réguliers, 120 religieuses, 432 églises ou chapelles. — *d)* Pouzzoles, siège également ancien, a 59 000 catholiques, 10 paroisses, 94 prêtres séculiers, 30 religieuses, 94 églises ou chapelles.

11. Province ecclésiastique d'Otrante. — Otrante, métropole, fondé au v· siècle, a 89 150 catholiques, 56 paroisses, 260 prêtres séculiers, 150 religieuses, 325 églises ou chapelles.

Suffragants : *a)* Gallipoli, de fondation ancienne, a 19 220 habitants, 3 paroisses, 42 prêtres séculiers, 25 églises ou chapelles. — *b)* Lcccc, fondé au xi· siècle, a 99 360 habitants, 32 paroisses, 220 prêtres séculiers, 70 prêtres réguliers, 125 religieuses, 123 églises ou chapelles. — *c)* Ugento, fondé au xn· siècle, a 50 500 catholicpies, 30 paroisses, 120 prêtres séculiers, 115 églises ou chapelles.

12. Province de Hegglo di Calabria. — Beggio, fondé au iv· siècle, a 195 000catholiques, 89 paroisses, 180 prêtres séculiers, 15 prêtres réguliers, 50 religieuses, 200 églises ou chapelles.

Suffragants : *a)* Bova, fondé nu vn· siècle, n 20 500 catholiques, 14 paroisses, 23 prêtres séculiers, 6 prêtres réguliers, 34 églises ou chapelles. — *b)* Cassnno nll'Ionlo, fondé au v· siècle, n 126 000 catholiques, 51 paroisses,* 253 prêtres séculiers, 10 prêtres réguliers, 42 religieuses, 200 églises ou chapelles. — *c)* Catanzaro, fondé nu xn· siècle, a 85 000 catholiques, 48 paroisses, 80 prêtres séculiers, 8 prêtres réguliers, 36 religieuses, 97 églises ou chapelles. — *d)* Cotronc, fondé au VI· siècle, n 15 000 catholiques, 9 paroisses, 30 prêtres séculiers, 26 religieuses, 30églises ou chapelles. — *c)* Gcrace, fondé au v· siècle, a 126 300 catholiques, 70 paroisses, 250 prêtres séculiers, 80 églises ou chapelles. — *f)* Nicastro, fondé au x· siècle, n 99 500 catholiques, 53 paroisses. 130 prêtres séculiers, 5 prêtres réguliers, 60 églises ou chapelles. — *g)* Nicotera et Tropea. Les deux sièges, fondés au

lx· siècle, sont unis depuis 1818. Ensemble ils ont 47 909 habitants, 72 paroisses, 205 prêtres séculiers, 5 prêtres réguliers, 132 églises ou chapelles. — *h)* Oppido, fondé nu x iii· siècle, a 28 470 catholiques, 19 paroisses, 41 prêtres séculiers, 30 églises ou chapelles. — Ɩ) Squiilace, fondé nu v· siècle, a 99 450 catholiques, 52 paroisses, 192 prêtres séculiers, 30 prêtres réguliers, 120 églises ou chapelles.

13. Province ecclésiastique de Salcrne. — SaJeme, métropole, fondé nu v· siècle. Pie VU, en 1818, lui n uni l'évêché d'Accrno, fondé nu xn· siècle, et qui n'a que 2 634 habitants. Salcrne en a 149 300, avec 156 paroisses, 620 prêtres séculiers, 381 églises ou chapelles.

Suilragants : *a)* Capacclo-Vallo, fondé au v· siècle, a 120 240 catholiques, 102 paroisses, 156 prêtres séculiers, 14 prêtres réguliers, 282 églises ou chapelles. — *b)* Dlano, ou Tegglano, érigé le 21 septembre 1850, par Ple IX. Il a 97 000 catholiques, 41 paroisses, 171 prêtres séculiers, 73 églises ou chapelles. — *c)* Marsico Nuovo, fondé en 370, a 36 190 catholiques, et est uni ʌ Potenza, qui dépend de la province ecclésiastique d'Accrcnza. Il a 11 paroisses, 50 prêtres séculiers, 50 églises ou chapelles. — *d)* Nocera del Pagani, fondé nu v· siècle, a 70 850 catholiques, 18 paroisses, 180 prêtres séculiers, 50 prêtres réguliers, 28 églises ou chapelles. — *e)* Nusso, fondé au xn· siècle, a 40 300 habitants, 19 paroisses, 107 prêtres séculiers, 34 religieuses, 118 églises ou chapelles. — *f)* Policastro, fondé nu vi· siècle, n 64 000 catholiques, 38 paroisses, 195 prêtres séculiers, 9 prêtres réguliers, 234 églises ou chapelles.

14. Province ecclésiastique de Santa Severina. — Santa Séverine, métropole, fondé au x· siècle, a 42 000 catholiques, 23 paroisses, 67 prêtres séculiers, 16 prêtres réguliers, 53 églises ou chapelles.

Suffragant : Curiati, fondé au xn· siècle, a 49 000 habitants, 30 paroisses, 6*1 prêtres séculiers, 70 églises ou chapelles.

15. Provinee ecclésiastique de Sorrente. — Sorrente, métropole, fondé au v· siècle, archevêché au x·, a 55 000 catholiques, 36 paroisses, 266 prêtres séculiers, 34 prêtres réguliers, 197 religieuses, 235 églises ou chapelles.

Suffragant : Castellamarc di Stabla, fondé au v· siècle, a 70 250 catholiques, 25 paroisses, 200 prêtres séculiers, 20 prêtres réguliers, 70 religieuses, 100 églises ou chapelles.

16. Province ecclésiastique de Tarente. — Tarente, métropole, fondé nu vi· siècle, archevêché nu x·, a 98 150 catholiques, 26 paroisses, 180 prêtres séculiers, 27 prêtres réguliers, 172 religieuses, 335 églises ou chapelles.

SulTragnnts : *a)* Cnstellaneto, fondé au xi· siècle, a 38 600 catholiques, 6 paroisses, 52 prêtres séculiers, 48 religieuses, 4 paroisses. — *b)* Orin, ou Uritana, fondé nu ix· siècle, n 84 000 catholiques, 15 paroisses, 132 prêtres séculiers, 51 prêtres réguliers, 42 religieuses, 122 églises ou chapelles.

17. Province ecclésiastique de Tranl-Barletta et Bisceglie. — Trani, fondé au n· siècle, devint archevêché nu xi*. Ple VII, en 1818, lui unit l'évêché de Bisceglie, fondé au n· siècle. Ensemble Ils ont 103 000 catholiques, 52 paroisses, 76 prêtres séculiers, 5 prêtres réguliers, 110 religieuses, 81 églises ou chapelles.

Suffragant : Andria, dans les Pouilles, fondé au v· siècle. Pie VI, en 1792, lui Incorpora le diocèse de Mlnervlno. Ensemble Ils ont 97 650 habitants, 15 paroisses, 200 prêtres séculiers, 5 prêtres réguliers, 40 religieuses, 53 églises ou chapelles.

Ainsi, la partie de l'Italie actuelle, qui correspond à l'ancien royaume de Naples, outre les archevêchés dépendant immédiatement du Saint-Siège, n 17 provinces ccclésiastiqu«di, presque autant que la France entière, et une centaine d'évêchés, plus qu'il n'y en a dans la France actuelle, incomparablement plus étendue, comme superficie, et plus Inqiurtantc aussi par le chiffre de la population. Plusieurs de ces sièges, il faut le reconnaître, n'ont pas grande Importance; mais la plupart remontent À une n% ez haute antiquité, et l*Eglise, toujours respectueuse dvs traditions, les maintient, ou les unit a d autres, pour les laisser subsister.

3° *Abbayes et prélatures nullms.* — 1. Abbaye du Mont-Cassin. — Située entre Rome et Naples, à peu près n égale distance de ces deux villes, cette abbaye fut fondée par saint Benoit. Elle eut, autrefois, un territoire très considérable, et k supérieur avait obtenu du pape Victor II le privilège d'être appelé *Vabbé* des *abbés,* ainsi que celui d'être nommé au canon de la messe : ef *Antistite nostro* A'. Elle compte encore actuellement 58 paroisses, 252 prêtres, 214 églises et 130 000 habitants.

2. Abbaye du Monle-Verglnc. — Située dans l'ancien royaume de Naples, pres d'Avellino, celle abbaye fut fondée dans les dernières années du xi· siècle, vers 1089, par saint Guillaume de VercelL Elle compte 7 paroisses, 27 prêtres et 9 009 habitants.

3. Abbaye della Samlsüma Trinll.» della t.avα del Tirent — Cette abba>c, fondée pris de àafcrne, dans l'ancien royaume de Naples, à la Dn du x* siècle, par saint Alphério de SaJeme, appartint, d'abord, à l'ordre de Cluny, pendant quatre cents ans. Elle fut, alors, érigée en diocèse, puis rendue aux bénédictins, a la fin du xv· siècle. Elle cothplo 15 paroisses, 55 prêtres et 35 000 habitants.

4. Prélature d*Altamura et d'Acqunvivsi delle Fonti dans la province de Bari, ancien royaume de Naples. — La prélature d'Altamura a été déclarée exempte, en 1248, par le pape hmoci nt t\'; celle d'AcquavIva, en Campanie, fut unie à la précédente, le 17 août 1848, par Pic IX. 14» première compte 4 paroisses cl 19 300 habitante; la seconde n'a qu'une paroisse et 8 570 habitants. 11 y a, en tout, 80 prêtres. Le titulaire est revêtu du caractère épiscopal.

il. *aicJ/Jf.* — 1® *Rrleoanl imnMiatemtnt du Saint· Siège.* — L Archevêché : Calane, siège 1res ancien, érigé en archevêché en 1168, a 376 000 catholiques, 43 paroisses, 374 prêtres séculiers, 112 prêtres réguliers, 160 religieuses, 133 églises ou chapelles.

2. Évêché : Acl-Reale, érigé le 27 juin 1844, par Grégoire XVI, a 163 000 catholiques, il pan>ixses, 375 prêtres séculiers, 70 prêtres réguliers, 225 religieuses, 305 églises ou chapelles.

2. *Provinces ecclésiastiques.*— 1. Province ecclésiastique de Messine. — Messine, métropole, fondé au v· siècle, érigé en archevêché r u xn·, a 286 780 catholiques, 139 paroisses, 300 prêtres séculiers, 540 églises ou chapelles.

Suilragants : *a)* Lipari, fondé au m· siècle, par saint Agathun, n 25 000 catholiques. 16 paroisses, 40 prêtres séculiers, 16 religieuses, 50 églises ou chapelles. — *b)* Nicosia, érigé le 17 murs 1816,par Pie Vil, a 120 000 catholiques, 23 paroisses, 180 prêtre séculiera, 26 prêtres réguliers. 100 religieuses. 150 églises ou chapelles. — *c)* Pattl, fondé au xi· siècle· a 186 650 catholiques, 49 paroisses* 321 prêtres séculiers, 43 prêtres réguliers, 5(1 religieuses, 520 cglises ou chapelles.

2. Province ecclésiastique de Moiireole — Monrcnle, métropole, fondé en 1176, par Alexandre III; érigé peu après en archevêché, a 195 439 catholiques, 30 paroisses, 352 prêtres séculiers, 66 prêtres réguliers, 94 religieuses, 218 églises ou chapelles.

SulTnuants : *a)* Caltanissctta, érigé le 25 mal 1844, par Grégoire XVI, a 149 000 catholiques, 18 paroisses, 250 prêtres séculiers, 28 prêtres réguliers, 108 religieuses, 82 églises ou chapelles. — *b)* Girgenti, de fondation ancienne, a 415000 catholiques, 67paroisses, 485 prêtres séculiers, 50 prêtres réguliers, 115 religieuses, 369 églisesou chapelles. — *c)* Plazza-Armenna. Ce siège fut érigé, le 3 juillet 1817. 11 a 205 000 catholiques, 25 paroisses, 265 prêtres séculiers, 10 prêtres réguliers, 100 religieuses, 180 églises ou chapelles.

3. Province ccclésiasllque de Païenne. — Païenne, métropole, fondé au n· siècle (?), érigé en archevêché par Grégoire Vil, a 543 000 catholiques, 50 paroisses, 735 prêtres séculiers, 50 prêtres réguliers, 1 070 religieuses, 584 églises ou chapelles.

Suflragants : *a)* Cefalù, fondé nu ix· siècle, n 139 234 catholiques, 22 paroisses, 301 prêtres séculiers, 15 prêtres réguliers, 110 religieuses, 265 églises ou chapelles. — *b)* Mazzara del Vallo, fondé au xi· siècle, a 200 480 catholiques, 24 paroisses, 322 prêtres séculiers, 35 prêtres réguliers, 117 religieuses, 200 églises ou chapelles. — *c)* Trapani, érigé, le 31 mal 1844, par Grégoire XVI, a 70 600 catholiques, 13 paroisses, 105 prêtres séculiers, 60 religieuses, 105 églises ou chapelles.

4. Province ecclésiastique de Syracuse. — Syracuse, métropole, fondé peut-être dès le n· siècle, érigé en archevêché le 17 février 1844, par Grégoire XVI, a 280 000 catholiques, 31 paroisses, 123 prêtres séculiers, 14 prêtres réguliers, 354 religieuses, 145 églises ou chapelles.

Suflragants : *a)* Caltngironc, érigé le 12 septembre 1818, par Pie VII, a 115 960 catholiques, 25 paroisses, 199 prêtres séculiers, 48 prêtres réguliers, 43 religieuses, 112 églises ou chapelles. — *b)* Noto, érigé le 15 mars 1844, par Grégoire XVI, a 199 434 catholiques, 20 paroisses, 277 prêtres séculiers, 74 prêtres réguliers, 200 religieuses, 102 églises ou chapelles.

3· *Abbayes et prélatures nullius.* — 1. Abbaye de Santa Luria del Mela. Située dans la province de Messine, cette abbaye avait à sa tête un abbé pourvu de tous les privilèges épiscopaux, quoiqu'elle n'appartienne à aucun ordre religieux. Elle compte 7 paroisses, 76 prêtres et 13 350 habitants. Son administration a été confiée, depuis, â l'archevêque de Messine.

2. Abbaye du Saint-Sauveur de Messine. — C'est un archhnandritat de l'ordre de Saint-Basile, fondé au milieu du xi· siècle, par le roi de Sicile, Roger. Il étendait son autorité sur 10 communes; comprenant 20 paroisses, avec 23 300 habitants. Léon XIII, le 31 août 1883, l'a uni à l'archevêché de Messine.

1. bardaiQNE. — 1« *Provinces ecclésiastiques.* — 1. Province ecclésiastique de Cagliari. — Cagliari, métropole, fondé au rv· siècle, a 199 850 habitants, 81 paroisses, 160 prêtres séculiers, 40 prêtres réguliers, 80 religieuses, 118 églises ou chapelles.

Suflragants : *a)* Gallelli-Nuoro, fondé au v· siècle, a 66 220 habitants, 25 paroisses, 66 prêtres séculiers, 3 prêtres réguliers, 213 églises ou chapelles. — *b)* Iglesias, fondé au v· siècle, a 98 750 habitants, 24 paroisses, 41 prêtres séculiers, 39 églises ou chapelles. — *c)* Ogliastro, fondé au xi· siècle, a 49 050 habitants, 29 paroisses, 46 prêtres séculiers, 53 églises ou chapelles.

2. Province ecclésiastique d'Oristano. — Orlstano, métropole, fondé au x· siècle, a 96 900 habitants, 71 paroisses, 153 prêtres séculiers, 16 prêtres réguliers, 37 religieuses, 152 églises ou chapelles.

SuOrakant : Aies et Terralba. — Aies fut fondé en 687, et Terralba en 1144. Les deux sièges furent unis, en 1521. Ensemble Ils ont 59 600 habitants, 42 paroisses, 83 prêtres séculiers, 108 églises ou chapelles.

3. Province ecclésiastique de Sassarl. — Sassarl, métropole, fondé au v· siècle, érigé en archevêché au xi·, a 132 000 habitants, 35 paroisses, 117 prêtres séculiers, 41 prêtres réguliers, 69 religieuses, 123 églises ou chapelles.

Suflragants : *a)* Alghero, fondé le 8 décembre 1503, par Jules 11, qui unit, pour cela, les évêchés de Castro et d'Ottana. Le diocèse qui résulta de cette union, a 54 300 habitants, 26 paroisses, 80 prêtres séculiers, 120 églises ou chapelles. — *b)* Ampurias, ou Caslcl-sardo et Templo. Ampurias fut fondé en 1113 ; Tcinpio le fut en 304, par saint Simplicius; les deux sièges furent unis en 1506. Ensemble ils ont 41 080 habitants, 26 paroisses, 62 prêtres séculiers, 107 églises ou chapelles. — *c)* Bisarchio, fondé au xn® siècle, a 32 210 habitants. L'évêque réside ù Üzicri. Le diocèse compte 24 paroisses, 87 prêtres séculiers, 116 églises ou chapelles. — *d)* Bosa, fondé au v· siècle, a 30 200 habitants, 20 paroisses, 55 prêtres séculiers, 104 églises ou chapelles.

La Sardaigne, divisée en 3 provinces ecclésiastiques, a donc 11 sièges épiscopaux, tandis que la Corse, sa voisine, n'en a qu'un seul, celui d'Ajaccio.

JZ. *PATS NOUVELLEMENT ANNEXÉS A L'ITALIE, APRÈS La QUERRE DK 1914 191S.* — 1· *llelci'ant immédiatement du Saint-Siège.* — 1. Bressanone, dans le Tyrol, dépendant auparavant de Salzbourg, fut fondé au iv· siècle par saint Cossian, fut suffragant d* Aquilée jusqu'en 798; a 479 426 catholiques, 397 paroisses, 892 prêtres séculiers, 630 prêtres réguliers. — 2. Trente, dépendant également auparavant de Salzbourg, fondé par saint Jovinus, vers le in· siècle, a 594 000 catholiques, 464 paroisses de langue Italienne, 165 paroisses de langue allemande, 950 prêtres séculiers, 63 prêtres réguliers.

2· *Province ecclésiastique de Gorilz.* — Gorltz est archevêché depuis 1751; il a 275 748 catholiques, 110 paroisses, 293 prêtres séculiers, 64 prêtres réguliers, 378 églises ou chapelles.

Suflragants. — *a)* Capo d'Istria, uni à Trieste, depuis 1828. — *b)* Parenzo et Pola, dans l'Istrie, précédemment à l'Autriche. Parenzo fut fondé au vi· siècle, par saint Euphrasius; Pola le fut en 502. Ccs deux sièges furent unis par Léon XII, en 1828. Ensemble ils ont 142 600 catholiques, 72 paroisses, 149 prêtres séculiers, 7 prêtres réguliers. — *c)* Trieste, dans la Carniole et l'Istrie, fut fondé en 524. Capo d'Istria lui fut uni en 1828. Ensemble ils ont 409 800 catholiques, 200 paroisses, 316 prêtres séculiers, 45 prêtres réguliers.

xn. observations générales. — L'exposé précédent, touchant les divisions ecclésiastiques de l'Italie, suggère quelques observations d'ordre général, fécondes en considérations pratiques.

1° Avec une superficie qui n'est guère plus de la moitié de celle de la France et avec une population sensiblement Inférieure, l'Italie qui a 300 sièges épiscopaux environ, en a près de quatre fols autant que la France, et de cinq à six fois plus, si l'on tient compte de l'étendue respective de la superficie des deux territoires. La France, en effet, n'a, en moyenne, qu'un évêque par département; l'Italie en a un, en moyenne, par sous-préfecture, et même plus encore, puisque scs préfectures et sous-préfcclurcs ne s'élèvent qu'au chiffre de 284.

Par cette restriction du territoire soumis Λ leur juridiction cl par la diminution du chiffre de la population dont Ils ont la charge, les évêques Italiens peuvent plus facilement connaître leur clergé et les fidèles, administrer régulièrement le sacrement de confirmation à leurs ouailles, faire la visite fréquente de tout

leur diocèse, dans les délais prescrits par les saints canons. Mais, d'autre part, avec des diocèses aussi restreints, ils trouvent dilliclleinent les ressources qui leur seraient nécessaires, pour établir de grands et petits séminaires, ou d'autres œuvres d'intérêt général. Beaucoup même ne les trouvent pas du touL

2° Les statistiques précédentes nous montrent, en outre, avec quelle rapidité l'Italie a embrassé la catholicisme, dès les temps apostoliques. En effet, avant la fin du i*r siècle, il pouvait y avoir en Halle, un certain nombre de sièges épiscopaux, En tout cas il faut compter parmi les plus anciens: Rome, Arezzo, i Bénévent, Brescia, Capoue, Catane, Florence, Fiesolc, Foligno, Girgcnti, Lucqucs, Manfrrdonla, Milan, Naples, Noie, Ostie, Padoue Pavle, Pouzzolcs, Ravenne, Reggio di Emilia, Spolète,Tcrracine, Tivoli, Tolentino. Signalons aussi, parmi les villes secondaires, les sièges d'Avcllino, de Calvi, de Césène, de Chieti, de Nepl, de Sessa Arunca, etc.

Viendraient ensuite ceux de Bcllune, Forll, Palermo, Pérouse, Syracuse, Terni, Vlccnce, plus ceux de Bisceglie, Fano, Lucera, Trani, etc.

/Xu in· siècle, ceux d'Assise, Bologne, Camerino, Faenza, Fermo, Frascati, Gênes, Lipari, Lodi, Modène, Pesaro, Porto, Rimini, Sarsina, Sora, Venosa, Vérone. Vers le milieu dum· siècle, il pouvait y avoir en Italie une centaine de sièges épiscopaux.

Au iv· siècle, ceux d'Albano, Bari, Bergame, Cagliari, Civitavecchia, Côme, Crémone, Ferrare, Novare, Parme, Pisc, Plaisance, Reggio di Calabria, Sienne, Teano, Trévlse, Turin, Verccii; plus ceux d'Acercnza, Aequi, Alba, Ascoli, Bosa, Marsico Nuovo, Tortona, Trivento, etc.

Au v· siècle, nous trouvons 4G nouveaux sièges, parmi lesquels : Albenga, Anagni, Ancône, Aquino, Aoste, Asti, Cassano allTonlo, Castcllamare di Stabla, Chlusl, Clttà di Castello, Corneto Tarquinia, Cosenza, Fabiano, Geracc, Grossetto, Ivrée, Mars!, Massa Maritima, Messine, Nocera dei Pagani, Otrante, Pistole, Potenza, Prato, Salcrne, Sassari, Sabine, Sorrente, Sulmona, Vcllctri, etc.

Aux siècles suivants, les sièges épiscopaux sc multiplient encore davantage.

3° Sous le rapport du chiffre de leur population respective, les diocèses d'Italie peuvent se classer, en diverses catégories bien distinctes.

1. Deux diocèses ont moins de 5 000 Aines. Cc sont les deux diocèses suburblcnlres d'Ostic et de Porto. Quelques autres diocèses,conslderés individuellement, devraient êtreplacésdanscette catégorie. Mais ils sont unis à d'autres diocèses, dans lesquels ils sont maintenant englobés.

2. Sept ont moins de 10 000 âmes; Us sont également unis à d'autres sièges.

3. Treize ont seulement do 10 000 A 20 000 Ames. Sur cc nombre, la moitié appartiennent aux anciens États de l'Églisc, cinq A l'ancien royaume de Naples, un A la Toscane et un A la Sicile.

4. Trente-six ont de 20 000 A 30 000 Ames, dont dix-neuf sc trouvent dans les anciens États de l'Églisc, treize dans l'ancien royaume de Naples, quatre en Toscane.

5. Trente-sept ont de 30 000 A 40 000 Ames, et vingt-trois de 40 000 A 50 000 Ames.

6. Quarante diocèses ont de 50 000 A 75 000 Ames.

7. Quarante et un ont de 75 000 A 100 000 Ames. De ceux-ci, six appartiennent aux anciens États de l'Églisc.

fi. Trente-neuf ont de 100 000 A 150 000 Ames.

9. Vingt-quatre ont de 150 000 A 200 000 Ames.

10. Huit ont de 200 000 A 300 000 Ames : Bar!, Syracuse, Plaisance, Tortonc, Chieti, Mantouc, Messine, Verccll.

11. Sept ont de 300 000 A 400 000 Ames : Bénévent, Bergame, Catane, Côme, Crémone, Nos are, Vérone.

12. Quatre ont de 400 000 A 500 000 âmes : Gênes, Girgcnti, Trévisc, Vlcence.

13. Sept ont plus de 500 000 Ames : Florence, Naples, Padoue, Palcrmc, Rome, Turin, Udine.

14. L'n, enfin, a plus d'un million d'âmes : c'est Milan.

III. Situation juridique de l'Éguse catholique.— 1® *Situation juridique du souverain pontife.*— 1. Depuis l'occupation de Rome par le roi Victor-Emmanuel, le 20 septembre 1870, et l'abolition violente du pouvoir temporel, le pape s'est trouvé dans une situation anormale. Pour donner une apparence de satisfaction aux puissances catholiques du monde entier, le gouvernement italien avait, d'abord, proposé au pape de lui laisser la cité Léonine, qui, ceinte de murailles, forme comme une ville séparée, A l'extrémité sud-ouest de la ville éternelle. Par l'entremise du cardinal Antonelli, secrétaire d'État, Pic IX refusa cc cadeau dangereux. Il préféra rester dans le Vatican, dépouillé de tout pouvoir temporel

2. Pour proclamer, à la face du monde entier, que le pape, malgré scs plaintes, était libre, et non prisonnier, le gouvernement italien fit donc proposer aux Chambres une loi, dite des garanties, qui parut dans la *Gaizdta Officialese* 15 mai 1871. Avant d'examiner en détail cette loi, faisons remarquer qu'elle est un acte purement intérieur, et n'a nullement le caractère Internationa!. Si elle a été communiquée aux gouvernements étrangers, ce fut non pas pour leur demander leur approbation, mais pour prévenir leurs réclamations possibles sur Je s»rt fait au souverain pontife. Mais Ijs léristes Italiens n'ont pas cessé d'affirmer que cette loi ne saurait être modifiée sous l'influence étrangère.

Le successeur de saint Pierre n'en restait donc pas moins *sub dominatione hostili constitutus.* Voilà pourquoi, le jour même où la loi des garanties, ayant été votée par les Chambres, était Imprimée dans le *Journal Officiel* italien, Pie IX adressait à tous les évêques et A tous les fidèles du monde, une encyclique, dans laquelle il réitérait ses protestations jour l'occupation du domaine du Saint-Siège, et affirmait ne pas pouvoir accepter les Immunités ou garanties imaginées par le gouvernement plémontais. En terminant, il exprimait le vœu que les princes d'ici-bas, mettant en commun leur influence, rendissent nu Saint-Siège ses droits imprescriptibles, injustement violés, et au vicaire de Jésus-Christ la liberté pleine et entière dont il a besoin pour exercer son ministère suprême, auprès de toutes les nations de l'univers. Ces protestations furent renouvelées dans son allocution aux cardinaux, le 27 octobre 1871. Dix ans plus tard, son successeur sur la chaire de saint Pierre ne tenait pas un autre langage. 11 affirmait que la situation qui lui était faite par cette prétendue lof des garanties était intolérable et qu'elle entraînait *asperam multisque de causis non ferendam conditionem.* Léon XIII, *Allocutio ad S. R. E. Cardinales, 4 aug. 1881.* Quarante ans plus tard. Ple X s'exprimait de même dans une lettre publique, au cardina Respighi, son vicaire, A propos du discours prononcé par le maire de Rome, le Juif Nathan, A la porte Pic, pour célébrer l'anniversaire de l'entrée des Plémontals dans la ville étemelle. Le même pontife, cinq ans plus tard, réitéra ccs protestations dans le *Livre blanc,* publié en 1905, par la typographie vatfranc : *La séparation de l'Église et de l'Etat en France. Exposé et Documents,* p. 107.

3. L'article premier de la loi des garanties proclame que la *personne* du souverain pontife est sacrée et Inviolable. Les attentats contre sa *personne* et la provocation A les commettre, seront punis des mêmes

peines que les attentate et les provocations contre la personne du roi. Quant aux oficnscs et injures publiques faites directement contre la personne du souverain pontife par des discours ou autres moyens, elles seront déférées Λ la cour d'assises.

Mais comme l'article second de cette même loi déclare que les discussions sur les matières religieuses sont entièrement libres, il s'en suit que cette prétendue Inviolabilité du souverain pontife est strictement personnelle, et ne s'étend, en aucune façon, en dehors de sa personne. Son ministère, ni la dignité de sa charge n'y participent pas. La loi qui défendait d'attaquer personnellement Ple IX et ses successeurs, permettait à tous les citoyens d'attaquer le pape et la papauté, puisque les discussions sur les matières religieuses étant absolument libres, les ennemis de l'Église peuvent, dans toute l'Italie et à Home même, sous les yeux du Saint-Père, écrire et dire tout ce que leur haine leur inspirera contre la primauté de Pierre, contre le souverain pontificat, et contre le pape lui-même, en tant que pape.

4. Bien des gens, sans être très au courant du véritable état des choses, ont beaucoup parlé de la prétendue extra-territorialité ou de l'absolue propriété des palais apostoliques du Vatican et du Latram Cf. Jonssct, *L'Jlalie,* ln-4°, Paris, 1910, p. 313. Mais la loi des garanties ne parle nulle part de cette extra-territorialité, ni d'une propriété absolue. Elle dit seulement, lit. 1, a. 5, que le souverain pontife continuera • â *jouir* de ces palais avec tous les édifices, jardins et terrains, qui leur sont annexés ou en dépendent. » Les expressions dont la loi se sert ensuite, montrent clairement qu'elle considère ces palais et les terrains adjacents, non comme une enclave indépendante dans le royaume d'Italie, mais simplement comme une portion du territoire national, dont l'État n'a pas encore pris possession, et qu'il laisse, pour le moment, à la jouissance du pape. De plus, dans l'article 4, elle réserve expressément au gouvernement Italien de prendre, quand H le jugera à propos, l'administration des musées du Vatican et de sa bibliothèque. Le gouvernement s'en proclame donc le propriétaire, qualité qu'il refuse au pape, en déclarant que ces palais et leur contenu sont *inaliénables,* et que tous actes de propriété les concernant, sont soumis aux lois du royaume. Voir, à ce propos, dans la *Nuova Antoiogia* du 1er mal 1912, un article significatif de Luigi Parpai'liolo, *l monumenti vaticani e lo stalo ituliano.* Voir aussi dans ht *Civiltà cattolica,* de l'année 1904, une série d'articles publiés ensuite en volume séparé et intitulé : *Di chl è il Vaticano? Sua estratcrrioralità,* 1.1, p 9 sq., 145, 295, 335; t n, p.257 sq., 513 sq.

L'article 7 dit bien, Il est vrai, que nul officier de l'autorité publique, ou agent de la force publique, ne peut, pour accomplir les actes de son emploi, s'introduire dans les palais ou lieu de résidence habituelle, ou de demeure temporaire, du souverain pontife; mais il est à noter que cette exemption n'est pas perpétuelle, d'après la loi. SI le pape allait s'établir à la villa de Castel Gandolfo, laissée aussi à sa disjxj•Ition, les agents des autorités Italiennes pourraient entrer au Vatican, pour y exercer, alors, leurs fonctions, comme ils peuvent le faire, à n'importe quel jour, dans la villa de Castel Gandolfo, où le pape n'a jamais voulu se rendre, depuis 1870, car ht loi spécifie bien que rentrée de ces palais ne leur est Interdite, que lorsque le pape y réside. C'est donc simplement par égard pour la personne du pape, que la loi défend ù •es agents de s'introduire dans les palais qu'il habite; n.aii elle n'en reconnaît nullement l'extra-territoriaJltA, D'ailleurs, la loi qui annexe Borne au territoire italien, n'a fait aucune exception. En fait, le Vatican n'a pas été pris; mais il pourrait l'être, comme l'a été le palais du Quirinal : aucun texte de loi ne s'y oppose.

5. Dans ce palais du Vatican, dont lu propriété ne lui est pas officiellement reconnue, le pape se considère comme prisonnier. Pie IX n'en est jamais sorti, ni Léon XIII, ni Pic X, ni Benoit XV. Sans doute la loi des garanties permet au pape de sortir pour tous les actes de son ministère; mais, pratiquement, les choses sont tout autres. Les scènes odieuses qui sc sont produites, lors du transfert des restes mortels de Pie IX, de la basilique do Saint-Pierre à la basilique de Saint-Laurenl-hors-les-Murs, dans la nuit du 11 au 12 juillet 1881, dix ans, cependant, après l'entrée des Italiens à Borne, montrent à quelles Injures aurait pu être exposé le souverain pontife, s'il avait traversé les rues de Borne, en pompe solennelle pour sc rendre à quelque cérémonie religieuse ou aveemoins d'apparat, simplement pour se promener, llnepcut exposer sa dignité suprême à être ainsi publiquement injuriée, outragée et vilipendée. Mais supposons qu'il reçut les honneurs dus à son rang, et que le peuple fidèle, comme il le faisait autrefois, se jetât à genoux sur son passage, pour implorer et recevoir sa bénédiction et l'acclamer. Le gouvernement, par scs organes officieux, a fait savoir que les démonstrations de ce genre ne seraient tolérables, qu'une fols ou deux; mais qu'il n'en serait pas de même, si elles se renouvelaient, e L'État ne pourrait permettre longtemps que son existence, à lui, et que le prestige du roi fussent étouffés publiquement dans la capitale du royaume, par des démonstrations populaires d'enthousiasme pour le pontife, qui, quelques années avant, en était l'unique souverain. Voilà, comment le pape n'est pas, en réalité, libre de sortir du Vatican, le gouvernement italien ne pouvant longtemps tolérer qu'il sortit, si ces sorties devaient tourner au détriment du gouvernement italien lui-même, diminuer son prestige et mettre même en péril son existence. * Berthelet, *Jl Papa futuro*, in-12, Borne, 1895, p. 213.

6. La liberté de communication avec Je dehors, que laisse au souverain pontife Particle 9 de la loi des garanties, pour les fonctions de son ministère spirituel, est également Illusoire. La loi permet bien, Il est vrai, de faire afficher aux portes des basiliques ou églises de Rome, tous les actes de son ministère spirituel : encycliques, bulles, décrets, etc. Mais si un journal ou une revue voulait reproduire un de ces décrets, ou l'une de ces encycliques, et que cela déplût au gouvernement, celui-ci se reconnaît le droit de saisir ce journal ou cette revue et d'intenter un procès à leurs directeurs ou gérants responsables. Celte prétendue liberté donnée au pape, pour lefl actes de son ministère spirituel, n'existe que pour l'affichage aux portes des basiliques, uniquement aux portes et non ailleurs. Elle est donc extrêmement limitée.

7. Nous ne parlons Ici que pour mémoire, de la dotation de la rente annuelle de trois millions, ou plus exactement de 3 225 000 lires, reconnue par l'article 4 de la loi des garanties. Elle est manifestement Insuffisante pour le but que la loi lui Indique, c'est-à-dire : pourvoir à l'entretien du souverain pontife et aux divers besoins du Saint-Siège; à l'entretien ordinaire et extraordinaire ainsi qu'à la garde des palais apostoliques et de leurs dépendances; aux traitements, jubilations, retraites et pensions des gardes attachés à la personne du souverain pontife; à ceux des attachés aux cours pontificales et aux dépenses éventuelles; comme aussi à l'entretien ordinaire et à la garde des musées et de la bibliothèque annexée, et aux allocations, traitements et pensions de ceux qui y sont employés.

Il y avait bien d'autres dépenses inscrites au budget pontifical, et dont la loi ne fait nulle mention. D'ail-

leurs, le trouveraIn pontife n'a jamais voulu accepter cette dotation, parce qu'il ne pouvait y consentir, sans accepter, par là même, la loi des garanties.

8. Par un jugement rendu, le 9 septembre 1898, la Cour de cassation de Home reconnaît au Saint-Siège, en tant que tel, la personnalité morale et la capacité de recevoir des legs ou donations, comme tous les autres corps moraux du royaume, qu'ils soient ecclésiastiques ou Iniques. Mais clic lui applique la loi du 5 juillet 1850, statuant que les corps moraux ne peuvent accepter ces legs ou donations, qu'avec l'autorisation royale. Si donc le souverain pontife ne juge pas convenable à sa dignité de demander le *placd* royal, le legs ne peut lui être délivré. Ainsi, après avoir dépouillé le pape de tout son domaine temporel, le gouvernement italien, tout en reconnaissant théoriquement au pape Je droit de posséder, met pratiquement une condition tellement pénible pour le pape, qu'elle empêche, en réalité, les fidèles du monde entier de laisser, s'ils le veulent, une partie de leurs biens au vicaire de Jésus-Christ.

9. La façon dont l'article 3 de la loi des garanties permet au souverain pontife de conserver · le nombre accoutumé de gardes attachés à sa personne et à la garde des palais », fait bien voir que, si le pape augmentait ce nombre, le gouvernement Interviendrait. D'ailleurs, le gouvernement peut, de par la loi, restreindre ce nombre, puisque, selon clic, les gardes ne jouissent d'aucun privilège, mais restent soumis, s'ils sont sujets italiens, à toutes les lois en vigueur dans le royaume.

2° *Situation juridique des cardinaux,* — 1. L'article G de la loi des garanties établit que, pendant la vacance du siège pontifical, aucune autorité judiciaire ou politique, ne pourra, pour quelque cause que ce soit, mettre des obstacles ou des limites à la liberté personnelle des cardinaux.

2. D'après l'étiquette des cours souveraines, les cardinaux sont assimilés, pour le rang et les honneurs qui leur sont dus, aux princes de sang royal. Quoique ce privilège ne soit pas formellement Inscrit dans la loi des garanties, il est reconnu, en pratique, par les agents du gouvernement et les tribunaux. Quand les juges, par exemple, ont besoin, dans un procès, du témoignage d'un cardinal, ils ne le citent pas à leur barre, mais ils demandent à être admis dans son palais, pour recevoir sa déposition. Cf. Brandi, *I Cardinali di S. Romana Chicsa net Diritto pubblico Italiano,* in-8®, Home, 1905. *Corte d'Appello di Roma,* 10 agosto 1911.

3° *Situation juridique des conclaves et des conciles oecuméniques.* — Suivant l'article G de la loi des garanties, le gouvernement s'engage à pourvoir à ce que les séances des conclaves et des conciles œcuméniques ne soient troublées par aucune violence externe. L'article 7 spécifie, en outre, que nul officier de l'autorité publique ou agent de la force publique, ne peut, pour accomplir les actes de son emploi, s'introduire dans les palais,ou lieux,où sc trouverait rassemblé un conclave ou un concile œcuménique, à moins d'y être autorisé par le conclave ou le concile.

4° *Situation juridique des Congrégations romaines.* — 1. L'article 8 de la loi des garanties déchire qu'il est Interdit à tous les agents gouvernementaux de procéder à des visites, perquisitions, ou saisies do papiers, documents, livres ou registres, dans les bureaux des Congrégations pontificales, revêtues d'attributions purement spirituelles.

Ces derniers mots restreignent sensiblement la liberté que la loi laisse et accorde aux Congrégations romaines. Sauf la Pénltencerle et la Congrégation des Indulgences et des Reliques, qui peuvent être considérées légalement comme purement spirituelles, toutes les autres, en effet, ont à résoudre des questions qui souvent ont un côté matériel, puisque leurs sentences tranchent des litiges auxquels souvent des intérêts matériels sont annexés. Le Salnt-Oflice lui-même, en prononçant des peines contre les hérétiques, peut en arriver à priver un prêtre, non seulement de sa juridiction, mais aussi de son traitement, et même de son emploi. Or, l'article 17 de la lof déclare que la connaissance des effets juridiques des actes émanés des autorités ecclésiastiques, appartient à la juridiction civile. SI ces actes, ajoute-t-elle, sont contraires aux lois de l'État, à l'ordre public, ou blessent les droits des particuliers, ils seront annulés; et, si, aux yeux de l'État, ils constituent un délit, Ils seront sounds aux tribunaux, qui leur appliqueront les lois pénales. SI donc une Congrégation romaine, après avoir constaté l'indignité d'un prêtre, lui enlève son bénéfice, et si ce prêtre en appelle de cette sentence à un tribunal civil, celui-ci pourrait se déclarer compétent, examiner la plainte, et casser, si bon lui semblait, la décision de la Sacrée Congrégation, du moins pour ses effets matériels. On volt les embarras Inextricables qu'une telle loi peut créer à l'adminlstration ecclésiastique et de quelles tracasseries vexatoires elle peut être la source.

2. Les hauts dignitaires du Vatican eux-mêmes ne sont pas à l'abri de cette Immixtion du pouvoir civil dans leurs attributions. Le prélat majordome de Sa Sainteté, ayant renvoyé un employé inférieur, pour des motifs assurément fort jus·es. celui-ci recourut aux tribunaux Italiens, déposa devant eux une plainte contre Je majordome, et réclama une compensation pécuniaire pour 1« perte de son emploi dans le pala s apostolique. Nonobstant la loi des garantics.ou plutôt en vertu de cette loi même, le tribunal se déclara compétent. Il eut, cependant, la pudeur de ne pas condamner le prélat, et renvoya le plaignant sans lui donner gain de cause. Mais si les juges eussent été animés d'intentions hostiles, ils auraient certainement été heureux de profiter de l'occasion qui se présentait à eux, de montrer que leur autorité pouvait atteindre même les personnes les plus rapprochées du saint-père.

5° *Situation juridique de ΓÉglise, par rapport à la nomination des évêques et autres dignitaires ecclésiastiques.* — 1. Là encore, nous trouvons une grande différence entre ce que la loi des garanties accorde en théorie, et ce qu elle permet en pratique.

Par l'article 15 du titre n, le gouvernement renonce au droit de nomination ou de proposition, dans la collation des bénéfices majeurs, sauf pour ceux qu! sont de patronage royal, et dispense les évêques de prêter le serment au roi. Mais elle spécifie, d abord, que les bénéfices majeurs et mineurs ne pourront être confères qu'à des citoyens du royaume, excepté dans la ville de Rome, et les évêchés suburbicaires. En outre, quoique par l'article 16, soient théoriquement abolis *Vexequatur* et le *placd* royal, pour la publication et l'exécution des actes de l'autorité ecclésiastique, l'obligation de *exequatur* et du *placet* royal est maintenue. pour les actes de cette même autorité, qui regardent la destination des biens ecclésiastiques et la provision des bénéfices majeurs et mineurs. Cette prescription sc retrouve dans l'article 1er du décret royal du 25 juin 1871, renforcé par l'article 5 du même décret ainsi conçu : ‹ Ceux qui seront pourvus d'un bénéfice, n'en seront mis en jwsscssion que lorsque leur titre sera muni de l'*exequatur* royal ou du *placd* royal. A partir de la date do la concession de l'ere*quatar* ou du *placd,* celui qui est nommé à ce bénéfice, aura le droit d'en percevoir les fruits, revenus et autres avantages temporels. » Même prescription, dans le règlement publié pour l'exécution du précédent décret

X De ces dispositions fl suit que le pape nomme les éviques, comme il le veut, sans avoir à s'entendre a^ec le gouvernement royal; mais celui-ci se réserve .e droit d'accorder ou de refuser aux évêques nommés par le paj>c, et aux autres bénéficiers, l'entrée en Jouissance des biens appartenant â ht mense épiscopale, aux chapitres, collégiales, cures, etc.

3. Plus d'une fois, cette législation a fourni l'occasion ʌ des conflits entre l'autorité religieuse et l'autorité civile. Nous citerons seulement, ici, le cas récent et retentissant de Mgr Caron, qui, nommé à l'archevêché de Gênes, par Pic X, le 29 avril 1912, sc vit, pendant près de trois ans, refuser *Vexequatur,* Il ne l'obtint, enfin, le 17 décembre 1914, qu'à la condition qu'il se démettrait aussitôt après, ce qu'il fit, par une lettre du 23 décembre 1914 à M. Orlando, ministre de grâce, de justice et des cultes. Dès le 8 janvier suivant, *VOsseroalore romano* annonçait que le pape Benoît XV avait remplacé Mgr Caron par Mgr Gavotti, transféré du siège épbcopal de Casale-Monfcrrato, au siège archiépiscopal de Gênes.

4. Iλı nomination des curés par les évêques est également soumise aux formalités et à toutes les exigences fiscales du *placet* royal.

5. Pratiquement, après la nomination des titulaires aux sièges épiscopaux, le gouvernement laisse toujours s'écouler un temps considérable, avant d'accorder son *placet,* afin de percevoir les revenus de la mense épiscopale, pendant cette vacance imposée par lui. C'est la résurrection du prétendu droit de régale. Au ministère de grâce et de justice, il y a une section spéciale, appelée *Économat des bénéfices vacants,* qui administre ces bénéfices, et en perçoit les revenus, durant tout le temps de leur vacance. De plus, en vertu de la loi du 15 août 1867, tous les revenus ecclésiastiques sont frappes d'un impôt, ou retenue, de trente pour cent, en faveur de la couronne.

6° *Situation juridique de l'Église, par rapport à l'administration des biens ecclésiastiques,* — 1. L'article 18 de la loi des garanties annonçait qu'il serait pourvu, par une loi ultérieure, à In réorganisation, à la conservation et â l'administration de la propriété ecclésiastique, dans Je royaume. C'était le moyen de commencer la spoliation de l'Église, en attendant qu il fût possible d'achever cette œuvre de confiscation. Le gouvernement a vendu ces biens, ou s'en est emparé, en les convertissant en titres de rentes sur l'État, sans même épargner les biens de la Propagande. Il en paye annuellement les revenus, mais il peut suspendre ou cesser complètement ce payement, sans qu'aucune autorité puisse l'en empêcher, et supprimer, en même temps, tous ccs titres de rente, ce qui serait l'achèvement de cette inique spoliation. En outre de cette vente forcée de toutes ses propriétés cl de la conversion de leur prix en rente* sur l'État, la S. C. de la Propagande ne peut plus recevoir aucun legs ou don, sans l'autorisation du gouvernement italien, qui sc réserve d'examiner chaque cas, en particulier, et d'accorder, ou de refuser l'autorisation. Quand celle-ci est accordée, l'argent doit être versé dans les caisses du gouvernement, et échangé contre des litres de rente, sur l'État, qui subissent toutes les fluctuations des valeurs italiennes, et peuvent être totalement perdues, soft par une révolution, soit par une confiscation des plus faciles, puisque le gouvernement ici détient.

Un autre dommage subi, de ce chef, par la Propagande, c'est qu'elle ne peut plus, en aucune manière, disposer du capital, ainsi immobilisé. Si dans quelque circonstance extraordinaire, par exemple, pour la fondation de missions importantes, ou pour le maintien de quelques-unes qui péricliteraient, elle a besoin de disposer de quelque grosse somme, cela lui est Impossible, à moins que le gouvernement consente à la liquidation d'un certain nombre de titres de rente. Elle est obligée de solliciter, comme une grâce, ce qui lui appartient, de droit strict, et, même en demandant, elle n'est pas sûre d'obtenir ce qui depend du bon vouloir d'un gouvernement, dont les membres ont manifesté, plus d'une fois, des intentions hostiles au maintien de la propriété ecclésiastique. Cf. *La Propaganda e ta conversione dei suoi béni immobili per opera del governo italiano, Proteste contro la sentenza della Corte di Cassazionedi Roma,* 2 in-4°, Rome, 1884. Contre cette spoliation sacrilège, le cardinal Guibert, archevêque de Paris, dans une magnifique lettre adressée ù son clergé, le 25 mal 1884, protesta avec éloquence. Les évêques du monde entier unirent leur voix à la sienne pour flétrir cette iniquité. Voir aussi, pour cette question et autres similaires, le *PoUellino dette Opere pie e dei communi,* fn-8°, Rome, 1892, et années suivantes.

2. Apres cette *incamerazione,* le revenu des menses épiscopales, composés par les rentes des titres de La dette publique, et divers produits tels que dîmes, pensions, redevances, locations d'immeubles, monte à 5 246 200 lires. C'est la somme globale pour tous les évêchés d'Italie. Il s'en faut, cependant, que chaque évêché reçoive une part égale, comme il en était en France, après le Concordat et avant la loi de séparation de l'Église et de l'État. Nous citerons, tel, quelques cas, pour fixer les idées.

a) Les plus riches évêchés sont en Sicile. On y trouve, en effet, en tète de ligne, Girgenti qui a 157 596 lires de revenu; Ccfaliù, 139 284; Mazzara dei Vallo, 119 600; Palermo, 95 957; Calane, 85 618; Messine, 66 410; Monrevle, 54 000; Syracuse, 33 098.

b) Les mieux partagés ensuite, sous co rapport, sont ceux de la haute Italie : Ravcnne, 93 378; Milan, 83 977; Crémone, 62 020; Vercell, 61 340; Vicence, 40 615; Vigevano, 38 658; Ferrarc, 37 861; Mantoue, 30 390; Bologne, 29 964; Vérone, 29 754; Plaisance, 25 717; Trévise, 20 715; Gênes a seulement 20 494; et Parme, 19 860, presque autant que Gênes.

c) Dans l'Italie méridionale, Capouc, 77 840; Naples, 63 920; Bari, 27 792; Salernc, 27 537; Sorrento, 24 851; Caserte, 23 740; Bénévent, 23 378; Lecce, 18 940; Trani-Barletta, 19 906; Brindisi, 17 456; Tricarico, 17 218; Catanzaro, 15 553; Amalfi, 13 210; Trivento, 10 310; Caiazzo, 7 081; Valva-Suhnona seulement 3 326.

d) Dans 1'Italic centrale, Pise a 105 190; Florence, 49 920; Arezzo, 40 642; Ascoli-Piceno, 25 900; Sienne, 24 800; Livourne, 20 726; Ancône, 17 278; Flcsole, 17 036; Rimini, 14 495; Pérouse, 13 637; Spolètc, 12 000; Lorette-Rccanatl, 10 560; Amelia, 6 896; Veroli, 6 784; Assise, 6 235.

e) Enfin dans la Sardaigne, Oristano a 23 026; Cagliari, 16 475; Sassari, 15 632; Alghcro, 11 470; Bisarchio-Ozieri, 10 876; Ogliastro, 10 720; Galtclll-Nuoro, 10 507; Bosa, 9 150; Alcs-Tcrralba, 7 750.

H faut remarquer, toutefois, que plusieurs de ccs gros revenus que nous avons Indiqués comme approchant de 100 000 lires ou les dépassant même, sont grevés de charges considérables : entretien des séminaires, réparations à la cathédrale, sccours aux chanoines et aux curés, aux prêtres auxiliaires, etc. Cf. Tami, directeur du *Pondo per il culto,* administration qui est chargée, sous le contrôle du ministre de Injustice, de tout ce qui concerne la gestion des biens ecclésiastiques, supprimés, liquidés et convertis en titres de rentes sur l'État, *tneamerati,* suivant l'expression italienne : *Attività e passività delle parrocchie del Regno d'Kalia, e assegno di congrua a carico del Fonda per il Culto,* 3 grands in-4% Rome, 1897; *Relazione del Direttore generale del Fonda per il culto,* in-4°, Rome

publication périodique, commencée en 1896, et con- | tlnuéc depuis; G. Snlvloli, *Le Decime di Sicilia, e* | *specialmente di Girgenti,* in-8°, Palermo, 1901. Cette question des dîmes de Sicile fut très agitée, Il y a une (vingtaine d'années, et la chose en valait la peine, car la matière est d'importance. l<c gouvernement voulait s'en emparer, sous prétexte que, succédant à Koger, roi de Sicile, qui, scion lui, les avait établies, Il avait le droit de les abolir, ou plutôt de les faire entrer dans le trésor public, comme étant des redevances domaniales. Beaucoup d'autres, au contraire, se basant sur des documents fournis par l'histoire, et développant les arguments tirés des sources juridiques, entreprirent de démontrer que ccs dîmes n'avalent pas été établies par le roi Koger, mais simplement (approuvées et entérinées par lui, et que, par suite, elles n'étaient pas des redevances domaniales, mais ecclésiastiques ou sacramentelles.

Pour cette question des décimes ecclésiastiques, en ce qui concerne ΓItalie entière on peut lire : Fedcle Lamportico, *La legge 14 luglio 1887,* N. 4723 (série 3) *di abolizione cd aflracanzlone dette decime,* ln-12, Padouc, 1888; G. Minclla, *Le decime ed altre prèstazioni congeneri, dopo ta legge 14 luglio 1887,* N. 4727 (série 3), in-8°, Padouc, 1888. On trouvera également beaucoup de renseignements au sujet des diverses questions traitées ci-dessus, dans le *Bollettino officiale del Ministero di grazia, giustizia e culto,* ln-8°, Rome, publication périodique et ofllciellc, commencée en 1880, et continuée depuis; *Bollettino det parroci,* in-8°, Milan, 1900-1905; *Il Contcnzioso ecclesiastico,* commencée en 1880, et continuée depuis; *Bollettino ecclesiastico,* in-8°, Gênes, 1900-1911; *Il Diritto ecclesiastico italiano,* in-8°, Home, 1908-1914.

7° *Situation juridique des chapitres de cathédrales.* — La loi du 11 août 1870, n. 5784, les réduisit à dix canonicals, supprima les bénéfices au-dessus de ce chiffre, et convertit en rentes sur l'État, les dix prébendes maintenues.

8° *Lois sur le mariage.* — Le projet de lot sur le divorce a été repoussé par les Chambres, malgré les efforts de quelques anticléricaux turbulents; de même le projet de loi touchant la précédencc du mariage civil sur le mariage religieux. Mais l'État ne reconnaît pas le mariage religieux, et ne donne sa sanction qu'au mariage civiL En 1914, fut déposé à la Chambre des députés, par le ministre franc-maçon Finocchiaro-Aprile, un projet de loi Imposant la précédence du contrat civil, ou mariage civil sur le mariage religieux, sous peine d'une amende de cent à mille francs pour les époux. L'amende était la même pour le ministre du culte, mais elle était doublée, en cas de récidive, et il encourait, en outre, la privation de son traitement pour un laps de temps de trois mois à un an. Ce projet de loi suscita l'indignation des fidèles. Diverses associations catholiques, telles que Γ*Unione popolare jra t cattolIci d'Italia,* V*Unione elcttorale,* l' *Unione economica-sociale,* Γ*Unione fra le donne catloliche,* la *Socletd della gioventu cattolica,* se mirent à |la tête du mouvement général, protestant contre les menées sectaires d'une Infime minorité. A partir du dimanche 1er février 1914, se tinrent, dans toute la péninsule, des réunions pour repousser victorieusement ccs nouvelles attaques contre le mariage chrétien. Elles avalent été précédées, depuis une quarantaine d'années, par des projets de lol analogues, présentés aux Chambres par Vigilant, en 1870; pur Confortl et Tralanl, en 1879; par Bonaccî, en 1892; par Euln, en 1893; par Finocchlnro-Aprile lui-même, en 1899. Cette persistance du laïcisme athée à combattre la famille chrétienne trouva une résistance Inlassable dans les rangs pressés des fidèles. Ce fut, dans toute l'Italie, comme une croisade générale.

9® *Ix)is concernant renseignement du catéchisme dans les écoles.* — 1. Bien des fols aussi, sous le fallacieux prétexte d'assurer la liberté de conscience, les sectaires ont essayé de proscrire l'enseignement du catéchisme des écoles publiques d'une nation qui, dans son ensemble, est presque entièrement catholique. Le 23 Juin 1877, le ministre Coppino fit voter une loi, qui, sans abroger formellement l'instruction religieuse dans les écoles élémentaires, y introduisit, comme obligatoire, l'enseignement des premières notions des devoirs de l'homme et du citoven.

2. Après de nombreuses tentatives infructueuses, la franc-maçonnerie obtint enfin du ministre de l'instruction publique, Boscll, un décret publié par la *Gazzetta Ufllciale,* au mois d'ortobrr 1888, et par lequel on concédait aux municipalités, quand clics le jugeraient à propos, la faculté de supprimer l'enseignement du catéchisme, dans les écoles communales. La raison invoquée par le ministre pour Justifier ce décret, outre celle de la liberté de conscience pour tous, était que l'enseignement religieux est en dehors de la compétence de l'État.

Si encore l'État, par suite de cette Incompétence qu'il sc reconnaissait, avait promis de se contenter de ne pas donner l'enseignement religieux, c'eût été un moindre mal; mais on savait très bien qu'il donnerait, à la place de celui-ci, l'enseignement antireligieux. Dans ces écoles, d'où serait sévèrement banni le catéchisme catholique, entrerait, de mille et mille façons, le catéchisme des matérialistes dont les doctrines Impies seraient insidieusement répandues sans cesse, dans tous les livres de classe : manuels de lecture, d'histoire, de géographie, de morale civile, de momie indépendante de Dieu, de la religion, de tout culte, et même de l'autorité des parents. De ccs bambins et de ces adolescents, on éviterait, à tout prix.de faire des chrétiens; mais on s'efforcerait, par tous les moyens, de faire des libres penseurs.

3. Les protestations ne tardèrent pas à se manifester, Imposantes par le nombre et par la spontanéité. Le maire de Milan, aussitôt après la publication de ce décret et au commencement de l'année scolaire 1888-1889, ayant fait Interroger les familles dont les enfants fréquentaient les écoles élémentaires de la ville, pour savoir, si, oui ou non, elles voulaient l'instruction religieuse dans les écoles, reçut, pour une population scolaire de 27 520 enfants des deux sexes, 25 380 réponses affirmatives; et, comme 722 familles avaient négligé de répondre, on voit que les réponses vraiment négatives furent en tout petit nombre. A Gênes, sur 18 800 élèves, il n'y en eut que 74, pour lesquels ne fut pas demandé l'enseignement religieux, c'est-à-dire moins de 1 sur 200. Ce plébiscite populaire démontra que les habitants pour la quasi unanimité, voulait que l'enseignement religieux fût donné à leurs enfants, dans les écoles publiques. C'était un éclatant démenti aux allégations des sectaires, qui ne le supprimaient, disaient-ils, que pour assurer la liberté de conscience.

4. Peu après, se tenait, à Plaisance, un congrès catéchistique, que l'excellent journal de Turin, Γ*Unite cattolica,* définit, avec un rare bonheur d'expression, *il solo Portamento vero italiano (Puna Italia inramente una tn Gesu Cristo, e net Papa, suo Vicario in terra.* Un cardinal, plusieurs évêques et des hommes éminents y prirent part. Ses effets se firent sentir au loin, car tout l'épiscopat et toute la presse catholique y adhérèrent. Au sein des conseils municipaux s'élevèrent des voix indignées, pour réclamer que l'enseignement religieux fût donné dans les écoles élémentaires de garçons et de jeunes filles, en vertu de l'article 315 de la loi sur l'instruction publique, du 13 novembre 1859, dite loi Casati, du nom de sou

auteur. Cette loi, de fait, ne pouvait être abrogée par un simple décret; mais, par ses articles 315, 317, 325, 374, elle ne cessait pas d'obliger les municipalités à faire donner gratuitement l'instruction religieuse dans les écoles communales, en même temps qu'elle les obligeait à faire enseigner les autres matières. Ce fut reconnu, apres une longue discussion à la Chambre, par le président du conseil d'alors, M. Glolitti, qui concluait en ces termes : *rimant l'msegnamento religioso.* On trouvera tous les détails de la discussion à ce sujet, dans les *Atli ufficiali della camera dei Deputati,* à la date du 27 février 1908. L'enseignement religieux demeurait facultatif, non en ce sens que les municipalités ne restaient pas obligées, par la loi, à le faire donner, meme gratuitement dans les écoles élémentaires; mais en ce sens que les élèves n'étaient pas obligés d'y assister, si leurs parents ne le voulaient pas, comme l'indiquait déjà expressément l'article 374 de la loi Casatl. Sous ce rapport, la loi Coppino de 1877 n'avait, elle-même, rien changé, comme l'avait reconnu, le 17 mai 1878, le Conseil d'État consulté à ce sujet. Voir, sur cette question, le *Manuale della leçlslazione scolastica in Italia, ad uso dei comitati cattolicl,* in-8% Bologne, 1888.

A moins donc que les pères de famille ne stipulassent le contraire, on devait les considérer, dans un pays aussi catholique que l'Italie, comme demandant pour leurs enfants renseignement religieux; mais, surtout, s'ils le demandaient formellement, on ne pouvait pas ne pas tenir compte de leur volonté, ainsi clairement exprimée, sur le maintien d'un droit aussi légitime et aussi sacré.

5. Le 6 février 1908, parut le règlement du ministre Raya, sur l'instruction primaire, n. 150. D'après l'article 3 de ce règlement, il était concédé aux pères de famille la faculté de faire donner, à leurs frais, l'éducation religieuse à leurs enfants, dans les écoles communales du royaume, quand la majorité du conseil municipal aurait cru pouvoir la supprimer, et, dans ce cas, la municipalité étaitobligée de mettre les locaux scolaires à leur disposition.

Malgré les nombreuses demandes qui lui furent adressées, par les pères de famille, et notifiées même par huissier, le maire de Rome, qui était, le juif Nathan, eut recours à tous les subterfuges pour n'en tenir aucun compte. Des dilHcullés de ce genre se produisirent à Milan de la part de la municipalité socialiste.

Les 8 et 9 janvier 1912, se réunissait, à Rome, le congrès des membres du conseil central de Γ *Unione Ira le donne catloliche d'llalia,* qui, avec l'adhésion unanime de plus de 30 000 mères catholiques, protestait de nouveau, contre la série de décrets et circulaires ministérielles, ou autres qui, toujours au nom de la liberté, n'avaient d'autre but que de léser les droits des familles catholiques. En même temps, un appel était fait au ministre par le congrès, afin que fût, enfin, réglée cette question de renseignement religieux, conformément aux droits de la conscience. Mais, a ce moment, le ministre de l'instruction publique était M. Crcdaro, coopérateur avéré des loges. Que pouvoit-on espérer? Les catholiques avaient pour eux le droit et la loi elle-même; mais l'omnipotence maçonnique n'en prétendait pas moins violer ce droit, et rendre la loi illusoire, à force de décrets et de circulaires administratives.

Le 21 juin 1911, le Conseil d'État avait confirmé, de nouveau, la sentence du 17 mal 1878, statuant que la loi Coppino de 1877 n'avait nullement entendu supprimer l'enseignement religieux dans les écoles élémentaires. Se rendant au désir exprimé par la très grande majorité des habitants, le conseil municipal de Padoue, le 13 septembre 1912, vota la reprise de renseignement religieux dans les écoles communales de la ville. Même décision avait été prise, à Venise, plusieurs années auparavant. De même à Bergame et dans une centaine de municipalités de cette province. Voir à ce sujet le journal *La Difesa,* de Venise, du 19 janvier 1913.

A Rome, ce ne fut que le samedi soir, 21 mars 1914, que les catholiques, après une série de longues démarches auprès de l'administration judiciaire et ministérielle, obtinrent, enfin, que l'enseignement religieux fût recommencé dans les écoles communales de la ville, d'où le bloc sectaire qui dominait au Capitole, l'avait banni depuis sept ans. Plus de soixante dames, ou demoiselles, munies du brevet requis par la loi, s'étaient offertes pour faire ce cours gratuitement. La présidente de *Γ Unione fra le donne cattolichc d' Italia,* la princesse Cristina Giustinianl Jtandlnl, avait tenu à se faire Inscrire, elle-même, parmi les maîtresses volontaires et avait choisi l'école située à la rue Gluditla Tavani-Arquati. Toutes les autres, suivant ponctuellement la méthode approuvée par le cardinal-vicaire, enseignaient simultanément les mêmes leçons de catéchisme, dans plus de trente écoles qu'elles s'étaient réparties.

6. Dans les écoles secondaires, appelées en Halle, gymnases et lycées, l'instruction religieuse, d'après l'article 143 de la loi Casati, du 13 novembre 1859, devait être donnée par un directeur spirituel, nommé à cet effet; mais cet article fut directement abrogé par la loi Coppino, du 23 juin 1877, dont l'article 2 est ainsi conçu : « A partir du 1er janvier 1878, l'office de directeur spirituel, dans les lycées, gymnases et écoles techniques est al>oli. › 11 a donc fallu y suppléer, par un enseignement donné hors des écoles. L'instruction religieuse fut également bannie des écoles normales, par la loi du 12 juillet 1896. Voir, sur ces diverses questions, l'excellent travail de l'avocat Carlo Santucci, *L'insegnamenlo religioso nello slato presente della legislazione scolastica,* iη-8°, Milan, 1911.

10° *Immunité des clercs.* — Les ecclésiastiques ne sont pas exemptés du service militaire par la loi; mais, quand les prêtres sont appelés sous les drapeaux, comme réservistes, les autorités militaires leur donnent généralement, sans difficulté, toutes les permissions nécessaires, pour accomplir leurs devoirs religieux. Durant la dernière guerre, on a exempté tous ceux qui exerçaient les fonctions de curés ou de vicaires.

11° *Manifestations extérieures du culte, en dehors de Venceinte des églises.* — D'après les articles 7, 8 et 9 de la loi du 30 juin 1889, n. 6144, sur la sûreté publique, nulle cérémonie religieuse, procession ou actes de culte, sauf le transport du saint viatique et les funérailles, ne peut être faite, en dehors des lieux destinés au culte, sans que le directeur responsable en ait donné le préavis, au moins trois jours à l'avance, à l'autorité locale de la police. La contravention est punie d'une amende qui peut s'élever jusqu'à 100 fr.

12° *Situation juridique des religieux.* — 1. La loi du 7 juillet 1866 avait décrété la liquidation des communautés religieuses. De nombreux couvents ont été, alors, confisques, vendus ou déclarés propriétés nationales. 11 en a été de même, à Rome, après l'annexion au royaume d'Italie, en 1870. Le gouvernement s'empara des maisons géncralices des grands ordres, pour y établir des ministères et les bureaux de scs principales administrations. En outre, par la loi du 19 janvier 1873, il supprima un grand nombre d'autres maisons religieuses d'hommes et de femmes. H s'engagea, cependant, à payer une pension annuelle de 600 francs aux prêtres et sœurs de chœur, ayant fait partie de ces communautés qui ik›su'datent des biens, et une pension annuelle de 300 francs aux frères lais et aux sœurs converses des mêmes com-

munnutés. Le* religieux et religieuses des ordres mendiants n'avuieiil droit qu'à une pension Inférieure, laquelle, néanmoins, pouvait s'élever ft 400 francs pour les prêtres et sœurs de chœur, et ά 300 francs pour les frères lais et sœurs converses, dans le cas où Ils pourraient démontrer que l'âge ou les infirmités, au moment de l'exécution de la loi, les mettaient dans l'impossibilité de trouver autrement des moyens d'existence.

Les religieuses ainsi pensionnées furent au nombre de 1 0G9, dont 719 sœurs de chœur et 350 sœurs converses. Le total des pensions ft leur payer, ft cette époque, montait ft la somme annuelle de 536 982 francs, somme qui se réduisit assez vite par suite des décès. Cf. *Monografta della Città dl Roma,* 4 ln-4®, Rome, 1877, ouvrage publié par le soin du gouvernement et envoyé ft l'exposition de Paris de 1878.

2. Depuis, il e'est produit une sorte d'accalmie. Ces lois spoliatrices existent toujours, en théorie; mais, en pratique, on a semblé les oublier. Les ordres religieux ont racheté beaucoup do leurs couvents ou en ont acquis de nouveaux, en se mettant sous la sauvegarde du droit commun. Si la loi, en effet, leur refuse la personnalité civile, ou juridique, elle reconnaît à ceux qui en font partie tous les droits du citoyen, dont le premier est celui de s'associer librement, et même de vivre en commun, suivant des règles librement cholsies.Telle fut la doctrine proclamée, dans une décision célèbre, par la Cour de cassation de Rome, le 25 avril 1892, *Foro Italiano,* 1892, t. i, p. 1107; par la Cour de cassation de Turin, le 21 avril 1894, *Rioista dl Dintto ecclesiastico,* 1895, p. 733; par la Cour d'appel de Rome, le 26 septembre 1912, *Rioista di Diritlo ecclesiastico,* t. v, p. 4G8. La même doctrine était proclamée au Parlement italien, le 8 juin 1891, par le ministre de l'intérieur et par le président du conseil, *Ath della Camera det Deputati, 8 giugno 1891,* p. 3090, et le 19 mars 1909, par M. Orlando, alors ministre et garde des sceaux, *AHi della Camera dei Deputati, 19 marco 1909,* Cependant, l'année suivante, la Cour de cassation de Rome soutint la thèse contraire, le 20 mars 1910. *Foro Italiano,* 1910, p. 806. Qu'en sera-t-il ft l'avenir, de cet état de choses? S'améliorera-t-il, ou deviendra-t-il pire? On ne pourrait Je dire avec certitude, aujourd'hui.

IV. Établissements de haute culture ecclésiastique **ET SÉMINAIRES.** ---- */. DANS LA VILLA DB ROME.* — 1° L*c séminaire romain.* — 11 fut inauguré en 1565, en exécution des décrets du concile de Trente. Jusqu'en ces dernières années, il était établi dans un vaste local, situé sur la place de Saint-Apollinaire. Constitué sous la dépendance immédiate du cardinal vicaire de Sa Sainteté, 11 avait un programme d'études étendu et varié : d'abord, ce qu'on appelle, en Italie, les classes *gymnasiales cl lycéales,* qui correspondent ft nos cours secondaires de France, jusqu'à la rhétorique inclusivement et comprennent l'étude des langues italienne, latine, grecque, française, l'histoire et la géographie, les mathématiques et les sciences physiques et naturelles, le dessin, etc.; puis, les cou ιέ de philosophie et de théologie, d'éloquence sacrée, d'archéologie chrétienne, d'apologie scientifique, de droit canon et de droit civil romain. I-a faculté de droit, très développée, avait des professeurs pour expliquer le texte des Pandectes, et enseigner la philosophie du droit, l'histoire du droit, le droit pénal, la législation comparée, etc. On y prépare aux grades académiques, non seulement en philosophie et en théologie, mais en l'un et l'autre droit. A ces diverses facultés était uni un collège philologique oriental, avec des classes diverses pour l'enseignement de l'hébreu, do l'arabe, du syriaque, du copte, du per San, du slave et de l'éthiopien.

Pie X, par la constitution *In prvetpuls,* du 29 juin 1913, divisa le séminaire romain en grand et petit séminaire. Celui-ci a été transféré au séminaire du Vatican, *piazza della Sagrestia,* 23, et s'appelle maintenant le *Pontificio seminario Romano Minore al Vaticano.* Le grand séminaire, ou *Pontificio seminario Romano muggiore* a été transporté dans un vaste local construit dans le voisinage immédiat de Saint-Jean de Latran. 11 reçoit les élèves de philosophie, de théologie et de droit. Cf. *Cennt storlel del pontificio seminario romano,* ln-8% Rome, 1914.

2° Le *collège romain, ou unioersité grégorienne.* — 11 fut fondé, en 1550, par le pape Grégoire XIII, qui bâtit pour lui un magnifique local, et le confia aux jésuites. Ils y enseignèrent toutes les sciences et les arts libéraux, depuis les premiers éléments de la grammaire et des belles-lettres, jusqu'à la théologie. Les élèves, après y avoir fait 1« basses classes, y restaient pour les études supérieures. La professèrent Bellarmin, Toiet, De Lugo, Pallavicmi, Suarez, Varquez, Cornélius a Lapide, etc.

A l'époque de l'annexion de Rome au royaume d'Italie, en 1870, il comptait 711 élèves, dont 343 en philosophie, et 368 en théologie. Il dut alors quitter son ancien local, et le nombre des eleves qui était descendu à 146, en 1871, n'était arrivé encore qu'à 288, en 1876, époque où lui furent accordées par le pape les chaires de droit canon qu'il n'avait point jusque-la. Cependant, les élèves n'atteignirent le chiffre de 700 qu'en 1888; mais, huit ans apres, en 1896, leur nombre était de 1029, se répartissant ainsi : 314 pour la philosophie, 651 pour la théologie et 64 pour le droit canonique. Aux cours de philosophie sont annexées des chaires de hautes mathématiques, jusqu'au calcul infinitésimal Inclusivement et des chaires de sciences naturelles et physiques, chimie, astronomie.

3° *Le collège de Saint-Thomas d'Aquin ou* Ange*lico.* — Il fut fondé en 1577 et confié aux dominicains. 11 était, d'abord, dans le couvent de la Minerve. Les professeurs tinrent toujours à honneur d expliquer et dccommcnler la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin. En 1909, il fut réorganisé sous le litre de *Collège pontifical et international du docteur angélique,* et installé dans un superbe local,construit tout exprès, au centre même de Rome, tout près du palais du Quirinal, via San Vitale, angle via Genova. Aux cours de philosophie, de théologie, de droit canonique et de droit romain, sont annexées des chaires d'Écrilure sainte, de patrologie, d'archeologie sacrée, dépigraphie, de paléographie et de diplomatique, d'apologie scientifique, d'histoire de la philosophie antique cl moderne, d'histoire des dogmes, de sociologie, d'histoire des sources du droit, de biologie, de physiologie, de physique, géologie, astronomie, art chrétien, hautes mathématiques, de grec, d'hébreu, de syriaque et d'arabe. On y confère également les grades académiques, jusqu'au doctorat Inclusivement, pour la philosophie, la théologie et le droit canon.

4° *Le Collège de la Propagande.* — 11 fut fondé le 1·Γ août 1627. On l'appelle aussi le collège Urbain, du nom de son fondateur, le pape Urbain VI 11, et 11 est installé dans le vaste palais que ce pape fit construire sur la place d'Espagne, pour les bureaux de la S. C. de la Propagande et de toutes les commissions qui en dépendent. Quoique ce collège soit spécialement pour l'instruction de ceux qui se destinent aux missions étrangères, d'autres élèves aussi sont admis à en suivre les cours. Ils peuvent s'y préparer ft l'obtention des grades académiques, que le collège a aussi le privilège de conférer.

5® *La Sapience.* — Cette énumération des établissements de haute culture ecclésiastique ne serait pas complète, si nous ne disions, ici, quelques mots de

l'antique et célèbre université de la Sapience, laïcisée par le gouvernement italien, peu après son entrée A Rome, en 1870. Pendant longtemps, clic fut une des plus illustres universités du monde.

Dès le xm· siècle, le pape Honorius III rétablit sur une très large base; elle fut développée encore par Boniface VIH, le 6 juin 1303, et devint l'objet de la constante sollicitude et de h généreuse muni licence des souverains pontifes.

Léon X, au xvi· siècle, en fut comme le second fondateur, par sa bulle *Dum suavissimos,* du 5 novembre 1513. C'était l'époque de la renaissance des lettres et des sciences, et il y appela les professeurs les plus renommés. Sous ce rapport aucune autre université ne lui était comparable. En 1514, elle comptait déjà 88 professeurs, ù savoir : 20 pour le droit civil, 11 pour le droit canonique, 15 pour la médecine, 4 pour la théologie; les 38 autres étaient pour la philosophie, les mathématiques, les lettres et les sciences.

La Sapience était donc une véritable université. On n'y enseignait pas seulement la philosophie et la théologie, mais le droit, la médecine, les lettres et les sciences exactes. C'était le plus Important établissement d'instruction publique et supérieure de Rome et des États pontificaux. Aussi l'appclait-on *Archilyceum,* ou *Archigymnasium,* ou *Universitas Sapientiæ,* en Italien *Archiginnasio délia Sapicnza,o\i Universilà romana.* Ce nom de Sapience ne lui vient pas seulement, comme quelques auteurs l'ont affirmé, d'un verset du psaume ex, sculpté sur une plaque de marbre, au-dessus de l'entrée principale : *initium sapienUsB timor Domini;* ou de cet autre, sur la façade de son église : *Omnis sapientia a Domino;* mais de ce que, dans scs murs, ou enseignait l'ensemble des connaissances humaines, profanes et sacrées : en un mot, la Sagesse.

Cet établissement de tout premier ordre jeta le plus vif éclat, durant plusieurs siècles. Son histoire très documentée et très intéressante a été écrite avec une grande érudition, par Philippe Renazzl, qui, durant près de quarante ans, y enseigna le droit criminel : *Storla ddl'Universilà degli studl di Roma, delta comunemcnte la Sapienza,* 4 in-foL, Rome, 1803-1806. On y volt, en particulier que les nombreux professeurs, tous docteurs, étalent choisis au concours. Ils n'obtenaient donc leur chaire que par une sorte d'agrégation.

En 1870, lors de l'annexion de Rome au royaume d'Italie, l'établissement de la Sapience devint l'Univenlté gouvernementale.

6· *L'institut biblique.* — Par le bref apostolique *Vinea electa,* du 7 mal 1909, Vie X fonda cet établissement, que Léon XIII avait désiré, pour le perfec- Bonnement des études et des recherches scrlptun 1res. Le »iège du nouvel Institut, Inauguré le 5 novembre 1909, fut d'abord, au collège J^éonlen, via Pompeo Magno, 21, près de l'église de Saint-Joachim; mais, en novembre 1911, Il fut transféré dans un local plus central et plus approprié pour son but spécial, Piazza drlia Pilot la, 35. 11 est sous la dépendance immédiate du Saint-Siège, qui en nomme le président, et celui-ci doit lui en référer pour les choses Importantes. Les élèves proprement dits doivent être docteurs en théologie. et avoir fait intégralement leurs cours de philosophie scolastique. Des leçons suivies leur sont données sur les langues orientales : hébreu, assyrien, aruméen, arabe, copte et sur le grec biblique. 11 faut suivre les cours, deux ans, pour se présenter à l'examen de Ucen» e biblique; trois ans sont nécessaires jour le doctorat. Outre les cours réguliers pour l'obtention des grades. Il y n, pour les auditeurs libres, des conférences publiques sur la Palestine et tout ce qui peut intéresser les études bibliques. Une bibliothèque biblique Importante est annexée à l'institut nias! qu'un musée, formé de pièces recueillies généralement en Palestine, et de nature à éclairer les commentaires du texte sacré. Cf. *Acta apostolicæ sedts,* Rome, 1909, 1.1, p. 4 1/-451; L. 1*onck, *J'rimumquinquennium pontificii Instituti biblici,* Rome, 1914.

7° *L'institut oriental.* — 11 a été fondé par Benoît XV, le 25 octobre 1917, et a ouvert ses cours, le 2 décembre 1918. Son but est le développement de l'étude des questions orientales. Son siège est dans l'ancien *Hospitium de convertendis,* non loin du Vatican, Piazza Scossa Cavalll, 05. Cet ancien palais, dû é Sangallo, a été magnifiquement aménagé dans ce but, par la munificence deBcnoftXV. Un y enseigne: *a)* la théologie orthodoxe, embrassant les diverses doctrines des chrétiens d'Orient sur les choses divines, avec des cours sur la patrologie orientale, sur la théologie historique et La patristique; *b)* le droit canonique de toutes les nations chrétiennes de l'Oricnt; *c)* les multiples liturgies des orientaux; *d)* l'histoire religieuse et profane de Byzance et de tout l'Oricnt avec des cours sur la géographie ethnographique, sur la constitution civile et politique des nations de l'Oricnt; *e)* les littératures orientales : grecque, russe, paléo-slave, syriaque, arabe, copte, éthiopienne, géorgienne.

Le cycle complet des études, qui dure deux ans, est suivi par les prêtres du rite latin, appelés à exercer le saint ministère en Orient. On y admet aussi les orthodoxes qui désirent une recherche plus profonde de la vérité, on lui a adjoint une bibliothèque abondamment fournie de livres et de revues se rattachant aux matières enseignées. Cf. *Acta apostollcæ sedls,* Rome, 1917, t. ix, p. 531-537.

8° *Académie des Nobles ecclésiastiques.* — Fondée par Clément XI, en 1716, elle obtint, le 15 septembre 1815, le droit de conférer les grades. Son siège est, Place de la Minerve, 74. C'est la pépinière officielle de la diplomatie pontificale. Comme matière spéciale, on y enseigne la diplomatie ecclésiastique, le style diplomatique, l'économie politique, le droit international, les langues française, anglaise et allemande. Son histoire, très intéressante, a été écrite par un de scs élèves, Ferdinand Procacclnl de Montcscaglioso, *Pontificia Accademia de9 Nobili ecclesiastici· Memoria siorica,* in-8°, Rome, 1889.

9° *Académies pontificales diverses.* — 1. Académie théologique, fondée par Clément X l, le 25 avril 1718, et confirmée par Pic X, en 1913. Elle public, chaque année, un catalogue de thèses théologiques, scripturaires et historiques, soutenues par scs membres. Les séances, jusqu'en 1870, se tenaient à la Sapience; clics ont lieu, maintenant, dans l'ancien local du Séminaire romain, place de Saint-Apollinaire, 49. — 2. Académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin, fondée par Léon XIII, le 13 octobre 1879, confirmée par Pie X, le 23 Janvier 1904, et amplifiée par Benoit XV, le 31 décembre 1914. Scs séances ont lieu au palais de la Chancellerie apostolique. — 3. Académie de liturgie, fondée par Benoît XIV. Elle se réunit dans les locaux de l'Apollinaire. — 4. Académie des *Nuovi Lincet;* c'est l'anrlcnnc Académie des sciences des États pontificaux. Elle possède une bibliothèque scientifique très bien fournie. Par son obsers vatoirc du Vatican, clic contribue h la confection de la carte photographique du ciel. — 5. Académie d'archéologie, fondée par Benoît XIV. Scs séances ont lieu au palais de la Chancellerie. — 6. Académie des Arcades, fondée en 1690. — 7. École pontificale supérieure de chant grégorien et de musique sacrée. — 8. Nous ne faisons que nommer plusieurs autres Académies, telles que l'Académle tlhérinc, fondée en 1813· l'Académie de religion catholique; l'Académle dé

Γ Immaculée Conception, fondée en 1854; la I b use Union des cccléshtsllqucs de saint Paul, apôtre; l'Académle des Virtuoses du Panthéon, fondée en 1542, pour le développement de l'art chrétien, etc.

10® *Séminaires et collèges nationaux.* — On en compte une trentaine, dont sept sont italiens. Parmi les autres, nommons le Séminaire pontifical français, érigé canoniquement par Pic IX, le 14 juillet 1859, par la bulle *In sublimi.* Le nombre global de leurs élèves dépasse le chiffre de 2 000. Ces ecclésiastiques venus de toutes les parties du monde, suivent les cours à l'une des quatre universités pontificales, dont nous avons parlé plus haut.

11° *Le Séminaire pontifical Léonicn,* fondé le 31 août 1901, par Léon XI II, via Pompeo Magno, 21, prés de l'église de Saint-Joachim. C'est une sorte d'école normale, pour 200 élèves. Son but est de tonner des professeurs, directeurs et supérieurs de séminaires. Il a publié, de 1908 à 1912, une revue périodique, intitulée : *Lconlanum, Periodico det Collegio Apostolieo* **Leoniano,** in-8°, Home.

//. EN DEH0H3 DE HOME. — 1° *Universités.* — Grande fut en Italie, l'influence des nombreuses universités créées dans le plupart des villes importantes, du xii· au xv· siècle. Non seulement elles contribuèrent efficacement au développement de la vie intellectuelle, mais leur action fut immense dans les mœurs, les habitudes, les coutumes, les lois et le gouvernement même de la société, tant au point de vue civil que religieux. La loi du 26 janvier 1873 ayant aboli les chaires de théologie et de droit canonique dans toutes les universités du royaume, la liste des universités qui suit ne présente plus qu'un Intérêt historique, en ce qui concerne l'enseignement des sciences sacrées.

1. La plus fameuse et aussi la plus antique des universités d'Italie, est celle de Bologne, car elle fut fondée, comme celle de Paris, au commencement du xii· siècle. Déjà, dans le siècle précédent, d'habiles jurisconsultes y avaient enseigné le droit; mais elle jeta un vif éclat, surtout entre 1100 et 1120, pour le droit civil, et, un peu après aussi, pour le droit canonique, principalement avec le célèbre Gralien, vers 1150, à tel point qu'elle devint le modèle sur lequel se formèrent toutes les autres universités, érigées ensuite en Italie, et même ailleurs. Attirés par la renommée des maîtres éminents, les élèves y accoururent en foule, non seulement de l'Italie entière, mais des divers pays de l'Europe, surtout pour apprendre l'un et l'autre droit. Au commencement du xm· siècle, ces élèves, en majeure panic étrangers, étalent près de 10 000. Deni Ile, *Die Universitàtm des Mittclalters,* 5 ln-8·, Berlin, 1885, t. i, p. 180. Aux chaires de jurisprudence, enseignée avec toute l'ampleur désirable, s'unirent, peu à peu, d'autres facultés, entre autres celles de médecine et des arts libéraux, facultés qui. comme celles de théologie et de philosophie, acquirent rapidement aussi une grande célébrité. En 1380. le nombre des professeurs, sans compter ceux de théologie, s'élevait Λ 68, Λ savoir : 12 pour le droit canonique, 27 pour le droit civil, 14 pour ia médecine, 15 pour les autres matières : lettres, sciences et logique, comme le constatent les archives de la ville de Bologne, qui les rétribuait. Dcnlfle, *op. cit.,t.* i, p. 209. Quoique moins prospère, aujourd'hui, elle a encore cinq facultés et environ 500 étudiants. Gf. *Annuario della r. Universilà d· gli studl in Bologna,* publication j>ériodlquc commencée en 1877 et continuée depuis.

2. L'université de Padoue, née en 1222, à la suite de l'émigration, en cette ville, d'un certain nombre de professeurs et d'étudiants de Bologne, fut célèbre, dès son origine. En 1228, le chiffre des étudiants s'élevait déjà à plusieurs milliers, et on en compta ensuite, jusqu'à 6 000, cl elle eut bientôt, elle aussi, une réputation mondiale. On lira avec intérêt les *Statuti del cornune di Padova per gli studenti degli anni 1269-1276,* dans Dcnlfle, *Die Universilaten des Miltdallen,* 1.1, p. 800-806. Cf. *Atti e Memoric della r. Academia di Padova,* in-8®, Padoue, 1885 sq.; *Annuario della r. Université degli studi in Padova,* in-8®, Padoue, 1877 sq.

3. L'université de Verceil, commencée en 1228, par l'émigration, en cette ville, d'un certain nombre de professeurs et d'étudiants de Padoue, que la municipalité de Verceil y attira, par la concession d'importants privilèges. Cette université ne jeta jamais un grand éclat, mais se maintint, jusqu'à la fin du xiv· siècle.

4. Reggio d'Émilla posséda, pendant plus d'un siècle, une florissante université, qui brilla surtout, dans la seconde moitié du xni· siècle. Dcnlfle, *op. ciL,* t. i, p. 294 sq.

5. Modène fut, à la même époque, l'émule de Reggio. Pilius, dans sa *Summa trium librorum,* la dit égale à celle de Bologne. *Cod. Vatic., 2316.* Sa décadence est duc, comme celle de Reggio, aux guerres perpétuelles et sanglantes entre guelfes et gibelins, dont elle fut le théâtre et la victime. Gf. *Annuario délia r. Université degli studi in Modena,* in-8·, Modène, 1877 sq.

6. L'université de Vicencc, est, probablement, comme celle de Padoue, une fille de l'université de Bologne. Dès la première moitié du xur siècle, elle jeta un très vif éclat, et cul de nombreux élèves de toutes les nations.

7. Pise avait, depuis le xn· siècle, une école de droit romain, à laquelle, vers la fln du xm· siècle, elle ajouta une école de médecine, et quelques années apres, leur adjoignit toutes les autres facultés. Par une bulle du 3 septembre 1343, le pape Clément VI érigea cet établissement en université, et lui conféra des privilèges semblables à ceux de runiversitê de Bologne. A partir de cette date, elle fut très prospère et, sauf quelques épreuves momentanées, elle a maintenu sa prospérité, jusqu'à notre époque. Elle compte actuellement une soixantaine de chaires et 1 100 étudiants. Cf. *Annuli della r. Scuola not male superiora di Pisa (Pilosofia e filologiaj9ln-S*>* Pise, 1871 *sq.; Annuario delta r. Universilà degli studi in Ptsa,* in-8®, Pise, 1879 sq.

8. Ferrure, eut, dès la fln du xn· siècle, une école de droit, de médecine et d'arts libéraux; mais ne fut une véritable université qu'à la fln du xiv· siècle, en vertu d'une bulle du 4 mars 1392, concédée par Boniface IX, à la prière du marquis Albert d'Este. Apres diverses v icissitudes, elle acquit une grande prospérité, tandis que celles de Reggio et de Modène déclinaient, à cause des guerres et des dissensions intestines. En 1471, elle avait 51 professeurs. Actuellement elle n'a guère plus d'une centaine d'étudiants.

9. Arezzo avait déjà, au xm· siècle, une école de hautes études de droit civil, de droit canon, de médecine et d'arts libéraux. Mais le titre d'université ne lui fut officiellement accordé que le 5 mai 1355. Dcnlfle, *Die Universitàten des Mittclalters,* 1.1, p. 427. Cet établissement, comme tel, n'exista que jusqu'à la Un du xv· siècle.

10. Sienne posséda une université, vers le milieu du xm· siècle. Des l'année 1252, en effet. Innocent IV écrivait *Universitati magistrorum et ductorum Senis regentium ac ipsorum scolarium,* pour leur accorder, suivant leur demande, pleine exemption *a quibuslibet servitiis, tatlils collectis.* Dcnlfle,op. *cil* ,t. i,p. 429-452. La ville inscrivit à son budget annuel des sommes considérables, pour avoir des *doctores famosos in qualibrt facultate, quos scolarrs undique, tamquam sagitta signum*

suu/n, *qurrritent...* Durant la première moitié du xv· siècle, les papes Grégoire XII, Martin V, Nicolas V et Pie II qui était sicnnois, ne cessèrent de combler de privilèges l'université de Sienne, pour en augmenter constamment la prospérité. Elle compte, en ce moment, 60 professeurs et 230 étudiants. Cf. *Annuario della r· Université deglt studi in Sienna,* in-8®, Sienne, 1878 sq.

11. Naples eut son université, dès 1224. L'empereur Frédéric II, qui contribua puissamment ù sa fondation. ct la dota richement, non seulement y appela ses sujets du royaume des Dcux-Sicilcs, auxquels il défendit d'aller suivre les cours des universités étrangères, mais aussi les étudiants de tous les pays, les alléchant par les plus séduisantes promesses, des assurances de protection ct des franchises très étendues, faisant même ressortir à leurs yeux la beauté du site, les charmes de la vie ct la courtoisie de ses habitants. Une des plus grandes gloires de cette université est d'avoir eu, pendant plusieurs années, comme élève, le jeune Thomas d'Aquin, qui, né en 1224, y vint à l'âge de seize ans, en 1240, y apprendre la logique. Il y resta trois ans environ, ct brilla déjà, au point d'éclipser ses maîtres eux-mêmes. Il y revint, en 1272, pour y enseigner la philosophie. La noblesse ct le roi assistaient à scs cours. Charles d'Anjou, poussé par une lettre pressante du pape Clément IV, fut comme le second fondateur de cette université, qui, depuis, ne cessa plus de prospérer. De nos jours encore, elle est parmi les plus renommées de l'Italie. Elle comprend cinq facultés, avec une centaine de chaires; en 1915, le chiffre des étudiants montait ù 5 166, parmi lesquels il y avait 606 jeunes filles. Cf. *Annuario delta r. Université degli studi in Napoli,* in-8®, Naples, publication périodique commencée en 1877, ct continuée depuis.

12. Trévise sc donna, en 1260, une école de hautes études pour le droit, la médecine ct la physique; mais ce ne fut qu'en 1314, que, pour la transformer en université, elle commença à attirer à elle, par l'appât de riches émoluments, *doclores egregios, famosos el sapientes,* et, par la promesse de nombreux privilèges, des étudiants de tous pays. Dcnifie, *Die Universitûten,* 1.1, p. 46-1 sq. Cette université n'eut, cependant, qu'une durée éphémère. Trévise, en effet, tomba au pouvoir de Venise, qui décréta, que, dans les États soumis à sa juridiction, outre l'université de Padoue, qui était la principale, il n'y en aurait pas d'autre que celle de Vlcence.

13. Pérouse, au xm· siècle déjà, possédait une école florissante de droit romain, de médecine ct d'arts libéraux. Par une bulle du 8 septembre 1308, Clément V l'érigea en une université, qui, à partir de ce moment, fut l'une des plus importantes d'Italie. Elle s'efforça d'enlever Λ celles de Bologne ct de Padoue leurs meilleurs professeurs. Denifie, op. *cil.*. 1.i, p. 534-551. Les papes et les empereurs l'enrichirent, ù l'envie, de privilèges. Cf. *Annali drlla Université Ubera di Perugio,* in-8®, Pérouse, 1886 sq. : *Annuario della Ubera Université degit sludi in Perugia,* in-8®, Pérouse, publication périodique, commencée en 1879, ct continuée depuis.

14. Florence aussi avait, depuis longtemps, des écoles de hautes études, où enseignaient des professeurs distingués. Cependant, ce n est qu'en 1321, que i*y montrent les commencements d'une véritable université. La bulle officielle de fondation ne fut donnée même que vingt-huit ans plus tard, par le pape Clément VI. le 31 mal 1349. Quinze ans plus tard. Charles IV lui concéda les privilèges impériaux, le 2 lanvier 1364. Le droit romain y fut enseigné par le célèbre Baldo, en 1359 et 1362. ct la ville de Florence l'inipoia les plus grandes dépenses pour attirer dans scs murs les plus illustres professeurs ct des multitudes d'élèves. Il est très intéressant de lire les *Statuti delI Univrrsité e studio florentino,* promulgués, au mois de février 1388, ct qui, dans ces dernières années, ont été publiés par Λ. Gherardi, in-8®, Florence, 1881. Λ La fin du xv· siècle, sur les conseils de Laurent de Médicis, qui trouvait Florence peu apte aux études profondes, la Seigneurie de celte ville réunit son université à celle de Pise, ct ne laissa, à Florence, qu'une école de moindre importance, quoiqu'on l'appelle encore *VJsiituto di studi superiori,* située actuellement près de la rue de l'ancienne *Sapienza.* Cf. *Annali della r. Université loscana,* in-8®, Pise, 1850 sq. Voir, plus haut, le n® 7.

15. Plaisance vit, le 6 février 1248, son antique école érigée en université par le pape Innocent IV. Après de nombreuses vicissitudes, cette université brilla d'un grand éclat, à la fin du xxv· siècle. Elle avait alors plus de 70 professeurs. Cependant, vers le milieu du xv· siècle, elle commença ù être éclipsée par le voisinage de l'université de Pavie, et perdit même son titre d'université, le duc Philippe-Marie Visconti, ayant défendu sous des peines très sévères à ses sujets, de faire des études supérieures autre part qu'à Pavie. Denifie, op. *cil.,* 1.1, p. 566 sq.

16. Pavie eut une prospérité plus durable. Capitale de l'ancien royaume de Lombardie, elle fut, dès 825, constituée par l'empereur Lothaire Ier, centre d'études pour tout le royaume· Là, devaient se rendre les étudiants de Milan, Côme, Brescia, Lodi, Bergame, Novare, Verceil, Asti, Tortone, ct même ceux de Gênes. Cette école, célèbre depuis plusieurs siècles, ne fut, cependant, érigée en université qu'en 1361, ct le pape Boniface IX la confirma dans ce titre, par sa bulle du 16 novembre 1389. Après quelques interruptions, dues aux guerres souvent renaissantes, cette université connut de longues périodes de prospérité, durant lesquelles elle eut, pour illustrer scs chaires, *quamplures famosissimos doctorcs,* très grassement rétribués. Les élèves, très nombreux, étaient non seulement italiens, mais aussi étrangers, surtout allemands, qui, malgré les universités de leur pays, préféraient venir étudier le droit romain en Italie. Cf. *Annuario della r. Université degli studi in Pavia,* ln-8®, Pavie, publication commencée en 1877 ct continuée depuis.

17. Turin eut son université fondée par le comte Louis de Savoie, qui obtint, dans ce but, le 27 octobre 1404, une bulle du pape d'Avignon Benoît XIII. Ce diplôme étant d'une valeur plus que douteuse fut remplacé, neuf ans plus tard, par une bulle de Jean XXIII, du l*r août 1413. Actuellement l'université de Turin est fréquentée par 2 500 étudiants environ. Cf. *Alti della regia Accademla di Torino,* ln-8°, Turin, 1865 sq.; *Annuario della r. Universilà deglt studi in Torino,* n-8®, Turin, 1876-1914.

18. L'université de Gênes est de fondation beaucoup plus récente, puisqu'elle, n'a été érigée qu'en 1812. Voir *Alti della r. Université di Genova,* ln-8®, Gênes, publication périodique, commencée en 1869, et qui a duré jusqu'en 1904. Voir aussi *Annuario della r. Université degli studi in Genova,* in-8®, Gênes, commencé en 1877 ct continué depuis.

19. Nous ne saurions terminer cette nomenclature, sans dire un mot de la célèbre école de Saleme. Ce ne fut pas, à proprement parler, une université, quoiqu'elle ait eu, pendant quelque temps, des chaires de philosophie et de théologie; mais surtout une école de médecine. Scs origines sont très obscures, mais remontent certainement très haut. Très prospère ct très renommée déjà dès le xi· siècle, elle fut pendant longtemps, une dos plus illustres, non seulement d'Italic, mala de l'Europe entière.

20. Pour être complet, signalons quelques autres établissements d'instruction supérieure, qui furent aussi appelés universités, unis que l'ampleur de leur enseignement justifiât ce nom. — *a)* Dans les Etats de l'Églisc : l'université de Macerata, érigée probablement au xm· siècle ct qui possède, maintenant encore, une faculté de droit, fréquentée par 230 étudiants, cf. *Annuario delta r. Université degli studi in Maceratu,* in-8°, 1878 sq.; — celle de Fermo, fondée par Boniface IX, par une bulle du 16 janvier 1398, maïs qui n'eut jamais grand éclat; — celle d'Orvleto, continuation de l'école de droit ct de médecine, qui se trouvait déjà dans cctle ville, au xni· siècle, ct à laquelle une faculté de théologie fut ajoutée, au xiv· siècle ; sa prospérité ne fût pas longue ct son éclat, diminua peu à peu. — *b)* En Toscane : celles de Pistole ct de Lucqucs, bien éclipsées par leurs puissantes voisines de Pise ct de Florence, non moins que par celles de Pavie ct de Bologne. — *c)* Dans le nord de Γ Italie : Vérone obtint, le 22 septembre 1339, une bulle de Benoit XII, ordonnant qu'on y érigeât une université ; mais on ne voit pas que cette bulle ait eu son plein effet, malgré les efforts du doge Michel Sténo, en 1405. C'est ù tort également qu'on attribua de vraies universités à Brescia, Mantoue et Panne, quoique ccs villes ee soient glorifiées, parfois, d'avoir dans leurs murs, des professeurs célèbres; car de mémo qu'une seule hirondelle ne fait pas le printemps, de même un ou dcu< professeurs, quelque illustres qu'ils soient, ne suffisent pas ù constituer une université, surtout en Italie, où, durant plusieurs siècles, il n'y avait presque pas de cité un peu importante, qui n'eût, dans ses chaires, quelque distingué professeur, principalement de droit. — *d)* En Sicile. La plus ancienne, dans cette île, est celle de Catane, érigée par une bulle d'Eugène IV, du 18 avril 1444. Elle est fréquentée, aujourd'hui par un millier d'étudiants. Cf. *Annuario dclla r. Universilà degli studi in Catania,* publication périodique commencée en 1877, ct continuée depuis. — Païenne n'eut une université qu'en 1779. Elle est fréquentée, aujourd'hui, par 1 100 etudiants environ. Cf. *Bolletlino della regia Accademla dl Palermo,* ln-8·, Païenne, 188-1 sq. ; *Annuario dclla r. Universilà degli studi in Palermo,* in-8°, Païenne, 1877 sq. — Quant à l'université de Messine, c'est à tort qu'on la fait remonter jusqu'en 1224. Le nombre de scs étudiants s'élevait à 650, avant le récent tremblement de terre qui a détmit la ville, en majeure partie. Cf. *Annuario dclla r. Universilà degli sludi in Messina,* in-8°, Messine, 1877 sq.

21. Une universitéc atholique a été fondée, en 1920, à Milan par le zèle éclairé du cardinal André Ferrari, archevêque de cette ville. Après avoir recueilli les fonds nécessaires à cette fondation, après avoir assuré le recrutement des premiers professeurs, le cardinal s'adressa, le 30 mal 1920, à la S. C. des Universités ct Séminaires ct il demanda que la nouvelle université, composée de deux facultés, une de philosophie ct une de droit, fut approuvée par le siège apostolique. Le 4 août suivant, les cardinaux, membres de celte S. C., louèrent le projet du cardinal Ferrari ct demandèrent que les statuts et règlements fussent soumis Λ leur examen. L'archevêque de Milan envoya les statuts, le 16 novembre, ct comme il était gravement malade (il mourut, en cflet, le 2 février 1921), le souverain pontife Benoit XV décida, après examen, que le décret d'érection serait porté par la S. C. pour que le fondateur eut la consolation avant de mourir, de voir son œuvre approuvée par l'autorité suprême. Aussi la nouvelle université, dédiée au Sacré-Cœur de Jésus, fut érigée officiellement ct obtint la jouissance des privilèges accordés aux institutions de ce genre, qui dépendent du Saint-Siège; par décret du 23 décembre 1920. Voir *Acla apostoliae sedls,* 1921, l. χπι,ρ 321-222. On remarquera que celte Université catholique ne comporte pas, elle non plus, l'enseignement de la théologie,

2° *Séminaires.* — 1. *Observations générales.* — SI la capitale du monde chrétien est merveilleusement dotée, sous le rapport des établissements destinés à la formation du cierge, il n'en est malheureusement pas ainsi, à beaucoup près, dans un grand nombre de diocèses d'Italie, qui, vu leur petite étendue ct la pénurie de leurs ressources, ne peusent constituer, sur un si grand pied, leurs séminaires. Comment, en eflct, en tant d'endroits, puisque l'Italie est morcelée en tant de diocèses, réunir un corps de professeurs suffisant pour des séminaires comprenant d'ordinaire une moyenne de 20 à 30 élèves seulement, quelquefois une quinzaine à peine et moins encore? Et ccs élèves,si peu nombreux,appartiennent néanmoins à toutes les classes, depuis les plus basses, où l'on doit enseigner les rudiments des grammaires italienne ct latine, jusqu'aux plus hautes classes, celles de philosophie ctde théologie!... Sion voulait y établir des cours réguliers ct complets, il y faudrait parfois presque autant de professeurs qu'il y a d'élèvest... Il y a là, une sorte d'impossibilité. Et quelle émulation pcut-il exister parmi des élèves si peu nombreux, appartenant à des cours si diflérents? Quel entrainement au travail? Quel amour de l'étude?

En quelques endroits, on a essayé d'obvier au mal, en fondant des séminaires régionaux, pour une ou plusieurs provinces ecclésiastiques. Mais ces projets ont très rarement réussi, soit a cause de certaines rivalités locales, entre clergés de divers dioceses, même d'une seule province, soit A cause du dtsir, très légitime d'ailleurs, qu'ont les évêques de garder, sous leur main et sous leur influence immédiate, comme aussi pour la décence des saints offices dans leur cathédrale, les jeunes clercs, qui, plus tard, devront exercer le ministère dans leurs diocèses d'origine. Élevés tous en dehors de leur diocèse respectif, ne leur seront-ils pas, en quelque façon, étrangers? En connaîtront-ils suffisamment les usages, les coutumes, les mœurs ct les habitudes? On peut lire, à ce sujet, un opuscule très instructif du chanoine Simone dl Leila, *Proposta di riordinamento dei seminari nelia provincia ecclesiastica di Benevento,* in-12, Porticl, 1896. Quoique l'auteur ne parie directement que de la province de Bénévent,scs réflexions ne s'appliquent pas moins A beaucoup d'aulres diocèses d'Italie. Voir aussi un ouvrage du chanoine F. BruschelU, supérieur du séminaire de Nocera, en Ombrle : Su *lo stalo del seminari delle minori dlocesi d'Italia,* in-12, Rome, 1905.

2. *Tentatives des souverains pontifes pour remédier, en partie, du moins, à cet état de choses.* — *a)* Pie IX apporta un premier remède par l'institution du séminaire Pie, destiné à former une élite de prêtres pieux ct instruits aux diocèses des Étals pontificaux. Il le fonda, le 27 juin 1853, ct, pour en assurer l'existence, préleva, sur sa cassette particulière, une somme de 340 000 écus, soit 1 700 000 francs. La bulle de fondation spécifie que, dans ce séminaire, devra être admis un élève de chacun des diocèses des États pontificaux, avec cette clause, cependant, que le diocèse de Sinlgaglia, diocèse natal du fondateur, aura le droit d'en envoyer deux.

Pour belle que fût cctle Institution, elle ne pouvait, néanmoins, avoir qu'une Influence très restreinte, puisque le nombre des élèxes ne devait pas dépasser le nombre de 70. Chacun d'eux est choisi au concours, par son évêque· Il est donc supposé être l'élèx c le plus capable de son diocèse, cl doit prêter le serment de revenir dans son diocèse d'origine, une fols les études

terminées. C'est après avoir terminé les humanités qu'il est envoyé à Home,où 11 reste neuf ans»suivant, pour les cours de philosophie, de théologie ct de droit canon, les classes même du Séminaire romain.

Jusqu'en 1913, ce séminaire Pie a été comme greffé sur J établissement de Saint-Apollinaire, que Pic IX agrandit, â cet effet, et suréleva de deux étages. Maintenant, il est encore uni à cc meme Séminaire romain, transporté auprès de la basilique de Saint-Jean de Litran. Par la munificence de Pic IX, aucun de ces élèves ne devait être à la charge de scs parents ou de son diocèse.

De cette institution est sortie une élite de professeurs de grands séminaires, pour les États pontificaux. Une cinquantaine d'entre eux ont été promus à l'épiscopat. Deux ont été revêtus de la pourpre mmaine. Cc furent le cardinal Svampa, archevêque de Bologne, ct le cardinal Respighi, successivement archevêque de Florence, puis cardinal-vicaire de

b) Marchant sur les traces de Pie IX, Léon XIII, Institua un séminaire régional à Anagni; mais les élèves n'y sont pas nombreux.

c) Le même pape fonda, à Pérouse, puis transporta à Rome, le collège Philippin), en l'honneur de saint Philippe de Néri, pour les Marches, l'Ombrie et les Romagnes.

3. *Statistique des séminaires diocésains (fltatie.* — *a)* Pour les diocèses suburbicaires, il n'y a que 168 séminaristes, en y comprenant les élèves des grands et petits séminaires : 35 pour Albano, 40 pour Frascati, 42 pour Palestrina, 27 pour Sabine, 24 pour Velletri. Le diocèse d'Ostie n'a pas de séminaire, ct ne saurait en avoir, vu le chiffre Insignifiant de ses habitants. Même remarque pour le diocèse de Porto et Santa Rufina.

b) Dans les anciens États de l'Église, pour les 63 diocèses qu'on y trouve, en outre des diocèses iüburbicaires, il y a 2 133 élèves, ce qui fait une moyenne de 33 élèves par diocèse, pour l'ensemble des grands ct petits séminaires. Les deux diocèses qui ont un chiffre relativement élevé, sont les deux archidlocèses de Bologne et de Fenno, avec une moyenne de 150 élèves. Notons que les six universités, autrefois situées dans les Etats de l'Église, avaient pour chancelier l'évêque diocésain, sous la haute direction de la Congrégation cardinalice des Études, établie par Léon XII.

c) Dans le Piémont, il y n 18 diocèses ct 1 589 séminaristes, cc qui fait, en moyenne, 88 par diocèse. Les plus riches, sous ce rapport, sont Turin, avec 260 séminaristes; Vcrccil, avec 155; Novare, avec 150; Mondovi, avec 145.

d) Dans la Ligurie, il y a 8 diocèses, avec un chiffre global de 761 séminaristes. Mais, si quelques diocèses ont un chiffre relativement considérable, tels que Gènes, avec 200, Tortona avec 160, Chiavarl avec 100, Il y en a d'autres qui n'en ont que 30 ou 32.

e) Dans la Lombardie, il y a 9 diocèses, avec un chiffre global de 1 891 séminaristes. La plupart de ces diocèses ont des chiffres relativement élevés : Milan, 407; Bergame, 400; Brescia, 398; Crémone, 200; Côme, 150; Mantoue, 120; Lodi, 102. Le moins riche est Crema qui n'arrive qu'ù 44 ; Pavle le surpasse un peu avec 73 séminaristes.

I) Dans la Vénétie, il y a 10 diocèses, avec un chiffre global de 1 787 séminaristes. La plupart de ces diocèses sont riches en sujet. En premier lieu vient Padoue, avec 304 séminaristes; puis Udlne, avec 300; Trévise, 270; Vlcencc, 270; Vérone, 206; Chioggia, 140.

q) Dans la Toscane» Il y a 22 diocèses, avec un chiffre global de 1014 séminaristes. Si on excepte Florence, qui en a 200, Arezzo ct Lucques qui en ont chacun 120, Ficsolo qui en a 90, Fisc qui en a 80, Sienne ct Voltcrra qui en ont chacun -10, les autres en ont à peine de 20 à 30. Cinq d'entre eux en ont moins de 20.

h) L'Émilie a 8 diocèses avec un chiffre global do 637 séminaristes. Le plus riche en sujets est Plaisance avec 160séminaristes; puis viennent Reggio dl Emilia, avec 130; Parme, avec 100. Les autres sont très au-dessous de ces chiffres. L'un de ces diocèses n'a même pas 20 séminaristes.

t) L'ancien royaume de Naples a près de 100 diocèses, avec un chiffre global de 3 645 séminaristes. Les diocèses les plus riches en sujets sont celui de Naples, qui en a 200, ct celui de Capoue, qui eu a 180. Sept en ont une centaine, chacun; Caserte n'a que 90, ct Salerno C0, seulement, ainsi que Trivcnlo. Les autres sont incomparablement plus pauvres; sept diocèses ont à peine 20 séminaristes, ct 29 diocèses en ont, chacun, moins encore.

D La Sicile a 17 diocèses avec un chiffre global de 668 séminaristes. Le diocèse le mieux fourni est celui de Catane avec 140 séminaristes; puis viennent le diocèse de Girgenti qui en n 130, celui de Monreale qui en a 120, et celui d'Acircnlc qui atteint la centaine. Païenne en a seulement 85; Syracuse ct Cefalù en ont 50 chacun; trois autres diocèses en ont à peu près autant. Un arrive à 30 à peine, ct trois autres en ont de 10 à 15 seulement.

k) La Sardaigne **ail** diocèses, avec un chiffre global de 341 séminaristes. Les deux diocèses les mieux fournis sont celui de Cagliari, qui en a 100, et celui de Sassari, qui en a 80. Vient ensuite celui d'Orlstano, qui en a 50. Tous les autres sont vraiment très pauvres. Deux en ont seulement 20 chacun; cinq autres en ont seulement de 10 à 15; ct un, enfin, en a 7 à peine.

4. Mesures *administratives récentes* — Le 16 Juillet 1912, le cardianl De Laï, au nom de la Congrégation de la Consistoriale, dont il est le secrétaire, adressa une lettre circulaire à tous les évêques d'Italie, à la suite des visites apostoliques, faites dans les séminaires. Après avoir constaté la diminution du nombre des élèves des séminaires, en ces dernières années, ct le manque de persévérance d'un certain nombre de jeunes gens, qui avaient semblé, tout d'abord, être appelés à l'état ecclesiastique, le cardinal examine quels sont les remèdes à ce mal.

a) Il exprime, en premier lieu, le désir que l'on sépare les élèves de philosophie ct de théologie de ceux qui ne sont encore que dans les classes inférieures. Cela revient à établir des grands séminaires, distincts des petits séminaires, comme cela se pratique, dans tous les diocèses de France, depuis si longtemps, ct dans quelques rares diocèses d'Italie, les plus grands, comme ceux de Milan, Turin, etc. Cette mesure paraît indispensable au cardinal, qui l'appelle *ottima, per non dire necessaria.* La raison en est qu'on ne peut pas soumettre au même règlement des enfants de 12 à 15 ans ct des jeunes gens de 20 à 25. On ne peut pas, non plus, leur faire les mêmes prédications, les mêmes Instructions, les mêmes lectures, ni leur prescrire les mêmes pratiques de piété. Quant ù espérer trouver un système moyen, propre ù former convenablcmcnt les uns ct les autres, c'est une pure utopie : é *cosa impossibile.*

b) LaS. C. delà Consistoriale veut ensuite qu'on ne reçoive dans les petits séminaires, que les adolescents qui manifestent l'intention de devenir prêtres, et qui montrent quelques preuves de vocation.

c) Que les vacances soient courtes ct que les élèves soient, pendant ce tcmps-lù, reçus dans une villégiature appartenant à un séminaire, plutôt que d'être envoyés dans leurs familles, où le contact du monde et la lecture des journaux peuvent leur être fatales.

d) l'as d'extcniat, ni dans les grands, ni dans le* petits séminaire*.

e) Suit un programme d'études, dan* lequel nous sommes heureux de voir recommander II· ssue!, à côté de saint Augustin, pour la philosophie de I hls-tolre, la manifestation de la Providence dan* le* éxé-nements humains, el l'assistance continue donnée par Dieu à son Église.

Un an après, le cardinal De LnT, le 17 octobre 1913, envoyait une seconde circulaire aux évêques d'Italie, toujours au nom S. C. de la Consistoriale, au sujet de* livres de texte *ü* employer, dans les grand* et petits séminaires, ct de ceux à éliminer. 11 en avait déjà parlé un peu, Λ la Πη de la circulaire précédente, mais il y revient, dans celle-ci avec plus de détails, **et** y signale plusieurs auteurs, qu'on doit nécessairement exclure.

Enfin, tout récemment, a paru, sur ce sujet, un autre document officiel : *Ordinamento dei seminari. Kuove dispositioni della S. Congregaztone dei Seminari e dclle Uniomità degli studi,* in-8°, Home, 1929.

F. *iNSTHUCTlO/i PüBUQUB.* — Ie *Statistiques de renseignement officiel.* — 1. Pour l'enseignement supérieur, l'instruction publique compte, en Italie, aujourd'hui, 21 universités, organisées ou surveillée* **par** l'Élal. Parmi celles-ci, quatre sont universités libre* : ce sont celles de Camerino, de Ferrure, de Pérouse et d'Urbino. Π y a, en outre, 15 institut* supérieur* d'L at.

Vers In fin du xrx· siècle, le nombre des étudiant* qui fréquentaient ces divers établissements était de 22 000 environ. Pour l'année scolaire 1913-1914, il fut de 27 228; ct, pour l'année scolaire 1914-1915, de 31 «38. Sur cc nombre, il y avait, en 1913-1914, 2 483 jeunes filles, et 4 732 l'année suivante. Cf. *Bol·lellino officiale del Ministère dtlla Pubblica 1strinione, anno 1916.*

2. L'enseignement secondaire, A la fin du xix· siècle, comprenait 397 écoles techniques,310 lycées,733 gymnases publics ou privés, soit un total de 1 420 établissements ou de 1 5G9,cn y comprenant les 149 écoles normales. En 1909, ce chillrc global était monté A 1713, ct trois ans après, il arrivait ù 1801. Ces chiffre* •ont tirés des *Notiiie sugli Istituti per l'istruzione media e normale ncgli anni scolastici dal 1909 al 1919,* ln-4°, Home, 1916, ouvrage publié par les soins du ministère d'agriculture, d'industrie ct de commerce, *Dirrsiane generale della Stattslica e del laooro. Ufllcio centrale di Statistica.*

Toutes ces écoles secondaire* avalent, en 1912, une population scolaire de 227 203 élèves. Cf. *Bol·lellino ufficiale della Pubblica Istruzione,* in-8·, Home, 1914 sq.

Sur le niveau des études, en Italie, durant la seconde moitié du xix· siècle, on consultera avec fruit le* ouvrages suivants : G. Parla, *Il linello degli studi liceati nel regno d'Italia e nelle scuole romane dal 1669 al 1869, determinato sopra documenti ufficiali,* in-8·, Rome, 1871; Tommnseo, *Ihgh sludi dementari e del superiori,* ln-8°, Florence, 1872; G. Monncurda, *Storia della Scinda, in Italia,* 2 in-12, Païenne, 1913.

3. Pour renseignement primaire, on comptait, à la tin du xrx· siècle, 57 621 école*. Ce nombre s'est accru dan* la suite. L'instruction primaire est obligatoire, en principe; cependant, durant le dernier quart du xix· siècle, la moitié des adulte* étaient encore illettrés. Dix ans plus lard, leur nombre était un peu diminué; mal* il s'élevait encore à 13 35Ü 000, dan* les première* années du xx· siècle, d'apres *l'Annuario statistico Italiano, Seconda série.* En 1913, on pouvait constater que le nombre de* élèves, dans les écoles primaires, avait augmenté de 50 pour 100; mai* les locaux étaient insuffisants, tins ique le nombre des professeur*. 11 aurait fallu, au I** janvier 1912, 1116 pn esseurs de plus, pour que toute* le* classe* en fussent jxiurvues.

2· *Htjullat moral de renseignement officiel.* — 1. Le* école* laïques, en Italie, comme partout ailleurs, rnt produit des résultat* désastreux, pour réduction populaire. *Ia* gouvernement a dû, plus d'une fols, le reconnai re. Grande ut la surprise, quand fur divulguée la cir ulaire que AL G ppmo, ministre ue finstructlon publique, envoya, le 7 février 1885, aux proviseurs, Inspecteurs et aux professeurs des école* primaire*, sur la nécessité de rendre le* classe* éducatises. Le ministre osait y parler dr* devoir* envers Dieu cl de l'importance du ralédiisme. · Ces école* soutenue*, à cl grand* frai·, disait-il. ont un très mince résultat pour l'instruction ct un résultat al*i lument nul pour l'éducation. » En émettant ce jugement *é\ère, le ministre se faisait l'écho uc Ja presque totalité de* députés, qui avaient exprimé ce sentiment, à l'occasion de ia discussion du budget du ministère de l'instruction publique. *Allt ufficiali,* p. 632. Le ministre ajoutait que tous le* professeurs n'éln ent pas, malheureusement, de* modèle* de vertu, c» rnmt leur mission le demanderait, et qu'ils devaient prêcher de parole et d'exemple.

Cc n'était pas la première fois que la Chambre de* députés faisait entendre des plaintes de ce genre. Le 2 mars 1883, le député itosano axait mi* tou* tes v eux de ses collègue* une statistique enrayante : celle de* ûdolc*cenls, condamnés par les tribunaux et les cour* d'assise* d'Italie, durant le* huit années précédente*. En 1875, le* tribunaux de police correctionnelle en avaient condamné 12 620 el les cours d'astise*. 862 : •oit un total de 13 482. Sur 43 313 indiuuus condamnés par le* tribunaux de police, 12 620 étaient donc des mineurs; ceux-ci constituaient donc plus du quart de* coupable*. Cette proportion fut A peu près la même, en 1876. Mais, en 1880, ce fut bien pi* La proportion avait augmenté d'une manière ej>ouvanlable. Les tribunaux correctionnels avaient condamné 21 341 jeune* gens et le* cours d'assise* en avaient condamné 1 186, soit un total de 22 527 mineurs, avec une augmentation de plus d'un tiers sur le* chillrc* de 1875 el sur relui de 1876, Et cette proportion désolante s'accrut encore, les années suivantes. *Ath ufficiali, della Camera dei Deputati,* p. 1604. Les feuilles publique* de l'époque, commentant ce* textes, faisaient remarquer axec combien de raison la Chambre des députés avait conclu que ces école* primaire* laïques ne donnent aucune éducation morale, el qu'elle* semblent faites, non pour tonner d'honnêtes citoyens à la patrie, mais plutôt des gens destinés aux galères : *non probi cM ddint alla patria, ma più tosto abibitori aile galere. Alli uffi·dati,* p. 1521, 1590 sq.

2. Et cette nullité d'éducation morale ne se trouvait pas seulement dans les école* primaites pour les enfants du peuple. Le député Cardarelli, pariant i la Chambre, le 2 décembre 1886, sur le* misère* morales des écoles seconduircs, gymnases et lycée*, disait : « Quand nous voyons les élèves cracher au visage des professeurs; quand nous voyons tes élèves attaquer brutalement les surveillants; quand nous les voyons chercher A soudoyer des sicaires pour frapper leurs maîtres, nous pouvons nous demander ce qu est l'éducation morale de notre jeunesseI ▮ *Alti uffmali,* p. 746 sq. On pouvait se le demander aussi, en lisant, dans la chronique des journaux quotidiens, le it de» crimes de tout genre perpétrés par le* élèves des écoles gouvernementale* de tout degré; rien n'y manquait, pas même les suicides d'enfants.

3. Ces chillrcs, déjà si Insternent suggestifs, s'accrurent encore, les année* suivantes. D uprv* les statis-

tiques offlrlelles, en 1890, il y eut 30 108 mineurs condamnés pour délits. Dans*ce chiffre, on comptait 2 920 enfants, âgés dr moins de 14 ans; 12 208 adolescents, âgés de 14 â 18 ans; 14 980, âgés de 18 à 21 ans. En 1898, le chiffre global des mineurs con damnés pour délits, était monté à 44 172, dont 5 636 n'axaient pas 14 ans; 18 756 avaient de 14 à 18 ans; 19 780 axaient de 18 à 21 ans. On trouve ces chiffres dans *l'Annuario statistico italiano,* de 1904, et dans un travail du commandant De Ncgri, président de la Chmmfsslon pour la statistique judiciaire, intitulé : *Relatione sulla delinquenza in Italia dût K90 al 1905*, ln-8-, Home, 1908. ‹ Les statistiques ne pouvaient mettre sous nos yeux un résultat ni plus triste, ni plus douloureux, » écrivait Guarnieri Ventimiglia, dans son ouvrage, La *delinquenza e la correzione da mtnorenni,* in-8°, Rome, 1906, p. 114. En effet, la criminalité des mineurs augmentait progressivement d'une manière constante; elle augmentait, dans les chiffres absolus, comme dans les chiffres proportionnels; clic augmentait, dans la récidive et dans toutes les catégories d'âge; elle augmentait, dans ses rapports avec la criminalité des adultes, dans ses rapports avec la population, avec le nombre absolu des habitants, avec la densité de la imputation de chaque région; dans scs rapports même avec l'augmentation de la population. « Celte criminalité des mineurs est des plus alarmantes, poursuivait le même auteur. Elle atteint des proportions énormes. Depuis des années déju, notre chère Italie avait la primauté incontestée de la criminalité, en général, et surtout spécialement celle de l'effusion du sang. Celte criminalité des jeunes gens, la moins excusable de toutes, est un lourd fardeau de honte, qui pèse plus encore sur nous que sur les coupables eux-mêmes. · Op, *et lac. cit.*

4. Dans la période suivante, ces chiffres, si désolants déjà, ne cessèrent de croître encore. De 1891 â 1895, il y eut 174 787 mineurs condamnés par les tribunaux; de 1896 a 1900, il y en eut 211 211. Pour la seule année 1904, il y en eut 62 437; pour l'année 1905, Il y en eut 67 945, et pour l'année 1906, il y en eut 69 787. Sur ce nombre, il yr eut, seulement pour la ville de Rome, 6 373 en 1901 cl 10 863 en 1905, soit une augmentation de 4 490, presque 5 000 en un an. Ci. *(Homale d Italia,* du 11 septembre 1906. En 1907 et en 1912, la proportion augmenta encore!

Pour dés.tant· qu'ils soient ces chiffres ne sont pas néanmoins l'expression exacte de la triste réalité, car, comme l'ont fait remarquer plusieurs auteurs, ta justice n*atteint pas même *le tiers* des coupables. OmLien qui se cachent, avec tant d'astuce, qu'il est 1mp(sslble de les dérouvrir ou de les signaler! Garofalo, *Criminologta,* in-8·, Turin, 1891, p. 71.

5 Et ce qu'il x a de plus épouvantable, c'est que la criminalité juvénile devient de plus en plus précoce! *Annuarto ffalinno,* in-8®, Rome, 1901, p. 228. Dans la période de 1891 à 1895. les mineurs condamnés. «le 9 à 14 ans, étaient 17 831 ; dans la période quinquennale suivante, de 1896 ù 1900, Ils étaient *ÎL* I9<· De Neuri, *Rrluzlonr sulla delinquenza in Italia,* p. 52. De mime, b s suicides de mineurs ont quadruplé, dans une période de ironie ans. de 1872 ù 1902. *Annunrio stalistico tfnhano,* p. 136. Cette augmentation est d'autant plus impressionnante, que, parmi les adultes de 21 a 60 ans, le n< mbre des suicides a diminué, pendant la même période, et la proportion tri sub nies parmi les jeunes gens âgés de moins de iU ans. a augmenté encore en 190*5 et en 1912!

6· Ommicnl ne pas voir que celle augmentation de criminati é juvenile et nous dirions même, enfantine. augmente avec la multiplication des ecoiei laïques ou sans Dieu, qui, n<»n seulement enlèvent lout frein murai aux passions naissantes, mais qui de diverses façons, même par les livres de classe et les livres de prix, conspirent à développer ces mauvais instincts! Le temps est passé, où les tenants de l'école hilcpie pouvaient dire, avec effronterie : ▮ Pour chaque école qui s'ouvre, une prison se ferme. · Hélai! les écoles laïques se sont ouvertes par milliers, mail les prisons ne se sont pas fermées. Au contraire, Il a fallu en ouvrir d'autres, cl le nombre de leurs habitants augmente sans cesse. Voilà les faits Indiscutables. Aux esprits sincères de conclure.

3® *L'enseignement libre.* — 1. On ne s'étonnera donc pas que, dans la partie saine de la population italienne, non seulement les écoles primaires de l'État, mais aussi les écoles secondaires, gymnases et lycées, n'inspirent que très peu de confiance. Les parents n'y trouvent pas, pour leurs enfants, des garanties suffisantes de morale et d'esprit reli deux. El dans une nation, comme la nation italienne, qui, au fond, est bien plus catholique qu'il ne semble, lu où ces garanties manquent, il est naturel qu'on s'efforce d'opjmser, autant que possible, des écoles libres, ou privées, aux écoles gouvernementales, malgré les lourdes dépenses qu'elles entraînent·

2. A la Chambre même des députés, certains hommes, quoique peu suspects de cléricalisme, ont eu le courage de confesser que les pères de famille avaient eu raison de chercher, pour leurs enfants, d'autres écoles que celles du gouvernement. L'un d'eux, Ruggero Boôghi, tristement connu par les paroles indignes proférées contre la sainte Bible et son inspiration, pouvait déjà, en 1887, faire à ses collègues cet argument *ad hominem :* Vous vous étonnes que les porcs de famille ne nous conlien! pas leurs enfants; mais combien j'en connais, moi, parmi ceux qui crient le plus fort contre les cléricaux, et qui, rependant, envoient leurs enfants dans les écoles tenues par des prêtres, ou des religieux, parce qu'ils savent combien peu valent nos écoles pour Inslmirc la jeunesse, et surtout pour la moraliser! *Atti ufflctali della Camera dei deputati,* p. 630 sq., 773 sq.

Les mêmes remarques se reproduisent, trente ans plus tard, dans le Parlement et dans la presse, sur les lèvres ou sous la plume de ceux mêmes qui soutiennent, avec le plus d*illogisme, le monopole d'Etat sur l'école. *Itivista dfKalia,* 30 juin 1918, p. 205, 207.

3. En 1912, l'enseignement secondaire libre se réparlissail ainsi : 238 gymnases, 73 lycées, 186écoles techniques, 23 instituts techniques, 2 écoles normales pour jeunes gens, 19 écoles normales pour jeunes Giles, 103 écoles complémentaires pour jeunes filles· Celles-ci sont même plus nombreuses que ne le disent le* statistiques officielles. Le nombre des établissements libres est ft peu pris In moitié de celui des établissements similaires de l'État, quoique le nombre des élèves qui fréquentent les établissements libres, soit loin d'égaler la moitié du nombre des élèves qui fréquentent les établissements de l'État. Ceux-ci, en effet, sont généralement plus grands el plus peuplés, surtout par les enfants de fonctionnaires, qui n'ont pas assez d'indépendance j>our envoyer leurs fils et leurs hiles dans les écoles libres.

Le nombre des établissements secondaires libres est relativement consolant. Il le serait encore davantage. sans les entraxes de divers genres, mises par l b.tat à l'ouverture et au maintien des écoles libres. Neanmoins, le nombre des établissements libres augmenta, dans les années suivantes. Le 15 décembre 1918, se réunissaient, n Rome, les représentants de plus de 700 établissements libres de toutes les régions de l Italie, pour constituer une *l'edrrazione nationale degh Ktltutl scolasltd prioati,* pour la défense des droits des écoles libres, leur développement et leur prospérité. L'assemblée décida, en même temps la

création d'une revue périodique, le *Bolletllno federate,* pour cimenter cette union et la rendre féconde. Λ Home, (ut également fondée *VAssociazione didattica Haliana,* et, a Turin, une *Unlonc pro schola libéra,* que l'on peut dire aussi nationale, vu sa grande diiïuslon. Leur but est d'éclairer l'opinion publique sur les droits de l'enseignement libre, et d'agir sur les pouvoirs publics, pour obtenir une législation conforme A ces droits. Citons également *VAssocia:tone magistrale Nicolô Tommaseo ;* elle est j>our les écoles primaires.

Parmi les auteurs récents qui ont écrit sur la grave question de renseignement, en Italie, nous citerons : Mgr Badlni Tcdeschi, *Jl problema scolastico odierno,* ln-8·, Home, 1913; *La libertà d'inscgnamcnlo. Che cosa possiamo, e che casa dobbiamo fare?* in-8ft, Turin, 1914; N. Bczzara, *Il problema scolastico nell'ora pre·sente,* ln-8°, Berg mie, 1913; Piovano, *Le odierni questioni della scuala,* ln-8°, Borne, 1913; Pavissich, *Scuola libéra,* ln-8°, Borne, 1913; Mgr S. Nicotara, *Lascuola libera,* in-8°, Rome» 1913 ; *Id., Lascuola libéra,* In-8·, Calane, 1914; M. Barbera, *Liberlà d'tnsegnamento. Principii e proposte,* in-8°. Borne. 1919.

4. Les catholiques ont aussi lutté pour la composition de livres de classes, car ceux que l'on met entre les mains des élèves, dans les établissements de l'Etat, pour la littérature, l'histoire, les sciences et la philosophie, abondent d'erreurs graves, et, trop souvent, d'insinuations perfides contre la religion. Voir, au sujet de ces manuels si répréhensibles, une série d'articles très instructifs et très documentés, dans la *Civiltà catlolica,* années 1912, 1915, 1916 et 1917. Dans leurs livres de pédagogie, les Italiens ont imité trop servilement les auteurs allemands. El le gouvernement voudrait imposer ces mauvais livres de texte, même dans les écoles libres, tenues par les prêtres, les religieux et les religieuses. Il y travaille par ses circulaires ministérielles, scs inspecteurs et la manière de faire du jury dans les examens.

5. Les programmes gouvernementaux pour les examens donnant droit aux diplômes, ne sont pas moins répréhensibles que les livres de classe mis entre les mains des élèves. Beaucoup de députés s'en sont plaints, Λ la Chambre, cl le ministre de ^instruction publique a dû reconnaître, lui-même, le bien-fondé de leurs plaintes. *Atli parlamcnlarl,* 2 mars 1916, p. 8712, 8714 sq.

6. Dr plus, le gouvernement Italien a fait des lois spéciales, pour s'emparer, autant que possible, de la jeunesse, par des œuvres poslscolaires. Pour avoir une idée assez complète de scs efforts, on lira avec fruit les auteurs suivants : N. Bczzara, *Jl patronale scolastico imposto dalla legge,* in-8°, Bcrgame, 1914; S. Bassi, *Il patronato scolaslico comunale e le allre opere di assistrnza scolastica,* ln-8°, Milan, 1914.

Pour lutter sur ce terrain, ont été instituées, A Milan, la *Bcdcrazione cinemalografica catlolica,* et la *Fcdcrazionc italiana dette btblioleche cattoliche circolanti.* Celle-ci, en outre, public une revue intitulée: *Rioista di tellure.* Le but est de contrebalancer efficacement l'œuvre néfaste des bibliothèques populaires laïques. Les catholiques ont aussi créé diverses œuvres d'apostolat parmi les jeunes gens.

VI. Religieux kt religieuses. — */. dans la ville DK ROME.* — 1° *Religieux.* Il y a, Λ Borne, I environ l 200 religieux, dont un millier sont prêtres. Parmi eux, quelques-uns s'occupent de l'éducation do la jeunesse, cl dirigent une dizaine d'instituts ou collèges, ayant un chiffre global de quinze cents à doux mille élèves. Beaucoup d'autres s'occupent du ministère sacré auprès de-s Ames : prédications, confessions, service paroissial· Il y a aussi une centaine de procureurs généraux d'ordres ou de congrégations, chargés de traiter directement les affaires de leur Institut auprès du Saint-Siège. On peut dire, en outre, que presque tous les ordres et les congrégations religieuses sont représentés à Borne, soit parce que les membres de leur administration générale y résident, pour être en contact plus Immédiat avec le Saint-Siège; vdt parce qu'ils y ont établi des communautés, plus ou moins nombreuses, des maton* d'étude, ou des srolasticala, pour leurs jeunes sujets, qui suivent le* cours de quelqu'une de* universités romaines.

On trouvera les renseignements dans les annuaire* oflV iris, ou semi-officiels, tels que *VAnnuario, ponli-ficio per ïanno 1919, Pubblicazione ufïiciate,* in-8·. Borne, 1919, p. 417-450; Mgr Battandier, *Annuaire ponti/icat catholique,* ln-8% Paris. 1919, p. 51 <-573.

2· *Religieuses.* — Dans le* premiere* années du xx· siècle, le nombre des religieuses, a Rome, était de 3 500 à 3 700. Il a augmenté en-ore, dans ces dernières années, et, maintenant, dépasse certainement 4 000; mais il serait difficile de le fixer, au Juste, vu l'absence de statistiques complètes. La plupart sont italiennes; mais il y en a aussi de presque toutes le* nations. Celles qui, parmi elles, s'occupent de l'éducation des jeunes filles, ont ouvert, dans ce but, une trentaine d'établissements, qui ont un chiflre global de plus de 10 000 élèves. Elles en ont ouvert aussi pour les œuvres postscolaires : ouvroir*, patronages, etc. Beaucoup d'autres se consacrent au soin des malades, dans les grands hôpitaux, ou dans le* cliniques ou même A domh lle. Un certain nombre s'adonnent à la vie contemplative et celles-ci généralement sont cloîtrées. Enfin, plusieurs congrégations de religieuses ont également, à Rome, leur maison généralire.

11. EN DEHORS DE LA VILLE DE ROME. — 1· *Religieux.* — 1. On peut dire, de même, que tous les ordres, congrégations et Instituts religieux se trouvent en Italie, sans excepter ceux qui ont été fondés ailleurs, et qui viennent, tôt ou tard, établir une de leurs maisons, à Borne, pour les raisons Indiquées plus haut, et qui.de lA, rayonnent en divers endroits de la péninsule.

2. Le chiflre total des religieux est de 20 000 environ. Ils sc répartissent ainsi, suivant les anciennes divisions géographiques de l'Italie : diocèses suburbicalres, 350; États de ΓÉglise, 3 750; Émilic. 800; Ligurie, l 350; Lombardie, l 300; Piémont, l 350; ancien royaume de Naples, 4 500; Toscane, 2 700; Vénétie, l 420; Sicile. l 750; Sardaigne, 400.

3. Les villes, où il y en a le plus, après Borne, sont : Naples, 980; Florence, 570; Gênes, 400; Turin. 380; Venise, 330; Milan, 250; Ivréc, 170; Catane, 160. Le petit diocèse de Frascati en a plus de 150, et possède de nombreux monastères, représentant presque tous les grands ordres. On peut en dire presque autant de l'évêché suburbiraire d'Albano.

2° *Religieuses.* — 1. Le nombre des rclitilcuscs de toute l'Italie, en dehors de Borne, est de 31 271. d'après les statistiques les plus récentes et qui paraissent les plus exactes. Ces religieuses appartiennent aux congrégations et aux ordres les plus divers.

2. Elles sc répartissent ainsi, suivant les anciennes divisions géographique* de Pllalie : diocèses suburblcalrcs. 390; États de l'Églisc. 5 872; Émilic, l 003; Ligurie. 2 372; Lombardie. 5 325; Piémont. 4 318. ancien royaume de Naples. 5 945; Toscane, 3 421, Vénétie. 2 602: Sicile, 2 833; Sardaigne, 187.

3. Certains diocèses en possèdent, A eux seuls, un nombre considérable : Naples en a 2 000; Florence, l 600; Crémone. l 475; Brescia, l 280; Gênes, l 100; Palermo, l 070; Milan. 960; Verccil. 930; Udine. 630; Ivréc, 530; Vicence. 520; Turin, 500, etc.

VII. Œuvres de zèle. — 1· *Vie paroissiale* d *Rome,* — 1. Au commencement du xx* siècle, il y avait Rome, 5* pan:isses, dont 26 étaient confiées anx prêtres ‹é‹ ulfers, et 32 aux prêtres réguliers. La population étant, alors, de 555 000 âmes environ, .eh faisait, théoriquement, une moyenne de 9 000 âmes par paroisse; mais, pratiquement, il était loin d'en être ainsi. Les paroisses situées au centre de la xllle. étant très rapprochées les unes des autres, avaient peu d'habitants; tandis que celles des quartiers excentriques, où, avant 1870, il n'y avait ni habitants, ni églises, devenaient de plus en plus populeuses. lia donc fallu les scinder,pour en créer d'autres. C'est ce qui a été fait, surtout s-ms Pic X, et c'est ce qui continue encore A se faire, car la ville ne cesse de grandir, par un nfllux constant de la population, qui, de toutes les parties de l'Italie, se porte vers la <4pitale. Cette augmentation, toujours grandissante, n'e pas été favorable 1 l'amélioration des mœurs et de la piété. SI les an ions Romains, établis â Rome depuis longtemps, sont restés profondément chrétiens, les nouveaux habitants, attirés par l'ambition et I. mour du lucre, ne mettent pas l'observation de .cun devoirs religieux au premier rang de leurs préoccupations.

X Les curés de la ville de Rome se réunissent officiellement, tous 1rs jeudis dr l'année, chez l'un d'entre eux, A tour de rôle. C'est t e qu'on appelle le *crocehio* ou cercle. 11 est présidé ordinairement par Mgr le vicel'érant, qui représente le vardlnal·vicaire, ou, en son absence, par le camerlingue du clergé paroissial.

Dans ces réunions hebdomadaire», les curés confèrent sur tous les sujets concernam I administration paroissiale; parlent des cas prutiques Importants, qui se sont présentes ft eux; mettent en commun leurs lumières et adoptent, apres disc ussion, une liane de conduite uniforme pour les cas similaires. C'est, Ift, un avantage et une force. Dans beaucoup de grandes Illes on pourrait suivre cette méthode, qui remédierait au défaut d'homogénéité que l'on remarque, parfois,entre les directions données par les curés d'une même ville, dans laquelle sc trouvent plusieurs paroisses.

3. Grâce A cette unité d'action, on a pu neutraliser, rn partie, le résultat de la propagande des diverses sectes protestantes. Mal-ré tous les étions faits par Iles-ci les conversions sont rares. Le grand amour que les Italiens ont pour la sainte Vierge les préserve sussL 11 leur faut absolument ces manifestations pkuses, trousées parfois exagérées par les catholiques du nord, mats que beaucoup d'Italiens, ceux du peuple svrtoul, considèrent comme une partie essentielle **t fondamentale de la religion. Les besogneux, attires par l'appât de quelque aumône, ou par la distribui ion prévue de vêtements et de divers objets, peuvent venir assister, d'une oreille distraite, aux prêches des ministres. Le soir. avant de se coucher, ils n'en redierunt pas moins le chapelet, soit en particulier, soit in me en famille. SI, dans quelques cas Isolés, les prop g u k Ik Ic s réussissent a éloigner quelques Italiens de ('Église catholique, leur mère, c'est pour en faire des libres penseurs, mais nullement pour les trans- I «rrner en protestants, vauduis, luthériens, calvinistes Mi méthodistes. Si ces brebis sont perdues pour I L.lise, elles ne sont pat vraiment acquises aux sectes alMldenlet.

2 *(Lavrr de la préservation de la /ni,* d *Rome,* — Elle fut instituée par Léon XIII. le 25 novembre 1902, puis bénie spécialement par Ple X et Benoit XV. Elle se compose de plush un cardinaux et d'un certain u «mbre de «onsulleurs, pris dans la prélaturc et les ordres rvh o-UX- Cf. *Ânuleitu eeclrehlsllCU,* de 1901, p. 231. Beaucoup de jeunes gens et de jeunes tilles lui doivent d'avoir échnppé aux pièges de tous genres, semés sous leurs pas, par le prooêb lismc enlrcpr» liant des diverses sectes. Dans un discours prononcé, le 21 novembre 1915, le souverain pontife, s'adressant au cardinal-vicaire, aux prélats consullcurs, aux membres du comité romain et de la section Internationale qui lui fut adjointe, le 20 mai 1901, ainsi qu'aux dames qui appartiennent Λ ce qu'on appelle ft Rome, la *sezionc fmunimle,* se réjouit des résultats réconfortants, déjà acquis, et signale les moyens ft prendre, pour que celte œuvre si utile sc développe davantage encore.

3° *Confréries.* — Pour maintenir la pratique des devoirs religieux dans toutes les classes de la société, il y a, ft Home, près de 90 confréries diverses, pour tous les corps de métiers, et toutes les situations sociales, pour les personnes de tout sexe et de tout âge. La plupart ont été érigées en archlconfrérics, de sorte qu'elles ont la faculté de s'aflilicr, dans toute l'Italie, et même en dehors de l'Italie, d'autres associations similaires, avec le privilège de leur communiquer les indulgences et faveurs spirituelles, dont elles sont enrichies. Ainsi leur influence salutaire, non seulement s'exerce à Rome, mais peut s'étendre à toute l'Italie, et même plus loin.

4° *Adoration perpétuelle du très saint Sacrement.* — Cette œuvre, est née en Italie, et s'y est surtout propagée. Elle est encore toujours très en honneur, ft Rome, où elle est ininterrompue, et le jour et la nuit, durant toute l'année, dans les diverses églises et chapelles si nombreuses, dans la ville éternelle. Voir Adoration perpétuelle, t. i, col. 442-445. Notons, ft ce sujet, un détail curieux et édifiant. Dans la ville épiscopale de Mazzara del Vallo, en Sicile, province de Païenne, une église, dédiée au Sacré-Cœur de Jésus, possède une tour assez élevée pour que le sommet puisse être vu de toutes parts. Une coupole en cristal la surmonte. Au milieu de cette coupole est un autel, sur lequel est expose le très saint Sacrement, qu'on peut ainsi adorer, de toutes les parties de la ville. Cette tour s'appelle le · phare eucharistique ».

5® *Campagne contre la presse Irréligieuse et Immorale.* — Contre ce mai avait dél* agi vigoureusement, le pnpc Clement X i H. dans sa célèbre encyclique *Chris·liante reipubllcic,* du 25 novembre 1760. De nos jours, très nombreuses ont été les assemblées et ensuite les pétitions envoyées aux ministères et au parlement, pouroblcnlr que les pouvoirs léplslatlfsmlsscnt un ircln à cc débordement des publications blasphématoires et obscènes. Pour lutter contre ce mal. s'est constituée la *Lcga nationale /ra i padri di /amiglia per la di/rsa delta moralitâ.* Il y n aussi d'autres ligues de ce î cnrc. telles que la *Lega nationale conlro le bes·temnuc c il hupilogiüo,* la *Lega per la morulilà,* etc.

b° *Campagne contre les danses répréhensibles, les loilrllts inconvenantes et les représentations thedlrales ou cinématographiques, dangereuses pour lu morale publique.* — Signalons. A ce sujet, beaucoup de lettres épis· ‹ pales et de circulaires du cardlnal-vit aire, ainsi que de nombreux articles de journaux et de revues catholiques.

7n *Campagne contre l'alcoolisme.* — Iλ lutte n été vigoureusement menée également sur ce terrain. Notons en particulier, u ve prupos, le congres tenu A Mihtn, du 22 au 28 septembre 1913.

8® *L'ceuvre de la protection de la jeune fille.* — Le 6® congrès de cette œuvre, internationale par son ampleur, se tint, a Turin, au mois de mai 1912. En dix ans ^existence que complaît, alors, la section Italienne, celle-ci usait déjà fondé cinquante comités, avait déjà secouru plus de 60 U00 jeunes biles, et avait dépensé, dans ce but, 473 512 francs. Elle main-

tenait de· acent· Axe» nux principale· pare» du royaume, pour y accueillir les jeunes voyapeuse·, que leur inexpérience, ou leur ingénuité, exposait à tant de périls.

9" *L'oeuvre de la bonne presse.* — 1. l-cs Journaux catholiques sont» en général» rédigés d'une façon fort com enable, et si on les compare A la plus grande partie des feuilles libérales ou autres, on peut dire qu'ils sont bien écrits. Quoiqu'ils nient dû lutter contre toutes sortes de diflirullés, non seulement ils se sont soutenus, mais ont amélioré leur situation, À divers points de vue, par exemple, pour le tirage, le choix des collaborateurs, l'abondance et In sûreté des nouvelles qu'ils donnent ou des matières qu'ils traitent. Cc n'est pas A dire, cependant, qu'ils soient parfaits, et que, surtout» leur nombre réponde aux nécessités du temps.

En première ligne de ces Journaux catholiques, **est** *VOssernatore romano,* organe otllcleux du Vatican. Nommons ensuite pour Home, *La Voce delia verità,* fondée le 8 avril 1871, et qui toujours défendit courageusement la bonne cause. Léon XIII la loua spécialement A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, célébré le 8 avril 1896. Plus récent est le *Carrière d'Italia,* fondé en 1905. Il est diversement apprécié, A cause de scs Idées politiques et de l'a· rimonie qu'il met, parfois, dans des disputes sur des sujets qui n*intéressent, en rien, ni l'Église, ni la relit ion. La *Vera* /torna, journal politique, religieux. Illustré, mais seulement hebdomadaire. De même, la *Gtoocnlu callholica.*

lui Toscane, très répandue est *VUnilà cattolica,* de Florence. Plusieurs fols louée par Ple IX et Léon XIII, pour son bon esprit et l'énergie qu'elle déploya, sous ces deux pontificats» pour la défense des saines doctrines, elle l'a été aussi, d'une façon très explicite, par Pie X, A l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation qu'elle célébra, le *29 octobre 1912. Dans cette môme région de l'Italie» est répandu aussi le *Messagero Toscano,* qui parait A Pise; *Jl ηιιονο giornale di Piacenza,* de Plaisance.

Dans l'Italie septentrionale» citons: *La Li/rsa.de* Venise; *VAovenire d'Kalia,* de Bologne; *L'ilalia,* de Milan; *Il Cilladino,* de Gênes; *La Liguria,* de Gênes; *Il JJcrico,* de Vleence; *Il Cilladino,* de Brescia; *Il Momenta,* de Turin; *L*Kalia reale.* de Turin; *Il Cil·ladino,* de Mantoue; *L'Esare,* de Lacques; *Eco dt Ihrgaino,* de Bcrgaine; *Modena,* de Mudêne; *La Libcrtà,* de Padouc; *L'Ordine,* de Côme; Lo *Stan·dardo,* de Cuneo; *H Ticino, de* Pavie; *Verona Fcdde,* de Vérone; *Jl Popolo,* de Turione; *L'Eco dd littorale,* de Trieste; *Il Corricrc dd Friuli,* d'üdlnc.

Dans l'Italie méridionale, *La Liberté,* de Naples; *La F·de e cioillà,* de Heggio, en Calabre; *Jl Cilladino catlolico,* de Glrgcntl, en Sicile; *la SiclUa cattolica,* qui a succédé A *VApe* (ΓAbeille), fondée en I860.

Il y a, en Italie, environ 130 Journaux catholiques hebdomadaires, une cinquantaine de revues c; thollqucs, paraissant tous les quinze jours, et 150 | ublications mensuelles catholiques. On en tonnera les litres divers dans *VAnnuario ecclesiastico* de 1915, in-8% Home, 1916, p. 179, 877-880.

2. Le cardinal Marti, archevêque de Pise, ayant formé un projet *tVOptra nationale per la buona stampa,* pour hi dllïusion, en Italie, des lions journaux et des revues périodiques animées des principes catholiques, comme aussi pour la dlIYusIon des bons livres, le soumit au pape Benoit XV, qui l'approuva, le 30 mars 1915, cl en lixa les statuts. En même temps, le cardinal Malh publia une lettre pastorale, a ce sujet, et un opus idc intitulé : Per *il giornaltsmo catlolico.* ln-8°, Pise, 1915, tiré A de nombreux exemplaires.

En moins d'une année, cette œuvre s'étendit, <e constitua, cl, des le mois de Janvier 1916, publia un bulletin mensuel, intitulé : *Slampa cattolica italiana.* Borne, 70, via ddla Scrofa. Cet te revue a pour but de réunir les documents et renseignements pouvant servir au développement de l'œuvre, dans tous les diocèses d'Italie. En 1918,ce bulletin changea de titre, et s'appela *Letlere aperte.* Lettres ouvertes, écrites d'un stvlc alerte, pour faire comprendre A tous les catholiques l'extrême Importance de la bonne presse.

Dans le même but, furent lancés une foule de tracts, aux litres suggestifs» comme : *Jl re di carta; Ventt modi e... uno dt piu per aintare il monde a cammtnare meglio; J giornalinl,* etc. Tous étaient Je commentaire de l'épigraphe humoristique,mise en tête du premier numéro des *J^ttere aperte,* sous une vignette indiquant, d'une façon saisissante, comment le journalisme mène le monde : *Sla ehe cammini bene, — Sia ehe cammini male. — Il mondo do e uiene, — Corne ouole il giornale.*

Même allure avait *VAlmanacco, Manuale della buona slampa,* Home, 1918, qui était, en même temps, un répertoire très utile d'indications sur La bonne presse : livres, revues, journaux catholiques; sur les délégués diocésains; la marche de l'œuvre, etc. Il Indiquait, entre autres, avec leur adresse exacte» 21 Journaux quotidiens, 23 revues importantes; 420 autres de caractères divers et d'importance moindre, mais utiles et recommandables, paraissant dans les diverses réglons de l'Italie. En premier Heu venait le Piémont, le plus riche en publications périodiques, puisqu'il en compte 70; ensuite la Lombardie, avec 64; le Latium, avec 47; l'Emilie, avec 42; la Toscane, la Vénétie, la Sicile, la Campanie en avalent» chacune, plus d'une trentaine; la Ligurie et les Marches en avalent, chacune, une vingtaine environ; l'Ombrie en avait 16; les Pouilles. 10; le Molise, 5; la Calabre, 6; la Sardaigne, 3; la Basilicate, 2. Malgré ces chiffres assez consolants, la liste n'était pas :omplète. Il y avait aussi es;>érnnce que cette situation, déjà bonne, s'améliorât toujours davantage.

3. Des bibliothèques populaires, catholiques et même circulantes, ont été fondées, en divers endroits, depuis une trentaine d'années. Pour faciliter l'acquisition des bons livres, le P. Franco publia le *Catalog· di Itbri per le /amigtic coite cd oneste,* In-S®, Home, 189*2.

En 1904, fut fondée la *Fcderazionc Jtahana ddle bibltolrche cattoliche circolanll.* dont le centre est A Milan. Elle publie un bulletin mensuel intitule, d'abord, *Pollclhno ddlr bibhotcche catlohcnc;* puis, a paillr de 1914, *Jhuista dt tellure,* lui fondation de cette fédération catholique précéda, de deux ans, celle de la *Fcdcrazione ddle bibhotcche populari,* qui est d'origine seelairr et maçonnique. La fédération Italienne des bibliothèques catholiques comprenait, en 1915, plus de 700 bibliothèques allliées, et près de 1 000, en 1917. Son bulletin signale, chaque mois, les nouveaux livres, dignes d'être recommandés. En douze ans. Il avait ainsi analysé, au point de vue moral, plus dt 4 000 volumes de lecture. La federation a publié é .dement un *Manuale dd bibltolccano,* ln-8°, Milan, 1915, contenant cc qu'une expérience de dix années avait appris, et donnant des directions pratiques, pour le bon fonctionnement d'une bibliothèque popul dre circulante; un catalogue des livres recommandables; un jugement sur les revues italiennes et étrangères, etc.

VIIL Institutions ciiAfUTAHEES.—/. *A ROMR.* — L'Église de Home fut, jusqu'en 1870, extraordinairement riche en fondations de ce genre, grâce à le munificence des souverains pontifes, des cardinaux, des ordres religieux et de l'arutocralie.

Le plus ancien ouvrage qui soit parvenu Jusqu'à

nous, sur *ce* sujet, est le *Trottato di tutti le opéré pic deWalmi città di Homa,* par Camille Fanned, In-8% Home, 1601. L'auteur, originaire de Sienne, étant venu ʌ Home, à l'occasion du jubilé de 1600, fut tellement ému, comme il le raconte lui-même, du Lien qu'il vil s'y opérer, sous scs yeux, que, quoique ûgé de quatre-vingts ans, il lit les recherches les plus diligentes, pour publier un ouvrage aussi complet que possible, sur le sujet qui l'avait touché à ce point. Presque un siècle plus tard, il eut un Imitateur qui voulut le continuer : Charles-Barthélemy Piazza, Ευσε Βολογιον, *Eusevologio Romano, oovero dette opere pie di Roma,* in-8°, Home, 1698. Plus lard encore, ὰ l'occasion du jubilé de 1825, Guillaume Costanzi publia *L'Osscrvatore di Roma in tutto cid che riguarda tl morale, il disciplinare, il giudiziario,* etc., in-8Q, Home, 1825. Beaucoup d'autres auteurs traitèrent également ce sujet, si ce n'est ex *professo,* du moins Incidemment. Un grand nombre publièrent des monographies sur telle ou telle autre œuvre de bienfaisance de Home, Mais celui qui traita magistralement un sujet aussi vaste, fut k futur cardinal Charles-Louis Morich!ni, évêque de Jesl. Son premier essai, en ce genre, fut : *Degli Istituti di pubblica cantà e d'istrulions primaria. Saggio stonco e stutistico,* in-8°, Home, 1835, bientôt traduit en français par Édouard de Bazelairc, *Des institutions de bienfaisance publique et d'instruction primaire ὰ Rome. Essai historique et statistique,* ln-8u, Paris, 1839. Le succès de ce premier essai engagea l'auteur à le développer cl a le compléter par une élude sur les efforts tentés par les souverains pontifes, pour moraliser les prisonniers. Quelque temps après, il publia donc : *Deglt istituti di pubblica conta, ed istruzione primaria, e dette prigiont in Roma, 2* ln-8% Home, 1842, lequel, considérablement augmente. devint un très gros volume, publié ù l'occasion du concile œcuménique du Vatican : *Degli isliluli di cuntd per la sussistenza e l'cducazione dei povcri e dei prigionien in Rorna,* in-4% Home, 1870.

Nous examinerons successivement, les œuvres de bienfaisance : 1° pour les secours matériels aux indigents; 2e pour l'éducation cl l'instruction des pauvres; 3“ pour la correction des délinquants, incarcérés.

Iu *Tour le soulagement des nustrès physiques et morales des indigents et des malades.* — 1. L'hôpital du Saint-Esprit, pour les hommes, le plus ancien de tous. Fondé par Innocent 111. il fut réédifié par Sixte IV, agrandi ensuite par divers papes, qui en tirent une construction grandiose, avec d'immensis Mlles, hautes, bien aérées, l'une d'elles comptant Jusqu'à 126 métrés de long, 12 de large cl 13 de haut, cl plusieurs autres s'approchant de ces dimensions. Il pouvait contenir plus de 1 600 lits, il y a, en outre, un asile pour 500 aliénés et un hospice pour 3 000 enfants trouvés, plus un conservatoire pour les Jeunes tilles, un asile pour les vieillards et une Importante bibliothèque médicale, avec des salles d'opération, vastes, bien éclairées, abondamment pourvues d'eau, etc. Nul établissement d'Europe ne possédait, alors, une installation aussi complète. Les revenus annuels dépassaient un million.

A jour fixe, de nombreuses confréries venaient apporter aux malades leurs dévoues services et se suct édaient, tour à tour, a leur chevet. Tous les secours spirituels étaient assures par des aumôniers qui restaient a demeure.

2 L'hôpital du Très-Saint Sauveur, pris de la basilique de Saint-Jean de LaIran, était surtout destiné aux femmes, fl fut fondé par le cardinal Jean Colonna, en 1216. il comprend, lui aussi, de très grandes salles pouvant contenir 600 lits env iron.

3. L'hôpital Saint-Jacques *in Augusto,* près des restes imposants de l ancien mausolée d'Auguste, est pour les incurables, ou pour ceux qui doivent subir des opérations chirurgicales. 11 fut fondé, en 1339, par un autre cardinal de la même famille des Colonna, et comprend, lui aussi, d'immenses salles pour 500 malades. Annexée ù cet hôpital, une école d'anatomie pratique dépendait de l'université de la Sapience. Ci. J. Sisco, *Saggio ddl'istituto, clinica roniana di medicina estima,* ln-4°, Home, 1816.

4. L'hôpital de la Consolation, presque au centre de Home, près du Forum, pour les prompts secours, en cas de blessures, contusions, fractures, brûlures et accidents. 11 fut fondé, à la fin du xn· siècle, par le pape Cêlcstiii 111.

5. L'hôpital de Sainte-Marie et de Saint-Gallican, au Translévère, ô côté de l'église de Saint-Chrysogonc, pour les maladies contagieuses et les affections cutanées. 11 fut fondé, au xvni· siècle, par Benoit XIII. Outre les 300 malades qu'on peut y loger, on en soigne, dans un dispensaire, une foule d'autres qui y viennent, chaque jour, ô diverses heures.

6. L'hôpital de la Trcs-SainIc-Trinilé-des-Pèlcrins. Il fut fondé, dans la partie centrale de Home, près de la rive gauche du Tibre, pour y accueillir, loger, nourrir et soigner les foules immenses d'étrangers, qui accouraient à Home, en certaines circonstances, surtout les années de jubilé. Cet hôpital, en 1625, par exemple, reçut 460 269 hommes et 122 491 femmes, soit un total de 582 760 personnes, avec une moyenne de l 596 pèlerins par jour, lien était ʌ peu près de même, ὺ toutes les années jubilaires. Entre ces périodes, quoiqu'il y eût toujours des pèlerins a Home, l'établissement était affecté, en majeure partie, au service des convalescents, sortis des autres hôpitaux de la ville Ci. Kuggcro Gaetano, *Memorie dell'anno santo 1676,* in-8°, Home, 1691; Puccinelli, *Enlrata e spesa generale délia venerabile. Archiconfraternità della santissima 'I rinità del pellegrim e convalescenti dt Roma, per Γαηηο santo 1825,* in-1°, Home, 1827.

7. L'hôpital Saint-Hoch, sur la rive gauche du Tibre, près du port de hipetla, fondé, d'abord, pour recevoir les fiévreux, fut, a partir de 1770, transformé en maternité, et affecté exclusivement aux femmes sur k point d'enfanter. Celles qui y sont admises, sont libres de ne déchirer, ni leur nom, ni leur domicile. Ces précautions sont prises, pour sauvegarder leur honneur, s'il est compromis, et celui des familles.

8. Outre ces établissements hospitaliers, qui sont les principaux, il y en avait une foule d'autres, pour diverses maladies, cl pour diverses catégories de personnes : prêtres, soldats, veuves, servantes sans place, etc. Il nous suffira de les mentionner ici, sans entrer dans les détails. Signalons, cependant, un bon nombre d'institutions, dont le but était de distribuer des secours a domicile, surtout aux pauvres honteux. Cf. *Chirografo e muto proprio delta santilâ di nostro signore papa Leone XII per la stabilimento della com· missione de'subsidii ed islruzioni per i deputati parrochiati,* in-l°, 1826. On comptait aussi de nombreux asiles nocturnes, pour ceux qui manquaient de toit; des monts-de-piété, pour metIre le petit avoir des pauvres a l'abri des usuriers sans conscience. Cf. *Statuti del sacro Moule di Lieta, rinnovati net 1767,* in-4·, Home, 1767. Pour le même but, furent aussi Instituées des caisses d'épargne, des associations pour doter les filles pauvres et vertueuses.

L'une des fondations de ce genre, celle de *VAnnunziata,* fut, peu u peu, si richement pourvue, qu'elle avait, en 1870, plus de2080üü francs de rente annuelle. Cf. *Stutulo per la venerabile archiconfratemità e pio istitulo di dotazionc della Santissima Annunziata dt Roma. Rapporta e tabella preventiva delle rendie et sprse per Γαηηο 1870.* Ce n'était pas la seule d'ailleurs, et beaucoup d'autres rivalisaient avec elle de

zèle et de générosité. Cf. *Repertorio di tutti i siusIdU dolali che si disprnsano da diversi luoghl pu d ll aima città di Roma,* Iη-4‹», Home, 1789. Notons aussi l'archiconfrérie de Saint-Yves, composée de légistes, avocats. avoués, s'engageant ù soutenir gratuitement, devant les tribunaux, contre l'oppression des puissants. en prenant sur eux tous les frais du procès, les droits des pauvres. Cf. Alcssi, *Compendio storico del pio istilulo, congregazione e venerabile Archicon/ralernilà detr immacolala concezione e di sont Ivo,* in-4% Rome, l

2° *Institutions ayant pour but, à Rome, l'tducation et la moralisation des pauvres»* — Elles sont aussi nombreuses et variées que celles, dont le but est la distribution des secours matériels. I, amélioration morale du pauvre fut, en effet, toujours la principale préoccupation des souverains pontifes. Si leur inépuisable charité les poussait A soulager toutes les misères physiques, combien plus s'intéressaient-ils aux âmes, En même temps, c'était rendre le plus signalé des services ά la société, car l'un des plus grands dangers pour elle vient précisément de l'oisiveté des masses populaires et des vices de tout genre que la paresse engendre en elles

1. Au premier rang de ces institutions salutaires, Il convient de signaler l'hospice Saint-Michel, *a Ripa Grande.* Fondé en 1689, et développé par la royale munificence de plusieurs souverains pontifes, cet établissement fut longtemps sans rival en Europe. C'est un véritable conservatoire des arts et métiers, supérieurement organisé, pour plus de 400 jeunes gens et jeunes lilies. Les adolescents s'y forment à toutes les professions, suivant leurs dispositions naturelles. Il y avait là, en effet, des ateliers d'imprimerie, de reliure, de teinturerie, de menuiserie, de cordonnerie, de tissage, de serrurerie, de tapisserie et de beaux-arts. On y formait également des ébénistes, des graveurs, des ciseleurs, des sculpteurs, des miniaturistes, des peintres, etc. D'excellents maîtres y donnaient des leçons de chimie, de physique, de mécanique, de géométrie appliquée, de musique et de littérature. On n'a cessé d'apporter à cet établissement modèle des innovations précieuses et toutes les améliorations inspirées par l'expérience ou les circonstances. De là sont sortis des musiciens, des graveurs et des sculpteurs de marque. Cf. A. Tosti, *Relazione dell' origine e de' progressi dell* Ospizio apostoheo di San Michele,* ln-4% Home, 1832. En 1870, les revenus de cet établissement étaient de prés de 350 000 francs. Cf. Morlchini, *Degli istituti di carilà in Roma,* l. II, c. ni, p.

2. L'hospice de Sainte-Marie des Anges, installé dans les vastes thermes de Dioclétien. Les papes y ont ouvert d'abord un asile aux jeunes orphelins, auxquels leur âge ne permettait pas encore de commencer l'apprentissage d'un métier. Ils y ajoutèrent ensuite, pour les adolescents, un grand nombre d'ateliers, semblables à ceux de l'hospice de Saint-Michel, des salles de classe et une école de musique Instrumentale. En 1870. il y avail, dans des locaux séparés, 350 jeunes gens et 450 jeunes lilies. La dépense annuelle, à cette époque, s'élevait à 300 000 francs environ.

3. Home possède une foule d'autres établissements de ce genre, même pour les aveugles et les sourds* muets, il serait trop long de les mentionner tous. Pour plus de détails, à ce sujet, voir Morlchini, *op. cil.,* l. II, c. v-xix, p. 508-673. Sur les écoles nocturnes ou du soir, voir *Ordinamenlo del pio istitulo delle scuole nolturne di religione pe' poveri artigiant in Roma,* ln-4°, Home, 1841. Dans ces écoles du solr, on enseignait, non seulement le catéchisme, mais la lecture, fécriture, le dessin, le calcul, la géométrie appliquée aux arts, l'ornementation et toutes les connaissances utiles.

3- *Correction des coupables.* — L'Église de Rome ne s'est pas montrée moins généreu e, ni moins Industrieuse, pour celte œuvre de charité. Il ne lui suffisait pas d'avoir cherché à prévenir le mal par les institutions dont nous avons parlé, comme aussi par les catéchismes, les prédications, les retraites, les quirantc-heurcs, les stations et diverses associations de prière et de zèle; mais elle voulut guérir, autant que faire se pouvait, les misères morales, par les maisons de repentir, et les œuvres multiples, en faveur des prisonniers. On l'a fait, ailleurs aussi, mais Rome donna l'exemple. Elle a le mérite de la priorité, et celui d'avoir imprimé à ces inventions du zélé, un caractère d'ensemble qui distingue l'intelligente charité de l'Église, mère et maîtresse de toutes les autres. Quand les papes étalent souverains, les prisons de Rome n'étalent pas. comme trop souvent ailleurs, des bagnes, où ceux que la justice humaine avait frappés, placés sous l'empire exclusif de la force brutale, achevaient de se matérialiser. On leur offrait, au contraire, tous les moyens de retrouver le sentiment de leur dignité, avec le regret des fautes commises et le courage d'accomplir, désormais, le bien. Non seulement chaque prison avait ses chapelains, chargés de catéchiser et d'instruire les prisonniers; mais, comme l'expérience a démontré que la fréquentation exclusive de leurs semblables, fut toujou s. pour les condamnés, une cause incessante de démoralisation, Rome ne négligea rien pour procurer aux détenus la société d'hommes vertueux et honorables, dont la présence et les discours assainissaient peu à peu ces âmes corrompues. Chaque jour donc, pouvaient pénétrer dans toutes les prisons, des religieux, des prêtres séculiers et de pieux laïques, n'ayant tous qu'un désir : celui de travailler, scion leurs moyens, à l'amélioration morale des prisonniers, en leur prodiguant les soins d'une charité compatissante. Des dames pieuses, parfois de la meilleure société, en agissaient de meme, dans les Refuges, ouverts aux femmes coupables qui avalent oublié leur devoir. Depuis que ces Refuges sont passés dans les mains du gouvernement, cette mission tutélaire ne peut plus aussi facilement s'accomplir. Cf. Morlchini, *op. cit.,* l. III, c. i-x i, p. 675-802.

//. HORS DK ROSIR. — 1· Les exemples de la capitale du monde chrétien ont suscité, dans l* Halle entière, une magnifique elllorescence d'institutions charitables. Nous nous contenterons d'indiquer seulement les principales.

L Turin possède, pour 500 malades, un hôpital qui passe pour un modèle d'architecture, de propreté, de salubrité et de bon goût. Il est entretenu, en majeure partie, par la générosité publique. En outre, une foule d'nssoclations d'hommes et de femmes vont distribuer des secours a domicile, et pourvoient spécialement aux besoins des pauvres honteux. On les recherche avec soin, et, quand un les trouve, on joint aux secours qu'on leur apporte discrètement, cette délicatesse qui double le prix du bienfait reçu. De pieuses dames, groupées en congrégations dans diverses paraisses, assistent les indigents infirmes. Quant a ceux qui peuvent travailler un pen, on les admet dans l'hôpilal de la Charité, où il y en a plus de 1 000. Là, on a créé diverses manufactures La plupart sont employés à la fabrication des étoffes de laine, des draps ordinaires, des tapis, des toiles et des cotonnades. Mais il y a aussi différents autres métiers, où chacun peut exercer ses aptitudes professionnelles. On y a même ouvert une école de musique.

Les orphelins et les orphelines sont reçus dans une trentaine d'établissements, dont les aumônes et les fondations dos fidèles font presque tous les frais. Les

Jeunes pens y deviennent des ouvriers instruits, honnîtes, ha Iles: les jeunes filles y apprennent aussi i'ai.umr du travail, et, quand clics en sortent, ce sont de tonnes ouvrière» modestes, d'une excellente conuuile, et, pour ce motif, recherchées par les familles les plus estimables.

Mais la plus étonnante merveille est la *Plccola casa della Prouvidtnza,* fondée en 1827, par le chanoine Joseph-Benoît Cottolcngo, béatifie par Benoit XV, le 29 avril 1917. Comme toutes les œuvres voulues de Dieu, cefic-el a commencé petitement. Ce ne furent, d ai»ord, que deux chambres louées, dans lesquelles on mit quatre lits, aussitôt occupés par les indigents. D'autres chambres voisines furent louées; mais, cela ne suffisant plus, le fondateur fit choix d'un terrain vaque, non loin de l'église de la *Consolata,* adapta au but qu'il se proposait, quelques vieux bâtiments qu il trouva U, puis, comme les malades, les pauvres et les infirmes de toutes sortes affluaient sans cesse, il créa, pour eux, comme une petite ville parfaitement ordonnée, avec scs rues, ses places, ses quartiers, scs jardins et une chapelle, devenue une grande église splendidement ornée. Afin de pourvoir au service de cette cité des indigents, il réunit en con ré alion des personnes auxquelles il communiqua son zèle, leur donna une règle, et les appela les filles de la Charité. Leur nombre augmentant sans cesse, il les divisa en diverses branches, suivant leur mission spéciale : ce furent les sœurs de Saint-\incent de Paul, de Srdnte-ThaTs, du Carmel, du Suffrage, de No rc Dame-dcs-Sept-Doulcurs et du Bon-Pasteur. Il y nj 'Ula, pour les hommes, les frères de Saint-Vincent de Paul, les jeunes gens de Saint-Thomas, les pères de la Tr» s-Saintc-Trinité et jusqu'à des moines ou solitaires de Gassin. Supérieur général de tous ces instituit, il leur donna des lois appropriées à chacun d'eux. Cette œuvre prospéra si bien, que toutes ces vastes constructions furent terminées, en quatorze ans. Elles abritent, encore actuellement, plus de 8 000 personnes, vivant au jour le Jour, sans rentes fixes, ni dotations, ni secours réguliers; mais rien de ce qui est nécessaire n'a jamais manqué. Les aumônes des fidèles •ont toujours suffisantes pour les besoins du moment» C'est vraiment la maison de la Providence, et, quoique •on fondateur, par humilité, l'ait appelée · Petite », *Piecolu casa,* c'est tout un monde, création étonnante de la charité chrétienne. Sacchl, *Istlluli di beneficenza di /urino,* in-8·, Turin, 1843; Gaspare Marii, *La Pic· col* i *casa ddla divina Proooidenza in Torino,* ln-8°, Turin, 1913; Antonelli Coslagglnl, *Vita del beato Giuseppe Cul/ulmgo,* ln-8®, Home, Turin, 1917; J. Gull- lennin, *Le bienheureux Juseph-LenoU* Co*ttolen*go *(1786· /Sêî),* in-8®, Paris, 1918.

2. A Gênes, I hôpital général, pourrait s'appeler le *Pulais royal de la charité.* Escalier monumental, rampes, pavé des immenses salles : tout est en marbre blanc de Carrare, d'une finesse et d'une pureté remarquables. L«, sont nourris, soignés, veillés, le jour et la nuit, plusieurs milliers de malheureux de tout Auc et de tout •exe. Ce superbe établissement, qui entraîne des frais très considérai les, est entretenu par les fondations des noble· génois, enrichis généralement par le commerce. Il est encore tout embaumé par le souvenir des vertus de celle qui, pendant trente ans, en fut la directrice : sainte Catherine de Gênes.

Outre son hôpital général. Gênes possède un autre etablissement du même genre, justement renommé par sa magnificence et appelé *VAlbergo de* pooeri,* l'Itülel des pauvres. Fondé en 1539, il réunit 2 000 Indigents, auxquels U fournit un travail farlh et rémunérateur : tissage de la laine, du coton, du fil de chanvre : fabrique de lapis, de bas, de rubans, de soie. etc. Les rc mus annuels de cette maison dépassent 300 000 francs, et la moitié provient de pieuses fondations.

3. Milan possède aussi un grand hôpital ou *Ospe· dale Maggiore.* C'est l'un des plus beaux palais de la ville. Les marbres, les colonnes, les ornements d'architecture y sont prodigués. 11 contient 800 lits, et l'on y reçoit Indistinctement tous les pauvres malades.

Un autre palais du même genre, quoique moins somptueux, a été bâti par la charité milanaise, pour les pauvres malades. 11 est administré par les frères de Saint-Jean-de-Dieu, appelés, en Halle, les *Pale bene, Fratclli.* Les portes de cette maison restent toujours ouvertes, et l'infirme» quel qu'il soit, peut y entrer, certain d'être reçu avec un empressement cordial. A ceux qui sont assez valides pour travailler un peu, la *Pia casa d'industria,* semblable à *VAlbergo de* pooeri* de Gênes, procure du travail. Elle les met ainsi à l'abri du besoin. Cette Casa *d'industria,* ou Mais »n du travail libre, fondée en 1784, vit, trente ans plus tard, en 1815, se former une succursale, à l'autre extrémité de la ville, près de l'église Saint-Marc. Elle reçoit, à la fois, des internes, *ricoueruli,* et des externes, *intervenienti.*

4. Les mêmes saintes inventions de la charité se retrouvent dans toutes lc> grandes villes d'Italie, à Venise, à Florence, Sienne, Panne, Plaisance, Naples, Côme, etc., etc , qui ont également leurs *Case d'industria,* leurs *Pie case di Lavoro* et leurs *Alberglu de' pooeri.* Un grand nombre d'autres villes de moindre importance rivalisent de générosité avec celles-ci, en proportion de leurs ressources et des besoins de la classe pauvre.

Nous ne parlons pas des nombreuses œuvres de charité que la récente guerre n fait naître en Italie, comme partout ailleurs. Signalons seulement *VOperu nazionalc per l'assistenza civile e religiosa degh or/ani del rnorti in guerra,* duc à l'initiative des catholiques et reconnue par l'Etat.

A Home, durant l'année 1917, le cercle de Saint-Pierre, pour subvenir a la misère causée par la guerre, a distribué jusqu'il 3 986 118 repas, grâce à scs quinze cuisines économiques. D'autres œuvres catholiques rivalisèrent avec lui, pour la distribution des secours aux pauvres.

2° Pour se faire une Idée générale de la bienfaisance qui s'exerce en Italie, il suffira de jeter un simple coup d'œil sur une statistique des legs et donations dont ont bénéficié les œuvres pics, dans le courant d'une seule année. Nous ne parlerons que des sommes passées par les mains du fisc, qui en a prélevé pour lui-même des droits considérables de mutation. Dans les chiffres suivants, il n'est donc fait aucune mention des autres largesses dont la statistique a été faite seulement dans le ciel.

En 1886, furent laissés ou donnés, aux diverses œuvres pics, 11 209 161 lires. L'année suivante, cette somme s'éleva à 14 645 310 lires, avec une augmentation de 3 436 149 lires. Cette augmentation considérable a eu lieu, l'année pendant laquelle la nation italienne se préparait à célébrer le jubilé sacerdotal de Léon XIII, avec des dons précieux et des offrandes, plus généreuses que d'habitude, au Denier de Saint-Pierre.

Les provinces qui viennent en tête de liste, dans les largesses faites aux œuvres pies, en 1887, sont le Piémont avec une somme de 4 613 355 lins, la Lombardie avec 3 496 120 lires, la Vénétie avec 1 650 b 15 lire s, la Toscane avec 967 504 lin s et l'Emilie avec 839 986 lires, etc.

Sur la somme globale de 1887, on trouve près de 4 000 000 de lins laissés aux hôpitaux; 3 192 524 lires pour les dépôts de mendicité; près de 2 000 000 lires pour des œuvres de charité; 1 722 000 pour œuvre·

•colnlre·; 1 600 000 pour asiles Infantiles : 177 052 lire· pour les Instituts de sourds-muets; 102 557 pour les Inst Huis d'aveugles, etc.

Si Ton remarque, en outre, que, pour la période quinquennale de 1881 à 1885, In somme globale des donations et legs, pour les œuvres pies, monta à 71 250 894 lires, on verra que la moyenne de chaque année dépasse 14 250 000 francs.

3° *Mainmise du gouvernement sur les institutions charitables.*— 1 La Mibstitutlon de l'État ù l'Égllse dans l'administration du patrimoine des œuvres pies, a produit en Italie les mêmes ‹fiels que dans les autres pays. Le gaspillage a trop souvent remplacé la gérance économique d'autrefois; les Trais d'administration ont ab oibé une part de plus en plus considérable des revenus; et il s'est trouvé parfois que les fins charitables que s'étalent proposés les donateurs ont été méconnues.

2. En 1886, les statistiques assignaient aux œuvres pies, légalement reconnues en Italie* un patrimoine composé de biens meubles et immeubles, de la valeur de 1 626 662 962 lires, produisant un revenu brut de 90 859 521 lires. Sur ce revenu, le gouvernement, commence par prélever à titre d'impôts, la somme de 14 484 322 lires, l'administration laïque en prend pour elle 15 062 455 lires, pour frais de gestion de ce patrimoine. Ajoutez à cela 14 202 510 lires pour le payement des Intérêts des dettes contractées, on ne sait trop pourquoi ni comment, par cette laïcité administrative, et on verra qu'il ne reste, pour l'exercice de la charité, que 47 110 223 lires. Ainsi, presque la moitié des revenus s'est évanouie en fumée, et Dieu veuille que l'autre moitié ait réellement été employée aux œuvres de bienfaisance.

3. Nous citerons, ici, un cas très suggestif, .Avant 1870, l'hôpital du Saint-Esprit avait comme revenu la belle somme de 1 030 709 francs. Après quinze années d'administration laïque, le revenu était descendu seulement ù 64 018 francs et un capital de douze millions avait été englouti ou dévoré; soit prés de un million par anl

4. A Milan, même phénomène. Les institutions charitables de cette ville avalent un revenu de 1 400 000 francs; mais plus d'un million disparaissait, chaque année, pour impôt et frais d'administration; car le gouvernement avait Imposé à ces œuvres de bienfaisance plus de cent employés, scs créatures, qui vivaient grassement aux dépens de la charité. El les exemples de ce genre ne sont pas une exception. On pourrait les multiplier ù l'inllnl. Ce n'est donc pat sans raison que, le 8 mars 1881, en plein Parlement, le député Sangulneltl appelait un oof *organisé* cette philanthropie laïque, qui, de toutes parts déjà, étreignait la catholique Italie, et lui suçait le sang de ses veines. *Atti del Portamento,* 1881, p. 4196; *Rollcttino dette opere pie e dei comuni,* ln-8®, Borne, 1892 sq.

IX. Action politique des catholiques italiens. — Γ Le *Non exprdit.* — 1. Depuis l'invasion des États de i'Églisc par le gouvernement plémontais. Jusqu'en ces dernières années, l'action politique des catholiques Italiens fut réglée par le *non expedit.* Les prescriptions pontificales leur faisaient un devoir de se tenir loin des luttes politiques et des urnes électorales, pour ne coopérer en rien Λ l'action du gouvernement usurpateur. Plusieurs fois, le *Comité général permanent de Γœuvre des Congrès et des Comités catholiques, en Italie,* rappela ce mol d'ordre traditionnel aux comités diocésains, aux comités paroissiaux et ά leur· nombreux adhérents : *ne eleltt ne eUrtton,* ni élus, ni électeurs. · Notre conduite, disait une circulaire de ce genre, le 28 avril 1886, à la veille de la période électorale, ne s'inspire d'aucune idée préconçue, ni de considérations particulières, elle est purement et simplement *l'obéissance au pape.* Que telle soit encore la volonté du saint père, l'encyclique *Immortale Dei,* du 1*f novembre dernier, nous l'enselgne clairement; et contre ceux qui essayaient de torturer les termes de ce document, pour en tirer un sens opposé, les Journaux autorisés, *rOsservnfore romano* et le *Moniteur de Rome,* se sont hâtés de conlinner, de la façon la plus explicite, la juste interprétation que nous en donnons... ·

Ce n'est pas que le souverain pontife eût commandé aux catholiques italiens de n'agir, en aucune manière. Au contraire, plusieurs fois, il les avait conviés » une action multiple et féconde, dont il avait tracé le programme et indiqué la vole; il n'avait fait qu'une exception : celle d'apporter une collaboration quelconque aux hommes du gouvernement

A la même date, une excellente feuille de Gênes, *VEco d'Italia,* disait dans son numéro 111 : « Quel est le devoir des catholiques italiens durant la lutte éle ternie? L'abstention. Oui, puisque le non *expedit* demeure dans toute sa signification et sa force; puisque subsistent les raisons d'ordre supérieur, pour lesquelle· n'est permise aux catholiques italiens que l'action sur le *terrain administratif* notre devoir formel est de nous abstenir, et nous nous abstiendrons. C'est le moyen pour nous, de pro Hier de chaque convocation des électeurs, pour faire un *plébiscite national de dévouement au pape.* ·

11 en avait été ainsi aux élections précédentes. Dans une commune de la province de Bergame, personne, absolument personne n'avait voté. Tous les électeurs, nu contraire, s'étalent réunis chez le turé, avalent déposé leurs bulletins de vote dans ses mains, avec une offrande pour le Denier de Saint-Pierre, cl l'avaient prié de faire parvenir le tout au Vatican, avec une belle lettre de filiale vénération pour le saint-père.

En rappelant cet exemple, l'Eco *d'Italia,* ajoutait : • Pour que ce plébiscite réussit, nous devrions : 1* nous faire tous Inscrire sur les listes électorales politique*, ce qui, d'ailleurs, nous a été plusieurs fois recommandé par les autorités compétentes; 2· nous réunir par collèges électoraux, et faire ce qu'ont fait nos amis de Bergame ; 3® envoyer Λ un comité provincial (en France on dirait départemental) nos bulletins, nos offrande· et nos adresses, avec mandat de réunir les bulletins et les adresses en un beau volume,]»ortant le litre de la province (du département); enfin, envoyer le volume et les offrandes au souverain pontife, ou par la poste, ou ce qui serait mieux infiniment, pur une délégation spéciale. Ainsi les délégations de no· 69 provinces italiennes formant comme un parlement national, temporaire, mais très significatif, pourraient être reçues ensemble par le pape, et donner une représentation solennelle de ce plébiscite d'hommage au souverain pontife. ·

L'idée, lancée par l'Eco <f*Italia,* trouva des sympathies nombreuses: mal·, pour simple et facile que la chose apparût, il fallait du temps pour l'organiser dans toute la péninsule. On était trop près du Jour du vote, pour que l'on pût obtenir une unanimité ou une majorité Impressionnante. On dut, cette fois encore, •c contenter de manifestations isolées, dans le genre de celle de la province de Bergame, aux élections précédentes.

2. SI la plupart des catholiques obéissaient au pape, en cela comme en tout le reste, plusieurs et même de· prêtres souhaitaient que le *non ezpedit* fût abrogé, et que les électeurs Italiens eussent, comme ceux des autres nations, pleine liberté d'aller aux urnes, même pour les élections législatives. Au commencement de l'année 1889, circula, surtout dans le nord de l'Italie, après avoir paru dan· la *Easseqna nationale* de Elu-

rence» un opuscule Intitulé : flow, *ΓItalia e la realld d lit* mse. *Ptnsierl di un prrlato Ualiuno.* Sous l'apparence de zélé pour les Intérêts de l'Église, l'auteur anonyme exposait des idées peu en harmonie avec Jeu droits imprescriptibles du Saint-Siège. L'évêque de Brescia s'en émut, et écrivit au souverain pontife, qui, dans sa réponse du 31 mars 1889, désapprouva hautement cette publication. « Comment un simple individu, sam autorité aucune pour Imiter de si graves questions, a-t-il pu, disait Léon XIII, soumettre à son Jugement privé une cause qui touche de si près A la puissance suprême du vicaire de Jésus-Christ, et A la liberté inaliénable du magistère apostolique? D'ailleurs, cette cause a déjA été jugée par le souverain pontife, non une fols seulement et en termes équivoques, mais plusieurs fois cl très clairement. Puis, que dire de celle arrogance et de celte insubordination, qui sc permet de donner publiquement des conseils au Saint-Siège, pour lui indiquer cc qu'il a de mieux à faire? Et ce conseil qui nous est donné, se réduit à ceci : qu'il serait sage» avantageux et utile, de prendre en paix noire parti de l'état actuel des choses, pour nous conformer aux besoins du temps. 11 voudrait que ce qui a été accompli par la violence et l'injustice, fût sanctionné par Notre volonté, comme s'il n'était pas de toute évidence que la situation A laquelle Nous sommes réduit, depuis si longtemps, par ï abus de la force, n'était pas absolument contraire A la dignité du pontife romain, et un obstacle Δ sa liberté, qui a été violée, non par la volonté des peuples, mais par l'audace des sectes perverses, lesquelles ne se sont conjurées contre Notre principal civil, que pour combattre, de plus près, et abattre, si elles le pouvaient, Notre autorité sacrée. Avec quelle obstination elles poursuivent ce but, même sans plus se cacher, les faits eux-mêmes le proclament hautement. 11 est donc extrêmement Important de prémunir avec soin les esprits contre des écrits de celte nature, d'autant plus dangereux, qu'avec des apparences de respect et de dévotion, ils peuvent plus facilement entraîner et séduire les multitudes. · Pour qu'tllc eût plus de diffusion, cette lettre de Mon XIII lui publiée par *l'Osservatore romano,* le 4 avril suivant, et reproduite par divers Journaux. Quelques jours plus lard, le 13 avril 1889,1a S. C. de l'index condamnait l'opuscule, objet de celle lettre.

L'auteur de la brochure incriminée était un évêque, Mgr Bonomelh, évêque de Crémone. Le 21 avril suivant, jour de Pâques, après avoir fait l'homélie sur l'évangile du jour, à la grand'mrsse pontificale, en présence de la foule qui remplissait la cathédrale, du haut de la chaire, il se déclarait l'auteur de l'opuscule, /loma» *Vitalia* e *la realtd dette* cote, et lisait, d'une voix pénétrée, un acte d'édfihintc soumission, qu'il voulut communiquer lui-même au Messagero *di Cremona,* et, par lui, ù toute la presse. Le chapitre, le clergé, plus de 200 séminaristes et les fidèles, entendant celte solennelle rétractation, étaient émus Jusqu'aux larmes. Cet acte était d'autant plus touchant, que, déjà, une rétractai ion anonyme avait paru dans ь *Rtmegna Nazionale,* d'abord, cl dans l'Ossrrrafore ro/nono, ensuite. Aussitôt l'olllce pontifical terminé, Mgr Bonomclll faisait porter, par un de scs prêtres» l'acte de rétractation au souverain pontife. Il en recevait aussitôt un télégramme, puis, le 29 avril, une lettre de félicitations pour va soumission, que l'auguste pontife comparait, pour les circonstances qui l'avalent entourée, a celle du grand Fénelon. Mais» en même temps, le pape lui donnait une leçon de prudence et de sagesse : « Dans une utTnire aussi grave, lui disait-il. U faut porter son jugement, non d'après 1rs événements, si sujets A changer, mais d'apres la Justice cl les droits inaliénables du Saint-Siège. Ce que Nous avons souvent dit, Il faut le répéter : dans le principal civil, il s'agit non d'un avantage matériel, mais de la liberté indispensable au ministère apostolique. C'est ce qu'il ne faut cesser d'inculquer aux esprits, trop prompts A l'oublier. ·

Autant la noble soumission de Mgr Bonomclll avait comblé de Joie les catholiques fervents, autant elle suscita la colère et les sarcasmes des libéraux, et des sectaires.

3. Le gouvernement royal, aurait été heureux d'avoir l'appui, des catholiques, pour lutter avec plus d'efllcacilé, contre les ennemis du trône et de la maison de Savoie, représentés par les radicaux, les socialistes, les anarchistes et les républicains de toute nuance. Le parti au pouvoir sc sentait impuissant, réduit à scs seules forces, pour arrêter cette marée montante, que lui-même avait soulevée, et qui menaçait de le submerger. Il aurait voulu que tous les hommes d'ordre s'unissent â lui Se sentant très compromise, la maison de Savoie appelait A son secours les catholiques: en eux seulement, elle voyait, pour elle, la planche de salut, en prévision du naufrage. On comprend qu'au th but les souverains pontifes n'aient pas voulu mettre les forces catholiques nu service de leurs spoliateurs.

De leur côté, les catholiques voyaient, dans le socialisme grandissant, un péril redoutable pour toutes les Institutions les plus respectables, y compris la religion, et ils cherchaient A concilier leur devoir envers la patrie et leurs devoirs envers la religion. Autre chose était concourir A sauver l'ordre social, en Italie, et autre chose concourir a sauver le gouvernement actuel. I.es catholiques n'auraient pu, en conscience, contribuer à raffermir celui-ci, que s'il avait été une condition Indispensable pour le maintien de l'ordre dans la société. En dehors de cette hypothèse, ils n'attaqueraient pas directement le gouvernement actuel par des moyens Illicites, comme le faisaient les socialistes et les anarchistes, mais ils le laisseraient sc débattre, au sein des difficultés nombreuses, dont il était lui-même la cause principale.

Pour ces raisons,les souverains pontifes défendirent aux catholiques italiens de se former en parti politique militant il leur suffisait de s'organiser, comme une grande année de réserve, pour sauver, un jour, l'Italie de l'abîme. Jusqu'A cc que le pape le leur aurait pennls, leur influence ne serait *qu'extraparlementaire;* mais elle n'en serait pas moins réelle, grâce A leurs nombreux comités, A leurs associations de tout genre, A leurs cercles, A leurs réunions fréquentes, à leurs journaux, A leurs démonstrations publiques, etc. Cette influence *extraparlementaire* serait de nature A exercer une salutaire influence sur le parlement et le gouvernement lui-m<'ine, pour y déterminer un courant moins hostile aux intérêts religieux. C'est assurément à cette influence extraparlementaire que l'on doit l'insuccès, au corps législatif» de plusieurs projets de loi Inspirés par l'anticléricalisme et la Iranc-maçonncric; par exemple, celui sur le divorce Et cette influence extraparlementaire des catholiques serait d'autant plus forte, que ceux-ci seraient mieux organisés, et domineraient dans les assemblées municipales.

2e *Atténuation! au Non expedit.* — 1. z\u mois de février 1909, vu la gravité des circonstances et l'importance des conséquences qui découleraient des résultats des élections générales, fixées au 7 mars suivant, le conseil directif de *V Unione rlettorale cuttolica ttatiana* envoya une circulaire à tous les comités régionaux qui dépendaient d'elle. Il était A craindre, disait-elle, que les adversaires implacables de la religion» à l'aide d'alliances avec les partis les plus divers, n'cntrnssent nombreux au Parlement. Leur programme était

l'abolition de toute croyance; l'école essentiellement et absolument laïque, c'est-à-dire alliée; la guerre In plus acharnée contre toutes les Institutions religieuses; la destruction de la famille chrétienne, etc. En présence d'un tel état de choses, le devoir strict des électeurs catholiques était de se prévaloir des droits que leur donnaient les lois existantes, et de concourir, par leurs suffrages, à l'élection de députés sur lesquels on pût compter, pour s'opposer a un si grand mal, et éviter un pareil malheur à la religion et à l'Italie, lis Iraient donc aux urnes, dans toutes les circonscriptions électorales, où les évêques diocésains auraient reconnu la nécessité de leur action, et, d'accord avec le pape, qui, déjà y avait consenti pour quelques cas, en 1904, les auraient déliés de l'obligation de s'abstenir, suivant la formule traditionnelle du non *expedit,* en vigueur depuis une quarantaine d'années.

En conformité A ccs Instructions, les catholiques accédèrent aux urnes, pour les élections législatives, en beaucoup d'endroits où les évêques jugèrent leur concours nécessaire. Les sectaires en furent irrités et répandirent l'or, à pleines mains, pour acheter des électeurs, dont les votes contrebalanceraient ceux des catholiques. A la corruption électorale et aux fraudes de tout genre se joignirent la violence, des scènes de pugilat, et des coups de couteau. En quelques endroits, dans les Pouilles, par exemple, non seulement le sang coula, mais il y eut des tués panni les électeurs. Néanmoins, plusieurs catholiques entrèrent au Parlement, et, malgré quelques progrès faits par les socialistes, les modérés curent la majorité.

2. L'autorité religieuse, qui avait donné aux catholiques l'autorisation de prendre part û la lutte électorale, déclara qu'elle ne voulait pas que les députés catholiques entrés nu Parlement, y formassent un groupe, ou parti dit catholique. En conséquence, elle donna la formule qui allait caractériser leur action au sein de l'assemblée législative : *cattolici d‹putati, il; deputati cattolici, no;* c'est-à-dire qu'il y aurait a la Chambre des catholiques députés; mais non des députés catholiques; en d'autres tonnes, H y aurait des hommes, qui, professant la religion catholique, seraient députés; et ceux-ci, dans leurs votes, agiraient toujours en confonnité de leurs croyances. Ils n'y formeraient pas, cependant, un parti; mais coopéreraient à la défense de la foi catholique, et à la realisation des vœux des fidèles, par l'organisation de la société, suivant les principes catholiques. Leur but ne serait donc pas la conquête du pouvoir; mais seulement une *action défensive* des suprêmes intérêts de la religion, de la morale, de la famille et de la société.

Assez nombreuses furent, vers la même époque, les victoires des catholiques, dans les élections municipales.

D'après la loi de 1895, les électeurs inscrits sur les listes électorales étaient 3 319 207; mais, en vertu de la nouvelle loi électorale du 30 Juin 1912, n 366, le chiffre des électeurs monta à 8 G77 243, avec un surplus de 5 353 042, soit une augmentation de 240 p. 100, car on reconnut, alors, le droit de vote, même aux illettrés, pourvu qu'ils fussent Agés de trente ans accomplis. *Annuario stulistico Italiano per 1912.* La règle de conduite, dictée aux catholiques pour les élections de 1913, fut la même que précédemment : en règle générale, abstention; pour les cas particuliers, accession aux urnes, quand l'autorité diocésaine le jugerait opportun et le permettrait. Le nombre de catholiques entrés a in Chambre, fut double, et bien des modérés y entrèrent, grâce A l'appui des électeurs catholiques.

Dans les collèges électoraux, où les catholiques eurent l'autorisation de voter, 3U p. 1U0 des électeurs Inscrits vinrent aux urnes. LA, an contraire, où la défense du *non expedit* ne fut pas levée, le nombre des volants fut A peine de 50 p. 100, et quelquefois, beaucoup moins encore; â peine, parfols.de 25 p. 100. Sur 508 collèges électoraux, la défense du *non expedit* avait été levée dans 330, et maintenue rigoureusement dans 178 autres.

3. Le résultat de ces élections législatives était plutôt satisfaisant. Il eut sa réper usston sur la municipalité sectaire do Rome, et sur son chef, le juif Ernest Nathan. Celui-ci donna sa démission, le 11 novembre, et ses amis le suivirent dans sa retraite, après six ans d'administration aussi néfaste pour les finances de la ville, que pour les intérêts d'ordre supérieur. Pour le même motif, se démirent les municipalités sectaires de plusieurs grandes villes, telles que Milan, Turin, Florence, Naples, Bologne, Girgenll et beaucoup d'autres. Voir, dans la Nuoca *antologia,* du 16 janvier 1914, l'article de F. Meda, député catholique, puis ministre, *1 cattolici Italiani e le ultime elezionl.*

Aux élections administratives qui suivirent, â Rome, la liste modérée et catholique fut élue dans son ensemble à une grande majorité. Le bloc radical-maçonnique était pulvérisé. *Il Cumpidoglio si é ripalito,* le Capitole est redevenue propre, s'écriait-on, de toutes parts. L'ex-maire Nathan, complètement écrasé et abandonné, même de ses amis, n'avait pas même é*é élu, au dernier rang.

Succès identiques de la liste des modérés et des catholiques, dans les élections aux conseils provinciaux.

Le parti de l'ordre triompha également A Turin, Gênes, Catane et autres grands centres de population. De même dans les villes importantes, telles que Brescia, Crème, Padoue, Vercell, Trévlse, Hovigo, Modène, Plaisance, Sienne, Pistole, Novare, Chioggia, Fano, etc., etc. A Milan, cependant, les socialistes remportèrent.

3® *Abolition du Non expedit,* — 1. Comme tous les autres journaux de Rome, *VOsserindore romano,* le 20 janvier 1919, publiait le pro ranime d un nouveau parti politique, intitulé *Partito popelare italiano* Sa constitution avait été concertée par des députés nu Parlement, par des membres des conseils provinciaux et communaux élus par des catholiques, et par des représentants des organisations ouvrières, en vue des graves problèmes a résoudre qui se posaient, après la tin de la guerre terrible qui venait de troubler si profondément la société, en italic, en Europe et dans le monde entier.

Cc nouveau parti faisait appel a tous les gens honnêtes, et mettait en tête du programme, la liberté religieuse contre toute oppression sectaireI liberté religieuse. non seulement pour les individus, mais aussi pour l'Églisc, aihi qu elle pût, sans entrave d'aucune sorte, exercer sa haute mission spirituelle, À travers le monde; la liberté pour l'enseignement ù tous les degrés, sans monopole d'État; liberté pour les organisations de classes, sans préférences, ni privilèges, liberté communale et lo‹aie, suivant les glorieuses traditions italiennes, opjmsécs a la centralisation a outrance; l'intégrité de la famille et sa défense, contre toutes les formes de démolition cl de corruption; la tutelle de la morale publique; l'assistance et la protection de l enfam c, etc.

Cet Ideal de liberte et de décentralisation ne tendait pas a désorganiser l'Etat; mais il était essentiellement organisateur duns le renouvellement des énergies et de l'activité, qui doivent trouver au centre la coordination, la mise en valeur, la défense et le développement progressif. Ccs énergies doivent composer comme des groupements vitaux, aptes a arrêtrr ou â

modiPer let courants de désagrégation sociale et les o .Halons provoquées par la lutte des classes et par ki révolution anarchique : on grouperait ainsi tous les éléments de conservation t de progrès dont dispose l'âme populaire, tout en respectant le principe d'autorité indispensable pour l'unité et la force d'action. · Nous nous présentons dans la vie politique avec notre bannière morale et sociale, disaient, en flnhsant, les signataires du programme, en nous inspirant des principes salutaires du christianisme, qui consacra la grande mission civilisatrice de l'Italie; mission, qui, aujourd'hui encore, doit resplendir, en opposition aux tentatives de bouleversement anarchique rêvées par les démocrates socialistes, qui veulent la matérialisation de tout idéal; en opposition auvsl avec les efforts de ce vieux libéralisme sectaire, qui veulent faire, de la centralisation exagérée dans les mains de l'Etat, un boulevard contre les aspirations légitimes d'affranchissement,.. »

2. Le péril d'une révolution anarchique ayant successivement augmenté durant la guerre, et après la guerre, il ne semblait plus suffisant, pour sauver l'ordre social, de dispenser, seulement pour des cas pari indien, les catholiques de l'observation du *non expedii.* Il convenait que toutes les énergies catholiques fussent unies, dans un programme commun de vie et d'action. Le *non expedit* fut donc aboli, et divers journaux catholiques, entre autres *VOsservatore romano* et *VAvvenire d'Jtalia,* firent savoir que, la question ayant été posée ù la S. Pénltencerie, celle-ci avait répondu que les catholiques italiens pouvaient, sans aucune limite ni réserve, accéder aux urnes, pour les elections législatives. En conséquence, *VOsservatore romano,* organe officieux du Vatican, exhortait tous les catholiques italiens A accomplir entièrement leur devoir, dans l'imminente lutte électorale.

S. Le résultat aux éleclions législatives générales du 16 novembre 1919, dépassa toutes les espérances. Les premières nouvelles officielles, aussitôt après le dépouillement des scrutins, dans les divers collèges électoraux, annonçaient que 103 membres du *Parti populaire* avalent été élus, au premier tour, quoique ce parti fût organisé, depuis quelques mois A peine. Il fut, dès lors, évideal que, si le parti populaire, s'inspirant des principes catholiques, n'avalt pas, dès sa première bataille, obtenu encore la majorité A la Chambre, il y constituerait, cependant, un groupe puissant, avec lequel il landrail désonnais compter, car il ferait pencher la balance, du côté où 11 se porterait. 1) devenait ainsi, déjà, après une éclosion soudaine. l'arbitre des destinées de l'Italie. Dieu veuille que ces espérances ne soient pas trompées. La fin de la guerre européenne, en effet, n'a pas donné compaiement la paix intérieure A l'Italie. Il reste encore bien des nuages A l'horizon du ciel politique, et, dans les esprits, bien des causes de profondes et graves perturbations.

X. Œwkbs sociales des catholiques italiens. — 1· *L'Œuvre drs congrts.* — 1. A la suite d'une encyclique envoyée par Léon XIII A l'épiscopat italien, le 15 juin 1882, et de diverses lettres du même pape aux évêques, au clergé et au peuple, le 15 octobre 1890, le 9 septembre 1891, le 8 décembre 1892, le 24 août 1895, ΓŒuvre des congrès fut fondée ou réorganisée, afin d'opposer aux associations maçonniques les associations catholiques militantes, qui seraient groupées en un tout puissant. Le premier essai de ce genre remontait au mois d'octobre 1871. R. Delia Casa, *Il moiunenlo caltoltco ituhano. Nup, commenti e ricurdi storict,* 2 in-8·, Milan, 1905, t. i, p. 342 sq.; C. T., *Manuale del propagandiste cuUultco,* in-8-, Florence, 1911.

Plus lard, de par la volonté expresse de Léon XIII, toutes les associations catholiques, de quelque genre qu'elles fussent, durent adhérer, non pas seulement de nom, mais de fait, A *VOpera dei congressi c dei comitati cattolici in Italia.* Le programme de cette vaste union comprenait : In diffusion de la bonne presse; les études sociales; les bibliothèques circulantes; les caisses rurales; les questions d'économie sociale; l'action catholique pour les élections administratives; l'inscription des catholiques sur les listes électorales; les pèlerinages aux sanctuaires les plus voisins, ou les plus vénérés; renseignement du catéchisme dans les écoles; les conférences populaires contre le socialisme et contre les autres erreurs du Jour; l'assistance, en corps, aux offices paroissiaux; l'adoration quotidienne du très saint Sacrement; les ligues pour le repos dominical et la sanctification des fêtes; les sociétés de secours mutuel; les cercles catholiques; la défense des droits des œuvres pies; les sociétés coopératives agricoles; la défense de la petite propriété; les salaires ouvriers; l'assistance personnelle des pauvres et des infirmes, etc.

Toutes les réglons de l'Italie rivalisèrent dans ce travail de reconstruction chrétienne de la société. Des comités paroissiaux, des cercles catholiques, des associations de tout genre surgirent un peu partout. Pour être renseigné exactement A ce sujet, voir le *Boltellino del movimento cattolico,* revue mensuelle, publiée A Bassnno.

Grâce A *VOpera dei congressi,* les nombreux comités paroissiaux, qui devaient s'occuper, dans leur région, des œuvres sus-énoncécs, ne furent plus des associations Isolées et autonomes, mais firent partie d'une seule cl grande œuvre, ayant sa hiérarchie et son chef suprême, le souverain pontife. De ce centre, ils recevaient l'impulsion cl l'unité de vues.

2. Les régions du nord de l'Italie furent les premières A répondre A l'appel du pontife. La Vénétie, A elle seule, comptait, en 1896, déjà 1 178 associations catholiques ainsi affiliées à l'œuvre des congrès. La Lombardie et le Piémont marchaient de pair. Peu A peu le reste de ΓItalie suivit. De nombreuses lettres pastorales des évêques rappelèrent au clergé, qu'il devait s'occuper avec zèle d'œuvres sociales. Le thème général était : *Il clero deve /inalmente uscire di sacristia.* On trouvera les détails de cet important mouvement social, dans les ouvrages suivants : F. Crispoil!, *l congressi c l'organizzazione dei cattolici in Jtalia,* in-8°. Borne, 1897; T. Vegglano, *Il mouimmto sociale cristiano nelia seconda melà del XIX* secolo,* in-8Q, Vicencc, 1902; L. Mari, *Dope quindici anni d'azione cattolica pralica,* ln-8°. Milan, 1907; Hallacllc Delia Casa, *Il movimento cattolico italiano. Note, commenti e ricordi storici,* 2 in-8°, Milan, 1905; C. T., *Manuale del propagandiste cattolico,* in-8°, Florence, 1911.

3. Cette trop grande centralisation ayant eu, cependant, des inconvénients, Pie X, le 28 juillet 1904, modifia cette vaste organisation et la rendit plus régionale.

2° *L'Unlone popolare fra l cattolici d'Italia.* — **Le** 11 juin 1905, Pic) publiait l'encyclique *il ferma proposito,* au sujet de l'action catholique, en Italie, et lui donnait, avec une nouvelle constitution, une impulsion plus forte. Suivant les termes mêmes du document pontifical. *V Unione popolare* était destinée A grouper les catholiques de toutes les classes sociales, mais spécialement les grandes multitudes du peuple, autour d'un seul centre commun de doctrine, de propagande et d'organisation sociale. Le pape insistait afin que les catholiques en vinssent A sc rendre aptes, par une meilleure organisation électorale, non seulement A prendre une plus large place, dans la vie administrative, en entrant dans les conseils des munlclpalltés et des provinces, mais aussi dan· la vie poli-

tique de la nation, qui pouvait, d'un jour A l'autre, leur être ouxcrtc. Celte *Uniant popolare* ne tarda pas a s'imposer à l'attention des amis et des ennemis. Voir, A ce sujet, le magistral ouvrage du professeur Tonlolo, qui mit sa grande science au service de la bonne cause, avec une ardeur infatigable *:L9Unione popolare Ira i cattolici dllutin. Rugloni, scopi, incitamenti,* ln-8°, Florence, 1908. Citons également quelques autres ouvrages destinés A faire entrer ces Idées dans les masses : T. D. Chicsa, L'*Untone popolare spiegata ai conladint,* In-8®, Albn, 1908; I. Imbcrcladori, *L'Union? pojxdare /ra i cattolici d'ilaHa. Manuale teorico-pratico,* in-8°, Home, 1909; Scraflno Marchetti, *L'ora present? e Γ Unione popolare fra l cattolici d'Italia,* ln-8°, Turin, 1910.

3® *L9Unione economlco-sociale.* — Cette société a produit des résultats très précieux, mais, cependant, ne s'est pas développée aussi rapidement qu'on l'aurait désiré, et qu'on l'espérait. Il n'y a rien à reprendre dans les excellentes Idées et les projets exprimés par ses nombreuses circulaires. Elle a fait des » ITorts louables pour le mouvement économique et qui curent pour iffet, entre autres, la fédération des banques catholiques; mais, pour des motifs, Indépendants d'cllc-mêmc, les résultats ne furent pas aussi complets pour les or anisations professionnelles.

Un de ses plus grands litres de gloire, et, en même temps, un des plus grands services qu'elle ait rendus aux catholiques, dans le domaine théorique et pratique, est l'institut ion de la *Scuola sociale* de Bereamc, d'où sortirent tant d'hommes parfaitement outillés pour la propagande des idées saines cl fécondes. Cette école sociale, objet d'une particulière bienveillance de Pie X, a mérité également la bénédiction spéciale de Benoît XV. Voir, A ce sujet, la *Rivista internationale,* septembre 1910, novembre 1913 et janvier 1914; et *VAzione sociale,* août 1915. Notons également la fondation, en 1912, de *V Unione euttohea del lavoro.*

4° La *Soclctà delta giooentù cattolica.* — Fondée, le 18 février 18« 8, cette société a pour but de grouper tous les Jeunes gens catholiques d'Italie, en vue de la lutte contre les ennemis de Dieu, de l'Église et de la patrie. C'est elle qui, en 1871, dans une de scs réunions A Venise, donna occasion à la fondation de l'œuvre des congrès. HaiTnello della Casa, *Il mooimenlo cattolico itahano, 2* !n-8n, Milan, 1905, t. r, p. 342. Pic X voulut qu'elle recueillit, dans scs rangs, les nombreuses phalanges de jeunes gens catholiques, qui s'élaicnl organisés dans divers diocèses d'Italie, et suscita d'autres adhésions. A partir de ce moment, elle multiplia les cercles de Jeunes gens, et organisa de très belles et nombreuses manliest allons de piété, de charité cl de dévouement envers le Saint-Siège. En même temps, elle se donna un programme nettement social, et adapté aux temps nouxcaux. Comme la branche Italienne des *boyscouts,* appelée *Carpo nationale degli exploratori itatiani,* en était arrivée A exclure, sinon de ses statuts, du moins de la pratique, tout exercice religieux, le conseil directif de la *Società delta qiooenlù cattolica italiana,* d'accord avec la *Fcderatione d»tt? associationi sportio? caltoliche Italian?,* fonda, en 191 G, 1rs *(/louant espluratori cattolici,* qui, le 22 avril 1917, lin ni. pour la première fols, leur apparition dans les rues de Borne, nu nombre de plus de 200, avec leur uniforme cl leurs bannières de diverses couleurs. Ainsi s'établit, avec son caractère propre et Indépendant, *VAssociatione scoutistica cattolica italiana, A. S. C. /*, dont le conseil central a son siège a Home, 70, via délia Serofû. C» lui-ci n publié divers opuscules pour faire connaît rc l'œuvre cl la dé\eloppcr. A Gênes, paraît également, tous les quinze jours, une revue périodique, *VEsptoralore,* franchement inspirée pur les principes catholiques. Des associations de ce genre sc fondèrent 5 Milan. Turin, Païenne et dans d'autres villes, jusqu'en Sanial;,nc. Elles sont toutes unies et subordonnées au conseil central de Rome.

Aim de former des jeunes gens, spécialement aptes *h* propager he principes chrétiens, on fonda, pour eux, un cours d'études sociales, auquel seraient convoqués ceux qui paraîtraient les plus Intelligents et les plus capables d'exercer ensuite une Influence dans la société. Les premières réunions de ce genre se tinrent, pendant le mois d'août 1919, A la célèbre abbaye du Mont-Cassin. L'Idée, favorablement accueillie, trouva de nombreux adhérents. Un cours de ce genre se tint, peu apres, A Païenne, et un autre, au mois d'octobre, dans le diocèse de Novare.

5" *// Unione délit donne catloheh? ilaltane.* — Cette association apporta au mouvement catholique le précieux concours de la femme chrétienne, en Halle* Son organisation, tout Inspirée des principes de fol, de charité et de haute culture Intellectuelle, lui valut, en peu d'années, une influence «ons derat le, (ruelle employa, avec énergie, persévérait» c e su ris, surtout pour la revendication des droits de l'école et de la famille chrétienne·

Un cours de haute culture sociale, pour les femmes des classes dirigeantes, lut inauguré, u Home, au mois de septembre lui7, et les rendit de plus en plus aptes à l'accomplissement de la mission qu'on pou ait attendre d'elles. Les dames ou jeunes tilles vinrent y assister, pendant plusieurs semaines, de toutes les parties de l'Italie, et même jusque de h SI île. Ces personnes, choisies avec soin et spécialement instruites, sont destinées à former, un peu partout, comme un noyau de propagandistes intelligentes, éclairées et sûres.

Parallèlement à cette association de dames catholiques, *Donne caltoUche,* comprenant les femmes mariées, et celles qui, sans l'être, avalent dé 'tsé 35 ans, existait la *Societù délia ffioventù fr:vunte cattolica tlalinna,* comprenant les jeunes tilles non mariées, jusqu'à l'û 'c de 35 ans. L'une cl l'autre de ces deux sociétés s'étant beaucoup développées, on conçut le dessein, pour coordonner leur action et la rendre plus efficace, de les réunir, sous le titre général de *Unione /emminile cattolica italiana,* tout en hissant à chacune d'elles son titre particulier et son autonomie. Ce projet fut approuvé par le souverain pontife et communication officielle de cette approbation souveraine fut faite, le 16 septembre 1919, par une lettre du cordinal-secrétaire d'Élat A la marquise Patrizi, présidente de l'œuvre. Dans une audience, qu'il accorda, le 22 octobre suivant, A une nombreuse délégation de la nouvelle *Union? /emminile cattolica italiana,* le souverain pontife Benoit XV, dans un magnifique discourt, exposa en termes élevés quel devait être l'.ipnslolal de la femme chrétienne, nu milieu des dillicullés sociales du temps présent. Cf. *Anon? cattolica /emminile,* in-8®, Home, publication périodique, commencée en 1910 et continuée depuis.

Outre les nombreux ouvmgci cité* dan· le cours d· l'article, on consultera avec fruit les auteurs suivants : I uhelll, *l'alla sacra, liât de episcopis Halhr et Insularum admcenUum,* 9 In-lol., Home, 1612-1662; tel ouvrage, plein d'érudition, décrit l'origine de chaque Église et donne la série des évêques. Il n été réédité par Oiletti, 10 in-fol , Venlte. 1717-1733. Julius Ambrosius Lucrntius en n donné un ibrégê, *IlaIla sacra* F. *Ughrlli In epitome redacta.2* in-Fol.. Home, 1677-170-1; Muratorl, *Armait ιΓ IIalla, dal principia dell*era crhluma ilno ull'anno ÎTJ9,* H iu-4*. Lucques, 1i62-1770; ouvrage continué jusqu'en 1827, 40 In-8·, Florence, 1827; Mnzochi, *De sanctorum Neapolitan* Ecclesi* epls· capneum cultn, 2* Iη-i·, Naples, 1752; Léo. *Ilhbdrc d*Halle,* ·» in-8·, Berlin, 1829-1 S.»0; traduction française par Durhrz, 3 lo-8·, Paris, 18J8-1840; CapprtietU, *Le Chine ιΓHαllα,*

*dalla hm f*rtglne Uno ai nrttrl jlocnt,* 23 In-4·, Venise, 1814-1870; G. BalufTl. *La Chksa rnmana rtcnnosctuta alla i a rartla verso il pmsstmo per la rrra Chiera dl Gesù Crhtn,* In-8·, Inioh, 1854; Qinlù. *Storia degll Italian!,* 4 In-8·. Turin. 1864; traduite en françah par Jjicombc. 12 In-8·. Part*, 1859-1861 ; Delia Marmora, *Description statistique, phutlque et politique de la Sardaigne,* 5 in-8·, Turin, 1370; Maitran, *Bette anf der Intel Sardlnten,* in-8·, Leipzig, 1X69. *Zeller, liblalre de l'Italie,* in-8·, Paris 1875; Morlchini. *Degll tstitutl dl cartfà per la* fuii/i*tenta e l'educazionr de! pwtri e det prlgionirri (n Borna,* in-8·, Home. 1890; Armellinl Mariano, *Is Chine dl Borna, dalle loro origini, lino al irealo XV/,* in-8·, Home, 1877; *Annuario délie scienze turldkhe, toefah e polltiche,* 4 In-8·. Milan, 1881-1884; Sivlo, *GU antlehl tresctwl (Γliaita,* In-8·, Turin, 1899;O>ssu, *L'Isola dl Sardrgna,* In-8·. Rome, 1900; Salvloli, *I* Decime dl Slrilia e specialmento dl Glrgentl,* In-8·, Palermo, 1901 ; Deni* Gulbcrt, *Home au XX· siècle,* In-8·, Parti; Mgr Bnttandier. *Annuaire pontifical catholique,* In-8·, I*arls. 1919; *Annuario stathtlco Italiano,* in-8·, Rome, 1917; *Annuario Italiano generale ammintstraUvo, politico e religioso. Annuario ecclesiastico d'Italia,* in-8·, Rome, 1918; *Annuarlo pontificio fpubblkazlone ufjiclale)* In-8·, Rome. Cet annuaire commença en I860; mais, en 1872, il prit pour titre : *La Gerarchia cattolka, la capella e la famiglia pontificia, con appendice dl altre notlzle rlguardanti la santa tede;* depuis 1899, il ajouta nu titre l'adjonction ; *Edlzione uffldukAnnuario della stampa itallana,* In-8·. Milan, 1902; *Annuario nuoi>o della stampa periodica d*Italia,* In-8·. Milan. 1905; *Diario romano,* in-12, Rome. 1921 ; .4*duapostolic* sedis. Commentarium officiale,* in-fol., Rome, 1906-1921. pour Ici actes oil'clcli des souverains pontifes. Pie X, et Benoit XV concernant l'Italie.

T. Ortolan.

II. ITALIE. PUBLICATIONS DES AUTEURS CATHOLIQUES SUR LES SCIENCES SACRÉES.

— 1. Durant l'antiquité chrétienne. 11. Au moyen âge, au v· au xv· siècle (col. 188). III. Durant les temps modernes, du xvi· au xx· siècle (col. 213).

I. Durant l'antiquité chrérenne. — 1° *Écrits du papes,* — Nous ne les passerons pas en revue; Ils sont étudiés sommairement dans les articles consacrés à chacun des papes.

Les écrits des premiers papes sont exclusivement des lettres, que l'on trouvera soit dans Mansl, *Concilia, (.* 1, suivant l'ordre chronologique, soit dans l'une cl l'autre des *Patrologies* grecque ou latine. Mais il ne faut pas admettre sans un sérieux examen Pauthcnllclté de tontes ces pièces. Un bon nombre, surtout celles attribuées aux paprs les plus anciens des n· et ni· siècles, sont des documents apocryphes, fabriqués de toutes pièces par l'auteur des *Fausses Décrétales* Voir t. iv, col. 212 sq.

L< mieux est de consulter P. Jatte, *Regesta Pontificum Romanorum,* 2· édit., Leipzig, 1888. On y trouvera signalées toutes les pièces connues dircctcmmt ou Indirectement, attribuées aux papi s jusqu'à Innocent 111 exclus (1198). Des signes conventionnels signalent lespiée s douteuses ou inaulhentiques ; chaque pièce est accompagnée de quelques lignes d'analyse d *YIncipit,* it de l'indication des recueils où on peut la tfouver *in extenso*

2· *Écrivains ecclésiastiques.* — 1. Le plus ancien connu est Cnius, *presbyter romanus,* qui vécut durant le pontificat de salut Zéphyrln, au commencement du m· siècle, vers 212. H nous reste de lui divers fragL ents de scs controverses avec les hérétiques de son temps, conservés par Eusèbc, dans son *Histoire ecclêsiush^uc,* L 11, c. xxv ; L 111, c. xxvui, χχχι; I. V, c. xxvni, *P.* G^ t. x, col. 25-36. Dans le milieu du ni· siècle, flurUsalt Hippolyte, l'antipape rival de r.albste. Voir l. vi, col 2487-2511.

2. Ven le milieu du iv· siècle, saint Zénon, évêque de Vérone, probablement entre 362 et 371. Il nous est re*té delui des traité* dogmatiques, assez considérables, sur les vertu* théologdes et cardinales, ainsi que sur celle* qui leur sont annexe*; sur les vices opposés; sur le sacrifice; sur In résurrection; sur la Trinité; sur l'incarnation; des commentaires sur diverses parties de l'Écrilurc sainte, etc. *P, L.,* I. xi, col. 253-528.

Λ la même époque, vivait saint Eusèbe, évêque de Verceil, mort vers 370, et si connu par son zèle pour la défense de la fol catholique contre Arius, non moins que par les persécutions qu'il cul Λ subir, de la part de l'empereur Constance. Scs ouvrages se composent de plusieurs lettres, d'une profession de foi sur la Trinité et d'une copie de la célèbre version italique des Écritures, dont on sc servait dans l'É lise, avant que saint Jérdmc n'eût publié la sienne, ou Vulgate. *P. L.t* t. xn, col. 111-969«

Contemporain des deux précédents, fut saint Philastre, évêque de Brescia. Il fut en relation avec saint Ambroise et saint Augustin, et mourut vers 381. On a de lui : *Liber de h&resibus,* où 11 traite successivement des hérésies qui ont paru, avant et après l'avènement du Christ, *P. L.,* I. xn, col. 1111-1302.

Luciler, évêque de Cagliari, en Sardaigne, de 347 Λ 37!. Son éloquence le rendit célèbre, niais l'emporta trop loin, comme son zèle outré, qui le fit tomber dans le schisme. On a de lui *Dr non conveniendo cum haereticis, ad Constantium Imperatorem liber; De regibus apostaticis; Pro sancio Alhanasio libri duo; De non parcendo in Drum dclinqurntibus liber; Moriendum esse pro Dei Filio,* ouvrages adressés, coinme le premier, à l'empereur Constance. *P. L.,* t. xin, col. 767-1050. Hilaire, originaire de la Sardnigne et diacre de l'Église romaine, mort avant 379. fut plus exagéré encore que Lucifer dans sa réaction contre Γonanisme.

3. Mais le plus célèbre des écrivains ecclésiastiques, en Italie, nu ιv· siècle, fut incontestablement si*Int Ambroise, né vers 340, et évêque de Milan, de 374 à 397. On a de lui de nombreux ouvrages exégéliques, des traités sur presque toutes les matières du dogme et de la morale, ainsi que des hymnes. *P. L.,* t. xivxvii.

4. Suint Chromatlus, consacré évêque d'Aqnilée par saint Ambroise, en 388 · *Tractatus singularis, seu sermo de octa bratitudinibus;* plus dix-sept traités *In Evanqetium sancti Matlluci. P. L.,* t. xx, col. 323-374.

3® *Écrivains laïques, avant traité des sciences sacrées.* — 1. En première ligne, paraît Minu lus Félix, né probablement en Afrique, mais qui ilorissait à Borne, encore qu'il soit difficile de dire Λ quelle date. Son ouvrage, extrêmement remarquable, est intitulé *Octa vins,* parce que, composé sous forme de dialogue, c'est le personnage Octave qui réfute victorieusement tous les arguments du païen Cccilius. *P· L.,* I. m, col. 231-366

2. A h fln du iv· siècle, vers 397, un auteur, dont on connail très peu la vie, Quintus Julius Hiiariunus, nous a laissé deux traités qui ont une certaine importance. Le premier est une *Chronologie, sioe hocllus dr mundi ducatione;* le second est intitulé : *Expositum dr dir pasclue et mensis. P. L.,* t. Xii, ‹ol. 1098-1114.

Vers la même époque. Cælius Sedulius, philosophe et poète, composa le Carmen *pascale,* divisé en cinq livres et *Vüpus pascale,* en prose. *P. I..,* t. xix,col. 533-78G. Citons également Valeria Faltonia Proba, femme du proconsul Adelilus, qui, vers l'an 400, avec des vers empruntés a Virgile, composa un poème chrétien, sous ce titre : *Centones Virgiliani ad testimonium Vet· ris et Novi Testamenti. P.* L.,t. xix, col. 803-818.

II. Au MOYEN AGE. — *I. DO* F· *Aü* X* *BlfiCI.K.* ---- Ie *Écrits des papes,* —- 1. A partir de cette époque, les lettres dogmatiques et disciplinaires des papes se multiplient. Elles sont réunies, pour la plupart dans la *Patrologie latine,* t. xx sq. Parmi les prin-'i nies citons celles de saint Célestln 1« (422-432), adressées

à saint Cyrille d'Alexandrie pour louer son zèle à défendre la vraie fol, cl dans lesquelles H condamne Nestorius; celles adressées, dans le même but, à Neslorius lui-même, au clergé et au peuple de Constantinople; deux adressées au concile d Éphèse, et une à l'empereur Théodose. P. L., t. 1, col. 427-557. Son successeur, saint Sixte Π l (132-410), écrivit aussi plusieurs lettres à saint Cyrille d'Alexandrie et aux évêques d'Orient, au sujet de la condamnation de Nesturius. P. L., t. 1, col. 385-626.

Mais celui qui attire le plus l'attention, au v· siècle, est incontestul lcmeut saint 1-éon le Grand (440-161). 11 nous reste de lui une centaine de sermons fort remarquables par leur fond et leur forme littéraire, *P. L.,* t. uv, col. 137-520; près de deux cents épîtres, *P. L·,* t. uv, col. 551-1263. Le *Liber sacramentorum romance Ecclcsite,* ou sacramentaire h oairn n'ist qu'une collection privée, formée cl disposée avec peu d'intelligence. *P. L.,* t. 1 v, col. 21-156.

Les lettres des papes de la fin du v· siècle ont été éditées au xix· siècle par Thlcl, *Bpistolæ romanorum pontificum genuinte,* t. i, *A* S. *Hilaro usque ad S. Hormisdam,* Braunsberg, 1868. L'entreprise n'a malheureusement pas etc continuée.

2. Panni les nombreuses lettres disciplinaires cl dogmatiques des papes du vi· siècle, signalons celle du pape Vigile, pour l'approbation du V* concile général, en grec cl en latin, et la constitution pour la condamnation des Trois Chapitres. *P. L.,* t. 1 x j x, col. 15-177. Mais le plus illustre de tous est, sans comparaison, saint Grégoire le Grand, pape de 590 5 604. On a de lui : *Moralium libri, seu Expositio in librum Job,* ouvrage de longue haleine, divisé en 35 livres, *P. L.,* t. 1 x x v, col. 509-1162; t. 1 x x v i, col 9-781; quarante homélies sur Ézéehlcl. *P. L.,* t. 1 x x v i, col. 785-1312; *Liber regula pastoralis; Dialogorum libri quatuor; Epistolarum libri quatuurdicim. P. L.,* t. Lxxyn,col. 9-1327; *Commentarii in librum l Regum; Expositio super Cantica canticorum; Expositio in psalmos panttmtiates ; Concordia testimoniorum sancta Scriptura. P. L.,* t. 1 x x ix, coi. 9-683.

3. Au début du νπ· siècle, signalons le décret du pape saint Boniface IV, dans le concile tenu Λ Borne, sous son pontifical. *P. L.,* I. 1 x x x, col. 103 sq.; Mansi, *ConciL,* l. x, col. 503 sq. Vers le milieu de ce siècle, du pape saint Martin ler (649-655), dix-sept épîtres, dont beaucoup sont en grec et en latin. Elles ont toutes rapport à la condamnation du monothé· lismc, et aux persécutions auxquelles le saint pontife fut en butte, pour cc motif. *P. L.,* t. 1 x x x v ii, col. 119-211.

4. Les nombreuses lettres et décrétales des papes du vm· siècle, sc trouvent réunies dans P. t. 1 x x x ix, xcu, en

5. Au ix· siècle, signalons le *Liber diurnus romanorum pontificum,* ou formules dont les souverains pontifes sc servaient au commencement cl a la tin de leur*· lettres, aux v·, vir. vm· cl ix· siècles, ainsi que celles employées pour les ordinations des papes, des évêques et les professions de fol *P L.,* I. cv, col. 21-119; *Supplementum libri diurni romanorum pontificum,* col. 179-187. Les autres lettres et décrétales des papes de ce siècle, sont réunies pour la plupart dans *P, L.,* t. cv, col. 645 sq.; I. evi, cxv, cxix, cxxii, cxxvi, cxxix et cxxxi, col. 28-40, ces dernières renferment un canon sur l'élection des papes.

2° *Ecrivains ecclésiastiques.* — 1. Paulin, clerc de l'Eglise de Milan, vers 408, écrivit une Vie de saint Ambroise et divers traités, entre autres un *Libellas de benedictionibus patriarcharum. P. L.,* t. xx, col* 704-731. Saint Gaudencc, disciple de saint Philastre, et. après lui, évêque de Brescia, en 420. On a uc lui vingt traités ou sermons sur l'Exode et les Évangiles, plus un panégyrique de saint Philastre, P. *L.,* t. xx, col. 843-1003. Bufin, prêtre d'Aquiiée, mort vers 410; d'abord ami de saint Jérôme, puis son adversaire; compilateur fervent et traducteur infatigable, il a mis une partie de» trésors de la culture gnçque â ia disposition de> Latins. *P. L.t* t, xxi, coi. 295-1155. Julien, évêque d'Eclan , dans le rovaume de Naples, en 115,1c plus ferme soutien du pélagianisme, l'adversaire h plus redoutable de <a ni Augustin. *P·* L.. t. xtvm, col. 508-625. Saint Pierre Chr>sologuc, évêque de Bas cime, de 430 a 450. On a de lui près de deux cents sermons qui jusliüent sa grande réputation d'éloquence. *P. L.,* t. ui, coL 183-680. Saint Valerianus, évêque du nord de ΓItalie, près du territoire qui lut, plus tard, le comté de Nice, vers 450. On a de lui une vingtaine d'homélies et des lettres aux moines sur l'ascétisme. *P. L·,* t. ui, col. 691-757. Saint Nicéias, évêque d'Aquilée, en 414. *Tractatus de ratione fidei; De Spiritus Sancti potentia; De dioenis appellationibus D.* A'. *Jcsu Christo convenientibus, Erplunaiio symboli. P. L,,* l. Ub coL 847-875. Uraniui prêtre, discipie de saint Paulin de Noie, a la mort duquel il assista, en 131, écrivit, quelques années plus tard, sous forme de lettre a Pacatus, une narration *De obitu sancti Paulini. P. L.,* L 1 u, col. 879 sq. Eusthalius, dans le milieu du v· siècle, traduisit, du grec en latin, avec une rare élégance, nu dire de Lassiodore, les neuf homélies de saint Basile le Grand sur l'ITexainéron. *P· L.,* I. un, col. 867-965. Saint Maxime, évêque de Ί urin, vers 465, a laissé surtout des prédications que l'on a classées bien arbdr.Jremt nt en *homiliæ, sermones, traedatus. P, L.,* t. 1 v u, col. 849-958. Jean, diacre de l E lise romaine, vers la tin du v· siècle. *Epistola ad Senanum, virum illustrem; Dé variis ritibus ad baptismum pertineidibus, et ahii obscrihitionc dignis. P. L.,* t. ijx, coL 399-406. Saint Paulin, clique de Noie, de 410 â 431. On a de lui cinquante lettres et trente-six poèmes sur des sujets religieux *P. L.,* t. 1 x i, col. 153-767. Paschasius, diacre de l'Église romaine, avait composa un lra.lt *De Spiritu Sancto,* mais celui qu'on lit sous son nom, *P. L.,* t. Lxn, coL 11-39, n'est pas de lui in.*:s doit être restitué ù Fauste de Bi* z.

2. Au vi· siècle, Ennodius Magnus Felix, évêque de Pavie, dans le nord de l'Italie, en 521. On a de lui un grand nombre de lettres, réunies en neuf livres, dix opuscules cl deux li\res de poésies latines *P. L.,* t. Lxni, col. 13-363. Trifolius, prêtre ven» 520, *Epistola ad beatum Faustum senaton m, contra Joannem scytham monachum P. L·,* l. i.xm, col. 533-537. Saint Laurent, évêque de Novare, vers 540 : deux homélie· *De peenitentta et eleemosynu;* plus un livre *De muliere chanuiuva. /*. L.,* t. 1 x v i, col. 89-124. Saint Benoit, mort vers 513, fondateur de l'ordre bénédh lin, *Regulo cum commentariis. P. L·.,* t. 1 x v i, col. 215-932. Alberlc, diacre. *Sermo in sanctam Scholasticam. P. L.,* t. 1 x v i, col. 912-950. Denys le Pelil, ne en Scythic, mais moine el abbé romain, ami de Cassiodorc, mort vers 556, seconda de tout son pouvoir les tentatives fuites pai Cussiodore pour restaurer la science et les Ici 1res dans l'Italie dévastée pur les Barbares. Comme traducteur, il mit à lu disposition des Latins un certain nombre de textes grees. Mais 11 est surtout h* fondateur du droit canonique latin, par les compilations où il a rassemblé les canons des anciens concihs et les décrétales des papes à partir du v· siècle. Il est <nlln l'auteur du cycle pascal encore en usage, P. *L.,* t. Lxvn, col. 9-223. Rusticus, diacre de l'É lise romaine, en 549, *Contra acephulos disputatio. P.* t. 1 x v ü, col. 110-1253. Arator, sous-dlacre el poète de l'Église romaine, en 551, *Epistolie duo ad Floriunum et Vigilium papam; De actibus apostolorum*

Itbri duo; Episloin ad Parthenium; tous ccs ouvrages sont en vers. P. *L.,* I. Lxvin, co!. 63-252. Victor, é\êque de Capoue, en 550, *Praefatio in coan·grliras. harmonias Ammonii; Jnterpretatio Harmoniarum evangclicarum. P. L.,* t. LXvni, col. 251-365. Amellus, évêque de Raxcnnc, en 552, *Epistola ad Armenium, De rationt fidei. P.* L., L 1 x v iii, col. 381-386. Jomandés, évêque de Ravenne, *De Gothorum origine et rebus gestis. P. L·,* t. 1 x jx, col. 1251-1290. Fh»ri:mus, abbé d'un monastère romain, vers la même époque, *Epistola ad sanctum Nicetium. P. L·.,* t. 1 x x ii, col. 917 sq. Saint Palcrius, disciple de saint Grégoire le » rand, *Liber de cx;tositione Veteris ac Novi Testamenti; Dr diversis libris sancti Gregorii Magni concinnatio. P. L.,* t. 1 x x ix, col. 686-1137.

3. Au vn* siècle, Marc, du Mont-Cassln, disciple de saint Benoit, en 612, poésie sur saint Benoit. *P. L.,* t. 1 x x x, col. 183 sq. Saint Alphan, évêque de Bénévenl, charte de renonciation aux droits de l'église Saint-Martin. *P. L·,* t. 1 x x x, col. 325 sq. Maurus, archevêque de Ravenne, en 648, lettre au pontife romain contre les monothélites, texte en grec et en talln P. L·, t. Lxxxn, col. 103 sq. Damlanus, évêque de Pavle, en 679, lettre dogmatique à l'empereur Constantin. *P. L.,* t. Lxxxvn, col. 1261-1267; épltre écri e au nom de saint Mansuet, é\êquc de Milan, *Ibid,* col. 1275. Félix, évêque de Ravenne, en 617, *Prologue aux sermons de saint Pierre Chrysologue. P. L.,* t. 1 x x x ix, col. 359-361. Cyprion, moine du Mont-Cassln, en 660, poésie sur saint Benoit. *P. L.,* L 1 x x x ix, col 1019-1053. Saint Ambroise Autpcrt, abbé de Bénévcnt, en 678, disers opuscules, sermons et vies de saints. P. L., t. 1 x x x ix, col. 1277-1332.

4. Au vm· siècle, Paul Vlnfrld, plus connu sous le nom de Paul Diacre, mort en 799, *Historix Longobardiex libri sex, P. L.,* t. xcv, col. 433-675; *Vita sancti Gregorii Magni, P. L.,* t. 1 x x v, col. 42-62; *Vita sancti Arnolfi, P. L·.,* t. xcv, col. 731-816; *Historia miscella,toL* 816-1159. En outre, on a de lui 200 homélie› *De tempore,* et une centaine *De sanctis,* plus des é''lires et des poésies sur des sujets pieux, col. 1159-lt03. Saint Paulin, patriarche d'Aqullée, vers 776, *Lib'llus sacrosyllubus contra Elipandum; Epistola ad Hdslulphum; Liber exhortationis ad Hcnricuni comitem Furojultensem; Concilium Forojuliense a Paulino in cou a sacra sunclx Trinitatis et incarnationis divini Verbi congregatum; Contra Felicem Urgellitanum episcopum libri 1res; Carmina, hymni et rhyth .u; Epistola ad Carolum Magnum; De gestis in synodo qux celebrata est apud Altinum, anno DCCCVt. P. L.,* t. xav, coi. 151-519.

5. Au ix· siècle. Claude, évêque de Turin, en 840, *Libri informationum lilterxet spiritus super Levittcum, cd l heudemirum abbatem; Quxstiones super libros Regum; PrxfaUo in catenam super sanctum Matlhxum; Prxfatio in commentarios suos ad epistolas Pauli apostoli; Prxfatio Expositionis in epistolam ad Ephesios; Enarratio in epistolam divi Pauli ad Galatas; ExpostUo epislolx ad Philemonem; Breves chronica. P. L.,* I. αν, col. 617-927. Hilderlc, abbé de Mont-Cn› tin, en 831, épttre en vers. *P. L.,* t. cv, col. 761 sq. Authpert, abbé du Mont-Cassln, en 837, *Sermo de sancto htatlhm) P. L.,* t. cxxix, col. 1023-1031. Maxcnve, patriarche d'Aqullée, en 840, *Epistola ad Car lum Magnum, de significatu rituum baptismi; Colbcianea de antiquis ritibus baptismi, P. L.,* L evi, coL 51-57. Agnellus, ou André, abbé de Sainte-Marie et de Saint-Barthélemy de Ravenne, en 842. *Liber poi* fi .fu *complectens vitas etrurn gui floruere a Sancti Apollinaris tempore usque ad Georgium;* c'est le *Liber Pontificalis* de Ravenne. *P. L.,* t. evi, coL 459-751. Angllbert Pusterla, archevêque de Mlan, en 860, *Reserit* d *Tempereur Louis et privilège. P. L.,* I. c l v, col. 1259-1263. André, prêtre de Bcrgamr, en 877, *Chronique, depuis le temps de Nantis et dK 755 à 876,* l. eu, col. 1279 sq. Suint Bcrtalre, abbé du Mont-Cassln, martyrisé par les Sarrasins, en 883, *Carmen de sancto Benedicto; Vila sanctx Scoiasticn, virginis, sancti Benedicti sororis. P. L.,* t. cxxvi, coi. 975-089. Anastase le Bibliothécaire, prêtre de l'Eglise romaine, en 888, est surtout le traducteur des actes conciliaires : actes du VIII· concile général, IV* de Constantinople; actes du VII· concile général, II· de Nicée, avec préface; traduction de la Chronologie de saint Nicéphore, évêque de Constantinople; *Collectanea,* ou neuf petits traités, et autres traductions de divers actes de martyrs, t. cxxix, col. 9-743. Erchcmbertus, moine du Mont-Cassln, en 890, *Histoire des Lombards,* depuis 774 jusqu'en 889, t. cxxxix, col. 744-783. Eutropius, prêtre de Lombardie, vers 899, *De furibus ac privilegiis imperatorum in imperio romano,* t. cxxix, coi. 962-968.

3° *Écrivains laïques.* — 1. Au v· siècle. Marius Mercator, originaire de ΓItalie méridionale et ami de saint Augustin, qui lui adressa une lettre. Ses œuvres sont Importantes, car il combattit vigoureusement et avec succès les hérésies de son temps, principalement celles de Pélage et de Nestorlus, 5 tel point que saint Augustin n'hésita pas à recourir Λ ses lumières, sur des points particulièrement difUellcs. On a de lui : *Commonitorium adversus harescs Pelagii et Cebstii, imperatori oblatum; Refutatio symboli Theodori Mopsuesteni, seu expositio pravse fidei Theodori; Comparatio dogmatum Pauli Samosctani et Nestorii; Blasphemiarum Nestorii capitula,* etc., etc.. *P, L.*9 t. XLvm, coL 63-231, 669-801 907 sq., 1041 sq. Polemeus Annseus Sylvius, romain d'orlglnc, écrivain, sous les empereurs Théodose le Jeune et Valentinien, *Laterculus, seu judex dierum festorum,* indiquant, pour chaque mois de l'année, les fêtes chrétiennes, en regard des fêtes païennes, ouvrage dédié A saint Eucher. P. L., t. xm, col. 675-692; L un, col. 965 sq.

2. Au vi* siècle. Le comte Marcellin, romain d'origine, qui vivait au milieu du vi· siècle, a écrit une chronique qui va du commencement du règne de Théodose l'Anrlen jusqu'à In huitième année du règne de l'empereur Justinien, embrassant ainsi une période de 156 ans. Il y donne des détails très intéressants sur Constantinople et sur Jérusalem. *P. L.,* t. u, col. 913-948. Rusticus Elpidlus, médecin de Théodoric, roi des Goths, homme de race noble, ex-queslcur et poète chrétien : *Jn historiam Testamenti Veteris d Novi carmina; De Christi Jesu beneficiis carmen. P. L.,* t. 1 x h, coi. 543 sq. Elpls, épouse de Boéce, vers 525, composa deux hymnes en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, qui se trouvent encore dans le bréviaire romain. Boècc, Anicius Manlius Severinus, sénateur, patricien et consul, exilé, puis mis A mort, en 525, ά l'ûge de cinquante ans, par le roi arien théodoric. Ses œuvres philosophiques sont considérables : *De. consolatione philosophin· libri quinque,* ouvrage écrit partie en prose, partie en vers; *De unitate et uno; De arithmetica libri duo; De musica; EuclidisAïegarcnsU geometriex libri duo in lutinum translati; Commentaria tn Porp'ajrum a se translatum; In categorias Aristotelicis llbri quatuor,* etc. *P. L.,* t. 1 x iii, col. 547-1364; L i.xiv, col. 71-1209. Ses œuvres théologiques, quoique moins étendues, sont, néanmoins, Importantes : I›K* *duabus naturis et una persona Christi, contra Eutychen et Nestorium;De unitate Dei; Quomodo Trinitas unus Deus sit et non 1res Du; An Puter, Filius et Spiritus Sanctus de divinitate substantialiter praedicentur? Brevis complexio fidet,* etc. *P. L.,* t. i.xiv, coi. 1247-1412. Caulodore Magnus Aurelius, né en

Calabre, sénateur» et ministre. Outre un grand nombre dr lettres, groupées en douze livres, on a de lui : *Histian ccclïïiaHlqiir,* appelée *tripartita,* parce qu'elle est composée d'après relies, en grec, de Sozomène, de Socrate et de Théodore!; puis une *Chronica ad Theodoricum regemel* unrompul pascal P. L.,t. 1 x ix, col. 501-1250. O n'est IΛ, cependant, qu'une partie de son œuvre immense· Dans sa studieuse retraite du monastère, fondé sur ses domaines, et où il vécut jusqu'il quatre-vingl-licize ans. Il produisit sans cesse de nouveaux écrits : *Expositio in Psalterium; Expositio in Cunlicum; De institutione divinarum litterarum; De artibus et disciplinis liberalibus; Commentarium de oratione et de octo partibus orationis; De orthographia; De anima; Complexiones in Epistolas et Actus apostolorum, neenon in Apocalypsim. P» L.,* L 1 x x, col. 9-1 121.

n. nu x· *au* ***xn·*** *8IÈCLB.* — 1· *Écrits des papes.* — Les très nombreuses lettres et décrétales des papes de cette période, sont très Importantes, pour l'histoire du droit canon. Elles sont réunies dans plusieurs volumes de la *P. L.* Voir toujours Jaffé, *Regesta.*

1. Pour le x· siècle, t. cxxxi, cxxxm, cxxxnr, cxxxvn, Λ la lin de ce siècle, brilla le célèbre Gerbert, Sylvestre II, dont les principales œuvres sont : *De numerorum divisione; Libellus de rationali et ratione uti; De rebus ecclesiasticis; Epistole·, diplomata et decreta pontificia; Carmina. P. L.t* L cxxxix, coi. 85-287.

2. Au xi· siècle : *P. L.,* t. cxxxix, coi. 1495-1638; t. exu, exuji, cxLVi. Dans la seconde moitié de ce siècle, on remarque tout particulièrement le *Rcgislrum* de saint Grégoire Vil (1073-1085), recueil de très nombreuses lettres, divisé en onze livres, dont le dixième manque. On a de lui, en outre : *Epistolæ extra regislrnm vacantes octoginta tres; Decreta; Concilia romana. P. L.,* t. c x l v h i, col. 285-821. Apiès lui, on a de Victor III, son successeur (1086-1087), A'justotic; *Concio ad synodum Beneventanam; Dialogi, P. L·,* t. c x m x ,c o l. 361-1018; cl du bienheureux Urbain II (1088-1099), doux cent quatre lettres et privilèges, plus huit discours. *P. L.,* t. c ij, col. 283-581.

3. Au xn· siècle. Plusieurs milliers de lettres pontificales, diplômes, privilèges, décrets et décrétales. *P. L.,* I. CLXHI, (XXVI, c l x x ix , c l x x , CLXXVm, cc-ccn, cav, ccvi. Ce siècle, si actif, sc termine glorieusement par le *Rcgistrum* très important d' Innocent 111, pape de 1198 Λ 1216, et comprenant plus de quatre mille lettres cl décrétales des plus utiles pour l'histoire ecclésiastique de ce temps, comme aussi pour In genèse et le développement du droit canonique, *P. L„* t. ccxiv-ccxvn, édité par Baluze, 2 in-foL, Paris, 1682. A partir d'innocent III, le travail de Jaffé est continué dans A- Potthnst, *Regesta Pontificum Romanorum, 2* vol. Iη-4·, B rlin, 1874-1875, qui poursuivent le dépouillement des lettres pontificales jnsqu'à la fin du règne de Boniface VI11, 1303. On a encore d'innocent III soixante-dix-neuf sonnons et plusieurs traités surdes matières de dogme, de morale et d'ascétisme : par exemple, *De contimptu mundi; Dialogus inter Deum et peccatorem ; De sacro altans mysterio libri sex; De eleemosyna,* etc. *P. L.,* I. ccxvu, coi. 309-967.

2° *Écrivains ecclesiastiques.* — 1. Au χ· siècle. Alto, évêque de Ven cil, en 960 : *Capitulare; De pressuris ecclesiasticis libellus; Exposilio in epistolas Pauli; sermones. P. L.,* t. cxxxiv, coi. 27-893. Gumpoldus. évêque de Manluue, en 083, *Vis de Vencestas, duc de Bohtme,* t. cxxxv, coi. 899-943. Ralhicr, évêque de Vérone, en 974, *Proloquiorum libri sex; Phrenesis; Exhortatio et preces; Liber apologiticus; Epistola; Sermones,* t. r.xxxvi, coi. 145-768, Lultprand, évêque de Crémone, en 972, *Historia gestorum rt gun et imperatorum, sive Antapodosis; De rt bus gesti* Oltsuis Magni imperatoris; Relatio de legatione Conslnntinopatitana* l. c x x x v t , coi. 787-937. Lultprand, diacre de Pavle, *Chronique depuis 606 jusqu'à 060,* I. ‹ χχχντ, col. 937-1133. Gezo, abbé de Torlone, en 984. *Liber de corpore et sanguine Christi,* L cxxxvn, col. 371-406.

2. Au xi· siècle. Benoit, moine de Saint-André, sur le mont Soracte, en 1001, *Chronicon; De imperatoria potestate in urbe Roma. P. L.,* L cxxxix, coi. 10-57. Jean, diacre de Venise, en 1003, *Chronicum Venetum; Chronicon Grodense,* t. cxxxix, col. 871-955, Saint Homuald, abbé, fondateur de l'ordre des earn:iMules, en 1027, *Expositio psalmi LXV1U,C* c x l , col 1125 sq. Gui d'Arczzo, abi>é de Sainte-Croix d'Avellino, ea 1034, *Micndagus de disciplina artis music*; Versus dr mu*ici» ixphinatlorie; Music* regul* rhythmic*; Alne regnhr de ignoto cantu,* etc., t. exu, cot 379-443. Dominique, patriarche d'Aquilée, ven 1050, *Epistola ad Petrum Antiochenum,* t. exu, coi. 1455-1458. Theuzo, ermite et moine de Sainte-Marie de Florence, en 1057, *Prologus expolitionis regul* sancti Putris lient dicti,* t. exuv, coi. 845 sq, Jean, évêque de Sabine, en 1059, *Querimonia contra Farfenses monachos,* t. exun, coi. 909-929. Humbert, cardinal et évêque de Sainte-Buhne, en 1061, *Contra Græcorum calumnias; Adversus simoniocos,* l. exurr, coi. 929 1213. Adclmannus, évêque de Brescia, en 1061, *Epistola ud Berengarium; De rucharisli* sacramento,* etc., t. c x l iii, coL 1289-1302. Étienne, cardinal en 1068, délégué du pape au concile de Tours, *Canonrs concilii Turoncnsis,* etc., t. exun, coL 1409 sq. Léon, évêque d'Attino, en 1079, *De inventione corporis B. Marci martyris,* etc., t. c x u ii, coL 1415-1 131. Saint Adrialdus, diacre, martyr a Milan, en 1066; trois discours, coL 1431 sq. Saint Pierre Damien, cardinal, mort en 1072, *Epistolarum ibri octo; Sermones; Opuscula; Carmina; Collectanea in Vetus Testamrntum,et* plusieurs vies de saints,Lc*LV,coL2tK 1180. Saint Jean Gualberl, fondateur de la congrégation de Vallombrcuse, près Florence, en 1083, *Preces; Epistola ad fratres,* t. c x l v i,c o 1.700 sq. Amuite, clerc de Milan, en 1079, *Gesta episcoporum Midiolanensium, ab anno 9X3 ad annum 1077. P. L·,* l. cxLvn col. 286-331. Landulfc le Vieux, clerc de Milan, de 1045 à 1050, *Catalogus archlepiscoporum ALdmlanensium; Historia Mediolanensis,* t. cxLvn, coL 818-970. Alphanus, évêque de Snlernc, en 1085, *Carmina; Sermo in evungelium: Cum transiret Jesus,* etc.; *Vita et passio sand* Christine,* t. cxLvn, col. 1213-1293. Gualicrius, moine du Mont-Cassln, en 1084, *Carmina; Vita sancti Secundi; Vita sancti Lucii pap*,* t. c x l v ii, coL 1219-1314. Donlzon, prêtre. *Poema de vita comitiss* Muthildis,* t. cxtvui, coi. 949-103»». Saint Anselme, évêque de Lucques, en 1085, *Libri duo contra Guiberlum antipapam; Collectanea* ou extraits divers; *Collectio canonica, in libros duodecim distributa,* L exux, coi. 445-633. Guillaume d'Apulie, historien et poète vers 1U99, *Historicum poema de rebus Normannorum in Sicilia, Apulia el Calabria gestis, usque ad mortem Roberti Guiscardi ducis, scripturn ad filium Rogcrium,* I. exux, col. 1027-1086. Gnnfrcdus Malalerra, moine bénédictin, vers 1090, *Historia Sicula,* t. c x ijx , coi. 1087-1217. Guldmundus. cardinal et archevêque d'Aversa, dans l'Apulic, en 1089, *De corporis et sanguinis Christi veritate in eucharistia, libri 1res,* sous forme de dialogue entre l'auteur et Koger, moine bénédictin; *Confessio de sancta Trinitate, Christi humanitate, corporisque ac sanguinis Domini Nostri veritate; Epistola ad Br/astum de unitate sanctissim* Trinitatis,* t. exux, coi. 1427-1513. Bonl/.o, évêque de Sutrl, en 1089, *Liber ad amicum, sive de persecutione Ecctesi* libri noveni; LibtIlus de sacramentis; Hislori* pontificia: fragmenta ; lh cretate,* L c l , coL 803-875; L 1 y i, coL 338 sq. Guido,

abbé de Farta, en 1090, *Disciplina Fur/cnsis et monasterii sancti Failli, Rom.r,* t. c1, col. 1191-1306. Dcus-dedit, cardinal, en 1099, *De oerbts ecclesiasticis libri quatuor; De privilegiis et auctoritate Ecclesiae romance statusque ecclesiastici, ei adversus rerum ecclesiasticorum invasores, simoniacos et schismaticos, c\c. ; Collectio canonum,* L c1, eoi. 1563-1573.

3. Au xn· siècle. Lupus Protospatnrius, prêtre de Syracuse, et témoin oculaire. *Histoire de Jérusalem, en cinq livres,* t. c1v, col. 758-821. Jean Marsicanus, évêque de Tusculum, *Concio ad populum romanum, et epistola ad Richardum Albanensem episcopum,* t. c1x, col. 1035-1010. Laurent, diacre de Vérone, en 1119, *De bello Ralearico,* ou de la guerre des Pisans dans l'ilc de Majorque, et de leur triomphe, en 1115, poème en cinq livres, t. CLxn, col 513-575. Placidus, prieur du monastère de Nnnanfula, puis évêque, en 1119, *Liber de honore Ecclesiae,* t. CLvm, col. 623-691. Pierre de Honestis, clerc de Bavenne, en 1119, *Régula clericorum,* col. 703-751. Grégoire, prêtre romain, en 1119, *Collectio canonum,* en huit livres, dont il ne reste que ia table des matières. P. *L.,* t. c1xih, col. 751-759. Conon, évêque de Préncstc et cardinal, en 1124, *Eplshier,* t. (1xiii, col. 1431-1 ill. Saint Bruno d'Astl, ûbbé du Mont-Caisin et évêque de Segnl, mort en 1123, *Expositio in Genesim, in Erodum, in Leviticum, (n Deuteronomium, in Job, in Psalmos, in Proverbia, tn Cantica. P. L.,* Lc1xîv, col. 147-1288; *Commentaria in quatuor Evangelia et in Apocolypsim,* t. c1xv, roi. 63-1141. Oddo, d'Astl, moine bénédictin, en 1123, *Expolitio in Psalmos,* t. c1xv, col. 1142-1298. Drogo, cardinal, évêque d'Astl, en 1137, plusieurs discours, un entre autres sur les dons du Saint-Esprit, t. c1xvt, rot 1513-1566. Léon Marsicanus, moine du Mont-Cassln, puis cardinal et évêque d'Ostle, en 1138, *Chronique du monastère du Mont Cassin,* continuée par Pierre, diacre, moine du même monastère *P. L.,* t. cLxxm, roi. 440-1143. Falco, de Bénévent, notaire du Sacré Palais, en 1142, *Chronicon Mediolanense ab UOt ad 11/0. P. L.,* t. αχχπι, col. 1149-1260. Matthieu, cardinal, évêque d'Albano, lettres et diplômes, col. 1261-1313. Gilo, cardinal, évêque de Tusculum, *Vie de saint Hugues de Cluny;* plus *Historia de via Hierosolymitana* et *Epistola adversus Antiochenum patriarcham,* t. CLxni, coi. 1387-1394. Landulphe le Jeune, ou de Saint-Paul, en 1133, *Historia Mediolanensis ab anno 1093 ad annum 1130,* t. CLxxm, col. 1249-1546. Benoit, chanoine de Saint-Pierre, en 1143, *De ecclesiastico ordine totius anni et prrecipue apostolic* dignitatis et totius curite,* t. c1xxix, col. 731-705. Gratien, né en Toscane, et moine de Saint-Félix de Bologne, de l'ordre de saint Benoit, commença en 1127, et termina, en 1151, sous le pontificat d'Eugène 111, sa fameuse collection, appelée par Innocent III, *Corpus decretorum* et par l'auteur, *Concordantia discordantium canonum,* communément désigné sous le nom de *Décret. P. L.,* t. ci.xxxvn, en entier. Alto, abbé de Valluinbreuse, évêque de Pistole, en 1150, a écrit la Vie de saint Jean Gualbert, t. c1xvi, col. 667-706·

Pierre, appelé le Lombard, parce qu'il est né A Novare, devins évêque de Paris, après des fortunes très diverses, en 1159. B est universellement connu sous le nom de *Magister Sententiarum.* Outre de volumineux commentaires sur les Psaumes et sur les Lphres de saint Paul, *P. L.,* t. exa, coL 61-1696; L exen, coL 9-519, on a de lui *Sententiarum hbri quatuor,* ouvrage devenu livre de texte dans les universités, et commenté par tous les thfoioukns pov<« rieurs. *P. L.,* t exen, col. 519-965. Jean diacre, chanoine de Latran, en 1169, *Liber de ecclesia Lute· T'nenst, P. L., t.* cxciv, coi. 1541-1561 Godetrui, Qe à Vlterbe, chapelain et secrétaire des empereurs Conrad, Frédéric 1·» et Henri IV. un 1190, *Pantheon seu memorise srreuhrum,* chronique universelle, depuis le commencement du monde, jusqu'à 1186, on vingt sentions, partie on prose, partie en vers, ouvrage dédié nu pape Urbain III. Il n'en reste que les cinq dernières sections. Un autre de ses ouvrages, resté manuscrit, est Intitulé : *Spéculum regum.* ll est dédié à Henri VJ, roi des Humains cl des Allemands; il comprend les généalo: les de tous les rois cl empereurs, depuis le déluge jusqu'à Henri VI. *P. L.,* t. cxcvnr, col. 871-1045. Laborans, ainsi appelé à cause de son ardeur au travail, né ɦ Florence et fait cardinal en 1191, composa une collection de canons et divers traités, entre autres De *crocea veste cardinalium in conclavi,* imprimé à Borne, ln-l°, en 1670. De sa collection de canons, autrefois très fameuse, il ne reste aujourd'hui que des fragments. *P. L.,* t. cav, col. 901-912.

3° *Ecrivains talques.* — Koger, jurisconsulte italien au xi· siècle, fut le premier qui composa des gloses sur les parties des Pandectes, qu'on appelle l'*Inforliatum.* ll composa également une Somme, ou *Compendium furls.* On a de lui aussi un traité *De diversis praescriptionibus,* et un *Dialogus de proscriptionibus.* Nous signalons Ici scs œuvres, à cause de leur influence sur certaines parties du droit canon. *P. L.,* t. cxlvi, col. IIS5-1503.

in. au xnr siècle. — A partir du xm· siècle, le nombre des auteurs se multipliant, et, chacun d'eux, d'ordinaire, se spécifiant de préférence, dans quelqu'une des branches des sciences sacrées, nous les présenterons, désormais, rangés en classes diverses, disposition qui n'auiait pu être commodément adoptée pour les périodes précédentes, attendu que les aspects distincts des sciences sacrées étaient rarement considérés séparément par les écrivains d'alors.

1° *Écriture sainte.* — Au commencement du xm· siècle, Nicolas Manlcorla, diacre, composa un essai de critique biblique, resté manuscrit, cl conservé dans la bibliothèque de Saint-Marc, A Venise, sous le titre de *Su//ruganrum biblicum.* Arlotus, né A Prato, en Toscane, franciscain et ministre général de son ordre, mort en 1286, est donné comme l'auteur d'un ouvrage Intitulé : *Concordantire Scripturarum,* publié, plus tard, A diverses reprises, en 1485 A Nuremberg, en I486 à Bologne, en 1572, 1585, 1625, etc., A Anvers. Jean, de l'illustre famille Balbl, de Gênes, dominicain, composa, pour l'intelligence de l'histoire sainte une *Summa grammaticalis,* souvent Imprimée dans la suite, Mayence, 1460; Venise, 1483, 1487, 1481 ; Lyon, 1506, 1511, etc. Loué par beaucoup, cet ouvrage fut critiqué par d'autres, principalement par Érasme. Marchcslnus de Begglo composa un ouvrage du même genre, sous le titre de *Dictionarium vocabulorum bibhorum,* plus connu sous celui de *Mammotrepton,* imprimé, plus tard, très souvent, A Maycncc, en 1470; A Venise, en 1476, 1483, 1497, etc. Il y ajouta divers opuscules ayant trait A l'Écriture <aintc.

2° *Théologie dogmatique.* — Guillaume Pneposltlvus, lombard d'origine, mais chancelier de l'Église de Paris, de 1206 A 1209, théologien de valeur, souvent loué par saint Thomas, composa une *Summa theologica scholastica,* d'après les témoignages des Pères de I Église. Moneta, né A Crémone, dominicain, mort en 1235 : *Summa contra calharo* et ivaldenses,* imprimée, A Home, in-fol., 1743, ouvrage très remarquable· Thomas, chanoine régulier de Saint-Augustin, abbé de Saint-André de Verceil, maître de saint Antoine de Padoue, mort en 1246, *Commentaria de dtvina hierarchm Dionysii AreopugiUr; De ecclesfosttca hierarchia; De dimms numinibus,* Imprimé A Cologne, en 1536; on a de lui -ussl un commentaire sur le Cantique des cantiques. *P. L.,* L ccvi, coL 17-862 ; Paris, 1521;

Borne, 1655. Balnrr Sacconl, né à Plaisance, dominicain, avait d'abord été vuudols cl devint, lus lard, contre res mêmes hérétiques, sévèie inquisiteur en Lombardie;puis, mourut en exil, pour la cause de la vraie toi, en 1259 : *Summa de catharls d leonbtis.* Imprimée *ù* Paris, en 1548, et rééditée par Marlène, en 1759. I Iminlbaldus de Ifannlbaldis. né à Borne, d'une antique et noble famille, entré jeune encore dans l'ordre de saint Dominique, ami de saint Thomas, créé cardinal par Urbain IV, en 1261, et chargé alors des négociations les plus Importantes pour les affaires do Γ Église : *Commentarius in quatuor hbrus Sententiarum,* ouvrage attribué, d'abord ù saint Thomas lui-même; publié ensuite ü Bâle, en 1492 et a Paris, en 1560, 1660, etc. Il composa aussi des *Quodlt-beta,* restés manuscrits et mourut en 1272.

Saint Thomas d'Aquin, né en 1225, le prince de la théologie scolastique, mort en 1274, A l'âge de 49 ans. Ses œuvres complètes furent éditées très souvent : 17 ln-fol., Borne, 1570; Venise, 1594; Cologne, 1612; Paris, 1636; 25 in-4°, Panne, 1852-1873; 33in-4®, Paris, 1871-1880; enfin, une édition dite léonine sous les aus plces de Léon X111, a été commencée en 1882, à Borne.

Saint Bonaventure, digne d'être associé â saint Thomas, dans un commun éloge. Les principales éditions des œuvres complètes sont celles de Borne, 7 ln-fol., 1588-1589, sous les auspices du pape Sixte-Quint; celle de Mayence, 1609; de Lyon, 1678; de Venise, 1753; de Paris, 15 volumes, 1864-1871; de Qunracchl, 11 in-fol., 1882-1902. Non seulement saint Bonaventure est un profond théologien, mais aussi un maître incomparable en ascétisme et en mystique. C'est a juste titre qu'il a été appelé le docteur séraphique.

Reginald de PIpemo, né en Campanie, dominicain, ami et confesseur de saint Thomas d'Aquin, dont il fut souvent aussi le secrétaire, recueillit de la bouche du saint docteur les commentaires sur l'Évangile selon saint Jean, et sur diverses Épitres de saint Paul. On a de lui aussi divers opuscules théologiques et exégétiques. Albert de Gènes, dominicain, cl général de son ordre, mort en 1300, trois mois après son élection. *Commentaria in quatuor libros Sententiarum.*

3® *Morale et droit canon.* — Hainer, moine bénédictin, composa une collection de décrétales des trois premières années du pontificat d'innocent III, qu'il distribua en 41 titres cl 119 chapitres, *P. L.,* L ccxvi, col. 1173-1272. Benencasa, né à Sienne, professeur de droit canon â Bologne, et mort en 1206, *Casus decretorum,* solution de divers cas, ouvrage imprimé à Bâle, en 1489. Melendus, professeur également à Bologne, vers la même époque» *Glossae in Decretum.* Pierre Colllv acini, originaire de Bénévent, cardinal, en 1205, réunit les décrétales de l'année 1198 ù 1209. du pont I Ileal d'Innocent ill el les distribua en cinq livres, subdivisés en litres et chapitres· Plusieurs autres compilations de ce genre parurent, vers la même époque, et jouirent longtemps d'une réputation méritée. Parmi les commentateurs et glossatcurs d'alors, parait, en première ligne, vu son mérite spécial, Hngticcio, né à Pise, professeur Λ Bologne, puis évêque de Kemiro, mort en 1210, Il composa une volumineuse *Summa in Gratiani Decretum.* Sicard, évêque de Crémone et nonce en Orient, mort en 1215; *Mitrale,* ou *Summa de olflciis ecclesiasticis,* divisée en neuf livres. *P. L·,* L ccxm, col. 9-436. Cet ouvrage est ainsi intitulé, parce qu'il était dédié surtout aux évêques; il traite de tout ce qui a rapport à la liturgie. Roilrvdus, né dans lu province- de Bénévent. et professeur à Bologne, puis juge aullque à 1a cour do Frédéric IL a écrit aussi des commentaires sur le Décrût de Gratlen. Odêrlc. chanoine de Sienne. *Ordo o/Jiciorum Ecclcsue senensis,* publié plus lard à Bologne, in-P, en 1766. Onrlo Sabelli, plus tard pape souk le nom d'ITonorius 111, tandis qu'il était chargé de l'administration des biens temporels de l'Écdise romaine, sous le pape Celestin III, écrivit, en s'inspirant d'an iens documents, un ouvrage très important en res matières, *Liber censuum Ecclesia romanıe,* inséré phi* tard par Muratori, dans sa grande collection; publié plus récemment encore a Pans, en 1889, dans la 11* série de la Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Home, t. vi. iuinfranr de Crème, professeur de l'un et l'autre droit, mort en 1229, se fit très remarquer aussi par ses gloses sur les compilations de droit canonique, faites jusqu'alors. Parmi les plus illustres glo&sateuri de celle époque, nommons aussi Tanrrède, né à Bologne, archidiacre et chancelier de l'université de celte ville. Il jouit d'une très grande réputation, durant les pontificats d'Unnorius III et de Grégoire iX, qui lui adressèrent même un certain nombre de lettres. 11 fut l'un de ceux qui furent chargés d'instruire le procès de canonisation de saint Dominique. On a de lui *Summa de spemsalibus et matrimonio,* ouvrage très soigné, mais resté manuscrit; *Ordo judiciarius,* traité complet dont se servirent beaucoup ceux qui, plus tard, écrivirent sur ces matières, et qui fut traduit en français el en allemand. Ses principales éditions sont celles de Lyon, 1515, 1547; Strasbourg, 1545; Cologne, 1564. 11 mourut en 1235. L'année suivante, mourait un autre canonisle. Gratia d'Arezzo, auquel Tiraboschi attribua aussi un traité *De ordine judicii.* Tancrède de Corneto, glossntcur et professeur lui aussi, ne s'éleva pas A la même célébrité, quoiqu'il eût composé une *Summula compendiosa juris civilis et canonici,* qui n'a jamais été imprimée. Guillaume Nrso, professeur de droit a Bologne» écrivit des commentaires sur les Décrétales de Grégoire IX. dont bien des passages sont rapportés par les canonistes dans leurs œuvres des siècles suivants. Hofiredus de Épiphanio, originaire dt B» lèvent, mort en 1243, a laissé plusieurs traités de droit canonique, qui constituent comme une somme ut droit par leur ensemble. Ils furent édités a Spire, 15u2; A Lyon. 1538, etc. Thomas de Capoue»cardinal sous l îonorius ill, et Grégoire IX publia une collection de bulles pontItlcales» avec des commentaires. Godefroy de Tranl, professeur à Bologne, créé cardinal par innocent IV, durant le concile de Lyon, composa des gloses sur les Décret aies de Grégoire IX et une Somme canonique, résumé très estimé, imprimé souvent, dans la suite : Bâle, 1487; Venise, 1491, 1592, 1564; Lyon, 1519; Padoue, 1667, etc. Albertanus de Albertanls» originaire de Brescia, quoique canoniste de profession, écrivit des traites qui se rapportent plutôt a la morale : *De amore Dei et prvxuni; Dr /arma vilæ honester; De consolatione et consilio; De loquendo et tacendo,* traités publiés ensuite, pour la plupart en italien, et que l'on retrouve dans dis erses collections subséquentes. Innocent IV, de la noble famille des FleschL né Λ Gênes, étudia Λ Bologne le droit canon et y excella à tel point qu'on l'appelait *pater et organum oentatis, canonistarum splendor et juris.* On a de lui : *Commentaria in quinque libros Decretalium,* Strasbourg, 1477: Venise, 1481, 1191, 1495, 1570; Lyon, 1525, ouvrage des plus estimables. Il composa aussi *Liber de exceptionibus.* Bernard de Panne, chanoine de Bologne et secrétaire des papes Innocent IV cl Alexandre IV, mort en 1266. On l'appelle le glossntcur par excellence» ù cause de tes savants commentaires sur les décrétales, souvent édités depuis : â Mayenne, en 1472 et 1473, à Home, en 1474 et très souvent ensuite. Ses *Casus in quinque libros Decretalium* n'eurent pas moins de succès el furem tres souvent réédites: Paris, 1475; Venise, 1177; Bologne, 1487; Strasbourg, 1488, l 193; Lyon, 1590, etc. Bonaguida d'Arezzo, avocat de Lu

curie rnmnlne et professeur de droit canon, composa de nom! reux commentaires sur les décrétales restés Inédits, plus une (rrzn/πσ, *xai Margarita,* dans laquelle *il* traite une foule de questions pratiques ayant rapport au droit canon, ouvrage édité ʌ Lyon, en 1519; *en* outre *Summa introductorta super officio advocationis in /oro Ecclest»; De dispensationibus et privilegiis,* ouvrages très utiles pour la pratique, édités â Lyon en 1549 ct dans les siècles suivants. Barthélemy Avogadro, originaire de Brescia, professeur de droit canon à funlxcrslté de Bologne, composa de nombreux traités sur les matières de son enseignement. Henri, né dans le diocèse de Suse, professeur de droit canon a Bologne, puis cardinal et évêque d'Ostie, jouit, à cause de son savoir, d'une grande autorité sous Innocent IV et ses successeurs. On a de lui : *Lectura in Decretales Gregorli IX,* ouvrage prolixe, mais précieux, plusieurs fols édité, 2 In-fol, Strasbourg, 1512; Paris, 1512; *Summa super titulis decretalium,* Rome, 1470, 1473, 1477, Ratlsbonne, 1480; Venise, 1480, 1490, 1498; Lyon, 15f>8; BAle, 1573; Cologne, 1612, etc. Xlbcrtus Galeottl, de Parme, *Qiuestionum summula,* «Ians lesquelles sont magistralement traitées toutes les questions qui viennent devant les tribunaux. Le mérite de cet ouvrage fut cause que souvent ll fut appelé *Aurea ac pene divina et vere margarita,* Monnidus, *Summa /uris canonici,* disposée par ordre alphabétique, appelée aussi *Aurea et summa casuum conscienti»,* Lyon, 1516. /Egidlus de Fiiscarlls, né à înlogne, professeur de droll canon dans l'université de ette ville, *Commentaria in quinque libros Decretalium : Quæstiones;* éditées par des auteurs postérieurs. Benevenga de! Bcntevenghl, né dans le diocèse de Spolète, puis évêque de Todl, et ensuite cardinal ct évêque d'Albano, mort en 1290; *Dispensationes super defectu natalium,* collection assez considérable qui comprend, en outre, les dispenses et concessions émanées du Saint-Siège en bien d'autres matières, durant les pontificats de Nicolas 111, Martin IV, Honorius IV, Nicolas IV, ce qui en fait une source Importante de do< uments et de formules très utile pour l'histoire du droit à cette époque. Jean de Monte Murlo, en farurie, professeur À Bologne, composa des *Qu»sliones furis,* très répandues depuis, et souvent citées par les auteurs anciens. Pierre de Morone, né en Apulie, solitaire, puis pape sous le nom de Célestin V, *De censuris ; De sacramentis Ecclcsi»;De praeceptis Decalogi el Ecclest»;* il a laissé aussi plusieurs *Opuscula aseetica.* Bernard Ayglerius, abbé du Mont-Cassin, puis cardinal, mort en 1282, *Speculum monachorum,* Venise, 1505; Paris, 1507; Cologne, 1520.

4· *Histoire ecclésiastique.* — Rufin, chanoine de l'Ialsance, *Vita sancti Haymundi Palmarii con/essoris.* Iran, chanoine de Civitavecchia, *Vila sancti Petri l'arentii, martyris;* Imprimée plus tard, à Clvltavecchla, en 1662. Sicard de Crémone, outre le *Mitrale,* dont nous avons déjù parlé, écrivit des *Chroniques,* depuis les Ptolémées,)usqu'en 1213, continuées jusqu'en 1221, par un anonyme. *P. L.,* t. ccxm, col. 441-626; *Acta sancti Homoboni, cremonensis ctuts.* Gilbert de Home, *Chronicon pontificum et imperatorum romanorum usque ad Honorium 111 et Fredericum II,* Inséré dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores, t.* χχπ, p. 359 sq.; L xxiv, col. 117 sq. Bénigne, abbé général de Vallombreuse, écrivit l'histoire de cette congrégation* Thomas de Cclano, disciple et compagnon de saint François d'Assise, *Vita sancti Francisa,* Insérée dan* les *Acta sanctorum.* 4 octobre, et publiée À Rome, en 1806 et 1880. Jean de Ceparano, notaire apostolique. *Speculum oit» sancti Fruncisct et sociorum e/us,* ln-8% Cologne, 1623; Home, 1806. Vllui de Corlone, Vila *beat» Humilian»,* Insérée dans les *Acta sanctorum,* 19 mal, p. 386-401. Albcrius, *Vita sancti Aspreni,* publiée par Ughelli, *Italia sacra,* t. vî *b,* p. 19 sq., Paul de Cclano, *Vita sancti Placidi, eremit» aquilon» dtceccsos,* insérée dans les *Acta sonctortim,* juin, i. n, p. 609 sq. Constantin Medices, dominicain, évêque de Civitavecchia et légal du pape Alexandre IV a Constantinople, pour la réunion de l'ÉJisc grc que. *Legenda beati Dominici,* insérée, plus tard, en dl ers recueils ou collections. Matthieu Splhclli, né dans la province de Bari, *Chronicon rerum in Italia gestarum ab anno 1247 ad annum 1268,* publiée ensuite par divers auteurs dans des collections sübséqûcntes. Léon d'AssIse, disciple, compagnon ct confesseur de saint François, homme d'une grande sainteté, honore lui-même du don de miracles et de prophéties, *Legenda trium sociorum ac miracula sancit Francisci,* insérée dans les *Acta sanctorum,* octobre, t. n, p. 723-742, et publiée séparément ù Home, en 1880; puis é Paris, en 1898 par Sabatier, sous le titre de *Sancti Franeisct Assisiensis legenda antiquissima.* Rolandin de Padoue, *Chronicon March!» tarnisina: ab anno 1138 ad annum 1260,* publiée plus tard à Venise, In-fol., 163G; elle se trouve aussi dans diverses collections parues dans la suite, cntreautrcscelJedeMuratorI, t. Vin, col. 153 sq. Saba Malasplna, romain, secrétaire du pape Jean XXI, *Rerum sicularum libri sex,* ouvrage inséré dans les collections de Baluze, de Muralori et d'autres. Thomas Agnl, ou Apnello, originaire de Sicile, dominicain, évêque et léjat du pape, *Vita sancti Petri, martyris, ordinis prædicatorum,* insérée dans les *Acta sanctorum,* avril, t. ni, p. 686-719. Thomas de Pavie, mineur, provincial de Toscane, *Gesta imperatorum el pontificum,* histoire insérée ensuite dans divers recueils, entre autres les *Monumenta Germani»,* t. xxn, p. 483-528. Nlcola Smcregus, *Chronicon vinccntinum ab anno 1200 ad annum 1279,* continué par un anonyme Jusqu'en 1312, Imprimé ensuite à Venise, en 1386, et publié aussi par Muratori, t. vm. Parlsius de Ccreta, *Annales veronenses,* continué jusqu'en 1375 et publié par Pcrtz dans les *Monumenta Germani»,* t. xix, p. 1 sq., et par Muratori, t. vm. Rlcordano Malaplsna, *Antica storia di Firenze,* depuis l'origine de la ville de Florence, jusqu'en 1281, ouvrage publié à diverses reprises, h Florence, in-i°, 15G8, 1598, 1718, et par Muratori, l. vm; Jacchctti Malasplna, neveu de l'auteur, l'avait continué jusqu'en 1286. Snlimbene, appelé aussi Ognlbcne, de Panne, mineur. *Chronica ab anno 1212 ad annum 1287,* se trouve dans diverses collections et fut Imprimé h Rome, en 1857, in-4°. Jean, de l'illustre famille des Colonna, dominicain, puis archevêque ct cardinal, *Mare historicum,* depuis l'origine du christianisme, jusqu'ft la fin du xm· siècle : *De viris illustribus ethnicis et Christianis,* .Antoine de Godis, noble de Vlecnce, *Chronica rerum vicentinarum ab anno 1194 ad annum 1260,* Venise, 1636; Munitori, t. vui. Ogerius Alferius, d'Astl, *Chronica astensts ab anno 1070 ad annum 1293,* publiée par Muratori, t xi, col. 139 sq.,et par beaucoup d'autres auteurs. Jacques Stephaneschl, cardinal. *Acta sancti Petri C»lcstini,* ouvrage en vers publié dans les *Acta sanctorum,* mal, t. iv, p. 437-461. Jacques de Voragine, ainsi appelé du Heu de sa naissance, Varaggio, près de Gênes, dominicain, provincial de Lombardie, pull archevêque de Gênes, publia l'ouvrage si connu *Legenda aurea sanctorum,* dans laquelle H raconte aussi l'histoire de la Lombardie, jusqu'en 1250. Cet ouvrage eut d'innombrables éditions et fut traduit en diverses langues. On a de lui aussi un *Liber Marialis,* distribué selon l ordre alphabétique, série de considérations pieuses sur la sainte Vierge; plusieurs sermons et un *Chronicon genuense usque ad 129S,* publié par Muralori, t. îx, col. 5-56.

ir au **J/i**' *8'rcrx.* — 1° *Fci iture sainte.* — Paul Guaklucci de l'elaslris. originaire de Florence et

patriarche do Grade, mort en 1313 : *Annotationes in Novum Testamentum.* Albcrius, originaire de Padoue, moine de Salnt-Au. uslln cl cardinal. *Expositio in Pcntattuchum; Libri quatuordeeim in omnes l). Pauli epistolas; Libri quatuor in quatuor Euangelia,* imprimés plus tard *à* Venise, in-fol., 1476 *i·λ positui in Euangelia dominicalia,* Turin, 1029; Pans, 1544, 1550. Nicolas Bocasinj, de Tréxisc, dominicain, plus tard pape sous le nom de Benoit XI, *in psalterium; in Job; In Apocalypsim.* Antoine de Azarb, dominicain, *In Euangelia dominicalia,* publiés plus lard à Cologne, In-ioL, 1482; in-8·, Paris, 1515. Mathieu de Bubcis des Unins, cardinal romain, *in Psalmos.* Philippe, Florentin, mineur, *Conçutdantia- Euangeliorum.* Angeli de Camerino, é\ èque de Cagli, *Expositiones in Euangelia cl in quutuordecini epistolas sancti Pauli.* Hugo de Pratoflorida, *Sermones dominicales super Euangelia ac epistolas per tutum annum,* publiés, phis lard, in-fol., Louxain, 1481; Lyon, 1511, 1528; Paris, 1542, etc. Jean de San Geminlano, dominicain, *De operibus sex dierum,* publié plus lard, ln-4°, Paris, 1512. Philippe de Moncaglieri, près Turin, mineur, *Postilla: super Euqugdiit dominicalia el quadragesimalia,* ouvrage public a Milan, cn 1498; ù Lyon,cn 1510, 1515,1541. Laurent Braelforte, originaire de Plaisance, dominicain, *Commentaria tn Psalmos.* Simon Fidatus de Cascia, dans l'Ombrle, béallié par Grégoire XVI, *Libri quindecim de gestis Christi,* ouvrage imprimé, plus tard, ù Bâle, cn 1517; Cologne, 1533, 1540; *Expositio super Euangelia,* traduit cn italien, In-fol·, Venise, I486; Florence, 1496. François degli Abbati, *Pustillee super Euangelia dominicalia totius anni.* Jean de Fabriano, professeur a Bologne, de l'ordre de Suint-Augustin, *Expositiones in Euangelia, libri quatuor.* Ange de Furcio, professeur ù Naples, *Commentarius super Matthæt Euangelium.* Simon de Carusis, professeur a Bologne, *Commentaria in Velus et Nuvum Ttslumentum,* 2 in-fol., Bâle, 1512; Venise, 1545. Nicolas Pictri, de Sienne, servite, *Explicatio In Pciilultuchum Muysis.* Manfred de Tortone, mineur de l'observance. *Polylogium dictionum Scriplurarum, el Posldlu: super Matlhurum.* Michel Aiguani, carme, de Bologne, *Commentaria in J'sulmos dautdicos,* publiés, plus lard, i Alcala, 1524; Lyon, 1581, 1888; Venise, 1603, 1608; Paris, 1613, 1616, 1624, etc., etc. Simon de Crémone, de l'ordre de Saint-Augustin· *Poslillai. super <p.nigrliis et epistolis omnium dominicarum; Harmonia in quatuor Euangelistas; Commentaria super Epistolas sancti Pauli.* Frédéric de Venise, doiniiii ain. *L'Apocalypse,* traduite en iluhen, et com· incnicv, imprimée a Venise, en 1515 el 1519.

2° *Théologie dogmatique.* — Gilles de Legnano, Iransciscain de lu province de Vérone, *Commentarii m I\ libres Sententiarum.* Gérard de Bologne, général des cannes, *In IV libros Sententiarum commentaria,* In-fol., Venise, 1622. Jacques Cappocci de Vllerbe, auguslin, élève de saint Thomas cl de saint Bonaxenlurc, créé, par le pape Boniface Vlll, archet «que de Bénéxcnt, près de Naples, nous a laissé di\ers ouvrages, entre autres *Summa Summer,* stu *compendium Sententiarum; Rccolledlones, scu catena Patrum; Libri de regjjninc chrisliarntutis,* dédiés au pape Clément V, etc. Blcoldus de Monte Cruels, dominicain, originaire de Florence, *Propugnaculum fidei adversus mendacia ct deliramenta saracenorum Alcurani; Christian*' fidti confessio fado saracenis,* ouvrages imprimés dans diverses collections faites plus tard. Alexandre d'Alexandrie, surnommé le Lombard, général des franciscains. *Commentaria in hbro* Senti ntiarum; Quee^ygnes qiiudhbdales; Tractatus de usuris, de restitutionibus; In libros Aristotelis de anima.* Albert de Bi'is«ia, grand propagateur des doctrines de saint Thomas, *Summa ex operibus ductoris angelici concinnata.* /Egimus, de la noble famille des Colonna, augustin. Outre de nombreux ouvrages de philosophie et des commentaires sur les ouvrages d'Aristote, on a de Jul : *be mensura et cognitione angelorum,* in-foL, Venise. 1503; *Commentarii in Ubros Sententiarum,* 5 in-fol., Cordouc, 1707; *Quodlibeta sex,* Bologne, 1481; Louvain, 1647; Venise, 1496, 1502, 1504; *be resurrectione mortuorum; De praedestinatione; De praescientia; Dc paradiso, purgatorio et inferno; be psccalo originali; De articulis fidei pro missionaribus ad Tartaros missis,* in-foL, Vienne, 1641; *De corpore Christi,* in-fol., Bologne, 1641; *De hostia consecrata,* Cologne, 1490; De *charactere sacramentah; De regimine principum libri tres,* souvent Imprimé, Rome, 1482, 1551, 1556, 1607; Venise, 1498, 1502, 1585, 1598, 1617, etc. Voir t. vj, col. 1358 sq. Porchetus de Sylvaticis, chartreux, originaire de Gênes, *Victoria aduersus impios hebræos, ad demonstrandam acritatem fid··! cathohcse, non tantum ex sacris literis, sed ellam ex didis Talmud ac cabbalislorum d aliorum omnium auctorum quos hebrrel recipiunt,* imprimé a Pans, en 1520, in-4·. Mathieu de Aquasporta, général des franciscains, puis cardinal et évêque de Porto, De *aeterna SpinIus Sancii processione ex Patre Filioque, adversus grrecos,* imprimé récemment à Quaracchl, 1895. Guido Vernani, *De polestale summi pontificis,* imprimé u Bologne, en 1846, in-8·. Jean dc Naples, *Quæslionts varia: XUI,* imprimées à Paris, tn 1618; *Commentaria in Ubros Sententiarum; Quodlibeta,* etc. Pclrus de Pennis, originaire des Abruzies, dominicaln. *Liber contra Judaus; Tradalus contra Alcoranum el hfahommed.* Gérard de Sienne, *Lectura in primum librum Senlcntiarum,* Padoue, 1598; *Quodlibelum primum,* Vllerbe, 1587; *Quodhbelum secundum,* Cesenc, 1630; *Liber de restitutionibus el usuris,* Vllerbe, 1587; 7 *ruetalus de usuris el proscriptionibus,* Rome, 1556; Césène, 1630; Bologne, 1671. Jean-Baptiste Gratiadei, dominicain, *Liber de confutatione h<bruicas seclæ,* ln-4·, Strasbourg, 1500, ouvrage devenu très rare; *Qiuxdiones theologica: d mdaphgsicse,* Padoue, 1484. Guido de Peminlano, carme, *Tractatus contra hxreticos omnes a principio mundi usque ud tempus præ^ens, seu liber de hærtsibus el earum confutationibus,* in-fol., Paris, 1528; Cologne, 1631, 1655; *Liber dc perfectione vita et de consiliis euangelicis** Barlaam, originaire de Calabre, moine de l'ordre do Saint-Basile, *Adversus gra:cos epislolsr pro unions cum romana Ecclesia, pro prinudu et de processione Spiritus Sanch diamex Filio,P. G.,* t. eu, col. i25u sq.; Petrus de Aquila, franciscain, *Questiones in quatuor libros Sententiarum,* Venise, 1501,1584, 1600; Paris, 1585. Landultus, de la célèbre !amille des Caraccoill de Naples, *In IV Ubros Sententiarum commentaria.* Grégoire de Bimini, *Inclura m primum ct secundum libros Sententiarum,* in-fol., Paris 1482, 1487; Milan, 1494; Valence, 1500; Venise, 1518; *De usuns; Le quatuor virtutibus cardinalibus.* Laurentius Opimus, sers ite, puis évêque de Trente, *Studia super iibroê Sententiarum,* imprimé en 1532. Bonaxcniurc Buduarius, originaire de Padoue, uuguslinien, délivrai de son ordre, puis cardinal, *Comnuuta/iu in quatuor libros Sententiarum; Opuscula; Sermonts ; Vita Christi,* etc., Cologne, 1486; Venise, 1477; Strasbourg, 1499, etc. Thomasiiius de Ferrure, *in libros Scntentiurum.* Michel Aiguam, canne, originaire de Bologne, *Qutcshunes disputatu:.* Milan, 1510; Venise, l(»-3.

3° *Murale d diuit canon.* — Alexandre Fasuclli de San l.lpidio, duns la marche d'Anjone, général des augustius puis éxt'que, D< *juridutioiie imperii d umtuiitutc summi pontificis hbri duo,* Lyon, l >;*8, 16J8; *De ecclesiastica polestuh hbti* fro, Tuim, 149i;

Lyon, 1498; 1538. Dinus de Rossonlbus, florentin; on lui attribue la néda*« un des 88 *Regulæ juris* .ajoutées au sixième livre des Décrétales. Il en écrivit un long et volumineux commentaire, très souvent imprimé depuis, Home, 1472; Lyon, 1530, etc. Lapus Tactus, né en Étrurie, bénédictin, surnommé le *doctor Decretorum; Lectura super Sexto,* imprimé plus tard à Rome, en 1589. Frédéric de Sienne, *Tractatus ‹Z‹ beneficiorum mutationibus.* Guido de Baysio, archidiacre de Bologne, *Apparatus in Decretum, seu Rosarium,* publié plus tard à Strasbourg, 1472; Home, 1477; Venise, 1180, 1513, 1601; Paris, 1505, etc.; *Commentarius ad Sextum,* Milan, 1480; Venise, 1577; *Tractatus de haresibus cl aliis criminibus in causa Templariorum* Richard Petroni de Senis, vice-chancelier de l'Église romaine, cardinal, puis grand pénitencier, chargé spécialement par Clément V de l'examen de la cause des templiers el de celle des fraticelles, *Oculus, seu Elucidarium Summit Ilostiensis,* disposé par ordre alphabétique et publié à Bâle, en 1573; *Inventarium ad Speculum Durantis,* Rome, 1474; Milan, 1178, etc. Hugues de Prato écrivit en italien, *Delia vita altlva e contemplativa,* Florence, 1491; Gènes, 1535. Augustin Triumphus, né d'une famille noble d'Ancône, auguslinien, disciple de saint Thomas d'Aquin, appelé par Grégoire X au concile de Lyon pour remplacer saint Thomas, mort pendant qu'il s'y rendait : *Summa de potestate ecclesiastica,* ouvrage rédigé spécialement contre les schismatiques et les antipapes de l'époque, Imprimé plus tard à Rome, 1473, 1479, 1582; Cologne, 1475; Venise, 1487, 1490,2 in-ful., *Tractatus in salutationem angelicam,* Lyon, 1506; *Tractatus in orationem dominicam,* Rome, 1587, 1590; *Novella super IV et V Decretalium,* Pavle, 1181. Azo de Ramenghis, de Bologne, *Repetitiones super libros Decretorum,* In-fol., Milan, 1507. 1513. lïugolin Zanchinus, de Sienne, grand Inquisiteur de la province d'Émllie, *Tractatio de hæreticis,* Mantoue, 1567; Rome, 1568, 1579. Astesanus, anonyme de l'ordre des mineurs, ainsi nommé de la ville d'Astl, sa patrie, *Summa astesana de casibus conscientiir,* ouvrage très volumineux, divisé en huit livres, souvent imprimé depuis : Venise, 1168; Strasbourg, 1473; Cologne, 1429; Lyon, 1519; Rome, 1728, 1730, 2 In-fol., etc., etc. Du livre VI, on publia Apart les *Canones pamitentiolcs,\venk>e,* 1584, Rome, 1578. Voir t i, col. 2112. Barthélemy de Sancto Concordlo, ori Inalre de Pbe, dominicain, *Summa de casibus pieiiitentiie ordine Qlphabellco concinnata;* elle lut appelée *Summa Pisana, ou Pisanelia,* pour la distinguer de la *Summa aslesana,* souvent Imprimée, 1473, 1475, s. L; Paris, 1470; Venise, l 176, 1481, I 1483; Lyon, 1511. Voir L n, col. 435 sq. Nicolas dOslmo, *Supplementum ad Summam Pisanam,* Venise, 1481,1481 ; *Opusculum de documentis antiquorum,* traduit plus lard en italien, sous le titre : *Ammaestramrnli degli untichi,* Trêvise, 1601; Florence, 1662; *Summa d‹ virtutibus et vitih,* ouvrage resté inédit. Jacques Stephaneschi, cardinal, neveu du pape Boniface VIII, *De anno centesimo, seu de /abilero,* en prose et en vers, imprimé dans diverses collections, Paris, Cologne, Lyon, etc; *Dr vita et canonizatione \ancti Cætrstini* V, inséré dans les *Acta sanctorum,* mal, t. iv, col. 437-484; *Ordinarium caeremoniarum, seu ritus roman* Ecclesi*,* publié par Mablllon, *Mui*um Italicum,* t. ii, p. 243-443. L'auteur y traite de l'élection el de lo consê ration du souverain pontife et de scs fonctions, de celles des cardinaux, du couronnement et de la eontécratlon royale, des canonisations, etc. Ubertinus dr Casall, *Arbor vit* crucifixi,* in-4% Venise, 1485; *De septem Ecclesi* statibus,* ln-4°, Venise. 1515, 1525; Dr *paupertate Christi et apostolorum* Jean Nicolas, franciscain. *De gestis contra Initie· lias,* traduit en italien par François Zambrim, *1) lia questione insorta nclla corte di papa Giovanni XXII, circa la ponerlà di Cristo,* in-8°, Bologne. 1864, Jean André, né en Élruric, canoniste célébré, surnommé *fons et tuba juris;* on a de lui *Commentaria in Decretales et Sextum,* 5 in-fol., Borne, 1476; Pavie, 1484; Venise, 1489, 1491, 1199, 1581; *Summa de sponsalibus et matrimonio,* très souvent imprimée, in-4°, Paris, 1489, 1492, 1494, et ailleurs; *Summa de consanguinitate,* très souvent éditée, ct traduite en diverses langues, avec des additions sur la parenté spirituelle, la parenté légale, etc.; *Quirstiones mercuriales,* ainsi nommées parce qu'elles étaient traitées le mercredi; elles sont un commentaire des règles du droit, ln-8°, très souvent éditées, Pavie, 1483, 1491, 1495; Milan, 1508; Lyon, 1550, 1551, etc.; *Apparatus ad Clementinas,* Strasbourg, 1471 ; Mayence, 1476; Lyon, 1572, ouvrage très remarquable;*Novella in Decretales Grcgorii IX,* Rome, 1476; Venise, 1489; Pavle, 1504,150G, etc. ; *Additiones ad SpeculumGuglicl-mi Durantis,* ouvrage plein d'érudition, Strasbourg, 1473; Bûle, 1574, etc. Rainier de Pise, dominicain, *Pantheologia,* traité de théologie morale, par ordre alphabétique des matières, très souvent imprimé, à cause de son utilité, 2 in-fol., Gand, 1459; Cologne, 1486; Lyon, 1519; Brescia, 1529; Venise, 1585, etc. Albéric de Rosate, originaire de la province de Bergame, *Dtclionarium furis civilis et canonici,* Bologne, 1481; Pavie, 1513; Lyon, 1521, 1548; Venise, 1601. Paul de Liazanis, de Bologne, *Repclitiones super aliquot capita Decretalium,* Sienne, 1493; Venise, 1496. Jean Calderinl, professeur très célèbre de Bologne, *Repertorium, seu Diclionarium juris; Consilia, seu resolutiones casuum,* in-fol., Lyon, 1550; Venise, 1582; *Tractatus super materia interdicti ecclesiastici,* Pavle* 1488; Venise, 1496; *Repetitiones in jus canonicum,* Venise, 1496,1529; *Tractatus novus de hæreticis,* Venise, 1571. Jean Lapus de Caslelllone, d'une famille patricienne de Florence, *Allegationes juris,* Rome, 1474; Milan, 1491, 1498; Florence, 1568; Venise, 1600; *Tractatus de canonica portione el quæstu; Tractatus hospitalitatis,* première monographie connue sur les hôpitaux. Jean Pierre do Ferrariis, originaire de Panne, *Practica nova judicialis,* surnommée *aurea,* â cause de sa valeur, el, pour cc motif, très souvent imprimée dans la suite, en particulier plus de dix fois à Venise, de 1473 à 1499. Léonin de Padouc, *Compendium de regimine principum.* Simon Borsano, archevCque de Milan, *Commentarius in Clementinas.* Jean Fanluzzl, de Bologne, *Commentaria super Decretum.* Laurent de Plnu, d'une noble famille de Bologne, *Commentaria in Decretales,* Galvanus de Bologne, *De dij/erenliis legum et canonum.* Boniface de Vilalinis, originaire de Mantoue, *Commentaria in constitutiones Clementis* V, In-fol., Lyon, 1422; Venise, 1574; *Super maleficiis,* In-fol., Milan, 1500; Venise, 1559, 1560, 1581, etc. Gaspar Caldcrino, *Commentaria in Decretales.* Jean de Lignano, professeur n Bologne, *Commentarius in Decretales Gregorii IX; Concordanlue canonum; Lectura super Clemmtinis; De pluralitate beneficiorum,* Paris. 1511; Milan, 1515; *De censura ecclesiastica; De ecclesiastico interdicto; De horis canonicis; De bello, de repressaliia, de duello,* In-fol·, Bologne, 1422; Pavle, 1487 ; Turin, 1525. Raymond de Vincis, d'une noble famille de Capouc, dominicain el régent de la Minerve ; Rome, confesseur de sainte Catherine de Sienne, *Theologia mystica,* in-fol., Colo·, ne, 1553; *Vita s mctir Catharime,* insérée dans les *Acta Sanctorum,* avril, t. m. col. 853 sq.; *Tractatus pro reformatione conservanda,* Rome, 1580; Toulouse, 1605. Baldus de Ubaldis, ou Raides» hl. de Pérouse. *Lectura super libri I-III Decretalium,* 2 In-fol., Milan, 1476-

1478.1491 ; Venise, 1495,1500; Lyon, 1514,1543.1517; *Repertorium super Innocentia,* ou index alphnbdique des ordonnances d* Innocent IV, Xtnhc, 1481; Lyon, 1525; Strasbourg, 147«; Milan. 1484, 1491; *De schismate,* thèse pour prouver la légii imité et la xulidité de l'élection d'Urbain VI, complétée ensuite par les *Allegationes secunder pro Urbano VJ.* Cet ouvrage fut tellement apprécié par les contemporains ct les générations suivantes qu'on le surnomma *oraculum, lumen, lucerna, monarcha furis.* Les œuvres complètes de B ildeschl parurent en 7 volumes à Venise, 1572; Lyon, 1559; Francfort, 1585, 1589, etr.

4· *Histoire ecclésiastique.* — François Pipind, dominicain de Bologne, traduisit de rilailen en latin les ouvrages du vénitien Marco Polo; puis, désireux de marcher sur les traces du célébré voyageur, alla visiter la Palestine, et écrivit ensuite *Tractatus de locis terne sanctae visitatis,* traduit plus lard en allemand. On a de lui aussi *Magnum Chrontcon,* divisé en 31 livres. Léon de Civitavecchia, dominicain, *Chronica imperatorum ct romanorum pontificum.* Bicobnldus de Fcrrarc, *Pomerium, seu chronicon totius orbis,* inséré par Mura lori dans *Script, rerum itat.,* t. ix, col. 107-262. Alexandre, moine de l'ordre de Cltcaux, dans les Abruzzcs, écrivit *Chronicon monasterii S. Rartholomnt de Carpineto,* inséré par Ughelli, dans *Vitalia sacra,* t. ixf col. 1231 sq. Petrus Calo, de Venise, *Vitu* sanctorum.* Juncta de Bevagua, franciscain, *De vita ct miraculis D. Margarite Cortonensis,* inséré dans les *Acta sanctorum,* février, t. ni, p. 300-356. ITugolin de S. Maria In Monte, *Floretum,* d'où lut tiré le livre si plein d'onction, de piété et si connu : *Fiorelli, mlracoli cd escmpli diDoti del glorioso poocrello di Cristo messer san Francesco e d'alquanti suoi santi compagni,* Milan, 1472, très souvent réimprimé depuis, et traduit en allemand, en espagnol et en français. Guillaume de Tocco, Sicilien, disciple de saint Thomas d'Aquin, cl l'un des principaux promoteurs de sa canonisation. *Vita sancti Thomæ Aquinatis,* ln-4e, Venise, 1588; Insérée dans les *Acta sanctorum,* mars, l. i, p. 657-686. Arnould de Follgno, franciscain, parent ct confesseur de la bienheureuse Angèle de Follgno, *Vita R. Angela·,* insérée dans les *Acta sanctorum,* janvier, t. i. Pierre de Monte Bubiano, *Vita sancti fricotai Tolentinatis,* dont il ut le contemporain, insérée dans les *Acta sanctorum,* septembre, t. m, p. 644*664. Antonius de Grudis. d'une famille noble de Viccnce, *Chronica rerum viccntinanim ab anno 1194 ad annum 1260.* Venise, 1636; Insérée par Muratorl, dans *Script, rer. itat.,* t. vin, col. 71 sq. Julien du Frioul.cn collaborai Ion avec son frère Jean, composa les *Annales forojulunscs ab anno 1252 ad annum 1331,* continuées ensuite par un anonyme, jusqu en 1364, ouvrage inséré dans dix erses collections subséquentes. Guillaume Ventura continua la *Chronica astensta* d'Ogcr Alfieri jusqu'en 1325, sous le titre de *Memoriale de rebus gestis astensium,* insérée également dans plusieurs collections postérieures. Odoric de Pordcnonc, dans le Filou), franciscain, béatifié par Benoit XIV, *De mirabilibus orientalium farturorum,* dans lesquelles il raconte ses propres voyages, ouvrage Inséré aussi dans diverses colhrllons; *Chronicon a mundi exordio usque ad annum 1331* Bertrand Leoldus. cistercien do la proxime de Milan, *Acta sancte Franc» abbat;ss<e O. Clst. Placentte,* insérée dans les *Acta sanctorum,* avril, t. m, p. 282-289. Dominique Bonaventure Fessis de Fabriano, *Vita sancit Franciscl Fabrianrnsts,* insérée dans les *Acta sanctorum,* avril, t. m, p. 084-991. Christophe de Panne, *Vita R. Franciscl de Senis, ord. Serb. B.M.* V., Insérée dans les *Analecta bollandiana,* I. xiv, p. 167-197. Bartholomeus de Tolomœis, franciscain de Sienne. *Vita D. Luchesil ord. tntiani,* dans les *Acta sanctarum,* avril, t. m-p. 597-610. Barthélemy de Lucqncs, dominicain* *Annales ab anno 1060 ad annum 1303,* In-fol., Lyon· 1619, cl dans les *Scriptores rerum Hat.* de Muratorl, l. xi, col. 1245sq., et, avec beaucoup de corrections, dans les *Document! di storia itat,* de Carlo Minuloli, Florence, 1876, t. vi, p. 35-115; *Historia ecclesiastica noua libri χχίν,α nativitate Christi usque ad annum 1294,* Insérée aussi par Muratorl, *Scriptores rer. itat.,* t. xi, col. 753-1242. Jean degli Oudi, *Annales et note parmenses et ferrarienses,* Imprimé dans dix erses collections. Jean Codagncllo, *Chronicon placentinum, sru annales placenlini, ab anno 1012 ad annum 1235.* Nicolas Specialis, *Historia sicula.* Angelus de Clarlno, *Historia septem tribulationum ord. min.,* ou\rage utile aussi pour l'histoire de l'Église, à cette époque. Marini Sarnutl, d'une noble famille de Venise, qui, ayant fait cinq voyages en Palestine, écrivit un ouvrage intitulé : *Secrtta fidelium cruets super terrx sancte recuperatione et conservatione, seu de expeditione in terram sanctam, seu historia hierosolymitana.* PaulinusMinorita, franciscain, délégué de Jean XXII ʌ Venise, ct évêque de Pouzzoles, *Historia satynca rerum gestarum mundi,* publiée en partie par Muratorl, *Antiqiul.* <7o/.,t. îv, col. 950-1320. Boniface de Murano, *Chronicon mulinenst,* publié dans les *Script, rer. liai.,* t.xi. col. 93-130. Guillaume de Paslrengo, avocat el juge à Vérone, maître el ami de Pétrarque, *De oiris illustribus,* ouvrage disposé selon l'ordre alphabétique, el très utile pour l'époque, Venise, 1547. Nicolas Roselli, dominicain el cardinal, *Romanorum pontificum gesta a Leone IX ad Alexandrum III,* ouvrage considérable, publié par Muratorl, *Script, rer. liai,* 1.m.col. 274-686. *Tractatus de jurisdictione ecclesiae super regnum Appuhæ et Sicilite; Annales rerum ab imperatoribus et papis gestarum ab anno 1294 ad annum 1362.* François Pétrarque, illustre poète et historien, *Cronica dette vite dei Pontffici et Imperadort Romani in sino a suoi tempi,* Vérone, 1476; Florence, 1478; Venise, 1507, 1526, 1532; *Virorum illustrium vitn,* traduit en italien. *Vite degli uomini illustri.* Simon Leontinus, franciscain, *Chronicon regnt Sicilia· usque ad annum 1377.* Il y a en outre un certain nombre d'auteurs qui ont écrit des chroniques ou des annales de diverses provinces d'Italie, insérées généralement dans les collections éditées par Muratorl. Signalons également de nombreux hagiographes. dont les biographies de saints et de saintes sont aussi, pour la plupart, Insérées dans les divers volumes de· *Acta sanctorum.*

r· au ir *stXCLB.* — 1® *Écriture sainte.* —Antoine de Rampigolils, génois, de l'ordre de Saint-Augustin, célèbre par scs controverses contre les husslles, au concile de Constance, *Figurse bibliorum,* ouvrage très souvent imprimé, Milan, 1494; Venise, 1496, 1500, 1519, 1550; Cologne, 1609, etc.; *Repertorium bibitorum; Biblia sacraf Liber manualis ac introductorius in bibliw historias flgurasque* V. *et N. T.,* ouvrages également souvent imprimés. Bemardl, évêque de Sutrl, el André de Lurâs, carme, ont laissé des commentaires sur diverse· parties de la sainte Écriture. De même André Zlani, vénitien, de l'ordre des servîtes, I éonnrd de Rubels,l originaire de la Campanie, général des franciscains, Sle* utus de X hdominls, florentin, Grégoire Malesardf, dominicain. Antoine Bitunt Inus, *Expositio mystica evnnyeliorum dominiculium,* Bergame, 1496; *Qinrstiones in epistolas et evangtlin quadragesintulia.* Venise, 1191, 1516. 1538, 1588; Lyon, 1541, 1569; *Sermone* dominicales,* Strasbourg, 1495; Venise, 1499. Nicolas Malermi. de Venise, crirme. flt la f remière traduction Italienne de toute la Bible, d'tiprès l« Vul aie, plutôt que d après les textes grec et hébreu, 2 In-fol., Venise, 1171,

1477, 1487, 1507, 1517, etc. Guarinl, d'une noble famille de Vérone, *Vocabularius breviloquus,* ouvrai c assez utile pour l'interprétation de la sainte É iil lire. Pierre de Rubeis, Paulin, originaire de MHni et augustin, Paul Attavantl, florentin, de l'ordre des servîtes, Barthélemy, de Padouc, augustln, commenterait plusieurs parties de l'É^rilurc sainte. Bernard de Savone, augustln, publia, dans ce but, son *Vocabularium ecclesiasticum,* Milan, 1840; Venise, 1539. Gabriel Brebbia, bénédictin de Milan, *Commentaria in sacram Scripturam,* Milan, 1477. Jean Creston, de Plaisance, *Vocabulisla, seu Lexicum latmum-gra*-cum.* Viccnre. 1483; *Psalterium græce,* dont il publia aussi une traduction très littérale et très exacte, In-fol., Milan, 1481, Brandolinus Aurelius, d'une noble famille de Florence, *Historia sacra,* en 21 livres, explication de tous les livres historiques de i'Ancien Testament, depuis la Genèse jusqu'au second des Macchabées; *Paradoxa Christiana,* ln-8°, Bâle, 1498, 1543; Rome, 1531; Cologne, 1573; *De virtutibus Domini nostri Jtsu Christi,* Rome, 1596, 1767. Anselme de Monte Falco, généra) des augustins, *Commentaria in sacas Scripturas.* Philippe de Monte Calcrlo (Moncaglleri dans la province de Turin), *Super eoangtha donunicalia et quadragesimalia,* .Milan, 1498; Lyon, 1510, 1515,1541. Paul Attavantl, servile, original!* de Florence, *Commentaria in Prophetas minoret*

2e *Théologie dogmatique.* — Urbanus, servite de Florence, commenta, en vue de la théologie, les livres d'Aristote, Venise, 1492. Jérôme de Sainte-Fol, *Errores Judiorum extracti ex Thulmude,* Francfort, 1602. Paul Nicoletti, augustln, de Venise, *Commentaria in IV libros Sententiarum; De incarnatione Del; De exceiirntia Verbi Dei; De conceplione Verbi, contra Jiidros; Summa philosophic naturalis,* In-fol., Venise, l 176; *Logica magna,* Venise, 1480, 1483, 1499,1520; Trevise, 1176, etc. Barthélemy de Ferrarc, *Tractatus de Christo abscondito,* in-8°, Venise, 1555. Julien Ccsarinl, *Dissertationes adversus graces in concilio florentino habile.* Jean de Montcncro, en Ôtrurie, dominicain. *Disputalio de processione Spiritus Sancti ex Filio,* insérée dans les actes du concile de Florence. Albert de Sartiano, conventuel, dont Ici œuvres complètes parurent ù Rome, en 1688. On remarque spécialement : *Tractatus de pienitentia; De achurntise sacramento;* etc. Ambroise Spicro, servit de Trévise, *De floribus sapientia,* Venise, 1481. Jean '.'apt1ste Caccialupo, originaire de la Campanie, avocat ' ««nsistorial. *De summa Trinitate,* Pavic, 1508, In-fol.; *Modus studendi,* Leipzig, 1721. Saint Gactan de Thyènc, *Commentaria (n aliquot Aristotelis opera.* Barthélemy Lapaccl, de Florence, *De sensibilibus delicus paradisi,* Venise, 1498; *De Spiritus Sancti distinctione a Filio; De sanguinis pretiosissimi crucifixi divinitate.* Leonard Matthieu, dominicain. *De sanguine Christi in triduo mortis el/uso, an luerit unitus divinitati?* Venise, 1617; *Quadragesimale aureum,* Venise, 1471; *De sanctis,* Venise, 1423. Léonard de Nogirola, *De bcutitudine, scilicet an inlcUeclu beati effluantur homines, an ipsa oolunl··!· ?* Vicence, 1485; *De mundi seternitale,* Venise, 1486. Mascllus Vcnla, augustin. *Opuscula quaedam sancti Ambrosii,* Milan, 1477. Dominicus de Dominicis, vénitien, évêque de Brescia, *De potestate papa, concilii et cardinaliam; De sanguine Christi; De Christi filiatione.* Venise, 1557,1568; *De dignitate episcopi,* Rome, 1757. François della Rovere, franciscain, plus lard Sixte IV, *De sanguine Christi,* Rome, 1471; *De potmlta Del,* Home. 1473; *De /utaris contingentibus,* etc. Jacques Ca npora, de Gênes, *De immortalitate animae,* Iη-4·, 1428; *De statu post mortem.* Paul Moroslnl, d'une famille noble de Venise, *De selerna temporulique Christi generatione in juduica perfidiae impugnationem,* Padoue, 1473, ouvrage très loué par Bcssarlon et par d'autres érudits. Pierre de Brûlis, vénitien, *Victorio· advenus Judicos,* in-fol., Vienne, 1489. Pierre Almadurano, de Bergamo, *Index universalis in omniu opera D. Thomæ, et Concordanti·· 'ycorum ductoris angelici, quoe sibi invicem adversati uidmlur,* Bologne, 1575; Bâle, 1578; Venise, 1497. Plusieurs éditions de cet ouvrage portent le titre suivant : *Index alque compendium et epilogus omnium sententiarum D. Thom« Aquinatis per conclusiones resolutas,* Rome, 1535; ou encore *Tabulie aurese,* Rome, 1570, etc. Louis Donat, d'une famille patricienne de Venise et évêque de Bergame, *De processione Spiritus Sancti; De purgatorio; De azymo et fermentato; De potestate romani pontificis; De eucharistia sub una specie,* ouvrages composés tous contre les grecs schismatiques. On u de lui aussi: *Commentaria in IV libros Sententiarum* Jean de Fabrica, *Tractatus de indulgentiis pro animabas purgatorii concessis,* 1487. Philippe de Barberiis, dominicain, *De divina providentia et pnedestinatione, ln-4c,* 1495; *De mundi gubernatione; De reprobatione; De his in quibus Hieronymus et Augustinus dissentire videntur.* Barthélemy Sibylla, dominicain, originaire d'Apulic, *Speculum peregrinarum quæstionum, scilicet dc animabus rationalibus in confundo et separatis; De angelis bonis et malis, deque aliis multis scitu dignissimis ex vastis d vivacissimis theologorum campis et floribus,* Rome, 1493; Paris, 1497; Strasbourg, 1499; Venise, 15Û9, 1571, 1575; etc., etc.; *Otium theologicum tripartitum,* in-8·, Douai, 1621. François Sampson, général des franciscains, *Hecollcctie quæstiones,* in-fol., Venise, 1496. Gratien de Brescia, *Quudlibfta, et tractatus dc primo principio,* In-fol., Venise, 1497, 1503. Albert Novellus, *Dt advrnlu Messia· contra Judieos,* 1492. Benoît Soncina, de Crémone, *Proposiliones ex omnibus Aristotelis optribus,* in-4°, Venise, 1493. Jean Pic de la Mirandoie, *Heplaplum, id est de Dei creatoris sex dierum opere,* Strasbourg, 1524; traduction française, Paris, 1579; *De hominis dignitate; Ht gulce XII, sive præcepla ad chrislianic vitie institutionem,* etc. Ses œuvres complètes parurent ù Venise, 1198; Strasbourg, 1504; Bâle, 1557, 1573, 1601, etc. Pierre de Vicence, *De B. Virginis conceptione,* Venise, 1494. etc. Constance Appianus, de Milan, *De humani arbitrii libertate el potestate,* sous forme de dialogue. Intitulé aussi : *Soliloquia virorum.* Crémone. 1490. Marsile Ficin, florentin, ami de Pic dc la Mirandoie et chanoine dc la cathédrale de Florence, De *religione Christiana,* in-8°, Florence, 1568: *De immorlultlute anima· libri XVI11,* Florence, 1488, 1489; Paris, 1559; ses œuvres complètes qui contiennent beaucoup d'autres traités, parurent a Venise, 1516; Bâle, 1561, 1576; etc. Jacques Alovlsiani, *In VIII libros Physicorum Aristotdis,* In-fol., Venise, 1499; Padoue, 1493, etc. François, dit le Prédicateur, dominicain, missionnaire en Orient, *Contra griecos.* Paul dc Mercatello, d'Urbino, *Commentaria in / el II libros Sententiarum Scoti,* Venise, 1484, Théophile dc Crémone, *Propositiones ex omnibus Aristolelis operibus,* Venise, 1493,

3*· *Morale d droit canon.* — Antoine Parvus, dominicain dc Bologne, *Quadragesimale,* très souvent édité, Venise, 1505; Lyon, 1506; Paris, 1531, etc. Gal red dc Monte, *Dr potestate et auctoritate concilii B iultcnsis,* 1431. Calaldus Buoncompagnl, *De translatione concitu Busileensis,* Venise, 158 l. Jean d'imola, professeur aux universités dc Bologne et de Padouc, *Commentaria tn lres priores libros Decretalium Gregorit IX,* Venlse.1498,1500; Lyon» 1549; *In Clementinas,* Rome, 1474; Venise. 1475,1480, 1486,1492, 1500; *Comilia,* Milan, 1493; Boloanc, 1495; Lyon, 1539, etcÎ

NI nias de Tcdrschis, d'une noble famille deCaiane» appelé wax cm Nbu/tts, ou *Panormitanus,* t · néui in, puis an hc Cquc de Païenne, *Lectura in Decretales, in Sextum, in Clementinas,* \<nhc. 1502, 1617; Consïhu, Lyon, 1537; *Qusrslion't* VH · ubltlissimir,* Lyon, 1584, 1586; Venise, 1571; *lra< tutus super iûnaliu Bnlbenst et d· efux potndatr uc paper,* Lyon, 15u5; 1512, où Il ensel·. ne la preeminence du concile sur le pape; 7*hrstiurus singularium in jure camnico dicisurum,* par ordre alphai t ique, in-8*»» Venise, 1592. Louis Ponlanus, dc Spolcle, *Dr relictis ••d puis causas,* Pmie, 1483, 1489. Jean Mills, de Vérone, *repertorium juris,* souvent édité, Bâle. 1488; Lyon, 1510, etc. Saint Bernardin de Sienric, franciscain, *U.uvres complètes,* Lyon, 1501; Venise» 1591, 4 in-4·; Paris, 1636, etc. On y remarque surtout *Scrmones di religione Christiana; De evungitio udernu; De usuris et contractibus; De confisione; De uugiutissimo eucharistie sacramento; De B. Virgine; Cousid rationes,* ce dernier traduit en italien, Lurques, Il '5. Laurent Bidolphi, axoïat de Florence, *Quxstionu LXI principalis in rnaleria alienationis rei ecclesiastica*,* in- ol., 1489; *Tractatus contint ns materiam usurarum,* Venise, 1472. Paul de Martabutlis, augustin, *Opus· cula,* Home» 1539. Pierre ITieremla, dominicain, dc Païenne. *Sermones,* ln-4% Lyon, 1512. Saint Laurent Justinien, d'une noble famille de Venise, et patriarche dc cette ville. On a de lui un grand nombre d'ouvrages ascétiques, d'une très haute spiritualité, dont la collection complète fut souvent réimprimée, 2 ln-fol„ Bâle, 1560; Lyon, 1568; Venise, 1606, 1751 ; Cologne, 1616, etc. Les principaux sont : *De casto connubio Verbi et animæ; Fasciculus amoris; De interiori conflictu; De. vita solitaria; Lignum Vitae; De regimine perlatorum; De incendio dioini amoris; De perfectio· nis gradibus,* etc. Antoine lïarena, franciscain de la province de Milan, publia une édition critique des œuvres de La'tance. Caspar de Péiousc, bénédictin et évêque de Fri cnlo, publia dix ers traités relatifs au droit canon. Saint Jean dc ('.aplslran, franciscain, disciple de saint Bernardin de Sienne, *De usura et contractibus,* Venise, 1578; *De pupx et concilii sive Ecclrsnr auctoritate,* ouvrage dans lequel Il défend vaillamment le dogme de la suprématie du pape et de son magistère infaillible; *De cupiditate; Dc judicio universali,* Venise, 1578; *Additiones in commentaria supra libros Decretalium,* Venise, 1588, etc. Pierre dal Monte, Vénitien, évêque dc Brescia, *Repertorium juris, 2* in-fol., Borne, 1476; Padoue, 1480; *De polestate romani pontificis et generalis concilii,* oiixrage dans lequel il soutient la suprématie du souxernin pontife, contre les nombreux opposants dc celle époque, Lyon, 1552; Rome, 1577. Jacques de Zocchis, professeur de droit canon à Padouc, mais orif inaire de Ferrare, *Lectures in I et IV libros Decretalium.* Dominique Capranlca, noble romain, cardinal, *Tr del arte del ben morire,* Florence, 1487. Jacques, Florentin, de l'ordre des mineurs, *Summa Rnynerti Pisani castigata et aucta,* très souvent réimprimée, Cologne, 1486; Venise, 1486, 1585; Lyon, 1519; Paris, 1685, etc., etc. Saint Antonin, d'une noble famille de Florence, dominicain, et archevêque de Florence, *Summa theologice moralis in qimluur partes dutu du,* premier ouvrage de ce genre sur l'ensemble dr la théologie morale, ct, pour cc motif, très souvent réimprimée, neuf fois, au moins, durant le xv· siècle; onze fols, au xvi·; *Juris ponti/icli et ersarei summa,* 4 ln-1®, Venise, 1582, 1591, etc.; *Summa confesslonalls in ires partes distincto,* Mayence, 1463; Home, 1472; Venise, 1480; Paris, 1516; Lyon, 1502, sous ce titre : *Confessorum refugium atgue in naufragio portus tutissimus; Tractatus sacerdotulis de sacramentis, de divinis officiis et eorum administra-tiine,* Strasbourg, 1488. Fantlnus D.indolo, de Venise, a\<c plusieurs traités dr droit ramn. pm lia *Fidel cali.oUta compendium* Voirt.!, col. 1150 sq. François de Piazza, fran«-ls<ain Ce Rofo; ne. *De restitutionibus, usui is (t ixcommunicalioribux,* ouxrare très souvent iv< dilé, Venise, 1472, 1474, 1477; Spire, 1489, etc. Jtan Canales, franciscain, *Dr csclcslt vifu; De natura un ma ejusque immortalitate; De ; arediso animeque jrlfiitah; De inferno aniru que cruciatu,* etc., Venise, 1494; Florence, 1494. Antoine de Roschls, originaire d'Arezzo, professeur de droit a Sienne et *h* Bologne» *Dr Irgihmatlone,* Pavle» 1494, 1198; *De jejunns,* Borne, I486; Cologne, 1497; *De usurn; De potestate imp<raloris ac ptif.u, et on apud papam sit potestas ulim qiir gladii; De mnteria concitiorum,* Venise, 1483, 1487, ouvrage d'abord mis 6 l'index, *dorée corrigatur,* parce que l'auteur niail la suprématie du pape. Théodore Lallus auditeur dc Rote, p»ds évéque de Feltre et ensuite de Trcvisc, soutin* la ihtsc contraire. *Replica pro papa Pıo H et ^ede romana.* Marianus Soc In ide Sienne, avocat consis'orial, *Lectura in Decretales; De oblationibus; De obhg> Itoni tus et de instantia; De citationibus; Dr joro compete II; Dr libelli oblatione et mutuis p titionibus,* etc., etc., Milan, 1493, 1494; Sienne, 1192; Lyon, 1529; Venise» 1571, etc. Philippe dc Franchis, de Pérouse, *Let tara sup< r Sexto,2* In-foL Venise, 1499,1505; *Lcetura super il tulo de regulis juris in Sexto,* Venise, 1499, etc. Ambroise de Vignate, professeur ô Turin, *De usuns.* Paul, Florentin, *Breviarium Decretalium, Sexti et Clemenlinarum,* in-fol.. Milan, 1478, 1479; Lyon, 1484; Bâle, 1487, etc.; *Quadragesimate, De rrdttu peccatoris ad Deum,* Milan, 1479. Jean Caralïa. *De simnniu,* In-fol, Rome, 1478. Alexandre Tarin ni, d'Imola, *Lectura In librum 1JJ Decretalium,* Bolo, ne, 1485; *Lectura in rubricam de fide,* Milan, 1190; *Consilia,* très souvent édité, Lyon, 1547; Fran fort» 1610, elc. Nicolas Baldeschi, orig inaire de Pérvuse» avocat consistorial et auditeur de Rote, *De successionibus ab intestato clericorum regularium ct sccularium; De canonica episcoporum et parochorum electione,* Rome, 1474; Toulouse, 1579. Jean d'AquHc, dominicain. *Sermones quodrugesimalrs,* publiés avec ceux dc Daniel dc Vicence, son confrère, Venise, 144 9; Lyon, 1501; Paris, 1508. Ange Capreolus de Brescia» canne, *Stella in septcm rubricas digestu confessoriis et animarum pastoribus utilis,* Brescia, 1511. Antoine de Balocho, franciscain, très célèbre orateur, *Tractatus de virtutibus.* Lyon, 1504; Venise, 1505; *Tractatus de duodecim excellentiis sacramenti confessionis,* Venise, 1492; Modène, 1491, elc. B. Pacificus dc Cercdano, *Summa ad utiliter suscipiri dum et administrandum sacramentum confessionis,* parue d'abord en italien, Milan, 1479. Jean-Baptiste Trovamala, franciscain, originaire de la Ligurie. *Summa Bapthtinlana, vel Roselhicasuum,* Paxle, 1489; Venise, 1 195, 1498, 1499, 1548, ouvrage disposé selon l'ordre alphabétique. Alexandre Ariosie de Bologne, *Enchiridion, sive Interrogatorium perutile pro animebus regerdis,* Pavle; Venise, 1522; Lyon, 1540; *De usuris* Breccia, 1529, etc. François de Aceoltfs, frère de Benoit, dont 1) a été déjà question, originaire d'Arezio, professeur de droit dans diverses unis erslléit» *Lectura super Decntatibus,* Boloi ne, 1481; Pavle, 1496; *Consilia stve rr^ponsa furis,* Plse, 1482, 1483, Milan, 1483; Paxle, 1493; Venise, 1499; *De Signtfl· cutionc verborum,* 1493, etc. François de Panxin* » originaire dc Padoue, professeur dans l'unhemi *é* de celte ville, *Tractatus de visitatione episco/^rum,* intitulé aussi *Buculus pastoralis ad dirigendus* η *vit m pacis pûtes visitantium,* Borne, 1475; Paris, 1508; *De officiu et puteslete capilull icdr vacante.* Rnre, 1481 ; Venise, 1496; Paris, 1514; 1552; *Pnrludium tn*

Eriravagantes, regulas ctuict liant?, decisiones Rolx, Lyon. 1671, et plusieurs autres ouvrages. Alexandre de Nevo, originaire de Vicem c, professeur à Padoue, *Commentant in IV priores libros Decretalium,* 2 in-fol., Venise. 1473, 1585; *Consilia contra Juda os /encrantes,* ouvrage très estimé et très souvent réimprimé, Nuremberg, 1479; Milan, 1479, etc. On a de lui aussi une édition du *Décret* de Graticn, Venise. 1174. Jérôme de Zanettinis, d'une noble famille de Bologne, *Contrandates, stu diversitates inter jus civile et canonicum,* Bologne, 1490. François Palrieius.de Sienne, *De institutione republic* libri novem,* 1491; Paris, 1518; Strasbourg, 1595; *De rrgno et regis Institutione,* Paris, 1519; Strasbourg, 1594. Diomède Caraila, *De regentis et boni principis o/ficiis,* ouvrage composé en italien, et traduit en latin par Guarini. Troylus Malvczzl, chanoine de Bologne, *De sanctorum canonisationr,* Bologne, 1487, très souvent cité par Benoit XIV, dans son magistral ouvrage sur cette matière; *De episcopi dignitate; De oblationibus ecclesur, vfl altari, stu imagini Dei, vel alicujus sancti /actis; De sortibus; Consilia,* etc. Dominique Cas alea de Viro, dominicain, de la province d'Élrurie, *Specchio delta croce,* Venise, 1568; *La disciplina dgli spirituali,* Florence. 1569, etc. Robert, de la no. le famille des Caracciolo, né ά Lecce, franciscain, a laisse de très nombreux traités sur des points de morale. Ses œuvres complètes parurent en 3 in-fol., Venise, 1490; Lyon, 1503. Barthélemy Caimus *Interrogatorium, seu con/cssignale,* très souvent imprime. au moins quinze lois durant le xv· siècle, à Milan, Venise, Mayence, etc. Jean Bertachinl, avocat consistorial. *Repertorium juris,* ouvrage très considerable. souvent imprimé. 3 in-îoL, Borne, 1481; Nuremberg, 1483; Milan, 1485; Venise, 1488, etc.; *De episcopo libri IV,* Milan, 151 i; *De gabellis, tribuns et vcctig dibits,* Venise, 1489, 1498. É'ienne de Mollis, originaire de Milan, et de l'ordre des humilies, *De jubiiaro, seu opu> remissionis a pæna et culpa.* Milan. 1300. Jérôme Savonarole, dominicain, *D» simplicitate vit* christianise; Triumphus crucis; Dialogus spiritus et anima; Trat. delVamore di Jesu Cristo; Della vita vedovile; Dell' oratione,* etc., etc., ouvrages très souvent imprimés. Paul Attavanti, servile, outre les ouvrages scripturaires Indiqués plus haut, composa aussi *Breviarium lotius /uris canonici,* in-fol., Milan, 1478, etc. Jacques Poggi, de Bologne, *Opera morale,* en italien, in-4®, Bologne, 1500. Bernardin de Bustis» *De/ensorium Montis I i ! dis iunira figmenta omnia irmulic fais itatis,* Milan, 1497; Lyon, 1518. Ses œuvres complètes parurent .* Crémone, en 1496. Albert Trottus, de l'Uisan e, *De horis canonicis; De jejuniis; De ecclesiarum visitatione,* souvent réimprimés.

4' *Histoire ecclésiastique.* — Barthélemy Alblzzi, de Pise, franciscain, écris it une vie de saint François d Assise, dans le but de montrer la conformité de cette vie à celle de Noire-Seigneur Jésus-Christ; ouvrage plusieurs fois imprimé et traduit en diverses langues ; mais il fut aussi vivement critiqué, a cause des exagérations que l'on crut y trouver, Paul Scordillus, prévôt de léglisc de Kavenne, *Libre ponti*/icof/c *archieplscoporum Ravennatensium, ab anno 1236 ad annum H10.* in-4®, Mudène, 1708. Pierre Mutus de Garata continua. de 1353 à 1398, le *Chronicon regiense,* commencé par son onde, au siècle précédent Antoine Pelri, bénéficier de l'église Vatican*, *Dianum romanum ab unno 1404 ad annum 1417,* Inséré par Muratorl dans les *Script, rer. liol.,* t. xxiv, col 973-1066. Barthélemy de Pujoia. franciscain de B«»4t.nc, *Cronaca di Bologna dull' unno 1362 all' anno]4·»7.* ousrage prohxc. inséré par Muralorl, *Script, rer. Hal.,* t. xvni, cot 241-51*0. Andre de Redusiis, chancellor de Trévlse» *Historia a primordiis mundi usque ad annum 1428,* on parlie insérée par Muraturi, t. λiχ, col. 741-866. Jérôme de Frioul, dominicain^ *Chronicon /arolivicnsr ab anno 1397 ad annum 1433* dans le même volume de Muraturi, col. 873-906.' Simon de Tornaquinciis, de Florence, *Vita s. Munie* matris d. Augustini.* Thomas Antoine Naccl, dominicain, de Sienne, *Vita B. Catharina: de Senis,* reproduite en partie dans les *Acta sanctorum,* avril, l. in, col. 967 sq., traduite en italien, et éditée plusieurs fols, Florence, 1477; Naples, 1478; Milan, 1488, 1489. André de Bilils, augustinicn de Milan, *Storia mcdiolanensis et lombardica,* en 9 livres, de l 10251431, dans Muratorl, t. xix,col. 9-158. Jourdan, de la noble famille des Orsini, archevêque de Naples et cardinal. *Diarium gestorum in concilio Bariltciise,* publié par Mansi, t. v. Louis Barbo, noble vénitien, bénédictin, puis évêque de Trévlse, *Initium et progressas congregationis benedichnæ S. Justin* de Padua.* Benoit degli Aceolti, d'Arezzo, *De bcllo a cristianis contra barbaros gesto pro Christi sepulcro et Judæa recuperandis,* plusieurs fols édité, quoique inexact en plusieurs points; *Dialogus de pntslantla virorum nostri ævi,* in-8°, Parme, 1689, 1691: Florence, 1847. Michel Canncsius, de Viterbo, *Vita Pauli 11,* dans Muratorl, t. ni, col. 993-1022. Donat Bossius, avocat de Milan, *Historia episcoporum et archiepiscoporum mediolanensium,* Milan, 1492; *Chronica Bossiana,* Milan, 1192. Jérôme Alberlucei.de Borseiii, dominicain. *Annales bononienses ab anno 1418 ad annum 1497,* dans Muratorl, t. xxm, p. 867-916. François de Andrea, franciscain, de Viterbe, *Croniche di Viterbo.* Vespaslen, de Florence, *De viris illustribus sæculi XV,* en partie dans Muratori, I. xxv, col. 253 sq., et publiées entièrement par le cardinal Mai, *Spicilegium,* t. 1, Home, 1839. Sozomène, de Pistoie, chanoine de celte église, *Chronicon universale usque ad annum 1465.* Gimignano degi'Inghirami, auditeur de Rote, qui assista au concile de Constance, *Memoriir circa historiam tam ecclesiasticam quarn civilem ab anno 1378 ad annum 1452.* Matthieu Palmieri, qui assista au concile de Florence, *Chronicon /lortnlinum,* Milan, 1475; Venise, 1483; etc. Jannoti Mancltl, sénateur de Florence, *Vitu Nicolai V papæ,* Insérée par Muratorl, t. ni, col. 907-960; *Historia pistoriensis a condita urbe ad annum 1446,* Muratori, t. xix, p. 986 sq. Caspar de Vérone, *Vita Pauli 11,* dans Muratori, t. ni.ee 1.1025 sq. Blondus Flavius, secrétaire des papes Ilugène IV et Pie 11. *Roma triumphans,* en 10 livres; *Roma illustrata,* en 3 livres; *Italia illustrata per regiones seu provincias;* et autres ouvrages de ce genre. Ses œusres punirent ù Bùle, 1531, 1559. .Eneas Sylvius, de la noble famille des Piccolomini, pape, sous ie nom de Pie 1I, De *generalis concilii auctoritate et gestis Ba\ileensium,* qu'il rétracta,devenu pape, parla bulle du 26 avril 1463; *Historia concilii Basilrensis,* en trois livres, dont il publia, étant évêque, une rétractation, sous le litre ; *Commentarius de rébus Basile* gestis; Commentarii rerum memorabilium qu* prasertim in Halia ab unno 1405 ad annum 1463 contigerunt,* In-4°, Hume, 1581; *De potestate Si dis aposlollcir,* in-fol., Borne, 1475; *Dialogus d* donatione Constantini; De viris lUindnbus,* elc. Barthélemy, Platina, *Liber d< u\h Chriïtl oc de vitis summorum pontificum omnium qui hactenus 222 /uere,* in-fol., Venise, l 179, I486; Nuremberg, l 181. 1532; Cologne, 1512, 1529, 1540, L>b2 etc. e», malgré ses nombreuses éditions latines' traduit en plusieurs langues; ouvrage qui n'est pas sans dvtaul, mois qui a bien aussi quelque mérite.

Histon· urbis incigt Muntim-Ul,qUr^\i (lf, ara 1462* Vienne. H. „ in^ré par Murator,. t.xx, col. „ , l

Jacques Zenon, originaire de Venise, Tâque

Padoue, avait écrit également la vie des pontifes romains, Jusqu'A Clément V, ouvrage resté manuscrit, dans les archives vathanes» mais cité assez souvent dans les *Acta sanctorum.* Michel FabritiUi, Originaire de lÉinilIc, canne très érudit pour l'explication des vieilles inscriptions romaines, en réunit 1728, qu'il publia sous le titre *dlAntiquarium.* Boniface Simonetta, né en Apulic, *Dr chrhtianir fidei et romanorum p Ufieum persecutionibus,* Milan, 1492; Bâle, 1509. Étienne de Infossura, *Diarium urbis Ronue ab anno 1291 ad 1494,* publié par Muratori, t. ni, p. 1111-1252, et, plus récemment, par Tommaslnl, Home 1890. A tous ces historiens, il faudrait joindre un grand nombre d'haglographes, tels que Laurent Giacomlni, Jean Matt lot li, Pierre André de Castaneis, Maurice Gnufridi, Jean Tortelli, Simon de Zanachls, Louis de Vlcence, Marianus de Florence, Ambroise de Sienne, Paul Olml de Bergamc, Bernard Giustiniani, Jean Carli, etc., etc. dont les œuvres sont, pour ia plupart, insérées dans les *Acta sanctorum.*

HL Dubant les temps modernes (du xvi® au XX® siècle). — Le nombre des auteurs sc multipliant, désonnnis, de plus en plus, et chacun d'eux ayant une tendance A sc spécialiser davantage, nous pourrons les ranger en des classes distinctes plus nombreuses que nous ne l'avons fait pour les trois siècles précédents.

/. xvi9 81ÈCLX — 1® *Écriture sainte.* — Petrus de Paganinis, *Riblia cum glossis ordinaria et interlinear!,* 5 in-fol., Venise, 1495. Pierre-Ange de Monte Ulmo, *Riblia latina cum tabula alphabclica et concordantia singulorum locorum,* parue deux ans auparavant, Venise, 1492, 1501. Jean Nanni, originaire de Vitcrbc, dominicain, très instruit dans les langues orientales, composa des commentaires sur presque toute la Bible. Scs travaux spéciaux sur l'Apocalypse l'amenèrent A écrire divers ouvrages, tels que : *De futuris Christianorum triumphis in Turcos et Saracenos,* in-4°. Gênes, 1480: il s'y pose la question : *an Mühumeth sit verus Antichrislus?* Il publia ensuite, toujours dans le même ordre d'idées : *De statu Ecclesia· ab anno 148l usgue in firu m mundi,* iu-8°, Cologne 1507. Bernardin Moronl, de Milan, servite, *Dr septem dirbus creationis,* Milan, 1510. Damien Crassus, provincial des dominicains de Lombardie, *Commentaria in librum Job.* Jean Bérard Fortis, augustini, originaire de Savone, *In Cantica canticorum, seu Fons caritatis,* in-4°, Milan. 1496. *Vocabularium ecclesiasticum,* Venise, 1503, édité plusieurs fols à Milan, Mayence, etc. Antoine de (ihislandis, dominicain, de la province de Turin, écrivit un ouvrage très remarquable : *Super evangeliis totius anni,* avec huit mille questions résolues très clairement, suivant les quatre sens de la sainte Écriture. in-foL, Turin, 1507; Lyon, 1510, 1522; Venise, 15.4, 1574, 1585, 1592, etc. Philippe de Mnntoue, augustin, *In Apocahjpsim.* commentaire digne d'éloges, Padoue, 1516; Venise, 1527. Jean Ange Bellabuecus, originaire de Milan, augustin, *Viridarium sancti?, Scripturo·.* ln-4°, Venise, 1519. Albert Castclhinus de Venise, dominicain, donna de très belles éditions de la Bible, *cum concordantes Veteris et Nvvi testamintl,* Venise, 1506, 1519. Jeun de (hado, Milanais, lit de même. Ange Coradelli, ca me de Brescia, Jérôme Voila, dominicain de Mantouc, Luc Matthieu Carnccioll, canne de Naples, pu' lièrent aussi des commentaires sur la sainte É rlture. Augustin Giustiniani, d'une des plus md lcs familles dé Gênes, dominicain, puis évêque de Nebbîo, en Corse. *Psalterium hebrirum, grircum, nrabicum et chaldaicum. cum Iribus latinis Interpretationibus et glossis,* in-fol., Gènes 1516, ouvrage de grande érudition, intitulé aussi *Octapla,* parce que chaque page te compose de huit colonnes, portant en regard le texte des diverseiam nés Imprimées dans leurs caractères propres. Il préparait un ouvrare du même genre sur le Nouveau Testament, quand la mort le surprit. Agathius de Gludkl, né en Calabre, *Grammatica hrbraica,* Pans, 1540; *Commentarii in xxiv priores psalmos, cum version? tr hfbriro in latinum,* in-8®, Paris, 1540; *In Cantica canticorum,ln-4·*, Paris, 1531 .Thésée Ambroise» né à Padoue, de la noble famille des comtes d'AIbonesa, chanoine régulier de Latran, connais» nt, diton, dix-huit langues orientales, professeur de syriaque et de chaldéen A l'université de Bologne, *Introductio in linguam chaldalcam,* Pavlc, 1539. François Georges, franciscain de Venise, *Problematum in S. Scripturam libri* sex, dans lesquels sont expliqués plus de trois mille passages du texte sacré, in-4®, Venise, 1525, 1536; Paris, 1575, 1622. Bonaventure Blancus, *Thesauri S. S. Scripturarum,* en 5 livre·, in-4®, Bologne, 1534, 1537. Jean-Marie de Tolosanis, né en Êtrurie, dominicain, *De purissima ventate diviner Scripture; De correctione calendarii pro vera celebrationepaschalis, et de computatione annorum Domini.* ln-4®, Venise, 1546. Ambroise de Pistallis, de Padoue, augustin. *In omnes S. Fault Epistolas; De modo pradicandt Evangelium et Christum crucificum,* ln-8®, Venise» 1537, 1544. De nombreux commentaires de l Écriture furent aussi publiés par Taddée Cucchi, né à Chiari, bénédictin du Mont-Cassin, Venise, 1544, 1565, 1566, 1567; Milan, 1540; Modêne, 1705, etc. Placide Becchini, de Parme, dominicain, *Psalmorum omnium Davidis interpretatio,* ln-4® Venise, 1559; Bâle. 1569. Jean-Baptiste Folcngo, de Mantoue. bénédictin. *Commentaria in omnes Psalmos,* Bâle, 1549, 1557; *In Epistolam primam Joannis,* Venise, 1546, etc. Callistc de Fumeriis, de Plaisance, cha nolnc régulier de Latran, publia des commentaires sur l Évangile de saint Jean, Plaisance, 1553. etc. De mémo Antoine Delphini, de Casale, franciscain, ln-4", Home, 1587, Jérôme Scripandl, né dnns l'Apulie, augustin, général de son ordre, archevêque de Salvrne et cardinal, *Commentarii in Epistolam no Gubilas,* Venise, 1569, etc.; *In Epistolam nd Romanos,* Naples, 1601 Jacques Sadolct, de Modêne, *Commentarius in Epistolam nd Romanos,* sous forme de dialogue, Venise, 153b; Mayence. 1607. Clément Araneus, de Kagusc, dominicain. *Expositio super Epist. Pauli i d Romanos,* rétut ant les erreurs des luthériens» ln-4®, Venise, 1547. On a des commentaires de ce genre du dominicain de Venise, Nicolas de la Croix, et du franciscain de Padoue Barletta, Venise, 1545. Sancies Pagnlnl, né ṅ Lucques, dominicain, saxant hébraisant, *Veteris et Novi Testamenti nova translatio,* in-fol., Lyon, 1528, très appréciée des érudits; *Thesaurus lingua· saneter, seu lexicon hebraicum,* Lyon, 1529, ouvrage justement estimé, et qui eut de nombreuses éditions; *Isagoge, s<u Introductif ad sacras litteras,* Lyon, 1528, etc.; *Catena argenteo in Pentab uchum,* 6 in-fol., Lyon, 1536; etc, etc. Zacharias de Florence, dominicain, traduisit en Italien le Nouveau Testament, sous le titre : *Il Novo Testamento trudoUo in lingua loscana,* in-8®, Venise, 1536, 1542. 1561 . Sancies Mannochinus, son confrère, né vu Éirurie, professeur d'hébreu en diverses universités: *Lu Ribiu, nuovumente tn dotla dati' hebruIca verilà in lingua toscana... eolb croniche del tempi.. e molle cos»· utilissime,* Venise, 1538, 1546. François Arola, frunsciseain, *Concordantis bibli rum,* Lyon, 1551, Jacques Nacchlantc, né en Étrurie, dominicain évêque de Chiopgiu, *Enarrationes in Epistolas D, Pauli,* 2 in-fol., 1567. Baphnil Cnstruccl, bénédictin de Florence, *Harmonur \eteris et Novi Testamenti,* Venise, 1570. Nicolas de Monte Gcorplo, *Codex de rnosaico et veteri jure enucleando,* ln-4®, Bologne, 1574

Grégoire PrinmUcci, né en Étnirie, dominicain, *Exjiatio litteralis omnium Epistolarum* ô\ *Pauli,* in-l··, Venise, 15b4 Sixte de Sienne» dominicain, *bibhoth.a sonda, 2* In-fol., Venise, 1966, ouvrage d'une très grande érudition sur tout ce qui a rapport aux Minh-s Écritures, et, pour ce motif, souvent réimprime. Cumirano, franciscain, de Fellrc, *Conciha-ho locorum totius Scriplune qui inltr se pugnare videntor,* 3 in-8% Paris, 1556-1558; Anvers, 1557; Douai, 1623,etc. Jean Marie B»«llianus. *Expositio Evan-g<ln S. Marci,* In-8·, Venise, 1570. Pierre Capossac<hi de Panianclo, franciscain, *in Canticum canticorum et Àfxjcalypsim observatio,* in-fol., Florence, 1572* 158b. Ln très grand nombre d'aulrcs auteurs publièrent, à cette époque, des commentaires sur diverses parties des Livres saints.

2e *Patrologic.* — Panni ceux qui, au xvi» siècle, s'occupèrent d'éditer les œuvres des saints Pères, de lrs traduire, ou de les expliquer, citons Zénobe Ac-l joli, dominicain de Florence; Georges Cribelli, prêtre de Milan; ÉUenne bulcini, chanoine de cette même ville; Bonifatc Simonelta; Taddéc Ugolcto, de Panne; A tapit, de Vicence, chanoine régulier de LaIran; Jean Matthieu Giberti, de Pakrme, evêque de Vérone; Augustin Sosthcnrus Fregosus, de Gènes, auk'ustin; Jean Hi utius Vellinus, de Camerino, conventuel; Ambrpiie Ferrari, de Milan, bénédictin; Victor, évêque de Klcti; Jean Charles Bovio, de Bologne; Pierre François Zino, de Vérone; Latinius, dt· Vderbe, très estimé de Baronius qui lui attribue du yeux de lynx, pour découvrir les fautes; Félix Pcrctti, si connu ensuite, sous le nom de Sixte V, et qui, étant cardinal, édita les œuvres de saint Amimise, 5 in-fol., Borne, 1580-1585, etc...

3e. *Théologie scolastique.* — De nombreux théologiens tnivallièrent, a cette époque, ;t répandre les do urnes de saint Thomas d'Aquin. Panni eux, nommons Vincent Bandclius; Reginald de Montoro, sicilien; Eustache de Platea, do Bologne; Corneille Sambucus, de Vérone; Matthieu de Sicile; Michel Saruvc* »,de Pletra Sancta. Guillaume Farinone, augustin, n genl des études à Padouc, publia : *Conciliatio controversiarum inter D. 'Thomam et Ægidium Columnam,* In-Ie, Padoue, 1514, Jean Basadonna, patri*ten de Venise et ambassadeur de cette répu· lique auprès du Saint-Siege. *Dialogi 5 theologici,* lu ' , Vtini.e, 1518. Jérôme Visconti, de Mihm, domim am, *De obligatione pupah; utrum scilicet papa s· obhyare possit dominis cardinalibus od ulus, volo ri juramento,* in~V, Paris, 1512; l'auteur se prononce pour ralhnnative. Thomas de Vio, si connu sous le nom de Cajétnn, A cause de son lieu d'origine, peut-être le plus subtil des scolastiques, général des domini uins, et ‹ordinal. Outre de nombreux ouvrages de philosophie, il composa son célèbre *Commentarium in S. Thomir Summam theologicum,* 4 in-fob, Lyon, 1540, 1541, 1552, 1558, très souvent réédité dans la suite, à Rome, Venise, etc. On a. de lui aussi, de nombreux *Opuscula theologica,* dans lesquels sont traitées de nombreuses questions thêologiques, cl réfutées beaucoup d'erreurs, entre autres, elles de Luther, 3 in-fol., Lyon, 1562, 1581. Ruine» 1570; Venise, 1588, 1594, 1596; Anvers, 1612, etc., etc; *De auctuiilat? ραρκ et concilii utraque invicem comt>ara(a,* kl-4·, Rome, 1511 ; Cologne, 1512; *Dt dtuina pontificatus romani pontifias institutione et oudoritutc,* Cologne, 1521; Milan, 1521; *De indulgtnlii· ; Decan/esdonr venialium et omnium murtuhum; Dt rfj <tu absolutions sacramentalis; De thesauro u dilgtnharum; Dr sacranantis; De misses sacrifice d ritu adversus luthrranos,* Rome, 1531; *De fide et opmbus adt^^us novatores,* Rome, 1532; *De communiune sub ulniqiie specie; De invocatione sanctorum,* Rome, 1531. Il composa également de nombreux commentaires sur PÉ rlIurc sainte, mais qui sont beaucoup moins estimés que ses œuvres philosophiques cl théologiques. Voirt. n, col. 1313 sq. Un di; ne émule de Cajvtan est François Silvestre Ferrariensls, ainsi appelé, de Ferrure, sa patrie. Son commentaire sur lu *Summa contra gentilem* de saint Thomas d'Aquin, est resté classique. On a de)m aussi de nombreux commentaires sur les livres d'Aristote; de plus : *De convenientia institutorum romanie Eccl> nu* adversus Lutturum de hoc pessime smlientem,* Rome, 1525; Venise, 1525; Paris, 1552. Gilles de Vilcrbe, général des augustius, *Commentarii in 1 libr. sententiarum.* Voir t. vi, col. 1365 sq. Jérôme Gadi, conventuel de Bologne, *Commentaria in Quudlibda Joannis Scott,* Bologne, 1513. Laurent de Brescia, *Isagages in Joannis Scoti formalitates,* in-8°, Brescia, 1537; Venise, 1588. D'autres franciscains écrivirent aussi à cette époque, pour soutenir et propager les doctrines de Scot. Jérôme Maripelri, d'une noble famille de Venise, franciscain, *Summa divinarum ac naturalium difficilium qiuestioniun,* in-fol., Venise, 1506. Isidore de Isolants, dominicain de Milan, *De ælernitate mundi contra averroistas,* in-8% Pavie, 1513, 1522; *Disputationes calholicæ quinque, de igne inferni; de igne purgatorii; de modo remissionis per indulgentias,* etc., In-fol., Milan; Pavie, 1522; Lyon. 1580. Jean François Poggio Bracciolini, chanoine de Florence, *De potestate papa ei concilii.* Dominique Jacoballus, ou Glavobacd, *Traclalus de concilio,* Rome, 1538; ouvrage classique, plusieurs fois réédité, et inséré dans diverses collections, telles que celles de Labbe, de Roccabcrli, etc. Antoine Beccaria, de Fcrrare, et Paul Manna, de Crémone, l'un et l'autre dominicains, composèrent des commentaires sur les œuvres de saint Thomas. Ambroise Calharin, dominicain, dans le monde Lancelot Pulili, d'une noble famille de Sienne, *Apologia pro veritate catholica atque apustuliia fidei ac doctrina adversus impia ac valde pestifera M· Lutheri doymala, ad Carolum imperaturim,* Florence, 1520; *Excusatio disputationis contra Luthirum,* in 4°, Florence, 1521; *Speculum harrelicorum,* Rome, 1532; Lyon, 1541. Il publia aussi un grand nombre d'opuscules théologiques, Lyon, 1542, etc. Λ Iα même époque, beaucoup d'autres auteurs traitèrent des sujets particuliers de théologie, tels que Jean François Camène, de Pérouse; Jérôme Aiendrisl, servite; François Romeus, dominicain; Jérôme de Fornarlis, de Pavie; Antoine Marraphu, d'Apulic; Barthélemy Splna, de Pise; Philippe Arvhinti, de Milan, archevêque de celle ville; Vincent d'Aquila, conventuel de Bologne. Contre les hérétiques de ce temps écrivirent spécialement Jean Ange Arcimboldl, d'une noble famille de Milan, *Catalogus hrenltcorum.* Milan, 1551; Benoit de Castro Sangri. b< nédictln du Mont-Cassln, *De hn resibus et haeresiarchis,* Venise, 1544; *De censuris ecclesiasticis,* Venise, 1542. Berard Bonjean, évêque de Camerino, *Epitome in universam Summam thcol^glir S. Thornee,* Venise, 1564. Jean Paul Donnât, carme de Florence, *Solutiones cd contre di< tiones in dictis Aristotelis et D. 7 homer.* Jean Ballainl, conventuel d'Andrla, dans le royaume de Naples, Jacques M il; fossa, trancls-cain de la province de Turin, Christophe de Padouc, général de» augustlns, Jean Bolo.ni, de Païenne, méritent aussi une mention spéciale, parmi les théolugiens M'olastlqurs de la fin du xvr siècle, Vincent Jus Inien, général des dominicains et camlnnl, publia les *Opera omnia S. Thorny* 14 in-foh, Rome, 1570-1571. édition estimée, quoique plusieurs autres raient suivie Bonaventure Manenti, franciscain de Brescia commenta les ouvrages de Scot; et son conlrèrc Antoine Casimir de Brunduslo, publia une expila/

lion du même docteur, sour le titre *Scotus dtlucidatus,* 2 in-fol., Naples, 1597, 1007. Matthias d'Aqunro, dominicain, *Controversia inter D. Thomam et caleras theologos ac philosophos,* in-fol., Venise, 1580. Dans les dernières années de ce siècle parurent un certain nombre d'ouvrages pour la diffusion des doctrines de Scot ou de saint Thomas, publiés respectivement par des franciscains ou des dominicains. Il serait trop long, et sans Intérêt, d'ailleurs, de les énumérer tous.

4° *Polémique.* — Finns Fini, d'Adria, *Flagellum (n Judivos ex sancta Scriptura, 2* ln-4®, Venise, 1538, 1569; Ferrare, 1573. Alphonse Ricci, *Dialogus de purgatorio animabas purgandis præparato,* contre les vaudols, ln-4®, Paris, 1509, 1512. Jérôme Donal, d'une noble famille de Venise, *De sacrorum principatu adoersus græcos cum romano pontifice contendentes,* Venise, 1525; *De processione Spiritus Sancti libri IV,* publié par le cardinal Mal, *Script, pet.,* t. vn, p. 1-162. Jean François, neveu du fameux Pic de la Mlrandole, *Examen vanitatis doctrina? gentium,* in-fol., 1520. Pierre Colonna, d'Apulle, observantin, *De arcanis catholicae veritatis, adversas judæos,* 1518; Râle, 1550, 1561, 1591; Paris, 1602; Francfort, 1603, 1612, 1672.

Contre les erreurs de Luther, outre le cardinal Cajétan, beaucoup de théologiens italiens combattirent vigoureusement. Nous Indiquerons Ici les principaux. André Burlus, augustinicn de Ferrare, *Defensorium apostolicæ auctoritatis,* Iη-4·, Ferrare, 1521; Milan, 1523. Anselme Bocîurnus, de Vlccncc, nu'ustin, *De indulgentiis.* Jérôme de Monopoli, dominicain, *De necessitate bonorum operum adversus Zivinglium,* in-8°, Naples, 1539. Thomas, surnommé Illyricus, à cause de scs parents, mais né dans la Marche d'Ancône, observant In, *Clypeus status papulis,* in-4®. Turin, 1523; *Clypeus catholicae Ecclesia? contra dogmata Luthcri,* ln-4®, Turin, 1524. Jean de Fano, observantIn, puis capucin, *Incendio delle litanie tuterane, cioé contra la perniziosissima Eresia di M. Lutero,* Bologne, 1532; Rome, 1535; Anvers, 1589. Albert Pie, franciscain, d'une noble famille, alliée ά celle de Pic de la Mirandole, *In locos variarum lucubrationum Erasmi et Lutheri, libri XXII/,* in-fol., Venise et Paris, 1531. Ixiuls de Orlano, *De potestate sununi pontificis, de fide, operibus ac libero arbitrio, adversus Lutherum,* Venise, 1534. Christophe Marcel, patricien de Venise, puis archevêque de Corcyre, *De auctoritate summi pontificis et de his quae ad illum pertinent, contra M. Lutherum,* Florence, 1521. Jérôme Pcrbuono, de Lombardie, *Oviliorum opus.* In-fol., Milan, 1535, ouvrage de grande érudition contre Luther. Paulin Bernardini, de Lacques, dominicain, *Concordia ecclesiastica conlro tutti gli cretici,* in-8°, Florence, 1552. Julius Castellani, de Faenza, *De imaginibus et miraculis sanctorum adversus haereticos Ubri IV,* Bologne, 1569. Lælius Zecchi, chanoine de Brescia, *Tractatus theologici et canonici,* 2 in-4°, Brescia, 1591, le premier qui ait traité l'ensemble de la théologie, au point de vue de la polémique; *De indulgentiis et fubilæo anni sancti,* Cologne. 1601; *De republiai ecclesiastica,* Vérone, 1599. Antoine de Castro novo, augustln, de Sicile, *Regnum Christi, sive de Ecclesia romane libri VIII, adversus schismata,* Rome, 1582. Ange Pientlnl Corslnlanl, d'Élrurie, dominicain, *Dimostraiioni degit errori delta perfida setta maometana Ubri* F, *cloè VAlcorano rlprova/o,* in-fol., Florence, 1588, 1603; Rome, 1596; *Tract, de fubilteo in IV libros distinctus,* Rome, 1575.

5o *Théologie morale et pastorale.* — Jean Louis Vivaldi de Mondovi, dominicain, *De veritate contritionis.* in-fol., Saluées, 1503, ouvrage très souvent réédité dans la suite, Lyon, 1505; Paris, 1508, etc. Théodore Suigo, dominicain, *Confi ssionario uhhsimo ad ogn(persona,* Milan, 1496, 1'05, 1518. Celsus Mallei, chanoine ré aller de Latran, *Monunu ntum compendiosum pro eon/ ssiordbus,* in-4®, Rome, 1491; Venise, 1498; *Disserti* ho *dt ,unsoria ne christtant principes sibi usurpent census* «rf< *lasticos, ad senatum venetum,* in-4®, Bologne, l 194, etc. Jacques Caviccl, de Parme, *Con/essionale,* Parme, 1509. Venise, 1529. Silvestre Mozolini, de Prlerio, en Piémont, dominicain, outre plusieurs ouvrages de polémique contre Luther, composa, pour la théologie morale, la *Summa summarum,* surnommée *Sitvrstrina,* du nom de l'auteur, di' iséc en 715 articles, qui, disposés par ordre alphai étique, traitent tous les points de la théologie morale, in-foL, 1516; Strasbourg, 1518; Lyon, 1519, 1524, 1541; Venise, 1569, 1578, 1581, et ensuite plus de quarante fois réimprimée. Jean Cagnazzo, né dans les environs de Gènes, *Summa de casibus conscientia,* Bologne, 1517, 1520; Venise, 1580, 1602. Antoine Mehus, de Crème, augustln, *De vero ac legitimo intellectu privilegiorum praecipue con/essanorum, de potestate absolvendi a casibus reservatis,* Brescia, 1525; Venise. 1566. Antoine Saxo llni, franciscain, *Illuminata conscientia,* Florence, 1512, Vincent Glachari, dominicain de la pros Ince de Ferrare, *De necessitate con/essionis vocalis omnium peccatorum,* in-4®, Venise, 15G9. Beaucoup d'autres auteurs, vers la même éjioque, publkrcnt des traités sur des points particuliers de momie : nous croyons Inutile de les citer Ici. Barthélemy Fumus, de Plaisance, dominicain. *Summit casuum conscientiae,* surnommée *Aurea Armiltu,* Venise, 1550, 1'67, 1574, 1578; Ansers, 1576; 1591: Lyon, 15 4. Saint Charles Borromée, *Acta Ecclesiae M d(›-lanensis,* in-fol., Milan, 1599, très sou en*. nSéûi es dans in suite, à cause de leur utilité pour le min ntêre pastoral. Des extraits particuliers en furent pu Mes, tels que : *Instructiones pro con/essartis; Pastorum instructiones,* etc.

6® *Ascétisme et mystique.* — Matthieu Bossus, chanoine régulier de Ijitran, *De verts ac sol tan bas anima: gaudiis,* Florence, 1491; Strasbourg, 1509; *De vero sapientur culfu; De tolerat'd^ adversis,* etc., Stnilbour , 1509. Marc Vlgerius delta Roverr, · nventuel, *De excellentia instrumentorum dominicae passionis,* In-foL, Fano, 1507. Antoine de Monclin, franciscain, de Grnes, *Commentaria in theologiam mysticam S. Dionysii,* Bologne, 1522; *Dim forium i fl immandf mentem in abyssum divini lumina,* 2 in-fol. Bologne, 1522, souvent réédité. Matthieu SÜvagL ohs rvnnttn. *De nuptiis anima· cum Christ rjus sponso,* in-8®, Venise, 1542 : *De tribus peregrinis, scu de divinis pcr/ectiontbiis et philosophia sanctorum,* ln-8®, Venise. 1542; *hibyrinlhi duo de mundano cl divino amore,* ln-8®, Venise, 1542. Pierre de Lacques, prêtre d'une très haute snlnteté cl honore du don des miracles, *Dottrina del ben martre,* Vcnhc, 1529; *Della umiltâ,* Bologne, 1515. Anzol de Plaisance, chanoine régulier, *Dialogo del sofiportare le avrrrsttà e le tribolazioni del monda patientrmcnlt,* Venise, 1527. Pierre Delllnf, vénitien, général des cnrnnldulrs. *Epistolarum libri duodecim,* très remarqua les, Venise, 1524. ScraOno Acetl, chanoine ré ull<*r de 1Iran. *Opuscula spirihmha.* très souvent réédités, Venise, 1541, 1562; Plaisance, I5 ›0; Anvers, 1581. Il en existe une traduction Italienne.

7® *Droit canon.* — Les Décrétales eurent, nu xvi® siècle, de nombreux commentateurs. Parmi eux. nommons Felinus Marie Sandcus, de Re in. Louis Bolognlnl, de Bologne; Pierre de Ravenne; Jean Antoine de Snn Georgio, de Milan: Mariano Bnrtvifnl auditeur de Rote, ù Rome; Ro· Curti, professeur de droit canon et sénateur de Milan; Bernard de Côinc.

dominicain, qui publia^ en outre : *Lucerna inquietlorum furretleæ pravitatis,* in-8®, Milan» 1566; Borne, 1581; Venise, 1596. Jacques Castellani de Tara, chanoine de Latran, *Tract, de sanctorum canonizatione,* dédié A Léon X. Sal. Alberteschi, *De potestate cardinalium, mortuo vel impedito papa,* Rome, 1520. Philippe Decius, de Mil m, auditeur de Rote, et sénateur de Milan, *Consilia,* 4 in-fol., Pavic, 1512-1531; *Commentaria in Decretales,* Lyon, 1557; Venise, 1576. Pierre André de Gambarinis, né A Bologne, cl évêque de Faensa, *Commentarium in Extrav. Julii 11, de eleelione simoniaca romani pontificis,* Rome, 1528; *De beneficiorum permutatione; De officiis et auctoritate Lgatl a latere,* ln-fo!., Venise, 1585. Paul Cittadino, de Milan, *Tract, juris patronatus,* Venise, 1583. Hippolyte Marsilius de Bologne, *Notabilia ex utroque jure,* m-foL, Milan, 1512. Jacques Siinonctta, de Milan, cardinal et évêque de Pérouse, *De reservattone beneficiorum,* Rome, 1588. Augustin Bcro, de Bologne, *Qu/estlones,* Bologne, 1550; Venise, 1574; *Commentaria super Decretales,* 3 In-foL, Lyon, 1550-1552 ; *Consilia,* 3 In-fol., Bologne, 1567; Venise, 1577. Laurent Plnus, de Bologne, surnommé *Junior,* pour le distinguer de celui dont il a été question, au siècle précédent, *Consilia notis illustrata,* in-fol., Venise, 1529; *Supra quinque libros Decretalium,* Venise, 1579. Marc Antoine Marcscotti, chanoine de Bologne, *Repetitiones 9uper VI Decretalium,* Bologne, 1506; *Decisiones S. Roter,* ln-4·, Bologne, 1578; Rome, 1589, 1604. Andreas Alclati, de Côme, *Judiciarii processus compendium, et utnusque Juris praxis,* Cologne, 1536. Antoine Gabrieli, doyen des avocats consistoriaux. *Communes conclusiones in septem libros distributa,* in-fol., Venise, 1520, 1574. Paul Borgasi, de Feltre, *De irregularitatibus et impedimentis ordinum, ac de censuris ecclesiasticis et dispensationibus super eis,* in-foL, Venise, 1574. Henri Bottea, *De synodo episcopali et de statutis episcopi synodalibus,* Venise, '584. Matthieu Ugonl, *De conciliis,* in-fol., Venise, 1565. Thomas Campeggl, de Bologne, évêque de Feltre, *De auctoritate conciliorum,* in-fol., Venise, 1561; *De auctoritate et potestate romani pontificis in Ecclesia Dei,* Venise, 1562; *De residentia pastorum; De ceehbatu sacerdotum non abrogando,* Venise, 1554; *Opuscula* sur diverses questions de droit canon, Venise, l 81. Antoine Cucchl, *Juris canonici institutiones,* un des premiers ouvrages qui traite du droit canon, en général, suivant un plan systématique; aussi eut-ll de nombreuses éditions : Lyon, 1564, 1574; Ravie, 1565, etc. Guillaume Redoanl, de Gênes, I évêque de Nebblo, en Corse, nonce apostolique A Naples, *De spoliis ecclesiasticorum,* Rome, 1569; *De alienationibus rerum ecclesiasticarum,* Venise, 1572; *De simonia,* Venise, 1565. Mathias Alberti, de Florence, ollvétaln, *htituzione canonica nclla quale si contient le leggi di santa Chiesa, le ordinationi de ss. ponteflci e le costiluzioni di tutti sacri concill,* in-4®, Venise. 1569, 1571. Jean Pierre Stupano, ublat. *Compendio dell'istltuzione rd autorità de' ministri ecclesiastici cd in particolare de9 sommi ponteflci,* Iη-4·, Milan, 1591. Jérôme Garimberti, *De romanis pontificibus et cardinalibus,* in-4·, Venise, 1568. Remigio Nanni, dominicain, de Florence, *De summi pontificis auctoritate, de episcoporum residentia, de beneficiorum pturalitüfe,* in-4°, Venise, 1562. Raphaël Client, de Venise» *De legato pontificio,* Venise, 1558. Cés r Maiulelli, *Collectio diversarum constitutionum et litterarum romanorum pontificum, a Gregorio VII ad annum ir Grtgoril XIII,* In-toL, Rome, 1579. Jean Paul Lancelottl, professeur de uroil « l'univer- $ ‹ de Pérouse, sa patrie. *Institutiones juris canonici d m dum institutionum Justiniani,* ouvrage précieux, tria souvent réédité, in-4®, Pérouse, 1563, 1567; Paris, 1685 ; *De comparatione juris pontificii ac atsarei,* Lyon, 1584, 1603; *Regularum ex universo pontificio Jure libri très,* Pérouse, 1587. Graziani de Garzadoio, chanoine de Viccncc, *Compendium furis canonici,* in-fol., Venise, 1580. Marc Mantua Bcnavidio, de Padouc, *Dialogus de concilio; Commentarii juris canonici, 2* In-fol., Padouc, 1563. Jérôme Albani, de Bergame, cardinal , *De ecclesiarum immunitate et de personis ad eas confugientibus,* Rome, 1564; Venise, 1584; *De cardinulatu,* Rome, 1541; *Disputationes uc consilia,* Rome, 1553; Lyon, 1563; *Lucubrationes in Rartoli lecturas,* 2 in-fol., Venise, 1559, 1561, 1571. Hannibal Grassi, de Bologne, évêque de Facn/a, *De jurisdictione universali summi pontificis in temporalibus,* inséré par Roccaberli dans la *Ilibl. ponti/.,* t. iv. Quintilien Mandosi, *In regulas cancetluriir apostolica,* In-4®, Venise, 1554. Jérôme Manfredi, de Bologne, *De cardinalibus S. R. Eccl.,* in-fol., Bologne, 1564 ; *Super attentatis, appellatione pendente, libri duo,* 2 in-fol., Bologne, 1561, 1563. Gabriel Palcolti, *De sacri consistorii consultationibus,* Rome, 1596 Félicien Niguarda, de Côme, dominicain, évêque de Sainte-Agathe, puis de Côme, *Enchiridion de censuris, irregularitate et privilegiis,* Ingolstadt, 1583; *Manuate visitatorum,* divisé en 2 livres, Rome, 1589; *Manuale parochorum,* Ingolstadt, 1582. Paul Fuscus, *De visitatione et regimine ecclesiarum,* in-4·, Rome, 1616; *Singularia in jure aesareo atque pontificio,* Venise, 1574. Simon Majoli, d'Asti, *De irregularitatibus et aliis canonicis impedimentis,* in-4.·, Rome. 1576, 1619. Joseph Mascardl, évêque auxiliaire d'Ajaccio, *De probationibus,* 3 in-fol., Francfort, 1593-1596. Pierre de Pérouse, *De mutatione status ecclesiarum,* Venise, 1584; *De mutatione status personarum ecclesiasticarum.* Jérôme Gigante, *De pensionibus ecclesiasticis,* Iη-4·, Venise, 1570, 1588.

8® *Liturgie.* — Pierre Casola, chanoine de Milan. *Rationale cæremoniarum missæ ambrosianæ.* Milan, 1198, 1499. Marc Rosllio de Follgno, *Oïdinationes divini officii totius anni,* in-8n, Rome, 1503. Antonin Dul'lali, de Florence, augustln, *Computum solis et luna* Florence, 1514; *De reformatione ritus celebrationis festorum,* Florence, 1519. Paris («rassi, chanoine de Bologne, maître de cérémonies de la chapelle papale, à la cour romaine, Dr *caremoniis cardinalium et episcoporum in suis dicrcesibus libri duo,* Rome, 1580, 1587; Venise. 1582; *Ordo romanus,* Inséré par Martènc dans *Tr. de antiqua Ecclesitr disciplina in divinis officiis,* Lyon, 1706, p. 595 sq., ouvrage plein de détails très Intéressants; *Diarium curler romanæ,* inséré par Ch.-G. Hoffmann dans la *Nova scriptorum et monumentorum collectione,* Leipzig, 1731, p. 401-500. Marcel Francollnl, *De tempore horarum canonicarum,* Rome, 1531; Venise, 1605. Luc Gauricus, *Kalendarium ecclesiasticum novum, ex sacris litteris probatisque veterum patrum synodis,* ln-4°, Venise, 1552. Alberic Oliva, *Commentari sapra li rill della Chle.sa di Napoli,* in-8®, Rome, 1550. Joseph Pamphili, de Vérone, augustln, *De origine multarum gravissimorum in Eccltsia cæremoniarum; De exorcistis et antiquo ritu torquendi et expellendi dirmones; De sacris ritibus apud veteres pontifices in conficiendis et administrandis baptismatis, chrismatis et eucharistie sacramentis,* ouvrage précieux, divisé en trois livres. Marc Antoine Colonna Marsilicus, de Bologne, archevêque de Salcrne, *Hydraglotogta, slve de aqua benedicta,* Rome. 1586, 1605, ouvrage de grande érudition. Michel Timothée, In *divinum officium questiones CCC,* Venise, 1581; *De sacrificio misse,* Venise, 1584; *Institutio ad episcopos de sacrosanctis Dei ecclesiis vUilandts,* ln-4®, Venise. 1581 Jean François Bonoml, de Crémone, évêque de Vcrceil, *Re/ormationls ccclestasliCK decreta generalia*

omnium ecclesiarum usibus accommodata, iii-8% Cologne» 1585«

9· *Histoire ecclésiastique.* — 1. *Histoire générale.* – Sigismund Visconti, *Historia ab anno 1475 ad annum 1610,* publiée avec la version italienne, par Ferdinand Calbri, 2 ln-8% Rome, 1882-1883. Jacques Philippe Fpresta, d'une noble famille de Bergame, augustin, *Supplementum chronicorum ad annum 1442, libri st χώ cim, Imprimée* jusqu'i· douze fois, du vivant de l'auteur, à cause de son Utilité» in-fol., Venise, 1183, etc., quelquefois sous le titre de *Nooissinuc omnium historiarum repercussiones ;* c'est vraiment une histoire universelle de l'Église, des empires, des villes principales et des hommes illustres. Jean Stella, prêtre de Venise, *Vitre 230 romunorum pontificum a S. Pctro us(pic ad Juhum II,* Venise, 1505; BAle, 1507. Jacques de Volterra, secrétaire et protonotairc apostolique, *Diarium romanum de Sizti* l V *pontificatu an. 1471-1484,* inséré par Muratori, *Script, ter. Hat.,* I. xxni, col. 147 sq. Jean Lucidi, vénitien, mathématicien célèbre, *Dt emendationibus temporum ab* o. *c. usque ad annum 1535,* Venise, 1537, 15-16; continué par Jérôme Bordi, jusqu'en 1575, Venise, 1575, ouvrage important pour la chronologie. François Carpcsani, de Parme, *Commentaria temporum ab anno 1470 ad 1526,* inséré par Marlène dans la *VH. scriptorum et monumentorum collectio,* t. v, col. 1177-1426. Raphaël de Volalerra, en Étrurie, secrétaire de plusieurs papes. *Vitiv romunorum ponti/iium Sixli IV, Innocenti VJII, Alexandri VI, et Pii 111,* Venise, 1518. Jérome de Lcandris, de Trévisc, archevêque, cardinal et légal du pape, en France et en Allemagne, *Epistola' et Relationes,* récit de scs légations, publiées par Læinmer, *Monumenta valicana,* Fribourg, 1861 ; et par le cardinal Mai, *Spicilegium rom.,* t. ni. Onuphre Panvini, de Vérone, augustin, *Epitome vitarum rom. pontificum de s. Petro usque ad Paulum IV,* Venise, 1557, 1567; *Chronicon ecclesiasticum a C. Julii Cicsaris tempore usque ad imper. Maximilianum II,* Cologne, 1568, Louxain, 1573: *De Sibyllis cl carminibus sibijllinis,* Venise, 1567; *Fausti et triumphi romunorum a Romulo usque ad Cantum V imperatorem,* Venise, 1557, ouvrage de grande valeur pour l'histoire de l'antiquité et du moyen âge. Charles Sigoni, de Modènc, *Historia ecccles iastica,* divisée en 14 livres, 4 in-fol., Milan, 1732, ouvrage remarquable par son érudition. Antoine Ciccarclli, de Follgno, *Vite de' Ponteflci,* Rome, 1588.

2. *Histoire des Églises particulières cl des ordres religieux.* — Fabricius Marlianl, de Milan, évêque de Plaisance, *Chronica episcoporum placcntinorum; Annales Mi dtolanenses,* ouvrages insérés par Muratori, *Script, rer. ilal.,* t. xvi, col. 627 sq., 641-840. Bernardin d'Aqulla, observant in. *De coenobiis cl viris piis provincire S. Bernardini, scu Aprutii,* Venise, 1612. Benoît Zacharias, de Viccncc, chartreux, *Vila S. Brunonis cl origo ord. cartusiani,* Paris, 1524. Ambroise Tacgi, de Milan, dominicain, *Chronicon ordim> prtedicalorum generale, G* in-fol., ouvrage resté manuscrit, mais dont sc sont beaucoup servis les auteurs subséquents. Antoine Bclloni, d't dîne, *Vito patriarcha· rum aquihfensium usque ad annum 1530,* insérées par Muratori, l. xvi, col. 23-70. Jean Philippe de Novare. *Chronica canonici ordmis.* Crémone, 1535. Étienne Usodimare, génois, dominicain, *Catalogus magistrorum ordinis, cardinalium, antistitum, martyrum, beatorum ac doctorum,* in-4®, Rome, 1555. Auguste, de Florence, carme, *Historia camaldiilcnsium,* divisée en trois livres, In-4·, Florence, 1575. Michel Poccianll, servite, aussi de Florence. *De illustribus viris ftorentmis,* ouvrage continué par Ferrinl ue Prato, Florence. 1589.

3. *Hagiographie.* — Barthélemy Pallazuolo, augustin, *Martyrologium,* in-4°, Pavie, 1481, ouvrage assez étendu Étienne Serva, de Crémone, chanoine régulier de Lalran, *Vita S. Ubaldi,* Panne, 1519, 1523; Rome, 1628. Ambroise Calepin!, *Vita B. Joannis Boni, eremitic O. S. Aug.,* insérée dans les *Acta sanctorum,* octobre, t. IX, col. 718 767, Vincent de Facnza, dominicain, *Vita B. Jacobi Salomonii veneti,* insérée dans les *Acta sanctorum* du 31 mai. p. 460-L 5. Ni» oins Valla, *Vita S. Praneisci,* Florence, I 198. Unare Squarrialupo, de Florence, bénédic lin. *Vita d passio S. Berlhurii,* qui manque de critique, d'après les auteurs des *Acta sanctorum,* octobre, t. ix p. 660-682. Louis Lippomano. de Venise, *HitJori* d·- ritis sancturum,8* in- P, Venise et Rome, 1551-1560, ouvrace estimé des érudits et loué par les boilandistes. Pierre Galo ini, d'Ancône, protonotairc apostolique, *Martyrologium romunum annotationibus historicis illustraturn.* Milan, 1567; Venise, 1578; Rome, 1584.

4. *Histoire littéraire.* — Bernardin Rutilio, de VIcence, *Dr vitis jurisconsultorum.* Ltandre Alberti, de Bologne, dominicain, *De vins illustribus ord. prædicatorum, libri sex,* Bologne, 1517, ouvrage exact et finement écrit.

II. **IF/r** *SIÈCLE.* — 1. *Écriture sainte.* — Dans le premier quart du xvn· siècle, un certain nombre d'auteurs commentèrent ou expliquèrent divers livres de la sainte Écriture, mais sans grand éclat. Parmi ceux dont le nom est resté, vitons Galeato Trissino, de Viccncc; Taddée Guldello, de Pérouse; Sixte Lamperti; Pantaléon Panvini; Antoine AgciU, de Naples. Le plus digne d'etre connu erl Marius a Calassio. franciscain, hébralsant de marcue, travailleur infatigable, qui, le jour même de sa mort. 21 janvier 1620, récita encore les psaumes en hébreu. On a de lui : *Grammalica, canones generales lingare sanctie, Dictionanum hebraicum et Concordantur S. S. Bibhorum ht braicorum,* 4 In-fob, Rome, 1622; Londres, 1747. ouvrage très estimé des érud ts. Fa nnus Pauluzzi, évêque de Plcve, *Cotnmmtoru m Pentateuchum,* Rome, 1619; *In Machubteos,* in-fol., Home, 1625; *In quatuor Evangeha,* in-fol., Home, 1619; *In Adus apostolorum, in Epistolas Pauli ei diorum apostolorum* in Apocalypsim,* in-fol., Home, 1619, Dominique Ginnasi, de Bologne, nonce apostolique et cardinal. *Interpretationes in Psalmos et Annotationes in Pentateuchum,* ouvrages pieux et savants, 2 in-fol., Rome, 1636. Camille Pulsicto, vamaldule, *In omnes Psalmos Davidis,* in-4·, Venise, 1628. Jean-Baptiste Bandini, de Florence, publia le *Psalterium vaticanum,* d'après les anciens manuscrits, in-4°, Rome, 1619. Antoine Giggeo, de Milan, traduisit en latin les commentaires hébreux de Haschi, Abcn Esra, et LcM Gerson, auxquels il ajouta des explications personnelles, in-l°, Milan, 1620. Jean Étienne Menochius, de Pavic, S. J., *Brevis explicatio tensus litterulis S. Scriptura·,* 2 in-fol., Cologne, 1630. On en lit plusieurs éditions, dans la suite, mais très défectueuses, excepté les plus récentes. Charles Jean Golino, de Fano, *Edcngraphia,* ou description du paradis terrestre, in-fol., Messine, 1619. François Quarcsmlo, franciscain, ayant résidé longtemps en Palestine, *Elucidatio terra· sanctu historica, theologica cl morulis,* 2 in-fol., Anvers, 1639, ouvrage très important pour la géographie historique de la Palestine, réédité, au xix· siècle, par Cypricn de Trévisc, Venise, 1S82. Vincent GlUberti, de Naples, général des clercs réguliers, *Cieli Davidici, varia· verstones psalmorum commentariis et moralibus conceptibus stellatur,* 4 in-fol., Naples, 1639-1650, ouvrage surtout utile aux prédicateurs. Paul Mincna, de Bari, dominicain, mathématicien et astronome. *De neomeniis Salomonii perpetuis libri duo,* in-4°, Vlco, 1599. Thomas Colonna, de Païenne, capucin. *Commentaria moralia super duodecim prophetas minores,* Païenne, 164 1. Paul \ ecchlo

de Naples, chanoine théologal de Capoue, *Observationes ornhigemt eruditionis, sive phystognorucrr et medic# in S. Scripturam, libri duo,* ln-4®, Naples, 1640. Michel Ghisîicri, de Home, clerc régulier, très Instruit des langues orientales, *Cumia niant in Canticum canticorum Salomonis,* d'après le texte hébreu et le grec des Septante, in-fol., Home, 1009; Venise, 1613; Anvers, 1614 ; Paris, 1618, etc. Pau! Ares!, de Crémone, théalln, *De vero sacri Cantici canticorum Salomonis tum historico tum spirituali sensu,* ln-4·, Milan, 1640; *Velitationes sex in Apocalypsim,* Milan, 1647. Louis Novarino, de Vérone, *Sacrorum electorum,* 5 in-fol., Vérone, 1646, sorte d'encyclopédie scripturaire; *Schediasmata saeropro/ana,* même genre d'écrit, in-fol., Lyon, 1635; et beaucoup d'autres commentaires sur la plupart des Livres saints. Fortuné Scacrhl, d'Ancône, augustinicn, hé**raTsant distingué, *Sacrorum elaochrismaton Myrothecia,* 3 ln-4·, home, 1625, 1627, 1637; Amsterdam, 1701; ouvrage intitulé quelquefois aussi : *Thésaurus ontiquttatum sacroprofanarum,* titre qui en fait mieux comprendre le contenu; ouvrage singulier, de très grande érudition, et très estimé, pour ce motif. AukuUe In\c es, sicilien, *Historia sacra par· d ‹l terrestris,* in-1°, Palermo, 1649, 1651. Antère Marie de Sainl-Bona\enture, augustin de Gènes, *Ponderationes in Psalmos fuxta multiplicem Scripturarum sensum,* 3 In-4% Lyon, 1673; *Auri gemmarumque mystica fodina,* in-fol., Gênes, 1677, pour les directeurs d Ames. Laurent de Sainte-Françoise Romaine, augustin, de Borne, *Sacrum theatrum biblioium,* 3 in-fol., Rome, 1690. Thomas Innocent Penclni, de Venise, *Nova veteris legis mystico-sacra gulaxia Scriptune,* in-fol., Venise, 1670, commentaire littéral, moral, allégorique et nnagogique du Pentaleuque. L'auteur publia un ouvrage du même genre sur le Nouveau Testaient, et l'intitula : *Nova evangelic# tegis mystico-sacra galaxta,* 2 In-fol., Venise, 1678-1685. Jean Pau) Oliva, de Gênes, général des jésuites, *Commentarii in S. Scripturam,* 6 in-fol., Lyon, 1677-1679. Jules Bartoloccl, né en Étrurie, cistercien, *Bibliotheca magna rabbinica de scriptoribus et scriptis hebraicis,* par ordre alphabétique, 3 In-fol., Rome, 1675, 1678, 1683. Son disciple, et confrère, Charles Joseph Imbonati, d'après ses notes laissées après sa mort, y ajouta un quatrième volume, In-foL, Rome, υ*η.

2· *Patrologle.* — Jean-Baptiste Perettl, archidiacre de Vérone, *Sermones S. Zenonis,* ln-4®, Vérone, 1586; *Sanctorum epheoporum Veronensium antiqua monumenta,* ln-4·, Venise, 1576. Pierre Rldoîfi, né en Émllle, conventuel. *Opera omnia* S. *Bernardini Senensis,* 4 ln-4®, Venise, 1591. Jérôme Brunelll, de Sienne, *Gregorii Nasiameni carmina selecta,* ln-8®, Rome, 1590. Vincent Rlcardi, de Naples, clerc régulier. *Sancti Procli analecta, commentariis aucta,* ln-4·, Rume, 1630. Ple Rubei, de Plaisance, hléronyinite» *Commentarii in res gestas* S. *Hieronymi, ad operum examen, seu ad controversiarum solutionem,* ln-'‹»l.· Côme, 1623. Martius Milesius Snrazanl, juris onsullc de Rome, *Sancti Damasi vita et opera cum annotationibus,* Paris. 1672. Dominique Mita Uuutionelll, *Sancti Petri Chrysologi sermones ad vetustos codices recogniti,* ln-4·, Bologne, 1613; Venise, 1740. Constantin Gaetanl, d'une noble famille de Svnicuse. bénédictin, préfet de la bibliothèque vatKane, *Sancti Petri Damian! opera,* 4 In-fol., Rome, 1606-1MO; Paris, 1642, 1663; *Opuscula quidam* S. *ludirl numquam edita,* ln-4·, Rome, 1616. J'*tcph Isel, de Céséne, *Lactantii opera,* In-foL, Cé*ent R 46; Rome, 1650. Bernard Bon hl, né dans U Mar he de Trévlse, dominicain, *Opera* S. *Fulgentii,* la-4·, Venise, 1696.

3· *Théologie scolastique.* — Une place de teut premier ordre est A faire aux théologiens Jésuites du Collèg* romain. Bien qu'espagnols par leurs origines, Tolet, Suarez, Vasques, Jean de Lugo, doivent être signalés parmi les auteurs qui illustrèrent l'Italie, voir les articles spéciaux et l'article **J**ésujtbs Durant la première moitié du xvu* siècle, beaucoup de théologiens scolastiques, dont plusieurs d'une vraie valeur, travaillèrent â répandre Jus doctrines d·· surit Thomas. Nous indiquerons ici les principaux. Raphaël Riva, de Venise, dominicain, *QutrHiones ctdubda ites scholastic#,* in-fol., Venise, 1609. Scralîno Cajq oni, né près de Bologne, dominicain, *Elncidatfânes formales in Sumnuun theologicam S. Thom# de Aqinno,* 5 in-l°, Venise, 1588, 1596, 1612, imprimé quelquefois sous ce titre : *Summa totius theologi# D. Thunue.* Grégoire Falconlo, augustin, *Beconciliutio crnlum locorum controversorum inter D. Thomani dbdorem angelicum et Æyidmm Columnium,* in-fol., Rimini, 1612. Jean Dominique Montagniuoli, de Sienne, dominicain, *Defensiones théologie# ac thomistiar,* in-fol., Naples, 1610. Scot eut aussi ses partisans. Augustin Gothulius, franciscain, de la province de Gènes, outre plusieurs ouvrages destinés A répandre, en l'expliquant, l'enseignement du docteur subtil, publia *Gymnasium speculativum ex variis tum philosophicis, tum theologis, concinnatum,* In-fol., Paris, 1605. Paulin Bcrti, de Lucques, augustin, *Quiestiones in quatuor libros Sententiarum ctquodlibeticas Scoti,* 6 ln-8·, Venise, 1617, Viclorin Manso, bénédictin du Mont-Cnssin, *Harmonia theologica Patrum et scholasticorum,* ln-4°, Naples, 1594. Alexandre Pesant!, de Rome, *Brevia commentaria et disputationes in D. Thomie universam theologiam,* in-fol., Venise, 1606; Cologne, 1617. Fortuna de Padouc, *Elementa mystic# geometri#,* traité sur les attributs de Dieu, dans lequel se trouvent des raisonnements d'ordre mathématique unis aux arguments théologiques, ln-4°, Padouc, 1617. Le Maître des Sentences eut, lui aussi, encore beaucoup de commentateurs : .Jean Paul Paleutieri, conventuel de Bologne; Daniel Mallonl, hléronyndlc de Brescia; Christophe Silvestrano, canne de Vérone; Archange de Rubeis, de Crémone, chanoine régulier de Lntran; IMtlkinnl d'Arezzo, observant in; Christophe Mara*« a, de Crémone, carme, etc. Beaucoup de théologiens aussi traitèrent les questions brûlantes de la prédesl!· nation. D'autres se rangèrent parmi les disciples de saint Bonavcnturc. tels que Pierre Capulllo, conventuel de Corlone, professeur A Bologne cl A Rome, *Commentaria In I et II libros Sententiarum S. Bonaventurae, 2* In-foL, Venise, 1622, 1624. Un autre essaya de réunir en un tou! les doctrines du docteur nng· Hque et du docteur séraphique. Cc fut le capucin François de Corlolan, *Summa theologia ad instar Summa D. Thomæ, ex operibus S. Bonaventunr,* 7 In-fol., Rome, 1622. Théodore Foresta, capucin, de Bergame, *Paraphrases, commentaria et disputationes fuxla mentem D. Bonaventur#,* In-fol., Rome 1633. Cet auteur, qui, pendant près de quarante ans, avait enseigné ces « doctrines séraphiques », était très estimé du pape Urbain VIII, qui, plusieurs fois, le nomma visiteur apostolique. Maurice Ccntlno, franciscain de Sicile, *Disputationes theologicae de incarnatione ci sacramentis, ad mentem Scoti,* 2 in-fol.. Messine, 1637. Llvlus Galante, franciscain d'Imola, *Christiana theologia comparata cum platonica, cum tota veteri sapientia ethnicorum, chaldrtorum, #gyptiorum et grsecorum,* in-fol., Bologne, 1627. André, franciscain de Pérouse, *Analysis purlssimæ conceptionis Deiparæ,* in-4·, Venise. 1634. Dans cet ouvrage, l'auteur clic plue de trois cents théologiens et donne leurs arguments pour prouver la vérité du privilège de l'immn·ɨlèc Conceptlon. Jean Marie Zamora, capucin d'iuine, *De*

eminentissinui Deipar# V. *Mari# perlectione. libri très,* In-fol., Venise, 1629. Il avait cherché, lui aussi, û mettre d'accord le» diverses écoles théologiques, dans scs *Tractatus theologici ad componendas controversias omnes inter divum Thomam, S. Honoueni*lirani *et Scotum.* in-fol., Venise, 1626. L'intention était certainement excellente. Quant au résultat, les disputes qui durent depuis des siècles, ont montré et montrent encore ce qu'il faut en penser. Modeste Gavazzi, conventuel de Ferrare, *De macula peccati permanentis personalis et originalis.* In-4°, Bologne, 1642; *Disputationes theologicae ad mentem Scoti.* In-fol., Home, 1656, trente ans après l'essai de conciliation tenté par Zamorra. L'année suivante, Fulgence Stella, franciscain, publiait scs *Celebriores (homislarum et scolislarum théologie# controversies In /avorem scotistarum.* in-4·, Milan, 1651. Jean Marie Sforza, conventuel, *Scotus corroboratus ex contradictionibus tcholæ advers».* ln-4®, 1661. Par le titre de ccs ouvrages, cl par celui d'autres auteurs que nous pourrions ajouter, on voit que les scotistes tenaient bon sur leurs positions, et ne songeaient nullement ù les abandonner. Le jésuite Jean-Baptiste Rossi, de Monrealc, censeur pour l'impression des livres composés par les Pères de la Compagnie de Jésus, sembla se ranger de leur côté dans ses *Distinctiones ex commentariis S. Bonaventurae in quatuor libros Sententiarum collecta:,* in-fol., Rome, 1652. Un ouvrage, reçu avec enthousiasme par les scotistes, fut le *Philosophie: ad inentem Scott cursus integer,* rédigé par le conventuel Belluti et son ami Barthélemy Mastria, In-fol., Venise, 1678, 1688, 1708; édité en 5 In-foL, Venise, 1727. Les nombreuses éditions, revues et augmentées, prouvent l'estime dont Jouissait ce *Cursus integer.* Matthieu Ferchl publia, outre une Vie de Scot, *VApologia pro Jo. Duns Scoto.* ln-8®, Bologne, 1620; Naples, 1629, et plusieurs autres ouvrages philosophiques, dans le même cspriL Gnndenzi Buontcmpo, capucin de Brescia, publia, avec un titre un peu prétentieux, peut-être, son *Palladium theologicum, seu tuta theologia scholastica ad intimam mentem D. Bonaventunc. seraphicl doctoris.* 7 in-fol., Lyon, 1676, ouvrage très loué par les tenants de cette école, entre autres par Bernard de Bologne. Nous ne citons pas les innombrables théologiens du xvn® siècle, qui, ont traité des parties séparées de la théologie. Hippolyte Marraccl, de Lucques, clerc régulier de la Mère de Dieu, *Bibliotheca mariana alphabetico ordine digesta.* 2 ln-8®, Rome, 1618, excellent travail, dans lequel ll cite plus de trois mille auteurs et plus do six mille ouvrages, dont les uns restés manuscrits; *Apostoli mariant, seu de singulari SS. Apostolorum in Mariam Deiparam pietate,* ln-8®, Rome, 1643; *Pontifices maximi mariant, teu de rom. pontificum (n Mariam Deiparam Virginem ardenti studio ac pietate,* ln-8®, Home, 1642; *Fundatores mariant,* dans le même genre, in-8®, Rome, 1643; *Purpara mariana.* ln-8®, Rome, 1654; *Antistites mariant.* ln-8·, Rome, 1556; *Heroides mariante.* ln-8®, Rome, 1654; *Reges mariant,* ln-8®, Rome, 1651; *Principes mariant,* in-8®, Rome, 1660; *Polyanthea mariana.* in-fol., Rome, 1694, et plusieurs autres œuvres analogues, qui, par leur esprit de piété, nous reposent des interminables controverses acrimonieuses et sans résultat aucun pour la découverte de la vérité. Nicolas de Suint-Jcan-Baptistc, Quguslin, do Païenne, *Philosophia augustmiana. live integer cursus philosophicus /uxla doctrinam P. Augustini.* 6 ln-12. Gênes, 1687. Caplssucchi, d'une illustre famille de Rome, dominicain et cardinal, *Controversia: theologica: selecta: scholasticae, morales. scripturales, ad mentem D. Thomae.* In-fol., Rome, 1670. Peu de temps après, apparaissaient do très nombreux ouvrages, en faveur de Scot. Théodore Gcnnari, franciscain, puis évêque de Vélla, *Dies intdligibilis scoticus in duodecim horas theologicas divisus,* in-fol., Venise, 1674. Clément Basccltl, franciscain, *Viridarium theologicum in IV libros Sententiarum Jo. Duns Scott.* 4 ln-12, Vicence, 1688, 1689, etc. Jacques Manzoni des ermites de Saint-Augustin, SS. *Patriarch# Augustini axiomata theologica.* in-fol., Ferrare, 1673; *Enchiridion theologtse augustmtanae.* In-fol., Ferrare, 1678.

4® *Polémique.* — Paul Grisaldi, de Pérouse» *Malleus contra fud/ros. grsecos et mohanudanos.* ln-4·, Venise, 1587. Sébastien Cattaneo, de Milan, *Enchiridion eorum qua in controversiam vocantur,* ln-8·, Ingolstadt, 1589. Séraflno Razz!, de Florence, *De locis theologicis pr#lertiones.* ln-4®, Pérouse, 1603. Paul Fabulotti, bnrnabite, de Rome, *De potestate pap# supra concilium.* Venise, 1613, très souvent réédité. Alphonse Bovosl, chanoine régulier de Latran, *Disputationes catholic# contra gracos.* Bologne, 1607. Thomas Bozio, oratorlen. *De signis Ecclesiae,* ouvrage remarquable, composé sur les Instances de saint Philippe de Néri et souvent réédité. 2 ln-4®, Rome, 1592; Cologne, 1593, 1602, 1624, 1626, etc. Mais le prince de la controverse, qui a fait oublier tous les autres, c'est Robert François Bcllarmin, S. J., cardinal, *Disputationes de controversiis fidei adversus hujus temporis haereticos,* très souvent rééditées, 3 in-fol., Ingolstadt, 1586-1593, 1596; Lyon. 1593, 1596; en 4 volumes, à Venise, 1596, 1599, 1602, etc. Voir t. n, col. 560 sq. Marc Antoine Capclli, franciscain de la province de Padoue, *De summo pontificatu B. Petri adversus pr#lensum regis Anglia primatum,* ln-4®, Bologne 1610, Dominique Gravina, dominicain, de Sicile, *Catholic# praescriptiones adversus omnes veteres et nostri temporis hareticos.* 7 in-fol., Naples, 1619-1639; *Pro sancto fidei catholica: et apostolic# deposito, a rom. pontificibus custodito, apologeticus adversus novatorum calumnias.* ln-4®, Naples, 1629; Cologne, 1638. Antoine Rusca, de Milan, *De inferno el statu dæmonum ante mundt exitum Ubri sex.* ln-4®, Milan, 1621. Ange de Pelricca, conventuel. *Turris David, seu de militante ac triumphante Ecclesia disputationes adversus hu/us temporis haereticos,* in-fol., Rome, 1647. Jean Alexandre Ferrari, *Euclides catholicus, seu demonstratio fidei roman# ex primis certis, evidentibus principiis, methodo mathematica.* ln-4·, 1676. Antoine Masucci,conventuel. *Calvinus oppugnatus. c#terique recentiores herrelici profligati.* in-4®,Naples, 1680. Garnlcridc Monrcale, conventuel. *De Ecclesia militante.* In-fol., Rome, 1649. Nicolas Marie Pallavlcini, S. J., *Dl/csa del pontificato e della Chiesa cattolica. ove si riflutano lutte le moderne ereste.* 3 in-fol., Rome, 1687. Célestin Sfondratl, de Milan, bénédictin et cardinal. *Regale sacerdotium romano pontifici assertum.* iη-4·, 1684. Ignace Flume, de Sicile, dominicain. *Schola veritatis, advenus mendacia Lulheri. Calvini et protestantiurn.* 4 ln-4·, Naples, 1675. Raymond de Puteo, évêque d'Este, *Romana veritas contra haereticos,* in-12. Messine. 1658. Emmanuel Sanz, S. J., *Scholasticus armatus contra omnes fidei hostes,* ln-4·, Venise, 1715. Une foule d'autres auteurs, A cette époque, écrivirent aussi contre Luther,Calvin et les dh erses sectes protestantes.

5· *Théologie morale.* — Barthélemy Hugollnl, de Bologne, *De censuris ecclesiasticis.* Bologne, 1594; Venise, 1602; *De censuris reservatis summo pontifici In bulla Caena Domini.* In-fol., Bologne, 1609; *De irregularitatibus.* in-fol., Venise, 1601; *Responsiones.* Bologne, 1607. Marius Altieri, chanoine de Saint-Pierre, *De censuris ecclesiasticis.* 2 In-fol., Borne, 1618. Jacques Graff), de Capoue, bénédictin. *Decisionum aurearum casuum conscienti# tibri quatuor.* In-foL, Venise, 1600, 1609, 1610; Turin, 1600, 1611,

1626; *Additamenta,* iη-4·, Venise, 1610, 1614; *Consiliorum, sive responsionum casuum conscicnti/c libri quinque,* ln-4·, Venise, 1604, 1610; *De arbitrariis confessoriorum,* in-fol., Naples, 1613; Venise, 1619. Fiiliucl, de Sienne, S. J., *Synopsis universæ theologia moralis, in-fol.,* Lyon, 1626. Martin Bonaclnn, de Milan. auteur classique en morale, par l'abondance, l'érudition et la clarté de l'exposition. *Opera omnia,* Irés souvent réédité, in-fol., Lyon, 1624,1639; 3 in-fol., 1678; Milan et Venise, 1754, etc. Barthélemy de Sdnl-Fnuste, Sicilien et cistercien. *Theologia moralis,* 3 In-fol., Lyon. 1621; *Speculum confessariorum cl pandentium, ibid»* Antoine Raguecl, chanoine pénitencier de Bénévcnt, *Lucerna parochorum,* Naples, 1623: *De pandendis et indulgentiis,* Naples, 1626. Frédéric Borromée, de Milan, archevêque de celle ville et cardinal, neveu et successeur de saint Charles Barroméc, émule de ses vertus, écrivit un grand nombre de traités qui se rapportent surtout â la théolo ‹c pastorale, *Cypria sacra, sioe de honeslate et decoro ecclesiastici moris.* Milan, 1627; *De actibus prudentia libri gualuordecim,* Milan, 1628; *De episcopo condonante, libri 1res,* Milan, 1632, etc. Nicolas BaldelH, de Corinne, S. J.. *Disputationes ex morali theulogia,* in-fol., Lyon. 1637. Jean-Marie de Castil-Itnlo. franciscain, *Seraphlca theologia moralis polyanthea,* in-fol., Venise, 1652. Gesualdo de Bologne, capucin. *Cursus theologia moralis,* 3 in-fol., Palermo, 1646; Venise. 1649, Antoine Diana, clerc régulier de Païenne, qui jouit, pendant sa vie cl après sa mort, d'une célébrité méritée, examinateur des évêques, sous les papes Urbain VJ 11, innocent X et Alexandre VII, *Resolutiones morales,* 9 In-fol., Lyon, 1629-1659; Venise, 1652, 1655; Rome, 1656, etc. Los questions résolues dans cet ouvrage considérable dépassent le chiilrc de trois mille. Séraphin de la Conception, carme, *Dt pamtenda oirlule et sacramento,* in-fol., Rome. 1674. Édonne Spinula, clerc régulier de la congrégation de Somasque, *De Ubera et prudenti agibihum electione,* In-fol., Gênes, 1648. Thomas d'Afllilto, clerc régulier. *De justitia et jure, 2* in-fol., Naples, 1659. Hyacinthe Donnt, dominicain de Calabre, *Regularium rerum praxis resolutaria,* 4 In-fol., Naples, 1652; Cologne, 1675. Vincent de Monreale, conventuel. *Ad casus consiienhæ et animarum regimen institutio,* Florence. 1611; *St lecta monilia sive de anime morbis d medicamine,* Florence, 1655. Marcel Mega lll. de Squlllnccc, clerc régulier. *Institution*s conlessurlorum cl pernitentium,* 4 in-fol., Modéne, 1618-l '21; *Consilia, seu decisiones divtrsorum casuum.* In-4% Modène, 1625; *Promptuarium theologicum moraie-schobislicum, canonicum ac civile alphabetica ude compositum, 2* In-fol., Naples. 1633; *Variarum r^wlut>onum moralium, canonicarum el civilicum. 2* in-fol.. Naples, 1634. Antoine Naldl, théatln de Faenza, *Summa, sru Resolutiones practicne notabiinres cauium fert omnium.* In-fuL, Rome, b>35. Vincent Candide, de Syracuse, dominicain, maître du Sacré-Palais, sous Innocent X. *Illustriorum disquisitionum moralium.* 4 In-fol., Rome. 1638-1643 Christophe Fabrizl, de Foligno, el Alphonse de Léon, clerc régulier de Naplt s, publièrent des œuvres de ce genre. iUun inalus Mor.ml, franciscain, de Bergame. *Centum responsa centum qiuedtis ex omni theologiee practice materia,* In-ioL. Venise. 1611; Milan, 1682, M Athku Rcnzl, *Bnevetopu dia universie thcologlæ moralis, 2* in fnl., Naples, 1671-1676. Bonaventure Theulus, franeis 'ûin. archevêque de Myre, *Theologia moralis Scoh,* Venise. 1652. 1661, 1795. Tnmburinl, Sicilien, S. J., *Explicatio decalogi,* 2 in-fol., Venise, 1654 ; *Expedita furis divini, naturalis et ecclesiastici moralis explicatio,* Rome, 1647 ; Milan, 1648, etc. ; *De bulla traciuia,* ln-4·, Païenne, 1663. Vers celte époque, un grand nombre d'auteurs écrivirent pour ou contre le probabilisme, et un bon nombre d'autres se contentèrent de traiter des parties séparées, sans cmbra&ser l'ensemble de la théologie morale. Nous terminerons cct aperçu en citant Pie re Martyr Pétrucci, de Viterbe, dominicain. *Lucerna morulis aquinatici solis illustrata splendoribus, seu generalia totius moralis doctrina· prwcepta juxta mentem angelici dodoris D, Thonue,* in-4°, Home, 1698. M Igrc ce beau titre, l'auteur sc sert de saint Thomas pour attaquer très vivement le probabilisme. Charles de Baccis, bénédictin, d'Arezzo, *De principiis universa theologia· moralis,* In-fol., Florence, 1667.

6° *Droit canon.* — Evangelista a Canobio. capucin de la province de Milan, *Annotationes in libros Decretalium,* in-fol., Milan, 1591. Dominique Tus< o, de Calabre, cardinal, *Repertorium prudicarum conclusionum juris,* 8 In-fol., Rome, 1610. Jean François Leoni, protonolalre apostolique, puis évêque, *Thesaurus fori ecclesiastici,* in-fol., Verceil, 1Ü02; Cologne, 1682. Prosper Farmacci, de Rome, *Decisiones* 5. *Rota! romanœ, ab anno 1572 ad annum 1610,* in-fol., Francfort, 1612; Lyon, 1640; Venise, 1716; *De immunitate ecclesiarum,* In-fol., Rome, 1622. Jean Antoine Massobre, consulteur du Sainl-Oflice, *De synodo diceccsuna,* in-4®, Rome, l* 27. Paul Squllante, chanoine de Naples et protonotaire apostolique, *De obligationibus et privilegiis episcoporum,* Naples, 1629; *De privilegiis clericorum,* in-4®, Naples, 1635. Louis Bariola, auguslin de Milan, *Summarium bullarum S. Officio deservientium,* in-8°, Milan, 1G20. Jérôme Nicoli, auguslin de Rome, *Lucubratione* utriusque juris, 2* in-fol., Rome, 1700. *Nolabilia practica ex ulroque jure,* in-4°, Venise, 1683, 1706. Ange Verlceili, clerc régulier de Naples, *Quirstiones morales et legales,* in-fol., Venise, 1653, ouvrage rnis à l'index, à cause du laxisme de scs opinions. Félix Contelorio, de Spolète, préfet de la bibliothèque vatlcnne, *Praxis de canonizatione sanctorum,* in-fol., Lyon, 1609, 1634. Jean-Baptiste Vcnlrlgllo, de Capoue, évêque de Caserte, *Praxis rerum notabilium prsesertlm fori ecclesiastici,* In-fol., Naples, 1649; Venise, 1691, 1702. Léonard Duardo, clerc régulier de Naples, *Commentaria in bullam Pauli V lectam in die Coenæ Domini,* In-fol., Milan, 1619. Pyrrhus Corrado, de Calabre, chanoine de Naples et protonolalre apostolique, *De praxi dispensationum apostolicarum,* ouvrage très apprécié, In-fol., Venise, 1656, 1735; Cologne, 1672, 1716; *De praxi bencpeiaria,* in-fol., Naples, 1656; Cologne, 1679. Prosper Fagnnn. canoniste des plus distingués, et durant de longues années secrétaire de la S. C. du Concile, *Commentaria in quinque Decretalium libros,* ouvrage très remarquable, 5 in-fol., Rome, 1661; Venise, 1G97; Cologne, 1681, 1704. Jean Mclali, protonolalre apostolique, *Misct Ibmea sel· clarum juris utriusque asserlmnum,* In-fol., Palermo, 1670. Charles Murant a, de Naples, évêque de Tropca, en Calabre, *Controversi? /uris uh iusque responsiones,* in-fol., Naples, 1637; *bfedaltà Decreti,* in-fol., Naples, 1656. Alexandre Spcrelll. d*Assise, *Decisiones fori rcclestasfief,* 2 in-fol., \enise. 1666. Jacques Pi nalclll, *Consulfatlones canonuif,* . in-fol., Rome, 1675; 5 in-tol., Venise, 1687, ouvrage très Important, dont Benoît XiV faisait le plus grand cas, et qu'il cite souvent. Jules Cnpone, de Naples, *Tractatus juris canonici, 2* in-fol., Genève, 1733; *Disceptationes forenses ecclr.iuslicir. civiles d morales, 5* in-fol., Lyon, 1677; Genèse, 1731. Jean-Baptiste de Luca, cardinal, *Opera omnia,* 18 in-fol., très sous ent réédités, à cause de leur importance et de leur utilité pratique, Rome, 1671; Cologne, 16^9; Venise, 1690, 1698, *Ltol,* etc., etc.; 5'ucr« *Rules decisiones,* 4 ln-fol2

Venise, 1707, 1726. En outre, un grand nombre d'auteurs publièrent des traités spéciaux sur diverses parties du droit canon.

7° *Liturgie.* — Nicolas Buonllgli, de Sienne, carme. *Spéculum missic,* Venise, 1572. Barthélemy Gavnntl, né à Monza, général des barnabilcs, liturgisle des plus remnrqu hies, *Thesaurus S. S. Rituum, sive commentaria tn rubricas missulis et breviarii romani,* 5 in-1% Milan, 1628; Home, 1630; Anvers, 1634, etc. André Castaldo Pcscaro, de Naples, général des théatins, *Praxis caeremoniarum,* In-fol., Naples, 1625, 1645, 1681, ouvrage très remarquable aussi. Paul Marie Quarto, clerc régulier d*Adria, dans le royaume de Naples, *Rubriae missalis romani commentariis illustrator,* in-fol., Home, 1G55; *De processionibus ecclesiasticis d de Hunus sanctorum, ac de sacris benedictionibus,* In-fol., Naples, 1659; Home, 1674; Venise, 1665, 1727, etc. François» Marie Brancfiçci, de Naples, cardinal et évêque de Viterbe, *Dissertationes,* ln-l°, Borne, 1672. Jean-Baptiste Bonn, né à Mondovi, cardinal, *Dr divina psalmodia,* in-4°, Paris, 1663, 1672; Cologne, 1677; *Rerum liturgiearum libri duo,* in-fol., Home, 1671; Paris, 1672, 1676; Cologne, 1674, etc., ouvrage classique et très justement estimé. Voir L n, coi. 952 sq.

8° *Histoire ecclésiastique.* — 1. *Histoire générale.* — César Baronius, né en Campanie, disciple et successeur de saint Philippe de Néri, comme général des oratoriens, et cardinal, *Annales ecclesiastici a nativitate Christi,* 12 in-fol., Home, 1588-1607; ouvrage qui coilla à l'auteur trente ans de recherches et de travaux. Suivant le mot d'un érudit, cette histoire lit plus de mal aux protestants que les controverses théologiques de Bellannin. Voir t. n, col. 426. Dominique Bollanl. dominicain. *Conciliorum omnium tam generalium quam provincialium collectio,* 5 in-fol., Venise, 1585. François Bordinl, de Borne,oratorien, *Summorum pontificum d imperatorum rcries el gesta,* 2 in-fol., Paris, 1601. Augustin Tornlclll, de No ♯ arc, général des barnabPes, *Annales sacn et profani ab orbe condito ad eumdem Christi passione rtdemptum,* 2 In-fol., Milan, 1610; Francfort, 16'3-1616; Anvers, 1620; Cologne, 1622, etc. OrdiTle Havn >ldl, de Trévlse, généial des oratoriens, continua les Annales de Baronius, d 1199 ♯ 1565, 10 in-fol., Rome, 1616-1677. Pallaviclnl, S. J., cardinal, *Istoria dd concilio di Trento, 2* in-fol., Rome, 1656, 1657, très souvent rééditée. Ughelll, *Italia sacra, sive de episcopis Italia et Insularum adjacentium,* 9 in-fol., Home, 1612-1662, ouvrage précieux, fruit de recherches considérables.

2. *Histoire des Églises particulières et des ordres religieux.* — Célestin Coleoni, de Bergame, capucin, *Istoria quadripartita di bergamo c suo territorio nato gentile c rinato cristiano,* 3 ln-4®, Bergame, 1617-1619. Jean-François Bcsozzl, de Milan. *Istoria pontificale di Milano, da san Rarnaba a Fred, liorromeo, cioé fino all' anno 1696,* Milan, 1623. Charles Basilica Petri, *llisto ia ecclesiamedtolanensis.* Novare, 1615. Jacques Cavaci, bénédictin de Padoue, *Historia coenobii D. Justine pataoinæ,* ln-4·, Venise, 1606. Pierre-Marie Campl, *Istoria ecclesiastica di Piacenza,* 3 In-fol., Plaisance, 1651-1661. Bernard Fainl, *Catalogi quatuor episcoporum, cardinalium, vicariorum generalium d ecclesiarum bnxianx sedis,* in-4·, Brescia, 1658. Félix ('i illi, franciscain de Pérouse, *Paradosso slorico delta Chicsa peruglna e del suo primo vrscovo,* Venise, 1643. Antoine Caraccloll, clerc régulier de Naples, *De sacris Ecdesur neapotUanie monumentis,* In-fol., Naples, 1645. Barthélemy Chloccarclli, *Antistitam Ecdesne neapolitunir catalogus ab apostolorum tempore ad an. 1643,* In-fol., Naples, 1646. Antoine Amici, de Messiae» *Historia niessunauls Ecdcsùc,* Naples, 1640. Bernardini Mnnzonl, conventuel, *Csurute historia ecdrsiusllea,* In-fol., Cé«cne, -613; Lyon, 1723. Beaucoup d'autres diocèses d'Iiuîic, et la plupart des ordres rellg: ux lurent aussi, A cette époque, un ou plusieurs historiens.

ni. xvnr mttCLK. — 1· *Écriture sainte.*— Joseph Marie de Turre, domini aln de Ll/urie, *Institutiones ad verbi Del script! tntdligenliam,* 4 in-fol., P rme, 1711, ouvrage considérable, rempli de notions importantes el utiles, pour l'interprétation de 1É allure sainte. Jean Matthieu de San Stefano, franciscain, *De sensibus el clavibus S. Scripture?,* In-fol.» R me, 1709. François Dominhfue Bcnrlni,i>éné<ll 'tln, *Tractatio historico-polemicu cum chronologie h tabulis ad* V. T. *tn/rlligntlam,* in-fol., Turin, 1720. Pierre-Frimer»Is Zanonl, général de la co gr» gallon des É oLs Pies, *Polygraphia sacra,* 4 in-fol., Aiiushouru, 1724, 1725; c'est une explication littérale, analogique et morale de tous les mots de 1Ê rilurc sainte, « imposés p tr ordre alphabétique. Ferdinand Zucconi» S. J., *I^zior i sacre sopra la divina Scrittura, 5* in-4®, Venise, 1714, 1734, 1741, 1762, 1791. Pi. Artzzara, dominicain. *Elementa sands? h< rmenentiae,* ln-4e, Casldno o, 1740. Val< re Félix Azzoguidl, de Bolo- ne, *Chromlog ca et apologetica dissertatio,* ln-4·, Bologne, 1720. François-Marie Blacca, de Parmi, *Trait,nimento istortco e cronolagico,* 2 ln-4®, Milan, 1728; Vérone, 1734. Paul Sébastien Médi l, juif converti et professeur d'hébreu ʌ l'université ♯ e Florence, *Riti e costumi dtgli ebrei confutati,* iɳ-8·, V· rone, 1740; *Dialoghi sacri,* 18 in-8·, Venise, 1731-1734. Ca élan Potcsta, franciscain de Sicile, *Evangettca historien, seu sancta quatuor Euangelia in unum rcdada,2* In-fol., Païenne, 1726. Joseph-Ange de la Nall IU, cann · de Milan, *Lector biblicus, scu Diblhr sanctæ antilogiæ ad concordiam redadte juxta mentem dotions angelici,* In-fol., Crémone, 1725. Vincent Avvocnto dominicain de Païenne, *De sanctitate librorum qui ab Ecclesia catholica consecrantur,* 2 In-fol., Palerme, 1741, 1742. Antoine Martimtti, *D, psalterio rorianu,* In-foL, Home, 1745. BonaventureSctarod Madd Ioni, franciscain, *Triplex biblico-critica d>monstratio,* ı ln-4% Venise, 1760. Antoine Zanolini, pendant quarante-cinq ans, professeur de langues orientales a i'u» Iversllé de Padoue» *Questiones c S. Serif lura ex linguarum orientalium interpretatione ortæ,* in-8®, Padoue, 1725; *Lexicon hebraicum,* in-4·, Padoue, 1732; *Lexicon syriacum,* ln-4®, Padoue, 1742; *Lexicon ch. Idiico-rabbinicum, cum rabbmorum abbrevlt turis d paraphrasibus chaldaicis,* 2 ln-4·, Padoue» 1747; *Disputationes ad S. Scripturam spectantes de festis ft sectis judivorum,* iɳ-4·, Venise, 1753. Horaee degli Azzl, franciscain, de Parme, *Esposizioni tdlerah e morali sopra la S. Scrittura,* 13 ln-4®, Venise, 17 '6-1746. César Cnllnl, S. J., de Brescia, *Trattenimrr to islorico e crorudogico sulfa seria ddl'* A *tico Testamento,* 2 in-4®, Venise, 1724, 1725. Joseph Bhm- hinl, <lc rOratoir , neveu de François Blancl Ini, dont il a été question plus h. ut, *Vindmie canonicarum Scripturarum Vulgata editionis tali* /t , in-fol , Home, 17 .0, ouvrage d'énidlllon, pour prouser l'exactitude de la Vulgate, d'après l'examen des textes anciens hébreux et grecs. Jean-François M r liini. de Vcrc< il, *De divinitate d canomcitate S. S. Btbliorum d de diversis Scripturarum editionibus,* ln-4*', Turin, 1777; *Pradeetio ad studia S. Scripture?,* in-4·, Turin, 1756; *De chronologie sacra,* in-4·, Turin, 1763; /n *toca difiieiliora Noπί Testamenti,* in-8·, Turin, 1767; *Vindicia librorum deutero-canontcorum Veteris Testamenti,* in-12, Paris, 1730. Vin ent Penzl, dominicain, *Apparatus the logicus de S. Scriptura,* In-4®, Augsbourg, 1774. Joseph Paslni, de Padoue, professeur de langues orientales, *De pra:ctptiis S. S. bibitorum linguis et ucrsiui ,bus*

polemic» d sseriallo,* in-8·, Padouc, 1716. Biaise Ugollni, *Thes-unu antiquitatum sacrarum,* 34 in-4°, Venise, 1744-1760, ouvrage pr . l ux et très utile Camille Durante, théatin, <ie Bres la, *La stcri storia antica delta Blbbia,* Iη-4·, Rome, 1747-17 9. Jean GranciU, S. *J.,* de G nés, *hlorta sancta deli Antico Testamento splegala In lésion! morati, enfiche e cronologiche, 15* in-8·, Modènc, 1768-1769, 1780. Michel-Ange Galli, *Latoni scrilturali sopra la sacra Genesi, 2* la-4·, Ancô e, 1771. Pierre Regis de Moncaglicri, *Moyses legislator^ seu de mosaicarum legum prastanlia,* in-4·, Turin, 1779. Fr. Martinelli, *Il Davlde, ossta il tecolo della S. nazionc,* ln-4®, Vérone, 1772. Nicolas Peregrini Celotti, de Padouc, *Expositio Cantici canticorum, litteralis et mystica,* ln-4·, Venise, 1761; *Catena sacra,* in-4·, Venise, 1759. Michel-Ange Carmeli, franciscain, professeur de langues orientales à l'université de Padoue, *Splegumento dello Ecclesiastico sui (esto ebreo,* in-8·, Venise, 1765; *Splegamento delta Canltca sui testo ebreo,* in-8·, Venise, 1767; *Storia dl varii costum! sacri e profani dagli antichi flno a not pervenull, 2* In-4·, Padoue, 1750; Venise, 1761, 1778. Branca, de Milan, De *S. librorum latina Vulgata editionis auctoritate,* in-4·, Milan, 1781. Xavier Mattel, né en Calabre, professeur de langues orientales Λ Naples, *l libri poetici delta S. Bibbia, tradolli dull' ebraleo originale,* 8 in-8·, Naples, 1766. Un grand nombre d'autres auteurs publièrent des commentaires sur des parties séparées de l'Écrlture sainte.

2· *Patrologie.* — Laurent Alexandre Zaccagnl, de Rome, préfet de la bibliothèque vallcane, publia plusieurs œuvres des saints Pères, restées manuscrites jusqu'alors et trouvées par lui dans la bibliothèque ponti ileale, snus le titre de *Collectanea monumentorum veterum Ecclesia graca el latina, qua hactenus in bibliotheca oalicana delituerunt,* in-fol., Rome, 1698. Jean Salina, de Naples, chanoine régulier de Saint-Jean de Latran, S.S. *Prosperi Aquitani el Honorati Massiliensis opera, noils observation! busqué illustrata,* ln-8·, Rome, 1732; *Vincentil Llnnensls el Hllarii ArclatensIs opera, cum notis et observationibus,* ln-8·, Rome, 1731. Paul Gagliardi, chanoine de Brescia, *Patrum veterum Ecclesia Brixiana opera,* in-fol., Brescia, 1738. Jean-François Madrisi, oratorien d'Udine, S. *Paulinl patriarcha aquileicnsls opera, notis et dissertationibus illustrata.* In-fol., Venise, 1737. Sébastien Paoli, de Lucques, clerc régulier de la Mère de Dieu, S. *Pétri Chrysologl Archlepiscopt Ravennatis sermon s,* In-fol., Vienne 1750. Antoine-Marte Merenda, S. *Damasl papa opuscula el gesta,* ln-4®, Rome, 1751. Édouard de Saint-Xavier, carme, *Lactantii opera, cum nolis et dissertationibus,* 14 in-8·, Rome, 1754-1/59, Angc-Marle Quirino, de Venise, évêque de Brescia, et cardinal, *Orthodoxa veteris Gracia officia, 2* in-4·, Rome, 1721. Pierre et Jérôme Ballerlnl, de Vérone, *Il melodo de sunt Agostino negh sludl,* ln-4·, Vérone, 1724; Rome, 1754; S. *Zenonis episcopi Veronensis sermones, \n-49,* Vérone, 1739; S. Lourds *magni opera,* 2 in-fol.. Venise 1753, etc. André Gallandi, de Venise, oratorien. *Bibliotheca greco-latlna Patrum fl veterum scriptorum ecclesiast eorum,* 14 in-foL, Venise, 1765-1781. Nicolas Antonelli de Sencgaglla, S. *Alhanasi Alexandrini Interpret lio psalmorum,* in-fol., Rome. 1746. Dominique Vallant, prêtre de Vérone. *Opera S. Hieronymi,* 11 in-fol., Vérone. 1745. Jér me d Prato, oratorien, de Vé ne, *Sulpicii Srverl opéra,* 2 ln-4·, Vérone, 1741-17 4. Bruno de S int-Jean-B «ptiste Bruni, d'une noble fani l de Flonnce, membre de la congrégations des Écoles Pies, S. *Maximi episcopi Taurlne/tsls opera,* in-foL. Rome, 1784; S. *Brunoms Astensis opera omnia,* In-îoL, Rome, 1791. Jean-Louis Miniutrelli, de Bologne, chanoine régulier. S. *Paulinl Nolani opuscula,* in-4r, Rome, 1756 ; *Sermones* S. *Gregorii Thuumulurgl,* ln-4·, Bologne, 1770.

3· *Théologie scolastique.* — Charles-François de Varisco, franciscain de Milan, *Promptuarium seoticum,* in-fol., Venise, 1690. Ixmis de Murano, franciscain de Calabre, *Gladius utraque parle acutus, sive Scotiu dogmaticus,* in-fol., Padoue, 1700. Stanislas de Plaisance, *De gratia Christi,* ouvrage écrit pour démontrer la conformité de la doctrine de Scot avec celle de saint Augustin, 2 in-4®, Venise. 1718. Ange Tiloni. de Païenne, tertiaire de saint François, *Clypeus distinctionis scotica sioe formalis,* in-4°. Païenne, 1712. Plusieurs autres théologiens, à cette époque, publièrent des ouvrages dans le même sens. Raphael Jacobalius, dominicain, de Venise, *Doctrina dogmatica de sacramentis,* ln-fol., Venise, 1711. Jean Syrus, dominicain de la province de Gênes, *Universa thomlsttca theologia dogmatico-specutaliva, A* in-fol., Bologne, 1727. Innocent Besozzi, de Brescia. *Theologia scholastica,* iη-8°, Brescia, 1703, 1704. On a de lui aussi un livre assez singulier intitulé : *Anatome conversationis amatoria pro disciplina juvenum confugia quarentium concinnata el confessoriorum parochorum, condona (orum et episcoporum intetligentia exposita,* in-4·, Brescia, 1704. Vincent-Louis Gotti, de Bologne, dominicain et cardinal. *Theologia scholastico-dogmotlca, fuxla mentem D. Thoma,* 16 in-4, Bologne, 1727-1735. Nicolas-Marie Tedeschl, de Catane, *Schola D. Anselmi doctrina,* in-4·, Rome, 1705. Jean-Laurent Bcrtl, né en Étrurie, augusllη, *De theologicis disciplinis,* 8 ln-4®, Rome, 1740-1745. Florian Boscllι, de Bologne, capucin, *Institutio theologica fuxla omnia fidei dogmata d Joan. Scoti scholastico nervo instructa,* 4 ln-4·, Venise, 1746. Pierre-André Gauggl, carme. *Enchiridion theologicum scholasHco-dogmaticum fuxta mentem Joannls de Bacone,* In-fol., Rome, 1764. Un grand nombre d'auteurs, en outre, écrivirent des traités sur diverses parties de la théologie, et, en particulier, sur I s questions toujours vivement discutées de la grâce, de la prédestination, de la science de Dieu, et de la liberté humaine.

4· *Théologie polémique et positive.* — Libère de Jésus, né dans la province de Novare, carme. *Controversia dogmatica adversus haresex utriusque orbis occidentalis et orientalis,* 7 In-fol., Rome, 1710-1713; Milan, 1743-1754. Plerre-Élie Astorini, carme, *De potestate S. Sedis apostolica, contra tutheranox d calvlnlstas.* Sienne, 1693; Naples, 1700. Barthélemy Ferro, théatin, *La luce evangelica esposta all'increduliìà de' novatori, 2* In-fol., Venise, 1700. Plaalde Trolcl, bernardin. *Theologia positiva, polemica, scholastica et historica,* 6 in-fol., Naples, 1738. Augustin Malleuccl, *Controversia fidei de Ecclesia,* ln-4®, Venise, 1712. 1715, 1755, 1776; *Observationes doctrinales contra quidtslarum errores,* in-8®, Venise, 1711. Apollinaire de Saint-Thomas, carme. *Enchiridion polemicum dogmatica theologia,* ln-4·, Naples, 1736. André Cottone, de Palerme, théatin. *Universa theologia scholastica et polemica theses,* In-fol., Palerme, 1719. Il parut, en outre, une foule de livres ou traités, sous forme de controverse, contre les erreurs de tout genre qui furent si nombreuses, durant la seconde ipôllM du x y iii· siècle.

5· *Théologie morale.* — Philippe-Marie Grossi, dominicain de la province de Gênes, *Tradatus tn universam theologiam moralem secundum doctrinam angelici praccptoris S. Thoma Aquinalis,4* in-fol., Modène, 1G94; Venise, 1700. Thomas Amendola, dominicain, traita également presque toute la théologie morale, par des \oluincs publiés successivement. 8 in-12, Naples, 1719, 1720, 1727, etc. Sébastien Giribaldl, barnabltc. *Universa theologia merulis* 3 in-loL, Venise. 1735, 1749. Dominique Viva, de

Naples, S. J., *Cursus throloɡlco-moralis,* ln-4% Padoue, 1737; Bénévent. 1750. Cession de Salnl Éllc, ramie de Milan, *Arbor omnium opinionum moralium,* par ordre alphabétique, 6 in-fol., Bologne, 1693; Perrare, 1705. Pendunt tout le xvni· siècle parurent un très grand nombre d'ouvrages pour ou contre le probabilisme, question tris débattue, de part et d'autre. Très nombreux aussi furent les auteurs qui écrivirent des traités particuliers sur diverses parties de la théologie morale. Nous nous contentons d'indiquer Ici ceux qui ont traité toute la morale. Denis Joachim Canlcres de Belmonte, servite, *Theologia moralis breviter exposita in usum juventutis,* 5 ln-12, Astl, 1712. Pierre Catalano, Sicilien, S. J., *Universi furis thcologico-moralis corpus integrum,* 2 In-fol., Venise, 1728. Constantin Boncnglla, de Lucqucs. clerc régulier de la Mère de Dieu, auteur classique, d'après saint Alphonse de Liguori, et certainement l'un des meilleurs moralistes. *Universa theologia moratis,* 2 In-fol., Lucqucs. 1730; Venise. 1731, 1736, 1738, 1740, 1753. Il publia, en outre, une foule d'autre· traités particuliers et spécialement sur un sujet délicat : *Alcune conversationi* (cum mulieribus) *examinate cot principi della theologia,* ln-8°, Lucqucs, 1710; réédité sous le titre de : Le *moderne conversazioni volgarmente detli dei cicisbel,* ln-8», aussi à Lucqucs, 1720. Antoine Bovari, franciscain, de Vérone, *Problemata theologieo-moralia, 2* in-fol., Venise, 1709. Jean-Baptiste Badnlini, servite, de Crémone, *Casuum conscientise collectio,* Sinlga fila» 1730; Venise, 1752. François-Marie Bovero, barnablte. *Apparatus theologize moralis,* 3 in-fol., Venise. 1720-1722, très souvent réédité. Augustin de Gabrielis, capucin. *Theologia moralis,* 3 iη-4°, Pesaro, 1747, Nicolas Mazzotla, de Naples, S. J., *Theologia moralis,* 5 in-8°, Naples, 1748; Venise, 1754, Fulgence Cunilinti, de Venise, dominicain, *Uninersæ theologiæ moralis accurata complexio,* 2 in-4®, Venise, 1752, 1760, 1786. Saint Alphonse Marie de Liguori, fondateur de la congrégation du Très-Ssdnl-Bédcmptcur, et proclamé docteur de l'Église, à cause de la sûreté de scs doctrines théoiogiques, outre d'innombrables traités d'ascétisme, publia le grand ouvrage, qui l'a mis au premier rang des moralistes : *Theologia moralis,* en plusieurs volumes cl qui a eu d'innombrables éditions, jusqu'à nos jours; *Istruzione e pratica per li confessori,* 3 ln-8·, Naples, 1756, très souvent édité et traduit en latin, sous le litre : *Homo apostolicus,* Bassano, 1770, très souvent édité aussi. Voir **1**.*i,* col. 906 sq.

6® *Ascétisme et mystique,* — Saint Alphonse de Liguori. *Del gran mezzo della preghiera per conseguire la salute cterna e tulle le gratte the dtsidcriamo da Dto,* in-12. Venise, 1759; *Dette glorie dl Maria,* ln-8®, Naples, 1756, el un grand nombre d'autres ouvrages de ce genre, universellement connus.

7· *Droit canon.* — François Verde, de Naples, *Institutionum canonicarum libri quatuor,* 2 In-fol., Naples, 1737. Plusieurs auteurs composèrent des manuels de droit canon, moins étendus. Nous nous abstenons de les citer. Jean-Paul Paraviclnl, de Milan, clerc régulier de la congrégation de Saint-Paul, *Polyanlhea S. S. canonum coordinatorum, 3* In-fol., Cologne, 1728. J. Blcclardclll, *Lyceum ecclesiasticum juris utriusque theorlco-practicum,* 2 In-fol., Bimini, 1704. Juste Fontanlnl. *Gratiani Decretorum libri quinque secundum gregorlanos Dtcn talium tibrvs titulosque distincti,* 2 In-fol., Home, 1726. On trouve aussi, ʌ cette époque, uncertain nombre de commentateurs des Décrétales, et des auteurs ayant exposé, de préférence, diverses parties du droit canon. Ils sont éclipsés par le grand canoniste. Prosper Lambcrtlnl, cardinal. puis pape, sous le nom de Benoit XIV. Ses *Opera omnia* parurent d'abord en 12 ln-4®. Borne. 1747, 1748; puis en 24 ln-4®. Borne, 1783-1792, très souvent rééditée depuis. Panni ces nombreux volumes, il suffit d'indiquer spécialement Ici *: De servorum Dei beatifleatione et beatorum canonization^* ouvrage toujours classique, en la matière, publié A part, 4 In-fol., Bologne, 1734-1738; Padoue, 1743; Venise, 1766, etc., etc.; *Institutione* ecclesias!tese,* In-fol., Borne, 1747; Venise, 1751; De *synodo dlcecc-sana,* ln-4®, Home, 1748; Padoue, 1748; notons également son *Biillarium,* 4 In-foL, Venise, 1768. Voir t. il» col. 706 sq. Lucius Ferraris, observantin, *Prompta bibliotheca canonica, juridica, moralis,* etc., excellent ouvrage, très souvent réédité, 10 In-fol., Rome, 1760-1766. Voir t. v, col. 2175 sq. Jérôme Baldassinl, *Collectanea doctorum S. Rotæ decisionum,* in-fol., lésl, 1761.

8® *Liturgie.* — Bernard Bissus, de Gênes, lbénédictin, *Hicrurgia,* 2 in-fol., Gênes, 1686. Ix bienheureux Joseph-Marie Tommnsl, théatin, et cardinal. *Codices sacramentorum vetustiores,* ln-4®, Rome, 1680; *Antiqui libri missarum romance Ecclesise,* ln-4·, Home, 1691. Georges Rhodlgnl, *De liturgia romanl pontificis In solemni celebratione missarum, ex antiquis codicibus,* 2 in-4®. Borne, 1731. Petrus Moretti, chanoine de Sainte-Marie Transtlbérine, *Ritus dandi presbyterium papa, cardinalibus,* etc., ln-4·, Rome, 1741. Fr. Mac·chietta. *De divino officio, commentarius historico-theologicus,* ln-4®, Venise. 1738. Antoine Baldassari, S. J^ Lo *sacra liturgia dilucidato, 2* ln-8®, Venise, 1723. Jérôme Barufîaldl, de Ferrare, protonotaire apostolique» *Commentaria ad rituale romanum,* in-foL, Venise, 1731, 1752, 1794, etc. Joseph Catalanl, né en Calabre, hléronyniite. *Pontificale romanum, commentariis illustratum.* 3 In-fol.. Home, 1738-1740, plusieurs fois réédité ; *Cæremoniale episcoporum, 2* tn-foL, Borne, 1717; *Rituale romanum, 2* in-fol.. Borne, 1757, etc. François Argclall, de Bologne, *Storla del sagrifitio della S. Messa,* in-8®, Florence» 1744; Venise, 1745, Fr. Antoine Vitule, *Dissertationi liturgiche,* In-4% Borne, 1756. Pascal Copetll, chanoine de Home, *Discorsl dl liturgia,* ln-4®. Borne» 1766. Barthélemy Colll, *Diclionarium sacrorum rituum, 2* In-foL, Pistoie, 1772. Louis Bragaglia, *Annotationes In rem liturgicam, 2* in-4®, Faenza, 1788. Splridion Charles Tnlû, de Venise, oraturltu. *Decretorum S. Rituum Congregationis hierolexicon,* in-fol.» Venise» 1796.

9® *Histoire ecclésiastique.* — 1. *Histoire générale.* — Cajetan Fontana» théatin. *Animadversiones in historiam sacro-politicam, præsertim ad chronologiam spectantes,* in-4®, Modène, 1718. Vincent Marie Coronelll, franciscain de Venise, *Chronologia universalis,* In-fol., Venise. 1707. Victor Sylvius Grandi, *Historia ecclesiastica,* 2 in-4®, Venise, 1708. Jean Palazzl, de Venise. *Gesta romanorum pontificum a sarito Petro ad Alexandrum VilJ,* 5 In-fol., Venise, 1688-1690. Marcus Battttgllni, *Jstoria universale dl tutti i concilii generali e particolari* (475) *di santa Chicsa,* 2 ln-fol·, Venise, 1689, 1714; *Annali del Saecrdozio e delF Impero,* 4 In-foL, Venise, 1701-1711. François Bianchlni, de Vérone, *Istoria universale, ln-4·.* Borne, 1697. Louis Antoine Muralori, né près de Modène. écrivain des plus féconds, dont les œuvres remplissent 46 volumes in-folio, 34 ln-4® et 13 in-8®. Nous citerons ici principalement ; *Rerum Italicarum scriptores,* 28 In-fol., Milan. 1723-1751. auxquels Tartlnl ajouta deux autres volumes In-folio, Florence, 1748-1770; *Antiquitates Itali* medii tevi,* 6 in-fol., Milan, 1738-1742; 17 ln-4®, Arezzo, 1777-1780; cet ouvrage qui est comme un appendice du précédent, fut résumé et traduit en italien, sous le litre de *Dissertationi svpra le antichità ilaltane,* 3 in-4®, Milan, 1751; *Novu9 thesaurus veterum inscriptionum,* 4 In-fol., Milan, 1739. 1743, édition fort remarquable; *Liturgia romanu vetus*

2 ln-4·, Venise. 1718; Naples* 1776; *Annali d'Italia del principio dell' era cristiur ·, sino ull'anno 1749,* 12 in-4·* Milan, 1744-1749. François Sclpion Mattel, de Vérone, émule de Muratori et son ami, *Istoria dtplomatica,* ln-4°, Mantouc, 1727; *hlona trologica délie dottrine e delle opinioni.* ln-fol.. Trente, 1742. Augustin François Orsf, dominicain de Florence, maître du Sacré Palais, sous Benoit XIV, et cardinal, *Storia ecclesiastica,* 20 lη-4°, Koine, 1746-1701, jusqu'à saint Grégoire le Grand. Elle fut continuée, après la mort de fauteur, par un autre dominicain. Philippe Ange Becchctli, jusqu'au concile de Trente. 50 in-8®, Rome, 1754-1797. Remarquable par la critique et l'érudition, cette histoire universelle fut traduite en plusieurs langues. Antoine Sandini, de Vicence* *Vitæ pontificum romanorum ex antiquis documentis descripta**. 2 ln-8°, Padoue, 1748; Venise, 1768; Ferraro, 1775. Jérémie de Bencdettis, capucin, de Monrcalc, *Chronologta el critica historia? sacror et profaner.* 6 In-4·, Rome, 1766. Caspar Saccarelli, orntorlcn de Turin, *Historia ecclesiastica.* 26 in-4®, Rome, 1771. Joseph PiattI. de Venise, *Stnria critico-chronologica del romani ponteflci edet gent rah concili,* 13 in-4®, Naples, 1765-1768. Jean Dominique Mansi, né â Lucques, et clerc régulier de la Mère de Dieu, outre de nombreux ouvrages, publia celui qui l'a rendu surtout célèbre : *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio.* 31 ln-fol., Florence, 1759 et années suivantes, dont 15 seulement furent publiés du vivant de Mansi, qui mourut en 1769, archevêque de sa ville natale.

2. *Histoire des Églises particulières et des ordres religieux.* — La plupart curent, au xvm· siècle aussi, leurs historiens, et leurs hagiographes. Nous nous abstiendrons de les énumérer ici. en détail.

/7. X/X· *NÈOLB BT COUUBXCKMEXT DU XX**. — 1· *Écriture sainte,* — Antonin Bnrccllona, dominicain. de Païenne, *Para/east de9 propheli,* 5 in-8®, Venise, 1827; *Parafrasi de9 quatlro Evange.lt messi in urnwii^,* 3 in-fol.. Païenne. 183t. Antoine Martini, archevêque de Florence, publia, avec notes et commentaires, une traduction italienne de toute la Bible. 23 in-4®, Turin, et divers ouvrages, tels que *istoria e concordia euangelica,* 2 in-8®, Florence. 1814; *Islruzione sopra il simbolo degli apostoli.* 3 in-8®, Milan, 1814, etc. Scs *Opera omnia* punirent en 20 in-8®, Milan. 1830; Venise, 1833-1835. Thomas Morngli , auguslin, professeur ù lu Sapience de Rome, *Introductio ad S. Scripturum,* 3 in-8®, Rome. 1827. Jean Bernard de Rossi, né en Piémont, hébralsant et orientaliste distingué. *Manuscripli codices hcbraict,* 3 in-4·. Panne, 1803. 1804; *Opere stampale di Leltteratura sacra cd orientale,* in-4®, Parme, 1812; *Dinonario slorico degli autori ebrei t dette loro opere,* 2 in-4®, Pa»me. 1802; *Synopsis institutionum hcbraicurum,* ln-4·, Parme, 1807; *Compendio drlla critica sacra.* 1η-4·, Rome, 1811; *Introduzione allo studio della s. Scritlura,* in-4·, Panne, 1817; *Sinopsi della erineneuttcu sacra,* in-8·, Parme, 1819, et beaucoup «Vautres ouvrages de ce genre. Fartai, *Dell9 istorie del* V. c *Nuouo Testamento,* 5 in-4·. Milan. 1834. Antoim Cesari, oratorien, de Vérone, *Lcztone slorico-morule,* u'upres les saints de VAncien Testament, 7 in-8 . M 1815-1817; *Im vita di Gesu Cristo e la sua religione,* 5 in-8®, Vérone, 1817; */ futli degit apostoli,* 2 in-8°, Vérone, 1821. I>ju Is Ungarelli, barnabitc* de Bologne, orientaliste, *Prxlcctiuncs de* N. *T„* et *Historia Vulgolæ Bibitorum editionis,* in-4®. 1847. Charles Venellune, bornabite également, collaborateur du cardinal Mal dans la publication et l'explication «les anciens manuscrits de la bibliothèque valicane. *Bibitorum SS. grtrtus codex Vaticanus,* 6 Ln-4·* Rome, 1857-1869, 1881, *UUeriori studi sut N. T. grcco delT antichissimo codice Vaticano.* in-4®, Rome. Î8G6; *Varin* lectiones Vulgata* Bibliorum,* 2 In-1®. Rome. 186u. 1864, etc. Il faudrait citer ici les nombreux travaux du Père François Xavier Palrizl et ceux du Père Planetarii, jésuites, professeurs au Collège romain. Célcstin Cavedoni, *Dicchiarazione délie monete untiche memnrate nella S. Scritlura,* in-4®, Modène, 185U, traduit en allemand, Hanovre, 1855. Giordano Vespasiano, *Dizionario universale della S. Hibbia Vulgata.* 4 in-8·, Venise, 1853. Ubaldo I l aldl a publié une *Introductio in S. Scripturam,* 3 in-8·, Rome, 1879-1881. *Annuario délia Società italiana per gli studi orientali,* Iη-8·, Florence, 1872-1873. *Archivio di letteralura bibhca c orientale,* ln-8·, Turin, revue qui a paru de 1879 à 1908. L. Talamoni, *Spicgazione e schemi del Vangelo dominicale seconda il rito ambrosiano, e dette feste de Noslnr Signore, delta Vcrgine e dei Sanli,* 3 in-12, Monzn, 1908. A. Pujla, *Prcludi ed accordi,* in-12, Rome, 1908, bon travail sur les psaumes. A. Bancale. *Triplice corso di pensieri sugli Evangeli della Domenico,* in-8", Rome, 1908. *Burna e Oriente,* revue publiée par l'abbaye de Suint-Nil, Λ Grottaferrata, commencée en 1910. *Cottectanea biblicu-latma, cura et studio monachorum S. Benedicti,* in-8°, Rome, périodique commencé en 1912 et continué depuis. Dante Clerico, Le *seltc del Giudaismo, Farisci, Sadducci, Esseni; Studio slorico.* in-8®, Bagnacavallo, 1915. *Scripta Pontificii Instituti biblici,* in-8®, Rome, publications diverses, commencées en 1912 et depuis continuées. 1). Argentieri, *Soluzione del graoissimo problema délia crorwbaiia biblica, net periodo de9 rè. in base ai dali delta Hibbia c délie iscrizioni cuneiformi,* in-8", Rome, 1916; le docte auteur a donné une solution qui n'est pas sans mérite, mais qui ne saurait rallier tous les suffrages. Depuis 1900, l'étude critique de la Bible a fait, en Italie comme ailleurs, des progrès potables. Si quelques exégètes ont suivi plus ou moms le mouvement moderniste, d'autrvs ont su associer une saine critique, à l'orthodoxie la plus stricte. Ce n'est pas le Heu de faire l'histoire de ce double mouvement. Nous signalerons seulement d'un mol, dans la bonne voie les nombreux articles el volumes d'Adolphe Celllnl, le commentaire en espagnol de la Genèse, précédé d'une introduction sur le Pcntatcuque, par le P. L. Murillo, Rome, 1914, les excellents commentaires des Épltres aux Thessaioniciens, Rome, 1917, et de l'Épilrv aux Ephésiens, Rome, 1921, du P. J. M. Vosté, O. P., el Γ*Introductio specialis in libros veteris Testamenti,* du P. H. H6pil, Subiaco, I92U. La plupart des écrits, publiés par l'institut biidique pontifical, ont trait aussi aux études scripturaires. De leur côté, les professeurs du Séminaire pontifical romain publient, sous le titre *Lateranum,* une collection «le monographies ou de mémoires sur les principaux sujets de leurs cours. Signalons le fascicule de R Rvuttlui, *Lu gerarchia della Chiesa negli Atti degli Apostoli e nelle lettere di S. Paolo,* ιη-8·, Rome, 1921.

2· *Patrologie.* — Fraja brangipanl, bénédictin du Mont-Cassln, *Sancti Augustini sermones decem ex codice cassinensi primum cdih,* in fol , Rome, 1819. Georgio Marzuttinl, *Cqllezione dclle opere det Padri e di ultri autgri ecclesiastici della chiesa aquilejese, traduite ed illustrate cui testo ‹i fronte,* 8 in-12, Udine, 1828. Divers auteurs publièrent des «ouvres particulières des saints Pères, mais ils furent tous éclipses par la gloire du célèbre cardinal Mal, né dans la province de Bcrgamc. Il acquit une réputation universelle par son habileté A lin· les palimpsestes, et à découvrir ainsi des œuvres que l'on croyait perdues à jamais, de saint Auguslin, de suint (.\rille d'Alexandrie. d'Eusèbe de Césaréc, de saint Basile le Grand, de saint Grégoire de 4ysse, de saint Jean Chrysostome, de saint Grégoire de Nuzlanzc, de

saint Athannsc, do saint Paulin de Noie, etc., etc. Il découvrit aussi des œuvres de Théodore de Mopsueste, de Photlus et d'autres auteurs byzantins. Parmi ses très nombreux ouvrages, nous citerons ici : *Classicorum aucturum c vaticanis codicibus editorum collectio,* 10 ln-8®, Itonie, 1828 1838; *Scriptorum ueterum noua collectio e uaticanis codicibus edita,* 10 in-8®, Home, 1830-1838; *Spicilegium romanum,* 10 ln-8% Borne, 1839-1814; Nona *Patrum bibliotheca,* 8 In-4®, Home, 1852-1853, 1871, 1888. Louis Vinccnzl, professeur d'hébreu ʌ In Sapience de Rome, *In S. Gregoril Nysseni et Origenis scripta et doctrinam noua defensio,* 5 In-4®, Horne, 1865, 1869. Paul Savl, barnabile, *Delle scoperte e dei progressi realizzali nell' antica Letteratura cristiana durante I'nltimo decennio,* in-4°, Sienne, 1893. E. Ruggieri, *Storia dei santi Padri e dell* antica Letteratura della Chiesa,* In-8°, Rome et Florence, 1827. Mnnuccl Ubaldo, *Istituzioni di Patrologia ad uso delle scuole teologiche,* 2 in-8®, Rome, 1914. Le 15· centenaire de la mort de saint Jérôme a occasionné l'apparition des *Miscellanea Geronimiana,* Home, 1920, d'un *Florilcgium Hicronymianum.* Turin, 1920, des *Conference Geronimiane,* faites à Rome par les cardinaux Mercier et Gasquet, Rome, 1921, enfin d'un travail intitulé S. *Girolamo c l'encyctica Spiritus Paraclitus del* S. *Ponteftce Benedetto XV sulla sacra Scritlura,* Home, s. d. (1921). Mentionnons encore la *Bibliotheca Casinensis,* qui reproduit d'après les manuscrits du Mont-Gassin des œuvres d'écrivains ecclésiastiques, et les autres publications des bénédictins de cette célèbre abbaye.

3° *Théologie dogmatique et polémique.* — Muzzarelli, S. J., *Confutazione del contralto sociale di Rousseau,* 2 ln-8®, Follgno, 1794; Venise. 1818, 1828. Tassoni, auditeur de Rote, *La religione dimostrata e difesa,* 5 in-8®, Rome, 1800. Bernard della Torre, Napolitain. *I caralleri degli increduli,* in-8®, Home, 1779; *Verità della religione cristiana,* In-8®, Rome. 1822. Louis-Marie-Barthélemy Ferrari, bamablte de Milan, *Verilà della religione cristiana e necessità della rivelazfone,* in-8®, Milan, 1819. Clément Blaggi,de Crémone, bénédictin, traduisit en italien le Dictionnaire théologique de Bergicr. Beaucoup d'autres auteurs écrivirent pour défendre l'autorité suprême du souverain pontife. Septime Costanzi, *Opuscula ad revocandos ad catholicam Ecclesiam dissidentes,* 3 ln-8®, Rome, 1807, Ango Marcelli, augustinien. *Institutiones theologies, 'I* in-4®, Foligno, 1847-1851. Georges François Albertini, dominicain, *Acroases de uniuersa theologia,* 5 ln-8®, Padoue, 1800-1802. Louis Vincent Cassito, dominicain, *Institutiones dogmatic/? theologi*,* 4 in-8®, N. i»les, 1816. Joseph Archange a Fracta Maiori, franciscain, *Theologize dogmatic* cursus, 'I* ln-8®, Naples, 1831. Constantin Battlni, servite, *De principiis theologi* naturalis et recelât*, 2 ln-8®, Pise, 1823. Jean-Bapt Mo Lainbruschini, frère du célèbre cardinal, du même nom, *Theologica dogmata,* 1η-4·, Gênes, Placide Zurla, Vénitien, cnmaldulo et cardinal, *Enchiridion theologicum dogmatum et morum,* Venise, 1802; *Dei vantaggi della cattolica religione,* in-4®, Homo, 1822. Un grand nombre d'auteurs publièrent, à cette époque, une foule do traités ou do brochures contre les erreurs du Jour. François Javaronnc, évêque de Sainte-Agatho des Goths, *Theologi* dogmatic* institutiones,* 4 in-8®, Naples, 1824, 1840. Mauro Cappcllari, cnmaldulo, cardinal et pape, sous le nom do Grégoire XVI, *Il trionfo della santa sede e della Chiesa contro gli assalti del noualorl combattuti et respinti colle medesime loro arnil,* in-8®, Home, 1799; Venise, 1832. Jean-Baptiste Scahibrinl, évêque de Plaisance, *II calechismo cattotico, Consideration!,* ln-12, Plaisance, 1877. Rocca, *L'enciclica Pascendi e il modernismo,* in 8®. Rome, 1919. Sala, *L'enciclica Pascendi e i suoi insegnamenti,* ln-8®. Milan, 1909. *Riuhta di apologia cristiana,* commencée en 1909. et continuée depuis. Card. N. Marini, *Il primalo dt S. Pietro e di suoi successori in San Giovanni Crlsosfotào,* Rome, 1919. Il ne faut pas omettre les traités dogmatiques, publiés par les professeurs du Collège romain, par exemple, ceux du cardinal Franzeltn, voir t. vi, col. 166 sq., et ceux du cardinal Louis Billot, pns plus que les publications plus récentes det professeurs du Collège angélique, bien que la plupart de leurs auteurs ne soient pas Italiens d'orî<jine, et celles des professeurs du Collège Suint-Anselme, notamment la *Summa theologize* de dom Laurent Janssens, qui comprcid déjà neuf volumes.

4® *Théologie morale.* — Pierre Fulco, *Institutiones theologiæ moralis,* 4 ln-8®. Naples, 1798. Scraflno Sordi, de Plaisance, *Dottrine di S. Atfonso de Liguori difese contro le impugnationi del Rosmint.* in-8*. Monza, 1850; *Il Sillabo di Pio IX esposto in forma di calechismo,* ln-12. Vérone, 1865. Antoine Bnllcnr i. S. J., *Compendium theologiæ moralis,* 2 in-8®, l u 1866. Palmieri, *Opus theologicum morale in Busembaum medullam,* 7 in-8®, Prato, 1889-1893. Scavinl, *Theologia moralis universa ad mentem S. Alphon t,* excellent ouvrage souvent réédité, 4 in-8®, Novare, 1865, 1882; Milan, 1890, etc. Dominique Ricci, chanoine pénitencier de Modène. *Casus Iheologue moralis univers*,* 2 in-8®, Modène, 1881-1882. Joseph Fmssinclti, *Compendio della teotogia morale dt* S. *Alfonso M. de Liguori,* in-8®. Gènes. 1882. J. Ninzatti, *Theologia muratis,* 2 in-8'. Venise, 1882. Victor Constantini, *Institutiones theologias moralis,* 3 ln-8®, Prato, 1881-1883. Voir t. vï, col. 769-770. Joseph d'AnnibJc, chanoine de Rieli, puis cardinal. *Summa theologi* moralis,* 3 in-8®, Milan. 1891, ouvrage tris estimé; *In constitutionem · Apostolic* sedis · qu i ctnaùr* lahe sententi* limitantur commentarii,* in-8', Rivi i, i 880. E. Lodi, *Im questione sociale e la questione religiosa, 2* ln-8®, Home, 1908.

5® *Droit canon.* — Emmanuel Leone, Sicilien, *Isagoge ad fus canonicum sicutum,* in-8®, Palermo, 1819. Joseph l errante, professeur de droit canon â la Sapience de Home, *Elementa /uris canonici,* in-8®, Home. 1854. Santo Amantia, *Prima furis canonici elementa,* 3 in-4®, Catane. 1815*1822. Jean Devoti, professeur de droit canon, a la Sapience, *Institutiones canonica·,* ouvrage très souvent rredité, 4 ıı1-8·, Rome, 1814; Bologne, 1818; Venise, 1827, 1838. etc.; *De notissimis in fure legibus,* in-8®, Rome. 1830. Émile Nannetti, de Bologne, *Brevi nozioni di diritlo publico ecclesiastico,* 2 in-8®, Bologne, 1810. François Mereantc, *Compendio di dintto canonico,* 4 in-8®, Prato, 1820, 1832. Plusieurs autres auteurs écrivirent des ouvrages de ce genre en italien ou on latin. Un grand nombre d'autres traitèrent des points particuliers. Tarquini, *Juris ecclesiastici publici institutiones,* in-8®, Rome, 1862, très loue, cpioicpie fort succinct. Joseph Ferrari, *Summa institutionum canonicarum,* in-8®, Gênes, 1847. François Nardi, Vénitien, auditeur de Rote, *Elementi di dintto ecclesiastico,* 3 in-8®, Padoue, 1854. Zéphyrin Zllelli-Natali, *Appa-ratus furis ecclesiastici,* ln-8®, Rome, 1886, ouvrage très utile. Philippe de Angells, professeur à ia Sapience. *Pnrlectiones juris canonici ad methodum Decretalium Gregoril exact*,* 4 in-8®, Home, 1877-1880. Avanzinl, *Commentarii in constitutionem ‹ Apostoli· c* Sedis* », 3 ln-8®, Rome, 1874. Russo, *La Curia romana nella sua organisxazione e net suo completo funzionamento a datare del J novembre 1908. Manuale pratico per le curie, seminari e parrochie,* ln-8®, Païenne, 1908. D'Angelo Sosio, *Della sepoltora ecclesiastica e dei diritti funerari, studio canonico-giuridico-liturgico,* ln-12, Naples, 1914

6· *Liturgie.* — Vincent de Massa, francLcain, *Epitome liturglcum,* 2 ln-8®. Fermo, 1821. Jean Fornid, maître de cérémonies pontificales *Institutione* liturgie*,* ln-8®, Rome, 1825. Louis Gardelllni, assesseur de la S. Congr. des Rites, *Decreta authentica Congr. S. Rituum ex actis ejusdem Congr.,* 7 in-fol., Rome, 1808-1826. Paul Casli, chanoine de Brescia, *Bibliotheca liturgica,* ln-4®, Brescia, 1833-18-17, ouvrage prédeux, mais qui malheureusement ne fut pas achevé par l'auteur qui ne traita que les lettres A-Q. Jean Dicllch, *Dizlonario sagro-liturgico,* ln-i·, Venise, 1834. Pio Martinuccl, maître des cérémonies pontificales, *Manuale S. S. Coeremoniarum,* 6 ln-8®, Rome, 1869-1873; 1879-1880; *Manuale decretorum S. Congr. Rituum,* ouvrage pratique, souvent réédité, Rome, 1853; Ratlsbonnc, 1878, etc. Fr. Stella, de Florence, *Introduztone allô studio della sacra lilurgta,* in-8®, Sienne, 1887. Carpo, *Bibliotheca Ulurgica,* 8 Iη-4·, Bologne, 1828.1885; *Cceremoniale juxta rllum romanum,* ln-8®, Bologne, 1867; Rome, 1885.

7® *Histoire ecclésiastique.* — 1. *Histoire universelle.* — Ange Fumagalll, de Milan, cistercien, *Dette istltuzlont diplomatiche, 2* in-4°, Milan, 1802. Marino Marini, chanoine du Vatican et préfet des Archives, *Diplomatica pontificia, osslano osservazloni paleografiche ed erudite suile bolle de9 papl,* in-fol., Rome, 1841, 1852. Pecorinl, *I jastl cattolici, ossia storia della religione di Cristo,* 15 ln-8®, Savone, 1859-1864. Thoma'. Michel Salzuno, dominicain, de Naples, archevêque d'Édcssc, *Corso di storia ecclesiastica, sino a giorni nostri, comparata colla slorta politica de* tempi,* ln-4®, Naples 1845; Gènes, 1852. César Canlù *Storla universale,* 20 in-8®, Milan, 1838-1847, souvent rééditée et traduite en plusieurs langues. Il faut au moins signaler l'excellente collection *Studi e Testi,* depuis 1900, dont les divers volumes, rédigés par le^ bibliothécaires du Vatican, fournissent aux diverses branches de l'érudition de très précieux Secours.

2. *Histoire des diocèses et des ordres religieux.* — Les ouvrage* de ce genre furent très nombreux. Il nous .suffira Ici de citer, parmi les plus importants, Joseph Cappelletti, vénitien. *Le Chiese d*Italia dalla loro origine sino ai nostri giorni,* 23 ln-4®, Venise, 1844-1870. César Cantù, *Storia degli Italianl,* 4 ln-8®, Turin, 1864; traduction française, 12 in-8®, Pari›, 1865. *flistoriæ patria monumenta, edita jussu regis Caroll Alberti,* 16 In-fol., Turin, 1876. *Miscellanea di storia Matiana, edita per cura della Regia Depurgaztone dl Storia palria,* 16 ln-8®, Turin, 1877. Corrado Ricci, *Ravenna e Intorni,* in-8®, Ravenne, 1878, très utile pour l'étude de l'archéologie chrétienne. Armellini Mariano, *Le cldese dl Roma dalla (oro origine sino al secoto xvt,* ln-8®, Rome, 1887. Savlo, *GU anllchl vescovt d*1talla, dalla origine al 1300. Il Piemonte,* in-8®, Rome, 1899. Sangiorgl, *Della basilica Urslniana dl Ravenna,* ln-8®, Ravenne, 1901. Rinieri, *San Pietro in Roma e* l *priml Papt, seconda l più vetusti cataloght della Chtesa Romana,* ln-8®, Turin, 1908. E. Manacorda, *Diciannove secolt dl elvilià cattolica,* ln-8®, Rome, 1908. Il faut mentionner les ouvrages d'archéologie, publiés à Rome, par J.-B. de Rossi, Stevenson, Pierre Croslarosa, F. Llvcrani et Marucchl.

3. *Hagiographies.* — Elles furent aussi trèi nombreuses. Parmi les plus récentes, nous citerons : G. Clementi, *Un santa patriota ;* /I *beato Venlurlno di Bergamo,* in-8®, 1903. E. Lazzareschi, *Santa Caterina in Val ifOrcla,* ln-8®, Florence, 1915. Marco Magistrettl, *Liber notitiæ sanctorum Mediolani,* m-4®, Milan, 1916. N. Zucchelli, *Santa Caterina da Siena ed l Pisani,* ln-8®, Florence, 1917. Antonelli Clagginl, *Vita del b'ato Guiseppe Cattolengo,* in-8®, Rome-Turin, gros volume de 650 pages, publie à l'occasion de la béatification de ce grand serviteur de Dieu.

8° *Revues cl publications périodiques.* — *Annali ecclesiastici,* in-8®, Florence, 1780-1791 ; *Annali del regno delle Due Sicille,* in-8®, Naples, 1833-1847. *Annuario storico universale,* ln-8®, Florence, 1841-1843; *Annali di giurisprudenza,* In-8®, Turin, 1838-1842; *Annall dt giurisprudenza crlmlnaû per gel stati pontificii,* in-8®, Rome, 1847; *Annall dl diritto teorico-pratico,* in-8®, Naples, 1855-1858; *Analecta mlscella-menstrua eruditionis sacne et profnntt,* Mlséné, 1672-1674; *Encyclopedia ecclesiastica et morale,* ln-8®, Naples, 1821-1822; *Glornale degli apologistl della religione cattolica,* Florence, 1825-1827; *Ephemerides sacræ,* in-8®, Plaisance, 1826-1846; *L*amico catlolico,* ln-8®, Milan, 1841-1856; *Attl delta pontificia Accadcmia romana di archeologia,* in-8®, Rome, 1821-1864; *Attl delta pontificia Accadcmia romana del? Immacolata Conceztone dl Maria Vergine,* in-8®, Rome, 1835-1878; *Biblioleca cattolica,* ln-8®, Naples, 1841-1856; *Attl e Mcmoric deW Accademiadi religione cattolica,* ln-8®, Gênes, 1848-1920; *Archivio storico-archeologico della clltà e provincia di Roma,* in-8®, Rome, 1875-1883; *Anatecta ordinis Minorum Cappuccinorum,* in-8®, Rome, 1885 sq.; *La Civiltà cattolica,* ln-8®, Rome 1850-1921; *Earmonia delta religione colla civiltà,* in-8®, Turin, 1852-1860; *Il Campanone,* in-8®, Turin, 1855-1856; *Il Campanile,* ln-8®, Turin, 1857-1863; La *Eamiglia e la Scuola,* ln-8®, Florence, 1860-1861 ; *L9eco dei divino Salvatore,* ln-8®, Rome, 1865-1866; *Bullelino di archeologia cristiana,* ln-8®, Rome, 1863-1894, qui a été remplacé, par le *Nuovo Bullelino di archeologia cristiana,* 1895-1920; *Archivio dell* ecclesiastico,* in-8®, Florence, 1864-1868; *Acta Sanclæ Sedis in compendium opportune redacta cl illustrata,* ln-8®, Rome, 1865-1908; *Il genio cattollco,* ln-8®, Reggio di Emilia, 1871-1874; *L9Educatore catlolico,* ln-8®, Velletri, 1872-1873; *Archivio di storia medlovale ed ecclesiastica,* in-8®, Sienne, 1888; *Analecta sacri ordinis Prædicatorum,* in-8®, Rome, 1893 sq.; *La gerarchia cattolica,* ln-8®, Rome, 1871-1911; *La Scuola cattolica, periodo mens lie pubbllcalo per cura delta Pontificia Facollà teologlca di Milano,* in-8®, Milan, 1872 sq.; *Bibliotheca Caslnensis,* in-8®, Mont-Cassin, 1873-1894; La *Campana di San-Piclro,* in-8®, Rome, 1874-1888; *Bollettino italiano degli studi orientait,* ln-8®, Florence, 1876 1882; *L9Angelo Custode delle lamlglie,* in-8®, Rome, 1877-1879; *H Papato,* in-8®, 1881-1889; *Il Monitore ecclesiastico,* in-8®, a commencé, en 1876, à Conversano, province de Bari, la rédaction en a été transportée à Rome, en 1914; cette publication mensuelle, publie les décrets et décisions des Congrégations romaines; en outre, elle donne des consultations canoniques et liturgiques très appréciées; fondée par le cardinal Gcnnari, elle a reçu successivement les encouragements et les bénédictions des papes Pie IX, Léon XIII, Pie X et Benoît XV (15 février 1919); *GU studi (n Italia, Periodico didattico, scientifico e letterarlo,* ln-8®, Rome, 1878 sq. ; *L*Accademia romana di San Tommaso d*Aquino,* in-8®, Rome, 1881-1889; *ll calendario ecclesiastico,* in-12, Rome, 1881-1890; *L*Amico delle /amiglie cattollehe,* ln-8®, Milan, 1887-1883; *Cracas, ll diario di Roma,* ln-8°, Rome, 1887-1894; *Ephemerides Uturgicie,* organe officiel de ΓAcadémie de liturgie, in-8®, Rome, 1887-1929; *ll Crisostomo,* in-8®, Rome, 1899- 1904; *Riolsta dt diritto ecclesiastico,* ln-8®, Turin, 189O-1920; *La setenza ttaliuna, periodico dell* Accadcmia dl San Tommaso d* Aquino di Roma e dl Bologna,* ln-8·, Rome, a commencé en 1890, par la fusion de l'ancienne revue de l'Académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin, commencée en 1881, avec la Revue de ΓAcademie philo-

*ophlco-médicale de Bologne; *Bessarlonf, Pubblieailone periodica dl studi orientali per Γunione dette Chiesc,* in-8°, Home, a commencé en 1895; *Arudeeta ecclesiastica, sive Humana collectanea de disciplinis speculativis et praclb is,* In-fol., Home, a commencé en 1893, publiant in v tenso, avec h s études préliminaires auxquelles clics ont donné lieu, les décisions des Congrégations romaines, surtout celles de la S. C. du Concile et celle de la S. C. des Évêques et Régulier*; cette revue succédait aux *Analecta juris pontificii,* fondée en 1853 et qui avait duré prés de quarante ans, Jusqu'à la mort de son fondateur; ***L'****Esposizlone eucaristica* ***illustrata,*** in-8·, Milan, 1895-1896; ***Il*** *Foro ecclesiastico,* in-8·, Rome, 1893-1910; ***il*** *Consultore giurtdico civile ed ecclesiastico,* in 8·, Florence, 1895 sq.; ***il*** *Consulente ecclesiastico,* Iη-8·, Rome, 1886 sq. ; cette revue, publiée en italien, contient beaucoup de consultations légales sur les bénéfices ecclésiastiques, et des extraits des mandements des évêque* italiens, 1896-1910; ***Attl*** *dclC Accadcmia Leone* ***XIII,*** in-8·, à Rome, 1897-1901; ***Il*** *manuale cedesiaslica-civile,* ln-8·, Novare, 1900-1906; *Acta Collegii Sancti Antonii in Urbe /ratrum minorum,* in-8·, Rome, 1902 sq.; *Annali (ΓAlessandria,* in-8·, Alexandrie, 1902 sq. ; *Miscellanea* ***di*** *storia e* ***di*** *cultura ecclesiastica,* ln-8·, Rome, 1902-1907; *Acla pontificia et decreta S. S. R. R. Congregationum,* in-8·, Rome, 1903 sq.; ***Attl*** *dcll' Accadenda napotetana San Pietro* ***In*** *Vincoli,* revue mensuelle théologique, ln-8·, Naples; ***La*** *Campania sacra,* mensuelle également; *Bulletino critico* ***di*** *cose jrancescane,* in-8·, Florence, 1905-1906; *Rivista storlca benedettina,* in-8·, Rome, 1906 sq; *ArchMum jranciscanum historicum,* iη-8·, Quaracchi, 1908 sq.; *Analecta ordinis carmelilarum,* ιη-8·, Rome, 1909 sq. ; *Calendario Mariano,* in-8·, Rome, 1910 sq. ; *Romana Tellus. Rivista mensile <farcheologia storia, arte e bibliografla,* ln-8·, Rome, 1912 sq.; *Alma Roma,* ln-8·, Rome, 1913 sq.; *L'arte eristiuna,* in-8·, Milan, 1913 sq.; *Rivista storico-crilica dclle science teologichc,* ln-8· Home, 1905 sq ; elle s'occupe non seulement des sciences théologiques proprement dites, mais aussi de toutes les sciences qui ont quelque rapport avec la théologie, comme la critique biblique, l'histoire ecclésiastique, la litur gie, la patrologic, l'archéologie sacrée, etc., mais dans le sens essentiellement historique et positif. Son but est triple : 1° contribuer aux progrès des sciences thêologiqucs; 2° répandre la connaissance des résultats obtenus; 3° offrir aux chercheurs studieux un utile instrument de travail; *Analacta Vaticano-Belgica,* ln-8°, Rome, 1906 sq ; *L'Araldo catlolico,* ln-8·, Rome, 1907 sq.; ***Il*** *Benadir, Budettino delle missioni neIla Somalia italiano,* ln-8», Rome, 1907-1908; *Leonianum. Periodica del Collegio apostolico Leoniano,* ln-8·, Rome, 1909- 9 2, *Il Diritto ecclesiastico italiano,* ln-8·, Rome, 1908-1914; *Bollettino dell' Assodazione archeologica romana,* ln-8®, Rome, 1911 sq. ; *Azione cattolica jcmminile,* ln-8·, Rome, 1910 sq.; *Rivista romana di giurisprudenza c diritto ecclesiastico,* ln-8·, Rome, 1912 sq. ; *Archivio per la storia ecclesiastica detr Umbria,* in-8®, Foligno, 1913; *Annuario pontificio Çpubblicazione officiale),* in-8·, Rome, a paru de 1860 a 1870; puis, de nouveau, à partir de 1912; Il est la continuation de la *Gerarchla cattolica,* qui u paru de 1872 à 1911; *Milano sacro,* ou *Stalo del clero della cdtà e dioeesi di Milano,* in-8·. Milan, annuaire ecclésiastique qui se publie, chaque année, depuis plus d'un siècle et demi (151 ans), et qui traite, avec un grand soin, non seulement de ce qui concerne le diocèse de Milan, mais aussi la curie romaine et les sièges épiscopaux d'Italie; *Religio, Rasseyna btmeslrale dt storia delle religioni,* ln-8·, Rome, 1919 sq., sous la direction de Nicolas Turehi, professeur d'idstoire des religions, h l'université royale de Rome; *Acta Aposto· Heir Sedu. Commentarium official·* Bulletin officiel du Saint-S ècc, que le pape Pie X a fondé par la Constitution *Promulgandi,* du 29 septembre 1908. Il * commencé à paraître, le 1*· Janvier 1909. C'est l'organe authentique pour la promulgation des Actes du Saint-Siège; *Il Diario romano,* in-8·, Rome. 1931 ; publié sous les auspices du cardinal vicaire, et plus spécialement destiné au clergé de la ville et au diocèse de Rome; *Gregorlanum,* revue théologique, trimestrielle, Inaugurée en 1921 par les professeurs du Collège romain; *Biblica,* revue biblique, également trimestrielle, dirigée par les professeurs de l'institut biblique pontifical depuis 1921); le même Institut a commencé, en 1920aussi, sous le titre : *Orientalia,* une série de publications sur les questions aisyro-babylonienne*, égyptiennes et arabes; enfin, en 1921,11 a lancé, à l'u*age des prêtres employes au saint ministère, une revue biblique, patique et homilétlque, Intitulée : *Verbum Domini;* elle parait mensuellement.

T. Ortolah.

ITHACE, évêque d'Ossobona, en Espagne, fut avec Ydace de Mérida l'adversaire le plus acharné de Prisclllien. Voir l'art. Prisqluen, où la question sera étudiée dans toute son ampleur. Après avoir assisté, en 380, au concile de Saragosse, qui, sans rnmmer Pritdlllen ni se* partisans, avait condamné certaine* de leurs observances jugées à bon droit dangereuse* pour l'unité de l'Église et l'orthodoxie, Ithace se prétendit commissionné par ce concile pour poursuivre les priscilllanistes. C'étMt. dit Sulpice-Sévère, *Chronic.*. n,57, *P. L·,* t. XX. coL 157. un prélat des moln* recommandables. · présomptueux, bavard, excessif dans scs dépenses, donnant trop ά son ventre et à la gourmandise, portant la folle jusqu'à Incriminer comme complice ou disciple de Priscillicn tout homme pieux qui montrait quelque goût pour l'étude ou s'imposait des Jeûnes prolongés. » Il dénonça Pri«-clllien à l'empereur Graticn, qui donna l'ordre de chasser les priscilllanlstcs de leurs sièges et de leurs villes. Mais Priscilllen, accompagné de deux de se* collègues, se rendit en Italie pour y plaider sa cause auprès de l'autorité ecclésiastique. Ni saint Damase, À Rome, ni saint Ambroise, à Milan, ne voulurent le recevoir. Priscilllen intéressa du moins à sa cause le maître des offices. Marèdonius, qui lui obtint de pouvoir rentrer en Espagne et d'y reprendre son siège épiscopal d* Avila. Dès son retour il accusa Ithace d'attenter à la paix publique. Donnant suite à cette accusation, le proconsul Volventius allait faire arrêter l'évêque d'Ossobona, lorsque celui-ci réussit A sc réfugier dans les Gaules, où Il Informa le préfet du prétoire, Gregoire, des événements survenus en Espagne. Grégoire allait évoquer l'affaire à son tribunal, quand un reserit impérial, envoyé de Milan et dû à l'intervention de Macedonius, ordonna de remettre le Jugement au vicaire d'Espagne et d'expédier Ithace au delà des Pyrénées. Mais Ithace se cacha.

Sur ces entrefaites. Maxime, proclamé empereur en Bretagne, avait débarqué en Gaule et était entré A Trêves, après l'assassinat de Graticn, le 25 août 383. L'évêque du lieu, Bntto, favorable à Ithace,appuya aussitôt la requête du prélat espagnol auprès de l'usurpateur, qui écrivit au préfet des Gaules et au vicaire d'Espagne de faire comparaître, devant un concile à Bordeaux, Priscillicn et scs partisans. Dans ce concile. Ithace lut un mémoire auquel répondirent les accusés. Voyant que la décision lui serait défavorable, Priscillicn en appela au tribunal de l'empereur, et son procès fut évoqué à Trêves. Saint Martin de Tours lit tout pour l'empêcher; d'un côté, il adjura llhace d'abandonner son rôle odieux d'accusateur, ce qui lui attira de la part de celui-ci une accusation Infamante de pactiser

aw !<*· hêr/flqurf; d'un notre côté,Il supplia Maxime d *ne na* répandre le *sang des accusés,* est imant qu'une le fence éplicoptie, qui expulserait les hérétiques dc ternit gllvs. sortirait, et au dclâ.ct que l'intervention du pouvoir séculier dans une muse ecclésiastique constituait une Infraction Inouïe à la loi divine, n la (urisprud*er' r canonique.* Ithace, devant la réprobation de cur'qurs uns de scs collègues, finit par sc désister, niais trop tard. Car le préfet du prétoire, Évodius» avant convaincu Prisciliien dc maléfice, Maxime prononça un arrêt de mort Après l'exécution de Prlscllllcn et dc six de ses partisans, une commission militer devait se rendre en Espagne pour y rechercher les compiler» de Prisciliien ct les juger sommairement. Saint Martin de Tours intervint de nouveau; mais, pour empêcher l'envol immédiat des commissaires, il au! sc résigner, malgré sa répugnance, Λ entrer en relations avec les évêques du parti d'ithace. Tout le reste de M vie, dit Mgr Duchesne, *Histoire ancienne de ΓEglise,* 2* édit., Paris, 1907, t. n, p. 538, il déplora d'avoir ‹lé dans la nécessité d'interrompre un Instant la protestation contre le sang versé.

Tant qur régna l'usurpateur, c'est-à-dire Jusqu'en 388, Ithace, rentré cn Espagne, put fouir de son triste ruccès; mais, à la mort dc Maxime, il fut poursuivi, chassé de son siège et relégué en exil A Naples avec Ydace de Mérida. C'est là qu'il mourut, d'après saint Isidore de Séville, *De air. ill.*, 15, Λ., t. Ixxxiii, col. 1092, sous le régne de Théodose le Grand ct de Valentinien II, par conséepicnt avant 392. Sans doute, dans son action (outre Prisciliien, il représenta, en Espagne,le parti hostile à l'ascétismcot au monachisme, et son Intervention est l'un des épisodes du conflit entre I pi copat mondain ct le parti ascétique à la fin du iv· siècle. Mais une question dc discipline ct de doctrine se trouvait engagée, comme le prouve l'attitude du pape MÜnl Damage, de saint Ambroise de Milan rt dc saint Martin de lours, qu'on ne saurait ranger parmi 1rs adversaires de l'ascétisme.

TIllcmont. *Mémoires pour servir à Γhistoire ecclésiastique dea ŕ'Γ'-ηιί· r* . l':n is. hiH-1720. t. vm. p. 499->16. t X, p. 22», 325-327; CcilUrr, *1 Induire générale des auteurs sacrés el ecclésiastiques,* Paris, 1858-1865, t. iv, p. 640-642; t v, p. 387; t. vu. p. 738; Florez, *Espaïïa sagrada,* Madrid, 1754-1866. t. xm. p. 150; t. xiv. p. 215; Leclercq, *1 t 'pagne chrétienne.*Paris, 1906, p. 175sq; Mgr Duchmne, *Htti'dre ancienne de VÉglise,* 2· édit.. Parts. 1007, t. n. p 5.37 *q,; Minor, *Dictionnaire des hérésies,* t. !. col. 832-H34; *DPthruuiire de patndogir,* t. ni, col. 639 640; L'. Chevalier, /W/xrfolrr, bio-bibiiogrup/i(e,t.i,col.2288; M. Schiinz, *Gmhithtc dtr romlschen LHteratur, 2·* édit., Munich, 1911. I. IV,p.371 sq.;Itabut, *Prisciliien el le priscillanùunc,* Part·, 1909, p. 36 *q.; O Bardenbewer, *Grschlchtc d*r atlklrchlichen Llleratur,* I rihourg-en-Urbgau, 1912, t. ni. p. 113-414

G. Baheil i E.

ITHACIENS. L'évêque espagnol Ithace ne tut pas le seul à faire poursuivre les prisciDianlstes par le pouvoir civil; car, indépendamment de l'appui u'll trouva nupiès de Britto, évêque de Trêves, il sut iallier ù sa cause d'autres évêques, devenus les courtisan» de l'usurpateur Maxime. Sulpicc-Sévèrc.Dtaf., m, î 1, *P. L.,* t xx, col. 217. Tous ccs évêques formèrent le parti ithacien. Leur conduite anticanonique ne passa ; oint sans quelques protestations, dont la plus connue fut celle dc saint Martin de Tours. Ils essuyèrent bien de se Justin» r dans une réunionqu'lhtinrent à Trêves.Ils proclamèrent Ithace exempt de toute faute : *habita synodus tthucium pronuntiaverat culpa non teneri. Dial* ,m. 12, tMd.» col. 219. Et pour renforcer leur parti, lorsque Brrtto fut mort, Ils élurent à sa place un certain Félix, qui rut le tort d'acquiescer. Or, après l'cxêeutlon de I nsrilllcn ct Λ l'avant-vdllr dc l'ordination de Félix, saint Martin reparut àTrèves. Il voulait, en tflH. éviter une nouvelle effusion de sang ct empêcher l'envol cn Espagne d'une commission militaire chargée de rechercher et do juger sommairement sur place tous les partisans dc Prisciliien: car telle était la mesure odieuse prise par l'usurpateur sur h· conseil dés Ithacicns Dès que ceux-ci apprirent l'arrivée dc Martin, dont ils redoutaient la présence et l'intervention, ils supplièrent l'empereur d'écarter cet Import un. *Dial., tu. 12. ibid,,* col. 21‹8. Maxime crut mieux faire dc donner satisfaction à l'évêque de Tours, Λ lacondition expresse qu'il entrât cn communion avec les ithaclcns et qu'il assistât à l'ordination dc Félix. Saint Martin ne s'y résigna pas sans peine; il refusa du moins d'apposer sa signature au procès-verbal de l'ordination. *Dial.,* m, 13, *ibid,,* col. 219. Et il s'en retourna tout attristé d'avoir commis cet acte de faiblesse rt très résolu ù n·· plus assister à aucune réunion d'évêques. C'est ainsi qu'l! refusa plus tard d'assister au concile de Nîmes, en 389. *Dial.,* n, 13, *ibid,,* col. 21t.

Tant que Maxime vécut, les ithaclcns Jouirent des faveurs du pouvoir sans gagner pour autant l'est imc de ceux qui avaient blâmé I tu recours au bras séculier. Mais, à la mort de celui ci, ils devinrent l'objet d'une réprobation générale. En Espagne, leur parti disparut dès qu*Ithace cut été envoyé en exil. Il n'en fut pas dc même en Gaule. NI saint Ambroise, ni le pape Since ne voulurent reconnaître Félix, fout en sc déclarant prêts â recevoir ceux de ses partisans qui voudraient se séparer dc sa communion. Dc leur côté les évêques restés fidèles aux prescriptions canoniques résolurent de faire cesser cotte espèce dc schisme. Ils tinrent des réunions et sc rendirent à Milan, en 39u, où saint Ambroise conférait avec eux quand éclata la sanglante répression dc Thessalonique : *propter adventum Gallorum episcoporum. Epist* . ι.ι, β, L., t xvi. col. 1161. Cf. *Vita Ambrosii,* 112, *P. L.* t. xiv col. 102. Ambrotso comparait ces ithaclcns aux pharisiens qui, sous prétexte dc maintenir l'autorité de la loi, avalent déféré au Sauveur la femme adultère. *Epist.,* xxvi, 3, *P, L.,* t. xvi,col. 1042. Mais le schisme durait encore, au commencement du v· siècle, quand Sulplcc-Sévère, qui s'en plaint amèrement, terminait sa *Chronique.* Peu après, (cn 401), un concile Ita lien, réuni à Turin, Hefelc, *Histoire des Conciles,* trad. Leclercq, Paris, 1908, t. n, p. 134, rappela les decisions prises par saint Ambroise et saint Since et maintint la réprobation des ithacicns. Concile dc Turin, can. 6. On ne devait accorder la communion de l'Église qu'à ceux qui sc sépareraient dc celle de Félix. Mais le différend ne s'apaisa qu'à la mort de Félix, l'évêque de Treves élu et consacré par les Ithaciens.

Mtme bibliographie que pour l'article précédent.

G. Baheo.i.f ,

ITURRIAQA (Emmanuel Mnrlnn moraliste et controversis!c mexicain, né à Pucblu ic 21 décembre 1728. d'une famille noble originaire d'Espagne, entra le 7 mars 1744 dans la Compagnie dc Jésus, rt après avoir professé quelques années In rhétorique et la philosophie, fut appliqué à l'enseignement dc la théologie. Il s'y adonnait avec un succès grandi* sant lorsque parvint au Mexique la minute des ordre» du roi d*(Espagne Charles III, contresignés par d'Aranda, et enjoignant aux gouverneurs de toutes les posassions espagnoles d'arrêter les Jésuites sur toute l'étendue du royaume, le 2 avril 1767 au soir, et de les déporter sans délai dans les États de ΓÉglise. Le V. Iturrinua subit sans se plaindre la persécution terrible qui sésissnll contre son ordre dans le monde entier et privait dc leurs biens, de leurs œuvres, dc leur patrie, six mille Jésuites espagnols. Il ne lui* fut permis d'emporter ni un livre, ni un cahier, ni une note. Généreusement, il fit l'hérofquc sacri Ore de tout quitter pour Dieu, édifiant jusqu'aux larmes le»

officiers et les soîdnU qui l'arrêtnient pnr ordre royal. L'accueil paternel de ‹ Ument XIII, dont les protestations Indignées n'avalent trouvé nul écho dans les cours bourboniennes, le consola, et un vaste champ «'ouvrit bientôt A son activité dans plusieurs diocèses d'Italie, A Bologne, A Modène. A Venise, où l'appelaient les évêques pour la défense des intérêts religieux et dc la saine doctrine.

Son premier soin fut de réfuter un ouvrage faussement attribué A I anzerinl, professeur de Bologne, ct dénaturant la doctrine théologique sur l'ntlritIon : *Dominicus Lanterinius... vindicatus super attritione venialium ex metu purgatorii concepta,* 1778. L'année suivante, à la demande de l'évêque de Bologne, Iturrlaga soumet À un examen critique approfondi l'ouvrage du P. Pierre Paul Monad, prêtre de la Mission, contenant, sous le pseudonyme de Lelllo dclla Volpe, un recueil d'exercices de piété où de graves erreurs sc mêlent à dc vrais sentiments de piété : *Esame critico leologico che servira per fare un errata corrige ad un certo libro stampato in Dotognia per Lelio dalla Volpe Γαηηο 1777, intdolato: Raccolta di var/ Escrcijy di Picta,* Venise, 1779; 2· édit., *ibid.*. 1781. Dans le recueil des œuvres du P. Iturrlaga, cet ouvrage est suivi d'un supplément contenant les réponses aux objections faites par le P. Monad. Un traité sur la sanctification des fêtes publié dans le même temps : *Dissertatione teologico-morale (nlorno alla suntiflcationc dette /este,* Modène, 1780; 2· édit., tôid.,1783, souleva dans le monde ecclésiastique de Home el d'il aile les plus vives discussions. L'archevêque de Bologne, égaré par des préjugés que rien n'avait pu vaincre, qualifiait ce livre de « tissu d'erreurs » (cf. R. ^nhaiîero, *RibUotheca scriptorum /. supplementa,* Rome, 1814, t. i, p. 165), el l'avait dénoncé. non pas au tribunal du Saint-Office, mais A celui de l'inquisition espagnole, cn confiant ''affaire au confesseur du rni d'Espagne, Joachim de Osma, qu'on lui avait dépeint comme défavorable aux jésuites. Osma se contenta dc soumettre l'ouvrage au jugement des maîtres de l'université d'Alcala et ceux-ci, loin de la condamner, approuvèrent la doctrine Incriminée comme exactement conforme à l'enseignement de tous les catéchismes espagnols. D'éminents théologiens, comme le P. I). Fucrsalida, av dent d'ailleurs pris avec un plein succès, A Bologne même et dans les diocèses voisins la défense de cet ouvrage. L'autorité du P. Iturrlaga grandit encore dc tout l'intérêt que suscita son traité sur la contrition : *Dissertatione Intorno al dolore necessaria per il avalore, e per il /ruito del sacramento della penitenta.* Assise, 1780. Ce fut un coup sérieux porté aux doctrines jansénistes dans la péninsule. Les adversaires ne désarmaient point. Aux critiques renouvelées par l'auteur des *Annali ecclrsiastici* de Florence, dans le fascicule au 16 janvier 1781, contre la morale d'iturriaga. notamment contre sa doctrine de la sanctification (les fêtes, le savant théologien, répondit victorieusement par sa *Riposta ad un arnica sul dubbio de ta sola santa missa su/Jlciente a santificarc la /esta.* Bologne, i78L Pendant quelques années, la polémique ct la controverse s'imposeront à l'activité ct au zèle de cet homme pacifique, mais dévoué corps ct Ame A la gloire de Dieu el au bien de l'ÉglIso. Il suffit de citer in scs principaux ouvrages : *Saggio di Riposta aIΓ uutorc degli annali detti ecclesiastici,* etc.. Assise, 1782; *Saggio dl Riposta alla lettera di AdeÂ/o Mariodulo.* etc., Venise, 1782.

Tandis que l'incrédulité étendait ses ravages cn France, en Espagne, cn Portugal, en Autriche, la situation religieuse de i*Italie empirait dc jour en jour. Le Joséphisme s'implantait en Lombardie ct A Venise: en Toscane, l'archiduc Léopold patronnait aveuglément le jansénisme, à l'instign'lon de Sclpton Ricci et faisait triompher ses desseins au con- dc de Pistole; dans le royaume des Deux-Sicllcs, fjiruc-dolo, cn faisant profession de voltairianisme,continuait l'œuvre de Tanucci L'Infortuné Pie VI voyait la révolution battre de ses flots les portes de scs États et luttait avec une sainte énergie pour la défense de l'Égiisc, soutenu par le zèle de* jésuites qui trouvaient accueil auprès dc lui et au premier rang desquels brillaient Muzzarelli. Zaccaria. Lnzari et Iturrlaga, le plus actif de tous. Contre le joséphisme, cclui-c» mena vivement la lutte avec deux excellents ouvrages : *Sul slslema delta lolleranta, lettera dl Mon*Ig. Vescnoo di... indfrlztala a Monsig. i^opotdo Ab liai Veseovo di Kfmigsgratz.* Assise, 1783. et *Sul sistema della lolleranta. giudizio apologetico e nuooa riposta dl Don E. Iturrlaga air Esame critico conlractorio date in luce dal Sig. Ab. Isacco Vanspenspeg,* Rome, 1785. Le premier dc ces ousrages, traduit en allemand, eut en Autriche un grand retentissement. Pic VI loua publiquement le second ct voulut exprimer lui-même scs remerciements A l'auteur. Cf. *Giornale ecclesiastico di Roma.* 11 mars 1786. p. 147 sq ; *Esprit des journaux.* mars 178«, p. 178-183.

Joseph 11 avait modifié deson propre chef la législation canonique sur le mariage et sur les droits des rêrulicrs. Iturrlaga intervint dans la lutte soulevée par ccs mesures A Venise, en Lombardie et dans k royaume de Naples et démasqua les erreurs de Ricci et de scs partisans en Toscane par sa *Lettera sulla cognitione del regolari dalla giurisdizione de' Vescovi, e suite cause matrimoniali.* Assise. 1781. Contre les décisions du concile de Pistole et spécialement contre les doctrines dc Nettl, paraît, au premier plan des œuvres dc controverse ou de polémique dc cctle époque si troublée : *L'aovocato Phtoicnse citato al' tribunate dell' autorttâ. della bunna critica, e della ragtone,* Ferrure, 1787, ouvrage vivement loué par Pic VI. Cf. *Giornale eccles. di Roma.* t. iti, p. 133-138.

D'autres écrits de moindre Importance ont été recueillis dans ses œuvres : *Operette dei M. R sacerdote D. E. Mariano cTIturrlaga.* 5 in-8·, Gènes 1730. Il faut y joindre deux traités sur des question* de mora'e: *De lege secreti dissertatio moralis.* Slnigaglia. 1796; *Dissertationes tn morales qiurstiones quas Fancnst clero dissolvendas proponebat E. Marianus de Iturrlaga,* 6 vol.. Assise. 1794-1796. La plupart des évêques d'Italie recouraient dans les dlfhcultés de doctrine A ce savant théologien, que les violentes secousses de la Révolution ne purent arracher A ses études ni aux travaux de son ministère auprès du clergé dans le diocèse de Fano. Ce fut pour lui un cruel supplice de |>crdre lu vue sur la lin de ses Jours. Retiré A Pesaro, il passait ses Jours duns la méditation cl la prière, ct il eut la joie, avec tous ses frères, de voir la Compagnie de Jésus solennellement rétablie par Pic VII. le 7 août 181 I. reprendre scs œuvres de zèle, ses collèges et ses missions sur tous les polûts de l'univers, cl il mourut A Fano. le 31 uoûl 1819. en chantant, comme Slméon. son *Nune dimittis.* Jusqu'au dernier jour, il avait été le conseil éclairé, dans ici cas dltllclks, de l'épiscopat Italien.

Sommervogei, *Dibltothégue de la* C1· *de JHus.* t. ir, col. 689-694; Ilurtcr. *Nomenclator.* 3· édit., 1911 t. v, col. 820 »q.; ObnIlrru, *Htbliotlircic scriptorum* ô. *i supplementa,* Rome, 1814. t. i, p. 165 wq ; ücriitaln y Suuzu, *Ensago /ndlticit sobre la Nueva Espufïa.* t. il, p. 125; CréUncau-Joly, *Histoire de la* C·' *de Jésus,* I. v, p. 358; J Ccruftorl, *Hlblioteca polemics degli scrltlorl,* Rome. 1793. p. 77.

P. Bernard

IVRESSE.—1. Définition et divisions. Il Culpabilité. III. Cas pratiques. IV. Des maux commit durant l'ivresse.

I. Π^πνγπον BT divisions. — **1**· Au sens propre, qui fait l'objet spécial de cet article, l'ivresse est un ensemble de désordre, principalement cérébraux, accompagnés, ou non, de vertiges, d'hallucinations, de délire, de furie, de sommeil, et déterminés par l'abus du vin, ou des autres boissons fermentées, plus ou moins alcooliques. Ces mômes phénomènes, physiques et Intellectuels peuvent aussi, à des degrés divers, être produits par l'absorption de substances médicinales, ou toxiques. On a ainsi l'ivresse éthérique, ou éthérisme; l'ivresse cocaïnique, ou cocaïsinc; l'ivresse théboîque, ou théboïsme, provenant de l'opium; l'ivresse cannabique, produite par le haschisch, extrait du chanvre; l'ivresse morphinique, ou morphinisme, produite par l'abus de la morphine; l'ivresse nicotlnlque, provenant du tabac; l'ivresse qulnique, produite par l'ingestion de quinine, à hautes doses; l'ivresse lodique plus rare, provenant de doses trop fortes d'iodure de potassium, etc.

2· Au sens figuré, ce mot désigne simplement toute excitation de sentiments, de désirs, ou de passions : par exemple, l'ivresse de la gloire, de l'orgueil, du pouvoir, du succès, du plaisir; de l'amour, même légitime, comme la tendresse d'une mère; l'ivresse de la joie, de la fortune, du bonheur; l'ivresse du sang, ou propension inconsidérée à commettre beaucoup de meurtres et de carnages; l'ivresse des sens, de la volupté, etc.

3· Nous ne parlerons pas Ici, de l'ivresse mystique, qui n'est pas du domaine strict de la théologie morale, el qui sera trailée ailleurs. Voir Mystique.

II. CuLFABiHTé. — 1· *Nature,* — 1. La malice de l'ivresse, quand elle est pleine, totale et entière, provient de lh perle volontaire de l'usage de la raison, sans cause juste et grave, mais seulement pour le plaisir de boire. 2. Que la privation volontaire de l'u<uge de la raison ne soit pas, en sol, une faute, cela apparaît évident par la seule considération du sommeil naturel, qui prive totalement de l'usage de la raison, el qui a été constitué, par le créateur, comme le moyen régulier pour la conservation et la réparation des forces physiques, ct même intellectuelles. Aucun remède n'est plus cillcace contre l'épuisement produit par l'excès de la fatigue, dans l'âme et le corps, surtout dans la faculté de penser. La médecine, en effet, et l'expérience enseignent que le privation de sommeil trop prolongée, ou trop fréquente, agit d'une façon désastreuse sur les fonctions du cerveau, bien plus encore que la privation exagérée de nourriture. 3. L'ivresse, quand elle est entière, non seulement trouble la raison, ou en gène ct même en empêche le libre exercice, dans les circonstances où s'imposerait la nécessité d'en user; mais cause dans la raison el l'intelligence, une perturbation profonde, anormale, brutale même, qui produit, parfois, la plus bestiale, la plus violente, ou la plus honteuse des folies, de sorte que, par elle, l'homme créé à l'image et ressemblance de Dieu, se ravale au rang des animaux sans raison. C'est en cela, surtout que consiste sa malice intrinsèque, car c'est faire une Injure ù Dieu, que de souiller ainsi ct de déshonorer sa vivante Image.

2· *Gravité.* — En divers endroits, saint Thomas, semble dire que l'acte de s'enivrer n'est en lui-même que péché véniel, et que seule l'habitude le rendrait mortel, car l'homme n'est pas tenu à faire constamment usage de sa raison. *De mate,* q. n, r 8, ad 3^; q. vu, a. 4, ad 1l,m; *In IV Sent.,* I. II, dist. XXIV, q. ni, a. 6. Mais, ailleurs, Il enseigne clairement que l'ivresse, de sa nature, est péché mortel : *De ebrietate vero dicendum est, quod secundum suam rationem, habet quod sil peccatum mortale. Sum. theol.,* 1B II®, q. Lxxxvin, a. 3, ad lu™. 11 en donne la raison : *Quod enim honw, absque necessitate, reddat se impotentem ad utendum ratione per quam homo tn Deum ordinatur, el mulla peccata occurrentia vitat, ex sola voluptate vini, expresse contruriutur virtuti;* clic ne serait péché véniel que dans le cas de surprise · *Quod rit peccatum veniale, contingit propter ignorantiam quamdam vel infirmitatem: puta quum homo nescit virtutem vini,aut propriam debilitatem, unde non putat se Inebriari. Sed quando frequenter Inebriatur, non potest per hanc Ignorantiam excusari.* Ces dernières paroles résolvent la difficulté que l'on pourrait formuler d'rprès les textes précédents, et montrent dans quel sens il faut les entendre. Ailleurs aussi, saint Thomas enseigne avec la même clarté que l'ivresse est, de sol, un péché mortel, *Sum. theol.,* il* II», q. cl, a. 2. Tous les docteurs l'ont suivi dans cet enseignement, qui est conforme à celui de saint Paul, *Neque ebriosi regnum Det possidebunt,* I Cor., xvi, 10. Cf. S. zXlphonse, *Theologia moralis,* 1. V, *De peccatis,* c. w, dub. v, n. 75, édit. Gaudé, t. n, p. 760.

III. Cas pratiques. — 1· *Est-il permis de s'enivrer sur le conseil des médecins, pour guérir d'une maladie?*

L'opinion qui affirme que c'est permis, dans cc cas, est la plus probable, ct elle est soutenue par les meilleurs auteurs. Elle s'appuie sur la doctrine de saint Thomas, que l'ivresse est péché, seulement quand elle est produite *ex sola vini voluptate et absque necessitate.* L'angcliquc docteur parle encore plus clairement à ce sujet, dans la *Somme théologique,* II» II®, q. cl, a. 2, ad δ||™ : *Dicendum quod cibus et potus est moderandus, secundum quod competit corporis valetudini; et (deo sicut quando contingit, ut cibus vel potus qui est moderatus sano, sil superfluus infirmo, ila etiam potest e converso contingere, ut ille qui est superfluus sano, sit moderatus inftrmo. Ef hoc modo, quum aliqLls multum comedit, vel bibit, secundum concilium medietnæ, ad vomitum provocandum, non est reputandus superfluus cibus vel potus.*

L'usage du chloroforme, de l'éther et des autres anesthésiques, avant les opérations chirurgicales, est parfaitement licite,d'après l'enseignement de tous les théologiens modernes. Ces agents, d'ailleurs, ont pour but premier de produire le sommeil et l'insensibilité mais non pas l'ivresse.

2· *Est-il permis de s'enivrer pour éviter la mort, dont on serait menacé, à moins qu'on ne s'enivrât?* — Cette question est plus controversée. Saint Alphonse, se prononce pour la négative, *Theol. moralis, loc. cit.,* n. 77, t. n, p. 762; mais beaucoup de graves auteurs se déclarent pour l'afTirmatlve, tels que Busembaum, Lessius, Bonacinos, Layman, etc. En effet, si l'ivresse n'est pas Intrinsèquement mauvi ise, et si clic n'est péché que *ex sola vini voluptate et absque necessitate,* comme l'affirme saint Thomas, *toc cil.,* pourquoi serait-elle défendue, dans ce cas de péril Imminent de mort, alors qu'elle est permise, dans le cas de maladie? Cf. Ballerinl, *Opus theologicum morale in Busembaum medullam,* tr. IV, *De peccatis,* c. in, dub. V, a. 2, t. ï, p. 586 sq.

3· Quant aux autres cas qui peuvent se présenter, il est facile de les résoudre, d'après le principe que l'ivresse est péché seulement quand elle est produite *sine necessitate et ex soli vini voluptate.*

IV. Des maux commis durant l'ivresse — Ils ne sont Imputables, que dans la proportion où ils ont été prévus, ct si les précautions n'ont pas été prîtes pour les éviter. S. Alphonse, *Theol. moralis, loc. cil.,* n. 78, n. 9, t. n, p. 764.

T. Ortolan.

IVROQN ER IE.—C'est l'habitude de s'enivrer Elle rend plus coupables les actes d'ivrcsfc, comme l'explique saint Thomas, *De main,* q. n, a. 8; q. vn, a. 4; *Sum. theol.,* b-11», q. lxxxviii, a. l ad lum* Voir Ivresse.

IZQUIERDO Sébastian, jésuite espagnol, né A Alcaraz en 1601, admis le 17 novembre 1623 dans la Compagnie de Jésus, enseigna avec une remarquable lucidité d'exposition et sûreté de méthode la philosophie scolastique ct la théologie à Alcala, A Murcie, A Madrid. Censeur et qualificateur de ΓInquisition espagnole, il fut surtout un maître en rna tière de spiritualité. Ses écrits ascétiques sont nombreux. Sa *Praxti exercitiorum,* publiée A Home en espagnol, 1665, puis en latin, 1678, eut de nombreuses éditions ct traductions jusqu'à la lin du siècle dernier* U en fut de même pour ses Co/uïdcrudorus *de loi quatre Noohtlmoi del hombre,* Rome, 1672, et de plusieurs autres dont on trouvera dan* Sommcrvogel la liste détaillée. Sous le titre de *Phnrur ickntiarum,* 2 In-fol., Lyon. 1659, il publia un cours complet de philosophie, suivi d'un traité de théologie naturelle : *De Deo uno, 2* in-fol., Home, 1664-1670. Après avoir gouverné les collèg ·* de Murcie ct d'Alcala, il fut nommé assistant d'Espagne et mourut A Rome le 20 février 1681.

Sommcrvogel. *Bibliothèque de la* Cl· *de Jéiui,* t. ▼, eoL 1910, t. iv.eoL 10.

P. Bkk.na.kd.

JABINEAU Henri, ecclésiastique français dn wur siècle, très favorable au jansénisme γ 1792. Né à Élampes le 30 mars 1721, il entre à seize ans chez les doctrinaires, est nommé professeur, après son noviciat, au collège de Vitry-le-François, mais reste longtemps sans pouvoir accéder aux ordres A cause de son refus de signer le formulaire. Mgr Cholseul-Beaupré, évêque de Châlons-sur-Marne, finira neanmoins par lui conférer le sacerdoce sans exiger cette formalite; dès lors Jabineau peut devenir recteur du collège de Vitry et se livrer A la prédication. Ses sermons révélèrent bien vite ses opinions jansénistes; le successeur de Choiscul. Mgr Joigne, en 1765, interdit Jabineau, qui abandonna Vitry pour Paris, où il ne lard.n pas A sc faire interdire également par Mgr de Beaumont, fl quitta dés lors la congrégation des doctrinaires et vécut tant des revenus d'un petit bénéfice que de la profession d'avocat au Parlement, qu'il exerça A partir de 1763. Le monde Judiciaire ne lui fut pas plus favorable que le monde ecclésiastique; au moment de la lutte du Parlement de Paris contre Maupeou, Jabineau fut enfermé ù la Bastille. r\u début de la Révolution, Jabineau se sépara bruyamment de la fraction janséniste favorable aux empiétements de la Constituante sur le domaine religieux. Aux *Nouvelles Ecclesiastiques,* la feuille janséniste de l'abbé de Saint-Marc (Guénin) i) opposa, en septembre 1791, de concert avec Maultrot dont l'évolution était parallèle A la sienne, un journal intitulé : *Nouvelles ecclésiastiques ou Mémoires pour servir á Fhistoire de la constitution prétendue civile du Clergé,* qui dura jusqu'au 10 août 1792. Sans renoncer A ses anciens sentiments sur l'appel, Jabineau y combattit les principes de la nouvelle église constitutionnelle et y traita assez mal les évêques du parti. Il mourut au début de Juillet 1792.

Jabineau fut un polygraphe fécond. Signalons seulement parmi ses publications celles qui se rapportent plus directement A la théologie, t. *Lettres à un ami de province,* A propos de la discussion qui eut lieu en 1779 entre jansénistes, relativement A l'immolation réelle du Christ A la messe. — 2. L'usure *considérée relativement au droit naturel, en réfutation de Fouvrage intitulé : la question de Cusure éclaircie, par l'abbé lieurrey. On y établit en même temps que l'usure est contraire au droit divin,* t vol., Paris, 1786-1787. — 3. *Lettre d'un magistrat de province à M..., au sufel des protestants,* 1787. — 4. *Lettre à un ami de province sur la destruction des ordres religieux,* — 5 *Mémoire à consulter et consultation sur la compétence de (a Puissance temporelle relativement à Férection et à la suppression des sièges épiscopaux,* 1790. — 6 *Lettre à M Agler sur la consultation pour l'abbé Siurme,* 1790 — 7. *Réplique au développement de Camus sur la constitution civile du clergé,* 1790. — 8. La *légitimité du serment civique par M. Paillet convaincue d erreur,* 1791. — 9. *Lettre à l'auteur du Préservatif contre te schisme,* 1791. — 10. *Réponse de M. J a M M... rdalhemcnt à l opinion de M. Camus,* 1791. — 11. *Erposithn des principes de la fol catholique sur l'É dise, recueillie des instructions famiiiéres de M. Jah...,* Paris, 1792 (ouvrage posthume)

Quêrnnl, *La France littéraire·.* Michaud, *Biographie universelle;* Hœfcr, *Nouvelle biographie·* M. Paul Pinson a publié dans le *Bulletin de la wv lé historique d archcolo glque de Corbeil et <CElampcs,* 1896. 2· année, 2' livraison, p. 60. un petit travail : *Lettres inédites de Jabineau.*

E. Amank,

JACOB chef des pastoureaux. Voir Pastoureaux.

1. JACOBATiUS Dominique. Voir Giaco-DAZZi Dominique, t. vi, col. 1343.

2. **JACOBATIUS Raphaël,** dominicain italien, de la province de Lombardie, mort après 1721, a laissé un traité de théologie dogmatique : *Doctrina dogmatica de Sacramentis,* Venise, 1711, in-fol.; il faut signaler aussi un ouvrage de théologie ascétique ; *Radius moralis theologicus ex angelica divi Thomes Aquinatis doctoris sumrna contra septem vitia capitalia eorumque genimina emanatus,* Venise, 1724 L'auteur s'y inspire surtout de la Ha I læ de saint Thomas.

Quétlf-Echard. *Scriptores ordinis priedicatorum,* t. π, p. 813, reproduit par Hurter, *Nomenclator,* 8· éd., I. iv, col. 684.

G. ThéhY, O. P.

JACOBEL. compagnon de Jean I fus et après la mort de celui-ci, chef du mouvement calixtin (f l 129). — Son nom que l'on voit aussi écrit Jacobeau ou Jacobeck, est un diminutif, qui faisait sans doute allusion A la petite (aille du personnage. En réalité Il s'appelait Jacques, et pour le distinguer de ses nombreux homonymes, on le dénommait Jacques de Misa, du nom de sa ville natale, Mies (Strzlebro) dans le cercle de Pilscn (Bohême). Nous ignorons la date de sa naissance; mais on volt paraître Jacques pour la première fols A l'université de Prague vers 1393; en 1397 H est maître ès arts; de l 100 à 1106 son nom figure plusieurs fols au registre des professeurs de la faculté de philosophie. Puis nous le perdons de vue pour le retrouver en 1408; A ce moment Il est prêtre, bachelier en théologie ; peut-être déjà enseigne-t-il les sciences sacrées. Dès l'abord il apparaît Intimement mêlé aux discussions, qui depuis l 103 s'exaspèrent autour des idées et des livres de WiclcL Méfier, dans *Fontes rerum austriacarum,* t. vi, p. 138-139. En 1110 Jacobel défend en une soutenance publique l'orthodoxie du *Dialogue* du maître anglais. Palacky, *Documenta Mag, Joannis Hus,* p. 400. En 1412 les plaintes adressées au pape Jean XXIII par le clergé (allemand) de Prague signalent Jacobel comme l'un des plus ardents wlch listes, et l'un «les propagandistes de l'erreur de la rémanence (persistance de la substance du pain, après la consécration eucharistique). Palacky. p. 458. L'accusation était-elle fondée ? Nous l'ignorons. Ce qu'il y a de certain c'est que dans ces mêmes moments Jacobel traduit plusieurs ouvrages de Wlclef et fuit déjà Ûgurc de chef du mouvement

réformiste, qui ne tardera pas à soulever la Bohême contre PÉglIse romaine. Quand, on février 1413, le roi Wenceslas convoque un synode général pour tenter de mettre un terme aux discussions religieuses déjà fort vives, Jacobel s'élève avec véhémence contre tous les abus ecclésiastiques, simonie, inconduite des clercs, surabondance du temporel, il est grand temps, dit-il, que les clercs se mettent à vivre selon les règles de l'Évnngilc, que soient extirpées toutes les coutumes ouvertement introduites contre la loi du Christ. Palacky, p. 103.

C'est déjà tout le programme auquel Jacobel restera fidèle sa vie durant : la lutte contre les abus ecclésiastiques, le retour aux prescriptions et à l'esprit de la primitive Église, nonobstant toutes coutumes, toutes prescriptions contraires, fussent-elles sanctionnées par l'autorité de l'Églisc. Au moment où Jean Hus part pour Constance, automne de 1414, Jacobel est donc ù Prague le vrai chef de ce qu'il faut déjà appeler le parti Inusité. C'est ù lui que s'adresse une des dernières salutations de Hus, à la veille de son supplice. Palacky, p. 129. Aussi bien, dès la fin de 1414, Jacobel a trouvé le moyen do donner au parti un signe de ralliement; en un geste symbolique et populaire il résume tout l'essentiel de In nouvelle doctrine. De quoi s'agit-il? De remonter par-dessus les abus et les corruptions modernes à la pureté de PÉglisc primitive; de chercher dans l'Écriture la règle ferme contre laquelle ne saurait prévaloir aucune autorité humaine. Ce programme s'exprimera nu mieux dans In distribution de l'Eucharistie aux laïques sous les deux espèces. Dès la fin de 1414, dans PÉglisc Saint-Michel de Prague, Jacobel Inaugure le rite nouveau. Quelques auteurs, tous dépendants d'Énéas Sylvius Piccolomini (le futur Pie II) prétendent que Jacobel aurait emprunté l'idée de la communion sous les deux espèces et l'argumentation qui l'appuie ù un certain Pierre de Dresde, plus ou moins contaminé par l'hérésie vaudolse. Voir un bref aperçu de la question, dans Ilôflcr, *Fontes rerum austriacarum,* t. vu, p. 155 sq. C'est peut-être aller chercher un peu loin. Von der Hardi avait déjà fait remarque! depuis longtemps qu'à Prague même, vingt-cinq ans avant Jacobel, la même controverse avait été soulevée, et que le curé d'une des églises avait déjà institué le rite utraquistc, qu'il avait d'ailleurs rapidement abandonné sur les injonctions de l'autorité ecclésiastique. *Iles Constanttenses,* t. ni, Leipzig, 1698, *Prolegomena,* p. 17, 18.

Quoi qu il en soit d'ailleurs, la participation des laïques au calice fut aussitôt considérée comme le signe de ralliement des partisans de Jean Hus. Celui-ci pourtant, qui do sa prison de Constance suivait avec attention le mouvement tchèque, avait d'abord hésité à approuver l'innovation de Jacobel, qui n'était pas sans compliquer son propre cas. C'est seulement dans les derniers Jours do Juin, presque à la veille de son supplice, qu'il écrit ù l'un des prédicateurs de Bethléem de se rallier sans ambages à la pratique inaugurée à Saint-Michel. Palacky, *Documenta.* p. 128. A ce moment le concile de Constance avait déjà condamne la pratique utraquistc (decret du 15 juin), et Jacobel, excommunié depuis le début do l'année par le vicaire général de Prague, se trouvait maintenant en rupture complète avec l'Eglise romaine. Durant les derniers mois de 1411 et les premiers de 1415 les polémiques s'étaient exacerbées nu sujet de la communion sOUS les deux espèces. En des soutenances publiques à l'université, Jacobel avait défendu son point de vue. l es théologiens favorables à la pratique courante axaient n pondu; ce fut pendant quelque temp* une guerre de plumes, où se ressassèrent d'une manière fatigante les mîmes arguments. On trouvera dans von der Hardi, *op. cit.,* p. 339-882, un certain nombre des traités composés a peu près vers ce moment par les tenants de l'un et l'autre parti. Mais bientôt la querelle allait prendre une allure autrement tragique. Nous n'avons pas à faire ici rhktoire des guerres htis*.Hes dont l'exécution de Jean Hus a donné le premier signal. Qu'il suffise de signaler l'attitude que va prendre Jacobel. /Vu début il est considéré par tout le monde, comme l'un des chefs religieux du mouvement, si bien qu'à ce moment Jacobite et bussltc, c'est tout un. A sa première innovation de la communion des laïques sous les deux espèces, Jacobel, fidèle à son principe de ressusciter led usages de PÉglisc primitive, ajoute bientôt la pratique de la communion des tout petits enfants; Il en soutient vivement les avantages et même la nécessité dans pludcurs discussions publiques à l'université, Palacky, *Documenta,* p. 673, et finira par la faire adopter dans toute l'Église bussite. Mais voici que parmi les disciples de la première heure un certain nombre veulent tirer toutes les conséquences des principes posés par le maître. Le parti extrémiste, qui sera bientôt le parti taborite, au nom du retour à la simplicité primitive, en arrive à supprimer tout l'appareil extérieur des cérémonies saintes; vases sacrés, Images des saints, costumes et prières liturgiques, autels églises, tout cela ce sont des superfétations modernes, auxquelles il faut renoncer. Rapidement on glisse de la suppression des rites extérieurs à des négations plus radicales. Ressuscitant des thèses plus ou moins ambiguës de Wlclcf, les extrémistes en viennent à nier et le purgatoire, et la transsubstantiation cl même la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie. Contre ce radicalisme religieux, Jacobel prend nettement position dès 1417. On signale de lui à cette date un traité, ou plutôt une véritable encyclique *contra purgatorium negantes et cxremonias contemnentes. Fontes...,* t. n, p. 518, note 3. La chronique de Laurent de Brézina décrit longuement la conférence qui eut lieu en décembre 1 120 entre les hussites moderes do l'université de Prague et les docteurs taborites. Après que le recteur eut faire lire soixante-dix articles des extrémistes, respectivement qualifiés d'erreurs ou d'hérésies, après que les taborites curent bruyamment protesté contre l'intolérance des universitaires, pire, déclarèrent-ils, que celle du concile de Constance, Jacobel s'efforça de sauver les pratiques do son parti relativement à l'usage des ornements liturgiques. Sans doute, disait-il, il n'y a rien là d'essentiel à la fol cl au sulut; ce sont choses accessoires et secondaires, qui peuvent être omises, en diverses circonstances de temps et de lieu, mais qui, en d'autres, peuvent et doivent être gardées. Et, ajoutait-il, généralisant la question : *sic eodem modo intelligcndum est de omnibus humanis sanctorum patrum institutionibus, qua: non sunt contra legem Dei, nec eam impediunt, sed potius aliqua promovent mystice significanda. Fontes...,* t. n, p. 443. Les radicaux avaient beau Jeu : i) leur suffisait do mettre en parallèle avec ces assertions conservatrices, d'autres théories émises par ie mime Jacobel, peu do temps auparavant. Il y avait en particulier certaine affirmation du maître sur la « *missatio Pctri* » (la façon dont saint Pierre disait la messo) que les taborites aimaient à rappeler, car après avoir décrit à sa manière lu messe brève du prince des apôtres, Jacobel avait ajouté : *ita curte faciens. nolens plus addere reliquit hoc in ejcemplum posleris. Grande Chronique des laborites* dans *Fontes...,* t. vi, p. 490, cf. p. 557.

Beaucoup plus grave que ces disputes, après tout secondaires, était la question de hi présence réelle et du mode d'existence du Christ clans l'EuchurMie. ici encore un certain nombre des aflirmulions primi-

Uves de Jacobel avalent semblé autoriser les théories les plus radicales des taborites. Ceux-ci ne se feront pas faute de le rappeler quand Jacobel, en M2J, entreprendra de défendre le dogme de la presence réelle, contre lrs négations outranclères des radicaux En février de cette année on avait appris, dans la capitale, les excès sacrilèges auxquels s'étalent portés des fanatiques : des hosties consacrées avaient été publlquement profanées Très émus de ccs attentats, les hussites modérés demandèrent Λ Jacobel *qualiter (al·bus erroneis sit obviandum et resistendum. Fonlex...,* t. n, p. 452. La réponse du maître fut, sans doute, le traité publié par von der Ilardt, *op. clL,* p. 884-932, et qui portait dans le ms. de Vienne ce litre : *De existenlia nera corporis Christi in sacremento altaris.* Ii vaudrait la peine d'en étudier de près la doctrine. Marquons au moins que Jacobel y condamne d'une manière précise la théorie d'une simple présence virtuelle, p. 895, 912, etc., et que, sans prononcer le mol de transsubstantiation, il semble bien ne plus partager la doctrine de la rémanence, s'il l'avait Jamais soutenue. Il écrit en ciTct, p. 914 : « L'espèce visible est le signe, *sacramentum,* du vrai corps et du vrai sang du Christ, et d'autre part ce corps et cc sang sont le signe, *sacramentum,* de la grâce spirituelle. Et de même que l'on volt Ici l'espèce (l'apparence) d'une chose dont la substance, nous le croyons, n'est plus là. de même l'on croit à l'existence d'une réalité véritable cl substantielle dont l'apparence ne sc voit pas. Et en effet on volt l'apparence du pain et du vin, et l'on ne croit pas à (l'existence de) la substance du pain et du vin. » *Quemadmodum illic species cernitur cujus res rel substantia ibi esse non creditur, sic res Ibi veraciter rl substantialiter esse creditur, cujus species non cernilur. Videtur enim species panis et vini et substantia panis et vini non creditur.*

Après des paroles aussi claires, on peut s'étonner que les taborites aient persévéré à faire de Jacobel un partisan de la présence virtuelle. Au synode général tenu à Prague en 1444, quinze ans après la mort de Jacobel, ils articuleront contre un théologien de Prague, Jean Hokyczana, qui défendait pour lors, le dogme de la transsubstantiation, le grief suivant « Cet homme, disent-ils, dissimule la vérité évangélique que Maître Jacobel a confessé à l'article de la mort, et qu'il a laissée en mourant comme son testament tant au susdit Jean qu'à scs autres disciples, et c'est à savoir que le sacrement de l'autel, après les paroles de la consécration, est du pain en sa nature, selon que l'indiquent les paroles du Christ et de Paul : *sacramentum altaris est panis in natura sua.* » *Fontes...,* t- vi, p. 809. De même, en ces milieux, on faisait grand état d'un traité de Jacobel Intitulé : *De remanentia panis in ipso venerabili sacramento,* mais qu'un disciple dégénéré du maître, Wenceslas Drachow avait, par crainte du monde, ou pour quelque autre raison, outrageusement falsilié. *Ibid.,* p. 811, Tout ceci a bien Pair d'un procédé de polémique, et ne suiDrait pas pour Justifier l'inscription au compte de Jacobel de la doctrine de la rémanence bien moins encore pour prouver l'existence du fameux traité. U faut en dire autant des notices signalées par HOfler, dans *Fontes rerum austriacarum,* t vn, p. 155-158: clics semblent émanées des mêmes milieux taborites où Ton s'enorçait de prouver que Jacobel avait soutenu, plus ou moins secrètement, de· doctrine· qu'il condamnait chez ses adversaires.

ll reste toutefois, qu'un décret du concile de Constance (19 avril 1418), enjoignant à Wenceslas de Bohême, de prendre les mesures nécessaires pour enrayer le mouvement husslte, signale parmi les ouvrages qu'il faut rechercher et détruire : *omnes tractaJas J^cobelli super communione sub utraque specie, de antichristo, in quo papam nocat an/fchristum.. el specialiter (truefafus) per ipsum editus de remanentia panis post consecrationem in alturi. Fontes* .. t vî, p. 240, cf. Mansi. *Concilia,* t. xxvn, col. 1197 Dès lors il faudrait voir dans le traité en question une œuvre de Jeunesse de Jacobel. peut-être une de ces thèses wiclcflstcs, qu'il avait soutenues dans les années l 110-1412. Sur ce point, comme sur d'autres, il a dû plus tard revenir en arrière, du Jour surtout où il est devenu l'un des chefs du parti hussitc modéré. C'est en elTet sous cet aspect qu il ligure dons les derniers documents qui parlent de hil. Quand l'université de Prague prend In haute main sur l'Églisc hussite, Jacobel fait partie d'u sorte de directoire ecclésiastique chargé de faire observer la sage discipline, d'examiner les prêtres qui aspirent aux fonctions pastorales, de résister à l'entraînement des nouveautés imprudentes. Ironie du sorti Jacobel, qui dans l'un de ses écrits a protesté si vivement contre l'appel au bras séculier, von der Hardi, *toc, cil.,* p 628, interdit maintenant sous peine de bannissement *quod nullus sacerdos attentare præsumat aliquid novitatis aut cassare aliquid in eis quic prius sunt In ecclesia servata primitiva, aut rationabiliter tenta pel obmissa, nisi prius se pricsenlialiter oflerrat directoribus antediciis et quod attentare ostendit ex scripturis probaverit legis Dei. Chronique de Laurent de Bretina,* dans *Fontes...,* t. n, p. 516.

Il paraît que dans les années qui suivirent la mort de Jean Zizka (11 octobre 1424) Jacobel aurait accoru·pli une nouvelle évolution, et se serait montré plus favorable à la fraction modérée des taborites. tandis qu'au contraire les autres membres de l'université accentuaient leur retour vers les idées et les formes traditionnelles et préconisaient le rétablissement de la paix entre la Bohême et l'Églisc romaine. Jacobel en effet apparaît, dans les ouvrages qui nom sont conservés, trop nettement antiromain pour s'être prêté volontiers aux négociations de paix. Mais sur celte dernière partie de sa vie, nous sommes très pauvrement renseignés, et il faut sc défier, comme nous l'avons déjà dit, des insinuations de la *Grande Chronique des taborites.* Suivant les indications de la *Chronique Palatine,* Jacobel mourut le 9 août 1429 : *in vigilia Laurentii obiit magister Jacobellus, egregius prirdicafor in Bethlehem. Fontes...,* I. n, p. 48.

Ce qui peut survivre d'œuvres de Jacobel est Imprimé dans Hermann von der Ilnrdt, *Bes concilii atcuinenicl Constantiensts,* t. m, Francfort et Leipzig, 1698, mais on sait qu'il faut se défier des attributions de cet érudit original. Sous le bénéilcc de cette remarque, on trouvera p. 416-585 un *Tractatus Magistri Jacobi de Misa contra dociorem Brodant, de communione utriusque speciei·* p. 591-647 une *Apologia pro communione plebis sub utraque specie contra conclusiones doctorum in Constantiensi Concilio editas* (certains auteurs ont porté cette apologie au compte de l'hypothétique Pierre de Dresde); p. 881-932, un *Tractatus M. Jacobi de Misa, theologi nropindt, de existentia vera corporis Christi in sacramento altaris, catholice* conscriptus. Von der Hardi dit avoir eu en main un *De purgatorio animarum post mortem,* et un *De juramento:* op. *cil.. Prolegomena,* p. 25. Iλ premier de ccs traités a été publié par ’ (Rich, *Monlmenla medil irut,* t. i, fnsc. 3. p. 1-23; je n'ai pas retrouvé les traces du second. Jusqu'à plus ample informé un peut considérer comme perdus les deux, traités: *De antichrist»* et *De remanentia panis* post *const cralionem tn altart,* signalés par le décret de Constance du 13 avril 1418.

Les documents originaux sur l'activité de Jacobel se trouveront dans Palacky, *Documenta mag. J. Ilus vttam, doctrinam, causam... cl controversias de religione in Ilohcmia, annis JtuS-IHS motas (Ihutrunllu,* Prague, 1868. et dan· Honor, *Gesehichlschrtibcr der hussitischai Ihungnng in Bohmen.* publiés «fans les *Fontes rerun» attsIrfacuriun.* t. n. « eI_V1o J?5ᵀᴹ6· ^^'lurs indications dnns F. ML IeUcl, Leter *das VaUrlund dci Jacobus de Mi.a*

dan· *Abhandlungen elnrr PrtoatgriflBchaJt In R6hmm,* Prague, 178t. t. vı,ρ. 223-312. L'auteur y établit l'origine bohémienne do Jacobel,contrairement aux conclurontdéveloppées par Jean Christian Martini, *Dissertatio Inaugura· Ih hlstorlco-eccleitasHca, qua Jacobus de Misa, vulg<> Jacobellm, primus Bucharisticl calicis per ecclulas Bohemia ptndrx... publice disputandus proponitur,* AlldorÎH Norieomin, 1753. — Voir auttl les ouvrages modernes consacré· û Thlstolre du mouvement hussite et dont on trouvera Γénumération t. vn, col. 345; Particle *Husilen IIusitén-kriege* dans le *Klrcht nlrzlkon.* t. vî, col, 470-507; les articles *Jakob von M(e<,* et *Peter von Dresden* <lans la *Realrncgctopddle fâr prohitanilche Théologie und Klrche,* t. vin, p. 558, **et L xv, p. 221.**

E. Amann.

JACOBI Jean, récollet **de la** province de Belgique, nous **est** connu par scs ouvrages **de** controverse. Ils nous font savoir qu'il était « lecteur jubilé en théologie · et résidait au couvent de Holland. Il mourut en 1695. Il écrivit contre les protestants : *Réponce catholique à trots lettres hérétiques, laquelle servira (Γinstruction très salutaire aux fidèles et de bouclier très asseuré A ceux qui demeurent ou conversent avec les Huguenots, pour se défendre contre toutes leurs fourberies et objections fallacieuses,* Liège, 1683, ln-8·, L'ouvrage est divisé en trois parties : la première, dédiée au comte d'Aspremont, seigneur de Soumaigne. est adressée à Lambert Daniel, dit Lamblnon, qui avait apostaslé; la seconde a pour titre : *Réponce d la lettre du sieur Renotte, apostat de la foy catholique, écrite au magistrat de Soumatgne;* la troisième réponse combat une lettre d'Audebert de la Bouille, ministre de Dalhem et distribuée à Dalhem en 1683. Jacobi écrivit encore contre ce même ministre : *Conviction finale et réfutation péremptoire d'un livret intitulé Démonstration nécessaire, etc,, imprimé A Utrecht l an 1691, en faveur ou de la part de Monsieur* A. *de la Rouille, ministre de Dalhem,* Liège, 1692, in-8·. En 1683, Ansillon, curé de Sainte-Gertrude, publiait à Liège sous le voile de l'anonyme, un *Discours d'un ecclésiastique* d un *directeur de religieuses, touchant leur obligation* d *dire l'office canonial sous peine de péché mortel.* Dans ce discours 11 combattait la doctrine du P. Pierre Marchant, qui enseignait, dans son *Tribunal sacramentale,* que les réguliers, qui ne sont pas tenus À l'office *vl regula aut voti specialis* ne sont pas obligés de le réciter hors du chœur. Jacobi prit la défense de son confrère et publia un *Discours apologétique* d *un ecclésiastique anonyme pour la doctrine du P. Marchant louchant l'obligation des religieuses A dire l'office divin,* Liège, 1684. Anslllon répliqua : *Response* d *un discours apologétique du vén. P, Jean Jacobi, touchant l'obligation des religieux et religieuses* d *réciter les heures canoniales en particulier, quand ils n'ont pas assisté au choeur,* Liège, 1685. Le récollet, Imprima alors la *Doctrine du R. P. Pierre Marchant touchant Γobligation des religieuses A dire Γoffice divin en particulier, représentée en sa naïve pureté et soutenue de rechef contre la réponse de monsieur J. Ansilton,* Liège, 1685. Le curé de Sainte-Gertrude reprit la plume et écrivit une *Défense* **à** laquelle Jacobl opposa un *Second discours apologétique pour la doctrine.., A monsieur J. Ansilton, contre son livret intitulé Défense, etc., imprimé l'an 1686,* Liège, 1686. Celui-ci fit paraître une *Response au second discours apologétique... avec une dissertation de la Probabilité pour reconnolstre s'il est permis de suivre une opinion moins seure dans l'opposition d'une autre assurée qui est également probable,* Liège, 1686. Le terrain de la discussion s'élargissait ; le récollct suivit le curé et répondit en publiant : *Quadrupltque ou troisième discours apologétique pour la doctrine du P. Marchant... Pour la juridiction du souverain pontife sur ΓÉglise universelle. Pour la mission de saint François et de ses enfants. Contre la Trlplique de Monsieur Ansilton, intitulée Réponse, etc., imprimée* d *Liège en 1686,* Liège, 1686. La plus grande partie du livre est consacrée à la défense du probabilisme tel que renseignuil Marchant Dans toutes ces controverses le P. Jacob fait preuve d'une érudition très variée» son argumentation est habile et solide, mais son style est fort négligé et son opposant se plaignait de la violence de son langage.

De Theux de Montjardtn, *Bibliographie 111geotie,* 2· édit., Bruges, 1885; Serval· Dlrks, *Histoire littéraire et blMiographiqur des /rires mineurs de Cubservance en Belgique et Pugi-Bas,* Anvers, 1885; Hurter, *biamenclator,* 3· édit-, 1910, L iv, col. 409.

P. Édouard d'Alknçon.

JACOBINiUS Henri. Originaire de Bretagne, cet ecclésiastique fut à Borne vers 1530 doyen des pénitenciers apostoliques. Il a laissé deux ouvrages, savoir : Un *Dialogue de la confession.* Borne, 1532; et un *Traité du libre arbitre.* Borne, 1551. Voir Richard, *Dictionnaire universel,* Paris, 1760, 4 vol. In-fol., t. m, p. 279; E. Dupin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques,* Paris, 1686-1704, 58 vol. ln-8·.

J. Baudot.

JACOBITES. Voir Monopuysites.

JACOMELLU8 Thoma·, dominicain ptémontals, entra dans l'ordre de saint Dominique à Alba, enseigna assez longtemps la théologie et vit sa carrière professorale couronnée par la maîtrise. Dix-huit années durant, il fut inquisiteur de la foi dans Γ Italie du Nord. Présenté par le roi de France Charles IX *b* l'évêché de Toulon, il reçut ses bulles du pape Ple IV le 23 février 1564 /5. Cinq années après il mourait à Toulon, 1569/70, et fut enterré chez les frères prêcheurs de cette ville

Très zélé pour la défense de la fol, Jacomellus s'attaqua surtout aux erreurs de la secte vaudolse très répandue dans le Piémont et publia contre elle un livre Intitulé : *Propugnaculum pontificia polesialil contra Franciscum (?) Valdensem,* Turin, 1559, in-16.

Accusé lui-même par le frère mineur François de Medde de soutenir des thèses peu orthodoxes, Jacomellus se défendit dans une assemblée solennelle tenue le 2 mai 1557 au palais archiépiscopal de Turin et y confondit son adversaire. 11 reconnut toutefois avoir affirmé, *parabolam servi conjecit in carcerem (donec redderet) inlelllgi de Inferno.* Cette défense pnrut en volume Avec ce titre : *Propugnaculum Thoma Jacomelli Pinarolensis, Christiana veritatis defensoris et hserelica pravitatis acerrimi insectatoris contra Francisci Meddensis calumnias el errores.* Turin, Martin Cravotus, juin 1558, petit in-8· de 17 f· non chiffrés 4- 104 (· + 15 f· non chiffrés

A. Bossottl, *Syllabus scriptorum Ptdemonllt,* 1667, p. 540; Feuillet, *Année dominicain*,* 1680, nun, p. 303; A. Hovetta, *Bibliotheca Illustrium pirorum provincia Lom·bardia·,* O. *P.,* 1691, p. 132; CavaHeri, *Galleria de Som. panlificl et oescovl detF ord. praed.,* 1696,1.1, p. 420; Quètif-Echnrd, *Scriptores ordinis praedicatorum.* 1721, t. u, p. 208b et 757a; Albancx-Chevallicr, *Gallia ehrishuna no·vlssima,* t. v, p. 622-631; Eubel vau Guilk. *Hierarchia catholica medil ant,* 1910, L m, p. 335.

P. M. Schaff, O. P.

JAOOPONEDETODI Bén.dettl, né en 1228 ou 1230, étudia le droit à Bologne; après la mort tragique de sa Jeune femme, au milieu d'une fête populaire, 1268, le Juriste quitta le monde pour entrer chez les frères mineurs, où il s'attacha au parti des spirituels. Ceux-ci avalent eu les bonnes grflres de Célestin V, qui leur accorda des privilèges que Boniface V 111 leur enleva; aussi beaucoup se joignirent à la faction opposée ή ce pontife, qui se rangeait derrière les cardinaux Jacques cl Pierre Colonna. Jacopone fut de cc nombre et laissant libre carrière à sa verve fougueuse, il écrivit des satires contre Boniface;

on λ prétendu, Il est vrai, mais sans pouvoir le prouver, que les strophes les plus virulentes sont apocryphes. Fidèle aux Colonne, Il signa comme témoin un acte de protestation que les factieux publièrent contre le pape. *Il était* avec eux dans Palestrina, quand cette dernière citadelle des rebelles tomba entre les mains des troupes pontificales. Jeté en prison, en vain Jacoponc fit amende honorable et publia des strophes aussi remplies d'humilité que les autres l'étaient d'insolence. *Le* grand jubilé de l'an 1300 passa sans qu'il vit s'ouvrir les portes de son cachot; il ne fut délivré que par Benoît XI, en 1303. Jacoponc mourut le 25 décembre 1308, après avoir, dlt-on, chanté les strophes du *Stabat de la Crèche,* calqué sur celui de la Croix, qui lui est généralement attribué. Son nom est demeuré célèbre A cause de ses poésies, *Laude di /rate Jacoponc da Todi,* classées parmi les *Testi di lingua.* Elles ont eu dc nombreuses éditions depuis celle dc Bonnacorsl de Florence, 1490, qui servit dc base aux autres : Venise. 1514, 1556. 1617: Florence, 1540; Rome, 1558; Naples, 1615. La dernière a été donnée par Giovanni Ferri, *seconda la stampa florentina del 1490.* Rome. 1910,

Waddlng-Sbarnglta, *Scriptons ordinis minorum,* Rom©, 1806, 0/uiuiin, *Les poètes franciscains du XIII· siècle,* 3· édit., Paris, 1852; Puchcu, S. J., *Jacoponc de Todt, /rère mineur de S. François,* Paris, 1914.

P. Edouard d'Alençon.

JACQUEMIN Jacques-Alexis, prêtre de Nnncy.pi Rév'que deSalnl-l)ié(f 1832). Né A Nancy le3 août 1750, il commença ses études dans sa ville natale, suivit les cours de théologie A In Sorbonne, puis ô partir de 1772, A l'université de Nancy. Ordonné prêtre en 1774, docteur en théologie en 1778, Il est nommé professeur de théologie, celte même année, A ladite Université. Son enseignement y fut très brillant, l'on admirait surtout dans le jeune professeur sa connaissance des Pères, et spécialement de saint Augustin. Une partie de renseignement de Jacqucmin s'est conservée dans la *Theologia Nanceiensis,* que le professeur publia, de concert avec son collègue François Mérln Ce dernier avait fait paraître en 1785 un traité *De matrimonio,* en 1788 un traité *De sacramentis (n genere, de baptismo et de confirmatione,* Jacquemin donna en 1787 un *De incarnatione Verbi divini;* il préparait la publication du traité *De eucharistia* que la Révolution l'empêcha d'imprimer.

Les événements politiques arrêtèrent définitivement la production théologique de Jacquemin, qui va se trouver mêlé de très près, jusqu'en 1802. aux affaires politico-religieuses du diocèse de Nancy. Ayant refusé le serment A la Constitution civile du clergé, il dut e? démettre de ses fonctions de professeur, janvier 1791, et devint l'un des représentants occultes de l'évêque Mgr de la Fare déjà parti pour l'exil. Par scs publications anonymes, il lutte contre l'évêque constitutionnel Lalande, surtout dans la brochure : *ParallPts des principes de M. Lalande avec ceux des catholiques et des hérétiques,* Nancy, 1791 Forcé dc quitter la France en 1792, il essaie d'y rentrer dès 1795 et prend une attitude très conciliante à l'endroit de la declaration de soumission aux lois de la République exigée par la loi du 11 prairial an 111. Ses *Réflrxh ns sur la lettre du Comité de législation relative* aux */ormalitts* à *remplir de la part de ceux qui voudront exercer, dans les édifices accordés par la Nation, le ministère de leurs cultes,* déterminèrent nombre d'tcdésiaUlques. soit à Nancy, soit dans le reste dc la France, à promettre la soumission demandée et A rest urer par là le cuite catholique public Jacquemin u'obtmt pas cependant pour lui-même le droit dc se montrer, et 11 continua d'administrer le diocèse d une manière plut on moins occulte jusqu'au moment du Concordat. Il utilisa les loisirs forcés que lui Ut ni persécution fructidoricnne A rédiger un *Abrège dei Mémoires de l'abbé Barruel pour servir à Fhistoire du Jacobinisme,* qui parut A Hambourg et A Nancy en 1801. L'avènement de Bonaparte lui sembla d'abord un retour vers la liberté religieuse;et il mena une lutte très vive contre l'évêque constitutionnel Nicolas, qui en 1800 voulait relever le siège épiscopal de la Meurlhe: *Lettre nu citoyen Nicolas, curé de Tantonvitte pour l'empêcher d'accepter le titre d'évêque de la Meurthe; Examen de récrit du citoyen Nicolas, intitulé : Lettre pastorale; Billet au citoyen Nicolas se disant évêque du diocèse de la Meurlhe,* Mais l'attitude que prit Jacquemin A l'endroit de la promesse de fidélité A la Constitution dc l'an VIII prescrite par l'arrêté du 7 nivose va désormais l'empêcher dc jouer dans l'itglise de Nancy le rôle considérable auquel Il pouvait prétendre. Pour diverses raisons, les unes de principe, les autres d'ordre personnel, Jacquemin qui s'était montré fort conciliant en 1795 crut devoir adopter en 1800 une attitude intransigeante et presque hostile A l'égard du nouveau gouvernement. Les négociations qui aboutirent au Concordat de 1801 lui inspiraient une défiance qu'entretenait soigneusement Mgr dc la Fare, lequel finalement refusera de donner A Pic VH la démission que ce pape exigea dc tous les anciens évêques. Ce dernier, même après la conclusion du Concordat, continua à considérer Jacquemin comme son légitime représentant dans le diocèse. Le nouvel évêque dc Nancy, Mgr d'Osmond ne pouvait que prendre ombrage d'un tel procédé, lu préfecture d'autre part s'alarmait del'attitudcde Jacquemin. Celui-ci fut donc laissé à l'écart par les deux autorités civile et religieuse. C'est seulement en 1809 qu'il fut nommé professeur au lycée dc Nancy. z\près la chute de l'empire, il s'attacha quelque temps à la fortune dc Mgr dc la Fare, rentré en France; puis il reprit ses fonctions au collège royal dc Nancy, jusqu'en 1823 date A laquelle il fut nommé évêque du diocèse de Saint-Dlé, reconstitué en 1817. Mgr Jacquemin se consacra dès lors entièrement à l'administration de cette Église, où tout était A créer. Accablé par les Infnmités et la vieillesse Il donna sa démission en mai 1830, pour se retirer A Nancy, où il mourut le 15 juin 1832.

E. Mangenot, *Mgr Jacquemin,* éuéçne *de Salnt-Dlè,* Nancy, 1892; E. Martin, *Histoire des diocèses de Tout, de Nancy et de Saint-Diê,* I. ni, Nancy, 1903. voir table alphabétique, p. 581; Hurter, *Nomenclator,* 3· édit., t. v. 1911, col. 588; Michaud. *Biographie universelle,* t. xx, col. 858.

E. ιΝmann.

JACQUES (ÉPÎTRE DE).-. *L* Place, titre,texte et versions. IL Canonicité. HL Caractères généraux et analyse dc l'épître. IV. Origine. V. Enseignements théologiques.

I. Pi ACP, titre, texte et vimsioNs.— 1° L'épître qui porte le nom de «Jacques, serviteur dc Dieu et du Seigneur Jésus-Christ, » I, I, est une des sept épÎLres appelées catholiques. Elle n'occupe pas toujours la même place dans les témoins du texte, les canons anciens et les éditions du Nouveau Testament. Saint Athannse, 39* *Lettre lestule, P. G„* t. xxvi, col. 1437, saint Cyrille de Jérusalem, *P.* G., t. xxxm, col. 500, la liste placée à la fin du 59® canon du concile de Laodicée, le *Codex Vaticanus* et le *Codex Alexandrinus* lu placent immédiatement après Ica Actes des Apôtres. I.e *Coda Suiuïticus,* saint Jérôme, *Episl, ad Paulinum P, L.,* t xxu, col. 548, la donnent également apres les Actes, mais placent ccux-cl après les épîlrcs Pastorales. Origine dans sa liste des écrivains du Nouveau Testament, /n *Jos., vn,* 1, *P.* G.,t. xn, col. 857, place Jacques entre Pierre cl Judo. Le canon 85, A la fin du vin· livre de* *Const lutions Apostoliques,* la met après

les épltres dc Pierre et dc Jean; la liste du Coder *Clarnmontanus,* après In première épîlrc dc Jean; Hulin» *Expos, in Symb. Apost., P.* L.,t. xxi, col. 374, la met après les épltres de Pierre. Dans saint Augustin, *Dc doctrina Christiana,* n, 1.3, *P. L.,* t. xxxiv. col. 41, dims les canons du concile d'HIppone et des conciles dc Carthage, dans la lettre d'innocent Irr A Exupèrc, elle est la dernière des épltres catholiques. Ce (ait semble indiquer qu'elle n'a été admise qu'après les autres épltres catholiques dans le canon latin. Saint Grégoire de Nazianze la donne dan* l'ordre adopté plus tard par le concile de Trente, et suivi dans l'édi lion slxto-clémcnline dc la Vulgate: elle est la première des épîlrcs catholiques et vient après l'épître aux Hébreux. Cet ordre est celui du *Textus Receptus* et des éditions critiques de Nestlé, Bodin, Vogels. Dans les éditions dc Westcott-Hort, Thehendorf-Gebhart, B. Weiss, Von Soden, elle est placée avec les autres épltres catholiques, immédiatement après les Actes des Apôtres. Ces places variées attribuées A l'épître dans la liste des livres du Nouveau Testament sont probablement ducs au fait qu'elle n'a pas été admise à la même époque par toutes les Églises. Reçue de bonne heure dans les Églises d'Égypte et de Syrie, elle ne fut acceptée qu'au iv· siècle dans les Églises latines, bien qu'elle ait été, très probablement, connue dc saint Clément dc Rome, d* Hermas et de saint Irénée. Voir II. Canomcit iL

2° *Titre»* — Le titre de l'épître ne fait pas partie du texte primitif. Il varie avec les témoins : Ἰακώβου ἐπιστολή; Ἰ. ἐ. καθολική; Ἰ. του ἀποστόλου ου του αγίου ἀπ. ou του αδελφού Θεού. De même dans les versions latines : *Epistola catholica beati Jacobi Apos· toll; Epistula Sancti Jacobi [Apos(oli\; Epistola Jacobi Catholica,* ou *Cunonica;* dans la *Peschitto :* « Épî- tre dc Jacques apôtre. »

3· *Texte et Versions.* — Le *texte* dc l'épître est contenu dans les plus anciens mss onciaux du Nouveau Testament, ceux du iv· et du v* siècle. B, K et A le donnent en entier; le *Codex Ephraemi* ne contient que i-ïv, 2. Dc nombreux Iccllonnaires cl mss plus récents le donnent également. Cf. J-B. Mayor, *The Epistle of St. James.* Londres, 1892, p. ccxxin-ccxxv; C. R. Gregory, *Texlkritik des N. T.,* Leipzig, 1900, t. i, p. 2G3 sq. On trouvera le texte dans les éditions critiques du Nouveau Testament.

L'épître dc Jacques est contenue dans une recension tardive, peut-être du îv* siècle, des *anciennes versions latines.* Elle n'a laissé dc traces td dans saint Cyprien, ni dans Terlullien, et il ne semble pas qu'elle ait été à l'origine dans la vieille version représentée par les mss d'origine africaine. Cf. E. Jacquier. *Le N. T. dans VÉglise chrétienne,* Paris, 1911, t. i, p. 284. Elle elle donnée dans le *Coder Corbeiensis.* du x· siècle, et en partie dans le *Codex Bobtrnsls.* du v* ou du vi· siècle. Mayor, op. *cit,* p. 2 sq.. reproduit le *cod. Corbeien- sis* A côté de la Vulgate et du texte grec; il donne éga- lement les fragments du *cod. Bobtensls.* p. ccxxvm. Cf. Wordsworth, dans *Studia Riblica et Ecclesias- tica,* Oxford, 1885, t. I, p. 113 150, et H. J. White, dans *Old Latin Biblical Texts,* n, n, Oxford, 1897; C. R. Grcgnrv. *Texlkritik des* .V. T., t. n, p. 610.

L'étude du texte de la Vulgate permet de constater que saint Jérôme a fait un travail assez profond pour l'épître de Jacques. Il l'a révisée d'après des mss indé- pendants du *cod. Corbeiensis* et apparentés aux fragmente du *Robiensis.* Cf. E. Jacquier. Dp. *cit.,* t n, p. 178-179. On trouvera le texte de In Vulgate, repro- duit d'après l'édition clémentine, l'édition slxtlne et le texte de Wordsworth, avec un appareil critique, dans Nestle, *Novum testamentum latine.* Stuttgart, 1921. Le P. M. Ilclzcnnuer n publié une excellente édition critique du texte clémcnlin, texte officiel dc la Vulgate: *Biblia sacra Vulgaire* erf///onfcr. înspruck, 1906.

L'épître de Jacques n'était pas dans le canon pri- mitif de l'Église syrienne. Elle prit place dans la *Peschitto* probablement au iv* siècle. Elle se trouve dans la première édition de cette version publiée en 1555 A Vienne par J. A. Widmanstadt et Moïse de Mardin. Cette édition est établie sur un ms. du type Jacobite apporté en Europe par Moïse de Mardin, au nom du patriarche Jacobite d'Antioche Ignatius, et sur deux copies d'autres mss. On la trouve également dans l'édition de la *Peschitto* dc J. Leusden et C.Schaaf, *Novum Testamentum Syriacum cum verstone latina,* Lcyde, 1708-1709, dans les polyglottes de Londres et de Paris, et dans l'édition récente, en caractères orientaux, publiée à Mossoul par les dominicains : *Biblia sacra veteris et novi testamenti luita oerslonem simplicem vulgo PescJiitla dictam,* 3 vol. Mossoul, 1887-92.

L'épître dc Jacques est contenue dans la version syriaque *Philoxénienne-Harcléenne,* double reccnslnn d'une version du vi· siècle. Il est très difficile dc déter- miner les mss qui appartiennent à chacune de ces recensions. On admet cependant que les nombreux mss qui contiennent l'épître dc Jacques, à partir du x· siècle, appartiennent à la recension hnreléenne et que les mss dc la philoxénienne ne contiennent que les petites épltres catholiques et l'Apocalypse. CL E. Jacquier, *op. cit.,* t n, p. 239; C. R. Gregory, *op. cit.,* t. n, p. 521 et 527. L'édition publiée par J. White sous le titre *Actuum apostolorum et epistolarum tam catholicarum quam Paulinarum, venio Syriaca Philoxeniana,* Oxford, 1799 ct 1803, contient l'épître dc Jacques, t. m, p. 193.

La version copte bohatrique dc l'épître se trouve dans la belle édition dc G. Homer, *The copUc version* o/ *the New Testament in the northern dialect....* Oxford. 1898, t. tv. Le texte est celui du ms. copte-arabe *orient.* du Bristish Muscum, du xu· siècle. La *venion copte sahidique* se trouve dans l'édition de C. G. Woidc, achevée par H. Ford et publiée sous le titre : *Appendix ad editionem Novi Testamenti græci, in qua continentur fragmenta Novi Testamenti thebaica et sahidica, cum dissertatione de verstone bibliorum ægijpliaeq* Oxford, 1799. Le texte de l'épître est reproduit d'après le ms. *E·^11. (Hunt* 3) d'Oxford, qui est du xiv· siècle ct oITrc des lacunes. On peut voir la liste dressée par A. Vaschalde, dc tous les fragments dc mss sahidiques de répitn* qui ont été publiés, dans la *Revue biblique,* 1922, p. 252.

Les questions louchant la critique textuelle de l'épître dc Jacques ont été traitées dans le *Journal of biblical Literature,* t. χχνπι, p. 103-129, New-York, 1919, par J. H. Ropes : *The tert of (he Epistle of James,* et dans le commentaire de l'épître du même auteur : I *critical and excgdtcal commentary on the Epistle of St James,* dans I' *International Critical Commentary,* \vw-York, 1916.

IL Ganonictt A. — Du Ier au tv* siècle, Il n'y a pas encore de liste officielle et définitive contenant tous les livres canoniques. Le canon du N. T est A sa période dc formation; le caractère Inspiré des livres s'affirme dans l'usage qu'en font les églises et les écrivains ecclésiastiques. Les écrits du N. T., qui s'échelonnent sur toute la seconde mo tlé du siècle, furent composés, la plupart, pour les besoins spéciaux dc certaines Églises, ct conservés p »r c* Églises. Les autres communautés n'en curent c nn Ssance que beaucoup plus tard. Elles n'éprous aient pas le besoin dc les lire, et elles étaient parfois mal rensei- gnées sur leur origine, ou se tenaient en défiance A cause des apocryphes Ainsi la tradition est demeurée quelque temps héritante relativement A l'origine et

A l'inspiration d'un certain nombre de livres, qui ont reçu, pour cette raison, k nom de *deutéro-canoniques.* L'épltre de Jacques appartient à ce groupe. Étudier sa canonidté c'est rechercher les truces de son influence sur la littérature des premiers siècles et voir l'attitude prise A son égard par les écrivains ecclésiastiques Jusqu'au v« siècle.

1· *L Êpttre de Jacques d la autres écrits du Nouveau Testament.* — 1. Il n'est pas possible d'établir s'il y a dépendance littéraire entre l'épttre de Jacques et les épttres de saint Paul, et à supposer qu'il y en ait une, de savoir à qui attribuer la priorité. Les passages que Ton rapproche d'ordinaire sont : Jac., i, 22; iv, 11 et Rom., n, 13 : ceux qui écoutent et ceux qui observent la lol; Jac., i, 2-4 et Rom., v, 3-5 : la tentation; Jac., iv, 11 et Rom., n, 1; xiv, 4 : juger les autres c'est se condamner sol-même; Jac., i, 21; nr, 1 et Rom», vn, 23; xin, 12-13: rejcllcr toute souillure. Par contre on n signalé le contraste entre Jac., n, 21 et Rom., iv, 1 : la fol d'Abraham; et dans l'ensemble, entre Jac., n, 14-26 et Rom., ni, 28 ; iv; Gai., n, 15-21 : la doctrine de la justification. Les ressemblances peuvent s'expliquer par l'identité des sujets, l'influence de l'Andcn Testament et de la littérature Juive. Sanday-Hcadlam, *Romans,* Edimbourg, 1908, p. lxxix, se prononce contre la dépendance littéraire; Mayor, *op. cil.,* p. lxxxvhï-lxxxix, au contraire, est d'avis que saint Paul emprunte A l'épltrc de saint Jacques plusieurs passages pour les préciser et écarter toute équivoque à leur sujet. I) donne surtout comme exemple Jac., ri, 24 et GaL, n, 16. Th. Zahn, *Einlet·tung in dos Neue Testament,* Leipzig, 1906, t. i, p 89-91, émet des vues analogues : Paul reprend cl développe des thèmes familiers à Jacques, mais sans avoir l'intention de le combattre. Par contre, d'autres auteurs veulent que l'épltre de Jacques ait en vue une fausse Interprétation de la doctrine de Paul sur la justification. Cf. J. Reiser, *Etnleitung tn das Neue Testament,* Fribourg-en-B., 1905, p. 652. II. Windlsch, *Die Katholischen Dric/e,* Tubingue, 1911, p. 18-19. admet que Jacques écrit sous l'influence de Tensol gnement de Paul; A. Jülicher, *Einleltung in das N. T.*. Tubingue, 1906, p. 190-192, fait de l'épltre de Jacques un écrit du n· siècle qui combat une fausse conception de la doctrine de saint Paul. (Voir IV. Ohiginf. de l'Épîtiir).

2. La comparaison entre l'épttre de Jacques et la première épltre de Pierre, montre qu'il y a dépendance littéraire entre les deux écrits. Les passages que l'on peut rapprocher sont : Jac., 1.10-11 ; v, 20 et I Pet., I, 24; IV» 8; Jac., t, 18 et 1 Pet., 1, 23. Il est plus probable que la priorité est du côté de l'épttre de Jacques. La 1 Pet. généralise, développe, rend d'une façon moins nerveuse les pensées de Jac. Cf. J. Boiser, op. *cil.* p. 655; Th. Zahn, op. *cil.,* u. p. 95; F. Spitta, *Dcr Brie/ des Jacobus,* dans *Zur Geschicide und Lite·rotor des Urchristentums,* 1896, t. u, p. 183-202; J.-B. Mayor, op. *clt.,* p. xcv-xcvi. La comparaison de l'épltre avec l'épttre aux Hébreux et les évangiles synoptiques ne permet guère d'établir une dépendance littéraire.

2· *L'Êpttre de Jacques et les Pères des deux premiers siècles.* — Il ne parait pas contestable que l'épltre de Jacques ait été utilisée par saint Clément, A la fln du i·* siècle; ci. Jac., u, 21. 24 et 1 Cor , xxx, 3; Jac., m, 1-13 et I Cor., xxxvui, 2. Th. Zahn.. op *ctt.,* L n, p. 96-97. On en trouve également de nombreuses traces dans le *Pasteur* d'Hennas, au milieu du n· siècle. Cf. Jac., i, 6-8 et Afand., ix, 6; Jac., in, 15 et Aiand., xj, 5. Pour la comparaison des deux écrits voir *Journal* o/ *Philology,* t. xvni, p. 297 sq.;Mayor, *op. ctt.,* p. tvn; bunk, *Patres apostolici,* 1.1, p. 651. Fûeldexex regardait l'épltre de Jacques comme contemporaine du *Pdsicur* et dépendant de lui. Jülicher, qui la rejette A la même époque, est plus circonspect sur In qucsUon de In priorité. Les vues de Pflcidcrcr sont abondamment réfutées dans Mayor, p. exun sq. D'après ce dernier, faire dépendre l'épltre du *Pasteur* ed aussi absurde que de faire dépendre llomèrc de Quintus de Smyrnc. 11 n'en est pas molni singulier de voir cette épîlre utilisée d'abord par les plus anciens représentants de la tradition romaine» et reconnue seulement en dernier lieu par l'église de Borne. Zahn, *Gcschichte des neutestamenllichen Kanons,* Leipzig, 1888-1 <889, t. I, p. 963. explique cela par le fail que l'élément juif était predominant dans l'église de Borne pendant tout le premier siècle. A mesure que l'élément d'origine païenne prit de l'importance, l'épltre, A cause de son caractère juif très accentué fut un peu laissée de côte. Cette explication a bien peu de chances d'être vraie; car l'élément païen semble avoir été prédominant dans l'église de Rome A partir de l'expulsion des Juifs sous l'empereur Claude. Cf. Lagrange, *Épltre aux Romains,* p. xxi, sq. D'ailleurs 11 ne faut pas exagérer le caractère juil de l'épltre. SI elle se rapproche par sa forme, de la littérature du judaïsme hellénistique, elle est animée de l'esprit chrétien et n'offre rien qui rappelle le pharisalsme étroit des judalsants.

Plusieurs passages de saint Justin sont regardés comme des références Implicites à l'épltre de snint Jacques: *l Apol,* xvi, 5:1a défense dejurer reproduite d'après Jac.» v, 17, plutôt que d'après Matth., v,34-37; *Dialogue,* xux, 7 : δαιμόνια φρίσσουσιν ou φριπση, comme Jac., n, 19; *Dial., c. 5* : la convoitise qui fait concevoir le péché et enfanter la mort, comme dans Jac., i, 15. Il en est de même de deux passages, au moins, de saint Irénée: *Adn. liares.,* IV, xxxiv. 4; IV, xxxix, 4 : la loi de la liberté, le père des lumières, comme Jac., i, 25; u, 12; i, 17.

Dans les œuvres de Clément d'Alexandrie qui nous sont parvenues, on n'a relevé aucune référence explicite A l'épltrc de Jacques. D'après Zahn, *Forschungen sur Geschichte des neuleslamenltichen Kanons,* Leipzig, 1884, t. in, p. 152, s'appuyant sur Eusèbe, *II. E.,* I. VI, c. Xîv, n. 1, P. G., t. xx> col. 549, le vn* livre des *Πypolyposes* contenait l'explication des épttres catholiques excepté II· Pétri. D'après Casslodore. *De Institutione diuinarum iUterarum,* vm, *P. L.,* t. lxx, col. 1120, Clément a interprété les épttres *canoniques,* c'est-à-dire la première épltre de Pierre, la première et la seconde de Jean, et celle de Jacques. On a regardé les *Adumbrationes Clementis Alexandrini in epistolas catholicas, P. G.,* t. ix, coi. 729, comme une adaptation des *Hgpotyposes* par Casslodorc. Mais ces fragments ne contiennent pas l'explication de l'épttre de Jacques. Cf. *P. L.,* t. lxx, col. 1120 et 1360. En tout cas le texte cité d'Eusèbe afllnnc que les Hypotyposes commentaient toutes les épitres catholiques. Enfin, il est probable que Clément a emprunté à Jac., v, 12, un passage des *Stromales,* v, 14 ; U suit de plus près le texte de l'épltre que celui de \iatth., v, 37.

Ainsi, pendant les deux premiers siècles, l'épltre dr Jacques fut connue de Clément de Rome, d'Ilcrmas cl de saint Irénée. et elle était dans le canon d'Alcxan drle nu temps de Clément.

3· *L'Épttre de Jacques aux* JJJ· *et* IF· *siècles.* — Au m* et au iv· siècles nous avons des témoignages beaucoup plus explicites. Origènc, d'après le texte grec de ses œuvres, cite souvent l'épltrc de Jacques comme « écriture » et il l'attribue à · Jacques · ou à « Jacques l'apôtre » : *In* Psafm.LXF.eôOupcÎ τι ἐνὐμΐν,ψχ)Λέτω, φησίν ὁ 'Απόστολο . *P.* G., t. mi. col 1300 Juc., v. λ3' ; ω I 1αχω€φ ϊϊαπιρδέ τά σωμχ χωρί πνβύμχτο ν<κρόν

ἐστιν, *P. G.,* t. xiî, col. 1300 « Jac., n, 26: *In Psalm ex vit/* πτκ'σα δέένμιφ γίνεται πάντων ινοχο , καλώ γέγραπ αι /' *h.* t xn. col. 1589 » Jac.· u. 10: *Ibid* , *φηαϊν* γάρ 'Ιάκωβο - Ταπεινώθητε ένώπιον Κυρίου, col 1621 = Jac., tv, 10; *In Joan.,* in, 31, καθώ φησίν Ιάκωβο Ô άπόστολο , édit E. Preusclitn, Lei mIj. IpQ3, Fragin. cxxvi, p 570, I 13 * Jac., in, 15 *Ibid* , σοφίαν (χουοίν ήν 'Ιάκωβο γράφει, édit. Prcuschen, p. 521, 1. 18 =» Jac., m. 15. Parfois Il (ait des réserves sur l'auteur: *In Joan.* vin, 2 I, il cite lac., n, 20 rl ajoute ; ώ έν τγ} φερομένγ) Ιακώβου έπιπτολη άνέγνωμεν. *P. G* , t. xiv, rot 569. Le mol φερομένη. traduit dans MIgnc par *circum·lertur,* a été compris diversement. Holtzmann, *Etnlel·tung tns N. T.,* Fribourg, 1892, p. 339, B. Weiss, *Einleltung in das N, T,,* Berlin, 1897, p. 85, note 2, y volent l'expression d'un doute : il s'uglt d'une épltre qui circule sous le nom de Jacques. Par contre, Knulcn, *Einteitung in die Heilige Schri/t,* Fribourg, 1899, t. ni, p. 220 et Melncrtz, *Jakobusbrie/ und sein Ver/asser,* Fribourg, 1905, p. 107, note 3, y voient seulement l'expression d'une large diffusion, non celle d'un doute sur l'authenticité. L'usage du mot φερομένη favorise la première opinion, et un autre passage du commentaire *In Joan.,* montre qu'Origène se fuit l'écho de doutes qu'il a entendu émettre sur l'origine de l'épltre. En citant Jac., n, 23, Il parle de « ceux qui admettent l'autorité de ce passage : La fol sans les œuvres est une fnl morte, · ὑπδ των παραδεχομένων τὸ· ΓΙιστι χωρί ιργων νεκρά έστι, *In Joan,* vin, 39, *P. G.,* t. xiv, col. 592. D'ailleurs le contexte montre que les doutes auxquels il fait allusion sont motivés par des discussions exégétlques sur la justl-(leation d'Abraham.

D'après les passages de ses œuvres traduites en latin, Origène attribue l'épltre à « l'apôtre Jacques », *In Exod.,* hom. vm, 4, P.G.,t. xn, col. 355; à « Jacques frère du Seigneur », *In Epist. ad Horn.,* iv, édit. Lomniatzch, Berlin, 1836, t. vi, p. 286; il la cite comme • écriture divine ·, *In Leo.,* hom. n, 4 P. G., t. xn, col. 418. Dans le passage où Il énumère les auteurs du Nouveau Testament, *In Jos.,* vn, 1, P. G., t. xn, col. 857, il dit : « *Petrus etiam duabus epistolarum suarum personat tubis. Jacobus quoque et Judas.* » Malgré lu forme oratoire de son canon, il accorde une autorité incontestable ù tous les livres qu'il énumère Cf. *In Gen.,* hom. xm, 2, P. G., t. xn, col. 232.

Le commentaire de Luc., xx, 12-48, attribué dans MIgnc ∧ Denys d'Alexandrie, mais qui n'est pas de lui, cite un passage de l'épltrc de Jacques, i, 13, P. *G.,* t. x, col. 1596. Gf. MeimTtz, *op. cit.*9 p. 112, note I.

Les versions égyptiennes contenaient tout le Nouveau Testament, et bien que les mss dans lesquels elles nous sont parvenues ne soient pas antérieurs au x· siècle, elles remontent au ni· ou même ù la fln du n· siècle. Cf. Gregory*, *Textkritik des N. T.,* 1902, t. ri, p. 529 sq.

La plus ancienne version syriaque du N. T. (syr-cur., syr-sln.) ne contenait par l'épltre de Jacques. De même la *Doctrine d'Addaï* ne la mentionne pas dans la liste des livres en usage dans l'Église syrienne; cf. Phillips, *The Doctrine o/ Addai,* Londres, 1876, p. Il; el Aphraate, *Homélies, Pat. Syr.,* t. t. p. x iit i, n'a encore que le canon restreint de la *Doctrine d'Ad·dut.* La partie la plus ancienne des *Constitutions Apostoliques,* ne met pas non plus Jacques duns la liste des livres canoniques,!. II, 57,édit. Funk, 1906, t. i, p. 161. L'épltrc était déjà dans la *Peschitio,* uu cours du îv· (siècle. Saint Éphrem en clic des passages, cf. Melmrtz. *op. cit.,* p 180, mais son canon doit être Indépendant de celui de la *Peschitio, car* Il contient des *dculéro-canoniques,* par exemple l'épltre de Jude, qui ne sont pas dans cette version.

L'épltre ne se trouve que dans une recension tardive, peut-être du iv· siècle, de la vieille version latine. Nous n'en lisons aucune citation dans saint Gyprien, et le seul passage de Tertulllen qui rappelle un texte de l'épttre, *Ado. Jud.,* 2, ci. Jac.. n, 23, se trouve dans un ouvrage dont l'authenticité n'est pas absolument hors de conteste. Le canon de Mommsen, vers 359, ne la mentionne pas. Voir ce texte dans E. Prcuschen, *Analecta,* p. 138-139.

Eusèbe de Césarée, sans donner une liste officielle des livres saints, expose l'état du canon dans la première moitié du îv· siècle. Il met l'épttre de Jacques et celle de Jude, parmi les livres ‹ contestés » mais « connus de beaucoup », *H. E.,* 1. Ill, c. xxv, P. *G.,* t. xx, coi. 269. Eusèbe semble distinguer deux catégories de livres « contestés ». Les uns contestés **mais** acceptés par la majorité, d'autres reçus seulement par une minorité et ne portant pas les marques authentiques d'une origine apostolique, comme, les *Actes de Paul,* le *Pasteur* d'I Icrmas, l* *Apocalypse* de Pierre, etc. Il range l'épltre de Jacques parmi les écrits de la première catégorie, non parmi ceux de **la** seconde, qu'il **appelle** aussi νόθοι « illégitimes ». Toutefois, 1. II, c. xxni, col. 205, après avoir dit qu'on attribue à Jacques la première des épttres appelées catholiques. Il ajoute : • Mais il faut savoir que, comme elle est Illégitime ώ νοθεύεται, peu d'anciens la mentionnent, ainsi que celle de Jude... Cependant nous savons qu'elles sont lues publiquement **avec les autres dans la** plupart des églises. »

De toutes ces données Il semble se dégager cette conclusion. L'incertitude concernant l'auteur de l'épi tre porte Eusèbe ∧ la ranger parmi les écrits « illégitimes »; c'est le point de vue historique; mais comme d'autre part elle est acceptée « par la plupart des églises ». Il reconnaît le fait et la place parmi les • antllégomènes » de la première catégorie. Il avoue ainsi qu'on lui attribue une valeur comme » écriture ».

1· *L'Êpttre de Jacques à la fin du IT* et au début du T· siècle.* — La fin du ıv· siècle et le commencement du v· marquent l'époque de la fixation du canon. Saint Athanase.dunssa xxxix* *Lettre Iestate,* en 367,donne la liste officielle des livres saints, sur lesquels Il dit être « pleinement Informé ·. *P. G.,* t. xxvr, col. 1-137. Il place notre épltre la première des épttres catholiques. Immédiatement après les Actes. De même pour Dldyme d'Alexandrie, t. xxxix, col. 1749, et saint Cyrille de Jérusalem, t. xxxiu, col. 500. Saint Grégoire de Nazlnnze la donne à la place qu'elle occupera plus tard dans la liste du concile de Trente, t. xxxvn, col. 474. Saint Basile et saint Grégoire de Nysse ne la mentionnent pas.

Dans les *IambesàSéleucus,P.* G.,t. xxxvn, col. 1597, attribués à saint Amphlloque évêque d'Iconium, vers 374, nous lisons · « Quelques-uns disent qu'il faut recevoir sept épttres catholiques, d'autres, trois seulement, une de Jacques, une de Pierre, une de Jean. » Il n'y u donc pas encore de liste officielle, mais l'épltrc de Jacques se trouve parmi les moins contestées des épttres catholiques. Saint Éplphane la dte comme Écriture, *Heeres.,* LXXVII, c. xxvn, *P. G.,* t. XLii, col. 681, et la liste placée à la On du canon 59 du concile de Luodlcée. vers 360-365, la donne la première des épttres catholiques, après les Actes; celte liste ne fuit probablement pas partie du texte original, mais elle est ancienne. Zahn, *Geschichte des neutestamentlichen Kanons,* t. n *a,* p. 202; cf. *tbtd*^ p. 193; Westcott, *History o/ the Canon o/ the Neuf Testament,* Londres, 1881, p. 431.

Le 85· canon qui est à la lin du VIII· livre des *Constitutions Apostoliques,* édit. Funk, 1906, t. i, p. 592, énumère l'épttre de Jacques avec celle de Jude, après celles de Paul, de Pierre et de

Jean. O canon date vraisemblablement du v* siècle.

La *Synopsis sacrarum Scripturarum,* attribuée à saint Jean Chrysostome, dit qu'il y a « trois épîtres catholiques », sans les nommer. *P, G.,* t. 1 v i, col. 317. Ces épîtres doivent être Jac., Ia Pet., Ia Joan. Le canon de saint Jean Chrysostome et de Théodcret était relui de la Peschitto. CL M. Mcinertz. *Der Jakobusbrief und lein Verfarter,* p. 167, 172. CL *P.* G., t. i.xiv, col. 1040-1052; t. Lxxx. col. 1053; t 1 x x x i, col. 152.

Theodore de Mopsuestc, nu témoignage de Léonce de Byzance, *P. G.,* t. 1 x x x v i a, col. 1365, rejetait le livre de Job, et l'épître de Jacques parce qu'elle proposait Job comme exemple de patience, m, 11. Cf. M. Mcinertz. *op cit.,* p. 171. L'attitude de Théodore envers l'épître de Jacques fit scandale à Antioche, car elle allait contre le sentiment de son Église. *Cf.* Th. Zahn, *Emleitung m dus neue Testament,* t. i, p. #9. Λ Antioche on recevait les trois grandes épîtres catholiques. La traduction arménienne du Nouveau Testament faite au v· siècle sur le syriaque, contenait l'épître de Jacques, avec les autres livres du Nouveau Testament sauf l'Apocalypse. La version éthiopienne, faite probablement au iv· siècle et révisée au vir ou au vn*, les contenait tous sans exception. Cf. C. B. Gregory, *op, cil.,*1. n, p. 554.

L'épître est donnée dans le *Codex Vaticanus* et dans le *Cod'x Sinalttcus* qui sont du iv· siècle, dans *VAlexandrinus* et le *Codex Ephræmi,* du v» siècle; dans la liste du *Codex Claromontanus,* liste qui est probablement d origine grecque et remonte au iv* siècle.

En Occident, l'hérésie arienne obligea les défenseurs de l'orthodoxie ù étudier les écrits des orientaux et ά sc servir de tous les livres tenus par eux comme canoniques. Saint Hilaire de Poitiers cite l'épître de Jacques comme Écriture, *De Trinity* iv, 8, *P. L.,l.* x, col. 101; ci. Jac., ï, 17. Saint Philastre de Brescia énumère toutes les épîtres catholiques. P. L., t. xn, col. 1199. Hufin, dans Γ*Expositio in Symbolum Apostolorum,* donne une liste des livres canoniques;il place Jac. après les épîtres de Pierre : « une de Jacques, frère du Seigneur et apôtre. » *P. L.t* t. xxi, col. 374.

Saint Jérôme donne l'état de la tradition chrétienne â la fin du iv* siècle. Dans la liste de sa lettre *Ad Paullnum,* il place l'épître de Jacques la première des épîtres catholiques. *P. L.,* t. xxu, col. 548. Dans le *De viris Uluslr,* c. n, il dit que Jacques, frère du Seigneur, a écrit une des sept épîtres catholiques, mais Il rapporte l'opinion de quelques-uns, à savoir : qu'elle a été publiée sous son nom par un autre et qu'avec le temps elle a acquis peu à peu de l'autorité : *unam lanium scripsit epistolam, qute de septem catholicis est, qiiK et ipsa ab alto quodam sub nomine e/us edita asseritur, licet paulallm (empore procedente obtinuerit auctoritatem. P. E„* t xxm, coi. 640. Il tient sans doute ces renseignements d'Eusèbe qui est sa principale source Dans le meme chapitre, Il donne son sentiment sur la personne de l'auteur : c'est le « frère du Seigneur », surnomme « le juste », · fils de Marie sœur de la mère du Seigneur ». Il signale que ♦ quelques-uns · le regardent comme le fils de Joseph et d'une autre épouse ; *ut nonnulli existimant, Joseph ex alia uxore;* plus tard Il qualifiera sévèrement cette opinion et la caractérisera comme un des *deliramenta apocryphorum. In Matth* , xn.49, P. *L.,* I. x x v î, col. 88. Voir plus loin Origine de l'étIthe II attribue également h l'auteur de répttre la dignité d'apôtre. *Contra Pelag.,* iî, 18, *P E* , ι λ mu. col 581

Saint kugustin, dans le canon des écritures qu'il donne *De doctrtna Christiana,* n, 13, place l'épître la dernière de-» ijdlrr· catholiques, et après les Actes et l'Apocalyp«< c< qui pourrait Indiquer qu'elle a été reçut L› dentière des épîtres catholiques dans le canon latin. Cf. *P. L.,* t. xxxiv, col. 41.

Casslcn la cite souvent : rf. *Corpus de* Vienne, t. xvn, p. 409: il mentionne Jacques avec Pierre et Jean, en sc référant ô l'épître aux Gahitcs: *Ibid.* p. 141. Prisclllicn la cite comme l'œuvre d'un apôtre. *Corpus* de Vienne, t. xvm, p. 63; cf. p. 166.

Elle est dans la liste du *Décret de Gélose,* sur la date duquel on n'est pas fixé. Les parties I II qui contiennent In liste des livres canoniques remontent peut-être à Damage (f 384). Le concile d'Hipponc. 393, et les conciles de Carthage, 397 et 419, donnent la liste complète des iivres canoniques; l'épître de Jacques et celle de Judc y sont mises après celles de Pierre et de Jean, probablement à cause de leur admission tardive dans l'Église d'Afrique En 405, Innocent IH dans une lettre à Exupèrc évêque de Toulouse, énumère tous les livres qu'il faut recevoir comme canoniques. Là encore, l'épître de Jacques est placée après les autres épîtres catholiques. A partir de ce moment le canon est officiellement fixé dans l'Église latine. On cite parfois Junillus, comme Jetant une note discordante dans la tradition africaine. Il place, en effet, répttre de Jacques panni les livres « ajoutés par plusieurs, mais d'antorité moyenne ». *Instituta regularia divlnæ legis, P. L·.*^ t. Lxvm,col. 19-20. Mais ce personnage qui vivait au vic siècle ne fut pas évêque en Afrique, comme on l'a prétendu, mais questeur du palais de l'empereur Justinien. Il se rattache à l'école de Nisibe, par son maître Paul de Nlslbc et reflète les tendances de Théodore de Mopsuestc. Cf.Bardenhewer, *Patrologie,* 3* édit., Fribourg, 1910, p. 552.

5· *ÉpUre de Jacques à partir du V/T siècle.* — Dune les Églises orientales, bien que le canon n'ait été fixe officiellement qu'à la fin du vu· siècle, la plupart des catalogues de livres saints antérieurs à cette époque donnent l'épître de Jacques avec les autres épîtres catholiques. On cite cependant Cosmas Indicoplcustes, *Topographie chrétienne, 7, P.* G.,t. 1 x x x v u i, col. 374, qui rejette les épîtres catholiques pour des raisons de polémique. Il s'efforce de Justifier son opinion en se référant aux hésitations d'Eusèbe et d'Amphiloque, niais il reconnaît que chez les Syriens on reçoit les truis principales épîtres catholiques, une de Pierre, une de Jean et une de Jacques. Le concile *In Trullo,* 692, consacre les décisions antérieures qui doivent faire autorité dans l'Église sur la liste des saintes écritures. Mansi, *Concil.,* t. xi, col. 940. Λ partir de cette époque le canon est officiellement fixé pour toutes les églises. SI l'on rencontre encore des doutes au sujet de l'épître de Jacques, par exemple chez Cajétan et Érasme, ils portent plutôt sur son origine que sur sa valeur canonique. Cf. Cajétan, *Hpistolæ Pauli et aliorum apostolorum ad Grieram veritatem castigatæ,* Lyon, 1556, p. 410; Érasme, *Novum Testamentum greece,* Bfde, 1516, p. 606. Le concile de Sens, 1528, prescrivit de suivre pour la liste des livres canoniques l'usage reçu dans l'Église depuis le 111r concile de Carthage et les décrets d'innocent Irr et de Gélase. Mansl, *Concil.,* t. xxxn, col. 1164. La liste des livres du Nouveau Testament donnée par le Concile de Trente à la On du décret *De canonlch Scripturis,* avait pour but de déterminer les livres inspirés, c'est-à-dire écrits sous l'inllucncc du Saint-Esprit, non de définir les auteurs de ccs livres. Le décret mentionne *Jacobi apostoli una {epistola).* CL Tlicincr, *Acta genuina concilii Triden tini,* Zagrnble, 1874, 1.1, p. 86.

En résumé, nous trouvons l'épître de Jacques, en Orient, dans le canon d'Alexandrie dès la fin du second siècle, et dans celui de saint Éphretn et de la *Peschilto,* nu cours du iv· elèclc. A cette époque, elle est largement répandue en Palestine et en Syrie; malgré les doutes émU par quelques-uns sur son origine, elle est reçue dans la plupart des églises.

En Occident, nous en trouvons des truces dans Clément de Borne, Hennas et saint Irenée. Elle n'est pas donnée expressément par eux comme canonique, ni attribuée A Jacques, mais elle fournit un aliment A leur pensée et A leur fol Nous ne la trouvons ni dans la plus ancienne version latine, ni dans le canon de Munitori. Elle n’apparaît que dans une recension tardive de la vieille version latine et nous ne la trouvons pas dans le canon africain avant le rv* siècle. Les rapports entre les orientaux et les occidentaux A l'occasion des luttes doctrinales du ıv· siècle, contribuèrent probablement A la faire connaître dans toute l’Église latine et A la faire accepter en Occident comme elle l’était en Orient. Ces faits n'ont rien d'étonnant si l’on considère le caractère avant tout pratique de l’épître et scs destinataires qui étaient des Juifs convertis. Elle n’offrait d’intérêt que pour le groupe d’ÉglIses aux besoins desquelles elle répondait.

Les hésitations signalées par Origène, Eusèbe et saint Jérôme, ont probablement leur origine dans l'incertitude où l'on était sur la personne de Jacques « frère du Seigneur », évêque de Jérusalem, auquel la tradition attribuait l’épître; sur son Identité avec. Jacques d'Alphée, l'un · des douze »Ces doutes pavaient peut-être provenir aussi decc que la rédactkn de l’épître aurait été confiée par Jacques, évêque de Jérusalem, à un secrétaire de culture hellénique. Mais ces questions sc rattachent A l’objet d’un paragraphe suivant, l'origine de l’épître.

III Caractères généraux et analyse de îʼépitri. — 1· *Caractères (jèn/raiiT* — Sans l’adresse et le salut du commencement, L 1, l’épître ne donnerait point l’impression d'une lettre Elle ne contient aucune note personnelle et n’offre point de salutation finale Elle consiste en une suite d’exhortations dans le ton de l’homélie ou de In littérature des proverbes : sa manière simple et pratique rappelle certains développements des évangiles synoptiques. Cependant elle n’est pas un traité général; elle vise des lecteurs déterminés, et répond aux besoins d’un groupe d’Égliscs ou de communautés.

Dans la forme, l’épître ne présente pas une suite logique et cohérente d’enseignements ou d’exhortations, soutenue par une Idée directrice. Les sections sont parfois reliées entre elles par la simple association des Images : un mot suggère une Idée et appelle un nouveau développement. Chaque développement portc sur un point déterminé de la vie chrétienne et se suffit A lui-même. Cc qui fait l’unité de l’écrit c’est son but : donner une règle de vie cl réaliser le christianisme. L’épître veut montrer aux fidèles la différence qu’il y a entre Jp vrai et le faux christianisme, les encourager A supporter l’épreuve cl In persécution, et A en tirer profit. Elle n’a point pour but de convertir par un exposé de la fol, ni de faire de l’apologie ou de la controverse; elle est essentiellement pratique. Toutefois elle ne manque pas de profondeur et suppose une théologie des principales vérités chrétiennes.

L’épître. par le Ion général, rappelle les écrits du judaïsme. Elle Insiste sur la Justice, elle fait l’éloge de la sagesse, elle tire ses exemples de l’Ancien Testament. Ses expressions rappellent souvent celles dκ s Proverbes ou des Prophètes Elle conçoit la religion comme une connaissance de Dieu et de su loi. et une pratique fidèle <le relié loi. i, 22-24; Π, 19 sq., tv. 17 La sages»‹· est un don de Dieu, t, 5; m, 17; elle montre au fidèle le chemin et le guide dans les voies qui plaisent A Dieu, elle traduit la sainteté en acte par reccomplisscmenl des œuvres de charité en faveur des frères, i, 26; n. 14-26. SI le juste souffre actuellement, il doit se consoler A la pensée du Jugement qui mettra fin A ses souffrances et qui accablera les oppresseurs Impies, v, 1-7. Les seuls représentant· de la volonté de Dieu, sont des personnages de ΓAη-clen Testament, v, 10 sq; v, 17 sq Dieu, législateur et Juge, est personnellement l'unique centre de I» rκ llgîon. Les références directes A Jésus sont rares dans l’épître. Le Christ n'y est nommé que deux fols, ı, 1; η, 1. Il n’y est rien dit de sa mort, de sa résurrection, de son exemple de patience,cf. v, 10-11 et I Pet.,n, 21; de sa prière, cf. v, 17 et Heb., v, 7. L’organisation dénotée par l'épître est décrite dons les terme· du JudaTsme : il est question de la synagogue, n, 2; des • anciens de l’Église, » v, 14 ; d’Abraham «notrepère», n, 21 ; du Seigneur « des armées », v, 4 (la seule fois dans le Nouveau Testament), de» « douze tribus qui sont dans la *diaspora* », τ, 1. Les expressions de l'éptlre rappellent les Proverbe», Job, ΓEcclésiastique, la Sagesse. Tous les chapitres offrent de longs développements qui pourraient sans difficulté s'adresser A une communauté Juive.

Mais tous ces caractères ne sont pas spécifiquement juifs, Ils peuvent sc trouver dans un écrit adressé A des fidèles du christianisme primitif à peine dégagé du Judaïsme. L'ensemble de ces traits pourrait être d’un Judéo-chrétien qui parle A des Juifs convertis. D’ailleurs l’épître offre beaucoup de développements qui ne peuvent être le produit d'une conscience purement juive et qui sont spécifiquement chrétiens : la parole de vérité qui engendre, î, 18; le Seigneur Jésus-Christ, r, t ; π, 1 ; le choix des pauvres pour être riches dans la fol et devenir héritiers du royaume, n, 5 sq.;la conception du salut non par la fol seule, mais par la fol avec les œuvres, n. 14-26; la loi parfaite de liberté, c'est-A-dire l'ancienne Thorah ramenée par Jésus A sa valeur religieuse et morale, n, 8; cf. Malth., v, 17; la défense de Jurer, en accord avec Matth.v, 34-37. L’épître offre beaucoup de points de contact avec le sermon sur la montagne, et les expressions · frères blen-aimés », r, 16-19, la nouvelle naissance, i, 18, « le royaume », n, 5, le nom que l'on blasphème, n, 7, la loi royale de la liberté, n, 8, sont des expressions et des idées chrétiennes. Les tendances pharisiennes et les observances légales ou rituelles des Juifs sont écartées de l’épître.

Enfin beaucoup de passages rappellent Philon ou les écrits du judaïsme hellénistique. La langue n’est pas un grec de traduction mais la χον/ή littéraire la plupart du temps, bien qu’elle n’atteigne pas A la perfection de celle de l'épître aux Hébreux. Tout cela suppose que l'auteur ou te rédacteur avait une culture Judéo-hellénique et que l'épMre s’adressait A des milieux Judéo-chrétiens où l’hellénisme avait pénétré assez profondément (Voir plus loin Origine dk l’épître.) Enfin on sent chez l’auteur la conscience d'une autorité Incontestée. Il ne cherche pas A se concilier la faveur de scs lecteurs; mais, s’appuyant sur un fondement de doctrine très net. Il parle, à la manière d’un maître, parfois même un peu rudement, le langage du devoir. Si l'épître n’a pas la profondeur des écrits de saint Paul ou de saint Jean, elle nous offre un type primitif de christianisme et un aspect souvent trop méconnu de la fol : le christlankme règle de vie. le christianisme en action. Elle n’est pas une · épitre de paille » comme l’appelait Luther.

2° *Analyse de VÊpitre.* — 1. *Adresse,* ı. 1. L’épître est adressée par « Jacques, serviteur de Dieu cl du Seigneur Jésus-Christ, aux douze tribus qui sont dans lu dispersion. »

2. *Le fratt des epreuaes,* !, 2-18. — Il faut se réjouir des épreuves, car elles donnent lieu A la patience de s'exercer, et la patience, A son tour, si elle est çiccompagnée de bonnes œuvres, est un moyen d'atteindre la perfection. Etre narfalt, c'est avoir la sagesse Mais celte sagesse vient de Dieu : Il faut la lui deman

«er sans hésiter et avec constance. Lu richesse du nche passera comme l'herbe sc flétrit, ct l'homme qui wra supporté avec fruit l'épreuve recevra la couronne de vie.

Ce n'est pas Dieu qui tente l'homme, c'est sa propre convoitise. C'est de là que vient le péché : de Dieu Il ne vient que du bien; car Il nous a engendrés par la parole de vérité, pour que nous soyons les prémices de scs créatures.

3. *Comment il faut recevoir la parole,* i, 19-27. — Il faut éviter la colère et la méchanceté, et recevoir avec douceur la parole qui est greffée en nous; c'est une parole qui sauve. .Mais il ne suffit pas de l'entendre; il faut tenir son regard fixé sur elle et pratiquer ccttc • loi parfaite », qui est loi de liberté. Pour être vraiment religieux, il faut mettre un frein à sa langue et accomplir des œuvres de miséricorde.

4. *Il /aut aimer le prochain sans faire acception de personnes,* n, 1-13. — Si on n'exerce point la miséricorde, si on accueille avec empressement les riches et qu'on repousse les pauvres, on viole la loi au même litre que celui qui tue ou commet l'adultère. La · loi royale » commande l'amour du prochain; si on y manque on viole la loi tout entière. Personne, en lucun cas, ne peut se dispenser de l'amour du prochain.

5. *La foi et les œuvres de miséricorde,* n, 14-26. — Il tant accomplir des œuvres de miséricorde. Sans elles la fol ne sert à rien, elle est morte. Abraham fut justifié par les œuvres el non par la foi seule, en offrant son ills Isaac; Bahab fut justifiée parles œuvres en sauvant les envoyés de Josué.

6. *L'usage qu'il faut faire de sa langue, in,* 1-12. — La parole est cause de beaucoup de péchés. Aussi, ceux qui s'érigent en docteurs, seront-ils jugés sévèrement. La langue dirige l'homme comme le gouvernail dirige le vaisseau. Elle est comme l'étincelle qui peul embraser une grande forêt; comme la contagion qui Infecte tout le corps. Elle est un fléau que personne ne peut arrêter : elle bénit Dieu et maudit les hommes faits à l'image de Dieu. Il ne doit pas en être ainsi; de la même source ne peut Jaillir l'eau douce et l'eau saumâtre.

7. *La vraie et la fausse sagesse,* m, 13-18. — Une sagesse qui ne conduit pas à la paix, qui est pleine d'amertume et de jalousie, ne vient pas d'en haut; elle est terrestre, charnelle, diabolique. La vraie sagesse, qui vient de Dieu, est simple, ennemie du mensonge, de la jalousie et de la discorde.

8. *Contre les discordes et Vesprit du monde,* îv, 1-7. — La cause des discordes est que chacun cherche A satisfaire ses désirs aux dépens de son prochain. Mais en réalité, l'on n'obtient aucune satisfaction; les prières sont inefficaces, car elles sont Imprégnées de l'esprit du momie : l'intention est mauvaise. Qui veut aimer le monde sc rend ennemi de Dieu.

Dieu veut le service du cœur tout entier. Il ne se révèle qu'à ceux qui s'humilient et tournent vers lui leur volonté. Il faut donc résister au diable, qui est prince de cc monde, et se tourner vers Dieu avec un cœur repentant.

Ne révélez point le· fautes des autres. Ceux qui condamnent leur prochain condamnent la loi elle-même, en se faisant Juges ct en usurpant le rôle du Seigneur de la vie et de la mort, qui seul a le pouvoir et le droit de Juger.

C'est aussi une pratiqua du monde, que de faire des projets sans s'en remettre à la volonté de Dieu : l homme n'est qu'une vapeur qui se dissipe; l'avenir est A pieu.

9. *Avertissements aux riches, exhortations* à *la patience,* v, 1-11. — Les riches vont recevoir leur châtiment; le malheur va fondre sur eux; leurs richesses sont perdues. Leurs Injustices snnt parvenues aux oreilles du Dieu des années. Il n'y a qu'à attendre patiemment l'avènement prochain du Seigneur; c'est lui qui fera tourner ά bien toutes choses. Comme modèle de patience et de générosité dans l'épreuve, il faut imiter les prophètes et Job.

10. *Ilecommandations diverses,* v. 12-20. — Il ne faut pas juror; l'affirmation doit être « un oui », la négation « un non ». Il faut sanctifier l'nffiictlon comme la joie, l'nffiictlon en priant, la joie en chantant des psaumes, ce qui est encore une manière de prier. Dans la maladie il faut appeler « les presbyties de l'Église», pour qu'ils prient ct fassent une onction sur le malade afin de Je sauver et de lui remettre les péchés. Il faut confesser réciproquement ses fautes et prier les uns pour les autres, car la prière du Juste a une grande puissance, comme le prouve l'exemple d'Élie. Ramener un pécheur de la vole où il s'égare, c'est sauver une âme de la mort et couvrir une multitude de péchés.

IV. Origins db l'épItke. — 1° *Données de la tradition.* — Malgré les hésitations signalées par Origène, Eusèbe et saint Jérôme, l'épttre est attribuée par la tradition à Jacques, Jacques apôtre, Jacques frère du Seigneur (Voir CANONiaré), Sous le nom de Jacques, la tradition désigne l'évêque de Jérusalem, mentionné dans les Actes, c. xv, et dans l'épftre aux Galates, i, 18-19; n, 1-10, dont saint Jérôme résume la vie dans le *De viris ill.,* 2. Le concile de Trente, sans vouloir déllnir la question d'auteur, s'appuie sur les données de la tradition et attribue l'épftre à Jacques l'apôtre, »ess. xiv, *De Extrema Unctione,* can. 1, 3, à Jacques apôtre et « frère » du Seigneur, *ibid.,* c. I· Dès lors la question se réduit à savoir avec quel personnage du nom de Jacques, mentionné dans le Nouveau Testament en dehors des Actes et de l'épitre aux Galates, il faut identifier l'auteur de l'épltre. C'est une question fort complexe, que la tradition n'a pas résolue, parce que les données du Nouveau Testament permettent plusieurs hypothèse· ou plusieurs combinaisons.

Rappelons d'abord les passages où nous lisons le nom de Jacques. Outre le fils de Zébédée, mort sous Agrippa Ier, en 44, et qui n'est pas en cause, nous connaissons Jacques le Ills d'Alphée, Matth., x, 3; Marc., m, 18; Luc., vi, 15, Act., i, 13. L'évangile selon saint Luc, vi, 16, parle d'un Jacques qui est probablement le frère de Judo et que l'on peut identifier avec assez de vraisemblance avec le fils d'Alphée. L'évangile selon saint Marc, xv, 40, parle de Jacques le « mineur », ὁ μικρὸ .c'est-à-dire le petit ou le jeune; il est frère de José ou de Joseph et fils d'une Marie qui était au pied de la croix. Nous le retrouvons dans Marc., xvi, 1 ; Luc., xxiv, 10; Matth., xxvn, 56. Ce Jacques le mineur est-il distinct du fils d'Alphée ? Sa mère, que nous retrouvons Joa., xix, 25, y est nommée Marie de Clophas (que l'on entend généralement : femme de Clophas), et sœur ou belle-sœur, ά3ελφή. de Marie, mère de Jésus. Si Clophas est le meme personnage qu'Alphée, Jacques le mineur s'identifie sans peine avec Jacques fils d'Alphée. Mais on reconnaît, aujourd'hui, qu'il est impossible de faire du motAlphéc l'équl· valent sémitique du nom grec Κλωπά ou Κλεόφα , abrégé de Κλχόπατρο . Cependant comme une même personne pouvait porter deux noms, selon un usage assez courant à cette époque, l'identification du fils d'Alphée et de Jacques le mineur n'est pas impossible. On objecte que Luc connaît certainement Alphée, el que cependant il parle de Clophas comme d'un inconnu, Luc , xxiv, 18. Mais dans cc passage rien n'indique qu'il s'agisse du Clophas de Joa., XIX, 25 L'Identité de Jacques le mineur avec le fil· d'Alphée et le Jacques de Luc., vi, 16 apparaît donc comme une simple possibilité, d'après les seuls

passage· de· évangiles. Nous allons voir que cette possibilité devient une hypothèse .sérieusement appuyée par les ?\ctcs ct l'épltre aux Galates.

Les synoptique· mentionnent, en effet, parmi les • frères · du Seigneur, un Jacques, qui est nommé le premier, avant Joseph, Simon et Judc, Mal'h., xnr,56; More., vi, 3. Nous retrouvons les · frères · du Seigneur dans AcL, i, 13, où nous les voyons convertis, tandis que Joa., vn, 5, nous dit que, du vivant de Jésus, ils ne croyaient pas encore en lui. C'est dans ce groupe qu'il faudra sans doute chercher l'évêque de Jérusalem mentionné Act., xn, 17;xv, passim; xxt, 18-22; Gai., i, 18-19; n, 1-10; cf. 1 Cor., xv, 7. Or l'évangile selon saint Marc nous renseigne sur la mère des deux premiers · frères » de Jésus, Jacques et Joseph ou José; il la place au pied de la croix. Marc., xv, 40, et personne n'oserait soutenir avec Helvidius, que dans ce verset il s'agit de la mère de Jésus : c'est Marie de Cléophas,sœur ou belle-sœur, ἀδελφή. de la mère de Jésus, Joa,, xïx, 25. Si Clophas est le même personnage qu'Alphée et s'il est *l'époux* de cette Marie, qu'il sert ù désigner, Jacques le · frère » du Seigneur est le flls d'Alphée et l'un des « douze ». La principale objection que l'on fait à ce système est que les • frères » de Jésus ne croyaient pas en lui, Joa., vn, 5, et qu'ils se distinguent du groupe des apôtres. Mais le passage Joa.» vn, 5, permet peut-être des exceptions; ct puis la distinction des deux groupes ne dit pas forcément qu'aucun des parents du Seigneur n'appartenait au groupe des apôtres. D'ailleurs l'ensemble du système est échafaudé sur l'identité d'Alphée ct de Clophas, qui n'est qu'une probabilité. Dans l'hypothèse contraire, la mère de Jacques le mineur et de José, Marc., xv, 40, n'en reste pas moins sœur ou belle-sœur de la mère de Jésus, Joa., xix, 25, ce qui suffit à écarter le système d'Helvldius, mais ne permet pas l'identification de l'auteur de l'épltre avec l'un des ‹ douze ».

On apporte, en faveur de l'identité de Jacques le mineur ct de Jacques d'Alphée, l'apôtre, des passages de l'épltre aux Galates et des Actes. On traduit Gai., i, 19 : « Je n'ai vu aucun autre *apôtre,* si ce n'est Jacques. » Il n'y a rien ù redire à cette traduction qui parait bien la meilleure,encore que Poutre traduction : «Je n'ai vu aucun autre apôtre, en dehors de ‹ éphas, mais j'ai vu Jacques, » ait aussi sa probabilité. Mais ce texte n'est pas absolument décisif, car chez saint Paul l'usage du mot apôtre n'est pas réservé exclusivement pour désigner les · douze »; Il peut avoir un sens plus large. Cf. AcL, xiv, 14; I Cor., xv, 7 9; Ibm., xvi, 7; 1 Cor., xn, *28; Il Cor., vni, 23; Phil., n, 25. D'après Marius Victorious et l'Ambroslnstcr, saint Paul ne regardait pa< Jacques comme l'un des « douze ». Cf. Lagrange, *Épttrc aux Gâtâtes,* Paris, 1918, p. 19. Lorsque la tradition appelle • apôtre » le « frère · du Seigneur, elle se réfère implicitement à saint Paul, sails trancher la question d'exégèse soulevée par Gai., i, 19.

Toutefois les Actes, xn, 17; xv, 13; xxr, 18; et Gai., n, 9-12, nous montrent l'évêque de Jérusalem Jouissant d'une grande autorité parmi les apôtres : il est une des ‹ colonnes de l'Église ». Il ne pouvait, semble-t-il, acquérir une telle autorité sans être l'un des ‹ douze · et le disciple Immédiat de Jésus. Cet argument est le plus fort en faveur de l'identité de Jacques de Jérusalem avec le ills d'Alphée, Identité à laquelle rien ne s'oppose par ailleurs. On fait cependant remarquer que Barnabé lut aussi était un personnage considérable puisqu'il Introduit saint Paul auprès du collège apostolique, Act., ix, 27, et qu'il est appelé apôtre. Act., χιν, 14. Cette considération n'enlève pas toute sa force au dernier argument, car on corn oit difficilement que le chef de l'église de Jérusalem n'ait pas été l'on des disciples Immédiats de Jésus, instruits et choisis par lui. En somme l'identification de Jacques de Jérusalem avec Jacques d'Alphée nous parait assez probable; nous n'oserions la proposer comme certaine. Cf. Lagrange, *Évangile selon saint Marc.* Paris, 1911, p. 72 89; A. Dunmd, *L*Enfance de Jésus-Christ,* Paris, 1908, p. 219 : Les frères du Seigneur.

2· *Données de l'épttre.* — 1. *L'épttre est tforigine chrétienne.* — L'épltre se donne pour l'œuvre de • Jacques, serviteur de Dieu et du Seigneur Jésus-Christ », i, 1. Les uns Invoquent l'absence des mots • apôtre · et · frère du Seigneur », contre l'authenticité de l'écrit; d'autres, au contraire, voient dans cette absence une marque d'authenticité. Jacques était un personnage assez connu des Juifs convertis auxquels il s'adresse, pour n'avoir pas à décliner ses titres; personne ne pouvait s'y méprendre. Sûr d'être écouté, l'auteur n'n besoin de se prévaloir ni de sa qualité d'apôtre, ni de sa parenté avec Jésus. Un écrit pseudéplgraphe voulant se couvrir de l'autorité de Jacques n'aurait pas gardé une telle réserve. Harnack, *Die Chronologie,* t. i, p. 485 sq.. regarde l'adresse comme une interpolation tardive; m ils Windlsch, *Die Katholischen Briefe,* Tubingue, 1911, p. 4, fait remarquer que c'est là une hypothèse bien Invraisemblable, à cause du lien étroit qui rattache les versets 1 et 2 (χχιραν^·. χαρά/).

L'épltre se présente comme l'œuvre d'un Judéo-chrétien. (Voir Caractère· généraux.) Elle se rapproche souvent de l'enseignement de Jésus dans les synoptiques : plus qu'aucune autre lettre du Nouveau Testament elle rappelle le Sermon sur la montagne. Elle contient aussi des éléments Judaïques» mais aucun de ces éléments, nous l'avons déjà fait remarquer, n'est spécifiquement Juif. Elle laisse au second plan l'œuvre de salut de Jésus parce qu'elle ne veut pas faire un exposé doctrinal, mais donner une suite d'exhortations pratiques. Spit la, Der *Brief des Jakobus (Zur Geschichte und Literatur des Urchrislentums).* Gôtlingcn, 1896, ct L. Massebleau, *L'épttre de Jacques est elle t'œuvre d'un chrétien ?* dans la *Revue de Γhistoire des religions,* t. xxxu, p. 249, l'ont regardé comme un écrit juif antérieur au christianisme el Interpolé par un chrétien pour être Introduit dans le Nouveau Testament. C'est dans ce but qu'aurait été ajoutée la mention de Jésus-Christ, i, 1 el π. 1, et ce travail de surcharge serait particulièrement reconnaissable dans π, 1. grâce Λ l'accumulation des génitifs. La thèse de Spltta a trouvé beaucoup de faveur auprès de l'auteur de l'article *James (General EplsVe of),* de la *Jewish Encyclopedia,* t vu, p. 68, ct a été acceptée par lui sans hésitation. Elle a été péremptoirement réfutée par Jülicher, *Einlettung in dus Nrue Testament,* p. 195 sq. Il est impossible, en effet, d'attribuer Λ un Juif, I, 18; I. 25; n, 5, 7-8, 12; îv, 4; v, 7. La lettre ne contient aucun passage que seul un Juif ait pu écrire; elle est plutôt opposée aux tendances pharislcnnes du Judaïsme palestinien, car elle marque un affranchissement du légalisme. Elle ne reflète pas les controverses provoquées par la mission de Paul et exposées dans les Actes et l'épltre aux Galates. Le Judaïsme de l'épftre est très libéral et se rapproche de l'hellénisme. D'ailleurs, phis d'un livre du Nouveau Testament lenfermc des éléments auxquels un Juif aurait pu souscrire sans difficulté. Cf. 1 Pet., n, 1, 11-20; m, 114.

SI un écrit, supposé d'origine Juive, pouvait être transformé en une épttre chrétienne par la seule addition de quelques mots, Il est encore bien plus simple de regarder un tel écrit comme l'œuvre d'un chrétien Pour celle raison, Il y a lieu de rejeter aussi l'hypothèse de Von Soden, dans *tlamlkommenlar sum*

Xc'/fft Testament, de H. J. Holtzmann, Fribourg, 1X90, d «près laquelle l'auteur de l'épltre aurait incorporé dans wn écrit des éléments importants d'origine juive, à savoir : ni, 1-18; iv, lî-v, 6. L'auteur n'est pat un compilateur. L'épltre, sans doute, n'a pas été écrite d'un seul jet comme certaines épîtres de suint Paul, cl la cohésion des différentes parties n'y est pas toujours très apparente, mais elle ne se présente pas non plus comme un agglomérat d'éléments hétérogènes reliés artificiellement; elle est tout entière animée du souffle chrétien. J. Parry, *A discussion of the general Epistle ol St, James,* Londres, 1903, s'est efforcé de mettre en relief l'unité logique de l'argument développé dans l'épltre

Harnack, *Die Chronologie,* I. i, p. 489, regarde l'épltre comme une collection de proverbes ou de maximes provenant d'un *didaseatos* et répandue vers l'an 130. Cette collection aurait été transformée en une lettre vers l'an 200, par un auteur inconnu, grâce ʌ l'introduction de l'adresse, t, 1, et placée sous le nom d'un personnage bien connu, ce qui l'aurait fait rapidement accepter comme écrit canonique. Celle hypothèse se heurte aux mêmes impossibilités que les précédentes : impossibilité de reconnaître dans l'épltre une collection de proverbes; Impossibilité de regarder J'adresse comme une interpolation, et de faire passer pour une lettre de l'âge apostolique un écrit ayant une telle origine, Un faussaire présente ses propres pensées sous le nom d'un autre afin de se donner de l'autorité. Mais comment attribuer à un personnage du temps apostolique, une collection de sentences qui circule déjà depuis de longues années et dont on connaît l'origine ? C'est une hypothèse vra ment étrange. La compilation des sentences d'un *ddiscnlos* transformée en épîlre et attribuée à Jacques, est beaucoup plus invraisemblable que la composition de l'écrit par Jacques lui-même.

2. *Est elle de Jacques de Jérusalem ?* — L'épltre reste donc une lettre d'origine chrétienne. Mais s'accorde l elle avec ce que nous savons de Jacques» évêque de Jerusalem ? A quelle époque du développement chrétien correspond-elle, et ft quels lecteurs parait-elle s'adresser ?

L'épltre dénote une théologie encore élémentaire et toute pratique. Le Christ y est à peine désigné, Il est attendu comme juge du monde. I.e christianisme de lépltre est très accentué, mais pas encore complètement dégagé du judaïsme; Il fait songer aux communautés judéo-chrétiennes, dans les années qui précédèrent Immédiatement le concile de Jérusalem. Le « frère · du Seigneur, d on le regarde comme distinct du fils d'Alphée, ne reconnut In mission divine de Jésus qu'après la résurrection, cf I Cor., xv. 7; Joa., vu. 5, et resta dans le judaïsme jusqu'à ce moment On pourrait expliquer ainsi pourquoi l'épltre laisse dans l'ombre l'œuvre messianique de Jésus : l'auteur était surtout préoccupé de réaliser In vie chrétienne. Il est d'ailleurs plus près des synoptiques que de saint Paul, Il ne vil point dans l'atmosphère des controverses, il ne trahit que des préoccupations momies. Un faussaire lui aurait fait prendre des positions plus nettes à l'égard de la loi el l'aurait davantage fait parler dans le ton du discours de Jacques· Act., xv, 20-21.

Toutefois certains caractères de l'épltre s'accordent moins bien avec ce que nous savons de la personne d« Jacques. Jû!le her, *Etnlellung in dus* N. *'I* , p 190 sq., les i développés avec foire, en les Invoquant pour rejeter la composition de l'épltre au π* siècle, mais ses remarque* ne permettent nullement l»*s conclusions radicale* qu'il en tire. Voici celles qui méritent d être examinées. On objecte tout d'abord k car ici(rr littéraire de l'écrit Comment un Juif de Galilée pouvait-il avoir uno connaissance suffisante du grec pour écrire l'épltre ? Il faut reconnaître, en effet, que la langue de l'épltre n'est pas un grec «le traduction, mais la χo(νη littéraire In plupart du temps. Le grec populaire pouvait ʌ la rigueur s'apprendre par les relations de la vie courante; mais la connaissance du grec littéraire suppose la fréquentation d'une école de rhéteur. Lorsque l'auteur de l'épltre cite l'Ancien Testament, il s'accorde avec les Septante; sa bible n'est pas la bible hébraïque; de plus sa connaissance de la sagesse et de Philon, montre qu'il est familiarisé avec les écrits du judaïsme alexandrin. Les points de contact de l'épltre avec l'enseignement rabblnique el la littérature du judaïsme palestinien, comme l'EcclésIastique et les Testaments des XII Patriarches sont Indéniables; mais scs rapports avec le Judaïsme alexandrin sont peut-être encore plus frappants. Cf. A. Kennedy, *The hellenisllc atmosphere oi the Epistle* o/ *James,* dans *The Expositor,* Londres, série VIII, 1911, p. 37-52. Hopes, A *critical and exege· Heat commentary on the Epistle of St, James,* Edimbourg, New-York, 1916, rapproche l'argumentation de l'épltre de celle de la *diutribè,* et refuse d'attribuer l'écrit à Jacques parce qu'on y sent trop l'influence de l'hellénisme. Il admet cependant comme probable qu'il a été publié dès le commencement sous le nom de Jacques.

A cela on peut faire observer que le grec était beaucoup plus répandu en Palestine au premier siècle qu'on ne croit généralement. Cette langue dominait dans les villes du littoral el était parlée dans la Décapote cl dans le nord de la Galilée. A l'intérieur de la Palestine, et même ft Jérusalem, il y avait parmi la population un élément important de langue grecque. Les Juifs de la dispersion revenus à la métropole y avaient leurs synagogues, Act., vr, 9, où on lisait la Bible dans les Septante; et dès les premiers jours du christianisme, Il y eut un élément helléniste Important dans l'Église de Jérusalem. Cf. Act., vi, 1-9. Ainsi il ne manquait pas de moyen, en Galilée comme à Jérusalem, d'apprendre le grec. SI l'on objecte que la situation de famille de Jacques ne lui permettait pas de faire des éludes, on peut répondre qu'on ne sait pas exactement quelle était cette situation, ni quel lien de parenté le rattachait ft Jésus. D'ailleurs si l'on trouve que ce< observations n'expliquent pas suffisamment les caractères de l'épltre, on peut faire l'hypothèse que l'évêque de Jérusalem a fait rédiger son écrit par un secrétaire de culture hellénique. Ce ne serait pas là un cas isolé dans l'origine des livres du Nouveau Testament.

JÛllcher objecte également ceci : comment Jacques a-t-il pu afficher une telle liberté à l'égard des pratiques légales ; écrire une épttre où il n'esl pas question de lois cérémonielles, où la religion a un caractère surtout moral, i, 27 ; où l'ancienne loi, regardée comme une servitude, est remplacée par la loi parfaite de la liberté, i, 25; n, 12, dont la plus haute expression est l'amour du prochain, n, 8 7 A ces remarques on doit répondre que Jacques n'est présenté, ni dans les Act<s. ni dans l'épttre aux Gnlates, comme le chef du parti JudaTsant opposé ʌ Paul et l'inspirateur des contre-missions qui gênèrent si souvent l'apostolat de celul-cl; c'esl h tort qu'on veut lui faire jouer ce rôle. Sa position a l'égard de la l.ol, dans l'épltre, montre qu'U s'affranchit du légalisme, qu'il réagit contre lui et se réclame de renseignement de Jésus; Cf. Mnllh., vu. 12 xi. 28-30; xu, 7; Marc., vu. 28-34. Celle attitude est d'autant plus accentuée que l'épltre s'adresse ft des lecteurs de langue grecque, d'esprit plus libéral.

Pour retarder jusqu'au ir siècle la composition de l'épltre, on a prétendu aussi qu'elle dépend des lettres

de saint Paul et de saint Pierre, de la lettre de Clément de Home et même du Pasteur d'I fermas.(Cf Csvoxî-dTÉ.) Jülicher développe cet argument littéraire, mais reconnaît qu'il est très subjectif et peut vire diversement apprécié. *Op. cil.,* p. 193. Par contre, il Insiste sur les rapports entre Jac., n, I I 20, et la doctrine de saint Paul. D'après lui la mésintelligence des principes paulinicns dominait l'Église à l'époque où l'épltre a été composée. Les œuvres de la loi, dont parle saint Paul, étaient, pour des lecteurs du commencement du n· siècle, les œuvres morales. Les épîtres de Paul, mal interprétées, fournissaient des arguments A ceux qui se laissaient gagner par l'indlf férentlsme moral. L'auteur écrivit sa lettre pour rectifier cette fausse conception. C'est pourquoi, dans l'exposé de la Justification, il ne parle plus des œuvres de la loi, mais des œuvres morales.

Depuis longtemps déjà on a reconnu qu'il n'y a pas lieu d'opposer Jacques et Paul, qu'ils ne se placent pas sur le même terrain, que Jacques n'a nullement l'intention de réfuter Paul, que son épttre n'est pas une épltrc de controverse. Les œuvres, pour Paul, sont surtout les pratiques légales que Jésus a abrogées; pour Jacques, ce sont les fruits de la fol, les œuvres morales Or ces œuvres morales, le fidèle, d'après Paul, ne peut les négliger; cf. Rom., xn, 1-2; pour Paul, comme pour Jacques, la foi doit porter des fruits; les deux apôtres s'accordent sur ce point essentiel : pour Jacques, la fol sans les œuvres ne sert de rien; elle n'est plus qu'une vaine spéculation, comparable, parson inutilité, A la connaissance qu'ont les démons; pour Paul la foi sans les œuvres morales n'est pas une foi véritable.

Les allusions probables A notre épltrc, que l'on peut relever dans I Petr. et l'épltre de Clément de Rome, se joignent à la tradition pour exclure la date tardive proposée par beaucoup de critiques. Il n'y a rien dans les conceptions religieuses de l'épltre qui oblige A la retarder nu commencement du n· siècle. Si l'auteur veut combattre une fausse Interprétation des principes paulinicns, il n'est pas Impossible qu'il ait voulu le faire du temps même de Paul, cf. Il Petr., m, 16; mais dans ce cas on peut dire qu'il est resté sur le terrain exclusivement moral, pour ne pas avoir l'air de combattre des principes qu'il avait approuvés au concile de Jérusalem. Dans cette hypothèse l'épltre aurait été composée vers la fin de la vie de saint Jacques, quelques années avant l'an 66.

Toutefois, la théologie élémentaire de l'épltre, l'organisation décrite encore dans les tonnes du Judaïsme, l'absence de controverses, la loi chrétienne présentée comme dans l'enseignement de Jésus, les caractères Juifs de l'épltre, suggèrent une époque où le christianisme était peu développé et n'avait pas encore rompu ouvertement avec le Judaïsme, Les conditions sociales des lecteurs semblent indiquer une époque où la tyrannie du parti sadducécn était A son comble.Cf. F. Josèphe, *Antiquity* 1. XX, c. vm-ix. Toutes ces considérations font penser aux années qui précèdent Immédiatement le concile de Jérusalem. Un bon nombre de critiques n'hésitent pas A souscrire Acetic conclusion Mayor, op. *cil.,* p. exx; C W. Emmet, Art. *James (Epistle n/),* dans Hastings' *Dictionary of the bible in One Volume,* Edimbourg, 1909, p. -12·; Salmon, *Introduction to the Neto Testament,* Londres, 1892, p. 156-458; Reiser, Camerlinck, Mvlncrtz. (Voir Πιιιμ ο ο π α γιιι!) Zahn, *Einleitunff In das Neue Testament,* L I, p. 94, est d'avis que saint Paul talt allusion A l'épltre de Jacques dans Rom., iv 1 sq

L'hypothèse qui place In composition de fépltrv avant le concile de Jérusalem nous paraît la plus probable. D'après ce que nous savons de son auteur et de son origine, elle n été très vraisemblablement écrite à Jérusalem. L'hypothèse d'après laquelle elle aurait été écrite A Rome ne paraît guère fondée; elle ne peut s'appuyer que sur les allusions A l'épltre dans les écrivains romains des deux premiers siècles.

Les lecteurs sont des Judéo-chrétiens de langue el de culture helléniste. Ils appartiennent A un milieu qui n'est pas le Judaïsme pharisaïque de Palestine La mention de la f, 1, ne permet pas de déterminer d'une façon précise les destinataires. SI l'épltre a été écrite avant le concile de Jérusalem, Il n'est guère vraisemblable qu'elle vise des chrétiens habitant hors de la Palestine ou de la Syrie. Il faudrait, dans ce cas, songer aux communautés Judéo-heilé nlsles de Palestine, où le christianisme avait déJA pénétré. Si elle a été composée après l'an 60, rien n'oblige A la restreindre A un groupe limité de communautés. Comme l'auteur ne semble pas connaître personnellement ses lecteurs, on pourrait la regarder, dans ce dernier cas, comme une épttre répondant aux besoins généraux des communautés de langue grecque, Issues du Judaïsme.

V Enseignements théolooiqübs. — Le caractère pratique de l'épltre ne se prêle pas aux développements dogmatiques. Cependant les exhortations et les enseignements moraux t'appuient sur des idées théologiques très définies, dont les principales se rattachent aux sujets suivants : l< la tentation, r, 2-5, 12-15; 2° la loi parfaite, ou le salut par l'évangile, t, 23-27; 3° la foi et 1rs œuvres de miséricorde, π, 11-26; 4° la défense de Jurer, v, 12; 5° la prière el l'onction des malades, v, 13-18; G® la valeur de l'apostolat, v, 19-20.

1· *La tentation,* i, 2-5, 12-15. — L'épreuve de la fol doit être un sujet de Joie et un moven de perfection. Les tribulations, comme dans Rom., v, 3, doivent cire génératrices de vertus et permettre d'acquérir la sagesse. Par épreuves, l'apôtre entend les vexations et les souffrances de toutes sortes auxquelles sont exposés les chrétiens pour avoir embrassé le christianisme; ces épreuves, capables d'arracher les fidèles A leur fol, ne doivent pas être limitées aux mauvais traitements Infligés aux nouveaux convertis par les païens ou les juifs fanatiques. La fol dont il est question n'est pas seulement une connaissance ou une conviction, l'acte initial qui tourne le pécheur vers Dieu, c'est la foi concrète cl agissante. Cf. n, 1; v, 15; Bèdc, *P. L·.,* t. xcm, col. 11. La persévérance dans Γépreuve doit avoir une ‹ efficacité parfaite », ιργον τέλτιον, c'cst-A-dlrc faire donner au chrétien la mesure de son attachement A ses croyances. Le surcroît d'énergie, déployé dans la résistance doit se traduire en bonnes œuvres; l'endurance passive ne suffit pas, seules les œuvres parfaites rendent les chrétiens « parfaits el accompli* % τέλαιοικαί όλόκληροι, ne laissant rien A désirer, έν λαπόμενοι

Le rôle des épreuves dans l'acquisition de la perfection est un thème commun au Judaïsme cl A la littérature profane. Cf. *Testaments des XII Patriarches,* Joseph, n, 7; *Jubibfs,* xvn, 17; xix, 8; I Petr , i. 6; Prov., xxvn, 21. Pour être parfait, il faut la sagesse, que l'on ne peut obtenir que par la prière continue et persévérante, i, 5; cf Sap., vu, 7; ix, 6; Ecch., t; Sap., ix. Celle sagesse n'est pas une connaissance d'ordre spéculatif; c'est la conduite morale; elle est décrite m. 13-18. Enfin, l'épreuve patiemment supportée mérite la couronne de vie que le Seigneur donne A ceux qui l'aiment, i, 12. Cf. Apoc., n. 1Ü; I Cor., n, 9; Ex., xx. G; Deul., vu, 9.

De l'épreuve en général, l'autour passe A la tentation. • Dans la tentation personne ne doit dire ; Je suis tenté pur Dieu; car Dieu est Inaccessible aux lenia· lions mauvaises. άτ:<ιραστό ἐιτιν κχκών, et il ne tente lul-inème personne. Mais chacun est tenté par sa

propre convoitise qui Patlire et l'entraîne. Puis, quand la convoitise a con\u, clic enfante le pêché, et le péchi une fois consommé engendre In mort. » i, 13-15. Ici. la tentation n'est plus In simple éprouve, c'est l'excitation directe nu péché. Dieu permet et même envoie 1rs épreuves,qui de leur nature sont salutaires. Cf *Der Mfdrosch Schemot* Jta/ èî, dans Λ. WOnsche, */libliolbecu tlabbinica,* Leipzig, 1882, p. 31; Dan., xn, 12; Job , v, 17. Mais comme l'on peut être porté à rendre Dieu responsable des défaillances morales feuillant des épreuves, l'auteur réagit contre cette tendance : le ma) moral est imputable ʌ In seule volonté de l'homme. Cette doctrine découle de la conception de Dieu dans l'Anclen Testament et dans le judaïsme. Cf. Philon, *De Fuga et Inventione,* 79. édition Wrn< .and, Berlin, 1898, t. ni, p. 126: ἐν ὑμῖν γὰρ αὐχοῖ , ὠ ἰφην, ο(των κακὼν εἰσι θησαυροί, παρὰ Οεὼ δέ οἳ μόνων ἀγαΟὼν, « en nous... il y n les lrr<urs de malice, en Dieu il n'y a que les trésors de bonté. · Dieu, en effet, par sa nature esl inaccessible au mal; ἀτείραστο κακὼν doit s'entendre plus probablement au sens passif, *intentabitis matorum;* cf. (1 rumenlus, Théopin lacte.ce qui évite une tautologie avec πειράζει... οὐδέ/α,/iemfnrm *leniat.* Cf. Bom., vu, 7-10. Lede. *P. L„* ι. x c îii, col I I : · *Duplex est enint genus lentationls, Unum quod decipit, aliud quod probed. Secundum hoc quod decipit, Deus neminen lentavit. Secundum hoc quod probat, Deus lentavit A braham. De quo et propheta podtrial : Proba me Domine, et lenta me* (!'*·. .xxv). Cf. (I cumcnuls, *P. G„* t. cxix, coi. 455-456. Dans lr Paler, Mat th., νι, 11, les disciples doivent demander à Dieu d'être délivrés de la défaillance n οι ιΐιγ des pièges du mal. ou du malin, ἀπδ του πονηρού, non de l'épreuve qui rend plus fort et plus partait

Aux versets 17-18, l'auteur donne la raison théologique de son enseignement. Tout bien vient de Dieu, et de lui il ne peut venir que du bien, car il n'est pas soumis aux vicissitudes et aux changements; il n'y a pas en lui des alternatives d'ombre et de lumière, comme dans les choses qui se meuvent et changent. B est tout lumière, étant « le père des lumières, » Celle expression peut s'entendre des astres, ci. Ps., cxxxv, 7; Jer., iv, 23; Job,, xxxvui, 29; des puissances célestes, ou des hommes éclairés par le Sainll-sprit (Thvophylacte). Cf. I Joa., i, 5; Philnn, *De Somniis,* i, 75, p. 632. Dieu est source de tout bien, c'est («ourquol il a voulu nous engendrer par la parole d< vérité, et faire de nous les prémices de scs créatures, c'est à-dire nous donner une vie nouvelle et nous faire participer les premiers nu renouvellement de l'unis cr> Cette transformation s'accomplit parla •parole de vérité », c'est-à-dire par l'évangile source du salut; elle a un caractère spirituel. Cf. i, 21; I Cor., iv, 15; 11 Cor., vi, 7; CoL, j, 5; Eph., i, 13; II lim., π. 15; Luc., vm, 11; I Petr , i, 23. (Ecumcnlus et Théophylacte entendent « la parole de vérité · de l'action du Λόγο dans la création. Cf. *P, G.,* I. exxx, col. 465.

2· *La loi parfalle, ou le salut par l'évangile, i, 2ï-27* — Le chrétien doit recevoir avec douceur la parole qui est semée en lui; cf. Matth., xni, 1 sq., car c'‹nt une parole qui sauve. Cette parole c'est l'évangile, qui est une loi de liberté, une loi parfaite, par contraste avec la loi mosaïque, dure et Inobservable. Cf Motlh , vn, 12; xi, 28-30; xn, 7; Marc., xn, 28-34; Cul., n, 19; v. 1; II Cor., m, 17; Bom., χ, I 11 ne suffit pas de connaître celte loi de liberté, Il faut l'ob-«erver La religion parfalle n'est pas une contemplation stérile, elle exige les œuvres morales el les œuvres de miséricorde.

3* *l a foi el les auprès de miséricorde,* ri, 14-26. — La religion comporte les œuvres : c'est la pensée donünnnte de l'épître. Nous retrouvons cette pensée rattachée à l'idée de Justification dans n, 14-16. Li foi qui sauve n'est pas une pure spéculation. Elle doit être active el sc traduire en œuvres de miséricorde; sans quoi elle est morte, et ne sert de rien pour la Justification et le salut. Sans les œuvres, la fol n'a pas plus de valeur pour le salut qu'une bonne parole pour le soulagement des pauvres. Elle est aussi inutile que la connaissance des vérités rcllglcuseï chez les démons. L'apôtre ne dit pas que sans les œuvres la foi des chrétiens est de même nature que celle des démons; il ne compare que les résultats, en sc plaçant au point de vue moral. La Justification dont parle suint Jacques n'est point la justification première, le passage de Pin fidelité à l'état de justice, mais le développement de la vie chrétienne sans lequel on ne saurait atteindre le salut.

L'apôtre appuie sa thèse sur deux exemples tirés de l'Anclen Testament, celui d'Abraham, Gen., xv, 6; xxu, 9,10, 12. el celui de Bahab, Jos.,n,4, 15; vi, 17 Le premier était le thème commun aux dissertations juives sur la justification. La Genèse, xv,6, dit que In foi d'Abraham lui fut comptée comme Justice; Jacques affirme que le père des croyants fut Justifié par sc* œuvres, à savoir, en offrant son ills Isaac. L'auteur de l'épître, fidèle à sa pensée, cherche, dans le cas d'Abraham, l'acte principal qui nous montre une fol active, se traduisant en action. Il fait voir que la parole de l'Écriture : « sa fol lui fut imputée à Justice », est subordonnée à l'accomplissement des œuvres, c'est-à-dire n'est vraie que si les œuvres s'ajoutent à la fol. Saint Paul en faisant appel au même exemple veut établir la genèse de la justice sans les œuvres de lu Loi, œuvres dont il ne pouvait être question au temps d'Abraham, Gai., m, 6, 17. Luther, dans sa préface au Nouveau Testament. 1522, appelle l'épître de Jacques une « épttre de paille »; dans sa préface à l'épître, 1522, il dit pourquoi il la rejette : en recommandant les œuvres elle contenait la condamnation de sa théorie sur la justification, et elle lui paraissait en opposition avec la doctrine de saint Paul. L'école de Baur y voyait un manifeste du il· siècle contre les adeptes du paulinisme : les • riches » que l'épître condamne si durement auraient été les · pauliniens ». Cf. Baur, *Paulus,* p. 677 sq. A l'heure actuelle, les exégètes n'opposent plus Jacques et Paul comme représentant deux conceptions adverses de la justification. Tout au plus est-il possible que Jacques ait voulu réagir contre une Interprétation erronée de la doctrine de Paul. Les deux apôtres n'entendent pas dans le même sens les mots foi, œuvres, justifier. (Voir Ohioine de L'Éiurnr.) Dans le cas d'Abraham, chaque apôtre met en relief ce qu'il juge le plus nécessaire de proposer comme exemple à ses lecteurs : · *Sciebant namque ambo quia A braham ei fide el operibus erat perfectus, et ideo quisque eorum illam magis in eo virtutem pi icdlcavit, qua suus auditores amplius Indigere persperit.* · Bèdc, *P, L„* t. xeni, coi. 23. CL Peut, *La Théologie de saint Pouf, t.* î, Purin, 1908, p. 243 sq.; B. Hartmann, S. *Paulus und S, Jacjibus Qber die Hechtfertigung,* dans *Pibllsehe Sludten,* Fribourg, 1897; Belscr, *Die Epistel des lleiligen Jaknbus,* Fribourg, 1909, p î 18-136; E. Ménégnz. *Étude comparative de renseignement de S, Paul et de S Jacques sut lu fusliflcaHon par la foi; Éludes de théologie cl d histoire,* Paris, 1901, p. 121-150; Kûhl, *Steltung des Jacobus ziim alltestamcnllichen Gesetz PJt 5 Ur pauhnischfn liectllttttrttiRirigslrhre,* Kônigsberg,

Le second exemple apporté par saint Jacques est celui de Bahab, Jos., n, 4. 15; vi, 17; cf Matth i 5 Celle courtisane païenne eut la vie sauve parce qu elle avait donné l'hospiluhté aux envoyés de Josué

L'épître de Jacques pnrlc seulement de son œuvre de miséricorde, l'épître nux Hébreux, xi, 31, fait l'éloge de sa foi. Cf. Jos., n, 11-12. Λ cause de sa profession de fol A l'égard de Jahvé, et de scs oeuvres de miséricorde, elle fut assimilée aux Israélites et comptée parmi les arcêtres royaux de Jésus. Cf. Malth., i, 5; Bedt, *loc.cil.,* col. 24.

4e La *défénae de /arer,* v, 12. — · Surtout, mes frères, ne Jurer ni par le ciel, ni par la terre, ni par tout autre serment; que votre affirmation soit un oui, votre négation un non, afin que vous ne tombiez pas sous le jugement. » On peut traduire aussi : que votre oui soit un oui, votre non, un non Mais dans les deux cas la formule de défense est absolue dans ses tenues. La Loi défendait, non le sennent, mais le parjure : Ex., xx, 7; Lev., xix, 12; Num., xxx, 3. L'usage du serment, dans le Judaïsme, avait dégénéré en abus; on jurait pour affirmer les choses les plus futiles, et la casuistique des pharisiens s'évertuait à fixer le choix des formules. Pour couper court à ces abus, Jésus, Matth., v, 34-37, avait défendu le serment en des termes absolus; mais Il n'avait pas visé les serments solennels prévus par la Loi : Il n'avait pas voulu supprimer la Loi, mais seulement les interprétations erronées et fantaisistes des pharisiens. Le texte de Jacques reproduit, presque dans les mêmes termes, la défense de Jésus et doit s'expliquer de la môme manière : Il ne défend que l'abus du serment. Cf. Bède, foc. c//., col. 39; Œcumenlus, *P.* G., t. exix, col. 508. Allen, *St Matthew,* Edimbourg, 1912, p. 53; Belser, *op ,cit.,* p. 192.

5° /.<i *prière et l'onction des malades,* v, 13*18. — Voir ExTidH<E-oNcnoN, L v, col. 1897.

6° *La râleur de ΓάροηΜαI,* v, 19-20. — « Mes frères, si quelqu'un de vous s'est égaré loin de la vérité et qu'un autre le ramène, sachez que celui qui ramène un pécheur de la voie où il s'égare, sauvera son âme de la mort et couvrira une multitude de péchés. · Celui qui ramène un pécheur accomplit envers lui une œuvre de salut, σώστι ψυχή> αύτου *animam ejm* (αύτου se rapporte au pécheur) : Il l'arrache ύ la mort en lui rendant le gage de la vie éternelle. La seconde partie de la phrase est ambiguë; on ne volt pas clairement s'il s'agit des péchés du convoi li, ou de celui qui exerce l'apostolat. Le passage est une citation Implicite de Prov., x, 12

> La haine provoque le· querelle·,
> Mali l'amour couvre toutes les fautes.

Dans les Proverbes (texte hébreu), Il s'agit de Γη-mour qui fait disparaître les fautes, met en l'harmonie les âmes, supprime les haines. Dans l'épître Il s'agit de la charité envers les semblables, charité qui mérite la plus grande récompense cl constitue un gage de rémission des péchés en faveur de celui qui exerce l'apotoslat. Cette Interprétation est plus conforme Λ la pensée générale de l'épître. Cf. Bède, foc. *cil* , col. 10; Mclntrtz, *Der Jakobtisbrief,* Bonn, 1921, p. 87. L'opinion contraire est soutenue par Pillion Drach, Belser.

Nous ne mentionnerons que les commentaires et les travaux spèciaux.

1. Comment miuu anciens. — Dldyme d'Alexandrie, *In Epistolas catholicas enarratio, P. G.,* t. xxxix,col. 1750; S. Jean Chrysoftome, */rugmmta in Bphtolm Catholicas, In Epistol, Jacobi, P, G,,* t. t.xiv, col. 1030-1052; (Ecuménlus, *P, G.,* t. exix, col. 455-510, excellent commentaire; Théopby taclc, P. *G.,* t. exxv, col. 1031-1190, son commentaire dépend étroitement de celui d'Œcuménlus; Bède le Vénérable, P. L·., t. xciii, col. 10-11, commentaire très pénétrant et très doctrinal; Cujétan, *Eplstohr Pauli ad gr.rcam peritatom castigati* (Epi tola Jacobi,* p. 1093-H48>, Pari·, 1532; Cathnrin. *In omnes dlid Pauli apostoli et in septem catholicus epistola» commeatariu»,* Paris, 15üd; Estlus, *In* omnri .V. *Pauli* et *septem ratbnlleorum apo^to-iorum ephtolas commentarius,* Do ml, 1691; Corne1)1»· de la Pierre, *Commentarius in Epidotos canonicos,* Anvers, 1010; B. Justinbmi, *Explanationes In ornnes epistotot catholicas,* Lyon. 1021.

IL Comment air es et t r avaux mopkr nks. — 1· *Catholiques.* — LHgre, *Interpretatio ephtohr enthaï(esc S. Jacobi,* Louvain, 1860; Schrgg, *Ja*obu» der Bruder des Herm and sein Brief,* Munich, 1881; *ber Knltodhchc Brief der Jdkubti»,* Munich, 1883; Drach, /xa *Épures catholiques,* Ports (LetblelIrux), 1899, Identifie l'auteur, Jacques de Jérusalem. avec Jacques 01% d'Alphée, assigne cninie date A l'écrit, entre 58 et 65; Trenkle, *i>er Brief des hciligen Jakobu*,* Fribourg, 1894; Hartmann. .Si *Paulus nnd St Jako* bus ubtr die IIrchtlertigung {Bibh*che Studicn,* t. ml Fribourg, 1897; Meinertz, *Ber Jakobusbrirf and fin Verfa <cr, in Schrift und Ueberhrfrrung (Bibluche Studicn,* t. x. Laïc. 1-3), Fribourg, 1905, excellent travail; l'auteur étudie tous les témoignages de la tradition et s'efforce d'établir l'identité de Jacques de .hnitalem avec le Ois d'Alphée; Meinertz, *Luth-f» Krilik am Jakobu .briffe naeh dem L'rteil seiner Anhangrr,* dans *Biblische Zeitschrift,* L ni. Fribourg, 1905, p. 273-286; Calmes, Éplires *catnoliques et Apocalypse,* Paris, 1907 : *Épltre de Jacques,* p. 1-22, ne donne pas d'introduction, mois seulement une traduction avec notes; Belser, *Die EpLtcI des HeiUgcn Juk ibas,* Fribourg, 1909, commeatalre très complet; l'auteur soutient l'identité du frère du Seigneur avec le Ois d'Alphée. il assigne ù l'épître une date antérieure au concile de Jérusalem; Camerllnck, *Commentarius in Epistola» catholicas,* Bruges, ΓK>9. l'auteur propose seulement comme une probabilité l'identité de Jacques de Jeni^al -ra avec le Ûb d'Alphée; Il est d'avis que l'épître a été composée vers l'an 47; Fillion, Les *Êptlres catholiques,* dans *Sainte Bible commentée,* Paris, 1915, t. vm, p. 626; Identlffe Jacque* a\ec le fils d'Alphée el place la composition de l'épître vers la On tie la vie de l'apôtre; Mcinerta, *Der Jakobu^hrief* dans *Die hriligt Schrift de»* N. *T„* Bonn, 1916, l'auteur regarda comme certaine l'identité de Jacques avec le Ilis d'\lp»». e; il place la composition de l'épître vers l'an 48; excellent commentaire; surtout doctrinal.

2· Non *catholiques :* Huthcr, dan* *Kammentar ûber das N. T.,* de Meyer, Gœttingue. 1870; Beyschlag, Revtsloa du commentaire de Iluther, dans ta métro collection· Girt lingue, 1888, 1897; Von Soden, dans *Handkommcnlar tum* N. T»tde il. J. Holtzmann, Fribourg. 1890; Feine./λτ J› *busbrief nach Lthranschauungm und Enldehungsotrhdll·nissen,* Eisenach, 18JJ; Masscbleau, *L'épître de est-elle Ftruure d'un chrétien?* dans *Bévue d< [Histoire dca religions,* Itaris, 1893, t. x xxu ; Spitta, Der *Brief des Jakoba» (Zur Geschtchtc und Literatur des Urcnri.deniutnt),* Gœttlngue, 1896; E. Ménégor, *Etude comparative de [enseignement de S, Paul et de S. Jacques sur la ju^ti/U illon par îa foi* dans *Etudes de Thêotogie et d'Histoire,* Itaris, 1901 ; Itarrny, A discussion o/ *the general Epistle vf Si James,* Ijomires. 1903; l'auteur s'efforce de montrer l'unité et Fenchalnemcnl de* Idée* de l'épître; il ta regarde comme un écrit de ta On de l'ëgc apostoHquc; Gmfe, *Dtr SUUung und die Bedeulung des Jakobusbrietrs* fn *der Entudcklung des Drchri^trntums,* Tublngue, 1901; l'nuleur regarde l'êoMre comme une compilation d'orlMine Incertaine, mats mm cuinnic un écrit Juif interpolé; B. Weiss, *Der Jakohus und die nrue Kritik,* Leipzig· 1991. l'auteur réagit contre le radicaMsmr «le Grnle; G. ilollmniui, *Der Jakobus bric/,* dans J. Weiss, *Die Schriften des Neucn Testaments,* Tublngue, 1906; A. itorl. *The Ephtlr of Si Jantes,* i-iv,7, Lomtres, 1910, d<»nm d'excellentes notes phlloln i.jurs. L'auteur regarde l'écrtt comme l'œuvre de Jacques fn re du Seigneur, mais non l'un dr< • douze »;Ilrn place lu cuniposllion vers l'an 60; Il Windisci). *Die KalholHchen Briefe,* dans IJet/ninnn. *Handbuch sum* Λ'. Γ., Tublngue. 1911; l'auteur est porté A rejeter l'épître ù la fin du r» siècle; il. A. A. Kennedy, *The hdtoni^lie atmosphere of the Epistle* o/ *James,* dans Tb< *E rp* *ator,* Londres, sér. Mil, 1911; J.-B Mayor, *Thf Bpi*ilt vf Si James,* Londres, 1892, 1913; étude très complète de h» plupart des questions se rapportant â l'épître L'auteur ta reuirlr comme l'œuvre de Jacques de Jérusalem dont Il n** fuit ni un apôtre ni un disciple, mais un frère au sens strict de Jésus. Il est d'avis que l'épître est antérieure â celles de saint Paul. Cette étude se recommande surtout pour son comtrentalre grammatical et philologique et pour %a critique de l'école rn llcnlc allemande; J.-B. Hopes, .4 *critical and exeqetical Conunentory* on *the EpLtle of S. James*

dans *International Critical Commentary,* Edimbourg, 101 fl, fauteur regarde fépltre comme un écrit pseudonyme, composé par un chrétien d'origine juive, de fan 75 A l'an 125; il donne une étude approfondie des rapports de fêpftre avec fhellénisme.

J.-B. Colon.

JACQUES BAR ADAI, Voir Monophysites.

JACQUES BAR SALIBI appelé aussi Desys, d ; nom qu'il prit lors de sa consécration épiscopale, mort métropolite monophyslfc d'Amld (Dlarbékir) en novembre 1171.— I. Vie. IL Œuvres. III. Doctrine.

L Vie. — Jacques naquit A Mélitène, aujourd'hui Malatfyah, dans In Petite Arménie, d'un père qui mrtait le nom de Salibi. Nous ne savons rien de sa jeunesse; il était diacre et déjà réputé pour son éloquence, lorsqu'il écrivit un traité sur la Providence divine, où. distinguant les châtiments que Dieu envoie aux hommes des malheurs qui arrivent par leur Incurie. Il réfutait Jean, évêque de Mnrdin, auteur d'an ouvrage sur le même sujet. Cet évêque avait écrit après la prise d'É lesse par Zcngui et fait scandale dans l'Église jacohitc, en prétendant que le désastre était un événement purement naturel, et que la ville n'cùt pas été prise, si l'armée franque s'y fût trouvée, irrité de ce qu'un simple diacre eût osé en remontrer à un évêque, peut-être aussi, sentant que son adversaire remportait, Jean le dénonça au patriarche Athanasc VIH et réclama contre le téméraire une sentence d'interdit. Sans aller au fond de la question, le patriarche, désireux de faire respecter l'autorité, prononça la condamnation demandée, mais Jacques, afin de se justifier, se présenta devant le synode, et, pour tout plaidoyer, lut le mémolrelncrimlné. I c patriarche, alors, approuva le texte qu'il avait condamné sans le connaître. Bien plus, il donna toute sa confiance à Jacques et, après l'avoir nommé évêque de Mar'asch, le consacra sous le nom de Dcnys. en 1154. semble-t-il. I) renvoya ensuite se réconcilier avec l'évêque de Mnrdin, et prendre possession de son siège. Barhcbræus, *Chronteon ecclesiasticum,* t. i, p. 503 sq. et 511-514.

Les Jacobites étant, au xn· siècle, assez clairsemés dans la Mésopotamie du Nord, les patriarches décidèrent A plusieurs reprises de réduire le nombre des évêques; c'est ainsi qu'en 1155 Denys vit ajouter A son diocèse celui de Mabboug, *Ibid,,* t. i. p. 515 sq. I/administraiion de semblables communautés laissait sans doute bien des loisirs, Denys les employa en homme studieux; autant que Jacques d'Édesse, dit Michel, il aurait mérité le surnom de Φιλόπονο . *Chronique de Michel le Syrien,* édit. Chabot, p. 698, trad., t. m, p. 3H. Quel qu'ait été le lieu de sa résidence habituelle. Il se trouvait A Mélitène, sa patrie, lorsqu'il fut appelé nu chevet du patriarche gravement malade. Celui-ci voulait lui confier le siège métropolltain d'Amld, mais Denys refusa celte offre très honorable, *Chronicon ecclesiaticum.* 1.1. p. 351 sq. Quelque temps après, le patriarche mourait et les évêques se réunissaient pour l élection de son successeur. Dcnys contribua puissamment à faire élire Michel (1166); et, quelques semaines plus tard, prononçait l'homélie A In prise de possession du patriarche. Celui-ci» désirant sans doute le conserver A proximité de sa résidence, lui confirma le siège d'Amld et obtint qu'il allAt se fixer dans cette ville, *Chronicon ecclesiasticum.* t. i, p. 539 sq., 543 sq. I es historiens ne signalent aucun événement Important pour cette dernière période de sa vie; ils racontent, toutefois, qu'il restaura l'église de la Mère de Dieu et y Institua une école, dont le professeur fut son propre syncellc, le diacre Abraham. Michel note même qu Abraham s'instruisait d'abord auprès du métropolitain, puis allait communiquer aux jeunes gens sa science fraîchement acquise, p. 697, trad., t. m, p. 340 iq C'est dans cette même église que Dcnys fut enterré, dans le cours de tesrin II 1483 des Sélcucldcs vembre 1171), *Chronicon ecclesiasticum,* t. i, col. 550 sq.

Il (Euviu s. — Bar §allbl est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs parties ont été traduites en arabe. Deux catalogues syriaques de ces œuvres sont connus, l'un d'eux se trouve dam la *Chronique* de son contemporain, le patriarche Michel, p. 699, trad., t.m,p. 344 sq.,l'autre,qui est un morceau Isolé a été Imprimé par J. S. Assémanl, *Bibliotheca Orientalis,* t. n. Home, 1721, p. 210 sq., d'après le ms. *Vatican syriaque 37*

Bar Salibi a commenté la plupart des livres de l'Ancien Testament et tous ceux du Nouveau, même l'Apocalypse; sur ces commentaires et In méthode exégetique de l'auteur, voir l'article de F. Nau, dons Je *Diction, de la Bible,* t. ni, col. 1098 sq. Il s'est occupé également de formulaires liturgiques, révisa peut-être *Vordo* baptismal et donna une recension de l'office férial; deux anaphores portent son nom. Un compendium de l'histoire des Pères, des saints et des martyrs lui est attribué, ainsi qu'un résumé des canons apostoliques. Ses lettres avaient été réunies en corps. Il écrivit peu de vers, on ne connaît du moins que sept pièces, dont deux sur la prise d'Édesse et trois sur celle de Mar'asch.

Comme ouvrage intéressant spécialement la théologie, nous avons A citer :

1. Un compendium de théologie, dont nous ne possédons aucun manuscrit, et que Denys intitule dans son explication de la liturgie : « *Liare de la théologie et du mystère de Γ Incarnation, sur les natures Mellis giblés el sensibles, sur les sacrements de Γ Église,* etc. « Voir *Corpus scriptorum Christianorum orientalium, Scriptores syri,* sér II, t. xcni, p. 1, trad., p. 33.— 2. Une confession de fol, une explication du symbole de Nlcée, et celle d'un symbole Jacobite; aucune de ces œuvres, dont on a d'ailleurs des manuscrits, n'a été éditée — 3. Un traité contre les hérésies, auquel il est fait plusieurs fois allusion dans l'explication de la liturgie sous les titres : *Livre de controverse contre les hérésies modernes, np. cil.,* p. 27, trad., p. 51 ; *Traite et controverse contre tes chalcédoniens,* p. 15, trad., p. 43 ou encore *Livre de réfutation des ehalcédoniens, c'est-à-dire des mellites,* p. 72. trad., p. 84, *Ample dispute contre les Arméniens,* p 71, trad., p. S3. Dans le ms *Vatican syriaque 9$,* un chapitre contre les musulmans est donné comme extrait du *Livre de la rélutation de celui qui scrute la foi.* La liste des ouvrages de Bar Salibi publiée par Assémanl annonce des écrits contre les musulmans, les juifs, les ncstorlens, les chalcédoniens, les arméniens, les idôlatrcs; Il semble que ce soient les parties d'un vaste traité. Il existe peut-être un manuscrit du tout A Dclr-Za'farnn. Moïse ibn 'Ataàah a largement utilisé ce traité dans son apologie en arabe du monophysisme Jacobite, dont il existe une copie dans le ms. *Vatican arabe 74.* Trois parties sont représentées dans des bibliothèques d'Europe, rien encore n'a été publié. — 4. Un traité sur la Providence, qui doit être celui écrit contre Jean de Mardin. Il n'en reste, semble-t-il, que deux fragments Insérés par Michel dans sa *Chronique,* édit. J.-B. Chabot, p. 631-6, trad., t. m, p. 272-271 ; p. 651 sq., trad., t. m. p 300-302. — 5. Des homélies; celle prononcée pour l'intronisation du patriarche Michel a été insérée par ordre de celui-d dans le pontifical jacobitc pour être lue aux intronisations de patriarches et, *mutatis mutandis,* d'évêques et de métropolites, et. J.-B. Chabot, *Discours de Jacques (Demis) bar Salibi ô l intronisation du patriarche Michel* dans *Journal Asiatique.* X· série, t. ix, 1908, p. 87-115. Une homélie contre ceux

ijui restent plus de quarante Jours sans recevoir le sacrement de l'eucharistie se trouve dans le ms. de Mon ncc *Médit eus oriental. 40* 6. Des commentaires sur les Pères; la liste publiée par J. S. Assémanl cite les trois Cappadociens, le Pseudo Aéropaghc, Sévère d'Antloche el Picrrrc de Callinice: il ne nous reste qu'un commentaire aux *Centuries* d Évagrc. — 7. Des canons sur le sacrement de Pénitence cl un curieux manuel destiné à enseigner aux fidèles comment ils doivent déclarer leurs péchés et aux prêtres quand et comment ils absoudront leurs pénitents. J. S. Assémanl a publié presque tout cc petit traité, *Bibliotheca Orientalis,* t. n, p. 172-175. — 8. Une explication de la liturgie eucharistique, écrite entre 1166 cl 1171, où les considérations dogmatiques se mêlent au commentaire des cérémonies et prières, éditée el traduite en latin par J. Labourt, *Corpus scriptorum Christianorum orientalium, Scriptores syri,* sér II, t. χαπ, Paris, 1903, après avoir été analysée dans *Bibliotheca Orientalis,* t. π, p. 176-207. Cet ouvrage, corrigé aux passages expressément monophysitrs, a circulé chez les maronites, inséré comme livre II dans le traité sur le sacerdoce attribué à Jean Maron. Cette recension a été traduite en latin par Joseph-Louis Assémanl, *Coder liturgicus Ecclesia: universae,* livre IV, t. v, Home, 1752, p. 227-297. Une recension brève de ce commentaire existe dans une traduction arabe exécutée dans la deuxième moitié du xve siècle par Moïse ibn 'Atasah, ms. *Vatican arabe 74.* f. 161-210. On peut rapprocher de cet Important traité une explication des mystères du saint chrême, que nous possédons en traduction arabe dans le ms. *Vatican syriaque 159,* f. 288v·-290v·. Par contre, les commentaires des ordinations insérés dans le pontifical jacobile, *Vatican syriaque 51,* f. 107vM09v\ct que J. S. Assémanl attribuait à Dcnys. *Bibliotheca Orientalis,* t. n, p. 17 li avec une faute d'impression *Ecchellensis 5* au lieu de *4),* semblent appartenir â Moïse bar Képba,comme il a été proposé dans *Bibliothecse Vaticana: catalogus,* t. n, Rome, 1758, p. 322.

III. Doctrink.—A défaut de la profession de foi de Bar Salibi et de scs explications des symboles, qui sont inédites, nous avons un bref exposé de sa doctrine dans les trente et une premières sections de son introduction au commentaire des Évangiles, édit. I. Sedlacck et J.-B. Chabot, *Corpus scriptorum Christianorum orientalium, Scriptores syri,* sér. IL l xcvin, Paris, 1906. De plus, J. S. Assémanl, analysant les œuvres de Bar Salibi, a noté, *Bibliotheca Orientalis,* t. n, p. 158-169, les points de doctrine les plus importants.

Dieu est éternel, connu de l'homme par la Révélation, mais aussi par la raison, qui le saisit comme cause de l'univers. Il n'y a qu'un Dieu;mais, supérieur aux autres créatures, qui sont composées île deux substances, matière et forme, Il est trois subsistances, *qnûmê,* le Père étant cause naturelle du Fils, qu'il fait naître *ab seterno,* et de l'Esprit, qu'il fait également procéder de sol *ab seierno.*

L'homme étant tombé dans le péché, Dieu est venu sur terre pour le délivrer. C'est le Fils qui s'est Incarné. et non le Père ou l'Esprit, afin que les propriétés des personnes ne soient pas viciées, car le Père engendre, le Fils est engendré, le Saint-Esprit procède, il convenait donc que le Fils engendré s'incarnât et naquit.

Ce n'est donc pas la volonté de Dieu qui a séjourné dans le sein de la Vierge, mais le Verbe. Le Verbe n'a pus été souillé par le contact de la chair, pas plus qu'il n'est souillé en formant chaque jour dans le sein des mères ceux qu'elles doivent enfanter, car Dieu est également éloigné et proche de toutes les créatures et n'est souillé par le contact d'aucune d'elles.

Sur le moment de 1'Incarnation, Bar Salibi prend parti contre Philoxene de V ‹'» · u Celui-ci pensait que le Verbe de Dieu n'a été présent dans le sein de la Vierge qu'à partir du quarantième jour après la conception, croyant d'ailleurs que le* âmes humaines ne venaient habiter dans les corps qu'à ce moment. Bar Salibi critique cette opinion et se prononce, suivant la doctrine des Pères grecs, pour la présence du Verbe à partir de la conception, ci. *Bibliotheca Orientalis,* t. n, p. 158 sq. Entre la mort du Cm·d et sa résurrection, la divinité est restée unie d'une part à son Ame et de l'autre à son corps, bien que tous deux fussent séparés, p. 168. — Le Christ, en s'incarnant, s'est uni au corps humain tel qu'il était avant Je péché d'Adam; ce corps étail, ainsi que le pensent la plupart des docteurs grec» et syriens contre Philoxene. mortel par nature. Adam n'ayant d'abord reçu l'immortalité que comme une faveur surnaturelle, p 169.

Les saints ne jouissent pas encore du paradis, mats seulement du bonheur qu'avaient nos pr mbrs parents dans le paradis terrestre; toutes les âmes des justes pénétreront ensemble dans le ciel, lors de la résurrection universelle, p. 166.

Enfin, J. S. Assémanl signale une erreur sur Pencha risllc, p. 191 : dans certains passages, il s<mb c que Bar Salibi admette l'union hypoatatique du p do et du vin à la personne du Verbe. Mal> il y a d'autres passages, *op. cil.,* p. 178, où la conversion du pain et du van au corps et au sang du Sauveur est franchement exprit é L'opinion exacte de Bar Salibi n'apparalt p. se airemenL

Il importe de noter en terminant que Bar Salibi est un des auteurs jacobites dont l'influence s'est davantage maintenue au cours des siècles; ses commentaires sur le Nouveau Testament, en particulier, n'ont pas cessé d'être copiés ou utilius dans les chaînes. Un des très rares ouvrages anciens imprimés en Orient est une version arabe, d'ailleurs modifiée, de son commentaire aux Évangiles, dont la première partie (Matthieu et Marc) a été publiée au Caire sous le titre · *le livre intitulé la perle incomparable, qui est le commentaire du Nouveau Testament* · (en arabe)

Dans 1rs répertoires alphabétiques, ehervhrr plutôt boos le mot · Dcnys ·. — H. Dus al, *La llUrruture syriaque,* 3' édit., Paris. 1907, p. 399 sq.; W. Wright. A *hi't'>ry o/ sgriac Literature,* Londres, 1894, p. 246 250; A. Baumitnrk, *Gfschichte der syri\chen IMeratur,* Bonn. 1922» p. 293-297; U. Chevalier, *Repertoire des aourers h· torique du moyen âge, Bio-bibliographie,* Pari», 1903-1904, t. t, col. 1177.

E. Tisserant

JACQUES D'ÉDESSE. ainsi nommé de la ville dont il occupa le siège éphcopal, poix graphe syrien, f le 5 juin 708. — L Vie. Il (Eux n-%.

L Vie. — La source principale de nos renseignements sur la vie de Jacques d É îevsc est une notice, d'un écrivain inconnu, qui a été reproduite par le pat lirchc Michel, *Chronique de Michel le Syrien,* édit. Chabot, p. IΓ», trad., t n, p. 171 sq et plus brièvement par Barhebræus, *Chronicon Ecclesiasticum,* édit. J.-B. Abbeioos el T. J. Lamy, Louvain, 1.1. 1872, col. 289-294. C'est d'après cette notice qu'est rédigée la présente biographie, avec l'addition de quelques détails recueillis ailleurs.

Jacques naquit au village d'indeba. dans le canton de GQmêyh, près d'Antloche, au plus tard en 633, car H avait 75 ans lorsqu'il composa, peu de mois avant sa mort, le cinquième livre de son Ucxnméron. Cf. Paulin Martin, *L'hexum/ron de Jacques d'È tesse,* dans *Journal Asiatique,* 1888, sér. VIII, 1. xi. p. 164. Il fit ses premières études à l'école du pénodeute local, nommé Cynaque, cl y commet), i ta lecture des

deux Testaments et des Pères. Il entra ensuite au monastère que Jean bar Aphtnnla avait fondé un siècle auparaxmit au lieu ‹lll Quenndrln ‹ le nid des aigles ·, sur la rive gauchi de l'Euphrate, en face de Cnrchcinls. Il y étudia la langue grecque et l Écriture sainte dans le texte grec; on Ignore quel y fut son maître, mais ll dut y connaître encore le vieux Sévère Scbokt. mort en 666-7, dont l'esprit scientifique et le zèle pour les ouvrages grecs avait imposé A l'école de QennciHn une orientation particulière.

De IA. Jacques se rendit en Égypte, où l'école d'Alexandrie avait maigre la conquête arabe» conservé quelque chose de son ancienne réputation; le culte de la philosophie aristotélicienne» mis en vogue par lenseignement de Jean Philopon, y durait encore. Revend en Syrie, Jacques établit sa retraite A Édessc; il s'y trouvai! dans les premiers mois de 684, lorsque le patriarche Sévère y réunit un synode pour régler son différend avec Serge Sakounlyfi. Michel le Sx rien. op. ‹77., p. 44 1, trad., L n, p. 468. Quelques mois plus tard, porté par sa réputation, dit l'auteur de la notice dans Michel, il fut ordonné évêque de celte ville par le patriarche Athanase, disciple de Sévère Scbokt et interprète réputé des Livres saints, Barhtbiæus, *Chronicon,* t. i, p. 287. Peut-être condisciple de Jacques A l'école de Qucnneirin, ce savant patriarche était capable d'apprécier sa science, il lui marqua, semble-t-il, une bienveillance particulière.

Mais Jacques n'était pas né pour le gouvernement; plus habitué A fréquenter les livres que les hommes, scrupuleux et rigide dans son administration, il eut. dès que son protecteur fut mort, des difficultés avec certains de ses clercs, dont ll voulait réprimer les dérèglements. Voyant son autorité insuffisante, il eut recours au patriarche Julien; celui-ci lui prêcha la patience. L'éséque d'Édesse insista, Il prétendait prouver au patriarche et aux évêques de son conseil In nécessité d'exiger l'observation des canons, mais «tou> lui conici liaient de s'accommoder au temps et aux événements. · Michel le Syrien, op. *cil.,* p. 416, trad., t. n» p. 472. Décidé A donner plus de solennité à sa protestation, Jacques apporta devant la résidence patriarcale le livre des canons et le brûla en disant : « Les canons que vous foulez aux pieds et méprisez, Je les brûle, connue superflus et vains. » Déjà il s'était démis de sa charge pastorale; Il se retira au monastère de Mar Jacques A QAyfiûm, entre Germanide et Samosate, en compagnie de deux disciples préférés, Daniel et Constantin.

Jacques ne résida que fort peu de temps à QflyAûm, où il composa deux traités de circonstance contre les pasteur* de l Église et contre les transgresseurs des canem, puis il accepta l'invitation des moines d'Eusfi I ô A nu diocèse d'Antioche. Pendant onze ans Il demeura dans ce monastère, y expliqua l'É riturc sainte d'après le texte grec et y remit en honneur la langue grecque. Mais son zèle pour celte langue devint une source de difficultés; Jacques dut céder A l'opposition de certains moines ennemis des Grecs et passa au grand monastère de Tel* LdA.au pied du DJcbclBcrakâl. Pendant neuf ans, il y travailla A la révision de l'Ancien Testament d'après le grec; celte donnée de la notice est confirmée par plusieurs manuscrits de cette révision» qui Indiquent pour son exécution les année** 701 cl 705, cf. les mss du Musée Britannique Arfd. /4 4Z9 et de Paris, Bibliothèque nationale, *Syr-,* **Met 17**

A h mort de l'évêque qui avait remplacé Jacques» le* Édessénlcns demandèrent au patriarche d'obliger celui-ci *ù revenir* chez eux; la chronique dr 846 dit même qu'un synode Intervint pour contraindre l'éxéque déijssioniialre à reprendre sa charge. *Corpus scriptorum chrishanorum orientalium,* sér. 111, t. rv, fasc. 2, p. 233, trad., p. 176 Quoi qu'il en soit, Jacques regagna Édcsse, qu'il avait qüllté< vingt uns auparavant et y exerça scs fonctions pendant quatre mois. Puis il retourna au monastère de Tel 'Eda, afin d'en ramener quelques disciples préférés et ses livres. Il fit charger scs livres et les expédia devant lui. comme un précieux trésor» mais il ne lui fut pas possible de les suivre, il tomba malade et mourut A Tel 'Edâ le 5 haziran 1019 des Séleucides (— 5 Juin 708). Les religieux, ajoute un chroniqueur reproduit par Michel, *op. cil.,* p. 449» trad.» t. n, p. 476, voyant que la fin de Jacques était proche, firent rejoindre les charges de livres avant qu'elles eussent franchi l'Euphrate, et les ramenèrent A leur monastère.

C. Kayser, *Die Cannnes Jacob's von Edessa,* Leipzig, 1886, p. 53, écrivant avant la publication du texte syriaque de Michel, a prétendu qu'il fallait voir dans le récit de Barhcbrxus une pure légende inventée pour grandir un personnage sympathique; Il s'en prend surtout à l'épisode des connus brûlés. Mais A. HJelt, *Éludes sur l'Hexaméron de Jacques d'Êdesse,* Helsingfors, 1892, p. 7, fait justement observer que l'on trouve dans la collection canonique de Jacques un vif désir de restaurer la discipline, qui cadre assez bien avec la boutade rapportée par le chroniqueur. Kayser a été visiblement influencé dans son jugement par la chronique du pseudo-Dcnys de Tell Mahré : voyant dans la partie originale de celte histoire l'œuvre d'un patriarche ayant vécu un siècle seulement après la mort de Jacques, il lui attribue une autorité qu'elle ne mérite pas. Ln première mention relevée par J. S. Assémani, *Jiiblioiheca Orientalis,* Rome 1719, t. i, p. 426 « A Édcsse, l'évêque Mar Jacques succède A Cyriaque» » n'est pas de première main : elle a été ajoutée A la marge avec un renvoi à l'année 988 des Séleucides («= 676-7), et non 976, comme on trouve dans l'édition *Chronique de Denqs de Tell Mahré, quatrième partie,* édit. J. B. Chabot, Paris, 1895, p. 9, trad., p. 9, d'après R. Duval, *Revue critique d'histoire et de littérature,* 1893, t. xxvn, p. 485, qui a mal compris un renseignement donné par M. Guldi à Kayser, *op. cil.,* p. 51. La même main ayant complété la notice de l'année 962 (— 650-1) par l'adtâlion du nom de Cyriaque omis accidentellement, J. S. Assémani a confondu les deux notes et placé en 651 la nomination de Jacques au siège d'Édesse. De l'interprétation de celte note dérivent les diverses dates proposées pour la consécration de Jacques, de 651 A 677, dotes qui sont encore rapportées par Nestle dans *Reatcncyktopûdie für protestaniischc Théologie und Kirche,* 3· édit., Leipzig, 1900, t. vin, p. 551. Or il est évident que le témoignage de l'annotateur du pscudo-Denys est de nulle valeur contre celui de la notice, rapporté par Michel et Barhcbræus, sur Iα consécration de Jacques par le patriarche Athanase. Les dates antérieures A l'élection de celui-ci sont exclues encore par ce qui a été dit ci-dessus de la présence de Jacques A Édcsse lors du synode de Sévère au début de 684, car le chroniqueur spécifie qu'il était alors simple prêtre.

Il n'y a pas davantage A faire fonds sur la date de 1021 des Séleucides (—709-10) assignée par le pseudo-Denys A la mort de Jacques, *op. cit.,* p. 12, trad., p. 11; c'est la date à laquelle prend fin son canon historique, mais U faut supposer, comme le faisait déjà le patriarche Michel, *op. cit.,* p. 450, trad. t. n, p 483, que cet ouvrage a été complété de 1019 A 1021 par quelque disciple, de même que l'Hexaméron a été terminé par Georges, évêque des Arabes. La date de 1019 est d'ailleurs confirmée par In *Chronologie* d'Élle bar Sinnya. se référant A la *Chronique des /Patriarche» jaccbitrs* (en celle année 1019) moururent Julien, patriarche des Jacobites, et Jacques d Édcsse »

E. \V Brooks, *Elire Métropolite? Nlslbenl opus chronologicum, pars prior,* dons *Corpus scriptorum chrlsltariorum oricnhilium,Scriptures tijri,sér* lll,t.vn,p 158, | trad , p. 76 et L J. Delaporte. *l^i Chronologic d Élle bar Sinaya, Bibliothèque dr Γ École des Hautes Éludes,* fasr. 181, Purls, 1010, p. 98.

Une troisième donnée sur Jacques d'Édesse se trouve dans la chronique du psetido-Denys, p. 11» trad., p 11 : · L'un 1017 f= 703-G) un synode sc réunil dans le monastère de Mar Silas. Les principaux membres de ce synode sont connus : le patriarche Julien, Thomas, évêque d'Ambl, et Jacques d'Édesse» l'interprète des livres Ce saint Mar Jacques, évêque d'Édesse, est célèbre. » Ce synode n'est mentionné, ni par Michel, ni par Barhcbræus.

IL Œuvres. — Jacques d'Édesse a consacré à l'étude et A renseignement la plus grande partie de sa vie : Il a révisé d'après le grec, l'hébreu et le samaritain, la version syriaque de ('Ancien Testament» a composé de très nombreuses scholies de nature exégétique ou critique, un Hexaméron où il entre plus de sciences naturelles que d'exégèse, plusieurs formules liturgiques — *ordo* pour la consécration de l'eau, *ordo* baptismal, nnaphore — 11 a travaillé à la réorganisation de l'office divin et A la rédaction du rituel funéraire, compilé une chronique pour continuer celle d'Eusèbe, écrit un enchiridion sur les termes techniques de la philosophie, enfin Inventé un système de vocalisation et Inauguré la massorc syriaque. Ses lettres, qui ne sont pas sans analogie avec celles de saint Jérôme, et dont les unes sont familières, les autres de véritables traités, abordent les sujets les plus divers, difficultés dans l'interprétation de la Bible, résolutions de problèmes liturgiques ou canoniques, règles de l'orthographe et même culture de la vigne Scs traductions révèlent encore son esprit encyclopédique · I'Οκτώηχο de Sévère d'Antioche, déjà mis en syriaque au commencement du vne siècle, a fait l'objet d'un étonnant travail critique, Jacques ayant pris soin de distinguer matériellement les mots qui sont représentés dans le grec, ceux ajoutés par son prédécesseur, les nouvelles interprétations qu'il propose. Le Testament de Noire-Soigneur, le récit d'une soi-disant vision sur les Réchabitcs de Jér.» xxxv, les actes du concile tenu à Carthage en 256, d'autres textes grecs encore ont pénétré, grAcc A lui, dans la littérature syriaque.

Ces brèves indications sur les principaux ouvrages de Jacques d'Édesse ont pour but de donner une Idée aussi exacte que possible de son activité littéraire, nous ne mentionnons en détail que les écrits concernant directement la théologie. Voir sur les ouvrages scripturaires l'article de F. Nau dans IcD/e-*tlonnaire de la Bible,* t. ht, col. 1099-1102.

N'étant encore que diacre, Jacques écrivit, nous ne savons A quelle occasion, une apologie contre le clergé chalcédonlen de I larron. Une copie en a été signalée dans le manuscrit de Séert, n. *69,* xn. Cf. A. Scher, *Catalogue des manuscrits syriaques et arabes conservés dans la bibliothèque épiscopale de Séert,* Mossoul, 1905, p. 53. Mais il est A craindre que ce manuscrit ait disparu au cours de la guerre, lors du massacre où périt Mgr AddaT Scher **1**'n autre écrit contre les partisans du concile de Chalcédolne est la lettre au diacre Bnr indl A ibbn, dont un extrait a été copié dans le manuscrit du Musée Britannique *Add, 14 631,* f. l 1v·Λ lG.Trois autres lettres ont trait A la doctrine chrbtnlnglquo, celle A Constantin sur la question • le corps du Christ est-il créé cl adorons-nous dans In Trinité quelque chose de créé 7 · celle nu sculpteur Thomas en réponse A des difficultés soulevées par des nvsloricns el une autre qui forme un recueil de témoignages relatifs A l'économie du salut. Tous ce* ouvrages sont inédits, ainsi qne trois traités polémiques contenus dans un manuscrit récent de Florence, le *Mediceus Orientai 62, X,* et dirigé contre les Arméniens et certains de leurs usages religieux, emploi du pain azyme dans la liturgie, sacrifices d'animaux, etc L'authenticité de ces traités est douteuse, d'aucuns les attribuant A Jacques de Saroug. Nous ne savons pas davantage que penser d'une profession de fol annoncée dans le manuscrit du Musée Britannique, *Oriental 2307* par G. Margollouth, *Descriptive list* o/ *syrlac and karshunt Mss in (he British Museum acquired since 1373,* Londres, 1399, p. 7.

A ccs œuvres originales il y a Heu d'ajouter la traduction des homélies cathédrales de Sévère, en cours de publication dans la *Patrologia Orientalis,* t. iv, fasc. 1; t. vin, fasc. 2; L xn, fasc. 1; t. xvi, fasc. 5 ■■ homélies 57 A 77.

J. S. Assémani avait cru trouver dans Barhebræui la mention d'une traduction des homélies de saint Grégoire de Nazionze, *Bibliotheca Orientalis,* t. n, Rome, 1721, p. 307, mais 11 s'agit seulement d'une phrase Isolée rapportée par Jacques d'Édesse dans un traité grammatical. Cf. A. Mohlberg, *Bach du Slrahlen,* Leipzig, 1913, p. 70.

Jacques d'Édesse, que nous avons vu en 684 secrétaire d'un synode, puis évêque réformateur, paraissait destiné A tenir dans son Église une place prépondérante. Son différend avec le patriarche Julien décida autrement non seulement de sa vie, mais de sa renommée : en sc cantonnant après sa démission dans des travaux d'érudition, Jacques a fait oublier A ses compatriotes le temps de son épiscopat, il n'a plus été pour eux que l' · Interprète des Livres», c'est-A-dlre l'exégète et le traducteur par excellence. C'est grâce à son éloignement des affaires de l'église Jacobite et au caractère irénique des œuvres qu'il composa pendant sa retraite que son autorité s'étendit également dans les quatre églises rivales, melklte, maronite» jacobltc et nestorienne, ce qui permit aux écrivains maronites du xvn· siècle de le classer parmi les orthodoxes. Lorsqu'Eusèbe Renaudot l'eut dénoncé comme Jacobite, *Liturgiarum orientatium collectio,* Paris, 1716, t. n, p. 380, J. S. Assémani protesta. *Bibliotheca Orientalis,* Rome, 1719, t. i, p. 470-475, et avoua seulement deux ans plus tard, t. n, p. 355, d'après la notice biographique de Barhcbræus, que la communion, Jusqu'A la mort, de Jacques avec les Jacobites» était un argument sérieux en faveur de l'opinion adverse. Les titres des ouvrages antl-chalcédoniem mentionnés ci-dessus, et plusieurs passages des résolutions canoniques relevés par J. Lamy, *Dissertatio de Syrorum fide et disciplina in re eucharistica,* Louvain. 1859. p. 210-213. ne laissent aucun doute sur le monophysisme de Jacques.

Ce point étant acquis, Il faudrait, pour déterminer ce qu'l) peut y avoir de personnel dans ses opinions christologiques, recourir aux ouvrages théologiques dont les titres ont été rapportés, mais aucun d'eux n'est encore publié. Les résolutions canoniques au prêtre Addal, dont J. Lamy a Inséré une très grande partie, texte et traduction latine, dans sa dissertation sur l'Eucharistle chez les Syriens, *op, cit,,* p. 98-171, et que F. Nau a traduites en français, *Ancienne littérature canonique syriaque,* fasc. 2, p. 31-75. *Canoniste contemporain,* 1901, t. xxvîi, p. 265-276; 366-376; 468-477; 562-572; ne contiennent presque aucune indication dogmatique.

En plus des ouvrages citée et en négligeant Ira œurrea non théoloxlques de Jacques d'Édesse : \V. Wright, A *ih *r(history* o/ *syrlac literature,* Londres, 1894, p. 151-1 U; R. Duval, *l.a littérature syriaque,* 3· édit., Paris, 1907. p. 374-376 et ailleurs; A. Bauinstark, *Geschlchle der syrl·schen LIterutur,* Boun, 1922» p. 213-256; on peut encore

cnntulier utilenirnt l'introduction ‹le E. Kayser, Die *C winrt Jaknb't n.* EJroa iltowl:/, *erlaitert, ium Theil* αρτΛ *tuent (m (iruihll»i,* Leipzig, 1886» vie. p. 50-61, œuvres p. 64-74; I'lywe Chevalier, *Blo-bibliographie,* 2· MIL, col. 2315.

E. TI5SBRANT

JACQUES D'ENGHIEN (DE ANGIA), *dit de Brurtllfs.hit* ù Enghienf ilninaut) vers l Gn.dominl-cnln a Bruxelles, mort Λ Malines en 1553. Il a annoté la première rl h seconde partie de la *Somme thêologique* de saint Thomas en indiquant les endroits de scs œuvres auxquels le saint docteur sc rélère.

Echnrd connaît seulement l'édition de la II* II·: *Sandi dnctoris D. Thomtr Aquinatis PriidicatorH ordinis liber nomine secundκ at meritis, facile primus, nunquam citra montes hactenus impressus, gemino indice illustratus, altero antiquo iilo articulatim materias distinguente, atteri alphabetico sibi nunc primum adterto^ et a R. Λ. P. et ductore optime merito E. Petro liruxelicnsi accuratissime castigatus, ac de novo revisus,* Paris. 1514. l vol 4®

Quétif-Echard, *Scriptores ordinis prcrdtcalnrum,* L n, p. 151; Paquot, *Mémoires pour servir* d *Γhistoire littéraire den Pegs·Bas,* Louvain, 1765, t. 1, p. 607.

P. Mandonnet.

JACQUES DE BRESCIA. dominicain Jo meme sans doute que Jacques Petri, né à Brcscin nu début du xv* siècle inquisiteur général en Lombardie depuis I 150. C'est â ce titre qu'il procéda, le jour de Pâques 14G2, contre le franciscain Jacques de In Marche, qui, dans un sermon, avait soutenu que le sang versé par le Christ pendant sa passion n'était pas demeuré uni rt In personne du Verbe, et que par suite il ne devait pas être adoré. C'était reprendre une vieille querelle soulevée un siècle aupravant, en 1351, et soutenir l'opinion qualifiée alors d'hérésie par Clément VI, *Pullarium ordinis prirdicntorum,* t n, p. 235 Cf. Sapo nu Cm lst. Le frère mineur refusa de sc soumettre, et bientôt la querelle s'envenima entre les religieux des deux ordres. Le pape Pie II, par une bulle du 31 mal 1162. interdit toute discussion, publique ou privée, sous peine d'excommunication, et convoqua auprès de lui des théologiens des deux partis, pour décider de la doctrine. Jacques de Brescia fut désigné par les prêcheurs, en compagnie de Gabriel de Barcelone et Vcrcdllino de Vercell. La dhulc théologique eut lieu en présence du pape, a Noel 14G2 et non pas 1463, comme les chroniqueurs l'ont dit. Cf infra. Voigt, Pastor, et la teneur même du bref si pressant du 31 mai. convoquant les théologiens pour septembre; le débat public eut lieu en fuit dès le retour du pape ù Rome, le 18 décembre. On ne peut préciser le rôle qui revint en propre ù Jacques. Bien qu'il inclinât, lui et la majorité des cardinaux, en faveur des prêcheurs, le pape pour des rai<ons d'opportunité pnlitlquc reporta à plui tard si décision. Malgré la défense de Pic II, les discussions Continuèrent de pari et d'autre; quelques mineurs .nt abusé d'une lettre sympathique du pape à J i ques de la Marche pour jeter le discrédit sur les aies de l'inquisiteur dominicain et faire prévoir a déchéance. Pit il le rassura lui-même par un bref du 26 août 1463. Le Pr août 1464, dans la bulle *InefJ bilis summi prootdcntia,* Denzlnger-Bannwarl, n 718. Tie 11 renouvela formellement, sous peine d'excommunication réservée, la défense de prolonger la discussion 'ici ‹st l· conflit qui mit en valeur la science tin ologique de J de Brescia, et où il représenta non seuh-ment I' ‹ét'de » dominicaine. mais aussi la dévotion ·, tr HHoitnelle chez les prêcheurs» au précieux sang du Christ : ce qui explique l'Aprolé <t la ; oputarité d'une discussion en apparence si menue tl it subtile. Jacques de Brescia mourut en l 170, procureur général de l'ordre. Parmi scs ouvrages, nous ne connu! *ons avec certitude que le mémoire *de Sanguine Christi,* rédigé en collaboration avec sci deux confrères, ù la suite de la dispute de 1462, contenant les *auctoritates et rationes* en faveur de la thèse dominicaine Echard en donne, d'après un ms. aujourd hui inconnu, le préambule et le plan

L Sources. — *Bullariuni O. P.,* t. m, p. 421, 434, t. vn, p. 90; *Pit 11 Pont. Max. Commentarii rerum mirabilium a J, Gobrllinn compositi,* Francfort, 161 L p. 278-292; les deux chroniques d'A. Tiicghi, O. P., t. n. fol. 211 sq, et de Sêb. de Olmedo, O. P., toi. 76, aux Archives de l'ordre (extraits duns Mortier): Dora, de Dominicis, *Liber de dignitate ephcopaU,* Borne. 1757. p. 22 >q.

IL Travaux. — QuéUf-Echnrd, *Scriptores ordinis prtrdlcatnrum,* t. 1, p. 822 sq., 844; Voigt, Earn *Situlo de piccolomini als Papsl Plus H,* Berlin, 1863, t. in, p. 592; *Kirchcnlcxlcon,* t. vj, col. 1153-1 (SchrOdl): Pastor, *Histoire des Papes,* trad. F. Raynaud, Paris, 1892, t. ni, p. 272-274; Mutiler, *Histoire des Maîtres Généraux des PHres Prêcheurs,* Paris, 1909, t. iv, p. 413-117.

M. D. CHBNU.

JACQUES DE NISIBE (Saint), ainsi nommé du siège dont il fut évêque, mort en 338. — I. Vie. II. CEuvres.

I. Vie — Les documents relatifs ù la vie de saint Jacques de Nisibo ont été examinés récemment par le P. Petccrs, *La LSgrade de saint Jacques de Xisibe* dans A*nalecta Htdlandiana,* 19*20. t. xxx vin p. 285 373. Les données historiques sont peu nombreuses : la notice, que Thérdoret consacre ù cet évêque dans le premier chapitre de Γ*Historia religiosa, P. G.,* t. lxxxtî, col. 1293-1306. et dont l'infl ience a été décisive pour le développement de la légende, est un amalgame de récits sans valeur. Elle a été Influencée par la vie de saint Éphrem, que nous possédons en syriaque; en oulrc, plusieurs faits extraordinaires on miracles, attribués par Théodorct ù Jacques de Nlsibe doivent être rejetés comme lieux communs de l'hagiographie orientale.

Les circonstances de la naissance de Jacques ne sont pas connues; plusieurs auteurs affirment qu'il est né â Nisibe, mais le renseignement vient de Tbéodorct. où Il sc trouve dnns une phrase parallèle au début de la *Vita Ephnvmi,* c'est une particularité bien défavorable. Él|e bar âinaya rapporte, en citant la chronique des métropolitains de Nisibe, qu'il fut ermite à l'école de Mar Eugène. E. W. Brooks, *Elite métropolite Xtsibeni opus chronologicum, pars prior,* dans *Corpus scriptorum Christianorum orientalium, Scriptores suri,* sér. III, t. vu, p 98. trad., p. 17 et L. J. Delaporte, *La chronologie d'Elie bar Sinaga,* Paris, 1910, p. 64. Mais In légende de Mar Eugène, qui semble ù l'origine de celte Indication, est dépourvue de valeur historique. Cf. J. i.abourt. *Le christla·nlsme dans Cemnire perse,* Paris, 1904, p. 302 sq, Gennede ajoute que Jacques aurait été confesseur sous Mnxlmin, *De uirls Illustribus,* i, *P. L.,* t. lviii, col 1060-1062, Ce renseignement, tout ù fait isolé, i est sans écho dnns la tradition orientale Jacques devint ensuite évêque de Nisibe; Il fut le fondateur du siège, nu témoignage de saint Éphrem, son disciple. Cf Peelers, /or. *cil* , p 286. £lh I *ur* Inaya rapporte à l'année 620 des Sékucldcs (308 9 de notre ère) l'élévation de Jacques, ce qui est une date acceptable, mais il se trompe en faisant de Bal>«m le prédécesseur de Jacques, alors qu'il fut en réalité son successeur. Cf en plus du témoignage décisif de saint Éphrem, Michel le Syrien, éuil. (l nbot.p 135, trad., t.n, p. 270 Dès quo la paix fut accordé»· ù l Église par Constantin, Jncouc- commença de construire la grande église de Nisibe, qui lut terminée en sept ans. Élie bai Suiaya. édit. E W. Brooks, p. 98, trad., p. 48; édit. J L. De laportc. p, 64.

Quelque* années plus tard. Jacques t'tait mu concile de Nlccc, et ll semble qu'il y Joua un rôle assez impurtant, saint A thanasc le mentionne comme un des plus valeureux ennemis de l'arianisme. *Apolog. contra arianos, P G.,* t. xxv, col. 357. Son nom ligure dans toutes les listes de signataires du concile.Cf IL Gclzer. I(I lilgcnfch et O Cuiitz, *Patrum Nlcirnorum nomina,* Leipzig. 1898, p 20, 21, 64, 84. 102, 1G0, 196; C. H. Turner, *Ecctesirr occidentali* monumenta luris anti·qulssima,* Oxford, 1899, p. 54 sq Les auteurs de l'article de hi *Itealencyklcpûlic 'Qi protestantise he Theo·logic und Klrchc,* 3r édit,. I vm, p 559, Rüdiger ct Nest le, ont cru bon d'ajouter, se référant, semble-t-il au passage d'Eilitêbe cité en tête de l'article, *Vita Constantini,* IV, 13, /*. G., t. xx, col. 1193. que saint Jacques de Nisibe assistait ù la dédicace de l'Anastasis, à Jérusalem (336-7), mais Jacques n'est pas nommé par Eusfcbe, cl il semble pour le moins douteux qu'Eusèbe ait eu l'idée de le désigner comme « l'ornement sacré des évêques de Perse », alors que Nisibe se trouvait sur le territoire de l'empire romain. L'auteur de la *Came de la fondation des Écoles,* BarhadbRabba 'Arbaya, affirme qu'au retour du concile, Jacques fonda l'école de Nisibe, et y Installa comme commentateur son disciple, saint Épbrcin,P.O., t iv, fasc. 4, p. (63) 377. Il sc peut qu'il y ait eu dés lors *ù* Nisibe une école analogue à celle d'Alexandrie, pourtant son existence n'est pas attestée ailleurs, et la véritable école de Nisibe ne fut fondée qu'en 457 par Narsès le lépreux.

Jacques sc trouvait à Nisibe lorsque Sapor attaqua cette ville en 338. Il prit une part active à la défense, saint Éphrem, *Carmina Nisibena,* Leipzig, 1866, p. 22, trad., p. 99, cl les habitants proclamèrent qu'il avait sauvé leur ville ; pourtant, il est probable qu'il ne vit pas la fin du siège;en tout cas, Il mourut cette même année, saint Jérôme, *Chronicon, P. L.,* t. xxvn.col.499 sq. ; *Chronicon Edessenum dans* 1. Guldi, *Chronica minora,* fasc. I, dans *Corpus scriptorum christianorom orientalium. Scriptores syri.* sér. Ill, t. iv, p. 4, trad., p. 5. L'opinion de certains auteurs, qui reportent à 350 lamnrl de Jacques est A rejeter, car elle rcpo.se sur une confusion qui remonte A Théodoret.

Le corps de saint Jacques fut enseveli a l'intérieur des murs ct devint le palladium de la ville: d'après rhéodorcl. *loc. cil.,* col. 1305, les habitants l'emportèrent lorsque Nisibe fut remise aux Perses par Jovlcn en 363. mais ce renseignement n'est affirn.é par aucun historien indépendant de Théodoret.

Telles sont, A ce qu'il semble, les données ù retenir : In découverte de l'arche de Noé sur le mont Ararat, bien que racontée dès le v· siècle par Fauste de Ilyzance, *Faustotsi Houzanlatsuoy patmouthlun Hayots,* 2· édit., Venise, 1911, p. 37, le voyage ù Constantinople, etc., appartiennent A la légende.

Saint Jacques de Nisibe est vénéré par toutes les Églises : il est déjà mentionné dans l'ancien calendrier syriaque de -112, J.-B. De Boss! ct L. Duchesne, *Martyrologtum Hieronymlanum,* dans *Acta Sanctorum* nov., t. n, p. 1 îx , A ta date du 15 Juillet. Il est inscrit A la même date dans le martyrologe romain. Le synaxalre de Constantinople lui consacre une notice le 13 janvier. é<ljt. Deleh ive, Bruxelles, 1908, col. 338, 390; celui de Michel de M dig également(18 toubah), R.Basset.*Lesynaxdire arabe Jacobite,* P.Ô., t. xi, fasc. 5, p. (580 582] 615-616; Forget. *Stpuixarium Alexandrinum, Corpus scriptorum Christianorum orientalium, Scriptores arabi,* sér. IU. t. xvill, p. 219 sq Les Syriens fêtent saint Jacques le 18 lyyar (— 18 mai) et les Arméniens le 7 khûlots (■■ 15 décembre); c'est chez ces derniers qu'il a obtenu le plus de popularité ayant été mis en relations d'amitié avec saint Grégoire l'illuminateur.

IL Œuvres. — Placé par Théodoret en tête de 5on *Historia religiosa,* le nom de Jacques de Nisibe occupe aussi la première place dans le supplément de Gcnnade nu *De oiris illustribus* de saint Jérôme : *lacobus cognomento Sapiens S'izrbenæ nobilis Persarum modo chdtatis episcopus.* A la fin du v* siècle, Jacques de Nisibe jouissait donc dans certains milieux d'une réputation d'écrivain. Gennade essaie d'expliquer pourquoi saint Jérôme aurait omis le célèbre métropolitain de Nisibe : c'est, pense-L-il, qu'au moment où il composa le *De oiris,* il ne connaissait pas encore la langue syriaque Piètre raison l quelle qu'en soit la valeur, Gcnnade s'est trompé : les traités qu'il attribue ii saint Jacques appartiennent au moine ou évêque Aphraate, surnommé le *Sage persan,* quelquefois appelé Jacques, de son nom d'ordination, voir Aphraate, t. i, col 1457 sq. On n'attendit pas .railleurs la découverte des *Démonstrations* pour récuser l'attribution de Gennade ; en 1684. J. Garnier, *Auctarium Theodoreiianum,* dks. 11, de *ltbn< Thcodortfl,* { 3, *P. G.,* t. Lxxxiv, col. 245, exprimait sa surprise de ce que Gennade était seul à placer un ouv rage sous le nom de Jacques dr Nisibe, tandis qui Théodorct, saint Jérôme et le syrien Ebedjésus. successeur de Jacques sur le siège de Nisibe. ne lui rcconnr.is*ait aucune activité littéraire. J. S. Vsémanl comn cn< a par penser de même : *Bibliotheca Orientalis,* Home. 1719,1.1, p. 19-23 : U ne se rendit plus tard A l'opminQ courante que sur la nouvelle de la découvert» à Venise d'un manuscrit arménien appuyant Lafl) matlon de Gennade, *Ibid., Addenda el corrigenda* p. 557.

Il est Juste d'ajouter que la confusion commise par Gcnnade ne lui est pas imputable : elle a pris naissance dans un milieu syrien;c'est par là seulement qu< l'on peut expliquer sa dillusion. non seulement en Occident mais aussi en Arménie ct en Éthiopie. Une collection incomplète des *Démonstrations* s'est conservée en arménien sous le nom de Jacques de Nidbe.précrd ;e d'une lettre à saint Grégoire l'illuminateur; elle a été éditée par N. Antonelli, *Sancti pitris nostri Jacobi episcopi Nisibeni sermones,* Home, 1756. ll nous est parvenu,d'autre part.egalement sous le nom de Jacques, une traduction éthiopienne de la cinquième démonstration dans le manuscrit de Paris, Bibl. nat., élh.n. *146,* t. 2 i5t*-252v*,cf. J. Parisol. dans *Palrologia syriaca.* t. i. p. xxxix. La plupart des auteurs syriaques ont perdu de vue l'ouvrage d'Aphraate qui semble avoir été très peu copié dans son texte original, du moins Ils n'ont pas propagé la fausse attribution

Il y a toutefois dans la littérature syriaque un écrit placé sous le nom de saint Jacques de Nisibe, c'est la cinquième des lettres adressées A Papa bar *Aggaî. évêque de Sélcucic-Ctesiphon, dans le dossier qui nous a été transmis A l'ombre du *synodicon* nesloricn, texte inédit, traduction d'après le manuscrit de la BibUothèqlc Vaticane. *Borgia syriaque S3* (autrefois K. VL4), par O. Braun dans */.eitschn/t idr die kalholische Théologie,* 1894, t. xvm, p. 167-169. Mais cette correspondance est apocryphe : elle n monte, en très grande partie du moins, au catholicos Joseph, mort en 575-6. Cf. A. Baumstark. *Geschtchle der syrischcn Eiteralur,* Bonn. 1922. p 12 t. n. 19.

Abraham Ecchcllcnsb a revendiqué pour Jacques de Nisibe la rédaction d'une collection de 81 canons, dits de Nlcéc. que l'on connaît en ʏvılaque ct en arabe, Labbcet Cossart, *Concilia...,* Paris, 1671, t. n, col. 400 ; cf. Manal, *Concilia,* Florence. 1759, t. n, col. 1072. Cette attribution ne repose sur aucune tradition, elle u été combattue dès 1678 par Emmanuel Schelslratv <|ul a procl mié l'impossibilité d attribuer A un Père de Nlcéc la composition de canons dont la

doctrine contredit celle du concile, *Antiquitas illustrata circa concilia generalia,* diss. Il, c. tv, Anvers, 1678, p. 290.

Il n'y a rien ʌ retenir de l'indication donnée par Cornelius a Lapide, *Commentaria (n Ecclesiasticum, Prolegomena,* Anvers, 1631, c. m, p. 21, au sujet des commentaires bibliques dc saint Jacques de Nlsibe, qui te trouveraient en manuscrit au Liban; le renseignement, qu'il dit avoir reçu des maronites de Borne, est dépourvu dc valeur.

En plus des ouvrages mentionnés dans le cours de fartklr, voir : *Bibliotheca hagtvgruphica orientalis,* Bruxelles, 1910, n· 405-411, p. 93 sq. : Indication des blograj hies orientales Imprimées; G. Cupenio, *Ada Sanctorum,* juillet L IV, p. 28-41 ; F. Sasse, *Prolegomena in Aphraatls eaptmlls* ***Pense*** *sermon?* homildlcoi,* Leipzig, 1X78, p. 23 sq.; IL G. Zarbhanellan. *Catalogue des anciennes traductions arméniennes* (en arménien), Venise, 1889, p. 20-28. L'article de Smith et Wace, *A dictionary* o/ *Christian biography,* Londres, 1882, t. in, p. 325-327, est gAté par une trop grande confiance dans le récit de Théodore!.

E. Tisserant

JACQUES DE CORELLAj frère mineur capucin dc la province de Navarre, exerça les fonctions dc lecteur ct de missionnaire apostolique dans la seconde moitié du xvu· siècle. Les villes, dit-on, se le disputaient et celles qui le pouvaient obtenir l'accueillaient en triomphe. · Si saint Paul cl le P. Corella prêchaient en même temps, disait l'archevêque de Saragosse, Je laisserais le P. Jacques pour aller écouter l'apôtre : mais Je quitterais aussi saint Paul pour retourner entendre le capucin. · Sa réputation parvint aux oreilles dc Charles II, roi d'Espagne, qui le nomma son prédicateur et qui déclarait n'avoir jamais éprouvé les mêmes sentiments, qu'en l'entendant prêcher la Passion. 11 fut encore élevé à la dignité de déflniteur cl en 1697 nous le trouvons à la tête de sa province. Le P. Jacques mourut deux ans après, Agé seulement de quarante-deux ans. Malgré cette mort prématurée el les occupations du ministère apostolique, il avait eu le temps de publier plusieurs ouvrages, dont le plus connu a pour litre : *Practlca de el Confcslonarlo y exptlcaclon de las LXV propositiones cvndenadas por la Santitad de N, SS. P. Inocencio XI. Su materia, los casos mas selectos de la theologia moral. Su forma, un dialogo entre el confessor y penitente.... Primera parte. Practica... de las XLV proposiciones condcnadas por la Santitad de N. M.* S. *P, Alexandro VII... Segunda parte.....* Publié en 1685, cet ouvrage eut, dit-on, vingt-quatre éditions. Nous pouvons citer : *Nona impression, nuevamente reconocida, meforada y aiïadida par su autor sobre todas tas impressiones antecedentes,* Barcelone, 1690, 2 ln-4·, tl*édlt, Madrid. 1692, in-fol. Le P. Pierre-François de Côme, capucin dc la province dc Gênes, traduisit cn Italien l'ouvrage de son confrère espagnol : *Pralica del Ctnfesslonario e spiego delle propositioni condat,nate dalla santitô dl N. S. papa Jnnocenw XI, e da Alessandro VU...* Gênes, 1704, 1706, Parme, 1708› 1710. Ne voulant point, dit-il, laisser l'Allemagne privée de ce livre si précieux, le P. François-Marie de Gradlsca lr traduisit à son tour en lutin, d'apres la version Hait une : *Praxis confessionalis et explicatio propositionum dumnulorum,* Lail ach, 1713, 2 In-4·, Augsbourg, 1734, 1735, 1745, 1757. L'ouvrage du P. Corclla était condamne par un décret du saint-ofïlcc cn date du 12 août 1710, renouvelé le 22 Juin 1712. (.cite condamnation, qui ne semblait atteindre que l'édition italienne, arrêta celle-ci, mais n'empêcha point la Utn ». qui lui est postérieure ct à laquelle Γauteur app) que la parole de saint Jérôme au sujet dis écrits de ‘u »t H la're : *Lector inoffenso decurrat pede.* Le **I** Jacques j i Ll a encore une *buma dc la Theologia m- ruL Su manila :* los *tratados mas principales de casos de conscientia. Su forma · unas conferendas pracllcas.* L'ouvrage parui cn 1686, 3 in-fol. et fut souvent réédité : 8· édit., Madrid, 1695; 10· édil., *iold.,* 1697. Après la mort dc l'auteur, la *Somme de théologie morale* était revue ct complétée par un confrère, le P. François-Joseph de Citrunign, qui y ajouta deux volumes. C'est l'ouvrage que les bibliographes intitul it *Collationes morales,* de même qu'ils donnent au premier le titre de *Deberes del Confcsor.* On attribue encore au P. Corclla une *Méthode pour le Chemin de la Croix* en espagnol, Saint-Sébastien, 1689, in-16, ct une *Clef du ciel par la confession générale,* égale nient en langue vulgaire, 7· édit., Pampclunc, 1694, in-16. Le P. Jacques laissait après lui de nombreux sermons, dont quelques-uns ont été imprimés, cn particulier son *Oraison funèbre de la reine Marie-Anne iTAutriche,* 1696.

Bernard de Bologne, *Bibliotheca scriptorum ord. mln. capuccinorum,* Bologne, 1747. — Hurter, *Nomenclator,* 3· éd., 1910, t. iv, col. 627.

P. Édouard d'Alençon.

JACQUES DE QRUITROEDE, théologien chartreux, dont le nom de famille est inconnu; ainsi désigné du nom dc son village natal. Dom Jacques dc Gruitrade fut d'abord prieur dc la chartreuse du mont Sion, près de Ziriczée, dans l'ilc dc Schouwcn, cn Zélande, cl ensuite de celle des Saints-Apôtres, à Li‹ ge, où il mourut le 12 février de l'année 1475. Valère André et Foppens, bibliographes belges, lui attribuent le *Lavacrum conscientia* omnium sacerdotum,* qui a **eu** un grand nombre d'éditions, au xv* siècle ct au commencement du siècle suivant, Cf. Hain, *Repertorium,* n. 9955-9963 On a publié faussement sous le nom **de** Dcnys le Chartreux les six ouvrages suivants, qui sont de Jacq ics : *Speculum Prælatoram, Speculum Subditorum, Speculum Sacerdotum, Speculum hominum mundanorum seu secularium, Stimuli poenitentia*, Speculum agoniiantls.* Ils furent imprimés avec un titre général : *Specula omnis status vitie humana*,* à Nuremberg, par Pierre Wagner, cn 1495,in-4·, 177 feuillets, réimprimés in-8· el in-16, à Cologne en 1540 sous ce litre : *Eximium planeque divinum opus incomparabilis theologi Dionysii..., In quo opere continentur quinque humanoe vita: Specula, in quibus se contemplari aebent omnes, cufuscumque conditionis ac status homines, ut inde discant quid illos deceat, quid non.* Le *Speculum Sacerdotum* avait été imprimé, au xv· siècle, à Louvain, par Jean de Westphaüe, in-fol., sans date. (Cf. Panzer, *Annales,* t. r, p. 522, n. 97.) *Colloquium peccatoris el Crucifixi,* imprimé isolé deux fols, Hain, 5486-7, puis avec d'autres opuscules, *b* Anvers, cn 1487. Cf. Hain, 5488; cet opuscule a été plusieurs fols joint aux éditions de la *Phurctra divini amoris* dc Lanspcrgc, Cologne, 1576, 1590, 1607, 1620, etc. Un autre opuscule Intitulé : *Pulcher et devotus Marin: et peccatoris Dialogus,* a été aussi attribué ù tort à Dcnys le Chartreux. On cn connaît deux editions, I lain, η. 6250 l'une sans h d cations, l'autre Imprimée ù Bologne, cn 1494, ln-4·, Hain, n. 6106. Plusieurs des traités théologiques dc cet écrivain, sont restés inédits : *Un livre des vraies vertus* divisé cn trois parties : *un livre des sept péchés mortels* (ou capitaux); *un livre sur les quatre fins dernières, un Miroir des vieillards* (Spéculum suuctulls) avec des prières pour la preparation à la mort : *un traité de la préparation ά célébrer* d *Cusage des Chartreux,* qui, probablement, est celui-là même qui sc trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arscnnl ά Paris, n. >-iu;unc *Vie de N -S. Jésus-Christ* composée en latin d'après la 1 *Ilis mystica* et autres ouvrage s d sainl Bonaventure. d'L'bcrtin de Casale. L'nc copie dc cctle Vie **se** conserve à Barcelone, à la blbbothique dc l'Unlversltê; une autre sc trouve à la blbl. dc l'1 nlwrsilé dc Turin, *cod. ct.* 1\, *3* ·, in-fol.; *Rosarium Jcsu el Martæ,* ms. In-toL h la blbl. du chapitre de Tolède, en

Espagne; une interprétation du psautier d'après la glnse ordinaire cl plusieurs autres opuscules recommandables par leur doctrine ct leur piété.

Arnold Bottins, De *prn-clpuls aliquot Cartmlana /amllta, Patribus,* c. 31; Pc» relu», *Bibliotheca Cartustana;* Morozxo *Theatrum Chron. S. O. Cart.;* Léon Le Vasseur, *Ephemerides •rdtnls Cartuslrnsts,* t. i, p. 174 sq.

S. Autorr.

JACQUES DE JÜTERBOCK, théologien chartreux du xv siècle très célèbre, connu sous différentes appellations, qui ont donné lieu ù plusieurs méprises » ' l'ont fait partager cn deux, voire même en trois personnages. Ainsi, le P. Possevln, dans son *Apparatus,* lui a consacré trois articles : *Jacobi Erfordlensts, I. Jun(erbuck* el */. de Paradiso.* Ce personnage est né vers 1380, à Jütcrbock, sur la frontière dc la Saxe, au diocèse de Magdcbourg. Il Πt ses études ù l'université de Cracovfe, et s'appliqua non seulement à la philosophie et à la théologie, mais encore à la jurisprudence. Entré dans l'ordre des cisterciens, Il fut envoyé de nouveau parses supérieurs A Cracovle pour y terminer scs études et prendre le bonnet dc docteur. Plus lard, Il enseigna avec succès la théologie, et devint un prédicateur renommé. Élu abbé du monastère du Paradis, situé entre la Pologne et In Silésie, il assista cn cette qualité au concile de Bâle. Ayant eu des difficultés avec le roi dc Pologne au sujet dc son abbaye et s'étant dégoûté dc la vie active, il demanda aux Pères dc Bâle et au légat du Saint-Siège la permission dc sc faire chartreux, ct put ainsi, vers 1443, se retirer A la chartreuse d'Erfurth, où Il mourut saintement le 30 avril 1465, A l'ûgc de 84 ans. C'était sans contredit un des hommes d*Église les plus savants dc son temps Mais il était partisan de la théorie des Pères de Bâle au sujet dc la suprématie du concile sur le pape. Aussi, les protestants ont beaucoup abusé dc son autorité. Cependant les approbations données par les souverains pontifes Nicolas V et Calixtc III aux sermons ct A plusieurs dc scs opuscules font croire que, vu les circonstances des temps et des lieux, l'on n'attacha pas aux écrits violents du théologien dc Cracovic, l'importance que, dans la suite des siècles, leur donnèrent les ennemis dc la papauté.

1. *Sermones notabiles el formates de pnreiputs festivitatibus celebribus per anni circulum tam de tempore quam de sanctis, auctoritati per Dominum Papam Ccilixium tertium,* etc. Spire, 1473, in-fol. — *Sermones dominicales... auctoritati a domino Nicolao papa* V, Essling, sans date, In-fol. Cf. Hain, *Repertorium,* 9329-9334.— 2. *Quodlibetum statuum humanorum, auctorizante D. Nicolao papa V,* Essllng, 1474. Cf. Hain, 9835. — 3. *Tractatus perutilis de veritate dicenda aut tacenda,* Bâle, 1465?, in-fol. ; Strasbourg, s. d. In-fol. — 4. *Ars cubandi vicia,* imprimé plusieurs fois avant 1500; cf. Hain, 9337-8, ct A Amsterdam, cn 1617. — 5. *De acte bene moriendi,* Leipzig, 1490, in-4·, 1495, ln-4·; Paris, 1496, in-4·; Louvain, s. d. in-fol. Cf. Hain, 9339-9340 ct 4185. – 6. *Dc valore et utilitate missarum pro defunctis celebratarum.* Imprimé plusieurs fois, au xv· siècle. Cf. Hain, 9341, 7805, 8378.— 7. *Tractatus de contractibus qui fiunt cum pacto reemptlonls perpetuorum censuum seu ad vitam,* Cologne, s. d. in-1·. Cf. Hain, 9342-44 et 13 414. — 8. *Tractatus peroptimus de antmabus exutis a corporibus,* plusieurs éditions marquées pur Hain, 9345-53 ct 15 543. — 9. *Tractatus de erroribus et moribus Christianorum auctortzatus a Dom. Nicolao papa V, Tractatus de difficultate salvandorum,* Lubeck, 1488, ln-4·; Leipzig, 1188, in-4·. — 10. *Con/essionale compenulosum et utilissimum,* Nuremberg, 1520, in-4·. — 11. *Tractatus de causis multarum passionum, prseclpue iracundhr, et de remediis earumdcm,* publié par Pez, *Bibliotheca Ascetlca,* t. mi, p. 389-441. — 12. *De septem statibus Ecclesia: in Apocalypsi descriptis, deque auctoritate Eccles ise el efus reformatione,* publié par les protestants, A Cologne en 1535, dans le recueil **de** Grotius, *Fasciculus rerum expetendarum ac fugiendarum,* etc., In-fol.; ensuite par Wolf dans Γ*Anthologla Papae,* Bâle, 1555, par M Ichlor Goldast, dans le 2· vol. de la *Monarchia,* In-fol., et finalement par Édouard Brown, A Ixmdres, en 1690, In-fol. — 13. *Tractatus brevis et compendiosus de anno Jubilaeo* Inséré par Ch. F. Walch dans le 2· vol. des *Monimenta medil rrvi,* Gœttingu*, 1757-58. — 14. *Avisamentum ad papam pro reformatione Ecclesiae scriptum anno I449t* publié par Kluepfel, dans le Ier vol.de Ia *Vetus bibliotheca ecclesiastica.* — 15 et 16. M. Eugen Jacob, dans la seconde partie de son *Johannes von Capistrano** Breslau, 1905, a publié de Jacques de Jùterbock : un *Speculum clericorum* et un *De erroribus et moribus Christianorum cum libello qui inscribitur : Planctus multorum Christianorum : Planctus super errores religiosorum.* Voir *Analecta Bollandlana,* 1906, t. **xxv,** p. 519.

Les œuvres Inédites de Dom Jacques dc Jûterboek sont très nombreuses et très variées. Il a écrit sur les quatre livres des Sentences et sur un grand nombre dc questions concernant la théologie morale, le droit canon, les états particuliers, Γascétisme, la mystique, l'ordre des chartreux, la passion dc N.-S. Jésus-Christ, la T. S. Vierge, etc. Le catalogue dressé par le P. Possevln contient une vingtaine de titres d'ouvrages omis par Dom Théodore Petretus qui, dans sa *Bibdotheca Carfustana,* p. 152, n'a Inscrit que les titres des 75 opuscules conservés dans les archives dc la chartreuse dc Cologne. Aujourd'hui toutes >cs œuvres sont dispersées dans les bibliothèques publiques et privées. En 1534, les chartreux de Cologne manifestèrent au public leur intention de publier les œuvres complètes de Jütcrbock, comme Ils travaillaient en ce moment-U A l'édition des œuvres dc Dcnys le Chartreux. Mais Ils ne purent réaliser leur projet. Au xvni· siècle, le savant bénédictin Dom Bernard Pez, aidé par les chartreux dc Gemnitz, en Autriche, avait recueilli un grand nombre de ses opuscules et il se proposait de les insérer dans sa *Bibliotheca Ascetlca,* avec une dissertation sur la vie et les œuvres de leur auteur. Malheureusement la mort l'empêcha de continuer son entreprise.

Une notice sur D. Jacquet JOterbock écrite par D. Jacquet Volradl, ton confrère, se trouve dans le 1·» vol. des *Ephemerides ordinis carliulensls* de Dom Léon Le Vasseur, au 30 avril. Cf. Trithcmlus, Possevln, Petreius, et surtout Pastor, *Histoire des papes,* trad. Raynaud, t. n, p. 41-45, 87, 98, et les auteurs auxquels 11 renvoie.

S. Auto RB.

JACQUES DE LAUSANNE, dominicain, originaire de Lausanne, étudia A Saint-Jacques departs, où il se trouvait en 1303. Bachelier en 1311, il lut les Sentences de 1314 à 1316 avec grand succès, si bien que, sur la prière du roi, le pape lui fit octroyer la licence en 1317. Nommé en 1318 prieur de la province de France, i) mourut avant Janvier 1322. Jacques laissa de nombreux écrits, qui eurent une grande diffusion nu xiv· et xv· siècle, et en particulier toute une série de *Postuler morales* ct de gloses sur l'Ancien ct le Nouveau Testament, dont on trouvera un relevé et une analyse dans la notice copieuse d'Hauréau; ses *Sermones de Tempore et de Sanctis,* non moins fréquemment copiés, nous révèlent le « *prrrdieator gratissimus ct eopiosus* », L. Pignon, *Catalogus Magistrorum O. P* , édit. Denlfie, p. 216, c'cst-ù-dire dans le goût du temps très libre de langue et de pensée, très direct ct enjoué, sans que pourtant Il en vienne A être un écrivain peu recommandable, ainsi que le dit Hauréau. Le fruit de son enseignement de bachelier sententialrc nous est conserv'd en partie dans les *Quaestiones super Sententias, qui* sont un commentaire des deux

premier* livres du Lombard. Une *Commendatio sacrit Scriptur/r* est d'attribution douteuse.

I. Œt vwFs — *Opm Moralilatum prtrclart fratri* Jacobi dr Liuatnna cuncti* verbi Dei contionatoribus pro declamnnJiA ^rfmnnibui /Hiquam maxime necessarium,* Limoges, 1528 : ce sont dr* extraits dr* po>tillcs et gloses; très nombreux mt*. dont Ilnurèuu fournit un premier rlns*c-n.nit; *Sermone* dominicain et fc.it(vale\ per lotum anni circulum, per* FTP. /r. *Jacnbum de Laosanna, ord. fr. Pnrdlcal dr^lamati, impressioni mandati per qunndani profestorem unitni* Minarum rrgiitorls observantiir,* Parts, 1530? édition incomplète elle ■&**!·omettant surtout Ir>*Serrnunes de Sancti»,* Ir* *Qui*lianes super Sententias,* appelées aussi *Lrcltiru 7'homaslna,* sc trouvent dan* le ms. laL *JM 2* de ln Blbl Imp. de Vienne; le m*. lat. *tS93* de la même Blbl. donne von* le nom de Jacques dr lamsannc un *Compendium Sententiarum. Iλ Commendatio S. Scripturit* se trouve dans le nu. lat. *JI 799,* L 124, de In Bibi. nat. dc Paris.

IL Travaux. —Quétif-Echard, *Scriptores ordinis pru dicatorum,* t.!, p. 547; Deni lle. *Qurllcn tur Getchrlcngeschlchte drs Predtgeiordens,* dans *Archto /ur Lileratiir und Kirchenge\chichle9* t. n. p. 216; Deni ile, *Chartularium Uni lenitatis Parislensls,* t. n, p. 102. 148. 167, 172, 206. 207; Heeler. *Nuunclto biographie générale,* t. xxvt, col. 264-265; B. 1laureati, *Notices et extraits dt quelques manuscrit*,* t. n, p. 152. 154-157; t. m, p. 99, 110-113, 118-121, 123. 12G-132. 153, 343; t. iv. p. 182. 183, 185; t. v, p. 65. 66. 286-289; nctice par B. ii(nurénu) et N. V(alois) dans *Histoire littéraire de la France,* t. xxxm, 1906, p. 459-479, 631-632.

M. D. Chenu.

JACQUES DE SAINT-DOMINIQUE

(1617 1704), dominicain, de son nom de famille Charles Maison, né en ICI7h Lnngres, où, après être entré dans lonlrc des frères-prêcheurs, il enseigna la philosophie ri la théologie. L'ordre entrait alors en France, tant eu point de vue religieux qu'au point de vue Intellectuel, dans une période de pleine activité. Jacques x participa dignement, bien que son nom soit aujourl'hul à peu près inconnu et que scs ouvrages soient devenus rares, il prenait bon rang alors parmi les théologiens thomistes français dc la seconde moitié du xv»· siècle, les Contcnson, les Gonet, les Goudin, cjui soutenaient en théologie dogmatique le système d* la prémotion physique, et en morale, surtout après 1rs décrets d'Alexandre Vil, 1665-1666, le probabiliorlsme. Son ouvrage principal, en partie dirigé contre le cistercien Pierre Comagèrc, est Intitulé : *Nova Cassiopen stella antiquum prirdelerminationis Thoniis·ticir negotium originem progressum ac necessitatem illustrans, qua præcipuis hujus temporis disputatio·nibus sopitis juxta SS. Patrum, summorum Ponti (hum. Conciliorum crcumenlcorum placita, ipsa libertatis ereatte indifferentia tam jacite demonstratur, quam aperte traducitur a Π P. Petro a S. Joseph Puliensi in libro cui lute speciosa frons est ab ipso immeritissime pnefixa: Defensio S. Thomas doct. ang. adversus phijstde praddermtnatlonis propugnatores, etc.,.* Langrcs. 1667; Paris, 1676, 1679; sous un autre titre, Bouen, 1695. Parmi ses autres ouvrages, à signaler : *Securiores Semitic mor d » iheologlæ, seu tractatus de divinis et humani* legibus, veterna ac ceteris ab ea derivatis,* Langies, 1669, Paris, *Dissertatio ThomMicu de opinionum delectu apprime necessaria,* Paris, 1679; *Compendiaria th ologiii moralis expPcatio ad sensum SS, Patrum .. pru sertlm circa doctrinam de sententia probabili,* Paris, 1676; *Éclaircissements apologétiques dt la morale chrétienne touchant le choix des opinions,* etc. Paris, 1680;eldcux pclltsouvragcs curieux sur les procédé?» dc controverse dute mps : *Dissertations sur la ‹ unduitequ'on observe aujourd'hui pour la conversion des cilvinistes,* Bouen, 1686; *Dénonciation apologétique touchant les quatre plus importantes controverses de cr temps.avec la conduite de l'ordre de S. Dominique envers la compagnie de Jésus, et sa reconnaissance réciproque à l'endroit du même Ordre* (sans date)

Qnètlf-Echnrd, *Scriptores ordinh pnrdtcatortim,* t. n, p. 764-5: Hurter, *Nomenclator,* 3* édit., L iv, col. 610,662.

M. I). Chenu.

JACQUES DE SAROUQ,

évêque monophysitc de Hainan, chef-lieu du district dc Sarotig, fie 29 novembre 521. — I. Vie. II Œuvres. III. Doctrine.

I. Vie. — Comme sources particulières nous possédons deux panégyriques syriaques en vers, deux courtes n dices en prose et un éloge dans le synaxalre arménien Le premier panégyrique, contenu dans le ms. *Vatican syriaque* //7,1.110-114, déjà connu de J S. Assémanl, a été publié avec traduction latine par J -B. Abbeloos, *De vita et scriptis sancti Jacobi Datnarum Santgl in Mesopotamia episcopi,* Louvain, 1867, p. 24-85. D'après son titre, il serait l'œuvre d'un disciple de Jacques nommé Georges; mais ll est manifeste que l'auteur de celte composition ne vécut même pas du temps de Jacques dc Saroug. Quelques-uns ont voulu reconnaître en lui Georges, évêque des Arabes, disciple de Jacques d'Éocsse;il vaut mieux retenir la suggestion de Paulin Martin, Identifiant l'auteur à Georges, évêque dc Saroug, correspondant du même Jacques d'Édessc. Le deuxième panégy rlque, en 1106 vers, contenu dans le ms. de la Bibliothèque nationale de Paris, *syriaque 177,* i 145V-161. date dc 1143. Des biographies en prose, la plus importante, publiée et traduite par J S. Assémani, *bibliotheca Orientalis,* Borne, 1719, t. i, p. 286-289, d'après le ms. *Vatican syriaque 155, t.* 5v*. est l'œuvre dc Jacques d'Édessc, ainsi que l'a reconnu Paulin Martin en examinant le ms. dc la Bibliothèque bodléîenne d'Oxford, *Marsh 101,* où elle se trouve au i. 28v·. L'autre biographie, contenue dans les mss *Add. 12 174, t.* 285, du Musée britannique, et *Vatican syriaque 37,* f. 161, a été publiée d'après le ms. de Londres avec une traduction latine par Abbeloos *op. cil.,* p, 311-314. Quant ù la notice arménienne contenue dans les *haysmavourkh* ù la date du 16 horL Paulin Martin l'a utilisée d'après le ms. dc Paris *Arménien 190* (ancien *87)*; le texte dc cc ms. doit être semblable ù celui imprimé dans l'édition princeps du synaxaire arménien,Constantinople, 1712, p. 122sq. Les documents de cc genre n'ont pas toujours grande valeur, cette notice se recommande toutefois par cette circonstance qu'elle donne sur la mort dc Jacques les mêmes détails que le pscudo-Denys de Tell-Mahré et le patriarche Michel.

Jacques naquit â Curtam, petit village situé sur le bord de l'Euphrate, vers 451. Georges dit que son père était prêtre, les deux notices en prose s'accordent avec lui pour dire que sa mère était stérile et que ses parents prièrent le Seigneur pendant plusieurs années avant d'obtenir la naissance dc ce fils. Porté ʌ l'église par sa mère, alors qu'il avait l'ftgc de trois ans, le jour d'une fête du Seigneur, nu milieu de l'office divin, tandis que les prêtres prononçaient l'invocation ù l'Esprit mint, l'enfant s'échappa du giron maternel, monta résolument ù l'autel, et, après une révérence plongea sa petite main dans le calice, et but par trois fols. De ce jour, disent ses admirateurs, datait son Inspiration par l'Esprit saint. On racontait aussi qu'à l'âge ‹lc vingt-deux ans, déjà renommé pour son éloquence, il fut examiné par cinq évêques, qui lui proposèrent comme sujet d'homélie la vision du char dans Ezéchlel.

Mari, dans sa chronique des patriarches nestorlens. Maris. *Amri et Slibæ de Patriarchis Nestorianorum commentaria,* part. I, édit. Gismondl, Home, 1.899, p. 11, trad., p. 38, et la *Chronique nestorienne de Séert,* ‹ dll Schcr, *Patrologta Orientalis,* t. vn, p. |29| 121. prétendent que Jacques, d'abord dyophysite, et, comme tel. ayant suivi les cours dc ΓÉcole des Perses avec Barjauma, sc détourna ensuite vers le mono-

physlsme, émerveillé par le crédit du patriarche Sévère auprès de l'empereur. Mal* il est vain d'accuser d'ambition un des hommes les plus éloquents dc son temps, qui devint é\ «'que ∧ 67 ans et demi seulement et d'un médiocre diocèse. A s'en tenir aux biographies signalées ci-dessus, on pouriull même être tenté de repousser toute Idée d'un séjour de Jacques dc Saroug û Édvsse, et avec d*QUtant plus de vraisemblance que. suivant la notice de Londres, Il grandit à Haurfl ou Hawfirfl (les deux manuscrits ont le pluriel l Ifiwflrè) de Saroug. Malt Jacques lui-même fournit sur cette particularité dc sa vie un témoignage certain · dans sa première lettre aux moines du couvent dc Mar Bassus certainement antérieure à son épiscopat, donc au plus tard dc 518 ou 519. il raconte que 45 ans plus tôt, donc vers 469-473, Il étudiait les saintes Lettres à Édcsse, lorsqu'on y traduisit du grec en syriaque les écrits dc Diodore. Il ajoute qu'ayant regardé ces livres, il sc rendit compte malgré sa Jeunesse, de leur danger, et engloba dès lors dans une même aversion les nestoriens et l'Écolc des Perses, qui favorisaient cette traduction. P. Martin, *Lettres de Jacques de Saroug aux moines du couvent de Mar Bassus el à Paul d'Édesse,* dans *Zeitschrift der deulschcn morgenlûndischen Gesellschaft,* 1876, t. xxx, p. 224 sq.

Bien dans ce texte ne laisse entendre que Jacques ait jamais été dyophysitc, mais les historiens nestoriens n'ont pas tort de le mettre en relations avec le patriarche Sévère: les auteurs Jacobites, Michel, dans sa *Chronique,* édit. Chabot, p. 261, trad., t. n, p. 161 sq. et Barhebrœus, *Chronicon ecclesiasticum,* t !, col. 1«0-I92, déclarent que la doctrine dc Jacques fut approuvée par le célèbre patriarche et que lui-même en fut bien accueilli La notice dc Londics dit plus explicitement encore que Jacques vivait au temp* du patriarche Sévère, qu'il sc rendit auprès dc lui cl fut béni par lui.

Nous ne savons rien sur les débuts dc Jacques dans la vie monastique; en 502-503. Il était périodeutr dans dans cette Haura ou HawArfi dc Saroug, où il avait passé son enfance, lorsqu'il écrivit des lettres d'encouragement aux villes dc Mésopotamie, qui tremblaient à l'approche du roi de perse Qawad. *The Chronicle of Joshua the Slylite,* édit. W. Wright, Cambridge, 1882, p. 51 sq., trad., p. 43; Barhebnvus, *loc. cit.* Enfin, Pan 830 des Séleucldcs («■ 518-519), selon la notice dc Jacques d'Édesse, qui seule fournit cette date, Jacques devint évêque dc Ba(nan, ville du canton dc Saroug, qui prit après l'Islam le nom du territoire dont elle était le chef-lieu. La *Chronique nestorienne de Séert, loc. cit.,* prétend que Jacques fut consacré par Sévère d'Antioche et Phlloxènc de Mabboug; cela supposerait que son élection eut lieu quelques mois plus tôt, car Sévère quitta la Syrie dès septembre 518. Il est assez extraordinaire que ni Jean d'Asie, ni aucun des historiens qui racontèrent les événements dccetle époque troublée.ne mentionne la consécration d'un personnage aussi connu que Jacques. Quoi qu'il en soit, son pontificat dura peu. La notice dit qu'il fut enterré, le 29 tcSrin 1l 832 (■* 29 novembre 520). Il avait vécu, ajoute-t-elle, 70 ans au total, dont 67 1/2 avant son pontificat et 2 1/2 dans l'épiscopat. S'appuyant sur ce chiffre de deux ans et demi de pontificat et sur la correspondance des années établie par l'auteur dc la notice, ou le copiste du *Vatican syriaque 155* (830 des Séleuddes — 519), J. S. Assémanl a corrigé dans son édition de ce texte 832 en 833 Cette correction, qui met la notice d'accord avec le pseudo-Denys, *Vatican syriaque 162.* f 97, · en l'année 833 mourut le saint Mar Jacques le docteur, évêque de Hainan de Saroug », doit être maintenue C'est la date qui s'accorde le mieux avec les circonstances dc la mort de Jacques, telles qu'on les trouve rapportées d'oprè* Jeun d'Asie, dans le p«eudn-Denys, *Vatican syriaque, 162,* f.93v*,ct d.in‹· M rlirl,*Chfonique.* p 2' x sq., trad., t. n, p. 175: Paul, évêque d'Edcsse. ayant reçu l'ordre de quitter son siège, désira, avant de s'exiler, revoir l'évèqut de Hainan, et lui Ht demander de venir à Édessc. Jacques, soupçonnant Paul d'être chnlcédonien en son cœur, dit /auteur monophvslte — bien qu'il fût condamné comme soupçonné d'appartenir au parti de Sévère — ou, plus prosaïquement, redoutant de se compromettre en visitant un collègue frappé par ordre de l'empereur, se fit prier. Enfin, il céda aux instances des messagers, mais avant de se mettre en roule. Il pria Dieu de ne pas permettre qu'il vit la face de Paul, si vraiment celui-ci était entaché dc dyophysisme. li s'arrêta, pour passer la nuit, au · couvent des Perses s, à peu de distance d'Édcsse, mais il y fut averti par une vision qu'il devait rebrousser chemin Revenu à sa ville épiscopale, u prédit à son entourage qu'il périrait dans deux Jours, ce qui eut lieu. J S. Assém.ml. *Bibliotheca orientalis,* 1.1, p. 298 sq., a cru que le Paul dont il est question dans ce récit était le patriarche d'Antioche, successeur dc Sévère. Paul II le Xénodoque, surnommé parles monnphysites Paul le Juif, et il reproche au pscudo-Dcnys d'avoir commis un grossier anachronisme, puisque ce patriarche avait dès lors résigné sa charge; l'erreur est d'Assémini. Paul d Édesse ne fut définitivement banni qu'en Juillet 522; dans les derniers mois dc 521. il devait déjà être inquiété, et l'on comprend vraiment que Jacques ait eu peu dc confiance en sa foi monophysite, car. déposé en même temps que Sévère à la fin de 518, il avait été rétabli sur son siège par l'empereur après un exil dc 44 Jours seulement à Sélcucie. Ce texte, qui faisait difficulté à J. S. Assémani, doit donc être retenu ainsi que la date proposée pour la mort de Jacques. La chronique de l'année 724 *{Liber chatiforum* de Land) · Dans le même temps, Mar Jacques te docteur, qui mourut l'an 830, › *Corpus scriptorum ehrtstianoram orientalium. Scriptores syri,* sér. ill, L tv, p. 141. trad, p. Ill, ne doit pas faire dc difficulté; il est vraisemblable que le chiffre des unités y a été perdu accidentellement.

Jacques dc Saroug est commémoré par les Jacobites de langue syriaque, soit au Jour anniversaire dc sa mort. soit les 29 Juin et 29 Juillet. F, Nau. *Un martyrologe et douze ménologes syriaques, Patrologia Orientalis,* Paris, 1915. t x, fasc. 1, p. 112; par les Maronites les 27 Janvier et 5 avril, par les Arméniens le 16 hori (25 septembre) Bien que Jacques de Saroug n'alt Jamais figuré an martyrologe romain, les Bollandd'slcs l'ont introduit dans les *Ac a Sancturum,* au 29 octobre; le P. Matagnc lui a consacré une dissertation dans le t. xn d'octobre, Bruxelles, 1884, p. 824-831; 927-929. Voir N. Niilcs, *Kalendarium manuale utriusque ecclesiae,* 1.1, p. 227, 461; l. n, p. 682.

IL ŒtTVKKS. — Jacques dc Saroug a beaucoup écrit, surtout en vers; Barhebrœus raconte qu'il y avait auprès dc lui soixante-dix scribes occupés ù copier scs poèmes et l'on supputait qu'il avait composé 763 homélies métriques, sans compter les autres pièces, *madrCtô cl sûgyôtô.* destinées à l'usage liturgique. Aussi fut-il surnommé pur ses compatriotes • la flûte de l Esprit saint et la dthare de l Église orthodoxe. » Jacques d'Edesse regardait Jacques de Saroug comme un modèle de style poétique avec saint Ephreni, Isaac le Grand cl Phlloxènc dc Mabboug

Les homélies métriques, écrites dans le mètre dodécasyllablque, curent un grand succès; il en existe plusieurs recueils importants et les Assémanl en avaient retrouvé 231 dans les seuls manuscrits du Vatican. Le P. BedJan en a publié 195, malheureuse-

ment sans traduction, dans les cinq volumes de **scs** *Horndix selectee Mar-Jacobi Sarugensis,* Paris ct Leipzig, 1005-1910. Plusieurs de ces homélies nous sont parvenues en traduction arabe, d'autres en arménien, Zarbhanélian, *Catalogue de» anciennes traductions arméniennes (en* arménien), Venise, 1889, p. 272-575; quelques-unes même existent en éthiopien.

Les sujets les plus divers y sont traités : la plupart sont d'inspiration biblique, dc nombreux passages de l'Anden Testament y sont commentés, l'une d'entre elles renferme trois mille vers sur l'œuvre des six Jours, d'autres racontent la vie des patriarches, d'autres expliquent les figures du Messie, mais le groupe le plus considérable est celui des homélies qui retracent les scènes de l'Évanglle ou Interprètent la doctrine du Sauveur, surtout celle qui est contenue dans les paraboles. La vierge Marie ct les mystères de sa vie sont un autre sujet de prédilection; lorsque Jacques mourut, Il laissa Inachevée une homélie sur la Vierge au Golgotha. Puis viennent les récits apocryphes sur les apôtres ct leur prédication, la légende d'Abgar, l'invention de la Croix, les vies des saints : une douzaine de panégyriques nous sont parvenus, presque tous sur des saints syriens, Gürya et Sèinônfl, Habld, Sarbel, Slméon le stylite, Éphrcm. Mais il y a aussi des homélies purement morales, sur la charité, sur l'amour dc Dieu envers les hommes et sur l'amour des Justes envers Dieu, sur l'amour que nous devons aux pauvres, sur l'orgueil, la recherche de la vainc gloire, la cupidité, l'intempérance dans le boire, un groupe dc huit homélies sur les grâces ct le bon usage des repas, d'autres sur la pénitence, plusieurs sur la mort, la fin du monde et le Jugement. Il y a aussi des homélies sur le baptême, sur le sacrifice de la messe, la consécration des églises, sur diverses fêles, le dimanche *in Albis,* la Pentecôte, le carême, sur les martyrs et les confesseurs, sur les défunts, ct d'autres plus particulièrement, sur les funérailles d'un prêtre, sur le décès d'une religieuse, sur les enfanta décédés.

Il y a évidemment beaucoup de données théologiques Λ recueillir dans cette énorme masse dc vers, bien que la forme poétique ct la prolixité empêchent souvent de reconnaître quelle était la véritable pensée de l'auteur. D'ailleurs les sujets dogmatiques pour lesquels on se passionnait alors en Mésopotamie et Syrie sont rarement abordés: Il semble que Jacques, dont nous avons plusieurs poèmes contre ceux qui discutaient trop en matière de foi, ait eu pour la controverse une certaine répugnance. Il nous reste cependant de lui une homélie contre le concile de Chalcédolnc et une autre sur la passibililé du corps du Christ avant la résurrection, question discutée entre Sévéricns ct Julianlstcs.

En plus des homélies métriques, les manuscrits nous ont conservé des homélies en prose, *tùrgômi,* pour certains Jours de fête, l'Épiphanie, le jeûne du carême, le dimanche des Hosannas, le vendredi-saint, la fête de Pâques, traduites en allemand par Zingcrle. *Sech» Homllien des heiltgen Jacob*» von Sorug,* Bonn, 1867; plusieurs discours funéraires, qui sont insérés dans le rituel Jacobite des obsèques, enfin une correspondance assez volumineuse, dont plusieurs pièces ont été publiées. Les lettres aux moines du couvent de Mar Bassus et à Paul d'Êdesse méritent une mention spéciale en raison de leur Intérêt théologique; une lettre aux moines d'Arzôn est également de contenu dogmatique, étant dirigée contre la doctrine de Nestorius sur l'incarnation. P. Bedjan, qui l'a publiée, S. *Martyrii, qui et Sahdona, quae iupertuni omnia,* Paris et Leipzig, 1902, p. 605-613, a noté, p. xvm, que l'expression · il n'y a pas dc nombre en Jésus-Christ », employée par l'auteur, suppose qu'il confessait une nature unique. La lettre Λ Étienne bar Sudani, éditée par A.-L. Frolinghnm, *Stephen bar Sudallt,* Leydc, 1886, p. 10-27, défend contre ce mystique l'éternité des peines. Celle aux chrétiens hlmyaritcs, qui souffraient une cruelle persécuttott; est purement parénéllquc. E. Sehrôter, *Troslsehreiben Jacob*s von Sarug an die himjariten Christen,* dans *Zeitschrift der deulschen morgenlûndischen Gesellschaft, 1877,* t. xxxi, p. 3G0-399.

Jacques a composé plusieurs pièces liturgiques : une anaphore, un *ordo* baptismal, un *ordo* du chrême. Barhebræus mentionne aussi un commentaire des *Centuries* d'Évagre, qui n'est pas attesté par ailleurs.

III. Doctiune.— Jacques dc Saroug fut-il monophysitc ? La question est restée I igtcmps controversée. Comme les maronites l'avaient Inscrit à leur calendrier, il y avait présomption d'orthodoxie. Pourtant Eusèbe Benaudot fit observer, *Liturgiarum orientalium collectio,* Paris, 1716, l. n, p. 367, que les historiens anciens l'avaient considéré comme un partisan du patriarche Sévère et le champion du monophysisme en Mésopotamlcct Syrie après le départ de celui-ci. D'autre part, les Jacobites le citaient dans leur profession de fol comme un des leurs, cl son nom figurait fréquemment dans leurs recueils de textes théologiques. Trois ans plus tard, le maronite J. S. Assémani, *Bibliotheca Orientalis,* Home, 1719, t. !, p. 290-299, relevait le gant. S'appuyant sur des citations dc Jacques par Jean Maron, sur les témoignages dc Josué le stylite ct Isaac de Ninive considérés comme catholiques, sur une parole de Timothée de Constantinople, il revendiquait l'orthodoxie de Jacques. Mais I argumentation est faible; J S. Assémani a trouvé dans les manuscrits du Vatican I homélie métrique contre le concile dc Chalcédolne, et, dans la lettre ù Sévère, abbé du monastère de saint Isaac dc Gaboula, un passage nettement monnphyslte. Pour sauver son héros, il n hésite pas à déclarer que les monophysites, immédiatement après le concile de Chalcédolne, ont corrompu suivant leur opinion les ouvrages des docteurs catholiques. Ainsi en cst-ll advenu pour les écrits de Jacques. C'est aussi afin dc dégager l évêque de Saroug des relations qu'il avait eues avec les chefs du parti monophysile, que J. S. Assémani rejette le récit du pscudo-Denys sur la mort dc Jacques. Mais, ainsi que nous l'avons noté, il sc trompe gravement : le prétendu anachronisme n'existe pas.

Sans apporter d'arguments nouveaux, J.-B. Abbcloos défend aussi fermement l'orthodoxie de Jacques, *op. cit.,* p. 146-185. Le P. Matagnc au contraire hésita : l'argumentation d'Abbcloos, pas plus que celle dc J.-S. Assémani, ne l'ayant satisfait, il suppose que Jacques, après avoir penché vers le monophysisme pendant plusieurs années de sa vie, serait mort réconcilié avec l'Églisc catholique. Et il en donne pour preuves que Jacques devint évêque après l'avènement au trône de l'empereur Justin et ne fut Jamais inquiété pour ses doctrines. Mais, si Justin était empereur lorsque Jacques fut consacré évêque, son métropolitain, Paul d'Êdesse, était du parti dc Sévère, et Paul le Xénodoque n'étalt pas encore installé sur le siège d'Antioche. Jacques n eut donc pas besoin, pour **être** élu, de professer le dyophyslsmc, ct quant à la tranquillité dont Il jouit, il la dut à ce qu'il se tint le plus possible éloigné des controverses ct de In politique religieuse.

il appartenait â l'excellent critique qu'était Paulin Martin d'établir définitivement ce qu'il fallait penser du monophysisme dc Jacques; il le fit en publiant les lettres aux moines du couvent dc Mar Bassus dans l'article cité plus haut, *Zeitschrift der deutschen margeniinditehen Gestllschalt,* 1876, t. xxx, p. 217-275.

Voici quelques passages caractéristiques, p. 226 : • Ceux qui comptent et classent les natures après l'union, qui reconnaissent leurs propriétés ct leurs singularités, ceux-là ('Église les déclare étranger, d sa communion. · Et encore, p. 219 sq. : ‹ Pour mol, je reçois cet édit d'union (l'Hénotlquc), j'en connais bien la force ct la cause, il expulse dc l'Égllse l'addition faite ù la fol, Λ Chalcédolne, comme une bête corruptrice... C'est pourquoi j'annthématlse l'addition et je In relègue parmi ceux qui ne croient pas, dc même que l'Hénotlque l'a fait, en l'expulsant de l'Égllse. J'nnathémntise également ceux qui, après l'union, divisent, distinguent ou comptent, dans un seul Christ, les natures, avec leurs propriétés, leurs particularités et leurs opérations, pour donner à Dieu ce qui est de Dieu, ct à l'homme ce qui est de l'homme. » On ne saurait faire plus explicitement profession de monophysisme.

J.-B. Abbeloos n tracé, *op. cit.,* p. 120-136 et 186-198, un bref exposé de la doctrine proposée par Jacques de Saroug sur l'ensemble des dogmes chrétiens. Bien dc spécial dans son enseignement relatif ù In création, nu péché originel, à la *satisfactio olearia;* l'éternité des sanctions ct la nécessité dc la grâce sont fortement affirmées contre les origénlstcs et les semi-pélagicns, mais le problème de la prescience divine relative au mérite et nu démérite des hommes ne parait pas traité. Le pécheur est justement puni éternellement parce qu'il avait orienté sa volonté de telle manière qu'il aurait péché éternellement.

Les témoignages de Jacques sur l'Eucharistie sont assez nombreux: il affirme nettement la transsubstantiation, J. Lamy, *Dissertatio dc Syrorum fide et disci· plina in re eucharistica.* Louvain, 1859, p. 25, ct traite longuement de l'offrande eucharistique pour les morts dans une homélie métrique publiée par P. Bedjan, *HornHier selectee,* Paris ct Leipzig, 1905, t. I, p. 535-550, ct traduite en anglais par Dom Connolly, Λ *Homl· ly o/ Mar Jacob of Sarug on (he memorial of the departed and on (he Eucharistic loaf,* dans *Downside Review,* 1910, t.xxix, p. 260-270. L'auteur sc plaint de ce que par manque de fol,l'offrande du sacrl flee pour les morts, est devenue moins fréquente : Il invite les fidèles à revenir ὰ cette pratique, il y aura profil pour eux ct pour les morts, tandis que des larmes versées dans les cimetières ne servent dc rien. Jacques répond ù l'objection que le sacrifice peut bien proOter aux vivants qui l'oilrent, mais non aux morts qui n'y ont aucune action : le baptême donné aux enfants leur profite, bien qu'ils n'en sachent rien.

J. S. Assémani, *Bibliotheca Orientalis.* Rome, 1719, t. 1, p. 283-340; 1721, t. u, p. 321; 1725, t. in, part. 1, p. 385-388; P. Martin, *Un* éoéçur *poète au V· et au VI· siècles ou Jacques de Saroug, sa ufe, ion temps, ses iruvrvs, ses croyances.* Unni *Revue des sciences ecclésiastiques.* 1876, série IV, I. iv, p. 309-352; 385-419; W. Smith ct H. Wace, *A dictionary o/ Christian biography.* t. ni, p. 327 sq., art. do C. J. Ball; *K(rchrnierlkon.* 2* édit., t. vi, col. 1173 sq., art. dc Biinlenhcwer; *Rcalrncyclopàdle für prote+lantlsche Théologie und Klrche,* 3· édit.» t. vni, p. 559 sq., art. de E. Nratio; W. Wright, .4 *short hlstorg o/ sgrluc literature.* Londres, 1904, p. 67-72; R. Duval. *La littérature syriaque.* 2· édit., Paris, 1907, p. 351-354; *The catholic encycloperdla.* t. vin, p. 278, nrt. de H. Hyvernat; Λ. Bauntstark, *Ges· chlchte der syrhehen 1.iteratur.* Bonn, 1922, p. 118-158, contient une bibliographie très complète et toute récente et donne pour chaque ouvrage U liste des manuscrits connus; chiquante huit homélies en traduction arabe ont été publiées par le Jacobite Michel Athamue Roumeh, *Kilâb mauHi 'lζ al-Sarudji.* Le Caire, 1905.

E. TisSKRÆNT

JACQUES DE VITERBE.—I.ViB. — Jac- ques Cappocl nnqull Λ Viterbe de parents nobles. On Ignore la date de sa naissance. Il entra de bonne heure dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin. En 1281. on le trouve étudiant Λ l'université de Parts, où il devient mettre en 1293. Le chapitre de son ordre lui alloue une pension annuelle pour lui permettre dc s'adonner complètement aux études Elle lui est renouvelé/·, jusqu'en 1296. Deni He et Chatelain, *Chartula rlum Universitatis Parislensls,* t. n p 62. Le 3 sej ternbre 1302, Jacques est nommé par Boniface VIH archevêque de Béuévent. Le 12 décembre de la même année. Il devient archevêque de Naples, à la demande du roi Charles Π. Ily meurt en 1368.

IL Œuvhes. — Jacques de Viterbe a laissé des œuvres nombreuses. Toutes sont encore manuscrites. Leur authenticité n'est pas encore, pour toutes, déterminée avec rigueur. On n'en peut même pas. dans l'état actuel des recherches, drr^ser la liste avec certitude. Jordan de Saxe, son contemporain, a pris soin, en effet, de nous avertir que certains manuscrits dc Jacques ont été recopiés sous d'autres noms : *Post mortem suam non omnes [conceptu*} venerunt ad lucem, quia quidam furati sont opera sua multa, facientes sibi de falso mrnua.* Voici le catalogue des œuvres qu'on peut lui attribuer avec le plus de sécurité.

1® *Quodtibeta.* On désigne sous ce titre, deux recueils différents de dissertations philosophiques et théologiques. L'un se compose de trente articles, l'autre de quatre livres. Ces pièces sont dispersées dans d'assez nombreux manuscrits, et nulle part, à notre connaissance, elles ne se trouvent réunies en un seul volume· Les thèses les plus diverses sont juxtaposées, sans aucun ordre. Il est Intéressant de les étudier, pour se rendre compte de la réaction produite sur un esprit ouvert par le courant aristotélicien du xm® siècle. — 2· *Commentarii super quatuor libros sententiarum.* Les trois premiers livres de ce commentaire, les seuls qui paraissent avoir survécu, sont conserves ù Oxford, collège Ballio), n. 62. — 3e *Lectura super quatuor Itbros sententiarum.* Une copie dc cct ouvrage s'est conservé d'après Gandolfo, chez les augustins de Sienne. — 4® *Abbreviate sententiarum JEgtdii Columnar.* Ce résumé de la doctrine de Gilles de Borne fut fait, semble-t-il, sur l'ordre des supérieurs de Jacques de Viterbe, désireux de mettre en valeur les œuvres de l'une des lumières de l'ordre des ermites de Saint-Augustin. .Mais cet abrégé n'est pas du tout servile. Jacques, comme nous le verrons plus loin au sujet du *De regimine christiano.* se séparait, sur nombre de points, des opinions dc son éminent prédécesseur. Ce n'est pas sans raison que, sur un extmplahe manuscrit del'*A bbreviatio,*conservé chez les augusUns dc Naples, ont lit la note suivante écrite par le cardinal Gilles de Viterbe : *Abbreviate sententiarum .Egidii Romani per rev. P. magistrum Jacobum Viterbiens· m. archiepiscopum Neapolitanum, omnium scientiarum gloria illustrem, Ægidii volumen (n compendium adducit, mulla tamen addit ubique ut fere Jacubi potius quam Ægtdii dici debeat.*— 5® *De prsodicmtcnlis in divinis. Quaestiones Parisiis disputatae.* — 6® *Quaes Hones de Spiritu sancto quinquaginta.* — *I** *Rccullcctiones, seu catena Patrum super epistolas D. Pauti Ces* opinions des Pères sur les épltres dc saint Paul ont été conservées dans un manuscrit de la bibliothèque du couvent de Saint-Jacques à Bologne. — 8® *Sermones diversarum rerum.* Ces sermons formaient un volume conservé dans la bibliothèque des chanoines dc Saint-Pierre, à Rome. — 9J *Concordantur Psalmorum David.* Cette concordance était dédiée par Jacques de \ Herbe lui-même, au roi de Naples, Charles IL — 10® *De caelorum animatione qurslto percelebris.* On ne connaît pas de manuscrit de cet ouvrage; mais Jacques Viterbe y fait lui-même allusion dans la question xxiv du troisième livre de scs *Quodtibela.*

Telles sont les principales œuvres de Jacques de

Vlterbe. FHr« ne dînèrent pas beaucoup, par le genre de sujets traités, par la méthode employée, des ouvrages contemporains. Mais fl y a, dans la production de notre auteur, une œuvre beaucoup plus connue, quoiqu'elle soit encore restée manuscrite, où Jacques affirme, avec plus de vigueur que partout ailleurs, son originalité et où le choix du sujet et l'âpreté des discussions lui ont permis de donner à m pensée des développements du plus haut Intérêt : Il s'agit du traité politique Intitulé : *De regimine ehrfstiano,* qui mérite A tous ces titres d'être considéré à part.

III Lf TΠAïTβ *DE REGIIIINB CHRISTIANO,* — Ce traité a déjà été annlvsé par Scholz, *Die Publizistik znr Zeit Philtftps des Schôncn,* Stuttgart, 1903, p. 131 sq., analyse sommaire et faite sans préoccupation d'en discerner 1rs sources. Le *De regimine christiano* fait partie des traités qui surgirent a l'occasion du conflit de Boniface VHI et de Philippe le Bel. Comme les œuvres similaires de Cdlles de Borne, de Henri de Crémone, de Tolomée de Lucqucs, etc., il tend A Justifier théoriquement les positions prises par Boniface VIH. H semble avoir été composé en 1301-1302 et II est dédié au pape. On en connaissait deux manuscrits, l'un cl l'autre A la Bibliothèque nationale de Paris. Nous avons été assez heureux pour en découvrir un troisième A la bibliothèque vaticane, qui nous a fourni les éléments d'une édition critique.

Le traité se compose de deux parties. Dans la première, l'auteur s'efforce de démontrer combien le royaume de l'Église est glorieux, et il y développe sa pensée en six chapitres dont voici les rubriques : 1· l'Église est un royaume proprement dit ; 2° Je royaume de ΓÉglise est orthodoxe ; 3° il est un ; 4° il est catholique, c'est-à-dire universel; 5° il est saint; 6° il est apostolique. Cette partie du *De regimine christiano,* assez négligée par les analystes qui se sont occupés de Jacques de Vitcrbe, est cependant remarquable, car c'est la première fols que les notes de l'Église, indiquées par le symbole dit de Constantinople, auquel Jacques se réfère, ont été revêtues de développements aussi abondants. Dans l'histoire de l'cccicsiologie, il marque une date importante qui ne saurait plus être négligée, car il recule d'un siècle et demi la première ébauche du truité de l'Église. qu'on avait coutume d'identifier avec la *Summa de Ecclesia* de Torquéniada. SI l'on pousse plus avant l'analyse, en étudiant les Idées maîtresses de *regnum,* de *pax,* de *justitia* qui circulent à travers toute cette partie du *De regimine,* on s'aperçoit que le contenu en est entièrement augustlnlen.

Cette constatation pourrait faire croire que la seconde partie va nous présenter une doctrine théocrallque, fortement déduite, pure et sans mélange, pareille à celle qui est complaisamment développée dans le traité de Gilles de Rome, *De ecclesiastica potestate,* composé ù la même époque. Il n'en est pas ainsi. Jacques de Viterbe traite, en eflet, dans la seconde partie, de la puissance du Christ,le roi de l'Église,et de celle du pape son premier vicaire. Il s'efforce d'y montrer : t· qu'il y a plusieurs sortes de puissances; 2e que le Christ a dû communiquer sa divine puissance A des personnes humaines; 3° que ces personnes humaines sont les évêques et les princes : les évêques, rois spirituels; le prince, roi temporel; 4· que la puissance sacerdotale et la puissance royale, réunies entre les mains des évêques, sont néanmoins distinctes; 5· que des degrés différents d'honneur cl d'autorité ont été attribués aux personnes diverses qui possèdent A U fols la puissance sacerdotale et la puissance royale et qu'un des évêques a la primauté sur tous les autres; 6· que la royauté spirituelle cl la royauté séculière ont des analogies et des dissemblances; 7® que les rois séculiers étant souvent des Impies et des tyrans, les rois spirituels ont le droit et le devoir de les réprimander, de les corriger et, au besoin, de les déposer; 8® que la royauté séculière est donc vassale de la royauté spiritu. Ile; 9« enfin que In plénitude de In puissance sacerdotale et de la puissance royale appartient en propre à l'évêque des évêques, dictateur souverain de toutes les consciences; 10" dans un dernier chapitre, l'auteur s'attache A réfuter la doctrine des légistes, nouvelle et pernicieuse, qui formule l'indépendance réciproque du pape et du roi.

Ces divisions, qui correspondent nux titres de chapitres, indiquent assez bien la suite «les matières «pii y sont traitées et l'effort de cohérence spéculative que l'auteur a déployé Cependant, si l'on étudie le mouvement de pensée qui circule sous l'exposé abstrait, on s'aperçoit que l'influence augusliennc, assez prédominante dans la première partie, comme nous l'avons vu.sccombine davantngcavecl'influence aristotélicienne et thomiste dans la seconde partie, pour laisser finalement la prépondérance à cette dernière. On sait (pie les tendances générales de ce que l'on a appelé l'augustinisme, se manifestent par l'absence d'une distinction formelle entre le domaine de la philosophie et celui de la théologie, entre les vérités rationnelles et les vérités révélées, la nature et lu grâce. Plus précisément, les augustinlens tendent A absorber la philosophie dans la théologie, les vérités rationnelles dans les vérités révélées, la nature dans la grâce. Au point de vue politique, les conséquences devaient aboutir lentement et logiquement à la doctrine théocratique. Pour ne considérer Ici, dans les dimensions forcément restreintes de cette étude, que le point central de l'idée de *justitia,* le processus est assez clair. Si la Justice naturelle, le droit naturel s'absorbent cl disparaissent dans la Justice surnaturelle, l État n'a aucun droit par lui même, pas même celui d'exister, A moins que l'Église n'intervienne par la cérémonie du sacre, pour lui conférer légitimement, valeur et dignité. C'est d'elle cl d'elle seule qu'il lient toutes ses conditions d'existence. A tel point que pour les Ihéocratcs. pour Gilles de Rome par exemple, l'empire romain lui-même, avant Constantin, n'a Jamais existé comme pouvoir légitime parce qu'il n'a pas connu la *uera justitia.* Gilles de Rome, *De ecclesiastica potestate,* édit. Oxilia et Boflllo, Florence, 1908, lib. I. cap. vu. p. 60. Voir aussi l'art. Innocent IV, t. vu, col. 1993.

Saint Thomas, pénétré de la philosophie aristotélicienne dans ce qu'elle avait d'assimilable au christianisme, a su Introduire partout des nuances et des distinctions qui, si elles n'ont pas prévalu du premier coup, ont eu la fortune de l'avenir Il a su emprunter au droit romain la notion de droit naturel qu'lia développée et précisée A l'aide de l'Éthique du Stagyrlte. *Summa theolog,* il· 11*, q. 1 v iii. art. 1. Jacques de Viterbe en n subi manifestement l'influence : · Il faut distinguer, dit il. dans le sacerdoce et dans la puissance royale comme dans la science. Il y a, en effet, une certaine science <ful est l'œuvre de l'homme comme hi science physique, cl une certaine science qui est révélée par Dieu comme la sainte Ecriture. L'une et l'autre viennent de Dieu qui est le maître des silences et leur principal auteur... mais elles en procèdent diversement. La première, c'est-à-dire la physique vient «le Dieu par l'intermédiaire de l'intelligence humaine... La seconde vient de Dieu par une révélation spéciale .. » Il en est ainsi pour la puissance royale. Une certaine royauté est d'institution humaine, fondée sur l'inclination et les besoins de la nature ‹ Ce gouvernement est dit de droit humain parce qu'il procède de In nature. Tandis qu'une autre royauté est d'institution divine ou de

droit divin, parce qu'elle procède de la grace, » *De regimine christtan»,* Blbl. nat., Int. 4229, fol. 75v°-76v° Celte distinction fondamentale revient sous la plume de Jacques de Viterbe jusqu'à la fin de son traité. Meme quand Il semble faire sien le principe théocratique, formulé par Hugues de Saint-Victor : • l'Église doit Instituer le pouvoir temporel pour qu'il existe, cl le Juger s'il se conduit mal». Il a soin d'ajouter que» ce pouvoir a son fondement dans la nature et que l'intervention de l'Église a pour objet non de le créer mais de le parfaire. » *De reg christlanotM* 102v·. lacques de Viterbe a quelque peine A se dégager du courant augustlnlen ; dans le fond de sa pensée celui-ci se mêle au courant thomiste, qui ne parvient pas toujours A s'harmoniser avec l'autre Mais, c'est dans son *De regimine christiano,* qui a passé jusqu'ici pour un écrit théocratique, qu'il faut chercher, en même temps qu'une ébauche du traité de l'Église, la première théorie longuement développée du droit naturel de l'État faite par un théologien. Cela suffit pour marquer la valeur intellectuelle de Jacques de \Herbe, cl pour faire entrevoir l'intérêt qui s'attacherait A une élude approfondie de scs œuvres.

I. Sources. — Voir le catalogue des œuvres de Jacques de Viterbe dans la deuxième partie de cette élude. Eo ce qui concerne le *De regimine chrhllano,* le manuscrit le plus utilisable est lait. *4229* de lu Bibliothèque nationale de Palis, en ultendant l'édition critique que nous en avons préparée, précédée d'une élude sur 1« sources. Déni Île et Ciintrlahi, *Chartularium Univenilatls Parisiens!*,* t. Π.

II. Travaux. — Gundolfo, *Dissertatio hidor.eu de ducentis celeberrimis augtistlnianis scripturibus.* Borne, 1704, p. 180; Torcllu *Secoti Agodlntnnl,* Bologne, 1659-1686, t. v, p. 277 ct suiv.; Jordan de Saxe, *Liber qui dicitur vltir fratrum.* Borne, 1587, p. 171; Fabricius, *Bibllntneca latina media· et 4nfinite trialis, Passau,* 1754, I iv, p. 22; I'gheill, *Italia sacra,* t. vnia, p. 143 et t. m, p. 119; Qdoccarrlli. *Antistitum prtrdarisslnur Neapolitana- rcclrsitv catalogus,* Naples, sans date, in fol. p. 193; Fluke, .-lus *den Tagen bonifat VIII,* Munster, 1902, p. 163-166; Scholz, *Die Publizislik zur /.clt Philipps des Schùneii,* Stuttgart, 1903, p. 132 sq.; Mnndonnet, *Siger de Brabant el Vaverrolsme latin au XUP siècle, 2** édit.» Paris, 1911 ; *Histoire littéraire de la Prance,* t. XXVn, 1877, p. 45.

H. X. Arquiluèrb.

JACQUES DE VORAGINE, dominicain, archevêque d<· Gênes(f 1298). — I. Vic. II Œuvres.

I Vie. — Jacques naquit, vers 1228 ou 1230, A *Varaggiu t Varazze* ou *Vorage),* de lA son surnom, — mais on devrait dire *Varaginc* — c'est l'erreur d'un copiste qui a substitue un *o* au premier *a;* la localité est sur le golfe de Gènes, non loin de Savone. En 1244,11 revêt l'habit dominicain, sc fait remarquer au milieu de ses frères en religion par son zèle pour l'étude et sa conduite édiliante. Après ua profession religieuse, il tnsHgne aver éclat lu théologie dans plusieurs maisons de son ordre, attire sur lui l'attention par son talent de prédicateur. Prieur de son couvent A trente-cinq ans, il est élu provincial de Lombardie en 1267 ci remplit cette charge pendant dix-huit ans. Λ la mort de Charles Bernard, archevêque de Gênes, en 1288, Jacques esl éhi par le chapitre pour le remplacer mais il refuse. Obezzon de Fiesquc, patriarche d'Antioche, expulsé de son siège par les Sarrasins, est nommé administrateur du diocèse de Gênes, mais quand Il vient A mourir quatre ans plus tard (1292), de nouvelles instances sont faites auprès de Jacques, qui celle fols est obligé de céder. Le pape Nicolas IV désire le sacn r lui-même cl dan; ce dessein le mande A Hume : le pontife vient A mourir sur ces entrefaites cl Jacques reçoit la consécration épiscopale des mains d< l'évêque d'Ostic. Il se hfttc de rentrer A Gênes, bien décidé A ne plus quitter son diocèse. Il s'adonne dès lors aux devoirs de sa charge, obtient de réels succès par son éloquence persuasive : après trois ans d'efforts, *I* Il fait cesser les divisions entre Guelfes et Gibelins de sa ville épiscopale, mais cette paix de 1295 dure peu de temps. Lorsque les Guelfes, excités en secret par le roi de Naples, reprennent la lutte, on volt le prélat exposer sa propre vie et se jeter au milieu des combat tanU pour les séparer. Il sc montra d'une générosité admirable à l'égard des pauvres; avant de mourir. Il voulut qu'on prélevât sur le prix de ses funérailles une somme destinée A soulager les malhi irrux Jacques de Voragine mourut le 14 juillet 1298, après sept ans d'épiscopat. Les Bollandistcs citent un calendrier où il est quali lié de bienheureux, mais il n'y a aucune trace d'un culte qui lui ait été rendu *Acta Sand.,* juillet, t. îv, p. 1.

11. Œuvres. — 1· Jacques de Voragine a laissé des *Sermons peur le Carême, pour les dimanches, pour* les *fêtes des saints* au cours de l'année, sur *lu sainte Vierge.* Traduits en latin, ils ont été imprimés au xvi· et au xvn· siècle, sous le titre : *Sermones super Euangelia dominicarum, festa sanctorum totius anni, per quadragesimam integram, cum sermonibus de planctu B. Λ/. V.* et *Mariale aureum in 160 sermones distributum :* on cite en particulier les éditions suivantes, Brixcn, 1483, Augsbourg, 1484, Venise, 1497 ct 1514. Un recueil de ccs sermons se trouve en manuscrit A la Bibliothèque municipale de Tours, héritière du fonds de Marmoutier. Ces instructions dénotent une simplicité, une bonhomie originales capables d'émouvoir : il esl vraiment regrettable que la méthode scolastique y tienne une place trop considérable, il y a des divisions, des subdivisions, des points coupés en d'autres points qui sont coupés A leur tour. Voir E. C. Richardson, *Voragine as a preacher,* dans *Princeton theological Heview,* 1904, t. n, p. 442. Le sermon sur les stigmates de saint François est vraiment curieux, les explications données semblent supposer des théories psychologiques qu'on retrouve chez les modernes.

2° *Chronique de la ville de Gênes* —Jacques de Voragine y fait l'histoire de cette ville depuis la fondation jusque vers Γ.ιη 1295. — Muratori l'a éditée dans *Scriptores rerum Italicarum,* t. i, p. 1-56; T. de Wyzewa nous assure que li copie rc produite est inexacte, qu'il faut lui préférer un ms de la première moitié du xiv* siècle qui se trouve à la Bibliothèque municipale de Gênes.

3e Les contemporains de Jacques nous assurent qu'il donna une *traduction de la Bible en italien,* la première qui ait été faite en cette langue, puis un volumineux *commentaire de saint Augustin.*

4· Nous arrivons en lin A la *Légende des Saints, Legenda Sanctorum,* rédigée en latin qui bientôt après sa composition, fut appelée : *Ltgenda aurea, légende dorée.*

L'œuvre a été tour A tour exaltée et dénigrée outre mesure. De nos Jours où l'on y revient, on constate la même difference d'appréciation en des termes cependant plus modères. Ainsi T. de Wyzcwa, l'un des derniers traducteurs de la *Légende doré*en français, ne manque pas d'en faire l'élogeI P. Meyer, dit qu'elle **a** obtenu une popularité bien peu méritée. *Notice sur un légendier français du XHt·siècle,* dans *Noies dexhaiB des manuscrits de la Bibliothèque nationale,* in-4·, Paris, 1899, t. x.xxvi, **1**r· parti . p 2. — I *Époque de composition; objet et but de Lauteur.* - D'après T. de Wyzcwa. l'œuvre fut composée vers 1255. alors que Jacques était encore jeune professeur de théologie : l'histoire lombarde qui en forme l'appendice s'arrête **A** la mort de Frédéric II et ne signale pas l'élection du pape· Alexandre IV en 1251. De plu». Jacques ne nomme pus une seule fois dans son œuvre Thomas d'Aquin qui, dés 1255, commençait A être une des gloires de l'ordre des frères prêcheurs. L'auteur **se**

propose de fournir des *Lectures sur la oie des saints.* Les histoires qu'il raconte, U entend que nous les prenions au sérieux, sauf à faire des réserves sur la valeur de ses sources. Le livre est destiné ft fournir au peuple des leçons et des exemples directement inspirés de la parole de Jésus-Christ. Si l'histoire n'est pas toujours bien exacte, à coup sûr, on y trouve le testament le plus authentique légué par douze siècles de « hristfanisme, un exp' sé des parties les plus saillantes des actes des sainLs proposées Λ l'admiration des lecteurs.

2 *Contenu.* — Il ne faudrait pas rendre Jacques de Voragine responsable de cc qui a été publié sous son nom : nous allons voir que la diffusion de l'œuvre fut considerable, cl pour celle raison la Légende dorée a été augmentée d'insertions et d'appendices. Ainsi l'édition latine de Cologne de 1483 renferme bon nombre de légendes qui ne sont pas de notre auteur.

Les Interpolations ont atteint un chiffre fantastique : pendant que les éditions de 1470 encore presque conformes au texte primitif contiennent environ 280 chapitres, l'ouvrage original en avait 182, une édition française de 1480 en a 440, l'édition anglaise de W. Caxton en a 448. « Il est à désirer, écrit le P. Poncelc t, qu'un homme courageux se donne la peine de préparer une edition critique de la Légende dorée, non seulement des chapitres écrits par Jacques de Varazzc, mais aussi des vies de saints abrégées qui se trouvent avoir été ajoutées ft de nombreux exemplaires tant manuscrits qu'imprimés. » *Le Légendier de Pierre Calo,* dans *Analecta Bollandlana,* 1910, t. xxix, p. 24.

3 *bi/Jusion de l'œuvre.* —Elle a été vraiment cxlraordinairc.Tout d'abord on en a fait des copies; Quétif en indique un grand nombre qui subsistent dans les bibliothèques. Quéitf-Echard, *Scriplores Ordinis Praedicatorum,* 1719, 1.1, p. 454, t. », p. 818. P. Paris en énumère neuf dans son travail sur les manuscrits français de la Bibliothèque nationale, 1838-1848, t. n, p. 87, t. vn. p. 175. Après l'invention de l'imprimerie, de nombreuses éditions sc succédèrent: on en a compté plus de 70. d'autres disent 90, avant l'année 1500, et ll faut y joindre les traductions en diverses langues Voir au sujet de ces éditions. Panzer, *Annales typographiques,* t. v, p. 454, t. xi, p. 484; J, Brunet, *Manuel du libraire,* 5 · t., 1864, t. v, p. 1365 sq· M. Pellechet, *Jacques de Voragine, lisle des éditions de ses ouvrages publies au iv· siècle, dans Revue des Bibliothèques,* 1895, t. v, p. 89 et 225. La meilleure édition au xix· siècle est celle de Th. Gra ss , L ip Ig, 1846, et 1850, Breslau, 1890.

Quant aux *traductions,* on ne peut mentionner Ici que les principales, *a) En /tançais; h* Lyon en 1476. La *Légende dorée* est donnée comme diligemment corriger auprès du lutin par maître Jean Batailler; les exemplaires en Font fort rares. Voir *Bibliotheca Spenstruma,* t. iv. Trois autres éditions de la *Légende dorée* en français furent données par Antoine Berard, en 1190, 1493 et 1196 : un exemplaire de l'édition de 1493, à la Bii botbvquc «lu roi a été décrit par Van PraêL — Burnt, dans *Nou ‹ l es recherches bibliographiques,* 1832. t. m, p. 432, u mentionné diverses éditions uann $ à Lyon en l >12, à Paris en 1525, à Poitiers en 1522. ft Paris en 1>û4 et trois autres sans date. Au xix· siècle nous avons : G. B(runet) : *La Légende dorée par Jacques de Voragine, traduite du latin et précédée dune · lice historique et bibliographique,* Paris, 1843, 2 \ol. ti-12. Teodor de Wyzewa : *La Légende dorée, traduite du lutin d'après les plus anciens manuscrits ‹wec Introduction. Noies, Index,* ln-8·, Paris, 1913, s'est servi d'une edition latine imprimée à Lyon en 1517 et s'est reporté à des éditions plus anciennes, à de* copies manuscrites.— *b} En anglais :* La Légende traduite m angles fut un des premiers ouvrages sur lesquels te porta l'activité de l lm primeur W. Caxton: *Gol den Legend,* en 1484, et en 1496 (ces deux éditions sont Introuvables). Voir W. Caxton, *The Golden Legend with an introduction by* A. Aspland, in-fol., London, 1878.—c) *En italien:* Nie. Manerbi, *Legendedituttisantl e le sanie.* Cette édition n'est point datée, mais l'épitre dédicatoirc porte la date de 1475. Plusieurs fols réimprimée, elle a paru à Milan en 1529, à Venise, en 1551 et 1578, avec des additions et des corrections; clic a été rédigée en style moderne en 1630. — ‹f) *Une traduction hollandaise,* parut à Delft en 1472, à Gouda en 1478: une traduction bohémienne fut éditée d'abord ù Pilscn entre 1475 et 1479, puis à Prague en 1495 : ces deux dernières publications sont très rares.

4. *Discrédit de l'œuvre. A* partir du xvi· siècle surtout, d'amères critiques ont été faites de la *Légende dorée.* L'espagnol L. Vlvès et, après lui, Melchior Cano, Launoy, Baillet, etc., ont tout blâmé dans l'auteur, ils ont Incriminé son style, sa bonne fol.

Jean Bolland n'a pas cru devoir accepter un jugement aussi sévère. Voici cc qu'il écrit : ‹ Je suis loin d'approuver tout cc qu'a publié Jacques de Voragine, cependant, qu'il ait suivi d'anciens documents, je n'en saurais douter; Je trouve même que la majeure partie de scs histoires s'accorde avec les pièces authentiques et originales... Je pense que la *Légende* est le plus souvent la victime de l'injure dans les jugements qu'en portent les modernes.... Toujours j'ai fait grand cas de L. Vlvès, homme profondément érudit, plein de gravité et de prudence. Je partage son avis quand il réclame dans les écrits concernant les actes des saints plus d'exactitude que l'on en a ordinairement apporté : mais quand il maltraite le saint et savant auteur de la *Légende* : · C'était un cœur de plomb, une bouche de fer! » je m'en étonne de la part d'un personnage si grave, si modéré. Peut-être avait-il emprunté cela d'Érasme son maître, Érasme cet aristarque très sévère qui trouve à reprenurc dans chaque auteur... Il a cc ridicule de critiquer cc qu'il ne comprend pas et ce qu'il ignore. Que le style de Jacques de Varazze ne soit pas plus châtié que celui des écrivains de son temps, Je l'accorde : toujours est-il que c'était non seulement un savant et un saint, mais qu'il était doué d'une prudence et d'un Jugement remarquables. · *Acta Sanctorum,* janvier, 1.1, p. 18.

Cette citation un peu longue résume ft nos yeux la réponse que l'on peut faire aux griefs du xvn· siècle. De nos jours, ft part quelques exceptions, on paraît revenir ft des sentiments plus modérés ft l'égard de la vieille légende. Quelques uns sans doute ne lui témoignent pas beaucoup de sympathie, comme l'auteur de l'article : *The Golden Legend,* dans *The Church quarterly Review,* 1903, t. l v ii, p. 29-52. D'autres la trailent avec plus d'indulgence, comme E. Richardson, *Jacobus de Voragine and the Golden Legend,* dans *l he Princeton theological Review,* 1903, t. i, p. 267 : « L'auteur dit-il, n'a voulu qu'écrire un livre de dévotion sous une forme artistique... Ce recueil est admirablement conçu pour augmenter l'amour et le respect envers Jésus-Christ, promouvoir le culte des saints, animer les âmes ft la charité, ft la force, ft la pureté. Il est pourtant à sa manière un document historique, intéressant pour la connaissance de l'époque et du public auquel Il s'adresse. » C'est la même note qu'expriment A. Baudrillart : *La psychologie de la Légende dorée,* dans *Minerva,* 1902, t. v, p. 24; J. C. Broussolk, *Lu Légende dorée,* dans *L'université catholique,* nouvelle série, t. xuv, 1903, p. 321 ; P. Poncclet article déjà cité.

La plupart des ouvrages qui ont parié de Jacques de Voragine se trouvent indiqués dans U. Chevalier, *Répertoire drs Sources hhtoriqw» du moyen âge, Riobibllngraphle,* t. n. col. 2331 ; nuits Moutons à celte liste quelques-uns plus récents, Mtn» mentionner à nouveau ceux qui ont été cité* au cours de l'article. F AnfroU, Memorfr UUrlcAe *appar-*

tenrntt alla alla det D. Jacopo de Varagtnc dei ordine del Prrdtmtorl, arrlvckcnuo dl Genova, Gêne», 1816, In-8·; L'.4nrn'i *Dominictilnr,* 1895. t. vn, p. 253; J. C. Brou»«>lle, Pré/tirr d *lu Légende dorée,* Puri», 1907; G. B. [ninetj, /-a *Légriulc durée par Jacques de Vurugine, traduite du latin et précédée d'une notice htJurlqur et bibliographique,* Pari», 1813, 2 vol.; P. Buller, *Legenda aurea : légende dorée. Golden legend,* 1hilliinorc, 1899. In-8·; C. Cave. *Scrip* tom ccclniadici,* 1745, t. π p. 334; Douhct. *Dictionnaire* de» *Légende*,* 1855, p. 777; F. Elll», dan» *Bibliothèque de l'École de* Chartes,* 1892, p. 647; Fubflclus, *Bibliotheca Grtrca,* 1719, t.x, p- 136; *Bibliotheca latina médit* (rid. 1735, L iv, p. 51; G. Guénrhiiuhl, *Dictionnaire Iconographique,* 1850, p. 903; T. Ilaidx, *Drscriptfoc tulalogur* u/ *material* relating to the history* o/ *Great Britain and Ireland,* Londres, 1865, L 1, p. 802; IL IUirter, *Nomenclator,* 3· éd., L n, col. 132; P. Meyer, *La traduction provençale de la Ugende dorée,* dans *Romania,* 1898, t. xxvn, p. 93; Muraturi, *Rerum Italie, scriptores,* 1726. t. ix, p. 3; M. Ott, *Juro/*) de Vora· gine,* dnn» *Catholic Encyclopaedia,* I. vin, p, 262; Oudln, *Scriptore* ccvlesbut.,* 1722, t. in. p. 612; *Suppi.,* p. 425; M. Pellechet, *Jacques de Voragine, Uste de* édition* de se* ouvrage* publié* au* IF· *siècle,* dan» *Revue de* Bibliothèque*,* 189.1, t. v, p. 89 et 225; J. B. Roze, *La Légende dorée,* dans *Revue de l'art chrétien,* 1867, t. xi, p. 38; *La Légende dorée de Jacques de Voragine, nouvellement traduite en français avec introduction, notice*, note*, recherche*,* Paris. 1902, 3 vol.ln-8*;T.dc\V,vzcwa, *La légende dorée traduite du latin d'apré* le* plu* ancien* manuscrit*.* Pari», 1902.

J. Baudot.

JACQUES Matthieu-Joseph, naquit à Arc-aous-Montenot, près de Salins, en octobre 1736, sc montra tout enfant doué d'une étonnante facilité, ht de rapides progrès dans toutes les sciences, particulièrement dans la connaissance des mathématiques. Ordonné prêtre, il débuta dans l'enseignement de la philosophie et des mathématiques et acquit une grande réputation au collège de Besançon. L'Académie de cette ville l'admit dans son sein en 1775, et peu de temps après, il succédait au célèbre Bullet (f 1775) dans la chaire de théologie de l'université de Besançon. En 1791 il refusa le serment, et dut chercher un refuge en Suisse : réduit à la misère, Il habita successivement Constance et Münster. Après le Concordat, il revint en France. En 1810, on le trouve à Lyon où, âgé de 74 ans, il occupe la chaire de théologie. Il mourut le 16 février 1821.

Nous ne mentionnons ici que les œuvres se rattachant A la théologie : 1· *Prælecltoncs thcologicæ,* 7 vol. in-8·, Besançon, 1781-1786; dims ces leçons, on trouve diverses questions d'histoire, de critique, de chronologie; 2· *Preuve* convaincantes de la vérité de la religion chrétienne,* en forme de dialogue à la portée de tout le monde : la première édition, Neuchâtel en Suisse, 1793, présentait à la fin une réfutation des principes de l'Église constitutionnelle; cette réfutation a été supprimée plus tard par amour de la paix. Une édition parut A Dôlc en 1812. L'ouvrage succinct, et vraiment digne d'éloges a été inséré par Migne, au tome xin, p. 191 sq., des *Démonstrations évangéliques.*

Dnn» l'rimf *de la Religion,* 1821, t. xxvn, p. 167 parut une notice sur l'abbé Jacques. —J.-B. Déchet· *Éloge de Fabbé Jacques lu à Facadémie de Besançon,* n. 1821; Feller, *Biographie universelle,* t. iv, p. 639.; Hœfcr, *Nouvelle biographie générale,* t. xxvi, col. 267- ; H. Hurter, *Nomenclator,* 3· éd., t. vα, col. 854; J. Quérurd, *La France littéraire,* Paris, 1826-1842.

J. Baudot.

JACQUIER Nicolas, né au début du xv· siècle, entra Jeune encore chez les dominicains de Dijon. Vers 1150 Il est envoyé A Évreux en Qualité d'inquisiteur de la fol. Il y reste plusieurs années. Cf. *Flagellum hirrrticorum (as inariorum,* Francfort, 1581, p. 27 \près avoir en c Uc qualité, voyagé A travers la France, Il vint à LU e en 1164. C'est A cette date qu'il s'nfbüa A la congélation do Hollande. En l 16J, Il reçoit ndssl »n d'aller en Bohême. On est alors en pleine lutle centre les Hussites. En 1168, U revient dans In région de Lille où Il se livre surtout au ministère de la prédication. Il meurt en 1472.

Assista-t-il au concile de Bâle ? Remarquons d'abord qu'il n'est point prouvé que Jacquier ait été chargé en 1135 par les cardinaux de Sainte-Croix et de Chypre légats d'Eugène IV au concile, de négocier la paix entre Français et Anglais. Mais outre la mention que fait de lui Æncas Sylvius, cf. Quétlf et Échard, *Scriptores O. P.,* t. t, p. 817,11 existe en mi. plusieurs sermons, *collationem,* que Jacquier aurait prononcés à Bâle : Oxford, *Budl.,* ms. *99,* xv· s, fol. 14, sermon pour le 1* dimanche d'avent; Douai, ms. *995.* (oL 321-327, dimanche après l'Épiphanie; fol. 159-162, 1,r dimanche de carême; fol. 175-178, III· dimanche après l'octave de Pâques. Mais nous n'avons point pour l'instant la certitude que ces sermons soient authentiques. — En plus de ces sermons, nous possédons de Jacquier : 1. *Dialogus super sacram Communionem contra Hassitas Bohemos,* Saint-Omer, ms. *995,* fol. 39-43v·; imprimé à Tournai en 1466.— 2. *Tractatus de calcatione :* Inc. *: Duo magna incommoda,* Saint-Omer, même ms., fol. 14γ·-66γ·; Bruxelles, *Bibl. Royale,* ms. *1709,* fol 3-53 v·; ms. *1710,* fol. 65-80; Inédit. — 3. *Traclatus didus Flagellum hxrettcorum (ascinariorum,* composé sous le généralat, le premier très vraisemblablement, de Maître Auribelll (1453-1462), Saint-Omer, *ibid,,* fol. 67r*-151v·; Bruxelles, *ibid.,* fol. 85-138; imprimé à Francfort-sar-le-Mcln, 1851. Le ms. *995* de Saint-Omer contient encore le texte d'un sermon prononcé par Jacquier A Tournai. Les traités du ms. *1710* de Bruxelles sur la communion eucharistique, les péchés mortels et la libre prédication ne sont pas de Jacquier, mais respectivement de Jean de Raguse, O. P., de Gilles Carlier, de Henri de Kalteisen, O. P.Cf.Mansi, *Concil.,1* xxix, 699-971 : Hefele, *Histoire des Conciles,* trad. Leclercq, t. vm, p. 774-778.

Dans ses ouvrages, Jacquier combat les doctrines hussites, celle, principalement, sur la communion Un Intérêt spécial s'attache à ccs controverses, par suite du contact personnel du dominicain avec les hérétiques. De plus sa vie d'inquisiteur de la fol le disposait à traiter avec compétence les questions de la sorcellerie et des maléfices. C'est au fond son expérience personnelle qu'il nous livre dans ses traités. En somme, Jacquier tient une place très honorable dans la lutte contre les hussites à côté de Jean de Raguse, Henri de Kalteiscn, de Jean Nldcr. Son *Flagellum* fait partie de la série des ouvrages spéciaux (Il y en a plus de soixante) publiés sur la sorcellerie entre 1270-1510.

Quétif-Echard, *Scriptores ordinis prædleatorum, t* 1, p. 847, reproduit pur Hurter, *Nomenclator,* 3· éd., L u, col. 902-3.

G. Théry, O. P.

JACQUINOT Barthélemy, conlmversiste, né A Dijon en 15G9, admis dans la Compagnie de **J**lsus en 1587. Tout en dirigeant les importants collèges de Lyon et de Dijon, puis les maisons profess» s **de** Paris et de Toulouse, et successivement les cinq provinces de France, Il publia un certain nombre d ouvrages ascétiques fort estimés, entre autres *ï*Adresse pour vivre selon Dieu dans le monde,* Paris, 1621, qui cul de nombreuses éditions. Mais c'est comme controversistc qu'il se distingua particulièrement. Do ses Innombrables conférences. Il ne reste qu'un solide traité : *Démonstration évidente que l'Êglhe prétendue réformée n*c*t pas (Église de Dieu,* Toulouse, 1623. Le P. Jacquinot mourut A Rome en 1647.

Sommcrvogcl, *Bibliothèque de la Compagnie de Jé*u*ϑ* Liv, col. 719; Λ. do luintvnay, *Mélange* de biographie d d" dstoire** Bordeaux, 1833·

P Ὀχπναβο.

JAHN Jean, sax mt blbliste autrichien (1750-1816). D'ubnrd professeur au couvent des prcnimitié» de Briick. pub, après la suppression de cc couvent, au lycée d'Ohnûfz, il devient professeur d'archéologie biblique el de langues orientales à l'université de Vienne. 1789. La hardiesse de scs opinions lui attire vile des difficultés. cl en 1806 il doit échanger sa chaire pour une stalle de chanoine à la cathédrale Suint-Etienne; il meurt Je 16 août 1816. La partie la plus considérable de son œuvre est consacrée à la philologie sémitique, où Jahn acquit une compétence reconnue de tous. Son œuvre biblique est surtout représentée par sa *Biblische Archûologie,* 5 vol.. Vienne. 1797-1805, 2· édition, 1807-1815 cl sa *Biblia hebraica,* avec variantes, Vienne, 1806. Mais Jahn doit être surtout signalé ʌ l'attention des théologiens pour son *Einleitung in die gôttlichen Bûcher des Mien Bundes,* 2 vol.. Vienne, 1799-1802, *2'* édition en 3 vol. en 1804; publiée aussi en hitin sous le titre *Inirориuclio in libros sacros Veleris Foederis in compendium redacta,* P· édit. 1804, 2· édit., 1815. Ackermann en a publié en 1825 une édition revisée. Certaines idées, qui y sont professées sur l'inspiration de l'écriture et son interprétation, ont été plus au moins explicitement rejetées par le concile du Vatican Voir t vn, col. 2153 ct 2299.

G von Wurzbach, *Blogmphlsehes Lexlkon des Kaiser· turns Œsterrelch,* t. x, p. 42-47.

E. AMANN

JALOUSIE. — I. Notion. II. Moralité. III. Remèdes.

I. Notion. — 1· *Qu'est-cequc la jalousie? — Le* vulgaire confond assez souvent envie et jalousie, les unissant dans une égale réprobation. Quoiqu'elles proviennent d'une même racine d'orgueil el de convo'tise ct qu'elles portent des fruits peu ‹lilT‹ rents, cc sont deux branches qu'il y a lieu pourtant de distinguer, L'étymologie de chacune indique déjà une orientation respective divergente. L'envie, *invidia,* désigne le mauvais œil qui ne peut voir le bien du prochain ‹»u s'en offusque. La Jalousie, *zelus,* est un amour passionné pour un bien qui n'admet pas le partage. Saint Thomas a delini l'envie une tristesse que détermine la saie du bien d'autrui, en tant qu'il diminue ʌ nos yeux ou aux yeux du prochain notre propre excellence : *Bonum alterius a stimatur ut maluni proprium, in quan· Hum est diminuti um propriæ glnrite vel excellentix; et hoc modo de bono alterius tristatur invidia. Sum. theol.* 1I‘ IΓ, q. χχχχνι, a. 1. La Rochefoucauld caractérisait ainsi le vice de la Jalousie par opposition à son congénère : · La jalousie tend à conserver un bien qui nous appartient ou que nous croyons nous appartenir, au lieu que l'envie est une fureur qui ne peut souffrir le Men des autres. » *Maximes* idii. Firmin-Did«il,p. 153.

Un degré moindre de la Jalousie consiste à s'attrister non précisément du bonheur des autres, mais à la pensée qu'ils sont plus favorisés que nous, mieux servis par les drcûm tances, que tel ou tel avantage qui nous souriait leur échoit. C'est proprement le sentiment de l'émulation, *zelus.* Vertueux, s'il a pour objet les biens spirituels et nous stimule à égaler ou mémo à surpasser en matière de perfection des rivaux, il peut ê rc louable encore, appliqué a la poursuite des biens terrestn ·. *potest aliquis tristari dt bono alterius, non ex eo quod ipse habet bonum, sed ex eo quod nobis deesl bonum illud quod ipse habet, hoc proprie est zelus.... El sl iste zelus nl circa bona honesta, laudabilis est... Sl autem sit de bonis temporalibus potest esse tum peccato et sine pe rato. Sunun. 7 heuh, ibid.,* a. 2.

La jalousie, au regard des philosophes et des moralistes, est surtout le soin ombrageux que nous mettons A garder notre propre bien ou ce que nous estimons tel, dans la crainte qu'un autre y participe. Elle est causée par un ‹ goisme exclusif, qui veut être seul à Jouir, ne Ouffrint pas que personne le supplante ou l'évince. Elle sc révèle au début pnr une Inquiétude vague, de ragitution, et elle a pour terme la haine de ceux dont la réussite contraste avec notre insuccès. Cependant elle demeure à tous les échelons une tristesse formelle, l'amer chagrin soit de voir qu'un avantage espéré nous échappe, soit de ne pouvoir garder pour nous souks un bien déjà nôtre, soit aussi et surtout de le sentir possédé par autrui.

2· *Ceux qui jalousent.* — Saint Thomas a signalé plusieurs catégories de gens comme plus enclins à l'envie. Les jaloux d'ordinaire sc rencontrent aussi parmi eux. El d'abord les glorieux, qu'ils soient tels par tempérament ou par vice, *Siun. theol.* II· II , q. xxxvi, a. 1, ad 3am, *amatores honoris sunt mugis Invidi;* les pusillumlnes ensuite, incapables d'un effort sérieux, aux yeux de qui le moindre succès chez les autres est d'une extrême importance ct qui s'en attristent comme d'un échec personnel notable, *pusillanimes sunt invidi, quia omnia reputant magna, et quidqpH boni alicui accidat, reputant se in magno superatos. Ibid.,* tous ceux encore qui voient maintenant en d'autres mains certains avantages dont ils ont autrefois joui. De cc nombre sont les vieillards aisément jaloux des jeunes, *senes invident junioribus...; dolent enim de amissione suorum bonorum et de hoc quod alii consecuti sunt bona. Ibidem,* ad 1‘nn. Le vieillard est d'ailleurs un pusillaminc de même que l'enfant ct la femme. Ceux-ci d'ordinaire se défendent mal aussi du vice de la jalousie. Ce qui s'explique chez l'cnfanl pnr un manque de raison ou le prédominance de l'instinct, **et** chez la femme par la faiblesse du sexe, que complique presque toujours la passion de briller et de plaire.

3· *Ceux qu'on jalouse.* — Ceux-là seuls qu'on espère égaler ou surpasser en gloire, qui ne sont pas trop distants par la situation, la dignité ou la valeur sont en butte à l'envie, au rapport de saint Thomas, *Itis qui multum distant vel loco, vel tempore, vel statu,* dit-il, *homo non invidet; sed his qui sunt propinqui, quibus se nititur tequare, vel prtejerre. Sum. Theol.,* IL ΠΛ, q xxxvi, a. 1, ad 2®». La Jalousie prend ombrage aussi de voisins dont la concurrence est à craindre, capables d'évincer quelqu'un de sa position ou ‹le le faire passer au second rang dans son milieu. Eli sévit aisément entre gens de la même profession. Tout devrait les rapprocher : la similitude des occupations et des goûts, tes talents, la condition; mais le désir de paraître et de briller, plus encore que la lutte pour la vie, les fait se regarder d'un mauvais œil. Un commerçant, par exemple, sera moins content d'étendre sa clientèle et de grossir son chiffre d'affai s que d'nbiilsser el de ruiner un rival heureux. Non seulement les individus, mais les groupements sociaux et politiques, ainsi que les divers corps de/É af, sacrifient à la passion de la Jalousie. Dans nos démocrnli* ‹ m denies, le sentiment de l'émulation et l'amour du progrès expliquent lu lutte des classes au même litre que l'instinct égalitaire ou l'impatience de toute supériorité.

4· *Ce qu'on jqlause.* — La jalousie s'étend aussi loin que les convoitises humaines. Mais les personnes ct les choses qui ont nos preferences ct dont la jouissance exclusive nous met hors pair, en sont plutôt l'objet. Elle s'éveille donc à propos des biens qui ne peuvent être possédés tout entiers cl simullancment par plusieurs, tels que la beauté, la fortune, l'estime, l'autorité, la popuh rflé, la gloire. C'est le propre des biens sensibles, délicicnls par nature, qualifiés par saint Thomas de *parva bona,* ct qui ne souffrent ni diminution ni partage. La vérité et les biens spirituels, parce qu'il peuvent être possédés Intégralement par plusieurs à la fols, n'exdtcnt en soi la Jalousie de personne. G est tout à fait accidentellement que celte

passion t'éveille Λ propos do la science cl de la vertu, | en tant (pic pour d'aucuns ce sont des moyens surtout d'exceller.

Lu jalousie est tout particulièrement ardente et tenace dans les choses du cœur En ceux qui aiment ou ont aimé, la vivacité du sentiment s'ajoute à la souffrance de Γamour-propre particulière nu Jaloux ct les dresse contre tout cc qui leur fait opposition, *intensus amor qutrril excludere omne id quod elbi repugnat,* dit saint Thomas, I 11 , q. xxvn, a- 4. Toutefois les choses sc passent différemment selon qu'on aime d'un amour référé à soi, ou d'un amour d'amitié, *aliter (amen hoc contingit in amore com upiscerdtir* et *aliter in amore amicitiie. Ibid.* Dans le premier cas. on écarte tout obstacle ou toute rivalité qui empêcheraient d'avoir le cœur de quelqu'un, ou d'en Jouir d'une manière exclusive. C'est proprement le zèle de la Jalousie, celui, par exemple, des maris pour leurs femmes qu'ils veulent passionnément à eux seuls, *hoc modo oiri zelantur uxores, ne per consortium aliorum impediatur singularitas quam in uxore quærunt. Ibid.* Dans le second cas où l'on aime quelqu'un pour lui-même, on s'élève avec force contre ce qui est contraire à son bien, contre ce qui menace son honneur ou lèse ses intérêts. C'est le zèle simplement dit. Louable déjà lorsqu'il s'affirme au bénéfice du prochain, il représente un amour généreux envers Dieu, quand il s'emploie avec un soin jaloux à faire respecter son nom et prévaloir ses volontés.

IL Moralité. — De l'envie saint Thomas a déclaré formellement, qu'elle est toujours mauvaise, *ei istud semper est peccatum. Sum. theol.,* Il* 11*. q. xxxvi, a. 2. Elle est grave de sa nature, *ituiidta ex genere suo est peccatum mortale. Ibid.,* a. 3. 11 a dit, au contraire, de la tristesse du zèle ou Jalousie qu'elle est parfois louable, du moins qu'elle n'est pas toujours et forcément un péché. C'est le cas de quelqu'un s'affligeant de son mal propre, dont il pr*«nd mieux conscience par comparaison avec autrui. La Jalousie tend à conserver un bien qui appartient ou semble appartenir. Sous cette forme encore qui la constitue proprement, elle n'est pas nécessairement réprrhvnsible. 11 est raisonnable de vouloir garder, de s'inquiéter de perdre des droits anciens, une réputation établie, tout cc qui est vraiment désirable au regard d'un homme de bien; 11 n'est donc pas défendu absolument de mettre tout cela en sûreté, quand surtout le succès d'un autre n'est pas tellement à souhaiter qu'on doive lui sacrifier tout avantage propre. Mais la jalousie est coupable, elle devient un vice odieux lorsqu'elle est injuste ou sans charité, soit qu'on s'arroge un droit abusif sur quelque bien, ne souffrant pas que d'autres, fût-ce par des voles légitimes, y participent, arrivent à le posséder, et c'est le zèle d'envie; soit qu'on détende son bien propre avec passion, *per fas el ne/as,* cl ce n'est pas en soi l'envie, mais un mal qui en imite les excès. Telle est dans le premier cas la jalousie des belles-mères, disputant au mari le cœur de leur tille, ct dans le second la Jalousie des époux trompés ou délrissés. Celle-ci a des effets pires que la gène et le trouble installés dans le menage, car H n'est pas rare (pie des drames terribles en sortent Evidemment la Jalousie, lorsqu'elle arrive ù se confondre avec Γenvie ou qu'elle en reproduit indirectement les désordres, est grave de sa nature.

III Remèdes. — Le traitement à appliquer au mal de la jalousie est le même, en somme, qui sert à prévenir, à combattre ct à déraciner le vice de l'envie. Bien ù ajouter aux remarques déjà faites ailleurs touchant ce dernier, sauf peut-être une réflexion que méditeront utilement ceux que n'inspire pas le pire égoïsme et qui n'ont p i* perdu tout respect de Dieu ct de scs droits. La jalousie s'inquiète de conserver un bien qui appartient ou semble appartenir, ou même, sans rien perdre elle-même, elle ne supporte pas que d'autres y participent. Or n'est-ce pas là trop souvent un sentiment contraire à la bonté de Dieu, une disposition attentatoire À lp liberté de ses dons? Faudrait-il que Dieu, par un respe t inconcevable de l'excellence de quelqu'un cl pour lui permettre de garder le premier rang, fût moins liberal envers d'autres, s'interdit de déployer les richesses de sa munificence? La parole du maître de la vigne à ses ouvriers est toujours vraie ct merite d'être retenue et méditée par les Jaloux de toute condition : « Mon ami, je ne vous fais pas torL., Ne m'est-il pas permis de faire de mes biens ce que Je veux? Ou votre œil sera-t-il mauvais parce que Je suis bon? » Matth., xx, 13-15. Voir arL Envie, 1 v, col. 131-134.

Outre les ouvrages déjà signalé* à l'art. Envie, on consultera utilement saint Thomas. *Sam. theol.,* U K·, q. xxvin, n. 4; II· il», q. XXXVî; Sert11Innées, La *philosnphir morale de taint Thoma* (fAgain.* Paris, 1016. ch- x, v, n; Mgr loindrfol, péchés *de la langue et la jalousie dans la oie des femmes.* Paris; G. Monteuuis, *La jalousie** Paris, 1011.

A. Thouvenin.

JANSÉNISME. Héritier du baianisme, voir 1.n, col. 33-111, le Jansénisme est une hérésie singulière qui a toujours voulu rester dans l'Église, en dcpit des condamnations réitérées du Saint-Siège. Cette prétention est encore très sensible chez les rares héritiers de la pensée janséniste qui achèvent de disp iraltre aujourd'hui. Voir en particulier A. Gazier, *Histoire du mouvement janséniste,* Paris, 1922. — On peut distinguer, dans son histoire, deux phases principales : dans la première» le Jansénisme est avant tout un système Ihculogique sur la grâce ct la prédestination; les polémiques, parfois très vives, sont ordinairement doctrinales. Animés, comme tant de grands chrétiens de I époque, d'un zèle incontestable pour h réforme catholique, un certain nombre de penseurs croient travailler à cette grande œuvre en ressuscitant, dans le domaine dogmatique, des thèses arch.lisant's que I on prétend rattacher à saint Augustin, dans le domaine de la pratique chrétienne, les usages pénilentiels des premiers siecks du christianisme. *L'Augustinus* fait revivre les premières» les seconds sont présentés avec un rare talent d'exposition dans le livre de la *Fréquente communion.* Ainsi les grands noms de Janséniuset d'Arnauld dominent touiecctte période qui sc termine à la paix *de Clément IX* (IG89). Dans la seconde phase, le Jansénisme devient un parti d'opposition politique, parlementaire et philosophico-religieusc auquel se rattachent souvent des hommes irréligieux ou, du moins, sans convictions religieuses. Aniauhi exilé, vieilli et surtout Quesnel représentent cette période qui commence aux dernières années du xvii* siècle el dure, avec des alternatives de violence inouïe et de calme relatif, jusqu'à la Révolution. Ici on n'étudiera que le premier jansénisme, le plus intéressant au point de vue doctrinal; pour faire connaître les idées essentielles de celte hérésie el en donner la physionomie exacte, on a cru utile de fuire une analy >c très détaillée de *VAugustinus* qui contient en germe tout le Jansénisme. La seconde phase du jansénisme sera exposée à propos de Quesnel, de la bulle *Unigenitus,* et du conciliabule de Phlole,

Dans le présent article on étudiera successivement : 1° La vie de Jansénius ; 2· Son œuvre fondamentale, *VAugustinus(coï.330), 3·* Les luttes qui sc déroulèrent autour de ‹‹ lie œuvre Jusqu'à la Paix de Cléim nt IX en 1G69 (col. 448).— On sc munllen tr i le plus possible d ms le strict dom due théologique, ne donn uit de I histoin extérieure du Jansén saie, il mervulkusinent tuuiluv, que ce qui est

absolument Indlrpcniable à l'intelligence de l'dvolution des idées.

I. JANSÊNIUS ET LA PUBLICATION DE L'AUGUSTINUS.— I. Biographie et écrits de Jansénius. II. La publication de *VAugustinus* (col. 329.)

I. Biographie et écrits de Jansénius.— 1· BZo*graphit.* — Cornélius Jansénius naquit le 28 octobre 1585 à Acquoy, petit village situé prés de Lcerdam, province de la Hollande méridionale, de parents catholiques peu fortunés. Son père s'appelait Jean Ottile et sa mère Lyntje Gysberts. Suivant une coutume encore usitée dans les campagnes flamandes, l'enfant fut nommé ‹ ills de Jean », en Hollandais Janszoon et, en langue vulgaire, Janssens, d'où est venu en latin Janssénius ou plus souvent Jansénius. Il manifesta une vive intelligence à l'école de Lcerdam où il apprit les éléments de la grammaire, puis au collège Saint-Jérôme d'Ulrccht où il s'initia à la littérature et à la philosophie; il dut interrompre ses éludes pour venir en aide A scs parents el ll travailla, dit-on, dans un atelier de menuisier; mais, grâce à des amis généreux, il put reprendre ses études dès 1602 A Louvain, sous la direction des jésuites; il étudia avec une ardeur opiniâtre et en 1604, à la fin de son cours complet de philosophie, il fut proclamé · primus». A cette époque, au dire du P. Rapin, *Histoire du jansénisme,* p. 8, il songea à entrer dans la Compagnie de Jésus; mais «son esprit, sa santé, son humeur, sa constitution naturelle · le lirent écarter et le P. Rapin, *op. cil.,* p. 8-10, raconte, d'une manière dramatique, ce départ qui expliquerait, en partie, la haine de Jansénius contre les Jésuites. Rappelons d'ailleurs, une fois pour toutes, qu'il ne faut accepter que sous bénéfice d'inventaire les historiettes débitées par le P. Rupin. Quoiqu'il en soit, Jansénius serait entré au (xjllègc Adrien VI dont le principal était Jacques Janson, le célèbre disciple de Baius, qui l'initia à la doctrine de son maître. Duchesne, *Histoire du buta nlsme,* p 289-290.

Cependant dans son *Étude sur J. Duvergier de Hauranne, abbé de Sainl-Cyran,* Bruxelles et Paris, 1912, . 11-13, M.Laferrlèrc prétend, avec quelque vraisemblance, que Jansénius ne put alors connaître Janson, puisqu'il terminait sa philosophie en 1604 cl que, cette même année, il se trouvait ù Paris. Jansénius n'aurait connu Janson qu'en 1617, quand il revint de Bayonne. Ce qui est certain, c'est que, quoi qu'en disent quelques historiens, Jansénius eut des relations avec Janson, car Il écrit, *Augustinus,* t. n, *De statu natures lapsie,*\. IV, , xx vu, que J anson, dans un cours public, *me pressente,* critiqua la bullcqul condamnait Baius. Quoi qu'il en soit de la date à laquelle ll se lia avec Janson, dès cette époque Jansénius entra en relation avec Duvergier de Hauranne qui lui üt connaître les doctrines de Baius cl les attaques de Jacques Janson contre le P. Léonard Lessius, qui, à Louvain, s'appliquait alors à Justifier la condamnation des erreurs enseignées par Baius. Sur Duvergier de Hauranne, voir t.iv, col. 1967-1975. L'universitc de Louvain était très divisée ; par scs démarches, Janson avait obtenu la condamnation de quelques propositions dictées, dlsait-ll, par Iassius cl on (omnença A voir paraître des traités entiers sur la prédestination et la grâce ; on parla même de réunir un concile national pour nglcr les difllcullés doctrinales entre les deux universités de Douai et de Louvain, mais k pape Sixte V avait évoqué l'affaire à Rome, et, après examen, avait réformé les censures de Louvain cl de Douai contre le P. Lessius. Le calme se rétablit provisoirement ju^(u'A la mort de Baius dont la soumission parut sincere. Mais son disciple, Janson, continuait, paraît-il, à défendre ses thèses sur la grâce et créait A Louvain une atmophére de souruc révolte contre les decisions arrachées A Rome, disait-on, par les menées des scolastiques cl surtout des Jésuites : ccux-ci, en faisant condamner les doctrines de saint Augustin, evident voulu indirectement justifier leur molinisme, nouveau-né, puisque l'ouvrage de Molina, *De Itberii arbitrii cum gratia· donis concordia* n'avait paru qu'en 1588.

Jansénius vécut dans cette atmosphère de lutte contre le molinisme qu'on respirait alors A Louvain et, avec une ardeur toute Juvénile, il sc plongea dans l'étude de saint Augustin; mais il tomba malade et Ici médecins lui conseillèrent un climat plus doux. ll se rendit d'abord A Paris, en 1604 et son ami Duvergier de Hauranne lui procura un préceptorat chez un conseiller au parlement; ils devinrent très intimes : ensemble, Ils suivent les cours de Sorbonne; ensemble, ils travaillent; ensemble, ils étudient la grave question de la grâce qui, A cette date, soulève partout des discussions. Buficz, professeur A l'université de Salamanque (1528-1604) venait d'enseigner sa théorie de la prédétcrminatlon physique, tandis que le Jésuite espagnol Molina (1538-1600) développait la thèse de la science moyenne du Jésuite Fonséca (1528-1599). Les deux écoles bafiésienne et mollnlstc s'étalent attaquées avec une vivacité extrême au point que le pnpe Clément VIII dut Intervenir : ll institua la célèbre Congrégation *De auxiliis* (1597). Après quatorze ans de débats presque ininterrompus sous les pontificats de Clément VIH et de Paul V, ce dernier termina, d'autorité, le procès demeure sans solution, permit aux deux écoles de soutenir leurs thèses, cl, pour éviter à l'avenir toute nouvelle discussion, fit défense expresse de publier des ouvrages sur la grâce sans la permission formelle de l'Inquisition (1611). Cette défense ne fut peut-être pas connue partout, *Histoire générale du Jansénisme contenant ce qui s*est passé en France, en Espagne, en Italie, dans les Pays-Bas, etc., au sujet du livre intitulé Augustinus Cornelii Jansenii,* par l'abbé·· (Gcrberon), Amsterdam, 1701, t. 1, p. 11-26; en tout cas, la défense de Paul V ne fut guère obéle. Au dire de Clémcncct, *Histoire générale de Port-/loyal depuis la réjorme de Γabbaye jusqu'à son entière destruction,* préface, p. xxxi-xxxn, ce fut cette décision de Paul V qui donna naissance au jansénisme: Paul V avait épargné l'erreur de Molina:· lorsque Dieu permit ce scandale, Il choisit des hommes remplis de son esprit pour le réparer et pour combattre les funestes erreurs qui venaient d'échapper A une condamnation. ·

Duvergier avait déjà publié la *Question royale, où on montre en quels cas un sujet peut être obligé de · conserver la vie du Prince aux dépens de la sienne,* ▮ ln-12, Paris, 1609. Duvergier défendait, avec Edmond Richer, les maximes gallicanes, et, A toute occasion, raillait la scolastique, « avec laquelle on peut rendre probable tout ce qu'on veut. · Jansénius ne semble pas avoir pris une part importante A cet écrit; lui, étudiait toujours saint Augustin.

En 1611 (d'autres disent en 1606), Duvergier fut rappelé A Bayonne, sa patrie, par l'évêque Bertrand Dcschaux qui le nomma chanoine de la cathédrale, mais il resta peu de temps A ce poste et il se retira dans une maison de campagne, voisine de Bayonne, A Champréque Rapin, *op. cil.,* p. 41, appelle CampipraL Jansénius vint bientôt rejoindre son ami; comme la ville de Bayonne venait de fonder un collège et que l'évêque ne savait A qui en confier la direction, Duvergier pensa A Jansénius qui fut agréé. Celui-ci resta principal du collège du 15 décembre 1612 au 1·· Juillet 1614. *Histoire du Collige municipal aux XVI·, xvil* el xvm· siècles à Bayonne avant 1789,* par Drevon, ln-8·, Agen, 1889, p. 170 sq.

Comme les fonctions de principal du collège ne lui permettaient pas de se consacrer tout entier A

l'étudedes Pères,Il donnamu I<mission et alla s'enfermer avec Duvergier ά Champrc. Le séjour à Lourdes dont parle le P. Moïse Dubourg est peu vraisemblable. *Le jansénisme foudroyé par la bulle du pape inno<rnl X et l'histuire du jansénisme contenant sa conception, sa naissance, son accroissemeni et son agonie,* in-12, 1658, p. 136. Dans cette laborieuse solitude, les deux amis travaillent avec acharnement, Lapin, op. *cil.,* p. 46, Jumju'A 15 heures pur jour Lancelot, *Àfémoires touchant la aie de* AL *de Saint-Cyran,* L u, p. 308. Les écrits de saint Augustin sont examinés, analysés, découpés. Ce fut, suivant une expression de Sainte-Beuve, *Port-Royal,* t. !, p. 294 « une indiscrétion el une Indigestion de science,une prédilectlondc savant infatignble et opiniâtre. · Les extraits se multipliaient, futurs matériaux de *VAugustinus.* Plus tard, Janxénius pourra se vanter d'avoir lu dix fois tous les ouvrages de saint Augustin et trente fols ses écrits sur la grâce et le pélagianisme. Cette collaboration Intime dans la solitude de Champré dura trois ans seulement (1614-1617) et non point onze ans, comme le dit Rapin, *op. cil.,* p. 51.

En 1617, l'évêque de Bayonne, protecteur de Duvergier, fut nommé à l'archevêché de Tours. Sur sa recommandai Ion, l'évêque de Poitiers, Louis de La Rocheposny, d< r mda Duvergier comme théologien particulier, « domestique de l'évêque », écrit Rapin, p 55, et celui-ci reçut, peu après, l'abbaye de Salnt-Cyran.

A cette date, Jansénius se dirigea vers Louvain, accompagné de deux neveux de Duvergier, Barcos et d'Arguibal. Dès son arrivée, il fut chargé de diriger le collège de Salnte-Pulchérie, ainsi appelé à cause d'une belle image de In sainte Vierge. Jansénius poursuivit son travail, aidé des conseils de Duvergier avec qui il eut, dès lors, une correspondance très active. Les lettres de Jansénius, trouvées en 1638, dans les papiers de Salnt-Cyran, lors de son arrestation, furent publiées en 1654 à Louvain par le sieur de Préville (le P. François Pinthcrcau, S. J.) sous ce titre : *La naissance du jansénisme découverte à Mgr le Chancelier,* ln-4·, Louvain, 1654, avec, A la fin de chaque lettre, un commentaire peu bienveillant pour Jansénius. Cette correspondance a été mise en doute par Arnauld, *Morale pratique,* L vin, p. 413 sq. ; cependant les jansénistes et, en particulier, le P. Gcrbcron.sous le pseudonyme de François Du Vivier, ne contestent pas l'authenticité des lettres publiées par le Jésuite;* Gcrberon publia de nouveau ces lettres à Cologne, en 1703: *Lettres de Cornelius Jansénius, évéque cfYpres, avec des remarques historiques el théologiques* par Fr. Du Vivier. Les lettres de Salnt-Cyran ne sont pas connues; elles sont toutes perdues, écrit Rapin, p. 61, parce que les papiers de Jansénius tombèrent à sa mort entre les mains de gens qui étalent · de scs Intérêts et de scs affidés», mais les lettres même de Jansénius nous donnent de précieux renseignements sur la mentalité des deux amis. Sainte-Beuve, *Port-Royal,* t. î, p. 285-300. La correspondance de Jansénius laisse planer des doutes sérieux sur son orthodoxie ou, du moins, respire une très grande indépendance d'esprit.

Par cette correspondance, nous apprenons que Jansénius fut reçu docteur A Louvain le 24 octobre 1619 el qu'il accueillit avec Joie le livre *De repubhca Christiana,* que venait de pui lier le célèbre Marc Antoine de Dominis, archevêque de Spalatro, qui, après avoir aposlasié, se «étira en Angleterre. D'après certains biographes, il refusa de réiutcr cet ouvrage; en tout cas. il s'en procura quinze exemplaires cl rn envoya un ù Sainl-t.yran et il souligne ce fait que l'auteur y condamne nette ment les empiétements du pape sur la puissance et la juridiction d»s évêques.

En 1620, il approuv eplusicursconclusionsdusynode de Dordrecht (1618-1619) que les protestants hollandais voulaient opposer au concile de Trente et qui condamnaient en cinq articles 1rs erreurs d'Arminius. Celui-ci prétendait que la prédestination suivait la prévision des mérites, que le Sauveur était mort pour tous les hommes, que la grâce n'était pas efficace au point que l'homme ne pût pas lu! résister, que la grâce suffisante était accordée à tous, qae, si le chrétien ne persévérait pas, c'était sa faute. Or contrairement à ces thèses,le synode declare: 1· que la prédestination se fait pas un décret de Dieu, Indépendamment des mérites du sujet; 2· que le Sauveur n'‹st point mort pour tous; 3· qu'on ne pouvait résister â la grâce efficace; 4· que la grâce suffisante n'existait pas; enfin 5· que, si le fidèle ne persévérait pas, c'était, à cause du péché originel qui entraînait la r<probation positive de Dieu. Jansénius suivit de près et avec une grande attention les travaux du svno<le qui n ia 'lissait, dans toute sa vigueur, la doctrine de Calvin. Même avant la publication des décisions du synode Jansénius écrivait, à Salnt-Cyran : · Ils suivent presque entièrement les doctrines des catholiques au fait de la prédestination et de la réprobation retranchant tout ce qu'il y a d'aigre en l'opinion de Calvin, hormis qu'ils retiennent la certitude de la prédestination et rinamissiblUtède la justice. · C'est au synode de Dordrecht que Jansénius aurait puise le fond deses propres erreurs. Rapin, p. 83 sq, surtout p, 88-91. Le ministre calviniste Henri Ottius, dans un discours prononcé le 30 avril 1653, Imprimé la même année sous le titre de: *De causa fansemana* et reproduit dans l'ouvrage : *La naissance du jansénisme,* p. 151-155. écrit : « Jansénius se range de notre côté·.. Les jansénistes et nous, en dépit des jésuites, nous chantons sur le même ton... » Ce qui est certain, c'est que Jansénius Usait assidûment les ouvrages de Calvin : *Corneille Jansénius, évéque (Γ Yprès, ses derniers moments. Sa soumission au Saint-Siège d'après des documents inédits,* p. 168-169: document signé par Vlémlnx» président du séminaire royal (28 août 1654).

Cependant Jansénius étudiait toujours saint Augustin, et, en 1621, Il écrivait ù Salnt-Cyran une lettre curieuse qui accusait de nouvelles tendances dues sans doute A l'influence balanlste du milieu où il vivait et surtout à celle de Janson. A propos de saint Augustin, Il dit : · SI les principes qu'on m'en a découverts sont véritables» comme je les Juge être Jusqu'à cette heure que j'ai relu une bonne partie de saint Augustin, ce sera pour étonner avec le temps tout le monde. » Cette lettre datée du 14 octobrel62C est précisée et complétée par celle du 5 mars 1621 : · Je ne saurais dire comme Je suis changé d'opinion et le jugement que je faisais autrefois de lui (suint Augustin) et des autres; et Je m'étonne tous les jours davantage de la hauteur et profondeur de cet esprit et que sa doctrine est si peu connue de.» savants non de ce siècle seulement» nuis de plusieurs siècles passés... · et» après avoir stigmatisé « les clabuudcurs de l'École ▮ il ajoute : · Je n'ose dire A personne du monde ce que je pens? (selon les principes de saint Augustin) d'une grande partie des opinions de ce temps et particulièrement de celles de la grâce et de la predestination, de peur qu'on me fasse le tour à Rome qu'on a fait A d'autres, devant que toute chose soit mûre et ù son temps... Je vous en dirai plus, si Dieu nous fait la faveur de nous voir un Jour. »

Salnt-Cyran répondit A cette Invitation dans les derniers mois de 1621; Il se rendit A Louvain. Que se passa-t-il entre les deux amis? On ne peut que le conjecturer d'après les lettres qui suivirent: Ils convinrent de certains termes pour pouvoir, sans clang r. s'écrira A l'avenir el leur correspondance désormais rcssvm le A un complot diplomatique. Jansénius s'appelle *Sul-*

pice, Boèce, Quinquarbre, Cudaro; Saint-Cyran eft *Celias, Solion, Durillon, Rongeart; VAugustinus* est *Ptknot, Cumar, Cornir, Vaffaire spirituelle,* la *grande affaire,* etc... Saint Augustin est *Seraphi, Leoninus, .Etuis, Garmos, noire matlre;* les jésuites, c'cst *Chimer, Ciprin, Satan romaniste,* les *Fins, Pacuvius. Sémir* ct les *Sémlrhtes* désignent le général ct les membres de fOratoire. Ccs termes dont le P Pinthercau ct Fr. Du Vivier donnent la clef, avec quelques légères variantes, apparaissent pour la première fois dans la lettre du 4 novembre 1621.

il est très probable que, dans cette même rencontre, les amis concertèrent le plan de *VAugustinus*

Durant les derniers jours du mois d'octobre 1621, Jansénius accompagna Saint-Cyran en France, ct c'est à cette date qu'il faut placer le fameux projet de la Chartreuse de Bourg-Fontaine, quoi qu'en dise le P. Duchesne qui situe cet événement en 1627 *Histoire du baianismr,* p. 316-317.

On connaît ccttc absurde légende dont l'écho sc propagea jusqu'au xvni· siècle. Sept conjurés : Saint-Cyran, Jansénius, Philippe de Cospéan, évêque de Nantes, Pierre Camus, évêque de Bellcy, Arnauld d'Andilly, Simon Vigor, conseiller du roi, ct un inconnu auraient tenu, à Bourg-Fontaine, un conciliabule pour réformer la religion ct propager le déisme, en combattant les doctrines en vigueur relativement aux sacrements de pénitence et d'eucharistie. En 1654, un avocat de Poitiers, Jean Fillcau, attesta le fait dans sa *Relation juridique de ce qui s'est passé à Poitiers tombant la nouvelle doctrine des jansénistes,* ln-8·, Poitiers, 1654. Un des volumesque possède la Bibliothèque nationale (Ld·, 189, Réserve), contient des notes manuscrites qui contestent les faits cités par Fillcau. Le P. Sauvage, un siècle après, en 1755, publia, *La réalité du projet de Bourg Fontaine démontrée par Vexécution,* 2 vol in 12, Paris, 1755, rééditée en 1787 par Feller. Pascal, dans sa xvi· *Provinciale,* et surtout, dom Clémence! dans une réponse au P. Sauvage, ont démontré l'invraisemblance de ces conférences. *La vérité et Tinnocence victorieuses de la calomnie ou huit lettres sur le projet de Bourg-Fontaine,* 2 ln-8·, Paris, 1758. Comment d'ailleurs supposer que Pierre Camus, l'ami de saint François de Sales, aurait pu assister à un semblable conciliabule? Brémond, *L'humanisme dévôt,* 1.1, p. 158-165.

En fait, le jansénisme a peut-être contribué à saper le christianisme au profit d'un vague déisme qui s'est développé au xvni· siècle, mais ce but était certainement fort loin des Intentions des premiers jansénistes. Jansénius cl surtout Saint-Cyran tinrent des conciliabules secrets ou ils exposaient leurs projets communs de ramener l'Église à l'austérité primitive et à la pure doctrine de saint Augustin. Sainte-Beuve, *Port-Royal,* t I, p. 245-246, 288-289. De là, les termes convenus qu'on rencontre désormais dans toute leur correspondance; de là les mots de · cabale, de « secret ·. de · mystère · qu'on trouve à chaque instant. Ils conspirent, mais leur but direct et voulu n'est certainement pas de détruire la religion chrétienne, mais de la rajeunir, en la ramenant à ses sources. Leur action plus ou moins mystérieuse ne diffère pas de celle que préconise au même moment la Compagnie du Saint-Sacrement

Aprè* la séparation, Jansénius sc remit au travail avec une nouvelle ardeur et Saint-Cyran revint à ses Intrigues, afin de recruter, à l'avance, des partisans pour les doctrines qu'ils avalent méditées ensemble . Saint-Cyran essaie de s'insinuei dans les faveurs de Richelieu, dans l'amitié de Bérulle, du P. de Condren, du P Bourdoise. de M Vincent et surtout de la famille Arnauld, il a tous les dehors de la vraie piété ct apparaît comme un homme inspiré de Dieu qui s'élève contre l'état présent de l'Église; grand directeur de conscience, par la parole et par les écrits, il veut gagner des communautés entières surtout d'ecclésiastiques qui dirigent lu Jeunesse et les séminaires. ///>-*taire du baianisme,* p. 347-354. Un ouvrage curieux qui renferme de nombreux documents se rapportant presque tous à Saint-Cyran donne un écrit singulier : *Le nouvel Ordre monastique des disciples de l'abbé de Saint-Cyran présenté à jeu Mgr l'archevêque de Paris par les agents de Port-Royal, pour être approuvé de lui, de qui il fut rejeté, avec des Réflexions sur les régies de ce nouvel Ordre monastique. Le progrès du jansénisme découvert à Mgr. le Chancelier* par le Sieur de Préville, Avignon, 1655, p. 143-186. Cet ordre devait être indépendant de Rome; les religieux n'étaient point soumis à l'ordinaire; c'était un mélange de tous les ordres déjà existants. L'usage des sacrements de pénitence et d'eucharistie était, dit-on, pratiquement supprimé.

Jansénius cependant conseillait à son ami de ne pas accepter la direction de couvents de religieuses: «Si vous vous embarrassez en ceci, il est du tout impossible que vous vous mêliez de cette autre notre grande affaire que vous savez. » Lettre du 26 février 1622. Saint-Cyran se rendit alors aux conseils de son ami; ce ne fut qu'en 1634 qu'il entra définitivement à Port-Royal : plus fin psychologue que Jansénius, il comprit tout le parti qu'on pouvait tirer de l'intervention de ccs religieuses.

Par contre, Jansénius demandait à Saint-Cyran d'intéresser à leur entreprise un ordre religieux d'hommes. Parlant des carmes, il écrit le 2 juin 1623: « de telles gens sont étranges, quand ils épousent quelque affaire et je Juge par là que ce ne serait pas peu de chose si Pilmol *(Augustinus)* fût secondé par quelque compagnie semblable, car étant embarqués, ils passent toutes les bornes *pro* ou *contra.,.* ·

Mais il fallait être prudent; il fallait se méfier des ordres qui sont en contact trop étroit avec Rome, car il n'y a rien de bon à attendre ▮ de la voie transalpine. · M. Vincent, malgré son amitié pour Saint-Cyran, ne se laissa point prendre à ses pièges. De concert, les deux amis Jettent les yeux sur l'Oratoire de M. de Bérulle, parce que ces prêtres séculiers vivent en communauté, mais sans vœu particulier et restent soumis à l'évêque diocésain, tout en étant soumis à leur supérieur. Laferrlère, *op, cit.,* p. 183-186 ; Rapin, p. 319-326; *Lettres de M. Vincent,* Paris, 1880, t. il. p. 89 sq., 111 sq.

Pour capter la bienveillance de M. de Bérulle, Jansénius. à la demande de Saint-Cyran, approuva l'ouvrage des *Grandeurs de Jésus,* mais sans le lire, en cas que, · dans ce livre, il y eut, au sujet de l'incarnation, quelque passage qui fut contraire à i'*Augustina** ·. lettre du 13 juin 1622, et il recommande à Saint-Cyran d'être prudent · ct de ne rien dire encore à Sémir (Bérulle) de l'afTuirc de Pilmol *(Augustinus).* ·

Cependant, à diverses reprises (lettres des 1, 8, 22 juillet, 29 août 1622), Il demande qu'on envoie des oraloibns à Louvain; à ce sujet il a un rendez-vous avec Saint-Cyran à Péionne (lettres des 7 et 13 avril 1622) et Il vient à Paris en 1623 et 16*23; il y eut une entrevue à Bruxelles en avril 1626. Les Pères de l'Oratolrc furent enfin installés à Louvain en octobre 1626, à la grande joie de Jansénius qui apprit cette nouvelle à Madrid Dès leur arrivée, ils furent entourés de soins ct de prévenances ct Jansénius plaça son neveu chez eux. *Histoire du baianisme,* p. 309, 312-313, 317-32U *La naissance du jansénisme,* p. 128-1 il, contient plusieurs lettres à ce sujet.

De son côté Saint-Cyran s'initiait à la spiritualité oratorienne qui était déjà adoptée à Port-Royal Sébasticu Zamet, qui gouverna celle communauté de

1624 à 1636, s'inspire de suint François de Sales, mais surtout du P. de t.oiidren ct de l'Oratoirc. Brémond, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique de Toulouse,* 1914 1916, p. 443-147. Gctle empreinte oratorienne sc reconnaît sans peine dans le *Chapelet secret du Saint-Sacremerit* composé par la Mère Agnès. Le 23 juillet 1633, Jansénius donna son approbation Λ cet ouvrage déjà condamné par huit docteurs de Sorbonne comme · contenant des extravagances, Impertinences, erreurs, blasphèmes ct impiétés ; · Saint-Cyran fit *VApologie du Chapelet* ct fut introduit, en 1631, par Zamet lui-même, comme prédicateur ct confesseur; il continua à développer l'inllucncc oratorienne. même après qu'il eut réussi à supplanter Zamet. Laferrière, *op. c»t*, p. 89-156, Rnpln, p. 261 265, 273, Prune!, *Sébastien Zamet, évêque de Langres, pair de France (1633-1655).Su oie et ses oeuvres. Les origines du Jansénisme,* Paris, 1912.

Les deux amis travaillaient en même temps à discréditer les jésuites. Saint-Cyran les attaquait par scs pamphlets contre le P. Garasse t *La Somme des fautes et faussetés capitales contenues dans la Somme théulogique de Fr. Garasse, A* ln-4·, 1620. Plus lard, encouragé par Jansénius qui suivait de très près les allaircs fort embrouillées de l'Église catholique d'Angleterre, il attaque les jésuites anglais ct contribue à les faire condamner par la Sorbonne. Les jésuites, frustrés de leurs privilèges, ripostèrent : *Plainte apologétique de Γhistoire (fA n giclerre et Éponge j)our la défense des catholiques de ΓÉglise d'Angleterre.* Un bref d'Urbain VIII ramena le calme. Rapin, *op. cit,* p. 187, 210-223; Hennant, *Mémoires,* t i., p 6-20 Saint-Cyran saisit l'occasion de gagner des évêques à la cause, en défendant leurs droits contre les empiétements des réguliers et spécialement des jésuites. Le recueil de ses diverses publications parut en 1633 sous le titre de *Vlndiclæ facultatis Parisiensis, auctare Petro Aurelio theologo,* ln-4", Paris, 1633. L'ouvrage fut réimprime en 1642, par ‹ ordre et aux frais du clergé gallican » sous le titre de *Petri Aurelii opera, fussu et impensis cleri gallican!, denuo In lucem edita,* Paris. 1642, avec un éloge enthousiaste composé par Godeau, évêque de Vcnce. Cognct, *Antoine Godeau, évéque de Grasse et de Vence,* in-8·, Paris, 1900, p. 128-131. En 1656, l'assemblée du clergé revint sur sa décision et désapprouva formellement l'ouvrago» Rupin, op. *cit.,* p. 281-294; Sainte-Beuve. op. *at.,* p. 314-321; Lafcrriére, p. 79-85

Les adversaires des jansénistes ont fait remarquer le parfait à-propos de ce pseudonyme de *Petrus Aurelius :* Saint-Cyran voulait réformer la discipline ct prit le *prénom* de saint Augustin; Jansénius qui voulait réformer la doctrine de l'École sur la grâce donna pour titre ά son ouvrage le *nom* d'Augustin.

Pendant ce temps, Jansénius fut envoyé en Espagne pour défendre auprès du roi les droits de l'université de Louvain contre les jésuites qui, contrairement aux privilèges de l'université· voulaient enseigner la philosophie dans leur collège. Des lettres envoyées à Saint-Cyran de Madrid (mal 1626 Λ février 1627) montrent les dtfficultés qu'il rencontra; durant ce séjour, il relut saint Augustin ct étudia scs deux disciples saint Prosper ct suint Fulgencc Il dut repartir précipitamment en février 1627 ct scs réticences dans les lettres qu'il écrivit alors laissent soupçonner qu'il prononça des paroles Imprudentes relativement ù ses projets : Il s'enfuit, dit-on, pour éviter l'inquisition, Plnthcreau, *op. cil.,* p. 63-73.

Revenu à Louvain, Il travailla plus activement que jamais : il aurait voulu vivre « au temps de Josué pour doubler les soleils; ou du moins changer de climat avec les grues, pour voler aux endroits où les Jours ont quinze ou vingt heures. · H se lia d'amitié avec Liberl Frontont ct Henri Calenus, archidiacre de Malines dont Ici relations avec Farcne^ftque pouvaient lui être d'un grand secours. Ses lettres nous apprennent qu'il commença à rédiger I'*Augustinus* en 1628; en février, il écrit à Saint-Cyran qu'il sera bientôt « au bout de l'histoire qui est le moins principal · (c'est la P· partie de *ΓAugustinus);* d étudie l'histoire des ennemis d*· Pilmot et il avoue, à mots couverts, que celle Histoire des pélaglens n'est, en réalité, à ses yeux, que l'histoire des pacuvistes (jésuites). Cependant il rencontre de grosses difficultés et il semble parfois tenté de tout abandonner. Lorsque le P. Giblcuf, oratoricn publia son écrit *De libertate Dei et creaturae,* 1629, Jansén us demande à Saint-Cyran (23 mai 1629) si le livre du Sémlriste (oratorien) * renferme toute la matière de Pilmot, tellement qu'il put suffire à tout car cela étant, pour le dire sincèrement, j'en serais aise et Je me déporterais du grand travail que je vois qu'il faudra prendre devant que d'achever la composition. ·

Mais encouragé par Saint-Cyran, il sc remet à l'œuvre et constate que le public est intrigué, · car il ne sait rien, sinon en général que je me romps la tète à Séraphi (saint Augustin) · (29 juin). D'ailleurs le livre du P. Gibieuf ne le satisfit point : Il le trouva « fort philosophique, ressentant grandement l'École Porristiquc (des Jésuites) · (21 septembre, 7 décembre 1629) Bientôt il envoie à Saint-Cyran le catalogue des matières traitées par Boèce (lui-même), 27 mars 1G30. Mais encore une fois, il est oblige d'interrompre son travail, car Il vient d'être désigné pour remplacer Jean Paludamus (Des Marcts) professeur d'Écriture sainte, mort en février 1630. C'est de cette époque qua datent plusieurs écrits de Jansénius sur ΓÉcriture sainte.

D'autre part, comme des ministres protestants de Bois-le-Duc défendaient publiquement des thèses calvinistes, l'archevêque de Malines demanda à Jansénius de répondre à leurs écrits (1630). Jansénius dut céder, mais Il se contenta de montrer que les min stres n'avalent aucune mission pour réformer l'Église, puisqu'ils étaient eux-mêmes hors de l'Église. il composa *VAntidote contre les Poisons : Alexipharmacum cicibas Sylue-Ducensibus propinatum adversus ministrorum suorum fascinum.* Jansénius combat les principes de la Réforme et établit la vérité de la religion catholique par l'argument de prescription. Il relève le défi des ministres et leur offre de discuter dans une conférence libre ct publique. Les ministres refusèrent, mais l'un d'eux, Gisbert Voet, répondit par quelques remarques auxquelles Jansénius répliqua par un nouvel écrit : *Notarum spongia quibus Alexipharmacum civibus Sylvie-Ducensibus nuper propinatum aspersit Gisb. Woelius* Jansénius y étudie plus longuement les qualités de l'Église catholique, la succession des évêques, les rites de l'Église romaine, la visibilité ct rtnfadliblilé de l'Église établie par Jésus-Christ, la vocation et la mission des apôtres. Dans ces deux écrits, Jansénius s'appuie surtout sur l'autorité de saint Augustin. *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du XV!P siècle, partie seconde, des auteurs qui ont fleuri depuis t630 jusqu'à 1650,* Paris, 1708, p. 109-117.

Ce fut tout. Jansénius laissa Λ son ami, Libert Froment, qui lui succéda en 1636 dans sa chaire d'Ecrlturc sainte, le soin de répondre au gros volume du ministre Voet. Lui, se remit ù la composition de l'*Augustinus* qu'il n'avait d'ailleurs Jamais interrompue.

En 1631, Jansénius publia le *Mars Gallicus.* Voici à quelle occasion. Après la prise de La Kochelle en 1629, Louis XHI licencia quelques-uns de ses soldats qui olïrirent leur service au prince d'Orangc alors en lutte contre le roi d'Espagne. Quelques soldats et officiers passant à Louvain, voulurent se confesser, mais des inenibres de l'université deLouvaln auxquels

Ils s'adressèrent leur reprochèrent d'avoir combattu avec des hérétiques contre leur souverain légitime catholique; on leur refusa l'absolution et une assemblée de docteurs décida qu'on ne recevrait à la participation des sacrements, mémo à l'article de la mort, aucun soldat qui aurait combattu contre le roi, A moins qu'il ne renonçât expressément A son engagement. Quelque temps après, le roi de France fit alliance avec la Suède, par une ligue défensive et offensive, contre la Maison d'Autriche. Les Espagnols attaquèrent vivement cette conduite. Un docteur de la faculté de théologie de Paris, théologal de l'Églisc de Lyon, Bésian Arroy, publia en 1634 les *Questions discutées sur la justice des armes des rois de France, sur les alliances avec les hérétiques ou infidèles et sur la conduite des gens de guerre,* ln-8·, 1634. L'auteur s'appliquait à justifier cette alliance avec les protestants contre la Maison catholique d'Autriche par le fait que celle-ci avait usurpé l'empire, lequel, de droit, depuis Charlemagne appartenait aux rois de France; il mettait en relief les prérogatives des rois de France et la Justice des armes du roi qui ne faisait que défendre ses droils et son état. Sur Bésian Arroy, voir la notice publiée par L. Bertrand dans le *Bulletin historique du diocèse de Lyon,* 1902; un extrait a été Imprimé à part.

L'écrit de Bésian Arroy se répandit en Flandre. Jansénlus fut sollicité d'y répondre : il hésita d'abord, mais sur les instances de l'archevêque de Malines et du président Rose, · un Espagnol renforçé, tout Flamand qu'il fûl ·, il accepta. Ce tut le *Mars Gallicus seu de justitia armorum et jeederum regis Galliee,* ln-12, s. 1., 1635, qu'il publia sous le pseudonyme de *Alexandri Putritii Armacani.* L'ouvrage est longuement analysé par Lcydecker, *De historia Janseniana, ibrl VI, quibus de Cornelii Jansenii oita et morte, nernon de ipsius et sequacium dogmatibus disseritur,* Utrecht, 1695, p. 80-118. Jansénlus souligne, en les exagérant, les cruautés des rois de France de la première race, les entreprises sacrilèges sur l'Église et la religion des rois de la seconde racc; il attaque les prérogatives de la royauté et trace une satire violente des rois de France depuis Clovis Jusqu'à Louis XIIL de la loi salique, du titre de roi très chrétien, du pouvoir de guérir les écrouelles; dans la 11· partie. Il montre l'injustice et l'impiété de l'alliance faite par les rois de France avec les princes protestants d'Allemagne, le roi de Suède et les Hollandais; il décrit les autels renversés, les choses saintes profanées. Il va «Jusqu'à ce dernier comble d'effronterie d'appeler Louis XIII, ce prince dont les moeurs étaient si pures et la vie si sainte, l'auteur de toutes les abominations qui se sont commises en Allemagne et l'usurpateur de la religion, enfin de faire passer les Français pour des monstres, non pas d'hommes mais de crimes les plus pleins d'horreurs. · Rapin, op. *cit.,* p. 302.

L'ouvrage eut plusieurs éditions et fut traduit en français en 1637 par Charles Hersent sous ce titre : *Le Mars Français ou la guerre de France en laquelle sont examinées les raisons de la justice prétendue des armes el des alliances du roi de France, mises à jour par Alexandre Patricius Armacanus théologien,* in-8·, 1637. La traduction fut condamnée par ΓAssemblée du clergé comme « propre à troubler la paix publique et à révolter les sujets contre leu* souverain, sous le malin prétexte d'un schisme imaginaire · Bésian Arroy. de son côté, répondit par un nouvel écrit : *Le Mercure Espagnol ou Discours où sont contenues les rrponses /altes a un livre intitulé : Mars Français dont routeur a pris le nom siipivsé de Patrice Armacan et le /aux nom de théologien,* in-8·, 1639.

Sur ces entrefaites, Georges Chamberlain, le sixième tvêque d'Ypres, était mort le 19 décembre 1634. Lo 14 avril 1635, Jansénlus (ni proposé en première ligne pour lui succéder par les évêqpvs et le conseil d'Élal. Le roi d'Espagne, en sa qualité de comte de filandre, avait le droit de nommer les évêques sous réserve d'institution par le pape. Le gouverneur des Pays-Bas n'envoya la proposition des évêques cl du Conseil d'état que le G octobre 1635 à la cour de Madrid, qui nomma Jansénlus le 28 octobre 1635, Jour anniversaire de sa naissance. Le pape Urbain VIII confirma la nomination royale par la bulle du 21 Juillet 1636. Jansénlus prit possession de son siège par deux procureurs le 18 septembre el fut sacré le 28 octobre 1636 à Bruxelles par Jacques Boonen, archevêque de Malines, assisté d'Antoine Triest, évêque de Gand, et d'Engclbert du Bols, évêque de Namur; il fit son entrée solennelle le 30 novembre 1636. Il prit comme devise: *In veritate et charitate.*

Il sembla, à cette occasion, se réconcilier avec les Jésuites qui, le Jour de son entrée Λ Yprcs, lui firent une épithalame citée par Leydrckcr, *op, cil.,* I. Il p. 116 118 *(peulisunt in amore dures).* Rapin dit plus simplement, p. 357. que Jansénlus n'eut pas le temps de penser à eux. tellement il était occupé par l'impression de son *Augudinus* qu'il préparait dans le plus grand seciet, p. 357-359, car il redoutait une condamnation, avant la publication de son ouvrage.

Cette opiniâtreté dans le travail épuisa les forces de l'évêque qui mourut le 6 mai 1638, de la peste probablement. Il succombait après dix-huit mois seulement d'épiscopat. Il montra de grands sentiments de piété sur son lit de mort, Il se confessa, reçut le viatique et l'exlrême-onctlon. Il cédait son écrit à son chapelain Reginald Lammée qui l'avait aidé dans son travail, à condition toutefois qu'il se concerterait avec se deux amis Libert Fromont et Henri Calenus, pour le faire Imprimer; enfin une demi heure avant sa mort, à son testament Il ajouta un codicille par lequel il se soumettait à l'avance aux décisions de l'Église en fils obéissant. Cf. plus loin, col. 344.

Beaucoup d'auteurs ont contesté l'authenticité et surtout la sincérité de ce testament. Rapin, *op. cil.,* p. 370-372; Fuzet, *Les jansénistes du XVIP siècle: leur histoire et leur dernier historien, Saintc-Beuoe,* p. 62, regardent ce testament comme une suprême hypocrisie; de même, le baron Surmont de Volsberghe, d'accord avec un des derniers historiens de Jansénlus, M. Alphonse Vandenpeerebooin, volt, dans ce testament, une pièce apocryphe ou du moins interpolée en grande partie.

Cependant, déjà le P. Duchesne, *Histoire du botanisme,* p 342-344, bien que peu favorable à Jansénlus, raconte un fait Intéressant qui rend cette soumission assez vraisemblable. Jansénlus aurait voulu gagner à sa cause le célèbre François Sylvius (Dubois), docteur et professeur à l'université de Douai. Celui-ci, sincèrement soumis à Rome, aperçut très vile que Jansénius faisait fausse route; il tenta de lui ouvrir les yeux, mais l'évêque mourut trop tôt. Peut-être cst-ce à Sylvius qu'on doit la lettre de soumission écrite par Jansénlus au pape Urbain VIIl lettre ▮ contenant la dédicace de son livre Intitulé *Augustinus* » et qui fut supprimée, dlt-on par scs exécuteurs testamentaires· Quoi qu'il en soit, les derniers travaux de M. Callevaert et de P. Nols laissent croire que peu de temps avant sa mort, Jansémus écrivit vraiment une épllrc dédicatolre de son *Augustinus* qui confirme les sentiments de soumission déjà exprimes dans Γ*Augustinus* en plusieurs endroits et dans son testament, qu'il fut sincère dans celle soumission el, que, par suite, il y a lieu de croire, que, s'il eût vécu au moment où l'*Augustinus* fut condamné par Rome, Il sc serait soumis. Bref, Jansènlus n'eût pas ‹ lé janséniste. *Cornélius Junsénius éoéque d* Yprès, ses derniers moments, sa soumission au*

Saint-Siège d'après des documents inédit· Étude de cri· tique historique, par des membres du Séminaire d'hls-tolre ecclésiastique établi à l'université de Louvain. ln-8·, Louvain, 1893.

Même après ces savants travaux, la question n'est pas complètement élucidée: d'ailleurs la solution de ce problème ne change rien *h* lu nature intrinsèque de *['Augustinus* qui reste ce qu'il est, un livre contenant des propositions hérétiques, lors même que Jansénlus ne serait pas un hérésiarque.

2° *Écrits. — Oratio de interioris hominis reformatione,* 1627, traduit en français par Arnauld d'Andllly; *Alexipharmacum pro civibus Sylvæ-Ducenslbus adversus ministrorum suorum /oscinum, seu Responsio brevis ad libellum eorum provocatorium,* Louvain, 1630; *Spongia notarum quibus Alexipharmacum aspersi/ Gisberius Vcelius,* ln-8·» Louvain, 1631, in-12, 1661, ln-4·, 1666 ; *Teirateuchus sive Commentarius in quatuor Euangelia,* in-4·, Louvain, 1639; *Pentateuchus sive Commentarius in quinque libros Moysis,* in-4·, Louvain, 1641; *Analecta (n Proverbia, Ecclesiaslen, Sapientiam, Habacuc et Soplvmiam,* in-4·, Louvain, 1614. Enfin les deux ouvrages les plus célèbres : *Alexandri Patricii Armacani theologi Mars Gallicus seu de /usiitia armorum et fœJerum regis Galllæ libri duo,* in-4·, 1635, traduit en français par Charles Hersent, en 1637; puis l'œuvre la plus connue et dont nous parlerons longuement *['Augustinus,* publié à Louvain en 1640, ù Paris en 1641 et à Rouen en 1643, ln-fol, en 3 tomes

II Publication de l'Augustinus. — L'année 1638 fut pour le jansénisme un vrai désastre. Jansénlus mourait le 6 mal; Saint-Cyran était emprisonné à Vincennes, par ordre de Richelieu, le 14 mal; ΓInstitut du Saint-Sacrement, si cher ù Saint-Cyran, était fermé le 16 mai, enfin le 5 juin, les Solitaires établis Λ Port-Royal de Paris devaient se retirer à Port-Royal des Cliamps. L'œuvre de la réforme de ΓÉglise entreprise par les deux amis, semblait mort-née. Mais on avait mis en sûreté les papiers importants et il restait des protecteurs puissants qui, en France, allaient remuer ciel et terre pour délivrer Saint-Cyran et, en Flandre, achèveraient l'impression de *['Augustinus,* déjà commencée en secret.

Libert Fromond, recteur magnifique de l'université, et Henri Calenus (VanCœlcn), chanoine de Malines, exécuteurs des dernières volontés de Jansénlus, confièrent l'écrit ù l'imprimeur Jacques Zegers.avec toutes les précautions possibles pour que le public ignorât la cliose. Mais, d'après Gcrberon, *Histoire générale du jansénisme,* t. i, p. 11-26, et d'après le P. Rapin, *Histoire du jansénisme,* p. 419-417, les jésuites apprirent qu'on imprimait un ouvrage qui ne les épargnait pas. Malgré les Interventions des jésuites qui rappelaient les décidions de Paul V défendant la publication de tout traité sur In grâce sans l'approbation de Γ Inquisition; malgré l'opposition de l'Internonce de Bruxelles, Paul Stravius, qui avait reçu de François Barbcrinl, cardinal-ncvcu, l'ordre d'empêcher cette publication; malgré In défense de l'université de Louvain, et tandis qu'on délibérait, l'impression de l'ouvrage s'acheva sous les auspices de Ferdinand d'Espagne, cardinal Infant, gouverneur des Pays-Bas, Λ qui l'ouvrage était dédié, sous In protection du roi d'Espagne luimême dont on avait obtenu le privilège dès 1635 el celle de l'empereur qui avait accordé le privilège le 13 février 1640. L'ouvrage parut en IC 10 à Louvain avec les approbations des censeurs des livres, Henri Calenus et Jacques du Pont, qui recommandaient *['Augustinus* comme l'expression exacte et fidele des sentiments de saint Augustin.

L'ouvrage arriva bientôt Λ Paris où 11 était Imprimé dès 1641 avec les approbations enthousiastes de cinq docteurs : Bachelier Juge Pouvrage en ces termes : *eruditum, sanum, nec usquam a regula Eccleslæ caiholicit up<>stoluse et romarue dissentit;* pour Le Féron, *sapit in omnibus orthodoxiam Ecclesiae catholiese;* pour Fleury, l'écrit est *suo titulo dignissimum atque in eo nihil haberi contrarium doctrlrue;* pour Beaubornais, l'œuvre est si belle *ut auslm dicere vix aliquem a beati Augustini temporibus exfltlsse qui naturae stantis ilrex, lapsu· vulnera, et gratiae per Jesum Christum liberatricis naturam, efficaciam, necessitatem penitus viderit erudlllusque explicarit;* enfin, Molln déclare: *Orthodoxae fidei congruere et germanam sancti Augustini doctrinam continere ceperimus.* L'édition de Rouen, 1643 reproduit les memes approbations.

Saint-Cyran, dans sa prison, fut l'un des premiers qui lut, ou probablement» relut l'ouvrage : Il trouva qu'il manquait un peu d'onction, mais ll n'hésite pas Λ déclarer qu'après saint Paul, et saint Augustin, aucun docteur n'égalait Jansénlus; ce serait « le livre de dévotion des dentiers temps. .. ll durerait autant que l'Église · et « quand le roi et le pape se joindraient ensemble pour le ruiner, Il était fait de telle sorte qu'ils n'en viendraient Jamais à bout. » Lancelot, *Mémoires,* t. i, p. 107, L'ouvrage soulevait des · difficultés indécises », *Lettres à Arnauld,* août 1641, mais l'ensemble était parfait La grande habileté de Jansénius était d'avoir suivi pas à pas saint Augustin

René Rapin, S. J., *Histoire du jansénisme depuis son origine jusqu*en 1644,* éditée par Domenech, In-8·, Paris, 1861 ; Sieur de Préville (Pinthereau, S. J.), La *naissance du jansénisme découverte à Mgr le chancelier,* In-4·, Louvain. 1654; du même. *Le progrès du Jansénisme découvert à Mgr le chancelier,* in-8·, Avignon, 1655; F Du Vivier (Ger boron), *Lettres de Cornélius Jansénlus évêque d* Yprès, avec des remarques historiques et théologiques,* In-8·, Cologne, 1702; Godefroi Herman!, Mémoires *sur Γhistoire ecclésiastique du* XΓ/Z·*siècle* (1630-1663), édit. Gazier, in-8·, Paris, t. I, p. 102-100; HIleau, *Relation juridique de ce qui Yest passé* d *Poitiers touchant la nouvelle doctrine des jansénistes,* in-8·, Poitiers, 1654 (la Bibliothèque nationale de Paris possède un exemplaire qui contient des notes manuscrites curieuses, Ld·, 189) ; P. Sauvage, S. J., *La réalité du projet de Bourg-Fontaine démontrée par rexécution,* 2 In-12. Parts, 1757 ;rèédltè par Feller, S. J.enI787;Dom Clémencet, *La vérité ei l'innocence victorieuses de la calomnie ou huit lettres sur le projet de Bourg-Fontaine,* 2 in-8·. Parts, 1758 ; Moise Dubourg, S. J., *Le jansénisme foudroyé par la bulle du pape Innocent X, et Fhlstoire du jansénisme, contenant sa conception, sa naissance, son accroissement el son agonie,* In-12. Bordeaux 1658; Duchesne, S. J., *Histoire du Balanisme, ou de fhêrésle de M. Baius,* avec des notes chronologiques suivie de pièces justificatives, In-4·. Paris, 1731, p. 309-320; J. Vr. Foppcns, *bibliotheca Belgica sloe vimrum in Belgio olla scriptisque illustrium catalogus tibrorumque nomenclatura,* in-I·, BruxeUes, 1739, t. 1. p. 204-209 ; J. Laferrlère, *Elude sur J, Duoergler de Hauranne, abbé de Salnl-Cyrun,* tn-8·, Paris et BruxeUes, 1912; *Lettre de M. Jansénlus, évéque tTYpres au pape Urbain VIII contenant la dédicace de son livre Intitulé Augustinus,..,* In-12, Paris, 1666; Alph. Vandenpeerebooru, *Cornélius Jansénlus, septième évêque d*Ypres: sa mort, son testament, ics épitaphes,* In-8·, Bruges, 1882; Callevaert et Nols, *Jansénlus, éiéque d* Yprès : ses derniers moments, sa soumission au Saint-Siège d'après des documents Inédits,* In-8*, Louvain. 1893.

II. ANALYSE DE L'AUGUSTINUS. — Tout le Jansénisme se ratlaclcà *['Augustinus* qui en renferme la substance. Aussi il Importe de faire de cet ouvrage une analyse détaillée, afin d'en faire connaître le contenu exact. Beaucoup de ceux qui le citent n'ont pas eu le courage et la persévérance de le lire avec soin; beaucoup avec Salnl-Bcuve, se sont contentés d'affirmer « la beauté sinon dantesque, du moins millonnlenne du gros iη-follo en trois tomes * et n'ont pas même tenté, comme lui, de le « labourer en bien des sens, en bien des pages. · Pour bien mettre en relief la doctrine

de Jnnsénlus, j'ai cru que le meilleur moyeu est dc le suivre pas â pas. livre par livre, chapitre par chapitre, et de supprimer seulement les répétitions Inutiles qu'on rencontre souvent dans cet ouvrage mal composé. Je citerai toujours l'édition de Rouen qui me paraît être la plus répandue. Elle n pour litre : *Cornelii Jansenti episcopi Iprensts AUOüStih'üS seu doctrina saneti Augustini de humana.* nalu f ît sanitate, eegrltudine, medicina adversus Pelagiunos et Massilienses tribus tomis comprehensa,.. Accessit huic editioni tractatus F. Florentit Conrit, archieptscopi Thuainensis de statu parvulorum sine baptismo decedentium juxta sensum B. Augustini, Bothomagl, sumptibus Johannis Bertheiin,* 1043 *Cum privilegio et approbatione.* En voici le sommaire: T. i : Histoire du pélagianisme (col 331). — T. n : Grâce du premier homme ct des anges ; nature déchue, pure nature (col. 340). — T. m : La grâce du Snuvcur: L. I, Grâces de l'intelligence, la loi (col. 373) ; L. Il, Grâces de la volonté (col. 380) ; L. HI, Grâce suffisante (col. 388); L. IV, Nature ct essence de la grâce (coi. 399) ; L. V, Effets de la grâce (col. 404); L. VI el VII, Libre arbitre (col. 411); L. VIH, Grâce ct liberté (col. 424;) L. IX, Prédestination des anges ct des hommes (col. 431) ; L. X, Réprobation (col. 441).

I. Histoire du Pélagianisme. — Le t. itr est consacre tout entier à l'histoire du pélagianisme ct du scmi-pélagianisme, comme l'indique le litre luimême, *in quo hicrcses et mores Pelagii contra natures humana sanitatem, ægritudinem et medicinam ex s. Augustino recensentur cum duplice indice rerum el S. Scripturit.* JansénIjs attache une importance capitale â cette partie historique de son travail. D'après lui, les théologiens récents, pour défendre leurs propres opinions, attribuent aux pélaglcns ct aux semipélagicns des doctrines qui leur sont étrangères, et, par contre, suppriment des thèses qui sont fondamentales.

D'autre part, il y a une connexion étroite entre les diverses parties dc l'erreur pélagienne, au point que, si on en laisse passer la · moindre racine à peine perceptible à des yeux dc lynx, tout le pélagianisme rcnaît avec ses dogmes pestilentiels · Enfin l'enseignement même de saint Augustin devient inintelligible tans la connaissance exacte des erreurs qu'il a combattues. C'est pourquoi, avant tout, il veut découvrir tous les détours dc cette hérésie subtile qui se dissimule soigneusement et « exposer au soleil le serpent ténébreux arraché â sa cachette, afin que personne se promenant dans les champs de la doctrine ne soit mordu par le serpent caché sous l'herbe. · Jansénlus n'hésite pas à dire que quelques docteurs insuffisamment instruits des subtilités pélagiennes ont écrit des ouvrages remplis dc cette erreur et regardés cependant comme très catholiques.

Le t. 1·' de l'*Augustinus* comprend huit livres. Le I·' livre raconte l'histoire dc Pelage, dc scs écrits, dc ses polémiques, de scs condamnations et fait connaître scs principaux disciples : Julien d'Éclanc ct Célvstius; H montre la diffusion rapide du pélagianisme et la première transformation dc cette hérésie qui donne naissance au scmi-pélagianisme; en du il énumère les ouvrages dc Cassicn etdeGennade dans lesquels se dissimule le scmi-pélagianisme ou, comme H dit, l'erreur des Marseillais

Le l. 11, expose les dogmes pelagicus qui concernent la nature du premier homme ct spécialement sa liberté. D'après Jansvnius. Pelage regarde la liberté de contradiction ct dc contrariété comme un élément constitutif de la nature humaine; par suite, cette liberté est inamisslblc, c. il. Donc, après le péché originel, comme avant, l'homme jouit d'un libre arbitre complet qulle rend maître dc toutes se· actions, c. in; il a le pouvoir absolu de modérer ct d'apaiser tous ici mouvements de son âme, même les mouvements Indélibérés qu'elle peut rendre bons ou mauvais, c. iv, car, il y a, en lui, des semences naturelles de vertu. Par cette doctrine, Pélagc se rattache au *Perlarchôn* d'Origêne, c. v. Par les seules forces de sa nature, l'homme peut, s'il le veut, ne pas pécher et faire le bien et il a le pouvoir d'accomplir tous les commandements. c vi. En fait, Pélagc, ne reconnaît en Adam aucune grâce. D'eu le créa comme il est aujourd'hui dans le sein dc sa mère, sans vertu ct sans vice, suns grâce et sans péché, c vu. Par son Intelligence, il peut, comme avant la chute, arriver à une connaissance naturelle du bien et du mal, c. vm. L'homme n'a donc pas été créé vraiment dans l'état dc grâce; Dieu ne lui a donné qu'une grâce actuelle externe, la loi, c. ix. La concupiscence existait avant le péché originel, car elle est naturelle à i'homine et elle est la voie par où le péché est entré en lui, c. x, alors que, d'après saint Augustin, la concupiscence est la peine du péché, c. xi. Avec la concuspiscencc, Adam éprouvait lu pudeur et lu honte, c. xn. Dc même, lu mort ct les autres misères dc ccttc vie existaient avant le péché, c xiii, xiv. En somme, Adam, avant son péché, était dans le même état que sa postérité actuelle.

Le l 111 étudie les dogmes pélaglcns relatifs ù lu nuture déchue el corrompue. Pélagc nie le péché originel et, au nom de la raison et dc la philosophie Il rejette les textes de l'Écrlturc que l'on cite pour prouver l'existence de ce péché· Tout péché, en effet, suppose la violation d'un précepte connu et la liberté : on ne peut Imputer un péché à celui qui n'est pas libre de l'éviter; autrement. Il faudrait attribuer â l'enfant tous les péchés commis par ses parents. Jansénius trouve chez Pélagc ct chez Julien douze arguments contre l'existence du péché originel, c. in, cl quinze absurdités, c. iv. Les pélaglcns sc font les hérauts, les prédicateurs de la concupiscence qui n'est point mauvaise en elle-même: en effet, elle n'est, disent-ils «qu'un mélange de semences, un appétit naturel, la chaleur génitale, la puissance ct la vigueur des membres, lu virilité, » c. v. Sans doute, il peut y avoir des habitudes mauvaises qui sont « la loi en nos membres · comme dit saint Paul. c. vi, mais la concupiscence, en elle-même, est plutôt bonne, c. vu, ainsi d'ailleurs que les autres passions, c vin, ix. Il faut seulement en surveiller l'usage afin d'éviter les excès, c. x. Les mouvements des passions charnelles, le plaisir que l'on trouve à manger ct à boire, à sentir les bonnes odeurs, à entendre de beaux sons, à voir de beaux spectacles, les voluptés des richesses et dc l'abondance, tout cela est bon cl louable ct on peut en jouir jusqu'à la satiété comme de biens naturels, c. xi.

De môme, l'ignorance des enfants vient dc la nature ct n'est point une punition du péché, c xn, el l'ignorance Invincible des adultes n'est jamais coupable, c. xm. La mort cl les autres misères sont naturelles, car elles découlent dc la constitution humaine elle-même; la mort n'est point une peine du péché, même pour les enfants qui meurent dans le sein de leur mère, c. xiv, xv.

Ainsi le péché d'Adam n'a vraiment nui qu'à lui-même; Adam n'a nui à sa postérité que par son mauvais exemple, c. xvi. Par suite, les enfants naissent dans l'état naturel ct les hommes conservent une pleine liberté d'indifférence, bien qu'ils soient Ignorants; tout mal physique ou spirituel proprement dit est écarté d'eux, c. xvn; au contraire, ils sont comblés de biens, c. xvni. C'est pourquoi les enfants qui meurent avant le baptême obtiennent la vie éternelle, la béatitude naturelle, mais non point le royaume des deux, c. xix. Quelques théologiens prétendent même que les ; élaglens leur accordent la béatitude

de lu vision béntifique, mais JansénniH, après avoir exposé et discuté leurs arguments, déchire que cette opinion n'est point d'accord avec la thèse fondamentale des pélagiens; les enfants naissant dans un état naturel, ne sauraient atteindre la béatitude surnaturelle» c. xx-xxm Les adultes Infidèles qui vivent moralement bien arriveront nu royaume des deux sans le secours dc la foi el de la grûc'i Intérieure, parce qu'avec la seule connaissance naturelle de Dieu, ils ont conservé la justice morale par la loi de nature ; s'ils ne connaissaient pas Dieu par les lumières de lu raison, ils ne pourraient point arriver au royaume des deux, car, pour y parvenir, il faut avoir la connaissance naturelle du vrai Dieu, mais ils pourraient obtenir la béatitude naturelle, pourvu qu'ils aient observé la morale naturelle, c. xxiv.

Au l. IV, Janscnlus aborde le problème philosophique dc la liberté et du péché et il étudie les dogmes pélagiens concernant les forces naturelles de l'homme. Dans une courte préface, il souligne l'opposition radicale dc la thèse pélaglcnnc avec le dogme catholique exposé par saint Augustin et dont il parlera lui-même aux I. M1 et Mil du t. ni.

D'après Pélagc, le péché suppose une indifférence complète entre le bien ct le mal; pour qu'un acte soit péché, H faut que l'homme ait pu le faire ou s'en abstenir; le péché suppose la liberté dc contradiction ct de contrariété. Chez l'homme déchu, la nécessité de pécher ne saurait exister, car on ne peut lui Imputer une action qui n'a pas été libre, c. i; chez lui, il n'y a point d'inclination au péché, c. n, ct Dieu ne peut Infliger, comme punition du péché, une facilité à pécher, c. ni; seules, les mauvaises habitudes personnelles créent des difficultés pour faire le bien, c. iv cl on ne peut même pas concevoir un péché qui sérail lu punition d'un autre péché, c. v. car Dieu, souverainement juste, ne peut infliger â l'homme, en punition d'un péché passé, une Infirmité naturelle qui Tinclinerait au mal; sans doute,sans la foi en Jésus-Christ, l'homme ne peut faire d'oeuvres surnaturelles, mais il peut faire des œuvres bonnes, steriles pour le ciel. c. vi.

C'est ainsi que, dans la nature humaine, se trouvent les germes des vertus que Dieu y a déposées; c'est la liberté elle même qui constitue ces germes dc vertu Par lâ,Pèlnge se sépare des séml-pèkigiens qui admettent, dans l'homme déchu, des restes de sa première innocence ct qui avaient besoin de la grâce. Jansênius, en opposition â ces deux hérésies, résume en quelques mots la doctrine dc saint Augustin : tout bien se fait par la grâce médicinale de Jésus-Christ, qui diffère essentiellement de la grâce d'Adam innocent en ce qu'elle fait vouloir ct faire, tandis que la grâce d'Adam était soumise Λ la volonté, c. vu. A l'invcisc, Pélagc trouve même chez les infidèles dont H fait l'éloge, c. vin, ces semences naturelles qui se développent cl produisent les vertus morales sous l'influence dc la volonté obéissant à la loi.

Par elle-même, continue-t-il, l'intelligence humaine peut arriver à la connaissance parfaite du vrai ct ù lu distinction du bien ct du mal; par elle-même ct par scs seules forces, la volonté peut arriver â la vertu dans l'accomplissement parfait des actions que l'intelhgincc a montrées conformes ù la loi Ces deux facultés, par leurs forces naturelles, peuvent connaître le vrai Dieu, l'aimer, lut rendre le culte convenable el t'honorer comme Il faut. c. ix ; elles peuvent arriver â In pratique de toutes les vertus cardinales, car ces vertus supposent seulement une lumière qui permette dc les connaître et une force suffisante pour faire ce qui est connu comme devoir. c x; ainsi lu nature peut atteindre la vraie justice, lu vie éternelle el le royaume dc Dieu, c. xi ; elle peut produire la penitence et ramener Λ la Justice naturelle qu'on aurait perdue, c xn ; elle peut vaincre les mauvaises habitudes el triompher de la violence des passions, c. xm Par son libre arbitre, l'homme peut, s'il le veut, ne point pécher et arriver ù la perfection, après avoir surmonté toutes les tentations, c. xrv. Par suite, le» fidèles ne sont pas tenus dc prier afin d'obtenir de Dieu la victoire sur les tentation· et le pardon de leurs péchés, puisqu'ils peuvent triompher des tentations les plus violentes dc la chair rt de la concupiscence avec les seules forces dc leur libre arbitre, c. xv. L'homme peut ainsi éviter le péché, parce que sa nature n'est point affaiblie ; Dieu ne saurait lui Imposer des commandements impossibles â remplir ; d'ailleurs, une tentation insurmontable supprimerait la possibilté même de pccher, c. xn. Pelage, pour expliquer l'Écnture qui affirme que nul homme n'est son» pêché distingue entre é/re ct *pouDair être* sans péché ; il accorde qu'en fait l'homme n'est pas sans péché, mais qu'il pourrait être sans péché, s'il le voulait, c. xvn ; il affirme non seulement la possibilité, mais encore la facilité naturelle d'éviter tout péché, c. xvm Enfin,il enseigne, avec les stoïciens,l'apathie, l'impassibilité de la nature en face des passions les plus violentes et distingue l'impeccabllité du fait de pouvoir ne pas pécher ; *impeccantia et impeccabtlittu ;* il affirme la possibilité naturelle de pouvoir éviter le péché, bien qu'en fait on ne les évite pas tous. c. xix.

L'Église est composée des seuls justes et de ceux qui ne pèchent pas, c. xx, et les hommes parfaits dès ici-bas, deviennent égaux aux bienheureux et am anges, c. xxi. Par son libre arbitre, Phomnie devicn* l'égal de Dieu. C'est ainsi, conclut Janscnlus, que les pvlagicns développent un orgueil gigantesque; Ils placent l'homme au-dessus même dc Dieu, puisqu'une nature qui peut pécher ou ne pas pécher et qui remporte toujours la victoire est certainement supérieure â celle qui ne pèche pas, parce qu'elle est impeccable Comme Noé, « enivrés par un vin très pur, les pélagiens ont voulu revêtir la nature humaine d'orgueil ct ils l'ont mise honteusement à nu. »

En résumé, le pélagianisme repose sur deux erreurs fondamentales : une erreur sur la nature de la grâce qui s'identifie presque avec la nature; une erreur sur la manière dont agit la grâce qui reste toujours soumise â la volonté. Tout se passe â peu près comme si Adam n'avait pas péché.

Dans les deux livres suivants, Jansénius étudie l'évolution dc l'erreur pélaglcnnc dont il vient d'exposer Jes principes généraux ct les thèses capitales. Ces thèses s écartaient trop uu dogme catholique; pressé par scs adversaires. Pélage modifia sa doctrine au point de se rapprocher parfois du catholicisme le plus pur mais cependant, en dépit des apparences, il en diffère Cette évolution comprend quatre phases dont les deux premières sont peu importantes, puisqu'en réalité, elles ne sont guère que la reproduction de la doctrine elle-même. Ces deux premiers étals ne diffèrent que par le nom

L.V Le pélagianisme se confond, au premier Instant, avec le paganisme et la philosophie païenne; il ne prêche que la pure nature ci supprime la grâce, c. Dans la seconde phase, te pélagianisme parle, il est vrai, de grâce, mais Identifie la nature ct la grâce c'est le scmipuganisine qui exulte la nature ct le libre arbitre, qui sont des grâces accordées à tous les hommes : chrétiens, juifs, païens. C'est pour lutter contre celle (orme ou pélagiani»mcque saint Augustin composii le *De natura ct Gratta,* c. il.

Lu troisième phase est Beaucoup plus importante* c'est celle où le pefugimusme prend l'allure du judaïsme, c m a Xλ.\. Les seule* grâces accordées dans cet etul sont les commandcmvuts de Dieu ou la Loi dont Pelage fait un grand doge el elles seules

conduisent à la vio éternelle, c. ni, iv. Pélag» distingue trois états successifs du genre humain qui vit *sous ta nature, sous h lol, sous la grâce,* c. v; dans ccs trois états, le secours dc la grâce intervient, d'abord pour la rémission des péchés, c. vî, qui est produite spécialement par la fol au Christ, c. vn; la doctrine et l'exemple de Jésus-Christ constituent une autre grâce, c. vin, qui prend diffirents noms suivant les différents effets qu'elle produit : elle révéle la sagesse, elle ouvre les yeux, clic promet une récompense, elle découvre les embûches, elle Illumine, clic persuade, elle enseigne, c ix Pélagc d'ailleurs dit positivement que la grâce de Dieu n'est pas nécessaire pour tous les actes et ainsi il est en contradiction formelle avec la doctrine chrétienne, r. x. Les pélagiens distinguent le secours de *possibilité* qui forti île la puissance, dc sorte qu'elle puisse vouloir ou agir; le secours de *volonté* et *d'action* fait que la volonté ct l'action sont produites réellement; avec le premier, la volonté reste Indéterminée à vouloir ou à agir, elle est vraiment maîtresse de ses actes, elle commande; c'est le secours *sine quo* non dont parle suint Augustin; avec le second, la volonté est déterminée dans un sens; c'est le secours *quo fit actio.* Le premier peut être identifié avec la grâce suffisante des théologiens modernes; le second avec la grâce efficace, c. xi. Les pélagiens n'admettent que la grâce dc possibilité qui aide l'homme à *pouvoir* agir, mais ne le fait pas agir effectivement. Cette grâce de puissance, laissée ù notre disposition et dont la volonté se sert à son gré, seule,d'après les pélagiens, sauvegarde la liberté; aussi ils rejettent la grâce de volonté ct d'action comme Incompatible avec la liberté. Pour eux, en effet, la liberté est essentiellement Indifférente, *biceps, bicornis.* Est libre ce qui est rn notre pouvoir, or une action n'est certainement pas rn notre pouvoir, lorsque le secours nécessaire pour pouvoir dépend absolument delà volonté d'un autre: *hoc liberum est quod est in polestate; in potestate autem esse non potest, si deest ad/ulorium per quod potest et quod slbi dure non potest, sed tanquum gratia pure gra· ulla ab alterius pendet arbitrio,* c. xn. Par le fait que l'homme a été créé libre, il a reçu le pouvoir d'a-«lr ou dc ne pas agir, car, si pour agir, il a besoin d'un secours étranger sans lequel ll ne peut vouloir el qui lui est accordé comme une grâce purement gratuite, il n'est pas libre d'agir, c. xn. Bien plus, l'acte pour lequel le secours de cette grâce est nécessaire n'est point l'œuvre dc l'homme, mais l'œuvre de celui qui a donné le secours, c. xm Ce secours, s'il est nécessaire, supprime la liberté ct les moines d'Hadrumète l(clarent que, dès lors, les exhortations ct les châtiments sont Inutiles, puisque c'est la grâce seule qui ait faire le bien, c. xiv; ce secours produit la coaction et la nécessité, c'est le *fatum,* puisque la volonté est déterminée au mal, quand ce secours n'existe pas, ct iU bien, quand Dieu l'accorde, c. xv. Dc plus,puisque ce secours ne dépend que dc Dieu, il est inutile dc faire des efforts personnels; on tombe dans une sécurité dangereuse qui engendre la paresse; on supprime le mérite ct la récompense qui n'est duc qu'au mérite, c xvi. Ici Jansénius fait allusion â ccs théologiens modernes qui n'admettent que la grâce de possibilité, autrement dit, la grâce suffisante Saint Augustin, dit-il, n'a jamais parlé d'une telle grâce : Il n'admet, dans fêtât actuel, que la grâce médicinale qui réellement fait vouloir ct agir, c. xvn.

Ixs pélagiens trouvent le secours de possibilité interne *pour Γintelligence* dans la connaissance, les révélations et les illuminations, c. xvni, pour *la volonté* dans les circonstances et dans le concours général de Dieu sur toutes ses créatures, c. xix, xx; ce concours général suffit pour tous les actes naturels, ce · Vu »eoir, *e tenir debout, marcher, etc., c. xxi

En même temps que le concours général, les pêlaglcns, au dire de Janséntus, admettent dans cette troisième phase, la grâce habituelle, c. χχιι-χχνιι, pour effacer les péchés ct produire dans l'âme une vraie rénovation; c'est ce que prouvent les effets privatifs et positifs du baptême, par exemple, qui efface les fautes, procure le salut, restaure la nature, libère l'âme dc l'habitude du péché, c. xxin, ct cn même temps régénère et Illumine l'âme, lui donne la foi, lui procure la justification, la sanctification, la procréation spirituelle, l'incorporation au Christ, l'onction du Saint-Esprit, c. xxiv, la réconciliation avec Dieu, l'adoption spirituelle; elle fait de l'âme le temple dc Dieu ct nous rend héritiers et cohéritiers de Jésus-Christ, c. xxv.

Il est sûr, déclare Jansénius que, quoi qu'en disent certains théologiens modernes (Ici il attaque Suarez et Molina sans nommer ce dernier) les pélagiens admettent l'existence d'une grâce habituelle; sans doute, aucun acte ne dépasse les forces dc la nature ct du libre arbitre, mais cependant la grâce habituelle Intervient pour clfaccr les péchés ct combattre les tentations; alors elle agit conjointement avec la puissance même de la volonté, c. xxvi-xxvn. Les grâces actuelles augmentent la puissance de la volonté, mais le vouloir lui-même ct l'action ne dépendent que de la volonté *non ut voluntas ad actum suum victrice illa gradua delectatione flectatur,sed potius ipsi gradua quantum ad agere spectat aut non agere invicte dominelur.* La grâce actuelle Intervient, pour certains modernes, dans les mouvements indélibérés de la volonté pour l'exciter et la forti Hcr, mais sous le contrôle de la volonté. Les pélagiens ne rejettent point la grâce cn elle-même, mais seulement toute intervention dc la grâce qui détruirait Γ Indifférence dc la volonté,car cette Indifférence leur est plus chère que la pupille dc leurs yeux : *illam indifferentiam ad dominatricem arbitrii poteslatem ac nutum semper pelagiuni pupillis oculorum suorum habuere cariorem,* c. xxvni. D'après Jansênius, Pélagc n'a point, à cc sujet, changé sa doctrine après sa condamnation par le pape Zozline, c. xxix, xxx, quoi qu'en dise un habile homme qu'il ne cite pas, mais qui pourrait bien être l'abbé dc Saint-Cyran, lequel, en fait, soutient une opinion contraire.

L. VL L'étude dc la quatrième phase du pélagianisme occupe tout ce livre; c'cst le moment où l'hérésie prend figure dc seml-chrisllnnisinc. Par les forces de la nature ct sans la grâce, l'homme peut commencer les bonnes œuvres ct la grâce ne devient nécessaire que pour atteindre la perfection, c. u, au moins pour l'atteindre plus facilement, c. m. Cette grâce n'est point gratuite; clic u été méritée par le premier désir du bien qui est lu fol, la prière, la conversion, c. iv, v. Reprenant une thèse d'Origène, le pélagianisme rejoint le nestorianisme et va jusqu'à dire que c'est par les mérites de son libre arbitre que Jésus-Christ est devenu Dieu, c. vi. La prédestination elle-même n'est point gratuite, car le salut ne dépend que du libre arbitre, c. vu. L'homme naît sans vertu ct sans faute et Dieu veut le salut de tous. La grâce du Christ consiste tout entière dans sa doctrine et dans l'exemple de ses vertus, c. vm. Les pélagiens distinguent Γ*élection des mérites* par laquelle on est (lu d'après les mérites qu'obtient l'observation de la loi ct des préceptes ct *Γélection de la grâce* par laquelle gratuitement on est appelé au salut par la fol; mais, même dans ce dernier cas, l'élection est déterminée, cn quelque manière,par les mérites antécédents, c. ix. Quant à la prédestination, elle vient, comme la réprobation de la liberté humaine, et pour les enfants, de la prévi sion de ce qu'ils auraient fait, s'ils avaient vécu, c. x.

Les pélagiens ont Introduit dans l'Églisc la notion dc la nature pure, dit Jansénlus. Les enfanU naissent

Innocents ct les misères dc cette vie sont essentielles ù la nature humaine, elles ne sont point des punitions du péché. Les scolastiques disent que les enfants ne sc distingui it d'Adam que · comme un homme dépouillé s< distingue d'un homme nu ^*ttinquam spoliatus u mido:* ils n'ont, cn plus, que le péché par lequel a été perdue l'intégrité de l'institution première; Ils seraient nés avec la seule nature pure qu'ils ne différeraient pas dc l'état dans lequel ils naissent actuellement, c. xi.

Jansénius cherche les précurseurs de Pélagc ct il les trouve dans le prêtre Bu fin, le moine Évagre, dans Palladius, Jovlnlen, Prisciliien, les manichéens, les euchltcs, c. xii ; mais la principale source du pélagianisme est Origi ne, le père dc toutes les hérésies, par ses doctrines sur le libre arbitre, sur l'indifférence, la loi de nature ct la loi de Moïse, sur le mérite et la grâce, sur lu prédestination ct la vocation, sur le péché originel, c. χιιι-χνπ, La source plus éloignée de l'hérésie pi laglcnnc est la philosophie païenne de Pythagore, des stoïciens et surtout d'Aristote; c'est dans l'officine des philosophes que sont nés les dogmes pélagiens, qu'ont été forgées les armes dont sc servent ces hérétiques pour soutenir et défendre leurs thèses subversives, c. xvni. Tout ce chapitre est une attaque véhémente contre la philosophie et annonce déjà certaines parties de la préface qui se trouve en tète du L n dc *ΓAugustinus.*

A travers scs diverses phases, le pélagianisme conserve toujours son même caractère : c'est un orgueil insensé, c. xix, xx. Ses fondateurs recherchent la nouveauté, la renommée, la gloire, la flatterie; Ils allectent la sainteté ct montrent partout dc la jactance ct dc l'hypocrisie; ils poursuivent la richesse sous le couvert de la pauvreté, parfois, au contraire, ils affichent un faste séculier, c. xxi, xxu ; Ils ont une grande estime des sciences profanes et des arguties dialectiques, ce sont des singes d'Aristote qui abusent du syllogisme. Ils cn appellent des juges ecclésiastiques qui les condamnent aux philosophes péripatéticlens. Chez eux, on trouve un véritable prurit d'écrire des ouvrages nombreux avec le mépris des ouvrages des autres qui, à leurs yeux, ne sont que dc pauvres ignorants; ils travestissent la pensée d'autrui, s'attribuent des ouvrages qu'ils n'ont point faits ct nient ceux dont Ils sont les vrais auteurs, c. xxm. Ils simulent la sainteté et on les u trouvés pleins dc vices ct de débauches honteuses; ils trompent comme des renards; ils usent de mensonges, d'équivoques, d'amphibologies ct dc restrictions mentales, c. xxiv. Enfin, Ils exposent les dogmes d'une manière ambiguë et affectent d'être entièrement soumis à l'autorité de l'Églisc romaine, c. xxv. Visiblement ce sont les jésuites que décrit Ici Jansénius.

Les Marseillais, — c'est ainsi que Jansénius appelle ordinairement les scml-pélugicns, — ont atténué les diverses thèses pélaglennes. Les deux derniers livres (Vil ct VIII) sont consacrés A l'étude du seml-pélaglanlsme.

Livre VII. Saint Augustin, au dire de Jansénius, a peu écrit sur la prédestination avant les difficultés soulevées par les moines d'Hadrumète et lrs Marseillais, parce qu'il savait l'obscurité particulière de cette délicate question, c, i. Les semi-pélagiens, dès l'origine, sc divisèrent cn sectes nombreuses; quelques-unes de leurs opinions sont formellement pélagicnnes : ainsi les théories de Faustus sur les forces dc la nature ct de la grâce, c. n; leurs thèses d'ailleurs changèrent avec le temps, c. m. ct saint Augustin hd-même accepta un moment leur erreur avant son épiscopat, c. iv.

Le fond dc l'hérésie scml-pélngicnne est la négation du choix ct de la prédestination faite par Dieu dès l'origine; pour eux, la grâce et la vocation ne sauraient être la suite d'un décret divin posé à *priori,* c. v. Cette doctrine ressort très nettement des textes d'Hllalre qui fat toque, c. vî, et dc Faustus qui l'expose, c. vn. D'après les semi-pélagiens. la prédestination gratuite n'est que le fatalisme païen, c. vni ; si le décret divin précède et détermine la volonté, c'est un décret Immuable, indépendant de notre volonté et souverainement efficace, c ix;par suite, il supprime toute liberté pour le bien ou le mal, il crée une véritable nécessité d'agir ou de ne pas agir, c. x. Ce décret *a priori* provoque le désespoir du pécheur et produit la paresse et l'inertie chez les saints, c. xi;il rend inutiles tout précepte, toute exhortation, toute correction, c. xn; il supprime la prière et l'obligation de prier, c. xm, et divise tout d'abord et définitivement les hommes en deux groupes, en deux masses destinées, l'une à la vie, l'autre à la mort ; c'est la réédition du manichéisme c. xiv. Les conséquences d'un tel fatalisme sont nettement contraires à I*Écriture, car Dieu n'aurait pas la volonté vraie et sérieuse de sauver tous les hommes et de les conduire tous à la fol, c. xv; dés lors, les péchés des damnés seraient justement Imputables à Dieu, c. xvi. Enfin la thèse de la prédestination antécédente et gratuite est formellement opposée aux affirmations catégoriques des Pères, c. xvn.

L'erreur fondamentale des semi-pélagiens, conclut Jansénius, tient à une triple principe : 1· le décret divin de la prédestination doit être postérieur à la prévision des mérites et doit reposer sur cette prévision; cn un mot, pas de prédestination gratuite; 2* ce décret divin doit tenir compte non seulement de la bonne volonté qui commence à croire, à aimer et à espérer, mais aussi de la persévérance; 3· l'exécution de ce décret est obtenue par des grâces qui sont toujours dépendantes de notre volonté, car toute grâce qui détermine la volonté humaine supprime la liberté elle-même. Ce sont, ajoute Jansénius, les raisons même apportées par les molinistes, c. xvni.

L. VIII. Dans le dernier livre, Jansénius s'attache à montrer en quoi précisément le semi-pélagianisme diffère du pélagianisme proprement dit et en quoi Use rapproche du catholicisme; en maints endroits, U Identl fie la doctrine des Marseillais avec celle dc Molina auquel U fait des allusions visibles. On a l'impression très nette que, derrière les semi-pélagiens, Jansénius veut atteindre les molinlstes ou, suivant sou expression, les théologiens nouveaux.

Les scml-pélaglcns, contrairement ù Pèlage qui avait voulu Introduire la philosophie païenne dans l'Église, s'appliquent à conserver la grâce de Jésus Christ, ils admettent le péché originel qui a blessé la nature humaine : l'homme est devenu si faible qu'il est incapable, par lui-même, de faire aucune œuvn de Justice, incapable de persévérer dans la pratique de la vertu; mais ll y a chez lui quelque puissanct naturelle de faire le bien ct cette puissance naturelle aidée de la grâce suffisante, accordée à tous, peut recevoir ΓÉvangile ct se donner un commencement d< fol; Dieu seul donne l'accroissement. La foi n'esl point gratuite, car elle est accordée au mérite du libre arbitre.

La grâce et le baptême sont nécessaire·, non seulement pour effacer le péché, mais encore pour parfaire les bonnes œuvres, c. î. Au sujet dc la troublante question de la prédestination, le seinl-pélagianlstiK distingue deux décrets divins : l'un général qui est conditionnel, l'autre particulier qui est absolu, c. n. En vertu du décret général. Dieu accorde à tous les hommes des bienfait· et des grâces suffisantes communes : l'incarnation, In rédemption, le baptême sont pour tous les hommes; à tous sont également accordées des grâces extérieures et Intérieures,c. ni. La première dc ces grâces générales est la prédication de l'Evangile et la connaissance de la dôclrlm «I. »·η fait, cette

grâce n'attclnt pas tous *les* hommes, c'est en vertu de la science conditionnelle par Inqutile Dieu connaît ceux qui auraient été sauvés, s'ils avaient vécu (enfants) ou qui auraient cru, s'ils avalent entendu prêcher rÉvangile (adultes), c. îv. La seconde grâce générale est formée par les restes de l'intégrité primitive de notre nature, par la naturelle possibilité de faire le bien qui persiste chez tous les hommes et qui permet de faüc quelques actions bonnes, c. v. La troisième grâce générale est la grâce actuelle interne, suffisante pour croire, mais non point pour agir. Les scmi-pélagiens, en efTet, affirment la nécessité d'une telle grâce pour Adam lui-même, A plus forte raison pour l'homme déchu, c. vi, mais ils signalent avec soin que cette grâce laisse A la volonté toute liberté d'agir. Gennade et Cassicn soutiennent cette thèse . la grâce est pour la volonté une occasion de croire et de sc convertir, car c'est avec cette grûce et non point sans elle que la volonté sc convertit. Le pèche n'a pas fait perdre A la volonté le pouvoir de choisir, la volonté peut toujours accepter ou rejeter les Inspirations de la grâce, en sorte qu'en aucune façon la grâce ne détermine la volonté et ne produit l'élection, c. vu. Saint Augustin, avant son épiscopat, avait les mêmes Idées qu'auront plus tard les Marseillais; pour lui la foi et la prière n'étaient pas des dons de Dieu venus de la grâce, sinon en ce sens que la grâce précède la prédication de la vérité De même que l'œil, quelque sain qu'il soit, ne peut rien voir sans la lumière, de même la volonté, quelque saine qu'elle soit, ne peut opérer une bonne action sans le secours de la grâce : l'œil volt *avec* la lumière, comme la volonté fait la bonne œuvre aoec la grâce, c. vm. Ainsi les Marseillais ne sont pas, comme les pélagiens, des ennemis de la grâce; ils admettent une grâce générale et suffisante; c'est par cette grâce qu'ils expliquent la prédestination et un théologien moderne, Molina, (il est cité nommément ici pour la première fois) a repris cette thèse, c. ix. Cependant, dit Jansénius, les scinl-pélagiens ne parlent pas souvent de celte grâce Interne, parce que, dans leurs controverses avec saint Augustin, celte question n'était pas débattue; pour eux, cette grâce est conservée dans la nature Intègre que nous a laissé*· la faute d'Adam, c. x. La naturelle possibilité de faire le Lien, vestige de cette intégrité primitive, est le principe du salut qui comprend la foi au médecin, le désir de la guérison cl la prière; ainsi le commencement du salut vient de l'homme lui-même, c. xi, xn. L'homme, par ses seules forces, peut produire les actes essentiels au salut : crainte, douleur, sollicitudes, volonté ou plutôt velléité de bien vivre sc manlfestanl par des prières, c. xm; cependant il ne peut arriver A la fol entière, il n'aboutit qu'au commencement de la foi et ne peut persévérer dans la poursuite de lu fol cl dans son accroissement, c. xiv Celle persévérance dans la foi cl dans la justice elle-même est un don de Dieu qui ne peut être obtenu que par la prière; mais comme la prière depend de notre libre volonté, il faut conclure que la persévérance vient Indirectement de l'homme, c. xv.

Le' Marseillais accordent que la foi et la prière sont déjà un eikt de la grâce, c xvi, mais ils réduisent A rien cette concession, cnr,disent-ils, l:i grâce est obtenue par le bon usage de la liberté ; c'est a l'occasion de ce bon usage que Dieu miséricordieusement donne la grâce. Les auteurs récents (les molinistes) Interprétant le fameux texte : *l'uclenti quod in sr est (per vires naturu) béas* non *deneyut gratiam,* disent sans ambages que rbomtnt, par les seules forces de sa nature, peut se disposer prochainement à la grâce. D'après Lessius, ces actes naturels sont *Voccasion* de la grâce et cet auteur est d'accord avec Molina pour affirmer que. durant celte vie, notre salut depend toujours de notre liberté; or crin même est le fond des erreurs seml-pélaglennei : la volonté précède, lu grâce suit. Les actes bons méritent lu grâce et ne viennent point de lu grâce, malt de la nature, c. xvn. Dès lors, Lien que les mots soient plus récents, on peut dire qu'ils admettent le mérite *de congruo,* mais point le mérite *de condigno,* parce que les forces humaines sont trop faibles, c. xvin. D'après Cassicn, comme d'après suint Augustin, saint Prosper et suint Hilaire, le secours qui vient après lu foi est une vraie grâce, c. xix, quoi qu'en disent les nouveaux théologiens, et celte grâce ne s'oppose en rien A la liberté, c. xx.

Les semi-pélagiens admettent la prédestination consécutlve A la prévision des mérites: Dieu élit ceux qu'il a prévu devoir persévérer jusqu'à la lin par leur liberté agissant avec la grâce. Cette prédestinâtIon présente les apparences d'une rétribution, d'une récompense, sinon dans l'exécution, du moins dans la prévision divine, car la prédestination n'existe que pour celui dont la volonté libre aura paru produire la foi et la persévérance dans la foi et dans lu grâce, c. xxi. Le nombre des élus est déterminé, en ce sens que Dieu connaît le nombre de ceux qui persévéreront, mais Il n'est p is déterminé en ce sens que Dieu, sans tenir compte de la volonté humaine, aurait fixé le nombre des élus. Dieu ne fait qu'enregistrer, en quelque sorte, le nombre de ceux qui devant persévérer sont, par le fait, prédestinés et sont connus comme tels par Dieu. Tout autre prédestination favoriserait le désespoir el la paresse, c. xxu. C'est faussement que les seml-pélaglens, et, A leur suite Hinemar de Reims, Baronius, Suarez, ont inventé l'hérésie du prédestinatianlsme dont saint Augustin et saint Prosper ne font aucune mention. Gennade a, le premier, parlé de celte prétendue hérésie qu'il extrait des ouvrages de saint Augustin mal compris. Sigebert et Hinemar n'ont fait que le reproduire, ce dernier contre Goltcscalc. Le prcdeslinallanisme est une hérésie imaginaire lu Venice par les scmi-pélagiens contre saint Augustin et la doctrine catholique. Jansénius défend Gottcscalc contre les attaques d'Hinemar, par l'autorité des conciles de Lyon et du H l* concile de Valence, c. xxm.

Comparer cet exposé du pélagianisme avec celui qu'en a fait le P. Portaliè, t. 1, col. 23X0, 2383-2387.

H. Doctiune de la orach. — En opposition, aux erreurs des pélagiens cl des scmi-pélagiens exposées au t. 1·', Jansénius étudie la vraie doctrine calholique de la grâce nux 1 il et xn.

/. toâîe il. — Le t. n s'ouvre par un livre préliminaire qui sert d'introduction : Jansénius s'applique A caractériser la méthode de la théologie cl à nu lire en relief l'autorité singulière de saint Augustin dans les questions d« la grâce cl d‹* la pndestination.

1° *Introduction.* - ï. *Mtthode de tu théologie,*— Contrairement A la philosophie qui, s'appuyant sur la raison, ne fait qu'ergoter cl discuter, lu théologie fait appel à la mémoire, a l'autorité, A la tradition, ca-tv. La philosophie, quand elle s'introduit dans la thvolo glc, ne produit que des effets désastreux. Les Pères n'ont écrit que par nécessité cl iorsqu'Origène, le premier, voulut exposer la religion avec des principes empruntées A Platon et A Aristote, il sema les germes de toutes les hérésies : Arlus, Macédonius, Pholtus, Pélagc, sont issus de lui, c. v. Nolre-Sclgnrur n'a point voulu faire de nous des savants; il nous a donné une simple connaissance des vérités divines, la trinile, l'incarnation, sans l'explication, le *quomodo,* de ces viril» s. c. vi. On peut chercher A approfondir les grandes vérités surnaturelles pur la raison, mais c'est un procédé dangereux, c \ii, car cette nulhode ne conduit qu'à des discussions, t.hrmin faisant, cl c'est peut être la seule allusion qu'il fera A ce sujel Jan-

sénlus sc déclare nettement contre la probabilité extrinsèque des casuislcs cl Il proteste contre leur ordinaire maxime qui est. dit-il, *Aude tantum, nus /aci· nuis probabile, c.* vm. L'Écriture et la tradition sont les seules sources de la révélation et de la théologie; ce sont Ica conciles et les Pères des premiers siècles qui ont posé les limites de la théologie, c. ix. L'hérésie pélngicnnc est issue des plus purs principes de la philosophie aristotélicienne, c. x.

Après avoir proclamé que la théologie doit s'inspirer uniquement des sources de la tradition et n'employer que la méthode d'autorité, Jansénius, dans un passage curieux, préconise une methode toute dilTérente, une méthode Intuitive que certains regardent, bien /i tort, comme une forme d'illuminisme.

• Il y a, dlt-il, c. vu, début, deux méthodes pour pénétrer les mystères divins que la révélation nous propose : l'une est celle des raisonnements humains, suivie par les philosophes; elle est sujette à beaucoup d'erreurs.» Jusque-là. rien à noter de nouveau, mais un peu plus loin, Jansénius continue, et ceci est singulier. · L'autre méthode part de la charité enflammée par laquelle le cœur d< l'homme est purifié et Illuminé de manière ù pénétrer les secrets de Dieu, contenus dans l'écorce des Écritures sacrées cl dans les principes révélés eux-mêmes. Ce mode de comprendre est très familier aux vrais chrétiens. C'est par ce moyen que dans les personnes spirituelles, hommes ou femmes, à mesure que la charité s'accroît, la sagesse croit aussi, jusqu'à ce qu'elle arrive à son jour pariait. En efTet. de même que l'arbre naît de la semence et qu'à son tour la semence naît de l'arbre et qu'alnsl l'un et l'autre, par cette production réciproque, se multiplient Λ l'm fini, ainsi la connaissance de la fol chrétienne suscite l'amour de la charité, et opère par elle; celle charité aussitôt provoque une nouvelle lumière de connaissance; cette lumière excite la flamme de la charité qui, de nouveau, engendre une lumière; cl ainsi, flamme cl lumière s'excitant et s'engendrant,conduisent Pâme à la plénitude de la ferveur et de la lumière, c'est-à-dire A la plénitude de la charité et de la vérité, c'est-à-dire à la plénitude de la sagesse. »

Il ajoute que ces deux méthodes conduisent à des résultats bien différents:* la première conduit à des vérités épineuses, arides, spéculatives cl, par suite, frivoles et inutiles; la seconde, au contraire, conduit à des vérités qui, soit qu'elles sc rapportent ù Dieu, soit qu'elles sc rapportent à l'ordre, soit qu'elles sc rapportent à lu règle des mœurs, sont savoureuses et Influent profondément, *medullitus,* sur la charité d'où elles étaient sorties. ·

2. *Autorité de saint Augustin.* — Dans son autobiographie, Jansénius raconte la résolution qu'il prit dès le temps où Il fut témoin des controverses théologiques; Il ne trouve pas lu vérité dans les livres scolastiques qui sont de pures élucubrations de la métaphysique aristotélicienne. Il étudie les Conciles et Ici Pères et, parmi eux, surtout saint Augustin : pendant vingt-deux ans, il s'est plongé, *immersus /ai,* dans ce docteur chez qui il a trouvé réunies les doctrines dispersées çà et là dans les livres scolastiques et Il a compris leur sens en les replaçant là d'où elles avalent été arrachées.

Alors Jansénius commence l'éloge vraiment dithyrambique du grand docteur de la grâce, c. xn-xxiv. Il suffit de citer le litre des chapitres qui se succèdent : Saint Augustin a posé les quatre thèses fondamentales du christianisme contre les quatre erreurs les plue formidables : l'unité du chef de l'Église, l'unité du corps de l'Église, l'unité du baptême qui incorpore à l'Église, c. xn» et enfin l'unité de la grâce· c. xm. Le premier, il a ouvert aux fidèles et à l'Église l'intelligence de la grâce divine et du Nouveau Testament. La doctrine de vürt Augustin sur la grâce est évangélique, apostolique, catholique, d'une autorité Irréfragable, écrite au noin de toute l'Église, au milieu du silence de tous les théologiens, c. xiv; sa doctrine a été approuvée cl consacrée en termes magnifiques par les papes Innocent, Zozlme, CélestIn, Léon, Hormlsdas, Félix II, JeanII, Clément VIII, c. xv. Et pourtant certains modernes n'ont pas craint d'attaquer cette doctrine ainsi approuvée par l'Église, c. xvl Saint-Augustin a surpassé tous les écrivains latins cl grecs par l'abondance des lumières naturelles et surnaturelles, c. xvn. Son éloquence, son érudition, sa sagesse ont été célébrées par les éloges magnifiques des écrivains de son temps et des temps qui ont suivi» c. xviîi. La force de la grâce a paru dans sa vie encore plus que dans ses écrits, dans cette conversion étonnante qui le rend semblable û Madeleine, à Pierre et surtout à Paul et dans l'institution des religieux qui sc sont répandus en cinquante-quatre ordres, c xix< Il présente une surprenante ressemblance avec Paul par les marques de l'élection divine qui a brillé même dans sa vie dissipée, c. xx. En tous deux, on trouve un sens profond, l'intelligence et la prédication de la grâce chrétienne, qui venaient de leur amour, premier efTet de la grâce, c. xxi. Les docteurs qui sont venus après lui ont appris de lui la grâce et la théologie : tout ce qu'il y a de solide chez les Pères grecs au sujet de la grâce vient de saint Augustin; chez les latins, la chose est encore plus évidente et saint Thomas n'a Lut, dans *sa Somme,* qu'un résumé de saint Augustin À l'usage des débutants. Si donc on a pu dire de saint Thomas qu'il a fait autant de miracles que d'articles, que dire de celui qui a fait de saint Thomas un te) thaumaturge, c. xxu.

Saint Augustin, dans scs écrits, a fixé les limites de la science théologique: aussi tousles théologiens veulent être ou paraître auguslinicns : *Omnes nune augustinianl esse aut oideri oulumus,* c. xxiu. C'est qu'Augustin est « le Père des Pères, le docteur des docteurs, le premier après les écrivains canoniques, vraiment sûr entre tous, subtil. irrefragable, angélique, séraphique, très excellent el inclTablemcnt admirable », c. xxiv. Au cours de ce chapitre, se développent ces épithètes : Augustin est sfr, car il fonde sur des principes immuables toutes scs doctrines au sujet du chef cl du corps de l'Église, de la trinllé, du baptême, de la grâce; *subtil,* parce qu'il répand une lumière éclatante sur les points les plus obscurs en particulier sur la grâce; *irréfragable,* car, dans la défense des mystères de la grâ«c et de la prédestination, il a soutenu l'autorité Inébranlable des papes, descanons synodaux de l'Église et a écrasé tous les hérétiques; *angélique,* car il vécut comme un ange et brilla d'un éclat tout céleste; *séraphique,* car personne, après les apôtres, ne s'arracha autant que lui aux passions d'kl-bas, n'adhéra plus fortement à la vérité cl ne répandit les flammes de l'amour divin; *très excellent et ineflablement admirable,* car. docteur de la grâce, après les ccrivains sucres, il a pénétré, expliqué, la grâce plus clairement, plus pleinement et plus profondément, c. xxiv.

Bref, saint Augustin est le docteur infaillible et, en particulier sur la question de la grâce et de lu prédestination, son autorité est absolue. Pour exalter saint Augustin, Jansénius est allé jusqu'à écrire : • C'est le rôle de l'Église de proposer et d'exposer aux fidèles les articles de foi combattus par les hérétiques et obscurcis par la négligence des hommes; mais par un changement de rôle, dans les débats sur la grâce, Dieu a choisi Augustin, ce vase d'élection, dès le sein de su mère, pour cette mission...; tandis que, dans les autres chapitres de la doctrine chrétienne, quand ils sont attaqués par les ennemis, tous les docteurs ont coutume de tirer de l'Église leur science et le décret

suprême de vérité; ici, au contraire, l'Église lire sa science, non pas de tous les Pères ct docteurs qu'elle conseille d'habitude pour terminer les controverses, mais elle les puise dans saint Augustin seul. Ce que je n'oserais dire si tous les savants n'étaient d'accord sur ce point : tous les décrets par lesquels furent écrasés les subtils ennemis de PÉglisc, autrefois dans les conciles de Carthage ct d'Orange et, plus récemment au concile de Trente, sont empruntés mot à mot à saint Augutln; toute l'Église a Jugé que les doctrines de saint Augustin sont dogmatiques et canoniques. · La plupart des autres chefs de doctrine se rattachent à lui. · Nous montrerons, dit Jansénlus, que presque toutes les vérités dont on dispute dans ce siècle ont été défendues par saint Augustin ct l'Église catholique comme étant de foi catholique. »

Il est absolument dangereux de chercher de nouvelles voies sur Ja question de la grâce, sous prétexte que saint Augustin a laissé subsister certaines difficultés ou que des théologiens plus récents ont apporté de nouvelles lumières, c. xxvi. C'est dans saint Pau) et dans saint Augustin qu'il faut chercher les principes sur la grâce ct c'est de saint Paul que saint Augustin a tiré, comme de leur source, toutes scs thèses sur la corruption de la nature, sur la grâce et la prédestination; aussi Il faut étudier avec persévérance durant toute la vie, sa doctrine et ne pas seulement parcourir ses ouvrages d'une lecture désordonnée, « comme un chien qui boit dans le Nil en passant », c. XXVIJ,

C'est pourquoi lui-même a lu ct relu dix, vingt, trente fois les écrits de saint Augustin, en adressant à Ditu d'ardenlcs prières; il s'est convaincu que beaucoup de théologiens sc sont écartés de saint Augustin : • J'ai été épouvanté. Je l'avoue,plus qu'on ne peut le dire de constater très clairement avec quelle Inintelligence les opinions capitales du grand docteur ont etc tirées ct tordues par les modernes en divers sens tout opposés au véritable, avec quel aveuglement parfois les erreurs qu'il combattait avaient été prises pour scs assertions personnelles ct des erreurs pélaglennes plus de dix fois réfutées par lui avaient été regardées comme des vérités augustiniennes; comment enfin les objections à lui faites étaient acceptées et étalent regardées comme scs propres réponses ct ses solutions même, » c. x.

La cause, Punique cause de toutes ces erreurs, c'est l'obus de la philosophie dont les nouveaux théologiens se sont enivrés, tandis qu'ils négligeaient les écrits de saint Augustin qui, le premier, a tiré des ténèbres ks plus obscures les vérités les plus profondes; s'appuyant sur les seules lumières de la raison humaint, ils ont voulu extraire, pénétrer, former, Juger ces mystères cachés qui.de nouveau, ont été ensevelis, c. xxviu.

Pour lui, en humble disciple. Il s'est attaché à saint Augustin. « Je me suis approché, espérant en Dieu que je ne serais point frustre du fruit de mon travail, c'est-à-dire de lu connaissance de la vérité et de la doctrine par laquelle Augustin triompha des pélaglcns et dont l'Églim fait un grand éloge. Pour ccla.il fallait puiser à cette fontaine avec la simplicité d'esprit convenable et avec l'avidite du connaître b vérité ; i) fallait déposer les préjugés des divers systèmes dont, en mon adolescence, j'avais été pénétré dans les écoles de thiulogic; il fallait tne montrer non le Juge de ses écrits, mais son disciple; il fallait ne pas chercher si les premières opinions que j'avais embrassées avant de k lire pourraient être plaçées sous son patronage (sous ses ailes) et défendues par lui, comme quelques-uns le font aujourd'hui; il fallait ne pas recueillir dans saint Augustin quelques opinions pour en tirer ▾ enité, pour provoquer des applaudissements et pour confirmer plutôt que pour corriger les propres opinions; au contraire, Il fallait me résoudre avec une entière conviction à le suivre avant tous les autres, ù corriger selon scs paroles et scs pensées toutes mes pensées, à croire qu'il s'est suffisamment expliqué et qu'il n'a pas dépassé la mesure, suivant la parole du pape Célestln contre les plaintes des Marseillais ressuscitées par les modernes, enlin, à recevoir avec l'esprit le mieux disposé, sans aucune contention, tout ce qu'il a enseigné sur ce sujet, comme Indubitable, romain ct catholique, c. xxv.

Le but de Jansénlus est donc uniquement de découvrir l'esprit de saint Augustin au sujet de la nature humaine, de la grâce ct de la prédestination; il ne cherche point ce qu'il faut penser, mais ce que saint Augustin a enseigné au nom de l'Église; il ne se demande pas si telles ct telles propositions sont vraies ou fausses, mais si elles sont de saint Augustin. Dans ce commerce assidu, il pense avoir atteint une connaissance complète des doctrines de saint Augustin. • Si pourtant quelqu'un croit qu'il a abandonné la vole royale pour connaître l'opinion de saint Augustin, il le prie de lui rendre un grand service et de lui faire connaître ce que Dieu a inspiré ct révélé de plus certain ct de plus clair que ce qu'il a lui-même trouvé dans saint Augustin. » Mais cette hypothèse ne semble pas possible : *Verumlamen memor sil instituti mei, ne multum lacertos fatigando umbram ferlai.* Bref, Jansénius sollicite des corrections, mais il ne croit pas qu'on puisse lui en faire, tant il est sûr d'avoir trouvé le vrai sens de saint Augustin, c. xxix.

Cependant Jansénius se soumet absolument au Jugement du Saint-Siège et des successeurs de saint Pierre. · J'ai résolu, depuis mon enfance Jusqu'à mon dernier soupir, de prendre pour guide de mes sentiments l'Église romaine et le successeur du bienheureux Pierre. Je sais que l'Église est bâtie sur cette pierre. Quiconque ne ramasse pas avec lui disperse; chez lui seul, est conservé l'héritage incorrompu des Pères. Tout ce que cette chaire de Pierre, en la communion de laquelle J'ai vécu dès mes Jeunes années et Je veux vivre et mourir, tout ce que le successeur du prince des apôtres, le vicaire de Jésus-Christ, chef, modérateur et pontife de l'Église chrétienne universelle, prescrit, Je le tiens; tout ce qu'il désapprouve. Je le désapprouve; tout ce qu'il condamne, Je le condamne; tout ce qu'il anathématlse, Je l'anathématisc, » c. xxix.

Après une telle profession de fol qu'on retrouve en d'autres endroits ct, en particulier, dans le testament qui est en tête de *VAugustinus,* on ne doit avoir aucune inquiétude sur la soumission de Jansénlus au Jugement de Rome et des papes.

Pourtant le ch. xxx qui termine cette longue introduction laisse entrevoir de singulières réticences. Que faire, si on constate un désaccord entre les thèses des théologiens modernes et celles de saint Augustin? Il est certain que les scolastiques ont enseigné ct enseignent encore comme dogmes de fol des doctrines qui sont rejetées par saint Augustin; mais ils les enseignent comme opinions personnelles, et ils sont prêts à les abandonner où ù les corriger, si on leur montrait que ces opinions sont contraires à l'Écriture, any conciles ou aux pontifes romains. Par suite, l'Église universelle n'est point souillée par une erreur dogmatique, car ce n'est pas l'erreur, mois la ténacité dans l'erreur qui fait l'hérétique. Il n'y a pas d'erreur non plus dans le cas où, sur des sujets pleins de mystères, les théologiens,tout en conservant la fol, soutiennent des opinions qui, en réalité, mais d'une manière occulte, détruisent la fol C'est ainsi que des scolastiques cl, avec eux, l'Église font profession d'une foi très pure, dans leurs canons, leurs prières, l'Oraison dominicale qu'ils recitent chaque jour et

où est contenu lout ct que Maint Augustin enseigne au sujet de la grâce et de la prédestination. Aussi une opinion scolastique, quelque ancienne qu'elle oit, quel que soit le non.Inc de ceux qui la patronnent, quelle que soit son extension dans l'c price et dans k temps, ne ternit point la fol de l'Église. Celle cl tolère les opinions ct les crr< un même dans les matières · b* cures; mais lorsque, pur les discussions des savants et les décisions des conciles, la vérité lui npp irait, elle ne sc laisse point Impressionner par l'antiquité des opinions, elle les examine de nouveau et les rejette, si elle le juge nécessaire. Si on lui oppose le grand nombre des théologiens modernes, cela ne l'émeut point; si, en effet, on compare l'érudition à l'érudition, loi théologlens ne seront pas étonnés que l'Église ait confiance, quand il s'agit des très pures sources de l'Écriture et des mystères cachés, ru seul Augustin, ce génie prodigieux, éclairé de Dieu, devant lequel s'incline tout homme, ù moins qu'il ne soit remarquablement fou et orgueilleux, plus qu'à des théologiens, quelque nombreux qu'ils soient. Si on compare l'autorité à l'autorité, le seul Augustin les égale tous, les remplace tous, les surpasse tous, *unus est Augustinus instar omnium, loco omnium, supra otnncs;* de lui seul, lrs autres tiennent tout ce qu'ils ont de bon, et si tout ce qu'ils ne tiennent pas de lui. sur cette matière, n'existait pas, la théologie en serait peut-être plus pure *(defircatior)* et plus heureuse.

En fait, l'autorité de saint Augustin seul l'emporte sur tous les Peres, tous les conciles, tous les papes ct ainsi Jansénlus détruit certainement la règle de fol. En maints endroits, d'aille lrs, quand il sc trouve en présence de propositions condamnées par saint Ple V et par Grégoire XIII, par exemple, I) hésite. · Qui voudrait croire, dit-il, que le siège apostolique, qui a tant de fois approuvé ct qui s'est approprié la doctrine de saint Augustin, soit arrivé à condamner comme hérétiques, erronées ct fausses des propositions de ce même Augustin? »

L'exposé de» doctrines de saint Augustin sur le problème de la grâce a été fait pur k P. Porlnllé, dans le 1.1. Pour constater l'écart parfois considérable qui existe entre les thèses du grand docteur ct celles que lui attribue Jansénlus, Il suillt de lire ce long article ct particulièrement, col. 2377· 2380, 2383-2408,2435-2436,2487-2489,2546-2548.

Après avoir, à sa manière, résumé les doctrines pélaglenncs ct seini-pélngltnnes, t.lw, Jansénlus a Indiqué la méthode qu'il emploiera : reprendre ks thèses de saint Augustin (Préfacedu Lit); maintenant, I) aborde son sujet Il suit l'ordre chronologique, il étudie d'abord en trois traités Indépendants, ct ayant chacun leur divblon propre : l'ange et l'homme innocent (un livre); puis la nature déchue (quatre livres); ct enfin la nature pure (trois livres). L'examen de ces diverses questions forme le t. n, tout entier

2e *La grâce du premier homme et des anges* (livre unique).

1. *État <TInnocence.* — Dieu créa l'homme dans l'état d'innocence qui est un état de grâce et de sainteté, de justice ct de rectitude parfaite Dans cet état de sainteté cl de charité, l'être tout entier est sain ct il n'est point neenble des misères que nous constatons aujourd'hui. C'est l'état de nature Intègre dans lequel la grâce pénétrait naturellement la volonté pour la faire adhérer ù Dieu par un amour chaste ct lui procurer ainsi le bonheur ct la paix parfaite, c. i Cette paix établit dans l'âme l'harmonie de toutes les parties de notre être : point de révolte de la partie inférieure contre la partie supérieurs; la concupiscence n'existe pas» car elle n'est qu'un fruit du péché; dans la partie supérieure elle-même, point de sentiments d'orgueil inuéhbérés, Indépendants de la raison. En un mot, c'est une complète subordination qui constlluc l'état de justice originelle, c. il Sans doute, quelques théologiens modernes, comme Molina Corneille de la Pierre, Suarez, ont prétendu qu*- le premlr r homme avait des désirs naturels d'excellence,des tentations d'orgueil, mais leurs thèses théologiques qui s'appuient sur des fondement» philosophiques, sont contraires à la doctrine la plus pure *(castissima)* de suint Augustin, c. ni. La thè*e du P, François Garasse qui affirme que le premier homme serait mort, quoique sans douleur, est également contraire à la doctrine catholique qui soutient que la mort est un châtiment du pcché, c. iv. Les autres maux qui accompagnent la mort n'existaient pas chez Adam innocent, car ces maux ne viennent point de l'institution divine, mais de la volonté positive de Dieu qui a puni la malice de la volonté humaine, *malum non rx institutione Del sed ex sola ejus voluntate .. solius pc.ri*er*itiilts innnli·dum* J ansénlus fait un tableau Idyllique d'Adam linocent, c v. L'homme était mortel par la condU on de sa nature, mal» il était exempt d^ la mort par la grâce : Il pouvait ne pas mourir, parce qu'il avait du «alnt Augustin, un corps de vie; mais, après le féclié, I) n'a plus qu'un corps Je mort: avant k péché, il avait la première mortalité qui est de pouvoir mourir; pprès le péché. Il a la seconde mortalité qui est la nécessité de mourir.

2. *Liberté de Γhomme innocent.* — La liberté dont Adam Innocent était doué sc tournait naturellement vers Dieu, sa fin dernière; cette liberté était Indifférente entre le bien ct le mal, la vie et h mort, l'amour du créateur ct l'amour de la créature; mais elle était bonne cl penchait vers le bien, parce qu'elle était naturellement soumise ô la souveraine justice, tandis qu'après le péché, elle <st soumise à la créature et, par le fait, Inclinée au mal ct mauvaise, c vi Par les seules forces de sa liberté, Adam innocent pouvait se conserver en l'heureux étal dans lequel U avait été créé; il avait une pleine ct entière puissance de bien vivre, de croire en Dieu, de l'aimer; Adam était le seul arbitre de son bonheur et Il pouvait persévérer dans la justice, c. vu ct vin. Cette liberté vigoureuse ct forte pour le bien avait son origine dans l'intégrité de la nature, dans l'absence de toutes ks cupidités, de tous ks attachements du coeur aussi bien que des ténèbres de l'esprit, c. ix. Adam avait ks lumières nécessaires pour voir la Justice ct sa volonté n'etnil point divisée ; aussi il pouvait aisément faire k bien.

3. *Nécessité de la grâce.* — Cependant la grâce était nécessaire ù Adam pour persévérer, pour diriger et garder sa liberté, *regere et custodire, c. x,* pour vaincre les tentations et faire k bien lui-même, car l'homme ne peut rien pour lc bien sans k secours de la grâce. Le libre arbitre ne suffit que pour le mal, *ad solam malum suis viribus sufficit; ad bonum nihil omnino nisi alienis viribus adjutum potest.* Celle impuissance de la volonté même innocente pour faire k bien vient non point de la difficulté de l'œuvre, mais de sa naturelle faiblesse, car la matière ayant été tirée du néant conserve toujours une pente vers k néant De même que l'œil se suffit pour ne pas voir, puisqu'il n'a pour cela qu'à se fermer, mais qu'il ne peut cependant pas voir sans la lumière qui lui vient du dehors, *sufficit sibi oculus ad non ridendum; ad ridendum oero, lamine suo non sibi sufficit, nisi illi externum adjutorium clari luminis praebeatur,* ainsi la liberté créée, quelque parfaite qu'elle soit, peut ne pas faire le bien et faire k mal par elle-même, mais ne peut éviter le mal ou faire k bien sans k secours de la grâce de Dieu. Jansénius Insista beaucoup sur la nature de cette grâce nécessaire à Adam, malgré la force de la liberté dont il jouissait. Cette grâce était distincte de la grâce reçue ù la création, car celle-ci était un bien permanent donné à l'homme, tandis que celle-là était un secours

actuel pour conduire Adam et le diriger intérieurement dans l'usage et Fexercice de toutes scs actions par des mouvements et des impressions d'amour; elle était aussi distincte du concours général accordé par Dieu à toutes ses créatures; c'était une céleste douceur que Dieu versait dans l'âme d'Adam par des mouvements de lumière et d'amour qui fortifiaient, aidaient et accompagnaient la liberté dans toutes scs actions. Cette grâce était nécessaire Λ Adam innocent, comme l'aliment est nécessaire à l'homme bien portant pour conserver sa santé, comme la lumière est nécessaire à l œil sain pour qu'il puisse voir quelque chose, c. xi t xn. Telle est, au dire de Jansénius, la thèse que Mint Augustin a constamment soutenue contre les pélagiens; c'est le fameux *adjutorium sine quo non* dont l'évêque d'Ypres parle si souvent, c'est-à-dire un secours de possibilité qui donnait A Adam un pouvoir complet de persévérer, sans donner la persévérance elle-même; c'est la grâce suffisante des nouveaux théologiens; clic reste soumise à la liberté qui en use ou n'en use pas, à son gré. Par suite, elle se distingue essentiellement de la grâce de Jésus-Christ, accordée à l'homme déchu : *Cauxilium quo,* secours de volonté et d'action qui donne à l'homme l'acte lui-même, c'est la grâce efficace. La grâce accordée à Adam Innocent est la même qui fut accordée aux anges, *angelos et Adamum sic adjuvit gratia ut non PER / LLAM, in oeritate et justitia steterint aut stare potuerint, sed 8!NE ILLA non steterint nec stare, hoc est, perseverare potuerint; lapsos vero homines ita divina gratia juvat ut PER ILLAM in veritate et justitia constituti stent et PER ILLAM invictissime perseverent,* c. xv. Aussi, dans le premier cas, l'acte fait est attribué au libre arbitre, car la grâce n'est qu'un instrument dont il se sert (lumière pour voir, glaive pour frapper, pied pour marcher, vaisseau pour naviguer);la grâce ne fait que compléter le pouvoir du libre arbitre qui agit ; lundis que, dans le second cas, l'acte doit être attribué à la grâce, car clic seule agit et fait agir le libre arbitre. Donc, la persévérance et les mérites dans l'état d'innocence d'Adam et des anges ne furent pas des dons particuliers de Dieu, puisqu'ils venaient du libre arbitre se servant de la grâce ; de même, la béatitude céleste qui est la récompense des mérites, c. xvi.

Au sujet de l'état d'innocence, Jansénius se rencontre avec onxe propositions de Balus condamnées par Pie V et Grégoire XII L Pour se mettre en règle avec la condamnation qui les atteint, Jansénius les explique de la manière suivante. Les mérites des anges et ceux d'Adam Innocent, ainsi que leur récompense étalent des dons de Dieu, des grâces, mais non point dans le sens spécial qui convient a l'homme déchu Ce sont des grâces, car a) la nature elle-même et le libre arbitre furent donnés gratuitement par Dieu; *b)* Dieu détournait du péché par la crainte de la mort et ll Invitait au bien et à la persévérance par la récompense de l'immortalité, c) Dieu donne à l'homme et a l'ange la bonne volonté excitée et enflammée par l'amour divin; d) Il leur accorde un secours surnaturel sans lequel Ils ne pouvaient persévérer. Le bon usage de la liberté est une grâce de Dieu et la récompense de la vie éternelle est attribuée à la grâce, c.xix. Voilà le sens dans lequel seul on peut admettre la contradictoire des propositions botanistes condamnées pur les deux papes, si on veut rester fidèle à saint Augustin, car. dans leur sens obvie les propositions de Balus exposent la pensée exacte de saint Augustin et des conciles : *non poterit tamen non admittere, si Augustini et conciliorum doctrinam admittere velit.* En (ait, saint Augustin attribue à la grâce accordée à l'homme et aux anges tous les caractères que les nouveaux théologiens attribuent à la grâce du Sauveur.

bous le dernier chapitre, Jansénius sc sépare des thomistes qui, dit-il, sont nettement opposés â saint Augustin sur la nature de In grâce accordée Λ Adam; cette grâce n'est point une prêdétcnnlnatioii physique, car elle était soumise nu libre arbitre; d'autre part, une grâce prédéterminante au sens des thomistes supprime toute distinction réelle entre les deux grâces avant et après le péché; clic ôte â la volonté le pouvoir d'agir ou de ne pas agir; elle la détermine et ainsi elle détruit la grande liberté que tous les auteurs attribuent à Adam innocent, cette liberté que saint Augustin regarde comme maîtresse de la grâce qui lui reste subordonnée, en sorte que le libre arbitre est la cause principale des actions, du mérite et de la récompense, C. XX.

En résumé, la grâce donnée à Adam est la grâce suffisante des modernes; elle communique seulement le pouvoir d'agir et clic attend le consentement de l'homme; c'est la liberté qui sc détermine à l'action. Au contraire, la grâce du Sauveur est efficace;elle donne, avec le pouvoir, le vouloir et l'action; elle cliange la volonté et elle la fait consentir et coopérer; c'est la grâce qui détermine la liberté à l'action.

Cette différence profonde entre les deux grâces vient de la différence des natures innocente et déchue. La nature innocente est saine et vigoureuse; clic n'a aucun mouvement de concupiscence et, pour agir, clic n'a besoin que d'une grâce suffisante dont elle use comme elle l'entend. Après le péché, la nature blessée est malade et languissante : esclave du péché et de la concupiscence, elle a besoin d'une grâce efficace qui la fasse vouloir et agir.

3° *Étal de la nature déchue.* — 1. *Nature et essence du péché originel (Livre* I).— Malgré les admirables prérogatives dont sa nature avail été ornée. Adam a péché; cette faute, particulièrement grave, a eu pour Adam et pour toute sa postérité des conséquences immenses. Contre Pélage qui niait le péché originel, saint Augustin défend, comme toujours, la thèse catholique. Pour lui, le péché originel, c'est la concupiscence ou, suivant ses expressions, la concupiscence criminelle, c'est-à-dire, les convoitises charnelles qui nous portent au péché, qui souillent l'âme cl qui rendent la concupiscence dominante. La concupiscence comprend donc la convoitise ou concupiscence proprement dite qui en constitue le corps ou la matière et l'iniquité, la faute, la souillure, la tache qui en est l'âme; seule, celte dernière est effacée par le baptême : l'iniquité passe, la convoitise reste. Donc, affirme Jansénius, le jésuite Vasquez a mal compris la pensée de saint /Augustin, quand il dit que la concupiscence n'est pas un vrai péché et ne renferme pas autre chose qu'une obligation à la peine; Il y a, en plus, une faute, une coulpe, une tache faite à l'âme par la concupiscence jusqu'à ce qu'elle soit effacée par le baptême; ›l n'y a pas seulement *reatus poème,* il y a *reatus culpet. Fil ut reatum consideret velat formale, concupiscentiam autem velul materiale,* c. i et n. Celte concupiscence est quelque chose de positif qui détourne l'âme de Dieu et la porte vers la créature; devenue esclave, elle est soumise à l'amour désordonné de la créature et cette délectation terrestre qui la captive ne pourra désormais être vaincue que par la délectation céleste. Adam engendre une postérité semblable à lui, *talem et prolem necessario genuit.* Placé sous le joug de la concupiscence par la faute d'Adam, l'enfant nuit détourné de Dieu et, détourné de Dieu, ll ne peut qu'être coupable de péché. Seule, la grâce de Jésus-Christ pourra délivrer de ce joug et briser les liens de la concupiscence qui nous tient captifs. Alors la charité domine la convoitise et efface le péché, ne laissant plus que la concupiscence brute, *manet actu, transit reatu.* C'est ici que paraissent pour la première fols les deux délectations qui se disputent l'âme dichue.c. ni.

Mais saint Augustin déclare que là où il n'y a pas de volonté. Il n'y a pas de péché; comment dès lors le péché originel peut-il être péché chez l'cnfiiil? Ici Jansénlu» sc sépare nettement de son maître B dus. Le péché ne vient point de la volonté personnelle de reniant, mais do la volonté d'Adam qui, par <4 malice, a vicié la nature humaine juwjuc dans ses racines les plus profondes, c. iv. Saint Augustin n'admet point l'existence d'un pacte qui aurait établi Adam chef et représentant de l'humanité tout entière. Le péché se transmet simplement par la concupiscence de la chair, c. v; celle-ci corrompt la nature et sc transmet avec elle, *radix ipsa oitiutu ex qua propage ducenda; hu/usmodi radicis oiiium in /rudibus inde nascentibus ostenditur,* La génération transmet le péché aux enfant* par le moyen de la concupiscence qui demeure toujours même chez les plus saints et qui sc manifeste même chez les plus innocents, spécialement dans l'usage du mariage, sans porter prejudice d'ailleurs à la sainteté des noces. Dans l'acte de la génération, il y a Dieu qui donne la nature et le démon qui communique le péché. Cette concupiscence qui accompagne l'acte de génération, toujours mêlé de plaisirs et de voluptés, se transmet à l'enfant chez qui elle existe non point à l'état habituel ni actuel, mais à l'état virtuel, *quia otrtute est in semine.* La transmission du péché originel sc fait comme celle des maladies héréditaires» mais d'une manière absolument infaillible, parce que la génération se fait toujours dans l'acte même de la concupiscence, en sorte que la concupiscence, c'est-à-dire le péché originel, préside toujours à la conception même de la nature humaine, c. vi C'est pour cela que les parents baptisés transmettent le péché originel à leurs enfants qu'ils engendrent dans la concupiscence, c. vu et vin ; aussi Jésus-Christ n'a été exempt du péché originel que parce qu'il n'est pas né d'un homme et d'une femme, mais, par contre, la sainte Vierge a été conçue dans le péché originel, *quia per æsluantem libidinem genita est, c,* ix. Cela ressort nettement, dit Jansénius, des livres de saint Augustin contre Julien. Cette thèse a été combattue par les pelaglens, c. x, mais clic est défendue par saint Augustin dans quinze livres : dans le Ier livre *De nuptiis et de concupiscentia,* dans les six livres contre Julien, dans les cinq livres de *Kdponses à Julien* et dans les trois livres qu'il préparait quand la mort le surprit, c» xi. C'est la doctrine formelle de l'Église, c. xn, et celle de tous les anciens Pères après saint Augustin Jusqu'à l'Age de« scolastiques, c. xm. Saint Augustin enseigne cela comme une vérité catholique : Jusqu'à l'an nulle et plus, dit Jansénius, les théologiens enseignent expressément ces deux thèses de saint Augustin : la concupiscence avec la faute constitue le pêché originel ; c'est par cette concupiscence, — le vice propageant le vice — que le péché originel sc transmet à la postérité d'Adam, c xiv. Toujours saint Augustin affirme que le pêché originel est transmis par la concupiscence contenue virtuellement dans la semence humaine, mais il a hésite Jusqu'à la Πη de sa vie au sujet d'une question qui touche à celle-ci, la création des Aines. Comment concilier l'existence du pèche originel avec une création nouvelle? Cette hésitation du grand docteur vient de son désir de sauvegarder la Justice divine dans la damnation des enfants morts sans le baptême. C'est là évidemment une grosse difficulté que saint Augustin n'a Jamais résolue, bien qu'il soit toujours resté très ferme dans sa thèse sur le péché originel et son mode de propagation par la concupiscence. D'ailleurs, les modernes, en supposant un pacte qui établirait Adam représentant de l'humanité, ne font que compliquer les difficultés. En effet, d ms celte hypothèse, Dieu seul est coupa de, puisqu'il veut et fuit, par sa seule volonté, que l'enfant »olt lie par la volonté de scs parents avec lesquels Il n'a rien de commun, puisqu'il fait et veut que l'enfant soit coupable d'une faute, alors qu'aucune soudlurc ne lui est, en fait, communiquée La thèse de saint Augustin est beaucoup plus logique En vertu de la génération qui transmet naturellement la tache reçue des parents, une âme récemment créée est souillée; il n'en peut être autrement d'après les lois communes aux générations des animaux. C'est une maladie héréditaire qui passe de père en fils. Reste la seule difficulté aperçue par saint Augustin · Un Dieu Juste pcul-ll envoyer une Ame Innocente dans un corps qui, par son union avecelle, lu rendra p< cheresse? Dieu peut-ll créer une âme pour la damner?

Jansénius propose Ici une thèse qui lui est personnelle pour résoudre cette difficulté. Dieu continue de faire l'œuvre que l'homme, par son péché, a profondément troublée. Il devait errer des âmes pour les unir à un corps sans tache. L'homme a souille cc corps sorti innocent des mains de Dieu. Dieu, Justement, continue du créer des âmes innocentes pour les corps. SI cette âme est contaminée par cette union, c'est uniquement la faute de l'homme. L'iniquité de la première Ame Incorporée, du premier corps animé d'où tous les hommes devaient naître dans la suite des temps, s'est introduite dans l'œuvre de Dieu et a corrompu la nature. A qui la faute? Dès lors, le Dieu très Juste devait-il changer ses lois, pour que l'âme innocente qu'il crée s'unissant à un corps formé et souillé par la concupiscence, ne contracte pas de péché par son union avec ce coq>s? Il ne serait pas Juste que le péché de l'homme vint bouleverser l'établissement le plus sage, surtout longue le Créateur manifestait, pour sauver cette âme déchue, la même immensité de sagesse et de bonté qu'avant la prévarication, c. xv.

D'ailleurs quelque difficulté qu'il y ait à entendre les thèses de saint Augustin, il faut les suivre. La clarté des opinions en théologie est souvent suspecte et dangereuse; souvent la foi doit faire croire cc que la raison ne saurait expliquer. C'est le propre des hérétiques de dire ; Comment cela peut-il se faire? Ce qu'il y a de certain, c'est que saint Augustin ne fait jamais appel à un pacte; voilà le fait; Il ne donne d'autre r tison de la transmission du péché originel que l'extrême faiblesse et la blessure faite à la nature par le pèche d'Adam; il parle de maladies héréditaires (cécité, goutte) qui se reproduisent simplement par contagion, *naturali quodam operante contagio,,, naturale contagium,* c. xvi, et il laisse aux médeclus le soin d'expliquer comment la concupiscence s'imprime dans la semence humaine. Il parle seulement de faits qui peuvent fournir des analogies : *cuncta generantia simi* leni sibi (cetum sive specie sive naturalibus qualitatibus proferunt,,. Quemadmodum .Ethiopes, quia nigri sunt, nigros gignunt.... qualitates transeunt non emigrando, sed a/Jicicnd* c. xvn. La concupiscence, que saint Augustin definit *efjrenitas appetitus sensitivi,* pent croître ou décroître, comme une habitude, mais sans jamais disparaître; elle adhère fermement, quoiqn'acCldentellement.à la nature dont elle fait, pour ainsi dire, partie; par suite, elle se propage avec la nature, comme une qualité qui l'affecte, *qualitas affectionalis,* c. xvtii. Le pêché originel se transmet avec et par la concupiscence qui preside à la conception de l'enfant» tout comme se transmettent l'imagination, les désirs ardents, c. xix. Elle a vicié la nature à son origine et elle continue de lu vicier dans le germe même; c'est un vice permanent qui. par ses excitations inquiètes, par son ardeur turbulente, agite les epoux dans la propagation de l'espèce hum line, c. xx.

Dans les trois derniers chapitres, Jansénius cher lie avec saint \uguslin la cause profonde qui a produit en Ad mi et dans sa postérité ce vice héréditaire ‹ ' se demande comment un accident corporel peut exercer

une influence sur Pâme; il examine quatre difficultés particulières : *a)* Chez Adorn. In concupiscence produit une habitude mauvaise* uni inclination nu mal. un maladie Incurable; elle engendre des désirs très nombreux, comme un appitlt ordinaire, Happe tit sensitif par exemple, qui s'attache à toutes sortes de biens sensibles. La faute, particulièrement grave communiquée par Adam, a produit un désordre profond, une plaie qui a désorganisé la nature. La volonté d'Adam est tombée de si haut qu'elle s'est enfoncée dans la chair. C'est pour cela que ce péché seul s'est transmis : cette première faute n radicalement changé et vicié la nature cl imprimé une tache Indélébile, de sorte que les autres fautes ne produisent plus que des changements accidentels peu importants. *Magnitudo peccall musa tanta? vulneris juit et pro/unditas vulneris (n naturum veni causa traductionis ejus. Primum peccatum cum ipsa natura per eam (concupiscentiam) pertinacissime viliata quasi proprietas ejus irantjundilur.* Otte concupiscence a modifié toute l'espèce; les autres ne modifient que les individus; or, d'habitude, seules, les conditions spécifiques se transmettent et non point 1rs conditions individuelles, c. xxi.

b› Cette qualité mauvais, désormais adhérente A la nature, affecte la semence cl se transmet par hérédité; les médecins expliquent cela de diverses manières.

e)La semence acquiert ainsi une propriété cachée et elle transmet A la nature qu'elle engendre la qualité qu'elle a reçue, A peu prés comme l'Élhloplon transmet À ses enfants sa couleur noire et scs cheveux crépus.

n'affecte directement que le corps, mais l'âme est viciée, û son tour, parce qu'elle se trouve uni· A un corps révolté contre elle; clic est ainsi entraînée vers les appétits Inférieurs, *advenus earn corpus concupiscit,* c xxîi.

d) Enfin, comment se fait ce passage du corps A l'ûme qui devient morte, détournée de Dieu, Immonde, souillée, coupable de péché? Saint Augustin affirme catégoriquement le fait et hésite entre deux opinions pour l'expliquer : les âmes sont-elles propagées par les parents avec les corps, ou bien sont-elles créées par Dieu? Dans la première hypothèse, l'ûme e*t souillée en même temps et avec le corps par les parents;dans la seconde hypothèse, elle est souillée par son union avec une chair pécheresse qui lui communique sa propre taclie, *lanquam in vitiato vase corrumpitur... carni peccatrici aggravanda miscetur..* L'Ame devient chnmclie; elle est déprimée et opprimée par la chair; elle est dijA dégoûtée des choses spirituelles; elle ne désire et ne recherche que les choses terrestres; elle n'est charmée que par l'amour des créatures ; elle se corporalité en quelque sorte, *qu· dammodo corporascit,* suivant l'expression même d'AugU'tin, c. xxm.

Comparer cet expoté de· théorie· de saint Augustin sur le péché originel avec celui qu'en a fait le P. Portulié. 1.1, col 2JV2 XJ95.

2. *Panes du péchéoriginel* (Livre II).— Innombrables sont les ends désastreux du péché originel. Jansénius en fa(t une longue énumération et montre que tous ont leur source dans Гamour désordonné : Ignorance, maux du corps et de l'ûme, perturbations terrestres, etc., c. i.

a) L'ignorance, c. n-vi. — Jansénius étudie d'abord rignorance qui remplit l'esprit de l'homme do ténèbres épaisses, au point qu'il ignore parfois même les choses nécessaires A sa conduite. D'après Jansénius, suint Augustin a soutenu comme dogme de foi contre les p* lagiens que l'ignorance de nécessite, non de volonté, a il renient dit, l'ignorance invincii le n'cxcuse pas de ptché, c. n, parce que cette Ignorance est une peine d pêché qui ne saurait être atténuée ou supprimée que par la grâce de Dieu, c. ni. Mais, dit-on, la volonté et la liberté sont nécessaires pour qu'un acte puisse être piclié; comment dès lors l'ignorance Invincible qui ne saurait être surmontée par l'homme pourrait-elle être un pêché? On commet nécessairement les péchés d'ignorance Invincible, donc Ils m peuvent être des péchés vrais. Saint Augustin dlslhigtte le péché qui n'est que péché et le ptché qui est un châtiment du péché. Le premier suppose la liberté; le second est une punition par laquelle la justice de Dieu presse et châtie le pet heur; ce pêché procède non de la nature elle-même, mais de la nature viciée par le péché d'Adam; Il n'est libre et volontaire que par son rapport au premier péché dont Il est la pi ire et qui, lui, n'a pas élé commis par Ignorance Invincible. L'Ignorance Invincible *naturelle* excuserait, mais point l'ignorance Invincible *penale.* Celui qui commet une fornication, bien qu'il ne connaisse pas la malice de cette action et qui veut faire cette action, commet un péché, car, s'il Ignore qur c'est un mal, c'est une peine de son péché nont ii ne saurait tirer avantage pour s'excuser. Bref, l'ignorance invincible n'cxcuse que pour les choses qu'on n'est pas obligé de savoir, mais elle n'excuse point quand elle est une punition du péché. Par suite. Il faut distinguer le péché qui n'est que péché, comme l'orgueil du premier homme; le péché qui est seulement la peine du pêché, comme l'ignorance Invincible qui, en Adam cl dans sa postérité, a suivi la révolte contre Dieu; enfin le péché qui est A la fois péché et peine du péché, comme la fornication qu'on commet par Ignorance Invincible, c. iv.

Pour préciser sa pensée, Jansénius distingue l'ignorance de droit divin positif, l'ignorance de droit naturel et l'ignorance de fait. L'Ignorance de fait excuse toujours. De même probablement l'ignorance de droit divin positif. Seule, l'ignorance de droit naturel n'excuse pas, parce que ce droit est Inscrit dans la nature et vient de Dieu même, en sorte que, s'il est détruit ou obscurci en nous, c'est la conséquence du pich< original. Jansénius, suivant étroit* ment AuguMm, distingue dans l'histoire de l'homme,ou plus exact* ment de l'humanité quatre états : n. *Avant la Ini :* l'homme est comme un aveuglequl suit les concupiscences charnelles, librement, les croyant bonnes ; il est pécheur plus que prévaricateur. — *b. Sous la toi :* l'homme connaît le précepte : *Non concupisces* et cependant Il porte en lui la concupiscence; par faiblesse, Il trangresse la loi connue de lui : l'ignorance ne l'excuse point; Il lut manque la grâce qui, seule, lui permettrai! de vaincre la concupiscence qui domine en lui; Il est pécheur et prévaricateur et, ainsi. Il est doublement coupable.— *c.Sous la grâce.* — d. *Dans la paix.* Jansénius ne parle pas de ces deux derniers états, car H veut simplement montrer que, dans les deux premiers, l'ignorance de droit naturel, qu'elle soit vincible ou Invincible, n'excuse point, c. v.

Dans l'état d'Innoccnce.l'Ignorance invincible n'existait pas, bien que le premier homme n'eût pas une connaisance parfaite de tous les faits et de tous les Incidents singuliers qui pouvaient arriver, comme le prouve le colloque du serpent avec Ève cl celui d'Ève avec Adam.

La raison de cette doctrine se trouve dans cc fait que le droit naturel tient A la nature humaine douée de raison (le fait et le droit divin positif sont surajoutés); cc droit est attaché A la nature vn sorte que, même après le péché, dans l'ûme humaine, l'image de Dieu n'est point totalement détruite; il reste en elle des traces de vertu, de justice et d'honnêteté mit urellcs. On doit dire de la cécité Intellectuelle, née chez l'enfant du péché originel, cc qu'on dit de la cécité volontaire du pécheur après des péchés graves; l'une cl l'autre sont Incurables par la seule puissance hun ii ‹· et ne peuvent être guéries que par la grâce de Jésus-Christ,

laquelle n'est pu donnée à tous, (Admettre une grâce suffisante accordée Λ tou·» c'est un · paradoxe qui égorge toute la doctrine de saint Aligu lui ») Il n'y a aucune différence entre ces deux céciUs, l'une innée et l'autre acquise· Or tout le monde concède que la cécité volontaire du pécheur ne l'excuse point. Dans les deux cas, l'ignorance est une peine du péché, car la cécité est un Juste châtiment des péché· précédents, c. vi.

b) La concupiscence, c. v ii-x x v ,— Lu seconde peine du péché originel est lu concupiscence que les ancien· appellent volupté. C'est la corruption produite dans l'âme par le péché qui infecte toutes ses puisunces et souille toutes ses actions; c'est une Infirmité, une langueur répandue dans l'ûine et qui la rend charnelle; c'est un poids ejni incline l'âme à Jouir des créatures, des choses Inférieures; c'est une habitude mauvaise qui aggrave la putle au mal et diminue la pente au bien; c'est un dérèglement, un désordre, un renversement de l'ordre établi par Dieu, car la volonté recherche les créatures pour les rapporter à elle-même. La concupiscence nous porte vers tout cc qui n'est pas Dieu, le seul Vrai, l'uniqui Bien pour la créature raisonnable. Saint Augustin la définit : une Inclination à Jouir des choses Inferieures, c. vu.

La concupiscence produit en nous des effets multiples. Elle comprend la concupiscence de la chair qui se rapporte aux cinq sens, *libido sentiendi,* la concupiscence des yeux, *libido sciendi,* la concupiscence de l'orguiil, *libido excellendi,* la plus dangereuse, la plus pernicieuse, parce qu'elle est plus spirituelle cl parait plus relevée que les deux autres. Celle triple concupiscence est la source de lous les péchés. La concupiscence des richesses, *libido possidendi,* découle des trois autres, *dlvitur quemadmodum uelut satellites sunt amnium cupiditatum, amnntmquc /lagitiorum atque /acinorum, ita quaque libido possidendi seruit ceteris,* c. vm.

Celle concupiscence n'est pas péché en elle-même, mais die vient du péché et incline au péché : elle est fille et mère du péché. Julien prétendait qu'elle était bonne, parce qu'rlle est le fruit naturel des inclinations sensibles; mais saint Augustin a prouvé qu'elle est mauvaise, car elle trahie après elle une armée de désirs charnels qui étouffent la vertu et combattent la justice et la temperance; il n'est Jamais permis de consentir à la concupiscence pour elle-même, c. ix.

La concupiscence ne peut donc être sa propre fin; aussi l'acte conjugal pour la seule volupté est un péché et cet acte n'csl permis que pour la procréation. La thèse contraire de certains scolastiques est une tliéorie d'origine ptlngicnne et on ne saurait dire que le mariage a été institué pour porter remède à la concupiscence, c. x cl xi.

Pour montrer que l'élément essentiel de la concupiscence est l'amour, Jansénius examine des questions qui forment un chapitre intéressant de psychologie et de morale. Après avoir dit que l'amour est le fond de toutes les affections humaines, Jansénius enseigne qu'on ne peut aimer la créature pour elle-même, car cet amour est toujours un péché, un renversement de l'ordre établi pai Dieu. Le but de la religion chrétienne en cette vie, est précisément de nous arracher à cet amour de la créature, c. xn; bien plus, d'après saint Augustin, le péché, tout péché se ramène ù l'amour des créatures, ù la cupidité terrestre, à cet amour «des choses qu'on peut perdre malgré sol ·, car cet amour est oppose à la charité qui nous porte et nous unit ù Dieu, seule fin de l'homme, c. xm. Dès lors, le seul fuit d'ûimcr les créatures pour elles-mêmes constitue un pêché, c. xiv, souvent un péché grave, mais toujours, au moins, un pêché véniel, o. xv.

L'amour engendre le désir qui rsi la fin de l'amour. Le plaisir, la jouissance, la délectation ont pour origine l'amour ; *umor est milium fruendt et /rudia /inis amandi·* Jomr.c'cHt aimer ou adhérvrâquclquc chose par amour. C'est le fruit, l'effet, la fin de l'amour. Jouir, c'est se rvpotcr dan· ce qu'on avait désiré; si l'esprit ne se repose pas, mais considère encore autre chose, il ne jouit pas, à proprement parler, de la chose, il t'en sert. La jouissance, c'est donc l'amour qui s'arrête et se repose, *dilectio mansoria;* l'usage, c'est l'amour qui passe, *dilectio transitoria.* Après cette analyse, Jansénius expose les grand· principes de saint Augustin : il n'esl pas pennis à l'homme de Jouir des créatures. Comme c'est en Dieu seul que se trouve le bonheur de la créature raisonnable, seul, Dieu doit être aimé et désiré pour lui-même ; en lui seul, un peut se reposer; de lui seul, on peut Jouir. Donc toute Jouissance des créatures est un péché. *Omnis humana perversio est /ruendis uti, vel utendis /rui.* Celui qui Jouit de b créature offense Dieu, parce qu'il renverse l'ordre établi par Dieu lui-même qui permet de sc servir, mais non point de jouir des créatures, c. xvi. Cependant, on ne pèche pas toujours gravement : la créature, en effet, peut être la fin de l'action ou b fin de l'homme qui agit. On pêche gravement, quand on préfère sa cupidité à l'ordre de Dieu; on peut placer sa cupidité après Dieu, en sorte qu'on renoncerait â l'action, si on Jugeait qu'elle déplaît gravement à Dieu; ou bien on la place avant Dieu qu'on n'aime pas ou qu'on aime moins que son plaisir, c. x v ii.

Toutes les inclinations de la nature : Joie, haine, tristesse, espérance, désespoir, etc., dérivent de l'amour et elles permettent de découvrir b nature de l'amour qui nous inspire. L'amour en lui-même est difficile à connaître, car ll se cache dans les replis les plus secrets du cœur. C'est une source ; les eaux qui s'en échappent peuvent assez aiscinent nous en faire connaître la nature, c. xvni.

Jansénius s'attache à montrer pourquoi l'amour de la créature pour elle-même est mauvais et illicite. L'ordre veut que la créature raisonnable se tourne vers son créateur immuable et parfait, d'autant qu'elle s'avilit et s'abaisse, quand elle sc tourne vers les choses inférieures qui lu dégradent, c. xix. Il indique sept effets désastreux de col amour : Il nous ôte la liberté et nous jette dans l'esclavage; il nous rend semblables aux choses inférieures et terrestres; Il attache et enchaîne à ccs choses Inférieures; il rend difficile le détachement des créatures cl fuit naître le désir de les posséder ; il produit l'instabilité de l'esprit <pil s'appuie sur des choses instables; il souille l'âme qu'il gâte et aveugle; il détourné même du bon usage des choses permises, c. xx.

Bref, d'après saint Augustin, tous nos actes doivent au moins virtuellement être rapportés à Dieu, notre lin dernière; ainsi il faut aimer le prochain, mais c'est une créature, donc il faut l'aimer seulement à cause de Dieu : *utitur, non /ruitur proximo qui (tlam diligit/* on s'en sert, non point comme des choses matérielles, pour en retirer quelque avantage personnel, mais pom l'atncncr ù jouir de Dieu comme nous et avec nous, c. XXJ.

Après cette longue élude sur le fond même de b concupiscence, Jansénius examine scs mouvements qui nous inclinent à Jouir des choses Inférieures, (rite jouissance est un disordre défendu par la loi éternelle de Dieu; seul, l'usage des choses Inférieures est permis; c'est dire qu'on ne doit pas consentir aux mouvements de la concupiscence qui nous porte vers les creatures et qui nous les fait aimer pour elles-mêmes et non pour Dieu, c. xxii. Ccs mouvements désordonnés de lu concupiscence doivent être réglés par la raison : on use des choses inferieures dans b mesure où elles sont nécessaires, mais on ne sc repose pas en elles; cc soul des moyens et non des tins et les besoins de la

vie doivent en régler l'usage, c. xxm. Jansénlus va plus loin : non seulement tout consentement à la concupiscence est un péché, niais tout péché, chez l'homme déchu, n'est qu'un consentement ù la concupiscence, car, d'après saint Augustin, au dire de Jansénlus. tout péché est précédé d'une tentation et toute tentation vient de la partie animale soumise aux mouvements de la concupiscence; tout péché est précédé de quelque délectation; dans le ciel, Il n'y a plus de péché, parce qu'il n'y aura plus dc concupiscence : *nullum peccatum, nisi concupiscendo, committitur.* Entre la concupiscence et le péché, il y a une relation de cause à effet. L'ignorance clle-niémc à laquelle saint Augustin attribue parfois le péché vient de la concupiscence, C, XXIV.

Jansénius veut donner la raison psychologique de cette filiation. L'Ame, par sa seule liberté, sans la concupiscence, ne saurait pécher, car on ne veut que ce qui plaît de quelque manière à la volonté. Dans tous nos actes de volonté, il y a une délectation, sinon pour la chose qu'on veut, du moins pour quelque chose qui y conduit directement ou indirectement. La volonté ne fait jamais un acte qui lui déplaît, même lorsque l'intelligence l'approuve et s'y attache.

Cela n'existait point avant la chute. Alors, c'était Je calme, la tranquillité lu plus parfaite dc l'âme; mais la concupiscence est née du péché; elle est une peine du péché, en sorte que désonnais, dans la nature corrompue, l'amour dc sol, Issu du péché, est l'origine dc tout péché, c. xxv.

A la Undue, xxv, Jansénlus annonce qu'il ne parlera pas Ici des peines du corps dont Il s'occupera longuement au L 111, *Dc la nature pure,* ni des peines réservées aux enfants morts sans le baptême. Il renvoie, sur ce sujet, à l'ouvrage alors récemment paru de Florent Conrlus, évêque dc Tuam, publié à la fin de l'*Augustinus* dans les éditions de Paris et de Rouen, sous le titre : *De statu parvulorum sine baptismo decedentium.* Cet écrivain soutient que ces enfants sont punis de la peine des sens comme de la peine du dam. Voir Augustin *(Salni),* t. î. col. 2395-2397

c) La déchéance du libre arbitre (Livre 111). — Quoi qu'en disent les pélagiens, saint Augustin, dit Janûnius, a toujours défendu l'existence du libre arbitre et affirmé catégoriquement que ia liberté reste même chez l'homme déchu, c. i; mais ce Père soutient en même temps que le péché originel a détruit *l'indifférence* entre le bien et le mal. Cela explique l'accusation calomnieuse des pélagiens qui Identifient la liberté et l'indifférence; mais cette Identité n'exlste pas : une puissance peut être libre d'agir ou de ne pas agir et avoir besoin, pour agir, d'un secours étranger, de même que celui qui a des yeux en bon état peut voir, bien que, pour voir en fait, il ait besoin de lumière. Adam Innocent n'était pas sous la servitude du pèche; il pouvait vouloir sans la grâce,en ce sens qu'aucune grâce ne lui était nécessaire pour le délivrer de l'esclavage. Au contraire, l'homme déchu est esclave du péché : avec la seule grâce qui suffisait à Adam innocent, U ne saurait agir, pas plus qu'un œil malade ne saurait voir avec la seule lumière; Il faut une grâce plus forte qui le délivre d'abord, comme il faut ʌ l'œil malade un collyre qui le gut risse. Nous ne sommes pas feulement privés de lumière et de forces pour le bien; nous sommes aveugles. Or l'aveugle a besoin non pas de h lumière qui lui serait inutile, mais dc la guéridon. Par suite, le secours qui suffisait à Adam innocent <st complètement Inutile; il faut d'abord guérir notre aveuglement par la grâce de Jésus-Christ. Il faut donc lstbaguer deux états : l'état d'innocence ou la volonté parfaitement équilibrée peut sc porter où clic veut; état de pêche ou la volonté est entraînée par le poids la concupiscence et de la délectation qui l'enchalne.

Dans *cc* dernier état, la volonté est liée par lu concupiscence nu point qu'elle ne peut ni vouloir ni faire le bien; elle ne peut que sc tourner vers le mal; elle est esclave du péché et l'indifférence primitive entre le bien et le mal a été perdue. Il n'y n,en effet,quedeux amours : l'amour dc Dieu et l'amour des créatures; il faut absolument que le cœur dc l'homme soit possédé dc l'un ou de l'autre; aussi, tant que l'amour de Dieu, souverain Bien, n'est pas dans l'âme, celle-ci demeure engagée dans l'amour dc soi et de la creature. Saint Augustin enseigne cette doctrine, non point comme son opinion personnelle, mais comme le fondement Inébranlable dc la foi chrétienne el de toute l'économie surnaturelle de la grâce, c. n.

Cette thèse est affirmée maintes el maintes fols, *sexcentis locis,* par le grand docteur : la volonté, autrefois libre, est devenue esclave et captive et, dans cette captivité, elle ne peut, d'aucune manière par scs propres forces, briser les liens qui l'cnchafncnt et respirer en liberté; elle ne peut s'arracher aux désirs et aux affections du péché, c. m. La concupiscence domine la volonté qui ne peut se soustraire à cette domination, laquelle s'oppose directement à la liberté du bien; la volonté est également dominée par la tyrannie du démon, prince du monde, en sorte que, si Dieu le permettait, le démon, par le moyen dc la concupiscence, ferait dc nous ce qu'il voudrait; mais Dieu réfrène sa tyrannie et lui interdit dc nous traiter comme nous traitons les animaux qui nous appartiennent, c. iv. Le péché originel a fait perdre à l'homme la liberté pour le bien, mais non la liberté pour le mal; le péché règne dans notre corps et le péché victorieux entraîne notre âme, car notre nature est blessée et nos forces sont perdues : l'ignorance et la concupiscence dominent. Saint Augustin appelle souvent cette dernière «difficulté* *difficultas;* Il parle de serf arbitre, *servum arbitrium, serva voluntas;* ces mots mal interprétés par Luther se trouvent très certainement chez saint Augustin; mais Il emploie ailleurs des termes qui expriment mieux sa pensée, *arbitrium liberum /uditiœ, peccati autem servum.* Jansénlus reprend ici la distinction augustlnienne des quatre états : *avant la loi,* la volonté est complètement esclave dc la concupiscence; *sous la loi,* l'homme connaît la loi, mais ne peut résister aux mouvements de la concupiscence; *sous la grdee* et *dans la paix;* l'homme est délivré dc l'empire dc la concupiscence par la grâce : ou bien, Il combat contre la concupiscence et Il en triomphe, ou bien, il est débarrassé dc la concupiscence dans la souveraine béatitude. Dans le premier état, nous suivons, *sequimur,* la concupiscence; dans le second, nous sommes entraînés par elle, *trahimur;* dans le troisième, nous ne la suivons pas et nous ne sommes pus entraînés par elle, *nec sequimur, nec trahimur;* dans le quatrième, la concupiscence n'est plus, *in pace, nulla concupiscentia... ALiTE LEGEM, non pugnamus sed ellam approbamus peccata; SUA LEOE, pugnamus sed superamur.* Le premier état s'étend dc la chute d'Adam jusqu'à Moïse et est caractérisé par une Ignorance profonde; le second va de Moïse à Jésus : la loi supprime l'ignorance, mais ne donne aucune force pour vaincre la concupiscence; le troisième est l'état actuel dc l'homme : la grâce de Jésus-Christ le délivre et le fait triompher dc la concupiscence; enfin le quatrième état vient après Γépreuve de cette vie : c'est l'épanouissement de la grâce, qui produit la liberté parfaite avec la destruction radicale de la concupiscence. Psychologiquement, ces quatre états se rencontrent aussi dans chaque homme en particulier.

Dans les deux premiers états, il n'y n aucune liberté possible pour le bien; car, dans le premier, l'ignorance complète désapprouve le bien el approuve le mal; dans le second, l'ignorance est dissipée, mais ia

volonté reste sans force; bien plus, la défense d< faire le mal augmente le désir dc pécher. Sans hyperbole, dit Jansénlus, on pourrait faire un volume entier avec les textes dc saint Augustin sur ce sujet : *Avant la loi* et *sous lu loi,* avant que la grâce de Jésus-Christ ne délivre ta volonté captive du Juste ou même *avant la loi* sans laquelle la volonté ne peut étre délivrée, l'âme n'a aucune liberté pour le bien et elle ne peut s'arracher â la servitude du péché, c. vi.

Pour confirmer son interprétation de la thèse augustinicnnc, Jansénlus s'appuie sur la nature de la grâce de Jésus-Christ essentiellement libératrice, d'après saint Augustin; c'est donc que l'âme est esclave. La grâce confère à la volonté la liberté du bien et elle suppose la fol. Seule, la délectation céleste répandue dans l'âme par le Saint-Esnril nous délivre dc lu delectation terrestre' qui nous asservit et permet de dominer et dc subjuguer la cupidité. Seul, l'amour dc la justice nous rend vraiment libres ; la crainte dc la peine ne suffit point, car elle n'est qu'une forme dc la concupiscence et dc l'amour des créatures. La définition de la liberté donnée par saint Augustin conduit à la même conclusion : est libre, l'acte qu'on a en son pouvoir; or, avant la grâce, le bien n'est pas au pouvoir de la volonté. La volonté n'est pas libre de ne pas pécher et de faire le bien, car, pour ne pas pécher cl faire le bien, il faudrait pouvoir accomplir toute la loi; or, la volonté, sans la fol et sans la grâce, peut accomplir quelque loi, mais point toute la loi, c. vii.

Les polémiques de saint Augustin et de Julien prouvent la même thèse. Julien et les pélagiens proclament que la liberie suppose le pouvoir de choisir, avec indifférence, entre le bien et le mal; contre eux, saint Augustin soutient que le libre arbitre subsiste, lors même que la volonté ne peut faire ou choisir ou vouloir qu'un acte déterminé. Ainsi Dieu, les anges, les bienheureux sont libres et cependant ils ne peuvent faire que le bien; par contre les démons, les infidèles et ceux qui sont sous la loi et n'ont pas été délivrés par la grâce, ne peuvent faire que le inal. Pour être libre de faire le bien, la volonté doit être délivrée par la grâce, car le péché lui a fait perdre ce pouvoir de faire le bien. A Julien qui l'accusait d'être manichéen, saint Augustin répond que, pour le manichéisme, l'homme, compose de deux éléments, est *naturellement* esclave de la nature mauvaise, tandis que, pour le catholicisme, la servitude dc l'âme est une servitude *volontaire,* une servitude qui est une peine du péché. Le concile d'Ornngc a employé les expressions même dc saint Augustin, c. vm.

Ce n'est pas tout : par le péché, non seulement l'homme n perdu la liberté de faire le bien, mais encore le pouvoir dc s'abstenir du mal, *periit libertas abstinendi a peccato* Par le péché, l'homme a contracté la nécessité de pécher dont, seule, la grâce dc Jésus-Christ peut le délivrer. Sur cc sujet, saint Augustin n discuté avec les pélagiens î Julien s'appuie sur des textes allégués par saint Augustin contre les manichéens avant la naissance du pélagianisme, en particulier, sur un texte où le grand docteur déclare que le pêche suppose le pouvoir dc s'abstenir : *unde liberum est abstinere.* Mais, dit Jansénius, saint Augustin fait remarquer lui-même que cette définition ne convient qu'au péché d'Adam, au péché qui n'est que péché et non point au péché, peine du péché. Si l'homme avait été créé dans la nécessité de pécher où Il naît aujourd'hui, Adam n'aurait point péché, parce qu'il n'aurait pal été libre avec une telle nécessité, mais après la chute, cette malheureuse nécessité dc pêcher ne supprime pas le péché, parce qu'elle est un châtiment du péché, c. ix.

Celte thèse dc saint Augustin exposée formellement dans *VOpus impcr/eclum* découvert au temps dc Jansénius, sc retrouve dan les autres écrits de cc F'ère, en particulier, dans scs *Hêtractalions.* I)'ailleurs, elle est une consequence des principe* posés par lui: la volonté n'a aucune force pour résister a la concupiscence dont elle est esclave, pas plus qu elle ne peut résister à une mauvnlsehabltudequ'rlk a contractée, c. x. Livrée à elle-même, la volonté est donc dans la nécessité dc pécher. Comme Julien reprochait A saint Augustin de supprimer la liberté en plaçant la volonté dans la nécessité de pécher, saint Augustin soutient que la liberté peut coexister avec la nécessité dc faire le seul bien ou dc faire le seul mat Dieu, les anges, les bienheureux ne peuvent faire le mal; les méchants, par leurs mauvaises habitudes, ne peuvent s'abstenir de faire le mal et cependant Ils sont libres; dc même, la nécessité dc faire le mal née de la concupiscence, peine du péché, ne supprime pas la liberté chez l'homme déchu. Le péché originel a enlevé à Phomme le pouvoir de faire le bien, et maintenant, avant la foi et la grâce, H n'a que le pouvoir de faire le mal, absolument de la même manière que les bienheureux n'ont plus que le pouvoir de faire le bien, sans le pouvoir de faire le mal, c. xi.

Saint Augustin soutient cette opinion dans ses écrits soit contre les manichéens, soit contre les pélagiens et il expique cette nécessité de pécher par l'ignorance qui envahit rintciligcnce el l;> concupiscence qui asservit lu volonté. Cette double faiblesse tient, d'après les manichéens, à la nature même; d'après les pélagiens, le péché n'a rien enlevé à la nature; d'après saint Augustin, cette nécessité est issue de la première liberté d'Adam; par sa liberté, l'homme est devenu pécheur et cette corruption pénale dc la nature, née de la liberté, a engendré ia nécessité dc pécher. Ici Jansénlus prévoit les protestations des scolastiques et le bruit quc fera son livre, mais il doit dire la vérité, c. xn.

Cette doctrine de saint Augustin est d'accord avec ia fol catholique. Avant d'être délivrée par la foi et la grâce, la volonté ne peut faire le bien; cependant la liberté n'a point péri, car ia volonté peut, très librement, pécher, bien qu'elle ne puisse par cilc-même faire le bien. En effet, I'indifftrence entre le bien el le mal n'est pas essentielle à la liberté. Après le péché, la volonté est fibre, par elle-même, pour faire le mal; elle devient libre pour faire le bien, quand elle est délivrée par la foi et la grâce. Ainsi on ne peut agir ni bien ni mal sans la liberté qui intervient dans les deux cas ; mois la liberté suffit pour le mai, tandis qu'il lui faut le secours dc la grâce pour le bien. Après le pêché, la liberté dc faire le bien reste à la volonté en cc sens qu'elle demeure capable dc faire le bien et qu'elle peut recouvrer, avec le secours de la grâce, le pouvoir perdu de faire effectivement le bien. Ainsi saint Augustin s'écarte entièrement des théories manichéennes, d'après lesquelles la servitude dc la volonté est *naturelle* ù l'homme dont la nature est mauvaise et incapable dc tout bien. Pour saint Augustin, cette servitude n'est qu'*accidenielle* et elle est réparable par le secours dc Dieu. Entre le libre arbitre des démons el celui des infidèles, Il y a une différence profonde : chez les premiers, la liberté ne saurait être affranchie par la grâce, tandis que chez les seconds, lu liberté peut redevenir capable de faire le bien, c. xni.

Jansénius tire les conséquences de cette thèse. Avant la grâce, l'homme ne peut plus faire aucune action bonne même moralement, car il ne peut ni observer toute la loi morale, ni même faire une seule action bonne, honnête, puisque Je pêche a corrompu la volonté au point qu'elle ne peut s'abstenir de faire le mal; avant lu grâce, toute action est péché, c. xiv. Pur suite, toutes ks actions des infidèles sont mauvaises, au moins pour leur motif. Jansénius veut prouver ccttc doctrine par saint Augustin iui-méme : a. la

connaissance de la loi ne donne pas Je pouvoir de l'accomplir; tout au contraire, la loi fuit abonder le péché; *β* sans la grâce, hi lutte contre la concupiscence est Impossible, car l'homme esclave ne peut que suivre cette concupiscence; γ. sans la grâce, l'homme ne peut vaincre les tentations : ou bien, on est vaincu par elles, •u bien on en triomphe, mais ce triomphe n'est qu'apparent; en réalité, la prétendue victoire est duc ù une antre concupiscence (orgueil, crainte des châtiments, etc.), *si cincti occultius, vel superbia, vel timore, vel alia cupiditate superatur,* c. xv. Dès lors, l'action inspirée par la crainte par exemple, ne saurait être bonne : U faut l'amour de la justice, la charité ou amour de Dieu et celui qui agit par crainte d'un châtiment n'alme pas la justice, c. xvi.

Seule, est bonne l'action qui a pour motif l'amour de Dieu, fin dernière, l'amour de Dieu aimé pour lui-même; et l'action inspirée par un autre motif n'est pas exempte de faute, parce que l'action qui n'est pas rapportée à la tin *à* laquelle la vraie sagesse prescrit de la rapporter, n'est pas conforme à l'ordre et, par suite, est plus ou moins coupable, c. xvii. Tout amour de la créature est vicieux; or, cet amour occupe le premier plan dans toutes les œuvres des infidèles : ils aiment la créature plus que le créateur et le monde plus que Dieu; ils obéissent à la cupidité plus qu'à la charité; donc toutes leurs œuvres sont mauvaises, c. xvni. D'ailleurs, Il n'y a pas de milieu entre ia charité et la ?upidité coupable et comme l'amour règle tout, Il faut qu'une action vienne ou de l'amour de Dieu ou de l'amour de la créature; ainsi la cupidité règne partout où n'est pas la charité de Dieu, c. xjx.

Jansénius consacre les derniers chapitres de ce livre à préciser cette thèse : sans la foi et la grâce, l'homme peut observer matériellement les commandements, mais par orgueil ou par crainte, c'est-à-dire, sous l'impulsion de la cupidité terrestre, toujours coupable, qui nous enserre dans scs liens. Ou n'évlte un péché que pour tomber fatalement dans un autre, peut-être plus gravi et plus dangereux, parce qu'il est plus caché : *omne quad non est ex fide peccatum est,* c. xx. Aucune tentation ne peut être vaincue effectivement que par l'amour de Dieu; autrement, elle n'est vaincue que par une autre tentation, c. xxi.

C'est pourquoi nous n'avons de nous-mêmes que cupidité et mensonge, car c'est en nous que naît la cupidité d'où vient tout péché et qui ne peut produire que péché. La charité qui triomphe ne peut venir de nous; aussi les œuvres faites sans charité sont péchés, mérue celles qui surmontent le péché, en apparence. Voilà la doctrine formelle de saint Augustin, dit Jansénius. Comprise autrement, cette doctrine est un pur labyrinthe, *merum labyrinthum,* c. xxn.

Le concile d'Orauge a emprunté à saint Augustin ces mêmes paroles et en a fait un canon dogmatique, can.22. *Omnis homo* mendax. C'est pourquoi nous devons avoir soif de ia justice de Dieu, de cette justice qui vient de la grâce de Jésus-Christ, c. xxm.

Voir Augustin *(Saint),* t. i, col. 2435-243G.

d) Conséquence de la déchéance du libre arbitre: Actions dd infidèles; Nécessité de pécher el liberté (Livre IV).—Jansénius continue de signaler les conséquences du pêché orginel sur la Uberte et il développe des idées ébauchées mu livre précédent, en particulier au sujet des actions des in fidèles.

a. *Les actions des Infidèles et des philosophes,* c. t-xvii. — Saint Augustin, écrit Jaiuémus, enseigne ex *professo* ce principe constant : Lout cc qui ne vient pas de la fol est péché; il commente le texte de saint Paul su nom duquel il conclut que toutes les œuvres des luÛdt les Mjnt mauvaises; lorsque les infidèles paraissent faire quelque acte de vertu, en réalité, ils commettent d·.* pudiés ; *nullam ab hominibus qui eurent fiât posse fieri opus bonum, sed solum menaacia atque peccata,* c. i. Jansénius prend vivement à partie Suarez qui essaie d'adoucir les thèses augustiulennes, qui déclare que la doctrine de salut Augustin prise nu sens general est inacceptable, que les raisons alléguées par lui sont frivoles cl que scs arguments sont équivoques. Les textes de saint Augustin, dit Jansénius, ne peuvent s'entendre au sens dont parle Suarez : il ne s'agit point d'actes bons, mais qui ne peuvent servir â la vie clernelie, car saint Augustin parle de vrai pèche, quand il commente suint Paul et il oppose sa Uiêsc à celle de Julien qui admet des actes bons *stériles.* Pour le grand docteur, les actions des infidèles, par le fuit qu'elles ne se rapportent pas à Dieu, ne sont point onnes et les volontés qui les produisent, étant stériles, ne peuvent donner de bons fruits; leurs œuvres sont seulement *moins* mauvaises que d'autres et elles seront Jetées au feu. En clïel, il n'y a pas de milieu entre les péchés et les actions qui méritent la vie éternelle. L'infidèle fait *mal* une action bonne en soi; or, celui qui fait mal une chose pèche très certainement : *qui autem /acil male aliquid, protecto peccat et bona male tacit.* L'in Adèle peut faire des actions qui *paraissent* bonnes devant les hommes, parce qu'elles sont lionnes par rapport à leur substance, ù leur objet, mais ces actions sont pourtant de vrais péchés en ceux qui n'ont pas la foi, parce que ces actions ne sont pas des fruits de la foi et que l'infidèle ne peut agir que par son propre esprit. Bien que les Infidèles soient coupables en faisant ces prétendues bonnes œuvres, parce qu'ils les font *mal,* cependant ils sont moins coupables que s'ils les omettaient. Ceux qui ont mené une vie plus honnête parmi les païens ne doivent pas être regardés comme plus vertueux que ceux qui ont fait profession de crimes; mais Us ont etc *moins méchants,* ils se sont moins écartés de la vertu. La volonté de l'infidèle est tellement détournée de Dieu que, quoi qu'elle fasse, elle n'agit que suivant sa nature corrompue; dès lors, leurs actes sont contraires à la vraie justice et dignes de supplices. En résumé, pour faire une action bonne, et pour éviter le péché, il faut une Intention cl une fin bonnes, c'est-à-dire, la foi et l'amour de Dieu; l'acte fait et inspiré par ces motifs conduit nécessairement à la vie éternelle, c. n.

La seule absence de la foi suffit pour qu'on puisse dire que les actes des infidèles sont de vrais péchés, car, en eux, ll ne peut y avoir aucun mouv« icut de la grâce, puisque celle-ci commence toujours par la fol et on n'a aucune part à la grâce avant de commencer à sortir de l'infidélité, *hoc ipso quad non adesl ille finis debitus qui est verus Deus, el fide per dilectionem operante intentiunemque finis dirigente proponi debet, opus esse malum.,.. Hoc ipso quod fide opus ad Deum reterente carent, efficiuntur injusti... Ubi non est amor creatoris, necesse est ut creaturis vel utatur, vel /ruatur..,* et la conclusion est catégorique et absolument générale. *Omnia omnino operu infidelium, nullo excepto, esse vera peccata, nec esse pusse nisi peccata, tanta mani/estâtione declaravit ut si solis radiis eam (sententiam) scribere voluisset, vix arbitror illustrius eam nobis depingere potuisse.* Bref, pas de vertu possible sans la grâce; pas de grâce sans lu foi. Reconnaître quelque vertu dans les infidèles, ce serait anéantir la mort de Jésus-Christ et ruiner la grâce, c. lu.

El les raisons données par saint Augustin ne sont point frivoles. Par l'infidélité, l'âme se trouve éloignée de Dieu, détournée de Lui; donc elle ne peut (aire aucune œuvre bonne. L'Infidélité est une fornication de l'âiiu qui s'attache aux créatures. Il en est de même des pécheurs; mais comme ceux-ci ont la foi, ils peuvent fuire quelques œuvres pour l'amour de Dieu; leur foi prie et Us peuvent exécuter quelques actions imparfaites, c. iv.

Pourtant certains textesde saint Augustin semblent donner raison à l'interprétation de Suarez. Ainsi au c. v du livre *J)e la prédestination,* le docteur dit que les œuvres du centurion Corneille sont allées Jusqu'au ciel ; c'est que, répond Jansénius après Augw lin. le centurion, comme quelques Juifs, avait la fol. De même, la continence de Polémon était un don de Dieu ; d'ailleurs, U faut distinguer soigneusement la continence elle-même et l'œuvre de lu continence; l'action, ne se rapportant pas à lu seule fin légitime qui est Dieu, est un péché, parce qu'elle ne saurait être l'œuvre d'une volonté bonne (pas de volonté bonne sans la fol). Il faut remarquer encore que Dieu a parfois accordé aux Infidèles des secours pour les empêcher de faire des actions plus mauvaises. Saint Augustin distingue aussi les actes bons matériellement, objectivement; il distingue l'acte et la fin, *officium et finis;* il est louable de faire l'acte bon matériellement et, si on ne le faisait pas, on serait plus coupable, mais, pour que l'acte soit complètement bon. il doit tendre à la fin requise, c. v.

Jansénius examine d'autres passages de saint Augustin. L'action de Dieu dans les œuvres des infidèles est une action de sa Providence générale qui agit véritablement en tant qu'elle permet le bien ; parfois même Dieu peut tourner le cœur de l'homme au mal pour en tirer du bien. S. Augustin avait d'abord dit que, avant la grâce, l'homme peut vouloir bien vivre et ne pas pécher et que la volonté avait besoin de la grâce pour faire ce qu'elle voulait; mais il a rejeté plus tard celle opinion, car il enseigne que le commencement de la bonne volonté vient de la foi et que la foi vient de la grâce de Jésus-Christ.

Saint Augustin parle aussi d'actions bonnes faites pur les Impies; sans doute, on peut les louer Cependant il faut rappeler la dlctlnctlon établie parS. Augustin entre le devoir qu'on doit remplir et la fin pour laquelle on doit le faire, *officium est quod faciendum, finis aero propter quod faciendum est.* Or saint Augustin appelle souvent œuvre bonne *Vofficium* seul, l'acte objectif commandé» alors qu'en fait, cet acte, bon en soi, est mal fait, *non bene bonum faciunt.* Ainsi faire l'aumône est une œuvre bonne par son objet, mais elle est une œuvre mauvaise, si clic n'est pas faite pour Dieu ; ainsi encore les Romains ont fait des œuvres bonnes dont Dieu les a récompensés, en leur donnant l'empire, écrit S. Bonaventure; mais, dit S. Augustin, ce sont des œuvres de gloire humaine, *vera ailla... perceperunt mercedem tuam,* c. vi.

Telle est aussi la doctrine des disciples de saint Augustin, de saint Fulgence et de saint Prosper. Ce dernier a écrit au chapitre xvi de son poème De *ingratis,* ce passage resté célèbre parmi les jansénistes et traduit par M. de Sacy :

> Car, si nos actions, quoique bonnes en »ol
> Ne sont des fruits naissant du grrme de In fol,
> Quclqu'attrult spécieux qui nous les rende aimables.
> Elles sont des péchés qui nous rendent coupables;
> Et In gloire utéi lle en liant lu volonté
> Augmente son supplice avec sa vanité.

Les pélagiens, de leur côté, regardent celle doctrine comme étant celle de saint Augustin, pour lu combattre Contre Julien, saint Augustin déclare formellement que les païens ne peuvent triompher d'un péché que par un autre : *aliis peccatis alia peccata vincuntur,* c. vu.

Les vertus des philosophes sont également de véritables vices et ceci est la conséquence logique des principes déjà posés : leurs vertus ne sont que de fausses vertus ou plutôt sont des vices revêtus d'apparences vertueuses, elles n'ont même pas un commencement de bonté, car il leur manque l'intention, la volonté bonne; les philosophes ont, tout au plus. de bonnes habitudes par rapport à Kobjet des vertus Ces vertus, en tant qu'elles ne rendent pas les hommes meilleurs cri les faisant agir, ne sont que des fantômes, c. vin. Telle est, comme le montre Jansénius, l'opinion de saint Prosper, de saint Jérôme, de saint Ambroise et d'Origéne. Saint Prosper, en particulier, dit que ces prétendues vertus sont plus nuisibles qu'utiles, non *prodesse, sed obesse,* c. IX.

Jansénius justi he cette théorie par la nature et la fin de la vertu, La vertu, dit-il, est une habitude de l'âme, une aÎTectlon habituelle de la volonté : sa nature dépend de la volonté de qui elle vient; elle naît d'un amour de la volonté, or tout acte de la volonté se fait pour une On; dès lors, la vertu ne doit pas seulement regarder l'acte matériel et objectif, considéré en lui-même et pour lui-même» mais encore la fin que prescrivent l'ordre et la sagesse et dans laquelle la volonté se repose. Or la seule fin de l'homme est Dieu. Voilà ce que dit la raison. Le philosophe, au contraire, désire jouir de ce dont la vérité nous ordonne de nous servir seulement Celte conception erronée trouble l'ordre, en transformant l'amour transitoire des créatures en un amour permanent, c. x.

En conséquence, les vertus des épicuriens et des stoïciens doivent être blâmées comme celles des Romains, à cause de la fin qu'ils ont poursuivie dans leurs actes : Ils rapportaient leurs actes ou au corps ou à l'âme. De là les deux écoles épicurienne et stoïcienne. Les épicuriens placent la fin de l'homme dans les voluptés du corps et leur doctrine est rejetée par tous les chrétiens et par la majorité des philosophes eux-mêmes. Les stoïciens placent la fin de l'homme dans l'âme (puissance, beauté des faits et des paroles, vertu en elle-même) : c'est l'orgueil, le vice des Romains les plus célèbres qui n'onl poursuivi que la gloire elles louanges... autant de vices, dit saint Augustin, *pompatica effigies virtutis,* c. xi. Ainsi l'orgueil se cache sous les prétendues vertus des Romains cl des philosophes : tous placent la fin de leurs actes dans les clloses créées, aimées et recherchées pour elles-mêmes; c'est le renversement de l'ordre. De là naissent les différents vices : gourmandise, colère, avarice, curiosité, vanité, ambition, el, par-dessus tout, orgueil. L'orgueil, en effet, est le fond de toutes les vertus païennes qui adorent la raison et ne cherchent la vertu que pour elle-même. Épicuriens et stoïciens vivent selon la chair, parce qu'ils vivent selon l'homme; les premiers pour le corps, les seconds pour i'àme, ni les uns ni les autres pour Dieu, notre fin dernière à qui toutes nos actions doivent se rapporter. Ce devoir s'impose au chrétien, et à tout homme, car il découle non point de la Rédemption, mais de la Création, non point d'une loi positive de Dieu, mais de notre nature même. Si on relève les vertus des grands hommes de l'antiquité, c'est à cause de la fausse Idée que les philosophes ont de la vertu, ils Ignorent quelle doit être la fin unique de nos actes; ils confondent i.i *fin* des vertus avec leur *office,* l'action elle-même avec la fin qu'on doit avoir. Or, la différence essentielle entre la vertu el le vice vient non de l'action regardée en clie-même, mais de la (in, qui seule, specific l'action et la fait être ce qu'elle est. C'est la fin qui gouverne la volonté cl lui Imprime le mouvement; aussi les hommes se trompent dans les jugements qu'ils portent sur les actions, parce qu'ils les considèrent en clics-mômes et les apprécient mal, même quand ils prêtent attention à la fin, parce que leur aveuglement les empêche de discerner la fin que l'homme doit avoir dans ses actions. Donc, il ne suiïlt pas de dire que les œuvres des païens sont stériles et ne méritent rien devant Dieu; ce sont là des dténuations de la vérité pure ‹*t simple, des inventions humaines de notre esprit qui veut nous rendre indépendants de Dieu et qui

croit qu'on peut être juste sans la fol ct sans la grâce, c. XI!.

Cette thèse générale de saint Augustin découle de ses principes sur l'amour des créatures et sur l'amour de Dieu, *de /mendo solo Deo ulendisque creaturis.* Il faut encore distinguer l'amour d'usage, *dilectio transi·toria,* par lequel nous aimons une chose pour en user, nous en servir, mais non point y attacher notre cœur; cet amour qui ne fait que passer, *transitoria,* n'est point mauvais, pounu que l'usage soit pour Dieu et selon Dieu, c'est-à-dire, pourvu qu'on use des choses de la vie présente en vue des biens étemels, avec modération ct retenue, sans passion, *ad necessitatem et non ad gaudium.* L'amour de Jouissance, *dilectio mansoria,* par lequel nous aimons une chose pour en Jouir ct nous y reposer est mauvais, parce qu'on fait de la chose qu'on aime une fin dernière; c'est le renversement de l'ordre. Aussi cet amour est toujours vicieux ct il est d'autant plus dangereux que les choses qu'on aime sont par elles-mêmes plus Innocentes. Il n'est Jamais permis d'agir parcet amour qui nous fait rechercher les créatures pour en jouir; cet amour de la créature pour elle-même est, en sol, un péché qui vicie radicalement tous les actes qui en procèdent, quelque bons qu'ils paraissent en eux-mêmes; c'est un mauvais arbre qui ne peut produire que de mauvais fruits, c. xiii; par suite, quoi qu'en dise Suarez, une fin honnête ne suffit pas à rendre une action bonne. La seule fin de l'acte bon, de la vertu, est Dieu aimé pour lui-même ct cette fin est évidemment au-dessus et au dehors de l'homme, au-dessus du corps et do l'âme, comme le voulaient les épicuriens et les stoïciens, c. XIV.

De ces thèses, Jansénius déduit des corollaires Importants : a. la vertu n'est pas autre chose que l'amour de Dieu et donc toutes les vertus sont Inséparables de l'amour de Dieu; β. la fol est nécessaire à toutes les vertus, car la fol seule peut montrer cet amour comme Un dernière, peut diriger notre conduite ct obtenir de Dieu cet amour; sans la fol, on ne peut approcher de Dieu; v. Il n'y a pas de vertu en dehors de la vraie religion; o. In distinction apportée par les pélnglcns entre les actes fructueux ou surnaturels et les actes stériles qui ne sont que moralement bons n'a aucun fondement, car toute vertu vraie se rapporte à Dieu ct conduit à la vie étemelle; c. toute œuvre bonne, quelle qu'elle soit, vient de la grâce ct est méritoire devant Dleu;Ç. Il n'y a pas de bonne volonté possible sans la fol et l'amour;!}· vertu, bonne œuvre, œuvre de fol, œuvre de piété, œuvre méritoire sont des termes synonymes. Ces diverses propositions résument la doctrine nugustlnlenne sur la grâce, les bonnes œuvres et les mérites el toute autre doctrine vient d'une philosophie païenne qui n'u rien de commun avec la fol chrétienne, c. xv.

Jansénius est amené à se demander s'il y a en nous naturellement des Inclinations bonnes, des semences de vertus,*semina virtutum.* Sl, dit-il, on ne considère que Pacte en lui-même, on peut dire qu'il y a, dans l'homme, la semence naturelle de quelques vertus cl c'est de là que les philosophes païens ont tiré les principes de leur morale. Comment expliquer cela? C'est que la nature raisonnable porte encore l'image de Dieu et la loi de nature n'est pas complètement détruite en elle, mnis Il faudrait appeler cela des *ruines* et des *restes* de vertu, plutôt que des semences. D'ailleurs, cela ne constitue que la matière, le corps de la vertu. L'Aine de In vertu, c'est la fln de l'acte, l'intention sans laquelle la vertu n'est qu'un cadavre Inerte. Or, cette fln, âme de la vertu, ne vient point de la nature humaine, mais de Dieu seul, même par son germe et par son commencement. Ainsi les théologiens modernes qui distinguent les œuvres naturelles el les œuvres surnaturelles s'inspirent d'une philosophie toute païenne el se séparent tout à fait de saint Augustin pour qui les vertus dites naturelles sont, en réalité et essentiellement, de véritables vices, nés de l'amour des créatures, c. xvi. D'après Jansénius, cette doctrine n'est point seulement une opinion personnelle de saint Augustin; c'est la doctrine catholique elle-même, consacrée par le concile d*Orange, cnn. 9, 18, 20, qui a condamné formellement les thèses opposées de Julien. L'opinion qui admet l'existence de vraies vertus chez les infidèles est, d'après saint /Kugustin el le concile d'Orange,« une farce, un délire, une insanité, une erreur, une impiété contraire au sens chrétien, · C. XVII.

Cette doctrine de Jansénius sur les actions des Infidèles est une des idées fondamentales du jansénisme et Arnauld, dans sa *deuxième Apologie, Opéra,* t. xvn, p. 103-185, l'a exposée avec une netteté parfaite.

b. *La nécessité de pécher el la liberté,* c. xvm-xxiv. — Après celte longue digression sur les actions des Infidèles, Jansénius éprouve le besoin de préciser la pensée de saint Augustin sur la peric de la liberté. En quel sens, l'homme, par le péché, a-t-II perdu la liberté de faire le bien et d'éviter le mal cl cst-ll tombé dans la nécessité de pécher? C'est, dlt-il, la thèse formelle de saint Augustin, que, par le péché originel, notre liberté de faire le bien a péri, au point qu'avant d'avoir reçu la grâce, non seulement l'homme ne peut observer Intégralement la loi de l'honnêteté morale, ni même une seule loi, ne peut faire une seule bonne œuvre; bien plus, Il ne peut faire un acte quelconque sans pécher, même quand Il parait garder la loi, c. xvin.

Ici se posent des questions particulièrement graves. S'il y a, pour la volonté, nécessité de pécher, le péché n'existe plus, car ce qui est nécessaire ne saurait être péché Cette nécessité de pécher, écrit Jansénius, n'exclut point le péché. La volonté n'est point nécessitée à faire tel péché particulier, mais elle ne peut éviter un péché qu'en tombant dons un autre. Bref, cette nécessité regarde le péché en général et non point un péché en particulier ct elle ne supprime pas totalement l*Indifférence que réclament les modernes. Tout le monde place une nécessité semblable en Dieu, dans les anges, dans les bienheureux relativement au bien; la liberté de contradiction leur suffit. Elle suffit de même à l'homme déchu. La volonté est libre dans son *exercice,* nécessitée dans sa *spécification* ct ccttc liberté suffit aux yeux mêmes de certains scolastiques.

Saint Augustin accorde cela : l'infidèle ne peut éviter un péché qu'en tombant dans un autre; c'est comme une habitude contractée de faire le mol en vertu de laquelle on tomberait nécessairement dans le mal, à moins qu'on n'en soit détourné par une cupidité plus grande, c. xix; Jansénius ajoute qu'il n'a vu nulle part, dans saint Augustin, l'explication inventée par les scolastiques; celte liberté philosophique par laquelle on fuit un péché pour sc précipiter dans un autre parait de peu d'importance au grand docteur, c. xx.

C'est ainsi que Jansénius s'achemine vers le fameux chapitre xxi où se trouve exposée, en termes parfois contradictoires, une de scs thèses fondamentales, résumée dans la 3· proposition condamnée en 1653.

Jansénius insiste sur une définition de la volonté donnée par saint Augustin : *motus animer, cogente nullo, ad aliquid vel non omittendum vel adipiscendum:* d'où Jansénius conclut que, seule, la nécessité de *coaction* détruit la liberté. Dès lors, la volonté, tant qu'elle est esclave du péché, dominée par la concupiscence, n'est point libre; seule, la grâce qui la délivre de cette servitude est la vraie liberté. Cependant les actes f ills sous la poussée irrésistible de la concupiscence

dominante sont des péchés. C'est que, dit Jansénius, la concupiscence elle-même est la suite, la punition du péché et il rappelle la célèbre distinction de saint Augustin : le péché qui n'est que péché et qui suppose la liberté (péché d'Adam), le péché qui est peine du péché (concupiscence), enfin le péché qui est Λ la fols péché ct peine du péché (les péchés de l'homme actuel avant la grâce). Dans ce dernier cas, qui est celui de l'homme déchu, la liberté actuelle n'est pas nécessaire pour qu'il y ait vraiment péché, c. xxi,

I our mieux répondre Λ l'objection des scolastiques: • le péché n'existe que là où il y a possibilité de l'éviter », Jansénius reprend la distinction du double état : l état naturel établi par Dieu ct un état pénal dam lequel la créature, par son péché libre, a perverti la nature ct provoqué l'ignorance ct la concupiscence. Dans scs discussions avec les manichéens, saint Augustin ne parle que du premier état, pour expliquer l'origine du mal. Les manichéens affirment l'existence, dans l'homme, d'un principe mauvais qui force l'homme à faire le mal. Pour leur répondre, saint Augustin considère l'homme avant la chute et reconnaît en lui une indifférence parfaite sans laquelle Adam n'aurait pas péché. Dans scs polémiques avec les pélagiens, pour expliquer la nécessité de faire le mal, saint Augustin ne parle que du second état. Les pélagiens ne voient que l'homme vivant actuellement dans le péché el ne veulent pas attribuer le péché à Dieu; dés lors, comme ils n'admettent pas les deux principes des manichéens, ils affirment l'existence actuelle de l'indilférencc complète, même dans l'homme déchu. Pour les combattre, saint Augustin soutient que la nécessité de pécher, où l'absence de la grâce place l'homme, est la punition du péché du premier homme. Bref, dit Jansénius. la grâce médicinale de Jésus-Christ permet seule de faire le bien; mais cette grâce n'est point celle dont parle Molina, c'est la grâce efficace par elle-même, laquelle nous fait faire le bien que nous faisons, suivant les expressions du concile d'Orangc, can 20.

Dans la nature bonne, telle qu'elle était sortie des mains du créateur, l'indifférence était parfaite : le péché alors devait être pleinement volontaire et Il fallait û l'homme une liberté complète. Indifférente entre le bien ct le mal. Mais les péchés actuels sont les peines du pèche originel; Ils ne supposent point la liberté Indifférente, car les châtiments sont imposés ct ne sont point libres. Par suite, des péchés peuvent être commis même pur celui qui est dans la nécessité générale de pécher, car cette nécessité générale n'est pas nutre chose que cette aveugle concupiscence terrestre qui presse et opprime la volonté, à la manière d'une habitude générale mauvaise. Ces actes ne cessent pas d'être des péchés, parce qu'ils dérivent non pas de ια nature faite par Dieu, mais de la nature corrompue par le péché du premier homme, c. xxn.

D'ailleurs, d'après saint Augustin, les péchés actuels peuvent être évités, mais seulement par la foi ct la grâce du Christ qui libère l'âme de la servitude du péché ct lui donne la liberté de faire le bien; sans la grâce, au contraire, on ne peut éviter le péché, soit que l'aveuglement empêche de voir la vérité ct le bien, soit que la concupiscence opprime la volonté, soit que In loi qui défend enflamme le désir de pécher. *Pcenalh vitiositas subsecuta est peccatum ei ex libertate fecit* **necessitatem..** *Victa Ditio tn quo cecidit voluntate,* **curuit** *libertate natura.,.*

Aussi les Infidèles, privés du secours de la grâce llbézatricr, ne peuvent éviter un péché qu'en tombant dans un autre: cependant, Ils peuvent éviter le péché, en cc sens qu'lis peuvent recevoir la fol ct la grâce qui les libéreront, comme un boiteux peut marcher droit, s'il est guéri par un médecin : *in claudo pulesl consistere potestas recte* **ambulandi,** *quia medici arte sanari potest, cum necessitate claudicandi, quamdtu caret medicina.* Quant aux fidèles. Ils peuvent véritablement éviter le péché, parce qu'ayant la foi. Ils sont en état de pner Dieu pour obtenir de lui le secours nécessaire afin d'éviter le péché et de faire le bien, c. xxm.

L'existence des commandements, exhortations, réprimandes n'est point en opposition avec cette doctrine, comme le remarque saint Augustin, dans son livre *De correpi lone el gratia* contre les pélagiens et surtout contre les moines d'Hadrumète. Les scolastiques font appel à la liberté d'indifférence, mais Jansénius s'en tient à la solution de saint Augustin qui ne regarde pas l'indifférence comme essentielle à la liberté La légitimité des préceptes négatifs qui défendent un acte s'explique par la liberté d'exercice qui laisse le choix entre plusieurs actes mauvais. Les préceptes positifs éclairent l'intelligence et font connaître ce qu'il faut faire; si, sans la grâce, ces préceptes ne peuvent être observés, c'est que, par un acte libre primitif, la volonté s'est placée dans un étal stable où elle se porte au mal avec réflexion et avec un entier consentement, soit qu'elle puisse, soit qu'elle ne puisse pas se soustraire à cette nécessité de faire le mal, *satis est quod peccator sciens et prudens plena voluntate feratur in malum, sive ab Ista malum diligendi necessitate se expedire possit, sive non posstL* C'est la troisième proposition : une volonté délibérée, par le fait qu'elle est en notre pouvoir, c'est-à-dire, par le fait qu'elle ne s'exerce pas malgré nous, est libre et ne peut pas ne pas être libre, lors même que l'acte est nécessaire.

Sans doute, la xolonté de l'infidèle ne peut, sans la grâce, obéir au précepte de croire et d'aimer Dieu ou même de faire quelque bien, parce que, en punition du péché originel, elle persévéré dans l'amour de soi. dans la concupiscence où elle s'est librement plongée. Il serait absurde de dire que cet amour terrestre dans lequel très librement la créature raisonnable est tombée et qui est une juste punition de sa faute, supprime sa liberté ct, avec la liberté, le péché. Eu effet, tout amour, en vertu des actes qu'il produit, devient plus stable, plus immuable; l'habitude engendre un amour indéracinable et cela, non point parce que la liberte disparuit, mais parce que la liberté s'exerce constamment dans le même sens ct se fixe en quelque sorte. C'est le prélude, le commencement de la beatitude ou de la damnation. L'nabitude mauvaise fortifie la volonté qui devient de plus en plus mauvaise, tout en restant toujours libre, c xxiv.

Comme toutes ces thèses semblent reprendre la doctrine de Baius, Jansénius éprouve le besoin de s'expliquer dans les trois derniers chapitres et de montrer que les condamnations de Pie V et de Grégoire XIII n'atteignent pas sa propre doctrine.

La proposition 64 de Balus est ainsi conçue : *Homo peccat damnabiliter ellam in eo quod necessario facit.* La proposition condamnée, écrit Jansénius, se rapporte à une nécessité *absolue,* à une nécessité *originaire* qui déterminerait spécifiquement la volonté au mal et dans son exercice particulier et naturel, sans aucune liberté préalable dont celte nécessité serait reflet et la punition. Une telle nécessité serait attachée à la nature même de l'homme, qui, dès lors, serait dans l'impossibilité de faire un acte coupable. Mais saint /Kuguslin ne parle que de nécessité générale, d'une nécessité en vertu do laquelle l'homme déchu, avant de recevoir la grâce, ne peut que pécher, tout en ayant, en chaque péché particulier, la liberté de choisir. D'ailleurs, ajoute Jansénius, on peut avoir une liberté entière, même dans le cas où la volonté ne peut s'abstenir de pécher; quand celte nécessité est Issue d'un acte libre, celte nécessité n'est, en réalité, que la continuation de l'acte libre primitif, c. xxv.

Jansénius examine plusieurs autres propositions

condam uct* par Pic V ; propositions 25, 27, 28, 2S, 33, 36, 37; mais, dit-il, plusieurs de ces propositions peuvent être prises en un sens légitime et orthodoxe, comme l'avouent les jésuites Suarez, Vasquez ct Tolct et comme le reconnaît ta finale même de la bulle; elles ont été constamment enseignées par saint .Augustin contre les pélaglens; elles sont le fondement même de sa doctrine sur la grâce et le libre arbitre ct ce docteur réprouve les propositions opposées comme des fruits de l'hérésie pélaglcnnc, c. xxvi.

Ces propositions ont été condamnées, non point parce qu'elles sont fausses en elles-mêmes, mais seulement par prudence, pour ne pas scandaliser les ignorants, afin d'éviter les protestations des scolastiques, qui, tous, soutiennent des thèses opposées. Plusieurs de ccs propositions ont été condamnées à cause de l'aigreur des censures de Baius contre scs adversaires ct plusieurs n'ont été condamnées que pour un temps. Il n'y a pas d'apparence que l'Église ait voulu condamner un point capital de la doctrine de saint .Augustin qu'elle a si souvent approuvée; penser autrement, ce serait croire que le Saint-Siège sc contredit, qu'il a erré autrefois ou qu'il se trompe aujourd'hui, c. xxvn.

Les jansénistes sc sont souvent appuyés suc ce passage de Jansénius pour dire qu'il croyait le pape Infaillible; autrement, il aurait pu sc contenter de dir» que Ple V s'est trompé, sans chercher à résoudre les difficultés soulevées contre son système par la condamnation de Bains.

4· É/σZ *de pure nature.*— 1. *Impossibilité de cet état montrée par le désir du bonheur* (Livre I). — Après l'état de nature déchue, Jansénius étudie l'état de nature pure qui ne s'en distingue que par un point : ta nature pure, selon les modernes, c'est la nature déchue, sauf la peine ;ces deux états diffèrent comme un homme dépouillé diffère d'un homme nu, l'homme déchu a perdu ce que la nature pure n'aurait jamais possédé; la nature pure est un état négatif, la nature déchue est un état privatif ; dans la nature pure, l'homme n'aurait jamais eu la grâce, tandis que, dans ta nature déchue, l'homme est privé de la grâce qui avait été accordée à nos premiers parents; dans la nature pure, l'homme aurait été créé sans aucun droit à la béatitude éternelle et â la vision bèatifiquc, sans ta fol pour l'intelligence, sans ta grâce pour la volonté, avec la lutte des deux appétits terrestre ct céleste, avec l'ignorance, la faiblesse, la facilité à pécher aussi grande qu'uujourd'hul, plus grande mémo, car, dans l'état actuel de l'homme déchu, ta connaissance de Dieu, le souvenir des promesses ct des communications divines, le souvenir de l'état primitif et de ta chute, ta promesse du rédempteur à venir, l'espérance de ta rédemption, toutes choses transmises aux descendants d'Adam, ont atténué ta facilité de pécher dans la nature déchue.

Les pélaglens prétendent qu'en fait, Dieu a créé l'homme dans l'état de nature pure, puisqu'ils rejettent le péché originel; le mot même de nature pure a été inventé par eux. Les scolastiques modernes, Suarez, Bellarmin, regardent cet état simplement comme possible. Mais ces deux thèses de l'existence réelle (pélaglens) et de ta possibilité (modernes) de ta nature pure sont absolument opposées à renseignement formel de saint Augustin, c. i.

En effet, saint Augustin affirme en termes catégoriques l'impossibilité de l'état de nature pure. La créature raisonnable veut naturellement être heureuse, c'est le but vers lequel elle tend; c'est sa fin; Il faut donc qu'il y ait quelque chose qui soit capable de lui procurer ce bonheur; Il faut que l'homme aime le véritable bien et le possède. Or celui-là seules! heureux qui a tout ce qu'il veut ct qui ne veut rien de mauvais. Il y a trois états dans lesquels l'homme ne saurait être heureux : *cruciatus non habentis, languor non amantis, malitia errantis voluntatis;* ccs trois états seuls seraient possibles dans la nature pure. Le bonheur n'est possible que dans un quatrième état : *habet quidquid vult et nihil mala voluntate null.* Mais cet étal ne peut être obtenu que par une puissance surnaturelle, par la grâce de Dieu. En résumé, l'homme tend naturellement vers Dieu, comme v rs son principe ct sa dernière lin; il ne peut cependant y tendre, encore moins y parvenir, sans l'amour surnaturel de Dieu; donc Dieu n'a pu le créer sans lui donner cet amour; c'est-à-dire ta charité, la Justice, la sainteté surnaturelles, c. n. Jansénius va développer ce premier argument dans les 20 chapitres de ce livre.

La fin connaturcllc de ta créature raisonnable ne peut être que Dieu ct ta volonté n'est droite et bonne que si elle tend à cette fin; si elle s'en écarte, elle devient Inquiète ct troublée, parce qu'elle n'est pas Juste, parce qu'elle n'est pas dans l'ordre; elle tombe dans l'orgueil, si elle se tourne vers elle-même;elle est charnelle, si elle s'abaisse vers les choses Inférieures. Et le péché consiste précisément en cela : se détourner de l'amour de Dieu ct des choses supérieures pour se tourner vers soi ou les choses Inférieures : c'est cela même qui constitue le péché, ce que saint Augustin appelle le *formel* du péché.

Donc l'homme n'a pu être créé autrement que soumis à son créateur. Qu'il aime celui de qui il vient ct Il sera heureux de le posséder; qu'il sc détourne de son créateur, il sera pécheur ct malheureux. Supposé que l'homme soit créé sans cct amour du créateur, alors sa volonté sera mauvaise, parce qu'elle n'aime pas ce que ta loi éternelle lui ordonne d'aimer ct ccttc volonté mauvaise, dans ce cas, serait l'œuvre de Dieu. Cet amour du créateur ne peut être que la charité ou amour surnaturel, car, dit Jansénius, ta distinction scolastique de l'amour *naturel* ct de l'amour *surnaturel* est absolument Inconnue de saint Augustin et des Pères, c. III.

Jansénius s'applique à prouver longuement, en s'appuyant sur l'autorité de saint Augustin, que l'amour de Dieu s'identifie avec ta charité surnaturelle, ta grâce. Il apporte six arguments en faveur de cette thèse :

a. — L'amour de la vérité éternelle et Immuable montre que l'amour de Dieu nécessaire au bonheur de l'homme est un amour surnaturel de charité, c. iv.

b. — L'amour de la justice dérive également de ta charité. Dieu ne peut créer un être raisonnable sans une volonté tournée de quelque manière vers son créateur; si, en effet, cet être ne pouvait aimer la justice ct fuir l'injustice. Il ne commettrait point de péché proprement dit ct l'acte mauvais qu'il ferait serait imputable au créateur lui-même. Or cct amour de la justice ne peut venir que d'une grâce surnaturelle ; il naît de ta charité; on ne peut chastement éviter l'injustice, ct par suite, bannir toute affection au péché, si on n'almc pas In justice, et on ne peut aimer ta justice, c'est-à-dire, fuir le mal, parce qu'il est injuste ct faire le bien parce qu'il est Juste, que si le Saint-Esprit répand la grâce dans nos cœurs. Donc la nature pure est Impossible, car Dieu ne peut créer un être raisonnable dans un état où Il ne pourrait ni aimer ta Justice d'une bonne œuvre, ni détester l'injustice d'un œuvre mauvaise, un état dans lequel Il ne pourrait faire quclqu'acte bon que par crainte d'un châtiment ct non paramour de ta Justice, un état dans lequel il ne pourrait aimer ct désirer le bien, un Hat dans lequel il ne pourrait rien faire *comme il faut,* c'est-à-dire, avec l'amour cl ta délectation de la Justice, c. v.

Cet amour de ta justice dont parle saint Augustin n'est point l'amour d'une vertu morale pour elle-

même, comme le pense Vasquez, ni la volonté de faire une œuvre moral n. ut bonne dans toutes ses circonstances. (.du est ⁵ ·H à fait étranger à saint ?\ugustin • au vin pur d'Augustin, on a mélangé l'eau des opinions philosophiques, » c. vi

Lu justice qui e*l aimée pour elle-même est Inscrite en nos cœurs Ce n'est point une qualité de notre âme qui nous Ldi Justes, qui naît, se développe et meurt, car une telle qualité est temporelle et changeante, tandis que la Justice dont nous parlons est éternelle ct Immuable. C'est une régie llxe qui brille au sommet de notre esprit, qui n'augmente ni ne diminue ct qui sert de norme à toutes nos actions. On appelle Justes les actes qui sont conformes â celte règle, c. vu. Cette justice est Dieu même et l'amour de la justice, c'est l'amour de Dieu même; par elle, nous participons à la Justice divine et nous sommes Justes dans la mesure où nous aimons et réalisons en nous la Justice divine. Qui aime autre chose aime le vice ct se détourne du créateur pour sc tourner vers la créalure, c. vin.

Cet amour de la Justice suppose évidemment la grâce qui nous fait aimer ce qu'il faut faire, *amatur quod agendum est.* Pour faire le bien, l'âme doit être détournée de l'amour des créatures ct de la crainte des châtiments; or cela n'est possible qu'avec le secours de la grâce, seul lien qui unisse à Dieu, seule force qui puisse conduire à Dieu; par cette participation à la Justice divine, l'âme devient sainte, vraie, Juste. Voilà la pure doctrine de saint Augustin. Si quelque péripatêtldcn ne comprend pas, Il n'a qu'à prier Dieu pour qu'il lui donne l'intelligence, *si quis eorum (peripatetiicorum) non intelligat, oret Deum ut intelligat.* c. ix.

Jansénius prend soin d'ajouter que, d'après saint Augustin, cet amour de la Justice ne saurait être *naturel,* car un amour *sincère* ne peut venir que de la grâce, sans laquelle l'amour du pêché domine dans l'âme, sans laquelle on ne peut avoir que la crainte du mal qui retient l'âme opprimée par le péché. Saint Augustin n'a jamais parlé de l'amour naturel; pour lui, sans la grâce, on ne peut qu'aimer la creature ct s'attacher à elle, c'est-à-dire pécher en violant la loi éternelle, c. x.

c. — Par ailleurs, l'amour de Dieu doit être absolument *gratuit;* H faut aimer Dieu pour lui-même; or cet amour suppose une grâce vraie, car l'amour gratuit, chaste, pur, à cause de sa sublimité ct de sa pureté parfaite, dépasse toutes les forces de la nature; cct iniour « comme il faut *sicut oportet* » sans lequel l'acte est vicié par quelqu'amour de la créature, ne vient que de la grâce, c. xi.

d. — Les réponses de saint Augustin aux attaques des pèlagiens confirment cette Interprétation de sa doctrine, c. xn.

e. — Jansénius, bien que plein do méfiance pour les philosophes, fuit appel à eux : les platoniciens placent In béatitude dans l'amour du souverain Bien qui est Dieu; la vertu consiste à connaître, à aimer et à Imiter Dieu, or tout cela n'est possible que par le secours do Dieu lui-même. Aristote place la béatitude dans In contemplation du souverain Bien; or, cette contemplation est évidemment au-dessus des forces de la nature, c. xm.

f.— Enfin Jansénius rappelle que l'amour est le principe de tous nos actes; cct amour est charité ou cupidité; pas de milieu; dans toute action volontaire, l'homme obéit à l'amour de Dieu ou à l'amour des créatures. Or, il n'y a pas d'autre charité que celle qui vient île la grâce et qui suppose la purification de l'âme. Comme Dieu no pouvait mettre, dans le cœur de l'homme, la cupidité, il suit qu'il devait lui donner la charité. Donc encore une fois, l'étal de nature pure est Impossible, c. xiv.

L'amour de Dieu est assurément surnaturel, car Il ne peut naître de la nature ct de nos facultés; pourtant Il est naturel en un certain sens. En effet, la raison, par une lumière toute naturelle, nous apprend que Dieu doit être aimé pour lui-même, par-dessus tout, comme notre souverain Bien; Dieu étant notre fin naturelle, un appétit naturel nous Incline vers lui, quoique cette fin ne puisse être atteinte que par un secours surnaturel, comme saint Thomas l'enseigne positivement dans son commentaire sur le De Trf-*nitate* de Boèce. Malgré tout cependant, Jansénius rejette les thèses de Luther ct de Calvin pour qui la Justice originelle est naturelle à l'homme, comme • la santé à l'animal et la fraîcheur à l'eau. » La créature raisonnable est d'une condition si noble ct si relevée, parce qu'elle est l'image de Dieu, qu'aucun bien autre que Dieu, Inférieur à Dieu, ne peut suffire à son bonheur, c. xv.

De tout ceci il faut conclure que l'amour de Dieu est naturel à la créature raisonnable, de sorte que cet amour lui est prescrit par une obligation très naturelle, très étroite, très stricte, bien que celle-ci ne puisse accomplir ce devoir que par un secours surnaturel, par la grâce. Pour saint Augustin, il n'y a pas d'autre amour chaste de Dieu que celui-là même dont Dieu est l'auteur, car, lout autre amour, quelque pur qu'il paraisse, est une Invention de la philosophie et du pélagianisme, c. xvi.

L'amour par lequel l'homme adhère à Dieu, est-II dû ou bien est-il un don gratuit? Grave question, car s'il est dû, comment peut-ll être une grâce? s'il est un don, comment peut-ll être dû? Si Dieu doit donner la charité ù la creature innocente, comment cette charité cst-clic une vraie grâce? SI elle est une vraie r*ûce, comment Dieu peut-il être oblige de nous la donner? Pour répondre à cette difficulté, Jansénius rappelle d'abord deux principes : L'homme doit aimer Dieu, plus que toutes les créatures et cela par nature, par le fait même qu'il est l'image de Dieu, créée par lui. En second lieu, cet amour, bien que raisonnable et conforme à l'ordre, ne peut être donne que par un blenfait gratuit de Dieu. Ceci dit, Jansénius propose son opinion. Avant le péché, l'homme doit recevoir s n chaste amour de Dieu, sans quoi il serait dispensé d'aimer Dieu ; s'il n'avait pas reçu cet amour, il pourrait se détourner de Dieu sans la moindre faute, ou, s'il y avait une faute, elle retomberait tout entière sur le en ateur, puisque, sans aucune faute antérieure, l'homme n*aurait pas reçu la grâce, sans laquelle ll lui est impossible de sc tourner vers Dieu et de lui rester soumis dans l'ordre naturel; sans celte grâce, l'homme s'éloignerait nécessairement de Dieu. *Creatori deputandum quidquid in ejus creatura fleri necesse est.* Comment concevoir cet état de nature pure où l'homme, image de Dieu, ne serait pas tenu d'aimer Dieu, où Il ne devrait pas rapporter ses actions à Dieu, comme à sa lin dernière, où il ne devrait pas honorer Dieu d'un vrai culte, où il ne serait pas tenu de considérer ct d'aimer en toutes ses actions, la vérité, la justice, l'équité, la droiture? Or, tout cela n'est possible que par l'amour de Dieu, répandu dans les cœurs par le Saint Esprit. Bref, l'homme ne peut être créé sans avoir le secours nécessaire et suffisant pour aimer son créateur. Les scolastiques modernes, comme Lesslus, Bellarmin. Suarez, Vasques, reconnaissent que, si Dieu ne donnait pus les grâces suffisantes, les hommes ne seraient plus tenus d'observer les commandements de Dieu; mais ce n'est pas entendre saint Augustin que d'avoir recours à ces sortes de grâces, c. xvn.

Dieu ne peut refuser à sa créature Innocente la grâce de son amour; celte grâce est donc due en quelque manière, *aliquontodo debitam,* non point, Λ proprement parler, â la créature elle-même qui n'y a aucun

droit» mais elh est due à la bonté, à la justice et à la «.igc<xc du créateur; ces perfections souveraines ne permettent pas au créateur de refuser à son image innocente in grâce nécessaire pour jouir de Celui qui est sa fln naturelle, comme son principe.

C'est d'ailleurs la pure doctrine de saint Augustin lequel, par de multiples arguments, montre aux pélagien< l'inconsistance de leur doctrine. Si, comme ceux-ci ir prétendent, les enfants naissent dans l'état de nature pure le bnptfme leur serait inutile; ces enfants étant innocent*). seraient par le fait même fils adoptifs de Idc î, ses héritiers, et ne pourraient être écartés de cet héritagi que par un péché, toutes hypothèses que repo $sc ia pratique de l'Église, c. xvin.

Dieu donc n'a pu créer l'homme dans l'état où il naît aujourd'hui, avec ces misères, avec cet aveuglement et ces ténèbres qui remplissent son esprit, avec cette Impuissance à faire le bien et cette inclination au mal. avec cette lutte Intime qu'il sent continuellement en lul-méme, avec cette tyrannie des passions qui l'entraînent au péché, avec les maux qui l'affligent dans son corps et dans son âme, depuis sa naissance Jusqu'à sa mort. L'homme n'a pu être créé sans le poux olr d'nimcr Dieu et de vivre sagement ; or. il n'y a pas d'autre amour de Dieu que la charité répandue dans les cœurs par le Saint-Esprit; pas de volonté droite et sage sans cet amour, car tout autre amour est cupidité. La volonté est nécessairement mue vers quelque chose, en haut ou en bas, vers Dieu ou vers la créature. Nr pas aimer Dieu par-dessus tout est intrinsèquement mauvais; or, Dieu, souverainement Juste et bon, ne peut créer un être raisonnable avec une volonté mauvaise (tournée vers la créature); donc il l'a créée avec une volonté bonne (tournée vers le créateur), avec une volonté sage, c'est-à-dire droite, c'est-à-dire, avec la grâce de l'amour de Dieu, car ne pas aimer Dieu est une folle. D'ailleurs, il faut que l'homme ait été créé avec le pouvoir d'observer les préceptes, sans quoi ll eut été injuste de le punir pour la violation de ces commandements, c. xix.

Comment cette bonne volonté due à l'homme Innocent est-elle une grâce? Elle est une grâce,dit Jansénlus, comme la grâce suffisante des modernes qui affirment que cette grâce est duc à l'homme pour qu'il puisse atteindre sa fin. Bien de plus naturel qu'une créature innocente. Image de Dieu, reçoive une grâce de Dieu. Dieu se doit à lui-même, à sa justice, à sa bonté de donner cette grâce à sa créature innocente. Cette grâce cependant reste toujours gratuite, car elle provient uniquement de la libéralité du donateur et non point du droit du bénéficiaire; elle n'est point une rétribution, une récompense d'une bonne œuvre antérieure, car elle ne correspond à aucun mérite, à aucun droit. Elle est un vrai don gratuit, parce qu'elle n'est pas obtenue par un mérite ou par les forces de la nature; par suite, la nécessité où se trouve Dieu de donner à l'homme innocent celte grâce n'enlève rien à la libéralité, à la miséricorde de Dieu et à son caractère de grâce essentiellement gratuite, c. xx.

2 *Impassibilité d' Mal de pure nature montrée par t'analyse de la /ouissance béalifique* (Livre II, c. i-x). — Le second argument contre la possibilité de la nature pure est tiré de la *Jouissance béalifique* du souverain Bien qui dépasse toutes les forces de la nature et suppose Tumour de Dieu. En effet, ou bien, la créature ruisonnaLk tend vers une En inférieure, — ce qui est contre nature; ou bien, elle ne peut arriver au i oubeur – ce qui est contraire à la sagesse et à la l ont# du créateur; ou bien, elle peut arriver au bonheur par se* propres forces, — ce qui est une forme de l'orgueil, injurieux pour la grâce du Créateur. Les ScoUiUqurft acceptent les deux premières alternatives et rejettent la troisième; en quoi, lit sont en opposition avec saint Augustin; celui-ci, en effet, dit nettement que la créature ne saurait Jouir de Dieu de quelque manière, si Dieu ne lui accorde celte faveur par une grande grâce, car tout amour vrai et sincère de Dieu, considéré même comme auteur de la nature, dépasse de beaucoup les forces de la nature. La créature raisonnable ne peut être heureuse que si clic aime le souverain Bien qui doit la béatifier, c. r.

Les philosophes eux-mêmes, surtout Platon, placent la béatitude des hommes dans la contemplation de la vérité étemelle et de la sagesse Immuable, comme du souverain Bien et de la souveraine Beauté dont l'amour les enflamme et dont la lumière les éclaire. Or, cela ne peut venir que de la grâce, dit saint Augustin, car la béatitude naturelle de In créature raisonnable, étant donnée la faiblesse de l'homme, ne peut procéder que de la grâce de Dieu lui-même. Ainsi ces philosophes païens, avec les seules lumières de leur raison, ont mieux compris cette nécessité du secours divin que la plupart des scolastiques chrétiens, parce que ceux-ci sont Inféodés à l'école d'Aristote dont la philosophie abjecte, *abjectior illa philosophia,* a été copiée par les pélagiens, ces singes d'Aristote, *pelagianos, simias Aristotelis,* c. n.

Jansénlus fait appel à un nouvel argument : le royaume du ciel qui est d'ordre surnaturel ne peut, sans injustice, être séparé de la nature pure. Le royaume de Dieu, ou la vie étemelle, n'est point dû a la créature raisonnable, même innocente, et, d'après les scolastiques, il peut être refusé par Dieu, sans qu'il y ait une faute commise. Mais Jansénlus prétend que ce royaume de Dieu ne peut être refusé à l'homme Innocent;c'est,dit-il, la thèse certaine desalnt Augustin, qui regarde la thèse opposée des pélagiens comme impossible. Injuste pour la créature, injurieuse pour le créateur.La créature innocente ne peut être privée ni de la vie éternelle et delacontemplatlondcDicu,nf du royaume du ciel, c'est-à-dire de la Jouissance surnaturelle de Dieu, étemelle Vérité et souveraine Justice, c. ni. La preuve de celte thèse est double. Personne ne peut être heureux, s'il ne possède ce qu'il veut, car, tant qu'on ne possède pas ce qu'on désire, on est malheureux. De plus la créature raisonnable ne peut être affligée par Dieu de la moindre misère, tant qu'elle reste Innocente. Or, l'homme innocent veut fortement la vie éternelle et il est certainement malheureux, s'il ne la possède pas. Donc Dieu ne saurait l'en priver, c. îv .

Jansénlus tire un quatrième argument de l'analyse de la béatitude. La béatitude naturelle suppose trois conditions : ne pas être dans Terreur, car. Image de Dieu, l'homme aime la vérité et il ne peut être heureux que dans la vérité, c. v; ne pas être troublé dans la possession de ce qu'on aime et désire, ne pas être troublé dans son repos, en particulier, ne pas avoir à lutter contre la concupiscence, c. VI; enfin ne pas mourir, car l'homme fuit naturellement la mort; il veut vivre et être Immortel; la seule crainte de perdre la vie suffit à détruire le bonheur. Or la nature pure ne peut procurer ces trois éléments du bonheur. Pas de béatitude possible en dehors de celle que promet la vraie fol et qui ne peut être atteinte que par la grâce, c. vu. Jansénlus signale Ici, en passant. In folle de quelques philosophes qui ont inventé une béatitude naturelle, couronnement de la pure nature. Quel orgueil singulier d'attribuer le bonheur aux seules forces de la nature. .Mors on place le bonheur dans la vertu elle-même, comme le font les stoïciens, c. vni. Même après la mort et la disparition du corps la béatitude naturelle ne saurait être accordée à l'âme comme une récompense, sans une gnlcc particulière de Dieu, car la nature pure ne peut acquérir aucun mérite devant Dieu, puisque tout mérite vient et ne l peut venir que de l'amour de Dieu; d'aillcurs, la loi

naturelle ne peut être observée pleinement sans la grâce, c. ix.

Un autre argument est tiré du libre arbitre. Dans la nature pure, l'homme n'aurait pas eu le pouvoir de faire le bien et Il eût été dans la nécessité de faire le mal. tout comme actuellement dans l'état de nature déchue, puisque ces deux états ne différent qu'acclden-tellement; on peut même dire que la nature pure est Intérieure à la nature déchue, puisque, dans cette der-nière il y a des restes de la révélation primitive, des traditions transmises Λ sa postérité par Adam qui avait été élevé à l'état surnaturel, c. x.

3. *Impossibilité de fêlai de pure nature, prouvée par fanalyse de la concupiscence* (Livre II, c. xi-xxi) — Jansénlus développe très longuement l'argument tiré de la concupiscence qu'il étudie dans tout ce livre, en le décomposant en huit arguments secondaires, arg. 7-14, exposés dans les c. xi-xxi. Sous des formes diverses, ces arguments tendent à prouver que Dieu ne pouvait créer l'homme avec la concupiscence.

Julien admet toutes les thèses de la philosophie païenne au sujet de la concupiscence, qui, d'après lui, est une conséquence de la nature animale de l'homme: *concupiscere viventis senlienlisque naluræ est.* L'homme est composé de deux parties qui ont, chacune, leur bien propre; au corps est naturellement attachée la concupiscence qui existait même au paradis terrestre, telle est également la doctrine d'Aristote et des scolas-tiques, de Dellarmln par exemple, c. xn. Par suite, la concupiscence est naturellement bonne; elle est l'œu-vre de Dieu, puisqu'elle tient à la nature de l'homme, tel qu'il est sorti des mains de son créateur, c. xn.

Mais saint Augustin s'élève énergiquement contre une telle opinion qu'il déclare fausse et Impossible : la concupiscence et scs mouvements ne sont point bons et ils ne viennent pas de Dieu; la concupiscence est vicieuse; c'est une maladie, *rcgriludo; c\le* est mau-vaise, car elle est en lutte ouverte contre l'esprit et la droite raison; elle vient de l'homme qui a péché, et, par son péché, a corrompu la nature créée par Dieu. L'exemption primitive de la concupiscence tenait à la santé naturelle de l'homme. Il faut donc encore con-clure que la nature pure, avec la concupiscence, est un état impossible, c. xm.

Les mouvements de la concupiscence ne sont, au fond, que des désirs de pécher; Ils sont donc mauvais et Illicites en eux-mêmes Ces désirs sont Indélibérés et Ils précèdent la volonté; mais Il faut les réfréner, c'est donc qu'ils sont mauvais, bien qu'ils ne soient pas coupables en eux-mêmes. Ils sont le châtiment du péché originel. Chez les animaux, cette concupiscence n'est pas mauvaise, parce qu'elle n'est pas, en eux. opposée Λ la raison, mais elle est mauvaise chez l'homme qui, lui, a la raison, *in pecoribus non est n alum, quia in eis non concupiscit caro adversus spirt* turn.* Ainsi ce qui est droit et bon dans une nature infé-rieure est vicieux dans une natur· supérieure qui vou-drait l'imiter, *vitium hominis est natura pecoris,* car l'animal suit sa nature, tandis que l'homme poursuit une nature qui lui est étrangère et Inférieure, c. xtv.

De ia thèse pêlagienne, Jansénlus tire plusieurs con-séquences qui. dlt-Il, en montrent In fausseté absolue. SI Dieu avait créé la nature humaine avec la concu-piscence. il serait permis de consentir Λ ses mouve-ments, puisque, par IΛ, on obéirait ù la sagesse divine et on suivrait la nature telle qu'elle a été faite pur Dieu, c. xv; de plus, dans cet étal, il eut été mal de s'abs-tenir du mariage, puisque c'eût été agir contre ia nature et résister Λ la concupiscence, œuvre de Diru, c. xvi. Lu pudeur et la honte qui accompagnent les mouvements de la concupiscence montrent bien que la concupiscence ne tient pas à notre ruiture: cette pudeur vient d'un désordre que l'on constate. Si lu concupiscence était l'œuvre de Dieu, on ne devrait pas mugir de tes mouvements, car rougir de l'œuvre de Dleu.ce serait une Ingratitude et une Impiété â l'égard du créateur, c. xvir La conclusion de toutes ces observations est que l'état de nature pure dans lequel la concupiscence serait attachée *b* la nature, et, par conséquent, viendrait de Dieu, est Impossible, puisque scs mouvements sont mauvais, Illicites, honteux, et Julien qui a défendu cette thèse est tombé dans le vieux manichéisme, c. xvin. Ce qui est vrai de la con-cupiscence chamelle est également vrai de toutes les autres passions, qui, toutes, ont leur origine dans une révolte du corps contre l'âme et sont une punition du péché, et, par suite, n'appartiennent pas à la nature même. Toutes, plus que les passions déréglées de l'es-prit, sont accompagnées de honte, parce que Γesprit est vaincu par le corps et que cette défaite de l'esprit est particulièrement honteuse, c. xix.

Jansénlus poursuit sa démonstration · l'ordre natu-rel exige que le corps soit soumis à l'âme; la pertur-bation de cet ordre est évidemment coupable, d'au-tant plus coupable que, sans l'âme, la vie du corps en rebellion est impossible; de plus, l'âme est divisée contre elle-même. Cette révolte et cette division que l'on constate aujourd'hui ne peuvent venir de l'ins-titution primitive. SI, en effet, Il est naturel à l'appétit sensible de désirer et de poursuivre le bien sensible, son propre bien, il n'est pas naturel qu'il poursuive ce bien contre l'ordre de la raison qui devrait commander et se faire obéir; cette résistance de la partie infé-rieure ne vient pas de la nature, mais du péché qui a corrompu la nature jusqu'en ses racines.

Cette opposition, disent les scolastiques, tient à la distinction du corps et de l'âme, de l'appétit sensible et de la volonté raisonnable; sans doute, répond Jansé-nius; mais l'ordre exige que l'inferieur soit subordonné au supérieur, le corps à l'âme, l'appétit sensible à la volonté, comme ‹ la femme mariée Λ son mari. La femme non mariée se gouverne elle-même, mais ma-riée, elle doit obéissance. De même, le corps seul, dans les animaux, se gouverne lui-même, mais dans le composé humain, Il doit se soumettre à l'âme, › c. xx.

Enfin, conclut Jansénlus, le conflit de saint Augus-tin avec Julien, au sujet de la transmission du péché originel par la concupiscence prouve que la concupis-cence n'appartient pas â la nature pure. La source du mal est l'esclavage de la partir supérieure de l'homme. Ce renversement de l'ordre, cette Injustice ne peut être qu'une punition du péché, c. xxi.

De même, l'ignorance profonde de notre Intelli-gence ne peut être attachée â la nature pure; l'igno-rance invincible du droit naturel, qui n'excuse point du pêché, est mauvaise, parce qu'elle est une punition du péché; elle n'est point primitive et ne saurait venir de la nature créée par Dieu, car elle est contraire à la vraie sagesse; elle est la source de l'erreur et delà folle, opposées n la vérité et â la sagesse, *error, stultitia, c.* xxn.

4. *Impossibilité de fêtai de pure nature prouvée par les misères du corps* (Livre III). — Après avoir exposé seize arguments tirés de l'ordre moral, pour prouver l'impossibilité de la nature pure, Jansénlus aborde le· arguments tirés de l'ordre physique.

Les misères du corps ne rendent pas la créature raisonnable mauvaise, mais elles la rendent malheu-reuse; c'est pourquoi Dieu ne peut les infliger â la créature Innocente Les Jésuites, Suarez et Vasquez, ont cru cependant que Dieu, en vertu de son souverain domaine, pourrait affliger de souffrances physique l'homme innocent, c. i.

Contre les modernes. Jansénlus veut montrer, avec saint Augustin, que Dieu ne peut pas ne pas punir le péché, *non potest ut non puniat peccatum Deus,* cor doit sanctionner la loi étemelle; les méchants doivent

lire malheureux L'ordre exige que In misère suive le péché; ainsi In peine rétablit l'ordre troublé par le mal el il y a un lien absolu ct indissoluble entre In peine et le péché; il est impossible que celui <|ui fait le mal soit bon, donc heureux, car l'homme qui pèche s'éloigne de Dieu, donc dc sa béatitude, et, par suite, Il doit être malheureux, c. n.

La peine est donc inhérente au péché; des peines Intérieures, cachées, accompagnent toujours le péché; les peines extérieures sont réservées à l'avenir par Dieu. Les premières pénètrent les replis les plus secrets du cœur et ne peuvent sc séparer du péché : c'est le remords dans la conscience: c'est l'inquiétude perpétuelle avec la cécité et l'insensibilité, In perte du bonheur, l'amour des créatures, c. ni. Aussi le pécheur, demeurant dans son pèche, ne peut être heureux, parce qu'il reste dans l'injustice, dans l'erreur et le désordre, c. iv. Mais Dieu ne peut damner une créature Innocente, lui infliger des peines éternelles, la priver dc la vision béatiflque et la soumettre ʌ la peine du sens, c. v.

Donc — c'est le dernier argument de Jansénius, — la misère et le malheur ne peuvent précéder la faute; l'homme ne peut souffrir qu'en punition d'une faute. Le malheur ct la misère ne peuvent être qu'une peine; donc la nature pure est Inconcevable, parce qu'elle suppose un état de misère qui ne serait pas un châtiment La mort que les pélagiens regardent comme une chose indifférente est la plus terrible des peines du corps; comme toutes les aulrcs souffrances, elle n'eût pas existé sans le péché. Dieu est l'immuable Verite et la vérité crie partout qu'il est dans l'ordre que le péché soit puni, mais que l'innocent ne doit souffrir aucun mal, c. VL

Pour prouver cette affirmation, Jansénius cite de nombreux textesde saint Augustin. La toute-puissance, la justice el la science dc Dieu seraient lésées, si l'homme innocent souffrait; c'est pourquoi l'état de nature pure est incompatible avec ces attributs divins, c. vu; la Justice, cn particulier, est détruite, car elle doit donner à chacun ce qui lui est dû, c. vhl

Pour arriver à celle conclusion, saint Augustin ne parle pas de l'état surnaturel; il ne fait appel qu'à la raison cl à la nature même de la Justice divine, c. tx; il ne parle pas formellement des peines, en tant qu'elles sont corrélatives à une faute, mais matériellement, en tant qu'elh i affligent la nature humaine, en tant qu'elles affectent celle nature, en tant qu'elles détruisent le bonheur, crucilient l'âme et troublent la volonté. L'homme est malheureux matériellement et il ne peut être dans cet état de souffrance physique sans une futile préalable, c. x, car Dieu, infiniment Juste, ne peut infliger ù une créature innocente ces maux, particulien-mvnt la mort que l'homme abhorre; on peut dire la même chose de la corruption du corps, des monstruosités, des lenteurs et des difficultés de l'esprit, dc la folie, etc., c. xi. Dieu ne peut permettre ni produire tous ces maux, car il serait injuste cl coupabk dans les deux cas, c. xii. Admettre la possibilité de h nature pure, c'est accuser Dieu de cruauté, puisqu'il ferait souffrir un innocent, c. xm.

Cille conséquence ''impose au point que ceux qui l'oul niée ont dû recourir à des explications embarrassecs ct erronées : on s'est jeté dans les erreurs des platoniciens. des manichéens, des gnostiques, qui attribuent lous ces maux a la matière, parce qu'ils ne peuvent les attribuer à Dieu. Les pélagiens en sont arrivés à «lire, avec les stoïciens, que ces souffrances ne sont pas des maux. Beaucoup dc philosophes païens ont attribué cet clat de misères ù une faute, c. xiv; el d le faut bien, sans quoi on profère contre Dieu des impiétés et des blasphèmes : Dieu est Injuste ou impuissant. c. xv.

Cependant saint Augustin, dans son *Commentaire sur te psaume LXX,* dit que Dieu peut damner un Juste; dès lors, ά plus forte raison. Il peut infliger des misères à un être dans l'étal de nature pure : *guis dherel Deo : quid Jecisti? si damnaret /ustum.* Jansénius donne deux solutions à ce texte. Saint Augustin, dans ce passage, parle de l'état présent de l'homme où, quelque juste qu'il soit, Dieu n'est pas obligé dc l'empêcher de tomber dans le mal et dans les misères qui sont la punition du pèche d'Adam, comme Il paratt par l'exemple de Job. Autre solution: ce passage est altéré; il faut lire: *tn/ustum,* car, dans cet endroit, saint Augustin veut prouver qu'il faut craindre et aimer Dieu; le craindre, parce qu'il damne l'injuste par sa justice, l'aimer, parce qu'il justifie le pécheur par sa misericorde, c. xvl

Une autre difficulté plus grave est tirée du Ill· livre *Du libre arbitre : ignorantia et difficultas, si esset naturalis homini, non esset culpandus Deus,* Saint Augustin, répond Jansénius, suppose le péché déjà commis ct la nature corrompue, c. xvn; la concupiscence, la pudeur sont dites naturelles, cn ce sens qu'elles suivent le péché; elles doivent être attribuées non ʌ Dieu créateur mais ù l'homme pécheur, c. xvni. D'autre part, les misères ont pu, cn toute Justice, exister chez les adultes pour leur servir d'épreuves et leur permettre d'obtenir des biens d'ordre supérieur; pour les enfants, la difficulté est plus grave, mais cependant il y aurait pour eux une large compensation, c. xix. Jansénius donne une solution plus complète du texte de saint Augustin qui, dit-il, dans ce traité, s'adresse aux manichéens. Ceux-ci attribuent le mal à un principe mauvais. Mais, répond saint Augustin, quand même l'ignorance et la concupiscence seraient naturelles et que Dieu nous les Infligerait, cependant cela ne serait pas un mal ct Dieu ne serait nullement responsable dc ces maux, c. xx.

Pour répondre aux scolastiques touchant le souverain domaine de Dieu qui pourrait punir même des innocents. Jansénius réplique : punir un innocent n'est pas le fait d'un Dieu, mais d'uu tyran. Dieu, matériellement, pourrait punir un innocent de par sa toute-puissance, mais sa Justice, sa bonté, sa sagesse règlent sa puissance, c. xxi.

Enfin Jansénius se trouve en présence dc la proposition 55· de Bains, condamnée par les papes Ple V et Grégoire XIII: *Deus non potuisset ab initio talem creare hominem, qualis nunc nascitur.* L'homme naît maintenant dans la misère, l'ignorance, la concupiscence, sujet aux maladies, à la mort; donc il ne répugne pas à la justice de Dieu dc créer l'homme, avant tout péché, avec toutes ccs misères, dans l'état dc nature pure. Jansénius hésite, *hareo. /ateor.* La doctrine de saint Augustin a été approuvée par neuf papes, donc elle ne peut être condamnée par deux papes récents. Il faut interpréter la proposition condamnée, car l'opinion des scolastiques rendrait Dieu coupable de la concupiscence qui est mauvaise, qui est la source de tous les péchés. Il est bien évident que Dieu ne pouvait créer l'homme dans le péché; avec le péché, il faut supprimer la concupiscence et les autres misères du corps et dc l'âme qui sont le châtiment du péché. Que dire? *Iltereo, /ateor* .. Jansénius reprend sa distinction nu sujet des oeuvres des Infidèles, *De statu naturie lupstt,* l. IV, c. xxvn : la censure prononçée pur Pie V et Grégoire XIH n'est qu'une censure dc *prudence :* Il faut dire que l* Église romaine s'occupe non moins de paix que d'érudition; elle condamne plusieurs propositions dcBalus, non point comme fausses, mais comme opposées à la paix, a lin de couper court à des discussions Inopportunes, c. xxn.

Un auteur anonyme (Bibliothèque nationale de Paris, ms. fr *13 svo,* p. 40) écrit ici : « La lecture dc ce chapitre fait voir l'extrême respect de Jansénius pour le pape ct comme il le croyait infaillible. «

//. FOJfA ///, *l.A (JltÂCJS bü AAÜVKUn* — Le L ni de *VAugutlinus* renferme la partie capitale du travail de Jansénius. Qui connaît la maladie doit en connaître les remèdes convenables. Le mal est si profond que Jésus-Christ a apporté d'en haut le remède : la grâce, fruit de l'incarnation, qui produit la vie surnaturelle ; c'est le premier mystère de noire religion d'où d< pend toute la conduite de la vie chrétienne. Il importe de bien connaître la nature de cctle grace de Jésus-Christ; car la moindre erreur aurait Ici des conséquences désastreuses. Les philosophes ne peuvent rien dire sur ce point et ils ont Imagine que l'homme tire la vertu de lui-même; les scolastiques se sont imprégnés dc celte philosophie toute païenne et voulant concilier Aristote cl saint Paul, ils ont entouré ce mystère de ténèbres épaisses. Molina, en particulier, s'est écarté de la tradition; il avoue que sou système est nouveau et il a l'audace dc prétendre que, si saint Augustin l'eût connu, il l'eût approuvé. Scs disciples l'ont dépassé et croient s'autoriser dc saint Augustin, alors qu'ils exposent des opinions nouvelles. Jansénius proclame qu'il veut revenir à saint Augustin lui-même, car il est le maître en ces matières délicates. · Si quelqu'un vous annonce quelque chose cn dehors de ce que vous avez nçu de saint Augustin, qu'il soit anathème. » Préface.

Jansénius vludie successivement la nature, les propriétés et les clïcts de la grâce dans les cinq premiers livres; puis le libre arbitre dans l'état de nature réparée, l. VI et Vil, la conciliation de la liberte ct de la grâce, l. VIII, enfin la prédestination, l. IX, et la réprobation, I. X.

Préliminaires (Livre I, c. i-v).— I<es traités précédents ont suffis imment montré ce qu'a produit en nous le péché d origine. L'‹ Ifct principal est d'avoir rendu esclave le libre arbitre; l'effet principal de la grâce du Sauveur est donc essentiellement la libération, l'affranchissement de la volonté. Or la servitude dc la volonté est provoquée par la maîtrise de la concupiscence dont l'âme est captive nu point que, par ses propres forces, clic ne peut sc délier et s'élever A l'amour de Dieu. La libération consiste donc avant lout dans la rupture des liens de la concupiscence, dans la suppression de cette douceur délétère des créatures auxquelles la volonté est enchaînée Jusqu'au moment où elle s'élève à l'amour des choses surnaturelles, lorsque la céleste douceur de la grâce a brisé tous les liens dc la concupiscence. C'est que, quoi qu'en pensent les scolastiques, le libre arbitre n'est point indifférent entre le bien et le mal, mais il doit d'abord Cire délivré par la grâce, avant de vouloir ou de faire quelque bien, c. il.

Aussi, pour mettre en relief cet effet essentiel dc la grâce, saint Augustin lui n donne divers noms auxquels il est surprenant que les scolastiques n'aient accordé aucune attention C'est la grace *libératrice,* la grâce de *délivrance, à'affranchisement;* elle délivre de la servitude, dc la cupidité dominante, du corps de mort, de la loi du péché, elle répare la liberté perdue, etc., c. ni.

Celle grâce libératrice est nécessaire nu libre arbitre, non seulement pour qu'il puisse faire des actes surnaturels, mais encore pour qu'il puisse faire des actes moralement bons, car une action, pour être bonne, doit être faite par amour dc Dieu. Celle grâce, en effet, procure la santé de l'âme el donne à la volonté le pouvoir de faire le bien; sans elle, la volonté est soumise aux lois dc la concupiscence, pénétrée intimement · de cette miseiablc glu · dc la cupidité terrestre el emportée dc-ci do-IΛ par elle. Sans la grâce, il n'y n, dans la volonté, que la cupidité ou amour des créatures dont tous les actes sont nécessairement mauvais, c. IV.

Aussi Jansénius conmat l'axiome des scolastiques : *Facienti quod In* se «/ *bciu non denegat gratiam,* entendu dans ce sens que, par ses propres forces, k libre arbitre peut obtenir la grâce. La grâce. dlt-IL n'est point donnée, nécessairement et par une loi certaine, à celui qui fait tout ce qu'il peut par les force» de sa nature; on ne peut se preparer a la grâce, puisque, sans la grâce, on ne peut hen faire de bon; bien pl is, sans la grâce, on ne peut faire que des actions mauvaises, comme on l'a déjà démontré au sujet des action» des infidèles, c. v.

Après ccs préliminaires, Jansénius étudie la grâce en elle-même, il distingue la grâce de la volonté qui élève celte faculté et la délivre de la servitude ou péché (Jansénius cn parlera à partir du L II) et lu grâce de l'intelligence qu) prend une double forme: en tant qu'extérieure, elle atteint l'uilcüigence par les sens (predication, exhortation, persuasion, promesse de récompense, châtiment); en tant qu'intérieure, elle atteint Γintelligence pur la révélation de la sagesse et la connaissance dc la vérité qui nous font connaître la *lot,* c. vi.

Ie Izs *grâces de Γintelligence: la lai* (Livre I, c. v>-xvm). — La grâce dc la loi ou de la doctrine ne peut délivrer la volonté pour la faire vouloir et opérer U Justice, ni l'affranchir dc la servitude du peche, à cause de l'ignorance qui supprime la connaissance du bien ct surtout de la concupiscence qui enchaîne la volonté. La loi nous fait connaître et nous découvre le péché, sans nous donner U force nécessaire pour l'éviter; elle fait connaître la maladie, sans donner le remède. Ainsi, elle détruit l'ignorance; elle fait connaître ce qu'il faut foire et ce qu'il faut éviter, mais clic laisse intacte la concupiscence qui continue de tenir sous son joug la volante impuissante; elle nous fait prendre conscience de nos devoirs, de nos fautes ct de nos faiblesses, mais ne donne pas la force pour remplir ces devoirs, pour éviter ces fautes, pour corriger notre faiblesse, parce qu'elle ne supprime pal la blessure faite cn nous par la concupiscence, e su.

Lu loi a un second effet : elle rend l'observation des préceptes plus difficile, parce qu'elle surexcite la concupiscence. Les théologiens récents ont cru que la loi ccl.urc et rend l'observation des commandements plus facile; mais c'cst une erreur profonde, car la loi enflamme plus qu'elle n'apaise la soif de pécher; sans la grace, clic augmente les difficultés pour faire le bien, accroît l'inclination au mal. En effet, la cupidité comprimée s'exalte cl nous porte plus fortement vers l'objet mauvais : *ilia lex, qaamuis* bona. *auget prohlbendu desiderium malum.* Seule, la chant*·. la concupiscence bonne, s'oppose a cette concupiscence mauvaise. Certains scolastiques. Il est vrai, ont prétendu que Dieu accorda aux Juifs des grâces suffisantes pour observer la loi, mais rien n'est plus contraire à la doctrine de saint Augustin, c. viu.

Un troisième effet de la loi est d'augmenter le péché et d'imposer une servitude plus étroite, car elle accroît la concupiscence sans apporter un secours et elle conduit fatalement au pèche, parce qu'elle commande des actes que la faiblesse ne peut faire; alors, ou bien, on pèche parce qu'on n'évite le mal que par la crainte des châtiments et on est coupable dans son cœur rt devant Dieu, ou bien on pèche plus gravement encore, cn violant le précepte connu. La première manière de faire le mal est plus dangereuse, parce qu'elle est plus cachée; la seconde est plus grave. L'homme charnel qui reçoit la loi ne peut donc que pêcher, qu'il veuille ou non accomplir la loi; car. s'il veut l'observer, il commet nu péché caché, périlleux» ordinairement un pêché d'orgueil; s'il ne veut pas, il commet un pèche plus grav» n nsqu'll viole un pré. cepte cn connaissance de cause. o.u, la charité seule

peut faire éviter le péché et la loi, toute seule, ne fait qu'accumuler les fautes, a ix.

La loi fait abonder le péché et, suivant les expressions de saint Paul, opère la colère, elle rend les hommes prévaricateurs. Les manichéens et les pélagiens se scandalisent de cette doctrine, parce qu'ils oublient que ces tristes effets de la loi viennent du péché de l'homme; ils oublient que, dès que la loi intervient pour réprimer les mouvements de la concupiscence, celle-ci s'enflamme et s'emporte. Cela est la faute de l'homme et non de Dieu qui donne la loi. Le mal vient, non de la loi qui éclaire, mais du sujet vicieux qui la reçoit : *lex non est /ornes, sed limes; sed ex limite exardescit concupiscentia,* c. x.

Mais pourquoi Dieu nous donne-t-il la loi qui, en fait, ne sert qu'à nous rendre plus coupables? Mystère impénétrable à la raison humaine, *altissime latet* Les nouveaux scolastiques ne trouvent pas de mystère, parce qu'ils font intervenir leur grâce suffisante, mais cette explication est en opposition formelle avec saint Augustin. Par la multiplicité des péchés, qu'ils ont commis. Dieu a brisé l'orgueil des Juifs, si fiers de leur loi; il les a convaincus de leur faiblesse et de la nécessité d'un Rédempteur; ainsi il les a forcés à lui demander le secours de la grâce : *quid nisi superbiam lege /radam tradit ut gratiæ ad/utorium quereretur,* c. XI.

La loi est un *pédagogue;* car elle conduit à la grâce par la crainte : *pédagogue ad gratiam per terrorem;* elle fut un gardien, *custos,* du peuple qu'elle retenait dans le culte du vrai Dieu et qu'elle empêchait de recourir aux idoles; par la menace et par la crainte, elle a conduit le peuple Juif à la connaissance de la vraie grâce de Jésus-Christ, c. xn.

Jansénius veut expliquer l'économie de la loi. La loi, dit-il, a été donnée pour la justification et le salut des hommes. Le fruit direct et immédiat de la loi est de faire connaître très exactement la régie de conduite à la lumière de laquelle on peut apprécier la perversité du mal; elle fait rougir de la multiplicité des prévarications; elle fait craindre les châtiments qui menacent et amène ainsi à demander la grâce du libérateur dont on sent la privation; elle écrase l'orgueil par la constatation des nombreuses fautes commises. Cette accumulation des fautes ne fut point dans l'intention et l'ordre de Dieu législateur, mais dans ses prévisions. Il savait qu'à la lumière de la loi l'homme apercevrait le remède opportun pour guérir son orgueil et la concupiscence. Aussi les chutes ont été profitables à l'homme et elles n'étaient imputables qu'à lui et nullement à Dieu législateur : *Lex data est ut gratia quertrtlur, qua data est ut lex impleretur.* Aussi la loi a été utile à l'homme, parce qu'elle lui a fait prendre conscience de sa faiblesse et de sa maladie et l'a excité à chercher un remède. On est d'autant plus malade qu'on ne se croit pas malade, c. xm.

L'admirable économie de la dispensation de la loi et de la grâce apparaît dans l'humanité en général et dans chaque homme en particulier. Dieu conduit par degré à la vertu. *Avant la loi,* l'homme est ignorant; il n'y a ni combat, ni victoire; *sous ta loi,* l'homme apprend à discerner ce qui est bon et ce qui est mal, mais il ne peut triompher; il y a combat sans victoire. *Sous la yrdee,* l'homme connaît sa maladie et recourt au médecin; il y a combat et victoire; enfin *dans la paix,* l'homme est pleinement heureux; c'est la fin du comuot et le rrpos dans la victoire. Ces quatre états ont existe pour l'humanité : le premier d'Adam à Moïse; le * cond de Moïse à Jésus-Christ; le troisième depuis Jtsds Christ; le quatrième à la lin des temps, et ib exstent pour chaque homme qui passe successivement p-it chacun de ces états. AinM. conclut saint Augustin, la fin de la loi est l'humilité qui détruit l'amour de soi; la connaissance de la maladie fait appeler le médecin, c. xiv.

Pourquoi Dieu a-t-il donné en divers temps aux hommes d'abord la loi, puis la grâce ? O profondeur de la richesse, de la sagesse et de la science de Dieu! Admirable justice de Dieu à l'égard de son peuple! Ce peuple charnel, semblable à un enfant, ne pouvait comprendre une loi toute spirituelle; c'est pourquoi il le détourne du mal par la crainte des châtiments; ensuite, il lui donne une loi spirituelle pour lui faire connaître le caractère temporel et terrestre des biens qu'il a reçus, pour l'en détacher et ainsi le préparer à recevoir le Sauveur quand il viendra. Dieu a donné et donne à chacun ce qui lui convient, c. xv.

Ce qui est vrai de la loi est également vrai de toutes les grâces de l'intelligence : promesses, exhortations, révélations, etc., dont le but est d'apporter la vérité, de faire connaître et discerner le bien et le mal. Ces grâces éclairent l'intelligence, mais elles font abonder le péché, car elles sont tout à fait Impuissantes à libérer la volonté; elles montrent le mal sans le guérir : *dat scire, non velle, mullo minus /acere;* elles ne touchent la concupiscence que pour l'exciter et pour lui faire produire des péchés plus nombreux, car la volonté demeure toujours garrottée de ses liens, c. xvi.

On voit ainsi l'erreur profonde de Suarez et de Vasquez qui parlent de pensées *congrues* naturelles, capables de faire agir; ils les appellent *congrues,* parce que Dieu prévoit, que par elles, le sujet agira. Rien de plus opposé à la doctrine de saint Augustin. Nous ne pouvons avoir aucune bonne pensée sans la grâce. Toute pensée sainte est une grâce de Dieu qui imprègne la volonté et la fait agir. Par elles seules, les pensées sont des lumières qui éclairent sans échauffer, si Dieu ne vient pas fortifier la volonté pour les suivre et inspirer une dilection victorieuse de la cupidité qui tient la volonté captive. Les pensées seules n'aboutissent qu'à une sorte de contemplation spéculative de ce qu'il faut faire; il faut que la véritable grâce de Jésus-Christ tourne vers Dieu, après avoir détourné des créatures. Suarez et Vasquez, par leurs théories, vont rejoindre les pélagiens et les semi-pélagiens qui, avant eux, avaient trouvé le congruisme et que saint Augustin avait vivement combattus, c. xvii.

Enfin Jansénius indique la raison fondamentale pour laquelle aucune grâce de l'intelligence, quelle qu'elle soit, aucune doctrine, aucune loi, aucune grâce congrue, ne peut délivrer la volonté de la captivité du péché : cette délivrance est un changement radical qui transforme la servitude en liberté. Le terme Initial de ce changement est la concupiscence dominante; le terme final est l'amour de Dieu qui rompt les liens, détache de la créature et tourne vers Dieu. Ce changement qui rend la volonté formellement libre n'est possible que par l'amour même de Dieu, par la charité qui est la vraie grâce de Jésus-Christ, la vraie grâce de la volonté. La délectation de l'amour céleste arrache la volonté à la concupiscence et, ainsi, la délivre de cette servitude du péché et lui donne la liberté, c. XVIII.

2° *La orale grdee de volonté* (Livre IΓ). — 1. *Distinction fondamentale entre la grâce d*Adam et la grâce de Chomme déchu* (c.i-v), — Les théologiens distinguent ordinairement la grâce habituelle et la grâce actuelle, la grâce suffisante et la grâce efficace. Jansénius prend une division tout autre : il distingue la grâce de la nature saine et entière et la grâce de la nature malade et corrompue; ces deux grâces ont des propriétés absolument différentes, au point que, si l'une est appliquée à la place de l'autre, elle ne sert à rien ou même elle nuit au lieu d'aider, comme lorsqu'on donne à un estomac malade qui a du dégoût pour les aliments une nourriture qui convient à un

estomac en bonne santé, non seulement on ne détruit pas la maladie, mais peut-être accélèrc-t-on la mort. La distinction des deux grâces forme le point capital delà dispute entre Pélagc ci saint Augustin : pour celui-IA qui nie le pêché originel, la nature n'a pas été corrompue par le péché et clic a conservé tout son pouvoir primitif ; elle peut faire le bien ct le mal, comme avant la chute; pour celui-ci, la nature a été viciée, la liberté a contracté une maladie ct elle a besoin d'un sauveur et d'une grâce médicinale pour retrouver le pouvoir de vouloir et dc faire le bien. L'homme déchu est comme un aveugle et un sourd. Saint Augustin affirme catégoriquement que la grâce est nécessaire non seulement pour remettre et effacer le pèche (ce qu'admet Pélagc), mais encore et tout d'abord pour donner les forces suffisantes afin de triompher de la concupiscence, c. i.

La grâce médicinale nous délivre de ce corps de mort dont parle suint Paul, des blessures du péché; elle guérit la volonté. Jansénius prouve ces affirmations par de nombreux textes de saint Augustin, empruntés spécialement aux traités *De natura et gratta* ct *De perfectione juslilife,* c. II.

La volonté d'Adam était pleinement indifférente : elle pouvait, à son gré, vouloir ou ne vouloir pas; mais tombée librement dans le péché, elle est devenue captive du péché, enveloppée dc ténèbres épaisses, enchaînée au point que la grâce lui est strictement nécessaire d'abord pour la délivrer; elle ne peut, par ses propres forces, que faire le mal et elle est privée du pouvoir dc faire le bien. Adam innocent avait besoin de la grâce pour faire le bien, mais 11 en restait le maître absolu, comme celui qui a de bons yeux, a besoin de lumière pour voir, mais reste maître dc sc servir dc la lumière. Après le péché, l'homme a perdu scs prérogatives, en particulier le pouvoir dc faire le bien; devenu esclave du péché qu'il a aimé, il est engagé dans l'amour des créatures de sorte que tout ce qu'il désire, tout cc qu'il fait maintenant n'a d'autre but que de contenter sa concupiscence. La liberté n'a pas été détruite; elle est demeurée en son entier, mais elle a changé d'état : autrefois elle embrassait le bien et le mal avec une complète Indifférence; maintenant cc pouvoir est restreint; il ne s'étend plus qu'au mal. Les bienheureux n'aiment et ne veulent que le bien; l'homme déchu n'aime ct ne veut que le mal ct 11 l'aime toujours jusqu'à ce que Dieu le délivre ct lui inspire un amour victorieux de celui qui l'attache aux créatures.

Chemin faisant, Jansénius attaque, sans les nommer, tantôt les thomistes qui attribuent à la nature innocente la grâce qui n'est nécessaire qu'à la nature déchue, *adjutorium quo,* tantôt les molinistes qui n'accordent à la nature tombée que la grâce qui était propre à la nature innocente, *adjutorium sine quo non.* Saint Augustin, ajoute-t-il, ne fait pas dc semblables confusions : il enseigne positivement qu'Adam avait le pouvoir dc faire le bien et le mal; mais qu'en voulant librement le mal, il avait perdu le pouvoir dc faire le bien; celui qui n'a pas voulu aimer Dieu, quand il le pouvait sans peine, ne peut plus l'aimer, même quand Il le veut. Saint zXuguslin nie formellement chez le pécheur avant la grâce l'existence de la liberté dc c ilrariété : *In peccatoribus ante gratiam a concupiscentia nutus imperialis invasus est,* c. ni.

Il faut donc, avec saint Augustin, distinguer deux sortes de secours : le secours sons *lequel* une chose ne sc fait point, *adjutorium sine quo non,* et un secours *par lequel* une chose sc fait, *adjutorium quo.* Ainsi la nourriture est un secours sans lequel on ne peut vivre, mais qui ne fait pas vivre celui qui veut mourir; ainsi la lumière est un secours sans lequel l'œil ne peut voir, mais non point un secours qui fasse voir celui qui ne veut pas voir; par contre, lu béatitude est un secours qui produit le bonheur chez celui à qui il est accordé.

La grâce que Dieu donna aux anges et au premier homme innocent était un secours du premier ordre, une grâce laissée à leur libre arbitre, un secours tel qu'ils pouvaient ne pas t'en servir ou s'en servir, à leur gré. Ils étaient pleinement indifférents entre le bien et le mal, bien que, par eux-mêmes. Ils fussent capables de faire le mai. tandis qu'ils ne pouvaient faire le bien qu'avec le secours de Dieu.

La grâce de Jésus-Christ est bien différente; c'est un secours *par lequel* Γhomme pécheur fait le bien et persévère : les saints ne peuvent pas persévérer *sans* ce don; mais *par* ce don, ils persévèrent infailliblement. C'est que la volonté de l'ange et de l'homme innocent n'éprouvait aucun mouvement de concupiscence et avait, par elle-même, le pouvoir de persévérer, parce qu'elle était saine.

Mais après le péché originel, la volonté de l'homme est devenue malade; le péché a introduit en elle une telle faiblesse qu'il lui faut des secours plus puissants pour la guérir et la faire agir : il lui faut la grâce du libérateur pour la délivrer de l'esclavage du péché. Il lui faut la grâce medicinale. Adam, par son péché, ressemble à un homme qui se Jetterait volontairement dans un précipice, sur des pierres; il se brise et se blesse dans toutes les parties du corps et meurt enfoui dans la boue, sans pouvoir s'en retirer lui-même. Son âme, auparavant unie à Dieu par une affection toute sainte, s'est tournée vers les créatures; son esprit, auparavant plein de lumières, s'est couvert de ténèbres et son corps qui obéissait à son âme s'est révolté contre elle. 11 lui faut une grâce toute-puissante pour rompre scs chaînes

Cette grâce ne dépend plus du libre arbitre, mais tout au contraire clic se soumet le libre arbitre; ce n'est plus le libre arbitre qui la determine et l'applique à l'action; c'est elle qui le détermine et l'apphque au bien.

Dans l'état d'innocence, il n'y avait que la grâce suffisante, la grâce de création était un secours sans lequel, *sine quo non;* les grâces dc la rédemption sont un secours par lequel, *quo.* Les premières sont soumises au libre arbitre, ce sont des grâces suffisantes; les secondes sc soumettent le libre aruitre, cc sont des grâces efficaces; par suite, dans le premier cas, le luire arbitre étant cause principale de l'action, peut acquérir des mérites propres (merites humains); dans le second cas, la grâce étant la cause principale, le libre arbitre ne peut acquérir des mérites propres (dons de Dieu).

En résumé, la différence des grâces s'explique par la difference des états. Dans l'état d'innocence, la volonté est maîtresse de la grâce; elle peut faire le bien, quand il lui plaît, parce qu'elle est parfaitement Indifférente. Dans l'état dc péché, la volonté malade est sous l'empire des créatures; elle a besoin dc secours plus puissants pour vaincre les difficultés qui l'arrêtent ct la délivrer dc la servitude; la grâce est devenue maîtresse du vouloir.

Dans le premier état, Dieu a voulu montrer cc que pouvait la grâce sous l'empire de la volonté; dans le second, il montre ce que peut la volonté sous l'empire de la grâce, c. iv.

De ces affirmations, Jansénius tire plusieurs conclusions : *a)* le secours *sine quo non,* autrement dit, la grâce suffisante, n'existe pas dans l'état actuel, car la grâce ne dépend plus de la volonté ct le secours *sine quo non* ne saurait constituer la grâce medicinale de Jésus-Christ. Donc ni la loi, ni la révélation, ni la rémission des pêchés, ni la grâce habituelle, ni la grâce congrue de Molina, Suarez, Le^slus ne peuvent être cette grâce medicinale dont la volonté ne dhpose pas, alors qu'elle est maîtresse dc toutes les grâces

dires, dont clic use â son gré. Jansenius rejette les throri<^ des cnngnnstcs et des molinislcs, car la gran dont fis parlent laisse la volonté indiffi rente; leur erreur fondamentale est de ne pus distinguer b \olonte malade de la volonté saine ct de s'appuyer, pour prouver leurs thèses, sur des textes où saint Augustin parle de la grâce d'Adam. — d) Le secours *sine que, non* ne saurait jamais devenir le secours *quo,* car l« s deux secours différent essentiellement, non seu-Jement dans leur effets. mais encore dans leur nature Intime : ce qui donne le pouvoir d'agir sans la force de dt terminer la volonté est radicalement distinct de ce qui détermine à vouloir. Ainsi la lumière est un secours sans lequel l'œil ne saurait voir, elle ne peut être un secours par lequel je veux voir actuellement, car il depend de moi de m'en servir. La médecine n'est utile que IA où il y a maladie. De plus, ces deux secour.% agissent dans des conditions absolument différentes, La liberté de l'homme Innocent était vigoureuse. robuste; elle dominait la grâce; la liberté de l'homme déchu est dominée par la concupiscence; elle a perdu sa vigueur, et, pour agir désormais, elle a besoin d'un secours plus puissant qui la delivre d'abord et lui donne la force de vaincre la concupiscence. La lumière est un secours sans lequel on ne peut voir; la vision est ce qui nous fait voir. L'un ne peut devenir l'aulre. c. v.

2. *Efjels différents de* res *deux grâces* (c. vi-xiv). — Pour mieux mettre en évidence les caractères essentiels de ces deux secours. Jansénlus montre leurs effets dliferents : *a)* Le secours accordé à Adam n'était pas la cause principale de l'action et du mérite; h cause déterminante de l'action était la volonté d'Adam qui commandait cl sc servait de lu grâce comme d'un Instrument pour agir, aussi l'action est attribuée à b volonté, comme la vision est attribuée à l'œil ct non point Λ la lumière. La grâce dans l'état actuel, tout au contraire, est la cause principale et déterminante de nos actions, clic se sert de la volonté qu'elle fait agir; ainsi c'est Dieu qui donne le mérite par la grâce. — *b)* Le mérite d'Adam était un mérite humain, car il était l'œuvre de la volonté humaine; maintenant le mérite est divin, car il est l'œuvre de la grâce divine. La volonté produisait le mérite *quoiqu'une lu grâce;* la grâce produit le mérite *quoiqu'aoec la polonié.*— *c)* La béatitude éternelle eût été la récompense du mérite, maintenant c'est un don de la grâce divine, car la récompense suit le mérite et lui est proportionnée· Dieu eût couronné scs dons en couronnant nos bonnes œuvres; maintenant Il couronne nos bonnes œuvres en couronnant scs dons. La félicité est une récompense donnée au mérite qu'on a par la grâce toute gratuite de Dieu. En résumé, l'homme n'a phu de mentes propres, de mérites humains, fruit de son libre urnilrc, mais simplement des mérites de grâce, des dons particuliers de la miséricorde divine, non que le> mérites des anges aient été produits sans grâce ou (pic les mérites des saints soient sans libre arbitre, mais parce que le libre arbitre des anges était la cause qui donnait le mouvement à la grâce laquelle ne faisait qui suivre, et par suite, il avait la principale part dans faction rl dans le mérite; au contraire, la grâce de Jésus-Christ prévient le libre arbitre qui ne bit que la suivre et lui obéir et ainsi elle est la cause de l'action cl c'est à elle et non point au libre arbitre qu'il faut attribuer l'action ct le merite. Toujours il faut le libre arbitre et la grâce, mais, dans l'étal d'innocence, c'est la Unertv qui agit avec le secours de la grâce sans laquelle l'action est impossible; après le ptchè, c'est par la grâce que le libre arbitre fait l'action. c. n, — <D C'est par leur libre arbitre que les bons anges sont restes dans la vérité et ont persévéré dans la grâce. Maintenant cette persévérance dans la vérité et dans la grâce doit Cire attribuée a la grâce médicinale. En d'autres termes, la p. i severance des anges est duc à leur libre arbitre, tandis que la nôtre doit être attribuée à la grâce, parce qu'il dépendait de la volonté des anges d'appliquer lu grâce et maintenant Il dépend de la grâce d'appliquer noire volonté. Dans la conduite des anges. Dieu a montré ce que peut le libre arbitre, ct maintenant dans notre conduite, il montre ce que peut la grace, c. vu.

e) Le discernement des prédestinés et des réprouvés se fut fait, dans l'état d'innocence, par le mérite des hommes; maintenant il se fait par la grâce dt Dieu. Jansénlus s'élève avec force contre certaines expressions de Lessius qui dit, après les scmi-pélaglens ct avec les scolastiques, qu'actuellcment c'est la volonté *aidée* de la grâce qui fait le discernement: en réalité, c'est nier la grâce de Jésus-Christ, car c'est à la cause déterminante qu'il faut attribuer le mérite de l'action, donc ce n'est pas à la volonté, mais à la grâce seule qu'il faut attribuer le discernement des prédestinés, c. vin.

Jansénlus s'appuie sur une polémique de saint Augustin avec les pélagiens pour indiquer une autre distinction entre les deux secours accordes par Dieu. Contre les pélagiens, saint Augustin soutient que la vraie grâce est une grâce de volonté cl non d'intelligence et que cette grâce de volonté est non point une grâce de *possibilité* qui donne ù l'homme le pouvoir d'agir, en lui laissant la liberté d'en disposer ù son gré, mais une grâce *d'action* qui donne l'acte. Ainsi, tandis que la grâce accordée à Adam était un simple secours de possibilité, celui qui est donné à l'homme déchu est une grâce de volonté ct d'action *adjutorium quo,* c. xi. Les nouveaux théologiens ont repris les thèses pélagiennes ct admettent un secours de possibilité surnaturelle, une grâce suffisante ou congrue, tandis que saint Augustin rejette toute espèce d. grace qui ne conférerait qu'un pouvoir d'agir; s'ils différent des pélagiens par leurs principes, les molinistes sont d'accord avec eux dans les conséquences auxquelles Ils aboutissent, c. x.

Jansénlus trouve une quatrième preuve de sa thèse dans l'horreur des pélagiens pour la grâce de volonté et d'action qui, d'apres eux, anéantirait le libre arbitre, apporterait la coaction et la nécessité, introduirait la paresse et enlèverait â la volonté tout mérite, tout droit à une récompense. Maigre ces difficultés, jamais saint Augustin n'a voulu admettre que la grâce de Jésus-Christ fut soumise à la volonté cl il a toujours affirmé que la grâce efficace par die-même donne â l'homme déchu le vouloir et le faire, c xi.

En lin les Marseillais reconnaissent la grâce de possibilité qui aide la volonté de l'homme déchu ct ils ont été condamnés comme détruisant la grâce de Jésus-Christ, parce qu'ils soutenaient que la volonté pouvait sc déterminer elle-même; c'est donc que la grâce de Jésus-Christ est autre chose que celle grâce de possibilité, *aurillum sine quo non;* c'est une grâce d'action, *auxilium quo,* c. xn.

De tout cela il faut conclure, avec saint Augustin et ses disciples. Prosper et Fulgence, avec les conciles et les pontifes, que la grâce accordée Λ Adam Innocent ne donne pas la santé, mais la suppose; à l'homme déchu, Il faut le secours médicinal qui guérit la volonté malade et la fait agir, c. xm; elle donne la volonté, non pas seulement en ce sens que Dieu accorde sa grâce aUn qu'avec elle la volonté agisse et fasse le bien, mais en ce sens que cette grace donne l'action au point que saint Augustin appelle l'acte fait un don Ict une grâce de Dieu, tellement l'acte est l'œuvre de la grâce ct non de la volonté, c. xjv.

3. *La grâce de Γhomme dé* ha et la grâce habituelle* (c. xv-xvin). Contre les semi-pi l.igKns, Jansvmus

s'applique ά montrer que cette grâce nécessaire à l'homme déchu n'est pas la grâce habituelle, car, d'après Γ Apôtre, c'est l'opération du Saint-Esprit qui nous discerne et ne se trouve pas en tous; d'ailleurs les anges et Adnm Innocents avalent la grâce habituelle qui aidait leur volonté et qui ne suffit plus aujourd'hui; enfin les Marseillais ont été combattus par saint Augustin et ont été condamnés pour avoir soutenu qu'il ne s'agissait que d'une grâce habituelle. Dans ce chapitre xv, se trouve, en termes explicites, la 4· proposition condamnée par Alexandre Vil : · Les scml-pélugiens admettaient la grâce pour le commencement de la fol et ils étaient hérétiques parce qu'ils enseignaient qu'on peut y résister. » Jansénlus rappelle ce qu'il a déjà dit dans son traité sur l'hérésie pélagienne, i. V 111, c. IV, sq.

Dans les chapitres suivants, c. xvi-xxi, l'évêque d'Y-pres continue à prouver que saint Augustin ne parle pas de la grâce habituelle, mais d'une grâce actuelle qui inspire même aux justes le vouloir et le faire, après avoir purifié l'âme de la concupiscence et qui, ensuite, communique une délectation céleste. Le pape Zozimc, reprenant les expressions de saint Augustin, parle d'instinct, d'inspiration, de tact pour libérer la volonté Infirme, la guérir et la fortifier, c. xvi.

La même thèse est prouvée parles prières de l'Église qui demande à Dieu la grâce actuelle de volonté et d'opération. Preuve irréfutable, écrit Jansénlus, car il serait ridicule qu'un juste demandât ce qu'il a déjà ou ce dont il n'a pas besoin, *da quod Jubés,* c. xvu. C'est également la doctrine des pontifes romains ct de toute l'Église; c'cst en particulier, la doctrine du pape Innocent Ier dans sa lettre synodale aux conciles de Carthage ct de Milève; c'est la doctrine exposée au canon 9 du concile d'Orangc, c. xvm.

4. *Nécessité de la grâce actuelle proprement dite* (c. xix-xxin).— Cette nécessité d'une grâce, d'une mol ion *actuelle* pour chaque action, est prouvée par de multiples textes de saint Augustin. La grâce habituelle donne la santé par laquelle la volonté est libérée de la concupiscence, par laquelle la liberté est reconquise avec le pouvoir de vivre Justement ct saintement; c'est un *état* que saint z\ugustin distingue nettement du secours nécessaire pour faire un acte bon, c. xix; Il soutient cette thèse ex *professo* dans ses polémiques avec Pélagc; il exige un secours actuel pour chaque action; celte grâce *actuelle* est donnée pour fortifier la volonté contre les mouvements *actuels* de la concupiscence qui ne sont point détruits par la grâce habituelle; c'est aussi la doctrine de saint Jérôme dans sa lettre à Ctésiphon et dans scs *Dialogues.* Dieu doit toujours nous aider, c. xx.

Une conclusion s'impose donc : la grâce de Jésus-Christ nécessaire Λ l'homme déchu pour lui donner le vouloir ct le faire n'est pas une grâce habituelle; autrement, l'œuvre serait attribuée à la volonté de l'homme, car la grdee habituelle n'a pas sur la volonté une influence et un pouvoir suffisants pour qu'on puisse lui attribuer l'acte, c. xxi.

La nature même de la grâce médicinale ne permet pas de l'assimiler à une grâce habituelle. Par ses oraisons, l'Église demande à Dieu de déterminer notre volonté à vouloir ct à faire, *flat voluntas tua;* elle demande que les fidèles croient, qu'ils vivent saintement, qu'ils triomphent des tentations, etc... ct non pas seulement qu'ils puissent croire, car elle sait qu'ils ne voudront pas d'eux-mêmes, si Dieu ne détermine pas leur volonté; elle connaît notre faiblesse depuis que nous sommes captifs du péché. Cette prière, elle la fait non seulement pour les pécheurs, mais encore pour les justes qui ont déjà la grâce habituelle. Ce n'est pas non plus lu grâce suffisante que le Juste demande, puisque cette grâce ne manque jamais, d'après l'École, mais cette grâce actuelle efficace qui fait vouloir et agir : *da quod fubf-s,* c. xxn.

De plus, c'est à Dieu qu'est donnée toute la gloire du bien que nous faisons. En effet, depuis la chute, il n'y a , dans l'homme, rien de bon et il ne peut faire un acte bon que par la grâce de Dieu. La détermination de la volonté au bien est, elle-même, une grâce. Saint Augustin attribue à Dieu tout ce qui se trouve dans la volonté, quand elle consent, veut, se décide, se détermine et agit, quand elle triomphe d'une tentation ou se convertit à Dieu. Tout appartient à Dieu, car tout vient de Dieu; donc c'est la grâce elle-même qui determine la volonté; penser autrement, ce serait vouloir partager avec Dieu le mérite de nos œuvres, c. XXIII.

5. *Propriétés spéciales de cette grâce* **(c. xxrv-xxxrv)** — Saint Augustin attribue à la grâce médicinale de Jésus-Christ des propriétés spéciales qui en déterminent bien la nature : Elle a une souveraine efficacité pour persuader et accomplir ce que Dieu veut que nous fassions; elle est toute-puissante. Elle emporte la volonté avec tant de douceur qu'elle-même ne sait pas qu'elle agit; elle est si suave que la volonté agit avec un plaisir extrême et une liberté entière. Elle entraîne la volonté et amollit sa dureté naturelle. Toutes les bonnes actions que nous faisons appartiennent à Dieu et notre volonté est entre ses mains comme un instrument animé. Cette grâce est appelée *victorieuse,* car elle brise tous les obstacles. L'homme ne peut lui résister. parce que Dieu opère dans nos cœurs ce qui lui plaît (2' proposition). La grâce n'attend point le consentement de notre volonté ; elle le produit La grâce de la nature saine a été remplacée par cette grâce médicinale qui nous fait vouloir et agir, *qua fil uî œllt, c.xxiv.*

Jamais cette grâce n'est privée de reflet pour lequel elle est donnée; elle produit infailliblement son effet en tous ceux auxquels elle est donnée; elle est efficace; elle fait que l'homme veut; elle ne fait pas que, celui qui ne veut pas croire, croie, mais elle fait que celui qui ne voulait pas croire, veuille croire et ainsi elle transforme la volonté. Tandis que la grâce, chez Adam innocent, avait son effet *si* Adam le voulait i® grâce du Sauveur fait que l'homme veut et veut le bien, car cette grâce détermine la volonté au bien : *prima gratta est qua fit ut homo habeat fustiliam st velit; secunda ergo plus potest qua pt ul veliL* — La grâce de Jésus-Christ est inséparable du bien, au point que pour saint Augustin, grâce et bonnes œuvres sont synonymes: l'une est la cause, l'autre suit comme l'effet; contre Pélage, à maintes reprises, saint Augustin affirme que cette grâce donne la volonté, l'œuvre même et contre les semi-pélagicns, il affirme que la grâce donne la volonté de croire. Il appelle la grâce, *Incrementum,* parce qu'elle produit toujours son effet. La deuxième proposition est exprimée explicitement déjà dans le titre de ce chapitre xxv : *efus efftcaclsslma natura declaratur ex eo quod nullo prorsus effectu caret,* **c. xxv.**

Cependant on trouve, chez saint Augustin, des propositions qui paraissent contradictoires, dans lesquelles la bonne œuvre est attribuée tantôt à la volonté, tantôt à la grâce. C'est que, répond Jansénlus, dans les premiers textes, saint Augustin parle de la volonté avant la chute, alors que les œuvres étaient des œuvres de l'homme; dans les seconds, Il parle de la grâce après la chute, maintenant que ces bonnes œuvres appartiennent à la grâce. D'ailleurs, même avant la chute, la grâce avait une place dans la bonne œuvre qui était faite par la volonté, mais *avec* la grâce. Après la chute, la volonté Intervient encore comme instrument de la grâce; autrefois la volonté commandait à la grâce dont elle était maîtresse; maintenant, c'est la grâce qui commande et domine la volonté et la fait agir, c. xxvu

Toute grâce obtient son effeL Est-cc à dire qu'aucune grâc« n'est accordée â ceux qui ne font pas le bien? Est-ce A dire que toute grâce fait toujours faire le bien? il y a des hommes qui ont ressenti intérieure· ment l'illumination de la grâce dans leur intelligente, une excitation dans leur volonté et qui cependant résistent A la grâce et ne suivent pas son inclination,·· C'est que toutes les grâces ne sont pas égales. Quelquefois la grâce ne produit qu'une complaisance pour le bien qui ne plaisait pas auparavant, mais elle n'est pas encore assez forte pour detacher de l'amour des créatures; cependant elle produit certains désirs qui font soupirer vers le bien; Dieu tient dans cette langueur pour humilier et faire connaître la nécessité de sa grâce Jusqu'à ce qu'il donne enfin une grâce forte et vigoureuse qui déterminera la volonté Λ accomplir l'acte complet. Ces désirs sont les effets d'une grâce faible, â la vérité, mais qui provoque Dieu à en donner de plus grandes Jusqu'à ce que tous les liens soient brisés et les passions assujetties. Il y a des grâces *imparfaites, petites,* qui ne produisent que des effets imparfaits, comme Il y a des volontés faibles qui ne sont que de simples vues et désir* et des volontés fermes et résolues L'une cl l'autre sont de véritables effets de la grâce la velléité est le fruit d'une grâce moindre; la volonté ferme est le fruit d'une grâce victorieuse. Toujours la grâce est efficace et produit l'effet pour lequel elle a ‹ lé donnée, mais elle peut ne donner qu'un acte faible et médiocre. Dieu le veut ainsi, ufin que le désir précédé l'action. Un fornicaleur souhaite d'abord, par la grâce, de sortir de son péché; cette grâce ne lui suffit pas encore, car Il n'a pas un pouvoir prochain et complet pour se convertir; il doit prier Dieu et enfin la grande grâce lui fait exécuter sa résolution.

Les jansénistes font remarquer qu'en cet endroit, saint Augustin parle toujours de la grâce efficace et non point de la grâce suffisante qui lui est totalement inconnue, car Il n'admet que la seule grâce efficace qui a toujours *son* effet. Depuis que la volonté est captive de la concupiscence, il lui faut une grâce plus puissante, une grâce médicinale qui détermine la volonté à l'action. Croire qu'il y a encore des grâces simplement suffisantes, c'est supprimer le virus du péché originel cl affirmer que les forces du libre arbitre sont restées intactes La grâce de Jésus-Christ est une grôce médicinale et il n'y a pas de grâce médicinale Inc fflcace, c. xxvn.

La giâce qui suffisait à Adam pour persévérer doit suffire encore, dit Lvsslus. A cette objection Jansénius répond que les deux sortes de grâces sont essentiellement differentes; car la première ne donnait que le pouvoir, tandis que la seconde donne le vouloir, *fil ut vêtit;* elles sont distinctes par nature et elles opèrent de deux manières absolument différentes: bref, la grâce qui suffisait à Adam ne peut plus nous suffire à cause de la corruption de la nature, c. xxvm Jansénius répond également aux objections de Bcllarmin, de Suarez el des scolastiques qui proposent, avec lu grâce habituelle qui suffisait à Adam des grâces particulières, des excitations et des protections. Toutes ces hypothèses doivent être rejetées comme formellement contraire? â saint Augustin, c xxix.

Les scolastiques ont allégué divers textes de saint Augustin pour nier l'efficacité absolue de la grâce de h s is-Cnnl; ils citent, en particulier, deux textes du Irrite *Ut spiritu et litlera* où saint Augustin parle de U grâce de puûwnre, *putealialis,* cl cette grâce, Us h regardent comme une grâce suffisante ou une gc ice congrue (Mobnu, Suarez, Lissius, Bcllarmin).Singulière r indique, dit Jansunus : ici les scol.cliques prennent le* objections dc\ prlaglcns pour la solution de o nt Augustin lequel declare formellement que la \ Ionté de croire et le* bonnes oeuvre» sont des don* de Dieu, *ubtectionem pro sotutlune, pctagiunam responsionem pro Augustini doctrina, errorem pro veritate,* SI on trouve chez saint Augustin des textes équivoques â ce sujet, c'est dans les traités composés par lui avant son épiscopat, alors qu'il partageait encore l'erreur qui sera plus tard celle des Marseillais· c. xxx. Ces mêmes théologiens ont commis des erreurs semblables, quand ils citent le livre I *Ad Simplicianum* où saint Augustin se cite lui-même pour réfuter la thèse qu'il avait soutenue avant son épiscopal, c. xxxi.

Suarez, en particulier, a cru trouver dans ce passage la grâce congrue, celle qui est donnée en tel temps et en tel lieu où Dieu, par sa science moyenne, prévoit que la volonté de l'homme lui accordera son consentement; la grâce à laquelle la volonté peut consentir ou ne pas consentir. Or, saint Augustin ne parle que de grâces *externes,* agissant hors de la volonté. Dieu ne violente jamais le* hommes; il tient compte de leurs dispositions; lui-même prépare la volonté et il accommode sa grâce aux dispositions qu'il a mises luimeme dans l'âme qu'il veut convertir. Ce sont des miracles, des visions, des prédications, la punition des méchants et la récompense des bons. La vocation est ainsi toujours proportionnée â la créature, car elle est toujours conforme â l'affection que Dieu met dans l'âme et elle obtient l'effet qu'il désire produire en elle, c. xxxH.

On objecte encore l'hypothèse que fait saint Augustin, *De cinitate,* l. XII, de deux hommes ayant même qualité d'esprit et de corps el également tentés, dont l'un cependant succombe, tandis que l'autre triomphe, h différence venant donc de la .seule volonté. Dans ce passage, répond Jansénius, saint Augustin veut seulement indiquer les causes de la volonté mauvaise, laquelle dépend de nous seuls, puisque, dans l'état de nature déchue, notre volonté se. porte au mal de son propre mouvement; mais il reste toujours que la volonté bonne vient de la seule miséricorde de Dieu. D'ailleurs, la conclusion serait vraie, s'il s'agissait de la volonté dWdam innocent el non de la volonté de l'homme déchu; laquelle, en punition du péché, ne peut plus, par elle-même, que faire le mal, c. xxxni.

Enfin Jansénius explique quelques autres textes de saint Augustin où le suint docteur semble attribuer à la volonté humaine des actes bons. C'est que, dit-il, tous ces actes supposent lu volonté, mais Ils ne sont pas déterminés par elle; ils viennent de lu volonté Informée par la grâce ou plutôt c'est la grâce qui n la part principale. Ces œuvres sont nôtres, parce qu'elle* exigent l'intervention de notre volonté, mais il ne faut pus oublier que saint Augustin répète sans cesse : *Quid habes quod non accepisti?* Bref, l'action de la grâce est une action vitale; la volonté ne reste pas sans rien faire; clic* n'est point comme une cire qui ne reçoit que des impressions du dehors. Dieu nous meut de telle sorte que nous nous mouvons; l'action appartient el à la grâce cl â la volonté, celle-là ayant la part prépondérante. Les bonne* œuvre* sont des fonctions de la volonté déterminée par la grâce, c. xxxiv,

Cf. Augustin *fSaint),* t. t, col. 2377-2380, 2383, où le P. Porlullc montre révolution de In pensée de suint Augustin relativement nu problème de la grâce·

3' *Critique du concept de grâce suffisante* çuivrc III). — Dans ce livre, Jansénius ne (ail que tirer les conclusions des principes posé* aux chapitres précédents ; puisque la grâce médicinale, la seule qui existe actuellement, eat efficace, il suit évidemment qu'il n'y a pas de grâce suffi .ante.

t. *Critique génüale* (c. i-iv). — La grâce suffisante dont la volonté disposerait à son gré t si une chimère Saint Augustin declare à maintes upiise.quc la grâce

efficace seule est vraiment suffisante pour produire l'acte ; seule, elle donne le vouloir et l'acl ion. Le secours de simple possibilité a été inventé par les pélaglens et Il a été condamné avec les Marseillais, parce qu'il permettrait à l'homme de s'attribuer ses œuvres et ll rendrait la prière inutile, étant donné que la grâce suffisante est accordée Λ tous; bref, cette grâce serait préjudiciable â l'homme, puisqu'elle étouffe la prière et nourrit l'orgueil, c. i.

La grâce suffisante est un bienfait de la nature plutôt qu'un don du rédempteur; elle est duc à la nature et elle n'est point une grâce du rédempteur dont le but est de guérir l'infirmité de notre nature blessée par le péché; la grâce suffisante ne peut être utile qu'à la nature saine; aujourd'hui, l'homme déchu a besoin d'un remède. SI un homme est laissé en prison sans nourriture, il ne peut vivre; si, ensuite, on lui donne une nourriture, cette nourriture ne saurait le guérir, car, en soi, les aliments ne sont pas des remède*. Aussi la grâce de Jésus-Christ n'est pas seulement une grâce • alimentaire »; c'est une grâce médicinale; une grâce qui donne non seulement le pouvoir d'agir, si on veut, mais qui donne de vouloir ce qu'on peut. Bien plus, la grâce suffisante serait pernicieuse, car elle ne peut que faire encourir une plus grande damnation, puisqu'elle ne servirait qu'à rendre nos péchés plus énormes; cette grâce demeure toujours sans effet réel, puisque de cette grâce jamais personne n'a usé, n'use et n'usera. ll vaudrait donc mieux ne pas recevoir une telle grâce qui rend criminel quand on la reçoit, car elle ne permet jamais de faire l'acte, tandis que l'homme est Innocent, s'il ne la reçoit pas, c, n.

C'est une grâce « monstrueuse · qui n'a jamais son effet, quoiqu'elle puisse toujours l'avoir et qui, par suite, conduit à une damnation plus terrible; grâce « singulière · que notre volonté pourrait transformer en grâce efficace. Ainsi on retrouverait la grâce des anges et de l'homme innocent, ce qui serait mer la chute et le péché originel. Jansénius fait la même observation pour la grâce congrue de Suarez, *quæ dat posse si vellet et non velle quod possit,* c. m.

Les nouveaux théologiens prétendent que cette grâce suffisante est accordée à tous les hommes, mais cette opinion est absolument contraire à la pensée certaine de saint Augustin : la grâce de Jésus-Christ ne peut être inefficace relativement à ce pour quoi elh est donnée; aussi le grand docteur oppose cette grâce â la loi et â la doctrine qui ne font qu'ajouter la prévarication au péché, parce que la loi n'était donnée que pour humilier les orgueilleux et leur faire connaître leur Impuissance radicale â observer la loi. C'est dune que la loi n'était pas toujours accompagnée de la grâce, puisque la loi ne produit directement que le péché; puisqu'il faut dem mder la grâce d'accomplir la loi, c'est donc qu'on n'a pas toujours la grâce suffisante pour l'accomplir. La loi est donnée à l'homme pour qu'il demande à Dieu la grâce de l'observer, c, iv.

Jansénius complète ce qu'il a dit ailleurs de la loi et de son impuissance. La loi u été donnée aux juifs sans aucune grâce suffisante dans le dessein de confondre leur orgueil et de leur apprendre, par expérience, la nécessité de la grâce. Aussi, la loi, sans la grâce, est, en elle môme, plutôt pernicieuse, car elle entretient et développe la concupiscence. Dieu, encore aujourd'hui, agit de la même manière à l'égard de quelques chrétiens qu'il abandonne à leurs passions, en leur refusant sa grâce; alors ces chrétiens, par leurs propres forces, non seulement ne peuvent pas modérer leurs passions, niais encore ils y succombent et, ainsi. Ils apprennent leur faibh ssc et Ils sont amenés â demander la grâce qui, seule, peut leur donner la victo Y

2, *La grâce suffisante el les diverses categories (fhommes* (c. v-xn). — *a) Lsi /ui/s.* — Pour compléter sa thèse, Jansénius décrit la condition de ceux qui vivaient sous la loi. Dieu a d'abord traité les hommes comme des enfants incapable* d'user de leur raison; il leur a donné une loi toute chamelle et leur proposait de* récompenses temporelles el terrestres. Les hommes, alors, adoraient Dieu en tant que distributeur de ce* seul* bien* temporels, ll* l'almalcnt d'un amour mercenaire, charnel, vicieux; comme l'avare aime Dieu et le glorifie de ce que ses greniers sont pleins de blè et ses caves de vin. Cela était vrai même de* meilleur* observateurs de ta loi : toujour*, Its avalent des motifs charnels qui corrom paient leur amour de Dieu. Quelques-uns, très rares, aimaient sincèrement Dieu; mais ceux-là n'étaient pas enfant* de la synagogue, car la synagogue, en tant que telle, n'étalt qu'un peuple terrestre, lié â Dieu par une religion toute charnelle qui leur était utile en apparence, mais qui, en réalité, était très éloignée de In véritable justice Ceux qui aimaient vraiment Dieu étaient déjà des enfant* de l'Évangile dont l'esprit inspirait leur amour et faisait, par anticipation, couler en eux le sang et la grâce deJésus-Christ.

Cependant Dieu préparait ce peuple à une vie plu* haute, plus divine; il le préparait à la venue du Messie par une série de prophète* durant des siècles. Dieu, en effet, ne permettait ces désordres que pour en tirer de plus grands biens; ils se servait de ce peuple pour être le truchement et la figure des mystères du Messie. Les uns en étalent pleinement Informés, comme les prophètes; les autres n'y pensaient point et se contentaient d'observer â la lettre les cérémonies sans savoir leur signification. L'Ancien Testament n'a été que • comme une grande comédie · dans laquelle on représentait tout autre chose que ce qui paraissait au dehors, qui était jouée non pas tant pour elle-même que pour ce qu'elle préfigurait, c'cst-à-dire, pour le Nouveau Testament, pour l'Église. On a beaucoup reproché â Jansénius cette comparaison; Amauld s'est appliqué â la justifier. *Seconde apologie, Œuvres, t.* xvn, p. lG3sq.

Par cette crainte cl par cet amour charnel, le* juste* alors gardaient charnellement ou plutôt croyaient garder le Décalogue et les méchant* le violaient ouvertement. Toute leur justice naissait de cet amour et de cette crainte ; aussi elle n'était qu'apparente et le* juifs ne l'emportaient guère sur les gentils. Leur seule supériorité venait de ce qu'ils s'adressaient au vrai Dieu pour obtenir les biens de la terre, tandis que le* gentils demandaient ces biens aux idoles et au démon; les uns et les autres n'aimaient la divinité que pour eux-mêmes et pour obtenir d'elle des biens temporels,c. vt

Les fils de l'Anclen Testament avalent la loi, mais ils n'avaient aucune grâce suffisante pour l'observer et pour faire leur salut; leur esprit était attaché a la terre cl Ils ne songeaient point à la vraie justice laquelle suppose la charité. Dans l'Anclen Testament il n'y avait et I) ne pouvait y avoir qu'une observation toute matérielle et terrestre, née de l'amour ou de la crainte des choses temporelles. Et les juifs se sont glorifies, comme l'ont fait les gentils, de cette observation toute matérielle qui constitue une vraie faute. En effet, celui qui observe un précepte par crainte ou par amour charnel, l'accomplit A contre cœur, malgré lui et ll est coupable de violer la loi plus que digne de louanges pour l'avoir observée, car il ne l'a observée qu'vxlericuremcnt II est Impossible d'observer vraiment un précepte sans aimer la justice de ce précepte; sans cet amour, on n'obèit point à la loi, on n'accomplit pas même un seul précepte. Il était réservé à l'Évungile de donner à l'homme cet amour victorieux pour le blen-aimé en lul-mémc. L'esprit de l'Évangile est la plénitude de la lui, c. vu.

A.n»l l*Ancien Testament n'est qu'un Hat figuratif et prophétique; Il ne révèle point les mystères et il lal<se la première place aux choses temporelles Peu de juifs ont compris cela; presque tous acceptaient les figures en elles-mêmes et pour elles-mêmes et s'y attachaient A la lettre; c'était la servitude charnelle avec ta crainte des châtiments et l'apparence des vertus. Les Juifs Ignoraient la grâce cachée et voilée dans l'Anclen Testament, car ta grâce commence par ta fol et opère par ta charité C'est pourquoi les Juifs, pour ta plupart, ont nié l'auteur de ta grâce de qui ils n'attendaient d'autres biens que ceux que pouvait leur procurer un roi de la race de David. Trop grossiers pour comprendre, Ils ont rejeté le médecin dont ils ne croyaient pas avoir besoin. La grâce donnée aux Juifs fut plutôt une grâce *empêchante,* car elle ne faisait qu'éclaircr leur Intelligence, en excitant ta concupiscence et en augmentant les mauvais désirs, c. vin.

L'Ancien Testament n'était donc pas un état de Justice, mais un état de péché et de morL Il y avait bien peu de Justes qui eussent ta fol de Jésus-Christ et ta grâce pour accomplir vraiment ta loi. Presque seuls, les patriarches et les prophètes attendaient le Messie et les biens éternels dont ta félicité temporelle n'était, A leurs yeux, qu'une figure. Eux seuls, quolqu'cnfants de l'Anclen Testament, étalent cohéritiers de Jésus-Christ, et, A ce titre, ils ont reçu des grâces efficaces. La plupart des juifs étaient esclaves des promesses temporelles et attachés aux signes; aussi l'Anclen Testament a peu servi aux Juifs; Il a servi surtout aux chrétiens, qui, avec le Nouveau Testament, ont compris les figures de l'Anclen, c. ix.

Après avoir montré que la grâce suffisante a été refusée aux juifs, Jansénius montre qu'cita est refusée aux pécheurs aveugles et endurcis : ceux-ci sont privés de tout secours suffisant, car ils ne peuvent ouvrir les yeux et se tourner vers le bien. Cet aveuglement est ta peine de leur péché. Dieu ne les aide point; il les abandonne complètement de telle sorte qu'ils ne peuvent vouloir ta bien et qu'ils ne peuvent même pas le voir, c. x.

b) Les infidèles.— Les Infidèles manquent également de ta grâce suffisante éloignée et prochaine et leurs œuvres sont toutes des péchés; en efîct, ils n'ont pas ta fol, or la foi est ta première grâce, car il fauttout d'abord connaître Dieu. Iis ne peuvent avoir une grâce suffisante de fol sans que les vérités À croire leur soient proposées ; donc Us ne peuvent aimer Dieu qu'ils ne connaissent pas; ils sont privés de ta vraie fol qui est absolument nécessaire pour bien agir, car il est impossible de bien faire quand on croit mal ; sans ta fol, il ne saurait y avoir ta moindre volonté du bien, car celle-ci est inspirée par ta fol. La fol règle l'intention et l'intention bonne fait ta bonne action. La grâce, autrement dit, l'amour de Dieu, la charité, vient par ta foi qui en montre la nécessité et qui fait Implorer ta grâce. Ainsi la conversion d'une âme commence toujours par la fol; par la foi, l'âme connaît son infirmité et Implore l'assistance de Dieu, ce qu'elle ne saurait faire, si la fol n'avait préalablement fait connaître le libérateur.

En résumé, pour saint Augustin, être sans fol, c'est être sans grâce et sans charité, esse *sine fide « esse sine gratta* «=esse *sine charilate;* car ta fol est ta base de toutes les vertus. Celle-cl ne sont et ne peuvent être qu'apparentes, si la fol ne règle pas les intentions et ne nous apprend pas A recourir à l'auteur de ta grâce, c. xi.

Les infidèles n'ont pas même des grâces suffisantes pour garder les préceptes d'ordre naturel. Qu'est-ce d'ailleurs que cette grâce Inventée par les seml-pélagiens? Ils imaginent en Dieu ta volonté de sauver tous les hommes; par suite, Dieu doit accorder â tous, luAxca aux Infidèles, des grâces suffisantes pour observer ta loi naturelle et se sauver. Ces prétendues grâces ne sont que des secours extérieurs Incapables de porter au bien qu'il faut aimer pour lui-même, sans considérer autre chose que Dieu, auteur de tout bien. Tout autre motif est vicieux; seule, ta charité permet de faire le bien. En dehors de ta grâce, Il n'y a que l'amour des etéaturcs ou ta crainte des châtiments et ces deux principes ne sauraient détruire le péché et faire accomplir vraiment le précepte, c. xn.

c) *Les fustes.* — Dieu n'accorde de grâce suffisante ni aux Juifs ni aux infidèles,ni même aux Justes qu'il abandonne quelquefois Sur ce point, se présentent de nombreuses obJectlons.Salnl Augustin dit formellement que Dieu n'ordonne Jamais des choses impossibles, or, il ordonne d'obéir au Décalogue, donc Il doit donner des grâces suffisantes pourobélr au Décalogue ; d'autre part, les in fidèles pèchent, quand ils violent les lois naturelles, donc ils doivent avoir les grâces suffisantes pour les observer, autrement Dieu leur ordonnerait des choses impossibles. Enfin, les prédications, les remontrances, les exhortations, les conseils sont inutiles, si on n'a pas les grâces suffisantes pour les suivre. Toutes ces objections, répond Jansénius, sont tirées de la raison humaine qui devrait se talrc; pour le moment, il ne veut parler que de ta possibilité des commandements.

3. *Impossibilité d'accomplir certains commandements* (c. xm xiv). — Le principe de saint Augustin est que Dieu ne commande que ce qu'on peut faire ou parses propres forces ou pardos forces étrangères auxqucllesonpeut recourir. Dieu commande des choses que l'homme ne peut pas faire par lui-même mais qu'il peut faire avec ta grâce; cela suffit pour qu'on puisse dire que ces commandements sont possibles, puisqu'ils peuvent se faire de quelque manière et que Dieu les commande, afin qu'ils deviennent possibles Lorsqu'il commande des choses que nous ne pouvons faire et qu'il ne nous accorde pas ta grâce nécessaire pour les accomplir, c'est afin que nous nous met lions en peine de l'obtenir, ce que nous ne ferions pas, si nous avions toujours ta grâce. *Deus Impossibilia non jubet, sed jubendo monet et jacere quod possis et petere quod non possis,* et le concile de Trente ajoute : *et adjurat ut possis.* Donc si Dieu commande des choses que l'homme ne peut faire par ses propres forces et, en même temps, soustrait son secours qui permettrait d'exécuter l'ordre, cc n'est point pour désespérer l'homme et le faire pécher, mais pour l'humillcr et lui apprendre à demander le secours divin dont Il est privé. Ainsi Dieu a donné ta loi au peuple Juif pour lui faire constater son Impuissance et l'obliger à demander sa grâce; il commande à des hommes estropiés de marcher droll, afin que, reconnaissant qu'ils ne le peuvent faire, Ils aient recours à un médecin. Dieu donc ne commande rien qui soit *absolument* Impossible, car si nous ne pouvons obéir à scs ordres de nous mêmes, nous le pouvons, quand Dieu nous accordera sa grâce. C'est ù lui à commander et à nous donner sa grâce, quand il lui plaît. Il donne ta grâce à certains qui ta lui demandent afin de les faire avancer dans ta perfection; il ta refuse à d'autres pour les Instruire, eux ou les autres et toujours, dans cc refus, il esl équitable. C'est pour cela que saint Augustin répète souvent qu'il faut demander à Dieu les secours nécessaires pour accomplir ses commandements.

De ce principe, Jansénius déduit les conséquences suivantes : *a)* Il y a quelques préceptes qui sont impossibles dans l'état et avec les forces que nous avons : c'est ce qui arriva au peuple Juif et cc que prouvent tas prières que nous faisons pour obtenir de Dieu ce que nous ne pouvons pas faire. — *b)* On n'a pas toujours ta grâce q il suffit, c'est-à-dire, celle avec laque lie nous pouvons réellement accomplir un précepte, puisque

nous devons lu demander Λ Dieu, cc qui m rail ridicule, si nous avions déjà cette grâce.— *e)* Celte impuissance ne sc rencontre pas seulement chez les pécheurs endurcis et aveugles et chez les infidèles, mais encore chez les fidèles et chez les justes qui ont reçu la fol de Jésus-Christ et ont la chanté et qui sont capables de demander comme il faut. Quelques justes sont quelquefois dans l'impuissance d'accomplir un précepte, puisqu'ils doivent demander A Dieu cc pouvoir. — *d)* Cet le impuissance existe chez les fidèles non seulement quand ils ne veulent pas accomplir le précepte, mais même quand ils le veulent.

De ces quatre propositions, on peut conclure que, pour ne pas pécher, pour triompher d'une tentation, pour accomplir un précepte, pour faire le bien, Il ne sulUt pas de le vouloir, À cause de notre infirmité, ù cause de la concupiscence qui nous détourne de vouloir le bien; les forces de la volonté sont tiraillées de-cl delà et on ne peut vouloir assez fortement, assez entièrement, autant qu'il faut pour faire et pour vouloir. La volonté veut et agit, quand elle a la force, mais cette force dépend de Dieu seul. On doit toujours demander la grâce, précisément parce qu'on n'a pas la grâce suffisante pour accomplir les préceptes.

e) En fait, à plusieurs cette possibilité d'accomplir les commandements n'est pas donnée et elle doit être Implorée par des prières. Beaucoup de fidèles n'ont pas recours à celte prière pour demander la grâce; la plupart, pleins de présomption et d'orgueil, ne demandent pas ce secours et Dieu permet leur chute pour montrer la nécessité de sa grâce. Ainsi saint Pierre voulait mourir pour son maître et Il croyait avoir les forces pour cela, alors qu'effcctlvcmcnt Il n'avait pas la grâce nécessaire. Ainsi l'homme apprend ce qu'il est capable de faire, si Dieu ne le soutient pas et ne lui Inspire pas une charité victorieuse, qui détruit par sa douceur, les charmes des créatures.

En résumé, beaucoup tombent, parce qu'ils ne demandent pas la grâce qui leur donnerait le pouvoir d'accomplir les préceptes; ou bien ils ne demandent pas comme Il faut pour obtenir, parce que Dieu ne leur accorde pas la grâce de demander ou de demander comme il faut.

Dieu donc n'ordonne pas des choses Impossibles en ce sens que tout cc qu'il commande peut être fait par la volonté de l'homme aidée de sa grâce toute-puissante, mais cette grâce n'est pas accordée à tous : *potest homo, si oclit, esse sine peccato, adjutus a Deo,* c xm. Cette question particulièrement importante sera étudiée en détail, nu sujet de la P· proposition condamnée par Innocent X en 1653.

Mais si la grâce de la prière est refusée nu pécheur, le précepte lui devient impossible, et, par suite. Il ne pèche pas, en ne faisant pas ce qu'il devrait faire ou en faisant cc qu'il ne devrait pas faire. Objection grave à laquelle, dit Jnnsénhis, les scolastiques, eux aussi, doivent répondre Si celui qui est exposé à une tentation ne demande que faiblement le secours dont il a besoin pour In surmonter, il reste Incapable de vaincre cette tentation.

La réponse de saint Augustin est très nette : cette privation de la grâce nécessaire est Imputable au pécheur lul-inèmc; c'est une peine du péché. Le pêcheur est prive de ce secours â cause de scs péchés passés ou nu moins du pêché originel. Il a péché et les désordres qui suivent son péché lui sont justement Imputables, de sorte que In nécessité de pécher où Il se trouve maintenant ne l'excuse point, quoiqu'il puisse actuellement alléguer son Impuissance. Les cœurs endurcis en arrivent ù l'impossibilité de se convertir et cependant les actes mauvais qu'ils font leur sont Justement imputés, car les derniers péchés ne sont que le châtiment des premiers.

Dieu a pitié de quelques-uns et pas des autres. Pourquoi? C'est le secret de Dieu, dit saint Paul. Il fait miséricorde â qui il lui plaît et aux autres Il applique sa justice. 1) y a lâ certainement un mystère; or. Il n'y aurait rien de mystérieux, si Dieu accordait â tous une grâce suffisante, comme le veulent les nouveaux théologiens et le pécheur ne pourrait rien dire, puisqu'il pécherait pour avoir refusé de profiter des grâces suffisantes â lui accordées. Saint Pau), et, après lui, saint Augustin ne parlent que de la volonté de Dieu : Dieu fait ce qu'il veut et qui peut lui résister? Il accorde sa grâce à qui il veut; il endurcit qui Il lui plaît, en n'accordant pas sa miséricorde et en laissant agir sa justice. La grâce est gratuite; donc Dieu peut ne pas la donner; c'cst le péché originel ou les fautes actuelles qui ont très justement provoqué cette sévérité de Dieu. Dieu serait-Ü Injuste, parce qu'il refuse sa grâce à ceux qui en sont indignes? Sans doute, le péché originel est effacé par le baptême; cependant, en punition de ce péché. Dieu ne donne pas la grâce à quelques-uns, par Justice ; s'il donne la grâce à d'autres, c'cst uniquement pur miséricorde.

La solution des scolastiques est empruntée â la seule raison et elle est Injurieuse À saint Paul et à saint Augustin dont les paroles les plus nettes deviennent Inintelligibles. Il est fou de suivre une raison trompeuse qui craint sottement de sc soumettre à Dieu de peur de le rendre cruel ou Injuste;Il est bien plus raisonnable de suivre saint Paul et de dire, avec lui, que Dieu esl le maître souverain de la grâce qu'il distribue comme il veut, librement et libéralement, c. xiv.

4. *Objections et réponses* (c. xv-xix). — Jansénius revient à la solution des objections qu'il a proposées en tête du chapitre xni. h faudrait admettre Γimpossibilité d'accomplir les commandements, si on rejette la grâce suffisante qui donne le pouvoir de les observer. Il u donné la réponse de saint Augustin aux chapitres xm et xiv. Il va maintenant donner la sienne qui sera reprise, sous des formes diverses, par les Jansénistes, après la condamnation de la 1™ proposition.

Il faut, dit Jansénius, distinguer quatre sortes de pouvoirs, *a) Un* pouvoir *très éloigné* qui existe chez tous les hommes et qui vient de *la nature* et du *libre arbitre* de la *volonté flexible* au bien et au mal durant toute cette vie; en cc sens, l'homme est capable de faire quelque chose : *posse credere, suscipere charilatem,* parce que croire et avoir la charité sont en son pouvoir. En fait, ce pouvoir, sans la grâce, ne produit rien. C'cst l'étal de *nature, b)* Un pouvoir *moins éloigné* qui vient de la *foi* chez les fidèles, parce que la fol est inspiratrice de la prière par laquelle on demande la grâce; par la fol. on peut bien vivre, alors même qu'on n'a pas la grâce, car, bien qu'en fait, on ne puisse bien vivre avec la seule fol, cependant celle-ci peut obtenir la grâce qui fera bien vivre en réalité. C'est l'état de /of. *c)* Un pouvoir *encore moins éloigné* qui vient de la *charité Imparfaite,* parce que cette charité imparfaite fortifie contre les tentations la volonté faible et languissante; elle se trouve chez les fidèles *justes* en qui l'état de grâce produit les mêmes effets que les dons habituels; on peut prier, aimer, vaincre les tentations, même quand on dort, â cause de ces habitudes qui demeurent d'une manière permanente. C'cst la *petite charité, d)* Un pouvoir *prochain* et *immédiat, complet* qui vient de la charité *parfaite,* c'est-à-dire de la grâce actuelle efficace, laquelle fait vouloir et agir; elle se trouve chez les justes A qui Dieu donne la grâce victorieuse. C'est la charité *parfaite, efficace.*

En quelqu'èlat qu'il soit, l'homme a toujours un de ces pouvoirs; dès Ion Il est vrai de dire que l'homme peut toujours observer les commandements do Dieu, et que, s'il ne les observe pas, c'est parce qu'il ne veut

pas, car l'un quelconque dc cm pouvoirs suffit pour qu'on puisse dire que Pacte ne lui est pas impossible. Mais il n'y n que le dernier pouvoir qui soit un pouvoir prochain et complet et, sans celui-ci, on n'n pas, en fait, tout ce qu'il faut pour agir. Mais alors le· Infidèles ou les fidèles qui n'ont qu'un des trois premiers pouvoirs sont excusables, puisque ces trois pouvoirs sont imparfaits, puisque, s'ils sont seuls, sans le dernier, il est impossible que le précepte soit réellement observé, aussi certainement qu'il est impossible de voler sans ailes.

A cette objection, Jansénlus répond d'abord en disant qu'il y a une différence entre *agir* et *pouvoir* agir. SI tous les hommes avalent le pouvoir prochain (le quatrième), c'est-à-dire, la grâce victorieuse qui donne le vouloir et fait faire le bien, les commandements ne seraient pas seulement possibles, mais ils seraient toujours accomplis, car ce pouvoir n'est pas autre chose que *Vadion* elle-même. Ainsi Dieu ne nous commande rien d'impossible en cc sens qu'il ne commande rien sans que nous ayons un des quatre pouvoirs; mais, en commandant. Il nous avertit de faire ce que nous pouvons (avec les trois premiers pouvoirs de *nature,* dc /0/ et de *petite charité)* et de demander ce que nous ne pouvons pas faire, c'est-à-dire de prier continuellement, afin que Dieu nous accorde le dernier pouvoir, le pouvoir prochain et complet.

Mais ceux qui sont dépourvus de cc dernier pouvoir, de ia grâce efficace, sont réellement dans l'impossibilité d'accomplir le commandement; oui, mais cette impuissance n'excuse pas, car elle accompagne l'action, elle ne la précède pas; elle n'est pas cause qu'on fait cc qu'on ne voudrait nas faire ou qu'on ne fait pus cc qu'on devrait; mais elle se rencontre seulement avec la volonté de ceux qui agissent, laquelle ne veut pas, parce qu'elle est attachée à la créature et ne veut pas s'en détourner. Cette impuissance ne vient donc que du défaut dc volonté, de son obstination au mal, La volonté est dépravée par le péché antécédent; si elle était ce qu'elle doit être, elle accomplirait facilement le précepte; mais actuellement elle ne l'accomplit pas. parce qu'elle ne veut pas fortement et elle ne veut pas fortement à cause de sa perversion, à cause de la dureté du cœur qui s'est rendu esclave du péché. Pourquoi certains ne peuvent-ils pas croire? Parce que vraiment, ils ne veulent pas croire et Ils ne veulent pas croire, parce qu'ils sont attachés au mal par des chaînes que la volonté a elle-même forgées et avec lesquelles elle s'est liée.

L'impuissance ne vient donc que de notre volonté : on pourrait accomplir l'acte, si on le voulait. Qu'on veuille, qu'on veuille pleinement, fortement cl aussitôt on accomplira l'acte; mais on ne veut pas, parce qu'on s'est fait volontairement l'esclave du péché auquel on ne peut s'arracher : ce qui veut dire qu'on veut le péché avec ténacité : *obstinata voluniat et voluntaria obstinatio.* On ne peut pas, parce qu'on ne veut pas et l'impuissance actuelle est la conséquence du choix par lequel volontairement on est devenu pécheur. Dés lors, cette impuissance, au lieu d'excuser rend plus criminel. La nécessité où nous sommes dc faire le mal ne détruit point la liberté, parce qu'elle e<t née de l'obstination de la mauvaise volonté qui fait adhérer au mal d'une manière permanente; on fait le mal avec toute la liberté possible, puisqu'on le fait quand il plait et les actions continuent d'être mauvaises comme les actions qui dérivent d'habitudes mauvaises. L'impuissance ruelle, l'absence du pouvoir prochain pour accomplir les préceptes n'excusent donc pas, puisque cette Impuissance, cette absence d* pouvoir sont nées de la corruption dc notre nature, •ont une peine du péché; elles n'excuseraient que si elles venaient de la nature et du créateur.

On peut résumer la réponse de Jansénius dans ce dilemme : ou bien les hommes ont toujours tout ce qui leur est nécessaire pour accomplir les préceptes de Dieu et alors à quoi bon prier pour demander des forces que nous avons déjà? et alors comment le concile dc Trente peut-il dire que Dieu ne commande rien d'impossible, mais en commandant nous avertit dc demander cc que nous ne pouvons pas? Ou bien les hommes n'ont pas toujours tout ce qu'il faut el alors Ils sont parfois dans l'impuissance de faire ce qui leur est demandé, c. xv.

Mais que penser du texte de saint Augustin dans son *Exposition de quelques propositions de ΓÉpitre aux Humains,* où il dit que la désobéissance de Pharaon ne lui aurait point été Imputée, parce que, dans son endurcissement, il ne pouvait obéir et qu'il était seulement coupable des'être endurci parson infidélité? A l'époque où saint Augustin écrivait cet ouvrage, dit Jansénius, Il ne s'était pas encore complètement dépouillé d'une opinion semi-pélaglenne sur l'indifférence qu'il admettait même dans la nature corrompue; mais depuis, sa pensée s'est précisée : avant le péché, l'homme pouvait indifféremment se porter au bien ou au mal, parce qu'il n'était pas esclave de la concupiscence. Aussi le péché d'Adam fut un vrai péché, un péché pur et complet. Cela n'est rigoureusement exact que du seul péché originel, car ce péché tut chez Adam le fruit de la seule liberté; il y a encore des *restes* de cette liberté; mais la grâce médicinale est devenue absolument nécessaire pouréviterle péché. Ainsi Pharaon ne put obéir aux ordres de Dieu et cette Impuissance ne venait point de son libre arbitre, mais du châtiment des péchés antérieurs; sa désobéissance ne lui est point imputable comme venant actuellement dc sa liberté, mais comme étant la punition méritée par le mauvais usage de sa liberté, c. xvi.

Les préceptes, conseils,exhortations ne sont pas inutiles à ceux qui n'ont aucune grâce suffisante, car la grâce ne fait pas le bien *toute seule;* i) faut aussi la volonté; or les conseils, les exhortations servent au libre arbitre avec le secours dc ia grâce. Cela indique ce que l'homme doit faire par sa propre volonté, afin que, s'il le peut.il fasse ce qui est ordonné et afin que, s'il ne le peut pas, il gémisse de la faiblesse engendrée par le pèche et il demande les forces nécessaires. Dieu a établi tous ces moyens pour le salut des hommes; Il faut sc servir de ces moyens, bien qu'en fait ils soient inutiles, si Dieu, par un mouvement intérieur dc sa grâce, ne touche pas le cœur et ne le gagne pas pour qu'il profite de ces préceptes, dc ces conseils, de ces exhortations, de ces châtiments.

Tous ces moyens ont pour effet : *a)* de faire connaître à l'homme cc qu'il doit faire et dc dissiper son ignorance; *b)* d'engager à remercier Dieu, s'il donne la grâce d'exécuter ce qui est proposé et connu, dc prendre conscience dc son Infirmité et d'exciter à demander la grâce, si Dieu ne l'a pas donnée; *c)* dc rendre Inexcusables À leurs propres yeux ceux qui n'obéissent pas aux commandements, *scientes peccant; d)* de faire connaître le Juste châtiment dc Dieu à la volonté orgueilleuse qui est instruite et qui peut constater sa faiblesse el ses désordres; *e)* de servir à ceux qui recevront la grâce et qui sont prédestinés; *I)* d'apprendre que ces moyens ne servent que si Dieu donne sa grâce parce que, sans la grâce, la volonté est aveugle, inerte, esclave du péché.

En tout cela, la Justice de Dieu ne saurait être incriminée, car Dieu n'est pas tenu de donner à l'homme pêcheur la grâce qu'il lui donnait avant son péché, ni de substituer à la grâce qu'il accordait à Adam innocent une grâce nouvelle qui puisse répan r les forces dc l'âme perdues par la mauvaise volonté de l'homme et lui rendre le pouvoir de faire le bien, c. xvn.

Contre sa thèse, Jansénlus cite des textes scriptuaires, en particulier, le texte d'Isaïe : *Quid debut facere vineiv men· fl non /rei ?* Ce texte semble prouver l'existence de grâces suffisantes pour les juifs. Tout le mal, répond Jansénlus, vient de la mauvaise volonté de l'homme : Dieu a fait à sa vigne tout cc qu'il a dû (aire, mais il n'est pas tenu d'accorder sa grâce à tous. Dans cc passage d'ailleurs, Isaïe ne parle que du peuple Juif, en faveur de qui il a multiplié les miracles Du texte de suint Jean : *SI non venissem,.. . peccatum non haberent,* Suarez conclut que les juifs eussent été excusables, si Dieu ne leur avait pas donné des secours dont ils pussent se servir à leur gré. Jansénius explique ce texte tout autrement : les juifs eussent été excusables dc n'avoir pas cru Jésus-Christ parlant cl faisant des miracles, s'ils avaient ignoré son existence, car cette ignorance d'un fait n'eut pas été coupable. L'ignorance est excusable en elle-même, mais ce qu'on fait par Ignorance n'est pas, *ipso /acto,* excusé, car Il y a deux ignorances dont l'une est excusable, comme il y a deux impuissances dont l'une excuse. Si Jésus-Christ ne fût point venu, ne sc fût pas fait connaître aux juifs, ce n'eût point été une faute dc ne le pas connaître, comme ce n'eût pas été une faute pour Adam de violer le commandement dc Dieu, s'il n'avait pas eu le pouvoir suffisant pour l'observer; mais depuis le péché, l'ignorance de droit naturel, comme l'impuissance, est devenue, par le péché, imputable, et, par suite, ce qu'on fait pur Ignorance ou par impuissance ne cesse pas d'être pêché. Il serait absurde de supposer que Dieu est tenu de détruire cette ignorance et cette impuissance, car l'homme n'est plus dans l'état d'innocence, mais dans l'état de péché où il n besoin de la grâce dc Jésus-Christ, laquelle lui est refusée par justice et ne lui est accordée que par miséricorde, c. xvjn.

Que penser du texte du concile de Trente : *Deus non deserit, nisi prius deseratur ? Gt*s paroles sont de saint Augustin lui-même et elles signifient que Dieu ne prive pas dc la grâce sanctifiante, ne retire pas sa justice, si l'homme ne pêche pas mortellement; Il s'agit donc dc la grâce habituelle et non dc la grâce actuelle. Lorsque Dieu Justifie une âme, Il reste en elle, à moins qu'il n'en soit chassé par le péché; il est la vie dc l'Ame, qui meurt, dès qu'il s'éloigne. Ainsi le médecin dc nos âmes ne ressemble point au médecin dc nos corps. Celui-ci nous abandonne, quand Il a guéri le corps; celui-là ne nous abandonne point : Il s'établit dans l'âme dont Il est la vie. Le premier nous laisse, parce qu'il n'est pas lui même la santé du corps; le second reste en nous, car il est notre santé et notre vigueur, et, par suite, il doit conserver son opération en nous par une présence continuelle; c'cst cc qu'il fait, à moins que le péché ne le chasse.

D'ailleurs, saint Augustin dit formellement que Dieu, par un jugement secret, peut retirer aux justes des grâces actuelles. C'est pour cela que les fidèles demandent à Dieu dc ne pas les abandonner à la tentation; c'cst pour cela qu'il faut prier toujours, afin d'obtenir cette grâce actuelle. Dieu peut donc nous abandonner parfois, sans quoi Il serait inutile dc le prier pour qu'il nous donne sa grâce, c xix.

5 *La volonté salviflque universelle {c.* xx-xxi).— Jansénius examine ensuite le fameux texte dc saint Paul à Timothée ; *Deus omnes homines vult salvos fleri.* Les scolastiques. Lessius, Suarez, Bcllannln s'appuient sur cc passage pour conclure que Dieu veut sauver tous les hommes, nutant qu'il est en lui et que si, en fait, tous les nommes ne sont pas sauvés, c'cst que certains ne coopèrent pas A la grâce dont l'efficacité dépend dc celte coopération. Voilà précisément, répond Jansénius, l'explication donnée par les pélagiens et lesseml-pélagiens; mais les Pères anciens ont pensé l tout autrement. Les Pères grecs ont écrit parfois d'une manière imparfaite, parce qu'ils ont écrit avant les hf résles contre la grâce,mais les Pères latins et, en particulier, saint Augustin, ont parlé nettement. Le consentement de U volonté dépend surtout de Dieu et cc consentement n'est pas toujours requis; ainsi les enfants qui meurent avant le baptême ne sont pas sauvés et cependant, pour eux, Il ne saurait être question de consentement; c'est donc que Dieu ne veut pas à la lettre sauver *tous* les hommes. Saint Augustin dit même que Dieu ne veut pas sauver certains enfants, malgré les efforts des hommes qui voudraient les sauver et cela, parce que. par un juste jugement, il les a exclus positivement dc son royaume. D'ailleurs dans ce même passage, saint Pau) exhorte les fidèles A demander la grâce, c'est donc qu'ils ne l'ont pas déjà.

Quel est donc le sens de ce texte? Saint /KugusUn donne trois interprétations : *a)* Un homme n'est pas sauvé, si Dieu ne veut pas qu'il soit sauvé; c'est pourquoi il faut le prier pour qu'il veuille nous sauver, car alors ce qu'il veut, arrivera nécessairement. Bref, tous ceux qui sont sauvés, sont sauvés par la volonté formelle, expresse et efficace de Dieu, *b)* Saint Pau) parle de tout le genre humain : Juifs et gentils, libres et esclaves, princes et sujets, savants cl ignorants, adultes et enfants, hommes et femmes, en sorte que. dans chacun de ces groupes, il y a des élus. Dieu veut que, parmi les hommes sauvés, Il y en ait de *toutes* les conditions et dc *tous* les pays, non point qu'il veuille sauver tous les particuliers dc chaque condition, mais, dans chaque condition, il prend des particuliers pour les sauver, *c)* Dieu veut que nous souhaitions le salut dc. tous et que nous priions dans cette intention. Comme la volonté de Dieu sur le salut de tous est secrète et impénétrable, quand nous parions aux hommes, nous devons *dire* que Dieu veut les sauver *tous:* il faut prier pour le salut de tous et vouloir le salut de tous.

Jansénius emprunte une quatrième explication A saint Jean Daniascène. Celui-ci avait dit : Dieu veut sauver tous les hommes d'une volonté *antécédente,* d'une volonté dc *bonté,* mais non d'une volonté *conséquente,* d'une volonté de *Justice* qui punit les pécheurs. Dieu veut le salut de l'homme en ne voyant en lui que la grâce qu'il lui a donnée, mais trouvant l'homme souillé par le péché, il le punit en le privant de sa grâce et en le condamnant par un jugement de justice Cc qu'il voulait par sa volonté de créateur, pour la créature *innocente,* il ne le veut plus par sa volonté de *juge fuste* pour sa créature devenue *coupable,* car il ne peut laisser sans châtiment une créature corrompue, souillée par le péché originel et par les péchés actuels.

Les auteurs anciens ont adopté tantôt un sens, tan* tôt un autre, mais le mot *omnes* ne doit pas être pris à la lettre, car la volonté de Dieu étant toute-puissante et réalisant tout ce qu'elle veut.il suit que Dieu veut vraiment et seulement le salut des prédestinés, c. xx.

A cette question sc rattache logiquement une autre question : en quel sens Jésus-Christ est-il mort pour tous les hommes, est-il le rédempteur de tous les hommes? Tel est l'objet du c. xxi, où sc trouve lu 5· proposition condamnée par Innocent X.

Jésus-Christ est mort pour tous les hommes : de ccttc proposition les scolastiques et, en particulier. Lcssius, concluent *ad nauseam* que Dieu accorde ù tous la grâce suffisante. C'est encore aux pélagici» et aux semi-pelagiens que cet argument est emprunté.

On pourrait dire, avec l'École, que Jésus-Christ a payé par son sang, un prix suffisant pour le rachat des péchés dc tous les hommes, mais qu'il ne les a pas tous rachetés effectivement, par une réelle np; 'h a tion dc ses mérites. Il s'est donné pour tous, c'cst-A-

dire pour toutes series de personnes, grands et petits, nobles et roturiers, de toute qualité ct de toute condition. Mais de lâ on ne peut conclure que tous r* solvent une grâce suffisante, parce que la proposition de saint Paul veut dire que Jésus-Christ est mort pour tous *suffisamment,* pour racheter non seulement tous les hommes, mais encore tous les démons, s'il l'avait voulu. En ce sens, Jésus-Christ est mort pour tous les hommes sans exception, sans qu'on puisse affirmer l'existence de la grâce suffisante. Saint Augustin d'ailleurs donne une autre explication : le mot *omnibus* lignifie *multls* comme dans saint Matthieu, xx, 28, *pro redemptione multorum,* car il n'est pas mort *effiacement* pour tous, autrement tous seraient sauvés, puisqu'on ne peut résister à la volonté divine; aussi saint Augustin ne dit jamais que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, mais qu'il est mort pour *VÉglise,* pour ceux à qui son sang a profité.

En fait, Jésus-Christ n'a pas eu la volonté formelle de mourir pour tous, par exemple, pour les enfants qui meurent sans baptême et pour les infidèles; il **n'a** pas versé son sang pour tous les fidèles, qui, tous, ne participent pas au même degré au fruit de sa mort **Les** uns ne reçoivent qu'un fruit passager, sans persévérance; les autres, les élus, persévèrent par la grâce qui leur est miséricordieusement accordée. Notre-Selgneur n'est vraiment mort que pour ces derniers, car celui qu'l) a racheté, dit saint Augustin, ne peut périr.

Il n'est pas conforme aux principes de salntAugustin de dire que Jésus-Christ est mort pour le salut des Infidèles qui meurent dans leur infidélité, ni pour le salut des fidèles qui ne persévèrent pas; il n'a pas plus prié pour le salut de ceux-ci qu'il n'a prié pour le salut du diable. La volonté de Dieu de sauver tous les hommes ne sc réalise vraiment que pour les élus.

Cependant Jansénius ne dit pas que Jésus-Christ n'est mort que pour les prédestinés, car Dieu donne des grâces à beaucoup de fidèles auxquels ll n'accorde pas la grâce de la persévérance, ce don n'exlslnnt que pour les seuls prédestinés. Jésus-Christ est donc mort : *a)* pour les prédestinés; *b)* pour les fidèles qui ne persévèrent pas; *c)* pour ceux qui n'ont pas encore connu la grâce, mais qui l'obtiendront un Jour, qu'ils soient prédestinés ou non; *d)* Il n'est pas mort pour les infidèles et les pécheurs endurcis.

C'est une erreur semi-pélngienne de prétendre que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, en particulier, sans exception aucune, en sorte que la grâce nécessaire au salut soit présentée à tous sans exception et qu'il dépende seulement de la volonté de chacun d'arriver au salut par cette grâce générale ct sans le secours d'aucune grâce efficace, c. xxi.

Bref, cette proposition : Jésus-Christ est mort pour Je salut de tous les hommes est susceptible d'un sens légitime et d'un sens mauvais. *Sens légitime : a)* il est mort pour une cause commune â tous les hommes, pour le péché qui a souillé la nature humaine; *b)* U a payé un prix suffisant pour tous : il a payé pour la rançon de tous, même pour le salut des démons ; ces deux sens, les plus larges, sont empruntés à saint Prosper ; *c)* Il est mort pour toutes sortes de personnes (état, condition, nation, âge, sexe, etc.) *non pro singulis generum, sed pru generibus singulorum ; d}* il est mort pour tous les fidèles qui, tous, reçoivent quelque fruit de la mort du Sauveur, au moins la délivrance du péché originel par le baptême. *Sens mauvais :* Jésus-Christ est mort pour mériter des grâces suffisantes toujours offertes à tous les hommes et dont tous les hommes peuvent user comme il leur plaît, en sorte qu'il dépendrait d'eux seuls de croire et de pratiquer toutes les vertus chrétiennes.

I· *Nature de la grâce; essence et division {Livre* IV).

1. *La délectation céleste* (c. i-v). — La grâce· médicinale de Jésus-Chrisl n'est point cc qu'ont imagine les scolastiques : cc n'est ni une sainte pensée, ni des mouvements indélibérés d'amour, de crainte, d'espé» rance, qui exciteraient l'âme à aimer, à craindre Dieu ct à espérer en Lui, ni une promotion physique de la volonté, ni un être incomplet pour lequel Dieu, en tant que cause principale, se servirait de la volonté humaine comme d'un instrument. La grâce, d'après salntAugustin, n'est qu'une suavité céleste, ineffable, qui prévient la volonté ct l'amène ʌ vouloir et ù faire tout cc que Dieu a établi qu'elle doit vouloir ct faire; c'est une dilectlon qui passe dans le cœur et dans la volonté, qui opère en nous et se répand en nous avec une douceur spirituelle; c'est un plaisir victorieux qui porte au bien. Pour prouver sa thèse, saint Augustin s'appuie sur de nombreux textes d'Écriture où la grâce est désignée par les termes de · suavité, délectation, dilectlon, douceur, › c. i.

Une seconde preuve de cette thèse est tirée de l'analyse des éléments qu'on trouve dans toute œuvre bonne : c'est du plaisir que dérivent toutes les œuvres de piété et de Justice, car la volonté est toujours gagnée par l'amour, *trahit sua quemque voluptas.* La créature raisonnable ne se porte au bien ou au mal que par le plaisir qu'elle y trouve. On va ù Dieu par la foi qui attire par sa douceur; cette douceur de la foi engendre la prière qui nous fait demander à Dieu les secours nécessaires pour combattre l'amour des créatures; après la foi ct la prière, naît l'amour du bien ct de Dieu. Cette sainte suavité de la grâce arrache l'âme à la tyrannie du péché, délivre des craintes qui troublent notre repos ct nous porte à accomplir la loi de Dieu par amour; ainsi la grâce, suavement, opère le bien ct répand dans nos cœurs la délectation victorieuse. Le bien ne peut être pensé, désiré, exécuté sans celte suavité de la grâce; il vient de la délectation sainte ct spirituelle de la grâce qui fait vouloir et faire ce que Dieu veut qu'on veuille ct qu'on fasse. Cc plaisir qui vient de la grâce, de l'amour de Dieu, est nécessaire dans cette vie pour nous soutenir et mettre dans nos âmes l'oubli ou le mépris des créatures, c. n.

Par contre, le mal vient de la délectation terrestre qu'on cherche dans les créatures; on ne pécherait pas sl le mal ne plaisait pas, ne délectait pas; le mal de quelque nature qu'il soit (pensée, parole, action), vient d'un plaisir illicite, d'une délectation mauvaise c. m.

La lutte, en nous, des deux delectations, terrestre et céleste, permet d'arriver aux mêmes conclusions. Ces doux délectations sont la source de toutes nos actions: il y a péché, toutes les fois que, dans cc conflit, la délectation terrestre triomphe, et ll y a œuvre bonne, quand la délectation céleste l'emporte. Saint Augustin répète sans cesse : le céleste amour, né de la délectation sainte, est le fruit de la vraie grâce, non *amatur nisi quod delectat,* c. iv. Saint Augustin parle de la lutte de ces deux délectations, spécialement dans les écrits qu'il a composés contre les ennemis de la grâce et il y expose ex *professo* la force suave de la grâce du Christ. Nous voulons une chose dans lu mesure où elle nous plaît, c. v.

2. *La délectation victorieuse* (c. vi-χι).— C'est dans ces écrits qu'on trouve l'expression elle-même de delectation victorieuse, *delectatio victrix seu vincens,* appliquée ù la grâce de Jésus-Christ, ainsi que le célèbre axiome qu'il faudrait écrire en caractères d'or: *Quod amplius nos delectat, secundum (d operemur necesse est.* Ainsi la grâce du Sauveur est vraiment ct nécessairement une délectation victorieuse; lorsque l'âme est privée de cette délectation de la grâce, elle ne peut que rechercher cl suivre la délectation des choses terrestres qui devient alors victorieuse, c. vi.

Cette nécessité ct cette toute-puissance actuelles | de la délectation victorieuse viennent de rinflrmité de noire volonté. C'est une erreur de croire que, lorsque une tentation nous assaille, notre volonté peut, à son gré, sc porter où elle veut, tant que la raison demeure entière, car elle ne peut modérer les passions ct s'en rendre maîtresse. La délectation céleste est absolument nécessaire pour vaincre lu délectation terrestre, déposée dans l'âme par le péché originel. La volonté est devenue infirme et, par scs propres forces, elle ne peut s'arracher à la concupiscence, même avec la Ici qui ne fait que nous rendre prévaricateurs; elle n'a plus la vigueur et la santé qu'elle avait reçuo à la création. Le péché l'a tellement affaiblie que la moindre tentation l'abat, sl Dieu ne vient pas à son secours. Aussi l'Église, dans ses prières, demande à chaque instant cette grâce. Avec elle, la volonté fait tout cc qui lui est commandé, parce que la grâce rend délectable ce qui ne l'était pas; elle fait aimer le bien pour l'amour de lui-même; sans elle, la volonté peut faire le bien *á la lettre,* mais ne peut le faire *comme il /aut,* parce que, sans la grâce, l'homme n'a que des motifs de crainte, d'intérêt, de vanité,d'orgueil, qui vicient l'acte. Bref, c'est la faiblesse de notre volonté qui est la raison pour laquelle la délectation céleste est absolument nécessaire, afin de soulever et de fortifier l'âme; c'est · comme l'huile et la graisse nécessaires pour faire tourner le gond de la volonté, » *ex delectatione dilectio, ex dilectione operatio,* c vu.

A Un de confirmer cette théorie par une nouvelle preuve, Jansénius soutient que les anges ct les bienheureux dans le ciel sont fixés Immuablement dans le bien, parce que la vision de Dieu produit en eux une délectation perpétuelle. Les bienheureux n'aiment que Dieu; Lui seul leur plaît et comme cette délectation est constante, leur amour est constant. Voilà la raison de leur Impcccablllté: ils ne peuvent pécher, tant qu'ils aimeront Dieu ct Ils aimeront toujours Dieu, parce que Dieu les tient toujours dans les délices de son amour. Par contre, les démons pèchent toujours, parce qu'ils sont toujours dans la délectation du péché.

Cela s'explique aisément, *a)* La délectation de la divine charité est si grande qu'elle absorbe les autres plaisirs comme la iner engloutit les ruisseaux, comme le soleil fait éclipser les étoiles, *b)* La volonté, recevant cette abondance de saintes voluptés, non seulement s'unit à Dieu par des liens Invincibles, mais encore y attache l'entendement qu'elle oblige à ne sc détourner Jamais d'un objet sl ravissant. La volonté consomme le bonheur du ciel, en attachant l'entendement élevé parla lumière de gloire à la contemplation de son objet, de telle sorte qu'il ne peut s'en distraire. Ce n'est donc pas dans la vision béatlflque ou simple contemplation de Dieu que consiste la béatitude, c'est dans l'amour, car les bienheureux sont impeccables et il n'y a que la charité qui puisse les rendre tels. La simple connaissance même de la Vérité souveraine ne peut, en sol, réfréner les passions Inférieures et suspendre le consentement que la volonté pourrait leur donner. Saint Augustin ne parle Jamais de la vision aride, de la contemplation abstraite de Dieu, séparée de la charité, *semper concupiscendo diligat et diligendo concupiscat.* Seule, la charité triomphe de la délectation terrestre cl la pure contemplation de la vérité ne saurait rendre impeccable, c. viu.

La nécessité de cette délectation céleste pour faire le bien ne tient point Λ la nature même de la volonté, mais elle vient du châtiment qui lui a été infligé en punition du péché. Certains ont dit que In volonté doit être touchée de quelque plaisir, en voyant un objet aimable; mais cette opinion est insoutenable, car il y a beaucoup de biens très différents; il n'est pas exact non plus que la volonté, par elle-même, n'agissc que pur le plaisir, car cela n'existait pas au paradis terrestre où Adam a commis son péché, uniquement parce qu'il l'a voulu. Dans l'état d'innocence où la volonté sc déterminait elle-même, parce qu'elle était maîtresse de tous ses mouvements, cette délectation n'étalt pas nécessaire; mais le pêché originel a engendré h concupiscence, la délectation des choses terrestres qui tyrannisent la volonté et l'entraînent au mal; cette délectation est donc née de la volonté affaiblie. La répugnance pour le bien est un châtiment Infligé à la faute du premier homme ct la concupiscence a engendré les difficultés du bien, la nécessité du mal qui ne peuvent désormais être surmontées que par la grâce victorieuse. Ainsi la délectation céleste est un remède pour la volonté malade et non point un secours pour la volonté saine et forte, c. ix.

Celte théorie de la délectation victorieuse est parfaitement d'accord avec la distinction des deux états. En elfet, *a)* l\lat d'Adam était bien différent du nôtre; sa volonté, avant le péché, était pleinement indifférente; elle pouvait vouloir le bien ou le mai sans aucun plaisir; aucune délectation n'était nécessaire pour entraîner son consentement. Après le péché, cette indifférence n'est plus; la volonté est détournée du bien, et, d'ellc-même, elle court au mal; elle n'a plus le pouvoir de faire le bien, parce qu'elle est esclave du péché, *b)* Dans le ciel, la délectation céleste fixe la volonté dans le bien; par suite, la perte de l'indifïérence n'cntralne pas la perte de la liberté; donc l'indifférence n'est pas essentielle à la liberté, *c)* La délectation céleste fait vouloir et faire le bien, car la volonté suit toujours la délectation victorieuse, *d)* La première grâce est la fol, car la délectation céleste sc rapporte au bien immuable qui est Dieu; par suite, les Infldèlcs ne peuvent faire de bonnes actions, car n'ayant pas la foi, Ils ne peuvent avoir la delectation céleste qui suppose la connaissance de Dieu par la fol. *e)* Enfin toutes les grâces du Sauveur sont des grâces efficaces, puisqu'elles ne sont que des délectations victorieuses des autres plaisirs;elles nous font vouloir ct agir, puisque l'homme actuellement agit toujours d'après cc qui lui plaît le plus, c. x.

En quoi consiste cette délectation céleste qui constitue la grâce? C'est un a^cte vital, un acte d'amour et de désir précédant le consentement; c'est un acte indêlibéré venant de Dieu pour que le bien proposé plaise à la volonté et provoque son désir; c'est la première complaisance dans le bien, par laquelle on s'attache à ce bien qui apparaît comme convenable. Ce mouvement vers le bien délectable est déjà suave et agréable; il ressemble un peu à la Joie par laquelle l'Amc sc repose dans le bien dont elle jouit, mais avec cette difference cependant qu'elle précède le désir, tandis que la Joie le suit et en est le terme. C'est comme un désir qui nous pousse à consentir, à vouloir, à agir. C'est une opération vitale de la volonté qui cherche ce qui lui est convenable, un acte par lequel Dieu fait aimer ce qu'il commande. Cet acte comprend essentiellement une complaisance dans le bien proposé et un désir qui porte directement Λ faire ce qui est proposé, parce que cc qui est proposé apparaît comme convenable cl agréable, c. xi.

3. *Principales espaces de grâces : grâce priornante et grâce subséquente* (c xtl-xix). — Après avoir analysé les éléments qui constituent la grâce, Jansénius signale les principales espèces de grâces : Il goûte fort peu les divisions classiques des scolastiques qui s'appuient sur une fausse définition de la grâce. Pour les modernes, la grâce est un mouvement indélibéré par lequel la volonté comme endormie, est éveillée et passe Λ l'acte, après avoir été ainsi prévenue ; c'est la grâce *opérante* que Dieu produit en nous sans nous, sans notre coopération. Elle est aussi *excitante,* puisqu'elle réveille In volonté; elle

est *prévenante,* puisqu'elle précède le consentement libre. La grâce est *coopérante,* quand la volonté collabore; *adjuvante,* puisqu'elle aide notre fail fesse dans l'ordre surnaturel; *concomitante,* parce qu'elle accompagne notre consentement; enfin *subsequent?,* quand elle vient après la grâce prévenante. Cette division factice est fondée sur une spéculation métaphysique, plus que sur In réalité des choses, car c'est toujours la même grâce considérée à des pointsde vue dllièrent!

Saint Augustin procède tout autrement contre les péingiens cl les scmi-pèlaglcns. Ceux-ci enseignaient que la grâce est utile, nécessaire pour agir, mais qu'elle suppose le mérite de la volonté, car la volonté, par elle-même, peut désirer la guérison. Au contraire, saint Augustin a toujours affirmé que la grâce doit prévenir la volonté, même pour le commencement du salut; la grâce précède tout mouvement de la volonté vers le bien. La grâce est donc *prévenante;* clic ne suppose aucun mérite et elle commence la just Ideation avant tout changement de la volonté. Toutes les autres grâces sont *subséquentes,* puisqu'elles suivent cc premier mouvement qui commence la conversion de la volonté, qui la fait vouloir cc qu'elle ne voulait pas. La grâce prévenante fait que nous voulons, la grâce subséquente fait que nous faisons ce que nous avons voulu, en fortifiant la volonté pour que les aintes affections de la grâce prévenante ne soient pas toulïècs, dès leur apparition, parles tentations, c. xn.

La grâce conséquente ou subséquente suit les premiers mouvements de la volonté; elle aide, elle fortifie la volonté jusqu'à cc qu'elle soit assez robuste, assez parfaite pour ne plus céder aux attraits de la délectation terrestre. La grâce prévenante ne saurait être demandée par la prière, car la prière suppose la foi et la foi vient de la grâce ll faut donc avoir la grâce prévenante pour pouvoir prier. La prière demande la grâce subséquente, après que Dieu, par pure misericorde, a éclairé notre entendement des lumières de la foi. La foi cl la volonté pieuse sont données par lu grâce prévenante et alors on peut prier pour obtenir la grâce subséquente, c. xni.

D'après saint Prosper, saint Fulgrnce, les conciles d'Onmgc cl de Trente, la grâce prévenante précède toute bonne volonté, tout bon mouvement; elle est gratuite. La grâce subséquente suit la lionne volonté née de la grâce prévenante, laquelle opère le premier changement de la volonté pervertie; elle ne prévient point la puissance de la liberté, car cela est vrai aussi de la grâce subséquente, mais elle prévient tout bon mouvement, elle produit le commencement de la justification. c. xiv.

D'après suint Augustin et les Pères, la grâce opérante n'csl que lu grâce subséquente, considérée, non pas en tant qu'elle prévient la volonté, mais en tant que, *seule,* elle opère dans l'homme la première bonne volonté, sans que Γhomme ait fait le moindre mouvement, le moindre bien pour la mériter. La grâce coopérante est la grâce subséquente, considérée en tant qu'elle n'opere plus seule en nous, mais en tant qu'c lie agit avec notre collaboration : elle suppose la prière et nou* lui donnons notre concours ; *ut velimus, sine nobts operatur; cum uulim volumus, ut laciamus, nobtscum operatur* La grâce openmte fait que nous voulons; la grace coopérante fait que nous voulons *fortement* de manière a renverser tout obstacle et a agir réellement. La première fait lu l onne volonté, la seconde fortifk* cette bonne volonté et lu rend efficace. Toute bonne volonté, en diet, ue se traduit pas nécessairement par des actes, car beaucoup de volontés, vn presence de tentations violentes, sont brisées et vaincues. La bonne volonté naît sans aucun travail personnel Intérieur, par la seule grâce pré venante ou operante, mais, par U grâce subséquente ou coopérante et l'effort simultané de l'homme, elle prend de l'accroissement, grandit et atteint lu perfection, c. xv.

Chez les Pères, lu grâce excitante n'csl pasautrechose que le premier mouvement qui excite et réveille la volonté inerte, morte, éteinte. La grâce est appelée adjuvante, quand, après avoir excité le premier mouvement <ic la volonté elle aide la volonté éveillée cl la fortifie pour qu'elle fasse cc qu'elle veut et qu'elle veuille plus fortement; elle aide la volonté qui déjà veut, consent cl lutte. C'est la grâce subséquente qui suit la bonne volonté et vient à son aide : *gratta voltinlatt\ hominis malas proveniendo mutat tn bonas, eas· denique bonas voluntates ad/uuando subsequitur,* c. xvi.

Les scolastiques emploient ccs mêmes mots, mais dans des sens très différents, parce qu'ils donnent à lu grâce un rôle très différent; ainsi la grâce prévenante ou excitante ne fait qu'éveiller la puissance de la volonté qui peut, à son gré, donner ou refuser son consentement, tandis qu'en réalité celle grâce gratuite ugil sur la volonté qu'elle transforme, qu'elle arrache à lu servitude du péché, qu'elle rend bonne et capable de faire le bien. La grâce est prévenante, excitante, opérante, en tant que, tout d'abord, elle donne la bonne volonté à ceux qui ne voulaient pas; elle est subséquente, coopérante, adjuvante, en tant qu'elle suit, qu'elle aide l'effort de la volonté qui déjà veut ; la grâce, en effet, ne reste point oisive et Inerte dans la volonté cl elle n'a pas besoin d'une autre grâce pour agir. c. xvn.

Les Pères ont parfois employé ces mots dans des sens differents pour désigner la grâce actuelle, mais ils ne les ont jamais employés dans le sens où les emploient les modernes, c. xvni. Pour saint Augustin qui en parle souvent, la grâce qui prépare la volonté ne sc rapporte point à la puissance de la volonté, mais à l'acte même de la volonté, ù lu volition. La volonté est préparée par la grâce, quand elle veut : *Deus donat voluntatem.* Après cet exposé, qu'il déclare objectif, de saint Augustin, Jansénius ajoute ici qu'il sc soumet entièrement, avec ses écrits, au Jugement du souverain pontife, c. xix.

5· *Les effets de la grâce* (Livre V). — Ce livre reproduit, en partie, les idées déjà développées au I. *IV De la nature corrompue,* mais il importe cependant de préciser encore quelques points qui permettront de saisir la thèse janséniste sur l'accord de la liberté avec la grâce efficace par elle-même. Jansénius veut montrer que la grâce de Jésus-Christ est essentiellement une inspiration de la charité et que la crainte n'est point un effet de cette grâce, laquelle est l'amour de Dieu engendré par la délectation victorieuse.

1. *L'amour de Dieu* (c. i-vn). — La grâce de Jésus-Christ est nécessaire pour aimer Dieu et accomplir ses préceptes; elle commence, dans l'homme, la bonne volonté; puis elle l'aide et la fortifie; elle l'enflamme pour qu'elle puisse observer les commandements divins : *ex mala mutatur in bonam et cum bona /ueril (voluntas) adluvatur,* L'effet principal do ccttc grâce est de produire la bonne volonté, l'amour de Dieu par-dessus tout; c'est la charité. Celte grâce suave qui répand en nous l'amour de Dieu est le vrai et l'unique secours pur lequel Dieu nous fait faire le bien et cette suavité par laquelle nous aimons Dieu est la vraie et unique grâce médicinale de Jésus-Christ qui nous détourne du mal et nous tourne vers le bien; car nous ne triomphons du mal que par lu suavité du bien qui lui est opposée; ccttc grâce chasse lu crainte cl nous fait agir par amour, c'est-à-dire qu'elle nous fait accomplir des œuvres bonnes, puisque, sans amour, il n y a pas d'œuvre bonne. Celte grâce est donc radicalement distincte et de la nature et de la loi, et de la doctrine cl de la connaissance des pré· ceptes et de la rémission des péchés. C'est la chanté, c. t.

Seule l' inspiration de lu grAcc répandue en nus cœurs par la charité opère le vouloir et le faire, nous fait éviter le nuil et (aire le bien ; une œuvre n'est bonne que lorsqu'elle cil faite par l'amour de Dieu et de In justice; car cette justice qu'il faut aimer est la justice immuable qui s'identifie avec Dieu. C'est qu'en effet, i) n'y a pas de milieu entre la cupidité vicieuse qui fait le mal et la charité qui fait le bien, entre l'amour de la créature et l'amour du créateur. L'homme doit ou aimer la créature par la cupidité qui est toujours vicieuse parce qu'elle détourne de notre fin, ou aimer le créateur par la charité. Pour aimer la créature et faire le mal, la grâce n'est pas utile, car les forces de la volonté corrompue par le péché suffisent. La grâce n'est nécessaire que pour l'amour du créateur qui est Vérité et Justice, c. n.

La vertu n'est pas autre chose que cet amour de Dieu. Cette proposition toute contraire aux principes d'Aristote, est absolument conforme à la doctrine chrétienne. En effet, le souverain Bien auquel tout doit être rapporté et dont la possession fuit et constitue la béatitude, c'est Dieu seul; or, on ne peut adhérer à Dieu que par l'amour, la charité; donc la vertu qui conduit au souverain Bien ne peut être que l'amour souverain de Dieu : *virtus est charitas.* Par cette vertu, on aime ce qui doit être aimé cl on aime comme on doit aimer; c'est pourquoi la vertu, si elle est vraie, participe plus ou moins à la charité.

De là découlent certains principes très nettement affirmés par saint Augustin : *a)* la vertu consiste uniquement à aimer ce qui doit être aimé et recherché pour soi-même; ainsi saint Augustin sc sépare des épicuriens qui placent la vertu dans les biens du corps, des stoïciens et des péripatéticicns qui la placent dans l'action elle-même, *b)* La vertu, c'est la volonté bonne ou le ferme propos de bien faire et de vivre saintement par la charité qui s'attache à Dieu seul, *c)* Lu vertu consiste à diriger sa vie par des régies dont la vérité est immuable, des règles qui montrent cc qu'il faut éviter et cc qu'il faut faire et auxquelles on rapporte toutes scs actions; or, ccs règles ne sc trouvent que dans l'éternelle vérité, dans la loi étemelle, c'est-à-dire, en Dieu lui-même Cette justice n'est point une qualité passagère des choses, mais l'éternelle substance du souverain Vrai et du souverain Bien que l'on a toujours devant les yeux. On n'est bon et vertueux que lorsqu'on suit, en les aimant, les vérités éternelles que nous imprimons dans nos cœurs et que nous exprimons dans notre conduite, *d)* La vertu est l'affection bonne de l'Ame, l'amour d? Dieu.

Cet amour de Dieu établit ou plutôt rétablit l'ordre que Dler avait mis entre Lui et sa créature raisonnable et que l'amour de la créature avait troublé, c. m.

Toutes les vertus sc ramènent à l'amour. Les vertus cardinales ne sont que des manières différentes d'aimer Dieu. La *prudence,* c'cst l'amour en tant qu'il recherche la vérité pour discerner le bien du mal et connaître cc qui convient au blen-aimé La *tempérance,* c'est l'amour en tant qu'il adhère à la vérité et qu'il se détache des voluptés terrestres. La *force,* c'est l'amour adhérant fortement à ccttc vérité afin de n'en être point séparé. Enfin la *Justice,* c'cst l'amour qui se subordonne à Dieu, à côté des créatures raisonnables et au-dessus du monde corporel. C'cst qu'en effet» seul, l'arnour est capable de faire le bien. Celui qui aime cc qu'il faut et comme il faut, que ne fait-il pas pour plaire à celui qu'il aime? Il affronte les dangers, supporte les épreuves, brise les obstacles, méprise les attraits cl ne songe qu'à posséder cc qu'il aime, c.iv.

Toutes les autres vertus sont des modes de l'amour de Dieu, puisque toutes les vertus se ramènent aux quatre vertus cardinales. Saint Augustin place à part la vertu de *religion,* la plus élevée des vertus morales; elle sc rattache à la just.ee qui rend à chacun ce qui lui est dû. La vertu de religion elle-même n'est qu'un mode particulier d'aimer Dieu cl de le servir; elle comprend le culte que nous rendons à Dieu, or Die ♦ n'est vraiment honoré que par l'amour; autrement on ne l'honore que pour les biens que nous espérons de lui ou que par la crainte de perdre les biens que nous possédons. L'honorer ainsi, ce n'est pas pratiquer la vertu de religion, c. v.

Enfin les vertus théologales elles-mêmes se ramènent toutes à l'amour de Dieu. En effet, la *foi* vraie vient de la charité d'après saint Augustin, car *a)* la fol suppose une première affection de l'àme qui est le commencement de la bonne volonté, laquelle vient de la, charité (ceci contre les p< lagiens); *b)* c'est en obéissant que l'on croit, or on ne peut obéir à Dieu sans l'aimer; *c)* nous n'avons la volonté de croire que si nous avons le désir du bien qui commence à naître à mesure que nous commençons à croire; *d)* notre justification commence par la foi, or la foi ne peut être sans la charité; *e)* pas de précepte qui puisse être accompli sans la charité, donc on ne peut observer le commandement de croire sans la charité; *f)* il faut être attiré pour croire, or, Il n'y a que le plaisir qui attire ·l le plaisir suppose l'arnour, *amando trahitur humo ad veritatem.* L'amour seul meut la volonté à croire, c.vi. Il faut remarquer en passant que Jansénius parle souvent de l'espérance en même temps que de la fol. dans les c. vi et vu.

L'amour ou dilcction qui engendre la foi (et l'espérance) est une chanté imparfaite, mais une charité sincère et vraie. Pour saint Augustin, en effet, la chanté est un amour par lequel nous aimons Dieu vraiment, sincèrement et gratuitement, du fond du cœur, et pour lui-même et non point en vue d'une créature, mais pour lui seul. Cette charité, quelque faible qu'elle soit, est toujours un fruit de l'amour pur de Dieu, sans aucun mélange de concupiscence. C'est cet amour là qui nous porte à croire, car autrement notre fol serait semblable à celle des démons, laquelle est nee de la crainte des peines ou de famour des créatures. La foi naît d'un amour commençant qui soumet l'intelligence de l'homme à l'autorité de Dieu et la captive sous l'obéissance de Dieu Celte charité imparfaite ne suffit point à la justification, car elle n'aime pas Dieu *par-dessus tout.* Cc n'csl qu'une simple complaisance qui n'est pas assez forte pour vaincre tout ce qui s'oppose à la bonne volonté; c'est un amour par lequel on aime sincèrement Dieu, mais pas d'un amour parfait ; c'est la *petite chanté.* Elle ne justifie pas encore, car la justification ne se produit que lorsque l'amour de Dieu l'emporte sur la concupiscence. Celle petite charité fait que la vérité éternelle qui nous révèle les mystères nous plaît et fait naître en nous un certain respect, une certaine révérence. C'cst en cela précisément que la foi se distingue de la charité; elle a le même objet que lu charité parfaite : à savoir, Dieu aimé pour lui-même, sans aucune consideration de récompense mercenaire, c. vu.

2. *L*espérance* (c. viu-xn). — Enfin Jansénius abords directement la question de l'espérance dont il parlé parfois dans les deux chapitres précédents. *L'espérance* procède de l'amour. C'est un mouvement qui porte l'Ame vers le bien absent et l'encourage à poursuivre des choses difficiles à atteindre, dont l'amour a engendré le désir. L'espérance vient donc de l'amour qui sc porte vers le bien par le désir. Parce que la vérité cl lu Justice commencent à être aimées, l'amour de Dieu devient l'espérance de posséder celte venté et cette justice, par le fait même que ce bien, grand et ardu, nous attire et nous apparaît comme pouvant être atteint, c. vm.

L'espérance chrétienne ne naît donc pas de l'amour

de concupiscence, niais de lu vraie charité, laquelle, comme l'csp rance elle-même, désire posséder la chose et en jouir. En effet, quoi qu'en disent les scolastiques, tout amour, comme tel, tend à la possession cl l'amour qui exclurait hi possession de ce qu'il aime n'est qu'un *t* intômc d'amour. Il est donc faux que l'amour d'amitié exclue In jouissance de son objet. On désire, on espère avoir ce qu'on aime; par suite, l'amour de charité espère poss< der ce qu'il aime;seulement, tandis que l'amour de concupiscence désire posséder l'objet pour soi, le rapporter à soi et se regarde comme lin dernière, l'amour de bienveillance ou de charité, en désirant posséder son objet, s'oublie lui-même. rapporte tout A l'objet qu'il aime et n'en souhaite la Jouissance que pour l'aimer davantage. L'amour de concupiscence désire la chose *pour lui-même;* l'amour de charité et de bienveillance désire la chose *pour elle-même,* La charité *espère* être avec la Christ, c, ix.

La pensée de la récompense ne détruit point la pureté de la charité el ne répugne pas à l'amour désintéressé de Dieu. La charité aime Dieu; non point parce que cela nous est agréable, utile, glorieux ou pour que Iqu'aulre considération personnelle, mais parce que tel est l'ordre En effet, la créature doit être soumise à son créateur. Celui-ci, par sa bonté et sa vérité souveraines, est digne d'élrc aimé souverainement pour lui-même. Ainsi l'unique récompense de celui qui Le contemple, c'est d'aimer la Vérité et la Bonté, non point parce que cela est agréable et utile à celui qui aime, mah» parce que cela est conforme à la vérité et à la Justice. L'homme qui se considérerait lui-même, qui se proposerait Dieu comme récompense «comme terme de scs désirs, aurait un amour mercenaire, parce qu'il ne songerait qu'à lui-même. Mais il n'en est pas ainsi de la charité et de l'espérance. L'amour consomnn dont brûlent les bienheureux dans l'autre vie est l'unique récompense de l'amour commencé dans celle-ci; l'un et l'autre amour sont désintéressés, car c'est l'amour de Dieu pour lui-même. Cet amour est d'autant plus pur que l'amour imparfait de cette vie désire être perfectionné et être récompensé par l'amour parfait : *premium Dei, ipse Deus.* Notre récompense n'est que Dieu lui-même. Le propre de la charité est d'aimer Dieu. Le voir el le contempler face à face ne sont qu'un moyen de l'aimer davantage. On ne se propose donc d'autre recompense que Dieu lui-même, dans le dessein de Falmer plus intimement dans l'éternité. Cela est un vrai motif de pure charité, bien qu'en fait, cela procure notre propre bonheur. L'oubli, le mépris de notre avantage dans l'amour de Dieu, voilà ce qui est le plus avantageux pour nous. c. x.

Pour être vertueux, il faut donc faire le bien comme IJ faut et on ne fait pas le bien comme il faut, quand on le fait pour soi-même. Il faut faire le bien pour l'amour de Dieu. Tout autre motif est mauvais à cause de la fin poursuivie.

Mais qu'est ce qu'agir *comme il /aut, sicut oportet?* Que signifient ces expressions de saint Augustin, reprises par les conciles d'Orangc et de Trente? D'après Jansénius. saint Augustin veut dire par là qu'il n'y a pas d'œuvre moralement bonne sans la grâce, c'est-à-dire, sans l'amour de la justice, sans lu charité, sans l'amour de Dieu qui doit Inspirer tous les actes. Ce n'est pas faire un acte comme *il /aut* que de le faire par crainte de* châtiments, par intention charnelle, pour quelque cupidité terrestre. Ainsi les Juifs semblaient accomplir la loi, mais Ils n'étaient pas vraiment vertueux, parc» qu'ils observaient matériclle-m< ni la loi, pai crainte de s châtiments ou par amour de» hktu temporels;c'ı ·»l aussi, pour cette raison que toute* les œuvres des Infidèles sont des péché*. Les cuucdcs d'Orangc el de Trente, au dire de Jansénius, ont employé cet expression* dans le même sens, c. xi.

Les docteurs scolastiques sont absolument dam l'erreur à ce sujet. Il n'y a aucune bonne œuvre, même Imparfaite, même stérile, qui précède et prépare l'œuvre surnaturelle faite sous l'influence de la grâce, pas d'œuvre stérile pour le ciel, car toute œuvre bonne est mérilolrcct nous sommes mauvais,si nous sommes boni *sans /ruit,* Saint Augustin n'a jamais admis que la grâce fût nécessaire seulement pour les œuvres surnaturelles, faites comme il faut et méritoires de la vie éternelle La grâce ou charité de Dieu est nécessaire pour toute œuvre bonne, c. xn.

3. *La crainte de Dieu* (c. xm-xxvn). — Jansénius consacre toute la dernière partie de ce livre à la grave question de la crainte des peines. (Une faute d'imprvsslon dans l'édition de Boucn fait passer du c. xn au c. xxi Mais la table des · hapltres, en tête du volume, donne la numérotation correcte.)

La crainte de l'enfer, en soi, est licite et bonne, d'après saint Augustin et le concile de Trente, car elle fait éviter le mal et, par suite, elle est inspirée par le bien auquel ce mal est opposé. On craint et on fuit le mal, parce qu'il est contraire au bien. La crainte de l'enfer est conforme à l'ordre, quand on craint la faute plus que la peine; elle est désordonnée, quand on craint la peine plus que la faute (crainte servile); dans ce dernier cas, le défaut tient non point à la crainte elle-même, mais au sujet qui craint et qui, manquant de charité, ne volt pas assez la faute qui est la raison de la peine et s'attache surtout à cette peine qui n'est que la conséquence de la faute. Bref, il ne faut pas s'arrêter à la crainte comme à un motif ou à une fin. Elle est comme les plaisirs qu'on ne doit pas rechercher pour eux-mêmes. Celui qui s'arrête à lu crainte trouble l'ordre de la nature, parce qu'il Jouit de choses dont il ne faut que se servir et se propose pour fin ce qui ne doit être qu'un moyen, c. xm, xxi. La crainte de la peine est le commencement de la sagesse, parce qu'elle commence la conversion du pécheur; elle n'est pas capable de produire un tel effet, comme principe *intérieur* de Justification. Elle ne fait que préparer de *l'extérieur* les voies à la charité qui est la vraie sagesse des enfants de Dieu ; mais elle ne fait pas partie intrinsèque de la sagesse; elle éloigne les obstacles, mais elle-même disparaît, dès que la sagesse entre dans l'âme, comme l'aiguille pique le canevas pour y introduire la soie qui n'y entre que lorsque l'aiguille en est sortie. *Timor non est In charilate, sed pertecta charitas /oras mittit timorem; ma/or charilas, minor timor; minor charitas, ma/or timor; intrans charitas pellit timorem.* Jansénius semble parler surtout de la crainte servile propre aux esclaves et non de la crainte filiale qui demeure toujours et est un fruit inséparable de l'ainour, c. xiv, xxn.

L'esprit de crainte peut venir de Dieu, sans être pour cela l'effet de la vraie grâce du rédempteur. Elle est plutôt comme une certaine *grâce générale,* un effet d'une providence particulière de Dieu qui fait naître dis pensées propres à détourner du mal. C'est une grâce de Dieu que nous craignions les peines futures, mais ce n'est pas la vraie grâce de Jésus-Christ qui produit dans l'âme l'amour de Dieu, l'amour céleste, lequel chasse la crainte, comme le fils chasse l'esclave. C'csl une grâce générale qui suppose la croyance en un jugement futur et fuit naître la haine du péché pour ne pas encourir le châtiment, qui amollit le cœur et fait penser à la vie éternelle, mais qui ne fait que préparer à lu vraie grâce qui est charité Cette grâce a vie accordée pnrfoh même aux Infidèles et cela seul suffit à montrer qu'elle n'est pas la vraie grâce de Jésus-Christ, laquelle ne peut être accordée qu'aux fidèles, c. xv, xxm.

La crainte des peines de l'enfer est attribuée à la miséricorde de Dieu, parce que *a)* elle suppose la fol

qui est un don de Dieu; *b)* Dieu fait connaître ce· peines en un temps où elles peuvent détoumerd i mal; *c)* Dieu s'en sert parfois pour amollir le cœur de* endurcis; ce sont des grâces extérieures, comme celles dont parlent les pélagiens, car elles viennent surtout de In connaissance de la loi et aussi de l'amour de sol et des creatures. Il faut donc attribuer cette crainte à la nature, car elle ne touche que l'esprit auquel elle fait connaître les supplices éternels, sans toucher la volonté qu'elle laisse dans son état naturel. La connaissance de ces tourments dépasse les forces naturelles de l'entendement, mais l'appréhension qui est dans la voloni· ne dépasse pas la nature; pour convertir la volonté, il faut l'amour plus chaste, plus saint, plus pur, plus agréable ù Dieu, qui est la charité,c. xsu, xxiv.

La crainte de la peine ne vient donc point de la grâce et la justice qui naît de cette crainte vient seulement de la loi observée matériellement, elle établit notre propre justice et non celle de Dieu. La Justice qu'elle nous fait atteindre vient de nos propres forces et non de la grâce de Dieu, bien qu'elle suppose une lumière surnaturelle dans l'esprit. Elle ne justifie poinl, parce qu'elle ne change point : « le loup reste toujours loup, bien que les aboiements du chien l'empêchent de faire le mal. Dieu seul peut changer le loup en brebis. » Ainsi la crainte qui vient des menaces de la loi fait notre propre justice, mais nous n'aimons pas vraiment la Justice. Seule, la charité, vraie grâce de Jésus-Christ, nous fait aimer la Justice et nous rend Justes, c. xvn, XXV.

C'est que la crainte et l'œuvre Inspirée par cette crainte ne procèdent pas de la grâce de Dieu, mais seulement des forces de la nature. Cette crainte qui suppose déjà une fol commencée ne dépasse pas les limites de la providence naturelle; elle ne produit que la Justice de la loi dont parle saint Paul, cette Justice qu'on obtient par le seul secours de la loi et qui est opposée à celle que Dieu produit en nous par sa charité, C. XVIII, XXVI.

La seule crainte de la peine ne peut nous faire éviter le mal, car elle ne peut changer la volonté du pécheur pour lui faire détester le péché. Celui qui fuit le péché par la seule crainte du châtiment que ce péché lui attirerait, ne commet pas un péché d'après la plupart des scolastiques, parce que l'attrition née de la crainte de la peine est une disposition suffisante pour donner la Justification, si elle est Jointe au sacrement de pénitence. Mais saint Augustin, en de nombreux passages, soutient une théorie très différente ; la seule crainte ne change pas la volonté, au point de lui falre détester et éviter le péché, car la volonté de mal faire subsiste toujours; seule, la main est arrêtée; la crainte force à éviter le péché extérieurement, alors que la volonté désire que ce qui n'est pas permis soit permis, si cela est possible; il y a toujours affection nu péché que l'on commettrait, si le châtiment n'épouvantait pas; on n'a pas banni la volonté de pécher; on reste coupable dans la volonté, et, par suite, on ne saurait être vraiment Justifié devant celui qui volt le fond des cœurs; en effet, on ne hait pas le péché; mais on redoute la punition du péché et si on espérait l'impunité, la volonté montrerait ce qu'elle aime en réalité. Aussi Dieu a en horreur cette perfidie qui se cache cl qui, en dépit des apparence·, reste attachée au mal, c. XIX, xxvii.

Cela est vrai non seulement de la crainte des peines temporelles, mais aussi de la crainte des peines éternelles. Les textes do saint Augustin s'appliquent ʌ la crainte de l'enfer, aussi bien qu'à celle des peines temporelles : *(imens inultus et non ex animo facit et proimle retu est. Timuisti poenam, non d((existt fustlttam.* On craint l'enfer, on n'aime pas Die u. · On ressemble à la femme qui no commet pas l'adultère uniquement parce qu'elle craint son mari; ainsi elle conserve dans son cœur la volonté de commettre l'adultère *Lupus nenti fremens, lupus redit tremens, lupus est (amen et tremens el Iremens... Conrupiscenlioe malum amor lollit, sed timor premit.* Le désir de mal faire est comprimé et non pas détruit par la crainte. Alors on conserve la Justice devant les hommes (Justice légale), mais on n'a pas la Justice de Dieu, c. xx, xxvm. Les chapitres suivants, xxi-xxin, xxix-xxxi, ne font que revenir, avec une Insistance fatigante, sur les mêmes idées.

La Justice qui vient de la crainte est une Justice de la loi et de la nature, celle que l'apôtre appelle *detrimentum et stercora;* car elle n'est qu'une Justice extérieure avec un cœur mauvais qui voudrait faire ce que la crainte seule empêche de faire. La volonté reste pécheresse, tant qu'elle n'évite le péché que par la crainte des châtiments, c. xxiv, xxxn.

Ainsi la douleur du péché qui procède de la crainte ne saurait produire le ferme propos de ne plus pécher et donc ne saurait être une disposition suffisante pour obtenir la justification, même avec les sacrements de baptême et de pénitence. La thèse des scola.4iques, sur ce point, est absolument contraire à la doctrine de saint Augustin Pour le *alnt docteur, non seulement on ne peut faire le bien, mais on ne peut même pas désirer le bien, sans la charité; par b crainte de la peine ce n'est pas le bien qu'on veut, mais la préservation du châtiment; par suite, fattrilion ne saurait engendrer ni la volonté de se corrige r ni le moindre bon propos, parce qu'elle n'exclut pas totalement la volonté de pécher. Dès lors, on a tort de prétendre que l'attrition. ou crainte des peines peut êlre une disposition suffisante à b Justification devant Dieu. Elle ne prepare pas plus à cUte justification que l'amour par lequel on aime i'ini grite de son corps; elle détourne non du péché, mais des douleurs qui naissent du péché et elle ne tourne pas ven Dieu. La crainte des peines est un mollf trop bas pour produire un effet d'ordre si élevé qui ne peut être obtenu que par une aversion vraie et sincère du péché. Jansénius va Jusqu'à déclarer qu'il ne comprend pas qu'on puisse défendre une autre théorie : *prorsus non tntelliÿo... captum meum omnino superare fateor,* c. χχv, χχχιπ.

Le concile de Trente établit précisément cette même doctrine. Il définit que In matière de la pénitence est b contrition, sess. XIV, c. iv. Il parle de la contrition *Imparfaite* ou attrition qui est un *dan* de Dieu; mais cette attrition est une vraie contrition, quoiqu'elle soit imparfaite et elle comprend une douleur de l'âme et une détestation du péché commis avec un ferme propos de ne plus le comm< ttre; donc elle comprend le repentir où il y a de l'amour de Dieu, quoique faible; en même temps cotte attrition renferme le ferme propos de ne plus pécher L'atlri tlon dont parle le concile n'est donc pas cette etfri tion servile qui vient de la seule crainte des peine ci qui n'exclut pas la ferme volonté de ne plus pécher Le pêcheur baptisé n'a qu'un seul moyen d'arriver A la justification, c'est la contrition engendrée par la douleur de l'offense faite à Dieu Le sacrement de pénitence apporte une plus grande facilité pour obtenir la rémission des pêches. Celle contrition est également nécessaire pour le baptême des adultes, car, seule, elle peut faire naître la pieuse douleur de l'esprit dont parle le concile. C'est ainsi qu'Esliu· et Sylvius ont expliqué le· définitions du concile, **c. xxvi, xxxiv.**

Cependant la crainte des châtiments peut avoir d'heureux effets qui expliquent les expressions du concile de Trente : *a)* clic arrête la main et empêche de passer aux actes extérieurs; or les p» ch s de simple désir sont moins graves que les péchés d'actes; *b)* elle

empêche de forger des chaînes qu'on ne pourrait rompre, car la répétition des actes engendre la nécessité; elle est *initium sapienti** : evelle chasse l'habitude des acte· mauvais et laisse aux actes bons une place libre, car les habitudes mauvaises s'opposent au bien et Unissent par le rendre Impossible : la vertu paraîtra moins austère et on goûtera moins les faux plaisirs des actions mauvaises; elle fuit naître une certaine facilité pour le bien et apprivoise avec la vertu, car la douceur de la vertu vient en partie de l'abstention du mal; *d)* pressé et forcé par la crainte des châtiments, le pécheur a recours à la miséricorde de Dieu et le supplie de le délivrer des châtiments, en le priant de lui accorder sa grâce pour éviter le péché lui-même.

Ainsi la crainte prépare à la vraie sagesse et c'est pour cela que saint Auguslin la déclare bonne, utile, très salutaire; c'est pour cela que le concile de Trente a très justement condamné Luther qui prétend que la crainte de la géhenne rend les hommes plus méchants, alors qu'en réalité, la crainte ouvre les voles à la charité. C'est un mouvement de l'Esprit qui n'habltc pas encore en nous, mais qui nous excite et nous prépare A le recevoir dans la charité, c. xxvn, xxxv.

€· Le *libre arbitre* (Livre V1). — Après avoir étudié la nature de la grâce qui consiste essentiellement dans la délectation victorieuse de la charité et non point dans la crainte des châtiments, Jansénlus aborde le problème délicat de la liberté et de son accord avec la grâce. Λ cette grave question, il va consacrer les livres VI, VII et VIII, où ll ne veut, dit-il, que souligner et reprendre les thèses de saint Augustin. Le livre VI expose plutôt ce que n'est pas le libre arbitre; le livre VII essaie d'en préciser le concept positif ; le livre VIII aborde le redoutable problème de la conciliation entre grâce et liberté.

1. *Définition du libre arbitre* (c. i-v). — Le mot de libre arbitre, pour saint Bernard, désigne le jugement de la raison, *arbitrium* e» le caractère essentiel de la volonté, *liberum,* mais pour saint Augustin le libre arbitre ne comprend que la puissance ou l'acte de ia volonté qu'il appelle vouloir; la raison n'intervient qu'lndirectemcnt, par l'intermédiaire de la volonté elle-même. Saint Augustin emploie Indistinctement les mots : *voluntatis arbitrium, arbitrium Ubertatis, libera ouluntas,* et il entend surtout l'acte de la volonté ou volition, c 1.

Être libre s'oppose à être captif, détenu, empêché; (tre libre, c'est n'être pas soumis à la domination d'un autre, s'appartenir à sol-même; par suite, la liberté s'oppose à l'esclavage, car l'esclave dépend d'un maître. Bref, le libre arbitre exclut toute sorte de domination étrangère, de servitude à l'égard d'autrui ; par suite, le libre arbitre est quelque chose de positif, de réel qui signifie qu'on est en possession de son droit, qu'on est maître de son action, qu'on fuit sans contrainte et sans violence ce qu'on veut, parce qu'on le veut Aristote et les pélagicns eux-mêmes admettent cette définition, ainsi que les Pères grecs, en particulier, saint Basile, saint Grégoire de Nyssc, ainsi que saint Thomas et les scolastiques nouveaux qui ne s'écartent pas de cette definition du libre arbitre : *artuum suorum dununum esse.* Etre libre, c'est avoir un empire sur ses actes et les produire quand on veut, c. n, ni.

Sa nt Augustin a résumé toutes ccs idées dans une définit.on c<Jè>re : « c'est être à soi-même, avoir ses actions en son pouvoir : *quid tit esse in nostra potes· late nisi actum habere in pote date* · Les scolastique! d »ent qu'une chose est en notre pouvoir, lorsqu'ayant tout et qui est nécessaire pour agir, nous pouvons, â notrr gn agir ou ne pas agir. Saint Augustin est très «Joigne d une semblable pensée : avoir un acte •o sa puissance, c'est le faire quand on veut : *hoc habemus in potestate quod, cum ivlumus, larimus* Pour savoir si cc que nous faisons est en notre puis sauce, il suffit de voir si nous le faisons, quand nom voulons Une action est en noire pouvoir, lorsqu'elle Vient de notre volonté et la seule présence de notre volonté indique d'une manière Infaillible que l'acte est en notre pouvoir, donc qu'il est libre. C'est pourquoi les passions que nous subissons ne sont pas en notre pouvoir, ne sont pas libres; c'est pourquoi les mêmes actes peuvent être libres ou ne l'être pas, suivant Ici cas : ainsi les mouvements de nos membres sont Illues, quand Ils dépendent de notre volonté, en tant que nous les faisons, quand nous voulons et Ils «ont libres dans la mesure même où le commandement de la volonté se fait sentir, c. iv.

Toute action de notre volonté est donc en notre pouvoir et, par suite, libre La volition est essentiellement libre, parce qu'elle est essentiellement en notre pouvoir, car il n'est pas possible que nous ne voulions pas, quand nous voulons. La volonté ne peut être, si elle n'est pas libre, car, si elle agit, c'esl évidemment qu'elle a en sa puissance cc qu'elle fait; autrement elle n'agirait pas. La prescience divine ne peut, en rien, compromettre cette liberté, car elle ne saurait empêcher que notre volonté soit en notre pouvoir. Dieu prévoit ce que nous faisons, mais nous restons libres de le faire, car il ne prévoit que cc que nous pouvons vouloir librement et ce que nous faisons en le voulant. Rien n'est donc plus en notre puissance que notre volonté; l'essence de la liberté est dans la volonté; aussi toutes les actions qui se font par ordre de la volonté sont nécessairement libres parce qu'elle sont en notre puissance. Par suite, volonté libre, volition libre et libre volonté sont des termes équivalents · *nihil lam esse in nostra potestate quam ipsam voluntatem.* Par contre, une chose n'est pas libre, quand elle Test pas en notre puissance, quand elle est faite, lorsque nous ne le voulons pas ou qu'cl't n'est pas faite, quand nous le voulons, *quod fit nobis nolentibus* Cela arrive, quand nous sommes contraints par quelque nécessité qui produit son elîct malgré la résistance que nous y opposons, lorsque l'action procède d'une contrainte extérieure. Celui qui est contraint ne veut pas, donc n'est pas libre, c v.

2. *Liberté et nécessité* (c. ix). — Pour préciser, Augustin distingue deux sortes de nécessites : l'une simple et volontaire qui ne répugne pas à la liberté; l'autre de coaction, de contrainte, involontaire qui détruit la liberté. La nécessité de coaction produit son effet. malgré la volonté; elle opprime la volonté comme un poids qui l'accable et l'empêche d'agir (naître, vivre, grandir, dormir,mourir, etc.). Mais ia nécessité simple el volontaire nous laisse libres, bien que les actes soient déterminées dans l'état où on se trouve. SI la volonté ne résiste pas, si elle désire cc qu'elle fait, si elle a'y atl ache Inviolableinent, clic agit avec liberté, bien qu'elle agisse nécessairement, car, malgré cette nécessité simple, elle veut cc qu'elle fait, elle prend plaisir ά l'acte, puisqu'elle ne fait aucune résistance; bref, la volonté reste volonté, donc demeure libre. Il faut que l'acte se fasse, mais de telle manière que In volonté consente et veuille sans violence, spontanément, qu'il en suit ainsi; l'acte dépend de la volonté el se trouve en la puissance de cette volonté, de telle sorte que, si elle ne voulait pas, l'acte n'existerait pas. Dieu a connu de toute éternité que j'écrirai ces lignes; comme il ne peut sc tromper. Il faut que cela arrive, néanmoins il ne contraint point ma volonté; je suis maître de mon action, je reste libre. C'esl une nécessité simple et volontaire. La volonté, quoique déterminée à un acte par cette nécessité qui nous faire dire cela est nécessaln, ne cesse pas cependant d'être libre, parce qu'elle ne cesse pas d'être volonté. Vouloir une chose ardemment,

avec ténacité cl persévérance. la vouloir au point qu'on ne peut vouloir le contraire, c'est vouloir cl être libre uu mémo degré, car, si la liberté ne peut être **sam** la volonté, la volonté ne peut être «uns la liberté C'est la thèse formelle de saint Thomas, *De veritate,* q. xxn,a.5;Depo/es/a/e. q. x, a. 2, ad 5u». Cette néccs-cité volontaire n'est appelée nécessité que très impro-prement, car lu volonté reste maltrose de ses actes; seule, la nécessité de contrainte ou de coacUon détruit la liberté, c. vi.

3 *Liberté et pouvoir de mal faire* (c. vn-xxxin). — Dans les chapitres suivants, Jansc nius s'attache à prouver cette thèse : Dieu est souverainement libre; cependant il ne peut faire le mal Julien adoncturt de prétendre que ia liberté suppose le pouvoir de faire le mal. En Dieu, cette nécessité de ne pas pécher, c'est la volonté très ferme, absolument immuable d'adhérer au bien C'est l'amour parfait de la justice qui détermine la volonté de Dieu au bien. C'est une nécessité simple ou plutôt une volonté immuable d'aimer le bien cl la jus-tice qui le rend incapaidc de changer. Les anciens Ihto-logiens ne plaçaient pas la liberté de Dieu dans le pouvoir de choisir tel ou tel bien.^commc le font certains modernes, mais dans le fait qu'il voulait le bien très librement, quoique nécessairement, c. vu.

De même, les bienheureux et les anges, par une volonté immuable, aiment Dieu, au point qu'ils ne peuvent péchcr : ils sont dans cette heureuse nécessité de ne pouvoir aimer que le bien et cependant ils sont parfaitement libres. Donc l'indifférence de contrariété et de contradiction n'est pas essentielle à la liberté. La volonté, alïermic dans le bien, est très libre, bien que n'étant plus en état de tomber dans le péché. Dieu a supprimé l'infirmité, l'inconstance de la volonté et l'âme reste immuablement attachée à ce qu'elle aime le plus. Pour saint Augustin, la liberté n'est point détruite, *avant la grâce,* par la nécessité de pécher el, *après la grâce,* par la nécessité de faire le bien et l'im-possibilité de faire le mal, contrairement aux thèses pélagicnncs cl scolastiques qui ^'admettent qu'une liberté' hésitante, *quasi m binio fluctuantem* Les actions faites par une semblable nécessité, dit saint Augus-tin, sont libres au degré le plus infime. La liberté par-faite des bienheureux consiste précisément dans la volonté de ne plus pécher, dans la volonté de ne pas s'écarter de Dieu. Le pouvoir de pécher n'est donc point essentiel à la liberté; cc pouvoir n'est qu'une imperfec-tion de la liberté Les bienheureux sont très libres, non point parce qu'ils peuvent choisir entre plusieurs biens, comme le disent quelques modernes, mais parce qu'ils ne peuvent cl ne veulent pas pécher. Mieux on connaît le bien, moins on a le choix entre plusieurs biens La volonté d'Adam était moins libre que celle des bienheureux, parce que sa volonté de ne pas pécher ne fut pas assez forte pour rester Immuable. Devenir Incapable de faire le mal; acquérir une volonté persé-vérante et immuable de faire le bien, voilà l'idéal de la liberté Ainsi saint Augustin appelle libre notre vo-lonté d'être heureux, *uulunlas qua beati esse sic volumus ut esse miseri non sutum nolimus sed neque velle possimus.* Ici l'indilh rence d'excrcicc pur laquelle, dans la réali-té, se manifeste celle volonté d'être heureux, n'inter-vient qu'accldcnlcücmcnl, c. vm.

Jésus-Christ ne pouvait vouloir le mal; ll était d'autant plus libre qu'il était plus éloigne du pêche, comme les bienheureux et les anges, comme Dieu dont la liberté est parfaite, parce que sa volonté puissante est plus constamment tournée vers le bien el vers la Justice. Certains supposent l'indifférence pour faire tel ou tel bien, mais cela est absolument étranger à la pensée do saint Augustin qui déclare, avant saint Thomas, que la nécessité n'ôlc rien au mérite, c ix.

JftDsémus tire un autre argument de l'état de la volonté jouissant du souverain Bien clairement vu et connu. L'homme veut le bonheur et ne peut pas ne pas le vouloir; la volonté connaissant le souverain Bien ne peut pas ne pus l'aimer et cependant elle est maîtresse de son action, elle est libre; car ce que nous voulons constamment est en notre puissance et le voulant toujours, nous le voulons librement, quoique nécessairement. La volonté constante de rester uni à Dieu fait que roue ne voulons pas péchcr; la volonté Inaimsslble de pratiquer la justice et d'aimer Dieu porte toujours sur des actes qui sont en notre puissance, donc libres, c. x.

Les principes mêmes des scolastiques conduisent logiquement û la même conclusion. Les scnUsliques, en particulier, saint Bonaventure, admettent que l'in-difièrence de contrariété n'est pi% requise; l'indiffé-rence d'exercice qui choisit entre plusieurs biens, qui choisit entre agir ou ne pas agir, suffit pour que ls liberté existe. Mais alors Dieu ne serait pas libre. L'amour des bienheureux et la volonté perverse des damnés ne sont pus autre chose que U volonté ou élection première libre, persévérant d'une manière plus ferme el plus forte par la grâce qui fait faire le bien ou le châtiment qui suit le mai. La volonté ré-compensée des premiers persévère cl reste ce qu'elle était dans le premier Instant, c'est-à-dire libre.

Bref, l'acte béalifique s'identifie avec l'acte d'amour de Dieu fait liarenient sur la terre et l'acte permanent des damnes s'identifie avec le péché fait librement par le méchant, c. xi.

Et cette doctrine, dit Jansénlus, n'est point une opinion personnelle de saint Augustin. Pour les Pères qui ont precede le grand docteur, comme pour ceux qui ont subi son influence, la liberté consiste essentiel-lement dans l'absence de coaction et le volontaire se confond avec le libre; seule,la contrainte s'oppose à la liberté; on est libre, quand on fait cc qu'on veut. L'homme a été créé libre et Dieu ne le moleste pas, quand il le fait agir. En tait, les scolastiques ont mal Interprété certains textes de saint Augustin, par exem-ple, quand ils identifient la nécessité el ia contrainte.

Jansémus cite de nombreux texte* de Pères anté-rieurs à suint Augustin: Dcnys l'Aréopagile, Clement, saint Jrètiée, Tertullien, Origéne, saint Hilaire, saint Épiphane, Macaire, Basile de Sèleucic, Eusêbe, saint Chrysoslome, saint Cyrille, c. xu. et ensuite les Pères el les théologiens postérieurs à saint Augustin : saint Prosper et saint Eulgence, c. xm. le Vénérable Bcde qui exclut seulement la nécessite de contrainte, c. xiv, saint Jean Damascene qui déclare que l'homme est libre par le fait qu'il a une raison et une volonté, c. xv, suint Anselme qui affirme que Dieu est juste non pur nécessité, mais par volonté, parce qu'il est juste par lui-même et que Jésus-Christ est libre, quoiqu'impec-cable, c. xvi. Saint Bernard, dans son livre, *De gratta et libero arbitrio* suit de près saint Auguslin auquel il emprunte le titre mémo de cet ouvrage, c. xvn. En-fin dans les chapitres suivants, Jauseidus cite Hugues et Richard de Saint-Victor, le Maître des Sentences. Alexandre de Halés, Guillaume de Parisct Guillaume d'Autun, saint Thomas,Scot.suint Bonaventure, Henri de Gund, Richard de Mittlclown, Thomas de Stras· bourg. Dcnys le Chartreux, Mande de Padoue, Nico-las d'Qn a s, ELcnnc Brulcfer. Gabriel, c. xvm-xxxui

4. *Diffleullé* et réponses* (c. xxxiv-xxxviu) — Après avoir cite ces autorités, Jansénlus entreprend de ré-soudre les difficultés qu'on peut tirer de ΓÉcriture et des Pères dont quelques textes semblent exiger l'in-ditliTence comme element essentiel de la liberté. **Le** texte de EcdL, xv, 14-17: *Hchquil hominem in manu cunsilit sut; ante hotninem vita et mors,* et les autres paraissent affirmer que,]>our être libre, il faut cire • Ik.xable · uu bien cl au mal, u'èlre pas détermine **à**

l'un ou A l'autre. La plupart des textes qu'on cite, répond Jansénius, ne s'appliquent qu'aux hommes *toyageun;* Ils n'expriment pas nécc's ilremrnt ce qui est de l'essence même de In liberté· il faut distinguer avec soin l'acte libre et la liberté elle-même dont les conditions peuvent être très différentes; en d'autres termes. Il faut distinguer ce qui est essentiel ct ce qui est accidentel dans la liberté; or l'indifférence n'est qu'accidentelle. Les bienheureux, par exemple, sont dans la nécessité de sc porter vers Dieu, parce qu'ils aiment nécessairement et immuablement ct cependant ils sont libres, car leur amour de Dieu ne vient pas d'une impression extérieure, d'un mouvement indêlibéré, mais du choix très libre de leur volonté qui veut constamment suivre la droite raison, laquelle fait juger d'une manière sûre et parfaite que Dieu est infiniment aimable; cette nécessité, loin de diminuer, agrandit, au contraire, leur liberté. Les hommes voyageurs, eux, vont tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, parce que leur volonté est inconstante; mais leur Indifférence à agir ou à ne pas agir, à choisir entre le bien et le mal, n'est point essentielle A la liberté; elle est une marque de cette liberté* mais elle n'en constitue pas l'essence, puisque Dieu est souverainement libre et que cependant il ne possède pas cette indifférence entre le bien et le mal; de même, les anges cl les bienheureux, de même, Jésus-Christ. Dieu, par l'immutabilité de sa nature ct de ses décrets, les bienheureux ct les anges, par la constance de la grâce, sont déterminés au bien; les démons, par l'obstination de leur malice, sont déterminés au mal; Adam innocent, efl sa création, était dans une parfaite Indifférence entre le bien ct le mal; les hommes actuels n'ont plus cette Indifférence, car ils sont captifs sous la loi du péché; ils sont déterminés au mal par la concupiscence victorieuse, quand la grâce ne leur est pas accordée par Dieu ct déterminés au bien par la grâce victorieuse, quand Dieu la leur accorde. Tous sont libres cependant. Par suite, la liberté, d'après la nature de chacun, d'après l'ordre établi par Dieu ou d'après la diversité des mérites, présente des états differents, permet de faire des actes différents, mais elle existe toujours, plus ou moins parfaite Chez tous, elle consiste à vouloir soit le bien soit le mal, soit l'un ou l'autre; elle peut croître ou diminuer; elle peut être ou devenir capable de faire des actes très différents. IJ y a quelques différences entre tous ccs êtres qui sont libres : Dieu, Jésus-Christ, les anges, les bienheureux, Adam innocent, la postérité d'Adam, mais la différence n'existe que pour l'étendue plus ou moins limitée des actions et des vouloirs mais non dans la nature de la liberté elle-même qui, chez tous, est uniforme. L'Indifférence de contrariété qui peut choisir entre le bien et le mal, l'indifférence de contradiction qui peut choisir entre agir ou ne pas agir ne sont pas essentielles à la liberté, prise en elle-même et généralement : elles sont seulement des preuves de la liberté dans les états et les sujets chez qui on les rencontre : toute personne qui a l'une ou l'autre de ees indifluences est libre, mais tout agent libre n'a pas l'une ou l'autre de ces Indifférences. Pour être lit re, d suffit de ne pas agir par *contrainte,* par une niu >sllt *involontaire,* c. xxxiv.

L'acte de la volonté raisonnable ct délibérée est en notre pouvoir, quoiqu'il soit nécessaire. Quand on parie d'actes libres, ordinairement, on ne pense qu'aux actes commandés, suivant les expressions de Γlu oie *tmfx uh* et nun aux actes élicites *eliciti,* qui sont de pu.s actes de volonté, des actes immédiats de la volonté. La s actes Impérés par la volonté sont dits libres, quand il y a indifférence de contradiction au moin* (car les scolastiques ne font pas gr »nd cas de l'indiffércace de contrariété); en d'autres termes, Il faut que l'acte commence ou cesse suivant les ordres de la volonté : *fjitod fit cum volumus, non fil curn nolumui;* mais celle condition n'est pas requise pour les actes élicites ou immédiats de la volonté, car, ccs actes, tout en étant libres, peuvent parfois être nécessaires de cette nécessité volontaire qui n'impose aucune contrainte. Ainsi un honnête homme a, par tempérament, une aversion naturelle pour l'ivrognerie, et. de plus, sa raison lui inspire une horreur extraordinaire pour ce vice dégradant, peut-il s'enivrer? Oui, sans doute, pourvu qu'il le veuille, mais peut-ii le vouloir? Oui encore, si l'aversion et l'horreur qu'il a pour l'ivrognerie viennent A disparaître et si la passion vient remplacer In raison éclairée qui lui montre le mal de l'ivrognerie; niais tant qu'il demeure dans son premier état, il ne peut vouloir s'enivrer. Il y a , dans ce vouloir, quelque sorte de nécessité, mais une nécessité Improprement dite, une nécessité volontaire qui ne détruit pas la liberté de l'acte. Tel est l'état des bienheureux dans l'autre vie; Ils peuvent cesser d'aimer Dieu, si la connaissance parfaite qu'ils ont de Dieu en qui ils ne volent que du bien, vient à disparaître. Toute la différence vient de ce qu'il y a, dans leur état, une sécurité qui ne sc trouve jamais dans l'homme voyageur. Mais la nécessité est la même. Tel est l'état de ceux qui ont la grâce de Jésus-Christ : celui qui a la grâce pour éviter une fornication, tant que cette grâce actuelle subsiste, est joyeux d'éviter cette faute; sa raison éclairée par le Saint Esprit ne lui fait voir que du mal dans la fornication; il peut bien commettre la fornication, s'il le veut, mais la grâce lui fait vouloir le contraire et celle heureuse nécessité n'empêche pas que la volonté reste maîtresse de ses actes ct s'abstienne du mal, parce qu'elle le veut et elle tomberait dans la fornication, si elle le voulait. Le *posse dissentiri, st velit* du concile de Trente est favorable à cette interprétation qui est également en parfait accord avec les explications de saint Bonaventure.

La volonté délibérée est essentiellement libre en elle-même : *velle aut nolle est essentialiter Uberum.* La liberté subsiste donc, même quand on agit d'une manière constante, car elle est toujours dans son propre exercice qui est de vouloir ct de ne vouloir pas. Notre vouloir est toujours en notre puissance, parce que. malgré la volonté immuable et fixée dans un sens, le vouloir n'est ni arrêté, ni violenté; plus nos actes sont fermes, plus Ils sont libres, car cette fermeté, cette fixité sont l'exercice, le témoignage même de la liberté. L'inconstance n'est qu'une marque de notre faiblesse, car elle procède ou de l'ignorance des raisons et des circonstances dans lesquelles on fait un acte, ou de la légèreté et du défaut de persévérance dans ce qu'on a entrepris. Dans le premier cas, nous changeons pour une juste raison, parce qu'on s'est aperçu qu'on se trompait; dans le second, nous chrngeons sans raison et par pur caprice. En effet, si une lumière qui nous était d'abord Inconnue nous apparaît, la volonté qui s'était engagée imprudemment doit changer; dans le second cas, la volonté éclairée et prudente devrait p.rk vcrer. Le changement lient donc â deux défauts de notre nature. Si nous connaissions toutes les raisons de nos actes et si nous étions constants en nos resolutions, nous ne changerions point et nous persévérerions toujours dans le choix que nous aurions fait librement et prudemment. Ce vouloir immuable et fixe «cralt toujours en notre pouvoir et nous serions parfait ment libres. Qu'on enlève ces deux défauts (C'cî»t le cas des bienheureux), et alors la volonté ne peut tomber ni dans l'ignorance, ni dans le caprice, ni, par suite, dans l'inadvertance; dès lors, lu volonté denuurt Immuable en scs actes et reste toujours libre de cette liberté parfaite par laquelle tout d'abord on a voulu et aimé ce que, raisonnablement, prudem-

ment, constamment» on juge devoir être voulu cl aimé. On continue toujours de \ouloir ct d'almcr. pnr-cequ'on n'a aucune raison de changtrune volonté éclairée et prudente· Les bienheureux pourraient changer, s'ils voulaient, mais jamais lis n'auront des raisons de changer; aussi, quoiqu'ils puissent changer, en fait, ils ne changent pas : ils ont fait un choix libre qui dure éternellement, c. xxxv.

Mai* alors comment comprendre les propositions de Baius condamnées par Pic V ct Grégoire XIII : *Quad uoluntarle fit, etiamsi necessitate fiai, libere tamen fiL·" Sola violentia repugnat libertati hominis naturali,* Il n'est pas possible, répond Jansénius, que ccs deux papes aient condamné la doctrine de tant d'hommes savants ct saints; d'ailleurs ccs termes ne se rencontrent pas chez Baius. Dans cette condamnation, les papes ont seulement tenu compte de la signification de ccs termes au temps où les scolastiques ne regardent comme libres que les actes qu'on fait avec l'indifférence de contradiction; c'est le sens vulgaire du mot et, dans ce cas, les deux propositions condamnées sont réellement fausses. On a voulu seulement affirmer que les mouvements Indélibéns de la concupiscence qui précédent la raison ct la réflexion ne sont pas libres. D'ailleurs, chez l'homme voyageur, il reste toujours une certaine indifférence de contradiction ou même de contrariété dans les actes libres. En résumé, la condamnation des propositions 18, 49. G6 de Baius signifie que les mouvements Indélibérés qui précédent la connaissance ne sont pas des péchés, car la connaissance est une circonstance essentielle pour qu'un acte soit libre, c. xxxvi.

Les scolastiques insistent : les puissances raisonnables sont capables de sc porter aux extrémités opposées *se habent ad opposita;* or, l'entendement peut considérer le vrai et le faux, donc la volonté, elle aussi, doit pouvoir aimer ct vouloir le bien et le mal, c'est-à-dire, être indifférente.

Jansénius distingue deux sortes de nécessités : l'une *prévenante* et *dominante* qui atteint son sujet à l'un des termes opposés. Telle est la nécessité des agents naturels. L'autre est *subséquente :* clic procède de la volonté et lui demeure toujours soumise comme à un joug qu'elle s'est Imposé. Ccs deux nécessités se distinguent comme sc distinguent la nature et la volonté : celle-là n'est point libre; celle-ci s'accorde toujours avec la liberté. La volonté ne s'oppose point à la nécessité, mais à la nature. Cclle-cl conserve son mode propre d'agir qui est d'ôtre determinée à un acte par un autre; celle-là conserve également son mode propre d'agir qui est d'agir vraiment ct non point · d'être agic », de se mouvoir, de sc déterminer elle-même et non point d'être mue ct déterminée par une force étrangère, d'agir librement, que ce soit par contingence ou par nécessité.

Le raisonnement des scolastiques s'applique à la liberté spécifique, à la liberté de l'homme voyageur ct non point à la liberté en général, à la liberté de Dieu, des anges, des bienheureux, des démons qui agissent librement, quoique nécessairement. La nécessité qui prévient la raison et la volonté détruit certainement la liberté; mais celle qui accompagne ou qui suit la volonté n'est que la détermination à l'acte et ne détruit point la liberté. Celte dernière nécessité sc rencontrerait chez l'homme voyageur lui-même qui continuerait d'être libre, si Di< u dissipait les ténèbres de son entendement et l'éclairait par les lumières de sa grâce do telle sorte que l'homme n'apercevrait plus que le bien qui se trouve dans la vertu ct lo mal qui sc trouve dans le vice. En résumé, il est vrai que les puissances raisonnables doivent pouvoir sc porter à de* actes opposes ; mais, dans leur exercice concret et réel, elles se portent à un acte ou à un autre pur des raisons particulières qui les déterminent, c. xxxvn.

Les anciens scolarUques et les écrivains jusqu'à saint Augustin sont d'accord sur ce point : la volonté en général, peut se rencontrer avec la nécessité simple ct volontaire; la volonté, lors même qu'elle veut d'une manière fixe et nécessaire, veut toujours, se meut et sc détermine toujours elle-même; elle veut toujours par mode d'élection ct elle n'est point mue et déterminée. La volonté est ct reste libre, par le fait qu'elle est volonté. Aussi les anciens, quand ils parlent de nécessité Immuable, ne concluent pas qu'elle supprime la volonté; seules, la contrainte, la violence, la coaction sont contraire* à lu liberté» c. xxxvm.

7° *Le concept positif de liberté* (livre VII) — On a vu ce que n'est pas la liberté; Il reste à montrer ce qu'elle est en elle-même, ce qui la constitue cs»<n-tlcllcmcnt ct la rend capable de produire toutes sortes d'actes. La seule exemption de la coaction ne fait pas la liberté : elle écarte les obstacles à la liberté, mais ne la fait pas. Parfois la volonté est Impuissante à faire certains actes, bien qu'elle ne soit pas contrainte à en faire certains autres; en d'autres termes, bien que Lbrcs, nous n'avons pas le pouvoir de faire tous les actes possibles. Dès lors, deux questions se posent : *a)* Qu'cst-cc qui rend la volonté capable de faire des actes libres; qu'est-ce qui fait que ces actes sont en notre puissance? *b)* A l'égard de quels actes, de quels objets, la volonté s'exerce-t-ellc7 sur la fln ou sur les moyens? sur le bien ou sur le mal? Quelle indifférence est exigée pour ccs actes, c. i.

1. *Les ressorts intimes de ta volonté : connaissance et plaisir* (c.n-iv). — Qu'cst-cc qui nous fail vouloir ou pas vouloir?Qu'est-ce qui met un acte en uoi rc pouvoir? Si la volonté était absolument maîtresse d'elle-même et de tous ses actes, rien n'empêcherait Dieu de vouloir et de faire le mal; rien n'empêcherait les demons d'aimer Dieu. C'est que la volonté ne se suffit pas à elle-même; il faut quelque chose qui la détermine, quelque chose d'étranger ct d'extérieur à la volonté qui puisse la mouvoir. Sans cela, elle est Impuissante et Inerte. La foi chrétienne nous apprend que nous ne pouvons rien de nous-mêmes, que nous ne pouvons rien faire de bon sans la grâce et la prière, parce qu'il y a des obstacles, qui. s'ils ne sont pas renversés, empêchent la volonté non seulement de vouloir fortement ct efficacement le bien, mais même de le vouloir faiblement et de le désirer. L'expérience confirme la foi: Il y a des liens qui enchaînent la volonté au point que, malgré tous scs efforts, elle ne peut vouloir. Saint Augustin, dans ses *Confessions,* parle de la volonté nouvelle qui était Incapable de vaincre l'ancienne. Les pécheurs, sans la grâce, ne peuvent s'arracher aux voluptés de la chair; il y a parfois des liens tels que la volonté ne peut vouloir certains actes, à moins que ce pouvoir ne lui soit accordé de l'extérieur. Quelle est cette chose qui, présente, fait qu'un acte est en notre pouvoir, et absente, fait que cct acte nous est impossible ? Quelle est cette chose dont la présence fait vouloir et dont l'absence fait ne pus vouloir? c. il.

Ce qui fait que nous voulons ou ne voulons pas, c'est la *connaissance* ct le *plaisir.* Il faut <*Tabord* lu *connaissance,* car Il est bien évident qu'on ne saurait vouloir ce qu'on ne connaît pas; puis il faut le *plaisir,* car, d'après saint Augustin, le plaisir est la source de tous les bons mouvements de l'âme et c'est lui qui délivre par la grâce : celle-ci dêslllc les yeux et répond en nous cette suavité qui rend les choses divines agréables; elle rompt les ch Unes de lu concupiscence. Il n'y a rien qui nous rende si libres que le plaisir, parce qu'il n'y a rien dans la nature qui soit plu* fort. On fait une chose, parce qu'elle plaît.

C'est celle delectation qui fait la volonté et la liber! é, qui fait vouloir et vouloir librement. Lu connaissance

de l'objet eot nécessaire, mai* ne suffit pas; il faut la délectation, la complaisance ‹l ns l'objet. Saint Augustin répète souvent que c'est l'absence de délectation qui fait que la volonté ne sc meut pas, ne peut pas sc mouvoir. Ainsi le péché vient de la délectation que la volonté a pour le mal ct le bien do la délectation pour la Justice. La volonté ne peut consentir sans une telle délectation, *sine prweunte delectatione.* La volonté ne peut être déterminée ct mue autrement que par la délectation. Qu'on demande à quelqu'un pourquoi il a fait ct voulu tel acte; à travers des détours, Il arrivera à répondre : parce que cela m'a plu, me faisait plaisir. Si on va plus loin et si on demande pourquoi cela plaît, on regarde cette nouvelle question comme inepte ct ridicule. SI la coaction est opposée à la volonté et à la liberté, c'est uniquement parce qu'elle déplaît, parce qu'elle s'exerce contre ce qui plaît, c. ni.

L'École prétend que la liberté apparaît surtout dans le choix des *moyens.* Contrairement à cette thèse, saint Augustin déclare que la liberté se rapporte à la *fin* plus qu'aux moyens. Nous voulons la On pour elle-même et une chose est libre dans la mesure où nous la voulons. Or nous voulons surtout la fin ; c'est donc la fin qui est particulièrement envisagée par la volonté. C'est surtout dans la poursuite de la fin qu'est la liberté, car il n'y a rien de si libre que ce qui est désiré pour sol-même. Rien de plus agréable que le mouvement vers la fin elle-même, car les mouvements vers les moyens sont plus ou moins mélangés de tristesse, plus ou moins nécessaires pour arriver à la fin. La fin est désirée avec une liberté entière, parce que nous la voulons pour elle-même; les moyens, considérés en tant que moyens, sont plus nécessaires que volontaires et spontanés, car ils ne sont voulus que pour obtenir autre chose qu'eux. Le mouvement vers la fin désirée pour elle-même provoque surtout de la délectation et il est volontaire ct spontané, car il n'est point arraché par une considération étrangère à elle; la fin meut la volonté elle-même; donc Je mouvement vers la fin est particulièrement libre; au contraire, le mouvement de la volonté vers les moyens est surtout nécessaire, parce qu'il n'est voulu qu'rn vue de In fin. Ce que nous faisons par amour ou par crainte d'autre chose, nous ne le faisons pas librement, car nous ne le faisons pas pour soi. De ces principes, Jansénius tire les conclusions suivantes : Dieu est la fin dernière ct la volonté, fortifiée par la grâce, se porte vers Lui d'une manière constante ct par une délectation extrême; dès lors, les actions qui tendent vers Dieu immédiatement, comme l'amour des bienheureux, sont les actions les plus libres, quoiqu'elles soient immuables et infaillibles, c. iv.

2. *Les diverses sortes de liberté* (c. v). — Jansénius distingue plusieurs sortes dc libertés : *a)* la liberté dc *nécessité* ou de *coaction, libertas a necessitate, a coactione,* ou encore liberté dc *nature;* c'est un terme général qui indique la condition fondamentale dc toute liberté vraie; elle consiste à n'être ni contraint ni violenté, *b)* La liberté dc *péché* ou de *misère, a peccato, a miseria,* est la vraie liberté; clic consiste à être délivré du péché, c'est-à-dire, à être en état dc grace. Enfin *c)* la liberté dc *justice, a justitia,* qui est plutôt un esclavage; elle consiste à être sans justice, sms grâce. « Esclaves du péché, vous êtes affranchis de la justice », écrit saint Paul; délivrés du péché, vous êtes serviteurs de Jésus-Christ. La volonté, dit saint Augustin, est toujours libre, mais elle n'est pas toujour* bonne : elle est affranchie dc la justice, lorsqu'elle est esclave du péché, donc mauvaise; par contre, lorsqu'elle est délivrée du péché, elle sert la justice, elle est bonne. Pas dc milieu possible entre ces deux libertés, parce qu'il n'y a pas de milieu entre le bien ct le mal : le bien, c'est la justice; le mal, c'est le péché. La volonté qui est essentiellement libre, sc porte, suivant la délectation dominante, vers le bien ou vers le mal, vers la justice ou vers le péché, vers le créateur ou vers la créature. Si la volonté est délectée par la Justice, Il y a affranchissement du péché, car la volonté ne peut aimer la justice, avant d'avoir été délivrée de l'amour du péché qui arrête le mouvement de la volonté vers le bien. Si la volonté est délectée par les créatures, il y a liberté do la justice, pour la même raison. Celui qui est libre do la justice est esclave du péché et celui qui est libre du péché est serviteur de Dieu ct dc la justice. On est délivré du péché (terme initial, *a quo)* pour servir la justice (terme final, *ad quem).* Le péché place l'acte bon en dehors dc notre pouvoir, tandis que la grâce place le bien en notre puissance, donc nous rend libres; par suite, la grâce rend libre pour le bien, parce qu'elle nous affranchit et nous arrache à la servitudo du péché.

On peut ainsi connaître quelle est la cause du plaisir qui nous fait agir et qui met les actions en notre pouvoir. C'est la délectation du péché qui nous fait aimer le mal et les créatures; ou la délectation do la grâce qui nous fait aimer la justice et le créateur.

Dans les deux cas, nous sommes libres, puisque c'est la volonté qui agit, puisque nous faisons ces actes, quand nous voulons, soit que nous soyons attirés par la concupiscence qui nous conduit au péché, soit que nous soyons déterminés par la grâce qui nous conduit au bien, c. v.

3. *La liüertas λ PECCATO ou affranchissement du péché(c.* v i-ix). — Par quoi est produite celte délivrance du péché? Cette délivrance ne consiste point, comme l'affirme Suarez à la suite dc Julien, seulement dans la rémission du péché avec l'effacement dc la coulpc, car, le péché une fols remis, nous restons toujours faibles et celte rémission n'apporte aucun remède à nos infirmités. Saint Augustin distingue, dans le péché, un double mal : *a) la faute, la tache,* qui fait l'homme ennemi dc Dieu et le rend digne d'un châtiment; *b) te mal de la concupiscence* qui vient du péché originel et qui, semblable à une habitude, est fortifié par les péchés actuels; il forme comme une seconde nature. Ce mal domino notre volonté et produit une véritable nécessité de pécher, à moins que n'intervienne le secours de Dieu. Ainsi l'âme, môme délivrée de la faute, par la rémission des péchés, reste prise par celle délectation de la concupiscence à laquelle elle ne peut s'arracher et elle demeure esclave du péché.

Il faut donc à ce double mal un double remède : la grâce *habituelle* qui est une grâce dc rémission des péchés et la grâce *actuelle* qui arrache l'âme à la servitude du péché ct la rend maîtresse de la concupiscence. La première pardonne ce que la volonté a fait en consentant au péché; la seconde empêche d'y consentir. La première remet ce qui a été fait par ignorance ou par infirmité; la seconde donne la lumière et lu force pour bien faire à l'avenir. La première no regarde que le péché passé; la seconde est une vraie grâce libératrice qui met le bien en notre puissance ct nous donne le pouvoir dc faire le bien.

Bref, après la chute, la volonté n'a conservé quo le pouvoir dc faire le mal; mais la grâce du Rédempteur, grâce libératrice, brise les liens de la concupiscence cl redonne à l'homme le pouvoir de faire le bien. Par elle, la concupiscence est vaincue et tout est soumis à la grâco victorieuse qui nous a affranchis el libérés du péché. Telle est, conclut Jansénius, l'explication de saint Augustin qui s'appuie non point sur une philosophie humaine, comme l'Ecole, mais sur les paroles dc l'Écriture qui, sans cesse, nous parle do l'esclavage du péché, c. vr.

Le terme final *(ad quem)* de celte délivrance est la liberté vraie pour faire le bien; les effets de celte déli-

vrancc sont *neyati/s* du *positi/l : a)* elle noun enipfchc de consentir â lu concupl-^cncc dont elle nom a délivrés; elle nous détache des créatures; *b}* elle nous attache si étroitement ù la Justice ct ù la vérité que rien n'est capable de nous en éloigner; elle enflamme nos affections pour le bien et produit l'amour de Dieu rt dc la Justice; c'est la servitude très libre rt très délectable du bien qui fuit le mal· parce qu'on aime le bien. Avant que la grâce libératrice ne vint briser les liens dc la concupiscence, la volonté n'avait aucun pouvoir pour le bien; mais la grâce lui redonne la vraie liberté qui lui permet de vouloir ct dc faire le bien; avant d'élrc délivrée par la grâce, la volonté n'avait qu'une liberté sertu/r, comme celle des Juifs sous la loi qui tue; elle n'avait point la vraie liberté suivant l'esprit qui vivifie, car elle était esclave du péché. La grace produit un troisième effet, Inséparable de l'amour : le plaisir qui adoucit le Joug des commandements ct le rend agréable ct léger, c. vu.

La crainte ne saurait produire de semblables effets, car personne n'est plus esclave que celui qui craint. La crainte ne fait pas vraiment le bien, car, avec elle, le cœur est et reste attaché au mal. Servir Dieu par crainte, c'est le servir en esclave.

Les effets de la grâce permettent d'en déterminer la nature. La délivrance, opérée par la grâce, engendre la santé dc l'âme, la force, la vigueur dc la volonté pour le bien; clic détruit les maladies ct les infirmités de l'âme cl produit l'amour de Dieu, la charité, qui exclut tout amour vicieux. La santé parfaite, la charité sans mélange bannit tout amour dc la créature cl fait disparaître toute convoitise. La volonté est forte, parce qu'elle est pleinement libre, par le fait de la grâce qui l'a délivrée. Ainsi la grâce guérit la volonté cl lui fail librement aimer la Justice. La santé de l'âme croît cl décroît avec la charité. Il y a, ordinairement, lutte en nous entre la santé ct la maladie, entre la grâce cl le péché, entre le créateur ct la créature; aussi il faut combattre longtemps avant dc parvenir à la santé parfaite, c'cst-à-dirc, à la pleine charité ct à la pleine liberté. Plus nous sommes délivrés du péchés plus nous sommes libres, plus notre volonté a dc puissance pour le bien. Bref, notre volonté est d'autant plus libre qu'elle est plus saine ct d'autant plus saine qu'elle a plus dc charité, car le poids de la concupiscence el celui dc la charité, c'est-à-dire, dc la liberté, sont en raison Inverse, c. vin.

Ces principes expliquent plusieurs propositions do saint Augustin, a) Le libre arbitre ne peut coexister avec la concupiscence, car, avec celle-ci, la volonté est esclave du péché, assujettie à la loi du péché, *b)* Le libre arbitre d'Adam étail parfait, parce qu'il était exempt de toute concupiscence, *c)* Le libre arbitre n'nugmentc ct ne sc perfectionne que par la grâce, *d)* Le libre arbitre, nu ciel, est beaucoup plus parfait qu'icl bas, non point parce qu'il peut choisir entre plusieurs biens, comme le croient les modernes, mais parce qu'il est délivré de l'esclavage du péché, plus rempli dc grâces, plus affermi dans la Justice. Il n'y a donc pas d'autre liberté vraie que celle qui nous arrache au pèche; par suite, il n'y a pas dc liberté plus grande que celle des bienheureux qui sont souverainement libres, parce qu'il sont délivrés de tout péché, eux.

4. *Liberté et indifférence* (c. x-xvi). — La liberté peut se présenter dans des états différents : *a)* En Dieu, In liberté ne saurait changer; clic est infailliblement ct immuablement tournée vers le bien, tandis que, dans les créatures, cette liberté est changeante. *b)* Adam ct les anges ont été créés dans l'indifférence : Ils étaient maîtres de la grâce qui restait soumise à leur volonté. Tel est le premier état de la grâce créée, *c)* Cet équilibre qui rendait la volonté indifférente a été perdue par le péché d'Adam; désormais la volonté est déterminée au bien ou au mal. Dès lors 1rs hommes voyageurs n'ont pas une liberté fixée et immuable :ou bien,ils sont sous l'influence de la grâce cl alors ils sont déterminés au bien, ou ou contraire ils sont sous l'influence de la concupiscence, ct alors ils sont déterminés au mal. Durant le temps dc l'épreuve, ils peuvent passer de l'un à l'autre état, mais dans tous les cas, ils sont libres, car Ils sont toujours maîtres dc leurs actions qu'ils font, quand Ils veulent.

Dc ces faits, B faut conclure que l'indifférence du premier état de la creation n'était point une perfection de la liberté, c'était plutôt une marque certaine d'imperfection, car elle ne donnait que la possibilité de déchoir et dc perdre cette heureuse liberté qui nous unit à Dieu. Ce pouvoir qu'avait la liberté de se détourner de Dieu n'était point essentiel a la liberté; l'indifférence ou « versatilité » venait de ce que la créature était tirée du néant et n'avait pas la claire vue du bien qui l'aurait fixée dans la Justice. Dieu aurait pu créer les hommes dans un état tel que le péché n'aurait pu leur plaire, dans un état tel que, seul, le bien les aurait attirés, comme maintenant, les anges ct les bienheureux ct cela sans supprimer l'état dc voyageur; c'est d'aillrurs ce qui est arrivé pour Jésus-Christ ct pour la sainte Vierge.

Bref, l'indifference du premier état ne constitue pas l'essence cl la perfection de la liberté; mais elle entrait dans l'ordre naturel de.s choses qui va graduellement dc l'imparfait au parfait, c. x.

Cependant les p Jugions, et, en particulier, Julien, prétendent que la liberté exige le pouvoir égal de choisir entre le bien ct le mal. Contre eux, saint Augustin soutient que la liberté peut consister à pouvoir faire soit l'un ou l'autre des contraires, soit le bien, soit le mal, sans pouvoir faire le contraire. La doctrine, des pélagiens est une impiété qui supprime la liberté en Dieu, puisque Dieu ne saurait tire inditis rent entre le bien ct le mal ct qu'il ne peut faire que le bien. De même que le méchant est parfaitement libre dans le mal. parce qu'il le fait, quand d le veut, bien qu'il ne soit pas libre pour le bien, étant esclave du péché; ainsi l'homme de bien est libre, dans la pratique de· vertus, quoiqu'il n'ait pas dc liberte pour le mal. La volonté du pécheur est libre dans le mal, parce qu'elle sc délecte dans le mal, parce qu'elle le vcuL Les démons ct les damnés ne peuvent faire que le mal et neanmoins ils sont libres en le faisant. Ce n'est pas la nécessité qui rend le diable mauvais, mais sa volonté affermie dans le mal. Le pouvoir dc faire le mal est une Impuissance ct une faiblesse dc notre nature, blessée par le péché,

Dc même, les pélagiens sont dam l'erreur quand ils prétendent que les bienheureux sont libres, parce qu'ils peuvent choisir entre tel et tel bien el que les démons le sont également, parce qu'ils peuvent choisir entre tel ct tel mal. Sur cc dernier point, il est vrai, quelques modernes se séparent des pélagiens et soutiennent que les damnés ne sont plus libres.

Quoi qu'il en soit, l'indifférence n'est pas essentielle à la liberté,car actuellement il n'y a pas de mille u entre la nécessité dc pécher qui vient de la concupiscence ct la nécessité de faire le bien qui vient de la grâce : *II· berlas a lustilia est libertas ad malum; libertas a peccato est libertus ad bonum,* c. xi.

On volt, dès lors, en quel sens on doit dire que les pécheurs sont ou ne sont pas libres. Saint Augustin dit parfois que le libre arbitre n'existe que dans l'amour de Die u, que la vraie liberté est soumise ù Dieu, que celui qui fait le péché est esclave du péché. Cependant on ne doit pas refuser la liberté au pécheur. En effet, celui-ci est maître de son action, comme les gens vertueux; il a ce qu'il fait en sa puissance, donc il est libre.

Mal* la volonté du pécheur est lice par des chaînes qui la captivent et la soumettent A la domination du pèche. Oh est d'autant plus libre, qu'on est plus délivré de cette servitude et la vraie liberté est libérée de la domination de la concupiscence. En ce sens, le Juste seul a la vraie, la saine liberté qui le libère du péché et le rend capable de faire le bien, tandis que le pécheur n'a qu'une lii>erté servile, apparente, qui, en réalité, est la servitude du péché : *omnis qui tacit peccatum seront est peccati,* c. xn.

Ainsi l'indifférence de *contrariété* vient non de la nature, mais de son Infirmité, de son imperfection, puisqu'elle nous donne le pouvoir de faire le mal. L'indiiïcrcnce de *contradiction* ou *d'exercice* qui permet de choisir entre rgir ou ne pas agir, n'est pas davantage essentielle à la liberté. SI la liberté était parfaite, elle ne choisirait pas entre les moyens; elle prendrait nécessairement ct toujours les plus convenables. Lorsque l'amour de la fln est stable, immuable, l'élection commandée parcet amour ne s'exerce point sur les moyens. Celui qui aime Dieu peut, sans doute, Ici bas, choisir des moyens mauvais qui détruisent cet amour, mais Jamais le choix qui détruit l'amour de Dieu ne peut être Inspiré par l'amour qu'il détruit. Dés lors, si l'amour de Dieu est stable ct constant dans une Ame,cet amour ne peut pas fairechoisir des moyens qui détruiraient cet amour. Le choix des moyens su t la nature de la fin. Si un moyen, en tant que tel, paraît nécessaire pour l'obtention d'une fin qu'on aime ct qu'on poursuit, on ne peut le mettre de côté et on n'a pas le choix, on doit prendre ce moyen. La liberté se rapporte ù la fln et non aux moyens qui conduisent A cette fln. La liberté de contradiction n'est donc pas essentielle A h liberté en général, qui regarde la fln, tandis que rindiiïérence de contradiction se rapporte aux moyens qu'on peut prendre ou rejeter, mais en gardant toujours la fin à laquelle on tend et dont on ne se détourne que par faiblesse ct inconstance. C'est une Infirmité de la liberté que de pouvoir choisir entre plusieurs moyens, de pouvoir dévier de la voie droite, comme c'cst une infirmité de la raison de pouvoir s'écarter de la vérité, c. xm.

Si rindiiïérence de contradiction était essentielle à la liberté, on arriverait à des absurdités notables. : *a)* Plus la volonté serait déterminée, moins elle serait libre; par suite, la grâce divine qui nous détermine ct fait vouloir ce qu'on ne voulait pas, lorsqu'on était esclave du péché, détruirait la liberté, puisqu'elle enlève l'indifférence d'action; et il faudrait dire que plus un homme a de grâce et de vertu, moins il est libre. AJ Par contre, la concupiscence qui détermine l'âme au péché, supprime rindiiïérence ct donc détruit la b crté; ceci c'est le pur calvinisme, *c)* Toutes les habitudes, bonnes ou mauvaises, suppriment l'indifférence, car elles poussent A faire des actes déterminés, donc elles détruisent la liberté, *d)* Le mérite ct le démérite devraient décroître A mesure que croissent les habitudes bonnes ou mauvaises ; plus un homme a de mérite, moins U sera libre; un acte sera d'autant moins méritoire qu'il sera plus habituel, que la grâce aura été plus grande, qu'il y aura eu moins d'indilîcrence pour faire l'acte contraire. Par suite, les plu* grands pécheurs seront les moins punissables, puisque la punition doit ctr< proportionnée au démérité, lequel se mesure d'aprés le degré de liberté, c. xrv *e)* lésus-Chrlst et les b rnh ureux n'auraient aucune liberte pour remplir les préceptes naturels, en tant que préceptes, puisqu is n'ont aucune Indifférence pour faire le mal; ils Q'aurafenl plus qu'une liberte accidentelle, relative aux circonstances, aux intentions, etc... cl Us n'ont ■ne te liberté relativement A la substance du précepte q /'I. ne peuvent violer /) Aucun conseil, en tant que Cuoseil, ne pourrait être risnUc par les bienheureux. car Ils ne peuvent qu'aimer Dieu par-dessus tout. *g)* On ne peut douter que tout ce que doivent (aire les bienheureux ne leur soit commandé Jusque dans les moindres détails pur l'immuuble Vérité qui leur parle directement ct leur fait connaître toutes les circonstances de temps, de lieu, de mode, de motifs. Ils sont déterminés A toujours agir de la meilleure manière par leur amour de Dieu. SI la fln esl poursuivie de lu manière la meilleure ct la plus excellente, ils doivent nécessairement choisir les moyens les plus aptes ct rien n'est plus apte que ce qui est déclaré tel par l'éternelle Vérité, donc Ils n'ont [plus aucune indifférence, c. xv.

La liberté ne consiste pas davantage dans l'indépendance à l'égard des créatures. La volonté, affranchie par la grâce, détachée des créatures et fixée en Dieu, participe à *['amplitude, amplitudinem,* A l'élévation, à l'immensité de lu volonté divine, mais cela ne constitue pas l'essence de la liberté comme le pretend le P. Gibieuf que Jansénlus critique sans le citer. Pour saint Augustin, ceci n'est pas un ciïet de la liberté : celui qui adhère à Dieu et ne s'attache qu'à Lui, se délivre d'une infinité de servitudes, élargit scs puissances, car rien ne détourne plus son cœur de Dieu. Mais la liberté ne consiste pas en cela En eiïct, s'il en était ainsi, *a)* il faudrait dire que les pécheurs ne sont plus libres, puisque leur volonté ne possède plus cette amplitude, β) Saint Augustin n'a Jamais parlé de cette amplitude de pouvoir pour caractériser la liberté, mais seulement de la délivrance du mal, de la délectation victorieuse qui fait faire le bien, c. χvι.

Ce chapitre, particulièrement capital chez Jansénlus, reproduit en partie les thèses de Baius dans son traité *Du libre arbitre* et peut se ramener aux conclusions suivantes: *a)* L'indifférence n'est pas essentielle A la liberté, *b)* L'indifférence de contradiction n'est requise que *servato ordine finis, c)* La liberté vraie apporte avec sol un détachement des créatures et nous rattache A Dieu, *dt* L'homme en état de grâce esl vraiment libre et exerce un empire et une domination sur les créatures.

8° *Accord de la grâce ct de la liberté* (livre VIII). — Dans une courte preface, Jansénlus déclare que la question de l'accord de la liberté cl de la grâce est particulièrement délicate; saint Augustin en a senti et montre toutes les difficultés cl les solutions données par lui ont été admises par tous Jusqu'A Molina et à Lcsshis qui ont enseigné une doctrine nouvelle.

1. *Critique des théories modernes : thomisme ct congrulsme* (c. i-iv). — Comment la grâce agit-elle sur la volonté? Il y a, sur ce point deux opinions différentes : *a)* La *prémotion physique* de la grâce efficace La grâce est un mouvement de Dieu qui nous fait faire le bien et détermine efficacement et nécessairement la volonté A l'action, de telle sorte que, celte motion ayant été reçue passivement dans la volonté, celle-ci consent aussitôt ct ce consentement ne peut pas ne pas se produire. Celle prémollon divine est exigée pour deux raisons : Les causes secondes sont subordonnées A la cause première et doivent être déterminées par elle ; les causes libres sont indifférentes A agir et doivent être déterminées par une autre cause. Bref, la cause seconde et libre reçoit de Dieu le mouvement et la détermination. Telle est la thèse de saint Thomas, *b)* D'autres (Molina, LtxMUs, Suarez) prétendent que cette efficacité de la grâce détruit le liberté et lis font appel non point A une promotion qui détermine la volonté, mais A une illumination qui éclaire l'intelligence et A un attrait divin qui allirt la volonté A l'action ct lui donne les forces nécessaires pour vouloir,en même temps que Dieu concourt avec la volonté, si elle veut. Qu'avec ce secours lu volonté veuille ou ne veuille pas, cela ne dépend point de U prèdétcrmlnaUon physique dans un tens

ou dans un autre, malt de la libre option de la volonté qui consent ou ne consent pas. quelle que soit la grâce qui attire, (.'est le congruhme.

Les premiers font de grands efforts pour ne pas détruire la liberté; les seconds, pour ne pas détruire la vraie grâce chrétienne. Les thomistes accusent les congruislcs de pélagianisme; les congruistes accusent les thomistes de calvinisme.

Ces deux doctrines se distinguent, en partie, ct sont d'accord, en partie, avec celle de saint Augustin. Avec les premiers, saint Augustin affirme que la grâce détermine efficacement le consentement de la volonté; avec les seconds, il affirme que c'est un acte vital et céleste, une délectation Ineffable de suavité, mais cette grâce n'attend pas le consentement de la volonté; elle le donne. En somme, les thomistes ont mieux saisi la pensée de saint Augustin ct se rapprochent davantage de lui, ils ont retenu ce qu'il y a de *formel,* à savoir lu façon d'agir essentielle ù la grâce. Les molinistes n'ont retenu que le *matfritl,* c'est-à-dire, ce qui sert de sujet à l'opération de la grâce. Ils ont confondu l'état d'Adam Innocent avec l'état actuel, le secours *sine quo non* avec le secours *quo;* Ils ont oublié l'infirmité dans laquelle est tombée la nature après le péché et ils s'imaginent guérir la nature avec la même grâce qui suffisait ù la nature saine, e. i.

Cependant le secours médicinal dont parle saint Augustin difïèrc essentiellement de la prémotion physique des thomistes. La grâce de Dieu doit déterminer la volonté au bien; mais à cette vérité fondamentale proclamée par saint Augustin, les thomistes ont ajouté des erreurs : *a)* la prémotion physique est quelque chose d'extérieur, d'étranger, d'accidentel, reçu passivement dans la volonté; c'est un être imparfait, incomplet, comme la couleur dans l'air, l'impulsion dans une chose qui est poussée; en réalité, c'est une spéculation métaphysique ù laquelle saint Augustin ne songe point. Pour lui, c'est un vrai mouvement de l'âme, une Ineffable délectation qu'elle reçoit cl dans laquelle elle s'abîme, une suavité qui l'emporte et lui rend ugnablc ce qui lui déplaisait auparavant *b)* La prédéterminâtion physique n'est pas un acte vital de l'âme, mais quelque chose d'extrinsèque auquel la volonté sc soumet passivement, tandis que pour saint Augustin, la grâce du Sauveur est un acte vital qui affecte l'âme et l'incline vers Dieu; c'est une délectation victorieuse qui s'empare de l'âme et l'envahit, qui détermine la volonté et la fait vouloir. *c)* La promotion physique est telle qu'en toutes circonstances, elle surmonte toutes les résistances et détermine toujours la volonté à l'action; elle est efficace absolument; elle est toujours victorieuse. Au contraire, la grâce de saint Augustin n'est pas toujours victorieuse; clic n'est efficace que relativement : elle est victorieuse, lorsqu'elle surmonte la délectation de ia concupiscence; mais, si cette dernière esl plus forte, la volonté s'arrête à des désirs Inefficaces; elle ne veut pas pleinement et parfaitement ce qu'il faudrait vouloir. Ce sont les petites grâces.

Remarquons Ici en passant que beaucoup de jansénistes sc sont appuyés sur ce passage de l'*AuqusUnut* pour dire qu'on peut résister à la grâce efficace. La grâce efficace a toujours son effet, mais clic n'est efficace réellement que lorsque la délectation est plus forte; autrement, son efficacité consiste A produire des velléités ct des désirs inefficaces; c'est une petite charité qui ne triomphe pas; c'est la grâce de saint Pierre, quand Il renia son Maître. Au contraire, on ne peut résister à la prémotion physique des thomistes, parce que celle ci est efficace absolument.

d) La prémotion physique des thomistes est comme un concours générai de Dieu; elle est exigée par une théorie philosophique qui envisage la subordination naturelle des choses créées p ir rapport A la cause première. Au contraire, la grâce du Sauveur, pour salut Augustin, n'est nécessaire qu'à cause de l'infirmité contractée après le péché originel, *c)* La prémotion est nécessaire en tout temps, en tout lieu, en tout élut, parce qu'elle est nécessaire à la créature, cause seconde, qui toujours, dépend de la cause première dans son être et dans son action. Au contraire, la grâce du rédempteur n'csl nécessaire qu'à la nature humaine blessée ct corrompue, pour ia guérir et lui donner des forces.

Bref, pour saint Augustin, la grâce du Sauveur n'est point nécessaire à la nature humaine à cause de la dépendance de cette nature à l'égard de Dieu, ni à cause de son Indifférence, ni à cause m»'me de la surnaturalité des actes, mais seulement à cause de l'impuissance et de l'infirmité de cette nature dont les forces ont été brisées par le péché et dont la volonté est esclave de lu concupiscence. C'est pourquoi les thomistes se rattachent à l'école philosophique d'Aristote plus qu'à saint Augustin, *magis arlslotelici surd quam augustinianl,* c. n.

Cependant Jansénlus, après s'être nettement séparé du thomisme, se réconcilie avec lui et déclare que saint Augustin est, en partie, d'accord avec les thomistes. La grâce du Sauveur, comme la predetermination physique, produit toujours son effet; elle fait efficacement ce que la volonté veut; elle n'attend pas que la volonté coopère; elle fait que la volonté coopère, en l'appliquant à vouloir et à faire tout ce que, par elle, Dieu a décrété de vouloir ct de faire; elle forti fie ia volonté par une ineffable suavité ct clic la fait vouloir et agir librement. Elle produit ccs effets, en inclinant, en appliquant, en déterminant la volonté qu'elle prévient d'une manière physique et réelle. Elle délecte la volonté et l'attire, et, comme il est nécessaire que nous agissions suivant ce qui nous délecte le plus, nous voulons et agissons toujours d'après celte délectation victorieuse de la grâce. Notre action vient de cette delectation de la grâce. La predetermination des thomistes esl physique, réelle, efficace: elle est aussi, en un sens, morale, parce qu'elle se produit en tant que la volonté est charmée, délectée par l'objet qu'elle désire. Ainsi l'opinion des thomistes, au sujet de la puissance de la grâce, est d'accord avec celle de saint Augustin : la grâce attire si puissamment la volonté que celle-ci ne résiste Jamais, puisque la grâce lui est donnée pour vaincre la durcie du cœur et repousser, par par sa douce ct forte suavité, les faux plaisirs de la concupiscence, c. m.

Aussi tout ce que les scolastiques ont dit pour concilier la predetermination physique de la grâce avec la liberté peut s'appliquer à la théorie même de saint Augustin. Jansénlus rappelle la célèbre distinction du sens *divisé* et du sens *composé.* Quand, avec la grâce, on fait un acte bon, Il y a. dans l'âme, un *pouvoir* de faire le mal, mais un pouvoir sêpurr, privé de son acte, *s(multas potentûr, non potentia simultatis ut simul agot et non aqat.* Quand la volonté a tout ce qu'il faut pour agir, elle peut ne pas agir, mais en fuit, l'action est nécessaire. Le pouvoir de ne vouloir pas ne répugné pas à la volonté, quand elle a ce qu'il faut pour agir, mais Il répugnerait qu'acluclIcment elle ne veuille pus. La volonté mue par la grâce divine ne peut pas resister A Dieu, ne peut pas refuser de faire ce que Dieu veut par celte grâce, ne peut être dttournée et vaincue actuellement par la concupiscence contraire. Mais, au sens divisé, elle peut résister, être détournée cl vaincue. Quand la grâce est donnée, une resistance actuelle est impossible, bien que la volonté conserve le pouvoir de résister, pouvoir qui pourra se traduire en acte, quand la grâce aura disparu. En résumé, les deux actes contraires ne sauraient coexister au sens corn-

po ê, mais qund un acte existe, la puissance de faire le contriirc persévère nu sens divisé, c. iv.

2 *La doctrine de saint Augustin* (c. v-xx). — Mais Il es: fort douteux que saint Augustin ail songé à une telle explication. Dans scs polémiques contre les pélnglens, le grand docteur donne une solution très durèrente au problème dc l'accord dc la grâce avec la l crié.

La grâce, écrit-il contre les pélagiens, nous fait vouloir, cn nous gagnant, en nous ravissant, en nous délectant; la volonté n'est pas forcée, violentée par la grâce; elle agit parce qu'elle veut; la grâce ne bksse pas la liberté, clic la perfectionne; en détachant lu volmlé des créatures ct en lui faisant vaincre la concupiscence, elle la replace dans l'ordre où Dieu l'avait créée ct l'entraîne vers Dieu aimé comme lin dernière. Nous ne sommes point emportés comme une picrrepar un torrent ;nous sommes entre les mains de Dieu comme des Instruments de sa grâce, mais des Instruments animés qui connaissent et veulent ce qu'ils font, coopérant avec le principe qui les meut ct se mouvant avec lui. La grâce ne fait point que ceux qui ne veulent pas vcuilhnl. car alors elle violenterait la volonté, mais elle change les affections et fait vouloir, alors qu'auparavant on ne voulait pas. Pour être secourue, notre volonté ne perd pas sa liberté; nu contraire, elle voit sa liberté accrue. Dans les opérations de la grâce, nous ne sommes pas immobiles ct inertes, comme des souchcs ou mus dc l'extérieur, semblables ù une cire qui ne fait que recevoir des impressions qu'on lui impose; nous nous mouvons, nous agissons, nous suivons avec connaissance, avec élection, avec plaisir. Avec la grâce on fait le bien, parce qu'on veut le faire : *justificat patentes.... Volendo cum gratia aliquid jacit.*

Aux pelagicus qui l'accusaient de tout accorder â la grâce qui agit cn nous sans nous, saint Augustin répond de diverses manières. Dieu, par sa grâce, opère en nous le vouloir et le faire, parce que c'est par son secours seul que nous pouvons vouloir et faire, mais personne n'est contraint par la grâce ù faire le bien. Dieu ne donne pas la bonne volonté ct le goût dc la vertu â l'homme, malgré lui, mais la grâce change la volonté qu'elle tourne ct qui se tourne vers Dieu, car la volonté n'est point inerte; clic agit, elle opère et clic coopère â la grâce qui la meut : *si non esses operator, ille (Deus) non esset cooperator.* Nous demandons ή l lieu dc venir â notre aide, c'est donc que, nous aussi, nous agissons : *Adjutor meus esto, ergo agis aliquid.* La grâce rend la volonté très libre, parce qu'elle la libère dc l'esclavage du péché et elle fait vouloir le bien très ardemment et très librement, c. v et vi.

Une seconde preuve cn faveur dc l'explication proposée parsaint Augustin est tirée des plaintes despélagiens contre lui. La grâce ne fait pas tout : la liberté agit avec elle; la liberté ne fait pas tout : la grâce agit avec elle. 11 faut que la volonté veuille, mais c'est la grâce qui la fait vouloir ct la volonté n'est point forcée. *Si enim cogitur, non vult.Quid absurdius quam ut dicatur nulms telle?* L'homme,sous l'inlluence de la grâce.ne peut vouloir le mal; sans doute, mais il ne s'ensuit pas qu'elle est forcée, autrement il faudrait dire que Dieu n'tst pas libre, puisqu'il ne peut vouloir le mal. D'ailleurs, chez l'homme justifié sous l'empire de la grâce, la concupiscence subsiste toujours avec le pouvoir de pécher, c vu

Une troisième preuve est empruntée au livre *De la grâce et du libre arbitre,* composé par saint Augustin à la fin de sa vie pour traiter ex *pro/esso* cette question. Il n'y parie jamais d'indilTcrence. Jansénius cite et commente quatre textes où ce docteur souligne le rôle de la volonté humaine dont l'opération ne doit ; être séparée dc celle dc la grâce. Les deux opérations se mêlent dans l'acte concret. Aussi suint Augustin nttribue-l-ll tout le bien à la grâce qui fuit vouloir ct agir la volonté libre ct tout le mal à In volonté libre agissant sans le secours de la grâce, c. vm.

Une quatrième preuve, empruntée â *VOpus imperfectum.* 1.I1, est tirée dc la concupiscence qui nous fait vouloir le mal, sans nous forcer; elle fait voir, contre Julien, comment la liberté sc concilie avec la concupiscence dominante. Pas plus que la grâce, la concupiscence ne détruit le libre arbitre, quoi qu'en disent les pélagiens, parce que nous faisons avec plaisir et librement ce qu'elle nous propose, comme ce que la grâce nous Inspire; dans les deux cas, nous sommes maîtres de nos actions. Il faut donc dire qu'on peut être libre, sans avoir Je pouvoir dc faire l'un ou l'autre des deux actes contraires. Le propre dc la volonté est dc nous faire vouloir librement;par suite, quand même nous serions emportés par un torrent de volupté, nous voulons librement, si nous voulons. La volonté malade et viciée sc porte au mal librement; c'est pour cela qu'elle doit être guérie. Cette volonté, sans la grâce, ne peut s'abstenir de pécher, comme clic le pouvait avant la chute d'Adam, mais les actes qu'elle fait ne cessent pas d'être des péchés, parce que c'est volontairement qu'elle sc délecte dans son péché. C'est par sa propre volonté, donc librement, qu'avec lu grâce,l'homme veut ct fait le bien; c'est par sa propre volonté, donc librement, que, sans la grâce, l'homme veut et fait le mal. Dans les deux cas, la nécessité ne supprime point la liberté qui reste entière, tant que la volonté demeure, **c. xx.**

Enfin une cinquième preuve est tirée des autres Pères de l'Églisc, spécialement de saint Prosper auquel Jansénius attribue le livre *De vocatione gentium,* ct qui écrit : *gratia non abolet sed adedet,* c. x, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Fulgcnce ct de Pierre diacre, c. xx, de saint Grégoire le Grand, de saint Bèdc, dc saint Anselme, c. xu, de saint Bernard et dc ses deux amis Hugues et Richard de Saint-Victor, c. xm, de Pierre Lombard, d'Alexandre de Halés, dc Guillaume de Paris, c. xiv, de saint Thomas, de saint Bonaventure ct dc Duns Scot, c. xv, dc Henri dc Gand de Richard de Midletown, dc Marsile, c. xvi, des papes Zozirne et Celestin, et enfin du concile dc Trente, qui tous, proclament que la grâce efficace ne détruit pas la liberté, c. xvri.

On arrive encore à cette conclusion que l'indifférence dc contrariété et de contradiction n'est pas nécessaire à la volonté pour qu'elle soit libre. La liberté subsiste entière, tant qu'il n'y a ni contrainte, ni violence, ni nécessité antécédente, parce que la volonté est maltrcs.se dc scs actions;elle agit,parce qu'elle veut et elle ne fait rien malgré elle. La grâce ravit l'âme, la charme cl, loin dc forcer la volonté, clic lui fait vouloir le bien cn la délivrant du péché; la grâce ne nous entraîne pas malgré nous : *non agimur et aliquid agimus, adjuvamur enim et nemo adjuvari potest, st ab ipso nihil agatur.* Dieu coopère, donc nous opérons. Avec la grâce qui lui est accordée, la volonté veut, fait, agit avec joie; elle est, pour ainsi dire, enivrée de plaisir; s'il y a une nécessité, c'est une nécessité concomitante ou plutôt subséquente, simple, volontaire, qui ne répugne point à la liberté selon Scot, saint Thomas ct saint Bonaventure, c. xvni.

Pourquoi saint Augustin cxpllquc-t-11 de cette manière, sans faire appel à ΓIndifférence, l'accord dc la liberté ct dc la grâce? Il faut, d'après lui, bannir le fantôme de l'indifférence, parce qu'il détruit la grâce de Jésus-Christ el met la volonté dans l'état où elle était avant le péché 11 faut un secours médicinal pour guérir la volonté malade el la relever de son Impuissance; cette grâce qui prévient la volonté, ne la détruit point, car elle laisse l'acte cn notre pouvoir. Que la grâce nous fasse agir nécessairement ou non

peu importe .nous restons libres, pourvu que nous ne soyons pas contraints et que nous puissions vouloir ce que nos faisons; dés lors, elle s'accorde parfit h ment avec In liberté, puisque toujours on veut ce qu'on fait, c. xix.

Cependant, dit Jansénius, saint Augustin reconnaît, dans la volonté, une certaine Indifférence, soit aviinl la grâce, soit après la grâce; cctle Indifférence qui n'est point essentielle â la liberté, consiste dans la *verbal·Id/* de la volonté qui peut passer du mai nu bien par l'jiction dc la grâce ct du bien au mal par faction <!c la concupiscence. Tant que l'homme vil, soit dans l'Illdelité avant la grâce, soit dans la grâce, il y a, cn lui, une certaine indifférence pour vouloir ct faire le bien ct le mal, mais non point au sens des pélagiens et des scolastiques, qui supposent que la liberté est restée tout entière après le péché d'Adam ct qu'elle peut, A son gré, faire le bien ou le mal,comme dansl'i tat d'innocence. Après la chute, sans la grâce, la volonté est d» terminée au péché ct avec la grâce, clic est dt terminée au bien, mais dans le temps même où la volonté est placée sous l'influence de la grâce efficace ct même quand la volonté fait le bien, il y a, cn elle, un pouvoir dc ne pas faire le bien et de pécher, non point qu'elle puisse arrêter l'acte bon qu'elle fait ou commettre réellement un péché (ce que demanderait le sens composé). mais parce que le pouvoir de cesser le bien ou dc pécher peut coexister avec la grâce dans la même volonté. Quand, avec la grâce, nous faisons le bien, Il est vrai dc dire qu'on peut faire le mal, non seulement parce que lu puissance de faire le mal demeure en nous, mais encore parce que le poids dc la concupiscence ou pouvoir dc pécher n'est pas détruit par la délectation du bien, quoiqu'elle ne puisse produire son effet, tant que la grâce domine dans la volonté. En un mot, la puissance dc pécher n'est pas détruite par la grâce et, au moment même où la volonté est efficacement mue par clic, on peut dire que la volonté reste capable de pechc r, quoiqu'il soit impossible que le péché et l'opération de la grâce sc trouvent ensemble au même moment dans la même volonté. Ainsi on peut dire que l'infidèle qui ne croit pas peut croire, non pas qu'il dépende dc lui dc croire, mais parce qu'au moment où Il ne croit pas, il a la puissance dc croire qui pourra sc traduire par l'acte dc croire, quand il sera délivré par la grâce, de la même manière que « l'homme boiteux peut marcher droit, non pas qu'il le puisse réellement tant qu'il est boiteux, mais parce qu'il le pourra, quand il sera guéri. › Deux actes contraires ne peuvent coexister dans la même volonté, mais deux puissances pour des actes contraires peuvent coexister,

Si maintenant la volonté, sans la grâce, ne peut que faire le mal, cela ne tient pas â sa nature, mais c'est une punition du pêché. Los actes qui viennent dc relie nécessité dc pécher sont de vrais péchés, bien que lu volonté, étant ce qu'elle est, ne puisse les éviter.

t. pécheur vit avec plaisir dans son pêché ct cette habitude s'est changée en une nécessité qui le rend inexcusable S'il voulait le bien et ne pouvait pas le faire, il serait excusable, mais il n'en est pas ainsi : il ne veut pas faire le bien. Lorsque i'ârnc est accablée tous le poids de lu concupiscence, c'est moins le pouviir. que la volonté de faire le bien qui lui manque. En ce cas, on ne peut faire le bien parce qu'on ne veut pas le faire. Lorsque l'âme est préparée par une forte délectation de In grâce à aimer le bien ardemment, ce n'est pas la puissance dc faire le mal qui est enlevée, mais la volonté, ayant changé son affection ct s'attachant au bien, ne veut plus faire le mal. Celui qui ne fait pas Je bien, agit ainsi non par défaut de pouvoir, mais par d< faut de volonté. Ce qui manque pour fair·· le bien, quand on n'a pus la grâce, ce n'est pas le pouvoir, mais le vouloir; le pouvoir ne disparaît qu'à cause du vouloir, car le pouvoir suit la volonté. Aussi le pécheur qui ne fait pas le bien est coupable dc ne pas le taire ct dc faire le mal, parce que, s'il l'eût voulu, il eût pu éviter le mal et faire le bien.

C'est ainsi que Jansénius qui, au c. IV, avait rejeté comme étrangère à la pensée de saint Augustin, la distinction scolastique du sens composé et du sens divisé, l'a reprise ici. Amauld, dans la *Seconde Apologie de Jansénius,* p 213-241. traduit cette pensée de son maître : ‹ Quelque grand et puissant que soit le plaisir victorieux de la grace qui prévient et détermine le libre arbitre a faire le bien, il *peut encore non seulement ne pas luire le bten, mais encore taire te mal,* car cela <*5t vrai selon la façon de parier ordinaire des philosophes, dans le sens qu'ils appellent composé et non pas dans le sens *dirige,* c'est-à-dire, qu'au même temps que le libre arbitre est rempli dc ce plaisir victorieux de la grâce qui le meut efficacement et lors même qu'il fait actuellement le bien, la puissance de ne point faire ct même de pécher est dans la volonté, non qu'il sc puisse faire que la volonté n'agisse point, lorsqu'elle agit ou que le péché se rencontre effectivement avec l'influence dc cette grâce délicieuse (ce qui serait nécessaire pour le sens composé) mais que La puissance de ne point faire le bien ct de pécher se peut rencontrer avec la grâce dans le même arbitre... · c. xx.

3. *Jdifférence entre la doctrine de saint Augustin et celle de Calvin (c.* xxi).—Cette explication de l'accord dc la grace et dc la liberté diffère essentiellement, dit Jansénius. dc celle qui a éU proposée par Calvin. Pour celui-ci, la volonté est enchalnce par la grâce et elle est mue par elle comme par un moteur extérieur et étranger, tandis que pour saint Augustin, la volonté n'est pas poussée extérieurement, mais elle est mue intérieurement et elle obéit librement.

Jansénius, d'ailleurs, commence par déclarer que toul ce qu'enseignent les hérétiques n'est pas hérétique; d'ordinaire, l'erreur se mêle à la vérité afin de surprendre même les moins crédules. Puis il indique en quoi l'opinion dc Calvin diffère de celle de saint Augustin :

a) Calvin nie que l'homme puisse choisir entre le bien et le mal et il critique l'auteur de la *Vocation des gentils,* qu'il croit être saint Ambroise; or saint Augustin et saint Prosper soutiennent la thèse nettement opposée, *b)* Pour Calvin, le mouvement de la grâce est si puissant qu'il est impossible à l'homme de lui résister; pour saint Augustin, la grâce nitui infailliblement la volonté, mais le pouvoir dc resister a U grâce sub.istc toujours, nonobstant l'acte contraire. Si ce pouvoir ne s'exerce pas, c'est que la volonté n'est pas disposée â vouloir. L'actuelle resistance ne peut pas coexister avec l'actuelle motion de la grâce, mais le pouvoir de résister coexiste avec cctle motion *c)* La volontt, pour Calvin, est la suivante dc la grâce. *I>cdisscqua i\lunlus,* cl on ne peut pas dire que la volonté consente ou obéisse librement â la motion de la grâce; cela est tout ù fait opposé à Augustin qui écrit que notre volonté consent et obéit, *d)* La vertu et le vice, dit Calvin, ne sont pas en notre pouvoir; par suite, l'homme n'est pas libre de faire le bien uu le mal. Or saint Augustin a toujours enseigne qu'il est en notre pouvoir de changer notre volonté; il dépend de la volonté dc croire, puisqu'un croit quand on veut, dc pratiquer la vertu cl la Justice, puisqu'on ne pratique la vertu el la Justice que lorsqu'on le veut. Nous sommes libres, parce que nous avons cn notre puissance ce que nous fnisonx *e i* Calvin nie l'existence du libre arbitre: c'est un in<»· vide dc sens qu'il faut exterminer, car lorsque Dieu donne sa grâce, l'homme n'agit pas, il « est agi · Or ceci est encore absolument oppose À la pensée de saint Augustin qui affirme l'existence de la liberté, qut

Identifie le volontaire et le libre et n'oppose ά la liberté que la contrainte et la coacUon, c. xxi.

Malgré cette defense de Jansénius, on a très souvent rapproché le jansénisme du calvinisme et montré que le jansénisme est · le cousin germain ▮ du calvi- n.5 ne. *Ci.* en particulier Fénelon, *Instruction pastorale* snr *le /anstnisme,* IP lettre tout entière; Deschamps, *De hxrcsi /anseniana,* I. I. disp. II, *de libero arbitrio; P.* Lcporcq, *Sentiments de saint Augustin,* p. 321-347.

Cf. August in *(Saint),* 1.1, col. 23.87-2392,2404-2407.

9° *La prédestination des anges et des hnnunes(L*\vre IX). — La question de lu prédestination et de la réprobation rst étroitement unie à celle de la grâce, car la prédestination est la cause cl le principe dc la grâce. On se trouve ici en présence d'opinions diverses : les uns déclarent que la prédestination à la gloire précède les mérites des anges el des hommes; pour d'autres, la prédestination suit ces mérites. Cette seconde opinion flatte la nature qui peut s'attribuer la prédestination et le salut. La philosophie a beaucoup contribué A multiplier ces théories par les discussions qu'elle a soulevées sur des questions inutiles et frivoles. Jansénius ne veut pas s'arrêter à ccs arguties; il ne veut que chercher et exposer le sentiment de l'Église sur la prédestination et la réprobation. Préface.

1. *Sens diners du mol prédestination* (c. i-vi). — D'après l'Écriture el les Pères, le mot prédestiner désigne le fait dc Unir, délimiter, disposer, établir, ordonner de toute éternité ce qui doit être exécuté dans le temps. C'est dans ce sens et non dans celui de quelques philosophes, que saint Augustin prend ce tenue. La predestination désigne le dessein, le projet, le conseil, le decret éternel de Dieu par lequel il veut faire quelque chose dans le temps, c. i.

Sur quoi porte la prédestination divine? *a)* La prédestination ne regarde que les choses temporelles qui doivent arriver dans le temps et non point les choses éternelles et immuables, *b)* Elle ne regarde que les choies que Dieu doit faire dans le temps : tout ce que Dieu a prédestiné dans Γéternité sc réalise dans le temps et tout cc qu'il fait dans le temps, il l'a décrété dc toute i limité, puisqu'il fait tout d'après un décret délibéré el non point au hasard. Dans cette prédestinai ion. Dieu m peut se tromper, parce qu'en prédestinant, il n'ordonne rien que ce qu'il doit faire lui-même. « Prédestination et ouvrage de Dieu sont synonymes. · *c)* La prédestination se rapporte également à la fin et aux moyens; le décret regarde tout ce que Dieu fait, *d)* Elle regarde la gloire comme la grâce, la récompense comme le* mérites, car les uns et les autres sont l'œuvre el le don dc Dieu. La prédestination prépare la grâce qui est un don de Dieu et la grâce est l'effet dc la prédestination. An**i l'Église, dans scs prières, demande à Dieu et la grâce et la gloire, *adueniât regnum tuum,* parce que toutes deux sont des dons divins cl saint Augustin déclare formellement que la prédestination se rapporte a la (ois aux œuvres, A la persévérance et ù la gloire elle-même; elle s'applique à tout ce que Dieu fait dans le temps; elle s'étend au bien qu'il fait aux élus et au n.al qu'il fait aux méchants: il y a prédestination des i uns à la vie el des méchants à la mort : il y a prédestiruUon de grâce et de miséricorde, de Justice et dc Jugement.

La prédestination s'étend donc au bien et au mai, 4 la vie et à la mort. Sans doute. Dieu ne saurait être l'auteur du mal en tant que le mal est une coulpe, une faute, et par suite, U ne peut prédestiner au pèche, mal* Il ptut prédestiner à la peine. Par un piste châtiment, il Inflige au pécheur des peines temporelles ou étemelles et ccs peines. Il les a décrétée* de toute éternité par la prédestination : *in tua prseseienlia opéra sua fulura disponere id omnino non aliud quidquam est quam prit destinare.* Dieu a décrété ce qu'il doit faire des lions et des méchants. Saint Augustin dit souvent que Dieu a prédestiné certains ά la mort et à la géhenne, au feu éternel el Dieu les condamne par un juste jugement dont il volt el approuve l'exécution. En effet, le châtiment des méchants est un bien, comme la récompense des bons. Dieu prévoit le* péchés et ne les prédestine point, car ii ne prédestine que ce qu'il fait lui-même et il ne fait pas le péché, mais il prédestine la peine, après avoir prévu le péché. Dieu prédestine les méchants à la mort éternelle, comme les bons à la vie éternelle.

En résumé, Dieu fait les choses dans le temps selon l'ordre dc la prédestination éternelle qu'on peut définir: l'acte par lequel Dieu prévoit et prépare le* moyens et les grâces qui sauvent Infailliblement tous ceux qui sont sauvés, c. n, in.

Les scolastiques prétendent qu'il n'y a pas de prédestination à la peine. Sans doute, dans le langage courant, être prédestiné, c'est être appelé à la sainteté et à la gloire; en fait, ceux à qui Dieu donne la grâce et la gloire sont prédestinés d'une manière absolue, en ce sens que la prédestination regarde non les hommes, mais les actions que Dieu fail duns le temps par la volonté des hommes. Comme ccs actes sont aussi les actes de l'homme, ont peut dire que l'homme est prédestiné, Dieu faisant en lui et par lui, ce qu'il s'est proposé de faire de toute éternité.

Quoi qu'en disent les scolastiques, *a)* Γ Écriture parle de la prédestination ù la mort el à la peine; *b)* il est faux que la prédestination ne regarde que les biens surnaturels; *c)* le méchant est vraiment prédestiné au sens propre et rigoureux du mot, *sensu propriissimo el nyorosissimo,* car Dieu est l'auteur des peines infligées; celte prédestination suppose la prescience d'un démérite, mais cela n'enlève point au châtiment le caractère de ia prédestination, *d)* 11 y a donc vraiment, suivant les expressions des Pères et, en particuliers de saint Augustin, une prédestination au bien et une autre au mai; la première est une préparation de la grâce; la seconde une préparation de la peine; la première est bonne el miséricordieuse; la seconde est juste. Aussi les Pères parlent-ils parfois de la prédestination de grâce et dc la prédestination de justice, c. iv.

Celte prédestination prend dans l'Écriture différents noms : elle s'appelle *élection, préparation de grâce, discernement, propos de volonté divine;* ces divers termes sont souvent pris les uns pour les autres; ils sont équivalents et ne différent que par le point dc vue. Saint Augustin parle dc discernement par amour, *dlll· gendo discernit,* c. v.

Saint Augustin distingue la prédestination de *pure grâce* et la prédestination de *mérites.* La première est entièrement gratuite; elle est un pur effet de la miséricorde de Dieu et ne suppose aucun mérite dans la créature raisonnable; la seconde suppose quelque mérite qui la précède el vient des œuvres humaines, des forces du libre arbitre. Avant son épiscopat, Augustin n'admettait que cette dernière, parce qu'il croyait que la grâce était méritée, au moins par un commencement de fol, et, dès lors, le décret de prédestination supposait le mérite de notre fol; mais il renonça à celle erreur. L'élection existe sans les mérites. Dieu sépare les hommes en les prédestinant et il leur donne les merites qui font le discernement. A cc sujet, l'Église a condamné trois opinions : *a)* les vertus et les bonnes œuvres sont un don de Dieu, mais le commcncernent dc la foi est l'œuvre du libre arbitre, suivant lequel Dieu prédestine ceux qui croient; la prédestination sc fait selon le mérite de la foi; c'est l'erreur dc* seml-pclagiens, admise quelque temps par saint Augustin. *b)* Le libre arbitre fait, par te* seules forces, pro-

dulre les bonnes œuvres que suppose la prédestination ; c'est l'impiété des pélagiens. cy Le principe du bien est mêlé, chez l'homme, à celui du mal et l'homme est prédestiné selon les mérites produits par le principe du bien; c'cst la rêverie des manichéent, L'Eglise a défini que ce n'est ni au commencement de lu fol, ni aux bonnes œuvres du libre arbitre, ni au mérite de la nature bonne qu'il faut attribuer la prédestination, mais à lu seule volonté de Dieu. Il n'y a pas d'autre prédestination que la prédestination gratuite, due à la miséricorde dc Dieu, c. vi

2. *La prédestination gratuite* (c. vu ix). — La prédestination toute gratuite, de laquelle seule Il s'agit chez saint Augustin, après son épiscopat, est la prévision et la préparation des bienfaits el des grâces qui Ici-bas font vivre saintement les élus et les font parvenir au ciel. En quoi consiste cette prévision? A ce sujet, on peut distinguer trois opinions principales : *a)* les uns regardent cette prévision comme une science de simple intelligence qui représente à Dieu toutes les choses possibles et le dirige dans la liberté dc scs décrets; *b)* les autres font consister la prévision dans la science moyenne par laquelle Dieu connaît quelles sont les grâces qui opéreront le salut, si clics sont accordées; *c)* les autres enfin Identifient la prévision avec la science dc vision par laquelle Dieu volt tout ce qui doit être en réalité avec les circonstances qui accompagnent les faits. Saint Augustin ne parle pas des deux premières opinions et sc rattache très certainement à la troisième, car il dit que, par la prédestination, Dieu a connu dc toute éternité cc qu'il devait lui-même exécuter dans le temps; c'est un effet futur qu'il a connu dans son décret, non comme simplement futur et demeurant dans le possible, en tant qu'il est l'objet dc la science dc simple intelligence; il prévoit son propre ouvrage et non cc que les hommes feront (science moyenne). D'ailleurs la science moyenne est incompatible avec la grâce efficace

Cependant la science de vision ne constitue pas essentiellement la prédestination, car celle-ci consiste dans un décret de la volonté divine. La science dc vision ou prescience sc rapporte à l'intelligence divine; la prédestination se rapporte à sa volonté. Mais comme les semi-pélagiens prétendent que la foi des hommes est soumise à la prescience divine qui la prévoit et non point à la prédestination qui ne la donne point, saint Augustin a été amené à parler souvent de cette science dc vision, après avoir prouvé que la foi et les bonnes œuvres n'ont pas été prédestinées sans avoir été prévues, car rien n'est prédestiné qui n'ait été prévu. Saint Augustin a, d'ailleurs, précisé sa pensée et distingué la prédestination de la prescience ou science de vision : la prédt stination ne regarde que les œuvres d» Dieu, tandis que la prescience porte même sur les œuvres dc l'homme, sur les péchés par exemple. La prédestination suppose la prescience, mais ne s'identifie pas avec elle; la prescience est une simple constatation des faits et dc tous les faits, même des péchés des hommes; la prédestination ne comprend que ce que Dieu fait lui-même; par suite, la prescience est beaucoup plus étendue que la prédestination : tout ce qui est prédestiné est prévu, mais tout ce qui est prévu n'est pas prédestiné.

En résumé, la prédestination est une sentence définitive dc la volonté divine, *deflnilam sententiam tantuli·,* c. vu.

Lu prédestination gratuite a pour effet de délivrer les élus de la servitude «lu péché, de ce funeste esclavage qui nous assujettit sous la loi du péché, de lu damnation encourue parle péché. La grâce el lu gloire sont l'effet total de cette prédestination gratuite, car la grâce nous arrache au péché et à la damnation. Dieu discerne les hommes : Il retire les uns de la masse de perdition où tous les hommes sont engages par le péché originel et Il laisse les autres dans cette ma^se. On ne doit pas distinguer la prédestination à la grâce et la prédestination à la gloire, car toutes les deux sont les effets de la même cause qui les produit également : la prédestination à la grâce entraîne la prédestination & ia gloire. En effet, la grâce et les bonnes œuvres que nous faisons dans le temps ont été prédestinées de Dieu de toute éternité, à cause de la faiblesse actuelle de l'homme qui, par lui-même, ne peut faire aucune bonne œuvre ni acquérir aucun mérite. Dieu met la grâce en nous et, par la grâce, les lionnes œuvres et les mérites depuis le commencement dc la fol jusqu'à la persévérance finale qui est suivie de la gloire. Ainsi le dessein de Dieu est de sauver quelques hommes et de les conduire à ia gloire par des moyens Infaillibles, lundis qu'il laisse les autres, par un juste Jugement dans la masse de perdition. Donc, par la prédestination, Dieu prépare à la fols la fln et les moyens, c'est-à-dire, la gloire avec la grâce qui produit les bonnes œuvres et ia persévérance.

La masse de perdition dont parle saint Paul représente la nature humaine corrompue par le péché d'Adam, péché qui, par la concupiscence, passe à toute sa postérité cl enveloppe tous les hommes. La prédestination éternelle gratuite délivre de cette masse et la réprobation y laisse; par suite, être délivré de cette masse, c'est être prédestiné; y demeurer, c'est être réprouvé. Aussi, la grâce du Sauveur est vraiment une grâce médicinale, une grâce libératrice, c. vin.

La masse de corruption dont parle Augustin, après saint Paul, c'est toute l'humanité; et la corruption qui fait fermenter cette pâte à in façon du levain, c'cst non seulement la faute et l'iniquité du péché originel el des péchés actuels, mais encore toutes les suites funestes du péché : la concupiscence, le refus des grâces, les guerres, les misères de cette vie, la mortalité du corps, la servitude de l'âme, scs chutes et enfin la damnation éternelle. Etre tiré de la masse de corruption, être discerné, c'est être délivré, par la miséricorde de Dieu, dc tous ces maux. Trois châtiments nous accablent : le péché, la tentation, la mort. La grâce nous arrache à cette masse, par la Justification qui chasse le péché; par la grâce actuelle, elle nous fait triompher des tentations; par la gloire, clic détruit la mort. Tous ccs bienfaits dépendent uniquement de la volonté miséricordieuse de Dieu qui délivre qui Il lui plaît, sans que les hommes contribuent et puissent contribuer en rien à cette délivrance, parce que tous sont également enfoncés dans la masse dc perdition Un homme n'est séparé de cette masse que si, par un décret libre, Dieu le délivre de tous les maux par la rémission du péché, la grâce victorieuse et la résurrection glorieuse. Ainsi le prédestiné est séparé de la masse avant même d'être baptisé, d'être converti, même lorsqu'il vit dans le péché jusqu'à la conversion que Dieu opérera dans le temps marqué par son décret. Par contre, les réprouvés, même dans le temps où ils vivent pieusement, ne sont point tires de ia masse; on les appelle enfants dc Dieu, mais comme Ils vivront un jour et mourront dans It péché, en vertu du décret dc Dieu, lu prescience dc Dieu ne les appelle point enfants dc Dieu: cc sont toujours des reprouvés Cependant au moment où Ils sont en état de grâce, Ils n'ont pas simplement une justice apparente, selon les expressions de Calvin, ils soul vraiment justifiés selon la justice *présente* et s'ils mouraient en ce moment ils seraient vraiment «auvês; mais Ils ne sont pas des cnfunls de Dieu selon l'élection et la prédestination divines, car celle-ci ne regarde que cc qui est éternel; Ils ne sont pas tirés de la masse dc perdition, parce qu'ils ne sont pus délivrés de tous les maux et Dieu ne les en a pas délivrés

parce qu'ils ne sont pa* prédestinés Les bonnes œuvres que peuvent faire les riprouvés, dans le temps où il* sont justes, sont des dons de In grâce et des effets de la rnis· ncordc de Dieu: mais cependant ils ne sont pas appelés élus, prédestinés selon les décrets étemels de Dieu, parce qu'ils ne demeureront pns dans *lu* justice jusqu'à leur mort; par contre, les péchés dans lesquels peuvent tomber les élus pendant leur vie, ne sont point l'effet de la pn destination, car ll n'y a prédestination que pour les actes que Dieu fait, mais ces péchts sont dans l'ordre de la prédestination.parce que Dieu permet que ses dus pèchent, afin qu'ils deviennent plus humbles et qu'ils connaissent mieux la nécessité de la grâce. Toutes choses tournent au bien de ceux que Dieu a prédestinés, c. îx

3. Lu *prédestination de mérites* (c. x xv). — La prédestination de *grâce* dont nous venons de parler n'existe que pour les hommes dont le chef a péché; la prédestination des anges est une prédestination de *mérite, ad gloriam electio non electione gratiir sed meritorum.* Ils ont été dus à la gloire non point par une prédestination gratuite, mais par une prévision des mérites de leur libre arbitre et de la persévérance de leur volonté dans le bien. Si, en effet, l'ange a bien usé de la grâce a lui conférée, c'est à sa liberté qu'il faut en attribuer la mérite, parce qu'il était maître de la grâce. Il pouvait se discerner lui-même, parce que ses mérites i talent non un don de Dieu, mais des effets de sa volonté Il pouvait persévérer par les forces de sa nature, avec le secours de la grâce; la gloire qui a suivi cette persévérance est une récompense plutôt qu'une grâre; la vie éternelle est la récompense des mérites acquis par le libre arbitre.

L'angt n'avait donc pas besoin d'être prédestiné à la grâce, parce que la grâce qui lui était nécessaire restait au pouvoir de sa volonté; par suite, les bonnes œuvres cl la persévérance n'étaient pas un don de Dieu, mais le fruit de la volonté se servant de la grâce. Donc pas de prédestination à la grâce, puisque cette prédestination sc rapporte à cc que Dieu doit faire et non point à cc que les anges peuvent faire.

Il faut dire la même chose d'Adam Innocent et il faudrait dire la même chose de l'homme, si Adam n'avait pas péché. Cc n'est pas Dieu qui eût fait les bonnes œuvres par sa grâce, mais c'cst le libre arbitre, aidé cl sc servant de la grâce, qui eût été la cause principale de ers bonnes œuvres; le mérites auraient été des mentes du libre arbitre. Mais depuis la chute, Il n'y n plus de prédestination de mérites; c'est par la miséricorde de Dieu que les saints sont élus et obtiennent la grâce, les bonnes œuvres, les mérites, du commencement de la foi â la lumière de gloire. La damnation de tout le genre humain serait possible cl Juste : *etiamsi nullus liberaretur, /ustum Dei /udicium juste n·mo reprrhrnderei.... Quod ergo p<iuci in comparatione pereuntium, in suo vero numero multi liberantur, gratia fit, gratis fit,* c. x.

Dans l'état d'innocence comme après la chute, la grâce est nécessaire, mais chez l'homme tombé. Il faut une grâce telle qu'elle donne le vouloir cl la persévérance, tandis que, dans l'état d'innocence, la grâce laissait le vouloir et la persévérance nu pouvoir de l'homme. Pour la nature saine, il fallait la grâce suffisante, soumise a la liberté, semblable â celle dont parlent Molina et l.essius; pour lu nature corrompue et malade, il faut la grâce efficace par clic-meme, accorde»· gratuitement et qui produit les mérites; c'cst pour cela qu'aujodrü'hul, il n'y n plus de prédestination de mérite, mais seulement predestination de grâce. c- xi.

pour les mérites et la persévérance des anges, il n'y ʎ point eu une vraie prédestination, mais prescience de Dieu Les anges ont été discernés et élus, sépares, non par la grâce, mais par leurs mérites. Ici Dieu a prévu ceux qu'il n'a pas prédestinés, car ll a bien vu ceux qui persévéreraient avec sa grâce, par l'c/d/ufo-*niun sine quo non* qu'il leur conférait. Cette grâcr dépendait de leur libre arbitre et, par suite, les mérites acquis avec cette grâce doivent Cire attribués â la volonté des anges, c. xn. Les anges ont donc été élu* à la gloire, non par élection de grâce, mais par élection de mérite, car leur gloire est la récompense de leurs mérites. Sans doute, c'est Dieu qui leur accorde la gloire et les rend bienheureux, mais ce n'est pus gratuitement, c'est une récompense duc â leurs mérites; lei anges sc sont béatifiés eux-mêmes; Dieu les a seulement fait participer *à* sa gloire, parce qu'il avait décrété que la gloire serait la récompense de leurs mérites, c. xm.

A plus forte raison, on ne peut pas dire que les anges ont été prédestinés ʌ la gloire avant la prévision absolue de leurs mérites et de leur persévérance, puisque ces mérites cl cette persévérance qui les conduisaient à la gloire dépendaient de leur volonté aidée de la grâce; mais Dieu ne pouvait décréter la gloire des anges avant d'avoir prévu l'usage qu'ils feraient de sa grâce. Au contraire, lorsque c'est la grâce qui détermine la volonté. Dieu peut prédestiner, même sans prévoir la détermination absolue de la volonté, parce que l'œuvre est attribuée à la grâce, parce que Dieu a en sa puissance la volonté qu'il fait agir comme il veut par le secours efficace qu'il lui donne, c. xiv.

Dieu n'a couronné les anges qu'aprés avoir prévu leurs mérites ; mais il en est tout autrement des hommes après leur péché. Dieu les a prédestinés après son intention efficace et absolue de les sauver, lia élu efficacement les hommes non seulement à la gloire,mais encore à la grâce, gratuitement et avant toute prévision des mérites. L'homme innocent eût été élu, comme les anges, avant la prévision absolue des mérites; il aurait pu faillir, car sa conduite dépendait d'une volonté saine et vigoureuse, qui usait de la grâce à son gré, mais, par le péché, l'homme est tombé dans la masse de corruption d'où il ne peut sortir; il faut que que Dieu, par un décret tout gratuit de miséricorde, vienne l'arracher et le prédestiner à la gloire avant d'avoir prévu les mérites qu'il pourra acquérir par la grâce qu'l) lui accorderait. Dans ce cas, la conduite de l'homme dépend tout entière delavolontédc Dieu dont les intentions ne sauraient être frustrées, c. xiv.

Ainsi, Dieu a montré ce que le libre arbitre était capable de faire avec le secours de la grâce chez les anges qui ont persevèré en partie et chez les hommes qui ont péché; maintenant il montre ce que la grâce peut faire avec le concours de la volonté : *sic admirari angelorum et hominum vitam ut in ea prius ostenderet quid posset eorum liberum arbitrium, deinde quid posset* su it *gratiie beneficium justitiieque /udicium.* Par là, Dieu a montré que la liberté saine, bien que vigoureuse, sans concupiscence, sans inclination au mal, sans ignorance, sans infirmité, est tombée et a plongé l'homme dans l'impuissance de faire le bien. Dieu, par sa misericorde, a voulu guérir sa maladie; il a secouru le malade qui, maintenant, est infailliblement conduit Jusqu'à la lin par le secours de la grâce médicinale de Jésus-Christ.

La théologie modenie n'a pas voulu accepter ces principes de saint Augustin et elle est tombée dans de multiples erreurs : <ij Les uns n'aanicttcnt que des secours efficaces, cl, dès lors. Ils enseignent que toutes les creatures raisonnables sont prédestinées à lu béatitude par une volonté absolue et efficace de Dieu avant toute prévision des mérites : Dieu prédestine par sa seule volonté *b)* Les autres, en particulier Molina, suppriment le secours efficace, comme contraire à la liberté; ils n'admettent» après comme avant le péché.

qu'un secours suffisant dont l'emploi dépend uniquement de notre volonté. Dans cc cas, Dieu ne peut prédestiner avant la prévision des mérites, avant de prévoir cc que fera In volonté; il propose d'une volonté conditionnelle, inefficace, la gloire comme une récompense du combat et Il veut le salut de tous les hommes, pourvu que, par leur propre volonté, ils coopèrent librement à la grâce suffisante qui est accordée à tous. Ces deux premières thèses ne s'appuient que sur la philosophie humaine. c> D'autres enfin, en particulier Suarez, plus timides, veulent concilier la théologie et la philosophie et n'admettent que la grâce accordée aux anges et à Adam innocent; mais, par ailleurs, ils affirment que Dieu, par une volonté efficace, prédestine à la gloire avant la prévision des mérites.

Saint Augustin a donné la vraie solution qui permet d'échapper à ces trois erreurs : les anges ont été prédestinés après lu prévision des mérites qui dépendaient de leur volonté libre; maintenant, Dieu prédestine, avant la prévision des mérites; ceux-ci dépendent de sa grâce qu'il accorde miséricordieusement à qui il veut, c. xv.

4. *Réalité de la prédestination gratuite (c* xvi-xxm). — La doctrine de la prédestination gratuite et de la volonté efficace de Dieu pour le salut des hommes est fondée sur l'Écriturc : certains croient parce qu'ils sont prédestinés; saint Pau) écrit: *Omnia cooperantur in bonum iis qui secundum propositum sunt vocati. Quos prasetoil et prædestinauit.*

A Lessius qui cite les textes de saint Paul où celul-cl emploie les mots, *prédestinait,* élus, alors qu'il écrit à des églises dans lesquelles plusieurs n'ont pas persévéré, Jansénius répond que saint Paul parle ainsi par charité et suppose que ceux à qui il écrit seront sauvés; d'ailleurs, dans toutes ccs communautés, il y avait des élus; la grande charité de l'apôtre embrassait tous les iidéh·; enfin souvent l'Écriture prend le tout pour la partie, *per synecdochen dictum accipiatur,* c χvι.

a) Celle doctrine s'appuie sur de nombreux textes augustlniens empruntés surtout aux livres *De la correction et de la grdee. De la prédestination des s tints* et *Du d m de persévérance;* d'une manière générale, la volonté de Dieu est souveraine et absolument efficace avant toute prévision des mérites; il n'y a pas de volonté qui puisse résister â Dieu, car il est plus inaitre de nos volontés que nous-mêmes; il nous fait vouloir ce qu'il veut; il conduit au salut ceux qu'il veut et à ceux-là il donne des grâces telles que rien ne peut les empêcher de parvenir à la vie éternelle; cette volonté efficace de Dieu précède tout mérite, car le choix des grâces et des moyens vient de la volonté efficace et préconçue de Dieu, c. xvu.

b) Celle doctrine explique la providence mystérieuse de Dieu nu sujet des enfants qui meurent aussitôt après le baptême : Dieu empêche lu mort et les autres causes qui rendraient vain son décret et il leur procure opportunément le baptême : le bâtard est baptisé et reniant légitime ne l'est pas. C'cst l'élection de Dieu toute gratuite Pourquoi Dieu prédestine-t-il l'un plutôt que l'autre? C'cst son secret incompréhensible (pic nous devons adorer avec humilité cl non examiner avec curiosité et présomption. C'est un secret impénétrable. Aussi la croyance contraire esl fausse, car autrement, d n'y aurait pas dr mystère, c, xvni.

c) Lu conduite de Dieu à l'égard drs adultes prouve la même doctrine : Dieu traite les uns avec bonté, les autres avec sévérité el Justice; Il les choisi! comme Il veut et c'cst par cotte élection que sont procurés la foi, les mérites avec la persévérance cl la mort en état de grâce. Au salut de ceux qu'il a choisis, Dieu fait servir les biens et même les maux, les prospérités et les adversités, les tentations et les chutes même; il les conduit avec s» In et vigilance, soit qu'il les laisse tomber dans le péché, pour les numlllcr, soit qu'il le* relève pour les consoler. La séparation de la masse de perdition précédé tous les effets temperelu qui en découlent comme de leur cause. Cette élection, cette séparation sont éternelles et si efficaces que l'élu ne saurait périr. Dieu obtient l'effet de cette élection do multiples manières : il modère les tentations ou défend contre dits, il avance la mort C'est donc la volonté gratuite de Dieu qui conduit scs élus comme il veut; par là. saint Augustin s'oppose aux théologiens modernes qui attachent la prédestination aux mérites et la regardent comme juste, c. xix.

d) La conduite de Dieu à l'égard des réprouvés est tout opposée. I' les laisse dans la masse de perdition et tout concourt à leur perte . aux uns, il accord, la toi et la charité, mais pas la persévérance et iis meurent dans le péché. Leurs bonnes œuvres sont des bonnes œuvres, mais elles leur sont funestes, parce qu'ils méritent un plus grand supplice, quand, par leur volonté mauvaise, ils abandonnent l'exercice de la vertu pour se précipiter dans le vice. Ce malheur leur arrive infailliblement, parce qu'ils ne reçoivent pas le don de persévérance; ils sont Infailliblement damnés, parce que Dieu l'a ainsi décrété et qu'ils meurent dans le péché. D'autres n'entendent pas prêcher l'Évangile, parce que Dieu n'a pas \uulu leur accorder la fol et le royaume du ciel. Les uns et les autres seront damnés, parce que Dieu ne les a pas séparés de la masse de perdition par une élection miséricordieuse; les corrections elles-mêmes leurs sont inutiles : *si ts qui corripitur ad prtrstinalorum numerum perlinet, correptio, salubre medicamentum; si non pertinet, panale tormentum,* c. xx.

e; La vocation selon le décret divin, *vocatio secundum propositum,* se confond avec la predestination et l'élection divine et s'étend comme elle et aux enfants et aux adultes. Contre Lessius qui distingue une volonté conditionnelle antérieure à la prévision de la coopération libre de l'homme et une volonté absolue de béat!lier postérieure à cette provision, Jansénius soutient que la volonté divine de sauver est la cause infaillible de lu coopération de l'homme à la grâce; donc l'élection est absolue et antérieure à toute prévision. L'élection de Dieu suppose le dessein ferme et absolu de sauver les hommes, puis de les arracher â In masse de perdition et enfin de leur conférer la grâce qui donne le mérite et de les conduire ainsi à la gloire, en vertu de la seule prédestination gratuite, sans aucune prévision des mérites, puisque ceux-ci sont les effets de la prédestination elle-même, c xxi. Les molinlstes croient que Dieu ne peut prévoir absolument les actes qui dépendent du libre consentement, de notre coopération et, que, par suite, Dieu ne peut prédestiner qu'après avoir prévu le consentement et la coopération. Mais c'est une thèse fausse. En réalité, le décret de Dieu précède cette prévision : il esl la cause de l'événement futur qui arrivera nécessairement, */uturitionis absolut#.* Dieu produit efficacement, dans la volonté des hommes, ce qu'il a décrété, c'est-à-dire, l'effet qu'l' veut produire dans la lihr* volonté, même avant d'avoir prévu le futur, parce que la volonté très efficace de Dieu est la cause de tout ce qui arrivera Dieu fait cc qu'il veut et son decret est la source dr tout ci qui est futur. Il esl ridicule d'exalter, par tant d'ouvrages, la toute-puissance de Dieu, si pour le salut de l'homme, cette prétendue toute-puissance ne veut rl ne peut faire que cc que Dieu a prevu devoir faire. Un homme pourrait en faire autant, car, si un homme, même très faible, jouissait de b prescience divine, il pourrait faire dans les deux et sur la terre tout cc qu'il voudrait et rien n'arrêtenül sa volonté. Vouloir faire quelque chose qu'on voit devoir être, n'est pas vouloir en réalité que celte chose soit;

c'est simplement approuver, constater ce qui est fait : *tle aliquid velle /acere quod /am luturum oides, non esi telle ut aliquid flat, sed approbare quod /actum est.* La thèse de saint Augustin est formelle : Dieu choisit tel où tel. afin qu'il croie et non point parce qu'il a cru; notre sort est entièrement entre les mains de Dieu et nous ne sommes que ce que Dieu a voulu que nous soyons, c. xxn.

// Enfin les plaintes des Marseillais contre saint Augustin permettent de connaître la thèse du grand docteur. L'origine de l'erreur scml-pclngienne est dans ce fait que les Marseillais ne veulent pas comprendre et croire que h prédestination divine précède toute prévision des actes de l'homme. Cette prédestination, disent-ils, serait le destin, le */alum* païen, il détruirait le libre arbitre et engendrerait le désespoir et la paresse, rendrait la correction Inutile, supprimerait les conseils, les commandements, la prière, puisque les actes de l'homme dépendraient de la prédestination gratuite, laquelle est posée à priori par la volonté de Dieu, e. xxin.

Cependant on trouve dans saint Augustin, spécialement dans le Ie* livre *à Simplicien,des* textes qui sont en opposition avec celte interprétation et qui semblent Indiquer que saint Augustin ne parle que de h prédestination de mérite et non de grâce. Mais, répond Jansénius, ces livres sont antérieurs à la controverse pélaglcnnc et appartiennent à une époque où saint Augustin n'ètalt pas encore maître de sa pensée définitive ; d'ailleurs Augustin ne discute avec les seml-pélagirns que sur la *nécessité* de la grâce et souvent Il distingue la prédestination et l'élection. Bien qu'il parle de prédestination ù la grâce et â la gloire, Il suppose chez l'élu une qualité spéciale qui le sépare du réprouvé : *nemo eligitur nisi /am distans ab illo qui reficitur;* par suite, on est prédestiné avant d'être élu, quoiqu'on fait, le prédestiné soit élu. Quels que soient les textes allégués, Ils ne sauraient détruire la thèse fondamentale de saint Augustin sur la nature de la grâce et la manière dont elle agit ; or, cette thèse conduit nécessairement â la prédestination gratuite : la délectation victorieuse de la grâce fuit faire le bien infailliblement; elle donne la volonté et opère Invinciblement son effet, depuis le commencement de la fol jusqu'à la fin de la vie; elle est le principe nécessaire de toutes les bonnes œuvres; donc elle doit être décrétée et ordonnée avant môme qu'on puisse concevoir une bonne œuvre quelconque, car la cause doit être ordonnée avant son effet;bref, il n'y a pas de mérite possible qui précède la prédestination, car tout mérite suppose la grâce» cl la grâce, chez les élus, suppose la predestination. Comme Lcsslus prétendait, d'après un texte de «alnl Augustin, que la prédestination suit la prévision des mérites, Jansénius, pour lui répondre distingue l'élection selon Γ*intention* et l'élection selon *rerccutlon.* La première procède, la seconde suit les mérites. Or saint Augustin distingue lection et la prédestination : l'élection suppose la *i i* llflcatlon et, par conséquent, la connaissance préa- ! .oie du mérite qui procède de la grâce accordée gra- ' dtement. Quand il parle de la prédestination ou élec- • n *croie,* saint Augustin ne fait aucune allusion à la revision do merites et quand Il parle de prévision ♦» de prescience, Il s'agit toujours des effets qui nais- * jl de son decret. Ceux qui font dépendre du consen- ' n<nt de la volonté, l'efficacité de la grâce sont en opposition formelle avec saint Augustin ; Ils soutiennent a doctrine de Mollna d'accord avec les seml-pôlngicns, comme Il le montrera dans son *Parallèle,* notes des c. i et tv, e. xxiv,

5. P tisons de la prédestination (c. xxv-xxvi).—Pourquoi Diets prtdesUne-l-d les uns et pas les autres? Quelle est la raison de son choix? Les lumières naturelles montrent que In créature raisonnable est libre et qu'elle doit être heureuse ou malheureuse suivant scs vertus ou scs vices personnels. Comment peut-on réduire cette créature à un état tel qu'il lui soit Impossible d'arriver au bonheur, par le seul fait qu'elle n'a pas été prédestinée? « De grâce, s'écrie saint Augustin, qui êtes-vous? L'homme ne voudrait pas dépendre de Dieu et Il voudrait trouver en lui-même quelque chose qui explique la prédestination el la réprobation. » L'obscurité de cette question a fait naître de nombreuses erreurs, de véritables hallucinations : les uns, avec Origène, ont imaginé une vie antérieure; d'autres attribuent à l'homme tous ses mérites (pélaglcns); d'autres supposent certaines affections qui naissent en nous et qui permettent à Dieu de nous élire (seml-pélagicns); des théologiens prétendent que l'homme qui vit moralement bien a certaines dispositions dont Dieu sc sert et sur lesquelles il s'appuie pour lui accorder des grâces; d'autres affirment que Dieu accorde sa grâce à celui qui fait ce qu'il peut. Pour tous, c'est la liberté de l'homme qui fait la prédestination. Autant d'erreurs qui viennent de la raison et de la philosophie; ceux qui les soutiennent se sont égarés misérablement pour n'avoir pas consulté Dieu, la révélation et la tradition.

Que nous dit, en effet, la révélation? Que les anges qui ont persévéré et ceux qui se sont perdus ont été la cause de leur prédestination et de leur réprobation par l'usage qu'ils ont fait de leur liberté. Mais Il n'en est pas de môme pour l'homme déchu, car sa liberté n'est plus capable de choisir entre le bien et le mal.

Dieu nous avait créés libres et le sort de l'homme était entre ses propres mains; mais Adam a péché en abusant de sa liberté et, sans avoir égard au don magnifique de Dieu qui l'avait fait ce qu'il était. Il a lâchement abandonné son créateur pour courir après les créatures. Dès lors, comment l'homme pourralt-li avoir les mêmes droits qu'avant sa rébellion? Dans le premier état, l'homme se serait discerné lui-même par les forces de sa nature, par sa liberté; mais cette heureuse liberté a disparu; Il n'y a plus en lui que vanité et mensonge; il est esclave de ses passions,soumis ù la malheureuse nécessité de pécher, Incapable de faire aucune bonne œuvre, même au point de vue moral. Par lui-même, l'homme ne peut que pécher et évidemment cela ne saurait être la cause de la prédestination. On ne peut parler de nos efforts personnels pour le bien, afin de nous disposer à la grâce et à la prédestination, puisque l'effort pour le bien n'est possible que par la grâce. Nous sommes tous également misérables et Dieu n'est nullement tenu de nous secourir; entre les démonr et les hommes, Il n'y a qu'une différence *: hoc tantum dtstat Inter homines malos el deemones quod hominibus supersit, sl Deus misereatur, reconciliatio, dirmonibus autem nulla est servata conversio.* Dieu choisit ceux qu'il veut, par pure miséricorde, •ans commettre la moindre injustice à l'égard de· autres; Il délivre les uns et abandonne les autres; c'est son secret Incompréhensible et Impénétrable que nous devons adorer avec humilité et non point scruter avec curiosité el présomption, c. xxv.

Le nombre des élus est fixe, certain, arrêté par Dieu. *Del prcrscientla definitus numerus sanctorum... (ta est certus ut nec addatur els qulsqnam; nec minuatur ex els.*

Panni cee élus, il y a les anges et les hommes. Les bons anges n'ont point été réellement prédestinés, car ils se sont discernés eux-même par leur liberté, tandis que la prédestination proprement dite est un décret efficace qui réalise la béatitude et aussi la sanctification et le mérite; ils ont été seulement prévus, *prirsriti,* comme devant persévérer par cux-mêines' Au contraire, les hommes sont vraiment prédestinés à la grâce et à la récompense â cause de la chute d'A-

dam. Comme Dieu lait lout avec nombre, poids et mesure, il a déterminé ic nombre total de* élus, il est plus probable, d'après saint Augustin, que Dieu créa tout d'abord les anges et les hommes pour arriver ά ce nombre et ainsi quelques hommes n'ont été créés que par accident pour remplacer les anges déchus. Si Adam n'eût pas péché, les hommes se seraient multipliés jusqu'à ce que le nombre des élus eût été atteint. Le nombre des hommes élus dans l'étal d'innocence par une élection de mérite eût égalé le nombre des places déterminés par Dieu â côté des anges, si aucun des anges ne fût tombé, et le nombre total des places vacantes après la chute des anges apostats; en d'autres termes, le genre humain devait former un nombre déterminé d'élus, quand même aucun ange ne fût tombé; mais étant donné que beaucoup d'anges (la plupart peut-être) ont péché, les hommes élus doivent occuper les places réservées aux hommes et celles qui ont été laissées vides par les anges. Ainsi les généralions humaines sont plus nombreuses que si les anges n'étaient pas tombes cl encore beaucoup plus nombreuses que si Adam eût persévéré, puisqu'actuellement il y a beaucoup d'hommes qui ne sont pas appelés.

Le nombre des hommes prédestines dépasse celui des anges tombés ; car autrement le genre humain n'eût été créé que par accident, pour remplacer les anges et si les anges ne fussent pas tombés, il n'y aurait pas eu d'hommes.

Quoi qu'il en soit, le monde n'existe que pour les élus; les siècles s'écoulent pour eux et ils s'arrêteront, quand le nombre des élus sera complet; par suite, le monde aurait fini beaucoup plus tôt, si l'homme n'eût pas péché. *Quasi propter aliud retardetur sæculum, nisi ut impleatur praedestinatorum sanctorum numerus,* c. xxvi.

Cf. Augustin *(Saint),* t.1.col. 2398-2404,2546-2548.

10· *Ln réprobation des anacs et des hommes* (Livre X). — 1. *Do trine de ta réprib d m* (c. i v). — La réprobatIon des anges, comme leur élection, n'a été que prévue par Dieu et Dieu ne les a réprouvés qu'nprès avoir prévu leur péché. lHeu les a créés égaux et il avait à leur égard une même volonté générale de bienveillance; à tous il accorda des grâces suffisantes pour persévérer. La réprobation positive suppose le pêché commis et II ne tenait qu'? eux de bien faire, puisqu'ils étaient les maîtres de la grâce et de leur volonté. Il en eût été de même pour les hommes, si Adam eût persévéré dans l'innocence; les hommes, comme les démons, eussent été réprouves après la prévision de leur péché. Mais pour l'homme pécheur, Dieu a tempéré lu sévérité de sa justice, c. î.

Depuis le péché originel, l'homme a perdu son admirable liberté pour faire le bien et il a mérité une très juste damna ion, avec les châtiments du corps cl de l'âme dans cette vie et un supplice éternel dans l'autre. Désormais tout dépend de Dieu seul. Comme la pré lestination consiste dans le choix libre que Dieu fait de ceux qu'il veut gratuitement retirer de la musse de perdition, de même, lu réprobation consiste dans l'exclusion des autres. Par conséquent, *a)* les théologiens modernes sont dans l'erreur, quand Ils mettent actuellement en Dieu une volonté générale de sauver tous les hommes, de telle sorte qu'il accorde Λ tous des grâces suffisantes pour arriver au salut. Saint Augustin applique toujours le *Deus vult omnes homines salvos fieri* nux seuls prédestinés, *b)* La prédestination est gratuite et précédé toute prévision des mérites et la réprobation ne suppose point la prévision du mauvais usage qu'on fera des grâces, r) Dieu choisit, dans la masse de perdition, ceux qu'il a décrété de délivrer; el À ceux la seuls, ' accorde des grâces qui le* libèrent, des grâces qui, étant toujours efficaces, produisent toujours leur efTet. Ceux-là seuls sont prédestinés auxquels Dieu prépare dans l'éternité, les grâces efficaces qu'il leur donnera dans le temps. *Priedeslinatio est priepara!io beneficiorum quibas certissime liberantur quicumque liberantur. Cirterl autem in masse perditio· nis, /usto indicto, relinquuntur, d)* Ceux qui sont exclus du nombre des prédestinés sont réprouvés négativement, puisque Dieu ne les a pas choisis, et aussi positivement, puisque Dieu veut positivement qu'ils demeurent dans la niasse de perdition d'où personne ne peut les tirer. Ainsi h réprobation n'est pas une simple privation de la grâce et du salut; c'est un acte positif de la justice divine par lequel II exclut du salut et condamne aux peines éternelles le plus grand nombre des hommes, indignes de ses grâces et coupai les du pêché originel. Par cet acte. Dieu ne condamne pas les hommes à toutes les peines sensibles qu'ils endurent pour leurs péchés actuels, car ce décret suppose, en Dieu, in prescience de ces péchés el l'impriutcnce finale. Saint Augustin ne parle que de l'exclusion de la vie éternelle, de la peine du dam et non des peines sensibles; car il est sûr que le décret par lequel Dieu les ordonne et les inflige suppose des péchés commis auxquels ces peines sont proportionnées, c. n.

La cause de la réprobation positive des hommes, considérée en elle-même, est donc le péché origin· l par lequel l'homme est tombé dans la masse de perdition et ainsi le pêché originel est la cause de la privation des secours suffisants pour les réprouvés. Jansénius distingue la réprobation négative qui consiste simplement â ne pas être élu et la réprobation positive pur laquelle Dieu exclut quelques hommes de lu vie éternelle.

11 n'y a pas de réprobation négative pour les anges, car Dieu les voulait tous sauver, s'il? ‹ assent bien usé de In grâce. On peut envisager la réprobation di $ hommes, soit absolument et isolément, soit comparativement. Absolument parlant, pour un réprouvé considéré à part, la cause de sa réprobation est le pèche originel qui corrompt la nature humaine tout entière et en fait l'objet de la haine et de la colère de Dieu; tous les hommes naissent pécheurs : *universum genus humanum /actum est una qutrdam massa peccati, supplicium debens, quod, sive exigatur, sine donetur, nulla est iniquitas.* Dieu a vu de toute éternité les hommes coupables, enveloppés dans la même damnation, tous punissables, tous indignes de la vie éternelle. l) a retire de cet état ceux qu'il a voulus par misericorde et y a laissé les autres par justice. Il fout donc supposer la prévision du péché originel avant l'exclusion de la gloire, avant les peines sensibles que chaque damné soutire et les pèches actuels commis dans celte vie.

La cause commune de lu réprobation des hommes est le péché originel. La choicest certaine pour les infidèle'», car, bien que Dieu ne les châtie qu'nprès aveir prévu les pêchés actuels que l'ignorance et lu concupiscence leur feront commettre, cependant c'est le péché originel qui est la cause première et fondamentale de leur damnation et le principe de tous leurs péchés pour lesquels Dieu ajoute de nouvelles peines à celles qui leur sont dues pour le pêché originel. CL Augustin *(Saint),* 1. i, col. 2307-2398.

Pour 1rs baptisés qui ont reçu le pardon du péché originel, il y a une difficulté particulière Le péché originel est entièrement effacé par le baptême, quant Λ la tache et à la peine éternelle, de telle sorte que, si l'homme mourait aussitôt après le l aplême, il Irait droit au ciel; mais le baptême laisse la concupiscence matérielle et 1rs maux qui sont la peine du péché originel : l'ignorance et la concupiscence lesqui Iles deviennent les causes des péchés actuels dans lesquels les réprouvés retombent après le baptême. Or ces pêches qui seront la cause prochaine de la damnation i des réprouvés ont leur source dans le pèche origine

qui reste donc In cause éloignée de la damnation. Par le baptême, Dieu ne s'oblige point Λ donner Λ tous les fidèles la suite des grâces actuelles qui sont nécessaires au salut; Il ne donne pas A tous la fol, la pénitence, la persévérance A cause du péché originel; il peut refuser les grâces que, sans le péché originel.il n'aurait pas pu refuser sans injustice Le péché originel reste toujours, même après que le baptême a effaçé la coulpe du péché, la cause de l'Ignnrancc cl de la concupiscence, h cause de la privation des grâces que Dieu refuse aux réprouvés. Les péchés actuels qu'on commet rendent de nouveau dignes de la damnation étemelle dont le baptême avait, pour un temps, délivré. Dans ce cas, Il y a une Jus'ideation temporelle, mais point la persévérance finale Dieu a accordé la Justification par le bapUme. mais rien ne l'oblige à accorder des faveurs exceptionnelles qui, seules, peuvent arrêter le cours de la concupiscence el ainsi le fidèle retombe aisément ct fatalement dans la masse de perdition. Par suite, sortir de l'état de péché, ce n'est pas être délivré de la masse, car la rémission du péché peut n'être que partielle cl temporelle, tandis que la predes-LinaUon vraie suppose une délivrance totale de tous les maux el la persévérance finale.

Ceux qui sont Justifiés temporairement et meurent » nsuile dans l'impénitence finale, ne seront pas punis en enfer pour Je péché originel; mais pourtant le péché originel est la cause principale pour laquelle Dieu ne les a pas délivrés totalement ct ne leur a pas accordé des grâces efficaces qui les eussent sauvés Infailliblement. Bref, le péché originel, pardonné ou non. donne A Dieu k droit souverain de vie ct de mort sur tous les hommes; c'est par pure miséricorde qu'il donne ce qu'il donne; c'est par Justice qu'il refuse cc qu'il ne donne pas, c. HL

Sl on compare le réprouvé et l'élu, on doit dire que la cause pour laquelle le réprouvé est réprouvé, c'est la volonté de Dieu, qui, justement, n'a pas voulu délivrer celui qui est réprouvé. Mais pourquoi celui-ci est-il élu et celui-là réprouvé? C'est l secret de Dieu seul et Il serait téméraire de vouloir scruter ce mystère. L'un est sauvé parce que Dieu, par miséricorde, a voulu le sauver; l'autre est réprouvé parce que Dieu, par justice, n'a pas voulu le sauver, c. iv.

L'aveuglement de l'esprit, rendurcissement du cœur et la damnation éternelle sont les effets de cette réprobation. En effet, les réprouvés sont infailliblement privés de la gloire éternelle; donc, dès cette vie, la réprobation produit des châtiments qui sont les effets du jugement de damnation prononçé par Dieu, en particulier les péchés qui découlent du péché originel. Jansénius cite ici un texte terrible des *Soliloques : Reprobis omnia cooperantur in malum et ipsa oratio vertitur tn peccatum.*

La permission du premier péché soit des anges, soit des hommes n'est pas un effet de la réprobation, car Dieu avait d'abord la volonté de sauver tous ceux qui persévéreraient dans le bien en usant des grâces à eux accordées; la réprobation n'a été prononcée qu'iprês le péché. La permission du péché des anges et d'Adam est un effet d'une providence générale qui a précédé les decrets de prédestination ct de réprobation absolus, lesquels sont postérieurs à la prevision du péché originel, et, par suite, l'acte par lequel Dieu punit le pêché de nos premiers parents e» le péché contracté par leur postérité n'est pas un effet de la réprobation et on nr doit pas dire que la réprobation est la cause du péché d'Adam, c. v.

2. *Difficulté* et réponses* (c. vi-x). — Trois difficultés particulières se présentent contre cette doctrine : *α i* Comment Dieu peut-il être le sauveur de *tous* les h ›nimes? *b)* Comment Jésus-Christ peut-il être le Rédempteur de tous? *c)* Comment Dieu a-t-il pu promettre la vie étemelle A ceux qui observeraient scs commandements?

Saint Augustin connaissait ces difficultés, car elles sont empruntées aux scmi-pêlngicns ct cependant il a toujours défendu la même doctrine: c'est donc qu'il ne les regardait pas comme décisives. Pour la première ct la seconde difficulté, Jansénius rappelle les solutions qu'il n données au I. 111 : *pro generibus singulorum d pro singulis generum.*

La troisième objection es· tirée de l'imagination des hommes qui croient que Dieu récompense A la manière des hommes, tandis qu'en fait, c'est Dieu qui, par sa grâce, nous donne la force cl les moyens de mériter. La persévérance ne dépend pas de nous; Dieu décrète A la foiset la fin et les moyens. Lorsqu'il veut sa gloire, il veut en même temps que l'exécution soit obtenue par les bonnes œuvres et, par suite, il veut accorder aux prédestinés les moyens nécessaires; mais les prédestinés, avec les grâces A eux accordées, doivent faire le* bonnes œuvres; ils doivent travailler de leur côté ct demander incessamment que Dieu accomplisse en eux ce qu'il désire, *rogatur ut det quod jubet.* Dieu donne ce qu'il commande; l'exécution de la promesse dépend de Dieu, tout comme l'objet de cette promesse : *Deus jacit ut jaciamus,* c. vi.

Mais alors, objecte Lessius à la suite des Marseillais, Dieu dresse des embûches, tend des pièges aux réprouvés pour les faire succomber; pour réaliser ses décrets, il doit empêcher ceux qu'il n'a pas choisis, d'arriver au salut; il doit faire en sorte qu'ils meurent dans le péché et ainsi il est l'occasion de leur perte. C'est lA une objection des scml-pélagicns contre saint Augustin; elle est fondée sur cette erreur que l'homme par ses propres forces, peut s'introduire au nombre des élus ou persévérer dans la justice; or, Dieu seul peut l'arracher A la masse de perdition ct donner la grâce nécessaire pour persévérer; personne, sans sa volonté formelle et positive, ne peut entrer et demeurer au nombre des élus, c. vu.

Le même Lessius objecte encore que celte doctrine engendre la lâcheté chez les élus, le désespoir chez les réprouvés, la paresse chez tous. En effet, on peut dire : ou Je suis prédestiné ou je ne Je suis pas. Si Je suis prédestiné, Je n'ai rien A faire, mon salut est assuré, quoi que je fasse; sl je ne suis pas prédestiné, quand même Je ferais le bien. Je serai damné; donc je n'ai rien A faire. Raisonnement faux, répond Jansénius : nous ne devons pas mettre notre confiance en nous-mêmes, mais dans les promesses de Dieu : *miror homines se malle confidere infirmitati sure quam firmitati promissionis Det.* Cette objection, mise en avant par les semi-pélagk ns, pourrait être faite aussi bien A propos de la prescience divine dont tout le monde convient : Dieu qui ne peut sc tromper sait que Je serai sauvé ou non; dès lors, quoi que je fasse, il est nécessaire que ce qu'il sait arrive. Raisonnement Illogique, car Dieu qui connaît ceux qui seront sauvés, connaît aussi les moyens par lesquels ils seront sauvés. Ceux qu'il prédestine A la gloire, il les prédestine aussi aux moyens d'obtenir la gloire, c'est-A-dirc aux mérites ct aux bonnes œuvres par le secours de la grâce.

Ni la prescience, ni la prédestination n'excluent la coopérât Ion de la volonté humaine ;cllcs supposent cctte coopération : il faut avoir soin de son salut, le demander continuellement A Dieu de qui tout dépend, avec l'assurance que la prédestination ne peut se réaliser que pnr cc moyen, tout comme la prescience ne se réalise que par les événements prévus. Mais dira-t-on, si je ne suis pas élu, c'est en vain que je sers Dieu. Raisonnement absurde, car servir Dieu est un bien ct pour servir Dieu, il faut l'aimer pour lui-même, quoi qu'il arrive et cela suppose d JA qu'on est élu.*

Il faut faire le bien et se coulier eu la misericorde

<lc Dieu eans rechercher minutieusement cc qu'on ne saura que lorsqu'on ne sera plus en étal de travailler. Il faut (aire le bien connu et Dieu aidera; si on ne peut faire le bien. Il faut prier pour que Dieu .accorde sa grâce : *petere jubemur ut accipiamur.* Dim est trop miséricordieux pour refuser sa grâce à celui qui la lui demande comme il faut. Il nous arrivera cc que Dieu a décrété, mais Il faut s'appliquer soigneusement et courageusement aux bonnes œuvres, parce que nous sommes assurés qu'en persévérant dans ces bonnes œuvres, il est Impossible que nous ne soyons pas sauvés, c. vin.

Cette doctrine, ajoute Lessius, étouffe le zélé qu'on doit avoir pour le salut des âmes cl rend Inutiles les prédications, les corrections; elle engendre le scandale ct la débauche, puisque les âmes sont sauvées d'une manière absolue et définitive avant toute prévision des mérites. Conclusion fausse, répond Jansénius, la doctrine de saint Augustin condamne le zèle qui n'est pas selon Dieu, le zèle issu de celte erreur qui fait croire que l'homme peut quelque chose con'rc les décrets de Dieu, mais ne détruit pas le zèle véritable qui consiste ù se conformer toujours à la volonté divine. Il faut être zélé pour procurer le salut du prochain, car nous ne savons pas qui Dieu veut sauver et par quels moyens il veut sauver; peut-être a-t-il décrété que nous serions les Instruments des conversions qu'il veut faire. Donc nous devons accomplir notre devoir à l'égard du prochain et agir comme si nous devions sauver tous les hommes, car la prédestination décrétée par Dieu ne s'opère que par la coopération des hommes. L'ordre de Dieu est qu'on se serve de tous les moyens et qu'on soit convaincu que tout cc qu'on fait ne sert de rien, sl Dieu ne touche les cœurs par sa grâce, laquelle seule fait bien user des prédications et des corrections, c. ix.

Enfin Jansénius signale longuement une septième objection tirée de cc fait qu'une telle doctrine est contraire à la bonté divine, car on peut reprocher à Dieu de ne créer et de ne conserver les réprouvés que pour les damner.

Dieu, écrit Jansénius, avait créé l'homme ct lui avait donné tout ce qu'il fallait pour arriver à sa fin et à son bonheur; celte création était un bienfait. Mais l'homme a abusé ct il s'est perdu par sa faulc.Cc que Dieu a fait est bon; c'est pourquoi il le maintient ; s'il y a du mal, c'est de l'homme qu'il vient cl Dieu ne pouvait pas permetire que l'homme, par sa malice, vint troubler l'ordre établi par Lui. La création, bonne en cllc-mèinc, est devenue mauvaise par la volonté perverse de l'homme. Dès lors, tous les hommes sont damnablcs. Dieu sauve les uns par miséricorde ct laisse les autres dans leur damnation, mais Dieu n'est nullement responsable de la perdition de ces derniers, c, x.

3. *La réprobation et le plan divin* (c. xi-xvni). — Les réprouvés ne naissent ct ne vivent que pour l'utilité el l'avantage des élus. Il y a sujet d'abord de s'étonner de ce que le nombre des réprouves soit si grand et celui des élus sl petit; mais il faut se rappeler que Dieu est Juste et qu'il a été très gravement offensé; llcst miséricordieux sans doute, mais il n'est pas stupide : il a laissé les anges mauvais dans l'ablmc; il n'en a retiré aucun et il sauve des hommes! D'ailleurs les réprouvés sont le rebut du monde et ils ne méritent pas de voir la lumière du Jour. Dieu les tolère avec patience pour le plus grand avantage des prédestinés en qui sa miséricorde ce manifest·, c. xi.

Les réprouvés procurent aux élus trois avantages principaux : *a)* Ils servent à la beauté, à la perfection, à l'ornement du monde dont l'usage n'appartient vraimuni qu'aux élus; il faut des ombres a un lu lean el des tenebres dans la nuit. Par la création, Dieu mit les choses d'ici bas sous l'empire de la créature raisonnable, maintenant Il veut que les créatures raisonnables déchues servent à ceux qu'il a élus. Les réprouvé* travaillent spécialement à l'amélioration matérielle du monde et ainsi ils procurent aux élus les commodités de la vie qui leur permettent de s'occuper davantage de leur âme et de pratiquer mieux la loi divine. Cc sont des animaux, *jumenta rationalia,* c. xn,

b) Us fournissent aux élus des connaissances qui leur sont nécessaires et des instructions très utiles. Par la malédiction qui pèse sur eux, ils apprennent aux élus : a. Cc que peut le libre arbitre laissé à luimôme, dans l'esclavage des passions, b. Ce que l'homme mérite par sa faute : la réprobation était le lot de lotis, sans la miséricorde de Dieu. c. Quelle est la grandeur des bienfaits qu'ont reçus les élus, lesquels trouvent ainsi un Juste sujet de s'humilier devant Dieu qui les a délivrés, non à cause de leurs mérites, mais par pure grâce; cette considération augmente leurs actions de grâces et leur fait redouter de tomber dans le péché, d. Quelle est la puissance de Dieu qui condamne les méchants ct se sert de leur malice pour accroître les mérites et la gloire de ceux qu'ils persécutent, c. xin.

Le nombre des réprouvés beaucoup plus grand que celui des élus, sert également à l'instruction de ces derniers : n. Cette multitude de misérables fait voir la grandeur du péché qui a causé la perte de tout le genre humain, b. Nous connaissons ainsi la souveraine majesté de Dieu qui se suffit à lui-même; cette multitude de réprouvés n'est rien aux yeux de celui qui, par un très juste jugement, a damné tous les anges prévaricateurs et aurait pu damner tous les hommes, sl sa miséricorde n'en avait arraché quelques-uns â la damnation qu'ils avalent tous méritée, c. x îv .

c) Les réprouvés fournissent aux élus l'occasion d'exercer, d'éprouver et de faire éclater leur vertu qui languit sans l'épreuve. C'est dans les persécutions que les martyrs montrent leur constance; c'est parmi les mensonges de l'hérésie qu'éclate la vérité de la doctrine. Les prédestinés doivent lutter contre les réprouvés cl cette opposition même met en relief leur courage et leur permet de triompher. Les bons et les méchants sont comme dans une fournaise : « qui n'est pas or, brûle avec les méchants, mais sl on est or, le méchant sert de paille pour éprouver ». c. xv. Ainsi le mélange ici-bas des prédestinés ct des réprouvés n'est pas sans utilité : ceux-ci exercent la vertu de ceux-là; Ils leur servent d'exemple ct leur donnent sujet de craindre la colère de Dieu, de reconnaître ses bienfaits, de l'aimer plus que tout eide devenir humbles et défiants d'eux-mêmes, c. xvi.

La conduite de Dieu est convenable ct même nécessaire à la faiblesse de l'homme nprc> sa chute pour qu'il puisse montrer sa justice el sa miséricorde d'une manière sensible; ainsi les prédestines savent ce qu'il* avaient mérité cl ce qu'ils doivent à la bonté de Dieu; ainsi Dieu rappelle la misère de l'homme par les supplices qu'il inflige aux réprouvés.

Dieu aurait pu employer d'autres moyens; Il aurait pu communiquer les connaissances nécessaires pnr une lumière infuse répandue dans les esprits ct ainsi il n'aurult pas eu besoin de créer celte multitude de misérables qui ne servent qu'à rendre la sagesse aux autres, mais il n'a pas agi ainsi pour des raisons à nous inconnues. Il a voulu s'accommoder à la faiblesse de notre nature accablée d'imperfections, d'ignorances ct de passions. L'intelligence qui a pour objet tout ce qui est intelligible est comme embourbée dans la matière ct présentement elle ne connaît quelque chose que par de faibles images empruntées aux sens; elle conçoit avec peine; se* raisonnements sont lents et rien ne nous touche que le sensible. Dans cet état de

corruption. Il eût été malaisé de faire comprendre à Phonime ta *Justice de Dieu* dans les uns et sa miséricorde dans les autres pour leur Inspirer la crainte ou la confiance, si Dieu ne leur eût mis, devant les yeux, des exemples sensibles pour leur représenter sans cesse lrs effets de sa justice et de sa miséricorde.

Cependant on ne peut pas dire qu'il y a, dans l'œuvre de Dieu, des créatures qui ont besoin du mal d'autrui pour devenir sages, car Dieu n'est pas l'auteur de In malice des méchants; mais prévoyant qu'il y aurait des méchants, il les a créés et a fait profiter de leur malice ceux qui ne peuvent s'avancer dans le bien que par l'exemple des méchants. La vie des réprouvés sert de *miroir* aux justes qui peuvent y considérer les voles de Dieu et y reconnaître ses bienfaits, c. xvu.

Les plaintes de ceux qui protestent contre la sévérité de Dieu A l'égard des réprouvés sont absolument injustifiées; ils veulent examiner les jugements de Dieu par leur petite raison humaine et les blâmer, quand ils ne les croient pas justes 1b devraient bien plutôt s'étonner de la conduite de Dieu qui a condamné A l'enfer étemel tous les anges prévaricateurs au moment même où Ils ont péché, qui condamne aujourd'hui les enfants qui meurent sans baptême. Qu'ils cessent donc de sc plaindre, quand on dit qu'il y a des hommes que Dieu ne veut pas sauver, qu'il ne veut pas délivrer de la masse de perdition, qu'il ne veut pas laisser baptiser, malgré la diligence et les soins des parents; qu'ih cessent de critiquer Dieu qui permet que beaucoup vivent dans le monde sans recevoir le secours de sa grâce et se précipitent dans l'enfer par leurs péchés, puisque, sans la moindre injustice, il a pu tout d'abord les destiner à la damnation A cause du péché originel qui les arendus dignes de cette punition, c. xvni.

Jansénius termine l'*Augustinus* par un épilogue final où il indique de nouveau la méthode qu'il a suivie : il n'a rien dit de lui-même, il a tiré toute sa doctrine de saint Augustin dont il n exposé les théories aussi objecti vernent que possible sur la grâce, l'état d'innocence et la chute du premier homme, les châtiments infligés â sa postérité, les forces et les faiblesses du libre arbitre, la nature pure, la libération de la nature déchue, la grâce médicinale de Jésus-Christ, la différence de la première et de la seconde grâce, l'accord de l'une et de l'autre avec la liberté, la prédestination et la réprobation des anges et des hommes, beaucoup de ces choses, dit-il, paraîtront nouvelles et peut-être étonnantes à ceux pour qui les choses anciennes, parce qu'elle leur sont inconnues, paraissent nouvelles. Pour ce tr ivailde restauration, il n'a épargné ni les prières, ni les labeurs opiniâtres pendant de nombreuses années. afin de découvrir la vraie pensée du grand docteur. Chemin faisant, il a rencontré beaucoup de modernes qui ont mal inter])rété la doctrine de saint Augustin et ont parfois pris les objections de ses adversaires, pour les solutions du docteur. Au reste, il n'a pas l'arrogance de prétendre qu'il ne sc soit jamais trompé. · Je suis homme, donc exposé nu péril des chutes humaines ·. *Homo ium, humanorum lapsuum obmrius.* S'il s'est trompe, cc n'est qu'en expliquant les sentiments de saint Augustin, car son but n'a point été de dire ce qui es* vrai ou faux, mais cc que saint Augustin a pensé, il se soumet entièrement au Jugement du siège apostolique et à i'Î glisc romaine, sa mère, pour condamner et onathémaliscr avec elle cc qu'elle estimerait condamnable et digne d'anathème ; Il a été élevé au sein de cette Église, a été initié à la foi avec le lait de sa mère, a grandi, a vieilli et ne s'est (auiah séparé d'elle par l'esprit, les faits ou les paroles el Il veut vivre et mourir, attaché à son jugement.

ΑΛΛΙΛ0/Cf *A L'AÜ0U3TlNU3* — Souvent, au cours de son ouvrage, Jansénius a montre l'écart, l'opposition même, qui existe entre la doctrine de saint Augustin et celle des nouveaux théologiens et, au tome I, il a maintes fols, signalé la ressemblance frappante des thèses molinlstes avec cclle| des semi-pelngtens. Pour mieux mettre en relief cet accord foncier, Jansénius termine *YAuguJinus* par un *parallèle entre les erreurs des Marseillais et tes doctrines Je quelques théologiens modernes.* Ces théologiens sont Molina, Suarez, Vasque? et surtout Ltssius.

Dans cet écrit, Jansénius signale 80 points ou notes divisées en 5 chapitres : 1· lu prédestination (18 notes); 2· la grâce efficace (notes 19 29), 3· accord et différence au sujet de la grâce admise par les uns cl les autres (notes 30-65); 4· opinion commune et propre à chacun au sujet de la prédestination (noter 66-73); 5* comment iis sont tombés par degré dans l'erreur (notes 74-80).

Jansénius conclut qu'il n'y a pas de différence essentielle entre la doctrine des molinistes et celle des Marseillais, en particulier au sujet de l'universalité de la grâce suffisante, de l'identité intrinsèque de la grâce suffisante et de la grâce efficace, de la prédestination postérieure A la prévision des mérites. Cette ressemblance va plus loin : les uns et les autres, pour asseoir leurs thèses, s'appuient sur les mêmes textes scripturaires et patristiques et ils font à la doctrine catholique de saint Augustin les mêmes objections.

Analyse de quelques parties de ΓAugustinus. Bibliothèque nationale. Ms. fr. *17 760: Analyse des deux premières parlies de TAU(JUSTINUS; ms.* fr. /J *S 00: Jugement du Here de Corn. Jansénius, évêque dl Yprès. Intitulé Augustinus,* par un docteur de Sorbonne, 1GG6; ms. fr. *17 721: Abrégé de la doctrine contenue dans le troisième tonie de M. Uéviqued* Yprès.

Abbé*** (Du Vau), *Analyse de TAugustinus de Jansénius où Ton expose toutes ses erreurs sur les divers états de la nature pure, de la nature innocente, de la nature tombée ci de la nature réparée. On g Joint les erreurs de cet auteur sar ΓÉglise, la tradition, les Pères et les théologiens scolastiques,* In-4·, (s. I.), 1721. lu» Bibliothèque nationale possède un exemplaire avec de nombreuses lettres et notes préliminaires, Réserve D., *3 0 051 bis.*

III. LES PREMIÈRES LUTTES JANSÉNISTES JUSQU'A LA PAIX DE CLÉMENT IX (1669).

La publication de *VAugustinus* ne devait pas tarder à soulever des luttes; celles-ci furent alimentées encore par l'apparition de *la Fréquente communion, ὐΑτηιήά.* Après s être dispersée pendant quelque temps, In bataille ne tarda pas A se concentrer autour des *cinq propositions.* — 1. Autour de *VAugustinus* et de *lu Fréquente communion* (col. 450).— IL Histoire des cinq propositions Jusqu'A leur condamnation (col 474). — 111. Les cinq propositions sont-elles dans I *Augustinus* (col. 476)7 — IV. Autres erreurs ou exagérations contenues dans l'*Augustinus* (col. 496). — V. De la condamnation des cinq propositions A la Paix Clémentine, 1653-1669 (col. 500). On trouvera A la suite de chacune de ces divisions la bibliographie qui s'y rapporte.

Bibl ioghafhtf. oênAr al s. — II est Impossible de signa· 1er tous les travaux tliéologlques et historiques qui ont été composés sur le Jansénisme; on ne trouvera ici que les écrits les plus carnctérUliqucs.

1· *Théologie.*—(Fr. De Ville), *Préjugés légitimes contre le jansénisme avec une histoire abrégée de celte erreur, depuis le commencement des troubles que Jansénius et M. Arnauld* ont causé* *dans te monde jusqu'à leur pacification,* In-12, Cologne, 1686; Arnould, *PhanîSme du jansénisme, ou justification des prétendus fansén par le livre même, minuté: Les préjugés légitimes contre le jansénisme,* publiée par Pelltpird, in-8·, s L, 1711; Jean Leporcq, de l'Oratolre, *Les sentiments de S. Augustin sur la grâce opposés à ceux de Jansénius,* In-4·, on. 1700; Pierre de Sain* Dc/enit» S. *Augustini Ipponrnsls advenus Augmtlnum Iprenscm quoad auxtlium fjrathr et hominis Ubertatem,* in-1·, Paris 1613 ; P. Tranquille de Bayeux. capucin. *Ih/cnse de h* trine *de* S. Augustin *touchant la* grâce c/peuce pur *ellc-in, me.*

par l'auteur de l'instruction théologique sur Ira promette·· In-12, Utrecht, 1734; (Bourzél*), *Saint Augustin victorieux de Calvin cl de Molina ou Réfutation du livre (ntllulè : Le secret* de\ *jansénistes, etc., où Von /ait voir, d'une part, la vraie différence entre la doctrine de S. Augustin, la voix et forgane de i'Église, sur la matière de la grâce et les erreurs de Luther et de Calvin, et* Ton *démontre, de Vautre, la mauvaise fol de ceux qui sc servent des calomnies des hérétiques et de ΓIgnorance de quelques controverslstes particuliers pour attribuer* à Γ*Église catholique les erreurs des semi-pêlugtcns renouvelées par Molina, jésuite,* In-4·. Pari», 1652; Barcos, *Instruction sur la doctrine de la grâce,* In-12, Bruxelles, 1719» ou *Exposition de la doclrini de S, Augustin et de S. Thomas sur la grâce efficace,* In-12, Verdun, 1722 ; Pierre de lu* Broue, *Défense de la grâce efficace par elle-même,* In-12, Pari», 172! ; Keeuetl de *divers ouvrages touchant la grâce,* In-4·, Pari», 1645; du Hamel, *Catéchisme de la grâce par demandes et réponses,* In-12. Pari», 1650; Jacques Bobbe, *Tractatus de gratta,* 2 lu-8·, Pari», 178Ü (cl. t. u, p. 96-476,*Dissertatio theologica de jansentsmo)* ; Loui» Thomassin, *Mémoires sur la grâce où Von représente les sentiments de* S. *Augustin et des autres Pères, de S. Thomas et de tous les théologiens jusqu'au concile de Trente, et, depuis ce concile, des plus célébrés docteurs des universités d'Italie, de France, etc.,* 3 In-12, Paris, 1681 ; Lavigerie, *Exposé des doctrines générales du jansénisme,* In-12, I*nris, 1860; J. Pnquler, *Le jansénisme, élude doctrinale d'après les sources,* In-12, Paris, 1909.

2· *Histoire.* — Bapln, S. J., *Histoire du jansénisme depuis son origine jusqu'en 1644,* revue et publiée pur Domcnech, in-8·, Pari», 1861 ;le même, *Mémolressur Γ Église,la société, la cour, la ville et le jansénisme (1613-1669),* publiés pour la première toi» d'après le ms. autographe par Léon Aublncau, 3in-3*,Paris et Lyon, 1865; (D.Gabriel Gcrberon), *Histoire générale du jansénisme contenant cequi s'est passéen France, en Espagne,en Italie,dans les Pays-Bas,etc.,ausujetdu livre Intitulé : Augustinus Cornelii Jansenil,* par M. l'abbé ···, 3 In-8·, Amsterdam, 1700, 5 In-12, 1701 ; Du Chcsne, S. J., *Histoire du ba(anlsme,* in-4·, Douai, 1731; Melchior I^eydeckcr.De *historia fansenUmi libri sex quibus de Cornelii Janscnil vita et morte, nec non de ipsius et stquucium dogmatibus d(sserltur,\n-S·,*Utrecht, 1605 ; Germain (Tnsqu 1er Quesncl), *Défense de Γ Église romaine et des souverains pontifes contre M.Leydecker,théologien d*Utrecht; avecunécrltde ht. Arnauld et un recueil de plusieurs autres écrits pour Γhistoire et la paix de VÊglise sur les questions du temps, qui peut servir de quatrième tome à la tradition de l'Églisc romaine sur la grâce,* In-12, Liège, 1697; G. Ilcnunnt, *Mémoires sur rhistoite ecclésiastique du* XFJZ· *siècle (1630-1663),* édit. Gazier, 6 In-8*· Paris, 1905-1910; Louis Gorin de Saint-Amour, *Journal de ce qui s'est passé* d *Rome dans Γaffaire des cinq propositions,* in-fol., Hollande, 1662; Jean Bacinr, *Abrégé de Vhistoire du Port-Royal,* édit. Gazier, Paris 1908; AntoineAmnuld, *Œuvres de messire Ant. Arnauld,docteur de Sorbonne,* 43 In-4·, Paris et Lausanne, 1775-1783 (cl. L xvi-xxiv, xxvn-xxjx); *Recueil historique des bulles et constitutions, brefs, décrets et autres actes concernant les erreurs de ces deux derniers siècles, tant dans les matières de la fol que dans celles des moeurs, depuis le concile de Trente fusqu'â notre temps,* In-8·, Mon», 1699, Boucn, 1701; *Lettre d'un docteur de Sorbonne* d un *homme de qualité touchant les hérésies du XVI!· siècle,* in-12, Paris, 1708; *Six lettres d'un docteur de Sorbonne d un homme de qualité touchant les hérésies du XVh· siècle,* 3 In-12, Paris, 1711, 1715; *Exposition historique de toutes les hérésies et les erreurs que Γ Église a condamnées sur tes matières de la grâce et du libre arbitre,* In-12, Paris, 1714; *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France,* In-4·, Paris, 1768 (cl. t. i, p. 194-380); Sainte-Beuve, *Port-Royal,* 5 in-8·, Paris, 1840-1859; 3· édit., 7 In-8·, Paris, 1908; Abbé Furet, *Les jansénistes du XV//* siècle: leur histoire et leur dernier historien M, Sainte-Beuve,* lu-8·, Pari», 1876; Ricard, *Les premiers jansénistes et Port-Royal,* In-8·. Pari», 1883; Prune!, *Sébastien Zanut, évêque de Langres, pair de France (1686-1666); sa vie et ses oeuvre*. Les origines du jansénisme,* In-8·. Pari», 1912; J. Iui ferrière. *Étude sur Jean Duverglcr de Hauranne, abbé de Sainl-Cyran (1681-1643),* In-8·, Bruxelles et Paris,1912; Albert de Meyer, *Les premières controverses jansénistes en France (1640-1649),* in-8·, Louvain, 1917; IL Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux* en *France,* t. iv; *La conquête mystique,* In-8·, Paris, 1920; Claude Cochin, *Henry Arnauld, évêque d'Angers (1697-1639),* In-8·, Paris, 1922; Auguste Gazier, *Histoire générale du mouvement fat* sénlste depuis tes origines jusqu'à nos fours, 2* vol. In-8·, Paris, 1922 (Cl. L J, 1-187).

L Premiftiu.* discussions autour db *iSauovsti-NÜB* ET DELA *yRÈQÜXUTK* COMITU/T/O J (1646-1 648).— 1° *Autour de ΓAugustinus.* — 1. *Dam les Pays-Bas.* — Les jésuites de Louvain, malgré tous tam cflorts, ne purent empêcher l'impression del'*Augustinus,* mais ih l'attaquèrent vivement dans les six thèses qui furent soutenues dans leur collège le 22 mars 1641. Ces thèses sont particulièrement Importantes, car elles marquent la méthode prise et conservée par les mchoisies durant le xmi· et le xvin* siècles. Ainsi on peut voir, dés 1641, en oppostion radicale, la doctrine de Jansénius et celle des théologiens molinislei : ces derniers accusent le Jansénisme de rééditer le calvinisme et Ils le combattent en s'appuyant sur le concile de Trente et la condamnation de Baius; Ils exposent leurs propres principes dans des formules brèves qui sont en contradiction absolue avec les propositions de Jansénius. Dès ce moment, apparaissent Vantagonisme complet entre les doctrines et la divergence des points de vue; on aperçoit déjà les germes des controverses futures.

Les thèses des jésuites Indiquent d'abord en quoi les pélaglcns et les scmi-pélagiens ont été hérétiques et montrent que Jansénius leur a attribué des erreurs imaginaires. Un second chapitre oppose aux thèses de Γ *Auqustinus* celles des molinistes et de l'Écoh. Contre Jansénius et scs disciples, d'accord, disent IK, avec salut Augustin lui-même et lu tradition, les jésuites s'appliquent â prouver les propositions suivantes: 1. La nature pure n'a pas existé, mais elle est possible. 2. Le pêché originel ne se transmet pas nécessairement par la concupiscence; Il se transmet plutôt par la volonté positive de Dieu. 3. Les enfants morts sans baptême ne jouissent pas de la vision, niais ne sont pas punis de la peine des sens. 4. Dieu veut, d'une volonté absolue, sauver tous les hommes et il accorde à tous les grâces suffisantes. 5. Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, en ce sens qu'il r voulu que sa mort fut réellement utile à tous. 6. Jésus a prié pour le salut de tous sans exception. 7. Il y n des grâces vraiment et proprement suffisantes. 8. Ce* grâces suffisantes sont gratuites ; elles permettent d'arriver â la fol et au salut, mais les hommes peuvent les rejeter. 9. Celte théorie de la coopération active de l'homme à la grâce n'csl point pélagicnnc. 10. Pour qu'une action soit libre, Il faut que la volonté puisse la faire ou ne pas la faire, alors que toutes les conditions requises pour agir sont présentes. 11. Il n'y a pas de commandement impossible. 12. Dieu serait un tyran, s'il rendait l'homme responsable de la violation de préceptes qu'il lui serait Impossible d'accomplir. 13. L'ignorance invincible peut, dans certains cas, excuser entièrement. 14. Sans la grâce, l'homme peut faire quelques actions bonnes moralement; la charité n'est pas absolument requise pour qu'une action soit méritoire du ciel, car l'espérance et même parfois la crainte peuvent suffire. 15. Toutes les actions des Infidèles ne sont pas des péchés et tous les actes des philosophes ne sont pas des vices ; les uns et les autres peuvent faire de* actions bonnes moralement, mais non méritoires du ciel. 16. Il y a, d'après le concile de Trente, une crainte de l'enfer qui peut être efficace. 17. L'amour de Dieu, considéré en tant que bon pour nous, moins parfait que la charité, est cependant licite et peut, comme la crainte de l'enfer, constituer un motif légitime de contrition imparfaite ou attrition. 18. L'attrltion suffit, avec la reception du sacrement de pénitence, pour la rémission des péchés.

Les deux chapitres suivants détaillent ce* principes et répondent aux objections de Jansénius interprétant

le concile de Trente et la condamnation de Baius. Le ch ipltre cinquième compare les opinions de Jonsénius à celles des protestants, telles qu'elles venaient d'être récemment exposées au synode de Dordrecht. En fin le dernier chapitre relève les impostures (.') cl contradictions de l'évêque d'Ypres qui suspecte d'hérésie tous les Pères antérieurs à saint Augustin et qui exagêrc, pour l'opposer à la tradition catholique, l'autorité de saint Augustin : le docteur de la grâce, même sur la question de la grâce, n'est point infaillible. Beaucoup d'hérétiques, en particulier, les protestants el Baius, ont abusé de l'autorité de ce Père.

Quelques docteurs de Louvain répondirent aussitôt à cette attaque sous le nom de Jacques Zcgcrs, l'imprimeur de *VAugustinus, Querimonia Jacobi Zcgcrs.* Les polémiques continuent des deux côtés et le P. Vivier se fait surtout remarquer; puis les deux exécuteurs testamentaires de Jansénius : Fromont et Calénus entreprennent de justifier leur maître : ils veulent montrer que Jansénius ne fait que reproduire les thèses de saint Augustin, particulièrement en ce qui concerne la volonté de Jésus-Christ touchant le salut des hommes; ils provoquent leurs adversaires à une discussion publique, tandis que Jean Sinnich, docteur de Iα faculté de Louvain, soutient que saint Augustin et ses deux disciples saint Prosper et saint Fulgcnce ont toujours enseigné, contre les ennemis de la grâce, que Dieu n'a pas voulu, d'une volonté proprement dite, sauver indistinctement tous les hommes. Les écrits anonymes et les pamphlets se multiplient.

A Louvain, deux partis se forment. Le chancelier Libert Fromont, publie l'*Analomia hominis* qu'il dédie au cardinal Barbcrini; il y réédite les thèses principales de Jansénius. On imprime, en latin et en français, le *Pèlerin de Jéricho, Peregrinus Hlerichuntus, hoc est, de natura humana /eliciter instituta, inlelleiter lapsa, miserabiliter vulnerata, misericorditer restaurata.* Cet écrit dédié au pape Urbain VIH, composé en 1625, par Florent Conclus, religieux de l'observance de Saint-François et archevêque de Tuam, mort en 1621, n'avait pas encore été publié. (Ce même auteur très estimé et un peu Jalousé par Jansénius avait déjà publié le *Tractatus de statu parvulorum sine baptismo decedentium* qui se trouve ù ia fin de *VAugustinus* dans les Mitions de Paris et de Rouen.)

Entre temps, l'ouvrage de Jansénius avait paru en France et avait été Imprimé à Paris avec l'approbation de plusieurs docteurs de Sorbonne, amis de Salnt-Cyran; mais on agissait discrètement pour ne pas provoquer la colère de Richelieu et aggraver la situation de Salnt-Cyran alors emprisonné; d'ailleurs le nonce Grimaldi avait reçu de Rome l'ordre d'arrêter toute polémique. Mais les dlscusrions devinrent très vives dès le lendemain de la mort de Richelieu (4 décembre 1642), Lundis que l'intcmoncc de Bruxelles, Paul Richard Stravius, cl le nonce de Cologne, Fablo Chigi, **le** futur Alexandre \ H, annonçaient les graves troubles suscités par la question de la grâce.

2. A *Rome* — Un décret de l'inquisition du 1« août 1641 défendit la lecture de l'*Augustinus* et supprima en même temps les thèses des Jésuites; mais l'université de Louvain hésita à recevoir ce décret : elle voulait avoir l'assentiment de l'archevêque de Malines et du conseil de Brabant.

Par un bref du 11 Janvier 1612, Urbain VIII reproche à l'université de Louvain sa désobéissance et lui (ait grief d'avoir demandé à des magistral* de s'opposer à la publication du décret du Saint-Ofilce. Pendant ce temps, le neveu de l'évêque d'Ypres, Jean Jansénius, faisait une longue requête au roi (février 1642) pour le prier de suspendre le décret du Samt-Ofüce, en attendant plus ample Instruction sur la doctrine de son oncle; à cette requête étalent jointes les approbations accordées à l'*Augustinus* par les docteurs de Louvain cl de Paris, par le clergé de Hollande et divers ordres religieux. Gerbcron, *Histoire du jansénisme,* 1.1, p. 38-45.

L'université reçut le bref du pape au mois de man; elle répondit aussitôt qu'elle n'avait point fait appel aux magistrats, mais la faculté «le droit refusa de signer cette réponse qu'elle regardait comme mensongère.

Cependant, à Rome, le pape faisait examiner le livre de Jansénius par la S. C. de l'inquisition; après le rapport des consulteur, il ordonna à Albizzi, assesseur de celte congrégation, de dresser une bulle de condamnation. Gcrberon, *up. cil,* t. j, p. 75, prétend que le pape ordonna seulement à Albizzi de préparer une bulle pour renouveler la condamnation faite par Pic V et Grégoire NUI, sans nommer aucun auteur, afin simplement d'arrêter les discussions; or le sieur Alblzzi, infidèle à cet ordre, aurait nommé Jansénius et aurait déchiré, à l'insu du pape, en termes exprès, que *VAugustinus* renferme et soutient, nu grand scandale des catholiques et au mépris de l'autorité du Saint-Siège, plusieurs propositions condamnées par scs prédécesseurs; le pape aurait signé la bulle sans la lire.

La bulle était datée du 6 mars 1642 ou plutôt du 6 mars 1641, cat, dans le style de la cour romaine, l'année ne commençait que le 25 mars et, par suite, le 6 mars était un des derniers Jours de l'année 1641.

Cependant la bulle n'avait pas encore été publiée. C'est l'opposition des docteurs de Louvain qui provoqua la promulgation de la bulle *In eminenti* le 19 janvier 1643. Elle fut imprimée *h* Cologne avec la date du 6 mars 1642, tandis qu'à Anvers, elle portait la date du 6 mars 1641. Texte d «ns Duplessis d'Argcntré. *Collectio judiciorum,* t. m *b,* p. 214.

La bulle *In eminenti* rappelle les bulles de Pic V et de Grégoire XIII, puis les décisions de Paul V qui, en 1611, avait défendu de publier des écrits sur la grâce sans l'autorisation expresse de l'inquisition; cette décision avait été renouvelée par Urbain VIII lui-même, le 12 mai 1625. Pour cette raison, la bulle condamnait l'*Augustinus* et, en même temps, les thèses des Jésuites. De plus, une lecture rapide de l'Augus-*tinus* a permis de constater que ce livre renferme des propositions déjà condamnées par les bulles de Pie V et de Grégoire XIII contre Baius; c'esl pourquoi la bulle approuve en tout et pour toujours,par la présente constitution qui aura force à perpétuité, la teneur desdites constitutions des papes Pic, Grégoire et Paul; elle défend « sous toutes les peines et censures contenues dans la Constitution de Pic (dont personne que le souverain pontife ne pourra absoudre sinon à i'.trliclc de la mort) .. de parler, écrire, disputer touchant les articles condamnés et contenus dans ledit livre *ιΓAugustinus),* ni touchant les autres articles, opinions, sentiments, libelles, discours, écrits, lettres, thèses, marqués ci-dessous cl de garder ou lire l* *Augustinus* et les autres ouvrages susdits. » On cite nommément la *Brevis Analomia hominis* de Libert Fromont et le *Conventus A/ricanus.*

Aussitôt les amis de Jansénius poussent des clameurs contre la bulle; ils en nient l'authenticité et Arnauld publie alors scs premiers écrits en faveur du jansénisme. Ce sont Ici· deux *Observations contre ta bulle prétendue.* (Pour tous cc> ouvrage s on trouvera les litres c >mplcts el les références exactes à la Bibliographie, col. 470.) Pour le jeune écrivain, la bulle est remplie d'erreurs, elle porte des dates différentes ;elle est supposée ou du moins falsifiée; elle est certainement l'œuvre d'un faussaire, probablement des jésuites, bien que les thèses des jésuites soient, elles aussi* condamnées;clic a été composée par François Abuzzi

contre In volonté formelle du pape qui ne voulait que confirmer les bulles de Ple V et de Grégoire XIII; elle est subrcpllcc, obrcplice, altérée, corrompue par la malice des jésuites; «lie n'avait pas été affichée à Rome; elle n'avalt pas été précédée d'un examen; d'ailleurs elle ne juge pas la doctrine du livre lui-même, puisqu'elle ne condamne *VAugustinus* que parce que la pul lient ion de ce livre viole les défenses de Ple V et de Grégoire XIII. Dan· un autre écrit : *Difficultés sur la bulle* (janvier 1614), le même Arnauld s'applique à montrer que · par les contradictions, les défauts et les nullités dont elle fourmille, la bulle est subreptice; c'est une pièce informe cl un projet de bulle. »

Les évêques de Flandre, les universités de Douai et de Louvain se divisèrent au sujet de l'acceptation de la bulle. La faculté de théologie de Louvain décida d'envoyer à Rome deux docteurs avec des lettres pour demander des explications et obtenir la révocation ou au moins la réformallon de la bulle. Les deux députés· : Jean Sinnich (1593-1066) et Corneille de Paepe (1609-1644) partirent de Louvain le 22 septembre 1643 et s'arrêtèrent à Paris chez les Pères de l'Oratoire. Mais déjà le pape, mécontent de l'opposition soulevée contre la bulle, avait envoyé (24 octobre 1643) une plainte à l'archevêque de Malines : · Nous avons appris, dit-il, avec beaucoup de chagrin, comme il convient, que notre zèle et sollicitude pastorale n'a pas eu l'effet que nous avions espéré, car on oppose, avec non moins de légèreté que d'impudence, certaines choses pour lairc croire que cette bulle n'est pa< véritable... Ainsi nous désirons que vous fassiez paraître les effets de votre vigilance, à la vue d'une ol situation si manifeste... C'est pourquoi nous vous demandons notamment que vous réprimiez leur arrogance intolérable et que vous les contraigniez par toutes sortes de moyens d'obéir à ce qu'a ordonné le Saint-Siège.. »

Les brefs adressés aux évêques de Gand, Anvers et Cambrai et à l'université de Louvain exprimaient le· mêmes plaintes et les mêmes désirs.

Les deux députés arrivèrent à Rome le 24 octobre et Ils commencèrent aussitôt leurs démarches dont on trouve? le récit détaillé dans Gerberon, *Histoire du jansénisme,* t. i, p. 80-105, 116-140, 164 167, 202-283; mais ce récit accepte par Arnauld et les jansénistes, doit être soigneusement contrôlé.

Afin de clore le débat, Urbain VIII ordonna d'extraire des archives de la S. C. du Saint-Office le texte authentique de la bulle, certifié tel par les notaires et de le remettre aux deux députés après un examen juridique fuit en sa présence (2G juin 1644); le secrétaire du Saint-Office écrivit russi à l'internonce de Bruxelles pour le mettre en garde contre les discours fantaisistes qui pourraient le surprendre : « le pape a fait entendre qu'il voulait être obéi... Je lui ai déclaré (à Sinnich) que la bu le était véritable et qu'il fallait s'en tenir à la copie de Rome... J'ai bien voulu vous instruire de tout cela, afin que d ledit Sinnich, pour entretenir les contestations et appuyer la désobéissance des réfractaires qui s'obstinent à ne pas recevoir la constitution, écrivait autrement à l'université de Louvain ou à d'autres personnes et qu'il leur fit espérer que la bulle doit être révoquée ou mitigée, vous ayez soin de leur apprendre la vérité et d'assurer le· univeisités des Pays-Bas et les prélats que jamais le pape n'a eu la moindre pensée de changer quoi que ce soit de In bulle, mais qu'il donnera tout le soin possible pour la faire garder exactement. ·

Urbain VIII mourut sut ses entrefaites (29 juillet 1614), longtemps avant que la bulle fût publiée aux Pays-Bas, car, suivant les expressions de Philippe IV dans son édit du 28 février 1651, plusieurs théologiens de l'université de Louvain s'y opposaient, sous divers prétextes, demandant du temps pour proposer leurs raisons.

Mais le nouveau pape, Innocent X, dès le 2 mars 1645, envoyait quatorze brefs au gouverneur des Pays-Bas, le marquis de Castel Rodrigo, et à tous les évêques pour faire exécuter la bulle de son prédécesseur et « afin de détruire les maximes insensées de ces opiniâtres qui ne sont que trop pernicieuses aux royaumes. »

3. *En France.* — Le livre de Jansénius souleva en France d'aussi vives polémiques. Isaac Habert, docteur de Sorbonne et théologal de l'église de Paris, plus tard évêque deVabres, dans trois sermons, prononces le premier et le dernier dimanches de l'Avenl 1612 cl le dimanche de la Septuagésime de l'annfe 1643,attaqua les doctrines de l'évêque d'Ypres: Il accuse Jansénius d'exalter saint Augustin au détriment des autres Père· et d'enseigner positivement quelques erreurs, par exemple, la nécessité de la contrition parfaite pour recevoir validement le sacrement de pénitence, la réduction de toutes les vertus à la charité, la négation de l'univer sallté de la rédemption et de l'existence de la grâce suffisante: enfin il signale la coterie qui prêche ''éloignement de la communion. Aussitôt Salnt-Cyran que la mort de Richelieu venclt de délivrer de prison écrit sa fameuse lettre *Tempus tacendi et terrpus luquenU* (1,f février 1643) et engage Arnauld à répondre. Les prédicateurs favorables à Jansénius, de leur côté, ripostent et, du haut de la chaire, défendent les thèses de Jansénius. Le P Toussaint Desmares, de l'Oraloire, (1602-1687), se fait particulièrement remarquer. Pour arrêter toutes ces discussions dans la chaire chrétienne, l'archevêque de Pans, Paul François de Gondy, publie un premier mandement (4 mars 1643) et defend de traiter les questions de la grâce dans les sermon" et les catéchismes et de · taxer d'hcrésle ou d'erreur les sentiment· soutenus par des catholiques Jusqu'à ce que le Saint-Siège s'en fût déclaré » Le mandement resta lettre morte. G. Hermant,*Mémoires,*t. t, p. 174, 179485, 191-195.

Aux polémiques orales, succèdent les polémique· écrite.* Le premier ouvrage public contre *VAugustinas* semble être celui du feuillant dom Pierre de Saint-Joseph (1594-1662); c'est la *Defensio S. Augustini Hipponensis contra Augustinum /prensem quoad auri·lia gratiee ei humanam libertatem, cum defensione S. Thorn* Aquinatis,* in-4·, 1643. Au mois d'octobre de la même année, paraissait un écrit anonyme composé par quelques docteurs de Sorbonne sous ce titre : *Extrait de quelques propositions de Jansénius el de ses sectateurs condamnés par le concile de Trente et par les papes Pie V et Grégaire X111.* On y signale huit propositions condamnées. Cet écrit ne fait guère que reproduire, en les résumant, les thèses des jésuites de Louvain.

La bulle *In eminenti* d'Urbain VIII parut en France et fut reçue dans les formes et enregistrée au Parlement le 11 decembre 1643. Le même Jour, l'archevêque de Paris publiait un nouveau m mdement par lequel il ordonnait de recevoir la bulle d'Urbain VIII et il défendait, pour la seconde fois, de traiter les questions de la grâce dans les sermons et dans les catéchismes. A celte occasion, un anonyme (Edmond Amlot. d'après Gerberon, *Histoire du fan·nisme,* t. t, p. 109) faisait réimprimer la *Censure de la faculté de Paris de 1S6) contre Baius,* pour engager la faculté de 1643 à nslcr fidèle à ses traditions : les constitutions de Pie V et de Grégoire XIII avalent condamné en 1567 et en 1579 les erreurs de Baius déjà censurées par la Sor' onne en 1560; dès lors, la Sorbonne se devait à elle-même de recevoir la constitution nouvelle qui condamnait Γ*Augustinus* comme

rééditant les mêmes erreurs sur la liberté et la grâce.

Les premières attaques furent dirigées contre les théories soutenues par Jansénius sur la prédestination et la liberté, *Augustinus,* L ill, l. IX ct X. Le Jésuite J. Slrmond (1559-1651), connu parson Immense érudition, combattait la vieille hérésie prédcstinaticnne dans son *Pnrdestinatus; prædestinatorum hxresis et llbrt S. Augustino temere adscripti re/utatio.* Dans sa préface, Slrmond attaque vivement Jansénius qui nie l'existence de cette hérésie des prédestinations et il donne son livre comme un manuscrit trouvé dans la bibliothèque du cardinal Barbcrini.

Déjà le P. Petau avait abordé la question d'une manière plus directe dans son livre *De libero arbitrio.* Le célèbre Jésuite donne la définition du libre arbitre : c'est, dit-il, la faculté d'un être intelligent qui permet de choisir un objet entre plusieurs autres qui lui sont proposés. Cette définition traditionnelle se rencontre chez les philosophes comme chez les théologiens; on ne doit pas confondre, comme le font certains hérétiques, l'acte simplement volontaire et l'acte libre, lequel ne saurait venir d'une volonté déterminée par une nécessité quelconque, même intérieure; bref, la liberté ne peut coexister avec la nécessité. Après avoir exposéccs principes, Petau examine la doctrine de saint Augustin qui est d'accord, dit-il, avec tous les Pères et avec le concile de Trente. Le péché originel a atteint mais non éteint Je libre arbitre, cl, même après la chute, l'état d'indifférence entre le bien et le mal persiste. Cependant, Pttau est bien obligé de le reconnaître, dans l'ardeur de sa lutte contre les pélaglens qui exagéraient le rôle de la liberté, saint Augustin **a** parfois employé des expressions défectueuses, ou, du moins équivoques, parce qu'il ne prend pas toujours soin de distinguer la liberté qui est la faculté de choisir et qui est essentielle à la nature humaine de l'état habituel de la liberté dans lequel la volonté est débar**rassée de** ses entraves et va vers le bien. Cet état n'est possible que par la grâce dont les pélaglens niaient la nécessité. Sans doute, saint Augustin s'est élevé, à la suite de saint Paul, contre la loi, parce qu'il considère cette loi, abstraction faite de la grâce, parce qu'il considère la nature humaine livrée à ses propres forces **sans la** grâce. De plus, il faut distinguer soigneusement **la** difficulté absolue dont ne parle point saint Augustin et la difficulté morale et pratique dont il parle ordinairement. C'est donc tout à fait à tort, conclut Petau, que Jansénius prétend s'inspirer de la doctrine de saint Augustin.

D'autre part, l'évêque d'Ypres interprète mal l'oplalon des scolastiques dont ll reproduit parfois les assertions en les dénaturant : ainsi H identifie la liberté humaine en général avec la liberté de Jésus-Christ et **des** bienheureux au ciel. Chez ceux-ci, la liberté coexiste avec la nécessité, sans la moindre indifférence; donc, conclut Jansénius, l'indifférence n'est pas essentielle à la liberté. Mais, écrit Petau, la liberté des bienheureux diffère de la nôtre qui est le fondement et la condition de notre responsabilité.

Petau attaque également l'histoire des pélagiens et du semi-pélagiamsme, telle qu'elle est exposée dans Γouvrage de Jansénius ct il essaie de mettre au point **les** erreurs de ccs hérétiques. Les pélaglens nient la nécessité de la grâce de Jésus-Christ ct affirment la suffisance de la nature el de la liberté pour arriver au salut; plus tard, les pélaglens admirent quelques atténuations à leurs thèses, mais toujours ils ont nié, sinon l'existence, du moins, la nécessité de la grâce **et** rejeté le péché originel avec ses conséquences dans l'ordre surnaturel·

Le seml-pélaglanisme, d'après Petau, attribue à la s^ule nature l'acte de volonté par lequel l'homme sd r» aux vérités révélées; la grâce ne fait qu'aider la volonté à donner son consentement. Cette grâce est offerte à tous ct chacun peut l'accepter ou la rejeter à son gré ; la prédestination ct la réprobation sont fondées sur la prescience divine mais l'élection suppose la prévision des mérites ct le don de persévérance n'exlsle pas.

Petau ne croit pas que toutes les opinions des semi-pélaglens soient condamnées par l'Église. Λ ses yeux, le scmi-pélaglanismc a été condamné surtout, et peut-être exclusivement, pour avoir attribué la première grâce et la fol À la liberté humaine et non à un don de Dieu et, par là, il a nié la distinction des deux ordres naturel ct surnaturel, puisque l'homme, par scs propres forces, peut entrer dans l'ordre surnaturel.

Dans cet ouvrage, Je P. Petau a montré l'importance des deux grands problèmes soulevés par Jansénius : le problème philosophique pour la détermination de l'essence de la liberté et le problème hlstorico-théologique pour l'exposé exact des hérésies pélagienne et seml-pélagienne et la valeur dogmalique des théories augustiniennes.

Petau attaque encore Γ*Augustinus* dans les trois parties de son *Opus de theologicis dogmatibus,* où il combat quelques thèses de saint Augustin et leur oppose l'Écriture et la tradition antérieure relativement à la prédestination et à l'universalité do la rédemption; cet abandon de saint Augustin sur les questions de la grâce exaspéra les Jansénistes qui accusèrent Petau de sacri lier les intérêts de la vérité aux intérêts de sa compagnie.

Jusque là, les Jansénistes, par crainte de Richelieu, avalent à peu près gardé le silence en France; mais dès 1643, les amis de Saint-Cyran, déjà groupés à Port-Royal, relèvent la tète. Parmi eux, la première place appart'cnt Incontestablement à un Jcuncdoctcur dont l'œuvre Immense (43 ln-4·, publiés à Paris cl à Lausanne, 1775-1783) est presque tout entière consacrée à la défense de Jansénius. C'est Antoine Arnauld.

L'archevêque de Sens, Octave de Bellegardc, avait déjà publié un écrit en faveur de Jansénius : *Sanctus Augustinus per se docens catholicos el convincens pela·glanos,* iη-4· et In-1G, Paris, 1613. Cct ouvrage composé, dlt-on, par Arnauld, était une réponse provisoire aux sermons de Habert ; les extraits de saint Augustin tendaient à prouver la prédestination absolue et l'efncacitê nécessaire de la grâce. Arnauld ne paraît ouvertement qu'en 1644, d'abord dans une lettre anonyme où il répond au faux pacificateur François Irénéc qui avait publié en 1643, *Les sentiments sincères et charitables sur les questions de la prédestination et de le fréquente communion,* pour essayer de concilier les deux partis. Dans sa réponse intitulée : *Lettre d*un docteur à un théologien,* Arnauld félicite l'auteur de son amour de la paix, mais il faut que la paix suit réglée par la science; il reprend les idées de Jansénius sur la prédestination toute miséricordieuse de Dieu qui, parmi les hommes, tous tombés dans la masse de perdition, choisit ceux qu'il veut; enfin il compare le mot Fréquente communion à l'homoouslos du concile de Nicée ct affirme que · la nouveauté ct la singularité sont parfois fort utiles. » *Œuvres d*Arnauld,* l. xxviu, p. 461-492; Gcrbcron, *Histoire du jansénisme,* t. !, p. 151-153.

Un moment toutes les discussions vont sc concentrer sur l'autorité de saint Augustin. L'écrivain anonyme qui répond *t VExtrait de quelques propositions de Jansénius el de ses sectateurs,* ln-8·, Paris, 1644, insiste sur l'absolue certitude des doctrines de saint Augustin ct Arnauld lui-même dans les *Considérations sur la censure ae la faculté de Paris de ISbO. Œuvres* t. xvi, p. 25-37, revient aur ce point ct montre que la Sorbonne a été surprise, quand clic a prononcé cette censure qui d'ailleurs n'est pas authcnUquc, qui ren-

ferme des contradictions et condamne la notion de liberté telle qu'elle est fournir pnr les théologiens et, en particulier, par saint Thomas La liberté peut parfaitement coexister avec la nécessité Interne et, quoi qu'en disent les Jésuites, celte thèse n'est nullement calviniste. C'est ce que prouve un ouvrage anonyme paru en 1614 et qu'on attribue à Llbert Fromond : *Chrysippus seu de libero arbitrio epistola circularis ad philosophos peripateticos,* ln-8·, 1644. L'auteur, dans un style mordant, attaque le P. Petau ct veut montrer que la nécessité ne détruit pas la liberté, car celle-ci, d'après les philosophe* et les théologiens, ne requiert point un équilibre de la volonté entre deux actions : la volonté est naturellement portée vers ce qui paraît le meilleur el cette inclination nécessite la volonté et cependant n'ôte pas la liberté; Il suffit que la liberté sc meuve pour qu'on puisse dire qu'elle est libre.

Pour réfuter le *Prirdcstinidus* du P. Slrmond, le neveu de Saint-Cyran, Martin Barcos, reprend les mêmes thèses sous le pseudonyme d'Auvray : *Censure d'un livre que le P. Slrmond a fait imprimer sur un vieil manuscrit et qu'il a Intitulé : Prcrdesllnalus,* in-8·, 1614. L'auteur signale, en termes plutôt vifs, les erreurs, hérésies, extravagances, faussetés, fables, Ignorances grossières de cct écrivain qui ne fait que rééditer les objections des pélaglens et des semi pélaglens c» qui aurait dû Intituler son livre : *Reprobatus,* L'ouvrage publié par Slrmond n'est qu'une supercherie semi-pélngiennepnr laquelle on n Inventé l'hérésie prédcstinaticnne. Lesein! pélagianismescmanlfeste nettement par l'interprétation fantaisiste qu'on fait de l'Écriture et par les théories qu'on soutient relativement à la prédestination, ʌ la grâce ct aux actions des infidèles. Barcos conclut que l'hérésie prédestinntlcnne n'a existé que dans l'imagination dcsseml-pdaglens et que cette prétendue hérésie est la doctrine propre de saint Augustin sur la prédestination et la réprobation. Le même ouvrage reparut en 1645, dans le temps où un anonyme publiait les *Difficultés sur la bulle qui porte céfense de lire Ja ténias,* afin de protester contre le mandement de l'archevêque de Paris et d'empêcher l'acceptation de la bulle.

2e *Le Hure de la Fréquente communion.*— 1. *Occasion et analyse du dore.*— Le livre qui, après *VAugustinus,* allait soulever les plus vives polémiques pendant un siècle, parut en 1643. C'est la *Fréquente communion.* Arnauld reprend au prlnt de vue moral et disciplinaire les accusations portées au point de vue doctrinal par Jansénius ct Saint-Cyran contre certaines directions à l'œuvre dans l'Église catholique et qui auraient abandonné la tradition apostolique. Dans cet ouvrage, Arnauld a systématisé, exagéré et faussé peut-être le rigorisme de Saint-Cyran. Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France,* t. iv. *La conquête mystique. L'école de Port-Royal,* p. 134-148. Il est donc nécessaire de donner des détails sur cet ouvrage capital pour l'histoire du Jansénisme.

On connaît l'occasion qui donna naissance A cet écrit. La marquise de Suidé, dirigée par le Jésuite de Scsmalsons (1588-1648), malgré sa vie mondaine, communiait nu moins tous les mois et n'hésitait pas A •e rendre au bal le Jour où elle avait communié; par contre, son amie, la princesse de Guéniéné, dirigée par Saint-Cyran, sc montrait sévère et était scandalisée de voir sa rivale communier si souvent; les deux dames discutèrent. La marquise de Sablé remit A son confesseur les objections de Madame deGuéniéné avec un petit traité de Saint-Cyran Aussitôt le P. de Sesmnlsons songea A réfuter les thèsi s rigoristes de Saint-Cyran et Il composa un petit opuscule : *Question s'il est meilleur de communier souvent que rarement?* qu'il donna ʌ sa pénitente. Le Père, s'opposant sur la tradition de l'Eglise, conseillait la commumu. hebdomadaire qui ne requiert aucune disposition extraordinaire; la grâce sanctifiante ct la dévotion actuelle suffisent pour h communion fructueuse et l'exemption du péché véniel n'est pas requise.

Saint-Cyran lut l'écrit et fut Indigné de cette doctrine qu'opposait A la sienne ce directeur relâché; Il fallait dénoncer ces « séducteurs d'âmes », Saint-Cyran avait déjà composé, lui-même, un petit traité : *La théologie familière,* qui reflétait ses propres théories sur la pénitence et l'eucharistie et ses vues personnelles sur la confession annuelle et la communion pascale. Après la mort de Richelieu, les amis de Saint-Cyran firent une réédition du traité amendé et corrigé ct cependant l'archevêque de Paris, par un mandement du 27 janvier 1643, avait défendu «d'enseigner publier ou retenir ce petit livre, parce qu'il pouvait induire des esprits à erreur », mais il retira cette défense pour ne pas compromettre Saint-Cyran qui sortit de prison le 6 février 1643, mais qui mourait peu après, le 11 oclobre de la même année. C'est pour défendre son maître qu'Antoine Arnauld composa son ouvrage Intitulé : De *la fréquente communion, où les sentiments des Pères, des papes, des coneIles tonchart rasage des sacrements de pénitence et <Teucharistie sont fidèlement exposés,* In-1·, 1643. L'ouvrage, publié séparément, se trouve aussi dans les *Œuvres* d*Arnauld, L xxvn, p. 71-693.

Ce livre se présente comme la justification des Idées de Saint-Cyran. Arnauld accuse le P deSesmafsons de « détourner les âmes de la voie étroite de i'Évangile.., de porter Indiscrètement toutes sortes de personnes A participer très souvent à ces mystères terribles, de s'opposer à l'esprit de pénitence, d'en abolir les plus saints exercices comme contraires A l'usage de l'Église. »

Une longue preface qu'on a attribuée au neveu de Saint-Cyran, Martin de Barcos, expose la méthode ct le plan de l'ouvrage : I) suivra l'anonyme sur son propre terrain, celui de la tradition ct Il montrera ta trois erreurs fondamentales que celul-cl a voulu établir: 1. l'Église n'a Jamais exigé une pénitence avant la communion; 2.1e délai ne nous rend pas plus disposés; 3. en s'abstenant de communier avec cet esprit, on ne rend pat plus d'honneur au saint-sacrement.

Il est faux que l'Église n'impose plus cette préparation à la communion pendant plusieurs jours, car des conciles provinciaux, de grands théologiens ct le concile do Trente conservent la pratique de se préparer à la communion par une pénitence de quelques jours. La communion joue sans doute un rôle capital dans la vie chrétienne et les confesseurs doivent préparer leurs pénitents à recevoir ce sacrement, mais on peut s'en priver et les er priver par esprit de pénitence, afin de sc mieux preparer; c'est là · une grâce tien particulière ʌ laquelle il est louable d'obéir, bien que... particulièrement pour ne pas paraître singulière, elle devrait communier plus souvent... »

Le chrétien doit se préparer au sacrement de pénitence par des œuvres et ensuite doit accomplir fidèlement la satisfaction imposée par le confesseur, satisfaction qui doit toujours être proportionnée A la gravité des fautes. Il serait souhaitable qu'on rétablît la discipline pénltentlelle de l'Église primitive, spécialement de l'Église au iv· el au v· siècles, de 370 à 450, époque de sa splendeur. Aussi Arnauld va exposer ct décrire la pratique des sacrements de pénitence et d'eucharistie au iv· siècle et tirer de ce tableau les règles qui doivent ou qui, du moins, pourraient être rétablies A l'époque actuelle.

La première partie étudie la pratique de la communion dans l'Église primitive, d'après TÉcrilure et les Pères qu'on a invoqués en faveur de la communion fréquente. Dans l'Église primitive» seuls, ceux qui ont conservé la grâce baptismale communient tous les

Jmin, tandis que les pénitents sortaient de l'église avant la célébration des saints mystères, tandis que les chrétiens qui avaient commis un péché mortel étaient prives de la communion pendant plusieurs jours et même pour des années. Arnauld cite Gcnnadius qui n'ose conseiller la communion quotidienne aux Ames exemples de fautes mortelles, parce qu'elles ont encore quelques légères blessures. Pour communier tous les dimanches, il faut se purifier des fautes légères par les prières et les larmes et n'avoir point la volonté engagée dans scs pêchés véniels. « Les Pères, ajoute Arnauld, nous apprennent que le moyen de devenir digne de la communion, lorsqu'on s'en est rendu indigne par des péchés mortels, c'esl de s'en tenir séparé pour quelque temps et, durant cc temps, de se purifier par les retraites, par les Jeûnes, par les prières et par les aumônes. ·

Telle est la pratique ancienne des Pères; telle est la pratique autorisée par le concile de Trente et par saint François de Sales.

Arnauld trace ensuite des règles particulières en opposition absolue avec celles que donnait le P. de Sesmaisons. La communion hebdomadaire ne doit pas être conseillée A toutes sortes de personnes, car elle requiert des dispositions qui ne sont pas communes parmi les chrétiens; elle suppose un attachement ferme au bien. L'habitude du péché véniel doit éloigner de la communion.

Le P. de Sesmaisons avait dit qu'il est meilleur et plus utile pour ceux qui se sont rendus coupables de péché mortel de communier, aussitôt après s'être confessés, sans prendre le temps nécessaire pour se purifier par les exercices de la pénitence; Arnauld soutient un avis opposé. La pénitence publique dans l'Église primitive était Imposée à tout péché mortel public ou privé et la discipline pénltentlelle dont parlent les Pères s'applique A tout péché mortel commis •près le baptême, car l'homme qui a perdu la grâce doit tout d'abord travailler pour fléchir la colère de Dieu par ses prières, par scs larmes et par ses bonnes œuvre*. Aussi tous les Pères imposent un délai pour la communion A tous ceux qui ont péché mortellement et Ils parlent au nom de la vérité; sans doute, A cause du relâchement des mœurs, l'Église, par condescendance, peut provisoirement tolérer une conduite différente, mais l'enseignement positif de l'Église primitive subsiste toujours et les directeurs zélés doivent s'inspirer de cette pratique pour sauver les Ames. Par suite, le confesseur doit éprouver son pénitent et lui Imposer des actes qui pourront manifester su vraie contrition. Le II· concile de Latran, le concile de Trente autorisent celte pratique et saint Charles de Milan, après le concile de Trente, essaya de réintroduire dans son diocèse l'ancienne discipline de l'Égdsc. En fait, Arnauld préconise la nécessité, ou, du moins, Topportunlté d'une pénitence rigoureuse.

D'après ces principes, Arnauld applique A la communion, et, en particulier, A la communion fréquente des règles strictes qui pourraient avoir pour clïet d'éloigner de la communion la majorité des fidèles. La communion doit toujours opérer en nous une union plus étroite avecNotre-Selgncur, slncn, elle est ineffi-cace, donc mauvaise; la négligence pour l'acquisition de la vertu est la source ordinaire des communions mauvaises:· 11 faut être possédé d'un étrange aveuglement pour n'être pas touché par sa propre expérience et n'entrer pas pour le moins en quelque crainte que toutes nos confessions et que toutes nos communions ne soient autant de sacrilèges, lorsque nous voyons sensiblement qu'elles n'ont produit aucun amendement en notre vie. »

On ne saurait calculer les conséquences désastreuses d'une fréquentation trop facile des sacrements. Aussi l'auteur reproche-t-il aux jésuites de détruire la vraie discipline chrétienne et de cm rompre les cœurs. « C'est une chose horni le que l'on n'a jamais vu davantage de confessions et de communions el jamais plus de désordre et de corruption. ▮

En résumé, Arnauld, dans son exposé objectif de h discipline pénltentlelle, est A peu près d'accord avec le P. Pctau, mais il prétend que cette discipline est fixe dans l'Eglise, car elle résume l'enseignement unanime des Pères auquel ΓÉglise actuelle peut tout au plus dérogerpoui un temps; mais clic s'impose comme un dogme Immuable auquel l'Église ne peut rien changer

Arnauld ne voit dans la communion qu'une sorte de récompense de la vertu et non point un aliment pour la vertu; c'est comme le couronnement d'une vie sainte qui consiste dans une union plus intime avec Dieu el non point un moyen d'entretenir la vie divine et d'acquérir des forces pour résister et pour progresser. Le but assigné A la communion par Arnauld explique, en partie, les conditions rigoureuses qu'il exige pour la réception de ce sacrement.

2. *Polémiques autour du lior·'.* — Le livre eut un succès immense. Le respect d'Arnauld pour les conciles et pour les deux gran ts évêques, saint François de Sales et saint Charles Borromée, les exagérations trop réelles de certains casuistes et les réflexions de quelques chrétiens plus sévères qui affirmaient la nécessite d'une réforme, la piété austère préconisée par Arnould expliquent cc succès. Une autre raison quine nous frappe plus aujourd'hui attira l'attention des contemporains, comme le note le P. Rapin, *Mémoires,* 1.1, p. 22 : « Outre qu'on n'avait encore rien vu de mieux écrit en notre langue, il y paraissait quelque chose de l'esprit des premiers siècles cl un caractère de sévérité pour la morale qui ne déplaît pas tout A fait au génie de notre nation, quoiqu'un peu libre dans ses manières. Un livre si bien écrit ne put pas éblouir les yeux cans surprendre les esprits; il fut d'abord bien reçu de ia plupart du monde. »

Seize évêques de France et vingt docteurs de Sorbonne envoyèrent des approbations el saluèrent cet ouvrage comme un livre providentiel destiné A corn battre la morale relâchée. La première édition fut épuisée en quelques Jours et fa quatilème paraissait au bout de six mois.

Cependant le P. Nouet, jésuite, attaqua la *fréquente communion* dans une série de sermons où il exagérait les thèses d*Arnauld el où il atteignait indirectement les évêques approbateurs. Dans un *Averllsement sur quelques sermons prêches à Pans,* placé en tête de la seconde édition de la *Fréquente communion,* Arnauld attribue les violences du P. Nouel ù la jalousie des jésuites contre Port-Royal et à leur rancune contre les évêques qui ‹ avalent censuré tant de livres de leurs religieux. ▮ Le P. Nouel sc compromit encore en poursuivant ses attaques, malgré les défenses de l'archevêque de Ecarts qui lui avait ordonné de garder le silence. G. Ifermant, *Mémoires,* 1.1, p. 214-218,

Les évêques s'assemblèrent A Paris le 29 novembre 1643, contre la volonté de Mazarin; ils condamnèrent les sermons de Nouct comme « téméraires, présomptueux, tendant A renverser les plus saintes maximes de l'Évangile, A semer le schisme et la division parmi les catholiques et entretenir le relâchement de la discipline ecclésiastique, A ruiner l'autorité des Pères et de* conciles, cl, généralement, celle do tous les évêques et de la hiérarchie. · Puis les évêques Imposèrent A Nouet de lire A genoux devant rassemblée une rétract dion de scs sermons et Ils le déclarèrent Interdit jusqu'à ce qu'il eût donné satisfaction A l'archevêque de Purls. *Procès verbal... envoyé à Mes-*

seigneurs les prélats de France. Œuvres ‹TArnauld, t. xxvi, p. 605 618; G. Hcrninnt, *Mémoire*,* t. i, p. 221 225.

La */eltre d*Fusébe à Folémarque* contre !e livre d'Arnauld s'applique A découvrir · scs artifices, **sa** mauvaise doctrine et l'imprudence de scs desseins dans ta direction des âmes · Mais ce gros ouvrage attribué au P. Lombard (1590-1646), eut p«u de succès « à cause, dit Hermimt, *op. eit.,* p. 232, du style de matamore · qui ne renferme qu'un amas de mots Inutiles. »

L'écrit du P. Petau qui parut quelque temps après avait une tout autre portée, à cause de la vaste érudition de son auteur: *De la pénitence publique et de la préparation* 0 *la communion,* ln-4·, Paris, 1644. Petau signale la prétention d'Arnauld de vouloir réformer la pratique actuelle de l'Église pour faire revivre une pratique ancienne et cela contre l'autorité des pasteurs. Pour réfuter Arnauld, il expose d'une manière ferme, les règles qui doivent diriger dans la fréquentation des sacrements : les principes, dit-il, qui Inspirent nos actes Intérieurs sont Immuables; ceux qui d rigent nos actes extérieurs peuvent varier selon les temps, les lieux, les personnes et autres accidents. Or la pénitence publique d'autrefois ne constituait point une partie essentielle du sacrement de pénitence, puisque l'Eglise l'a abandonnée; par suite, cette pénitence est distincte de la satisfaction sacramentelle que les théologiens regardent comme partie intégrante et, par conséquent, immuable de ce sacrement.

Pour recevoir l'eucharistie, lp concile de Trente déclare formellement qu'il suffit d'êtreenétnt dcgrAce; sans doute, il est louable d'apporter d'autres dispositions de dévotion, mais «c'est assez, cr toute rigueur, de s'être confessé et purgé de tout péché mortel. · (L'est ia préparation · de précepte » A côté de laquelle ll y a lp préparation · de conseil. »

Petau examine en détail et, avec une critique très ferme, les décisions du concile de Trente sur lequel Arnauld avait prétendu s'appuyer et s'applique A montrer que cc concile ne s'est poin4 proposé de rétablir Indistinctement toutes les Ira litions apostoliques; d'ailleurs, dit-il, il n'est nullement prouvé que la pratique pénltentlelle ait été usitée d'une manière uniforme dans les différentes ég'lscs et A toutes les époques. Sans doute, le confesseur a toujours eu le pouvoir de lier et de délier, car cc pouvoir est Inséparable du sacerdoce, mais cc pouvoir ne comporte que la confession et l'absolution des fautes; l'imposition des peines canoniques n'est qu'extérieure; elle vient de la Juridiction; elle est purement externe et accessoire; cette partie cérémonielle de la pénitence n pu varier avec les temps. Petau décrit longuement l'ancienne discipline qui, d'après lui, ne privait pas nécessairement de l'cuchnristle et n'était pas Infligée pour tout péché mortel, puisque les Pères et les conciles distinguent les péchés mortels capitaux et les péchés mortels plus légers. Bref, cc sont des coutumes et pratiques cérémonielles et d'institution humaine que l'Église peut changer cl abolir, p. 150 sq.

Relativement A la communion, Petau reproche A Arnauld de confondre les dispositions désirables avec les dispositions strictement nécessaires, et, ainsi, d'éloigner de la communion, en exigeant des conditions non nécessaires, il discute les règles particulières posées par Arnould el montre que l'absence de dévotion sensible ne suffit pas pour écarter de la communion, car la ferveur est plutôt un effet qu'une condition pr< alable de la communion et les péchés véniels ne sont pas, en soi, un obstacle A la communion même fréquente.

H y n une préparation essentielle : In confession sacramentelle pour celui qui est en étal dépêché mortel et l'attention raisonnable A ce qu'on fait; une préparation encore nécessaire qui est la dévotion avec une révérence actuelle cl une intention droite; une préparation de bienséance, la suppression du péché véniel.

Les évêques approbateurs du livre d*AmnuId furent mécontents de l'ouvrage de Petau et quelques théologiens accusèrent ce père d'avoir sacrifié la vi rité aux intérêts de sa compagnie. Un ouvrage anonyme attribué A G. Hcrmant, *Réflexions du Sieur Dubois,* souligne les concessions du jésuite et son accord de fait avec Arnauld. Un autre écrit anonyme : *Remarques /udicieuses sur te livre de la Fréquente communion,* in-8*. 1644, attaque vivement Arnauld; les docteurs qui ont approuvé son livre sont « des étourdis » et les évêques des · ignorants. » Les mêmes accusations sont reprises par l'écrit intitulé : *Sommaire de la théologie de M. Arnauld;* ln-8·, 1644 L'auteur, le P. Séguin. S. J., attribue aux jansénistes des réformes révolutionnaires et fait un pressant appel au pouvoir civil contre Port-Royal.

Mazarin donna A Arnauld et au neveu de Saint-Cyran, Martin de Barcos, l'ordre de se rendre à Rome pour s'expliquer, mais, sur les remontrances du Parlement et les protestations de la Sorbonne el des évêques, au nom des principes gallicans, cet ordre fut retiré. Arnauld fit une déclaration de soumission qui contenta Mazarin et, en même temps, publia une justification de son livre contre les attaques du P. Petau. Cc fut *La tradition de ГÉglise sur le sujet de la pénitence et de la communion,* in-4·. Parts, 1611. *Œimrrs,* i. xxvin, p. 39 460. Comme Petau, il dédie son ouvrage A la reine pour protester · contre les calomnies et les impostures · de ses ennemis, et en particulier, contre le P. Petau qu'il accuse de former une nouvelle cabale, d'introduire une secte de pénitenciers pleine de témérité, d'ouvrir Ventrée aux factions cl aux schismes, el d'avancer des maximes scandaleuses qui sont autant contraires A l'Etat qu'A l'Église catholique; il note que Petau a voulu ruiner l'autorité de tant d'approbateurs qui paraissent A l'entrée de la *Fréquente cnmnwn^n* en lui opposant un livre qui n'est approuvé de personne. Or ▮ la seule qualité de jésuite ne saurait enfermer une autorité plus v< nérable pour la décision des vérités chrétiennes que celle des évêques, des archevêques, des primats de l'Église. » Arnauld se défend des attaques portées contre lui : il a voulu seulement détruire des abus,et, en particulier, combattre les casuistes de la Compagnie de Jesus qui sont trop indulgents et accordent trop facilement l'absolution; Il ne demande point a la reine d'intervenir dans les débats; tout au contrairc.il s'appuie sur l'autorité des évêques pour lesquel·» son maître Saint-Cyran lui a inspiré un grand respect, sans rien attendre de ia cour qui ne doit pas se montrer dans les controverses théologiques.

Après cette longue dédicace de 46 pages, qui est une réponse générale au livre du P. Petau, Arnauld entreprend de justifier sa doctrine, en résumant l'enseignemen des I ères cl de plusieurs théologiens célèbres sur b pratique de la confession et de la communion. L'autorité de Molina le Chartreux, ni les décisions du concile de Trente sur lesquels Petau prétend s'appuyer, ne tranchent la question. Lui, n'a voulu que démontrer l'utilité, In nécessité même, d'une pénitence plus rigoureuse et plus conforme A la pratique de l'Église primitive. La pratique actuelle de l'Églfre est bonne, en elle-même, bien qu'elle soit moins parfaite que celle d'autrefois, mais le grand malheur est que des casuistes, par leur excès d'indulgence, appliquent mal celle discipline légitime et laissent vivre ks pécheurs dans leurs péchés. Arnould n'admet pas que toute· les prescriptions pénitentlclfcs d'autrefois fussent seulement cérémonielles: quelques-unes étaient générales et per-

manentes, comme le délai de l'absolution et la privation de l'eucharistie.

Arnauld accepte fa distinction de Petau sur les disposions. mais il applique autrement les principes posés *par* lui : (l faut, pour la communion, l'union divine À quelque degré ct cet amour peut et doit exis ter chez tout adulte qui a reçu le baptême. Le communiant doit apporter la plus grande pureté de cœur, s'appliquer aux bonnes œuvres pour obtenir le pardon des péchés véniels; la confession ne suffit pas ct le confesseur doit être très prudent dans les conseils qu'il donne de communier plus ou moins souvent.

Dans une seconde partie, Arnould a groupe les pièces justificatives : il elle des passages des Pères ct des théologlcnsdcpulsr/Z/jfu/reecrl/s/usf/çued'Eusèbe qui raconte la légende du jeune homme envoyé en pénitence par saint Jean, jusqu'au cardinal deBérulle, en passant par Dcnys l'Aréopngite, les grands Cappadociens, les Pères les plus Illustres de l'Egllse latine, les réformateurs des ordres religieux et enfin saint Thomas, saint Bonaventure ct saint François de Sales.

Le nouvel ouvrage fut accueilli très froidement par la cour et par Mazarin qui auraient souhaité le silence, mais il eut un grand succès auprès du public et produisit à Borne un ellet plutôt heureux à cause des précisions qu'il apportait à certaines affirmations du livre de la *Fréquente communion.* G. Hermant, op. *cit.,*1.1, p. 249 256.

Alors parut un écrit qui pouvait être compromettant pour Arnauld; |l arriva pour «un livre ce qui était arrivé pour *VAugustinus :* certains de ses adversaires avaient ramené ses thèses aux théories calvinistes. Un ministre protestant, Théophile Brachat de la Milieliérc (1596-1665) qui devait abjurer le calvinisme en 1615, publia en 1644, avec l'appr batlon dc trois docteurs de Sorbonne, un ouvrage intitulé : *Le pacifique véritable.* Le ministre y déclare que les opinions du docteur Arnauld doivent produire l'union des deux églises, car les protestants peuvent, dans l'ensemble, accepter les thèses d'Arnauld sur la contrition, la pénitence publique pour les péchés graves, même secrets, sur la nécessité de la satisfaction avant l'absolution sacramentelle. Comme cet écrit avait été approuvé par trois docteurs de Sorbonne, la faculté dc théologie dut l'examiner, cor son honneur était engagé. Dans les séances des 18 et 25 Juin 1644, la Sorbonne censura le livre comme « contenant plusieurs propositions fausses, erronées, injurieuses ʌ l'Égllse, contraires au concile de Trente et hérétiques. · La faculté exigea la rétractation des trois docteurs, mais déclara qu'elle ne voulait juger que le livre du ministre protestant. Arnauld sc sentit visé par certaines dénonciations de Muletière ct écrivit le 18 juin one *Lettre aux archeoéques et évoques approbateurs de son livre de la fréquente communion.* Cet écrit sc trouve à part sous le litre : *Défense de la vérité catholique contre Us erreurs et tes hérésies;* et dans les *Œuvres d'Arnauld,* t. xxvin, p. 529-567. Arnauld relève les accusations portées contre lui par le protestant; clics montrent, dit-il, le caractère catholique dc ses affirmations et sont la justification de son livre : cette doctrine est éloignée cl du rigorisme protestant qui nie le pouvoir de l'Égllse et enseigne la nécessité de la pénitence publique pour tous les péchés mortels ct du laxisme des casulstcs qui, par leurs coupables Indulgences, nuisent au bien des fidèles. Des pamphkts que les (ansénistes attribuent aux jésuites sc multiplient. Imprimés ct manuscrits. L'un d'eux affirme Hdcntilê doctrinale des deux livres d'Arnauld ct dc Milletlêre, *Application de la censure intitulée le paei figue véritable au livre de lu Fréquente communion.*

Les polémiques continuent en d'Innomorablcs écrits qu'il est impossible d'analyser ou même d'énumérer. Les uns prêchent la concorde, comme l'exoratorien Hersent et Fr. Irênéc; d'antres attaquent avec vivacité, comme le P. Yves, capucin, qui s'attire une réponse mordante. Un écrit anonyme attribué ù Henri dc Bourbon, *Remarques chrétiennes et catholiques sur le livre de la Fréquente communion,* fait appel au bras séculier; d'autres travaillent à séparer Arnauld des évêques approbateurs de son livre, *Paradoxe par lequel II est démontré que le livre de la Fréquente communion n9est approuvé d'aucun prélut ou autre docteur en théologie.* L'auteur de cc dernier écrit s'appuie sur la lettre des 5 et 20 avril 1644, envoyée au pape et signée dc neuf prélats approbateurs du livre d'Arnauld (les sept autres sc trouvaient dans leurs diocèses). Cette lettre essayait d'indiquer la pensée nette d'Arnauld : • Non seulement II ne combat pas la participai Ion très fréquente dc la sainte eucharistie, mais il exhorte les fidèles et ne reprend que leur mauvais usage : Il soutient qu'on peut quelquefois différer l'absolution, niais non pas qu'on la doive différer toujours; il enseigne qu'elle ne déclare pas seulement que le péché est remis, mais qu'elle opère aussi la rémission du péché et qu'elle confère la grâce; son dessein n'est pas de rétablir la pénitence ancienne et publique, mais ll montre que ceux qui se portent volontairement, avec la grâce de Dieu, a en pratiqucrquelque partie,sont plus dignes de louanges que de blâme, il ne prescrit pas pour loi *à* tout le monde l'ancienne coutume de faire pénitence qui est établie par l'autorité des papes, des Pères et des conciles, mais il la propose aux seuls penitents volontaires.... Il exhorte tellement aux plus grandes choses qu'il ne condamne pas celles qui sont moindres.»

A la même époque, un anonyme voulait établir la *Conformât des principes du livre de la Fréquente communion avec ceux de Marc Antoine de Dominis,* tandis que le P. Petau publiait un *Abrégé de la doctrine du Hure de la Fréquente communion ct de sa réfutation.* Comme toutes ces attaques atteignaient plus ou moins Port-Royal, les amis d'Arnauld crurent nécessaire dc le défendre.

L'Apologie pour ʌI. *Arnauld, docteur de Sorbonne contre un libelle publié par les jésuites, intitulé : Remarques judicieuses sur le livre de la Fréquente communion,* sc montre particulièrement vive contre les jésuites dont on souligne · la mauvaise fol et les Impostures »; on dénonce la morale relâchée des Jésuites, leur opposition à Rome, leur fourberie manifestée par leurs attaques anonymes. » On critique spécialement les *Remarques judicieuses,* parce que « c'est un ramas de toutes les injures qui sont éparses dans les autres et un abrégé dc toutes les impostures ct de toutes les faussetés qui s'y remarquant contre la doctrine des saints Pères. » Préface, p. 5; cet écrit indique clairement · combien cette Société est animée de l'esprit dc cabale et de faction. » On vante en même temps la douceur et la patience d'Arnauld.

De son côté, Arnauld, pour montrer que sa doctrine n'est poinl une nouveauté, essaya en 1645 de mettre en relief son parfait accord avec les anciens jésuites eux-mêmes, saint Ignace ct saint François-Xavier, ct, en particulier, avec un compagnon dc saint Ignace, le P. dc Bonis, *Sentiments du P. de Ponts, Jésuite, Œuvres,* l χχνηι,ρ. 493-528. Arnauld tentait d'abriter sa doctrine derrière l'autorité de ce rdiglmx cl Relevait ▮ contre les médisances atroces el les impostures scandaleux s des adversaires de lu penitence ct des ennemis dc la hiérarchie. ·

Mais en ce moment même, Arnauld commençait à prendre ouvertement la défense dc Γ*Augustinus;* beaucoup de théologiens restaient inquiets. De vertueux personnages se montraient nettement hostiles à Port-Royal, en particulier, M. Vincent. Le général de l'Oratoire, le P. Bourgoing, enjoignait ù tous scs

subordonnés de se soumettre à la bulle *In eminenti* et Il rédigea une *Déclaration sur quelque» point» louchant le sucrenient de pénitence;* dans celte pièce, le P. Bourgolng affirmait plusieurs propositions absolument contraires à celles qu'avait exposées Arnauld; ainsi il dit : l'attrition suffit pour recevoir validrment le sacrement de pénitence; l'absolution opère la rémission des péchés; la contrition, la confession et la satisfaction doivent précéder l'absolution, niais l'acceptation dc la satisfaction suffit ordinairement et l'absolution ne doit être différée que dans des cas déterminés, car cc délai présente de nombreux inconvénients et le pénitent qui apporte toutes les dispositions requises a droit à l'absolution.

Le livre d'Arnauld fut également attaqué par le docteur Jean de Launoy (1603-1678), dans son ouvrage Intitulé : *De mente concilii Trldenlinl circa salis/actionem in sacramento pcrnitentl/e dissertatio.* D'après lui, l'examen détaillé des décrets et des actes des conciles, la doctrine des théologiens et la pratique des synodes diocésains ct provinciaux montrent que la satisfaction ne doit pas nécessairement précéder l'absolution du prêtre.

En même temps, Jean-Pierre Camus, évêque de Bclley et ami de saint François dc Sales, publiait de gros volumes où Il sc place à peu prés toujours au point de vue pratique, sans s'occuper d'histoire. Le plus Important de ces écrits en indique le sujet : *L'usage de la pénitence et de la communion.* Camus y rappelait les leçonsreçues de François dc Sales et il exigeait une sérieuse préparation. ▮ Aux commençants ct aux profitants · il accordait la communion hebdomadaire.

Contre le même livre dc la *Fréquente communion,* l'évêque de Lavaur, Abra dc Raconte, publia un gros volume : *Examen et jugement du livre de la Fréquente communion /ail contre la /réquente communion et publié sous le nom du sieur Arnaudl* L'évêque dc Lavaur emprunte presque toute sa doctrine au P. Petau. Les jansénistes répondirent aussitôt pour justifier les passages du livre d'Arnauld dont l'authenticité était contestée par l'évêque de Lavaur; celui-ci répliqua par une *brève anatomie du libelle anonyme,* et les jansénistes répondirent par une *Réplique à fanalomie.* Au dire du P. Rapin, *Mémoires,* 1.1, p 115, c'est Raconls qui découvrit dans le livre d'Arnauld le passage qui fit nlon» couler beaucoup d'encre : « Suint Pierre et saint Paul étaient également les deux chefs dc l'Égllse. · Les apôtres Pierre ct Paul auraient été les deux évêques dc Rome, les deux princes dc l'Égllse, les deux chefs, mais, en fait, ils n'auraient fait qu'un seul chef, de sorte que tout naturellement leur succession n'appartient qu'à un seul cl même personnage, le pape. G. I fermant, *op. cit.,* 1.i, p. 288 290.

A Rome, les nllaircs traînèrent en longueur sous Urbain VIH; mais, après Γavènement d'Innocent X, malgré ses répugnances, cc pape dut intervenir. Les jansénistes envoyèrent à Rome un théologien, le docteur Bourgeois qui arriva le 30 avril 1615 Quesncl a publié sa *Relation* en 1695. G. Hcrmant, *op. cit.,* t. i, p. 330-390.

Mais Isaac Habert dénonça Barvuicornme détruisant la primauté romaine par les théories sur · les deux chefs dc l'Égllse » et comme reproduisant d'une manière déguisée les thèses subversives dc Marc Antoine dc Dominis; le feuillant, dom Pierre de Saint-Joseph, renouvela les attaques. Barcos dut se défendre devant le public ct à Rome surtout : à Innocent X il fit des déclarations de soumission et il protesta qu'il n'avalt voulu que mettre en relief les opinions des Pères. Un décret dc Rome du 2-1 Janvier 1645 condamne les deux écrits dc Barcos : *De Γautorité de saint Pierre* et *La grandeur de rlïglise romaine,* comme « hérétique, parce que l'auteur établit une égalité parfaite entre saint Pierre et saint Paul, sans Mibordlnatlon et sans dépendance de saint Paul à l'égard de saint Pierre en ce qui concerne la puissance suprême et le gouvernement dc l'Égllse universelle.» \olr Denzingtr-Bnnnw irt, *Entlit dion,* n. 1091

3· *Arnauld pr'nd la défense de Γ Augustinus.* — Dès que parut *La Fréquente communion,* cc livre absorba presque toute l'attention des deux parties;cependant, même à cette date, il y eut autour de *VAugustinus,* des escarmouches qui annonçaient de nouvelles batailles. Fait considérable, Arnauld alluit prendre la défense d' *'Augustinus* ct se poser par là en chef du jansénisme.

Les «crmoni prononcés A Notre-Dame par le théologal Habert contre Jansénius avaient vivement Irrité les Jansénistes. Salnt-Cyran avait aussitôt (1·* février 1643) demandé au Jeune Arnauld de répondre à ces attaques; pourtant la réponse ne parut qu'en 1644 (septembre), avec un retard considérable qu'on a expliqué de diverses façons. Arnauld, dans son *A ois au lecteur,* dit que le premier président du Parlement de Paris, Molé, dans l'intérêt de la paix, avait gardé son manuscrit pendant un an; mais vraisemblablement Arnauld craignait de compromettre le succès de *la Fréquente communion* et d'écarter les évêques approbateurs, par une apologie ouverte de Γ*Augustinus.* Quoi qu'il en soit, en 1644, Port-Royal triomphait partout et Il n'y avait plus aucune raison de retarder la publication. Ce fut *L'apologie de M. Jansénius, évéque d* Yprès et dc la doctrine de saint Augustin expliquée dans son livre intitulé Augustinus.* Arnauld, *Œuvres,* L xvi, p. 39-323.

Dans cet ouvrage dirigé contre Habert, Arnauld s'appuie sur deux postulats : l'autorité absolue de saint Augustin; l'identité de la doctrine de Jansénius avec celle de saint Augustln. Dans les questions de la grâce, saint Augustin expose Jusqu'en ses moindres détails la doctrine catholique; c'est par lui qu'ii faut expliquer les définitions des conciles el les expressions des Pères. Par suite, il faut exclure la doctrine de plusieurs Pères grecs et même dc quelques Pères latins antérieurs à saint Augustin ct surtout les opinions des théologiens modernes, quand elles sont inconciliables avec saint Augustin. Pour connaître la doctrine de l'Égllse sur la grâce, il suffit de connaître celle dc suint Augustin.

Aussi Arnauld défend t-il contre Habert toutes les positionsdc Jansénius: Insuffisance dc l'attrition pour la rémission des p<chés; existence d'une seule vertu la charité, qui doit être la fin uniqucdetoutcsnosacUons; négation dc la grâce suffisante et dc l'unlvcrsnHté de la rédemption et, A l'appui de ces affirmations, Arnauld cite dc nombreux textes dc saint Augustin. L'ouvrage cul un immense succès auprès du pu! lie qui, pour la première fois, pouvait lire un exposé assez complet des doctrines subtiles dc la grâce. Jusque-là réservées aux théologiens. « Cette apologie fit beaucoup d'impression sur les esprits, écrit Rapin dans scs *Mémoires,* 1.1, p. 95, car, comme peu dc personnes étaient capables de lire l'ouvrage dc l'évêque d'Yprvs tout entier qui était écrit d'un air trop sombre, trop sec et trop scolastique pour être agréable, on trouvait dans i'Apologic un abrégé de su doctrine expliquer par les conciles et par les Pères avec bien dc h politesse et il no se fil rien dc plus heureux pour donnerde la réputation duns le parti que cet ouvrage. C'était un truité des matières les plus épineuses et les plus profondes dc la théologie cl écrit d'un style si beau que les gens de cour, les cavaliers cl les dames pouvaient prendre plaisir à le lire. »

Habert, disent les Jansénistes, Hcrmant, t. i,p, 319; Gerbcrun, t. t, p. 168, fut Irrité dc ces attaques où sa personne n'était pas nicnugte et il répliqua par *La*

défense de la foi de l'Église et de l'ancienne doctrine de Sorbonne touchant les principaux points de la grâce. L'ouvrage était dédié au prince de Condé, Henri de Bourbon, qui répondit par une lettre d'approbation solennelle dans laquelle il supplie la reine · de nettoyer le royaume des jansénistes et des Arnaudistes. * Habert reproche à Jansénius d'avoir attribué à saint Augustin des erreurs grossières sur la grâce cl la prédestination, sur l'impossibilité descommandeinents, sur l'imputabilité de l'ignorance invincible cl sur les actions des infidèles; il signale ainsi douze impostures. Mais il emploie une grande partie de son travail à sc défendre contre les attaques personnelles lancées par Arnauld. D conteste l'autorité absolue ct presqu'exclu•ive accordée par Jansénius ά saint Augustin : la doctrine de saint Augustir ne s'impose à la foi que lorsqu'elle est approuvée des papes cl des conciles, Jor^q «'elle est d'accord avec l'unanimité morale des Pères; enûn Habert soutient plusieurs thèses sur l'ai (rit Ion, la charité, la rédemption, la prédestination, la grâce suffisante et son universalité qui sont en opposition formelle avec les thèses Jansénistes.

L'ouvrage d'i Iabert n'eut pas, dit-on, le succès qu'il en attendait. Le 15 novembre, Paul de Gondy, coadjuteur de Paris, en l'absence de son oncle, défendit, par un mandement, de prêcher et de parler de la grâce et celle défense atteignait assurément Habert; de plus, le 1er décembre, la Sorbonne désavoua l'écrit par lequel le théologal avait cru défendre l'honneur de la faculté ct renouvela l'interdiction déjà fuite aux docteur ï d'approuver des ouvriges sc rapportant à la grâce, et. en particulier, à *VAugustinus.*

H.»· ert s'adressa alors à Borne ct y envoya un extrait de huit propositions sous le titre de : *Propositione* excerpta ex Augustino Reverendissimi Domini Cornelii Jansenu Episcopi iprensis, qua in specimen exhibentur sua Sanctitati.* Ce sont les premières propositions dénoncées à Rome; leur fond est emprunté aux thèses des Jésuites de Louvain el elks seront reprises par Nicolas Comet, trois am» plus lard. La P· se rapporte à l'impossibilité d'accomplir les commandements de Dieu, *Augustinus,* t. m, L 1H, c. xni; la 2· ù l'ignorance invincible, *Augustinus,* t. u, *De statu natur* pur*,* L 11, c. n; la3· à la négation de la grâce suffisante, *Augustinus,* t. ni, l. Ill, c. i; la 4·nie la possibilité de la nature pure, *Augustinus,* t. «, *de statu notarié pur*,* I. II, c. iv; d'après la 5·, toutes ks actions des infidèles sont des pêches, *Augustinus,* l. n, *De statu mtur* lapsae,* l. Ill, c. xvu; lu 6· déchirait que i'Ancieu Testament apportait une grâce d'empêchement, *Augustinus,* t. m, I. 11, c. vm; la 7e disait même que l'Ancieu Testament n'était qu'une grande comedic, *Augustinus,* t. m,l. 111, c. vi;enlln la 8e proclamait que Jesus-Chrisl n'a pas souffert ct n'est pas mort pour tous les hommes, *Augustinus,* t. ni, L 111, c. xx. Gerber jil . *Histoire du jansénisme,* 1.i, p. 186-195.

L'arrivée a Rome de cette attaque, au moment même où on y examinait le livre de la *Fréquente communion,* pouvait compromettre gravement ks affaires des jansénistes; uu^i Arnauld sc hâta de répondre À ILr erl cl il publia la *Seconde Apologie pour Al. Jansenius, éoéque d' Ypres, CEuures,* 1. xvu, p. 1-637. Arnauld reproche a I Iabert ses Injures grossières contre M. l'Eranlste (nom que Theodorct donne à l'hérétique dans sts Dialogues), des expressions pleines de nitprK et il établit une relation entre les paroles prononcées par Habert a Notre-Dame de Paris et la profanation sacrilege qui suivit (un homme fut tué dans l*église); enfin il ajoute que k decret d'Urbain \ ill n'eit que provisionnel et ne louche pas au point de lu doctrine. D'ailleurs les prepositions de Baius auxquelh » on voudrait ramener l'enseignement de Jansénlus, n'ont été condamnées qu'en *général* et quelques-uiu> peuvent sc soutenir d *la rigueur.* Enfin celte bulk est subreptice et obreptlce, car le nom de Jansénlus y u été ajouté contre la volonté du pape.

Les livres I el II posent ks principes que ks Jansénistes vont désormais défendre relativement à l'autorité de saint Augustin, d'après lequel il faut Interpréter ks définitions du concile de Trente et ks décisions des papes. De plus, disent-ils. Il ne faut pas oublier, pour apprécier la doctrine de saint Augustin, que durant ks sept ou huit années qui suivirent sa conversion, Dieu ne lui a pas encore révélé le dernier point de la vérité touchant l'erreur plus subtile qui sera plus tard celle des prêtres de Marseille; il ne rc.ul cet éclaircissement du ciel qui acheva en lui la parfaite intelligence de tous les mystères de la grâce que depuis son épiscopat : il faut prendre ks passages où il park de la grâce non en passant mais au fond; Il faut expliquer quelques passages obscurs par les passages ebirs ct formels ct il faut considerer sa doctrine dans l'enchaînement de tous ks principes. *Ibid.*, «8-89.

Arnauld examine ks divers points attaqués par Habert et, tout en citant saint Augustin et Jansénlus, Il essaie de préciser su propre pensée sur la loi mosaïque et l'Ancien Testament qui n'était qu'un étal figuratif,une grande représentation vivante et animée, une «comédie en quelque sorte »; la synagogue n'était qu'une figure de l'Église, une « compagnie d'hommes charnels qui n'ont point de part à l'héritage du ciel » Il défend les thèses de Jansénlus sur la nature pure qu'â la suite de saint Augustin, il déclare impossible; il reprend ks théories de Jansénlus très distinctes de celles de Calvin, sur la prédestination et ia réprobation, théories qui dérivent de la nature humaine corrompue par le péché originel, sur la grâce des anges ct du premier homme, qui fut un secours suffisant et enfin sur la grâce efficace cl la coopération de la volonté. Sur ce point, il précise, en termes parfois très heureux, la doctrine de Jansénlus : la grâce de Jésus-Christ opère en nous le vouloir sans violenter la volonté, car, quoi qu'en disent les Jésuites, Jansénius ne supprime pas l'activité humaine; Dieu opère k bien *avec* nous qui *restons* actifs. La nécessité d'ailleurs ne détruit point fatalement la liberté, et l'indifférence peut être k signe de la liberté, sans en constituer l'élément essentiel dans l'état de nature déchue; l'homme ne peut plus faire le bien qu'avec la grâce de Dieu. L. IL

Au l. 111, Arnauld poursuit la défense de Jansénlus relativement â lu possibilité des commandements de Dieu que ks hommes peuvent observer,s'ils veulent, mais qu'ils ne veulent observer que s'ils sont préparés par la grâce de Dieu; relativement à la grâce que Dieu accorde aux hommes pour ks empêcher de tomber cl à la liberté qui subsiste même après k péché, il étudie longuement la concupiscence, l'ignorance invincible ct surtout ks actions des infidèles; sur tous ces points, il défend les positions prises par Jansénlus contre ks attaques de Habert. Après avoir fait un vif éloge de l'archevêque de Sens qui avait embrassé k parti de Jansénlus, il soutient que cette doctrine esl inattaquable et qu'on ne l'a attaquée qu'en abusant de certaines propositions condamnées chez Balus ou par le concile de l rente.

Les deux derniers livres ne contiennent que des critiques de détail contre Habert qui clic avec éloge k concile d'Arles dont les décisions ne sont, en réalité, qu'une lettre du senu p» lagien Kaustc Arnauld Justine les deux censures des facultés de Douai cl de Louvain contre Lesslui; et cite avec joie le Mémoire du pape Clément VIII à la Congrégation *De Auxiliis,* qui recommande saint Augustin comme le docteur de la grâce ct approuve ks thèses de ce saint docteui que Janiénius n'a fait que reproduire.

Pour répondre à *VApologie,* Habert publia un gros volume en latin. *Theologia· yrtreorum Patrum vindicata- circa universam nuPrriam grattæ.* Habert veut démontrer la parfaite orthodoxie des Pères grecs contre les attaques d'Arnauld qui prétendait retrouver chez ces Pères les erreuts pêlagiennes et scml-pélagknncs et il donna un certain nombre de citations qui pouvaient être gênantes pour ks jansénistes. Gerberon, *Histoire du jansénisme,* 1.i, p. 185, se contente de «lire que « Habert avait oublié qu'il était enfant de l'Église latine ct que l'Église latine ne renvoie pas scs enfants aux Pères grecs, niais ù saint Augustin pour savoir ce qu'Ilsdoivcnt croire des mystères de ia grâce.»

Au temps même de ce duel entre Habert ct Arnauld, un autre champion entra en lutte : le P. Étienne Deschamps (1613-1701) soutenait des thèses sur le libre arbitre au collège des jésuites de Paris (4 janvier 1644) ct il publiait, pour préciser scs idées, un écrit très Important : *Defensio censura- sacræ facultatis Parisiensis lalie 27 junii /ZGO, seu disputatio theologica de libero arbitrio.* Sous le pseudonyme d'Antoine Richard, le P. Deschamps y combat une des propositions essentielles de Jansénlus : la violence seule ou coaction externe répugne ù la liberté, laquelle peut coexister avec la nécessité. L'ouvrage, bien qu'écrit en latin, eut une grande vogue L'éditeur des *Œuvres cTArnauld* t. xvi, p. xi, dit que les thèses de Deschamps furent reprises par le P. Petau, au t. m, *de ses Dogmes catholigues,* par le P. Labbe, *Triumphus catholica veritatis,* ct le P. Duchesne, *Histoire du baianisme,* «un roman ». En 1646, parut une 3· édition considérablement augmentée, en tête de laquelle sc trouve la thèse thêologlque soutenue le 10 juillet 1646 en Sorbonne par le prince de Coudé, Armand de Bourbon : ie jeune prince reprenait les thèses des Jésuites de Louvain ct affirmait, en particulier, la possibilité de la nature pure, i'univerraiité de la grâce suffisante, l'idenliU foncière des grâces suffisante cl efficace qui ne difieraient que par le consentement de la volonté accordé eu refusé, la nécessité de lu grâce pour le bien surnaturel, mais non pour le bien moral. De son côté, le P Deschamps combat la thèse de Jansénlus sur la définition de ia liberté et l'identification du volontaire avec le libre. Jansénlus se rencontre avec Balus ct emprunte son opinion aux protestants, car il donne les mêmes arguments, il apporte les mêmes exemples, il allègue les mêmes textes scripturaires et palrlstlqucs, il se sert des mêmes subtilités et lance contre les thèses catholiques les mêmes accusations. Bref, les doctrines soutenues par Jansénlus ne diffèrent pas sensiblement des doctrines protestantes sur les points capitaux de la liberté et de son accord avec la grâce, ct de la volonté de Dieu relativement au salut des hommes. Le P. Deschamps essaie egalement de préciser certaines idées émises par Jansémus, en particulier,au sujet de l'autorité de saint Augustin : on ne doit pas mettre ce docteur en opposition avec les autres Pères; d'ailleurs, même sur la question de la grâce, saint Augustin n'est pas infaillible et son autorité, quelque grande qu'elle soit, est inférieure â celle des papes, en sorte que ks opinions de saint Augustin s'imposent â notre fol non point parce qu'elles sont de saint Augustin, mais parce qu'elks sont approuvées pur des papes ct des conciles. Aussi, même dans l'hypothèse où Jansénius exposerait toujours fidèlement la doctrine de saint Augustin, l'affirmation de sdint Augustin ne serait pas decisive par elle-même. Le P. Deschamps examine longuement la question de la liberté ct s'applique Λ montrer que J.msmius a mal compris la pensée da grand docteur qui est d'accord avec l'opinion commune : esl libre ce qui est en notre pouvoir, dî ne ce que nous pouvons faire, *quand* nous vouions; par suite, toute sorte de nécessité est contraire à la liberté, puisque ce qui est nécessaire n'est pas en notre pouvoir; d'autre part, sans la liberté actuelle, le péché ne saurait exister, quoi qu'en dise Jansénlus qui affirme qu*après le poché originel, Il y a, sans la grâce, nécessité de pécher. Enfin le P. Deschamps combat la conception de la grâce médicinale exposée au t.in de i'*Augustinus* : les hommes ont encore aujourd'hui le pouvoir de consentir ou de ne pas consentir À la grâce et ils peuvent observer les commandements qui leur sont Imposés. L'ouvrage du P. Deschamps critique les thèses fondamentales de Jansénlus et i! esl incontestablement l'écrit k plus sérieux qui ait été opposé ù Γ*Augustinus.*

A côté du P. Deschamps, d'autres adversaires moins redoutables attaquèrent encore Jan énius. Le P. Pierre de Saint-Joseph lança un Avis *chantable* d *Γapologiste de Jansémus* ct *La théologie du temps.* Le P. Yves, capucin, publia *Des miséricordes de Dieu sur la conduite de Γhomme, avant, durant et après le péché,* dédiées à Mgr k Prince; le P. Sirmond rééditait les œuvres d'Hmemar : *Himmari, archiepiscopi Rhemensis opera, duos in tomos digesta.*

Afin de propager leurs doctrines, les jansénistes multiplient et rééditent leurs œuvres anciennes; un incident grave provoqué au Parlement de Toulouse par la publication d'un ouvrage du P. Reginald, dominicain, sur la science moyenne, faillit soulever de nouvelles polémiques après ia réponse du P. Annat, mais i*Assemblée du cierge arrêta le procès, tandis que se répondaient attaques et ripostes en vers et en prose, en latin et en français. Gerberon, *Histoire du jansénisme,* 1.1, p. 206-210.

1. Autouη d e l 'Auovstt n vs. — *Theses theotogtarde gratiâ. Ubero arbitrio, pnrdestinatione, tn-4·, Anvers,* 1611; Jacobi Zegers. *Humilis et supplex querimonia adversus libellum H. P. S. J., regite capelltr Ilruxellensts concionaloris, et theses Iilt. PP., anno IC11 disputatas;* accessit *Spongiola mendorum* et *clypeus adversus tela It. P.Vivcri,* In-4·, Louvain, 1641; le même, *Augustini /pponensis et Augustini /prensis de Deo omnes salvari volente et Christo omnes redimente, homologia per theses antapologeHeas erprtssa et LtvanII, loco per Jac. Zegers designando, propugnanda, quando adversariis videbitur,* In-8·, Louvain. 1641 ; Pierre de S. Joseph, De/ens io *Augustini Hipponensis adversus Augustinum /prensem, quoad auxilia gratin· et humanam libertatem,* in-4·, Paris, 1643; Dorisy, *Vindicor S, Augustini adversus pseudo-AugustInum C. Janitnil,* In-4·, Paris, 1656; P. Stockmans, *Somnium Hipponense, sive judicium Augustini de controversiis theologicis hodiernis,* tn-4·, 1641 ; Pulle /n *eminenti,* 1641 ; Arnauld, *Observations sur* une *bulle prétendue qu'on fait courir depuis peu de jours touchant la doctrine de 5. .Augustin expliquée dans le livre de M.* l'cvéque *d*Ypres,* 1613, *Œuvres,* t. xvi, p. 1-4; *Secondes observations sur la fausse bulle, ibid.,* p. 5-9; *DiffîcuiUs sur la bulle qui porte défense de lire le livre de Jansénlus, évéque* d'*Yprès, les thèses des jésuites et autres QUira»j>s sur la matière de la grâce,* 1611, *Ibid.,* p. 10-21 ; *Apologie de* Af. Jansénius,évéque <f *Ypres et de la doctrine de* 5. *Augustin expliquée dans son livre intitulé : Augustinus. Contre trois sermons de M. Habert,* In-4·, 1642, *Ibid.,* p. 39-323. Habert, *Déjensc de la foi de ΓÉglise et de rancienne doctrine de Surbonne touchant lex principaux poinLs de la grâce.Contre le livre intitulé : Aftologie de Jansénlus,* In-t·, Pari*. 164 1; Arnauld, *Seconde apologie pour ht. Jansénius,* 1644. *(2 uvres,* t. xvu, p. 1-637; François Irénéc, *Sentiments sincères et charitables sur les questions de la prédestination et de la fréquente communion à la Heine Régente,* 1n-8·, Paris, 1643; J. Sirmond, */*ra declinatus, Pra'deslinatorum htrrtsis et libri S. Augustino temere adscriptl refutatio,* in-12, Paris, 1643 (se trouxe dan* P. *L.,* t. I ui. p. 587-672); Denis Patau, *De libero arbitrio libri tres,* in-fol.. Pari*. 1613; *De pclagianorutn ct semipelagianorum dogmatum historia liber* unus, in-foL, Paris, 1643, (édité duns *Opus de theologicis dogmatibus,* t. m,). VI); Beilegnrde, *Sanctus Augustinus per seipium docens et vincens pelagtanos,* In-4·, Paris, 1643; Arnauld. *Lettre d'un docteur en théologie* d un *de ses amis sur un livre intitulé : SentInunls sincères et vénlables sur les questions de lu predestination et de la frtquinle communion, Œuvres, I. S - us.*

p. 401-492; *Considérations sur la Censure de la faculté de Paris de 1339, Œuvres,* t. xn, p. 25-37; Auvrny, *Censure d'un Here que le P. Jacques Sirmond a fail Imprimer sur un vieil manaicril et qu'il a Intitulé : Prxdeslinatus,* in-8·, Paru, 1641; *Traduction des éloges donnés* d S. *Augustin et mis an commencement du livre Intitulé : Sanctus Augustinus per setpsum docens catholicos et vincens pelaglanos,* b. l. s. d., ta-8·.· Florent Confias, *Traclatus de statu parvulorum sine baptismo decedentium ex hac vita,* In-4·, Louvain, 1641; *Peregrinus Hlerichuntinus, hoc est, de natura hunutna feliciter instituta. Infeliciter lapsa, miserabiliter vulnerata, misericorditer restaurata,* In-4·, Paris, 1641; Llb. Fromond, *Chrysippus, sloe de libero arbitrio; epistola circularis ad philosophos peripateticos,* In-4·, t. 1., 1644; Habert, *Propositiones excerpte ex Augustino RR. D, Cornelii Jansenll, episcopi 1prensis, qux In specimen exhibentur Sute Sanctitati,* In-4, s. L, 1614 ; *Theologte Grircorum Patrum vindicate circa universam materiam gratix cum perpetua collatione Scriptura, conciliorum, doctrina S, Augustini,* 5. *Thoma el schola Sorbonica libri tres,* in-fol., Padi, 1646; André Dabillon, *te concile de la grâce* ou *Réflexions lhéohgiques sur le second concile d*Orange et le parfait accord de ses décisions aoec celles du concile de Trente,* in-4·, Paris, 1645; Antonii Ricard! (P. Étienne Deschamp»), *Defensio sacret facultatis theologicx ParUiensls late* 27 *funIt MDLX, seu disputatio theologica de libero arbitrio,* in-4·, Pad», 1645; rééditée en 1646 et publiée en 1654, In-fol., sou» le titre : *De hrrest Jansenlana ab uposlollca Sede merito proscripta llbrt 1res;* cette édition augmentée et corrigée par le P. Souclet a été publiée de nouveau en 1728 ; Armand de Bourbon, prince de Conti, *Thèses théologlques de la grâce el de Teucharistle,* In-8·, Paris, 1646; Yves do Paris, *tes miséricorde* de Dieu en la conduite de Γhomme,* in-4·, Paris, 1645; *Avis charitables d Γapologiste de Jansénius pour la défense du P. Pierre de S. Joseph,* par lui-même, In-4·, Paris, 1655; Barcos, *Recueil de divers ouvrages sur la grâce,* in-4·, Paris, 1645; P. Reginald, *Quxstlo theologica et historica et furls pardiflclt : qua fuerit mens concilii Trldcntlnt circa gratiam efficacem et scientiam mediam,* In-1·, s. 1., 1645, in-fol·, Toulouse, 1706;P. Veron, *in Jansenll prxtensum Augustinum·, seu S.Augustinus Uberatus a quatuor sophisticis Iprensis speciebas novatoris schola·, ex methodo augusliana,* In-4·, Paris, 1647; *La condamnation de la doctrine de Jansénlus par cinq conciles français, huit cent ans il y* a, *selon les méthodes de S. Augustin ou Jansenll Gollescalcus hxrellcus el le bâillon des jansénistes, in-4·,* Paris, 1648; Pierre de S. Joseph, *La théologie du temps examinée selon les régies de la véritable théologie,., pour réponse au livre de la Grandeur romaine, 2* In-4·, Paris, 1617 ; *Des sentiments du B, François de Sales touchant les matières de la prédestination et de la grâce, recueillis principalement dans son excellent traité de TAmour de Dieu,* In-12, Paris, 1617 ; *Examen des matières de la grâce pour la justification de htollna, contre ses anciens et nouveaux adversaires el pour la défense de M. Habert contre Tapologlsle de Jansénlus,* In-4·, Paris, 1647 ; R. Maupeou, *Graham Del non esse semper efficacem, nec necessitare aut determinare vdunlalem ad unum... Contra Jansenlum,* In-4·, Paris, 1647 ; D. Petau, *De lege* et *gratld libri duo,* in-4·, Paris, 1648; Vincenti! Lenis (Libert Fromont), *Therlaca adversus Dyontsll Petavli et Antonii Richard! de Ubero arbitrio libros,* In-4·, Paris, 1618; Petau, *Elenchus Therlaca VlncenIll tenti,* In-4·, Paris, 1618; Leni», *De libero arbitrio vindicis Epistola prodoma gcmrlla ad Petavlum et Richardum,* In-4·, Padi, 1648; A. Richard!, *Responsio ad objectiones Vlncenllanas qua Vine, teuis Therlacam pcxienllsslmum esse venenum dcmmulralur,* In-1·, Paris, 1618; (Jean Sinnicli), *Sanctarum Patrum de gratia Christi et libero arbitrio dimicantium Trias : Augustinus adversui Pelagium, Prosper Aquil innlcus adversus Cassianum, Fulgentius Ruspensh adversus Faustum,* in-4·, Paris, 1618; Ripulda, *Adversus articulos ollm a Pio V et Gregorio XIII rl novissime ab Urbano Vili PP. damnatos libri duo, ad dhputalluncs De enlr s upernularati* ap/>endix,in-fol..Cologne,1G18 ; Anonyme, *Putris Joann b a Ripalda, Societatis nomine Jtsu, Vulpes capta per the dogas sacra facultatis academics* Lnvantensb,* In-4·, Louvain, 1649.

IT. Autour du livrb dila Fréqukntb communion. — Amnuld, *De ta fréquente communion* où *les sentiments des Pèr-t, des papes, des conciles touchant l'usage des sacrements de pénitence rltTeucharblle sont fidèlement exposéi : pour servir (TaiirtLse aux personnes qui pensent sérieusement Λ se convertir à Dieu el aux pasteurs el confesseurs zélés pour le bien Iu Arnxs;* cet écrit *se* trouve dans les CEuires *d'Arnauld,* t. xxvn, p. 71-603; P. Nouet, *Sermons contre le livre d'Arnauld: Lettre cirm la lre de Messelgneurs les prélats assemblés d Paris le dimanche 23 novembre 1933; procès-verbal fait en lad lle assemblée et Insatisfaction du P. Nouet, de la Compagnie de Jésus, envoyés Λ Nosseigneurs les prélats de France,* Paris, 1643, *Œuvres d'Arnauld,* t. χχvι,ρ. 603-618; P. Lombard, *Lettre d'Eusè beâ Polémarque sur le livre dcM, Arnauld delà fréquente communion où se découvrent ses artifices,* sa *mauvaise doctrine et Γimprudence de son dessein dans la direction des âmes, divisée en trots parties : sancta nanctis, unus sanctus,* In-4·, Paris, 1644; Petau, *De la pénitence publique el de la préparation â la communion,* in-4·, Paris, 1644; G. Hcrmunt, *Réflexions du Sieur Dubois sur divers endroits du livre du P, Petau où il approuve la doctrine de celui de la fréquente communion composée par M, Arnauld, docteur de Sorbonne,* in-4·,b.l. s. d. ; P. *Nouet (î),Remarques judicieuses sur le livre Intitulé : De la fréquente communion par M. Arnauld, docteur en théologie. Pour servir d'éclaircissement aux Intentions et d la doctrine de l'auteur,* In-8·, Paris, 1644; P. Séguin, *Sommaire de la théologie du Sieur Arnauld, extrait du livre de la fréquente communion el des maximes de Tabbé de SaInt-Cyran,* In-8·, b. J.s.<1.; Amnuld, *La tradition de TÊgltse sur le sujet de la pénitence et de la fréquente communion représentée dans les plus excellents ouvrages des SS, Pères grecs et latins el des auteurs célèbres de ces derniers siècles,* traduits en français par Antoine Arnauld, prêtre, docteur en théologie de In maison de Sorbonne, In-4·, Paris, 1644, *Œuvres,* t. xxvui, p. 39-460; De lui .MUlctiére, Le *pacifique véritable sur le débat de Tusage légitime du sacrement de pénitence, expliqué par la doctrine du saint concile de Trente,* par Théophile Brachnt, eieur de la Millctière, In-4·, Paris, 1644; Arnauld, *Défense de la vérité catholique contre les erreurs et les hérésies du sieur de la hitllcttère dans son livre intitulé : le pacifique véritable,* composée par M. Arnauld et adressée A Messieurs le· prélats approbateurs de ion livre ᵡ De la fréquente communion, In-4·, Paris, 1644, *Œuvres,* t. xxvin, p. 520-567; Anon., *Application de la censure du livre Intitulé: Le pacifique véritable au livre de la fréquente communion de M. Arnauld avre quelques remarques sur le libelle dudit sieur Arnauld Intitulé: défense de la vérité catholique, In-4*,t.i.* ·· d.;Ch. Hersent, *De la fréquente communion ou du légitime usage de la pénitence ou observations sur un livre de ht. Arnauld, docteur de Sorbonne,* envoyée· A un sien sml par Charles Hersent, prédicateur, in-4·, Paris, 1644 ; P. Yves, *Très humbles remontrances faites* d *la reine,* in-8·, Paris, 1644; G. Ifermant, *Réponse à la remontrance que le P. Yvej,capudn,a adressée à la reine régente sur le sujet du livre dc la fréquente communion,* in-4·, Paris, 1644 ; Henri de Bourbon, *Remarques chrétiennes et catholiques sur le livre de la fréquente communion qui a paru nouvellement sous le nom de* Af, *Antoine Arnauld,* in-8·, Paris, 1644; P. Séguin, *Réponse ὰ l'apologie du sieur Arnauld contenue en sa lettre adressée ὰ la reine régente, mère du roi,* In-4·, Paris, 1614 ; Anon., *Paradoxe par lequel il est démontré que le livre,De la fréquente communion n'est approuvé d'aucun prélat ou autre docteur théologien,in-8·,* Paris, 1614; Petau,A *brégé de la doctrine du livre de la ftéquente commun* ion *et de sa réfutation comprise dans les livres de la pénitence publique et de la préparation ὰ la communion du R. P. Dcuys Petau,* In-4·, s. L ·. d.; G. Hermant, *Apologie pour M. Arnauld, docteur de Sorbonne, contre un libelle publié par les jésuites, Intitulé : Remarques judicieuses sur le livre De la fréquente communion,* in-4·, Paris, 1644; Amnuld, *Sentiments du P. Emery de Bonis, jésuite, qui a été reçu dans ta compagnie du vivant de S. Ignace, louchant les abus qui se commettent dans la fréquente communion et dans la trop grande facilité de donner l'absolution aux pénitents, tirés de deux différents traités dont Tun est tnIllulé : Traité du saint-sacrement de Tautel el Tautre : Miroir de confession. Imprimés* d *Rome, en Fan 1393, avec privilège el permission des supérieurs. Où la grande utilité de la conduite des* sainb *Pères touchant le délai de Tabsolutlon et la séparation de Teucharlstie est reconnue el recommandée par le même Père aoec un discours d*un docteur en théologie sur les sentiments de cct ancien jésuite,* in-4·, Paris, 1644, *Douvres,* t. xxvm, p. 403-528; François Renard, *te juge sans intérêt sur le sujet de la frèqurnlr communion,* In-4·. Pari», 1644 ; *Maximes tirées de ta doctrine des conciles el des saints Pères opposées ὰ celles du livre dc la fréquente communion et* d la *conduite de quelques nouuenux directeurs,* In-4·, Paris, 1641; p. Bourgoing. *Déclaration présentée* d *la reine sur quelques points touchant le sacrement de pénitence,* In-4·, s. 1.1. <j.; jrnn LuuDoy.De *mente conclut Trldcntlnt circa salisfuctionem* in

sacramento ρσηltentlie dissertatio, in-8·, Peril, 1644; Pierre Camus, *Pratique d? la fréquente communion où Γοη voll et que ΓÉglise primitive a observé touchant ce sujet, plu· sieurs abus réfutés et la doctrine des SS. Pères proposée.* Avec *un traité de la préparation* d *ta fréquente communion,* In-8·, Paris, 1643; *L'usage de la pénitence et communion,* In-4·, Purls, 1644; *Du rare ou du fréquent usage de Γeucha- ristie,* ifi-12, Paris, 16*14; *Exposition des passages des Pères, des papes el des conciles allégués dans* un *Hure Intitulé: De la fréquente communion,* In-8·, Paris, 1645; Abru de Bnconls, *Examen cl jugement du Hure De la fréquente communion fait contre la fréquente communion et publié sous le nom du sieur .Arnauld, docteur de Sorbonne. Où est ajouté un traité très Important du directeur solide et apostolique /tour opposer au directeur visionnaire de nos nouveaux prophètes,* In-4·, Paris, 1044; Anonyme, *Réponse au livre de M. révéque de Lavaur Intitulé : Examen el jugement du livre de la fréquente com- munion : Première et seconde partie contenant la justification de tous les passages des saints Pères allégués dans le livre de la fréquente communion qui ont été accusés de faux par* M. *révéque de Lavaur,* In-4·, Paris, 1644 ; Abrû de Raconls, *Brève anatomie du livre Intitulé : Réponse au livre de M. révéque de Lavaur,* in-4·, Paris, 1645; Anonyme, *Réplique* d *Eanatomle de M· l'évêque de Lavaur* où Ton ne *justifie pas seulement M. Arnauld dans le rapport des auto- rités des SS. Pères, mais, où Γοη explique aussi tous tes points de doctrine et de théologie qui regardent ces autorités et où Γοη découvre plusieurs faussetés et erreurs des livres de* M. *révéque de Lavaur,* In-4·, Paris, 1645; Bnconls, *Décla- ration de M. révéque de Lavaur touchant une lettre supposée par lui écrite d N. S. Père le pape el présentée* d *hlesscigncurs de rassemblée du clergé de France. Aoec la véritable lettre qu'il lui a envoyée et la réponse très favorable et très avanta- geuse qu'il a plu* d Sa *Sainteté de lui envoyer,* in-4·, Paris, 1646; *Lettres écrites* d V. S. *Père le pape et* d *Mgr le cardinal Barbrrln par Messclgneurs les archevêques et évêques, appro- bateurs du livre de la fréquente communion,* In-4·, Paris, 1644; Jean Bourgeois, *Relation de M. Bourgeois, docteur de Sorbonne et député de vingt évêques de France vers le Saint-Siège, pour la défense du livre: De la fréquente commu- nion, composé par M. Arnauld, contenant ce qui s'est passé* d *Rome en 1645 et 1646 pour la justification de ce livre,* In-4·, 1695. Celte relation se trouve dans les *Œuvres* d'Amauld, t. xxvin, p. 665-734; elle est presqu**in extenso* dans les *Mémoires* dc G. Hermant, t. ï, p. 330-390: Anon., *Défense du livre De la fréquente communion ou letlres des prélats approbateurs aux papes Urbain VIII cl Innocent X el au cardinal Barberin pour la recommandation de ce livre,* In-4·, Paris, 1640.

III. Les deux cures dr L'Æglxsk. — La Préface mise en tête du livre de In *Fréquente communion* pnr Barcos souleva quelques polémiques sur la question des doux chefs de ^Église : Bnconls, La *primauté el souverainetésingiiliért de S. Pierre, prouvée par rÊcriture, par tes conciles, par les papes, par tes Pères de tous les siècles, parlant comme Inter- prètes de rÊcriture, comme témoins de la croyance de Γ Eglise el comme docteurs particuliers pour opposer au phantùmc des deux chefs de ΓÉglise, qui n'en font qu'un,* de nos *doc- teurs visionnaires,* In-4·, Paris, 1645; P. Yves, *Le sou- verain pontife ou T. ailé de la primauté de saint Pierre contre les hérétiques,* In-12, Paris, 1615; Barcos, *Traité de raulorlté de saint Pierre et de saint Paul qui reside dans le pape successeur de ces deux apôtres, où sont représentés les sentiments des Écritures, des saints Pères et particulièrement* des *papes el de ΓÉglise romaine sur cette matière, pour servir de réponse aux accusations atroces et injurieuses qu'on* a *farinées contre celte proposition du livre De la fré- quente communion, que S. Pierre et S. Paul sont deux chefs de ΓEglise qui n'en font qu'un,* In-4·, Paris, 164$; Pierre do Saint-Joseph, *L'avocat de S. Pierre et de ses successeurs contre Γavocal non avoué de* S. *Paul ou Γexamen du livre qui porte pour titre : Dc rauloritè de S. Pierre et de S. Paul,* In-4·, Paris, 1645; Isaac Habert, *De cathedra seu primatu singulari S. Petri in Ecclesia catholica, ar»o*tollca et mmauu, libri duo,* In-4·, Paris, 1645; Barcos, *La grandeur de ΓÉglise romaine établie par raulorlté de S. Pierre et de* 5' *Paul et justifiée par la doctrine des papes, des Pères et des cane lies et par la tradition dc tous les siècles, pour servir dc défense* d *récrit De l'autorité de S. Pierre et de S. Paul el de réponse* d *trois livres publiés contre cet é rit par Dom Pierre de Saint- Joseph, ht. Habert el Λl. l'évêque de Lauaur,* In-4·, Paris, 1645; *Décret de notre très saint Père le nape Innocent X, pur lequel celle propos ttloni «* S. *Pierre et S. Paul sont deux chefs de ΓÉglise qui n'en font qu'un, «* In-4·, Pari», 1617; Barcos, *In decretum nmantr Inquisitionis de auctor Hute prtneipum apostolorum P»tri tt Pauli nolo- Hones,* In-8·, 1647; *Sentence du prévôt de Paris el de son lieutenant civil portant condamr.atlon du libelle paru sous le titre de: Remarques sur un décret de ΓInquisition de Rome touchant raulorlté des princes des apôtres S. Pierre et S. Paul,* In-h·, Paris, 1647; Raynaud, *Corona aurea super mitram romani pontificis selectorum titulorum quibus concilia et Patres romani pontificis tI sedis aposlollur majestatem coro- narunt, Illustrata collectio. Accessit confutatio novi erroris de Ecclesia bicipiti, seu disputatio de unici corporis Christi mystici uno simul ac dupllct capite,* In-4·, Home, 1647: Pierre de S. Joseph, Second examen *touchant la question de* deux chefs de rÊgllte qui n'en /ont qu'un, pour réponse au livre: De la grandeur de ΓÉglise romaine,* in-4·,Paris. 1647.

1/ouvrage d'Albert de Meyer, *Les premières contm<.er>a jansénistes en France (1646-164 9),* In-8·, Louxam, 1917, donne un excellent résumé de ces polémiques.

IL Histoire des qnq propositions jusqu'à i.evu condamnation ραπ Rome (1648-1653). — Le 2 jan- vier 1644,1a bulle d*Vrboin VIII fut portée à la Sor- bonne avec une lettre de cachet du roi qui ordonnait de la recevoir. La faculté, après avoir entendu et approuvé les députés désignés À cet effet, défendit le. 15 janvier ▮ à tous les docteurs et bacheliers d'approuver ou de soutenir les propositions ccnsurtes p.«r ⅋ $ bulles de PieV, Grégoire XIIIet Urbain \ III. » Pourtant, malgré cette défense, les opinions con- damnées reparaissaient dans quelques thèses. Dans rassemblée <hi 1*' juillet 1649, le syndic Nicolas Comet signala ce fuit ; il dit, en particulier, que des bache- liers faisaient imprimer dans leurs thèses des propo- sitions qu'il avait rayées dans leur manuscrit et que d'autres soutenaient verbalement des propositions supprimées dans leurs thèses. Il suggéra, pour remé- dier à ces désordres, d'examiner quelques propositions qui contenaient en abrégé ce que lui et d'autres doc- teurs avaient trouvé de plus contraire à la fol dans le livre dc Jansénius. Il nota six propositions aux- quelles on en ajouta une septième ; maigre l'opposition de Louis dc Saint-Amour, jeune docteur, on nomma des commissaires pour examiner ies propositions.

Nous citerons plus loin les cinq premières proposi- tions. La sixième était ainsi conçue : · l'Églis* a estimé autrefois que la pénitence sacramcntelk seule n* suffi- sait pas pour les pêchés secrets; · la septième portait que · ('attrition naturelle suffit pour le sacrement de penitence. · Ces deux propositions furent bientôt abandonnées et toutes les discussions se concentrèrent sur les cinq premières. La démarche dc Cornet qui dénonçait les propositions fut vivement attaquée par l·abbé de Bourzch, *Propositiones de gratia propedtem in Sorbona cxuminandte,* et par Arnauld, *Considéra- tions sur Centreprise faite par M. Corne , syndic de la faculté, en rassemblée du l*r futile11649, Œuvres,* t. xix, p 1-45. Arnauld reproche fortement à Cornet ‹ dc s'être avisé de lui-même, sans en être requis par per- sonne, dc former de sa tète des propositions telles qu'il lui a plu, en tel nombre qu'il lui a plu et sur telle matière qu'ri lui a plu cl même sur des sujets tous driLrvnts et qui n'ont ensemble aucune connexion. * Il veut · ruiner l'autorité de saint Augustin · qu'il combat · en renard et non en lion. ›

Au sein dc la Sorbonne, Hy eut une trè·* vive opposi- tion: 60 docteurs présentèrent une requête au Parle- ment pour faire appel comme d'abus contre la conclu- sion dc la faculté et contre la censure qui parut rignee des commissaires. Les opposants furent reçus appelants par un arrêt du 5 octobre qui fut signifié au doyen el syndic le 1‹r décembre, et qui défendait dc publier le projet dc censure cl de mettre en question les pro- positions dénoncées. Les choses en étalent lù, lorsque le clergé s'assembla en mai 1650 et décida de s'adres-

icr au pape Innocent X Habert, le théologal dc Paris, fut charge de faire la Ici Ire nu Pape; elle fut signée dr 85 évêques auxquels trois autres sc joignirent dans U suite. Pour faire eerier les discussions qui, depuis dix ans, troublent l'Églisc. les évêques supplient le Pape de « définir *clairement* el *distinctement*.... dc porter un jugement clair ct distinct ▮ sur chacune des propositions qui suivent sur lesquelles « la dispute est plus dangereuse et la contestation plus échauffée. » Ils citent les cinq propositions ct demandent encore « dc prononcer sur le sens dc ccs propositions un jugement clair et distinct. »

A la demande de quelques évêques opposants, Arnauld publia des *Considérations sur la lettre de M, Γévéque de Vabres, Œuvres,* t. xix, p. 43-73, ct le P. dom Pierre dc Saint-Joseph répondit par une *Déjense de MM les évêques qui ont écrit au Saint-Père touchant quelques points de la doctrine de Jansénius pour répondre aur considérations très inconsidérées que les Jansénistes ont laites sur leur lettre.* Onze prélats, parmi lesquels Gondrin, archevêque de Sens, Gilbert de Choiscul, évêque de Comminges, Vialart, évêque de Châluns, Henri Amauld* évêque d'Angers ct frère du grand Arnauld, écrivirent au pape pour le prier de ne point sc prononcer avant que l'Egllse de France eut examiné les propositions.

Le pape nomma une commission chargée spécialement d'étudier les cinq propositions (12 avril 1651); les quatre cardinaux désignés se réunirent le 20 avril ct, sous la présidence du cardinal Jules Roma, examinèrent les propositions qu'ils comparèrent à celles de Baius, cn attendant l'arrivée des députés français. Les quatre envoyés des Jansénistes : Louis de Saint» Amour, Brousse, dc La Lanc, docteurs de Sorbonne el Angran, licencié, arrivèrent à Rome les premiers, avant Huilier, Joiscl ct Lagault, députés des 88 évêques. Le cardinal Roma demanda des mémoires à tous les députes (11 juillet 1652); ce cardinal étant mort le 16 septembre fut remplacé par le cardinal Spada, devenu doyen dc la Congrégation, nui fut lui-même remplace comme membre dc la commission par le cardinal Fablo Chigl, le futur Alexandre VII. La commission choisit onze consultcurs : les Pères Vincent Candide ct dc Prelis, dominicains, le P. Visconti, général des augustius, le P. Raphael Avensa, général des Théatins, le P. Modeste de Ferrarc,procureur général des cordeliers, le P. Dominique Campanella, carme déchaussé, le P. Luc Wadding, franciscain, le P. Marc Antoine Carpinctti, procureur général des capucins, le P, Ange Marie de Crémone de l'ordre des servîtes, le P. d'Etbcne, supérieur des théatins, le P. Sforz.i Pallavicinl, Jésuite. Les PP. Céleslin Bruni, augustiu ct Augustin Tartaglia, canne déchausse, se Joignirent bientôt aux onze consultcurs. Alblzzi, assesseur général dc la S. C de l'inquisition, fut le secrétaire dc la commission Rapln, *Mémoires,* t. il, p.36-41.

L'examen des propositions dura plus de deux ans (du 16 avril 1651 au 31 mai 1653). La première congr galion avec les consultent fut tenue le 21 septembre 1652 Chacune des propositions fut d'abord discuUe devant les cardinaux par les consultcurs, dans des séance s privées, d'octobre 1652 à janvier 1653, Rapm, ΛΛ *moires,* t. n, p. 1-24, 31-18, 53-55, 63-73, 81-120; Dumas. *Histoire des cinq propositions,* t. i, p 21 26, tandis que le pape est tenu au courant de toutes les conférences Le 27 Janvier 1653, le cardinal Spada invita les deputes Jansénistes rt antijansémstes â défendre leurs sentiments devant les cardinaux et les consultcurs. Les séance* du mois de février furent consacree» a résumer les conclusions générales; enfin durant les mois de mars t d'avril, en onze séances aux quelles assistait le pape, on examina dc nouveau les propositions Après avoir entendu les députés des deux partis ct lu les écrits, composés par eux, le pape, avec l'aide des cardinaux el des consultcurs, ndigru la bulle qui parut le 31 mai 1653 cl qui qualifiait cha cune des cinq propositions.

Le pape ajoutait qu'il n'entendait point, par celte déclaration, approuver, de façon quelconque, lrs autres opinions qui sont contenues dans le livre dr Jansénius. Texte dans Duplessis d'Argcntré, *Collectio Judiciorum,* 1. ni *b.* p. 261.

La bulle *Cum occasione* fut envoyée avec un bref au Roi très chrétien ct à tous les princes catholiques. Elle arriva cn France le 20 Juin ct le nonce la remit au roi avec le bref du pape le 3 juillet. Le conseil hésita à la recevoir, disent les Jansénistes, à cause dci libertés dc l'Églisc gallicane qui paraissaienl atteintes; mais, sut les instances du cardinal Mazarin ct dc M. dc Marca, archevêque-nommé dc Toulouse, il enregistra la bulle, dès le 4 Juillet, avec une déclaration du roi.

Mazarin fit rassembler les prélats qui sc trouvaient à Paris. Les trente évêques presents se réunirent le 11 Juillet chez le cardinal Mazarin alors malade; ils acceptèrent la bulle; ils écrivirent au pape une lettre dc remerciement el aux prélats du royaume une autre lettre pour les engager à recevoir la bulle avec eux. Des lettres patentes du roi autorisaient la publication dc la bulled ordonnaient dc la recevoir sans obstacle. La plupart des évêques du royaume publièrent le mandement dressé par les évêques de l'assemblée; cependant l'archevêque de Sens ct les évêques dc Châlons, Orleans, Angers, Beauvais et Comminges modifièrent les termes dc ce mandement ct ceux dc Sens et de Comminges furent même condamnés par un décret du 23 avril 1654»

L'évêque dc Rennes, Henri de la Molhc Houdencourl, premier aumônier de la n ine-mère, par ordre du roi,apporta lu bulle à la facultédcthéologic(l*rauût)qul la reçut ct l'enregistra. La faculté déclara que tous les docteurs ct bacheliers seraient obligés dc s'y soumettre et elle fit défense d'enseigner ou dc soutenir aucune des propositions condamnées. L'assemblée du l·l septembre confirma cctle conclusion et ajouta même qu'on exclurait de la faculté quiconque soutiendrait avec opiniâtreté une dc ccs propositions. *Becueit historique des bulles, constitutions, brefs, décrets et autres actes,* p. 76-84; Fuzcl, *Les Jansénistes du XVlf· siècle,* p. 217-269.

III. Les cinq propositions. Comment elles sb rattachent a l'Augustinus. — Dans le livre *De la grâce du premier homme el des anges* el dans les livres *De la grâce du Sauveur,* Jansénius indique la dis*inc» tion essentielle qu'il établit entre l'état d'innocence ct l'état dc nature déchue : dans l'état d'innocence, l'homme, par sa nature, était placé dans un certain équilibre entre le bien ct le mal qu'il pouvait choisir à son gré, car il était parfaitement libre ou dc persévérer dans le bien ou dc faire le mal; actuellement, après le péché, l'homme a perdu complètement celte indifférence, cet équilibre parfait entre le bien cl le mal et il a contracté l'inéluctable nécessité ou de faire le mal, tant qu'il reste sous l'empire dc la concupiscence, ou de faire le bien, quand il a reçu la grâce. *Eral instar bilancis In æquihbrio constitutus et instar globi rotundb dmi in plantlie per/ei tissima versus omnem partem reçue mobilis, lune adjutus per naturam, inde per gratiam. Dc gratia primi hominis,* c. xiv, *et de gratia Christi,* 1. H, c. m.

Dam les deux états, la grâce est nécessaire; mais, dans l'état d'innocence, la grâce était soumise à l'empire dc la volonté qui était parfaitement libre; c'est *Vad/uturium sine quo non,* la grâce suffisante des molinistrs Dans l'état de nature déchut la grâce est malin de la volonté; c'est *Vadjutorium quo* la grâce efficace des thomistes.

Dans Tétai actuel, la volonté a perdu la liberté qu'elle tenait dc sa nature et désormais elle est soumise à l'empire de la délectation dominante, soit dc la concupiscence, soit di la grâce.

Cette double délectation ù laquelle la volonté obéit infailliblement est un mouvement indélibéré par lequel la volonté <sl portée vers un objet qui lui est convenable ou agréable. *De gratia Salvatoris,* I. IV, c. ll ; ce mouvement indôlibéré précédé l'examen de la raison et le consentement dc la volonté, *ibid.,* I. IV, c. xi, laquelle est mue par la delectation victorieuse. Cette délectation est si nécessaire que, sans elle, l'homme ne peut faire ni le bien ni Je mal. *Ibid.,* i. IV, c vî, vu, ix, x, xi ; 1. λ 11, c. ni.

Cette thèse de la délectation victorieuse peut être considérée tomme un des fondement* de tout le système janséniste ct c'est dc cette théorie que Jansénius lui-même tire scs thèses capitales :

1* La volonté dc l'homme déchu ne peut ni rien vouloir, ni rien faire, sans être mue par la délectation céleste de la grâce ou la délectation terrestre dc la concupiscence. *De gratia Christi,* L IV, c. vu : *Voluntas, sine delectatione velle aut moveri.... nullo pacto potest... Voluntas... nisi aliquid occurrerit quod delectet atque inoilet animum, moveri nullo pacto potest. Ibid* . c. vni.

2· Tant que dure la vie actuelle, l'âme est le théâtre de la lutte des deux délectations céleste et terrestre et la volonté suit nécessairement celle qui est la plus forte. *De yrutia Christi,* 1. IV, c. iv.

3· La volonté est mue nécessairement du côté où l'incline la délectation antécédente ct celle-ci obtient infailliblement le consentement dc la volonté. *Ibid.,* L IV, c. vî, ix ; l VII, c. m. L'homme, sous l'influence de la grâce, va au bien comme les bienheureux, aussi nécessairement qu'eux; la seule différence est qu'il peut perdre la grâce qui le fait agir, tandis que chez les bienheureux, cette grâce est Inamissiblc. Donc pas dc résistance intérieure vraie à la grâce; l'homme peut *être change;* il ne *peut changer de lui-même.*

4· Si les deux délectations sont absolument égales, Il n'v a pas d'action possible de la volonté. *Ibid.,* I. IV, c. x.

5e La délectation victorieuse diffère entièrement dc la prédéterminât ion physique des thomistes, car elle est relative ù la délectation opposée sur laquelle elle l'emporte, parce qu'elle lui est supérieure cn degré ct en force. La grâce est dite victorieuse par comparaison à la cupidité opposée : elle est victorieuse, quand elle surpasse la cupidité ct cette même grâce victorieuse devient inefficace, lorsqu'elle se trouve cn face d'une cupidité plus forte : *Delectatio est victrix, quando alteram superat. Quod si contingat alteram ardenhorem esse. in solis tniflicacibus desidet iis hiircbit animus, nec efficaciter unt uam volet quod volendum est. Ibid.,* 1. VIII, c. ii. Par suite, la délectation, victorieuse dans un cas, peut ne pas l'être dans un autre où la délectation contraire est plus forte.

6· La nécessité d'une délectation victorieuse, soit pour le bien soit pour le mal, ne lient poml à la nature de la volonté qui resterait inerte sans elle, car. chez le premier homme, la volonté se mouvait d'cllc-même ct Adam a commis son pêché sans aucune delectation préalable; elle ne vient pas, non plus, dc la nature dc l'acte proposé qui devrait produire en nous une certaine Dltraction; elle vient seulement dc l'inlirmilé dc notre npture déchue, blessée par le péché originel ct placée désormais sous l'empire dc la concupiscence. *Ibid.,* 1. IV, c. vu, vin, ix. La véritable raison de cette nécessite vient dc ce que le péché a atteint notre nature. L'empire dc la concupiscence sur notre volonté est né du péché; c'est une punition du péché. Cctle concupiscence malheureuse engendre, dans la volonté laissée â scs propres forces, lu nécessité de pécher, nécessité qui ne peut être vaincue el supprimée que par la délectai ion victorieuse de la gràtc.

Bref, dans la doctrine de Jansénius, l'efficacité de la grâce s'explique exclusivement p r la délci tation Inmliberte, victorieuse, supérieure à la delectation contraire. Sous l'empire dc cette délectation victorieuse, la volonté agit hccosairement L'hércsie janséniste place raflr.tncbisstmenl du pêche, non point dans la simple rémission du pêche, dan* la grâce sanctifiante ou habituelle, mais dans le secours actuel de la grâce qui triomphe de la délectation terrestre. *Ibid.,* I. VH, c. vi.

De ces principes découlent, comme dc leurs prémisses, les cinq fameuses proposition* qui résument toute la doctrine de Jansénius sur la grâce et le libre arbitre. En diet :

1* Les commandements sont évidemment impossibles pour le juste qui les transgrc vu-, parce que, chez lui, la concupiscence l'emporte sur la delectation céleste, ou est nulle ou, du moins, est plus faible. *De gratia Christi,* L Ill, c. xm. Dans ce cas, le juste ne peut que transgresser les cominund.mmls, puisqu'il n'a pas la grâce qui lui serait nécessaire pour lus accomplir, quels que soient d'ailleurs les cfloris qu'il fasse pour les remplir.

2· La seconde proposition qui énonce l'impossibilité, dans l'état present, de résister à la grâce interne, découle de la même thèse, puisque cette grâce pioduit nécessairement son diet ct meut nécessairement la volonté au bien. *De gratia Christi,* I. II, c χχvιι.

3e II n'y a donc aucune Indiflcrcnce active réelle, aucun pouvoir red pour la volonté d'agir autrement qu'elle ne le fait sous l'empire de la délectation victorieuse. La liberté actuelle ne peut donc consister que dans l'exemption de toute coaction, puisque la volonté n'u plus le pouvoir de choisir entre le bien et le mal. *Ibid.,* I. IV. c. ix.

4· La grâce appelée suffisante n'existe pas et ne peut plus exister, puisque la volonté est invinciblement entraînée du côte où l'emporte la plus forte délectation présente; dès lors, on comprend que Jansénius regarde la theorie dc la grâce suffisante comme une erreur seiui-pviagicnnc. *Ibid.,* I. II, c iv, x, xi, xn.

5· Par suite, Dieu ne veut pas le salut de ceux qui périssent, car, s'il le voulait, il accorderait des grâces qui les sauveraient; donc il n'est mort pour aucun de ceux qui ne sc sauvent pas. *Ibid.,* L 111, c. xxi.

Dans un *Mémoire historique de ce qui s'est passé sur les questions de la grâce cl du libre arbitre depuis le milieu du dernier siècle jusqu'à noire temps.* Bibliothèque nal., m.>s fonds français, n. *IV 3V6,* M Du Pin resume fort bien les idées fondamentales dc T*Augustinas,* p. 19-2'1, dans les termes suivants : · Le fondement dc sa doctrine est qu'il y a deux sortes d'etuts cl deux sortes dc grâces; dans l'étal d'innocence, l'homme était entièrement libre el la grâce qu'il avait était soumise ù sa liberté; depuis le pèche d'Adam, il est tombé dans une malheureuse nécessité de pêcher el toutes ses actions faites sans grâce sont autant de péchés; il a besoin, pour faire le bim. d'une grâce qui le fasse agir infailliblement cl Invinciblement; cctle grâce n'est pas donnée ù tous cl ainsi tous les hommes n'ont pus toujours tous les secours nécessaires pour observer les commandements de Dieu. Tous les hommes étant devenus coupables par le pèche du premier homme, ils ne méritent plus que la damnation cl Dieu ne commettrait aucune injustice, s'il les laissait tous périr, cn punition du pèche originel; la prédestination n'esl qu'un décret purement gratuit par lequel il u de* Une dc toute éternité d'en retirer quelques-uns et de leur donner des grâces pour les faire perseverer dans le bien jusqu'à la lin dc leur

vie; la réprobation, au contraire, est la justice que Dieu fait en les laissant dans celte masse... ·

Ceci posé, nous allons étudier successivement les cinq propositions, en montrant comment elles sont contenues explicitement ou non dans *Augustinus.*

1· *Première proposition.*

Aliqua Del pnecepta hominibus justis volentibus et tonantibus, secundum présentes quas hnbeut vires, sont impossibilia ; deest quoque illis gratia qua possibilia flant.	Quelquescommnndemrnti de Dieu, pour des hommes justes !e voulant bien et s'y efforçant, sont impossibles A accomplir étant données le* forces qu'ils ont actuellement; Il leur manque aussi la grâce qui rendrait ces précepte* possibles.

Cette proposition est qualifiée · comme téméraire, Impie, blasphématoire, digne d'anathème et hérétique. ·

De l'aveu des Jansénistе*, cette proposition se trouve A peu prés en propres termes dans Γ*Augustinus, De gratia Christi,* 1. III, c. xm, où Jansénius dit que certains justes ne peuvent accomplir certains préceptes à cause de leur volonté infirme.

De l'examen du contexte, il ressort très nettement que Jansénius ne parle point de *tous* les justes, mais seulement de *quelques-uns, quï, b* de certains moments, sont dans l'impossibilité de remplir des commandement*, parce qu'ils n'ont pas actuellement la grâce nécessaire pour vaincre la concupiscence : *Vires ad lactendum quod preecipltur, homo etiam fidelis et /ustus non semper habet integras, sed ex ipsa tentation? divisas.... Illam implendi talia præcepta difficultatem inde proficisci quod..., vires voluntatis infirmæ sunt propter concupiscentiam a volendo bono retrahentem.*

De quelle nature est cette impuissance? Le c. xv permet de répondre A cette question. Jansénius y distingue quatre sortes de pouvoirs : 1. Un pouvoir très *éloigné* qui vient de la seule volonté, en tant qu'elle est flexli le au bien cl au mal et qu'elle n'est ancrée ni dans le bien comme celle des bienheureux, ni dans le mal comme celle des damnés; ce pouvoir existe chez tous le* hommes, tant qu'ils sont dans la vie d'épreuve; 2. un pouvoir *plus prochain* qui vient de la fol et qui ne se rencontre que chez les fidèles, lesquels, seuls, par la fol, connaissent Dieu; 3. un pouvoir *encore plus prochain* qui vient de la charité ou grâce habituelle qui justifie l'homme; ce pouvoir n'existe que chez les justes; 4. enfin un pouvoir *très complet* qui vient de la grâce actuelle victorieuse de la concupiscence et qui fait faire le bien, en sorte que l'homme qui a reçu cette grâo. non seulement peut ce qu'il veut, mais, en réalité, veut et fait ce qu'il peut.

Par suite, relativement A l'accomplissement des commandements, l'homme peut se trouver dans une qu idruple Impuissance : la première est caractérisée par l'incapacité absolue de se tourner vers le bien : c'est le cas des damnés; la seconde vient de l'absence de la foi : c'est le cas des Infidèles; la troisième vient d l'absence de la grâce sanctifiante : c'est le cas du pécheur; enfin la quatrième vient de l'absence de la grâce actuelle victorieuse; c'cst le cas des justes qui transgressent les préceptes. Celle grâce actuelle de qui dépend l'acte bon n'est point au pouvoir de l'homme même justifié et, par conséquent, le Juste qui n'a pas cette grâce est dans l'impuissance d'observer les commandements et de bien vivre.

Mali le juste qui est ainsi dans l'impuissance actuelle d'observer le précepte, n'est-ll pas excusable de le violer? Jansénius distingue ici deux sortes d'impuissances :l'une provient de l'absence de quelque chose qu'on ne peut se procurer, quelque effort qut l'on lasse, comme, par exemple, l'impuissance de faire Vaumôoe quand ou u'a rien. Dieu n'ordonne Jamais de commandements A l'égard desquels nous serions dans une telle impuissance. Mais ll y n une autre Impuissance qui vient du *défaut de notre volonté elle-même,* de la volition, qui, si. elle existait comme clic le devrait, observerait aisément le commandement. Celte Impuissance non seulement n'excuse pas, mais elle rend plus criminel : « car, écrit Jansénius, encore que les hommes sc soient mis dans la nécessité de pécher, néanmoins ils font le mal cl avec toute la liberté qui est possible, puisqu'ils le font quand ll leur plaît et ils n'ont rien tant en leur pouvoir que Ici actions qu'ils commettent, après en avoir contracté de grandes habitudes. » Cette Impuissance accompagne et ne précédé pas l'acte; elle n'est pas cause qu'on fait ce qu'on ne voudrait pas faire ou qu'on ne fait pas ce qu'on voudrait cl devrait, mais elle sc rencontre seulement avec la volonté de ceux qui agissent, laquelle est tellement disposée que, quand bien même Us pourraient faire autrement, cependant ils ne le voudraient pas, leur affection étant tellement attachée A la nature qu'il n'y a rien qu'ils ne quittent pour elle. L. III, c. xv.

Les jansénistes ont toujours dit que cette impuissance vient du *défaut de volonté* et c'est pour cela que le Juste est coupable de ne pas observer les commandements : Il le pourrait, s'il le voulait. Mais ne faudrait-il pas dire plutôt que le défaut de volonté vient précisément de cette impuissance? On ne veut pas, parce qu'on ne peut pas. En effet, d'après Jansénius, non seulement le Juste ne veut pas pleinement et parfaitement observer les commandements, mais il ne peut pas le vouloir, car il lui manque et le vouloir cl le pouvoir de vouloir, puisque, seule, la grâce victorieuse (qu'il n'a pas) peut donner le vouloir et le pouvoir. L. IV, c. vu; I. VII, c. n, m. Donc, quand ll n'a pas la grâce victorieuse, le juste non seulement ne veut pas, mais ne peut pas vouloir le bien. Par conséquent, l rsque manquent A la fols et l'action et le pouvoir, ce n'est pas l'impuissance qui provient du di faut d'action, mais c'cst le défaut d'action qui provient de l'impuissance, car l'action suppose le pouvoir d'agir, tandis que le pouvoir d'agir ne suppose pas l'action.

Bref, on peut dire que l'impuissance d'observer Ici commandements vient du défaut de volonté, mais le defaut de volonté vient de l'impuissance de vouloir et cette impuissance de vouloir vient de l'absence de la grâce victorieuse; ou, en d'autres termes, le juste n'observe pas les commandements, parce qu'il ne veut pas les observer, mais il ne veut pas les observer, parce qu'il ne peut pas le* observer et ll ne peut pas les observer, parce qu'il n'a pas la grâce victorieuse, qui, seule, donnerait le pouvoir de vouloir et de faire.

Ce défaut de volonté qui engendre l'impuissance d'observer les commandements est quelque chose de nécessaire qui derive du péché originel cl dont la volonté ne peut se délivrer, puisqu'avant d'avoir reçu la grâce, clic est sous l'empire de la concupiscence victorieuse L. IV, c. vu et c. xi tout entier.

L'impuissance où sc trouve la volonté, laissée A sc* propre» forces, d'obiervcr les commandements est ou bien 1. absolue, Immuable, permanente, comme chez 1rs damnés qui, dit Jansénius, *De gratta Christi,* I. VII, c.xrî *Amlssa Irreparabillter bene volendi et bene laciendi potestate, solius mali potestatem et libertatem habent,* ou bien 2 relative, transitoire, passagère : c'est leca» de l'homme voyageur, lorsque la cupidité l'cntralnc au mal; la grâce peut devenir victorieuse en lui, et dès lors, l'impuissance n'est que temporaire et relative aux forces actuelles qui, dominées par la concupiscence, peuvent triompher avec une grâce victo· rieuse; la volonté peut changer, soit que la concupietnee diminue, soit que I» grâce augmente, L. VIII

c. xx. En Halltê, cette impuissance *hic et nunc* est une Impuissance physique, absolue, d'après Jansénius lul-méinc, I. IV, c. x v ; I. V II, c. i, et non pas seulement une Impuissance morale, puisqu'elle vient de l'absence d'un secours absolument nécessaire pour agir, J. III, c. xm, et de la prédominance de la cupidité. L. VII, c. n, v. Arnauld, de son côté, écrit : · SI un secours esl nécessaire pour faire quelque chose, on peut dire véritablement que celui à qui cc secours manque ne peut faire cette chose, comme si un bateau m'est nécessaire pour passer une rivière, il esl vrai de dire que je ne puis la passer sans un bateau. » *Défense de la Constitution (ΓInnocent* X, Ir· partie, c. n, p. 3.

Ainsi, par le péché originel, l'homme est tombé dans l'impuissance volontaire de faire aucun bien, d'observer les commandements, parce que sa volonté est dominée par la cupidité : il n'agit et ne peut agir que par les mouvements de la concupiscence. Par suite, l'homme n'a point perdu les principes nécessaires à la production des actions bonnes et la puissance de la volonté n'a point été détruite, mais il n'a plus le pouvoir *plein, complet, suffisant, prochain* d'observer les commandements. *Système de Nicole sur la grâce nouvelle,* Bibliothèque nat., mss, fonds français, n. *10 592,* p. 10, 17-48.

Quelle est la nature de la grâce qui, parfois, manque au juste et qui lui donnerait le pouvoir prochain d'observer les commandements? Cette grâce est absolument efficace, en cc sens qu'elle produit toujours l'effet pour lequel elle est donnée et son efficacité est telle que, sans elle, l'effet ne saurait être produit. Cette thèse est exposée en maints passages de Γ*Augustinus. De gratia Christi,* l. II, c. îv, xxiv, xxv; L IV, c. vi; L VIIl, c. m, etc.

Cependant Jansénius distingue deux sortes de grâces efficaces : 1. une grâce efficace forte, victorieuse, qui emporte la volonté de l'homme à la manière d'un torrent impétueux qui renverse tous les obstacles et elle produit sôn effet total; c'est le vouloir parfait; 2. une grâce efficace faible, petite, débile qui meut la volonté comme un léger souffle et ne produit que des affections stériles, et des désirs inefficaces ; c'est le vouloir imparfait : *quemadmodum inundatio divinet gratiic, totam hominis voluntatem secum instar impeluosi cujusdam torrentis rapit, sic ut omnia humani cordis retinacula, quibus terrenis rebus irretitur, velut violenta quadam tempestate dirumpat·, ita lenis ille velat aune tenuis afflatus, complacentiam quamdam voluntatis tenuissimam... suaviter impetrat.* L. II, c. xxvn.

Après ces explications empruntées Λ Jansénius lui-même, il est facile de voir le sens précis de la Ir· proposition. Certains Justes, avec une grâce actuelle faible, avec les forces présentes que leur donnent cette grâce actuelle, le libre arbitre, la fol et la grâce habituelle, font des efforts et veulent observer les commandements; cependant, d'autre part, Ils sont entraînés par une cupidité plus forte que la grâce actuelle. Dans ce cas, le commandement leur est *htc et nunc* Impossible non point d'une manière absolue, éloignée, définitive, comme s'ils n'avaient aucune force ou que leurs forces actuelles ne puissent pas s'accroître; mais d'une manière prochaine, immédiate, actuelle, relative aux forces présentes; il leur manque non point une grâce quelconque, mais une grâce victorieuse, plus forte que la cupidité actuelle, car seule, cette grâce, dans un conflit avec la cupidité, peut, en réalité, donner des forces complètes, suffisantes pour observer actuellement le précepte.

Il'aprc› Jansénius, d'ailleurs, les grâces actuelles, petites, faibles, capables de produire des désirs inefficaces ne sont pas toujours accordées même aux Justes qui voudraient observer les commandements. L. Ill,

Tel esl bien le sens que les Jansénistes donnaient à cette proposition, lorsqu'elle fut dénoncée à la Sorbonne par Nicolas Cornet; ce n'est qu'après la condamnation par Innocent X qu'ils invoquèrent la célèbre distinction du fait et du droit

Arnauld déclare formellement comme renfermant une vérité catholique la proposition suivante qui est la proposition même de Jansénius : · Quelques Justes sont quelquefois dans l'impuissance de faire quelque commandement, lequel Ils ont fait eux-mêmes et feront peut-être après.... Cette Impuissance vient de ce qu'lis ne veulent que faiblement et que Dieu ne les fortifie point de sa grâce. » *Considérations sur fenlro· prise faite par Nie. Cornet,* p. 23.

L'abbé de Bourzéis, *In nomine Domini,* p. 3, 6, 11, M. de Sainte-Beuve, au dire de Nicole, *Disquisitio,* îv, art. 3, donnent à la proposition le même sens. Enfin les députés des jansénistes présentèrent pour leur défense au pape Innocent X, le 19 mai 1653, quelques jours avant la condamnation, le fameux *Écrit à trois colonnes* où ils exposent, d'une manière officielle, le sens qu'ils attachent à la 1" proposition: *Allqua Del præcepta aliquibus fustis volentibus el conanlibus invalide el imperfecte secundum præsentes quas habent 0lres, parvas scilicet et infirmas, seu auxilio efficaci ad plene volendum et operandum necessario destitutis impossibilia sunt proxime et complete, seu ab illis adimpleri proxime non possunt. Deest quoque illis gratia efficax qua præcepta illis proxime possibilia fianl.*

De leur côté, les adversaires de Jansénius attribuent ù la proposition dénoncée par Cornet le même sens qu'ils regardent comme le sens de Jansénius lui-même et qu'ils déclarent hérétique. Dans son *informatio de quinque propositionibus ex Jansentl theologia collectis,* le P. Annat expose le même sens et montre comment il se rattache aux principes posés par Jansénius sur la grâce efficace et la délectation victorieuse (p. 357,362, 391). Il répète la même idée dans son *Augustinus a Datants vindicatus,* p. 347. Enfin Hailler, un des trois députés envoyés à Rome pur la Sorbonne pour faire condamner les cinq propositions, remit aux cardinaux en 1652 un écrit où Il indique le sens du c. xni du l. III de l'*Augustinus* et de la première proposition. *Journal de Saint-Amour,* 50-52, 269, 469-471, etc.

De tous ces faits, Il résulte nettement qu'avant le 31 mal 1653, l'accord était complet entre les Jansénistes et leurs adversaires sur le sens de la première proposition que les uns regardent comme tri-s catholique et les autres comme hérétique.

Bien plus, après la condamnation de la proposition par Innocent X, les Jansénistes continuent ù donner à la proposition le même sens.

Ainsi Arnauld, dans sa *Seconde lettre à un duc d pair de France,* p. 226, écrit la célèbre proposition sur la chute de saint Pierre qui le fera exclure de Iα Sorbonne et il reprend la défense de sa thèse dans sa *Lettre à la faculté de Paris,* du 7 décembre 1655. De même, Nicole (Paul Irénée) dans sa *Disquisitio,* n, a. 2, déclare qu'un Juste qui n'accomplit pas le précepte a manqué du secours suffisant pour l'observer.

La défense de la constitution du pape Innocent X, II· partie, c. xxm, p. 271. parle égal ment du pouvoir prochain qui manque parfois aux Justes pour faire le bien. Si, dit-on, on ne peut prier sans la grâce qui fait prier, il s'ensuit qu'il y a quelques Justes qui, quelquefois, ne peuvent pas prier comme il faut cl persévérer à prier ou qui n'en ont pas le pouvoir prochain qui vient de la grâce efficace nécessaire pour prier salutairement et pour persévérer.

D'après quelques Jansénistes, la grâce dont l'absence fait que le Juste n'observe pas le commandement est la grâce suffisante des thomistes, celte grâce qui n· fait point faire le bien, puisque la grâce efficace est

absolument néce«slre pour remplir les préceptes. Or les thomistes cux-inônrs accordent que cette grâce suffisante manque parfois aux justes Jansénius ne ferait donc que nier fcxlstence actuelle de la grâce suffisante au sens des mollnistes, de cette grâce à laquelle rien ne manque de la part de Dieu pour qu'en fait l'homme veuille ct agisse, niais il admet la grflee suffisante des thomistes. T. iu, *De gratia CMtll,* l. III,C1.

Par suite, le sens de la 1r* proposition serait celui-ci : quelques préceptes sont Impossibles à quelques justes qui font des efforts sous l'inHacnce de la grâce suffisante au sens thomiste, mais qui s'opposent â cette grâce en ce sens qu'ils n'ont pas un pouvoir prochain parfait auquel rien ne manque; cc qui leur fait défaut, c'est la grâce efficace d'agir qui comprend tout ce qui est nécessaire pour agir en fait.

Mais il est facile de montrer que cette interprétation dans le sens des thomistes de la Γ· proposition n'a été Inventée par les jansénistes que pour enchaîner leur cause Λ celle des thomistes et qu'elle est en désaccord complet avec les thèses fondamentales de Jansénius.

En effet, pour les thomistes. In grâcesufflsantedonne à la volonté un vrai pouvoir *complet* ct *prochain* d'agir, de telle sorte qu'avec cette grâce, l'homme est capable d'ngir non point en ce sens qu'il puisse agir sans la grâce efficace, mais en cc sens que Dieu est prêt à accorder la grâce efficace â l'homme qui, par sa volonté libre, ne s'oppose pas à la grâce suffisante, exactement comme dans les causes naturelles, les facultés suffisent pour agir, bien qu'en fait clics nient besoin d'une motion physique de la cause première. Bref, la grâce suffisante des thomistes donne un vrai pouvoir prochain el immédiat, en sorte que l'homme, pour agir ct (aire le bien, n'a besoin d'aucun autre secours, car, avec elle ct en elle, la grâce efficace est toujours offerte par Dieu; donc l'homme excité par la grâce suffisante n toujours à sa disposition une grâce efficace qu'il reçoit effectivement, s'il ne s'oppose pas à la grâce suffisante et dont il n'est prive que s'il résiste à celte grâce suffisante. La grâce suffisante des thomistes est vraiment suffisante relativement à l'état présent de h volonté.

Au contraire, Jansénius n'admet aucune grâce vraiment suffisante, l. n, *De gratia primihominis,* c, ni sq; Lin, *De gratia Christi,* 1. II. c. iv, vin, xxv; L ill, c. i; cette prétendue grâce suffisante serait même, dit Jansénius, *ibid.,* I. III, c. I, il, ni, inutile ct pvrnlcieuse; cc serait une monstruosité qui ne servirait qu'à faire commettre des péchés et à accroître la *damnalion,* puisque cette grâce resterait toujours sans effet. Jansénius n'admet que des grâces efficaces *(adjutorium quo);* il peut y avoir des grâces petites, faibles, mais toujours efficaces cependant, puisque toujours elles produisent l'effet pour lequel elles sont données, mime lorsqu'elles ne produisent que des désirs incfflcicet. *lbid.,l.* II, c. xxvu. La petite grâce que certains jansénistes voudraient Identiller avec la grâce suffisante des thomistes en diffère essentiellement : celle-ci donne un pouvoir vrai complet ct prochain, tandis que cellc-lâ, étant donné la force de la concupiscence, ne donne aucun pouvoir vrai ct prochain pour faire une bonne oeuvre et elle ne suffit point à la volonté pour obtenir la grâce efficace. Par suite, lorsque la petite grâce des jansénistes est accordée à l'homme Juste, celui-cl, même s'il ne s'oppose pas à cette grâce, n'a point â sa disposition la grâce efficace qui, seule, lui permettrait d'observer le commandement. Au contraire, b grâce victorieuse peut lui être refusée, même lorsque la volonté fait tous ses efforts et qu'elle accorde son consentement à la petite grâce. La grâce suffisante ne serait vraiment suffisante pour les jan<énlstes que si la cupidité était moins forte qu'elle, mais alors ce serait la grâce efficace. La grâce sufflsunic donl parlent quelques jansénistes n'est, en réalité, qu'une grâce moufflsantc. en conflit avec une concupiscence plus forte qu'elle.

En fait, Jansénius rejette non seulement la grâce suffisante des momiisles, mais la grâce suffisante des thomistes, puisqu'il n'admet que *Vadjutornim quo* qui produit toujours son effet, alors que la grâce suffisante des thomistes ne produit son effet que si elle est suivie de la grâce efficace.

Sur ce point, les premiers jansénistes restent fiddles à la pensée de leur maître. Ainsi Arnould dans sa *Première apologie pour Jansénius,* p. 80-81, el dans sa *Deuxième apologie,* I. II, c. xxi, comme dans maints endroits de son *Apologie pour les saints Pères,* II· partii, point m, a. 42; point v, a. 1, etc. Pascal dans sa *Deuxième lettre Provinciale,* sc moque de la grâce suffisante des thomistes, de celle grâce qui, bien que suffisante, ne suffit jamais

2· *Deuxième proposition.*

Interiori gratin· In stnlu natura· lupsæ nuuquum reslstllur.

Dans l'état de nature déchue, on ne résiste jsmais A la grâce intérieure.

Celle proposition est déclarée hérétique cl condamnée comme h lie.

Elle ne se trouve point en propres termes dani *VAugustinus* mais. d. ns tous les endroits où '.msénius parle de la grâce efficace, cette proposition est Implicitement affirmée, en particulier, t. *ui,DegraliaChridl,* I. Il, c. xxv, xxvii;l. 111. c. iv, où on lit : *Docet Augustinus nullam Christi gratiam effeclu operis ad quem efficiendum voluntati datur, ulla voluntatis pervicacia /ruslrart.*

Dans cette proposition, ll ne s'agit évidemment que de la grâce actuelle, comme le dit Jansénius au début du l. II, *De gratia Christi,* c. I, tl. On ne veut pas dire que, dans la volonté, lorsqu'elle est excitée par la grâce, il n'y ail aucune opposition de la concupiscence ou que celte grâce 80 l toujours victorieuse de la concupiscence, car, tant que dure la vie d'épreuve, la concupiscence reste toujours, même après le baptême ct toujours il y a lutte entre les deux delectations; par ailleurs, la délectation terrestre fait échec à la grâce, toutes les fols que cellç-là est plus forte que celle-ci; par suite, la volonté n'exécute pas toujours l'acte pour lequel la grâce l'excite, car elle peut être arrêtée par une cupidité plus forte. Mais Jansénius proclame en maints endroits que la grâce actuelle, qu'elle soit victorieuse de la cupidité ou qu'elle soit vaincue par elle, obtient toujours l'effet pour lequel Dieu l'a donnée *hic et mine,* de telle sorte que, si elle dépasse en degré la cupidité terrestre, elle entraîne nécessairement le consentement de la volonté; sl, par contre, elle est plus faible que la cupidité, celle-ci triomphe cl la grâce ne produit que des affections faibles et stériles, des désirs inefficaces; bref, la volonté n'a aucune activité propre qui lui permette de réagir; elle Incline fatalement du côté où la delectation est la plus forte.

De ces thèses empruntées Λ Jansénius lui-même, on déduit aisément les conséquences suivantes :

1. ll n'y a pas de grâce simplement suffisante, car toute grâce chex l'homme déchu, est efficace, *De gratia Christi,* 1. III, c. i, ix, ni; la grâce suffisante *(adjutorium sine quo non)* n'a existé que dans l'clat d'innocence ct le péché l'a totalement détruite; elle ne serait d'ailleurs qu'un monstre, qu'une grâce de damnation.

2. Toute grâce produit toujours sou effet, *ibid.,* L II, c. iv, et elle ne dépend en rien di la volonté, clic fait invinciblement que la volonté veut; elle supprime l tonte résistance, de telle sorte, que souvent Sttint

Augustin proclame que l'homme ne peut résister Λ Dieu opérant par sa grâce. *Ibid.,* 1. 11, c. xxvn.

Parfois, sans doute, Jansénius parle de grâces inefficaces, L IV, c. x, de grâces vaincues par la cupidité et se traduisant par des désirs inefficaces, 1. VIH, c. n, mais ces grâces ne sont inefficaces que rclntlvc-enl au consentement plein, entier ct parfait de la volonté; clics sont réellement efficaces par rapport à l'cflct pour lequel elles sont données ct qu'elles produisent nécessairement. Ces grâces sont vaincues par la cupidité plus forte qu'elles, mais non point par la volonté qui leur donne nécessairement tout le consentement qu'elle peut donner dans les circonstances et qui ne lui oppose aucune resistance. Toute la n instance vient de la cupidité plus forte ct non de la volonté qui attend passivement le résultat du conflit. La grâce obtient toujours son effet adéquat, bien qu'elle n'obtienne pas toujours son effet plein ct parfait.

La grâce produit toujours son effet sur la volonté qui ne peut jamais lui résister; seulement, quand la grâce est plus faible que la délectation terrestrc,elle fait que la volonté ne veut que légèrement; tandis que lorsqu'elle est plus forte, elle fait que la volonté veut fortement : *Omnis gratia eflïcU ut voluntas, stuc tenuiter, live fortiter velit,* I. 11, c. xxxn; ainsi l'effet adéquat de la grâce est toujours une volition, mais une volition forte ou une volition faible.

Les Jansénistes entendaient bien ainsi le sens de la 2· proposition dénoncée par Cornet. Arnauld dans ses *Considérations sur Cenlrcprise laite par M. Nicolas Cornet,* écrit : · Le syndic ct ses partisans n'ont pour but que de diffamer la vraie doctrine de saint Augustin qui dit que la grâce de Jcsus-Christ propre à la nouvelle loi et efficace ne manque jamais de produire reflet pour lequel elle est donnée et que les cœurs les plus endurcis ne la rejettent point, c'est-à-dire, ne l'empêchent point de produire cet effet » p. 24.

Le docteur Sainte-Beuve, dans scs cours de Sorbonne en 1651, au témoignage de Nicole (Paul Irénée) *Disquisitio,* iv, a 3, enseignait que cette proposition est vraie, en ce sens que toute grâce, grande ou petite, est irrésistible, parce qu'elle a toujours l'effet pour lequel Dieu la donne.

Les adversaires des jansénistes sont d'accord, sur le iens de cette proposition, avec les défenseurs de Jansénius.

Bien plus, même après la condamnation par Innocent X, on retrouve chez Arnauld cette thèse *:Vcra sancti Thomæ de gratia sufjlciente et efllcaci doctrina dilucide explanata,* a. 11, *Œuvres,* t. xx, p 51 ;et encore dans sa *Dissertation théologique* d *l'abbé Hilarion,* a. 4. Plus tard, Quesnel soutient les mêmes idées dans scs observations sur divers passages du Nouveau Testament, Joa., xv, 5; I Cor., xn, 3; Matlli., xx, 34; Marc., n. 11;iv. 39; H Cor., v, 21, et la constitution *Unigenitus* condamnera des propositions dont le sens est identique. Prop, 2, 9, 10, 11, 21, 31.

3· *Troisième proposition.*

Ad merendum ct demerendum In statu naturæ lupite, non requiritur in homine libertas n accessitate, ted Biilhcit libertas u coactione.	Pour mériter et déméritcr dans l'état de nature déchue, la liberté qui exclut la nécessité n'est pas rrquhe en l'homme; la liberté qui exclut ia enaction suffit.

Cette proposition est condamnée comme hérétique.

La 3· proposition ne sc trouve pas explicitement exprimée clans *l'Augustinus;* mais elle est la consequence logique des thèses de Jansénius sur la double délectation : la volonté placée entre les deux délectations céleste ct terrestre est nécessairement entraînée ou au bien par la grâce ou au mal par la concupiscence; par suite, l'œuvre bonne faite avec la grâce et l'œuvre mauvaise faite avec la cupidité résultent d'une inéluctable nécessité; donc, pour meriter et déméritcr, dans l'état actuel, la liberté de nécessité n'est pas requise el la liberté de coaclion ou de cortrainte suffit.

Jansénius expose très longuement cette doctrine dans les I. VI. VII et VIII de la grâce du Christ, L in de i'*Augustinus* : il y parle successivement de la liberté en général, en tant qu'elle est commune à Dieu, aux anges bons ct mauvais el aux hommes; il identifie la liberté ainsi entendue avec le volontaire, avec l'exemption de toute contrainte. Aussi la liberté peut coexister avec la nécessité simple qui est volontaire.

La nécessité qui détermine la volonté n'est point, par cela même, une négation de la liberté; en effet, cette nécessité déterminante peut être le fait d'un choix libre, la conséquence d'un acte libre antécédent· De plus, la nécessité antécédente elle-même qui précède tout choix el tout consentement de la volonté ne détruit pas nécessairement la volonté. Jansénius, en effet, distingue la nécessité antécédente de contrainte ou de violence qui vient de l'cxléncur et s'impose à la volonté qui la subit ct qu'elle fait ar r maigri vile. Celte nécessité détruit L» liberté : *operatur efjreturn suum, etsi nolis, seu quantum;unique renitaris... opponitur voluntati. Impossibile est enim ... ut id qund fit necessitate, seu nobis nulenhbus fiat nuilra voluntate,* 1. VI, c. m; mais la nécessite antccvdenle simple, sans aucune coaction externe, peut être, suivant les cas, ou volontaire ou involontaire.

La nécessité antécédente simple *involontaire* précède l'usage de la raison, cl, par suite, échappe à la volonté : ainsi les mouvements du cœur, la circulai on du sang sont soustraits ù l'empire de la volonté ct Jansénius les assimile À la nécessité de coaclion, puisque tous ccs mouvements s'exécutent à l'insu de la volonté·

Mais la nécessité antécédente simple *volontaire,* laquelle produit une détermination invincible de la volonté qui ne saurait lui résister, suppose une connaissance pleine ct entière et ne détruit point la liberté. Tel est, en efïct, le caractère de l'autour qu'ont les bienheureux pour Dieu, amour qui est volontaire el libre, bien que necessaire.

Cette nécessité volontaire peut être ou immuable, perpétuelle, absolue, comme chez les élus, ou bien transitoire, passagère, conditionnelle, comme chez Its justes, ici-bas. A un autre point de vue, elle peut se rapporter à *Vexercice* d'un acte, lorsque la faculté est déterminée à un acte, nu point qu'elle ne peut pas ne pas faire cct acte, comme la volonté des bienheureux à l'égard de l'amour de Dieu... ou bien, elle se rapporte seulement â *Cespèce* de l'acte, de telle sorte que la faculté ne peut faire qu'une espèce d'actes, mais qu'elle peut choisir entre plusieurs actes de celte espèce : telle est la nécessité qui nous porte à aimer le bien en général.

Les thèses de Jansénius sur la liberté en général ct sur la liberté r quisc pour mériter ou déméritcr indiquent nette me i le sens de la 3e proposition.

L Jansénius place la nature de la liberté en général dans la solonté cl)o-niéme qui est essentiellement libre : vouloir ct vouloir librement sont deux expressions identiques et il est Impossible que la volonté ne veuille pas librement ; *libéra est voluntas, hoc est, volitto ratione sui, quæ esi essentialiter h bera : implicat enim contradictionem ul voluntas non nt libera, sicut implicat ui volenda non i>cl mu .. hoc esl ul nt>n sit voluntas... Voluntas seu Vahliu el libera voluntas idem sunt, sicut velle el libere velle et impossibile est ut velle nun sit liberum,* L \ 1, ç. v. (|lLi 1 o u 1 |Vi>

fibres, la volonté comprend la liberté comme élément essentiel. *Ibid.,* c. xxxiv.

2. Mais cette liberté peut se trouver dans des états différents, suivant la diversité des états et des conditions des agents libres. L. VI, c. xxxiv. Chez tous, la liberté a les mêmes caractères essentiels, mais, par accident, elle agit dans des conditions différentes et se manifeste par des actes très distincts. En Dieu el en Jésus-Christ, elle est unie à une nécessité et une détermination perpétuelle et immuable au bien; il en est de même, en fait, pour les anges et les bienheureux. Par contre, chez les damnés, elle est unie à une nécessité semblable, mais pour le ma). Chez les anges au temps de leur épreuve et pour Adam innocent, il y avait une Indifférence active complète entre le bien et le mat Enfin chez les hommes actuels, après le péché originel, il y a encore indifference mais très atténuée, *in hominibus lapsis viatoribus (liberum arbitrium) itidem indifferens, sed longe minus.* L. VI, c. xxxiv. C'est dans l'explication de cette indifférence amoindrie que Jansénius montre que, pour mériter et démériter, il faut et il suffit d'être exempt de toute coaction, de toute violence extrinsèque.

La liberté humaine actuelle n'est que l'exemption d'une nécessité volontaire *immuable.* Durant toute notre vie, il y a conflit entre les deux délectations qui peuvent successivement triompher, suivant la prédominance de l'une ou de l'autre, dans la volonté qui consent toujours et nécessairement à la délecta tien la plus forte; par suite, la volonté de l'homme Ici-bas n'est point *fixée* et confirmée dans un état, comme celle des bienheureux dans le bien et celle des damnés dans le mal Elle peut changer, ou, plus exactement, elle peut *(Ire changée.* En cela consiste son Indifférence et cela est la condition suffisante pour qu'il puisse mériter ou démériter. L. VI, c. xxxiv.

La nécessité volontaire antécédente, résultat du triomphe de l'une ou de l'autre des deux délectations, laisse la volonté libre et conditionne le mérite ou le démérite.

Bref, seule, la coaction détruit la liberté, LVI,c. xn, et la grâce médicinale de Jésus-Christ qui est toujours efficace au sens de Jansénius ne nuit point à cette liberté. L. VIII tout entier et en particulier, c. v-xx. En effet, la grâce de Jésus-Christ nous fait vouloir librement, sans forcer la volonté. L. VIII, c. vm, xn, xm, xv, xvni D'ailleurs Jansénius enseigne positivement que l'homme pèche, quelle que soit la nécessité qui l'entraîne, pourvu qu'il ne soit pas violenté. *De statu natures lapsee,* I. 11, c. iv; 1. IV, c. xvni, xx!; *De gratia Christi,* 1. VIII, c. ix.

Cependant en quelques endroits, *De gratta Christi,* L IV, c. xxiv; L VIII, c. xx, Jansénius parle de l'indifférence de la volonté.

Mais il suffit de lire avec attention les textes de Jansénius pour voir qu'il ne s'agit point d'une Indifférence active et réelle, c'est-à-dire, du pouvoir d'agir ou de ne pas agir à son gré, quand on a tout ce qu'il faut pour agir; l'indifférence dont parle Jansénius, c'est ce qu'il appelle la *mutabilité,* la *flexibilité* qui distingue essentiellement l'homme voyageur «les bienheureux et des damnés, lesquels sont *immuablement* fixés dans le bleu ou duns le mal. L indifférence toute passive accordée à la volonté humaine consiste en ce fait que la volonté mue par une délectât ion antécédente victorieuse à faire un acte déterminé, reste capable, lorsque les circonstances changeront et que la délectation contraire sera devenue victorieuse, de taire Tacte contraire. Ainsi, la volonté du juste, mue pur la grâce victorieuse, fait nécessairement le bien, mais elle n'est pas fixée dans le bien, comme la vntonté des bienheureux, car, elle peut, dans un antre t&A, être mue par une cupidité plus forte que la grâce précédente et alors elle fera nécessairement le mal Elle est capable d'aller au bien ou au mal. mais elle va nécessairement au bien, quand elle est mue par la grâce, et elle va nécessairement au mal, quand elle est mue par la concupiscence; elle est toute passive et elle ressemble à la girouette qui tourne nécessairement du côté où la pousse le vent le plus fort, mais qui ne tourne pas nécessairement toujours du même côté. Bref, l'indifférence admise par Jansénius et ses disciples exclut une nécessité permanente el immuable mais non point une nécessité transitoire.

L'indifférence de contradiction et de contrariété dont parle Jansénius, 1. VIII, c. xx, est également toute passive; il dit lui-même, 1. VI, c. xxxiv, que b volonté de l'homme est exempte de la nécessité volontaire *immuable.*

Sous l'Inffucnce de la grâce dominante, la volonté fait nécessairement le bien ; sous l'in fluence de la cupidité dominante, clic fait nécessairement le mal; mais, dans le premier cas, elle peut faire le mal et, dans le second, le bien, non point en ce sens que la volonté puisse faire le mai, tant que la grâce domine ou le bien, tant que la concupiscence domine, mais en ce sens que, durant toute la vie, la volonté peut être changée par une disposition différente, la grâce cessant d'être victorieuse dans le premier cas et In cupidité dans le second. Sous l'influence de la cupidité, l'homme conserve le pouvoir d'éviter le péché et de faire le bien, parce que sa volonté conserve le pouvoir de recevoir la grâce qui vaincra la cupidité et portera la volonté au bien. *De stetu naturœ lapstr,* 1. 111, c. xm, Jansénius écrit lui-méme : *Tatis enim potestas peccata vitandi cum pnesentl peccandi necessitate facile consistere potest, sicut in claudo potest consistere potestas recte ambulandi, quia medici arte sanari potest, cum necessitate claudicandi quamdiu medicina caret.* L. IV, c. xxni.

Ailleurs Jansénius accorde à la volonté un vrai pouvoir de pécher, quand elle est sous l'influence de la grâce et un vrai pouvoir de faire le bien, quand elle est sous Tin fluence de la cupidité, I. VIII, c. xx; mais ce pouvoir est *empéché, hé* et Il ne peut réellement passer ù l'acte que si la force relative des deux délectations est changée. Ce pouvoir *lié* de faire le bien existe chez le fidèle qui conserve la *fol* et chez le juste qui conserve la grâce sanctifiante et les *habitus* surnaturels qui l'accompagnent. Le pouvoir de faire le mal existe chez tous, car, chez tous, subsiste le poids de la concupiscence qui incline au mal Ce pouvoir de faire le bien, quand on est sous l'influence de la cupidité et ce pouvoir de faire le mal, quand on est sous l'influence de la grâce, n'est pas un pouvoir libre de s'exercer *hic tl mine,* mais un pouvoir déterminé à un acte, à tel point qu'il ne peut faire l'acte contraire, à moins que, dans l'âme, il y ait un changement, à moins que, par exemple, à la délectation indélibérée dominante qui pousse invinciblement au mal ne succède une grâce, victorieuse qui change la volonté et la porte avec une égale nécessité à l'acte bon. L. VIII, c. xx.

Parfois Jansénius semble modifier son langage : ainsi Il dit qu'être libre, c'est *esse sut juris, habere in sua potestotr actus suos,* I. VI, c. iu, et it conclut que les mouvements Indélibérés qui précédent la raison ne sont pas libres. *Ibid.,* c. xxxvi, xxxvm.

Mats. d ins ces passages et autres semblables, Jansênlus entend ces expressions dans un sens tout particulier. Ordln virement, on dit qu'un acte est *en notre pouvoir,* quand il dépend de nous de faire ou de ne pas faire er i acte, quand il y a en nous h pouvoir de choisir entre deux actes et que. par suite, notre volonté n'est pas déterminée à tel acte.

Or, pour Jaïutnlua, il .uiTll que U volonté ne soit

pan contrainte par une coaction ou violence extérieure, pour qu'on puisse dire que cet acte est en notre pouvoir. L. VIII, c. iv, vi, vib, xxxv, xxxvin. Il écrit : Fi <µio *fit ut apud* eos *(Patres et Deteres theologos) Uber actus slt idem qui non coactus, qui non sit nobis nolentibus seu invitis, et qui hoc ipso est tn nostra potentate.* L. V 11, c. v.

Le pouvoir de choisir le bien ou le mal consiste uniquement, d'après Jansénius, en ce fait que la volonté veut el agit spontanément et avec délectation et non point malgré elle, sous le coup de la violence et de la coaction; elle n'est point mue et poussée par un mouvement aveugle de la nature, mais elle agit par un jugement qui précède et elle se meut de son propre mouvement, bien qu'elle veuille et agisse sous l'influence d'une nécessité inéluctable, comme celle qui, chez les bienheureux, découle de la vision Intuitive. C'est donc simplement un pouvoir sans coaction et sans violence, et non point une faculté qui, à son gré et d'elle-mêmc, puisse prendre tel ou tel parti.

C'est donc avec raison, ce semble, que le P. Annat et d'autres adversaires du jansénisme ont dit que cette conception de la liberté est, en dépit des termes employés, pleinement d'accord avec celle des calvinistes.

Les défenseurs de Jansénius, après avoir longtemps attaqué lrs thèses thomistes, prétendent être, sur ce point, d'accord avec elles. Λ l'homme qui est tous l'influence de la grâce, Jansénius, disent-ils, attribue la même puissance que les thomistes. La grâce efficace par elle même de Jansénius est identique A la grâce efficace de ces théologiens. Jansénius attribue A la volonté une simultanéité de pouvoir mais non point une puissance de simultanéité; *simultas facultatis, non autem facultatem simultatis.* L. VIII, c. iv, xx.

Mnis Jansénius avait pris soln de distinguer scs thèses de celles des thomistes: au L VIII, c. <i, Il signale sept différences capitales entre scs théories et les leurs au sujet de la grâce suffisante qu'il rejette, au sujet de l'indifférence essentielle A la liberté et au sujet de la manière de comprendre les iens *divise* et *composé.*

Jansénius n'admet point de grâce purement suffisante. ni d'indifférence active. La délectation victorieuse (grâce ou cupidité) crée un lien que la volonté ne saurait briser et qui attache la volonté de telle sorte que, tant qu'il existe, l'acte opposé est réellement et physiquement impossible. L. VII, c. n, in, v. La délectation est une chaîne qui lie la volonté dans le bien ou dans le mal et lui ôte tout pouvoir vrai de faire l'acte opposé, tout comme le démon n'a plus le pouvoir d'aimer la vérité éternelle. Comme les deux délectations ne peuvent être simultanément victorieuses, il suit que l'acte bon ou l'acte mauvais est toujours en dehors de notre pouvoir. L. IV, c. ix.

Les thomistes disent qu'avec la grâce efficace, la volonté ne peut pas faire le mal, ni (aire le bien avec lu seule grâce suffisante, car, d'après le système thomiste, 'a grâce efficace se rapporte A l'acte second et non à l'acte premier lequel est déjà complet par la grâce suffisante. La grâce efficace est l'application de la faculté A l'acte lui-même; or i) n'est pas possible que la puissance soit appliquée A l'acte et n'agisse pas. Il répugne que Dieu, par sa prémotion, concoure A l'acte de la créature et que celle-ci n'agisse pas, car. autrement il agirait et n'agirait pas en même temps. Cependant, tous les thomistes admettent que, tandis que la volonté est appliquée l l'action par la grâce efficace, la volonté conserve une véritable puissance prochaine de ne pas agir, une puissance qui n'e«l nullement liée et empêchée par une nécessité antécédente; en un mot. en même temps qu'elle a la grâce efficace, la volonté possède un vrai pouvoir de ne pas agir. L'efficacité de la prémotion divine ne consiste qu'en ce qu'elle enlève A la volonté le pouvoir libre de la rejeter, si clic veut, mais en même temps, de fait, clic ne la rejette pas

Pour Jansénius, Il en est tout autrement : la seule délectation victorieuse rend la volonté libre et capable de faire des actes, de sorte qu'en l'absence de cette délectation, la volonté ne peut pas vouloir et elle est absolument Impuissante; comme, d'autre part, les deux délectations, en cette vie, ne peuvent Jamais être victorieuses simultanément, l'une doit nécessairement triompher et, par suite, les deux pouvoirs ne peuvent coexister. L. II,c. v; I VIII, c. xx

Pour Jansénius, la simultanéité des puissances n'est pas autre chose que l'inconstance et le changement d'état de la volonté qui, dans la vie présente, peut être délivrée, par la délectation opposée, de h délectation présente. Ce changement possible de notre état nous distingue des élus et des démons dont l'état est définitif. Bref, Il reste en nous, non point une simultanéité de puissance active, toujours capable de choisir entre plusieurs actes, mais simplement un· simultanéité passive, c'est à-dire, une capacité d· passer de l'état de captivité A un autre état de captivité. L. VII, c. v. Il n'y a pas une vraie simultanéité de puissance, mais seulement une succession possible de pouvoirs, tandis que, chez les élus et les damnés, Il y a une fixité absolue de puissances.

D'ailleurs Jansénius ne songe point À faire appel **à la** théorie thomiste qui, dit-il, est complètement inconnu· de saint Augustin, des Pères el des premiers théologiens, L VIH, c. iv, v, et Il s'applique A montrer que, d'après saint Augustin, la volonté, sous rinflucnc· de la grâce, ne sc meut pas comme un tronc, comme une souche, mais agit vraiment sans vlolei ce, en voulant le bien, quoiqu'elle y soit portée par une nécessité Inéluctable. L. VIII, c. v, xx

D'aulrcs disciples de Jansénius prétendent que **la** nécessité dont parle l'évêque d'Yprcs est une nécessité volontaire conséquente, absolument semblable à celle de la grâce efficace *in sensu composito* des thomistes et non point une nécessité antécédente. L. VI, c. xxxvii.

Mais c'est mal Interpréter la pensée de Jansénius La nécessité découle de la délectation victorieuse Indélibérée et d'une pleine connaissance de la raison, mais elle détermine la volonté et elle détruit entièrement le pouvoir de faire l'acte contraire.

Ordinairement on appelle nécessité conséquent· celle qui découle du libre choix de la volonté, l'acte que la volonté s'est Imposé A elle-même avec le pouvoir de faire un autre acte; par contre, la nécessité antécédente précède le consentement de la volonté; elle vient ou d'un principe externe contraire A la volonté (c'est la nécessité de coaction) ou d'un principe Intrinsèque qui précède tout Jugement (nécessité Involontaire).

Jansénius change entièrement le sens de ces mots et appelle nécessité conséquente celle qui dérive d'une délectation victorieuse Indélibérée qui nécessite la volonté, sans lui laisser le pouvoir de faire l'acte contraire. Ainsi Jansénius se sépare entièrement des thomistes qui appellent nécessité conséquente cell· qui dérive de la grâce efficace.

On peut ramener les thèses de Jansénius en cett· matière aux propositions suivantes : 1. Le libre s· confond avec le volontaire. 2. La liberté est détruite seulement par la coaction ou violence et par l· nécessité involontaire, mais elle peut se concilier avec la nécessité simple volontaire qui, précédée d'une connaissance, pousse la volonté A un acte, do telle sorte qu'elle ne peut s'en abstenir. 3. Cette

nécessité simple volontaire n'est pas perpétuelle, Immuable et fixe, car notre volonté est instable : la délectation victorieuse actuelle peut être vaincue par la débitâtIon opposée. 4. Il y a, dans la volonté, une certaine indifference, mais toute passive; c'est plutôt une *flexibilité* de la volonté, qui, déterminée à un acte par une délectation victorieuse, conserve le pouvoir tout passif d'étre déterminé à un autre acte, quand triomphera la délectation contraire. 5 La volonté, A cause de sa flexibilité et de son Inconstance, conserve toujours le pouvoir de faire le bien ou le mal, mais le pouvoir de faire le bien est lié el empêché, tant que triomphe la cupidité el le pouvoir de faire le mai est lié, tant que triomphe la grâce. L. VIl.c. v.

Amis cl adversaires de Jansénius, l'abbé de Bourxéls, *In nomine Domini* et *Augustin bictorieux,* comme le P. Annat, *Informatio de quinque propositIonibus* et *Dt incoacta libertate,* donnent ce sens à la proposition dénoncée par Cornet; les jansénistes continuent de lui attribuer le même sens après la condamnation par Innocent X: *Défense de la constitution ‹Γ Innocent X,* c. xviî, p 204, 284; *Chimère du jansénisme,* c. x, p. 119; *Éclaircissement du fait el du sens de Jansénius,* I'· partie, c iv, a. 7, p. 170.

4· *Quatrième proposition.*

Semlpdugiani admittebant praevenientis gratiae interiori» necessitatem ad singulos actus, etiam ad Initium fidei; et in hoc erant brreticl quod vellent eum gratiam talem esse cui posset humana voluntas resistere, vel obtemperare.

Les seml-pélagien» admettaient la nécessité de la grâce Intérieure prévenante pour chaque acte en particulier, même pour le commencement de lu fol, et lls étuient hérétiques en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle que la volonté pût lui résister ou lui obéir.

Cette proposition est condamnée comme fausse et hérétique.

La P proposition est assez complexe : elle comprend deux parties dont la première énonce un fait et se rapporte à l'hiitolrc et dont la seconde énonce un dogme de fol.

Jansénius n soutenu la première partie en divers endroits, spécialement nu I. VIII de l'hérésie pélaglenne, *Augustinus,* t. i, où ll prétend que les seml-pélaglens (les Marseillais) admettent la nécessité d'une grâce antérieure prévenante pour chacune de nos actions, même pour le commencement de la fol, *Ibid,,* L VHI, c. vi. Ailleurs, *De gratia Christi,* 1. Π, c. xn, Il rappelle cette doctrine, quand il écrit : *memoria recolendum est semipelagianos ad illud initium fidei, orationem, desideria, similesque actus bonos quos homini in potestate remansisse sentiebant oerre, interns, actualisque gratiie adjutorium statuisse necessarium.* Jansému avoue d'ailleurs que ceux des Marseillais qui se rapprochaient davantage des pélagiens n'admettent pas d'autre grâce que la loi et la doctrine chrétienne. *De lurresi pelagiana,* 1. VIII, c. vî.

La seconde partie de la proposition condamnée affirme que b> srml pi lagicns étaient hérétiques,parce qu'ils regardaient celle grâce nécessaire A tous les actes, comme une grâce à laquelle la volonté pouvait, A son gré, résister ou obéir, bref, comme une grâce suffisante. *Ibid.,* L VIII. c. Vî, et aussi *De gratia Ctrlstt,* I. 11, c xv.

La résistance dont parle Jansénius n'est point celle que la concupiscence oppose toujours ù la grâce, puisqu'il dit, qu'après le péché, Il v a toujours conflit entre 1rs deux delectations. - Notre volonté, écrit Arnauld, *Considérations sur Centreprise faite par Maître* A *tentai ‹ οτη'Ι,* p 26, résiste toujours, par sa conruphttnee, aux mouvements de In grâce de Dieu et ne le» reçoit Jamais avec une soumission el une paix entière, comme elle fera dans le ciel, quoique la vraie grâce de Jésus Christ se fasse toujours obéir et surmonte notre faiblesse... Que si par résister on entend arrêter la vertu de la grâce el In rendre Inutile il est certain que les semi-péluglens ont été condamnés pour avoir soutenu qu'on peut résister... de cette manière à la grâce prévenante dans le commencement de la fol. »

Il ne s'agit pas, non plus, d'une résistance éloignée, liée, empêchée, résistance qui, étant donnée la flexibilité de la volonté, reste toujours possible, puisque la volonté, alors qu'elle est sous l'influence de la grâce victorieuse, fait nécessairement le bien, mais peut être tournée vers le ma), quand la concupiscence redevient victorieuse. Jansénius accorde (3· proposition) que celte puissance éloignée de pécher, cette résistance possible à la grâce subsiste toujours dans l'âme, même quand elle est sous l'influence de la grâce.

Il s'agit d'une puissance prochaine, complète, parfaite, en vertu de laquelle la volonté peut, û son gré, *hic cl nunc,* résister A la grâce excitante en ne faisant pas ce pour quoi la grâce est donnée.

Ainsi le sens do Jansénius est bien le suivant : certains seml-pélagicns admettent la nécessité d'une grâce prévenante intérieure pour chaque acte, même pour le commencement de la fol, ce qui semblerait orthodoxe ; mais ils étaient hérétiques en ce sens qu'lis prétendaient que In volonté peut, A son gré, et d'un pouvoir prochain. réel et parfait, obéir ou résister ù celh grâce, de Idle sorte qu'elle peut empêcher l'effet pour lequel Dieu a donné cette grâce; ils étaient hérétiques, parce qu'ils prétendaient que la volonté a une activité propre qui lui permet de faire échec A celte grâce. Par suite, la thèse catholique, d'après Jansénius,est que la volonté est une réceptivité passive, un témoin inerte du conflit entre les deux délectations.

D'ailleurs, cette proposition ainsi comprise, découle du système de Jansénius sur la grâce de l'homme déchu cl se ramène â la deuxième: toute grâce est efficace et produit toujours son effet: aussi les semi-pélagicnsont été des hérétiques pour avoirsoutenu que la volonté reste maîtresse d'obéir ou de résister A la grâce prévenante, A son gré, alors que les cit constances ne changent pas,c'est-à-dire tandis que les deux délectations en conflit restent respectivement les mêmes.

Après comme avant le décret d'Innocent X contre cette proposition, les défenseurs et les adversaires de Jansénius entendent dans le même sens la proposition condamnée. Arnauld, dans scs *Considérations sur rentreprise faite par Maître Nicolas Cornet,* p. 26, l'abbé de Boiirréis, Jans l'écrit *In nomine Domini,* p. 25,28, 30, el dans *Sain! A ugustin victorieux,* c. xxiv, p. 187 189 et-C.XXV, p 193, l'abi éde La Lane dans *La grdie victorieuse de >rsus-Christ,* p. 55, sont d'accord avec le P Annat, *Informatio de quinque propositionibus,* qui cite des textes de Jansénius et avec le docteur Halllcr, dans l'écrit qu'il remit ù Home aux cardinaux assemblés pour l'examen du livre de Jansénius.

Après la condamnation des cinq propositions, les Jansénistes continuent, avec certaines formules équivoques, A défendre la même thèse Ainsi Arnauld, dans divert écrits reproduits par Quvsnel, *Causa Arnaldina,* p. 295 sq , el dans son ouvrage : *Vera sancti Thomtt de qratia sufficienti el eflicaci ductrina,* a. 117, répète formellement qu'on ne résisté pas et qu'on ne peut pas ri shter a la gr «ce, quant à reflet pour lequel Dieu l'a donnée.

5· *Cinquième proposition.*

Setnlpchiglunuin c»t dlcere Clirlstum pro onmibu» omnino hominibus mortuum esse aut sanguinem fudisse,

IleUicTnl-pMnglende dire que Jêsui-< Jirht est mortou qu'il n répandu son <nnu gênêridcmrnt pour tous le» hommes.

Cette proposition est condamnée comme fausse, téméraire, scandaleuse; et, entendue en ce sens que Jésus-Christ serait mort seulement pour le salut des prédestinés, cette proposition est déclarée impie, blasphématoire, calomnieuse, injurieuse à la bonté de Dieu et hérétique.

Celte 5· proposition se trouve exprimée en termes formels par Jansénius, *De gratia Christi,* I. IIf, c. χχι, lorsqu'il explique les textes scripturaires où est affirmé, ce semble, le caractère universel de la rédemption et quand il réfute les arguments répétés *ad nauseam,* dit-ll, par les pélagiens et les Marseillais.

Jansénius fait remarquer, avec raison, que, pour que Jésus-Christ soit proclamé le rédempteur universel, Il ne suffit pas qu'il ait payé un prix suffisant pour le rachat de tous; il faut que, positivement, il ait voulu appliquer ce prix au rachat de tous. D'autre part, il faut distinguer en Dieu, la volonté de *simple complaisance* qui, par elle-même, est stérile, car elle n'est que l'approbation d'une chose bonne en laquelle Dieu se complaît, uniquement parce que la chose est bonne, sans rien faire pour la réaliser. La volonté de *bienveillance,* au contraire, est efficace; elle réalise la chose aimée, soit qu'elle la tire du néant, soit qu'elle la conserve, soit qu'elle la comble de bienfaits. En Jésus-Christ, ces deux volontés existent.

Enfin, quand on dit que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, il faut savoir ce que signifie le mot *tous;* il peut signifier soit *tous les individus* de la race humaine sans exception, soit des individus de *tous les groupes* d'hommes qui existent.

Après ces distinctions préliminaires, Jansénius conclut : 1. Jésus-Christ, en mourant, a payé le prix suffisant pour le salut de tous, même des démons et des damnés; 2, en lui, il y a un amour de complaisance, un désir de sauver tous les hommes, un désir qui s'étend aux mauvais aussi bien qu'aux bons, l. III, c. xx, mais il n'y a point en lui un amour de bienveillance qui préparerait et accorderait ὰ tous les hommes sans exception les moyens nécessaires pour que tous puissent effectivement parvenir au salut; 3. Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, c'est-à-dire, pour toutes les espèces d'hommes : pour les Juifs et les gentils, pour les esclaves et les hommes libres, pour les princes et les sujets, les savants et les ignorants, les adultes et les enfants, les hommes et les femmes, etc.; car, il y a des élus appartenant à chacun de ces groupes, l. III, c. xx, xxi; 4. on peut dire qu'il est mort pour d'autres que les élus, en ce sens qu'il a mérité à certains réprouvés des grâces temporelles et provisoires dont ll les a comblés ici-bas; 5. mais Notre-Seigncur n'est pas mort pour tous les hommes pris à part, individuellement; il n'a point préparé pour chacun et il n'a pas donné à chacun en particulier les moyens suffisants pour arriver au salut; il n'est pas mort pour le salut des réprouvés; il n'est pas mort pour le salut des fidèles cl des Justes qui ne persévèrent pas, de la même manière qu'il n'est pas mort et n'a pas prié pour le salut des démons.

Bref, par sa mort, Jésus-Christ n mérité le salut éternel et les moyens d'y parvenir pour les seuls élus, la fol el la sainteté pour les seuls Juste**, la grâce de la fol pour les seuls fidèles; il n'a rien mérité pour les infidèles qui meurent dans leur infidélité. Le Christ n'a voulu racheter que ceux qui, en fait, sont élus et sauvés.

Le sens de la proposition condamnée est celui-cl : il est scmi-pélaglen de dire que Jésus-Christ est mort pour tous et chacun des hommes pris en particulier et qu'il ait versé son sang pour le rachat do tous cl do chacun avec lu volonté de préparer et d'accorder à tous et à chacun les moyens suffisants pour arriver au salut. Il n'a mérité et voulu le salut éternel et les moyens d'y parvenir que pour ceux-là seuls qu'il a élus et prédestinés; pour les justes qui ne persévèrent pas, il a mérité la fol et la charité pour le temps ou ils sont Justifiés; pour les hdèles, il a mérité la foi, mais sans la charité : pour les infidèles, H n'a mérité ni la grâce do la fol, ni la charité.

Ainsi la proposition de Jansénius condamnée par Innocent X diffère de la proposition de Calvin condamnée par le concile de Trente; par suite, Il est faux de prétendre» avec quelques jansénistes, que la condamnation d'Innocent X ne fait qu'atteindre Calvin et rééditer le concile de Trente.

Arnauld, dans son *Apologie pour les Saints Pères,* III· partie, point II, a. 24, p. 296; a. 25, p. 302, est d'accord avec le P. Annal, *Informatio de quinque propositionibus* et *Augustinus a Raianis vindicatus,* l. II, c. v, a. 1, pour le sens de la proposition condamnée.

I. Manuscr it s. — Divers documents sur les cinq propositions :Bibl.nat«, mu fr. *1S 600^19 701; Mémoire pour justifier la condamnation que le Saint-Siège a faite des cinq propositioni sous le nom de Jansénius et en* son sens, DSI fr. *17 719; Lettres originales de M. Lagault,* un des députés à Rome dans 1'nfTaire de» cinq propositions de Jansénius. écrites à M. Grandin, syndic de la Faculté d· théologie do Paris» depuis le 15 avril 1652 Jusqu'au 14 septembre 1653, mss fr. *10 672; Récapitulation succincte de ce qui s'est fait de principal (tant ὰ Rome qu'en France) pour la condamnation des cinq propositions du Hure de Jansénius de 1639* d *1713,* par Le Dran, Ailaires étrangères : Rome, *17; Exposition de l'affaire de Jansénius sous les papes Urbain VIII et Innocent X* (1640-1634), Aflairt» étrangères : Rome, *16, 10,*

IL Impr imés. — Bourzéls, *Propositiones de gratia in Sorbanæ facultate propedlem exam inonder per magbtrum Nicolaum Cornet,* In-3·, 1649; Arnauld, *Considérations sur l'entreprise faite par M, Nicolas Cornet, syndic de la faculté de théologie de Paris, en rassemblée du 1" juillet 1649,* In-4·, Paris, 1619 *(Œuvres,* t. xix. p. 1-43); Bourzôis, *Quinque propositionum de gratia qusе facultati theologica Parisiensi* Af. *Nicolaus Cornet subdole exhibuit prima juhi anni 1649, vera et catholica expositio juxta mentem discipulorum sancti Augustini,* In-4·, Paris, 1651, *Conditions pour examiner la doctrine de la qrdee, présentées à la faculté de théologie assemblée en Sorbonne le* P* *décembre 1649, ou l'on fait un récit de ce qui s'est passé dans ladite assemblée, lorsque ces conditions y ont été présentées,* in-4·, Paris. 1649*. Paul Romain (Jean Gulllcbe t et Jean Ilunion), *Apparatus Molinae cullatorumque adversus doctrinam sancti Augustini ad Nlc. Comet,* in-4·, Puris, 1649; Morel, *Les véritables sentiments de saint Augustin et de l'Église touchant la gnlce contre les erreurs d'un abbé et d*un auteur anonyme,* in-4·, Parh, 1650; Bourzcb, *Ixtlre d'un abbé ὰ un évêque,* in-4·. Pari», 1619; *Lettre d'un abbé à un abbé,* In-4·, Paris, 1619; *Lettre d'un abbé* à *un président sur la conformité de S. Augustin avec le conclu de Trente touchant la manière dont Us justes peuvent délaisser Dieu el être ensuite délaissés de Lui,* in-4·. Purls, 1619; *L'arrêt de condamnation des Jansénistes confirmé; saint Augustin défendu et délivré; tout le Jansénisme fondé en trois sortes de sophistiquerie el réponse aux cinq livres intitulés : Considérations, lettres et propositions d'un abbé Paul Romain, et lettres d'un abbé,* in-4·, Paris, 1619; Pierre de Saint-Joseph. Z.cs *sentiments de S. Augustin et de toute l'Église touchant les propositions que la faculté de théologie a (ait examiner depuis quelque temps,* in-4·, Paris, 1019; Mathieu Fey Jeun, *Catéchisme de la gnlce,* In-12, 1630; P. Dorby, S. J., *Réponses catholiques aux questions proposées dans le prétriidu catéchisme de la grdet,* in-12, Puris, 1630; P. L'Ifennitte, *Catéchisme ou abrégé de doctrine louchant la ordre divine selon les bulles de Pie* V, *de Grégoire XIII el d'Urbain VIII; antidote contre les erreurs du temps* par un docteur do théologie de Douai, In-12, Douai* 16u0; Antoine Richaid.blra/ujema *quo bellum sui suorumque defenslvum ab erroribus Massiliensium transtulit in sancit Augustini et episcopi Jprensis offenslvum,* In-4·, 1030; Bar* cos. *Qua· sit S. Augustini et doctrinae ejus auctoritas In Ecclesia? Opui propugnandis hodiernis erroribus controversilsqut elmldandl' et comparandis accommodatum, in quo excutitur apparat.* ad tractatum de gratia traditum,* in-4·, Parii, 1630; Bourxéb, *Apologie du concile de Trente et de*

S. *Augustin contre la censure latine de la lettre française d'un abbé à un évêqte et contre la censure de la lettre d'un abbé A un prendent,* in-4·, Paris, 1650; Itourzéls, *Conférence de deux théologiens mollntstes sur un libelle de Pierre de Saint· Joseph, feuillant, faussement intitulé : Les sentiments de S Augustin el de toute ΓÉglise,* In-4·, Paris» 1650; Vincent Sèverin (Fr. Annat), *Disceptatio catholica de Ecclesia præsentis temporis,* In-8·. Parts, 1650; Arnauld, *Considéraiions sur la lettre composée par M. l'évêque de Vabres pour être envoyée au pape en* son *nom cl au nom de quelques autres prélats dont II sollicite la signature,* In-4·,Paris, 1610 *(Œuvres,* t. XIX, p. 43-73); Noël de La Lane, *Dissertatio de Initio pio voluntatis in qua divin* ad orandum gralltr efficacia ex S. Augustini, hoc est, Ecelest* catholic* el roman* doctrina demonstratur,* In-4·, Paris, 1650; Alph. Le Moyne, *Dupalatio de dona GrandI, stoc de gratia ad orandum sufficienti adversus libellum De initio ptee voluntatis,* In-4·, Parts, 1650; Annat, *Qairdio An sopienda sit, qute fam fervet, Jansenistarum controversia, Imposito utrique parti silentio,* In-4·, 1651; *De Ecclesia prmenlls temporis,* in-4·, 1651; *Jansénius a S, Augustino pessime meritus,* In-4·, 1651; Arnauld, *Réflexions sur un décret de ΓInquisition de Rome portant défense de lire le Catéchisme de la grâce et un autre catéchisme contraire fail* d *Douai sous le même litre par lesquelle· on fait noir que ce décret ne touche le fond de la doctrine ni de Γαη ni de l'autre de ces deux catéchismes et que le dernier fail par un jésuite de Douai est rempli d'erreurs, (Γ Impiétés, de falsifications des écrits des Pères et de calomnies contre Us disciples de S. Augustin et de diffamations scandaleuses d toute ΓEglise de France,* in-4·, Paris, 1651 *(Œuvres,* t. xvn, p. 630-826); Arnauld, *Apologie pour les Saints Pères de ΓÉglise, défenseurs de la grâce de Jésus-Christ, contre les erreurs qui leur sont imputées dans la traduction du traité De la vacation des gentils, attribué* d S. *Prosper, ct dans les re ft'rions du traducteur, dans le livre de M. Morel, docteur de Sorbonne, intitulé : Les sentiments de S, Augustin et de toute I Église et dans les écrits de M. Le Moyne,* In-4·, Parts, 1651 *(Œuvres,* L xvni, p. 1-976); De Bonllcu (Noël de La Lane), *De la grâce victorieuse de Jésus-Christ; ou Molina et ses disciples convaincus de l'erreur des pélaglens el des semi-pélagiens sur te point de ta grâce suffisante, soumise au litre arbitre,* In-4·, Paris, 1651 ; François Vermeil, *Le parfait accord de S. Thoma* avec S· Augustin touchant la grâce tant de la nature innocente que de la nalure corrompue et louchant Γefficace de la grâce du Rédempteur, la prédestination el la réprobation et le libre arbitre,* in-4·, Poitiers. 1651 ; I lerrc de Saint-Joseph, *Défense de Mgr* 1rs évêques qui nnt écrit au Saint Père touchant quelques points de lu doctrine de Jansénius pour réponse aux considérations très Inconsidérées que les Jansénistes ont faites sur leur lettre,* in-1·, Paris, 1651 Rrtsacler, *Les jansénistes reconnus calvinistes pur Samuel Des Murets dans sa version latine du catéchisme* de *ta grâce des jansénistes,* In-12. Paris, 1652; *Le manifeste de la véritable doctrine des jansénistes, telle qu'on la doit txposer au peuple, composé par rassemblée de P, R. contre* les *calomnies* cfri *mollntstes et les sinistres explications qu'on lut donne au désavantage de la vérité,* In-4·. Parts, 1651; Kmauld (?), *Remontrances aux P. jésuites touchant un libelle qu'ils ont fait courir dan* Parts sous le faux titre : Le manifeste de la véritable doctrine,* In-4·, Paris, 1651; Holden, *Lettre d'un docteur en théologie à un homme de grande condition touchant Irt questions du temps,* In-4·. Puris, 1651; *Abrégé* d'un *écrit Intitulé : L'Illusion théologique ou Γintérêt qu'on* a *de ne pas souffrir qu'on fasse passer pour* des *hérétiques ceux* qui *n*acquiesceraient pas aux décisions de Rome, particulièrement* d *celles qui concernent les questions de fait,* >n-4·, Paris, 1651; Aviti (J. Slnnlch), *Mollnomachla, hoc fit, mollnlstarum* In Augustinum Jansenii *Insultus novisjlmL«, vigIntI octo consonantiarum doctrine Inde excrrpt*, eum articulis* a *Pio V pontifice proscriptis, compilatione subnixus, lutldem* erro *dissonantiarum contrapositione* elisus, tn-4·, Paris, 1651 ; *Appendix ad veritatem buller Urban (an* demon trandam, seu Noter ad Aurelii Aviti molnomarhlam. cui accessit Tractatus apotogetlcus pro ejusdem* bull* aarf iHtafe, In-<·, Paris, 1651 ; Aviti (Slnnlch), Notarum \folin imacMr *aspersarum spongia,sive Responsio dtspunctnrta ad libellum* cui *titulus : Appendix ad veritatem* btdhr *Urbanian* demonstrandam, seu Notie ad Aur.* Acili Molinamachtam, arctus *Urbanomuchtam,* In-4·, Paris, 1651 ; Rrisae1er, *Le* /an'énhme *confondu,* In-4·, Paris, 1651; *Extrait dex principales Injures, faussetés, mensonges, tmpos-*H calomnie dont est *rempli le Itbrllr diffamatoire du P Rrisaeter, Jêsatlr, Intitulé : Le jansénisme confondu, el censuré par Mgr l'archevêque de Parts,* fn-4·, Paris, 1652; Callaghan, *L'innocence et la vérité défendues contre tes calomnies et les faussetés des Jésuites et contre le livre du P. IIrl· sacler intitulé : Le Jansénisme confondu,* in-4·, Paris, 1652; Et Deschamps, *Le secret du jansénisme découvert et réjuU* pnr un docteur catholique, in-4·, I>nris, 1651; BourzêH, S. *Augustin victorieux de Calvin et de Molina, ou ré/utallun d'un livre inlilulé : Le secret du jansénisme,* in-4·, Parii, 1652; Jacques Du Bosc, *Jésus-Christ mort pour tous et que cette proposition bien démêlée peut démêler la controverse du sujet de la grâce,* In-8·, Paris, 1651; Moraines (Jos. Marti· nonl). *Anti-Jansen tus, hoc est, select* disputationes dt lurresi pelagiana et semi-pelagiana deque variis sfalibui natur* humun* et de gratia Christi salvatoris,* In-fol., Inuris, 1652; Annat, *De incoacta libertate disputatio quadripartita contra novum Augustinum 1prensis epitcopl. Vine. Lenem, Apologlslum Jansenii, commentatorem quinque proportionnai,* in-4·, Home, 1652 ; le nil me, *Augustinus a baianis vindicatu* : ostenditur doctrinam jansenlanam longe distare a doctrina S. Augustini,* In-4·, Paris, 1652; De La Lane el Girard, *Distinction abrégée des cinq propositions qui regardent la matière de la grâce, représentée* d *Sa Sainteté par lei théologien* qui sont* d *Rome pour la défense de la doctrine de S. Augiulin, dans leur écrit du 19 mat 1653,* in-4·, Paris, 1653; Pierre Nicole, *Tredeclm theologorum ad examinandas quinque propositiones ab Innocentio X selectorum su/jragia, seu, ut app· liant, vota summo pontifici scripto tradita, ex quibu* verus constitutionis sensus Innotescit et ad oplatam Inter catholicos theologos pacem stabiliendam via facilis aperitur,* In-4·, Paris, 1657 ; *Rulle ou Constitution de N, S. P, le pape Innocent X du dernier mat 1653, par laquelle sont déclarées cinq projtosilions en matière de fol avec le bref de Sa Sainteté aux archevêques et évêques,* In-4·, 1653; *Lellrt circulaire* des *cardinaux, archevêques et évêques assemblés* d *Paris le 15 juillet 1653, écrite d tous les archevêques et étiques du royaume pour leur faire part de ce qui a été décidé dan* leur assemblée au sujet de la constitution qui condamne les cinq propositions;* d *la fin est un formulaire de mandement qu'ils doivent faire publie* en conséquence dans leurs diocèses,* in-fol., Paris, 1653; Gilles \Mlie, *Spongia mdanun quibus quinque propositiones famuuis denuo aspersit Mart, Steyaert, obducta per Palladium, Sancti Augustini discipulum,* In-4·, Cologne, 1688; *Quinque propositiones ab Innocentio X damnata· et propositiones Jansenii contraria·,* In-4·, Paris, 1653; François Vavusscur, *Cornelius Jansénius Iprensts suspectu*,* in-8·. Puris, 1653; le môme, *Dhierfaltode libello supposititio,* in-8·, Paris, 1653; Yves de la Brlêre, *Le jansénisme de Jansénius, élude critique sur les cinq* propositions, dans les *Recherches de science religieuse,* 1916, p. 270-301.

IV. Autres erreurs ou exagérations contr-nuf.s dans i.'Augustinus. — Les cinq propositions condamnées par Rome forment vraiment, suivant les expressions de Bosquet, *Lettre au maréchal de Bellefond,* 30 septembre 1677. ‹ l'âme du livre de Jansénius ; elles étalent tout le livre ct tout le livre n'étalt que ccs propositions · *Éloge du P. Bnitrgoing,* 1669; cependant *VAuyuslinus* renferme, touchant la méthode de la théologie ct la doctrine clic-même, des erreurs ou des ex. gérhtloiis que le Jansénisme va développer avec Arnauld ct surtout Qncshel ct scs disciples nu xvn· et au xvin· siècles ct qu'il faut signaler brièvement.

1· *Méthode de ta théologie.*— D'après Jansénius, la philosophie est la mère de toutes les hérésies ct en particulier des hérésies sur la grâce; la philosophie d'Aristote, exploitée par les scolastiques, a été tout spécialement néfaste, t. n, *De statu natur* pur*,* l. II, c. n; elle a soulevé des discussions sur In grâce ct n'a tenu aucun compte de la tradition de l'Eglbe et de l'autorité de saint Augustin. T i, I. VI, c xvin; t. π, *Introduction,* C. Ill, vi. Vis, VIH, XVJ, XXV, XXVIII, xxx. Bien plus, la philosophie a détourné de FÉcrtture, des Pères des premiers siècles, des conciles ; la philosophie scolastique est devenue toute spéculative, l n. *Introduction,* c ix, ct parce qu'elle est spéculative, elle se p, rd d . ' de minutie» el dei recherche» dialectique» et métaphysiques; elle engendre l'érudition presomp

tueuse avec lu prurit d'écrire et de multiplier les dissertations et les livres. T. i, 1. IV, c. il, m; t. n, *Introduciion,* c. m.

En morale, la philosophie n élargi les consciences ct promulgué des règles nouvelles de plus en plus relâchées, ù mesure que les hommes deviennent moins chrétiens; déjà tout est permis d'après ce principe qu'on peut suivre une opinion moins probable en présence d'une opinion plus probable, car que ne peut-on rendre probable avec un peu de bonne volonté? T. u, *Introduction,* c. vm.

2° *Doctrine.* — Pour s'être attaché trop exclusivement à l'autorité de saint Augustin, Jansénius a méconnu les progrès accomplis par la théologie depuis le v· siècle. Il s'est trouvé amené à défendre sans aucune réserve des thèses avancées parfois un peu rapidement par l'évêque d'Hipponc, soit dans l'enthousiasme de certaines découvertes fultcx par lui *(Quastiones ad Simpliclanum,* 1. I), soit dans le feu des discussions avec les pélaglens. Alignées par Jansénius suivant toute la rigueur de la méthode scolastique, ces thèses font parfois au théologien moderne l'effet d'erreurs formelles.

1. *Transmission du péché originel.* — Les modernes, dit Jansénius, ont imaginé que la volonté d'Adam, par un acte positif de Dieu, représente la volonté de tous ses descendants; Adam est le chef moral de l'humanité, t. n, *De statu naturæ lapsa,* 1. I, c. v, xvi; mais il n'en est rien : le seul fait d'être homme explique la transmission du péché originel. *Ibid.,c.* v. La propagation du péché originel sc fait par la concupiscence de la chair qui vicie la nature humaine et qui nécessairement préside A la conception de l'homme. Le péché originel a corrompu la nature et la corruption de la racine passe à tous les fruits, *ibid.,* c. vi, xi, xn, xiv; c'est comme une maladie qui se transmet de génération en génération. La source de cette propagation héréditaire n'est pas la nature ct le mariage ou l'union des époux, mais le vice de la nature, la concupiscence qui a corrompu la semence humaine. *Ibld.,c.* vi, vin, xxn. Cela permet de connaître la grandeur de la faute d'Adam qui a perdu toute l'humanité, a corrompu la nature et a précipité I homme dans l'amour des créatures. Seul, le péché originel est transmis, parce que, seul, il est né de la liberté parfaite ct il n fait A la nature humaine une plaie profonde dont Adam ne pouvait la guérir; ainsi la concupiscence est devenue une propriété de la nature *Ibtd.,* c. xvni, xxi. Cette corruption atteint directement le corps ct Indirectement l'âme qui lui est unie; c'est une loi de la chair qui tient i'Ame captive sous des appétits Inférieurs; clic enchaîne A tel point notre lloerté que, seule, la grâce du Sauveur peut libérer l'âme. *Ibid.,* c. xxn, xxm. Jansénius nie l'immaculée conception. *Ibtd,* c. ix.

2. *Ignorance invincible.* — Les scolastiques enseignent que l'ignorance Invincible excuse de toute faute et en cela ils sont d'accord avec la raison humaine, mais en complète opposition avec saint Augustin. En effet, agir contre la loi, c'est véritablement pécher, même si on ne peut savoir ct comprendre ce que la loi ordonne. L'Ignorance de fait ct de droit positif excuse, L n. *Dr statu natura lapsa.* 1. Il, c. n. m, iv, v; mais l'ignorance de *droit naturel* est imputable, parce que c'est une peine du péché et qu'elle provient d'un aveuglement coupable de l'intelligence; par suite, clic n'excuse point. *Ibid.,* c. v, vi; *De statu naturte para,* 1. II, C. xxn; t. in, *De gratia Christi,* I. III, c. xvn, xvin.

3. *fttat de nature pure el de nature Intègre.* — L'état de nature pure non seulement n'a jamais existé, mais Il n'est même pas possible, car la créature raisonnable ne peut être créée sans l'amour du créateur et cet amour ne peut être que surnaturel, t. n, *De statu naturee pura.* I. I, c. ni, xvi; I II, c. ni; s'il n'en était pas ainsi, le péché ne serait pas imputable A l'homme et toutes scs fautes seraient des crimes de Dieu. L. I, c. xvn, κιχ. Cet amour suppose la grâce d'adoption. *Ibid.,* C. XMII, xx.

La créature, tant qu'elle est Innocente, ne saurait être privée de la vie éternelle, ni être malheureuse. *Ibid.,* 1. II, c. iv; de même, les désirs mauvais qui précèdent l'exercice de la raison ne sont point naturels à la créature Innocente; les mouvements désordonnés de la concupiscence sont déjà mauvais, parce qu'lia sont des désirs de pécher, et, par suite. Ils ne peuvent se trouver dans la créature raisonnable Innocente, *ibld.,c.* xm, xiv, xvin, pas plus que l'ignorance de droit naturel, c. xxn.

C'est un blasphème de supposer que Dieu pourrait damner les hommes et les punir de la peine des sens, *ibid.,* I. III. c. ι-vi, χ-χτι; ce serait une cruauté et une Injustice de Dieu d'infliger à l'homme Innocent des misères et des peines quelconques. *Ibid.,c.* xm, xv.xxj.

4. *Œuires des infidèles.* — Les pilugicns, Induits en erreur par les philosophes, enseignent que les infidèles peuvent avoir de vraies vertus. T. i, 1. IV, c. vm. Mais, dit Jansénius, il faut distinguer, dans la vertu, l'ad/on elle-même et la *fin;* si on considère l'acte seul, on peut dire que les païens et les philosophes ont pratiqué certaines vertus, L n, *De statu natura lap*a,* 1. IV, c. vui-xii ; mais leurs actes n'étant pas faits pour la fin pour laquelle Ils doivent être faits, constituent de vrais péchés. *Ibid.,* I. II, c. v-vni, xvi. Il faut, en effet, que l'acte soit rapporté à sa (In; sans cela, il est fait autrement qu'il ne doit l'être. C'est Julien d'Éclane qui a imaginé des actions bonnes moralement et inutiles au salut. *Ibid.,* 1. III, c. xvu. 11 n'y a pas de milieu entre la charité et la cupidité, car il n'y a pas d'autre amour que celui du créateur et celui de la créature. *Ibid.,* c. xix. L'Ame, captive du péché, n'agit el ne peut agir que sous l'inlluence de la concupiscence t. m, *De gratia Christi,* I. 1, c. iv, car le péché attache l'Ame aux choses créées A tel point qu'elle ne peut s'y arracher, t. n, *De statu natura pura,* I. I, c. x; L II, c xx. xxv.

Seule, la charité ou amour de Dieu permet de taire des actions vertueuses, t m, *De gratia Christi,* L V, c. v, ix, car c'est l'amour qui détermine tous les actes de la volonté.

L'absence de la fol cher les infidèles rend toutes leurs actions mauvaises, car Ils n'ont pas la grâce qui suppose la charité. T. n, *De statu natura pura,* I IV, c. m; t in, *De gratia Christi,* L 1. c. iv, v; I. III, c. xi, XII.

La distinction de l'amour naturel et de l'amour surnaturel de Dieu est absolument Inconnue de saint Augustin et des anciens Pères, t. n, *De statu natura lapsa,* I. I, c. in, x, ct les raisons que donnent les philosophes, pour soutenir que les actions des infidèles peuvent être vertueuses, ne sont que des niaiseries. *Ibid.,* 1. IV, c. XVU, xxvu; les scolastiques, qui sont d'accord avec eux, se sont appuyés sur la raison humaine ct non point sur la tradition de l'Église. *Ibid.,* I. IV, c. xxvu.

11 faut que la grâce libère l'âme; sinon, la volonté ne peut faire aucune action bonne même moralement d'une bonté naturelle qui exclue toute faute; sans la grâce, la volonté est portée pur une nécessité invincible A faire le mal dans tous ses actes; par suite, tout acte fail, avant la charité, avant la fol, est nécessairement un pêché. *Ibid.,* 1. 111, c. xiv, xv.

b. La loi mosclque. — La loi ne donne point la facilite pour remplir les préceptes; au contraire, elle les rend plus difficiles; cela tient A la nature même des choses, car un précepte n'est vraiment accompli que

lorsqu'il est observe par amour de la justice; or cela n'est possible que par la grâce efficace, car la grâce suffisante augmente le désir du pêché, rend prévaricateur et tilt abonder le pêché, t. m, *Dt gratta Christi, L l. c. vu,* vm ; en clTet, l'homme charnel, avec la loi el sans la grâce, pêche plus facilement, plus souvent et plus ardemment ; aussi la loi inultiplie-t-clJe les péché* */bid.,* c. xi. Il est faux que la loi ait été donnée à tous avec la grâce suffisante (thèse des scolastiques); clic a été donnée pour enseigner la nécessite de la grâce adjuvante, *ibid.,* c. xm clpourfalre naître l'humilité. *Ibid.,c.* χιι,-χιν;!. Ill, c iv, v. Dans l'Anclen festament, Dieu ne promet que des choses temporelles (richesses, biens, paix, victoire); aussi l'espérance et la charité des Juifs étaient vicieuses; ils n'observaient la loi qu'en apparence et ils ne dépassaient guère les gentils qu'en ce sens qu'ils demandaient ces biens temporels au vrai Dieu. *Ib(d.,*\. III, c VI.

6. *La crainte de Dieu; rallritlon.* — La crainte de Dieu ou la crainte des châtiments ne suffit pas pour l'accomplissement d'un précepte. T. ni, *De gratia Christi,* I. V, c. xxv. Il est Impossible que celui qui s'abstient de pécher uniquement par crainte du châtiment, ne pèche pas,car la volonté, dans ce cas, ne s'écarte pas vraiment du péché : elle ferait le péché, si elle le pouvait impunément; aussi elle fait une œuvre bonne devant les hommes, mais non point devant Dieu, car elle n'aime pas ce qu'elle fait, mais tout autre chose qu'elle craint de perdre. T. n, *De statu natunr lapstr,* 1. 11, c. xv,

La crainte laisse attaché au péché dont elle ne détourne ni l'intelligence ni la volonté, t. m, *De gratia Christt,* 1. V, c. xxi, xxu ; seule, ia charité change la volonté; la crainte presse et ne détruit point la cupidité; elle retient la main cl non le cœur et la volonté. *Ibid.,* c. x; par suite, les scolastiques sont dans l'erreur, quand ils enseignent que la seule crainte fail vraiment fuir le péché. *Ibid.,* c. xix.

La crainte de l'enfer vient de Dieu, mais n'est pas une grâce de Jésus-Christ, laquelle est uniquement chanté, */bid.,* c. xm. L'atlrition vient de l'amour de wi. de l'amour de son corps qui redoute les châtiments; ce n'est pas une disposition *b* la just ideation. */bid,* c xxv Le concih· de Trente ne parle pas de celte attrition des scolastiques qui procède de la seule crainte, mais de la contrition qui est une forme de la charité el qui renferme toujours la détestation el la douleur du péché. *Ibid.,* c. xxvi

7. La *prédestination et la réprobation.* — Le péché originel a fait de lous les hommes une musse de perdition et il est, par consequent, la cause radicule de la damnation.

A celte masse, *par miséricorde,* Dieu arrache ceux qu'il veut; il les prédestine et A ceux qu'il a ainsi l'i rcment choisis, Il remet les péchés; il éloigne d'eux les maux qui sont */listement* Infligés à tous ceux qu'il a laisses dans la masse; Il dissipe leur Ignorance et guérll leur cécité; il leur accorde toutes les grâces nécessaires pour qu'ils arrivent infailliblement au salut. I .m, *De gratta Christi,* 1. IX. c. vm-x

Ceux qu'il n'a pas choisis et que. *très fust m nt* H abandonne dans la masse de perdition, restent dans l'ignorance el rendurcissement, uniquement parce que Dieu a dicidé de ne pa* les sauver; écartés du de< rrt de Ubêtation posé pai Dieu, quoi qu'ils fassent, Ils seront damnés, *ibid.,1.* IX, c. xx; Ils sont réprouvés par un décret positif de Dieu qui, librement, a décidé de les I Issec ‹l ms l'étal où Ils se trouvent par le fait do péché originel et d'où Il a tiré librement ceux qu'il a voulu. *Ibid.t* L X, c. n. Ainsi le péché origine) est non seulement la cair.e de la réprobation négative, mais encore de la réprobation positive par laquelle Dieu, positiveinent, a décrété de laisser le plus grand nombre des hommes dnns In musse de perdition, parce qu'il les juge Indignes du bienfait de la vie éternelle, qu'ils soient adultes ou enfants, lidelct uu Infidèles, Justifiés ou pécheurs; car, pour être délivrés, Il faut persévérer dans la justice Jusqu'A la tin. Il ne suffil pas d'être délivré du péché originel par le baptême, car, A cause du péché originel même effacé, Dieu peut ne pas vouloir délivrer totalement de la masse de damnation, puisque lu concupiscence demeure encore el détermine au péché, si Dieu n'accorde pas des grâces victorieuses pour en triompher. *Ibid.,* I. X, c. ni. La libération comprend donc de nombreux degrés ; Inspiration surnaturelle, fol et rémission du péché originel par le baptême, grâces efficaces et enfin persévérance finale; tout cela dépend uniquement de la miséricorde de Dieu et, seule, la persévérance finale constitue la libération totale de la masse de perdition. *Ibid.,* c. iv. La réprobation positive comprend l'aveuglement, l'endurcissement, l'abandon de Dieu, toutes les peines de celte vie et enfin la damnation. *Ibid.,* 1. v. Qui n'est pas délivré de tous ces maux n'est point élu, et, bien que justifié pour un temps, n'csl pas réellement séparé delà masse de damnation. *Ibid.,* 1. IX, c. ix.

Les enfants morts sans baptême sont damnés et subissent la peine du sens, T. n, *De statu nature? lapse* 1. Ill, c. xxv, et ouvrage de Florent Conrius publié avec *VAugustinus.*

V. Apkésla condamnation des qnq proposition· jusqu'à la paix de Clément IX (1653-1668). — 1° *La · question de droit · et la * question de fait ».* — La bulle d'Innocent X fut reçue dans lous les pays catholiques. En France, la conduite des défenseurs de Jansénlus fut assez équivoque. La plupart, suivant les expressions du *Journal de Saint-Amour,* se soumirent â la bulle el déclarèrent condamner les cinq propositions dans tous leurs mauvais sens, étant donné que cette condamnation ne touchait pas la doctrine de la grâce efficace par elle-même: mais la soumission de beaucoup u'étall pas sincère Ils adhéraient au Jugement du Saint-Siège et condamnaient les propositions partout où elles se trouvaient; mais Ils niaient qu'elles fussent dans Jansénlus ou qu'elles fussent condamnées dnns le sens de Jansénlus et qu'elles eussent été soutenues par eux. Bref, la condamnation qui atteignait les propositions prises en elles-mêmes, n'attcignalt point *VAugustinus,* car le sen* de Jansénlus était pleinement d'accord avec les principes de l'orthodoxie la plus parfaite, puisque c'était le sens de saint Augustin. Les propositions condamnées ne se trouvaient dans *VAugustinus,* ni quant aux termes (du moins les quatre dernières), ni quant au sens hérétique condamné par la bulle; Jansénlus, en clTet, n'enseignait que la pure doctrine d< saint Augustin, autorisée durant tant de siècles par l'Église et A laquelle Innocent X lui-même avait déclaré ne vouloir en rien porter atteinte.

Dans une *Delation abrégée sur les cinq propositions condamnées par la Constitution du pape,* composée en 1653, mais publiée seulement en 1717, Arnauld prétend : 1· que les propositions condamnées ont été fabriquées par Cornet et ses partisans cl ne sont tirées ni de Jansénlus ni d'aucun autre auteur; 2· que personne ne lc> soutenait ni ne les avait soutenues dans les divers sens In reliques qu'elles pouvaient avoir; 3· que la députation envoyée A Borne n'nvalt nullement pour ut dt soutenir ces propositions, mais seulement de détendre la doctrine dt· saint Augustin et d'cinpéclu r que. sous prétexte d'erreurs et d'hérésies. on ne donnât quclqü*attelnte A cette doctrine très cal frolique.

Le P Annat entreprit alors de montrer quc |e> cinq

propositions étaient réellement dnns *VAugustinus, Cavilli fansenlstarum.* Cet ouvrage, écrit l'éditeur des *Œuvres* d'Arnuuld, t. xix, p. xxin. força les jansénistes à rompre le silence afin de se défendre Arnauld répondit nu P Annat, *Œuvres,* t. xix, p. 147-195 : · La première proposition est la seule, dit-il, qui soit extraite du livre de Jansénlus et elle présente un tout autre sens que dans le texte dont elle est détachée et dont elle dllîère par cinq différences essentielles. » Les quatre autres ne se trouvent dans Jansénlus ni en termes exprès, ni en tonnes équivalents. Presqu'en même temps, Arnauld publia le *Mémoire sur les desseins qu'ont les fétulles, Œuvre*Λ.* χιχ,ρ. 196-207, el un *Éclaircissement à quelques nouvelles objections, Ibid.,* t. xix, p. 208-227, pour les présenter à la prochaine assemblée du clergé.

De son côté, le P Annat réédita ses thèses sur les cinq propositions dans un nouvel écrit : *La doctrine de Jansénius contraire à la doctrine de ΓÉglise romaine et à celle de S. Augustin;* Arnauld répondit, mais, écrit son éditeur, t. xix, p. xxix, ù la demande de Mazarin, Il ne publia pas cette réponse qui se trouve. *Œuvres,* t. xix, p. 238-308. sous le titre suivant : *Francisais Annutus Jcsuilu, famosi auctor programmatis cul (itulus est : iJansenii doctrina Sedi Apo>tuliciret S. Augustino contraria tn V propositionibus, · in exponendis Jansenii sententiis /raudulentiuc, in explicanda pon-Hflcaliconstitutione temeritatis, in exponenda IL Augus-(ini doctrina Inscitiæ et perfidie?, a Theologo Lovanlensl convictus.* La première partie de *Im défense de la cons·titution ιΓInnocent X et de la loi de ΓÉglise contre le P. Annal* fut également présentée à l'assemblée du clergé, pour empêcher celle-ci de souscrirez la condamnation des cinq propositions, mais l'assemblée passa outre.

Le 9 mars 1654, les évêques présents ù Paris se réunirent et désignèrent quatre archevêques et quatre évêques pour examiner In question et faire un rapport A l'assemblée générale. En dix séances. Ils rapprochèrent de Γ*Augustinus* les cinq propositions; après avoir lu les écrits composés pour la défense de Jansénlus. les évêques assemblés déclarèrent que « l'on était obligé de dire que ces cinq propositions étaient condamnées en leur sens propre qui était le sens de Jansénlus · et le 28 mars, il fut décide que · l'on drclareralt que la constitution avait condamné les cinq propositions, comme étant de Jansénlus et au sens de Jansénlus · Trente-sept évêques écrivirent au pape (28 mars 1654) et envoyèrent aux évêques absents une lettre circulaire dans laquelle Ils constatent que « des personnes osent assurer et tachent de persunder aux autres deux choses qui n'ont aucun fondement : la première que les cinq propositions ne sont point de Jansénlus. la seconde qu'elles ont été condamnées en un sens qui n'appartlcnt en rien ù Jansénius. » Les prélats ont reconnu très clairement, par In lecture de In constitution et encore pur celle des livres de Jansénius qu'ils ont soigneusement lus examinés pour ce qui regarde les cinq propositions, que ces cinq propositions sont vraiment de Jansénius et qu'elles sont condamnées au propre sens de leurs paroles, qui est cclul-Jâ même auquel cet auteur les enseigne cl les explique · Hcrmant, *Mémoires,* t. n, p. 419-442, 464-490 Le pnpe répondit par un bref du 29 septembre 1651 ; il y affirme que, par la constitution du 31 mai 1653, « il a condamné, dans les cinq propositions, In doctrine de Cornélius Jansénlus conleniicdamsonlivrclntltu)éAu0uxon</s> et il ajoute un décret du 23 avril 1654 qui condamne cl defend plusieurs écrits qui soutiennent la doctrine de *CAupuslinus,* entre autres les deux *Apologies pour Jansénius,* composées par Arnauld, *La grdee vicia-rieuse de Jésus-Christ ou Molina et ses disciples con-vaincus de l'erreur des pétagiens et des seml-pélaglens,* œuvre de La Lnnt *ï*Écrit d trot» colonne* ou dltlinc-(Ion abrégée des cinqpropositions^ Théologie lamiliére* de Saint-Cyran, la *Lettre pastorale* de Mgr l'archevêque de Sens pour la publication de la constitution, *VOrdon·nance* de M. l'évêque de Comminges, les *Enluminure* du fameux almanach des PP. lésuites,* la *Repense au P. Annat touchant les cinq propositions attribuées à M l'évêque (TYpres,* et un grand nombre d'autres écrits (en tout 49). Hcrmant, op. *clt.,* p. 513 527.

Le bref du pape fut reçu par l'assemblée du clergé le 20 mal 1655. A cette date, Arnauld avait publié sa fameuse *Lettre ά une personne de condition* (24 février 1654) au sujet de l'affaire du duc de Liancourt à qui son confesseur, M. Picolé, avait refusé l'absolution, parce que le duc n'avait pas donné de marques suffi >anle» de soumission à la constitution d' Innocent X et avait refusé de renvoyer de chez lui deux jansénistes de marque, le P. Dcsmaresct l'abbé de Pourzéls, et de rompre ses relations avec des jansénistes notoires. Rapin, *Mémoires,* t. n, p. 235-250, 297-308; Fuzet, *op. cil.,* p. 281-287. Dans cette lettre, *Œuvres,* t. xix, p. 311-334, Arnauld déclare que les errrurs condamnées par le pape ne sont point défendues parles prétendus jansénistes, car · d'une part, Ils condamnent sincèrement les cinq propositions censurées par le pape en quelque livre qu'on les puisse trouver, sans exception, cl, d'autre part, ils ne sont attachés à aucun auteur particulier qui forme des opinions nouvelles et qui parle de lui-même touchant la matière de la grâce, mais à lu seule doctrine de saint Augustin »G. Hermant, *op. cit.,* t. n, p. 624-627. En réponse â cette lettre parurent plusieurs écrits; Rapin, *Mémoires,* t. n, p. 247, en cite neuf. M. Eronson composa deux lettres ù M. Arnauld, 18 mars et 19 avril 1655, citées dnns la correspondance de M. Tronson publiée par L. Bertrand, *Lettres choisie*,* Paris, 1904,t. ni, p. 5-43.

On soutenait qu'Arnauld et ses amis, en paiticuller, l'abbé de Bourzéis, avalent accepté la doctrine coudamnée et, par suite, devaient faire une soumission explicite et reconnaître nettement que les cinqpropo-sillons étalent dans Jansénlus, conformément au bref du pape et à In lettre de rassemblée du clergé. Arnauld répondit par qm *Sec mde lettre à un duc et pulr de France* (10 Juilkl lbô5);Œtwres,t. χιχ,ρ. 335-560, (H s'agit du duc de Luyncs). Arnauld y défend les Jansênrles qu'on traitait en excommuniés et ll met en avant d'une manière formelle la célèbre distinction du *lait* et *du droit:* L *En luit,* les cinq propositions ne se trouvent pas dans *VAuauslinus* et elles n'ont été soutenues par personne dans le sens où elles sont condamnées, mais elles ont été fabriquées en haine de saint Augustin; ces propositions ne peuvent être attril uéb à Jansénlus, û moins d'imp<»'<r des h< rêsies à un évêque catholique qm fut toujours très soumis à l'Lgh'v ; en fait, on ne peut exiger d'un catholique qui, ayant parcouru attentivement le livre de Jansénlus, déclare n'y avoir pas trouvé les propositions condamnées, rien de plus qu'un assentiment extérieur qui ne s'oppose pas ou decret apostolique et conserve, A ce sujet, un silence respectueux. 2. *En droit,* la grâce jsans laquelle on ne peut rien a manqué â un Juste en la personne de saint l'ierre en une occasion où l'on ne peut pas dire qu'il n'ait pas péché. Saint Pierre n'· péché que parce que la grâce lui a manqué En résumé, Arnauld fait une protestation publique de soumission Λ la bulle, mois en réalité ne l'accepte point Hennant, *un. cil.,* t. n, p. 707-709. (.cite longue lettre de 250 pages · donna, écrit Rapin, *Mémoires,* t.n, p. 306, une autre face aux affaires de la cabale el elle fut. elle seule, capable de ressusciter le jansénisme qui, régullèremeot parlant, devait être détruit par la const!-tutlon d'innocent X **et** par **la** manière dont celle

constitution fui reçue du clergé» de la cour et de tous les ordres du royaume, »

La lettre d'Arnauld, écrit son éditeur, t. xix, p. XL, eut un succès prodigieux et fut présentée au pape le 27 août; celui-ci en loua « la piété et l'érudition, mais demanda le silence. · Elle fut dénoncée à la Sorbonne le 4 novembre 1655 parle syndic Denys Guyart, comme ‹ contraire à l'autorité du pape et des évêques et en opposition avec la foi catholique et les décrets de la faculté, › Arnauld protesta contre rassemblée et dans les *Considéraiions sur ce qui s'est passé en rassemblée du 4 novembre 1655, Œuvres,* L xjx, p 602-625. il souligna les vices de fond et de forme. Il sc porte appelant comme d'abus contre les conclusions de la faculté, mais le 12 novembre, un arrêt du Conseil ordonne de passer outre et d'examiner la lettre de M. Arnauld; aussitôt celui-ci récuse les commissaires comme « étant scs adversaires et ses parties » dans une lettre a M Messier, curé de Saint-Landry (24 novembre), *Œuvres,* t. xix, p. 626. Rapln, *Mémoires,* L n, p. 810-322, 336-356, 528-536. raconte le» scènes mouvementées qui sc passèrent en Sorbonne du 2 décembre 1655 au 11 janvier 1656; le chancelier Séguier dut assister aux délibérations pour y maintenir · l'ordre, la paix et la liberté. · On décida la question de fait le 14 Janvier A la pluralité de 127 voix contre 9, mais après le départ de 60 docteurs et l'inlroductOii dans la faculté de 40 moines mendiants qui n'avalent pas voix délibérative. La proposition d'Arnauld fut Jugée · téméraire, scandaleuse, injurieuse au pape et aux évêques et même elle donnait lieu de renouveler entièrement la doctrine de Jansénius ci-devant condamnée. · La question de droit fut décidée le 29 Janvier et la proposition d'Arnauld fut déclarée ▮ téméraire, Impie, blasphématoire, frappée d'anathème et hérétique, renouvelant la première proposition. · 11 fut arrêté que,si, dans la quinzaine. Arnauld ne sc soumettait pas à la censure et ne la souscrivait pas. il serait retranché du corps de la faculté et rayé du catalogue de ses docteurs. En fait celte condamnation d'Arnauld n'avait été obtenue que par un véritable coup d'État; Arnauld ne se soumit point et la censure fut publiée avec les passages incriminés de la lettre d'Arnauld et les propositions condamnées (31 Janvier 1656).

Arnauld avait déjà protesté contre le projet de censure le 27 janvier; aussitôt après la publication de la censure, il reprit ses attaques. La *Lettre d'un bachelier à un docteur de Sorbonne* et la *Réponse du docteur* (février 1656) reparut plus tard sous une forme plus développée et sous un dire diilérent : *Eclaircissement sur celle question morale et ecclesiastique si un docteur ou un bachelier peut en conscience souscrire. Œuvres,* t. xx, p. 1-38. Arnauld rapproche scs thèses de celles de saint Thomas, comme d'aibeurs dans un autre écrit : *Vera S. Thomm de oralia sufficienti el efficaci doctrina diluride explanatur, ibid.,* t. xx, p. 39 77. Arnauld s'élève encore contre sa condamnation dans •es *Lettres aptlogét^ques* d *un évêque* (M. Viafort), *Œuv'es,* t. xx, p. 85-158. H sc plaint qu'on ait choisi pour commissaires des docteurs qui sont ses adversaires et qu'il a récuses; de pius, panni scs Juges, Il y n des docteurs demeurant à la communauté du séminaire de Samt-Sulpicc dont h conduite est en question et enfin un lui donnait pour Juges un grand nombre de religieux mendiants, contrairement aux statuts anciens qui n'accordent le droit d'opiner qu'à deux membres de chaque ordre mendiant

Dans la *première lettre apo^grtiqu·* (10 mars 1656), Arnauld veut Justifier sh conduite depuis le commoncement des assemblées de Sorbonne ju?qu'à la conclusion de la question de fuit; dans la seconde (24 mon), U parle de la question de droit et veut montrer l'injustice de scs ennemis; dans la troisième (15 avril), Il justifie la proposition censurée par une partie des docteurs de Sorbonne; enfin une quatrième lettre, qui ne fut pas publiée alors, signale les faussetés évidentes et les erreurs grossières dénoncées par la Sorbonne.

Peu après la censure de Sorbonne, Arnauld composa sa *Dissertatio quadripartita. Œuvres,* t. xx, p. 159-314, « pièce très savante ., disent scs amis, où il légitime sa doctrine et explique, en particulier, l'impuissance absolue de l'homme privé de la grâce Cet ouvrage fut réédité en 1656, 1682, 1689.

Il est Impossible de citer ici tous les écrits qui furent composés pour ou contre Arnauld. *Œuvres,* t. xx, p. 345-842. Quesnel, dans la *Causa Arnnldina* (1699), a réuni tous les écrits latins publiés soit avant soit après la censure et, dans le *Recueil des écrits français* (170*2), il ajoute un discours historique et apologétique dont la première partie n'est guère que la traduction de la préface latine de la *Causa Arnaldlna* cl la seconde est une réfutation des · faussetés annoncées, au sujet de la censure de 1656 ·, par Dumas dans son *Histoire des cino propositions* (1699), ouvrage que le même Quesnel avait déjà réfuté dans *La paix de Clément IX*

En même temps, les amis d'Arnauld, par la plume de Pascal, Jetaient le ridicule sur les assemblées de Sorbonne : dans ses trois premières *Lettres à un Provincial* (23, 29 Janvier, 9 lévrier 1656), Pascal raille sur le droit et le fait.sur le pouvoir prochain et la grâce suffisante qui ne suffit pas. Les treize *Provinciales* suivantes sont dirigées contre la morale des Jésuites. G. Hermant, *op. cil.,* t. m, p. 1-6, 124-128.

Cependant l'assemblée du clergé s'occupa du jansénisme ; le 23 août 1656, elle fit supprimer l'éloge de Suinl-Cyrnn qui se trouvait dans la *Gallia Christiana* et décida de faire exécuter les bulles contre lejanié-nisme. G. Hermant, *op. cil.,* t. ni, p. 130. Sur la relation de M. de Marca contre laquelle protesta Nicole dans *Relga percontator,* l'assemblée confirma tout ce qui avait été délibéré et résolu par les assemblées de 1653, 1654, 1655 et elle approuva en particulier la décision du 20 mal 1655 et le bref du 29 septembre 1654 qui imposaient la signature du formulaire. Contrairement aux thèses jansénistes, le clergé déclara que l'Églisc est faillible seulement pour les faits particuliers el personnels, mais non point pour les faits qui concernent la foi ou les mœurs dans l'Églisc, c'est-à-dire, pour les *laits dogmatiques.* Aussi, dans i'alluirc de Jansénius, le droit ne peut sc séparer du fait; sans doute, il y u une distinction entre ccs deux propositions : les cinq propositions contiennent une doctrine hérétique (droit) et cette autre : ces cinq propositions sont contenues dans le livre de Jansénius (fait). Ccs deux propositions distinctes sont cependant Inséparables depuis que l'Église les a condamnées toutes deux, car l'Églisc n'a pu se tromper, quand elle a dit que le sens hérétique se trouve dans le livre de Jansénius, puisque l'Église est infaillible dans le Jugement qu'elle porte sur le sens des livres de religion.

Le 2 septembre, l'assemblée du clergé écrivit au pape une lettre dans laquelle les prélats rendent compte de ce qu'ils ont fait pour l'exécution des bulles et du bref d'Innocent X.

Alexandre Vil qui, n'étant que le cardinal Chigl, avait été un des principaux commissaires nommés par Innocent X pour examiner les cinq propositions, répondit par une nouvelle constitution *Ad sanctam H. Petri seaem* (16 octobre 1656) Le pape declare qu'ayant assisté comme cardinal aux congrégations qui eurent lieu sous son prédécesseur pour l'examen d‹ » cinq propositions, il atteste que ces propos! lions sont tirées du livre de Jansénius cl qu'elles furent condamnées dans le sens de cet auteur- ü les

condamne, ʌ son tour, comme étant l'expression fidèle de la doctrine de Jansénius; Il appelle · perturbateurs de l'ordre public et enfants d'iniquité ceux qui ne craignent pas de révoquer en doute, ni d'affaiblir et d'énerver les constitutions apostoliques par des interprétations captieuses » et il déclare tout cela après avoir examiné les propositions avec toute la diligence possible.

2· *La question du formulaire d du ‹ alienee respectueux* ».— La nouvelle constitution d'Alexandre VII fut présentée ʌ l'assemblée du clergé le 17 mars 1657. L'assemblée prit plusieurs décisions et, conformément ʌ la constitution,elle décréta d'ajouter un formulaire que les prélats devraient faire signer dans un mois; afin que ce formulaire fut uniforme, on se servirait d'une formule unique. Celled était déjà vieille de plusieurs années, ayant été élaborée dès 1655 par l'archevêque P. de Marco et le P. Annat. Remaniée elle donna le texte suivant : · Je me soumets sincèrement à la constitution du pape Innocent X du 31 mai 1653, selon son véritable sens qui a été déterminé par la constitution de N. Saint-Père le pape Alexandre VJI du 16 octobre 1656. Je reconnais que Je suis obligé en conscience d'obéir à ces constitutions et je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions de Corn. Jansénius contenue dans son livre intitulé *Augustinus* que ces deux papes et les évêques ont condamnées, laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin que Jansénius a mal expliquée contre le vrai sens de ce saint docteur. »

Alors Pascal abandonna scs attaques contre les casulstcs *(Provinciales,* ιν-χνι) et dans les deux dernières *Lettres Provinciales* (23 janvier et 24 mars 1657), llrevint ù la question de la grâce. Il y dit que les amis de Jansénius condamnent les cinq propositions, mais que ccs propositions ne se trouvent point dans Jansénius et que, par suite, il n'y n aucune hérésie à dire qu'elles ne sont pas dans Jansénius. Sauf pour les faits directement révélés dans i'Écriture ou dans la tradition, l'Église n'est point infaillible; elle peut se tromper notamment pour le fuit de savoir si les cinq propositions sont dans Jansénius *et dès* lore on n'est pas tenu de s'en rapporter à clic. Pascal affirme que le pape actuel n'a pas fait examiner cc point depuis son pontificat et que son prédécesseur avait fait examiner si les propositions étalent hérétiques el non pas si elles étaient de Jansénius. Insigne mensonge, écrit Sainte-Beuve.

La fameuse question de *fait* parut alors dans toute son acuité, spécialement dans les écrits d'Arnauld qui se montre vraiment infatigable : depuis sa *Lettre* d *un duc d pair* (21 février 1655) jusqu'au 1er Janvier 1669, on compte au moins 140 travaux divers publiés dans ses *Œuvres* complètes sous des titres variés : Avis, Remarques, Observations. Répliques, Réponses, Réfutations, Relations, Remontrances, Réflexions, Mémoires, Considérations, Lettres, etc.

C'est lui qui, le 17 mars, adressa à Pavillon, évêque d'Alet, l'écrit intitulé : *Cas proposé par un docteur touchant la signature de ta constitution ‹TAlexandre Vil et du Formulaire du clergé. Œuvres,* t. xxi, p. 1-13. Il y posait trois questions capitales :

1. Ayant été jusque-là persuadé que les propositions condamnées ne sont point dans Jansénius, ni condamnées en son sens, le docteur est il obligé de changer de sentiment et de croire le contraire? Il no le peut faire, si on ne le persuade qu'il s'est trompé et, bien loin do l'en persuader, ce qui s'est fait à Rome et à Paris le convainc du contraire, car on ne lui marque peint dans le livre les endroits où sont ccs propositions el on sc contente de condamner le sens de Jansénius, sans dire ni expliquer quel Il est et ainsi les raisons qui oui fait croire que Jansénius, sur cetlo matière. n'a point d'autre sens que celui de saint Augustin touchant la grâce efficace, lui paraissent aussi évidentes que jamais. Enfin tout cela n'est qu'une question de fait sur laquelle un théologien n'est point obligé de démentir ses propres yeux et sa propre lumière pour condamner un évêque qu'il juge Innocent et dont il sait que le livre n'a jamais été canoniquement examiné.

2 Si le docteur n'était pas obligé de changer de sentiment, peut-il néanmoins signer le formulaire? Quelques personnes veulent le lui persuader, mais Il n'a pu encore comprendre qu'on put, sans blesser la sincérité chrétienne et sacerdotale, signer un acte qui porte la condamnation du livre d'un évêque catholique, lorsqu'on n'adhère point dans son cœur à la condamnation et qu'on croit en sa conscience qu'elle est injuste.

3. SI ce docteur se peut taire en cette rencontre ou, si lui et les autres qui sont dans ces mêmes sentiments, ne peuvent point représenter avec respect et modestie que le pape n'a pas été bien Informé en cette occasion, pour empêcher que les ennemis de la doctrine de saint Augustin et de la vraie grâce de Jésus-Christ ne sc prévalent de celte erreur de fait pour ruiner l'une et l'autre, en disant que Jansénius est en effet conforme à saint Augustin qui n'était qu'un docteur particulier doit céder au pape et que le pape a condamné sa doctrine sur la grâce en condamnant celle de Jansénius.

A ccs questions précises, l'évêque d'Alet répondit qu'on pouvait et qu'on devait souscrire le formulaire, car l'autorité du pape doit prévaloir sur nos sentiments particuliers; la question de fait est tellement Jointe à la question de droit qu'il semble dangereux, en cette rencontre, d'en faire la séparation. D'ailleurs • la prudence chrétienne et même la charité oblige les fidèles à maintenir l'unité de l'Égbse et les oblige aussi à se soumettre à ce que le pape prononce sur un fait, lorsque le contraire n'est pas tout évident et qu'il y a raison de craindre qu'on ne cause quelque division en le niant » De plus, le pape a déclaré qu'il a examiné la chose avec diligence; aussi il y aurait sujet de retrancher de la communion de l'Église ceux qui refuseraient de se soumettre. *Œuvres,* t. xxi, p. 14-17. Au fond, dans scs *Avis cl sentiments sur te cas proposé par un docteur de Sorbonne, l'évêque* d'Alet est d'accord avec ce qu'on écrira plus tard à propos de la bulle *Vincam Domini :* « Quoique, dans les faits, les Jugements de l'Églisc ne soient pas infaillibles d'une infaillibilité métaphysique et absolue, ils le sont d'une infaillibilité morale et relative qui certainement doit l'emporter sur le sentiment de quelques particuliers, quelque savants et éclairés qu'on les suppose. » BibL nat., mss franc., *13 889,* p. 2.

Arnauld ne se rendit point et, dans scs *Réflexions, Œuvres,* t. xxi, p. 18-46, il déclare qu'on ne peut accorder qu'un silence respectueux, car autrement il faudrait admettre cette maxime absurde : je dois plutôt croire ce que le pape me dit en choses dont tout le monde avoue qu'il se peut tromper et où j'ai beaucoup de sujet de croire qu'il s'est trompé que cc que la raison me fait connaître évidemment et par des preuves si convaincantes que je n'ai aucun sujet de croire que je me trompe. On ne peut commander ù une personne qui est convaincue de lu vérité d'un fait de quitter son sentiment pour déférer à l'autorité du pape; ce serait vouloir qu'on abusât de la raison contre l'ordre de Dieu même, puisqu'il n'a donné la raison ù l'homme que pour discerner le vrai d'avec le faux, afin de pouvoir préférer ce qu'il juge être vrai à ce qu'il juge être faux. Ainsi chaque personne et surtout un docteur est le premier ou plutôt l'unique juge entre les hommes de ce qui lui parait évident.

Arnauld reprit les mêmes thèses dans *Réponse à quelques raisons, Œuvres,* t. xxi. p. 17-60. Il pose les questions suivantes : 1. Peut-on croire, contre ses propres lumières, un fait non révélé ? — 2. Ne le croyant pas, peut-on signer un formulaire qui exprime cette croyance?—3. Y a-t-il une obligation de garder le silence et de ne pas cuntrcdire cc que le pape a décidé sur le fait, lorsqu'on craint que le silence nuise à la vérité?

Cependant, ù l'instigation de M. de Marca, le roi écrivit une lettre au parlement (4 mai 1657) pour demander l'enregistrement dc la bulle. Arnauld Intervint encore et composa trois *Mémoires* qui ne furent point Imprimés, a lin de s'opposer λ l'enregistrement de cette bulle qui, dit-il, est « nulle dans sa forme ct contient des clauses contraires aux libertés de l'ÉglIse gallicane ;> il s'élève, en particulier, contre les divers projets de déclaration dressés par M. de Marca et dont Il montre les vices intrinsèques et les conséquences désastreuses, *Œuvres, l.* xxi, p. 61-69; en même temps, l'avocat Le Maître (1W Juin 1657), dans sa *Lettre d'un avocat du parlement de Paris* d un *de sen amis touchant ΓInquisition qu'on veut établir en France,* fait, lui aussi, appel aux libertés dc l'Égllse gallicane et à la dignité épiscopale pour s'opposer à la signature du formulaire ct à l'enregistrement dc la bulle: Il faut arrêter cette nouvelle inquisition qui veut · assujettir la France et exercer un tyrannique espionnage de conscience. »

Cependant le roi tint un lit de Justice (19 décembre 1657) et l'avocat général, Orner Talon, conclut à l'enregistrement de la bulle, après avoir déclaré que les jansénistes sont des gens dangereux Λ cause dc leur cabale et il demande la répression des doctrines qu'ils répandent dans les écoles, dans leurs écrits ct dans les salons. Hemrinl, *op. cit.,* t. 111, p. 577-586. Arnauld revenait sur le même fait dans son *Mémoire* où l'on fait voir que si la constitution du pape Alexandre VII était enregistrée au parlement, cet enregistrement emporterait avec sol l'établissement d'une inquisition plus rigoureuse que celle de Borne et d'Espagne (décembre 1657). *Œuvres,* t. xxi, p. 82-99.

Les décisions de l'assemblée du clergé avalent déjà soulevé des protestations. La *Lettre d'un ecclésiastique* d *un éréque* touchant lu signature du formulaire de l'assemblée du clergé (19 mai 1657) et la *Lettre d'un ecclésiastique* d *un de ses amis* sur le jugement que l'on doit faire de ceux qui ne croient pas que les cinq propositions sont dans le livre de Jansénius (28 août 1657) expliquent ces protestations. Déjà Nicole, sous le pseudonyme de Paul Irénée, avait publié en latin six *Disquisitiones* dont les trois premières étalent dirigées contre le P. Annat qui voulait séparer les disciples de Jansénius dc ceux dc saint Thomas sur la nature de la grâce Arnauld, qui avait soutenu la même thèse dans sa *Dissertatio quadripartita,* vint au secours de son ami dans sa *Réponse* à quelques plaintes contre la troisième disquisition de Paul Irénée (27 mai 1657). *Œuvres,* t. xxi, p. 70-74.

La déclaration du roi n'imposait pas la signature du formulaire; alors, quelques évêques avec le P. P. Annat cl M. de Marca. travaillèrent à obtenir du roi une lettre de cachet qui ordonnât cette signature Arnauld s'indigna dans scs *Réflexions sur le profet dune lettre de cachet* p.»r laquellu il devait être ordonné A tous les évêques dc faire souscrire le formulaire de rassemblée du clergé *Œuvres.* t. xxi, p. 100-105.

Cependant dc 1657 a 1660, les discussions sc calment. Le seul écrit qui provoqua quelques polémiques, ce lut la traduction en latin des *Lettres provinciale* par* Wendroklus (Nicole). A Bordeaux, Ion du pistage du roi qui allait au-devant de lu reine h | Soal-Jean de Lux (septembre 1659), les jésuites dénoncèrent cet écrit. Les professeurs dc théologie de la faculté dc Bordeaux prirent la défense du livre et, pour ce fait, furent accusés de jansénisme. Les théologiens publièrent une *Défense contre un écrit intitulé : lettre d'un théologien* d *un Officier du parlement touchant la question si le Hure intitulé : Ludovki Monlaid lilteræ.. est hérétique.* Arnauld. *Œuvres,* t. xxi, p. 106-181 On y reproche aux Jésuites · d'avoir travesti en dogme de foi un point de fait non révélé et d'avoir créé une hérésie réelle, afin de trouver une hérésie qui n'était qu'imaginaire. · Cet écrit qui est probablement l'œuvre d'Arnauld, fut examiné avec les *Disquisitiones* de N*colc par vingt-trois docteurs de Sorbonne. D'après leur avis, les deux écrits furent condamnés au feu par un nrrèt du Conseil d'Élat (7 septembre 1660) G. Hermant, *op. cil.,* t. iv, p. 426-430, 455-464, 473-476.

L'assemblée du clergé de 1660 qui s'était ouverte à Pontoise sous la présidence do M. de Iîarlay, archevêque de Rouen, fut transférée à Paris le23 septembre; on parla même de la transformer en concile national et on y proposa de rendre obligatoire la signature du formulaire. Hcrmant, *op cit.,* L iv, p. 538-540. Le 13 décembre, le roi lui donna l'ordre de chercher · les moyen» les plus propres et les plus prompts pour extirper la secte des Jansénistes. ·

En effet, les polémiques étalent redevenues très vives. Contre les jansénistes, avaient paru *La théologie charitable* ou *Avis d'importance* donné par un théologien aux catholiques pour se garantir d'un mal plus dangereux que la peste (pur le P. Raynaud, S.J), *Jansénius foudroyé pur Innocent* X (P. Dubourg), *VÉvangile des jansénistes* (P. Rapin), *Les funérailles de la nouvelle doctrine* (P. Labbé), *La relation du pays de Jansénie* (Zacharie dc Lisieux, capucin). Les Jansénistes avaient répondu par un gros volume : *Éclair ctsscme.nl du fait el du sens de Jansénius,* par Deny· Raymond (œuvre de divers auteurs, parmi lesquels certainement il faut citer La Lane et Arnauld); cet ouvrage vise Λ réfuter divers écrits de Morel, Chamillard, Annat et du P. Aincloltc. oratorlen. O dernier, au scandale des jansénistes, avait pris le parti des jésuites, dans *La défense de la constitution d* Innocent X et d'Alexandre VU* et dans *Le traité des souscriptions.* Hcrmant, on. *cit.,* t. m, p. 307-308. Arnauld publia, sous le nom de Lattigny, une *Lettre d'un théologien d un évéque de l'assemblée* sur In voie qu'il faudrait prendre pour étouffer entièrement les contestations présentes (Janvier 1661), *Œuvres,* l. xxi, p. 182-198; il y expose les contradictions et variations des adversaires et les injustices dc ceux qui ne veulent pas expliquer le sens des cinq propositions. Le *Mémoire loueront les moyens d'apaiser les disputes présentes, Ibid.,* p. 199-206 montre · que les personnes équitables qui considèrent avec attention l'état de· contestations demeureront convaincues qu'il n'y a que deux moyens Justes ct légitimes pour les apaiser el donner une paix solide à l'Église, savoir le silence el l'éclaircissement. ·

Cependant, à l'assemblée du clergé, après les délibérations des commissaires présidés par M de Marca, on prit des decisions énergiques : tous les ecclésiastiques devront souscrire le formulaire; les opposants seront tenus pour hé.r< tiques et châtiés des peines portées par les constitutions papules, les évêques el archevêques leur feront un procès; ceux qui ont écrit contre la teneur des constitutions devront rétracter pur écrit ce qu'ils ont enseigné (1«< février 1661). La délibération signée de 45 prélats et de 18 députés du second ordre fut approuvée par un arrêt du Conseil (13 avril); clic fut conununiquvr à ht Sorbonne le 2 mal; la Sorbonne l'apptouvu et ordonna que le formulaire de foi serait souscrit pur les docteurs, bûche-

liera et candidali. G. Hermant· *up. cit.,* t. iv, p. 552-5b l.

Arnauld qui, dès le 20 février, avait proposé des *Difficultés* à rassemblée du eiergé sur ses défila rations touchant le formulaire, *Œuvres,* t χχι, p 207-212, proposa d'autres *Difficultés* (13 mid) aux docteurs de la faculté dc théologie sur la réception qu'ils avaient faite du formulaire dc l'assemblée du clergé. *Œuvres,* t. xxi, p. 213-230. Arnauld protesta de nouveau dans un écrit célébré (6 Juin), *Œuvres,* t. xxi, p. 259-330 : ‹ *De Ihérésie t du schisme* que causerait dans l'Égllse dc France l'exaction dc la signature du formulaire du clergé, sans faire, ni souffrir la distinction du fait avec le droit ct en tenant pour hérétique ct traitant comme tels les refusant de le signer quant au seul fait de Jansénius qui y est renfermé, υὺ l'on montre : 1. que celui qui obligerait sous peine d'hérésie dc signer le formulaire du clergé sans faire ni souffrir la distinction du fuit et du droit, tomberait dans l'hérésie; 2. que le mandement qui Imposerait une telle obligation serait hérétique; 3. que la sentence qui serait rendue contre un refusant de signer le fait seulement» comme contre un hérétique, serait pareillement hérétique; 4. que tous les théologiens qui considéreraient comme hérétiques ceux qui auraient ainsi refuse de signer le formulaire, quant au seul fait, tomberaient eux-mémes dans l'her‹ sic; 5, que ceux qui sépareraient dc l'Égllse ccs refusant et qui sc sépareraient d'eux feraient eux-mêmes un schisme dans l'Église et en seraient coupables et que ces refusant seraient toujours unis à l'Égllse. » G. Hcrmant, op. *cil,,* I. rv, p. 707-727.

A la même date, Arnauld publiait encore, à propos de la défection dc quelques-uns de ses amis, en particulier, MM Du Hamel ct Sainte Bcuve, l'ouvrage, *De la signature du formulaire, Œuvres,* t. χχι, p. 259-330,ou l'on montre : · 1. que ceux qui ne croient pas le fait dc Jansénius contenu dans le formulaire ne peuvent le signer sans restriction; 2 qu'on n'est pas obligé dc croire le fait; 3. qu'on ne peut empêcher sans injustice la distinction du droit et du fait dans la signature du formulaire; pour servir d'apologie à ceux qui refusent dc signer le formulaire sans dis Unction. · Dans cct écrit, Arnauld distingue trois courants parmi les jansénistes : les uns admettent la signature avec une restriction mentale : on signe sans croire Intérieurement que Jansénius ait enseigné les hérésies que le formulaire lui attribue; la signature ne tombe que sur le droit; pour le fait, elle ne signifie qu'un témoignage de respect el de déférence qui engage seulement à ne pas contredire extérieurement le pape et les évêques et non point à croire intérieure ment que ce qu'ils ont décidé est conforme à la vérité. Au dire d'Arnauld, dans un autre ouvrage : *Apologie pour les religieuses de l'orl·Rouai,* IV· partie, celte opinion était suivie d'un grand nombre de personnes, mais, lui, ne l'admet point : on ne peut signer le formulaire sans quelque explication ou restriction verbale, car, autrement. In signature suppose une restriction menlnlc toujours coupable dans une pro fession de fol el contenant un faux serment et une calomnie contre le prochain. La seconde opinion,soutenue par Arnauld, consiste ʌ signer, mais en expliquant qu'on ne promet sur la question de fuît qu'un silence respectueux. Enfin la troisième opinion, soutenue par Pascal, refusait absolument dc signer.

Arnauld revint sur cc sujet cl justifia l'écrit précédent dans un *Mémoire* où il montre que la signature du formulaire renferme par elle-même la créance du fait *Œuvres,* t. χχι, p. 331-318. Le même Arnauld composa les deux lettres de son frère, l'évêque d'Angers, nu roi cl à M. de Lionne, sur le fail cl le droit el compléta ccs lettres par un *Éclaircissement* sur le different entre Jeun d'Antioche et saint Cyrille dont Il est parlé dons la lettre de M. l'évêque d'Angers au roi (» juillet). t. χχι, p 349 374.

Les évêques de l'astemblée, dé·, k 20 février Ib6l, avalent fait connaître leurs dictions au pape qui leur répondit le IG mai par un bref d'approbation. G. Hermuni, op. *cil.,* t. v, p. 31-32. Cependant, les vicaires généraux de Paris (le cardinal de Ketz était toujours en exil) avalent publié le 8 Juin, un mandement dans lequel ils distinguaient la question de droit qui impose la croyance et le fait pour lequel · tous demeurent dans le respect entier et sincere qui est dù aux Constitutions. · G. Hermant, op. *cil.,* t. v, p. 14-56. Les évêques de l'assemblée furent chargés par un arrêt du Conseil du 30 juin d'examiner cc mandement: ils le déclarèrent contraire aux deux constitutions d'innocent X et d'Alexandre VIL G. Hcrmant, op. *cil.,* I. v, p. 56-66, 69-81, 103-116, 130-138, 180182. Conformément À cct avis,un arrêt du 9 juillet ordonna que le mandement des grands vicaires fut rétracté. Aussitôt les jansénistes, par la plume d'Arnauld, protestèrent. La *Défense de COrdoruiunce de MM. les viraires généraux de Mgr le cardinal ce Relz* pour la signature du formulaire. *Œuvres,* 1. x x j, p. 375 100, et Γ Λαfs d *Mars tes évêques de France* sur la surprise qu'on prétend faire au pape pour lui faire donner quclqu'attcinte au mandement dc MM. les vicaires généraux de Mgr le cardinal de Retz, archevêque de Paris (18 août 1661), *Œuvres,* 1. χχι, p. 401-139, s'élèvent contre la décision des évêques el du CoiindL L'alfnire fut portée à Rome ct le pape ripou lit par un bref adressé aux vicaires généraux (1** août 1661). Le pape reprend certaines expressions du mandement du 8 Juin cl enjoint aux vicaires généraux dc révoquer celte ordonnance. G. Hermant, op. ci/., t. v, p. 198-200. Les grands vicair s obéirent ct le 31 octobre, après avoir révoqué la première ordonnance, ils publient un second mandement qui impose la signature pure ct simple du formulaire. G. Hcrmant, op. *cil.,* L v, p. 323-328, 3G0. Des Jansénistes notoires, comme l'archevêque «te Sens (18 Juin) ct l'abbé de Bourzos (4 novembre) firent une soumission complète, tandis que l'évêque d'AIct protestait contre les décisions de l'assemblée du clergé, avec les évêques de Beauvais d'Angers el dc Veuve, en ail» guanl que le pape n'est point infaillible dans les questions dc fait et que, d'autre part, rassemblée du clergé n'est pas un concile cl, par suite, n'a pas le droit d'imposer lu signature d'un formulaire. Pur contre, le 12 décembre 1661, les jésuites, dans leur college de Clermont, soutenaient que le pape n. dans les questions dc fait, la même infaillibilité que Jisus-C.bnsL

Contre une pareille thèse, les Jansénistes élèvent aussitôt la voix. Dès le Ier janvier 1662, Arnuuld (ou peut-être Nicole) publiait *La nouvelle hérésie des fésuites,* soutenue publiquement à Paris dans le collège de Clermont par les thèses du 12 décembre 1661, dénoncée à tous les évêques de Fronce *Œuvres,* t. xxi, p 514-530, ct *Les illusions des fesuifes dans leur écrit intitulé; tirpostlw Ihe›eos, pour empêcher la condamnation de la noui*elle ht reste, ibtd.,* p. 531-342. Nicole, dc son côte, montre · *Les premières conséquences de la nouvelle heresie des jésuites* contre le roi ct l'Êtat avec une rifututiun des chicaneries dont quelques théologiens cherchent d'vhidcr l'auturité des conciles de Const»ncc ct de Bâle, » tandis que les évêques de Vcncc et d'Angers protest.uent contre celle doctrine des jésuites et que des cures de l'aris publiaient un *Factum* contre la thèse des Jésuites. *Œuvres,* t. xxi, p. 51.» 648

Par ailleurs, l'afTaire des vicaires généraux de Paris se poursuivait. In arrêt du Conseil du 1·' mai I6i 2 autorise le second mandement du 31 octobre, mais Arnauld critique vivtmcnt cct arrêt dans sc* *kui.ur*

çues *sur rarrét du Conseil* du 1* mai par lequel S. M. exhorte tous les archevêques et évêques de son royaume qui n'ont point encore signé ni fait ligner le formulaire, de faire leur mandement pur et simple pour procéder à la signature du formulaire, *Œuvres,* L xxi, p. 440-458; 11 attaque les évéques courtisans, et, en particulier, M. de Marca, devenu archevêque de Paris et M. de Péréflxe, son successeur à Toulouse Un nouveau mandement des vicaires généraux (2 juillet 1662) ayant réformé en partie et précise les prescriptions de ceux du 8 juin et du 31 octobre bre 1661, G. Hcrmant, op. c/Z., L v, p. 486-487, Arnauld reprit ses attaques contre le formulaire dans plusieurs écrits : *Nullités et abus du troisième mandement* pour la signature du formulaire (8 Juillet), *Œuvres,* t. xxi, p. 459-182 et *Nullités et tniustices* de l'interdiction portée par le troisième mandement et de toutes les censures qui pourraient être faites sur ce sujet (15 Juillet). *Œuvres,* L xxi, p. 483-510. Ces deux écrits furent saisis et brûlés le 18 Juillet, malgré le *Fartum* pour ceux qui ont fait ou Imprimé les deux écrits des *Nullités* contre le dernier mandement de Paris (18 juillet), *Œuvres,* t. xxi, p. 511-513. G. Hermant, op. *cit.,* **U v,** p 491-497.

3· *Tentatives (Γaccommodement ; articles de Commінges* — Tandis que le P. Dom Pierre de Saint-Joseph prenait la *Défense du formulaire* et que l'aubé de La Lane réfutait cette défense, afin de terminer les discussions, des conférences s'engagèrent (25 Janvier-18 février 1663), sur l'ordre de Louis XIV, chez Tévêque de Comminges, Gilbert de Cholseul, entre le P. Ferrier, jésuite de Toulouse et quelques jansénistes notoires: Arnauld, La Lane, Girard, Martin de Barcos, neveu de Du Vergler. Mais déjà avant l'ouverture de ces conférences, les écrits d'Arnauld laissaient prévoir leur échec. En effet, dans son *Mémoire sur ta proposition d*un accommodement* (2 septembre 1662), *Œuvres,* t. xxi, p. 631-639, dans son *Profet (raccommodement* entre ceux qu'on appelle Jansénistes et ceux qui sont nommés molinistes, concerté entre M. l'évêque de Comminges et le P. Ferrier, S. J., *ibid.,p.* 640-664, dans un *Mémoire* où l'on fait voir que c'est une prétention Insoutenable de dire que la grâce efficace par elle-même ait été condamnée par les dernières constitutions. *ibid.,* p. 665-676 et dans un autre *Mémoire* sur la proposition du P. Ferrier, *Ibid.,* p. 677-685, Arnauld fait sans cesse des objections. De fait, ces conférences échouèrent et provoquèrent de vives polémiques entre le P. Ferrier et les Jansénistes. Dumas, *Histoire des cinq propositions,* t.!, p. 268-318. Le 19 juin, l'évêque de Comminges, avec une procuration des abbés La Lane et Girard (7 Juin) écrivit au pape et lui envoya les cinq articles célèbres qui, dliait· !I, résumaient les opinions des jansénistes :

1· La grâce efficace qui, *sans nécessiter* la volonté, la détermine infailliblement par la vertu de la motion divine, étant necessaire pour toutes les actions de la piété chrétienne selon la doctrine de saint Augustin soutenue par l'École de saint Thomas, il n'arrive jamais ni que nous priions comme il faut que lorsque l'esprit de Dieu nous fait prier en nous inspirant le mouvement de gémir et de prier; ni que nous marchions dans la vole des commandements de Dieu que lorsqu'il nous y fait marcher en conduisant nos pas; ni que nous surmontions les tentations de notre ennemi que lorsque Dieu nous en donne la victoire. Et cependant, puisque les Justes succombent quelquefois aux tentations et se laissent aller à divers péchés, lors même qu'ils veulent et qu'ils s'efforcent faiblement et Imparfaitement de les éviter, il est manifeste que ccs Justes qui, dans l*étnt de cette volonté faible et Imparfaite, violent les commandements, quoique par leur faute, n'ont pas eu cette grâce efficace et victorieuse avec laquelle on n est Jamais surmonté.

On peut donc dire de ces justes qui n'ont pas eu cette grande grâce, quoiqu'ils en aient eu une petite et Imparfaite, qu'ils ont pu en un sens observer les commandements de Dieu et résister à la tentation et qu'en un autre sens Ils ne l'ont pas pu. Car ils l'ont pu, parce qu'ils ont eu non seulement le libre arbitre et la grâce habituelle, mais aussi une grâce actuelle qu'on peut appeler suffisante au sens que les thomistes prennent ce mot, qui suppose la nécessité de la grâce efficace par elle-même.

Mais, parce qu'il n'arrive Jamais que celui qui n'a pas la grâce efficace surmonte la tentation comme Il faut et que c'est une maxime constante parmi les disciples de saint Thomas que la grâce suffisante étant séparée de l'efficace ne comprend pas tout cc qui est nécessaire pour bien agir, on peut dire, selon le langage de l'Ecriture et des Pères, reconnu et suivi par tous les théologiens de l'École de saint Thomas, que ccs Justes, avec ccs sortes de grâces suffisantes, n'ont pu résister à la tentation à laquelle ils ont succombé, parce que, n'ayant pas eu la grâce efficace qui leur était nécessaire pour agir, il est clair qu'ils n'ont pas eu un pouvoir qui renfermât tout cc qui était nécessaire pour agir.

2· Il y a deux sortes de grâces Intérieures : l'une efficace qui produit toujours reflet auquel elle porte la volonté: l'autre. Inefficace qui excite la volonté à des actions qu'elle n'accomplit pas. L'une est celle que les thomistes appellent simplement, proprement et absolument efficace à laquelle on peut toujours résister, comme ils l'enseignent, quoiqu'on n'y résiste Jamais en la privant de cet effet auquel elle porte la volonté : ce qu'ils expriment encore, en ccs termes de l'École, disant qu'on y peut résister dans le *sens divisé* et non pas dans le *sens composé.* L'autre est celle que les mêmes thomistes appellent excitante ou suffisante ou inefficace qui sont des mots qui ne signifient tous que la même chose. El la volonté résiste proprement à cette grâce en la privant de l'effet auquel elle excite la volonté cl pour lequel elle donne un pouvoir suffisant au sens des thomistes expliqué cl-dcssus, de sorte que la volonté peut y consentir, quoiqu'elle n'y consente jamais, lorsqu'elle n'a pas la grâce efficace, non par le défaut de la puissance qu'on appelle antécédente, mais parce qu'elle se détermine librement à un autre objet.

Mais quoique cette grâce, considérée en elle-même, soit privée de l'effet auquel elle tend, auquel elle porte la volonté et auquel elle est destinée par la volonté antécédente de Dieu et qu'ainsl il soit faux en cc sens que toute grâce de Jésus-Christ ait toujours l'effet que Dieu veut qu'elle ait, si néanmoins on la regarde dans le rapport qu'elle a à la volonté absolue de Dieu, on peut dire en ce sens qu'elle est efficace, parce qu'elle produit toujours dans le cœur de l'homme ce que Dieu veut y opérer par sa volonté absolue, selon celte maxime constante de l'École de saint Thomas que la grâce qui n'est que suffisante au regard d'un effet, est efficace au regard d'un autre effet, à la production duquel elle est destinée par le décret absolu de la volonté de Dieu De sorte que, selon ccs théologiens, toute grâce est efficace à l'égard de quelque effet, savoir de celui auquel elle est immédiatement destinée et que Dieu veut qu'elle ait par sa volonté absolue.

3· Pour mériter et démériter dans l'état de nature corrompue, Il ne suffit pas d'être exempt de contrainte, mais il faut aussi être exempt de nécessité.Car, encore que la grâce efficace par elle-même nous détermine infailliblement et Invinciblement à agir et qu'ainsl Jamais la volonté ne U rejette actuellement, néan-

moins elle n'impose point de nécessité, parce qu'elle laisse à lu volonté le pouvoir de ne pas consentir. De sorte que l'indifférence, que les thomistes appellent active, est toujours dans l'homme corrompu pur le péché et on la peut même appeler prochaine, pourvu qu'on n'entende point par là une Indifference par laquelle la volonté, étant mue de la grâce efficace, résiste quelquefois effectIveinent ù cette grâce et y consente quelquefois; c'est-à-dire que la résistance actuelle ou le consentement actuel de la volonté se rencontre quelquefois avec cette grâce et quelquefois ne s'y rencontre pas.

4· Il est si peu vrai que les scml-pélaglcns aient été hérétiques pour avoir dit que nous pouvons consentir et résister à la grâce qu'au contraire il est certain et indubitable qu'on peut résister à toute sorte de grâce et même â l'efficace; c'est-à-dire que quoique grâce qu'on reçoive, la volonté a toujours une puissance active prochaine de lui résister, quoiqu'on ne résiste Jamais à la grâce efficace, comme il a été dit ci-dessus.

5· La doctrine de la prédestination gratuite est avec grande raison extrêmement approuvée dans toutes les écoles catholiques. Or cette doctrine, par l'aveu de tous ceux qui la soutiennent, consiste en cc que considérant non la volonté antécédente de Dieu, mais l'absolue et l'efficace, il a destiné aux seuls élus, par un décret absolu, le salut éternel avec la suite de toutes les grâces et de toutes les faveurs qui sauvent Infailliblement tous ceux qui doivent être sauvés, entre lesquelles la principale est le don de persévérance qu'on ne peut nier être propre aux prédestinés. D'où il s'ensuit que Jésus-Christ dont la volonté absolue a toujours été conforme à celle de son Père, n'a point voulu simplement et absolument changer ce décret et qu'ainsl il n'a voulu absolument et i fficaccmcnt mériter par scs prières et par sa mort le salut éternel et le don de persévérance qu'à ceux dont il est dit dans l'Évangilc que son Père les lui donne et que personne ne les lui ravira d'entre les mains.

Ainsi on ne nie que Jésus-Christ soit mort généralement pour tous les hommes qu'au sens de ceux qui disent que Dieu donne à tous les hommes des grâces tellement suffisantes qu'ils n'aient point besoin de grâces efficaces pour vouloir ou faire le bien. Arnauld, *Œuvres,* t. xxn, p. 621-629.

C'est là, disent-ils, toute leur doctrine sur les cinq propositions et cette doctrine est strictement orthodoxe.

Alexandre VII fit examiner par l'inquisition, les cinq articles envoyés par l'évêque de Comminges, au nom de plusieurs jansénistes, parmi lesquels disait-on, M. Arnauld. Celui-ci, il est vrai, protesta par une lettre datée du 1·» août et parue seulement dans les derniers Jours du mois, alors qu'on connaissait la réponse de Rome. Λ la congrégation extraordinaire du 21 Juillet, tous les cardinaux furent d'avis qu'il ne fallait rien répondre sur les cinq articles des Jansénistes, parce qu'ils étalent conçus d'une manière ambiguë et que le dessein des Jansénistes paraissait être de tirer quelque réponse dont ils pussent s'autoriser contre les constitutions. D'ailleurs, l'évêque de Rennes, La Molhc Houdcncourt, avait écrit au cardinal Rospligiosl (12 Juillet), que les Jansénistes cherchaient à tromper et à susciter de nouvelles disputes. ‹ Ils s'attendent à un second Jugement pour éviter les effets du premier et pour détourner le coup dont ils sc voient menacés par la Justice du roi.» Un bref d'Alexandre Vil exprimait la joie du pape : · Faites tous vos efforts, dit-il, pour engager tout le monde à sc soumettre de la manière qu'on doit aux constitutions apostoliques et à rejeter sincèrement les cinq propositions extraites du livre de Jansénius dans le propre sens du même auteur » (29 Juillet 1663). Alors parut la lettre de M. Arnauld à un de scs amis (fin août) par laquelle il déclarait n'avoir eu aucune part aux conférences et à l'écrit envoyé à Rome.

4e *Reprise* des *polémiques; le formulaire <TAlexandre VU.*—Cette tentative d*accommodem* nt ayant échoué, le roi chargea l'évêque de Comminges d'obtenir des jansénistes une déclaration de soumission ; mais les abbés Girard et La Lanc, au nom de tous, se contentent d'affirmer, sur la question de fait, « qu'ils ont et auront toujours pour ces définitions tout le respect, toute la déférence et toute la soumission que l'Église exige des fidèles en de pareilles occasions et dans des matières de cette nature. » (24 septembre 1663) Le roi, après avis du Conseil de conscience, ne se montra pas satisfait et le 2 octobre. Il fit apporter à l'assemblée du clergé le bref du pape et la déclaration des Jansénistes. Aussitôt l'assemblée écrivit au pape et envoya une lettre circulaire aux évêques pour faire exécuter le bref. La soumission des jansénistes est déclarée · captieuse et conçue en des termes pleins d'artifices, cachant sous l'apparence d'une obéissance en paroles, l'hérésie du Jansénisme et tendant à la ruine tant du bref que des autres constitution^ du Saint-Siège. » *Recueil des bulles,* p. 187-198. Dès le 10 octobre, le roi expédia des lettres patentes pour l'exécution du bref; mais les Jansénistes protestèrent très vivement contre l'assemblée du 2 octobre cl les décisions des évêques: les écrits qui parurent alors sont particulièrement violents : *Mémoire pourfuslifler la conduite des théologiens* qui refusent de condamner les cinq propositions au sens de Jansénius sans explication; *Les desseins des jésuites* représentés à Mrs les prélats de l'assemblée tenue aux Augustins le2ocln' re, Arnauld, *Œuvres,* t. χχη,ρ. 172-229 ; *Les fastes plaintes des théologiens* contre la délibération d'une assemblée tenue à Paris le 2 octobre, *ibid.,* p. 109-171, avec *La défense des évéques improbateurs* du formulaire eu, ur l'entreprise de cette même assemblée; *L'examen dt la lettre circulaire* de l'assemblée, *Ibid.,* p. 429-505; *Réflexions sur la délibération des prélats,* etc.

En même temps d'ailleurs, les conférences de l'évêque de Comminges et du P Ferrier clatent allaquées par les Jansénistes dans d'autres écrits qui exposaient ou réfutaient la relation de ces conférences.

Le 4 Janvier 1664, le Conseil d'Élal condamnait deux ouvrages fort répandus parmi les Jansénistes : *Manuale catholicorum,* authorc Alethophilo Charitopolltano et le *Journal de Saint-Amour,* docteur de Sorbonne; c'était pour arrêter cl prévenir les dangereuses suites que la lecture de ces imprimés pourrait causer dans les esprits faibles, « car l'hérésie du jansénisme est ouvertement soutenue et renouvelée dans lesdits imprimés. · Ccs livres seront brûlés sur la place publique.

Le 29 avril 1664, Louis XIV en personne fit enregistrer au Parlement une déclaration qui ordonnait la signature du formulaire par tous les évêques, dans l'espace d'un mois, sous peine de saisie des bénéfices. Cel édit du roi raconte les artifices multiples inventés par les jansénistes pour échapper aux décisions du Saint-Siège : · Par un procédé si peu sincère cl si contraire à la vérité. Ils ont fait assez voir quel est l'esprit et le caractère de ceux qui, pour sc rendre chefs de parti et par des motifs de cabale et de jalousie, ont résolu de se signaler en débitant des opinions nouvelles. · Le concours de la puissance ecclésiastique et séculière n'a pus été suffisant pour réduire les disciples de Jansénius, à rétracter de bonne fol des erreurs que l'Église a condamnées et réprouvées par un consentement unanime, et, bien loin de déférer au jugement de leurs supérieurs, il a paru que les déclarations qu'ils ont faites d'accepter lu constitution cl de s'y soumettre

n'ont rien eu de sincère et qu'elles ont été, en effet, désavouées et par leurs discours et par leurs écrits qu'lis ont Incessamment publiés. › *Recueil de bulles,* p 308-219

Arn.iuld protesta encore par un *Mémolremi Remarque tur la Déclaration du Roi* (mal 1664). *Œuvres,* t. xxn, p. 525-513.

Afin d'apaiser les polémiques dans le diocèse de Pans, le nouvel archevêque, Hardouin de Péréfixe, successeur de Marca, publia le 7 Juin un mandement pour la signature du formulaire : il déclare · qu'à moins d'être malicieux ou ignorant, on ne peut prendre sujet des constitutions des papes et du formulaire, de dire qu'ils désirent une soumission de *foi divine* pour ce qui regarde le fait, exigeant seulement pour ce regard une fol *humaine* et *ecclésiastique* qui oblige à soumettre avec sincérité son Jugement à celui des supérieurs légitimes. ·

Ce fut l'occasion de nouvelles discussions. Nicole répondit à l'archevêque de Paris, par ses *Lettres sur l'hérésie Imaginaire.* Les trois premières (24 janvier, 1* mars, 15 avril), étalent dirigées contre le P. Ferrier; mais la quatrième (15 juin), visait directement le mandement de Péréfixe et les six dernières *Imaginaires* (3 février, 25 Juin, 12 juillet, 12 septembre, 25 septembre et 20 novembre 1665), faisaient de fréquentes allusions à ce mandement et ù celui que le même prélat publiait le 13 mal 1665. Nicole attaquait le mandement, d'une manière plus systématique, dans le *Traité de la fol humaine,* qui parut le 20 août 1664. Gcrberon, *op cil.,* t. îiî, p. 119-121. De son côté, Arnould composa le *Jugement équitable sur les contestations présentes* pour éviter les jugements téméraires et criminels, tiré de saint Augustin (novembre 1664). *Œuvres,* t. xxri, p. 544-571.

La tactique des Jansénistes rendait vain et Illusoire le Jugement de l'Eglise : les évêques de France, en obligeant tous les ecclésiastiques à signer un formulaire, avalent cru trouver le moyen de tout arrêter; mais,comme le pape n'avait Jamais fait allusion à cette signature, les Jansénistes en conclurent que le pape désapprouvait les exigences des prélats français. Pour couper court à de semblables subterfuges, le roi, à la demande des évêques, écrivit au pape pour lui suggérer d'imposer la signature d'un formulaire. La bulle *lUgimlnis « postolici* du 15 février 1665 répondit à ce vœu; elle « dictait un formulaire, sensible· m nt analogue ù clul qu'avait Imposé ΓAssemblée du ch ~gé de 1657. Toutefois, la dernière partie du formulaire de 1657 avait disparu, et Ton n'était plus U nu de Jurer que «celte doctrine (de Jansénius) n'est point celle de saint Augustin, que Jansénius a mal expliquée contre le vrai sens de ce saint docteur. » Le fonnuhire devait être signe (tins les trol mois; ce délai ; assé, des procès canoniques seraient intentés aux r‹ c delirant». \rnauld protesta aussitôt contre cette bulle par trois *Mémoires,* où il défend les libertés de l'Église gallicane : après avoir fait sur la bulle elle-même 21 remarques (deux premiers *Mémoires, Œuvres,* t. xxn, p. 572-578). Il s'indigne contre la défense d'expliquer ou de modifier la bulle d'Alexandre Vil (mar* 1665), *Œuvres, (* xxu, p. 579-583, el comme celle bulle exigeait la sign iture avec serment,li publia le 1** Juillet 1665, la *Lettre ‹Tun docteur* contre ce serment. *Ibid.,* p. 584-594,

Mais te roi Ht enregistrer la bulle au Parlement le 29 avril 1665 : Il défend de garder le livre de Jansénius el interdit à tous ses sujets · d'écrire» de compose r. Imprimer, vendre ou débiter directement ou indirectement, sous quelque nom ou titre que ce puisse être» aucun ouvrage, lettre ou écrits tendant à favoriser soutenir ou renouveler, en quelque manière que ce soit» la doctrine condamnée de Jansénius ou à contredire ledit formulaire. » On devait signer « purement et simplement, sans user d'aucune distinction, Interprétation ou restriction. ·

Les Jansénistes se divisèrent. Les rigides, convaincus que la souscription pure et simple entraînait le consentement interne et la condamnation de l'Auçui*tinus* lui-même, affirmaient que le formulaire nt pouvait être signé sans mensonge et parjure par ceux qui n'étalent pas persuadés que la doctrine de Jansénius avait été condamnée; ceux-ci devaient refuser de souscrire sans distinction du fait et du droit. Les autres, moins rigides, s'efforçaient de trouver un moyen de conserver Λ la fols leur conscience el leur tranquillité; Ils Inventèrent divers systèmes qui, en réalité, diffèrent peu. Dans l'affaire présente, le droit et le fait sont essentiellement distincts, car l'Église pouvant se tromper dans la question de fait, elle n'avalt pas le droit d'exiger une soumission *interne* au fait. Dès lors, la signature pure et simple du formulaire, sans distinction du fait et du droit, exigée par l'Église, ne peut en soi comprendre qu'une soumission Interne relativement au dogme et au droit et seulement un respect externe pour le fait. Cela, disent-ils, vient, de l'aveu de tous, de la nature même du formulaire, en sorte que personne ne peut sctromper sur l'étendue et le caractère de la soumission accordée par ceux qui signent le formulaire. D'autres disent : la souscription du formulaire n'est que le témoignage du Jugement porté par les papes et non point le signe d'un consentement donné à ce Jugement qui peut être erroné en partie : celui qui signe reconnaît et témoigne extérieurement gue les cinq propositions ont été condamnées par l'Eglise comme étant de Jansénius et renfermant le sens de Jansénius, mais il n'adhère point à ce jugement, en tant qu'il touche le fait de Jansénius Il fait ù peu près ce que fait le président d'un tribunal, lorsqu'il signe une sentence, qui, contre son avis personnel, a été portée par la majorité des suffrages: cette signature est le signe de la sentence portée par le tribunal, mais non point du consentement du président ou de la vérité de la sentence portée D'autres enfin vont plus loin; celui qui souscrit le formulaire déclare seulement que les clncj propositions ont été condamnées, non dans leur sens authentique et vrai, mais dans le sens supposé et estimé par les papes, qui, par une erreur de fait, ont cru les trouver dans le livre de Jansénius. Au témoignage d'Amauld, *Apologie pour Us religieuses de Port-Royal,* IV· partie. Preface, p. 1-4, le plus grand nombre des Jansénistes s'appuie sur l'un ou l'autre de ces motifs : « c'est, dit-il, maintenant une opinion commune parmi les plus savantes communautés de l'Église cl plusieurs autres théologiens que celle qui veut qu'on puisse signer les faits sans les croire. · Mais les Jansénistes austères s'indignent contre une telle opinion qui leur paraît nettement entachée de parjure.

Dans cette opposition Λ Rome et nux évêques, les religieuses de Port-Royal, dès le début, Jouèrent un rôle de premier plan; tout d'abord, elles gardèrent le silence, mais lorsqu*après l'assemblée de 1651, les évêques de France voulurent exiger une soumission absolue même au fait de Jansénius, Il y eut des divisions parmi les Jansénistes et ces divisions eurent un écho à Port-Ro) il, tandis qu'Arnnuld. Martin de Barcos et Nicole d eut .dent sur le fait de Jansénius et sur l'accord de l'évêque d* Ypres avec saint Augustin et saint Thomas. Arn ul«l. *Œuvres,* t. xxu, p. 667-726.

Le» mm (de Paris et les bulh·* d ''v· indre λ Il pour la soumihslon et la de nouvelles d vf'do '·· au si 'h du part t ; d‹ i » i rit › nombreux qui ne furent pu! I é» que plu, inrt|. en lGue, pal Qucsnel (Germain), dan. la *Tradition de CÎ-ylUe* ***nmuint tur***

la grâce, t. iv, p. 245 sq., circulèrent Λ cette époque parmi les Jansénistes.

Malgré les conseils de plusieurs docteurs, les religieuses de Port-Koyal refusèrent de signer le premier mandement des vicaires généraux de Paris: on leur conseilla également de signer le second mandement et on composa pour elles un modèle d'acceptation, mais Pascal désapprouva cette conduite; sa sœur Jacqueline mourut de douleur · première victime de la signature du formulaire »; Nicole réfuta Pascal dans *Examen (Tun écrit sur la signature* cl Amauld composa la *Défense de la bulle d'Alexandre VJl* ou *De la véritable intelligence de ces mots qui s'y trouvent : Sens de Jansénius,* contre ceux qui ont cru qu'ils sc peuvent entendre de la doctrine de la grâce efficace. *Œuvres,* t. xxn, p. 729-758, Domat, avocat du roi nu présidial de Clermont et Intime de Pascal, prit la défense de son ami, mais Amauld répliqua. *Ibid.,* p. 759-819; Nicole n raconté plus tard (17 juin 1666) cette polémique dans sa *Lettre d'un théologien à un de ses amis,* p. 79-82.

Arnauld, en particulier, semble avoir pris à tache de défend!e les religieuses de Port-Koyal contre les ennemis du dehors et aussi du dedans. 11 leur donne des *Avis généraux* sur la manière de répondre aux questions qui leur seront posées sur la grâce : on ne les n pas instruites sur cette matière et clics n'ont pas à prendre parti. *Œuvres,* t. xxm, p. 95-104; il compose un *Écrit pour fustifier les religieuses* de ce qu'elles ne prennent point de part à la question sur le fait de Jansénius. *Ibid.,* p. 105-121; il leur met entre les mains un *Mémoire, Ibid.,* p. 122-131: il calme leurs Inquiétudes de conscience, quand elles refusent d'obéir ù l'archevêque de Paris, *ibid.,* p. 132-133; il fait des reproches Λ celles qui signèrent le formulaire sans distinction, *ibid.,* p. 139-113; il Justifie leur conduite en face des violences exercées par M. de Péréfixe, *ibid.,* p. 147-149; il leur suggère des *Réflexions* sur une déclaration que leur n faite l'archevêque de Paris pour expliquer la signature du formulaire qu'il leur demande, *ibid.,* p. 150-163; en lin, pour les mettre en garde contre les démarches de l'archevêque de Paris et contre l'intervention de Bossuet, Il achève en avril 1665 son *Apologie pour les religieuses de Port-Royal du S. Sacrement contre les injustices et les violences* du procédé dont on a usé envers ce monastère. *Ibid.,* p. 167-834. Dans cet écrit auquel collabora probablement Nicole, les deux chefs du jansénisme s'appliquent à montrer qu'on n'est pas obligé de se soumettre Λ la foi humaine et ecclésiastique du fuit de Jansénius; Ils s'efforcent de Justifier la conduite des religieuses â l'égard des mandements des vicaires généraux cl des ordres de l'archevêque de Paris; ils veulent réfuter spécialement les thèses du P. Annat et les 21 exemples qu'il a allégués.

Dans d'autres ouvrages, restés longtemps inédits, Amauld poursuit le même but Jusqu'à la paix de Clément IX en 1669. *Œuvres,* t. xxiv, p. 1-126 el 11 donne aux religieuses une direction précise en particulier dans *VÉclaircissement de quelques difficultés touchant la signature du formulaire sans dislmdion. Œuvres,* l. xxiv, p. 51-88.

De son côté, Nicole, pour soutenir le courage des jansénistes, achevait de publier ses *Lettres sur Γhérésie imaginaire:* dans la V·, (3 février 1665), il montre qu'une excommunication injuste est nulle et unit plus intimement a Dieu ; la V1· (25 Juin), attaque le second mandement de M. de Péréfixe; dans la VI!·(!2 juillet), il s'élève contre l'infaillibilité du pape en matière de fall; dans la VHP (12 septembre), il prétend respecter la charité en critiquant la conduite de l'archevêque de Paris; dans la IX· (25 septembre), il declare qu'en signant le formulaire, on fait un serment téméraire. injurieux à Dieu et contraire à la charité due au prochain; enfin dont la X· (20 novembre). Il soutient que l'Eglise ne demande point la croyance au fuit de Jansénius qui n'csl exigée que par les jésuites.

Aussitôt après (31 décembre 1665), Il comment it la publication de scs *Visionnaires* contre Desmarcts de Saint-Sorlln cl les sept autres *Visionnaires* parurent en 1G66 pour la défense des religieuses de Port-Koyal.

C'est à l'occasion du formulaire Imposé par le pape Alexandre Vil. dans sa bulle du 15 février 1665, que les contestations sur le fait de Jansénius prirent le plus d'acuité. Dès le 13 mal 1665, Péréfixe publiait un nouveau mandement pour la signature du formulaire du pape; il y demande « une soumission de foi divine pour les dogmes, et, quant au fait non révélé une véritable soumission par laquelle on acquiesce sincèrement et de bonne foi à la condamnation de la doctrine de Jansénius contenue dans les cinq propositions. ·

5° *lx2 résistance des quatre évéques.* — Les autres archevêques et évêques du royaume, à l'exception de quatre, firent un mandement très clair où il n'ct.dt point question d'une distinction quelconque entre le fait et le droit.

M. Pavillon, évêque d'Alet, dans son mandement du l*r juin, s'explique nettement à ce sujet ; · La soumission qu'on rend aux décrets de l'Église sc renferme dans les vérités révélées cl c'est ά celles-là seulement qu'elle assujettit entièrement la raison; les autres vérités n'étant point absolument nécessaires, Dieu ne lui a point donné l'autorité infaillible pour 1rs connaître. Quand l'Église juge si des propositions ou des sens hérétiques sont contenus dans un livre et si un auteur a eu tel ou tel sens, elle n'agit que par une lumière humaine, en quoi tous les théologiens conviennent qu'elle peut être surprise et que, partant, sa seule autorité ne peut captiver notre entendement, quoiqu'il soit vrai qu'il n'est pas permis de s'élever témérairement contre scs Jugements vers lesquels on doit témoigner son respect, en demeurant dans le silence. » L'évêque de Beauvais, Buzcnval. reproduisit, dans son mandement du 23 Juin, celui de l'évêque d'Alet L'évêque d'Angers, Amauld, et celui de Pamiers, Caulet, renouvelèrent dans leurs mandements, la distinction du fait et du droit, en niant, d'une manière absolue, l'infaillibilité de l'Église en matière de fait; ils exigent une soumission sincère à la question de droit et demandent un silence respectueux pour la question de fait. Le roi, par un arrêt du Conseil d'Élal (20 Juillet 1665), cassa ces quatre mandements comme contraires à sa déclaration et aux Intentions du Saint-Siège.

Le P. Annat attaqua aussi le mandement des quatre évêques, mais les docteurs Amauld, Nicole et La Lane, retirés à l'hôtel de la princesse de Longueville, et qui avaient déjà collaboré à de nombreux écrits : *Apologie des religieuses de Port-Royal, Traité de la fol humaine, Belga perconlator, Défense des propositions de la seconde colonne, Réponses à Cidée du Jansénisme du P.Perrier,* etc... rédigèrent une *Réfutation du P.Annal* contre le mandement de l'évêque d'Alet et composèrent de concert *Dix Mémoires sur la cause des quatre évéques qui ont distingué le fait el le droit.* Arnauld, *Œuvres,* t. xxiv, p. 193-362. Le premier (février 1666), montre, au nom des libertés de l'Église gallicane, l'impossibilité de faire un procès aux évêque* par de· commissaires nommés par le pape. 11 faut dire, en efTet, que le nvmdement des quatre évêques avait Indigné le roi qui demanda aussitôt au pape de désigner douze prélats pour les juger, conform» inent aux usages du royaume, aucun évêque ne pouvant être Jugé par moins de douze de ses pairs. Le pape avait consenti à nommer neuf év'ques « avec la possibilité d'en nommer d'autres en la place de ceux qui pourraient avoir quclqu'obstacle ou s'excuser de la

commission.· Le second *Mémoire* (21 mars), ct le troisième (1er avril), réfutent les divers projets proposés pour le procès des quatre évêques; le quatrième *(8* avril), signale l'injustice et les pernicieuses conséquences de la conduite qu'on voudrait faire tenir au pape; le cinquième (6 septembre), rappelle les droits des évêques reconnus par l'assemblée dc 1650. Par un décret du 18 Janvier 1667, le pape condamna les mandements des quatre évêques avec les cinq premiers Mémoires. Cependant la publication des *Mémoires* sc poursuivit: le sixième (1er décembre), ct le septième (20 décembre), répondaient à diverses objections.

Pendant cc temps, on négociait sur le nombre ct le ;hoix des commissaires pour le procès, tandis que les quatre évêques, de leur côté, cherchaient des appuis. Sur ccs entrefaites, le pape Alexandre VII mourait le 22 mai 1667 et sa mort arrêtait l'exécution des brefs. Le cardinal Rospigliosi lui succéda sous le nom de Clément IX (22 juin 1667); aussitôt Arnauld écrivit a l'abbé Rospigliosi (21 juillet), *Œuvres,* t. xxiv, p. 363-366, pour lui exposer les motifs qui devaient engager le nouveau pape, son onde, à donner la paix A l'Égllse.

Le nouveau pape envoya cn France le nonce Bargellinl, archevêque de Thèbes, avec mission de presser la souscription du formulaire et d'obtenir du roi des ordres positifs, afin de punir ou plutôt d'intimider les quatre évêques. Mais ccs évêques étaient devenus puissants : ils avaient gagné à leur cause des ministres d'État, des princesses du sang, des docteurs de Sorbonne, des membres du Parlement, des réguliers ct surtout dix-neuf dc leurs collègues dans l'épiscopat. Les quatre évêques écrivaient le 28 août au pape et tu roi pour justifier leur propre conduite. (Les deux lettres sont l'œuvre d'Arnauld, t. xxiv, p. 540-541.)

De leur côté, les dix-neuf évêques écrivaient au pape une lettre dans laquelle, se disant appuyés de vingt autres prélats, ils prennent la défense des quatre évêques et affirment être d'accord avec eux (1er décembre 1667); ils les excusent et expliquent leur conduite par les circonstances : · il s'était trouvé parmi nous des gens qui avaient eu la hardiesse de publier cc dogme nouveau ct erroné que les décrets que l'Égllse fait pour décider les faits qui arrivent de Jour cn Jour et que Dieu n'a point révélés étalent certains et infaillibles et qu'alnsi l'on devait avoir la foi de ces faits, luisl bien que des dogmes révélés dc Dieu dans ΓÉcriture et dans la Tradition. · Ils ont voulu · s'opposer a ce mal et établir, dans leur mandement, la doctrine bien connue ct bien certaine, qui est opposée à une erreur si manifeste, savoir que l'Égllse ne définit pas avecunecertiludecntlèrcet infaillible ccs faits humains que Dieu n'a pas révélés el qu'alnsi tout ce qu'elle exige des fidèles, en ccs rencontres, est qu'ils aient pour ces décrets le respect qu'ils doivent... · Cette lettre des dix-neuf évêques fut probablement rédigée par Nicole (on l'attribue parfois à Félix Vialart, évêque de ChAlons); cc fut Vialart qui sc chargea de la faire signer des prélats ct qui la fit porter confidentiellement de diocèse cn diocèse; Il recueillit dix-neuf signatures; vingt autres évêques ne voulurent pas ligner, mais promirent, dit-on, leur sympathie et leur concours

Dans leur lettre au roi, les dix-neuf reprennent les mêmes thèses. Juger des évêques, déclnrvnt-lh, · ce serait non pas seulement renverser les canons, mais renoncer aux premiers principes de l'équité naturelle reconnue par les païens cux-mêrncs. » Le roi refusa de recevoir cette lettre et il la lit supprimer par le Parlement (19 mars 1668). Le 3 avril. Vialart, le plus 4g· des dix-neuf évêques, écrivit au procureur gênerai pour protester et justiner In lettre des dix-neuf ct les dtlendrv d'avoir voulu mener · une cabale ·. Le 25 avril, les quatre évêques envoyèrent une *Ldlrt circulaire aux évéques de France* pour les engager à refuser au pape le droit de Juger les évêques de France, dans la forme prescrite par le bref; c'est un vrai réqul sltoirc contre les empiétements dc Rome « qui ren verse les saints canons, viole les premiers principes de l'équité naturelle ct avilit la dignité épiscopale » (Cette lettre est l'œuvre d'Arnauld, t. xxiv, p. 549 567.)

Le P. Maimbourg, jésuite, sous le nom d'un théo loglen (François romain), attaque vivement la lettre circulaire des quatre, mais Arnauld prit la défense de son œuvre, t. xxiv, p. 367-465; après avoir examiné k fond de la cause des quatre évêques, Il veut montrer le droit des évêques à être Jugés en première instance par le concile dc leur province ct ll proteste contre la thèse du P. Maimbourg, que ‹ le pape est, d'institution divine, le juge naturel et souverain des évêques. »

Un arrêt du Conseil d'État du 4 Juillet supprime la lettre circulaire; des écrits violents pour et contre la signature sc multiplièrent, tandis qu'Amauld, Nicole el La Lane, reprenaient la publication interrompue en 1667, de leurs *Mémoires* en faveur des quatre évêques: le VIII· (4 Janvier 1668), réfute le P. Annat; les IX· et X· (1er juillet), discutent les brefs du pape et justifient la distinction du fait et du droit; un XI* Mémoire, qui ne fut point publié alors, expose la doctrine du concile de Trente sur la manière dejuger les évêques.

6° *La paix de Clément IX.* — Voir aussi Clément IX, t. m, col. 89-91. Pendant cc temps, les Jansénistes travaillent à la cour, afin d'aboutir ù un accommodement. D'après le récit fait par *VHistoire abrégée de la paix de ΓÉglise,* 2 ln-12, 1698, Vialart vint à Paris, fut reçu par le roi et par le ministre Le Tellier; il fit agir l'archevêque de Sens, Gondrin, qui prit la direction de l'affaire ct travailla activement et efficacement à l'accommodement, avec les ministres Le Tellier, de Lionne et Colbert, ù l'insu de l'archevêque dc Paris el du P. Annat, confesseur du roi. Gondrin gagna le nonce et celui-ci, sur des promesses assez vagues, écrivit à Clément IX (5 Juin 1668), une lettre favorable à l'accommodement; Arnauld et Nicole rédigeaient des notes; l'évêque de Comminges servait d'intermédiaire auprès des évêques de Pamlcrs et surtout d'Alct qui semblaient irréductibles. Le pape, ami de la paix, approuvait conduite du nonce. L'évêque de Laon, d'Eslrées, futur cardinal, étroitement lié au pape ct nullement suspect de Jansénisme, fut un des trois négociateurs. Il fut décidé qu'on se contenterait de demander aux quatre évêques la signature du formulaire sans exiger une rétractation de leurs mandements. Vialart fut chargé de communiquer cette décision à l'évêque d'Alet; Il fit appel à l'évêque de Comminges qui se rendit à Alet avec M. dc Pamlcrs (23 juin), et ll y eut entre les trois évêques des discussions très vives, à cause de M. Pavillon « obstiné ct entêté. · *Relation,* t.n, p. 6 sq. La réponse de M. d'Alet était peu rassurante, mais Vialart, obtint le consentement des trois autres évêques et le secrétaire d'État, Lionne, lui vint en aide auprès du nonce.

Arnauld rédigea le projet de lettre des quatre évêques au pape, *Œuvres,* t. χχιν,ρ. 568-570; le nonce fil quelques modifications secondaires ct approuva (Oaoût) les quatre évêques devaient faire signer le formulaire dans lcurdlocèse‹comme d'autres l'avalent fait. · On envoya la lettre à Aid, mais le 14 août, on reçut la réponse dc l'évêque qui déclarait ne pouvoir pas la signer, car il avait posé comme condition expresse · qu'on laisserait la liberté aux quatre évêques de faire eux-mêmes leurs procès-verbaux, comme ils voudraient, qu'ils seraient ainsi maîtres de la lettre qu'ils écrirait nt au pape et qu'on ne pour-

rait les obliger d'y mettre aucun terme obscur, ambigu ou équivoque »; or on leur imposait dc faire signer le formulaire, on leur envoyait une lettre nu pape toute faite ct cette lettre était pleine d'obscurités ct d'ambiguïtés. Les courriers succédaient aux courriers, tandis qu'on faisait prendre patience au nonce. Enfin, l'évêque d'Alet signa le 10 septembre el le 14, l'archevêque de Sens « rempli dc joie », porta la lettre au nonce qui fit aussitôt connaître la bonne nouvelle À Borne (17 septembre) et expédia la lettre des quatre évêques au pape. Ceux-ci déclarent avoir fait souscrire le formulaire dans leur diocèse · comme leurs confrères,... Ayant assemblé, comme eux, les synodes <le nos diocèses et ordonné une nouvelle souscription, nous avons souscrit nous-mêmes; ce qu'ils ont expliqué à leurs ecclésiastiques, nous l'avons expliqué aux nôtres; l'obéissance qu'ils ont exigée des leurs, nous l'avons exigée des nôtres. El comme nous étions de tous points unis avec eux pour le dogme, nous nous y sommes encore unis pour ce point de discipline. » Celle lettre des quatre évêques est antidatée (!·' septembre), bien que les synodes auxquels on fait allusion n'aient eu Heu que les 14, 15 et 18 septembre. D'après les procès-verbaux de ccs synodes, l'évêque d'Alet, dans son discours (18 septembre), s'exprima ainsi : « A l'égard du fait contenu dans le formulaire, vous êtes seulement obligés à une soumission dc respect ct de discipline qui consiste à ne vous point élever contre la décision qui en a été faite el à demeurer dans le silence pour conserver l'ordre qui doit régler, cn ces sortes dc matière, la conduite des inférieurs à l'égard des supérieurs ecclésiastiques, parce que l'Égllse n'étant point infaillible dans ces sortes de faits qui regardent les sentiments de leurs auteurs ou dc leurs livres, elle ne prétend pas obliger, par la seule autorité dc sa décision, ses enfants ù les croire. · Ces synodes n'avaient eu Heu que pour la forme, afin qu'on pût dire à Borne qu'on avait ordonné une nouvelle signature. *Histoire des cinq propositions* de Dumas, t. n, p. 180-201.

Les quatre évêques remercient le nonce de scs bons offices cl l'évêque dc Laon écrit au pape (22 septembre), pour l'assurer que les quatre évêques avaient signé le formulaire : « par une nouvelle ct sincère souscription, ils sc sont conformés au reste des évêques dc qui ils s'étalent distingués cn quelque sorte par leur manière dc faire signer le formulaire dc fol; ils cn donnent l'assurance en termes exprès. » Dans sa lettre au cardinal Patron, l'évêque dc Laon est encore plus explicite : « ils ont signé dc bon cœur ct fait signer avec beaucoup dc sincérité ct un bien grand désir dc donner des marques effectives de leur soumission nu Saint-Siège ct une grande passion de contribuer ù la paix ct à l'uniformité entière dc l'Égllse de France. » La lettre du roi et celle des quatre évêques au pape arriva A Rome Je 25 septembre; dès le 28, le pape tint une congrégation des cardinaux ct il fit expédier un bref au roi; il y exprime sa Joie d'apprendre que les quatre évêques sc sont soumis A la souscription pure et simple el il demande nu roi « s'il reste encore quelque chose à achever, d'employer son autorité royale pour faire qu'on mette lu dernière main A un si grand ouvrage qui ne regarde pas moins l'intérêt de l'État que la sûreté dc la religion. · Le bref fut reçu A Paris Je 8 octobre par le nonce qui l'envoya aussitôt au roi. Un arrêt du Conseil d'État (23 octobre), déclara que tout était terminé. Le roi y · défend à tous ses sujets dc s'attaquer ct dc se provoquer A l'avenir les uns les autres sous couleur de ce qui s'étall passé, ni d'user des termes injurieux d'bèrél iques, de Janséniste· cl de send·pélagiens ou dc quclqu'aulrc nom dc parti, ni même d'écrire ou de publier les libelles sur les matières contestées ou de blesser par des termes injurieux la réputation de qui que ce soit. » Le 27 du même mois, le roi écrivait aux quatre évêques pour les féliciter.

Cependant des bruits fâcheux se répandaient : on ne connaissait pas les procès-verbaux, cn particulier, ceux d'Alet ct de Pamiers. Le pape apprenait qu'on mettait cn doute la sincérité de la signature pure cl simple ct U crut qu'il avait été trompé; aussi Il demanda au nonce de lui communiquer les déclarations des quatre évêques(2 décembre). L'évêque de Chûlons, Vialart (l'archevêque de Sens, Gondrin, était tombé cn disgrâce) fit une déclaration par laquelle il affirmait que les quatre évéques avaient souscrit sincèrement le formulaire ct condamné sans restriction les cinq propositions dans tous le· sens où elles avalent été condamnées par l'Église. « Quant ù l'attribution de ccs propositions au livre de Jansénius,Ht ont encore rendu et fait rendre au Saint-Siège toute la déférence et toute l'obéissance qui lui est duc. » Celte formule équivoque est un peu précisée : celle soumission consiste · à ne rien dire, ni écrire, ni enseigner rien de contraire A ce qui a été décidé par les papes sur ce sujet. ·

Dans un long extrait de la *Relation* du cardinal Rospigliosi, neveu du pape, sur les événements qui se sont passes cn France dans l'affaire de Jansénius. on lit, *Recueil historique des bulles9p* 255-266 : · Le pape voyant qu'en fin les quatre évêques avaient souscrit sincèrement le formulaire ct condamné sans aucune sorte dc restriction les propositions dons tous les sens dans lesquels elles étalent condamnées par l'Égllse, crut devoir dissimuler l'autre point qui était qu'encore qu'ils ne voulussent pas reconnaître pour article de fot la décision du pape sur le fait, ils s'engageaient néanmoins à la révérer par un silence respectueux ct à faire ù cet égard cc qu'exigent les cardinaux Baronius, Bcllarmin, Richelieu et Pallavicim avec les PP. Slrmond et Petau, dans les écrits desquels on ne trouve rien sur cette matière qui soit préjudiciable au Saint-Siège. .

Clément IX répondit aux quatre évêques par un bref (19 janvier 16G9) qui indique les positions prises pur lui : il a appris qu'ils ont souscrit sincèrement et fait souscrire le formulaire d'Alexandre Vil : «Nous n'aurions jamais admis ù cet égard ni exception, ni distinction quelconque; présentement, toutefois, après les assurances nouvelles et considérables qui Nous sont venues de France, de la vraie cl parfaite ob< :ssancc avec laquelle vous avez sincèrement souscrit le formulaire, outre qu'ayant condamné sans aucune exception ou restriction les cinq propositions selon tous les sens où elles ont été condamnées par le siège apostolique, vous êtes Infiniment éloignés dc vouloir renouveler en cela les erreurs que le même Saint-Siège a condamnées. Nous avons bien voulu vous donner ici une marque de notre bienveillance paternelle. » En même temps, le pape écrivait aux trois évêques médiateurs une lettre dc félicitation pour leur zèle cl leur succès. Le nonce remit au roi ces deux brefs le 2 février 1669.

L'archevêque de Paris fit une ordonnance pour admettre les religieuses dc Port-Royal à signer le formulaire dans les mêmes conditions que les quatre évéques ct Il leva l'interdit Jeté contre le monastère de Port-Royal des Champs. La paix était signée et, pour cn conserver le souvenir, Louis XIV fit frapper une médaille.

Pour quelles raisons cette paix fut-elle troublée si tôt après, c'est ce qu'on examinera ù l'article Quesnel.

I. MANUtesns. — *Mémoires sur Fhistoire ecclésiastique (16SS~1656)9* par l'abbé de Braubrun, Bibliothèque net., ma fr. *13S9St 13Λ96 ; Questions de droit et dr fait dans tes controverses de ta lot, tbid · 17770 ; Divers documents sur le*

formulaire, ibid., 10577, p. 8-82; *Examen critique d'une prétendue démonstration du fait de Jansénius touchant les cinq proposition* où Γηη fait voir qu'on peut en conscience signer le formulaire, ibid., IJJJ9; Histoire abrégée de la paix de ΓÉglise et Histoire de la paix de ΓÉglise dans l'accommodement du jansénisme, (bid,, 19695 ; Rdation de ce qui s'est pas*é à Alet, ibid., 17760 ; Pour les religieuses de Port-Rogal, Ibid., 17759* p. 119-210.

IL Impr imés. — Amnuld, *Relation abrégée sur le sujet des cinq propositions,* In-4·, 1653, *Œuvres,* t. xix, p. 74-78; P. Uibbe, S. J., *Triumphus catholica· veritatis adversus novatores; sive Jansénius damnatus a conciliis, pontificibus, episcopis, universitatibus. doctortbus atque ordinibus religiosis, opem* et studio S. E. B. T.,in-8·, Paris, 1053; Annat, *Janxcnius a thornistis, gratia per selpsam efficacis defensoribus, condemnatus,* au Chore Q. P. F. Λ S. J. T., In-4·, Paris, 1653; Noël do I.a Lane, *Deux letires auP. Annat, Ju mots de février* 1653, *sur l'écrit qui a pour titre : Jansénius a thomlstls condemnatus, qu'il a donné au publie sous son nom et que M. HaHier a produit à Rome sous le sien,* in-4·, Paris, 1653; Fr. Annat, *Réponse* d *la plainte que font les jansénistes de ce qu'on les appelle hérétiques,* In-4·, s. î.,s. <1. ; Arnauld et Nicole, *Réponse au P. Annat, povincial des jésuites, touchant les cinq propositions attribuées* d Af. *l'évêque d* Yprès,* In-4·, Paris, 1654, *Œuvres,* t. xix, p. 147-195; Éllenne Deschamps, *Libri 1res de hirresl janscnlana ab apostollca sede merito proscripta, opus ante annos* novem *sub Antonii Richard! nomine inchoatum,* In-fol·, Paris, 1654, (cet écrit augmenté et corrigé par le P. Étienne Souclet a été réédité Λ Paris, iu-fol., 1728); Fr. Annat, *Caullli Jansenfanorum contra latam in ipsos ascdcapostulica sententiam, seu confutatio libelli trium columnarum ct aliarum conjecturarum quels fansenlani obtinere conantur ut non videantur esse damnati,* In-4·, Paris. 1654 (cet écrit a été traduit par De Cérizlcrs, sous le titre : *Évasions ou subterfuge* des lansénlstes contre la sentence rendue par le Saint-Slége,* In-4·, et In-8·, Paris, 1651); Noël de La Lane, *Défense de la constitution du pape Innocent X ct de la fol de i'Églist contre le P. Annat et son Ilvrt intitulé : Cavilli Jansenlanorunt,* In-4·, Paris, 1655; Arnauld, *Réponse au P. Annal sur les cinq propositions, In-4·.* 1051,Œuvres,t. xix, p. 147-195; le même, *Éclaircissement sur quelques nouvelles objection* touchant les cinq propositions attribuées* d Af. l'évêque *d* Ypres, où Il est aussi montré que ce que les jésuites s'efforcent de faire ne peutqu'allumer le feu (Tune très grande division dans ΓÉglise,* In-4·, Paris, 1654, *Œuvres,* t. xix, p. 208-227 ; Annal. *La doctrine de Jansénius contraire* d *la doctrine de I Église et* d celle *de S. Augustin,* In-4·. Paris, 1654; Arnauld, *Franctscus Annatus, jrsuita, famosi auctor programmatis cul tlluhts est: JansenH doctrina Sedi aposloUca* et S. Augustino contraria in quinque propositionibus; in exponendis Jansenti sententiis fraudulentia·, in explicanda pontificali constitutione temeritatis. In exponenda U. Augustini doctrina insclthr el perfidite, a theologo l^ovanlensi convictus,* Iu-i·, s. l., 165l (cet écrit, non publié ft cette date, se trouve dans les *Œuvres* d'Arnnuld, t. xix, p. 238-308); Arnauld, *Mémoire sur le dessein qu'ont les Jésuite* de faire retomber la censure des cinq propositions sur la véritable doctrine de S. Augustin sous le nom de Jansénius,* In-4·, Paris, 1654, *Œuvres,* t. χιχ,p. 196-207 ; *Lettre circulaire des cardinaux, archevêques el évêques assemblés d Paris le 15 juillet 165J, écrite* d tous *les archevêques et évêques du royaume pour leur faire part de ce qui a été arrêté dans leur assemblée, au sujet de la* constitution qui *condamne les cinq propositions ; ά la fin* est un *formulaire de mandement qu'ils doivent faire publier en conséquence dans tears diocèses,* In-fol., Paris, 1653; Noël de La Lane, *Conformité de Jansénius avec les thomistes sur le sujet des cinq propositions contre le P. Ferrier jésuite,* avec *la conviction de ses falsifications et impostures et la réfutation de ce que le P. Annat a allégué dans son livre sur la conduite de I'Églist louchant ce point,* in-4·, Paris, 1688; Paul Irénée (Nicole), *Causa fansenlana, sine fictilia hsrrtsl· see disquisitionibus theologice, historice explicata et explosa; adjecti sunt super eadem materia alii tractatus et eplslnlar,* In-8·, Cologne, 1682; Amnuld, Lettre d'un Docteur *Sorbonne à une personne de condition du 94 février 1666 sur et qui est arrivé depuis peu dans une paroisse de Paris 1 un seigneur de la Cour* (M. de Liancourt), In-4·, Paris, 1655, Œuvres, t. xtx. p. 311-334; *Réponse faite* d *la lettre (fane personne de condition le 90 mars 1666 touchant les règles de* la *conduite dr* SS. Pères dans In c^moositton de* leurs *ouvrages pour la défense des vérités combattues ou de F Innocence calomniée,* In-8·, Paris, 1653; François Pêan de lui Croullardière, *Remarques sur la lettre de M. Arnauld,* in-4·, Paris, 1655; Louis Abrlly, *Lettre d'un docteur calhJ. liqur du 94 avril 1665* d une *dame de condition sur cell· tpfun a fait Courir sous le nom de M. Arnauld; où ed traitée la question: sanotr st l'on doit avoir suspecte la fol dudit sieur Arnauld ct de ses adhérents,* In-4·, s. L, 1655;*Discours d'un Utêobglrn désintéressé sur la lettre d'un doctriu de Sorbonne au supt de ce qui s'est passé dans une paroisse de Paris,* iη-4·, Paris, 1653 ; Arnauld, *Seconde lettre de M. Arnauld du 10 juillet 1655 pour servir de réponse aux écrits publiés contre sa première lettre, sur ce qui est arrivé* d *un seigneur dt la Cour dans une paroisse de Paris,* in-4·, Paris 1655, *Œuvres* t. xix, p. 335-560; Annal, *Réponse* d *quelques demandn dont l'éclaircissement est nécessaire au temps présent; second* édition, augmentée des rijlcxions sur la seconde lettre dr M. Arnauld,* In-i·, Paris, 1656; François Péan île La (.rouihirdiërc, *Secondes remarques sur la seconde lettre de M. Arnauld,* In-4·, Paris, 1635; .Maraudé, *Réponse* d la *seconde lettre de M. Arnauld, avec les cinq proi>osil(ons censurée* extraites du livre de Jansénius par les Jansénistes* mêmes, in-4', Paris, 1655; *Examen de ce qui a été avancé par le sieur Arnauld dans sa seconde lettre au sujet dr la première proposition condamnée,* In-4·, s. L, >. d.; Arnauld,*Écrit* d *un docteur de ses amis pour la défense de sa seconde lettre. Œuvres,* t. xix, p. 565-601 ; *Considérations sur ce qui s*c>< passé en rassemblée de la faculté de théologie de Paris, tenue en Sorbonne le 4 novembre 1656, sur le sujet de la seconde letter de ΛZ. Arnauld, docteur de Sorbonne,* In-4·, Paris, 1655, *Œuvres,* t. xix, p. 602-625; *Epistola ct scriptum ad sacram Facultatem Parisicnscm in Surbona congregata die sexta decembris,* In-4·, s. L, 1655, *Œuvres,* t. xix, p. 629·657 ; I^éonard de Aiarandé, *Réponse* d *l'écrit que M. Arnauld n fait présenter aux docteurs de la faculté de théologie, assemblé* en Sorbonne pour ta censure de la seconde lettre,* in-4·, Paris, 1655; Arnauld, *Eprstola ct alter upaluQcticus ad sacram Facultatem Parislensem congregatam die 17 Januarii 1656,* Iη-4·, Paris, 1656, *Œuvres,* t. xix, p. 666-704: Gaston Chnrnillard, *Lettre* d *un autre docteur de Sorbonne du 1 décembre 1656 louchant la possibilité des commandements aux fustes,* in-4·, Paris, 1655; Toussaint Desmarcst, *Réponse d'un docteur en théologie* d Af. *Chamtllurd, contenant un éclaircissement solide de plusieurs passages de S. Augustin de S. Prosper,etc.,allégués mal* d propos *pour rétablissement d'une grâce de possibilité prochaine, distincte de l'efficace, dont on ne peut savoir si elle a jamais eu aucun ejjel,* In-4·, Paris, 1656 ; Arnauld, *Propositiones theologica· dutr, de quibus hodie maxime disputatur, clarissime demonstrata,* In-4·, s. L, 1656, Œuvres, t. xix. p. 705-718; *Examen dece qui a été avancé par le sieur Arnauld dans sa seconde lettre, sur le sujet de la première proposition condamnée,* in-4·, Paris, 1656; Arnauld, *Lettre d'un bachelier* d un *docteur de Sorbonne, sur la signature de ta censure portée contre* Af. Arnauld avec la *réponse du docteur de Sorbonne* (Amnuld), *dan* laquelle on tâche de détruire celte proposition ; Qu'un docteur peut quelquefois, en sûreté de conscience, souscrire* d la *condamnation d'une proposition qu'il sait être Writable cl catholique,* In-4·, Paris, 1650, *Oeuvres,* t. xx, p. 1-38; Arnauld, Nicole et de Ln Lane, *VIniliciir S. Thonur circu gratiam sufficientem adversus P, Joannem Nicolai, ordinis Fratrum Pra-dtcalorum et doctorern Paristensem,* In-4·, Paris, 1656, Œuvres, t. xx, p. 591-741; Amauld, Vera S. *Thomtr de gratia sufficienti et efficaci doctrina dilucide explanata,* In-4·, Paris, 1656, *Œuvres,* t. xx, p. 39-77: *Dissertatio theologica in qua confirmatur propositio augustlniana : Defuit Petro gratia sine qua nihil possumus, In-4·,* Paris, 1656, *Œuvres,* t. xx, p. 159-314; *Lettres aj>ologétiques oή U fudifie sa conduite depuis le commencement des assemblées de Sorbonne, sur le suftl de sa lettre, jusqu'à la conclusion de la question de fait (10, 94 mars. 16 avril et 90 septembre 1656),* in-4·, Paris, 1636, *Œuvres,* t. xx, p. 85-158 ; Sainte-Foy, *Éclatrcbscmcnl de quelques dlfluultés morales louchant fétut présent du jansénisme depuis lu ten•ure de MM. de Sorbonne contre ta lettre de Ai. Arnauld,* in-4·. Pari·, 1656; Pasquier Qucsnrl, Causa *Arnaldin·», seu Antonius Amaldus,doctor Sorbonnlcus, a censura ann. MDCLV1, sub nomine /acuilatb theologia Parislensi», vulgatu, ulndlcalut suis tpstus aliorumque scriptis nunc primum In unum collectis, in-8·, Liège, 1699 ;Ic* mime. *Justificaltion de* Af. Antoine *Arnauld contre la censure d'une partir de la faculté de théologie ou Recueil des écrits français composés sur ce sujet,* tant par Af. *Arnauld que par d'autres théologiens.* 3 in-8·, Uf'ge, 1703; le rntmc. *Question curieuse •t M. Arnauld, docteur de 5orbonnt est hérétique,* d

V. *conseiller de révêque de Liège,\n-12,Oo\<mne,\fMM)·, Rulle ıГAlexandre* VI/ *du 16 octobre 1666 qui ran firme celle fInnocentX touchant 1rs cinq propositions dr Jansénius avec la Déclaration du roi du 19 décembre 1667,* In-4·. Purls, 1657; *Extrait du procès-verbal de rassemblée, générale du clergé de France, tenue* à *Paris* en *1667, cantenant Гacceptation de la constitution touchant la condamnation des cinq propositions Urées du livre de Jansénius,* In-fol., Paris, 1657; *Les délibérations de rassemblée du clergé de Prance, tenues és années 1660 el 1661, avec ce qui s'est passé sur le sujet des cinq propositions de Jansénius, condamnées par les papes Innocent X ri Alexandre VH,* In-fol., Paris, 1601; Pascal, *Les Lettres Provinciales* (surtout les trois premières et les deux dernières), édit, très nombreuses depuis 1657; Amauld.Cai *proposé par un docteur louchant la signature de la constitution d*Alexandre* VU *et du formulaire arrêté en rassemblée du clergé le 17 mars 1667 et ravis de M· Гévêque d*A Let sur ce même cas, avec les réflexions d'un docteur de Sorbonne,* In-4·, Paris, 1657, *Œuvres,* t. xxi, p. 1-46; *Réponse à quelques raisons par lesquelles on prétend démontrer que ceux qui sont persuadés que les cinq uropositions ne sont pas dans Jansénius doivent néanmoins signer la nouvelle bulle d'Alexandre VU qui déclare qu'elles y sont,* 27 avril 1657, *Œuvres,* t. xxi, p. 47-60; (Λ In suite, se trouvent trois *Mémoires sur la bulle d'Alexandre VU,* p. 60-69, et qui ne furent pas Imprimés Λ cette époque ; abbé Périer et Antoine Le Maistre, *Lettre d'un avocat au Parlement du 1·· juin 1667* d un de *ses amis touchant Г Inquisition qu'on oeut établir en France* d *l'occasion de la nouvelle bulle d'Alexandre VU,* In-4·, s. L, 1657; Arnauld, *Mémoire* où Ton *fait voir que si la constitution du pape Alexandre VU était enregistrée au Parlement, cet enregistrement emporterait rétablissement d'une Inquisition plus rigoureuse que celle de Rome et d'Espagne,* t. xxi, p. 82-99; *Remarques pour ceux qui, n'ayant pas flu J le livre de Jansénius, doutent encore sI les cinq propositions condamnées par les papes Innocent X el Alexandre VU sont dans Jansénius,* in-4·, Paris, 1657; *Faussetés contenues dans un écrit intitulé 1 Remarques pour ceux qui n'ayant pas lu, etc.,* In-4·, Paris, 1657 ; Nicole, *Lettre d'un ecclésiastique à un de ses amis sur le jugement que Гоη doit porter de ceux qui ne croient pas que les cinq propositions soient dans le livre de Jansénius, 28 août 1667,* in-4·, Paris, 1657; *De la signature du formulaire pour servir d'apologie ὰ ceux qui refusent de le signer sans restriction,* in-4·, Paris, 1657 ; Du Bosc, *L'Église outragée par les novateurs condamnés et opiniâtres, où Гоη voit jusqu'où Гautorité du pape et des évêques est violée par ceux qui soutiennent encore, après la censure de Jansénius, que les cinq propositions censurées ne sont point dans le livre de cet auteur,* in-4·, Paris, 1657; *Abrégé d'un écrit, intitulé: L'illusion thêologlquc* ou *Гintérêt qu'a la France de ne pas souffrir qu'on fasse passtr pour hérétiques ceux qui n'acquiesceront pas aux décisions de Rome, particulièrement d celles qui concernent les questions de fait,* In-4·, Paris, 1657; de Sainte-Foy, *Réponse* d *un écrit intitulé : Abrégé de Гillusion théologique,* In-4·, Paris, 1657; Rapln, *Disscrlatio de nova doctrina, sive Evangelium Janscnlanurn,* in-8·, Paris, 1656; Dubourg, *Le jansénisme foudroyé par la bulle du pape JnnocentX et Гhistoire du jansénisme comprenant sa conception, sa naissance, son accroissement et son agonie, in-12,* Bordeaux, 1658; *Lettre d'un ecclésiastique définie ssé* d un *abbé de scs amis sur la question si on peut en ifirrté de conscience et même st on est obligé de recevoir et de souscrire la bulle d'Alexandre VU contre Jansénius cl lout autre acte ou déclaration qui nous serait proposée par une autorité légitime, pour FcxécuKon de cette bulle,In-4·,* Paris, 1659 ; Denys Amelotte, *La défense des constitutions <TInnocent X el dlAlexandre VII et des décrets de l'assemblée du clergé contre la doctrine de Jansénius,* avec un *traité des souscriptions,* in-4·, Paris, 1658-1660; Nicole, *Idée générale de Гesprit et du livre du P, Amelotte,* In-4·, Paris, 1658; Noël de La *Lanc,Première et seconde lettre au P. Amelotte sur son traité des souscriptions,In-4·,* Paris,1660; le mémo, *Éclaircissement du fait et du sens de Jansénius contre les PP. Amelotte, prêtre de ГOratoire el dom Pierre de Sa.nt-Joseph, feuillant,* In-4·, Paris, 1662, publié sous le pseudonyme de Dcnys Hayirond; dom Pierre de Saint-Joseph, *Réponse exacte au livre de Denys Raymond touchant les cinq propositions de Jansénius pour la défense des constitution id' Innocent X el d'Alexandre VH contre la doctrine de ce prélat,* In-12, Paris, 1661 ; le même, *La défense du formulaire dressé par rassemblée du clergé contre les derniers libelles des jansénistes,* in-8·, Paris, 1662;Noël de Ln Lane, *Réfutation du livre du R. P, dom Pierre de Saint-Joseph, religieux feuillant, intitulé : Défense du formulaire,* in-4·, Paris, 1662; Arnauld, *Lettre d'un théologien à un évêque de rassemblée du clergé de France sur la voie qu'il faudrait prendre pour étouffer entièrement les contestations présen Ici,* janv. 1661, Œuvres, L xxi, p. 182-198; *Mémoire louchant les moyens d'apaiser les disputes présenles fsilence et éclaircissement R* janv. 1661, *(Euores,* L xxi, p, 199-206; *De la signature du formulaire où Гηη montre: I· que ceux qui ne croient point le fait de Jansénius contenu dans le formulaire ne peuvent le signer sont restriction; 2· qu'on n'est point obligé de croire ce fuit: 3· qu'on ne peut empêcher sans Injustice la distinction du droit et du fait dans la signature du formulaire; pour servir d'apologie* d ceux qui *refusent de signer le formulaire sans restriction,* in-4·, s- L, s.<L, Œuvres, I xxj , p. 259-330; à la suite p. 331-348, se trouve un *Mémoire justificattf* de cet écrit; *Difficultés proposées à rassemblée du clergé de France, qui se tient en celte présente année 1661, sur ses délibérations touchant le formulaire,Œuvres,* t. xxi, p. 207-242 ; *DIffxallés propagées* d *MM. les docteurs de* la *faculté de théologie de Paris sur la réception qu'ils ont faite du formulaire du clergé dans leur assemblée tenue en Sorbonne le 2 mal 1661, Œuvres,* L xxi, p. 243-250; De *Гhérésie et du schisme que causerait dans FÉgltse de France Гexaction de la signature du formulaire du clergé sans faire ni souffrir la distinction du fait aoec le droit et en tenant pour hérétiques et traitant comme tels les refluant de le signer quant au fait de Jansénius qui y est renfermé^te.,* 6 juin 1661, *Œuvres,* t. xxi, p. 251-258; du Bosc, *La découverte d'une nouvelle hérésie cachée sous la négation du fait* d< *Jarurr* <us, in-4·, Paris, 1662; le même. *Le pacificateur apostolique qui montre comment les jansénistes, en pensant tauver la doctrine de Jansénius, se sont engagés* d *la condamner, confor mément aux constitutions et aux formulaires; avec une préfa' qui contient la réfutation d'un livre qu'ils ont donne au public contre un ouvrage intitulé : La découverte d'une nouvelit hérésie,* in-4·, Paris, 1663; Noël de La Lanc, *Mémoire pour justifier la conduite des théologiens qui ne se croient pas obligés* d *condamner les cinq projtosilions au sens de Jansénius sans explications,* In-4·, Paris, 1664; Hardouin dt PéréHxc.archevëque de Paris, *Ordonnance pour la signature du formulaire de fol dressé en exécution des constitutions de nos Saints Pères les papes Innocent X et Alexandre Vil.* In-4·, Paris, 1664; *Examen de celte question: si les énéques ont droit d'exiger une fol humaine sur le fait de Jansénius et sI* on est *obligé de se soumettre sur ce point* d *leur jugement,* in-4·, Paris, 1664 ; Pierre Nicole, De la *fol humaine* en deux *parties,* In-4·, Paris, 1664; Annat, *Remède contre les scrupules qui empêchent la signature du formulaire; avec la réponse aux deux parties de récrit De la fol humaine,* in-4·, Paris, 1664 ; 2· édit., augmentée dr la *Réponse* d *une lettre écrite d la main, louchant les sentiments de ht. Гévêque d^Apl,* in-8·, Paris, 1665; La Lane, *Éclaircissement de quelques difficultés sur la signature du formulaire,* In-4·, Paris, 1664 ; *Id., Lettre au P. Annat, jésuite sur ses remèdes contre les scrupules,* in-4·, Paris, 1665; Le *P. Annal réfuté par lulméme, ou réponse aux deux livres du P. Annal* qui ont pour *tilrc : La conduite de ГÉglise et le remède contre les scrupules, qui sont ruinés par ses propres raisonnements el souvent par les propres paroles de ce Père,* in-4·, s. L, 1665; *Des faux soupçons d'erreurs sur le refus de la signature simple du formulaire* contre *le P. Annal,* in-4·, s. L, 1665; Martin Ce Barcos, *Explication de la question de fait touchant les cinq propositions condamnées par les papes où il est démontré évidemment que ces propositions ne sont point dans le livre de Janséivus, ni selon la lettre ni selon le sens et tout ce que le P. Annat a publié sur ce sujel est détruit d'une manière claire et Intelligible pour toutes sortes de personnes,* in-4·, Paris, 1666; P. Annat, *La conduite de ГÉglise ct du roi justifier par la condamnation de Гhérésie des jansénistes,* in-4·, Paris, 1064; Jran Ferrier, *L'idée véritable du jansénisme avec 1rs conclusions que Гоη doit prendre pour empêcher ie progrès de cette hérésie, in-4·,* Paris, 1664; Martin *de Rarcos, Ré[tonse au P. Ferrier, fêtuite, sur son Idée du jansénisme, du té mars 1661,* in-4·. Purls, 1664. suivie de *La simple vérité opposée d la fausse idée du jansénisme,* 1664; de Datnvillicrs (Pierre Nicole), *Les imaginaires tI les visionnaires ou dix-huit lettres sur rhéreste imaginaire,* 2 In-12, Liège, 1667, 1692.*Lettre* d *Гauteur des hérésies imaginaires et des deux visumnairis,* In-4·, >. I., s. <L; *Réponse à Fauteur de la lettre contre les hérésies Imaginaires et les visionnaires,* In-4·, s. I., a. d.; P. Ferrier, *1m soumission apparente des lansénisles qui souscrivent le formulaire, promettant ta foi pour les dogmes et U respect pour les faits,* in-4·, Paris, 1666 ; Noël de La JLane,

Défense des propos ilion dt la reconde colonne de récrit de la Distinction des sens contre 1er impostures et les fais!fiai lions du P. Ferrirr. fcunte, avancées dans un libelle Intitulé : La soumission apparente des Jansénistes,* In-4·, b. I., 1666; P. Annat, *Réponse* d *la démonstration prétendue du fait contesté de Jansénlus, réduite en abrégé dans un placard,* in-4·, ·. L, 1666; *Éclaircissements nécessaires touchant les contestations qui restent sur la doctrine de Jansénlus en deux parties,* In-4·, Parte, 1668; Biaise Pascal, *Ordonnance de MM.les vicaires généraux de M. le cardinal de Retz, archevêque de Paris, du 3 juin 1661, pour la signature du formulaire de foi, dressé en exécution des constitutions d'Innocent X et Alexandre Vil,* in-4·, Paris, 1661; Arnauld, *Défense de l'ordonnance de MM. les vicaires généraux de M. le cardinal de Retz, archevêque de Paris, pour la signature du formulaire, le 91 octobre 1661,* in-4·. *Œuvres,* t. xxi, p. 375-400; *Avis* d *MM. les énéques de France sur la surprise qu'on prétend faire au pape pour lui faire donner quelqu*atteinte au mandement de MM. tes vicaires généraux du cardinal de Retz, archevêque de Paris, du 13 août 1661,* In-4·. *Œuvres,* t. xxi, p. 401-439; *Mandement de MM. les vicaires généraux de Paris, du dernier octobre 1661, pour la signature des deux constitutions de nos Saints Pères les papes Innocent X et Alexandre Vil, en usant de la formule y apposée, avec la constitution d'Alexandre Vil contenant celle d'innocent X du 16 octobre 1666,* In-fol., 1661; Arrêt *du Conseil (TÉtat du roi par lequel Sa Majesté exhorte tous les archevêques et évêques de son royaume qui n'ont point encore signé ni fait signer le formulaire, de faire leur mandement pur et simple pour procéder* d *la signature (Ticrluy; du premier mal 1669; ensemble le premier mandement de MM. lu grands vicaires de Paris, le bref de Sa Sainteté sur Icelug; les lettres patentes expédiées en conséquence et le second mandement desdils grands vicaires portant révocation du premier, In-4·,* Paris, 1662; Amnuld, *Remarques sur rarrêt du Conseil du premier mal 1662,* Iŋ-4·, 1662, *Œuvres,* t. xxi, p. 440-458; *Mandement de MM. les vicaires généraux de Parts, t Juin 1662,* In-fol., 1662; Amnuld, *Nullités et abus du troisième mandement pour la signature du formulaire publié* d *Paris le 2 juin 1662 pour réformer les deux autres,* In-4·, *Œuvres,* L xxj, p. 459-482 ; *Nullités et injustices de ΓInterdiction parlée par le troisième mandement publié ὰ Paris le 2 de juillet 1662 touchant la signature du formulaire et de toutes les censures qui pourraient être faites sur ce sujet,* In-4·, 1662, *Œuvres,* t. xxj, p. 483-510; *La nouvelle, hérésie des jésuites, P· Janvier 1662, Œuvres,* t. xxi, p. 514-530; *Les illusions des Jésuites,* 1662, *Œuvres,* t. xxi, p. 531-542; Louis Abclly, *La justice et la piété du roi dans le procédé que Sa Majesté a voulu tenir pour obliger* d la *souscription de la formule dressée par rassemblée générale du clergé et bannir par ce moyen de son royaume les restes de la secte du jansénisme; pour servir de réponse ὰ plusieurs libelles qui ont été Imprimés depuis quelque temps, au préjudice du respect et de la soumission qui est due aux ordres de sadlte Majesté, avec quelques remarques historiques sur la conduite tenue par le rot saint Louis pour l'extirpation de Γhérésie des Albigeois,* in-4·. Pari·. 1662; *Conférences entre les sieurs de La Lane et Girard, docteurs en théologie, et le P. Ferrier, jésuite, touchant les contestations présentes,* en *présence de M. l'évêque de Comminges, député par le rot,* in-4·, 1663; Amnuld, *Divers projets d'accommodement pour ces conférences. Œuvres,* t. xxi, p. 631-685; *Délibération de rassemblée des évêques, tenue le 2 octobre 1463, pour la réception du bref d'Alexandre VII du 29 juillet 1663, sur le sujet des cinq propositions de Jansénlus; avec les lettres patentes du rot pour Γexécution du même bref; la lettre circulaire de la même assemblée à tous les évêques de France et la déclaration des sieurs de La Lane et Girard au sujet des cinq propositions,* In-4·, 1663; Noël de Ln Lane, *Réflexions •or une délibération de quelques prélats assemblés* d *Paris, le 2 octobre 1662,* In-4·, Paris, 1663; Amnuld, *Examen de la lettre circulaire de l'assemblée des* éoéques *tenue aux Augustins le 2 octobre 1663,* In-4·, 1663, *Œuvres,* t. xxn, p. 429-505 ; Arnauld et Nicole, *Justes plaintes des théologiens contre la délibération de rassemblée des* éoéques tenue *aux Augustins en 1663 et la défense des évêques tmprabateiirs du 1 emulalrt contre Γentreprise de cette même assemblée.In-4·,* Parts, 1663, *Œuvres,* t. xxn, p. 109-171 ; Martin de Barcos, *Sentiment d'un théologien sur la délibération de quelques prélats assemblés a Parts le t octobre 1663, pour déterminer* lei *moyens d'exécuter Us constitutioni et le dernier bref,* in-4·. Parte, 1664; Arnauld, *Les desseins des Jésuites représentés * MM. tes* prélats *de rassemblée tenue aux Augustins le 2 octobre 1663.* In-4·, décembre 1663, *Œuvres,* t. XXII p. 172-229; *Mémoire pour Justifier la conduite des tlifo. loglens qui ne se croient pas obligés* d *condamner le» cinq propositions au sens de Jansénlus sans explication, du* 1·' *octobre 1663,* In-4·, Paris, 1663; Claude Girard, Relation *abrégée de ce qui s'est fait depuis un an pour terminer* les *contestations présentes entre les théologiens,* In-4·, Iteris, 1663; Jean Ferrier, *Relation fidèle et véritable de ce qui* i*rs| *fait depuis un an dans l'affaire des Jansénistes, pour servir de réponse* d *divers écrits qu'on a publiés sur ce sujet,* In-4·, Paris, 1664; Arnauld, *Réfutation de la fausse relation du P. Ferrier, jésuite, en deux parties,* In-4·, Paris, 1664, *Œuvres,* t. xxn, p. 230-428; *Bulle de notre Saint Père le pape Alexandre Vil du 16 février 1666 contre les cinq propositions, extraites du livre de Jansénlus, avec la formule de foi qui doit être souscrite par toutes les personnes ecclésiastiques,* In-4·, Paris, 1665; *Déclaration du roi du 2V avril 1666 sur la bulle, de N. S. P. le pape Alexandre Vil, contenant le formulaire qui doit être souscrit de tous les ecclésiastiques, séculiers et réguliers et mêmes des religieuses, au sujet des cinq propositions extraites du livre de Jansénlus, Intitulé : Augustinus, ensemble ladite bulle en latin ct en français,* In-4·, Paris, 1665; Amnuld, *Mémoires sur la déclaration du roi du 29 avril 1666, Œuvres,* t. xxn, p. 529-543 ; *Jugement équitable sur les contestations présentes pour éviter les jugements téméraires et criminels, tiré de S. Augustin,* in-4·, Paris, 1664, *Œuvres,* t. xxn, p. 544-571; *Deux Mémoires (pour les* éoéques*) au sujet de la seconde bulle dfAlexandre VII9 Œuvres,* t. xxn, p. 572-578; *Troisième Mémoire (pour les magistrats) surladé/ense d'expliquer ou de modifier la bulle d*Alexandre Vil, Œuvres,* t. xxn, p. 579-383; *Lettre d'un docteur sur le serment contenu dans la bulle du pape,* 1665, *Œuvres,* t. xxn, p. 584-599; *Remarques sur un arrêt du Conseil du roi (du 20 juillet 1666) louchant le mandement de MM. les évêques d'Alet, Ramiers, Angers, Beauvais, et Noyon, Œuvres, L· xxn, p.* 595-604 ; Dé*fente de la bulle d*Alexandre Vil ou de la véritable intelligence de ces mots qui s'y trouvent ; Sens de Jansénlus, contre ceux qui ont cru qu'ils se peuvent entendre de ta doctrine de la grâce efficace,* publié en 1696, par Qucsncl, *Tradition de l'Église Romaine,* t. iv, p. 235 sq., *Giuvrcs,* t. xxn, p. 729· 758; *Trois avis généraux (pour les religieuses de Port· Royal) Œuvres,* t. xxoi, p. 95-101; *Écrit pour justifier les religieuses de Port-Royal de ce qu'elles nr prennent point de part à la question sur le fait de Jansénlus, Gùmres,* t. xxm, p. 105-121; *Mémoires, Avis, réflexions,* etc., en *faveur des religieuses de P. R., Œuvres,* t. xxm» p. 122-163; CliamlIlnrd, *Réponse aux raisons que les religieuses de Port-Royal proposent contre la signature du formulaire, avec leurs maxime? ct leur esprit,* In-4·. Pari·, 1665; Barbier d'Aucour, *ChamIllarde ὰ M. ChamIllard, docteur de Sorbonne, sur sa réponse aux raisons que proposent les religieuses de Port-Royal contre la signature du formulaire, I·, IF, U F du 22 décembre 1666,* in-1·, ». L s. d.; Noël de La l-nne, *Lettre d'un théologien ὰ un de ses amis, du 22 septembre 1666, sur le livre de M. Chamillard contre les religieuses de P. R.,* In-4·, ·. L, ». d.; Chamillard, *Déclaration de la conduite que M. l'archcvéque de Paris a tenue contre le monastère de Port-Royal,* in-4·, Paris, 1667; Noël do La Lanr, *Défense de la foi des religieuses de Port-Royal et de leurs directeurs contre le libelle scandaleux et diffamatoire de M. Chamillard, Intitulé : Décbiration de la conduite, etc., en deux parties,* in-4·, Paris, 1667 ; Claude do Sainte-Marthe, *Défense des religieuses de Port-Royal et de leurs directeurs sur les faits allégués par M. Chamillard, dans les deux libelles contre ces religieuses, adressé au même M. Chamillard,* in~I·, s. L, 1667; Arnnuld, *Apologie pour les religieuses de Port-Royal, contre les injustices et violences du procédé dont on a usé envers ce monastère, en quatre partie*,* In-1·, Paris, 166.3, *Œuvres,* t. xxm, p. 167-834; Jean Des Maxell de Saint-Sorlin, *Réponse* d *I'insolente apologie des religieuses de Port-Royal; avec la découverte de la fausse Église des jansénistes ct de leur fausse éloquence,* In-8% I*uris, 1666; le mémo. *Troisième partie de la réponse* d *I'intolenli apologie de Port-Rogal et aux lettres et libelles des janséniste t;* rn'*c la *découverte de leur arsenal sur te grand chemin dr Charenton,* in-12. Parte, 1666; le môme, *Quatrième partie de la réponse aux Insolentes ajiologtss de Port-Royal contenant I'histoire et les dialogues présentés au rot avec les remarques générales et particulières sur la traduction du Nourrau Testament de Mans,* In-12, Pari», 1668; Arnauld, *Divers Mémoires et éclaircissements pour les religieuses de P. R* (conipoM t de 1665 h 1660), *Œuvres,* t.xxlv, p 1-126- l Arnauld, *DI^n documents relatifs à l'affaire dà quatn*

éoéques. *Œuvres,* t. xxiv, p. 537-578; Arnauld, Nicole et La Lane, Dix *mémoires sur la cause des éoéques qui ont distingué le lait et le droit,* publiés h diverses dates, de 1665 ù 1668, *Œuvres, t.* XXIV, p. 193-362; Nicole, *Ixttrc de plu· sieurs prélats de France au roi, en date du I·9 décembre 1667,* au *sujet de l'aflaire des quatre évéques,* in-4·, t. 1., s. d.; Arnauld, *Ixttre circulaire écrite par* MAL *les évéques d'Alet, de Pamiers, de Beauvais et d'Angers à AIM. les archevêques et éuêqties de France, le 26 avril 1668, sur te bref obtenu contre leurs mandements,* ln-4·, s. 1., 1668, *(Euvres,* t. xxtv, p. 549-567; François Romain (Louis Maimbourg, Jésuite), *Réponse d'un théologien, domestique d'un grand prélat, en date du 26 juin lacu ù* Ai. *d'Alet sur la lettre circulaire signée des quatre énéques,* ln-4·, s. L, s. d.; Amnuld, *Itêfense de la lettre circulaire,* ln-4·, s. I., s. d.. *Œuvres,* t. xiv, p, 367-465; *Arrêt du Conseil d'Etat du rot contre la lettre circulaire des sieurs évêques d'Alet, Pamiers, Beauvais, Angers, du 4 juillet 2668,* in-4·, Paris, 1668; François Romain (Louis Mnimbourg). Seconde, *troisième et quatrième lettres du Sieur Franç. Romain, théologien, écrites dans les mois de juillet, septembre et octobre 1668, à un de ses amis d'Alet sur la lettre circulaire signée des quatre évêques,* in-4·, Paris, 1668; *Recueil des pièces publiées en l'aflaire des évêques d'Alet, de Pamiers, de Beauvais, d'Angers, qui ont été poursuivis pour avoir distingué le jail du droit dans leurs mandements sur la signature du formulaire du pape Alexandre VII,* in-8e, Cologne, 1669; Arnauld, *Lettre de* AfAf. *les évêques d'Alet, de Pamiers, de Beauvais et d'Angers au pape Clément IX pour conclure l'aflaire de la paix, Œuvres,* t. xxiv, p. 568-570; Brr/ *du pape du* fi *septembre 1668 au roi, après la conclusion de la paix de l'Église en France,* in-4·, Paris, 1668; *Arrêt hi Conseil d'Etat du rot du 23 octobre 1668 pour la pa< ification des troubles causés dans l'Église au sujet du livre de Jansénlus,* in-P, Paris, 1668; *Bref de N.S.P. le pape Clément IX aux évéques <TAngers, de Beauvais, dePamiers et d'Alet (19 janvier 1669),* in-4·, Paris, 1669; Hardouln de Pérétlxc, *Ordonnance du mois de février* 1669, *rendue par* Ai. *l'archevêque de Paris en laveur des religieuses de Porl-Rogal, qui les rétablit dans la participation des sacrements, en conséquence de leur parfaite conformité de sentiments avec les quatre évéques,* in-4·, Paris, 1669; Alexandre Varct, *Relation de ce qui s'est passé dans l'aflaire de la paix de l'Eglise, sous le pape Clément IX, avec les lettres, actes, mémoires et autres pièces qui g ont rapport, 2* ln-12, s. 1., 1706; Pasquler Quesnel. *Histoire abrégée de la paix de l'Église,* ln-12, Paris, 1698; Hilaire Dumas, *Histoire des cinq propositions de Jansénius, avec des éclaircissements, 2* ln-12, Liège, 1699, 3 ln-12, Trévoux, 1702; Pasquler Quesncl, *La paix de Clément IX, ou démonstration des deux faussetés capitales avancées dans l'Hisloirc des cinq propositions, contre la loi des disciples de S. Augustin ct la sincérité des quatre évéques; avec Vhistoire de leur accommodement et plusieurs pièces justificatives ct historiques, 2* ln-12 et in-8·, Chambéry, 1700; Hilaire Dumas, *Défense de l'histoire des cinq propositions de Jansénlus; ou deux vérités capitales de cette histoire détendues contre un libelle intitulé : La paix de Clément IX,* in-12, IJége, 1701; P. Quesnol, *Histoire du formulaire qu'on a fait signer en France et de la paix que le pape Clément IX a rendue ὰ cette Église en 1668,* in-12, s. l.» 1698.

J. Carreyre.

JANSON Jacqu··, théologien do l'université de Louvain (1547-1625). — Né à Amsterdam ai 1547, d'une famille pauvre, mais fort chrétienne, Il vint, très Jeune, commencer scs études à Louvain, où l'on volt figurer son nom dans la promotion de 1562. Il fit sa théologie au Collège du Pape, dont Michel Baius était alors président ct se lia avec celui-ci d'une amitié qui ne sc démentit jamais. Licencié en théologie en 1575, professeur ordinaire en 1580, il fut promu docteur lo 29 août 1584. A la mort de Baius, 1585, Janson remplaça celui-ci comme président du Collège du Pape, l'année suivante il était élu recteur semestriel de l'université. Jusqu'alors Il avait enseigné la théologie; en 1595 il remplaça Thomas Stapleton, décédé, dans la chaire d'Écriture sainte, qu'il conserva Jusqu'à sa mort, bien que dans les derniers temps scs Infirmités l'eussent obligé à sc faire suppléer. En 1614, il devenait doyen de la collégiale Saint-Pierre et chancelier de l'université, Il mourut le 30 Juillet 1625, laissant une grande réputation de piété ct de mortification, *non sine sanctitatis opinione,* dit son premier biographe; il fut enterré dans la chapelle du College du Pape» ὠ côté de Baius, *ut quos par piclotts et dodrinæ præsertim Augustinianea zelus rapuerat, lumulus non separaret.*

L'œuvre Imprimée de Janson est surtout exégétlque et d'ailleurs de mince valeur. Voir *Dictionnaire de la Bible,* art. *Jansonius,* t. ni, col. 1123. Ses travaux théologiques publiés sont relatifs au saint sacriflee de la messe : *In sacrum missæ canonem,* Louvain, 1586; *Lilurgica, sive de sacrificiis materiati altaris,* 1604; un traité en flamand, *Procès de Mrlchisêdeeh, ou du sacerdoce,* 1618, défense de la doctrine catholique contre un ministre calviniste qui avait attaqué le dogme de la messe-sacrifice.

Il serait beaucoup plus intéressant de connaître le contenu d'un ouvrage resté manuscrit : *Tractatus de gratia et libero arbitrio,* que Paquot, à la fln du xvni· siècle, a encore vu au collège de Maldcrus, et qui avait été terminé en 1587. Janson est en effet représenté comme faisant la transition entre Balos dont il fut l'élève préféré, et Jansénlus, qui aurait été son propre disciple. Voir Baius, t. n, col. 57. Ce dernier point a été contesté : voir ci-dessus, col. 319, et il semble diflicilc d'admettre que Jansénlus oit été l'élève de Janson, au sens strict du mot. Cette généalogie intellectuelle a été inventée après coup et d'après un racontar sans garantie du P. Rapin, *Histoire du jansénisme,* p. 8-10, 27. On en dira autant de la haine des Jésuites que Janson aurait insufflée à Duvcrgicr de Hauranne, au dire de Leydcckcr, *Historia jansmismi,* p. 7 et 8. Il reste néanmoins que l'auteur de *VAugustinus* a connu personnellement le doyen de Saint-Pierre, ct il n'est pas sans Intérêt de transcrire ici ce que Jansénlus en dit lui-même : · Quand en 1618 une difficulté fut soulevée sur certain terme de la bulle *(Ex omnibus afflictionibus* de Pie V), l'excellent Jacques Janson, qui avait été témoin oculaire de tout ce qui s'était passé lors de la promulgation de la bulle par le prévôt d'Aire (en 1567), puis plus tard par Tolet (en 1580) envoyés à Louvain par Sa Sainteté, a donné publiquement dans une '.die de cours, en ma présence, tenant en main l'onginal de la bulle, l'explication suivante : Cette clausulc (la fameuse phrase *quas quidem sententias,* etc.), a été ajoutée, parce que l'on avait transmis au Saint-Siège cerl ilnv déclaration do plusieurs articles, qui montrait que ceux-ci avaient été enseignés par divers écrivains anciens. La faculté de théologie de Louvain demandait dès lors que les propositions fussent distinguées les unes des autres ct caractérisées respectivement comme hérétiques, erronées, téméraires, scandaleuses, oflenslvcs, etc. Pour diverses raisons le Saint-Siège ne crut pas ù l'opportunité de cette mesure, mais pour la consolation de l'auteur (Baius) qui se plaignait qu'on atteignit par là certaines doctrines des anciens, il ajouta la phrase : *nonnullas sententias aliquo pacto sustineri posse in rigore et proprio verborum sensu ab assertoribus intento.* Et done Janson témoigna publiquement que la bulle pontificale était altérée par ceux qui mettaient une virgule après les mots *sustineri possent,* en telle sorte que la fln de la phrase, *in rigore... intento,* se trouvât rapportée à la condamnation des propositions dans le sens mémo voulu par l'auteur. Il affirmait que dans l'original de la bulle qu'il tenait en main, il n'y avait pas trace de virgule, comme je m'en suis moi-même souvent assuré de mes yeux. ▮ *Augustinus, de statu naturae lapsor,* l. IV, c. χχvii, édit, de Rouen, t. n, p. 276.

Quoi qu'il en soit de la question même du *comma pianum,* l'anecdote rapportée par Jnnsénius montre tout au moins que Janson prétendait défendre non seulement la bonne foi, qui était hors de cause, mais encore l'orthodoxie de Baius. Partageait-il un certain

nombre des Idées du subtil théologien? Pcnsnlt-ll, comme cehil-d, qu'il convenait de ressusciter, sans auhes corrections, nombre de thèses nugusiinlcnnes, dont l'Église avait peu ù peu éliminé les outrances? Pour son compte, dans son enseignement, en a-t-il ressuscité quelques-unes? II est diliicile de le dire. Paquot qui a lu le traité Inédit *De gratia d libero arbitrio,* déclare qu'il n'y a rien trouvé de malsonnant; Il fait de même remarquer que dans *VExplication de / fivanqile de saint Jean,* où l'occasion ne manquait pas de glisser quelques-unes des idées chères à Italus, on ne rencontre rien qui puisse* alarmer l'orthodoxie la plus scrupuleuse; Il fait observer enfin que de 1588 à 1610 Janson a présidé plusieurs soutenances de thèses, où se défendaient des doctrines opposées à celles de Belus. C'est vrai; mais, dans un commentaire sur les Lamentations, anterieur à 1588, cl demeuré Inédit, Livin de Meyer a relevé plusieurs passages, qui rappellent, ʌ s'y méprendre, les assertions de Italus (et celles de Jansénius) sur le libre arbitre supprimé par le péché originel. *Historia controversiarum de auxiliis,* p. 38. Par ailleurs, il semble incontestable que Janson fut avec Baius l'un des Inspirateurs de la censure portée en 1587 par la faculté de Louvain contre Lessius. IL Gravius, le rapporteur désigné d'ofllcc par la faculté, aurait tiré son texte, presque en entier de la censure particulière minutée par Janson. Tout ceci montre au moins qu'entre les deux lovanistes existaient les plus étroites affinités intellectuelles.

Vidêre André. *Bibliotheca* Be/pfra, Louvain, 1643, p. 414 et */ asti academic! studii generalis J^oixuilrnsls,* Louvain. 1635, p. 85;)*aquol, *Mémoires pour servir* d *Fhistoire littéraire des dlx-tcpl provinces des Pays-Bas,* Louvain, 1765, t. v, p. 196-205.

E. Amann.

1. JANSSEN BOY Corneille, dominicain hollandais, frire du suivant, chargé avec lui d'une mission apostolique, contre le* luthériens, à travers les provinces du nord de l'Europe ; il prêcha surtout dans la Bnue-Saxe, Il mourut en 1637. En 1635, il avait écrit une réponse ʌ un libelle du luthérien Muller contre la *De/ensio fldel* de son frère Nicolas.

Dr Jonche, *Desolato Batavia domintcana,* 1717, p. 118; Quêlif-Ecbunl, *Scriptorts ordinis praedicatorum,* 1721, t. n, p. 4113. louron, *Histoire des hommes illustres de Fordre de S. /Dominique,* 1748, t. v, p. 289-290; et le* répertoires citée au suivant.

M.-D. Chenu.

2. JANSSENBOY Nicolas, ou JANSSENS, en latin *Jansénius,* dominicain hollandais, est le plus connu de cinq frères, qui tous entrèrent dans l'ordre des frères prêcheurs et se consacrèrent à l'apostolat parmi les protestants. Né dans la seconde moitié du xvn· siècle, ù Zieriezée, dans les Pays-Bas, province de Zélande, il entra au couvent d'Anvers. Soucieux de son futur ministère auprès des hérétiques, i) joignit à sa formation théologique l'étude des langues grecque et orientales; il enseigna au couvent de Lierre, pu» ʌ Louvain, où il prit scs grades. C'est alors que le r^nce, J.-B. Conti, l'envoya en Danemark pour y coinLattre les progrès de la Réforme (1622). Après un premier vo.age à travers les pays Scandinaves, Il alla ù Home, où il rendit compte de sa mission nu pip» Grégoire XV. La Congrégation de In Propagande l u confia, ainsi qu'a ses deux frères, Corneille cl Dominique, une nouvelle mission, en 1Γ-3. Frédéric. 1ÎI, dur de Sleswig et mi de Danemark, l'accueillit avec syrn alhlc, le soutint contre les luthulent, el lui accorda toute liberté et privdeK· pou» le culte catholique dans li nouvelle ville d» Frédérickslndt (lettre du 24 février 1625). C'est là que mourt l Jansscnlioy U 21 novembre 1631. Il avait public en 1631, contre uu liteUe de Jean Muller, ministre à Hambourg, intitulé *Avertissement nécessaire,* l'ouvrage suivant : *Defensio fidei catholtcæ et apostalferr rumanir oppositа admonition necessarias Johannis Mulieri hdht· rani prædicantis Humburgcnsis,* Anvers, 1631. Parmi scs autres ouvrages, il faut signaler, comme présentant quelque intérêt pour les querelles entre thomistes et scotistes, un écrit polémique composé pour la défense de Bzovlus, qu'un frère mineur, Hugues Cavclll, avait vivement critiqué pour son attitude envers Scot, dans son Histoire ecclésiastique: *Animadversiones et scholia (n Apologiam nuper editam de vita d morte Joannis Duns Scoti adversus R. P. F.* A *brahumum Bzovlum, ord. prwd.,* 5. *Th. Mag. et Historia: Ecclesias!inc scriptorem* On trouve cet opuscule en appendice au t. xv des *Annules* de Bzovlus, édit, de Cologne, 1022.

Fontnna, *Monumenta dominica,* 1675, p. 609; De Jonghc, *Belgium dominicanum,* 1719, p. 226; Qnêtif-Echnrd, *Scriptorrs ordinis prndlcatorum,* 1721, 1. Il, p. 479; Touron, *Histoire des hommes IlluUrc' de Fordre de S. Dominique,* 1718, t. v, p. 284-289; Bichnrd, O. P., *Dictionnaire universel,* 1760. t. ni, p. 291 ; Midinu I, *Biographie universelle,* t. xx, p. 555-556; Hœfcr, *Nouvelle biographie générale,* t. xxv, col. 355; *Klrchenlexicon,* t. vi, p. 1235.

M.-D. Chenu.

JANSSENS François Ellngn, théologien dominicain (168*.-1715). — Né ù Bruges, vers 1631, il fit son noviciat au couvent des dominicains de sa ville natale; profès le 28 janvier 1654, il fut envoyé A Louvain pour y étudier la théologie. Licencié en 1665, i) passe à la maison d'Anvers, où ll remplit les fonctions de second, puis de premier régent des études. En 1675 il obtenait de Rocabcrti, général de l'ordre, la dignité de maître en théologie. ll passa par les principales charges de ta province d'Allemagne inférieure; déftnitcur en 1677 el délégué de ta province au chapitre général de l'ordre; provincial en 168-1. puis une seconde fols en 1606. ll conservera cette dernière fonction jusqu'en 1702; ù celle date Il se retire à ta maison de Bruges où il meurt le 22 novembre 1715

Janssens fut un écrivain fécond; et s'exerça principalement dans ta controverse, ta théologie scolastique et le droit canon.— 1° Les premières oeuvres de Janssens sont consacrées à une discussion très vive avec le franciscain Pierre d'Alva au sujet de ta doctrine de l'immaculée conception. Cf. 1.1, col. 925-926. Entre autres ouvrages où il défendait le privilège marial, le frère mineur avait fait paraître en 1661, un livre où il attaquait vivement l'autorité de saint Thomas, derrière laquelle s'abritaient les défenseurs de ta thèse macullste : *Nodus indissolubilis de conceptu mentis d conceptu ventris; hoc est inter immunitatem ab omni delectu d errore angelicrc doctrina· S. Thomir Aquinatis d e/us exclusionem ab illis universalibus regulis : omnis homo mendax d locuti sunt falsa; omnes declinaverunt, etc.ϑ d prrrservalionem ab omni culpa d macula purissimæ virginis Del matris Mariir, d istius exceptionem ab istis : omnes in Adam peccaverunt; omnes nos quasi oves erravimus, etc., ac de utriusque approbationibus apostolicis, ecclesiasticis atque revelatis,* Bruxelles, 1661. A celle atlaque contre saint Thomas qui tournait aisément ù la diatribe, Janssens répondit en publiant : *Auctoritas S. Thnnux Aquinatis, quinti Ecclesiir docloris, nodo Indissolubili per R. P. E. Petrum de Alva d Astorga .. nuper revincta, nunc vero soluta, non inanibus d calumniosis verbis sed stqlo d veritatis cfjlcacia, seu calamo d rei veritate,* Gand. 1664, Un ami de Pierre d'Alva riposta par des : *Allocutiones padpete pro Immaculata conceptione Dciparte virginis Marin, habitir a P, Hippolyto Marraccio, Lucensi, e congregatione clericorum regularium Matris Dei, cum R. Jl F. Francisco Janssens Eliaga, 0 P., Lovanli philosophln pro/essore, occasione opusculi nuper ab isto editi de audoritate D. Thomu Aquinatis*

In quo eadem immaculata conceptio contra bullam Alexandri ***Vil*** *in /uvorem pr/eservalioni* virginee? ab originali editam, /actis protestaiioni contrariis Impugnatur,* En même temps d'Alva revenait à hi charge par line brochure de quelques feuillets. A quoi Janssens opposa une autre plaquette de 22 pages : *Cer tissimum quid certissimir veritatis pro doctrina S. Thomtr contra « Certum quid certissimir /abitatis » adversum F. P. de Alva et Astorga,* Gand, 1664; puls Il passa au crible le vocabulaire du frère mineur: *Cribratio vocabulurii R. P. de Alva el Astorga,* Anvers, 1664. L'année suivante il faisait encore paraître Λ Anvers une *Responsio ad epistolam alicujus de ordine P.P, minorum publicatum sub larva summulistir minoris,* toujours sur la question de l'autorité de saint Thomas. Le P. Ilauzvur étant Intervenu dans la querelle par une brochure intitulée : *Statera causa· inter R. P, Petrum de Alvu et RR, PP. dominicanos,* Janssens répliqua encore par un petit ouvrage : *Reverendus P. M, Hauteur, O. F. M., seu dc/ensa ab eodem causa Petri de Alvu et Astorga, appensa In statera, et inventa minus habens,* Anvers, 1665.

2® Une autre partie de l'oeuvre dr Janssens est consacrée aux controverses relatives A l'infaillibilité personnelle du pape II avait déjà nettement pris position en faveur de cette vérité dans les dissertations dont Il fit précéder une édition de la *Summa conciliorum,* de Barthélemy Carnnzn, qu'il fit Imprimer A Louvain en 1668 : *Summa conciliorum.,, nunc iterato recognita et quatuor controversiis ad concilia prtrambulis ac quibusdam conciliis et notulis marginalibus,,, aucta.* Après les événements de 1682 il crut devoir accentuer ses conclusions; A une lettre de l'évêque de Tournai. Gilbert de Cholscul du Plessis-Pralnin, l'un des prélats qui avaient siégé A la fameuse assemblée du clergé de France, Janssens opposa un traité Intitulé : *Suprema romani pontificis auctoritas, cjusque extra concilium generale definientis in/allibilitas, adversus epistolam Hl. ac. Reverend. I). Gilberti episcopi Tornaccnsis propugnata,* Bruges, 1698. Cette même vérité il la défendit contre son célèbre confrère Noël Alexandre qui avait, sur cc point abandonné la doctrine de l'ordre : *Summa totius doctrine de pontificis authoritate cl infallibilitate,* ***XIII*** *articulis comprehensa, et a nuperis cavillationibus Natalis Alexandri et Pelicis Deschamps aliorumque argumentis vindicata,* Bruges, 169(1. A ccs traités savants on peut ajouter deux petits ouvrages en flamand contre les protestants; l'un publié A Anvers 1673, l'autre intitulé : *La /orme et l'essence de l'Église de J/sus-Christ, qui ne se trouve que chez les catholiques romains,* Anvers, 1702.

3® Janssens fut amené aussi A défendre les doctrines de son ordre sur les rapports de la grâce et de la liberté: *Veritas manifestata pro authoritafe R. P, Thomar Turct, magistri generalis O. P., circa prtrdetermina-Iinnem physicam. Item decretum R. P. Joannls Thomtr de Rncaberti, ejusdem ordinis generalis, contra opera P P, Jnsephi de Vita, Siculi; ac exhibitio authentica bulltc Urbani V, pro anlhoritatc angelici docloris,* Anver*» 1675 Il revint sur le même sujet dans scs *Dissertationes* ***XXVI*** *theologlctr selecttr... additum est authenticum apographum mantiserlptum R. P. Thomtr lard... quo veritas de mente et verbis ejusdem circa pnemotiunes physicas, ab authore harum dissertationum ante annos viginli manifestata, amplius stabilitur et decistvum confirmatur,* Bruges, 1708.

QuétiPEc hurt!. *Scriptore* ordini» prirdlentorum,* t. n, p 789;ct lo Zôdlt par le H p. Coulon. fw«c. in. Ihiri·. 1911, p 224-227 ; d< Jonglie, *Belgium Daminicanum,* Bruxelles, 1719. p. 186; Paquot, *Mémoires pour servir* d *fhltlolrr littéraire de* dijL'*cpt provinces des Pay\-Ba»,* Louvnin, 1763, t. u, p. 271-276; lo notice de Toquot n été simplement recopiée dans la *biographie nationale belge,* t. x, col. 135-139 ; Touron, *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale,* Bruges, 1849, t. !▼, p. 33.

E. Amann.

JARRY Plsrrs-Fourlsr Théophile, Jarry Pierre naquit en 1764 A Saint-Pierre-sur-Dives en Normandie. Après ses études ecclésiastiques faites à Pans, ii fut nommé curé d'Escots. En 1791, il refusa le serment, passa en Angleterre et un peu plus tard en Allemagne. Il séjourna quelque temps dans l'évêché de Liège puis à Maastricht : on lui attribue une Instruction pastorale de l'évêque de Liège contre la Révolution, ce qui le suppose dans l'intimité de ce prélat. L'évêque d'Auxerre le rencontra en Allemagne et le choisit pour grand vicaire en 1798. Pie VI, exilé A Florence, nomma l'abbé Jarry archidiacre, et chanoine tréfoncler de l'église princière de Lb ge, mais le nouveau dignitaire ne put prendre possession de cette charge. Il demeura longtemps à Munster on i) eut une part active dans la conversion du cnmte de Stolbera : il ne se pressa point de rentrer en France au moment du Concordat» on le voit cepend ontvisiter ce pays en 1807. Finalement. Il se retira à Falaiseavec le titre de vicaire général que lui avait donné Γ véque de Baycux. Il mourut A Lisieux le 31 août 1820.

Cet auteur a publié : Ie *Examen d'une dissertation sur la mitigation des peines des damnés,* Leipzig. 1810, in-8® de 200 pages. Sur l'origine de ce travail, dont il a déjà été question à l'article Émery, L rv, col. 2419, voici comment s'exprime L. Bertrand, *Bibliothèque sulpicienne,* t. n, p. 24-25 : « M. Émery, à l'occasion de son ouvrage intitulé : *Pensées de Leibnitz,* Paris, 1803, avait songé à donner une dissertation sur la mitigation de la peine des damnés, qu'il voulait placer A la fin du 1.1. B Jugea prudent d'en retarder la publication, mais le libraire de Paris en envoya quelques exemplaires A un libraire de Munster qui les mit en vente. L'abbé Jarry, supposant la dissertation livrée au public, donna pour la réfuter, l'examen dont nous parlons. C'est tout A fuit sans l'aveu de la compagnie de Saint-Sulpice que la dissertation de M. Émery parut plus tard dans J. Carie, *Du dogme catholique sur l'enfer,* Paris ,1842, p. 381-482. »

2® *Dissertation sur l'Épiscopat de saint Pierre d Antioche,* Paris. 1807. Ce travail est l'abrégé d un ouvrage latin plus considérable que l'abbé Jarry avait composé sur le meme sujet contre Molkenbuhr, mais qui ne fut pas publié.

3® Sur la *Petite Église,* l aris, 1820.

Hcrier, *Nouvelle biographie générale,* t. xxvr. col. 336-7, Hurler, *Nomenclator,* 3· éd., t. va col. 584-5 et ta note, J. Qui tard ; /-a *France littéraire,* Paris, 1826-1842·

J. Baudot.

JAUBERT DE BARRAULT Jean. Fils d'Emeri, comte de Barrault, baron de Blnignac, ambassadeur de Louis X 111 auprès de Philippe III, Jean ht A La Flèche scs études de philosophie et de théologie. Nommé abbé de Saint-Picrrc-de-Sohgnac, nu diocèse de Limoges, il devint plus tard évêque de Bazas et fut sacré A Borne en août 1612. En 1614, il se trouvait A ΓAssemblée du clergé tenue A Paris. Il avait été désigné pour être grand aumônier de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, mais les protestants réussirent A l'écarter En 1630. il fut nommé A l'archevêché d'Arles; Il présida l'assemblée du clergé tenue A Paris en 1635. Il mourut A Paris, le 30 Juillet 1643 ou 1615.

On a de cet auteur : *Bouclier de la foi catholique, contre le bouclier de la religion prétendue du ministre Pierre du Moulin,* Paris, 1626, 2 vol. in-foL

L'ouvrage dédié A Louis XIII, relève les erreurs contenues dans le livre de du Moulin; une première édition parut A Bordeaux en 1622, 2 vol. ln-8®.

Altmnés *Gallin Christiana nwhslma: Arles,* t.m, Valenrr,

1W1, col. 956-089 et col. 130L Chaudon et Drîandlne, *DMbnnaIrt universel historique, critique et bibllograph!que.* Pari*. 1810; *Hitter, Nouvelle Biographie générale,* L xxvi, •oL 396; Hurter, *Nomenclator,* 3* édiL, t- m, col. 409; Moreri, *Dictionnaire historique, Paris,* 1740.

J. Baudot.

JAVELLIi en religion Chrysostome deCasnle, du nom dcsnn pays natal, religieux dominicain. — II naquit vers 1170; il enseignait depuis plusieurs années lorsqu'il fut nommé maître des étudiants à Bologne par le chapitre général de 1507. En 1513, il est bachelier au même couvent, et en 1515, le chapitre dc Naples lui confère la maîtrise, en même temps qu'à Silvestre de Ferrare, son illustre collègue de Bologne. En 1518, ll est nommé pour trois ans régent des études. Sa rarıtère universitaire s'est donc écoulée tout entière à Bologne, à l'époque où la vie Intellectuelle dc l'ordre des prêcheurs était dirigée et renouvelée par Cajétan, alors général. Il semble que dans la suite, Javelll se soit de plus en plus retiré dc la vie active, tout en poursuivant la composition d'ouvrages philosophiques et théologiques; son compagnon de vie conventuelle, Leandre Alberti, écrivait, déjà, dès l'année 1516 : *Chrysostomus Casalensis, oir plurlnue doctrine? plurinurque religionis, qui vitam sibi quantum permillunt instituta patrum, quietam delegit.* Cité par Echard, p. 104. En 1538, il achevait son *Ethica Christiana ;* mais on Ignore la date de sa mort.

L'activité littéraire et doctrinale dc Javelll fut relativement grande; ses œuvres complètes comprennent trois gros volumes In-folio. En voici la liste d'après les éditions générales, Lyon, 1567, 1574; Venise, s. d. ; Lyon, 1580. Pour les éditions particulières, cf. Echard, p. 104-105 C'est d'abord un commentaire abondant des principaux traités d'Aristote : *Compendium logica* Isagogicum; In universam naturalem philosophiam epitome; In libros* ***XII*** *metaphysicorum epitome :* l'un des meilleurs commentaires scolastiques dc l'ouvrage d'ArlStote; *In X ethicorum libros epitome; In* ***VIII*** *politicorum libros epitome;* auquel sc joint l'ouvrage parallèle *In Platonis ethica et politica epitome; Quaestiones super quartum meleororum, super librum de sensu et sensato, super librum de memoria et reminiscentia; Tractatus de bona fortuna; Epitome super sptueram.* Javelll reprit en partie ce travail sur Aristote pour défendre l'interprétation de saint Thomas et discuter l'exégèse du · Commentateur » Averroès : *Queestiones acutissima* super* ***VIII*** *libros phgsices ad mentem* S. *Thonur, Aristotelis et Commentatoris plurimum decisa; Quasttones super* ***III*** *llbrus de anima, super* ***XI****l libros mctaphtjslces.* Il est significatif aussi, en cc temps où l'on avait des raisons dc sc défier d'Aristote, que Javelll ait composé, à côté dc son commentaire des œuvres morales du Stagyrite, une morale dite · chrét ienne » ; *Christiana philosophia seu ethica :* c'est en fait la morale surnaturelle et théologique; *Philosophise politica sive civilis Christiana dispositio; (Economica vtl familiaris Christiana disciplina.* Lc commentaire *In librum de causis* ne manque pas non plus d'intérêt ù cc même point dc vue, puisqu'il propose parallèlement un exposé aristotélicien et un exposé chrétien : souci révélateur des con Hits contemporains où le rationalisme naissant s'élaborait en dépendance de l'aristotélisme.

lavclll eut d'ailleurs occasion de prendre une part active dans ccs conflits, lorsque Pierre Pomponazzl, le célèbre professeur de Padouc, publia son *De immnrtalltole animtr.* Lc concile dc Latran, par son décret du 19 décembre 1513, avait tenté d'arrêter la diffusion ctoIuante des doctrines averrolstes, en particulier celle qui niait l'immortalité de l'ilme Individuelle. En 1516, I jrut l'ouvrage de Pomponazz», qui augmenta encore Vetlerveacence Intellectuelle dans les milieux universitaires, saturés d'aristotélisme rationaliste;rejoignant implicitement, pnr delà Averroès. Alexandre d'Aphrodisias, il déclarait que *intellectus humanus absolute est mortalis et secundum quid immortalis,* c. 9, 10, édit. Venise, 1525, fol. 41 v°, 46 r°; c'est donc improprement que l'fune humaine est dite immortelle : *animam humanam solum habere quondam participationem intellectus, quare el improprie immortalis,* c. 9, In fine, *ibid.,* fol. 46 r°. Vincent Colzado, Barthélemy Spina, cher les prêcheurs, sans parler dc Nifo et des autres, attaquèrent le philosophe padouan; condamné par les inquisiteurs, il avait dû ô Bembo d'échapper ù une condamnation plus solennelle C'est sans doute pour écarter cc péril et mettre fin à une très âpre controverse, que Pomponazzl s'aboucha avec Javelll et lui demanda, avec de grandes marques d'estime, une réfutation de ses propres arguments contre l'immortalité. Le dominicain, laissant dc côté l'épineuse question de l'authentique interprétation d'Aristote, répondit point par point, sous forme brève, aux thèses de Pomponazzl. Voir la correspondance et les pièces dc cette discussion dans les œuvres de Pomponazzl, édition dc Venise, 1525. Javelll, loyal et cordial, semble dans la circonstance avoir fait olflcc de pacificateur, car il n'était pas dc ces *cucullati* de qui Pomponazzi méprisait les clameurs el les Ignorances. *Loc.* e/L,fol.52r*, 81 r°,ct la lettre à Javelll, fol. 108 a®. Après accord avec l'inquisiteur Jean dc Torfani, et sous condition d'accepter la doctrine de Latran, Pomponazzl publia son traité ainsi que son *De/ensorium,* mais en y ajoutant les *solutiones* dc Javelll; aucune autre édition ne serait permise : *hiec argumenta addantur ea sc. lege ut sine hufusmodi accessione eos libros vendi non liceat. Loc. cil,,* fol. 112 r°, 108 v°. On n'oserait dire que Pomponazzl avait été. convaincu vraiment, et qu'il n'y avait pas là quelque souci politique et quelque habileté. Théophile Baynaud dit : *Pomponatlus, mutata mente, opus suum de eo argumento improbasse dicitur, variantibus sententiis, an id amicorum precibus dederit, an famœ sua ac nomini caverit, an ex animo audierit Ecclesiam el palinodiam cecinerit, ut conscientia: sua faceret satis. De bonis et malis libris,* n. 43. En tout cas, la paix était faite. Javelll devait reprendre une dernière fois la question dans son *Tractatus de anima humana indeficientia in quadruplici via, sc. Perl· palelica, Academica, Naturali et Chrisliana,Vcmse,iNU\.*

Un dernier opuscule de Javelll vaut d'être signalé : *Quœstio perpulcra et resolutissima de Del prædcstina·lione et reprobatione.* Sous couleur d'un commentaire *de Summa theol.,* I·, q. xxm, c'est en fait, avant la lettre, une formule mollnistc de la prédestination *ex prirvio consensu;* et Echard estime sévèrement que, Javelll, pour mieux écarter les erreurs luthériennes, est tombé dans un pur scmi-pélaglanlsme. On en jugera par cet énoncé où Javelll lui-même, avec force réserves prudcntlellcs, propose sa thèse : Il y a une raison à la volonté divine de prédestination, *et hac ratio ex parte praedestinati est usus bonus liberi arbitrii moralis antecedens gratiam, ut dispositio congrua, non tamen condigna ad gratiam, et elicita a libero arbitrio moto a Deo, non solum ut universali movente, sed in/luente in nobis particulare auxilium, quo simus sufficientes, eHam remota gratia, producere bonos actus morales, ut temperate vivere, defendere patriam... et iste bonus usus, ut pnroisus a Dea In Jacob est ratio quod prirdestintlur; cl ex opposito malus usus arbitrii liberi moralis moti a Deo ut universali motore, reddens hominem Indignum gratia, est ratio quod Judas reprobetur.* On trouvera cet opuscule dans l'édition Morellcs des œuvres de S. Thomas. I* pars, Anvers, 1612, placé en son lieu au cours d'un commentaire partiel de la I· pars. Ce commentaire dc Javelll, concis et clair, rappelle un peu la manière dc Cajétan, de qui d'ailleurs II

semble dépendre en plusieurs points, ainsi que de Capréolus.

Quêtlf-Echard, *Scriptores ordInt» prerdicatorum,* 1721, t. n,p. 101-105; *Acta Capitulorum generalium,* édit. Reichert, t. iv, p. 49. 70, 119, 150. 175.

Sur la controverse avec Poniixmazxi : IL· Charbonnel, *1m Pensée Italienne au* VI*siècle et le courant IlbertIn.Pnrl».* 1919, p. 226-229; L· Mabillcau, *Élude historique sur la phllawphlt de lu Renahsancc m Halte,* Pari*, 1881, p. 115-110; et, tout récemment H. Busson, /x* *source* et le développement du rationalisme dan» la littérature française de la Rmahiance,* Paris, 1922, p. 32-40;

M.-D .Chenu.

1. JEAN (Saint)» apôtre et évangéliste, ὐ qui la tradition ecclésiastique rapporte la composition du quatrième évangile, de trois épîtres et dc l'Apocalypse.

I. Renseignements btoorapihqubs sur l'apotre Jean. — Les faits dc la première partie de sa vie sont connus par les Évangiles et les Actes des Apôtres; sur ses dernières années, nous ne possédons que les renseignements transmis par la tradition ecclésiastique.

1· *D'après les synoptiques.* — Jean était fil* dc Zébédéc, Matth., iv, 21 et passages parallèle, et de Salomé, Marc., xv, 40; Matth., xxvn, 56 ; et frère dc saint Jacques le Majeur. Originaire dc Galilée, probablement de Bcthsaldc, sur le lac dc Tibériade, Il était pêcheur comme son père. Appelé l'un des premiers par Jésus, Il quitta tout pour s'attacher à sa personne, Matth., iv, 18-22 et passages parai. ; choisi pour être un des douze apôtres, il est mentionné comme présent auprès dc Jésus, en plusieurs circonstances où le Sauveur ne prit avec lui que trois disciples privilégiés : à la résurrection de la fille dc Jafrc, Marc., v, 37; à ia transfiguration, Matth., xvn, 1 et parai.; ù l'agonie au jardin de Gcthsémani, Matth., xxvi, 37 et parai. Son caractère impétueux et passionné se révèle dans l'interdiction qu'il avait faite à un homme de chasser les démons au nom de Jésus, parce qu'il ne faisait pas partie du groupe apostolique, Luc., ix, 49, et dans la demande que, avec son frère, il fit à Jésus dc faire tomber le feu du ciel sur les Samaritains, qui avaient refusé de laisser passer le Sauveur, Luc., ix, 51-56 ; mais sa générosité sc manifeste par contre dans l'empressement avec lequel il accepta, ainsi que son frère, dc boire le calice dc souffrance que leur proposait Jésus, Matth., xx, 20-23; Marc., x, 35-41. On suppose que c'est par allusion à cette impétuosité dc caractère que Jésus donna aux deux fils de Zvbédée le nom de Boancrgès c'cst-ù-dirc : fils du tonnerre, Marc., m, 17. C'est Jean que Jésus chargea, en même temps que Pierre, dc préparer la dernière PÛque, qu'il voulait manger avec scs disciples, Luc., xxn, 8. Les synoptiques n'assignent aucun rôle spécial ù Jean dans les récits de la passion et de la résurrection du Sauveur.

2° *D'après te quatrième évangile.* — Ils sont à compléter, spécialement sur ce point, par le quatrième évangile, si l'on admet, avec la tradition ecclésiastique» dont la valeur ά cet égard sera examinée plus loin, col. 542 sq., qu'il faut reconnaftre Jean dans le disciple anonyme, Λ qui Jean-Baptiste désigna Jésus comme l'Agnenu do Dieu, Joa., i, 35-40; dans « l'autre disciple », connu du grand prêtre, qui en même temps que Pierre, suivit Jésus après son arrestation, Joa., xvui, 15; et qui, avec Pierre encore, courut nu tombeau, sur l'avis dc Madeleine que Jésus était ressuscité, Jon., xx, 2-8. Dans ce dernier passage, « l'autre disciple » est désigné aussi comme « le disciple que Jésus aimait ». Or la même périphrase désigne le disciple qui, ù la Cène placé A côté de Jésus, demanda au Maître le nom du traître, Joa., xni, 23-26, celui qul.au Calvaire, était présent au pied de la croix, et A qui Jésus conila sa mère, Joa., xix, 26; enfin, dans le récit de l'apparition du lac de Tibériade, le disciple qui fut le premier Λ reconnaître Jésus, Joa., xxi, 7. C'est dans cette dernière circonstance que le Sauveur prononça sur le sort futur du disciple bien-almé des paroles qui furent interprétées ensuite, à tnrt, fait remarquer l'évangéliste, comme la prédiction que ce personnage ne mourrait pas Joa., xxi, 20-23. Sur le caractère et l'authenticité du c.'xxi, auquel appartiennent ces deux dernière* mentions du disciple blen-aimé, voir la suite de l'arlicle. col. 550.

3· *D'après le» Acte» de» Apôtres.* — La présence de Jean est mentionnée aux côtés de Pierre, lorsque celui-ci, montant au temple, guérit un boiteux, Act., in, 1,11; mis en prison avec le chef des Douze, il comparut avec lui devant le Sanhédrin, et fut comme lui remis en liberté. Act., iv, 1-21. Jean apparaît encore comme compagnon de Pierre, dans la mission dont Ils furent chargés par les Douze en Samarie, quand U s'agit de donner le Saint-Esprit aux nouveaux convertis. Act., vm, 14. Après avoir signalé le martyre de Jacques son frère, Act., xn, 2, les Actes des Apôtres ne font plus d'autre mention de Jean, mais on sait par saint Paul, Gai., n, 9, que Jean était à Jérusalem lors dc l'assemblée apostobque connue sous le nom de concile dc Jérusalem, et que, comme Pierre et Jacques, il paraissait être une des e colonnes » de l'Église.

4° *Le» dernière» années de saint Jean, dlaprès la tradition ecclésiastique.* — On ne sait pas à quelle époque saint Jean quitta Jérusalem et la Palestine, mais la tradition ecclésiastique est moralement unanime pour affirmer qu'il vint s'établir à Éphèsc et y vécut Jusqu'à une extrême vieillesse. (Sur la valeur de cette tradition, contestée par beaucoup de critiques, voir la suite de l'article, col. 542). L'auteur dc l'Apocalypse, que l'ensemble dc la tradition ancienne attribue à l'apôtre saint Jean, déclare, Apoc., i, 9, qu'il a reçu la révélation qu'il va mettre par écrit, dans l'ilc de Patmos, où il était · à cause de la parole de Dieu cl du témoignage de Jésus. » La tradition a interprété ce texte, en ce sens que l'apôtre aurait été relégué en exil à Patmos, au cours d'une persécution contre les chrétiens, probablement celle dc Domitien (94 ou 95 après J.-C.). Sur cc point, voir l'article Apocalypse, t. i, col. 1470 et Allô, *L'Apocalypse,* Paris, 1921» p. can sq. D'après une autre tradition, dont le plus ancien témoin est Tcrtulben. *De prscscriptlone herretirarum,* 36, *P. L.,* t. n, col. 49, saint Jean aurait subi le martyre à Home, cl aurait été plongé dans l'huile bouillante, avant sa relégation dans une Ile. Enfin, l'ancienne tradition ramène saint Jean à Éphèsc, et place dans cette ville sa mort et sa sépulture. Quelques faits relatifs aux dernières années de saint Jean ont été encore conservés par les chroniqueurs, mais plusieurs dc ccs faits sont purement légendaires el dépendent plus ou moins directement des *Actes apocryphes* de Jean. Cf. 1.1, col. 354. Aucun de ccs récits ne Jetant dc lumière sur l'interprétation théologique des écrits Johanniqucs, il n'y a pas lieu ici d'en déterminer la valeur historique.

IL La question johanntqub. — Dans l'ensemble des livres du Nouveau Testament, le quatrième évangile, les trois épîtres dites de saint Jean cl l'Apocalypse constituent un groupe â part : le groupe Johnnnique. Ccs écrits sont apparentés par le fond et la forme — bien que la ressemblance soit moins nette en ce qui regarde l'Apocalypse, en raison du contenu cl du caractère très spécial de cet ouvrage, — et la tradition ecclésiastique est moralement unanime à les attribuer à un même auteur, l'apôtre saint Jean, qui aurait vécu la dernière période de sa vio À Éphèsc, et qui, dans ccs cinq écrits, aurait fixé, ù l'intention spécialement dc* Églises d'Asie, son enseignement dogma-

tique, moral et eschatologique. De ces ouvrages, principalement de l'évangile et de la première épttre, nn peut dégager une doctrine homogène, qui se distingue de l'enseignement des évangiles synoptiques d'une part, de la doctrine de saint Paul d'autre part, et qui d'ailleurs s'y rattache en les complétant l'un et l'autre. Cette doctrine constitue la théologie johannique, dont l'exposé fait l'objet principal du présent article.

Sans doute les problèmes relatifs ù l'origine et au caractère des écrits johanniques Intéressent l'historien de la pensée chrétienne plus que le théologien, car la solution qu'on apporte ά ces problèmes influe peu sur la détermination du contenu doctrinal de ces livres, dont, quel qu'en soit l'auteur, la valeur théologique est garantie pour le croyant par l'inspiration. Néanmoins Il n'est pas indifférent pour une exacte Interprétation de la pensée johannlque de savoir si le quatrième évangile a pour auteur un apôtre, un des plus Intimes témoins de la vie de Jésus, ou bien un chrétien de la seconde ou de la troisième génération, écrivant plus d'un siècle après la naissance du Christ, et exprimant sa fol en une doctrine élaborée sous l'influence prépondérante de la philosophie et du mysticisme helléniques. Par ailleurs la portée apologétique et dogmatique des faits racontés dans le quatrième évangile est bien différente selon qu'on attribue ces récits à un apôtre dont le témoignage en garantit la réalité historique, ou qu'on les tient pour des compositions fictives et allégoriques destinées simplement à illustrer une idée théologique Et, de même, la doctrine contenue dans les discours que le quatrième évangile place dans la bouche de Jésus a une valeur tout autre, si ces discours sont la reproduction fidèle, quant au fond tout au moins, des paroles du Christ, ou si, composés librement par l'évangéliste, ils expriment simplement ses propres conceptions théologiques.

H importe donc — sans entreprendre la discussion détaillée des problèmes critiques que soulève la composition des écrits Johanniques, ce qui serait sortir du cadre d'un *Dictionnaire de théologie,* — de préciser ce que nous pouvons savoir, dans l'état actuel de la science historique, sur l'origine et le caractère du quatrième évangile et des épîtres. — L'Apocalyse a été étudiée entièrement, 1.1, col. 1463-1479.

Nous étudierons successivement 1® L'origine et le caractère du quatrième évangile; 2® La doctrine du quatrième évangile (col 559); 3· Lestrois épîtres johanniques (col. 534).

I. ORIGINE ET CARACTÈRE DU QUATRIÈME ÉVANGILE. — I. Le quatrième évangile et la critique II. Le quatrième évangile et la traditio i 'coL 542). П1. L'auteur du quatrième évangile d'après les données intrinsèques (col. 549). IV. Conclusion (col. 5 »9).

L Le QUATRIÈME ÉVANGILE ET LA CRITIQUE· --- Quelque diverses que soient les opinions qui ont été soutenues sur la question johannlque, on peut ramener A trois groupes principaux les auteurs qui les ont émises : d'une part les exégètes et critiques qui, fidèles à la tradition, admettent l'attribution à suint Jean et l'historicité du quatrième évangile; d'autre part les critiques radicaux qui n'admettent aucun rapport entre le quatrième évangile cl saint Jean et lui refusent toute valeur historique; enfin, entre ces deux opinions totalement opposées, les systèmes très vané* de ceux qui, tout en rejetant l'authenticité de l évangile lui maintiennent quelque relation avec un disciple immédiat de Jésus et une certaine mesure tout au moins d'hntoncité.

t· *La these traditionnelle* l-.llr est défendue naturcU ment par les exégète* catholiques, mais aussi pur un certain nombre de critiques non catholiques appartenant pour la plupart à l'anglicanisme. Un décret de la Commission pontificale *De re biblica,* rendu le 29 mai 1907, en donne la formule autorisée. Celte décision porte sur deux points : l'authenticité el l'historicité du quatrième évangile : 1. la tradition constante, universelle et solennelle, qui attribue le quatrième évangile ù l'apôtre Jean, tradition qui existe dans l'Église depuis le n® siècle, constitue, abstraction faite de l'argument théologique, un argument historique si solide que les raisons apportées à l'encontre par les critiques n'infirment en rien cette tradition. — 2. Cette tradition est confirmée par les arguments Intrinsèques que fournit le quatrième évangile lui-même et la première épltrc de saint Jean. D'autre part les divergences entre cet évangile et les trois autres peuvent être expliquées raisonnablement, si l'on ticnl compte de la diversité de l'époque, du but, et des auditeurs pour ou contre lesquels l'auteur a écrit. — 3. Malgré le caractère particulier du quatrième évangile et l'intention manifeste de l'auteur de prouver et de défendre la divinité de Jésus-Christ, on ne doit pat s'écarter de la pratique constante de l'Église, qui s'est toujours appuyée sur cet évangile comme sur un document proprement historique; ll n'y a donc pas lieu de supposer que les faits qui y sont rapportés auraient été inventés en tout ou en partie, en manière d'allégories ou symboles doctrinaux, ou que les discours attribués au Seigneur ne seraient pas proprement et véritablement des discours du Seigneur, mais, quoique mis dans la bouche du Seigneur, de simples compositions théologiques de l'écrivain. Texte latin dans Denzinger-Bannwart, *Enchiridion,* n. 2110; Cavaliers, *Thésaurus,* n. 114; texte latin et traduction Intégrale dans Jacquier, *Études de critique et de philologie du N. T.,* Paris. 1920, p. 447.

Cette décision n'oblige pas les exégètes catholiques à attribuer au quatrième évangile absolument le même genre d'historicité qu'aux synoptiques, et un certain nombre, d'entre eux, parmi lesquels le P. Calmes, *L'Évangile selon saint Jean,* Paris, 1904; M Lepin, *La valeur historique du quatrième évangile,* Paris, 1910; le P. Lebreton, *Les origines du dogme de la Trinité,* 4· édit., Paris, 1920; le P. de Grandmaison, *Dictionnaire apologétique de la foi catholique,* art. JÉSUS-Christ, sont disposés ô faire une part plus ou moins large au symbolisme dans le choix et la disposition des matériaux utilisés par l'évangéliste, et Λ admettre que, dans la forme tout au moins, les discours mis dans ia bouche de Jésus portent beaucoup plus que ceux qui figurent dans les synoptiques l'empreinte personnelle de l'écrivain.

Les critiques non catholiques qui maintiennent l'authenticité et l'historicité substantielle du quatrième évangile entendent souvent cette historicité d'une façon encore beaucoup plus large. SI des critiques comme Zahn, *Dos Evangelium des Johannes,* Leipzig. 1907; Drummond, *The character and authorship of the fourth Gospel,* London, 1903: Reynolds, *Dictionary of the Bible* d'llastlngs, art. *Gospel of John* et Sanday. *The criticism of the fourth Gospel,* Oxford, 1905, ne s'écartent pas beaucoup sur ce point des positions que tiennent les catholiques, B. Weiss, *Evangelium Johannis,* G·» ttlngue, 1902, et *Das Johannesevangellum als rinhedlichcs Week, geschichtlich erklart,* Berlin, 1912 par exemple, tout en défendant solidement l'authenticité johannlque du quatrième évangile, refuse toute valeur historique ù certains récit t. cl dans les discours distingue, a côté d'un courant d'Idéi * qui viendrait de Jésus, un autre courant qui serait de uni Jean. Par contre, il y a des oégètes d» tendance conservatrice, cornent M si .into i, *The a» historical document»,* part. 3, Cambridge»

1920, qui attribuent nu quatrième évangile une valeur historique égale à celle des synoptiques, mais qui no croient pus que saint Jean puisse en être l'auteur direct.

2· *La critique radicale.* — Scs conclusions essentielles sur les écrits Johannlque» peuvent se résumer dans les propositions suivantes : 1. La tradition qui attribue à saint Jean le quatrième évangile est sans valeur. Cet évangile ne peut émaner d'un témoin oculaire, et par conséquent l'apôtre Jean n'a été pour rien dans sa composition. — 2. L'évangile, les épîtres et l'Apocalypse, qui probablement n'ont pas le même auteur, ont été mis délibérément sous le patronage de l'apôtre Jean par le groupe de croyants qui en a assuré la diffusion en Asie. — 3. La préoccupation de l'évangéliste est d'ordre didactique et apologétique, non d'ordre historique. L'auteur ne s'appuie sur aucune tradition particulière, mais ne fait qu'utiliser la tradition synoptique en l'adaptant à son but par vole d'allégorie. Les discours représentent la pensée de l'évangéliste, non celle du Christ.

D'accord sur ces conclusions d'ensemble, les critiques radicaux ne le sont plus, quand il s'agit de déterminer avec précision l'origine des écrits Johanniques, leur but et les circonstances de leur composition. Tandis que les uns attribuent le quatrième évangile à un chrétien d'origine palestinienne, peut-être à ce Jean l'Ancien, dont il est question dans certains témoins de l'ancienne tradition ecclésiastique et qui n'aurait rien de commun avec l'apôtre Jean, ainsi Dousset, *Oflcnbarung Johannis,* 1896, un plus grand nombre y voient l'œuvre d'un chrétien inconnu, d'origine judéo-alcxandrinc, initié aux idées de Philon, J. Réville, *Le quatrième Évangile,* Paris, 1901 ; Loisy*, Le *quatrième Évangile,* Paris, 1903; certains vont Jusqu'à l'attribuer à un gnostique, Cérinthe ou Ménandre d'Antioche, Kreyenbûhl, *Das Evangelium der Wahrheit,* Berlin, 1900, tandis que Bacon, *The /ourth Gospel in research and debate,* New-Haven, 1910, fait du premier auteur de l'évangile un chrétien éphésicn. dans le genre d'Apollos, qui interprétait l'Évangilc dans l'esprit de saint Paul. Les divergences ne sont pas moindres quant à la formation de la théologie Johannlque, qu'on suppose s'être constituée sous l'influence prépondérante, tantôt du gnosticisme, tantôt de la philosophie hellénique et de Philon, tantôt enfin des mystères païens.

Depuis quelques années les recherches de la critique radicale sur le quatrième évangile ont pris une direction un peu différente. On a mis en cause l'unité même du livre, et on a cherché à y distinguer des couches successives de rédaction, un document primitif ayant été l'objet d'un travail rédactionnel assez complexe, dont l'addition du c. xxi n'est que la marque la plus apparente. Dans cet ordre d'idées, on doit citer surtout les travaux de Wcllhausen, *Das Evangelium Jobannis,* Berlin, 1908; de Spitta, *Das Johannesevangehum als Quelle der Geschichte Jesu,* 1910; de Wcildland, *Die urchristlichen Litcratur/ormen,* 1912; de M. Loisy ·ηΠη qui, dans la première édition de son commentaire du quatrième évangile, admettait l'unité et l'homogénéité du livre, tandis que, dans la seconde édition (Paris, 1921), il consacre son principal effort à en déterminer la composition complexe, ainsi que les étapes successives par lesquelles est passée la rédaction.

3e *Opinion moyenne.* — Parmi les critiques (pii ont soutenu au sujet de l'origine et de la valeur du quatrième évangile des opinions de caractère moyen, il faut citer d'abord Renan, qui défendait le séjour de saint Jean à Éphèsc, lui attribuait l'Apocalypse, tandis que l'ésangile serait l'œuvre d'un de ses disciples, el, admettant pour les faits une tradition particulière venant de l'apôtre Jean, rejetait à peu près complètement l'hllorlclté des discours. Harnack, *Die Chronologie der allchrist Literatur,* Leipzig, 1897, soutient que les écrits Johannlque» sont dus à un m^me auteur, qui ne serait autre que Jean l'Anden, lequel, disciple de l'apôtre Jean, consigna la tradition de celui-ci dans son évangile. Nombre d'autres critiques reconnaissent aussi l'existence d'une tradition Johannlque véritablement historique utilisée dans le quatrième évangile, bien que celui-ci n'ait pas l'apôtre Jean pour auteur et contienne d'autres traditions de valeur moindre, par exemple : Clemen, *Die Entshhung des Johannes evangetiums,* Halle, 1912. Quelques-uns de ceux qui contestent l'unité du quatrième évangile, trouvent dans l'hypothèse documentaire un moyen de rattacher en quelque mesure ce livre à saint Jean et de garantir la valeur historique d'une partie de son contenu. C'est ainsi que le document primitif, qui serait à la base du quatrième évangile, est attribué par Spitta à l'apôtre Jean; de son côté, Wendt, *Das Johannesevangelium,* Gœttingue, 1900, et *Die Schichten im oierten Evangelium,* Gœttingue, 1911, trouve le noyau primitif de l'évangile dans un recueil de discours dont le fond serait authentique et qui pourrait avoir eu saint Jean pour auteur, tandis que les réeds qui servent de cadre aux discours viendra-eut d'un rédacteur plus tardif, et n'auraient qu'une valeur historique bien Inférieure.

II. Lk quatrième évangile et la tradition. — 1· *Les témoignages.* — Il convient d'étu lier sép rément les témoignages explicites qui se rencontrent à partir du milieu du n* siècle, et les allouions plus fugitives que l'on peut relever à l'époque précédente.

1. *Seconde moitié du II· siècle.* — Les données traditionnelles sur l'origine et le caractère du quatrième évangile sont résumées dans un texte ue^ *H jpotijpotei* de Clément d'Alexandrie, rapporté par Eusèbe, // £., 1. VI,c.xiv, n. 7,P. *G.,* t. xx, col. 552: «Jean,le dernier, voyant que les choses corporelles étaient racontées dans les évangiles, composa, sur la demande de scs amis et avec l'assistance de ΓEsprit, un évangile spirituel. » Il n'est pas douteux que dans ce passage il s'agisse de l'apôtre Jean, et Clément marque nettement le caractère particulier, que, dès cette époque, on attribuait au quatrième évangile. La tradition fixée dans ce texte est d'ailkurs une tradition plus ancienne, car Eusèbenote que les renseignements donnéspar Clément lui venaient des «presbytres d'autrefois v *Ibid.,* n. 5. — C'est aussi d'une ancienne tradition, celle de l'Église d'Asie, que nous trouvons l'écho dans le témoignage de l'évêque de Lyon, saint Irénéc, qui, après avoir parlé des trois premiers évangiles, ajoute : « Ensuite Jean, le disciple du Seigneur, qui a reposé sur son sein, publia, lui aussi, l'Evangile pendant son séjour à Éphèse d'Asie », *Cont. hser.,* I. III, c. i, n. 1, P. *G.,* t. vu, col. 845, cl rapporte ensuite que Jean l'écrivit pour détruire les erreurs semées par Cérinthe et les NlCOlaftes» *ibid.,* 1. 111, c. xi, η. 1, col. 879. Il y a tout lieu de croire qu'Irénée tenait ces données des « presbylres » d'Asie, dont il se plaît à Invoquer le témoignage, et dont ll écrit : « Tous les presbytres qui ont frayé en Asie avec Jean, le disciple du Seigneur, témoignent que Jean leur a transmis ces choses, car il demeura avec eux Jusqu'au temps de Trajan. » *Ibid.,* 1. II, c. xxii, n. 5, coi. 785. Que le Jean dont il est ici question soit bien un apôtre, cela semble ressortir de ce qu'ajoute Irénéo : · Quelques-uns même d'entre eux n'ont pas vu seulement Jean, mais aussi d'autres apôtres. » Parmi ces presbytres, Irénéc, an plusieurs endroits, se réfère plus particulièrement à un personnage. avec lequel ll semble avoir eu des relations plus familières, cl qui n'est autre probablement que l'évêque de Smyrue, saint Poiycurpe, dont Ircnco, eu sa

lettre à Florinus (dans Eusèbc, *IL E.,* 1. V, c. xx, n. 4-7» *P. G.,* t. xx, col.) 485, dit que. étant enfant, il le fréquenta, et recueillit ses enseignements : il pourrait dire, assure-t-il, · comment le bienheureux Polycarpc racontait la familiarité qu'il avait eue avec Jean ct les autres qui avalent vu le Seigneur; comment il rapportait, comme le tenant des témoins oculaires de la vie du Verbe, ct qu'il leur avait entendu dire sur le Seigneur, sur ses miracles et sur sa doctrine, le tout conforme aux Écritures. » Celte chaîne de tradition, qui, par Pnlycarpc ct les presbytres d'Asie, relie l'évêque de Lyon au disciple éphésicn à qui 11 attribue la composition du quatrième évangile, donne une Importance spéciale à son témoignage, auquel fait surtout allusion, on peut le croire, la Commission biblique, quand elle note que les témoignages des Pères sur l'auteur du quatrième évangile • remontent aux disciples et aux successeurs des apôtres, et se rattachent ainsi par un lien nécessaire à l'origine même du livre ». Sans insister pour le moment sur celte portée spéciale, contestée par les adversaires de l'authenticité johannique, on peut voir tout au moins dans les textes de saint Irénée la preuve que dans le double milieu, oriental ct occidental, où il avait vécu, on admettait que le quatrième évangile avait été écrit à Éphèsc par l'apôtre saint Jean. C'était là d'ailleurs une croyance unanimement reçue dans l'Église dès les années 170-180, comme le montrent les témoignages de Théophile d'Antioche» *Ad Autolycum,* 1. II, c. xxm, P. G., t. vi, col. 1088, de Tcrtullien, *Adv. Marcionem,* I. IV, c v, *P. L,,* t. u, col. 366, du Canon de Moratori, qui reflète la tradition del'ÉglIscdc Rome (le texte dans Preuschen, Ana/edu;, de Polycrate, évêque d'Ephèse, *Lettre au pape Victor* (dans Eusèbc, *//. E,,* 1. V, c. x x jv, *P. G.,* t. xx, col. 493), qui mentionne la présence en cette ville du tombeau de Jean ‹ qui a reposé sur la poitrine du Seigneur, qui fut prfire portant la lame d'or, martyr ct docteur ».

2. *Première moitié du IP siècle,* — Quand on remonte plus haut dans le n· siècle, on ne rencontre plus de textes qui attribuent implicitement à saint Jean le quatrième évangile. Mais les documents ne manquent pas, qui témoignent de l'existence du livre dès l'année 125, ct même sans doute dès le début du n· siècle. Entre les années 150 cl 180, on a la preuve que les écoles gnostiques (en particulier, l'école de Valentin, qui enseignait à Rome à partir de 135) d'une part, et le mouvement montanlstc de l'autre ont connu et utilisé le quatrième évangile, que ccs hérétiques regardaient sans doute comme apostolique et sacré. Il faut remarquer d'ailleurs qu'il n'y a pas de polémique antignostique dans le quatrième évangile, ce qui serait assez étrange, étant donné le caractère de cet évangile» s'il n'avait été écrit avant l'épanouissement de la gno>c hérétique(Rcmarque de J. Révillc, *Le Quatrième Évangile,* p. 323). Λ peu près à la même époque, saint Justin qui cite l'Apocalypse, en l'attribuant n saint Jean l'un des apôtres du Christ, présente dans ses écrits tant d'idées communes avec le quatri* .ne évangile, tant de formules voisines, que sa dépendance par rapport à celui-ci ne peut guère être mise en doute. Voir les Index alphabétiques à la lin de l'édit du *Dialogue* pur G. Archambault ct des *Apologia* par L. Pauligny dans la collection Hcmmer-Lejuy Il est moins sûr, quoique beaucoup de critiques tiennent le fait pour très probable, (.aimes, op. *cit,,* p 27, que saint Justin ail mis l'évangile au nombre dn écrits qu'il désigne sous le nom de *Mémoires des Apôtres ;* ce fait d'ailleurs ne prouverait pas absolum· nt qu'il ait attribué au quatrième évangile une ongirn* apostolique, mais seulement qu'il y retrouvait, comme dâus ceux de saint Marc et de saint Luc, une tradition remontant aux apôtres, cl lui reconnaissait une autorité égale à celle des synoptiques.

De ce que nous savons par Eusèbc de l'évêque d 1lierapolis, Paplas, et des fragments qui nous ont clé conservés de ses *Exégèses des discours du Seigneur,* il résulte que celui-ci utilisait la première épltre johannique ct connaissait l'Apocalypse. *H. E.* I. Ill, c. xxxix. n. 12 ct 17. La plupart des critiques admettent qu'il a eu aussi l'évangile entre les mains, bien qu'on s'étonne qu'il ne l'ait pas mentionné, non plus d'ailleurs que celui de saint Luc, dans le célèbre passage où il consigne les traditions recueillies par lui sur la composition des évangiles de saint Matthieu et de saint Marc. S'il était sûr que certains dires des presbytres d'Asie rapportés par saint Irénée ont été empruntés par l'évêque de Lyon à l'ouvrage de Papias (on sait p .r un fragment conservé dans Eusèbc, *ibid.,* n. 3-5. que l'évêque d'Hiérapolis s'attachait à recueillir soigneusement tout ce que disaient les presbytres), si d'autre part, ccs dires des presbytres font allusion, comme il semble bien, à des passages du quatrième évangile (indication sur l'âge du Christ, Joa., vm, 57, et sur les degrés de la gloire céleste, Joa., xiv, 12), on en pourrait conclure, avec Harnack et nombre d'autres critiques, que les presbytres asiates utilisaient l'évangile johannique, qui par conséquent, aurait existé ct aurait été connu en Asie dès la fln du règne de Trajan.

A la même époque d'alllcurs, dans l'épltre de saint Polycarpc aux Philipplcns, on trouve plusieurs sentences qui sont à peu près sûrement empruntées, non pas sans doute au quatrième évangile, mais du moins à la première épltre johannique. En voir le relevé dans *Les Pères Apostoliques,* de la collection I lemmcr-Lojay, t. ni, p. 176 177. Quant à saint Ignace, il y a une telle parenté entre la christologie exposée dans scs épitrès ct la doctrine johannique, qu'il ne suffit pas sans doute de supposer, avec J. Réville el Harnack, que l'évêque d'Antioche vécut dans un milieu influencé par la pensée johannique, mais qu'on est porté à admettre qu'il connaissait le quatrième évangile lui-même ct s'était pénétré de ses enseignements. Par contre, les adversaires de l'authenticité du quatrième évangile ont noté comme · un fait étrange ct dont la slgniilcalion n'est pas négligeable » (Lolsy) le silence absolu gardé par saint Ignace dans son épltre aux Éphésicns sur l'apôtre saint Jean, alors qu'il loue scs correspondants d'avoir été les disciples de saint Paul, ct que, s'il faut en croire la tradition, saint Jean ayant succédé à saint Paul à Éphèse ct y ayant son tombeau, l'évêque d'Antioche aurait pu ct dû mentionner, semble-t-il, cct autre titre de gloire de la chrétienté éphéslcnne.

2° *Objections contre la valeur de ces témoignages,* — De cette rapide enquête à travers la plus ancienne littérature chrétienne 11 résulte que le quatrième évangile a dû être mis en circulation au plus tard dans les premières années dun· siècle, mais que. en faveur de la tradition qui le fait composer à Éphèse par l'apôtre saint Jean, tradition très largement répandue el presque unanin ement acceptée à la fln du u· siècle, on ne trouve pas avant cette époque de témoignages Indiscutables. Les adversaires de l'authenticité johannique s'autorisent de l'apparition soudaine ct relativement tardive de ccttc tradition pour en contester la valeur.

l *Critique du témoignage d !rénée.* — On s'en prend sp< c airment au témoignage de saint Irénée, plus import ml en raison des attaches de l'évêque de Lyon avec l'Asie Mineure. On fait valoir que ce témoignage est en somme assez pauvre d'indications sur les circonstances dans lesquelles aurait été écrit l'évangile. On note que saint Irénée a rapporté. comme venant des presbytres d'Asie, des traditioni

q*ü sont manifestement Inacceptables (sur l'Age du I Christ qui aurait eu, d'après lui, près ‹l.· cinquante ans au moment do sa mort). On discute même la nature el l'étendue des rapporta d* Irénée avec Polyçarpe Sur ce dernier point, si l'on conteste au'lrcliée ait été à proprement parler un disciple du vieil évêque de Smyrnc, il faut au moins admettre que, A un Arc qui ne peut être inférieur à 15 ans. Il en fut l'auditeur habituel ct attentif, recueillant de sa bouche les | échos de lu tradition apostolique. Dès lors une opinion erronée que soutient l'évêque de Lyon ‹ i l'appuyant non sur l'autorité de Polyçarpe, mais, d'une façon vague, sur les dires des presbytres d'Asie vu général, ne doit pas suffire â faire rejeter les donnée· qu'Irénée semble bien tenir de l'évêque de $myrne et qui portent sur ce Jean d'Éphèsc, qu'il considère certainement comme l'auteur du quatrième évangile et qu'il présente comme ayant été le maître de Polycarpe. En identifiant Jean d'Éphèse avec l'apôtre, ills de Zébidée, Irénée auralt-il lait une confusion ? C'est un point sur lequel il faudra revenir, mais on peut dès maintenant remarquer combien il est peu vraisemblable que saint Irénée sc soit ainsi mépris sur la véritable identité d'un personnage dont il avait entendi parler par l'évêque de Smyrne qui en avait été lui-même le disciple. Sur le témoignage d'Irénée. ci. Labouri, Le *témoignage de S. Irénée,* dans la *Revue biblique,* 1898. p. 59-73; ct Camerlynck, *De quaih evanyclii auctore,* pars L Louvain, 1899, p. 128-138.

2. Opposition ancienne aux écrits lohanniques. — Les critiques qui minimisent la valeur du témoignage de saint Irénée attachent par contre une importance qui parait bien excessive aux seuls adversaires qu'ait rencontrés ie quatrième évangile au cours du n· siècle. Il s'agit d'une école ou d'une secte, qui apparaît en Asie vers iG5 et qui rejette les écrits johanniques. on connaît l'existence de ces adversaires du quatrième évangile par saint Irénée qui les combat, et par saint Épiphanc qui les représente comme attribuant les écrits johanniques à l'hérétique Cérinlhc et les baptise ironiquement du nom *à*Aloges.* Il y eut sans doute, ajoute-t-on, des *aloges* ailleurs qu'en Asie, ct le fait que, au commencement du ni· siècle, un prêtre romain, Caîus, rejetait l'Apocalypse et l'attribuait ù Cérinlhc, semble prouver qu'à Home aussi il y eut un foyer d'opposition aux écrits johannique*». Ce serait là tout au moins un Indice, que l'origine johannique de l'Apocalypse et du quatrième évangile n'était pas si fermement ni si exactement attestée que pourrait le donner ù penser l'uuaniinilé de lu tradition Λ partir du ni· siècle.

Les défenseurs de l'authenticité du quatrième évangile ne sont pas très impressionnés — et à juste litre — par ccttc opposition aux écrits Johanniques. à laquelle on ne peut donner une certaine solidité qu'en exagérant manifestement la portée des quelaues allusions qui y ont été faites par les écrivains ecclesiastiques. Saint Irénée indique que c'cst simplement pai réaction contre le montanisme, lequel s'autorisait de quelques textes du quatrième évangile, que certaines gens rejettalent cet écrit, et Il ne semble pas supposer que ccs gens aient formé un groupe un peu Important, encore moins une véritable secte; le fait qu'il ne leur oppose pas les témoignages précis qu'il aurait dû avoir sur l'origine apostolique de l'évangile ne prouve pas que ccs témoignages lui fissent défaut, mais bien plutôt qu'il ne croyait pas nécessaire de réfuter une opinion Λ laquelle, vu sans doute la qualité el le nombre de ses adeptes, il attribuait peu d'importance. Sur les Aloges, voir Rose, Les *aloges asiates et les atoges romains,* dans la *Revue biblique,* 1897, p. 516-534 Cf. art Λlooks, t. i, col. 898-90L

3 Données historiques di/nrYirnble A raulhemletté.*— Il n'y n pas lieu d'insisUrd ivantage sur la plus ou moins grande précision ct unanimité de la tradition relative à l'origine Johannique du quatrième évangile, puisque lrs adversaires de l'authenticité reconnaissent que cette tradition a son point de départ cl son appui dans l'évangile lui-même, ses rédacteurs, ou du moins ceux qui l'ont mis en circulation, ayant cherché délibérément, dit-on, tout en le laissant anonyme, à le faire passer pour une œuvre de l'apôtre Jean. Ce qu'il importe de discuter, ce sont les motifs qu'on peut avoir de traiter de fictive cette attribution.

Avant d'étuoier tes principaux, qui sont 'rés de l'examen interne de l'évangile. Il faut signaler les arguments extrinsèques sur lesquels s'appuient un certain nombre de critiques pour soutenir que l'npôtrc saint Jean n'a pu composer un évangile à itphèsc, où en fait Il ne serait jamais venu, et que, s'il y a eu dans cette ville un personnage Important, du nom de Jean qui peut-être serait l'auteur de deux petites épitrès johanniques ct même de l'Apocalypse, ce · Jean ΓAncien » n'était pas en tout cas l'apôtre, OU de Zébédéc.

a) Destinées de Γapôtre Jean. — Les critiques récent! qui n'admettent pas le séjour de l'apôtre saint lean *t* Éphèsc, après avoir signalé comme assez étrange le silence de saint Ignace ct de saint Polyçarpe sur ce point, font grand état de quelques textes qui semblent indiquer que saint Jean fut mis â mort à Jérusalem par les Juifs. Un ms. de la *Chronique* de Georges Hamartolos, moine byzantin du ix· siècle, le *Codex Coislinianus 305* (texte dans Funk, *Poires aposioliet,* t. i. p. 368) et un autre nu. publié par de Boor, *Texte und Unte.rsuehungen,* L v, fasc. 2 (voir aussi Funk, *ibid*, p. 366) contenant un abrégé de la chronique de Philippe de Side, historien du v* siècle, font en elTet allusion ά un texte de Paplas, qui · dit dans son second livre que Jean te théologien et Jacques son frère furent mis Λ mort par les Juifs. · D'autre part un martyrologe syriaque, publié pour la première lois par W. Wrigth dans le *Journal of* .ta·*cred Literature,* 1866, ct qui dépend d'un original grec du iv· siècle, énumérant les martyrs, mentionne conjointement au 26 décembre les apôtres Jean et Jacques à Jérusalem. Ce sont, il est vrai, des témoignages isolés, relativement récents, et qui se présentent dans des conditions quelque peu suspectes, mal5, ajoute-t-on, ils trouvent une confirmation que plusieurs jugent décisive dans la parole de Jésus. Marc., x. 39; Matth., xx, 23, déclarant aux deux fils de Zcbédée qu'ils partageront sou calice et seront associés à son baptême : cela ne suppose-t-il pas que les deux frères ont subi également le martyre, et que ce martyre, inconciliable avec la tradition qui fait nourrir saint Jean » Éphèsc à un Age très avancé, était connu des évangéhstes? Quant à la date du martyre supposé de saint Jean, on ne s'accorde pas : les uns (Lolsy) pensent que saint Jean a été condamné à mort par le roi Hérodo Agrippa, au commencement do l'an 1i en même temps que son frère. D'autres ne jugent pas que les textes qui viennent d'êtro cités exigent que le martyre dos deux apôtres ait été simultané, et comme saint Paul, Gai., ti, 9, mentionne Jean parmi les apôtres avec qui il conféra à Jérusalem A une date postérieure à celle de la mort de sa nt Jacques, ils font d'autres hypothèses plus ou moins plausibles sur les cjrconstancr-s où saint Jean aurait pu être mis à mort par les Juifs à une époque plus tardive. Sans entrer dans une discussion détaillée, il suffit de noter combien est incertaine la teneur du texte de Pupla* auquel sc refirent lo manuscrit d'Hurmatotos (dont la leçon est d'ailleurs contredite par tous les autres manuscrits de la *Chronique)* et le fragment publié

par de Boor : si l'évêque d'Hlérapolis avait vérlta- blemcnt déclaré que l'apôtrc saint Jean avait été martyrisé par les Juifs, on ne s'expliquerait pas que ce texte n'ait pas été remarqué par les écrivains anciens qui ont eu entre les mains l'ouvrage de Papias, et ail si peu influé sur la tradition postérieure, qu'lia- marlolos ct Philippe dc Side eux-mêmes admettent le séjour ct la mort de saint Jean à Éphèse : dans ces coud.Cons, ne de\ralt-on pas attribuer une sérieuse probabilité à l'hypothèse énoncée par Funk, *loc. cil.,* qui suppose que. dans le texte de Papias cité par les deux chroniqueurs, il s'agissait de Jean-Baptiste, et non de l'apôtre Jean? Quant à la mention du martyrologe syriaque, la commémoraison do Jean, à la même date que son frère Jacques, peut très bien s'expliquer par une raison autre que le martyre. Cf. Stanton, op. ci/.. p. 113-117. Reste la prédiction de Jésus rapportée par saint Matthieu et saint Marc. Mais la conclusion qu'on en prétend tirer s'impose si peu qu'aucun commentateur, avant ccs vingt dernières années, n'a estimé qu'elle ne pût s'expliquer que par la mort violente de saint Jean : de quelque façon qu'on la considère, comme une véritable prophétie ou comme une prédiction calquée par les évangélistes sur le fait accompli, clic était suffisamment Justifiée par les souffrances el les persécutions auxquelles saint Jian fut exposé comme les autres apôtres, ct Jean est cité comme martyr par de écritvains, Polycrate entre autres, qui admettaient sa mort à Éphèsc. En tous cas l'argument qu'on prétend en tirer ne saurait prévaloir contre l'ancienneté et la presque unanimité dc la tradition éphésienne.

1λ question du martyre supposé de S. Jean est l'objet d'une discussion détaillée dans Lcpln. *L'origine du quatrième évangile.* Paris 1907,p. 108-123 ; Stanton, op. *cit·,* p. 113-122; LMtnier Jackson, *The Problem* o/ *Ihr Fourth Gospel,* Cambridge, 1918, Excut mis î. On trouvera dc plus dans ccs deux derniers ouvrages la bibliographie complètedc cette question.

b) Le presbytre Jean. — Mais la tradition éphésienne elle-même ne serait-elle pas le résultat d'une confusion qui sc serait produite dc très bonne heure entre un personnage du nom dc Jean, « disciple du Seigneur », mais non pas apôtre, qui aurait vécu à Éphèse ù la fin du ier siècle, et le fils de Zébédéc? C'est la thèse de plusieurs des critiques qui contestent l'authenticité du quatrième évangile, ct quelques-uns atl.huent à cc Jean d'Éphèsc, sinon le quatrième évangile (c'est pourtant l'opinion de Harnack), tout au moins les deux petites épltres johanniques, dont l'auteur se désigne lui-même sous le nom d'Anclen, i et peut-être aussi dc l'Apocalypse.

L existence a Éphèse d'un Jean l'Ancicn distinct de l'apôtre Jean a pour principal appui un texte célèbre dc l'aplas,conservé par Eusèbe, *IllsL EccL.L* Ill,c. xxxix, n. 4-o, *P. G.t* t. xx, col. 297 : · S'il survenait quelqu'un qui eût fréquenté les presbytres, dit l'évêque dlliérapolis, je consultais les dires des presbytres : qu'ont dit André, Pierre. Philippe, Thomas, Jacques, Jeun, Matthieu ou quelqu'uutrc des disciples du Seigneur? Et ce que disent Aristion ct le pre bylre Jean, disciples du Seigneur. » Eusèbe, observant que Papous cite deux fols le nom de Jean, une première fois avec des disapks qui sont des apôtres, ct u: e seconde fois avec Anstlon qui ne faisait pas partie des Douze, ajoute : ‹ Ainsi apparaît vraie la relation dc ceux qui ont affirmé que deux personitu^» s dc ce nom ont vécu en Asie, et qu à Ephèsc sc trous eut deux tombeaux qui. maintenant encore, sont appelés l'un ct l'autre : tan«beaux dc Jean. A quoi d est nécessaire dc prêter altiuliun, car il est vraisemblable que l'Apocalypse* Inscrite au nom de Jean, a été révélée au second, si on ne veut pas du premier. » Malgré l'autorité d'Eusèbc, h plupaxl des cnriques contemporains qui admettent l'authenticité johannique du quatrième évangile», liment que le texte dc Paplas n'oblige pas Λ distinguer deux personnages du nom dc Jean, et qu'il n'y a jamais eu qu'un seul Jean à Éphèse: Jean l'Apjtre. Contre l'interprétation d'Eusèbc, qui parait à pr<niièrê vue la plus naturelle, car il semble bien que Pupias distingue deux groupes dc disciples, les uns, les apôtres, appartenant Λ la génération précédente, dont il n'a connu l'enseignement que par les dires des preébylrei, les autres, Aristion ct le presbytre Jean, dont ll aurait été l'auditeur direct (la différence des temps des verbes : cïrrev ct λέγουσιν est nettement en faveur dc cette distinction), ils font valoir l'impropriété du titre dc *disciples du Seigneur* donné dans celle hypothèse Λ des chrétiens du ir siècle qui n'avalent pu avoir aucun rapport avec Jésus, et surtout le fait que le presbytre Jean, dont on suppose l'existence, n'a laissé prcsqu'aucunc trace dans la tradition, fait bien étrange ct que les partisans dc la distinction des deux Jean sont réduits à expliquer en disant que ‹ la physionomie dc l'apôtre prévalut sur celle du presbytre au point de l'effacer presque complètement. » Calmes, *op. cit*, p. 21. Le texte dc Paplas, ajoutc-ton, est susceptible d'une interprétation différente de celle d'Eusèbc : on peut l'entendre par exemple dans cc sens que Paplas aurait recueilli ce qu'on lui rapportait des dires des presbytres, c'est-à-dire des apôtres en général, pour le comparer à cc que lui-même apprenait de la bouche dc l'apôtre Jean ct du disciple Aristion, dont il était l'aud teur immédiat. Lcpin, *L'origine du quatrième évangile,* p. 110.

ll n'y u pas lieu d'insister ici sur le véritable sens du texte dc Paplas, bien que l'interprétation d Eusèbe paraisse plus naturelle. Que Papias ait voulu parler de deux personnages du nom de Jean ou d'un seul, cela en effet ne tranche pas la question du séjour de l'apôtrc Jean à Éphèse ct dc l'origine du quatrième évangile. Car lors même que l'existence du presbytre Jean serait absolument prouvée, il n'en résulterait pas que ce soit par une confusion avec cc personnage, ainsi que le soutiennent les critiques radicaux, que la tradition ecclésiastique depuis saint Justin (qui attribue l'Apocalypse à l'apôtrc Jean), tradition qui a pour représentants des hommes, tels que saint Irénée et Polycrate lesquels ont vécu en Asie, auiait supposé que le fils de Zébédéc serait venu à Éphèsc ct y aurait écrit le quatrième évangile. Peut-on raisonnablement supposer la transformation légendaire d'un presbytre en apôtre dans le milieu même où le personnage avait laissé des souvenirs si profonds, là où l'on montrait son tombeau, et à une époque — la première moitié du n· siècle — où vivaient encore nombreux ceux qui l'avaient vu ct entendu? Pour expliquer qu'une telle confusion se soit produite, ct sc soit produite dès l'ori^.nc, puisque la tradition qui attribue le quatrième évangile à l'apôtre Jean a, dès la fin du n· siècle des représentants en Occident comme en Orient, très élu.grils et certainement indépendants les uns des autres, il faudrait supposer — cl plusieurs critiques admet lent celle hypothèse — que la confusion a été volontairement provoquée par les éditeurs dc l'évangile, qui, pour en rendre la diffusion plus facile, auraient voulu lui assurer le bénéfice d'une origine apostolique Mais, pour en venir à une telle hypothèse, il f iut b'êtrc convaincu par des raisons intrinsèques que le quatrième évangile ne peut absolument pas revendiquer une origine apostolique. On est ainsi amené à examiner ce que le quatrième évang le lui-même pial nous apprendre sur la personnalité de son auteur, afin de juger si le verdict de la critique radicale est appuyé sur des raisons intrinsèques tellement puissante.*» qu'il doive prévaloir sur la croyance I prcsqu'uuanime de l'antiquité chrétienne.

III. L'AUTEUR DU QUATIUÈME ÉVANGILE, n'Apnfes les données intrinsèques. — L'étude interne du quatrième évangile révèle que l'auteur doit être un témoin oculaire d'une partie au moins des faits qu'il raconte, ou du moins qu'il veut sc faire passer pour tel. D'autre part on relève dispersés à travers tout le livre un certain nombre dc traits qui confirment cette prétention dc l'écrivain.

Ie *L'auteur se donne pour un témoin oculaire.* — 1. *Affirmations explicites.* Si l'on admet que le quairlèmc évangile ct la première épltrc dite de Jean ont le même auteur (voir les preuves à l'appui dc cette Identité dans la troisième partie de cet article, col 581 sq.). on peut faire bénéficier l'évangile dc la déclaration par laquelle s'ouvre l'épître : « Ce qui était dès le commencement, cc que nous avons entendu, ce que nous avons vu dc nos yeux, cc que nous avons contemplé ct cc que nos mains ont palpé, concernant le le Verbe dc Vie.... nous vous l'annonçons, à vous aussi, afin que vous aussi vous ayez communion avec nous... › IJon.,l, 1-3. L'écrivain semble bien sc donner pour un témoin direct du Christ. Il est difficile d'admettre, pour infirmer la force dc cc texte, que les expressions employées n'ont Ici qu'une valeur métaphorique et qu'il s'iigît d'une expérience non point sensible, mais purement spirituelle (Harnack) : des termes comme « nos mains ont palpé » supposent un toucher physique, ct le verbe ΟεϊσΟαι lui-même, dans tous les passages du Nouveau Testament où Il figure, désigne une vision corporelle cl non point spirituelle. Sanday, *op. cit.,* p. 76. On ne peut non plus supposer comme le fait von Sodcn, *Urchristliche Literature geschichte,* Berlin, 1905, p. 191, que l'écrivain s'identifierait ainsi, en un témoignage collectif, avec l'ensemble dc la communauté chrétienne comprenant les témoins directs de Jésus, car il se distingue nettement lui-même des membres dc la communauté, auxquels Il transmet ce qu'il a vu ct entendu. Le sens dc cc texte est d'ailleurs si clair que d'autres critiques, parmi les plus opposés à la thèse traditionnelle, y voient une fiction intentionnelle de l'auteur qui a voulu recommander sa lettre en sc faisant passer — faussement — pour un disciple immédiat du Christ (Loisy).

Au début dc l'évangile, on trouve une déclaration analogue : « Le Verbe sc fit chair, ct il habita parmi nous, ct nous avons vu sa gloire. » i, 14. Le sens le plus naturel decc texte, confirmé par sa ressemblance avec le début île l'épître, est bien encore que l'évangéliste sc range parmi les témoins oculaires du Verb·· incarné, bien que la vision dont Il parle ne soit pas une vision simplement corporelle, mais une vision interprétée par la foi. — Dans le corps de l'évangile, après l'épisode du coup dc lance qui ouvrit le côté de Jésus, se trouve une attestation du même genre : · Et celui qui l'a vu en n rendu témoignage, ct son témoignage est vrai, ct lui sait qu'il dit la vérité, afin que vous aussi, vous croyiez », xrx, 35. attestation qui serait absolument concluante, tout au moins en cc qui concerne le récit de la mort du Christ, si on pouvait affirmer avec ccrt il udc que l'évangélbt e s'Identifie avec le disciple qui a vu, — •'ans doute le disciple bicn-alrné dont In présence au Calvaire est mentionnée nu f. 26, — ct que, pour donner plus de poids à scs déclarations Il se rend à lui-même le témoignage qu'il dit vrai. Cette Interprétation n'est pas admise par tous les exégètes : plusieurs (Harnack, Réville, et même des catholiques tels que Calmes) pensent que le narrateur apparnft ici nettement distinct du témoin oculaire dont il afiinne la véracité (d'après Calmes, qui admet l'authenticité Johannique de l'évang le dans son ensemble, cc verset aurait été ajouté par l'éditeur du livre, un disciple de saint Jean) Comme il y a une relui ion évidente entre xix, 35 ct xxî, 24, la portée qu'on attribuera nu premier de ces passages dépendra beaucoup dc la façon dont on Interprète le second.— La déclaration contenue dans ce verset xxi, 24 : · C'est ce même dhclple qui atteste ces choses et qui a écrit cela, et nous savons que son témoignage est véridique », porte sur le contenu du c. xxî, lequel apparaît nettement comme une sorte d'appendice, ajouté après coup ù la suite des f. 30-31 du cl ap. xx qui constituent la véritable Anale de l'évangile. La plupart des exégètes catholiques admettent que cc c. xxî, y compris les 24-25, a été ajouté par l'auteur lui-même ù la rédaction primitive de son œuvre. C'est alors l'évangéliste qui, après s'être Identifié au disciple anonyme dont Il est question dans ce chapitre, al'.nne la valeur de son propre témoignage. Procédé quelque peu surprenant, mais qui s'explique, observe-t-on, par la psychologic particulière dc l'apôtre. · II y a comme «leux personnes en sa conscience : sa personne et la personne dc l'Esprit Un apôtre qui a l'Esprit de Dieu peut écrire : Je dis la vérité, je ne mens pas, ma conscience m'en rend témoignage dans l'Esprit Saint Cette parole hardie n'est pas de Jean, elle est de saint Paul, Rom., îx, 1, lequel ne fit pas écrire l'ÉpItre aux Romains par ses disciples. » Batiffol, *Six leçons sur (es Évangiles,* p. 115. — Un certain nombre de critiques adversaires dc l'authenticité johannique estiment que le c. xxî n'est pas dc la même main que le reste de l'évangile, ct doit l'origine ʌ un rédacteur qui d'allkun aurait voulu délibérément faire passer le disciple bien-aimé pour l'auteur du livre. Les ressemblances de fond et de forme que présente ce chapitre avec l'ensemble de l'évangile donnent plutôt à penser que les épisodes groupés dans cct appendice ont la même origine que le reste du livre Cc qu'on serait seulement porté à admettre, c'est que ces fragments, qui n'a valent pas été utilisés dons la rédaction première dc l'évangile, ont pu y être Joints en forme d'appendice lors de sa publication, qui, dans cc cas, n'aurait eu lieu qu'après la mort de saint Jean. Dans cette hypothèse, les f. 23-24 ne seraient pas de l'évangéliste : ce seraient les éditeurs du livre, probablement un groupe de disciples de l'auteur, qui y rendraient témoignage à la véracité dc l'évangéliste, en même temps qu'ils affirment l'authenticité dc l'évangile, puisque, d'après la déclaration contenue en ccs versets, les récits contenus dans le c. xxî, ct par suite tout le reste de l'évangile, auraient pour auteur le disciple bien-aimé, c'est-à-dire un témoin oculaire des faits rapportés dans le livre.

2. *Allusions plus ou moins claires.* — Cette Indication du c. xxî, attribuant la composition de l'évangile au disciple blcn-ahné. correspond bien à l'impression que donne la place occupée et le rôle Joué par cc personnage dans l'ensemble du livre. Il est très probable que le disciple anonyme qui ligure dans le récit de la vocation des apôtres, r, 35-51, est le même que le disciple · que Jésus aimait » mentionné dans le récit de la dernière cène, xm, 23, présent au Calvaire, xix, 26, ct qui sc rend au tombeau avec Pierre après la résurrcc lion, xx, 2-10. C'est sans doute aussi le même personnage qui, désigné par l'expression *l'autre disciple,* xvm, 15-16, pénètre avec Pierre dans la maison du grand prêtre (la même expression désigne le disciple birn-almé au c. xv, f.3, 4, 8). La façon systématique dont l'évangéliste évite de donner le nom de ce personnage. le caractère très personnel des récits où il figure semblent bien indiquer qu'il y a entre l'auteur et lui une relation intime, cl tout donne à penser que c'est l'évangéliste lui-même, qui, ne voulant pas sc mettre directement en scène, tout en sc laissant reconnaître, a voilé sa personnalité sous cette appellation imprécise ct un peu énigmatique. Les critiques mêmes qui

voient dans le disciple blcn-aimé non point un personnage réel et historique, mais un personnage symbollque, un disciple purement idéal, reconnaissent qu'il doit être une sorte de personnification de l'auteur de l'évangile, témoin mystique des scènes qu'il raconte.

Qui est ce disciple? L'interprétalion traditionnelle qui identifie le disciple bien-aimé, c'est-à-dire l'antcur de l'évangile, avec l'apôtre Jean est celle qui se dégage le plus naturellement des passages où figure ce personnage. L'interprétation purement symbolique en cflet, n'est pas soutenable : que l'évangéliste ait voulu faire du disciple blcn-almé le type d'une catégorie de croyants, l'incarnation d'une certaine qualité de fol, on peut l'admettre; mais la façon dont ce disciple est introduit, le rôle qu'il joue à côté de personnages très réels, comme Pierre et les autres apôtres, ne sont pas explicables, et les scènes où il figure deviennent tout Λ fait Invraisemblables, s'il n'a qu'une existence purement symbolique. Quant à l'hypothèse, proposée sous diverses formes par quelques critiques, qui volent dans le disciple anonyme un disciple réel, m <is non un des douze apôtres, un disciple dont le nom ne nous wait pas parvenu, elle n'est point sans doute incompatlble avec le texte évangélique, mais n'est-ll pas inadmissible qu'un personnage qui aurait vécu à ce point dans l'intimité du Christ n'ait tenu ensuite aucune place dans la tradition chrétienne et qu'on ne sache rien du rôle qu'il aurait dû jouer dans la fondatlon de l'Église? Au contraire, tout s'éclaire dans les dlverses pages de l'évangile où figure le disciple anonyme, si celui-ci est un apôtre (d'après les synoptlques, les apôtres seuls prirent part à la dernière Cènej, et, parmi les apôtres, l'un des fils de Zébédée. Aux Indications directes que fournit l'analyse du texte évangélique, spécialement i, 35-40, et xxi, 20, s'ajoute d'ailleurs la considération suivante : ne serait-il pas étonnant que le quatrième évangile qui mendonne à diverses reprises plusieurs apôtres : Pierre, André, Thomas, Philippe, Barthélemy (cet apôtre est, d'après l'opinion commune, le personnage désigné dans le quatrième évangile sous le nom de Nathanaël) fisse le silence complet (sauf xxi, 2, où ils sont désignés collectivement comme les fils de Zébédée), sur les ipôtres Jacques et Jean, qui pourtant, nous le savons par les synoptiques, étaient parmi les disciples les plus familiers de Jésus? N'est-on pas fondé à croire dès lors que le disciple anonyme, aimé de Jésus, est l'un des deux frères, et, comme ll ne peut être question de Jacques, qui ne saurait être l'auteur réel, ni même fictif, de l'évangile, puisqu'il fut martyrisé en 44, n'est-on pas amené nécessairement à reconnaître en lui l'apôtre Jean conformément ù l'afilrmation près-qu'unanime de la tradition ecclésiastique? Tout au m >ins dolt-on conclure que l'auteur de l'évangile, s'il n'est pas saint Jean, a voulu sc faire passer pour cet apôtre, et donner l'impression qu'il était un disciple Immédiat du Christ, un témoin oculaire de ce qu'il rapportait.

2· *La prétention manifestée par routeur d'être un témoin oculaire et un disciple de Jésus concorde aoec certains caractères de ce livre.*— 1. *Précision de certains détails.* — Le caractère de la narration en beaucoup de paiia/cs du quatrième évangile est tel qu'on doit conclure tout au moins que l'auteur a été Informé du d tail des faits par un témoin oculaire, mal* beaucoup plus probablement <|u'il a fait lui-même partie des disciples les plus Intimes de Jésus ll entre dans de mlnutieux détails, auxquels on cherche en vain à trouver une signification symbolique acceptable, et qui ne *emblent être rapportés par l'é^angéllste que comme de* r-ouvetiln vécus. On peut noter spécialement à ce point de vue la précision des données chronologiques : le jour et l'heure sont souvent spécifiés, i, 29, 35, 39, 43; u, 1 ; îv , 6, etc., et topographiques; la mention du nom de personnages qui n'interviennent pourtant dam le récit que d'une façon très secondaire; la netteté dans le dessin des caractères des personnages mis en scène Ces traits sont si frappants que les critiques radicaux doivent dire, pour les expliquer, que l'auteur a dél-béréinent cherché» en allectant cette précision, à donner à son récit · l'apparence de la chose vue» (I.oisy, à propos de la scène de l'arrestation de Jéiui). .Mais il suffit de comparer la manière de l'auteur du quatrième évangile avec la précision apparente et l'abondance de détails qu'on remarque dans les évangilcs apocryphes, pour sentir la différence et conchirr que dans cc dernier cas on a uflaire avec des création! de l'imagination populaire, tandis que les récits johanniques donnent l'impression de souvenirs rédigés par un témoin.

2. *Exactitude de Vensemble.* — Cette Impression eit confirmée par l'exactitude des données contenue* dans le quatrième évangile sur la géographie de la Palestine, sur son organisation politique et religieuse nu temps du Christ, sur les coutumes et les Idées Juives à cette même époque, exactitude d'autant plus rcmarquable que l'état de choses ainsi dépeint avait été complètement détruit à la suite e la prise de Jérusaloin en 70 et n'existait plus à l'époque de la rédaction de l'cvanjzdc, si bien que beaucoup de critiques adversaires de l'authenticité Johannique de cet évangile sont amenés à en attribuer la composition non seulement à un Juif, mais à un Juif palestinien. Cc fait est confirmé par les caractères de la langue grecque du quatrième évangile, qui, bien que peu chargée d'hébraïsmes ou d'aramaTsmcs, présente beaucoup de particularités lexicographique* et grammaticales qui rappellent les langues sémitiques (noter spécialement l'emploi assez fréquent du parallélisme et la simplicité extrême de la syntaxe). On a même pu soutenir récemment que notre quatrième évangile actuel suppose un original araméen. Burney, *The aramalc origin of lhe fourth Gospel,* Oxford, 1922. La connaissance que l'évangéliste avait de la langue hébraïque se révèle d'ailleurs par l'emploi qu'il fait de mots hébreux, dont ll Indique le sens exact pour ses lecteurs grecs. L'auteur manifeste aussi une connaissance parfaite de l'Anclen Testament, et, si les citations qu'il en fait sont le plu» souvent conformes au texte de la version grecque des Septante, en plusieurs cas elles sc rapprochent davantage du texte hébreu. Les adversaires de l'authenticité johannique du quatrième évangile signalent, il est vrai, quelques données topographiques ou historiques qui seraient erronées. Mais la mention de localités Inconnues par ailleurs, telles que Béthanie au delà du Jourdain où Jean baptisait, i, 28; ou Sychar, en Samarie, près du puits de Jacob, îv, 5, si elle n'est pas à expliquer par une altération de noms dans la tradltlon manuscrite, ne prouve pas une confusion de la part de l'évangéliste, qui pouvait avoir des Informatlons particulières plus précises sur la topographie des lieux où se passent les scènes qu'il raconte. De même, on ne peut conclure du fait que Caïphc est désigné comme « le grand prêtre de cette année-là », xi, 49; xvm, 13, que l'auteur ait cru, contrairement à la réalité, que le souverain pontificat était une charge annuelle : Il n san* doute voulu, par cette expression, accentuer la signification de cette année mémorable, Ce sont là d'ailleurs des difficultés secondaires. Les objections sérieuses qu'on fait valoir contre l'authentlcité Johannique du quatrième évangile sont d'ordre plus g<-néral et sont fondées sur la nature des faits racontés, sur les tendances et le caractère doctrinal du livre.

3* *Obfeetlons contre l'attribution du quatrième éoangile à* un *témoin oculaire, et particulièrement à VapAlrs*

tain! Jean. — 1. *bluergence* avec le* si/noptiques.* — On ne saurait attribuer, dll-on, A un disciple de Jésus, témoin oculaire des faits, un évangile si différent des synoptiques, qui conservent les plus anciennes traditions sur lu vie du Christ.

a) Les divergences entre le quatrième évangile et les synoptiques, qui vont parfois Jusqu'à un désaccord formel, portent d'abord sur I· *matière du récit.* On signale principalement les suivantes. Les faits rapportés par saint Jean sont pour lu plupart inconnus des synoptiques, tandis que Jcnn ne mentionne presqu'aucun des faits qui forment la matière des trois premiers évangiles. Dans l<s synoptiques le théâtre de lu prédication de Jésus est principalement la Galilée, dans le quatrième évangile c'est Jérusalem. Le cadre chronologique lui-même est différent, puisque les synoptiques semblent réduire A une durée d'un an le ministère public du Christ qui, dans le quatrième évangile, parait durer trois uns et demi. Les quelques faits communs aux quatre évangiles sont placés A des époques différentes : ainsi l'épisode des vendeurs chassés du temple, qui, dans saint Jean, forme le début du ministère public du Sauveur, tandis que les synoptiques le placent quelques Jours avant la passion, et surtout la cène et la crucifixion qui, d'après les synoptiques, auraient eu lieu respectivement le soir du 14 nlsan et le 15 nlsan (selon notre manière actuelle de compter les Jours), tandis que, selon saint Jean, Il faudrait les placer le soir du 13 et le 14 nlsan, la mort du Sauveur ayant eu lieu à l'heure de l'immolation de l'agneau pascal.

SI l'on considère la */orme de la narration,* le contraste n'est pas moins marqué : dans les synoptiques, la trame du récit est constituée par un grand nombre d'épisodes, tandis que, dans le quatrième évangile, Il n'y a que quelques faits, mois longuement développés en vue d'un enseignement doctrinal dont Ils sont nrésentés comme l'expression symbolique.

Ce n'est pas Ici le lieu de discuter en détail toutes ces divergences, et de rapporter les divers systèmes de concordance (dont plusieurs, Il faut le reconnaître, sont assez peu satisfaisants, parce qu'ils ont cherché une harmonisation complète, impossible dans le détail), par lesquels l'exégèse conservatrice s'est efforcée de les faire disparaître. On peut du moins présenter quelques remarques générales qui atténuent l'impression peu favorable à l'authenticité et à l'historicité du quatrième évangile que produisent de prime abord ces divergences. Ne seralt-ll pas invraisemblable d'abord que l'auteur, quel qu'il soit, de cet évangile, écrivant dans un milieu où les synoptiques étaient répandus et leur autorité reconnue, ait donné un enseignement inconciliable avec la tradition représentée par les trois premiers évangiles? Il ne fout pas oublier non plus que les synoptiques ne se donnent pas pour des biographies complètes de Jésus, visant à la précision chronologique et géographique. Leur matière commune est constituée par un ensemble de faits et de paroles retenus de préférence par la tradition apostolique primitive et disposés dans un cadre fixe, dont la signification semble bien être didactique plutôt que strictement historique. Dès lors il n'y n pas lieu de s'étonner que saint Jean ait pu recueillir des faits laissis dans l'ombre par la tradition synoptique, faits dont plusieurs, loin d'être en opposition avec l'histoire raco »ié par les trois premiers évangélistes, la complètent parfois et l'éclairent, comme, par exemple, en ce qui concert e l'oeuvre et le témoignage de Jean Baptiste, la vocation des apôtres Cf Stanton, *op. ai.,* p. 221 sq. La chronologie johannique paraît aussi plus vraisemblable historiquement que celle des synoptiques. ou la rédnr lion du ministère de Jéwut Λ un an, période bien courte pour y placer le développeraeut de l'enseignement du Sauveur et de la fol de ses disciple*, pourrait him n'être qu'un effet de perspective dû ù la rigidité du cadre adopté par la prédication apostolique primitive Cf. Lévesque, Nos *quatre éoangilet,* Paris, 1917.

Qu'il reste après cela des difficultés, qu'on s'explique malaisément, par exemple, le silence des synoptiques sur la résurrection de Lazare et la divergence chronologique, qui offre un Insoluble problème, au sujet de la cène et de la crucifixion, cela est Indéniable. Néanmoins, dans leur ensemble, les différences incontestables de fond et de forme que présentent les récits Johanniques avec ceux des synoptiques s'expliquent suffisamment, si l'on tient compte de l'intention doctrinale qui était, beaucoup plus que le récit matériel des faits, la préoccupation dominante de l'évangéliste. Celul-cl était un théologien qui voulait Inculquer de^ Idées dogmatiques, en les illustrant par des faits : il n'est pas étonnant que, dans le choix des épisodes et dans la façon de les présenter, Il s'écarte des autres évangélistes qui, tout en visant, eux aussi, un but didactique, cherchaient à l'atteindre par l'exposé simple et direct des faits plutôt que par leur Interprétation. Mais la théologie de saint Jean recouvre de l'histoire, comme le prouvent beaucoup de détails précis et dépourvus, semble-t-il, de toute signification allégorique, où, derrière le théologien qui a profondément médité ce qu'il raconte, se révèle le témoin qui o vu.

b) Ce n'est pas seulement la matière du récit et la forme de la narration qui diffèrent dans les synoptiques et le quatrième évangile. Les adversaires de l'authenticité johannique Insistent sur le fait que la *physionomie du Christ* parait très dissemblable de part et d'autre. Le Christ Johannique, dit-on, est un être divin, dont l'humanité disparaît presque dans l'auréole de gloire surnaturelle dont il est environné : ses miracles sont des œuvres de puissance destinés à le glorifier, plus que des œuvres de bienfaisance; scs discours contiennent l'affirmation la plus nette de sa nature divine, et son enseignement, très élevé, proprement théologique, ne ressemble ni pour le fond, ni surtout pour la forme, A la prédication familière, Imagée, Illustrée de paraboles, que nous ont conservée les synoptiques. Il est Impossible, conclut-on, qu'un disciple de Jésus, qu'un auditeur Immédiat de scs enseignements, ait transformé h physionomie de son maître, au point d'en faire un personnage hiératique, qui n'a presque plus rien d'humain, et lui ait prêté une doctrine et un langage qui auraient été absolument au-dessus de la portée de scs auditeurs réels.

Pour apprécier la valeur de cette objection contre l'authenticité du quatrième évangile. Il faut ramener d'abord A de justes proportions la différence, très réelle, qu'on remarque entre la physionomie du Christ johannique et celle du Christ synoptique. Certes la divinité du Christ s'affirme avec beaucoup plus de netteté dans le quatrième évangile, et l'on ne saurait s'en étonner si le but de l'évangéliste était, précisément, de mettre en lumière le côté divin de *la* ligure de Jésus. Male, tout en Insistant de préférence sur ce qui, dons l'attitude du Christ, dans ses parole·, dans ses actes, révèle sa transcendance, Jean ne le met pas pour cela en dehors de l'humanité; il lui prête des sentiments, des affections, des démarches qui sont d'un homme réel (Jésus manifeste de l'affection pour ses amis, il pleure, Il frémit, Il éprouve de la fatigue, etc.). D'autre part, Il y a dans les synoptiques assez de traits révélateurs du caractère surhumain du Christ, de su puissance, de sa science surnaturelle, pour que Je contraste entre les deux portraits rii Sou veur apparaisse moins frappant après une étude attentive qu'ff ne le semble au premier abord

Dp meme, si l'on veut apprécier exactement la portée que peut avoir pour le problème de l'origine et de l'historicité du quatrième évangile le caractère particulier des discours de Jésus, tels qu'ils sont rapportés dans cet évangile, manifestement très différents de ceux qui sont contenus dans les synoptiques, Il faut noter d'abord, qu'on ne peut rejeter *a priori,* encore qu on en n i quelque peu abusé, l'hypothèse d'un double en*e gnement donné par le Sauveur : enseignement plus populaire, s'adressant aux foules, qui aurait été conservé de préférence par la tradition d'où sont issus les synoptiques, et enseignement plus élevé, plus profond, que Jésus aurait réservé à ses disciples ainsi qu'aux docteurs juifs qui discutaient sa doctrine, enseignement qui foi nierait la substance des discours johanniques. Il faut remarquer aussi rue, à côté de discours d'un caractère très théologique, le quatrième évangile contient beaucoup de sentences et de comparaisons qui ne se distinguent pas de celles qu'on trouve dans les synoptiques, tandis que, d'autre part, Il y a dans beaucoup de passages des synoptiques comme une amorce de l'enseignement johannique : ainsi que le remarque Stanton, *op, cil.,* p. 276, · si de telles sentences ont été prononcées, il est improbable qu'elles aient été isolées dans les entretiens de Jésus avec scs disciples; rien que pour être intelligibles, pour exercer sur les esprits l'impression qu'elles devaient produire, il a fallu qu'elles fussent répétées et développées >; cela est vrai surtout de certains textes synoptiques qui présentent un caractère Johannique si marqué, que certains critiques ont cru devoir, pour cette raison même, et sans aucun autre motif valable, en contester l'authenticité. CL en particulier, Matlh., xi, 25; Luc., x, 21.

Ces remarques, qui permettent de maintenir sans Invraisemblance l'authenticité au moins substantielle des discours que l'auteur du quatrième évangile met dans la bouche de Jésus, ne nous autoriseraient pas cependant â en attribuer la rédaction à l'apôtre Jean, s'il était vrai que la doctrine johannique présentât des caractères incompatibles avec l'attribution de l'évangile â un Juif palestinien, tel que saint Jean.

2. *Caractères de la doctrine johannique allégués contre l'authenticité de l'évangile.* — Les adversaires de l'authenticité insistent spécialement sur le caractère anlljudnïque de l'évangile et sur les traits où se révèle l'influence de la philosophie et de la mystique de l'hellénisme.

a) Il faut reconnaître que l'appellation « les Juifs » est souvent employée dans le quatrième évangile en un sens particulier et peu favorable, pour désigner le groupe des ennemis de Jésus. On doit noter cependant que révangélistc signale à plusieurs reprises que beaucoup panni les Juifs crurent en Jésus, vm,31,et indique comme disciples du Sauveur Nlcodèmc et Joseph qui comptaient parmi les autorités juives de Jérusalem. Il faut d'autant moins s'étonner que l'auteur ait en quelque manière Identifié la nation juive avec ses chefs qui, eux, furent bien les adversaires acharnés de Jésus et de sa doctrine, qu'il écrivait â une époque où l'Égiise chrétienne s'était complètement séparée du judaïsme, et avait constamment à souffrir de l'hostilité des Juifs, hostilité qui s'exerçait contre les disciples comme elle s'était exercée d'abord contre leur Maître. Il suffit d'ailleurs, pour enlever toute valeur à l'objection qu'on prétend tirer de celte altitude el de ce langage de Jean, de remarquer que saint Paul, qui pourtant ne reniait pas son origine juive, parle des Juifs exactement de la même façon que le quatrième évangile, où la polémique antljudafque est meme beaucoup moins accentuée que dans les épltrcs p.iulllnlennes.

b I'Influence de Phdon et de l'alexandrinisme sur la pensée et le langage de l'auteur du quatrième évangile serait une objection beaucoup plus forte contre l'authenticité johannique, s'il était prouvé que cette influence a été réelle, profonde et intime. De fait, on ne peut nier qu'il y ail certaines ressemblances entre le quatrième évangile, principalement dans son prologue, et la doctrine phtlonienne du Logos. Mais une étude attentive fait ressortir entre le Verbe de saint Jean et le Logos de Philon des diiTércnccs si essentielles qu'on ne peut supposer que la théologie johannique ait sa source dans la conception phtlonienne. Les rapprochements et les oppositions sont discutés avec précision dans J. Lebreton, *Les Origines du dogme de la Trinité,* 4· édit., 1919, p. 590-598, note 1. Il suffit d'admettre que saint Jean oit vécu en Asie Mineure dans des milieux familiers avec la ph'losophic alexandrine, pour s'expliquer qu'il ait fait quelques emprunts à la terminologie de cette école. Quant ʌ l'idée même du Verbe, c'esl dans ('Ancien Testament (livres sapientiaux), et dans la théologie du judaïsme palestinien, sources auxquelles Philon a d'ailleurs puisé largement, qu'il en faut sans doute chercher l'origine.

L'influence du mysticisme hellénistique sur le quatrième évangile, qu'on a signalée récemment comme un facteur important et caractéristique, Lolsy, *Ia quatrième Évangile,* 2e édit., est encore moins prouvée que celle de la philosophie et de la théologie phllloniennes. Dût-on même en reconnaître la réalité dans une certaine mesure, ce ne serait pas encore une objection décisive contre l'attribution à saint Jean de cet évangile, car les mêmes critiques attribuent aussi une influence considérable aux mystères païens sur la pensée et la mystique de saint Paul.Or,si l'on ne trouve pas invraisemblable que cet apôtre, dont l'éducation première avait été toute judaïque, ait emprunté aux • religions de mystères » des éléments importants de sa théologie, on ne doit pas trouver plus de difficulté'» A admettre qu'un long séjour dnns des milieux grecs de pensée et de religion ait pu donner à l'apôtre Jean une connaissance suffisante de la mystique païenne pour que sa doctrine et sa terminologie en portent l'empreinte.

Les remarques qui viennent d'être faites sur les principales objections contre l'authenticité du quatrième évangile tirées de l'élude Intrinsèque du livre montrent que la solution traditionnelle de la question johannique peut être maintenue, malgré ces difficultés, pourvu qu'on tienne compte du but de l'autour, du caractère qu'il a voulu donner à son œuvre, des conditions de temps et de milieu où Il a dû la composer. Avant de préciser ces divers points, Il convient de mentionner les essais de solution qui ont été tentés dans des voles diflérentes, en sacrifiant soit l'unité du quatrième évangile, soit son origine johannique directe.

4° *Essais de solution du problème johannique.* — Il s'agit de concilier la tradition qui attribue le quatrième évangile à saint Jean el les caractères du livre qui s'accordent malaisément avec cette attribution.

1. *Distinction d'éléments diners.* — Quelques critiques ont pensé résoudre In difficulté en supposant que notre évangile, au Heu de posséder une parfaite unité et homogénéité, serait le résultat d'un travail de rédaction assez complexe, et qu'on y devrait distinguer des éléments johanniques qui formeraient le fond du livre, et des morceaux ajoutés par des rédacteurs ou éditeurs»

Il faut mettre à part, à ce point de vue. l'épisode de la femme adultère, vu, 53-vin, 11. Cette péricopc est canonique, puisqu'elle figure duns la Vulgate cl a été certainement visée dans la décision du concile de Trente relative ù l'authenticité de cettt version. Mais la question de son onginc n'est pas nécessairement

tranchée pnr là : c'est un problème de critique textuelle sur lequel les avis sont partagés Celte pérlcope ne figure pas en ‹ llet dans les mus orientaux, et même lrs autorités occident ah s, sauf le *Codes litzæ* et quelques mis vieux latins, l'ont Ignorée jusqu'au i\r siècle. Elle n'a été commentée pnr aucun Père grec, et par fl avoir été Ignorée des écrivains latins. D'autre part, la place qu'elle occupe dans l'évangile, entre deux discussions de Jésus avec les pharisiens, qui s‹ (ont nettement suite l'une à l'autre, sembh assez anormale. Par contre, quoi qu'en aient dit certains critiques, ce récit, ni pour le fond ni pour la forme, ne tranene de telle sorte sur les autres parties du quatrième évangile, que, à l'envisager en lui-même, on ■oit obligé de l'attribuer à un auteur (liftèrent. Rien n'empêche donc d'admettre son origine johannique, mais on p· ut suppose r qu'il exista d'abord isolément, soit qu'il n'ait pas fait partie de la première rédaction de l'évangile, soit qu'il en ait été détaché par des copistes, et que cc fut plus tard seulement, après bien des hésitations, qu'il fut fixé à l'endroit où Il se trouve maintenant.

La question de l'authenticité du c. xxi, ou tout au moins des versets 24-25 de ce chapitre, a été examinée plus haut, col. 550. S'il était établi que cc chapitre n'appartient pas à la forme originale de l'évangile, et que c'eot un véritable appendice, composé sans doute de fragments authentiques, mais ajouté nu texte primitif par des éditeurs différents de l'auteur du livre, on pourrait se demander si ces éditeurs n'auraient pas fait subir certains remaniements à l'œuvre de saint Jean qui, dans cette hypothèse, n'aurait pas rédigé lui-même son évangile sous sa forme définitive. En faveur de cette supposition, on pourrait faire valoir la notice, d'ailleurs légendaire dans ses details, du canon de Muratori sur le quatrième évangde, ainsi que certaines assertions de Clément d'Alexandrie et de plusieurs écrivains ecclésiastiques latins, qui semblent dire que l'entourage de saint Jean aurait Joué un certain rôle dans la rédaction et la publication du quatrième évangile.

Les critiques, qui ont tenté l'analyse littéraire du quatrième évangile en partant de l'idée qu'il est le résultat d'un travail rédactionnel complexe, ne se contentent pas d'ailleurs de celte supposition, cl vont beaucoup plus loin : si Wendt admet l'authenticité substantielle du recueil descntences Johanniques, sorte de *Logia,* qui formerait d'après lui le noyau de notre évangile, et si Spill a reconnaît saint Jean pour auteur du document primitif, qu'un rédacteur, par de nombreuses additions et des remaniements importants, aurait transformé, la plupart, Wcllhausen, Soltau, Bacon, Lolsy, n'attribuent à l'apôtre aucune part dans la formation de l'évangile qui porte son nom. Voici, Λ litre d'exemple, l'exposé de ia théorie la plus récente, celle de M. Lolsy. Le fond du quatrième évangile proviendrait d'un écrit primitif, recueil de méditations sur le thème du Christ-Sauveur, mélange de visions symboliques et do discours théologiques, dù à un prophète mystique qui vivait à Éphèse dans le dernier quart du i*r siècle. Au commencement du n* siècle, on se crut obligé d'adapter à l'orthodoxie commune la doctrine et l évangile par trop gnostiqucs cl transcendants du mystique d'Ephèse, en rapprochant son Christ du Christ synoptique et en faisant une place aux croy ances eschatologiqucs. Cc travail rédactionnel ne sv fit pas en une seule fols ni d'une seule main. On distingue surtout deux étapes : ia première, la plus importante, caractérisée par l'adjonction de la plupart des matériaux empruntés à la tradition synoptique et par la fixation du cadre chronologique; la seconde, plus tardive (vers 130-110) caractérisée surtout pnr l'addition du c, xxi, mais qui dut comporter d'autres additions cl remaniements dnns le corps du livre, notamment en ce qui concerne le disciple bicnnlmé mis en vedette comme l'auteur de l'évangile.

Ce système, on le volt ahément, est fait surtout de conjectures dont le point de départ est une conception préconçue du développement de la tradition évangélique. Quant aux raisons positives qu'on fait valoir pour contester l'unité littéraire du quatrième évangile (défaut de liaison et de suite dans les développements, incohérences, répétitions, nuances doctrinales), elles ne paraissent pas suffisantes pour prévaloir contre l'unité d'esprit, de vocabulaire et de style qui se révèle si fortement d'un bout à l'autre du livre pris dans son ensemble. Pour expliquer les faits allégués a l'appui de la théorie documentaire, Il suffit d'admettre, comme le fail Stanton, op. ci/., p. 50 sq , que la matière de l'évangile a fait l'objet de l'enseignement oral de saint Jean avant d'avoir été consignée par écrit, qu'rllc a été rédigée d'abord par fragments, cl que ce serait de In réunion de ces fragments que l'évangéliste aurait composé son livre, dont on ne saurait s'étonner dè» lors qu'il ne présente pas l'unité parfaite d'un ouvrage écrit d'un seul jet. L'hypothèse — qui ne s'impose pas sans doute, mais qui n'est pas invraisemblable, el n'est pas opposée À l'authcntidté substantielle du livre — de la publication de l'évangile par les disciples de saint Jean après la mort de l'apôtre, empêché de mettre lui-même la dernière main à son œuvre, achèverait de résoudre les difficultés» qui servent de point de départ à la théorie documentaire.

2. *inction entre l'auteur el le rédacteur.* — *Y* a-t-ll avantage à aller plus loin, et les difficultés du problème Johannique seraient-elles atténuées, si l'on attribuait à un disciple de saint Jean non seulement la publication, mais encore la rédaction du quatrième évangile, dont l'authenticité Johannique ne serait plus qu'une authenticité médiate, l'auteur direct du livre y ayant consigné par écrit la catéchèse de saint Jean, û peu près comme saint Marc fixa dans son évangde la prédication de saint Pierre? Cette hypothèse, qui parait s'imposer à des critiques conservateurs, tels que Stanton, soulève, semble-t-il, plus de difficultés qu'elle n'en résout. On ne s'expliquerait guère dans ce cas que la tradition ecclésiastique n'ait attaché au quatrième évangile que le seul nom de l'apôtre saint Jean, et n'ait gardé aucun souvenir du véritable auteur du livre qui pourtant, s'il est, en même temps, comme on doit le supposer, l'auteur des épltres johanniques. dut tenir une place importante et Jouir d'une grande autorité dans les Églises d'Asie. D'autre part, si l'on s'explique difficilement qu'un pêcheur du lac de Tibériade soit devenu le théologien du Logos, le profond mystique du quatrième évangile, il faudrait admettre une transformation du même genre, et qu'il ne serait pas beaucoup plus aisé d'expliquer, chez le rédacteur du quatrième évangile, supposé différent de saint Jean, puisque ce disciple de l'apôtre devrait être comme lui, on le reconnaît, un Juif palestinien, venu en Asie et qui sc serait assimilé la culture hellénique. La difference d'âge et peut-être de condition qu'on peut supposer entre le disciple et le maître ne diminue pas beaucoup la difficulté de cette assimilation. Cf. Lebrelon, *Bulletin d'histoire des origines chrétiennes,* dans *Recherches de science religieuse,* 1921· p. 211 sq.

Celte difficulté n'a-t-elle pas d'ailleurs été exagérée? Si saint Paul, Juif de naissance, pharisien d'éducation, s'adapta de telle façon à la mentalité grecque qu'il réussit à traduire sa foi en des formules acceptable pour des esprits formés par In culture hellénique, pourquoi saint Jean, qui passa sans doute assez Jeune en Asie, n'aurail-il pu lui aussi, s'assimiler, au cours d'un demi-siècle d'apostolat, tout ce qu'il y avait de fécond dans les conceptions religieuses caractéristiques du

milieu Imprégné d'hcnénismc où il vécut, ct s'cn servir pour exprimer sa propre foi, qui s'enrichissait d'ailleurs » t s'approfondissait sans cesse par son expérience personnelle dc la vie avec le Christ, sous l'action ilhimlnatrice del'Esprit de Dieu? «Le disciple blen-aimé avait dc son Maître une Idée si profonde, si haute qu'il reconnaissait dans les données fragmentaires de la révélation juive, palestinienne ou alexandrine, des ébauches du grand mystère que Dieu lui avait plus clairement révélé; prophète, évangéliste, apôtre, 11 reprenait ces vieux oracles, non cn disciple, mais en maître; ct de la lumière du Christ, dont il était lui-même pénétré, il illuminait et transfigurait toutes ces théologies jusque-là obscures · Lebrcton, *article cité,* p. 244.

IV. Conclusion. — Est-il bien difficile dès lors de concilier les traits qui donnent au quatrième évangile une physionomies! particulière, et par Icsquelsll tranche si fortement sur les synoptiques, avec l'attribution de cet évangile à saint Jean, si anciennement ct si universellement professée par la tradition ecclésiastique? Est-il bien difficile de comprendre que, ù une époque où la spéculation commençait à s'exercer sur la figure du Christ, risquant de sacrifier l'un ou l'autre des aspects de son caractère à la fois divin et humain (gnosticisme et docétisme), saint Jean s'adressant à des auditeurs, puis à des lecteurs familiers déjà, grâce aux synoptiques, avec les faits extérieurs de la vie de Jésus, ne sc soit pas contenté de mettre par écrit ses souvenirs personnels sur l'apostolat de son Maître, et de reproduire littéralement les paroles qu' avait recueillies de sa bouche, mais qu'il ait voulu par son témoignage éclairer l'intime de la personnalité du Sauveur, choisissant pour cela dans la tradition et dans ses souvenirs certains faits de nature à mettre en lumière la thèse dogmatique qu'il voulait inculquer, cn précisant la portée par voie d'interprétation théologique et symbolique, ct présentant cn même temps l'enseignement de Jésus, cet enseignement qu'il avait autrefois reçu directement et profondément gravé en sa mémoire, sous une forme où se révèle l'influence des méditations profondes dont les paroles du Maître avaient été l'objet de la part dc l'apôtre au cours de sa longue vie?

A tout bien considérer, c'est donc en saint Jean, plutôt qu'en toute autre personnalité de la fln du i* siècle ou du commencement du π·, qu'on peut le mieux se représenter, harmonieusement unis, les aspects si divers qu'une étude attentive révèle chez l'auteur du quatrième évangile : le témoin oculaire qui se trahit ù la précision de certains détails du récit, — le théologien et l'apologiste qui,en face de la philosophie hellénique ct de l'hérésie naissante, se préoccupe jvant tout, cn recueillant scs souvenirs, dc défendre ct dc répandre sa fol, — le mystique enfin, qui, appuyé sur son Inspiration personnelle, rend témoignage à l'action lllumlnatrice et sanctificatrice du Verbe Incarne, afin que ses lecteurs trouvent, eux aussi, dans le Christ lumière ct vie. Et ainsi, l'étude intrinsèque de l'évnngilc, insuffisante à elle seule à cn établir l'authenticité, ne vient pas du moins contredire, pourvu que l'on tienne compte dc toutes les particularités qu'elle met en lumière, le témoignage très ferme de l'ancienne tradition ecclésiastique qui en attribue la composition à l'apôtre saint Jeun.

11. LA DOCTRINE DU QUATRIÈME ÉVANGILE. — L Préliminaires. IL Théologie trinltalre et Christologie (col. 564). 111. Sotériologie (col. 572). rv. Eschatologie (col. 578). V. Conclusion (col. 580).

1. PnÈLiMiNAints. — Pour bien comprendre la doctrine du quatrième évangile, en saisir la portée, cl en marquer la place dans le développement de la révélation, Il importe de déterminer d'abord le but de l'évangéliste, puis de dégager les idées directrices de son œuvre ct les grandes lignes du plan qu'il a suivi.

1® *But du quatrième évangile. — l. Ce n'est pas seulement de compléter les synoptiques.* — Plusieurs écrivains ecclésiastiques anciens ont pensé que saint Jean avait écrit son évangile pour compléter les synoptiques en comblant les lacunes que prést niaient leurs récits de la vie de Jésus. De fait, comme on l'u vu précédemment, le quatrième évangile insiste sur le ministère hlérosolymilain que les synoptiques avalent laissé dans l'ombre; il contient des épisodes que nous ne connaîtrions pas sans lui, et il fournit des données chronologiques précises que le cadre adopté par la tradition synoptique ne comportait pas. Cependant il s'agissait pour saint Jean dc tout autre chose que d'apporter à l'histoire évangélique quelques éléments nouveaux. Sans doute son témoignage devait compléter celui de ses devanciers, mais non pas tant au point de vue historique, en ajoutant quelques faits Inédits à leurs récits ou en cn précisant certains détails, qu'au point de vue doctrinal, en Jetant une lumière nouvelle sur la vie et la personne dc Jésus, afin de promouvoir chez les lecteurs dc l'évangile la foi ù sa divinité, et, par cette fol, l'union à Dieu dans le Christ. Ceux que son enseignement visait directement, ce n'étaient point des néophytes, des Juifs ou des païens, mais des chrétiens qui connaissaient déjà le Christ par la prédication évangélique élémentaire, qu'il fallait donc non point amener à croire, mais conthmer et perfectionner dans leur fol, cn les faisant pénétrer plus profondément dans l'intime du Sauveur, dans le mystère de sa relation unique et Ineffable avec Dieu, et en leur donnant ainsi une intelligence plus parfaite dc son rôle dc médiateur divin·

2. *Son but n'est pas non plus directement polémique.* — Si le dessein principal de saint Jean est essentiellement dogmatique, l'auteur du quatrième évangile n'aurait-il pas eu un but secondaire, polémique?

a) Plusieurs Pères de l'Égllse ont pensé que saint Jean s'était proposé, en écrivant son évangile, de combattre les hérétiques de son temps. Saint Irénée précise même, et désigne,parmi les erreurs visées par le quatrième évangile, celles de Cérlnthe et celles de la secte, plus ancienne, des nicolaltes. *Cont. Hures.,* 1. Ill, c. xi, n. 1, P. G., t. vn, col. 878. Les nicolaltes, dont il est question dans l'Apocalypse, n, 6, où l'ange de l'Égllse d'Éphèse est félicité d'avoir eu leurs doctrines cn horreur, tandis qu'à Pergame il sc trouve quelques Individus attachés à ces mêmes doctrines, n. 15, semblent être tombés dans des erreurs morales, plutôt que dogmatiques, ct on ne volt pas bien quel passage du quatrième évangile pourrait les viser spécialement. Quant à Cérlnthe, la question est plus complexe. D'une part, une tradition qu! remonte à saint Polycarpc mentionne la présence ù Éphèsc, nu temps dc saint Jean, d'un personnage portant cc nom, que l'apôtre tenait pour un hérétique dangereux. Une anecdote racontée par saint Polycarpe et rapportée par Irénée, *ibid.,* I. Ill, c. in, η. 4, *P. G.,* t. vu, col. 853, et par Euscim·. *Hist. Eccl.,1.* III, c. xxvni, n.2,6, *P. G.,* t. xx, col. 276, montre rn ‹ fiel saint Jean sc refusant à entrer aux bains public ⁑ d'Éphèse, parce qu'il y avait aperçu Cérlnthe, · l'ennemi dc la vérité ». D'autre part c'est ù ce même Cérlnthe que les aloges attribuaient la composition du quatrième évangile. Irénée, *Cont. Hrtrcs.,* I. I, c. χχvι, n. 1, P. G., t. vu, col. 686, prête i Cérlnthe des doctrines très voisine» do celles qu'enseignaient les gnostlques du ii· siècle, Valentin, Ba-.illde, Mardon : distinction du Dieu suprême et d'un démiurge créateur, négation de la divinité de J<Sus, représenté comme un homme lem-

blable aux mitres, sur qui était descendu au Jour de ion baptême une vertu sortie du Dieu suprême. D'après d'autres témoignages (Hippolyte, Pseudo· Terttilllen, Éplphunc), il semble que Cérlnthe ait soutenu plutôt des théories JudaUantes, analogues à celles des éblouîtes, en même temps qu'un certain docétisme. Devant l'imprécision et le peu de cohérence de ces traditions concernant Cérinthe, on est en droit de se demander si saint Irénée n'aurait pas prêté â cet hérétique des doctrines qui appartiennent en réalité à un gnosticisme plus développé. Calmes, *op. cil.,* p. 62; G. Hardy» *Cérinthe* dans *Revue biblique,* 1921, p 311-373. Il est en tous cas excessif de prétendre retrouver dans le quatrième évangile l'intention précise de réfuter les erreurs cosmologtqucs, théologiqut s et christologiqucs, qu'Irénée attribue à Cérinthe (thèse soutenue par H. Claddcr, *Unsere Evangelien,* Frlbourg-en-B., 1919, p. 223 sq.), et dc prêter ù saint Jean une intention polémique contre l'hérésie, qui n'apparaît nulle part avec netteté dans son évangile. Dans sa première épllre, saint Jean dénonce, il est vrai, les faux docteurs qui nient que Jésus soit le Christ. I Joa., n, 23 et iv, 2-3. Mais, bien qu'il y ait une relation étroite entre cette épltrc et l'évangile, on n'a pas de raison de leur attribuer un but et un caractère absolument identiques. Certes on est cn droit dc penser que l'apôtre, par son enseignement, se proposait de prémunir scs disciples contre les fausses doctrines qui commençaient ά se répandre. Mais ce n'est point par une réfutation systématique qu'il l'a fait, c'est par le simple exposé d'une doctrine où la fol chrétienne revêt, sans en être altérée, la forme d'une philosophie religieuse grandiose : il donnait ainsi satisfaction aux besoins dc l'esprit grec, épris de spéculation, ct détournait par là même les Intelligences des théories aventureuses, incompatibles avec le véritable Évangile, auxquelles avait donné naissance le judaïsme combiné avec l'hellénisme, première ébauche, forme Judaïque de ce qui devait être plus tard le gnosticisme.

b) Plusieurs commentateurs ont pensé que, en écrivant son évangile, saint Jean avait eu l'intention, tout nu moins secondaire, de combattre les Juifs Le caractère antijudaïque du quatrième évangile a déjà été signalé plus haut, mais on a vu qu'il ne doit pas être exagéré. On restreindrait beaucoup trop le dessein dc l'évangéliste cn voyant dans son œuvre un écrit apologétique dirigé contre les Juifs, tel que fut plus tard le *Dialogue* de saint Justin. S'il s'était proposé directement de répondre aux objections des Juifs et de les convaincre de In messinnité dc Jésus, Jean aurait sans doute fait appel au témoignage des Écritures, à l'argument des prophéties; or il cn use beaucoup moins que les autres évangélistes. H semblerait plutôt que les chefs de In nntion juive ayant été les ennemis acharnés de Jésus, cl les Juifs restant les adversaires déterminés du christianisme, suint Jean les ail pris comme type des incrédules, de ceux qui refusent dc voir la lumière venue dans le monde, d'autant que leur Incroyance était plus coupable, puisque c'était nu milieu d'eux, en leur présence, que le Verbe incarné avait accompli les œuvres merveilleuses qui témolgnnient dc sa mission divine. Quant nu JudaBmc lui-même, Λ sa valeur religieuse, saint Jean n*en fait pas même un objet dc discussion. C'est pour lui un fait établi que le privilège d*Israël est périmé, n'cxlslc plus, que les vrais adorateurs sont ceux qui servent le Père en esprit et en vérité, et que le salut est offert à tous les hommes sans distinction. A ce point de vue, c'est ‹**universalisme* qu'il faut parler pour caractériser le quatrième évangile plutôt que *d'antijudahme.*

c) On a cru trouver dans la façon dont le quatrième évangile parle de Jean-Baptiste, Insistant sur ce qu'il n'était que le précurseur de Jésus, à qui il rendit A plusieurs reprise* un témoignage éclatant, la preuve d'une intention polémique de l'évangéliste contre les Juifs qui auraient, supposc-t-on, exploité contre le Christ le grand souvenir laissé par Jean-Baptiste. On a même Imaginé, Baldenspcrger, *Der Prolog des vierfen Evangelium**, 1898, qu'il existait dans le milieu asiate où parut le quatrième évangile, une secte de disciples de Jean-Baptiste qui voyaient en lui le Messie, et que l'évangéliste se serait proposé comme but direct de combattre cette secte. Cette dernière hypothèse ne trouve qu'un fondement insuffisant dans le fait, mentionné par les Actes des Apôtres, xvni, 24-xix, 6, que saint Paul rencontra à Éphèse des chrétiens qui ne connaissaient que le baptême de Jean, car rien n'indiquc que ceux-ci aient formé une secte. Quant aux passages du prologue, i, 7, 15, cl des premiers chapitres du quatrième évangile où on soupçonne l'intention dc rabaisser Jean-Baptiste pour grandir Jésus, ils ne font que reprendre et exploiter les déclaration» du précurseur lui-même, rapportées par les synoptiques, Marc., i, 7-8; Matth., m, 11-12; Luc., ui, 15-18, et l'intention polémique, si elle existe en ces passages, ne serait cn tous cas qu'indirecte et secondaire.

2· *Idée centrale du quatrième évangile.* — L'évangile dc saint Jean s'ouvre par un prologue, qui contient toute une théologie dc l'incarnation. Pour préciser l'idée centrale de l'évangile, il importe de déterminer d'abord le rapport dc ce prologue avec le reste du livre, ct de savoir dans quelle mesure cctle théologie, avec l'idée du Logo* qui la résume, domine les récits et les discours qui constituent le fond de l'Évangile.

1. *Exprimée dans le prologue.* — La plupart des commentateurs estiment que le prologue donne la clef de lout l'évangile, cl qu'il y faut chercher l'idée maîtresse de l'œuvre entière. Harnack a soutenu l'opinion contraire. *Ueberdas Verhùllniss des Prologs desoierten Evangelturns tum ganzen Wcrk,* dans *Zeitschrift /Or Theol. und Ktrche,* 1892, p. 189-231 : d'après lui, le prologue serait presqu'une pièce rapportée, sans lien Intime avec le reste du livre, dont la christologie ne se rattacherait en aucune façon à l'idée du Logos, cette idée, empruntée à Philon ct à la philosophic alexandrine, n'ayant été introduite au début de l'évangile que pour lui gagner des lecteurs dans les milieux hellénistes. Sans aller aussi loin que Harnack. Stanton, *op. cit.,* p. 161*-179, estime lui aussi que le prologue n'a été compose qu'nprès l'évangile, que la doctrine du Logos n'a pas exercé d'influence sensible sur l'ensemble du livre; elle est plutôt le couronnement de la christologie Johnnnique qu'elle n'en est le point dc départ. Celle manière de voir tient pour une grande pert à ce que l'on interprète trop ht doctrine johnnnique du Logos comme un décalque dc la théorie phllonlenne, dont cn effet on ne trouve pus dc traces dans le quatrième évangile Mais si l'on considère, avec les meilleurs commentateurs, l'idée Johnnnique du Logos simplement comme l'expression technique d'une théologie de l'incarnation (préexistence céleste du Elis de Dieu)qulascs points d'attache dans les livres sapientiaux de J'Anclen Testament et se dégage assez nettement des épltres dc saint Paul, et de l'épttre aux Hébreux, expression empruntée peut-être par l'évangéliste Λ la théologie alexandrine, ou du moins choisie par lui parce qu'elle était familière aux esprits cultivés formés par l'hellénisme, on doit reconnaître que celte théologie est sous-jacente A l'évangile tout entier, qui cn est l'illustration par les actes cl les discours de Jésus. H est vrai que l'idée du Logos n'est pas reprise explicitement dans le corps dc l'évangile, mais, d'une part, l'auteur a choisi de préférence pour les rapporter les faits plus particulièrement révélateurs de la puis-

fânce et de h gloire du Verbe incarné, et, d'autre part, ayant dans le prologue attribué nu Logos les deux grandes fonctions de Lumière et de Vio. i, 4, il a présenté les enseignements de Jésus de façon à développer principalement le double thème du Cliristt-Lumlère et du (hrM-VIr, Inut en sc gardant naturellement de mettre dans la bouche du Sauveur le nom de *Logos* par lequel celui-ci ne s'était jamais désigné.

2. *L'idee iKHtrinale essentielle* de l'évangile jobniinlque est donc la manifestation en la personne de Jésus du Verbe, lumière et vie du monde, du Verbe qui était dés le commencement en Dieu, qui était Dieu, et qui, s'étant fait chair, a apporté aux hommes la grâce et la vérité qu'il possède en plénitude. C'est parce qu'il est le Verbe incarné que Jésus est l'unique Sauveur des hommes, et que la foi en iui est le moyen nécessaire pour posséder la véritable vie, la vie éternelle. Cette union de In divinité el de l'humanité en Jésus l'affirme dans tout le cours de l'évangile. Saint Jean en montre le signe dans les œuvres merveilleuses accomplies par le Sauveur, tandis que les discours du Christ qu'il rapporte ont pour principal objet de préciser la relation de Jésus avec Dieu cl son rôle à l'égard des hommes La christologie est donc le centre de la doctrine Johannique, et l'évangile lui-même, en ses partiri narratives, n'est que l'illustration par l'histoire de celle christologie.

3· *Plan du quatrième évangile.* — 11 ne faut pas chercher dans l'évangile de saint Jean un plan rigoureux Le cadre chronologique était Axé, en ses grandes lignes tout au moins, par l'histoire. Dans ce cadre, récits el discours se suivent dans un ordre qui n'est ni proprement logique, ni précisément historique. L'unité puissante du livre résulte de ce que tous les développements sont subordonnés à l'idée centrale indiquée plus haut, la manifestation de la divinité en Jésus, et rattachés à quelques thèmes caractéristiques, tels que celui du Christ-Lumière et celui du Christ-Vie, qui s'enchaînent et se combinent, un peu à la manière des thèmes musicaux dans une symphonie. L'évangile tout entier peut être considéré comme le développement de cette phrase du prologue, î, 5 : ‹ La lumière luit dans les ténèbres, el les ténèbres ne l'ont point reçue. » L'évangéliste nous fait assister à la manifestation progressive du Verbe Incarné, lumière du monde, et nous montre les Ames prenant parti pour ou contre la lumière : d'un côté les ennemis de Jésus, s'enfonçant dans leur incrédulité et s'efforçant en vain d'étouffer la lumière, de l'autre les disciples de Jésus, devenus enfants de Dieu par l'adhésion au Christ, dont la fol, s'éclairant, sc fortifiant peu A peu, est finalement confirmée par le triomphe du divin Ressuscité, et trouve son expression définitive dans lu parole de l'apôtre Thomas, qui est la véritable conclusion de l'évangile : « Mon Soigneur et mon Dieul » xx, 2. Lu suite des développements est bien indiquée par le P. J. Huby, *Suint Jean,* dans *Éludes,* 20 octobre et 5 novembre 1921, et édition à part dans la série religieuse des brochures de *VAction populaire,* qui résume ainsi l'évangile : · Dims les quatre premiers chapitres, avec le commencement de la mission publique de Jésus, la lumière sc lève sur le monde comme une aube mystérieuse, et les hommes touchés de la douceur de ♦e» premiers rayons, semblent disposés à lui faire bon iccueil. L'enseignement de Jésus sc précise. In lumière monte dans le del, et, à mesure qu'elle brille avec plus d· clarté les âmes commencent à se discerner, les sympathies et les antipathies sc dessinent : période de tendance»» d inclinations ou méfiances plutôt que de partis arrêté*, c. v et vu Puis les antagonismes s'accusent : les disciples se serrent autour du Maître avec une foi plus ferme et plus lucide; les ennemis Unrwnl bloc, c. vu-xiu Λ la fin Jésus reste avec un polit groupe de fidèles auxquels, dans l'intimité d'une salle close el d'un repas d'adieu, il révèle les ultima secrets de son cœur, c. xin-xvn. Au dehors la haine ntt* .nt son paroxysme et pour un temps les puissances des ténèbres triomphent, c. xvni-xix. Mais la lumière sort du tombeau et l'évangile s'achève dans la sérénité, comme s'achève un beau jour d'été, quand,après l'orage, le soleil a reparu dans un ciel dégagé, c. xx-xxi. »

4e *La doctrine des discours du quatrième évangile et la théologie /ohunnique.* — On peut sc demander si, dans l'exposé de la théologie johannlque, il ne conviendrait pas de distinguer la doctrine contenue dans les discours de Jésus et celle qui appartient en propre A l'évangéliste. Ainsi ont fait plusieurs de ceux qui ont étudié la théologie du quatrième évangile : Bovon, *Théologie du Nouveau Testament,* Lausanne. 1893, 1.1 et n; Stevens, *The Theology o/ the Neu· Testament,* Edimbourg, 1899; Tixcronl, *Histoire des dogmes,* 1rr édit., Paris, 1905, 1.1. On se propose par ce moyen de distinguer dans la doctrine de saint Jean ce qui vient directement el explicitement de Jésus lui-même el ce que l'apôtre, sous l'inspiration de l'Esprit Saint, a pu ajouter â la révélation faite par le Sauveur au cours de sa vie terrestre. D'autres, tels que le P. Le· breton, estiment au contraire qu'il est superflu, et peut-être impossible, de distinguer dans l'analyse théologique de l'évangile, les discours de Jésus et les réflexions de l'évangéliste, car saint Jean n'a pas rapporté littéralement les discours du Sauveur, et il les présente sous une forme ou son empreinte personnelle est nettement marquée : « la révélation vient authentiquement de Jésus, mais ce n'est qu'à travers l'âme de saint Jean qu'on lu peut aujourd'hui percevoir : c'est i'apôtre qui, en vue du but qu'il s'était fixé, a choisi les paroles de son Maître; c'est lui qui les développe, les interprète, et qui, dès le seuil de son évangile, nous donne, dans son prologue, la clef du mystère. » Lcbrelon, *op. cil.,* p. 4 I L H semble donc préférable, surtout quand on se place au point de vue théologique plutôt qu'au point de vue historique, d'exposer la doctrine johannique en prenant l'évangile dans son ensemble, sans distinguer entre ses diverses parties.

IL Théologie tiunitaihe et Ciijustologie. — Ie *L'idée de Dieu.* — On ne peut séparer l'enseignement du quatrième évangile sur Dieu de sa doctrine christologique, car ce que cet enseignement présente de caractéristique est inclus dans cet le rJation unique du Père avec le Fils, son Verbe, qui domine toute la théologie johannique. Le · seul vrai Dieu » ne peut être connu, de cette connaissance de foi qui est déjà la vie éternelle, xvn, 3, que par l'intermédiaire de son envoyé, son Fils, Jésus-Christ. Car il est absolument invisible, i, 18 : nui homme, pas même Moïse et les voyants de l'Anclen Testament favorisés de theophanies, ne l'a vu en son essence; seul, son Fils unique le connaît et peut le faire connaître. Cf. Matth., xi, 27 et Luc., x, 22, sentence isolée dans les synoptiques et toute johannique pur l'idée et l'expression. Dieu n'est pas limité dans le temps ni dans l'espace, sa nature est toute spirituelle, comme le déclare Jésus à la Samaritaine : « Dieu est Esprit ›, iv, 21. pour lui faire comprendre que le culte qui convient à Dieu est un culte spirituel. D'ailleurs la spiritualité de Dieu ne l'isole pas du monde, car Il agit dans le monde, et son action, universelle et lnc< ssantc, ne connaît pas de repos v, 17. il agit par son Verbe, mais il agit aussi par lui-même (à la «hilcrcnce du Dieu des gnoitlquvs qui ne communique avec la création que par des êtres inter* méduuK *) : H envole son Fils, et, quand les hommes viennent à Jésus pour le suivre, c'est le Père qui Ici attire, vi, 44. Son action est une action vivifiante . la vie qu'il possède en lui-même» Il la communique à ipn

Fils, cl par celui-ci aux hommes, v, 26; vî, 58. Mais le trnll le plus caractéristique de l'action divine, c'est qu'elle est inspirée par lamour. SI la définition : « Dieu est amour · se trouve dans la première épltre Jnhannique et non dans l'évangile, elle y u son équivalent, car celui-ci est tout rempli des manifestations de l'amour du Dieu Père pour son Fils cl pour les hommes et pourrait sc condenser en cette déclaration : · Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que tout homme qui croit en lui ne périsse pas, mais ait la vie éternelle mi, 16.

En cet amour se manifeste la paternité de Dieu. • Le Père », c'est le nom le plus ordinaire et le plus caractéristique de Dieu dans le quatrième évangile. L'idée synoptique de la paternité universelle de Dieu s'y retrouve (en particulier dans les passages tels que iv, 23; xv, 16; xvi, 23, où Jésus donne â Dieu le nom de Père sans allusion à lui-même); cependant la paternité divine y exprime d'abord et avant tout la relation mystérieuse qui existe entre Dieu et Jésus-Christ, son Fils unique, puis les rapports entre Dieu et les croyants qui, associés en quelque manière par le Sauveur Λ sa filiation divine, deviennent enfants de Dieu, participants ù sa vie. t, 12 On pourrait même croire, à lire superficiellement certains textes, que la paternité de Dieu ne s'étend pas ù ceux qui refusent de croire au Christ. Aux Juifs qui déclarent n'avoir d'autre père que Dieu, Jésus réplique en effet : « Si Dieu était votre père, vous l'aimeriez... Vous avez pour père le diable...» vm, 42, 4 I. Mais il ne s'agit Ici que de la paternité spirituelle de Dieu, qui fait des croyants ses ills adoptifs en un sens spécial et qui suppose des conditions morales chez ceux qui veulent monter ce titre de vrais fils. C'est dans le même sens, moral et non physique, que Jésus refuse aux Juifs le droit de se dire enfants d'Abraham, vm, 39, alors même que, par la génération charnelle, ils en sont les authentiques descendants.

2° Le *Fils de Dieu.* — Cf. article Fils db Dieu, t. v, col. 2395-2397 et col 2-101-2406.

Dans plusieurs passages des synoptiques Jésus est désigné ou se désigne lui-même comme Fils de Dieu en un sens spécial, impliquant entre lui et Dieu une relation exceptionnelle. Mais ce caractère unique, transcendant de la filiation divine du Christ est beaucoup plus accusé dans le quatrième évangile. Il ne peut plus être ici question d'une filiation entendue Amplement au sens moi al et religieux; suint Jean fait nettement reposer la filiation divine du Christ sur un fondement métaphysique. Les croyants sont bien *en/ants* de Dieu, τέκνα τοὺ Οχου, r, 12, mais Jésus seul est dit le Fils, υΙὸ ; il est le Fils par excellence, l'unique engendré du Père, μονογενὴ , i, 14, 18; m, 16-18, cf. I Joa., iv, 9, qui était de toute éternité dans le sein du Père. 1, 18.

Pour analyser completement l'idée de la filiation divine dans le quatrième évangile, il faut l'envisager sous un double aspect, et comme à un double moment : dans la préexistence céleste du Christ, puis dans la vie historique de Jésus

1. *Le Fils de Dieu préexistant.* — En plusieurs passages des discours rapportés par saint Jean, Jésus affirme sa préexistence. Il est (ἐγὼ εἰμι, nu présent), avant qu'Abrnhûin ne fût, vm. 58; il était glorifié avant que le monde existât, xvn, 5; Dieu l'a aimé avant la création du monde, xvn. 24; Il remontera au ciel où il était auparavant et d'où il est descendu, vî, 38, 62. Ces textes ne peuvent s'entendre, comme l'ont soutenu certains exégètes, Beyschlag, Wendt, etc. d'une préexistence purement Idéale, dans la pensée et les desseins de Dieu : quand Jésus sc déclare antérieur Λ Abraham, ce n'est pas d'idées, mais bien de personnes qu'il s'agit; la personne historique du Christ est Ici identifiée avec un être divin, préexistant d'une existence étemelle, comme le montre le prologue, où la pensée de l'évangéliste trouve dans la doctrine du Logos son expression définitive.

« Au commencement était le Verbe, et le Verbe était auprès de Dieu, et le Verbe était Dieu. » i, 1. En ce premier verset de l'évangile, saint Jean affirme l'éternelle préexistence du Logos, son étemelle communion avec Dieu, et enfin sa divinité. Dès cette origine des choses, ***h iwft.*** dont parle le début de la Gênés·, le Logos existait, ἡ/, el non pas commençait d'être, ἐγι.ετο, comme les creatures. Il existait donc éternellement, et de toute éternité il était auprès de Dieu, πρὰ τὺν 0c6> (Dieu le Père, comme l'indique l'article); distinct du Père par conséquent, mais dans une union Intime de vie avec lui, cf. i, 18 : le monogène οἳ cat dans le sein du Père. Il possédait lui-même la divinité : θεὸ , sans article, n'est plus ici un nom personnel, mais Indique la nature divine qui appartient au Verbe aussi bien qu'au Père.

L'évangéliste décrit ensuite l'action du Verbe dans le monde. Il est d'abord l'agent de la création : la Genèse représentait le monde comme créé par une parole de D.eu. le Verbe Johannique est cette Parole substantielle, par laquelle tout a été fait, i, 3. Il est ensuite principe de vie et de lumière pour l'humanité 1, 4, 9. Son action vivi Cicatrice et illuminatrice. qui s'est exercée au milieu des ténèbres par la révélation de l'Anclen Testament, i, 10, 11, a son couronnement dans l'incarnation, par laquelle il est venu personnellement dans ce inonde, pportant aux hommes la grâce et la vérité, qu'il possède en plénitude, i, 14. 16, 17.

Au terme de cette description des attributs et de l'action du Logos, le Verbe préexistant est nettement identifié avec le Christ, auquel Jean-Baptiste rend témoignage, i, 15, 17. Et par là s'affirme la personnalité du Verbe avant l'incarnation : cc n'est pas,comme le Logos de Philon, un être abstrait, métaphysique, une idée personnifiée, c'est un être concret, qui, après l'incarnation, garde sa même personnalité dans son existence terrestre. C'est tellement uni personne que vise saint Jean, même quand il désigne le Verbe par des termes abstraits comme la lumière, τὸ φὼ . qu'à cc terme neutre il fait rapporter des pronoms au masculin. αὐτὸν, i, 11 el 12. qui montrent bien que, dans sa pensée, c'est du Christ qu'il s'agit. La différence entre la conception Johannique du Logos et la théorie phi-Ionienne n'est pas moins marquée quand il s'agit du rôle du Verbe dans le monde : le Logos de Pinion est un être intermédiaire, à mi-chemin entre Dieu et le monde, et qui les unit l'un à l'autre, tandis que le Verbe de saint Jean n'est point un Dieu inférieur; sa divinité est identique à celle du Père; c'est par le moyen de son incarnation qu'il est un médiateur, qui « réunit Dieu et l'homme, non parce qu'il se trouve entre eux, mais parce qu'il est ù la fois l'un et l'autre. » Lebrelon. *op. ch.,* p 594.

Aussi, beaucoup plus qu'au Logos de Phllon, c'est au Christ préexistant de l'épître aux Colossicus el de l'épître aux Hébreux que fait penser le Verbe Johannlque. Le mol Logos ne figure pas, Il est vrai, dans ces deux épitrès, mais toutes les Idées essentielles de la théologie de saint Jean y sont déjà exprimées. La personne historique du Christ y est identifiée avec un être divin, qui est le Fils par excellence. Col., i, 13; Hcb., î, 2, 5. 8, préexistant à toute créature, en qui, par qui el pour qui tout n été créé, Col., i, 15-17; Hrb., i, 2, posscd ml la plénitude de la divinité, Col., π, 9, cl ayant droit à l'appellation divine. Heb., i, 8. Ces données de la théologie paulimenne, saint Jean leur a donné une expression encore plus nette, et les a synthétisées dans le mol de Logos, qui devenait ainsi l'expression technique de la foi chrétienne en la préexistence et en la divinité du Christ

Lt nom de Fil* de Dieu n'est pas appliqué au Verbe dans k prologue du quatrième évangile, sinon en tant que le \ · rbe incarné est identifié avec Jésus-Christ, et, dans le reste de l'évangile, la filiation divine exprime toujours la relation transcendante de Jésus avec Dieu. On s'est donc demandé si, dans In conception Johannique* le Verbe ne devient pas Fils de Dieu par l'incarnation, au lieu d'être engendré éternellement (Loisy, *op. ci(.t* p. 102). Mais— de quelque façon d'ailleurs qu'on interprète l'expression μονογβνή υιό ,ιη, 16, 18, (au 1.18 du c.i, la leçon occidentale μονογχνη θεό , mieux ut testée, est peut-être préférable à la leçon commune μονογζνή υΙό) qui peut %'cntendre ou du Verbe .ncarné ou du Verbe préexistant, — si l'on prend la pensée de saint Jean dans son ensemble, avec l'identité personnelle fortement affirmée du Verbe et du Fils, si l'on tient compte des textes de l'évangile, ni, 17; x, 36; cf. I Joa., iv, 14, où la filiation divine semble bien donnée comme antérieure ù la mission terrestre du Christ dont elle est le fondement et assure l'efficacité* si l'on remarque enfin que dans l'épttre aux Hébreux la génération éternelle du Fils était déjà nettement exprimée, on devra conclure que saint Jean n'a pas envisagé la filiation divine du Christ seulement du point de vue historique, comme une génération dans le temps, mais du point de vue métaphysique, comme une filiation éternelle, dont le terme est ie Verbe préexistant. Cf. Calmes, op. ci/., p. 110-144,

2. *Le Verbe incarné.* — ‹ Le Verbe s'est fait chair, et Il a habité parmi nous », j, 14, homme parmi les homme* Jésus-Christ esl le Verbe Incarné, et c'est par fanaissc des relations entre Jésus ct le Père qu'on peut completer l'étude des rapports du Verbe, du Fils éternel avec Dieu. Mais on ne saurait s'attendre à I trouver marquée en saint Jean avec tou tes les précisions fixées par la théologie postérieure la distinction entre ce qui, dans le Christ, ressortit à la divinité ct ce qui appartient à l'humanité. On l'a fait justement remarquer; · chez saint Jean, plus encore peut-être que chez salut Paul, l'unité de la personne du Christ est l'objet principal de la contemplation; l'apôtre ne méconnaît pas la distinction des natures, Il n'oublie pas la diversité des rapports qu'elles fondent; mais il est soucieux avant tout de ne pas diviser le Christ. » Lcbreton, op. c//., p. 477. Sous le bénéfice de cette remarque, on peut étudier successivement dans le Christ johannique l'humanité et la divinité.

o) *La nature humaine en Jésus.*— Certains critiques, Loisy par exemple, mettent une opposition radicale, on l'a vu plus haut, entre le Christ synoptique et le I Christ Johannique, ce dernier étant représenté comme un être divin, dont la divinité rayonne en toutes les actions et toutes les paroles. D'autres par contre, ŧpln, *La valeur historique du quutrihnc évangile,* J· partie, p. 334, pour rapprocher le quatrième évangile des synoptiques, ont peut-être insisté un peu trop sur les caractères humains de la physionomie du Christ dans le quatrième évangile, et attribué à son humanité des traits qui, dnns la pensée de l'évangéliste, semblent men constituer des privilèges divins. Il est certain que saint Jean a mis surtout en évidence ce qui, dans la personne et dans l'activité de Jésus, était une manifestation de la gloire du Verbe incarné. Son Christ n'en il pas moins un homme, pleinement homme, dont ,c% démarches, — on l'a indiqué déjà — sont d'un homme, dont les sentiments sont essentlelkmont humains. Rien de plus convaincant à ce point de vue que l'épisode de la résurrection de Lazare, xi, voir surtout t . 33. 35, 41. On notera que si l'évangéliste passetous silence,délibérément sans doute,certalnsépisodr», comme la tentation cl comme l'agonie de Gethséinani, où le Christ apparaît dans une attitude qui semble lui attribuer les faiblesses de l'bumaiüté. I il signale d'autre part le trouble qui s'empare de Jésus Λ la pensée de sa mort prochaine, xn, 27, et son angoisse lorsqu'il songe à lu trahison Imminente.xin, 1.

C'est également d'une façon humaine que le Clin Λ Johannique se comporte ordinairement dans ses relu tions avec Dieu, et les sentiments qu'il exprime à l'égard de son Père sont le pim souvent ceux d'une créature humaine, qui se sent inférieure à Dieu, qui, humblement et amoureusement, reconnaît et accepte sa dépendance totale vis-à-vis de Dieu. Il déclare que son Père est plus grand que lui, xiv, 28; il l'aime, ct, parce qu'il l'aime, fait en tout sa volonté, xiv. 31; xv, 10; vm, 29, 55; etc., disant ce que son Père lui prescrit de dire, xn, 49-50, accomplissant l'œuvre qu'il lui a donnée à faire, iv, 34; xvn, 4. On a dit (Réville et Loisy) que le Christ johannique ne prie pas, ou que, s'il prie, c'est pour la forme, pour l'édification de ceux qui l'entendent. Cette interprétation de passages tels que xi, 41; xn, 27; xvn, 1, ne saurait sc soutenir : l'assurance d'être exaucé par le Père qui s'affirme en ces prières n'empêche pas que l'attitude de Jésus y soit celle d'un homme qui sollicite de la puissance divine l'accomplissement de ses désirs.

Faut-il voir dans le titre « Fils de l'homme », dont use assez fréquemment le Christ Johannique pour se désigner lui-même, l'expression du côté humain de sa personnalité? Il semble plutôt que, dans le quatrième évangile, comme dans les synoptiques, ce litre ait un sens messianique* en relation avec la glorification du Christ, i, 51; v, 27; vi, 63; xn, 23. Il y a même un passage, m, 13, où Jésus parait dire qu'il préexistait au ciel, en qualité de Fils de l'homme : Il en résulte tout au moins que le Fils de l'homme ne fait qu'un personnellement avec le Verbe éternel.

b) La nature divine en Jésus.— Le titre de Fils de Dieu, applique à la personne historique de Jésus marque dam le quatrième évangile, plus nettement que dans les synoptiques, la participation du Christ à la nature divine. Sans doute c'est encore un titre messianique, mais il s'applique à la personne du Christ, plutôt qu'il ne désigne sa mission et scs fonctions de Messie. Saint Jean ne remonte pas de la messlanilé de Jésus à sa filiation divine : c'cst de la filiation divine entendue au sens propre que découlent les pouvoirs et l'activité messianiques; Jésus est Messie parce qu'il est Fils de Dieu par éminence, parce qu'il possède une nature divine. Contre cette assertion on ne saurait alléguer le passage x, 34, où Jésus répond aux Juifs, qui lui reprochent de se faire Dieu, par un texte des Psaumes où certains hommes sont appelés dieux. Il s'agit là seulement d'une sorte d'argument *ad hominem.* « S'appuyer sur ce passage pour nier le caractère métaphysique ct transcendant de la filiation divine, serait aller contre ce qu'il y n de plus clair dans la doctrine johannique. » Loisy, *op. cit.,* p. 102.

La divinité du Fils de Dieu n'est donc pas une divinité d'ordre inférieur ; elle fait du Fils l'égal du Père, ainsi que l'ont compris les Juifs eux-mêmes qui reprochaient à Jésus comme un blasphème l'affirmation de cette égalité, v, 18. Égal au Père, le Fils l'est par sa science, qui est parfaite ct universelle : « Nous savons, déclarent scs disciples, que tu connais tout ct que tu n as pas besoin qu'on t'interroge, ct c'est pour cela que nous croyons que tu es sorti de Dieu. » xvi, 29. Et l'évangéliste en toute occasion signale la connaissance surnaturelle que possède le Christ des choses les plus secrètes, ainsi que de l'avenir, u, 24 ; vi, 65 ; xn, 33, etc. Le Père cl le Fils ont aussi la même puissance L'activité du Christ sc confond avec celle du Père, v. 17,20, 36, et les œuvres qu'il fait sont le témoignage irréfutable de son union avec Dieu. En un mot, le Pire remet tout entre les mains du Fils, nr, 35; xm. 3 de sorte me I Jésus peut déclarer à ses disciples ; · Tout ce qu'a mon

Père est A mol », xvi, 15, ct dire A «on Père : « Tout ce qui est A mol est A toi, cl tout cc qui est A loi est A mol.» xv·. 10. C'est cette communication de la nature et des attributs divins qu'expriment les ullirmations du Christ : « Je suis duns le Père et le Pire est en moi.» x!V, 10-12 Cf xvn, 22-23 : ‹ Mol et le Père, nous mmmei un. » x, 30.

Cette unité du Père et du Fils, cette · Immanence réciproque du Père et du Fils », permet de concilier raillrmution johannique de l'égalité du Père et du Fils avec l'aflirmatlon non moins nette de la dépendance du Fils par rapport au Père, dépendance non point seulement de l'humanité du Christ A l'égard de Dieu, mais aussi dépendance éternelle du Fils vis-A-vIs du Père : · le Fils ne peut rien faire de lui-même, A moins qu'il ne le voie faire au Père. · v, 10. · Comme le Père a la vie en lui, ainsi Il a donné au Fils d'avoir la vie en lui. »v, 26. Ainsi que l'a fait très justement remarquer le P. Lcbreton, le Fils, dans la doctrine de saint Jean, n'est point conçu comme un être intermédiaire, détaché pour ainsi dire de Dieu afin d'être son instrument et son représentant, et qui aurait reçu A l'origine, pour les posséder ensuite en toute Indépendance, les privilèges ct les pouvoirs divins nécessaires à son action dans le monde : le Père demeure et agit constamment dans le Fils, étant ainsi A tout instant la source, le principe de tout cc que celui-ci possède et de tout ce qu'il fait. La divinité du Fils n'est donc pas subordonnée ct Inférieure A celle du Père, c'est la divinité même du Père qui lui est communiquée : « Si le Fils ne dit rien de lui-même, s'il n'a rien qu'il ne tienne du Père, c'est qu'entre le Fils cl le Père tout est commun, l'action, la vie, l'être, c'est que le Fils est dans le Père et que le Père est dans le Fils. » Lebreton, op. e/Z., p. 483.

c) *Mode et moment de VIncarnation.* — Il ne faut pas chercher dans le quatrième évangile des données précises sur le mode ct sur le moment de l'incarnation. La préoccupation essentielle de l'évangéliste est de montrer en Jésus le Fils de Dieu ct d'expliquer cette filiation divine par l'union du Verbe ct de l'humanité; et Il ne semble pas avoir envisagé la question de l'origine de l'humanité de Jésus, non plus que celle du mode de son union nu Verbe. Ce qu'on peut du moins allirmer, c'est que, pour lui, l'humanité dnns laquelle le Verbe s'est manifesté était une humanité complète. S'il esl dit que « le Verbe s'est fait chair », le mot *chair* indique ici la nature humaine en son Intégrté. Dnns la pensée de l'évangéliste, le Verbe n'a pas pris seulement un corps. Jésus avait une Ame humaine, douée d'une Intelligence et d'une volonté humaines. D'autre part, il résulte de tous les textes Indiqués au paragraphe précédent, que le Verbe, en devenant homme, n'a rien perdu de fcs prérogatives divines.

Saint Jean ne précise pas quel fut le moment initial de l'incarnation. Bien qu'il ne soit question dans le quatrième évangile que de la manifestation du Verbe incarné dans la carrière publique de Jésus, ct que la vie cachée du Sauveur soit en dehors de la perspective directe de l'évangéliste, on peut tenir pour certain que, dans In pensée de saint Jean, l'humanité de Jésus n'a Jamais cessé d'être possédée par le Verbe. La formule « le Verbe s'est fait chair » indique assez clairement que le Verbe ne s'est pas uni A une personnalité humaine déjà constituée, ct, quoique l'évangéliste ne dise rien sur l'origine de l'humanité du Christ, sa façon de parler suppose que dès l'instant de sa formation celte nature humaine n été placée sous le domaine du Verbe. • Il parait impossible, qu'il ait songé A faire Incarner le Verbe de Dieu en un Individu qui Jusqu'A sa trentième année n'auralt été qu'un homme ordinaire, né comme les autres hommes, sans rien qui le distinguât des autres GaiJécns. · Lopin, *op. cil.,* p. 3üJ, Cela suffit A montrer l'invraisemblance de la supposition faite par certains critiques (cL Loisy, op. e//., p 105, 181), d'après lesquels, dans la perspective du quatrième évangile, ie moment Initial de l'incarnation se confondrait avec le baptême de Jésus, · parce que c'est alors seulement que la gloire du Verbe commence A sc manifester dans les œuvres du Sauveur. » On verra plus loin ce qu'il faut penser de l'hypothèse complémentaire des mêmes critiques qui, voyant dans la descente de l'Esprit divin sur Jésus au baptême la représentation sensible de l'incarnation du Verbe, estiment que, dans la pensée de saint Jean, l'Esprit que reçoit Jésus ne se distingue pas du V rbe.

Il n'en reste pas moins que la naissance terrestre du Christ, avec son caractère miraculeux, demeure en dehors de la perspective du quatrième évangile, bien que la tradition relative à cette naissance miraculeuse fût certainement répandue dans l'Église par le premier et le troisième évangiles, au moment de la composition de l'évangile johannique. La conception miraculeuse du Christ serait pourtant enseignée dans notre évangile s'il fallait lire, i. 13, β οὐκ ἐ αΙμάτων fcc Οε'ήματο παρκά . oMἐ ἐκ 6<λήμχτο ἀ>λ* ἐζ **6c** ἐγττ/ήΟη, au Heu de la leçon commune oL.. ἐγτ/-νήΟζσαν : c'est alors du Verbe incarné et non des croyants qu'l) serait dit qu'il est né, non du sang, ni du vouloir de la chair, ni du vouloir de l'homme, mais de Dieu. Celte leçon, qui est attestée par quelques mss a pour elle le témoignage de plusieurs auteurs anciens. Sans parier d'une allusion plus ou moins claire de saint Ignace, *Smyrn.,* !, 1, on la retrouve A coup sûr chez Irénée, *Cant, h#rests,* I. III, c. xvi, n. 2 et c. xrx, n. 2, P. G., t. vn, coL 921-922 et 940, et dans Tertuïlien, *De carne Christi,* xjx, *P. L.,* t. n, col. 784. Tertuïlien, qui connaissait la leçon actuelle, la regardait comme une altération dont il rendait responsables les Valentiniens. C'est vraisemblablement aussi la leçon δ; ἐγχννήΟη que lisait saint Justin Cf. *Dial,,* 1 x it i, 2. Z *Apol.* xxxn, 9, etc., P. *G.,* t. vi, col. 620 et 380. Elle aurait donc quelque chance d'être la leçon prim live. Quoi qu'il en soit, et meme avec la leçon ordinaire, on a pu dire qu'il ne sera.! pas nécessaire de presser beaucoup le texte du prologue pour en tirer, sur l'origine humaine du Christ, des indications conformo à la théologie traditionnelle de l'incarnation. Cf. Calmes, op. *cil* . p. 125-127.

3· *L·*Esprit Saint.* — L'Esprit Saint — ou simplement l'Esprit, selon l'expression ordinairement employée par saint Jean — esl souvent mentionné dans le quatrième évangile, en particulier dans les discours après la Cène, où Jésus promet A scs apôtres, après qu'il les aura quittés, de leur envoyer l'Esprit de vérité. Mais c'est la mission de l'Esprit Saint, son rôle dans l'Église ct dnns la vie individuelle des disciples du Christ, qui sont l'objet direct de l'enseignement de Jésus, beaucoup plus que la nature de ce mystérieux Paradet, par qui se continuera et s'achèvera l'œuvre du Sauveur. De cc qui est dit des fonctions de J'Esprit Saint, xtv, 16-17. 2d; xv, 2G; xvi, 7-15, on peut cependant conclure immédiatement qu'il n'est pas une simple créature, mais appartient A la sphère du divin : Il est envoyé par Dieu pour régénérer, sanctifier, fortifier, consoler, pour révéler toute vérité, et son action est si divine qu'elle sera plus cfllcace que celle du Christ lui-même, xvi, 7. Celte action dans les âmes ne commencera d'ailleurs qu'après le retour de Jésus auprès de son Père, car l'Esprit Saint sera envoyé par le Christ glorifié. C'est pourquoi l'évangéliste dit que, durant la vie terrestre du Sauveur, « l'Esprit n'était pas encore, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié. » vu, 39. (I c texte grec : οὐττωγά; ἡν nvcjps est rendu par la Vulgate : nondum *erat Spiritus datm.)* L'Esprit Saint exilait cependant aioi* auprès do

Dieu, puisque son intervention nu baptême du Christ est nettement Indiquée, l'évangéliste veut dire seulement que sa mission sanctificatrice n'était pas commencée,

La question se pose de savoir si ce don de Dieu, cette force divine qu'est l'Esprit Saint, n'est qu'un mode de de l'être et de l'activité de Dieu, ou s'il possède une personnalité distincte de Dieu,distincte aussi du Verbe.

I *il est distinct du Père.* — Le rôle de ('Esprit Saint, tel qu'il est décrit dans les discours après la Cène, est bien un rôle personnel : il doit remplacer le Christ auprès des apôtres:«je prierai le Père,et il vous donnera *un autre Paraclet,* pour qu'il soit avec vous toujours », xiv, 15, leur servir d'avocat, de guide, de conseiller, leur rappeler et leur faire comprendre les enseignements de Jésus. L'Esprit est même tellement considéré dans le quatrième évangile comme une personne. qu'il est toujours désigné par le pronom masculin ἐζχἳνο , alors que le nom que remplace le pronom est le neutre πνεύμα. El sa personnalité est distincte de la personnalité du Père. Le texte : Dieu est Esprit, iv, 24, veut simplement Insister sur la nature spirituelle de Dieu, mais ne signifie pas qu'il n'y ait pas de distinction réelle entre Dieu et ('Esprit; cette distinction est nu contraire nettement marquée dnns les passages où l'Esprit Saint est représenté comme procédant du Père, envoyé par le Père, donné par le Père.

2. *Il est distinct du Fils.* — Il y a dans le quatrième évangile des passages analogues qui marquent aussi une distinction réelle entre le Christ et l'Esprit. Envoyé par le Père comme « un *autre* Paraclet », l'Esprit Saint doit donc être distinct du Christ qui était pour ses apôtres le premier Paraclet, auquel d'ailleurs ΓEsprit doit rendre témoignage et qu'il doit glorifier. Cependant beaucoup de critiques et d'exégètes pensent que, dans la pensée de saint Jean, l'Esprit est identifié avec le Christ glorifié. Ils s'appuient sur plusieurs textes où le Christ semble faire coïncider son retour avec la venue de l'Esprit, et parait dire à ses disciples que, par la présence de l'Esprit Saint en eux, il leur sera lui-même présent, xiv, 18-19. Mais ces textes — qui s'entendent beaucoup plus naturellement, on doit Je reconnaître, de la présence spirituelle du Christ que de ses apparitions après la Résurrection auxquelles les appliquent certains commentateurs, ou de la parousie — ne prouvent pas que l'Esprit soit identique au Fils, mais expriment simplement l'unité du Fils et de l'Esprit, unité toute semblable à celle qui existe entre le Père et le Fils, et qui fait que recevoir et posséder l'Esprit, c'est recevoir cl posséder le Fils, comme posséder le Fils c'est posséder le Père, xiv, 23. Ainsi qu'on l'a très justement fait remarquer, « dans la doctrine de saint Jean, les relations du Fils et de l'Esprit sont celles du Père et du Fils ·. Lcbreton, op. ciL, p. 491, et, puisque le Père el le Fils constituent deux personnalités distinctes, on en peut dire autant, en raison de ce parallélisme, du Fils et de l'Esprit. — On a moins de raisons encore d'identifier l'Esprit Saint au Verbe préexistant, comme l ont fait plus ou moins nettement les critiques qui volent dans la descente visible de l'Esprit sur la tête de Jésus au moment de son baptême la manifestation sensible de l'incarnation qui se serait produite à cet nst »nt, le Verbe-Esprit ayant pris alors possession de l'humanité de Jésus (Loisy, op. ciL.p. 105). Même dans l'byiiothèse — que nous tenons bien entendu pour Inadmissible — où saint Jean aurait considéré le baptême du Christ comme le moment initial de Γ Incarnation, cette conclusion ne serait pas justifiée : l I .prit interviendrait dans l'incarnation ainsi comprise de la même façon que saint Matthieu et nlnt Luc le îont Intervenir dans la conception mirae* le se de Jésus, sans pour cela donner à entendre que c'est l'Esprit qui s'incarne dans *le* idn de Marie.

3. *Ses relations avec le Père cl te Fils.* — De l'ensemble des textes du quatrième évangile qui définissent les relations de l'Esprit divin avec le Père et le Fils, on peut conclure que l'Esprit est au Fils à peu près ce que le Fils est au Père : le Fils témoin du Père, l'Esprit témoin du Fils; l'Esprit glorifiant le Fils, comme le Fils glorifie le Père; le Fils envoyant l'Esprit, comme lui-même est envoyé par le Père. Ce dernier texte (ainsi que les autres passages du Nouveau Testament où le Saint-Esprit est désigné comme l'Esprit du Fils, l'Esprit du Christ), montre qu'il y a une relation plus directe et plus immédiate entre le Filsetl'Esprlt.qu'entre le Père et l'Esprit. Mais,comme lofait rem irqu rju Icinent le P. Lvbrcton, «même dans ses relations avec l'Esprit, le Fils est dépendant du Père : Il envoie l'Esprit « de la part du Père. »xv,26. Et en définitive, p.ir l'intermédiaire du Fils, qui sollicite et obtient du Père le don de l'Esprit, qui ne donne à l'Esprit que ce qu'il a lui-même reçu du Père, xvi, 14-15, c'est du Père que procède l'Esprit, comme de son premier principe, xv, 26.

III. Sot iUu o l o gie .— La mission du Verbe Incarné est de *sauver* le monde. ‹ Dieu a tant aimé le monde qu'il n donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mal· ait la vie éternelle. Car Dieu n'a pas envoyé le Fils dans le monde pour juger le monde, mais pour que le monde soit sauvé par lui. · m, 16-17. Il faut exposer, d'après la doctrine du quatrième évangile, comment Jésus est le Sauveur du monde, et en quoi consiste le salut.

1° *Jérus-Chrisl Sauveur du monde.* — 1. *Universalisé du salut* — Le mot κὸσμο revêt dans le quatrième évangile plusieurs acceptions un peu différentes. Abstraction faite de quelques passages où il désigne l'ensemble des choses créées, i, 9, 10, il s'applique à l'humanité, mais â l'humanité non régénérée par le Christ et soumise au Joug du péché : tantôt, comme dans le texte cité plus haut, il s'agit de l'humanité telle qu'elle était avant la venue du Christ, plus souvent Il s'agit du monde hostile â l'œuvre rédemptrice, et sous ce nom saint Jean désigne l'ensemble des forces qui s'opposent sur la terre au règne de Dieu, le royaume de Satan, · prince de ce monde », xn, 31 ; xiv, 30; xvi, 11, auquel appartiennent ceux qui refusent de croire nu Fils de Dieu, tandis que les croyants cessent d'être du monde, pour devenir enfants de Dieu, xv, 19.

Avant la venue du Christ, toute l'humanité était plongée dans le péché, ou, ce qui a le même sens dans In langue johannlque, le monde était tout entier dans les ténèbres, les ténèbres étant le symbole de l'ignorance, du mal cl de la mort. Le Christ est venu comme la lumière du monde, i, 8; vin, 12; xn, 35, 46, offrant la lumière de vie ù ceux qui marchent dans les ténèbres. Il apporte à ceux qui croient en lui la vérité qui les arrache à l'esclavage du péché, et leur donne la véritable liberté, vin, 32, 35-36. Il leur communique surtout la vie. vi, 35; x, 10.

Il est ainsi l'unique Sauveur des hommes, car il est le chemin, la vérité et la vie; par lui seul on peut aller ù son Père, xiv, 7, par lui seul on peut passer des ténèbres à la lumière, de la mort ù la vie. Ce sont là deux ordres di tincts cl entièrement séparés, correspondant sensiblement à ce (pie la théologie actuelle appelle l'ordre de la nature et l'ordre de la grâce, et qui sont caractérisés dans la doctrine johnnnique par l'opposition de la chair et de l'esprit. · Ce qui est né de la chair est chair, et ce qui est né de l'Esprit est esprit. · in, 6. L'homme né de la chair, appartient par nature à la chair, cl il ne peut s'élever Λ la sphère de l'Esprit, au monde spirituel et divin, que par une régénération* I une nouvelle nali.ance, qui le tait enfant de Dieu Et

c'est par l'intermédiaire du Christ, Fil· de Dieu, et par l'nclloit de son l .sprit que te fait celle régénération. Tous ceux qui réfutent de croire au Christ restent donc dans les ténèbres, qu'ils ont préférées à la lumière, parce que leurs œuvres étaient maux aises, m, 19; dans leur orgueil ils ont dit qu'ils voyaient, et ont fermé les yeux à la lumière divine, c'est pourquoi Us deviennent aveugles, ix, 39; au lieu de participer à la filiation divine, ils rotent Ills du diable dont ils veulent accomplir les désirs, vin, 44, et ils meurent dans leur péché vin, 21.

Bien que ccs déclarations ne s'adressent directement qu'aux Juifs, le Christ Johniinique laisse suffisamment entendre qu'il est le Sauveur, et l unique Sauveur de toute l'humanité. Sa mort, qui marquera son triomphe sur Satan, lui attirera tous les hommes, xn, 32. Dans l'allégorie du bon pasteur, il désigne évidemment les nations païennes quand il parle des brebis qui ne font pas partie du troupeau primitif,et qu'il amènera pour qu'il n'y ait qu'une seule bergerie, x, 16. Et l'évangéliste, expliquant le sens caché d'une parole de Caïphc, précise que Jésus devait mourir non seulement pour la nation, mais afin de réunir ensemble tous les enfants de Dieu qui éla ont dispersés. xi, 51.

2. *La mort rédemptrice, tond''ion du salut.* — Ce dernier texte indique clairement que, dans la pensée de saint Jean, la mort du Christ a été un moyen nécr s· saireà l'accomplissement de sa mission de salut L'idée de la mort rédemptrice par laquelle le Christ détruit ie péché et réconcilie les hommes avec Dieu, idée qui fait le fond de la conception paulinicnnc du salut, lient cependant beaucoup moins de place dans la théologie Johannlque. La mort de Jésus y apparaît certes comme ayant pour but cl pour conséquence le salut des hommes. Jésus doit donner sa chair pour la vie du monde, vî, 52; il est le bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis, x, 12, 18, et, en la donnant, il prouve l'amour qu'il a pour ses dise pics. xv, 13. Ces textes qui indiquent les fruits saluta res de la mort du Christ ne lui attribuent pas positivement le caractère de sacrifice expiatoire. D'ailleurs la crucifixion du Sauveur elle-même n'est pas présentée, ainsi que dans les synoptiques, comme un supplice humiliant, mais il s'y mêle une idée de gloire el d'exaltation, ni, 11; xn, 32. L'idée de sacrifice est exprimée plus nettement dans ce qu'on a appelé la prière sacerdotale du Christ, lorsque Jésus dit qu'il se sanctifie ou se consacre, (le verbe αγιάζω signifie tantôt l'oblation d'une victime, tantôt la sanctification qui résulte de celle oblation), c'est-à-dire s'ofirc en victime cl se voue à la mort, pour que ses disciples soient eux-même· sanctifiés et consacrés à Dieu, xvu, 19. Il réalisera ainsi ce que Jean-I lupllstc avait dit de lui, en le présent aut comme l'agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde, i, 29. Celle parole du Précurseur est le passage du quatrième évangile où se retrouve le mieux la conception paulinicnnc, puisque Jésus y est désigné comme une victime dont Je sacrifice chusse le péché. Encore n'est-il pas indiqué nettement en cet endroit que ce sacrifice est un sacrifice expiatoire, et que c'est en prenant sur lui le péché, que le Christ agneau de Dieu réconcilie les pécheurs. L'Idée de la propitiation est au contraire nettement exprimée dans la première épltrc Johannlque. Cf. col. ' 91.

3. *l.<· salut, révélation de Dieu.*— C'est sous un autre aspect que le quatrième évanple présente de préférence l'œuvre de salut accomplie par le Christ : elle est conçue avant tout comme une révélation de Dieu en la personne de Jésus. Le Christ est venu dans le monde comme lumière, 16, et, c'est parce qu'il est lumière qu'il communique In vie : celui qui le suit aura la Jmniùc de vie. vm, 12. li Uut uolr eu lui qui est la lumière, afin de devenir enfant· de lumière, xn, 36. Le salut, la vie étemelle, c'est d'abord une connaissance : connaître le seul D.eu vér. table et son envoyé Jésus-Christ, xvn, 3. Connaître Jésus-Christ, c'est d'ailleurs connaître Dieu, xiv, 7, car, étant venu de Dieu, étant descendu du ciel, il est par excellence le témoin de Dieu, le témoin des choses célestes. m, 11-13; vî, 46. Et ce témoignage est l'essri t d de sa mission, selon la déclaration que Jésus fait lui-même A Pilate : · Ce pour quoi je suis venu dans le monde, c'est pour rendre témoignage à la vérité », xvm, 37, non pas à une vérité abstraite, mais à la vérité substantielle qu'est Dieu lui-même, à la réalité divine qui est manifestée dans le Christ. C'est pourquoi Jésus lui-même dit qu'il est « la vérité », xiv, 6, que son Esprit est l'Esprit de vérité, xiv, 17; xv, 26; xvi, 13. Il comm .nuque cette vérité non pas tant, comme un maître, par une transmission d'idées, que par une prise de possession totale de l'âme de ceux qui croient en lui : ceux-ci communient en lui non seulement aux Idées divines, mais à la réalité divine elle-même.

Et c'est ainsi que le Chr st est principe de vie, non pas seulement dans la gloire de sa résurrection (ce qui est le point de vue de saint Paul), mais dans l'éternité de sa préexistence, Lebreton, op. *ciL,* p 465 : la vie était éternellement dans le Verbe, et d est descendu du ciel comme pain de vie, vî, 33, 35, pour donner la vie aux croyants, en leur révélant Dieu, et en les unissant aiusl à Die4 par la fol qui les unit au l'ils de Dieu.

2° *Le salut et ses conditions.* — 1. Le *salut commencé en ce monde.* — Scion l'enseignement des synoptiques, le salut, c'est l'entrée dans ‹ le royaume de Dieu » ou ‹ le royaume des deux ». On retrouve cette expression avec la même signification, au c. ni, du quatrièm· évangile, dans l'entretien de Jésus avec N.comède, f.3 et G;mais dans tout le reste du livre, il n'est plus question du royaume de Dieu, et c'est l'expression « la vie éternelle » déjà employée aussi par les synoptiques, qui traduit le plus souvent l'idée du salut. On retrouve dans celte expression Johannlque le double aspect que présente le royaume de Dieu des synoptiques. Le ro\ auine ne devait se réaliser dans sa plénitude qu'à la fin des temps, mais il était commencé pour les croj anti dès la vie présente. De même, la · vie éternelle », c'est la vie après la mort, après la résurrection glorieuse (dans ce sens Jésus dit : « Je suis la résurrection et la vie », xi, 25, et de même v, 21; va, 39, 40,44); mais cet aspect eschatologlquc est beaucoup moins marqué dans le quatrième évangile, où le salut que Jésus apporte se réalise sur la terre même par la vie surnaturelle cl divine, dont Jouissent dès Ici-bas ceux qui croient au Christ, m, 26; v, 24; vî, 48, et dont la résurrection glorieuse et la vie céleste sont comme le terme logique el le couronnement, vi, 40. C'est la vie éternelle, en ce sens que c'est une vie toute spirituelle, qui ne dépend pas des conditions de temps et de lieu, el qui >c réalise dans ce monde tout aussi bien que dans le monde A vcn.r, une vie sur laquelle la mort corporelle n a pas d'influence el qui est indestructible, xi, 26.

2. *L'union du chrétien* d *Dieu par le Christ.*— Cette vie éternelle n son principe dans l'union mystique au Clinst, qui, ayunl la vie en lui-même, parce qu il l'a reçue du Père, v, 26, la communique aux croyants en qui il demeure et qui demeurent en lui, xiv, 20; xv, 4-7, les faisant ainsi participer à la vie divine elle même. Cette union au Christ, condition du la participation à la vie divine, est exprimée avec la plus entière netteté dans l'allégorie de la vigne, xv, 1-7. Comme le sarment ne vit et ne produit qu'autant qu'il reste uni au cep, duquel il reçoit la sève, ahui l· fidèle n'est vivant et ne produit de frultstde vie

que par l'union nu Christ. C'est au fond, la même doctrine que saint Paid exprime pnr l'image du corps hutnain, dont le Christ est le chef, dont les fidèles sont les membres. Mais saint Jean dépasse et complète ici In pensée de saint Paul. La vie chrétienne n'est plus seulement la vie dans le Christ Jésus, une participation Λ la vie du Christ ressuscité, c'est l'union ή Dieu qu'on atteint directement *dans* son Fils, en raison de l'unité indissoluble du Père et du Fils, ct non pas seulement *par* son luis, selon la formule habituelle de saint Paul. Cf. Eph., n, 18. La vie dans le Christ, tel est le centre de la mystique de saint Paul qui n'entrevoyait l'union parfaite avec Dieu : « Dieu tout en tous » que dans la gloire céleste. Dieu en nous dès la vie présente, tel est plutôt le terme de la mystique Johannique, résumée dans cette promesse du Christ : · Celui qui m'aime, mon Père l'aimera, nous viendrons à lui et nous établirons en lui notre demeure », xiv, 23, ct mieux encore dans la brève formule de la prière sacerdotale où Jésus prie son Père pour ses disciples : ‹ Qu'ils soient un, comme nous sommes un; moi en eux, ct toi en moi, pour qu'ils soient consommés en un. » xvn, 23. Cf. Lebrclon, *op. elL,* p. 481 et 483

Pour compléter cotte comparaison de la mystique paullnienne ct de la mystique johannique, il faut noter que les deux doctrines attribuent un rôle Λ peu près semblable à l'Espnt Saint dans la vie chrétienne : dans l'une et dans l'autre, l'union mystique au Christ, la communication de la vie divine est présentée comme s'opérant par l'action dcl'Esprit. Mais saint Jean fait de ('Esprit Saint le principe delà régénération, de la nouvelle naissance par laquelle on arrive à la vie surnatu- rel! ,ui,5-6;el la mission de FEsprit, après ledépart du Christ, sera de continuer son œuvre de salut, c'est-à-dire d'illdminallon et de sanctification, en donnant aux fidèles ce que lui-même reçoit du Christ. Cf. la première épître de saint Jean, où l'Esprit Saint est présenté comme un don de Dieu, don qui est la garantie de la présence de Dieu en nous. 1 Joa., in, 24 et îv, 13.

3. *Eflcis de Punton au Christ.* — On ne trouve pas dans le quatrième évangile une description méthodique des effets cl des manifestations de la vie surnaturcllc des chrétiens ct de leur union mystique avec le Christ et avec Dieu. — u) *En ce qui concerne la oie Individuelle des fidèles,* on peut relever seulement certains traits caractéristiques. L'union mystique se traduit d'abord par une union morale très intime entre le Christ ct les croyants, union analogue à celle qui existe entre des amis, qui n'ont pas de secrets les uns pour les autres, xv, 15. Elle entraîne, de la part des fidèles, l'observation spontanée, inspirée par l'amour, des commandements du Christ, xrv, 21, 23; xv. 10, 14. Elle identifie les disciples du Christ au Christ lui-même, au point de leur assurer une puissance semblable à la sienne, leur permettant de faire des œuvres semblables à celles qu'il a faites, ct même de plus grandes, mv, 12, parce qu'ils pourront s'adresser ;ᵡ son Père en son nom, avec la certitude d'être exaucés H d'obtenir tout ce qu'fis voudront, xiv, 13-14; xv, 7, i6. Elle leur assure enfin la paix, ct la joie intérieures, même «u milieu des persécutions auxquelles, disciples du Christ qui doivent être semblables à leur Maître, ils <cront exposés de la part du monde, xiv, 27 ; xv, 11, 20, 2,24,33; xvn, 13,14.

è) *Dafri la vie collective des fidèles,* leur union au Chrbt et à Dieu aura pour conséquence une union mutuelle de tous les croyants, qui aura pour modèle l'union même du Fils de Dieu ct de son Père, ct qui sera si évidemment surnaturelle qu'elle pourra servir de preuve & la mission du Christ. C'est l'objet de la prière que Jésus adresse à son Père, avant de quitter K* autres, d'abord pour ceux-ci : · Qu'Ils soient un comme nous! · xvn, 11, puis pour tous les croyants, xvn, 20-24 : · Qu'ils soient un comme nous sommes un; mol en eux et toi en mol, pour qu'ils soient consommés en un ct que le monde sache que lu m'as envoyé, i Le principe interne ct spirituel de l'unité de l'Église est ainsi mis en lumière. Le moyen humain par lequel se réalisera ct sera garantie cette unité, c'est l'amour fraternel de tous les disciples du Christ les uns pour les autres : amour qui a son modèle dans celui que Jésus a témoigné à ses disciples en donnant sa vie pour eux,xv, 13; amour qu'il leur présente comme un commandement nouveau, dons lequel semble sc résumer toute la morale évangélique, ct qui permettr de reconnaître, à la façon dont ils l'observeront, les vrais disciples du Christ, xm, 34-35.

Mais l'Église du Christ ne doit pas être seulement une société invisible, animée par son Esprit, clic est aussi une société visible, comme l'indique l'allégorie du bon pasteur. Tous les disciples du Christ, doivent former un seul troupeau, rassemblé en une même bergerie, guidé par le seul vrai pasteur, x, 16. Le rôle des apôtres, comme conducteurs du troupeau du Christ, est indiqué en plusieurs endroits du quatrième évangile : ils reçoivent du Christ pour la remplir auprès des fidèles la même mission que lui-même a reçue de son Père à ''égard de l'humanité, xvn, 18. Pierre, en particulier, reçoit mission et autorité spéciale pour faire paître les agneaux ct les brebis, xxi, 15-17. L'Esprit Saint sera d'ailleurs donné aux apôtres et restera toujours avec eux, pour les assister dans leur mission d'enseigner et de gouverner les fidèles, xiv, 17; xx, 23.

4. *La foi condition du salut.* — La condition essentielle du salut, du côté de l'homme, c'est la foi. Seul, celui qui croit peut passer de la mort à la vie, v, 24, avoir la vie éternelle, vi, 25; celui qui ne croit pas reste soumis à la colère de Dieu, et ne peut pai Helper à la vie. m, 36. L'objet de celte foi, c'est Jésus-Christ lui-même, sa mission, sa nature divine, xvi, 30; xvn,8: l'évangile Johannique a été écrit pour que ses lecteurs croient que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, et que, par cette croyance, ils aient la vie étemelle en son nom. xx, 31. La foi porte aussi sur renseignement de Jésus, sur son témoignage qu'il faut accepter. Elle est donc une connaissance : celui qui croit connaît le Christ Fils de Dieu, et dans le Fils il connaît le Père. xiv,9-U ; xvn, 3. Mais ce n'est pas une connaissance purement spéculative, c'est une adhésion de toute l'âme à la personne du Christ (le croyant va au Christ, vi, 37), ayant pour terme l'union à Dieu dans le Christ. La parole de Jésus devrait suffire à faire naître celte foi; les œuvres merveilleuses qu'il accomplit sont cependant une base de plus pour la fol, parce qu'elles sont des « signes » révélateurs de l'union dans le Christ de l'humanité et de la divinité, parce qu'elles sont le témoignage que lui rend son Père, v, 36-37; vin, 19; x, 38; xiv, 10-12.

Mais tous n'écoutent pas sa parole, ne comprennent pas le témoignage de scs miracles; C'est que la fol est un don de Dieu, comme la filiation divine à laquelle elle est coordonnée. Pour entendre les paroles de Dieu, il faut être de Dieu, vni, 47. Les Juifs ne peuvent pas écouter la parole du Christ, vin, 43, parce qu'ils sont les enfants du diable, ct non les enfants de Dieu. A vrai dire, tous les hommes sont appelés en principe à devenir enfants de Dieu : la volonté salvifiquc do Dieu à l'égard do l'ensemble de l'humanité est nettement affirmée dans le quatrième évangile. Mais, ù interpréter rigoureusement certains textes, on pourrait croire qu'il y a toute une catégorie d'hommes qui en fait sont absolument Incapables d'arriver à la fol, par une sorte de prédisposition originelle, résultat d'on I decret divin, et Ton a parlé à ce du ‹/l/(rllllnitme

lohannique. Personne ne vient au Christ, s'il n'est tiré pnr le Père, vi, 4 t, si le Père ne lui donne de le faire vi, 66» Or le Père, n'a donné à son Fils en les appelant à la fol, vi, 39-10, qu'un certain nombre d'hommes, que celui-ci garde cl qui semblent p.ir suite assurés du salut x v jii,6. Les autrcsnppartiennncnl nu diable, à ce monde pour qui le Christ refuse de prier, xvn. 9, qui est incapable de recevoir cl même de connaître Γ Esprit de vérité, xiv, 17, ils sont condamnes à In perdition. D'autre part, cependant, cette influence du Père, attirant à la foi ceux qu'il veut, cette volonté divine, qui détermine ceux qui sont appelés à la foi et ceux qui sont voués Λ l'incroyance, ne di Uulseiit pas la liberté morale et la responsabilité de I nomme qui sont ailinnées en plusieurs endroits du quatrième évangile. Dans toute une série de textes, en effet, la foi ou l'incroyance sont attribuées À la différence des dispositions morales, dont chacun est responsable Les hommes ont mieux aimé la lumière que les ténèbres, parce que leurs œuvres étaient mauvaises, m, 19-20. C'est parce que les Juifs n'ont pas en eux l'amour de Dieu, parce qu'ils recherchent la gloire du inonde et négligent celle qui vient de Dieu, v, 42, 41, parce qu'ils ont trop de confiance en leurs propres lumières, ix, 41, qu'ils ne reçoivent pas Je Christ. Les fidèles ne sont pas non plus tellement assurés de leur salut qu'ils ne puissent se perdre : sur la vigne divine il y a des sarments qui ne portent pas de fruits, eL que le vigneron arrache du cep ct jette au feu, xv, 2, 7; c'est pourquoi il leur est demandé, pour être sûrs d'élre sauvés, de persévérer dans l'union au Christ et dans la charité, xv, 4-7; 9-10. De même, le fa t que Jésus exhorte les Juifs à croire en lui montre bien qu'ils restent libres de renoncer à la nature mauvaise pour renaître de Dieu. Comment accorder ces deux séries de textes, ces deux aspects de la doctrine johannique? Le quatrième évangile ne contient aucune théorie destinée à concilier la prédestination et la liberté humaine : par scs affirmations qui se complètent, il a posé seulement les données du difficile problème que la théologie ultérieure essaiera de résoudre.

5. Les *sacrements, moyens de salut.* — La foi n'est pas laseulccondiliondesalut;pour devenir enfant de Dieu, il faut renaître de l'eau el de Γ Esprit Saint, ni, 3-5, c'est-à-dire recevoir par le rite du baptême communication de l'Esprit divin; pour posséder la vie divine, pour réaliser pleinement cctlo union mystique par laquelle le fidèle demeure dans Io Christ ct le Christ dans le fidèle, Il faut manger la chair ct boire le sang du Fils de l'homme, vi, 31, 57, c'est-à-dire participer à l'eucharistie.

On a écrit que saint Jean, tout en étant un grand spirituel, mystique cl spéculatif au plus haut degré, est en même temps « un grand sacramcntaliste », *Christus.* 3· édit., Paris, 1920, p. 1022 (cf. J. lluby, *Saint Jean.* p. 27), en cc sens que, tout en recommandant le culte en esprit, il fait une large place dans la religion à l'élément extérieur ct sensible, en particulier aux rites dans lesquels la matière, servant de véhicule à l'Esprit, communique d'une manière mystérieuse, mais lres réelle cl souverainement efficace, la vie divine à ceux qui participent à ces rites dans les dispositions convenables. Celle affirmation est de inoms en moins contestée, bien que beaucoup d'exégètes protestants sc refu .eut encore à trouver dans le quatrième évangile de vrais sacrements, au sens catholique du mol, et continuent en particulier à ne voir qu'un pur symbole dans la communion au corps ct au sang du Fils de Dieu, qui est présentée nu c. vi comme la condition nécessaire pour avoir la vie étemelle* On a fait d'ailleurs Justement rcmnrqucr(J. lluby, *loc. cit.).* que la doctrine sacramentaire est c » l arfail· hnr nome avec la doctrine de l incarnation qui fait le «ond de l'évangile johannique, doctrine qui est l'exprr<s1on suprême de cette fusion du sensible ct du spirituel par laquelle se caractérise l'action divine dans le monde. • De même que le Christ, tout Dieu el tout Esprit en tant que Verbe, ne lalsn.· pas d'être réellement incarné, le culte en esprit s'incarne dans les sacrements où agit l'Esprit ct d reste spirituel sous les signes sensibles, Au lieu de se contredire, l'évangéliste est fidèle à sa théorie de l'incarnation et à son idée générale du symbolisme religieux, de la révélation des vérités étemelles dans des images temporelles, de la communication de Dieu sous les espèces des choses terrestres» » Loisy, *op. cil.,* p. 116.

Le baptême est donc le symbole et l'instrument de la génération spirituelle ct surnaturelle, par laquelle le baptisé devient enfant de Dieu. On peut remarquer que de même que l'idée de la rémission des péchés, de la conversion ct de la pénitence lient moins de place dans K conception johannique du salut que dans la soléiiologic des synoptiques et surtout de saint Paul, l'idée de purification s'efface, dans les passages du quatrième évangile qui font allusion au bap'ême, devant l'idée de régénération, qui implique d ailleurs celle de purification, car h vif nouvelle du chrétien est Incompatible avec le péché. Cf. I Joa., m. 9.

Les deux symboles de l'eau et du sang, de l'eau qui communique la vie spit ituelle, du sang qui I'enlrelicnt sont réunis dans le passage du récit johannique «k .a Passion, xix, 31-35, dont l'importance est marquée par l'attestation solennelle de l'évangéliste, cl on a pu voir là une allusion aux deux grands sacrements chrétiens : le baptême ct l'eucharistie (cf. le texte des trois témoins terrestres. I Joa., v. 7 e, où l'eau, le sang et l'esprit sont associés). Ainsi, bien que I institution de l'eucharistie ne soit pas mentionnée dans le quatrième évangile, les allusions à l'euchari>lie n'y manquent pas. En tous cas, quelle que soit l inlerprélarion qu on donne au c vi, ct à supposer que dans la première partie de l'entretien du Christ avec les Ju fs, il ne s'agisse que de l'union au Christ par la foi, dans la dernière partie tout au moins, c'est bien de l'eucharistie qu'il est question, de l'eucharistie présentée comme une condition et un gage de vie étemelle pour Γ Αηιο, et une semence d'immortalité pour le corps, vi, 51 55, comme une communion au Christ Sauveur dans le symbole de sa mort, sa chair donnée ct son sang répandu pour la vie du monde, vi, 51. Dè> lors par le moyen de l'eucharistie, l'homme tout entier, chair ct esprit, est Intimement uni au Christ, ct vivifié par lui : « De même que je vis par le Père, ainsi celui qui me mange vivra par moi. · vi, 58. C'est donc surtout dans l'eucharistie que le Christ sc montre principe de vie pour les fidèles, et qu'il achève sa mission vivificatrlcc nu sein de l'humanité. L'union des fidèles entre eux, sur laquelle saint Paul insiste comme sur l'un des principaux effets de In participation commune à l'eucharistie n'est pas mentionnée explicit*^ ment par saint Jean comme fruit de la communion eucharistique. Mais l'appel pressant à la charité mutuelle qui revient à plusieurs reprises dans les discours du Christ après la Cène n'est pas sans rapport avec l'eucharistie, dont beaucoup de commentateurs estiment que l'idée est sous-jacente à ces discours, particulièrement à la prière sacerdotale, où est précisément proclamée avec plus de netteté l'unité des fidèles ans le Christ. Surin doctrine eucharistique du quatrième évangile, cf. article EucitAnjsrn n'vnnàs la Saints É< m l.l . t. v, col. 989-1021 et IOβ&ΊOβὺ.

IV. Esckatolooik. — Les éléments essentiels de l'esclmtologlc des synoptiques ; retour du Christ, résurrection des morts, jugement, sc retrouvent dans le quatrième évangile, nn»s sous une forme assez différente. Tandis que les synoptiques insistent sur le

caractère de révolution soudaine et catastrophique de* événements qui marqueront la fin de» temps, saint Jean y montre plutôt le développement, le t me définitif el ia consommation dc réalités déjà présentes dans la vie de cc monde. L'avenir Implicite dans le présent, la continuité entre lo vie actuelle et In vie future, tel est le trait caractéristique dc l'eschnto* logle Johannlque, beaucoup plus accentué que dans la conception synoptique ou même dans l'idée paulinienne de la parousie.

1· *la récompense céleste* — On a déjà indiqué comment des deux aspects de · la vie éternelle ·, c'cst celui de réalité présente qui domine dans le quatrième évangile. Cependant il ne manque pas dc textes où sa complète réalisation est renvoyée à l'avenir, où elle apparaît comme une récompense céleste. On retrouve par exemple dans un discours du quatrième évangile la sentence synoptique : « Qui aime sa vie la perd et qui hait sa vie en cc monde la sauvera pour la vie étemelle », Joa., xn, 25, où il s'agit dc toute évidence de la vie future, et elle est immédiatement complétée par celle-ci : « SI quelqu'un veut me servir, qu'il me suive; et là où je suis, là sera aussi mon serviteur », où la récompense des disciples du Christ n'est pas seulement l'union spirituelle avec lui, mais l'association à sa gloire céleste. C'est dans celte même demeure céleste, ‹ la maison dc son Père », que Jésus déclare à ses disciples qu'il les précède pour les y introduire à leur tour : · Quand Je serai allé et que je vous aurai préparé une place, je reviendrai et je vous prendrai auprès dc mol, afin que, là où je suis, vous soyez aussi. » xïv, 3. Il n'est guère douteux que le retour dont Il est Ici question soit la parousie, comme l'entendent les synoptiques et saint Paul, sauf que l'idée de réunion l'emporte ici sur l'idée d'avènement (Loisy, op. cfL, p. 742), sauf aussi que la parousle, ainsi intériorisée, parait anticipée dans le retour spirituel qui s'opère dès la vie actuelle en chaque Ame croyante, lui assurant le bienfait dc la présence mystique du Christ et de son Esprit, xïv, 18. Cette présence invisible du Christ au milieu des siens est tellement un gage de la réunion avec lui dans la vie future, elle donne tellement déjà un avant-goût du bonheur céleste, que son retour visible passe un peu au second plan, n'excite pas un sentiment d'attente aussi vif, et qu'on sc préoccupe moins du moment où il se produira. » La parousie est comme latente dans le rapport actuel du Christ avec les siens; elle peut éclater d'un moment à l'autre; et, bien que cette assertion ait l'air d'un paradoxe, on pourrait soutenir que la perspective en est plus rapprochée que dans les synoptiques et dans saint Paul. » Loisy, op. c//., p. 818.

2· *La résurrection.* — La résurrection se présente également dans le quatrième évangile sous un double aspect. Il y aura une résurrection des morts au dernier jour, mais elle est figurée cl garantie par la résurrection spirituelle qui fait passer les disciples du Christ de la mort à la vie. des ténèbres à la lumière, du péché à la sainteté. Dans le discours sur le pain dc vie, c. vi. In résurrection au dernier jour apparaît comme l'cfiet suprême de la puissance vivifiante du Christ, s'exerçant surtout par l'eucharistie. Dans le discours du c. rv, la résurrection spirituelle el la résurrection corporelle s'entremêlent, car, si la portée cschatologiqiic du *t.* 25 reste douteuse, les f. 28 et 29, annonçant l'heure où ceux qui sont dans les tombeaux entendront la voix du Fils de Dieu et en sortiront, ceux qui ont fait le bien, pour une résurrection dc vie, ceux qui ont fait le mal pour une résurrection dc condamnation, doivent nécessairement s'entendre de la résurrection au dernier Jour Dans le récit dc la résurrection de Mzarc enfin, la pensée de Jésus, quand il déclare : · Je sub U résurrection et la vie », xi, 25, vn A la fois à la résurrection des morts proprement dite, sur laquelle seule se fixe la pensée de Marthe, et à la vie mystique, qui est pour le croyant un gage d'immortalité et enlève à la mort physique son importance cl sa signification. Il faut noter ici que celle déclaration dc Jésus, exprimo une pensée qui ne se retrouve pas dam le reste du Nouveau Testament. Dans les synoptiques et chez saint Paul lui-même, la résurrection des morts est toujours attribuée à Dieu le Père, bien que ce soit dans le Christ et à cause dc son Esprit habitant en eux que Dieu les ressuscitera ; dans saint Jean au contraire, c'est Jésus lui-même qui sera l'agent de la résurrection dc ses fidèles.

3° *Le jugement.* — L'eschatologie johannlque comprend encore un Jugement au dernier jour, xn, 49; v, 29, semblable à celui dont il est question dans les synoptiques et auquel présidera le Fils de l'homme C'est aussi sans doute de ce jugement que parle Jésus lorsqu'il dit que Dieu lui n donné le pouvoir dt juger parce qu'il est fils de l'homme, v, 27. Mais cc jugement final ne tient que peu de place dans la doctrine Johannique, parce qu'il ne fera que sanctionner le jugement qui s'opère constamment sur la terre, séparant, triant, selon le sens original du mot κρίσι , les enfants de Dieu et les fils du diable, le monde et les disciples du Christ. Bien que Jésus puisse être dit l'auteur de cc jugement, îx , 39, parce que sa venue a été la cause de In discrimination qui s'opère entre ceux qui acceptent la lumière et ceux qui, préférant les ténèbres, s'aveuglent volontairement, le Christ Insiste plutôt sur cette Idée que sa mission n'est pas dc juger, mais dc sauver. Celui qui ne croit pas est déjà jugé par son incrédulité même, sans avoir besoin d'un juge extérieur, m, 18, tandis que les enfants de Dieu, par le fait même de leur adhésion au Christ, entrent dans In vie sans avoir à subir de jugement proprement dit. Le sort éternel des uns et des autres est ainsi fixé dès ici-bas, car il ne sera que la conséquence cl le développement dc l'attitude prise par chacun durant la vie terrestre : pour les justes ce sera l'épanouissement de la vie qu'ils possédaient déjà par leur union au Christ, pour les méchants ce sera la persistance dans l'état dc péché, et par suite la colère dc Dieu demeurant à jamais sur eux.

V. Conclusion. — Cet exposé fort succinct de la théologie johannlque suffit à mettre en lumière l'étape décisive que marque le quatrième évangile dans le développement de la pensée chrétienne. Cc n'est plus seulement la conscience éclairée par les enseignements du Christ, surélevée par l'idéal chrétien, c'cst l'intelligence s'appliquant à la fol et la foi prenant possession dc l'intelligence. Plus encore que dans les écrits de saint Paul, les faits dc la vie de Jésus et scs enseignements sont pénétrés par une Intelligence puissante, qu'éclaire surnaturellcmcnt l'Esprit divin, et présentés dans une lumière supérieure, qui, sous la matérialité des f ills et la lettre des discours, lait saillir fortement l'élément dogmatique qui y est hnpll cite, préparant ainsi les fondements cl traçant « éj les grandes l» nés d'une mvhthèse théo'oglquc lutég a'e.

On n dit — c'est la théorie la plus en faveur actuellement chez les critiques radicaux — que l'auteur du quatrième évangile avait achevé de la sorte la transformation, » ommc nci'c par saint Paul, de l'évangllo en « mystère .ri que In fi nrc du Christ, dépouillée de tout élément Judafcptt cl ainsi universalisée, présenti» comme celle d'un Dieu-Sauveur analogue aux sauveur divins qu'honoraient les initiés des mystères païens, avait pu s'imposer, grâre A cette transformation. A la piété grecque, tandis que d'autre part 't de gnose contenu . . donnait satisfu. lion aux intelligences éprise de philosophie mystique Sans entreprendre une réfutation n . I nnnt dite dc cette théorie, il convient de p és «.tei

au moins quelques remorques générales sur deux points essentiels : Fin fluence possible des mystères païens et le rapport entre la doctrine Johannlque et In théologie dc saint Paul.

Il n'y a pas lieu dc contester la possibilité d'une certaine adaptation de l'Évangile, en sa forme Johannlque, au langage employé par les cultes de mystères. Mais, quand on étudie dc près les rapprochements qui ont été établis entre certaines idées ou certains termes du quatrième évangile et les religions de mystères, on constate que les ressemblances signalées sont plus extérieures que profondes, plus matérielles el verbales que réelles. On en a vu un exemple à propos du Logos Johannlque comparé au Logos de Philon. Comment encore confondre la connaissance de Dieu qui constitue la fol, au sens Johannlque du mot, connaissance vivante et réelle qui comporte l'adhésion morale A la personne du Christ, avec l'illumination passagère produite par l'espèce d'extase qui marquait le point culminant dc l'initiation dans les mystères païens ? Comment surtout ne pas se rendre compte dc la différence essentielle qu'établit entre la doctrine du quatrième évangile et les cultes hellénistiques la fusion Intime dans cet évangile du symbolisme mystique, de l'interprétation spirituelle et métaphysique avec la réalité historique ? Les dieux-sauveurs des religions de mystères étaient des êtres mythiques. Tout divin qu'il soit, le Christ que saint Jean présente A la foi n'est point un mythe. Il est identique au Christ de l'histoire, c'est ce Jésus même que les témoins de l'Évangile avaient vu de leurs yeux et touché de leurs mains dans sa réalité humaine. Et cela suffît A creuser un fossé profond entre le christianisme, tel qu'il apparaît dans le quatrième évangile, et k mysticisme païen.

D'autre part, c'est mal comprendre les rapports entre saint Paul et saint Jean que de nier l'originalité dc ce dernier, et de ne voir dans la théologie johannique qu'un développement naturel dc la théologie paullnlenne, combinée avec la tradition évangélique. Une analyse un peu approfondie des deux doctrines montre en effet que, s'il y a chez saint Jean et chez saint Paul un fond de doctrine identique, ils se distinguent l'un dc l'autre par des points dc vue nettement personnels : Ils ne mettent pas l'accent sur les mêmes aspects du christianisme. Dès lors, ainsi qu'on l'a Justement noté, Lcbrcton, *op. cit.*, p. 411; Sanday, *Criticism,* p. 232, on peut, dans le développement ultérieur du dogme, discerner les deux influences se perpétuant dans deux écoles théologiques assez distinctes. Les écrits de saint Paul ont pu évidemment Influer sur la pensée et le langage théolngiques de saint Jean, mais Il n'y a pas de l'un A l'autre filiation proprement dite, l'explication véritable dc leur parenté se trouve dans la doctrine commune, celle du Christ lui-même, dont les enseignements des deux apôtres étaient l'écho, le développement A la lumière de Γ Esprit divin. Pour saint Jean, en particulier, la figure du Christ qu'il a tracée en son évangile, bien qu'auréolée d'une gloire déjà céleste, est trop humaine et trop vivante pour n'êlre qu'une combinaison do quelques données historiques empruntées aux synoptiques avec la christologie de saint Paul. ‹ On sent que cc n'est pas la spéculation théologique qui l'a formée, mais l'impression laissée par un homme comme nous sur un cœur d'homme. » Lebreton, *op. cit.*, p. 440.

On trouvera une liste asser complète des commentaires et travaux sur le quatrième évangile publiés nu cours du XIX· siècle dans Moffatt, *Introduction to the EItreature of the* Λ'. T., Edimbourg, 1911; Jacquier, *Histoire des Hôtes du N.* T., t. iv, Pari*, 1908 et *Éludes de eritique et de philolaglr du* V. T„ Paris, 1920, p. 373-450, nü sont «fgnafé* et analysés 1rs travaux 1« pins récents. Voir aussi !1. L. Jackson *The fourth Gospel and some recent German criticism.*

I. Commi st ajr es. — 1· *Chet les Pères.* — Origène. commentaire* dont il ne reste que des fragments publiés dans *P. G.,* t. xïv, col. 21-829, et dan» Brooke, */ hr commentary of Origen on St John's Gospel,* Cambridge, 1896 , S Join Chrysostome, *Homilite, P. G.,* t. ux, col, 23*482, dont se sont beaucoup inspirés Thêophylacte, *P.* G., t. cxxin, col. 1133-1147; t. cxxiv, col. 10-317, et Euthymlus, *P.* G., t. cxxix, col. 1297-1501; S. Cyrille d'Alexandrie. *Commentarius in S. Joannu Eu., P.* G., t. UUUD-LXXlv. I^e commentaire de Théodore de Mopsuestc a été éibté en syriaque par J. B. CJiabol, dans le *Corpus script, thrUI. orient, Script, syriacl,* ser. IV, L 1, Paris, 1897.—Parmi les Pères latlm.il faut citer surtout les *Tracialus (n Johannls Eu., de* S. Augustln. *P. L·.,* t. xxxv.

2· Au *moyen Λg*.* — A citer : Les *Commentaires* de Bêde, *P. L·.,* t. xen, col. 635-938; de Kupert, *P. L.,* L clxix, col. 203-826; d'Albert le Grand, dam *Opéra,* Paris, 1899, t. xxiv ; de S. Thomas d'Aquin, dans *Opera,* Paris, 1876, t. xix-xx.

3· Dans les temps modernes jusqu'au XIX· ilècle.— *Cora·* mentakes de Caj« ton, dans *Opera,* Lyon, 1639, t. iv; de Tolet, Cologne. 1589; de Cornélius a Lapide el de dora Cnhnel. dans leurs commentaires de toute la Bible ; de Mai lunat, dans ses *Comm.* In *quatuor Euangelia,* Pont-k-Mousson, 1576-1597.

4· *Aux XIX· et XX· siècles.*—1. *Catholiques.*— Klec.Com- *me.dar fiber das Evangelium nach Joannes.* Mayence, 1829; Bisplng, *Erklbrung des Eu. nach Joannes,* Munster, I860; Hanebcrg, *Evangelium nachJohannes,* Munich, 1880; Coriuy, *Comm. in Eo., S. Joannis,* 3* édit., Gand. 1889; Poebd, *Kurzgefassler Commentar :um Eu. des hl. Joannes,* 2· édiL, Gratz, 1896; Schanz, *Comm. ub^r das Eo. des ht. Joannes** Tublngue. 1885; Fdllon, *Évangile selon S. Jean.* I*aris, 1887 ; Knaben'*auer, *Comm. in Eu. secundum Jvannent** Paris, 1898; Calmes, *L'évangile selon S. J» un,* Paris, 1904; Boiser, *Das Euangelium des heil. Johannes,* Fribourg-cn-B., 1905; Mari, *// Quarto Vangclo,* Homa, 1910; Tlllinarux, *Das Johannrseoangelium übrrsetzl und erklart,* Berlin, 1913 1914. — 2. *Non-catholiques. — a)* Conservateurs. — Lûcke, *Comm. Uber das Eu. des Johannes,* 2· êdiL 1840; Luthardt, Dos *Johanni^he Evangelium,* Nuremberg, 1850 (2· édiL 1875); H. Ewald, *Die Johanneische Schri/ien** Gœttingue, 1861 ; Meyer, *Knlinhexcgrlisches Handbuch uber das Eu. des Johannes,* 3* édit., GirtUngue, 1869; Godet, *Comm. sur Γ Évangile de S. Jean,* Neuchâtel, 1864 (nouv. élit. 1901); Westcott, *Infrod. and Commentar (Speaker's Comm.),* Londres, 1880; Plummer, *The Gospel according to SI. John.* Londres, ISSI ; Reynolds, *Introd. and Comm. (Pulpit Comment.),* Londres, 1387; B. Weiss, *Euangelium Johannis,* Gœ lUngue, 1902; Zahn, *Das Euangelium des Johannes,* Leipzig. 1908. — *b)* Lila mux. — illl- gcnfeld, *Das Ev. und die Brlefe Johanna,* t mile, 1849; Scholten, *Hrt Evangelic naar Johannes,* Anut< Jam. 1866; IL Holtzmann, *Handkntnmcnlar :um N. T.,* Enbour^-en-B., 1890 (3· édit, remaniée par W. Bauer, 1908); Delfi, *Das ulerte Euangelium,* Husum, 1890; Wendt, Das *Johannrscuangelium,* 1900; Wellhausen, *Das Euangelium Joh ames** Berlin, 1908; HeilmUllcr, Das *Johannescvangelium,* Gvrttbiguc, 1903 (2· édit.. 1916); W. Bauer, *Johannes* (dans Lictzmanu, *Handbuch sum N. T.),* fubinguc, 1913; LoLsy, *I^e quatrième évangile,* 2· édit., Paris, 1921.

II. ÉTUDES SUR L'OIUGINK CT LK CARACTÈRE DU QUATRIÈME èvanoick. — 1· *Ouvrages généraux.* — Toutes les Introductions au Nouveau Testament, ainsi que le» histoires littéraires du N. T. Inailmt la question de Toririne du quatrième évangile. A signaler, parmi les plus recentes: I. *Catholiques.* — CorneJy, *Introd. sprctalii in singulas* Λ*. *T. libras,* Paris, 1897; Bober, *EuiUitung tn das N.I* , Fribourg-en-B., 1902; Jacquier *(supra cit.);* ScliAfer-Mrinrrtz, *Ernie Hung tn das N. T.,* Paderborn, 1913; Brassac, *Munuel biblique, N. T.t* Paris 1911, t. iv. — 2. *Ih^teHants.* — *II.* Holtzmann, *Emleilung in das N. T.,* Fribourg-cn-B., 1883-1902; II. Weiss, *Einl. In das N. T„* Berlin, 1886-1907, Godet, *Introduction au N. Γ.,* I-auMinue, 1893-1899; Brnndt, *Die eoangeltsche Geschichte und der Unprung des Chrlstentums** I^lpzlg, 1893; Zahn, *Einl. in das N. T.,* Leipzig, 1899-1907; Jülicher. *Einl. in das N. T.,* Tublnguc, 1893-1901; Barth, *Einl. in das* .V. *T.,* GQlrislah, 1908; 1 clue, *I.ini. in das N. T.,* Leipzig, 1913; Knopf, *Einfdhrung in dus N. T.,* Giessen, 1919; Mnffult *(supr. cit.I;* Harnack, *Chronologie der allchrisliichen Literalur,* Leipzig,

1897, 1.1; Moffatt, *The historical N. T.,* Edimbourg, 1901; von Sodffl, *Vrchrlxliche Literatargesehtchte,* Berlin, 1905; Clemen. *Die Entslehung des* N. T., Leiprig.1912; Knowling, *Literary Criticism of the* AL T., Londres. 1908; Wcndlnnd, *Die urchrUUtchm Literaturformen,* Tubinguc, 1912; J.U ci*», *Literaturg chîchle des N. T. (Die Btligton in Gcschirhte und Gegenu*art),* 1912 ; Milligan, *Thr* A. *i\ Documents,* Londres, 1913; Jonr>, *TheN.T. (n thetwentiethCentury,* Londres, 1911.

2· *Éludes spéciales,* — Articles sur l'évandle de suint Jean dans *Diet. de la Bible* (Man; mot) ; Hasting'. *Diet. of the Bibl* (Strong ct Reynolds); *Diet, of the Christ and the Gospels* (Strachan), favorable* A l'authenticité, dans *life. Religion In Geschichte und Gegmioart* (Bounset) rt /inry-*chpmdla biblica* (Schmlcdcl), contre faitthentirité. — 1. Les meiUeues travaux catholiques en faveur de l'authenticité et de la valeur historique du quatrième évangile sont ceux, déjà cités, de Cammerlynck, de Lepin et de Jacquier. A signaler encore : Nouvelle, *L*authenticité du quatrième évangile rt la thèse de M. Loisy,* Paris, 1905 ; Dausch. *Das Jrduinne*evangeltum, seine Eehlhrit und Glaubumrdlgkeit,* Munster, 1909. — 2. *Non catholiques favorables à TaiithenUcité:* Sanday. *Authorship and historical character of Fourth Gospel,* Londres, 1872; *The criticism of the Fourth Gospel,* Oxford, 1005; Wuttig, *Das Johannebchc Ev. und seine tb/asiungszelt,* Leipzig, 1897; Evans, *St John thr author of the fourth Gospel,* Londres, 1888; Drummond, *The character and authorship of the fourth Gospel,* Londres, 1903; Hanuleiter, *Die Geschiehtlichkeit des Joh. Eu.,* I^Jpzig, 19U3; Kobinson, *The historical character of St John's Gospel,* Londres, 1908; Aswith, 7 *he historical value of the fourth Gospel,* Londres, 1910; Brooke, *The historical value of lhe fourth Gospel,* dans *Cambridge Biblical Essays,* 1909; Scott-.Mancricff, *St John, Apostle, Evangelist and Prophet,* Londres, 1909 ; Bert, *Das Evang< liurn des Johannes,* Gütersloh, 1922. — 3. *Critiques défavorables à raulhenlic'té ct d fhistoricité :* Thomas, *Die Genesis des Joh. Ev.,* Berlin, 1882; Jacobsen, *Lnlrrsuchungen ubrr das Joh. Eu.,* Berlin, 1883 ; O.1 loltzmann, *Das Joh. Evangelium,* Darmstadt, 1887 ; Krcycnbühi, *Das Ev. der Wahrheit,* Berlin, 1900; J. Révillc, *Le Quatrième évangile, son origine et sa valeur,* Paris, 1001 ; Wrcde, *Charukler und Ttndcnz des Joh. Ev.,* Tubingue, 1903; Burkitt, *The Gospel History and its transmission,* Edimbourg» 1900; d'Alma, *La controverse du quatrième évangile,* Paris. 1908 ; Bacon, *The fourth Gospel in research and debate,* Ncw-1laven. 1910; Schwartz, *Aporien im vierten Ev.,* Gœttingue, 19u7-1908 ; Goguci, *I^es sources du récit fohunnique de la Passion,* Paris, 1910; bpitta, *Das Johannescoungelium ois Quelle der Gtschidde Jcsu,* Gccttingue, 1910; Wendt, *Schichtcn im vierten Ev.,* G<»ttfngcn, 1911 ; Overbrck, *Johanneseuangi Hum,* Tubingen, 1911; Gardner. *The Ephesian Gospel,* Ncw-Ynrk. 1915; latimer Jackson, *The Problem of the loi rlh Gospel,* Cambridge, 1918; Burney, *The aromate origin of the fourth Gospel,* Oxford, 1922.

III. études sur la personne dk saint Jean et la doctrine du QUAiiufcMi kvANGii.R. — 1· *Sur la ute de saint Jean* : Ifaunnrd, *L'apôtre* 5. *Jean,* Purls, 1892; Fouard, S. *Jean,* Paris, 1904; I illion, S. *Juin FEvangéliste, sa vie, set écrits,* Pari*, 1907; Pirot, *Saint Jean,* Paris, 1923.

2· Sur la doctrine du quatrième évangile. — 1. *Ouvrages généraux :* toutes les théologies du N. T. et spécialement : Reuss, *Hist, de lu théol. chrétienne* d *CAge apostolique,* Strasbourg, 1864; B. Web*, *Bibtisehe Théologie des N, T.,* Berlin, 1868-1903; Be>*chlax, *NculeAumcntliche Théologie,* Halle, 1891-1896; Buvon, *Théologie du N. T.,* luiusanne, 1891-1893,1.1 et n. Ilolt/nuuin, *Lehrbueh des neufcstanicnt·lichen Théologie,* Fribourg-cii-B., 1896; Adcney, *Theology of the N. T.,* New-York, 1891 ; Stexcns, *Theol. of the N. T.,* Edimbourg, 1899; Feine, *Theol· de* N.* T., Leipzig, 1910; Schlatter, *Theol. des N. T.,* 2' Part., Stuttgart, 1910; Weuiel, *BtNbche Théologie des* A. *T.,* Tubinguc, 1913. Aussi les ouvrages généraux sur l'âge apostolique tpécinternent : We izsàcker, *Da> apost. Zcilalter.* Fnbourg-cn-B., 18.-0. Filetdeerr, *Das UrchrhUntum,* 2· édit., Berlin. 1903, Mr < d.ert, *II tory of Christianity (n lhe Apostolical nge,* Edimbourg. 18'7; Ropes, *The Apostolic Age In the light of thr modern Criticism,* 1906.

2. Etudes sur la théologie de saint Jean. — al *Études générales.* — B Weiss, *Der johanneische Ijthrrbgrif]* in scinr/n *Crun* frupen *untmuchl,* Berlin, 18T»2;Stevens, *I he Johcumine Tl^ologg,* New-York, 1895; Scutl, *The Fourth Gospel, iG rropi r and lheoFgy,* Edimbourg, 1906; Inge, *The i* /uo-e/ *lhe fourth* Gv-pU (dans Cambridge *Biblical Essays),* 1909, ct art. *John (Gospel of) : contenti,* dans *Did. of the Christ und the Gospels;* B. Smith, *Thr Jahanninr Theulogg* (dans *The parting of thr Bauds),* 1912; Bmvnc. *Mcnutl biblique,* t. ni,Pails, 1913. p. 779-789. — *b) Études spéctiles,* — Titius, *Die Joh. Anschauung un1er drm GrytehispunJd dtr Sitigkeit,* 1900; Johnston. *'I hr Philosophy of the Fourth Gospel,* ixmdre», 1909; Bn Idempergcr, *Der Prolog des oleritn Ewmgdtums,* Fribourg-ea-B., 1898; Grill, *Unhrsuchu.i^n uber die EnlstehtUlgdcs uitrlen Evangelium*,!* tibhigue,1902i Krebs (cath·), *Der Logos als Hriland im ersten Jahrhunderi,* Friboiirg-rn-Br., 1910; d'Alma, *Philon d*Alexandrie rl l· quatrième évangile,* Paris, 1910; Lcbrrton, *up. ell.;* Swet*·, *The Holt/ Spirit In lhe N. T.,* Londres, 1909; Gogucl, *la notion johannlque de TEsprit,* Paris, 1902; Wendt, *I)If Begriffe Fleisch und Geist ini blblischen Spruchgebraucn,* Gotha, 1878; G. Wetter, *Der Sohn Gottes, Untcrsuchung ùber den Charakter und dieTendenz des Joh. Ev.,* Gœtth>guc,1916. Bûchscl, *Der Begriff der Wahrheit in dem Ev. und In den Brir/en des Johannes,* Gütersloh, 1911; Monse (rath.), *Johannes und Paulus,* Munster, 1015; Frey, *Le concept de • vie · dans Téuungilc de .saint Jran,* dans *Ihblica,* 1020, 1.1, p. 37-58; 211-239; — Sur l'eucharistie dans le quatrième évangile, voir lu bdihogmphie à la hn de l'article Eucharistic d'apiièS I a saint e EciirrunK, t. *v,* col. 1120-1121.

III. ÉPITRES DE SAINT JEAN.— Les troiséplires johanniques tipparliennent à ce groupe d'éciils du Nouveau Testament, qui, dès le temps d'Eusèbc, formaient un recueil distinct, et qu'on désignait dès lors sous le nom d'épftres *catholiques,* parce qu'elles ne sont pas adressées h une église déterminée et à un cercle restreint de lecteurs. Tel est bien le caractère de la première épitre johnnmque, qui n'a ni titre, ni nom d'auteur, ni formule d'adresse au début, ni salutations à la fln. Les deux petites épttrcs qui la suivent dans le canon du N. T. ont un caractère beaucoup plus personnel et la forme de lettres privées, mais on ne les a pas séparées dai s le recueil des écrits apostoliques de la grande épllre à laquelle elles se rattachent nettement. On étudiera successivement I. L'origine et le caractère des épltres johanniques. II. Leur doctrine (col. 580).

I. ORIGINE ET CARACTÈRE DES ÉPITRES JOHANniques. — 1° *Objet el contenu.* — 1. *La J* Joannis.* — Si l'auteur de la première épitre ne répétait douze fois qu'il *écrit* . γράφω ὑμῖν, rien n'indiquerait que cette sorte d'homélie soit une lettre. De fait c'est une instruction dogmatique et morale, qui ne vise pas une catégorie particulière de lecteurs, et ne semble pas avoir été Inspirée par des circonstances spéciales, mais qui a dû être adressée au cercle de chrétiens, pour qui avait été écrit d'abord le quatrième évangile, afin de mettre en lumière les applications praaque· de la doctrine contenue dans cet évangile. On ne peut découvrir dans cette épitre un plan bien marqué. Elle est constituée par le développement de quelques thèmes, qui s'entremêlent, sc répètent à plusieurs reprises, avec des variantes et des compléments, sans que les idées s'enchaînent suivant un ordre proprement logique.

Le but que se propose l'auteur est le même que celui du quatrième évangile : assurer le salut des destinataires de l'epttre par l'union au Fils de Dieu, i, 2-4; v, 13. Pour cela, il combat les fausses doctrines sur la personne de Jésus-Christ, qui commençaient à sc répandre et risquaient de séduire les fidèles. Λ deux reprises, n, 18-28 et rv, 1-6, il dénom e, en les qualifiant d'nntichrlsts, les faux frères, les faux prophètes qui propagent h mensonge, et les termes employés pour désigne r ccs doctrines erronées semblent bien indiquer q i dles étaient apparentées au docétisme gnostique, qui niait Γ Incai atiftn. D'autre part, le dernier mot de l'épHre, v, 21, est pour mettre en garde les fidèles contre le culte des fausses divinités, cc qui montre que les destinataires directs de la lettre étaient des ci réticm sortis de la genülité.— Mua il nesuiUl pas de

demeurer dans la vérité: In vraie marque de l'union ù Dieu ct au Christ est l'observation des commando merits, spécialement du précepte de la charité fraternelle, sur lequel l'auteur insiste à plusieurs reprises, n, 7, 11 ; ni, 1-21 ; vî, 7-21 Il faut enfin — ct c'est le troisième thème essentiel de Γépitre— que les fidèles sc gardent d'nimcr le monde ct ce qui est dans le monde. i, 15-18; rv, 4-7; v, 19.

2. *La 1b Joannis*·— La seconde épitre, beaucoup plus courte que la première, porte la suscrlption suivante : · L'Ancien ft la Dame élue, ἐκ)<κ-η κυρια, et à ses enfants » et se termine par cette salutation : · Les enfants de ta sœur l'élue te saluent. · La destinataire de cette lettre semble bien être non point une personne privée du nom d'Efec/α, mais plutôt une communauté chrétienne, une Église particulière, personnifiée comme le sont les sept églises auxquelles sont adressées les lettres par lesquelles s'ouvre l'Apocalypse, ct désignée par un nom symbolique. Le but de cette lettre, qui est une sorte de résumé de la première épitre, est de préciser d'une façon plus personnelle les avertissements donnés dans ccllc-d en termes généraux, et d'accentuer spécialement la réprobation des erreurs doctrinales sur la personne du Christ.

3. *La 11b Joannis.* — La troisième épitre, la plus courte des trois, est adressée par · l'Ancicn » à un chrétien du nom de GaTus, qui doit être un individu réel, ct non point, comme l'ont pensé certains critiques, un personnage symbolique ft la façon de la Dame élue de la seconde lettre. L'auteur félicite Gaïus pour l'hospitalité qu'il donne aux frères Itinérants qui passent dans la communauté chrétienne Λ laquelle Il appartient, et blftme par contre un certain Diotréphès, qui ne reçoit pas ces frères et tient de méchants propos contre ‹ l'Ancicn ».

2° *Origine des épttrcs johanniques d'après la tradition ct la critique,* — 1. *La /· Jnannis. — a) La tradition.* — Cette épitre est Indubitablement nommée par des écrivains ecclésiastiques du n· siècle. Eusèbe, *II. E.,* l. III, c. xxxix, *P.* G., t. xx, col. 300, atteste qu'elle était citée par Papias. Saint Irénéc, *Conl. hares.,* I. III, c. xvi, n. 8, *P.* G.. t. vn, col. 927, en cite plusieurs passages ct dit qu'elle a été écrite par Jean, le disciple du Seigneur. Le Canon de Muratorl en reproduit le premier verset, en l'attribuant ù saint Jean. Les écrivains postérieurs, même Denys d'Alexandrie qui contestait l'authenticité de l'Apocalypse, l'attribuent unanimement, ainsi que le quatrième évangile, ft l'npôtrc saint Jean. Seuls les aloges (cf la première parti? de cet article, col. 515). en rejetaient l'authenticité comme celle de l'évangile, dont nul ne mettait en doute que l'auteur fût le même que celui de la première épitre.

b) Opinions des critiques. — Les critiques, catholiques ou protestants, qui admettent l'authenticité Johanniqur du quatrième évangile admettent également l'authenticité de la */· Joannis.* Plusieurs de ceux qui pensent que l'évangile n'est pas de saint Jeun, reconnaissent du moins l'unité d'auteur de l'évangile et de la première épitre, ainsi Harnack, Jülicher, Stanton ct d'autres. Certains, J. Révillc, Wellhnuscn, Schmlcdel, etc. sc refusent ft reconnaître dans l'épltrc la même main que dans l'évangile. Enfin ceux qui admettent plusieurs rédactions successives pour le quatrième évang le supposent volontiers que l'épltrc pourrait être l'œuvre d'un de ccs rédacteurs. Ainsi Lolsy, qui nie que l'épltrc ait rien de commun avec l'écrit fondamental qu il suppose Λ In base du quatrième évangile, mais qui, croyant reconnaître dans le texte actuel de l'épltrc certaines Interpolations, certains remaniements, mettrait volontiers en rapport la rédaction primitive de la lettre el le travail rédactionnel qui lui aurait donné sa forme actuelle avec l'œuvre des deux rédacteurs successifs dont il découvre la main dans le quatrième évangile.

2. *La Ib et la IIP Joannis.—a) La tradition.* — Ces deux épitre* ont toujours été étroitement unies dans la tradition. Il n'est pas étonnant, étant donnée leur brièveté, qu'on n'en trouve pas de nombreuses mentions el citations. Saint Irénée cite la seconde épitre. *Cont. libres.,* I. I, c. xvi, n. 3; 1. III, c. xvr, n. 8, *P. G.,* t. vn, col. 633 ct 927; Tertulllen, *De pudicitia,* 19, *P. L.,* t. n, col. 1020, parlant de la première épitre de Jean, et Clément d'Alexandrie, *Strom.,* I. il, c. xv, *P. G.,* t. vm, col 1004, citant cette épitre comme *la plus grande,* laissent entendre qu'il en existe au moins une autre Le Canon de Muratorl, dans un texte assez obscur, mentionne deux épttrcs de saint Jean. Malgré ces attestations, l'ancienne tradition ne s'est pas montrée unanime sur l'authenticité ni même sur la canonicité de la *Ib* et de la *11b Joannis.* Origène, au rapport d'Eusèbe, *//, E.,* L VI, c. xxv, n. 10. P. G., t. xx. col. 584, indiquait que tous ne regardaient pas les deux dernières épltres Johanniques comme authentiques. Quant ft Eusèbe, il déclare pour son compte personnel que, si la première épitre est acceptée par tous, les deux autres sont contestées, il les place parmi les ἀντΟχγόμενα» ajoutant : « qu'elles soient de l'évangéliste ou d'un autre portant le même nom » *IL E.,* I. Ill, c. xxiv, n. 17, c. xxv, n. 3, *ibid.,* col. 268 et 269. Saint Jérôme dans sa notice sur Papias, distingue à la suite d'Eusèbe Jean l'apôtre et Jean le Presbytie ct déclare que beaucoup regardent ce dernier comme l'auteur des deux petites épltres, *Vir. Ht,.* 18, *P. L.,* t. xxm. col. 637. Cette distinction est maintenue de fait dans le canon biblique de saint Damase. Voir le texte dans Jacquier, *Le Nouveau Testament dans Γ Église chrétienne,* t. i, p. 328. Parmi les Églises qui n'admettaient pas la canonicité de la *Ib* ct de la *Ilb Joannis,* il faut compter sans doute l'Église de Syrie, car l'ancienne version syriaque, la Pcschltto, ne les contenait pas, et les mêmes doutes out dû exister ft un certain moment dans l'Églisc d'Antioche. Ces doutes peuvent s'expliquer par la brièveté de ccs deux épltres ct leur caractère de lettres privées ou du moins adressées ft un groupe restreint.

b) Opinions des critiques. — Les critiques modemes admettent pour la plupart que les deux petites épttrcs sont du même auteur. Mais un grand nombre n'y reconnaissent pas la même main que dans la première épitre. En général ceux qui attribuent û un même auteur l'évangile ct la *b Joannis* supposent un auteur différent pour les deux petites épltres; quelques uns, tels que Harnack, identifient cet auteur avec le presbylre Jean, dont il est question dans le texte de Papias.

3· *Argum nts intrinsèques en faveur de Vauthenticité des épttrcs johanniques.* — 1. La *b Joannis.* — Cette épitre présente, au point de vue de la langue, du style ct des Idées, de telles ressemblances avec le quatrième évangile qu'il ne suffit pas de .supposer qu'elle provient de lu meme école, mais qu'il faut attribuer aux deux écrits un même auteur, ou bien admettre que l'auteur de l'épltrc a systématiquement imité l'évangile. La première hypothèse a pour elle Je témoignage de la tradition; il faudrait, pour lui préférer la seconde, fournir des objections décisives contre l'identité d'auteur.

Il n'y n pas lieu de relever ici les mots et locutions, images ct procédés de style cari téristiques, qui se rencontrent ft lu (ois dans l'évangile et dans la première épitre, non plus que les idées qui leur sont communes. On en trouve une liste plus ou moins complète dans les études particulières ct les commentaires sur la *b Joannis. Ct.* Jacquier. *Histoire dc> livres du Nouveau Testament,* t. iv; IL J. Holtzmann, *Das Problem des ersten johanneischen Erlejcs in \einem Verhaltniss rum Evangelium,* quatre importants articles

publiés dans *Jahrbuch)ûr Prot. Théologie,* 1881-1882; Brooke, *The Johannine Epistles,* Edimbourg, 1912, p. 1-X.

A ces ressemblances qui apparaissent plus frappantes d mesure qu'on sc familiarise davantage avec les écrits Johanniques, les critiques qui n'admettent pas l'unité d'auteur opposent certaines différences de vocabulaire, de style, mais surtout d'idées qui leur paraissent inexplicables, si l'évangile et l'épltre doivent être attribués â un auteur unique. 11 est certain qu'il y a des nuances importantes, dans la christologie et l'eschatologie surtout, entre l'enseignement de la Z' *Joannis* cl la doctrine du quatrième évangile,et ccs différences seront signalées dans l'analyse théologique de l'épltre. Elles sont assez difficiles à expliquer quand on suppose, avec Lightfoot et plusieurs autres critiques, que l'épltre est absolument contemporaine de l'évangile, et a été écrite pour lui servir en quelque sorte de lettre d'introduction et de préface. Mais si l'épttre a été rédigée un certain temps avant l'évangile, comme le pensent un certain nombre d'exégètes (Holtzmann en particulier, et Stanton, *loc cit.,* p. 83-103), on ne s'étonnera pas que la doctrine y soit exprimée d'une façon moins précise cl moins parfaite. Si l'épltrc au contraire est postérieure A l'évangile — ce qui est l'opinion la plus commune, et, étant donnés les caractères littéraires et doctrinaux, aussi bien que la nature des fausses doctrines qui y sont combattues, la plus vraisemblable— ces différences s'expliquent suffisamment par le but particulier de l'épltrc, qui tendait sans doute à vulgariser l'enseignement doctrinal et surtout moral de l'évangile, en l'adaptant A l'état d'esprit du commun des fidèles.

2 *La 1b et la 11b Joannls.* — La communauté d'auteur pour les deux petites épttres est admise, on l'a vu plus haut, par la presque unanimité des critiques; aussi n'y a-t-il pas lieu d'en donner les preuves Intrinsèques. Cf. Brooke, op. *cil.,* p. lxxttt. Sont-elles du même auteur que la *b Joannis* ? Malgré leur brièveté, on y peut relever bon nombre d'expressions, et même des phrases entières qui rappellent la première épltre. Pour le fond, la *Ib Joannls* n'est guère qu'un résumé de la première. Les ressemblances sont telles qu'il faudrait supposer, de la part de leur auteur, s'il est différent de celui de la première, une Imitation délibérée de la *b Joannls;* et cette hypothèse ne peut être appuyée sur aucun argument positif. D'ailleurs le caractère même des deux épttres et leur brièveté font qu'on ne peut guère tirer argument contre l'identité d'auteur avec la première, de ce que certaines Idée- ou certaines expressions caractéristiques de cttte dernière ne figurent pas dans les deux petites lettres. Cependant les hésitations de l'ancienne tradition au sujet de l'authenticité de ccs deux épttres, en même temps que l'absence de preuves intrinsèques décisives, expliquent la réserve sur laquelle se tiennent un grand nombre de critiques. Par ailleurs, le litre de · presbytre », que sc donne l'auteur, fournirait un appui (assez faible d'ailleurs) A l'opinion qui attribue les deux lettres au presbytre Jean, de Papins, si l'existence d'un personnage de ce nom, distinct de l'apôtre saint Jean, était établie.

4· *Intégrité : le verset des trois témoins célestes.*— Une controverse esl engagée depuis trois siècles sur l'nuibentlcilé d'un verset de In *b Joannls : Très sunl gui testimonium dant (n calo, Puter, Verbum et Spiritus Sanetur, et lu tres unum stint,* v, 7. texte d'une grande Importance doctrinale, puisqu'il donne une formule très j récise du dogme tUnitaire.

Au point de vue théologique, ce verset devrait êli considéré comme faisant partie du texte ecclésiastique officiel du Nouveau Testament, et jouir de l'authenticité attribuée par le concile de Trente à la Vulgate latine, s'il était certain qu'il existait dans la Vulgate de saint Jérôme. Mais ce point esl controversé. Il est vrai qu'une réponse de la Congrégation du Saint-Office, du 13 janvier 1897, a déclaré qu'on ne peut pas *(uto* nier, ni même révoquer en doute l'authenticité de ce verset. Mais, dans cette décision disciplinaire, il ne s'agit que de l'authenticité juridique, non de l'authenticité proprement littéraire,et le problème de critique textuelle soulevé au sujet de ce verset n'a pas, semble-t-il, été tranché par le Saint-Office, puisque la liberté a été laissée A divers savants catholiques, postérieurement à cette réponse, de discuter A nouveau la question au point de vue critique. Le texte du décret du Saint-Office dans Cavalière, *Thesaurus,* n. 119

On est A peu près unanime aujourd'hui à reconnaître que le verset des trois témoins célestes ne figurait pas dans le texte original de la *J* Joannls.* Il est bien établi en effet qu'il manque dans toutcsles versions orientales du Nouveau Testament; qu'il ne figure dans aucun ms. grec, si ce n'est dans quatre mss de très basse époque ; qu'on n'en trouve aucune trace dans l'Église grecque avant le concile de Lnlran (1215), les Pères grecs, même ceux qui ont commenté la première épltre de saint Jean, n'y ayant fait aucune allusion ; qu'il ne se trouvait ni dans l'ancienne version latine ni dans le texte primitif de la Vulgate de saint Jérôme; que la première citation certaine s'en trouve chez l'hérétique espagnol Prlscillien (380), les allusions qu'on a cru reconnaître chez Tertullien et saint Cyprien étant au moins douteuses et sc référant sans doute au f. 8 (les trois témoins terrestres) interprété mystiquement, à la façon dont ie commente saint Augustin, qui ne clic pas le f. 7; que c'est d'Espagne qu'il s'est répandu dans le monde latin (nombreuses citations surtout chez les écrivains ecclésiastiques d'Espagne et d'Afrique, et diffusion de plus en plus large dans les manuscrits de la Vulgate). L'interpolation de cc verset dans le texte ecclésiastique de la *b Joannis* s'explique probablement par l'introduction dans le texte même de ce qui n'avait été d'abord qu'une glose marginale, formulant une Interprétation mystique du f. 8, analogue à celle qu'on trouve chez saint Augustin et plusieurs autres écrivains ecclésiastiques. On a attribué (Künslle) A Prlscillien la composition de cc verset, mais cette opinion reste discutée, et on ne peut alléguer en sa faveur dr raisons décisives.

Les conclusions énoncées ci-dessus sont celles de J. Lebre» Ion, op. *cit.,* note K. p. 599-6011. Dans le même sens: L. Janssens, Summa *theologica,* 1 ribotirg-cn B.,ïOOO,p. 135-166; Mangenot, *Le Canina Jounnaiin* dans la *lleutie ties sciences ecclesiastiques,* mars 1907 Künstle, *Das Comma Jnanntum au/ nine IhrKun/t untcrsuchl,* I-riboura-en-B., 1905; ccs trois études sont postérieures A In réponse du Snml-OlUcc. Parim le* travaux plus anciens défavorables A l'authenticité, il faut citer surtout le travail capital de Paulin Martin, *introduction â la critique textuelle du N. T„ partit pratique,* Paris, 1885 1886, autogmpbfe, t. *v, et plusieurs articles dans In *Selfne* call alique,* 1888-1889; Samuel Ben.tr, *Histoire de la Vulgate,* Paris, 1895. On trouvera l'exposé des arguments en faveur de l'authenticité dans Le Ilir, *Éludes bibliques,* Paris, I860, t. n, p. 1-89; 1-ninzelln, *De Leo trino,* Home, 1881, p. 41-80; et Comely, *Introductio npeclatis In singulus N. T. libros,* Paris, 1886, p. 668-682.

II. Doctiune des épitres johanniques. — L*cnsignement contenu dans ccs épttres est un enseignement moral plutôt que dogmatique. Cependant l'auteur met en garde les destinataires de scs lettres I rentre ''c". erreurs doctrinales une fausse gnose, dont ; r.ih ‹l ailleurs les cor séquences morales fAcheuscs '·! n'en discute les principes dogmatiques. On | ne trouve donc pas dans les épttres job,<f niques une

doctrine trinitaire et christologique aussi complète et aussi précise que dans le quatrième évangile, les enseignements qu'elles contiennent portent plutôt sur le salut, scs conditions et sur la vie chrétienne.

1® *Doctrine trtniialre el chrbiologique.* — L *L'idée de Dieu.* — C'est l'aspect moral de Dieu qui est mis surtout en évidence. Il est exprimé en deux formules : Dieu est lumière, I Joa., î, 5, Dieu est amour, 1 Joa., îv, 8, 10. Comme dans le quatrième évangile, la lumière et les ténèbres qui en sont l'antithèse sont des idées complexes. La lumière est la vérité, et Dieu est lumière, parce qu'il possède la vérité en lui-même et parce qu'il Illumine les hommes en la leur révélant ; mais la lumière, c'est aussi le bien, comme les ténèbres sont le mal moral, et, en cc sens, Dieu est lumière, parce qu'il est pur et saint I Joa., in, 3. 11 faut noter que c'est Dieu qui est ici qualifié lumière, tandis que dans l'évangile c'était le Verbe (préexistant ou incarné), qui était dit lumière du monde. C'est d'ailleurs un trait général de la première épltre johannique que Dieu et le Christ y sont moins séparés que dans l'évangile, et leurs opérations respectives moins nettement distinguées. Bien que la révélation de Dieu comme lumière soit le message que la communauté chrétienne a reçu de Jésus-Christ, 1 Joa., î, 5, et qu'on soit son disciple dans la mesure où on accepte cette lumière, saint Jean insiste plus encore, semble-t-il, sur ce que Dieu est amour, et qu'on ne connaît vraiment Dieu, que lorsqu'on aime scs semblables, ù l'exemple de Dieu I Joa., îv, 7-8. Peut-être cette insistance visait-elle certains faux gnostlqucs qui mettaient la perfection dans la croyance, la connaissance plutôt que dans la charité. L'amour paternel de Dieu pour les hommes s'est manifesté surtout dans la mission qu'il a donnée à son fils,envoyé dans le monde, et envoyé en victime d'expiation, afin que, par l'effet de sa propitiation et par la communication de son Esprit, les croyants aient la vie éternelle. I Joa., îv, 9-10.

2. *Le Fils de Dieu.* — La J® *Joannis* s'ouvre par un prologue, qui présente d'évidentes analogies avec celui du quatrième évangile. 11 s'agit de part et d'autre de la manifestation du Verbe éternel dans la personne de Jésus-Christ. Mais la personnification du Verbe est moins nette, les mots πζρἳ τού λόγου τη: ζωή pouvant être traduits simplement : *la parole de vie* et s'entendre du message évangélique, et · cc qui était dès le commencement » désignant une réalité qui n'indique pas aussi clairement une personne que le Logos du quatrième évangile. Le contexte néanmoins ne permet pas de sc tromper sur In pensée de l'auteur, car « la vie éternelle, qui était auprès du Père et s'est manifestée à nous, · î, 2, en JésIit-ChriSt ne peut être que cette parole de vie dont il vient d'être question. D'ailleurs II y n d'autres passages de l'épltre qui marquent assez nettement la distinction personnelle du Père et du Fils, pour qu'on ne puisse supposer thez son auteur une conception différente de celle qui est exprimée, avec plus de précision, il faut le reconnaître, dans le prologue du quatrième évangile.

Jésus-Christ est le Fils de Dieu, son Fils unique, I Joa., îv, 9. par qui s'établit la communion entre le Père et les hommes. î, 3. Il y a entre lui et Dieu une communauté de nature telle, qu'être dans le Fils, c'est être en Dieu, v, 20, être uni nu Père, c'est être ml au Fils, n, 24, nier le Fils, c'cst nier le Père, confesser le Fils, c'est confesser le Père, n, 22. La divinité du Christ est si pleinement admise que, en plusieurs passages, on ne sait pus très bien si c'cst de Dieu qu'il est question, ou du Christ, l'auteur passant sans transition de l'un Λ l'autre (cf surtout le c. m), et qu des critiques se sont demandés si la doctrln de la */· Joannis* ne serait pas efttad éc de ce qu'on n ppclr plus tard monarchinnisme ou sabellianisme. Sur ce point Il faut reconnaître que l'épltre ne traite pas la question av c précision et rigueur, mais cela doit être dû nu caractère de cette lettre qui était avant tout une exhortation pratique, et on n'a pas le droit d'en conclure que l'auteur sacrifiait la distinction des personnes entre le Père et le Fils. Il avait d'autant moins besoin d'insister sur ce point que ce n'était pas sur les relations du Père et du Fils, mais sur la réalité de l'incarnation que portaient, semble-t-ll, les erreurs doctrinales qu'il combattait.

Les docteurs de mensonge contre lesquels saint Jean met en garde ses lecteurs · nient que Jésus soit le Christ. » I Joa., n, 22, « ne confessent pas Jésus-Christ venu en chair. » II Joa., 7. A ces erreurs s'oppose la confession des vrais croyants : est de Dieu quiconque croit que Jésus est le Christ, I Joa., v, I, et confesse que Jésus-Christ est venu en chair. îv, 2. Les erreurs ainsi définies et contre lesquelles sont dirigées ces professions de fol, se rattachent sans doute au docétisme, qui ne voyait dans l'humanité de Jésus qu'une apparence, ou à cette forme de gnosticisme qui dénaturait l'incarnation en l'expliquant par une union transitoire de l'éon Christ avec l'homme Jésus.

3. *L'Esprit Saini.* — C'est l'action de l'Esprit beaucoup plus que sa personnalité qui apparaît dans les épîtres Johanniques. D'une part 11 est un témoin de l'incarnation, et il rend ce témoignage parce qu' ‹ il est vérité ». I Joa., v, 7. Mais surtout il est un don de Dieu auquel nous participons, et qui nous est une garantie de la présence de Dieu en nous. Comme on l'a remarqué, on retrouve ici la conception de saint Paul, qui volt dans les manifestations de l'Esprit Saint la preuve de la vie de Dieu en nous, avec cette différence qu'il représente de préférence l'Esprit comme les prémices ou les arrhes du bonheur futur, tandis que saint Jean signal? surtout eu lui la garantie de la possession présente. Lebrcton, *op. cil,* p. 494. Du point de vue pratique qui est le sien dans le< épîtres, saint Jean ne distingue pas nettement entre l'Esprit Saint et ses dons. C'est ainsi que dans les passages où 11 est question de · l'onction » que les fidèles reçoivent du Christ, I Joa., n, 20, 27, cette onction qui, dans le langag du christianisme primitif figure le don de l'Esprit (cf. Act., x, 38), et qui désigné la grâce divine esl ici personnifiée en quelque manière; elle demeure dans les fidèles, elle les instruit en toutes choses, et î arce qu'elle est vérité et non mensonge, elle les fait demeurer dans le ChrisL(Cf. dans le quatrième évangile, ce qui est dit du rôle de l'Esprit Saint, col. 570 sq.)

2® *Sotériologie.*— 1. *Jésus-Christ Sauveur.*— Dieu a envoyé son Fils dans le monde, pour sauver le monde, en y apportant la vie, I Joa., îv, 7 et 14; c'est là le résumé de la sotériologic des épîtres johanniques comme du quatrième évangile. Le *monde* désigne Ici l'humanité en général. Mais dans les épîtres plus encore que dans l'évangile, le mot est pris Ordinairement dans un sens péjoratif pour désigner l'ensemble des nommes pervers opposés à Dieu et au Christ D'après la J* *Joannis,* le monde est plongé dans le mal, v, 19; ce <jul le caractérise, c'est la convoitise de lu haïr, la convoitise des yeux et l'orgueil de la vie. n, lo. Son œuvre propre est le péché, l'iniquité, non pas le f>éché, que peuvent commettre d'une façon passagère même les enfants de Dieu, î, 8, 10, mais l'état d'opposition habituelle aux lois do Dieu : par là on relève du diable qui est pécheur depuis le commencement, ni, 8, on est enfant du diable m, 10. Mais le Ris de Dieu s'est manifesté précisément pour détruire les œuvres du diable, m, 8, et pour ôter les péchés, m, 5. Par la foi en lui, on triomphe du monde, v, 4-5, on est vainqueur du Mauvais, n, 13, 14. Par lui, et par

lui seul nn n la vie étemelle· · Qui n le Fila a la vie, qui n'a pas le Fils n'a pn* In vie » v, 12.

l a /· *Joannis* Insiste plus que le quatrième évangile sur l'expiation du péché opérée par le sang de hius-Chrisl. Jésus-Christ est venu, non pas seulement aver l'eau, mais avec le sang. v. 6, allusion A sa mort <nnglunte, ct probablement aussi A l'eucharistie où se perpétue la vertu cxpfatrice de cette mort. Son sang nou·' purifie de tout péché, t, 7, Jésus-Christ s'est tait pr< p.liation, Ιλσσμό , terme qui indique faction du prêtre offrant un sacrifice expiatoire, cf. Rom., ni, 25, potu nos péchés et aussi pour ceux du momie entier, n. 2; ci. Joa., t, 29 cl xi, 52. Ayant ainsi virtuellement expié tous les pécliés. il purifie constamment les croyants des péchés qu'ils peuvent commettre, pourvu que ceux-ci les reconnaissent et les avouent, i, 9. Il le fait par son Intercession auprès du Père, car ll est le défenseur, l'avocat, παράκλητο , des pécheurs. Peut-être cependant y α-t-il des péchés pour la rémission desquels il ne prie pas, car saint Jean distingue des pécliés qui sont el d'autres qui ne sont pas *ad mortem,* v, 16-17. L'Intercession des frères peut obtenir lu rémission des premiers, pour les seconds il ne convient pas de prier.

2. Ar *salut rt* ses *renditions.* — a) *Nature du salut : ta filiation divine,*— Le salut, c'est la vie éternelle, qui est communiquée en Jésus-Christ, lequi l la possède pleinement, v, 11, 13 Par celte communication de vie divine, on a droit au titre d'enfants de Dieu, bien plus, on l'est réellement, m, 1. Cette filiation divine est une réalité pour ainsi dire physique : le chrétien est engendré de Dieu par le moyen d'un *germe* (sans doute cette expression désigne-t-elle ici le Saint-Esprit) qui subsisto, cl qui a pour effet de rendre l'homme capabl de ne plus péch.r. aptitude trop négligée d'ailleurs, puisque l'auteur assure en un autre endroit que tout le monde pèche. La filiation divine se traduit par la ressemblance avec Dieu, dont le croyant imite la sainteté, ni, 3, la justice, m, 7, la charité, in, 16; mais cette ressemblance, imparfaite durant la vie terrestre, s'achèvera seulement dans la vie éternelle, lorsque l'union â Dieu sera consommée et que nous verrons Dieu tel qu'il est. ui, 2.

b) Conditions du salut. — La condition du salut, c'est toujours, el avant tout, la foi, la fol en Jésus-Cbrist, A son caractère messianique, cl A sa filiation divine, iv, 15; v, 1,5, 10. Cette fol est la profession d'une doctrine, dont il ne faut pas s'écarter : les épltrcs joh inniquc» insistent sur lu nécessité de l'orthodoxie, et mettent en garde contre les fausses doctrines : » Quiconque ne reste pas dans la doctrine du Christ, n'a pas Dieu; qui reste dans la doctrine, cclui-lè possède et le Père el le Fils. » 11 Joa., 9. Il ne faut même, ajoute saint Jean, avoir aucun rapport, fût-ce de simple politesse avec les maîtres d'erreur. Il Joa., 11. Cependant la fol qui sauve n'est pas simplement la profession spéculative d'une doctrine exacte, c'est l adhésion de l'Ame tout entière A Dieu par le Christ, grâce A laquelle on est en Dieu ct en son Fils : « Nous savons que le Fils de Dieu est venu, ct nous a donne l'intelligence pour connaître le Véritable; ct nous sommes dans le Véritable, en son Fils Jésus-Christ · I Joa, v, 20. Alors la fol ne reste pas Inactive, ct sc manifeste par l'observation des commandements ct l imitation du Christ. Lu *Joannis* Insiste beaucoup sur cette condition morale du salut, n, 3-7; in, 21-24; v, 3. Mais le commandement sur lequel saint Jean revient sans cesse, i. 7-11 ; m, 13-23; tv, 7-1 I 20-21 ; v, X c'est le commandement de la charité fraternelle, parce que c'est en aimant scs frères, en allant jusqu'à te tarn (ler pour eux que le chrétien imite le mieux Dieu qui est amour, et le Christ qui u donné sa vie pour lus hommes, m, 16; parce que la charité pour le prochain que l'on volt et auquel on peut rendre service est la seule garantie que l'on aime vraiment Dieu que l'on ne volt pas et qui ne peut être objet d'un amour effectif par rapport A lui. iv, 20.

c) *Les moyens de salut.* — Les sacrements ne sont pas mentionnés clairement dans les épltrcs Johanniques. Mais il y a très probablement une allusion au baptême et A l'eucharistie dans le passage assez obscur, v, 6-8, sur l'eau et le sang qui rendent témoignage en même temps que i'Esprlt L'allusion est d'abord sans doute au baptême de Jésus et à sa mort ; mais saint Jean doit penser aussi au baptême du chrétien par lequel celui-ci s'assimile au Christ baptisé, et à l'cucharisth, par laquelle il s'unit au Christ mourant pour ressusciter. On peut sc demander également si « l'onction · dont il est question I Joa., 11,20, 27, ne ferait pas allusion nu rite complémentaire du baptême, qui constitue le sacrement de la confirmation.

3° *Eschatologie.* – L'eschatologie des épltrcs Johanniques diffère assez notablement de celle du quatrième évangile, el c'est une des principales raisons pour lesquelles beaucoup de critiques n'admet lent pas que les lettres puissent avoir le même auteur que l'évangile. La doctrine sur les fins dernières qui y est exprimée, non point spécialement, mais en passant, se rapproche davantage par contre de l'eschatologie de .saint Paul et de celle de l'Apocalypse. Tandis que »e quatrième évangile met l'accent sur la vie étcrnclk déjà présente, dont la vie céleste ne sera que la consommation, la /· *Joannis* insiste davantage sur le second avènement du Christ, sa « parousie », à laquelle le chrétien doit se préparer, afin de n'êtrc pas couvert de confusion devant le Christ lorsqu'il se manifestera, il, 28; ct sur le Jugement, iv, 17, qui accompagnera la parousie, et que peuvent attendre avec confiance ceux qui ont pour Dieu un amour parfait. L'auteur rappelle aussi A scs lecteurs la doctrine bien connue des chrétiens de son temps, d'après laquelle la fln du monde doit êt n· précédée par la venue d'un Antichrist : Il voit cet Antichrist dans les faux docteurs qui,sortis de l'Église, essaient de séduire et de perdre les fidèles en leur enseignant l'erreur; et il en conclut que la dernière heure est arrivée. I Joa., n, 18. Ainsi, tandis que dans l'Apocalypse, l'Antichrist parait cire un individu, dan» les épltre» johanniques, c'esl une collectivité, une secte qui est désignée sous ce nom. Quant à la proximité de la fln du monde, le langage de la /* *Joannis* est conforme A celui des épltrcs de saint Paul et de la /· *Pétri;* il doit être interprété de la même façon. L'Idée essentielle, c'est qu'on est entré dans la dernière période de l'histoire du monde, mais la durée de cette période n'est nullement précisée, bien que la façon dont s'expriment les écrivains apostoliques laisse supposer qu'ils ne lui attribuaient pas une très longue durée. Celle interprétation large des données contenues dans les épltrcs Johanniques s'impose,quai don admet qu'elles ont le même auteur que le quatrième évangile, car on est alors en droit d'expliquer l'cschalologic de l'épltre, plus conforme sans doute A la croyance populaire, par la doctrine plus spirituelle de l'évangile, et on peut conclure de ce rapprochement qu'il ne faut point Interpréter trop strictement les expressions qui, dans les écrits apostoliques, semblent indiquer la parousie comme prochaine. Ct. Alio, *L'Apocalypse,* Paris, 1921, p. xcxvill· cxxviu.

I. Co mmc xt air v.s. — 1· Anrirru. — Clément d'Alrxnndrle. *Adunibrutlom < In rp(q. rt /J*·· J.Min., P. G.,t ix,* col. 733-740; Ohlymc, *In epht, Joan, enarrat., P, G.*,* t. xxxix. col. 1T75-IK12; S Augunffn, *In Epist. Joan, ad Partha, tract* A. P L. t. xxxv. col. 11)77-2062, Casslodore. *Conn k. lonri In h/>W. βMo/.., p. t t. ιxx* col itM. 1376; BAde, Expoill. in Lpui. S. Jo/In., p. f, U

eol. 85-124; Wnlnfrld Stmhnn, Gbue *ordinaria, P. L,* Lcxiv.col 693-700; I cuia·ı ılıı», *Comm. In* EpKf S. *Joan., P, G.,* t. x<ax, col. 617-704 ; Thêophyl ·» !«·, *Expo RL in* Ep»d S. *Joan., P. G.,* L ‹ xxvi, col. 9-81. — Au moyen Age. comme ntuirr* île Ihigti··* de Sainl*Lhrr, NlcOUtt de Lyn·, Deny· le Chartreux, cl vurlout Nicolas de Gorham, *Expndiiu m septem Epist· canonicas,* dans *Optra* de S. Thomas d'Aquin.

2* *Modernes,* — 1. *Catholiques·* — *A* «Igimlcr surtout ceux de Bisplm». 1871, de Th. Calme·, *Épltre* catholiques el Apocalypse,* Paris, 1903; de Briser, I ribourg-cn-B., 1906. — 2. *Protestants el libéraux.* — A signaler surtout ceux de I.iicke, 1856; Alexander, *Speaker's Commentary,* 1881. Rothe, Dec *Erste Jolmnni* Urit/ prakUsch rrklùrt,* 1878; Westcott, 1892; Lulhurdt, *Xuckler Kurzgr/as; IcrKomnantar,* 1895; Puggcl, *Drr zwelte and der drille Uric/ des apod Johannes,* 1896; B. Weiss (.Meyer-Comm.), 1897; Baumgarlen, *Die Schrl/bn des* N. Γ., 1907, t. n; HolUmann-Bauer, *Handcomm sum N.T.,* 1908; 1). Smith, *Expositor's Greek Testunit nl,* 1910; WlndKch, *Lletzmunn's Handbut-h tum N, T.,* 1911 ; Brooke, *International critical Commentary,* 1912; Lolsy, Le *quatrième évangile et les épi1res dites de Jean,* 1921.

II. Lvi udej i spécial es, — Outre les *Introductions générale· au N, T,,* les articles dans le» Encyclopédies *: Diction. de lu Bible,* (Mungenotj ; Hastings, *Did. of the Hiblt* (Salmond) *Encyclopédiedex Sc. Rclig.,* (Sabatier) ; *Encyrlopuedta Diblicu* (Sc hmiedcl), on pourni consulter sur l'ori inc et la composition des épltrcs Jolmnn pits : Holl/manu, op. *cit.;* Karl. *Johann.Sludten.t.*1,1898; I lamnck, Vebtrd/n *Hi* Joh.,dni *Texte und Untersuchungm,* t. xv, fasc. 3, 1897; *J.* Chapman. *The historical Setting of the // and /// Ep. of S. John,* dan< *Journal of theological studies,* 1903-04. t. s . p. 357 sq., 517 sq. Brcsky, *Das Vtrhalniss des zweitrn Juhunncxbrie/es zuiu dntlrn,* 1906. — Sur la doctrine de* épltrcs Jôluuiniqurs, outre les théologies du Nouveau Tmtnmcnt et les élude sur In théologie Johannique citées dans l'article précédent Il faut mentionner Vtiinn. *Die Irrhhrcr im ersten Johanni· brirf,* dans *Bibhscht Studicn,* 1903. t. vm, fasc. 1; Law. *Ilu lests of Life,* 1909; Findlay, *Tcllotvship in the Lil Eternal,* 1909; Brussac, *Manuel biblique. Nouveau Texhi ment,* 1911, 13· édit., t. IV, p. 683-7(17.

Vknahd.

2. JEAN Ier (Saint), pnpe. consacré le 13 août 523, mort le 18 mal 526, succéda â saint Honnisdas. Dr scs antécédents nous savons seulement qu'il était toscan d'origine. Il n'est pas possible de préciser la part qu'eut dans son élection Théodoric, le roi arien des Ostrogoths, qui de Ravenne commandait à toute l'Italie nous n'avons aucun renseignement non plus sur le^ premiers temps du pontificat Jean devait être une dis victimes de la lutte politico-religieuse qui mil aux prises ù partir de 521 le roi Théodoric ct Justin, l'empereur d'Orlenl. Très féru d'unité religieuse, le basi-Icus avait entrepris de ramener, de gré ou de force, *h* l'orthodoxie tous les dissidents de i'Empire. Après «voir plus ou moins triomphé des résistances monophysites, voir Uo il mis pas, t. vu, col. 167-171, il avait entrepris les ariens, nombreux parmi les populations gothiques des pays danubiens, ct ordonné que leurs églises fussent données aux catholiques. D'autres mesures de contrainte amenèrent la conversion d'un certain nombre de dissidents. G'csl alors que Théodoric, qui sc considérait comme le défcnscur-né de i'anunisifte en Orient aussi bien qu'en Occident, intervint pour protéger ses corchgionnmrcs sujets du bnsileus. II menaça d'exercer sur les catholiques d'Ilalie de sévères représailles, si les mesures prises ù Constantinople contre les ariens n'étaicnl pas retirées, et ll eut l'invraisemblable idée de faire porter ce message à Justin, par une ambassade, comp >hée de tout de cju'il y avait de plus aristocratique dans lu vieille Rome, et ayant â su tête h· pape Jean en personne. Mandé impérativement â Hawnne, celui-ci dut promettre au roi barbare, de faire son possible pour déterminer Justin â rendre aux ariens leurs églises; mais il refusa, avec beaucoup de fei inclé, de négocier avec le l>ti*4h*u$, le retour à i'anunlsmc dos hérétiques déjà réconciliés avec rfiglhe catholique. La date du départ de Jean pour Constantin- pie est asxezd I» ile A préciser. D'une part un document grec, le σὐγγρα /μ" êxzXr/ru-m*èv -epl μοθ τώ·/, publié parmi les *Sflrcta ad illus-(randtim chronicon pascale,* dans le *Corpus scriptorum, ht/zanitnir historia* de Bonn, l. r, p 123-138, déclare expressément que le pape Jean célébr » & Constantinople la fête de Noël (525). Il ajoute qu'il y avait eu préalablement des discussions assez vives sur les préséances entre l'évêque de Home et l'archevêque de Constantinople; que ce dernier avait finalement cédé parce que Home possédait la sépulture "δ/ τὸπο·/, du chef des apôtres Par ailleurs les documents latins laissent une impression toute diflércnte. Ce voyage. Je premier qu'un pape accomplit hors d Italie, fut l'occasion pour le baslleus et pour l'Église byzantin»· d'alllnncr leurs sentiments de respect à l'endroit de l'évêque de Home, vicaire du bienheureux Pierre. C'est le Jour de Pâques 526 que Jean, dont la préséance sur l'archevêque de Constantinople était marquée par la place occupée au chœur, célébra la messe solennellement, et suivant le rit latin, *romanis precibus. Chronique de Marcellin, P. L.,* t. u, col. 940. Le *Liber pontificalis* dans une de scs rédactions ajoute que ce même Jour de Pâques, le pape aurait couronné l'empereur Justin. Comme Théodoric ne tenait certainement pas â voir le pape prolonger son séjour à Constantinople il est bien difliclle d'admettre que l'ambassade ait séjourné sur le Bosphore plus de quatre mois, le Jour de de Pâques tombant en 526, le 13 avril. Il n'est pas impossible qu'une confusion se soit produite chez l'écrivain byzantin. Quoi qu'il en soit, Jean obtint du baslleus la restitution des églises ariennes; c'était un des résultats cherchés par Théodoric. Pourtant l'ambassade devait sc terminer d'une manière tragique. Le roi barbare était devenu depuis quelque temps extrêmement soupçonneux, el voyait partout, u tort ou Δ raison, des intrigues byzantines. Le *Liber Pontificalis* marque que ce fut pendant le séj >ur à Byzance de l'ambassade, qu'eut lieu l'execution de Symniaque cl de Borcc. accusés de haute trahison. C'est certain pour Symniaque, il semble au contraire que Bocce ait été exécuté avant le départ de Jean pour Constantinople. Ce dernier allait être victime lui aussi des soupçons de Théodoric. Irrité peut être de la scene du couronnement, qui lui paraissait une reconnaissance des droits du basileus sur Γ Italie, le roi, des que J an arriva à Ravenne, fil Jeter le pape en prison Celui-ci ne tardait pas à y mourir, l 18 mai 526. L'Église l'honorc comme martyr le 27 mai. Ce serait, d'après le *Liber Pontificalis,* la date de la translation de ses restes à Home.

Le seul acte important qui soit à signaler dans le pontilicat de Jean Pf, c'est la consultation qu'il lit adresser au moine Denys le Petit sur la fixation de h fête de Pâques. La réponse de Deny* marque la pris· de possession da cycle pascal qui nous régit encore aujourd'hui. La lettre dans P.U a, *Analccla iiouissima,* 1.1, Puris, 1883, p. 46(x,

1· Sources. — Lr *Liber Punitftealts^* Mit. Duchr^ne, t. *i,* p. 104-107; 275-278: tnongoir *de Vahh,* c. I x x v in-xm, dons Ainnilm Marcellin, Mit Eywnhardt, Berlin, 1871, p. 54 1-513; *Chronique de Marcellin,* nn. 325. dans *P L.,* t. u. col. 940-041; Jaffé, *Regeda Ihuilifietim Romanorum,* 2· édit., p. 100; *Acta Sanctorum,* mal, t. vi, p. 703.

2" *Travaux.* — G. Picibclirifter, *Der Ulgd»nkonlg Theoderich der Grosse unddiekaTulixcht Kirch·* .dan» le· Kïλ'Λ n-*geschlchtUch· Stadteii,* t. ni, fasc. 1 ct 2, Muaster-ea W., 1800. fait une large part Δ l'hypothèse; outre ce truviU paillvnllcr consulter les histoires générales de Rome et do l'Italie; ccs Indlcatlnm sont valables pour tous les p<»nll-fleat* suivants ; J. Lan τη. *Gesehl hte der mmltchen Kirche,* t. n. Bonn, 1885, p. 299-300; F. Grcgorovhu, *Geschichie drr Stu // Rom un Millelaller,* 3 édit.. Berlin. I RM, I. V

p. 315-322: H. Gri<nr, *Histoire dt Home et des pape* au mopm âçr,* tm<l. 1 rdo«, t. i *b,* p. 36-37 ; A. Bnxmnnn, *Die Ih>htik der Pàp'te ran Gregor 1 bit auf Grtgor VJJ,* Elberfeld, 1867, t. f. P 29; Th. Hodgkin, *Italy and hcr inaaden,* t. m. Oxford, 1875, p. 510-513; L. M. Hartmann, *Geschichlc Italien* im Mittelalter,* 1.1, Leipzig, 1897, p. 222-228.

E. Amann.

3. JEAN II, pape, consacré Je 31 décembre532, mort le 8 mai 535. — Son élection n'alla pas sans quelques diflkulté*. Boniface li, son prédécesseur avait déjà connu les embarras d'une conu étition. Il avait cru prévenir les troubles qui pourraient suivre sa mort en se désignant à l'avance un successeur en la personne de son diacre, l'ambitieux Vigile; mais une violente opposition, appuyée par le roi Athalaric, l'avait contraint de retirer son décrit. Il n'est pas impossible que Vigile, à la mort de Boniface, se soit agité pour arriver au pontificat En tout cas il y eut une vacance assez, longue pour l'époque (deux mois et demi). Athalaric dut intervenir. et faire revivre le sénatus-consulte porté sous Boniface 11, contre les menées simoniaques. Cassiodorc, *Varier,* I. IX, n. 15 el 16, *P. L.,* t. i.xix, col. 778-781. Finalement le prêtre Mercurius, du titre de Saint-Clément, fut reconnu de tous et consacré le 31 décembre 532. On peut conjecturer que c'est après son élévation qu'il ajouta à son nom, de saveur peut-être trop païenne, le nom de Jean.

Jean II fut mêlé par la toute-puissante volonté de Justinien aux controverses christologiques qui, un instant assoupies, allaient reprendre de plus belle en Orient. Les moines scythes recommençaient la controverse théopaschite, voir Houmisdas, t. vu, col. 171 sq., et accusaient les moines ncéinètes de Constantinople, chalcédoniens un peu trop décidés, de tomber dans le nestorianisme et de rejeter non seulement la formule toit» *de Trinitate passus est,* mais l'expression même de *theotocos,* tessère de l'orthodoxie. Deux délégués des acémètcs, Cyrus et Euloglus se transportèrent ù Home pour défendre le point de vue de leurs frères. Voir 1.1, col. 307. De son côté Justinien, qui venait d'inaugurer dans la conférence tenue à Constantinople en 533, sa politique d'avances au monophysisme, envoyait à Borne deux des évêques orthodoxes, membres de la conférence Hypatius d'Éphèsc, et Démétrius de Philippes pour solliciter le pape en sens Inverse. Une lettre fort respectueuse pour l'autorité ponti Ileale demandait à J an de répondre aux questions soulevées par la controverse entre scythes et acéniètes et de revenir en détlmtive, sur I s décision·* prises par le pape Hormisdus une dizaine d'années plus tôt.

Les envoyés du basilcus réussirent à convaincre Jean 11 de l'existence d'un renouveau nestoricn, et l'impression du pape fut confirmée sans doute par certaines outrances des acémètes. Toujours cst-il que k· 21 mars 534, le pape adressa au baslleus une lettre approuvant la profession de foi contenue dans la demande Impériale, et annonçant à Justinien que Cyrus el scs sectateurs avalent été excommuniés. \ leur endroit pourtant on devrait user de mansuétude, s'ils revenaient à résipiscence. Le même Jour le pape envoyait au sénat romain, une lettre parallèle à la précédente. Le préambule en est fort curieux, car Il témoigne que le sénat de l'époque s'attribuait un droit de regard sur les choses de la discipline et même du dogme, et que le pape trouvait fort naturel, sinon de lui soumettre, au moins de lui communiquer les décisions dogmatiques prises par lui d'accord avec son clergé Cette lettre indiquait les réponses ù faire aux trois questions dogmatiques postes par le basilcus et ■joutait à chaque réponse les preuves scripturaires et patriotiques convenables.

A la première question : le Christ peut-il être dit l'un de la 'I nnitél le pape répondait ailirmalivcmenl : Oui, le Christ est l'un de la Trinité, c'est Λ-dlre une personne ou hypostase (Jean II traduisait ὑπόστασι par *subsistentia)* d'entre les trois personnes de la Trinité. Ceci était prouvé par les textes de Gcn., ni, 22, I Cor., vm, 6. le début du symbole de Nlcéc, et diverses citations d'Augustin, de Grégoire de Nazinnze, de Grégoire de Nysse, de Proclus, patriarche de Constantinople après le con 'lie d'Éphèsc.

La deuxième question était ainsi posée : Le Christ-Dieu a-t-il souffert dans sa chair, la divinité demeurant impassible? On devait répondre : Oui, le Christ-Dieu a souffert dans la chair. La légitimité de cette façon de parler était prouvée par les textes suivant : Deut., xxvtn, 66 commenté par Joa., xiv. 6; Zach.» xn, 10; Act., m, 15; I Cor., il. 8, commenté par Ps. xxin, 8; Act, xx, 28. par des citations de Cyprien, Grégoire de Nazi nze, Augustin; par le douzième anatlnmalismc de Cyrille et deux textes du pape Léon dont un tiré du tome à Flavien.

La troisième question était relative à l'épithète de *theotocos* à appliquer Λ la vierge Marie. Jean II y répondait :

• La glorieuse Marie, sainte et toujours vierge doit être proclamée par les catholiques, en toute propriété et vérité, la mère de Dieu, la mère du Dieu-Verbe qui s'est incarné en elle : *proprie et veraciter Dei genitricem malremque Del Verbi ex ea incarnati.* En effet, c'est en toute propriété et vérité que Dieu (le Verbe) en ces derniers temps s'est incarné et a daigné naître de la Vierge-Mère sainte et glorieuse. Et dès lors, puisque.cn toute propriété et vérité le Fils de Dieu s'est incarné en elle, c'est en toute propriété et vérité que nous 1« proclamons mère du Dieu qui par elle fut conçu et mis au monde : *proprie et veraciter matrem Dei ex ea incarnati et nati esse confitemur.* » Et pour tenir la balance égale entre les deux hérésies adverses le pape ajoutait : « Nous disons *en toute propriété de termes* pour que l'on ne croie pas que le Seigneur Jésus a reçu comme un titre d'honneur ou une grâce, son nom de Dieu, comme le pensa l'imbécile Nestorius; nous disons *en toute vérité,* pour que l'on ne pense point qu'il est un simple fantôme, *phantasma,* ou qu'il n'a pas pris do la Vierge une chair véritable, commt Fafflrrric l'impie Eutychi s. » Ceci était appuyé par une citation de suint Augustin, par la profession de foi imposée à Léporius, par une citation enfin du livre de ‹ élase contre Nestorius et Eutychès.

En définitive Jean 11 abondait, p ut-être un peu vite, dans le sens de l'impérial théologien et du cercle qui s'agitait autour de lui. Nous avons dit, à propos de l'attitude d'Hormlsdas dans la controverse thé»· paschitc, comment les formules *unus de Trinitate incarnatus, unus de Trinitate passus, crucifixus* pouvaient se justifier au nom de la communication des idiomes, tout aussi bien que l'expression beaucoup plus ancienne de *theotocos* Si l'on se rappelle, pourtant, les origines historiques des deux premières phrases, la complaisance avec laquelle les répétaient tous les monophysiles, francs ou larvés, on regrettera peut-être que Jean II n'alt pas persévéré dans la ligne de conduite de son grand prédécesseur. A vrai dire le nestorianisme ne constituait pas un danger plus pressant en 531 que dix ans plus tôt. et c'était bleu plutôt le monophysisme qui allait relever la tête et remettre en question les décisions de Ch Icédoine. A apporter de continuelles retouches à l'cruvre du concile de 451. ne Jouait-on pas un Jeu bien dangereux? Un avenir tout proche sc chargerait de donner la réponse.

L'Occident ne laissa pas de poser Λ Jean 11 des questions pratiques non moins épineuses Trois pièces do sa correspondance sont relatives ù l'affaire de l'évêque de Riez, Contuméllosus. Pour les crimes avérés dont Il I >Tt dt rendu coupable, le pape dut le déposer et

donner à saint Césafrc d'Arles l'ordre de le faire enfermer dans un monastère. JdfTé, n. 886 888.

Jean mourut le 8 mal 535, La date fournie par le *Liber Pontificalis,* 27 mal (532), est de tous points inexacte.

Liber Pontificali», t.i.p. I08;285-286; Jnfïé, J(c{/r»(n,t.i, p. 113. lui corrr'ijM.ndnnc.e autour de lu controverse théopaschtte. lettre de JurtInlii) et réponses de Jean don» *PL.,* t. 1.xvi.col. 14-24 et dam Mnnsl, *Concilia,* t. vm, col 795-8<Ml; la réponse aux sénatrur» en abrégé dan» Cavallcrn, *Thesaurus,* n. 705.

Langrn, t. II. p. 313-324; Grrgoroviu». t. 1, p. 3X3-343; Griiuir. I.i *b,* p. 52-53; Baxnuinn, 1.1, p. 31 ; Hodgkin, t. in. p. 593; Hartmann. 1.1. p. 237-239 (est ici particulièrement tendancieux).

E. Amann

4. JEAN 111, pape,consacré le 14 Juillet 560,mort le 13 Juillet 573, succéda à Pélage Irr, après une vacance de près de quatre mois, son élection ayant dû être confirmée à Constantinople, comme cela devient la règle à partir de la conquête de Γ Italie par les Byzantins. La conquête byzantine, d'ailleurs n'a pas ramené pour autant la paix dans la péninsule. Le *Liber Pontificalis* signale sous le pontificat de Jean III plusieurs révoltes que dut réprimer le général byzantin Narsès Finalement ce dernier tomba lui-même en disgrâce, fut rappelé à Constantinople, mais refusa de s'y rendre. De Naples il marcha sur Rome, pour se venger des habitants qu'il considérait comme responsa les de son malheur. Jean III se serait cfTorcé d'apaiser les ressentiments de Narsès, et se serait attiré par là l'inimitié des romains. Mais toute l'histoire des rapports entre Nar>ès et Jean III est bien obscure. De Rossi a essayé d'y apporter quelque clarté en commentant les *Excerpta Sangallensia* découvert par lui. *Bulletlno di archeologia Christiana,* 1867, p. 22-23.

Du long pontificat de Jean III, nous savons bien peu de choses. Il dut se préoccuper de réduire les divers schismes occidentaux causés par l'attitude de Vigile el de Pélage dans l'aiTaire des Trois Chapitres. L'Afrique revint la première à l'obédience romaine; sa soumission, déjà partiellement obtenue sous Pélage, sera définitive apres la mort de Justinien (565) et l'avènement de Justin II. L'Italie du Nord fut plus difficile à réduire. Pourtant en 5G8 Jean III consacrait Pierre, comme évêque de Ravenne, et lui donnait le pallium (15 et 22 septembre). De plusieurs lettres de saint Grégoire le Grand il ressort que l'archevêque de Milan, Laurent, renoua les rapports avec Rome en 571. *Epist,* iv, 2 et 39, *P.* L.» t. i.xxvn, col. 669 et 713. Le schisme d'Aquilée ne sera définitivement réduit qu'un deml-slèclc plus tard.

Jean III intervint en Bourgogne dans l'aiTaire des évêques d'Embnm et de Gap, Salonlus et Sagittaire. Dans un concile réuni à Lyon, par le roi Gontran, en 567, ces deux prélats avalent été convaincus de divers crimes et déposés. Ils en appelèrent à Jean III, qu'ils persuadèrent de leur innocence, et celui-ci écrivit au roi de remettre les deux évêques en possession de leurs sièges Jaffé, n. 1010. Mais comme ils continuèrent A mener la même vie coupable. Ils furent ù nouveau déposés dnns un concile rassemblé par Gontran à Ch lon-Mir-Saônc, en 579.

Ltb<r Pontificali,* t. 1, p. 109; 305-307; Jaffé, *Hegetia,* Lf, p. 136-137; Hefcle, *Histoire des Conciles,* tnid. Leclercq, t. m *a,* p. 182-201 ; Langen, t. n, p. 401-403; Grcgoruvlu*. t. i, p. 477-485; Griser, t. i *b,* p. 154; Baxniann, t.i, p. 36; Hodgkin, t. v, p. 54-65.

E. Amann.

5. JEAN IV, pape, consacré le 24 décembre 610, mort Ici 2octobre 642, hérita de la question monolhéhte soulevée par l'cmper ur Héraclius. résolue de la façon qu'on sait pnr le pape Honorius (638). Voir t vn, col. 93-132 et spécialement col. 107. L'eclhèse d'Héraclius

publiée à la fln de 638, vient d'ériger en croyance d'fctat le monothélismc de Sergius, présenté d'ailleurs comme approuvé par le pape Honorius. Le successeur Immédiat d'Honorius, Sévérin. a dû attendre près de deux ans la confirmation de Byzance, qui veut le forcer à reconnaître l'ecthèse. Il n'est consacré que le 28 mai 640. Mais quoi qu'aient pu promettre les npocri'daires envoyés par lui à Constantinople, Il semble bien que Sévérin, loin de souscrire l'ec'hèse, l'a plutôt rejetée aussitôt après son élévation. Du moins une formule du *Liber Diurnus* cite-t-elle Sévérin parmi les papes qui ont condamné le monothéisme. *Lib. Diurnus,* m, 6, *P.L.,* t. cv, col. 66. Sévérin meurt deux mois après sa consécration. 2 août 640. Jean IV est élu le lendemain, mais i) devra attendre lui aussi, près de cinq mois, la confirmation du baslleus.

Dans l'intervalle qui s'écoulait entre l'élection et la consécration d'un pape, qui était Jonc considéré comme le dépositaire de l'autorité ecclésiastique? Un document de l'époque nous renseigne quelque peu sur la question. Bède, *H.E„\.* H.c.xix, *P.L.,* t. xcv,col.U3, a conservé une réponse de la chancellerie romaine, qui pr dsèment date de l'interrègne. Destinée à résoudre les questions posées par certains évêques et abbés scots (irlandais) relativement au calcul de la fête de Pâques, die est signée par l'archiprctre Iliiaire, *seroans locum sedis apostolicæ,\e* diacre Jean, papc-élu, le primider Jean, *servans locum sedis apostoliesr,* et un autre Jean, conseiller du siège apostolique. On dirait un conseil de régence, qui gouverne en attendant la consécration du pape élu.

Ordonné le 24 décembre 640, Jean IV, s'occupa tout aussitôt de tlicrau clair la question monothélite. Théophane d'une part, édit, de Bonn., 1.1, p. 508, et d'autre part Je *Libellus synoeticus,* dans Mansi, *Concilia,* t. x, col. 607, parient d'un concile tenu à Rome par Jean, qui aurait anathématlsé l'hérésie des monothélites, dit Theophane, aurait, dit le *Libellus,* condamné SergiU' de (Constantinople). Cyrus (d'Alexandrie) et Pyrrh ts (successeur de Sergius) et proclamé les deux volonté* et les deux opérations de Jésus-Christ.

Il est possible que ce synode se soit tenu dans les premiers jours de Janvier 641. On a prétendu en effet qu'Héraclius, mort le 11 février 641 aurait eu connaissance de ses décisions, et se serait décidé À abandonner l'ecthèse dont il rejetait d'ailleurs la responsabilité sur Sergius. Voir Mansi, *Cone.,* t. xi, col. 9. Mais cc détail, mentionné par l'abbé Maxime, qui dans son procès A Constantinople en 655 fait allusion à une lettre adressée par Héraclius au pape Jean, pourrait bien êtr? une invention postérieure destinée à sauver la mémoire du basileus. De toutes façons il est assez difficile de comprendre comment Héraclius aurait eu le temps de répondre avant sa mort aux décisions d'un synode romain tenu au commencement de 611.

D'ailleurs, la lettre synodale, que nous possédons, est adressée non à l léraclius, mais à son fils Constantin (II) qui régna avec I léracléon, son demi-frère,Jusqu'en Juin 641. Elle porte comme sous-titre· *Apologia pro Honorio papa,* cl ne saurait être mieux caractérisée que par ces mots. Sans porter de condamnation ni contre Sergius, ni contre Pyrrhus, qui sont encore appelés « scs frères · le pape tente d'expliquer la fâcheu*·· réponse donnée par Honorius à la consultation théo logique de Sergius. Il Insiste, avec un peu de lourdeur peut-être, sur ce fait que Sergius avait dénoncé à Rome les agissements de certains hérétiques, les quels prétendaient qu'il y avait dans Jésus-Christ deux volontés en lutte l'une contre l'autre. C'est en fonction de cette donnée qu'il faut Interpréter toute 11 lettre d'I lonorius; le pontife défunt n'a pas voulu dire autre chose que ccd : · Notre Sauveur, Dieu parfait, est aussi homme parfait, et parfait dans le sens moral.

D a pris notre nature sons doute, mais sans ses misères; en particulier *il n'a* pasconnu cette dualité de volonté . l'une portée vers le bien, l'autre tendant au mal, qui est le lot dc tous les fils d'Adam. Dès lors on peut dire en toute convenance qu'il n'y a en son humanité sainte qu'une seule volonté : *decenter dicimus et veraciter confitemur unam voluntatem in sancta ipsius dispensa·lient» humanitate et non duas contrarias mentis et carnis prirdicamus secundum quod quidam hœrctici vehit in puro homine delirare noscuntur,* › Ainsi, au dire de Jean, devait s'expliquer l'affirmation d'Honorius relative à une seule volonté du Sauveur. Jean IV sc hâtait d'ajouter que si l'on considérait non plus l'humanité du Christ, mais l'ensemble de sa personne, il fallait, avec les Pères orthodoxes, parler dc deux natures, de deux volontés, de deux opérations. Pour terminer, Jean IV priait I basileus de faire cesser In propagande que Pyrrhus commençait A entreprendre contre le tome dc Léon et le concile dc Chalcédolne

Nous nous sommes suffisamment expliqué, t. vu, col. 107, sur l'exégèse appliquée par Jean IV à la fameuse lettre d'Honorius; faisons seulement remarquer que cette synodlque du pape Jean est la première pièce d'un dossier, qui ira sans cesse en grossis nnt.

Il ne reste que très peu d'autres documents authentiques se rapportant au pontificat de Jean IV. Les diverses bulles relatives à un certain nombre dc monastère › francs, ct qui portent son nom, ont toutes chances d'être inauthentiques.

Liber Pontificalis, t. i, p. HO et 330; Jaffé, *Hegeita,* 1.1, p.227-228; le texte de l'Apologie d'Honorius, dnn> L., l. lxxx.coL 601-608.

Langea, t. u, p. 516-520; Grcgurovlus. t. n, p. 134; Itaxmann. L i, p. 171-172; Hodgkin, t. vi, p. 18 et 172; Hartmann, t. n a, p. 213-210.

E. Amann.

6, JEAN V, pape, consacré le 24 Juillet 685. mort le 2 août 686. Comme diacre, Jean avait fait partie de In légation romaine qui représentait Agathon au 11 I* concile de Constantinople en 680. Peut-être son origine syrienne (il était d'après le *Liber Pontificalis* de In province d'Antioche) l'avait-clle fait désigner pour cette mission délicate. — Élu par l'unanlrnlté du clergé ct du peuple aussitôt nprès In mort dc Benoit II (8 mai 685), Jean attendit moins longtemps que ses prédécesseurs la confirmation impériale qui seule permettait ù l'élu d'être consacré. Une ordonnnnee, *divalis Justin,* dc Constantin Pogonat, reçue ù Borne sous Benoît II, réglait que dorénavant su (limit la ratification dc l'exarque résidant A Ravcnne. Après un demi-siècle de luttes religieuses. In paix était maintenant rétablie entre Borne ct Constantinople. Du pontificat très effacé dc Jean V nous ne savons que fort pou de choses. Jean Ut régler en synode romain la question pendante entre le Saint-Siège ct les archevêques de Cagliari en Sardaigne. Le titulaire dc cc siège avait bien sur file une certaine Juridiction mais n'était pas autorisé ù ordonner les évêques de son ressort ; cc droit était réservé au pape, Citonat, évêque de Cagliari, outrepassant ses pouvoirs avait ordonné lui-même l'évêque Novellus de Porto-Torrcs. Celui-ci, devant le synode, dut reconnaître qu'il tenait sa Juridiction du pape, et c'est seulement A cette condition qu'il fut réintégré.

Liber Pontiflcath, t. 1, p. 366-362; Juflè, *Hegcsta,* t. i, p 242; Langea, L H, p. 589-581 . Grrguruvlus, t. n, p. 172-173; Hartmann, t. n b, p. 70-72.

E. Amann.

7, JEAN VI, pape, consacré le 30 octobre 701, mort le 10 Janvier 705. Son pontifical sc place au moment où l'action de* Lombards sc fall sentir dc plus en plus vivement »ur 1rs dernières possessions byzantine· en **Ha**Le. L'évtque de Rome apparaît dc plus en plus comme In seule puissance capable de défendre les derniers restes dc l'cniplrc romain en Occident. Nous sommes A l'aurore du pouvoir temporel des paprs. Le *Liber Pontificalis* mentionne en ce sens deux interventions de Jean VI, la première lors ae la marche sur Rome du patrice Théophyluctc, mystérieuse histoire et sur laquelle nous n'avons pas d'autres renseignements, In seconde lors de l'attaque dc Gisulphe, duc lombard de Bénévent. contre le domaine romain. Dam les deux cas Jean VI apparaît comme un pacificateur.

La seule affaire ecclésiastique d'importance qui se rapporte au pontificat dc Jean VI. c'est le procès, qui sc déroula à Borne, dc l'archevêque d'York, Wilfrid. C'est une longue ct pénible histoire que celle des démêlés de cc saint homme, le plus courageux représentant des Idées romaines en Angleterre, avec le roi dc Northumbrie et avec l'archevêque dc Canto/béry, saint Théodore. Plusieurs fois condamné par les évêques anglo-saxons, rétabli une première fois par le pape Agathon en 679 Wilfrid revint à Rome en 703 Implorer dc nouveau la protection du pape. Sa cause fut examinée en soixante-dix séances, Finalement les juges romains lui rendirent justice, et Jean VI écrivit aux rois dc Northumbrie ct dc Mercio pour leur demander d'examiner de nouveau le procès et de rendre justice A Wilfrid. Jaffé, n. 2142.

Liber Pontificalis, t. i, p. 383-384 ; Jaffé, *llcgesta,* t. i, p. 215-246; les actes du synode relatif A Wfl.rid, dans Mansi, *Condi.,* I. xn, col. 158 sq.

I^ingen, t. n. p. 533; Gre.torovlue, t. n, p. 188-101; Baxmnnn, 1.1. p. 191-192; Hod i in, t. vi. p. 363.

Sur l'affaire de Wilfrid. I lefolc. *Histoire des Conciles,* trad. I^eclercq, t. m n. p. 591 sq.; Doni Cabrol, *L'Angleterre chrP tienne,* Paris, 1909, p. 1O9-l33.

E. Amann.

8. **JEAN VII,** pape, consacré le 1<r mars 705,mort le 18 octobre 707, succéda à Jean VI, après une courte vacance. Son père, un certain Platon, avait exercé des fonctions importantes dans l'administration byzantine; lui-même avait été recteur d'un patrimoine pontifical sur la voie Appiennc. L'élévation de Jean VII coïncida avec la restauration sur le trône de Constantinople de Justinien II Bhinotrnèle, qui avait été renversé en 695. A peine rétabli, le basileus reprit à l'égard de Home la politique que lui avait si mal réussi A l'époque du pape Sergius (6.87-701). Dc ce dernier il n'avait pu obtenir qu'il donnât son approbation globale aux décisions du concile Quini-Sextc de 692. L'affaire de la reconnaissance du concile, qui s'était assoupie sous les règnes des empereurs Léonce et Tibère III, se réveilla avec le retour dc Justinien IL Ce dernier expédia A Borne deux métropolites porteurs d'une lettre impériale, où l'on enjoignait au pape de réunir d'urgence le concile de l*Église apostolique, A qui l'on communiquer dt les actes du concile Quini Sexto, qui confirmerait tous les canons jugés acceptables et supprimerait ceux qui sembleraient inadmissibles. Jeun VU craignit sans doute que l'exercice de ce contrôle ne fût mal pris par le basileus; Il déclina cette responsabilité ct retourna les canons A Justinien sam les avoir amendés. Les approuva-t-il? Le *Liber Pon·tificaUs* semble l'insinuer; toutefois 11 dut y avoir dans la réponse de Jean quelques ambiguité, comme le fait remarquer Mgr Duchesne, puisque Justinien crut devoir reprendre l'affaire avec le pape Constantin (708-715).

En Italie 1rs rapports du pape avec les Lombards s'étalent améliorés. Le roi Arlperl restitua A I Église romaine de-» patrimoines cedesiastiques sis dans les I Alpc CottkniM t; mais il ne s'agit point delà donation d'une province entière, comme le pense Baronlus.

Liber I^ntipcuni. t. I, p. 385-387; JHR, *Pegetta,* t. i, p 216-217; la donation d'Aripcrt <! uv In Chronique dc

Benoit de Snliil-Andrè du rnont Sonich*, Wontimm/o *Grr-matliar hIdoriro, Scriptore*·* t lΠ, p. 700. — laingen, I. Π, p 505;(irri*or«»viiih. t.n, p. 191-192; Hodgkin, t vi.p,3M-379; Hurtmiuin. L n h,p.75.

9. JeAN VIII, pape, consacre le 14 décembre 872, mort le 15 décembre 88X — Depuis vingt ans Jean exerçait les fondions d'archidiacre dc l'Égllse romaine, quand il fui, sans aucune difficulté. semble-t-il, désigné par les électeurs pour remplacer Adrien IL Bien qu'il tût déjft âgé, ct dc tempérament maladif, il eut à cœur de continuer les traditions dc Nicolas !·<, son anbpré-décesscur, avec lequel il avait collaboré. D *ué d'une rare énergie qui con huait parfois à la violence, Jean était en même temps un esprit d'une extraordinaire souplesse, un politique des plus avisés, allant nu but qu'd s'était proposé sans trop regarder aux moyens qu'il mettait en œuvre, utilisant sans trop dc scrupule les instruments les plus discutables. On le vit bien dès le début du pontificat, dans la façon dont il conserva dans les hautes administrations pontificales un certam nombre dc personnages tarés, dont il était impossible qu'd ne connut pas les défauts. 11 se réserverait d'ailleurs, le jour venu, d'en tirer Justice. Nous étudierons successivement : I Sa politique occidentale.— 11. Sa politique en Orient et spécialement scs rapports avec Photius.— III. Son activité ecclésiastique gûuralc.

I. Politique occidentale. — Le pontificat dc Jean VIII fut tout entier dominé par des questions de politique extérieure, lesquelles exercèrent sur plusieurs graves problèmes religieux une influence assez fâcheuse. Le monde carolingien, déjà fortement ébranlé depuis le traité dc Verdun (813), achève de se disloquer sous les Lubies héritiers de Charlemagne; sourdement miné au-dedans par les premiers essais dc la féodalité, il est continuellement attaqué nu dehors par les nouveaux barbares, Normands au nord Sarrasins au midi. C'est contre les attaques sans cesse renouvelées dc ccs derniers que sc débat la malhcu* reuse Italie. Déjà installés en Sicile, les Sarrasins ont réussi ù prendre pied dans l'Italie méridionale. Devant eux ils n'ont trousé qu'une résistance faible ct dispersée, car ll n'y a plus d'autorité centrale qui s'impose dans le sud de la péninsule Ducs byzantins, comtes carolingiens, évêques devenus seigneurs de leurs villes, sont pratiquement indépendants, ct le péril sarrasin ne peut les décider à s'unir pour une commune résistance. Les uns après les autres tous ccs petits dynastes ont conclu avec l'envahisseur musulman des trêves séparées, voire des traités de paix et d'alliance. Encouragé par dc tels succès, celui-ci continue donc vers le nord sa marche triomphante. Home, si clic est mise par son enceinte, récemment complétée sous Léon IV, ù l'abri d'un coup de main, est exposée sans cesse à être coupée de scs communications avec le monde chrétien. Plus d'une fois, du haut des remparts de la cité léonine, ou du parapet des forts qu'il a élevés autour de Snint-Paul-hors-les-Murs, Jean \ III h pu suivre dans la campagne rom.i ne les évolutions de la cavalerie sarrasinc. Pour hu, le musulman est le grand pi rd; c'est a conjurer ce danger que s'emploie toute la politique occidentale dc Jean VUI. et sa politique orientale sera bien souvent dominée, vil '-aussi, par la préoccupation des menaces qui pèsent sur l'Italie du sud.

Au début de son ponti (lent c'est encore du côté de /Occident qu il cherche une protection. En Italie l'empereur Louis II, fils dc Lothaire, est tout désigné pour continuer le rôle de défenseur né du Suinl-b » gv, qui est pioprcmcnt la raison d'etre de la fonction Impériale, (/est sur lui (pie compte le pape pour détacha les petits souverains dc la Basse lia ie dc leurs alliances avec les Sarrasins, Jaffé n. 3012; à lui qu'il expédie un bulletin de victoire au retour d'une campagn · qu'il a menée hn-incme contre les Infidèle*, Jaffé, n. 3008; c'est en faveur de ï-ou s qu'il Intervient auprès des deux oncles de celui-ci, Louis le Germanique et Charles le Chauve pour tenter de lui faire rendre la Lotharingie, que les deux frères sc sont partagée à la mort dc Lothaire 11. JaiYé, n. 3000. Mais la mort de Louis II, 12 août 875, vient brusquement ouvrir la succession à l'Empirc et au royaume d'Italie, car le défunt ne laiss pas d'heritier. Jusqu'à ce moment c'étnit le principe de l'hérédité qui avait Joué pour l'accession à la couronne impériale. Dc Charlemagne celle-ci était passée à Louis In Pieux, puis A Lothaire, puis A Louis II, et Jamais encore la question ne s'était posée de savoir qui avait le droit de désigner le candidat à l'empire. Mais il y avait le précédent du pape Léon 111, conférant en 800, le titre impérial A Charlemagne; or, avec Jean VIII et après Nicolas !♦% la papauté sc sentait assez forte pour disposer de la couronne au mieux dc scs intérêts, en prenant d'ailleurs ce mol dans le sens les plus élève. En fait c'est Jean VIII qui s investit lui-même du droit de donner un empereur ù l'Occidcnl. Tout d'abord c'est vers la France qu'd se tourne, car il n est pas question pour lui de créer un empereur strictement italien; la puissante maison de Sp lètc. qui dans quelques années ceindra la couronne Impériale, ne semble pas à Jean VIII une force suffisante. Comment pourrait-elle assumer la tâche qu'il demande à un empereur ? Par ailleurs les sympathie' du pontife ne vont pas vers l'Allemagne. Louis le Germanique éliminé, restait le roi de France Charles ic Chauve, c'est vers lui que sc tourne Jean VIII. Jafié, n. 3019 (où il faut lire *Carolo Cu Il û* et non *Carolo Crasso,* comme Γα très bien démontré le P. Lipôtrc, *Jean VJ il,* p. 24G). Sans sc faire longuement prier, Charles sc rend ù l'appel du Saint-Siège, triomphe aisément des forces que lui opposent dans Iα I laute-Italie les deux fils dc Louis le Germanique, Charles le Gros ct Carloman, reçoit à Pavie la couronne des Lombards, arrive A Rome enfin, où il est sacré empereur le Jour dc Noël 875, exactement soixante-quinze uns après le couronnement de son grand-père. Avant dc rentrer en France, où le Germanique commençait A lui susciter les pires embarras, Charles essaie d'organiser la défense de l'Italie ct du Saint-Siège. Boson, son beau-frère, est chargé de le representer m Lombardie ; le duc dc Spolèt?, Guy, et son frère Lambert reçoivent mission dc défendre plus Immédiatement le pape; d'ailleurs en Juillet 876, le pacte signé à Pontiu m (département de lu Maine), plaçait tous les États lombards du sud dc l'Italie sous la direction immédiate du pape Le domaine temporel du Saint-Siège attci ;nalt presque les limites théoriques que lui avait fixées, plus d'un siècle auparavant la donation de Klcrzy-sur-Oise, en 75 L

Pauvre domaine d'ailleurs ct où le pape n'est guère suzerain que dc nom. Loin dc servir le pape, le duc de Sp »ktc lui créait les pires dilhcultés; les féodaux du Midi en faisaient tout autant, et ni la menace des peines ecclésiastiques, m la crainte des Jugements impériaux ne pouvaient les faire renoncer A leur politique de trêve avec les Sarrasins. Il fallait, J au VHI le pensait du moins, que, toutes affaires cessantes, l'empereur sc décidât ù descendre une seconde fols en Italie, pour tout régler par lui-même. Jaflé, n. 3077-3079, 3000, 3095. Le pape fit auprès de Charles de telles instances qu'en août 877 celui-ci reprenait le chemin des Alpes. Jean VUI se porta A sa rencontre à Verccil; mais au moment où Charles débouche par le val dc Susc, Carloman accourt dc Bavière par le S.unt-Gothard, bien décidé à barrer la route dc Rome à l'empereur. Celui-ci dut tourner bride; le 6 octobre 877 il mourait dans une misérable auberge de la route du mont Ccius,

C'était l'écroulement de toute h politique sur laquelle Jean VIII avait fondé scs espérances. Carloman s'agitait dc plus cn plus dans le Nord dc l'Italie, pour se faire reconnaître comme roi, quitte à venir demander ensuite à Borne la couronne impériale. En attendant, Lambert dc Spolètc, soit désir d'appuyer la candidature de Carloman, soit dessein d'avancer ses propres affaires, s'emparait dc la cité Léonine ct $e maintenait aux portes de Saint-Pierre vexant les pèlerins, arrêtant les cérémonies saintes, faisant rentrer dans la ville les pires ennemis dc Jean VIII, avril 878. Alors le pape, qui ne renonçait pas encore ʌ l'idée de couronner empereur un Français, sc mit cn route pour le royaume dc Louis le Bègue. Parti d'Italie au début de mai, il est à Troyes au mois d'août. Il y a convoqué les carolingiens des divers États, pour délibérer avec eux des Intérêts de l'Éghse et dc l'Empirc. Mais seul le roi de France, Louis le Bègue, s'est présenté ; épuisé par la maladie, il ne peut sc résoudre A newder au désir du pape et à accompagner celui-ci cn Italie. Aussi bien, tout en cheminant de Saint-GIlles-sur-lc Rhône à Troyes, Jean VIII a eu le temps d'élaborer d'autre plans; il s'est lié par une promesse à l'égard de Bosun, le beau-frère de Charles le Chauve, préposé par celui-d ù la défense dc l'Italie du Nord. Finalement, c'est sur Bos n, que le pape reporte scs espérances, ct quand Louis le Bègue charge Boson d'accompagner cn son nom le pape cn Italie, Jean VIII croît tenir enfin la solution qu'il cherche. Rentré cn Lombardie à la fin de novembre 878. Jean s'agite autour dc la candidature de son protégé JafTé, n. 3205.3224. Mais celui-ci va lui échapper ; peu soucieux peut-être d'une couronne Impériale si lourde. Boson a préféré se tailler un royaume à lui dans le midi de la France. Au printemps dc 879, Bosun se proclame roi d'Arles.

C'était l'Allemagne qui allait maintenant sc présenter pour ramasser la couronne impériale dont la France ne voulait plus. Carloman. ruiné par une maladie Incurable, laissait la place libre à son frère puîné, Charles le Gros. En octobre 879, cclui-cl revendique le royaume d'Italie ct l'Empirc. Malgré scs répugnances, le pape l'accepte comme roi d'Italie au début de 880, et le 8 février il le couronne empereur ʌ Saint-Pierre dc Rome. Cc n'était qu'un pis-aller. Charles le Gros allait sc révéler plus incapable encore que son oncle Charles le Chauve, à défendre les intérêts généraux dc la chrétienté, ct les intérêts plus particuliers dc la papauté cn Italie. Jean VIII ne vivra pas assez pour être témoin de la suprême déchéance dc son empereur allemand en 888. Du moins ll eut tout le loisir de constater l'absolue Incapacité de Charles ά arranger les affaires italiennes. C'était d'un autre côté qu'il fallait chercher des secours, et voici Jean VIII amené à entrer en négociations serrées avec le basllcus. L'appui de cc dernier permettra au vieux pontife de remporter quelques succès sur les Sarrasins dans l'Italie méri dlonale. Succès chèrement achetés; car il a fallu les payer de la réhabilitation du patriarche Photius. Ces négociations avec Byzance nous font arriver au point le plus contestable de la politique de Jean VIII.

II. PoiJTIQUE ORIENTALE. La RÉHABILITATION DE Photius. — Depuis 867 c'était Basile ler qui régnait à Constantinople. C'était Basile qui avait replacé sur le siège patriarcal Ignace supplanté par Photius cn 858, lui dont l'autorité avait permis la tenue du VIII· condle; lui, qui, dc tout son pouvoir, avait fait pression sur l'épiscopat grec pour lui faire entériner, tans autre discussion, les anathèmes prononcés ù Rome contre Photius ct scs partisans. Voir Constan-nxori.r (IV· Concile de) t. ni, col. 1273-1307. Ainsi tile ne mmmit êti* soumnnné d'avoir entretenu à *T*endroit du Saint-Siège des dispositions malveillantes. Encore moins pnurrait-on supposer de tels sentiments chez le patriarche Ignace, la victime de Photius, l'obligé dc la cour romaine. Or, par un singulier rcv'rr·ment, il va se trouver que le patriarche ainl dc Rom" ‹c verra sur le point d'être excommunié par Jean VIil, alors que Photius, le condamné ‹le 870. sera finalement réhabilité par ce même pontife. C'est là un de ces imbroglios où aboutissait parfois l'habileté, pnr trop politique, de ce pape. On dénouera celui-ci, au moins en partie, si l'on veut bien remarquer que le revirement du pontife fut amené d'un côté par la tournure inattendue que prit soudain l'afTairc bulgare, dc l'autre par les nécessités de la politique générale dc Jean VIII.

1° ***L'affaire bulgare.*** — On a vu, t. n, col. 1177-1182, que la première conversion des Bulgares sous le roi Boris, vers 860. avait été surtout le fait de missionnaires byzantins. Puis, mécontent des lenteurs que mettait le patriarche Photius ʌ réaliser scs rêves, Boris s'était tourné vers le pape Nicol is Ier. qui promit avec le plus grand empressement d'organiser au plus vite une hiérarchie autonome en Bulgarie. La légation romaine, ayant à sa tête l'évêque de Porto, Formose (le futur pape), eut un très vif succès dans ces pays neufs. Mais le pape Adrien II ayant refusé de donner Formose comme patriarche à Boris, celui-ci sc retourne à nouveau vers Byzance, et lui demande un clergé de son rite. Le pain »r‹ he Ignace, rétabli depuis 867, s'empresse de le satisfaire. Devant les prêtres venus de Constantinople, le clergé latin déjà à l'œuvre se replie sur Rome; la Bulgarie échappait au latinisme. Rien n'était plus sensible que cette perte à la cour romaine. Installé dans cct *Illyricum* que, de tout temps, Rome avait prétendu faire relever de sa juridiction patriarcale, le jeune royaume bulgare lui apparaissait comme un fief de sa mouvance. Aussi au concile de Constantinople cn 863 les légats d'Adrien II s'étalent-ils efforcés par tous les moyens de faire prononcer le rattachement de la Bulgarie à Rome. Leur succès fut médiocre. Tout respectueux qu'il fût des intérêts du Saint-Siège, Ignace sc cramponnait à cc qu'il appelait ses droits sur la Bulgarie, Adrien II protesta, menaça, mais ne fit rien, ct laissa à son successeur le soin dc liquider l'affaire bulgare. Jean VIII y entra avec sa décision coutumière. Ses premières lettres à Michel, le successeur dc Boris, sont particulièrement véhémentes; il n'y est question que de la perfidie byzantine, des dangers que l'emprise grecque peut faire courir à la fol, encore mal affermie, des néophytes bulgares, de menaces contre les empiétements d'Ignace. Jaffé, n. 2962, 2963, 2996, 3130; cf. 3216, 3261. A les lire on ne sc douterait guère que le siège de Constantinople est occupé par un prélat cn communion de doctrine avec Rome. Au point où en venaient tout de suite les choses, une rupture semblait inévitable entre le Saint-Siège et son ancien protégé. Des sommations, appuyées de menaces d'anathème, furent envoyées à Ignace. Le troisième ct dernière, expédiée dc Rome le 16 avril 878, devait lui être portée par deux légats romains, chargés d'instrumenter contre le patriarche si, dans les trente jours, il ne rappelait de Bulgarie tout le clergé byzantin JafTé, n. 3133. Ignace lui-même était trop engagé pour pouvoir reculer. La Providence lui épargna de trop cruels combats; quand les légats de Jean VIII arrivèrent à Constantinople, le vieux lutteur était mort depuis longtemps déjà, 23 octobre 877. Cf. t. vn, col. 713-722

2° ***Mint· tjrallondr Photius.***— Par contre les envoyé* du Saint-Siège sc trouvaient cn présence d'une situation infiniment plus complexe que celle qu'ils avaient prévue Photius. qui, depuis quelque temps avait reparu à i.‹ cour et y était rentré en faveur, η' i t pas hés *i* un instant à reprendre le siège que laissait vacant le

mort ‹Γ Ipnacc. Sans égard pour Ici Int* rdits ct les anathèmes dont H avait été frappé au concile de 869, Il remontait sur le trône, qu'il considérait toujours comme sien; et II trouvait un épiscopat nombreux pour applaudir A cc geste d'une suprême désinvolture. Le baMlcus, s'il n'était pas complice, laissait faire; cette solution, Il l'espérait, ramènerait le calme à Constantinople toujours cn fermentation depuis le début de l'aventure photicnne Mais que devenaient en tout ceci le prestige cl l'autorité de la vieille Borne? Les légats romains se rendirent aisément compte de la complexité dc la situation ct restèrent sur la défensive, sans trop sc presser pourtant de demander à Home de nouvelles instructions. D'ailleurs ils n'étaient pas venus Λ Byzance pour régler exclusivement des questions ecclésiastiques. En cette année 878. la défense de l'Italie méridionale préoccupait tout autant leur maître que la question bulgare. Il s'agissait d'obtenir du basileus une action navale énergique qui nettoierait le littoral Italien des pirates sarrasins. Du Jour où ils comprirent que l'empereur voyait d'un œil satisfait la réintégration dc Photius, les légats sentirent tomber leur animosité contre la patriarche intrus. Celui-ci d'ailleurs travaillait énergiquement l'opinion ecclésiastique dans son partriarcat ct dans le reste de l'Orient. Son idée fixe était dc réunir un concile aussi nombreux que possible qui effacerait les décisions imposées par Borne au synode de 863; cc serait pour lui la plus éclatante des revanches. Nous allons voir Jean V11l se mettre cn devoir de la lui procurer.

Vers le début dc l'été 879 parut ù Borne une ambassade byzantine; c'était le moment où, rentré de sa vaine expédition cn France, Jean VIH s'épuisait en combinaisons pour sauver ce qui pouvait encore l'être de son domaine italien cl dc sa puissance politique. Le messager du basileuseide Photius aurait la partie belle, quand il s'agirait dc convaincre Jean VIII d'entrer dans les vues dc Constantinople C'était pourtant chose considérable que dc déchirer les décisions du VHP concile; mieux que personne, Jean, qui avait clé l'auxiliaire dc Nicolas I·' et d'Adrien II, savait de quels crimes Photius s'était rendu coupable A l'endroit du siège romain. Tout au moins si l'on sc décidait ù fermer les veux sur l'invraisemblable manière dont le patriarche déposé s'élail réintégré lui-même, fallait-il exiger de lui un geste, un inot, qui témoignât de son regret du passé, qui exprimât un désaveu et, pour tout dire, une demande de pardon tant A l'Égllse en général qu'au Saint-Siège cn particulier. Ainsi opina un synode romain, aux lumières dc qui Jean VIH en cette conjoncture voulut faire appel. Mansi, *Concilia,* L xvn, col. 359-361; 473. Mais l'ambassadeur byzantin Insistait : le synode qui devait ratifier la restauration dc Photius était déjà rassemblé; il n'attendait pour entrer en séance que l'arrivée d'un npocristairc romain muni dc pleins pouvoirs. Jean VIII dut sc résigner. Le 16 août 873, Il signait, pour les remettre au cardinal Pierre qui allait rejoindre Λ Constantinople les deux premiers légats, toute une série dc lettres respectivement adressa es au basileus, aux évêques orientaux des quatre prati rents, ù Photius lui-même, aux adversaires dc Photius, enfin aux légats eux-mêmes. Des instructions spéciales étaient données par écrit au cardinal Pierre qui aurait A les communiquer aux légat* qu'il allait retrouver Λ Constantinople. Jaflé, n 3271-3275.

3° *Les lettres de Jean VIII relatives à la réintégration de Photius.* Toutes ces pièces nous sont conservées en une double rédaction, d'une part au registre dc Jeun VH Iqul existe encore, au moins cn partie, dans les archives du Vatican, d'autre part dans le texte grec des actes dl» concile qui vn réhabiliter IMiotlus,el qu'on lira dans Mansi, *Concilia,* 1. xvn, col. 365-530. Les deux rédactions sont A la suite l'une de l'autre dans *P. L.,* t. cxxvi, col. 855-875. Une comparaison, même superficielle entre les deux formes révèle immédiatement des différences capitales, et qui dépassent de beaucoup les divergences qu'on est en droit d'attendre entre un texte authentique ct sa traduction. Il ne s'agit meme pas d'une amplification telle qu'un Grec disert en aurait pu improviser en partant d'un original latin. C'est l'esprit même des documents primitifs qui a été modifié dans l'adaptation grecque. A coup sûr celle-ci suit dans l'ensemble l'argumentation générale du texte latin, mais A un certain nombre d endroits de première Importance se révèlent des changements essentiels. Sans entrer dans de plus amples détails, faisons seulement remarquer que l'idée générale exprimée par le texte latin est celle-ci : Toute regrettable qu'elle soit, la réintégration de Photius peut être acceptée, puisqu'en fait elle est réclamée par une grande partie de i'Église orientale et qu'elle est un moyen d'y ramener h paix; mais il reste bien entendu que l'acte du siège apostolique reconnaissant le patriarche est un acte de miséricordieuse condescendance, qui laisse intacte l'autorité du VIII· concile; cette miséricorde, Photius s'en rendra digne en témoignant publiquement dc son regret, en demandant son pardon en quelque manière. *Si satisfaciens coram synodo misericordiam secundum consuetudinem postulaveris, ac si evidenti correctione utaris^, et si omnes uno voto, une consensu et una concordia in tua restitutione convenerint, veniam pro pace.., libi concedimus, communionem quoque el gradum, coram synodo misericordiam qusertndo, nihilominus reddimus, P. L.,* coi. 871.

Bien de tout cela ne transparaît dans le texte grec; non seulement il n'est plus question pour Photius de fournir une satisfaction quelconque, non seulement l'éloge dc celui-ci est fait sur le mode le plus solennel, mais encore toute la procédure du VIII· concile contre Photius est déclarée nulle et de nul effet, comme n'ayant pas été ratifiée par le Saint-Siège. *Synodum vero contra pietatem tuam ibidem habitam irritavimus et annulaoimus, imo et abjicimus, tum propter aNa, tum etiam quod beatus papa Adrianus prodecessor noster illi non subscripsit. Ibid.,* col. 871. Tout le reste est à l'avenant.

Une question grave se pose donc Quelle est de ces deux recensions l'authentique, celle qui est émanée de In chancellerie de Jean \ III ct qui a été signée par lui le 16 août 873? Dès qu'il ont eu conscience de l'écart considérable qui sépare 1rs deux textes, les historiens ecclésiastiques latins, Baronlus tout le premier, n'ont pas hésité, à déclarer que l'adaptation grecque était un faux audacieux, commis soit par Photius, soit par un de ses partis ms. Le cardinal Pierre, dlseut-il«, apporta A Constantinople les pièces authentiques dont le registre du Vatican conserve la minute; pour être versé· aux débats concilaires, ccs documents latins devaient être traduits en grec Photius, ou quelqu'un des siens, se chargea dc la traduction, et 1l fit telle que nous la connaissons. E · cgird A la façon cavalière dont on traitait parfois les documents officiels A Byzance, l'hypothèse n'a rien d'invraisemblable; elle n'est pourtant pas la seule qui se présente ù l'esprit, ct clic ne laisse pns de sc heurter Λ quelques difficultés que l'on n'a peut être pas assez remarquées. En particulier clic oblige d Admettre chez les légats du Saint-Siège une dose peu commune de malhonnêteté ou dc sottise. 11 est remarquable en effet qu A aucun moment de 1« lecture de ccs pièces prétendues falsifiées les apocrisialrcs romains n'alcnt émis la moindre protestation. Nous n'avons pas le droit dc supposer sans preuve que les présents des Byzantins les nient rendus complètement sourds; ri par ailleurs, quelqu'unparia 'e que pût être leur connaissance du grec, il est bien diilicilo

d'admettre qu'un ries légats ou moins ne sc soit pas rendu compte que *le* texte de plusieurs des documents Jus en séance diÎTinut notablement, *au moins pour In longueur* de celui qu'on avait apporté de Borne; cette sir» pie constatation eût permis de dénoncer l intrigue photlcnnc, si intrigue il y avait. On a prétendu qu'en fait la conduite des légats avait été en quelques points répréhensible, et fut l'objet d'un blâme sévère de la part de Jean VIII ; mais ceci, nous le montreront tout Λ l'heure, est absolument inexact

l ne autre hypothèse est possible. Avant de partir de Rome les lettres pontificales dont la minute était déjà transcrite au registre auraient été communiquées à la légation byzantine Celle-ci, ne les trouvant pas assez favorables à la cause de l'union, y aurait suggéré des changements. C'est le texte ainsi modifié à Rome que représente la tradition des actes grecs du concile. Du texte latin corrcspoi dant à cette deuxième rédaction des lettres pontificales un fragment parait bien s'être conservé dans Yves de Chartres, lequel correspond très sensiblement au texte grec lu en séance. Voir le texte dans Mnnsi, *Concilia,* t. xvni, col. 527-530. Cette supposition me semble plus proche de la vérité que la première; elle me parait plus conforme à l'attitude générale prise par Jean VIII dans l'alTaire de Photius, A celle qu adopta de son côté le patriarche A l'endroit du pape. Qu'on relise la lettre, considérée par tout le monde comme authentique, et qui est adressée par Jean VIII aux adversaires de Photius, c'est-à-dire aux anciens partisans d'Ignace, aux gens qui ont montré en toutes circonstances leur zèle à l'endroit du siège romain. Ce sont eux que Jean VIII accuse violemment d'être des schismatiques, à eux qu'il signifie d'avoir à respecter la sentence d'absolution accordée à Photius, eux qu'il menace des anathèmes de l'Église, s'ils n'entrent en communion avec le condamne de 869 : mixtis jam LABi.xTinus assis... fn *scandalorum perturbatione vos vidimus promptos manere..., monemus et apostotica benignitate jubemus vos omnes sanetic Ecclesia uniri, vestroque patriarchs, Photio videlicet, quem pro Ecclesiæ bci pace et unitate recepimus adharere communicoreque studete; si haec monita audire contempseritis, scitote quia missis nostris prtrciplmus tamdiu cos omni ecclesiastica communione privare, quamdiu ad unitatem corporis Christi et ad vestrum contempseritis redire pontifh em. P. L.,* t. cxxvi, coi. 861. En iegard de cette dureté envers 'es anciens partisans d Ignace qu'on mette la courtoisie, la bienveillance à l'endroit de Phot.us dont témoignent et les lettres pontificales, dans leurs deux recensions, et les premières paroles du cardinal Pierre au début du concile; l'on se convaincra aisément qu'il n'y a pas entre les deux recens ons de différence essentielle d'esprit. En quittant Rome, le légat pontifical emportait la *reconnaissance sans condition* de Photius, et les riches présents qu'à *la première séance du concile* il remet au patruiiche de la part du pape, en étaient bien le signe tangible. Pour des raisons, les unes d'ordre politique, les autres d oidrc religieux, Jean VIII croyait devoir rompre avec la politique qu'avait adoptée scs prédécesseurs et que reprendront plusieurs de scs successeurs. Dans l aliairc de Photius il voyait surtout une question de personnes, là où d'autres avalent vu une question de principes. La suite des événements lui d mna-t-elle tort ou raison? c'est cc qu'il est inutile G étudier id. Au xxu· siècle, le pape Clément IV ne verra pas d'autre origine au schisme grec que la réintégration de Photius par Jean VIII. Raynaldi,*Annales f (iestas!Ici,* an. 1267, n. 57; édit. Maïul, t. m, p. 222-223. Tout récemment au contraire le P. L pôtre a vu dan-» l'at. tude de Jean Vlll CD meme temps qu'une Uabilt po tique, un geste de grande portée pour l avenir de l'LgUse. C est ailaire d'appréciation.

4· *Approbation du concile photien de 879.* — Nous n'avons pas à étudier ici le concile photien de 879-880. Voir Photius. Disons seulement que la lecture des actes laisse une impression des plus pénibles. Car le synode n'est pas autre chose que l'apothéose, le mol n'a rien d'exagéré du patriarche victorieux. Tout le long des séances les légats romains entendront sam sourciller et les louanges hyperboliques adressées à Photius, et les reproches faits tant à la mémoire d'Adrien II, qu'au synode de 869; et Ils ne sauront que louer Dieu de la touchante concorde rétablie par ces capitulations, entre le pape de Rome et le patriarche de Constantinople. On a prétendu que, de retour à Rome, les apocrisiaircs du Saint-Siège furent blâmés par Jean VIII, et l'on a imaginé de rétablir ainsi la suite des événements. Hcrgenro hcr, *Photius,* t. n, p. 573-578. A l'été de 880 les légats rentrent porteurs des actes synodaux et de deux lettres adressées au pape, l'une par le basileus, l'autre par Photius. Remettant à plus tard le soin d'examiner plus à fond les actes conciliaires et sur le rapport verbal des légats, Jean exprime â Photius son mécontentement pour la façon dont les choses se sont passées au synode; toutefois il ne se prononce pas sur le tond de l'niTaire. Jailé, n. 3322. A l'automne de la même année, le pape expédie à Byzance, Marin, évêque de Cère, pour enquêter sur place et prononcer au besoin la nullité de tout ce qui avait été fait au concile photien contre les intentions du pape. Marin, qui aurait agi avec le plus grand courage, ne Jeta pas néanmoins l'excommunication contre Photius, celle-ci aurait été prononcée par Jean VIII lui-même à Rome en février881.

Or tout ceci est un pur roman, qui ne repose sur aucun texte sérieux. L'ambassade de Marin à Constantinople en 880 est impossible à prouver : la pièce sur lequel on s'appuie pour en parler, une *lettre du pape Élienne* V à *l'empereur Basile,* Mansi, t. xvi, coi. 423, à supposer qu elle soit authentique, fait allusion à la mission de Marin au concile de 869. La lettre de Jean VIII a Photius, Julie, n. 3322, loin d'exprimer un blâme quelconque, est fort cordiale à l'endroit de Photius, clic accepte d'une manié* e catégorique ce qui a été fait â Constantinople: *ea quæ pro causa luit restitutionis stjnodali decreto Constantinopoli misericorditer acta sunt recipimus.* La lettre de Photius se plaignait sans doute (elle n'est pas conservée) de certaines exigences des apocrislaires, qui avaient déplu au susceptible patriarche. « De ce que nos légats ont fait contrairement à nos instructions, reprend le pape, il n'y a pas à tenir compte : S/ *fortasse nostri legali in eadem synodo contra apostolicam prwceptionem egerunt nos nec recipimus nec judicamus alicujus exlstere firmitatis.* » *P.L.,* t. cxxvi, coi. 911. Quant à l'anathème solennellement porté par Jean Vlll contre Photius du haut de l .imbon de Saint-Pierre, Il nous est rapporté par un singulier texte byzantin intitulé *Synodica pontificum rnmanorum Nicolai, Hadriani, Joannis, Martini, Stephanl, Formosi, in Photium pro varicatorem decreta,* Mansi, t. xvi, coi. 446 sq. Ce document fait partie d'une collection de pièces rassemblées par le parti Ignacicn et dont l'aulncnticité devrait être soigneusement étudiée. A la suite de ce texte figure un *Breviorum synodi octavæ,* qui est un violent pamphlet dirigé contre Photius et même contre Jean Vlll. On Jugera de son esprit, si l'on remarque qu'il dénie absolument aux pontifes romains le droit d'absoudre Photius : ♦Cc que quatre patriarches orientaux ont fait, un seul patriarche (évidemment celui de Rome), pourrait-il le défaire *Ibid.,* col 151. Ils mentent ceux qui prétendent que Jean V 111 a eu pouvoir d'absoudre Pin tins : *quæ cum Ita sint, quomodo non mentiuntur qui affirmant ilium {Photium) a papa Joanne absolutum, qui ab allero ligalus est, ab altero solui non potest.* » *Ibid.,* col. 454.

Il est Impossible de faire In moindre confiance Λ pareil document, et c'est pourquoi nous coniid r*»ns comme non moins romanesque que celled l lergcnrOlher l'interprétation qu'en donne le P. Lapôtre, *Jeun VIII.* p. f>8 et p. 152-153. Cc dernier a bien vu que le pape n'était pas revenu sur In reconnaissance de Photius; mais, à l'aide d'indices extrêmement fugitifs, Il Imagine que la condescendance pontificale à l'égard du patriarche de Constantinople a été vue de mauvais œil dans les milieux germaniques, et spécialement dans l'entourage de Charles le Gros. Au moment où celui-ci est venu recevoir ù Home la couronne impériale Jean VIII a dû être contraint d'expliquer sa conduite dans l'atlaire photlcnnc. Henouvvlant le geste de Léon III sc purgeant par serment devant Charlemagne, Jean serait monté à l'ainbon de Saint-Pierre, les évangiles à la main, pour jurer solennellement qu'en sc réconciliant avec Photius il n'avait point entendu porter atteinte aux sentences de scs prédécesseurs. C'est faire beaucoup d'honneur au pamphlet byzantin que de lui donner une pareille exégèse.

5° *Jean VIII el la question du FIL1OQOE.*— La meilleure preuve que Jean VIII n'est jamais revenu sur la réintégration de Photius, elle sc tire de l'attitude que le patriarche réintégré u toujours conservée ù l'endroit de Jean VIII et do sa mémoire. C'est d'une manière enthousiaste qu'il parle du pontife dans son *Traité du Saint-Esprit* certainement composé après la mort de de Jean, voir *P.* G., t. ai, col. 380-381; el pour être moins chaude, l'expression de sa reconnaissance à l'égard des légats romains de 879, n'en est pas moins significative. *Lettre au métropolitain d'Aquilée,* n. 25. *Jbid.,* col. 820. Celle gratitude n'a rien que de très naturel; elle ne laisse pas néanmoins que de poser un problème assez troublant, étant donnée la nature des deux ouvrages où elle s'exprime. L'un et l'autre sont consacrés à la question dite du *Filioque, et.* t. v, col. 2318, et prétendent démontrer que le Saint-Esprit procède exclusivement du Père. Λ l'appui de son erreur, Photius invoque tant les preuves d'Écriturc sainte, que les arguments de tradition. 11 est amené, dès lors, ù signaler l'atUtUde qu'ont prise ù l'endroit du *FUioque* un certain nombre de pontifes romains. On sait quelle avait été dans cette controverse, du jour où elle avait été soulevée par les théologiens francs, la ligne de conduite des papes. Tout fideles qu'ils fussent à la doctrine de la double procession du Saint-Esprit. Ils avalent blâmé plus ou moins nettement l'insertion du *FUioque* dans le symbole dit de Nlcéc Constantinople. A tort sans doute, Photius cherche à Interpréter cette attitude comme une condamnation de la doctrine trinilairc qu'il combat lui-même. 11 insiste tout spécialement sur la position que prirent au synode de 879-880, quand ce problème y fut soulevé, les légats de Jean VIII : « Ce vénérable pontife de Home, dit Photius, par l'intermédiaire de ses très pieux cl très Illustres représentants, Paul, Eugène cl Pierre, a voulu au synode réuni de notre temps, en recevant, comme fait l'Église catholique, et comme firent scs prédécesseurs romains, le symbole de la fol souscrire et sanctionner de pensée, de bouche el de geste (χερσιν Irpxïc : il s'agit de la signature), les dérisions de ces illustres et admirables personnages. » *P. G.,* t. ai, col. 380, cf. col. 820. H s'agit évidemment de la décision prise par le concile photien, en sa 6· session relativement au symbole de Nlcéc Constantinople. Mansl, *Concilia,* t. xvn, col. 516. En se prêtant A cette démarche, qui, étant données les attaques précédentes de Photius contre la doctrine des latins, révélait une signification toute spéciale, les apocrisiafres romains exéculaient-ila fidèlement les Instructions de leur maître, rcllétalenl-ils la pensée de. .lean VIII? Photius l'a dit et l'on trouve par ailleurs ù la suite des Actes du concile photien une lettre de Jean VIII a Photius qui semble confirmer cette manière de voir. Mansi, t. xvn, col. 253; *P. L.,* 1. cxxvi, col. 944. C'est la fameuse lettre : A'on *Ignoramus, ώ* * ἀγνοειν. Elle n'est connue que par un original grec. Le texte latin qu'on ht dans *P. L.,* est une traduction de Baronius. En voici les idées principales. Parmi les Grecs, écrit Jean VIII, il circule sur notre doctrine des bruits fâcheux; pour y couper court je vais exposer ce que je pense. · Lorsqu'un de tes envoyés est venu nous consulter sur le symbole, il n bien vu que nous le conservons intact, tel qu'il nous a été transmis dès le commencement, sans addition, ni suppression. Et nous te mandons, au sujet du fameux m mbre de phrase, que non seulement nous ne le disons pas, mais que ceux-là qui ont eu la présomption cl la folie de l'ajouter nous les condamnons comme transgresseurs des oracles divins, comme corrupteurs de la doctrine, θεολογια , du Christ et des saints Pères, qui, réunis en synode nous ont transmis le symbole sacré; nous les mettons, ces corrupteurs, au rang de Judas, puisqu'ils n'ont pus craint de perpétrer le même crime que lui, en dis sant par le schisme l'Église, corps du Christ ». Le pape ajoute qu'il ne lui est pas facile de faire partager par les évéques de son rite ces robustes convictions, il lui semble Impossible pour l'instant de faire violence à personne; c'est plutôt par la douceur qu'on pourra, dans la suite, détourner les occidentaux de ce blasphème : *sed polius mansuetudine aliqua hujusmodi hommes admonere el paulatim a blasphemia revocare.*

11 n'est pas douteux que celle lettre, si on la croit authentique^ ne mette Jean VIII dans une posture particulièrement regrettable. L'historien ecclésiastique 1 leury en prend trop allègrement son parti : « Le pape Jean VIII, écrit-il, sachant que les grecs étaient scandalisés de celte addition pouva t avec vénté dire que l'Église romaine ne l'avait point reçue et blâmer ceux qui l'avaient introduite, cl s'il use contre eux d'expressions trop fortes, on peut les attribuer à sa complaisance pour Photius et pour l'empereur Basile qui lui a fait faire tant de fautes. Mais il ne touche point dans celte lettre nu fond de la doctrine. Cc qui n'a pas empêché depuis les grecs schismatiques de prendre avantage de celte lettre el de tout ce qui fut fait sur ce sujet au concile de Photius qu'ils tiennent pour le vrai VIII· concile œcuménique. » *Histoire écriés..* 1. LUI, § 24. C'est bientôt dit Mais qualifier de *blasphemia* soit le *Filîoque,* soit (ce qui est beaucoup moins grave) l'insertion indue de ce mot dans le symbole officiel, on conviendra que c'est plus que fâcheux. Et tout le reste de la lettre témoigne, semble t-il, que son auteur n'est point en désaccord avec les grecs sur le fond même de la doctrine.

On ne s'étonnera donc pas que, dès l'apparition de cc texte, les érudits catholiques en aient contesté l'authenticité. llergcnrôther, foc. *rit..* p. 541-543 a résumé au mieux les arguments d'ordre externe et d'ordre interne qui militent en faveur du caractère apocryphe de cet écrit. Jusqu'à plus ample informé, on peut s'en tenir ù sa démonstration, en insistant tout spécialement sur les critères extrinsèques apport s par cet auteur. Le fait que la lettre ne se trouve point nu registre, lequel semble complet pour la période 879-882, est déjà surprenant. Si l'on ajoute qu'il n'a été relevé aucune trace d'un original latin de notre document, lequel figure exclusivement dans des msi grecs et do date récente, et n'a été cité jusqu'au xiv· siècle par aucun auteur grec, on se convaincra que l'état civil de cette pièce est bien défectueux. Où, par qui, en quelles circonstances ce faux a-t-il été fibriqué? Quelle fut dans sa confection la responsabilité de Photius? la chose est, apres tout d'import ince secondaire. Il reste que,si dans la question pholiennc,

Jean Vlll a pu montrer à l'égard de la personne du patriarche, de regrettables complaisances, on n'est pas autorisé pour autant à Imputer au pape une capitulation, même d'ordre privé, dans une aiTaire doctrinale.

6· *Jean Vlll ct la Slaves.* — La politique de Jean Vlll à l'endroit du badleus et de son patriarche eut d'ailleurs des résultats satisfaisants bien que peu durables. Outre que l'aide byzantine assura quelque repos Λ Γ Italie méridionale, H semble bien que, du vivant de Photlus, les patentions de Home sur la Bulgarie chrétienne aient été reconnues. Π n'a pas tenu qu'à Jean VIII que le royaume nouveau entrât définitivement dans la dépendance du latinisme. Si, bientôt après, il échappa à l'emprise romaine, cela tint surtout à l'affaiblissement du pouvoir pontifical qui dtxicnt sensible aussitôt . pris la mort de Jean. Autant faut-il en dire des régions occidentales de l'ancien Illyricum, Dalmatie, Croatie, Slavonie. Si elles ont été soustraites de bonne heure, ct pour longtemps à la juridiction immédiate de Home, cc n'est pas faute pour Jean VIII d'y avoir multiplié les démarches et les actes d'autorité. Cf. Jaffé, n. 3259, 3260, 3262. C'est la même préoccupation de rattacher directement à Home la Moravie, évangélisée depuis quelque temps par les deux Byzantins Cyrille ct Méthode qui se remarque dans les relations de Jean avec k· grai d apôtre des Slaves. Ici la difficulté n'était plus enta Borne ct Constantinople, dont il semble bien que Méthode sc soit assez vite détaché, mais entre Home et l'Allemagne. Qu'il suffise d'indiquer que la plus redoutable opposition qu'ait rencontrée Méthode lui vint du clergé allemand des marches de l'Est, jaloux de conserver dans les pays slaves la prépondérance de la race germanique. En 870 l'archevêque des Siases, est fait prisonnier pur les Allemands, jugé par un concile bavarois, et jeté en prison. Home n'apprit tout cela qu'en mars 873 par un des compagnons de Méthode, qui réussit à s'évader ct ά parvenir jusqu'à Jean \ ij i Le pape aussitôt élève contre les Allemands les plus vives protestations, et Jette l'excommunication sur les évêques coupables, tant qu'ils n'auront pas réparé leurs torts. Jaffé, n. 2976-2980. Malheureusement le pape cédait aux Allemands sur un point, qui tenait û coeur à Méthode. Le plus clair de ses succès, l'apôtre des Slaves le devait à l'emploi de la langue sluvonne non seulement pour la prédication, nuns pour l'usage liturgique. Il s'appuyait, pour Justifier celte nouveauté, sur l'autorisation que lui avait donnée Adrien IL Mais cette liturgie slavonne, les Allemands en avaient juré la mort; elle opposait, pensaient-ils. à leurs entreprises sur le domaine slave une Infranchissable barrière. Ils réussirent à prévenir contre elle Jean Vlll, qui, à cc moment même, se pronom a contre la liturgie slavonne ct autorisa simplement la prédication en langue vulgaire. Jaffé, n. 2378. Délivré par l'intervention du pape, Méthode qui était rentré en Morax ie, ne tarda pas à rencontrer dt nouvelles difficultés. Elles lui vinrent cette fois de l entourage du duc Swatopluk, gagne par les influences allemandes Bientôt l'archevêque fut dénoncé au pape comme suspect d'hérésie; Il supprimait, «lisait « i, le *FtUcque* dans le symbole ct continuait à célébrer la liturgie en xlavon. une lettre très sèche de Jean VIH le somma de venir le justifier à Home, juin 879. Jaffé, n. 3266. 3267. Méthode n'eut pas de peine à démontrer son orthodoxie, et à faire valoir It* incontestable! avantages de la liturgie salvonne A I tic de 880 Il repartait de la cour pontihcale porteur d'une lettre de Jeun \ 111 li Swatopluk, ou étaient reconnue ct la pureté de sa foi et la légitimité de s * moyen*» de ρπ t ogandc En partkuLer le principe de la célébration de U blurgie en langue vulgaire était cLureineni affirmé : · Rien n'empêche, disait le pape, ni de chan 1er la messe en slnvon, ni de lire l'évangile en celle langue, car Celui qui a fait les trois langues prlnel pales, l'hébraïque, la grecque ct la latine a aussi créé toutes les autres. · Une seule restriction était faite : axant d'annoncer l'évangile en slavon, on devait L· lire d'abord en latin, afin d'attester l'unité de l'É glise. Jaffé, n. 3313; /'. Λ., t. cxxvi, col. 30L On a expliqué ailleurs comment, de la meilleure foi du monde, le pape Étienne V, trompé par une labilication éhontée de l'évêque allein ind Wiching, crut être fidèle à la pensée de Jean Vlll en proscrivant léflnilixement la liturgi slave cl en ramenant les Moraves à un latinisme rigoureux. Jaffé, n. 3407. Voir Étienne V, t. v, col. 378. Qu Jean \ III n'ait jamais songé à retirer cette concession, c'est ce que montre sa dernière lettre à Méthode, 23 mars 881. Jaffé, n. 3344. Certainement il n'a pas tenu qu à lui qu'il sc constituât dans les pays de langue slav'c des Églises uniates, gardant, avec leurs usages particuliers et leur langue liturgique spéciale, un contact étroit avec l'Église romaine.

111. Activité ecclésiastique. — Les multiples affaires où nous venons de voir engagé Jean VIH, ne nous donnent pas une idée complète de l'activité de ce pontife. H faudrait, pour être moins incomplet, signaler sa tentative do constituer soit en France, soit en /Kllemagiie une représentation permanente du Saint-Siège. C'est à Anségise, archevêque de Sens, que Jean confia d'abord cc soin, Jaffé, n. 3032, mais il se heurta ù une très vive opposition de la part du puissant archevêque de Heims, Him mar, au concile de Ponlhion. Voir Heide, *Histoire des conciles*, trad. Leclercq, t. iv *bt* p. 652. Plus tard on songea pour la même mission à l'archevêque d'Arles, Rostan. Jaffé, n. 3148. — H n'est pas sans intérêt de relever l'autorité souveraine avec laquelle Jean VIII intervient dnns l'institution de certains évêques, Jaffé, n. 2982, 2986; dans la condamnation de certains autres, Jaffé, n. 3210 3252 et 3329 (affaire de l'archevêque de Milan, Ansport); n. 3346 et 3378 (affaire d'Athanase, évêque de Naples); n. 3348 ct 3361 (affaire de Romain, archevêque de Ravenne). Tous ces actes donnent l'idée d'un pouvoir pontifical très fort et très sûr de lui-même. — Bon nombre des lettres de Jean Vlll sc rapportent à des questions de droit matrimonial; Il dut insister bien des fois pour faire respecter l'indissolubilité du mariage chrétien, qui semble avoir subi à celte époque des attaques assez vives. Cf. Jaffé, n. 2972, 2J7I. Cette circonstance rend d'autant plus surprenante une consultation où Jean VIII semble reconnaître ù l'empereur, en une circonstance au moins le droit d'annuler certains manages. Il s'agit d'unions entre des sujettes de l'empereur ct des étrangers, qui auraient pour résultat de faire passer de grau h biens fonciers entre des mains suspectes. Le pape déclare qu'il n'autorise pas ces mariage ct qu'il donne pouvoir à l'empereur de les dissoudre. Non *solum alienigenis noslratum copulas non pernuttimus, qu n potins, si qua contracta: sunt a domino serenissimo imperatore continuo dissociandas esse /ure sancimus.* LOwehfeld *Epistolae pontificum romanorum ineditir,* p. 27; Jaffé, n. 2965. Il convient aussi de signaler une lettre df Jean VIII qui mentionne le Jugement de Dieu, *divinum experimentum,* parmi les moyens légitimes de preuves, Jaffé, n. 2991; cc Ju 'einent de Dîuu pouvait en certaines circonstances dre pratiqué *corpore* d *sanguine Christi.* Jaffé, n. 3025.

Si puiv mt d'ailleurs que Jean VIII apparaisse dans les const lia de la chrétienté â de certains moments de ion ilea», Il ne laissait pas de connaître à Rome même des embarras Intérieurs qui furent parfois très ! iérieux. Dès le début de son règne, il semble avoir vu,

plus que de raison, la main de Fonnosc, l'ancien missionnaire des Bulgares,le futur pape.dans certain» agitsements dirigés contre lui Jean VIH croyait, A tort ou ù raison, que Fonnosc avait convoité le suprême pontificat, qu'il ne reculerait devant aucun moyen pour y atteindre. Le fait que l'ancien évêque de Porto semblait avoir partie lice avec un certain nombre de personnages plus ou moins tarés de la cour ponliticale explique, s'il ne l s justifie, les mesures violentes prises contre lui par Jean VIII aux deux synodes romains d'avril ct de juin 876, ainsi qu'au synode de Troyes en septembre 878. Voir Fokmosh, t. iv, col. 595 sq. Toujours est-il que, même après que Formose eut disparu de la scène. Il put rester à Home des ennemis irréconciliables de Jean VIII, des gens en tout cas qui souhaitaient sa place. Les Annales de Fulda prétendent que le vieux pape mourut assassiné par des gens de son entourage, qui lui versèrent d'abord du poison et, qui. voyant que le breuvage n'opérait pas assez vile, l'auraient achevé en lui brisant le crâne : *malleo, dum usque in cerebro constabant percussus, exspiravit.* Jaffé, p. 882. Si invraisemblable que ce renseignement paraisse d'abord, si conte .lé qu'ait été ce témoignage, il ne laisse pas que d'impressionner. L'assassinat d'un pape (c'est le premier qui sc ren contre dans l'histoire, ce n'est pas, hélasI le dernier) n'est pourtant pas chose si naturelle qu'un chroniqueur l'invuite de son cru. Le P. Lapôtre, qui ne croit pas à l'assassinat, n'écril-ll pas: (En cc moment) · descendait peu à peu sur la Ville éternelle cette affreuse nuit morale qui devait l'obscurcir dans les dernières années du ix· siècle ct rccéler dans son ombre de si épouvantables forfaits ?» *Loc. cit.,* p. 161. Le meurtre de Jean VIII ne scrait-ll pas le premier terme de cette lamentable série?

L Souncr.s. — La correspondance de Jean VIH est la source principale; clic nous c*l connue d'abord par le n· (hire, qui contient les lettres <xrites pendant les six dernières imitations du pontificat ; dans *P. L.,* t. cxxvi, col. 651-966. Le registre actuellement conservé nu Vatium est une reproduction du xi* siècle, fidèle, quoique laborieuse, du registre primitif; elle provient du Moiit-Casslii, où. pour des causes restées mystérieuses, la seconde partie du registre avait été emportée. De la première partie nous n'avons plus que des extraits qui sc sont consrrsés dans diverses compilations canoniques, spécialement dans celle de Dcusdedit ct dans la *Collectio britannica.* Ces textes ont été rassemblés par Ewnld, Vrurs *Archio.,* t. v, p. 21)8-316, ct par Lôwcnfcld, *Eptstoùe RR. PP. Inrdllir,* p. 24-34; lls sont analysés dims Jaffé, *Rrgelia,* t. i, p. 376-422. — Il n'y a pas de biographie ancienne de Jean VIII, le *Liber Pontificalis* saute d'Adrien II a Etienne V; ie catalogue qui continue le *Liber Pontificalis* ne consacrait qu'une ligne Λ Jam VIII; mais le moine Pierre-Guillaume du mon.Lstàre de Snint-Gillcs-sur-le-Bhône, qnl n recopié ce catalogue nu xn* siècle, a joint A cette ligne un récit du séjour de Jcan VIII au dit monastère lors du voyage en France. Voir Lié. *Pont.,* édit. Duchesne, t. n, p. 221-223. Iai vie de Jean VIII par Pnndolfe de Pisc, publiée par Muratorl, *Script, rerum liai.* t. ni *b,* p. 308-309, ne lait que répéter ces mêmes données. Les principaux textes des anciennes chroniques sont rassemblés don» Wntterioh. A>nli/<ciim *Romanorum uitir,* 1.1, p. 27-20,83,635-650. Les textes conciliaires dans Monsl, L xvi rt xvn.

IL Tuavaux. — 1· *Histoires générales.* — Ilcfele. *Histoire des conciles,* trad. I-cclercq, t. iv ci, p. 547-607; *b. p.* 63$· 688; Langcn, t. m. p. 170-263; Grcgorovlu*. t. m. p. 16$· 200;Baxmann, *I*olitik der Pdpste,I.* i, p. 872-882. Hartmann *Gcschichlt Italiens,* t. m *b,* p. 1-41, 18-32; L. Duchesne, *Les premiers temps de tÊlai pontificat,* p 130-143; *Eglises séparées,* Paris, 1905, p. 217-218; Ilcrgcnrûthcr, *Phallus* Lu. p. 2.1! .S7

2· *Traoaur spéciaux.* Balan, *Il pontificato di Giovanni, VIIL* Home, 1880; GtKqilet, *Jean VIII et la fin de Γ Empire carolingien,* dans *rEmptrr bytanlm it la monarchie franque,* Paris, 188.4, \ I^ipôtre, S. J., *L*Europe et le SainPS.tgc à repuque carulingniuu, Lι Lτ pape Jean VIII,* Paris, 1895.

E. Amann,

10. JEAN IX, pape, contacté en avril 898, mort en mnl 900. — L'année 8 »7 avait vu successivement disparaître apris un très court poritillcat les deux papes Romain ct Théodore. O dernier, l'élu du parti formoslen avait essayé de prendre à l'endroit de 'a mémoire de Formose des mesures de réparation; mais il ne dura que vingt Jours; à sa inert, décembre 897 ou janvier 898, le calme était loin d'étre revenu à Rome. Un anU-formosien déclaré, Sergius, essaie de prendre le pouvoir duns des circonstances qu'il est impossible de préciser; les fonnosiens lui opposèrent Jean, qui finit par l'emporter et fut consacré vers le milieu d'avril. Quand Il arrivera au pouvoir en 904, Sergius sc considérera comme élu depuis 898, ct traitera en intrus les papes Jean IX, Benoit IV, Léon V, ct Christophe. Effroyable époque, où se succèdent, à Borne les scènes les plus tragiques! Le plus pressant était pour Jean IX de faire régulariser sa propre situation et de parachever la réhabilitation de la mémoire de Formose qu'avait entreprise Théodore. C'est A quoi tendirent trois synodes successifs tenus, les deux premiers à Rome, le troisième à Ravenne. Sur le premier, nous n'avons point de renseignements; des deux autres Il nous reste une série de décrets relatifs aux diverses affaires où était impliquée dès le début la politique Je Jean IX. Le synode romain annula et décida de brûler toute la procédure du *concile cadavérique* contre Formose, ct décréta qu'à l'avenir il ne serait plus permis de juger les morts; les évêques cl les clercs qui avaient pris part au macabre euncile étaient neanmoins absous, pour avoir demandé humblement leur pardon. La réhabilitation de Formose impliquait la reconnaissance des ordinations faites par lui, comme aussi du sacre impérial conféré A Lambert de Spolètc; mais elle n'entrainait pas, ceci était b.en spécifié, la revalidation de tous les actes de cc pontife. En particulier l'onction impériale donnée au barbare, c'est-à-dire A Amoul, clad considérée comme sans valeur; de même, le cas de Fonnosc, transféré pour raisons de nécessité du siège de Porto à celui de Rome, ne saurait être interprété A l'avenir comme un précédent; ceux qui passeraient outre a la vieille règle dei liant la translation d'un évêque d'un siège à un autre seraient excommuniés, sans espoir de jamais recevoir la commun on, même laïque : *statuimus ut id in exemplant nullus assumat, pnesertim cum sacri canones* hoc *penitus interdicanl et praesumenies tanta [criant ultione, ut etiam in fine laicam eis prohibeant communionem.* Pour prévenir de nouveaux troubles au moment de la vacance du Saint-Siège, on renouvelait les anciennes règles (peut-être le décret d'Etienne IV (V) en 816, plus probablement le *constitutum* de l'empereur Lothaire en 821), relatives au droit de regard de l'autorité c vil· dans les élections pontiff aies et l'on précisait les droits respectifs de chaque groupe d'électeurs. Le candidat élu par les évêques ct le clergé tout entier, ù la demande du sénat et du peuple, ct dès lors choisi par tous cl en public, ne serait consacré qu'en présence des légats Impériaux : *consUtuendus pontifex convenientibus episcopis et universo clero eligitur, expetente senatu et populo, qui ordinandus est, et sic in conspectu omnium ceieberrime electus ab omni but, prissentibus legatis imperialibus consecretur.*

Lc synode de Ravenne, tenu peu de temps après en présence du pape et de l'c apercur Lambert, s efforçait «le plus, d'assurer au Saint-S.ège l'appui effectif de la maison de Spolèlo cl g ranlissait une nouvelle fols les possessions territoriales du Saint-Siège. Mais le jeune empereur ne survivait que quelques mois au traité d'ailian e qu'il venait de conclure avec la papauté p 15 octobre 8)8). De nouvelles compétitions politiques il* nent agiter la malheureuse Italie Nous ignorons quelle attitude y prit Jean IX

Les documents nous manquent aussi pour caractériser la ligne de conduite qu'il adopta dans les dernières luttes orientales autour de la question de Phobiis, Depuis 886 ce dernier avait été reh gué dans un couvent par le nous eau hasileus Léon VI. Les anciens partisans d'Ignace, étaient rentrés A Constantinople; mais beaucoup d'entre eux sc refusaient à rentrer en communion avec les évêques ordonnés par Photius. 11 s'étfllt ainsi formé dans la capitale, et peut-être dans l'Empire, un parti (pour ne pas dire une secte) d'intransigeants, qui perpétuait les divisions dans l'Église grecque. A diverses reprises 11 avait essayé de faire reconnaître par Rome la légitimité de son attitude. .Mais ά Rome les papes changeaient si vite, ils étaient pris alternativement dans des factions si hostiles les unes aux autres, que toute politique continue et cohérente y était devenue Impossible, et la chancellerie pontificale elle-même ne savait plus trop quelles directives suivre. De la confusion qui régnait alors à Rome relativement à l'affaire pholienne et à scs suites, on trouve un curieux témoignage dans la pièce qui a pour titre *Breviarium synodi oclavit,* déjà citée à propos de Jean VIH, col. 608 et qui n'est pas autre chose qu'un pamphlet du parti ignacien. Entre autres documents émanés de la chancellerie romaine, ce pamphlet signale une lettre de Jean IX adressée au métropolite Stylien, et aux autres chefs du parti intransigeant. Jaffé, n. 3522. Après avoir remercié, Stylien de sa fidélité constante à l'Église romaine, Jean déclare qu'il veut que soient observées dorénavant, les décisions prises par tous ses prédécesseurs dans l'affaire photicnnc. « C'est pourquoi, dit-il, nous recevons et confirmons dans l'ordre (ἀποιτχόμεβα xal κρατοΓμιν -.d;ct)Ignace, Photius, Étienne et Antoine (les deux successeurs de Photius) comme l'ont fait les saints papes Nicolas, Jean et Étienne VI («V) et toute l'Église romaine Jusqu'à présent. Aux survivants de ceux qui ont été ordonnés par eux, et dans ce même ordre, nous tendons la main, et nous vous exhortons à faire de même; nous leur accordons la bénédiction de la paix et de la communion,à condition, bien entendu qu'ils gardent nos ordonnances. Quant à votre autographe (il s'agit sans doute d'un document envoyé jadis par Stylien à la chancellerie romaine), après bien des recherches nous n'avons pu le retrouver. » L'auteur du *Breviarium,* après avoir cité ce texte, se donne beaucoup de peine pour établir que Jean IX fait ici une différence entre la reconnaissance par le siège romain d'Ignace d'une part etd'autre pari de scs successeurs que ne voulaient point admettre les survivants du parti Ignacien. Pour en avoir imposé aux divers historiens de l'affaire photlcnne, y compris Ikrgcnrôther, l'argumentation n'en est pas plus convaincante. Il est trop clair que Jean IX ne veut nullement favoriser le parti Intransigeant, qu'il n'autorise personne A mettre en doute la validité (ou la licéité) d'ordinations faites par des patriarches qui furent les uns après les autres (pour des raisons diverses sans doute), reconnus par le Saint-Siège. Ignace, Photius, Étienne et Antoine ont été regardes respectivement (ἀζιΐ) comme patriarches, par les papes Nicolas, Jean et Étienne V (VI); Il n'y a pas heu de revenir sur la validité de leurs actes. Le sens des paroles de Jean IX ne prête à aucune équivoque; il n'y a même pas de difficult· s pour ce qui concerne le pape Étienne ; car s'il est difficile de dire qu'il ail jamais reconnu I holius, 11 semble bien qu'il soit finalement entré en relation avec le patriarche Étienne. Reste la mention du patriarche Antoine, qui consacré en 803, a pu être reconnu par Formose (891-896) dont le nom aurait dis; uni par accident dans notre pièce.

l adUtalcur à Rome et à Constantinople, Jean IX de l ttre encore en Moravie. Ce pays venait d'être cruellement ravagé par le guerre civile et la guerre étrangère. A lu demande de Molmlr, fils de Swatopluk, Jean IX y envoya l'archevêque Jean et deux évêques Benoît et Daniel, pour relever les ruines. Cette démarche, qui établissait une fols de plus l'autorité directe du Saint-Siège dans les pays slaves, ne fut pas du goût des évêques bavarois continuateurs de la politique de Wiching. 11 s'est conservé un long mémoire adressé par eux nu pape, pour protester contre cette nction de la papauté en Moravie. Mansl, *Concilia,* t. xvn, col. 253 sq. Nous ne savons quelle réponse y fit Jean IX D'ailleurs l'invasion hongroise (9(16-908) allait se charger d'anéantir aussi bien l'œuvre de Méthode que celle des évêques allemands.

Sources. — *Liber Pontificalis,* t. n, p. 232; JnfTè, *Ile· gesta,* L i, p. 442-443; Wattcrlch, *Pontificum romanorum oitte,* t. I» p. 31, 84, 656-658; pour les sources rcluthci A Formose voir t. vi, col. 599; les textes des deux conciles de Jean IX dans Maïul, *Concilia,* t. xviu, col. 209 sq; le *Breviarium synodi octatw, ibid.,* I. xvi, col. 449-457.

Travaux.— llcfclc, *Histoire des Conciles,* trad. I-cclcrcq, t. iv *b,* p. 714-719; L. Duchesne, *Les premiers temps de FÉtal pontifical,* Paris, 1898, p. 159 sq.; L. Duchesne, *Églises séparées,* p. 221; J. 1 lergrnrôthcr, *Photius,* t. n, p. 630-631, 702-713; Lanµen, *Gcschichtc der romhchen Ktrchc,* t. m. p. 307-311 ; Gregorovlus, *Gcschichte der Stadt H· m Im Mittelallcr,* t. m. p. 225-232; Ilaitnmnn, *Gcschichle Italien*,* t. m *b,* p. 126-133; luipôtre, *Jean VJII,* p. 171-202 Voir aussi la bibliographie donnée à Part. Formose.

E. AmANN.

11. JEAN X, pape, consacré en mars-avril 914, renversé en juin 928, a dû mourir peu après. — Clerc de l'Église de Bologne, Jean, s'il faut en croire Liulprand, aurait d'abord été élu évêque de cette ville; mais, avant sa consécration, il sc serait fait attribuer le siège de Ravenne, par la toute-puissante influence de Théodore, femme du sénateur romain Théophyiacte. Peu de temps après, les manœuvres de celte femme, dont Llutprand déclare que Jean était l'amant, auraient Installé l'évéque de Ravenne sur le trône pontifical. *Antapodosis,* l. II, n. 47 sq., P. t. cxxxvi.coL 827 sq. Mais il s'en faut qu'il faille prendre au pied de la lettre tous les ragots scandaleux dont Liulprand a farci son *Antapodosis* D'autres témoignages nous présentent la première Théodore comme une personne de vie exemplaire; voir ces témoignages dans Duchesne, *Liber Pontificalis,* t. n, p. 210, et dans llcfcle, t. iv *b,* p. 736. Baronius est donc allé un peu vite en acceptant, sam autre critique, les allégations portées contre Jean par h panégyriste d'Otlon Ier. 11 reste contre Jean qu'avant de s'asseoir sur la chaire de saint Pierre, Il avait été évêque de Ravenne, sans doute entre 905 et 914 ; mais la viellh règle canonique qui Interdisait la translation d'un siège épiscopal à un autre, fût-ce celui de Rome, venait de subir, coup sur coup, plusieurs atteintes. Formose et Marin avant d'etre papes avaient déjà été évêques, l'un de Porto, l'autre de Cèrc. 11 est certain par ailleurs que l'influence à Rome de la femme de Théophyiacte était des plus considérables; qu'elle en ait usé pour faire monter sur le siège ponti fical l'homme décidé que fut Jean X, Il ne faut pas le regretter. Il convient donc de ne pas ratifier sans plus mple examen l'épithète de *pseudo·pontifex* attachée par Baronius à la mémoire de Jean X.

Ce fut un pape énergique, l'un des derniers qui comptent dans ce triste x* siècle, et qui pai plus d'un trait rappelle Jean VIII. Comme ce dernier il tente de libérer I*Italie de l'emprise des Sarrasins, qui, de plus en plus, sc resserrait autour de Rome. Pour y réussir il compte d'abord sur le secours de Bérenger de Frloul, seul maître de l'Italie, depuis qu'il avait vaincu définitivement Louis de Provence (905). Hermi cr » «t couronné empereur par Jean X en novembre-décembre 915 Mais son pouvoir est si cou-

rovence (905).

testé, quo le nouvel auguste ne pourra prêter nu pape qu'un secoure bien restreint et c'est finalement .lean X en personne qui organise et mène la lutte contre les Sarrasins. Contre eux Il réussit Λ liguer les féodaux de l'Italie centrale et méridionale, et les derniers chefs byzantins, Chassés d'abord de la Sabine où Ils s'étalent infiltrés depuis vingt ans, les mécréants sont forcés dans leur repaire du Garigllano; le pape lui-même paya de sa personne; à plusieurs reprises on le vit charger 1rs rangs ennemis. Ceci devait sc passer en août 916(7). CL Jaffé, p. 150, et n 3556.

Dans cette campagne s'était particulièrement distingué aux côtés du pape le marquis Albénc de Spolète. l'un des plus puissants seigneurs de l'Italie centrale. Son Influence grandit encore, quand, au retour de l'expédition du Garigllano, il eut épousé Marozle, une des filles de la première Théodore. Du fait de ce mariage, la situation de Marozle fut encore affermie dans la ville. Jean X qui essayait de gouverner par lui-même ne tarda pas à en prendre ombrage. Il crut pouvoir se débarrasser de cette tutelle gênante en faisant appel ù Hugues de Provence, qui, après quelques années de luttes, avait réussi à sc faire donner en 926 la couronne des Lombards, et rêvait de s'ouvrir l'accès de Home et de la couronne impériale. Mise nu courant de ces menées, Mamzie. qui venait d'épouser en secondes noces Guy, marquis de Toscane, n'hésita pas à déposer le pape, et à le jeter en prison; Il y serait mort peu de temps après, de peur, dit un chroniqueur, étouffé sous un oreiller, selon Liutprand. C'est alors que s'installe pour quelques années à Home, le régime que l'on a appelé la « pornocratie », celui que, dans son latin barbare, le chroniqueur Benoit de Saint-André résume en ces mots : *Subjugatus est Romam potestative in manu femintr, sicut in propheta legimus : feminini dominabunt Jerusalem.*

Les embarras politiques n'avaient point empêché Jean X de gouverner d'une main encore ferme l'Eglise universelle. 'Coûte fragmentaire qu'elle nous so't conservée, sa correspondance le montre implique fans toutes les grandes affaires de l'époque. C'est un légat de Jean X nui préside en Sounbc le concile de Hohen althchn (septembre 916), lequel donne au royaume chancelant de Germanie l'appui de l'Église, et affermit, pour quelque temps au moins, le pouvoir du roi Conrad l*r. C'est Jean lui-même qui presse l'archevêque de Helms, Hervé, de convoquer un synode qui devra réparer les ruines accumulées dans la France du Nord par cinquante années de guerre, et affermir les Normands, récemment convertis, dans la foi el la pratique chrétienne. Jaffé, n. 3553. C'est le pape qui de son autorité souveraine règle, le différend soulevé autour de la succession du siege de Narbonne. Jaffé, n. 3551. Dans Γ Illyricum occidental, Jean essaie, malgré les infiltrations byzantines, de maintenir l'autorité directe du patriarcat romain. Lu lettre a l'évêque de Salone est une protestation contre la liturgie en langue slave, et les procédés d'évangélisation Jadis importés par Méthode, protestation qui eit renouvelée dans une lettre au roi des Croates. Jnllé, n. 3571-3573

A Constantinople te pape fut sollicité ûe rétablir la paix ecclésiastique compromise par les procédés violents dont avait usé en 907 l'empereur Léon VI. A cette date, le basilcus mécontent de la protestation élevée par le patriarche Nicolas le Mystique contre ion quatrième mariage avait déposé celui-ci et l'avait remplacé par Enthynuus. Le nouveau patriarche, d'accord, .semble-t-il, avec les apocrisiaires du pape Sergius avait accepte le quatrième mariage du souverain. bien qu'interdit par les règles traditionnelles de l'Eglise grecque. Le clergé byzantin sc divisa; les uns restèrent fidèles au patriarche déposé, les autres sc rallièrent autour d'Euthymlus. Ce schisme persévéra après la rél itégra'ion de Nicolas en 912. Outre qu'.l exerça des représailles à l'endroit des euthymlens, Nicolas fit sentir à Rome son mécontentement dr l'attitude adoptée par les apocrlslairce du pape Sergius, Une longue lettre adressée vraisemblablement au pape Anastase fil exprima en termes très véhéments l'irritai ion du patriarche, *P.* G., t. exi, col. 195 sq ; le nom du pape fut rayé des dyptlques; en d'autres termes la communion fut rompue, une fols de plus, entre Rome et Constantinople. Toutefois en 920 les efforts, d'ailleun fort intéressés, du régent Romanos Leknpcnos, et du patriarche Nicolas, aboutirent d'abord à une réduction du schisme oriental. Le si/node d'union réconcilia amis et adversaires de Nicolas et proclama l'interdiction définitive des quatrièmes noces, tout en déclarant légitime *post faetum* le mariage litigieux du défunt empereur. Aussitôt après, Nicolas essaya de renouer les relations avec Rome; ayant exposé au pape Jean X le succès de ses enlrepr ses pacifiques à Constantinople, Il demandait que fussent oubliées des deux côtés les offenses passées, et que fussent reprises les relations d'amitié entre les deux grands sièges. Dans ces conditions le nom du pape serait rétabli dans les dyptlques selon l'ancienne coutume. Un haut fonctionnaire impérial, accompagné d'un prêtre byzantin, se rendrait A Rome pour négocier les détails. Le patriarche comptait bien que le pipe enverrait de son côté à Constantinople un apocrisiaire, qui y fût *personi grata,* et dont il attendait l'acceptation pure et simple, des mesures prises par le synode d'union. Lettre 53, *P. G., ibid.,* col. 248-252. Jean X sc fit assez longtemps prier; à la fin de 923 pourtant il envoya à Constantinople deux légats, qui devaient se rendre ensuite en Bulgarie, pour y restaurer la souveraineté de Rome, toujours menacée Us rétablirent entre Rome et Constantinople les tiens de communion; Nicolas prétendit plus tard qu'ils avaient positivement condamné la tétragamle. Lettre 28, *ibid.,* col. 180 Nicolas veut sans doute dire que l'on trouva une formule d'accord, car il est bien peu probable, que les légats aient condamné sans aucune restriction, une pratique admise par le droit occidental.

Sources. — *Liber Pontificalis,* t. n, p. 240-241 ; Jaffé. *Regesta,* 1.1, p. 443-453 ; Watterich, *Pontificum romanorum vilte,* t. i, p. 33, 38. 661-603; le concile de Hohenaltheim dans Mans). *Concilia,* t. xvm, col. 323 et dans Monumenta *Germanite, Leges,* 1837, t. n a, p. 536-360; le concile de Reims, dans Mansi, t. xvuj, col. 192-201 (faussement rap porté au pontificat de Jean IX); le synode d'union, dans Mansi, L xvm, col. 331-342; deux lettres de Nicolas le Mystique qui permettent d'étudier l'attitude de Rome dans l'affaire des quatrièmes noces, ont été publiées d'abord par Baronius, *Annales,* ad annum 312 et 316, puis sous une forme différente dans l'édition des lettres de Nicolas, par Mat, *Spicilegium Romanum,* t. x *b,* reproduite dans P. (L, t. exi, voir lettres 32, 53, 54, 56, 77,28. Ces lettres permet lent d'écrire une histoire assez complète de cotte question.

Travaux.—Hefele, *Histoire des Conciles,* trad. Leclercq, t. iv *b,* p. 734-751, 1361; L. Duchesne, *Les premiers temps de rP.lat pontificat,* p. 166 ; Langea, t ni, p. 319-327 ; Hergenrother. *Photius,* t. m, p. 674-694 ; (iregoroviiK, t. tu. p. 252-272 ; Hartmann, t. tu *b,* p. 187 sq , 208-216, Baxmann. *Polltlk der Pdpsle,* I. il. p. 314-3281 Liveram, *Giovanni da Tosslgnano, Opere,* Macerata. 1839. I. u. Voir ici encore U bibliographie donnée A l'art. Fühmosk.

E. Amanx.

12. JEAN XI, pape, consacré en mars 931, mort en janvier 936. — A la mort de Jean X, Marozic désormais toute-puissante, avait donné successivement le trône pontifical à Léon VI (928-929) puis à Étienne VII (929-931), qui ne firent que passer. Celui-ci mort, elle n'hésita pas Λ faire asseoir sur la chaire de saint Pierre, Jean XI. son propre fils. Ce dernier point est hors de conteste; Il semble non moins certain quu

le pire de Jean XI n'était mitre que le pape Sergius 111 ct il est infiniment vraisemblable que Sergius avait en ce fils Λ l'époque de son pontificat. · Le fait que l'on ait pu enregistrer une telle paternité dans le *Uber Pontificalis,* donne une idée de cc que l'opinion tolérait alors. » (Duchesne.) — Jean XI ne fut d'ailleurs qu'un Instrument entre les mains de sa mère, son rôle religieux fut Λ peu près nul; du moins a-t-il préparé pour un avenir lointain le réforme de l'Église en favorisant Odon, abbé de Cluny, et scs tentatives dr restauration monastique, Jaffé, n. 3584, 3585, 3588. L'événement le plus considérable de son pontificat, cc fut la ruine du pouvoir de sa mère, et le transfert de la toute-puissance dans Rome au fils de celle-ci, Albéric. Les ambitions de Marozie, en effet, dépassaient les limites de l'Élat romain; elle rêva de la domination sur toute ΓItalie. En 928 elle s'était débarrassée de Jean X pour empêcher Hugues de Provence de mettre la main sur Rome; en 932 c! c y appela cc prince et lui offrit sa main. Veuve déjà pour la seconde fois, elle épousa Hugues en troisièmes noces. La cérémonie présidée par Jean XI eut lieu au château Saint-Ange; mais elle fut troublée par un violent incident. Albéric, issu du premier mariage de Marozie avec le marquis Albéric, et dès lors demi-frère du pape, était pour diverses raisons fort mécontent de ce troisième mariage; une vive altercation éclata entre le jeune homme (il avait au plus une quinzaine d'années) et son nouveau bcaup<re; elle dégénéra en une émeute des Romains, qui contraignit Hugues et Marozie â s'enfuir. Jean XI fut Jeté en prison par Albéric; il n'en sortit que pour se voir étroitement confiné dans le domaine des affaires ecclésiastiques. C'est Albéric qui, pendant vingt ans, sera le maître exclusif de Rome; il faut ajouter que son principal fut loin d'être aussi néfaste que celui de sa mère; les papes qu'il Investit successivement du souverain pontificat furent généralement des personnes recommandables. Heureux sl, à son lit de mort, Il n'avait pas désigné son propre fils Octavicn, comme le successeur éventuel du pape Agapcl IL

Parmi les actes ecclésiastiques de Jean XI, signalons son intervention dans l'affaire du patriarche de Constantinople Théophylacte. C'était le quatrième fils de l'empereur de fuit, l'usurpateur Romann Lck »pen s; il n'avalt que seize ans, au moment où son père résolut de l'élever au trône patriarcal. Jean XI consulté, soit directement, soit comme le pretend Liutprand, par l'intermédiaire d'Albéric, envoya des légats qui intronisèrent en son nom le jeune patriarche. Celle intervention de Rome dans l'intronisation du patriarche amena de vives protestations de la part des canonistes grecs. Pourtant, s'il fallait en croire Liutprand, le pape faisait aux orientaux de singulières concessions, puisqu'il permettait ù Théophylacte el à ses successeurs de porter le pallium, sans avoir besoin de le demander jamais à Rome.

LIbrr Pontificalis, t. il, p. 243. Jaffé, *lUgesta,* t. i, p. 454-455; Welterich, *Pontificum romanorum uiirr,* 1.1, p. 33, 39-41, 6694)71.Pour l'installation de Théophylacte, *Theophani»* ron/inuu/lo. *Dr Pomano iMcaprno,* n. 32,34, dans *Corpus Scriptorum historia byzantintr* de Bonn, t. xxif. p. 421,422; Liutprand, *Legatio,* n. 62, *P. L.,* t. cxxxvi, cnl. 93-1; Itaro-nl«««<. *Annale*», ad an. 933; le document essentiel est une lettre de Romanes à Jean XI, publiée parPIlra, *Analecta* nri *tima,* t. i, p. 263. L. Duchesne, *L*» premiers temps df rT.lat pontifical, p.* 170 sq.; *Églises séparées,* p. 220-221; Larum, t. tu, p. 329-331; Gregorovlus, t. ni. p. 274-292; Baxnumn, L n, p. 331-336.

E. Amann.

13. JEAN XII, pape, consacré le 16 décembre 955, mort le 14 mai 964. — Albéric depuis 932 exerçait dan» Rome le pouvoir souverain. (Voir Jkan XL) Toute son application était d'écarter l'intrusion dans les affaires romaines du royaume de Germanie, qui, avec Otton 1er devenait une puissance considérable, et venait de prendre pied dans la Haute Italie. Désireux, comme tous les féodaux de l'époque, de laisser la souveraineté à sa famille. Albéric pensait faire de son fils Octavicn, l'héritier de sa puissance. Lui-même n'était que prince temporel, mais il rêvait de mettre aux mains de son fils les deux pouvoirs séculier ct ecclésiastique. L'enfant avait été, de bonne heure, engagé dans la cléricnturc. Il avait une quinzaine d'années, quand Albéric, sentant la mort approcher, le fit désigner comme le successeur éventuel du pape en fonctions, Agapcl H (946-955). Réunissant les Romains à Saint-Pierre, il leur fil jurer, qu'à la mort du pape régnant, Octavicn serait élu pour lui succéder. Albéric mourut quelque temps après (954). Aussitôt son fils, qui était peut-être déjà cardinal-diacre lui fut substitué comme *princeps el omnium Romanorum senator.* Le pape Agapet ne tarda pas à suivre Albéric dans la tombe, ct c'est ainsi, qu'à la fin de l'année 955, Octavicn, qui pouvait avoii dix-huit ans, se trouva investi cl de la puissance temporelle dans Rome ct du souverain pontificat Il s'appela Jean XII. Son accession à la chaire de Saint-Pierre fut un grand malheur pour l'Église.

Beaucoup trop jeune, en effet, plein de fougue el de passions, le nouveau pape ne tarda pas à scandaliser par son attitude le peuple romain ct ndm.· la chrétienté. Élevé comme un jeune seigneur de l'époque, grand ami de la chasse ct des plaisirs bruyants, enclin à suivre ses concupiscences plus qu'à les réprimer, il donnera bientôt prise aux pires accusations. Il convient sans doute de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire tous les exploits scandaleux que lui attribueront plus tard scs ennemis politiques. La source principale de ces récits est le livre de Liutprand, évêque de Crémone, *De Ottonis / rebus in urbe Homo gestis,* qui est l'œuvre d'un apologiste dévoué d'Otton Ier, d'un adversaire acharné de Bérenger et de tous ceux qui ont Hé partie avec lui. Pur ailleurs le clerc qui a rédigé la notice du *Liber pontificalis* consacrée à Jean XII, ct qui est sans doute un contemporain. semble être tout à fuit inféodé au parti impérial. Reste, parmi les sources contemporaines, la chronique de Benoit de Saint-André du Mont-Soracte; cc moine n'aime guère les Allemands, il laisse échapper pourtant sur le compte de Jean XII des appréciations dépourvues de bienveillance. *Factus est tum lubricus sui corporis,* dit-ll, dans son Invraisemblable latin, *cl (am audaces quantum nunc in gentilis populo solebat fieri. Habebat consuetudinem stepius venandi, non quasi apostolicus sed quasi homo ferus. Erat enim cogitatio ejus vanum; diliqebat collectio feminarum, odibiles ecclesiarum, amabilis juvenis ferocitante. Tanta denique libidine sui corporis exarsit, quanta nunc fnoni) possumus enarrare.* Mais il n'y a pas lieu de prendre tout ceci trop au tragique. Cc que le bon moine reproche à Octavicn, cc sont les mœurs mondaines, faciles, mettons légères, si l'on veut, qu'il a introduites au Latran, l'absence de piété et d'esprit ecclésiastique, pnr quoi Jean XII ne différait guère, hélas' d'un bon nombre des évêques de l'époque. Mais on sentait courir à cette date, même à Ruine, les premiers souffles précurseurs de la réforme ecclés astique. Le mouvement clunislcn avait été encourap par Albéric dans Rome même, et telles attdvdes qui, cinquante ans plus tôt, à l'époque de Sergiu*- III cl de Jean X, avaient passé inaperçues, étalent vivement critiquées depuis que les chinhlcns avaient pris pied dans la ville. Enfin, s» Bon veut portet un Jugement équitable sur la conduite de Jean XII, Il con\h de remarquer, que sa mauvaise réputation a vite dépassé les murs de Rome, cl les frontière* de

l'Italie. Au concile de Saint-Basic près de Reims, en 991, les évfques français mécontents du pape d'alors, font allusion, sans aménité, aux scandales donnés par les récents pontifes : *Quid sub htre tempora non vidimus ? Vidimus Johannem, cognomento Octavianum, tn volutabro libidinum versatum...* Dans *Monumenta Gérmania historica, Script.,* t. in, p. 672. A Constantinople, un peu plus tard, le chroniqueur Jean Skylltzes, recopie pnr Cédrénus, après avoir raconté sur le patriarche Théophylacte, un certain nombre de détails peu édifiants, ne peut s'empêcher de faire un rapprochement entre la conduite de cc Jeune homme et celle do son contemporain Jean XII, *ad omnem lasciviam et vitium propensus. P. G.,* t. cxxil, col. 69. Il est vrai qu'ici encore l'influence de Liutprand, qui fut ambassadeur d'Olton II Λ Constantinople, n pu se faire sentir. Celte Influence de Γhistoriographie germanique sur la réputation de Jean XII, avait déjà été remarquée pnr Othon de Frislngen. Après avoir raconté d'une manière sommaire, mais fort exacte les tribulations de Jean XII, après avoir déclaré qu'il s'abstiendra de porter un Jugement sur la légitimité de la procédure employée contre lui, cet hhtor· n ajoute : *Invent tumen in quibusdam chronicis, 8ED TEUTONICORUM prer/atum Johannem rcprehensibititer vixisse, et frequenter super hoc ab episcopis atiisque subditis suis conventum fuisse. Cui rei fidem accommodare durum videtur. Chron.,* 1. VI, n. 23, *Monum. Germ, hist., Script.,* t. xx, p. 239. II est vrai que c'est pour une raison théologique tirée de l'infaillibilité promise à Pierre ct à ses successeurs, que le pieux évéque trouve difllcile de croire à ces racontars; II a fort bien vu néanmoins qu'ils proviennent de source exclusivement germanique. C'est la même nuance que l'on retrouve, un peu atténuée, dans une notice de Jean Xlï, contenue dans une édition du *Liber Pontificalis* publiée par Pez. *Thesaurus anecdotorum,* t. i, IIIe partie, p. 376 : *Isle A QU/BU3DAM CULPATUR ct dicitur totam vitam suam in adulterio el vanitate deduxisse.* Il semble donc, en résumé, que sl la conduite privée de Jean X11, est loin d'être à l'abri de tout reproche, nous n'avons pis le droit néanmoins d'imputer ὐ cc pontife, en pleine sécurité de conscience, tous les crimes dont scs adversaires politiques ont sali, comme à plaisir, sa mémoire. Quelle Image nous ferlons-nous de Boniface VIII, s'il fallait juger cc pape exclusivement sur les pièces du procès préparé contre sa mémoire par les légistes de Philippe le Bel ?

Le gouvernement de l'Église sous Jean XII, fut ce qu'il avait été sous scs prédécesseurs Immédiats. Pleinement conscient de sa responsabilité de pasteur suprême, Jean XII ne laissa échapper aucune occasion d'affirmer son droit d'intervenir dans les affaires de la Chrétienté. On trouvera difficilement dans les lettres ponti Avales une formule plus pleine que celle-ci, tirée d'une bulle adressée à l'archevêque de Mayence : *Totius Christianitatis post Dominum caput effecti non aliquo privilegio humano, sed voce ipsius Domini beato Petro apostolo, si aliquod nostri corporis membrum tribulationes aut molestias pati injuste noverimus... compatimur el dolore gravamur.* n. 3674. Formule de chancellerie, dlrn-t-on; formule, pourrall-on dire aussi, où transparaît un chef né, tel que devait être le fils d'Albéric. On en relèverait plusieurs autres du même alol dans les quelques débris qui subsistent du registre de Jean XII.

Cc fut la politique qui perdit ce pontife. Elle lui avait assez mal réussi dès le début de son règne. Désireux de ramener sous la suzeraineté romaine les ducs lombards de ΓItalie du Sud, Jean XII s'empêtre, en 960, dans une expédition qui tourne mal, ct à la fin de laquelle ll est obligé de conclure une paix quelconque Où scs malheurs commenceraient, ce serait au moment où la politique germanique s'insérerait dans les affaires Italiennes. Dès 951 le roi d'Ail magne, Otlon Pr. s'était décidé à Intervenir dans l'Italie du Nord. Renonçant à se limiter aux horizons germaniques, Il s'engageait lui-même et Il engageait ses successeurs dans la voie de la politique Impériale, car Il est vraisemblable que dès ce moment le rêve de la couronne de Charlemagne commençait à se préciser dan» le cerveau du Saxon. Toutefois la première expédition italienne n'eut pas immédiatement ces conséquences. Vainqueur dans le Nord, Olton n'avait pu obtenir d'Albéric le droit de venir à Rome. Laissant donc le gouvernement de la Plaute Italie à Bér· nger, qu'il avait vaincu, et à son Alt Adalbert, il était rentré en Allemagne, où d'ailleurs de gros soucis l'attendaient. C'est en 960 seulement que ceux-ci lui laissent assez de relâche pour qu'il puisse de nouveau songer à la couronne Impériale. Les plaintes nombreuses qui, de toute Γ Italie, lui arrivaient contre Bérenger,allaient achever de décider Otlon à prendre de nouveau le cnemin des Alpes Panni les légats qui affluaient d'Italie à la cour germanique se trouvaient deux envoyés de Jean XII, le diacre Jean et le proloser!niaire (archiviste) Azon. Quelle raisons avaient pu décider le pape à demander ainsi une intervention dont il avait tout à craindre, Il est bien difficile de le dire. Quand Olton aura quitté Rome, nous verrons Jean conspirer de nouveau avec Bértnger dont il demande maintenant d'être délivré. Peut-être y avait-il dans Rome un parti hostile à Jean, qui n'était pas fâché de voir le roi de Germanie mettre un peu d'ordre aux affaires de l'Église romaine ct de la chrétienté. C'est lui qui aurait imposé à Jean une démarche bien grosse de conséquences, lui qui aurait désigné pour remplir celle mission les deux personnages cl-dcssus nommés et dont Benoît du Mont-Soracte nous dit qu'ils étaient au plus mal avec le souverain pontife. Cette conjecture de lîauck nous semble très plausible.

Quoi qu'il en soit, à l'automne de 96t. Otlon arrivait en Italie par la Bavière et leTrcntln. Favorisé, dit Liutprand, par la protection des apôtres Pierre et Paul, il entre sans résistance dans Pavle, ct sc met en devoir de marcher sur Rome. Comme en 951 il dut y avoir une ambassade envoyée préalablement, pour régler avec le pape-roi les conditions de l'entrée ct du séjour à Rome du roi de Germanie. Assez peu rassuré, le pape réclamait des garanties; elles sont exprimées dans un serment qui fut demandé au roi. Bien qu'on ait fait quelque bruit autour des rédactions diverses de cette promesse, Il faut reconnaître, avec Hauck, que l'on peut restituer d'une manière assez exacte, le sens général de cc document. Otton y jurait de faire tout son possible pour exalter la sainte Eglise romaine et son chef; de respecter la vie, les membres, l honneur du pape. Il ne tiendrait dans Rome aucun plaid, *placl·turn,* il n'y* ferait aucune ordonnance relativement aux affaires du pape et des Romains, sans l'assentiment du pontife. S'il se déchargeait sur quelqu'un d'autre de l'administration du royaume d'Italie, il ferait jurer à cette personne de protéger de tout son pouvoir la terre de Saint-Pierre Ainsi Jean XII se préoccupait surtout de défendre ses droits souverains (régaliens, sl l'on peut dire), qu'il sentait menacés par la présence d'un empereur.

Otlon arrivait à Rome le 31 janvier 362; le surlendemain 2 février, le roi de Germanie recevait l'onction Impériale el étall proclamé auguste. C'est le début du « Saint-Empire romain de la nation germanique », le début aussi d'un asservissement de Rome a l'Allemagne, qui aura des conséquences si durables et parfois si douloureuses pour l'Égl sc et pour l'Allemagne. Les Jours suivants furent consacrés à régler les questions ecclésiastiques allemande* : l'affaire de la suc-

cession an siège épHcopnl de Snlzbourg, l'érection de l'archevêché de M · debourg et de l'évêché de Merse-bourg, deux en dioiis de la politique ottonicnnc, Jaffé, n. 3683, 3G9ü.

En même temps se préparait un concordat entre le pape et l'empereur, qui précisait surtout au point de vue politique, les attributions des deux souverains. Ce traité n'est autre que le *Privilegium Otlonis* actuelle-ment consent aux archives du Vatican. L'authenticité de cette pièce a été mise en doute; mais Sickel, *Das Privilegium Olton I*, a démontré, semble-t-il, que la pièce actuelle est une copie contemporaine du célèbre document. Cette copie reproduirait exactement le texte de 962. Mgr Duchesne, suivi par liauck, a fait cependant rein irquer que le texte primitif a dû subir quelques retouches, un an plus tard, nous dirons tout à l'heure comment et pourquoi Le privilège peut se diviser en deux parties : la première est relative aux concessions territoriales que l'empereur est censé garantir au pape. Λ s'en tenir A la lettre, Otton recon-naîtrait nu souverain pontife un domaine extrême-ment considérable, celui-là même dont les frontières sont indiquées dans la notice d'Adrien Ier du *Liber Pontificalis,* à propos de la donation de Pépin le Bref. Non seulement le duché de Home, mais la Toscane, Parme, Mantour, la Vénétie, l'istrie, les duchés de Spoîète et de Bénévent, feraient partie du domaine de l'Église : les territoires byzantins de Naples et de G.i< te, pouvaient éventuellement s'y adjoindre. Docu-ment tout en apparence, fait très justement remarquer Mgr Duchesne, car il n'était pas à coup sùr dans l'in-tention de l'empereur de faire du pape le souverain absolu des trois quarts de l'Italie. La seconde partie précisait deux points Importants concernant l'exer-cice de la juridiction pontificale. C'est peut-être ici qu'une retouche u été apportée, l'année suivante, aux stipulations primitives. En tout cas le texte actuel règle, conformément à la constitution de 824 qui est expressément visée, que les Bomains ne laisseront ordonner aucun pape, avant que celui-ci n'alt prêté devant les *missi* impériaux et l'ensemble du peuple, un serment de fidélité (sans doute à l'empereur) *pro omnium satisfactions algue futura conservatione.* Cette clause est, il esl vrai, complétée par cette autre que les *missi* Impériaux n'auront aucun droit à s'ingérer dans l'électi »n elle-même; mais nous dirons pius loin cc qu'il faut penser de cet engagement. Le second point visé par le *Privilegium* est le rétablissement A Rome de *missi,* c'est-à-dire de délégués, les uns apos-toliques, les autres impériaux, qui contrôleront l'ad-ministration de la justice et feront à l'empereur un rapport annuel. On revenait en somme à la formule carolingiem.e : le pape est souverain de Home, mais le haut domaine y appartient à l'empereur. Les droits de souveraineté du pape sont ainsi réduits, dans une proportion qui dépendra de l'attention apportée par le César g ›man que aux affaires romaines.

Le traité en question fut signé le 13 février ;le lende-main Otton reprenait la route de ta Haute Italie où Bérenger n'avait pus dit son dernier mot. Au moment du départ d'Otton. Il n'y avait nulle trace de brouille entre le pape et l'empereur Mais u peine ce dernier eut-Il le dos tourné, que Jean se repentit de s'etre laissé donner un maître; il nouait bientôt des intrigues avec Bérenger et Adalbert, on ajouta plus tard qu'il avait tenté de négocier avec le baslleus, cl même de sou-lever contre l'Allemagne ies terribles Hongrois. Trop occupé par sa campagne dans le Haute Italie, pour régler aussitôt l'affaire de Jean X11, Otton se contenta d'envoyer à Home des commissaires enquêteurs; l'un d'eux était sans doute Liulpmnd. Ctlui-ci, qui voyait rouge dès qu d était quc-tioi de Bérenger, revint bien-tôt de Rome avec un formidable dossier où s'amas-saient toutes les accusations du parti romain favora-ble à l'empereur et ennemi de Jean X II. On représentait le pape comme hostile à Olton, parce qu'il voyait en lui le réformateur de l'Église; et là-dessus on déballait sur le compte du malheureux pontife toutes sortes d'ignominies, vraies ou supposées. Jean XII eut vent de l'affaire ; il s'ensuivit entre Rome et le quartier général d'Otton, Installé devant Montefeltre où Béren-ger tenait toujours, un chassé-croisé de missions, qui dura de la fin de 962 â juillet 9G3. A ce moment l'em-pereur apprit qu'Ad.dbert, d'abord réfugié en Corse, avait débarqué Λ Civil ta-Vecchia, que le pape l'avait reçu Λ Home avec de grands honneurs. Le récit des scandales attribués à Jean XII avait laissé froid le réformateur de l'Église, la faute politique commise par le pape, allait être immédiatement châtiée. Puis-que le pontife entreprenait de contrecarrer ses plans, Otton le briserait, en se faisant une arme des accusa-tions portées contre la vie privée de ce malheureux. Le 3 novembre 303, il était sous les murs de la ville; un fort parti de Romains se déclarait pour l'empereur, et lui ouvrait les portes, impuissant à contenir cette réaction, Jean XII, s'enfuyait avec Adalbert.

Sitôt installe Λ Rome, Otton rassembla À Saint-Pierre, le 6 novembre, un synode qu'il présida lui-même cl dont Liutpmnd nous a laissé un compte rendu détaille. On y voyait figurer en première ligne U suite de l'empereur, c'est-à-dire les nombreux évêques alle-mands et les barons amenés par lui, ensuite, l'épisco-pat des environs de Rome, que Liutprand, au grand scandale de Baromus, désigne sous le nom de *ponti-fices romani,* une quinzaine de prêtres-cardinaux, des fonctionnaires laïques en grand nombre. Otton ouvrit la séance en demandant, pour la forme sans doute, quelles raisons empêchaient le pape de sc joindre à une si noble assemblée. C'est là-dessus que se débi-tèrent toutes les accusations, vraies ou fausses,contre lu vie privée du pontife : sacrilèges, simonie, luxure, violences nomicidcs, ivresse, jeu, rien n'y manquait. L'empereur fit mine de ne pas croire à tant de bas-sesse; et décida que l'on sommerait le pape de se pré-sentei en personne pour cUscuter les charges qui pesaient sur lui. Jean mis au courant, répondit par une lettre hautaine et menaçante; si on prétendait lui donner un compétiteur, il excommunierait tous les évêques et Iw suspendrait de leurs pouvoirs. Foudres mutiles1 'une seconde séance du synode imperial déciUh *a* envoyer nu pape une sommation péremptoire Elle rédigée uu nom d'Otton lui-même. Elle contestait 16 pouvoir même du pontife : s'il se rendait au concile et le pur-geait des accusations portée^ contre lui, l'on oDéiralt à scs ordres; sinon, l'on méprisât son excummuiu cation ou plutôt on la retournait contre iuî. *eum puiha in vos retorquebimus, quoniam quidem juste facere ù u u u mus.* Celte sommation fut expédiée à Tivoli, où Jvsn s'était réfugié; clic ne le toucha pas persoar.e:lci.»eut Alors on se décida à procéder contre lui ,,ar contu-mace. Λ la séance du 4 décembre, l'empereur fit au pape un grief tout politique, en lui reprochant le manquement à son serment de fidélité; les clercs romains insistèrent sur les sranmdcs de sa vie : a de tels maux, dirent-ils, il (allail opposer des remèdes exceptionnels on demandait donc à l'empereur de chasser de In chaire ponti Ileale ce monstre, que rien n'avait pu corriger, el de lui substituer un autre pon. life En vertu de quel droit l'empereur exerçait-il un tel pouvoir, on ne sc le demandait pas. Si la narration de Uuipr md est exacte, elle nous fait assister À une abdication complète des ecclésiastiques entre les mains du (,6ar germanique. Ce qu'il y a de plus invraisem b'nble, ‹ i Baronlus le (ail observer avec beaucoup d< force, c'est que les évêques ne remarquaient même pal Ventorse donnée par toute cette procédure à l'axiome

fameux : *prima sedes a nemine /udlcatur,* couramment Invoqué m des cJrconstnncca analogues, dans le cas, par exemple, du pape Symmaque ou du pape Léon l IL SI peu intéressant que fut, dans l'espèce, le pape Incriminé, il n'en restait pus moins le depositaire légitime de l'autorité; le cas du concile de 963 constituait un précédent des plus fâcheux. Tous les antipapes que créeront dans la suite des âges les césars germaniques seront opposés au pape légitime par application du même procédé sommaire. Le césaro-papisme de Byrance est rejoint et môme dépassé.

Et, puisqu'on entrait délibérément dans la vole de l'illégalité, on en commettait une seconde en appelant au siège apostolique un certain Léon, protoscrlniaire de l'Église romaine, un simple laïque, et ceci en dépit d'une règle dont lu violation n'avait jamais passé sans protestation. Le néophyte Léon, qui compte comme le pape Léon VIII, reçut en deux jours tous 1rs ordres; le b décembre, il était consacré à Saint-Pierre. C'est sans doute a ce moment que le *Privilège* d'Otton reçut le remaniement dont nous avons parlé. « Le serment de fidélité à l'empereur que devra prêter tout nouvel eiu au siège pontifical sera cclui-lâ même qu'a prêté spontanément Léon. » On canonisait ainsi une autre mesure prise au moment de rentrée d'Otton au mois de novembre. Au dire ae Llutprand les Romains s'étalent aloxs engagés a ne plus élire ru ordonner «ucun pape eu occurs *du consentemerd et au choix* de l'empereur ou de ûul successeur. ♦Ceci d'aiileurs exprimait beaucoup mieux ia réalité que la formule quelque peu hypocrite du *Privtlège.r-A* fait le choix du pape passait au?, mains de l'empereur. Et» wai doute, il n'y avait là qu'une substituaec de personnes; le pouvoir que depuit soixante aiu> s'étall arrogé un Théophylecte uuaMaruzle, «u Alberto était attribue au César allemand imaa ce qu! était plu» giave,c'était oc voir cette âoùicauon trèv MNennehsaierit consignet dans un traité, fivu, alruiJi à Γ Article i-ào* Vil f, comment les pübiidrte· nux «Rfert du prru impérial exploiteront plus tard kw %*A>/Kv£t4^iis faites alors.

Mala n Lévrt s'é*«dt /uttallè au Latran, Jean X1l o'avæt ait deraser /Lot. Retiré en Campanie, Il ifitéi ihrjdt h m cteMa Rc-ustu de Capoue, Pandolphe. Dans Rome satæt X ava?t des partisans dévoués. On protu du xtpurt d'Otton qui, eu janvier 964 avait <iù reprendre ik caiapag&e Contre. Bérenger. En février Jeta teMiaft a Bon e, d'uù Leon Vil! s'était enfui en gtfct équipage Le premier soin de Jean, après qu'il eut exercé sur 2es partisans les plus cumpro.uls d'Otton üe severe? représailles, fut de réunir ù Saint-Pferrt un synode., qui casserait tous les actes du synode impérial. Noua en avons les acte» que Baronlus ▮ publiés. Lx première session déposa Léon, le déclara déenu de tous ses droits et ofilces d'éveque et même uc c*erc, et, au cas où il s'aviserait de faire les fonctions sacrées, le frappa u'une excommunication dont il ne pourrait cire relevé, qu'a l'article de la mort. On régla aussi le sort de ceux qui avaient été par lui ordonnés prêtres et diacres aux quatre temps de décembre. Le concile les rétrograda; ils furent introduits duns l'assemblée, revêtus des ornements de l'ordre qu'ils avaient usurpe, et cnacun d'eux dut écrire sur un billet : *Putcr meus riihii dtbi hubati, nttdl mtht dedit,* reconihimot par là lûtüac i'invahdlte de l'ordination reçue. A lu seconde besaion, les éveque.·» uc Eortctt d'Albano, qu» .«valent assiute fevéque d'Uslie pour la consécration ae Léon, vinrent demander et obtintent leur par·flou. Seul, le principal coupable, l'évêque d'Ostle demeurait introuvable, li fui juge par contumace ù la troisième session, frappe de su .pense et d'cxcomniunlcation au cas où il enfreindrait l'interdit porté contre lui.

Ainsi Jean était victorieux, provisoirement du moins. Attardé ʌ ses opérations militaires, l'empereur rem.t ά plus tard de débrouiller l'aflair»- romaine Il semble que Jean ait essayé de nouer des négociations avec lui, pour conjurer une nouvelle catastrophe. Vainqueur de Bérenger, Otton marchait néanmoins sur Rome; en chemin il apprit la mort de Jean. Selon Llutprand, « Dieu voulant montrer à tous les siècles la Justice de l'action entreprise contre le pape par ses évêques et son peuple », permit que ce malheureux trouvât la mort dans des circonstances bien pénibles. *Quadum nocte dum* se *vlrl cujusdam uxore oblectaret, in temporibus adeo a diabolo est percussus, ut infra dierum octs spatium eodem sit vulnere mortuus, sed euchartsli* viaticum ipsius instinctu qui eum percusserat, non percepit.* Nous ne sommes pas obligé d'en croire Llutprand sur parole.

L Sour cbs. — Outre 1rs lettres de Jeun XIî, doet trouvera le relevé dan* Jaflé.Br *gesta Pontificum Romanorum,* t, i, ρ. 403-467, les trot» source? principales pour ƙ» lu graphie de ce pape »ont : Llutprand, *Liber de rebut* poil» *Otlonis magni imperatoris,* dans Vfonu/n. *Germ, htel.. Script.,* t. ni, p. 340-116. et dans P. *L.,* t. cxxxvi, col. 897-910; la notice du *LIbrr Pontificalis,* édit Duchesue, L n. p. 246-219; la *Chronique* de Benoît de Saint-André du Mont-Soracte, dan* *Monuni. Germ, hist.,Script.,* t. m,p. 714-719. Ces trois récits semblent indépendants. Pour les autres chroniques soit contemporaines, soit postérieures, il convient de remarquer que plusieurs dépendent directement ou indirectement de Llutprand. C'est vrai tout spécialement du *Continuateur de Réginnn.dsms Monum., Ibid.,* t. !, p. 624-626. le plu» précis pour toute cette période. On trouvera dans Watterich, *Pontif. rom. viter,* 1.1, p. 41-62, et p. 672-679. le» principaux extraits des diverses chroniques, qu'U sera toujours bonde revoir dtin* leur texte, car Waltrrich fait parfois des coupures tendancieuses. Baronins, Annales *écrits lastici,* nd an. 954-964. a connu À peu près tous ces documents; bien qu'il accorde trop de confiance ή Llutprand, il vaut encore d'être consulté, surtout pour les remarques qu'il entremêle û ses citations. — Le texte des conciles dans Liut]»rand et Baronius, reproduit dans Mansi, Conci/., t. χνηΐ, col. 465-476. Le texte du *Privilegium Ottonls,* dan» Watterich, *loc. cit.,* p. 18-22; *P. L.,* t. cxxxvoj, col. 841-84b et mieux dan* 7*h. Sickel, *das Privilegium Ottos I /ur die romhehe Kirche,* In*pnick, 1883.

II. Tr avaux. — Toute* les histoires générales de l'Église et dr l'Allemagne traitent naturellement de la question dr Jean XII à propos du sacre d'Otton. Celles qui snnt rédigées par des Allemands doivent être utilisées avec précaution On lrn« exception pour A. Hauck, *Ktrchtngeschichîe Deutschlands,* 3* étllt., t. m, 1906, p. 220-2.16, qui est remarquablement Impartial. I lefele, *Hte to ire des Conciles,* abonde trop nullement dans le sens allemand, voir les rectiOcatlon* faites par Dom Leclercq, t. nb, p. 777-816. Duchesne. J>' *premiers temps de ΓF.tat pontifical,* p. 172-184; lumgcn, *Gec-chuhtr der rùmlschen Klrcht wn .S'lkxdaus I bi· Gregor VII* p. 336-351 ; Gre^oroviu*. *Gr*chichte der Sladt Rom.,* t. ni p. 310-339; IL J. Flots, *Die Pap^tivahl unter den Ottonrn* Eribourg-cn B., 1838. — Pour cc. qui concerne le prisll6<« d'Otton, le tiRvail capital est celui de Sickel, déjà cité, lc« travaux plus récent? qui le prennent pourpoint de départ sont énumérr» duns Hauck, *loc. cit.,* p. 226, note L

E. Amann.

14.JEAN XIII, pape, consacré le 1*r octobre 965, mort le 6 septembre 972. — Depuis le 6 décembre 963. c'est-à-dire depuis le parte conclu entre l'empereur Otton I'r et sa créature le pape Léon VIII, la désignation du souverain pontife appartenait, en droit comme en fuit, ʌ Otton et û scs successeurs Aussi à la mort de Léon VIII, mars 965, les Humains, sans se préoccuper du malheureux Benoit V, toujours exilé ʌ Hambourg, députèrent ʌ l'empereur germanique pour lui demander un pape. Celui-ci fait accompagner In députation romaine par deux *missi,* dont l'un était Llutprand, évêque de Crémone; arrivés ʌ Rome, les envoyés de l'empereur font alors procéder par tout le peuple ʌ l'élection de Jean, évêque de Nnrni, qui devient le pape Jean XIII (J· octobre 965). Avec lui c'était la maison de Thcophx lacte qui remontait sur le

trône pontifical, car Il semble établi que Jean était le fils de la deuxième Théodore, le petit-fils par conséquent de Thêophylacte ct dc la première Théodora. Imposé par l'étranger, le pape impérial fut bientôt insupportable aux Romains; au bout dc deux mois ct demi éclatait une émeute dirigée par Bofricd, comte dc Campanie et le préfet de la Ville. Pierre. Le pape fut jeté au château Saint-Ange, puis expulsé; »l ne parait pas que l'on ait immédiatement pensé à lui donner un remplaçant D'ailleurs les Romains n'eurent pus longtemps le loisir de songer A la singularité de cette situation; au bout dc quelques mois, Jean XIII reparu ssail sous les murs dc Rome avec une armée Imposante; cn même temps l'on apprenait que pour la quatrième fols l'empereur venait dc franchir les Alpes cl marchait sur Rome. I) y était A Noel 9G6, cl sévit durement contre les auteurs cl fauteurs dc la révolte. Celte répression assagit les Romains, el, la présence A peu près continuelle d'Otton aidant, Jean XIII put se maintenir sans autre difficulté. Il dut sc faire d'alll'urs le très humble serviteur dc la politique germanique. Le 25 décembre 967, Jean couronnait Olton II, dans la basilique de Saint-Pierre, en présence dc son père, assurant ainsi la dignité Impériale A la nouvelle dynastie; quatre ans plus lard, le 14 avril 972, il célébrait dans la même basilique le manage du jeune empereur avec Theophano, la fille du biuileus Nicéphore Phocas. Ce résultat n'avait pas été obtenu sans difficulté. La négociation du mariage avait été confiée A Llutprand, dès 968; celui-ci fut assez mal reçu par le basileus; des propos fort (lésa- l gréablcs furent échangés dc part et d'autre. Une lettre de Jrgh XIII aggrava encore la situation; elle priait Nicéphore, *empereur des Grecs* de nouer des relations d'amitié avec Ot on, *empereur des Romains*. JafTé, n. 3727. Rien ne pouvait être plus désagréable A un basileus, lequel se considérait toujours comme l'empereur romain par excellence, qu'une telle désignation. Nicéphore entra dans une violente colère. Les naïves prétentions d'Otton, qui demandait comme dot dc Théophano les dernières possessions byzantines de l'Italie achevèrent de l'exaspérer. Les négociations furent rompues, et le basileus pensa à ériger Olranle en archevêché dépendant directement dc Constantinople, ct A supprimer le rite latin dans l'Italie méridionale. La tragédie du 10 décembre 969 coupa court à ces projets; Nicéphore péril assassiné. Son successeur, Jean Ier Tzimiskes, consentit nu mariage dc la Jeune Théo hono avec l'héritier d'Otton le Grand.

Le pape Jean XIII servit également cn Allemagne la politique de son empereur. C'est à la demande de celui-ci qu'il organisa le ressort métropolitain dc Magdebourg, les circonscriptions épiscopales de Meissen, Mersebourg ct Zcitz, tous évêchés destinés ù porter dans les populations slaves d'au delà dc l'Elbe l'influence germanique. JafTé, n. 3731, 3732. Ajoutons, pour être Juste, que le fondateur du Saint-Empire romain de la nation germanique entendait faire servir à la réforme dc l'Église le pouvoir dc fait cl de droit dont Il disposait. On saisit, sous le pontificat de Jeon XIII les premières velléités dc la grande entreprise que commenceront les papes du xi* siècle. Un concile tenu a Ravcnnc en avril 967 par le pape cn présence de l'empereur aurait, entre autres prescriptions utiles & l'Égllse, remis en vigueur les lois trop oubbées sur la continence des clercs : *de mulierositate relinquenda. JafTé,* p. 472. La faveur croissante montrée à la réforme clunisienne est également l'indice des bonnes dispositions de Jean XIIL CI. JafTé, n. 3741. Enfin quelques interventions du pape cn I.spafne el en Bretagne montrent que l'horizon des préoccupations pontificales s'est de nouveau agrandi. Jaflé, n. 3746-3750, 3756.

Liber Pontificalis, t. n. p. 252-254; JafTé, *Regeda,* t. i, p. 470-477: Wallcrich, *Pontificum rom olla·,* 1.t, p. 44.64-65, 685-686; le récit de ('ambassade de Llutprand A Constantinople dans *P, L,,* t. cxxxvj, Cûl. 309-338; pour 1« relation* de Jean avec Rathier, évoque dc Vérone, voir le *Lit* raiMdogcticus* de *ce* dernier, P. L., *Ibid.,* col. 629-642; Hcfcle. *Histoire des Conciles,* trad. Leclercq, t. iv *b,* p. 825-832; L Duchesne, Les *premiers temps de rLIat pontifical,* p. 187-188; I-angrn, t. m, p 351-363; Grcgofovlus, t. uj, p. 354-362; Baxnuinn, t. n, p. 119-125; Hartmann, t. iv a, p. 17-34 ; A. i Inuck, *Klrchenijeschichte* Dru(w/i/an>/j,3*6diL, t. in. p. 230-240.

E. Amann.

15. **JEAN XIV,** pape, installé cn novembre 983, renversé cn avril 984, meurt le 20 août 984. — Imposé aux Romains par l'empereur Otton II, qui depuis 980 résidait dans In Ville, Pierre Cancpanova. évêque de Pavie, qui prit le nom dc Jean XIV, ne pouvait subsister que par la volonté dc l'empereur. Depuis 974 cn effet, Boniface VII, le pape nommé par Crcsccntius, et renversé par Olton 1l sc considérait toujours comme le souverain pontife légitime. Malheureusement pour Jean XIV. Otton mourut très peu de temps «après la nomination dc cc dernier (7 décembre 983). La régente Théophano dut aussitôt partir pour l'AIlcin.agne, où elle voulait faire valoir les droits dc son fils, le Jeune Otton, âgé de trois ans. Aussitôt les Romains profitent dc l'occasion; averti sans doute par Crcsccntius, Boniface VII, réfugié A Constantinople, débarque cn Italie; en avril 981 Il est ù Rome; Jean XIV est renversé, jeté au château Saint-Ange et finalement étranglé.

Liber Pontifleatis, t. II, p. 257 et 259; JafTé, *Regesta,* 1.1, p. 484 ; Wntterlch. *Piadlf. rmfi. idtu·,* 1.1. p. 66.87. 686-687; L. Duchesne, *l.e.\ premit r* temps dv CLlat pontifical,* p. 190. Voir aussi Bonifa ce VII, t. n, col. 591.

E. Amann.

16. **JEAN XV,** pape, consacré enaoûl 985, morten avril 996. — Originaire de Rome, fils d'un prêtre nommé Léon, Jean fut élevé au trône pontifical par la volonté de Grescentlus II, fils dc cc Crcsccntius qui avail, dans les années précédentes opposé Boniface Vil aux papes impériaux. Profitant de la carence momentanée de l'autorité germanique, Crcsccntius II prit le titre nouveau de patrice des Romains, cl relégua le pape aux affaires strictement ecclésiastiques. Le retour A Rome dc l'impératrice Théophano cn 989 ne semble pas avoir modifié beaucoup la situation, la souveraine s'étant entendu avec Crcsccntius sur le partage des attributions politiques. La mort de Théophano en 991 fut le signal dc nouvelles discussions entre Romains et Allemands. Jean qui avait tendance ù s'appuyer sur ces derniers, s'était aussi rendu odieux aux Romains par son népotisme, au dire du *Liber Pontificalis** A la suite d'inddents qu'il est difficile de préciser, ct qui forcèrent peut-être le pape A sc réfugier cn Toscane, il sc vit obligé de faire appel ù Otton III. Celui-ci se dirigeait sur Rome, quand il apprit la mort dc Jean XV, qui venait de rentrer dans sa capitale.

Bien qu'elle soit mal connue, l'action ecclésiastique de ce pape parait avoir été assez considérable. En 991, il Intervient dans un différend entre Etbelred roi d'Angleterre ct Richard, duc de Normandie, ù qui il Impose la paix dc Rouen. Jaffé» n. 3840. En Allemagne il soutient la politique ecclésiastique de la régente, puis d'Otton III; c'est lui qui canonise solennellement saint Ulric, évêque d'Augibourg, premier exemple connu dc canonisation par le pape. Jaffé, n. 3848. Scs relations avec l'éplscopiit français furent beaucoup plus d.mcih*. L'attitude de l'archevêque de Reims Gcrbert, le futur pape Sylvestre II, est particulièrement intéressante A étudier. On sent bien que tous les idalcs qui depuis un siècle, s'étaient multipliés I à Borne tendaient A supprimer le respect pour le siège

apostolique et amenaient les évêques à contester les droits de celui-ci. Le concile de Saint-Basic en 901 est une des premières ct des plus graves manifest niions du gallicanisme ecclésiastique. Mais Jean XV ne laissa pas prescrire les droits du Saint-Siège. 11 manda ft Home les évêques qui ft Saint-Basle avalent établi Gerbert sur le siège de Reims. JafTé, n. 3845. L'abbé romain Léon, nommé légat du pape en France et en Germanie, parvint après de nombreuses difiicullés à réunir le synode dc Vouzon, dans les Ardennes, 2 Juin 995 qui contraignit Gerbert à reculer. JafTé, n. 3855. Sur toute celte affaire voir l'article Sy1-vestre II.

Liber Pontificalis, t. n, p. 260; JafTé, *Regesta,* 1.1, p. 486-48.';X\ attcrlc h, *Pont. mm.uita·,* 1.1, p. 66-67, 687 ; les documents relatifs A I'nfTnlrc de Gerbert dans Mansl, *Concilia,* t. xix, col. 103-168; 173-178; 193-200; et dan» *Monumenta Germanite historica,Scriptores,* t.m,p.658-693;L.Duchc*ne, *Les premiers temps de FÉtat pontificat,* p. 191 ; Ilefele, *Histoire des Comités,* trad. Leclercq, t. iv b, p. 867-869; Langea, t. m. p. 469-380; Çrogoruvlus, t. m, p. 389-393; Baxmann, t. n, p. 132-1*16; Hartmann, t. iv *a,* p. 97-101; Hauck, *Kitrhcngesch. Deutschlands,* t. ni, p. 255-270.

E. Amann.

17. **JEAN XVI,** antipape. Installé en avril-mal 997, renversé cn mars 998. — Bien que considéré comme antipape, Jean Thilagathus, un grec dc Calabre, devenu évêque de Plaisance, est compté néanmoins dans la série des papes Jean. C'était une créature de l'ancien dictateur Crescentius, lequel avait été mis à la raison par Otton 1II en 996, mais qui profita du retour de celui-ci cn Allemagne pour jeter bas le pape impérial Grégoire V, ft l'automne dc 996. Réfugié dans l'Italie du Nord, cclui-ci, après avoir multiplié contre son concurrent d'inefllcaccs anathèmes, s'adressa à l'empereur. Otton arrive cn Italie au début dc 998. A la nouvelle de son arrivée, Jean s'enfuit, Crcsccntius s'enferma dans le château Saint-Ange dont l'empereur dut faire le siège cn règle. Fait prisonnier, Crescentius fut décapité sur les créneaux de la citadelle; Jean, rattrapé dans la campagne romaine fut mutilé, aveuglé ct dut subir dans Home la supreme injure dc la cavalcade ridicule; ensuite il fut enfermé dans un monastère romain, qui lui servit de prison. Après ccs événements on perd sa trace; peut-être est-il mort seulement cn 1013.

Liber Jhmtiflcalis, t. n, p. 261-262; JafTé, *Regesta,* t. 1, p.485-186; Wuttcrlcli, *Pont. min. nilir,* t. î,p. 68, 689-690; L Duchesne, *Les premiers temps dt FÉtat pontifical,* p. 192-193; lumgcn, t. m, p. 385-386; Gregurovіu», t. m, p. 404-419.

E. Amann.

18. **JEAN XVII,** pape, du 16 mai au 6 novembre 1003. — La mort du jeune empereur Otton III (21 janvier 1002) avait mis lin, une fols dc plus, ft l'll fluence germanique ft Borne. Le pouvoir y fut pris par Crcsccntius III, un fils du héros dc 998, qui sc fit nommer patrice des Romains. Il fallut bien que Sylvestre II, l'homme des Allemands, s'arrangeât avec lui; el ù la mort dc celui-ci. cc fut le patrice qui donna pour successeur au papedéfunl. Jean S'cco,qui fut Jean XVII. Cc pontife ne fit que passer sur la chaire de Saint-Pierre. Après six mois ft peine de règne, Il mourait et était remplacé par Jean Phnsanus, qui fut Jean X\ HI,

Uber Pontificalis, I. n, p. 265; B. Poupardlu, *Note sur la chronologie de Jean XVI/,* dans *M/langes (TanLMogie etd*hUlain de FÉcolt I rançahe de Rome,* t. x m, p. 387-390.

E Amans,

19. JEAN XVIII, pape, remplace le précédent après une vacance dc quelques semaines; consacré le 25 décembre 1003 il meurt en Juin 1009.— Relégué par Crcsccntius au soin exclusif des affaires ecclésiastiques» Jean fut, semble t-11, un pape consciencieux. En Allemagne, ft la sollicitation de Henri TI. 11 établit l'évêché de Bamberg, malgré les diffienltés $UM*itées par l'archevêque de Wurzbourg. La fondation de ce siège était vivement désirée par le roi de Germanie, qui voulait en faire un point d'appui pour les missions dans le domaine slave. JafTé, n. 3954. Le renouvellement des drolls cl privilèges du siège de Mersebourg sc rattache à la même politique. En France, Jean entra en conflit passager avec le roi Robert le Pieux, l'archevêque de Sens et l'évêque d'Orléans, ft propos des privilèges revendiqués par l'abbaye de Fleury-sur-Loire. Mécontent de lu façon dont on avait parlé devant son légat des privilèges accordés jadis à ce monastère par le Saint-Siège, le pape somma les deux prélats dc venir sc disculper A Rome et menaça le roi de Jeter l'interdit sur son domaine, s'il ne contraignait pas les évêques ft donner cette marque de repentir. JafTé,n 3958-3961. Nous ne savons s Robert obéit A cette sommation. — Sur la fol d'une épitaphe que Baronius donnait comme étant celle de Jean XVIIL *Annales,* ad an. 1009, certains auteurs ont pensé que Jean avait dû Intervenir en Orient, pour rétablir l'unité, rompue une fois dc plus.

Nam Gralos sujxran», eois partibus unam
Schismata pellendo reddidit ecclesiam.

Mais cette épitaphe n'est certainement pas de Jean XVIII; elle serait celle dc Marin Ier. De Rossi, *Inscriptiones christianse urbis Romir,* t. n *a,* p. 215. D'ailleurs Jean XVIII fut enterré, non à Saint-Pierre, d'où provient l'inscription de Baronius, mais à Saint-Paul où son épitaphe est encore conservée. D'après une chronique Jean s'était retiré dans cette abbaye : *(n sancio Paulo monachus discessit.* Nous n'avons pas d'autres précisions sur cette retraite.

Liber Pontificalis, t. n, p. 266; Jaffé, *Regesta,* L I, p. 501-503; Wnltcrich. *Pont.rom.* oifv.t.i.p. 69. 59 (texte de l'épitaphe (le Baronius), 699, ilefde. *Histoire des conciles,* trad. Leclercq, I. iv *b,* p. 303-311; L. Duclioiic, *Les premiers temps de ΓÉtal pontifical,* p. 196; Cli. Pfht<r, *Éludes sur le rtgne de Robert le Pieux,* Paris, 1885, p. 314-316; Langea, t. ni, p. 401-403; Grcgoroviui, t. iv, p. 8-9.

E. Amann.

20. JEAN XIX, pape, dc mai-juin 1021 ft Janvier 1033. — Romain, le futur Jean XIX, était le frère du pape Benoit VIII, dc la famille de Tusculum. En même temps qu'elle avait affermi Benoit VIII sur l trône pontifical, la protection dc l'empereur Henri II avait donné à Romain tout pouvoir dans la Ville qu'il gouvernai avec -e litre *dc senator omnium Romanorum.* A la mort dc Benoît, mai ou juin 1024. Romain cul l'idée d'unir le pouvoir religieux au pouvoir civil qu'il possédait déjA. Scs largesses curent raison des électeurs; le même jour, disent les chroniques, il fut A la fols préfet ct pape; il n'était que laïque, on lui conféra séance tenante tous les ordres : ex *lateo ordinatus sedit; largitione pecuniæ repente ex laicali ordine neophytus constitutus prit sul.* Il prit le nom de Jean XIX. On peut Juger dc la force qu'une telle promotion pouvait conférer au pape pour continuer la réforme de l'Egllse. timidement commencée par les efforts d'Henu H et dc Benoît VIH. Les vieux abus reprirent dc plus belle, ct la simonie» qui n'avait jamais complètement disparu, redevint pour le Saint-Siège une source régulière de revenus. Le chroniqueur français, Raoul Glnber, raconte avec quelque détail la tentative faite, dès la première année de Jean XIX par l'empereur dc Constantinople, Basile IL Vainqueur des Bulgares ct des Turcs, celui-ci avait porté A son apogée lu puissance byzantine, et il voulait que le patriarche de la ville impériale participât lui aussi ft la gloire du basileus. Reprenant une vieille idée, H entreprit de foire reconnaître par le pape de la vieille Home, le

titre d'oecuménique dont nsplralt toujours Λ se parer le patriarche de In nouvelle. Il n'aurait épargné pour cela. <ht Glaber, ni flatteries, ni présents. L'entourage pontifical, le pape lui-même. auraient été vite gagnés; on aurait tenté de régler la chose dans le plus grand «ccrct afin, sans doute, d'éviter des protestations. Mais la renommée en courut bientôt toute l'Italie; In France s'émut. Les clunisicns surtout, dont l'influence commençait Λ grandir, sc mirent aussitôt en mouvement; les évêques suivirent. Des lettres pressantes, des légations même arrivèrent à Koine suppliant le pape de ne pas sc prêter à une telle capitulation. Glaber a conservé la lettre, tout spécialement importante, de Guillaume abbé de Dijon. Devant ces instances le pape aurait fini par résister aux demandes du baslleus. D'ailleurs il ne garda pas rancune aux clunisicns, comine en témoignent les nombreux privilèges qu'il accord i au fameux monastère et à son abbé Od Ion. Jaffé, n 1065, 4079-1082, 4095. Par là tout au moins Jean XIX aura quelque peu contribué A la réforme de l'Église.

Λ partir de 1027 le pape, qui continuait à gouverner la ville de Rome, ne sera plus que l'instrument du nouvel empereur Conrad H, sacré par lui le 2G mars, en présence de Rodolphe, roi de Bourgogne et de Canut, roi de Danemark et d'?\ngleterre. Rien ne montre mieux la dépendance où le pape est tombé que son attitude dans la querelle entre les deux patriarches d'Aquilée et de Grado. Au début de son pontificat, Jean avait été amené Λ s'en occuper Après avoir favorisé d'abord les prétentions d'Aquiléc, Jaffé, n. 4060, il s'était décidé dans un synode tenu au Latran en décembre 1024, à casser sa première décision et à reconnaître les droits de Grado. Jaffé, n. 4063, 4064. Mais en 1027, nouveau revirement, sous l'influence cette fols de Conrad. Poppon, patriarche d'Aquiléc est l'homme de l'empereur; Vrson, titulaire de Grado, est mal vu du souverain. En conséquence, le concile rassemblé au Latran le 6 avril 1027, décidera que désormais l'évêque de Grado ne saurait exercer aucun droit métropolitain et serait soumis au patriarche d'Aquiléc. Une bulle de Jean XIX confirme cette sentence et confère au favori de l'empereur droit de préséance sur tous les évêques d'Italie. Jaffé, n. 4060. Le même synode, et sous la même influence, décide que l'archevêque de Milan, lequel a rendu de grands services à Conrad, aura désormais le pas sur l'archevêque de Ravenne. Jaffé. n 517. — Veut-on une autre preuve de la dépendance étroite dans laquelle Jean se trouve par rapport à l'empereur? Le pape a concédé À Bernon, abbé de Reichenau, le droit de porter dans les cérémonies certains ornements pontificaux. Ceci déplaît à l'évêque de Constance, qui porte plainte à Conrad. Sans hésiter, l'empereur ordonne à l'abbé de livrer de suite le diplôme pontifical à l'évêque. qui le jette au feu. Jaffé, n. 4093. — Parmi les bulles de Jean relatives à la France, qu'il suffise de signaler rellvs qui sont relatives aux privilèges des clunisicns, et celle qu'il adressa à Jordan, évêque de Limoges, et A tous les prélats de Gaules, pour trancher la controverse aiguë soulevée autour du caractère apostolique de saint Martial. Le pape sc déclara partisan de l'apostolat de saint Martial; simple concession verbale, d'ailleurs, car il ajoutait : · quiconque par suite d'une révélation divine est envoyé pour prêcher et par ses prédications et ses exemples convertit le peuple qui lui n été divinement confié, peut être à juste titre, nommé •pôtre, car apôtre signifie envoyé. · Jaffé, n. 4092. Cette décision fut acceptée par les conciles de Bourges el de Limoges en 1031. Cette dernière réunion est cél Orr par l'ordonnance qu'elle porta et qui fut comme ie prélude des réglementa sur la tr<'*c de Dieu Les ami* du citant liluigjquc doivent de la reconnaissance Λ Jean XIX, pour la protection qu'il accorda A Gui d'Arezzo, l'inventeur de la nouvelle notation musicale.

Liber PonUficalU, t. n, p. 269; Jaffé, *Pegesta,* 1.1, p. 5U-519; Watterich, Λη/i/. roni. *uit/r,* I. i, p. 70, 708-711; le texte de Raoul Glaber, dans P. *L.,* t. exlu, col. 071; les divers synodes dans Mansi, t. xix, col. 491, 479; Ilefde, *Histoire des concibs,* trad. Leclercq, t. iv b, p. 930-939; 042-959; L. Duchesne, *Iss premiers temps de FPial pontifient,* p. 199; Ch. Pflstcr, *Études sûr b règne de Robert le Pieux,* Paris, 1885; Langen, t. m. p. 418-428; Gregoroviui, t. IV, p. 30-39; Bnxnumn. t. u, p. 189-191; Hauck, *Kirchengcsch. Deutschlands*, t. m, p. 541 sq.

E. Amann.

21, JEAN XXI, pape, septembre 1276, mal 1277. — Il n'y a pas de pape Jean XX. Martinus Polonus el ses successeurs ont donné nu pape Jean du xm· siècle, le numéro XXI, parce qu'ils supposaient, à la suite de Marianus Scotus, l'existence entre Boniface VII et notre Jean XV d'un autre pape Jean qui aurait régné quatre mois. Wihnanns, *JahrbOchcr des deutschen Ketches tinter Otto* ///, p. 208 et 212, n montré que ce Jean, fils de Robert, est un personnage mythique. L'erreur causée pnr son Insertion a causé un trouble dans la série des papes suivants, dont le numéro d'ordre a été augmenté d'une unité, Jean XV devenant Jean XVI et ainsi de suite. La confusion a été encore accrue du fait que l'antipape Jean Philagathe a été compté par les uns, omis par les autres. L'usage toutefois a prévalu de donner aux papes Jean des x· et xi· siècles les numéros d'ordre que nous avons adoptés. La correction n'a pas été faite pour Jean XXI et les deux suivants. Quoiqu'on l'ait prétendu, cc trouble dans la numérotation n'a rien à voir avec le roman de la papesse Jeanne.

En septembre 1276 (le Jour est difficile à préciser) les cardinaux assemblés à Vitcrbe donnèrent pour successeur au très éphémère Adrien V, Pierre Juffanl, cardinal-évêque de Tusculum. On le connaissait sous le nom de Pierre d'Espagne, *Petrus Hispanus,* car il était originaire de la péninsule Ibérique, étant né ù Lisbonne, et étant devenu évêque de Braga. Le nom de Pierre d'Espagne est bien connu des historiens de la philosophie et de la médecine. Il se lit en tête d'un traité de logique, *Summulæ logicales,* traduction ou adaptation de Michel Psellus, et qui a fondé renseignement de la logique médiévale, tel qu'il s'est maintenu jusqu'à nos jours. Pierre d'Espagne était aussi un médecin; Il reste sous son nom toute une série de traites, qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de l'art de guérir : *Commentaria in Isaacum medicum; Thesaurus pauperum seu de medendis humani corporis membris; De medenda podagra;* Lc ‹ *urriculum vi'te* de ce Pierre d'Espagne est assez obscur; l'opinion qui l'identifie au Pierre d'Espagne, devenu pape sous le nom de Jean XXI semble pourtant assez solide. Les diverses appréciations portées sur cc pontife par les chroniqueurs contemporains signalent la haute culture scientifique de Jean : *magnus sophista, logicus et disputator atque theologus; /actus papa propter florem scientiarum; magnus fuit in scientia* les Annales de Colmar l'appellent même un magicien : *Johannes papa magus, in omnibus disciplinis instructus.* Voir Pol lhast, t. u. p. 1718.

Lc pontificat de Jean XXI fut Irop court, pour qu'on puisse le caractériser avec Justice. Dans les deux graves affaires politiques qui préoccupaient alors le Suint-Siège, la question d'Oricnl, el la question du Saint-Cm pire romain, Jean nous apparaît surtout comme h· très dévoué serviteur de la cause de Charles d'Anjou, roi de Sicile depuis 1266. Pour favoriser le ro» lr mçals. il faut multiplici les obstacles à la reconnaissance de Rodolphe de Habsbourg comme empe r‹ m d‹' Romains Putthasl, n. 21 180 sq. La question d'orient soulève des problèmes influlmenl plu·, corn

plcxcs. La croisade que prépare le Saint-Siège aura-t-elle pour objectif les saints Lieux, ou au contraire Constantinople? Si le pape veut en croire Charles d'Anjou, c'est Constantinople qu'il faut viser. Sans doute nu récent concile de Lyon les envoyés de Michel Paléologue ont rétabli officiellement l'union des deux Églises, grecque et latine. Mais la façon dont le pape Jean XXI agit avec le clergé grec n'est guère faite pour ramener la paix. Potthast, n. 21 186. Il y a grandes chances que les subsides levés dans toute la chrétienté pour la future croisade, soient destinés à seconder les ambitieux projets de Charles d'Anjou En tout cas l'on parle de plus en plus de croisade; et c'est pour favoriser cc grand dessein que le pape essaie de prévenir des conflits entre les souverains. Voir lettre A Philippe le Hardi, lors de son différend avec Alphonse roi de Castille, Pollhast, n. 21 165, 21 229 En fait d'actes strictement ecclésiastiques, signalons la lettre de Jean XXI A Étienne Tempter, évêque de Paris, pour lui recommander de faire une enquête diligente sur les nouvelles erreurs qui sc répandent dans l'université de Paris : il s'agit de ce que l'on a appelé l'avcrroîsme latin, et spécialement de la doctrine des deux vérités. Polthast, n. 21 213. De non moins grande portée est l'acte par lequel le pape confirma la décision prise par Adrien V relativement au règlement du conclave promulgué par Grégoire \ au concile de Lyon. On trouva que cette constitution contenait beaucoup de choses intolérables, quelques points obscurs, qu'elle contribuerait plutôt à allonger qu'à abréger les interrègnes. Adrien V avait conclu a en suspendre provisoirement l'application. Jean XXI ratifia ccdécret,30septembre 1276. Potthast,n.21 15L Il est donc responsable de la longueur des vacances, qui vont sc multiplier et s'étendre indéfiniment durant le> dernières années du xm· siècle. Il est vrai que Jean XXI songeait à faire un nouveau règlement sur les élections pontificales; mais il mourut d'un accident stupide après 8 mois de règne. Le plafond d'une chambre qu'il faisait arranger dans son p lais de V Herbe s'écroula sur lui; Il mourut quelques jours plus tard. Il semble n'avoir pas laissé beaucoup de regrets.

E. Cadler, *registre de Jean XX/,* A la suite du 3· fasc. dr< *Registres de Grégoire X,* Paris, 1893; Pntthast. *Regesta pontificum romunarum,* t. n, p. 1710-171«; L. Duclit^ne. *Libre pontificate,* t. n, p. 457; Hnymihii, *Annales ecckaas·ticl,* ad ann. 1276, n. 29, nd nn. 1277, n. 1-20. — Sur l'identité de Pierre d'Espagne et de Jean XXI. J. T. Kôhler, *Vnlhtandige Xachricht* nom Pup.U *Johann XX/, veletur unter dem Xarnen Petrus Jlhpanus ah ein bel· hrter Arzt, bekannt* bf,G<nttin«nir. 1760; *Histoire littéraire de la Leaner,* t. xix, p. 322-331 ; G. Petelia. *Suif identila di Pie/ro /spano, medico in Sicna r pçi /xi/hi col filotofo dantesco,* dans *Rut-ldinu Senese di storia patria,* 1899, t. vï; H. Shipper. *Papsl Johanne* XXI,* Munstcr-cn-W., 1898.Sur In politique générale, L. Bréhicr, *L*I]gthe et Γ Orient au moyen* dp»·,Paris, 1007, p. 233 sq.

E. Amans.

22, JEAN XXII, pape du 7août 1316 au 4 déeembre 1334. — Jacques Duèzc naquit, vers 1245, A Cahots. Après avoir reçu un premier enseignement dans sa ville natale, il étudia à Paris, A Orléans, peut-être aussi A Toulouse et A Montpellier. La science du droit qu'il acquit en fréquentant les universités lui valut les titres d'évêque de Fréjus (4 février 1300)· de chancelier de Charles II, rot de Sicile, en 1308, d'évêque d'Avignon (18 mars 1310), de cardinal des titres de Saint-Vital (23 ou 24 décembre 1312), et de Porto (avril 1313). Élu pape, A Lyon, le 7 août 1316, il prit le nom de Jean XXII. Quoique Agé d'environ 72 ans. Il vécut encore longtemps et mourut le 4 décembre 1334, A Avignon. Jurisconsulte de mérite. Il eut, durant tout son pontificat, cette destinée de guerroyer contre les hérétiques et d'être mêlé A dts controverses théologiques fort orageuses. Je rappellerai seulement pour mémoire l'aiTaire de Jean de Pouilly (voir cc nom), terminée par la bulle Vas *electionis, qui* fut publiée le 24 juillet 1321, la condamnation de soixante propositions extraites du commentaire de Pierre-Jean Olleu sur l'Apocalypse, 8 février 1326, la sentence de 1329 concernant les écrits du mystique allemand, maître Eckart, voir t. iv, col. 2057 2081. Je m'attacherai seulement A étudier les conflits avec les spirituels, l'ordre franciscain et Louis de Bavière qui appartiennent principalement au domaine théologique

I Jean XXII et les Spirituels. — Depuis saint François d'Assise, un débat irritant divisait l'ordre franciscain en deux camps ennemis. Les conventuels et les spirituels bataillaient entre eux au sujet de l'interprétation de la règle primitive et particulièrement de l'observation de la pauvreté. Les uns, plus conscients des réalités, admettaient ia légitimité des réserves de blé, de vin et d'huile dans les greniers et les chais. Les autres étalent partisans de la pauvreté totale, voire de la mendicité effective.

Les spirituels tombèrent dans des erreurs inquiétantes. Ils s'enth usiasmèrent pour les spéculations apocalyptiques de Pierre-Jean Olieu et d'Ubcrtino dA Casale, issues elles-mêmes des rêveries dangereuses de Joachim de Flore. A entendre ces visionnaires, l'èrc de l'Église était finie et s'ouvr t 1ère du Saint-Esprit. L'Église était « la Babylone, la grande prostituée, qui perd l'humanité et l'empoisonne ». livrée aux plaisirs de la chair, A l'orgueil* à l'avarice. Le pape, c'était l'Antéchrist. A lui et A l'Église doit succéder le monachisme, destiné A régénérer l'humanité cl A la ramener au culte des vertus chrétiennes : humilité, chasteté et avant tout, pauv été absolue. Le prophète de l'èrc nouvelle était saint François, dont les chrétiens auraient l'obbgation d'mutcr la vie dénuée de toute ressource, puisque cette vie ne constituait qu'une imitation de celle du Christ· Ainsi, le débat entre conventuels et spirituels, purement disciplinaire A l'origine, dégénéra en une Joute théologique.

Jean XXII crut prudent de régler tout d'abord la question disciplinaire. Par la constitution *Quorumdam erigit, 'I* octobre 1317. il rappela aux spirituels le devoir de l'obéissance vis-à-vis des supérieurs. Cf K. Eubel, *BuUarium Franciscanum,* t. v, p. 128, n. 289 H interdit l'usage des frocs étroits, courts et rapiécés et proclama la légitimité des provisions alimentaires. Pour prévenir les malentendus, il déclarait les bulles *r.xiit qui seminat* et *Exitu de paradiso,* expédiées par Nicolas 111 et Clément V, qui contenaient la doctrine du Saint-Siège sur la pauvreté. « solides, lumineuses, profondes et salutaires. »

Beaucoup parmi les spirituels pensèrent que les ordres jadi émanés du Saint-Siège étalent inspirés. Estimant que leur règle représentait la pensée même du Sauveur, ils ne sc reconnurent pas le droit d'obéir. Treize théologiens, consultés par Jean XX11, émirent l'avis unanime que les principes, sur lesquels ces pauvres égarés s'appuyaient, avaient un caractère hérétique. Lu bulle *Sancta Romana,* 30 décembre 1317, promulgua la dissolution des Fniticelles, des Frères de la vie pauvre, des Bizochcs et des Béguins. <jui refusaient l'obéissance A leurs chefs hiérarchiques. Cf. Eubel, *Pullarium,* t. v. p. 131. n 297. La constitution *Gloriosam Ecclesiam,* 23 Janvier 1318, condamna leurs doctrines; *Ibid.,* t. v, p. 137, n 302. Les réfractaires furent traqués par l'inquisition qui les livra au bras séculier, c'est-A-dire au bûcher,

IL Jean XXII kt l'ordri des Franciscains Le déiiat sur la pauvreté du Cuiust. — Uu conlut

autrement grave mit bientôt aux prises le Saint-Siège non plus avec un petit troupeau d'exnltés, mais avec l'ordre presque entier des franciscains. Il fut provoqué par l'examen, en consistoire, de la question suivante : • Est-il hérétique dc nier avec obstination que Jésus-Christ et les apôtres aient jamais lien possédé ni en commun, ni en propre ? · La bulle *Quia nonnunqtiam* du 26 mars 1322 permit dc discuter sur cc sujet, contrairement aux prescriptions dc Nicolas III. CL Eubcl, *Bullarium Eranciscanum,* l, v, p. 221, n. 461 ll sembla aux franciscains que le pape voul it contester la doctrine qui leur était dure cl qui paraissait avoir été consacrée tant par Nicolas III que par Clément V et meme par Jean XXII, dans les constitutions *Exiit qui seminat, Exivi de puradiso* et *Quorumdam exigit.* En un mot, ils crurent qu'on mettait en doute la doctrine de la pauvreté totale du Christ, qui formait, selon eux, comme la base de leur règle. Le chapitre général, réuni à Pérouse le 30 mai 1322, prévint la décision pontificale. Le 4 juin, le chef de l'ordre, Michel dc Césène, publia une lettre destinée à la chrétienté; ci. Baluze-Mansi, *Miscellanea,* t. ni, p. 208 On y établissait que Jésus et le collège apostolique n'avaient rien possédé soit collectivement, soit particulièrement. Jean XXH eût pu frapper les auteurs dc l'audacieuse circulaire qui paraissait lui faire la leçon. 1) sc contenta dc révoquer les clauses de la constitution *Exiit gui séminal* qui attribuaient la propriété des biens meubles et immeubles des frère· mineurs à l'Église romaine et qui laissaient à ceux-ci le sim le usage : bulle *Ad conditorem canonum* du 8 décembre 1322; cf. Eubel, *Bullarium Eranciscanum,* t. v, p. 235, voir la note. La décision pont i flcalc provoqua une réponse que donna en plein consistoire le frère Bonagratia, dc Bvrgame. L'orateur produisit une Impression réelle sur Jean XXIL La bulle *Ad conditorem canonum* fut retouchée cl publiée sous la date du 8 décembre 1322; cf. Eubcl, *Jbid.,* t. v, p. 233, n. 485. Elle conserva à l'Église romaine la propriété des biens autres que les choses fongibles. Celte demi-mesure ne satisfit pas les mineurs, qui ne pouvaient plus se prétendre dc vrais et dc complets mendiants. La bulle *Cum inter nonnullos,* 12 novembre 1323, leur porta un coup plus crue). Elle condamnait comme hérétique l'opinion d'après laquelle le Christ et les apôtres n'avaient rien possédé soit en propre, soit en commun, c'est-à-dire la thèse soutenue nu chapitre général de Pérouse et exposée dans la circulaire du 4 juin 1322. Cf. Baluze-Mansi, *Miscellanea,* t. in, p. 224; Mollal, *Lettres communes de Jean XXIl,* n. 20 406; Eubel, op. *cit.,* t. v, p. 256, n. 518.

Dès l'abord, des fâcheux essayèrent de montrer qu'il y avait contradiction entre l'enseignement du pape et celui dc son prédécesseur, Nicolas III. La bulle Eu»l *qui seminat* n'avait-elle point établi que le Christ et le collige apostolique avaient pratiqué la pauvreté ind Viduclle ou commune, et que leur conduite était l'idéal proposé aux âmes éprises dc perfection? En réalité, ia contradiction n'était qu'apparente. Jean XXII condamn ât seulement ceux qui refusent au Christ le droit de posséder,maisll admettait que le Sauveur avait renonce à cc droit. D'autre part, tout en préconisant le renoncement au droit dc propriété comme un moyen de perfection, Jésus ne s'éUul point interdit à lui-même la possibilité des acquêts ou des ventes. Nicolas III avait de même, dans la constitution *Exiit qui seminat,* distingué entre les œuvres de perfection et les actions de la masse humaine. La bulle *Cum inter nonnullos* pa- in t au danger de confondre les unes et les autres, erreur dans laquelle étaient tombés certains frères mineurs qui faussaient renseignement de l'Église.

Les décisions pontificales, incomprises. «Icchalnirtul des troubles violents parmi les Iran iscams. Λ plusieurs elles semblèrent consommer l'apostasie dc l'Eglise officielle. Aussi ccs révoltés s'empressèrent dc se relu 1er à la cour de Louis dc Bavière qui était en lutte avec le Saint-Siège. Sous leur inspiration (ut rédigé l'appel dit de Sachsenhausen. 22 mal 1321, qui contenait ccs mots : « Lu méchanceté du pape s'attaque Jusqu'au Christ, Jusqu'à la très sainte Vierge, jusqu'aux apôtres, à tous ceux dont la vie a reflété la doctrine évangélique dc la parfaite pauvnté Sept papes ont approuvé la règle révélée par Dieu à saint François, et que par les stigmates, le Christ a comme scellée dc son sceau, mais cet oppresseur des pauvres, cet ennemi du Christ et des apôtres, cherche par la ruse et par le mensonge à anéantir Iα parfaite pauvreté. » Cf. J. Schwalm, *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum,* Hanovre, 1913, t. v, n. 909-910. Les bulles *Ad conditorem canonum* el *Cum inter nonnullos,* prétendait-on, ne pouvaient être l'œuvre que d'un hérésiarque; partant Jean de Cahors — ainsi traitait on le pape — cessait d'appartenir au corps de l'Église et perdait la tiare

La constitution *Quia quorumdam,* du 10 novembre 1321, fut destinée à dissiper toute équivoque;cf. Eubel, *Bullarium Eranciscanum,* t. v, p. 271, n. 554. Jean XXII démontra longuement, à la lumière de l'Évangilc et des bulles de scs prédécesseurs, que Honorius III, Grégoire IX, Innocent IV, Alexandre IV et Nicolas 111 n'avaient pas promulgué dc définition dogmatique louchant la pauvreté évangélique ni défini que le Christ eût Joui du simple usage *de /ait,* après avoir renoncé à toute propriété. La bulle se terminait par cette définition très explicite : · Sera considéré comme hérétique quiconque soutiendra que Jésus-Christ et ses apôtres n'eurent sur les choses dont ils sc servirent qu'un simple usage dc fait; on en pourrait induire, en effet, que cet usage fut illicite, ce qui serait une conclusion blasphématoire. »

L'énergique protestation du pape produisit un résultat appréciable. SI certains mineurs grossirent les rangs des courtisans dc Louis de Bavière, leurs chefs, en majorité, soit par feinte, soit avec sincérité, sc rallièrent autour dc.Jea : XX H. Le ministre général Michel dc Césène, compromis ar scs agissements et sel violences dc langage, fut appelé en Avignon, afin dcs'y Justifier. Malgré la défense du pape, il s'évada dans la nuit du 26 au 27 mai 1328 et, en compagnie de Bonagratia dc Bergune el de Guillaume Ockam, il se rendit près de Louis de Bavière, alors en Italie Là les fugitifs adhérèrent nu parti dc l'antipape Nicolas V, le frère mineur Pietro Bainalluccl, originaire de Corvara.

Michel de Césène, quoique déposé de sa dignité dc ministre général, n'en continua pas moins une guerre dc plume perfide contre le Saint-Siège. Jean XXII exposa une dernière fols la doctrine sur la question dc la pauvreté, dans la bulle *Quia oir reprobus,* du 16 novembre 1329. Eubcl, t. v, p. 408, n. 820.

Le droit dc propriété est, d'après lui, dc droit divin, établi par Dieu en faveur dc nos premiers parents En tant que personne dc la sainte Trinité, le Christ est maître dc tout, quoique, comme h mme, il ail voulu vivre pauvre Quant aux apôtres, le Sauveur leur défendit dc rien demander quand il les envoya annoncer la bonne nouvelle. L'Évangile prouve cependant que, dans la suite, ils possédèrent del alim nls ou en achetèrent. Lors dc l'arrestation du Maître n'avalent-ils pas deux épées ?

III. Jf-an XX11 it Louis de Bavière. — On ne sam ait trouver ici un exposé du conii l qui mit aux prise. l'Église el l'Empire, au cours du xïv· siècle U m (lira dc rappeler les causes qui le motivèrent et «i nsiiter sur le débat d ordre théologique qui en découla.

Après la mort de Henri VII, une double élection eut lieu. Les princes électeurs donnèrent en mijnnté leurs voix ù Louis,duc dc Bavure, tondit que l'archevêque dc Oilognv et le comte palatin du Hhin s'entendaient pour élire Frédéric, duc d'Autriche. Jean XXII saisit l'occasion qui sc présentait à lui pour exercer la suprématie qu'avait affirmée Clément V. 11 observa entre les deux rivaux une apparente neutralité et, conformément ù la décrétale ***Pastorates Cura,*** se réserva la gérance de Γ Empire en Italie, durant la vacance. Il émit, comme son prédéces eur, cc principe absolu : · Le recours au pouvoir séculier n'étant plus possible, le gouvernement, l'administration et la juridiction suprême de l'Empirc reviennent au souverain pontife, à qui Dieu, en la personne de saint Pierre, a remis le droit de commander tout à la fois dans le ciel et sur la terre. » Cf. Kaynaldl, ***Annales,*** ad an. 1317, §27.

La victoire de Mühldorf, 28 septembre 1322. ayant décidé du trône impérial en faveur de Louis de Bavière, celui-ci demanda la reconnaissance du fait accompli. Le pape se déroba. D'ailleurs, croit-on, Louis n'avait pas voulu accepter les conditions qui lui avaient été Imposées. Dès lors, Jean XX11 entama une procédure canonique contre le duc qui n'avait pas craint, malgrc scs avertissements répétés, d'exercer la souveraineté impérial en Italie el d'accueillir près de lui les franciscains révoltés, considérés comme hérétiques. Le 23 mars 1324, Louis de Bas lère était menacé d'excommunication. J. Schwalm, ***Constitu· (lones et acta publica,*** t. v, n. 881.

Deux savants dc renom, Jean de Jandun et Marsile de Padouc, publièrent en faveur du duc de Bavière un livre, destiné à avoir dam la su.te un grand retentissement, le ***De/ensor pacts.*** Ils préconisèrent la suprématie de l'Empirc sur Γ Église et son indépendance vis-à-vis du Saint-Siège. Ils déclarèrent de nulle valeur les prérogatives qu'ils disaient avoir été usurpées par les souverains pontifes. La papauté était, d'après eux*, une institution purement humaine. L'autorité suprême dans l'église résidait dans le concile général dont la convocation revenait · au fidèle législateur humain qui n'a personne au-dessus de lui », c'est-à-dire à l'empereur. Détenant scs pouvoirs dc juridiction et du concile et dc l'empereur, le pontife romain peut être châtié, suspendu ou déposé par eux. Marsile de Padouc et Jean do Jandun, en définitive, asscrvissftient l'Église à l Étal, bouleversaient la hiérarchie ecclésiastique, ravalaient le pape au rôle dc président d'une sorte do république chrétienne se gouvernant clle-mcmc ou plutôt se laissant gouverner par l'empereur.

Jean XXII riposta. La réfutation des erreurs professées par Jean dc Jandun et Marsile de Padouc lit i objet dc la constitution ***Lied fitxla doctrinam,*** publiée le 23 octobre 1327. Ci. Itaynaldi, ***Annales,*** ad an. 1327, § 27-36. Cinq propositions, extraites de l'ouvrage di s deux écrivains, furent solennellement condamnées. C'étaient les suivantes : I. Le Christ ayant payé le tribut Λ César pour lui cl pour les apôtres, Il s'ensuit que tous les biens ecclesiastiques appartiennent à Γempore r 2. l n primante de saint Pierre n'existe pas. 3. Le droit d'élire, dc destituer et de punir le pape appartient à l'empereur. 4. Le pontife romain, les arches eques, les évêques et les piètres sont égaux en droits, parce que tous ont été institués par le Christ. Leurs prérogatives ne découlent que d'une concession impériale. 6. L'Église ne peut exercer le pouvoir coercitif sans la permission dc l'empereur.

Quoique censurées par l'Eglise, ces propositions n'en trouvèrent pas moins une application pratique. Le 18 avril 1328, une sentence undue par Louis de Ba» ùc, aluis a Home, déposa Jean XXII, convaincu. prétendait-on, d'hérésie pour avoir nié la pauvreté du Christ et du crime de lèse majesté pour avoir attaqué le pouvoir imperial. Schwalm, ***Constitutiones d acta publira,*** L vio, n. 436, 137. Le 12 mai suivant, le peuple romain élisait pape un obscur frère mineur, Pietro Hainalluccl, originaire de Corvara, village d'Aquila, la patrie du chef supposé des spirituels, Pierre de Morrooe. L'empereur ratifia l'élection, délivra le temporel de l'Église a l'élu et l'intronisa à Saint-Pierre. Le 22 mai avait lieu le couronnement de l'intrus.

Le schisme eut peu de succès. Délaissé par l empereur et sa propre cour, Nicolas V abjura ses erreurs solennellement le 25 juillet 1330. Si les ti.èor.ea, émises par Jean de Jandun et Mande de Padoue, avaient paru triompher un moment, elles subirent en fuit un échec retentissant.

IV. Lus Lekits de Jκαv XXII. — 1· ***Sermons. —*** Il existe à la Bibliothèque nationale de Paris (tnt. latin ***3290)*** un recueil de sermons dont la paternité revient, sans aucun doute, à Jean XXII, ainsi que l'a péremptoirement démontré Noel Valois, ***lii.dnire littéraire de la France,*** 1915, L xxxrv, p. 537-539. Le pape aimait parler, à l'occasion des fêtes solennelles de l'Église, devant un auditoire composé de clercs, dc prêtres, de prélats et de cardinaux. Il se plaisait a exposer des ense gnements théologiques et surtout à traiter les questions controversées. Certaines de ses opinions méritent d'être signalées, à cause de l'intérêt qu'elles présentent au point de vue de l'histoire des dogmes.

I. ***bodrine sur la sainte Vierge. —*** A lire certains auteurs franciscains, on pourrait croire que Jean XXII fut partisan dc la conception immaculée de la vierge Marie. On prétend qu'une discussion solennelle eut lieu, en Avignon, entre frères prêcheurs et frères mineurs, et qu elle sc termina par un verdict favorable à la Üièsc ünmsculiste Bien plus, le pape aurait décidé de faire célébrer, avec plus d'éclat, la fête de la Conception dans sa chapelle. et en Avignon. Il aurait meme composé une prose spéciale, a cette occasion.

Le P. Doncœur a prouvé l'invraisemblance de ce récit ***Les premières interventions du Saint-Siège relatives à Γimmaculée Conception*** dans la ***Revue d histoire ecclesiastique,*** 1907, L vin, p. 693-699. Mais, n'ayant pas su établir l'origine du ms lai ***3290,*** il ne donna pas dc preuves péremptoires. Cette tâche était réservée a Noël Valois qui releva dans les semons de Jean XXII des citations nombreuses, contraires à la ti èso immaculistc. A plusieurs reprises, Te pape aihrme que la vierge .Marie porta la tache orig.nelle. ***Dicendum est ergo quod culpam originalem contraxerit*** (ins. cite, fol. l v·); ***sciendum quod beata Maria /uii in origin iit peccato concepta*** (ms. cité, fol. 20 v"). ***quanwis enim in peccato originali concepta /aerii (ibid.,*** foi. 43 v4). Sur quels motifs Jean XX11 appuie-t-il sa croyance î Il rappelle le fait que la Vierge, ayant été engendrée à la manière des autres hommes ou femmes, supporte, comme eux, les consequences de la faute de nos premiers parents. D'ailleurs, elle subit la mort, le chali ment réservé aux enfants d'Adam. Cf. Immaculé Conci pnoN, t. vn, col. 1080 et 1100

Mais si Marie fut conçue avec la lâche originelle. Dieu l'en punll» avant sa naissance, à un moment d.filcile à fixer. Ms. cité, fol 25 r®, 27 r», 28 r» cl v·. Le pontife précise sa pensée à l'aide d une comparaison. La terre, dit-il, que traverse une source est opaque, lourde, fétide, et cependant l'eau qui coule dans la fontaine est claire, pure, légère, savoureuse. Dc même en est-il pour la Vierge Elle tira son origine du fruit corrompu l impur du genre huma i. Cora.i e l'eau suit des pioiuiidcur» du sol, clic suriil du uu

de mère pure et exempte de toute souillure. Ms. cité, fol. 73 r·, 74 r·.

SI la Vierge mourut — sur cc point Jean XXII ■'· point de doute et sc rallie à la tradition — il croit à son assomption. Il dit avec netteté cos paroles : *Sancta Mater Ecclesia pie crédit cl evidenter supponit quod beata Virgo in anima el corpore fuit assumpta.* Mi cité, fol. 13 v·; voir aussi 2 v·, 3 r°, 4 v*.

2. *Doctrine sur le pouvoir législatif du pape* — En vertu de quelle autorité, un pape peut-il changer li législation instituée par ses prédécesseurs ? D'après certains théoriciens, c'était en vertu dc la puissance absolue dc Dieu dont le souverain pontife est le représentant sur terre. Tout autre était l'avis de Jean XXII. Les changements, apportés dan* la législation ecclésiastique, sont un garant de l; fa 'II-bilité de l'intelligence humaine. Les papes en tant qn'hommcs, étant incapables de tout voir ct de tout prévoir, leurs règlements subissent les conséquences des changements dc situations qui nécessitent dc nouvelles règles dc conduite Ms. cité, fol. 67 v°.

3. *Doctrines trinitaires.*— Les ennemis de Jean XXII épiaient scs paroles ct répandaient dans la chrétienté le bruit qu'il professait l'hérésie. Deux d'entre eux, Nicolas le Minorité ct Michel de Césènc, prétendirent que, dans un sermon prononcé le 25 mars 1330, le pape avait enseigné la supériorité relative du Fils sur le Père ct le Saint-Esprit, ct en conséquence l'inégalité des personnes dc la sainte Trinité. Ils lui font tenir ce langage : *Vere Filius Del incarnatus est magnus et, salua reverentia Patris et Spiritus Sancti, major est utroque. Nam, licet Pater sil Deus et Spiritus Sanctus, tamen Pater non est incarnatus, nec Spiritus Sanctus inhumanatus, sed solus Filius, et in hoc major est Patre el Spiritu Sancio.* Évidemment, si un tel discours avait été tenu, on le trouverait fort scabreux. Heureusement pour la mémoire dc l'orateur, la réalité est tout autre. Voici en quels termes il s'exprime : *Primo, dico, tangit dignitatem Incarnati, cum vocat eum Dominum : · Domino, inquit, psallite. » Iste juit vere dominus..., d certe adeo magnus quod non juit ita magnus. liquamur cum reverentia Patris et Spiritus Sancti, iste enim fuit major quoad aliqua, quia /uil verus homo, el talis homo cui nunquam poluit similis inveniri, d juit verus Deus. Non sic de Patre d Spiritu Sancio, qui non sunt homo* Ms. cité, fol. 71 r°; Baluze* Mansi, *Miscellanea,* t. m, p. 349 et K. Müller, dans *Zeitschrift /ûr Kirchengeschichte,* 1884, t. vi, p. 88. On voit par cct exemple quel crédit méritent les franciscains révoltés, qui sc permirent d'attaquer l'orthodoxie de Jean XXII. Toute expression amphibologique était isolée du contexte de la phrase ct glosée dc façon à compromettre l'autorité doctrinale du pape. Aussi ne doit-on pas prendre pour authentiques les propos que le Minorité met dans sa bouche et d'après lesquels la liberté divine serait quasi supprimée. N. Valois, *op. cil.,* p. 549-551.

4. *Doctrine sur ta vision béatifique.* — On a déjà exposé, t. n, col. 651-669, la doctrine professée dans ses sermons par Jean XXII sur la vision béatifique. Il est donc inutile de raconter les phases dc la controverse suscitée par le goût exagéré du pontife pour les problèmes ardus de la théologie à la solution desquels ne l'avait pas préparé sa formation cléricale. Mais il faut insister sur la rétractation solennelle que ftt le pape dc ses doctrines, sur son lit de mort, le 3 décembre 1.334. A l'encontre dc tous ceux qui en ont parlé Noël Valois a, semble-t-il, bien établi que Jean XXII introduisit dans l'acte très connu une véritable restriction ‹ Nous confessons et croyons que les âmes séparées des corps et pleinement purifiées sont au ciel dam le royaume des rieux, au paradis, et avec JésusChrUt, en la conq agnie des anges, et que. suivant la loi commune, elles volent Dieu ct l'essence divine face à face et clairement, *autant que le comportent l étal et la condition de ïdme séparée.* » Déni Ile el Châtelain,*Chartularium UniversitatisParisiends,*Pani, 1891, t. n, p. 411, Ccs derniers mots ne laissent-ils pas entrevoir que le pape n'abandonna qu'à demi son sentiment 7 Son langage calculé indique · que les âmes séparées voient Dieu autrement que les âmes réunies aux corps. » Ainsi, tout en se soumettant humblement aux décisions dc l'Égllse en une matière où la doctrine n'était pas encore fixée, Jean XXII introduisit, dans sa rétractation, une restriction qui en change notablement le caractère. En toute hypothèse, l'acte suprême du vieux pontife authentique In rétractation meme que ses ennemis ont considérée comme fausse, comme nulle ou comme extorquée à un moribond.

2° *Oraisons, prières ou offices liturgiques, ouvrage» divers.*— *Jean* XXII encouragea dc façon spéciale, par des indulgences, la récitation dc certaines prières, telle true *VAngela**. Voir Angelus, L i» col. 1278. Est-il l'auteur de toutes celles que des manuscrits ou des contemporains lui attribuent ? Il y a impossl bilité à trancher le débat, dans l'état actuel de nos connaissances. Toutefois j'inclinerais à admettre que l'oraison *Anima Christi,* fort répandue au moyen âge, serait son œuvre, car on la trouve, sous son nom, dans des manuscrits de la première moitié du xiv·siècle, Kchrcin, *Uebcr den Verjasscr des Gebdes* « Anima *Christi, sanctifica me* » dans *Der Kalholik,* 1898, III* série, t. xvni, p. 118-120; *Zum Anima Christi Gebet, ibid.,* 1904, t. xxix, p. 80; Noël Valois, *op. cit.,* p. 532. On trouvera Indiquées les autres oraisons attribuées à Jean XXII dans Noël Valois, *op. cil,,* p. 531-535 ct Marcel, Les *livres liturgiques du diocèse dc Langres,* Paris, 1912, p. 24. Les mss attribuent encore au pape la composition dc trois offices ceux de la Passion, du Saint-Esprit ct de la Compassion dc la Vierge, ct celle d'un résumé de la Passion selon saint Marc.

Les registres dits d'Avignon ct du Vatican, existant dans les archives secrètes du Saint-Siège, contiennent la correspondance du pape Jean XXII. Ils sont cotés de 2 à 47 pour la série d'Avignon et de 63 Λ 117 pour celle du Vatican. L'énumération en a été faite par A. Fayen, *Lettres de Jean XXII,* Paris, 1908, l. l, p. iv-χχχνη. J'ai publié moi-même les lettres communes dans la *Bibliothèque des Écoles Françaises, d'Athènes d de Borne:* huit tomes ont paru. On trouvera dans mon ouvrage sur *Les Papes d'Avignon,* Paris, 1920, p. 5-21, l'indication des reçut.L dc textes. M. Coulon a fait paraître 2 volumes contm mt les *Lettres secrètes d curiales relatives à la France,* Paris, 1899-1920.

Jean XXII n'est pas l'auteur d'un traité dc *Arte metallorum transmutatoria* qu'un grand nombre de bibliographes lui ont attribué.

Il n'a pas non plus prononcé, devant les pères du concile de Vienne, un discours relatif aux Templiers, ni au procès de Boniface VIH, comme l'a prétendu faussement l'abbé Verlaque. *Jean XXIJ, sa vie d ses oeuvres,* P.iris, 1883, p. 52-54.

I. L'aFFairi dm spirituels. 1· *Sources.* — Baluze-Mansl. *Mucdlanra,* t. ni; L. *Wadding, Annales Minorum,* I. m; Déni lle ct Châtelain, *Chartularium Uniucnttalis Paristensis,* Park, 1891-1894, t. u el ni; L. Oliver, *Docu·menta Inedita ad hhtorlam /rattecUorum ipretantia,* Quaracchi. 191 J; M Bibi, *E documentis ad hhtariam Spiritualium* dan» *Archivum Franchcanum hlstortcuni,* 1909, t. n, p. 158-103; b. l'Jirle, *J)ir Spirilualcn. Ihre VcrhàUnits ;um I r mcxanerorden urvi zu den Fratlcellen* dan» *Arehtv lue* LHrrdi/r-und *Kirchen* ichlchle,* 1885-18Λ8, I.i-iv; K. Eubel, *Ilullarlum Franri^carunn,* Rome, 1898 t v

2· Traaaux.-^.C.naey, v *dlaU.me Ir^cl^aln .pirltut*

au *XI* V· ilêck, Êiride *sur libertin de Casate,* Louvain, 1911 ; II. Hol/npfcl, *Handbtich der Gesthlchlt des Tranml*.onr*· *nrden\,* I·nbourg-< n-B , 1909; Hπιὸ de Nantes, *ILdalrr des Spirituels dan* Tordre d< suint Français,* Purin. 1909(ouvrage partial en faveur des spirituel* et incomplet p, F. Tocco, *L'Ertsla net Mtdio* Eou. I lorencc, 1884; *Studt Francrtrani,* Milan, 1909; L. Fuinl, *Erdtcl e ritotti n· If Umbria; »ludi d'un decennio (13* JO-*13 30)* .Todi, 1910 ; J. M. Vidal, *Procds d* Inquisition contre Adhèniar de Musset, noble rou^illunnats. Inculpé de t* quinisme (1332-1334),* Perpignan, 1912; le meilleur travail est l'article do *V Histoire Illtèralrc de la France,* 1915, t· xxxiv, p. 301*630« consacré A *Jacques Duêse, pape sous le nom de Jean* XX//.

II. Les franciscains. 1· *Sources.* Les mêmes que d-dessus et dc plus F. Tocco, /xi *qu1stlone della povertà ntl sccolo XI* V, *seconda nuovi documenti,* Naples, 1910.

2· *Travaux.* — K. Bail tin *Mir, Gc^rluchlc des Annutostreltrs hn Frantlskanerorden bls sum Konztl von Vienne,* Munster, 1011; J. M. Vidal, *Un ascète de sang rayai, Philippe de Majorque* dans *Revue des questions historiques,* 1910. t. t.xxxvni, p. 301-103; G. Moliat, Lm *paj»es (fAvignon,* 3· édit., Paris, 1920; E. Knotte, *Untersuchungm sur Chronologie von Schri/len der Minoriten ain Ho/e Kaiser LuTuug^ dey Bayern,* Bonn, 1903. — I^e meilleur travail est Fhilîilc déjà cité de N. Valois; M. van Ilcuckclum, *Spirilualhtichcii SlrMimungcn an den Hofm von Aragon und Anjou umhrmd der Hohe des Armutsslrelies,* Berlin, 1912.

III. Louis de Bavièr e. 1· *Sources.* — R. Scholz, *Marsi» ltus bon Padua, Defensor pacts,* Leipzig, 1914.

2· *Travaux*—C. Muller, Die *Kanipf Ludwigs des Baternmlt derruinlschen Curie. Ein Bcitrag zur Kirchlichen Gr^chichle des XIV Jahrhunderb,* Tubinguc, 1879-1880; R. Scholz, *Un K bannie kirch< npolitische Btziehungen, Slrcltschriftcn* ans *der Zell Ludwigs des Bayern (1327-1334), Borne,* 1911-1911, 2 vol.; R. Mœllrr, *Ludwtg der Bayer und die Kurle tm Kamp/um das Reich.* Berlin, 1911; A. Baudrlllart, *Des Idée* qu'on sr faisait au XIV· siècle sur le droit d*intervention du souverain pontife en matière politique* dans *Revue <fhistoire el de litlératurr religieuses,* 1898, t. m, p. 193-233, 299-337; N. Valois, *Jean de Jandun t l Mursile de Pudoiu,* uaiu *Histoire Illkrairt de la France,* 1900, t. xxxin, p. 568*087; G. Mollnt, *Les papes d'Avignon,* Paris, 1920, p. 198-219.

IV. Œuvres dr Jean XXII. — Les sermons de Jean XXH (mt inédits. Quelques extraits ont été donnés par Alva. *Radii solis u>rilalis.* Loin ahi. 1663, et ;mr N. \ alids, op. *cil.* la< question dc la vision bèatiflqiie a été reprise par N. Valois, *op. cit.,* p. 551-627, après le P. Le Bachelet. L'auteur l'expose dc façon plus complète ct sc sert dc documents Inconnus à son devancier.

G. Moij.at.

23. **JEAN XXIII**, pape, élu le 17 mai 1410, déposé le 23 mal 1415. — Écrire la biographie dc Jean XXIII est une tflchc ardue. Peu dc pcrsonnal.lcs ont été aussi diversement appréciées que la sienne. Certains hls-torkns ont pris sa défense, tandis que d'autres l'ont attaqué avec Apreté. Les plus modères ne lui sont guère favorables. Dans l'état actuel de nos connaissances, il est bien difficile dc porter sur Jean XXIII un jugement équitable, tant scs ennemis sc sont acharnés à le perdre dc réputation. J'essaierai, dans la hmilc du possible, d'établir le départ entre cc qnl parait certain ct cc qui est douteux.

Tout d'abord, Balthazar Cossa — tel était son nom dc famille — doit-il être considéré comme pape k'.dmio? Quoique la *Gcrarchia catlolica,* organe officie) du Vatican, le considère comme le deux cent douzième successeur dc saint Pierre, In chose est Incertaine. Le concile dc Constance ct (’Église n’ont pus tranché la question. Nüêl Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident,* Paris, 1902, t. iv, p. 503. La validité dc l'élection dc Cossn, qui eut lieu le 17 mal 1110, a été fort suspectée. Thierry dc Nichin, *De vita et /actis Constantiensibiis Johann is* XX///, dans IL Von der Hardi, *.Magnum ircumenicurn concilium Cônsttint(ense,* t. n, col. 301, cl Rciubuld Schlecht, édit, l’ester, dans *Zeitschrift f(lr die Geschichle des Oberrhrins,* t. ix, 1894, p. il. assurent que le prélat obtint in tiare par des procédés simoniaqurs II usa *de* pricrcs . t de promesses ms ont le coaclavlste du cardinal dc Bordeaux. L. Duchesne, *Liber pontificalis,* t. n, p. 551 Pldinn, *De vita pontificum,* p. 283 prétend qu’il lmp ›*îi son choix aa~ cardinaux par la crainte, il semble plus vraisemblable d’admettre que le cardina! Cossa dut son succès Λ la faveur de Louis d’Anjou et à la protection de la république de Florence. Les cardinaux purent encore apprécier les talents militaires de l'élu, au moment où Ladislas, roi de Naples, menaçait les États dc ΓÉglise.

Cossa avait une réputation fâcheuse. Napolitain de nahs.ance, il avait, disalt*on, mené le métier de pirate ù l'occasion de la guerre que se Orent Louis d’Anjou cl le roi Ladislas, Π fréquenta ensuite l'université de Bologne ct reçut en cette ville l'archidiaconé, Boniface IX apprécia ses talents d'admlnUtratem ct de guerrier. Après l’avoir créé cardinal-diacre du titre de Saint-Eustache, le 27 février 1402, il lui confia la légation de la Romagnc (1403) et celle de Bologne (l (00)·

D’après Thierry de NIchm, Balthazar Cossa mena une vie d» débauche et se ht remarquer par des actes de violt icc et des exactions Inouïes. Il aurait, durant sa légation, séduit jusqu’à deux cents femmes, veuves, vierges ou nonnes. *Op. cit.,* dans von der Hardt, t. n, col. 337-316. Si Thierry de Niehm peut être soupçonné d'exagération, ses dires sont parttcllement vérifiés. Une bulle d’Alexandre V, légitime deux enfants nés de Cossa. Rapialdi, *Annales,* ad an. 1109, n. 86. D’autre part, l'acte d’accusation lu au concile de Constance contre lui contient des accusations d’incontinence. Il est quasi Impossible de tracer la ligne dc démarcation entre le vrai et le faux dans les bruits multiples colportés contre Cossa. H. Blumenthal* *Johann XXII, seine Wahl und seine Persànlichl fil ; eine Quellcnuntersuchung,iLsns Zeitschrift fdr Kirchengeschichle,* 1900, t. xxî, p. 488-516.

Ordonné préire le 24 mal 1410, Jean XXIII fut couronné le lendemain. Des trois ponlifcs qui prétendaient régir l’Église romaine, c'était lui qui comptait le plus grand nombre d’adhérents Bcnoll XIII n'était reconnu qu’en Aragon, en Castille, en Ecosse el dans File dc Sicile. Quant à Grégoire XII, les Italiens s'étalent détaché* de lui. Deux princes lui restaient encore fidèles, Charles Malalcsta, seigneur de Riimni, et Ladislas dc Durazzo. Mais celui-ci lui fit bientôt défecllon. Le 15 juin 1412.il signait la p.nx avec Jean XX111 ct le reconnaissait publiquement dans scs Étals le 16 octobre suivant. Grégoire XII n'eut d’autre ressource que de sc réfugier près de Malalcsta.

Jean XXIII estima nécessaire la réunion d’ua concile qui satisfit les besoins de réformes que la chrétienté réclamait Après bien des atermoiements rassemblée s'ousdt à Rome dans les derniers mois de l'année 1412. Les Pères ne vinrent qu’en petil nombre. Ils siégèrent fort peu souvent. Leur activité ne se signala que par la condamnation des livres dc WicIcIT, qui devalent être jetés au feu. Mansi, CondL,Lxxvn,col.5Û6. Des réformes qui s'imposaient on parla passablement. Mais le pape sut combler dc faveurs les prélats qui auraient pu lui causer dc l'cnàlll et fil des promesses qu’il sc garda bien dc tenir. Le 3 mars 1413, il convoqua un nouveau concile pour le mois dc décembre de celle même année. Le lieu serait ultérieurement des gué. Sur ces entrefaites. Lad.'•las reprit les hostilités conire le pape, qui dul fuir dc Rome et se réfugier à Florence· Jean XXIII implora le secours du roi des Romains, S gisinond. Celui-ci profita des circonstances critiques où se trouvait le paj>e pour forcer celui c. en quel]UC manière a accepter Constance comme lieu do .V union du prochain concile. La bulle de convie al:on fut expédiée le 9 décembre 11 13. Slglsmond avuil pram s contre la remise de 50 OuJ florins qat le concile

n'examlnernlt pn< la légitimité de l'élection de Jeon XX *II!. H.* FInkc, *Acla concilii Contantirmh,* t i. p 259 Il ne tint pas parole. Il semble, au contraire, avoir eu, dès le début, l'intention de terminer le scheme qui désolait l'Église, sans égard à la personne du pape.

Le concile s'ouvrit le 5 novembre 1414; Je 16, eut lieu la première session. Pour le détail, voir t. m, col 1200 et sq. Jean XXIII crut pouvoir esquiver les difficultés qu'il pressentait. Scs partisans proposèrent de clore l'assemblée et de confirmer les décrets du concile de Pise. Le cardinal Pierre d'Ailly protesta. On l'eut peut-être obligé A sc taire, si Sigismond n'était venu ɳ Constance (25 décembre 1111). Dès lors, les attaques contre le pape redoublèrent. Guillaume Fillastrcsoutiendra quedanslecas d'extrême nécessité, où l'on sc trouvait, le concile avait le droit d'obliger Jean A abdiquer, sous peine d'être déclaré schismatique.Le 12 mars 1415, Cossa promit décéder ses droits A la tiare, si Grégoire XII et Benoît XIII y renonçaient. U refusa toutefois, ainsi qu'on l'en priait, d'abdiquer par procureurs. Son attitude le fit soupçonner de songer À fuir Constance. Tel était effectivement son dessein. Travesti, Jean XX11I s'évada dans In nuit du 20 au 21 mars 1415 et se réfugia A SchafTousc, dans les Étals de Frédéric, duc d'Autriche. Il invoqua, pour sa défense, les empiétements continuels de Sigismond sur son autorité. Ni lui, ni le concile, disait-il, ne Jouissaient plus de liberté. Leurs actes étalent entachés de nullité.

L'évasion de Jean XXIII jeta le désarroi parmi les Pères du concile assemblés A Constance. Des négociations s'ouvrirent. Le pape parut prêt A conclure des transactions favorables. Mais le parti avancé, que présidait Jean Mauroux, patriarche d'Antioche, était décidé A réaliser Γιιηϊοη malgré la papauté. Le 26 mars, les Pères de Constance déclarèrent ne pouvoir ni être dissous, ni être transférés. Les craintes, exprimées par Jean XXIll, augmentèrent quand Sifismond eut expédié un défi au duc d'Autriche. Le 29 mars, il s'enfuit A nouveau et parvint au château de Lauffenburg. L'entrée en campagne des Iroupes impériales l'incita à gagner Fribourg-cn-Brisgau, le 10 avril, puis Brisach et Neuenburg. Le 27 avril, il regagnait Fribourg dans de tristes conditions. Son protecteur, le duc d'Autriche, attaqué par l'armée Impériale, encourait une série de défaites et songeait h l'abandonner. Jean XXIII plia devant le danger. Le 29 avril, il signa une procuration donnant le pouvoir A des tiers d'abdiquer en son nom et même la promesse de résigner scs fonctions, mais il ajouta certaines conditions : le duc d'Autriche cesserait d'être attaqué, on lui donnerait le premier rang parmi les cardinaux et le titre de légat et de vicaire perpétue en Italie; Il réclamait, enfin, la liberté pour lui-même. Mansi, *Concil.,* t. xxvn, coi. 621-622.

Ces concessions étalent trop tardives. L'empereur devint maître de la personne du pape, quand le duc d'Autriche lui eut vendu la ville do Fribourg. Les Pères, de leur côté, l'avalent cité A comparaître devant eux. Ils dressèrent contre lui un acte d'accusation comprenant soixante-quatorze articles. Une vingtaine furent écartés. On ne retint pas l'accusation d'inceste, ni celle d'hérésie, ni celle d'assassinat contre Alexandre V. Jean XXIH n'en fut pas moins suspendu de ses fonctions, 14 mai 1415, puis déposé, 29 mai Mansl, op. c/L, t. xxvn, col. 662-715 et von der Hardt, op. c/L, t. iv, p. 196. Lui-même ratifia lei sentences rendues par les Pères du concile. Après tros années de captivité en Allemagne, il reconnut pubi i.ucmcnt, en 1119, Martin V. 1 ait évêque de Fra cuti, le 23 juin 1419, il mourut le 22 novembre suivant à Florence.

I. Sources. — Thierry de NIrhm, De «Tifimote *UbH ltr»,* édit. Erlcr, Leipzig, 1800; *De vita ri Jmth Joannis XXIII,* dans von der Hardt, *Magnum trcurmnu uni Corulunticnn concilium.* Francfort cl Leipzig, 1697-170U, t. u (œuvre passionnée); *Invectiva in Joanmme concilio pn»lugum, ibld^* col. 304, attribuée un même Thierry par G. G. Ilosciikranz, dans *Zeitschrift fur interlandUche Gnchichte und Alirrthurmkunde,* t. vî, p. 81 ; II. Flnko, *Acia concilii Consiuntinuii,* Munster, 1896; G. Sclunld, *Itinerarium Johanne» XXIII turn Concll* oon *Conshmr.* dans S. Elites, *Feslchrifl zum el/hundcrtiahrig^n Jubilaum des deustschen Campo Santu In Hum,* F'rilMMirg-en-B., 1897; L. Schmitz, Das *Itineror Johanns XXIII.* dans *Hulnruchts Jahrbuch.* 1896, t. xvn, p. 63-61; H. V. Samrhind. *Ergunzungcn zu dan von K. Eu·b-I und L. Schmitz grliefcrtin Itinerar Johannes XX!П,* Ibid., 1897, t. xvni, p. 631-632; *Annicrkungcn zum pâpdlichtn Urkundtn-und Ftnanzwcien uàhrend des grown Sehinnas, Ibid..* 1886, t. vu, p. 636-641 (taxes perçues sous le règne de Jean XXIII); Max Bruchet, *Inventaire partir! du trésor des chartes de Chambéry <l Cépoque ifAmédét VIII.* dans *Mémoires et documents publiés par la Sociélt uunl·sienne,* t. xxxix (correspondance d'Amédéo VIII avec Jean XXIII); G. Schmid, *Zur Geschichle von Salzburg und Tirol tvahrend des grossen Schisma**,* dans *RGmische Qtuir·tahehri/t.* 1898, t. XQ, p. 421-453 (bulles de Jean XXIII); E. von Otlcnlhnl, *Die pdpstlichai Kanzlcirrgrln von Johannes XXI1 bis Ntco tau** V, Inspruck. 1888.

IL Tkavaux. — 11. Finke, *Forschungrn undQuellen tur Geschichtr des Konztanzcr Kunzib,* Paderbon, 1889; Noël Valois, *La France el le grand schisme d9Occident. Varh,* 19U2, t. iv ; ce dernier ouvrage a été largement utilisé par H. Leclercq dan* la nouvelle édition de \ *Histoire des* conciles d'ifcfcle, Paris, 1916, t. vu <i; E. J. Kilts, *In the dap* of Councils,* l^ondres, 1908; C. Hunger, *Zur Geschichle Papst Johannes XXIII,* Bonn, 1876; F. Schwertfeger, *Pabst Johann der XXIII und die Wahl Sigmunds zum romischcn Konig* (1410); *ein Bcitrag zur Vorgtschlchle des Konztanzcr Concils,* Wien, 1896; Bourgeois du Chadonet, *Nouvelle histoire du concile de Constance,* Paris, 1718; J. Leniant, *Histoire du concile de Constance,* Aiu-dir 'nm, 1727; G. Betake, *Frankrctch und Papsl Johann XXIII,* Munster, 1900.

G. Moilat.

24. **JEAN AQAPETOS** patriarche de Constantinople sous le nom de Jemi IX (1111 11.31), oral rtir sacré, dont il nous reste des homélies pour tous les dimanches de l'année. 11 est souvent appelé dans les documents. le Hiéroinnémon, parce qu'avant son patriarcat Il remplissait la fonction de hiéromnémon, la douzième de la cour patriarcale, ou de Chnlcédoinc, του X?)χηβόνο , parce qu'il était le neveu du métropolitain de Chaicédoine, dont le rôle A cette époque fut considérable. É'U palriarche en 1111,11 mourut en 1134,après un règne de 23 ans. La mission A Constantinople, en 1112, de l'cx-archevêque de Milan, Pierre Grossolano, donna lieu A toute une littérature théologique, où sc signalèrent en particulier Jean Phournès, Eus!rate de Nlcéc, Nicétas Scïdès, Théodore le Curopalate, mais le patriarche ne semble pas avoir pris part à la querelle par des écrits. Par contre, il nous a laissé un assez curieux monument littéraire dans les cinquante-trois homélies dominicales l'un des premiers exemples des *Kiiriucmlromia.s'i* nombreux chez les Grecs. Les 25 premières ont été publiées sans nom d'auteur par Sophronios Eustratiadès sous le titre suivant : OpOht ek τὰ κυριαχὰ τυυένι υτÆ ἐχ χ ιρ γρὰφ^υ τή ' Btiwp αὐ*οκρ^τ<·.ρι>ή; Βιβλιοθήκη πρώτον (κδιδόμχ/αΐ μετὰ προλεγομένων. Trieste, imprimerie du Lloyd, 1903, χχνιιι-598 p. L'éditeur attribue, bien A tort, ces homélies A Théophylacte de Bulgarie; d'autres mss. les renferment sous le nom de Jean Xiph lin, mort en 1075. Tels sont le *Monaccnth 196,* les *Nrirnianl 108* et *122,* le *Mosquensis 209,* Γ *xi.' ous 1702;* et c'est sous le nom de cc prélat qu< la 15· cl le début de la 25' ont paru dans *P, G.,* t. exx, col 1259·1292. Mais celte attribution ne saurait sc soutenir, car le début de l'homélie 25 ne peut êtn- niérieur Λ 1118 Aussi ne doit-on pas hésiter A les restituer à Jean le Hiéromnémon, comme le font

d'excellents mus, tels h *PorlMnus* îfï,1e *Hlerninlqmitanus 132,* k· *Conshintinop'difanus S. Sepulcri I3i 456,* le *Taurincnsis JG0.* Duns d'autres, comme le *Vtndnbonensis 131* (Ncsscl), ulliEé par Eustratiadcs pour son édition, et le *Vlndobonensis 119* (New)), elles ne portent aucun nom d'auteur. Il est juste d'ailleurs de faire observer que notre orateur a pillé sans scrupule ses devanciers, en particulier Théophylacle de Bulgarie, el peut-être Jean Xiphllln lui-même, car nulle part plus qu'à rance d'abord, puis chez les héritiers modernes des Byzantins, la propriété littéraire n'a été plus odieusement violée. Dans le *Parisinus 234* les commentaires de Théophylacte sur les Evnn jlles sont précédés d'une préface de Jean de Chaicédolnc. Mais de quel *Jean* s'iigit-ll? Du nôtre? En cc cas, la publication de cette pièce fournirait sans doute la solution d'un petit problème littéraire en nous révélant les liens de dépendance du Hiéromnémon vis-à-vis de son devancier. Mais il faut peut-être identifier le personnage du ms. de Paris avec Jean Ca .tiimonltès métropolite de Chalcédoine sous Manuel W Cnmnêne (1143-1180), qui nous a laissé, lui aussi, quelques noinélics sur les Évangiles contenus dans le ms. *262* de l'Escurial. Quoi qu'il en soit, c'est parmi les orateurs sacrés que le Hiéromnémon doit prendre place, et nullement parmi les exégètes, au nombre desquels A. Ehrhnrd, dans sa trop brève notice. K. Krumbacher, *Geschichle der byzantinischen Litleratur,* Munich, 1897, p. 135, l'a Injustement rangé.

L. Petit.

25. **JEAN APOCAUCOS,** métropolitain **de** Naupacte au début du xm· siècle. Dans sa jeunesse, il avait suivi à Constantinople les leçons du philosophe Psellos en compagnie de Manuel Sarnntcnos, le futur patriarche (1215-1222). Mais il était d'un Age plus avancé que Manuel. Nous ignorons la date exacte de sa nomination à la métropole de Naupacte, poste qu'il occupait déjà en 1213. Comme la première lettre que lui adresse Michel Acoininatos vient Immédiatement après une nuire lettre de ce dernier au patriarche Michel (1206-1212), on peut fixer vers 1208 les débuts de l'épiscopat d'Apocaucos. Le nouveau prélat, d'accord avec les despotes de l'Épire, ne négligea rien pour se rendre indépendant du patriarcat grec établi à Nlcéc après la prise de Constantinople par les Latins en 1204. Sous ce rapport, sa correspondance est du plus vif Intérêt Non moins hostile aux Latins, il répondit en 1220 par un refus d'une amère ironie à une invitation à se rendre à Nlcéc pour y délibérer sur un projet de conciliation avec Borne. Aussi applaudit-il de tout cœur à la prise de Thcssaloniquc en 1223 par Théodore Ducas l'Ange (1214-1230), qui s'y fit aussitôt couronner empereur. Mais à In chute de Théodore, en 1230, Il perdit son plus ferme appui, et lors de la visite en Ëplre de l'exarque patriarcal Christophe d'Ancyre, en 1232, Il dut se démettre de son siège : c'est du moins cc qui semble résulter d'une de ses lettres à l'vvôquo de Janina, dans laquelle il se plaint de l'exarque et figure déjà comme démissionnaire. *Byzanlinische Zeitschrift,* 1907, t. xvi, p. 140. On peut consulier, sur tous ces événements, l'ouvrage de A. Mclianikès, *Histoire de Tempire de NMe et du despotat d'fipire (1204-1261),* Athènes, 1898, *passim.* Cet auteur estime qu'Apocaucos était déjà mort en 1228, malt il fait sûrement erreur. Non seulement nous possédons un acte du prélat daté du mole d'avril 1228, *Byzantts,* Athènes, 1909, t. I, p. 23, mais nous en avons encore un autre en date du mois d'avril 1229, Leu ichn ins, J*us qnreo-romanum,* Francfort, 1596, t. t, p. 232. Rhalll-Potll, *Syntagma des saint» canons,* Athènes. I855,t.v,p. 106-109. De plus In lettre cl-dessus mentionné A l'évêque de Janina ne peut être que de 1232 ou de 1233. Par contre. Jeun était mort en 1235, comme le montre un acte patriarcal du mois de juillet de celle année-là, celui-là même qui nous a conservé l'acte de 1229. SI l'on songe que dans plus d'une lettre des alentours de 1220. noire prélat se plaint des incommodité! de la vieillesse, aggravées encore chez lui par de fréquents calculs urinaires, on sera porté A fixer vers 1160 l'époque de sa naissance.

En dehors d'une lettre encore Inédite à Athanase, évêque de Coron en Morée, sur les innovations latines, conservée dans le *Masquentis 240* du catakigiie de Vladimir, f° 19 v··23, l'héritage épistoiaire de Jean est considérable, mais de dültcilc accès, ayant paru en des périodiques fort disparates. Pour plus de commodité, nous signalerons ses écrits dans l'ordre même de leur publication : 1· Acte sur la fondation de Jamna, *Bulletin de la société historique et ethnologique de Grtte,* Athènes, 1889, t. m, p. 451-455; 2° Lettre A Théodore Macrodoukaina pour la dispenser du vœu de se rendre à Jérusalem, *Analecta hierosolymifarwe stnebyologif?,* Saint-Pétersbourg, 1894, L n, p. 361-362; 3e Vingt lettres éditées par B. G. Vasilievskij, sous le titre de *Epirotica sscculi XIII,* dans les *Vlzantifsktf* Vre*mennik,* Saint-Pétersbourg, 1896, t. m. p. 2 3-299, et rééditées en fascicule à part, *ibid.,* 1903, 72 p. Voir les remarques critiques de A Papadopoulos-Iv rameus, revue citée, 1904, L xi, p. 849-866; 4· Trois actes canoniques, *Analecta hlerosolymitante slachyolngM,* Saint-Pétersbourg, 1897, L iv, p. 119-125; 5· Cinq lettres, dont la dernière tronquée du début. *Harmonia,* Athènes, 1902, L in, p. 209-224, 273-294 ; 6· Seize épigrammes, œuvre de jeunesse, *Athena,* 1903, t. xv, p. 462-173; 7· Deux lettres sur Durazzo, *Byzanlinische Zeitschrift,* 1905, L xiv, p. 572-574; 8· Huit lettres ou réponses canoniques à Georges Bardanès, évêque de Corfou, *Vizanlifski/ Vremennik,* 1906, t. xm. p. 334-351; 9e Lettre à l'évêque de Jamna, *Byzantintsche Zeitschrift,* 1907, t. xvi. p 140; 10· Sept lettre* relatives à Achhda et adressées à Démélrios Chomatian s. *Recueil de mémoires en l'honneur de Γacadémicien B. J. Lamanskif,* Saint-Péler bourg. 1907, t. i, p *227* 250; 11· Tronic lettres ou actes canoniques publiés par S. Pétridès. *Comptes rendus de l'institut arMoloonpu russe de Constantinoplc,* Sofia, 1909, L xrv: 12· Deux lettres cl une solution canonique. *Quarantième anniversaire du professorat de C.* S. *Contas,* Athènes. U»09, p. S75-382; 13· Onze décisions synoda *Byzanlis,* Athènes. 1909, t. r, p. 3-30; 14· Décision canonique sur une question d'héritage, tronquée du début. *Phare ecclésiastique,* Alexandrie, 1909, t iv, p. 65-67, A Papa·dopoulos-Kéramcus, à qm nous devons la plupart des publications qui viennent d'être signalées, s'était proposé de donner une édition complète des œuvres d Apocau<os; mais il est mort avant d'avoir pu réaliser ce projet. Notons, pour finir, que le *Vaticanus 1S91,* f· 36 sq., contient un certain nombre de lettres de noire prélat, la plupart déjà publiées, il est vrai, mail sans le secours de ce manuscrit.

Voir M. WcUnhofea, *Johannes Apokaukos, MctropoVt* non *Naupaktas* in .Ir/ülfm (c *1H3-1233J. Sein Leben und seine Stdlung lui B. tpotuîr* non *Epirus uni r Micha I Doukas und ihextoros Komsunos.* .Müncbencr DUi. FrvMng, in-8·, 1913, 69 p.

L Petit.

26. JEAN-BAPTISTE (BipUm· de saint)· — L Histoire du rite. 11. Nature du nie.

I. HisToiriK üu IUTE. — Le fn»l que Jeun baptisait n'a jamais été contesté. C'est un des faits historiques les mieux établis par les quatre évangélistes Mntlh., in, 6, 11, Marc., i, 4, 5. 8 ; I uc., ni, 3, 7. 16, 21 ; Joan , i, 26, 28. 33; m, 21. et par I nut ur des Actes, i. 4-5; xi, 16; xm, 24 · xvni, 25 Ce rite prenait une telle place dans le ministère du Précurseur qu'il est mentionné même avant sa prédication. *Baptizans et prudicans*^

Marc , î, 4, ct qu'il valut à son auteur l'épithète de Baptiste, employée couramment par les synoptiques, t, par l'hhtorien Josèphe, dans les quelques lignes »ρι J consacre à Jean, *Antiq. fud.,* XVIII» v, 2.

1· Les *débuts du baptême de Jean.* — Quelle date f.rnt-D assigner aux débuts du baptême de Jean? A iremlèrc vue, l'enquête parait facile; rentrée en scène In Précurseur qui ouvre la vole au Messie est située .ir Luc dans un cadre historique où figurent des per-ûh nages connus : ‹ La quinzième année du règne do Tibère César. Ponce-Pilate étant gouverneur de la Judée; Hérodc, tétrarque de la Gabléc; Philippe, son frère, tétrarque de l'Hurle ct du pays de la Trachonitc, et Lyvanias, tétrarque de l'Abilène; au temps des grands prêtres Anne ct Cafphe... » Luc., ni, 1-2. Mais cet données chronologiques ne sont précises qu'en Apparence. La première, la seule qui pourrait servir de base à un calcul, manque de point de départ certain. Les historiens les plus compétents renoncent en effet A établir à partir de quelle époque ct comment se comptaient les années de gouvernement des empereurs romains; c'est ce qui explique que, sur l'ouverture du ministère johannique, les opinions les plus diverses aient pu être émises, s'échelonnant de l'an 26 A l'an 31. CL D. Biizy, *Saint Jean-Baptiste, études historiques et critiques,* Paris, 1922, p. 120 sq.

S'il faut renoncer ft une date absolue, on peut essayer d'établir une date relative. Quand Jésus **se** présenta lui-même au baptême, il y avait grande affluence sur les bords du Jourdain, Luc., in, 7; le Baptiste était connu de *tout te peuple* qui venait ft lui avec enthousiasme, Luc., in, 21; sa réputation avait eu le temps de grandir ct de se répandre *à Jérusalem el dans toute la Judée,* Matth., ni, 5; Marc., i, 5; Il est donc permis de supposer que le baptême de Jean a précédé de quelques mois au moins le mouvement à proprement parler messianique.

2· *Régions où se donnait le baptême de Jean.* — Jean ‹ demeura dans les déserts jusqu'au Jour de **sa** manifestation devant Israël, · Luc., i, 80; c'est en sortant de ces déserts anonymes qu'il commença son apostolat dont le premier théâtre fut encore un désert, celui de Judée. Mntth., in, L Anciens et modernes s'accordent pour situer cette région Isolée aux environs de Jéricho, cf. D. Cnlmcl, *Uissertutions qui peu· vent servir de prolégomènes de l'Écriture sainte,* Paris, 1720, t. m; *dissertation sur le baptême,* p. 325, et H P. Lagrange, *Évangile selon saint Marc,* Paris, 1911, p. G, el ft proximité du Jourdain; le fleuve est en effet nommé par les quatre évangélistes. Mais le Baptiste ne restait pas toujours au même endroit; »l Matthieu ct Marc représentent toute une partie de la Palestine en mouvement ver» lui, Luc au contraire nous montre le prophète circulant personnellement dans toute la vallée, Luc., ni, 3, comme pour aller à la rencontre de ses néophytes; Il est donc probable que, même au début, il exerçait son ministère sur. unt les nécessités du Jour, tantôt sur la rive droite, tantôt sur la rive gauche du fleuve. Il est même possible qu'après le baptême de Jésus, comme pour laisser le champ libre ‹ï l'œuvre du Messie, le Précurseur ait séjourné de préférence dans la Transjordane, ce qui expliquerait la version apparemment contradictoire du quatrième évang«liste : · Cela sc passait ft Béthanie, *au delà du Jou.dmn,* où Jean baptisait. › Joa., î, 28. Béthanie, v d.jg· ou gué, sc trouvait sur le cours Inférieur du fl· uve ; c'est tout ce qu'on en sait do certain. Cf. D. Buzy, *op. cit.,* p. 217 sq. el P. Féderhn, *Béthanie au delà du Jourdain.* Plus tard Jean vint de nouveau tor la rive droite, mais beaucoup plus au D'ird, « à Li.non, près de S dim, où il y avait beaucoup d tau, » Joa.» m. 22 24 C'est la que scs propres d v- .p-t> vinrent lui duc avec indignation qu'un autre baptême que le sien se conférait en Judée, ce qui donna au précurseur l'occasion de rendre une fols dt plue témoignage au Christ. On visitait encore ce heu vénérable ft la lin du iv* siècle. Cf. S. Jérôme, *De ntu ct nomintbus, P. L.,* t. xxm, col. 877 ct *Silvia· per* grinalto,* dans Geyer, *Itinera Hierosolymitana, Corpus* de Vienne, t. xxxvm, p 56-58. D. Buzy cherche ft l'identifier. Il conclut « que toutes les probabiLU* permet tent de vénérer ft ATn-cd-dclr l'Ennon où saint Jean Baptiste exerça In deuxième phase de son miniv 1ère. · *Op. cit.,* p. 227.

3° *Les néophytes de Jean.* — Les auditeurs du Bap liste, hommes ct femmes, (on ne voit en effet aucune raison sérieuse d'exclure celles-ci), venaient surtout de Jérusalem et du sud de la Palestine, Matth., m, 5 et Marc., î, 5; mais, comme Jean se déplaçait lui-même en remontant le cours du Jourdain, on peut croire que les provinces septentrionales ne restèrent pas insensibles aux attraits de sa prédication. Lorsqu'il se transput ta plus tard à Ennon, les Galilécns furent ft meme de bénéficier plus commodément de sa parole ct de son baptême. Plusieurs n'avalent pas attendu Jusqucdù pour sc mettre ft son école : André cl Simon-Pierre, Philippe et Nathanaël étaient scs disciples avant d'etre adoptés par le Messie. Joa., I, 35 sq.

Dans la foule qui sc pressait suri es bords du fleuve, les éléments les plus disparates sc rencontraient. On y apercevait beaucoup de pharisiens ct de sadducécns. Matth.» m, 7. Il fallait que la réputation du Baptiste fût bien grande pour qu'elle attirât en meme temps les deux sectes rivales qui sc disputaient alors l'influence sur le peuple. Il est vrai que toutes ces personnes n'étaient pas Indistinctement des candidats au baptême. Un certain nombre venaient en curieux. D'autres, Impressionnés par les discours véhéments du Précurseur, Matth., m, 7 sq., ct se sentant visés par lui, n'avaient garde de solliciter l'ablution symbolique dont l'homme de Dieu eût dénoncé toute l'hypocriâic. C'était le cas des pharisiens. Luc nous dit en effet que • les pharisiens ct les docteurs de la Loi ont annulé le dessein de Dieu à leur égard en ne recevant pas le baptême de Jean. » Luc., vu, 30. Heureusement le gros de l'auditoire sc composait de gens plus simples, parmi lesquels des publlcains et des soldats qui ne demandaient qu'à faire ce que le Baptiste ordonnerait, Luc., m, 10. C'est à ceux-là que Notre-Sclgneur lui-même rendra hommage quand il dira à scs (Use.pies au sujet de Jean : « 'lout le peuple qui l'a entendu cl les public dns eux-mèmes ont justi lié Dieu en sc faisant baptiser de son baptême. » Luc., vu, 29.

4° *La confession des fautes.* — Jean reconnaissait chez ccs urnes droites les dispositions qui manquaient chez les autres, aussi ft leur endroit il se faisait doux ct bienveillant, se bornant à leur adresser au cours du baptême quelques recommandations paternelles. Les néophytes confessaient leurs fautes, Matth., in, 6; Marc., i, 5; ils pouvaient donc recevoir facilement les conseils appropriés à leur· besoins. Car, il n'est pas Interdit de le supposer, la confession dont il s'agit ne consistait pas seulement dans une accusation vague cl générale qui eût été sans mérite comme sans résultat; en rapprochant les textes de Jac., v, IG, on conclurait plutôt › d< . ▮! IB plus précises Quelles fautes avouait-on? rien dans le contexte ne laisse supposer, comme le prétend Cnlmct, *op. cil.,* p. 328, que les seules fautes conlie la Loi aient été confessées. Les t po ses du Baptiste aux interrogations de scs néo *h\ t» . font entendre autre chose : aux publlcains il dlsn ·. « N'exige7 rien au delà de ce qui vous a été ordonné », aux sold Is ; « N'usez de violence envers p» »* uiine, ne cnlomn rz pas et contentez-vous de votre solde · Luc , m, 13 ci il. En somme, il rappelait aux uns et aux autres la stricte justice dans leurs louctions

respectives; Il est donc probable que les baptisés de lean lui avouait ni en tout ou en partie les graves infractions dont il* se reconnaissaient coupables dans leurs devoirs d'état»

5° IJacte baptismal. — Il consistait à Immerger les néophytes. L'immersion totale, facile dans les eaux du Jourdain, devait l'être beaucoup moins dans celles d'Eniioii. Mais rien n'empêchait le Précurseur d'Inonler par affusion la partie du corps qui n'était pas 'longée dons l'eau; nous savons que les nombreux laptOmcs prescrits par la loi s'administraient souvent lans ccs conditions. En dehors de ce geste hypothétique, quel était le rôle de Jean dans l'acte même du baptême? Employait-il une formale caractéristique le son rite? Ainsi que l'observait déjà D. Cahnrl, op. e//., p. 329, on n'en possède aucune preuve positive. Lu parole de Paul rapportée par Act., xix, 4, indique le but du Précurseur plutôt que la formule employée par lui.

Tout ce qu'il est permis d'afHrnicr, c'cst que Jean 'était pas un témoin purement passif de Pimmerlon de scs néophytes. Il y prenait une part active dont e caractère n'est pas précisé. C'est si vrai qu'aucun de disciples ne pouvait le suppléer dans son minisèîe. Chacun désirait recevoir le baptême de lui ct par iui. Marc., i, 5; Matth., ni, 6.

i»u *Le baptême de Jean a-t-il survécu à son auteur?* — Le quatrième évangéliste insinue que. Jean Incarcéré, son baptême cessa : « On y venait (à Ennon) ct on y était baptisé. Car Jean n'avait pas encore été ml> en prison. » Joa., m, 235-24. Sans doute vingt ans plus tard, il e-t question dans les Actes d'un Juif nommé Apollos, originaire d'Alexandrie, qui ne connaissait que le baptême de Jean, Act., xvni, 25; mais le conférait-il? Les Éphésiens dont Il est parlé au chapitre suivant, xix, 1-7, l'ont-lls reçu de sa main? Ce n'est pas démontré. Ccs Éphésiens pouvaient être des Juifs qui s'étaient trouvés a Jérusalem au temps du Précurseur et avaient été baptisés de sa main. Paul semble bien Cwl .zvnùru ainsi, car Il répond ù leurs déclarations : ' Jeun a baptisé du baptême de pénitence.... · Il ne suppose donc aucun intermédiaire entre le Baptiste et ou Interlocuteurs.

SI le rite johannique n'a laissé dans le texte inspiré iLcuno trace certaine, s'cst-ll du moins perpétué dans les différentes sectes qui, A tort ou à raison, se sont recommandées de Jean? Les *disciples de Jean* nu *Johannites* dont il est question dans les *Jlecognitiuns clémentines,* avalent pour but d entraver la marche de l'Évangile, *ut et ftdes Christi impediretur el baptisma,* I. I, c. Liv; P. G., t. î, col. 1237-1238; il est probable que,u.» sens de l'auteur du roman, lis réprouvaient le baptême du Christ ct avaient la prétention de conférer celui de Jean. Mais quelle valeur peut bien avoir cette indication? Il n'y a pas A tabler sur les données fournies par cette œuvre fantaisiste ct tendancieuse. En tous cas, si Jamais une secte de ce genre fut organisée, elle disparut rapidement, car elle u'eat même pas conn e des auteurs ecclésiastiques contemporains.

Les *Hémérobaptistrs,* mentionnés par saint Epiphane, *Uteres.,* cvn, *P.* G., I. xu, col. 25 , sont aussi disparus depuis longtemps Du reste leur bain quotidien (usage qui Justifia icm nom) rappelait moins le baptême de Jean que les ablutions rituelles des Juifs ou plutôt les purifications sans lin du pbnriMffsme.

Les Mandattes cnüu ou *Mandéens,* ont encore, à ⁑ heure qu'il v^t quelques nilllers de représentants en Mésopotamie Ceux-IÂ o u évidemment gardé une vcmrntmn p icidière -u joint Précurseur; lit prétendent même pruaqaer ut religion prédire par lui, d'où leur surnom vOZL<iü de *ch/etiens de saint Jean.* 2f. Vacant. dans a. *Dictionnaire de la Bible* de Vigoureux, t. i, col. 1435; mais le baptême qu'ils donnent ne paraît pas être un rite traditionnel remontant au Baptiste, c'est plutôt un nte d'agrégation à la communauté, et, s'ils sc baignent souvent, surtout pendant les cinq jours que dure leur grande fête du Baptême, c'est pour obéir *b* des préoccupations gnostiques. Cf. D. Buzy, *op. cil.,* p. 370 sq. ct mandaltbs

Ainsi sc trouvent réduites à néant ou à peu près les prétendues survivances historiques du baptême de Jean.

IL Natvrb du πγγβ. — 1· *Il est (Tinspiration divine.* — Si Jean avait eu la prétention d'imposer un baptême de sa propre autorité, les Juifs ne s'y seraient pas soumis; il* étaient convaincus en effet que tout « biiptlseur » doit être muni d'un mandat divin : *Quid ergo baptizas, si non es Christus, neque propheta?* Joa., l, 25. Mais Jean obéissait à la parole du Seigneur, Luc , m, 2, ct, pour dissiper tous les doutes, il proclamait très haut sa mission : *Qui misit me baptizare in aqua, ille mihi dixit : super quem oideris Spiritum descendra tern... Joa.,* i 33. Dieu seul a pu lui révéler qu'il verrait l'Esprjt Saint descendre sur le Messie ; c'est donc Dieu également qui lui a confié la mission de baptiser. Le fait était d'une telle notoriété que les princes des prêtres eux-mêmes ne pouvaient le mettre en doute; nous en avons pour preuve la question suivante que leur posa un Jour Notrc-Selgncur ; *Baptismus Joannis, unde erat? e calo, an ex hominibus?* Matth., xxi, 25 L'intention de Jésus est évidente, il sa;t que scs Interlocuteurs n'oseront pas nier i'origin» céleste du baptême de Jean; comme, d'autre part, le Baptiste a rendu témoignage de lui, le caractère divin de sa propre mission éclatera à tous les yeux.

Comment Dieu communiqua-t-il Λ Jean le mandat dont ii l'investissait? Saint 'Ihomas répond : *famiUarf Spiritus Sancti revelatione. Sum. theol..* Ill*, q, χχχνπι, a. 2. L'ordre toutefois ne manquait pas de précision : *baptizare in aqua;* celte formule, si brève soit-elle, contient le b iptême de Jean dans son intégrité. Qu'on la compare â la formule employée par Jésus, lorsqu'il envoie les npôtres baptiser de son baptême à lui : le rite chrétien est constitué casentlcllcmcnt par l'nppUcation de In matière accompagnée de l'invocation expresse des trois personnes divines. Le rite johannique, de par l'ordre de Dieu, n'est pas autre chose qu'une ablution d'eau.

2“ *Jl est distinct des baptêmes /ui/s et supérieur á eux* — En regard du baptême de Jean nous pouvons envisager comme susceptibles de lui être corn parés les purifications rituelles el le baptême des pro sélyles.

l.es purifications rituelles tenaient une grande place dans la Loi ; beaucoup d'entre elles avaient un caractère ofltcicl ct obligatoire, 1$., i, 6; Exod., xxx, 17-21 ; Lev , v î, 27-28; xi, 25-28...; Num., xix,7, 8, 21.. Elks n'étaient cependant pas des exercices de culte, mais elles avaient pour but de conférer ou de rendre aux enfants d'Israël la pureté légale en vue de certains actes religieux. Les pharisiens avaient Uni par mettre une bonne part de leur religion dans ccs rites extérieurs; c'est contre leurs excès qu Jésus s'élevait avec Indignation : ⧫ Malheur A vous, scribes ct phansienr hypocrites, parce que vous purifiez le dehors du calice cl du plat, mais au dedant* vous êtes pleins de rapine et de désordre. » Matth,, xxm» 25. Au contraire Il parla toujours en termes très respectueux du baptême de Jean ct, en sc plonge int lul-mcme dans les eaux du Jourdain, il donna nu Précurseur le suprême témoignage de son approbation et de son estime. Nous sommes donc en droit d'alllrrncr que jamais les disciples ne fuient tentés de mettre exactement sur le meme plan le nie du Baptiste et les observances pharisalques.

baptême des prosélytes était un rite d'initiation nique! devait se soumettre tout païen qui sc convertissait au Dieu d*Israël. Ct. Lagrange, *Evangile selon* f *int Marc,* p. 5; Lnbauche, *Leçons de théologie dogma·tique,* Paris. 1018, t. in, p. 19. Ce rite était pour eux comme une nouvelle naissance et le commencement d'une vie nouvelle. D'après Calmet, op. c//., p. 321, Notre-Selgneur aurait eu en vue le baptême des prosélytes quand Il reprocha à Nlcodèmc de ne pas comprendre la possibilité d'une renaissance. Joa., in, 10. Il est vrai qu'on conteste aujourd'hui que le baptême des prosélytes ait été en usage nu temps de Jésus. Cf. *Initiation chrétienne,* dans d'Alès, *Dictionnaire apologétique de la fol catholique,* t. n, col. 794. Quoi qu'il en soit de la controverse, Il est facile de voir que, dans l'hypothèse de la coexistence des deux rites, Il n'était pas possible de les confondre, quelle que fût, d'ailleurs, la parenté qui les unît. Jean baptisait non des convertis de la gcntilité, mois des enfants d'Israël; la vie nouvelle, dont l'ablution du Baptiste était le symbole, n'était pas une vie de pureté légale, mais déjà une vie de Justice; l'acte du néophyte ne signifiait pas l'engagement de se soumettre aux prescriptions de la Loi, mais l'espérance d'entrer bientôt, régénéré ct purifié, dans le royaume du Messie.

3· *Il est distinct du baptême chrétien et Intérieur à lut* — Au temps même où Ils se donnaient tous deux, le baptême de Jean et le baptême chrétien se distinguaient nettement l'un de l'autre, chacun d'eux ayant destra tscaractéi stiques. Au cours des premiers siècles, Ils furent confondus par quelques hérétiques Isolés, luciférlcnset donatistescontre lesquels s'élevèrent énergiquement saint Jérôme ct saint Augustin Au moyen âge on ne cite dans renseignement de l'École qu'une note discordante, celle de Pierre Lombard. Ce n'est cependant qu'après d'assez longues discussions que les Pères du concile de Trente se décidèrent à faire de la supériorité du baptême chrétien niée par la Réforme, une définition de fol.

1. *Le langage de ta sainte Écriture,* a) *Le rite du Baptiste s'appelle le baptême de Jean. — CA.* Matth., ττ, 7. xxi, 25; Marc., xi, 30; Luc., xx, 4; Act., r, 22; xvni, 25. xjx, 3.Lcs premiers chrétiens au contraire étaient baptisés au nom de Jésus, Act., n, 38, au nom du Seigneur, Act., x. 18; MX, 5; cette seule différence de langage est déjà la preuve que les deux baptêmes n'éUHcnt pas estimés Identiques dans les communautés primitives. Le rite johan tique, quoique d'origine divine, n'étiut qu'une ablution corporelle, aussi portait-il le nom de l'homme qui l'exécutait. Qu'on observe que la consigne opposée est donnée par saint Paul en ce qui concerne le baptême chrétien : ... *Numquid... in nomine Pauli baptizati estis? Gratias ago Deo quod neminem cedrum baplituvi, nisi Crispum et Catum; ne quis dicat quod in nomine meo baptizati estis.* I Cor., 1,13-15. C'est dans le Christ Jésus que nous avons tous été b ptiscs, Rom., vi, 3; Gai., m, 27. Pourquoi cette différence de vocabulaire? Saint Thomas nous le dit : *Baptismus autem none legis non denominatur a minis·tro qui principalem baptismi effectum non agit, scilicet interiorem emundationem. Sum. theol,* IIP, q. xxxvni, a. 2, ad 1"m.

6) *Cest un rite de préparation messianique.* — Les bumbles protestations du Baptiste le laissent entendre; Il se donne comme précurseur du Messie, inférieur à lui comme l'enclave est Inférieur au maître, chargé seulement de préparer scs voies. Joa., 1, 23. Il avait prévenu la naissance du Christ par sa naissance, la ; rMkatioti du Christ par sa prédication; Il des lit i core prévenir le baptême du Christ par son baptême, c'éts l dans l'ordre de ses fonctions.

Le baptême de Jeun fut donc institué dans *un but particulier* . *sed ut muni/estelur in Israël, propterea vent ego in aqua baptizans.* Joa., î, 31. Le Baptiste ne cessait de prêcher le Messie aux foules qui accfiuhihnt wr les rives du Jourdain. Saint Paul dit formellement qu'il baptisait scs néophytes *in eum qui ventuius esset pod ipsum ut crederent, hoc est, in Jesum.* Act., xix, 4. Quand il dut, malgré ses résistances, verser l'eau symbolique sur la tête de Celui qu'il prêchait, il saisit avec empressement cette occasion unique de lui rendre un hommage retentissant. Joa., i, 29, 34, 36.

Toujours Il persista dans la même attitude, faisant comprendre à scs disciples *que sa mission n'était que temporaire;* il avait Insinué tout au début de son ministère que cette mission se terminerait quand commencerait celle de Jésus: «Je vous *ai baptisés* dans l'eau, mais lui vous *baptisera* dans' l'Esprlt Saint. » Marc ,i, 8. Plus tard il dira nettement qu'il doit s'efiacer devant le Christ : « Celui qui a l'épouse est l'époux; mais l'ami de l'époux qui sc tient là ct qui l'écoute est ravi de Joie à la voix de l'époux. Or cette joie qui est la mienne est pleinement réalisée. Il faut qu'il croisse ct que je diminue. » Joa., m, 29-30. Cc que saint Thomas commente en ces termes : *Quod autem consummatur per sponsum initiatur per paranymphum, scilicet Joannem. Sum. theol.,* III·, q. xxxvnr, a. 3, ad 1M. Jean est le paranymphe; il a préparé la solennité nuptiale, il a travaillé au bonheur de l'époux. Le Jour des noces étant arrivé, son rôle est fini; pour que tous les regards se concentrent sur le héros de la fête qui est l'époux, il doit discrètement se retirer. Ainsi fait Jean; s'il ne cesse pas de baptiser au lendemain même du baptême du Christ, c'est qu'il considère que le but providentiel pour lequel il n été envoyé n'est pas encore atteint. La manifestation du Christ en Israël ne fait que commencer; ct cc n'est pas le baptême du Christ qui était le suprême objectif poursuivi par le Précurseur, mais le baptême des autres par le Christ. Du reste le déclin prévu ne tarde pas à se produire; dans le temps très court où les deux baptêmes sc conféraient parallèlement, nous savons que le Christ (par ses disciples) baptisait déjà plus que Jean. Joa., iv, 1. De sa prison Jean, qui ne baptisait plus, connut la réalisation de ses prophéties, les progrès et le triomphe du baptême de Jésus.

c) *C'est le baptême de pénitence pour la rémission des péchés, et le baptême d'eau.* — La purification Intérieure dont parle saint Thomas se présente nu point de vue théologfque sous un double aspect, aspect négatif, la rémission des péchés, ospect positif, la présence de l'Esprlt Saint. Les deux aspects s'appellent d'ailleur- l'un et l'autre ct sont corrélatifs.

La rémission des péchés est obtenue directement soui la loi chrétienne; le baptême de Jésus est la cause prochaine de la grâce, il la produit *ex opère operato;* c'est pourquoi on dit couramment dans la sainte lùnturc qu'il lave, qu'il sauve... Eph., v, 26; Til., m, 5 Au baptême de Jean on est loin d'attribuer une telle vertu; Il s'appelle baptême de pénitence, parce que c'est *moyennant la pénitence,* donc *er opere operantis,* qu'il obtient pour ceux qui le reçoivent le pardon de leurs fautes. La grâce devait être apportée par le Messie, Joa., i, 17; le Précurseur y préparait, mais son rite pénitcntirl, qui comportait un baptême ct la confession des péchés, ne constituait pas tout cc qu'il exigeait de scs néophytes; Il était seulement destiné Λ provoquer de bonnes dispos tions de justice ct de piété, seule' capables d'obtenir directement rémission ct pardon.

Ou reste Jean n'a-t-il pas tout dit quand, de prime abord, il a étnbli lui-même une dlstlni lion très netts eblrc son baptême cl le bnptêmc du « plus puissant »? mol je vous al baptisé- *dans l'eau,* mais lui vous l ' ı | ·‹ <lanh le *Saint E.prit,* Marc., i, 8, *dans I'I.April Saint et dan» le /eu,* Matth , m, H et Luc., m, 16.

Chacun des procédés répond parfaitement au caractère de celui <pil l'emploie : Jean est un homme, Il baptise dans l'eau; Jésus est un Homme-Dieu, Il baptisera dans l'eau et l'Esprlt Saint. Le feu Ici ne parait être qu'une gloso du mot précédent : semblable nu brasier ardent (pii purifie les métaux en les débarrassant de toute impureté, ΓEsprit Saint dévorera les péchés et changera les cœurs. Mais cet agent divin est au service exclusif du Messie; Jean l'avait prédit; Jésus confirme la parole de son Précurseur : *Niât qui» renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto non potest introire in regnum Del* Joa., in, 5; Pierre dens son premier discours déclare commencés l'effusion et le règne de IT.spiit-Smnt. Act., n, 17 sq. Jean pur contre n'a d'autre instrument, à sa disposition, que l'eau. Or la vertu de l'eau n'csl pas grande ; versée sur le corps, elle le mouille, le lave, enlève ses souillures extérieures; qu'on ne lui demande pas de pénétrer duns l'intérieur de l'Ame; par elle-même elle en est incapable. Aussi l'infériorité des disciples du Baptiste est notoire; elle éclate dans la parole des Éphésicns : *neque si Spiritus sanctus est audivimus.* Act., xjx, 2. Non seulement la connaissance de l*Esprit Saint leur faisait défaut, mais ils étaient privés de sa personne ct de scs bienfaits. Entre les deux baptêmes ce n'est donc pas une différence de degré d'efficacité qu'il faut admettre, c'cst une différence d'espèce. Quand l'Églisc naît au lendemain de la Pentecôte, le baptême de Jean paraît avoir été considéré par les missionnaires de l'évangile comme inexistant. Un grand nombre parmi les premiers chrétiens avaient été baptisés par le Précurseur vers lequel affluaient *omnls Judxæ reglo el Jerosolijmitir universi,* Marc., i, 5;ct cependant Pierre n'hédtc pas A dire : *Baptizetur unusquisque vestrum in nomine Jesu Christi, in remissionem peccatorum vestrorum et accipietis donum Spiritus Sancti.* Act , n, 38. Aussi bien l'ordre de Jésus avait été universel : *Baptizantes cos in nomine Patris et Bilii et Spiritus Sancti.* Matth., χχνπι, 19. Paul était logique en baptisant au nom de Jésus les anciens néophytes de Jean; par son geste en effet cc n'était plus *in spe* mal· *in re* que la grâce leur était conférée.

2. *Les témoignages de la tradition et la définition du concile de Trente* — Les erreurs protestantes du xvi· siècle ct les controverses nombreuses qui éclatèrent Λ leur sujet mirent A Jour plusieurs textes ρatristiques qui éclairèrent les théologiens ct préparèrent la décision doctrinale devenue nécessaire.

Luther, nu début de sa prédication, avait nettement distingué le baptême de Jean du baptême chrétien. *Disputatio de baptismo legis, Joannis et Christi,* 1520. A son avis, le second jouit sur le premier «l'un triple avantage : il est un sacrement, il remet les péchés, il ne saurait être réitéré. Deux ans plus lard, Mélânchton enseignait encore la même doctrine, *Loci communes,* 1522, tit. *de Baptismo,* empruntant au Maître la fameuse comparaison, *baptismum Joannis signum fuisse mortificationis, Christi vero baptismum signum fustiflcationls.* Mais ce point de doctrine ainsi établi cadrait mal avec l'ensemble de la foi protestante, il fut vite abandonné .Dans le camp de la Réforme on s'accorda bientôt pour Identifier le· deux baptêmes nu point de vue des effets produits. Cf. Zwingle, *De vera et falsu religione,* c. *de baptismo;* Calvin, *Institution chrétienne,* I. IV, c. xv, f 7 et M

Quand les Pères du concile de Trente se proposèrent d'établir et de préciser dans tous scs détails In doctrine sacramentaire, une première liste de propositions erronées concernant les sacrements en général, le baptême cl la confirmation leur fut .«oumisc.. Deux des propositions *circa sacramentum baptismi* se rapportaient au baptême de Jean; elles avalent été empruntées, la première à Mélânchton, la seconde à Luther. En voici la teneur :

9. *Eanidem nu trim baptismi Christl et Joann it. Philippus Mélânchton In loelt communibus : Nempe bapthmi Joannis et Apoifotorum, Joann,ι de passuro Christo, apetali de patso, et restu»cllato predicant, tamen ministerium fuit Idem, rt effectum cumdem habuit in credent/bat: et quod al· , dicunt, tantum parnitenttam Ignificulam* me, non *remissionem, est atourdum, nam pritdicalto pernlimite sine remissione est ethnica.*

10. *Baplhmum Christ! non evacuasse baptismum Joannis, sed el uddidlste promluionem. iMlherus lib. disputationum anno ISSO. Videtur Christus baptismum Joannis non évacuasse, sed addito verbo trite, seu promissionis perfecisse.* Thelner, *Acia concilii Trtdenilnl,* 1.1, p. 384.

Le travail dei théologiens commencé Je 20 janvier 1547 se poursuivit jusqu'au 29. On ne consacra pas moins de neuf séances consécutives à l'examen détaillé des propositions contestées. A chacune des séances la condamnation des propositions 9 et 10 *quoad baplismun* rencontra des adversaires résolus. Les arguments de l'opposition qui reviennent le plus souvent sont les suivants : Le Maître des Sentences a enseigné que certains baptisés de Jean ne furent nullement obligés de recevoir le baptême de Jésus (séance du 20 janvier); il est écrit que Jean baptisait *in remissionem peccatorum* (22 janvier); le baptême de Jean était *a Dec.* Jésus lui-même a voulu le recevoir; si saint Paul a rebaptisé les Éphétirns, c'est uniquement pour leur communiquer l'Esprit-Saint (26 Janvier); enfin l'ablution d'eau a été conservée dans le baptême chrétien, qu'on ne dise donc pas que du baptême de Jean rien n'a subsisté (28 Janvier).

La discussion close, on classa les propositions 9 et 10 dans la catégorie des articles ‹ *quos theologi non damnandos sed silentio prtrtereundos censuerunt.* » Thelncr, *op. cit.,* p. 404. Toutefois, comme un certain nombre de théologiens avaient opiné nettement pour la condamnation, les arguments invoqués par eux étaient consignés. Nous ne revenons pas sur le· textes scripturaires, ils ont été cités cl commentés plus haut; parmi eux il n'en est aucun qui ne sc concilie parfaitement avec la thèse do la supériorité du baptême chrétien. Quant Λ l'opinion de Pierre Lombard, elle ne pouvait donner lieu à une objection sérieuse. Le Maître des Sentences avait eu le tort en effet de partager les néophytes du Précurseur en deux catégories : ceux qui mettaient toute leur confiance dans l'ablution du Baptiste, n'ayant aucune Idée du Saint-Esprit, ct ceux qui, au contraire, connaissant l'Esprlt Saint, n'attribuaient au geste rituel de Jean qu'une valeur symbolique. A son avis, les seconds, pour être justlllés, n'avaient plus besoin du baptême de Jésus Opinion étrange el du reste isolée dont saint Thomas n'avait pas hésité A dire : *hoc est penitus irrationabile. Sum. theol.,* I i IB, q. xxxvm, a. 6.

Il n'y avait donc pas dans les objections folles aux partisans de la condamnation de quoi les embarrasser. D'autre part, ils s'appuyaient eux-mêmes sur des textes positifs Impressionnants, parmi lesquels, pour ne citer que les principaux : saint Jérôme : *dum servi baptismo plus quam habuit tribuis, dominicum destruis. Dialogus contra Luci/erianos, P. L.,* t. xxm, coi. 163; saint Augustin : *non enim renascebantur qui baptismale Joannis baptizabantur a quo ei ipse baptizalus est. Enchiridion de fide, spe ei caritate, P, L.,* t. xl, coi. 255. C'est une formule équivalente qui n été Insérée au décret de Graticn : *Non regenerabantur qui baptismo Joannis baptizabantur. De consecratione,* dist. IV, c. 135; ct dans le même décret on explique pourquoi le baptême de Jean était réitéré, alors que celui de Judas ne l'était pas : *Q os enlm baptizavit Joannes, baptizuvit Joannes; quos autem Judas baptiza-*

if, *Clr:slus bcptizavlt. De consecratione,* dlst. lV,c.39. C'ét.iit surtout la proportion 9 qui était jugée condamnable Les adversaires de la suivante étalent beaucoup moins nombreux : *cum in baptismo Christi nunc requiratur aqua, prout in baptismo Joannis, ergo ille non in totum evacuatus /uit; sed ei additus est Spiritus sanctus* (séa ce du 2" janvier). Cf. Thelner, p. 404.

L'avb des théologiens fut Immédiatement transmis aux Pères du concde qui commencèrent à discuter eux-mêmes le 8 février. Quelques évêques seulement opinèrent pour l'omissionck* deux articles; lu plupart, i «ils de·» textes cités plus haut ct faisant appel à leur tour A de nouveaux témoignages extraits de saint Bastie, *De baptismo,* 1. I, c.n, P. *G.,* t. xxxi, col. 1531 ; de snlnt Cyrille d'Alexandrie, *Super Joannem,* L II, P. *G.,* t. 1 x xin,col 258.de saint Ambroise, *Enarratio in ps. xxxvn, in prtrjalione, P. L·.,* t. xiv, col. 1010, se déclarèrent nettement pour la condamnation. I Inalement on proposa de mettre au passé le verbe employé dans le premier article, ce qui permettrait d'éliminer plus facilement l'article 10, source d'embanns II en résulta l'unique canon suivant : *Si quis dheiil baptismum Joannis habuisse eumdem vim cum baptismo Christi aut chnslianos non alio baptismo baptizari quam illo Joannis, quo el Christus baphzatus est,* A. S. Décret proposé le 27 février. Thelner, *op. cil.* p 457.

La nouvelle rédaction parut encore peu satisfaisante. ün (imposa de remplacer *quo et Christus baptizabis est* par *a quo et Cht istus baptizatus est,* pour éviter de définir la qualité du baptême reçu par le Christ. Le concile fit droit à la demande, supprima toute la seconde partie de la formule, ct, A la séance solennelle du 3 mars, promulgua le canon adopté : *Si quis dixtrit baptismum Joannis habuisse eamdem vim cum baptismo Christi, A. S.*

4· *Conclusion* : Le *baptême de Jean n'est pas un nie sacramentel.* — 11 ne pourrait être *sacrement de la nouvelle loi* que s'il se confondait avec le baptême chrétien; or il en diilère, nous l'avons vu, *par son origine* ; s'il est d'inspiration divine, Il n'a pas été institué pnr Jésus, auteur de tous les sacrements; *par l'acte extérieur* qui le constitue : il consiste dans l'application d'uni matière sans adjonction de forme; *par sa vertu significative :* il symbolise non la grâce présente, mais la grâce future; *par sa vertu causative :* ce qui donne au sacrement de la nouvelle Loi son caractère spécifique, c'est l'efficacité ex *opere operato,* le baptême de Jean agissait *ex opere operantis;* le rite chrétien régénère celui qui le reçoit, imprime dans son âme un cam·, tire indélébile, l'agrège à la société du Christ, le rentl capable de recevoir les autres sacrements; le baptême de Jean était impuissant à produire de tels cflets Né avant In fondation de l'Église, Il ne pouvait compter parmi les moyens de sanctification dont dispose la société chrétienne, et, quand la diffusion de l'Évangik commença, il achevait de disparaître.

Peut-on dire du moins que le baptême de Jean h ppart nail à *['ancienne Loi ?* C'est la pensée d'Origène quand 11 dit que le Christ fut baptisé *non eo baptismate quod in Christo est, sed eo quod in lege est. In ep. ad Botn.,* v, 8, *P. G.,* t. xiv, coi. 1039; el plus loin il ajoute . *Baptiimus Joannis expletio erat veterum, non inchoatio novorum.*

En réalité Jean ne baptisait pas *judatco more;* h loi de Molvp ne prescrit pas son rite et nulle part dans ΓAncien Testament il n'est question d'un baptême de cc genre imposé aux Juifs ou en usage chez eux. Cc qui caractérise le geste du Baptiste, c'est beaucoup motos l'analogie qu'il présente avec les *infirma fl eyena elementa* de l'économie mosaïque que sa relation -ive* l écunon te chrétienne dont l nnonce l'unmincncc. Il est le rite qui prépare A entrer dam h Royaume ceux qui regrettent leurs fautes et ont foi en l'avènemcnt prochain du Messie. A ce titre il appartient plus au nouveau Testament qu'à l'ancien, *inchoatio nouorum,* plutôt que *expletio veterum.*

Mais, ne produisant par lui-même ni la pureté Intérieure ni la pureté légale, il ne mérite posé proprement parler le nom de sacrement. *Est quoddum sacromentale, disponens ad baptismum Christi. Sum. Theol.* III% q. xxxvni, n. 1, ad 1°". C'est une cérémonie extérieure qui constitue une sorte de prélude, d'introduction, de préface au baptême chrétien; en se plongeant dans les eaux du fleuve, le néophyte faisait profession publique de pécheur ct sollicitait avec le pardon de scs fautes son admission future au Royaume

D. Calmet*JDtssertattons qut peuvent servir de prolégomênn de récriture sainte,* Paris, 1720, t. m. *Dissertation sur it baptême,* a. 1, *Baptême des juifs;* a. 2. *Baptême de saint Jean,* p. 312-331; Vigouroux, *Dictionnaire de la lilbb', ail.Huptime,* t. i, col. 1433-1435; art. *JeamBaplbtc* (piliU/, t. m, col. 1156-1159; d'Alès, *Dictionnaire apologtliqnt,* art. *Initiation chrétienne,* t. n, col. 702-799; D. Bu/), *Saint Jcan-Baptlstè, études historiques et critiques,* Paris, 1922; luibnuche, *Leçons de théologie dogmatique,* t. m, *L>s sacrements,* Paris, p. 18-20; Ijmrnngr, *Einingile selon saint Marc,* Paris. 1911; saint Thomas, *Sum. theol.,* IIP, q. xxxvnt; *Saurez, Disputatio* XXV, *De baptismo Joannis,* édiLVlvès, t. xix, p. 371-378; Bellurimn, Noι·α *controversia,* 1.1,1)· *sacram. Baptismi,* c. xix à xxm, édit. Vivês, t. Π1, p. 567 sq.; Thelner, *Acta genuina Concilii Tridentinl,* 1.1, p. 331 sq.

H. Houbaut.

27. JEAN-BA PTISTE DE LA CONCEPTION (Bienheureux), religieux triiiitalre, né en 1561, à Almodovar del Campo en Espagne. Sainte Thérèse l'ayant vu enfant, annonça à sa mère sa future sainteté. Jean-Baptiste embrassa la vie religieuse en 1580. 11 sc dis! Ingua par ses prédications en Andalousie, el travailla avex zèle à la réforme de son ordre. Il mourut en 1613. Pie VII le béatifia en 1819, Ses ouvrages qui forment un cours complet de théologie mystique, ont paru à Rome, en 1630 en plusieurs volumes, dont voici les titres: 1° *Tomo primera, ascétlco-misttco^n quesetruta de la verdadere humilidad y peligro di perderla con eltrato y comunicacton de los hombres:* 2° *Tomo scgumio oscêtlco, en que se train de los pocos qui entran en el camino de la pcrfeeciôn, y de los murhos que andan por el de ta Iniquidad:* 3e *Tomo tcrcero, exhortatorio, en que se contienen aIgunas erhortacioncs que se hacen à los hermanos por la maïïana en los capitulos ordinarios de los Domingos;* 4° *Tomo cuarto, mlstito, en que se trahi de las diflicultades del conoselmiento interne sobn notund, que Dios da à algunas animus;* 5° *Tomo quinto, miscelâneo, que contiene une miscelânea mistica, ascetica, y moral.*

Antonin de 1*Assomption, *Olccfonario de etcrltores trinllarlos de Bsjxiha g Portugal,* Rome, 1898» 1.1, p. 182-192.

A. Palmkiu.

28. JEAN BECCOS ou **JEAN XI**, patriarche de Constantinople de 1275 à 1282 ct chaud partisan de l'union des Églises. — Son nom parait pour la première fois dans l'histoire en 1260, lors de l'avènement du patriarche Nicéphore, à propos d'un songe qu'il avait eu à ce sujet. Pachymèrc, L II, c. xix. Comme un grand nombre de ses parents habitaient Nicée, on peut croire que Jean était lui-même originaire de celte ville. *Id.,* l VI, c xxv. En 1264, un autre Incident nous le montre dtjù investi des hautes fonctions de gi ' L/, I. I n, c. x m v. Il eut à rvmphr comme lel d importantes missions de lu part de l'empereur M ‹hel VIH Pairol u‹ d al ord au] du de Serbie, puis auprès du roi de France, sainl Louis, â la mort duquel 11 assista à Tunis, en noùl 1270 *Id.,* i. V. c vi ct lx. Celle dernière ambassade avait | o r but de faire avorter le projet d'expédition de Q.ai les

d'Anjou, roi de Naples, contre Constantinople. Comme die ne put avoir de suite à cause de la mort du roi de France, l'empereur profila de l'élection d'un nouveau pape, Grégoire X, pour nouer avec lui d'utiles relations, lui promettant l'union des Églises en échange de son intervention auprès de Charles d'Anjou. Bcccoi, qui A cette époque n'était pas encore catholique, ayant fait opposition nu projet d'union, fut Jeté en prison dans I tour d'Anéma. il consacra scs loisirs forcés 5 la lecture des Pères, de NlcéphÔre Bkinmvdc en particulier, ct ll ne tarda pas û sc convaincre de l'orthodoxie des latins. *Id.,* I. V, c. xvj. Ünc fols converti, Il appoita toute son ardeur ct de rares connaissances théologiques au triomphe de la noble cause qu'il avait embrassée. Conclue par les ambassadeurs impériaux, le 6 Juillet 1274, nu concile de Lyon, l'union fut solennellement proclamée A Constantinople, le 16 Janvier 1275, en présence de l'empt rcur, mais en l'absence du patriarche Joseph, qui dut en conséquence donner •a démission. Il fut templacé par Jean Beccos, qui cumulait depuis quelque temps les deux fonctions de chartophylnx ct de skeuophylax. L'élection eut lieu le 16 mai 1275, ct l'intronisation, le dimanche suivant, 2 juin. *Id.,* I. V, c. xxm et xxiv. Sincèrement catholique, Bcccos adressa au pape Jean XXI, dès le mois d'avril 1277, une profession très explicite de foi catholique, publiée en traduction latine par Allatius. *De Ecclesi* occidentalis atque orientalis perpetua consensione,* Cologne, 1618. p, 746-752, *P. G.,* t. exu, coi. 913, et dans le texte grec original, par A. Thelner ct F. Miklosich, *Monumenta spectantia ad unionem Ecclesiarum græcse et roman*,* Vienne, 1872, p. 21-28. On a également de lui une autre lettre au pape Nicolas 111 publiée par Pitra, *Analecta novissima,* Paris, 1885, p. 611-613. A la mort de Michel Paléologue, survenue le 11 décembre 1282, Bcccos ce trouva tout de suite en opposition avec les tendances nettement séparatistes du nouvel empereur Andronic Paléologue, cl le 26 décembre 1282. renonçant ὐ sa dignité, il sc relira d'abord uu monastère de la Panacbnintos. puis à Brousse, en Bithynie, qui lui fut assignée comme heu d'exil. Après le patriarcal épia mère de Joseph, qui mourut dès le début de mnrs 1283. on vit monter sur le siège patriarcal, le 11 avril suivant, Grégoire de Chypre, ancien collaborateur de Bcccos, devenu par ambition son mortel ennemi. Sans attendre même sa nomination, il avait écrit contre Bcccos un *Sermo antirrheticus,* que l'exilé de Brousse s'empressa de réfuter dans un écrit vigoureux, auquel les éditeurs ont malencontreusement donné un titre faux, celui t\'*Oratio secunda in tornum Ctiprii et nouas e/usdem hnreses.* Nous en reparlerons plus loin. Au témoignage d'un compagnon de Bcccos, Georges Mi lochites, ce traité, rédigé sous forme de lettre encyclique, fut rendu public avant le sxnodc d'Adrnniytium, qui doit se placer durant l'hiver 1283-1281. A. Mal ct J. Cozza-l uzi, *i>lo ihj Patrum bibliotheca,* Borne, 1871, t. vin, 2® partie, p.121. Elle souleva ά tel point l'opinion publique que l'on décida, pour calmer les esprits, de réunir un concile où le patriarche exilé pourrait s'expliquer. Cette assemblée sc tint en cflct, quatre ans avant la chute de Grégoire de Ch> pre, c'est-û-dirc en 1285. Λ'ουα *Patrum bibliotheca,* Home, 1905, t. x, 1er partie, p. 321. H avait fallu, observe Georges Métochitcs, plus île six mois, presque un an de tergiversations, avant de réunir l'assemblée. *Op. cil.,* t. vm, p. 165 ct 227. Comme il fut Impossible de s'entendre sur certains textes trop faxorablcs A la thèse catholique soutenue par Bcccos. les opposants chargèrent le patriarche Intrus de rédiger un *iomos* où tout serait mis uu point. Cetl< pièce a été publiée, fort mal d'ailleurs ct sans les signatures, par A Bnnduri, *Imperium orientale,* Venise. 1729, p. 652-668, cl reproduite par *P. G.,* I. cxui, col. 233 sq Au lieu d'amener l'union, elle ne fil qu'nr r .ver les dissensions. De la forteresse de Salut· Grégoire, sur le golfe de Nkomédle, où il avit été enfermé après le synode de 1285, Beccos lança contre le *(ornes* une série d'opuscules qui finirent par retourner contre Grégoire de Chypre l'opinion publique, au point qu'il dut, en Juin 128V, renoncer à son slrge usurpé; Il y fut remplacé, le 14 octobre de lu même année, pur Athanase. Quant à Beccos, s'il ne sortit pas de prison, il vit du moins s'adoucir quelque peu les rigueurs de sa détention, & la suite d'une entrevue avec l'< mpereur ct le nouveau patriarche, au printemps de 1290, alors qu'Andronic et sa cour se rendaient â Nymphée, près de Smyme, pour y faire un séjour de deux ans. Bcntré dans ut capit ale, le 28 Juin 1202, l'empereur renouvela auprès de Beccos et de ses cod<tenus scs tentatives d'accommodement, mais en vain : Beccos resta inflexible, cl il mourut dans sa prison, deux ans après le grand loguthèle Théodore Muzalon, remarque Georges Métochiles, *op. cit.,* L x, p 330. Et comme Muzalon expira en mars 1294, au témoignage de Pachymèrc, I. Il, c. xxxi, c'est vers la fin de mars 1296 qu'il faut placer la mort du glorieux confesseur de l'unité romaine, contrairement aux assertions de ceux qui le font mourir en 1288, comme 'O. Chevalier, en 1293, comme Drfiseke et Ehrhard, en 1298, comme Poussines et Hurter.

Des nombreux ouvrages de Beccos, quelques-uns •ont encore inédits; parmi ceux qui ont vu le Jour »l en est que l'on peut aisément dater Ce sont : 1· La *Pro/ession de loi,* au pape Jean XXI, du mois d'avril 1277, dont ll a été question d-dessus; 2· une Sen *(entia synodalis,* du 3 mal 1280, â propos d'une rature opérée dans un traité de saint Grégoire de Nxsse par le r< férendairc du patriarcat, Escammat sinenos; elle est d'une importance capitale, car elle nous montre par un délit dûment constaté l'orthodoxie grecque l'œuvre dans l'interpolation systématique des texte· palristiqucs. Elle a été publiée pur Allatius d'après une copie de Jean Aubert dans son grand ouvrage *De Ecclcsi* occidentalis atque orientalis perpetua consensione,* Cologne, 1648, p. 893-901, puis dans sa *Gracia orthodoxa,* Borne, 1652, t i, p. 366-374, l d'après lui, par *P.* G., t. exu, col. 281-290, et par H. Lummcr, *Scriptorum Greecbe orthodox* bibliotheca selecta,* Fribourg. 1861, 1.1, p. 411-422; 3· *Epis tola encyclica* contre le *Sermo antirrhelieus* do Grégoire de Chypre, composée en 1283 ct faussement Intitulé» *Oratio secunda in tomum Cyprii,* dans Allatius, *Grucit. orthodoxa.* Borne 1659, t. n, p. 250-286. et dans Mignr *loc. cil.,* p. 896-924; 4® *De l injustice de sa déposition,* écrit probablement en 1284, Allatius, *op. cil.,* t. ti p. 11-36, P. *G.,* col. 940-970; 5® *Oratio apologetur ei anlirrhetica,* Allatius, p. 36-S3, P. *G.,* col. 169-1010; 6® *Apologia,* ou démonstration que l'union des Églises ne dé ruit pas les usages ni la discipline des Orientaux, Allatius, p 81-91. P. *G* , col. 1009-1020, Lùinmer, *op.cil.,* p. 126-428; 7· *Mémoire* sur scs propres ouvrages ct leur parfaite cohérence entre eux. Allatius, *op. cit.,* t. n, p. 1-10, P. *G.,* col. 1019-1028; 8° *Testament spirituel,* Allatius. *op. cil.,* 1.1, p. 375-378; *De consensione,* p. 763-766; Poussmes, Notes sur Pachymèrc, Venise, 1729, p. 63-65, *P. G.,* col. 1027-1032.

Les autres ouvrages de Beccos ont une portée plus générale ct constituent un véritable monument de la controverse gréco-latine; les éditions en sont malheureusement insufllsantcs. Dépourvues de tout appareil critique, elles ont en outre le tort de ne donner presque aucune référence, chose Indispensable pourlaut en pareil cas. Certains textes de Beccos d'authenticité indiscutable n'ont pas Jusqu'ici été retrouvés. L'œuvre est donc à reprendre par lu base. En voici 1rs par les 9° *De (union et de la paix entre les Eglises de l'ancienne*

et de la nouvelU Rome, Allatlus, *Gnrcia orthodoxa,* L 1, p. 61-224, *P G.,* t. cxu. col. 15-158, H. Lammer, *op cil..* p. 189-106. Dans une première partie, l'auteur prouve avec beaucoup de force que les anciens Pères grecs ont tous enseigné In doctrine des Latins, et, dans une seconde, il réfute avec non moins de bonheur les théologiens grecs fauteurs du schisme, comme Pho-Uus, Jean Phoumès, Nicolas de Méthonc et Théophylactc de Bulgarie; 10® *De Γunion der Églises el de Γinconsistance du schisme démontrée seulement par l'histoire,* ouvrage faisant suite au précédent, mais resté jusqu'ici inédit, honnis un assez long fragment publié par Allatius, *De utriusque Ecctesiæ occidentalis atque orientalis perpetua in dogmate de purgatorio consensione,* Rome, 1655, p. 591-625, et reproduit par *P. G. loc. cit.,* col. 925 942; 11° *Epigraph* XIII* ou textes tin s des saints Pi res sur la procession du Saint-Esprit, publiées d'abord par Arcudius, avec les objections de Grégoire Palamas et leur solution par Bessarion, *Opuscula aurea theologica,* Rome, 1629 et 1670, p. 4-65, puis par Allatlus, *Græcia orthodoxa,* t. n, p. 522-611, par Migne, *loc. cil.,* col. 613-724. et par H. Laminer, op. *cit.,* p 445-652. On en trouvera une excellente analyse dans la dissertation du P. De Rubeis (Rossi) sur Grégoire de Chypre. *P. G.,* t. cxui, p. 73 sq. Beccos y prouve que les formules *a Filio* et *per Filium* sont au fond Identiques, renversant ainsi le principal argument de l'opposition; 12® *De processione Spiritus sancti,* recueil de textes en faveur de la thèse latine, édité d'abord par Arcudius, *op. cit.,* p. 98-159, puis par Allatlus, *op. cil.,* t. f, p 223-259, et par Migne, col. 157-276. L'auteur y explique certains textes dont les adversaires abusaient, faute de les bien entendre.

D'autres ouvrages, tout en ayant pour objet les mêmes questions que les traités précédents, offrent cette particularité qu'ils sont adressés par Beccos à des amis restés fidèles. 'Pels sont : 13® *Trois livres sur la rocession du Saint-Esprit,* adressés ù Théodore, évêque de Sougdéa en Crimée, dans Allatlus. *op. cil.,* t. n. p 95-11.8, *P. G.,* col. 289-338; 14® *Quatre livres sur la procession du Saint-Esprit h* Constantin Méllténiote, son compagnon de captivité .Allatlus, *loc. cit.,* p 149-211, *P. G.,* col. 337-396; 15® *Lettre à Alexis A galbanos* sur le même sujet, pour lui reprocher sa défection et le rappeler à son ancienne croyance, Allatlus, *op, cit.,* 1.1, p. 360-365. *P. G.,* col. 275-282.

Une dernière catégorie d'ouvrages sont purement polémiques et dirigés nommément contre certains adversaires de Beccos, anciens ou contemporains. Il faut citer tout d'abord : 16® I.» *lié/illation du livre de Photius sur la procession du Saint-Esprit,* publiée pour la première fois par J. Hergenrôthcr dans P. G., *loc. dl.,* col. 727-864, d'aprt › le *Laurrntianus 26,* Pluteus Vlll, f® 174 sq.; 17® *Réfutation d|Andronic Camatére sur la procession du Saint-Esprit,* Al atius, *op. cit.,* t. n, p 287 521, *P. G.,* col. 395-614; 18® *Réfutation du tomos de Grégoire de Chypre,* Allatlus, *loc. cit.,* p 215 sq. *P. G.,* col. 863-895. 11 ne sera pas question ici des décrets synodaux promulgués par Beccos durant ton patriarcat, car Ils ne sont pas son œuvre personnelle; par contre Il y a lieu de signaler son portrait reproduit par Gour dans son *Euchologium sive Rituale Grsrcorum,* Paris, 1646, Venise. 1730, et pur Gédéon, d'après Goar, dans scs *Tables patriarcales,* en grec, Constantinople, 1888, p. 396. C'est ù dessein que nous ne parlons pas de certains traités attribués ά Beccos par Nicolas Cornnène Pupadopoli, *Prcrnotiones mystagngte*,* Padoue, 1697. p. 14 et 242; Ils ont été forgés de toutes pièces par cet effronté faussaire, et I on est surpr * de voir non seulement le bon Fabricius, mal* A luifhsrd lui-même te laisser prendre nu piège. Et dire que ce salmigondis constitue encore de nos jours, dans certains milieux italiens, une autorité canonique de tout prunier ordre.

Pour la bibliographie ancienne, voir IT. Chevalier. Π/fxr-*taire,* nu mot *Jmn Veccus, h* compléter par les in» Uetiouj suivantes : Poussinc* (Postions), note* diverses dam «on édition de I'histoire de Pachÿmère. reproduite tltim le *Corpus* de Bonn; Georges Matoehitc*, *iltstorla duymattca,* dans A. Mai et J. Cozza-Luzl, *Nova Ihilrum b bUolheca,* Rome, 1871. t. vm, 2· partie, p. 1-227, et Rome, lOOS,t x, 1· partie, p. 319-370; L. Allatlus, *De Ecclesi* occidental·» atque orienta lis perpetua consensione,* Cologne, 1648, p. 751-769, et pour la période du concile de Lyon, p. 727-752; A. Ehrhnrd. dans K. Krumbachvr, *Gesehlehte der byzan·ttntschen Litteralur,* Munich, 1897, p. 96-97; Hurler, A'omrn-*clalar,* 3· édit., 1906, t. n, p. 402-404; et les articles spéciaux de J. Drflscke, *Der Kirchenelnlgungweriuch dn Kaisers Michael VIII Puldologos,* dons la *Xcibchrifl fur udssenschaflUche Théologie,* t. xxxiv, p. 325-355; *Xlînlnn von Methone tm Urteile der Frledensschrift des Johannt. Bekkos, Ibid.,* t. xun, 1900, p. 105-141; *Johannes Phurnn bel Rckkos, tbld.,* p. 237-257; *Drel Kapltelaus der Friedensschri/t des Patriarchen Johannes Rckkos oom Jahrt 1111,* Wandsbcck. Osterprogramm, 1907, in-4·, 18 p., avec une bibliographie sur Beccos; *Johannes Rekkos Wlderlcgung der SyUoglsnien des Photios, eingcleltel und ub^rselzt,* Beilnp.e des Jahrcsbcrlchls des k. Mal thins-Claudius - Gymnadumt. Wnndsbcck, 1912, 16 p. Voir le compte rendu de l'auteur lui-même dans la *Wochenschrift filr klasxhche Phikdogle,* 1912, t. xxix, p. 1013 sq; R. Souam, *Tentatives tfunion avec Rome: un patriarche grec catholique au Xtl/· siècle.* dans les *Echos (TOrient,* 1900, t. n, p. 229-237,351-360.

L. Petit.

29. JEAN CHRYSOSTOME (Saint), archevêque de Constantinople (344 7-407), Père et docteur de l'Église L Vie de aint Jean Chryeostome. — 11. Ses écrits (col. 667).— III. Son enseignement théologique (coi. 672). — IV. Sa prédication et sa doctrine morale (col. 684).

I. Vie. — 1® *Les sources.* — La vie de Jean Chrysostome est une des mieux connues parmi celles des Pires du iv· siècle. Les renseignements les plus précieux nous sont fournis par les œuvres mêmes de Jean. La plupart sont des écrits de circonstance, sermons ou lettres, qui portent avec eux leur date et nous font pénétrer dans l'intimité de leur auteur. Mais à côté de ces sources Immédiates, d'autres documents nou% permettent de reconstituer aussi exactement que possible l'histoire de l'évêque de Constantinople : le grand rôle qu'il avait joué dans la capitale, les lutte s politiques qu'il avait dû soutenir, lui valurent de trouver immédiatement après sa mort des historiens plutôt que des panégyristes inconscients, cl c'est ainsi que nous a été conservée la vraie image de Jean. La plus importante de ces sources, du moins pour l'histoire de la vie do Jean après son élévation au siège de Constantinople est le *Dialogus de pila S. Joannis Chrysostomi, P. G.,* t. x l v ii, col. 5-82. Cet ouvrage, qui est censé reproduire un dialogue tenu à Rome en 407 ou 108 entre un évêque oriental cl le diacre romain Théodore, a été écrit dès avant 425; et il est l'œuvre de Palladius, évêque ‹l'l b lénopolis en Bithynie, l'auteur de *VHistoire tausiaque,* cl un fidèle ami du saint. E. C. Butler, *Authorship of the Dialogus de vita Chrysostomi,* dans? ΧρυβΟσταμιχί, *Sludi e ricerchc intorno a S. Giovanni Crtsoslomo a cura del Comitato per it* 75® *centenario della sua morte,* Rome, 1908, fasc. 1, p. 35-46. On y trouve le récit d'un témoin oculaire, qui raconte les événements auxquels Il a assisté S il manifeste son admiration et sa sympathic pour Jean, son mépris pour les ennemis qui Font accablé Il croit en même temps, trouver dans la simple vérité In meilleure Juslllcatlon de snn héro*.

ürt pané médité pour la première fois en 1848 par Maï, sous le nom de Yürl>rilîS ^£\G ' L XI VU· coL Le morceau doit avoir été écrit tout de suite après in mort du suint

alors que Ici premières nouvelles de an fin solitaire commençaient ά arriver à Constantinople, donc Λ la fin de 407 ou au début de 408 Aussi ifa-t-il sans doute pas pour auteur Martyrius qui fut évêque d'Antioche entre 449 et 471. Mais si nous n'en connaissons pas l'origine exacte nous y trouvons d'utiles renseignements sur In situation religieuse Λ Constantinople, au temps de la mort de Jean et des premiers débuts de son successeur.

Parmi les historiens du v· siècle, Socrate et Sozomène méritent une mention spéciale à cause de la place importante qu'ils consacrent ά Jean dans leurs histoires, Socrate, *Hist. Eccl*, vî, 2-23; vu, 25 et 45; P. G., t. I.XVH, col. 661-736, 793, 836; Sozomène, *H(st. Eccl.,* vin, 2-28, *P.* G., t. 1 x v ii, col. 1513-1592, et de leurs accointances avec les milieux ecclésiastiques deConstantinople. Socrate pourtant semble moins bien Informé que Sozomène, sur le détal. de la vie de l'archevêque et mérite moins de créance. Quant à Théodorct son récit est volontairement écourté et contient peu de renseignements Intéressants. *H. E.,* v, 27-36, voir surtout 34, 2, édit. Parmentier, p. 334; *P. G.,* t. 1 x x x ii, col. 1256-1269. Cf. F. Geppert, *Die Quellen des Kirchenhistoriken Sokrales,* Leipzig, 1898, p. 129 sq.

Les écrivains postérieurs ne méritent qu'une mention rapide, parce qu'ils sont moins des historiens que des haglographcs, préoccupés de chanter la gloire de leur héros. La *Vita S. Joannis Chrysostomi,* d'un certain Georges d'Alexandrie, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme, le patriarche Georges II, 621-631, est un mélange de légendes, d'anecdotes, et surtout d'histoires de miracles. Éditée par H. Savile, *Chrysostom! opera omnia,* t. vm, p. 157-265, Eton, 1612. La *Laudatio sancti Joannis Chrysostomi,* de l'empereur Léon le Sage (886-911) n'est guère qu'un résumé consciencieux de l'œuvre de Georges. P. G., t. cvn, col. 228-292. Slméon Métaphrastc enfin se contente à peu près de reproduire ce qui n été écrit avant lui, P. G., t. exiv, col. 1045-1209; sa source principale est un anonyme, édité par Savile, *op. cit.,* t. vm, p. 293-371, qui s'inspire lui-même de Georges cl le complète en ajoutant ù son récit de nouvelles histoires de miracles.

2e *Les premières années de Jean.* — L'année de la naissance de Jean ne peut être fixée avec certitude. Ce fut vraisemblablement en 344 qu'il vit le jour A Antioche. Son père Secundus était *magister militum Orientis;* mais il mourut peu de temps après la naissance de l'enfant, laissant veuve, A l'âge de 20 ans, sa femme Anlhusa. Celle-ci, qui était chrétienne, se donna tout entière A l'éducation de son fils; elle y apporta un dévouement qui excitait l'admiration de Llbanius lui-même. Jean Chrysostômo, *Ad vid. /un.,* 2, P. G., t. xi.viii, col. 601. Lorsque Jean eut grandi, il fréquentn l'école du philosophe Andragathlus, el surtout celle du rhéteur I.ibnnius, qui était alors la lumière d'Antioche. L'enseignement qu'il reçut auprès de ce dernier maître excita l'enthousiasme de ses vingt ans. *De sacetd.,* i, 1, *P.* G., t. x l v ih, col. 623; pourtant la rhétorique païenne ne parvint pas A le retenir; et quoiqu'il ne fût pas encore baptisé, Il commença A se livrer avec ardeur A l'étude des saintes Écritures sous la conduite de Diodore de Tarse et de Mélèce d'Antioche; il suivit aussi ù cette époque les leçons d'un certain CartcriUb qui dirigeait A Antioche avec Diodore un ἀσζη ή. v-v; c'est IA qu'il prit le goût de la vie religieuse et de ses austérités. Palladius. *Dialog.*. 5.

Baptisé par Mélèce aux environs de 369, Jean fut peu après ordonné lecteur. Il aurait voulu renoncer A la vie du monde et sc réfugier dons la solitude: il fut empêché de réaliser son rêve par sa mère qui le supplia de ne pas la rendre veuve une seconde fois. *De sacerd.,* i, 4, P. G., L xLvm, col. 624 : du moine commença-t-il A mener dans sa demeure une existence austère, aussi semblable que possible A celle d'un moine. S'il fallait considérer comme un récit historique les premières pages du traité *De sacerdotio,* on placerait vers 373 l'incident qui y est rapporté. La réputation de Jeaa et celle d'un de ses amis, du nom de Basile, se serait répandue en dehors d'Antioche assez pour qu'on ait voulu faire de l'un et de l'autre des évêques : Basile se serait en effet laissé consacrer, tandis que Jean aurait échappé par la fuite au lourd honneur qui lui était offert. Le *De sacerdotio,* est précisément consacré A expliquer les motifs de cette conduite, et A rappeler A Basile la grandeur des devoirs épiscopaux. Il est plus vraisemblable cependant que le récit en question n'est qu'une fiction littéraire,et que l'on doit renoncer A y trouver des indications historiques sur la conduite du futur évêque A. Naegle, *Zeil und Veranlassung der Ab/assung des Chrysostoms Dialogs de sacerdotio. Kommt der Don Chrysostoinus selbit angegebenen Veranlassung hlstorischer oder bloss literarischer Charakter su,* dans *Historisehes Jahrbuch,* 1916. t. xxxvn,p. 1-48. J. Stiglmayr, *Die hlslorische Unterlage der Schri/t des hl. Chrysostomus ûber das Pricstertum* dans *Zeitschrift /ûr katholische Théologie,* 1917, p. 413-449.

Ce qui est sûr, c'est qu'en 374 ou 375 — sans doute sa mère était-elle morte A ce moment — Jean réalisa le rêve longtemps caressé de vie solitaire. Il se réfugia dans la montagne aux environs d'Antioche, et pendant quatre ans, il y mena l'existence d'un ermite, dans la compagnie et sous la direction d'un vieux moine; puis, voulant pousser plus loin son effort vers la perfection , il se retira dans une caverne où il vécut seul pendant deux ans encore jusqu'à ce que la pratiqu* de telles austérités eût gravement affaibli une santé naturellement délicate et l'eût obligé A rentrer A Antioche. Palladius, *Dialog.,* 5, *P.* G., t. x l v îi, col. 18.

Dès son retour dans la ville, Jean fut ordonné diacre par Mélècc(381). il écrivit beaucoup pendant les années de son diaconat, car presque tous ses traités datent de cette époque. G. Banschcn, *Jahrbûcher der christ lichen Kirehe unter dem Kaiser Theodosius dem grossen. Versuch elner Erneiierung der Annales Ecclesiastici des Haronius /ûr du Jahre 373-393,* I ribourg-cn-B., 1897, Anhang II.Die *Schri/tslellerlsche Tatigkeil des J. Chrys. cor seinem o/Jentlichen Au/treten als Predlqerzu Antlochien,* p. 565-574. Au commencement de 386, Flavien qui venait de succéder A Mélèce sur le siège d'Antioche l'éleva nu sacerdoce et lui confia la charge de prédicateur qu'il devait remplir pendant douze années.

3® *La prédication de Jean à Antioche.* — · Jean était né orateur, et dès scs débuts Il conquit et charma le peuple d'Antioche Entre tous les maîtres de la parole, soit profane, soit sacrée, il est certainement un des plus grands. Il a d'abord une facilité prodigieuse, et nous pouvons nous en rendre compte aujourd'hui encore; car ses homélies qu'il n'n point d'ordinaire pris In peine de revoir nous apparaissent manifestement comme d'admirables improvisations. Toute cette abondante parole est entraînée par un mouvement rapide, comme elle est colorée et échauffée pur une vive passion; la période n'est point ramassée et vigoureusement condensée comme la période latine ou comme celle de Démosthène, elle sc développe au contraire par degrés successifs, avec des reprises Imprévues, avec un certain abandon, mais un abandon plein de grâce. » A. Puech, *Saint Jean Chrysostome,* Paris, 1900. *p. 38.*

La première année de son ministère pastoral fut surtout employée A des controverses doctrinales. Il s'en fallait de beaucoup que la paix régnât dans l'Église d'Antioche. Non seulement le schisme qui divisait les catholiques depuis l'élection de .Mélèce n'était pas

apaisé, mois les nrfens étalent turbulents ct nombreux ; k* Juif* l'agrafent, ct parmi les chrétiens un grand nombre sc croyaient autorisés à célébrer avec les Juifs les fêles du mois de Tisri, le nouvel an, l'expiation et les tibernades, ou encore à commencer In solennité de Pâques le 14 Nisan *(Protopaschites).* C'est contre les Juifs que Jean dirigea scs premières campagnes, et Ton peut croire que le peuple d'Antioche, si amoureux des querelles théologiques, ne lui ménagea pas ses applaudissements. Sur la chronologie des homélies de Jean pendant cette période, G. Rauschen, op. *cil.*9 Excms X111. *Die Prüdigtl ligkeit des Joannes Chrysoitomns in Antiochien, bis mm Au/stande des Jahres 387*9 p. 4.<> 5IX

Un événement Inattendu allait changer le cours de ton activité, ct ramener à renouveler sa manière. Au commencement de 387, à propos de quelque Impôt nouveau, la populace d'Antioche se souleva; duns un mouvement de colère irréfléchie, des imprudents se ie portèrent sur l'agora et jetèrent bas les statues de l'empereur Théodose, de son pire, de ses fils ct de ia défunte Impératrice Hacc Ila. Il était aisé de prévoir que le châtiment ne sc ferait pas attendre ct qu'il serait terrible. Le viril évêque Flavien partit en toute hâte pour Constantinople, afin de fléchir la colère de l'empereur. Pendant son absence, Jean eut fort â faire pour calmer le peuple, pour lui rendre courage, pour l'exhorter à la pratique plus exacte des vertus chrétiennes. Le carême avait commencé peu de jours après la sédition : c'était naturellement la période où les prédications étalent plus fréquentes et où les dispositions des auditeurs étaient meilleures. Suivant les événements, on passait à Antioche de l'abattement le plus absolu aux espoirs les plus Irraisonnés. L'arrivée des commissaires Impériaux, leur jugement qui enlevait ά Antioche Je titre de métropole de Syrie ct qui ordonnait la fermeture Immédiate du théâtre, du cirque et des bains, l'emprisonnement des sénateurs, avaient excité la crainte. lorsque, vers la fln du carême, on apprit des nouvelles plus rassurantes, on commença à manifester une joie sans retenue. Jean était l'âme de cetto foule en émoi. Plusieurs fois par semaine, il prenait la parole pour exhorter, pour fortifier, pour élever. Plus loin que les événements actuels, il rappelait les grands devoirs chrétiens. Enfin le Jour de Pâques, Flavien était de retour, apportant une pleine amnistie. Une dernière fois Jean monta en chaire pour rappeler la mission accomplie par l'évêque, ct tirer les conclusions de tous les événements récents. Désormais entre lui ct le peuple d'Antioche s'étaient formés d'indissolubles liens. Des 21 homélies *De signis* dans P. G., t. xux, col. 15-222, celle qu. porte le n 19 n'a aucun rapport avec le reste de la collection. Pour i ordre chronologique de ces discours voir, G. Rauschen, *op. cil.,* Excurs XIV, *Zeitbestimmung des Au/starides in Antiochien und der 21 Homilien des Chrysostomos Qber die Dildsaûten,* p. 512-520.

Les année* suivantes furent pour Jean le temps d'une merveilleuse activité pastorale. 11 sc sentait le maître de son peuple, dont Il connaissait les bons et les mauvais côtés, qu'il pouvait manier à sa guise et dont il avait acquis le droit de reprendre les défauts ou les vices, avec une familiarité sûre d'elle-même. C'est de cette période féconde que datent les plus nombreuses des homélies de Jean : les 67 homélies sur la Gem sc; P. G., t. uu-uv, en 388 ou peu après; les 6 hon ‹ I es sur Anne, t. uv, col. 631-676; la 4· de ces homélies est perdue; les 3 homélies sur David et SnUl, t uv, col. 675-708, après le carême de 387; plus tard les homélies *ur le* psaumes, t. 1 v ; les 90 homélies sur Mint Matthieu, t. Lvn-LVin, aux environs de 390; les 88 homélies sur saint Jean, t. ux, vers la même époque bien d'autre* encore, quoiqu'il toit diflicllc de préciser avec certitude la date de tel on tel groupe G. Rauschcn, *op. cit.,* Excurs XV, *Die Predigtbiiiykdt des Joannes Chrysostomos zu Antiochien seit déni Aulstande 387,* p. 520-529.

Le plus habituellement, l'orateur prenait son point de départ dans un texte del'Écriturc sainte. L'explication littérale de ce texte, scion la méthode rxé;otique d'Antioche formait la première partie du sermon qui était ainsi doctrinale, ct qui s'efforcait de rappeler aux auditeurs les grandes vérités de la fol chrétienne. Mais après avoir ainsi enseigné, Jean ne manquait pas d'aborder les problèmes moraux, et c'est là surtout qu'il manifestait sa souveraine maîtrise surdes Ames qu'il connaissait si bien. Il n'avait pas son pareil pour flageller les vices, pour ramener au devoir ks indifférents ou les pécheurs; se faisant tout à tous, sans épargner sa peine. Et l'on comprend sans peine que sa réputation ait franchi les murs d'Antioche ct se soit répandue dans tout le monde oriental.

4° *L'épiscopat.* — Pendant douze ans, de 386 à 398. Jean exerça ainsi son ministère à Antioche. Le 27 septembre 307, k patriarche de Constantinople, Nectaire, vint à mourir. Suivant te désir d'Arcadius et de la cour, Jean fut présenté au suffrage des évêques ct du peuple pour recueillir sa succession. Socrate, *Hist. Eccl.,* v î, 2, P. G., t. Lxvn, col. 661. Lorsqu'il fut élu, on dut l'enlever d'Antioche par surprise ct l'amener de force à la capitale. Il y fut sacré le 26 février398 par Théophile d'Alexandrie. Palladius, *Dial.,* 5; Socrate, *Hist. Eccl.,* vi, 2; *P. G.,* t. 1 x v jî, col. 661-664; Sozornène, *llist.* Ecc/.,vm,2,13sq;P. G.,t. i>xvn,col. 1517. Le travail ne manquait pas nu nouvel évêque. Non seulement les païens ct les hérétiques étalent encore nombreux ci remuants dans lu capitale, mais parmi ks fidèles eux-mêmes, ct jusque dans leu rangs du clergé s'étalent glissés des clercs que ir< sage ct paresseuse vieillesse de Nectaire n'avait Jamais cherché à corriger. Dès son installation, Jean entreprit t. réforme des mœurs : à scs prêtres il Interdit la cohabitation avec les sœurs agapètes; aux moines qui ne cessaient de courh la ville, il imposa la retraite dans lu» mon»· Bicrts ô u :% riches, il prêcha plus énergiquement qui* jamais le grand devoir de la charité. Ua *d.* aident, fortifié par une éloquence de Jour en Jour plus entraînante ne devait pus tarder à faire «u nouveau patriarche. <iVcC ie*, admirateurs enthousiastes, des ennemis puissants. L'asile qu'il accvXu le 17 janvier 399 à l'eunuque Eutrope qui venait d'être brutalement disgrûcié par l'viuvcreur, Sozomène, *Eccl* vm, 7, P. G., t. 1 x v ii, col. 1533; Socrate, *llist. Eccl,,* vi, 5, P. G., t. Lxvu, col. 673, ks deux discours qu'il prononça à cette occasion sur la vanité du* richesses ct des puissances de ce monde, uûureQt vivement l'opinion *P. G .* t. ui, col. 391-414. Les moines qu'ii avait mit rentrer oans leurs cellules, les coquettes dont n uva t condamné le luxe insolent, bien d'autres encore se liguèrent contre lui. Son intervention dans les affaires de Γ Église d'Éphèsc (401), Palladius, *Dialog* 13, puis L. prutuv^^ qu nucu.da aux moines égyptiens persécutés par ihéopai.t d'Alexandrie, achevèrent d'attiser les haines.

Bientôt cuminenç.. la tragédie. Cf. Isidore de Péluse, *Eplst.,i,* 152, *P* G., t. Lxxvm, col. 281. Le faible empereur Arvadius, l'orgueilleuse impératrice Eudoxlc, l'mtrigant pntr.archi Théophile en furent les principaux acteur L'iüstorlcn $»·» *lh (. Eccl.,* v», 2 sq , *P. G.,* 1.1 xvn, col. 661. estime que Jean ne fut pas sans avoir sa part de responsabilité dans les épreuve* qui l'atlendab ni. cl que sa trop grande liberté de parole contribua ù bâter sa perte : du moins est-il sur que scs ennemis attentif* surent profiter de toutes ks occasions. Un jour que,dans une homélie, il avait parlé de Jézabel, on prétendit qu'il avait visé l'impératrice elle-même

L'évêque d'A'exRndrlc envoya d'abord à Constantinople saint Epiphane de Salamine. Celui-ci avait qunIre-vingt-dix an»; mais H était toujours prêt ù la défense de l'orthodoxie. On hi> représenta que Jean, en donnant asile aux moines de Nitric, avait manifesté quelque attachement ù l'origénlsmc. Il eut la faiblesse de le croire. A Constantinople, saint Epiphane, après avoir refusé l'hospitalité de l'nrchcv< que, sc mit en devoir de recueillir des signatures contre Origène. Il alla même jusqu'à annoncer une grande réunion à la basilique des Apôtres : Il devait y fulminer contre Origènc, contre les moines de Nitric, et contre Jean lui-même. Au dernier moment, cette assemblée fut Interdite, et Epiphane dut reprendre le chemin de son lie ; il mourut en roule.

Mais ll avait déjà accru le trouble des esprits, et multiplié les forces des ennemis de Jean. Théophile d'Alexandrie Jugea le moment favorable pour agir personnellement contre son adversaire. Il débarqua à Constantinople au début de 4U3, amenant avec lui une trentaine d'évêques égyptiens.

Scion le reserit impérial qui l'avait convoqué. Il venait en accusé, pour comparaître devant un synode présidé par Jean ct s'expliquer au sujet des mesures violentes prises par lui contre des moines de Nilrie. Bientôt son habileté, les présents généreux qu'il distribua ù propos, l'influence qu'il sut prendre sur l'impératrice, renversèrent les rôles. Peu après son arrivée, ce fut lui, qui présida un concile réuni à la villa du Chêne près de Chalcédoine, et qui procéda au jugement de Jean. Palladius, *Dialog,,* 8. Celui-ci avait d'avance récusé l'autorité do scs adversaires : il refusa de paraître au Chêne. On le condamna, en son absence, à la déposition; et comme parmi les charges relevées contre lui sc trouvait l'accusation de lèse-majesté, on remit à l'empereur le soin de le châtier. Cf. Photlus, *Blbl.,* ux, *P. G.,* t. an, col. 105-113, dont le témoignage repose sur les actes authentiques du synode. Arcadius prononça une sentence de bannissement. Jean se livra aux soldats chargés de le conduire en exil, après avoir publiquement protesté contre le Jugement des évêques, *P. G.,* t. U!, col. 427-430, ct fut envoyé à Praenotum sur le golfe de Nicomédic. Mais le peuple de Constantinople n'acceptait pas d'être séparé de son évêque, des émeutes accueillirent le retour de Théophile qui fut obligé de repasser le Bosphore; un accident mystérieux, qui survint dans le palais, effraya la famille impériale. Palladius, *Dialog.,* 9. Eudoxle domanda cl obtint d'Arcadius des Icllres de rappel en faveur de l'exilé; elle lui écrivit elle-même pour protester de son innocence et déclarer qu'elle n'était pour rien dans tout cc qui venait d'arriver. Jean sc laissa ramener. Il fut porté dans Constantinople par l'acclamation de la multitude enthousiaste : l'homélie qu'il prononça alors, *P. G.,* t. ui.col. 443-143, est comme un chant de triomphe et do reconnaissance à son Eglise fidèle.

Mais la paix ne devait pas durer bien longtemps. Les rancunes amassées contre Jean étaient trop puissantes pour avoir cédé de façon déflnilivc;ct l'évêque lui-même n'avait pas un tempérament capable de garder des ménagements dans la lutte qu'il avait entreprise contre le mal. Dès le mois d'août 403, l'ho biilé était plus vive que jamais entre lui et l'impératrice. Socrate, *llist. Eccl.,* vi, 18, *P. G.,* t. uxvn, col 716; cl Sozomène, *llist. Eccl.,* vin, 20; *P. G.,* I. 1 x v ii, col. 1568, racontent que Jean, prêchant sur la décollation de saint Jean-Baptiste, commença son homélie en ces termes : · De nouveau Uérodi de fait rage, de nouveau elle l'emporte, do nouveau elle danse, de nouveau elle demande Λ recevoir sur un plateau In tête do Je »»» · Nous avons en effet, dnns les œuvres de Jean une homélie qui débute ainsi, P, t. ux, col. 485-190, mais qui n'est certainement pas authentique. On ne sait donc pas au juste quel·» furent les vrai· discours de l'archevêque. Il est sûr qu'il fit des Imprudences. Théophile d'autre part faisait partout crier que le retour du patriarche était contraire aux canons de l'Église. Cette situation troublée persista Jusqu'aux premiers mois de 40-1. Le samedi-saint il y eut du sang versé dans l'église et les fidèles de Jean durent célébrer la fête de Pâques e» pleine campagne. Palladius, *Dialog.,* 8. Enfin, le 9 Juin 401 l'empereur lança contre le patriarche un nouvel ordre d'exil. Celui-ci partit défin tivement le 20 Juin, après avoir adressé un suprême adieu aux évêques qui lui étaient restés fidèles, à ses diaconesses, à tous scs chers fidèles.

5· *L'exil d la mort.* — Le lieu assigné à Jean pour sa nouvelle résidence était la petite ville de C' cuie, en Arménie mineure, «l'endroit le plus désert de toute la terre. › *Epist.,* ccxxxiv, P. *G.,* t. ui, col. 739. Le voyage du proscrit fut long et pénible. Après une halte de quatre semaines à Nlcée, la traversée de la Galatle ct de la Cappadoce apporta à l'archevêque de grandes fatigues physiques ct de grandes tristesses morales : le mauvais accueil des évêques d'Ancyrc et de Césaréo l'aflligcn particulièrement. On parvint enfin À Cucuse, où l'on put essayer de s'installer. Pendant ce temps, Arsace, un frère de Nectaire, le prédécesseur de Jean, avait été Intronisé patriarche de Constantinople; après sn mort qui ne tarda pas, il fut remplacé par un certain Atticus (14 novembre 405). Arsace et Atticus profitèrent de leur autorité pour faire la vie dure aux partisans de Jean, qui restaient nombreux et fidèlement attachés à son souvenir. Une persécution qui rappelait les plus mauvais jours de Néron et de Domlllen s'abat lit sur eux. Palladius, *Dialog.,* 10. En vain, chercha-t-on à Intéresser l'Occldcnt À la cause de l'exilé. Théophile d'Alexandrie avait le premier écrit au pape Innocent pour l'informer des événements (404). Jean lui écrivit à son tour, en réclamant son appui. Innocent cassa la sentence du concile du Chêne, ct pensa un Instant réunir un nouveau synode pour reprendre i'examen du procès; finalement, ce synode ne put se tenir; le pape se contenta do rompre la communion avec les adversaires de Jean ct de consoler de son mieux, par tes lettres affectueuses, le malheureux exilé.

Le séjour de Jean à Cucuse fut très pénible. Bien ne manquait à scs souffrances : ni les rigueurs du climat, ni les fréquentes invasions des barbares hauriens qui l'obligeront quelque temps à sc réfugier dans b citadelle d'Arabissos, ni le délabrement de sa santé qui, toujours délicate, devenait de plus en plus chancelante. Pourtant, il s'attachait à la vie et continuait à s'intéresser à tout : à la conversion des Goths dont il s'était beaucoup occupé à Constantinople, aux missions de Phénicie, à la situation religieuse d'Antioche, ct par-dessus tout à son Église de Constantinople dont Il persistait à se regarder comme le chef, et d'où il recevait de fréquentes nouvelles. Ne pouvant pl is prêcher, il écrivait : la plupart des lettres qui constituent sa correspondance datent de ces années d'exd, et témoignent de la vivacité de son zèle toujours en éveil. D'ailleurs, on venait le voir, dans sa solitude, scs anciens amis d Antioche, ses fidèles de Constantinople, lui rendaient de fréquentes visites, d'où ils rapportaient une énergie renouvelée pour la lutte

Le gouvernement impérial finit par prendre ombrage de cette popularité persistante. Il fut décidé que Jean quitterait Cucuse et serait transféré à Pityontc, localité situé sur le Pont-l uxm, au pied du Caucase, tout à fait en dehors des voles do communications et du monde civilisé. M 4s l'exilé ne devait pas arriver en ce pays sauvage. Sous ia garde do deux soldats, Il

quitta Cucum vers la fln de juin 107. Le voyage se fit lentement, car nu début de septembre on était seulement eux aborde de la petite ville de Comane, dans le Pont Jean ‹ dormit sa dernière nuit dans une chapelle de campagne, dédiée à un martyr local, saint Basilique. fl vit en rêve cc saint qui l'invitait Λ le rejoindre le lendemain. En effet, le lendemain, il sc trouva plus mal. Malgré ses plaintes, ses gardiens exigèrent qu'il se mit en route cl précipitèrent le départ Mais au bout de quelques milles, le pauvre évêque était en un tel état que force fut de revenir à la petite chapelle. Il y mourut le jour même (I l septembre 407). « Gloire à Dieu en toutes choses! » telles furent les dernières paroles qui sortirent de ia bouche d'or. L. Duchesne, *Histoire ancienne de ffiglise,* t. m, p. 104.

La mort de Jean ne ramena pas Immédiatement la paix à Constantinople. Ses partisans continuèrent leur schisme. Il fallut que le nom du saint patriarche fut rétabli sur les diptyques pour que le pape consentit à rendre sa communion à Atticus et à scs amis. Mais les Johannites ne furent complètement satisfaits que lorsque le 27 janvier 438 les restes de leur évêque bicn-aimé curent été ramenés dans la capitale et déposés triomphalement dans l'église des Saints-Apôtres,Théodore!. *Hist Eccl„v,3H; P.* G.,t. Lxxxn.col. 1265-1269. Ainsi se trouvait réhabilité*· la mémoire du vaillant lutteur, qui avait tant souffert par la liberté de l'Eglise

Il Les échits de saint Jean Chrysostomb. — 1· *DiUnsion et tradition de l'œuvre littéraire de Jean.* — L'héritage littéraire de Jean est immense. Aucun Père de l Église grecque, Origènc excepté, n'a autant écrit que lui, ou autant dicté. La plupart des homélies en effet n'ont pas été écrites par Jean, mais simplement recueillies telles qu'elles étaient prononcées par des sténographes et l'on trouve encore dans plusieurs d'entre clics des notes ou des remarques dues Λ ces scribes. Cf. S. lâcher, dans *Zellschri/i fltr katholische Theolooie.* 1907, t. χχχϊ,ρ. 142 sq. ; A. Wikenhauser, *Der ht. Chrysostomus und die Tachygraphie* dans *Archlu /tir Sténographié,* 1907, t. Lvm, p. 268 sq.

De très bonne heure, les œuvres de Jean se répandirent partout. Saint Jérôme leur plus ancien témoin peut écrire en 392 dans le *De vir. Ht.,* 129, *P. L.,* I. xxm, col. 754 : *Joannes, Antiochenæ ecclesiee presbyter, Eusebii Diodorique sectator multa componere dicitur, de quibus ττζρϊ (antumlegi.* Palladius place sur les lèvres de Théodore cette formule : «Je le connaissais non seulement de renom mais encore par se* Imités, ses homélies et ses lettres, συγγράμματα, 1 ιιλίαϊ, ἐπιστολαί, qui nous étalent parvenus. » *Dialog.,* 12; *P. G.,* t. x1 v ii, col. 40. En Oncnl, comme en Occident, on lit ces écrits,on les cite,on les regarde comme faisant autorité : les florilèges patristiques en rapportent de nombreux fragments, et ll est curieux de nol**r que c'est Cyrille d'Alexandrie, le neveu et le successeur deThéophile, qui, pour la première fois, en 429 ou 430, tire un argument doctrinal d'un texte de Jean *De recia fide ad reginas,* i, P. *G.,* t. 1 x x v i, col. 1216. A l'envi, papes et conciles sc réclament du grand orateur. Le 11*concile de Nicée en 787 va jusqu'à proclamer ; · Si Jean Chrysostome parle ainsi des images, qui donc osera encore parler contre elles ? » Mansi, *Concit.,* t. xm. col. 8. Dès le vï· siècle, le nom de Chrysostome sert ʌ désigner l'auteur éloquent de tant d'œuvres parfaites; au xi· siècle, peut-être au x·, Jean figure à côté de saint Basile et de saint Grégoire deNazMnze comme un des trois hiérarques que l'Église grecque honore d'une fête spéciale.

Cette popularité ne fut pas le résultat d'une vogue passagère Elle se maintint le long des siècles, ainsi qu'en témoigne le nombre exceptionnellement considérable de manuscrits qui nous ont transmis les éails de Jean. Dans les catalogues Imprimés des grandes bibliothèques. Baur a relevé 1917 manuscrits copiés du vin· au xvr siècle et dont chacun contient au moins un sermon du prédicateur, dont ht plupart sont même exclusivement consacrés à scs ouvrages. La seule Bibliothèque nationale de Paris possède 455 de ces mss. Il faudrait ajouter encore, à tant de témoins, les chaînes scripturaires ou ica florilèges dogmatiques, pour qui Jean constitue souvent la principale autorité, et qui manifestent ù leur manière l'extraordinaire diffusion de ses écrits.

En même temps que l'on copiait le texte grec dei livres de Chrysostome on le traduisait dnns la plupart des langues chrétiennes. Entre 415 et 419, le pêlspien Anlanus donne une version latine des sept homélies sur saint Paul, de l'homélie *Ad neophytos,* qui a été éditée par S. H lidacher, *Eine unbeachtete Itede des ht. Chrysostomus an Neugetau/le,* dans *Zeitschri/i fûr katholische Théologie,* 1904, t. xxxvm, p. 168· 193. une série d'autres homélies marquées dans les premières éditions latines comme étant l'œuvre *incerti interpretis,* enfin vers 419 les 25 premières homélies sur saint Matthieu. Chrysostome Baur, *L'entrée littéraire de saint Chrysostome dans (e monde latin* dans *Revue d'Histoire ecclésiastique,* 1907, t. vin, p. 249-265; A. Wilmart, *La collection des 38 homélies latines de saint Jean Chrysostome,* dans *Journal of theological Studies,* Juillet 1918, t. xix, p. 305 sq. Peut-être est-ce nu même Anianu' que l'on est redevable de la traduction de troll opuscules : *De compunctione, De reparatione lapsi, Quod nemo laeditur nisi a seipso.* Au vï· siècle, sur l'ordre de Cassiodore, Mut! mus traduit encore les 34 homélies sur l'épitrc aux Hébreux, *Institutiones,* i, 8, *P. L.,* t. 1 x x , col. 1120. et peut-être les 55 homélies sur les Actes des apôtres, *ibid.,* col. 1122. La version latine des deux écrits *Ad Theodorum lapsum* est anonyme, mais certainement très ancienne.

On sait Jusqu'à présent peu de choses des traductions de Jean, en arméмlcn, en syriaque ou en copte. Les versions syriaques surtout, dont l'existence est assurée, demanderaient une étude détaillée. Cf. J. S. Assémanl. *Hibliotheca orientalis,* t. m, pars 1, p. 24 sq.; W. Wrlgth, *Catalogue of (he syriac mss in (he British Museum,* 1872, t. ni, Index, *sub oerbo.*

Sur la diffusion des écrits de saint Jean Chrysostome dans l'Église grecque et dans l'Église latine, il faut consulter surtout l'étude de Chr. Baur, *Saint Jean Chrysostome et ses œuvres dans Γhistoire littéraire Essai présenté ά l'occasion du X*V· *centenaire de Saint Jean Chrysostome,* Louvain et Paris, 1907, p. 3-82. Cet ouvrage pourrait sans doute être perfectionné; tel qu'il est, il renferme une foule de renseignements précieux pour l'histoire littéraire de Jean. On complétera l'ouvrage de Baur pour cc qui regarde les littératures arménienne, arabe, russe et géorgienne par les éludes de A. Auchcr, C. Hacha, A. Palmieri, M. Tamaratl, dans Χρυσοστομικά, *Studi e ricerche intornoa S. Giovanni Crisostomo, a cura dei comitato per H XV9 centenario delta sua morte.* Borne, 1908, fasc. I, p. 143-216.

L'ouvrage de Chr. Baur, 5. *Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire,* donne une longue et curieuse liste des éditions grecques (367), latines (297), allemandes (46), anglaises (50), arabes (3), arméniennes (8), bohémiennes (11), bulgares (2), coptes (3), espagnoles (4), françaises(91), glagolitiques (2). hollandaises (5),hongrolhc (1). italienne (46), polonaises (3), russes (3), rulhèna·' (1) slaves (I), suédoise (1), turque (1), vainque (1), parues Jusqu'en 1908 (p. 82-222). Sur les éditions courantes voir la bibliographie.

Malgré le grand nombre de ce; éditions, on peut dire q·! un mum nse travail reste à faire pour donner enfin un texte exact cl sûr des œuvre* de Jean. La crillque des manuscrits n'a pas été, j isqu'id, tentée de manière •c· ut 'tique; beaucoup d'entre eux, et non des moins

important* n'ont pas été étudié* avec le *oin qu'il aurait fallu. Bref ni le texte de Savile, ni celui de Montfaucon ne sont satisfaisants, et une bonne éd bon complète des écrits de Jeun est un des desiderata les plus urgents de la littérature et de la théologie patristiques.

Cc n'est pa* seulement la critique textuelle des œuvres de Jean qui est ù faire, mais aussi, dans un très grand nombre de cas, la critique d'authenticité. La plub grande partie des écrits de Jean sont des homélies : c'est dire la facilité avec laquelle des apocryphes ont pu sc glisser dans les manuscrits, au milieu des sermons authentiques. Dès 421, Saint Augustin, dans le *Contra Julianum,* citait comme étant de Jean des passages de deux homélies apocryphes. Depuis le v· siècle, nombreux sont les discours qui ont circulé •ou* le nom de Jean et que les manuscrits nous ont transmis grâce ù cc subterfuge. Déjà les premiers éditeurs, Savile et surtout Montfaucon se sont donné bien du mal pour discerner l'ivraie du bon grain; mais leur travail est loin d'être complet. Des progrès considérables ont été accomplis récemment par S. l Inidacher, dont les nombreuses études, parues entre 1891 et 1908 dnns la *Zeitschrijl jilr katholische Théologie* doivent retenir l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'étude des homélies de Jean. On trouvera la liste et l'analyse de ces travaux dans Chr. Baur, *op. cil.,* p. 258 sq.

On peut distinguer dans l'œuvre de Jean des homélies exégétiques, des discours indépendants, des traitée et des lettres.

2° *Les homélies exégétiques.* — La plus grande partie des écrits de Jean est formée d'homélies sur les écrit* bibliques ou de commentaires en forme d'homélies. La plupart remontent ù la période antiochienne de son activité.

Sur la Genèse, deux séries l'une de neuf, l'autre de soixante-sept homélies : les premières peuvent être de 386; les autres datent de 388 d'après Bauschcn; de 395 selon Tillcmont et Montfaucon. *P. G.,* t. uv, col. 581-630 cl t. un et uv.

Sur les livres des Bols : cinq homélies sur Anne, et trois homélies *De Davide et Saule,* les unes et les autre* de 387. T. uv, col 631-675, 675-708.

Sur les Psaumes, nous possédons des homélies sur une soixantaine de psaumes : iv-xn; xuu-xux; cvm-cxvn; cxix-cl, qui datent de la fin de la carrière antiochienne. On ne saurait dire avec certitude si Jean avait ou non expliqué tout le psautier. T. LV.

Sur Job et sur les Proverbes, les fragment* extraits des chaînes et publiés sous le nom de Jean proviennent dans la mesure où ils sont authentiques d'ouvrages du saint qui ne sont pas des homélies ou des commentaires relatifs A ces deux livres. T. i.xiv, col. 505-656; ‹t 659-710.

Sur les prophètes en général, deux homélies *De prophetiarum obscuritate,* des année* 386 ou 382. T. 1 v i, col 1<>3-1

Sur haïe, i-vi, six homélies prononcées les unes à Antioche, les autres A Constantinople.T. 1 v i. col. 97-142. I n commentaire sur Isaïe, conservé en arménien, sauf le début cl la fin, demanderait une étude spéciale

Sur Jérémie et sur Daniel, des fragments extraits des chaînes, et qui doivent provenir lorsqu'ils sont authentiques, d'homélies ou de livres différents. *P.* G., t. 1 x ïv, col. 1038 ; t. 1 v i, col. 193-2-16.

Sur saint Matthieu, 90 homélies prononcées A Antioche vers 390. T. ι.νπ-ι.νιπ.

Sur saint Luc, 7 homélie* *De Lazaro,* probablement de 388 T. χι,νηι, col 963-1054.

Sur saint Jean *** homélies qui doivent appartenir A l'année 389 T. ux.

Sur les Actes des apêtres. 55 homélies prêchées A Constantinople en 400 ou 401, *P. (t.,* I, 1 x ; de plus quatre homélies *Jn principium Actorum Apostolorum.* et quatre homélies *De mutatione nominum,* qui nnl été prononcées à Antioche après Pâque* 388. *T.* u, col. 65-112, cl 113-156.

Sur les lettres de saint Paul : 32 homélies sur l'épttreaux Romains, t. 1 x : deux séries de 44 et 30 homélie* sur les épltres aux Corinthien*, t. 1 x j. auxquelles il faut ajouter 3 homél>s sur 1 Cor., vu, 1 sq., t. u, col. 207-242, et 3 homélie* sur 11 Cor.,t v, 13, L u, col. 271-302; un commentaire, formé plus tard de passages empruntés A des homélies distinctes, sur l'épttre aux Gâtâtes, t. 1 x i; 24 homélies sur i'épltre aux Ephésiem»; 15 sur l'épltre aux Philipplens; 12 sur I'épltre aux Colossiens; deux séries de 11 et de 5, sur chacune des épltres aux Thcssaloniciens; deux sénés de 18 et de 10 sur les deux lettres à Timothée; 6 sur I'épltre A Tite; 3 sur l'épltre A Philémon; et 34 sur l'épltre aux Hébreux. Ces diverses homélies viennent les unes d'Antioche, le* autres de Constantinople T. 1 x h -l x t ii.

3· *Les discours Indépendants.* — Un grand nombre d'homélie*, plus d'une centaine, n'ont pas pour t m* l'explication de Γ Ecriture. Leur contenu est très divers

1. La plupart sont des sermons muraux el ascétiques, parmi lesquels on citera les 9 homélies *sur la Pénitence,* prêché* en différente* circonstances, t. XUX, col. 277-350, les sermons *rir *les caler tes,* t. x l v iii, col. 953-962; *contre les jeux du cirque et les théâtres,* t. 1 v i, coi. 263-270; *sur Vaumône,* l. u. col. 161-270.

2. D'autres sont dogmatiques et polémiques : ainsi les 12 homélies *Contra anomites de incomprehensibili,* t. x l v iii, col. 701-812, et les huit homélies *contre les Juijs* T. uvm, col. 843-942.

3. Parmi les sermons pour les fêtes chrétiennes on mentionnera des homélies *In natalem Domini,* t. xux, col. 351-362, 2 homélies *De proditione Judo?,* dont l une est le décalque de l'autre, t. xux, col. 373-392; *De cruce et latrone,* même remarque, t. xux, col.3**3-418; 2 homélies *sur Pâques,* dont la seconde est d'authenticité douteuse T. 1 , col. 433-4 12, et. ui, cul. 765-772.

4. Des panégyriques sur les personnages de l'Ancien Testament. Job, Eléatar, les Macchabées, cl sur les saints particulièrement honorés dans l'Eglise d'Antioche ; Bomaln. Julien, Pélagie, Berenik·* et Pro*· dnké, Ignace. Itabylai, Philogonc, etc. Les plus remarquables de ces discours sont ceux, au nombre de sept, qui ont pour objet les *louanges de saint Paul.* T. 1 , col. 473-514.

5. Enfin des discours de circonstance, ceux qui ont assuré au prédicateur ses plus éclatants triomphes, surtout les 21 discours *sur les statues,* t. xux. col. 15-222; les deux discours sur les vanités humaines après la chute d'Eutropc, t. ui, col. 391-414, les deux discours avant et après le premier exil de Jean T. ui, col. 427-430; 443-148.

4· *Les traités.* — La plupart des traités, assez courts d'ailleurs, rédigés par Jean remontent A l'époque de son diaconat et tra lent des questions de morale.

1. On signalera d'abord ceux qui s'occupent de la vie monastique: les deux *Parnneses ad Theodorum lapsum,* entre 371 et 378, L x l v u , col. 277-316; le *De compunctione* en deux livres, entre 381 et 385 (?). I. x l v u , col. 393-422; *Advenus oppugnatores vitre monastic#·* en 3 livres, entre 381 et 385 (?) T. x l v u , col. 319-3S6.

2. D'autres livres ont pour sujet la virginité et la continence : *De virginitate,* écrit A Antioche, t. XLvm, col. 533-596; *Ad viduam iiuuorem,* vers 380, t. x l v iii, col. 599-610; *De non iterando conjugio,* L x l v iii, col. 609-620·

3. Le plus *célbbre* dc tous les traités dc Jean est l'ouvrage en 6 livres *de Sacerdotio* écrit sans doute à Antioche entre 331 et 385, sous forme de dialogue entre Fauteur lui-même ct un dc scs amis du nom de DaMfe, *t xlvu,* 623-692; ia meilleure édition est actuellement celle dc J. A. Nairn, De *Sacerdotio* o/ *St Jotin Chrysostome,* dans les *Cambridge patristic texts,* 1906.

4. Sur l'éducation, il faut signaler un petit traité intitulé *De cdacandis pueris liber aureus,* dans l'édition de Fr. CombeAs (1656). Cc traité qui ne figure pas dans *P. G.,* n été publié cn grec par Fr. Schulte, *Joannes Chrijsoslomus, De inani gloria el de educandis Uberis,* Mfmslcr, 1914.

5. Trois livres Ad *Stagiriuma deemone nexalum,* écrits entre 3SI ct 385, P. G., t. x l v ii, col. 123-191, sont à rapprocher plus par leur sujet que par l'époque de leur composition dc deux autres traités qui parlent aussi dc l'utilité des souffrances : *Quod nemo hedilur nui a seipso,* t. l u, col. 459-480, ct *Ad cas qui scandalizati sunt ob adversitates,* t. ui, col. 479-528. Ccs deux derniers livres ont été composés en 405 ou 406 pendant i'exil dc Jean.

6 Deux ouvrages de Jean ont un caractère apologétique : l'un *De sancto Babyla contra Julianum el gentiles,* est dirigé contre Julien l'apostat et les païens, t. L, col. 533-572; l'autre *Contra Judæos et Gentiles quod Christus sil Deus, est* une démonstration par les prophéties dc la divinité du Sauveur. T. XLVin,coI.8l3-838.

7. Enfin deux écrits disciplinaires datant des premiers temps dc l'élévation de Jean au patriarcat : *Adversus eosqui apud se habent virgines subintroduclas,* t. x l v ii, col 495-514, ct: *Quod regulares feminee viris cohabitare non debeant,* t. x l v h, 513-532.

5· *Les lellres.* — Il nous reste de Jean environ 210 lettres, généralement assez courtes et qui datent toutes de la période dc son second exil (104-107). La plupart de ccs lettres sont des écrits dc consolation ou d'cncourgacment, destinés autant à maintenir intacte l'énergie des amis de l'archevêque exilé, qu'à leur donner de scs nouvelles. Les plus intéressantes sont deux lettres au pape Innocent Ier, *P.* G., t. ui, col. 529-536, ct dlx-scpl lettres à Olympias, une riche veuve de Constantinople qui s'étnlt montrée pleine de dévouement pour son évêque. T. m, col. 519-623.

G* Parmi les *Écrits Inauthentiques* qui portent le nom de Jean trois doivent être signalés ici, parce qu'il •ont spécialement Importants, ct que le problème de leur origine n'est pas encore clairement élucidé.

1. Le premier est la liturgie dc saint Jean Chrysostome qui est employée clans les églises grccques-catholiques d'Oricnt. Le concile quinisexte de 692 ne connaît pas encore de liturgie dc saint Chrysostome; ct l'on ne sait ni de quelle date est cet ensemble de prières, ni quand on a commencé à y voir l'œuvre dc Jean. Voir les diverses études publiées à ce sujet dans Χρυσοστομιζά, B une, 1908, fasc. 2, en particulier, celle de PI. dc Mccstcr, *Les origines el les développement. du texte grec de la liturgie de saint Jean Chu, orne,* p. 215-357.

2. Un manuel d'introduction biblique, sous le titre de *Synopsis Veteris et Novi Testamenti* n'a été jusqu'ici publié, et peut-être ne subsiste que dans un texte tacuneux ct fautif, *P, G.,* t. l v î, col. 313-386; l'édition de Montfaucon a été complétée par Brycnnios et par Klostermann rpil ont fait connaître de nouveaux manuscrits dc cet ouvrage, dont l'origine demeure Inconnue E. Klostermann, *Analecta zur Septuaginta, Hezapla und palrlsllk* 1895, p. 77 sq. : Th. Zahn, *Ceschtclde des* N. T. *Kanons,* t. il, p. 326 sq

3. Quint à l'Opus *imperledum in Malhgvm* voirtuer a re lutin, d'ailleurs incomplet sur le Ier évangile, et qui est généralement annexé aux œuvres de Saint Jean Chrysostome, *P G.,* t. l v t, col. 615-946, c'cst à coup sûr l'œuvre originale d'un écrivain latin sans aucun doute arien el d'origine barbare. On a essayé récemment de le porter au compte de l'évêque goth Maximin. On trouvera les Indications nécessaires ct la littérature la plus récente dans J. Zclllcr, *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire romain,* P iris. 1918, p 171-182.

III. L'enseioni ment thîolooique dk Jean Chhysostome. — On sc tromperait du tout au tout, si l'on voulait voir dans Jean un théologien au sens strict dc cc mot. Les controverses ne l'intéressent pas et n'ont aucune prise sur lui. Il vit d'ailleurs à une époque et dans un milieu où il n'y a pas de grand problème à résoudre : au lendemain des luttes sur la Trinité contre les ariens : à la veille des luttes sur l'incarnation contre les nesloriens et les eutychiens. Mais son tempérament suffit ù expliquer l'indifférence qu'il manifeste pour la spéculation : il est avant tout homme d'action, prédicateur et moraliste. Il enseigne Λ bien vivre, plutôt qu'à bien penser, confiant que ceux-là penseront bien qui vivront bien.

Aussi n'cst-il pas de ceux qui ont fait progresser la théologie. Il est loin d'avoir dans l'histoire des dogmes l'importance d'un saint Basile ou d'un saint Grégoire de Nysse. On pourrait écrire cette histoire, sans presque citer son nom, rien ne manquerait pour l'intelligence du développement doctrinal. L'intérêt qu'il y a à étudier la théologie dc Jean est ailleurs, il vient précisément de cc que cette théologie n'est pas la sienne, mais celle de tout le monde, celle dc l'Égllse d'Antioche où il a été élevé ct dans laquelle il enseigne, celle des simples chrétiens qui ne cherchent qu'à bien vivre sans vouloir expliquer les mystères Insondables.

1° Le point de départ de tout l'enseignement de Jean c'cst *VÉcriture Sainte.* Sa prédication esl avant tout une exégèse. S'il n'a pas composé dc commentaire des livres dc l'Anclen ct du Nouveau Testament, il a fait, pour le plus grand nombre d'entre eux, ce commentaire cn le prêchant Il n'auiait pas été Antiochien s'il ne s'étalt pas attaché d'abord ù l'explication littérale des textes : dc là l'importance qu'il attribue à la solution des difficultés grammaticales, ù la discussion des variantes entre les manuscrits, à l'indication des circonstances historiques qui ont accompagné l'apparition dc tel ou tel livre. Il connaît l'allégOii·, si fort en honneur dans l'école d Alexandrie, mais Il préfère de beaucoup l'interprétation littérale qui est plus vraie. *In h.,* r, 22; *P. G.,* t. l v i, col. 23. A propos d'Isaïe, v, 7, il déclare que In sainte Écriture elle-même donne clairement à connaître quand ct où l'cxplica·tlon trnpologique est permise ou même ordonné' : si elle allegorise, clic explique aussi l'allégorie : *ibid.,* col. 60. Sur Isaïe, vî, 6, sq. après avoir mentionné une Interprétation figurée, il poursuit : pour nous, nous nous en tenons a l'histoire : ήμε' δέ τέω τη Ιστορία ἐχὸμιβχ. *Ibid.,* col. 72.

Malgré ccs déclarations, Jean ne se refuse pas à montrer souvent le caractère allégorique de l'Ancien Testament, ct après avoir donné le sens littéral d'un passage dc montrer comment il peut s'Inicrpr'ter κατ' ἀ ou μυστικω . Le tJT6 e8t pour lui une prophétie voulue par l'Esprit Saint, prophétie qui ne sc distingue dc l'autre que parce qu elle est recouverte non par des mots, ma s par des choses. *Horn,* vî *de pn nit.,* t. xux, col. 320. Ainsi dit-ll par exemple de l'arche de Noé : · Tout cela avait une signification mystérieuse; c'était une Image dc Γavenir; dans l'arche était préfigurée l'ftpIKe. dans Xoé, le Christ, dans la colombe, le Salm-1.sprit, dans la feuille d'olivier, l t >ur de Dieu pour les hommes. *Horn,* vî *dr I.ar-*7, t. XLvm, col. 1037. Dc même intcrprttc-t-il le sacri*

flcc d'Isaac, *Hom.* x l v ii *in, Gen., 3,* t. uv, col. 432; cf. Expos. *in Psalm. XLVI,* t. l v, col. 209; l'histoire de Joseph, *Hom.* l x j* *in Gen* , 3, t. uv, col. 528, etc.

Surtout, ('Écriture Sainte*est pour lui le thème d'un enseignement moral sans cesse renouvelé. Nul n'a su, aussi bien que cet unique directeur d'&mcs, mettre en relief la richesse des leçons morales contenues dans les histoires dc l'Ancien et du Nouveau Testament. Lorsqu'il a expliqué le sens littéral des textes, d passe sans cflort aux conclusions pratiques que do sent vivre scs auditeurs; c'est de la Bible* des paroles du Saint-Esprit, que sc tirent toutes les régies de conduite comme d'ailleurs tous les enseignements de vérité : · N'attends pas un autre maître, déclare Jean, tu possèdes les paroles de Dieu; nul ne t'insiruira comme elles. » *Horn,* ix, *in Ep. ad Col.,* 1, t. l x ii, col. 361. Grûrt à la bonté divine, ù sa condescendanc e, les préceptes bibliques sont merveilleusement adaptés à la faiblesse humaine. *Horn,* xvni, *in Gen.,* 3, t. un, col. 152: cf *Horn, ni, in Ep. ad Tit.,* 2. t. l x ii, col. 678. Si les chrétiens ne sont plus tenus à pratiquer ά la lettre les observances Judaïques qui sont périmées, ils doivent sans cesse cn garder l'esprit, car c'est par leur moyen que Dieu a peu à peu élevé l'humanité. *Horn, in Psalm.* ***nu,*** 4, t. l v, col. 217; *in Is.,* i, 4, sq.* t. l v i, col. 19.

L'autorité suprême de ('Écriture lui vient de ce qu'elle est inspirée par Dieu. Jean « semble parfois représenter l'inspiration comme un envahissement total par le Saint-Esprit des facultés de l'écrivain, envahissement qui réduirait celui-ci ù un état purement passif, *In Psalm. XLIV,* 1, t. l v* col. 181, mais cc n'est pas l'idée qu'il s'en fait d'ordinaire. Il inet précisément cette différence entre la prophétie ct la divination païenne que le devin ou la pythonlsse sont passifs et hors d'eux-mêmes, tandis que le prophète reste maître de soi et conscient dc cc qu'il annonce. *Hom.* xxix, *(η I Cor.,* 1, t. l x i, col. 211. Il maintient ù l'auteur humain, dans la composition des livres saints, une part qui explique les différences ou même lee divergences* que présentent ccs livres. *Homil.* u *in Malth.,* 2, t. Lvn, col. 16.· J. Tixeront, *Histoire des dogmes,* t. n, p. 12. Cf. S. Haidachcr, *Die Lehre des heiligen Joannes Chrysoslomus Qber die Schriflinspiration,* Salzbourg* 1897.

Nulle part, Jean n'indique expressément quels sont 1rs livres qu'il considère comme inspirés; il semble d'ailleurs que son canon de ΓAncien Testament, aussi bien que celui du Nouveau Testament* soit complet el reçoive les dcutéro-canoniques sans aucune hésitation. Cf. L. Dcnncfchl, *Dec altcstamcntlichc Kanon der ontlochentschen Schule,* dans *Biblische Sludien,* Fribourg, 1909, t. xiv* n. 4, p. 29-44.

2J *L'enseignement christologique* de Jean mérite de retenir l'attention. On a vu qu'il avait été le disciple dc Diodore de Tarse. Il resta lldèlc ά son ancien maître. Une homélie prononcée avant 392 est consacrée à l'éloge de celui qu'il appelle un nouveau Jean-Baptiste. *P. G.,* t l u, col. 761-766. C'est assez dire que sa christologie est celle dc l'école antlochienne, et attire l'attention plutôt sur les deux natures du Verbe Incarné que sur l'unité dc la personne. Pourtant,tandis que Diodore de Tarse ct Théodore dc Mopsuestc s'efforcent dc montrer que l'union des deux natures ne peut être qu'une union morale et non une union physique, Jean qui est un prédicateur, se contente d'expressions plus communes, plus populaires ct plus Indéterminées : ainsi sc tient-il cn garde contre les formules précises cl inexactes dc son maître Si Ton peut Tclever chez lui des mots peu corrects, ce n'est qn'cn passant, et tout de suite la foi populaire retrouve le droit chemin : il écrit par exemple que l'humanité est le temple dc la dix n té. *Hom. in Psalm. XLiv,* 2, t. l v* col. 186; qu'elle est sa lente; et il ajoute : il n'y a donc ni confusion, ni disparition des substances, mais cependant par l'union et le rapprochement* le Verbe divin ct la chair sont un, τήένώσει z.al τη σύναψε,ϊ Ενέστί/ όO-δ λόγο ζαΐή σάρ .Comment s accomplit cette unité? inutile dc le chercher, le Christ seul le sait : τδ 8έ δπω , μη ζή:ει, ίγέ<το γάρ ώ ο!3<ν αυτό . *Hom.* χι, *in Joan.,* 2 t. l ix, col. 80.

Le I ils est de la même substance que le Père, τη αύτη ούσία τφ πατρί, *Hom.* ι, *in Matlh.,* 2, t. l v u, col. 17; il possède en même tempi une chair humaine* qui est semblable ù notre chair pécheresse, mais qui est sans péché tout en étant consubstantielle à la nôtre, *Horn,* xm* *in Ep. ad Rom.,* 5, t. l x. col. 515, ού εγάρ αμαρτωλόν σάρκα εΐχενδ Χριστό ,άλλ' δμοίαν μέν τη ήμετέοα τη άμαρω φ άναμάρτητον δε κ4 τη φύσει την αύτην δμοούσιαν ήμίν. Son humanité est une vraie humanité, non pas une apparence,ou une imagination, ou une ombre, ou une fiction; voilà ce que crient bien haut ses souffrances, sa mort, son tombeau, son dénûment. Car ll a eu faim, il a eu soif, ll s'est reposé; il a mangé* il a bu ; il est mort aussi pour montrer son humanité ct la faiblesse dc la nature. *In illud : Pater si possibile est,* 4.1. u, col. 37sq. Cf. *In Joan., hom. xi,2,* t.ux, cul.80;hom. l x d i, 1,2,col.349sq.;/d.,Lxvu, 1* 2, col. 371 ; *id.,* l x x x v ii, 1, col. 474; *hom. inascens.,3,* Ll* col. 146. ll est vrai que, si le Christ a connu dc notre humanité toutes les infirmités corporelles, il n'a pas senti peser sur lui le fardeau de ses fa-Lie scs spirituelles : non seulement le péché n'a pas eu de prise sur lui, mais l'ignorance non plus. Lors même qu'il dit ne pas connaître le Jour du Jugement, il park ainsi par prudence, afin d'arrêter les interrogations Indiscrète· des apôtres. *Hom.* l x x v ii, *in Matth.,* L l v u i* coL 702-703.

Bien que les deux natures subsistent cn lui sans confusion ni disparition des substances, il n y a pourtant qu'un seul Christ : ‹ Hcstant ce qu il était, il a pris ce qu'il n'était pas; ct devenu chair, il est resté Dieu le Verbe* έμενε Οεδ λόγο ών... Il est devenu l'un (homme); cela (l'humanité) d l'a pris; (autre (Dieu) Il l'était. Ainsi aucun mélange* mais non plus aucune séparation. Un Dieu, un Christ, le Fils de Dieu; cf. l Tun., n, 5. Mais quand Je dis un Christ* Je veux signifier une union,non un mélange,& ωβΐνλέγω, ού σύγχυσιν, parce que l'une des deux natures n'est pas changée cn l'autre, mais qu'elle a été unie avec l'autre. » *Horn,* vu* *in Ep. ad Philip.,* 2, 3, L l x ii. col. 231 sq, cf. *Hom. vu,cont* ano/n .6, t.x l vin.col.765.

Jean ne cherche pas ù préciser davantage cc qu'il faut entendre par cette expression cl; Χριστό ; et sans doute, s'il avait dû l'expliquer, aurait-il penché vers les formules antiochknncs plutôt que vers la terminologie chère à l'Égllse d'Alexandrie. ll est vrai qu'en 130, suint Cyrille d Alexandrie, pour plaire aux impératrices ct aux théologiens dc Constantinople* invoqua le témoignage de Jean contre Neslorius; malheureusement les deux fragments qu il eu cite proviennent ‹l une homélie d'authentialc douteuse, cl ne disent rien de plus sinon que Dieu le Verbe s est incarné déjà Vierge. Cyrille, *De recta fide ad reginas,* 1, *P. G^* t. l x x v i, col. 1216; cf. Jean Chrysostome* *Horn, in natio. Christi, P. G.,* t. l v i* col. 385 sq.

3° La *mariologie* de Jean doit nous retenir un Instant, car elle est plus pauvre que celle dc la plupart de scs contemporains, ct il est remarquable dc voir le peu dc place que tient, dans ses écrits ou dans scs homélies, la Vierge-Mère. On ne s'étonnera pas de no pas trouver chez lui l'expression Ο.οτόκο . L'homélie *De legislatore* ù la lin dc laquelle cc mot est employé est inauthentique. *P. G.,* t. l v i, col. 409. Le mot était suspect aux thfologkns d Anti. Jir ; ct d'a llcurs Jean n'adopte pas dM\^.iagc le U aie ά/Ορωκοτόκο

dont la précision inexacte pouvait trop facilement être mal Interprétée. Mais, dans ses homélies sur saint Matthieu et sur saint Jean, il est loin de reconnaître l'éminente dignité dc Marie. Sans doute celle-ci est la mere du Christ, et son File ne la renie Jamais : · Lorsque la femme cric : bienheureux le sein qui t'a porté, Jésus ne dit pas : elle n'est pas ma mère, mais : si elle veut cire heureuse, qu'elle fasse la volonté de mon Père.» *Horn.* xuv, *in Matth.,2,* t. Lvn, col. 466. Lorsqu aux noces de Cana, i) transforme l'eau en vin, Jésus fait cc que lui demande sa mère, par honneur pour elle, pour ne pas paraître la contredire, pour ne pas rougir d'elle devant une telle assistance. *Hom.* xxii, *in Joan.,* 1, t. ux, col. 134. Enfin, sur la croix, la dernière pensée de Jésus est pour sa mère qu'il confie au disciple, afin dc nous apprendre que Jusqu'à notre dernier souille nous devons avoir soin de nos parents; et Jean ajoute: · Quel honneur fait au disciple l Combien celui-ci n'cst-il pas honoré l » *Horn.* 1 x x x v, *in Joan.,* 2, t. ux, col. 461 sq.

Mais en même temps, Jean insiste sur les sentiments humains dc la Vierge en des termes qui surprennent. Lorsque Marie demande à l'ange comment sc réalisera sa promesse, c'cst qu'elle a des sentiments humains, ά Ορώπινό? τι πάσχει; cf. la meme expression. *Horn.,* xxi, *in Joan.,* 2, t. ux, col. 130; c'est qu'elle doute dc l'accomplissement du message divin. L'ange pourtant vient l'avertir avant la conception : n'aurait-cllc pas été troublée, si elle n'avait pas été prévenue et si elle s'était tout d'un coup aperçue du miracle : clic aurait pu recourir au couteau ou à la corde pour ne pas porter sa honte : καί γάρ εικο ήν, τό σαφέ ούκ εΙΛυΐαν x Ιβοiiεύσα<·Oil τι ζερiέαυτη άτοπον, καί έπiβ.όχον : Ot *j* καί έπΐξιφο , ού φέρουσο?7 τή> αισχύνην. *Hom.iv, in .Maith.,* 5, t. 1 v ii, col. 15. Jean va Jusqu'à dire que la Vierge avait sur son Fils des sentiments bas, *Hom.* xxi, *in Joan.,* 2, t. ux, col. 131; qu'elle ■'enorgueillissait de son Fils, *Hom.* xxi, *in Joan., 2,* t. ux, col. 130; qu'en cherchant Jésus au milieu dc la foule, elle faisait preuve dc beaucoup d'orgueil, parce qu'elle voulait montrer au peuple que cclul-ci lui obéissait. *Horn,* xuv, *in Matth.,* t. Lvn, col. 465. Λ propos de quoi, saint Thomas d'Aquin fait simplement celte remarque : *In oerbis illis, Chrysostomus excessit. Sum. theol.,* ur, q. xxvn, a. 4, ad 3ara.

4e *La Rédemption* est le motif suprême dc l'incarnation. · Il a pris notre chair uniquement par amour, pour avoir pitié de nous. Il n'y a pas «l'autre cause de Γ incarnation que celle-là. » *Hom.* v, *in Ep. ad Hebr.,* 1, t. 1 x iii, col. 47. Deux aspects du salut : l'un positif : • Lt Fils de Dieu s'est fait Fils de l'homme afin que les fils de l'homme devinssent fils de Dieu. · *Hom.* xi, *in Joan.,* 1, t. ux, col. 79; l'autre négatif, sur lequel insiste beaucoup plus Jean et qui consiste dans ia délivrance du péché, t Nous étions tous sous le coup dc la condamnation divine, nous méritions le dernier supplice. La loi nous accusait et Dieu nous avait condamnés. Nous devions périr comme aux jours du déluge; nous étions déjà virtuellement morts, Jésus· C r.U nous a arraches à la mort en sc l vi ant lui-même a la mort. La présence du Christ a arrêté la colère divine. · *Hom.* n, *in Ep. ad G d.,* 8, t. 1 x i, col. 646. Les sacrifices de l'ancienne loi étaient incapables d'opérer cette délivrance; par un seul sacrifice, le Christ nous a ■auvés. *Horn,* xv, *in Ep. adHebr.*,2. L 1 x iii, col. 1l9sq.: *Hom* xvii, *(n Ep. ad tlebr.,* 1-3, t. 1 x iii, col. 129 sq.

Pour accomplir notre salut, le Christ s'esten quelque manière substitué à nous. « Pour les nombreux outrage» dont nous l'avons abreuvé, malgré scs blenlaA*. non uulcnicnt il ne nous u pas punis, mais »l nou* a donné son Fils. 1l l'a fait péché pour nous, c est-à-dlrc il l'a laissé condamner comme pécheur, mourir comme nuiudA. 1l a tait pécheur et péché celui qui ne connaissait même pas le péché, loin de l'avoir commis... Un roi voyant un brigand près de subir sa peine, envoie Λ la mort son Fils unique et chén. Il transporte sur lui non seulement la mort, mais la faute, μετά του θανάτου καi την αΙτiαν μετή/εγκεν; et cela pour sauver le coupable et l'élever ensuite à une grande dignité. · *Hom.* xi, *in Ep. 11 ad Cor.,* 3 4, t. 1 x i, col. 478 sq. « Les hommes devaient être punis : Dieu ne l'a pas fait. Ils devaient périr : il a donné son Fils à leur place. » *Horn,* vn, *in Ep. 1 ad Tim.,* 3, t. 1 x h, col. 537

Cette substitution a sans doute été faite par le Père; mais clic a été librement et volontairement acceptée par le Christ, et l'on ne saurait dire que le Père ait fail à son Fils un précepte dc mourir : les textes sacrés qui semblent mentionner l'existence d'un tel commandement indiquent en réalité l'accord parfait des volontés chez le Père et chez le Fils. *Horn,* i.x, *in Joan.,* 2-3, l. ux, col. 330 sq. C'est par amour que Dieu nous a sauvés : «Si, en effet, personne peut-être ne voudrait mourir pour un homme vertueux, considérez l'amour de notre Sauveur qui est mort pour des pécheurs et pour des ennemis. Je vois là deux, trois, une foule de bienfaits. Il est mort pour des impiesI il nous a réconciliés, sauvés, Justifiés, rendus immortels, fils et héritiers de Dieu. S'il n'avait fait que mourir pour nous, ce serait déjà une grande preuve d'amour. Mais en mourant, il nous prodigue de tels dons, et à de tels misérables que ce bienfait défie toute hyperbole et doit conduire à la foi même le plus insensible. » *Hom.* xxvï, *in Joan.,* 1-2, t. ux, col. 158 sq.; cf. *Hom.* xv, *in Ep. ad Rom., 2,* t. 1 x, col. 543; *Hom.* xx, *inEp.ad Ephes.,* 2, t. 1 x h, col. 137.

Le sacrifice du Christ a une efficacité surabondante : • Un créancier met en prison un débiteur qui lui devait dix oboles — et non pas lui seulement, mais sa femme, scs fils et ses serviteurs. Un tiers survenant donne les dix oboles, et en plus dix mille talents d'or... Le créancier pourrait-il encore se souvenir des dix oboles? Ainsi pour nous. Le Christ a payé plus que nous ne devions, autant que l'Océan surpasse en grandeur une goutte d'eau.» *Horn,* x, *in Ep. ad Rom.,* 2, t. 1 x, col. 477; cf. *Horn,* xvn, *in Ep. ad Hebr.,* 2, t. 1 x iii, col. 129.

H n'y a rien en tout cela de très original. Jean exprime, au sujet dc la Rédemption, les idées dc son époque, insistant surtout sur le caractère expiatoire de la mort du Christ cl sur le rachat du péché. Son admirable éloquence, son ardent amour pour le Christ, donnent seulement à scs idées une forced une puissance que l'on ne rencontre pas ailleurs. Cf. J. Rivière, *Le dogme de la Rédemption, Essai d'étude historique,* Paris, 1905, p. 180 sq.

5° Plus importante à étudier est la théorie de Jean sur le *péché originel et sur la grâce.* Dès 415, Pélage dans le *Dénatura,* citait un passage dc Jean en faveur de sa doctrine. En répondant à l'hérétique, saint Augustin, qui connaissait encore mal les œuvres de l'archevêque de Constantinople, se borna à dire que le passage invoqué ne prouvait rien contre la doctrine catholique. *De natura el gratia,* 64, *P. L.,* t. xuv, col. 285. Lci années suivantes, les pélagiens continuèrent à se servir dc l'autorité dc Jean. L'un des leurs, Anlanus traduisit en latin plusieurs de scs homélies entre 415 et 119; les auteurs du *Libellas fldei* et Julien d'Éclane, en 418, employèrent surtout l'homélie *ad neophytos,* pour démontrer leur thèse. Le passage r iplt ü d< cette nélle était nt 8ιά το καi ά –) ι3.α βαπτiζομεν, καiτοιάμαρτήματαού/ iχοντα, Dans saint Augustin, *Contra Julian.,* i, 6, 22, *P. L.,* I xuv, col. 656; ce que Julien traduisait : *hac de causa etiam infantulos baptizamus cum non sint coinçuinali pcccato.* Naturellement Augustin, en répondant à Julien, ic buta de rétablir le pluriel du texte

original, cl d'expliquer qu'il s'agissait non du péché originel, mais des fautes personnenes; et Il ajoute cette Importante remarque : *At inquies: Cur non ipse addidit propria? eue putamus, nisi quia disputans in catholica ecclesia non sc aliter intellegi arbitrubatur,lah qiuestione nullius pulsabatur, oubis nondum litigantibus securus loquebatur. Contra Julian.,* i, 6, 22. Puis, prenant à son tour l'olTousivc, Augustin verse au débat d'autres passages dc Jean destinés A prouver, selon lui, la fol de celui ci au péché originel. Ces passages sont les suivants, *a) Eplst.* m, *ad Olymp. : quando enim Adam peccavit poenas tuebat, P. G.,* t, 1 h, col. 574; la même citation est reprise par Augustin, *Op. imper/, contra Julian.,* 1, 42; vi, 7, 9, 26, 41 ; *b) Hom. de resuscitatione Laxari · /Icbtd Christus — diabolus fecit esse mortales;* celte homélie, dont le texte grec est perdu, ne figure pas dans *P. G.* On en trouvera lu traduction latine, probablement d'Anianus, dans les anciennes éditions de Jean, par exemple édit. Filler, Anvers, 1614, t. m, p. 109; il est probable d'ailleurs que l'homélie est apocryphe; c) *Scan.* m, *in Gen., 2, P. G.,* t. uv, col. 592 : *limemus bestias el pavemus...; hoc unum signum...; quumdiu...;* d) *Horn, ad ncophyl.* : ἐρχεται ἀττζξ ὁ Χριστό . δρεν ἡμώ> χειρόγραφον πατρώου 6 τι ἐγραφε/ ὁ Ἀδτμ. 'Εκεἰνο τὰ'/ἀρχην εἴζήγχγε του χρέου , ἡμε .ὁ/ δζ εισμόυ ηὐξήσαμτν ται μεταγενεστἰραἳ ἀμαρτἰαι t'dil. llaidachcr, *Eine unbeachtele Rede des hl. Chrifsostomus an Neugelau/lc,* dans *Zeilschri/l filekatholische Théologie,* 1904,1, xxxvin, p. 185; *Hom.* x, *in Ep. ad Rom.,* 1, 2, 4, *P. G.,* t. 1 x, col. 475-6; 479-80. Voir saint Augustin, *Contra Julian.,* i. 6, 23-28.

Si Pélage et les siens n'avaient pas le droit dc tirer à eux l'autorité de Jean, il faut reconnaître pourtant que ses expressions sont beaucoup moins claires que celles dc saint Augustin, et que plusieurs fois leur imprécision laisse place à quelque hésitation. Ainsi Jean écrit : « l es âmes des justes sont dans la main de Dieu; si les âmes des justes, donc aussi celles des enfants, car dies ne sont pas pécheresses : οὐ γὰρ ἐκεΕαι πονηροἰ. » *Hom.* xxvni, *in Matth.,* 3, t. 1 v ii, col.353. Ailleurs il cxpliqucle mot ἁμαρτωλυΜο Horn , v, 19 non dans le sens de coupables, mais dans celui d'hommes condamnés au supplice et à la mort : τἰ oSv Οχ & τωλοἰ; ἐμοἰ 8οχβἳ τὸ υπεύθυνοι κολάσει καἰ κα. .δεδκασμέ,οι Οχ',ά-φ. "Οτι μέν οὐ> τού Ἀδχμ ἀποΟχ.όντο , πάντε ἐγενόμΛα θνητοἰ, Π'Υφώ κζἳ διά πολλών ἰδει ε, τὸ δέ ζητούμε/ον, τἰνο ἰ>εκε/ τούτο ^ἐγονεν. *Hom.* χ, *in Ep. ad Rom.,* 3,1, 1 x, col 477; cf. *id.* 1, col. 474. Pourtant dans la môme homélie, il écrit encore ; « Adam est le type dc Jésus-Christ. Comment cela, dis-tu? Parce que, comme Adam pour scs descendants, bien qu'ils n'aient pas mangé (du fruit) dc l'arbre, est devenu la cause dc la mort qui a été introduite par la nourriture, ainsi le Christ, pour scs descendants, bien qu'ils ne soient pas Justes, καἰτοι γε οὐ δἰκαιοπρχγήοασι, est devenu cause dc la Justice qu'il n donnée à nous tous par sa croix. › *Hom.* x, *in Ep. ad Rom.,* 1. t. 1 x, col. 475. Et dans l'homélie aux néophytes que cite saint Augustin, nous l'avons entendu tout Λ I heure parler de · l'obligation paternelle écrite par Adam, du commencement de dette que nous avons augmenté par nos péchés postérieurs. »

Jl n'y a pas, en tout cela, de theorie précise du péché originel; et cc qui reste le plus certain c'cst que la mort est l'héritage de la faute d'Adam, sans qu'on ait le droit dc parler d'une déchéance quelconque de la nature humaine.

Le premier homme avait été créé immortel par Dieu: • Son corps n'était pas corruptible ni sujet à la mort; mais comme une statue d'or sortant dc la fonderie et jetant un éclat resplendissant, ainsi co corps était exempt de toute corruption; aucune peine ne le chargeait, aucun effort ne lui coûtait » *Hom* xr, *ad pnpul. antioch.,* 2, *P. G.,* t. xux, col 121. Il ne Mit pas profiler dc son bonheur et mésusa de sa liberté pour faire le mal L'humanité cependant n'a pas été maudite par Dieu, qui au cours des siècles l'a instruite avec condescendance. En particulier, notre liberté reste entière, nous sommes responsables de nos actes; nous choisissons nous-mêmes notre règle dc conduite : c'est l'un des points sur lesquels Jean insiste le plu*. Lorsque le corps est devenu mortel, Il a reçu la concupiscence; mais la concupiscence n'est en soi ni une faute ni un péché.

• Lorsque le corps devint mortel, nécessairement Il reçut aussi la concupiscence, la passion, la tristesse, et toutes les autres faiblesses, qui réclament de notre part beaucoup de philosophie, si nous ne voulons pas qu'en nous la raison soit submergée dans les abîmes du péché. .Mais tout cela n'élalt pas le péché même; seulement leur démesure opérait le péché, si on ne la soumettait pas au frein. » *Hom.* xui, *in Ep. ad Rom.,* 1, t. 1 x, col. 507; cf. *Hom.* xix, *in Gen.,* 1, t. un, col. 158 sq.; *Horn,* xx, *in Gen.,* 3, *ibid.,* col. 169.

Si l'homme reste entièrement libre dc faire le bien et le mal, quelle part reste-t-il pour la grâce de Dieu? Jean estime que la grâce est offerte à tous : seulement les uns l'acceptent, d'autres la rejettent; ceux-ci sont des vases dc colère; ceux-là des vases de misc ric< rde. Dieu n'est pour rien dans cette attitude des hommes vis-à-vis de sa grâce : ‹ D'où vient donc que les uns sont des vases dc colère, les autres des vases dc miséricorde. De la volonté propre dc chacun. Dieu, qui est très bon, manifeste sa miséricorde, la même sur les uns et sur les autres; il n'a pas pitié seulement des sauvés, mais aussi de Pharaon, du moins en partie. Ceux-là comme celui-ci sont l'objet dc la même longanimité. Mais si Pharaon n'a pas été sauvé, cela a dépendu de lui; pour cc qui vient de Dieu, Il n'n pas reçu moins que les sauvés. » *Horn,* xvi, *in Ep. ad Rom.,* 9, t. 1 x, col. 561; cf. *Hom.* xvra, *in Ep. ad Rom.,* 5 l. 1 x, col. 579.

Cependant, la grâce ainsi offerte à tous, acceptée par les uns, rejetée par les autres, est nécessaire pour que les hommes accomplissent des œuvres vraiment méritoires. Son influence se fait sentir dans toute les circonstances de la vie, non pas seulement dan* les difficultés et dans les dangers, mais dans les choses mêmes qui paraissent le plus faciles à faire; en toute occasion elle apporte son concours, πανταχου την παρ' ἑαυτη εισφἐ.ει συμμχχἰαν. *Horn,* xïv, *in Ep. ad Rom., 'I,* t. 1 x, col. 532 ; cf. *Horn,* xxv, *in Gen.,* 7, t 1 u i, col. 228; *Horn,* i, *in Ep. ad Ephes.,* 2, t. 1 x h, col. 13.

On pourrait se demander encore si la grâce est tellement Indispensable qu'elle soit au point de départ de notre mouvement vers le bien. Cf. *Horn,* xxv, *in Gen., 'I,* t. un, col. 228 sq.; *Horn,* xn, *in Ep. ad Hebr.,* 3, t. 1 x iii, col. 99. « Le bien dépend dc nous, écrit Je an, et il dépend aussi de Dieu. Il faut d'abord que nous choisissions le bien, et lorsque nous avons choisi, alors lui nous accorde ce qui vient de lui (τὰ πιρ* ἑαυ:·>*/). Il ne devance pas nos volontés, afin de ne pas maltraiter notre libre arbitre; mais une fois que nous avons choisi, il nous accorde un immense secours.» *Hom* x, *in Joan.,* 1, *P. G.,* t. ux, coi. 73. Dc même, on pourrait sc demander comment il faut entendre la prédestination. Cf. *Hom.* i. *in Ep. ad Ephes.,* 2; *P. G.,* t. 1 x u, col. 21 sq.

Jean ne résoud pas toutes ccs questions, qu'il n'aborde jamais *ex pro/esso,* mais qu'il rencontre sur son chemin, à l'occasion d'un texte scripturaire, cl qu'il expose plutôt en moraliste soucieux d'exciter scs aud.leurs à l'action personnelle cl à l'tilorl intensif qu'en théologien préoccupé de l'exactitude des terrnM

et de la précision dos formules. Il est certain qu'en général il insiste sur la toute-puissance de la liberté humaine, avec un optimisme tout à fait opposé aux doctrines austères de saint Augustin ; et Ton comprend que les pélagiens aient été tenté d'attirer à eux l'autorité d'un tel homme. Pour le juger de manière exacte, il faut se rappeler les conditions dans lesquelles il parlait, l'éducation qu'il avait reçue, le milieu à qui il s'adossait, et que. Jusqu'alors, le problème de la grâce l'avait pas encore été discuté par des théologiens. Il semble bien d'ailleurs qu'une étude détaillée de l'enseignement de Jean sur ccs graves questions devrait être entreprise, et qu'il y aurait utilité et intérêt à présenter un tableau exact de son anthropologie. Cf. Th. Fôrstcr, *Chrysoslomus In seinem Vcrhùllniss zur antiochenischen Schule. Eln Beilrag zur Dogmcngetehichte,* Gotha, 18G9.

6· On s'arrêtera peu sur *Vecclésiologie de Jean,* parce qu'elle n'oflre rien d'original. L'Église, dit-il, est l'épouse du Christ, qui sc l'est acquise par son sang, *Hom.* xi, *tn Ep. ad Ephes.,* 5, t. 1 x ii, col. 87; elle est unique et elle doit rester une : le schisme qui la divise n'est pas moins coupable que l'hérésie qui altère sa foi; elle est catholique, c'est-à-dire répandue dans le monde entier; elle est indestructible et éternelle, étant le fondement et la colonne de vérité. *Hom. xi, in Ep. / ad Timoth.,* 1, t. 1 x h, col. 854.

Les chefs de l'Église sont indépendants du pouvoir civil, et peu d'auteurs ont Insisté autant que Jean sur la dignité et l'autorité de leur ministère : « Autre est le domaine de la royauté, écrit-IJ, autre celui du sacerdoce, el celui-ci l'emporte sur celui-là... Le prince a pour fonction d'administrer les choses temporelles; le droit du sacerdoce lui vient d'en haut. » Et un peu plus loin : i Il ne t'est pas permis, o roi, de brûler de l'encens sur le saint des saints; tu outrepasses les limites (de ton pouvoir); tu vends ce qui ne t'a pas été donné... cela ne t'appartient pas, mais à mol. » *Hom. w, in illud. Vidl*DomZntnn, 4,5,1. 1 v i, col. 125sq.

La primauté a été confiée par le Christ à saint Pierre, et Jean ne tarit pas d'éloges sur l'apôtre privilégié. Saint Pierre, dit-il, « est le premier, le coryphée, la bouche des apôtres, le prince des disciples, la base et le fondement de l'Église, celui qui est préposé à l'univers et à qui le soin de tenir le troupeau a été confié, dont saint Paul lui-même a reconnu sans hésiter la supériorité et le pouvoir. · *Hom.* m, *de psemt.,4,1.* xux, col. 298; *Hom.* xxxn, *(n Matth.,* 3, t. Lvn, col. 380; *Horn,* xxui, *in Joan.,* 3, t. ux, col. 142; *Hom.***xn, in Act.Ap.,* 1, t. 1 x ,c o l. 171 ; *Hom.* xxiXj *In Ep. ad Hom.,* 5, t. 1 x, col. 660; etc. Tous ces titres épars se trouvent réunis en un passage caractéristique : ὁ οδν Πέτρο , ὁ κορυφαίο τοὺ ·// ρ'Λ, τδ σ ὑμι -ὠ·/ Αποστόλων Απάντων, ἡ κεφαλή :\ φρχτρΐ ; (κείνη , δ τή οἴχομέ./, ἀπίστ, · ο ἀ:η;, δ θεμέλιο τή ἐκκ> ησία , δ Οερμδ; ἐραστή τού Χριστού. *Horn, in illud : hoc scitote,* 4, t. 1 v i, col. 275.

C'est une autre question de savoir si la primauté de Pierre a passé à scs successeurs. Il semble que Jean ne se la soit pas posée, du moins dans les termes où nous la posons maintenant et où la posaient déjà â la fin du ivr siècle les occidentaux. Lorsque l'archevêque déposé écrit au pape Innocent Ierpour lui demander d'intervenir en sa faveur et de maintenir la communion avec lui, cette démarche n'est pas nécessairement ù Interpréter dans le sens d'une reconnaissance de la primauté romaine. Dans ses autres écrit®, on ne trouve rien en faveur de l'autorité pontificale. CL M J gle, *Saint Jean Chrysostnme el ta primauté de saint Pierre,* dans *Échos d'Orirnt,* 1908, t. xi, p. 5-1^; 5. *J an Chrysostom? el lu primauté du pape,* dans *Éch* a Orient, (bld.,* p. 193-202.

7· Au sujet des *sacrements,* nous nous contenterait de signaler lu position prise par Jean relativement û *['Eucharistie* et Λ la *Pénitence.*

1. On a donné à Jean le titre de *Doctor Eucharistie;* et de fait, l'eucharistie tient dans sa prédication une place extrêmement importante. On sent, à le lire, qu'il tient à donner à ses fidèles une haute idée du sacrement du corps et du sang du Christ, afin qu'ils en fassent l'aliment quotidien de leurs âmes. Cc qui frappe surtout, dans ses homélies, c'est la puissance du réalisme : le corps eucharistique du Christ est le même que son corps historique : « Le Christ ne s'est pas donné seulement à voir à ceux qui le désiraient, mais à toucher, à manger, à broyer entre les dents quant à sa chair, à assimiler; il u comblé tout désir. ⁑ *Hom.* x l v i, *in Joan.,* 3, t. ux, col. 260.«Rendons-nous à Dieu en tout, et ne lui opposons aucune difficulté, quand même son affirmation paraîtrait contraire à nos raisonnements et à nos sens. Que sa parole soit plus souveraine que nos raisonnements et que nos sens. Soyons ainsi devant les saints mystères; n'ayons pas de regard seulement pour ce qui est sous nos yeux, mais ayons présentes les paroles du Christ. Son discours est infaillible, notre sens est faillible... Puis donc que le discours porte : ceci est mon corps, rendons-nous, croyons, voyons le corps avec les yeux de l'intelligence. Car le Christ ne nous a rien donné de sensible, mais dans les choses sensibles tout est Intelligible.. Combien qui disent : je voudrais voir sa forme, son aspect, ses vêtements, scs chaussures. Mais voici que tu le vois, lu le touches, tu le manges. Tu ne désires que voir ses vêtements, mais il sc donne lul-nicme à toi, non à voir seulement mais à toucher, à manger, â incorporer. › *Hom.* 1 x x x ii, *in Matth.,* 4, t. LVin, col. 7. « Cc qui est dans le calice est cela même qui a coulé du côté du Christ, et à cela nous participons.., cc que le Christ n'a pas souffert sur la croix, il le souille pour toi dans l'oblation, et il consent à cire rompu pour rassasier tous (les fidèles)... Quand le corps du Christ t'est présenté, dls-toi à toi-même : C'est ce corps qui, percé de clous et battu de verges, n'a pas été lu pi ie de la mort ; c'est de cc corps ensanglanté, perce pur la lance qu'ont jailli les sources salutaires du sang cl de l'eau par toute la terre... Et ce corps il nous l'a donné à prendre dans nos mains, à manger, geste d'amour infini. » *Hom.* xxiv, *in Ep. / ad Cor.,* 1, 2, 4, t. 1 x i, col. 200 sq. Cf. *Hom. ni, in Ep. ad Eph.,* t. 1 x u , col,27. Le réalisme de ces passages a choqué parfois les théologiens protestants, que l'on s'attendrait à trouver moins faciles à scandaliser : ainsi Loofs qui écrit : • ll parle de la présence du corps et du sang réels du Christ, d'une manière si étonnamment massive, en un sens si grossier, s'exprime avec si peu de tact, et un manque si complet de sens moral pour parler de l'action de la parole consécratrlcc, qu'il n'est pas surprenant que tout le monde soit d'accord à reconnaître en Chrysoslomc le docteur de la présence réelle du vrai corps et du vrai sang du Christ (art. *Abendmahl,* dans *Realencyclopûdie filr protestantische Théologie und Kirche,* 3· édit., t. î, p. 51). » On ne saurait en efict prendre à la lettre ce que dit Jean du corps eucharistique du Christ, pulsqu'en réalité cc sont les seule espèces qui sont rompues, divisées, etc., et non le corps du Sauveur. D'ailleurs Jean lui-mênie sait très bien que, dans la sainte communion, chacun reçoit le corps entier du Christ, et non pas seulement un fragment *Hom.* 1 *in Matth.,* t. LVin, col. 507; *Hom.* xvii, *(n Ep. ad Hebr.,* t. 1 x iu , col. 131.

Le corps cl k sang de Jésus-Chrlst sc rendent présent s dans l tuiharhlie pur une conversion. Jean ne i l pas la tliéorie de celle conversion, mais il en i ϒ la réalité : ‹ Le Christ est présent, le même 'Ist qui jndi» ht dr.-scr la table (de la cène) a dressé pour vous celle-ci. Car ce rfcsl pal un homme qui a

fait que les *oblata* deviennent corps et sang du Christ, mais bien le Christ lui même crucifié pour nous. Le prêtre est là qui le représente et prononce les solennelles paroles; mais c'cst la puissance et la grâce de Dieu (qui opère). Ceci est mon corps, dit-il. Cette parole transforme les *oblata*... Cette parole n'a été dite qu'une fols ; et sur chaque table dans les églises, depuis cc jour jusqu'aujourd'hui, Jusqu'au retour du Sauveur, elle opère le sacrifice parfait » *Hom.* î, *de prodit. Jud.,* 0, t. xux, col. 380. · Les *oblata* ne sont pas œuvre de hi puissance humaine; celui qui les a faits alors, dans ce repas, c'est encore lui qui les fait maintenant. Nous tenons la place de serviteurs; celui qui les sancti fle et les transforme, c'est lui. · *Hom.* l x x x ii, *in Matth.*, 5, t. l v iii, col. 744.

On ne relèvera pas Ici le témoignage de la lettre à Césaire, *P. G.,* t. l u, col. 555-560. sinon pour rappeler que cette lettre est inauthentique ; cf. Lcquien, *Dissert. Damas.*, m, *P. G.,* t. xav, col. 315-322.

L'eucharistie, en lin, est considérée par Jean comme un sacrifice, sacrifice non sanglant, *Horn, in illud : Vidi Dominum,* 6, t. l v i, col. 138, figuré par les sacrifices de l'ancienne loi, en particulier par celui de Melehl <dech, *Horn, (n S. Eustath.,* 2, t. l , col. GUI, et dont la victime est le Christ : σϊδισθ^τε το'ΆΧ/, alδέοθη-ε -ή› τράπεζαν τούτην, ή: κοινώνο μεν ἁπαντε , τόν δι' ήμχζ σφαγέντα Χριστόν, τό θύμα τό ἐπ' -χύτη κείμενο;. *Hom.* vin, *in Ep. ad Rom.,* 8, t. l x , col 465; cf. *De sacerdot.,* 3, 4, t. x l v iii, col. 42; *Hom.* χιν, *in Ep ad Hebr.,* 1, t. l x iii, col. 111. Notre sacrifice est le même que celui du Sauveur : la messe esl la comméinoralson de In mort du Christ : · Quoi donc, n'olïr ns-nom pas chaque jour? Si, nous offrons; mais en faisant mémoire de sa mort; et il y a une seule (victime) et non pas plusieurs. Comment cela, une seule el non plusieurs? Car elle a été offerte une fols, comme celle (qui est oITcrte) dans le Saint des saints. L'une est le symbole de l'autre. Car nous offrons toujours h* même (Christ); non pas aujourd'hui un agneau et demain un autre; mais toujours le même, de sorte qu'il y a un seul sacrifice... Notre grand prêtre c'cst celui qui offre le sacrifice qui nous purifie. Nous offrons encore aujourd hui le sacrifice qui a été offert alors... Nous n'offrons pas un autre sacrifice, comme jadis le grand prêtre, mais toujours le même, ou plutôt nous faisons la mémoire du sncrifler :οὐκἀλλην Ουσίαν, καθάπερ ὁ ἀρχιερεύ τότε, ἀλλἀ τήν αυτήν αεί προσφέρομεν, μχ,λον δέ ἀνίμνησιν ἐργαζομεΟα Ουσία .· *Horn.* χνιι, *in Ep. ad Hebr.,* 3, t. l x iii, col. 131. CL *Ado. Jud.,* 3, 4, t. x l v iii, col. 8G7; *Horn,* xxi, *in Act. Ap.,* t. l x. col. 170 .

Il serait très facile d'allonger considérablement la liste de ccs témoignages. Peu d'auteurs autant que Jean ont insisté sur l'eucharistie et sa place dans la vie chrétienne. Il lui arrive parfois d'employer un langage peu correct; il s'exprime en orateur soucieux avant tout de se faire comprendre et d'exciter l'amour de scs fidèles pour le Christ présent dans son sacrement: de là certaines expressions qui ne doivent pas être prises trop à In lettre. .Mais dans l'ensemble son enseignement a pour nous une importance capitale à cause de la place qu'il reconnaît à l'eucharistie dans la vie de l'Église et des fidèles.

2. La doctrine de Jean relativement à la *Pénitence* présente de plus grandes difficultés. Non pas qu'il nie le pouvoir des clés, et qu'il ne reconnaisse pas à ΓÉglise le droit divin de remettre les péchés. Il connaît, tout aussi bien que les grands Cappadociens par exemple, la longue série des (pi cuves qui constituent la pénitence ecclésiastique, cl il sait que ces épreuves tirent leur efficacité cl leur vertu de la contrition qui les accompagne : « Ne parlez pas ici de cruauté et d'inhumanité; c'est au contraire effet de bonté, excellence du traitement médical, preuve de sollicitudo. Mais Il ont expié assez longtemps, dites-vous. — Voyons, combien? — Un an, deux, trois. — Ah! Il s'agit bien de temps et de durée : c'est le redressement de l'âme que je cherche. Montrez-le moi, montrez-moi qu'ils sont contrits, qu'ils sont changés, et tout est dit. .Mais s'il n'a y pas cela, le temps ne sert à rien. Nous ne demandons pas en effet si la blessure a été souvent pansée, mais si le pansement a fait du bien. S'il a produit son effet, même en très peu de temps, qu'on ne l'applique plus. Mais s'il n'a rien produit, même après dix ans, il faut encore le remettre; le moment de débander, c'est l'état du blessé qui l'indique. » *Hom.* xiv, *in Ep. Il ad Cor.,* 3, L l x i, col. 502; cf. *Ad Theod laps.,* î, 6, 7, t. x l v ii, 281 sq.

La question est surtout de savoir quelle attitude Jean adopte vis-à-vis de la confession. Il faut bien reconnaître que la plupart des textes que l'on a coutume de citer à cette occasion sont tout au moins imprécis, et peuvent s'interpréter plus facilement d'une confession à Dieu que de la confession sacramentelle faite à un prêtre. Dès la période de la prédication anliochlcnne, Jean insiste sur la difficulté du ministère sacerdotal, à cause de l'ignorance dans laquelle se trouve le prêtre ou l'évêque des misères spirituelles des fidèles :· Les infirmités et les blessures des âmes ne se voient pas; elles ne viennent pas d'elles-mêmes à la connaissance de l'évêque. Souvent le mal lui reste caché, car nul d'entre les hommes ne sait ce qui se passe dans l'homme si ce n'est l'esprit de l'hominc qui est en lui. Surtout, il n'a pas, pour appliquer ses remèdes, les facilités et la liberté dont dispose un simple berger. Celui-ci ne rencontre Jamais de résistance : qu'il faille lier, brûler, couper, retenir à l'étable, écarter du pâturage ou de l'abreuvoir, dès qu'il le croit nécessaire rien ne l'empêchera de le faire. Mais pour l'évêque, une fois acquise la connaissance du mal, l'embarras, au lieu de diminuer, augmente : ses agneaux sont d'un traitement si difllcilel Avec eux aussi, Il peut y avoir à lier, à priver de nourriture, à brûler, à couper, mais l'acceptation et l'efficacité de la médecine dépend ici des malades et non du médecin. · Cf. *De sacerdot.,* u, 2-4, t. x l v iii, col. 635; cité par P. Galticr, *Saint Jean Chrysostome et la confession,* dans *Recherches de Science religieuse,* 1910, L i, p. 229. Cf. *Horn,* n, *de prenit.,* 1, t. xux, col. 285; *Hom.* ni, *de panit.,* 4, t. xui, col. 297; *Horn.* ivf *in Lazar.,* 4, L x l v iii, col. 1012.

Peut-être cependant le passage du *De sacerdot.* qu'on vient deciter suppose-t-il, plus qu'il ne l'exclut, lu confession; cf. P. Galber, *art. cit.,* p. 323 sq., et quelques textes de la même période antiochicnne seraient-ils de nature à fournir au moins des indices de l'existence d'une confession auriculaire, ainsi dans l'?w/n. xxiv, *in Joan.,* 3, *P. G.,* t. ux, col. 196 sq., les multiples exhortations qui sont faites de ne pas rougir des hommes, de ne pas dissimuler à l'homme l'acliou ou la pensée coupable que l'on s'est permise et qui n'échappe pas au regard de Dieu, d'appliquer sans crainte, même aux fautes secrètes, les remèdes de la pénitence et de guérir ainsi scs blessures. Malgré tout, In pensée de Jean est loin d'être claire: et si l'on ne connaissait pas par ses contemporains la discipline pénitentidle en usage à la fin du iv· siècle, on aurait peine à croire, d'après le témoignage imprécis de Jean, à l'existence d'une discipline aussi strictement réglée.

En arrivant à Constantinople, Jean se trouva en face de circonstances spéciales. A la suite d'un scandale dont les circonstances sont mal connues, son prédécesseur Nectaire avait été amène a supprime. . fonction de prêtre pénitencier. Socrate, *Hi t. i.ccl.,*\, 19, P. *G.,* t. l x v ii, col. 613. Jean cependant était disposé à

l'indulgence envers les pécheurs repentants : l'évêque novatien de Constantinople Sisinnius lui reproche d avoir dit : Mille fois, s'il le faut, faites pénitence, ct vous aurez accès aux saints mystères.· Socrate, *Hit. Ecrl.,* vi, 21; ct l'acte d'accusation présenté contre lui au concile du Chêne porte, comme septième grief: « Il encourage A pécher; s'il vous arrive de pécher une seconde fois, enselgne-t-ll, faites pénitence une gronde fols; chaque fois que vous aurez péché, venez me trouver, ct je vous guérirai. » Photius, *Hibl,.* 59, *P. G.,* t. an, col. 112. Ccs deux témoignages ‹ attestent également la persistance A Constantinople, sous l'épiscopal de Jean, d'un régime pénitentiel comportant l'intervention de l'évêque. Était-ce le régime de la pénitence publique avec confession préliminaire des fautes A expier? ou bien y faut-il voir la confession strictement privée, dégagée de tout l'appareil pénltenticl? Celte seconde hypothèse s'impose à quiconque admet la disparition depuis Nectaire de toute pénitence publique : son successeur n'a pu recommander el pratiquer que la confession au sens précis ct technique que nous donnons aujourd'hui A ce mot. · P. Gailier, /oc. ci/., p. 221 sq. Ajoutons d'ailleurs que le reproche fuit à Jean pnrsescnnemisd'avoirindiscrèlemenl multiplié le pardon ecclésiastique témoigne clairement que la pratique en question était tout A fait insolite à l'époque.

El puis comment sc falt-il alors que les écrits de la période constantinopolitaine, il ne soit jamais question d'une autre confession que de celle qui est faite A Dieu? L'Ao/n.ix, *in Ep. ad Hebr.,* est particulièrement explicite à ce sujet : t Avant de savoir qu'il est possible de se purifier par la pénitence, la pensée qu'il n'existait pas de second baptême nous remplissait d'anxiété ct nous jetait dans le désespoir. Mais maintenant que vous savez en quoi consiste la pénitence ct la rémission des péchés, cl que nous pouvons échapper à tout si nous voulons la pratiquer comme il faut, quelle excuse aurions-nous de ne pas même penser A nos fautes? Si nous faisions cela, tout serait gagné, car avoir passé la porte c'est être déjà entré : de même celui qui pense à scs péchés. S'il les passe en revue chaque Jour, il en obtiendra sûrement guérison. Mais s'il se borne A dire : je suis pécheur, sans les passer en revue l'un après l'autre, pour dire : J'ai fait tel ou tel péché, il n'en viendra jamais à bout; sans cesse il se confessera (pécheur); mais jamais ll ne travaillera sérieusement A sc corriger. › *Hom.* ix, *in Ep. ad Hebr.,* 4, t. 1 x iii, col. 81 ; ci. *Hom.* xxxi, *in Ep. ad Hebr.,* 3, t. 1 x iii, col. 216·

Il faut bien avouer que les formules de Jean sont obscures et prêtent A controverse. SI le dernier de ceux qui, à ma connaissance, ont étudié le problème, le P. Gailier croit pouvoirconclure que Jean parle de la confession sacramentelle ct en recommande l'usage, les Indices qu'il relève sont trop ténus pour forcer l'assentiment et dirimer A jamais la controverse. Après lui, j'ai tenu à signaler les plus caractéristiques de ces indices Malgré tout, on demeure frappé du peu de place que lu ni, dans la prédication de Jean, tant A Constantinople qu'A Antioche, la pénitence sacramentelle; cl ll semble qu'au lieu de vouloir tirer A sol des textes diilv lis il est plus sage de conclure avec Petau *Quanquam multa sunl a tandis Patribus, præsertlmque a Chrysoslomo in homiUis aspersa, qua·, si ad exadse veritatis regulam accommodare volueris, boni tensus inania videbuntur : quippe declamatorio illo more ad imperitum /ere multitudinem, exaggerandi causa, et subito quodam impetu dicendi ac calore profusa feruntur plerumque licentius. Unde ea aliorum comparatione locorum vel conciliorum potius ac Patrum 'tmperanda* et in gyrum ventatis revocanda sunt. Dia· l?iba de prnitentiee vetere disciplina, {* IV; P. *G.,* t xui. col IU36.

8° *l.'eschatologic* de Jean ne donne pas lieu à grandes remarques, car clic est conforme A celle de toute l'école antiochienne, cl a son point de départ dans l'interprétation littérale de l'Écriturc. Les Ames des justes entreront nu ciel immédiatement après leur mort. *Horn, de beato Philog.,* vr, 1, t. x l v iii, col. 749; leur sort sera la félicite éternelle ct la possession de Dieu. Toutefois les saints ne voient Dieu qu'autant qu'il leur est possible. *Ibid.,* col. 750 Mais ils ne contemplent pas l'essence divine : « Ni les prophètes, dit-il, ni les anges ct les archanges n'ont vu et ne volent ce qui est proprement Dieu : αὐτδ β-cp ιστιν ὁ θεό οὐ μόνον ττροφηται ἀλλ᾽ οὐτε ἀγγελοι εἰδαν οδ-c ἀρχοηγελοι Le Fils et le Saint-Esprit seuls le voient, car la nature créée tout entière, comment pourrait-elle voir l'incréé? *Hom.* xv *in Joan.,* 1, 2, l. ux, col. 98; *in Isa., cap.* vi, I, t. 1 v i, col. 68.

Quant aux méchants, ils sont condamnés au feu de l'enfer, ct Jean se plaît A en décrire les tortures, selon les données fournies par l'Écriture. *Ad Theodor, laps.,* t, 9, 10, t. x l v ii, col. 289 sq.; *Horn.* î *in Ep.ad Hebr.,* 4, t. 1 x iii, col. 18; *Expos, in Psalm, xux,* 6, t. 1 v, col. 249. Ccs peines seront éternelles : ni le temps, ni l'amitié, ni l'espérance, ni l'attente de la mort, ni même la vue des infortunés punis comme eux n'adouciront les châtiments des damné?, *Ad Theodor, lap*.,* i, 9, 10, t. x l v ii, col. 289 sq. ; *Hom.v, in Ep. ti ad* ?/:‹*› *sal.,* 1, t. Lxn, col. 179. Au plus, Jean admet-il que l'aumône et les prières des vivants peuvent apporter quelque soulagement aux âmes de ceux qui sont morts sans baptême ou que Dieu a condamnés. *Horn,* m, *in Ep. nd Philipp.,* I, t. 1 x ii, col. 203; *Hom.* xxi, *in Act. Ap.,* 4, t. 1 x, col. 169. C'est la dernière trace d'origéidsme que l'on puisse encore relever chez lui et c'est A peine si l'on peut ici parler d'origénisme.

IV. Le phédicateuh et le moralists. — Jean est avant tout un prédicateur. Ses rares traités remontent A peu près tous A l'époque antérieure A son ordination sacerdotale; les seules lettres que nous ayons conservées de lui appartiennent A la période de son exil. Entre temps i) sc contente de prêcher; il est chez lui dans la chaire, ou plus exactement A l'ambon, au pupitre du lecteur, car c'cst de IA qu'il parle le plus volontiers pour être en contact plus immédiat avec scs auditeurs. A sa fréquentation de l'école de Llbanins, il doit sans doute la pureté si souvent remarquée de sa langue : il n'y n peut-être pas un Père de l'Église grecque qui écrive ou qui parle de façon aussi élégante, qui soit ausM fidèle aux plus pures traditions de l'atticisme. Déjà saint Isidore de Pélusc, *Epist.,* î, 2, célébrai! son style; ct un aussi bon juge que M de Wllamowilz Môllendorfl n pu récemment écrire que tous les Hellènes de son siècle ne sont que des barbares auprès de ce chrétien de Syrie dont le style mérite d'être comparé A celui de Démosthène Dans Hlnneberg, *Die* ***Kultur*** *der Gcgcnmart,* Berlin, 1905, p. 212. Pour le reste Jean n'emprunte rien A la rhétorique païenne : si scs premières homélies sont encore un peu trop fleuries, tout de suite ll échappe A la tyrannie des tropes ct des figures pour laisser parler son Ame.

On ne peut guère lui comparer, comme prédicateur populaire que saint Augustin. Celui-ci aussi, son grand contemporain de l'Occidcnl, est le docteur de son peuple, parce qu'il commente avec amour les livres de l'Écriture. Mais la manière de ccs deux grands orateurs est toute difTêrente. Au *breviloquium* d'Augustin s'oppose !n μσχρολογια de Chrysostome : un quart d'heure suflit A l'un, tandis que l'autre a parfois besoin de deux heures; cclul-lù enseigne ct s'adresse A l'intelligence, celui-ci exhorte ct parle A la volonté el au cœur Augustin est un théoricien, Chrvsostomo un I homme d'action -.aussi se laisse t-il davantage entrai

ner par les circonstances; nul aussi bien que lui ne sait profiler des occasions pour ranimer une attention détaillante, ou pour adapter ses leçons morales aux exigences immédiates de son auditoire. Un jour des paysans de la campagne environnante assistent à l'une de ses homélies : il les félicite de leur présence Λ l'église, *Horn,* xix, *de sial.,*1, P. G., t. xux, col. 187 sq.; un autre Jour, Il voit parmi son auditoire des étrangers, de passage à Antioche : pour eux. I) résume en un long exorde, l'objet de ses précédentes Instructions, *Hom.iu,de Lazaro,* 1, t. x l v ih , col. 991 ; une autre fols encore, Il remarque que ses auditeurs ne l'écoutent plus guère : « Mais faites donc attention, leur dit-il; ne soyez pas ainsi distraits. Pourquoi vous parlé-jc ainsi? nous vous parlons des saintes Écritures, ct vous détournez vos yeux vers les lampes ou vers ceux qui les allument. C'est bien de la légèreté de faire plus attention aux allumeurs qu'au prédicateur. Mol aussi, j'allume une lumière, la lumière des saintes Écritures, et sur notre langue brille le flambeau du saint enseignement.» J/om.iv, *in Gen.,* 3, t. uv, col. 597. On comprend sans peine l'impression que devait produire une parole aussi vivante.

Aujourd'hui, nous trouvons les homélies de Chrysostome un peu longues; volontiers nous leur reprochons de manquer d'ordre, ct de passer trop facilement d'une idée à l'autre. Du temps de l'orateur, quelques esprits chagrins faisaient déjà la même remarque, ct Jean s'excusait auprès d'eux : · Si Je traite de tant de choses dans chacun de mes discours, si je les varie sans cesse, c'est que Je veux que chacun ait son mot, trouve son butin, ct que nul ne retourne à la maison les mains vides. » *llnm.* xxm, *in Joan.,* 1, t. ux, col. 137 sq. Mais une telle prédication plaisait à l'esprit mouvant des gens d'Antioche ou de Constantinople. Les amateurs de beau langage ne se lassaient pas d'entendre un orateur qui s'exprimait dans un style si coulant, si pur, si harmonieux; ccs intelligences, curieuses de nouveauté, guettaient avec avidité la comparaison inattendue, l'image pittoresque, l'anecdote plaisante, par où Jean excellait à retenir l'attention. On ne trouve guère chez lui, comme chez Augustin, de jeux de mots, d'antithèses, de pointes brillantes : bien plutôt qu'à ccs procédés un peu artificiels de la rhétorique, il sc contente de faire appel à l'imagination et au cœur des fidèles qu'il charme ct qu'il entraîne.

C'est tout un tableau de la société à la fin du iv· et au commencement du v· siècle, que l'on trouve dans les homélies de Jean, tableau animé et puissant. Les mœurs de son temps ne sont pas flattées par ce prédicateur austère qui voudrait corriger tous les abus, ct réaliser l'idéal d'une société parfaitement chrétienne. De cette société, ni Antioche, ni surtout Constantinople n'olïralcnt alors le spectacle, avec leur clergé mondain, leurs bandes de moines gyrovagues ct intrigants, leurs veuves coquettes ct Jalouses, leurs riches aux fortunes immenses, parfois mal acquises el plus souvent mal employées, leur amour immodéré des Jeux, des spectacles, des courses de char, leur luxe souvent Immodeste. Trop fréquemment, les chrétiens gardaient des mœurs païennes et l'on pouvait sc demander quelle transformation l'Évanglle avait Introduite dans leurs Ames. Jean s'attristait en face de pareils spectacles; il dénonçait sans trêve le danger des richesses, la vanité de tous les biens humains, la nécessité d'un retour complet aux sentiments et aux habitudes chrétiennes. Parfois, on a voulu voir en lui un tribun plus ou moins révolutionnaire. En réalité, il sc contentait de rappeler sans cesse les principes de la morale chrétienne, el il avait un sens trop aigu des réalités pour vouloir le bouleversement du vieux monde et l'apparition d'une société entièrement renouvelée

Parmi les vertus que Jean exige de sc* auditeurs l'une de celles qu'il recommande le plus fréquemment, ct avec les accents les plus entraînants, c'est la charité. A côté des immenses richesses accumulées dons quelques familles puissantes. Il y avait tant el de si grandes pauvretés! Jean aurait voulu voir les riche* distribuer abondamment de leur sup rfiu Il fait parler le Christ, à nouveau Incarné dans ses pauvres : « Certes, Je pourrais me nourrir moi-même, mais J'aime mieux errer en mendiant, tendre la main devant la porte, pour être nourri par toi; c'est par amour pour toi que J'agis ainsi. J'aime donc ta table comme l'aiment tes amis; je me glorifie d'y être admis, et, à la face du monde, je proclame tes louanges, je te montre À tous comme mon nourricier.» *Hom.* xv, *in Ep. ad Horn.,* 6, t, 1 x , col. 518. Ailleurs, il Insiste davantage encore : « Ce que Je vais dire est douloureux et homble : cependant il faut que je le dise. Mettez Dieu au même rang que vos esclaves. Vous donnez par testament la liberté à vos esclaves -.libérez le Christ de la faim, de la nécessité, des prisons, de la nudité. Ah' vous frémissez à mes paroles...» */fom.* xvin, *in Ep. ad Rom.,* 7, t. 1 x , col. 582.

Parmi toutes les pratiques de la charité, l'hospitalité est une de celles qui lui tiennent le plus à cœur : ‹ Combien peu sont les hôtes de leurs frères? On sait trop bien qu'il y a une maison commune de l'Église qu'on appelle l'hôpital. Mais l'on devrait agir soi-même, aller s'asseoir aux portes de la ville, accueillir spontanément les arrivants. Au contraire, on compte sur les ressources de l'Église. On oublie que la charité u un double but : elle doit profiter autant à celui qui l'exerce qu'à celui qui ta reçoit. A raisonner comme le font ceux qui xe refusent à pratiquer l'hospitalité eux-mêmes, en leur propre domicile, on devrait conclure qu'il faut laisser les prêtres prier pour les communautés ct renoncer soi-même à la prière Cependant on loge sans difficulté les soldats, sur la réquisition de* autorités civiles. On ne veut pas en faire autant pour les pauvres, sur la réquisition du Christ. Les pauvres cependant sont nos défenseurs contre les démons, comme les soldats contre les barbares.. Ayez donc chacun à domicile un *xenodochium* proportionné à vos ressources; réservez dans votre maison une chambre pour l'hôte, c'est-à-dire pour le Christ. Chargez un de vos serviteurs, ct ne craignez pas de choisir le meilleur pour cct office, d'y recevoir ct d'y soigner les mendiants et 1rs Infirmes Sinon, si vous vous refusez à faire ce sacrifice, si vous ne voulez pas Introduire Lazare à votre foyer domestique, rccevez-le du moins à l'écurie. Oui, recevez le Christ à l'écurie Vous frémissez : c'est bien pis de lui refuser votre porte. » *Horn,* x l v , *in Ad. Ap.,* t. 1 x , col. 319, trad. A. Puech, *Saint Jean Chrysostome,* p. 66.

On ne saurait rien concevoir de plus vivant qu'une telle prédication, cl l'on comprend sans peine l'enthousiasme qu'elle excitait parmi les pauvres, la mauvaise humeur avec laquelle elle était reçue par les riches. Parfois Jean fut oblige de s'en excuser auprès d'eux : « Beaucoup me font ce reproche : tu attaques sans cesse les riches. Oui certes, car sans cesse ils attaquent les pauvres; d'ailleurs je n'attaque pa* les riches, mais ceux qui usent mal de la richesse. Je le dis toujours, ce ne sont pas les riches que j'accuse, ce sont les avares ; autre chose est la richesse, autre l'avarice. » *Horn,* n, *in Eutrop.,* 3, l. ui, col. 399. Ces excuses ne suffirent pas à le sauver de la haine que lui avalent vouée ses adversaires : c'est bien peu de temps après avoir prononcé les paroles qu'on vient de rappeler que Jean tomba sous leurs coups.

Et pourtant, la morale prêchée par Chrysoslomc, n'est pas autre chose que la morale de l'Évanglle. Jl ne cherche pas à imposer à ses auditeurs d'insuppor-

tables fardeaux. 11 sali que la virginité est réservée 4ux moines ct aux ascètes, et que le mariage est la condition ordinaire de ceux qui vivent dans le monde : nul n'a parlé avec autant de respect de la vie familiale, des devoirs de la maîtresse de maison, de l'éducation des enfants. Il sait que le jeûne est un merveilleux moyen de pénitence, mais il sait aussi qu'il occupe une place Inférieure dans le chœur des vertus chrétiennes, et que ce serait une faute de le préférer ù la charité. A personne 11 ne prêche autre chose que le devoir. Parfois il se laisse entraîner par la fougue de son éloquence, sa pensée est p'us calme que scs mots ne le laisseraient croire. Son rêve serait de réaliser ici-bas l'idéal prêché par le Christ, idéal de pureté, de fraternité, de charité. 11 faudrait pour cela changer les hommes. Jean a été la victime de son rêve. Après l'avoir prêché pendant des années. Il n'a pas réussi Λ le faire accepter de ses auditeurs Même dans ses homélies, nous trouvons toujours, malgré tant de siècles écoulés, les plus pures leçons de la morale évangélique : ce sont ces homélies qu'il faut relire si l'on veut avoir une juste idée de ce que doit être un véritable prédicateur de la vie morale selon le Christ.

I-es ouvrages sur Jean sont très nombreux, et U ne servirait A rien de donner Ici un catalogue complet de tout ce qui a été publié ʌ cc sujet. On sc bornera A rappeler les livres ou les articles qui semblent le plus utiles ù consulter, rt Λ marquer aussi 1rs points sur lesquels 11 conviendrait de faire porter de nouvelles recherches. L'ne bibliographie méthodique, comportant une sage appréciation des ouvrages parus jusqu'en 1903 est donnée par Dom Chr. Baux : *Saint Jean Chrysostome et ses œuvres dans [histoire littê•aire, Essai présenté ά [occasion du* xv· *centenaire de saint Jean Chrysostome,* Université do Louvain, *Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie,* Louvain et Paris, 1907, fasc. 18, p. 223-298. < e travail, très Important, fournil une première orientation pour toutes les études relatives A Jean. Pour 1rs ouvrages paru· de lût0 Λ 1915 on peut consulter K. MOnscher, dans le compte rendu publié par le *Jahrtsberichl uber die Fortschrille der klassischen Altertumsuflssenschaft,* 1915, L exxx, p. 181 sq.

Il faut mentionner dès maintenant parmi les articles généraux les plus importants ceux de E. Venables, *Chrysodum,* dan» *A Dictionary of Christian biography,* t. i, p. 518-535; de E. Preuschen, *Chrgsodomus, dims* la *Rcalencyclopadic fûr protestuniiseht Théologie und Kirche,* 3· édit., t. IV, p. 101–111; de O. Bardcnhewcr, *Johannes Chrysoslomus,* dans le *KirchmInixon* de Wetzerot Write, t. vî, ou mieux dans la *Pntrologte,* 3· édit. 1910, p. 297-311, ct dans In *Geschlchte der allkirchllchen Literatur.* t. m, 1912, p. 324-361.

I. Biographie. — Panni les auteurs modernes el récents, d faut citer : G. Hetmant, *La vie de S. Jean Chrysostome,* Paris, 1664; Ttllemonl, *Mémoires,* Paris, 1706, t. XI, p. 1-105; 547-626; J. Slilting, dans les *Acta Sanctorum,* septembre, I.iv, Anvers. 1753, p. 401-709; A. Meander. *Der hi. Johannes Chrgs., und die Kirche, besonders des Orients, in dessen Zeitalter, 2* vol. in-8·, Berlin. 1821-22. 4· édit., 1858; E. Martin, S. Jean *Chrysostumr,* ses *oeuvres el* son *siècle,* 3 vol. In-8·, Montpellier, I860; A. Puech, S. *Jean Chryiosiorne,* dans la colkeliou *Les saints,* Paris, 1900, 5* édit. 1905; A. Ch. Papadopoulos, Ὁ ἁμο Ἰωχννή Χρυσόστομο., Alexandrie, 1908«

Ou trouvera quelques points do détail traités dans \ ^υσοτομιχ-. *Sludl e nctrche intorno a* S. *Giovanni Crisototno, a cura dei comitato per il X*l' *centenario della sua morte,* late. 1-3, Homa. 1908; pur exemple: Λ. M. Amelli, S. *Giot'unnl Crlsostomo anrlh provvldrniiule tra Constantlnopall e floma, tosc.* 1, p. 47-59; A. Naegle, *Chrgtostomos un i Libati* of, fasc. 1, p. 81-1 12; \\ uescher-Becchl. *Saggto* d'icuno*vra[a* <Ü S. Gioo. Cri»., fus. 3, p. 1013-1038; P. A. Bocchi, Up *analogia o storia dette reliquit dl S. Giovanni Cris,,* lasc 3. p 1039-1140.

II. Érxns. — On possède trois éditions complètes des œurrt> de Jean celles de Fronton du Duc, de Savile et de Munifaucon. De ('edition de du Duc. 6 volumes parurent de 1*0« a 1621; Ch. Morel et S. Crumulsy. publièrent en IC les 6 d «r» solumes. Les 12 Vol. turent i anprlmêt eo 1698 à Francfort, en 1701 A Ma)euce, en 1723 à Francfort el Amsterdam. L'édition d'H. Savile en 8 vol. In-foL, parut Λ fiton en 1612, clic n'a pas été réimprimée. Enfin I'‹ million de Montfaucon en 13 vol. in-fol. parul ù Pari· de 1718 ?» 1738; elle fut plusieurs fols réimprimée Λ Venise $ 1734-1741 ; 1775, 1780. L'ne *editio parlstana altem, emendata et aucta* (préparée par Sinner, Fix, cl Dübner), parut de 18.11 ?i 1839 Λ Paris, chez Gaumc, en 13 vol. in-8*; Mlgne, P. *G.,* t. xlvu ù LXiv. reproduit le texte de Monlfaucon sauf pour les *Hom. In Matth.* qui donnent le toxic de Field, Cambridge, 1839, Il y ajoute un supplément très riche, ruai· très peu critique.

Aucune de ces éditions ne repose sur une collation »ulfl-sante des nus. 0< le travail de classification des très nombreux mss. de Jean a été Λ peine commencé par J. Puoison, *Symbolic ad Chrywstomum patrem :* 1. *De codice Lincopenst;* 2. *de libro Holmensi,* Lund, 1889-90; *Nollet sur un ms. de S, J. Chryt. utilisé par Erasme et conservé* d *la bibliothèque royale* d *Stockholm,* Lund, 1890.

Sur les fragments conservés dans les chaînes et les florilèges. il faut consulter les travaux de S. Hahlachcr. surtout: *Studien über Chrysoslomus Eklugcn* dans les *Silzungsberichie der K. Akad. der Wtosensch. in Wien. Phil. hist. Liasse,* Vienne, 1902, t. r.xi.iv, *Chrysostomus-Fragmente in Maximos Florllcgium und In dm Sacra Parallela,* dans *Byumttnlsche Zelbchri/t,* 1907, t. xvi, p. 168-201.

Sur les anciennes traductions latines, voir Chr. Baur, *L'entrée littéraire de S. Chrys. dans le monde latin,* dan· *Revue d'histoire ecclésiadique,* 1907, t. vin. p. 249-265; A. Ilmart, *Im collection des JS homélies latims de uiint Jean Chrysostome,* daiu *Journal of theological Studies,* juillet 1918, t. xix, p. 305 sq.

Le fasc. 1 de Κουσ .ιτ μ·.χι donne des renseignements sur les traductions arménienne, géorgienne, arabe, ruwe ;cf. Baur, op. *cit.,* p. 196, 220 sq. Il faut ajouter ù la bibliographie de Baur quelques travaux récents sur les version» arméniennes : L. Dieu, *Le comna ntairc arménien de S. Jean Chrysostome sur Isaïe,* c. vn-L.xiv, *est-il authentique ? dans Revue ([histoire ecclésiastique,* 1921, p. 7-30; P. A. Vardanian, *Un fragment récemment découvert du commentaire de S. Jean Chrysostome sur [évangile selon S. Matthieu,* dam *Handes Amsorya,* 1921, t. xxxv, p. 353-364; 1*. N. Akinion, *Deux nouveaux fragments du commentaire sur les Psaumes de S. Jean Chrysostome, dans une vieille version annrnirnne,* même revue, 1922, t. xxxvi, p. 321-332; P. A. Vardanian, *Homélie de S. Jean Chrysostome · in turturem ·,* même revue, 1922, p. 333-311. Les traductions syriaques n'ont pas encore été étudiées, ni éditées, à l'exception de quelques homélies. Des mss. syriaques du British Muscum, du vi'-vm* siècle avec des homélies de Jean sur les écrits du Nouveau Testament sont mentionné· par de Lagarde, *Ankundigunp eincr neuen Ausgabe der grlechlschcn ï berstezung des alien Testaments,* Gœttlngue, 1882. p. 51 ; quelques homélies traduites en copte, dans Budge. *Coptic homilies In lhe dialed of upper Egypt,* Londres. 1910. p. 1-57, 147-203; 133-143; 275-285; cf. Baur, op. *cit.,* p. 198; Zolga, *CataL cod. enpt.,* Rome, 1810, p. 4 sq.| 120, 134 sq., 607 sq.

Les traductions en langues modernes sont nombrcuscsi on en trouvera une liste, sinon coinnlèlc, du moins très étendue dons Baur, op. *cit.,* p. 182-222. Une traduction française des œuvres complètes de Jean n paru sous le litre : *Saint Jean Chrysostome, Œuvres complètes, traduites pour la première fols en français sous la direction de prêtres de [Immaculée Conception de Saint-Older,* Bar-le-Duc, 1863-67. 11 vol. In-8·. Réédition (?) Arras. 1887-88 (le litre porte : sous la direction de M. Jeannin). Une autre traduction est celle de J. Barelllc. Paris, 1861-72, 19 vol. In-8· et 1 vol. de tables, rééditée en 11 vol. In-8·, Paris, 1865-73.

Les œuvres les plus Importantes se trouvent traduites en an lais dans la *Select library of lhe nierne and post-nicene Fairnri of the Christian Church,* éditée par Ph. SchaiT, New-York, 1889-90, t. ix-xiv. En allemand la *Ribliothek der Ktrih· nvatrr,* Kempten, 1860-1884, a publié 10 vol. d'œuvres choisies. Don» la nouvelle édition de la *Dlblfothek der Kirchenuatrr* ont déjl paru le commentaire sur saint Matthieu traduit par Chr Baur. 1916, t. xxm, xxv, xxvi, et xxvn, 1» et le *De sacerdotio* traduit par A. Naegle, 1916, t <\vn,2 ' d'importante» introductions précèdent ces traductions·

Un possède fort peu de travaux de critique littéraire, sur les a uvret de Jean. Iλ chronologie de> homales et des ctlfTêrents écrit·* » été surtout i tu»'i»o pn TH*· » ta! ri Stilting. Il re è mentionner: G. Rnuschen, *Jahrbnrher der chmlichen Kuchcuntcr dem Kabcr Theodosius dem Grossen,* brt-

bourg-en-B., 1897, p. 505-574 : *Die schrl/htellerische TMlykeit des J. Chr. vor stinem ôlfmltlchcn Auflrthn abPrediger t u Anliochien* · p. 495-529 : *Die PriidlgttüllgkeH des J, in AnUnchlen-,* p. Batiffol, *Dr quelques homélies de saint Jean Chripo Irme,* dans *Revue biblique,* 1899. t. vin, p. 566-572; J. Paru«lre, Les *homélies de saint Jran Chrysostome rn juillet M,* dans *Échos <fOrient,* 1899-1900, t. m, p. 151-162.

lai critique d'authenticité n été surtout entreprise par S. Haldûcher, dans des article› parus dons lu *Zelbchrlfl fùr kalhallsche Théologie* de 1891 û 1908. On verra aussi P. Batiffol, *Sermons de Ncsloriu·,* dnns /koiir *biblqtir,* 1900, t. ix, p. 329-52; Dom G. Morin, *Étude sur une série de discours îfun éuéqtir du* 17· *nlèclr,* dans ln *Revue bénédictine,* 1891, t. xi, p. 385 sq·; Let *monuments de ta prédication de saint Jérôme,* dans la *Revue (fhistolre el de littérature religieuse ,* 1896,1.1. p. 393-134 ; co dender article est reproduit dans : *Éludes, textes, découvertes,* 1913, t. i, p. 220 sq.; Vojît, Zuvi *Ilomilicn des hl.Chrysostomus mit Vnrecht unter die zavlRlhaften verwlesen,* dans la *Dyzanttnlsche Zelbchrift,* 1905, t. \iv, p. 498 sq.

Sur le *De sacerdotia* en particulier et les circonstances de sa composition, voir A. Cognet, *De Joannis Chrys. dialog» qui i.i cribitur πιρι '/e,:* >όγοι ɐ , Paris, 1900 ; J. Volk, *Iut Schulzrede des Gregorius von Sazianz und die Schri/l ùber das Prtestertum von Johannes Chrys,,* dans *Zeitschrift fnr praktischr Théologie,* 1895, I. xvn, p. 56-63; S. Colombo· *II prologo del .·* dI S. Giovanni Cris,,* dans *Dldaskalelon,* 1912, t. i, p. 39-17; A. Naepclc, *Zelt und Veranlassung der Abfarsung dexChrys. Dialogs De sacerdotio,* dans *Hbtorlscha Jahrbuch,* 1916, p. 1-48; J. Stiulmayr, *Die hblorischr Unterlagc der Schrift des hl. Chrgs. über das Priestertum,* dans *Zeitschrift fur kathollsche Théologie.* 1917. t. xt., p. 413-449.

III. Doctiunh. — *Sur les rapports de Jean et de Γhellénisme* ; A. Nægele, *J. Chrysostomus und sein Verhàltnis :um lieIlmiumts,* dans *Rysantinische Zettrchri/t,* 1904, t. xm, p. 73-113; Th. E. Ameringer, *Thr stylistic Influence of the second sophistic in lhe panegyrical scrntonx* o/ *.S'. John Chrysostom, a study in greek rhetorg,* \\η>ιιιηΛlοη, 1921; P. H. Defcen, *Die Tropcn der Verglcichiing 1^ i Johannes Chrysostvmu\, Reltrag sur Geschlchte* non *Anlaphor, Alhgorle und Glclchniss in der grlrchlschcn Prosaliteratur,* Γrll.ourg et Olten. 1921. Sur l'inspiration de l'Écriture : S. Haidarhcr, *Die I^hrr des hl. J. Chrys. über die Schrlflinspiration.* Salzbmirg, 1897.

Sur rÉgllse. — M. Jugie, *Saint Jean Chrysostome et la primauté de saint Pierre,* dans *Échos d'*Ortent,* 1908, I. xi, p. 5-15 ct S. J.' *Chrys. el la primauté du pape, ibid,,* p. 193-202; N. Cardinal Marini, *// pnmato dI S. Pietro e de suoi successori in \an Giovanni Crisostomo,* Home, 1919.

Sur ÎEucharidie : G. E. Staltz,Dk *Abindmahbl hrr der gricchischcn Kirche In three gcschichllichtn Eniunchtung.$2X Chrysoslomus,* dans *Jahrbncher fur deutsche Théologie,* 1865, L x, p. 446-462 ; J. Sorv, *Die Lchre des hl. Chrys. uber die rtale Gcg(nu>art Christi in der Eucharistie und die Transsubstantiation,* dans *Thcologische Quartalschri/t,* 1897. t. lxxix, p. 239-297; A. Naegelo, *Die Eucharistteichre des hl Chrgiostomus,* dans *Strassburger thcvlogbchc Stmlien,* Fribourg, 1900, t. m, fasc. 4 et 5; Salaville, *CépicUse d'après saint Chrysostome et la tradition occidentale,* dans *Échos dOrient,* 1908. t. xi, p. 101-112.

Sur la pénitence : J. Tunnel. *Saint Jran Chrys. et la Confession,* dans *Rruuc du Clergé français,* 1907, t. XUX. p 291-307; P. Gaiticr, *Saint Jran Chryt, et la confession,dans Recherches dt Science religieuse,* 1910, t. i, p. 209 sq.,313 *q.

Sur ΓExtrême-Onction : J. Keen, *Eln mlssm rdandrnes Zeugnit des hi, J. Chrys fur das Sahramml der Irtzlcn Ulung, Hom, di in Matth., P. G.,* t. lvii,col. 381, dans *Zclhchr. fur kathollsche Théologie,* 1905, t. xxix, p. 382-389.

Sur la morale: A. Purch, *Un réformateurde la société chrétienne au 11'· siècle; Saint Jran Chrywtome* ct *les inauri de son temps,* Paris, 1891 ; G. K<»pp, *Die Stellung des hi. Johan. Chrys.Tumuxlihchin Leben* (disscitalion Inaugurale), Munster, 1905; H. Dacier, *Saini Jean Chrysostome el la femme chiélunnc* au *IV· siècle de rCyltse grecque,* Paris, 1907; J. M. Vance, *Hcllruye zur bymnlinhchen Kulturg-idnchle am Atngang des 1V Jahrhundrrh au* den Schrl/tcn des Joh. Chry*.*(dissertation Inaugurale), léna.1907; Λ. Iiulster. *Die pddaqogischen GnindsÎltze do hl. Joh. f hrjs.* dans *Théologle und Glnubr,* 1911, t. ut, p. 203-227; A. Moulard, S. *Jean Chrysostome, le défenseur du mariage et l'apôtrc de la virginité,* Paris, 1923.

Sur Jean orateur et prédicateur : Paul Albert, *Saint Jean Chrysostome considéré comme orateur populaire,* Paris, 1858; L. dû Vol'urno, *Studio oralort sapra S. Giovanni Chris., rhpetto al η o to dI predlcare dlgnitosamrnto e /rutluoamenle,* Quararchl. 1884: Ch. Molinos, *Chrgnttome orateur.* Monta ibnn. 1886; Scbelwiller, ZirH */ etichlen der gefalllchm lirred^omkeit in der attr.hrlslllrhen Kirche* (Chrysostornus und Gregor von Na/lanz), dans *7hr toqische praktuche (Juartalschrifl,* 1902, L LV, p. 70-89; 324-343.

G. Hardy.

30. **JEAN CLIMA**QUE (Saint) auteur aicéUque grec, ainsi appelé du titre (Κλιμα ,ὀ'οο/α) de ton ouvrage. Sa vie soulève encore de nombreux problèmes La notice officielle que lui consacre la liturgie grecque se réduit à ceci. Jean, dont on n'indique pal k heu d'origine, se fait moine auSinal dès l'Age de seize ans; à dix-neuf ans accomplis, il embrasse le vie érénutique ù Tholas, à 5 milles du couvent, ct la mène durant quarante années consécutives, au bout desquelles H devient abbé du Slnal cl meurt après avoir composé son ***Échelle,*** H. Delchaye, St/nararium ***Eccfalæ Constcmtinopolitanir,*** Bruxelles, 1902, p. 571-574. Il n'y a dans cette notice aucun synchronisme qui permette de fixer même approximativement l'époque où vécut le béms. Une ***Vie*** abrégée, placée en tête de ***VÉchelleel*** écrite par Daniel de Raithu, ne contient absolument rien de plus, en dépit de violenta efforts de style, sauf peut-être l'appel final au témoignage de Jean de Balthu, le destinataire de ***VÉchelle,*** ce qui indiquerait un auteur presque contemporain. Mais Daniel déclare lui-même ignorer la patne de celui dont il entreprend d'écrire l'histoire,el cet aveu chez un contemporain nous semble étrange. ***P. G.,*** t. lxxxvui, col. 596-608. Celle vie csl suivie, col. 608-609, de quelques anecdotes, qui ont été depuis reconnues pour des emprunts aux Zîéct/s du moine Anastase le Sinaïte, F. Nau, ***Le texte grec des récits du moine Anastase,*** dans ***Oriens Christianus,*** 1902, t. n, p. 58-87, el le docte éditeur de ccs derniers n cru pouvoir tirer de l'un d'eux, le xxxn*. la preuve que Jean Climaque élalt mort vers 649. F. Nau, ***Note sur la date de la mort de Saint JeanCIimaque,*** dans In ***Ritzanfinisrhe Zeitschrift,*** 1902, l. xi, p. 35-37. Lu cr.tique a généralement fait bon accueil à celle démonstration sans observer qu'elle portait a faux. Le Jean dont il est question dans le récit, dont se réclame F. Nau, est expressément désigne sous le nom de Jean le Sabaîte. Il faudrait donc, pour pouvoir en faire état, prouver d'abord que Jean le Sabaîte n'est autre que Jeun Climaque; mais celui-ci serait le premier Λ protester contre pareille identification. Il nous parle en effet de ce Jean le Sabaîte avec le respect, sinon d'un disciple pour son matin, du moins d'un homme pour un vieillard. ***P, G., loc. cit.,*** col. 720-721 SI donc, comme rétablit F. Nau, le hér s du récil xxxn est mort en 619, comme cc personnage esl Jean le Sabaîte, beaucoup plus Agé que Jean Climaque. au témoignage de Climaque lui-même, il faut en concl *n que cc dernier est mort plus tard, vers o80, ou uu plu* tôt vers 670. Est-il possible de descendre si bas? Climaque, il est vrai, ne fait aucune affusion à l'inv izloh arabe (le Caire fut occupé le 21 décembre 640), ct i parait extraordinaire qu'un tel événement u'uit laissé aucun écho dans scs écrits. Quoi qu'il en soit, il est Impossible de tirer du récit xxxn d'Anastase autre chose que ce qu'il contient, ù savoir que Jean leSabafL est mort un an avant la rédaction de cc récit. Autre observation. Plusieurs des récits publiés par Nau mettent en presence le ***vieux*** Jean le Sabaîte el le ***jeune*** Jean, futur higoumène du Slnal. nouvellement tonsuré. La tradition, acceptée par Nau, identifie ce Jeun, disciple de Martyn us. avec le Climaque. Celui-ci n'est donc pas Jean le Sabaîte, et les récits d'Anastase sont antérieur» ά Climaque. ou du moins ù la mort de ce 'dernier. En voici une preuve de phis. Le récit ix d'Annsj .e n pour héros Georges ArsddTtc* ***(Jticns titrtsIÉnfàs,***

oc. cil., p. 65, et Cilniaque nous parle dc son côté du mémo personnage comme d'un saint vieillard. P. G., *loc. cit.,* col. 1H2 *b.*

Est-il possible de trouver ailleurs quelque synchronisme moins flottant? Peut-être. On sait que Jean est communément désigné dans les manuscrits dc *VÉchelle* par le nom dc Jean *le Scholastique.* Or nous trouvons dans Jean Moschus, *Pratum spirituale,* c. en, P. *G.,* t. 1xxxvii, col. 2960, lu mention d'un Jean le Scholastique abbé, qui doit être le nôtre. La scène, rappelée par Moschus et si étrangement défigurée dans la traduction latine par le superbe contre-sens du début, nous est décrite tout au long par Sophronc lui-méme dans le récit du miracle dont 11 (ut l'objet à Alexandrie. P. *G., loc. cit.,* col. 3665-3676. Celui que Moschus appelle Jean le Scholastique sc nomme chez Sophrone Jean le *Rhéteur, ibid.,* col. 3673 *a.* Mais on sait que chez les écrivains de cette époque, les mots de rhéteur et de scholastique sont synonymes et signifient avocat. Il s'agit donc bien, dc part et d'autre, du même personnage. Or la maladie de Sophrone dont fut témoin Jean le Scholastique, eut lieu durant l'année 607-698 â Alexandrie, comme il résulte des études concordantes de S. Vailhé, *Sophrone le Sophiste ct Sophrone le Patriarche,* dans *Reoue de ΓOrient chrétien,* 1903, t. vu, p. 360-385, t. vin, p.32-69,356-387, cl de H. Usenet *Der heilige Tychon,* Leipzig, 1907, p. 98. Jean le Rhéteur avait reçu, au dire de Sophrone, le titre de *pré/et* (ἐπαρχο), distinction purement honorifique, dont un autre scholastique plus ancien, le fameux Evagrc, avait également été investi. Mais il y a mieux encore. Au témoignage du même Sophrone, Jean le Rhéteur, qui se trouvait aux côtés du narrateur en 607-608, avait été le disciple préféré d'Etiloge, qui l'avait amené avec lui d'Antioche à Alexandrie lors de son élévation au patriarcat dc cette ville (5*9-607). Il était riq âgé alors dans les liens du mariage, mais sa femme Rhodope, en dépit d'un pèlerinage aux saints Cyr el Jean, avait été emportée par une maladie infectieuse. *P. G., loc. cit.,* col. 3640. Et comme Sophronc nous dit que les deux époux avaient mené à Alexandrie le vie commune durant assez longtemps, Jean déjà prêtre *(abbas)* en 607-608, au rapport dc Moschus, n'avait pu embrasser l'état monastique avant 590 ou 600. Il devait avoir, lors de son arrivée à Alexandrie en 580, une trentaine d'années, ce qui reporttrail sa naissance aux alentours dc 550.

Ces déductions ne concordent pas tout à fait, J'en conviens, avec le synaxairc ni avec la vie abrégée, ccs deux documents dérivant d'ailleurs en toute évidence l'un dc l'autre. Mais quelle est la valeur de et s documents? L'auteur principal, Daniel de Raithu, ne nous dit-il pas ignorer totalement la vie antérieure de son héros et son pays d'origine? De plus, rien dans son récit ne vient Justifier le titre de scholastique, que les manuscrits sont unanimes à décerner à l'auteur dc *VÊa elle.* 11 n'y a aucune allusion non plus, dans cette même vie, à un séjour du CLimaque dans les monastères égyptiens. Or, celui-ci nous assure y avoir vécu au moins deux ans, probablement à Sccé. dont il préfère les moines à ceux de Tabcnne, nouvelle preuve qu'il a dû voyager dans tous les monastères ég> ptiens. *P. G..loc.cit.* col.764 sq., 11 6. Au reste. Il tnnulle ses Instructions d'une fouie de traits empruntés aux moines d'Êgyptc Dans notre hypcthwc, au contraire, ccs frequentes allusions au monachisme égyptien s'expliquent aisément, de même que le titre de scholastique, retenu d'ailleurs par Daniel dc Raithu, au moins dans le titre d< sa prétendue vie. Si les pieux chroniqueurs du Sinal sont si sobres dc détails sur les premières années du Climuque, c'est peut-être parce qu'ils n'en savaient nen, peut-être aussi qu'ils ne voulaient pas rappeler le manage de leur héros. Quoi qu'il en soit, les témoignages concordanta dc Jean Moschus et de Sophronc nous permettent d'affirmer que l'abbé Jeat le Scholastique de 607-608 est le même que le disciple du patriarche Euloge, qu'il était venu d'Antioche, comme la plupart des écrivains décorés du litre de scholastique, qu'il avait embrassé la vie monastique vers 599-600, et qu'il y a les plus grandes probabilité pour ne pas dire certitude, que cc Jean le Scholastique et Jean Climaquc sont un seul ct même personnage.

Quant à l'œuvre elle-même, composée à la demande de Jean, abbé dc Raithu (voir à cc nom), son auteur lui donna le nom *Échelle,* en souvenir de la vision de Jacob, et il la divisa en trente échelons ou degrés, pour rappeler les trente ans de vie cachée de Noire-Seigneur Jésus-Christ. *P. G.,* t. i.xxxvm, col. 1161. Considérée dans son ensemble, elle comprend comme deux parties distinctes, d'abord la lutte contre les vices, c'est l'objet des vingt-trois premiers chapitres; puis l'acquisition des vertus, c'est le sujet des derniers chapitres. Le *Liber ad pastorem,* que l'on regarde aujourd'hui comme un traité à part, au moins dans les éditions courantes, faisait ù l'origine partie intégrante de l'ouvrage, comme le contexte l'indique. Le style offre, comme dans tant d'autres livres de cette époque, un singulier mélange de tournures recherchées ct dc locutions populaires : c'est déjà la lutte séculaire entre le parler savant ct le dialecte de la foule, cl si l'on veut bien sc rappeler que c'est là une caracléns-tique dc l'école d'Antioche, on aura moins dc difficulté à accepter cc qui a été dit cl-dessus des premières aimées de Jean. La composition est d'ailleurs très inégale. Ici ce sont des définitions abstraites, des descriptions accumulées dc façon à dépeindre sous les plus vives couleurs tel vice ou telle vertu; là, des digressions fort prolixes, remplies d'ailleurs d'intéressantes anecdotes. Si l'auteur doit beaucoup à es devanciers en ascétisme, il les nomme fort peu. Une fols il cite Cassien, col. 718; une autre fois, Evngre, mais pour le condamner, col. 8G6; une autre fols, col. 950, le théologien Grégoire, c'cst-à-dirc Grégoire le Grand, l'ami ct le correspondant d'Eulogc d'Alexandrie, le premier maître spirituel dc Climaque, si notre hypothèse est exacte. Qu'il s'agiss bien, dans le passage cité, dc Grégoire le Grand, 1 non de Grégoire de Nazianzc, on n'en saurait douter.Lp doctrine rappelé· par Climaque se trouve clairement exposée dans le premier *P. L.* t. 1xxvi, col 6*21, tandis qu'on In chercherait en vain dans le second. Voir sur cc point spécial O. Z klcr, *Das Lehrslûck von den siehen Haupt· sûnden* unlch, 1893, p. 4 sq La *Regula pastoralis* du grand pope avait été traduite en gr c ar nastare 11 d'Antioche (59Ü-6 2) ct il n'est point téméraire de penser que la l· dure d cet ouvrage ait suggéré à Climaquc In premier Idée de son *Liber ad pastorem.* Les autres autorités dont 11 sc réclame sont des moines contemporains qu'il a personnellement connus ou dont il a entendu parler par des témoins dc leur vie. Peu dc psychologie, beaucoup d'c!inp'ribmc, tel est le caractère dc cette mystique, si goûtée des Orientaux, que les manuscrits de *VÉchelle* ne sc comptent pas. Peu dc livres ont été plus lus que cclul-IΛ. comme le montrent non seulement le nombre di s manuscrits qui le contiennent, mais encore les Innombrables scholics dont 11 a été l'objet, ct les traductions en toute langue qui en ont été faites.

11 n'y n pn; encore d'édition critique. I.'étlillon princeps, due à Matthieu Had* nu. Parts. 1Γ.33, et rcpnxlultc par *P G.,* t. ixx v \ m, col 5**0-1209,est absolument insuffisante. 11 en e»l de* même dc celle toute récente du inoine-crmitc So |>lik›iü o «, K ‹ ·α; ὸαἰou πα;ρά;

Couatuntluoplc, ▾†* ”ΛΛ ΪΛαοΟiiσα jv, 1 pl.,190 ρ.,1 Γ.I^pH-

muni nune *gnete édita* n*r<t rnis lΛ que pour réclame, car Sopbrnnlos connaît parfaitement l'édition dc Biidrni», puisqu'il lui emprunte le* ré< lts anonymes placé* par le premier éditeur ù la suite de la vie proprement dite par Daniel «le Hiüthu. On aurait d'alllcur* prend tort de dédaigner celle édition, sans être critique, elle est supérieure sous certains rapports A celle de Hnderus-Mlpne.

Aux ouvrages Indiqués par U. Chevalier dans son *Répertoire,* ajouter II. Hurler, *Nomenclator,* 1903, 3· édit., 1.1. col. 582-583.

L. Petit.

31. JEAN DAMA8CÈNE (Saint), Père el docteur dc l'Égllse, dc la première moitié du vni· siècle. I. Vie. 11. Écrits (ccd. 696). III. Doctrine, col. 708. IV. Influence sur la théologie de l'Orlent ct de l'Ocddent (col. 748).

I. Vie de saint Jean Damascene. — Les renseignements certains que nous possédons sur la vie de saint Jean de Damas, couramment appelé Damascène, <c réduisent à furt peu dc chose. Quand on a dit qu'il était originaire d'une riche famille chrétienne de Dumas, qu'il fut moine ct prêtre au couvent dc Saint-Sabas, près de Jérusalem, qu'il s'illustra en prenant la défense du culte des images, au début de la persécution iconoclaste, qu'il mourut très probablement ù Saint-Sabas le 4 déveinbre 719, et qu'il n'était sûrement plus de ce monde, le 10 février 753, au moment où s'ouvrit le conciliabule iconoclaste de Hiéria, il ne rosie plus h ajouter à ces grandes lignes que quelques détails môles de conjectures.

Il avait hérité dc son grand-père le surnom arabe de *Mansour,* qui signifie *victorieux* et non λελυτρωμένο , *racheté,* comme traduit Théopbnnc, *Chronog.,* nd annum 19 Leonis. *P. G.,* t. cvm, col. 811 Le même Theophane nous apprend que l'empereur Constantin Copronyme le faisait analhém itlser par son clergé, une fois l'an, et qu l avait changé le nom de Mansour en celui de *Mumsr,* Μανζηρό . qui signifie en hébreu *bâtard,* mon. *ibid.* Les autres Byzantins paraissent Ignorer ce détail, ct voient une injure dans le simple nom dc Mansour. Cf. *Actes du VIII* concile,* sess. vi. Mansi, *Concit.,* t. xm. col. 356. Le père dc Jean fut vraisemblablement ce Sergius, fils dc Mansour, que Théophanc appelle χριστιανικοίτατο , ct qui remplit la charge de logothète général, γενικό λογοθέτη , sous le calife Abdul-Mclck (G85-705). Théopbane. *op. cil.,* adnn.6 Justiniani Bhinotmeli, coL 711 c Cf. la note dc Lcquien, *P. G.,* t. xav. col 435. Cette charge devait sans doute consister ù percevoir les impôts auprès des chrétiens pour le compte du calife. Il semble que Jean lui meme succéda ù son père dans cet emploi, avant de se retirer ù Saint-Sabas. C'est cc qu'insinue un passage des *Actes* du VII* concile, où Il est dit que notre saint abandonna tous scs biens, *à l'exemple de l'évanyélistc Matthieu.* Mansi, *loc. cit.* Cette hypothèse est bien plus vraisemblable que ce que nous raconte son biographe du x· siècle, le patriarche Jean VI de Jérusalem, mort vers l'an 970. Cf. Lequlen, *Oriens Christianus,* t. m, p. 466. Celui-ci veut que Jean ait été grand-vizir, πρωτοσυμβουλο , du calife de Damas. *Vila S. Joannis Damasceni,* 13, *P. G.,* t. xav, col. 449. Disons en passant que les In vraisemblances, les légendes et les erreurs abondent dans cette mauvaise biographie au style ampoulé, écrite d'après un document arabe, qui ne devait pas valoir mieux. Si tout n'y est pas faux, la part de vrai y est bien minime. Nous hésitons Λ faire rentrer dans cette part les détails relatifs Λ l'éducation dc Jean. D'après le biographe, Sergius aurait donné pour précepteur à son fils un savant moine d'Italie du nom de Cosmos, emmené captif à Damas pur les Arabes. Ce Cosmos, dit ('Ancien, aurait eu pour élève, en même temps que notre Jean, CiMmas, dit h- Jeune, le futur évêque dc Mafouma. A qui Jean devait dédier plus tard son principal ou- I vrage : Zxi *source de ta connaissance.* Serons aurait adopté ce jeune hiérosolymitam. devenu orphelin en bas-ûgc. Cf. H. Drhhaye, *Sgnnxariurn Ecclesia Cons·tantlnopollfana,* dans *Acta sanctorum novembris, Propylauin,* p. 395-396 Bien dans l'épître dédlcatoire de h *Source de la connaissance* ne fait allusion a ces anciennes relalionsentrc Jean et l'évêque deMaiouma. Il reste seulement que Cosmus fut moine de Saint-Sabas avant d'occuper le siège de Mafouma, et qu'il fut l'émule de Jean dans la poésie liturgique.

Un écrit de Jean peu remarqué cl qu'il y a tout lieu dc croire authentique, Γ*Expositio et declaratio fidei, P. G.,* t. xcv, col. 417-438, qui ne nous est parvenu que dans une traduction arabe, nous fournit sur sa vie quelques renseignements autrement sûrs que ceux que nous trouvons dans le récit du biographe. Nou» y trouvons, semble-t-il, la profession dc foi même que Jean récita publiquement, le jour de son ordination sacerdotale, comme il ressort de ce passage : *Vocasti me, nune. o Domine, per manus pontificis tui administrandum alumnis tuis P, G., loc. cit.,* coi. 418. Ce pontife qui lui imposa les mains fut, sans nul doute, le patriarche Jean IV, de Jérusalem (706-734), dont le Damascéne sc déclare h* disciple et l'ami intime dans la *Lettne sur te Trisagion. P. G.,* t. xcv, col. 57. Au début de cette profession de fol, Jean fait quelques vagues aîlu sions à sa vie passée. H rappelle sa naissance terrestre cl sa naissance à la vie surnaturelle par le saint baptême, sa participation aux divers mystères, son éducation chrétienne. Il ajoute : *Pavisti me, o Christe Deus meus, in loco virenti, et nutrivisti aquis reda· doctrines per manus pastorum tuorum. Loc cit.,* coi. 418. Il semble, d'après ces mots, que ses maîtres dans la doctrine sacrée ont été des prêtres ou des évêques; et parmi ccs derniers, il faut placer le patriarche Jean. Le *locua virens* est sans doute la laurc dc Saint-Sabas. Ajoutons qu'au moment où le nouveau prêtre prononce sa pro fcsslon dc foi, la persécution contre les Images n'a pas encore commencé; car il n'y est fait aucune allusion dans l'énumération des hérésies qui termine la pièce Ce point est important. Il nous permet d'ail rnu r que Jean était prêtre antérieurement ù 726, cl que se> trois lettres, pour la défense des images furent écrite* non à Damas, mais à Saint-Sabas ou à Jérusalem Cela ressort, du reste, assez cl urernent d'un passngt qui se lit ù la lin de la première el de la seconde de ccs lettres : « *Nous ne supporterons pas,* dit le saint, parlant presque au nom du patriarche dc Jérusalem, *qu'on enseigne une foi nouvelle, car de Sion sortira la loi, et la parole du Seigneur de Jérusalem, suivant l'oracle prophétique de l Esprit Saint..,. Si nous en voyons qui s'obstinent dans leur opinion perverse — puisse le Seigneur ne pas le permetire,— alors nous ajouterons te reste. · De imaginibus,* i, *P. G.,* t. xav, coi 1281,Le reste, c'était la sentence d'excommunication contre Léon l'Isuuricn ct ses partisans que Jean prononça, en effet, la treizième année du règne de cet empereur (73<i) avec des évêques, de l'Orlent. συν roîç τη ἀνατο>ἡ ἐπισκόχοϊ . Théophfene, *op. cit.,* ad an. 13 Leonis. *P. G.,* t. cvm col. 824 Nui doute qu'à ce concile notre saint n'ait tenu une place importante

Ainsi croule par la base le récit légendaire du biographe sur la fausse lettre fabriquée fuir Léon l'Isaurien pour compromettre ♦le grand vizir · Jean auprès du calife, et sur tout ce qui s'en serait suivi : Jean ne pouvant établir son Innocence el condamné ù subir l'amputation de la main droite; miracle de lu sainte Vierge, restituant au défenseur des images le membre amputé; résolution de Jean, après ce miracle,de quitter le monde et d'entrer ù Saint-Sabas. Il faut voir en tout cela un conte arabe. Après cela, on hésite Λ ajouter quelque crédit au récit des multiples épreuves que le vieillard sabuile chargé de former l'vx-grund

virir aux vertus religieuses lui aurait fait subir. La vente des corbellles par le novice dans les rues de Damas (!) doit être une pure Imagination.

Somme toute, Jean dut sc faire moine de bonne heure» probablement vers l'âge de trente ans. Les synaxaircs nous disent qu'il parvint jusqu'à une vieillesse heureuse et féconde, *b yrtpx* πIονι. H. Delcbaye *op. cil.,* p. 279. Cette affirmation est confirmée par Jean lui-même : au moment où il prononce en un même jour ses trois homélies sur la Dormition, il est arrivé à l'hiver de la vie, ἐν χε-.μώνι ἐπών, τάν γεγηρακότα λόγον. *Homit.* π, *in Dormitionem,* 1, *P. G.,* t. xevi, coi. 724. Si nous lui accordons un minimum de 75 ans, du moment qu'il est à peu près sûr qu'il est mort en 749, il a dû naître vers 674-G75. Entré au couvent, au début de l'épiscopal du patriarche Jean, en 706, il a eu le temps d'être instruit par lui dans les sciences divines, et d'être vraiment son disciple. C'est à la laurc de Saint-Sabas qu'il a dû composer tous ses outrages théologiques, ll conservait, du reste, d'étroites relations avec le clergé de Damas, comme nous le verrons tout à l'heure, en parlant de scs écrits. Devenu prêtre et possédant à un haut degré le don de la parole, il était invité à prêcher aux grandes solennités hiérosolymilaines. Les échantillons, trop rares, qui nous sont parvenus de son éloquence font regretter les homélies perdues.

Cette éloquence répandue dans tous ses écrits lui valut bientôt d'être comparé à la rivière qui arrose Damas, sa patrie, et en fait la pe le de la Syrie : C'est l'historien Théophane qui, dès le début du ix· siècle» lui donne le nom de Chrysorrlioas, qui *rouie de l'or,* tant à cause de l'élcgance fleurie de ses discours que de l'éc lal de sa vertu. *Op.cit.,* ad an. 2 Constantini, col. 841. Sa sainteté, on la voit transparaître dans ses œuvres. Le ton d'humilité sincère avec lequel ll parle de lui-même en plusieurs endroits de scs écrits, allant jusqu'à se traiter d'homme ignorant, son amour pour Jcsus-Chrlft, sa tendre dévotion à Marie, son dévoûmenl pour l'Église qui lui a fait composer tous ses ouvrage', tout cela nous montre que le docteur de Dama* innariient à la race des grands saints qui ont illustré i Eglise à la fols par leur science et par leur vertu.

Son culte dut commencer presque aussitôt après **sa** morL Le VII* concile œcuménique fait de lui le plus grand éloge, dans sa sixième session, et à la septième lui r n ‹ *Mémoire éternelle* ». Le concile icoi o huit de l luria avait dit, en pariant des trois deftnscurs des saintes images : Germain de Constantinople, Jean de Damas, Georges de Chypre : « *La TrlnUi a /ait disparaître les trois,* ἡ Τριὰ τοὺ τρει καθε/cv. » Mansl, t. xm, col. 356. Les Pères du Vll* concile changèrent la formule en celle-ci : Ἡ Τριὰ τεΛ τρεἰ ἐδὐξ^ εν, *La Trinité a glorifié les trois. Ibid.,* col. 400. ILéophanc appelle Jean « notre père samt », ὁ ἱσιο r.a *rtp* ημών Ιωάννη , *toc. cit.* Son nom apparaît au 4 décembre dans les plus anciens synaxaircs connus. Dclehaye, op. *cit.,* p. 278-279, Quelques-uns, comme le cod. *40* du couvent .Sainte-Croix de Jérusalem, qui est du χ·-χι· siècle, fixent **sa** fête au 29 novembre. *Ibid.,* p. 263. L'Église grecque a retenu la date du 4 décembre. Le martyrologe romain place le *dies natalis* de Jean au 6 mai. Par un décret du 19 août 1890» le pape Leon XIII l'a proclamé docteur de i'Église, et a étendu a L ie à l ÉgLsc universelle, en lu lixant au 27 mars Leonis Xi II Pont, ma, *Acta.* t. x, p. 216-218. Longtemps vém ré â la laure de Saint-Sabas, où Jean Phocas le voyait encore au xn· siècle, *Descriptio Terne sanctu. P.* G., L cxxxni. coi. 948, son corps fut ensuite transporté a Constantinople, comme nous l'appteiul Georges Pachimère, au xiv· siècle. *Historia, De Andr^ruco,* L I, c. xni. Certains martyrologes latins semblent faire allusion à cet te transtal ion, quand ils disent, au 6 niai : *Comtontinopoli, depositio sanetœ memorise Joannie Damasceni, doctoris egregii.* Cf. la longue note de Lcqulen, *P, G„* t. xav, col. 483-488.

La notice biographique qu'on vient de lire est nouvelle sur plusieurs points. Nous apportons ci-après, en pnrlant des écrits du saint, quelques autres déterminations chronologiques. Iλ *Vie* écrite par Jean de Jérusalem sur la On du x* siècle a servi do source Λ presque toute les notice ancienne» et modernes, Elle fut publiée en traduction latine seulement dans les ztrfri *sanctorum,* mai, t. n, p. 109-118. Lequien en donne le texte original avec traduction latine m tête des œuvres du wtInt docteur, en l'accompagnant de notes critiques qui la contredisent par endroits. Cette édition est reproduite dans *P. G.,* t. xav, col. 429-490. Le savant éditeur n'a pas essayé d'écrire lui-même une biographie du Damascènc, en prenant ses œuvres pour base. Il s'est contenté de recueillir les témoignages des anciens écrivains orientaux et occidentaux sur le saint docteur, ainsi qu'un certain nombre de notices hagiographiques empruntées aux synnxalres grecs et aux martyrologe» latins. Ces témoignages et ces notices, de même qu'une traduction latino d'une biographie grecque différente de celle de Jean de Jérusalem, et lo récit de Vincent do Beauvais dans le *Speculum historiale,* sc trouvent dans *P. G., ibid.,* col. 489-514. Papadopoulos-Kéramcus a publié dans 1« ’Avôtzra ·ερσιο ··» .τ:ζη: t. iv, S. Petersbourg, 1897, p. 303-350, une vie anonyme des saint Cosmos et Jean Damascènc postérieure à celle du patriarche Jean do Jérusalem et encore plus légendaire. Il n'y a rien ù en tirer. Rien à tirer non plus du panégyrique de S. Jean composé par Constantin Arropolitc au xiv* siècle. *P. G,* t. cxl. col. 812-885. Ce morceau n'est qu'une paraphai de la bibliographie du x· siècle. La meilleure notice ancienne, est colle des premiers synaxaircs. telle qu'elle se ht tlnns l'édition du P. Delclinye, *Acta sanctorum novembris. Pro; ylu uni,* p. 278-279. C'est en sc fondant sur la *Vit de saint Etienne le Sabaitc,* neveu de S. Jean Damascene, que le P. S. Vallhé e»t arrivé à Axer avec une très gronde probabilité la date de la mort du saint docteur : *Date de la mort de saint Jnui Damascene*,dans le* /' r/ios OHenf, 1906« t. ix, p. 28-30. Cette *Vie de saint f.tiennc,* écrite par le moine Léonce de Saint-Sabas avant l'année 809, est malhercusrmrnt Incomplète. Cf *Acta sanctorum,* jull·, t. m, p. 504-584. Parmi les notices biographiques écrites par des modernes, la meilleure est celle de il. Lupton, dan» le *Dictionary of Christian biography* de W . Smith et 11. V ace, Lui 1882, p. 409-123. L'auteur n utilisé les deux articles de Félix Névcsur saint Jean Damascene parus dam la *Reçut belge et étrangère,* t. xu (1861), p. 1 et 117.

IL Écrits de saint Jean Damascene. — Saint Jean Damascène est avant tout un théologien, et l'on peut dire qu'il n'est que cela. S'il s'occupe parfois di questions philosophiques, c'est toujours en vue dr la théologie. Pour lui, les diverses sciences humaines ne sont que les servantes de cette reine : πρέπει τγ, βτοϋιδι ἀβριι Tulv ὑπηρβτχἴσΟαι, dit-il au début de sa *Dialectique, P. G.,* t. xav, col. 532 b. Cela n'empêche pas son activité littéraire de sc manifester sous des formes très variées; car de la théologie il a cultivé presque toutes les branches. Le premier dam i'Lgl.sc, il tente un exposé synthétique du dogme, el il le d‹ fend contre les diverses hérésies de son temps. Il s'occupe en même temps d'exegèse, de morale et d'ascétique. Il prononce de belles homélies pleines de doctrine, et cultive la poésie liturgique. C'est soui ces six rubriques : *Dogmatique, Polémiqué, Exégèse, Morale cl ascétique, llomiltlique, Poésie liturgique,* que nous allons grouper scs divers écrits. Nous essaierons ensuite d'en donner une classihcation chronologique, dans la mesure ou la chose est possible Nous terminerons par quelque brèves indications sur les œuvres perdues, doutcil es ou apocryphes.

Disons tou! ‹le suite que plusieurs des écrits aulhcnthjws portent des trace» ‹l additions el de corrections import mies. L'explication de cc f ût nous est fournie par c biographe du x· siècle, qui nous dit que sur

la fin de sa vie, le saint docteur fit une révision générale de tous scs écrits pour en retoucher le fond ella forme. *Vitu,* 36, col. 484 *b.* La tradition manuscrite confirme pleinement celte affirmation.

1· *Exposés dogmatiques.* — 1. L'œuvre la plus Importante de saint Jean Damasci ne, «on vrai chef-d'œuvre, est un exposé du dogme catholique précédé d'une double Introduction philosophique et historique. Le saint docteur lui a donné lui-même le litre général de *Source de la connaissance,* IIηγή γνώσεω ὁν>μαζὲ Oω. *Dialectica,* c. n, t. χαν, col. 533 *a.* C'est un des derniers ouvrages de Jean, écrit sur l'ordre de son ancien confrère de Saint-Sabas, Cosmas, devenu évêque de MaTourna, donc, après l'année 712. Comme il le déclare lui-même dans la lettre-dédicace, l'auteur ne veut être qu'un écho, *P. G., Ibid.,* col. 525 *a* mais c'est un écho singulièrement puissant, qui concentre et unifie les voix multiples des siècles antérieurs. L'ouvrage est divisé en trois parties. La première est intitulée : Κεφά/αια φιλοσοφικὰ ou *Dialectique,* t. xav, col. 525-676; la seconde : FIcpl alp£ εων ἐν συντομὶτ δOεν ἠρξαντο zal ζὸOεν γεγόνα αν, ou *Liore des hérésies, ibid.,* col. 677-780; la troisième, de beaucoup la plus longue et la plus importante : T3z8çht;(Ou *'ΕχO*σΐ^)&χριβή τή Oρθοδὸξου -ἱστεω . *Exposition de la foi orthodoxe. Ibid.,* col. 789-1228.

Les *chapitres philosophiques,* titre beaucoup plus exact que celui de *Dialectique,* devenu pourtant plus usuel, constituent une sorte d'introduction philosophique è l'exposé du dogme. C'est une série de définitions philosophiques, empruntées aux anciens philosophes, spécialement à Aristote et à Porphyre, et tutti aux Pères de l'Église, car, quoi qu'on en ait dit, saint Jean Damascènc ne jure pas que par Aristote, el il raille les hérétiques qui veulent faire de ce philosophe le treizième apôtre. *Contra Jacobitas,* 10, l. xav, col. 1441 a. Même en philosophie, ses maîtres sont avant tout les Pères de l'Eglise. Il le montre bien quami il s'agit de définir la nature et la personne. On a de celte partie une double rédaction dans les mss : l'une plus longue, où abondent les répétitions; l'autre beaucoup plus courte, qui doit être la dernière. L'édition de Lequien donne l'une et l'autre.

Le *Hure des hérésies* sert d'introduction historique Λ *VExpusé de la foi orthodoxe.* C'est une brève recension de 103 hérésies. Pour les 80 premières, l'auteur reproduit mot à mot le *Panarion* de saint Éplpbanc. Le reste est emprunté ù divers auteurs : Théodoret, le prêtre Timothée de Constantinople, Léonce de Byzance, saint Sophrone. Il n'y a de vraiment original que ce qui regarde l'islamisme, l'iconoclasme et la secte mystique des aposkhites, apparentée aux massaliens.

L'exposé de la foi orthodoxe fut divisé par l'auteur en cent chapitres. Les manuscrits ne fournissent pas d'autre division. On a pris cependant l'habitude, en Occident, de le partager en quatre livres, sans doute pour l'adapter aux quatre livres des *Scnhnccs* de Pierre Lombard. Cette division en quatre livres est cric des éditions Imprimées. SI elle se justifie assez pour les trois premiers livres, elle est tout A fuit arbitraire au passage du troisième au quatrième livre. Le livre I correspond à peu près ὰ nos traités *De Deo uno et trino.* Le livre II traite spécialement de la création en général, des anges, des démons, de la nature visible, du paradis, de l'homme et de scs facultés, de hi Providence. Ce second livre relève en grande partie de la philosophie et des sciences naturelle* de l'époque. C'est le moins théologique des quatre. On y trouse des choses assez curieuses sur l'astronomie cl la physique des anciens. On y apprend, par exemple, que deux animaux ꞩ< u'ement ne peuvent pas re nuer les ore es : l'hoaiine el le si..Dc. Le livre *111* est enlivivo eut consacré au mystère de l'incarnation et à ses suites Le livre IV continue la christologie dans se* premiers chapitres, et trade ensuite de questions assez disparates : fol, baptême, culte de la croix, coutume de prier en se tournant vers ΓOrient, eucharistie, mario-iogie, culte des saints et des Images, canon des Écritures, terminologie scripturaire sur la personne de Γ Homme-Dieu, réfutation du manichéisme, loi de Dieu et loi du péché, sabbat, virginité, circoncision, antéchrist et résurrection. Ce manque absolu de suite dans le IV· livre c ces retours sur des questions déjà traitées dans les livres précédents s'expliquent, selon nous, par la révision que le Damascènc fit de son ouvrage sur la fin du sa vie. Cc sont de vrais suppléments ajoutés après coup. Il manque, du reste, dans tout l'ouvrage cette division rigoureuse que nous somme* habitués û trouver dans nos traités scnlastiques. Les répétitions, les retours sur les mêmes questions ne manquent pas. Quant au plan général, on peut dire qu'il reproduit la su/le du symbole de Nicée-Constantinople. La *Foi orthodoxe* n'est pas autre chose qu'une explication développée de cc symbole. Il y manque cependant un chapitre sur l'Église, à laquelle il n'est fait qu'une courte allusion, au chapitre sur la foi, col. 1128 *a.* Quant aux sources auxquelles puise notre docteur, ce sont uniquement «les so .rces grecques. De la théologie occidentale il ne connaît que la lettre du pape saint Léon à Flavien. Pour Je traité de Dieu, il empnmte beaucoup au pseudo-Denys l'Aréopagilc, qu'il prend avec tous scs contemporains pour le vrai disciple de saint Paul. Pour la théologie trimtaire, son auteur préféré est & ünt Grégoire de Nananze. Pour la christologie, il s'inspire principalement de scs prédécesseurs immédiats : Léonce de Byzance, Maxime le Confesseur, Anastase le Sinalte. Dans tout l'ouvrage il utilise également les autres grands docteurs de lOrient: Athanasc, Basile, Grégoire de Nysse, Jean Chrysostome, Néniésius d'Emèse (spécialement sur la création et l'homme), Scvérien de Gabala. Cyrille d'Alexandrie, Cyrille de Jérusalem (spécialement sur l'eucharisLc), etc. De tous !et Pères, le plus fréquemment cité un peu partout est bien saint Grégoire de Nazianzc. pour lequel le Damascene a eu une prédilection spéciale. Disons en lin que fauteur sc cite lui-même, cl qu'il a mis dans la *Foi orthodoxe* le meilleur de scs autres écrits.

2. De la première partie de la *Source de la connafssaner,* il faut rapprocher le petit tra.té philosophique intitulé : El:αγωγή δηγμάτων στχκχα 3,^, *Institutio elemcntaris ad dogmata,* 1 xcv, col. 99-112, qui en constitue comme la première édition, et qui, si nous entendons bien la suscription des mss : **i** r.o φωνή Ἰωἰνν^υ του ΔαμαιΧΓ,ν/ὺ πρδ: Ἰωχννην ἐπΐιχ-πυν Λα^δικεΙα , fut dictée par le saint doc leur cl recueillie par un de ses élèves Jean. devenu dans la suite évêque uc Laodicée du Li» an. dans la province ecclésiastique de Damas, Cc petit trailé est bien Inférieur aux *Chapitres philosophiques.* La définition de Γhypostase, en particulier, est bien incomplète. Ce doit être une œuvre de jeunesse. Il semble que l'auteur n'avait pas encore lu Léonce de Byzance.

3. Le *Libellus de recta sententia,* Λιβελλο repi ὁρΟυυ φρυνήμχτο , t. χαν, col. 1121-1432, esi une profession de foi déla.llée que Jean composa pour un évêque du nom d'Elic, qui la récita au métropolite de Damas, Pierre. Quel était cet évêque Ébe? Vraisemblablement un maronite monoth Lie converti; car il promet spécialement de ne pas communiquer avec les maronite*· Nous avons trouvé dans un ms. de la Bibliothèque Vatican? qu Élie fut éveque de lahroud, un des sièges sudragants de la métropole de Damas. Il n'est pas du lout sûr, comme l'a Lrme Lequien dans sa préface, col. 1421, que cet ecut ail été Cvmpvké apies le début

de J'iconoclasms; car il n'y a pas dans le texte : *Je rejette toutes hérésies, depuis celle de Simon le Magicien jusqu'à celle qui s'est élevée de nos jours contre la sair.le Eglise de Dieu,* mais bien : *jusqu'à celles qui se sont élevées de nos jours,* μέχρι των νυν κιν Οεισών, col. 1132 *b;* ce qui s'entend facilement du monothé-ismc ct du paulicianisme, qui avaient alors en Syrie de nombreux partisans.

4. Le *De sancta Trinitate,* περί τή ἁγία Τριάδα , t. xcv, col. 8-18, litre incomplet, est un résumé de théologie par demandes ct réponses sur Dieu, la Trinité et l'incarnation. S'il est permis de douter que ia rédaction soit de Jean, la doctrine est bien de lui; et l'on peut retrouver l'équivalent ct les tenues mêmes dans ses œuvres authentiques.

5. Nous n'hésitons pas non plus à la suite de Lcquicn Λ ranger parmi les œuvres authentiques cette *Expositio et declaratio fidci, ibid.,* col. 117-138, conservée seulement dans une assez mauvaise traduction arabe, que nous avons dit être la profession de foi même récitée par saint Jean Damascène, le jour de son ordination sacerdotale. Elle débute par une belle prière à Dieu, où le nouveau prêtre fait éclater sa reconnaissance pour les bienfaits divins. C'est déjà, en petit, *VExposé de la foi orthodoxe,* et dans le même plan, avec une finale sur les six conciles œcuméniques, leurs canons ct les canons de saint Basile.

On trouve d'autres exposés dogmatiques, ressemblant à des professions de foi,dans certaines homélies de Jean. Voir spécialement celui qui se ht dans ΓΛo-*mélic sur le samedi saint,* t. xevi, col. 601-622.

2° *Ecrits polémiques.* — Jean a écrit contre toutes les hérésies existantes de son temps, nestorianisme, monophysisme, rnonothihsme, manichéisme ou pauliciainsmc, iconoclasmc. Il a même esquisse une méthode de discussion avec les Sarrasins infidèles, et nous a busse un fragment de traité contre de* superst.lions populaires. Bien qu'il s'inspire de ses devanciers, il est bien plus original dans ses traités polémiques, que duns la *Source de la connaissance.* Ses trois discours pour la défense des images fondent la théologie byzantine sur le cuite des images et des reliques. Son grand dialogue contre les manichéens, malgré les répétitions qui s'y rencontrent, est un vrai chef-d'œuvre.

1. *Contre les nestoriens,* Jean a écrit deux traités. Le premier, pi bllé par l.cq ion, porte le titre suivant : Κατά αφέσεω των Νεστοριανών, t. xcv, col 187-221. C'est un modèle de discussion serrée cl lucide, adaptée au point de vue de l'advcrsa rc et le ballant sur son propre terrain. Par IE.rilure et le symbole de Nlcée, Jean démontre aux nestoriens la divinité de Jésus-Christ et l'unité de sa personne.

Le second que l eqJlen n avait pu retrouver, cf. P. *G,* t xcv, col. 417, a » té publié par F. Dickamp, dans la *Theol. Quartalschrift,* 1901, t. l x x x ih , p. 555-595; l'a tlcnticilé de ce texte est incontestable. Il e*l d'ordre spéculatif.

2. *Contre lesjacobiles* nous possédons egalement deux trait» Le premier, intitulé : ΙΙερI συνθέτου φύτεω κατά ά/εφζ/ων, *De natura composita contra accphalos,* t. xcv, coi. 111-126, peut être considéré comme une premi» rc ébauche du second, beaucoup plus long, écrit au nom de Pierre, métropolite de Damas à l'évi tue Jatubile de Dara. T. xciv, col. 1135-1502. Lequicu n a pu retrouver tout le texte de cc second trait·, il › a suppléé,col. 1437-1110, par une traduction laLne de la vcinon arabe. Dans l'un comme dans l'autre, saint Jean Damascène met à nu l'entêtement et la déraison de ces Jacobite*, appelés aussi acéphales, qui tout eu condamnant l'eut) chianiime, et en moin-Uuant l'union sans confusion de ia divinité et de i uumainte dans le Christ, se reluitut absolument, par une vaine crainte du nestorianisme, à compter les natures après l'union, ct ù dire *deux natures.* Leur formule est : μ(α φύσι σύνθετο . La tactique de Jean, pour les mettre en contradiction avec eux-mêmes, est de les ramener à la terminologie trinitaire, reçue de tous. On sait que les Jacobites ne donnaient pas au mot φύσι le même sens, suivant qu'il s'agissait de la Trinité ou de la christologie. Au fond, entre eux ct les catholiques, il y avait le malentendu créé autour de la définition de Chalcédoinc, que les hérétiques se refusaient Λ reconnaître. Pour les confondre, Jean recourt à la fois à la dialectique et aux témoignages patristiques.

3 Il faut rattacher ù la controverse contre les Jacobites ia *Lettre à l'archimandrite Jordanès sur le Trlsagion,* περί τού τρισαγίου ύμνου, t. xcv, col. 21-62 On sait que Pierre le l oulou avait ajouté au Tri? sagion les mots : *Qui crucifixus es pro nobis.* C'était rapporter le triple *Sanctus* au seul Fils de Dieu incarné, tandis que les catholiques l'entendaient généralement des trois personnes de la Trinité. Comme Pierre le Foulon était un antichalcédonicn décidé, on lui prêta même couramment l'erreur du théopaschilisme. Les groupes monophysi tes ayant adopté son addition, le Trlsagion devint dès lors un brandon de discorde entre catholiques ct monophysilcs. Certains catholiques, voyant qu'il s'agissait, au fond, d'une question de mot ct d'usage, finirent par concéder qu'on pût acclamer le Fils de Diçu incarné, mort pour nous sur la croix, par un triple *sanctus;* mais pour éviter toute interprétation hérétique, Calendion, patriarche catholique d'Antioche, avait ajouté à l'addition du Foulon les mots : Χριστέ βασί/εύ. Saint Jean Damascène a l'ai; d'ignorer ce fait, et il maintient fermement contre son contemporain Anastase, abbé du couvent Saint-Euth)me, l'interprétation traditionnelle du Trlsagion· Il fait appel pour cela tant ù l'explication littérale de la vision d'Isaïe, qu'au témoignage des Pères, et à l'origine du Trlsagion liturgique sous Proclus. Le récit qui sc réfère ù cette origine est, du reste, fort sujet à caution. Voir ce sujet la quatrième dissertation de Lcquien, t. xav, col. 331-350.

4. Les monothélites sont réfutés en même temps que les Jacobites monophysites dans le traité qui a pour titre ; ΙΙερI τών cv Χριστφ δύο θελημάτων καί ένεργειών καί λοιπών φυσικών Ιδιωμάτων, *De duabus in Christo Doluntatibus et operationibus, deque naturalibus reliquis proprietatibus, ubi obiter de duabus naturis d una hypostasi,* t. xcv, coi. 127-186. L'auteur emprunte beaucoup au grand adversaire du monothélisme, saint Maxime. Il fait constamment appel aux notions philosophiques.

5. Contre les manichéens, il nous reste de Jean deux dialogues. Le premier, très court, est sans doute une première ébauche du second, qui est beaucoup plus développé et qu'il ne faut pas hésiter À considérer comme l'un des meilleurs écrits du saint docteur. Ce premier dialogue: Διάλε ι Ἰωάννου ὑρΟοδό ώ) πρδ Μανιχαΐαν, *Joannis orthodoxi disputatio cum manicheeo,* a été publié pour la première fois par Mai, *Bibliotheca noua Patrum,* t. iv *b,* p. 104. Mignc l'a reproduit dans le L xevi, col. 1319-1336. Il ne contient rien qui ne sc retrouve dans le second : Κατά Μανιχαίων διάλογο , *Dialogus contra manichieos,* t. xav, col. 1505-1581. Jean s'y élève aux considérations les plus hautes de la métaphysique cl de la théologie, et touche en particulier à ia question de la prescience divine et de la prédestination. A son époque, le manichéisme venait de ressusciter sous le nom de pauheianlsme. Au témoignage de Théophane. le métropolite Pierre de Damas, ami de notre saint, cul la langue coupée par ordre du calife Walid 11, pour avoir écrit contre les Arabu musulmans ct les mamehéens.

6. Contre les Sarrasins musulmans Jean a écrit un chapitre dnns le *Livre des hérésies,* que nous avons déjà signale. Ce chapitre n'esl pas un simple exposé de la dogmatique musulmane, mais en constitue aussi une brève réfutation. T. xav, col 7G3-773. En dehors ‹le ce morceau, Théodore Aboucara (t 820) nous a conservé sous forme d'un *Dialogue entre un chrétien et un Sarrasin* un résumé de controverse avec les musulmans, recueilli aux leçons de Jean Damascène par scs élèves, cl peut-être — bien que l'hypothèse n'aille pas san» difficulté — par Théodore lui-même. T. xav, col. 1595-1508. D'un autre dialogue avec un Sarrasin, que sans doute Jean n'a pas composé directement m révisé, ct qui doit résumer des leçons orales, nous avons deux éditions, l'une incomplete pour le texte grec, donnée par Lcquien, t. xav, col. 1585-1596; l'autre publiée par Gatland, dans sa *Bibliotheca Patrum,* t. xm, 272, ct reproduite dans *P. G.,* t. xevi, col. 1335-1348. L'édition de Galland est la meilleure. Dans celle de Lcquien, la disposition du contenu n'est pas la même. Cet *t* ssai de discussion avec les musulmans est curieux sur plus d'un point.

7. Curieux aussi les deux fragments sur *les dragons et les fées,* περi δρχζόντων καi στρύγγων, t. χαν, col. 1599-1604. L'auteur y combat des superstitions populaires ct donne en passant, une explication du tonnerre ct de la foudre.

8. Parmi les écrits polémiques de Jean, les plus célèbres, les plus originaux aussi, ceux qui, avec *VExposé de la foi orthodoxe,* ont le plus illustré sa mémoire, sont les trois *Discours apologétiques contre ceux qui rejettent les saintes images,* λόγοι ἀπολογητικοi πρδ τού διαβάζοντα τὰ ἁγία εἰχόνχ , L χαν, col. 1231-1420. Cette trilogie peut être considérée comme une triple édition du même traité. Le deuxième cl le troisième discours reproduisent en effet, la plus grande partie du premier, mais chacun avec des changements, des éclaircissements, des additions importantes. Tous les trois sc terminent par une série assez longue de témoignages patristiques, que l'auteur accompagne parfois d'un court commentaire. Les citation» dt Denys l'Aréopagltc viennent en tête dans les trois discours. L'anglais U. Hody. dans scs prolégomènes A la chronographic de Jean Malalas, a contesté l'authenticité du tro.sitme discours, précisément A cause d'une citation de Jean Malalas, qui serait postérieur A saint Jean Damascène. Mais on sait aujourd'hui que le chroniqueur byzantin a été contemporain de l'empereur Justmien. Cf. Kruinbuchet, *Geschuhte der bi/zanlinischen Litteratur,* 2· édit., Munich, 1897, p. 325 sq. Les trois discours furent publiés entre les années 726 ct 730 ct se suivirent A peu de distance. Nous donnons ci-après des indications plu» précises.

3° *Exégèse.* — L'unique œuvre exégetique qui nous soit parvenue de saint Jean Damascene est un bref commentaire des épltres de saint Paul, tiré en grande partie, ct souvent mot A mot, des hoihéllcs de saint Jean Chrysostomc ct aussi des interprétations de Théodorel et de Cyrille d'Alexandrie» l. xcv, cul. 441-1034. Le saint docteur y a nus bien peu du sien. ÇA et là cependant une courte remarque est ajoutée à i'expliralion des exégètes, antérieurs cl nous livre sa pensée personnelle. Voir, par exemple, le coimnentaire du passage de saint Paul, Horn, v, 12 : ἐφ'ψ πὰ/τε ἡμαφτον, *in quo omnes peccaverunt,* col. 477 *a.* Le manuscrit qui a servi de base à l édition de Lcquien riait en assez mauvais étal. C'est ce qui explique, sans doute, l'obscurité de certains passages du commentaire. Quant nu texte scripturale, il (llffêre en pas mal d'endlulls de celui que s uni Jeun Chrysoslome avait fous les yeux, ct il înénto l'attention des exégclc».

4· Morale *el ascétique.* — 1. Zze *Parallèle! sacrés,* τὰ Upà παράλληλα. Il nous esl parvenu sou* le nom de saiiil Jean Damascene un vaste recueil de textes scripturaires ct patristiques ranges sous les lettres de l'alphabet grec ct ayant trait ù la doctrine des mœurs. On a trouvé de celte compilation deux recensions différentes. La première, tirée du *cod. Vatic. 1236,* a été publiée Intégralement par Lcquien dans l'édition des œuvres du Damascène. Mignc l'a reproduite L xcv, col. 1309-1533, et l. xevi, col., 9-442. De la seconde, contenue dans un manuscrit ayant appartenu au cardinal François de La Dochetoucauld — d'où le nom bizarre de *Parallela Rupe/u‹ aidma* — le même Lequien n'a donné que des extraits également rêéoi es par Migne, t. xevi, col. 442-511. Ni l'une n» l'autre de ccs recensions, qui présentent entre elles de grandes différences dans l'ordre des matières et le contenu, ne peut être considérée comme l'œuvre primitive de Jean; mais toutes deux ont été composées — si l'on excepte les citations des deux juifs Pinion et Josèphe — de morceaux empruntés ù la compilation originale. De celle-ci nous possédons heureusement la prêt ce authentique, a la phrase près qui a trad a Ph»lon cl A Josèphe. T. xcv, col. 1041-1011. Jean y explique ia nature et la division de son œuvre, ainsi que la manière pratique de s'en servir rapidement cl utilement. H a voulu faire une anthologie scripturaire ct patnshque de sentences ct d'exhortations morales sur toutes sortes de sujets sc rapportant a la vie du chrétien. Il divisait son travail en trois livres avec une table ingénieuse, dont Il explique le maniement, permet uni de trouver facilement tout cc qui, dans le recueil, se rapportait au meme sujet. Le premier livre Ira tait de Dieu un et trine, lumière de nos âmes, c'est-à-dire, sans doute, des attributs de Dieu relatifs et de nos devoir» envers lui. Le second avait pour objet la connaissance de l'homme ct des affaires humaines. Le troisième oulait sur ics vertus et les vices, chaque vice étant mis en opposition avec une vertu; d'où le nom de *Parallèles* spécialement donné ù cette troisième partie et qui a été indûment attribué à l'ensemble. Le titre même de *Parallèles sacrés* n'est pas de Jean, qui intitule son œuvre ; Tà Icpdc, *Les (textes) sacrés.* Les deux conip.latcurs postérieurs ont bouleversé cet ordre, chacun suivant son plan particulier, ct nous ont présente en un seul livre une madère distribuée sous les lettres de l'alphabet grec, en utilisant sam doute la table composée par Jean. Aucun des deux, du reste, ne nous livre tout le contenu de l'œuvre primitive. S'ils ont enrichi celle-ci de quelques textes de Philon ct do Josèphe, ils n'ont pas reproduit en entier les textes scripturaires et patristiques du recueil. C'est ce qu'un peut affirmer, apres les savantes recherches de K. Hull, dans sa longue dissertation : *Die Sacra Parallela des Johannes Damascenus, Texte und Unlersuchmgen,* t. xvi, fasc. 1, 1897. 1loll l'est livré A de minutieuses recherches sur les sources manuscrites. Il esl arrivé A retrouver le premier livre de l'œuvre originale dan» le *cod. Coisltn 276,* qui esl du x* siècle, et aussi une recension abrégée mais suffisamment fidèle du second livre, dans le *Vatie grex. 1333.* Ses conclusions ont été acceptées dans l'ensemble par les critiques; mais on les a attaquées sur certains détails, spec,element en ccqui concerne les sources utilisées par le Damascène. Voir sur ce point l'article de A. Ehrhard : Zii *den « Sacra Parallela » des Johannes Damascenus und dem Flortlegium des Maximos,* dans la *Byzaniinische Zeitschrift,* 1901, t. x, p. 391-115. Il est certain que Jean a eu des modèles pour ce genre de compilation. Il a utilisé notamment les *Pandectes* du moine Antiochus, la *Melissa* d'Antonlu*. et le *Florilège* dit de Munich. Somme toute, il a réuni la la matièi*- première d uu *compendium* de théologie murale et ascétique» qui,

•'II l'avait rédigé, aurait été le (tendant du manuel de théologie dogmatique qu'est la FoZ *orthodoxe.* Tel qu'il nous est parvenu, le recueil peut servir de livre de lecture spirituelle, ct être utile aux prédicateurs de tous les temps. Au point de vue de l'histoiie littéraire, il est précieux par un certain nombre de citations d'œuvres patristiques perdues, spécialement d'écrits de Pères anténlcécns.

2. *De octo spiritibus nequitia·,* περὶ των ὀκτὼ τη πονη:(α πνευμάτων, t. xcv, col. 79-81. Cc court opuscule ascétique s'adresse aux moines, ct leur enseigne les moyens de combattre les vices capitaux, qui sont : la gourmandise, la luxure, l'avarice, la tristesse mondaine, la colère, la paresse (ἀχηδία), la vainc gloire et l'orgueil.

3. *De virtutibus et vittts animæ et corporis,* περὶ ἀρε'ὼν zed ζαχιὼν ψυχικὼν καὶ σωματικὼν, *Ibid.,* col. 85-98. Cet opuscule, plus développé que le précédent, parait en être comme une seconde édition augmentée. L'auteur y a condensé une foule de notions psychologiques et ascétiques, mais sous forme d'énumérations, ct sans développement.

4. Il faut rattacher aux œuvres ascétiques l'opuscule *De sacrls jejuniis,* περὶ των αγίων νηστειών. *ibid.,* col. 63-78. C'est une lettre adressée au moine Cométas sur le jeûne du carême et de la semaine sainte. Elle fut provoquée par certaines discussions entre moines sur la durée du carême. Jean, ami de la paix, avait essayé d'apaiser ces querelles inutiles, et s'était montré accommodant aux diverses opinions, conseillant du reste à tous de s'en tenir aux décisions de l'autorile ecclésiastique. Le bruit, dès lors, avait couru qu'il était partisan du jeûne de huit sema ncs. Il répond û Cométas qu'il suit la pratique de l'Église de Jérusalem qui est conforme à la tradition des anciens Pères.A Jérusalem, le carême proprement dit durait six semaines. Il était suivi du Jeûne de la semaine sainte; ce qui faisait en tout sept semaines. Les Jacobites syriens et coptes, au contraire, Jeûnaient huit semaines, parce qu'ils ne comptaient pas les samedis et dimanches, où le jeûne était interrompu. Les citations patristiques qui terminent la lettre ont été ajoutées après coup soit par Jean lui-même, quand il lit la revision de scs écrits, soit par une main étrangère. L'extrait de l'encyclique du patriarche Anastase de Constantinople est sûrement Interpolé.

5· *Homélies.* — Jean fut un prédicateur éloquent et original. Scs discours portent un cachet doctrinal, qui les rend parfaitement reconnaissables. On y trouve toujours le théologien de lu Trinité et de l'incarnation. Il sait être à ia fois abondant ct concis, et contrairement à beaucoup de Byzantins, il parle toujours pour dire quelque chose. Ses homélies sont certainement ce qu'il a écrit de plus personnel, et elles sont riches de doctrine.

Sur les treize discours publiés sous son nom, *P. G.,* t. xevi, col. 515-811, neuf sont sûrement authentiques, ï savoir : une homélie sur ia transfiguration, une sur Je figuier desséché, une sur le samedi saint, l'homélie sur la Nativité de la sainte Vierge qui commence par les Knits : Δευ~ε. πὰν *a &vrtt* col. 661-680, les trois lion éUes sur la Dormition, prononcées en un seul jour, c'est-à-dire un 15 août, vraisemblablement à Gcthsénuini même, dans l'église qui abritait le tombeau de la Vierge; un panégyrique de saint Jean Chrysostome et un panégyrique de sainte Barbe.

L'homélie sur la Nativité de la Vierge qui commence par les mots : Λαμπρὼ πανη 'Ορίζει ἡ κτισι σήμερον, col. 68O-f98, doit être restituée à saint Théodore Stud te (♦82b), d'après le témoignage même des mss« dont l'un eat du ιχ· siècle. Cf. G. A. Schn· ider, *Der hetL Theodor von Stud* on. sein *Le ben und Wtrken,* Muiutcr, ΓΛΌ, p. 8, et Q Van de Voort, A *propos d'un discours attribué à saint Jean Damascene,* dam la *Pipant. Zeitschrift* (1914-1920), p. 128-132. Allatius, dans son *De Simeonibus,* avait déjà attribué celte pièce Λ saint Théodore.

La seconde homélie sur l'Annonciation, col. 648-662, incip. : Νὺν ἡ τή βασνίδυ βασιλικὴ. que Le·quien a crue authentique,est généralement considérée comme apocryphe par les critiques de nos jours, et nous croyons que c'est avec raison, car ni le fonds ni la forme ne rappellent lu manière de Jean. Quant à la traduction arabe d'une autre homélie, ou plutôt d'un autre fragment d'homélie sur l'Annonciation, col 643-648. il importe de se montrer plus réservé, cl de ca a-loguer le morceau, jusqu'à nouvelle découverte, parmi les œuvres douteuses.

Il reste l'homélie sur *le vendredi saint et la croix,* col. 589-600, que certains mss donnent sous le nom de saint Jean Chrysostome. Nous hésitons à l'attribuer au Damascènc, parce qu'elle nous apparaît très inférieure, pour le fond, à scs autres homélies. Nous n'osons cependant mer absolument son authenticité.

Certains critiques ont contesté l'authenticité des trois homélies sur la Dormition, mais c'est à tort Nous y avons retrouvé des phrases entières empruntées aux œuvres authentiques; ct le témoignage des nus est Irrécusable. Ces trois pièces se trouvent notamment sous le nom de Jean dans le cod. *1170* du fond grec de Paris, qui est de 890. Plusieurs crlliq es déclarent Inter ol e la citation de *ΓHistoire eulhp mienne* qui sc rencontre dan la seconde homélie, col. 748-752. Les arguments les plus d cislfs sont donnés par J. Nlessen, *Panagia Capuli,* Dulmen, 1906, p. 128-140. 'I est certain que d'après le contexte, la citation apparaît comme un hors-d'œuvre, et rompt l'allure naturelle du discours. Ce qui est inquiétant, c'est que le passage en question se trouve dans des mss très anciens, par exemple dans le *cod. parisin. 4470.*

6® *Hymnes liturgiques el prières.* — Saint Jean Damascènc est resté célèbre dans l'Église grecque par scs poésies liturgiques. Son biographe du x· siècle et les synaxaires parlent avec enthousiasme de Scs tropaircs, de ses canons et de ses hymnes en l'honneur du Seigneur, de la sainte Vierge ct des saints · qui sont encore chantés, et procurent à tous un plaisir divin. › H. Dclchaye, *op. cil.,* p. 278-279.

Il n'est pas facile de faire l'inventaire de ce qui lui appartient dans les livres liturgiques actuels. La tradition lui attribue la composition de *VOcloékhûS* ou livre des huit tons contenant les olHccs du commun du temps. On ne peut prendre à la lettre celte allirmstlon. · Si Jean jette les bases de l'Ocloéchos byzantine ct prépare la plupart de ses matériaux, il ne lu bâLl certainement pas seul, ni tout d'une pièce. » Pargolrc, *L'Église byzantine de 527 à 547,* Paris, 1905, p. 332-333. Signalons seulement les compositions d'une authenticité Incontestée. Elles sont de deux sortes. Lee unes sont des hymnes métriques, les autres se rattachent à la poésie rythmique. Au premier genre appartiennent les hymnes en vers iambiques pour la Nativité de Noire-Seigneur, t. xevi, col. 817-825; pour l'Ép.phanie, *ibid.,* col. 825-832, et pour la Pentecôte, *ibid.,* 832-840. L'autlienticité de l'hymne pour la Pentecôte est contestée. Certains l'attribuent à un Jean, moine d'Arclas Cf. Allatius, *Prolegomena,* 79, */'* G-, L. xav, col. 185-187. Il faut ajouter aux comportions m< liques une prière eucharistique en vers amicréontiquer *Ibid.,* col. 853-856. A la poésie rythmique appartiennent les hymnes pour Pâques, col 839-843; pour l'Ascension, col. 843-846; pour la Iriii<''ration, col. 817-831; pour l'Annonciation, coi s5i-352; pour la Dorm<tion de la Viei gc, col. 1363-13 1; d les tropaires idiomèles pour les funéi utiles,

col. 1368-1370. Le biographe du x· siècle raconte en quelle circonstance fut composé cc dernier morceau. Vî/.i, 27, l x< iv, col. 4G8.

L'Horologe des Grecs donne sous le nom de saint Jean Damascene trois belles prières préparatoires à la communion, *P G.,* t. xevi, col. 815-818. Cette attribution est confirmée par ccrl uns mss.

7· *Fragments divers.* — Signalons enfin divers fragments d'assez maigre importance recueillis par Lcqulen.et dont il n'est pas facile d'assurer l'authcntlcité. t. *Responsio ad severtanns,* t. xcv, col. 225-228. — **2.** Fragments sur divers sujets, *ibld.,* col. 228-234. — 3. Trois extraits d'une *Chaîne sur saint Lue,* col. 234-236. — I. *De mensibus macedonleis,* col. 236-238. — 5. *Canon Paschalis,* col. 239-212, attribué à saint Jean Damascene par un grand nombre de mss. — 6. Deux fragments sur l'incarnation, col. 411-416.— 7. Fragment sur les images conservé dans une version arabe, col. 135-138. — 8. Fragment d'une homélie sur la Nativité de Notre-Seigneur ou sur l'Annonciation trouvée dans une chaîne sur saint Luc,t. xcvi.col.815 816. — 9. Fragments d'une chaîne sur saint Matthieu, *ibid.,* col. 1407-1414. Le fragment sur l'eucharistie est tiré de la *Foi orthodoxe,* L IV, cap. xni.

8° *Essai de chronologie des oeuvres de saint Jean Damascene.*— La vie de saint Jean Damascènc nous est trop peu connue, pour qu'on puisse fixer d'une manière précise la date de composition de chacun de scs écrits. La lecture de ceux-ci fourni t cependant quelques points de repère qui permettent de déterminer approximativement la date des principaux. Les affirmations de Lcquicn dans scs préfaces sont souvent fausses, parce que cet auteur s'est laissé impressionner par le récit légendaire du biographe. Voici les conclusions auxquelles nos recherches personnelles nous ont amené.

1. Il est Λ peu près certain que saint Jean a composé tous les écrits qui nous restent de lui au couvent de Sainl-Sabas. Le fait que certains sont dédiés à des membres du clergé de Damas ou écrits en leur nom, ne suffit pas pour affirmer qu'ils ont été composés par le saint docteur avant son entrée au couvent. Les bonnes relations que Jean conserva avec scs compatriotes, sa réputation de théolog en ct la proximité de Jérusalem ct de Damas peuvent l'expliquer.

2. Furent écrits avant la persécution iconoclaste, par conséquent avant 726, *VExpositio et declaratio fidet* conservée dans une version arabe, et vraisemblablement au s|, malgré l'aifirmation contraire de Lequien, le *Libellus de reda sententia* pour l'évêque Élie de labroud.

3. Les trois discours sur les Images ont été écrits entre 726 ct 730; car ils sont tous les trois antérieurs au concile des évêques de l'Orient qui, **en** 730 **ana**thématlsa Léon l'Isaurlen, selon Theophano. Au moment où Jean publie son troisième discours l'anathème n'est pas encore prononcé. T. xav, col. 1321 a. Le leroiid fut précisément écrit après la déposition de saint Germain de Constantinople, arrivée A la mi-janvier 72 I, cl non ‹ n 730, comme on l'affirme communément. *Ibid.,* col. 1297 *a.* Les trois discours furent composés A Sa'ni Sabas ou à Jérusalem, alors que Jean était déjà prêtre : cc qui, tomme nous l'avons déjà dit, ruine par ia base tout le récit du biographe sur **ia** inam coupée.

4. La lettre à l'archimandrite Jordanès sur le Trlsagion fut éaite après In mort de Jean, patriarche do Jv i.i t ii. inlvée en 734-735.

5. L'*Introduction élémentaire aux dogmes,* est sûrement antérieure à la *Source de la connaissance.*

6. Les traités contre les nestorlcns, les Jacobites, les monothélites, les dialogues d'un chrétien avec un Stnasin, le premier dialogue avec un manichéen sont ausi»i vraisemblablement antérieurs à la *Source de la connaissant.* La chose est certaine pour le traité contre les Jacobites, écrit au nom du métropolite de Daims Pleire, qui fut exilé par Valid I; et mound en 742-713

7. La *Source de la connaissance* fut composée sur le demande de Cosmos le Mélode» alors qu'il était déjà évêque de Malouma; donc après 742.

8. Le grand dialogue contre les n anlchéens est venu après *VExposition de la Foi orthodifxe,* et fui utilisé en supplément lors de ia dernière révision du livre IV de cet ouvrage, c. xtx-xxi.

9. Les trois homélie* sur la Dormition ont été prononcées, alors que Jean était déjà parvenu A un âge avancé, comme il le déclare lui-même, au début de U seconde homélie.

10. Il est évident que des traités doubles contre les nestonens,contre les Jacobites, contre les manichéens, sur les vertus et les vices, le moins développé a été composé le premier·

11. L'homélie sur la Transfiguration fut prononcée après le commencement de la persécution iconoclaste; car Jean y demande A l'apûtrt saint Pierre de faire cesser le fléau. T. xevi, col. 556 *e.*

9° *Œuvres Inédites, perdues ou non retrouvées.* — L'inventaire complet des œuvres authentiques du Damascènc conservées dans les mss est encore a f.i re. Sl Lcquicn a fouillé consciencieusement dans les mss de la Bibliothèque nationale de Pans, si Allatius a exploré, au moins en partie les fonds de la Vaticane, il reste A exécuter le meme travail pour d'autre fond .

Parmi les œuvres perdues ou non retrouvées, il faut signaler les panégyriques en l'honneur du saint évêque de Malouma, Pierre, mis À mort par les musulmans, en 74'2 : τούτον ἐγχωμίοι λόγων τετίμηχεν A δαιο πατήρ ἡμών Ιωάννη, dit Théophanc, *Chron.,* ad. an. 2 Constantini, *P. G.,* t eviu, col. 811.

Il reste aussi A retrouver le texte or g nal de la *Declaratio fidei* dont on ne possède qu'une version arabe. Lequien parle, dans une note, de quatre homélies ascétiques, qu'il devait publier en supplément et dont on n'a plus rien entendu demi s, ce q I est assez Inquiétant pour leur a thenllclté. Cf *P G.,* t. xav, col. 463.

10· *Œuvres douteuses.* — On met généralement au nombre des œuvres douteuses, le célèbre discours Hcpl των ἐν πίστη καχϋιμημένων, *De lis qui In fide dormierunt,* t. xcv, coi. 217-278, que l'Église grecque a toujours attribué A saint Jean Darnascène, et qu'elle a introduit dans l'office de la coinmémoralson générale des défunts, le samedi avant le dimanche de l'Apoereo (— Sexagésime), mais sur l'authenticité duquel le» critiques anciens et modernes ont toujours été partagés. Récemment F. Dlekamp a de nouveau plaidé pour l'authentldté dans un ai tide donné A la *R mlsche Quartaisehri/l,* 1903, p. 371-382, sous le titre : *Joh innes von Damasku; Ucber die in Glauben Entschla-/cnen.* Il a assez bien répondu aux partisans de I opinion adverse, sauf sur le point du style. Ma;* ce polot, dans le cas, est capital, tellement la divergence ‹ 4 grande entre la manière et le vocabulaire de Jean el le style du discours. Pour cette raison, et malgré la suscrlptlon d'un ms. du îx· siècle, le caractère apocryphe de la pièce ne fait pour nous aucun doute. On pourrait peut-être l'attiibuer A Jean, évêque d'Eubée, dont plusieurs homélies sont encore inc files et qui reçoit le surnom de *Darnascène* dans plusieurs anciens manuscrits. Cf. Allatius, *Prolegomena,* 65, *P.* G., t. xav, col. 171.

Il faut aussi ranger au nombre des œuvres d'une authenticité douteuse, une homélie encore inédite sur l'Hypapa 4è, qui débute par les mots : Eἰχε μέν ἡ των γενεθλίων πα>ήγ,Γι , cl qui se trouve ans plusieurs mss sous le nom de samt Jean Darnascène. Après

l'avoir parcourue dans le *Cod. Ottob. ortrc Î64,* nous bcMtons A l'attribuer nu saint docteur, A musc du commentaire de la prophétie du vieillard Simeon. Cf. Fabricius, *Bibliotheca graxa,* édit. I taries, I. ix, p. 682 sq-, *P. G.,* t. xav, col. 59.

II® *Œuvra apocrypha.* — Sont sûrement apocryphes les écrits suivants, qu'on trouve dans *P. G* parmi les œuvres de Jean.

1. *Epistola de confessione neenon potestate ligandi atque solrendt,* t. xcv, col. 283-301. Cette lettre, où se trouve une doctrine erronée sur le pouvoir d'absoudre les péchés, est très probablement du mystique du xi* siècle, contemporain de Michel Cérulairc, qui a nom Symeon le Nouveau Théologien. Cf. K. Moll, *Fnthusiasmus and Bussgrtuait im griechischen Monchtum,* Leipzig, 1898.

2. *Oratio demonstrativa de sacris imaginibus adversus Constantinum Cabalinum, ibid.,* col. 309-34-1. Cet écrit fut composé vers l'an 780par un Byzantin du patriarcal de Constantinople. Cf. Pargoire, *op. cil.,* p. 375.

3. *Epistola ad Thcophilum imperatorem, ibid.,* col. 345-385, lettre écrite en 839, par les patriarches melchites, parmi lesquels sc trouvait Christophore d'Alexandrie. Pargoire, *ibid.*

4. Deux petits traités sur les azymes dont I'un porte le titre de *Sexta hirresis Armcnorum, ibid.,* col. 387-396, élucubrations apparentées à la littérature anti-latine élaborée par les théologiens de .Michel Cérulaire, et reproduisant les thèses de Nicétas Pectoral us.

5. *Lettre sur le corps et le sang du Seigneur adressée ὰ Zacharie, évéque de Dara (?), ibid.,* col. 401-404, et petite homélie sur le même sujet, col. 405-112. Ces deux écrits, dont la doctrine eucharistique est si curieuse, sont attribués dans les mss à Pierre Mansour, moine byzantin de la seconde moitié du xn· siècle. Cf. Fabricius, *op. cil.,* reproduit dans *P. G.,* t. xav, col. 39. La théorie eucharistique qui s'y trouve formulée est en relation avec la contiovcrsc sur la corruptibilité du corps et du sang de Jésus-Christ, qui mit aux prises les théologiens byzantins, à la veille de la conquête de Constantinople pur les Croisés, en 1204.

6 *La Vie de Barlaam el Joasaph,* t. xevi, col. 859-1240, sur laquelle on a dit tout le nécessaire dans ce dictionnaire, t. n. col. 410 sq.

I.La passion de S. Artémius, t. xevi, col. 1251-1320, écrite par Jean, moine de Rhodes (ix· siècle).

8. Sont apocryphes les six canons publiés par Mal sous le nom de Jean le Moine, dans le *Spicilegium Homanum,* t. ix, p. 713 sq. cl reproduits dans *P. G.,* t. xevi, col. 1371-1408. Cf. Sathas, 'Ιστορικὸν δοκίμιον rept του Οτάτρου καὶ τη μουσική των Βυζαντίνων.

t. xav, col. 10-514. L'édition rtc Migne, Paris, 1RG|, reproduit celle de Lequien, augmentée de quelques morceaux authentiques découverts depuis, rt de plusieurs ouvrage» apocryphe*, notamment <lc la longue *Vie de Barlaam ddt Joasaph,* dont le texte grec fut publié par Bobsonadf, dan* le tome n des *Aiocdota gnrea,* Paris, 1832. Le tout occupe trois volume», t. xriv-xevi, Λ quelque» colonne· près du t. xevi. qui se termine par quatre courtes pièce* appartenant A d'autres auteurs.

IL Travaux et notices sur Ifs écrits. —Sur chacun des écrits de notre docteur on consultera avec profit, outre les *Prolégomènes* un peu toufTus et pas toujours exact* d'Allatlus, 1rs préface* de Lequien, en les corrigeant pur ce que nous dhon* dans notre essai de chronologie de» œuvres, Une analyse détaillée du contenu de chaque ouvrage c*t donnée par I Jiugen dans sa monographic; *Joanne* von Damaskus,* Gotlui, 1879. Voir aussi Grundlrhner, Joannes *Damascenus,* Utrecht. 1876. qui donne la traduction de certaines poésie» de saint Jean; Lupton, S. *John of Damascus,* Londres, 1882, et son article déjà cité du *Die· tlonury of christfan biography,* de W. Smith et H. Wace; Lcnstrom, *Dr Expositione fldci orthodoxn·,* Upsal. 1839; Renoux, *De dialectica sancti Joannis Damasceni,* Pari», 18»>3; Perrier, *Jean Damascène sa vie et ses écrits,* Strasbourg, 1863; O. Zôckler, *Dus Lehrstuck von den sieben liauptsûndtn,* Munich, 1893, (parle de I'opuscule *De octo spiritibus mquiliir)·. Loafs, Studirn uber die dtm Johannes von Damaskus zugcschricbcnen Parallelcn,* Italie, 1892 (à corriger par le* tens aux de IIôII el de Ehrhard déjà signalés); P. NIkltino, *Johannis Damasceni canones iambici cum comnuntarlo et indice verborum ex schedis Augusti Nauck editi* dan* le* *Melanges Gréco-nnnairu tirés du Bulletin de FAcadi mie impériale des science*,* Péterabourg, 1891, t. vj, p. 199-2O4; E. Bouvy, *Anarrèoniiques toniques dans la Vie de suint Jean Damascene,* dans la *BgzantinDche Zcilschrilk* 1893, t.n.p. 110(11 s'ugil de la prière en ver» que Jean aurait adressée A la Vierge pour demander la restitution do sa main coupée, P. *G.,* t. xuv, col. 157); Itanisen, *Uebcr tin dem Johunnrs fdlschlich zugeschrirbcnes Gcbct in bgzanil· nlschejt Anakrconten* dans *Philologue,* supplément, t. v. 1899, p. 210. *Biographie universelle des musiciens de M. Félis,* t. i, 1837, p. LXX ; G. J. Papadopoulos, Συμβολή clç την ισ: otiv -ή; χαρ ήμiν ἴχκλησιαστιχή; μουσιχήζ» Athènes, 180··. ρ. 154-230; K. Dyovouniotis, Ιωάννη · Δαα Ισ/>.χ. Athènes· 1903; K. Kniinl)Rchrr, A. Ehrhurd, *Grschlihtt der byzantinischtn Littrrutur,* Munich, 1897, p. 68-71,674-676; M. Jugle, *Ilemargues sur de prétendus dbcoun inédits de saint Jran Daimncéne, dans* les £c/ios *d'üricnt,* t. xvn, p. 343-344. Pour des notices résumées, voir le· manuel* de patrologie.

III. Doctrink. — A propos de ta doctrine de saint Jean Damascène, il circule dans les manuels de patrologie et ailleurs, certaines affirmations qui, après une lecture attentive des œuvres du saint docteur, ne nous paraissent pas fondées. On dit tout d'abord que Jean n'est qu'un compilateur. Le terme est Juste pour certaines de scs œuvres, comme le *Commentaire des Éplires de suint Paul* et les *Paratlèlex sacrés.* Il ne I'est pas pour *^Exposition de la Foi orthodoxe,* qui n'est pas une compilai ion, mais un résumé bien personnel de l'enseignement des Pères grecs sur les principaux dogmes chrétiens, dénotant un travail intense d'assimilation el un ctîorl génial pour condenser en une langue ferme, claire el précise les vérités révélées Il I'est encore moins pour la plupart des écrits polémiques el pour les homélies, qui n'ont rien de ia compilation, el ne le cèdent pas, pour l'originalité, aux compositions similaires des autres Pères.

On dit aussi que toute la théologie de Jean est dans le *De fide orthodas a.* Cela, non plus, n'est pas exact. Bien des afIInnnlions dogmatiques et des développements Ihéolugiquc* importants disséminés dans les autres œuvres du saint docteur ne sont pas du tout représenté*, ou le sont A peine par quelques mots, dans la Fof *orthodoxe,* et la lecture de celle-ci ne sautait sufUre pour dresser le bilan de la doctrine du Damascene. on ne trouve rien, par exemple, dans la *Fot orthodoxe,* sur la primauté de saïul Pierre, alors que ce

1. Édit io» dfs œuvr e». — *La* écrit* de mi Int Jean Denuucêne comme ceux de la plupart de* autres Pères do ΓI glbe, ont été édités partIclîrinrnt par divers savants, a* ont d'être r<uni» eu des coliccliun» relativement complètes. Le premier ouvrage publié fut *l'Exposition de la Fol orthodoxe, imir tu Discours* · πιρὶ τών tv πίστιι xexot-ln-4·, Vérone, 1531, par les solns de l'évéque de Vérone, Matthieu Giberti, et en grec seulement. Pour le détail de* autre* êdilk n* partielle» grecques, latine» et gréeo-latine», voir Fabricius-1 larles, *Bibliotheca gnrea.* t. ix, p. 689-692, reproduit dan* P. G., t. xav, col. 15-20. lui prenüèfc édition complète, avant celle de Migne, fut donnée par le dominicain Michel Lequien en deux In-folio, Purl*, 1712; réfutée Min- cJuuucnunt n Venise. 1718. Elle était précédée d'une préface générale, des préfaces et prolé-ptuuei de* éditeur» el critiques précédents, de sept savante* dissertations sur de* points de doctrine ou d'histoire littéraire 3>ant trait de près ou de loin à saint Jean Darrwueiic et λ scs écrlU, de la Vir écrite par le biographe du x· dcc'e, et d'un recueil de témoignages ancien* sur le saint docteur. On trouve le tout «tans l'édition de Migne a>e«. ta notice de Fabrh u». qui donna une analyse détaillée des deux tomes de Lequie , et ajoute quel μ * rensuignelas oeuvres apocryphes ou Inédites. *P·* G.,

dogme est magnifiquement développé dane l'homélie sur la Transfiguration.

Il est encore plus faux d'allirmer que ce même traité de la Foi *orthodoxe* nous livre la quintessence de *tonte* la théologie des Pères grecs. Il est vrai, sans doute, connue nous Pavons dit plus haut, que Jean est un écho fidèle de la doctrine des Pères grecs. Aucune des affirmations théologlques de la *Foi orthodoxe* qui ne puisse être confirmée par le témoignage de quelque docteur antérieur. Mais écho fidèle ne signifie pas écho total. Jean a ses préférés parmi les Pères, comme on le voit par exemple, par son choix des formule·· trinitaircs. Il est loin aussi de nous répéter, *même en résumé toute* la doctrine des Pères ailler curs. Il y a des lacunes importantes dans la *Foi orthodoxe,* qui ne sont même pas comblées par l'appoint des autres écrits. Ce qu'on y trouve sur l'Église, les vertus théologales, In grâce, les sacrements, l'anthropologie, les fins dernières ne peut être considéré comme l'héritage complet de la patriotique grecque.

On a egalement fortement exagéré, selon nous, l'importance que Jean attribue à la philosophie et la part qu'il lui fait dans l'exposition du dogme. On ne saurait, sous ce rapport, le comparer à saint 'I bornas d'Aquin. Quant à son aristotélisme, il sc réduit *h* bien peu de chose. Qu'emprunte-t-il, au juste, à /Kristole? Quelques définitions de logique et de métaphysique, qu'il corrige, du reste, parfois d'après les formules patristiques. Par l'intermédiaire du pseudo-Denysetde quelques autres, il passe dans son œuvre autant de platonisme que d'aristotélisme, et la dose de l'un et de l autre est petite. Cette dose se réduit à un ensemble de notions qui font partie de la *philosophia perennis,* el qu'il est aisé de retrouver bien qu'avec moins de précision, chez les Pères antérieurs. Les Pères, avec les aints Livres, voilà les vrais maîtres de sa pensée·

Il est impossible de donner, dans le cadre restreint d'un article, un exposé complet de la doctrine do saint Jean Damascènc. Il n'y faudrait pas moins d'un volume. Déjà, du reste, en plusieurs longs articles de ce dictionnaire, il a été question de sa théologie. Voir, en particulier, les articles : Dieu, sa nature d'après les PfcnES, t. iv, col. 1127-1129; Épiclèsr, t. v, col. 217-251 ; Esprit Saint, t. v, col. 791-799; Eucharistie, t. v, col. 1172-1173; Hypostatique (Union), t. vn, col. 502-505; Immaculée conception dans l'Éoijse grecque, t. vu, col. 920-921. Par le fait que notre docteur a composé la première somme théologique digne de ce nom, on est amené à l'interroger à peu près sur toutes les grandes questions théologiques. Cela va faciliter notre tâche. L'exposé qui va suivre visera non à répéter ce qui a déjà été dit, mais à le compléter, et à mettre en relief les côtés qu'on peut considérer comme originaux par rapport à la thé logic latine, ainsi que certaines affirmations dogmatiques importantes ordinairement négligées dans lis synthèses théologiques les plus connues, celles-ci étant faites presque uniquement d'après la *Foi orthodoxe* et *réutilisant pas* les autres écrits du saint. Nous grouperons ces indications sommaires dans le cadre ordinaire des manuels de théologie, après avoir dit un mot de ce qu'on peut appeler la métaphysique du dogme chez saint Jean Damascènc.

1° *Métaphysiquedu dogme.— i.Déftnitionde la nature eide la personne.* — Les mystères de la Trinité cl do l'incarnation mettent en Jeu avant tout lrs concepts de nature et de personne; la plupart des hérésies sont nées de la confusion de ces deux Idées, comme le remarque fort justement saint Jean I >ama*cène en plusieurs endroits de scs écrits. Il n est donc pas étonnant que lr saint docteur sc soit appliqué à définir ces deux termes et leurs synonymes. Sur ces défli» linns Il revient sans cesse dans ses ouvrages dogmatiques et polémiques, cl ces répétitions mêmes finissent par rnoendrer quelque confusion dans l'esprit du lecteur. C'est que Jean a voulu rapporter â la fols les définitions des philosophes et celles des Père* de l'Egl.se. De plus, il semble qu'il y ait eu dans son esprit une élaboration progressive de ces deux concepts, Mais avec un peu d'attention, on finit par saisir sa pensée définitive, celle qui sc fait Jour çà et là dans ses principaux ouvrages.

C'est le concept de personne que Jean vise le premier et à qui Il accorde la primauté. Au lieu de considérer la personnalité ou subsistence comme la dernière formalité venant actuer l'essence et la poser hors de ses causes, il suit exactement le chemin inverse: il pose d'abord la personne concrète, et voit en elle tout le reste venant s'ajouter à elle comme morceau par morceau pour la constituer dans sa totale réalité; car le vrai réel, c'est la personne, l'individu. La personne est donc pour lui l'individu concret subsistant en sol et selon soi d'une existence propre et indépendante : ὑπόστατν; κυρίω τό ζαΟ'ἑτκό Utoσυστάτω υφιστάμενον ίση τε καί λέ^χ-οα, *Dialectica,* 44, col. 616 *b;* ou plus brièvement encore : ἡ ὑπόστασιτ ἡ καΟ'ἑαυτό ἑστιν βπαρ ι . *Ibid.,* 66, col. 669 *a.* Jean donne deux autres définitions de la personne· Dans l'*Introductio elementaria ad dogmata,* un ouvrage de jeunesse, il s'en tient encore aux vieilles définitions de saint Basile : *l'hypostase* désigne le particulier, cl est constituée par l'ensemble des notes caractéristiques de l'individu, *Vouste,* οὐσίχ, est 17tenirnt commun qui se retrouve dans les individus. *Institutio elem..* 2, t, t. xcv, col. 101 *a,* 104.Ces définitions superficielles cl prises par le dehors, qui pouvaient suffire pour formuler le dogme triffitaire, se trouvaient en déficit devant le mystère de l'incarnation; car la nature humaine du Christ n'est pas l'ousfe commune; elle possède ses notes individuantes, cl cependant eUe n'est pas hypostase. Jean s'en aperçut bientôt cl. en plusieurs endroits, donna une définition composite : l'h> postase est constituée à la fois par les notes fndividuantes et l'existence Indépendante : οὐιία ne με i συμβεβηκότων τήν καθ αυτό 6παρ;ιν ἀδιαι.έτω. καί ἀποτετμημένω τών λαπών ὑποστάσεων ἐυεργεί< >.αl πράγματι κλτρωταμίνη. *De duabus volunt.,* 4. I. xcv, col. 133 *a.* Mais quand il veut Indiquer le vrai constitutif de l'hypostase et parler proprement, κυρίω il s'en tient à la définition déjà donnée par Léonce de Byzance, τό καθ'ἑαυ-ό ὓιοτυστάτω ' φιστάμενον.

La personne ainsi définir correspond à la substance concrète, à l'οὐσία πρώτη d Aristote et des ph losophes. Mais, après y avoir fail allusion, dans la *Dialectique,* notre docteur opte résolument pour la terminologie des Pères, qui désignent la personne par les trois termes : ὑπόστασι . ἀτομυν, πρόσωπαν. *Dialectica,* 43. col. 613 *b.* Chacun de ccs termes exprime sans doute une nuance; mais, en fait, pour les Pères ils sont synonymis.

C'est aussi la terminologie patrlstique que Jean tidopte ponr désigner la nature. Ccs termes sont ουτία. φύσι , μορφή, είδο . *Dial.,* 30, col. 592-593. Toute *ousie* est commune, πάσα οὐσία κοινή ἑστι τών ὑπ'αὐτή περιεχομένων ὑποστάσεων./à · *fldr orth* , 1. Ill, 6, col. 1008 *a* C'est Γοὐτία δε repa des philosophes. Par celle définition, notre docteur écarte les οὐτίχι μερικοί de Phllopon. Nous verrons plus loin comment Il répond à l'objection qu on pourrait lui faire, relativement à la nature humaine *individuelle* du Christ. La nature, du reste, peut être considérée, non seulement comme espèce participée par les individus, mais aussi en elle-même, telle que sa notion apparaît à l'esprit, ἐν ψιλή Οεω;ίγ; et dans ce cas. elle n'impllquo pas l'existence Indépendante, καΟ'ἑα τήν οὐχ ὑφ: . , νε *De fide orth.,* 1. Ill, 11, col. 1021 *d.* C'est cumme un

sujet qui réclame l'existence pour devenir hypostase» car e'rst dans lh\postasc qu'elle est considérée» ἡ οὐοία ὑπωείμεν^ν ~ρδ; βπαρζιν. *Dialed.,* 16, col. 581 *b,* ἡ ἁπλ *,ὑσία ἐν ταί ὑποστάσβσι δσαὐτω θεωρείται, *Ibid.,* col. 612 *b.* C'est encore dans l'hy- nstasc qu'elle prend scs notes individuelles, τὰ συμβφ^ὸτα, qui apparaissent ainsi comme tenant le milieu entre Γἀτλή οὐσία el Γἀπ/η ὑπόστασι .

2. *L'ényposlasie.* — Outre les termes de nature et de personne, Jean, après Léonce de Byzance, en introduit un troisième : Γένυπόστατον. Qu'est-cc, au juste que τδ ἑνυπόστατον? Cc mot, d'après notre auteur est pris en cinq acceptions, dont deux sont nnpropres. : Il signifie quelquefois la simple existence» την ἁπζώ; ὑπαρξιν;βI dans cc cas, on peut l'appliquer non seulement â la substance, οὐσί^ mais encore à l accident, quoique celui-ci ne ^oit pas *Ivj*πόστατον, mais bien plutôt ἑτεροOπόστατον, soutenu par un autre que soi. Quelquefois le même mot indique l'être subsistant en soi, την καθ'ἑαυτδ ὑπόσταπιν, c'est-à-dire l'individu; mais ce n'est pas là proprement Γένυ- πόστατον, mais l'hypostase même. Donc» à proprement parler, Γένυπόστατον est ce qui ne subsiste pas en soi-même; mais est considéré dans les hypostases, ἀλλ' ἐν τα? ὑποστάσεσχ Οεωρούμενον. Ainsi 'a forme ou la nature humaine n'est pas considérée dans une sienne hypostase, mais dans chaque individu humain. Ou bien encore ἑνυπόστατον est ce qui se compose avet quelque autre chose différente en substance, pour former un tout et compléter une seule hypostase composée. Ainsi l'homme est composé de l'âme et du corps; ni l'âme seule ni le corps seul ne «ont appelés des hypostases, mais ils sont ἑνυπόστατα, rt ce qui résulte des deux est hypostase des deux. On appelle aussi ἑνυπόστατον la nature prise par une autre hypostase et ayant en elle la subsistence. Ainsi l'humanité du Seigneur, qui n'a pas subsisté en elle-même, même un instant, n'est pas hypostase mais bien plutôt ἑνυπόστατον. Elle a subsisté, en effet, dans l'hypostasc du Dieu Verbe, qui l'a prise, et c'est cette hypostase du Verbe qu'elle a eue et qu'elle a pour hypostase. *Dial., 41,* col. 616-617.

3. *L'énousle.* — Toute nature (concrète) est ou hypostase ou ἑνυπόστατον ; car il ne saurait y avoir de nature concrete ανυπόστατο , ce mot étant synonyme d'ii réel· De même, toute hypostase est ἑνούσιο , c'est-à-dire ac *trouve dans* une ou plusieurs natures. Mais i'hypostase se trouve dans la nature par l'intermédiaire des notes individuantes, τὰ συμβεβηκότα, qui, tout en se greffant sur Γοὐσία et méritant ainsi d'être appelées ἑνούσια, caractérisent quand même l hypostase et la montrent. C'est la doctrine exprimée dans un passage du traité contre les Jacobites, cap. 11, col 1441 : ἑτερόν ἑστι τδ ἐν τινι z>l ἑτερον τδ ἐν φ ἑ/0'rHOv μέν γχρ ἑστχ τδ ἐν τη υὐσία Οεωρούμενον, τουτίστι τδ των συμβεβηζότων ἁθροισμα, δ δηλοῖ τήν ὑπόστασίν, οὐκ αὐτ/4; τήνοὐσίαν· 'Ενυπόστατον δἑ. οὐχ ἡ ὑπόστατι , τό ἐν ὑποσσάσει δἑ ζαO φώμενον.

Ainsi d'aprts le Damascene, l'individu concret peut s'analy cr de c tte manière: Au sommet» la réalité totale, l'existence concrete cl indépendante, c'est-à-dire rhypnstase, qui supporte cl fait subsister tout le reste; ensuite, la substance ou nature, οὐσία, φὐσι . en tant qu elle porte l'éli ment commun à tous les individus de même espèce, qui subsiste dans et par l'hypostase; r · 4 pour cela qu'elle est ἑνυπόστατο . considérée dm» I h'pc.tasc: entre Γhypostase et Γοὐσία, les ac· ici.L· a actéristiques de l'hypostase ou individu, IL.Z11 M. greffant quand même sur Γοὐσία commune et t va >l de points d'attache entre elle et Γhypostase. C'e par eux que Γhypostase est dite ἑνοὐσνκ. c'est-a- i;rr, ie troupe *dans* la nature individuelle, qu elle fait luthier. On avouera que celle métaphysique eu vaut une autre» cl qu'elle s'adapte merveilleusement aux mystères de la Trinité et de l'incarnation. Elle est de beaucoup plus simple et plus compréhensible que la plupart de nos systèmes scolastiques avec leurs entités abstraites.

4. *Diverses sortes d*unions.* — Des diverses sortes d'unions qu'énumère le Damuscènc en plusieurs endroits de scs écrits nous ne parlerons que de cello qui ont un rapport direct avec l'explication du dogme, c'cst-à-dire de *Vunion htjpostulique,* de *Vunion prosopique* et de *Vunion pur composition essentielle.*

Alors que la théologie latine réserve l'expression *d'union hypostatique* à la seule union des deux natures divine et humaine dans l'unique personne du Christ, Jean connaît plusieurs sortes d'unions hypostatique*. Mais toute union hypostatique présente ces troll caractères : 1· unité de l'hypostasc; 2° persévérance des natures unies et de leurs propriétés sans changement, mélange ni confusion; 3° indestruclibililé de l'union, en ce sens que l'unique hypostase pour les natures unies reste toujours la même. Notre docteur trouve cette définition réalisée dans l'union de l'âme et du corps, cl il dit couramment que l'hypostase humaine est composée, σὐνθετο , parce qu'elle subsiste en deux natures différentes ayant des propriétés opposées, à savoir l'âme et le corps. *Dial.,* 66, col. 665-663. il y a aussi union hypostatique, lorsqu'une nature est unie à une autre hypostase» en qui elle trouve son appui et sa subsistence. C'est le cas de l'incarnation du Verbe. L'humanité du Sauveur n'a Jamais été hypostase, parce que, dès le premier instant, elle a été soutenue dans l'être, par l'hypostase du Verbe, qui lui a servi d'hypostasc. *Ibid.,* col. 668 et *passim* dans les autres écrits. Au chap, l v x de la *Dialectique,* col. 664 *a,* il est fait allusion ù une troisième sorte d'union hypostatique, καί πάλιν, καO'ὑπὀυτασί / ἑστι. τδ ἑκ δὐο μέν πραγμάτων, ἐν ἑνΐ οἑ πρόσωπφ γνωριζόμενον : il y a encore *union selon Γhypostase dans le cas d'un dre résultant de deux réalités et se manifestant duns un seul prosopon.* Comme le saint docteur ne donne aucune explication, et ne reparle plus de cette troisième sorte d'union hypostatique, il est vraisemblable qu'elle se confond dans son esprit» avec l'une des deux précédentes.

L'union κα(Χὑπόστασιν est aussi appelée *union par composition,* ἰνωσι κατά σὐνΟεσιν. Mais la σὐνΟεσι est prise par rapport à l'unique hypostase et non par rapport aux natures unies; car de deux natures restant cc qu'elles sont, il est Impossible qu'il résulte une seule nature σὐνθετο ; tout comme il est Impossible que de deux hypostases restant hypostases, il résulte une seule hypostase. Dès lors, quand on dit *hypostase composée,* ὑπόστασι σὐνθετο , qu'il s'agisse d'un individu humain ou du Christ, cela signifie qu'une hypostase unique et simple en elle-même fait subsister les natures unies, ou, si l'on veut, subsiste en clics, remplissant comme un double rôle. *Dial.,* 65, 66, col. 661-664, 668-669; *De fide orlh.,* LUI, 3, col. 993.

Cette union est aussi appelée *union substantielle,* ἰνωσι οὐσιώδη » pour en marquer la vérité et la réaLté» non pour introduire une nature composée de deux natures. *De fide, orlh., ibid.*

Qu'est-cc que l'union *prosoplque* ou personnelle, ἑνωσι προσωπική? C'est celle qu'a inventée Nestorius, relie où deux personnes distinctes revêtent mutuellement le πρόσωπον, le rôle l'une de l'autre, l'une parlant au nom de l'autre, et vice versa. C'est l'union morale, relative, cl non fondée sur l'unité de l'être, celle qui existe entre deux amis. *Dial.* 65, col. 661 *b.*

Différente à la fois de l'union hypostatique et de Tunion prosnplque» est l'union pnr composition esse·· tlclle, celle qui résulte de l'union de deux ou plusieurs essences ou natures pour former une seule nature

composée, μία φὸαντ σὺνθετο . Le résultat de cette composition est un *tertium quid,* qui n'est conwbstnn-tiel Λ aucune des natures composantes. C'est de celte manière que certains hérétiques ont conçu l'union de l'humanité et de la divinité dans le Christ. Jean explique cette sorte d'union par In brève formule : ἐ: ἐτ-~ων ἐτερον. *DM·,* 66. col. 669 *ab'. De fide orth.,* I. Ill, 3. col. 998-999.

5. *L'énergie et* fe *vouloir.* — L'hérésie monothéllte amena les théologiens catholiques ù analyser l'activité de l'ânic humaine du Christ. Saint Maxime s'illustra dans cette étude, mais compliqua peut-être à l'excès la terminologie. Saint Jean Damascene reproduit les distinctions de son prédécesseur, et il a. lui aussi, une terminologie surabondante, qui réclame toute l'attention du '· tour.

Le mot ἐνέργεια désigne à la fois la puissance d'agir et l'agir lui-même, la faculté naturelle et son acte : ἐνέργειὰ ἐστιν ἡ φυτικὴ ἑκάστη ουσία δὺναμί τε καὶ κίνησι . *De fide orlh.,* 1. 11, 23, col. 919. Toute nature a son ἐυέργεια ou scs ἐνέργααι, puissances naturelle.* cl operations correspondantes, car Γένέργενχ a sa source dans In nature et non dnns rhyposlase. Une nature sans ἐνέργειὰ serait un pur non-être, ἡ; χωρὶ μὸνον τδ μὴ ον. *Jbid* La première ἐνέργειὰ de tout vivant est la vie même. *De fide orlh.,* I. III. 15, col· 1018 6. H faut distinguer entre ἐνέργειὰ. τδένεργεὶν, τδ τὶ καὶ πὼ ἐνεργεΤν. τδ Εεργητδν ἡ ἐνέργημα, τδ ἐνεργητικόν. ὐ ἐ%ετγών. 'Ενέργεια, c'est le pouvoir d'ng r; τδ * νεργε ν. l'acte par lequel on use de ce pouvoir; τδ τὶ ἐνερ*. ε ν. c'est faire tel ou tel acte; τδ πὼ ἐνεργεν, c'est agir bien ou mal; τδ ἰνεργητόν ou τδ ἐνέργημα, c'esl le résultat de l'acte; τδ ἑ-εογητικόν, c'est la nature d'où procède l'énergie; ὸ ενεργών, c'est l'hypostasc qui possède la nature, et met l'énergie en mouvement. *De duabus volunt.,* 35, t. xcv. col. 172 *bc,* combiné avec *De fide orlh.,* 1. Ill, 15, col. 1048 a. Si les termes :ἡ ἐνέργειὰ, τδ ἐνεργεῖν, τδ ἐνεργητύν, τδ ἐνεργητικόν, sc rapportent à la nature, il faut rapporter Λ l'hypostasc non seulement δ ενεργών. mais aussi le τδ τὶ καὶ πὼ ἐνβργεΤν.

La volonté ou le vouloir est une espèce d'énergie. Comme telle, elle appartient donc ù la nature. La terminologie se complique ici, à cause de l'abondance des termes synonymes et de la multiplicité de sens d'un même terme. D'abord, une distinction capitale : le τδ θέλειν, le vouloir, et le τδ τὶ καὶ πὼ θέλειν, les déterminations du vouloir. Le premier sc rapporte Λ la nature, et sc multiplie suivant le nombre des natures. Le second est du ressort de la personne.

Termes qui sc rapportent Λ la nature : τδ Οέ>ειν. ἡ Οέλτσι , τδ θέλημα φυσικόν, ou simplement : τδ θέλημα, ἡ ὸελητικη δὺναμι , τδ 0ε) ητικόν.

Termes hypostatiques ou personnels : τδ τὶ 0έ)χιν (— ἡβούλησι , qui regarde la tin. τὺ τέλο , appelée pour cela τδ βουλητόν); τδ πὼ Οέ)ειν (« βου^ἡ ou βοὸλευσι , qui regarde les moyens vers In Πη,τδ βου>?>-τόν) Après hi βούλευτι ou délibération, vient le jugement, κρὶσι . SI le Jugement est approbatif, H prend proprement le nom de γνώμη (« 0έλη(ία γνωμικόν — Οελητόν). /Après la γνώμη, vient le choix final. la προαίρεσι (» θέλημα προαιρετικόν, employé quelquefois comme synonyme de θέλημα γνωμικόν) Après la τροαίρεσι vient l'élan vers l'action, ὸρμη πρδ: ραζὶν. Ions les actes énumérés sont le fait de Γhypostase, ὸ Οέλων. *De fide orth.,* I II. 22, L III, 14, col. 914-948, 1033-1036; *Dr duabus volunt.,* 21-25, t. xcv, col. 153-156. Nous verrons plus loin quel usage notre docteur fait de cette terminologie par rapport à l'IIomme-Dicu.

6. *Le nombre.* Le nombre Joue un rôle capital dnns la controv.rr avec les Jacobites c· les monolhélltes. ‹ eux-cl ne veulent compter ni le* natures, ni les volontés, ni les opérations de l'Homme-Dleu, parce qu'ils attribuent au nombre un rôle essentiellement diviseur, séparateur. Pour ces logomaques, le nombre, c'esl Nestorius en personne Jean Damascene s'efforce de les amener à la raison, de les famll nrlscr avec ce « croqucmitalne »; le mot est de lui Il fait remarquer que le nombre n'est pas plus diviseur qu'i nificatrnr, qu'il indique même plutôt l'union que la division ; car la division s'entend du partage de la monade en deux moitiés, tandis que la dyade s'obtient par l'addition de la monade. Considéré en lui-même, le nombre ni ne divise ni ne conjoint, mais Il est susceptible d'indiquer l'union ou la division. Quand Il sép ire oudlsth *ur, la division ou la distinction ne vient pas de lui, mois d'autre chose. Un être peut être un sou* un rapport et multiple sous un antre. Les hérétiques se contredisent du reste eux-mêmes; car Ils comptent les hypostases divines, rt les propriétés de l'humanité et de la divinité dans le Christ. *Contra facobitas,* 50-51, col. 1457-1459, passage capital.

2e *Démonstration chrétienne. Sources de la Hénélatton* — On ne trouve dans les œuvres de saint Jean I) mascène aucune esquisse suivie du traité de la dém nitration chrétienne mais seulement deux ou trois passages qui peuvent s'y rapporter. Dans le *De fide orth.,* I. IV, 4, col. 1108-1109, I) parle des bienfaits de la rédemption, de la merveilleuse propagation de la religion chrétienne et de la transformation morale de l'humanité opérée par elle Le dialogue entre un chrét.en et un Sarrasin, dans l'état où il nous est parvenu, constitue un essai assez maigre d'apologét que à l'égard de* musulmans. Mais dans le petit dialogue rapporté par Théodore Aboucara.t. xav, col. 1596-1597, la démonstration pnr le miracle est nettement abordée

Les sources de la Révélation sont les llvr< s divinement inspirés et la tradition non écrite, "αράδοσι ἀγραφο .Toute l'Écriture, aussi bien celle de l'.An* icn que du Nouveau Testament, est Inspirée de Dieu. C'est par le Saint-Esprit que la loi el les prophètes, le* évangélistes et les apôtres ont parlé. Jean fait un éloge plein de poésie de l'Écriture et de son utilité *De fide orth.,* L IV, 17, col. 1176-1177. Sa liste des Livrée saints, pour l'Anclen Testament, est incomplète, et ne reproduit que le canon palestinien, tel que le donne saint Épiphane, *De ponder, et mensuris,* qui parmi les deutérocanoniqucs,nc nomme que ' » Sagesse de Salomon el la Sagesse de Jésus, flls d« Slrach, · livres excellents, mais qui ne sont pas comptés, et n'étalent pas placés dans l'arche. · *Ibid.,* col. 1180 *c.* Cette reproduction du texte <l'Éplphane, san* aucune addition ni réflexion, nous laisse incertains sur la doctrine personnelle de Jean relativement aux dvutcrocanoniques. Ce qui est sûr, c'est que le saint docteur cite Baruch sous le nom de Jérémie Jusqu'il cinq fols d ns le *De fide orthodoxa,* col. 852, 1000, 1113, 1172, 1184; qu'il ne distingue pas entre les parties protocanonlques et les parties deutérocanonlques de Daniel, *tbid* . col. 837, 884 ; qu'il cite souvent la Sagesse, non toute fols explicitement comme Écriture salute, *ibid.,* col. 532, 789, 856, 962, 1273, et t. xva, C^L (37; et que dans les textes des *Paratlites sacrés,* la Sagesse et l Ecclésiastique reviennent fréquemment Il y a aussi une allusion A II Mach.. rx, 10, dans le *De fide orth.,* L I. 9, col. 837 *a.* Notre auteur parait Ignorer que h concile *tn Trulto,* dont il rite cependant un canon dans le troisième discours sur les Images, col. 1417 *d,* avait accepté la collection canonique africaine où l'on trouve la liste (tes Livres alnts promulguée phi* tard par le concile de Trente. Quant au canon du Nouveau Testament, Jean est d'accord avec le can<»n catholique, sauf qu'il y ajoute les canons des Apôtres • transmis par (lér ent ·.

Sur l'existence de traditions non écrite* le.m a

une doctrine très ferme et souvent répétée : « Les Apôtres, dit-il, nous ont transmis beaucoup de choses qui n'ont pas été c. rites, πολ/ἀἀγράφωι ἡμἰν παρέδωχιν. » ***Ik fide orth.,*** I. IV, 12, col. 1136 ft; cf. col. 1173, et surtout ***Ik imag.,*** I, 23, col. 1256. Comme exemples de tra . lions non écrites ll donne la coutume de prier en se tournant vers l'Orient, la triple immersion du baptême, les cérémonies liturgiques, etc.

ll exalte beaucoup l'autorité des Pères et des docteurs, el semble leur attribuer l'inspiration au même litre qu'aux écrivains sacrés. Il parle constamment des θεὀπνευστοι ou θεοφὀροι πατέρε . ▮ C'est par le Saint-Esprit qu'ont parlé la Loi, les Prophètes, les fiv ingélistes, les Apôtres, les Pasteurs et les Docteurs, ποιμὲ ε καἰ διδἀσκαλοι. ι ***De fide orth.,*** I. IV, 17, col. 1176 ft. Mais quand on y regarde de près, on voit que celle sorte d'inspiration est accordée non à un Père en particulier, mais au ***chœur des Pères,*** c'est-à-dire au magistère de l'Église pris dans son ensemble. Bien que les Pères, en général, ne sc contredisent pas, • car ils ont été participants d'un même Esprit-saint, » ἐνὀ αγἰου Πνεὐματο μἐτοχοι πἀντε γεγὀνασι. ***De (mag.,*** n, 18, col. 1305 ***a*** ; cependant l'un d'eux en particulier peut sc tromper, cl, à propos du texte du pscudo-Épiphanc qu'objectaient les iconoclastes, Jean cite le proverbe : · Une hirondelle ne fait pas le printemps. » ***De imag.,*** î, 25, col. 1257.

Il y a eu une gradu lion dans la révélation divine, ***De imag.,*** n, 8, col. 1289, et il y a actuellement un certain progrès dogmatique, spécialement dans l'élaboration des formules dotrmalcs. Les saints Pères ont employé des mots nouveaux qui ne se trouvent pas dans l'Écriture, pour traduire des expressions équivalentes qui s'y rencontrent, « et nous anathémal isons ceux qui ne veulent pas recevoir cette terminologie nouvelle ». ***De Imag.,*** m, 11, col. 1333.

Nous avons déjà dit le rôle que Jean assigne ù la philosophie et aux sciences humaines. Cc sont des servantes de la science sacrée, de la vraie philosophie dont Jésus-Clirlst esl le docteur. ***Dialed.*** 1,col.529,532.

3e ***La loi. —*** ll ne faut point demander à notre docteur une définition précise de la vertu de foi ni une analyse détaillée de son acte. Cc qu'il en dit de plus clair tient en une page. ***De fide orth.,*** L IV, 10-11, col. 1126-1127. Kcinarquable cependant est cette brève définition : · La foi est un assentiment sans recherche indiscrète cl curieuse, πἰστι δἐ ἐστχν ἀπολυπραγμὀνητο συγκατἀΟεσι . » Elle est indispensable pour le salut. Sa règle est la tradition de l Église catholique. Celui qui ne croit pas selon cette tradition esl un Infidèle : ὀ μἡ κατἀ παρἀδοσή τη; καθολικἡ 'Εκκλησια πνστεὐων ἀπιστὀ ἐστιν, col. 1128 α.

4· *l. Église.* — ll est particulièrement regrettable que dans sa synthèse théologique, le docteur de Damas n'ait nas consacré au moins un chapitre ù la théologie de l'Eghsc; car c'est d'une doctrine ferme et claire •ur ce point capital que l'Orient byzantin avait surtout besoin. Sauf le passage qu'on vient de lire sur la règle de fol, on ne trouve rien dans le ***De fide orthodoxa*** qui se rapporte à l'Église, à sa constitution, à ses privilèges. Les autres écrits de Jean suppléent mais en partie seulement, à cette grave lacune.

Remarquons tout d'abord le nom qui est donné à l f'glln C'est toujours ***l'Église cuthulique, VÉglise sainte, catholique et apostolique.*** Jean ignore l'appellation d ***Lgliyr orpHxioxe.*** <|Ui est devenue célèbre chez les gréco-russes; cl il parle toujours de l'Église au singulier; et cc singulier, sauf une ou deux exceptions sise i Église universelle répandue par le monde. Notre flocUui a certainement le sens très vif de l'unité de î ihsc. Il était ennemi des discussions sur les rites el les usages capables de compromettre cette unité, comme or U voit par son opuscule ***De sacris Jejuniis.*** Son attachement à la tradition vivante, au magistère de l'Église, règle de la fol, était extrême. La pr'ndpale raison qu'il fait valoir contre les Iconoclastes est que la nouvelle hérésie va contre la tradition de l'Église catholique. Cf. col. 1288 c, 1356 ***d.*** L'Église est pour lui une · mère » toute belle et sans défaut. Scs enfants ne doivent pas souffrir qu'on arrache une seule plene de son édifice, col. 1233, 1283, 1320, 1356. L'observation de la loi el des règles de l'Église est la voie du salut, col. 1233 ***a.*** Béunle en concile œcuménique, l'Église est Infaillible et comme inspirée de Dieu. Cf. ***De turres.,*** 6, col. 744 a, où le concile de Chalcédolne est dit Οεὀττ^ε'χιτο . Jean reconnaît l'autorité des six conciles œcuméniques « dont les décisions viennent de Dieu. » ***Decl. fldei,*** 12, t. xcv, col. 136.

L'Église est une société distincte et indépendante de l'Élat. C'est l'une des gloires du Damascène d'avoir proclamé, en face du césaropapismc byzantin, la doctrine de la distinction des deux pouvoirs civil et ecclésiastique, et d'avoir revendiqué contre le bastleus Iconoclaste l'indépendance totale de l'Église dans sa sphère : · C'est l'affaire des synodes cl non des empereurs do décider des choses ecclésiastiques. Ce n'est pas aux empereurs que Dieu a accordé le pouvoir de lier et de délier, mais aux apôtres et à leurs successeurs. pasteurs et docteurs. Aux empereurs appartient la bonne gestion des affaires publiques; mais c'cst aux pasteurs et docteurs que revient le gouvernement de l'Église. Je ne permets pas aux décrets impériaux de régenter l'Église; elle a sa loi dans les traditions des Pères écrites et non écrites. ***sDe imag.,*** î. n, m, col. 1281, 1296, 1304. Et Jean établit cette doctrine libératrice pur plusieurs textes empruntés ù l'Écriture.

L'Église est une société hiérarchique, composée des pasteurs et des fidèles. Les pasteurs et docteurs sont les successeurs des apôtres, les héritiers de leur grâce et de leur dignité, τούτων τη χἀριτο καἰ τἡ αξια διἀδοχοι. ***De flde orth.,*** L I, 3, col. 793. Une des erreurs des massaliens étaient de mépriser l'autorité des évêques, ***De lueres.,*** col. 733 ***d.*** Les pontifes, du reste, ne sont que les intermédiaires par lesquels le grand pontife, le Christ lui-même exerce son sacerdoce et son autorité. ***Epist. ad Cosmam,*** col. 524 ft.

L'Église est une société monarchique. · La monarchie est principe de paix, d'ordre et de tranquillité, de justice et de croissante prospérité. La pois archie, au contraire, est anarchique, amie de la sédition cl de la guerre,cause de luttes, de divisions et de maux de toute sorte. » ***Contra manicheeos,*** 11, col. 1516. Monarchique, l'Église le fut à scs débats, car l'apôtre Pierre (ut prédestiné par Jésus-Christ à être le digne chef de l'Église, τη Εκκλησια ἐπἀΞιον πρὀεδρον, ***llomil. in Transfig.,*** 6, t. xevi, col. 553 ***d.*** C'est à lui que Jésus-Christ a confié le gouvernail de toute l'Église, πἰση τἡ 'Εκκλησια δεξὀμενον τἀ πηδἀλια./ftfd., col. 560 e. Cf. ***Homil. in Sab.,*** 33, col. 636 ***c*** : ἰμελ)ε τὀ τη 'Εκκλησια ἐγχειρἰζεσθαι οἴακα . Jean Damnscènc commente magnifiquement et très catholiquement le ***Tu es Petrus. Homil. in Transfig.,*** 2, 6, col. 548, 553-556, el son commentaire ferme la bouche de tous les chicaneurs. Pierre est le chef de la nouvelle Alliance, ὀ τη νἐα διαθἡκη κορ^φαιὀτατο , comme Moïse le fut de l'ancienne· L'Église, que le Christ a acquise au prix de son sang, c'cst à Pierre, ὠ πιστοτἀτφ Οερἀποντι, qu'il l'a confie. Pierre est le pm te-clefs du royaume des deux, ὀ κ^χιδοὐχο τἡ βασιλεἰα , l'ordonnateur de l'Église uniwi μ ll<-. Εκκλησια παγκοσμἰου μἡτωρ, ***ibia.,*** 16,col.5h9, le régulateur responsable du pouvoir des clefs, τὐν τοὐ δεσμειν καἰ)ὐειν εὐΟὐνα; σὀι χαρ·.σἰυχ/ον. col. 556.

Monarchique, l'Eglise |‹» reste toujours, car les Prtro,‘ ’· ChrHt aux npôhes doivent s'cntcinlic aussi de leurs successeurs; « c'cst comme

à un seul corps epic le Christ parle aux fidèles, · ὡ ἐ·Λ σώμαη διαύχγεται τοΐ πιστοί , ***Fragmenta in Mat·tlurum,*** t. xevi, col. 1412 ***cd.*** Il ne nous reste pas de trace de rapports entre saint lean Damascene et le pontife romain. mais nul doute qu'à l'exemple de scs contemporains orientaux, il ne le reconnût comme le vrai successeur dr Pierre, « mort A Rome sous Néron ·, ***De hymno Trisagio,*** 14, t. xcv, col. 48. Cas sont les disciples de Pierre, ses propres brebis que le Christ lui confia, qui ont élevé des tentes, des églises, au Christ, à Marie cl A Élic, par toute la terre, el en particulier en Palestine. ***In Trans/.,*** 16, col. 569 sq.. Cela signifie que le patriarche meme de Jérusalem est une brebis de Pierre. La seule allusion directe au pape que nous ayons trouvée dans les œuvres de Jean se Ht au début du premier discours sur les images. C'est bien le pape, en effet, c'est-à-dire saint Grégoire Π, qui est · cc ***bon Pasteur du troupeau raisonnable du Christ exprimant en lui-méme le souverain sacerdoce du Christ,*** τφ καλφ πωμένι τη λογική Χριστού ποίμνη , τφ την Χριστού Ιεραρχίαν έν έαυτφ ύπογράφοντι ·, col. 1233 c, dont parle l'auteur, après avoir nommé ***tout le peuple de Dieu, la nation sainte, le sacerdoce royal,*** c'est-à-dire le corps de l'Égllse universelle; et nous ne comprenons pas comment Lequlcn a pu appliquer ces paroles au patriarche de Constantinople, saint Germain. Rien, en effet, dans le contexte, qui fasse penser à Germain. Jean Damascene s'atlrcsse bien à l'Église universelle et à son chef. C'est sans doute par respect pour la chaire de Pierre, et parce qu'il avait lu les ouvrages de saint Maxime Justi liant le pape Honorius, que notre docteur omet le nom de cc pape dans la liste des hérétiques monothéliles, dans la profession de foi de l'évêque Élic el dans la sienne propre. Cotte omission est tout à fait remarquable.

5° ***De Deo uno.*** — Il y a pour saint Jean deux sortes de ***théologie*,*** la θεολογία ηνωμένη, qui correspond à noire tra té ***de Deo uno*** cl la θεολογία διακεκριμένη, qui répond nu traité de ***Dm (rino.*** En fait, il ne suit pas cet ordre d'une manière rigoureuse, dans le livre I de la ***Fol orthodoxe,*** et il mêle les deux traités. Nous les distinguerons dans notre exposé.

La théodicée de notre docteur se compose d'élément s einprun tés à diverses sources. Ces éléments ne son l point réunis ensemble ni disposés d'une manière logique. Il est fort difficile d'en donner un aperçu synlhé ique Ils t ic présentent, du reste, rien de bien original, et sont entrés dans le courant commun delà pensée cht etienne.

1, ***Definition du mol*** θεό .— Jean donne quatre éty- Il olog · du mot grec θεό . Ce moi dérive soit du Verbe Οώ (τ(Οημε), qui s|gmhe ***compono*** et ***efficio ;*** Dieu est l'auteur et l'ordonnateur de toutes choM·* ; soit du verbe Οέειν, ***courir, circuler autour de tout :*** Dieu est présent partout ; soit du verbe ΟεασΟαι, ***voir :*** Dieu volt tout, el n'échappe à son π^αιιI ; soit enfin du verbe atOciv. ***chauffer, brûler :*** Dieu ‹ >t un feu consumant toute malice. ***De fide orth.,*** I. I, 9, col. 836-837; ***De S. Trim!.,*** 5, t. xcv, col. 16.

2. ***Connaissance de Dieu.*** — Bien que personne n'ait vu Dieu, et que lui seul .se connaisse parfaitement lui-même, il n'a pas voulu que les hommes fussent à son sujet dans une ignorance complète. Il s'est manifesté à eux et par la création el la conservation de l'univers, et par la révélation positive, car il est essentiellement bon et communicatif; mais il ne nous a révélé que cc qu'il nous était utile dr connaître cl ce que nous pouvions porter. ***De fide orth.,*** I. I. 1. col. 7SO-792. <>n peut dire que la connaissance de l'existence de Dieu est Innée à tous les hommes, πασι ἡ γνώσι τού είναι Θεόν ὑπ'αύτου φυσικώ έγκατέσπαρται. ***Ibid.,*** col. 789, et 3, col. 793 c.

L'essence de Dieu est infinie et Incompréhensible en rIlr niême, et la connaissance que nous pouvons en acquérir est plutôt négative que positive. Ce que nous en saisissons de plus exact est justement de savoir qu'elle est In Unie et incompréhensible, τούτο μόνον αυτού κατάληπτον, ἡ ἀπειρία καί ἀκαταλ ψία. ***Ibid.,*** 4, col. 800 ***b*** Jean signale cependant les deux autres voies d'affirmation et d'éminence. ***Ibid.,*** et 8, col. 808-809, cl surtout, 12, col. 845-848. L'Écriture sainte, du reste, parle souvent de Dieu comme s'il avait une forme humaine et corporelle. Le c. 11, col. 841-841, explique les anthromorphUmes les plus courants.

Le nom qui convient le mieux à Dieu est celui qu'il s'est donné à lui-même en apparaissant à Moïse : il est l'être tout court, ὁ ὠν, ramassant en lui toute la plénitude de l'être, 9, col. 836; ou bien, comme le dit Denys, on peut le définir ***le bon,*** ὁ ἀγαiiὸ : ce qui revient au même; car en Dieu être bon n'est pas postérieur à être, ού γάρ ιστιν ἐπἰ θεού είπειν, πρώτον τό είναι. ζαι τότε τά ἀγαΟόν. ***Ibid.*** (Signalons le contresens de la traduction latine à cet endroit) De ce primat de la bonté la théologie de Jean est toute pénétrée. C'est l'attribut qui est mis dans le plus vif relief.

3. ***Démonstration de Vexistence et de Vanité de Dieu*** — Jean démontre par des arguments métaphysiques, l'existence de Dieu et son unité. La manière dont ces arguments sont présentés prêterait fort à la critique. On y trouve cependant les éléments suffisants d'une démonstration rationnelle. Les arguments auraient seulement besoin d'être mis en forme et élagués de certaines notions inutiles.

L'existence de Dieu est prouvée a) par la contingence des êtres changeants : Cc qui change n'existe pas par soi, et a une cause; à) par la conservation 11 le gouvernement du monde; c'est l'argument le plu* faible; c) par l'ordre qui règne dans le monde. ***De fidr orth.,*** I. I, 3, col. 793-798.

L'unité de Dieu est établie dans le ***De fide orth.,*** 1. 1, 5, par quatre brefs arguments, que l'on trouve déve luppés d'une manière beaucoup plus claire et beaucoup plus métaphysique dans le grand ***Dialogue contre les manichéens.*** Nous avons dit, que cc ***Dialogue*** était postérieur à la ***Foi orthodoxe.*** lui comparaison entre 1rs deux ar gumentations esl une nouvelle preuve de et fait. Les argument› sont tirés; de la perfection de Dieu; de son immensité; du gouvernement du monde; de cc principe métaphysique : que l'unité est antérieur ù In pluralité, et l'explique.

4. ***Les attributs divins.*** En plusieurs endroits de la ***Foi orthodoxe*** et de ses autres écrits, Jean donne de longues listes d'attributs divins. Voir, par exemple, t. xciv, col. 792, 808, 860, 1236. Il démontre, en particulier, l'incorporé! té, c. îv, col. 797, la simplicité^ c. ix. col. 833, l'immensité· c. xn, col. 849-853, et explique en quel sens on peut dire que Dieu seul est Incorporel, 1. 11, 12, ‹·‹»!. 925, et mcirconscrit, col. 853.

L'opération de Dieu est toute simple, cause universelle de tout ce qui est et de toute activité des créatures. à la manière du rayon de soleil, qui réchauffe toute chose. En parlant de cette causalité universelle de Dieu. Jean emploie le langage quelque peu panthéistique de Denys l'Aréopagitc.De ***fide orth.,*** L 1, 10, 12, 14. col. 840, 844, 860. Mais il corrige ces expressions, en déclarant positivement que Dieu nous a tirés du néant» el qu'il ne nous a communiqué ni son essence ni la connaissance de son essence en ellemême. ***Ibid..*** 12, col. 845 ***b.***

Lu science de Dieu est universelle. Son œil immatériel embrasse d'un simple regard les choses présentes, passées et les choses futures, avant qu'elles arrivent. ***Ibid.,*** xiv, col. 860 ***d.*** ***Les*** choses futures, il les contemple comme si elles étaient déjà arrivées. ***Contra m inichicos,*** 37, col. 1514 ***b*** ; car, étant cause de tout, Il porte en lui les raisons de toutes choses, et tout arrive Infailliblement suivant le plan qu'il porte éterm Ile-

ment dans sa pensée; tel un architecte qui, avant dc bâtir une maison, en arrête le dessin dans »on esprit Sa pensée est donc créatrice des choses, mais en tant qu'elle est unie A sa volonté. *De fide orth.,* 1, I, 9, col. 837 5; *De imag,* 1,10, col. 12404241.

Comment concilier cette prescience infaillible et cette causalité universelle avec la liberté des créatures? Jean répond par une formule qu'il répète souvent,et qulavoisinciaconceptlonmollnlste delà science moyenne : « Dieu prévoit, mais ne prédétermine pas nos actes libres, » πάντα προγινώπκει ὁ Θεό , οὐ πάντα δὲ προορίζει· προγινώσκει γάρ τά ἐφ'ήμ-ν,οὐ προορίζει 8ὲ αὐτά. *De fidt orth.,* I. Π, 30, col. 969 sq. « Nous ne sommes pas cause du pouvoir que Dieu a de prévoir nos actes libres; mais le fait qu'il prévoit cc que nous devons faire vient dc nous; car si nous ne devions pas c faire, il ne Je prévoit ait pas. La prescience de Dieu est vraie et infaillible» mais ce n'est pas elle qui est la cause de la production dc l'acte futur; c'est parce que nous devons faire ceci, et cela qu'il le prévoit. Il prévoit, en effet, beaucoup de choses qui ne lui plaisent pas, et et n'est pas lui qui en est In cause », ἡ μέν προγνωστική δυνατού Οεου ούκ ἐξ ημών ἰχει τήν αΙτίαν· τό οἐ προγνώναι ἀ μέλ/ομεν ποιειν, ἐξ ημών.... ὁτι μέλλομεν ποιεῖν τόὁι ἡ τόδζ προγινώσκει. *Contra maηlelut us,* 79, col. 1577 *b.* D'api ès notre docteur. Dieu sans doute est cause de tout le bien, de tout l'être qui est dans les créatures; mais quand il s'agit des actes libres, c'est la créature libre qui a l'initiative de *la qualité de son acte* bon ou mauvais. « Dieu est l'auteur des vases d'honneur et des vases d'ignominie, mais ce n est pas lui qui fait l'un honorabit·, l'autre méprisable, cela dépend du choix dc chacun. *De fide orth.,* I. IV, col. 1192 *b.* Jean, du reste, n'a pas la prétention d'expliquer l'inexplicable, et il sait que, tout comme i essence de Dieu, chacun de scs attributs est Incompréhensible. *Contra manich.,* 77, col. 1576 e.

Dieu est tout-puissant. Il peut tout ce qu'il veut, mais il ne veut pas tout ce qu'il peut. Il a le pouvoir, en effet, dc détruire le monde, mais il ne le veut pas. *De fide orth.,* 14, col. «60-861.

6* *La Trinité.* — La doctrine trinitaire du Damas* clm résume bien, dans son ensemble, la théologie grecque des siècles antérieurs, mais on remarquera que pour cerlaines formules, la préférence est accordée aux Péris rappadoc«ens, et spécialement à Grégoire de Naz«aiize. Quant ù la théologie des Pères latins, notre docteur l'ignore complètement. Pas une allusion, par ‹ \< niple, ft la théorie augustinlenne des procès on* divines. A certains endroits, Jean la frise presque mais il n'en a pas la clef. S'il parle du verbe InUi mi. il ne tonge pas à voir dans le Saint-Espnt la pnxeuin *umoris,* (.'est ce qui explique sans doute son aguostk une absolu sur la seconde procession.

La Ti n-te est un mystère Incompréhensible. Plus on le scrute, moins on le connaît; plus on veut l'examiner curieusement, plu» il se dérobe. *De har.,* épii.» col 780 *a* On peut, sans doute, recourir A des comparaisons, mars aucune n'est adéquate, ἀδύνατον ἐν r.îciv 6μον>ν εὑρεῖν παράδειγμα ἐπἰ τη θεολογία . *De fide i rth* , I. ill, 26, col. 1096 *b.* Ce mystère réfute à la fols Je polythéisme des païens et le dogme unitaire des Juifs *ibid.,* I. L 7, col. 805 e; car si Dieu est un, Il n'est pai solitaire. « La solitude prive dc la société, elle c*t chose morose, τὸ μοναδικόν ἀκοινώνητον zal ἀμείλικτον ». *De duabus colunt.,* 3, t. xcv, col. 132 α. Il \ a déjà IA comme une ébauche de lu belle théorie de Bichat d de Salut Victor sur la pluralité de· p* rsonnes en Dieu Mais Jean ne pousse pas celt· .die Il développe un autre essai de démonstration ratlonelle dc la Trinité emprunté aux Père* grecs: Dieu n peut pas être dépouvu dc parole; il doit avoir son \crbe, cl le Verbe de Dieu doit avoir son souffle son esprit. Ce qui, dans la créature, est Inconsistant et passager, est en Dieu sub islam et coétvrnèl A ion principe· *Dr fide orth.,* I. 1, 6-7, col. 801-805.

L'Église catholique cnst.gno qu'il y a en Dieu une seule essence, substance ou nature, οὐσία, φὐσι , et trois personnes distinctes La personne, en Dieu, est « *le mode sans commencement de chaque subsistence éternelle,* ἐπἳ τη ἁγία τριάδο ὑπόστατί ἐστιν ὁ Ævsp χο τρόπο τη ἑκάοτου ἀἰδΙο ὑπάρξεω . » *Dialect.,* 6ff, col. 669 *a.* Ces modes de subsistence sont constitués par des relations réciproques fondées sur l'origine, et c'est cette relation d'origine qui fait la distinction des personnes entre elles : κατά τό αἰτιον καί τό αἰτιατόν καί τό τέλειον τη ὑπο-στάοεω , ἠτοι τόν τη ὑπάρξεω τρόπον, τήν διαφοράν ἰννοουμεν. *De fide orth.,* 1. I, 8, col. 828 *d*Λ τό ἀγέννητον, καί τό γεννητύν καί ἐκπορε*,τόν ούκ ούσία εἰσἳ δηλωτικά, ἀλλα τη πρό ἀλληλα σχέπεω καί του τη ὑπάρξεο> τρόπου. *Ibld.J,* col. 837 *c.* Les trois personnes, en effet, sont réellement distinctes entre elles, bien qu'elles soient Inséparables, l'une de l'autre, qu'elles se tiennent l'une l'autre, qu'elles s'envahissent l'une l'autre et existent l'une dans l'autre. Cette compénétration mutuelle fondée sur l'unité d'essence, περιχώρησι , se fait sans mélange ni confusion. *Ibid.,* 8, col. 823-829; 14, col 860 *b.* Remarquons que le Damascène, à propos de la distinction, emploie une terminologie qui pourrait prêter ù confusion. Il oppose la distinction ou division réelle, διαίρεσι πραγματική,A Indivision par la pensée, τό διηρημένον ἐπινοία. Cette division par la pensée correspond, dans le fait, à la distinction réelle mineure dc nos scolastiques, tandis que la διαίρεσι πραγματική est notre distinction réelle majeure en tant qu'elle vise deux êtres, deux substances complètes ayant une existence indépendante. Le mol διαφεη veut dire *séparation* et non *simple distinction,* même si la distinction est réelle. C'est une distinction fondée sur la séparation réelle.

Dieu que réellement distincte des deux autres, chacune des trois personnes divines s'identifie, en fait, avec toute l'essence divine, en qui elle subsiste d'une manière parfaite; car l'essence divine est toute simple, et ne saurait être composée d'hypostases; mais elle se trouve tout entière dans les trois bypdstffsès, ou. pour parler plus exactement, elle est les trois, τά ἐν oi ἡ Οεότη , ἡ , τό γε ἀκριβέστερον, ἀ ἡ Οεότη , *ildd* , 8. col. 829 *b,* et chacun des (rois est Dieu parfa t./> *rechi sententia,* 1, col. 1424. Remarquons, en passant, que, pour parler des personnes, Jean emploie parfois le neutre, τα τρία, bien qu'il distingue clairement entre ἀλλο et ἀλλο. Il n'a pas cru devoir corriger certaine» formules patristlques.

Les noms concrets des personnes sont le Père, le Fils et l'Esprlt aint. A chacun de ccs noms s'ajoutent d'autres noms tirés de I Ecriture sainte et expliqués par les anciens Pères. Jean rapporte et explique brièvement ces divers noms. *De fide orth.,* 8, 13, col. 809-8*24, 856-860. Les noms qui dé ignent les relations, ou modes d'existence, ou propriétés hypostaliques, Ιδιότητε ὑποστατικαί, sont : l'innas< ibllité et la paternité, ἡ ἀγεννησία, ἡ πατρότη , jiropiiétés du Père; la filiation, ἡ υἱότητ, propriété du Fils, la procession, ἡ ἐκπόρευσι , propriété du Saint-Esprit. Le Père est dit ἀγέννητο , le Fils γΓ/νητό , le Saint Esprit ἐκπορευτόν *Ibid.,* 8, col. 817, 820. Les noms des deux processions sont : la génération, ἡ γέννησι , et la *praccsniun,* ἡ ἐκπόρε᾽χιι · Nous savons qu'il y a une différence entre la γέννησι et I'ἐκπὐρευσι : mah nous lgi i.r··· dement le mode di cette «ι i « ‹ · *Ibid.,* col 824. La procession du Salnt-i nt (est perfois app< léc προβολή; d'où le nom de προβολή donné au Pêie *Ibid.,* col. 809 *b,* et *De sacris lejuniU,* 28 t. XCV, col. 60 *b.* Cf. *De fide orth.,* 12, col. 849 *b.*

Cependant la προβολή n'est Jamais donnée comme propriété distinctive et incommunicable du Père. Jean dit constamment que le Fils a tout ce qu'n le Père excepté l'inuasr MKἰė,πλήντή ἀγεννησία κατὰ πάντα ὁμοιον τφ IIατρI, *De flde orth.,* 1.1, 8, col 816 c, 824 b, 828 *d;* 1. 111, 13, col. 1033 a; *De duabus volunt.,* 11, col. 141 *b;* deux fols, U ajoute : excepté *Vlnnascibilité et la paternité,* πλήν τη ἀγεννησία καὶ τη πατρότητο , *Dc imoη.,* in, col. 1340 b. ‹ Dans la divinité lupcrsubstantlclle» il n'y a rien d'hypostatique ou dc personnel que le τὸ ἀγέννητον et le τὸ γεννητικόν du Père, le τὸ γεννητόν du Fils et le τὸ ἐκπορευτόν du Saint-Esprit. » *De dinibus volunt.,* 33, t. xcv, col. 169 c. Or, c'cst seulement par ce qui est personnel, c'est seulement *par le mode d'existence* et *par les propriétés h·;postâtiques,* que les trois personnes diffèrent entre elles. *De fid. orth.,* col. 817 *a,* 824 b. Tout le reste, tout cc qui est dans la ligne dc la nature : opération, science» volonté,attributs divers, estcommunaux trois.

Quelles sont les relations des personnes entre elles? Jean pose en principe que le Père, étant lui-même sans principe, ἀναίτιο , ἀγέννητο est seul principe, seule source dans la Trinité. Dc lui, en même temps et éternellement, sortent le Fils par génération, γεννητὼ , et le Saint-Esprit par procession, ἐκπορευτὼ Il est Iογεννητωρ du Fils et le προβολεύ du Saint-Esprit : ὁ Πατήρ, πηγή καὶ ·1τ(α TIοὺ καὶ ἁγίου Πνεύματο ... μόνο αἰτιο ὁἳ larqp.De *flde orth., 1.*1,12, col. 849 *a. b* premiere sue, de telles affirmations semblent exclure toute participation du Fds ft la procession du Saint-Esprit el Jean parait déjà s'exprimer comme s'exprimera Photius cent ans plus tard. Mais cc n'est qu'une apparence. Le docteur de Damas maintient très fermement le diagramme trlnitaire des Pères grecs. Il répète, après Grégoire de Nazianzc, que, *parti du Père, le mouvement dc la vie divine se poursuit vers la dtjade pour s'arrêter jusqu'à la Triade* : μονὰ ἀπ'ἀρχή εἰ δ.ἀδα κἴνηθζ?πα, μέχρι τη Τριάδο ἱστη. *De nynino Trisayio,* 28, t. xcv, col. 60 *a.* Il dit, après saint Basile, que ΓI sprit est *conjoint au Père par le Fils,* δ·.' TIου τφ IIατρI συναπτομενσν. *De flde orth,* Yin, col. 856; après Athanasc et Cyrille, que le Saint-Esprit est *l'image du Fits, comme le Fils est l'image du Père,* εἰκων του l Ιατρὸ ὁ ITὸ , καὶ του TΠου τὸ I !νεὺμα *Ibid.* Or, d'après Je Danmscènc lui-même, il existe un lien causa) entre l'i· age et son prototvpe · ἡ εἰκὼν του ανθρώπου, ἐξ ἀληΟινου αΙτίου του ανθρώπου λέγεται. *Diidedica,* 6, co). 518 *e.* Les comparaisons qu'il emploie maintiennent au Fil· la place du milieu dans la ligne droite qui représente le mystère; dc telle sorte que le Fih ap;i irait inséparable du Père dans l'acte productem du Saint-Esprit : « Le Père est la source, le Fils, le fleuve, le Saint-Esprit, la nier; et ccs trois choses; la source» le fleuve et la mer, sont une Mule nature. Le Père est la racine, le l'ds, le rameau, le Saint Esprit, le fruit et dans les trois. Il y a une même essence. Le Père est le soleil, le Fils, le rayon, le Snlnt-i'sprit hi chaleur ou l'éclat. » *De lucres^* épi)., col. 780. Le Saint-l sprit est le souffle dc la bouche du I'IE //i *Trnnsflg.,* 18, I. x c v î, col. *a b.*

Si le Pèjc est la source originelle de l'existence du Saint Esprit, s'il est προβολεύ , il l'est par le Vt rbe» son Fils On cherchera vainement chez notre auteur la formol · plioticimc : Le Salnl-l 'prit procède du Père brui c l i <<duit pm le Père seul, ἐκπορεύεται, προβάλλεται rx μόνου του l Ιατρὸ . Mais on trouve chez lui les formules suivantes : l e Père est le générateur du \crbe. ‹t par le Verbe, producteur, προβολεύ , do l'Esprlt mai; fedatcur, καὶ διὰ Λόγου προβολεύ ἐκ©α·/τορικου Πνεύματο . — Le Snint-Eapril procède εκπορεύεται, πρόεχτι, du Père pur le Lils, — L‹ Salnt-EqnSt iKH t dc rrpr ἐρχεται, du Père, *et se repose dans le Fils,* ἐν lΠφάναπα>ὑμενον(οατ le Père le produit comme ft travers le Fils, qui le retient dan· se« bras). /> *flde orth.,* 1. I, 7, col. 805; 12, col. 818-349. Cf. De *hymno Tris.,* 28, t. xcv, col. 60 e. Ce que .lean refuse au Fils dans la procession du Saint-Esprit, c'cst d'être source primordiale et Indépendante de la troisième personne. Dans sa pensée, le Fils n'est pas absent de l'acte paternel par lequel surgit le Saint Esprit; il y coopère, mais en tant que ne faisant qu'un avec le Père et recevant de lui le pouvoir «pirateur. C'est l'équivalent de la formule dogmatique : Le *Saint-Esprit procède des deux en tant qu'ils ne sont qu'un seul principe.* Mais la nuance que n'indique pas la formule *ab utroque,* à savoir que si le Fils est co-principc avec le Père, il ne l'est pas au même titre que le Père, parce qu'il reçoit du Père d'être spiraleur avec lui, notre docteur l'exprime par les préposition* grecques ἐκ et διὰ. Ἐκ indique le principe primordial, le principi sans principe, le principe tout court. Διὰ, au contraire, indique le principe intermédiaire, le principe ayant lui-même un principe. C'est la clef des passages suivants, qui ont fait croire à certains, et à saint Thomalui-même, que le Damascene avait nié la doctrine catholique sur la procession du Sa· nt-L* prit ; · *Le Père seul est principe,* μένο αἰτιο ὁ Πχτήρ. — *Nous tie disons pas que l'Esprit est du Fils,* ἐκ του Yltô, *bien que nous le nommions Esprit du Fils. Jl est ΓEsprit du Fils, non comme procédant de lui,* ἐξ αὐτου, *mais comme procédant du Père par lui.* › De *flde orth ,* I. I, 8, col. 832; 12, col. 849 *b; De hymno Trisagio, loc. cit* Cc que notre docteur a dit dc plus opposé en apparenc» au dogme catholique se lit dans l'homélie *In sabb sanctum,* 4 : « *La Saint-Esprit est dit Esprit du Fils comme se manifestant par lui, et étant distribué à* lu *créature, mais non comme ayant de lui son existence,* ω δι'αὐτου φανερούμενον, καὶ τη χτίσει μετχδιδόμενον. ἀλλ'οὐκ ἐξ αὐτου ἰχον την ὑπαρξιν. · T. xcvi, col. 605 b. Mais qu'on le remarque bien : Jean nie simplement que le Saint-Esprit tienne son existence *ex Filio tanquam ex principio originali;* il ne nie pas qu'il tienne son existence *ex Pâtre per Filium,* c'est-ft-dire *du J'ère, par le Verbe comme ne faisant qu'un principe avec le Père* C'est donc Ift une question de terminologie. Plusieurs Pères grecs, comme Epiphane, Dldyme l'Aveugle. Cyrille d'Alexandrie, n'avaient pas poussé Jusque-lû *Vacribie* des formules,et avalent employé l'expression *ab utroque,* ἐξ ἀμφοῖν, ἐξ ἀμφοτέρων. A l'époque du Datnascène, ccs formule* étaient démodées. On ne les employait plus : οὐλέγομεν, dit-il. H faut reconnaître, du reste, que la procession du Saint-Esprit paraissait aux théologiens grecs beaucoup plus mystérleusr qu'aux théologiens latins. Ceux-ci avaient dans la théorie augustinienne une belle analogie qui monlrau une différence bien nette entre les deux processions, et mettait en lumière le rôle du Fils dans la production du Saint-Esprit.

7· *Création.* — La création est l'acte par lequel Dieu fait passer les choses visibles et invisibles du néant à l'être, ἐκ του μὴ βντο εἰ τὸ εἰναι παράγει. *Dieu crée en pensant, et sa pensée pose Γoeuvre, que complète le Verbe et qu'achève l'Esprit. De flde orth* 1. Il, 2, col. 864-865. L'acte créateur est, en Dieu, to ·» Λ fuit libre. · C'est par sa volonté qu'il a amené toute» choses ft l'existence. · *Ibid.,* I. I, 8, col. 312, 813; I. l i 12, col. 920. C'est pour cela que lu création n'esl pa éternelle. Ce qui passe du néant Λ l'être ne saurait rlh éternel : ἡ κτίσι ἐπὶ Θεοὺ 0<>ήσεω ἰργον οδσα οὐ συναΐδιὸ com τφ *O.φ ! bid.,* col. 813.

Le motif qnl a poussé Dieu ft créer n'esl autre que •on immense bonté : «itant bon et suprabon.ô περάγα 0o , il ne s'est pus contenté dc sa propre contemplation» mais dans l'excès de sa bonté, H lui a plu qu il y eût des êtres participant n scs bienfaits et ft sa bonté » *Op. cit.,* I. II, 2, col. 864; 1. IV, 13. col. 1136.

b

L

Snr l'ordre de îa création, Jean adopte l'opinion de GreuMn? de Narlann* : Dieu a d'abord créé les anges puis le monde de* corps, enfui l'homme» car il convenait que la natun spirituelle,τήννοερὰν οὐσίαν, fut créée la première» ensuite la Sensible» enfin l'homme, composé des deux. » *Op. cil.,* l. 11, 3, col. 873; I. IV. 13, col. 1136.

Dans le *Dialogue entre un chrétien et un Sarrasin,* le Damascene développe cette Idée, qu'après la première semaine, Dieu a cessé de créer, ct que les êtres vivants, y compris l'homme, subsistent et se multiplient suivant les lois posées il l'origine. Cette doctrine.!elle qu elle est présenter dans cc dialog c, laisse planer l'obscurité sur l'otlgine de l'âme humaine ct ferait penser au traducianisme. *Disp. Saraceni cum christ.,* t. xevi, roi 1337-1340.

8· *Angétoloyie.* — L'angélologie de Jean s'inspire de celle de Grégoire de Nazlanzc et du pseudo Denys.

L'ange est une substance intelligente, toujours en mouvement, libre, incorporelle, r vaut reçu dans **sa** nature, le don dc l'immortalité. Dieu seul, du reste, connaît sa vraie définition. L'ange n'est pas immuable ‹ r sa nature, ct peut changer par l'usage de la liberté. Il rst incapable de pénitence, parce qu'il est incorporel. L'est à cause dc la faiblesse de son corps, que l'homme est susceptible dc pénitence. Après leur premier choix, les bons anges ont été fixés immuablement dans le bien, ct les mauvais anges dans le mal.

L'ange est immortel non strictement en vertu de sa nature, car tout cc qui commence n naturellement une fin, mais par un bienfait du créateur, qui seul possède par nature lu vie éternelle. *De flde orth.,* L II, 3, col. 865 sq.

Les anges sont circonscrits, bien qu'ils ne le soient pas A la manière des corps. Lorsqu'ils sont au ciel, ils ne sont pus sur la terre. Ils sont dans des lieux spirituels, *b* νοητοϊ τόποι , c'cst-A-dirc, qu'ils sont IA où il? agirent. *Dc flde orth.,* I. I, 13, col. 852. Dieu seul est Inc rconscrit. On peut dire que les anges sont sans contours prévis, Αὀριστοι, en cc sens qu'ils apparaissent aux hommes sous une forme étrangère. Dieu seul **est** vraiment Αὀριστο

A propos de la nature des anges, le Damascènc avait d'ub «ni «lit qu'ils étalent tous de même nature, ol ἀγγ: oc μία φὐσι εΙσ:. *Inslit. elem.,* 1, t. xcv, col. 100 *c* Dans le *De flde orth.,* l. II, 3, col. 869 *c,* il est dus réservé, cl déchue «pie nous Ignorons si les ange >nnt é 'aux ou different entre eux dans leur rssen c C'est lr secret «le Dieu. Les bons anges diPé rente dre eux pat Γ il mlnatlonet le πιιψ.τωφωτν μω καὶ τη στὸσει Ils sont rangés, d'apn › l'Aréop.ipitr, rn trois ordre*, dont chacun comprend trois classes. ‹1 τρε' ἀφορίζει τριαδικέ διακοσμήσει . *Ibid..* col 872-873.

Tous ceux qui attribuent aux anget le pouvoir de créer une essence quelconque parlent au nom du liable. *Ibid.,* col. 873 *u.*

Les bons anges tirent leur sainteté non de leur nature, mai* du Saint Esprit, ce qui équivaut à dire qulls ont été élevés a l'état surnaturel. Ils sont maintenant confirmés dans le bien par un bienfait divin, et parce qu'ils sont attachés au bien souverain. Ils ■ont au ciel, où leur unique occupation est de contempler et de louer Dieu, et de faire sa volonté. Us sont préposés par le Créateur ù la garde dc la terre, dei nations» des divers lieux. Ils s'occupent aussi de nos Affaires, et nous viennent en aide, καὶ τὰ καΟ'ἡμὰ οΙκνΛμου/τε καὶ β',ηΟοὐντε ἡμὶν. *Ibid.,* col. 872. lean ne dit pas expressément que chaque homme a son mge gardien. Les anges supérieurs — que celte supériorité vienne du rang ou dc la nature — illuminent les Inférieurs. Pour se communiquer leur* pensées et leurs volontés. Us n'ont besoin ni de langue, ni d'o rcillcs. *Ibid.,* col. 868-869. Les anges ne raisonnent pas, ù proprement ^parler, mais comprennent par simple intuition, απλὴ προσβολὴ νοούντων. *Inst, elem.,* 8. t. xcv, col. 109 *b.*

Sur les mauvais anges, l'enseignement de notre docteur peut se résumer ainsi : Les mauvais anges, dont le nombre est Incalculable, πλήθο ἀπειρον, appartiennent tous A l'ordre terrestre, chargé de garder la terre. Le chef dc cet ordre sc révolta le premier par un libre choix de sa volonté, ct devint ainsi mauvais, dc bon qu'il était. Un grand nombre de ses subnrdonnés le suivirent. Depuis leur chute, Ils sont irrémédiablement fixés dans le mal, « car *cc qu'est la mort aux hommes, la chute l'est aux anges ». De fide orth.,* I. II, 4, col. 873-877. Si le diable voulait se convertir, Dieu lui pardonnerait; mais il ne le veut pas. Dieu, cependant, continue ù lui faire du bien, en lui conservant l'être, et Il supporte sa démence. *Contra maniclueos,* 32-35. 71, col. 1540-1511, 1569. On peut dire que son châtiment vient de lui-même cl non de Dieu. · Ce châtiment n'est autre chose que le feu du désir du mal ct l'incendie du désir insassouvl. Il ne désire pa* Dieu, mais rien que le mal. φαμέν, ὀτι ἡ κόλτσι ἐκείνη οὐδὲν Ιτερὸν ἐστιν, cl μὴ πυρ ἐπ'.Οψ/α τη κακία zxl αμαρτία , καὶ πυρ αστοχία τη ἐπιΟυμία ... ἘπιΟυ· μουντὲ , καὶ μὴ μετέχοντε των τη ἐπιΟυμία . πυρδ δίκην ὑπδ τή ἐπιΟυμία καταφλιγονται. *Ibid.,* 36, col. 1541 *c.* Saint Jean semble bien enseigner Ici que le feu qui dévore les démons est purement métapho rique. Voir, plus loin, son enseignement sur les fins dernières.

Les démons ne peuvent rien que par la permission dc Dieu. Ils peuvent prédire l'avenir, le connaissant parfois parleur perspicacité ou par conjecture; mais ils mentent souvent. Ils peuvent suggérer le mal ù l'homme mais ne peuvent jamais violenter sa volonté. Dieu permet ccs suggestions pour l'exercice des bons ct l'augmentation de hors mérites. I) faut voir l'influence du diable dans les hérésies ct, dans toutes les erreurs qu» ont égaré les homme* *De flde orth., toc. cil.; D' imag.,* t, col. 1285, 1288.

9° *L'homme. Sa nature, klal primitif. Péché originel* — L'homme, dernière créature dc Dieu, composé d'esprit et dc matière, résume cn lui toute la création C'est un vrai pet it monde, μικρόκοσμο . Notre docteur développe 1res bien cette idée. *De fide orth.,* 1. II, 12, col 925-928: *Dr duabus nfdunt* , 15, t. xcv, col. 144 *b c*

Le corps de I homme est composé des quatre éléments. *De flde orth.,* L 11, 12, col. 925. Son Ame est une substance vivante, simple ct incorporelle, invisibh par sa nature aux yeux du corps, immortelle, raisonmiblc « t intelligente, sans formc.se servant d'un corp » rganlqiiû, auquel elle donne la vie, Γaccroissement, la m nsation ct la puissance génératrice; elle n'a pas un autre esprit distinct «l'ellc-mème, mais l'esprit, νου , est sa partie la plus pure; ce que l'œil est dans le corps, l'esprit l'est dans l'âme, clic est douée de liberté, dc volonté el d'activité; elle a une volonté changeante, parce qu'elle est créée. Tout cela, clic l'a reçu selon sa nature par le bienfait du Créateur» duquel aussi elle a reçu l'être ct une telle nature. *Ibid.* Voir aussi *De duabus volunt.,* 15-18, t. xcv, col. 144-148, où l'auteur donne un résumé de sa psychologie.

Dans le second livre dc la *Foi orthodoxe,* notre docteur fait déjà cc que fera plus tard saint Thomas; Il passe en revue les diverses facultés dc l'homme, cap. 12-28. Il s'inspin^ spécialement· dans cct exposé, dc l'ouvrage de Némésius d'Einèse. *De hominis natura, P. G..* t. XL, col. 5ut-817, el emprunte aussi beaucoup à saint Maxime pour ce qui regarde la volonté. Il ,'éteml p irliculièremcnt sur la liberté,dont il démontre l'existence par plusieurs arguments, et définit la nature et les limites, c. 25-28; ci. aussi 1. II, 7,

col. 893. La liberté, τδ αὐτε οὐτιον, consiste, comme l'ipdlque le mot grec, A être le maître dc scs actions, κύριο πρὰ'εων, à en avoir le choix et l'initiative, à en être le principe, ποιε'ται δέ τούτου τήν αϊρεσιν δ νου δ *ἡμέτερο* · καὶ υδτό ἐστιν ἀρχή πρὰ εω , 26-27, col. 960. La liberté est inséparable dc la raison, et l'acte psychologique de la d< libération serait un non-sens, si nous n étlons pas libres. 25, col. 957 c.

Sur l'origim de l'Ame humaine, Jean n'a pas d'afflr-malion claire. Il dit bien, dans sa définition de l'Ame, que celle-ci a reçu son existence et sa nature du Créateur, τδ εἰναι καὶ φὐσει οὐτω εἰναι εἰληφεν. Mai» on peut se demander s'il s'agit, dans ce passage, de l'Ame du premier homme ou dç chaque Ame humaine en particulier. Le parfait εϊληφεν fait songer à la première création. Plus loin, c. 28, col. 961 c. il affirme que notre naissance est l'effet de la puissance réatricc ἡ γένεσι ἡμών τή δημιουργική αὐτου δυνὰ-.ιεό ἐστι. Mais celte expression est assez vague. Nous avons dit plus haut que dans la *Disputatio cum Saraceno,* on découvre une tendance Iraducianlstc. Mais ce dialogue est-il vraiment l'œuvre de Damascène?

Sur l'état primitif de l'homme vaut la chute, lean a une doctrine très satisfaisante; mais qu'il est assez diflicilc de démêler. Il va sans dire qu'il ignore les distinctions précises dc nos théologiens entre l'état de nature pure, l'état de nature intègre, l'état de justice originelle. Cc qu'il a toujours en vue, c'est la nature humaine historique, celle que Dieu créa au commencement. Cela n'empêche pas qu'on ne trouve chez lui les éléments d'une triple distinction : Il a vu en Adam innocent : 1. la nature dans son intégrité,TÔ εἰναι; 2. l'vléinent proprement sumatur» I, c'est-à-dire la participation A In grâce divine. 1η0£ωσι ;3. ce que nous appelons le préternaturel, le τδ εδ εἰναι, conditionné par la persévérance l:m> l'amitié divine.

Notre docteur enseigne tout d'abord uue « Dieu façonna dc scs propre* main*, οἰκείαι <cpat. l'homme, composé de la nature visible et de la nature invisible, Λ sa propre image et à sa ressemblance; il lit le Corps du limon de la terre, et lui inspira par son propre souille une Ame raisonnable et spirituelle, cc que nous appelons Image divine. I *n effet, l'expression : *à son image,* τδ κατ rl/όνα, indique l'intelligence ct la liberté, τδ νοερόν καὶ αυτεξούσιον; et 1'cxprcsslon : *à sa rcssembltince,* τδ καΟ'δμοίωπιν, la ressemblance de la vertu, autant qu'il est possible. » *De fide orth.,* 1. II, cnl. 920 *b.*

Le τδ κατ'εΙκόνα et le τδ καΟ'δμοίωσιν Jouent un grand rôle dans la théologie damascênlenne, comme d'ailleurs dans toute la théologie grecque. Les deux e\p-c*. ions ne sont pas du tout synonymes. La première désigne principalement l'intelligence ct la volonté libre. C'est avant tout par ccs facultés supérieures que l'homme est A l'image <lc Dieu, bivn qu'il le soit encore sons d'autres rapports. Cf. *De duabus volunt.,* 30, t. xcv, col. 1G8 *b* Le τδ καθ'όμοίωσιν s'entend de l'ordre moral, de la pratique cl de la vertu. Le premier homme était orné dc toutes les tendances vermeuscs, πάση «ρε-ή κατηγ/α .μένον, ἐνάρετα τέλειον; il était innex ent cl droit, àx/κον, εὐΟή. *ik fide trth* ,1. Il, 12, col 921 a; I. IV, 1,col. 1108a Les deux Déments réunis constituaient l'intégrité première de la nature. Us étalent tous les deux *naturels, selon ta nature.* Le Damascène répète constamment que la vertu, ou les vertus, sont naturelles à l'homme, et que Dieu imprima A la nature innocente ccs tendances vers le bien moral. *Dr fide orth.,* I. Il, 30, col. 972; I. III, 11, col. 1015 a. Cela n'empêche pas que, pour pratiquer la vertu et y progresser, pour vouloir le bien cl le •Ire, le concours et le secours <lo Dieu étalent nécessaires. Mais cc concours, était normaîcmenl et comme naturellement offert A l'homme. *Il* dépendait de lui. et Il dépend encore de nous — d'user de ce concours — noue pouvons dire : « de cette grâce actuelle » —, et de répondre aux sollicitations de Dieu nous Invitant A la vertu. *Op. cil.,* I. 11, 30, col. 972-973.

En plus de la nature ainsi Constituée, τδ εἰναα, Adam participait à la vie même de Dieu par la grâce. Le Damascene enseigne très clairement l'élévation de l'homme Λ l'état surnaturel; Adam était déifié par son union à Dieu, déifié non par la transformation en l'essence dc Dieu, mais par la participation de sa splendeur ct de son illumination, τή ιερό θεόν νεύσει Οεού-μενον* θεούμενον δί μετοχή τή 0:ία ἐλλάμψεω , καὶ οὐκ εἰ την Odxv μαϋισταμενον οὐσιάν. Op. r/L, I. II, 12, col. 421 α. Il était orné de la grâce de Dieu, comme d'un vêtement τήν θεού περφτβ'ημένο χάριν. *Ibid.,* I. II, 11. col. 91G c ; 1. II, 3U, col. 976; rt avait reçu la participation de son Esprit. *Ibid.,* 1. IV, 13, col. 1137 *b.*

Certains privilèges, accompagnaient le don de la grâce surnaturelle et en dépendaient comme les effets dépendent dc la cause. Dieu, en effet, ne sc contenta pas de donner A Adam l'être; il lui accorda aussi le bien-être, τδ εἰναι δο<, καὶ τδ εδ cl·/® χαρισάμενο . *Op. cit.,*1. III, 1, col. 981 *a.* Cf. *In sabbatum sanctum,* II, t. xcvi,col. 612; *In Dormit.,* n, 8, *ibid* , cob 733 *c* Outre le pouvoir royal sur la terre et cc qu'elle renfermait, βασιλεύ των ἐπἳ γη . *De fide orth.,* 1. II, 12. col. 921, ces privilèges consistaient dans l'incorruptibilité, àçQapala.rimpassibilité απάθεια. et l'immortalité corporelle ἀθζνατια· L'incorruptibilité exemptait Adam des nécessités corporelles, comme manger, boire, dormir; de la souffrance el de la maladie; de tout cc qu'entraîne la circulation vitale dans l'état actuel,βευσι ,τομή. *Insabb.sanc* ,27,t.xcvi,col.G28 *b, De fide orth.,L* II, 12, col. 917 *c d.* Il le soustrayait même à l'œuvre de la génération charnelle. Cc n'est qu'en prévision de la chute, ct pour qu Adam, devenu mortel, pût sc survivre cn sa postérité, que Dieu forma la femme. Si Adam n'avait pas péché. Dieu aurait trouvé un moyen de multiplier l'espèce humaine aulrt que la génération charnelle. *De fide orth.,* 1. II, 3d, col. 976; I. IV, 21, col. 1208 *d b.* Cette doctrine, qu nous surprend quelque peu, a été enseignée par plu sieurs Pères grecs, comme Orlgène, Athanasc, Grégoire de Nysse, Jean Chrysostome. L'àxdOsta s'entend de l'exemption de la concupiscence» de toute passion troublante, dc toute inquiétude et de tout souci. L'homme, au paradis terrestre, ne devait être occupé qu'à louer Dieu ct à jouir de sa contemplation. *Op.eit.* I. II. 11, col 913-916. Enfin, l'homme ne devait pa> mourir. *Ibid.,* 1. II, 12, 30, col. 921, 977.

A propos du paradis terrestre, Jean allégurlse passablement Il reconnaît bien un paradis sensible δ παρὰ-δεισο αισθητό , vrai palais royal réserve ù l'homme seul, à l'exclusion des animaux, placé du côté de l'0-neul. planant au-dessus de toute la terre, πάση τη γη υψηλότερο κείμενο . *De fide orth.,* I. II, II, col. 912-913; mais en même temps, il parle d'un paradis spirituel, séjour de l'âme. Cette maison dc l'âme n'étad autre que Dieu lui-même, Θιδν ἰχωνοΓκον τδν ἐνοικον καὶ αυτόν ἰχων εὐκλεέ περιβόλαιον. *Ibid.,* col. 916

Quant A l'arbre de la vie, ban en signale trois explications; une, littérale, qu'd n'accepte pas (le fruit de cet arbre préservait de la mnrt); deux allégoriques, qui lui plaisent : le fruit de l'arbre dc la vie n'était autre chose que la douceur dc la contemplation divine; ou bien, on peut l'entendre de la connaissance de Dieu Acquise par la conslдciation des créatures. *Ibid.,* col. 916-917. L'arbre de In science du bien ct du mal est aussi une allégorie, ·oὶ qu'il faille y voir la parfaite connaissance de sa propre nature, chose réservée aux parfaits, ct qui n'était pas bonne pour Adam encore Jeune et Inexpérimenté, soit qu'il faille l'en-

tendre de la manducation sensible ct délectable, source de corruption. *Jbid.*

Les pr.\ liges que nous avons signalés : incorruptibilité, imp.i .ibilité, immortalité peuvent être dits préternaturels, dans la pensée même de notre docteur, qui oulrme positivement la chose pour l'immortel, té corporelle : *Contra manichrcos,* 71, col. 1569 c.

Une doctrine si nettement caractérisée sur l'état de Justice originelle devait entraîner un enseignement non moins précis sur le péché originel ct scs suites. Jean, quoi qu'en ait écrit certains auteurs, affirme clairement l'existence d'un péché inhérent A la nature humaine par suite de la transgression d'Adam. Il distingue même ce péché comme tel, qu'il désigne par les mots de αμαρτία, κατάρα, κατάκρισι . des peines ou châtiments, suites de ce péché. Un passage capital est celui-ci : « Jésus-Christ a délivré la nature du péché du premier père, «le la mort et de la corruption... De même qu'en vertu de notre naissance d'Adam nous lui avons été a "imilés, héritant de lui la malédiction et la corruption; de même,en naissant de Jésus-Christ, nous lui sommes assimilés, ct nous héritons de lui llncorruptibil.té, la bénédiction, et sa gloire, η-ε.Οέρωσε τήν φύ ./ ~η αμαρτία: του προπάτορο ,τού Οαυάτο j καί τη φΟορύ ..γεννηΟί,τε έκ του'Αδάμ, ώμοϊ(!>-Orutv αύτφ,κλ,,ρονομήηαντε την κατάραν καί τήν φΟ ,· ράν. » *De fide orth.,* l. IV, 13, col. 1137 / e. Jean dit encore que Jésus-Christ a payé pour nous la dette qui nous grevait, û/în *de nous délivrer de la condamnation,* ινα τό κιΟ'ήμών ύπέρ ημών άποτίπα βφ ημα, έ)ευθερώση ήμ» τη κατακρίσεω . *De duabus volunt.,* Il, t xcv, col 185 *a b,cf. Ibid.,* 28, col. 161, Et que d'autres testes semblables on pourrait citer: car contrairement à un préjugé trop répandu et accrédité par Petau, la mention du péché onglnel cl de ses suites est très fréquente dons les écrits de notre docteur, comme elle l'est dans les écrits des autres Pères grecs, ses prédécesseurs.

En particulier, Jean atllnne que la volonté libre est It Mij< l premier du péché originel, πρωτοπαθή cv ήμTν ήΟέ'ζβι , *De fide orth.,* L 111, 14, col. 1011 *d;* que te péché nous a fait perdre lu grâce de Dieu et les privileges d'incorruptibilité, d'impassibilité ct d'immortalité qui l'accompagnaient. *Ibid.,* l. II, 28, 1. Ill, 1, col. 961, 981; *In sabb. sanctum,* 7-12, 27, t. xcvt, col. 609-012, 628; ainsi que le το ζαθ'όμοίωσιν, attaquant ainsi l'intégrité de la nature. *De fide orth.,* 1. Ill, 14, col. 10-15 a. Si le τδ κατ'εικάνα en lui-même est itslé, *Inst, elem.,* t. xcv, col. 97, il a été aussi faussé en quelque manière par l'arersio *a Deo* et *la conversio ad creaturas,* dont Jean parle expressément et qui constituent sans doute pour lui sinon l'essence totale, du moins, le côté principal du péché de nature, en tant qu'inhérent à la nature même. *De fide orth.,* I. II, 30, col. 977 e *d.* La nature humaine u été rendue réellement malade, ct bien qu'ayant conservé le libre arbilr* elle ne pouvait d'clle-même se relever. *In ficum arefactum,* 1, t. xcvt, col. 576-577.

10· *Providence et prédestination. Le problème du mal.* — Ce que nous avons dit plus haut de la prescience divine et de ses rapports avec la liberté humaine est en étfOête rt'ation avec la question de la providence ct de U prédestination. Notre docteur s'est occupé d'une mani! i «pécule des difllcdi s problèmes qui s'y rattA'hrnl dans sa polémique avec les manichéens. Sa doctrine diffère sensiblement des conceptions de la Il éologle occidentale Elle est consolante, et met en vd relief la bonté de Dieu. Nous la croyons inattaquable du point de vue de l'orthodoxie, et nous n'oserions comme certains, la traiter de superficielle.

La Providence est définie : « Le soin que Dieu prend des êtres. Et encore : La Providence est le dessein de Dieu suivant lequel tous les êtres reçoivent une direction convenable. SI donc le dessein de Dieu, 0co5 βούληοι est la Providence, il s'ensuit nécessairement que tout ce qui arrive par la Providence est F<h>n la droite raison, se réalise de la façon la plus lnllc ct la plus noble, et il ne peut en exister une meilleur· .. Dieu est ù la fois le Créateur el le provident; si puissance créatrice, conservatrice et provMvnte est sa bonne volonté même, ή άγ-Οή αύτοϋ Οέλ. σι; έστι *De fide orth.,* II, 29, col. 961. D'après celte définition, rentrent dans le plan providentiel toutes les démarches positives de Dieu à l'égard de ses créatures pour leur faire du bien, tout ce qu'il veut *positivement* pour elle* C'est pour cela que Jean ajoute que nos détermina tions libres, τά 2φ'ήμ~ν, ne dépendent pas do la providence mais de notre libre arbitre, *Ibid.,* col. 964 e;car ce n'est pas Dieu qui en a proprement l'initiative mai» nous-mêmes. I! les *prévoit,* sans doute, mais il ne les *prédétermine* pas par une volonté positive. Dieu adapte son plan providentiel à l'égard de l'homme, ô la conduite que celui-ci tient; d'où l'adage: « *La providence de Dieu à Γégard de Γhomme a pour guide sa prescience·,* προνοεΐται ό Οεδ κατά αύτοϋπρόγνωσιντών άπάντων » *Contra maniciuros, 18,* col. 1576 *d.* Tous les homme* ont le pouvoir de choisir le bien. C'est une grâce offerte â tous, car Dieu veut d'une volonté sincère ct désire d'un grand désir le salut de tous; il est tout bon, sans envie et offre le bien u qui veut le recevoir. Mais l'homme est libre : c'est à lui d'accepter ou de refuser l'offre divine. La grâce de pouvoir choisir le bien n'est ni nécessitante ni efficace par elle-même. L'homme peut l'accepter, il peut aussi la refuser; car la liberté consiste essentiellement dans le pouvoir de choisir, d'avoir l'initiative de sa détermination. A celui qui accepte l'offre divine Dieu accorde aussitôt son concours, sa grâce, pour qu'il puisse réaliser le bien choisi. La bonne œuvre est ainsi à la fois de Dieu et de nous; de nous, parce que nous l'avons choisie; de Dieu, parce qu'il nous aide â la réaliser; de Dieu encore, parce qu'il nous a ai<l< › â la choisir, en nous suggérant la bonne volonté, â laquelle nous avons consenti. A celui <pii repousse l'offre divine, Dieu dans son immense miséricorde ne cesse de faire du bien, tant que dun· l'épreuve d'ici-bas : « Durant la vie présente il existe une économie, un gouvernement ct une providence Ineffable, qui sollicite les pécheurs â la conversion et à la pénitence. » *Contra mantch ,* 75, col. 1573 *a.* De celte providence ineffable â l'égard des pécheurs fait partie ce que notre docteur appelle le *délaissement économique et de correction,* έγκατάλειψι οικονομική καί παιδευτική, qui vise l'amendement, le Bûlul cl lu gloire de celui qui en est l'objet, ct d'où résulte aussi le bien du prochain ct la gloire de Dieu, *be fide orth.,* 29, col. 968 *a b,* 969 *a.* Telle est, en raccourci, hi con duite de Dieu provident ù l'égard de l'homme libre.

Jean démontre l'existence de la providence par deux arguments principaux : par la bonté de Dieu et sa sagesse, *Ibid.,* col. 961; par l'immortalité de l'Ame, qui entraîne la vie future, la rétribution des actioni bonnes et mauvaises, un juge ct par conséquent aussi un provident. *Dial.,* 68, col. 672-673.

Nous ne devons pas juger ni critiquer Dieu dans l'exercice de sa providence; car ll ne nous a pas révélé tout son plan, mais seulement ce qu'il nous était utile de connaître. Tout comme son essence, sa volonté ct sa providence sont incompréhensibles. Dieu fait tout et permet tout ce qui arrive pour notre bien, si nous savon en profiter. *De fide orth.,* I. Il, 29, col. 964 c. 968 5; *Contra manich.,* 71,77. col. 1572-1573, 1576.

En dehors de la providence positive de Dieu ct de sa volonté approbative, qui regarde tout ce qui est bon ‹ t juste, il y a une autre sorte de providence qu'on peut appeler négative nu perm s-ixe. p »r laquelle Dieu n empêche pas positivement, mais permet, tout

en la désapprouvant, U défection de la volonté libre, c'wl-âMlire le péché, qui est le seul vrai mal.

Le mal en soi n'existe pas. Ce n'est pas une substance mais une privation de bien. Le mal suppose le l*.ς a, ct sc rencontre toujours avec quelque bien. Jean réfute loinmoment le dualisme manichéen dans son grand ***Dialogue contre les mmicliéens,*** dont il a donné un résumé dans le livre IV de la ***Foi orthodoxe,*** lors delà revision dernière de cet ouvrage. ***Dr fldc orth.,*** l. IV, 19-21, col. 1191-1198. Il fait allusion A cc que les philosophes appellent ***le mal métaphysique,*** qui atteint toutes les créatures, puisqu'elles sont toutes Imparfaites. ***Contra manich.,*** 96. col. 1569 e. Mais il parle surtout du mal moral, du péché, qu'il définit « ***une déviation volontaire de ce qui est suivant la nature vers ce qui est contre la nature.*** » ***De fide orth.,*** I. IV, 20, col. 1196 c.

Cette déviation volontaire, qui en soi est une privation de cc qui est bien, un vrai non-être, Dieu n'en est en aucune façon l'auteur. Sa vraie cause, c'est la volonté libre de la créature· Le péché fut d'abord la trouvadlc du diable. ***Ibid.***

Le mai physique accompagne nécessairement le péché. Sa vraie cause, c'est le péché; car c'est le péché qui attire le châtiment. C'est le péché d'Adam qui a attiré sur i'humainlé les maux phys.ques dont elle souffre. Λ vrai duc, la cause du châtiment, cc n'est pas Dieu mais le pécheur, qui oblige le Dieu Juste et bon A le punir, et qui trouve son propre châtiment dans ia volonté perverse· ***Contra manich.,*** 37, 79. 81-82, col. 1511 e, 1577, 1580-1531. Cf. col. 1573 ***bc.*** Du reste, le mal physique n'est qu'un mal apparent. Le châtiment est bon en lui-même, καλὸν ἡ κόλασι . ***Ibid.*** 19, col. 1519 ***a.*** Cf. col. 1548, 1581. ***De fide orth.,*** L IV, 19, col. 1193. Les épreuves et les souffrances du juste lui servent pour son salut, ct Dieu sait en tirer encore d'autres biens. ***De fide orth.,*** I. Il, 29, col. 965; IV, 19, col. 1193.

Mais pourquoi Dieu pcrmct-il le mal moral? Pourquoi crée-t-il des êties qu'il prévoit devoir être pécheurs? Λ cette question notre docteur fait une double réponse : 1. Dieu permet le péché et crée des êtres qui deviennent mauvais par leur propre choix, parce qu'il lait tirer le bien du mal, faire servir le mal au bien. 2. Parce que le pécheur sert toujours A la manifestation de la bonté de Dieu, qui continue A lui faire du bien, au moins en lui conservant l'existence, qui est un bien. Il ne convient pas que le mal triomphe du bien et que la malice du pécheur empêche Dieu de lui accorder ce bien qui est l'existence. ***De fide orth*** ,1. 11, 29; IV. 21, col. 965, 1197; ***Contra manich.,*** 32-34, 69, col. 1540, 1568.

La prédestination, προορισμό , telle que l'entend le Damascene, vise A la fois les élus ot les réprouvés. C'est la sentence éternelle que Dieu a prononcée sur chacun, après avoir consulté sa prescience, c'est-à-dir conséquemment A la prévision des mérites ct des démérites, προορισμό ἐστι κρίσι και ἀπόφαιι ἐπἳ τοϊ ὑσομένοι . ***Contra manich*** , 78, col. 1577 ***a*** Diou prédestine suivant sa prescience, κατὰ τήν πρόγνωσιν αὐτου προορίζει. ***Ibid.,*** 73, 78, col. 1572 ***c,*** 1577 ***a.*** Notre docteur ignore absolument tonte prédestination definitive cl toute répiobatlon définitive, négative ‹›u positive, antérieures A la prévision des meules et des démérites. Il ne connaît qu'une prédestinatlon antécédente conditionnelle englobant tous les hommes, par laquelle il veut k salut de tous et a préparé A tous et A chacun des moyens surabondants de salut, bien que ccs moyens ne soient pas nécessairement égaux pour tous. ***De fide orth.,*** L II, 25, col. 968-969. Cette prédestination antécédente univers· lk, (mn. . itlnn l . · tu e d< <* volonté libre), est un pur effet de la bonté de Dieu; elle est absolument gratuite. Le Damascene n'est nullement pélagien. Il sait l'impuissance radicale de la nature humaine pour le salut. ***Ct. Homil. tn ficum are/.,*** 1, l. xcvj, col 576-577. il proclame aussi bien que quiconque la nécessité de la grûce pour tout acte salutaire. ***Ce*** qu'il ignore, c'est la grâce efficace par elle-même, au sens de saint Augustin, c'est toute prédestination, toute élection ***ante provisa merita,*** et toute rép obation négative ou positive ***ante prævisa peccata.*** Il insiste beaucoup sur l'immense bonté de Dieu, qui ne sc résout A abandonner déflrntiveinent le pécheur, A le réprouver, ἡ τε/χία ἐγκατὰ/ειψ·. , qu après avoir tout fait pour le toucher, le guér«r, le sauver, el qu'après que l'homme, par sa mut. a se volonté, reste inguérissable : ἡ δὲ τνεία ἐγκατὰ αψ. , δτε ταυ Θεού τάντη τα πρδ σωτηρίαν πε τοι κότα , ἀντπαί .Οη ο , καί ἀννάτρευτυ , μ>λ>ανδέ ἀν,ατο , ἐ; οϊκάα Γ.ρὸΟέστω διαμείνη ἀ ἀνθρωπο . ***De fide orth.,*** I. Π, 29, coi. 963 ***b*** Nous avons entendu tout A l'heure notre docteur nous purler ***de celte économie im fi Me*** de Dieu appelant le pécheur à la pénitence. H consacre tout un chapitre A expliquer et A atténuer les expressions de saint Paul qui, prises A la lettre, conclu.ra.ent au prédestinatianisme : ‹ Il faut savoir que c'cst la coutume dt la mainte Écriture de pr&cnter la permission de Dieu comme une action positive de sa part... Dieu est bien l'auteur des vases d'honneur ct des vases d'ignominie, mais ce n'est pas lui qui les fait honorables ou méprisables, mats le propre choix de chacun. » ***De fide orth.,*** L IV, 19, col. 1192-1193. Donc, sans aucun préjudice ni détriment pour la grâce de Dieu, qui est toujours présupposée indispensable, gratuite et largement offerte, c'cst bien nous-mêmes qui sommes, par le libre choix de notre volonté, les artisans de notre destinée éternelle. Notre part, bien minime, ci. ***Com. in epistl. ad Romanos,*** vm, 25, t. xcv, col. 508 c, consiste A tendre la main pour recevoir le don de Dieu, qui amoureusement nous sollicite, πΙσι β;ὐα τὰ αγαθά ὁ πόθων λαμβάνα. ***Contra minich.,*** 74, col. 1573 ***a.*** Celui qui ne veut pas recevoir sc condamne lui-même, ὁμή 0έ> ων λαβειν, αὐτό ἑα-ττου αἰτιο . ***Ibid., 'IO,*** col. 1568 d. On conçoit que notre auteur puisse écrire sans contradiction : ‹ Efforçons-nous de faire le bien et de devenir bons, afin que nous soyons du nombre de ceux <jut ont été connus A l'avance comme bons et prédestinés A la vie éternelle. » ***Ibid.,*** 80, col. 1580 ***b.*** Il dépend de nous, en ellet, que la prescience divine nous ait enregistrés dans la liste des élus, τὰ προγνώνοηὰ μέλλομχν ποαίν, Αζ ημών ***Ibid.,*** 79, coi. 1577 ***b.***

11° ***Christologie.*** — Saint Jean Dainascène est pai excellence le théologien de l'incarnation. C'est le mystère sur lequel il s'étend le plus longuement et dont il pai le dans presque tous ses écrits. Sa syntb&c est vraiment représentative de toute la théologie grecque anterieure.

En dehors du long exposé qui se trouve dans le ***De fide orthodoxa*** (I. Ill lout entier, I. IV, c. 1-8 cl 18), Jean a écrit plusieurs résumés de sa dirlstologie soit dans des professions de fol proprement dîtes, comme celle de l'évêque Éhe, t. xav, col. 1421-1130, et la sienne propre, t. xcv, col. 127-434; soit dans scs ouvrages pok iniques, comme dans le ***Contra jacobil*** *js,* 79-85. t. xciv, col. 1176-1 181; dans l'Acftvrsus ***m do· rianos,*** 13, l. xcv, col. 221-221; soit même dans ses sermons, comme dans ***VHomélie pour le samedi saint,*** 11-20, t. xcvî, coi. 612-617.

1. ***Motif de l'incarnation.*** — Sur In question du motif de l'incarnation, qui a fait couler tant d'encre en Occident, notre docteur est incontestablement duc dé de saint Thomas. Il n'indique pas d'autre motif de l'incarnation du Verbe que le salut de l'homme et son r. i i* sèment dans l'état, d'où le péché l'a *f* lit dethoir. ***De fi ‹ oith., I. 111, Γ2;*** I. IV, 4, coL 1023-

1029, 1103; *Dr duabus volunt.*. 41, t. xcv, col. 181 *a.* Tout en apportant le salut Λ J'hnmamté, l'incarnation a procuré en mémo temps la gloire de Dieu, en manifestant à la fois sa bonté, sa sagesse, sa justice cl sa pui&sance. *De fideorth.,* I. III, 1, col. 984.

A la question : Pourquoi le Fils s'est-il incarné, ct non pas le Père ou le Saint-Esprit ? Jean répond : •Pour que la propriété hypostatlque dc filiation, ἡ υἱότη ne fût pas transférée à un autre, et restât immuablement à Celui qui était déjà bils. » *Ibid., l.* IV, 4, col. 1108 *a.* Cf. *De sonda Trin.,* 1, t. xcv, col 12 *a.* Il conscnait que celui qui était le Fils de Dieu fût également le Fils de la Vierge.

2. *Définition d explication de l'union hypostatlque.* — Nous avons déjà explique plus haut col. 712, cc que Jean entend par union hypostatlque en général, et combien d'unions hypostatlques il distingue. L'union hypostatlque de la nature divine et dc la nature humaine dans l'unique hypostase du Verbe est insi définie, ou plutôt décrite par lui : ‹ Aussitôt après le consentement de la Vierge, le Saint-Esprit descendit sur elle pour la purifier, la rendre capable de recevoir le Verbe et dc devenir sa mère. La Vertu ct la Sagesse subsistante du Très-Haut, c'est-à-dire le Fils de Dieu, consubstantiel au Père, la couvrit de son ombre, ct se forma de sa substance immaculée ct très pure une chair animée d'une Ame raisonnable et Intelligente, prémices dc notre masse et cela, par voie dc création immédiate par l'opération du Saint-Esprit, οὐ σπερματικώ . ἀλ/ά δημιουργικό , δια τού ἁγίου Πνεύματο . Et la forme du corps ainsi créé ne sc constitua pas par des accroissements insensibles ct progressifs; mais ce corps acquit d'emblée sa configuration parfaite, οὐ τα? κατά μικρόν προσΟήκαι ἁ.ταρτιζομένου τού σχήματο , ἀλλ'ὑφ'tv τε> ειωΟέντο . Le Verbe dc Dieu lui-même servit d'hypostase a la chair; car ce n'M pas à une chair («= une nature humaine) préalablement douée de subsistence indépendante que le Verne s'e t uni οὐγάρ προϋποστάση καΟ'ἑαυτήν σαρκἳ ἡνώθηό θείο Λόγο ; mois le Verbe lui-même est devenu hypostase pour la chair; dc sorte que, aussitôt que la chair a existé, au même moment elle a été la chair de Dieu le Verbe, au même moment elle a été animée d'une âme raisonnable et Intelligente. C'est pour cela que nous parlons non d'un homme déifié mais d'un Dieu incarné. Celui qui était déjà par nature Dieu parfait, ic même est devenu par nature homme parfait. Il n'a pas subi dc changement dans sa nature; il ne s'est pas non plus présenté à nous sous les dehors d'un fantôme humain, οὐ φαντάσα τήν οικονομίαν; mais à la chair prise de la sainte Vierge ct aminée d'une âme raisonnable et intelligente et ayant trouvé l'existence en lui καί *b* αὐτφ τδ εἶναι λαχοχτη. d s'est uni selon l'hypostAse, sans confusion ni changement, ni séparation. Il n'a pas changé la nature de sa divinité en la substance de la chair; il n'a pas non plus fait une seule nature composée, μίαν φὐσιν σὐνθετον, de sa nature divine ct de la nature humaine qu'il a pi in. · *Dr fide orth.*. I. III, 11, col. 985-988. CL *ibid.,* III 12. col. 1032; *Contra /acobitas,* 79, col. I 176 *c*

On aura remarqué un mol capital dans cette définition Le Verbe a servi d'hypostale à l'humani ‹ qu'il • pri*e; */7 uinaivlé a trouvé son existence, son être, ~à en lui,* ἡ cv αὐτφ τφ Λόγψ ὑπαρἰι . *Ibid* . 12, <ol 1032 c. Dès le premier instant dc la conception dans le sein virginal, la nature humaine a été supportée dan* I cire par le Verbe ;cllcuparticipé à la subsist* nce même du Verbe. C'est dire que le Damascene (ait con istrr ce que nous appelons la personnalité, la »ub*è-l*i. i dans l'existence même, τδ εἶναι,ἡ 6παρ ι . La nature humaine du Christ n'a jamais été une personne, parce que, dè« le premier instant, elle a piutt-upc « I existence même du Verb», cl a trouvé en lui son appui pour subsister. Cela même fait voir combien l'union hypostatlque est étroite, intime, vraiment substantielle» tout en respectant l'intégrité des deux natures.

Seul, le Fils s'est Incarné. Le Père el le Saint-Esprit n'ont participé en rien à l'incarnation, sinon pour opérer les iiitrvt dies qui l'ont accompagnée, parce qu'ils l'ont voulue et approuvée.op. *cit.,* 11,col. 1028 *b.* Toute la nature divine dans l'une de ses hypostases s'est unie à toute la nature humaine, telle que Dieu la fit à l'origine. *Ibid.,* 6, col. 10UI-1U05. Seul le péché est exclu, parce que, lui seul est contre nature, μὀνη ἡ αμαρτία παρά φὐσιν. *Instil.elem.*. 9, t. xcv, col. 109 c.

Le Verbe s'est uni A la chair par l'intermédiaire de l'esprit, νοὐ , qui est la partie la plus pure dc l'âme, et tient les rênes de l'âme et du corps; mais de l'esprit lui-même Dieu le Verbe tient le gouvernail. *De fide orth.,* 6, col. 1005 *b.*

Ce n'est pas à l'humanité considérée comme simple concept, την ἐν ψἳ/ἡ Οεωρἰ? κατανοουμένην φὐσιν,ni à cette humanité commune se retrouvant dans tous les individus humains et constituant ce qu'on appelle l'espèce humaine, οὐτε την ἐν τω etδει Οεωρουμένην, niais à une nature humaine singulière, bien caractérisée par ses notes individuelles, et rentrant sous l'espèce. την ἐν ἀτόμιρ,τήν αὐτην οὐσαν τη ἐν τφ ε δει, que le Verbe s'est uni. Cette nature humaine, sans doute, n'a Jamais été un individu, une hypostase, parce qu'elle n'a jamais subsisté en elle-même et à piirt; mais elle est ἐνυπόστατο : elle a trouvé son existence et pris scs notes individuantes dans l'hypostasc même du Verbe, qui la luit subsister en lui-même dans sa singularité avec tout cc qui la constitue, *ibid.,* l. III, 11, col. 1021 ; *Contra lacobitas,* 80, col. 1477 *b; Contra nestoriunos,* 2, t. xcv, col. 189.

L'union hypostatiqueest indestructible et n'a jamais été interrompue, même pendant le *triduum mortis. De fide orth.,* I. III,col. 1096-1097; *Hontll. in sabbatum,* 20, t. xevi, col. 632; cf. col. 625-628, où Jeun a une manière spéciale dc compter les trois jours ct les trois nuits.

Par le fait que les deux natures du Christ,1a divine et l'humaine, sont unies sans mélange ni confusion dans l'unique hypostase du Verbe, on peut les compter; car elles demeurent réellement distinctes, chacune avec ses propriétés, tout en restant unies ct en sc coinpénétrant mutuellement» περιχωρούσιν ἐν ἀλλψαι . De même que dans la Trinité, nous comptons une nature ct trois hypostases parfaites, réellement distmetesentr· elles, bien qu'unies inséparablement ct s'envahissant mutuellement ; de même dans l'incarnation nous comptons une hypostase unique ct deux natures distinctes, quoique non séparées. Le nombre, quoi qu'en disent les hérétiques, n'introduit ni la division, ni la séparation. Son rôle est d'indiquer la quantité des choses comptées. On ne peut donc appeler une seule nature les deux natures du Christ. *De fide orth.,* 1. 111, 5, col 10004001'

Les j.icobites font, à propos de la formule catholique δὐο φὐσει , une objection spécieuse. Ils disent : • Si vous comptez les natures du Christ,ce ne sont pas deux natures seulement, mais trois, que vous devez trouver en lui. En cflct, la seule nature humaine comprend elle-même deux natures distinctes, quoique substantiellement unies, à savoir l'âme et le corps. Nous devons, donc allirmcr qu'il y a dans le Christ trois natures : la divinité, l'âme humaine ct le corps humain. » A cette chicane Jean fait plusieurs réponses, ct »l abord une réponse *ad hominem:* Si, en vertu de l'ubjcc i ou. les catholiques doivent du c : · *trois natures dany te Christ* », les Jacobites devront aussi modifier leur forinulc et dire : . *l. Chrht fat.* non ‹*fe deux* I *nature»,* ἐκ Ουο φυβιων, *mal» d»* Ox jïs *nature»* » I e

vraie réponse est celle-ci : · Sans doute, l'fime ct le corps diffèrent par leur essence el constituent deux natures distinctes, qu'il est Impossible de confondre. On dit cependant « ***une xcule nature humaine*** », en tant que l'humanité constitue une espèce unique, qui est réalisée en plusieurs individus» S'il v avait plusieurs Christs, plu .leurs individus possédant 6 la fois la nature divine cl la nature humaine, on pourrait imaginer l'espèce qui s'appellerait χριστότη , réalisée dan chaque Christ. On aurait alors une seule nature composée à la fois de la divnilé et dc I humanité; ct dans cette hypothèse. les hérétiques auraient le droit dédire • une ***seule nature du Christ,*** μία φύσι », comme on dit : · ***une seule nature de Γhomme.*** · Mais il n'y a qu'un seul Christ, ct la χριστότη est une pure fiction. Il faut donc dire « ***Deux natures du Christ*** », et non : *t une seule ou trois* ». ***De fide orth.,*** I. HI, 3, 16, col. 992-993. 1064-1068; ***Contra jacobdas,*** 51-57, col. 1464-1468; ***De natura compos., 'I,*** t. xcv, col, 120-121.

Tout en voyant dans l'union dc l'âme ct du corps une sorte d'union hypostatlque,notre docteur n'ignore pas qu'il y a dc sensibles différences entre cette union hypostatlquect l'union hypostatlque dc l'incarnation; car la nature divine reste absolument immuable ct Impassible dans l'union : cc qu'on ne saurait affirmer dc l'âme humaine unie â son corps. ***Contra jacobdas,*** 57, col. l 165 ***cd.***

Après l'incarnation, l'hypostasc du Verbe est dite composée, υπόστασι σύνθετο , non évidemment en elle-même, puisqu'elle est absolument simple; mais parce qu'elle subsiste dans une nouvelle nature, ct joue désormais comme un double i ule, supportant dans l'être la nature humaine prise de la Vierge. ***De fide orth.,*** l. Ill, 3, col. 993 ***b*** c; ***De nat. compos.,*** 9, t. xcv, col. 124. Par l'union hypostatlque, le Verbe acquiert le nom dc Christ. Cc nom indique l'hypostasc du Verbe en tant qu'il possède les deux natures. Le Verbe s'est oint lui-même, cl l'onction dc l'humanité c'est la divinité. ***De fide orth.,*** l. 111,3,1. IV, 15, col.989, 1111-1112.

Aux hérétiques qui demandent si la personne du Christ est créée ou Incréèc Jean répond :« L'unique hypostase du Verbe incarné est incréèc en raison de lu divinité ct créée en raison de l'humanité, car nous sommes forces d'éviter deux écueils : diviser l'unique Christ ou nier la différence des natures. » ***Ibid.,*** L IV, 5. col 1109-1112.

3. ***Résultats de l'union hi/postalique.*** — Une première conséquence dc l'union hypostatlque est que Jésus-Christ est vraiment Dieu, ct que Marie, sa mère, est vraiment Mère de Dieu. Θεοτόκο . Jean démontre la divinité de Jésus contre les nestoriens par l'Ecriture sainte ct le concile dc Nlcée. ***Adversus nestorianos,*** tout le traité, il consacre deux chapitres dc la Fut ***orthodoxe,*** l. 111, 12 et I. IV, 7, ά expliquer la maternité divine de Marie contre les mêmes hérétiques. Le mot de Θεοτόκο , ά lui seul, établit ct fait connaître tout le mystère de l'incarnation, coi. 1029 ***c.*** Lu génération! γέν/ησι , se rapporte ά la personne cl mm à la nature C'est l'hypostasc qui est engendrée, col. Ill i ***cd.***

Si Jésus-Christ est Dieu, on ne peut 1'appclcr serviteur, δούλαν. Ce mol porte sur la personne. La nature humaine t Ile-même, considérée comme unie au Verbe, ne saurait être dite servante, δούλη Si Jésus est quelquefois appelé serviteur, c'cst par pure dénomination extrinsèque, προσηγορικώ , parce qu'il a pris la forme du servit» ur. ***Op. cd.,*** I. 111, 21. col. 1085.

Si Jésus-Christ a prié, ce n'est point qu'il eût besoin de le faire pour lui-même, car le Chind est un; mais en prenant extérieurement l'altitude de l'orant, il a voulu nous donner l'exemple, il s'rM mis Λ mill plac< ct a Joué noue rôle. U voulait aussi par U honorer le Père comme son principe, ct montrer qu'il ne ***$c*** posait pas «n rival dc Dieu. ***Ibid.,*** I. III. 21. col. 1089*1093, ***llomd. in Transflq,.*** 10. t. xcvi. col. 561.

Ce n'est pas seulement en priant que Jésus-Christ a revêtu notre personnage; c'est aussi en d'autres circonstances;car d faut distinguer une double appropriation, οικείωσ , A savoir une appropriation physique et substant elle, par laquelle il s'est approprié tout ce qui constitue notre nature; ct une appropriation extérieure et relative ***proaopique,*** οικειωτι προσωπική καί σχετική, pai laquelle il agissait parfois en notre nom, el se mettait â notre place, pour nou* instruire et nous donner l'exemple. ***De fide orth.,*** I. HL 25. col. 1093. Beaucoup de paroles que le Sauveur a prononcées d .ni ΓÉvangile doivent s'entendre dc cette appropriation ***prosoptqur.*** Voir des exemples. ***De fide orth.,*** I. Ill, 21. col. 1092-1093; L IV. 18. col. 1185-1189. Ainsi le ***Drus meus, quare dereliquisti*** me/rentre dans la calégoricdt »<Λκειώσει προπωπικαί.

Par le fait de l'union hypo;lut.que, la nature humaine a été en quelque sorte déifiée, non qu'elle ait perdu son essence propre ou so propriétés pour être transformée en la divinité, mais en cc sens qu'elle est devenue l'instrument d'opérations divines, του Λόγου δι'αύτη rr;/ olzciov ένδεικ'/υμά/ο› ένέ;γειαν; comme le fer rougi au feu brûle non par sa nature propre mais en vertu de son union avec le feu. ***Op. cd.,*** 1. III. 17, col. 1068-1072.

Unie à la personne du Verbe, l'humanité participe à l'adoration dont le Verbe est l'o »jet. Nous ne l'adorons pas en clic-même ct séparément mais À cause du Verbe et en lui, αυτόν και έν α τω πρ^σκιτ/ε ταα. Ce n'est pas la chair que nous adorons, mais la chair de Dieu. ***Ibid.,*** I. III, 8; l. IV. 2. col. 1013 c, 1033. Cf. ***De imay.,*** i, 4, col. 1236 ***c.***

L'union hypostatlque, par définition même. Iah*e subsister dans leur intégrité avec toutes leurs propriétéf respectives, les natures unies. C'est pour cela que le monéncrglsme et le monothéisme sont des hérésies réfutées par le bon sens et la plus simple philosophie. Si nous posons deux natures distinctes, nous devons admettre aussi deux séries d'opérations distinctes, deux volontés physiques (facultés cl actes) distinctes; car l'opération, la volonté, sont choses de la nature, non de la personne. En Dieu même, nous voyons l'opération et la volonté suivre l'unité de la nature et ne pas se multiplier suivant les In postales. Jean Damascene, après saint Maxime, démontre cela tout au long dans le ***De fide orth.,*** I. Ill, 13-18, ct dan> le traite ***De duabus voluntatibus.*** Il s'attache spécialement à prouver l'existence de la libellé humaine du Christ, ***De fide orth..*** I. HI. 18, col. 1071-1078. cl pénètre fort avant dans cc qu'on peut appeler la ps\cho|ogie de l'Homme-Dieu. Pour saisir le dcxcloppcmrnl de sa pensée, il faut se reporter ά ce que nous avons dit phi· haut, col 713, sur sa terminologie de l'opération cl du vouloir. Jean refuse Λ la nature et à la volonté humaine du Christ tous les termes strictement personnels. La volonté humaine de Jésus, tout en étant très libre, tout en obéissant très librement â la volonté divine, n'avait pas ***par elle-nifime et sans ta permission du Verbe,*** la détermination, l'approbation et le choix de la chose voulue, τό πώ Οέλαν, τό Οέ/ημα γνωμικόν. τό Οί. ημχ προαιρετικόν. IJ n'y α qu'un seul voulant, ύ Οέ>.ων, qui veut par ses deux volontés cl librement. Mais il va sans dire que la volonté divine prime la volonté humaine sans l'annihiler ni la violenter; c'est à elle que Γήγεμονία appartieiiL ÔT€μέν πα;αχω;ε'ται υπό τού κρείττονο , τήν οίκε αν ό ντ>ύ τού Χριστού ήγεμον.αν ένδε κνυται. Έκνικ }ται δ_. καί έτετοι τώ κρε τ-τονι, καί ταύτα ένεργεϊ. 5 ή θεία βούλεται βο Αησι , ***De fide orth.,*** I. HI. 6. «-0l, 1905 ***b*** « Pu un mouvement iibiv, l ame du Sug· cm voulait hbiement ce que sa

volonté divine voulait qu'elle voulût. » *Ibid.,* 1. III, 18, col. 1076 *c.* 11, col. 1036-1037; *De duabus volunt.,* 26-27, 39-13, t. xcv. col. 157-160, 177-181.

Au reste, de même qu'il y a une compénétration sans confusion des deux natures, περιχώρησχ , de même il y a uni union et compénétration intime de leurs activités. Celles-ci restent sans doute bien distinctes mais l'une ne se manifeste pas sans l'autre. Jean répète à plusieurs reprises la phrase de saint I.éon dans la *Lettre à Fl wien: Agit alraque forma cum atteritis communione quod proprium esi.* ‹ Le Christ ne faisait pas les opérations humaines d'une manière purement humaine; car il n'était pas un pur homme. Il n'opérait pas non plus les choses divines en Dieu seulement, car il n'étaft pas Dieu seulement, mais il était à la fols Dieu et homme. οбτε τὰ ανθρώπινα ἀνθρωπίνω ἐνήργησεν, ούτετάΟε7α -.ατὰ Θεὰν μόνον. *De fide orth.,* Ill, 19, col. 1080. La divinité opérait les miracles, mais l'humanité était son instrument· L'humanité souffrait sur la croix, mais la divinité, qui lui était unie, rendait scs souffrances salutaires. L'humanité, du reste, re,oit plus qu'elle ne donne. Alors qu'elle n'est qu'un simple Instrument pour la divinité, celle-ci la fait entrer en participation de scs prérogatives, *ibid.,* 1.111, 15, col. 1057-1060. *De duabus votant.,* 42-43, t. xcv, col. 181-184. C'est cette compénétration des deux activités que De nys l'Aréopag te a voulu exprimer quand il a parlé *d'opération théandrique,* καινή τι θεπνδρικὴ ἐνέργεια. L'expression fait songer Λ la fois a l'unité de la personne et à l'union des deux activités, Dr *fide orth.,* I. 111, 191, col. 1077-1081. Bel exemple, pour le dire en passant, d'interprétation orthodoxe d'un terme fort douteux dans ses origines.

Une union si intime des deux natures dans l'unité de la personne entraîne la communication réciproque des propriétés sur tous les termes qui peuvent indiquer la personne, que ces termes visent directement la divinité ou qu'ils visent l'humanité; car le même est Λ la fols Dieu et homme. Dans son chapitre sur cette communication des idiomes, περὶ του τρόπου τη ἀντιδότεω , *De fide orth.,* I. Ill, 4, col. 907-1000, Jean s'exprime d'une manière très claire sur la valeur des termes concrets et abstraits. Rien d'aussi précis n'avait encore été écrit sur la question. Dans le *Ik fide orth.,*\. IV, 18, col. 1181-1192, passage qui a dû être ajouté après coup, notre docteur s'est donné la peine de classer les diverses manières dont J Écriture sainte parle de Jésus-Christ, ou dont Jvsus-Christ a parle de lui-même. Il s'y trouve phislen s indications Intéressantes pour le théologien rt l'exégète·

4. La *science humaine de Jésus-Christ.* — Sur la science de l'âme du Sauveur, Jean a une doctrine très ferme et très nette l)è> le premier instant de la conception dans le sein virginal, cette science a été parla le, et n'a pas réellement progressé. Le progrès n'a cit que dans In manifestation cxérleure. Jésus homme a eu h connaissance de toutes les choses futures. Il a été parfait, des le premier instant, à In fols dans la *ng< vie divine et dans lu sagesse humaine, τέλειο ἐν ἴνθρωπίνη καὶ θεία σοφία ἐ; ἀκρα συ>λήψ<ω γέγονεν. Connaissant tout, Il n'a pas eu à faire de pénibles efforts pour délibérer sur le parti Λ prendre. CW pour cela, qu'il n'y a eu en lui ni βουλή, ni γνώμη, ni προαίρεσι . (Voir plus haut, col. 713, le sens de ces mots.) La raison de celte science parfaite n'est autre que runionhypostatlque.Le Verbe a enrichi son huma· mté de toute sagesse et de toute grâce, et ces trésors sont pour elle des biens de nature et non des faveurs vstajoutée*. πάντων τήν γ.ώσινείχεν οὐ χάριτι à δνά την ζαϋ ,πόστασιν ἑνωσιν. Ceux qui peinent autrement ne peuvent être que des dis· iplcs de Ncstorius. Oe *(dearth* , I. 11,22; III. 14,21, 22, col. 948 a, 10 li-4045,1084-1088, *De duabus ooL,* 28. t. xcv» col. 177

L'âme du Sauveur jouit-elle, dès ici-bas, de la vliion béat Ifl que? Léonce de Byzance l'ava.t aillnné expressément. Cf. M. Jugie, La *béatitude el la science parfaite de Jésus viateur d'après Léonce de Hi/zance el quelques autres théologiens byzantins,* dans la *Hevue des sclciau philosophiques el théologiques,* t. x, (1921), p. 518-559. Saint Jean Damascènc l'enseigne aussi, de manière équivalente, non seulement quand il déclare que Jésus comme homme fut parfait dans la science divine, dès le premier instantde la conception virginale, mais ainsi quand il nous dit que, dès le même moment, sa chair, c'est-à-dire son humanité tout entière, fut glorifiée, et que l'éclat même, la gloire qui Jaillit de son corps, lors de la transfiguration, ne fut que la manifestation extérieure d'une prérogative possédée dès l'origine, δοξάζεται ἡ σαρξ ἁμα τη ἐκ του μή βντο εἰ τὰ cl αι παρα ωγή, καὶ ἡ τη Οεότητο δό.,α καὶ 8ό.α τού σώμα το ἐ j εται.... ουδέποτε τὰ σώμα τὰ ἀt ιον ἀμέτοχον τη Οε.α δυξη ὑφέστηκεν. *lionül. in Transfig.,* 12, t. xevi, col. 564. Cf. *De fide orth.,* 1. IV, 18, col. 1188 5 c. Ces textes ne paraissent pas avoir été remarqués Jusqu'ici par les théologiens.

5. *Les passions de Tdme et la corruptibilité du corps.* — Jésus-Christ a pris toutes les pa .> mis naturelles et Irrépréhensibles de l'homme, τὰ φυσικὰ καὶ ἀ&ἀβ'ητε πάθη,c'est-à-dire celles qui ne dépendent pas de nous, τὰ οὐκ ἐφ'ἡμἴν, et qui ont fait irruption dans la vie humaine comme châtiment de la transgression, telles que la faim, la soif, la fatigue, le travail, les larmes, la corruption, la fuite de la mort, la crainte et l'angoisse Αγωνία. Par corruption, φθορὰ, il faut entendre, outre la souffrance physique et la mort, les fonctions de la vie végétative et animale, auxquelles le corps du Sauveur était soumis, tout comme le nôtre : alimentation et tout cc qui s'en suit, flux vital, humeurs. Parmi les fonctions de la vie végétative, Jean exclut comme Inutile en Jésus-Christ la fonction génératrice» τὰ σπερματικὸν καὶ γεννητικόν. Quant à la mort, le Sauveur l'a subie, mais son corps ne pouvait être sujet à la dissolution totale, διαφθορὰ, car cela ne convenait pas à sa dignité. *De fide orth.,* I. III, 20, 26, 27, 28, col. 1081, 1093-1100; *De duabus volant.,* 36, 37, t. xcv, 173-176.

Parmi les passions proprement dites dont l'âme du Sauveur a connu les mouvement·*, notre docteur signa!· la colère, θ>μό , la Irish «μ ·, λὐπη, l'ennui, ἀόημονία, la crainte et l'angoisse, δε x φόβο , ἀγωνία, non en tant que ces passions sont causées par l'appréhension de l'inconnu, mais en tant que cc sont de* mouvements instinctifs de l'âme devant un mal Imminent ou prévu avec certitude. *De fide orth.,* I. III, 10S8-1089; *De. duabus volunt.,* 37, col. 176-177. Ces passions naturelles, du reste, étaient volontaires, c'est-à-dire sous la pleine domination de la volonté humaine et de la volonté divine. Elles ne prévenaient jamais l'usage de la raison. *De fide orth.,* \. 111,20, col. 1084. Le Sauveur a absolument ignoré les poussées de la concupiscence désordonnée ; et s'il a été tenté, la tentation a été pour lui tout extérieure. *Ibid.,* col. 1081.

12e *Sotérudogie.* — Sur le mystère de la rédemption saint Jean Damascène n'u point de thèse développée mais de simples affirmations éparses cà et là, qui ne présentent rien de bien original.

Pour détruire le règne du péché et de la mort, et ramener l'humanité au bien-être primitif, Il fallait un rédempteur sans péché, exempt par là-même de la dette commune,et montrant aux hommes, par l'exemple d'une vie sainte, la voie du salut. *De fide orth.,* 1. HI, 1, col. 981. L'homme était par lui-même impuissant à se relever. *In ficum are(.,* 1. I. xevi, col. 576. Par ailleurs, Dieu, qui par sa toute-puissance aurait pu nous arracher à In tyran ic du démon, a voulu «auvegarder avec le tyran le, règle, d'une st.ule

justice. Il h voulu que la nature vaincue triomphât elle-même de son ennemi. Ce plan supposé, l'incarnation du I ds de Dieu, sa passion cl sa mort devenaient nécessaires. Le démon et la mort, <n s'attaquant A un innocent ont perdu leurs droits sur les coupables. *De fide orlhod.,* i. Ill, 1, 18, 27, coi. 964, 1072, 1096-1097.

Le rôle du Christ Rédempteur a été double : Jésus a été à la fois victime et modèle Victime, et en même temps prêtre de son propre sacrifice, il a Offert sur lu croix le sacrifice expiatoire qui a payé notre dette : « Nous avons été vraiment délivrés à partir du moment où le Fils de Dieu, Dieu lui-même, a souffert dans la chair qu'il avait prise et u payé notre dette, versant pour nous une rançon adéquate cl admirable, c'cst-A dire son propre sang, qui a apaisé le Père. » *De imag.,* i, 21, col. 1253 *b.* Le sacrifice de la croix a été, en effet, un vrai sacrifice, offert au Père céleste et non au démon. *De fide orth.,* L III, 27, col. 1U96 c. Cf. *Homil. in sabbat sand;* 25, 36, t. xevi, col. 624 c, 640 *d.* Les bienfaits de ce sacrifice se sont répandus à la fois sur les vivants et sur le·» morts. Après la mort sur la croix, en effet, l'âme déifiée du Sauveur est descendue au séjour des morts, et ὐ ceux qui, sous la terre, étaient assis à l'ombre de la mort, a piê.ihé la rémission et la délivrance. Sur le mode et le resultat de cette prédication aux enfers, notre docteur reste dans le vague. 11 sc contente de dire que, de même que sur la terre, l'annonce de l'Évangile a été pour les croyants la cause du salut éternel, et pour les incrédules, la pleuve de leur Infidélité, de même la prédication aux enfer» a produit des résultats analogues pour ceux qui y étaient détenus. Les âmes fidèles enchaînées dès l'origine dans ce séjour ténébreux furent délivrée». *De fide orth.,* 1. III, 29, col. 1101; *De tmag.,* i, 21, col. 1253 *b.* Les bienfaits de la mort rédemptrice pour les vivants sont énumérés, De *fide orth.,* 1. IV, 4 et 11, col. 1108-1109, 1128-1129.

Jean n'oublie pas de signaler le rôle parénétique et pédagogique de la vie sainte du Christ. Jésus s'offre à nous comme l'idéal de toute vertu et de toute sainteté. Il ne fallait rien moins qu'un tel modèle pour nous tirer de notre torpeur et nous engager dans les combats contre le péché et le démon. *De fide orth;* 1. III, 1. L IV, 4, 13, col. 981, 1108, 1109, 1137 e; *Homil. in ficum are/.,* 1, 2, t. xevi» col. 576-580.

13° *Mariologte.* — Λ l'époque où parait saint Jean Damascènc, la doctrine mariologique des Byzantins a atteint son plein développement. Les siècles suivants ne feront guère qu'ajouter quelques précisions A renseignement déjà universellement reçu. De cet enseignement notre docteur est l'écho fidèle; mai» il faut dire, ù sa louange, qu'il sc montre beaucoup plus discret et plus réservé dans l'emploi des source» apocryphes, que plusieurs de ses prédécesseurs et que la plupart de se» successeurs. 11 consacre A la généalogie et à la vie de Marie tout un chapitre du *De fide orth.,* L IV, 14. Il revient »ur le même sujet dans Iα première homélie sur la Dormition, 5-7, t. xevi, col. 708-709. 11 connaît sans doute les apocryphes et les utilise sans aucun scrupule, mais, avec un sens assez juste de la critique, il a soin d'écarter tout cc qui parait par trop invraisemblable. C'est ainsi que s'il admet la lég nde de la présentation do Marie enfant au temple, d ne fait pas introduite la Vierge dans le Saint des Saints. En parlant de la Dormition, il raconte à sa manière les derniers moment» et la sépulture de Marie, et présente ce qu'il d.l comme de pieuses conjectures. *Homil.* ***II*** *in Dormit.,* 9, col. 736 *a.*

Pour tout cc qm touche nu dogme, son enseignement est Irréproch ible. Nous avons déjà parlé plus haut, col 733 de la maternité divine, qui se présente comme un corollaire de l'union hypostotique. La virginité perpétuelle est affirmée. De *fide orth.,* 1. IV, 14, col. 1161. inutile de répéter ici ce que nous avons ddJA dit de la doctrine de Jean sur la conception immaculée et lu sainteté perpétuelle de la Mère de Dieu. Voir article Imma‹UI.ÉB Conception dans i/Égusk orbcqui· t. vn, col. 920-921. Ajoutons seulement ces deux passages: 1. La Vierge est dé» Urée *l'adversaire de la /orni* cation oriqimllc. HomiL in Natio.,* 8, t. xevi, col. 673 *b.* — 2. Elle est saluée comme *ta beauté et l'ornement de la nature humaine, Ibid.,* 7, col. 672 *b, la gloire de toute la création. Homil. J in Dormit.,* 2. L x1 v i, col. 701 e. Notre docteur abandonne complètement la vieille exégèse originate,qui entendait n une sorte de doute sur la divir. té de Jésus, le glaive qu transperça le cœur de la Vierge-Mère, au moment de la Passion. Ce glaive n'est pour lui que le symbole de la compassion douloureuse de la mère voyant sou Fils, qu'elle savait être Dieu, traité comme un scélérat *De fide orth.,* 1. IV, 14, col. 1161 *e d.*

Marie est morte pour ressembler ù Jésus, qui, lui aussi, a voulu payer cette dette paternelle. *Homil. I in Dormit.,* 10, col. 713 *d; Homil.* ***Il*** *in Dormit.. 'I.* col. 728 c. Son trépas a été exempt de douleur, car en elle l'aiguillon de la mort, le péché, était mortifié *Homil.* ***il*** *in Dormit., ibid.* Comme celui de Jésus, son corps a Ignoré la dissolution, ἀδιάλυτόν τὐ σὠμα πεφὐ>ακται, *Homil. I, in Dormit.,* 10, col. 716 *b,* et a été réuni â son âme, le troisième Jour, pour la vie incorruptible et éternelle. Cc privilège lui était dû cl comme mère de la Vie et comme nouvelle È\c. *Homil.* ***II*** *in Dormit.,* 2-3, 8, 14, 17, col. 725-728, 733 c, 741 a. 745 *b; Homil.* ***III*** *in Dormit.,* 3, col. 757 *b c.* C'est A Jérusalem, sur le mont Sion, où elle avait sa maison, que Marie est morte. *Homil.* ***Il*** *in Dormit.,* 4. col 72 *i*

Au ciel, où elle siège à côté de son Elis. au-dessus des chérubins et des séraphins» Marie partage la royauté de Jésus sur toute créature. Jean la salue comme la maltresse de toutes les créatures, βντω κυρία καί πάντων χτισμάτων δεσπόζοΛσα, των απάντωνδέσποινχ. De *fide orth.,* 1. IV, 14, col. 1161 *a; De imag.* i, 21, col. 1252 *d. Cl. Homil.* ***II*** *in Dormit.,* 12, col. 720 a; ἡ βασιλὲ » ἡ κυρία, ἡ δὲσποινχ II proclame aussi sa médiation universelle et sa maternité de grâce. A l'exemple des autres orateurs byzantins, il lui attribue tous les bienfaits de la rédemption, en cc sens au moins que c'est par elle, grâce à sa libre coopération au plan divin, que nous avons eu le Rédempteur. Voir en particulier *Homil.* ***II*** *in Dormit.,* 8, coL 733 *e d.* Elle est l'espérance des chrétiens, notre protectrice, notre réconcilialrice auprès de son Fil*», le gage assuré du salut. *In Naliüit.,* 11-12, col. 680. Qui doute qu'elle soit pour nous la source de la bénédiction cl de tous les biens ?

11· *Culte des saints, des reliques et des images.* — Jean parle avec éloquence du culte qui est rendu aux saints dans l'Église catholique. Le culte qui s'adresse A une créature est motivé par une relation, un rapport de cette créature avec Dieu; οὐδενὶ δεἰ προσκυ/cῖν ὠ Θεω cl μὴ μὸνφ τφ φὐσει Θεφ, πασι δὲ δφχιλὴν ἀπονεμειν διὰ τὸν Κὐριον. *De imag.,* ui, 40, col. 1J56 e. Cc principe général s'applique â la fois au culte des saint» et de leurs relique»» et au cuite dos images en général. Nous vénérons les saints, â cause de Dieu, parce qu'ils sont ses serviteurs, se» enfants e scs héritiers» des dieux par participation, les aims du Christ, les temples vivant» du Saint-Esprit. Cet honneur rejaillit sur Dieu lui-même, qui sc considère comme honoré dans ses fidèles serviteurs, et nous comble do ses bienfaits. Les saints sont, en effet, les patron» du genre humain, προστὰται τοὐ γένου παντὸ . Il faut bien «c garder de les mettre nu nombre des morts. Ils sont toujours vivants, et leur» corps mêmes, leurs reliques méritent ans»! notre cuite.

Telles sont les idées que notre docteur développe, *De fide f)rth.*ϑ l. IV, 15, col. 1165-1168, et en plusieurs endroits des discours sur les images; voir spécialement *De imng.,* m, 33, col. 1352-1353.

En dehors des corps des saints, méritent aussi notre culte, mais culte relatif, qui remonte A Jésus-Christ ou A ses saints, toutes les autres reliques et choses saintes, qu'il t'agisse de la vraie croix ct des autres instruments de la passion ou des objets et lieux consacrés par la pré<cncc ou le contact de Jésus-Christ, de la sainte Vierge ct des saints. *De fide orth.,* l. IV, 11, col. 1129-1132; De *imag.,i,* col. 1264 ; ni, 34-35, col. 1353.

C'est surtout A légitimer le culte des images proprement dites contre les «attaques des iconoclastes, que Jean a employé les ressources de sa science théologique. Sa doctrine sur cc point est développée dans les trois discours sur les Images, et résumée dans *De fide orth.,* l. IV, 16, col. 1168-1176, Voir aussi, à la fln du troisième discours, avant les témoignages de la tradition, un résumé sous forme scolastique, avec multiples divisions et subdivisions, col. 1336-1356. Toute la démonstration vise À établir ces trois points : l'iconographie religieuse est fondée en raison; le culte rendu aux images saintes est licite au point de vue théologique; ce culte offre de multiples avantages.

Notre docteur concède aux iconoclastes qu'on **ne** saur it faire une image de Dieu tel qu'il est en lui-même dans sa nature Invisible, incorporelle, incir-<onscrite» infinie. Cette représentation serait une représentation menteuse, et n'aurait aucun fondement dans la réalité. Ce principe est admis comme indiscutable non seulement par Jean Damascène mais par tous les théologiens byzantins qui ont pris la défense des images. Saint Jean a même des mots très durs pour ceux qui tenteraient de représenter la divinité en elle-même. Cc serait, dit-il» le comble de la démence et de l'impiété. *De fide orth., loc. cit.,* col. 1169 c. Cf. *De imag,,* 1,4, col. 1236; n,7,11, col, 1289 *b,* 1293 5; m, 4, 9, col. 1321 d, 1332 d. On n'a Jamais connu, en Occident, une telle sévérité. Jean semble, du reste, l'atténuer, quand il avoue que l'Écriture renferme des figures et des Images de Dieu. *De imag.,* ni, 25, col. 1345 *a.* «Mais si le Dieu invisible et Incirconscrit ne peut être représenté, qui empêche de faire des Images du Dieu fait homme, de la Vierge sa mère, des saint*. Les anges eux-mêmes et l'âme humaine, non seulement parce qu'ils ont apparu sous des formes visibles, mais encore et surtout parce qu'ils sont circonscrits et finis dans le déploiement de leur énergie, sont susceptibles d'être décrits, dessinés. *De imag.,* i, 4. 16, 19, col. 1236, 1245, 1249; m, 6. 24, 2'·, col. 1234, 1344-1345. L'iconogiaphte religieuse **a** donc un fondement dans la réalité des choses.

Contraire ment A ce qu'aflhincnt les iconoclastes, cette iconographie n'est point interdite par l'Écriture sainte. L'Ancien Testament ne défend que les idoles, et autorise de multiples représentations ct images. D'ailleurs nous ne sommes plus sous la Loi; nous sommes parvenus à l'âge mûr du Christ. En se rendant visible. Dieu nous a en quelque soi te invités à fa re son image visible. N'est-.I pas le premier ù avoir (ait des images? Il a engendré de toute éternité son \trbc. parfaite image de sa substance, il a fait l'homme à son image et à sa ressemblance. Il porte en lui-même les Idées, les images, de toutes choses. Il i voulu que ΓAncien Testament fût la ligure, l'image •··! Nouveau. S'il est permis de faire des images, il rit aussi permis de leur rendre un ccrt.dn culte. Ce qui le prouve, c'est la tradition de l'Êgll e catholique, règle de fol pour le chrétien. Si les iconoclastes ont ral>on, l'Église de Dieu s'est trompée Jusqu'Ici. Cet argument seul suiflt à condamner la nouvelle hérésie. El qu'on ne dise pas que Dieu seul doit être l'objet de notre culte, et que c'est unu espèce d'idolâtrie que d'y faire participer une vile matière. !.c respect ct la vénération dont nous entourons l'image ne s'adresse point à l'image en tant qu'elle est simple matière, mail en tant qu'elle est image, c'cst-ù-dirc représente le prototype; et cc respect même, cette προσκύνησι , ne s'arrête pas à l'image, mais par clic arrive jusqu'au prototype, suivant le principe proclamé par saint Basile : ή τη εικόνο τιμή πρδ τόν πρωτότυπον διαβαίνει, En d'autres termes, cc culte est un culte relatif. Est-ll permis de rendre un culte à Notre-Scigneur, à la sainte Vierge, aux saints ? SI oui, il esl aussi permis de rendre un culte à leurs images : · Ou supprime les fêtes des saints, dit Jean A Léon l'Isaurien, ou permets-nous de vénérer leurs Images. › *De imag.,* i, 21, col. 1253 *a.* Et notre théologien explique avec beaucoup de clarté que, si tout culte, en définitive, sc référé à Dieu, il y a plusieurs sortes de culte, parce que le divin se trouve dans les créatures à des degrés divers. Il y a un culte, un respect suprême, qui n'est dû qu'à Dieu, auteur et souverain Seigneur de toutes choses ; c'est l'adoration proprement dite, ή λατρεία, ή προσκύνησι κατά λατρείαν; mais au-dessous de ce culte suprême, il y a les divers témoignages d'honneur, de respect ct de vénération qui sont donnés à des créatures à cause de quelque excellence qui est en elles; c'est la simple προσκύνησι . la προσκύνησι τιμητική, qui s'adresse soit aux personnes saintes, soit aux diverse* reliques, soit aux choses consacrées au culte divin, soit aux types des choses futures, soit A ceux qui sont revêtus de quelque dignité, soit même à tout homme qui mérite respect en tant qu'il est l'image de Dieu, c'est dans cette sorte de culte que rentre naturellement le respect témoigné aux images religieuses. *De imag.,* ni, 27-40, col. 1348-1356.

Licite, le culte des images présente pour les fidèles de multiples avantages. L'image est d'abord le livre des Ignorants. *De imag.,* i, 17, col. 1218 c. C'est un mémorial qui nous rappelle le souvenir de Dieu, de scs mystères, de scs bienfaits. *Ibid.,* 18, col. 1249 *a.* C'est une exhortation muette A imiter les exemples des saints. *Ibid.,* 21, col. 1252-1253. C'est enfin un canal des bienfaits divins; car l'image est comme l'intermédiaire par lequel Dieu nous distribue scs dons. Elle participe, en quelque sorte, à la puissance bienfaisante du prototype; ct l'on peut dire que la grâce divine, l'opérai ion divine réside en elle, comme elle réside dans les saintes reliques, χάρι δίδοται θεία ταϊ ὑ> αι δια τη εικονιζομίνων προσηγορία . *De imag.,* i, col. 1264 *b.* Cf. *ibid.,* 16 : την ύλην σέβω, ω Oc.α ένεργεία καί χάριτο έμπλεων, col. 1245 *b.* · De leur vivant, les saints étaient remplis du Saint-Esprit, ct aprè* leur mort, la grâce du Saint-Esprit ne s'éloigne pas de leurs ûincs, ni de leurs corps dans leurs tombeaux, ni de leurs saintes images, non qu'elle y réside substantiellement, mais parce qu'elle y opère des bienfaits. · *De imag.,* i. 19, col. 1249 *ed.* (J. il, 14, col. 1300 *b;* m, 34, col. 1353 *b. Homil. Il in Dormit.,* 17, t. xevi, col. 715 *b.* Cette conception n'est pas particulière à Jean Damascène. Elle a été adoptée par la théologie byzantine. Ce serait l'outrer que de l'assimiler A la causalité sacramentelle, ct l'on peut en donner une bonne interprétation, bien qu'à première vue clic paraisse s'opposer à l'enseignement du concile de Trente, qui noue défend d'hoaorvr les Images · A cause de qui Iqui divinité ou vertu qui serait en elle» non *quod credatur incise aliqua in iis diuuulas ntl oirttu, propter quam aint colendæ. Concil. Trident.,* ses*, xxv. Denzlngcr-Bnnnwart, n. 986. Ce que les Byzantins, veulent dire, au fond, c'est que Dieu récompense souvent par des bienfait* miraculeux le culte rendu A lui-même ou aux saints par l'intermédiaire des Images ou des reliques.

15® *La grâce. Nécessité des bonnes oeuvres.* — Nous avons déjà fait allusion plus haut, col. 728 à la doctrine de Jean sur la grâce actuelle, et la manière dont son action se concilie avec la liberté humaine. Résumons ici brièvement tout son enseignement sur cette importante question, car les théologiens latins ont une tendance ù soupçonner les Grecs de pélagianisme. Le Damascène ne mérite aucunement d'être enveloppé dnns cette suspicion.

il affirme d'abord en termes généraux la nécessité absolue de la grâce pour opérer le bien ct parvenir au salut. Le salut ne vient pas des hommes, ct la vertu par laquelle on y parvient, ne tire pas son origine des forces humaines. *Homil. in ficum are/.,* 3, t. xevi, cob 581 *c.* Sans Dieu, nous ne pouvons faire ni avoir aucun bien, *De imag.,* m, 31, Lxav, col. 1319 c. Sans son secours, nous ne pouvons pas connaître la vérité surnaturelle, ἀλωτὰ γὰρ ἐπιμελεἰτ καὶ πόνψγἰνεσΟαι πέφυκεν ἀπχντ^, καὶ πρδ πάντων καὶ μετὰ πάντα, τη του διδόντο Θεοὐ χχριτι. *Dialect.,* 1, col. 532 *a.* Cf. *De fide orth.,* I. IV, 17, coi. 1176 *c.* La grâce divine nous est, en particulier, nécessaire pour triompher de la concupiscence charnelle. « Dieu donne à la loi de notre esprit, force contre la loi qui est dans nos membres. Cette force, nous l'obtenons par la prière; mais c'est le Saint-Esprit lui-même qui nous apprend à prier. Sans la patience ct la prière — qui sont en nous œuvres de la grâce — il est impossible d'accomplir les commandements du Seigneur, ἀδυνατον εἰ μὴ δι' υπομονὴ καὶ προσευχὴ τὰ ἐντολὰ τοὐ Κυρἰου κατεργάσασΟχἰ. *De fide orth.,* 1. IV, 22, col. 1200-1201. En un autre endroit, notre docteur répète la même doctrine, en disant que les deux grands moyens de salut que nous avons â notre disposition sont de nous faire violence par amour ct de prier avec humilité, en fuyant les occasions du péché. *Contra manichæos,* 86, col. 1584.

Le plus souvent il Insiste sur la nécessité de la grâce concomitante pour opérer l'œuvre salutaire. Celle-ci résulte à la fois de notre libre choix et coopération, ct du concours divin. Même avant la chute, Adam avait besoin de la grâce divine pour progresser dans le bien. *De fide orth.,* 1. II, 12, col. 921 *a.* A plus forte raison en est-il ainsi pour nous. Se proposer lo bien ou le mal dépend de notre libre arbitre; mais à ceux qui avec une conscience bonne — (Jean ne dit pas, mais sous-entend ici qu'à la bonne conscience elle-même la grâce divine n'est pas étrangère) — choisissent le bien, le concours de Dieu est nécessaire pour réaliser le bien choisi. *Ibid.,* I. II, 29, col. 968 *a.* Cf. *Laudat. S. Joan. Chrysostomi,* **4,** 5, t. xevi, col. 765 *d.* 768 *a b; De imag.,* rn, 33, coL 1352 *b.* · Être bon dépend à la fols de Dieu et de nous. Le rôle de Dieu est de nous donner à la fois l'être et le bien-être. Notre rôle, à nous, est de garder les biens que Dieu nous donne. Cela, nous le faisons ou nous ne le faisons pas : τδ μένγὰρ εἰναι, οὐκ ἐφ'ἡμἰν, ἀλλ'ἐκ Θεοὐ μόνου* τδ δἑ ἀγαΟδν εἰναι, ἐκ Θεοὐ καὶ ἐξ ἡμων. *Contra manichaos,* 70, coi. 1569 *a b.*

Notre docteur enseigne aussi très clairement la nécessité de la grâce prévenante, mais cette grâce prévenante et sollicitante, Il dépend de notre libre choix de l'accepter ou de la refuser. Dieu nous olTrc, nous donne même le τδ εὐ εἰναι, le bien surnaturel, mais ce τδ ευ εἰναι dépend pointant de nous; nous pouvons lo perdre ou le refuser, τδ μἑν εἰναι οὐκ ἐφ'ἡμιν λαβεἰν τδ δἑ ευ εἰναι ἐφ'ἡμ,ν ἐστιν. *Ibid.,* 72, col. 1572 *a.* La formule la plus complète do la doctrine sur la grâce actuelle est celle-ci : · Il faut savoir que la vertu fut donnée par Dieu dans la nature, et qu'il est lui-même le principe ct la cause de tout bien. Sans son secours et sa coopération, Il nous est impossible de vouloir ou ‹lc faire le bien. Mais H dépend do nous ou de rester dans la vertu ct de suivre Dieu qui nous y sollicita; J ou de nous éloigner de la vertu, ce qui est se constituer dans Je mal, ct de suivre le diable, qui nous y provoque sans nous faire violence. » *De fide orth.,* 1. 1I, 30, col. 972-973. Gf. *De duabus volunL,* 19, t. xcv. col. 149 *b.* Celte formule est parfaite, et écarte tout pélagianisme. Seule l'existence d'une grâce efficace indépendamment du consentement libre de l'homme est ignorée. Notre part, du reste, dans l'ouvre bonne, n'crnpêche pas qu'elle ne doive être rapportée tout entière à Dieu, ἐκ τή θεοὐ βοήθεια καὶ ἀντιλήψεω γἰνεται, καὶ οὐ/I ἰκ τή ἐμή σπουδή . *De octo spiritibus nequitiae,* t. xcv, coi. 84 a.

Jean proclame la nécessité des bonnes œuvres pour le saluL Une fois justifiés et régénérés par le baptême, nous devons nous préserver des œuvres mauvaises. La fol sans les bonnes œuvres esl une fol morte; de même, les œuvres sans la fol sont mortes. La fol véritable se reconnaît aux œuvres. *De fide orth.,* 1. IV, 9, col. 1121 c. Cf. *Homil. in ficum are/.,* 6, t. xevi, col. 585-588. Au demeurant, c'est à la foi qu'il faut accorder la primauté. *Laudatio Joannis ChrysosL,* 5, t. xevi, col. 763 *b.* Cf. *Comment. in episL ad Philipp.,* iv, 8, t. xcv, col. 830.

Rien de bien saillant dans les écrits de notre docteur sur la grâce sanctifiante ou habituelle. Il répète les expressions scripturaires et patristiques sur notre adoption divine. Nous recevons par le baptême les prémices du Saint-Esprit, et la régénération est pour nous le principe d'une vie nouvelle. *De fide orth.,* 1. IV, 9, col. 1121 *e.* Par le même baptême nous devenons fils de Dieu par adoption et grâce. *Ibid.,* 1. IV, 8, col. 1117 *a.* Nous sommes des dieux par participation. Dieu nous a faits participants de sa nature. *De imag.,* m, 30, 32, col. 1349 e, 1352 *a.* C'est spécialement par la réception de l'eucharistie que nous devenons participants de la nature divine. Jean va Jusqu'à dire que nous sommes supérieurs aux anges, à cause de celle participation, qui ne leur est pas accordée, οὐμἑτετχον ἀγγελοι, οὐδἑ ἐγἑνοντο θεἰα κοινωνοἰ φὐσεω ,ἀλλ'ἑνεργεἰα χαἳ χἀριτο , ἀνθρωποι δἑ μετἑχουσι, καὶ κοινωνοἰ θεἰα φὁσεω γἰνοντα*., ὁσοι μχταλαμβἀνουσι τδ σὠμα του Χριστοὐ τδ ἀγιον, καὶ πἰνουσι τυαἰμα. *Ibid.,* 26, col. 1348. Cc passage, et ce qui suit ne laisse pas d'être obscur, cl suggère nettement l'idée d'une infériorité des anges sous le rapport de la participation à la vie divine. L'adoption divine entraîne avec elle l'habitation de la Trinité dans l'âme et le droit à l'héritage céleste. *Ibid.,* 26, 33, col. 1248, 1252. *De fide orth.,* 1. IV, 15, col. 1164.

16· Les *sacrements.* — La doctrine de saint Jean Damascène sur les sacrements est fort Incomplète, et ne représente que partiellement la tradition grecque antérieure. En dehors du baptême et de l'eucha islic, dont il s'occupe ex *professo* dans le *De fide orthodoxa,* on ne trouve que des allusions à In confirmation. qui est à peine distinguée du baptême, *De fide orlh.,* 1. IV, 9, col. 1125 à; *De Imag.,* i, col. 1264 *b,* à la pénitence. *Libellus de reda sent.,* col. 1421 *a.* et à l'ordre. Silence complet sur le mariage et l'extrême-onction.

Pour ce qui regarde le traité des sacrements en général, Il y a également peu de choses à glaner dans les écrits de notre docteur. En pariant du baptême et de l'eucharistie, il ébauche une définition du sacrement, signe sensible d'une grâce invisible, col 1121 a, 1141-1144. Il distingue clairement, à propos du baptême, ce que nous appelons la matière et la forme, πεὁτεστι ἐκεἰνψ ὐδατι ἡ διἀ βἡματο ἐπἰκλησι , ἀγιον αὐτδ ἀποφαινουσα. *In epist. ad Ephesios,* v, 25, t. xcv, coi. 819 *d.* Gf. *De fide orth.,* I. IV, 10. coi. 1120. On remarquera que les paroles sacrement* lies du baptême sont désignées par le terme d■ἐπἰκλη ι . Le rôle des dispositions subjectives dans l'cfiKaulé des sacre-

mcnts est au«| marqué. ‹ Par le baptême la rémission des péchés est également accordée à tous, mais h grâce du Saint-Esprit est donnée en proportion de la foi et de la purification qui a précédé. » *De fide orfh.,* I. IV, 9, col. 1121 *c.* On peut voir une allusion au caractère sacramentel de la confirmai ion dans ce passage du commentaire de l'épltre aux Éphésiens, i. 13 : · Nous sommes unis au Christ par l'obéissance, et par la foi, qui s'ajoute Λ l'obéissance, ct par l'cmprcinte qui s'ajoute A la fol ct qui est une assimilation nu Christ par la participation du Saint-Esprit, καί διά το j ird τη πίστει σφραγισμού β ἐστιν ὁμοίωσι πρά Xpwrrtv διά τή του Πνεύματο μεταλήψεω . t. xcv, col. 825 c Cf. *Ibid.,* îv, 30; τδ Πνεύμα, ὡσπερ ἐνσφραγισμψ δοθέν ὑμῖν, col. 845 *b.* Jean ne parle pas directement du caractère du baptême, A l'endroit où il enseigne que ce sacrement ne doit pas être réitéré. *De fide orth.,* col. 1120. L'efficacité objective du sacrement indépendamment de la dignité du ministre est iufDsamment indiquée dans ce passage du commentaire de la première épître aux Corinthiens, r, 13-15 : « Le baptême est chose grande, mais ce n'est pas celui qui baptise qui le fait grand; c'est celui qui est invoqué, quand on l'administre. » T. xcv, col. 576 *b.*

Dans le chapitre sur le baptême, *De ftde orth.,* 1. IV, L col. t. xav, 1117-1125, Jean enseigne que ce sacrement ne sc donne qu'une fois, parce qu'il est le symbole de la mort du Seigneur. L'invocation des trois personnes divines, qui sont inséparables l'une de l'autre, est nécessaire, car c'est la Trinité qui donne et conserve aux baptisés leur être surnaturel. Les trois immersions symbolisent les trois Jours de la sépulture du Christ. C'est parce que l'homme est double, composé d'une âme et d'un corps, qu'il y a aussi une double purification, celle qui se produit par l'eau, et celle qui est opérée par l'Esprit. Le baptême était figuré par les multiples purifications de l'ancienne loi, et surtout par la circoncision, I. IV, 25, col. 1213-1215, qui est maintenant abolie. Pour recevoir le baptême, la foi au Christ, qui est inséparable de la foi en la Trinité, t st exigée. Il y faut aussi le repentir préalable des péchés commis, προκάθζρσι . Le baptême nous donne une vie nouvelle et nous fait enfants adoptifs de Dieu. Il détruit en nous tout péché, à commencer par celui que nous tenons de notre naissance, ἀπαν τό ἀπό γενέσεω κάλυμμα,ήτοι τήν ἀμιρτίαν. I. IV, 10, col 1128 ὐ. Il ne faut point retarder la réception du baptême. Celui qui voudra s'en approcher en rusant, en retirera plutôt condamnation qu'utilité. En terminant, notre auteur distingue Jusqu'à huit sortes de baptêmes : le baptême du déluge, celui de la mer ct de la nuée; le bain ordonné par la Loi; le baptême de Jean. Introducteur de celui du Christ et poussant lc< baptisés à la pénitence et à la foi au Christ; le baptême du Seigneur; le baptême laborieux par les larmes et la pénitence; le baptême de sang ou martyre, dont h Christ lui-même a été baptisé pour nous;enlin, le baptcine du châtiment éternel, qui n'est pas salutaire, mais détruit le règne du vice et du péché. Saint Jean Baptiste fut baptisé, lorsqu'il posa sa main sur la tête du Seigneur, et aussi par son propre Ming.

Le chapitre sur l'eucharistie, 1. IV, 13, col. 1135-1154, est l'un des plus beaux ct des plus pleins que le Damascene ad écrits. Après avoir exalté In bonté de Dit u âlti ard de l'humanité, il nous montre duns l'encb irisllc le don suprême de l'amour divin, la nourri tint vraiment appropriée des enfants de Dieu <;. * tes eaux du saint baptême C'est !a vrille ‹l· sa mort, au cénacle de la glorieuse Sion. après avoir man;·' la Pâque légale et avoir lavé les pieds â sr ‹t ** pies re qui était un symbole du baptême — q f Jésus » établit un testament nouveau pour scs disciples et apôtres, et par eux pour tous ceux qui croient en lui ». Le dogme de la pré ence réelle est clairement enseigné. Voir article Eucharistie, t. v, col. 1172-1173. Jean est préoccupé d'écarter toute interprétation symboliste, et il pousse si loin le réalisme, qu'il ne voit dans l'eucharistie que le corps et le sang de Jésus-Christ. Il n'a pas du tout la vision d'accidents du pain ct du vin séparés de leur substance naturelle ct distincts du corps de Jésus-Christ. Il voit le corps et rien de plus. C'est ce qui lui fait oublier que chez certains anciens Pères, le motivritypon, ἀντίτυπα a servi à désigner le sacrement, signe sensible cachant un contenu divin. C'est pour cette raison aussi qu'il déclare que les saints mystères échappent à toute corruption, mais que le corps du Christ, qu'il sont — le même qui est né de la Vierge — s'en va soutenir notre Ame ct notre corps, conserver notre substance, nous unir intimement ù sa divinité, σώμά ἐστχ καίαϊμα Χριστού εί σύστασιν τη ήμετέρι ψ·>χη τε καί σώματο χωρούν, ού δαπανώμευον, ού oO-.ρόμενον, ούκ εί ἀφεδρώνα χωρούν (μή γένοιτο), αλλ'εί την ήμών ούσίαν καί συντήρησιν. col. 1152. Par l'eucharistie, nous sommes unis au corps du Seigneur ct à son esprit, et nous devenons le corps du Christ. *Ibid.*

C'est dire que notre docteur enseigne la transsubstantiation, le changement total du pain ctdu vin au corps ct au sang de Dieu, μεταποιούνται εί σώμα καί αίμα θεού. La présence réelle ne s'opère pas par descente du ciel du corps pris par le Verbe dans le sein de Marie, mais par vole de changement Dans *l'homélie pour le samedi saint,* 35, t. xevi, col. 637 c, il est dit que la chair de Dieu *oient du froment et son sang du oint* en vertu du changement véritable et ineffable opéré par l'épiclèse, σάρκα Θεού έκ σίτου, καί atμα Θεού έ οίνου, αληθώ τη έπικλήσει καί ἀρρήτω μεταποιούμενου. Comment cela se fait-ll ? Mystère insondable, comme celui de l'incarnation, col. 1145 *a.* Le Damascene en trouve cependant, à la suite de saint Grégoire de Nysse, une analogie passable, dans le changement des alimenta en notre substance.

Son sentiment sur la forme do l'eucharistie a été suilisammcnt expliqué à l'article Épiclèse, t. y, col. 247-251. Jean enseigne clairement que la transsubstantiation sc produit au moment précis où le célébrant, dans le rite grec, demande l'envol du Saint-Esprit. Mais il ne refuse pas pour cela toute efficacité aux paroles dominicales. Celles-ci sont comme une semence que fait germer l'épiclèse, comparée â une pluie bienfaisante. L'objection des Iconoclastes tirée du mot ἀντίτυπα dans la messe de saint Basile, a sans doute été pour beaucoup dans l'élaboration de cette théorie.

Notre docteur exige du communiant une foi ferme, une conscience nette, une pureté parfaite de l'âme ct du corps, une charité ardente. Il s'agit de recevoir « le divin charbon » uni au feu de la divinité, le corpi mémo du Crucifié, col. 1149. A ceux qui le reçoivent dignement et avec foi. le corps du Christ sert pour la rémission des péchés ct la vie éternelle; il est une sauvegarde pour l'âme et le corps, col. 1148. Comme nous l'avons vu plus haut, d'après le Damaicène, c'est surtout par l'cm laristic que nous devenons κοινωνοί, μέτοχοι Τή θεία φύσεοι .

L'euchu die est un vrai sacrifice, i'hosllc pure et non sanglante offerte en tout lieu au Seigneur qu'· prédite le prophète Mulachic. Elle a été figurée par le savr<fice de Melchisédech et par les pains de proposition. Cc pain est les prémices du pain supersub» stuntK l du siècle futur. Il est appelé *participation,* μετ'/ληγ.: parce que pur lui nous participons â la divinité de Jésus. Il est appelé *communion,* κοινωνία.

parce que par lui nous entrons en communion avec Jésus-Christ tout entier et avec nos frères, avec lesquels nous formons un seul corps du Christ, col. 1149-1183·

17e *Bschnlotogie.* — On trouve dans les écrits de S. Jean Damascene les affirmations essentielles de la doctrine catholique sur les lins dernières; mais, sauf pour l'Antéchrist et la résurrection des corps, dont ll est parlé assez longuement dans la *Foi orthodoxe.* I. IV, 26 ct 27, col. 1215-1228, cc sont de simples indications sans développement.

La mort est pour chacun de nous cc que sera la consommation finale pour l'ensemble de l'humanité. Jean lui donne le nom, gros de consequences, de *consommation partielle,* συντέλεια μερική *De fide orth.*9 I. Il, 2, col. 864 a Plus de repentir après la mort; plus de changement dans le bien ou dans le mal. L'âme humaine reste éternellement dans l'état où elle se trouve, au moment où elle quitte son corps. *Contra manichaos,* 37, col 1544 c. Cf. *Jbid.*. 75, col. 1573 *b; De fide orth.*. L 11, 4, col. 877 *c ; llomil. I in Dormit.* 12, t. xevi, col. 717 *b* c.

Cette doctrine sur la mort suppose un jugement particulier fixant pour toujours le sort de chacun. Elle entraîne aussi une rétribution immédiate au moins partielle. Bien qu'à la suite des saints Livres cl des anciens Pères, Jean parle le plus souvent de la rétribution qui suivra la résurrection des corps et le Jugement général, il fait aussi de claires allusions à la rétribution qui a lieu aussitôt après la mort. Dans le *Panégyrique de sainte Barbe.* 18, t. xevi, col. 805 *cd,* Il est dit que la sainte martyre s'en alla aussitôt dans les célestes demeures et l'éternel repos, tandis que son père criminel descendit dans les retraites obscures de l'enfer pour recevoir le châtiment mérité. De même, aussitôt après sa donnition, l'ûmo de la sainte Vierge prend possession du royaume des deux, où sc trouvent les anges, les patriarches, les prophètes, les justes. *Homit. I. in Dormit.*. 11, col. 717. L'âme du Juste, après avoir quitté son corps, est Inondée de la lumière de la sainte Trinité avec le· saints anges, cl cela pour les siècles infinis, παρίσταται τφ φωτΐ τη ἁγία Τριάδα , μετά των θείων αγγέλων, εί αΙώνα ἀπεράντου καταλαμπόμενο . *De octo spirit, nequitue,* t. xcv, col. 93 *d.* La mort ne doit pas effrayer ni contrister le chrétien, car elle le délivre du poids de cette vie mortelle, ct l'envoie promptement vers Dieu pour une vie meilleure. *In epist. ad Corinth. II.* v, 8-9, *ibid.,* col. 732 *a b.*

L'éternité des peines et des récompenses est clairement enseignée. *De fide orth.*. I. II, 1, 4, col. 864 *b c.* 877 ôc,iv, 27, col. 1228; *tn sdbb. sanctum.* 35, l.xcvi, cul. 640. Sur la nature du feu de l'enfer Jeun a exprimé une double opinion. Dans le *Dialogue contre les manichéens.* 36, 75, col. 1541 *cd,* 1573 c. Il dit clairement que ce feu — ainsi que le ver qui ne meurt point — est purement métaphorique, et doit s'entendre de rincondic allumé pnr le désir inassouvi. Ix?s démons ct les damnés désirent le mal ct ne désirent que le mal. Ne pouvant rassasier celte faim maudite, ils sont brûlés par leur désir commo par un feu Inextinguible,μή μετέχοντε των τή ἐπιΟυμία ,πυρά δίκην, ὑπύ τη επιθυμία καταφλέγοντβι. — Ti γάρ έστι κό·λασι , cl μή του ποΟουμένου στέρησι ; *Ibid.,* col. 1573 *c.* — En plusieurs autres endroits cependant, le feu Infernal nous cit présenté comme une réalité extrinsèque au damné. Dans Γ*llomil. in sabb. sanctum.* 35, t. xcvî, col. 640, ce feu est déclaré ténébreux, σκοτεινόν, cl dévorant sa victime sans la consumer. Dans le *Dt fide orth.,* I. IV, 27 L xav, col. 1228, notre docteur enseigne que le feu éternel auquel seront livrés, après le dernier Jugement, les démons, l'Antéchrist, les impies et les pécheurs, n'est pas matériel Λ lu manière de celui que nous voyons ici-bas, et que vraie nature est connue do Dieu seul. οὐχ ὑλικάνοίον τύ ζα; ἡμν. ἀλ/οτον αν εἰδείη ὐ Οἰό . A y regarder dr près l'opposition » ntre ces deux opinions est plus ûppannb que réelle. J» an parait déjà ensiign r la doclrin qui prévaudru dans la Lhéologl· byzantine postérieur ; Le feu est métaphorique pour h s démons et les âm<s damné* s avant le jugement généraI, il y aura un feu réel pour le* uns rt pour lot autre·, après ce Jug m nt.

Le bonheur du ciel est mesuré au désir de chacun. *Contra manich.*. 75, col. 1573 *be;* cf. coL 1541 *be.* ll consiste essentiellement à voir Dieu dans la mesure du possible, A être avec le Christ et à Jouir de sa beauté face à face. *De fide orth.,* I 11,3, col. 872 *b;* IV, 13, 27, col. 1153 C, 1228. *llomil in sabb. sanctum,* 35, L xevi, col. 640.

Sur le purgatoire comme état intermédiaire et transitoire entre le ciel et l'enfer, nous n'avons trouvé aucun texte explicite dans les écrits de Jean; mais, sans utiliser le discours plus que douteux · περί των ἐν πίστει κεκοιμημένων ·, nous pouvons affirmer tout au moins que le Dainascène a connu ct approuvé l'usage de prier pour les morts. ll a composé lui-même des tropaires idiomèles dans lesquels il demande pour les défunts le repos éternel; τφμετασταντχ την ἀνάπαυσίν παρά Χριστού αΙτησώμεΟχ — ἀνχπαύων αυτόν *b* τη ἁγηρω μακαρώτητι. t. xevi, col. 1368-1369. ll met au nombre des hérétiques Aérius, qui rejet ail la prière ptur les morts. *De lucres.,* 75, col. 724 *b :* πεοιττότερον δέ δογματίζει μή δεΐν προσφέραν υπέρ των κεκοιμημένων. Il témoigne de l'usage de l'Église orientale « d'offrir le sacrifice de la messe pour tous les saints défunts, le samedi de chaque semaine, parce que c'est le samedi avant Pâques que le Christ descendant aux enfers, lia le fort et lui arracha son butin. » *De sacris jejuniis,* 4. col. 69 c. Il déclare que cet usage est d'origine apostolique. Cette prière pour les morts ne peut être inutile, et doit avoir un effet semblable à celui de la descente de Jésus aux enfers, c'est-à-dire délivrer les Ames des saints défunts, των προκεκοιμημένων αγίων. L'idée du purgatoire se déduit tout naturellement de ce passage.

On est un peu étonné que Jean parle si longuement de l'Antéchrist dans *lu Foi orthodoxe,* et nous donne même son signalement précis. Ce ne sera pas le diable incarné, mais un homme né de la fornication, qui sera élevé en secret cl subitement établira son royaume. Au début, il singera la sainteté, mais bientôt il lèvera le masque, el persécutera l'Église de Dieu. Énoch et Éhc, qui ne sont pas morts, viendront évangéliser les Juifs pour les tourner vers le Christ. L'Antéchrist les mettra à mort. Mais bientôt apparaîtra le Seigneur, qui, du souffle de sa bouche, tuera l'homme d'iniquité, col. 1216-1217.

La résurrection est définie : *secunda ejus quod cecidit erectio,* δευτέρα του πεπτωκότο στάσι . Ce qui est tombé, ce n'est pas l'âme, c'est le corps. La résur section s'entend donc du rétablissement de l'union du même corps qui s'est dissous en poussière â la même âme, de la reconstitution du vivant tombé sous les coups de la mort, δευτέρα τού δι^λυΟέντο καί πεσόν το ζώου στάσι . Jeun prouve la possibilité de la résurrection des corps par la toute-puissance de Dieu, sa nécessité par la providence et la Justice de Dieu, son infaillible réalisation ù la fin du monde par la sainte Écriture et spécialement par le c. xv de la Ir< épllre aux Corinthiens. Elle sera suivie du jugement général ct de la rétribution finale. Col. 1220-1228.

18e *llérésiologie el histoire du dogme.* — On trouve dans les écrits de saint Jean Damascène de précieux renseignements sur l'histoire du dogme cl des hérésies. Nous signait rons ici brièvement ceux qui nous paruissent le plus dignes d'intérêt

Noire docteur voit l'origine de tout·* les hérésies chrîH< logiques dans la confusion des termes *nature* et *hypostase. Le* groupe nestoricn et le groupe monophysite sont d'accord pour proclamer le principe Inconciliable avec le dogme catholique. : « Pas de nature sans hypostase; toute nature est aussi hypostase. » *Contra facobttas,* 2, col. 1438; *De duabus volunt,,* 20, col. 152 a; *De fide orth.,* m, 3, col. 992. L'hérésie monothélitc elle-même repose sur la confusion entre le vouloir naturel, τδ θέλειν, τδ θέλημα φυσικόν, et le vouloir hypostatique, τδ πώ Οἰλειν, τδ θέλημα γνωμικόν. *De duabus volunt., loc. cit.*

Au demeurant, Jean n'ignore pas qu'il y a plusieurs sortes de monophysismes. Il n'a garde de confondre l'eutychianisme proprement dit avec la doctrine de ceux qu'il appelle *acéphales, /acobites, égyptiens* ou *schismatiques.* Ces derniers sont de vrais logomaques. Ils ne confondent pas et distinguent bien, même après l'union, l'humanité et la divinité dans le Christ, et les propriétés de l'une cl de l'autre en *qualité naturelle, h* ποιότητι φυσική; mais par une peur ridicule du nestorianisme, ils sc refusent à compter les deux φύσει du Christ après l'union. Ils n'admettent qu'une seule φύσι composée, μία φύσι σύνθετο . On peut dire qu'ils pensent d'une manière orthodoxe en employant une terminologie qui sent l'hérésie. Ce sont, du reste, de vrais hérétiques, puisqu'ils rejettent Je concile œcuménique de Chalcédoinc, et condamnent la formule dogmatique que cc concile a canonisée. *De hseres.,* col. 741; *Contra jacob.,* 14-18, col. 1444-1445.

Le long extrait du *DiétUe* du Jacobite Jean Philopon donné dans le *De lueres.,* col. 744-754, est du plus haut intérêt. On y saisit sur le vif le déficit de la théologie monophysitc. Il lui manque une définition exacte de l'hypostasc. Philopon confond l'hypostase avec les notes individuantes, ct s'en tient à la vague définition donnée autrefois par saint Basile. Par ailleurs, Il a bien saisi le caractère fictif de l'unique *prosopon* nestorlen, que le Damascène dénonce lui aussi en plusieurs endroits. *Ibid.,* col. 749-75L

Signalons que les maronites sont mis au nombre des héiétiques en deux endroits : *De recta sententia libellus,* col. 1432 *c; De hymno trisagin,* 5, t. xcv, col. 33 *b.* Jean ne dit pas positivement en quoi consiste leur erreur. Il affirme simplement qu'ils acceptent l'addition de Pierre le Foulon au *Trisagion.* On sait, par ailleurs, qu'à cette époque, ils étaient monothélites.

Dans sa controverse avec les Jacobites, Jean ne pouvait se dispenser de parler de la célèbre formule • μία φύσι του θεού Λόγου σεσαρκωμένη », attribuée à saint Albanas· et souvent employée par Cyrille d'Alexandrie. Il en donne deux explications. Suivant la première, le mot φύσι de la formule doit s'entendre directement de la nature divine en tant que possédée par Dieu le Verbe. La nature humaine est Indiquée par le participe σεσαρκωμένη. D'après la seconde, Atbanasc et Cyrille ont attribué abuslvement,καταχρηστικά καί οὐ κυρίω , le sens ιΓὑπόστασι au terme φύσι . Toute hypostase, en eflet, est aussi une nature — une nature et quelque chose de plus —, mais l'inverse n'est pas vrai. *De fide orthod.,* l 111, il, col 1025; *Contra facobitas,* 52, col. 1460-1461 ; *De natura compos.,* 3,1, xcv, col. 116-117.

Thixodx lur *la doctrine de S. Jean Damascène.* — Plurirun dre ouvrages «UmxlH A propos des écrits Imitent •u**I de U doctrine, notamment celui de Langcn, celui de Luptcn et celui de Gnindlchncr. De toutes les parties de la théologie damavcênlmn·· c'est la théologie trinitnirc qui a été le plus étudiée. Voir *ur ce point le* études *de* lfce*k»çle po'tflrc ror *le dogrre de lu Trinité* du P. de Hét. i. u et rv, paistm, et la monographie de J. Bilz. *Die Trtnllàblehre des hi Jnhanncs uon Damaskus,* Pnderlwni. 1009. L'ouvrage de V Ermoni, 5. *Jeun Damascène.* Parts. 1904 (coll. Z.n *pensée chrétienne}* est moins une étude qu'un recueil de morceaux chohl· disposés dans l'ordre clonique des manuels de philosophie et de théologie. L'auteur nous parait exagérer fort ('aristotélisme de Jean Daninuéne. TIxeront, //L/oirr *des dogmes duns l'antiquité chrétienne,* t. m, p. 458-402, dorme un bon résumé do la doctrine de Jean sur le culte des Images. Son chapitra sur la *théologie de saint Jeun Damascène, Ibid.,* p. 484-513, excellent m certaines de ses parties, est en déficit sur plusieurs points, notamment sur l'état primitif de l'homme, le péché originel, la prédestination, In grâce, les sacrements en général, les fins dernières, l'Eglise; J. Bach, *Dogmcnycschlschte des Mitlelalten,* P· partie. Vienne, 1873, p. 49-78. — Sur la doctrine des images, voir K. Schwnrzlosc, *Der Bildcrstreit,* Gotha, 1890, p. 126-223.—Sur la doctrine cucharbtl·que, StrItx, *Jahrbûchcr für deutsche Théologie,* t. xn (1807), p. 275-286. — Plusieurs théologiens russes sc sont occupés de la théologie de S. Jean Damascène. Signalons l'article ■lgné A. B., paru dans la revue *Strunntk,* 1861, t. iv, p. 71-103, sous le titre ; *Ee premier système de théologie dogma·tique;* A. Tzarcvsky, *Saint Jean Damascène euru idéré comme théologien orthodoxe et hymnugraphe ecclésiastique,* Kazan, 1901; Nie. Bogorodsky, *Enseignement de S. Jean Damascène sur la procession du Saint-Esprit confronté avec les thèses des Conférences de Bonn* (1876), Saint-Pétersbourg, 1879, Voir encore: Apostolldès, r.cpi 'Ιοιαννου τού Δαμ«·σχηνού, 1838; D. AInsIce, *Jolui of Damaskus,* 3· édit., Londres, 1903.

Dans son exposé de In théologie de Phot lus, Ucrgcnrôther sc réfère continuellement û la doctrine de S. Jean Diimaieène, *Phallus, Patriarch von Constantinopel,* t. m, p. 357-652, *passim.*

IV. Influence de saint Jean Damascène sur la théologie de l'Oiuent et de l'Ocudent. — 1° *Influence sur la théologie byzantine et gréco-slave.* — Il est fort difficile d'apprécier l'influence exercée par saint Jean Damascène sur la théologie byzantine, d'abord, parce que cette théologie est encore Imparfaitement connue, la plus grande partie de scs matériaux étant Inédits; ensuite, parce que les Byzantins ont communément l'habitude de piller leurs devanciers, sans les nommer. Il n'y a pas à douter, cependant, que rette influence n'ait été considérable. Il suffit par exemple, de comparer le court résumé que nous venons de donner de la théologie damascénicnnc avec l'exposé de la théologie photienne écrit par l lerp nrother, dans son troisième volume sur Photius, pour s'apercevoir que cc dernier ne fait guère que reproduire — sauf sur la procession du Saint-Esprit et quelques questions secondaires —, la pensée, ct souvent le texte du docteur de Damas. De même, en parcourant les *Chapitres thdologiques* de Michel Glykas (t début du xm· siècle), publiés récemment en deux volumes, S. Eustratiadès, Μιχαήλ τού Γλυκά εἰ τά ἀπορία τή θεία γραφή κεφαλαία, Athènv.s*Alcxandrie, 1906-1912, on volt, que parmi les Pères cités, le Damascène occupe une place d'honneur et n'csl dépassé que par Grégoire de Nazianze ct Jean Chrysostome. Dans la seconde moitié du xin· siècle, au moment de l'ardente controverse entre Grecs et Latins sur la procession du Saint-Esprit, le parti unioniste de Byzance, ayant ά sa tête Jean Beccos, fit valoir l'autorité de notre docteur en faveur du dogme catholique. L'adversaire de Bcccos, le fameux Georges de Chypre, qui devint patriarche de Constantinople sous le nom de Grégoire II (1283-1289), fut si embarrassé par un texte de la *Foi orthodoxe*(L I, 12, col. 848 *d :* διά Λόγου προβολκύ ἐζφαντορικου Πνοήματο), qu« pour ne pas rendre les armes, il Inventa une nouvelle théorie, diflérentc deladoctrine photienne,et parla d'une manifestation éternelle du Saint-Iùsprll par le Fils. Voir l'article Gi ororsni Ch y piu , t. vi.col. 1231-1235. Déjà, avant Bcccos. le savant Nicéphore Blcmmldès avait démontré l accord foncier de la doctrine dainascénicAn·

avec le dogmo du *Fllioquc.Ct.* Hugo Lacinmcr, *Scripturum (irxciie orthodoxie bibliotheca selecta,* Fribourg, 1864, t. i, *Nicephori Dlemmidæ oratio ad Jacobum Bulgariie episcopum,* 6, p. 11 G-117. Λ l'époque du concile de Florence, Bessarion reprit la même thèse, et ferma lu bouche aux théologiens grecs, qui objectaient toujours aux catholiques, le fameux passage : i *Nous ne disons pas que le Saint-Esprit est* ἐκ του Που.· *De processione Spiritus sancti, P. G.,* t. c l x j, col. 396.

Il ne faut pourtant rien exagérer. Ce serait une complète illusion de se figurer que le Damascène joua A Byzance le rôle qu'ont tenu en Occident Pierre Lombard ct saint Thomas d'Aquin. B n'a pas eu de disciples et de commentateurs comme en ont eu ces maîtres. Son *Exposé de la Foi orthodoxe* el quelques autres de scs écrits ont été cités par les théologiens byzan 1ns comme étaient cités les ouvrages des autres Pères. On ne lui a pas fait la part plus belle. Sa synthèse théologique n'a pas été le point de départ d'une scolastique vigoureuse développant la pensée du maître cl la prenant pour guide. Elle est restée une borne patrislique, que Photius n'a dépassée sur un point que pour se fourvoyer. Il serait Inexact de dire que la *Foi orthodoxe* **a** été le manuel de théologie où les clercs byzantins apprenaient la doctrine; car il n'y avait point de séminaires Λ Byzance; el s'il y a eu quelques écoles de haut enseignement, dans lesquelles la théologie était enseignée conjointement avec d'autres sciences sous le nom vague de philosophie, on n'a pas démontré que l'ouvrage de Jean ait été le manuel de choix. Quand les Grecs ct les Russes dissidents ont eu des écoles théologiques pour le commun des clercs — et cela ne remonte pas nu delà du xvni· siècle — ce n'csl pas la *Foi orthodoxe* qui a servi de manuel de théologie, mais de maigres résumés de scolastique occidentale s'inspirant surtout de la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, ct souvent écrits en latin. Jusque vers le milieu du xvm· siècle, les théologiens de la Russie méridionale se servirent de manuels latins *ad mentem sancti Thonur,* sauf pour les questions controversées entre les deux Eglises. **A** partir du milieu du xvm· siècle, saint Thomas fut supplanté par Théophanc Prokopovitch, qui servit aux Russes de la scolastique protestante, et compta beaucoup plus de vrais disciples que n'en a jamais eus saint Jean Damascène. De nos jours encore, les manuels de théologie des Russes et des Grecs tiennent beaucoup plus de la théologie catholique ct de la théologie protestante, mêlées à doses variables suivant les auteurs, que de renseignement de celui qu'on a bien improprement appelé le saint Thomas des Grecs.

C'est sans doute dans la période ancienne beaucoup plus que dans la période moderne, que notre docteur **a** exercé une véritable influence chez les peuples slaves, qui, durant tout le moyen Age, furent beaucoup moins cultivés que les Grecs, ct n'eurent point à leur disposition toutes les richesses possédées par ceux-ci. Sur la fin du ix· siècle, ou au début du x·, Jean, exarque de Bulgarie, traduisit en paléoslaw *ΓExposé de la foi orthodoxe,* en y faisant quelques suppressions, en y ajoutant plusieurs passages des anciens Pères. De Bulgarie, cette traduction passa de bonne heure chez les Russes. Le plus ancien ms. qui nous en soit parvenu sc trouve A la bibliothèque synodale de Moscou, ct remonte au moins au xn· siècle. Au xvi· siècle, le prince Kurbsky donna du même ouvrage une version en lanque paléo-russe. Au siècle suivant, Éplphanc Slavinetsky (t 1675). fit paraître une nouvelle traduc lion slave, qu'il inséra dans une collection d'ouvrages patriotiques publiée A Moscou en 1665. Le métropolite de Moscou, Ambroise, crut devoir, au xvm· siècle, refaire le même travail, qui cul deux éditions. Au xix* siècle, il a paru deux traductions du *De fide orthodoxa,* en lan .ue russe, la première par les soins de l'Académle ecclésiastique de Moscou, en 1811; la seconde duc A Alexandre Bronzov, professeur A l'Académle ecclésiastique de Pétrograd, qui a accompagné son édition de savantes notes et commentaires. Petrograd, 1894.

2° *Influence sur les autres Orientaux.* — Les écrits de saint Jean Damascène n'ont pas seulement été connus du monde gréco-slave. De bonne heure, et peut-être de son vivant, la plupart d'entre eux, sinon tous, furent traduits en arabe, ct c'cst dans cette langue seulement que quelques-uns d'entre eux paraissent s'être conservés. Le savant Théodore Abou-Kurra (t 820), qui a écrit à la fols en grec et en arabe, est fier de se proclamer le disciple du Damascène, et a prolongé son influence dans le monde syrien. Il ne semble pas, du reste, qu'il ait pu le connaître autrement que par scs ouvrages.

Les littératures arménienne et géorgienne ont été également enrichies par des traductions d'ouvrag. s de notre docteur, mais il est bien difficile de préciser le degré d'influence que ces traductions ont exercé sur la culture théologique d'Églises encore si mai connues. Cf. A. Baumslark, *Die christtihen Literaluren des Orients,* Leipzig. 1911, L n, p. 79 et 104.

3· *Influence sur la théologie occident de,* — L'influence de s Int Jean Damascène sur la théologie occidentale a été tardive. Cc n'est qu'en 1150 que le Pisan Burgondio A la demande du pape Eugène III. donna de *VExposé de la foi orthodoxe,* cl peut-être aussi de la *Dialectique* ct du *Livre des hérésies,* une première ct mauvaise traduction latine, qui n'a Jama.> eu les honneurs de l'imprimerie. Elle parut juste â temps pour être connue de Pierre Lombard, avant la publication des *Livres des Sentences,* dont le plan, dans les grandes lignes, rappelle la division de la *Foi orthodoxe.* Saint Thomas d'Aquin et les autres scol tiques, jusqu'au xvi· siècle, n'en curent pas d'autre entre les mains. Quant aux autres écrits du saint doc leur, cc n'csl qu'à partir du xvi· siècle qu'on commença A les publier ct à les répandre, ct il fallut attendre le début du xvm· siècle pour en avoir une édition à peu près complète.

Quelle a été, au juste, la part d'influence exercée par la *Foi orthodoxe* sur les théologiens scolastiques, el en particulier sur la synthèse thomiste ? La question. A notre connaissance, n'a pas encore été approfondie el mériterait de l'être. Nul doute que ccttc influence n'ail élé réelle, mois on a l'impression qu'elle ne fut jamais bien profonde. Le Damascène, du reste, ne fut pas toujours compris, par exemple, sur la procession du Saint-Esprit. Cf. saint Thomas, *Summa theol,* q. xxxvi, art. 2 ad 3a®. Dans l'article *Prédestination* du *Dictionnaire Apologétique de la Foi catholique,* t. IV, col. 227, le P. A. d'Alès fait remarquer que saint Thomas, dans sa doctrine sur la prédestination, combine la conception auguslinicnne avec la pensée damascémcnnc. La distinction entre les deux volontés de Dieu, antécédente ct conséquente, si clairement énoncée dans la *Foi orthodoxe,* est courante chez les grands scolastiques, ct a passé dans nos manuels de théologie. Inutile de faire remarquer, après cc que nous avons dit plus haut, que saint Jean Damascène est un partisan résolu de la prédestination ct de la réprobation *post prsevisa mérita,* et que sur la question des rapports entre la grâce et du libre arbitre, il favorise ouvertement cc dernier. Si sa doctrine avait été plus étudiée et mieux connue au moyen Age. nul doute que celte doctrine n'eût exercé une influence salutaire contre les excès du prédestinatianisme.

Somme toute l'influence du Damascène tant sui

la théologie de *l'Orient* que sur celle de l'Occldent, n'a pas été ce qu'elle méritait d'être. Il lui a manqué de vrais disciples pour faire surgir de sa synthèse une scolastique féconde et du meilleur aloi. Il ne serait pas trop tard, encore de nos jours, pour mettre en valeur les trésors qu'il recèle. En terminant cet article, nous faisons nôtre le vœu exprimé par le P. de Régnon « que le Jour advienne où, pour cimenter l'union mire l'Orient et l'Occident, l'Église place dans la chaire de scs écoles la *Fontaine de la Science* de saint Jean Damascene auprès de la *Somme théologique* de saint Thomas I » *Études de théologie positive sur la sainte Trinité,* t. iv, p. 54. Saint Thomas ne sera pas froissé du voisinage, car il y a, entre ces deux génies, un véritable air de famille : Ces deux moines-prêtres portent au front l'auréole de la sainteté. Tous deux ont, au suprême degré, l'amour de la tradition et des Pères. Tous les deux formulent en un langage sobre et cristallin, les vérités les plus hautes, et savent, par des comparaisons très simples, les mettre à la portée de tous. Chacun des deux a été à la fols, philosophe, théologien, exégète, polémiste, orateur, poète sacré. Tous les deux ont eu le goût des sommes, des chaînes t-l des opuscules, et sont revenus souvent sur les mêmes questions. Tous les deux ont marié ensemble ia philosophie et la théologie, et, sans sc laisser enchaîner par aucun système, ont été sagement éclectiques. S'ils ont aimé Aristote, Ils n'en ont pas fait le treizième apôtre, el l'ont baptisé sur bien des points. Au demeurant, Jean est un ruissekt limpide, charriant de l'or, mais peu abondant; Thomas est un neuve aux larges bords, qui a connu le rufsselct parmi scs aflluents.

Sur les traductions slaves de In *Fol orthodoxe,* voir t KalaMovItch, *Jean, exarque de Bulgarie. Ilecherches sur Chittolre de la langue rl de la littérature slaves aux* /X· et J· sttc/ct Moscou, 1824, p. 19 sq.; Pulouzov, Le *siècle du tsar hulgurt Siméon,* Pétrognul. 1852, p. 95-99; Murnire, 7 *ht<ilt»Qie dugnmUqur urlhodaxc,* 4* édit, russe, Pétrograd, 1883, L i, p. 44-49. Le texte de Jean de Bulgarie a été publié fuir lu *Société moscovite (Chhloirr et (^archéologie ru* '*j, d'après le nu. du xir siècle, conservé ù lu bibliothèque synodale de Moscou, 1877, t. iv, Cf. A. Puliideri, *'Ihtologla dogmatica orthodoxa,* t. i, p. 140-141, Florence, 1911.

M. Juoie.

32. JEAN D'ANTIOCHE, écrivain ascétique grec, sur l'époque duquel on n jadis beaucoup discuté, mais qu'on est aujourd'hui d'accord pour idcntiüer avec le prélat de cc nom qui occupa le siège patriarcal d'Antiocbc sous Alexis Ier Comnène (1081-1118). C'est l avis de Oudin, *Commentarius de scriptoribus ecclcticisllus,* t. n, p. 842-850, accepté par la plupart des cnliqurs, malgré les protestations un peu trop sentimentales du bollandistc Janning, dans son *Tractatus h dorico (hronologicus de patriarchis Antiochienis, Acta anctorum,* Juillet, l. iv, n. xoi. Oéjô patriarche en ius8. lors de la discussion théologique avec le monothviile Thomas de Caphartaba, Assémanl, *Bibliotheca oricnluhs,* 1.1. p. 576, il l'était encore en 1098, lors de la prise d'Antioche par les croisés, ou rapport de Guillaume de Tyr et d'Ordéric Vital. Lequien, *Oriens Christianus,* t. π, p 756-757. Ne pouvant s'accommoder du nouvel état de choses, Il quitta la Syrie et sc retira ù Onutantinoplc, Inaugurant ainsi la série des patriarvhes d'Antioche in *partibus* de rite grec. S'il faut en croire Albert d'Aix, il y serait mort deux ans après, probablement duns file d'Oxla. en face de Constantinople. C'est sans doute la meilleure explication de ce litre d'Oxife que lui donnent certains manuscrits. SI Γ*Atheniensis 496* ne contient pas d'erreur de copiste, lrs mots τού ἐν τη μονή τη ἐν 'η νήοφ 'O;c ι κε μέτου, ne j>euveDt s'entendre que du séjour ou de la sépulture de Jean dans ce monastère, mais ils n'indiquent milieux' i <.' I en ait été rnoine. Le manuscrit que nous venons de citer renferme les œuvres suivantes de Jean, qui sc retrouvent exactement dans le même ordre dam le *Parisinus 364,* les deux mss dérivant l'un de l'autre ou d'un prototype commun: 1° *Tructatus de sacra eucharistia,* f°334v®-354, compilation de textes empruntés ô une foule d'auteurs sur le Saint Sacrement On le trouve aussi dans les manuscrits *364, Îϱ 1ï;901, t°* 232 v°; *1133, l°* 292, de la Bibliothèque nationale de Paris;2° *De pessimo usu monasteria laids (radendi,* f° 354-368, et *Parisinus 364,* f° 18-34. Cc traité fort Instructif et écrit avec beaucoup de chaleur a été publié par J.-B. Colelier, *Ecclesire grœctr monumenta,* Paris, 1677, t. i, p. 159-191, et reproduit par *P. G.,* t. cxxxn, col. 1117-1149; 3° *De quadragesimarum jejunio,* f° 370 v>, et *Parisinus 364, t** 36 v«-43. Cet opuscule, adressé ὰ l'évêque Eulogius, traite en cinq parties la question des divers carêmes orientaux, en particulier de celui de l'Assomption, et contient des renseignements très curieux sur l'habitude de rompre le jeûne ô la neuvième heure du jour. On en trouve également le texte dans le *Coislin 112,* f® 472 vM95; 4° *Hesponsa de baptismo ad Theodorum metropolltanum Ephesinum,* contenus dans le *Parisinus 1304, (°* 37, et publiés en partie par Aliatius, *De ætate et interstitiis in collatione ordinum etiam apud Græcos servandis,* Rome, 1638, p. 215; 5° *Ecloga ascetic*,* tirées des saints Pères, et divisées en deux parties, la première concernant les Ans dernières, la seconde, l'oraison, l'ofllce divin et l'eucharistie On en trouve le texte dans le V*indobonensis theologicus 276* (Nessei), i° 1-136 v«; 6° *De azymis adversus Lutinos, adresse* au métropolitain d'Andrinople. L'auteur rappelle au début de cet opuscule une mission remplie par lui pour ramener l'union dans l'Église; il faudrait avoir en main tout l'opuscule pour savoir de quel événement il veut parler. On le trouve dans les *Mosquenses 230* (Wladimir), f ' 81 ; *24Q* f° 99; *230,* f° 340; dans le *Vaticanus 630,* dans le *Bononiensis bibliotheca universitatis 2412,* dans le *Vallicellanus B. 43,* i° 183 Conformément au goût de l'époque. dont les recueils de Nicon et de Paul Evcrgvtinos offrent un parfait exemple, Jean ne rédige pas, Il réunit le plus de textes possible sur un sujet déterminé et les enfile avec plus ou moins de bonheur.

L. Petit.

33. **JEAN D'ASIE** ou **D'ÉPHÈSE,** évêque monophysite d'Éphèsc, (f vers 585). Né vers le commencement du vï· siècle dans la ville d'Amld, (aujourd'hui Diarbékir), Jean fut atteint,lorsqu'il avait un an et demi d'une maladie qui avait fait périr vers le même âge ses deux aînés. Guéri miraculeusement par un stylite, nommé Maron, il lui fut remis deux ans plus tard, comme étant son (Ils spirituel. Il perdit son maître vers l'âge de 15 ou 18 ans, au moment où la persécution contre les moines anti-chulcédonlens commençait è sévir à l'instigation de l'empereur Justin Ier. Entré au monastère de Mar Yohanan dans sa ville natale, il fut ordonné diacre en 529, mais peu après il lui fallut quitter la ville avec lu plupart des religieux de son monastère, par ordre d'Éphrvm, patriarche d'Anlioclu el d'Abraham bar Killi évêque d'Ainid. Lorsqu'on 534, le gouvernement de Justinien fll transporter â Constantinople, par mesure de persécution, les chefs du parti monophysite, Jean, qui se trouvait alors en Palestine, gagna lui aussi la capitale dans des circonstances que nous ignorons. Il avait environ 30 ans.

On sait que, contrairement aux vues de l'empereur, tout prisonnier et sui veillé qu'il fut, Théodosc d'Alexandrie, opéra en ci· temps, gr icc à l'appui de Théodora, la reconstitution de. la hiérarchie monophysite. Jean, qui était particulièrement exercé à l'usage de la langue grecque, fut choisi pour regrouper les monophysitcs d'Asie Mineure et sacré évique d Éphèse Or par une *combination** assez curieuse, tandis qu'il m

disposait à servir les intérêts de l'hérésie, l'empereur, qui le traitait avec bienvcillnrice» le chargea, malgré ses préférences dogmatiques, de convertir au christianisme les païens, qui sc maintenaient dans la région montagneuse des provinces de Carie cl de Phrygie.

Λ la mort de Théodose. Jean lui succéda dans la direction plus ou moins clandestine du parti à Constantinople et en Asie Mineure. Mais, après quelques années du règne de Justin II, la persécution contre les antl-chalcédnnlcns reprit à l'instigation du patriarche de Constantinople, Jean le Scolastique. Par deux fois, Jean fut enfermé dans les prisons patriarcales : llnalement il fut remis en liberté, mais surveillé de très près. 11 mourut sous le règne de l'empereur Maurice, vers 585, ayant plus de 80 ans.

Bien que Jean d'Asie oit manifesté une grande activité comme prédicateur» il ne semble pas qu'il ait rien écrit de proprement théologique; du moins ne connalsons-nous de lui ni homélies ni traités polémiques. Mais s'il a prêché et disputé en grec pour les populations de Constantinople et de l'Asie Mineure, il n'est pas étonnant qu'il n'en reste rien, les mesures prises pnr les empereurs orthodoxes pour la défense de la foi ayant causé la disparition de la littérature monophysitc de langue grecque.

Deux ouvrages en langue syriaque seuls nous sont parvenus, qui tous deux sont de nature historique et comme tels seront étudiés ailleurs : les *Vies des saints orientaux,* recueil de biographies des moines monophysites vivant dnns la région d'Anild, ouvrage composé vers 568, et l'*Histoire ecclésiastique* en 3 parties et 18 livres, dont la troisième partie, seule conservée en tradition directe, rapporte les événements des années 575 ft 585. *{.'Histoire ecclésiastique* de Jean d'Asie, écrite au milieu des persécutions dirigées par Justin 11 contre les antl-chalcédonlcns est une source de premier ordre pour I histoire du monophysisme

La *Vit des saints orientaux* a été publiée par Land, Anc*dota syriaca,* Leyde. 1868. t. n, p. 1-288. et E. W. Brooks, *A book o/ histories compiled by John of Ephesus, Patroloyia orientalis,* t. xvn, fuse. 1. *Histoire ecclésiastique* : fragments de lα II* partio dnns Land, *op, ell.,* p. 289-329; 383-391, cl. Introd. p. 34 sq.; III· partie dans W. Cureton, *The third part of the ecclesiastical history of John bishop of Ephesns nmo first edit'd,* Oxford, 1853.— L» Duchesne» *Jean if Asie, historien eccti dastlque,* mémoire lu dans la séance publique annuelle des cinq Académies du 25 octobre 1892; W. \\light, *A short history of the syriac literature,* Londres, p. 102-107; R. Duvnl, *Histoire de la littérature syriaque,* 3· édit., Paris. 1907, p. 181-181, 362 sq.; A. Baumstarlc, *Gesehlehte der syrtschen LIteratur,* Bonn, 1922, p. 181 sq.

E. Tissehant.

34. **JEAN DE CARPATHOS,** écrivain ascétique grec dont la vie nous est totalement Inconnue. Les uns le font vivre dès le v® siècle, tandis que les autres le ramènent au vu® et même au vm® siècle. Pareillement certains manuscrits lui donnent le titre d'évêque, I d'autres, celui de moine; les premiers comme les seconds remontent ft une respectable antiquité. Photius, qui mentionne un des ouvrages de Jean dans sa *Bibliothèque.* cod. 201, P. *G.,* t. cm, col. 672-673, fait l'éloge de l'œuvre sans rien dire de l'auteur. Il n'en savait sans doute pas plus que nous. Les divers traités que Jean nous n laissés sont tous rédigés sous forme de brèves sentences, d'articles de peu d'étendue et pouvant aisément sc retenir, suivant l'usage presque constant des auteurs ascétiques de l'Oricnt· On a de lui : 1® *Capitula consolatoria centum ad monachos Indice,* p'ibl.» pnr Pontanus i latin seulement à la lin de son **éd Bon** de le *DfOptra* de Philippe le Sol Ingol- I stadt, 1654, et reproduits d'après lui par Aligne, *P. G.,* I t Lxxxv, col. 791-812. Il manque ft cette édition les I articles 3, 37, 58 et 99, nécessaires pour obtenir le chiffre de 100 déjà donné par Photius. Le texte grec, I Inconnu ft Mlgne, se trouve imprimé dan» la *Philocalia,* Venise, 1782, p. 241-2* 1, 2· édit·, Athènes, 1893, 1.1, p. 165-181. Le dernier numéro, le 96· de Pontanus, forme dan% cette édition comme une œuvre à part avec un titre spécial, mais ce titre même indique que le morceau en question constitue le centième article; 2® *Ad eosdem capitula physiologic/>-ascetiea CXVI,* encore inédits en grec. Pontanus en a publié en latin 82, d'abord à la suite des œuvres de Syméon le Nouveau Théologien, Ingolstadt, 1603, puis en appendice à la *Dioptra, Ibid* , 1651, d'où ils ont passé dans les diverses éditlons de la *Bibliotheca Patrum,* édiL de Paris, L xv p. 845-849» édit, de Lyon, L xn, p. 535-542, et enfin dans *P. G.,* col. 811-826. On les trouve au complet dans un grand nombre de manuscrits,comme *\eSabaitiens 403,* f® 12-34, le *Sabaitlcus 66,* f® 139-1G2; le *Monacensis 499,* f® 161-173; *VAngelicus 52* (B. 5. 7), f° 237-252; le *Laurentlanus X. 3* et le *Baroccianus 123,* f® 250. Une double série, l'une de 67 articles, l'autre de 88, est contenue dans le *Vindobonensis theologicus 324* (Nessei), f® 202-210; mais à en juger par Γ*incipit* de l'une et de l'autre, c'est un simple extrait du traité précédent, car les premiers numéros de chaque série correspondent respectivement au 18* et au 8® de Pontanus: 3® *Capitula moralia LXXX; Capitula XXX l de Oratione; Capitula gnostica XXXII; Capitula CVItl de praxi et theoria spirituali.* Ces quatre* séries sont conservées, selon l'ordre indiqué, dans le *Vindobonensis theologicus 315* (Nessei), f® 68-95. et le *Baroccianus 133,* f° 162-173, et attribuées de part et d'autre A Jean de Carpathos. Mais on les trouve imprimées, sous le nom d'Ébe î'Ecdlcus, dans la *Phitocalia,* Venise, 1782. p. 529-548, 2® édit., Athènes, 1893, 1.1, p. 375-390, d'où Aligne l«a tirées, P. *G.,* L cxxvn, col. 1148-1176. L'attribution à ÉUe est sans doute fausse. A ce poète ascétique doivent appartenir les distiques iambiques qui ouvrent chaque série, mais les articles eux-mêmes, c'est-à-dire l'ouvrage proprement dit, sont bien de Jean de Carpathos d'après les manuscrits qui viennent d'être mentionnés.

L. Pbt ît.

35. **JEAN DE CARTHAGENE,** théologien franciscain,! 1617.— Il avait appartenu d'abord à la compagnie de Jésus, puis passa aux franciscains de la stricte observance de la province de la Conception. Envoyé A Borne par ses supérieurs, il y professa avec beaucoup d'éclat au couvent de *San-Pietro-in~Afontorio.* Paul V qui l'avait en amitié l'envoya À Naples pour régler auprès du vice-roi diverses affaires d'ordre politique. C'est IA que Jean mourut en 1617. — Il a laissé : 1® *De religionis christianiv arcanis homiluc sacrir,* 3 vol., dont le lef parut à Venise en 1603, les deux autres ft Home on 1611, 1614 Cet ouvrage, très utile aux prédicateurs n été souvent réédité, /Anvers. 1622, etc. — 2® *Disputationes in unipcna Christian* religionis arcana,* Home, 1609. — 3® et 4® *Pro ecclesiastica libertate et potestate luenda adversus infustas Venetorum leges ejusdem ecclesiastica· libertatis lursioas et contra perniciosos errores quorumdam qui pnrdtclas leges tueri contendunt,* Home, 1607; *Propugnaculum catholicum de /ure belli /Ioniani Pontificis adversu› Ecclcshe jura violantes,* Rome, 1609; ces deux traité» dédiés ft Paul V sont destinés A défendre la politique de ce pape lors de son différend avec la République d< Venise. — 5® *Setertarum disputationum in 1 V librum Sententiarum, t /, in quo de sacramentis in genere uc de inslrumentali eorum efficacia pertractatur,* Horno» 1607 Venise, 1618 —6® et 7® Urie *Praxis orationis mentalis.* parue après sa mort ft Venise, 1618, do mémo qu'un *De ortu, progressu et viris illustribus ordinis Montis Carmeli,* Anvers, 1620, Cologne, 1615. — Wadding ti connu aussi des *Homilite de statu pontificio et card, nulitio,* demeurées Inédite»; Sbaraglia mentionne i

lement one *Dispute io contra latentem usuram* inédite, et met au compte de Jean de Carthagine un *Tractatus dr prsrdesti'nattone,* paru à Borne, en 16.., et qu'Antonjo, *Bibliotheca hispana nova,* t. i, p. 413, avait attribué *h* un François de Carthagène, Inconnu par ailleurs.

Wadding, *Scriptorts ordini» minorum,* Rome, 1806, p. 135; Jeun de Saint-Antoine, *Bibliotheca univenalis /ran· clxrana,* Madrid, 1753, t. Π, p. 143; Antonio, *Bibliotheca hispana nova,* Madrid, 1783, t. i, p. 672; Waddlng-Sbantgha, *Supplementum ad scriptores ordini» minorum,* Rome, 1800, p. 404; Hurter, *Nomenclator,* 3* édit., t. m, col. 396-397.

E. Amann.

36. **JEAN DE CITROS.** canoniste et contro- ▾ erslstc grec, qui occupa le siège épiscopal de la pelite ▾ llle de Kitros, sur la côte occidentale du golfe de Salonlquc, à peu de distance de la mer.Lequien, *Oriens christianus,* t. n, p.82, le fait vivre à la fin du xiv* siècle ou nu début du xv· siècle. C'est une erreur, car Matthieu Blastarès, dont on possède des manuscri ts datés de 1342, avait déjà mis ά contribution scs œuvres. Il est vrai qu'on a voulu le dépouiller de la paternité de ces dernières, Je veux dire des *Réponses canoniques* qui portent son nom. Dans un article intitulé : *De qui sont les réponses canoniques dont routeur passe pour être Jean, évéque de Kitros (XIII· siècle)?* paru dans les *Vizantifski! Vremennik,* 1894, t.i, p.493-502, A. Pavlov a prétendu qticlcs seize réponses données par Jean aux questions de Constantin Cabasilas, métropolitain de Dyrrhachium, étaient en réalité de Démétrlus Chômai innus, archevêque de Bulgarie. Après la publication des œuvres de cc dernier par le cardinal Pitra, *Juris ecclesiastici Grarcorum selecta paralipomena,* Paris, 1891, le savant russe avait constaté que les réponses de Jean de Citros se retrouvaient toutes, mais dans un ordre djflércnt, chez Chomatianus, op. *cit.,* p. 617-686, et il en a conclu aussitôt ou que Jean ne fut qu'un plagiaire, ou que les compilateurs postérieurs ont fait erreur en lui attribuant une œuvre qui n'était pas de lui. Pavlov a sans doute raison, et l'on est moins surpris de voir un prélat aussi haut pincé que le métropolitain de Dyrrhachium s'adresser, pour la solution de certaines dillicuités, à l'archevêque de Bulgarie, plutôt qu'à un simple suffragant de Thcssaloniquc. Nous ferons toutefois remarquer que l'éditeur de Chômatianus n'est pas bien sûr lui-même que h s réponses à Cabasilas sont bien de son héros, mais nous pensons qu'elles sont bien de lui. Jean de Citros aura fait comme d'autres byzantins : il aura tué le volé. Son travail aura consisté ù modifier la disposition primitive des questions et réponses, parfois même Il aura touché à la rédaction; il aura surtout laissé de côté cc qui n'intéressait ni lui ni son correspondant, et il aura signé. Quoi qu'il en soit, ces réponses ont été Imprimées pour la première fois dans E. Bonncfol, *Juris orientalis libri 111,* Paris, 1573, p. 159-184, puis par J. Lrnnclavius, *Jus graeco-romanum,* Francfort, 1596, l. i, p. 323-335, par Rhnlli et Potli, *Syntagma divinorum sacrorumque canonum,* t. v, p 403-120, el pir Migne, *P. G.,* t. cxix, col.9G0-985, Chose curieuse, Matthieu Blastarès attribue à Jean de Citros les Réponses à Cabas. lr s, mais Il les reproduit avec des r- maniements considérables pour la forme comme pour le fond, et en y taisant entrer des extraits des réjxjnses de Bahamon à Marc d'Alexandrie. Il y a les plus grandes chances pour que l'œuvre de Jean de Citros soit précisément cette compilation en partie Inédite que Blastarès a mise en appendice à son *Syntagma* A Jean de Citros appartient aussi une compilation souvent citée par Allatlus et contenue dans le *Paristnus 1296,* p 210 sq., v»u$ le litre de *Opusculum ds Latinorum ritibus cl dogmatibus.* Mais comme cc manuscrit de Paris n'csl qu'une compilation désordonnée, il est probable que l'œuvre de notre auteur y aura encore subi des retouches ou des suppressions.

L. Petit.

37. JEAN II DE CONSTANTINOPLE, surnommé le Cappadocicn, patriarche de 517 à 520.— B avait d'abord été syncelle de Timothée 1«, un intrus que l'empereur Anastase avait substitué à Macédonius II, jugé trop peu zélé à l'endroit de i'Hétictque. Timothée étant mort le 5 avril 517, Jean lui succéda; apparemment le baslkus le croyait acquis à sa politique. Au fond, pourtant, Jean était de sentiments orthodoxes; mais il n'osa sc déclarer pour la fol chalcédonienne, qu'après la mort d'Anastase, et quand le pouvoir fut passé aux mains de Justin (avril 518). En Juillet de cette même année, Jean rétablit dans les diptyques, le nom du pape Léon, et celui du pape n'giiant, Honnisdas, mettant fin par là au schisme ucacien qui durait depuis 484. Dès lors il sc mit au service de la politique de réunion des Églises inaugurée par Justin ; et c'est lui qui, le Jeudi saint de l'année 513 signa définitivement la paix entre Home et Constantinople. Les légats romains ne furent pas neanmoins sans remarquer que Jean voulait éviter dans scs démarches tout ce qui aurait pu, dccc fait, sembler une soumission à l'endroit de Borne. Le diacre Dioscore, en particulier, avait bien l'impression que Jean voulait traiter d'égal à égal avec le pape. En souscrivant, comme il était prescrit, le formulaire d'Hormisdas, Jean fit précéder le texte Imposé par les légats d'une déclaration qui mettait sensiblement sur le même pied les deux grandes églises de l'ancienne et de la nouvelle Home. Il ajouta·! : *Omnibus actis a sanctissimis quatuor synodis, i. e. : Niacna, Constantinopolitana, Ephesina et Chatccdonensi, de confirmatione fidei et statu ecclesia· assentior.* Cette addition est de grande Importance. Jean mettait sur le même pied les trois conciles jusque là seuls reconnus par Borne, de Nicéc, Éphèse et Chalcédoinc, d'une part et de l'autre le concile de Constantinople, de 381, que nul pape encore n'avait reconnu; surtout Il donnait égale force aux prescriptions dogmatiques de ces conciles *de confirmatione fidei* et à leurs décisions disciplinaires, *de statu ecclesiae.* Sans aucun doute il visait tout spécialement les canons 2 et 3 de Constantinople relatifs à l'organisation des ressorts ecclésiastiques et à la primauté d'honneur de l'Église de Constantinople, canon contre lesquels, è Chalcédoinc, l'Église romaine avait encorct protesté- Thiel, *Epistohr Hormisdrr,* n. 1 x i. Dans la réponse qu'il adressa à Jean, le 3 juillet suivant, Hormlsdas ne releva pas ces prétentions, il sc contenta de tracer au patriarche un tableau des devoirs qui lui restaient à remplir, délicate manière de lui faire sentir la supériorité du siège romain. Thlcl, *op. cit.,* n. i.xxx. Le pape d'ailleurs ne conserva à l'endroit du patriarche aucune arrière-pensée; quand les moines scythes soulevèrent la question théopaschlte, Jean fut commissionné par Hormlsdas pour trancher les premiers conillts. Thlcl, n. xcviu, 1. On sait d'ailleurs que les moines n'attendirent pas la fin des débats et partirent pour Rome. Jean ne connut pas la bizarre Issue de cette querelle théologique; il mourut dans la seconde quinzaine de février 520, et fut remplacé le 25 février par le syncelle Éplphane. Thlcl, n. c x l

Theoptnmes, *Chronique, nd.* nn. 6010, P. *G.,* t. cvm, col. 381 ; Victor de Tînmes, *Chronique,* nd. nn. 517, P. *L.,* t. UXVII1. col. 902 et surtout les lettres du pape Honnisdas, don* Thlcl, *Eplatoltr romanorum t»ontificum,* Brnunsbcrg. 1867. Voir l'art. Hot imisdas, t. vn.col. 167 »q.

E. Amann.

38. **JEAN CORNOUAILLES** écrivain ecclésiastique du xn' siècle. — I. Vib. — Jean de Cornouailles, appelé en latin *Joanne, Cornubienti,*

ou *Joannes a Sancto Germano,* est présenté bar beau coup <l*iiu!cur< comme Anglais d'origine : Cave, *De scriptoribus ecclesiasticis,* t. n, p. 238; Fabricius, *Bibliotheca media: et infimer latinitatis,* t. iv, p. 67; Oudin, *Commentarius de scriptoribus ecclesiasticis,* t. n, p 1529, etc. On place son berceau ʌ Saint-Germain, localité de Cornouailles. D'autres cependant le font naître en Bnssc-Hretngno; ainsi Lcvot, *Eiographle bretonne,* l.î, p. 933. Tout ce que nous savons de positif à son sujet, car lui-même l'uffinne, c'est qu'il fréquenta en France, à Paris, les écoles de Pierre Lombard, de Robert de Melun, de Maurice de Sully : il distingue les deux derniers comme les docteurs les plus orthodoxes de l'époque. Girald le Cambrien, dans sa *Gemma ecclesiastica,* n, 35, nous assure de Jean de Cornouailles qu'il professa à son tour, mais où et pendant combien de temps, c'est ce qu'on ne saurait dire d'une façon précise: Il y a quelque apparence qu'il assista au concile de Tours en 11G3, peut-être Alexandre III le connaissait-il personnellement. On a quelque raison de penser que ses principaux écrits, où sont mentionnées les controverses entre théologiens de France, furent composés en cc pays : d'autre part cependant c'est l'Angleterre qui possède les manuscrits de plusieurs ouvrages de Jean de Cornouailles. Quelques auteurs le font vivre jusqu'en 1176, cl même après,mais rien ne prouve qu'on doive l'identifier avec un Jean de Cornouailles archidiacre de Worcester en 1197. (Voir à cc sujet Le Neve, *Fasti,* ni, p. 73.) En somme bien des incertitudes planent sur cette existence.

II. Œuvnr.s.— On se trouve arrêté par des doutes analogues sur certains ouvrages qui lui sont attribués : un traité toutefois lui est assigné sans contestation. Ie *Ouvrages douteux.* Cc sont : 1. *Summa qualiter fil sacramentum allaris per virtutem tanche Cruris* et de *Septem canonibus oel ordinibus Missir.* L'écrit a été attribué soit ù Guillaume, abbé de Saint-Thierry, soit à Hugues de Saint-Victor, soit à Richard de Saint-Victor. Des manuscrits anglais, comme le n. *459* de *Corpus Christi College* à Cambridge en font honneur à Jean de Cornouailles : ce sentiment est accepté par Dom R. Ccillier, *Histoire générale des auteurs ecclésiastiques,* 2· édit., t. xiv, p. 358 et par Oudin, *op. cil.,* mais on n'en volt pas la raison. Le traité a été donné dans un *Hecueil des auteurs liturgiques* Imprimé à Rome en 1591 : Migne l'a inséré à la suite des œuvres de Hugues de Saint-Victor, *P. L.,* t. clxxvh, col. 455. — 2 *Apologia de Christi Incarnatione,* ou *De Verbo Incarnato,* ou *De homine assumpto :* on y traite le même sujet que dans *VEulogium* dont Il va être question plus loin. L'ouvrage attribué ʌ Hugues de Saint-Victor a été mis au compte de Jean de Cornouailles par Oudin, *op. cit.,* Cc dernier prétend que l'écrit fut composé pour le concile de Tours en 1163, mais les raisons qu'il allègue valent aussi bien pour Hugues de Saint-Victor : le traité est dans *P. L.,* t. clxxvtt, col. 455. — 3. D'autres œuvres restées manuscrites, comme *Commentarius In Aristotelis libros duo Anulytieorum posteriorum,* ms n. *162* de *Magdalen College* A OxfurcL

2° *Ouvrage certain.* C'est *VEulogium ad Alexandrum papam 111,* avec ce âous-tltre : *Quod Christus sit aliquis homo.* Cet écrit fut composé pour combattre le sentiment d'Abélard, de Gilbert de la Porrée, cl même de l ierre Lombard, pendant un temps : ces auteurs prétendaient que l'humanité du Christ n'étult qu'un *Vêlement* dont le Verbe avait daigné se couvrir. On avait dit avant eux, el nous disons encore aujourd'hui, que le Verbe s'est revêtu d'une chair humaine : ces docteurs prenaient l'expression trop ∆ lu lettre. Ils furent désignés de leur temps sous le nom de *nihilistes,* parce qu'ils réduisaient à rien ou à trop peu de chose l'humanité de Jésus-Christ. Le Verbe Incarné n'étant en set deux nature» qu'une seule personne. Il ne leur semblait pas qu'on pût trouver en l'humanité de quoi dire : *Voilà un quelqu'un;* leur doctrine prétenda>entlls, se bornait à énoncer le dogme qui déclare que Jésus-Christ, en tant qu'homme seulement et abstraction faite de sa divinité n'est pas une personne distincte, entière et complète. — Alexandre III fit condamner cette erreur dans un concile tenu à Tours en 1163; quelques années après, Il fit écrire à Guillaum archevêque de Reims (18 février 1177), et à d'autres évêques de France pour réprimer la témérité de ceux qui disent : *Christus non est aliquid secundum quod est homo,,.* C'est là un abus, ajoute-t-il, appuyéi sur notre autorité, défendez sous peine d'anathème un tel langage... Denzingcr-Bannwart, *Enchiridion* n. 393. — Jean de Cornouailles avait d'abord partagé les idées de Gilbert de lu Porrée, d'Abélard et de Pierre Lombard, comme il le confesse lui-même, mais il seconda le zèle du souverain pontife en composant son *Eulogium* — A en juger par la préface, la rédaction de ce traité ne fut faite qu'après 1176, car Jean y parle de Guillaume présentement archevêque de Reims et précédemment archevêque de Sens : or, la translation de ce prélat eut lieu en 1176. D'après une déclaration qui sc lit en tête d'un manuscrit conservé à Saint-Victor, Oudin, *op. cit.,*1. n, p. 1530, l'auteur aurait écrit antérieurement sur cette matière, mais avec trop de concision et sans résultat : c'est cc qui lui a fait attribuer I*Apologia* signalée plus haut. — Quoi qu'il en soit, voici d'après Jean de Cornouailles, ce que contient *VEulogium :* Dieu s'est fait homme. De ce dogme on a donné trois explications : selon les uns, il existe en Jésus-Christ un homme véritable, selon les autres, il faut Joindre à la chair et à l'âme une troisième substance, savoir la divinité pour constituer la personne de l'Homme-Dieu, selon d'autres eu tin, l'humanité est en Jésus-Christ *paiement* et *non substance,* il n'y a pas en lui un pur et simple homme, une personne humaine proprement dite. Après cet exposé qui forme le 1* chapitre, l'auteur cite les autorités qui semblent favoriser les deux derniers systèmes, spéci dément un passage où saint Augustin explique les mots : *Habitu inventus ut homo,* Phil., π, 7, Il expose ce qu'ont dit Gilbert de la Porrée, Abélard, Pierre Lombard, remarque que ce dernier n'a fait que répéter sans trop de confiance cc qu'ont dit les deux autres, c. n et m. A ces docteurs il oppose saint Anselme de Cantnrbcry, saint Bernard, Achard, évêque d'Avranches, Robert de Melun, Maurice de Sully, c. iv. Alors il s'engage dans une discussion rigoureuse, établit par des autorité et des arguments comment Il y a un homme proprement dit, *aliquis homo,* en Jésus-Christ, il apporte des passages des Psaumes et de l'Évangile. c. v, divers texte* de saint Augustin, c. vî, vn, vin, répond aux objections que l'on peut présenter, c. ix à xix Le c. xx résume tout ce qui précède; Jean do Cornouailles y invite le pape à frapper d'anathème l'enseignement des *nihilistes.* Le traité a été donne par Marlène, dans *Thésaurus novus anecdotorum,* Paris, 1717, t. v, col. 1655-1702; dans *P. L.,* t. exax, col. 1011-1086.

Du Boulay, *Histoire de Γ Université de Paris,* t. n, p. 750; Cave, *De scriptoribus ecclesiasticis,* t. n. p. 233; Dom R. OiJIlcr. *Histoire des auteurs ecclesiastiques,* t. xxu, p. 218; Daunou. dan* *Histoire littéraire de la France,* t. xiv, p. 194; Dupin, *Bibliographie de» auteurs ecclé*/astiques,* t. xn, 2· partie, p. 623; Fabriclu», *Ilibliothrca lalina mediae et Inflnvr latinitatis,* Hambourg, 1735, t. iv. p. 189; Th. Hardy, *Descriptive catalogue of materlab relating to the history vf Great IJritain and Ireland,* Londres, 1865, 3 vol. In-8·, Ln, p. 301; Gross, *Sources and Literature of English Hhlorg,* Londres, 1900; C. L. Kingsford· *John of Cornu»ult duns Dictionarg of National liiographg,* Londres, 1908, t x, p. 375: D. Martène, *Thesaurus nouiu anecdotorum,* Paris,

1717, t. v, p. 1655; Oudin. *De scriptoribus ecclesiasticis.* Piris, 1722, L n. p. 1223, et 1529; *P. L.,* t. clxxvu, col. 295, et t. exax, col. 1011; Pitts ou PiLscui. *De illustril·./» Angtijr scriptoribu* Paris, 1623, p. 236; Tanner, *BIN. Brd. Hib.,* t. J. p. 432 et t. n, p. 221 ; Wright, *Biogr. British Literature,* p. 215; E. Burton, *John o/ Cornwall, dsns Thr colhotle Encgclopadia, t* vin, p. 470; G. C. Boase and W. Courtney, *Bibliotheca Oomubiens ls,* 3 vol. Londres, 1874-Γ*· 2; I . Chevallier, *Répertoire, Blo-lu biographie, tu, toi.* 2307; Ilauréau dan» *Nouvelle Biographie générale, i,* xxvi, col. 543.

J. Baudot.

39. JEAN DE CÙN (CONO), O.P.< 1463-1513), naquit en 1163, *à* Nuremberg, en Bavière. Ses premières études achevées dans sa ville natale où l'esprit de la Renaissance et de l'humanisme avait pénétré, il alla en Italie pour s'y perfectionner dans les langues grecque et latine, d'abord à Venise sous la direction d'Alde Romain qu'il regarda toujours comme un père et un Initiateur, puis nu gymnase de Padoue où il entendit les leçons de Marcus Musurus. Cf. *Pnc/alio libri de homine. Ex Cenobio F. Ord. DM Dominici ex Basilea Cursim VU luce Martii, an. 1012.* En quelle année et en quel couvent Jean de Cono prit-il l'habit dominicain, nous l'ignorons, mais nous le retrouvons, en 1499, au couvent de Spire. Cf. Lettres du 9 septembre 1499 et du 28 février 1501, adressées par Jodocus Gallus Rubeaquensis à Reuclilln, dans Gelger, *Johann Reuchlins Brie/ivcchscl,* p. 60. Érasme l'a en liante estime et le désigne comme *Vir ul gnec* litteratura excellentissimua.* Cf. Gelger, *op. cit.,* p. 112, note 1. Il est également en relations amicales avec Wlmpfeliiig. Vers 1509, par l'intermédiaire de Reuclilln et sur la recommandation de Pdhkan, Jean de Cono vient à Bftlc · où il établit le premier les muses grecques », Son ordre d'ailleurs le favorisait. Le 25 avril 1510, le général lui donne permission de retenir en sa possession tous les livres grecs et latins dont Il a besoin; il peut emporter ccs livres avec lui lorsqu'il change de couvent. A Bide, il est chaudement recommandé à l'éditeur Amerbuch; il loge même dans sa maison et devient le précepteur de ses Irois Ills, Bruno, Basile et Boniface, auxquels se joignit Beatus Rhenanus. En même temps il aidait Amerbuch dans l'édition des œuvres de saint Jérôme, 5 in-fol., Bâle,1516. Il mourut le20février 1513 et fut enterré dans l'église du couvent de son ordre. L'épitaphe de son tombeau fut composée par Beatus Rhenanus. Jean de Cono fut un des initiateurs de l'Allemagne au grand mouvement humaniste. Son œuvre consiste surtout en traductions : 1® *Busilii Magni differentia* · ουσία » et « ὑποστάσχω », Padoue, 1507 , l'opuscule est dédié â Jodocus Guilus;2° *Gregorii Nytseni de philosophia lib. VIII,* Bâle, 1512, dédié ù Beatus Rhenanus; 3e *Gregorii Nazianzeni theologi in Gregarium Nyssenum fratrem Basilii Magni, cum altero die electionis* su/r *ad confirmandum ipsum superveniret, oratio,* Bâle, 1512; 4· *Institutu Justiniani recognita quibusdam locis Grxcis, restitutis et fortasse umni us.* Bait, 1512. Joannes Antonianus, O. P., lit une seconde édition des œuvres de Jean de Cono, Cologne, 1537,

Quétlf-Echard, *Scriptores ord. prard.,* t. n, p. 27-28; Morvri. *Grund Dictionnaire hbtortque,* an mot Coiv*n; Henrico* Panlalcu, *I*rowpographia : Vir. Illuslr. German.,* t in. un 1504; Altamura, *Bibliotheca dominlcann;* Maltha *At* Werltnua, *Add. II ad Trilemliun;* Melchior Adam, *VlU phtlot. Gtrm-, In Beaium Khtnunum; Vila· Juris.,* tn *Bmufac. Amerbuch;* Christianas WuntUius ou WUTstisen* *In Epist.* H *Chrun Basil.;* L. Geiger, *Johann Hcachlin Hrtrfweth"* I Fubtnvue, 1875: Hurter, *Nomenclator,* 3· édit., t. n. eoL 1127; Joseph Knepper. *Jakob \\ tmpfrling,* »rln Lcbm *and sriru Werkt* dans *Erluuterungcn und Hrganzungcn* im *Janssen* Geschlcht· dn driukhcn Volkes,* I- ribouru-cn-BrWtOKU. 19V2. t- tu, p. 279, note &.

R. COULON.

40. JEAN DE DAMBACH dominicain alia· cion, théologien et diplomate. Il naquit près de Strasbourg en 1288 et prit l'habit au couvent des Prêcheurs de cette ville en 1308. Son enseignement théologique et scripturaire fut vite remarqué et Ht de lui l'un des personnages les plus en vue de la chrétienté. Compatriote et confrère du célèbre J< an Tau1er, il devint son and. Des relations épistolairc.s suivies le lièrent avec le brillant et remuant Vcnturin de Bergame.

L'ouvrage principal de Jean de Dambach est un traité didactique *Du Péché et de la Giüce,* écrit d'une netteté remarquable. L'auteur tente de réduire la complexité du problème en dégageant seize questions principales. Il s'y réclame de saint Thomas d'Aquin. A ‹ die époque la querelle entre Louis de Bavière et la papauté avignonaise était particulièrement vive. Serviteurs dévoues de la cause pontificale, les dominicains avaient été fort molestés dans les terres du Saint-Empire. Or Jean de Dambach était, plus que tout autre, partisan de la suprématie spirituelle des papes. L'accès de sa patrie lui fut interdit. Mais, en son exil, il sc souvint que Boëce persécuté avait écrit un livre : *Delà consolation de la philosophie.* Religieux plus que philosophe, Jean de Dambach rédigea *La consolation de la théologie.* En 1347, le souverain pontife le créa maître en théologie. Cette même année Charles IV, roi de Bohème et prétendant à l'Empirc sous le patronage du pape Clément VI, obtint la fondation d'une grande université ù Prague. Le chapitre général dominicain, tenu à Bologne, plaça Jean de Dambach à la tête du collège théologique avec le titre de régent. La tradition a transformé ce titre en celui de « premier recteur de l'université de Prague ». Quelques semaines plus tard Louis de Bavière mourait. La paix religieuse et politique redevenait possible dans ΓEmpire germanique. Au service de Charles IV comme au service de la papauté, Jean de Dambach s'employa ù réconcilier les schismatiques. Il recherchait quelles conditions leur seraient les plus douces tout en étant théologiquement valables. Dès 1348, on le retrouve ù Avignon où Il est venu intercéder olïlciellement en leur i;ivrur. Il occupait les loi 5 négociations à composer un opuscule sur *les délices du Paradis,* qu'il présenta au pape en 1350. Cependant Il ne semble pas avoir prolongé longtemps son séjour à la cour pontiIleale et d est douteux qu'il y ait Jamais rempli la charge de maître du Sacré Palais comme on l'a parfois soutenu. Il mourut ù Fribourg-en-Brisgau en 1372.

Outre scs trois principaux ouvrages : *De culpa e gratia; De consolatione theologia; De sensibilibus deliciis paradisi;* il avait écrit : *De amore virtutum; De ingrato commodo sacerdotum; De quantitate induigenitarum; De proprietate mendicantium; De priidlegiis exemptorum circa interdictum: De moderatione quart# scilicet luneraltuni] ; De simonia clauslrallum; Dt redemptionibus seu reemptionibus; Directorium con·fessorum; De præconiis sancti Joannis evangelist*.* Quelques-uns de ces travaux ont même été imprimés au XVI· siècle. Jean de Dambach, théologien disert et diplomate persuasif, dut se livrer avec talent au ministère de la prédication. On lui attribue des sermons : *De tempore* et *De sanctis.*

Denlflc et C.hatctaln, *Chartularium Unloersltatts pari·slrnsis,* 1801, t. n. n. 1139, p. 603; Rclr.hert, *Acta eapttu lorum generalium ardlni · pntdicatorum,* 1899, t. u, p. 310; lUovlun, *Annal,* , 1 Z<8, ud on. 1348; QuéUt-Erhurd,Scri;>· *lon.y ordlnU prédit alorum,* t. î, p. 667 Λ G70 b; Touron, *Di luire des hornnv . Illustres de l'ordre de S. Dominique,* !7 15, t n, p. 4GO-460; Mortier, *Histoire des maîtres gênirmu df Cordrr* drj *fHres prlcheun,* 1907, t. m. p. 250-251 et surtout p. 450, n. 3.

41 JEAN DE DEVENTER ou DAVENTRIA ainsi appelé du nom de sa ville nntale. capital.

de la province d'Ovcr-Issel, dans les Pays-Bas, appartenait ù l'ordre des frères mineurs et fut provincial de Cologne. Prédicateur de renom et théologien distingué, il combattit l'erreur naissante du protestantisme et publia dans cc but : *Exegesis absolutissima juxta ac brevissima euangetieæ veritatis errorumque ac mendaciorium quar sunt cum in confessione Lutherunn, sacra casarea ma/estâti in Comitiis Augustanis exhibitu, Ium In ejusdem apologia,* in-8®, Cologne, 1533, 1535, 1537. Cet ouvrage renferme aussi une *Apologia contra Luthentm;* on lui en attribue une autre *contra anabaptidas.* On a encore do lui : *Christiana veritatis (clum seu fldei catapulta in plerosque pseudoprophetas ac populi seductores, 2* in-8°, Cologne, 1533.

Foppens, *Bibliotheca Belgica,* Bruxelles, 1739, p. 624; Joannrs n S. Antonio, *Bibliotheca universalis /ranclscana,* Madrid, 1733, t. n, p. 147; Richard et Giraud, *Dtzionario unie. ddlc saenze ecckslasllchc,* t. iv, p. 108; Hurter, *Nomenclator,* 3· édit., L n, col. 1258. n. 3.

P. Édouard d'Alençon.

42. **JEAN DE FRIBOURG,** de son nom de famille Rumsik, dominicain, appelé aussi par les chroniqueurs Jean leTcutonique, connu dans la littérature du temps sous le titre qu'il sc donnait lui-même de *lector* ou *lector exiguus,* naquit à Fribourg-cn Brisgau, au début do la seconde moitié du xm· siècle C'cst en bonne partie dans cette ville, où il était lecteur du couvent des prêcheurs, qu'il exerça son activité apostolique (lettre du provincial d'Allemagne en 1291). Il semble cependant, à en juger par le *Catalogus mortuorum* publié par Polnsignon, que son zèle s étendit bien au delà, jusqu'en Italie: *Johannes de Friburgo, tuba euangelica, non solum in Germania, sed et tn Italia.* Il mourut à Fribourg, le 10 mars 1314.

Jean est de la première génération de moralistes qui, poussant à fond l'œuvre entreprise par Raymond de Peûafort dans sa *Summa,* lirent de la casuistique et de la pastorale une science, où le détail et la multiplicité des décrets et des conseils pratiques dispersés à travers les pénitcnlicls et les recueils canoniques, étalent ordonnés et rat lâchés aux principes do la morale spéculative. On remarque en particulier l'usage abondant et significatif que Jean fait de la IP pars de lu Somme de saint rhomas;il est par lʌ l'un des premiers témoins et agents, entre 1280 et 1298, do la dilTusion dans les écoles de cette partie do l'œuvre du docteur ; ngélique. Le succès considérable des ouvrages de Jean, môme après les Sommes nombreuses et plus complètes du xiv· siècle, manifeste quelles furent l'opportunité et la perfection de son œuvre Voici la liste do ces ouvrages, telle que l'a dressée Schulto; on trouvera chez cot historien l'indication dos éditions, ou, pour les œuvres restées inédites, des manuscrits D'abord, deux compléments A la Somme de Raymond : *Reglstrum* ou *Tabula super texlu et apparatu seu glossa Rmjmundi,* et *Additiones ad Summam Rai/mundi.* Puis un recueil personnel de *Quiextione* casuales,* composé après 1280, dont Echard n publié le prologue, et qui préparait la *Summa confessorum,* la grande œuvre de Jean, composée entre 1280 et 1298; on y Joint habituellement une *Tabula super Summam,* et des *Statuta ex sexto libro decretalium addita,* rédigés pour mettre nu point la Somme apn u publication du *Liber sertus* do Boniface XI I en 1298. Enfin deux ouvrages de vulgarisation, U *Manuale collextum de Summa confessorum,* et le *Confesstonale,* de caractère plus pratique, où l'on trouve de curieux renseignements *ur l'administration do In pénitence ù cette époque. Témoignent du succès de lu *Sumrna,* la traduction faite en Allemagne par I Bed bold Hiienlon, O. P., qui eut de 1472 à 1198 onze I éd lions, et l'extra l publié en français sous le titre do *Régie des marchands.* Provins, 1496. Quant ù ΓΑρρα- I *rulus seu Glo^ade* la Somme do Raymond, classique I au xm* siècle, que certains voulurent attribuer » Jean de Fribourg. Il est sans conteste de Guillaume do Rennes.

Echard, s'appuyant sur un renseignement fourni par Léandrc Alberti, propose d'attribuer ʌ Jean un *Commentaire sur les Sentences:* on n'a pn contrôler encore cette ahirmalion. Mais très probablement est authentique le petit traité intitulé *De/ensorium Annæ,* où fauteur, */rater Joannes ordinis predicutorum lector exiguus,* défend le veuvage do sainte Anne contre a légende, courante alors des trois maris : épisode do la longue controverse qui devait, longtemps encore, occuper les dévots de sainte Anne. Ce traité inédit sc trouve dans le ms. British Mus., *6 E 111,* fol. 248-250.

Cave, *Scriptores ecclesiastici.* Appendix, 1705,p,6; Quétif-Ecbard, *Scriptores ordlnh praedicatorum,* 1719, t. T, p. 523-520; Oudrn, *Scriptore» Ecclesltr,* 1722, t. m, p. 732-736; Fabricius, *Bibliotheca medite et Infima latinitatis, 1734,* L ii, p 612-613 ; Touron, *Histoire des hommes Illustres de Γordre de S. Dominique,* 1743. t. i, p. 95-127 ; ! lain. *Repertorium,* 1827, t. n, n. 7365-7378; *Histoire littéraire de la France,* 1835, t. xvm, p. 403-105; von Schulte, *Die Geschichtc der Quelien u. LiUratur des canor,ischrn RidiLt i»n Papsl Gregor IX bis zum Cnnctloon Trient,* 1877, t. u. p. 419-423; llauréau, <ian> *Histoire littéraire de la France* (1881), L xxvni, p. 262-272; Pohulgnon, *this Dominik-mer oder Prrdigcrklôster m Frciburg-i-Br.,* dam *Frvlburger Dluzesan-Arehiv,* 1883, t. xn; *Ktrchenlrxlenn,* 1839, t. n, p. 1675; Finke, *Ungcdrùckte Domintkunerbric/e des XIΠ Jahrhundertes,* 1891, n. 158; Finke; *Dit Freiburger Dominikaner und der Munilerbau,* 1901, p. 35-39; Michael, *Geschichîe des dcutschcn X'olkes,* 1903, L m, p. 238-243.

M. D. Chenu.

43. JEAN DE QALLES, appelé aussi Jean **Wa-**Icys, franciscain (f vers 1300). Il entra chez les frères mineurs au couvent de Worcester. Après avoir pris ses grades à Oxford, où ll enseigna, il vint à Paris se faire recevoir docteur, vers 1260. On l'y trouve dans les années qui suivirent 1280, avec le titre de *Regens in Theologia* Retourna-t-il en Angleterre, comme pourrait le faire supposer une lettre de l'archevêque Peck ni, d'octobre 1282, le déléguant pour ramener à l'obéissance scs compatriotes révoltés? Il était certainement à Pans en 1283, car il fut un des cinq docteurs qui examinèrent les écrits de Pierre-Jean Olive. C'est tout cc que l'on possède comme chronologie à son sujet; on veut qu'il soit mort, au couvent de Paris, dans les environs de 1300. Avant de rendre l'âme. il était resté de longues heures sans parole; quand il reprit ses sens cc fut pour dire : « Mon jugement est rendu; je in'cn vais dans ma patrie. » Barthélemy de Pisé rapporte qu'on l'avait qualifié *Arbor uitnr* et que l'on grava un arbre de vie sur la pierre de son tombeau Trithème lui donne encore le surnom de Tnsmé .Rte, ce qui nous apprend qu'elle avait été la réputation de cc professeur. Écrivain d'une extraordinaire fécondité, Jean de Galles laissa de nombreux ouvrages, qui ont exercé la sagacité des bibliographes, et le grand nombre des manuscrits témoigne de l'estime dont il jouit pendant longtemps. *La* meilleure étude sur lui nous paraît être celte de M Hauréau, dans *ΓHistoire littéraire de la France;* nous lu suivons dans l'indication de ses ouvrages. 1° *Summit collectionum* ou *Colla·tionum, stue Communiloquium ad omne genus hominum.* C'est un recueil d'extraits, où l'on trouve des leçons el des exemples pour tous les hommes et toutes les conditions de la vie humaine, souvent imprimé, seul ou avec d'autres ouvrages : sans d ite ni lieu, Cologne? sans lieu, 1172; Augsbourg, 1475; Ulin, 1481, 1493; Strasbourg, 1139, 1550; Venise, 1496; Lyon. 1511; Paris. 1516, 1556. L'édition do Venise, Π96. sous le titre de *Summa Joannis Valensls de regindite vittr, seu Margarita doctorum ad omne prvp >situm,* renferme le *Communiluquturn* avec les quatre ouvrages

suivant! : 2® *Brevitoquium de virtutibus antiquorum princîpi.m et philosophorum:* 3e *Compendiloquium,* dit aussi *l lorilegiurn, de vitis illustrium philosophai uni et de didis moralibus eorumdcm ac exemplis imitabilibus; 49 Brei iloquium de pnilosophia sive sapientia sanctorum;* 5® *Ordinarium viler reltgiosse, sive alphabetum,* divisé en trois parties, dont on a fait quelquefois des ouvrages séparés, *Dietarium, Locarium, itinerarium; C· Summa de vitiis et virtutibus,* dite aussi *Manila·qutum,* non imprimée, ainsi que les suivants : 7° *Summa justittor vel tractatus de septem vitiis;* 8® *Tractatus de decem pnreeptis* dit aussi *Legiloquium;* 9° *Tractatus de peenilcntia,* édité par François Harold à Mayence, 1673; 10· *Manipulus florum,* demeuré inachevé et complété par le dominicain Thomas d'Irlande et souvent imprimé sous son nom; 11° *Tractatus de poenis inferni;* 12® *Expositio super Pater noster:* 13® *Declaratio réguler Iratrum minorum,* éditée dans le *Firmamentum ordinis minorum,* Venise, 1513; 14® *Collectio versuum;* 15® *In IV libros Sententiarum,* que l'on dit avoir été publié ù Lyon, 1511, mais dont l'authehtlcité parait douteuse et qui peut appartenir au suivant; 16° *Pos· IIIIκ in Evangelium Joannis,* qui furent attribuées à saint Bonaventure el insérée› dans l'édition valicane de 1589, des œuvres du docteur séraphique, ainsi que 17® *Collationes in Johannem;* 18® *Commentarii in omnes epistolas Pauli,* absolument inconnus aujourd hui comme les autres 19® *commentarii in Apocalypstm;* 20® *De origine progressu et fine Mahumetis et quadruplici reprobatione prophetice ejus,* Strasbourg, 1550, Cologne, 1651, douteux; 21® *Sermones de tempore d sanctis,* qui existent en manuscrit à la Bibliothèque nationale et à celle dc Charlevillc. Wadding a édité Borne, 1655, Vllerbc, 1656, *Dc Oculo morali aureus libellus Joannis Gualensis,* dont il défendait l'authenticité; cet opuscule avait déjà paru à Venise, 1496, en latin et Italien; le P. Théophile Raynaud le publia à Lyon, 1641 cl l'attribua au célèbre Idiota, Raymond Jourdain; l'accord n'est pas encore fait sur l'auteur. On a souvent attribué à Jean Walcys des ouvrages de Thomas Waleys, dominicain et de Jean de Rldcval, franciscain du siècle suivant, comme on a fait des ouvrages distincts, par suite de la diversité des litres, d'un seul el même traité. Cette élude nous entraînerait trop loin. Résumons ce que dit Hauréau de la méthode et du caractère des livres en question. · Jean de Galles ri est pas métaphysicien, c'cst peut-être le docteur de son temps le plus étranger à la métaphysique ; et s'il observe assez fidèlement dam» la composition dc ses ouvrage; les préceptes de la logique, il ne les enseigne pas; ce n'est pas non plus comme on disait, un logicien. C'est un théologien moral,sic. Ce qu'il se propose, ce n'est pas de faire des leçons de morale, c'est d'instruire les Jeunes prédicateurs qui doivent discourir en chaire de* vices cl des vertus. Pour bien prêcher, Il faut avoir beaucoup lu. et les livres sont rares. Il n'a pas seulement une instruction très variée, mais quelque esprit el assez dc goût, cc qui le distingue des compilateurs de son temps. L'utilité de scs livres fit leur succès qui fut durable · Au témoignage dc l'éditeur vénitien de 1496. le bieiihc ureux Bernardin dc Feltre, grand prédicateur franc mort en 1494, ne partait jamais en nntuon, sans emporter avec lui la *Somma* de Jean dc Galles.

Waddlnu-Sbanudla, *Sertpions ordtnli minorum,* Rome, 1806; ihmnu, don* *Histoire littéraire de la France,!,* xxv, p. 177 sq.; l^cov de In Marche, La *Chaire française au mofrn* dpr, Parta, 1877 ; Féret, La *Faculté de Uir>logiede Parti,* Pa/κ. 1B95.t n; A. G. Little. /Tic gng Frier» in *Oxford, Oxlacd,* 1892; Hurter, *bîumcnc tutor,* 3* édit., L n. col. 517.

P. Édouard d Alençon.

44. JEAN DE GALLES, appelé Jean Welle tailles documents contemporains, üvit mineur, avait fait ses éludes à Exeter, Londres et Oxford. En 1368, le chapitre provincial Payant désigné pour enseigner ks Sentences au couvent dc Londres, un bref pontifical, donné le 12 septembre de la même année, déléguait le provincial dc Toscane pour lui conférer, après examen, les facultés et les privilèges des docteurs, *ac si in studio Parisiens! magistratus esset.* On le trouve qualifié de chapelain pontifical dans une lettre citée par Wadding, à l'année 1372. Un fort curieux brevet royal, en date du 22 février 1378 ordonnait de faire rendre à frère Jean Welle *equi, calices, libri, moneta, vasa argentea ac diversa alia bona et catalla,* qui lui avaient été dérobés par un serviteur infidèle. C'est le dernier document daté que nous ayons è son sujet. On lui attribue comme ouvrages demeurés manuscrits : *Lectura in IV libr. sententiarum; Liber disputationum; De vitis sanctorum Wallcnsium.*

Wadding, *Annates minorum,* t. vm; Sbaraglin, *Scriptores ordinis minorum,* Romo. 1806; Eubel, *Bullarium frunclicoнum,* t.vi;A. G. Little, *The greg Friars in Oxford,* Oxlord, 1892.

P. Édouard d'Alençon.

45. JEAN DE GOGH, voir Puppen.

46. **JEAN DE JANDUN** (f 1328) est surtout connu comme philosophe ; mais il appartient également à la théologie par sa collaboration au *Defensor pacis* de Marsile de Padouc.

Né au bourg dc Jandun, *de Janduno, de Genduno, de Ganduno* (Ardennes), dans la seconde moitié du xiii® siècle, et, de ce chef, parfois confondu avec Jean de Gand, il dut faire scs études à l'université de Paris, où Il enseignait avec éclat la philosophie vers le commencement du xïv* siècle. Deux dc scs ouvrages sur Aristote sont datés de 1300 et 1310. Un acte dc 1316 le signale comme *magister artistarum* au collège de Navarre. Le 13 novembre dc la même année, il est pourvu par Jean XXII d'un canonical au chapitre de Senlis : cc qui prouve qu'il appartenait au clergé séculier.

Sa doctrine philosophique verse dans l'aristotélisme aigu, tel que l'enseignait Averroès. Pour l'accorder avec la fol catholique, Jean dc Jandun n'a pas d'autre ressource que le fidéisme. Qu'il s'agisse de combattre l'unité d'intellect dans tous les hommes, de faire de l'àme la forme substantielle unique du corps humain ou d'affirmer son libre arbitre, il ne se détermine que par un acte de fol contre toutes les évidences de sa raison : *Has ego conclusiones assero simpliciter esse veras sola flde, quia credo potentiam Del omnia posse facere... Quod si quis demonstrare sciat et principiis philosophorum concordare, gaudeat in illo; et ego ei non invideo, sed eum dico meam capacitatem excellere. Quasi, super tres libros Aristotelis de Anima,* ni, 29, cf. ui, 12 et 41. Cité dans Noël Valois, p. 550-551. Jean dc Jandun est un des premiers témoins de cette école nominaliste où s'est définitivement rompu l'équilibre harmonieux établi par le thomisme entre nos deux sources, naturelle et surnaturelle, dc vérité. Voir Ét. Gilson, *Études de philosophie médiévale,* Strasbourg, 1921, p. 51-76.

Lorsque,vers 1311, Marsilede Padoue vint enseigner à Paris, de communes préoccupations scientifiques et philosophiques rapprochèrent les deux multrcs. Entre eux s'établit peu à peu une collaboration intellectuelle, qui aboutit, en 1324, à la pu blication du *Defensor pacis,* où se développait 1l ti éoric régalienne d'une complète subordinut.on dc l'Égliae i l'État. Sans doute le nom dc Marsile figure seul en tête de l'ouvrage ; mais tous les contemporains sont d'accord pour l'atlribucr concurremment à Jean de Jandun. Voir les continuateurs dc Guillaume dc Nangls, dans *Recueil des hist, dr France,* t xx, p. 622 et 612; les chroniques de SuUU-UenU, *ibid.,* p. 721; la tuiu de la cbionique d·

Gêraud de Frnchet, /5M., t. XXI, p 68. Les condamnations successives dc Jean XX H ont toujours frappé simultanément ccs deux « dé v tables hérétiques ». Pour l'exposé de la doctrine e* les actes de l Eglise qui la concernent, voir Maiisile de Padoue et Jean XXII, col. 637.

On a voulu parfois ne faire dc Jean qu'un simple copiste : Em Friedberg, *Die mtttelalterlichen Lrhren iïber das VerhAllniss oon Kirche und Staut,* Leipzig· 1874, l il, p 25. C'est méconnaître la puissance de sa personnalité « A y regarder d'un peu près, il n'esl pus impossible dc trouver dans le *De/ensor pacis* des marques du style dc Jean dc Jandun. On y reconnaît surtout sa tournure d'esprit philosophique, sa façon dc distinguer le domaine dc la foi dc celui dc la science et son habitude d'invoquer l'autorité d'Aristote. Une grande partie du *Defensor* n'est qu'un commentaire de la *Politique,* ouvrage sur lequel Jean de Jandun ne parait pas avoir laissé dc glose, mais qu'il cite à plusieurs reprises dans scs divers traités... Il ne serait pas surprenant que Marsile dc Padouc eût eu recours à son ami ponctionner à son système politico-religieux une base philosophique. » N. Valois, p. 572. Abandonné plus tard à lui-même dans son *Defensor minor,* Marsile ne cite presque plus Aristote, *ibid.,* p. 607 : cc qui laiss î entrevoir le genre dc concours que Jean dc Jandun lui avait apporté.

Prévoyant avec raison le scandale qu'allait soulever leur doctrine, nos deux réformateurs prirent le parti, aussitôt que leur œuvre se fut un peu répandue, dc sc réfugier à la cour dc Louis dc Bavière, alors en conflit ouvert avec Jean XXII. Cc fut sans doute en 1326. L'empereur semble tout d'abord les avoir reçus avec détlancc; mais ils devinrent bientôt scs conseillers. Ils le suivirent à cc titre dans sa campagne d'Italie et prirent une part active nu coup d'État ecclésiastique qui, au printemps de 1328, prononça la déchéance du • prêtre Jacques dc Cahors » et lui substitua l'antipape Nicolas V. Jean dc Jandun fut récompensé dc cc zèle par une nomination ά l'évêché de Ferrare, qu'il obtint dc l'empereur le 1er mal. Mais, enveloppé dans la débâcle des troupes impériales, il ne put même pas prendre possession de son siège et mourut à Todi, probablement du 10 au 15 septembre 1328. Son nom reste associé A l'une des plus audacieuses révolutions théoriques et pratiques que le moyen âge ait entreprises contre la constitution dc l'Église et dc la papauté.

Étude biographique et bibliographique très complète pur Noël Val »h, *Jean de Jandun et Marsile de Padoue,* dans *Histoire Idlerairc de la France,* t. xxxni. Paris, 1900, p. 328-623. Notice uans Hurter, *Nomenclator* 3· édit., t. u, col. 529.

J. Rivière.

47. JEAN DE JÉRUSALEM, prêtre et procurcur, avec son confrère Thomas, de l'épiscopat d'Orient au septième concile général, second dc Nicéc(787). Avant cette époque, il avait été syncelle ou vicaire général, d'abord du patriarche de Jérusalem vers 760, puis dccelui d'Antioche, vers 780. E tre ccs deux dates, probablement vers 761, A l'occasion du synode tenu p r l'épiscopat oriental contre Cosmos, évêque Iconoclaste, ù Épiphanie, il composa un *Synodicum* contre le conciliabule iconoclaste do 754. Celte pièce, qui lui est expressément attribué· dans un grand nombre de manuscrits, comme les *Mo\quenses toi* (WLullmir), f· 131-139, cl *197,* f° 192-199, tous deux du ix· siècle, a été ensuite légèrement modifiée par l'auteur lui mêm •u par un anonyme, à l'époque du concile de 787, et publiée, sous le nom fautif dc Jean Damascène, par Combefls dans le t. n de son *Auctarium,* reproduit par Ah m·, P. G., t. xcv, col. 309-311. Dans le manuscrit *1113* de Paris, on trouve, à côté du Synodicum, un récit des prog'ï-sde l'iconoclnsme vn Syrie absolument identique A l'exposé lait par Jean lui-meme, au cours du Vil· coudic, à la Cm de La cinq dème session. **La** paternité de Jean de Jérusalem relativement A cc traité semble donc solidement établie Mais ce que l'on ign irait, c'est qu'il n'a guère fait, dans ce pastiche, que reproduire une *Nouthesia* ou *Exhortatio* sur le culte des images contenue dans le *Mosquensls 197,* f° 142-171 v·. En effet, cc document correspond, dans sa 2· et 3· partie, au discours cité plus haut du pseudo-Damascène, mais avec cette différence qu'il n'y est fait aucune allusion au conciliabule de 751 ; il a donc dû être composé entre 750 et 754, tandis que le discours du pseudo-Damascène est postérieur à la mort de Constantin Copron) me (775) cl antérieur au concile de 787, qui n'y est pas encore mentionné. On s'accorde à attribuer la *Nouthesia* A Georges le Chypriote, l'antagoniste de l'évêque hérétique Cosmas, celui-là même qui eut l'honneur d'être condamné en 751 avec Germain et Jean Damascène. Jean dc Jérusalem, bornant son travail à quelques retouches, aura donc fait sienne l'œuvre dc Georges, quitte à être pillé à son tour non seulement par le pseudo-Damascène, mais par d'autres encore. On a, en effet, du patriarche de Constantinople Méthode, un discours sur les saintes Images, publié par Arsénij d'après le *Mosquensls 412,* p 143-147, qui n'est dans sa majeure partie qu'un centon du pscudo-Damascène.

B. AfélioranwkiJ, *Georges de Chypre et Jean de Jérusalem, deux champion· peu connus de forthodoxie au Till· siècle,* Saint-Pétersbourg, 1901, xxxi.x-131 p. bi-8· (en fujm); *Byianlinische Zetlschri/l,* 1902.1. xi, p. 538-313.

L. Pεπτ.

48. JEAN DE JÉRUSALEM, patriarche, controversistc grec, sur la vie duquel plane la plus grande obscurité. Tandis que Cave, *Scriptores ecclesiastici,* 1715, l. u, ρ 11-12, en fait un auteur du ιχ· siècle, Fabricius le place après Photlus, *Bibliotheca grrca,* t. xi, p. 656, et Oudin, aux alentours de 1430, *Commentarius de scriptoribus Ecciestæ antiquis,* Leipzig, 1722, t. in, col. 2366. Dosilhéc, patriarche dc Jérusalem, dans sa *Dodecabiblos,* p. 752, comme dans son Τὸμο αγἀπη , p. 501, l'identifie avec cc patriarche Jean qui assista au concile dc Constantinople contre Pantcugénèsen 1156-1157. K Krumbacher, *Geschichte der byzuntinischen lÀUeratur,* Munich, 1897, p. 91, dit simplement qu'il vécut au xn· siède. Est-il possible de préciser davantage? D'abord il faut résolument écarter, non seulement l'absurde affirmation dc Ou.lin, mais encore celle de Dosilhée. En effet, dans ce même synode de 1156, panni les textes que l'on oppose A Panteugénès, il s'en trouve précisément un tiré du l*r discours do Jean sur les azymes. A. Mai, *Spicilegium romanum,* t. x, p. 51.L'auteur du discours n'est donc pas lo prélat que nous voyons siéger comme patriarche. Dans deux manuscrits de Moscou, portant lean. *239* et *240* dans le catalogue de Wladimir,ces discours sont attribués à Eustrate de Nlcéc, l'antagoniste dc l'archevêque dc Milan à Constantinople en 1112. Cette mission de Pierre Grossolnno suscita en effet une telle éclosion do libelles anti-latins, qu'on ne saurait être surpris de rencontrer parmi les polémistes d'alors un patriarche de Jérusalem. Il est vrai que ni Lcquicn, *Oriens Christianus,* t. in, p. 500, ni les Boilandistes, *Acia Sanctorum mail, propylxum.p.* xlv-xlvi, ne mentionnent sur le siège dc la ville sainte, vers cette époque, de patriarche Jean, mais les documents récemment découverts signalent un prélat do ce nom comme successeur dc Siméon, le dernier patriarche grec qui ait résidé â Jérusalem avant l'occupation latine (1099). A. Pap idopoulos-Kerameus, 'Λ.άεκτα lep >3υλυμιτικη; στ^χοολογίχ , 1.1, p. 125, 133, 110, 142. Et comme on attribue à cc Siméon un traité sur les azymes, nul doute que son 'uccesseur **n'ait** eu à soutenu des discussions analogues.

Et ceci n'est pas une simple hypothèse. Deux manuscrits de Milan, *VAmbrosianus 1,* f® 131 V», et *VAmbra-*rM/n/j WJ, f° 230, contiennent la pièce suivante: *Synodïeum editum Consfantinopoli a Joanne better memorise, patriarcha Hifrosolymit mo,* Inc.Mc/u Σέργιου τού Γκίβ,ύζ πατριά-χοι Κωνσταντινουπόλεω ὁ πάπα ⁑Ρώμη . Les premiers mots dc *Vincipit* sc rapportant ou patriarche Sergius (999-1019), le patriarche Jean, auteur dc l'opuscule, est nécessairement postérieur à 1019; et comme après cette date aucun patriarche de cc nom n'occupa le siège de Jérusalem avant le successeur dc Siméon, il s'en suit que le Jean de l'opuscule milanais doit être identifié avec le premier patriarche /n *partibus* qui ait suivi l'occupation de la ville sainte par les croisés. Simple patriarche titulaire. Jean ne pouvait qu'être mal disposé pour les latins, et il dut ne manquer aucune occasion d'exhaler sa mauvaise humeur C'est donc ù lui. et à nul autre des nombreux patriarches hiérosolymitains du nom de Jean, que doivent appartenir les opuscules théologiques qui nous sont parvenus sous le nom de *Jean, patriarche de Jérusalem.* Cc sont : 1° *Narratio de Latinorum innovationibus :* c'est l'opusculc contenu dans les deux manuscrits milanais cités ci-dessus, el dans le *Parisinus 1295,* f® 26, où le nom de l'auteur n'est pas indiqué; i) y est surtout question de In suppression du nom du pape dans les diptyques; 2° *Sermones duo de azymis,* publiés depuis longtemps par le patriarche Dosithée de Jérusalem, Τόμο αγάπη , lassi, 1698, p. 50-1-527; quelques manuscrits, comme nous l'avons fait observer, attribuent cet ouvrage à Lustrate de Nlcéc; 3° *Disceptatio de azymis, quam in urbe Hierosolymitana cum philosopho quodam itato habuit,* publiée également par Dosithée, *ibid.,* p. 527-538. On la trouve dans un grand nombre dc manuscrits, par exemple, le *Vlndob. theol. 106* (Nesscl), f· 144-147, le *Palatinus 356* (aujourd'hui ù Heidelberg), f® 88, et le *Palatinus- Vaticanus 361,* (® 86. C'est sans nul doute d'après ce dernier manuscrit, où manque l'introduction au dialogue, que l'opuscule a été cité par Allatius, *loannes Henricui Holtlngerus Iraudis et Impostura mani/este conoiclus,* Home, 1661, p. 526. Le *Canonicianus 21* contient, avec le traité sur les azymes de Siméon, prédécesseur de Jean, les trois opuscules dc ce dernier sur le même sujet, i® 104-136; mais le troisième y est réduit à la dernière page; Il commence, cn etTet, à la p. 537, ligne 4, de l'édition de Dosithée. Dans l'introduction mise cn tête du dialogue, l'auteur rappelle qu'il a écrit beaucoup d'autres traités contre les latins : *(laque post alias et altas adversus illos (Latinos) orationes, quas supra digessimus, non mulli pnrteriere dies.* Il a en vue, en pariant de In sorte, d'abord les deux traités sur les azymes, qui précèdent immédiatement celui-ci dans les manuscrite complets, et peut-être aussi, 4® un traité *sur la Procession du Saint-Esprit,* cité par Allatius, *ibid* , urns Indication de manuscrit, mais avec cet *incipit* qui permettra de le reconnaître à l'occasion : Γέγονεν ἐν ηφέτφ κατά τήν ὑπατίαν Φ>αβίου Θεοδοσίου "δ τρνχτίλέχατο·?, C'eit encore ù ce Jean qu'appartient très probablement, 5® le très court opuscule du *Parisinus 917,* f® 109 v®, ainsi libellé : *Joannis, Hierosolymitani patriarche?, adversus Illos, qui aquam calidam in mysteriorum celebratione negant esse adhibendam.* Une discussion de cctte nature n'a pu ic produire qu'aprês l'occupation latine.

L. Petit.

49. JEAN DE LA CROIX (Saint), carme décbaOtté, un des plus célèbres théologiens mystique· (154Z 1591) — L Vie. IL Œuvres. III. Doctrine.

I. Vif — Troisième fils de Gonzalès de Yépès et dc Catherine Alvaiez, Jean naquit en 1542, à Pontl-Léxc», uans la Vieille-Castille, et mourut à Ubeda, en Andalousie, le 14 décembre 1591. Clément X le béa·tll.a rn 1675, et Benoît XI H le canonisa cn 1726. fi revêtit l'habit dans l'ordre du Carmel le 24 février 1563 ct prit alors le nom de Jean de Saint-Mathias, qu'il porta Jusqu'au jour de sa profession dans la nouvelle observance, le 28 novembre 1568. Outre son éminente sainteté, deux œuvres l'ont rendu célèbre : scs écrits mystiques et la restauration de la règle primitive du Carmel, entreprise de concert avec sainte Thérèse dc Jésus. Il n'y a pas Heu dc détailler Ici les admirables vertus dc Jean de ta Croix. Biles parurent avec un caractère d'héiolcité inouïe dans les sou (Trances que lui valut de toutes parts sa courageuse Initiative. Nous ne signalerons de sa vie que ce qui intéi esse sa qualité dc théologien mystique. — Jean dc Yépès fil ses premières études ù Médina del Campo. Le cycle dc sa formation sacerdotale s'étend dc 1556 ù 1568. Il fut élève au collège de lu Compagnie dc Jésus ù M dîna del Cami» jusqu'en 1562. L'année suivante ll reçut le saint habit; en 1564, après sa profession, on l'envoya au collège Saint-André, des Carmes, à Salamanque, où Il fréquenta la célèbre université jusqu'à la fin de l'année académique 1567. Nous nfanquons de renseignement! positifs pour fixer plus exactement la chronologie et l'ordre de ses éludes; les données fournies par les biographes anciens ne sc concilient pas aisément avec celles que nous recueillons dans un historien récent, Jean Dominguez Berructa, *Sta Teresa de Jesùs y San Juan de la Cruz,* Madrid, 1915. Un fait est acquis et a été vérifié sur place : le saint est immatriculé sur les registres dc l'université dc Salamanque. On y lit : Juan dc Santo Matbla, del monasterio de Nuestro Sertor San Andrés, natural dc MonHveros *(op. cil.,* p. 43). Tous les contemporains s'accordent pour reconnaître au jeune religieux les plus éminentes qualité! d'esprit. Le manuscrit *13 488* de la Bibliothèque nationale de Madrid nous apprend que scs supérieurs,constatant scs progrès et sa grande capacité, lui confièrent la charge de préfet des étudiants; ct dans des Constitutions que le Père Rubeo écrivit pour le collège Saint-André, Jean est nommé maître des étudiants, avec la charge « d'enseigner une leçon ct de présider aux tl· » Wenceslas del S. Sacramento, O. C. DM *Fisionomia de un Doctor, 2* vol. Salamanque, 1913, 1.1, p. 67 Il était très versé dans la théologie morale, et très perspicace cn casuistiquc.C'cst lui qui introduisit dans l'ordre la coutume des conférences des cas dc conscience. Au couvent de Baeza, H obligeait chaque confesseur ù résoudre un cas dc conscience par semaine, et cela en présence dc tous les religieux choristes. Lorsque se trouvait dans le couvent quelque religieux ancien professeur ou réputé savant, le saint présidait lui-même, expliquait le cas, le résolvait, et Invitait scs auditeurs, surtout les plus Instruits, à lui faire des objections; il y répondait avec précision ct clarté; tous reconnaissaient qu'à Alcala comme A Salamanque, sa façon de présider méritait l'admiration. Par ordre du commissaire apostolique, Il organisa le premier ollège de la Réforme, à Alcala; les religieux fréquentaient l'université. On a peu de données sur les lectures de Jean ct les sources de sa science, un historien contemporain affirme que pour la composition dc scs ouvrages, H n'utilisait que la sainte Écriture; cn outre. Il n'avait habituellement sous ta main qu'un *Flos sanctorum* et le livre de saint Augustin, *Contra h vreses;* scs écrits ne contiendraient donc que des réminiscences dc saint Thomas, saint Augustin, saint Bernard, saint Grégoirc, le pscudo-Denls, Aristote. A propos des études que le saint fit ù Salamanque le P. José de Jésus-M trie nous dit qu'aux matières de scolastique · Il Jolgiinlt l'étude particulière des auteurs mystiques notamment de saint Oenis et dc saint Grégolie . His-

torta de la vida y vtrtudes del Ven. P. Fray Juan de la Cru:. Bruxelles, 1628.

II. Œuvres. — Le» préliminaires dc la dernière édition espagnole cn trois volumes publiée par Gerardo dc San Juftn de la Cruz, *Obras del mlstlco doctor San Juan de la Cru:,* ediclôn critics, Tolède, 1.1 et n, 1912, t. ni, 1914, font amplement connaître les écrits de saint Jean dc a Croix ct leur histoire, passablement mouvementée.

1° *Description des oeuvres de saint Jean.* — On pos lèdc dc lui : 1. *Subida del Monte Carmelo y Noche oscura* (La Montée du Carmel ct la Nuit obscure). — 2. *Llama de amor viva* (La vive flamme d'amour). — 3. *Cantico espiritual* (Le cantique spirituel). — 4. *El Tratado de las espinas de esplritu o Coloquios entre Cristo y la Esposa* (Le traité des épines dc l'esprit ou colloques entre le Christ ct l'Époii c). — 5. *Tratado brtve del conoclmiento oscuro de Dios ufirmativo y negativo y modo de unirse el alma eon Dios por amor* (Brcf traité dc la connaissance obscure, affirmative et négative déDIcu,et moyen pour l'Ame de s'unir à Dieu pur amour). L'authenticité de ces deux derniers écrits est controversée, mais le P. Gerardo de San Juan de la Ciuz, *op. cil.,* la croit certaine ct donne des raisons valnbïes cn faveur dc l'authenticité. — 6. Divers écrits moindres : *Instructiôn y cautelas para ser verdadero religioso; Avisos á un religioso; Avisos y sentencing espirituales; Cartas espirituales; Dictumen sobre el espiritu de una religiosa; Poesias mistiens; Una oraciôn à la snntissima Virgen; Relaclôn de la fundadôn del convento dc las Carmelitas descolzas de Malaga.* (Instructions et précautions pour être un vrai religieux; Avis ù un religieux; Avis ct sentences spirituels; Lettres spirituelles; Décision sur l'esprit d'une rcli-pl(u<e; Poésies mystiques ;Prièrc Ma très sainte Vierge; Bclatlon dc la fondation du couvent des carmélites déchaussées de Malaga.) — Quelques lettres seulement ct quelques poésies sont parvenues Jusqu'à nous. — 7 Enfin, Il faut signaler des *Additions* à la première Instinct ion que l'on imprima pour les novices carmes déi Imités. — Le P. Gerardo, *op. cil.,* ajoute une liste d'écrits attribués au saint, mais dont l'authenticité est douteuse. Parmi eux sc trouve un traité intitulé *Comnnicaciùn del Espiritu de Dios en su Yg/esia* (Communication dc Γ Esprit de Dieu dans son Église). Dans les piclimlnnlres de son édition critique, le P. Gerardo le dit perdu; plus tard Il le découvrit à la Bibliothèque nationale de Madrid, cod. /2 *ilJ, où* nous avons constaté nous-même que cc ms. répond au signalement qu'en donne le P. Andrés de la Encarnaciôn (Cod. *JJ IS2* dc la même bibliothèque). Le nom de l'auteur est barré ct absolument illisible. Cet ouvrage contient une doctrine très élevée ct d'une particulière utilité en théologie mystique. — Notons, pour terminer, une ouvre apocryphe : *Breve compendio de la eminentis·sima ptr/cc ton cristiana* (Bref compendium dc la très éminente perfection chrétienne). Le P. Gcrnrdo y relève de graves erreurs cn mystique; à la suite du P. Andrés de la Encarnaciôn, canne (1716-1795), le P. Gerardo cn rejette l'authenticité, el dans une note complémentaire, *op. cil.,* t. n, Adiciones al t. r, Il ofl'rmc que l'auteur est Ferdinand dc Matha (1554-1(»12). - Un mot des autographes : Il n'existe pas d'original dc *la Montée du Carmel,* de *la Nuit Obscure,* dc *la Vive flamme d'amour.* On conserve ou monastère des carmélites déchaussées de San-lùcai de Barrnmcdn, un ms. de la première rédaction du *Cantique spirituel* Cette copie, que le saint auteur appelle *borrador* (brouillon) est corrigée ct annotée dc *a main. Cf. Gerardo dc San Juan dc la Cruz, Los *outégra/os que se conservan del mistico doctor San Juan de la Crus,* ediclôn foto-tlpograilca, lolède, 1913. On y donne les Avis ct Sentence·, quelques lettres cl documents, tout ce qui nous reste de tant dc trésors.

2e *Histoire de la publication.* — Les écrits de saint Jean de la Croix curent, nous l'avons dit, une existe nce très tourmentée. Pendant près de trente ans, les copies sc succèdent, ct aussi les plagiats; le P. Gerardo, *lac. cil.,* cn signale deux nommément : 1. *Mistira Teolngia y doctrina de perfeceiôn evangrlica à ta que puede llegar el aima en esta vida, sacada del espiritu de los sagrados doctores,* (Théologie mystique, et doctrine dc la perfection évangélique à laquelle peut atteindre l'âme cn cctle vie, tirce de l'esprit des docteurs sacrés), par le P. Jean Breton, de l'ordre de Saint-François de Paulc, imprimé à Madrid en 1614, si It quatre ans avant la première édition des oeuvres du saint. Ce Père a copié, au pied dc la lettre, des pnragniphes entiers de *la Montée du Carmel* et dc *la Vive flamme d'amour*.sans Jamais citer le nom dc saint Jean de la Croix. — 2 *Mis·tica Teologia,* publiée cn 1641 par le Père Gabriel Lopez Navarro lequel a transcrit, sans indication de sources, des chapitres entiers dc sainte Thérèse et de saint Jean, ct les aurait extraits de José dc Jesûs-Maria (Quiroga), O. C. DM *Tratado de la oraciôn g contemplactôn sacado* etc.

3 *Edition des oeuvres.* La première parut en 1618 à A Icalà ; *Obras espirituales que encaminan un aima á la perfecta uniôn con Dios. Por el Venerable Padre Fray Juan de ta Cru:, primer deseulzo de la Reforma de Nuestra Senora del Carmen..., Con una resunta de la vida del autor, y unos discursos por el Padre Fray ')ieqo de Jeiûs,carmelita descaEo, prior del convenio de Toledo.* Elle contenait trois traités: *La Montée du Carmel, la Nuit obscure,* ct *la Vive flamme d'amour.* On ne publia pas alors le *Cantique spirituel,* œuvre pourtant déjà connue ; nous y reviendrons cn son lieu.—La 2· édition Identique à la première, fut imprimée à Barcelone en 1619. Le P. Gcrardo y signale dc nombreux défauts : suppressions, mutilations, interpolations, modifications du sens, du style el des expressions. Suit l'édition de Madrid, 1630, qui donne le *Cantique spirituel* Jusqu'à la lin du xvn·siècle,on se borna à reproduire cette troisième édition, cn y ajoutant diwim*s poésies, do nouvelles lettres, une centaine dc *Sentences spirituelles,* ct les *Précautions.* On compte dix éditions Jusqu'en 1701 : Barcelone, 1635; Madrid, 16 19, 1671, 1679; Barcelone 1693; Madrid 1694,1700. On considère comme onzième édition celle de Séville. 1701; cn réalité elle est un compendium des œuvres du saint, auquel est Joint ic traité des *Épines de l'esprit.* Une douzième édition, plus parfaite que le* autres, vit le Jour A Séville cn 1703, sous la direction du Père Andrés dc Jcsùs-Marin. Vers 1730, 1740, les sup rieurs chargèrent un religieux do la province dc la Nouvelle-Castille, dc publier les œuvres cn les corrigeant; ce religieux n'accomplit pas sa tâche. Un autre religieux dc la même province exposa nu Définitoire général les motifs cn faveur d'une édition définitive, el le 6 octobre 1754, les supérieurs ordonnèrent ccttc entreprise, ct la confièrent A un homme éminent, le P. Andrés de la Encarnacion, auquel s'adjoignit je P Manuel dc Santa Maria. Dc plus, par un ordre daté de Madrid, Janvier 1760, le P. José de Jesus-Maria, ex-définit cur général, rédigea «le doctes explications à insérer dans ia nouvelle édition projetée. Le travail achevé fut présenté au Définitoire général qui décida de surseoir à la publication ct dc suspendre les travaux. Madrid. Bibb nnt.,ms. *JtfôJ. Le* P. Andrés put néanmoins continuer ses éludes, cl rassembler des matériaux, mais il mourut sans en rien livrer nu public. — Éditions postérieures à celle dc Séville : Barcelone, 1724, est un compendium Identique à celui dc Séville 1701, cité plus haut; Pampdune 1774, in-folio; M.idrld 1853. duns lα *Hibliotecа dc Aulores espaùoles;* édition de U Gunpama de

l.lbreros, 1872; Barcelone, 1883; Madrid, 1906. auvre des religieuses de l'Asile de la T. S. Trinité, I ouïes ces éditions reproduisent celle de Séville 1703.

I a dernière édition espagnole est celle du P. Gerardo de San Juan de la Cruz, canne déchaussé de la province carniélilaine de Vieille-Castille (f 1922), citée plus haut Elle contient : 1.î, *Preliminares; Compendio de la rida de San Juan de la Crux; Subida del Monte Carmelo;* Appendice 1cf, *Algunos puntos cuyo texiô es dudoso;* pp. 2 , *Diograflas de los Padres Andrés de la Encarnoeiôn y Manuel de Santa Maria;* t. n, *Noche ôscura; Cantico espiritual* de segunda oseritura (ms. de Jaén); *Cantico (spiritual* de primera escrilura (ms. de San·lucar de Borramcda) ; *Llama de amor viva* de la segunda escrilura. y de la primera escrilura; t. ni, tous les autres écrits mentionnés plus haut, en outre : *Tralado de lu translormaciôn del aima en Dios,* | o. la Madré Cciilla cl Nacimiento; *Tratado de la uniôn del aima con Dios,por* la Madré Cecilia del Nacimiento; *Apun·tanuentos y adverlencias,* del Padre Diego de Jesus; *Dan que Luvo San Juan de la Cruz para guiar las aimas a Dios,* por el Padre José de Jesûs-Marla; *Indice de una obra importante* del Padre Fray Andrés delà Encarnaciun.- On voit que cette édition est surabondante. Il faut reconnaître scs mérites incontestables ct apprécia la somme de travail qu elle représente. L'éditeur a utilise une multitude de documents qu'ont laissés le P. Andrés de la Encarnaciôn ct le P. Manuel de Santa-Maria, documents qui sont presque tous à la Bibl. nat. de Madrid. 11 s'est servi de nombreuses copies anciennes, des écrits du P. José de Jcsùs-Maria, ct de h *Théologie mystique* du P. Bieton. Mais il faut tenir compte aussi des critiques qu'on a formulées et qui paraissent fondées. M. J. Baruzi. dans le *Dulielin hispanique,* t. xxiv, n. 1, janvier-mars 1922, *Le pro·blême des citations scripturaires en langue latine dans l'ituore de saint Jean de la Croix,* écrit : « SI elle (l'édition critique) a le mérite de nous apporter une exacte liste des manuscrits autographes, ct de retrouver, d'une manière générale, par delà les éditions fautives, le texte des anciennes transcriptions, (elle) ne nous Indique pas avec rigueur pourquoi telle leçon est préférable â tille autre; elle n'est nulle part conçue selon les regies du travail technique. Elle apparaît particulièrement contestable dans les procédés qu'elle adopte en ce qui concerne l'organisation des citations scripturaires.» Il s'en suivrait que « le texte des œuvres de saint Jean de la Croix est encore très mal établi » et que, les mss autographes faisant défaut pour trois des traités authentiques, « en de nombreux cas des leçons sûres ne ser ni pas facilement obtenues. » Dans le même *bulletin hispanique,* t. xxrv, n· 4, octobre-décembre 1922, le P. 1 h. Chevallier, *Le cantique spirituel de saint Jean de la Croix a-t-ll été interpolé ?* constate que k P. Gerardo ignorait certaines éditions ou ne les a pas consullc.es; H lui repiocbe d'avoir mis en place d'honneur les interpolations de la rédaction B (ms. de Jacn) et r légué ù la tin de l'ouvrage *el primer cantico espiritual* (ms de Sanlucar de Barramcda). Seule la rédaction A (ii'ttedcrnlvri) avait droit de paraître en 1912, puisqu ï lie est la seule authentique. Le P. Pii. Chevallier appuie sa conclusion sur le fait suivant. L'nc traduction française du Cantique spirituel, la plus ancienne, faite par Hené Gaultier, fut publiée à Paris en 1622. En 1627 parut, Bruxelles, la première édition espagnole du r itne traité, due aux soins de la vénérable Mère Anne de Jésus (morte à Bruxelles le 4 mars 1621); le saint avait composé cette œuvre à sa demande, ct il est ^aUdn qu'elle emporta d'Espagne en France ct en Belgique kprécLux ms. Or la traduction de 1622 est la kiile qui s'accorde avec les nombreux mss de la rédaction A (Ms. Sanlùcar) et l'édition princeps donnée à BcuxcUca eu 1627. Par contre les deux éditions publiées à Home en 1627, ct Madrid en 1630, ct U rédaction B (ms. de Jacn) imprimée à Séville en 1703 cl universellement répandue depuis, ne donnent qu'un texte interpolé, de plus en plus interpolé. » Chevallier, *loc. cit.,* p. 340. Le même critique ajoute, p. 342: « Qu'il nous soit permis d'indiquer, suns le prouver sur l'heure, que la *Subida del Monte Carmelo,* ct la *Noche oscura,* telles qu'elles nous sont offertes par le P. Gerardo, donnent lieu ù des problèmes jusqu'ici Insolubles. Quant à la seconde réduction de lu *Llama de Amor viva,* pour la première fols publiée en 1912, plus d'un passage suspect éveille en l'esprit du lecteur attentif une trop Juste méfiance, Les *Sentencias tspirituales* elles-mêmes ne nous satisfont pas: trois parmi elles ont l'astérisque qui ne le méritent pas, el 69 en sont privées qui auraient dû l'avoir. » Nous sommes tenu de citer ici ces opinions, laissant à la critique d'en faire justice dans la suite, s'il y a Heu.

Au présent catalogue, il faut joindre l'édition partielle de Bruxelles 1627 *(Cantico espiritual).* Les éditions étrangères seront signalées dans la bibliographie.

III. Doctiune.—Pour avoir une notion de la pensée de saint Jean de la Croix, on peut se borner à l'étude de scs quatre grands traités : la *Montée du Carmel,* la *Nuit obscure,* la *Vive flamme d'amour,* le *Cantique spirituel.* Nos références se rapportent à l'édition espagnole de Tolède, 1912-1914, dont les divisions sont communes à toutes les éditions.

1° *Montée du Carmel* ct *Nuit obscure.* — Ces deux traités constituent une seule œuvre, et on doit les examiner ensemble. Notre saint a condensé sa doctrine en un poème, qu'il interprète ensuite en l'appliquant d'abord à *Ió activo* dans une partie de *la Moulée,* et à *Ió passivo* dans la *Nuif obscure.* Malheur cuseinenl des huit strophes de cc cantique, les deux premières seulement sont appuyées d'un commentaire; le reste ne nous est pas parvenu. Un dessin du Mont symbolique, tracé par le saint lui-même,sert d'aide-mémoire; Il est accompagné d'une série de maximes, devenues célèbres, réparties en quatre strophes, cù 11 n'est question que du Tout et du Bien *(Todo i/ Nada).*

1. *idée générale et plan.* — Le dessein de l'auteur est indiqué en tète : « *La Montée du Carmel* traite de cc que l'âme peut faire pour se disposer ά parvenir promptement à l'union avec Dieu. Elle donne des avis ct des conseils tant aux commençants qu'aux avancés, aün qu'ils sachent se débarrasser de tout ce qui n'est pas spirituel, et ne pas s'embarrasser de ce qui est spirituel, ct ainsi demeurer dans l'absolue nudité ct liberté d'esprit, comme il est requis pour l'union divine. · P. Gerardo, édit, crit., p. 27. Saint Jean veut conduire l'Ame jusqu'au sommet de la montagne, qui est le plus haut état de perfection, et qu'icl il app lie l'union de I'Ame avec Dieu. Il lui fait donc chanter l'heureuse, fortune qu'elle eut de traverser la Nu it obscure de la foi, où clic sc dépouille ct sc purifie, pour parvenir à l'union parfaite d'amour, dans la mesure où le comporte la vie présente.

L'objet de son traité sera donc, nous dit le Prologue, de faire connaître sous tous scs rapports cette « *nuit obscure* ». 11 s'y rencontre tant de ténèbres, d'angoisses, de tentations, de difficultés, de souffrances, que l'âme ne voit pas clair en elle-même; clic est exposée ù ne pas discerner l'action divine; dès lors elle est tentée d'y résister;tantôt faute de courage tantôt nnmqu de lumière, elle pic line sui place; ct alors même qrre Dieu interviendrait par faveur spéciale, toujours est-il qu'elle parvient au but tardivement, avec plus de peine et moins de mérite, parce que sa volonté n'était pas assez soumise. D'autre part 11 est des confesseurs et des directeurs spirituels qui n'entendent rien ù ces voles secrètes; Ils accumulent les obstacles au lieu d aider; ils affolent le& âmes ct les tourmentent, eu leur prescrivant des pénitences ct des confessions

générales. Pour remédier à ccs maux ct les prévenir, le saint auteur dira quelle doit être la conduite de l'ûmc et celle du confesseur, les indices de la nuit des sens ct de celle de l'esprit» el de plu·», l'usage qu'il faut faire des faveurs divines Une telle matière, bonne en elle-même, pourra pandit c obscure, surtout au début; mais, en continuant la lecture, en la répétant, ce qui suit éclairera ce qui précède Cette spiritualité n'a pas les attraits que beaucoup d'âmes recherchent; substantielle et solide pour tous, elle ne convient qu'à ceux qui consentent à passer par la nudité d'esprit. D'ailleurs l'auteur ne s'adresse pas à tout le monde, mais à quelques personnes, religieux et religieuses de l'ordre du Carmel de la primitive observance, qui lui en ont fait la demande.

La Montée comprend trois livres divisés en chapitres. Le l. I explique la première strophe du poème; les deux autres sc rapportent à la seconde strophe. *La Nuit obscure* contient deux parties : *la Nuit des sens,* et *la Nuit de l'esprit;* la première commente la première strophe du même poème; elle est partagée en vers ct en paragraphes. La seconde reprend encore le même chant lyrique pour en exposer les deux premières strophes cl indiquer la troisième; elle est également divisée en vers et en paragraphes.

Au premier chapitre de la *Montée,* saint Jean dresse le plan des deux traités. Pour parvenir à l'état parfait, l'âinc doit ordinairement passer par deux sortes de « nuits », que les auteurs spirituels appellent « purgations » ou « purifications ». *La primera Noche... es de la parte sensitiva del aima, de la cual se traia en la présente Canciôn, y se tralarà en la primera parte de este libro. La segunda es de la parte espiritual, de la cual habla ta segunda Canciôn que se sigue; e de esta también (rataremos en la segunda parle cuuntoû lo activo; porque cuanlo a lo pasivo, serô la tercera y la quarta parte.* Il fallait reproduire cc texte, à cause des interprétations diiTéientes qu'on peut en donner. Quoi qu'il en soit nous constatons, que l'auteur a réalisé son plan comme suit : *Montée du Carmel:* L. I, Nuit des sens (un seul chapitre, le xm, est d'ordre pratique ct concerne *lo activo,* c'est-à-dire, enseigne ce que l'âme peut faire de sa propre Initiative pour sc procurer la nuit des sens; le reste a une portée docti inale, sans distinction d'actif ou de passi ct convient à la voie passive autant qu'à l'active; ii est donc Inexact d'assigner comme objet, au l. I pris en bloc, la purification active), L. H ct III, Nuit de l'esprit, purification active. — *Nuit obscure,* en deux sections : Nuit passive des sens, nuit passive de l'esprit. Les quatre parties annoncées par l'auteur seraient donc : 1", l. 1; 2·, l. II ct III de la *Montée;* 3· ct 4·, les deux sections de la *Nuit obscure.*

2. *Analyse de la Montée du Carmel.* — Qu'cst-cc que lo 'Hint entend par « Nuit obscure ? » Il s'en explique dès le début: nous entrons ainsi en contact avec sa doctrine dont Il pose dès l'abord les principes. L. I, c. n. L'union divine est considérée comme le terme vers lequel l'âme doit tendre. Il y a comme une distance à franchir, un passage à travel scr : cc passage s'appelle nuit pour tro s raisons : a) à cause du point de départ, car l'Ame doit être libérée de l'appétit naturel Inhérent à toutes ses puissances ; de ce chef elle sera donc dans la nuit, no goûtant plus rien de créé; — *b) h* cause de la route elle-même qu'élit suit dans sa m irche; cette route c'est la fol, obscurité pour l'intelligence; — e) à cause du terme lui-même, l >lcu, qui reste toujours Ici-bas Incoin- préhenslblc pour l'âme. L unicité de cette nuit» est bien mise en relief par la comparaison avec la nuit naturelle La nuit des sens, la nuit de l'esprit dans la foi. ct Dieu lul-mêm , dans l'état d'union parfaite ici-bas, ces trois nuits sont entre elle* comme le crépuscule qui vuile d'ombre les objets sensibles, minuit ou les ténèbres totales, l'aurore enfin qui précède Immédiatement la lumière du Jour.

La privation du goût que l'on trouve dans l'exercice naturel des puissances, doit d'abord affecter la partie sensible de l'âme, t.. m. C'est la première partie de la nuit des sens, absolument Indispensable vu la nature même de l'union divine. C. iv el v. Car les appétits abandonnés sans frein à eux-mêmes engendrent dans l'âme des elfe s gravement dommageables, qui mettent obstacle à l'union parfaite, c. vi à x, quelque faibles que soient ccs appétits. Le grand mystique précise. Il s'agit de mortifier les appétits dans ce qu'ils auraient de volontaire; en eux-mêmes, s'ils ne dépassent pas un premier mouvement, et s'ils ne sont pas consentis, leur nuisance est nulle ou très minime: il est Impossible dans la vie présente de les mortifier totalement. Même il arrivera que durant l'union de quiétude très élevée. Ils agissent Indépendamment de la volonté absorbée dans l'oraison. Le mal ne réside pas en ce que l'appétit sensitif goûte son objet connaturel. mais en ce que la volonté s'y délecte, s'y repose comme dans son terme. Aussi notre saint docteur souligne t-il que la mortification des sens doit viser à un profit spirituel; mais telle est l'ignorance de pludeurs : Ils s'adonnent à des pénitences et à des exercices désordonnés, sans se mettre en peine <le gouverner leurs appétits; voilà pourquoi Ils ne progressent pas dans la vertu. Le principal souci des maîtres spirituels doit donc être de mortifier leurs disciples. C. xi et xn. Nous arrivons ainsi aux principes proprement ascétiques du saint. Le c. xm est très important. Les éditions antérieures à l'édition critique portent des variantes, que le P. Gerardo dit avoir été introduites pour expliqu r la doctrine du saint. • L'auteur va donner des avis pour entrer dans la nuit des sens; jusqu'ici il en a simplement fait la description et prouvé la nécessité. Deux voies ordinairement y acheminent:l'une active, l autre passive. Est dite active la voie où l'âme fai· ce qui est en son pouvoir. (Ici, les éditions antérieures ajoutent: « aidée de la grâce », *ayudada de la gracia.)* Dans la passive, l'âme ne fait rien d'elle-même ou par sa propre industrie; mais Dieu agit en elle. (Nouvelle addition dans les textes anciens : « Dieu agit en elle, moyennant des secours plus particuliers, *con mas particulares auxilivs* ct elle se tient passive, consentant librement *consin·tiendolibremente.L'on* appréciera la portée de ces ajoutés, ct l'on découvrira aisément les préoccupations qui les Inspirèrent.) L'ascèse de saint Jean tient en quelques avis substantiels, méditer, imiter Jésus-Christ; par amour pour Lui, renoncer à tout ce qui ne tend pas purement à la gloire de Dieu; dans ce but mortifier l'attrait, en pratiquant les maximes *Todo y nada.* A noter que saint Jean admet de la méthode dans les exercices : *obrando ordenada y dis·creiamente.* Pour réaliser celte œuvre, il faut à l'âme une flamme d'amour plus ardente, produisant des «anxiétés » capables de surmonter elle·» de l'appétit sensitif. C'cst l'amour du divin époux; source d'angoisses délicieuses et indescriptibles*

Le I. II de la *Montée* « traite du moyen prochain pour parvenir à l'union divine; ce moyen est *la Foi. t* On y trouve l'exposé d toute la doctrine de la nuit de l'esprit. L'Ame est plus heureuse d'avoir traversé celle-ci que la nuit des sens; son cantique décrit les caractères et les avantages du chemin de la pure fol. L'âme dit notamment que grâce à la foi, sa maison, c'est-à-dire la partie rationnelle et spirituelle, est en paix, parce qu'elle est dépouillée des mouvements ct anxiétés sensibles. Ce n'était pas le cas dans la nuit précédente; alors, en effet, l'amour, quoique spirituel de sa nature, était accompagné d'angoIsses d'amour sensiblement expérimentées; et il le fallait

poor contrebalancer l'attrait, quelquefois violent, vers les creatures. (Comparer ici la traduction Hoornaert, t. n, p. 57, avec celle des carmélites de Paris). Mais la foi opère d'une façon purement spirituelle, Imperceptible aux sens. El l'âme pour s'adapter à cette influence, et dans la mesure où elle peut ct doit coopérer d'une manière active, doit simplement consentir, fixer scs facultés avec tous scs goûts et appétits spirituels dans la fol pure. L'auteur dira aussi comment l'âme sc dispose activement à la nuit par l'exercice dc la fol. Quant à l'opération divine que l'Ame reçoit passivement, Il en sera question plus tard. Kemarquons ici encore les expressions « nuit active » ct «nuit passive», clics désignent deux attitudes à l'égard d'une seule et même nuit causée par la fol.

Jean établit d'abord que la fol est pour l'âme une nuit obscure, c. u; puis il indique la coopération positive à fournir à la divine lumière. Par manière de parenthèse, il explique la nature dc l'union de l'âine avec Dieu, c. iv. Ensuite il montre en détail la collaboration active, laquelle consiste dans l'exercice des trois vertus théologales, c. v. Cette vole ou frçon de procéder, est la « vole étroite » car elle exige un complet dépouillement, c. vi. Voici maintenant la coopération (dispositive toujours), que l'on peut appeler négative, parce qu'elle consiste à rejeter toute connaissance autre que la foi. A cct effet, l'auteur expose en général, c. vu, que ni créatures, ni connaissances distinctes quelconques ne peuvent servir de moyens prochains à l'union divine, el, au c. vra, U prouve que cette fonction appartient en propre à la fol.

Tout le reste du L II, et le 1. III de la *Montée* traitent des connaissances *distinctes* et enseignent A en tirer bon parti, en évitant les écueils. Vient d'abord, c. IX, la classification complète des connaissances (pie l'entendement peut acquérir par vole naturelle et surnaturelle. Les notions provenant par voie naturelle des sens extérieurs ont fait l'objet du I. I de la *Montée.* Le c. x, s'occupe donc des *perceptions (Tordre surnaturel des sens extérieurs.* Au c. xi, nous rencontrons les perceptions acquises par l'exercice naturel de l'imagination; elles entrent en Jeu dans la *pratique de la méditation,* dite pour ce motif « discursive ». Pour parvenir à l'union divine, cc discours doit cesser, car Il trouble l'exercice du pur amour dans la fol. La question est dc déterminer le temps opportun où l'âme peut et doit renoncer à l'activité naturelle, l'arrêter; il faut savoir à quel moment le discours n'est plus pour l'âme le moyen apte qui lui fut utile Jusqu'ici, moyen naturel et premier qu'il n'est pas permis dc délaisser aussi longtemps que d'autres besoins de Γ-Jme ne le rendent pas inutile ou même nuisible. C'est Ici, c. xn, que Jean explique les trois signes auquel l'homme spiiitucl peut s'apercevoir qu'il doit sans crainte abandonner la méditation; c'est a) l'impuissance à méditer; *b)* l'inappétence totale de l'imagination ct des sens ù l'égard de tous leurs objets repectifs; c) l'attrait vers l'attention amoureuse et solitaire à Dieu, dans la paix, lu quiétude, le repos total, â l'exclusion dc tout travail discursif des facultés. Les trois dgnes doivent exister simultanément. Quelle attitude conseiller alors ? Le docteur mystique répond ; Que ccs âmes apprennent â s'appliquer ù Dieu dans une attention amoureuse, en toute quietude, sans recourir à l'imagination. Et il ajoute : Si parfois le* puissances de l'Ame agi sent, que cc ne soit pas avec effort, ni par discours laborieux, mais en suavité d'amour, mues pur Dieu plutôt que par l'initiative per tonnelle, comme nous le dirons dans la suite. C'est en el vt | -«ctlon spéciale de Dieu qui cause dans Pâme les Dois etfcU par où *e décMc sa pré »·υ e Il convient m.si de ren arquer qu'au début, l'amour est si subtil et si délicat qu'on l'aperçoit ù peine, d'où une tendance* retourner Λ l'ancienne habitude. L'auteur explique magistralement pourquoi la contemplation est ténèbres pour l'âme, pourquoi il faut la posséder avant d'abandonner le discours, son Intensité variable, la part qu'y prennent tantôt l'entendement, tantôt la volonté, le motif pour lequel on l'appelle connaissance générale el amoureuse, comment l'âme n'y est pas inactive quoiqu'il y paraisse, enfin, c. xm, qu'il est utile, au début, de reprendre parfois l'opération naturelle des facultés. Signalons encore un point de doctrine Important. L'amour contemplatif est un don que Dieu accorde soit par l'intermédiaire des actes de méditation, soit immédiatement; en tout cas, l'activité spontanée de l'âme est une cause dispositive, et non efficiente par rapport ù la contemplation

Notre mystique continue ensuite l'examen des perceptions distinctes. Les *visions imaginatives* c. xnr, ne sont pas un moyen prochain d'union, mais le Seigneur les utilise parfois pour communiquer des biens spirituels, parce qu'il adapte son action A la nature; quoiqu'il lui plaise en d'autres cas de passer outre à soi exigences. L'Ame ne peut ni les rechercher, ni s'y attacher; en cela, elle ne s'oppose pas à la volonté de Dieu; au contraire, pour se conformer ù l'intention divine, l'Ame doit retenir l'avantage spirituel produit passivement et qu'elle ne saurait empêcher, mais elle doit renoncer à la vision elle-même en toute humilité et respect, sans quoi, son imperfection neutraliserait le bon eflet de la vision. De plus, l'Ame s'expose à perdre du temps, rencontre des difficultés, lorsqu'elle veut faire le départ entre les visions bonnes et les mauvaises, e. xv. Certains directeurs spirituels manquent Ici de discernement, c. xvi; leur attitude encourage le pénitent ù s'occuper de ses visions, ou même ils se servent dc lui comme d'intermédiaire auprès de Dieu; ils ouvrent ainsi la porte à dc graves erreurs, car les révélations et paroles divines n'ont pat toujours le sens que l'homme y découvre; on ne peut ni s'y appuyer, ni les admettre aveuglément, alors même que leur authenticité serait indubitable; nous pouvons en effet les Interpréter faussement, c. xvn, faute «l'apprécier exactement les causes qui les ont provoquées, c. xvm. Quoique Dieu daigne parfois répondre ù qui l'interroge, Il n'aime pas qu'on use dc cc moyen, ct s'en montre souvent irrité, c. xix. C'était licite sous l'ancienne Loi, mais depuis que Dieu nous a parlé par son Fils Jésus-Christ, Il n'a plus rien ù nous dire ct c'est une exigence Injustifiable, el injurlctwe A Dieu que de ne pas s'en contenter. D'autre part les confesseurs éviteront l'excès contraire; puisque ccs communications sont un instrument de Dieu, Ils n'en seront ni effrayés, ni scandalisés; mais écouteront bénignement les confidences, et ru besoin les Imposeront, puis persuaderont leur disciple qu'un seul acte de charité est plus précieux devant Dieu que toutes les communications du ciel; nombre d'Amcs en manquent, qui pourtant sont Incomparablement plus avancée* que d'autres abondamment favorisées sous ce rapport, c. xx.

Le saint docteur passe ensuite aux *perceptions purement spirituelles,* produites sans l'intcrvtntinn des sens, ct reçues dans l'Ame passivement : visions, révélations, paroles et sentiments spirituels, c. xxî. Les *visions* peuvent porter sur des substances corporelles. ct sur «tes substances immatérielles : Dieu, les anges, 1rs Ame* Elles requi rent une lumière supérieure. incompatible avec la vie présente si ce n'est par exception Ccs visions dc substances spirituelles ne sont pas reçues Ici-bas de façon claire et nette; tiles peuvent néanmoins faire sentir dans la substance de l Ame, nu moyen dune connaissance amoureuse | accompagnée dc touches très suaves; ceci appartient

à In catégorie des sentiments spirituels, dont le saint traitera au moment opportun, lorsqu'il s'agira dc la connaissance obscuri d'amour, qui est la fol, et qui d'une certaine manière sert en cette vie à l'union divine, comme la lumière dc gloire sert ù la claire vision dans l'autre. A l'égard des visions Intellectuelles de la première espèce, l'ûmc doit observer les règles données aux chapitres précédents concernant les perceptions surnaturelles sensibles, c. xxn. — Les *révélations* d'ordre purement spirituel, dont quelques-une·» appui tiennent ù l'esprit dc prophétie, ont pour objet, ou la notification claire de quelque vérité, ou la manifestation dc mystères. Les premières dînèrent absolument des perceptions dont traite le c. xxn. Elles consistent à comprendre des vérités concernant Dieu cl les créatures, ct cela au-dessus dc ce qui est, a été, ct sera; connaissances très savoureuses, elles apportent au cœur une joie inexprimable; elles sont réservées Λ l'Ame parvenue ù l'état d'union, car elles sont cette union même : Dieu y est senti et goûté, non aus>l clairement que dans la gloire, mais pourtant par une touche vive ct haute qui pénètre la substance dc l'ûmc. Le démon ne peut s'entremettre Ici. L'ûmc se trouve enrichie de vertus et comblée de jouissances. Elle ne peut que recevoir avec humilité, el ne doit pas renier ccs perceptions, comme on l'a recommandé pour les précédentes, car elles sont des faveurs accordées à i'âmc détachée dc tout, el font partie dc l'union. Les perceptions concernant les créatures sont inférieures, ct presque sans utilité pour le progrès spirituel; il faut se soumettre au jugement du directeur, et les repousser, s'il le juge convenable, c. xxiv. Les révélations ayant pour objet de découvrir des secrets et des mystères font connaître bleu en soi, ou Dieu révélé dans ses œuvres, naturelles el surnaturelles. On doltse prémunir contre les contrefaçons diaboliques, et en général se garder prudemment afin d'avancer sans erreur dans la nuit de la fol, c. xxv. — Les *paroles intérieures* peuvent sc ramener à trois espèces : les *successives,* c. xxvn, les *formelles,* c. xxvrn ct les *substantielles,* c. xxix. L'auteur fournit dans chaque chapitre une doctrine abondante, théorique ct pratique, ramenant toujours son enseignement au but qu'il poursuit. En résumé on ne doit faire aucun cas des paroles successives ct formelles, mais sc gouverner en tout par la raison ct par l'enseignement dc l'Égllse. Dans les paroles substantielles, qui, peut-on dire, opèrent ce quelles signifient, il n'y a ni â désirer, ni ù rejeter, mais à s'abandonner ; pas d'illusion Λ ralndre, ni de l'âme ni du démon. — Les *sentiments spirituels,* c. xxx, sont d'ordre absolument passif; Ils opèrent dans la volonté et dans l'intelligence. L'activité de l'âmc n'y Intervient nullement. Ce sont des touches de l'union opérée passivement dans l'ûmc.

Le livre 111 a pour sujet la purification active de la *mémoire* ct dc la *volonté* par les vcitus d'espérance et de charité. L'auteur avertit de nouveau qu'il ne s'adresse pas aux commençants, mais à ceux qui progressent vers l'union divine par la contemplation. Le c. t nous apprend à ne pas retenir les connaissances acquises naturellement par les sens extérieurs; elles font toujours obstacle à l'union, n'étant pas proportionnées Λ *être divin ; aussi arrlve-t-ll que l'union vld· la mémoire, jusqu* » provoquer la sensation du vertige. Et que l'on ne dise pas que c'est détruire la nature; au début les distractions sont inévitables, mais clics cessent dans l'état d'union habituelle; le fonctionnement des facultés s'en trouve au contraire perfectionné, les œuvres ct prières des âmes arrivées â cct état sont toujours efficaces; comme cc fut le cas pour l» vierge Marie, élevée dès le principe Λ ce haut état d'union. Il appartient û Dieu seul dc placer l'âme dans cet état surnaturel où la mémoire se vide; on demande simplement à l'âme de s'y disposer dans la mesure de ses capacités, selon les conseils donnés plus loin. Les c. ii-iv exposent les dommages causés par le* notions distinctes et naturelles, le c. v explique les avantages dc l'oubli. La présente doctrine s'applique également aux perceptions naturelles de l'imagination. Du c. n au c. xn, l'auteur s'occupe de la mémoire imaginative en tant qu'elle retient des notions reçue* p »r voies surnaturelles : visions, révélations, paroles Intérieures, sentiments. L'âme doit veiller à ne pas s'en embarrasser; divers dommages pourraient s'en suivre : erreur, vanité, Illusion diabolique, obstacle A l'union par l'espérance, le plus souvent notions impropres sur Dieu. Au c. xm. on signale simplement les connaissances que l'intelligence conserve; l'auteur les pace parmi celles de la mémoire, bien qu'elles n'appartlcn nent pas ù la fantaisie. Mais Il n'entre pas dans le détail, pour ne pas faire double emploi avec le c. xxiv du I. II où ces connaissances ont été traitées comme perceptions de l'cnlcndcmcnL Saint Jean, à l'encontre d'une opinion qu'on a parfois émise, n'admettrait donc pas la mémoire comme faculté distincte ce l'intelligence. En résumé, c. xiv, que l'homme spirituel se tienne dans le vide de tout le créé, faisant usage des maximes exposées L 1, c. xm et s'élance affectueusement vers Dieu. Mais qu'il ne laisse pas de penser et dc se rappeler ce qu'exige son devoir; pourvu qu'il ne s'y attache pas avec esprit de propriété, aucun dommage n'en résultera. Bien entendu, celte doctrine n'a rien dc commun avec ce le qui prétend «opprimer totalement les images de Dieu et des saints.

Nous arrivons à la *nuit obscure de la volonté.* . xv-xuv. L'ûme doit garder toutes ses forces pour Dieu, les gouvernant par la volonté, et exclure toutes les affections déréglées ; Joie, espérance, douleur et crainte doivent servir ct non commander. En premier lieu vient la jouissance, en tant qu'active ct volontaire, provenant de choses distinctes et clairement perçues. Six genres d'objets peuvent la provoquer : temporels, naturels, sensibles, moraux, surnaturels et spirituels. Chaque catégorie est traitée Λ part, les diverses classes d'objets, étudiées séparément avec leur puissance respective et l'art dc $'en servir sans dommage pour l'âme. Ici se place une description magnifique, en un style éloquent et vigoureux, des maux qu'enlrnînc la jouissance des biens naturels, surtout des charnels. Puis viennent des lumières sur la pratique du renoncement el ses avantages, sur l'humilité et l'amour du prochain : ‹ Nul ne mérite d'être aimé si ce n'est Λ cause de sa vertu; aimer ainsi c'est aimer selon Dieu et en toute liberté; plus alors l'affection grandit plus aussi croît l'amour de Dieu. » C. xxn. Avec quelle discrétion le saint enseigne l'usage des biens sensibles! Quelle sagesse, quelle science dans ccs conseils, sur la manière de distinguer entre la saveur sensible utile et la nuisible, car il en existe dont certaines âmes ont besoin, pour aller à Dieu, c'est conforme â l'ordre établi par Dieu même, qui veut par là être mieux connu ct aimé. Celui qui ne sentirait pas cette liberté d'esprit par rapport aux objets et goûts sensibles, mats y attacherait sa volonté, devrait absolument s'en priver, c. xxrn. Plus loin, l'auteur explique comment le sensible, dans l'ûme purifiée, étant soumis Λ l'esprit, devient un docile instrument, nu point que l'âme arrive Λ goûter le spirituel même par ses puissances sensitives, c. xxv. Les vertus naturelles (biens moraux), reçoivent une récompense d'ordre naturel, cor Dieu aime tout ce qui est bon, même dans le barbare et le païen. Le chrétien peut donc s'en réjouir à ce titre, mais ne doit pas en rester IΛ; son devoir est de mettre sa Joie dans la vertu par motif d'umour de Dieu et en vie do la

Me éternelle. c. xxvn. Les biens surnaturels sont donnés pour rutHffé de tous, à ta différence des biens spirituels, qui font l'objet d'un commerce intime et privé entre Dieu cl l'âme. Ils procurent un double avantage, temporel d'une part, spirituel el éternel de l'autre, on ne doit s'en réjouir qu'à cc dernier titre, Dieu permet sans doulc à la nature et au démon d'imiter ses cruvres. Celles qui sont authentiquement divines sont reconnaissables au profit qu'elles apportent à qui les opère, c. xxrx. Ceci amène l'auteur à développer sa pe séc en parlant des sorciers, magiciens, etc., qui ont pactisé avec le démon, c. xxx. Voici enfin la sixième et dernière classe de biens, les spirituels destinés à acheminer l'âme vers l'union divine. On peut en faire une double classification : *a)* biens pénibles et biens agréables, partagés de part et d'autre en obscurs et confus, clairs et distincts; *b)* biens Intel-Icctlfs, niTeclifs. Imaginatifs. Il ne sera question Ici que des biens spirituels agréables, dont l'objc est clair et distinct. L'élude du reste est réservée ɦ la nuit passive. On en compte quatre espèces : *a. émoti/s* : Images et statues des saints, oratoires, cérémonies du culte, lieux el exercices de dévotion. Avec beaucoup de sens théologique, l'auteur combat les superstitions et les pratiques vaincs et indiscrètes; cl par ailleurs, avec beaucoup de sens artistique, il disserte sur les églises et les lieux de prière, <. xxxn-xun. — *b. Provocati/s :* c. xuv, la prédication, considérée au double point de vue du prédicateur et des auditeurs. Le saint proclame la valeur de l'art de la parole, qui, dit-il, sauve les causes en péril, comme l'absence de rhétorique perd les meilleures causes... La *Maniée du Carmel* se termine Ici sur une phrase inachevée. Deux espèces de biens spirituels ne soit pas expliqués : les *directifs,* et les *per/ecU/s.* Le P. Gerardo opine que par directifs, Jean entend cc qui concerne la direction spirituelle; les perfectifs seraient les vertus et les grâces divines. Le saint se proposait aussi de traiter l'espérance, la douleur el la crainte. Voir I. III, c. xv. Nous Ignorons **si** ces plans ont été réalisés.

A la suite de la *Montée,* l'édition critique publie deux fragments inédits, et les attribue à saint Jean : *La fouistance, première affection de la volonté. Nul objet de l'appétit n'est un moyen proportionné à l'union divine par la volonté. — Pour s'unir à Dieu, la volonté doit être vide de tout appétit naturel.* On retrouve dans ces textes le style el la doctrine île notre saint.

3. *Analyse de la Nuit obscure.* — Le livre Intitulé *Null obscure* a pour thème le cantique déjà commenté dans la *Montée du Carmel.* Les deux premières strophes exposent les ellels des deux purifications spirituelles, des sens et dr l'esprit; les six autres comprennent les eficts multiples et merveilleux de l'illumination spirituelle et de l'union d'amour avec Dieu. Notons de suite que cette dernière partie nous manque; la *Nuit obscure,* comme la *Montée,* contenue dans les mss que nous possédons, est in chevée. Conformément **au** dessein annoncé. *Montée,* 1. I, c. i, l'auteur va expliquer le tecond *aspect* de la « Nuit » des sens et de l'esprit cl non pas, qu'on le remarque bien, une autre *partie* de cotte nuit. 11 s'agira de *lo pasfvo* c'est-à-dire de ce que Dieu fait dans l'âme sans autre concourt positif de sa part que son libre consente* ment.

Et d'abord, pourquoi cette action spéciale de Dieu ? Parce que l'âme est Incapable par sa propre industrie de sc purifier autant que le requiert l'union d'amour; tan* doute convient-il qu'elle travaille de son mieux â t'y disposer, mais Dieu doit y mettre la main pour pnrnchcxcr l'œuvre. Strophe 1. vs. 1, $ iv. D'où description des Imperfections propres aux commençants, ramenées aux sept péchés capitaux. Str. I, I ı-vm. Le saint docteur, en psychologue averti· fouille tous les replis de la nature humnfne déchue avec une pénétration extraordinaire, encore avoue-t-U n'avoir signalé que le plus Important. Dieu fait donc progresser en opérant l'universelle suppression des goûts et saveurs à l'endroit du créé. C'est in Nuit dite ‹ passive ».

Et par quel moyen opère-t-il ? Par la nuit de contemplation. qui produit deux sortes de ténèbres ou purifications, selon les deux parties de l'âme, la sensitive et la spirituelle. On débute par la nuit des sens qui est très commune. Celle de l'esprit est le propre des avancés; elle est très rare. 5 ix. L'auteur entre en matière en donnant les trois signes auxquels le spirituel discerne expérimentalement la nuit des sens, |x, puis il Indique la conduite à tenir. § xi. On rencontre Ici le texte, ayant trait à l'appel à la contemplation : *porque no à todos los que se e/ercifan de proposito en el camino del espiritu tleva Dios A contemplaciôn ni aim à lo mitad : el por qué, el se lo sabe.* « Dieu n'élève pas à la contemplation tous ceux qui s'exercent délibérément dans le chemin de l'esprit, pas même la moitié; le pourquoi. Lui seul le sait. » Cc texte fait difficulté pour les tenants de « la contemplation accessible à tous » (cf. Arlntcro, O. P., *Cucsliones misticas,* Salamanque, 1920. 2· édit.). Notons a ssl que certains écrivains distinguent les « signes · don és dans la *Montée,* I. II, c. xi et xn, de ceux de la *Nuit obscure.* D'autres y volent des notions qui se complètent mutuellement.

A la purification passive des sens succède celle de l'esprit, mais pas toujours Immédiatement; cette purification est nécessaire pour achever de spiritualiser l'âme, encore appesantie par le corps. Celle-ci reçoit des communications qui produisent des faiblesses, fatigues, ravissements, extases, secousses des os, preuve que les communications ne sont pas purement spirituelles, comme le requiert l'union. Le traitement par la nuit de l'esprit fait graduellement disparaître ces Imperfections, et d'autres encore, habituelles et actuelles. L'auteur observe ici que les deux parties de l'âme ne se purifient jamais bien l'une sans l'autre La nuit des sens devrait s'appeler réforme, et cohlbltlon de l'appétit, plutôt que purgation, car les désordres de la partie sensitive tiennent de l'esprit leur origine et leur force. Mais avant de les soumettre conjointement à une même action purifiante, 11 fallait accommoder les sens à l'esprit.

En quoi consiste cette action spéciale de Dieu ? C'est la contemplation infuse, ou *Théologie mystique,* dans laquelle Dieu Instruit secrètement l'âme en perfection d'amour, sans que celle-ci agisse de s‹»n propre mouvement, ni même comprenne celle divine Influence, Elle est celte sagesse amoureuse de Dieu, disposant l'âme par purification et Illumination à l'union d'amour, celle-là même qui purl tic les esprits bienheureux. En cette vie, à cause de la dlsprn portion, elle est cependant nuit obscure pénible, affligeante. Les extrêmes, le divin et l'humain, sont appelés à s'unir étroitement, intimement; l'humain doit subir une transformation radicale que saint Jean désigne par les expression les lus fortes : désassimilation Intérieure, destruction expérimentée dan la substance de l'âme, sécheresse, vide, pauvreté, nudl é etc. Cet ‹ tat est un véritable purgatoire anticipé, et l'âme qui le subit maintenant ne séjournera pas plus tard, ou du moins ne sera que peu de temps, dans celui d'outre-tombe, car une heure de ce purgatoire Ici-bas est plus efficace que plusieurs heures dans l'autre vie La volonté, § ni. n aussi sa grande part de terribles souffrances; malgré certains soulagements, cert aines consolation* intermit lentes, l'âme sent qu'elle n'est pus nu bout de ses peines. A propos du purgatoire I le suint docteur ne dit pus que les ûmes y doutent

positivement de leur salut; mais elles Ignorent la durée de leurs peines et surtout, ne volent pas en elles-mêmes une cause qui les ferait cesser; elles n'ont l'expérience que de leur misère,et non de l'amour que cependant elles donnent à Dieu consciemment et de tout leur pouvoir. Une telle douleur s'explique par la nature de l'amour, et l'absence de l'Aimé.

Après le tableau des souffrances, voici les effets admirables d'illumination Intérieure, j v; ce n'est pas Dieu qui torture Intentionnellement, c'est l'âme qui pâtit de sa propre résistance, J v î.

Le second vers de In première strophe célèbre le commencement d'une véhémente passion d'amour divin, fruit des rigoureuses épreuves, qui pourtant ne sont pas terminées. L'auteur annonce les règles pour discerner les mouvements naturels des surnaturels; Il énumère les propriétés de la contemplation ou théologie mystique, d'après saint Thomas. Elle est secrète, Ignorée des créatures, même du démon; l'état qu'elle détermine est sujet à des fluctuations, d'où l'image · *Par l'escalier secret fe suis sortie déguisée,* » str. II, vs. 1 ; la contemplation est science d'amour, connaissance Infuse et amoureuse de Dieu, Illuminant l'âme et l'embrasant pour l'élever graduellement jusqu'à Dieu son créateur. Str. II, vs. 2. Les degrés de l'escalier se reconnaissent aux effets, on ne peut les voir en eux-mêmes par vole naturelle; ces effets sont, d'après saint Bernard et saint Thomas, les dix degrés de l'échelle mystique; noter que sans l'humilité on ne peut se maintenir sur aucun degré. Celui qui meurt lorsqu'il sc trouve sur le neuvième, ne passe point par le purgatoire. Le dixième degré appartient au ciel. L'auteur achève sa matière en expliquant la « cachette » de l'âme; « Quand Dieu la visite par l'intermédiaire du bon ange, 1'flme ne marche pas encore totalement dans l'obscurité et en secret. Mais lorsque Dieu la visite par lui-même, elle est cachée A l'ennemi; la Divine Majesté demeure substantiellement dans l'âme; ni ange, ni démon ne parviennent à connaître leurs communications réciproques; cc sont les louches substantielles de divine union entre l'âme et Dieu, le degré suprême d'oraison.» Str. II. vs. 4. L'Ame est établie dans un état de paix semblable à l'état d'innocence d'Adam, quoique n'étant pas tout à fait délivrée de toutes les tentations de sa partie Inférieure, vs. 5. La *Nuit obscure* se termine Ici par une très brève exposition de la strophe 3·, sans comment dre développé.

2' *La Vive flamme d'amour* commente les quatre strophes du cantique chanté par l'âme parvenue A l'état de transformation en Dieu, mais dans un degré d'amour plus consommé, plus parfait, qui lance des étincelles et des flammes. Sous l'influence des profondes et délicates douceur* de l'amour, elle dit quelques-uns de scs merveilleux effets. Ici surtout saint Jean de la Croix se révèle docteur mystique par excellence; mais Il est aussi A l'occasion, théologien de la mystique.

Le traité de la *Vive flamme* se refuse au résumé analytique. Il est tout entier descriptif. Un souille do sic Intense anime la pensée; le style est enflammé, enthousiaste, d'une éloquence fortement communicative. « On a dit à Juste litre que pour parler de l'amour divin avec plus de pénétration. Il faudrait avoir joui de la béatitude même. Les pages écrites par sainte Thérèse sur ce sujet, pour admirables qu'elles soient, n'atteignent pas la profondeur de vues, ni la puissance d'expression de saint Jean. Se trouvant en présence de l'infini obscur, puisque l'nmour de Dieu c'est Dieu même, le saint ne fait que décrire 1rs Impressions qu'il a reçues, seul moyen qui reste A la disposition de l'Intellige ce dans cel état exceptionnel. Bien qu'il s'en défende, et c'est l'opinion du P. Gerardo, Il fait le récit de son expérience personnelle, et nom a donné ainsi one sublime contemplation de *Vamour le plus qualifié* plutôt qu'un traité. › Hoornaert, *op. cil.,* t. m, avant-propos, p. xxxiv

L'objet de la *Vive flamme* est, nom l'avons dit, l'état de transformation en Dieu par l'amour, lui première strophe expose le fait que l'âme étant tonte A Dieu par l'amour, et blessée à mort, désire I'uninn parfaite, éternelle et Immuable. La seconde strophe décrit les effets produits dans l'âme par cet mour; Ils sont figurés par le cautère, la plaie, la touche, la main. IxO troisième chante l'amour que l'âme, dans cet état, rend au Bien-Aimé, capable qu'elle est de connaître et d'aimer; l'amant n'est satisfait que lorsque toutes scs capacités s'occupent dans l'Aimé. Et dans h quatrième Il s'agit des retours Ineffables de Dieu \crs l'âme. Notons simplement, au courant de la lecture, quelques points de doctrine.

C'est à Γ Esprit-Saint, l'esprit de Jésus, que saint Jean attribue toute l'œuvre. Ce même feu divin qui glorifie nu ciel, purifie Ici-bas, et par là dispose À l'union transformante. L'Esprlt-Salnt est le principe-moteur de tous les actes et opère dans le « centre » de l'âme. Il n'y avait pas jusqu'ici acte d'amour proprement dit, quand l'âme agissait *eomo de suqo* « par elle-même »; alors c'était *disposition* à cet amour, c'est-à-dire dispositions en désirs et sentiment* successifs, *que nunca Uegan à ser ados perfedos,* » qui n'arrivent jamais à être des acte* parfaits. » (La première rédaction de la *Vive flamme* porte : *que mu r pocos Uegan à ser ados perfedos de amor à contemplaclôn* · dont bien peu arrivent à être des actes parfait* d'amour de contemplation, » nuance qu'il importait de signaler, op. *cit.,* t. n. p. 106, str. f. vs. 6). Les actes spirituels sont Infusés par Dieu *(ibld).* L'âme doit s'exercer Ici bas à l'amour. Peu d'âmes parviennent à un état si élevé, et il est accordé principalement à ceux dont l'esprit et La vertu doit passer à des disciples. Dieu donnant les prémices aux chefs dans la mesure proportionnée à la postérité qu'il leur destine. Str. II, vs. 2, p. 414. Dieu permet que le corps même porte les traces des blessures de l'âme, comme en saint François d'Assise. Les délices sont plus intenses, et saisissent plus subitement, lorsque l'âme seule est blessée, et non la chair; néanmoins un puissant effet spirituel peut sc répercuter dans le sens. Qu'est-ce que la « touche » mystérieuse ? « Vous m'avez touché de U splendeur de votre gloire et de la figure de votre substance, qui est votre Fils; c'est Lui qui est cette louche délicate dont vous m'avez atteint avec la force du caul re », touche substantielle, de la substance de Dieu à la substance de l'âme ; beaucoup de saints l'ont expérimentée Ici-bas. Elle contient une saveur de vie éternelle, non au degré parfait, mais très réelle cependant; l'âme en jouit selon ses puissances et selon sa substance; le corps lui-même s'en ressent, quelquefois Jusqu'aux extrêmes articulations des pieds et des mains. Saint Jean revient Ici sur un de ses thème*» favoris : la nécessité de porter la croix de Jésus. · C'est le moment de dire pourquoi Il en est si peu qui arrivent A ce haut état de perfection; le motif n'en est pas en ce que Dieu désire qu'il y ail peu d'âmes élevées. · .. *que no es, porque Dios quiera tme haya pocos espiritus Icvantados;* Il voudrait au contraire que toutes fussent parfaites, mal* Il trouve peu de vases capables d'une œuvre si sublime : on refuse toute souffrance, et en même temps on désire devenir parfait. (La variante du ms. de Burgos présente le même sens : A'o *es porque no quiera que hublese muchos de los espiritus levantados.* ‹ Cc n'est pas qu'il ne désire qu'il y ait beaucoup d'âmes élevées. Str. ' I, vs. 5. Nous l'avons notée Ici cependant, vu l'importance doctrinale de ce texte. Comparer avec la *Nuit obscure, str.* T, $ u

lté pins haut : pourquoi Dieu n'introduit pas dans la . Nuit de l'esprit » tous ceux qui s'exercent à la vie ^irituclle.)

La strophe III découvre les attributs divins révélés a l'âme dans l'union d'amour ct qui sont autant de •lampes de feu ». C'est la plus haute connaissance de Dieu possible en cette vie. L'Ame purifiée complètement éprouve la soif Insatiable de l'union; mais Dieu la fait attendre encore; état douloureux s'il en fût, où l'âme souffre d'une privation infinie, où son amour ne soulage nullement sa peine, car elle ne possède Dieu que par grâce, ct pas encore par union; par la grâce il y a amour réciproque, comme entre fiancés, qui tout en s'aimant, ne se possèdent mutuellement qu'en désir ct en promesse, se font des cadeaux et des visites; ce sont les préparatifs; mais dans l'union ll y a l'amour comblé, satisfait, complété par la communication ct la possession réciproque; c'est le mariage spirituel. L'Ame n'en est encore qu'au désir, disposition préalable A l'union, § in. Le saint docteur revient ici avec complaisance sur sa matière préférée : la direction spirituelle des âmes contemplatives, 5 iv-x v i. Que l'âme marche par le chemin de la fol, où Dieu seul est un guide sûr, ct qu'elle ne sc confie pas à la dire lion des ‹ trois aveugles », le maître spirituel incompétent, le démon ct elle-même. L'auteur répète les signes de l'état contemplatif, ct les justifie longuement, Il décrit la notion générale et amoureuse de Dieu · reçue passivement dans l'âme selon le mode surnaturel de Dieu, ct non selon le mode naturel de l'âme, » § vi, scs rapports avec les actes spécifiés, l'altitude opportune de l'âme, le rôle du directeur spirituel, les maux que peut engendrer son Ignorance, et leur cause. Le style est Ici singulièrement combatif; on devine au mot *alumbramlento* « illuminisme » l'adversaire que le grand mystique a en vue. Les i vi-xni rappellent avec fermeté les devoirs du directeur spirituel. Puis vient l'étude des ruses et des efforts du démon, celle enfin des erreurs possibles de l'âme elle-même. Le § xvn ct les suivants continuent le commentaire interrompu. En parlant de l'élimination de l'appétit naturel, A propos du VI. 4, saint Jean montre que le désir même de Dieu peut n'avoir aucune valeur sur naturelle. Les « cavernes du seas » étant toutes baignées ct imprégnées de la lumière des · lampes de feu », elles rendent au Bien-Aimé tout ce qu'elles ont reçu de Lui. H semble difllcilt de pénétrer plus au fond dans le mystère de notre vie divine. ‹ Par le moyen de celle transformation substantielle, l'âme est comme l'ombre de Dieu et elle • agit » en Dieu et pour Dieu cc qu* ll « agit › en elle pour "Ol-même et à sa manière, car les deux volontés n'en font qu'une, » C'est la possession en commun de la divine essence. La doctrine développée Ici est un › rai commentaire de saint Thomas: *Caritas est amicitia qusrdam hominis ad Deum, /undata super communicationem bcatiludinis selermr,* II », IIIe, q. xxvj,a.2;lc docteur mystique approfondit toutes les excellences ct merveilles de l'amitié entre Dieu ct l'âme. La quatrième *trophe met le comble A cette sublime doctrine, en célébrant les «réveils »el l'aspiration de Dieu habitant en secret dan» l'âme comme dans sa propre maison, ct ne se découvrant qu'â clic. Quant A « l'aspiration », saint Jean renonce â en parler tant elle est inexprimable.

3· *Le cantique spirituel.* — Nous ne pouvons faire kl une étude approfondie de la valeur des deux séries de mss déjà signalées, qui nous transmettent le *cantique spirituel.* ll faudrait vérifier de près les conclusions du P. Gerardo dans son édition critique, où fi donne en entier les deux rédactions. La seconde (ms. de Jaèn). placée en tête, contient de nombreuses addition» attribuées au alnt, notamment, au début. n *argumento,* qui synthétise les strophes d'après la division traditionnelle des trois voles purgative, Illuminative ct unitivc. Cet « argumento » n'existe pas dans le ms. de Sanlûcar de Barramcda (prentière rédaction), ms. que l'auteur a pourtant revu, ainsi qu'en font fol les nombreuses notes écrites de sa main, et cette mention suivie de sa propre signature ; « Ceci est le brouillon qui a été mis au net depuis. » *Este libro es et borrador de que ya se sued en llmplo. /r. Ju' de la* — Il n'existe pas davantage dans la traduction française de René Gaultier, 1622, traduction faite d'après un ms. que possédait la vénérable Mère Anne de Jésus. Voir plus haut, col. 771. Or en comparant *Vargumento* a\ec le *prologo* Identique dans les deux rédactions, on peut se demander dans quel sens la division d s trois voles est applicable au *Cantique ijpi·ritueL* D'après ce prologue il s'agit d'un tableau A décrire, d'un état d'âme ù manifester par un dialogue entre l'âme et l'Époux, dans une forme visiblement Inspirée du *Cantique des cantiques.* Saint Jean essaye de révéler ce que l'Esprit Saint fait comprendre aux âmes amoureuses où ll habite; leurs sublimes sentiments ct leurs aspirations. Ses commentaires, dit-il, ne sont que l'accessoire des strophes, ils n'en épuiseront pas le sens, ct l'on n'csl pas tenu de s'y attacher exclusivement; chacun pourra trouver dans le Cantique lui-même la nourriture appropriée A scs capacités et à ses dispositions; s'il fallait confiner l'interprétation dans les limites de concepts déterminés, cela ne serait pas du goût de tout le monde, ni conforme A la sagesse mystique, qui provoque l'amour à la manière de la foi, sans connaissance distincte. Cependant, chemin faisant, selon que l'exigera la matière, il touchera brièvement certains points relatifs à l'oraison; non les plus communs, mais les plus extraordinaires. « Cc ne sera pas en vain, que J'aurai traité un peu de la théologie scolastique qui concerne le commerce intérieur entre Dieu cl i'Arne; bien que Votre Révérence (la Vén. Anne de Jésus) n'ait pas la pratique de celte théologie grâce ù laquelle on pénètre les vérités divines, vous possédez cependant l'exercice de la théologie mystique, qui s'acquiert par l'amour; ct en lui, non seulement on comprend, mais de plus on goûte. › — Il faudrait examiner du même point de vue l' « anotaciôn » qui ouvre le commentaire de la seconde rédaction; elle semble s'inspirer du même esprit que Γ « argumento ». — Ajoutons encore une donnée à l'exposé de la question. La « Declaraciôn » de la • Canclôn I » dit expressément : « L'âme énamourée du Verbe Fils de Dieu, son Époux, désirant s'unir A Lui dans la claire vision de son essence, exprime des anxiétés d'amour, ct se plaint de son absence, d'autant plus que l'Époux l'a blessée de cet amour *qui Va /ait sortir de toutes les créatures* ct d'elle-mêmc... » L auteur suppose évidemment que la purification initiale est un fait accompli au moment où l'âme commence A chanter le *Cantique.* Celui-ci dépeindrait donc d s états mystiques. Il faudra donc s'assurer du texte, ct serrer de près la doctrine avant de risquer un jugement. Les idées théologiques et philosophiques des autres traités se retrouvent dans le *Cantique.* Jean a utilisé Ici en vrai maître la forme lyrique. · Constatons aussi que la mystique spéculative y intervient A peine, et laisse dominer I? mystique expérimentale. L'Intérêt spécial du *Cantique* est IA. Iloori acrt.op.ciL, t.iv, p. xn

4« *Appréciation générale.* — Durant sa vie, saint .Jean fut persécuté A cause de sa doctrine ct déféré plusieurs fols A l'Inquisition; une nouvelle tempête sc déchaîna lor › de la publication de scs oeuvres;mais Il fut brillamment défendu ct avec succès. Voir la bü ilo|ra 1.'i , 'est pt inona · Ile aussi: *ApnUullc.' Sedis /udlclo divinitus instructus J(bros dr mystica theologia c.rUUi sapientia re/ertos conscripta,*

dit de loi le Bréviaire romain, 24 nov. Cet éloge les contient tous. Saint Jean do la Croix était philosophe, théologien, poète, artiste, directeur spirituel, écrivain; dans tous ces domaines il s'affirma avec une Incontestable supériorité dont tous ses contemporains ont laissé des témoignages impressionnants.

il était particulièrement versé duns la sainte Écriture. « Le texte biblique est Intimement mêlé à l'œuvre de Jean de la Croix... Les témoignages confirment Ici cc que l'étude des écrits eût suffi à nous faire deviner. Ik nous apprennent que Jean de la Croix faisait de ia Bible sa lecture ordinaire, qu'il savait d'ailleurs (’Écriture presque entièrement de mémoire, comme Il était possible de s'en assurer en l'entendant faire dans les chapitres ou au réfectoire, des leçons improvisées. improvisations qui prolongeaient un travail intérieur. C'est ainsi qu'un témoin attentif signale l'étude silencieuse que Jean de la Croix entreprend des Livies saints dans les coins les plus solitaires du couvent de Grenade. Le même témoin note que Jean de la Croix excellait à commenter l'Écrlture et, en particulier, le Cantique des cantiques, l'Ecclésiaste, l'Ecclésiastique, les Proverbes, les Psaumes. Un manuscrit fait allusion à ces entretiens spirituels où Jean de la Croix expliquait jusqu'à trois ou quatre fois, et comme en des plans de croissante profondeur, le même évangile on le même psaume. Ce dernier renseignement est précieux puisqu'il nous fait surprendre, à la source, la technique que nous retrouvons dans l'œuvre composée... Ces documents suffisent à nous faire pressentir de quelle manière Jean de la Croix introduit en son œuvre les textes bibliques. Les passsages allégués ne se surajoutent pas à la page composée; sans doute ne sont-ils pas le plus souvent cherchés à travers un livre que l'écrivain consulte. Ils nourrissent sans cesse la pensée créatrice ct ne s'en peuvent séparer. Il est certain que saint Jean de la Croix a suivi le texte de la Vulgate... Il est sûr que la traduction que Jean de la Croix donne des textes qu'il choisit est bien sienne. Cette assertion peut être prouvée. » J. Baruzi, *op. cil., Le problème des citations scripturaires,* etc.

Le saint docteur s'était assimilé de même façon toutes scs lectures; il cite peu, et sans références : saint Augustin, saint Grégoire, saint Bernard, saint Thomas, le pseudo-Denis, Boècc, ct Aristote. Ses œuvres portent lo cachet de la plus profonde originalité. Mgr Wuffcl ierl, évêque de Bruges estime qu'il a dû connaître le grand mystique brabançon, le bienheureux Rusbrocck. *Collutiones Brugenses,* l. xv-xvm, *pass. Le* P. Wcnceslao del S. Sacramento, O. C. D.. relève pourtant une dissemblance marquée d'avec la doctrine de c mystique. *Fisionomia de un Doctor,* p. 69.

S'il l'on veut résumer en un mot la spiritualité de saint Jean de la Croix, on dira que cet auteur veut enseigner ce que i'fimc peut ct doit faire soit pour correspondre à l'action mystique divine, soit pour s'y disposer. Selon lui, renoncement ne signifie pas seulement répres on de l'appétit sensitif ct de tout appétit désordonné, mais *négation* de l'appétit; c'est là son *rien,* son *aide.* Jea i n'exige pas la suppression de l'appétence, elle esl Impossible, et d'ailleurs contre nature, il l'affirme. Il n'impose plus, d'une façon Immédiate, de *régler* l'appétence; il tend directement à faire prédominer l'esprit pur In *négation* de l'appétence, par lo vide et le silence Intérieur, par h • null ». Le procédé est radical : s'attaquer au fond, dénier Λ l'appétit son mouvement vital naturel, c'est la condition favorable, indispensable, d'après lui, à ta domin dion ellcctivedc la vl surna r Ile; le discernement dans l'usage des créatures, objets de l appétit, s'en suivra par la logique même des choses, idle est la spécialité de l'ascèse de saint Jean de la Croix : *Tout* 3t *Bien* Voilà cc qu'il appelle · s'exercer dans ta voie de l'esprit » ; là est pour lu! la disposition qui rend apte à la vole contemplative. El sans doute Ton ne remarque pas, dans ses écrits, qu'il exige une grâce d'ordre spécial pour pratiquer son ascèse, du moins en ce qui concerne la · nuit des sens ». Mais au début de la « nuit active » de Γ sprit, Afon/éè, I. II, c. v, nous lisons qu'il s'adresse principalement à ceux qui ont commencé à entrer dans l'état de contemplation /Ailleurs, saint Jean alllrme que Dieu n'élève pas à la contemplation tous ceux qui, d'initiative personnelle, s'exercent dans « la vole de l'esprit ». Il affirme en outre que Dieu n'exige pas toujours cette préparation active, d'initiative personnelle, car Il arrive que Dieu place d'emblée certaines âmes dans la vole passive; elles ne seront pas de ce chef dispensées de « s'exercer dans la voie de l'esprit », mais elle ne le feront pas activement, d'initiative personnelle — redisons-le — *« como de sutjo* ». — La doctrine du · rien » suscita de nombreuses et âpres contradictions; elle heurtait de front la tendance à matérialiser l'ascèse; elle provoqua les objections de ceux qui estimaient trop large, et inconliôtable, prêtant à l'illusion, la part faite à l'action divine. Peu à peu ces objections se sont évanouies, saint Jean de la Croix aura autant d'admirateurs qu'il comptera de fidèles disciples. Puisse la sainte Église combler leurs vœux, et les vœux de l'ordre du Carmel, en décernant, officiellement, à notre saint, le titre de « docteur mystique ».

I. ÉDITIONS. — *Éditions latines :* Cologne, 1622, 1639, 1710; la traduction est due au P. André de Jésus, canne déchaussé polonais. — *Éditions italiennes :* Rome, 1627 et 1637; neuf éditions À Venise, 1643,1636,1671,16X3. 1707. 1719, 1729, 1739 et 1748; Gênes. 1*58; Milan. 1912.— *Édition» flamandes.* Anvers, 1637; Gand. 1693; Gnnd, t. i, 1916, t. π. 1917, par le P. Henri de la Sainte-Famille, traduction de l'édition du P. Geranio ; *Bcstijging van den Karmel, Dnnkert Narht, Lroendtge Llefdetdam, Getstelifke Ltefdezang. — Éditions allemandes.* Prague, 1697 et 1725; Augsbourg. 1753; Soulzbach, 1830; llathbonne, 1853et 1359. — *Alitions anglaises.* Londres, 1864. 1888. 1906. — *Alitions françaises,* lui première est de René Gaultier, Paris, 1621; elle contient la *Montée du Carmel, La Nuit obscure,* et la *Flamme d'amour.* Le traducteur y mit la main avant que ne parfit la première édition espagnole de 1618. En 1622, A Paris, René Gaultier publia le *Cantique d'amour divin entre Jésus-Christ et Γ/Vne dévote,* qui est le *Cantico etpirilual.* Rappelons que la première édition espagnole dudit traité esl postérieure : Bruxelles 1627· J'ni sous les yeux la réimpression, Paris, 1627, «lu travail de Gaultier, de 1621,«revue et corrigé sur l'espagnol pour la deuxième édition ». comprenant les trois grands traités du saint; le *Cantique spirituel est* absent. En tête de la Vior *flamme d'amour* on Ut : • reveuê et corrigée sur l'original pour la dernière édition ·. — Traductions du R. P. Cyprlen «le ta Nativité. O. C O·. Pari». BMI et 1665; du R. P. M illiard, S. J., Paris, |tVM; Avignon. 1834; Besançon. 1846. Paris. I830et 1861 ;<te l'abbé Gllly.1865, *La Montée et la Nuit obscure,* Nîmes, 1893; Le *Cantique* et la *Vive flamme,* de la Mère Marie-Diérèse de Jésus, Paris, 1875; édition des carmélites de l'art·, œuvres complètes, Poitiers, 1880. 1890, 1903. 1910, avec préface par le R. P. Chocame, dominicain. — Traduction faite par le chanoine H. lioornaert. sur l'édition du P Gorardo, Descléc, Parla. 1 · édition en trois volumes : t. i. 1915; I. H, 1016; t. m, 1919, 2· édition en quatre volumes, 1.1 et t. n. 1922; t. in et IV, 1923. Co travail a le mérite «l'être complet. Les différentes Introductions accusent la compétence «lans les appréciations d'ordre littéraire, et il faut In retenir. Mais sou» d'autre* rapports, nous devon* faire quolqu*** réserves. M. Hoonincrt accepte, sans la vert lier du point de vue critique, l'édition du P. Gerardo Dnn* les texte* qui lui sont personnels, et même dans la traduction Il semble parfois être sous Γinfluence d'idées préconçues, celle par exemple de voir dans la *Montée du Carmel* un livre destiné a la vole active, ou, comme il s'exprime, Λ l'étal *actif* parce que 1e saint auteur y traite do In purification de l'âme *quanto a h action.* H confond *vole active* nvec *nuit active.* Voir l'exposé de lu doctrine Après solrneuee confrontation, il faut aussi constater que la traduction n'eet pas Üdêle eu beaucoup d'endroits, malgré les quelque· cor-

rectlon* importantes apportées à Ia iccondc édition. — Fr Tdelphus, des frères des École* chrét. (t 1922). *Poèmes mystique* de saint Jean de la Croix.* Traduction en ver· français avec texte espagnol en regard, Paris, 1922.

II. Travaux. 1· *Biographie.* — Cosmos de Villlcr», *BlbUotheca carmelilana,* Orléans, 1752, t. 1. col. 829 sq ; Jeronimo de S. José, O. C. D.» *Hidoria del venerable Padre fr. Juan de la Cruz,* Madrid, 1618, 1641 ; abrégé du même ouvrage, Bruxelles, 1674 ; José de Jesus-Mnria (Quiroga), O. C. Γ)., *Hittorfa de la aida y vlrtude* de Ven. P fr. Juan de la Cruz,* Bruxelles, 1628 ct 1632, traduction française par Elisée de Saint-Bcmnrd, O. C. D., Paris, 1638; Dotllhée de Saint-Alexis, O. C. D., *Vie de saint Jean de la Croix,* Paru, 1727, avec une dissertation · où Ton fait voir que la doctrine dr uûnt Jcnn de la Croix est opposée à celle des faux mystiques ; Respuesfa *a algunas razoncs contrarias a la contemplaciân afretiva g oscura que nuestro Padrt F. Juan de la Cruz... en*eha en* su* *escrtfo*. Madrid, Blbl. nat..ms. *SÎ7J ;Anon\ me; Compendio drlla mistica Theologia dt San Giovianni drlla Croce,* Sienne, 1886; Man. Munoz Garnica. *San Juan de la Crm, entago historico,* Jaéu. 1875 ; Mgr Dcmimuid, S. *Jean de la Croix,* Paris, 1916, collect. • Les *Saints»;* Wcncesfao del S. Sacramento, O. C. D., *FMo· nomta de un doctor,* Ensayo critico, Salamanque, 1913,2 vol.

2· *Études sur la doctrine.* — Diego de Jesus, O. C. D., *Apuntamientoi y advertmelas en 1res discursos, para mas facil intrUigmcia de las frases misiicas, g doctrina de las Obras espinlualrs, de nuestro beato Padre San Juan de la Crm,* dans l'édition d*Alcala, 1618, ct celle de Séville, 1703; traduction française de René Gaultier, dans l'édition du P. Cyprlcn de la Nativité, O. C. D., Paris, 16-11 ; Jeronimo de San José, O. C. D., *Dibujn del Venerable Padre Fray Juan de la Crm,* dans l'édition de Barcelone 1883, ainsi qur dim* d'autres plus immune* ; José de Jesus-Marin, O. C. D., (Quiroga) *Subula del alma a I)io\ y •jilruda en el paraiso. 2* vol., Madrid, 1656,1659; *Apob gia .ubtica en defensa de la contemplaclôn divina,* Madrid, Hibl. nat., m<. *4 * 7 A;* anonyme el inédit, *Vna defensa brevissima de la doctrina de uinta Teresa de Jesus y de san Juan de la Cruz,* Madrid, Bibl. nat., ms. ÎZ7J; Louis de Stc-Tbérèse, O. C. D., *Explication de cet énigme* (le dessin du Mont symbolique) *qui comprend succinctement toute la doctrine mystique des oruvre* ipirituellei du R. P. Jean de la Croix,* dans l'édition française de Paris, 1611 ; Fr. Antonio Arblol, O. M., *Mlstica fundamental de Crislo Senor Nuestro expllcada por el glorioso y bcalu Padre San Juan de la Crm,* Madrid, 1761 ; BnsilioPonce de Léon, O. S. A., *Rcspucsta... a las n das y objccclunrs que se hlcieron* d *algunas propostclones del libro de bray Juan de la Crm por loi Califlcadorcs del Santo Ofido,* 1622, l'original n'est pas retrouvé; deux censures favorables nu saint, l'une du P. Antolinez, O. S. A., I septembre 1623, l'autre du P. de Araujo, O. P., 12 juillet 1623; Nicolas de Jésus Maria, O. C. D. (Centurioni), *Elucidabo theologica circa «tiquas phrases ct propositiones theologia? mystica·... qua in spiritualibus libri* venerabilis Parentis nostri Joannis· a Cruce... rtixrlunlur,* V· édit. Λ Alcaln de Hénnrès, 1631 ; traduction française du P. Cyprion de la Nativité dan* l'édition des œuvres, Paris, 16-11; traduction nouvelle dans les *Etudes Carmélitaines,* années 1911. 1912, 1913 ct 1911; Bossuet disait de l'auteur « qu'il était le plus savant interprète de saint Jean de ia Croix· ; le P. Gcnirdu cite encore plusieurs apologies ct commentaires. Voir aussi : nnouy me. *Compendio della mud(eu holoq u i di >an Giuvanni della* Cr«r. Sienne» 1886; A Poulain, S. J., *La mystique de S. Juin de la Croix.* Paris. 1893; Bcrllilcr, S. J.. *Analyse sommaire en onze lettres,* dan* l'édition du P. Maillard, S. J., Besançon, 1846; Ludovic de Bc^sc, O. M., *Eclairci*sements sur les ouvres mystiques de saint Jean de la Croix,* Parts, 1893; P. Angel Maria, O. C. D., *Suma espiritliai de san Juan de la Crm,* Burgos, 1904; Mme Carré Châtaignier, *Essai sur le· images dans fauvre dr saint Jean de la Croix; thèmes dlrerteurs et classes (fimages,* thèse. Bordeaux, 1923: ci. *Bulletin hispanique,* t. xxv, n. 3 juillet-septembre 1923. P 265; Claudio de Jésus Cruel Hrado. O. C. D., *San Juan de ht Crut y el Doctor angelico,* article du périodique El m»n(< *Carmelo,* 1917« Burgos, t. xxi, p 302; Gabriel d* Irsus, O. C. D., *Ixi subida del Monte Carmelo es* Ajcrficu o *es mlitica?* article du périodique *La Vida *>'»rrnatural,* janvier 1923; M. V. Benuulot, O. P., *Le texte anthrntique du Cantique spirituel de saint Jean de* la *Croix,* article du périodique. *La* vie *spirituelle,* mars, 1V23, supplément.

F. Pascal du S. Sacrement O. C. D.

50. **JEAN DE LA CRUZ,** d'origine espagnole revêtit l'habit dominicain A Madrid, au couvent de Sainte-Marie de Atocha. Il travailla avec Louis le Grenade, A rétablir en Portugal, la discipline religieuse. Il mourut vers 1560. après avoir rempli l'offlce de prieur en plusieurs couvents. On a de lui écrit* en langue vulgaire : Ie *La hixluria de la Iglrsla, que llamrn ecclesiastica y tripartita,* In-fol., Lisbonne, 1511; CoTmbrc, 1551; 2° *Dialogo sobre la necessilad, obliga cton, y prouccho de la oracton oocal, y de las obras vir tuosas, y sacras ceremonias que usan los Christianos : con un sermon de San Chrisoslomo sobre el psalmo XL! : y un tratado de Vincentio Lirinense, que hazen al proposito del dialogo, trastadado por el misma autor,* ln-4·, Salamanque, 1555; 3® *Suma de los mistcrlos de la Fee de Fray Francisco Titelman de la Orden de lot /ranriscos, transladada dal latino por el Fray Juande la Cru:,* etc., Louis de Grenade a réuni cet ouvrage à sa *Guia de peccadnres:* 4° *Cronica de la Orden de predlcadores de su principio y sttccesso hasta nuestra edad, y compilada de historias antiquas,* In-fol. Lisbonne, 1567.

Quétif-Echard, *Scriptores ord. prad.,* t. u,p. 174; Hurler, *Nomenclator,*3· édit, t.n, col. 1540; Nicolao Antonio, *Bibliotheca liispana,* ln-4·, Rome. 1672,1.1, p. 517.

R. CoULON.

51. JEAN DE LA CRUZ embrassa la vie religieuse au couvent dominicain de Talavera de la Rclna (province de Tolède), sa ville natale. On a de lui : Ie *De statu religionis et de privilegiis regularium quibus a summis pontificibus decorati sunt epitome,* in-8®, Madrid, 1613; in-fol. 1648; Cologne, 1619; in-8°, Venise, 1620; 1628; 2° *Directorium conscientia: in duas partes divisum :* i. *De præceptis agitur decalogi;* Π, *De sacramentis,* in-4°, Madrid, 1624 ; Tolède, 1624-1628; in-fol, Madrid, 1648. Le même ouvrage fut réédité plus lard par le P. Louis Bertrand Loth, O. P., avec le *Compulum annorum ab Adam ungite ad Christum ex sacra Scriptura collecto efusdem Johannis de Cruce opera,* in-8°, Douai. 1649; In-fol., Madrid, 1666; In-8®, Parti, 1673.

Quétif-Echard, *Scriptorcs ord. prtrd.,* t. o, p. 433; Hurler *Nom» nelator,* 3*éidt. L in, col. 896; Nicolao Antonio, *Bibliotheca Hispana,* in-4·, Rome, 1672,1.1, p. 517.

R. Coulon.

52. JEAN DE LA ROCHELLE, franciscain (1200-1245), naquit vraisemblablement dans la ville dont il porte le nom, vers l'an 1200. Il semble assez diflicile d'admettre qu'il y ait pris l'hnbit des frères mineurs, car ceux-ci ne s'établirent A La Rochcllcqu'en 1229,ct ù cette date Jean devait être déjà M'université de Paris. Alexandre de Halès y enseignait depuis plusieurs années, quand il entra lui aussi chez les mineurs, 1231-1232 Autorisé A présenter pour maître auxiliaire le premier de ses frères en religion, qui aurait accompli les années prescrHes pour les études, Alexandre hésitait quand une nuit, pendant qu'il priait, Il vit une lumière écl itante briller sur In tête d'un de scs confrères également en prière C'était le frère Jean; Il le présenta donc et le Ht admettre pour bachelier. L'époque est Imprécise, mn's ce devait être avant 1235, cnr trois ans après, Jean était maître régent et en cette qualité prenait part A la discussion ordonnée pnr l'évêque de Paris sur la question de la pluralité des bénéfices. Sa réputation égala bientôt celle de ion maître; les contemporains les comparent h deux flombeaux éclatants qui illuminaient le inonde; leurs ouvrages étalent pareillement recherchés. Ils moururent aussi la même année 1245 ct le martyrologe franciscain rapporte la mort de Jean nu 3 février. A la suite d'Alexandre, Il fut défenseur ardent de la philosophie d'Aristote ct sa *Summa de. anima* est une preuve de la haute estime en laquelle il tenait la philosophie et de l'intelligence qu'il en avait. Il ne cral-

gnalt pas de dire, dans un sermon public, que Satan était l'instigateur de In lutte engagée alors dans l'université contre la philosophic:· Il ne veut pas que les chrétiens fidèles aient l'esprit pénétrant. · L'autorité dont il Jouissait dans son ordre n'étalt pas moindre. Avec Alexandre, H prenait la tête du mouvement qui allait amener la démission de frère Élie, 1237-1238. On les trouve encore tous les deux parmi les quatre maîtres en théologie, auxquels le nouveau ministre général demandait une exposition de la règle franciscaine, qui devait être présentée au chapitre de Bologne en 1242. Après un long oubli, Jean de la Rochelle (ut assez étudié au sl cle dernier. L'abbé Cholct, chanoine de la Rochelle ct l'abl é Th. Grasllle recherchaient ct recopiaient ses ouvrages pour les publier, H. Luquct, un autre compatriote, faisait paraître un *Essai d'analyse et de critique sur le texte inédit du Traité de l'dme,* Paris, 1875, ct il avait préparé deux autres essais sur le traité des vertus ou du bonheur et sur celui des vices ou du malheur, qui n'ont pas vu le Jour.

Ouvrages de Jean de la Rochelle. Imprimés:*Summa de anima di F. Giovanni della Rochelle,* éditée par le P. Th. Domcnichclli, Prato, 1882; *Expositio quatuor magistrorum in regulam,* publiée dans des diverses éditions des *Monumenta* ct du *Firmamentum ordinis minorum.*— Manuscrits.Voici la liste donnée par Domcnichclli : *Commentarium in IV libros sententiarum,* non encore retrouvé; *Summa theologica, seu de Articulis fidei; Summa d* vitiis; Summa virtutum et vitiorum; De decem præceptis; Postillie super Danielem; Commentaria in Evangelium Matthaei; Postilhr in Marcum, in Lucam, in epistolas Pauli, in Apocahjpsim.* Il faut y ajouter des *Sermones de tempore et de sanctis,* dont Luquct a donné des extraits ct un *Processus sive negociandi modi themata sermonum,* ou *Ars conficiendi sermones* ou encore *Forma praedicandi.* Jean de la Rochelle avait en clïet la réputation d'être le premier prédicateur de son époque.

Bernard de Besse, *Liber de laudibus B. Franciscl,* Rome, 1897, ct *Analecta Franciscuna,* t. ni; Du Boulay. *Histoire Je Γuniverslié dr Puris,* t. m; Ilnuréau. *Histoire de la philotophie scolastique,* Paris, 1880; Fêrct, *La Faculté de théologie de Purls,* Paris, 1894,1.1; Hilnrln de Lucerne, *Histoire des ftudes dans l'ordre de Saint-François,* Paris, 1908; Hurter, *Nomenclator,* 3· éd., L n, col. 261.

P. Édouard d'Alençon

53. **JEAN DE MAR 1ENWERDER,** théologlenet directeur de conscicncc(1343-1417). Jean naquit à Marienwerder en 1343. Il fit lA ses premières classes, aux écoles de la cathédrale. Puis Il sc rendit A Prague où il passa une grande partie de sa vie, soit comme étudiant, soit comme professeur. En 1369, reçu maître cs-arts, il explique Aristote dans des leçons publiques. Ordonné prêtre en 1370, doyen de la faculté de philosophie en 1374, il est promu au doctorat en théologie en 1384 par le célèbre professeur Henri de Oytha. Très estimé dans son milieu, on le tenait pour un homme de caractère, de Jugement droit et doué de l'esprit scientifique. Il professa la théologie A Prague jusque vers l'an 1388, époque où les étudiants et les professeurs de nationalité allemande, très nombreux en l'université de cette ville, ne furent plus supportés. Avec le chanoine Rymann, docteur en droit canonique, son compatriote et nml. Il regagna sa ville poméranlcnne. Comme Rymann aussi, qui avait la charge de prévôt. Il entra nu chapitre de Marienwerder en qualité do doyen. Les loisirs que lui laissaient ses nouvelles fonctions, Il les employa A prêcher, A confesser, A visiter les malades ainsi qu'A poursuivre sans relâche ses études de théologie.

En l'année 1393, la direction spirituelle de la pieuse Dorothée de Montai! dont il sc chargea, donna A kcs travaux une orientation nouvelle. Il n'eut pas do peine A reconnaître que Dieu conduisait cette femme par des voles extraordinaires. Ne se flant pas à ses propres lumières, Il avait volontiers recours aux conseils autorisés de Rymann et de son évêque. Contrairement à la pratique de son temps, Il permit à la servante de Dieu la communion quotidienne et il l'entendait chaque jour en confession. Il notait en outre avec soin tout ce qu'elle lui communiquait de sa vie intérieure, et Il avait pour principe de tout soumettre au contrôle de ΓÉcriture, de l'enseignement de l'Église et d'une saine raison. Ainsi que son ami Rymann, il avouait avoir acquis plus de lumières sur nos mystères et les opérations de ΓEsprit de Dieu dans le commerce de cette âme bénie, que dans tous les traités de théologie scolastique. La pieuse Dorothée mourut en l'année 1394. Sans perdre de temps, Jean aidé de Rymann, rédigea une vie abrégée de la pieuse servante de Dieu, qu'il fit précéder d'une Introduction sur la théologie mystique. Cependant il expédiait A Rome une relation plus courte en vue de la canonisation de sa pénitente. Deux ouvrages plus considérables suivirent : le *Liber de Festis* el le *Seplililiurm* L'un est une vie de Dorothée, considérée surtout dans ses rapports avec les Jours et les mj stères de l'année ecclésiastique; l'autre est un traité de la vie spirituelle d'après les communications de Dorothée et qui comprend sept parties.

La direction ct la doctrine spirituelle du théologien de Maricnwcrdcrlul tirent rencontrer la contradiction Vers la fln du xiv« siècle, un hérétique qu'il qualifiait d'homme grossier ct bestial, apporta de Bohème au pays de ΓOrdre un nouveau symbole, où il tournait en ridicule la vie ascétique et proscrivait tout effort vers la sainteté. Jetant le discrédit sur les saints il n'épargnait ni la pieuse Dorothée ni scs guides spirituels. A cet hérétique qui avait réussi à séduire beaucoup de monde, le doyen Jean opposa son *Explication du symbole des Apôtres.* Sa connaissance approfondie de la vie spirituelle donnait à sa polémique une lumière el une force nouvelles, cl lui valut le titre de *professeur émérite.* Il parut avec évidence que rien n'est efficace pour garantir le peuple de l'erreur autant qu'un exposé lumineux de la vérité divinement révélée. Par a Heur , J'intime péné ra Ion es enseignements eolastiques el des xpérlen es ystiques.d nt Jean avait été le témoin, devait aire de ce livre un des ouvrage p éféré du xv* siècle à scs débuts.

Dans une visite que Jean de Marienwerder fll a Montau où vivait encore la mère de la pieuse Dorothée, les bonnes gens ct les chevaliers de l'Ordre le prièrent d'écrire en allemand une vie de la servante de Dieu. Ce fut l'occasion d'un petit livre que ce théolog en écrivit avec son cœur, plein d'originalité, de fraîcheur el de vie, la première œuvre en prose allemande parue en Prusse, ct que les germanistes estiment un trésor de leur langue. Souvent transcrit, il fut imprimé en 1192 Une invasion des États de l'Ordre par le roi de Pologne, au commencement du xiv· siècle, ruina tout le pays; Marienwerder fut mise A sac et l'argent et l'or de ses églises pillés. Il ne pouvait plus être question de poursuivre en cour de Rome le procès de canonisation de la pieuse servante do Dieu. Jean abreuvé de chagrin, mourut le 19 septembre 1417.

L'Exposition du Symbole de Jean de Marienwerder ne fut Jamais éditée,au moins en entier.La *Vie abrégée* de In pieuse Dorothée de Montau fut éditée au monas tère d'OIiva. en 1702, puis A Dantzig en 1745, cl dans les *Acta Sanctorum* au 30 octobre, t. xm, p. 499-560 *Le Seplitilium* a paru pour la première fois, en notre temps, dans les *Analecta Bollandiana,* 1833, ct aussi séparément en 1885, A Bruxelles, par les soins de l'éditeur F. Hipler. On trouve le septième traité de cet ouvrage, qui contient du vu· au xx· chapitre les

confessions de la pieuse servante de Dieu en langue allemande, dans Fr. Dlplcr *Chrislliche Lehre und Errielung in Ermland und in Preuss. Ordcnslaate a>6hrend des .MiMet-Alters,* Braunsberg, 1877.

Fr. Jffplrr. *Meister Johannes* con *Marirniocrder, Professor der Théologie :a Prag,* Braun*berg, 1865; *Acta Sanctorum, octobre,* t χττ, Pari», 1883, p. 473-177; Wetzer et Welte, *Kirchentexlcon,* Fribonrg-cn-Brlsgau» 1889; J lutter» A'omrn-*clalor,* 3 édit., t. n, p. 783-784; Hauck, *Realencyctopadic fur prot. Théologie,* t. xxin, p. 694.

A. Thouvenin.

54. JEAN DE MONTENERO, dominicain, ainsi appelé du nom do son village natal en ÊLrurie, Tundes théologiens les plus actifs ct les plus experts des conciles de Bftle et de Florence. Provincial de Lombardie dès 1432, il demeura toujours dans les hautes charges de son ordre; mais il ne fut jamais général» comme on l'a dit par inadvertance, art. Immaculée-Conception, t. vu, col. 1110 Envoyé par Eugène IV au concile de Bâle, il se signala en particulier au cours des débats sur T Immaculée Conception, en 1435-1436; il fut un des principaux opposants au privilège, ct rédigea une *Relatio siue Allegationes de con-rtplione beater Virginis,* dont on peut reconstituer i ensemble grâce au *Tractatus de veritate conceptionis* de son confrère Jean de Torquémada, qui menait la lutte avec lui, et grâce â la réponse de son adversaire Jean de Ségovic, *Septem allegationes et totidem avisa-menta... circa immaculatam conceptionem.* ll y a d'ailleurs â la Lhblolhèquo nationale de Paris, dans le ms latin /5/P, provenant de B le, cette *Relatio,* à lui attribuée. Après avoir quitté Bâle, lorsque les Pères se séparèrent du pape, Jean assista au concile de Ferrare» en 1138, où il fut un des théologiens préposés â la discussion avec les Grecs. Mais ce fut surtout à Florence, après le transfert du concile dans cette ville, qu'd joua un râle de premier plan dans les débats qui amenèrent l'adhésion de la plupart des prélats grecs présents. Ceux-ci d'ailleurs rendirent le meilleur témoignage à la science et ʌ la charité de leur adversaire : *Contra validos fratris Joannis syllogismos dicere non ^alebas,* rappelait Joseph de Méthone ù l'irréductible Marc d'Éphêse, *Apologia,* Mansi, *Concil.,* édit. Welter, t xxxi *b,* col. 1229, etc. Voir le résumé des séances dans les actes du concile, en particulier, ʂ< ss. xvm-xxv, ct ses *disputationes* sur la primauté du pape. Mansi, *ibid.,* col. 1666 sq., 1676 sq. Jean avait publié aussi Ion du concile de Bâle un *Tractatus contra impugnantes privilegia ordinis praedicatorum,* ms. Bâle, A. *X. 130,* f· 147,

Quêtll-Echnrd. *Scriptores ordinis prrrdlcatorum,* t. *i,* p 799-801 ; t. u, p. 823; Fabricius. *Dibltotheca latina médite et infirme latinitati»,* 1733, t. tv, p. 305; Tonton, *Histoire du hommes Illutlrts de tordre de S. Dominique,* 1740, t. nt, p. 287-313; Hurter, *Nomenclator,* 3· édit., t. u. col. 820-821; Mortier, *Histoire* des *Maîtres généraux de fordre des* Frérrs *prêcheurs,* 1907, t. iv, p 280,315,310.

M D Chenu.

55. **JEAN DE MONZON,** dominicain, xiv·siècle, adversaire de In doctrine de I* Immaculée Conception. Il était d'origine catalane. Entré dans l'ordre des frères prêt heurs, il fut distingué par scs supérieurs qui lu* cnn fièrent Tense gnement de la théologie dans divers couvents Le chapitre général, tenu à Florence en 1374. le jugea digne du titre de maître et lui délégua les pouvoirs de commenter le livre des Sentences à Oxford. Mal.· Jean ne put traverser In Manche, et Grégoire XI autorisa le chnn< cl cr de Paris ʌ lui donner la *berntia docendi,* 3 avril 1376, Deni fleet Chatelain, *Lba/bilarlum Universitatis Parisiens!**,* t. m. p. 229, η 11‹·* 141 permission d'enseigner ne lui fut concédée qu'eu 1387. Celte année-là, dans son premier cours, il tait quatorze propositioni dont quatre avaient trait *à* la conception de la sainte Vierge. S'il s'étalt contenté de soutenir la thèse maculiste, il n'aurait pas suscité d'émotion parmi les maîtres de l'université de Paris; mais il eut la témérité de prétendre que nier que la Vierge eût été conçue avec la tache originelle était une opinion contraire ù In fol. Le faculté de théologie lui donna la réplique. Elle censura les quatorze propositions le G Juillet 1327 ct les déféra au tribunal de l'évêque de Paris. Le 23 août 1387, une ordonnance épiscopale défendit, sous peine d'excommunication,de soutenir lu doctrine contenue dans les quatorze propositions et décréta la prise de corps contre Jean de Monzon. Cf. Baluze-MoUat, *Vita paparum Avento-nensium,* Paris, 1922, t. iv, p. 301-308.

Jean de Monzon appela aussitôt de cette sentence au Saint-Siège (en l'espèce au pape d'Avignon) ct affirma hautement que celui-ci pouvait seul juger sa cause, à l'exclusion de l'évêque de Paris. Il attaqua, de plus, la nominalisme qui, d'après lui, régnait en maître à l'université de Paris. Clément Vil saisit de l'aiTaire trois cardinaux. Une enquête fut commencée. Pierre d'Ailly représenta la faculté de théologie, en Avignon (mai-juillet 1388). L'ordre fut signifié à Tap pelant de ne s'éloigner de la cour qu'avec l'autorisation du pape. Jean» désespérant d'obtenir une sentence en sa faveur, s'enfuit le 3 août 1388. Lc27jan vicr 1389, l'excommunication et Tuggrave étaient prononcées contre lui. (f Baluzc-Mollat, *op. cil.,* t. iv. p. 302 318.

Condamné par Clément VII, Jean de Monzon passa dans l'obédience urbaniste. Il fit preuve de zèle en composant un *Tractatus tnformatorlus de electione papæ,* où il attaqua violemment la validité de l'élection de Robert de Genève; le traité, achevé ù Aix-en-Provence, en 1389, est contenu dans le ms. latin *1466* de la Bibliothèque nationale de Paris, p. 611-707, ct dans le ms. *Harberini XVI, 79,* fol. 135-149. Boniface IX voulut dans la suite utiliser les talents du dominicain et le chargea de convertir *h* sa cause ses confrères de la province d'Aragon. Mais Jean de Monzon craignit de recevoir mauvais accueil; il sc contenta de rédiger un *Dialogus,* en faveur de la thèse urbaniste et de la réunion d'un concile général. Son diuloguc, terminé le 14 août 1391, se trouve dans le ms. latin *1466,* p. 1-G10.

Dcnlfle et Châtelain. *Chartularium,* t. ni, p. 486-515; Quétlf-Echard, *Scriptores Ordinis praedicatorum,* Paris, 1719.1.1, p. 691-694 ; N. Vnïob. /41 *Trance ct le Grand Schis-me d9Occident,* Paris, 1896. t. n. p. 212, 217. 366, 402; Baluze-MoUat» *Vitæ paparum Aven.,* t. I, p. 501-503 et ancienne édit., t. i, col. 1375-137G; Mortier, *Histoire des maître* généraux de fordre des Frères Prêcheurs,* Paris, 1909, t. iv ; art. Immaculée Conception, t. vn, col. 1084 iq.

G. Mollat.

56. **JEAN DE MYRE,** prédicateur ct exégète grec de la fin du xvm· siècle. Né ù Llndos. petite ville de l'1le de Khodes.il entra de bonne heure dans le clergé et se lit un grand renom comme prédicateur On l'entendit tour à tour ù Scopélos, ù Thessalonlquv.dans Tllc de Chio, ct surtout ù Smyrne» où le métropolitain Procopc ct les notables lui prêtèrent tout leur appui pour la publication de scs livres. Quand Procopo devint patriarche en 1785,11 emmena avec lui ʌ Constantinople son protégé ct en fit le prédicateur oiïlcicl de la capitale L'année suivante, il rétablit en sa faveur l'ancien évêché de Myrc, en y rattachant Llbyso cl Castellorizo, achetés par le candidat 1.000 piastres ù Athnnnse Comnène Hypsilanti» qui Ici détenait Jusque-là à titre d'cxnrchi©. Voir cc qu'en dit l lypsll ntl lui-même dans In partie publiée de scs Mémoires : Tà puni τήν ἀζωαν/. Constantinople, 1870, p. 643-644. Mais le nouveau prélat ayant voulu mettre On aux dilapidations dont était le théûtrc le monastère de Saint-Ni-

colas, encourut la disgrâce de ses diocésains qui le chassèrent honteusement Grâce â l'entremise du patriarche Procope, il y eut une réconciliation, mais de courte durée. En 1789, à Γavènement du painnrche Néophyte, Jean dut sc retirer au monastère des Ibères, à l'Athos; il put cependant nu bout de trois ans. retourner dans son ancien diocèse, mais pour en être chassé de nouveau; il finit ses jours en Roumanie, dans un monastère voisin de Bucarest, au mois d'avril 1796. Voir *AUgemelner lltlerdrlâcher Anieiger* de 1796. p. 280 ct 285. Voici les titres de ses ouvrages imprimés ; 1° Τδ Ιεεδν $σμα των φσμάτων του σοφού Εολ^μώντο , έ ηγηΟέν μέν. καί κατά δύναμιν διισαφηΟί/. ίη 4·, Venise» 1785,16 334 ρ. ;—26‹ Ιερά βίβλο ή χαλουμένη Ἀποστολική σαγήνη, ήζ τά μέρη δύο, ών τδ μέν πρώτον περιέχει διδεχά λίαν ψυχωφε7χ' , τδ δέ δεύτερον έρωταποκρίσει πνευματικό καί πάνυ ωραία μετά καί τινων παραινετικών (πιστολών έν τφ τέ)ει, ln-4·, Venise, 1785, 24 352-128 ρ.; 2· édition, in-1·» Hcnnnpolis, 1873,312-96 ρ. La première partie comprend 31 homélies prononcées à Scopélos ct h Salonique; la seconde, des réponses à diverses question» d'ordre religieux, des lettres de spiritualité, ct une profession de fol de l'auteur. Cette seconde partie a été prise à tort pour un ouvrage distinct par plus d'un historien de la littérature gneque moderne; — 3·Τού ένάγ(οι πατρδ ήμών Ἰωάννου αρχιεπισκόπου Κωνσταντινουπόλεω τού Χρυσοστόμου τόμο πρώτο Χρυσόπηγή καλυύμένο , *t.*· ω περιέχέταιή έξήγησι καί διτσάφησί τη κοσμογε/έ^εω τού προφήτου ΜωΟσέω , in-f°, Venise, 1786, νπι-500 ρ., i fig. C'est la traduction néo-grecque des 65 premières homélies de saint Jean Chrysostome sûr la Genèse;—4°'Ερμηνεία τού θείου καί Ιερού μεγάλου κανόνα τού έν άγίοι πατρδ ήμώ/ Ἀνδρέου άρχ·.επισκόπου Κρήτη τού Ἰεροσολυμίτου. Τόμο Α',περιίχων τήν πρώτην, δευτέραντε καί τρίτην φδήν, in-4% Vienne, 1796, 224 28 ρ., 4 flg. Le tonic second n'a jamais paru. L'appendice contient le conum ni aire sur le chapitre i‹r de l'Apocalypse. Ce commentairc très étendu sc trouve en entier dans *VAthmis 6778.* Parmi les autres œuvres inédites de noire auteur, Il convient de signaler, pour son originalité, son panégyrique des trois saints Macatrcs contenu dans *VAllions 6368.*

L. Petit.

57. JEAN DE NAPLES ou, d'après certain» actes notariés, **JEAN DE REGINA,** dominicain du XIVe siècle. — Issu d'une noble famille napolitaine, il prit l'habit dans sa ville natale au couvent de San Domenico Maggiore. De 1315 ά 1317 il enseigna à Paris les *Sentences* de Pierre Lombard. Le chapitre général de Pampclune l'assigna, en 1317, â son couvent d'origine pour y enseigner la théologie ct c'est pendant ce temps de professorat que le 1er août 1319 Il fut appelé Λ témoigner dans In première information sur In vio ct la sainteté de frère Thomas d'Aquin. Toute sa déposition montre bien que Jean de Naples ne connut pas personnellement l'illustre maître Il ne fait que rapporter cc que des frères plus anciens lui avaient dit. Jean de Naples n'est donc pa» disciple Immédiat de saint Thomas; il appartient ù la seconde génération d'élèves du maître. En 1323 nous le trouvons à Avignon avec le titre de procureur pour la canonisation de frère Thomas. Comme tel, Il devait prêcher devant le pape le 14 Juillet 1323, mais la maladie l'en empêcha. En 1321 il prend part au chapitre général de Bordeaux ct A l'élection de Barnnbé de Verccil. Dans son testament du 14 mars 1325, Barthélemy de Capoue, Ingot h te ‹t protonotaire du royaume de Naples, le des gne comme l'un de ses exécuteur» testamentaires Enfin la dernière donnée relative Λ Jean de Naples est un document notarié du 9 Juin 1336 visant la liquidation dudit testament Jean mouiut au couvent de Naples.

L'activité littéraire de ce théologien parait avoir été assez considérable soit pendant son séjour a Paris, soit ù Naples. Il composa un *Commentaire sur le» Sentences* : deux *Quodlibeta* (Bibl. de Toulouse ms 7/i */. 96)·,* un *Traité de la pauvreté du Christ* (Venise, Bibl. de Saint-Marc, cl. ***VIII,*** cod. *176,* xv* siècle. f° 258 r*-295 v°) ; des *Quaestiones disputatae,* et de» *Sermons.* De tous les écrits de Jean de Naples, seules, les *Questiones disputatae,* ont été éditées à Naples, en 1618, par le P. Dominique Gravina, O. P. Très Adèle adhérant de la doctrine de saint Thomas, Jean ne s'en écarte à peu près pas. Cf. Dr. C.-J. Jellouschek, O. S. B., *Johannes oon Neapel und seine Lehre oom VerhOltnisse zwischen Golt und Well.,* Vienne, 1918. — Jean de Naples publia à part le second *quodlibct : Utrum licite possit doceri Parisios doctrina /ratrls Thomæ quoad omnes conclusiones e/us?* et le At précéder d'une courte introduction de façon à en faire un petit traité spècial sur le sujet. Pari», Bibl. naL, nus. laL *lé 649,* f·. 130-131.

Quétif-Echard, *Scriptores ord. prerd.,* Parti, 1719-1721, t. ï, p. 461; MandonneL *Premiers travaux de polémiqua lhomiste,* dans la *Pcvue des Sciences phihtophiques et llièotrygiquts,* 1913, t. vn. p. 255-258. Une bibliographie compléta sc trouve dans Jellouschek, op. *cit.,* p. xm-xvn

P -M. Schaff

58. JEAN DE PARME (Le bienheureux)j septième ministre général des frères mineurs, était Ills d'Albert Buralll, surnommé l'Oiseleur. Il naquit vers 1208 et comme ll était demeuré de petite taille, on ne l'appela longtemps que *Johanninus,* le petit Jean; on ajoutait à ce nom le distinctif de *nancto Lazaro,* parce qu'il avait été élevé dans l'hôpital de Saint-Lazare, dont son oncle était chapelain. Jean étudia avec ardeur ct il professait la logique, dans sa ville natale, quand il entra, à l'âge de vingt-cinq ans, dans l'ordre des frères mineurs, vers 1233, sous le généralat de frère Élie. Prédicateur recherché, lorsqu'il passait par Home, la cour pontiflcalc aimait à l'entendre parler ou disserter. La Joie se lisait sur ses traits angéliques, il connaissait la musique ct chantait agréablement, il était encore bon copiste Après sa profession, il remplit les fonctions de lecteur â Bologne ct à Naples. Salimbene, compatriote et contemporain de Jean de Parme, ainsi que son grand admirateur, auquel ccs détails sont empruntés, rapporte que le ministre général Crescencc de Jési, Invité par Innocent IV au concile de Lyon, 24 Juin 1245, s'excusait sur sa vieillesse et se faisait représenter par notre bienheureux. Le chroniqueur est ici en défaut; le remplaçant de Cresccnce était frère Bonaventure d'iseo, qui signa avec les Pères du concile la bulle de déposition de Frédéric II, *trater Bonaventura, vicarius ministri generalis ordinis fratrum minorum.* C'était d'ailleurs l'information donnée par un autre contemporain, frère Pellegrino de Bologne. Cette même année 1245, Jean de Panne était envoyé rt l'université de Paris, pour y occuper la chaire laissée vide par lu mort d'Alexandre de Ifa!è» Il y commentait l'Ecriture sainte et le» Sentences Jusqu'à ce que le chapitre général, réuni Λ Lyon en 1247, l'élev.it à lu dignité suprême, en remplacement de Cresrcncc. Dc| ul» lors, sa vie ne fut guère qu'un voyage continuel, ear Il entreprit la visite de l'onlrc, cc que n'avait encore fait aucun de ses prédécesseurs. On le trouve en Angleterre au mois de mai 1248, présidant le chapitre de cette province, au couvent d'Oxford. Dès le mois suivant i) était de retour en France, pour Je chapitre réuni Λ Sens, où il se rencontra avec saint Louis, qui partait pour In croisade. Ses visitn terminées, il se rend üt en Espagne, quand il fut rappelé, nu mois de mal 1249, par le pap‹, qui renvoyait

en Grèce, sur la demande de l'empereur Vatace et du patriarche Manuel, pour travailler à ramener ce pays à l'union romaine. Innocent IV le qualifiait d'« ange de paix ·, mais cette mission n'eut pas les résultats que l'on attendait. La France devait revoir Jean de Parme : en 1254 il était à Paris, où il s'employait à r.uncner la concorde entre les maîtres de l'université et les moines mendiants, dont l'ouvrage de Guillaume de Saint-Amour, *De periculis novissimorum temporum,* avait envenimé les vieilles querelles. De là il sc rendait à Metz, où il célébrait le chapitre général, à la suite duquel il est vraisemblable qu'il visita l'Allemagne. L'ordre franciscain était dès cette époque assez divisé, par suite des agissements des spirituels, qui le voulaient ramener à une plus stricte observance de la règle. Homme très austère pour lui-même et de très samte vie, Jean de Parme inclinait plutôt de leur côté, sans pour cela approuver leur· excès. Il était d'autre part, fervent admirateur du fameux abbé Joachim de Flore; à diverses reprises Sabmbene le qualifie de *rrngnus Joachila.* C'était par ailleurs le moment où son confrère, Gérard de Borgo-San-Donnino, venait d'écrire son *Introductorius euangelii aeterni,* inspiré par les ouvrages de l'abbé, mal interprétés. Pourquoi fut-il attribué à notre bienheureux? probablement à cause de scs opinions joachlmitcs et de sa bienveillance pour les spirituels, qui les partageaient. Comme tous n'approuvaient point les actes de son gouvernement, ce qui était en sa défaveur devenait une arme contre lui; on l'accusa auprès du pape Alexandre IV, qui, au dire de certains chroniqueurs, lui aurait imposé de donner sa démission. Le général réunit donc le chapitre, le 2 février 1257, au couvent de l'Ara Cœll, que le souverain pontife venait de donner aux mineurs. Jean de Parme renonça à sa charge en indiquant saint Bonaventure au choix des électeurs. Il fut cnsuite soumis à une enquête sévère au sujet de scs doctrines, par le cardinal Jean Gaétan Orsini et le général son successeur. Les charges étaient si graves qu'il n'échappa à une condamnation que grace à la protection du cardinal Ottoboni, le futur Adrien V. Jean se relira à l'ermitage de Grccc.'o, où il mena une vie anl'tiiirc cl contemplative. Il Jouissait toujours néanmo.ns d'une haute considération dans les milieux ecclésiastiques et Sallmbcne nous rapporte que Jean XXI avait pensé à le créer cardinal, ainsi que Nlcol s 111. Ce dernier l'envoya de nouveau en Grèce, pour les alLiircs de l'union cl déjà il s'était mis en route, quand ia mort le surprit au couvent de Camerino. le 19 mars 1279. Des miracles s'accomplirent sur son tombeau et il était en réputation de bienheureux. Toutefois la fausse Imputation d'être l'auteur de Γ *Introductorius* arrêta longtemps la reconnaissance officielle de ce titre. Le témoignage de son ami Salunbene, quand scs chroniques furent mises en lumière, Cl disparaître cet obstacle cl, le 25 février 1877, la Sacrée Congrégation des lûtes confirmait le culte du bienbtunux Jean de l'arme.

La question des écrits, qui lui sont attribués, demeure toujours fort obscure. Salimbene n'en indique aucun. B.irlhchmy de Pisc, dans les *Conformités,* composées entre 1385 et 1390, dit : *scripsit in theologia, (super Sententias), super totam Bibliam, Officium Pas· stonls compilavit, scilicet Begem Christum crucifixum, el de Beneficiis creatoris.* Wadding, qui confond notre bienheureux avec son compatriote Jean Gcnès Quaglla, ne fait qu'embrouiller ia question. Sbaraglia ajoute aux ouvrages indiqué* par ie> *Conformités,* le *Commercium beati Francisci cum domina paupertate,* un raité *de conversatione religiosorum,* des *Sermones ad fratres* et des *Episloir pastorales.* Le P. Aπό, dans sa vie du bienheureux, regarde toutes ces œuvres comme douteuses, mais il semb'e les admettre dans son ouvrage sur les écrivains de Parme. Pour les écrits *super Sententias* et *super Bibliam,* faute d'avoir su lire Trithemius, il lui fait dire plus qu'il ne dit en réalité. *Loreperi* de cet auteur ne signifie nullement qu'il les ait vus, comme le suppose Allô. Trithemius donne *Vincipil* des ouvrages qu'il a vus, il ne le fait pas pour ceux de Jean de Parme, donc il ne les connaît que pour les avoir trouvés mentionnés. *L*Officium Passionis* semble bien être celui que composa saint Bonaventure sur la demande de saint Louis, et qui dans plusieurs manuscrits commence par l'invitatolrc *Begem Christum crucifixum.* Les traités *De beneficiis Creatoris* et *De conversatione religiosorum* demeurent introuvables. En fait de sermons on n'en connaît qu'un seul, que nous ont conservé les *Chroniques de Marc de Lisbonne.* On ne connaît également que la lettre pastorale qu'il écrivit conjointement avec Humbert de Romans, général des frères prêcheurs, en 1255, et que reproduit saint Antonin. Reste le *Sacrum commercium beati Francisci cum domina paupertate.* Diflércnts manuscrits portent un *explicit* avec la date de 1227. SI l'indication est exacte, l'opuscule ne saurait être de Jean de Parme. Hubcrtin de Casai, qui se fait gloire d'avoir connu le bienheureux, cite un long passage du *Commercium,* mais il en Ignore l'auteur, *quidam sanctus doctor,* écrit-il. *La chronique des vingt-quatre généraux,* composée avant 1369, l'attribue à Jean de Parme tandis que Barthélemy de Pisc, qui lui aussi a fait usage de l'opuscule, ne le mentionne pas au nombre des écrits de Jean. Quand, en 1900, nous avons édité le *Sacrum commercium,* nous n'avons pu élucider complètement la question de l'auteur, tout en écartant l'attribution de la chronique citée. Par conséquent le seul ouvrage que nous ayons encore de ceux que l'on dit avoir été composés par le bienheureux, ne nous parait pas de lui.

irénêr AfTÔ, *Vtta det a. Gtoannt dI Parma,* Parme, 1777; *Memorie deyli scrlttorI Parmigiani.* Panne, 1789. t. i; Saint Antunin, *Chronicorum opus,* pars II. lit. κχΫη, c. xiu Ut. xxiv, c. ix; Barthélemy de Piw, /λ *rmifomiitate vllu b. FrancLci ad vitamdumuu Jcxu,dfu* Anubc.lv frambeana.* Quarnechl, 1906, t. iv; Bernard de B< sse. *Liber de laudib·· b. Franclsci,* édit. HIlarin de Lucerne, Rome, 1897, Ann *lecta franc.,* Qtianicchl. 1897, t. ni; *Chrmtica 24 generalium, ibid;* Dciiinc et Châtelain, *Chartularium universitatis Paristensis,* Paris». 1889. t.i; HIlarin de Lucerne, *Histoire de* études dan^ furdrr de SainTFrançms,* Paris, 1908; Holzapfel. *Manual/ historiae ordinis fratrum minarum,* Fribourg, 1909; I lubert n <!« ‹ -asal, *Arbor vltx crucifixu Jesu,* Venise, 1485. Lui41 de Parma, *Vita del b. Giovanni da Parma,* Qunrucchl. 1909; Marc de (Jabonné, *Cmnichc del? ordine dI Saint Fran cesco,* part. II. lib. I. c. xxxvn-LXU; René de Nantes, *HI: to ire de» spirituels,* Purls, 1909; Rouiselot, *Joachim de Flore. Jean de Purme et la doctrine de Γévangile éternel,* Paris. 184*7; Salhnbcne de Adam, *Chronica,* édit., Holder-Egger el Oswald, dans *Monumenta Germania·, Scriptores,* I. xxxn. Thomas d'Eccleston, *De adventu fratrum minorum In Angliam,* 6dlt. Little, Parts, 1909; Irithcinlus, *De xcrtptorlbm ecclesiasticis,* Wadding, *Annales ordinis mtnorum,* t. in,ad ann. 1247-19, 1253, t. IV, ann. 1256; Waddlng-Sbaraglia. *Scriplores ordinis mtnorum.* Rome, 1806·

Sacrum commercium b. From i.u I cum domina Paupertate, .Milan, 1539; édit. Alvisl, A'oh *<il canto XI del Paradi^-t.* Ciltù di Castello, 1894; édit i-.douard d'Alençon, R» me, 1900; *Afrdihizione tuUa pnverta di S. Francesco,* Pbtülc, 1847 ; Min »» «'hi, Lr *mhtichr nozxr di S. Francesco e madonna Povertà.* I lurrnce, 1001; Cannichncl. *The lady poverty.* Londrea, 1001 ; Rawnsley, *The converse of I·'rancis uulh hnh. Poverty.* Londres, 1904; I bald d'Alençon, *Les noces mystiques du B. Françon avec madame lu Pauvreté,* Paris, 1913.

P Ldouahd d'Alençon

59, JEAN **DE PARIS·** 11 faut disimcui* deux dominicain· de cc nom. Voir Jean Pointlanl Ct JRAN QUIDORT

60. JEAN DE POLEMAR, ou **DEPALO-**W1AR, tncuiogicn espagnol, qui signala au concile

do Bftle. Archidiacre de Barcelone, chapelain d'Eugène IV, auditeur du Sacré Palais, on le voit arriver au concile dès le 13 juillet 1431 avec Jean de Hagusc. Le cardinal Julien Cesarini, légat apostolique, occupé à la pi éparutlon de la malencontreuse campagne contre les hu» îles les avait délégués tous deux pour présider en son nom le concile, dont les membres sc réunissaient lentement. Apiès le r< tour de Cesarini, Polémar passe à l'arrière-plan; on le trouve en 1433 discutant avec les Tchèques *de temporalitate Ecclesia!,* c'est-à-dire sur le droit de l'Église Λ posséder des biens et des juridictions temporelles. 11 soutient les mêmes idées lors d'une mission en Bohême, où il est chargé de négocier le rattachement des hussites à l'Église.Quand la majoritéconciliaire eut pris parti contre Eugène lV,Poiémar fut du petit groupe, qui, autour de Cesarini prit énergiquement la défense du pape contre les entreprises schismatique*. 11 suivit à Ferrare, puis à Florence les Pères qui se ralliaient autour du pontife romani, et continua de polémiquer par la plume et la parole contre les synodalistes; c'est ainsi qu'en 1443 le concile de Bâle reçut communication d'un traité de Polémar *contra uerilalcm agnitam conscriptus* (il s'agit de la supériorité du concile sur le pape), dont 11 entreprit la réfutation. — De l'œuvre de Polémar il n'y a d'édité que : 1° *De temporalitate Ecclesiæ,* intitulé aussi *de civili dominio clericorum,* publié par Canisius à Ing dstadl en 1503, et qui cet passé dans les diverses collections conciliaires, Labbe, t. xn, I lardouin, t. vm, Mansi, t. xxix, col. 1105-1168. — 2° *Quæstio Dni Joannis Polémar, cui parendum est, an sanctissimo domino papa Eugenio l V, an concilia Basileensi tanquam superiori,* publié par L Dollinger dans les *Deitràge zur politischcn, kircldichen and Kulturgeschichte,* Ratisbonne, 18G3, t. n, p. 414-441; c'est, une excellente dissertation sur le point si discuté alors, de la supériorité du pape sur le concile. Polémar y pose en principe, l'axiome que *prima sedes a nemine judicatur.* Comme tant de juristes de l'époque, il excepte, U est vrai, le cas où le pape tomberait dans l'hérésie, mais H montre qu'Eugènc IV, ne peut pas être considéré comme hérétique par le seul fait qu'il aurait rejeté les décrets conciliaires do Constance relatifs à la supériorité du concile, la question étant Justement do savoir quelle est la valeur do ces décrets. — 3° L'écrit contre la concile de Bâle, *Scriptum contra Basileense concilium,* contenu dans le ms. lat. *1442* oc la Bibliothèque nationale est sans douto lo traité qui a été signalé plus haut comme ayant suscité la réprobation du concile. — 4° La *Schedula oblata per Joanncm de Polémar in generale congregatione, anno JJ37, adversus cardinalem Arrtatensem et altos,* est dans lo ms. latin *1302* de la niûmc Bibliothèque. — 5° Plusieurs sermons de Jean prononcés au concile sont contenus dans le *Vatie, palat, lat. 396,* f® 161, 133, 137 v®, 233 v®, — 5® Trithèmc connaissait aussi un traité de Jean intitulé *De abstinentia carnium,* et dos *Sermones et quæstiones* qu'il n'est pas facile d'identifier.

Trithème. *De scrlptorlbui eeelestasttet·,* Cologne, 1516, p. 236; N. Antonio, *Bibliotheca htspana vetus,* 2· édit , t. n, Madrid, 1788, p. 223 »q ; Fabricius, *Riblfolheta Inttria medhr el In/ifnœ trtalh,* Hambourg, 1735, t. tv, p. 347; Noël Valois, *Le pape et le concile,* 1.1 et n, voir la table alpliabétique.

E. Λμ λ ν ν.

61. JEAN DE POUILLY (de Polllaoo), ainsi nommé d'après son village natal (dans le Bcauvaisis ou le Laonnois) était vers la fin du xni® siècle *socius* de la maison de Sorbonne, et professait certainement la théologie ù l'université de Paris dès 1301. Il fut mêlé, en cette qualité, nu procès des Templiers en 1308; pei'tuadc de la validité des aveux arrachés par lu torture aux chevaliers accusés, il exprima l avis que tous ceux «Ventre eux qui, une fois réconciliés, avaient rétracté leurs aveux devaient être considérées comme relaps et dès lors abandonnés au bras séculier.En 1310, on le voit aussi tiéger parmi les vingt et un docteurs qui jugerent hérétique le livre mystique d'une pauvre illuminée, Marguerite Porrctle laquelle fut. de cc chef, condamnée au bûcher.

Mais notre docteur allait être entrepris lui aussi sur son enseignement, Élève de Godefroy des I un laines, lequel ava;l pris vivement parti pour le-séculier s dans la querelle déjà ancienne entre l'université de Pans et les ordres mendiants, Jean exprima a plusieurs reprises, soit dans son enseignement, soit dans un concite provincial tenu à Seuils, des proposition» que les mendiants relevèrent avec beaucoup d'a «reur, Le docteur de Sorbonne en voulait surtout aux pouvons extraordinaires accordée pour la confession aux mineurs el aux prêcheurs. Ces pouvoirs que la bulk de Benoit XI *Inter cunctas* du 11 février 1304 avait encore renforcés lui semblaient porter atteinte au droit exclusif des curés d'absoudre leurs paroissiens, tel qu'il ressortait du canon *Omnis utriusque sexus* de Lut ran. Ces facultés avaient été, il est vrai, quelque peu restrei les par le concile de Vienne; mais comme les réguliers ne semblaient pas se presser de teinr compte de ces restrictions, Jean parla très haut et très fort. En 1318 il était dénoncé au pape Jean XXII pour ses « énormes excès de langage ·; cité à comparaître en cour d'Avignon, il sc mit en route immédiate ment, et présenta lui-même sa défense, tout en déclarant qu'il sc soumettait par avance au Jugement du Saint Siège. Son procès traîna en longueur. L'accusation principalement soutenue par le dominicain Pierre de la Pallu avait relevé contre lui treize chefs d'erreurs. Jean, disait-elle, aurait prétendu en substance que la juridiction des curés sur leurs paroissiens, étant d'origine divine, ils la tenaient immédiatement de Jésus-Christ, que, dès lors, Il était impossible de sc passer de leur entremise dans la rémission des péchés; le pape, les évêques n'étalent pas d'après lui, les supérieurs immédiats des fidèles; la constitution *Inter cundas* de Benoit XI était nulle, puisqu'elle avait accordé une dispense contraire au droit naturel et au droit divin. La discussion de ces divers chefs d'accusation en Ht réduire le nombre à neuf, sur lesquels trois seulement furent retenus par le Jugement définitif porté le 24 juillet 1321 par le pape Jean XXII dans la bulle *Vas electionis.* Cet acte condamnait comme des ‹ erreur» dangereuses » les propositions suivantes de Jean de Poudiy : 1. Les fidèles déjà confessés à des moines autorisés à entendre toutes les confessions, n'en sont pat moins tenus à répéter leur accusation au propre curé; 2. le canon *Omnis utriusque sexus* du concile de Latran demeurant en vigueur, le pontife romain ne peut dispenser les paroissiens de confesser leurs péchés une fois l'an à leur propre curé; Dieu même, ajoutait-il, ne le pourrait pas davantage sans sc contredire; 3. le pape, et Dieu non plus, ne peut octroyer un pouvoir général d'entendre les confessions et dispenser les fidèles, qui se sont confessés à quelqu'un muni de ce pouvoir, de redire leurs fautes au propre prvtrc ou curé.

En somme la cour d'Avignon ne tranchait pas ia question de l'institution divinp curés, elle condamnait seulement lu manière dont le dor leur de Sorbonne d'accord avec beaucoup d'autres auteurs prétendait restreindre les pouvoirs Juridictionnels des ordirg mendiants. On a essayé de faire de Jean de Pou Uy un des précurseur» du gallicanisme. De certaines accusations dirigée- contre lui on tirerait assez aisément la thèse que l'autorité des pontifes romains serait d'institution non pas divine, mais simplement ecclésiastique. Mais Jean mit à néant ces accumulions et

Ton remarquera que la bulle *Vax electionis* n'y fait pas la moindre allusion. Jean reconnaissait expressément le pape comme étant, de droit divin, Je chef suprême de In hiérarchie, le docteur, le Juge de toute 1'Église. Il prit, sitôt condamné, l'engagement de désavouer scs erreurs; cc qu'l) fit avec quelque solennité ù l'université de Paris. Il continua donc son enseignement, sans plu» être inquiété. On ignore la date de sa mort.

Outre les diverses pièces relatives ft son procès,qui •ont conservées dans deux mss, Bftlc. *B, ›'//, ff,* et VIenn iLIblioth.!mp.,2MJ Jean a laissé deux volumineux ouvrages, encore inédits : d'une part des *quodlibeta* (le nombre et la division varient d'après le· mss) qui touchent aux questions les plus diverses, depuis celles de la métaphysique la plus abstruse, jusqu'aux cas de conscience de la morale la plus terre à terre; d'autre part des *queestiones,* dont le contenu est sensiblement analogue à celui de l'ouvrage précédent. Jean de Pouilly, malgré son antagonisme contre les prêcheurs est généralement thomiste, encore que plusieurs de scs solutions aillent dans la direction du nominalisme. Sur In question de l'immaculé* Conception, il est nettement opposé à la thèse scotlstc et va jusqu'à la qualifier de téméraire et même d'hérétique. *Quodlib.,* 1. 111, c. iv.

I. Sources. — Du Doulay, *BIstoria unloerxltatis Parisfmsis,* t. iv, p. 187; Deniflc, *Chartularium universitatis ParMensh,* t. n, p. 221-222. 213-2 lf.; In œuvres Inédites de Jtan de Pouilly sont contenues dam» les nus : Biblioth. net., Int. n. //363, *Quodlibcta tI Qiuritloncs;* /3C7/. *(luire·hones;* /4J72, *Quodlibcta;* Florence, ms. *//, /, 117. Quod·Mbela;* on trouvera l'indication exacte des divers chapitres dan» In notice de Noël Valois, p. 260-265, 267-270. Le texte dt la bulle *Vas electionis* est inséré au *Corpus Juris, Extra·* 1'O9..l. V, tit. m, c. 2; voir aussi Dcnzlngcr-Bannwart. Enchiridion. n. 491-493.

II. Travaux. — Notices dnns Moreri, *Le grand dictionnairt historique,* au mot *Pouilli;* C. Oudin, *Commentarius de trriptnribus cedes.,* t. m, col. 801; Ilnuréau, *Histoire de la philosophie scolastique,* II· part., t. 11, p. 278-281; Féret, *La /acuité de théologie de Paris,* 1806, t. ui, p. 229-231 ; Noël Valois, dans *Histoire littéraire de la France,* 1915, t. xxxiv, p. 220-281.

A. Thouvenin.

62, **JEAN DE RADA**, frère mineur de l'observance, était originaire de Tauste en Aragon (f 1606). Il dit lui-même qu'il avait étudié ft l'université de Salamanque, où il avait été nourri des doctrines de saint l'humas. Plus tard,devenu franciscain, il connut celles de Scot, pour lesquelles il ne cache pas son enthousiasme Leur étude lui fit voir que souvent on condamnai! le docteur subtil, sans l'avoir entendu. Aussi, dans son enseignement, comme lecteur de théologie au couvent de Salamanque. H suivait une méthode différente. Partant de cc principe qu'on ne peut bien comprendre la doctrine de saint Thomas, si on ne connaît également celle de Scot, et réciproquement, il exposait successivement. sur les points controversés, la thèse thomiste et la thèse scotlstc. avec les arguments en faveur de chacune. puis Il s'attachait ù répondre aux objections soulevées contre la seconde. Scs élèves le pressaient de publier ses leçons, ses supérieurs lui en faisaient un devoir: de là l'ouvrage dont le titre a varié suivant les editions. *Sancii Thomæ et Scoii controversarum th"Joy.rarum questionum resolutio.* La dédicace étant du mois de septembre 1586, nous croyons que le volume parut celte même année, ft Salamanque. On trous‹ une édition de Paris, 1589, in-8·. Elle ne renferme que les vingt premières questions des trente qui se trouvent dans les éditions postérieures. A une date que nous Ignorons l'auteur publia une seconde partie et l'OUvrag» était plusieurs foi réimprimé : Salamanque 15f*8. Venise» 1601 et Paris. 1604, par le franciscain AuguΛn GothUzl, dit Sburaglla. Au mois de mai ÎM)O Jean de h da était arraché a ses études pa le chapitre de son ordre, qui le nommait procureur général et le fixai* ainsi ft Borne.Dès la fin de l'année,Clément VIII l'adjoignait aux consulteurs de la céh bre cuntpégalion *de Auxiliis.* Le 17 août 1605 Paul V le préconisait archevêque de Trani et, le 26 Janvier suivant, sur h demande de Philippe III, roi d'Espagne, Il le transférait nu siège épiscopal de Patti, en lui conservant le titre archiépiscopal. Le P. de Rada mourut au couvent de Saint-François, ft Poule, dans les Calabres, comme ll était en routc pour aller prendre possession de son diocèse en Sicile. En 1614, son ancien disciple, le P. Rodrigue de Portillo, trouvait ft Naples un manucrit de son professeur que l'on sc disposait à publier sous un faux nom. C'était le troisième partie des *Quastiones controversée.* Il s'occupa sans retard de la faire paraître, *Controversiarum thcohnjicarum Inter sanctum Thomam et Scolum super tertium Sententiarum, tertia pars,* ln-4°, Rome, 1614. Peu d'années après un autre de ses confrères, Barthéh my Cimarclli, donnait une nouvelle édition renfermant quatre parties *super quatuor libros Sententiarum,* 4 ln-4·, Venise, 1617.

Wadding-Sbarnglia, *Scriptores ordinis minorum.* Homo. 1806; N. Antonio, *Bibliotheca hispana nova,* t. I, 1783; Meyer Lh inui, *Librisexcuntrovioiarum dc auxiliis,* Anvers, 1705; Hurter, *Nomcncl.,* 3· éd., t m, coi. 396.

P. Édouahd d'Alençon.

63. JEAN DE RAGUSE, voir Stojkowic.

64. JEAN DE RAITHU, destinataire de i'E*chellc* de saint Jean Climaque et auteur de scollcs importantes sur ce grand ouvrage ascétique. Dans son *Liber ad pastorem,* Climaque fait de son ami le plus bel éloge, sans nous fournir pourtant aucun renseignement précis sur scs antécédents. On sait seulement qu'il fut higoumène nu supérieur du couvent de P.aïthu. Il fa t sans doute l'identifier avec ce Jean le Cllickn, dont ll est question dans le *Pratum spirituale,* c. 115 et 177, et qui avail déjà l assé ft Rnithu soixante-selz·' années de sa vie, lors de la visite de Moschus. Ses scolics, encore inédites dans le texte original, ont été Imprimées en une mauvaise traduction latine dans les diverses éditions de la *Bibliotheca Patrum,* Paris, 1589 et 1654, t. v; Cologne, 1618, t. vï; Lyon 1677, t. x, p. 507-520, d'où elles ont passé dans Migne, *P. G.* t. lxxxvih, col. 1211-1249. Quant au monastère de Rafthu, on l'identifie communément avec celui de Tor ou Tour, port solitaire sur le canal de Suez, presque ft l'extrémité méridionale de la péninsule sinnltique, A l'entrée du désert onduleux et dénudé d'el Kftn, qui le sépare des imposantes montagnes du Slnaï. Mais si l'on se rappelle que *el-Tor* n'est que la transcription arabe des mots grecs τὸ 8pcÇ, qui servaient à désigner non la ville, mais la montagne d'el-Tor, ft savoir le Sinnï lui-même, on devra plutôt reconnaître l'ancienne Ralthu dans le village de Rûyah, que Pocockc s retrouvé encore existant près de la moderne Tor. *Description* 0/ *the East,* t. t, p. 142. Dans des temps relativement récents, le *t* final aura cessé de se prononcer, comme dans Alla, l'ancienne Aflat. Au rapport d'Eutychlus ou Ca'îd ibn Batrîq, *Annales,* édit. Cheikho, 1.1, p. 202-204, le couvent de RuHliu aurait été bâti par Justinien. Cf. J. Maspéro et G. Wict, *.Matériaux pour servir à la géographie de l'Égypte,* Le Caire, 1914, p. 98.

L. Petit.

65. JEAN DE ROQUETAILLADE (d· Rupe«els«ia), franciscain, J* 1362. On discute fort sur son lieu, d'origine. l 'anglais 'Fanner le fait naître près d‹ ‹ ammages, dnns te Devonshire; lorrès 'mat l'inscrit parmi les écrivains catalans. Nous le croyons pl tut gascon. Appartenait^ ft la famille noble qui donna un évêque à Rodez au xn· siècle ou bien était-

Il né simplement ù l'ombre de son vieux château, sis entre Bu/.as et Liingon de Boquctalllnde? Fodéré vante lu noblesse et In puissance de sa parenté; mais que vaut son témoignage? Il le veut profês du couvent de Vlllcfr.mchc eti Bcmijoliiis, uuquelll aurait fait don de sa seigneurie, quand lui-même disait être du couvent d'Aurlllac en la custodio de Rodez, province d'Aquitaine il a écrit, dnns son traité de la Quintessence» qu'avant d'entrer chez les mineurs, il avait perdu plus de cinq ans · au désir et envie de philosophie mondaine en la très renommée étude de Toulouse, » et il ajoute qu'après sa profession, ll en perdit encore plus en • disputations vaincs, grand bruit de paroles, louanges, lectures de divers auteurs. » C'est probablement quand il renonça à ces vanités qu'il reçut du ciel ce don d'interpréter les prophéties, qui lui valut la réputation de prophète. Prophète, il se défend bien de l'être, mais néanmoins il parle souvent de ses révélations et, pour con firmer scs pronostics, il rappelle que plusieurs se sont déjà réalisés. On lui rendait d'ailleurs cc témoignage et Froissart, son contemporain, le fait remarquer dans ses chroniques. Prophète ou non, Iloquetaillade prétendait bien lire dans l'avenir et n'hésitait pas ù annoncer, même Λ jour fixe, des événements futurs. ll sc trompa souvent, ajoutons-le, par exemple quand il annonçait que, le 15 Juillet 1362, les cardinaux s'enfuiraient d'Avignon. C'est que l'objet le plus fréquent de ses prophéties était les châtiments réservés a ia cour romaine en punition des abus qui s'y commettaient. Il était venu à Avignon en 1349, « *ad denunclandum et dicendulii* », aussi Clément VI l'avait jeté en prison. Déjà pareil désagrément lui était arrivé, quand il était encore dans sa province; en 1315, écrit-il, Guillaume Farinicr, son provincial et futur général de l'ordre, l'avait fait enfermer au couvent de l'.gcac. Il subit encore la même peine sous le pontificat d'innocent VI (1352-1362). Duplcssis-Mornay allirme, mais sans preuves, que ce prophète de malheur périt sur le bûcher. Fodéré le dit mort et enseveli dnns le même couvent de Viilefranchc et Sbaraglla donne la date de 1362, sous le ponti tient d'Urbain V, élu le 27 septembre, tandis que Torres /\m it après l'avoir envoyé comme missionnaire à Moscou, le fait revenir en Catalogne pour y mourir nonagénaire.

Boquctaibade occupait les loisirs de sa prison à écrire scs visions et scs révélations et aussi à étudier le Grand œuvre, dans le but, disalt-11, de se rendre utile à l'Église romaine, quand elle aurait été dépouillée de ses biens. Il y composait aussi, toujours d'après des révélations, son traité sur les vertus cl propriétés de la quintessence de tontes choses, afin d'apprendre aux pauvres du Christ el aux hommes évangéliques les moyens de sc so pier à peu de frais et de prolonger leur existence. Faut-Il dire que la première quintes- scnc< dont Il préconise l'emploi, est celle qu'il nomme l'eau ardente, âme ou esprit du vin, ou eau-de-vie? On trouve dans cc traité les remèdes les plus étranges, mênie contre les possessions, et ils n'ont rien de commun avec les exorcismes, qu'il mentionne cependant, li les autres ne réussissent pas.

On a de Hoqtiei llade, *Visiones et revelationes,* publiées, dit Sbaragllù, par Jean Ergon, ermite Augustin, dans scs *Compilationes vaticiniorum.* I nc lettre à Guillaume de Curie, cardinal des Quatrc-Snlnts-Couronnés, éditée par Edouard Brown dans l'Appendlce au *Fasciculus rerum expetendarum et fùgiendarum* d'Orduin Gi.ics, Londres, 1690, avec le *Libruncutus dictus Vade ruecum in tribulatione,* composé en 1356, dans lequel il annonçait les événements qui devaient siilvre Jusqu'en IJ62. Dans cet ouvrage il fait mention de quelques uns do scs autres écrits propin tiques, *Librt quatuor de speculis temporum De resero!ionibus arcanorum Seriptune saerse; Ostensor quod adesse /es- linant tempora,* et il qualifie ce dernier *volumen magnum;* il y Indique «aussi un *Libellus quem inlilulaoi : lJt non erubescant detractoribus laud·dores,* adressé a son neveu mai rc Anselme. La Bibliothèque nationale de Pari» possède en outre un *Commentarium super prophetiam Cyrilli eremihe presbyteri de statu Ecclesi/e* Le *Liber lucis* et le traité *De confedIone veri lapidis philosophorum,* qui sc complètent l'un l'autre, furent souvent édités dans les recueils d'alchimie. *Opus de consideratione quintæ essentlæ omnium rerum,* Bâle, 1561, 1597, traduit par Antoine du .Moulin, *La vertu et propriété de ta Quinte Essence de toutes choses,* Lyon 1549, 1581. On lui attribue encore un commentaire *InVI libros Sententiarum* et un traité *De lamulalu philosophie! ad theologiam seu Evangelium.*

Froksart, *Histoire et chronique,* Paris, 1574,1. I, e. ccxi, 1. III, c. xxiv; Wadding· *Annales mincrum,* ann. 1X57. XVI-XXI; Fodéré, *Narration historique de a noeru* de *de S. François,* Lyon, 1619*, Baluze, *Vibr paparum Aoeniornrnshmr,* Paris, 1693; Bayle, *Dictionnaire historique,* Amsterdam. 1731; Tanner, *bibliotheca brlUinnico-hibrrru·*·!.* Iz>ndres, 1748; SbaraiJia, *Sapptrmrntum ad *criptores ordin>t minonon,* Borne, 1806; Torres Amat. *Memories... de las tscrltores Catalane*,* Barcelone, 1836; Fabricius. *JJibtiodicea latina medior el Infimor orîatls,* Hambourg. 1733, I. vi, p. 366; Hurter, *Nomenclator,* 3· êd., L n, col. 627.

P. Edouard d Alençon.

6Θ. JEAN DE RUSSIE, polémiste et can miste grec de la fln du xi* siècle. Originaire de Constantinople, il fut envoyé en Russie, en 1079, pour y recueillir la succession de Georges, métropolitain de Kiev, qui axniit dû quitter le pays à la suite d'une révolution intérieure. Il mourut en 1039. Son œuvre l ttendre» sans être considérable, ne manque pas d'intérêt. On a d'abord de lui, conservée en un grand nombre de copies, une *Lettre à Clément pape de Home.* ll s'agit de l'antipape Clément III, Guibert (1630-1110), que l'empereur Henri IV avait opposé à Grégoire \ ll cl qui avait essayé, pour augmenter son influence, do nouer des relations avec les Églises d'Oricnt. Le métropolitain de Kiev répondit à ces ouvertures par une lettre où il reproduit, souvent dans les mêmes termes, 1rs griefs de Photius, et surtout de Michel Cérulure, contre les latins, chose d'autant plus aisée pour lui qu'il avait dû assister aux débats de 1053, qui avaient amené la consommation du schisme. Composé en grec, ce document fut traduit de bonne heure en vieux russe, et c'est en celte langue qu'il fut d'abord publié par K. Kalaïdovilch dans *Monuments de la littérature au* T//* *siècle* (en russe), Moscou, 1821, p. 205-218, puis, avec l'orglnal grec, par V. J. Grigorovitch, dans *Mémoires scientifiques de l Académie impériale des sciences* (id), S. P tersbourg, 1854, t. i, 3* partie, p. 1-20, el par S. A. Pavlov dnns sa recension du l vre de A. Popov, *Esquisse historicc-littérai e des anciens ouvrages polémiques contre les latins* (Id). Moscou, 1875, parue dans *Rapport sur la dix-neuvième adjudication du prix du comte Ouvanw,* S. Pétersbourg, 1878, p. 355-373, et en tirage à part sous le titre: *Essai critique sur Fhistoire de l'ancienne polémique greco-russe contre les latins, ibid.,* p. 168-180. Il existe aussi une édition en grec seulement faite Λ l'aide de deux manuscrits de Patmos par Sophocle C (Économos, Τοu ὁσίου ττχτρύ ἡμών Ἰωάννου μητροπολίτου ’Ρωσσα ἐττιστολή πρά Κλήμεντα πάπχν ’Ρώμτ , Athènes, 1868, in-8®, χνι-18 p., avec une introduction qui suc par tous les porcs la haine de l'Église catholique. Sigismond de Hcrbcrstcin a donné de la lettre une traduction peu fidèle dans ses *Rerum Moskooitanirn commentarii,* Vienne, 1549, BAlc, 1551, *Comenturi delta Moscovia,* Venise, 1550, fol. 19-21, et on en trouve un résumé, emprunté, sans le dire, Λ l'historien russe Macalre, dans le pasteur protestant L. Bu ss.ud, *i: Eglise de Russie,* Paris, 18b7, l. n, p. 217-229.

Le second ouvrage dc Jean a pour titre : Jean, *métropolitain de Russie, surnommé le Prophète du Christ, courtes régies ecclésiastiques tirées des saints livres adressées au moine Jacques.* On n l'habitude dc les citer sous le titre abrégé de *Réponses canoniques.* Il y cn n 34, mais on n'a retrouvé le texte grec que de 17 d'entre elles. Publiées pour la première fois par K. Knlaldovitch dans les *Curieux monuments russes,* 1815, t. i, p. 89 sq., puis par Macaire. métropolitain de Moscou, dans son grand ouvrage. *Histoire de ΓÉglise russe* (cn russe), S. Pétcrsbourg,1889,t.n,p. 352-259,elles furent ensuite l'objet dc deux importantes publications dc A. S. Pavlov. Cc savant canoniste ayant retrouvé le texte grec original de plusieurs dc ces réponses, le publia, accompagné d'une vieille traduction russe, dans les *Mémoires de ΓAcadémie impériale des sciences,* appendice au t. xxn, n. 5, S. Pétcrsbourg, 1873, puis en une édition définitive dans *Bibliothèque historique russe publiée par les soins de la Commission des anciens textes,*S. Pétcrsbourg, 1880, t.vi,p.l-20. C'est sur ccttc double édition de Pavlov qu'a été faite celle, plus accessible, dc L. K. Goetz, *Kirchenrechtliche und kub turgeschichllltche Denkmùlcr Altrusslands nebst Geschichle des russtschen Kirchenrechts,* Stuttgart, 1905, p. 114-170. Le texte y est reproduit aussi bien cn grec qu'en vieux russe, traduit cn allemand, accompagné d'un excellent commentaire, et précédé, p. 98-113, d'une étude d'ensemble sur cette œuvre d'une importance considérable pour la connaissance des mœurs du peuple russe au χι· siècle. Philarètc, archevêque de Tchernlgov, attribue encore à notre auteur un oflice en l'honneur des saints Boris et Gleb, martyrisés en 1015, *Esquisse de la littérature ecclésiastique russe* (cn russe), S. Pétcrsbourg, 1884, p. 16; maisE. E. Goloubinskij, *Histoire de ΓÉglise russe* (Id.), Moscou, 1891, t. i,p. 1, n.839, revendique la paternité dc ccttc œuvre pour le métropolitain Jean 1·* (1015-1035), contemporain des deux martyrs.

En dehors des ouvrage» cités au cours de l'article, voir C. A. Nevolin, *Le métropolite Jean considéré comme auteur de la lettre sur les azymes* d *Clément, évéque de Home* (en russe), dissertation parue d'abord dans le *Bulletin de ΓAcadémie impériale des Sciences,* S. Péter*bourg, 1853, puis dans *Colléelion complète des œuvres de* C. A. *Nevolin,* S. Pétcrsbourg, 1859, L vi, p. 637-643.

L. Petit.

67. JEAN DE SAINT-ANTOINE, franCUcain du xvni· siècle, né à Salamanque. 11 est surtout connu comme l'historien des trois branches dc la famille franciscaine. Continuateur du P. LucWadding, il a publié une bio-bibliographie des principaux personnages qui ont illustré l'ordre séraphique depuis sa fondation jusqu'au milieu du xvm· siècle. Ce livre, devenu aujourd'hui extrêmement rare est intitulé : *Bibliotheca universa Iranci8cana Willati Alhentro et syllabo Wadingiano locupletior, in tres distributa tomos, adjectis necessariis indicibus ac materiarum bibliotheca,* 3 In-f®, Madrid, 1732. L'auteur s'était préparé à cette lâche cn composant d'abord, soit cn latin, soit cn espagnol des recueils bibliographiques moins étendus: *Bibliotheca minorum discalceatorum,* in-4®, Salamanque, 1728; *Franciscos descalzus en Cuslilla ia oieja, Cronica de la provincia de S. Pablo,* ln-f®, Salamanque, 1728.

Sbendes, *Supplementum,* p. vm; Richard, et Giraud *Blbltottrque sacrée,* Paris, 1822. t. u, p. 368; Hurter, *Noaienclatur,* 3· édit., L n, col. 1*212.

i* W i

68. JEAN DE SAINT-THOMAS, théologien dominicain du xvn· siècle.— L Notice biographique. 11. Écrits. III. Doctrine.

I. Notice hiounAFiUQUE. — Jean dc Saint-Thomas naquit le 11 juillet 1589, à Lisbonne, dc pieux parents. l Pierre Polnsot, autrichien viennois, secrétaire de l'archiduc Albert d'Autriche, et Marie Gnrccz, portugaise. 11 fit ses humanités et ses études philosophiques à Colmbre, où il prit ses grades. L'archiduc Albert ayant quitté le Portugal pour la Flandre, cn 1596, Jean, avec toute sa famille, le suivit; après une interruption dc plusieurs années, Il reprit, Λ Louvain, ven l'an 1608, le cours de scs études ecclésiastiques. Il eut pour professeur un excellent ct saint théologien. Fr. Thomas de Torrès, de Madrid, plus tard évêque de Tucumân; après son examen dc baccalauréat, épris d'affection pour son maître ct pour la doctrine de saint Thomas, il renonça au monde pour embrasser l'ordre des frères prêcheurs ; en 1612, à 23 ans, il entra, sur le conseil dc son maître, au couvent d* N.-D. de Atocha, Λ Madrid, auquel Thomas était lui-même affilié. Son noviciat achevé, Jean fut de suite envoyé par scs supérieurs ά Alcaln, afin d'enseigner aux étudiants dominicains du collège Saint-Thomas la philosophie ct la théologie; il s'acquitta de cette fonction pendant 17 ans (1613-1630). La chaire vespérale du cours dc théologie de Saint-Thomas étant devenue vacante Λ l'université, par suite de la promotion du P. Pierre de Tapia à la chaire matutinale (27 juillet 1630), Jean dc Saint-Thomas en fut nommé titulaire; onze ans après, Pierre dc Tapla ayant été promu évêque de Ségovlc, Jean reçut la chaire matutinale (1·' octob. 1611), où il enseigna pendant deux ans, jusqu'au moment où Philippe IV d'Espagne le choisit comme confesseur ; 11 quitta alors Alcala pour se rendre à Madrid (29 mai 1643). L'année suivante, pendant l'expédition de Catalogne, au moment du siège de Lérida par les Espagnols, saisi par la fièvre, épuisé par les veilles et la pénitence, 11 mourut, le 17 juin, ù Fraga cn Aragon, dans sa 55· année, laissant après lui un grand exemple de sagesse et de vertu.

Sa vie fut une reproduction vivante des vertus du docteur angélique, dont il avait pris le nom, afin de marquer sa dévotion pour lui. Dc fait, il joignit à un travail intellectuel acharné un grand amour de la prière et un ardent désir de la perfection religieuse. Les étudiants accouraient ù son cours, attirés par la profondeur et la solidité dc sa doctrine. Dans les disputes publiques, toujours tranquille ct serein. Il ne laissait échapper aucun mot vif. Grand amant dc la pauvreté ct de l'humilité, il refusa à plusieurs reprises les dignités qu'on lui offrit dans son ordre ou au dehors; d'une abstinence sévère, il jeûnait souvent pendant le carême au pain et â l'eau, et pratiquait avec assiduité les mortifications corporelles. Chaque Jour, il célébrait la messe, s'y préparant par la confession. Père des pauvres, comme on l'appelait, Il aimait ὺ visiter les pauvres ct les prisonniers, surtout quand Il était confesseur du roi. Cc n'est d'ailleurs qu'à contre cœur ct par obéissance qu'il avait accepté cette dignité disant alors à scs frères en religion : « C'en est fuit dr ma vie, mes Pères; je suis mort, priez pour mol. »

11. Ecius. — 1® *Œuvres philosophiques. — Artts logic# I Pars, de Dialecticis institutionibus, quas summulas vocant,* Alcala, 1631, 1634, Madrid, 1632, Home, 1636 ct ***II*** *Pars in Isagogem Porphyrii, Aristotelis Categorias et Perihermeneias ac Posteriorum libros,* Alcala, 1632, Rome, 1637, Madrid, 1640; *Naturalis Philosophise, I Pars, qu# de Natura in communi efusque affectionibus disserit,* Madrid, 1633, Rome, 1637, Saragossc, 1644 ; ***II*** *Pars tn octo Itbros Physicorum, ibid.;* ***III*** *Pars, qu# de ente mobili corruptibili agit ad libros Aristotelis de ortu el interitu, cum decem tractatibus de melcons,* Alcala, 1634; ***IV*** *Pars quit de ente mobili animato, ad Ubios Aristotelis de Anima,* Alcala, 1635. L'cnscmule de ces traités fut réuni ct publié sous le nom de *Cursus philosophicus*

thomlslicus, Madrid, 1637, 1638, Cologne, 1638, Rome, 1636, 1637, Lyon, 1663, Paris, 1883.

2e *Œuvres théillogiques.* — 1, Le *Cursus theologicus* comprend 8 volumes, les 3 premiers sur Iα 1* de la Somme de Saint-Thomas, le4*ct 5· sur la IMI·, le 6· sur la 11*-11®, les deux derniers sur la 111\ Les volumes parurent d'abord séparément. Le tome ! débute par trois traités *ad theologlæ tyrones, sell,* 1. *Universum textum Magistri Sententiarum tn ordinem redigit;* 2. *Omnium quiestionum divi Thomæ d materiarum in sua Summa ordinem explicat;* 3. *Vindicias D, Thomæ pro dodrinæ efus puritate, probitate el singulari approbatione o/lert,* Alcala, 1637, Janna, 1651, Lyon, 1663. La dernière de ccs dissertations fut publiée à part sous le titre : *Speculum sine macula, i. e. tractatus de approbatione, auctoritate d puritate dodrinæ D, Thomæ Aqutnatii,* Cologne, 1658. Une édition générale fut publiée à Lyon, 1663; Il y manque le dernier tome, qui ne devait être publié qu'en 1667, puis ά Cologne 1711, enfin à Paris, 1883-1886. Les quatre premiers tomes furent édités du vivant dc l'auteur et sous sa surveillance; les autres ne parurent qu'après sa mort par les soins du P. Diégo Ramirez, son élève. Jean de Saint-Thomas avait corrigé de sa main jusqu'à la disp. XVIII, dans la I* II®, c'est-à-dire jusqu'à la fin du traité *de donis Spiritus Sancti.* Le P. Diégo Ramirez ajoute : « Jusqu'Ici nous avions l'exemplaire corrigé par l'auteur; désormais nous publierons les traités théologiques qu'il enseigna publiquement à Alcala, » c'est-à-dire du t. v, disp. XIX au t. vm exclusivement. Au sujet dc cc dernier tonie le P. Ramirez ajoute : « Dans cette partie, l'auteur n'emploie pas scs procédés habituels de style, car c'est le travail qu'il avait fait avant dc venir à l'université d'Alcala; aussi, afin de le publier tel que nous l'avons reçu de sa main, nous l'éditons scion l'ordre prescrit. Bien que l'auteur n'ait pas employé le titre de *Disputationes,* nous l'introduisons cependant, afin de marquer la connexion avec les autres matières de toute cette troisième partie; ainsi, à chaque question répondra une *disputatio,* divisée selon les articles de saint Thomas avec l'explication littérale de Maître Jean, ct après chaque article viendra la solution des points douteux, selon sa manière accoutumée. › *Prologus R.P. Did, Ramirez ad materiam de sacramentis in genere.* Il ne fut pas toujours possible de donner le texte entier; ainsi, q. 1 x x h, a. 1, dub, 1, on lit : *Desiderantur aliquot lineæ, quas supplere religio fuit audorique supponere ;* et dub. 3 : *Et hic paulo plure* desiderat* lineæ, delapsa irreparabili casu chartæ particula.* Le dernier tome, le vm·, fut publié à Paris par Combefis, O. P., 1667, 1674, édit, semblables.

2. Jean dc Saint-Thomas publia encore, en langue espagnole : *a) Explicaciôn de la doctrina crisiiana y ta obtlgaclôn de los fieles en errer y obrar,* Madrid. 1610, Valence, 1644, Alcala, 1645, Arnberes, 1651, Rome, 1663. Une traduction latine en (ut publiée par le P. Henri Hcchtcrmans, O. P., sous le litre : *Compendium totius dodrinæ Christian*,* Bruxelles, 1658, Venise, 1693. Cet opuscule eut un grand succès; Nicolas Antoine l'appelle *libellum aureum,* et les censeurs, les PP. E. Nierembcrg ct A. dc Castro S. J., louèrent grandement la simplicité avec laquelle l'auteur mettait ccs difficiles questions à la portée de ceux qui ne sont point théologiens de profession,

b) Prâclica y eonsideradôn para ayudar a bien morir, Saragosse, 1645, traduit cn italien sous le titre : *Pradica c considerationi per ajutare d per disporsl a ben morire,* Florence, 1674. — *c) Rreve tratado y muy Importante, que por mandado de Su Alajesdad escribiô et R. P, Fr. Juan de S. Tomds para saber hacer una con/eslon general,* Madrid, 1614. Ces deux opuscules furent traduits cn latin, ct édités avec un court traité des censures ecclésiastiques, sous ce titre : *Aurea praxis adjuvandi Infirmos ad bene /ellelierque moriendum, simulque tradalus duo, aller ercleiiadlcas cm·suras omnes alque eundarum propositionum damnatarum notitiam complectens, aller con/essionem regis generalem, d ut lingulari* persona d ut rex ut, edocens,* Venise, 1693.

11L Dоctнine. — Jean de Saint-Thomas est regardé À Juste titre comme l'un des plus grands théologiens thomistes. Ses contemporains, d'une voix unanime l'appelèrent un second Thomas, brillante étoile en face du Soleil (saint Thomas d'Aquin); et toujours, on le plaça, en compagnie de Cajétan et de Baûez, aux côtés de l'Ange de ΓÉcole.

Sa doctrine n'est autre que celle du docteur angélique, profondément comprise et fidèlement exprimée. Lui-même protesta, au moment de sa mort, devant le Saint Sacrement, qu'il n'avait jamais rien écrit ou enseigné, pendant 30 ans, qu'il ne jugeât conforme à la vérité et & la pensée de saint Thomas» Dans son remarquable traité sur la fidélité à saint Thomas, H se révèle lui-même, ct on volt quelle haute idée il se faisait du thomisme. Deux conditions sont requises, dit-il, pour être un vrai disciple de saint Thomas; la première, c'est de suivre sa doctrine comme vraie et catholique, la seconde, c'est de la développer de toutes scs forces. Les signes auxquels, en fait, on reconnaît un disciple de saint Thomas sont les suivants : L il accepte ct continue l'œuvre de ceux qui au cours des temps ont été les disciples du docteur angélique; 2. Il aime la doctrine du maître, et s'cfiorce de la défendre ct dc la développer; 3. loin de solliciter les textes de saint Thomas cn faveur de son opinion, il se range au sentiment de son maître; 4. il accepte non seulement ses conclusions, mais aussi ses procédés de démons tratlon; 5. enfin il s'en tient à la tradition commune dans l'interprétation du texte de saint Thomas *(De approbatione dodrinæ* S. *Thomæ,* disp. II, art. 5).

En vrai disciple, doué dc toutes ces qualités, Jean travailla au développement ct à la défense du thomisme; Il combattit en particulier, sans violence de langage d'ailleurs, Vazquez et Suarez : comme Cajétan s'était opposé ù Scot et Bafiez ù Molma, Jean s'opposa ù Suarez, maintenant contre son interprétation éclectique le pur thomisme : *Nec cnim,* dit-il, *defensio doctrinæ S. Thomæ d vindicatio ejus ab erroribus d ab improbabililale sentiendi est solius privat* person* vindicatio, sed lotius Eedesi« judicii d Apostolic* approbationis assertio Quare majus aliquid in S. Thoma quam* S. *Thomas suscipitur et defenditur. Ibid., Prologus,* édit, dc Cologne, 1.i, p. 133. Qui veut, ajoutc-t-ll, pénétrer jusqu'en son esprit le vrai thomisme, qui considère tout sous la raison formelle dc date, doit tenir grand compte de *Vordre* dc la *Somme Théologique;* « le moyen principal, ct le plus efficace, pour rechercher ct atteindre la pensée de saint Thomas en son admirable édifice théologique, est d'observer attentivement l'ordre qu'il suivit, *quasi aureis quibusdam nexibus discurrens,* dans la construction de sa Somme, dans l'enchaînement des questions, dans la succession des traités. Car n'est pas vrai savant ni docteur, celui qui ne saisit pas l'ordre de la science qu i! étudie. I *Isagoge ad D. Thomæ theologiam,* p. 85. Aussi lulmèino, dans cette *Isagoge,* exposa admirablement l'ordre et la connexion dc toute la Somme, puis commenta chaque question selon l'ordre des articles. C'est pourquoi le mérite propre de Jean dc Saint-Thomas ne réside pas dans des doctrines nouvelles, mais dans une profonde pénétration dc la pensée thomiste. 11 suillra donc ici dc signaler en bref les questions qu'il traita plus abondamment ct plus exactement : la nature dc la théologie, Λ laquelle se rattache, comme à la suprême sagesse, l'apologétique, de

même que, dans l'ordre des sciences philosophiques, la critique sc rattache à ta métaphysique, *Curs. Theol.,* t. î, q. !, disp il. n. 12, n. 4; t. v, disp. XVI, . 3, q. î et n; la nature de la liberté divine, *ibid.,* t. n, disp IV, a. 3 sq.; de l'essence de l'action immanente *Curs. Phil.,* Phil. Nat., I, q. xiv, a. 3; la connaissance réfléchie, *Log.,* n, q. xxm, a. 3-4; la puissance obédlentielle, *Curs. Theol.,* t. vm.dljp. XXIV, a. 1, dub.8, concl. 2 ct sol. arg.; la sanctiîlratlon initiale de la sainte Vierge, où, après Scr. Cappnni de Porrecta, Il montre que saint Thomas est favorable A la doctrine de l'immaculée Conception, *Isag. ad Theol. D. Thoma;,* disp. Il, a. 2. En morale, Jean de Saint-Thomas, défend le probabilisme, *Cars. Theol.,* t. iv, disp. XII, a. 3, n. 4, avec modération d'ailleurs et sans verser dans les excès des casulstcs En lin, avec une profondeur remarquable ct une pieuse suavité, il traite des dons du Saint-Esprit, en particulier du don de sagesse et d'intelligence : en cette matière, on peut dire qu'il est le théologien classique. Voici sur cc sujet scs principales conclusions : 1. Ceux qui s'exercent dans les vertus ordinaires ressemblent à des gens qui par leurs propres moyens et selon leurs propres eiïorts règlent leur marche; mais ceux que meuvent les dons du Saint-Esprit, semblables A l'oiseau que soulève le souille du vent, sont portés pour ainsi dire dans la vole du Seigneur. Curs. *Theol.,* t. v, disp. XVIII, a. 1, § 1, n. 8. — 2. Grâce aux dons du Saint-Esprit l'homme est passif sous la motion divine, mû plutôt qu'il ne se meut, *ibid.,* 5 2, n. 1; ccs dons sont des dispositions, des *habitus* grâce auxquels l'intelligence et la volonté sont dociles A l'instinct de l'Esprit qui non seulement les meut, mais devient leur règle ct la mesure de leur activité. *Ibid* , a. 2, n 14.—3. Celui-là seul connaît la douce Inspiration ct le murmure intérieur de l'Esprit, qui les a expérimentés au fond de son Ame. *Ibid.,* a. 1, 5 l» n 3. 4. Le don d'intelligence nous procure une claire pénétration de l'harmonie et de la crédibilité de l'objet de la foi, en môme temps qu'il nous permet d'en écartcî les erreurs et les illusions des sens. *Ibid.,* J 2, n. 3. Cf. n. 4, a. 2, sol. obj., n. 3, n. 25; a. 3, n. 11. La connaissance expérimentale tendant de sol A l'évidence, le don d'intelligence selon son constitutif formel est évident, *ibid.,* $ 2, n. 9; il tend A l'évidence mystique et expérimentale. *Ibid.,* n. 10. Cf. §3, n. 2.7. — 5. La raison formelle de la connaissance des causes suprêmes par le don de sagesse est une certaine expérience de Dieu et des choses divines, dans une délectable ct savoureuse appréhension, comme en un contact intime des choses spirituelles par l'âme; par cette union, l'âme devient comme connaturelle aux choses divines, et les di cerne des créatures par un certain goût intérieur. *lbid.,a.* J I, n.5.—β. La contemplation est un acte éminent ct spirituel de l'intelligence par lequel nous sommes unis à Dieu; elle est donc proprement l'acte du don de sagesse, par lequel l'esprit de l'homme, éclairé par l'expérience savoureuse des chosen divines, devient docile A la lumière de l'Esprit, pour Juger divinement des choses divines. *Comp. tot du·!.,* part. Il, c. xn, de oratione, § 1. — 7. Par la contemplation, l'âme est établie et fixée en Dieu, sc délcct mt en tout cc qu'elle perçoit, toute transformée spir tuèllement. *Ibid.* — 8 La contemplation se fait de deux manières : soit par une connaissance infuse, soit par notre propre eff* rt. Par une lumière infuse, quand l'intelligence sc sent illuminée par une clarté inaccoutumée cl inconnue Jusqu'alors, sou· une notion hors de son pouvoir, en même temps que h volonté sc dilate en une affection profonde qu'elle ne saurait expliquer. C'est alors la réalisation de la pande de *alnt Jean t *Non necesse habetis ut cJfguis docrai nos, sed siettl unctio efus dnret vos... Ibid.*

Comme particularité de la doctrine de Jean de Saint-Thomas, il faut noter encore qu'il place le conitltullf formel de la déité dans l'intellectIon actuelle de Dieu par lui-même. *In I,* q. xiv, t. î, disp. XVI, a.2; mais celte opinion est communément rejetée par les thomistes.

Le style de Jean de Saint-Thomas est clair et simple quoique souvent diffus; dans ses questions qtiodllbétalcs, on retrouve les défauts littéraires du temps

En somme, on peut s'en tenir au jugement de Maître Cabcro, O. Clst. : *Angelicam doctrinam exhaurire oidttiir Cursu isto. Censura tomi secundi.* Aussi Jean de Saint-Thomas cxerça-t-ll une grande influence sur les théologiens thomistes postérieurs, Diaz,Guérivoi$,Goudin, B/lluart, les Salmantlcenses, Gonct, ct Contenson, qui dit de lui : *Angelica doctrina sancti Thoma callentia et penetratione nulli secundus. Theol. mentis,* I. VII, diss. V, c. 1.

Didncus Ramirez, O. P., *Vita Reaerendtsstmt P. Joannti a S. Thoma, 0. P.,* (pnrmKsa t. i, Cursus theologici); Hechtermans, O. P., *Ad Lectorem,* dans Ia version latine du catéchisme; Echord, O. P., *Synopsis vitte R. P. Fr, Joannis a S. Thoma,* rn tMe du t. vm du *Curs. theol.,* édition de Paris, 1667; Qurtif-lwhard, *Scriplores Ordinis Praedicatorum,* l. u, p. 538-Û..U: Touron, O. P., *Histoire des hommes Illustres de Cordri de Suinl-Daminique,* Paris, 1743, t. v, p. 248-238; Graveson, O. P., *Historia ecclesiastica, Venise,* 1760, t. vm, p. 197; N. Antonio. *Bibliotheca Hispana now,* Madrid, 1783, t. I, p. 785; *Riagrafia rclcsltislica completa,* Madrid. 1857, t. xr. p. 172-177; Martinez Vigil. O. P., *La Ordrn de Predteadarrs,* III part. : *cnsago de una blbiiotcea de dominicos espaftolrs,* Madrid, 1884, p. 377; Menendez y Pelayo, *Historia dr las ideas esletleas cn Espatia,* Madrid· 1881. t. n, p. 193-202; /xi *Cicncia Espaitola,* Madrid, 1888, 3· édit·» t. in ; *Inventario biblmgra/lco de la cicncta espah)la,* p. 153, 193; Trupb-do, T.O. P., *Juan de Santo Tomdr y sus obras,* Oviedo, IH89; .Innée *dominicaine,* juin 1893, p. 358-365; I hirter, Nonirn*dator,* 3· édit., t.m, col. 915;Bcllmn de Heredia, O. P.. *La ensr/Îansa de santo TomAs en la Unioersidad de Alcala,* dans *Cienda Tomista,* t. xiv, p. 207 »q.; Gctino. O. P., *Dominicos espaholes con/esorts de Reyes,!bid^* p. 434-U3.

J M Ramirbx.

69. JEAN DE SALISBURY, auteur ccdi Blastique et évêque de Chartres, (xn· siècle) I Vib. — Jean de Salisbury, en latin *Joannes de Saresberia* ou *Saresberiensis,* est quelquefois désigné aussi sous le nom de Jean le Petit, conformément à ce qu'il écrivait cn parlant de hil-mêmc: *paroum nomine, facultate minorem, minimum merito, (Epist.,* cen, *P. L.,t.* exax, col. 221). Il naquit à Salisbury *(Old Surum)* ou dans le voisinage de celte cité, probablement entre les années 1115 et 1120. Il raconte lui-même, *Poli/crattcus,* n, 28, *P. L., ibid* col. 474, qu'il fut confié, étant enfant, A un prêtre qui devait lui apprendre les ps itimes. que ce prêtre pratiquait la magie ct voulut l'employer comme Instrument de certaines expériences, mais qu'il fut trouvé inapte A cet ofllcc : ce dont Jean remerciait plus tard le Seigneur. C'est le seul détail que nous ayons sur sa première enfance. Il était bien jeune encore quand Il commença scs études A Pans en 1136 : tout d'abord il suivit les leçons d'Abélard, le péripat 'Mcien palatin, comme Il lo désigne, *Metatogicu**,* i>, 10, *P. L., ibid.,* col. 867. Un an plus tard le maître ayant quitté sa chaire, Jean passa du nominalisme au réalisme exagéré sous Albéric *de Porta Veneris:* c'cst ainsi qu'il désigne son nouveau maître, on pense qu'il s'agit du futur archidiacre de Heinis. *Epist.,* cxun, *P, L., ibid.,* col. 124, puis sous Robert de Melun, réaliste mitigé, promu plus lard A l'évêché de Hereford. Cc cour' de (Unlerlique pour Jean dura environ deux ans, de 1136 Λ 1 î38. Ensuite notre Jeune étudiant prend les leçons de Guillaume de Couches, grammairien cl philosophe renommé, A Chartres si nous en croyons C. Sch arschmldt, *Johannes Saresberiensis nach Lebcn Urid Sludien, Schriftcn und Philosophie,* Leipzig, 1SG2, p. 21; il a encore pour autre maître Richard l'Evôque,

devenu plus tard évêque d'Avranches. C'cst ainsi que Jean pose les fondements dore savoir classique par lequel il sc distingue comme humaniste entre tous ics contemporains. Le chancelier Bernard Silvestris (probablement plus tard évêque de Quimper), avait donné un grand renom â l'école de la cathédrale de Chartres. Mais les ressources de l'étudiant sont médiocres et pour gagner un peu d'argent il sc charge de quelques élèves, va passer quelque temps à Provins, où en compagnie de son ami Pierre, le futur abbé de Moutier-la-CclIc, il continue de mener de front les éludes ct renseignement· Alors aussi il profite des libéralités du comte Théobald. *Epist.,* cxuit, *P. L., ibid., col.* 123.

Vers 1140 ou 1141, il retourne à Paris attiré par les avantages que cette ville offre aux professeurs : tout cn continuant d'enseigner, il suit un cours de théologie, sous maître Gilbert, le même évidemment qu'il avait connu chancelier à Chartres, *Mdalogicus,* i, 5. *P. L., Ibid.,* col. 832. Il s'agit de Gilbert de la Porréc, plus tard évêque de Poitiers, le commentateur des livres de la Trinité attribués à Boèce, l'auteur du *lber sexprincipiorum* considéré comme le complément indispensable de *l'Organon* d'/\ristotc : voir t. vi, col. 1351. Peu de temps après, cc maître vient à lui manquer, étant nommé évêque de Poitiers cn 1142 î les autres maîtres de Jean cn théologie furent Robert Pullus, bientôt nommé cardinal, ct Simon de Poissy.

Douze ans (ou peut être dix) sc passent cn ccs ‹ I-verses études (1136 1148). Ici sc présentent quelques difficultés de chronologic dans lesquelles nous ne pouvons entrer : on ne peut douter que peu de temps avant 1148, Jean était auprès de son ami Pierre de Celle, en apparence comme secrétaire, mais en réalité comme hôte. Au printemps de 1148, il assiste au concile tenu â Reims par Eugène III, il y est témoin de la discussion qui s'élève entre Gilbert de la Porréc ct saint Bernard. C'est sans doute à cette occasion qu'il fut présenté à Théobald, archevêque de Cantorbéry par saint Bernard lui-même. S. Bernard. *Epist.,* cccxxt, P.L.,1. cLXxxn,col.5G2. A la suite du concile, il semble que Jean accompagna Eugène III à Brescia, se rendit à Rome cn septembre 1148, *Historia pontifícalis,* 18. Il prend alors la résolution de retourner en Angleterre, ce qui arriva sans doute avant 1150. En traversant la France, il reçoit de Pierre de Celle l'argent nécessaire pour son voyage, *Epist.,* 1 x x x v, *P. L.,* t. exax, col. 71, ct de saint Bernard une lettre de recommandation (citée plus haut) pour Théobald qui l'incorpore à son clergé.

De 1150 à 1164, Jean vécut â Cantorbéry : son habileté dans les aflaircs et sa remarquable érudition l'engagèrent en diverses né, ociations; la cour de Théobald était un centre d'activité administrative ct elle le devint davantage à l'avènement de Henri H cn raison des séjours prolongés de cc roi sur le continent. Le prélat, avancé en âge, fit de Jean son secrétaire intime ct son assistant. *Metalogicus,* prologue. *P. L., ibid.,* col. 824 : si bien que celui-ci peut écrire que sur lui retombe la *solUciludo totius Hritanniæ* El cependant Il est d'une assiduité infatigable ù l'étude, il prend une part active aux discussions entre les savants, il entretient une continuelle correspondance avec les érudits. Ajoutons ʌ cela les nombreux déplacements qui pendant cc laps de temps lui font traverser dix fois les Alpes, *Metalogicus,* m, *P. L., ibid,* col. 889 : on le trouve en 1150 en Italie, *Historia ponlificalh,* 32 cl 39; il est auprès du pape Eugène Hl, durant son séjour à Ferentino de novembre 1150 à Juin 1151. *l^lycrattcus,* vi, 24, *P. L., (bid.,* col. 624. Par deux fols il sc rend Jusqu'au sud de l'Apulié» une fols avant 1154, une autre fois avec Adr'en l\ entre novembre 1155 it Juillet 1156 Avec re dernier pantife, il vit dan» les termes d'une affectueuse intimité, U séjourne à Bénévent pendant près de trois mois. *Polycraticu»,* vi,24, *P.* L., *ibid.,* col. 62.3.Eu 1155, il-crt d'intermédiaire pour obtenir d'Adrien IV k don de l'Irlande au roi Henri IL *Mctalogicus* iv, c. 12, *P. h,, Ibid ,* col. 945. L'authenticité de la bulle *Laudabiliter* par laquelle le pape autorise Henri H *h* (aire invasion dans l'tle ne semble pas contestable. Voir art. Adhirn IV, 1.1.» col. 458.

Au retour d'une de ses visites à la cour pontificale, en 1159, Jean volt la colère du roi Henri II se déchaîner contre lui. L'incident est occasionné par le rapport dans lequel Arnulf, évêque de Lisieux, dénonce au roi scs agissements : il s'agit sans doute de la protestatio!· contre les sommes considérables prélevées par He - ri H sur les biens du clergé pour subvenir aux h t de l'expédition contre Toulouse. *Episl.,* cxv, *P.* i. , *Ibid,,* col. 100. Dans cette lettre à son ami Pierre de Celle, Jean déclare qu'on l'accuse de pousser le clergé à affirmer plus vigoureusement ses privilèges; son intention est de passer en France pour demander conseil et recourir à Rome. Dans le même temps, il écrit au chancelier Thomas Beckcl, alors cn France auprès du roi, il lui rappelle l'ancienne amitié qui les unit et Joint une lettre dans laquelle le pape, Alexandre III, successeur d'Adncn IV, recommande Jean de Salisbury à lu faveur de Henri IL *Epist.,* oui, col. 98.

Jean se trouve pour un temps dans un profond désespoir; peut-être s'exagère-t-ÎJ le danger où il se trouve Mais son extrême pauvreté, des dettes qu'il lui faut payer le rendent perplexe : on le dissuade de quitter l'Angleterre. *Epist.,* xevi, col. 87. Au bout de quelque temps, grâce sans doute à b médiation de Thomas Becket cl cn dépit de la résistance d'Arnulf de Lisieux il semble s'être tiré de scs difficultés, A la mort de Théobald cn avril 1161, Jean parait sur la scène comme un des exécuteurs testamentaires de l'archevêque. *Epist.,* 1 v u , col. 37. Aptes le sacre de Thomas Beckcl, le 3 Juin 1162, il est un des cinq commissaires chargés d'aller ù Montpellier pour recevoir d'Alexandre III le pallium du nouvel archevêque. A quelque temps de U, il compose une vie de saint Anselme à la requête de Thomas cl cn vue d'obtenir la canonisation : Alexandre III après avoir reçu cette vie, écrivit de Tours le 9 Juin 1163 pour expliquer les motifs de renvoyer l'aflolre à un autre temps, ct, de fait, b canonisation demandée n'eut lieu que trois siècles après.

L'élection de Thomas comme primat d'Angletcrre semblait promettre à Jean des Jours tranquilles : il n'en fut rien. Au retour du roi, cn Janvier 11G3 après une absence de cinq ans, les allaircs changèrent de face rapidement; Jean crut nécessaire pour lui de quitter le pays. La date de cc départ n'est pas clairement indiquée. W. Fitz-Stephen estime que Jean étant un des plus fermes appuis de Thomas, Henri II tenait â l'écarter avant l'assemblée de Clarendon. Ecrivant en 1167, Jean s'exprimait ainsi *quartus exilii mei annus elapsus est, Epist.,* ccxxi, col. 246, ainsi, il aurait quitté l'Angleterre durant les premiers mois de 1164. Il traversa lentement lu France; fut .iccomp.igné jusqu'à Paris par son frère Richard qui semble être retourné cn Angleterre. Il alla chercher un refuge auprès de Pierre de Celle, devenu depuis peu abbé de Saint-Rcmi de Reims Durant ce séjour, il composa son *Historia pontificalis,* continuation de la chronique de Slgebcrt de Gembloux, allant de 11*18 à 1152, si tant est qu'on doive lui attribuer cette œuvre. Dès 1159, il avait complété ses deux œuvres les plus considérables. le *Polycratlcus* ct le *Metaloglcus.* En dépit de l'assistance de scs amis, il est toujours dans la gêne; Il avait appris en 1165 que toute ‹n propriété avait été mise sous séquestre. Par k moyen de ses

écrits, Il pouvait se procurer quelque ressource, mais ses dépenses étaient lourdes, car après l'exil de Thomas, les services qu'il rendit ά son archevêque et ami nécessitèrent des voyages coûteux. Sa situation pourtant finit par s'améliorer. H prolongea son séjour à l'étranger. espérant qu'il pourrait à la longue rentrer en Angleterre sans avoir à sacrifier aucun de scs principes A diverses reprises, il fit appel aux bons offices, dc Hichard, archidiacre de Poitiers, de Gilbert Foliot, évêque de Londres, dc Henri, évêque de Baycux.Fidèle à la cause dc Thomas Bcckct, il critiquait pourtant •es méthodes avec une sincère franchise, il n'approuvait pas la diplomatie, trop raide à son avis, delà cour pontificale. Dans les tentatives de rapprochement entre le roi et l'archevêque, Jean refuse d'accepter les constitutions de Clarendon, mais Il apporte la même fermeté pour détourner Thomas d'en venir à la mesure extrême de l'excommunication et de l'interdit· *Epist.,* clxxv, col. 166-171 Finalement, la paix conclue A Fréteval, le 22 juillet 1170, permet à l'archevêque et à Jean de rentrer en Angleterre : en octobre Jean écrit aux moines de Cnntorbéry qu'ils doivent s'attendre à recevoir bientôt leur chef spirituel. *Epist.,* ccxax. col. 317. Lui-même aborde en Angleterre le 9 novembre, se rend à Cantorbéry, où il trouve les propriétés dc l'Église entre les mains des officiers du roi, Il va trouver Henri II, et rend visite à sa propre mère âgée. Le 29 décembre, il assistait au meurtre de Thomas de Cantorbéry; scs conseils dc prudence à l'archevêque n'avaient pas été entendus. On a dit qu'au moment fatal il aurait manqué de courage et •eralt allé se cacher, il serait ensuite revenu sur le théâtre du meurtre. Un de scs amis au contraire a écrit qu'il a été teint du sang du martyr, *sanguine beati martyris Thomes intinctus.* Pierre de Celle, *Episl.,* cxvn, P. *L.,* t. cen, col. 567.

Pout le reste de la vie de Jean, les détails se font rares : peu nombreuses sont les lettres dc cel te époque qu'on ait conservées de lui. Il reste attaché au nouvel archevêque dc Cantorbéry, Richard, prieur de Saint-Martin de Douvres, qui fut reconnu par le nouveau roi seulement en 1174. Désireux dc voir la canonisation de Thomas, il écrit sa vie. *Epist.* ccav, col. 355. Sur les Instances de Guillaume, comte de Champagne, Jean de Salisbury est nommé à l'évêché dc Chartres, le 22 juillet 1176 et sacré A Sens le 8 août suivant. Pendant les quatre ans de son épiscopat, il donna dc nouvelles preuves dc son zèle pour les prérogatives du clergé et pour la discipline ecclésiastique : au concile de Latran de 1179, il montra son attachement au anciens décrets qu'on eût voulu abroger. Il remplit avec succès plusieurs délégations du Saint-Siège. Il eut pourtant des détracteurs : « On vous reproche, lui écrivait Pierre de Celle, abbé de Saint-Remi qui devait lui succéder sur le siège de Chartres, on vous reproche de manquer dc gravité dans votre conduite, de circonspection dans vos discours, de stabilité dans vos Jugements, d'exactitude dans vos promesses... SI tout cela est véritable, vous êtes bien changé. » *Epist.,* n, 168. P. *L.,* t. cai, col. 568. Picrrre de Celle hésitait à le croire, et de fait les contemporains de Jean sont presque unanimes à lui décerner des éloges. L'évêque dc Chartres mourut le 25 octobre 1180.

II. Œuvres. — Une vie si traversée ne laissait pas beaucoup de loisirs à l'écrivain. Cependant Jean de Salisbury a laissé des écrits qui le rangent parmi les meilleurs humanistes de son temps : on y reconnaît un lettré très versé dan» la connaissance de l'antiquité. Il est en même temps philosophe et théologien : V'fr *tn*-upna *religionis lotiusque scientiae radiis illustratus,* est-il dit dans l'éloge nécrologique de Chartres. On a de loi:

V *Le Potycraticm* ‹certains écrivent *Pollcraîtcu»),* *sine de nugis curtaltum et vestigiis phflnsnphorum* C'est son ouvrage Ir plus considérable, satire des mœurs de son temps et principalement de la enur de Henri IL L'auteur le dédie A Thomas Becket Un prologue ou épitre en vers, adressé au livre lui-même, lui conseille ou dc rester paisible dans le cabinet de son auteur ou de sc présenter avec circonspection : suit un éloge ou panégyrique de Thomas, chancelier d'Angleterre (nous avons dit que l'ouvrage fut terminé en 1159). Les bagatelles qu'il va peindre, il les trouve à l'Église, à la cour. En huit livres, l'auteur traite des principes de gouvernement, dc la philosophie, de la science; les digressions y sont tellement nombreuses qu'on y trouve une véritable encyclopédie, et le meilleur reflet dc la pensée cultivée au milieu du xn* siècle

Le Ier livre a 13 chapitres : on y signale les dangers d'un rang élevé, les devoirs qu'impose la situation personnelle dc chacun, les plaisirs que l'on substitue dans les cours à l'accomplissement du devoir. Le II· livre en 29 chapitres revient sur les augures, traite du siège dc Jérusalem, du miracle de Vespasien, de la science et prescience dc Dieu. Au chapitre xxvi on trouve cette assertion : « Si Je ne puis arranger le conflit qui existe entre la Providence et le libre arbitre, si Je ne puis concilier la certitude des événements avec la facilité naturelle d'agir, tout cela n'en est pas moins certain : la cause en est sans doute dans la faiblesse de nos lumières. » Le III· livre a 15 chapitres : on y recherche ce qui constitue l'homme : i'Ame est le principe dc la vie du corps comme elle-même a Dieu pour principe de sa vie, quels avantages Il y a à s'étudier sol-même, d'où viennent nos maux, orgueil insensé, flatterie pernicieuse. Celle-ci ne peut être permise qu'à l'égard des tyrans, car ce sont des ennemis publics qu'il est Juste de tuer. Le IV· livre, en 12 chapitres traite dc la subordination des princes vis-à-vis du sacerdoce même au temporel : du pouvoir que l'auteur attribue A l'Église dc donner des couronnes Il en déduit qu'elle les peut ôter. Le V· livre, 17 chapitres, continue à nous entretenir de la dignité royale, des obligations qu'elle impose, des vertus qu'elle exige, des maux que peut produire l'exemple des souverains, par exemple Trajan. Il traite ensuite des auxiliaires des princes dans le gouvernement : devoirs des juges que l'auteur compare aux oreilles et aux yeux dans le corps humain. Le VI· livre en 29 chapitres expose les devoirs des guerriers, des laboureurs et autres ouvriers, toute une réminiscence des *Géorgiques* dc Virgile. Ensuite l'auteur revient à des principes plus généraux en matière de gouvernement et montre comment l'union doit régner entre inaitrcs et sujets : Il rapporte tout au long une conversation qu'il eut avec Adrien IV. Dans le Vil· livre, 30 chapitres (Mignc n'en donne que 25), nous avons des appréciations sur les anciens philosophes, un exposé de l'essence et des caractères dc la vertu, des vices les plus fréquents a la cour et les plus dangereux pour i'Étal : préférence donnée aux académiciens malgré leurs erreurs. Le Vlll· livre, 25 chapitres est le plus varié : il donne les seuls moyens de vivre heureux et tranquille, marque l'opposition entre la vraie et la fausse gloire, l'avarice et ia libéralité... la tyrannie et le bon usage de la puissance souveraine. Au c. xx l'auteur revient sur ce qu'il a dit au livre troisième... Du luxe des repas, etc. Il y a un peu de désordre dans toute cette érudition.

Éditions : On a huit éditions du *PoUeraticas r* lu première un« indication de lieu, fut faite ou A Cologne ou A Bruxelles, «n 1470; 2* in-8·. à Lyon. 1513; 3· in-4·, A Paris, 1513; 4«in-8·, A Leydt,1695 ;5*Leyde 1039;β· in-8·. A Amsterdam, 1064. La septième et huitième dan* la Bibliothèque des Pères A Cologne et A Lyon, d'où il est pa**ê dans *P. L.* U cxcix. col. 379-823. — Le livre a été traduit en frani

çab.pnr Dom Soulechat sur l'ordre de Charlo* V ; mal» cette traduction n'est pas celle qui a été Imprimée par Mézeral. tous le titre : *VanlUs de la Cour par Jean de Soresberg,* Parti, 4016 (rare).

2e Le *Metaloglcus* est une critique acerbe des faux philosophes de son temps, que Jean de Salisbury appelle *Cornlficlens.* 11 attaque ù la fois les réalistes et les nominalistes, fait preuve d'une grande indépendance d'esprit. Il loue les hommes célèbres de son siècle comme Abélard, Bernard de Chartres, Guillaume de Conches, etc... insiste sur l'importance de la grammaire, de la logique, de la rhétorique, des beaux*arts, lur les règles Λ suivre pour les étudier (Livre premier).

Revenant sur l'étude de la logique, il s'attache A développer la philosophie d'Aristote; il en fait l'éloge tout en reconnaissant qu'elle renferme quelques erreurs (livres II, III et IV). Le chapitre Anal est une élégie en prose sur le malheur des temps, déplorant de voir les Français et les Anglais armés les uns contre les autres, sc lamentant sur la mort d'Adrien IV, redoutant un schisme.

Ce traité sc trouve A la suite du précédent, dans les éditions de 1513, de 1639, 1664. Tl a de plus été publié séparément à Paris en 1610 et ù Leyde en 1630. Cf. *P. L·., tbtd,,* col. 823-945.

3® *L'Enthellcus, de dogmate philosophorum* est un poème dc 1800 vers, contre les faux philosophes de l'époque. Jean dc Salisbury l'écrivit probablement quelque temps avant d'achcvcr le *Policraticus* auquel il devait servir d'introduction... Il y traite en abrégé bon nombre des sujets caractéristiques du *PoUcratieus.* Actuellement un poème analogue mais plus court occupe la place de *VEntheticus* en tête du traité. C. Petersen : *Johannis Sarlsberiensis Entheticus... nunc primum editus et commentariis instructus,* Hambourg, 1843. In-8®, Deux autres œuvres : le *De membris conspirantibus,* fable en vers représentant les membres révoltés contre l'estomac; et le *De septem septenis,* moyens pour s'élever des choses humaines aux divines, ont paru suspectes aux critiques qui ne croient pas pouvoir les attribuer ù Jean de Salisbury.

4® Jean de Salisbury a fait aussi œuvre *à'hagiographe* en écrivant les vies dc *saint Anselme et de saint Thomas* dc Cantorbéry, comme nous l'avons signalé en résumant sa vie.

5® La collection de scs *lettres* peut être considérée comme formant un dc ses principaux ouvrages : elle est Intéressante pour l'histoire du xn· siècle en raison du nombre des lettres, de leur étendue, des sujets variés dont elles traitent. Tl nous en reste 339 : malheureusement il nous manque un classement méthodique. Celles adressées nu pape Adrien IV, sont écrites au nom dc l'archevêque Théobald dont Jean était lo chapelain et le secrétaire : elles sont relatives A des différends survenus entre les églises, entre des ecclésiastiques et des séculiers, entre des monastères et des évêques. Un bon nombre se rapportent au schisme soulevé par Victor contre le pape Alexandre III; d'autres sont adressées ά ce dernier. Celles que Jean écrivit pendant ses années d'exil, témoignent dc son zèle A défendre les droits de l'Église. Les lettres 150 159, 166, 198 attestent le dévouement dc Jean pour son ami Thomas Becket, mais nous fournissent la preuve qu'il n'wpprouvalt pas toujours le zèle ardent de l'archevêque. Plusieurs sont écrites A Pierre de Celle aux générosités duquel Jean de Salisbury' rend un sincère hommage.

J. Masson en n publié 302 réunies avec le» Lettre* <ΓÉtienne de Tournai et de Gerbrrt, In-4·, Paris, 1611. L'édition est •siez défectueuse, élle a été reproduite telle quelle dans la *Blbltolhren mnrima Patrum* de Lyon et dan» celle do Odogne. C. Lupus, a publié 33 rpttrai nouvelles Jointe* A tkl «utre* déjà connues dans IVdillon des Itplln·» de I honiut de Cantorbéry, 2 vol. In-4·, Brnxeîlet» 1682. — La» A/vc*dota* de Dom Mnrtène, 1.i, p. 602 en ont ml» au jour deux autre*. — Baluze avait préparé une édition qu'l! ne put terminer iFabridu» dons sa *Bibliotheca latlna médité et infimer crfatU, en a* conservé le plan. Voir aussi Levillaln, *Corrtspondante historique.* Rrtal, *Historiens de France,* L xvr, p. 483-623 a publié 106 de cet lettre» arec note». I-e* œuvres énumérée* précédemment ont été réunies, par J. A. Giles, *Joannls Sarisbtrlensls opera omnia,* 6 volM Oxford, 1848, le* tome* i et n contiennent les lettre», le» tomes m et iv le *Policraticus,* le tome v le *Mctatogicus* et divers opuscule»; édition reproduite dans *P. L·.* t. oχαχ.

6. Aux œuvres précédentes, il convient d'ajouter *VHistoria pontificalis,* une continuation de Sigebcrt de Gembloux — elle va de 1148 à 1152 — Ce fragment a été édité par Arndt dans les *Monumenta Germanise historica. Scriptore»,* L xx, p. 515 à 545, d'après un manuscrit de Berne. L'œuvre est dédiée à un certain Pierre d'où le titre *Anonymus ad Petrum* sous lequel on la trouve souvent désignée, par exemple dans B. Kugler qui en avait publié quelques morceaux : *Sludlen zur Geschichte des zu>el(en Kreuzzuges,* 13-20. Une heureuse conjecture de Giesebrecht a identifié l'anonyme avec Jean de Salisbury, *Sitzungsberlchte der philosphdol und hist. Classe der K. Bayr. Akademle der Wisscnschaft,* Munich, 1873, p. 123. Le Pierre, ami de l'auteur, serait dans ce cas, Pierre de Celle La conjecture a été adoptée par Pauli : *Zeitschrift zum Kirchenrecht,* 1881, L xvi, p. 261. D'autres cependant hésitent encore : Voir Vacandard, *Vie de saint Bernard,* t. n, p. 346 sq.

III. Remarques sur quelques assertions relevées **DANS LES ŒUVRES DE JEAN DB SALISBURY. —** Pour ne pas interrompre l'énumération des œuvres, nous avons différé ces remarques ; ceux qui ont amèrement critiqué cet auteur semblent ne s'être pas rendu compte du point de vue où se plaçait Jean de Salisbury. Ainsi, en matière dc politique, son exposé dans le *Policraticus* n'a guère de relation avec les formes de gouvernement qui existaient de son temps : scs exemples sont empruntés soit à ΓAncien Testament soit à l'ancien empire romain, c'est seulement en passant qu'il fait allusion aux coutumes de ses contemporains. Par dessus les questions d'ordre temporel, il s'élève Λ cc qu'il considère comme les principes éternels du droit civil : son point de départ est La notion d'équité, qui constitue le parfait ajustement des choses. Ici-bas, deux interprètes en jugent, la loi et le prince; mais sous ce nom de prince, il ne faut pas comprendre le tyran. Voir R. Lane Poole, *Illustrations of the history o/ medieval thought,* Londres, 1884, p. 211 sq.

Deux griefs principaux ont été faits à Jean de Salisbury. Il a préconisé lo tyrannicide; il a enseigné le pouvoir direct dc ΓÉglise sur le temporel des rois.

!· Le tyrannicide, — Les écrits de Jean de Salisbury, notamment le *Policraticus,* renferment bien les expressions que l'on vient de relever. On lit en particulier cette phrase : *tyrannum occidere, non modo licitam est, sed gequum el justum.* Voici comment l'explique dans une note Gosselin, *Pouvoir du pape au moyen âge,* p. 740 : « L'évêque do Chartres, Λ la vérité, dit qu'il est permis de tuer un tyran public, c'est-à-dire, celui qui usurpe manifestement la puissance suprême; mais il suppose clairement qu'on ne peut le tuer qu'au nom de lu puissance publique... *accipere (gladium) inlelligitur, qui eum pmpria temeritate usiirfxit. non qui utendi eo a Domino accipit potestatem. Utique qui a Deo potestatem accipit, legihus servit, et justitiir et juris famulus est, (jui vero eam usurpat jura deprimit et voluntati suie teges submittit, tn eum ergo armantur jura qui leges exarmat, et PVBUCA P'OTΣ3TA.8 ssevll in eum qui evacuare nildur publicam nanum. Policraticus,* I. III, c. xv. Celle explication lève toutes les difli-

cultés que peuvent offrir nu premier abord plusieurs autres passages, par exemple au L VIII, c. xx : *Sed née oenenf, liret videam ab infidelibus aliquando nurpatum, nullo nunquam jure indultum lego ICENT/am. Son quod tyrannos de medio tollendus non ue credam, sed sine religionis honestatisque dispendio.* il est à remarquer que dans ce dernier passage, comme dans le precedent, l'auteur n'autorise les particuliers ù tuer un tyran que dnns le cas où In loi le permet Car s'il défend l'usage du poison à l'égard d'un tyran, c'est uniquement par la raison, que cc moyen n'est permis par aucune loi.

Aussi bien, lorsqu'au xv* siècle, un franciscain nommé Jean Petit osa soutenir la thèse suivante : · Il est permis à tout sujet de tuer ou de faire tuer un vassal criminel ou un tyran infidèle (8 mars 1408), » U tenta vainement de s'appuyer sur Jean de Salisbury ; le chancelier Gerson se déclara nettement contre son assertion en invoquant notre docteur et saint Thomas. L'université de Paris condamna la théorie de Jean Petit, qui fut réprouvée également par le concile dc Constance. Bref ni alors, ni plus tard, quand on voulut faire aux Jésuites un grief de soutenir le tyrannicide, le nom de Jean de Salisbury ne fut prononcé: on connaissait pourtant scs ouvrages. Voir Tyiumniudr.

2° *Le pouvoir du pape sur le temporel des rois.* — Gosselin, que nous venons dc citer, reconnaît en effet que l'évêque de Chartres soutient l'opinion d'un pouvoir direct dc l'Égllse et du pape sur les choses temporelles : « C'est, dit-il, le premier auteur à notre connaissance qui ait soutenu cette opinion : il eut peu de partisans avant le xm· siècle. » Op.e//.,p. 448, note 2. Pour Jean de Salisbury, l'Égllse et le souverain pontife ont reçu immédiatement de Dieu un plein pouvoir de gouverner le monde, tant pour le spirituel que pour le temporel, de telle sorte néanmoins qu'ils doivent exercer par eux-mêmes le pouvoir spirituel et confler aux princes séculiers le pouvoir temporel : ainsi le prince n'est que le ministre de l'Églisc. Cette opinion est exposée et soutenue ouvertement dans le *Policratieus,* L IV, c. i ct ni.

Il est intéressant de voir cette doctrine se manifester aussi catégoriquement en ce milieu du xn* siècle. C'est la systématisation dans le domaine de la théorie, d'une pratique qui devenait de plus en plus courante, au fur et à mesure que se renforçait le pouvoir de l Église Jean de Salisbury parle déjà comme les canonistes ct le théologiens de la génération suivante. Mais sa pensée manque encore de toutes les nuances que la réflexion théologique finira par introduire dans cette délicate matière.

I. Ouvr ages génér aux. — Les histoires littéraires : Cave, *Scriptures ecclesiastici,* t. n, p. 243; Cellllcr, *Histoire des auteurs* sacrés, t. xxin, p. 279; Oudin, *Scriptores ecclesiastici,* t. u,p.303; Fabricius, *Hl bliothrca latina medtir cl tn/imer* rtafil, t.rv, p. 370; Du Pin, *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques,* t. ix, p. 107; *Histoire littéraire de lu Trance,* t. xiv, p. 89-101. Le* histoire* de la philosophie médiévale,en particulier llauréau. *Histoire de la philosophie scolu* 4(qvr, Paris 1872, I. I, p. 533; A. Clervnl, *Les écoles de Chartres au moyen âge.* Paris, 1895, p. 180. Il ne faut pas négliger non plus le* ouvrages généraux anglais : *Dictionary of national U lu gru phy, t.* x, p. 876; 77ir *catholic Encyclopedia,* L VUl, p. 478; *lîiogruphla britannica litteraria,* t. n, p. 230. Enfin travaux d'ordre moins général, tel» que Leyser, *medii* «roi, 1721, P 445; Lirou. *Iit bllothéque Chartraine,* 1719,p. 74 sq. ; IL Poole, *Illustrations of the history of mediet al thought,* Londrt*. 1834 ; W . Stubbs, *Seventeen lectures un the üudg of medieval and modem history,* Londres, 1830; Norgate, *England undir the angevin kings,* Londres, 1887.

IL Tr avaux paxt icuuims. — M. Demlmuld, *Jean de Salisbury,* Par», 1873; P. Gcnnrlch. *Zur Chronologie des Lsbms Jvh-mnes von Salisbury,* dans *Zeitschrift fur Kirchen·* ix*càfcâU, 1892, L xm, p. 544 sq; IL PauU. *Ucher du Kir· c/ienpollthche Werkianikelt des Johannes Suris beriensli,* dans *Zeitschrift filr Klnhuirecht,* 1881, t. xvj, p. 255 »q.; H. Bouter, *Johanne* mm Sali' hury, zur Gr^hichte der christlichen Whicnschaft tm Λ7Z Jahrhundert,* Berlin. 1H4B; C. Schaarschmidt, *Johannes Sures bmensls narh Lebrn un4 Studicn, Schn/tm nnd Philosophie,* Leipzig, 1862 (le meilleur ouvrage qui ait paru sur Jean de Salisburyi.

J. Baudot

70. JEAN DE SÉGOVIE, théologien espagnol, qui Joua un rôle cons d.-râble au concile de Bâle Il faut le distinguer d'un outre Jean du S govie, dominicain du xvp siècle, sur lequel on trouvera l'essentiel dam Quétif-Echard, *Scriptores ordinis prirdicatorum,* t. n, p 311 sq.

L Vie. — On est très mal renseigné sur la famille, les premières années, les débuts dans la théologie de Jean dc Ségovic. Il est fort possible qu'il se soit appelé « de Contreras », et que le nom de Ségovic soit simplement le nom dc la petite ville castillane, où Il naquit dans les dernières années du xiv* siècle. Qu'il ait été frère mineur, cela semble tout à fait invraisemblable, bien qu'on l'ait prétendu. En 1432, il était depuis peu dc temps en possession dc la première chaile de théologie à l'uni versilé de Salamanque, titulaire par ailleurs de plusieurs bénéfices, entre autres d'un canonical à Tolède, cl de la dignité d'archidiacre de Vlllaviciosa. Au printemps do 1133, Juan est envoyé au concile dc Bâle, comme représentant du roi de Castille et de l'université. Scs connaissances théologiques le firent vite remarquer; d'a lleun Jean sc rangea, dès son arrivée, parmi les plus audacieux représentants dc la théorie conciliaire. Tout pénétré de la doctrine de la prééminence du concile sur le pape, dans les matières louchant au dogme, à la morale et à la réforme de l Église, le théologien espagnol fil ses débuts lors de la discussion soulevée par l'arrivée à Bâle, en février 1434, des cardinaux envoyés par Eugène IV pour présider le concile. Dans la commission nommée pour examiner celte affaire, Jean soutint qu'admettre, sans autre précaution, les présidents désignés par le pape, c'était porter atteinte à lu prééminence du concile, représentation dc l Église, au Jugement duquel le pape meme est soumis, n'étant que le premier serviteur el le membre le plus noble du corps mystique du Christ. Ce discours fut publié, comme étant l'expression exacte des idées professées par ia majorité du concile. On retrouve Jean, en juin 1434, dans la commission chai géc d'examiner lu question des *annotes ;* il y réclamait la suppression d'un abus au* si dangereux pour l'ÉgLse. De septembre 1431 à mars 1436, Jean est absent de Bâle, ayant accompagné le cardinal Ccrvantés dans un voyage en Halle, où l'on devait négocier avec Eugène IV. Quand, au printemps de 1436, Ségovie rentre à Bâle, il s'occupe activement de faire délinir par le concile l'iminacuhe Conception de Mme; de même il est mêlé à la discussion avec les hussites relativement à l'usugc du calice, consulté par la commission qui est chargée dc la réunion des grecs avec l'Églisc romaine. Mais pendant *eu* temps l'atmosphère du concile sc chargeait d'orage; bientôt ia lutte se déclarait ouvertement entre le pape et le concile. La logique de ses idées devait amener le docteur do Salamanque à prendre position contre le pape. On le voit en effet figurer comme témoin à charge dnns le procès engagé contre Eugène IV ct qui traîne en longueur de la tin de 1437 au 25 Juin 1439. On notera pourtant, que Jean ne se départit jamais d'une certaine modération Quand, en scptembic 1439, il s'agira dc répondre à ia constitution *Nfutjses* par laquelle Eugène IV avait frappi d anathème les membres du concile, Jean, contrairement au cardinal Louis Aleman, eslhncra inutile el dangereux dc riposter aux censuics ponLilcales par un anathème conciliaire. Il Unira par faire adopter une formule qui se

borne à réfuter point par point la constitution *Moyses.* Quelques jours plus tard, lorsqu'il faut remplacer le pape, dont le concile a pronom·· la déchéance, c'est Jean de Ségovie qui, avec l'abbé dc Dundiennnn et Thomas de Courtelles, reçoit mission de rec nier par cooptation le collège électoral. Au premier tour dc scrutin, Il recueille le plus grand nombre de suffrage après Amédce do Savoie. Le 5 novembre 1439, Amédéo qui avait au second tour recueilli la presque unanimité do voix était proclamé élu. Il fallait le faire i«connaître par les diverses puissances; Jean fut député successivement A la cour du roi de France, Charles VII, élé dc 1440, puis A la dièlo de Mayence, pour décider le nouveau roi des Homains, Frédéric 111 à reconnaître Félix V, le pape du concile. Il ne parvint pas A détacher ccs deux souverains de l'obédience d'Eugène IV. Le voyage de Mayence lui réserva même une assez pénible avanie; Jean venait d'être nommé cardinal par l'antipape, 12 octobre 1440, mais la diète, voulant témoigner qu'elle ne reconnaissait pas Félix V, ni dès lors les dignitaire* créés pur lui, exigea que Ségovie pour paraître devant elle dépouillât les insignes cardinalices. Incapable dc se faire reconnaître, l'antipape finit par négocier, par l'intermédiaire de Charles VH, avec le pape Nicolas V. Il réussit A conserver pour lui-même la dignité cardinalice, qu'il aurait voulu également assurer A tous les cardinaux nommés par lui. Mais trois d'entre eux seulement furent acceptés par Nicolas. Jean de Ségovic fut écarté du Sacré Collège; mais on lui donna en commende l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châlcaux, 21 juillet 1449. Cette collation fut d'ailleurs révoquée le 11 mai 1450; le 13 octobre on lui attribua l'évêché do Maurienne, qui lui fut ôté le 26 janvier 1453. Finalement on accorda A Jean de Ségovie le titre d'archevêque de Césarée. Retiré au prieuré d'Alton, près d'Aiguebelle (Savoie), Il se consola dc ses disgrâces en composant divers travaux, de longue haleine ct spécialement son histoire du concile de Bâle. Il mourut après 1456, laissant, dit la *Chronique latine de Saucie* une grande réputation de sainteté. Sur sa tombe, comme sur celle d'Amèdce et du cardinal Louis Aleman, les miracles étaient fréquents. *Joannes de Segouia, sacra' theotoyiw doctor pro/undissimus hispanus, in prioratu Aytonis Maurtan·nensis diversis seputtus euidentissimis claret miraculis.* Nous laissons évidemment la responsabilité de celle aliirmalion au chroniqueur savoislen. Cf. *Chronica latina Subaudite,* dans les *Monumenta historic patrue. Scriptores,* t. !, coi. 615.

11 (Euvhrs. — Presque toutes sont restées inédites; elles sc rapportent aux questions traitées par le théologien au concile: I® *Johannis de Segouia relatio in deputatione fidei super ntalerla bullarum de prirsi·dentla,* conservé dans dc nombreux mss , en particulier dan le *Vatie, palat, lat. 600,* f° 1-30; c'est le rapport dont il a été question ci-dcssus. — 2® *Septem allegationes et totidem auisanicnta pro (n/ormatione Patrum concilii llasileensis... circa sacratissima- virginis Marht immaculatam conceptionem ejusque prirservalionem a peccato originali in primo suic animationis instanti,* publié en 1664 A Bruxelles par le franciscain Pierre d'Alva y Astorga. En voir l'analyse dans l'article Immaculîi Con(i.iTioN, t. vu, col. 1110 sq. — 3e *Concordantiir bibltc/e vocum indeclinabilium,* composé A l'occasion dos disputes théologiques avec les grecs. A propos dc la procession du Saint-Esprit, on argumentait fort sur les prépositions *de* cl *ex;* Jean de Ségovic entreprit dc rassembler, pour éclairer le sens de ccs particules, le plus grand nombre possible de textes scripturaires où elle·» llgurcnt, (.elle concordance fut imprimée A Bâle, en 1476. Ln même controverse avec les grecs donna occasion A Ségovie de traiter plus amplement de la procession du Saint-Esprit — 4· *De audorttate Eedeslse,* Intitulé aussi *De huuperabili sanctitate et suprema audortlaie* g/nr*ralium conciliorum,* même ms. que po r l®, f· 163 211 mais incomplet; mieux conservé dans *Vatic. 4039,* f· 192r°-232v· et *Vatic. Regin 1012,* f® 132r*-31 l v·; un court fragment est publie dans Von der II itdl, *Res concilii (ecumenicl Constantifnel*s. prolégomènes, p 7 L'ouvrage de Jean publié au printemps de II.43 o»t un exposé complet de la théorie conciliaire. Voip les idées principales qui y sont développées : L'Égl -c est la communauté «les croyants, uni* par les sacr meats ct le lien de la charité; ainsi comprise, elle est inlail* liblc dans les questions relatives à la foi et aux mœurs; mais ΓÉglise infaillible, ce n'est m le pape, ni le Sacré-Collègo, ni l'Église romaine, ni même le concile général. Étant un corps mystique composé dc plusieurs membres, elle ne peut s'identifier à l'un quelconque dc ceux-ci a l'exclusion des autres. C'est l Église en tant que corps qui est Infaillible, et cas corps de l'Égllse est composé de l'ensemble des évêques, dos prêtres, des prédicateurs, des docteurs, des curés. Le concile général, régulièrement convoqué, en étant la représentation régulière, est par le fait même le docteur suprême, ayant puissance d enseigner le peuple chrétien et de le guider dans le* voies du salut. Lui réuni, les pouvoir* du pape, chef de I Église par délégation du Christ, semblent cesser, puisque le Christ lui-même, dont il est le délégué, est présen immédiatement dans le concile : *videntur cessare adiones capitis substituti, sicut delegati in prxscnlia delegantis, ipso judicante.* Cette phrase est empruntée au traité *de pnesidenha,* mais elle complète l'exposé, que nous analysons. Il suit log quement que tous les chrétiens, y compris le pape, ont le devoir de se soumettre entièrement au concile.— 5· *Dc tribus veritatibus fidei,* « ou explication des trois vérités de foi décrétées pur le saint concile général de Bâle, ct exposé des cinq conclusions d'où il appert que i'ex-pape Eugène IV est hérétique, pour cire retombé dans le* erreurs signal es ; · traité conservé dans un ms. de Munich, ancienne Bibliothèque de la Cour, lat. *6606,* composé en réponse à la constitution *Moyse*,* donc à la lin d'août ou au début de septembre 1439 : la vérité A laquelle résiste Eugène IV c'est avant tout celle dc lu prééminence du concile sur le pape, p oclaméc à Constance ct reprise A Bâle. — 6® *Dicta Joajuùs dc Segobia circa materiam neutralitatis principuni,* intitulé aussi *Allegationes cuntra neutrulitatem;* nombreux mss : Paris, Bibl. nat., lat., *4223* cl *1443,* co dernier, copié sur un ms. conservé à Bâle, Bibl. de I Université, *E. /, 2;* Munich, meme ms. que ci-dessus el aussi *6439 ; Vatic. Regin. 1019, t»* 97 vMlô r·. Un fragment très court a élé publié par Von der Hardi, *loc. cil.,* prolégomènes, p. 14-16 Ce petit traité· composé entre la déposition d'Eugène IV cl I élection de Félix V, est destiné à combattre l'altitude indécis.* des princes électeurs allemands Leur hésitation entre l'obédience d'Eugène IV et celle du concile est un»· Inconséquence; s'ils reconnaissent, comme ils le pré tendent, la légitimité du concile, ils n'ont pas le droit dc lui refuser l'obéi sance, n'y avant pus d'autorité supérieure Λ laquelle ils puissent en appeler. — 7® *Justificatio sacri üasilctnsis concilii et senteniite Ipsius contra Gubridem ohm Eugentum papam IV labe el in/ustifleatio ipsius Gabrielis et stbi adlurrenlium et a sacro concilio se qualitercumque abstr h^fdlu/n;* nombreux mss. : Munich, *ibid., 6006, i· 207* r®-221 v* ; *22 332,* f® 48 r®-56 v® ; *Vatic, palat. 600,* i· 122 r® 133 v® ; *obi, (°* 233 r®-246 v° ; Vienne, ancienne Bibliothèque do la Cour. *5030,* f® 367 r* 3Si) v·. L'auteu» y examine le procès d'Enaene IV au quadruple point de vin· de la compétence du tribunal, de la véulé de* accusations, de motifs du procès, des formes Jurl

dlquee observées. — 8° *De magna auctoritate episcoporum in concilio generali* conservé dans un ms. de Bâle, Bibl. de l'UniversIté, B. V, /3; composé dans les loisirs de la retraite, cc traité reprend d'une manière Irénlque une des questions qui fut le plus violemment agitée au concile. On sait que la démocratie ecclésiastique s'y agita beaucoup pour se faire reconnaître de· droits égaux à ceux des évêques. Jean, qui, au concile, avait soutenu quelque peu les revendications des clercs inférieurs se prononce nettement ici en faveur des évêques. — 9° *Historia gestorum generalis tynodi Basilecnsis,* c'est l'œuvre capitale de Jean de Ségovle, publiée dans les *Monumenta conciliorum generalium sæculi XV,* par Birk, t. n et ni, 1873-1896; le livre XIX· n'est pas encore publié, voir Bibl. nat., **lat***1494,* copie authentique du ms original conservé à Bâle. C'est à cette volumineuse histoire que Ségovle se consacra à partir de 1450; Il n'eut d'ailleurs pas le temps de la terminer, son histoire s'arrête en 1444. Pour l'écrire, l'auteur disposait de son journal personnel qu'il tint régulièrement pendant le concile, des procès-verbaux ofiiciels, enfin de la copie d'une masse considérable de documents qu'il a insérés au courant de sa narration. Tout en se piquant d'une entière impartialité, Ségovle, ne laisse pas de démontrer une thèse, c'est à savoir que le concile a mené la lutte pour le triomphe de l'idée républicaine dans l'Église contre l'absolutisme papal par tous les moyens de droit. L'historien de la théologie aurait grand Intérêt À lire de cc point de vue les introductions de plu**sieurs** des livres, qui sont de véritables éludes dogmatiques. — 10e *De mittendo gladio spiritus in Sarracenos.* Dans sa retraite d Avion, Ségovle ne se préoccupait pas seulement des théories conciliaires; l'avance de plus en plus inquiétante des Turcs effrayait tous les esprits; plus que jamais il était question de croisade En bon intellectuel, le théologien de Salamanque proposa lui aussi son projet; mais la croisade dont il rêvait était toute pacifique. Au lieu de combattre l'Islam par les annes, que n'entreprenait-on de le convertir? Dans sa solitude savolslcnno, Jean avait fait venir un musulman d'Espagne; ensemble Ils avaient traduit le Coran en latin et en espagnol. Fort de cette connaissance approfondie de l'Islam, Jean, dans l'ouvrage dont nous donnons ci-dessus le titre, entreprit de réfuter, è l'usage des mahométans de bonne fni, la religion du Prophète. Antonio, *Bibliotheca hlspana vetus,* t. n, p. 229,233, a encore vu le ms. de l'ouvrage dont Il donne une très copieuse analyse; celle-ci permet de juger du point de vue auquel s'est placé notre théologien. Si elle se retrouve jamais, son œuvre pourra fournir une intéressante contribution à l'histoire de l'apologétique chrétienne. — 11® Il y aurait intérêt aussi à rassembler la correspondance de Ségovle, dont Il subsiste un certain nombre de lettres dans plusieurs **mss.,** par exemple *Vatic, lat. 2923; Urbtn. lat. 402,* etc.

G Oudin, *Commentarius de scriptoribus ecclesiasticis,* Leipzig, 1722, **t** m. col. 2432-2133; Fabricius *Bibliotheca lallna media et Inflmir arbitis,* édit, de Hambourg, 1735, t. !▼, p. 414-417; N. Antonio, *Bibliotheca hlspana velus,* 2« édit, Madrid, 1788, t. , p. 225; A. Zimmermann, *Juan de Segovia,* dissertation inaugurale, Breslau, 1882, .rès sommaire; Haller, *Concilium Bas license, Studten und Quel·len,* BAle, 1890, t. I, p. 20-52 donne une étude littéraire assez complète de l'œuvre de Ségovle; B. Beer, *Urkundliche Brltrdgc xu Johannes de Segovia's Geschichle,* dans les *Siteungibtrichle der Kals. Akademie der Wlsscnscha/l :u* Bien. 1896, L cxxxv; Noël Valois, *Le pape et le concile,* Paris. 1906, voir table alphabétique, L n, p. 419; Albnnês, *Gallia Christiana novissima,* L tv, 1909, col. 268.

E. Amann.

71. JEAN DETHE88ALONIQUE (Saint), archevêque de Thessalonlque, mort nu début du vu· siècle. L Vie. II. Œuvres et doctrina.

L Vie. — Plusieurs archevêque· de Theesnlonlque ont porté le nom de Jean. Gn en a compté jusqu'à huit, depuis les origines Jusqu'en 1440. Cf. L. Petit, *Les évéques de Thessalonlque,* dans les *Échos d*Orient,* t. iv et v, et : *Le St/nodicon de Thessalonlque, ibtd',* dans le n. de mai 1918, p. 236-254. Celui qui a laissé un nom dans l'histoire de la théologie est le premier de la série. Il a gouverné la métropole macédonienne entre les années 610 et 649. A cette dernière date, Thessalonlque avait comme titulaire le mono théllte Paul, que le pape saint Martin I" condamna après le concile du Latran. Voir dans Hardouln *Concil.,* L ni, col. 662-676. les deux lettres de ce pape relatives Λ cette aiTaire. Il n'y a pas longtemps que cette chronologie a été établie. Comme Lequien, dans son *Oriens Christianus,* ne connaît pas d'évêque de Thcssalonique ayant porté le nom de Jean avant celui qui assista au VI· concile général (680-681), on a généralement confondu, et certains confondent encore avec ce dernier, le Jean dont nous allons parler. Le bollandistc Corneille de Bye, qui a publié le premier quinze discours de notre Jean sur les miracles opérés par Je saint patron de Thessalonlque, Démétrius, n'a pas peu contribué à accréditer l'erreur. *Acta sanctorum,* octobre, t. iv, p. 104-160. C'est en étudiant de près ces discours, que J. Laurent a démontré d'une manière péremptoire que leur auteur u vécu à la fin du vî· siècle et au début du vu·. Voir son argumentation dans la *Btpantinische Zeitschri/t,* 1895, t. iv, p. 420-431, dans l'article intitulé : *Sur la date des églises Saint-Dérnétrlus el Sainte-Sophie á Thessalonique.* Nous avons nous-même corroboré cette démonstration par de nouvelles preuves, dans notre article sur *La oie et les oeuvres de Jean de Thessalonlque, Echos d'Orient,* 1922, p. 294-295. Inutile de les répéter Ici. Qu'Il suffise de dire que, d'apiès les discours en question, notre Jean assista au siège de Thessalo nlque par les Avares, en septembre 597, et que la plupart de scs auditeurs avaient été témoins oculaires des miracles opérés par saint Démétrius sous le règne des empereurs Maurice (582-602), et Phocas (602-610).

De sa vie nous ne connaissons que le peu qu'il en dit lui-même dans les discours sur saint Démétrius et ce qu'y ajoute l'auteur anonyme du second livre des *Actes de saint Démétrius,* également publié par le P. de Bye, *Acta sanctorum, loe, cit.* D'après cet anonyme, Jean avait laissé parmi ses contemporains une réputation de sainteté. Lui-même l'appelle ‹ *noire père saint* », et le place, avec saint Démétrius, parmi les protecteurs de Thessalonlque, qu'il défendit si bien de son vivant, durant les deux sièges qu'eut ft soutenir la ville contre les Slaves, aux environs de 617-619. Lors du dernier siège, qui fut terrible, on vit Jean mettre tout en œuvre pour organiser la résistance. Il resta lui-même sur les remparts avec les assiégés pour soutenir leur courage, et par-dessus tout excita leur confiance en Dieu et au saint martyr Démétrius. Il composa, A cette occasion, une belle prière ft Jésus-Christ, dont l'anonyme nous a conservé le texte. Cf. *P. G.,* t. cxvi, col. 1341. Par l'cxordc d'un discours sur la Dormition de la sainte Vierge, dont nous reparlerons tout à l'heure, nous apprenons qu'il Introduisit dan» le diocèse de Thessalonlque la fête de la Dormition. Bien que son nom ne paraisse pas dans le syn 'Xnire do l'Église de Constantinople, U n'est pas douteux qu'il n'ait été honoré comme saint dans ea ville épiscopale. Il reçoit cc titre non seulement dans le*› suxeriptfons de plusieurs manuscrits, mais rnron dans les actes du VII· concile œcuménique. I lardoutn, op. *ctt.,* t. iv, col. 292.

IL (Evvhes et doctrine. — Jean fut avant tout un prédicateur populaire, préoccupé d'édifier ses auditeur· par l'explication llttémi(. snlnte· Écri-

turcs et par des récits hagiographiques. Nous allons passer en revue ce qui nous reste de scs discours, en signalant cc qu'ils renferment d'intéressant pour l'histoire de la théologie.

1· *Homélies évangéliques.* — Jean avait composé une série d'homélies ®ur l'Évangile. Λ la cinquième session du Vil· concile œcuménique, Nicolas, évêque de Cjziquc, présenta aux Pères le livre qui les contenait; et on lut un long passage du discours qui commençait par ces mots : Μέχρι τ6τ* πηρίζων -ôν Κύριον ημών ζαϊ Θεόν Ίησουν Χριστόν, ce qui suppose un discours précédent sur la tentation de Jésu--Christ. Hardouin. t iv, col. 292-296. De même, *Vincipit* de la seule homélie qui nous soit parvenue en entier, celle qui traite de la concordance des récits évangéliques louchant la résurrection de Notrc-Sclgneur, indique clairement que l'orateur avait prononcé d'autres discours sur l'Évangile : « *Nous dous avons expliqué de notre mieux les faits qui ont précédé la passion du Seigneur.*· Cette homélie et le morceau inséré dans les actes du VII· concile, voilà tout ce qui nous reste du recueil; ou plutôt, c'est tout ce que nous en connaissons avec certitude; car il est vraisemblable que des homélies de notre Jean se cachent encore parmi les *ipurici* de saint Jean Chrysostome. Pendant longtemps, c'cst-à-dirc jusqu'à la publication du *Novum auctarium* de Coinbefls, en 1648, l'homélie sur la concordance des Évangiles était rangée dans cette catégorie. On la trouve, d'ailleurs incomplète, dans l'édition des œuvres de saint Jean Chrysostome par Saville, t. vm, p. 740-747. Celui-ci a donné le texte contenu dans le ms. *114* de a bibliothèque impériale de Vienne, f° 367-375. Tout le début, c'cst-à-dirc, un court résumé de la passion du Sauveur, y fait défaut. Montfaucon et après lui, Migne, P. G., t. ux, col. 635-644, ont reproduit cette édition. Combe ils, dans le t. I de son *Novum auctarium grieeo-latinæ Patrum bibliotheca,* Paris, 1648, p. 791-822, publia le texte complet d'après un bon ms. de la Bibl. nationale de Paris, avec une nouvelle traduction latine et de savantes notes. Chose curieuse, cette édition est restée presque inaperçue. Non seulement Migne l'ignore, mais A. Ehrhard, dans la *Geschichle der byzantinischen Lilteratur,* de Krumbachcr, 2· édit., .Munich, 1897, p. 192, donne le morceau comme inédit. Les manuels de patrologie se taisent sur Jean de Thessalonlque.

Le fragment cité par le VII· concile œcuménique mérite d'ut tirer l'attention des historien* du dogme. Jean v légitime contre les païens et les juifs, l'usage de l'Eglise de représenter par la peinture, et aussi par lu sculpture, l'Homme-Dieu, les anges et les saints. Il y a là une première théorie de l'image, qui sera développée et même compliquée à l'npparitlon de liconoclasme. L'image, pour l'évêque de Thcssalonlque, n'est qu'un Intermédiaire qui nous fait penser aux êtres qu'elle représente. Le culte ne tombe pas sur elle mais sur eux. ττροσχυνούντε; ού τά <1κύνχ -χλλά τού διά τή γραφή δηλουμένου . Dieu considéré en lul-mcmc ne saurait être représenté, pulsquil est absolument immatériel, invisible el inclrconscnt. Mal* il n'en va pas de même du Elis de Dieu Incarné, puisqu'il a réellement pris notre nature. Les anges peuvent être peints, non seulement parce qu'ils ont apparu quelquefois sous une forme humaine, mais aussi parce qu'ils ne sont pas absolument incorporels. Dieu seul est absolument Incorporel et soustrait aux lois de l'espace. Les créatures que nous appelons incorporelles, comme les anges cl les âmes humaines, ne le sont que comparativement aux corps grossiers d Icibas; en fait, elles sont revêtues d'un corps subtil, léger comme l'air, semblable à m flamme. Aussi sont-elles circonscrite* par le Heu, cl peuvent-elles êlre i vues miraculeusement par un œil corporel. Pour appuyer cette doctrine, Jean en appelle à l'autorité de saint Méthode, de samt AU)anaie, de saint Basile et de leurs disciple'». Saint Tarais*» au VII* concile, ne parut pas l'approuver : Il ne retint du passage que ce qui suflisait pour le but qu'on se proposait : ‹ Le Père, dit-il, a démontré qu'il faut peindre les anges, parce qu'ils sont circonscrits, et qu'ils ont apparu à beaucoup sous la forme humaine. » Être circonscrit n'est pas nécessairement l'équivalent d'être corporei.

On sait qu'aprè* le* persécutions Iconoclastes, les artistes byzantins s'interdirent les images sculptées. Il n'en était pas ainsi auparavant, et l'iconographie religieuse recourait également à la sculpture et à la peinture. Notre auteur témoigne de cet mage dant le même p.issage. Parlant de* images du Christ, il dit : οϋ/Λυν τη υλίνη tLz6/. ή τη γραφίδ·. προαζονουμ·/ ή σέβομεν αλλά tot των δ'-ων δεσπότην Χρττδντύν δ^ ολογούμεν.

L'homélie sur l'accord des Évangélistes touchant la résurrection de Jésus-Christ porte, en plusieurs manuscrits, le titre suivant: *Sur les femmes myrophorrs; et qu'il n'existe aucun désaccord ni aucune contradiction entre les évangélistes au sujet de la résurrection de Noir·· Seigneur Jésus-Christ.* Certains catalogues de m**. donnent simplement l'indication générale : « *De consonantia evangelistarum.* · Il ne faudrait point s'y laisser tromper. Jean n'exanune que le récit des apparitions qui se produisirent le jour même de Pâques. Il se montre concordbte à outrance» et déploie beaucoup d'ingéniosité à établir sa thèse» qui est celle-ci: « Chaque évangéliste parle d'une arrivée différente des saintes femmes au sépulcre. » li identifie Marie de Jacques, *Maria Jacobi,* avec la sainte Vierge, et. par suite, déclare que la Mère de Dieu fut favorisée, avec Marie Madeleine» de la première apparition de Jésu* ressuscité. Il arrive à distinguer Jusqu'à cinq Mario, dont il est parlé dans le* Évangiles, à savoir : Marie-Madeleine» Marie de Jacques le Majeur, c'esl-à-di·. e la sainte Vierge, — celle-ci n'étant pas appelée Ma e de Joseph, parce que Joseph était mort avant qnr Jésus commençât son ministère public— Marie mère de Jacques de Mineur et de José, signalée par saint Marc, Marie de Ucophas» sœur de la Mère de Dieu; cl enfin Marie de Béthanie, sœur de Marthe et de Lazare

Il y a Intérêt, pour les exégète*» à comp irer cotte solution avec celle qu'avaient d^jà esquissée plusieurs exégètes grecs, notamment Iiésychius de Jerusalem.

2° *Discours sur saint Démétrius.* — Ces discours, publiât, avec des lacunes, par le P. Corneille de Bye. *Acta sanctorum, loc. cit.,* et reproduits tels quels. *P. G.,* t. xevi, col. 1203-1324, constituent ce qu'un appelle le livre premier de* *Actes de saint Démétrius.* Ce sont quinze récits de miracles opérés par le saint patron de Thessalonlque sous les empereur* Maurice et Phocas. L'élément dogmatique y est peu abondant. L'orateur y parle souvent de la providence, de la miséricorde el de la justice de Dieu.

3· *Discours sur l'Hraltatian de la sainte Croix.* — Le ms. de la bibliothèque de Palmos, daté de 1544, contient, sous I* nom de Jean de Thessalonlque, un « discours sur ΓExaltation de lu sainte Croix ·. Cf. Jean Sakkclion, Ηχτμιχχή βι,3*.ν.0η.·.η, Athènes, 1899, p. 174. .X ayant pu consulter cc ms. qui est très tardif, il nous est didtciic de dire *1 l'attribution est fondée. Contre l'authenticité du discours on ne saurait faire valoir son litre. On sait, en effet, quo la fête de l'Exaltation de la Croix est indépendante des événements qui se produisirent sou% l'empereur Hérachus Elle existait à Jérusalem, dès le iv· siècle, et te célébrait «bins tout ΓOrient, le 14 septembre, bien avant Héraclius. Il est permis de soupçonner que ce discours sur l'Exaltation de la sainte Croix est l'un de* deux

qui se trouvent parmi les œuvres de saint Jean Chrysostomc, *P. G.,* t. ux, col. 675-681 et que plusieurs manuscrits attribuent à saint Joseph de Thessnlonlque.

4· *Homdie sur ta Dormition de ta sainte Vierge,* — De tout ce qui nous reste de Jean de Thexsalonlquc cette homélie est certainement le morceau le plus intéressant. Elle est encore inédite, et se trouve nu moins dans une quinzaine de mss. dont les plus anciens remontent au x*-xi· siècle. Dans son *Auctarium novum,* 1.1, p. 82!, en note, Combefls deciare en avoir préparé i'éddion, puis avoir renoncé a la publier, à cause des nombreux emprunts faits par l'orateur aux apocryphes : *quam quidem nuhi paraveram ac erum conatus illustrare; sed postea visum esl mihi potius premere, quam minus certa nixus veritate, aliorum fidem elevare.* Tischendor! en a donné quelques fragments dans ses *Apocalypses apocrypha,* Leipzig, 1866, p. xxxviii-xu. M. Bonnet a fourni des renseignements intéressants, mais incomplets et pas toujours exacts, sur le huit mss. de la bibliothèque nationale de Paris qui la renferment : *Bemcrkungen Qbcr die ôlteslen Schri/tcn ion der Hlmmelfahrt Maria,* dans *Zcitschrijt jur u>issenscha/tliche Théologie,* 1880, t. xxiu, p. 236-243. Quant ù G. Bickel), qui a parlé également de notre homélie dans la *Theologische Quartatschrijl,* 1866, p. 469 sq., il n'a connu que les fragments publiés par Trebendorf. Aucun de ccs savants n'a examiné de près le morceau et n'en a fait ressortir l'importance. On trouve: a les résultats de nos recherches personnelles en tête de l'édition que nous préparons pour la *Patrolagia orientalis* de Graflm-Nau. Notons ici les points qui intéressent le plus directement la théologie.

Tout d'abord, le prologue nous apprend que Jean fut le premier à ntroduire à 'I hessalonique, la fête de la Dormition de la sainte Vierge. Jusque-là, les évêques de cette métropole avaient hésité à célébrer cette solennité, à cause des récits apocrvphes qui circulaient, · et qui n'étalent pas en harmonie avec le sens catholique. · Jean s'est enfin décidé à suivre l'exemple «presque universel », cl c'est pour cela qu'il s'est livré fi un travail d'expurgation des apocryphes; car il est persuadé que ceux-ci ne constituent que des deformations d'un récit primitif authentique, écrit par les apôtres eux-mêmes. Ce point de départ explique tout le discours. Cc que Jean nous donne, c'est un nouveau récit apocryphe, apparenté principalement à celui du pseudo-Méliton, et où la part de son imagination personnelle n'est pas petite. Il sait, au moins, éviter ce que scs modèles renferment de trop choquant, et s'ellorce de sauvegarder les vraisemblances, sans y réusrr toujours, car le merveilleux y abonde.

Chose curieuse, après avoir lu le morceau, on ne sait pus, au juste, quelle a été la pensée personnelle de fauteur sur le mystère même de ΓAssomption, c'est-à-dire sur la résurrection glorieuse de la sainte Vierge. La finale du discours, qui devrait nous l'apprendre varie, en eflet, dans presque tous les mss. Tous les Byzantins ont admis que le corps de la Mère de D*cu avait été préservé de la corruption du tombeau. mais tous n'ont pas enseigné qu'il ait été de nouveau réuni à son finie. Certains, Λ la suite de l'apocryphe *Johunnis liber de dormitione Maria* ont cru â un transfert du corps dans le paradis terrestre, où il serait conservé Incorruptible jusqu'à la résurrection générale, impossible de dire, d'une manière certaine, quelle a été la position prise par Jean entre les deux opinions.

Si, pour ce qui regarde· la doctrine proprement dite de l'Assomption, l'hunu lie est plutôt décevante, elle renferme, pur contre, de précieuses données sur d'autre* po |m‹ t'·· ologie.

Tour u abord, l'viuleur sc fait de lu Mère de Dieu une très limite Idée. Dès l'exorde, Il la salue comme la maîtresse et la bienfaitrice du monde entier. Il proclame ensuite son absolue impeccability, mais surtout il met en relief la maternelle tendresse de son cœur pour les hommes et son rôle de médiatrice universelle, Les apôtres et les fidèles, qui l'entourent ù scs derniers moments l'appellent leur mère. Quand ils arrivent à sa maison, les onze lu saluent tons par ccs mots : « Bienheureuse Marie, Mère de tous ceux qui sont sauvés, la grâce soit avec vous. » Saint Pierre, dans son discours, dit d'elle : « La lumière de sa lampe a rempli toute la terre, et elle ne s'éteindra pas jusqu'à lu consommation du siècle, afin que tous ceux qui veulent se sauver reçoivent d'elle courage et confiance, ινα πάντε cl β^υλόμενοι σωΟήναι Χάβοτι θάρσο ἐ αὐτή . » Ailleurs, elle est déclarée · *respirante de nous tous, σύ* γάρ εἴ προσδοκια πάντων ήμών » Le titre de Mère des hommes donné à .Marie «t devenu banal pour la piété moderne. Il est plutôt rare dans l'ancienne littérature byzantine. Pour la piété byzantine, la sainte Vierge est surtout la Maîtresse et l'impératrice, ή Δέσποινα, ή βασίλισσα. Un des charmes du discours de Jean de Thessaloniquc est Justement cet accent de piété filial· envers Marie.

La primauté de saint Pierre sur les autres apôtres a été rarement exprimée avec autant de netteté dans un document oriental, qu'elle l'est dans notre homélie. Dans le collège apostolique réuni autour de Marie, Pierre occupe toujours la première place. C'est lui qui parle le premier, lui qui prend toutes les initiatives, lui à qui les autres défèrent les rôles les plus honorifiques. D'un bout ù l'autre du discours, règne le sens de la hiérarchie. Quand Marie dit à Juin : « Mon enfant, prends celte palme, tu la porteras devant ma couche funèbre, suivant qu'il m'a été dit, » l'apôtre bicn-aimé répond aussitôt : « Je ne. puis la prendre en l'absence de mes conpôtrcs, de peur qu'à leur arrivée, il ne s'élève parmi nous des murmures et des plaintes; car il y en u un parmi eux qui est plus grand que mol el qui a été établi sur nous. ἐστινγάρ με.ζωνμου ἐν αυτοἰ , κατασ-.αΟεΙ ἐφ'ήμά . » Ce quelqu'un» c'cst saint Pierre, comme Jean le déclare plus loin, lorsque le prince des apôtres veut lui faire porter la palme : « Tu es notre père et notre évêque; c'est toi qui don marcher en tête en portant lu palme et en entonnant la pjalmodle. ·

Dans le petit discours que l'orateur met sur les lèvres de Marie, au moment où parents et connaissances sont rassemblés autour d'elle, nous lisons que deux anges» l'ange de la justice et l ange de la malice, viennent vers chaque homme, au montent de la mort. Si le moribond est un Juste» l'ange de la Justice se réjouit et une multitude d'autres anges se joignent à lui pour transporter fame du défunt dans le séjour dei Justes. Si, au contraite. Il s'agit d'un pécheur, c'est l'ange de la malice qui triomphe U qui prend avec lui d'autre* démons pour emporter l'âme criminelle et la torturer, tandis que l'ange de lu Justice éprouve une vive douleur.

I n rétribution Immédiate aussitôt après la n ort, déjà allirméc dans le passage qu'on vient de lire, est encore plus clairement enseignée dans le discours de samt Pierre à la fouie. La mort est pour tous la fin du mente cl du démérite. L‹ pécheur, *celui qui n'a rien de la justice,* ὁ μηδέν ἰχων τή δικαιοσύνη , est transporté sans retard dans le lieu du supplica, Celui, au contraire, qui a fait des oeuvre»· de Justice, est placé dans le lieu du repos. Aucune allusion directe au purgatoire.

Signalons i'nflirmnUon du péché originel dans le dCiSainl u lOTC : lrrllë à ï'^iginc par k pttht d Ad.un, l)ieu dui^a lo premier homme dans cc monde, . où nou> hnblton» nous mêmes, comme

étant sous le coup do la colère et en état d'excommunication. »

Cc qui est moins orthodoxe, c'est la théorie de la corporéité relative de l'Amc humaine, qui reparaît dans cette homélie, comme nous l'avons trouvée dans le passage cité au Vil· concile œcuménique. Les apôtres voient l'Amc de Marie sous la forme d'un corps humain intègre, πεπληρωμέ^η π5 nv τοi μέλεσιι τοδ ἀνθρώπου, χωρi μόνου του σχήματο τη; Οη'χία ζαϊ του δρρενυ . Il est vrai que l authenticité de ce passage pur ut donteu e. Jean semble aussi enseigner la trichotomie, et mettre une distinction entre l'âme, ψυχή, et l'esprit, πνεύμα. Il compare l'homme à une lampe à trois mèches, τρiμυ ο λαμπάi, qui sont le corps, l'Amc, et l'esprit.

Nous avons donné au cours de l'article, le* Indication» relatives aux œuvres de Jean de Thc*sal<mlquo. Inutile de les répéter Ici. Signalons <vulerncnl quelque h suppléments aux *Actes de saint Dimitrios,* apportés par C. B. Hase, dans Lcvn/s *diaconi historia,* Paris, 1819. p. 260 ?. .2, et par A. Tougard, Dr f/iidofr.· *profane dans les Acte <jr*cs des Botlandistrs,* Paris, 1874, p. 80, 82. Sur la vie et la doctrine voir : I. lunirent. *Sur la date des églises Salnt-Démilrhis et Sainte-Sophie á Thessalonfque,* dans la *flfnantinnchr Zeitschrift,* 1895, t. IV. p. 120-131; L. Petit, *Les évêques de Thrssalanlquc,* dans les *Echos <TOrient,* 1908, t. îv, p. 213; M. Jugic, *La vie et les oeuvres de Jean dr Thessalantque. Son témoignage sur les origines de la fêle de PAssomption el sur la primauté de saint Pierre,* dans *Le Échos d*Orient,* 1922, t. xxi, p. 293-307 ; M. Bonnet, *Bernerkungen ûbr die ülP drn Schrlftm von der llimmrlfahrt Marier* dans In *Zrlhchrift fûr ujlssenscha/tllche Théologie,* 1880, t. xxm, p. 236-243.

M. **J**u o ib.

72.JEAN DEVIA , controvcrslstc du xvi'siècle. Né à Cologne, prêtre du diocèse de Trêves, il termina ses études à l'univers!té d'Ingolstadt, où il prit le grade de docteur, 1555. Il s'adonna d'abord à la prédication. l) avait succédé dans la chaire de la cathédrale de Worms au célèbre franciscain Jean Wild, dont il publia en latin un abrégé des sermons. Au colloque entre protestants et catholiques qui sc tint à Worms (1557), il remplissait les fonctions de notaire. Cc qui lui permit do réfuter dans un mémoire les allégations mensongères des confessionistcs, accusant le parti catholique d'avoir entraîné la rupture de la conférence. Ln traduction latine du document, parue presque en même temps, avait pour litre : *Ad calumnias confessionistarum.... responsio;* dans un appendice figuraient plusieurs lettres de Mélanchthon, do Werner, et de Diller sur le sujet. Cependant le prtnce-évêqu»· de Worm·» Hoslus d'Ermeland, dont Jean de Via avait traduit en allemand la *Professio fldei catholic*:,* sollicitait pour lui en cour de Borne un bénéfice do son Église. Ce qu'il obtint, cc fut la charge do prévôt A Mousbourg, ville de Bavière. Le duc Albert V nomma plus lard Jean chapelain et prédicateur de la cour, et chanoine du chapitre de Munich. Cc prince était plein de zèle pour la cause cal Indique, bien résolu à chasser le protestantisme de ses États. Jean de Via entra dans •es vues cl le seconda beaucoup, en faisant imprimer des Instructions et exhortations sur la doctrine chrétienne destinées au peuple, 1569. Albert V <lc Bavière mourut le 30 août 1579, et Jean de Via prononça son oraison funèbre. Cc théologien fut ensuite attaché comme doyen à la collégiale de Suint-Maurice, au diocèse de Hihhshclm; Il y mourut peu après.

Parmi les publications de Jean de Via. signalons : l'abrégé des serinons de Jean Wild : *Epitome sermonum R. D, Joannis Feri doniinicalium utriusque cum hyemalis tum ivsthmhs partis conscripta et diversis temporibus anno MDl.Vl in cathedrali Vuormatiensi Be tesla maxima ex parte concione habita per Joan, a Via do lorem theol. eJus tern eonct maiorem catholicum nunc pt inuvn in lucent edita,* Mayence, 15o I, Antei·, 1559, CulOgutfÿ et surtout un ouvrage de controverse : *Jagis Ecrlesire ritholtcse saerlflrii; corumqae omnium qurr in eo peraguntur, solida fusta pn tefrnsio et assertio, ex priscorum et sanctorum Patrum monumentis deprompta, contra calumnia et cavillationes Jarobi Andreie Smtdclint,* Cologne, 1570; une traduction allemande de la grande *Vie des Saints* du chartreux Snrius, 6 In-fol., Munich, 1573-1580; une vie en latin cl en allemand des saints Marin cl Anlan, honorés dans l'Obcrland bavarois, Munich, 1579.

Wetzer el Wette, *Kirchcnlexlkon,* Fribourg-cn-DrUgaa, 1889; Hurler, *Nomenclator,* 3· édiL, t. in, col. 199.

A. TuoüVdx'IN.

73. JEAN DE WESEL. Voir Rüciiurat.

74. JEAN DOUDEWATER ou Palaeonydorus ou de Aquavelere, théologien belge de l'or Ire des cannes, né À Oudewatcr (territoire d'Utrccht) cl mort en 1507. Dans la controverse qui s'éleva en 1494, au sujet de l'immaculée conception, entre Trllhème et le dominicain Wlgand.il prit parti pour le premier et soutint dans son traité. *De puritate conceptionis B V. Maries,* que Marie avait été exemple du péché originel. On a encore de lui «livers ouvrage» historiques et ascétiques.

Glaire. *Dictionnaire dei sciences ecclésiastiques,*Parii. 1868> Hurter. *Nomenclator,* 3· édit., t. n.col. 1155 et 1165, note.

\. Orlet

75. JEAN ITALOS, c'est-A-dlre *Jean Malien,* l'un des principaux rcprésentantsdu mouvement philosophique à Constantinople durant la seconde moili du xi· siècle. Né en Calabre, comme il l'adh me lui-même, et non point en Lombardie, comme quelques-uns l'ont cru en sc méprenant sur le sens byzantin de *Lnngobardia,* il suivit son père dans une expédition militaire en Sicile; mais n*ayant aucun goût pour le métier des armes, il abandonna bientôt sa patrie pour se rendre à Constantinople et s'y perfectionner dans les sciences. Michel Pscilos occupait alors la chaire d· philosophie dans une sorte d'académie ou d université embryonnaire créée par l'empereur Çqnstnotin Monomaque (1012 1051). Jean suivit scs le nn% puis il lui succéda, ('robablcmcnt à l'avènement de Michel Ducas (1071 107.8), qui avail clé SOD élève. Esprit curieux et turbulent, passionne pour la mét aphysique, ivide de solutions net les non seulement pour les graves problèmes de la destinée humaine, mais encore pour les augustes mystères du christianisme, il ne tarda pas A entrer en conllil avec l'autorité ecclésiastique. On ouvrit une enquête canonique contre lui dès Î(i77. mais la protection dont il jouissait auprès des grands de la capitale le préserva alors de toute sanction. Il en fut autrement sous .Alexis ltr (Zomnène (10814118), désireux sans doute de (aire table rase de tous les personnages influents de l'ancien regime. Par un décret du mois de mars 108*2, le nouvel empereur ordonna au patriarche Eustratlos Garidas de reprendre au plus tôt l'examen de la doctrine d'Halos. On la condensa en onze articles, qui furent solennellement analhémallsés le 13 mars, dimanche de l'Orlhodoxle, en présence du professeur coupable. Puis, les 20 et 21 (lu mémo mois, le synode se réunit de nouveau pnur délibérer sur les mesures A prendre contre les disciples du philosophe et sur certains points de sa doctrine non encore pleinement élucidés. L'empereur lui-même les avait résumés dans une « Note impériale » dont le synode prit d'abord connaissance. Celte pièce est fort instructive et nous renseigne très exactement sur la première phase do ce long procès, qui se termina par la condamnation de neuf aéélcles, quTUIos reconnut comme siens, et parla défense qui lui fut intimée, sous peine d'expulsion, d'enseigner déso mais publiquement ou en particulier. Le dixième article, relatif à une insulte sacrilège que le philosophe se serait permise envers une hn igc du Christ tut provisoirem mt écarté comme non prouvé. Par une séance synodale

tenue le 11 avril suivant, on volt qu'Italos avait été relégué dans un monastère et que la plupart de ses disciples avaient réussi ά se justifier. Mais le dossier est évidemment Incomplet, les derniers feuillets du manuscrit qui le contient ayant disparu. On lit encore aujourd'hui, dans le *Synodikon* du dimanche de l'Orthodoxie, les dix articles dogmatiques contre Halos. Il y est accusé : 1° d'avoir voulu expliquer par le raisonnement l'union hypostatique; 2° d'avoir renouvelé les opinions des anciens philosophes grecs, sur l'ftme humaine, le ciel, la terre et les créatures; 3° d'avoir enseigné la métcmpsychose, et par suite d'avoir nié l'immortalité de l'âme humaine et la vie future; 4e d'avoir repris Λ son compte la théorie de Platon sur l'éternité de la matière et des idées; 5° d'avoir mis bien au-dessus des docteurs ct des saints les anciens philosophes et les hérésiarques condamnés par les sept conciles; 6® d'avoir nié la possibilité des miracles du Christ et des saints; 7° d'avoir considéré les lettres profanes non comme de simples éléments de formation intellectuelle, mais encore comme les dépositaires de la vérité; 8e d'avoir cru aux rêveries platoniciennes sur les idées et leur union substantielle avec la matière; 9® d'avoir prétendu que les hommes, lors de la résurrection future, ne reprendront pas les corps qu'ils auront tus durant cette vie, mais d'autres; 10® d'avoir propagé les erreurs des anciens sur la préexistence des âmes, lu non-éternité des peines de l'enfer, la formation d'un monde nouveau et la négation de la création. Un onzième article, qui a disparu depuis longtemps du *Synidikon,* condamnait nommément Jean Halos et ses disciples; j'en ai retrouvé le texte dans un manuscrit de l'Lscurial, mettant ainsi fln aux hypothèses des critiques sur le véritable objet de ce dernier paragraphe. L'excès de la dialectique avait, on le volt, entraîné notre philosophe dans un rationalisme fortement teinté de platonisme.

Les ouvrages de Jean Halos sont tous restés Inédits. Les manuscrits nous ont conservé de lui : 1® Un recueil de réponses ft 93 questions posées par divers personnages, entre outres par l'empereur Michel Ducas Parapinakès (la cinquantième) ct par son frère Andionlc Ducas (la quarante-troisième); 2® Un commenlâire sur les livres II, III et IV des *Topiques* d Aristote, qui n'est qu'un plagiat du travail analogue d'Alexandre d'Aphrodislas; 3° Un commentaire sur le *Dr interpretation'* du même Aristote; 4® Un petit Ira.H d< dialectique adressé ft Andronlc Ducas, frère Bint de l'cmpcrcur Michel; 5® Un résumé de rhétorique; 6® Divers chapitres de logique, spécialement sur la matière ct les trois formes du syllogisme, sur les questions relatives au genre, sur les cinq universaux, d'après *VIntroduction* de Porphyre. Voir sur tous cet ou\rages le *Monacensls yr. 99,* f® 279-447; le *Vtndcbon. phil. 203,* p 1-232; le *Scoriul.* X, *1,11,* f® 80-273; le *Scoriul,* Ω, 4, *14,* l® Cl-91; le *hlarclan. 26ô,* le *Vulic. 316 et 1457,* les *Parlsinl 1843, 2002,* et *656* du Supplément grec,

K Kiviuhacher, *Geschlchlc der bytantInlichen Litteraïur,* Ulrich, 1897, p. 445. Ajouter : Th. Ouspcmldj, *J >u ce au premier cmpin bulgare* (ux rus»c), Odessa, 1879, p 1-10 de l'appendice; du ni»me : *Actes du procès de Juin llol· t pour caute c'bénsle* dons le* *Notices de Γ Institut •teheob y t russe de (< ivtunlinoplr(en* ruwtc), O<!c»sn.1897, L h. Γ 1-66; F (halandon. £*Jnirtir *le régne ifAlexis /·»* Otnnzn- (1081-1118), Paris, 1900, p. 311-816; D. Bninccv, J<an *liait» tt mil iy>Ume philo ajphico-lheulvgtque,* <tiuis In iro · / ai rt raiwn (en nuse), Churkox, 1904; l·». Glacouhmkll *Le nabi· ment Intellectuel* d *Byzance au* xi« *siècle,* la rrvue *Nui" elle S(on* (en grec), Jérusalem, t. vm, F 1.V-IP1, t ix. p 371-384. t. x. p. 92-100, 173-188, 529-k'7. t it , p 13-10, 318-329; Chr. Zenroe, *Un philo* phr* n/aplelGiiicIrft *du J/9 siècle, Michel PseUot, «a* rie, son œuvre, ·* t. *phifo u/ htgiiri, san Influence,* Pari», 1920, p. 223-— À-« Ivxl* *mcc* des dix chef» ü'mccu*mUuix contre Jeun Italo* te trouve dans toutes les éditions **non** catholique du *Triodlon,* mais avec des Incorrections. **Le** *codex thegl. M* de Vienne, f® 152 v® eu attribue In rédaction A Niellas, archidiacre ct chartophylax; d'après les actes du procès, Ù faudrait plutôt les attribuer Λ Michel Caspakès; le chartophylax n'aura fait que le* enregistrer.

L. Petit.

76. JEAN IV LE JEUNEUR, patriarche de Constantinople (582-595). — Jean fut d'abord sculpteur dans sa jeunesse ct montra de bonne heure de grandes dispositions pour la piété et la charité Le patriarche Jean III (565-577), qui l'avait remarqué, le fit entrer dans son clergé ct l'ordonna diacre. C'est en cette qualité que le nouveau clerc fut chargé de distribuer aux pauvres les aumônes que faisait l'église de Sainte-Sophie. Le patriarche Eutychius étant mort le 5 avril 582, Jean, que scs austérités avalent fait surnommer le Jeûneur, fut appelé à lui succéder, le 11 avril. Théophane, *Chronogr., P.* G.,t. cvm, col. 5 (4; Cedrenus, *Ilislor. compcnd., P. G.,* t. cxxi, col. 753. Le lendemain, il fut consacré dans l'église Sainte-Sophie. De son action comme patriarche on connaît surtout son entêtement à revendiquer le titre d'œcuménique ou d'universel, qu'il prétendait avoir seul le droit de porter. A la vérité, cc titre avait déjà été pris par plusieurs patriarches, au cours du vi* siècle, sans qu'aucune protestation semble s'être élevée. Sam doute en fut-il ainsi parce que ccs hiérarques ne lui donnaient point un sens absolu. Par contre, Jean le Jeûneur se le vil refuser par deux papes successifs. L'occasion semble avoir été le concile tenu ft Constantinople en 588 pour juger le patriarche d'Antioche, Grégoire. Les actes de celte assemblée sont malheureusement perdus. Nous savons toutefois que Jean s'y intitula · patriarche œcuménique », cc qui lui attira immédiatement les protestations du pape Pelage, comme on le \oil par les lettres de saint Grégoire le Grand. Mansi, *ConciL,* t. ix, col. 1214. SI deux pape» ont agi de la sorte, si saint Grégoire le Grand n'a cessé de protester pour faire renoncer le patriarche ft ce titre, c'est que Jean prétendait bien ft une juridiction plus ou moins exclusive sur tout (Orient. Malgré les remontrances pontificales, il n'en continua pas moins de s'appeler patriarche œcuménique jusqu'il sa mort, S. Grégoire, *EpisL,* v ii, 4, *P. h.,* I. lxxvii, col. 857, ct le titre est resté ft ses successeurs, en dépit de tous les efforts tentés par Rome. Voir Constantinople *(Église de)* t. n, col. 1133-1135.

La querelle suscitée par les prétentions de Jean le Jeûneur au litre de patriarche œcuménique ne fui pas la seule dlfficulté qui le mit aux prises avec saint Grégoire le Grand. Vers 591, celui-ci avait demandé au prélat byzantin des explications au sujet d'un prêtre nommé Jean et de plusieurs moines d'isauric, accusé» d'hérésie, dont l'un, Anastase, qui était prêtre, avait été roué de coups dans l'église de Sainte-Sophie. Jean le Jeûneur répondit «ju'il ne savait pas de quoi il s'agissait. Saint Grégoire le Grand lui répliqua assez vertement : « J'ai été fort surpris de la réponse que vous m'avez faite; si vous dites vrai, qu'y a-t-il de pire que de voir les serviteurs de Dieu ainsi traités, sans que le pasteur qui est présent en sache rien? Mais si vous le savez, que répondrai-je ft cela, tandis que l'Écriture dit : « La bouche qui ment tue l'ftmc? i Est-ce là qu'aboutit voire abstinence? Ne vaudrait-il pas mieux voir entrer de la chair dans votre bouche, que d'en voir sortir un discours faux, où l'on se joue du prochain ? * *EpisL,* in, 53 *P. L.,* L lxxviî, col. 648.

L empereur «Maurice avait prêté ft Jean le Jcûncui une somme considerable pour scs bonnes œuvres ct le patriarche lui avait fait une hypothèque sur loin scs b.vus. Or, après sa mort, on ne trouva chez lift I qu une couchette de bois, une mauvaise couverture I cl un manteau usé. L ianpcreur, plein d'adimratioD

pour cette pauvreté ct cotte austérité, déchira l'obll-gallon et flt transporter au palais le pauvre mobilier, C'cSt du moins cc que raconte Théophylacte, d'après la tradition de son temps, *llist.,* vu, G, édit, de Boor, 1887, p. 254-255, Jean le Jeûneur mourut le 2 septembre 595 Dans la lettre que saint Grégoire le Grand écrivit à l'empereur Maurice pour le féliciter du choix qu'il avait fait de Cynaquc comme patriarche, Il qualifie d'heureuse mémoire Jean, le prédécesseur de celui-ci. *EpisL,* vu, 3G, *P L.,* t. 1 x x v ii, col. 859. Si l'on ne veut pas ne voir là qu'une formule officielle, il faut admettre que tout en cherchant à faire respecter les droits de l Église romaine contre les prétentions du Jeûneur, le pape ne méconnaissait pas pour cela ses vertus réelles. L'Église grecque honore Jean le Jeûneur comme un suint et le fête, le 2 septembre. L'Église russe lui a voué un culte tout particulier.

Jean le Jeûneur ne semble pas avoir été un grand théologien. Saint Isidore de Séville, *De viris illustr.,* 39, *P. L.,* t. Lxxxiu, col. 1102, ne lui attribue qu'une lettre, perdue aujourd'hui, écrite à saint Léandrc, au sujet du baptême. Il n'y disait rien de nouveau et se contentait «le rapporter les témoignages des anciens sur les trois immersions. On a souvent attribué à Jean le Jeûneur d'autres ouvrages : une homélie assez longue sur la pénitence, la commence et la virginité, une autre sur les faux prophètes ct les faux docteurs, un pénitent ici ct un discours dans lequel Il prescrivait l'ordre à suivre dans la confession des péchés. Les deux homélies sur la pénitence ct les faux prophètes ont été attribuées aussi à saint Jean Chrysostome, mais on a reconnu qu'elles ne sont pas de lui. La seconde ne semble pas être de Jean le Jeûneur, à cause de son style incorrect et rampant. La première est bien supérieure. Montfaucon, suivant en cela Vosslus ct Pearson, la croit de Jean le Jeûneur. On la trouve duns P. G., t. 1 x x x v u i, col. 1937-1978. Le pénitentiel a été imprimé à Paris, en 1651, par Morin, qui doute cependant qu'il soit de Jean le Jeûneur. Cet ouvrage contient en elTet des prescriptions inconnues au vi· siècle et qui le reporterait au vm·. Il est dans P. G., t. 1 x x x v u i, col. 1889-1918. On trouve aussi dans le Σύνταγμα των Ιερών κανόνων de Blialli ct Potli, Athènes, 1854, t. iv. p. 432-445, un résumé des canons de Jean le Jeûneur par un certain Mathieu, Imprimé d'n; ris les mss *24,* J/, *58* et *37* de la Bibliothèque iinpi. de de Vienne. Quant au discours sur l'ordre à garder dans la confession des péchés, cc doit être un extrait du pénitentiel et qui ne peut guère remonter à Jean le Jeûneur. Le cardinal Pilra a recueilli ces deux ouvrages dans le *Spicilegium Solesmense,* t. tv, p. 416 444. En résumé, en dehors de la lettre à saint Léandrc, que nous n'avons plus, on ne peut lui attribuer que l'homélie sur la pénitence, encore n'cst-ce pas sans quelque hésitation.

Baronlus, *Annales,* ad an. 595, et le· critiques de Pari *ad hune* h'cu/n; (chUcr, *Histoire ptntratr des auteurs eccp\iustl·que^,* 1730, t. xvn, p. 123-126; Fnbrichis. *üibtùdlirca gruca,* 1721, t. x, p. 164-1G7; Krumbacher, *Getchlchlr der bgtaniinichrn LIUcraliir,* 1H97, p. 144; Mmul, Conr/L, t.ix, col. 1214; P. G., t. 1 x x xvni, col. 1889-1978; fUmIII ct Potli, X jv ·· μα L *.euv κανόνων, 1854, t. ïv, p. 432-445; Pilra, *Spicih gitan Solesmense,* 1838, t. iv, p. 416-444.

R. Janin.

77. JEAN LE SCHOLASTIQUE, ou Jean d'Antioche, patriarche de Constantinople de565 à 577. historien ct canoniste. Dans un remarquable article publié par la *liyzantinische Zeitschrift,* 1900,t.ix,p. 337-35G, J. Haury a prouvé que l'bUtonen Jeun Malalas doit être identifié avec le canoniste Jean le Scholastique. *Mtdûl* ‹ n syriaque signifie *rhéteur,* non point dans le sens m «hn;nrc du mol mais dans la signi iica lion spéciale qu d avait alors, celle d'avocat, cl le mot de scâo*la&tique* a exactement le même sens. Il v a doneldentité de nom. Faut-Il admett re aussi l'identité des personnes? Assurément. Historien et canoniste sont originaires d'Antioche, ont vécu à la même époque, ont achevé leur existence à Constantinople, ont fréquenté les mêmes souverains, ct manifesté des tendances d'esprit analogues. Sans insister ici sur les multiples arguments de cette lumineuse démonstration, nous nous bornerons ά en enregistrer le résultat La carrière de Jean peut donc se résumer comme il suit. Né à Sérémlos près d'Antioche, il était flls d'un ecclésiastique, mais il n'entra lui-même dans le clergé que fort tard, alors que vers 550 le patriarche d'Antioche Domnos (allas Dominos) voulut l'envoyer à Constantinople en qualité d'apocrisiaire, c'est-à-dire de légat permanent. Jusqu'à cette époque, tout en exerçant la profession d'avocat, il avait écrit une histoire universelle, celle-là même qui a été publiée sous le nom de Jean Malalas, et dont les dix-sept premiers livres ont certainement été écrits à Antioche vers 518. Les livres suivants sont d'un ton et d'un style bien diflércnts; Ils ont été composés à Constantinople à partir de 552. Le récit s'arrête au 7 décembre 574, et l'on sait que l'auteur, devenu dans l'intervalle patriarche de Constantinople (15 avril 565), est mort le 31 août 577, après deux ans de maladie, assure l'historien Jean d'Énhèse, IL 26. Il était donc tombé malade à la fin de l'été de 575. On conçoit dès lors qu'il n'ait pas poussé sa chronique au delà du 7 décembre 574, date à laquelle Justin 11, devenu fou, avait dû ronfler la régence de l'emp rc à Tibère. L'unique manuscrit qui nous ait conservé la chronique de Malalas étant tronqué de la Fin, c'est sur un abrégé latin de cette chronique, le *Chronicum Palatinum,* tiré du *Vaticanus Palalinus 277,* que s'appuient les observations qui précèdent. Le chroniqueur latin ne parle pas de la folie de Justin, mais seulement d'une paralysie des jambes. Or c'est là un euphémisme habituel cher. Malalas quand il parle d'autres folles de souverains. S'il s'est servi de li même expression pour Judin, comme on n'en saura t douter, le chroniqueur latin étant incapable d'avoir inventé de telles locutions, c'est que Malalas avait de sérieux motifs de ménager ia réputation de l'empereur : nouvelle preuve qu'il n'est autre que Jean le Scholastique, devenu patriarche de la capitale, grâce à Justin H, S'il est mort en 577, Jean a du uadrv vers 503, c'csl-à-d rc la douzième année de l'empereur Anastase (491 518), époque à laquelle s'ouvre la seconde partie de sa chronique. L'examen de cette dernière étant étranger au but de ce dictionnaire, Il nous suffira de renvoyer à l'excellent article que lui a consacré K. Krumbacher, *Geschtchte der byzanttntschen Litterator,* Munich, 1897, p. 323-334.

Gomme théologien, Jean le Scholastique paraît avoir tenu le milieu entre les nestoriens et les mono· phyxites. Nous ne connaissons que par Photius» cod. 75, son *Dis^ows ente n tique* sur la Trinité. *P. G,,* L cm col. 210. On lui attribue aussi une *Mystujogia,* aujourd'hui perdue, asset semblable, observe Jean do Nikiu, au livre de Mennas, sur lequel on peut voir Mutui, *Concit.,* t. xi, p. 525 et 530. Il aurait été de la sorte un précurseur du monothéhsinc. Cette préoccupation de ménager les deux partis opposés no surprend pas chez cet homme, que Baronius traite de *nnndt·nalor rerum sacrarum,* car en lui le servilisme égalait l'ambition. La *Mqstagoyia* aurait été écrite en 565, au début par consequent du patriarcat «!o Jean, probablement dans lo but de concilier au prélat la faveur de tous.

Mais c'est surtout comme canoniste que Jean lo Scholastique se recommande Λ la postérité. Deux éléments essentiels sont entré* dans la formation du *Corpus juris canonici* de l Eglise grecque : les *canons,*

œuvre des condies ct des grands docteur*, et les *lois* sur les matières ecclésiastiques, émanées des empereurs chrétiens. Ces matériaux, on sentit de bonne heure le besoin de les réunir, de les abréger, ct de les coordonner en un ensemble méthodique. Dès le règne de Justjnirn. probablement en 535, un autrui inconnu avait distribué tous les canon*, en 60 litres par ordre de matière, avec un appendice comprenant les 21 constitutions impériales relatives aux choses ecclesiastiques d'après Je Cocfrx *repetitæ praleclionis,* lib. I, lit. ι-χιν. C'est ce travail que Jean d'Antioche entreprit de perfectionner, d'abord en y introduisant les canons de saint Basile, non compris dans la collection des 60 titres, puis en groupant les canons en un ordre meilleur, enfin en réduisant les titres à 50. Son œuvre porte le titre suivant : *Collectio canonum ecclesiastirorum in L titulos divisa.* Elle a été publiée pour la première fols par G. Vcrl! ct H. Justel dans leur *Bibliotheca juris canonici veteris,* Paris, 1661, t.n,p. 499-660. I ous les manuscrits qui nous l'ont conservée donnent a l'auteur les litres de scholastique et de prêtre d'Antioche; le recur. l a donc dû être composé vers 550 A Ant ochc, avant le départ de Jean pour la capitale en qualité d'apocrlsialre du patriarche Domnos, et après son ordination sacerdotale postérieure à 548.

A cc premier recueil strictement canonique, Jean ajouta plus taid un supplement emprunté, tantôt littéralement, tantôt en abrégé, aux novelles 6, 5, «4, 16, 120, 56, 57, 3, 32, 131. 67. 123. 83. ct divisé en 87 chapitres sons le litre : *Ex editis post codicem sacris novellis eonsfitullbnibus Justiniani divir memorise diverses constitutiones,* cic. Les mots de *divie memorlir* indiquent clairement qu'il s'agit d'un travail postérieur Λ la mort de Justinien survenue le 14 novembre 565. Jean était donc déjà patriarche, quand ll le compilait, et ce seul détail montre qu'il s'agit d'un supplément, et non d'une partie intégrante de la *Collectio canonum.* On désigne communément ce second recueil sous le nom de *Collectio LXXXVII capitulorum.* Il a été publié pour la première fois par G. E. Heimbach, *Anecdota,* Leipzig, 1810, t. n, p. 202-234, ct réédité par Pitra, *Juris ecclesiastici Græeortim historia cl monumenta,* Home, 1868, t. u, p. 385-405. La plupart des mss. contiennent,en l'attribuant encore à Jean le Scholastique, patriarche de Constantinople, un recueil intitulé : *Alia capita ecclesiastica efusdem novdtæ constitutionis.* On le trouve dans Vœll et Justel, *up. cit.,* p. 660-672, ct en abrège dans Pitra, *up. cil.,* p. 106-407. Comme ces chapitres, au nombre de 22, se retrouvent tous sous la même (orme dans la collection des 87 chapitres, on a supposé que c'est une première ébauche de celte dernière collection. C'c*t du moins l'avis de Pitra; mais Zacharie de Lingent hal estime avec plus de raison que ces 22 chap très faisaient p artie d'un Nomocanon de 50 litres, difiércnt de la collelion de Jean d'Antioche.

Noir sur le* travaux » unoniques de notre auteur, Fr. Blener. *De tvlicetionibus tanuiuj ni Ecclesiae grarese,* Berlin, 1827, p. 12-11; Zuchnrlc de Ltngrnthal. *Jtislorla· piris grrco-runmni delinrutio,* Heidelberg, 1839, p. 32-33; *Die jrirchlschrn* Nomocanonrs, dans les *Mémoires dr t*Académie Impériale des sclents dr St-Pcttrsboura,* 1877. t. xxm, n. 7, p. 4-5; Pitra. «p *cil.,* p. 368-374. Chez ce dernier, ln collection des 50 titres n'est pas publiée intégralement, mais seulement en partie, p. 375-385*

L. Petit.

78, JEAN LE TEUTONIQUE. Voir Jean db Naples.

7Θ. JEAN MAUROPUS. **Voir** Mauropus.

80. **JEAN PHILOPON** i savant, grammairien, pl d'»M>phe et théologcu du vi· siècle. L Vie. IL Œuvre·. III Enseignement Ihéolog que.

I. Vie. — Nous ne savons à peu près rien de la vie de Jean Philopon. Nicéphore Calliste, *H. E.,* l XVIII, c. x l v ii *P. G.,* t. c x l v ii, col. 421, nous assure qu'il était d'origine alexandrine, ct l'on peut le croire sur ce point, mais il sc trompe certainement en en faisant, après Pliotius d'aille irs, *Cod.* 240. *P. G.,* t. an' col. 1208-1213, I* contemporain de Sergius de Constantinople (610-639). En réalité, Jean a vécu un siècle plus tôt, comme on peut s'en assurer par diverso allusions très précises contenues dans ses ouvrages. Au quatrième livre de scs commentaires sur la physique d'Aristote, lorsqu'il commence à parler du temps, le commentateur écrit : » Nous sommmes maintenant en l'année 233 de l'ère de Dioclétien. » Celle date correspond û l'année 517 de notre ère. Le nombre 233 σλγ'ββϊ celui que fournissent les meilleurs manuscrits. Quelques-uns portent le chiffre 333, τλγ', qu'avalent reproduit les anciennes éditions. Dans son traite sur l'éternité du monde contre P oclus, Philopon écrit: « De nos jours, en l'année 245 de Dioclétien, les sept astres errants se sont trouvés réunis dans la constellation du Taureau. › L'ouvrage a donc été composé peu après l'année 519. Le traité sur la création du monde est dédié à Sergius, patriarche d'Antioche, qui présida aux destinées de celle Égl se de 546 Λ 519: c'est donc durant cet intervalle de temps que fut composée l'exégèse de Jean. ll faut par suite renoncer aux anciennes légendes qui font de Jean un contemporain de la prise d'Alexandrie par les Arabes (6H), qui racontent ses vains efforts pour la conservation de la célèbre bibliothèque, ou même qui prétendent connaître sa conversion à l'islamisme. Cf. Fabricius-Harles, *Bibliotheca gncca9*1. x, p. 639 sq.

Les dates principales de la vie de Philopon peuvent être ù peu près établies de la manière salvant*. En 517 se place, comme on l'a dit, le commentaire sur la physique. En 529, le *De sciernilate mundi,* qui est peut-être son plus ancien ouvrage personnel. Vers la même époque, on doit mettre la controverse avec Sévère d*AnLoche, (S Idas, sub verbo Ιωάννη) ct le traité de *Universali cl particulari* adressé à Sergius, qui n éta t encore que prêtre à ce moment. Sergius fut ordonné patriarche d'AnUoche en 646; c'est peut-être à su requête que Jean écrivit son principal ouvrage théologique le Δναι η ή ainsi que les deux apologies rédigées pour détendre ce livre.

On ne sait pas au juste Λ quel moment précis Philopon s'avoua manifestement trithéisic, mais cc fut sûrement avant le milieu du vP s êcle. car Mar Abas, *primas Orientis, qui* mourut en 552 était converti a cette doctrine. Λ·>émnni, *Bibliotheca orientalis,* t. u, p. 411. Sans doute son enseignement fut-il la raison pour laquelle Justnnen le somma de venir ù Constantinople, Jean s'excusa, par lettre, de ne pouvoir faire cc voyage. Assénmnl, *ibid.,* t. ni, p. 252; A. Mai, *Spicilegium Romanum,* t. m, p. 739.

Nous ne savons plus rien de précis sur Philopon jusqu'en 568; à cette date, Jean de Constantinople ayant prononcé un discours sur lu sainte Trimté, Philopon lui répondit par un βιβ ι3ά>ιον que connaisse l Pholius. Jean Ph lopon dcvu.t être alors 1res âge. Au dire de Nicéphore, // *E.,* xvni. 48. il fut contemporain de Georges de P s die, dont le* travaux parurent sous le règne d'Héraclius (610-640) : on peut conclure de cette donnée, ri elle est exacte, que Jean mourut aux environs de 580.

La réputation «le Jean est due surtout à son amour pour le iras a 1.par où il merit a son surnom de φιλόκο-ν'. . Aucune des sciences humaines ne semble lu. avoir été étrangère; ct il tient une place Importante dans I mouvement plulosophi que et ‹ eiitlfiqucdeson emps, Dr ‹ pie d Ammonlus hls d Hcnn as, oui <nsclg ait à I la tin du ᵛ siècle, d apprit auprès de lui à connaître la

doctrine aristotélicienne;et dans ses commentaires sur la (physique d'Aristote. Il lui arriva souvent de reproduire les leçons de son maître. Toutefois, Il ne s'attacha pas d'une manière exclusive aux théories nristotéll· demies; et dans bien des cas, il sut leur préférer celles de Platon ou celles des stoïciens. Cc fut surtout en matière scientifique qu'il manifesta l'indépendance de son esprit : son traité sur l'éternité du monde est dirigé contre iToclus, dont il réfute l'un après l'autre les dix-huit arguments; ct jusque dans les commentaires sur la physique, il inhère de fréquentes digressions pour combattre l'opinion péripatéticienne; particulièrement remarquables sont les développements qu'il apporte ainsi sur le temps et le lieu, sur le plein ct le vide, sur la chute des corps, etc. Cf. P. Duhem, Le *système du monde. Histoire des doctrines cosmologlques de Platon à Copernic,* Paris, 1913, t. I, p. 313-321; 351-356; 361-371. Aussi ne faut-11 pas s'étonner que les théories de Jean aient été fréquemment combattues par les aristotéliciens fidèles, en particulier par Simplicius, dont il avait été le condisciple À l'école d'Ammonius,et qui devint l'un de ses principaux adversaires.

Le savant philosophe était chrétien. Tous les témoignages sont unanimes à l'afïinner. Mais il ne devint jamais évêque; ct en particulier il ne fut pas évêque d'Alexandrie, comme l'écrit encore, sans fournir aucune preuve Ph. Meyer dans la *Realencyclopadie* de Hauck, t. ix, p. 310. Il fut même un chrétien d'une espèce Λ part : pour lui l'enseignement de l'Église doit être prouvé au moyen des arguments de la philosophie; c'est donc en partant des définitions fournies par les philosophes qu'il s'efforce de reconstruire les dogmes de la Trinité et de l'incarnation. 11 aboutit de la sorte â des théories hérétiques; car sous prétexte que la nature n'existe pas en dehors des individus. Il conclut que dans le Christ l'humanité n'est pas une personne, puisqu'elle n'a Jamais existé d'une manière Indépendante ct que par suite clic n'est pas davantage une nature : il n'y a donc dans le Christ d'autre nature que la nature divine; ct Jean rejoint ainsi les mnnophysites. D'autre part, puisqu'il y a en Dieu trois personnes, il y n aussi trois natures divines; ct l'on arrive par là au trithéisme. Cf. Léonce de Byzance, *De sectis,* Act., v, 6, *P. G.,* L 1xxxvi a, col. 1232-1233. Ces théories une fois construites, Jean les confirme d'ailleurs par des témoignages patristiques : au dire de Photius, on trouvait dans son livre contre Jean de Constantinople des citations empruntées à saint Grégoire de Nazianzc, à saint Basile, à saint Athunase, à saint Cyrille d'Alexandrie Cod. 75, P. G., t. an, col. 240.

IL Ses (Euvues. — Les œuvres de Jean Philopon sont très nombreuses ct très variées; elles embrassent à peu près tous les genres de l'activité Intellectuelle. On peut les grouper sous quatre chefs principaux : écrits grammaticaux, philosophiques, scientifiques, thi ologiques. Cc sont naturellement ces derniers qui nous intéressent surtout ici.

1° *Ecrits grammaticaux.* — Jean avait été à l'école du grammairien Romanos; cc fut auprès de lui qu'il s'initia aux travaux de grammaire cl de lexicographie. On lui doit un traité intitulé τονικὰ παραγ ἐ<|ϊατα, édité avec l'ouvrage d'IIérodicn περὶ σχημάτων, W. Dlndorf, Leipzig, 1825, el un écrit en forme de lexique. qui fut grandement répandu au moyen Age : περὶ τὼν διαφόρω τσνουμένων καὶ διάφορα σημαινόντων, édit. P. i.gcnolfl, Bnslau, 1880. Les deux ouvrages se complètent mutuellement; et ils paraissent bien avoir comme point de départ, la καοθλικὴ d'Hcrodianos; ils sont par suite utiles pour aider A reconstituer celte œuvre perdue Cf. A. Luduich, *De Joanne Philopono grammatico,* Kônlgsberg, 1888-1889.

2* *Écrits philosophiques.* — Les écrits philosophiques de Jean Philopon sont essentlrTlement des commentaires des livres d'Aristote. Ces commentaires sont d'ailleurs remarquables par l'originalité de vues dont Ils témoignent. D'une manière assez fréquente, Jean abandonne la physique du péripatétisme pour exposer et défendre les théories stoïciennes, dont il est au début du vi· siècle le plus brillant propagateur. Voici les titres des principales exégèses de Jean.

1. Ἰωάννου γραμματικοῦ *Α>ζξανδρέω του φὺ.οπό νου ἐκ των συνουσιών ' Αμμωνίαν τοὺ 'Βρμείου σχολικοί ἀποστμειώσει ctς τὰ 'Αριστυτέλοο δεκὰ κατηγορία . Cf. Fabricius-Harles, *Riblloth. gneca,* t. x, p. 645.

2. *In Analqtica priora* σχολικοί ϊποτ μειὼτει be των συνουσιών 'Αμμωνίου τοϋ Ἑρμείου μετὰ τινων Ιδίων ἐπιστὰσεων, édit V. Trincavell, Venise, 1536.

3. *In Analytica posteriora,* etc..., édit. V. Trincavell, Venise. 1534.

4?Ιωάννου γραμματικοὺ ὑπόμνημα εἰ *ά περὶ φυσικὴ τέτσαρα πρὼτα βιβλία του Ἀριστοτέλου . *loannls grammatici in primos quatuor Aristotelis de naturalis auscultatione libros commentaria,* édit. Trincavell, Venise. 1535. De cette édition grecque, Girolamo Doroleo de Venise donna une traduction latine en 1539 (?) puis en 1542. Une seconde traduction latine, qui n'était d'a.llcurs qu'une révision complète de la précédente parut en 1569 à Venise, par les soins de Giambattista Bassario, médecin à Novare. Cf. P. Duhem, *op. ciL,* 1.1, p. 314, note 5. La plus récente et la meilleure édition grecque du commentaire sur la physique est celle qui a paru dans la collection des *Commentaria In Aristotelem græca,* Berlin, 1887 sq., t. xvi et xvn, par les soins de J. Vitelli. Cet ouvrage, ignoré à ce qu'il semble, des écrivains occidentaux du moyen Âge, est l'un des plus Important› qui soient pour nous taure connaître les théories physiques en vogue à l'époque de son auteur. Nous en possédons les quatre premiers livres en entier, et des fragments assez peu considérables des quatre derniers

5. *In llbrum prlmum meteororum llbrl III,* Venise, 1551.

6. *In Ubros très de anima commentarii [ubi libri singuli in* τμήματα, *commentarii ipsi in* Οε >ρία *sive Ius iores disputationes et* πράξει *sive tectiones verba philosophi brevi explicatione illustrantes a Phitopono divisi juerant]* édit. V. Trincavell, Venise, 1553.

7. *In libros duos de generatione et interitu, cum prxfattone Er. Asulani,* Venise, 1527.

8. *In libros quinque de generatione animalium scholia Philoponi.* L'authenticité de ce dernier commentaire est au moins douteuse. Hurles, *Diblioth. grxca,* t. x, p. 617, note y, les attribuerait plutôt à Michel d'Êphèse.

9. *In Ubros XIV metaphyslcorum* (ἐξηγήσεν των μετὰ τὰ φυσικὰ Ἀριστοτέλου; ἀπδ του Φιλοπονου Ἰωά νυυ] latino interpreta vit Fr. Patricius, Ferraro, 1583.

Cette longue énumération suffit à montrer l'activité de Philopon. 11 n'est pas impossible que l'authenticité de l'un ou de l'autre des derniers commenta res cités doive être définitivement rejetée; mais il reste que notre auteur, est à compter parmi les plus importants exégètes de l'œuvre aristotélicienne.

3e *Écrits scientifiques.* — On cite sous le nom de Jean Philopon deux livres do science pure : un Irii lé *Sur l'astrolabe,* édit. H. Hase, dans *Rheinisches Museum,* 1839, t. vi, p. 127-171; et un commentaire sur le premier et le second livre de l'arithmétique de Nicomaque de Gérasa; édit. Rich. Hoche, 2 fasc., Lelpz g, 1864; Berlin, 1867.

4e *Écrits thMoglques.* — Les œuvres théologique· de Philopon sont ns^ez variées. L'écrivain s'intéresse A tous les sujets, depuis la création du monde Jusqu'à la résurrection des morts; depuis les statues des idoles jusqu'à la nuluic divine.

1. Le plus important de ces ouvrages est celui qui portait le titre de Διαιτη ή *(L'arbitre* ένώσεω . Il comprenait dix livres» Nicéphore Calhste, *H. E,* XVIII, χι,νπ, *P.* G., t. c x l v ii, col. 424, mais n'était pas rédigé en tonne de dialogue, comme on Ta parfois soutenu (ainsi Ph. Meyer, art. *Johannes Philoponos,* dans *Itealencijclopddie,* t. ix, p. 311, L 19). Saint Jean Damascène, *De hœres.,* 83, *P. G.,* t. xav, col. 744-755, en cite deux fragments dans le texte grec : l'un provient du l. IV *(incip.:* ο γάρ κοινό καί καθόλου τη του άνΟρώπου φύσεω λόγο . Des. : ταύτη φαμέν δύο τινών είναι); l'autre, le plus considérable, du l. VII *(incip.* : Iβ$ >μό; έστι λόγο . *Des.* : ούδέ κατά τούτο αν οιαφέροιεν). Une partie de ce même passage *(Incip.* : ούχούν έκαστη φύσι . *Des.* : ήν μόνην έζ τ.ασών ό λόγο προσείληφε) est reproduite par Nicéphore Callisto *//. E., ibid, P. G.,* t. cxLvn, col. 425-428, avec quelques omissions et quelques variantes. L'ensemble du texte original a disparu; mais l'ouvrage entier s'est conservé dans une traduction syriaque qui figure dans un ms. du British Museum : Wright, *Catalogue,* t. n, p. 587; cf. t. i, p. 114 ct 388, ct dans un ms. du Vatican. Assémam, *Biblioth. orientalis,* t. m, p. 250. Cet to traduction est encore inédite. Le Διαιτητή est un écrit consacré à l'examen des problèmes trim lai res et chris-lologiques. Les textes conservés par saint Jean Damascène sont relatifs à la définition do la φύσι et de Γύπόστασι . Nous les retrouverons en examinant renseignement théologique de Philopon.

2. Κεφάλαια δεκά καί έτττά πρό τού άχεφάλου . Cet ouvrage avait été réfuté par un moine du nom do Nicias, dont Photius lisait encore le travail, Cod. 50. *P. G.,* t an, col. 85» ct Jean avait l'occasion de le citer dans son Διαιτητή;. Suidas, *Lexicon,* sub verbo 'Ιωάννη , signale parmi les livres de Jean un écrit contre Sévère d'Antioche (512-538); et Fabricius, *Biblioth. græca,* t. x, p. G52 pense que les dix-sept chapitres contre les acéphales faisaient partie de cet écrit. K. Krumbacher, *Gcschichte der byzantinischen LUteraiur,* 2· édit., p. 53, indique comme renfermant les chapitres en question le *cod. Vindobon. theolog. 196,* f· 99 v°-130 Ve.

3. Κατά τη; αγία καιοίκουμενική τέταρτη συνόδου. Photius lisait cet ouvrage contre le concile de Chalcédoinc. Cod. 55, *P. G.,* t. an, col. 97. L'écrit en question était divisé en quatre parties et il s'efforçait de prouver, conformément à la tactique en usage chez les monophysltes, que la doctrine chalcédonlenne était identique à l'ensc gncmont de Neslorius.

4. Κατά των ενΟέω δυγματισΟέντων περί τη αγία καί όμοουσίου τρεάδο ύπδ τού έν άγίοι; Ίωάννου άρχιεπιτκόπου Κωνσταντίνου πόλεω τούάπδ Σχολαστικών Ouvrage attesté par Photius, d'après qui nous venons de citer le titre. Cod 75; *P. G.,* t. an, col 240, mais perdu de même que le précédent. L'ouvrage de Jean le Scholastique, patriarche (intrus) de 565 à 577, auquel devait répondre Ici Philopon, était un *Discours catÎ· chétigue,* prononcé en 566. Photius, *id., ibid.* L'écrit de Philopon serait donc l'un des derniers, sinon le dernier de sa longue carrière. Nous n'en connaissons nen, sinon que l auteur y citait des textes patriotiques, tout a fait étrangers à la question au dire de Photius.

5. Ll; τή 'E:αήμ;ρυν. M· ntionné par Photius, cod. 43, *Ibi* 76; et *cod* 240, col. 1208-1213, cet écrit est cité liabtuellement sous le titre ; περί κοσμοποία λόγυι ζ' *(Commentariorum in Mosaicam mundi crea· tionrin fibri septem).* La première édition de cet ouvrage fut donnée par t ordier, Vienne, 1630, et reproduite par Gallandi, *Biblioth., t.* xn, p. 473. L'édition I l meilleure est celle de G. Relchardt, *Joannis Phlfoponi de opificio mundi libri Vil,* Leipzig, 1897. Le traité est d» dié à S rglus, patriarche d'Antioche; l a doue été ccxit entre 546 et 519. Philopon y soutient la thèse suivante : sans avoir l'intention de faire œuvre de physicien ni d'astronome, Moïse au premier chapitre de la Genèse nous enseigne des vérités que la science des Grecs a retrouvées bien longtemps après lui; d'ailleurs là où son enseignement est en contradiction avec la physique péripatéticienne, les hypothèses proposées par Moïse sauvent les apparences beaucoup mieux que celles d'Aristote. · Que personne, écrit-il, ne réclame de l'ouvrage de Moïse les considérations tech liques sur la nature qu'ont imaginées ceux qui sont venus après lui. Qu'on ne lui pose pas de questions telles que celles-ci : quels sont les principes matériels des choses? Vaut-il mieux n'en poser qu'un ou en admettre plusieurs? S'il y en u plusieurs, quel en est le nombre et quels sont-ils? Sont-ils les mêmes en toutes choses, ou diflérents en dos choses differentes? Quelle est la substance du ciel? Colle des êtres sublunaires en est-elle distincte? Les mouvements do ccs êtres sont-ils accompagnés de changements substantiels? Bref, qu'on ne lui pose pas toutes ccs questions conçues par ceux qui sont capables de s'enquérir curieusement de tout cela, puisque ceux-ci ne s'accordent aucunement, pour ainsi dire, ni entre eux, ni avec la réalité. Ce n'est pas le but qu'a visé l'admirable Moïse. Le premier, sous l'inspiration de Dieu, il s'est proposé de conduire les hommes à la connaissance do Dieu, ct de leur enseigner le moyen de vivre en conformité avec cette connaissance. Aussi cc qu'il a écrit, c'est tout ce qui contribue à cet objet; il a écrit par exemple que ce grand et brillant ouvrage qu'est l'Univers ne possède pas l'existence d'une manière automatique, qu'il n'est pas d'une essence supérieure et divine; mais qu'avant d'avoir été engendré par cc principe invisible el créateur de toute** choses, avant d'avoir reçu la beauté qui se manifeste en lui, il n'était pas. » *Op. cil.,* ï, 1; édit. Relchardt, p. 3. Parmi -es devanciers, celui que Philopon cite le plus volontiers est saint Basile; par contre il s'attaque très habituellement à l'exégèse de Théodore de Mopsuesto. Cf. Photius, Cod. 43, *P.* G., t. au. col. 76. Même du point de vue de la critique textuelle, l'ouvrage de Philopon n'est pas sans intérêt, car il signale fréquemment les leçons d'Aquda, do Symmaque et de Théodotion pour le premier chapitre do la Genèse.

6. Κατά Ιιρόκλου περί άϊδιότητο κόσμου. La première édition de cet ouvrage fut publiée en 1535 à Venise par Trincaveli. La plus récente et la meilleure est celle de IL Rabe, *Joannes Philoponus de 2/ternitate mundi contra Proclum,* Leipzig, 1899. A Produs qui avait réuni dix-huit arguments pour démontrer l'éternité du inonde, Jean Philopon répond par autant de contre-propositions, dont chacune réfute un argument de Produs. L'ouvrage est long, ennuyeux quelquefois ; mais on y trouve aussi quelques vues intéressantes. Proclus objectait par exemple que la création introduisait un changement en Dieu, qui ne peut passer de la puissance à l'acte, ni produire par conséquent un monde dans le temps. Jean réund que Dieu est créateur par nature, έξι , sans l'être forcément en acte, ένέργεια : le fuit qu'il ne crée pas ne lui enlève nen de son caractère, pas plus que le maçon ne cesse d'être maçon s'il ne construit pas, le professeur d'être professeur s'il n'enseigne pas. D'ailleurs, le fait ‹lc la création n'amène pour Dieu aucun changement, pas plus que le fait de bâtir ne produit un changement dans le constructeur. Partout l'agent reste le même; cc qui est passif est seul modifié pour être amené à un état nouveau. La plupart des solutions proposées par Philopon sont empruntées à la philosophie aristotélicienne; d'autres se rapprochent des doctrines platonlciennes. Son ouvrage est proprement philosophique et pourrait aussi bien avoir été écrit par un païuu. ti le dogme même de la crcuUou, qui

y est si fortement défendu, n'élalt une théorie chrétienne.

7. Περὶ ἀναστάσεως. L'ouvrage sur la résurrection est perdu. Photius l'avait lu, Cod 21, P. G., t. ciii, col. 57, et indiquait le nombre de tomes qu'il comprenait, mais le chiffre donné est tombé dans nos mu. de Photius. Timothée do Constantinople, *De recept. hardie.,* 10, *P. G.,* t. lxxxvi u, col. 61, el Nképhoro Calhste, *//.* K., Will, XLVII, *P.* G., t. cxlvii, col 421-125, nous en ont conservé un fragment *(Inch).* . τὰ αἰτία ταῦτα πάντα. *Des. :* δημιουργεῖσθαι ὑπὸ θεοῦ), d'après lequel nous apprenons que les créatures sensibles et visibles ont été appelées par Dieu à l'existence selon la matière et la forme; que par suite elles se corrompent aussi selon la matière et la forme. C'est pourquoi, à la place de nos corps actuels, Dieu créera d'autres corps incorruptibles et éternels. On voit que, dans ce système» la résurrection des corps est remplacée par l'entrée de nos Aines raisonnables en des corps nouveaux. La théorie de Philopon rencontra de nombreux contradicteurs. Parmi eux, Photius cite, Cod. 22, *P.* G., I. cm, col. G0, le moine Théodose qui réunit des témoignages scripturaires et patristiques pour montrer la vanité du système de Jean; el encore Cod. 23, *P.* G., t. an, col. 60, un ouvrage de Conon, Eugène el Thémlstlus consacré lui aussi A établir, mais par des preuves philosophiques, le dogme de la résurrection. De ce dernier écrit, quelques lignes nous ont été transmises par Timothée de Constantinople, *De recept. hard.,* 10, *P.* G., t. lxxxvi a, col. 61 el par Nicéphore Callistc, *II. E., loc. cil., P. G.,* t. cxlvii, col. 425: encore la citation n'est-elle peut-être pas tout à fait textuelle.

8. Περὶ ἀγαλμάτων κατὰ Ἰαμβλιχου. Ouvrage perdu, mais attesté par Photius, Cod. 215, *P. G.,* t. an, col. 708. A la théorie bien connue de Jamblique, selon laquelle les statues des idoles sont remplies de la présence divine. Philopon répondait par des arguments variés : plusieurs do ccs arguments semblaient très forts, au dire de Photius; d'autres paraissaient au contraire moins solides; il est dommage que nous ne puissions plus apprécier nous-mêmes la valeur de ces preuves.

9. *Disputatio de Paschale,* ὁτι τῇ τρισκαιδεκάτῃ τῆ σελήνῃ πρὸ μιᾶ του νομικοῦ πάτνα τὸ μυστικὸν του κυρίου γέ ; ονε δεῖπνυν καϊὼ ου τὸν αμνὸν τότε μετὰ των μαθητῶν ἐφαγεν ὁ Χριστό . Ce petit écrit nous est parvenu, et a été édité en dernier lieu par C. Waller, lénu, 1899. Le litre en marque le contenu avec une précision suillsanto. Jean s'efforce d'y montrer que le Christ a mangé la Cène le 13 de nlsan, et par suite qu'il n'a pu célébrer alors la PAque selon le rite juif.

10. *Apologia duapro Dialtete,seu solutio objectionum qute contra Diaitetem a//eruntur.* Assémanl, *Biblioth. orient.,* I. i, p. 613; t. in, p. 251.

11. *De universali et particulari tractatus ad Sergium presbyterum. Ibid.,* 1.1, p. 613.

12. *De differentia quic manet in Christo post unionem hypostaticum. Ibid.*

13. *Epistola ad Justinianum imperatorem. Ibid.,* el A. Mal, *Spicilegium romanum,* t. ni, p. 739.

14. *De divisione, differentia el numero ad Justinianum imperatorem.* Assémani, *Uiblioth. orient.,* t. i, p. 613.

15. *Contra Andream disc. IV.* Wright, *Catalogue,* t II, p. 917.

16. *Qutcsliones,* adressées Λ Christophe cl Λ d'autres. Assémani, *Biblioth. orient.,* t. i, p. 165.

Comme on le voit, la liste des ouvrages de Philopon forme un ensemble imposant. Il serait à désirer qu'une étude complète fût consacrée A un écrivain aussi fécond el aussi varié : cc souhait que formait K. Krumh.ichcr en 1897, n'a pas encore été réalisé, malgré l'intérêt que présenterait un tel travail consacre A I une des personnalités les plus marquantes du νι· siècle

III. Enseignement THÉOLOGîQtm. — Ce n'c-l guère que sur les questions de la Trinité et de l'incarnation que l'enseignement théolog que de Jean Ph.-lopon présente un intérêt réel. Encore pour bien comprendre cet enseignement, faudrait-il pouvoir le replacer dans son cadre exact, ce qui est encore à peu près Impossible, et le restera aussi longtemps que nous ne posséderons pas une histoire complète du mouvement monophyslte. Léonce de Byzance donne de la doctrine de Philopon un résumé qu'il faut d'abord citer : « Tandis que Théodose siégeait encore à Byzance, le dogme des tnlhéitcs parut a nouveau : l'hérés arque en (ut Philopon. Celui-ci en elTet posait cette objection à l'Église : Si vous dites deux natures dans le Christ, il faut que vous disiez aussi deux hypostases. A quoi l'Église répondait : Si la nature et l'hypostase sont la meme chose, il nous est nécessaire de corde » er l'indistinction, τὸ ἀτομον. Mais si autre chose e»t la nature et autre chose l'hypostase, pourquoi serions-nous obligés, alors que nous disons deux natures de con'esser aussi deux hypostases? Les hérétiques répondaient alors à l'Église : Oui, la nature et i'hypostase sont la même chose. Alors l'Église reprenait : Si la nature et l'hypostase sont la même chose, tirons-nous donc qu'il y a trois natures dans la Trinité divine? car il est admis qu'il y a trois hypostases. A cette conclusion de l'Église, Philopon répliquait : Soit! nous disons qu'il y a trois natures dans la Trinité. En partant ainsi, il s'appuyait sur l'autorité d'Aristote. Car Aristote dit que les individus, ἀτομα, possèdent des μερικοὶ οὐσίαι, et qu'il y a une seule οὐσία commune. De même Philopon expliquait qu'il y a trois μερικαὶ οὐτίαι dans la mainte Trinité, et une οὐτία commune. » *De seclis,* act v, 6, *P. G.,* t. lxxxvi *a,* col. 1232-1233.

Au point de départ de ta théorie se trouvent des définitions de la nature, de l'hypostase» du τρὸτωπον, et de Γἀτομον. lui nature c^t la raison commune de l'être chez tous ceux qui participent A ta même ouaie : tout homme est un animal raisonnable, mortel el capable de science. La nature et l'ou»ic sont donc la même chose. Quant A l'hypostase ou au πρὸσωπὰ ces mots désignent la subsist* nce particul ère de chaque nature, την Ιπυτὺστατυν τῆ ἑκαστῃ; ρὺσεω ὕπαρξιν, caractérisée par les propriétés particuL' nu selon lesquelles diffèrent tous ceux qui ont la même nature, Jean Philopon, *Arbit., vu,* dans Jean Damascène, *De hæres.,* 83, *P. G.,* t. xav, col. 715. D'autre part, la nature, en tant que ce mot désigne le genre ou l'espèce, n'extste en dehors de notre espnt que dans les individus qui ta réalisent; mais là elle se confond avec la personne ou l'hypostase, celle-ci n'étant, comme on vient de le voir, que la nature particularisée par les caractères individuants Ainsi ta nature n'existe que comme Individu, et l'individu c'est ta personne : ατομον δὲ ταὐτδν εἰναι xal ὑπὸστασιν ἀρτίω δεδειχχμεν. *Ibid.,* col. 753.

Il résulte de IA que lorsque nous disons μία φὺσν τοδ Οευυ λὸγου σεσαρκωμένη. nous voulons exprimer l'idée que c'est ta seule φὺσι du Dieu Verbe qui s'est incarnée; donc aussi sa seule hypostase, *ibid.,* col. 748. L'humanité du Christ, puisqu'elle existe, est individuelle; mais elle n'est pas une nature, sans quoi elle serait une personne; cc qui est impossible, car Il n'y a dans le Christ qu'une seule personne : φάτει σωζ^ὺσα κατ' αριθμὸν την δυὰδα μίαν ἀπυτελέσαι ὑπὸστασιν χδύνατον. *ibid.,* col. 752. Ainsi le monophysisme se trouve confirmé par ta philosophie aristotélicienne; et les partisans du concile de Chalcédolne sont conduits A une contradiction : · Tous ceux qui reconnaissent une seule hypostase et deux natures sont en désaccord avec eux-mêmes et avec ta vérité, » col. 753.

En appliquant ccs théories à ta Trinité, il est logique

de conclure que, puisqu'il y a en Dieu trois personnes, Il y a aussi trois natures divines : ἱστω τρε' φὺση λἰγαν ἡμα ἐπἳ τή ἀ^ἰα τριἀἰο . L'once, *De sect.,* act. v 6; P. G., t. lxxxvia, col. 1233. De là le nom de trithéites qui fut donné aux disciples de Philopon. Ce n'était pas Λ dire d'ailleurs qu'ils admissent réellement trois dieux et Timothée remarque bien que, tout en confessant trois substances (οὐτἰαι) ou natures (φὺση « égales, ils refusaient énergiquement de parler de trois divinités. De *recepl. h&retlc., P.* G., t. lxxxvi, a, col. 60.

Il serait intéressant de savoir si Jean Philopon a été l'inventeur de cette théorie, ou si d'autres l'avaient précédé dans ia vole du trithéisme. Léonce de Byzance, *De* sec/., act. v, 6; P. G., t. lxxxvio, col. 1233, semble bien affirmer que Jean a le premier Introduit le trithéisme dans l'Église. Barhebræus, dans Assémani, *Bibliolh. orient,,* L n, p. 328, attribue par contre l'origine de la doctrine à un philosophe assez obscur du vî· siècle, Jean Ask nages. Le question est encore sans solution, il suffira ici de remarquer que l'autorité de Barhebræus est assez faible. Cf. J. Tixeront, *Histoire des dogmes,* t. m, p. 195 sq.

La doctrine de Philopon rencontra tout de suite un certain nombre de défenseurs, parmi lesquels Photius nous fait connaître Conon, Eugène et Thémistius. Ceux-ci réfutaient les théories de Jean sur la résurrection, mais ils le suivaient dans ses opinions sur la Trinité. Photius avait lu, Cod. 24, P. G., t. an, col 60, les *Acta disputationis inter Cononem et Eugenium tritheitas et Paulum ac Stephanum,* d'où il résultait que Conon et Eugène avaient refusé d'anathématiser Philopon, et s'étaient efforcés de prouver qu'il était d'accord avec Sévère et Théodose.

Par contre, nous savons que les théories de Philopon furent vivement contredites, peu de temps après leur apparition. Nicéphore Calllste, *H. E.,* XVIII, xlvjii, P. G., Lcxlvh, col. 428, signale parmi ses adversaires les plus redoutables le moine Léonce et Georges de Piddle, qui écrivit contre lui en vers lainbiques. Un autre moine Nicias, au témoignage de Photius, Cod. 50, P. G., t. an, col. 85, réfuta les chapitres contre les acéphales. Vers 580, Georges évéque de Tagrit écrivit également contre Jean. Assémani, *Biblioth. orient.,* t. l, p. 465. Anastase d'Antioche (f 599) composa lui aussi un livre (perdu) contre Philopon. Cf. Pitra, *Juris ecclesiastici graci historia et documenta,* t. n, p. 238 sq. Sans doute pourrait-on encore indiquer d'autres ennemis littéraires de notre auteur. Sa doctrine d'ailleurs, si absolument opposée au christianisme, ne pouvait avoir aucune chance de succès. Elle ne tarda pas à devenir pour les héréslologues, un simple objet de curiosité.

J. A. Fabrtcius-Ilarles, *Bibliotheca gratta,* Hambourg, 1807, t. x, p. 639-669; F. Trechsel, dons les *Thtologlsche Studirn und KriUken.* 1835, t. vm, p. 95-118; J. M. Schônfcldcr. *Die Klrchengctchichle des Johannes* non *Ephesiu,* Munich, 1862, p. 286-297; Stelnschnclder, *Johannes Phlloponus bel den Araben,* dam Mémoires *de PAcad/mte des Sciences de SalnS-Pélenbourg,* 1869, t. xm, p. 152-176; 220-224; 250-252; A. Stôckl, art. *Johannes Phthponos,* dam *K (rchmleslcon,* t vi, col. 1748-1755; K. Krumbachcr, *Gctchlchle der bgrantlnhehen Literalur,* 2· édit., Munich, 1897, p. S3, 581-582. 621, 624; P. Meyer, art. *Johannes Phlioponos* dans ia *Bealeneyclopddle fur protestanlische Theui^gle und Klrche,* t. ix, p. 310-311 ; P. Duhein, Le *système du monde. Histoire des doctrines cosmologiques de Platon Λ Copernic,* Part*. 1913, t. î, p. 313-321 ; 351-356; 361-371 ; 381-385 sq. ; 1914, L n. p. 108-112 ; 469-471 ; 494-501 et pass ; U. Gbevaher, *Bio-blbUographlr,* 2* éditât, n.col. 2470 sq.; T. W. Lavids, art. *Joannes PhUoponui,* dans Dien«n<iry *of CéViitlan biography* L m.p. 425-427; Wolf. art. *Johannes 1* Mü|/oπ"«, dan* Pauly-WhsoMn, *HeaUntyclopùdlc derclustkschen AUcrtuji»»u>LsscnschalL* t- IX, col. 1764-1795.

Gustave Bahd Y.

81. JEAN PO INTLANEfPanpenJosfnum) de Paris, maître en théologie et l'un des premiers professeurs dominicains sortis du couvent de Salnt-Jacqucs. Contemporain d'Albert le Grand, il signa avec lui le décret de 1248 par lequel Odon de Frascati, légal pontifical, condamnait le Talmud. Il mourut vers 1269.

On lui attribue un commentaire sur les *Sentences* de Pierre Lombard et, en effet, le P. Dcnifle, *Archio /ûr Lilleratur und Kirchengeschichte des M.*-A., 1886, t. n, p. 246, η. 1, a découvert dans un ms. de la Bibliothèque universitaire de Barcelone la preuve de l'existence de cet ouvrage. Un frère D. de Villanova affirme que le Ier et IIe livre des Sentences de Jean PointlAne lui ont été légués par un confrère. Comme on n'a pas *Vincipit* de cette œuvre, elle est restée Introuvable. On lui prête également le *De principio indiuiduatlonis.* La bibliothèque d'Arras possède un ms., n. *691,* qui contient des *Sermons* de notre théologien.

P. M. Schaff, **O. P,**

82. **JEAN QUIDORT** de Paris, appelé quelquefois le Sourd, est l'une des personnalités les plus marquantes de la fin du xni· siècle et mériterait une élude approfondie. Ce travail reste à faire. LeDr Grabmann dans des publications fragmentaires a fait quelques travaux d'approche intéressants sur ce théologien; le travail d'ensemble manque encore. Nous savons assez peu de choses sur la vie de Jean Quidort. Les renseignements fournis par la *Commendatio /rutris Johannis Parisiensis quando habuit vesperas suas,* Paris, Bibi, nat., *Cod. tat. 14 889,* rapprochés de quelques autres indications éparses donnent comme grandes lignes de sa vie ceci : Il naquit ù Paris; commença ses études universitaires à la faculté des arts dont il devint maître et l'une des célébrités avant d'entrer dans l'ordre des prêcheurs. SI l'on admet la date de 1278 proposée par Ehrle pour la composition du *Correctorium corruptorii,* Jean aurait été dominicain un peu avant cette date. En 1304 il est licencié et meurt en 1306.

Les œuvres de Jean Quidort sont nombreuses et d'importance : 1° La plus connue est un traité qui a pour titre : *De potestate regia et papali.* Grâce aux travaux de Finkc, *Aus den Tagen Boni/a: VIII,* MOnster, 1902, p. 170-177, de R. Scholz, *Die Publlzistik zur Zeit Philipps des Schônen und Boni/az› VIH,* Stuttgart, 1903, p. 233-286, de C. Cipolla, *Il traltalo DE MONARCHIA di Dante Aleghteri e Γopusculo DR potestate REGIA ET PAPALI dl Giovanni di Parlgi,* dans *Memorle delta H. Academia di Torino,* 1er. II, t. xtn, 1892, p. 325-419, nous connaissons assez bien la doctrine de notre auteur sur ce point. Il se tient à égale distance du radicalisme des légistes de Philippe le Bel aussi bien que de la doctrine outrée de certains de leurs adversaires. L'ouvrage témoigne d'une lecture très étendue, assimilée par un esprit clair et singulièrement vigoureux. Il sc trouve Imprimé dans Schradius, *Syntagma tractatuum de imperiali jurisdictione,* etc., Strasbourg, 1609, t. n, p. 113-151, et dans Goldast, *Monarchia S. H. Imperii scu de Jurisdictione imperiali regia et pontificali,* Hanovre et Francfort, 1611-1614, t. n, p. 108 sq.

2° Par son traité *De transsubstantlone panis et vint (n sacramento altaris,* Jean de Paris a pris place dans l'histoire des doctrines théologiques. Cf. Euchahistjb du xni· au xv' siÊCLit, t. v, col. 1309 sq. Nous n'avons pas à y revenir. Qu'Il nous suffise de faire I remarquer, que pour juger équitablement la position toute hypothétique de notre théologien, il serait indispcnsab'e de prendre connai-sancc d'une réponse anonyme que son traité suscita et qui se trouve à Munich, l .ht nat.. Ccd. *lat.* n. *1SS0J* (fol. P-50»).

3· *Dclcrmuialio de conlcssionibus /ratium,* en m». :

Oxford, Lincoln college. CW. *81;* Laon, *Cod. 27S;* I Leipzig. Bibl. univers., *Cod. lat. 102,* f® 162 rM67 r*; I Vienne, I lofbibl., *Cod. lat. 4127,* f®. 211 r®-2!5 r®. Un ms. de ia Vaticane, *Vat. lat. 1086,* (·. 75 r® donne les *Instantiæ M. Johannis de Poliaco cum responsionibus M. Johannis de Parysiis.*

4° *De adventu Christi secundum carnem* et De *Anti· I christo* pillé plus tard par le dominicain Nicolas de Strasbourg. Cf. H. Dénifie, *Der Plagiator Nikolaus von Strasbourg,* dans *Archio...,* t. iv, 1888, p. 312-319; et une mise nu point de cet article par M. Grabmann, *Neu au/ge/undene laleinische Werke dculscher Mystiker,* dans *Silzungsberlchte der bayer. Akadcmie der Wtssen* schu/len, philos.-philolog. und hist. Klasse,* 1921, 2. Abhandlung, Munich, 1922, p. 44. Dans un article de *VArchivum franciscanum,* 1911, t. îv, p. 209-211, le P. Delorme, O. M. attribue le traité *De adoenlu Christi* A Huger Bacon; mais Grabmann fait remarquer avec raison que la tradit on manuscrite est manifestement pour Jean de Paris.

5° *De unHaie esse et essentte in créaits. De yride super librum metheorum. Sermones.*

6° Signalons comme particulièrement Importants au point de vue théologique trois ouvrages à peu près Ignorés. Le premier, le plus connu des trois, est le *Corrcctorlum corruptorii,* cf. M. Grabmann, *Le Correctorium corruptorii du dominicain Johannes Quidort de Paris,* dans la *Revue néoscolastique,* 1912, t. xix, p. 404-118. Contrairement à ce qu'affirme C. Oudin, ce corrcctolrc n'est pas l'ouvrage du meme titre imprimé sous le nom de Gilles de Rome, mais une œuvre nettement distincte qui se trouve dans de nombreuses bibliothèques. Voici quelques-uns des mss : *Cod. Vat. lat. 869,* (° 118 r®-151 Γ5; Erfurt, Amplonia,*Cod. F, 79,* f· 176 r°-266 r«; Bâle, Bibl. univers., *Cod. B, III9 14,* f· l γ·-31 r°; Admont.StiflsbibL, *Cod. 60, i°* 55 r*-74 r·; Münster, Bibl. univers., *Cod. 175.* Le P. Ehrlc fait connaître encore cinq autres mss. du même traité, *Der Kampf um die Lelire des hl. Thomas,* dans *Zeils· chri/l /Ûr katholische Théologie,* 1913, t. xxxvn, p. 286-189.

Une étude approfondie du *Commentaire* de Jean de Paris *sur les Sentences* offrirait sans doute un réel Intérêt pour la connaissance de la théologie après saint Thomas. Cette étude est possible maintenant que nous possédons nu moins trois mss. de cette œuvre Importante : Bâle, Bibl. univers.. *Cod. B, III9 18;* Adinont, Stiftsbibl., *Cod. 60,* f® l r®-52 r®; Vienne, Ilofbibl. *Cod. lat. 2165.* D'après l'étude publiée par le Dr Grabmanni *Studlen su Johannes Quidort von Paris O. Pr.,* même recueil que plus haut, 3 Abh, München, 1922, on peut dire que Jean de Paris est un théologien très personnel, d'une grande pénétration d'esprit; il fait Λ l'expérlenco une place marquée dans son œuvre. Fidèle disciple de saint Thomas, il s'en lient aux idées fondamentales du maître et sc range nettement aux côtés d'Hervé Nédellcc, parmi les représentants les plus autorisés de sa doctrine. Cette Impression est confirmée par une œuvre encore peu connue, le *Quodlibetum Johannis Parisiensis,* Paris, Bibl. nnt., *Cod. lat. 14572,* f® l r®-4 v·, que Grabmann attribue A notre théologien.

P.-M. Schaff, O. P.

JEANSON· — **Ce** docteur en théologie, de **la** Faculté de Paris, qui vivait nu xvm· siècle, n publié des *Dissertationes de praecipuis religionis fundamentis, scilicet de extstentia Del, de spirltualitate aninue, de existentia alterius post mortem viler, de necessitate religionis In genere* et *de panis inferorum veternis,* ln-4®, Parisiis, 1750. Il se donne comme docteur et théologien de l'Église métropolitaine de Paris.

Richard et Giraud, *Blbtlolhégur sacrée,* 1824. t. xiv, p. 124.

J. Baudot.

JÉRÉMIE. Cette étude sur Jérémie comprendra trois parties. La première, col. 8-12-845, sera consacrée au prophète lui-même, et au milieu oô ll a exercé son ministère. — La seconde, col. 846-868, traitera du livre de Jérémie, texte, (col 846), caractères généraux (col. 853), authenticité, (col. 854), âge respectif des diverses parties, (cul. 862), rédaction, (c t 866). — La troisième, col. 868-886, étu Ji».ra le contenu même du livre, spécialement les rapports du livre et de l'histoire (col. 868), et les enseignements doctrinaux qu'il comporte (col. 891).

L Le pnopnftTB Jérémie. — Pour connaître le prophète Jérémie, sa personne et ton œuvre, la source A peu près unique, mais heureusement fort abondante, plus qu'en aucun autre recueil prophétique, est son livre lui-même.

Jérémie, dont le nom fut porté par plusieurs autres personnages de l'Ancien Testament, mais de bien moindre importance, naquit â Anathoth,dans le pays de Benjamin ; c'était alors une ville fortifiée tans doute, aujourd'hui un petit village, du nom d'Anata, & une heure de marche environ de Jérusalem. Plus d'un passage des oracles du prophète semble bien une réminiscence du paysage de montagnes qu'on y découvre. Jer., ni, 2, 21 ; vn, 29; xiv, 6.

Son père, un prêtre du nom d'Helcias, qu'on ne saurait identifier avec le grand prêtre qui découvrit dans le temple le livre de la Lol, IV Rcg , xxi appartenait plus probablement à la famille d'Abiathar, descendant d'Héli et destitué de ses fonctions de grand prêtre par Salomon qui le renvoya dans ses terres à Annlhoth. III Reg., n, 26, 35. Dans ce milieu de fortes traditions religieuses se forma l'esprit du jeune Jérémie.

La date de sa naissance peut avec vraisemblance se placer aux environs de 650 : il n'avait pas, en effet, atteint In trentaine lors de sa vocation au ministère prophétique, la 13· année de Joslas en 626, Jer., i, 6; d'autre part, la durée de son activité, poursuivie jusqu'au delà de la ruine de Jérusalem pendant plus de 40 ans se concilie fort bien avec cette date.

Des Pères de l'Église, saint Athanasc, saint Ambroise et avant eux Origène; des théologiens, saint Thomas, Suarex; des exégètes, Knabenbauer, Fillion, appuyés sur Jer., r, 5, *antequam exires de vulva, sancti- flcavi te,* ont pensé que le prophète « aurait été purifié de la tache originelle dès le sein de sa mère, comme le Précurseur. » Cette opinion, qui est loin d'être commune, a contre elle le sens même du mot hébreu qui veut dire « consacré à lahvé ·, réservé à son service et se dit aussi bien des personnes, des prêtres et lévites, que des animaux ou des choses mômes telles que malsons, villes, pays. C'est le sens qu'exige d'ailleurs le contexte et c'est encore celui de l'auteur do i'Ecclè- Blastique, xux, 7 et du Targum de Jérémie. Cf. Condamin, *Jérémie /ut-il sanctifié avant sa naissance?* dans *Recherches de Science religieuse,* 1912, p. 446-447,

Jusqu'au moment de l'appel Λ la mission de prophète, aucune indication ne permet de dire ce que fut ht vie de Jérémie; témoin sans doute des funestes conséquences des règnes ImplM de Mniiassé et d'Amon, il put mesurer toute l'horreur du mal dont scs premiers oracles rumine ceux de Sophonle sont ia vibrante condamnation.

Bien simple, surtout si on le compare Λ ceux d'Isaïe et d'Ézéchlcl, le récit des vision* qui annoncent A Jérémie sa mission et en précisent la nature nous révèle déjà un des traits caractéristiques de la physionomie du prophète. Sa réponse à l'appel divin n'est pas celle d'un zèle confiant et enthousiaste,maisd'uue humble el timide défiance de soi-même : «Ah! Seigneur lahvé, vols, Je ne sais pas parler, car Jo suis un enfant. · *Jer., i,* 6. Et pourtant, timidité et sensibilité

dH paraîtront pour faire place A In force et à la grandeur d'âme ou mieux cn exalteront encore tout te mérite. Sans défaillance, malgré les pires dangers, Jérémie annoncera à son peuple et aux nations les ordreset les châtiments divins, mais aussi les promesses de restauration. Prophète pour les nations, il l'est, en effet, Jer., i, 5, non seulement A cause des oracles des c. xlvï-u, mais encore parce qu'il ne pouvait guère prédire les malheurs de Juda sans parler en même temps dc ceux qui en devaient être les Instruments, Jer., χντπ, xxv, xxvn, xxvni, xxxvn

Quelques mots sur la situation politique générale à l'époque de l'activité dc Jérémie aideront à mieux comprendre celle-ci. La puissance assyrienne, qui avait anéanti le royaume d'Israël, 722-721, ct qui, par un miracle prédit par IsaTc, avait été empêchée de faire subir le même sort à Juda, 701, était alors à son déclin. Pour prendre sa part des dépouilles du grand empire chancelant, Néchao li (610-594), le pharaon d'une Égypte relevée des humiliations dc la conquête assyrienne, accourait ù la tête d'une armée, 508. Malgré le message pacifique, adressé au roi de Juda, pour obtenir dc lui libre passage, Josias crut de son devoir, malgré l'issue probable d'une lutte inégale, de s'opposer au passage du pharaon. Dans la rencontre» qui eut lieu A Mageddo, près du mont Carmel, il trouva la défaite et la mort. Son successeur Joachaz, destitué et exilé cn Égypte par le vainqueur, fut remplacé pur Joakim, dont l'attitude ne devait que trop rappeler celle dc Manassé (608-598).

Cependant Ninive succombait (608-606) et les Chaldéens poursuivaient leur conquête, sous la conduite dc Nabuchodonosor, fils du roi de Babylone, cn mettant cn déroute l'armée de Néchao ù Carcamis (605). Cc désastre entraînait pour Juda comme pour les peuples de Syrie la nécessité de reconnaître la suzeraineté dc Babylone, héritière dc l'hégémonie assyrienne. Jérémie le comprit et ne cessa dès lors de recommander la soumission. Il n'en fut pas de même dc Joaknn; réduit ù la dépendance, la rareté ct le vague des renseignements ne permettent pas de préciser cn quelles circonstances, Il manifesta à différentes reprises une attitude que Nabuchodonosor jugea hostile. A la tête d'une armée, renforcée dc contingents syriens, moabites ct ammonites, ce dernier entreprit une campagne contre Juda. Avant sa fin, Joakim mourait, et Joachln, son fils ct successeur livrait Jérusalem, après trois mois dc siège. Mathanins, te plus Jeune fils de Josias, était alors établi roi de Juda, sous le nom de Sédécias, par Nabuchodonosor (598).

La soumission ù Babylone semblait ccttc fois devoir être définitive. Il n'en fut rien. Les intrigues de l'Égypte, les menées du parti toujours confiant cn l appui des pharaons, les encouragements des faux prophètes, les tentatives de coalition d'Edom, dc Moab, d'Ammon, dc Tyr ct de Sidon finirent par triompher, malgré les pressants avertissements de Jérémie, des dernières résistances du faible Sédécias. Le roi de Babylone entreprit une nouvelle campagne ct après avoir ravagé le pays vint mettre le siège d vant Jérusalem la 9· année dc Sédécias, au 10· mois. Obligé dc l'abandonner pour faire front à une année dc secours des Égyptiens, il le reprit bientôt ct le 9· Jour du 4· mois de la 11· année dc Sédécias, les assaillants pénétraient dans la ville. Le roi de Juda, arrêté dans sa fuite, eut les yeux crevés, après avoir assisté au massacre de ses fils; la ville fut démantelée, te temple pillé ct brûlé, de nombreux captifs emmenés; seul demeura le petit peuple, laissé ù la culture des vignes et des champs, sous le gouvernement dc Godolûa* (587).

Non moins que la situation politique, la situation m r d< rt rci jdcuse est profondément troublée durant le règne des derniers rois de Juda. Jérémie, n'ayant pu, malgré ses efforts répétés, garder A la nation son existence, essaiera dc lui garder du moins sa religion Son rôle au temps de Josias nous est mal connu. Bien ni dans son livre, ni dans celui des Bols ne nous permet de nous rendre comple de la part qu'il a pu avoir dans la réforme entreprise par ce roi, A la suite dc la découverte du livre dc la Loi dans le temple (621). Eaut-il chercher l'explication dc cc silence dans l'attitude hostile qu'aurait observée le prophète à l'égard du Deutéronome ct de la réforme dont il est le programme? (K. Marti, Duhm, Cornill, Kent.) Il ne le semble pas, car non seulement l'oracle certainement authentique du c. xi : « Entendez les paroles dc cette alliance (Deutéronome) » contredit pareille hypothèse, mais encore l'identité de pensée et d'expression sc retrouve si souvent dans le livre dc la Loi et celui du prophète qu'on est obligé dc conclure, sinon à l'identité d'auteur, du moins A l'attitude nettement favorable de Jérémie vis-à-vis du Deutéronome. Cf. infra et Condamin, Le ***Livre de Jérémie,*** p. 103-106. La date tardive dc la rédaction des oracles est sans doute la meilleure explication de ce silence sur des événements qui avaient dès lors beaucoup perdu de leur Intérêt. La Jeunesse et le manque de notoriété dc Jérémie rendent d'ailleurs assez peu vraisemblable qu'il ait joué un rôle de premier plan lors dc la réforme dc 621. Toutefois tes reproches et tes exhortations qu'il avait déjà adressés au peuple, Jer., n-iv, 6, avaient contribué sans doute à préparer les esprits A la nécessité et aux conditions d'un changement dc vie. L'éloge enfin qu'il fait dc Josias, roi Juste et équitable, Jer., xxn, 15, suffirait à rendre tout à fait invraisemblable celte prétendue opposition à l'œuvre réformatrice du roi. Approuva-t-ll également sa campagne malheureuse contre Néchao? C'est assez peu probable, étant donné sa sympathie ou plutôt sa politique à l'endroit dc Babylone et l'enthousiasme avec lequel il décrit la déroute des Égyptiens à Carcamis qu'il célèbre comme « le Jour dc la vengeance dc lahvé ». Jer., xi.vi, 3-12.

Avec Joakim, la situation change : au point de vue politique, l'influence dc l'Égypte est prédominante; au point de vue religieux,c'est te retour aux pratiques idobUrlqucs, à la corruption du temps de Manassé; pour lc prophète, c'est la persécution, pour lc peuple, l'oppression ct la violence. Aussi tes occasions sont-elles nombreuses où Jérémie aura à Intervenir.

Menaces d'invasion terrible, Jer., iv, 5-vi, 3, annonce de la ruine des villes de Juda, dc Jérusalem, du temple même, de la dispersion des habitants, Jer., νπ-x; xxv, oracles symbolisant les mêmes catastrophes, Jer., xvni, 1-17; xix, ne font qu'exciter la fureur des ennemis du prophète qui ne lui ménagent ni les mauvais traitements ni tes menaces de mort, Jer., xx; xxv!; la rédaction enfin dc ses oracles met le comble à la colère du roi qui ordonne son arrestation. Jer., xxxvi.Danscctte lutte Inégale, l'Ame sensible dc Jérémie est mise à une rude épreuve, elle s'exhale cn plaintes amères, en imprécations contre scs adversaires, Jer., xvn, 14-18; xvni, 18-23; xx, 7-18; elle ne cède pourtant pas au découragement : le rouleau des prophéties lacéré ct Jeté au feu par Joakim, sera de nouveau dicté à Baruch; l'heure du châtiment n'en sera pas retardée; le luxe insolent, l'injustice et la violence du roi Impie exigent prompte ct terrible vengeance : · C'est In sépulture d'un Ane qu'il aura, il sera traîné ct Jeté hors des portes de Jérusalem... » Jer.» xxn, 19. Cc n'est pas A dire toutefois que Jérémie se soit complu dans ccs jugements ct ccs condamnations; n'cssüic-l-ll pas au contraire dc fléchir la rigueur des arrêts divins sans se laisser rebuter par de* Insuccès répétés? Jer., xiv; xv

Animé de bons sentiments A l'égard du prophète, le roi Sédécias, faiblesse ct inexpérience, n'en fit pas moins ce qui est mal aux yeux dc lahvé, IV Reg., xxiv, 18-20; II Parai., xxxvi, 11-13; aussi la voix de Jérémie va-t-elle désormais se faire encore plus pressante et plus menaçante A mesure que les événements se précipitent vers leur dénouement. Avertissements A tous ceux qui sont demeurés dans le pays après la déportation dc 598, menaces aux messagers de la coalition contre Babylone, Jer., xxiv, cons· ils aux exilés, Jer., xxix, témoignent dc l'activité du prophète aux premières années du nouveau règne et de son opposition aux partisans dc la révolte. Ce sont ccs derniers pourtant qui l'emportent, rendant la catastrophe, dès longtemps prévue, Inévitable ct prochaine. L'ennemi déjà est aux portes de la ville, toute résistance est devenue inutile, Jer., xxi, 1-10; le retour à dc meilleurs sentiments, Imposé par l'imminence du danger ct manifesté par le projet de libération des esclaves hébreux, ne dure pas; le danger passé, on s'en flattait du moins, grâce à l'entrée cn scène d'une année égyptienne, les généreux engagements furent vite reniés; Jérémie fait entendre aux coupables leur condamnation. Jer., xxxrv, 12-22. Aux envoyés du roi, venus pour solliciter son intercession auprès de lahvé, c'est encore une sentence dc condamnation qu'il adresse. A cette heure critique c'était risquer de passer pour un traître, Jer., xxxvn; emprisonné une première fois, mais prêchant quand même la reddition, Jérémie est jeté dans une citerne; le roi l'en fait tirer ct de nouveau l'interroge sur la situation, mais toujours versatile ne sait point ee ranger aux avis du prophète. Jer., xxxvm. L'heure du châtiment avait sonné, la vérité des oracles du voyant d'Anathoth allait éclater terrible dans la prise cl la destruction de Jérusalem, dans le massacre ou la déportation de scs habitants. Jer., xxxtx.

Jérémie, laissé libre par le vainqueur, demeura au pays dc Juda, avec Godolias, nommé gouverneur par les Chaldécns. La crainte de représailles, A la suite de l'assassinat dc cc dernier, poussa les Juifs à chercher un refuge cn Égypte; le prophète, consulté, s'y opposa mais cn vain; ct lui-même fut entraîné avec Baruch dans l'cxodc vers les bords du NIL C'est là qu'il fera encore entendre sa voix pour reprocher à •es compatriotes leurs pratiques Idolâtriqucs. Jer., xl-xijv. Seules quelques tradi lions nous parlent de sa fin; scion l'une des plus anciennes, Il aurait été lapidé par les Juifs, qui ne pouvaient supporter ses plaintes et ses menaces.

A première vue le résultat dc cc long ministère prophétique, durant les règnes des derniers rois de Juda, peut paraître assez mince; l'inattention, la révolte, le mépris ou la haine ne furent que trop souvent la réponse des contemporains dc Jérémie ù ses avertissements, à scs menaces, à scs prières. La postérité a été plus juste à son endroit :1a tradition Juive l'a tenu pour un des plus grands parmi ses prophètes, la réponse des disciples au Sauveur leur demandant ce qu'on pensait dc lui, en est une preuve, Matth., xvj, 14; la tradition chrétienne a vu en lui une figure de Jésus-Christ; la plupart des critiques, qui ont étudié sa personne ct son œuvre, ont loué la grandeur dc son caractère, reconnu la vérité dc scs prédictions et dégagé l'influence profonde et salutaire dc son enseignement pour la sauvegarde do la religion dc lahvé dans le naufrage de sa nation.

II. Lk Livrk DR Jérémik. — Le livre du prophète Jérémie a pour titre dans l'hébreu : inxpl ou mer, dani les Septante, 'Ic^cptxC» dans la Vulgate, *Jen mias.* Dans la collection des écrits prophétiques il vient ordinairement anrès Isaïe et avant Éréchlel, soit dans les manuscrits hébreux, snft dans ceux de· Septante; les anciennes listes orientales ct occidentales lui donnent le même rang. Cf. Swcte, An *introduction to (he Old Testament in Greeck,* Cambridge, 1904, p. 200-214. Cet ordre est ancien, l'auteur du livre de l'Ecclésiastiquc l'observe déjà dans l'éloge qu'il fait des prophètes. Eccli, xLvm, 25-49. Les talmudlstes toutefois lui en ont préféré un autre : Jérémie, Ézéchiel, Lsaîe, plaçant Jérémie aussitôt après les livre» des Bois, parce que tous deux se terminent par un récit cmblable ct parce qu'ils attribuaient la composition de ces derniers au prophète lui-même. Quant à la place respective des prophètes, elle s'explique par le fait que « le livre des Rols se terminant par la dév.istatlon, Jérémie n'étant que ruine, Ezéchitl commençant par la ruine et te fermant par la consolation, il fallait unir la ruine à la ruine, et la consolation à la consolation. » *Baba-Bathra,* 14*-15t>.

La Bible syriaque a une distribution particulière, les livres prophétiques cn constituent la troisième partie dans l'ordre suivant : IsaTc, ordinairement le» petits prophètes, Jérémie, Ézéchicl ct Daniel.

Le concile dc Trente dans sa liste des livres canoniques, la Vulgate dc saint Jérôme ct nos B Mrs hébraïques ont reproduit l'ordre le plus ancien et le plus fréquent.

/. *TEXTE ET VERSIONS.* — 1· *Texte hébreu.* — « Il y a dans le texte de Jérémie, disait Richard Simon, plusieurs phrases si coupées qu'on n'en peut trouver le sens qu'en y suppléant beaucoup de mots ou cn renversant l'ordre des périodes pour les mettre dans leur état naturel. » *Histoire critique du Vieux Testament,* L c. iv. D'autre part, plus qu'aucun autre livre de l'Ancicn Testament celui de Jérémie serait surchargé dc nombreuses additions, ‹ soit parce que le style un peu diffus du prophète se prêtait facilement aux interpolations, soit plutôt à cause de son objet et des circonstances dans lesquelles Il a d'abord été publié et conservé. » Loisy, *Histoire critique du texte et des versions de la Bible,* dans *L'enseignement biblique,* 1892, p. 257.

Aussi les critiques, sous prétexte de ramener 1· texte dc Jérémie à sa pureté primitive, lui font subir des mutilations aussi nombreuses qu'injustifiées, réduisant cn pièces les poèmes du prophète, pour cn attribuer la plus grande part à des auteurs de la décadence ou A des glossatcurs inconnus C'est le cas en particulier dc Duhm dans son *Commentaire du livre de Jérémie,* 1901, dans le *Hand-Commcntar* dc Marti. Cf. Albert Condamin, *Jérémie et la critique radicale en Allemagne,* dans *Recherches de Science religieuse,* 1916, p. 167-184.

éditions critiques. Baer ct Franz Delitzsch, *Jérémie,* Leipzig, 1890 dans la Bible hébraïque de David Ginsburg, L mires, 1894, p. 822 939. Cornill, *Jérémie,* Leipzig, 1895 dans *The sacred Books of the Old Testament* dc P. Haupt. Le texte édité par I. W. Rothstein, dan» la *Bildia hrbraica* de Kittel, Leipzig, 1906, p. 639 743. Cf. Bern, dc Rossi, *Varix lectiones V. T. ex immensa manuscriptorumeditorum codicum congerie haustar...* Panne, 1786, t. m, p. 64-125; *Scholia crilica in V. T. libros seu supplementa ad variantes sacri textus lectiones.* Panne, 1798, p. 59-71.

Le plu» ancien m». daté, connu, a été copié en l'an 916; conservé A la bibliothèque de Pétrograd, Il contient Isaïe, Jérémie, Ézéchicl ct les douze petits prophètes; il n été édité par Strack en 1876.

Sur les manuscrits et éditions imprimées du texte hébreu Cf. Ch. D. Ginsburg, *Introduction to the mussoretico-crilical editionof the hcbrriu Bible,* Londres, 1897.

2° *Versions.* — 1. *Targum* — Le livre de Jérémie se trouve dans le targum des prophète» de Jonathan ben Vzzlel; le caractère dc paraphrase y est plus

marquéq''r poor les éléments historiques de l'ouvrage; l'obscunle des livres prophél ques en général et spécialement des passages concernant l'avenir d'Israël y prêtait d'ailleurs; en revanche les données pour l'histoire de l'exégèse y sont abondantes. Le L 11 du c. x, conservé en araméen dans le texte hébreu du prophète, est lui-même une paraphrase. La première édition de ce targum qui est dc 1494, a été reproduite dans les grandes polyglottes et dans les Bibles rabbinlques de Bombcrg (1517) et de Buxtorf. La meilleure édition n été donnée par Paul de Lagarde, *Prophetas Chaldaice,* Leipzig, 1872, d'après le *Codex Reuchlinianus.* Édition partielle, L. Wolfsohn, *Das Targum rum Propheten Jeremias in femtnischer Ueberlleferung,* c. i-xn, Halle, 1902. CL Comil], *Das Targum zu den Propheten,* dans *Zeitschrift [Or die Alttestamenlliche Wlssenschaft,* 1887, p. 731-767; Mangenot, *Targum,* dans Vigoureux, *Dictionnaire de la Bible,* t. v, col. 2001-2003; Eb. Nestle, *BibelUbersetzungen, jftdisch-aramalsche,ànns* Hauck, *Realenctjklopôdie,3·* édit., p. 107-108.

2. *Les Septante.* — Tandis que l'on peut tenir la version grecque d'Ézéchiel · pour un témoin parfaitement srtr du texte hébreu tel qu'on le lisait à Alexandrie au ni* siècle avant notre ère, » Coralli, Das *Buch des Propheten Ezethiel,* Leipzig, 1886, on ne saurait en faire autant pour celle de Jérémie, non pas qu'elle soit défectueuse comme celle d'Isaïe et surtout celle de Daniel, mais parce qu'elle difTèrc notablement dc l'hébreu massorétique. La question est d'importance, elle sera étudiée dans un paragraphe spécial.

Le texte grec de Jérémie se trouve dans toutes les éditions des Septante depuis la Polyglotte d'Alcala (1514-1517) et l'édition romaine de 1587, devenue le *textus receptus* de ΓAncien Testament grec, ainsi que dans scs nombreuses rééditions (voir surtout celle de Tlschendorf, 7· édit., revisée par Nestle, 1887) Jusqu'à Swete : *The Old Testament in Greek according to the Septuaginl,* Cambridge, 2* édit., 1899, t. in, p. 223-349.

Éditions spéciales du livre de Jérémie : Sébastien MQnsler, 1510; G. L. Spohn, *Jeremias vates e versione udæorum Alexandrinorum ac reliquorum interpretum grtecorum,* Leipzig, 1794; 2· édit., 1824.

Pour ce qui subsiste du texte de Jérémie dans les •utres anciennes versions grecques d'Aquila, de Symmnque et de Théodotlon, cf. Field, *Origenis IIexaptorum qua supersunt sive veterum interpretum græcorum in totum Vetus Testamentum fragmenta,* Oxford, 1875, t. u, p. 573 sq.

3. *Venions syriaques, — a) La Peschitto.* Quoique laite directement sur l'hébreu, la version syriaque dc Jérémie, comme celle des autres prophètes d'ailleurs rt des Psaumes, a subi l'influence des Septante. Les différents mss. offrent peu de variantes et encore sont-elles Insignifiantes; le meilleur texte se trouve dans la reproduction d'un ms. Jacobite du vi· siècle par Cerianl, *Translatio syra Pescillo Veteris Testamenti t codice ambroshmo sæculi fere VI, photolithographice édita,* 2 In-fol., Milan, 1876-1883. Les polyglottes de Ljay el de Walton renferment un texte de la Peschitto dont une édition critique reste encore à établir. Cf. Nau, *Syriaques (venions)* dans Vigoureux, *Dictionnaire de la Bible,* t. v, col. 1914-1918.

b} La version hexaplaire, ou version syriaque des Septante d'après les Hcxaples d'Origène en reproduit fidèlement les additions et les variantes non moins que les notes marginales tirées des venions grecques autres que les Septante. Cf. Bubons Duval, *La Hilarature syriaque,* Paris, 1900, p. 64-65. Le plus célèbre des tnvs. qui nous Vont conservée, *VAmbroslanus C. 313,* conservé à Milan, a été édité par Cerianl dans le t. vu des *Monumenta sacra et profana. Codex surohexaplarts ambroslanus, photoHlhnqr.,* Milan, 1^71 De ce w ine ms. une édition partielle contenant Jérém c et Ézéchlel, avait déjà été donnée pnr Norbcrc, 1787,

c) Des autres versions syriaques, philoxémcnne et révision dc Jacques d'Édesse, rien ne nou* est parvenu du livre de Jérémie. Cf. Eb. Nestle, *Bibelabersctzungen, syrische,* dans Hauck, *Realencyklopâdle,* 3· édit,, t.m, p. 167-170.

4. *Versions coptes.* — Suivant de très près le grec des Septante, elles sont dc la plus haute Importance pour la critique du cc texte. IL Tatlam a publié la version bohaTriquc : *Prophetic mafores in dialecto lingua ægyptiacM memphitica seu coptica,* Oxford, 1852, édition qui a servi dc base au travail critique de A. Schulte, *Die koptische Vebersetzung der vier grossen Propheten,* Munster-en-Wcstph., 1892 Autres textes publiés : A. Ciasca, *Sacrorum bibliorum fragmenta copto-sahidlca,* Borne, 1889, et Dciber, *Fragments coptes inédits de Jérémie,* dans *Revue biblique,* 1908, p. 554-566. CL H. Hyvcrnat, *Coptes (versions),* dam Vigoureux, *Dictionnaire de la Bible,* t. n, col. 931-951; Hyvcrnat, *Étude sur les versions coptes de la Bible,* dans *Revue biblique,* 1896, p. 427-433; 540-569; 1897, p. 48-74; Vaschalde, *Ce qui a été publié des versions coptes de la Bible,* dans *Revue biblique,* 1919, p. 220-243; 513-531 ; 1920, p. 241-258.

5. *Version éthiopienne.* — Cette version, dont l'histoire demeure fort obscure, ne serait pas antérieure au vi* siècle; œuvre d'un syrien, sachant assez mal le grec et l'éthiopien, elle est faite d'après le grec et sur un texte semblable à celui du *Sinalllcus;* elle aurait été remaniée dans la première moitié du vn* siècle d'après l'arabe. Cf. Joseph Schæfcrs, *Die æthlupische Uebersetzung des Propheten Jeremias,* Fribourg-cn-Br., 1912; *Revue biblique,* 1913, p. 623-624.

6. *Version arménienne.* — Faite d'après le grec,suivi fidèlement mais non servilement ; édition critique par J. Zohrab, Venise, 1805. Cf. Hyvcrnat, *Arménienne (version),* dans Vigoureux, *Dictionnaire de la Bible,* ti,col. 1010-1015.

7. *Versions arabes,* d'après le grec également; texte dans la Polyglotte de Paris, réimprimé dans celle de Londres avec quelques compléments. Cf. A. Vaccarl, *Le versione arabe dei Profcti,* dans *Biblica,* 1921, p. 401-423; 1922, p. 401-423.

8. *Versions latines. — a) Antérieures à saint Jérôme.* Quelques fragments de ccs versions contenant des passages de Jérémie nous ont été conservés dans un palimpseste de la blbllolhèi|uc dc l'université de Würzbourg, daté du vi* siècle; il a été publié en partie par Monter : *Fragmenta versionis antiquæ latinm antchleronymlanæ Prophetarum Jerctnirc... e codice rescripto Wtrceburgensf,* Copenhague, 1819, et au complet par Rankc, *Par palimpsestorum Wirceburgensium. Antlquisslmæ Veteris Testamenti verslonis latlmr fragmenta,* Vienne, 1871; autres fragments dans le *Ixctlonarium Bobbiense,* do Turin, découverts par Amolli mais non encore publiés; dans le *Sangatlensis,* à Saint-Gall, n. *912,* publiés par Tischendorf dans *Anecdola sacra et profana,* Leipzig, 2* édit., 1861, p. 231, et plus complètement par Burkitt dans son ouvrage : *The old latin and the Kala,* Cambridge, 1896, dans *Texts and Studies,* t. iv, fasc. 3. Pour les citations de Jérémie d'après les anciennes versions latines, cf. P. Sabatier, *Bibliorum sacrorum Intime versloncs antique seu vetus Italica...,* Bcims, t. u, 1743, p. 6-13-722. CL L. Mécbincau, *Latines (versions) de la Bible antérieures à saint Jérôme,* dans Vigoureux, *Dictionnaire de la Bible,* t. iv, col. 96-123.

b) La Vulgate. — Faite sur l'hébreu massorétique, et s'écartant comme lui par conséquent du grec des Septante, la traduction de saint Jérôme présente dans le livre de Jérémie les mêmes caractères d'une façon générale que dans l'ensemble des livres de ('Ancien Test, ment Elle fournit des exemples du souci de

l'élégance par la recherche en particulier de synonymes ee substituant ù un terme unique en hébreu, ainsi Jcr., iv, 214-26 où le même verbe répété quatre fois est traduit dc ccs différentes manières : *Aspexi terram... Vidi montes... Intuitus sum... aspexi...* Même préoccupation aussi que dans les autres livres prophétiques de mettre dans tout leur Jour les prophéties messianiques en accentuant l'idée messianique réellement présente dans le texte. L'hébreu : ‹ Et voici le nom dont on l'appellera : lahvé, notre justice, » devient : *Et hoc est nomen quod oocabunl eum Dominus justus noster, Jcr.,* xxin, G. Ailleurs, le traducteur maintiendra contre l'ancienne version latine une façon de rendre l'hébreu qui lui permettra une interprétation messianique, *Femina circumdabit virum. In Jeremiam,* l.VI, c. xxxi, P. *L.,* t. xxiv, col. 880-881. Cf. Condamin, *Les caractères de la traduction de la Bible par saint Jérôme,* dans *Recherches de Science religieuse,* 1911, p. 425-440 et 1912, p. 105-138.

Jl. LE TEXTE H&HHEÜ MAS3ORÊTIQÜE ET LA VEEsiotf des Septaete.— Une des nombreusesquestions soulevées par l'étude du livre dc Jérémie est celle des rapports du texte hébreu massorétlque et dc la version des Septante. Les différences entre l'un et l'autre sont plus considérables que pour aucun autre livre de la Bible; les unes intéressent le groupement des prophéties, réparties selon deux ordres bien différents, les autre· leur étendue, réduite, dans la version grecque, de la huitième partie du livre environ. De ces faits, quelle explication donner? La réponse Importe non seulement à la critique textuelle mais encore à l'histoire même du livre et dc sa composition; l'histoire dc la version des Septante, toujours des plus obscures, malgré les nombreux travaux dont elle a été l'objet, pourra, elle aussi, en recevoir quelque lumière.

Pour plus dc facilité et de clarté les deux questions de l'ordre des prophéties et dc leur étendue seront successivement étudiées.

Ie *L'ordre des prophéties.* — Texte hébreu et version grecque sc correspondent parfaitement (à l'exception de xxin, 7-8 reportés dans les Septante après XXIII, 40) Jusqu'au chapitre xxv, 14; ù partir du verset suivant cesse l'accord qui ne se retrouve qu'ù la fin du livre avec le chapitre ui. Voici l'ordre respectif desdeux textes, il s'agit des oracles contre les nations:·

Hébreu»	fl·	*Grec.*
XXV, 15-x l v		xxxn-u.
XLVI	M	XXVI (l'Égypte).
XLVII	M	xxix, 1-7 (Philistini).
XLVU1, 1-44	O·	XXXI, 1-44 (Moab).
XUX, 1-5	▬i	xxx, 1-5 (Ammon).
e·TM* 7-22	M	xxix, 8-23 (Édom).
23-27	SB	xxx, 12-16 (Damas).
a·*· 28-33	▬i	— 6-11 (Cédnr et les royaumes de Hasor).
«MM* 34-39	M·	xxv, 14-xxvi-l (Élam).
l -u		xxvu-xxvin (Babylone).
ui		IJI

Ce simple rapprochement des deux textes pose immédiatement deux problèmes : 1. Quelle est la place primitive des oracles considérés dans leur ensemble? — 2. Quelle est la distribution originale de ces oracles contre les nations?

Ie *Quelle est la place primifive des oracles dans le recueil des prophéties de Jérémie?* — Le grand nombre et h variété des réponses données Λ cette question proviennent du manque d'éléments suffisant· pour aboutir Λ une complète certitude. Selon l'opinion le plus communément admise aujourd'hui, l'ordre du grec serait le plus ancien; le f, 13 du c. xxv n'apparaît-il pas en effet comme l'annonce de la série des oracles contre les nations étrangères et tout particulièrement contre le peuple qui a réduit Israël ou captivité ? : « Je ferai venir sur ce pay· (des Chaldéens) toutes les paroles que J'ai prononcées contre lui, tout cc qui est écrit dans ce livre» ce que Jérémie a prophétisé contre les nations. »Or cc n'est que vingt chapitres plus loin qu'apparaissent dans l'hébreu les oracles» manifestement visés dans ce passage Cf. Comely» *Historica et critica Introducito tn ut [usque Tet'amenti libros sacros,* Paris, 1897, t. n *b,* p. 367-373. De plus la vision symbolique de la coupe de vin à prise nter aux nations, xxv, 15-26, semble bien une sort d'introduction au recueil des mêmes oracles. La discussion de la deuxième question ajoutera encore à la probabilité du caractère primitif de la place donnée par le grec aux oracles contre les nations.

2. *Quelle est la distribution originale des oraclrs co tr les nations?* — L'hypothèse qu'il y eut deux traducteurs grecs pour le livre de Jérémie et qu'il exist i dès lors deux recueils hébreux primitivement indépendants pourrait bien donner la réponse à la question. Si la ‹ onstatation de la pluralité ou de la dualité de traducteurs avait été faite à différentes reprises déj l (Streane, Kneucken, Scholz, Frankl), la délimitation dc l'œuvre respective des deux traducteurs revient à H. St. J. Thackeray, *The greek translators of Jeremiah,* dans *The Journal of theological Studies,* 1903, p. 245-266. Par la comparaison des différentes m »nières dc rendre en grec les mêmes mots hébreux, on est amené à constater que certains mots» certaines expressions •ont régulièrement traduits de telle façon dans une première partie du livre qui va du chapitre i à xxvni des S ptante, tandis que ces mêmes mots, ces mêmes expressions reçoivent une autre traduction, constante également, dans une seconde partie du livre qui va dc xxix à u. (Le c. ui serait encore d'une autre main). Les exemples abondent, ainsi l'hébreu nvr τεκ na i-xxvin, l est par οὕτω; εἰπτ/ κύριο γυ rois environ dans xxix-u; dc même l'hébreu may cir rendu par τάσσαν (8 fois) εi ἀφχνισμόν (18 fois) dans l-xxvnj» l'est par τιθἰναι (ou διδόναι) εi αβχτον 13 fols dans x x ix -ij. Dc tels exemples pourraient être multipliés Cf. Thackeray, foc. *cit.,* p. 217-251: A. Scholz, D. *s massoretische Texi und die LXX Uebersetzang des Huches Jeremias,* Ratisbonnc, 1875, p. 14. A l'appui dc ccs considérations viennent encore les remarques faites sur certaines particularités dc la traduction dc la seconde partie dc Jérémie, ù savoir son Ignorance dc tels el tels mots hébreux et la présence dans Cf. Thackeray. *A Grammar of the Old Testament in Greek. t. l,* 1909. p. 14 Un tel ensemble de faits ne peut guère s'expliquer que par l'hypothèse de deux traducteurs. Mais pourquoi cette double traduction? Par suite, sans doute, de l'existence dc deux recueils hébreux partiels et séparés, traduits chacun par un auteur différent. C'est t ntre autres hypothèses, celle qui paraît la plus vraisemblable parce qu'elle rend compte en même temps de quelques par Icu arités du livre de Jérémie par ailleurs Inexpliquées.

Ainsi quatre des oracles contre les nations, Élam, l'Égypte, Babylone et les Philistins ont un titre spécial : ‹ Parole de lahvé adressée â Jérémie (ou prononcée par Jérémie). » Dans le grec, ils sc trouvent groupés en tête de la série, sans doute parce que primitivement ils appartenaient au même recueil dont ils formaient les derniers chapitres xxv-xxi.x, ou mieux encore la fin d'un premier recueil xxv-xxvm et le commencement d'un second xxix, 1-7. On ne volt pas au contraire quelle raison aurait pu commander la répartition do ccs mêmes oracles avec des titres spéciaux dans l'hébreu où ils sont dispersés parmi les autre* oracles xux, 34-39; x i.v i; l -u , x l v u .

Ainsi s'explique encore cette not' que l'on trouve à

h fin de la prophétie contre Babylone, et qui s'est maintenue dans le texte massorétique seulement : 9 Jusqu'ici les paroles de Jérémie. » u, 64. Si elle n sa place marquée dans l'hébreu où elle termine toute la série des discours du prophète avant l'appendice historique, sa présence dans le grec n'aurait rien non plus que de naturel puisqu'elle serait la conc'usion du premier recueil, c. xxvm. lien est de mémo d'une note analogue qui est A la fin de l'oracle contre Moab, x l v h i, 17; si elle ne sc comprend pas dans l'hébreu, pulsqur la prophétie est au milieu des autres, clic s'expliquera^ au contraire fort bien dans le grec puisqu'elle marquerait la fin des oracles contre les nations, xxxi, 44.

On peut donc conclure avec quelque vraisemblance à l'existence de deux collections distinctes des prophéties de Jérémie, la première c. ι-xxvm du grec, comprenant des prophéties de date ancienne pour la plupart el terminées par les oracles contre les trois grandes puissances, Elam, l'Égypte et Babylone; la seconde χχχπ-υ du grec, contenant quelques prophéties et des récits historiques. Les oracles contre les petites nations, d'abord sans doute indépendants, auraient été ensuite groupés sans souci d'arrangement systématique et mis en tête de cette deuxième collection. La réunion de ces deux recueils n'était pas encore chose faite lors de la traduction grecque des livres prophétiques A Alexandrie, probablement au n· siècle avant Jésus-Christ. Quand elle eut lieu, la note de la fin du premier recueil : ‹ Jusqu'ici les paroles de Jérémie » n'étant plus en place au milieu du livre, a pu faire croire à un déplacement du passage qui la précédait et pour cette raison celui-ci aura été transporté A la fin du livre avec toutes les autres prophéties contre les nations; c'est alors que celles-ci auraient été disposées dans un ordre jugé meilleur, ordre géographique par exemple, allant de l'ouest A l'est, de l'Égypte à Babylone. Cf. Thackeray, *loc. cit.,* p. 256-257; Condamln, *Le livre de Jérémie,* p. xxvm-xxix.

Telle serait l'origine des di(Terences entre les dispositions du texte hébreu et de la version grecque; cette dernière ayant sauvegardé l'ordre primitif. Simple hypothèse sans doute, mais qui, outre la réponse satisfaisante qu'elle donne aux questions ci-dessus posées, rendrait compte également de la confusion chronologique facile à constater dans tout le livre. Voir plus loin. « Enfin, comme le remarque le P. Condamln, si les choses se sont passées ainsi, si les deux recueils ont été finalement joints bout à bout, en dépit de l'ordre chronologique, c'est une preuve du respect avec lequel on traitait les Écritures prophétiques. Certains critiques parlent A chaque Instant de remaniements très libres Infligés aux anciens textes par les éditeurs. Ici un désordre apparaissait avec évidence dan*· le mélange des règnes de Joakim et de Sédéclas; la fusion des deux recueils en un seul était une excellente occasion d'y porter remède en rangeant les prophètes suivant un ordre meilleur. Nous voyons cependant qu'on a conservé l'ordre primitif. Sauf pour les oracles sur les nations, et donc dans les parties principales du livre, l'édition massorétique ofire les mêmes groupements que l édition des Septante. » Le *livre de Jérémie,* p. xix.

2 *L'étendue du livre de Jérémie.* — Une deuxième particularité distingue le texte grec de l'hébreu mnssorétique : l'omission dans les Septante d'un nombre considérable de mots ou de passage » qui sc trouvent dans l'hébreu et la Vulgate Pared phénomène sans doute sc retrouve ailleurs dans I Ancien Testament mais Jama i dans de telles proportions : 2 700 mots d'après le calcul de Graf, ou la huitième partie environ du livre, n'ont pas leur correspondant en grec.

Dans le nombre de cet omissions, Il en est d'insignifiantes, telle, celle du mot lahvé dans l'expression : lahvé déclare; on le compte 100 fols seulement dont le grec pour 170 environ dans l'hébreu ; telle encore celle du mot Sabaoth dans l'expression : lahvé des années; telle enfin celle du titre même de prophète en apposition au nom de Jérémie.

Mais, A côté de ces omissions sans importance, lien est d'autres plus graves, voici les principales ; n, 1-2 (en grande partie); vu. 1-2 (presque tout), 27 (presque tout); vin, 10-12 (presque tout); x, 6-8, 10; xr, 7-8 (sauf les deux derniers mots); xm, 10·, 12 (plusieurs mots); xvi, 1 et partie de 5, 6, 17; xvn, 1-4; xxm, partie de 16, 36, 37, 38; xxv, 1b, 7b, 9*, 14, 18 (deux derniers mots), 20', 25·, 26 (derniers mots); xxvi, 22b; xxvn, 1, 5·, 7, 8 (plusieurs mots), 12b-14·, 17, 1b, 19 (presque entier), 20b-22; xxvm, partie de 3,4, 11, 11-16; xxîx, 14, 16-20, partie de 1, 12,21,25, 2; xxx, 10-11, 15·. 19b, 22; xxxi, 17b, 37; xxxn, 5b, 11b, 19 (derniers mots). 30b; xxxm, 14-26; xxxiv, 4b, 10b, 11·, 19b, 21 (plusieurs mots); xxxv (plusieurs mots), 17b, 18'. 19'; xxxvi, 6·, 9 (en partie), 25 cl 26 en partie; xxxvin, 9·, 12 (en grande parile); xxxix, 4-13, 16b; x l , 3b, 4b, 5a, 7 (plusieurs mots), 12*; xu, partie de 2, 7, 10, 14, 16; xui, 9b, 19b, 21·; xuv, 12·, 29b; x l v , 4 (derniers mots); x l v i, 1, Il (plusieurs mots), 25-26; x l v ïi, 1 (en grande partie); x l v iii, partie de 40-41 et 45-47; xux, 6. 34 et partie de 12 et 24 ; L, partie de 1,2, 14, 28, 36, 39; u, partie de 22, 28. 57, 64 et du dernier st ique de 44 au premier de 49; ui, 2-3, 12 (en partie), 15-16*. 28-30.

Comme précédemment, mais pour de nouvelles raisons, une même question se pose : quel est le texte primitif, quel est celui qui ajoute ou retranche A l'autre? Est-ce le traducteur grec qui par ignorance, négligence ou fantaisie a laissé perdre une partie du texte A traduire ? Kucpcr, llaevernick, Graf, Kcll, Trochon le pensent. « Une bonne partie de ces omissions, dit cc dernier, est tout A fait contraire aux habitudes des Hébreux, ceux-ci font habituellement suivre le nom d'un personnage important du nom de son père; les Septante au contraire omettent souvent cette indication. Ils resserrent et abrègent les descriptions plus détaillées de l'hébreu, xxîx, 11; xxxn, 11; xuv, 29; xxvn, 18-22;... Ils passent des mots dont ils ne comprennent pas le sens, ainsi xuv, 19; xxxn, 40; ils en suppriment qu'ils trouvent hyperboliques ou peu justes, xxvn, 5,7; xxxviji. 24, etc... » *Jérémie, Lamentatione, Haruch,* Paris, 1878, p. 16.

Λ l'opposé J.-D. Michaelis, Eichhorn, Movers, Bieck, Workmann préfèrent le texte grec qui reproduirait plus fidèlement l'original. C'est encore l'opinion de critiques plus récents tels que Streanc, Glcsebrccht, Stem rnagcl. Cc dernier, entre ces deux hypothèses d'un traducteur grec faisant Intentionnellement des coupures ou des Septante représentant une forme plus ancienne du texte se prononce pour la seconde, car, dit-il, en beaucoup d'endroits où une abréviation aurait été possible, elle n'a pas été faite, et par ailleurs il sc trouve maints passages manquant dans les Septante que leur importance même aurait préservés d'une suppression. *Lehrbuch der Einleitung in due A.* T., Tübingen, 1912, p. 533.

D'autres enfin s'en tiendraient volontiers A une opinion moyenne, ne croyant pas pouvoir trancher d'une manière générale la question de priorité de l'un ou de l'autre texte, chaque cas particulier demandant son examen et sa discussion (Pcakc, Condamln). Si l'on comprend l'omission du titre de prophète A côté du nom très connu de Jérémie, dans une copie ou une traduction, on comprend moins l'addition de cc même titre par un éditeur, si enclin soit-il A la paraphrase. L'indication de *fils d'un tel* aura pu être laissée de côté, surtout A une époque plus récente, plutôt qu'ajoutée

par üiI scribe archéologue (par exemple xxîx, 21); « elle aura été omise comme inutile A répéter chaque fois près d'un nom propre, quand cc nom sc présente souvent : ainsi *fils d'Ahttam* omis une dizaine de fois après le nom de Godolias; *fils de Mnthanias* omis une douzaine de fois après le nom d'Ismald, etc., x 1 , sq. · Lu reconstitution de la forme poétique pourra encore en certains cas douteux commander de préférer un texte Λ un autre, mais toutes les divergences ne seront pas pour autant réglées, il s'en faut. La répétition elle-même de passages en termes Identiques ou Λ peu près, beaucoup plus fréquente dans l'hébreu que dans le grec et qu'on ne saurait expliquer d'une manière générale par leur caractère d'interpolation, ne permet pas d conclure contre le texte massorétique, car si la reproduction de tel ou tel passage peut être accidentelle, celle de tel autre pourra fort bien être l'œuvre personnelle du prophète lui-même, adaptant ù un nouveau sujet un texte déjà utilisé. (Passages qui sont en double A la rois dans l'hébreu et dans le grec : vi, 22-24 — L, 41-43; x, 12-16 « u, 15-19; xvi, 14-15 — xxm, 7-8; xxm, 19-20 =» xxx, 23-24; xux, 19-21 — L, 44-46. Passages qui ne sont en double que dans l'hébreu : vi, 12-15 = vm, 10-12; xv, 13-14 « xvn, 3-4; xxm, 5-6 « xxxin, 15-16; x l v i, 27-28 «· xxx, 10-11 ; l iî, 7-16 ▮= xxxix, 4-10). Cf. Condamln, *op. cit.,* p. xxxi ; Steucrnagel, *op. cil.,* p. 537.

Cet ensemble de divergences, dont l'examen ne permet pas une solution d'ensemble, laisse supposer que ni l'hébreu ni le grec ne sauraient prétendre être la reproduction fidèle du texte primitif de Jérémie. Les vicissitudes par lesquelles celui-ci a dû passer avant de nous parvenir en sa forme actuelle, l'existence de doux recensions avant même les Septante (Corncly, Knahenbauer, Crampon, Gautier, Driver,...) seraient cause de la diversité des deux textes.

Outre les ouvrages généraux Indiqués à la fin de l'article et les travaux d-dessus mentionnés : F. C. Movers, *De ntriusque recensionis vaticiniorum Jcrtmltr,* gra-cc *alexxm· drlrvr et hebraiew masordhicn· indole et origine. Commentatio critica.* Hambourg, 1837; J. Wlchclhniis, *De Jertmlee senionis alex, indole et auctoritate,* Halle, 1847; Schulz, *De Jeremi« textus he braid et grtrd discrepantia,* 1861 ;E. Kuhl, *Das Verhiiltniss der Massora uir Septuaginta in Jerrmla,* Halle, 1882; G. C. XVorkmnnn, *The text of Jeremiah or a critical investigation of the greek and hebrew with the variations In the LXX.* Edimbourg. 1889; A. W. Strcane. *The double text of Jeremiah,* Cambridge, 1896.

HI. LAXGÜB, STYLE KT FORMS LfTTSRAtRK — 1· *Pour fuger du style,* il faudrait, au préalable, avoir fait subir au texte les corrections nécessaires; bien des répétitions par exemple ne sont certes pas le fait du prophète lui-même. Quoi qu'il en soit, les jugements portés sur le livre de Jérémie nu point de vue littéraire sont contradictoires; tandis que saint Jérôme dans sa préface A la traduction du prophète trouve son style simple et rustique, P. *L.*. t. xxvm, col. 849, d'autres nu contraire ne le trouvent pas Inférieur A celui d'Isaïe Qu'Il suffise de remarquer Ici que sans atteindre ù la pureté, A In variété et A la sublimité du grand prophète du vm· siècle, le voyant d'Annthoth n'en n pas moins su s'élever Λ la grande éloquence; les sentiments d'une Ame profondément sensible et religieuse, l'nmour pour son Dieu et sa patrie lui ont Inspiré des poèmes d'une réelle beauté. Qu'importe dès lors que sa langue soit moins pure, que les expressions et les tournures nraméennes s'y mêlent Λ l'hébreu, qu'importent les répétitions et les réminiscences ? Cf. Aùg. Iviepcr, *Jcremia* Librorum sacrorum Interpres atque vindex.* Berlin, 1837; Driver, *Introduction lo (he Literature of the Old Testament,* Londres, 7· édit., 1898, p. 271-277; Stream» *Jeremiah,* Cambridge, 1903, p. xxvm xxx. »

2· *Quant à la /orme littéraire,* fi Les rédti en prose tiennent dans le livre de Jérémie une place assez conildérable, les oracles du prophète sont pour la plupart des morceaux poétiques, où Ton retrouve non seulement le vers hébreu avec le parallélisme mais encore la strophe ou mieux le poème strophique. Par suite du manque de données, Il est difficile de formuler avec certitude les règles du vers hébreu, les théories à son sujet demeurant en parfait désaccord; pour la strophe et le poème «trophique il n'en serait pas tout à fait de même, les travaux du P. J. K. Zenner, de D. H. Müller, du P. A. Condamln permettraient du moins dam une large mesure la reconstitution des poèmes strophiques par l'application des différentes règle· retrouvées de la strophique hébraïque. « Fondée avant tout sur le sens, dit le P. A. Condamln, la structure des strophes met vivement sous les yeux le développement des Idées, les contrastes, le dialogue, la pensée dominante d'une prophétie, située d'ordinaire dam la strophe centrale, les promesses messianiques ou les menaces plus fortes dans les strophes intermédiaires. (Voir par exemple, n-iv, 4). Il est superflu d insister sur son utilité pour l'exégèse. F. B. Koester a fort bien compris son Importance en matière de critique. « Dam les questions d'authenticité, dit-Π, pour des morceaux ou des livres entiers, on devrait tenir grand compte du caractère «trophique de ces écrits. » *Theologtsche Studien und Kritiken,* 1831, p. 114. Pour Jer., n, 28 J, par exemple, la symétrie décide nettement en faveur des Septante. Dans Jer., x l v t , 15, la leçon du bœuf *Apis,* au 3· vers de la strophe, est puissamment confirmée par le parallélisme de l'antistrophe, spécialement au 3· vers, t. 21. Les exemples abondent dans le commentaire pour des membres de vers, des vers entiers, des groupes de vers, audacieusement amputés par les critiques radicaux. » *Le livre de Jéré· mie,* Paris, 1920, p x 1 Cf. les introductions des commentaires d'Isaïe et de Jérémie du P. A. Condamln pour l'exposé des règles, et les commentaires eux-mêmes pour leur application. Dans des cas assez nombreux en effet, une heureuse solution de problèmes de critique textuelle, d'authenticité ou d'exégèse pourra être suggérée par la reconstitution strophique des poèmes de Jérémie.

Notons toutefois que les remaniements et les transpositions de textes, exigés parfois pour le rétablissement des divers éléments constitutifs du poème strophique et de leur groupement et plus encore peut-être la rigueur du système ne vont pas sans soulever de sérieuses difficultés. « Faut-il croire que Jérémie dont le style est si plein d'abandon et parfois si négligé, dont la métrique est si ondoyante et parfois si incertaine— au point qu'on ne sait trop, par moment, s'il écrit en vers ou seulement en prose rythmée; — faut-ll croire que ce Jérémie s'est astreint néanmoins avec persévérance A une forme strophique, l»on gré mal gré quelque peu artificielle, soumise A des règles assez compliquées et minutieuses? » Jeun Calés, *Bulle· (in d'exégèse de ΓAncien Testament,* dans *Hecherches de Science religieuse,* 1921, p. 117-118. Cf. Lagrange, *Revue biblique,* 1922, p. 132-135.

iv. AVTHKxnciTÊ. — 1· *La tradition* — La tradition juive sur l'origine du livre de Jérémie est ancienne et uniforme. Indépendamment du témoignage du livre lui-même au c. xxxvi sur su formation. Il y a celui de l'auteur de l'Ecclésiastique. xux, 6-7. La façon dont il parle de Jérémie et reproduit un passage de ses prophéties, Jer.. î, 5, 10, laisse entendre qu'il connaissait le livre renfermant scs oracles et l'attribuait au prophète lui-même. Le II· livre des Pandipomènes, xxxvi, 21-22 et le I·» d'Esdras, i, 1, mentionnent les paroles que lahvé a dites par la bouche de Jérémie au sujet de h victoire des Perses

sur let ChaMéent. De mfme Daniel, ix, 2 rappelle le nombre des annf. font Inhvé avait parlé au prophète Jérémie. Le i jünud témoigne dans le même tens : · Jérémie écrivit son livre », est-il dit au traité *Baba Bathra* 15·.

La tradition chrétienne n'est pas moins affirmative. Les citations des oracles du prophète dans le Nouveau Testament sont moins nombreuses sans doute que celles d'Isaïe, mais sont encore assez fréquentes, quelques-unes avec indication d'origine : Matth., n, 18- et Jer.» xxxi, 15; Matth., xxxvu, 9 et Jcr., xxxu, 6-9. La tradition ecclésiastique est unanime.

2· *La Critique.* — A l'opposé de cette affirmation attribuant sans réserve tout le livre au prophète Jérémie, se place celle de la critique, qui sans aller toujours jusqu'au rejet de l'authenticité de la moitié au moins du livre (Duhm), refuse au voyant d'Anathoth une part, plus ou moins considérable selon les opinions, dans la composition des oracles qui nous sont parvenus sous son nom. Que le livre en effet, disent bon nombre de critiques, soit une compilation d'éléments, d'époques et d'auteurs différents, c'est un fait démontré par les nombreuses répétitions de passages entiers, répétitions communes aux deux textes grec et hébreu, ou spéciales au texte massorélique, voir plus haut, col. 851 ; par les répétitions encore que fournissent titres et remarques ajoutés aux discours, i, 2 « i, 4; xxxîiî, 1 « xxxn, 6; xxxiv, 1 ▮» xxxiv, 6, 7; par la répartition singulière et inexplicable en toute autre hypothèse de certains passages, surtout aux c. xxii-xxiv el xxvn-xxix. Seule la combinaison d'éléments hétérogènes rend suffisamment compte de cet ensemble de particularités. Steuernagel, *op. cit.*ϕ p.537. Et alors cette question sc pose:comment,dans le désordre actuel de ces éléments de provenance diverse, retrouver l'œuvre primitive, comment la distinguer des surcharges qui risquent de la faire disparaître, comment en un mol distinguer les passages authentiques de ceux qui ne le sont pas? La discussion de quelques données fournies par le livre lui-même, et l'examen de quelques passages plus spécialement contestes essaieront une réponse ù la question posée.

1. Données *fournies par le livre lui-méme.* — Le récit même du prophète au c. xxxvi fournit une première indication et des plus importantes. De cette histoire des origines du livre suit tout d'abord et sans aucun doute la participation de Jérémie à la composition de son livre, tout au moins du contenu de ce second rouleau, qu'il dicta à Baruch après la destruction de celui que Joaklm, roi de Juda, avait brûlé Jer., xxxvi, et qui constitue le noyau de notre livre actuel Ne s'ensuit-il pas de plus, cc caractère d'inachevé, d'incomplet qui permettra des additions plus ou moins nombreuses et plus ou moins tardives à ce premier recueil authentique? Sans doute, de ces additions, Jérémie lui-même ou son secrétaire Baruch pourront être les auteurs, mais d'autres aussi pourront collaborer à la constitution du recueil complet.

Comment distinguer l'œuvre des uns et des autres? Certains pensent pouvoir le faire en attribuant au prophète lui-même les passages où il parle à la première personne, et A un rédacteur, Baruch ou quelque autre, ceux où il est parlé de Jérémie à la troisième personne; l'emploi de cette personne dans le titre d'un discours ou d'un récit n'empêchant pas l'attribution ■o prophète, si, par ailleurs, la première personne est employée. Là où cette méthode d'investigation n'aboutirait pas à des résultats décisifs, Il resterait, faute d'arguments péremptoires contre l'authenticité, v continuer d'admettre la composition par Jérémie. S «magel, op. cil., p. 541-542. Et oins! l'on arri- ' tait à reconstituer les oracles qui figuraient sur le rouleau dicte à Baruch, puis ce qui y aurait été ajouté sous la dictée même du prophète Jusqu'en 586, tout le reste étant dépourvu d'authenticité. A titre d'exemple voici la répartition adoptée par Steucnagel; sauf des variantes de détail plus ou moins nombreuses, elle correspond dans l'ensemble aux conclusions des critiques. Premier rouleau : i; n; m, 1-13, 19-25; iv, 1-ix, 21; x, 17-22; xi; xn, 1-13; xiu, 1-17, 20-27; xiv; xv, 1-6, 10-21; xvn, 12-18; xvni; xix, 1, 2·, 10, 11·, 12· (?); xx, 7-18; xxi, 11-14; xxn, 1-23; xxv; xlvî, 1-12; peut-être xvi, 1-13; 16-17; xvn, 9-10; xxm. 9-40; XXXI,2-9,15-22; xlvu; XLvm; xux, 1-22, 28-33. A cette première collection, ont été vraisemblablement ajoutés, les oracles prononcés par Jérémie jusqu'en 586 : xn, 14; xm, 18, 19; xv, 7-9; xxn,24-30; xxin, 1-2, 5-6; xxiv; xxvn; xxx, 12-19; xxxi, 23-23, 31-37; xxxn; xxxîiî, 1-17; 23-26; xxxiv; xxxv; xlvî, 13-25; xux, 23-25, 34-38, cl peut-être un noyau des chap. 1-li. *Lehrbuch.,* p. 541-542. Tout le reste est œuvre d'éditeurs, dont le plus important est Baruch. L'attribution qui est faite à ce dernier de passages du livre, de récits historiques surtout, ne saurait faire difficulté au point de vue de l'authenticité, • car avec Baruch on ne quitte pas le prophète, » et son œuvre aussi bien que celle de Jérémie a droit aux mêmes égards et jouit de la même valeur historique. Cf. Touzard, *Hcuue biblique,* 1916, p. 322. Tabac, *Les prophètes d'Israël,* fasc. 2-3, Malines, 1921, p. 289.

Cet ensemble de conclusions toutefois ne s'impose pas. parce que tout d'abord le critère employé est loin d'avoir toute la rigueur supposée : certains récits en effet « de leur nature, demandent la troisième personne, alors même qu'ils auraient été dictés par Jérémie : quand, par exemple, le prophète entre en scène accidentellement, en passant, ou quand le récit prend le caractère d'une histoire générale (c. xl et suivants). » D'autre part, Il y a de nombreux exemples de récits où le narrateur parle de lui-même à la troisième personne, ou à la première et à la troisième indifféremment (cf. Is., vn, 3; Dan., iv, 25-34; Tob., i-πι, à comparer avec iv-xiv, etc..·.)· Cf. Condamin, *op. cil.*t p. xu.

Ce critère n'est donc pas suffisant et les raisons d'ordre littéraire ou historique que l'on y ajoute pour refuser à Jérémie lu composition de maints passages de son livre n'apparaissent pas non plus toujours très décisives.

2. *Examen de quelques passages contestés.* — L'examen des difficultés, soulevées par quelques morceaux ou plus considérables ou plus importants, permettra d'en maintenir, le plus souvent du moins, l'authenticité.

a) x, 1-16. — Pour la plupart des critiques ces versets ne sauraient faire partie de l'œuvre primitive : le sujet diffère de celui des prophéties au milieu desquelles ils se trouvent; ils en rompent la suite logique en s'intercalant entre vii-ix et x, 17; enfin et surtout, le style qui ne ressemble guère Λ celui de Jérémie, présente au contraire beaucoup d'analogie avec Isaïe, particulièrement xl, 19-22; xuv, 9-20 et xlvî, 5-7. Si l'on remarque de plus que ce passage contient la glose araméenne certainement tardive du t. Il, et que les *t.* 8-10 manquent dans le grec, Il apparaîtra difficile d'en maintenir l'authenticité.

Ces raisons ne sont peut-être pas aussi décisives que le pensent la majorité des critiques; rien ne s'oppose en effet A ce que Jérémie ait adressé aux exilés pareil avertissement, relatif aux idoles, lors de la première ou de la deuxième déportation. Il resterait toutefois que le passage n'est pas à sa place et qu'il a subi quelques remaniements, celui au moins du f. 11.

b) xi, 1-8. — Morceau très important pour la solution du problème toujours discuté des rapports de Jérémie el du Deutéronome. Pour quelques critiques

récents, K. Marti, Duhm, Cornlll, Kent, ce passage ne serait que la réponse d'une tradition tardive ù la question de savoir quelle avait été l'attitude de Jérémie ù l'égard de la réforme deutéronomlque. Cc qui le prouve c'est : 1® le style,{très inférieur à celui du prophète; 2° bon nombre de locutions et d'expressions empruntées nu Deutéronome; 3® l'opposition surtout entre l'exhortation pressante à observer la loi écrite el renseignement ordinaire de Jérémie, particulièrement dans vm, 8 et in, 10; le prophète en effet ne pouvait se contenter d'une réforme, qui, négligeant les dispositions morales, insistait seulement sur le côté extérieur de la religion.

Pour maintenir, avec la grande majorité des critiques d'ailleurs, l'authenticité au moins substantielle du passage Incriminé, il suffît de remarquer que l'affinité de Jérémie avec le Deutéronome se retrouve en maints autres endroits, que Jcr., vm, 8 reste d'une Interprétation trop incertaine pour étayer une véritable démonstration et qu'cnffn le livre de l'alliance, même réduit aux seuls chapitres qui auraient constitué le rouleau découvert dans le temple, ne méritait pas une telle aversion de la part de Jérémie; cette loi bien au contraire devait plaire au prophète par · son monothéisme, son horreur pour l'idolâtrie, son humanitarisme ardent, sa haute moralité, sa détestation des abominations païennes, son exhortation â aimer Dieu de tout son cœur et à vivre en conséquence (Peake). · Cf. Condamin, *op. ei(.t* p. 105. Loin donc d'être une addition tardive les versets 1-8 du c. xi pourraient bien reproduire le plus ancien de tous les discours conservés dans le livre de Jérémie, se rapportant ainsi à l'époque de la réforme de 621. Gautier, *Introduction à ГAncien Testament,* Lausanne, 1906, 1.1, p. 476.

c) xvn, 19-27. — Exhortation à observer le sabbat. Depuis Kuencn et Stade, la majorité des critiques trouve cette exhortation bien surprenante de ia part de Jérémie, qui nulle part ailleurs ne mentionne le sabbat et n'attache aucune importance à l'accomplissement des prescriptions rituelles et cérémonielles. Mais, Indépendamment du style, tout à fait dans la manière du prophète, on veut bien le reconnaître, le silence absolu de Jérémie sur le sabbat, institution ancienne et importante en Israël, ne seralt-il pas au moins aussi extraordinaire que cette unique mention? Prétendre de plus que Jérémie condamne ou méprise les rites extérieurs, c'est mal Interpréter les passages où le prophète en Juge l'obscrvalion Inutile ou même coupable si elle n'est accompagnée des sentiments d'une piété sincère. Quant ù situer l'exhortation à un moment précis des 40 années du ministère de Jérémie, c'est chose assez difficile; peut-être pourrait-on, avec assez de vraisemblance, la rapporter elle aussi, comme le passage précédent, à la réforme de Josias (voir Orclli).

d) xxv, 12-14. — Π s'agit de l'annonce de la captlvité et de sa durée. Comment admettre que Jérémie ait pu prédire, dès la quatrième année de Joakim, la chute de Babylone dans 70 ans? Les préjugés dogmatiques qui se refusent Λ reconnaître la révélation dans l'œuvre des prophètes ne sauraient évidemment enregistrer une si parfaite correspondance entre l'histoire et la prophétie. De tels préjugés cependant no sont pas recevables non plus que la conclusion qui en découle. A noter seulement que le nombre de 70 n'est pas à entendre nécessairement dans un sens rigoureux, d'abord parce que les indications chronologiques de ce genre dans la Bible n'ont pas en général cette prétention et qu'nssez souvent aussi ce nombre do 70 sert à désigner une quantité assez considérable, ainsi dans Jud., i, 7; vm, 14, 30; I Reg., vï, 19 où il cet question d'individus. De 605, date do la prophétie à 538 fin de la captivité, le total des années est tout proche do 70, un peu moins il l'on compte seulement depuis la première déportation en 593.

L'authenticité de h donnée essentielle de ce passage étant ainsi maintenue, il ne s'ensuit pas que tout y soit primitif; la fin du t. 13, par exemple: · ce que Jérémie a prophétisé sur toutes les nations. » n'est guère en situation dans un oracle du prophète lui-même. Il ne s'ensuit pas non plus qu'il soit à sa vraie place, car ll rompt la suite des idées entre les f. 11 et 15 et serait mieux à la suite des oracles contre Babylone, Jcr., L-u. Les lacunes du texte grec confirment ces conclusions.

e) xxvn-xxix. — De ces chapitres, dont l'authenticité substantielle et la crédit lité n'ont pas à être mises en doute (contre Duhm et Schmidt) et dont certaines particularités orthographiques ont fait supposer l'existence séparée avant leur introduction dans Je livre actuel, un passage surtout a été discuté : xxix, 16-20. Beaucoup le tiennent pour une interpolation; non seulement il ne figure pas dans les Sc;»· tante, mais encore il est sans lien avec le contexte dont Il rompt la suite logique qui s'établit fort bien entre les versets 15 et 21. Pour résoudre ces difficultés qui sont réelles, sans sacrifier l'authcntMté,on a recours à une simple transposition du texte; voici celle que propose le P. Condamin : lire dans cet ordre le c. xxix : 1-9, 16-20, 10-15, 21, etc.; la suite du sens s'établit ainsi : ‹ Non seulement vous ne reviendrez pas bientôt de l'exil (4-9), mais ceux qui sont restés Id seront dispersés (16-20); au bout de soixante-dix ans seulement l'exil finira (10-14); quant aux faux prophètes qui vous trompent, void contre eux... (15, 21-23). » *Op. ciL,* p. 209.

t) xxx-xxxi. — Inutile de souligner l'importance de ces chapitres au point de vue messianique, surtout de xxxi, 31-34. Leur authenticité a été l'objet de nombreuses discussions et de jugements fort divers. Deux questions se posent ù leur sujet : Est-ce une œuvre homogène, ou bien ù un noyau primitif plus ou moins considérable des Interpolations sont-elles venues s'ajouter? s'il n'y a qu'un seul auteur, cet auteur peut-il être Jérémie? Pour répondre à la première question, il y a lieu de constater tout d'abord l'unité de sujet, de plan et de composition. Il s'agit dans le passage entier du retour du peuple hébreu de l'exil assyrien et babylonien; la structure slrophlquc de l'oracle dont le texte massorétique a presque complètement préservé la physionomie (léger déplacement de xxxi. 27-30 et rejet de xxx, 10-11, 23-24; xxxi, 35-37), atteste par la symétrie numérique, les répétitions «le mots dans les strophes et la série régulière: strophe, antlstrophc et strophe intermédiaire, la réalité et l'unité du poème; on ne saurait par conséquent le disséquer en éléments primitifs et secondaires. Cf. Condamin, *op. cil.,* p. 233-237.

De quel auteur ce poème est-ll l'œuvre? A cause des notables ressemblances qu'il offre avec kale, x l sq., ne seralt-il pas de la même main qui écrivit la seconde partie du livre d'Isalc (Movers, de Welle, IliUlg)? Pas nécessairement. car si les ressemblances sout Indéniables, elles ne sont pas « telles qu'on ne puisse les expliquer par une imitation voulue, quelques pures coïncidences ou surtout, par de simples réminiscences. » N'aurait-Il pas en tout cas été composé longtemps après le commencement de l'exil, xxx. 12-14, el en Palestine, x x x î, 8, 21, donc pas par Jérémie dont le séjour en Juda avant son départ pour l'Égypte fut de très courte durée, et qui de plus annonr.ut un exil de longue durée alors qu'il est Ici question d'une restauration très prochaine, xxx, 21-22 (SmcaJ). Une telle Interprétation des passages invoqués ne s'impose pas; la ccrt.iudo et l'étendue de la ruine y sont plutôt affirmées que sou accomplissement déjà ioiutmii; de

même pour la proximité de la restauration, ou bien il s'agit des exilés de l'ancien royaume d'Israël, xxxi, 21-22, ou bien c'est sur la certitude encore du retour qu'insiste le prophète. Ainsi donc, et en tenant compte que sur beaucoup de points ces c. xxx-xxxi paraissent bien porter la marque des œuvres de Jérémie, leur authenticité peut être maintenue (Driver, Gautier, Bolhslein, Condarnin). Celle du passage messianique xxxi, 31-34 est admise par la majorité des critiques, Cornill, Gicscbrecht, Pcake, Ed. Kœnig, Kcil. SU uemagcl... Cf. Condamin, op. ci/., p. 233-239.

g) xxxii, 16-14. — A part les versets 24-25 ct 36-44 dont bon nombre de critiques maintiennent avec raison l'authenticité, le reste du passage pourrait bien être secondaire ; la prière de Jérémie ù lahvé, 17-23 parce qu'elle ne répond guère à la circonstance et qu'elle est en grande partie composée de citations; la réponse de lahvé, 28-35, pour lrs mêmes raisons.

h) xxxin, 11-26. — L'absence de ccs versets dans les Septante soulève immédiatement la question de leur authenticité. Comment cn clïct un passage de cette Importance aurait-il pu être laissé de côté par le traducteur grec? D'autre part les |. 14-15 semblent bien une répétition de xxix, 10 ou mieux de xxm, 5-6; 25-26 rappellent xxxi, 36-37, et les promesses de perpétuité des prêtres lévitiques sont dilflcilcment conciliables avec cc que le prophète en dit par ailleurs. Pour ces raisons, la majorité des critiques el parmi eux des catholiques tels que Jahn, Movers, Scholz, abandonnant l'authenticité, voit dans ces prophéties une Imitation d'époque récente de véritables oracles de Jérémie.

Cette conclusion cependant ne s'impose pas. L'absence du passage dans le grec n'entraîne pas nécessairement son absence dans le texte primitif. Des cas semblables ne manquent pas; les répétitions, surtout celle du début 14-15, auront peut-être amené le traducteur grec à considérer l'ensemble du passage comme une redite inutile, cl par conséquent à le supprimer. De ces repetitions elles-mêmes on ne saurait non plus conclure à l'interpolation, à cause de leur fréquence même dans le livre. Enfin de la prétendue incompatibilité avec les vues ct promesses ordinaires du prophète, que reste-t-d, si l'on remarque que Jérémie, tout comme les autres prophètes, ne pouvait exclure de la restauration future les institutions de l'économie ancienne? Cc qu'ils attendaient, lui ct les autres, c'était non leur complète el brusque disparition, mais leur perfectionnement. Cf Condamin, op. ci/., p. 248; Lagrange, *Pascal cl les Prophéties messianiques,* dans *Revue biblique,* 1906, p. 513-544; Van Hoonackcr, *Le sacerdoce lévilique,* p. 124.

t) xxxix, 1-10.— A l'exception du *t*·3 généralement maintenu À cause de sa concordance avec des récits parallèle·» ct du lien qu'il établit entre la fln de xxxvin et xxxix, 11, tout le reste du passage serait à rejeter: 1· parce qu'il n'est que la reproduction abrégée de Jer., ui, 4-16 ou de IV Peg., xxv, 1-12; 2® parce que la suite naturelle du récit s'établit par le rapprochement des versets xxxviu,28, xxxix, 3 et 11; 3° parce que 4-10 manquent dans le grec, omission qui, sans être elle-même une preuve suffisante d'interpolation, accentue cependant la vraisemblance de la non-authenUcilé.

/) XLvui et xux, 34-29. — Malgré les attaques de quelques critiques rejetant en bloc tous les oracles contre les nations, l'authenticité de ces derniers ne saurait être sérieusement contestée que pour xlvim et xux, 31-39. D'une longueur démesurée, sans proportion ave< celle des autres oracles, dépendant dlsale, xv-xvi surtout pout les f. 5, 29-38, écrit d'un style d flus, l'oiadc contre Moab ne saurait être l'œuvre de Jérémie; à l'exception de quelques versets, Il est d'choque tardive. — Mois pourquoi vouloir i amener la prophétie contre Moab aux proportions plus modestes des autres? Les Moabites ne furent-ils pas en lutte très fréquente avec Israël, toujours prêts à faire cause commune avec ses ennemis et à l'insulter dans son malheur? Soph., n, 8-11 ; Ezcch., xxv, 9-11 ; n'est-il pas dès lors bien naturel que Jérémie ait consacré à cc peuple une prophétie plus longue? Si Isaïe, d'autre part, a pu reproduire tout au long un ancien chant sur Moab comme nombre de critiques l'admettent pour Is., xv-xvi, · pourquoi Jérémie ne pouvait-il pas prendre quelques parties de cc chant, les modifier, les adapter, les insérer dans son propre poème? › Condamin, *op. cil.,* p. 317.

Quant à l'oracle au sujet d'Élam, xux, 34-29, dont l'éloignement ct l'absence de relations avec Juda à l'époque du prophète s'opposeraient à l'authenticité, on n'a pas prouve qu'il n'est pas de Jérémie. Les Élaniites en etlct, voisins de Babylone, pouvaient fort bien *ù* un titre ou à un autre intéresser le royaume de Juda.

k) L-u. — « Celle prophétie est très généralement considérée comme inauthenlique. Elle reflète les expériences, les sentiments d'un Juif, vivant dans l'exil, longtemps après la destruction de Jérusalem, la déportation de scs habitants et la ruine du temple. · Gautier, *Introduction à TAncien Testament,* 1906, L î, p. 498. L'étendue et l'importance de l'oracle contre Babylone, l'attitude générale de la criliqueùson endroit exigent la discussion du problème de son authenticité. Celui-ci, cn eflet, ne saurait être résolu parle simple mépris du préjugé rationaliste : « Ccs chapitres contiennent des prophéties contre Babylone d'une parfaite exactitude : c'est la seule raison pour laquelle ils sont rejetés. On y voit des *vaticinia post eventum,* parce qu'on affirme l'impossibilité du miracle et de la prophétie... »Ennoni, art. *Jérémie* dans \ igouroux, *Dictionnaire de la Bible,* t. m, col. 1274. D'autres raisons sont invoquées contre l'attribution de ccs chapitres à Jérémie. Quelle en est la valeur?

S'il faut rattacher u, 59-6-1, dont l'exactitude historique n'est pas à contester, à l'oracle proprement dit, il s'ensuit que celui-ci aurait été prononcé la quatrième année du règne de Sédéclas,593. Or, cette même année, Jérémie, s'indignant contre les faux prophètes, qui annonçaient la fln prochaine de l'exil, xxvm, 1-9; xxxix, 8, 9, 15, demande aux captifs de la première déportation de s'installer dans leur nouvelle résidence: • Bâtissez des maisons ct habltez-lcs, plantez des jardins ct mangez-en les fruits. » Jer., xxix, 5. Bien plus il les invite à rechercher le bien de la ville où Ils ont été emmenés et à prier lahvé pour elle, car son bien sera aussi le leur, xxix, 7. De telles recommandations sont-elles compatibles avec l'ordre de fuir hors des murs de la ville de Babel, 1 , 8; u, 6; avec Kappel à ses ennemis de se ranger cn bataille autour d'elle, de se venger sur clic, de l'exterminer, b» 14-15? Les faux prophètes, séducteurs du peuple» ne tenaient pas un autre langage, Jérémie après cn avoir proclamé le mensonge va-t-il le reprendre à son propre compte? C'est assez peu vraisemblable, d'autant plus que tout le passage suppose une époque postérieure ά la ruine de Jérusalem et à la destruction du temple, ct que le ton passionné qui l'anime s'accommode bien des sentiments de haine ct de vengeance provoqués par la vue d'une telle catastrophe. Enfin, la mansuétude du vainqueur à l'égard du prophète ne sc comprendrait plus guère si celui-ci avait prononcé de semblables paroles contre Babylone. L'oracle n'est donc pas de la quatrième année de Sédécias.

Est-cc ù dire cependant que Jérémie, ù un autre moment de sa carrière, n'aura pu composer cette prophétie? Les raisons, qui font écarter la quatrième année de Sédécias, ne valent plus, semble-t-il, pour les temps qui suivirent la chute de Jérusalem par exemple Mais

de nouveaux arguments sont apportés qui militent cette fuis contre l'authenticité elle-même do l'oracle.

C'est d'abord la conUadiclion avec l'altitude du prophète, non plus seulement à un moment donné de u vie, mais durant tout son ministère. Avec autant de persévérance que d'insuccès, il a piôché la soumission à Babylone, alors mêm» qu'il ne l'entrevoyait plus comme le moyen d'éviter un châtiment déjà trop mérité. Certes, les calamités qui ont anéanti Juda ct Jérusalem, ct dont les Chaldécns ont été les auteurs pouvaient bien émouvoir l'âme sensible de Jérémie, mais il savait que tous ccs maux, prédits par lui-même, n'étaient que le Juste châtiment des crimes de son peuple. Pourquoi dès lors userait-il de celle violence à l'égard du vainqueur, qui, même apres les événements douloureux des derniers Jours de Jérusalem, n'en demeure pas moins pour lui le serviteur de lahvé, xun, 10? El puis les exhortations à la patience, faites aux exilés en 593, n'avaient pas perdu de leur actualité dans les années qui suivirent la mort deSédécias;alors, comme précédemment, il importait de ne pas séduire les captifs par l'annonce de la destruction de Babylone et l'espoir d'un prochain retour; l'oracle des ch. 1-u, n'aurait il pas eu ce résultat?

A celle première raison, tirée du caractère même de la mission de Jérémie, s'en ajoute une deuxième, fournie par l'examen de la situation historique telle quelle se dégage des nombreuses allusions aux événements. Pour l'auteur des c. 1-u non seulement la destruction du temple est un fait accompli, 1, 28; u, 11, 51, mais encore la chute de Babylone est proche, L, 2-3; l'heure du châtiment a sonné pour elle aussi, L, 27, 31, les captifs n'ont plus qu'à reprendre le chemin du retour dans la patrie, 1, 4-8; u, 6. 45, 50. Autant d'indications qui obligent à reculer la date de l'oracle Jusqu aux dernières années de l'exil, à une époque par conséquent où depuis longtemps déjà Jérémie était mort.

Un troisième argument enfin peut encore être apporté, tiré des nombreuses répétitions de passages eu d'expressions Identiques ou parallèles de Jérémie. Il y a là une manière d écrire qui, sans doute, n'est nullement étrangère au prophète, el même on a voulu y retrouver la marque incontestable du style de Jérémie, mais le nombre même de ces répétitions révèle plutôt l'œuvre d'un disciple, familiarisé avec les discours du prophète et se plaisant à cn reproduire les formules. Cf. 1, 4-5 ct m, 21, xxxi, 9; 1, 5 et xxxn, 40; L. 13 et xux, 17, xix, 8; u, 37 ct xx, 11; u, 15-19 el x, 12-16, etc., etc.

La presque unanimité des exégètes catholiques maintient cependant l'authenticité des c. 1-u, mais sans pouvoir s'appuyer comme le remarque le P. Condamin. « sur le témoignage des Pères de l'Église, qui serait insullisanl en la matière. Si l'on omet quelques fragments dOlympiodorc (vr siècle), dont Pâulhcnticité n'est pas certaine, on trouve seulement trois auteurs ecclésiastiques, dans les sept premiers siècles, dont nous ayons le commentaire des c. 1 ct u de Jérémie : Oilgènc (fragments grecs, et traduction par saint Jérôme des homélies xx et xxi sur Jérémie), saint Éphrem ct Theodorei Origènc, dans les fragments grecs, cl Théodoret,dans tout cc passage, ne nomment pu* une seule fois Jérémie. » *Op. cil.,* p.355. Les défenseurs de l'opinion traditionnelle sc refusent â admettre la contradiction qu'impliquerait la composition par Jérémie, la quatrième année de Sédécias, d'oracles annonçant la ruine de Babylone ct la fin do l exil : « Ccs deux vérités devaient nécessairement se rencontrer dans scs oracles. Eu énonçant la première, il prémunissait ses concitoyens, déportés à Babylone cn même temps que le roi Jéchonias.contre tout ce quiourait pu aggi avez leur situation.En énouçaut lu seconde, il faisait briller Γespérance dans le lointain, et montrait qu'il (allait avoir confiance dans la bonté divine. Cette double p ruée fait tout le fond de ses prophéties : les Babyloniens, vainqueurs des Juifs coupables, seront eux-mêmes vaincus, ct Israël, châtié et repentant. reviendra dans sa patrie. Voudrait-nn lui faire un reproche de ce qu'en un endroit il appuie sur l'une de ces vérités plutôt que sur l'autre? · Trochon, Les *Prophètes, Jérémie,* (Lu *Sainte Bible),* Paris, 1878, p. 12-13. Pas de contradiction non plus dans le changement d'altitude qu il faudrait prêter au prophète vis-à-vis des Chaldécns, « s'il a annoncé leurs succès, s'il a prophétisé leur conquête de Jérusalem et la ruine de sa patrie, ce n'est nullement par atlcction pour Babylone. Il n'a agi que comme messager de Dieu. C'est le cœur serré et plein de tristesse, qu'il prédit cet acte nécessaire de la vengeance divine, seul moyen d'expier les péchés d'Israël. Mais cette mission reçue de Dieu l'empêche-t-elle d'aimer sa patrie? Non, il ressent une profonde Indignation à la vue des cruautés que les Chaldécns exercent contre scs compatriotes. U annonce souvent que Babylone sera punie à cause de sa cruauté, de son orgueil, de son idolâtrie. » Trochon, p. 13.

Faut-il pour maintenir une certaine authenticité, distinguer dans cet oracle ce qui serait de Jérémie et cc qui serait d'un rédacteur (Movers, de \Vc;tc, Hitzig cl plus récemment Slcuernagcl)? c'est peu probable; outre ce qu'a forcément d'arbitraire une telle répartition, l'unité de composition du poème, le lien qui existe entre scs diÎTércnles parties, et de plus, selon k P. Condamin. la structure des strophes protesteraient contre les remaniements ainsi exigés.

La conclusion de cette longue discussion semble donc s'imposer: «l'oraclecontre Babylone n'est pas de Jérémie. C'est l'opinion à laquelle sc rallient dans de récents travaux des auteurs catholiques. » Tobac, *Les Prophètes d'isracl,* fasc. 1-3, Malines, 1921. p. 2J8-299. Le P. Condamin dans son Commentaire sur érémie ne range pas ces chapitres dans la liste des passages authentiques, p. XXÎV.

0 1 u. — L'indication qui termine le c. *u* : «Jusqu'ici les paroles de Jérémie » à elle seule rendrait déjà suspecte l'attribution au prophète du chapitre qui la suit. Si l'on remarque de plus que tout cc passage ne fait que reproduire la fin du livre des Bois, IV Beg., xxiv, 18-v, 30 avec un assez grand nombre de divergences toutefois, et relate des événements survenus, très vraisemblablement, après la mort de Jérémie, t. 31-34, on y reconnaîtra une addition aux écrits du prophète, dans le but de montrer clairement d'après l'histoire, cn manière de conclusion, comment la prédiction principale relative au sort de Jérusalem avail été accomplie. Cf. Condamin. *op. cil.,* p. 3G3.

il n'y a pas à discuter ici l'authenticité de passages beaucoup plus courts, de simples versets mêmes ou de parties de versets (ct. les commentaires) Notons seulement qu'à part quelques exceptions, xxm. 19 20; x l v i, 27-28; x l v iu, 10; x l v u j, 330,34*. les mutilations que certains critiques, Duhm surtout, font subir au texte ne sont nullement justifiées.

F. *CHRONOLOGIE DES PROPHET/A8 DE JEr EMIB.* — La question d'authenticité réglée pour la plupart des oracles contenus dans le livre de Jérémie, reste celle de l'époque à laquelle Ils furent prononcés L'arrangement cn effet des prophéties dans le recueil actuel est loin d'être toujours conforme à l'ordre chronologique, et les divergences qu'offrent à cc sujet le texte hébreu ct les Septante ajoutent encore à la complexité du problème Pour l'attribution d'une date précise à chaque oracle cn particulier deux nouvelles difficultés Mirgissent, provenant, l'une, du changement, à l'époque de l exil, dans la manière de compter les années que

l'on fait commencer non plus à l'automne, mais à l équinoxe du printemps selon la manière babylonienne. l'autre du calcul de la durée d'un règne, dont e non lire des années pourra varier scion que Ton compte ou non comme années complètes celle dc l'avènement et celle dc In mort du roi. Cf. Stcuernagcl, ***Einldtung,*** p. 539; Condamin, ***op. cil.,*** p. xvin-xxn.

l our dater les prophéties de Jérémie, lJ y a d'abord les indications chronologiques fournies par le livre lui-même. Qu elles émanent du prophète ou dc son disciple Baruch, ccs datations sont à retenir sauf au cas où elles seraient formcllèment contredites par le texte de l'oracle. H y a ensuite les allusions historiques fournies par l'oracle lui-même ; assez souvent clics permettront, au moins d'une manière générale, la détermination di e clr instances où celui-ci a été prononcé. En pareille nutière toutefois, il importe de ne pas oublier, surtout pou les discours du temps de Josias, que leur rédaction, la quatrième année seulement de Joakim, a pu atténuer quelques-uns des traits qui auraient permis de les dater avec le plus de certitude; ayant, par suite du changement dc circonstances, perdu de leur intérêt, ccs traits, ou bien auront été laissés dc côté, ou bien auront été fortement atténués. Là où manquent à la fols les données chronologiques et les allusions historiques suffisamment précises, les attributions à telle ou telle époque varieront avec les critiques; c'est le cas ordinaire pour les plus anciennes prophéties dc Jérémie. Pans certains cas enfin, il faudra savoir renoncer A toute fixation, même approximative. Il n'en reste pas moins que, pour reconstituer les différentes phases de l'œuvre du prophète eten saisir le développement, la détermination aussi exacte ct complète que possible dc la date des différentes parties du livre s'impose.

Au règne dc Josias (638-608) appartient tout d'abord le récit dc la vocation dc Jérémie, daté de la treizième année du règne de ce roi. Jer., 1,2. Au début du ministère du prophète également ct sous ce même roi se placent les c. n-iv, 4, non pas seulement à cause dc ia formule un peu vague dc m, 6 : « lahvé me dit aux jours dc roi Josias », mais encore parce que les reproches et les exhortations contenus dans ce passage sont tout A fait de circonstance dans la première partie du règne dc Josias, alors que les funestes conséquences des réactions impies d'Amon ct dc Manassé n'ont pas encore élé enrayées par la réforme entreprise à la suite de la découverte du livre dc la Loi (621). On a déjà dit qu'à cette réforme aucune allusion n'est faite, non plus qu'au déclin de la puissance assyrienne. Cf. Jer., u, 18. C'est à l'époque de cette même réforme qu'il faut placer le passage xi, 1-8 qui soulève la question si di cutée des rapports de Jérémie avec le Deutéronome; l'authenticité et l'historicité dc cette péricope s ntà maintenir, ce que font d'ailleurs la plupart des critiques. — vm, 9-17, qui signale les abus à faire disparaître; xn, 18-23, qui rappelle l'attitude hostile des compatriotes du prophète, sans doute à cause de son zèle pour la réforme et xn, 1-6 qui semble la plainte provoquée par ccs événements douloureux (cf. surtout xn, 6) sont du même temps ainsi que probablement xm, 1-14,

On peut même attribuer au règne de Josias ou à celui de Joakim, sans plus dc précision, le poème sur i'|ii\as<on des ennemis venus du nord, plus probablement des Chaldéens, Jer., iv, 5-vî 30; la situation supposée est la même à peu près qu'aux chapitres sul- ▾ anls qui sont du temps de Joakim.

Aux prcnu« r s années de ce roi appartiennent vu-ix 21 et x Kvi. Ces deux passages se réfèrent d'abord aux même, vénements : dans l'un ct dans l'autre Jêrénüe reçclt l'ordre de se placer à l'entrée du temple paranru) « er aux · gens de Juda · que le rtfâs d'obéir % U Lol aalter a sur le Umple le sort q e lahvé rt»crva à sa demeure de Silo, vu, 12-14; xxvi, 4-6; le zèle de lahvé à envoyer scs serviteurs les prophètes qui n'ont pas été écoulés y est rappelé dans les mêmes termes, vu, 25 ; xxvi, 5. La condamnation des crimes de toutes sortes dont Juda s'est rendu coupable, surtout l'idolâtrie ct les sacrifices humains offerts dans la vallée de Ben-HInnom, nous reporte à une époque d'impiété, telle qu'on ne saurait la concevoir au temps qui suivit la réforme dc Josias, mais qui au contraire caractérise bien les débuts du règne de Joakim, reprenant les traditions de Manassé. « C'est une page d'histoire religieuse des plus intéressantes sur la lutte héroïque soutenue par les prophètes, ct spécialement par Jérémie, contre l'aberration des Israélites portés avec passion à imiter les cultes dc Baal ct de Moloch. » Condamin, ***op. cit.,*** p. 92.

x, 17-24 (***t-*** 25, regardé par la plupart et avec raison comme une Insertion tardive) se rapproche aisément de de vn-ix, 21. Il n'en va pas de même pourix, 23-25, dont on ne saurait préciser l'époque, bien moins encore pour x, 1-16 dont l'authenticité demeure douteuse.

Les chapitres xvui à xx, réunis sans doute par l'analogie des symboles employés : vase d'argile façonné par le potier ct vase d'argile brisé par Jérémie, par l'analogie aussi des plaintes amères exhalées par le prophète, le sont encore par l'époque dc leur composition : premières années de Joakim. En effet, Passhur, prêtre et nspcctcur dans le temple, objet des menaces de xx, 1-6, a déjà un deuxième successeur dès les premières années dc Sédécias, ct ainsi a dû très vraisemblablement être le contemporain des débuts du règne de Joaklm. Si, de plus, le conflit survenu entre ce personnage et le prophète a été cause que ce dernier n'a pu se rendre au temple pour donner lui-même lecture de ses oracles, Jer., xxxvi 5 (Steuernagel), la date du passage serait à fixer à la quatrième année de Joakim.

De cette même année, qui est aussi celle de la bataille de Carcamis, Jer., x l v î, 2, ct la première dc Nabuchodonosor, da.c le jugement contre Juda ct les nations, livrés aux ChnkKens, Jer., xxv. Le péché d'idolâtrie dans lequel s'obstine Juda malgré les avertissements répétés depuis vingt trois ans, la menace dc l'invasion des tribus du Nord sous la conduite de Nabuchodono· •or, roi de Babylone (du moins d'après l'hébreu, Jér., xxv, 9), confirment la donnée chronologique dc xxv, l Situations religieuse et politique sont bien celles des premières années de Joakim, surtout dc l'année qui vit le triomphe dc la puissance chaldécnne sur les Egyptiens à C.aicarnls. Dans le texte grec, après le 1. 13, viennent les oracles contre les nations, Élam d'abord, puis l'Égypte ct Babylone. Que quelques-uns dc ces oracles soient de la quatrième année de Joakim, c'est vraisemblable surtout pour celui qui vise les Égyptiens, xxvi (grec) = x l v i,2-12 (hébreu).Cc court poème est intitulé:«Sur l'Égypte Sur l'armée du Pharaon Nechao, roi d'Égxpte, qui sc trouvait sur l'Euphrate, à Carcamis, cl qui fut battue par Nabuchodonosor, roi dc Babylone, la quatrième année de Joakim, fils dc Josias, roi dc Juda ; » prédiction ou description après l'événement de la débâcle de l'armée du Pharaon (les interprétations varient)? peu importe; l'enthousiasme débordant, la mise en scène drnm liqae, l'ironie cinglante qui caractérisent tout le passage ne permettent pas d'éloigner dc beaucoup la composition du poème de l'événement qui en fait le sujet. A cette même année dc la victoire dc Nabuchodonosur peuvent être assignés, non tans vraisemblance, les oracles contre Moab, Ammon, Édom, Damas, Cédar et HasOr xuvm-xux.33,c «r tout sc rapportent ég.dcment à l période dc la domination chaldécnne.

Le cell des circonstances qui accompagnent la première et la deuxième rédaction du livre de Jéré-

mie* xxxvî est doté lui aussi de la quatrième année de Joakim, >'. I; l'abondance el lu précision de* détails, remarquables dans lout it chapitre, ne permettent pas tie mettre en doute l'exactitude historique dc cette donnée chronologique ; aucun critique d'ailleurs, ou peu s'en faut, ne songe à la contester. Pas d'objection sérieuse non plus contre l'indication dc xi.v, 1, qui place encore dans cette même année la promesse dc vie sauve faite à Baruch;les plaintes du secrétaire dc Jérémie aussi bien que la réponse de lahvé trouvent une explication suffisante dans l'appréhension des danger* que la lecture publique des prophéties faisait entrevoir A Baruch, et des châtiments qui allaient frapper le peuple et lui-même.

Le* versets 7-17 duc. xn qui annoncent le châtiment d'kracl appartiennent encore au règne de Joakim, mais aux dernières années; de l'avis de la plupart des commentateur* modernes ils auraient élé prononcés à l'occasion de la révolte du roi de Juda contre Nabuchodonosor. CL IV Rcg., xxiv, 2 Ver* le même temps ct plus tard encore, alors que l'invasion chaldécnne menaçait déjà, il faut placer le récit du c. xxxv concernant les Kéchabites; l'indication quelque peu vague du *t-*1 : « aux Jours de Joakan › se trouve précisée par le 1.11 : « lorsque Nabuchodonosor, roi dc Babylone, est monté contre ce pays, nous avons dit : « Entrons dans Jérusalem, pour échapper à l'armée des Chaldéens ct à l année d'Arain; » ct nous sommes venus habiter Jérusalem, t

A l'époque do Joakim enfin, mais sans qu'il soit possible de préciser davantage, remontent les prophéties de xvi-xvn, 18; leur groupement, malgré la variété des sujets, lient peut-être au fait qu'elles furent adressées aux contemporains de ce roi impio; le reproche de xvi-12 : « Et vous, vous avez fait pis que vos pères, ct voici que chacun de vous suit l'opiniâtreté de ion cœur » n'était alors que trop Justifié.

Du temps do Joakin, qui ne régna que trois mol*, serait le petit poème xm, 15-27, si comme il est probabl le t.18 fait allusion à ce roi, auquel 11 associe sa mère, comme d'ailleurs en d'autres circonstances, xxn, 26; xxix, 2.

A partir du c. xxî, assez nombreux sont les passages, récits ou oracles, en proportions à peu près égales, que l'on peut dater du règne dc Sédécias, 597-587.

Du début de cc règne, peu de temps · après que Nabuchodonosor, roi de Babylone, eût emmené en exil, de Jérusalem à Babylone, Jéchonias, ills de Joakim... · xxiv, 1, est la vision symbolique des deux paniers dc ligues, xxiv, par laquelle le prophète signifie aux habitants, laissés dans la ville par le vainqueur, que ce sont les exilé* de Juda el non pas eux qui formeront le nouveau peuple de Dieu. l.a finale du t. 8 ne se rapporte pas nécessairement à ceux qui cherchèrent un refuge en Isgyplc après la ruine dc Jérusalem, mais peut-être ù des compagnons de captivité de Joachaz, emmenés en 608, ou encore à ceux qui dès 597, s'exilèrent volontairement sur les bords du Nil pour échapper â la catastrophe qu'ils redoutaient.

Le groupe bien caractérisé des c. xxvu À xxix, appartient lui aussi aux premières années dc ce même règne : d'une part, en clTct, il est bien évident qu'il faut remplacer le nom de Joakim, xxvu, 1, par celui dc Schkdas, les *f.* 3,12,20, et lu date donnée xxviu, 1, le prouvent abondamment; d'autre part, la question de savoir combien dc temps durerait l'exil devait alors préoccuper les esprit* à Jérusalem et plus encore en Babylonie; pour les mettre en garde contre les vaines t .pérances d'un retour prochain, annoncé par les faux prophètes, Jérémie, l interprète autorisé des révélations divines, déchire avec autant de certitude que i d énergie qu'il faut envisager une longue capüvilé;lc* l premières années qui suivent la déportation de 597 répondent tout ù fait û la situation.

Entre ces événements et le début du siège de Jérusalem, 588, malgré le manque d'indication chronologique, on peut placer avec assez de vraisemblance k violent réquisitoire contre les faux prophètes, xxin, 9-40 et les oracles contre Joachaz, Joakim et Jéchonias, xxî, 11 xxm, 8 ; rien en effet, du moins dans leur forma actuelle, n'y porte la trace de* tragique* événements, précurseur* immédiats de la catastrophe.

Avec xxî, 1-10, commence ia série de* passages relatifs au siège et â la ruine de Jérusalem. C'est le premier message de Sédécias (un deuxième xxxvn, 3-10) avec la réponse du prophète au sujet de l'attaque dc la ville par Nabuchodonosor. Le* événements racontés au c. xxxiv : annonce dc la prise de U ville ct de la captivité de Sédécias, affranchissement momentané de* esclaves Israélites, trouvent place aux premiers temps du siège. Durant son interruption, due ù l'arrivée des secours égyptiens, se placent le* événements, objet du récit du c. xxxvn: deuxième message du roi au prophète, emprisonnement de celui-ci qui annonce de nouveau à Sédécias, le consultant en seer t, qu'il sera livré aux mains du roi de Babylone. Ensuite et Jusqu'à la fin du siège, sc déroulent les dilk-rent* épisodes racontés aux deux chapitres suivants xxxvin el xxxix, et entre temps a lieu l'acte symbolique de l'achat d'un chump par Jérémie ct la prière qui y est rattachée, xxxn; la dixième année de Sédécias en marque la date, xxxn, 1. Vers le même temps, alors que Jérémie était encore enfermé dans la cour des gardes, se place la prophétie du c. xxxm qui repren l en les accentuant cl les précisant les promesses du chapitre précédent·

Les oracles de xxx et xxxi sont contemporains sam doute des événements qui suivirent la ruine dc Jérusalem ct qui sont racontés aux c. xl-xuv. « Lu situation du royaume ruiné après 587, semble répondre mieux au tableau présenté par la prophétie; mais faute de details sur les événements dc celle époque, comme aussi sur l'œuvre prophétique ct littéraire de Jérémie, il serait téméraire de vouloir flxcr une date précise. » Condamin, ***op, cil,,*** p. 239. 11 en va de même pour les passages qui n'ont pu être attribués à telle ou telle époque, faute d'indications suffisante*; leur authenticité n'en est pas pour autant contestable.

F/. ***RÉDACTION OU HISTOIRE DU U VU DR JÉRÉMIR.*** — Les constatations et les discussions relatives à l'état du texte, À l'authenticité cl à la chronologie des prophéties de Jérémie laissent prévoir une histoire asse* mouvementée de la rédaction de son livre. Heureusement le prophète nous donne lui-même à ce sujet une indication des plus précieuse* en nous racontant au c. xxxvi les circonstances de la première rédaction de ses oracles. La quatrième année du règne de Joakim, Il reçut l'ordre de consigner par écrit sur un rouleau toute* le* paroles que lui avait dites lahvé contre Israël, contre Juda ct conbe toute* les nations depuis les Jours de Josias. La menace ***de (oui le mal*** que lahvé avait dessein de faire A son peuple, Inspirerait peut-être à celui-ci une crainte salutaire qui le détournerait de sa mauvaise voie et lui obtiendrait ainsi le pardon de son iniquité, xxxvi, 1-3. Ayant fait venir Baruch, Jérémie lui dicta donc toutes les paroles que lahvé lui avait dites Jusqu'alors ct lui ordonna d'en faire lecture au peuple rassemblé dans la maison dc lahvé, le Jour du Jeûne, ce qui fut fait la cinquième année de Joakim au neuvième mois. Un des auditeurs de Baruch, Nichée, fils dc Gamarias, informa les ministres, réunis dans la maison du roi, de ce qui sc passait, et, à leur tour, ceux-ci, désireux d'entendre aussi cette lecture, mandèrent Baruch et lui ordonnèrent de lire à nouveau k recueil des prophéties. Elhayts de ce qu'ils enlcndl·

rent ηIoπ,II» f'enquirent de l'origine de tels oracles, et après avoir recommandé à Baruch et Λ Jérémie de sc tenir cachés, ils allèrent rendre compte nu roi des événements. Celui-ci voulut naturellement connaître ccs discours, si pleins de menaces à l'adresse de son peuple ; lecture lui en fut faite, et, soit mépris ou espoir de détourner ainsi de sa personne et de son royaume la condamnation qu'il venait d'entendre, il se mit ά lacérer avec un couteau le rouleau des prophéties el à en jeter les morceaux au feu (d'après l'interprétation plus probable de l'hébreu, le livre entier aurait été lu). Vain espoir, car le livre allait être reconstitué et de nouvelles menaces y être encore ajoutées : Jérémie, en effet, fait annoncer à Joakim que lahvé fera venir sur lui, sur sa race, sur tous ses serviteurs et sur tous les habitants de Jérusalem et les hommes de Juda tous les malheurs qu'il leur a annoncés, xxxvi, 21 ; puis, ayant donné Λ Baruch un autre volume, il lui dicta « toutes les paroles du livre que Joakim, roi de Juda, avait brûlé, et beaucoup d'autres paroles semblables y furent ajoutées. » xxxvi, 32.

Tel est en substance le récit des origines du livre do Jérémie, l'exactitude historique ne saurait en être mise en doute. Les conclusions suivantes s'en dégagent : 1· Jusqu'alors Jérémie n'avait pas composé de recueil de ses discours, et, alors même que rien n'empêche de supposer qu'il a pu mettre par écrit tel ou tel de scs oracles, il scnible bien que la plupart furent alors reproduits de mémoire, quitte à subir dans leur rédaction quelque modification, commandée pur les circonstances, particulièrement par le but avant tout pratique (pie sc proposait le prophète, à savoir : inspirer une crainte salutaire, dans l'espoir d'une conversion.

2° Les circonstances et le but de la composition du recueil Invitent encore à penser que celui-ci ne devait contenir que des discours, accompagnés tout au plus de quelque brève notice ayant trait à leur origine, et groupe s vraisemblablement sans grand souci de l'ordre chronologique

3° Le second volume ajouta nu contenu du premier beaucoup d'autres paroles semblables, et par là on peut entendre non seulement des oracles postérieurs ù la première rédaction mais encore quelques-uns de ceux qui. remontant ù l'époque antérieure ù la quatrième année de Joakim, n'avaient pas été recueillis dans cette première édition. · D'où il appert que, dès l'origine, le contenu du livre prophétique apparaît comme dilatable. Et cela se comprend sans peine dès qu'il s'agit, non d'une reproduction littérale des oracles, mais plutôt du résumé de la mission prophétique. Des discours ont pu être d'abord négligés qu'on jugea bon de recueillir ensuite; dans chaque discours, des idées, des développements ont pu être simplement indiqués, que plus tard on estimera utile de souligner. » J. Touzard, *L'ânu luiot au temps des Perses,* dans *Revue biblique,* 1911·. p. 319. Cc travail, entrepris d'abord par Jérémie el Baruch, pourra fort bien se continuer, même après la mort du prophète par tel ou tel de scs auditeurs ou de ses disciples, qui ajoutera au recueil déjà existant des discours jadis prononcés par Jérémie ma s non encore réunis.

Peut-on préciser davantage et essayer de compter les élup* s successives par lesquelles passa le livre avant d'attemdre sa forme actuelle en indiquant les passage* qui remontent à chacune d'elles? Les critiques n'ont pas reculé devant l'entreprise et c'est ainsi qu'il* sc proposent tout d'abord l'évaluation du contenu du premier volume, celui que brûla Joakim, mais, faute d « nui* précises, les conclu* uns varient : un livre qu» cte lu à trois reprises différentes dans le courant de U même journée pouvait-il être bien long? et pourtant. d'autre part, n'était-il pa* l'écho d'une prédication de pm* de vingt années? Bref, une telle évaluation demeure bien problématique; voici celle qu'adopte Steuernagel, *Lehrbuch der Einleltung* /n *das Aile Testament,* Tübingen, 1012, p. 564-565 : ι-u; m, 1-13, 19-25; îv, 1-ix, 21; x, 17-22; xi; xn, 1-13; xm, 1-17, 20-27; xiv-xv, 1-6, 10-21 ; xvn, 12-18; xvm; xix 1,2·, 10, 11% 12·(?);χχ, 7-18; xxi, 11-14; xui, 1-23; xxv; xlvi, 1-12; et peut-être : xvi, 1-13, 16-17; xvn, 9-10; xxm, 9-40; xxxi, 2-9, 15-22; xlvh; xlviii; xux, 1-22, 28-33. Pour le contenu du second rouleau, si l'on est généralement d'accord pour y reconnaître le noyau de notre livre actuel, il n'en va plus de même lorsqu'il s'agit d'en reconstituer les éléments; ù plus forte raison pour les éditions suivantes qui, au nombre de trois, auraient finalement et assez longtemps aprh la prise de Jérusalem donné au recueil sa forme définilive. « Vouloir déterminer d'une façon précise, comme plusieurs s'y efforcent, le contenu de ces diverses éditions serait une entreprise chimérique. » Condamin, op. *cit.,* p. xin.

III. Les données du uvre de Jérémie ,— Λ *lbs DONNÉES HISTORIQUES.* — Un livre tel que celui de Jérémie, où abondent les allusions aux événements contemporains, soit dans les parties narrative.*, soit dans les parties prophétiques, appelle le contrôle de l'histoire. La valeur et l'autorité du livre, non moins que les conclusions relatives à son origine pourront lui demander el en recevoir une garantie nouvelle, tandis que la réalisation des événements, prédits par le prophète, confirmera le caractère sum durci de sa mission. Deux catégories de faits à étudier ; les uns, objet de récits ou de simples allusions, les autres de prédiction.

1° *Récits ou allusions historiques.* — En ce qui les concerne, leur accord général avec les données fournies par d'autres livres de la Bible, celui d'Ézéchicl en particulier, el d'autre part, l'authenticité substantielle du livre, en assurent l'exactitude historique, laquelle est d'ailleurs généralement reconnue. Bien des problème» toutefois continuent à sc poser à leur sujet et les remarques suivantes pourront dans la plupart des cas leur apporter une solution satisfaisante. Ainsi le silence sur certains événements contemporains de l'activité du prophète, tels que la découverte, dans le temple, du livre de la Loi ou la réforme de Josias, peut paraître singulier, d'autant plus que, par ailleurs, les allusions aux événcmentsd'ordrc politique et religieux abondent. Mais c'est Ici surtout qu'il y a lieu de tenir compte des circonstances dans lesquelles fut composé le recueil des prophéties; en effet, la première rédaction des oracles n'ayant eu lieu que la quatrième année de Joakim, assez longtemps par conséquent après la découverte du livre de la Loi cl la réforme de Josins, elle avait à se préoccuper surtout de la situation présente, où ccs mêmes événements n'étaient certes plus nu premier plan. D'autre part, des difficultés d'ordre chronologique, telles que le désaccord entre certaines données du livre des Bois et de celui de Jérémie, l'impossibilité d'établir avec exactitude la suite chnnologique de certains faits ou la durée de certains règnes, peuvent trouver une explication dans l'imprécision et la variété de la computation hébraïque. Dan» les grandes lignes d'ailleurs les renseignements d'origine babylonienne confirment les indicat ions bibliques Cf. Condamin, *op. cit.,* p. xvin-xxi Des invraisemblances, des inexactitudes dtspai affront par la simple restitution du texte dans sa teneur ou dans son ordre primitifs. Sur la difficulté particulière de l'évaluation du chiffre des déportés, voir Touzard, *L'dm lulue au temps des Perses,* dans *Revue biblique,* 1917, p. 64-71 ‹ l Condamin, op. *cil.,* p. 36l-3b.»

Oc nouvelles découvert. , pourront enfin élucider certa ντs. jusifu'à présent demeurés obscurs. l C est ainsi que le* papyrus d El. pl .ntine, en révélant

l'existence de colonies Juives dans lu Ilaute Égypte dès avant la domination des Perses, ont confirmé l'exis-lence jusqu'alors fort discutée, de colonies semblables dans la région de Pâturés, dès le temps de Jérémie. Jer., xuv, 1. Pas n'est besoin en effet de reculer rétablissement de ccs colonies après la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor; il n'y a aucune raison de le prétendre, ainsi que le remarque le P. Lagrange, « puisque cc n'est pas de cc moment que date l'extension du judaïsme connue depuis sous le nom de Diaspora. On pourrait tout aussi bien songer à la transportation partielle opérée par Néchao après sa victoire sur Joslas. Le deuxième livre des Bois nous dit que le pharaon établit roi Ellaqim/flls de Josias, à la place de Josias son père... « et il prit loakhaz et l'emmena en Égypte, et il y mourut. » IV Bcg., xxm, 34 d'après les septante. Le troisième livre (non canonique) d'Esdras paraît avoir donné plus d'importance au convoi des déportés (du moins dans le texte latin, III Esdr., 37 sq.). » *Les nouveaux papyrus d'Eléphantine,* dans *Revue biblique,* 1908, p. 340. L'existence du temple, bâti par la colonie Juive d*Éléphant!ne» lors de la campagne de Cambyse en 525 permet en effet de supposer un établissement déjà ancien dont les premiers temps doivent vraisemblablement être reportés à l'époque même de Jérénue. De plus « le culte de plusieurs divinités honorées à côté de lahvé par les Juifs d'Eléphantinc, comme en témoignent les papyrus, répond tout à fait aux penchants polythéistes courageusement attaqués par Jérémie. › Condamin, *op. cit.* . 292.

2° *Les predictions.* — Mais c'cst surtout dans l'annonce des événements futurs qu'il y a lieu d'établir et de défendre l'exactitude du prophète, en montrant la réalisation de ses prédictions;l'honneur et la véracité de lahvé aussi bien que de son interprète sont en Jeu : «Je veille sur ma parole, dit lahvé, pour l'accomplir. » Jer., î, 12. (Cf. à cc sujet la théorie singulière de CorniH sur l'indifférence des prophètes relativement à l'accomplissement de leurs prédictions, *Das Buch Jeremia,* 1905, p. 86). Λ différentes reprises d'ailleurs dans le livre lui-même apparaft le souci de faire voir dans les événements la réalisation des paroles du prophète; ainsi pour le châtiment d'Hananlas, Jer., xxvin, 15-17; ainsi encore pour l'appendice historique, . 1u qui vraisemblablement n'a été ajouté au livre que pour manifester la vérité des menaces de Jérémie.

L'authenticité bien établie des oracles concernant la ruine de Juda et de Jérusalem, les victoires de Nabuchodonosor, la captivité, la chute de Babylone, prouve suilisainmcnt, par le simple rapprochement de l'histoire, l'exactitude des prédictions de Jérémie, sans qu'il soit nécessaire d'insister. Il n'y a lieu de le faire que pour quelques oracles dont la réalisation parait moins certaine et pour cc fait a été le plus souvent contestée, car il est bien évident que la correspondance, même parfaite entre l'histoire et la prophétie n'est pas une rnlson pour Jeter le discrédit sur tel passage du livre, dont l'authenticité aura par ailleurs été démontrée.

De prétendues contradictions entre tels faits et tels oracles qui en seraient l'annonce disparaîtront, grâce à une exégèse mieux informée. Ainsi en est-il de cette invasion des Scythes en Juda, qui, d'après la plupart des critiques et des historiens modernes, aurait été prédite par Jérémie, c. îv, 5-vi, 10, cl en fait n'aurait pas eu lieu puisque les Scythes n'auraient exercé leurs ravages que bien loin du pays de Juda. Mais si, dans le passage en question, il s'agit non plus d'une invasion d·· ces barbares venus · des extrémités de la terre», mais de celle des Chaldécns, ainsi que rétablissent l'exégèse el l'histoire (cf Condamin. op. ri/., p. 61-67), ll n'y u plus A faire au prophète le reproche d'erreur, mais à reconnaître l'exactitude de sa prédiction, et A en tirer les conclusions qui s'imposent touchant le caractère de la mission de Jérémie ; c'est là préci cément cc qui répugne à de nombreux partisans de l'hypothèse des Scythes.

Le sombre avenir annoncé A différentes reprises A Joakim et aux siens, s'cst-il réalisé selon les prédictions de Jérémie? Pas tout à fait, du moins à première vue. Pour cc qui est de la succession au trône de David, auquel ne saurait plu* désormais prétendre aucun des descendants de l'impie Joakim, Jer., xxxvi, 30, faut-il voir une contradiction dan* le règne très court de trois mois et plus nommai qu'effectif de son ffls Joachin, captif durant trente-six ans? Cf. IL Par., xxxvi, 8-10. Il ne le semble pas, car réellement un tel règne ne peut s'entendre d'une véritable succession au trône de David. Pour la privation de sépulture, annoncée au même endroit et encore xxn, 18-19, lad Bculté est plus sérieuse. Le IV· livre des Bois, xxjv, 6 ne dit-il pas que • Joakim se coucha avec scs pères. · laissant entendre par là qu'il mourut de mort naturelle el que les funérailles ordinaires des rois lui furent faites? de plus, dani le texte grec du II· livre des Paralipomènes, xxxvr, 8, il est dit de ce roi qu'il fut enseveli avec ses père· ἐν γανοζχή, c'est-à-dire dans le jardin d'Ouzza, lieu de la sépulture de Manassé et d'Amon, IX Heg., xxi, 18-26. Y a-t-il donc contradiction entre l'histoire et la menace de Jércmle? Le manque de précision de la formule employée au livre des Bois, el l'incertitude de l'authenticité du texte grec ne permettent pas de l'affirmer. L'hypothèse d'une mort violente, suivie d'une privation de sépulture plus ou moins longue, ou bien même une profanation du tombeau lors de l'invasion chaidéenne n'est d'ailleurs pas exclue par ces différents textes.

L'oracle de xuv, 24-30 soulève deux problèmes, celui de la disparition totale des Juifs de l'Égypte. d'une part, et de l'autre celui du sort réservé au pharaon Hophra. « Écoutezdonc delà parole lahvé, vous tous de Juda qui habitez sur la terre d'Égypte, mon nom ne sera plus prononcé par la bouche d'un homme de Juda disant : « Vivo le seigneur lahvé! » Voici que Je veille sur eux pour leur mal el non pour leur bien et tous les hommes de Juda qui sont dans le pays d'Egypte mourront par le glaive et par la famine Jusqu'à la ruine entière. » Jer., xuv, 26-27. A remarquer tout d'abord que le mot *tous* n'est pas plus à prendre à la lettre en cet endroit qu'en maints autres passages bibliques; le t. 28 l'indique clairement :« et ceux qui échapperont au glaive reviendront de la terre d'Égypte au pays de Juda. » Mais les papyrus d'Élcphanline qui nous ont expliqué la présence de Judécns dons la région de Pâturés au temps de Jérémie, nous les montrent encore assez nombreux en Égypte à la lin du v· siècle, et l'on sait par ailleurs que dans les siècles suivants ils ne le furent pas moins. Donnent-ils donc un démenti A la prophétie de Jérénue? Non, car la menace d'extermination no «'adresse pas à tous les Juifs Jusqu'alors installés en Égypte, mais à ceux-là seulement qui malgré Γ rdre de lahvé étalent passés dans cc pays, entraînant à leur suite le prophète cl se livrant à la plus grossière Idolâtrie. Cf. Knahcnbuucr, *In Jeremiam prophetam,* p. 502-503;Condamin,op. *cit.,* p. 288.

L'autre problème posé par ce même oracle concerne le sort du pharaon Hophra, qui doit être le signe ou la preuve do la certitude des catastrophes annoncées précédemment .« Le pharaon Hophra a-t-il subi en réalité le sort prédit par Jérémie? Suivant Hérodote, l. H, 162, 169 el Diodore de Sicile, I. I, 68, Amasls, envoyé par Λprié* (Hophra) pour apaiser des troupes de soldats égyptiens révoltée*, fut proclamé roi par les rebelles; cl il engagea la lutte contre Apriès.

Celui-ci, battu près de Momcmphls, fut ramené prisonnier ft Sali et traité avec de grands égards. Mais à la fin, les Égyptiens sc plaignant de cc que leur plus grand ennemi était si bien truité, il leur fut livré, et ils l'étranglèrent. Les Égyptologues historiens Maspero, W iflis Budge, Flinders Petrie, Breasted, admettent ce récit, au moins en substance. Plusieurs critiques Hlitzig, Gmf)ont estimé que la correspondance était trop parfaite entre la prédiction et l'événement ct qu'il fallait donc voir dans le passage de Jérémic un *oati-‹ inium ex eoenlu.* » Condamin, op. *cil.,* p. 292 Cette raison est évidemment Insuffisante pour mettre en doute l'authenticité de Jer., xuv, 30.

Une dernière question, amenée encore par l'annonce les châtiments dont est menacée l'Égypte, a pour objet la campagne victorieuse de Nabuchodonosor en ce pays. Jer., xun,8-13 « Ainsi parle lahvé des armées, Dieu d'Israël : Je vais envoyer chercher Nabuchodonosor, roi de Babylone, mon serviteur ct J'établirai son trône sur ces pierres... Il viendra, Il frappera l'Égypte... Il mettra le feu aux maisons des dieux l'Égypte;!) les brûlera,il emmènera captifs (les dieux); I ne!toléra l'Égypte comme un pâtre nettoie son manteau ; et de cc pays il sortira victorieux. » Cf. prophétie analogue d'Ézéchfel, x x jx, 19-21; xxx. Or, si l'on excepte le témoignage de Flavius Josèphe, dépendant d'ailleurs de celui de Jérémic, l'histoire semblait bien muette sur cct événement, n'était-cc pas tout simplement parce que les prédictions des deux prophètes ne s'étalent pas réalisées? (llitzig, Graf, Kucncn). Mais ‹ le 3 décembre 1878, Théo. G. Pinches, traduisait et commentait, devant la *Society of Biblical Archaeology,* un fragment d'inscription cunéiforme relatant l'expédition faite par Nabuchodonosor en Égypte « la trente-septième année » de son règne, en 568, probablement contre Amasis. Le texte cunéiforme de cette inscription a et publié par Pinches, *Transactions of the Society of biblical archaelogy,* vol. vn, 1882, p. 218-222; correctement et plus complètement par le P. Strassmaicr, *Babylonische Texte,* t. vi, n. 329. Stephen Langdon cn a donné récemment une nouvelle transcription ct traduction, *Die ncubabylonischen Kônigsinschriften,* 1912, p. 206· 07. Sur l'étendue de la conquête de Nabuchodonosor, les avis sont partagés. L'historien assyriologue Tielc regardait comme certain que le roi de Babylone « parcourut l'Égypte du Nord au Sud cn pillant ct ravageant. » Wiedemann admettait aussi une conquête de l'Égypte Jusqu'à Syène. D'autres bornent l'invasion à la région du Delta. Le texte est trop mutilé pour qu'on puisse préciser; mais le fait de l'expédition est sûr et communément reçu par les historiens ct les exégètes récents. » Condamin, *op. cit.,* p. 290. Cf. Jer., x l v i, 13-26 ;k ,25-26; xxv, 19; J. Vandervorst, *Israël et l'Ancien Orient,* Bruxelles, 1915, p.147.

//. l e s DOCTRINES r e l ig ie u s e s. — Les circonstances mêmes dans lesquelles s'exerça l'activité du prophète Jérémie et l'influence que celle-ci devait avoir sur l'avenir religieux d'Israel donnent une importance toute particulière nu contenu doctrinal de scs oracles. Notions de la divinité, de la religion ct du culte, de l'avenir messianique devaient recevoir, en ces temps troublés qui précèdent la ruine de Jérusalem, une expression forte et précise. Par elle, seraient maintenus Ici droits du Dieu d'Israël, même dans l'effondrement de son peuple, et seraient guidés et réconfortés les exilés Sans doute les prophètes de la captivité et avant tous Ézéchiel compléteront ct développeront l'œuvre commencée par Jérémic, mais à ce dernier revient l'honneur d'avoir préparé les esprits à mieux comprendre et ft recevoir plus docilement les enseignements de la longue épreuve de l'cxll.

1· *Dieu.* — 1. Sa *transe ndance.* — Les funestes conséquences des désordres favorisés par l'Impk Manassé n'avaient pas disparu du temps de Jérémie, malgré la réforme entreprise par le roi Josias, mort trop tôt pour en garantir l'ciïlcacité. Si dans la terre d* Israël, si dans la ville sainte elle-même et Jusque dans les parvis du temple, l'idolâtrie s'étall installée, qu'adviendrait-il de la pureté de la fol et du culte sur la terre étrangère? Pour la sauvegarder, Jérémic ne ménagera pas les avertissements, les reproches et les menaces, flétrissant le crime des fidèles des Baals et de la reine du ciel, idoles qui ne sont que vanité et néant, ct rappelant la puissance du Dieu d'Israël, indignement outragé.

En dehors de x, 3-16, où l'opposition entre les Idolei et lahvé est si vivement exprimée, mais dont l'authenticité est objet de discussion, il ne manque pas. dans l'œuvre du prophète, de passages non moins sigiiifl-catifs. Ces idoles, ne sont pas des dieux, n, 11; de quoi sont-elles capables, malgré leur grand nombre, pour sauver Juda de son malheur? n, 23; d'aucun secours, n, 8; dévorer le fruit du travail de nos pères, leurs troupeaux de bœufs et de moutons, leurs fils et leurs filles, voilà leur œuvre, m, 24. Comment d'ailleurs pourrait-il cn être autrement? Ces prétendues divinités ne sont que du bols ou de la pierre, il, 27; ui, 9, On a dit pourtant que la comparaison des citernes, n 13, et par ailleurs la parole de lahvé: «J e vous jetterai hors de cette terre sur une terre que ni vous, ni vos pères n'avez connue; et la vous servirez jour et nuit d'autres dieux, · xvi, 13 indiqueraient de la part du prophète une croyance Λ la réalité des faux dieux. Stade, *Biblische Théologie des Allen Testaments,* Tûbingue, 1905, p.259. En fait il n'en est rien. Celui qui condamne si souvent l'idolâtrie ne va pas Imposer aux exilés le culte des divinités babyloniennes. Il s'agit là d'une parole ironique : ‹ Ces dieux pour lesquels vous abandonnez lahvé vous pourrez les servir Jour ct nuit,· ou mieux encore d'une parole prophétique, annonçant l'infidélité des captifs qui, sc conformant au préjugé antique, se croiront tenus de changer do religion en changeant de pays. Ainsi donc le culte rendu aux idoles est aussi inutile qu'impie. Malheur ù la nation qui s'est ainsi prostituée, xm, 27; tant d'iniquités ne sauraient échapper au regard de lahvé qui livrera au pillage les biens, les trésors, les hauts-lieux de Juda, à cause de ses péchés commis sur tout son territoire, xvn, 2-3.

En face de ce néant des idoles apparaît la transcendance de lahvé, manifestée par son empire universel aussi bien sur la nature que sur les nations. C'est lui le maître de la pluie ct des moissons, xiv, 22; v, 24; de l'océan dont les flots sont impuissants à dépasser la limite de sable qu'il leur a imposée, v, 22; des astres qui reçoivent de lui leurs lois, xxxi, 35. Il est plus que cela, plus que les dieux de la pluie, des mers ou des astres qu'ont imaginés les idolâtres, Il est le créateur de toutes choses, x, 16; xiv, 22; dans sa puissance, Il a fait la terre, dans sa sagesse, Il a établi le monde et dans son intelligence, étendu ks deux, x, 12.

Dieu d'Israël, Il l'est encore des autres nations dont les divinités ne peuvent rien pour elles, car lahvé est le maître des destinées des peuples étrangers comme de celles de Juda. A Γexemple de ses devanciers, Jérémie Insiste sur l'action de lahvé dans la vie des peuples; il importait en effet que les grands bouleversements elles catastrophes où sombraient les plus puissants empires aussi bien que les plus humilies royaumes, ne devinssent pas pour Israël une occasion de scandale, et noie portassent pas à douter de 11 puissance de son Dieu C'est pourquoi le prophète y fera voir l'exécution d'un plan divin, selon lequel les nations sont l'instrument de wngi .mc<s voulues par lahvé pour châtier son peuple, mais n'en demeurent pas moins dans sa main

comme l'argile dans celle du potier, xvm, 1-10. Si ica Ghalrtéens viennent du septentrion pour apporter calamité ct désastre, c'cst à l'appel de lahvé, iv, 6; xxv, 8-9; si tout le pays doit être dévasté, c'cst lui qui l'a résolu, ïv, 27; xxvn, 6; c'cet sur son ordre que Jérusalem est assiégée, vi, 6; que le châtiment frappera le· infidèles comme Jadis toute la race d'Éphralm, vu, 15; que personne ne sera épargné, car ceux qui échapperaient ù la peste, Λ l'épée ou à la famine tomberont aux mains de Nabuchodonosor, xxj, 7; xxiv, 8-10; que le temple lui-même disparaîtra, xxvi et que cc qui avait été laissé de scs vases sacrés lors de la première prise de la ville sera emporté également ù Babylone, xxvn,21-22; etc... Pas plus qu'Israël, les nations, même les plus redoutables, n'éviteront le châtiment que leur infligera lahvé à l'heure marquée; Égyptiens, Philistins, Moabites. Ammonites, Edomites, Babylone et son roi expieront leurs iniquités, le pays des Chaldécns deviendra un désert éternel, χιλι-U ; xxv, 12. Une expression fréquente sous la plume de Jérémie : lahvé des armées, semble bien traduire cette toute-puissance et cette souveraineté universelle. Ainsi l'entendirent les Septante qui rendent parfois l'hébreu par le grec παντοχράτωρ, v. 14; xxxi, 37; xxxvin, 36. Cf. Touzard,art. *Juif (Peuple)* dans le *Dictionnaire apologétique de la Foi catholique,* t. n, col. 1575-1577.

2. *Attributs divins.* — Cc Dieu tout-puissant dont la majesté et la splendeur apparaissent avec un si vif éclat dans la vision inaugurale d'Isaïe, c. vi, ct dans les grandes visions d'Ézéchicl, se révèle encore dans l'œuvre du voyant d'Anathoth comme un Dieu de justice et de bonté.

a) La justice. — Avant Jérémic d'autres prophètes, Amos surtout, avalent insisté · sur l'attribut qui plus que tous les autres met cn relief le caractère moral du monothéisme hébreu. «Touzard, *toc. cil.,* col. 1598. La situation morale de ses contemporains amène le prophète â rappeler, tout comme Lavaient fail ses devanciers, l'idéal de vie Imposé par Dieu a son peuple ct à flétrir les désordres de toute nature qui l'cn éloignent de plus cn plus. « Parcourez les rues de Jérusalem, s'écrie-t-il, cherchez sur les places publiques, si vous trouvez un homme, s'il en est un pratiquant la justice, cherchant la vérité ct je vous ferai grâce, » v, 1. La fraude, la rapine, le mensonge sont l'œuvre de tous, du plus petit Jusqu'au plus grand, du prophète au prêtre, vi, 13;ix, 18. Les anathèmes contre le culte des sanctuaires des hauts lieux sont motivés sans doute par le danger d'idolâtrie mais encore par l'aversion pour cc culte qui voudrait être toute la religion, qui n'a souci que des observances extérieures et qui, en Israël comme chez les peuples païens,n'est plus accompagné de la pratique de la justice, vu, 4-11; 21-23; xîv, 10-12. C'est encore parce que lahvé est un Dieu juste qu'il condamne son peuple, malgré les promesses d'aven r heureux si souvent renouvelées. A ceux qui ne veulent pas croire à cette condamnation. Λ ccs prêtres ct ù ccs faux prophètes qui la repoussent comme blasphématoire, Jérémic rappelle que les coupables n'échapperont pas Λ la Justice divine, xîv, 13-15; xxvn, 16-22; xxix, 24-28. Même Idée de justice dan· les rapports de lahvé avec les individus. Si jusqu'alors les prophètes ne l'avalent guère envisagée que dans les rapports de Dieu ct de son peuple, le temps est venu où chacun apprendra qu'il aura Λ répondre non plus des fautes de scs pères, mais de ses propres iniquités, xxxi, 29-30; lahvé n*a-l-il pns dit : · Mol, je scrute le cœur, je sonde les reins pour rendre à chacun scion •es voies, selon le fruit de ses œuvres. · xvn, 10. « Il n'y aura plus de châtiment comme l'exil, pour punir dans la nation entière les crimes accumulés pendant plusicur- générations, mais les individus expieront leur propre' crimes; et la nation juive, restaurée pour préparer Père messianique, ne sera plus ruinée jusqu'à l'accomplissement de ces promesses. › Condamin, op. c//., p. 232. Cf. Ézéchiel, xvm, 2.

C'est enfin le sentiment très vif de la justice divine qui provoque l'étonnement de Jérémie au sujet de la prospérité des impies et lui fait dire : ‹ Tu es trop juste ô lahvé, pour que je dispute contre toi, pourtant je veux plaider avec toi. Pourquoi la voie des méchants est-elle prospère, pourquoi tous les Impies vivent-ils en paix? » xn, 1. Texte Important qui serait le plus ancien de la Bible (Peake) où soit débattu le problème de la prospérité de l'impie en contraste avec les souffrances de l'homme Juste · Le psaumel xxhi et le livre de Job exposent en termes éloquents cette anomalie apparente du gouvernement de la Providence, mystère angoissant sous l'ancienne loi, qui promettait au peuple fidèle des récompenses temporelles. » Condamin, *op. cil.,* p. 107?

b) La bonté. — Non moins que la justice, la bonté est un des attributs de la divinité sur lequel Jérémie se plaît à insister, aimant à en rappeler les plus significatives manifestations. Quelle sollicitude pour Israël aux premiers temps de l'alliancel n, 2-7. Quel amour ct quelle miséricorde que des infidélités sans nombre ne parviennent pas à lasscrl xxxi, 3, 20; xxxni, 11. C'est que lahvé a pour les siens un cœur de père; n'a-t-il pas dit ù son peuple : · Comment te mettrai-je au rang de fils... tu m'appelleras mon Père et tu ne t'éloigneras plus de mol, ni, 19. ·

Le profond attachement de Jérémie pour Juda apparaît comme un reflet de cette bonté souveraine. S'il semble parfois sc résigner trop facilement au sombre avenir qui menace sa patrie, c'est qu'il sait les exigences de la justice, mais plus encore les promesses de l'amour. Combien de fois ses « prédications pleines de menaces sont-elles Interrompues par des cris de douleur ! » A l'approche du châtiment, il soufTre au plus intime de son cœur, ïv, 19, 21, trouvant · pour s'exprimer des accents d'une beauté, d'une grandeur tragiques : « Je suis meurtri de la meurtrissure de la fille •de mon peuple; Je suis dans le deuil, l'épouvante m'a «saisi... Qui changera ma tête en eaux et mes yeux en •source de la mer pour que Je pleure nuit et Jour les «morts de la fille de mon peuple, vin, 21-ix, 1. » Par son intercession il essaie d'apaiser la colère de lahvé qui répondant sans doute à une prière ou la devançant lui dit : · Et toi n'intercède pas en faveur de ce peuple, «n'élève pour lui ni plainte ni prière, ct n'insiste pai «auprès de moi, car je ne t'écuutcrai pasl vu, 16 · Touznrd, *L'dme juive..., Revue biblique,* 1917, p. 461-462.

Ainsi le Dieu que le prophète a entrevu dans le· vision· ct plus encore pressenti dans ton action aussi bien dans sa propre vie que dans celle de son peuple apparaît comme un Dieu vivant ct éminemment personnel. « Nulle part le sens de la personnalité divine n'est plus vif que dans Jérémic, le prêtre d'Anathoth sent perpétuellement que lahvé est tout près de lui, qu'il peut s'entretenir avec lui, lui confier ses préoccupations ct ses peines, entendre ses réponses ct ses encouragements; sa prière revêt la forme d'un véritable dialogue. Jer., vu, 16-19; xi, 18-23; xn, 1-6; xiv-xv; xvn, 11-18; xvm, 19-23; xx, 7-18. » Touzard, art. *Juif (Peuple)* dans *Dictionnaire apologétique de la Foi catholique,* t. n, col. 1597.

2° *La religion.* — Cette notion d'un Dieu vivant ct personnel nous amène tout naturellement ù la question des rapports de cc Dieu avec les hommes.Ici encore l'action et l'influence de Jérémic sont de première Importance. On fait volontiers du prophète le fondateur de la religion individuelle. « On a souvent dit que dans les siècles précédents, la vie dos individus était comme perdue dans celle de In nation, que la

rK ' glon apparaissait avant tout comme une fond Ion sociale, que les responsabilités individuelles étaient absorbées dans celles qui pesaient sur l'ensemble Il y a une part de vérité dans cette assertion; c'est en tant qu'elle concerne la masse, toujours prédisposée à se laisser entraîner dans les mouvements généraux et Λ en suivre les vicissitudes. Mais sous sa forme universelle, la proposition est erronée. Il y eut alors des âmes vigoureuses dont la vie religieuse fut aussi personnelle qu'à toute autre époque; les noms d É'ir, d'Élisée, d'Isaïe, beaucoup d'autres encore suffisent a le prouver. Une chose est vraie néanmoins. En un temps où l'état du peuple ne semblait pas tout à fait désespéré, où les arrêts divins même les plus austères paraissaient susceptibles de délais indéfinis, les réformateurs cherchaient à ramener dans la bonne voie la nation tout entière; tel fut par exemple l'objectif d'Is.de ct d'Ézéchias Mais, dans les Jours de Jérémie, toutes les Illusions étaient tombées; les règnes de Manassé et de Joakim avalent révélé l'irrémédiable perversité, l'irréductible obstination d'Israël. Avec la nation actuelle Il n'y avait plus rien à faire; on ne pouvait compter, Jérémie se plaît ù le répéter, sur un retour sincère et définitif. Dès lors les âmes religieuses n'ont qu'à se replier sur elles-mêmes, qu'à sc suffire à elles-mêmes. Résignées, sc sentant en pleine antithèse avec leurs contemporains, clics accepteront leur isolement, elles voudront en profiter pour rendre plus intense leur vie intérieure et leur attachement à celui qui s'est fait leur appui. » Touzard, *L'âme juive...* dans *Revue biblique,* 1917, p. 156-157.

Par sa parole et par son exemple Jérémie va se trouver le guide de ces âmes que les conditions de vie religieuse imposées par la captivité, vont orienter vers des préoccupations d'une vie plus intérieure. Le prophète, en effet, n'avait pas seulement la conviction d'un Impossible retour à Dieu du peuple dans son ensemble, mais il était encore obligé par l'hostilité de ses compatriotes, des prêtres plus particulièrement, à se tenir à l'écart de toute religion officielle, si bien que la nécessité d une union personnelle ct intime avec Dieu s'imposait à lui chaque jour davantage, lahvé devient ainsi pour lui l'ami, le confident, « il le sent vivre non seulement dans les profondeurs terrifiantes du sanctuaire ou sur la plate-forme du char symbolique; il le sent vivre à ses côtés, au dedans de son âme. Il pourrait presque dire avec saint Paul : • En lui nous vivons, nous nous mouvons, en lui nous sommes l » Touzard, foc. *cil.,* p.458. De ce sentiment à la fols vif ct profond de la présence de Dieu, de cette confiance ct de cet abandon en sa miséricorde, le livre de Jérémie offre, à d'innombrables reprises, l'expression aussi variée que saisissante. Les déportés de Juda n'auront qu'à la reprendre à leur compte pour trouver, dans leur isolement, loin de tout ce qui dans le temple et ses cérémonies leur rappelait la splendeur de lahvé, le réconfort moral et spirituel qui les gardera du découragement. Des souffrances analogues évoqueront le souvenir de celui qui, pour n'en être pas terrassé, exalta sa fol et sa confiance au Dieu d'Israél et de Juda.

l a personne et l'œuvre de Jérémie poursuivront longtemps encore lK ur action bienfaisante sur les âmes pour les n alntcnir ou les ramener dans la fidélité.

Ce· remarques sur la nature des rapports du prophète avec lahvé nous aideront à mieux comprendre son enseignement sur le culte et le péché.

1· *Le aille* — Pour servir le Dieu Juste ct bon, slvant et personnel, que nous fait connaître le livre de Jérémie il faut lui rendre un culte avant tout Intérieur; droiture de cœur, respect ct observation de la lol moral* t*î« «ont premiers devoirs du fidèle de lahvé. · Écoutez la parole de lahvé, vous tous, hommes de Juda, qui entrez par ces portes poor adorer lahvé. Ainsi parle lahvé des armées : Réformez vos voies ct vos œuvres ct Je vous ferai habiter dans ce lieu, vu, 2-3. » « Pratiquez le droit ct la Justlc . xxii, 3. » Celui qui sonde les reins et les cœurs veut k don de soi par la confiance: «Béni soit l'homme qui sc confie en lahvé, et dont lahvé est la confiance, xxm, 7. » Par ses paroles non moins que par son attitude, inspirée par une fol profonde et un abandon complet à la miséricorde divine, Jérémie prêche la nécessité d'un culte vraiment intérieur.

Est-ce à dire qu'il ignore les pratiques d'un culte extérieur, ou même qu'il les condamne, ainsi que le prétendent bon nombre d'exégètes, d'accord en cela, semble-t-il, avec les passages où le prophète manifeste fort peu d'estime pour les sacrifices et en blâme l'usage : « Vos holocaustes ne me plaisent point, vos sacrifices ne me sont pas agréables, vi, 20. » « N'Intercède pas en faveur de cc peuple, dit Juhvé à Jérémie, quand ils Jeûneront Je n'écouterai pas leurs supplications, quand ils m'offriront des holocaustes ct des offrandes je ne Ici agréerai pas, xiv, 11-12.» Mais c'est surtout vn, 21-23 qui établirait la condamnation des sacrifices par le prophète, ct même son Ignorance des prescriptions rituelles, données aux Hébreux, lors de leur sortie de la terre d'Égypte : « Ainsi parle lahvé des armées, Dieu d'Israël : Multipliez holocaustes et sacrifices et mangez-en la chair l Car je n'ai rien dit, rien prescrit à vos pères, au Jour où je les fis sortir de la terre d'Égypte, sur les holocaustes ct les sacrifices. Mais voici ce que je leur ai prescrit, Je leur al dit : Écoutez ma voix, ct je serai votre Dieu, et vous serez mon peuple, et vous marcherez dans toutes les voies que je vous prescrirai pour votre bien. » N'cst-ce pas faire de la seule obéissance à lahvé la base de l'alliance ct la condition du salut, à l'cxclulson de toute offrancc de sacrifice ? N'cst-cc pas d'ailleurs répéter les enseignements des deux grands prophètes du vin· siècle qui exprimèrent la même réprobation ct opposèrent eux aussi la pratique du droit et de la Justice à la célébration des fêtes et des sacrifices ? Amos, v, 21-24; Isaïe, i, 11-17.

Condamnation du culte extérieur et origine récente des prescriptions rituelles du Pentateuquc, telle serait donc la double conclusion qui sc dégagerait des différents textes cités de Jérémie. S'imposc-t-elle ? Nullement. Au sujet de la première de ces conclusions qu'il suffise de remarquer que, s'il est question sans doute de l'inutilité du rite extérieur, H s'agit uniquement de celui dont l'accomplissement n'est pas accompagné des dispositions intérieures qui lui donnent sa véritable signification; sans elles, en effet, Il devient une vaine cérémonie, expression mensongère de sentiments inexistants et comme telle, odieuse à lahvé. Le prophète lui-même, d'ailleurs, nous Indique suffisamment dans quel sens il convient de l'entendre, lorsqu'il fait aux sacrifices leur place dans le culte des temps messianiques, xvn, 26; xxxi, 14; xxxm, 17-24, ct lorsqu'il insiste sur l'importance du sabbat, xvn, 19-27. Quant à la seconde des conclusions que l'on prétend lirer du texte de Jérémie, relativement aux prescriptions mosaïques sur les holocaustes et les sacrifices, U faudrait, pour l'admettre, affirmer, nu préalable, que le prophète du vu* siècle n Ignoré ou contredit la législation du code de l'AIllancc c* plus spécialement les prescriptions de l'Exode, xxn, 29-30; xxm, 18-19. De plu· le contexte et les passages nn dogues laissent entendre que l'expression : « Je n'al rien prescrit » n'est pas à prendre à la lettre et en toute rigueur; · cc n'est pas une négation absolue, mais relative, qui laisse de côté un objet secondaire, pour mettre en relief la

pria ipal. Osée, vi, 6, exprime l.i meme idée sous la mémo forme : « Je prends phnsir A la piété cl non iiux sacrifices, A la connaissance «v Dieu, plus qu'aux holocaustes. » Le second membre du ers montre bien dans quel sens il faut entendre li n galion. Les préceptes fondamentaux sont contenus ans le Drcal gue qui ne dit rien des sacrifices. » Condamin, op. *cil.»* p. 71.

Ainsi donc, comme les autres prophètes, mais plus énorgIqucment encore, car le mal s'est ag ravé, JéréUdc insiste sur le côté moral cl spirituel du culte A rendre A lahvé, mettant le peuple en garde contre une îausse confiance et une vainc sécurité, appuyées wr l.i simple exécution de certains rites ou même sur la presence matérielle du temple : <Gardez-vous, dll-Il, d'avoir confiance dans les discours trompeurs qui disent : c'est IA le temple de lahvé, le temple de lahvé, le temple de lahvé. » Jer., vu, 4.

De tels enseignements ne sont-ils pas en oppositi avec les ordonnances du livre de la Loi, découvert dans le temple de Jérusalem, la dix-huitième année du règne de Josias ? Quelques critiques le pensent K. Marti, Duhm, Cornill, Kent, A. F. Puukko, ct voient dans les textes de Jérémie, qu'ils interprètent dans le sens d'une condamnation du culte extérieur, une des preuves de l'hostilité du prophète contre la loi dentéronomique. Sans entrer, A ce propos, dans la discussion du problème plus général de l'attitude de Jérémie vis-à-vis du Deutéronome, rappelons simplement, d'une part l'interprétation qui vient d'étre donnée de ses paroles touchant les sacrifices, ct d'autre part le caractère même du livre de la Loi; celui-ci, en efTet. môme réduit aux modestes proportions que lui impose certaine critique, se distingue non pas précisément par son Insistance sur les formalités ct les rites de la religion (Kent), mais par « son monothéisme, son horreur pour l'idolâtrie, son humanitarisme ardent, sa haute moralité, sa détestation des abominations païennes, son exhortation A aimer Dhu de tout son cœur ct à vivre en conséquence (Peake). » Cf. Condamin, *op. cil.,* p. 102-106.

2. *Le péché.* — La sentence de condamnation prononcée par lahvé contre son peuple amène le prophète ά développer les raisons de ce redoutable jugement. Le Dieu Juste ct bon ne saurait infliger pareil châtiment que pour des fautes et des crimes dont le nombre ct la gravité arrachent A l'âme pieuse de Jérémie des cris d'indignation. Abandonner lahvé, lui la source des eaux vives, pour offrir de l'encens A d'autres dieux, quel crime ct quelle folie! 1, 16; u, 13. D'un côté, le seul vrai Dieu, dont les bienfaits A l'égard de son peuple ne peuvent sc compter, ct de l'autre, des idoles qui ne sont rien ct A qui pourtant les nations demeurent fidèles, n, 9-11. Rébellion, infidélité, ingratitude, orgueil ajoutent leur malice nu péché d'idolâtrie, n, 20, 29, 32, 6. 7, 27, 31. Le temple même volt scs parvis souillés par les abominations des cultes Impies dont la célébration prétend honorer le vrai Dieu, vu, 16-19. Les discours du prophète, où abondent de tels reproches, remontent sans doute A une époque où lu réforme do Josias n'avait pas encore fait sentir son influence, mais ils n'ont rien perdu de leur actualité, lors de leur rédaction, la quatrième année de Jonklin; en d'autres circonstances encore dans la suite, Jérémio maudira, au nom de lahvé, ceux qui violent l'alliance contractée avec leurs pères, xi. 1-11. xxn. 9.

Un nouveau danger va surgir du prestige Incomparable dont s'auréole désormais le sanctuaire unique; y fiiiiltiphcr les sacrifices, n'était-ce pas se met Ire en règle avec lahvé ct l'attirer scs faveurs? Qu'importait dès lors l'observation de la loi morale. Une telle conception du devoir religieux était encore une conséquence néfaste de Tin fluence païenne. L'exemple de Silo avait d j i prouvé cependant l'inimité d'une aussi aveugle confiance, en même temps qu'il rappelait ce qu'il y a d'essentiel dans la pratique d'une vraie religion· vu, 1-15.

La loi morale, en cflet, plus encore que la loi rituelle est méconnue et violée Le mensonge el la duperie, ta mauvaise foi et l'infidélité enveniment toutes les relations même entre parents ct amis, tx, 3-5. La fraude, le vol, le parjure, la prévarication, la violence soiit tour à tour stigmatisés comme de·» moyens trop souvent employés pour s'enrichir, v, 26-27; vn, 9; v, 28; vi. 6; vu, 5; xxi, 12; n, 34; vi, 7. Circonstance aggravante, les victimes de ces Injustices ce sont les faibles, les vtuves cl les orphelins contre lesquels se liguent les grands et le roi lui-même, vu, 6; xxn, 17 L'iranu» ralilé proprement dite enfin, ne connaît plus ni honte, ni réserve, v, 7, 8; vn, 9. Le renouvellement de l'alliance sous Josias, qui dam l'ordre moral n'a pat réalisé non plus toutes les espérances fondées sur lui, ne fait que rendre plus Indigne el plus coupable la conduite de ceux qui sc livrent ù tous ces désordres xi, 1-11. De là de nouvelles ct véhémentes protestalions du prophète, dirigées surtout contre les senbes ct leur interprétation mensongère de ia Loi, vw, 8-9. Son contemporain Sophonie n'est pas moins sévère dans la condamnation des mûmes abus.

Comme lui encore, Jérémie signale l'*universalité* du péché. « Dès l'origine, sa vision d'horreurs englobe tout le pays, rois, princes, prêtres, peuple; ils sont tous coupables. Jer., i, 18. Tous ont été infidèle». Jer., n, 29, déclarera-t-il bientôt après; du plus petit au plus grand, enfants, Jeunes gens, mari et femme vieillard ct homme chargé d'années, Lous excitent h divine colère. Jer., vi, 11, 13. ›Touzard, *L'dme juive».. Revue biblique,* 1917, p. 469. « Parcourez les rues de Jérusalem ct regardez; informez-vous et cherchez si vous y trouvez un homme, s'il en est un qui pratique la Justice et qui recherche la fidélité, v, 1. · Entre tous, les plus coupables sont ceux-là mêmes qui, au lieu de veiller au ma ntl ai ct au respect de la loi, lu dénaturent et la violent : prêtres et prophètes prépa rent ct précipitent le malheur de la nation, n, 8; xxm. 13, 14; xiv, 15; vi, 14; xxm, 17-24...

Puisque le peuple tout entier est pécheur, tout entier il sera châtié, et ceux-là mêmes qui n'auraient pas encouru à la lettre les reproches du prophi te ne sauraient sc désolidariser de la nation, car c'tst depuis longtemps que le péché de tout Israel appelle le châtiment. A tous les siècles de son histoire. I'm fidélité et l'ingratitude ont été sa réponse aux bienfaits de Dieu; de génération en génération le mal n'a fu.lt qu'augmenter; en vain les prophètes ont-ils multiplié avertissements et menaces, en vain h ruine du rosaume de Samarie a-t-elle manifesté la rigueur du châtiment divin, tout a été inutile. Aussi Juda est-il plus coupable qu'Isracl ct la sentence qui le condamnera sera plus terrible encore, m. 7-10; xxn. 21. Jérémie ébauche ainsi « ces vues générales du péché national que reprendra Ézéchlel ct qui éclaireront les écrivains sacrés lorsqu'ils feront l'histoire des deux royaumes. » Touzard. *loc. cil.,* p. 472.

N'y a-t-il donc plus d'espoir de conversion ? Le prophète va-t-il se résigner à cette situation sao* autre issue que la condamnation et la ruine ? Il le semble bien, tout d'abord du moins. L'aveuglement et rendurcissement de cc peuple sont tels que le Dieu qui commande aux éléments ne peut plus émouvoir cc peuple Insensé et sans coeur, v, 20, 24. Aux avertissements les plus solennels ne répond-il pas : « Inutile, nous suivrons nos pensées, nous agirons chacun scion l obstination de notre mauvais cœur? xvm, 12; › su conversion est désormais aussi invraisemblable

que le changement de couleur de In peau de l'éthiopien ou des taches du léopard, xm, 23.

Alors c'est le châtiment. SI la menace de l'invasion étrangère avec tout son cortège d'horreurs, iv, ct vî, provoque une légère amélioration dans la situation et favorise la réforme de Josias, cc n'est là qu'un arrêt bien passager dans la marche des vengeances divines vers leur réalisation que le prophète entrevoit comme Inévitable et très prochaine, viu; xn; xm; xv; xvi; xix *passim.* Discours ct actions symboliques aboutissent à la même conclusion: la mine totale, la ruine étemelle, xxv, 9. La déportation dc 598 cn marque la première étape, mais fait surgir en même temps dans l'âme dc ceux qui étaient demeures fidèles la notion du devoir de l'expiation, source de pardon ct germe des restaurations futures. Ils comprennent, cn effet, que c'est bien sur eux maintenant, • que retombait de tout son poids la faute nationale. Non seulement ils cn sentaient l'impardonnable gravité et la responsabilité...; mais ils avalent conscience qu'à eux Incombait le rude devoir dc l'expiation. Les souffrances du voyage, la mélancolie et les tristesses du séjour cn terre étrangère : autant de manifestations dc la justice ct dc la fureur de lahvé; autant d'éléments destinés ù constituer le fardeau de peine et de misère qui serait la rançon du crime séculaire. Leur devoir était dc s'y soumettre sans protestation et dc payer la dette des ancêtres; leur rôle était d'accepter dans la résignation les maux du présent ct ceux de l'avenir. · Touzard, *loc. cil.,* p. 481. Expiation et en même temps pratique, aussi complète que possible cn terre étrangère, des ordonnances divines permettraient d'envisager l'avenir sous de moins sombres couleurs.

La catastrophe pourtant ne faisait que commencer, ct le prophète aura fort à faire pour mettre cn garde exilés et habitants dc Jérusalem contre de vaines espérances, xxvn-xxix. Lui-même n'a-t-il pas laissé prévoir la possibilité du salut, bien avant même les brillantes promesses des c. xxx-xxxm qui sont contemporaines des premiers temps qui suivirent la ruine de Jérusalem ? Un passage particulièrement significatif à ce sujet est celui où Jérémie entrevoit le rétablissement d'Israël dont celui de Juda est inséparable, m, 19-25.

Mais c'est surtout aux chapitres xxx et xxxi que l'on voit la justice faire place ù la miséricorde, les menaces aux promesses, la ruine au salut; ce ne sera pas toutefois sans la coopération du peuple dont le repentir et les larmes feront encore mieux comprendre et la gravité dc la faute et la générosité de l'amour divin. · lahvc veut entendre les gémissements d'Éphraîm repentant; ll veut entendre Éphralm reconnaître son Dieu, confesser sa honte et sa confusion, le voir plier sous le poids du péché de sa jeunesse. C'est alors seulement... qu'il donnera libre cours aux manifestations de son amour. Car c'est l'amour qui inspire sa conduite et ses desseins de pardon... Un mouvement de conversion et ll ne contiendra plus ses sentiments de tendresse. · Touzard, *L'âme fuive..., Revue biblique,* 1919, p. 26.

Et ainsi après avoir scruté jusque dans ses moindres replis la conscience du peuple Juif et cn avoir dévoilé toute la perversité, après avoir prédit les maux qui •liaient fondre sur la nation rebelle, après avoir par ses enseignements préparé les Ames, surtout dans la terre d'exil, à l'expiation pour leurs propres fautes et celles d'autrui, le voyant d'Anathoth perçoit, par delà les longues années de l'épreuve, le pardon; son regard découvre une ère de miséricorde ct de salut pour Israël, pour Juda et pour toutes les nations.

///. **1Uro/i** *MKfWAlflQUB.* — Jérémie, en effet, n'est pas seulement le prophète de la ruine de Jérusalem cl dc lu captivité; si les anathèmes tiennent h plus grande place dans son livre, les prédictions de bonheur n'en sont pas oour autant absentes et viennent enrichir l'héritage de brillantes promesses, légué par les prophètes des siècles passés.

C'est ù la lin dc sa carrière, Λ l'heure où tout semblait perdu pour lui-même ct son pays, que Jérémie est favorisé des plus belles visions d'avenir, xxx-xxxm. Cc n'est pas ù dire toutefois que quelque lueur d'espérance n'ait illuminé auparavant les plus sombres prévisions, m, 14-18; xxm, 3 8; xxix, 19-14. • Dans ces prophéties, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, les éléments qui concernent la restauration nationale se fusionnent étroitement avec celles dont le caractère est nettement messianique; il est ù peu près impossible de les Isoler les uns des autres. «Touzard, *loc.cil.* p 27

1° *restauration du peuple de lahué.* — Naluni-lement c'est le peuple de Juda ct celui des dix tribui qui apparaissent au premier plan des perspectiva d'avenir. Prospérité et félicité temporelles deviendront leur partage : les dispersés sc rassembleront, m, 18; xxm, 3; xxxi, 10; xxxn, 37; xxxui, 7; ill reviendront, xxxi, 8,17, dans des demeures ct des villes restaurées, xxx, 18, surtout dans les capitales d(Samarie el de Jérusalem, xxxi, 4-5, 38-40. Plus nombreux que jadis, xxx, 19, ils seront dans l'abondanct de toutes sortes de biens, xxxi, 12 ct Jouiront de b paix et dc la sécurité, xxx, 10; xxxn, 37

Le point de vue spirituel n'ist pas absent de ca réconfortantes perspectives. C'est le repentir qui ouvrira la voie du salut, m, 21-22; c'est la soumission religieuse à lahvé qui cn obtiendra le pardon el l'oubli des fautes, xxxi, 34; xxxm, 8; xxx, 9. Toutefois ce qui doit caractériser l'èrc dc restauration, c'est la conclusion d'une alliance nouvelle, xxxn, 40, bien différente de l'ancienne, xxxi, 31-32. El ici, l'horizon s'élargit : ccttc nouvelle alliance, lahvé sans doute la fera encore avec la maison d'Israël, mais surtout avec les cœurs dociles qui recevront sa loi : « Je mettrai une loi en eux, et dans leur cœur je l'écrirai, et je serai leur Dieu et eux seront mon peuple, xxxi, 33. » Désonnais ct pour jamais, il sera leur bienfaiteur : « Et Je ferai avec eux une alliance éternelle par laquelle je ne cesserai plus dc leur faire du bien, xxxn, 40. · Aussi stable que les lois de la nature elle-même cette alliance ne changera plus, xxxj, 35-36; tous enfin pourront acquérir dc Dieu une connaissance « plus parfaite, plus universelle ct plui Intime › (Crampon) ct les grâces du salut seront offertes ù tous les hommes dans des conditions Incomparablement supérieures à celles de l'ancienne loi (selon l'interprétation la plus vraisemblable de xxxi, 34. Cf. Condamln, *op. cit.,* p. 230-231). Tout le passage décrivant les caractéristiques de la nouvelle alliance, d'où est venu le nom même de Nouveau Testament, καινὴ διαθήκη a été reproduit intégralement par l'auteur dc l'Épltre aux Hébreux. Comparer Hcbr., vm, 8-12 ct Jer., xxxi, 31-34.

Que de telles espérances débordent le cadre même dc l'avenir dc Juda et d'Israël, c'est cc qu'entrevoit lul-inêmc le prophète, quand il annonce qu'en ccs jours-là, on n'aura plus souci dc l'arche d'alliance, m, 16 et que le temple dc Jérusalem pourrait bien disparaître tout comme celui dc Silo, vn, 14. Ses paroles sur la pérennité du sacerdoce lévitique, xxxm, 18 n'y contredisent point; entendues, avec tous les commentateurs catholiques, nu sens spirituel, elles annoncent le sacerdoce chrétien avec son ministère et son sacrifice, « mais on peut dire aussi que le prophète était éclairé par une lumière divine sur les traits essentiels du salut messianique, ct non point sur les tein0s les circnnq mr %, les dét i|<; pour ceci U était laissé à ses conjectures probables... Le· pr »·

pheu· n'attendnlent pns, pour les temps rnraslnmque*, jne brusque ct complète disparition de l'économie tncicnnr, mais plutôt son perfectionnement. · Condamin, *op.cit.,* p. 248. Cf. supra l'authenticité dc xxxin, 14-26. vol. 859.

2° *Les nations associées au salut.* — SI 1« nations ne figurent pas au premier plan dans cette vision de la restauration messianique, si elles sont simplement Invitées A connaître ct ά propager la nouvelle du salut d'Israël, xxxi, 10, dont le bonheur et la prospérité les enraieront, xxxm, 9, celui qui, dès le début de son ministère, a été établi prophète des nations, i, 5 sait le sort qui leur est réservé. C'est le châtiment d'abord : · Prends dc ma main ccttc coupe du vin de ma colère, dit lahvé, et fals-Ia boire A toutes acs nations vers lesquelles Je t'enverra l. Elles cn boiront, elles chancelleront, elles seront prises de folie devant l'épée que J'enverrai au milieu d'elles, xxv, 15-16. » ‹ Déjà commence A s'esquisser cette théorie qui tiendra une si grande place dans les documents postérieurs A l'exil el surtout dans la littérature apocalyptique et d'après laquelle l'humiliation des nations, considérées comme formant un bloc hostile A Dieu cl A son peuple, constituera le premier acte dans le grand drame du salut d'Israël. » 'louzard, *loc cit.*. p. 25. Ceux-là surtout seront châtiés qui ont contribué au malheur d'Israël, xxx, 11, IG, 20, et la série des oracles contre les nations se complaît dans la description des maux qui les frapperont, xlvi-ij. Mais là aussi surviendra le temps de la miséricorde : « Λ la fin des Jours, Je ramènerai les captifs de Moab, d'Ammon, d'Elnni, xlvhi, 47; xux, 6, 39. » Avec « les méchants voisins d'Israël », arrachés comme eux de leur sol par lahvé, ils reviendront chacun dans son héritage, xn, 14-15. Ils sont invités A apprendre les voles du peuple de Dieu, à jurer par le nom de lahvé et à prendre rang au milieu de ce peuple même, xn, 16 Avec toutes les nations, Ils reconnaîtront la vanité de leurs Idoles, des extrémités de la terre, tous viendront rendre hommage A la puissance de lahvé, xvi, 19-21; l'assembleront à Jérusalem, après avoir renoncé A l'obstination dc leur cœur, ni, 17, et seront bénis en lahvé, iv, 2.

S* *Le roi messianique.* — A ces peuples revenus de leurs égarements ct réunis A Juda ct à ÉphraTm 11 faut un chef. SI lahvé reste le pasteur qui rassemble et garde son troupeau, xxxi, 10, fidèlement assujetti, xxx, 9, il partagera aussi cc soin avec des pasteurs selon son cœur, dont les qualités d'intelligence ct de sagesse, ni, 15 assureront la garde vigilante du troupeau, désormais sans crainte ct sans terreur, xxui, 4. Au-dessus d'eux, A la fols chef, dominateur et roi de l'antique race de David, xxx, 21 ; xxm, 5, étroitement uni A înhvé, un *germe juste* fera régner le droit el l'équité dans le pays, xxm, 5, 15. Avant Jérémie, le prophète Isaïe, iv, 2, ct après lui le prophète Zacharie, m, 8; vi, 12. employaient ce même mot de *germe* pour désigner Je Messie. 11 méritera d'être appelé *Yahivch-sidqénû,* lahvé-notrc-justicc, xxm, 6. Les anciens vo» nient dans cette dénomination une preuve de la divinité du Messie, puisqu'il y recevait le nom incommunicable de Dieu ; mais, selon l'interprétation généralement admise aujourd'hui, c'est le nom composé tout entier · lahvé-notre Justice » qui est donné au Messie ct non pas lahvé seul, Cc qui veut dire que par le Messie lahvé manifestera sa Justb c ct fera triompher notre droit La ville dc Jérusalem elle-même n'est-cllc pas d'ailleurs qualifiée elle aussi du même titre, xxxm. 16 ? Cf. le nom d'Emmanuel dans IsaTc, vn, 14. Knabcnbaucr, *Commentarius in Jeremiam,* p. 280 291. On a noté le rapprochement, sans doute intentionnel, du titre attribue au Mosde ct du num du roi Sédécias : lahvé-nia-justice.

Pour compléter ces quelque* rares indicationi relatives au Messie, il faut y Joindre ce que dit le prophète de l'avenir glorieux de la capitale du futur royaume, Jérusalem, relevée de ses ruines, apparaîtra comme le trône de lahvé. Plus n'est besoin désormais, pour manifester la présence divine, de l'arche d'alliance; qu'elle vienne A disparaître el elle ne sera ni regrettée ni rétablie, m, 16. Pour participer aux bénédictions dont Jérusalem est la source, on viendra A elle de toutes parts, non seulement les Israélites, mais toutes les nations, qui, connaissant la gloire de son nom, xxxm, 9, s'assembleront auprès du trône de lahvé.

Il convient d'ajouter que la personne même de Jérémie, dont la mémoire fut entourée d'une vénération de plus cn plus grande par les Juifs cf II Macc., xv, 12-16 et Malth., xvi, 14, a été regardée dès l'antiquité chrétienne comme la ligure de Jésus-Christ. Saint Jérôme, dans son commentaire sur le livre du prophète, faisait remarquer a propos du c. xxiu, 9 : *Certe nullum puto sanctiorem esse Jere· mia, qui virgo, propheta, sanctipcatusque in utero, ipso nomine præfigurat Dominum salvatorem. Jeremlas enim interpretatur Domini excelsus. P L.,* L xxiv, coi. 822. Dans l'interprétation messianique qu'il donne de xi. 18-20, Jérôme sc fail l'écho de la tradition lorsqu'il dit : *Omnium Ecclesiarum iste est consensus, ut sub persona Jertmiæ, a Christo hæc diet tntélitgant, quod ei Pater monstraoerit, quomodo eum oporteat loqui, et ostenderit illi studia Judseorum, et ipse quasi agnus ductus ad victimam. non aperuerit os suum... P. L.,* t. xxiv, coi. 756. Bossuet dans se- *Méditations sur ΓÉvangile* a relevé les nombreuses et frappantes ressemblances entre la passion du Sauveur ct les souffrances de Jérémie. Ct. Magnan, *Les Prophètes d'Israèl et le Messie depuis Salomon jusqu*A David,* Paris, 1893, p. 490-502.

4® *Discussion du texte* XXX/, *12.* — N'ayant point fait état du célèbre texte : *Femina circumdabit virum* dans la description dc l'avenir messianique, nous devons en établir le sens. Et d'abord les différents textes. Hébreu : ‹ Car lahvé a créé une (chose) nouvelle sur la terre : une femme entourera un homme,· ce que saint Jérôme a traduit littéralement : *Quia creavit Dominus novum super terram : Femina circumdabit virum.* Le grec a une leçon très différente : δτι<<τΐβ*/ Κύριο σωτηρίαν cl; χαταφύτιυσίν καινήν, ἐν σωτηρ'φ nep ελεύσοντχ. ἀνθρωποι, au lieu dc ἐν σωτηρία du *Valvunus,* le *Sinaitû us* port»· et; σωτηρίαν il i *Alexandrinus* ἐν ἡ σωτηρίφ, · Car le Seigneur a fait naître le salut cn une plantation nouvelle, les hommes entoureront dan ou pour (leur) salut. » Ce sens est totalement durèrent dc celui de l'hébreu et de la Vulgate, des mob sont traduits qui no figurent pas dans le texte mus sorétique, toutefois ces particularités des Septante semblent provenir néanmoins dc riiébicu légèrement modi lié. Cf. Condamin, *Le texte de Jcrèmie, XXJtl, 21, est-il messianique?* dans *Hcvue biblique.* 1897, p. 396-397. Le sj riaque, pour Iciuemble co· *Jonne* à Ibébreu, dit;· ? a femme aimera tendrement (caressera) l'homme » Le rargum enfin offre une glose intéressante: · Car voici : le Seigneur crée une (cho.se) nouvelle sur la terre et le peuple de la maison d'Israël s'attachera à la Loi » L'hébreu aurait donc chance de reproduire la leçon primillve s'il n'y avait pas la dilllculté, mais sérieuse, de l'interpretation des truis derniers mots deson texte, traduits par saint Jérôme : *Femina circumdabit virum.*

Ceux-ci, cn cITet, dc par leur obscurité même, ont donné lieu aux explications les plus variées, surtout chez les commentateurs non catholiques. Cf. Condamin. *lue. cit..p.* 398. Chez les catholiques, très nombreux

ian» doute «ont ceux qui *les* entendent de '' Incarnation du Ver c. «u sens d'haie, vn, 14, depi is .Ont Jérôme jusqu'aux modernes, Knahcnbaucr, Trochon, billion, en putant par saint Bernard, saint Thomas, saint Bonaventure, Corneille de la Pierre, Estius. Mais il ne saurait être Ici question d'invoquer en faveur de cette Interprétation une tradition patriotique. SI l'on excepte saint Jérôme, en effet, qui volontiers dans sa traduction renforçait la note messianique (cf. son commentaire sur Jérémie Λ cc passage, *P. D.,* t. xxiv, col. 880-881), on ne peut l'établir. Les Pères zrcc* ne pouvaient guère découvrir Γ Incarnation du Verbe dans le texte des Septante, et saint Athaiime même, après citation et commentaire de ce t xte, se contente de reproduire la version d'Aquila, qu'il entend sans doute dans le sens de la conception virginale du Seigneur, mais sans se prononcer aucunement sur la valeur respective des doux traductions, *P.* G., L xxv, col. 205. C'est bien à tort donc que l'on en fait trop souvent le témoin d'une tradition, qui ne peut davantage revendiquer l'autorité des Pères latins antérieurs Λ saint Jérôme, lesquels utilisaient les anciennes versions latines, dérivées des Septante. Les passages de saint Cyprien ct de saint Augustin, ainsi que de quelques autres écrivains ecclésiastiques, invoques en faveur de cette même tradition ne sont pas à retenir, faute d'authenticité (Cf. Condamin, *toc. cit.,* p. 399-403). La tradition juive enfin, malgré le groupement de certains textes rabbiniques, n'est pas siifilsamment nette pour apporter ici son témoignage.

S'il n'existe d< ne nas de tradition patrlstique au sujet de l'intcrpr ta ion de Jer., xxxi, 22. il n'existe pas davantage d'unanimité parmi 1rs exégètes. Faisons d'a »ord abstraction de ceux qui sc croyaient lié» par une tradition dont ils n'osaient s'écarter, comme Sanchez. A côté de ceux-ci, nombre de commentateurs catholiques pensent que les termes memes du texte ne suggèrent en aucune façon l'idée de l' Incarnation du Verbe dans le sein virginal de Marie, et en cherchent une autre explication, ainsi dom Calmet, le P. Houbigant, L. Reinke et plus récemment To lard, Condamin. « Aucun des trois mots du texte, fait remarquer ce dernier, ne paraît comporter le sens qui lui est ici prêté (par saint Jérôme) : a. *Femina :* cc n'est pas vierge, mais tout au contraire naps, c*c<l à-dire la femme désignée par un mot qui marque •pé< alcnont le sexe dans un sens peu favorable A la vir mité. - *b. circumdabit* : le verbe hébreu 33wn, p s pli . que le latin, ou le français *entourer, environner* ne tignilie porter dans son sein. — e. *vlrum,* o i, signifie *môle,* ct en général *homme,* parfois *mari,* ou *homme paillant,* mais jamais *te Messie.* » Condamin, op. *clt„* p. 227.

L'idée de conception virginale du Messie ainsi écartée, il reste A fournir une autre explication du texte. Void celle qui est ordinairement proposée. Dans le contexte il s'agit manifestement de la période messianique dont une des caractéristiques serait précisément cette chose nouvelle, A savoir qu'Israël si souvent semblable A l'épouse infidèle, entourera désormais de scs bra< lahvé, son époux, et ne voudra plus se séparer de lui. Après tant d'in fidélités, maintes fols repnehées par les prophètes et plus particulit re- rirnt ar Jérémie, n, 2,20-25; nf, 8; ix, 2; après tant d*»ppelt divins au retour de l'épouse adultère, jusqu'a- l<»r demeurés sans écho, pareille conversion est vraiment chose extraordinaire, chose nouvelle. La version syrl ique en traduisant l'hébreu par : la femme aimera tendrement, semble adopter ce sens. L'emploi «les mots *femina circumdabit vlrum* pour exprimer cette idée trouverait <on explication dans le langage prophétique fréquemment employé pour signifier le» relations de lahvé ct de son peuple. Cette Interprétation toutefois, bien qu'en harmonie avec l'ensemble du passage, m laisserait pas que de forcer quelque peu le sens des mots du texte. C'est pourquoi l'on a cherché, et c'cst sans doute 11 meilleure solution du problème' A corriger ce texte lui mime. Déjà le P. Houblgajit, après avoir rejeté l'opinion de ceux *qui credunt lutc verba in virginem Detparam convenire,* proposait b lecture : maΛ aurn napj, *uxor redibit ad virum suum, nimirum Synagoga ad Deum; qui reditus in prodigii loco jure habebitur, postquam Judaei tot ssreidu a Deo sua Messia alienati /uerinl. iiiblia hebrivci cum notis criticis,* Pans, 1753, t. iv, p. 290. Celte correction est regardée comme probable cl admise avec une légère modification par le P. Condamin. *op, cit.,* p. 2.8. M. Iouzard pense également qu'il faut entendre · la phrase rè i IIII» Ile » de Jérémie du « zèle sans précédent avec lequel le peuple s'attachera A lahvé, c. nsldéré comme son époux. › *Reçut biblique,* 1919, p. 2-H.

iv. noTtoa du pkopuète dk iauvè. — Jérémie, constamment en butte aux contradictions de scs contemporains, mais plus particulièrement des prétendus prophètes, est obligé à différentes reprises, de défendre son œuvre en en rappelant l'origine et la nature. De l'ensemble de ces passages, sc dégage uu enseignement très complet sur le prophétisme en Israël. · Si l'on veut comprendre ce qu'est un *prophète de ΓAncien Testament,* il faut l'étudier surtout dans le livre de Jérémie. On y verra la mission surnaturelle du prophète nettement caractérisée : la vocation irrésistible par laquelle Dieu choisit et désigne librement le porteur de sa parole; les révélations dont l'origine est manifeste pour l'âme qui le» reçoit; une force surhumaine soutenant le prophète dans On redoutable ministère, sans l'cmpécher cependant de courir maints dangers, de subir de mauvais traitements, d'éprouver de nombreux déboires; la condamnation rigoureuse des contrefaçons de la prophétie; la distinction parfaitement tranchée entre les *vrais prophètes,* envoyés par lahvé ct prêchant sa parole, et les */aux prophètes* qui s'ingèrent dans les mêmes fonctions sans mission, sans mandat, prôneurs de leurs propres idées sous le titre usurpé de · parole de lahvé » i, π, 8, 26, 30; v, 13, 31; vi, 13; xiv, 13-16; xv, 15-21 ; xx, 7-13; xxm, 9-40; xxvi, 12-19; xxvn, 16; x x y iii; x x îx . 20-32; xxxvi, 1-3, 27-32; xxxvir, 18; xt.u, 7. » Condamin, *op. cit.,p.* xxxv. Particulièrement Importants sont les f. 1-13 du c. xx pour démontrer contre le rationalisme le caractère surnaturel de l'inspiration ct des révélations dont est favorisé le prophète qui a nettement mscience de parler au nom de lahvé. Cf. Condamin. *iai mission surnaturelle des prophètes,* dans *Études, 5* janvier 1909. Non moins Importants les chapitres xxvn à xxix où la lutte contre les faux prophètes amène le véritable envoyé de lahvé à afiinner l'origine divine de sa vocation ct de sa mission contre les usurpateurs d'un rôle qu'ili n'ont pas reçu de Dieu.

I. — ΓπiNOPAuχ coMMENTATruni. — 1· *Cathoffqu«.*— Origênf, *Honiéltei XX,* tur Jérémie t-xx, édit. Klostermunm.dans le *Corpus* de Berlin,Origène, t. m,19ol i I dnni *P. G.,* L xin, col. 256-534: traduction latine par S. Jèrèin<·, *P. L.,* t. xxv, col. 585-092; Thêodoret, Commrn/dfrv, *P. G.,* t. I x x x i, col. 495-760; S. Êphrem, *Conunrntatre dr Jérémie,* édition romaine, syro-Intlnc, 1740, t. n; S. Jérôme, *Commentariorum In Jcnmlam prophrtnm libre* irx, *P. L,* t. xxiv, col. 679-900 (Iλ* 32 prendra chapitres seulement); W .Strnlæn, Cloua ordfn. *In Jrrtm., P. L.,* t. c x iv ,c ü !.9-<»2. Haban Maur, *Expoxltlonri tuper Jerrmlam prophtlam libri maintl, P. L.,* t. exi, col. 793-1182; Rupert de Deutz, *In Jrrrmtam prophetam commentariorum liber units p I* t ἀχνη. cul. 1363-1420; S. Thomas TAquln, *In Jerrmlam prophetam expoUtlo* (s'arrête au cour, du c. xm);

(jipriln, *Commentaria in Jerrmtam prophetam, iη cariusla Scalar Del,* 15X6. Mnldonat. *In Jeremiam commentarium,* 1609; Sanchez. (Glliparis Sanrlljj S. J.. *In Jerrmiam pro· phctum commentarii cum paruphrasi,* Lyon, ICI H; Corneille de U Pierre. *Commentarius in quatuor prophetas majores,* 1° édit.. 1621; Calmet, *Commentaire littéral sur tous les livres de ^Ancien et du Nouveau Testament, Jérémie et Hartnh,* P· édit·, 1707-1716; Houblgnnt, *Biblia he bru lca tum nolis criticis el vers tone latina,* Puri», 1733, t, ıv; Traction, *Jérémie,* dnn» *1m Sainte Bible avec commentaires,* Paris, 1878; Ant. Scholz, *Commentar sum Hut he des Pro· pitlrn Jercmias,* Wurzbaurg, 1880; Leo Ad. Schnecdorfcr, *Das Weissagungsbuch des Profcten Jeremia,* Prague, 1831; I. Knabcnbauer, *Commentarius in Jcrrmiam prophetam,* (tans *Cursus Seriplane sacnr,* Paris, 1889; Fillion, *La Suinte Bible commentée,* t. vi; Aug. Crampon, *Im Salnle Bible traduite en français sur les textes originaux,* t. v. *Les Prophètes,* Paris, 1001; Léo Ad. Schncedorfcr, *Dos Bach Jrrtmlas,dans Kurzgt fasstesudssenschaftlh h· > Kommcntar.,, des* A. T.t Vienne, 1903, t. m; A. Condamin,/x* *Hure de Jérémie, traduction et commentaire,* dans *Études bibliques,* Paris, 1920.

2· Non *catholiques,* — Les principaux commentateurs juifs, surtout Sal. Iarch! ou Hasid ct Dav. Kimchi; les principaux réformateurs, Zwingle, Bucer, Calvin; beaucoup Je théologiens du xvir siècle cl du xvni· siècle ont écrit des commentaires sur Jérémie, citons seulement : W. Loth, *Commentary upon the Prophecy and Lamentations of Jeremiah,* Londres, 1718; J. D. Michaelis, *Ob\ccontiones philologiae et crlllae In Jeremia· vaticinia,* Gœtlingue, 1743; Ilrnn.Vcne- rna, *Commentarius ad librum prophetiarum Jert mite,* Leuwnrdcn, 1765; au xix· siècle : J. G. Eichhorn, *Die hebrahehen Propheten,* Gœttingue, 1819; J. G. Dahlcr, *Jérémie traduit sur le texte original, accompagné de notes explicatives, historiques ct critiques,* Strasbourg, 1825; Rosenmüller, *Scholia tn* V. *T„* t. vm, Ixdpzig, 1826; Aug. Kuepcr, *Jcrtmlas librorum sacrorum interpres atque vindex,* Berlin, 1837; Ewald, *Die Propheten des .4 lit η Bandes,* Stuttgart, 1840-1841; G. Hitzig. *Der Prophet Jeremia erkldrt,* Leipzig, 1841; E. Henderson, *The book of the prophet Jeremiah and that of the Lamentations trans· loted from the original Hebrew, with a commentary,* Londres, 1851 ; W. Neumann, *Jeremia* von *Analoth, Die Wetssagungen und Kiagelieder,* Leipzig, 1856-1858; K. IL Graf, *Der Prophet Jertmia erklart,* Leipzig, 1862; C. \V. Ed. Nacuels- bach, *Der Prophet Jeremia thcologhch-homllctisch bcarbcitrl,* Bielefeld rt Leipzig, 1868; C. F. Keil, *Hi btischcr Commentar uberden Propheten Jeremia,* Leipzig, 1872; R. Pa^nr Smith, *Jtrrmlah,* dans *Thr Holy Bible, The speaker's Commentary,* L-n Irrs, 1875; Edouard Kcuss, Les *Prophètes,* Paris, 1376, t. i; A. W. Strcane, *The bonk of the Prophet Jerc· miuh,* Cambridge. 1881; 2· édit. 1913, dans *Cambridge Bible for schools und colleges;* J. K. Cheyne, *Jeremiah,* dans *The Pulpit Commentary,* Ixmdon, 1883 ; F. Giese- brecht, *Das Buch Jeremia,* Gœttingue. 1894; 2' édit., 1907, B. Duhm, *Das Buch Jrrcmla erklart,* Tubinguc, 1901 ; B. Duhm, *Das Buch Jeremia tn den Vcrsmassen der Ur· schrifl übeneltl,* Tubinguc. 1903; C. H. Cornlll. *Der Pro· ph'i Jeremia,* 3· édit.. Munich. 1905; C. von Orelli, *Der Prophet Jertmia,* 3· édit., Munich, 1905; S, B. Driver, *The book of lhe Prophit Jeremiah,* Londres, 1906; J. W. Rothstein. *Das Buch Jertmia,* dans *Die heilige Schrlft des A· T,* de Knutzscli, Tubinguc. 1909, t. i; A. S. Peake, *J»rrmiah and lamentations,* Edimbourg, 2 vol., 1910-1912; L. Elliot Binns, *Thr Book of the Prophet Jeremiah with introduction and notes,* Londres, 1919; P. Volz, *Der Pro- phet Jeremia ubrr'etst und erklàrt,* dans le *Komnvntar sum A. T.* do E. Sellin, Leipzig, 1922.

II. Om r ages a consul t er . — 1· *Questions générales,* — Francis E. Glgot, *Special Introduction to the study of the Old Testament,* New-York, 1906, part. II, p. 266-293; Vlgouroux, Bacuez et Brassac, *Manuel biblique. Ancien Testament,* Paris, 1920, t. it, p. 314-361 ; J. B. Pell, *Histoire de ΓAncien Testament,* Paris, 1922, t. n, p. 262-280; V. Er- monl, art. *Jérémie (Lt Prophète)* et *Jérémie* (Lr *livre)* dans F. Vlgouroux. *Dictionnaire de la Bible,* t. in, col. 1257-1281 : R. Comely, *Historica et critica introductio tn U. T. libros satros,* Puris, 1887, t. u. p. 359-402; S. B. Driver. In *Inlrodm lion to thr literature of lhe Old Testament,* Edim- bourg. 1898. p. 247-277; Carl Sleurmogel. *Lehrbuch der Einlrllung in das A. T* Tublngue, 1912. p. 533-573; Edouard Tobar, Ao *Prophètes dfDraft,* Malines, 1921, fate. 2-3, p. 207-302: Lucien Gautier, *Introduction* d *ΓA, T„* ixiuunne, 1911, t. i, p. 377-420; S. Mayer, art. *Jrremlas* duns *Kirchen1ericon. 2·* édit , 1889, t. vj, 1292-1302; F. Buhl, art. *Jminias, der Pmphrt,* (Inns Hauck, *flealrn· cyl k·padle fur prohdantlsche Théologie und Klrchr,* 3' 6«Ut., 1900, t. vm. p. 646-660; A.-B. DaHdson, art. *Jerrmiah,* dans Hastings, A *Dictionary of the Bible,* 1899, t. n, p. 569. 578; Wilhelm Erbt, *Jeremia und trine Zeit,* Gœttingue, 1902; Edouard Bruston, *Jérémie et* son *temps.* Paru. I >06; Ch. F. Kent, *The Sermons, Epistles and Apocalypses of hmefs prophets,* I»ndm, 1910; John Skinner, *Pntphccg and religion. Studies tn the life of Jeremiah,* Cambridge, 1922.

2· *Théologie du prophète,* — L. Reinke, *Die Messtantschcn Wctssagungrn bet den grossen and klrtnen Propheten des A. T.,* Giessen, I8GI, t. m, p. 414-602; f^ Hlr, *Les trots grands ITophètes, haie, Jérémie, Ezéchlcl,* édit.Gnindvaux, Paris, 1877, p. 258-281; R. Smend, *Lehrbuch der alltcsta· mrntlichrn Hcligionsg'.sehichte,* 2e édIL, Fribourg-cn-B., 1899, p. 244-204; O. Procksch, *Ceschlchbbrtrachtung und grsrhiehlliche Ueberlleferung bet den oorexilhrhen Ihvphrten,* Leipzig, 1902, p. 70-02; B. Stade, *B(bfl>che Thcolngle des A. T,,* Tubinguc, 1905, t. I, p. 251-275; Ch. Jean, *Jércmte, sa politique, sa théologie,* Paris» 1913; Du même. *De Forlginnli U de Jérémie,* dons Revue *des Scien- ces philosophiques et thèologiques,* 1914, p. 123-438; J. Tou- zard, *L9dme fuit* au temps des Perses,* dans Revue *b< bllque,* 1917, p. 451-488; 1918, p. 336-402:1919, p 5-88.

A. Cl a mer .

JÉRÉMIE II TRANOS, patriarche de Constan- tinople A la An du xvi· siècle. Né vers 1530, à Anchialo, sur la mer Noire, Il eut pour maîtres dans les lettres grecques les meilleurs professeurs du temps, entre autres, Hiérothée» Arsène cl Damascène, qui devaient tous les trois obtenir plus lard une métropole. Élevé luI-mAme au siège de Larissa, en Thessalle, vers 1565, Jérémie gouvernait en paix son diocèse, quand le choix de scs collègues dans l'épiscopat le porta, le 5 mai 1572, au trône patriarcal, devenu vacant par U démission forcée de Métrophancs II. Il olRcia pour la première fois en cette qualité le 15 mal, joui de l'Ascension. Mais son prédécesseur Métrophanes, devenu son rival, travailla si bien les esprits et les autorités turques, qu'il réussit à chasser Jérémie, le 29 novembre 1579. Ce ne fut d'allkurs qu'une retraite momentanée,car le vieux Métrophanes étant mort le 9 août 1580, Jérémie put dès le 13 août remonter <ur le trône. Il en fut chassé de nouveau en 1581, le 22 février, cl exilé A Rhodes. Son successeur Fachôme H, métro|X>Ute de Césarée, ne régna qu'un an; il fut renversé le 2) fé- vrier 1585 par Théoleple II, métropolite de Pb ' »po- poli, qui dut A son tour céder la place, d'.tbo<d aux diacres Néophyte ct Nicéphore, partisans de Jérémie, puis A Jérémie lui-même, le 4 julllel 1539. Ces conti- nuels chassés-croisés n'allaient pas sans de grosys dépenses, et Jérémie, pour éviter la UmqueroiHe. prit lui-même en quêteur le chemin de lu Russie. Arrivé A Smolensk le 15 juin 1588, Il n'était de retour sur le Bosphore qu'au début de 1590. Il eut du niclns la satisfaction de garder le trône patriarcal sans avoir h subir de nouveaux assauts de ses compétiteurs, cl Il mourut à la fin de septembre 1595, comme l'a démon- tré A. Papadopoulos-Kcramcus dans le *Bessarione,* Rome, 1905, p. 286-290. Cette existence mouvementée ressemble A celle de tous les patriarches des cinq der- niers siècles, cl il n'y aurait pas lieu de s'y arrêter dans cc dictionnaire, si chacun des trois passages de Jérémie sur le trône oecuménique n'avalt été marqué par des Incidents étroitement liés avec l'histoire générale de l'Église. Nous voulons parler de la correspondance du patriarche avec les théologiens protestants de Tu- blngtic. de son altitude envers la réforme du calendrier grégorien, ct enfin de l'ércclion du patriarcal de Moscou.

I. J^HÉNIB II et les p r o t e s t a n t s . — Les protes- tants ont e<sayé en tout temps d'nttircr A leur parti les chiétlens d'Orlcnt Dès 1559, Mélânchton uva t

entamé des relations avec le patriarche Joasaph, pour lequel Il avait remis une lettre fort intéressante à Démétrius, diacre du patriarcat. *Epistola' Melanthio·* n/s, L III, ep. xxxn; Emmanuel de Schelstrate, *Acta orientalis Ecclesia:.* Rome, 1739. p. 73-74. Un autre théologien protestant, David Chytrueus (Kochhafc), de retour, en 1569, d'un long voyage en Orient, avait prononcé A Wittenberg un discours retentissant, dans lequel, tout en faisant des réserves sur certaines pratiques qualifiées de superstitieuses, Il affirmait que dans l'ensemble, grecs et luthériens avalent une croyance presque Identique, *bavidis Chylraei oratio de statu Ecclesiarum hoc tempore in Gne.cia, Asia, A/rica, Ungaria, Eoemia,elc.* Wittenberg, 1582. Mais c'est avec Jérémie II que l'orthodoxie grecque formula pour la première fois sa croyance sur les principaux articles du luthéranisme. L'empereur Maximilien H ayant envoyé à Constantinople, en qualité d'ambassadeur, David von Ungnad, celui-ci s'adjoignit en qualité de prédicateur Étienne Gerlach, répétiteur A l'unhersité de Tubingue et compatriote de Wélanchton. Gerlach arriva à destination le 6 août 1573. H était porteur d'une lettre de Martin Cruslus, professeur de théologie A Tubingue, pour le patriarche Jérémie. Ce document, daté du 7 avril 1573, n'a valid nul rebut que de prendre langue. Dans une nouvelle lettre, en date du 15 septembre 1574, et signée de Jacques Andreæ, chancelier de l'université de 'I ubingue, et de Martin Crusius, le but cherché est nettement marqué, et i) était rendu plus manifeste encore par le document qui accompagnait la lettre, et qui n'étall autre que la confession d'Angsbourg. traduite en grec par Paul Dolscius et impjjméc A Bâle, chez Jean Opoı inus, en 1559. Cc fut seulement le 24 mal 1575 que Gerlach put remettre le tout au patriarche. Une année plus tard, presque jour pour Jour, le 15 mal 1576, la réponse du patriarche fut portée à l'ambassadeur Impérial. Elle traite en 21 articles des points sur lesquels la doctrine gr que s'éloigne plus ou moins du luthéranisme, et. dnns un dernier chapitre, elle réfute les prétendus abus dont les luthériens avalent demandé l'ubrogatIon. Piulie pour l'Allemagne le 20 mai, la réponse patriarcale arriva A Tubingue le 18 juin. Fort déçus, les doctes professeurs ne mirent pas moins d'un an à élaborer leur réplique. Celle-ci porte la date du 18 Juin 1577; elle fut reçue par Gcrluch le 31 décembre de la même année : on y avait Joint une traduction grecque du *Compendium theologia* de Jacques Ilecrbrond, munie d'une dédicace et* date du 1< octobre 1577, et une pendule *made in Germany*. Comme le patriarche était en tournée, il ne put recevoir le document que le 4 mais 1578, alors qu'il se trouvait en Thessalle. Sa réponse dogmatique i ». lut prête qu'au mois de mai 1579 Dans l'Inlu vnlle. Étienne Gcrluch, rappelé en Allemagne, avait dù quitte i Constantinople. Le 30 mai 1578, Il avait pris conge de Jétmie, et, le 4 Juin, il était parti non sans un vif itgrel |h›u i le piteux échec de scs négociations. O regret perce pour ainsi due A chaque page de son *7ûrckischès Tugebuch,* Francfort sur le-Maln, 1674, ln-fol , 22 f, 552 p., 18 f. : curieux Journal, où il a enreghtré une foule de particularités précieuses concernunt les personnes qu'il avail fréquentées el les faits qui étaient venus à sa connaissance.

Sans s'occuper du manuel de Heer brand, Jérémie II, dans sa seconde réponse, traite des six points suivants : De la procession du Saint-Esprit, du libre arbitre, de ia JustllKutlon et des bonnes œuvres, des sept sacreπıu υ, de l'invocation des saints et enfin de la vie monastique. A l'exception du premier article, lu doctrine i qu'il y expose ne s'éloigne pas de celle des catholiques. Àus*l les ptofesseurs de Tubingue lui opposèrent-ils une longue réplique, datée du 21 juin 1580, alors que Jérémie u'occupait plus le trône patriarcal. Mais une fols revenu nu pouvoir, Jérémie ne laissa pas tans réponse le factum luthérien Sn réplique, achevée au mois de mal 1581, fut expédiée le 6 Juin. Il y est de nouveau question, mais en termes plus brefs, delà procession du Saint-Esprit, du livre arbitre, des sucements, de l'invocation des saints, de la confession et de la vie monastique. Le patriarche laisse voir la fatigue qu'il éprouve A se répéter; et, pour finir, il demande A scs correspondants de ne plus lui reparler de ces questions. Les professeur! de Tubingue ne se le tinrent pas pour dit, et Ils iéditèrent une dernière réponse, A laquelle Jér émie opposa cette fols un dédaigneux silence. Ainsi se termina cette correspondance fameuse, dont les monuments sont encore aujourd'hui fort utiles A consulter. Ils ont été publiés dans les recueils suivants, que nous rangeons par ordrc de date : 1° *Censura orientalis Ecclesia: de pnccipuis nostri sæcull haereticorum dogmatibus, Hteremltc Conslantinupolluno patriarcha, judicii et mutua' communionis caussa, ab orthodoxa- doctrina: adversariis, non ita pridem oblatis. Ab eodem patriarcha Constantinopoliiano, ad Germanos grace conscripta : a Stanislao autem Socolooio, serenissimi Stephani Polonia· regis theologo, ex graxo in latinum conversa, ac quibusdam annotationibus, ad proprius Gnccorum opiniones respondentibus illustrata.* Crucovle, 1582, In-fol., 236 p.; Dlllugen, 1582, in-8·, 8 f., 399 p.; Cologne, 1582, In-8·, 8 f., 417 p.; Paris, 1584, in-8·, 6 f. non chiffrés et 178 f. chiffrés. Cette édition ne contient que la traduction latine de la première réponse de Jérémie. Socolov en avait obtenu le texte grec de l'archimandrite Théolepte, le même sans doute que le futur patriarche, rival de Jérémie.— 2· *Acta el scripta theologorum Willcmbergensium, et patriarcha' Consianlinopolilani D. Ilieremia : qua ulrique ab anno M. I). LXXVL usque ad annum AI. J). LXXXI. de Augustana con/essione inter se mise·runt : grsece et latine ab iisdem theologis edita.* \\Itebergæ In officina hreredum J hannis Cratonls. Anno M. D. I XXX II L ln-fol. de 10 f. non chiffrés, 384 p. el 4 f. non chiffrés, dont le dernier blanc. Ce rarissime et précieux volume contient toutes les pièces mentionnées ci-dessus, en grec et en lutin. — 3° *Acta orientalis Eccleshc contra Lu heri hæreslm monumentis, nolis, ac dissertationibus illustrata, opera, ac studio D. Emmanuetis a Schelstrule sac theot. docL bibliothecas Vaticana: pra'fecti, bas ilicte principis apostolorum de Urbe canonici, una cum epistola Christophe)fi Ranzovii adversus t ufhcranorum errores.* Rome, 1739. In-fol de xx-982 p. 4 f. pour la première partie, et xxxiv p. pour la seconde partie. Ouvrage posthume fort intéressant, mais ne contenant que les parties principales des diverses réponses de Jérémie avec d'abondants commentaires. — 4° *Liber qui vocatur Judex veritatis distinctus (n partes duas. Tomus primus qua (sic) orthodoxa· nostræ sanctaqm Chr1sti EcelesIre orientalis dogmata el mysteria continentur, quas a sanctissimo viro Jeremla, qui tunc tempo is clavos palriarchalis tl acumenici throni gubernabat, composita sunt, annoque A1DLXXVI. ad Lutheranos qui Tubinga' ((icrmaniæ urbs esi) erant, missa. Terme itidem ejusdem ad illos responsiones. Altera nunc vice diligentia et labore Getleonis Cyprii hieromonachi Hierosolymitani edita.* l Ipske. litteris Br Itkopfl s. 1758, In-4® de 8 f. et 241 p. *Tomus secundus in quo continentur Augustana Confessio seu Lutheranorum reUgionjs omnia dogmala ei articuli. Primum secundumqur cl tertium responsum ad tria patriarcha· Constantinop ditant 1). Jeremiie responsa. Editio necunda cum diligentia ac sumptibus Gedeon hieromonachi.* In-4· <lc 251 p. Cette édition reproduit, mais dnns un ordre différent, tous les document' pnrus dans celle de W| tenberg; Il y manque pourtant les lettres secondaires. — 50 j Mcsoloras, Συμβολική τή ἀρΟοδόξο·j ἀνατολική ἐκζ)ησία Τὰ

συμβολικά βιβλία, Athènes, 1883, t. !, p. 124-264 Celte édition ne contient que le» trois réponses de Jérémie, précédée» d'une tntioducllon hMorlco-dogmatlque, p. 78-123.

Quant A la valeur dogmathpie de ce* documente, les uns la portent aux nues, e! h autres lui dénient toute valeur. Le* deux jOgvmenU sont excessifs S'il est vrai que Jérémie s'csl approprié, sans le dire, des pages entières de Joseph Brycnnios, de Syméon de Theualonlque, de Nil Cubat lia », pour ne pas parler des anciens Pères, il n'en reste pas moins établi que la doctrine qu'il énonce est celle de son Église; et ce preinh : Jugement olliciel de l'orthodoxie grecque sur le lulhéraniftric, loin d'etre favorable aux novateurs, porte, nu contraire, une formelle condamnation de leur doctrine. Les réponses de Jérémie ont pour nous la valeur d'un témoin autorisé; que faut-il de plus pour leur ns urer dans l'histoire du dogme une place fort honorable? Sur celte question, voir Pli. Meyer, *Die lheohoische !Alteratur der griechischen Kircne im* XV/ *Jahrhundert* Leiprig, 1899. p. 87-100; A. Palmieri, *Theologia dogmatica orthodoxa (Ecclesia gratarussicœ) ad lumen cathollar d -étrilla examinata et discussa.* Florence, 1911, p. 453-1 3. Ces deux auteurs, le dernier surtout, donnent d'abondantes réferences à la llttér turc antérieure; il n'y n pas Heu de reproduire ici leurs indications bibliographiques, qu'il serait aisé d'enrichir encore sur plus d'un point.

II. JéaÙ.MïE II ET la réforme **DU CALENDRIER. —** De ce que Jérémie ait condamné le luthéranisme, d'aucuns sc sont avisés de voir en lui un ami du catholicisme, presque un autre Bessnrlon. Deux Incident* survenus dur ant son second patriarcat vont nous montrer si ce jugement est fondé. En 1580, lors de la visite apostolique à Constantinople de Plctro Cedolino, évêque de Nona, en Dalmatic, Jérémie avait exprimé à l'envoyé du Saint-Siège sa sympathie pour le pape, tout en regrettant de ne pouvoir en donner des témoignages publics, par crainte, disait-il, de la tyrannie turque. Deux ans plus lard, en 1582, arrivait à Constantinople, parmi les secrétaires de Jacopo Soranro, ambassadeur de Venise, un autre envoyé du Saint-Siège, Livio Cellini, que le pape Gregoire XIII avait chargé de négocier avec le patriarche l'introduction en Orient de la réforme du calendrier, qu'il venait de décréter. D'une première entrevue, qui eut lieu au mois de mal 1582, Ceillnl emporta les meilleures Impressions. Jérémie avait reçu avec bienveillance le mémoire relatif à la réforme, et 11 avait dit sa gratitude pour l'admission nu collège grec de Home de ses deux neveux, Constantin et Alexandre Lascarls. Dans une seconde audience, qui eut Heu le 28 juin» Il fut surtout question des sommes d'argent que le patriarche devait, précisément à celle époque, verser au sultan. Quant À la réforme, on continuait à l'étudier. Sur scs entrefaites, on apprit à Constantinople que le pape venait de publier la bulle de réforme sans attendre la réponse du patriarche. Celui-ci, sc croyant Joué, refusa de continuer la onversatlon. Tout nu plus flnlt-ll par consentir A signer un document destiné nu cardinal Slrleto et A s'en remettre A Gabriel Sévère, métropolitain de Philadelphie, en résidence A Venise, pour l'adoption éventuelle de la réforme dans les territoires delà Séiénls<Jme République. Le document destiné A Stricto fut remis A Ceillnl le 7 Juillet. A la façon dont Stricto en parle dans une lettre du 18 août 1582 A Guillo Carrara, évêque de Réthlno, *cod. Vatic, lat. 7093,* f® 300, le document consistait en une dissertation sur te cycle pascal, suivie de textes patrtsliques relatifs au même objet. J. Schmld, *Hixtorisches J-hrbuch,* t. iv, p. 78, a cru le retrouver dans l'opuscule signé de Jean Zygomalas, secrétaire de Jérémie, que contient le cod *Val. lut. 6531,* f" 215. **J**'vôtlme qu'il **i**'agit plutôt du traité revêtu de la signature autographe de Jérémie que garde le cod. *Vatic.grac 1902, t°* 153-158. Cette pièce lépond beaucoup mieux que la précédente A l'apprrd itlon de Slrleto, comme 11 sera aisé de l'en apercevoir, quand elle aura vu le Jour dans une collection de documents relatifs â cette affaire actuellement en préparation. Le patriarche s'était déclaré prêt a accepter la réforme, mais avec le* « modalités qu'il proposait », et celles-ci étaient telle' que Ceillnl écrivant plus tard, le 20 mai 1583, à Slrleto, faisait ce pittoresque aveu : · *sendomi alla fine chiarito, the la penna di delto monsignor patriarca e stala dioersa dalla lingua ». Cod. Vat. lat. 6195,* f· 819, cité par J. Schmid, dans *ilistorisches Jahrbuch,* t, in, 1882. p. 553. Quant A la lettre A Gabriel Sévère, il n'y était nullement question de ;>ourparlcrs â poursuivre, mais slmplemi at de l'uniformité A sauvegarder dans l'Église du Christ, chose impossible à obtenir A moins de rester fidèlement attachés à la doctrine des Pères exposée par MutUuca Bli*tarés dans son traité sur la Pâque. Voir la lettre en question dans le *Cod.Vat. grac. 1436,1·TI.* Dareste, au lieu de s'aboucher avec le métropolitain de Philadelphie, Rome préféra recourir A une autre tentative directe auprès du patriarche, par l'intermédiaire de deux grecs de Corfou, Michel Eparcho et Jean Buonafè. Grégoire XIII adressa une lettre particulière A Jerémie le 5 février 1583. Theiner, *Annales ecclesiastici,* ad. an. 1583, n 45. t. in, p. 435. El pour appuyer sa missive. Il y Joignit quelques cadeaux. Arrivés à Constantinople au mois de Juin 1583, les deux envoyés pontificaux ne négligèrent rien pour réussir dans leur mission, dont le seul résultat appréciable fut une lettre de Jérémie nu pape datée du mob d'août. Le patriarche remerciait pour les cadeaux, et demandait un dtîol de deux années pour opérer la réforme du calendrier. Schelstrate, *Acta orientalis Ecclesiæ,* p. 249-252; A. Démêtracopoulos, Έ"ανο:θώσεν σφα μίτων ~α-ρατ ρ ι θέντων έν τη Νεοε»Λ νι<η φιλολογι το5 Κ Σ10χ μττά καί ττνων ?τ οσύ , ών, Trieste, 1872, ρ. 17-18; É. Legrand, *Bibliographie hellénique du* XΠ· stede. Purls, 1885, t. n, p. 377 A Rome, on prit au sérieux ces belles promesses, cl, au début de 1584, Jean Buonafè fut chargé d'une nouvelle mission pour Jérânilr, A qui 11 devait remettre une lettre du pape datée du 7 mars, Theiner, *ibid.,* ad an. 1581, n. 133. A en croire un rap|X rt d'Eparcho A Slrleto en date du 4 avril 1581 Jérémie aurait même eu l'intention de publier U réforme dans les fies soumises A Venise, *Cod. Vat. lai.. 6195,* f® 338. Tous ces projets s'évanouirent avec la chute de Jérémie renversé par Pachômc au mois de février. Du reste, étalcnt-lls sincères? 11 est assurément permis d'en douter· Au moment même où Jérémie laissait croire aux envoyés de Rome la prochaine adoption de la réforme, il Taxait déjà condamnée A leur Insu en termes formels dnns plusieurs documents ofiiclcls. L'un d'eux est du mois de février 1583; il est adressé au doge de Venise Nteoîo da Ponte. Sophocle (Economos l'n publié pour U première fob. mnh avec lajdiito erronée ‹'o 1582f dnns In brochure. Bio Γρηγνplou EIρηνουπόλτω καί Βατοπτπδίου, Athene^ 1860, ρ. 58-62 II » rte reproduit par G. Sathas, Βιογραφικύν σχεδίασμχ rrcpl τού πατρίαρχου Ίερ ιίου Β (1572-1594), Uhènes, 1870. ρ. 26-28, et par J. Veloudo, Χρισόβουλλα καί γραμματα των οίκουμοικών ττχτριτρχών, Venise, 1873. ρ. 6-12; *ibid.t* 1893, ρ. 12-19. Aux Arméniens de Léopol, en Gailcle. le patriarche avait tenu un hmgnge encore plus nettement hostile dnns un acte synodnl du 20 novembre 1582, publié pour In première fols par Jacques Méloétas aux f® 2^-3"» d'une rarissime plaquette Intitulée : *De catcndarto novo grrqoriano Jcremtæ archiepiscopi Conxtantinou· poleos.* Νέα 'Ρώμη , *et ercumenici patriarcha judicium, una cum aliis quibusdam ejusdem ad Germanos*

ttfrrft. fiiat offnlft modo Ἰάχοβο *h* Ιΐα·«0·'μ Μηλοήτα » *natione grrrcus, ex irsula Pathmo oriundus,* Francofui tl ad Oderam, excripsit typis Andreas Eichoro. M. D. XC, in-4·, de 12 foi non chiffrés. Le même texte se retrouve, avec d'importantes variantes, dans le potrfarchc Dwtfthôe de Jérusalem, T'.μο ἐγ>π t'Jassi 1698. ρ.533-54Π; dans C.Sat has, op.ciL^ p. 28-32; dans M. Gédéon. Κανονικοί ΔιατΈει , 1.i, p. 34-38. Traduction latine dc Cnislus, dans l'édition du *Chronicon Ecciesin rr.rctr Philippi Cyprii.* publiée p r Henrietta Hilar ins.Leipzig el Francfort, 1687, en appendice nnn paginé. En tet mes plus amers encore, Jérémie avait écrit à cette occasion au prince d'Ostrog, Constantin, pour lui demander d'user dc toute son Influence afin d'empêcher la prétendue réforme de pim·ter en Ruthénle La pièce, encore Inédite, sc trouve dans le *cod. Vatic, lot. 6417,* f° 39, sous ce titre : *Patriarcharum Constanhnopolitani cl Alexandrtnt litteræ synodictr ad ducem Oslrovite Rulenum de calendario correcto* a *Sede Aposloliea.* Elle est analysée par J. Schmld. *Illslorisches Jahrbuch,* t. ni, 1882. p. 564-565. Et quand Possevlno affirmera plus tard dans sa *Moscovia,* Cologne, 1597, p. 216, que Jérémie avait promis nu pape d'introduire le nouveau caiendrici, le patriarche, Informé dc cette assertion par Cruslus, s'empressera de la démentir dans une longue let tic justificative, datée du mois dc septembre 15^9. cl publiée par Jacques Méloétas, *op. cit., t** 5. C'est sans doute à ce double document que fait allusion Mélétlus Pigns, protosynccllc d'Alexandrie, quand il parle, dans une lettre du 19 septembre 1584, d'un synode tenu A Constantinople, en présence des quatre patriarches ou dc leurs représentants, pour condamner la réforme grégorienne. E. Legrand, *Lettres de hlélélius Pigos antérieures à sa promotion au patriarcat publiées d'après les minutes autographes,* Paris, 1902, p. 121. Un τὸμο fut promulgué A cette occasion, assure Mélétlus, et cc qualificatif convient assez à la lettre aux arméniens dc LéopoL Elle est d'ailleurs lue tique pou le fonds, sino r dans la "orme au fameux tomos d'Alexandrie rédigé par Mélétlus Plgas lui-même pour le synode en question et publié d'abord dans le volume de Porphyre Ouspcn^ki], *Le patriarcat d'Alexandrie,* Saint-Pétersbourg, 1898, t. !, p. 140-152, puis par É. Lcgiand, *op. cit.,* p. 138-155. Un peu plus tard, les grecs dc Venise, ayant sollicité dc Jérémie par de l'organe leur ch<f Gabriel Sévère, l'autorisation d'adopter lc nouveau calendrier A cause dc leur séjour en pays latin, le patriarche leur répondit qu'il ne fallait même pas y songer. La pièce se trouve dans Doslthéc, τὺμ ἀγά , p. 540-541, dans C. Sathas, *op. cit.,* p. 32-34, duns J. Veloudo, op. *cit.,* p. 13-17, 2· édit., p. 20-24, dans M. Gidéon, op. *cil.,* p. 38-40. Le document est du mois de juillet, indiction III. c'cst-A-dlre de 1590. El pour bien montrer qu'il n'avait jamais entendu pactiser avec Rome sur cc point, l'Orient orthodoxe, réuni en concile plénier, le 12 février 1593, A Constantinople, sous la présidence du même Jérémie, pour le règlement des affaires de Russie, condamna en terme* soknnels la réforme giégorlenne dans un acte dont nous parlerons plus bas cl qui porte la signature de tro!* patriarche* el de quarante évêques. La conclusion s impose : aussi bien vis-à-vis d'une réforme purement scientifique que sur les questions dogmatiques, Jérémie st montra d'une IntranJgennce farouche; grâce *ü* lui, les Grecs retardent encore aujourd'hui sur le rest* du monde, non moins fiers de ce schisme astronomique que de l'autre. Avec la mèin d'énergie, Ji érnlc s'étMl opposé, mais en vain, A l'élablissen mt des jésuites A Constantinople, en 1583. Voir E Legrand, *Λ< laiton de Γesta blissement dis PP. de la U mpaynie de Jésus en Levant,* Pads, P 69, p. 5. Ce qui ne Vempêchait pas de gémir sur le déplorable élut d'ignorance où croupissait son clergé, dont Il aurait voulu relever le prestige en formant, comme Il l'écrivait à Mnrgounios, · des ouvrier dignes de cultiver cette vigne du Seigneur qui ne veut pas être labourée par des ânes. » S'il est vrai, comme on l'assure. que le pape Giégnlre XIII avait conçu le dessein, en 1584, lors de l'exil dc Jérémie A Rhodes, d'appeler A Rome le patriarche déchu et dc l'élever au cardinalat, comme un autre Bessarion, il faut avouer que l'on se faisait A Rome beaucoup d'illusion sur son orthodoxie.

III. JÉRÉMIE II ET LE PATRIARCAT DE MOSCOU. — L'érection A Moscou d'un nouveau patriarcal est le grand événement du troisième passage au pouvoir de Jérémie. Notons-le toutefois, Il n'était pas patriarche en titre quand il entreprit le voyage dc Moscou. Revenu d'exil giâce A l'intervention dc l'ambassadeur de France auprès dc la Sublime Porte, Il avait trouvé le trône patriarcal occupé par son rival Théolcpte; et quand celui-ci finit par céder la place A un concurrent, le diacre Nicéphore, ancien protosyncelle dc Jérémie, ce dernier avait déjà pris le chemin dc la Russie. Ce n'est qu'à son retour, durant une halte chez Jean Zamosjski, grand chancelier de Pologne, qu'il apprit par une lettre de Pierre, voivode de Moldovalachle, que le sultan lui avait restitué son siège le premier jour du ramadham, c'est-à-dire le 4 Juillet 1589. La lettre du vo vode, restée inconnue aux historiens dc Jérémie, porte la date du 2.5 septembre 1589; elle est Imprimée dans le rarissime recueil dc Jacques Méloétas, *De calendario notH) gregoriano,* Francfort. 1590, f° 10. Le détail n'esl pas sans importance : il nous montre que lors des négociations de Moscou, Jérémie n'avait d'autre caractère officiel que celui d'avoir été patriarche, cl dc ne l'être plus. Quoi qu'il en soit, nous devons rappeler Ici en quelques mots cc grave événement. Les détails nous en ont été transmis par un témoin oculaire, Arsène, archevêque d'Elassona, dans un curieux poème Imprimé pour la première fols comme dc la simple prose par Pasinl, *Codices manuscripti bibliotheca* rcgiir Tauri·nuisis Atheruri,* Turin, 1740, In-fol., p. 433-469. il se trouve en latin dans Wlchmann, *Sammlung kleiner Schri/ten zur Kenntnis des russischen Rcichs,* Berlin, 1820. 1.1, p. 57-123, dans A. de Slarczcwscki, *Historic ruthenicæ scriptores exteri sæculi X VI,* Berlin et Saint-Pétersbourg, 1842, et dans *P. G., lut tantum édita.* t. 1 x x x i, col. 885-910, t. n ; en français dans A. Galltzln, *Document relati/ au patriarcat moscovite 1589,* Paris, 1857. La forme poétique est rétablie dans l'édition grecque de Sp. Zampelios, ΚαΟιδ /.σι πατριαρχειο › b 'Ρωσσια, Athènes, 1859, p. 27-68, et dans C. Sathas,*op. cit.,* p. 35-81. Des détails nouveaux sont fournis par lis *Mémoires* dc ce même Arsène d'Elassona, découveits et publiés en partie par A. Dmllricvsklj, *Travaux de l'académie théologique de Kiev,* t. xxxvin, 1898, fnsc. 1-5, el t. xxxix. 1899, fasc. 2-4, et en tirage A paît. Sur plus d'un point, les *Mémoires* corrigent le poème, et ces deux documents doivent constamment être mis en parallèle. Un extrait important des Mémoires sc trouve reproduit, d'après l'édition de Dnütilcvsklj, dans l'article dc l'archimandrite Chrysostome A. Papadopoulos Ilz.1 τη ἐ)ληνικὴ ἐ κλησιαστι 7 χ ονογ;αφίχ τού ι αϊώνο (tirage A part de 1'Ε *ζλ σναστικ^ Φάρο). Alexandrie, 1912, ρ. 29-40. C'est A l'aide du poème seul qu'a été rédigé le pittoresque récit d'Eugène-Melchlor de Vogué, *De Byzance à Moscou. Les voyages d un patriarche,* dans *Revue des Deux mondes,* n. du 1*r mars 1879, p. 5-35.

Arsène se trouvait A I.éopo! depuis deux années, quand il y reçut, le P» mal 1088» une lettre dc Jérémie I informant de son arrivée a Zaniosc et l'invitant A wmr le rejoindre comme interprète dans h· vnvage de Moscou. Le 21 juin dc fo même année Jérémie accompagné d'Arsène, et d'un autre prélat, Hiérothé*

do Monembasle, arriva à Smolensk, sa première étape en territoire russe, et le 11 juillet il était û Moscou, Bien accueilli par le tsar Fédor Ivanovitch et par la tsarine Irène, il reçut au bout de quelques jours la visite dc Boris Godounof, le tout-puissant ministre dc Fédor, qui venait lui proposer de la part du souverain de s'établir ά Moscou avec le titre de « patriarche deMoscouetdc toute la Russie.· Jôémle aurait accepté sur le champ sans l'opposition de Hiérothée dc M mein· basic el de quelques membres de sa suite Cet e après· sentent s'explique tout naturellement, si l'on veut bien se rappeler, comme nous l'avons dit plus haut, qu'à ce moment Jérémie n'était plus qu'un simple ex-patriarche. Un peu plus tard, nouvelle instance du tsar demandant cette fols le titre de patriarche pour Job, le métropolitain de Moscou. Après d'assez longues tergiversations, on procéda, le jeudi 23 janvier 1589, à un simulacre d'élection, et. le dimanche 26. le métropolite Job fut solennellement Intronisé patriarche en présence de Jérémie, de toute la cour.de tout le clergé indigène et d'une foule immense dc moujiks rayonnant de joie. Comblé de présents, Jérémie prolongea son séjour à Moscou jusqu'à le fin de l'été. Au mois de novembre 1589, il se trouvait encore à Tarnopol, où il présidait un synode local dont il promulgua les décidons dans un curieux siglilion conservé aujourd'hui sous le n. 505 des mss. grecs dc la bibliothèque publique dc Pétrogrnd et publié par A. Papadopoulos-Kérameus, dans "Ιμε ολόγιον do 1905, des *Établissements nationaux philanthropiques de Constantinople,* p. 459-463. A Zamosc, il avait appris, par une lettre du voivode de Moldavie, son rétablissement sur le trône patriarcal, et dans les prcmieis mois dc 1590 11 était enfin de retour sur les bords du Bosphore. Sui le voyage dc Jérémie en Russie et scs diverses étapes, voir J. Malichevsklj, dans les *Travaux de ΓAcadémie théologique dc Kiev,* 1885, t. n, p. 656-674.

Restait à faire sanctionner par scs collègues de ('Orient les graves mesures prises A Moscou. Cc n'était pas chose facile. Sur la demande dc Fédor, Jérémie avait accordé à Job le troisième rang parmi les patriarches cl déterminé que Moscou prendrait place immédiatement après Alexandrie. Or, un syaode tenu au mois de mai 1590 ù Constantinople et composé dc tiols patriarches, dc quatre-vingt-quinze évêques et des prln< Ipaux fonctionnaires du patriarcat,accorda seulement à Job le cinquième rang, après Jérusalem. Cet acte Important, dont l'original est conservé à Moscou au ministère des Affaires étrangères, n. 5 des documents grecs, a été publié pour la première fols dans son Intégrité par W. Regel, *Analecta byzantino-russica,* Saint-Pétersbourg, 1891, p. 85-91. Le texte publié d'après Th. Dnllianos, 'Ιστό (α τ*, £ωσσιχτχ ἐκκλησια . Athènes, 1851, dans C. Dellcanès. *Εγγ, αφα πατ;.ια χι x, t. m, Constantinople, 1905, ρ. 24-26, n'est qu'une caricature dc l'original. Denys, métropolite de Larissa, fut chargé, en 1592, de porter cet Instrument no tsar. Celui-ci entra aussitôt dans une violente colère, et il Insista en termes impérieux pour que l'on fixât le rang de Moscou après Alexandrie et avant Antioche. Un nouveau synode, convoqué à cet effet, se K'nnll le 12 février 1593; Il comprenait trois patriarches (le quatrième avait remit sa voix à celui d'Alexandrie) et quarante évêques. Tous furent d'accord pour maintenir la première décision et attribuer nu nouveau patriarche « des réglons du nord » le cinquième rang. Ce point réglé, on profila dc la présence dans la capitule de tant dc prélats pour promulguer huit canons, dont le dernier portait condamnation du nouveau calendrier. L'original de cet Intéressant document se trouve à la bibliothèque synodale dc Moscou, n. *198* des mss grecs. Il a été publié, mal· sans les signatures, par le patriarche Doslthéc. Τόμο αγάπη , p. 541-457, par Rhalll et Pot11, Σύνταγμα των θείων zal ζ;ών ζανόνων, L v, Athènes, 1855. ρ. 119-155; par C. Sathas, op. *cit.,* p. 82-92, el par C. Delicanés, op *cit.,* p. 10-20. Le morceau est suivi dans Sathas de quatre lettres de Mélétlus Piga* relatives au même objet Jérémie, on le voit, avait promis au tsar plus qu'il n'avait pu tenir : preuve nouvelle de ia faiblesse de son caractère. Il était malaisé, il est vrai, de résister en face aux caprices du fils d'Ivan le Terrible. Un autre synode, tenu au mois de mal 1593 et dans lequel furent édictés douze canons sur divers points de discipline, fait plus honneur que le précédent au patriarche Jérémie. Ces canons ont été publiés d'après un codex dc Tréblzonde par A. Papadopoulos-Kerameus, dan* ses Ελληνικά 'Ανέκδοτα, Constantinople, 1885, p. 73-75; mais j'en al retrouvé le texte dans plusieurs autre.» mss., entre autres dans le *ParUinus 1323, t** 384 et dans le n. *22* Q du monastère de Lavra au mont Athos, f· 131-133.

L. Petit.

I. **JÉROME** (Saint).— L Biographie. IL Œuvres, (col. 909). 111. Doctrines (coL 927)

Esquisse biographique. — 1· *Jusqu'au second séjour a Rome.* — Saint Jérôme (Eusebius Hieronymus) naquit vers l'an 344. En effet, à la mort de Julien ΓApostât, en 363, il pouvait encore se dire un enfant. *In Habacuc,* Ub. Il, c ni, f. 14, P. *L.,* t. xxv, col. 1329; et, d'autre part, écrivant, à saint Augustin, né en 351, il l'appelle « son père par la dignité, mais son fils par l'âge ·, *«date pli, dignitate parens,* cc qui ne se comprendrait guère sans une différence d'ûge d'une dizaine d'années au moins. *Epist.,* cv, P. L., t. xxn, col. 837. Le P. Cavaliera opine néanmoins pour 347. CL *Saint Jérôme et son auvre,* **2** voL, I ouvaln, 1922,

Jérôme vit le jour à Stridon, petite ville « aux confins de la Daknatie et de la Pannonie ». *Vür. ill.,* c. 135, P. L., t. xxin, col. 715. Cette ville ayant complètement disparu quelques années plus tard, lors de l'invasion gothique, il est très dilUcile d'identifier son emplacement avec quelque certitude. Une conjecture habilement présentée par Mgr Francesco Buhc veut retrouver Stridon dans la petite localité bosniaque de Grahovo, non loin dc Spalato. Pour généralisée qu elle soit, cette opinion ne semble pas cependant reposer sur des bases suffisamment solides. Grahovo. en particulier, est trop éloignée d'Aquilée, avec laquelle Jérôme eut beaucoup plus dc relations qu'avec Salone, la moderne Spalato. Sur cette question voir F. Bulic, *Bulldttno di archeologla e storia dulmata,* 1899, t. xxn, et comparer *Corp, inscript, latin.,* t. ni, n. 9860; cf aussi Duchesne, *Histoire ancienne de ΓÉglise,* L a, 4· é<lit., ·. 176

lui famille de Jérôme, riche et chrétienne, était très attachée à la fol orthodoxe. Nous en savons peu de chose, sinon qu'il cul une sœur, qui lui fut cause ou occasion dc graves désagréments, et un frère, Pauli nien, qu'il entraîna à sa suite dans le sacerdoce et la vie monastique. Son père se nommait Eusèbc cl lui transmit son nom; car Hiéronymc ou HIérômc n'était proprement qu'un surnom. A ces deux première· désignation· d'anciens manuscrits en ajoutent une troisième : *Soptuvnius,* dont la raison nous est inconnue.

Le Jeune dalmato commença ses éludes A Stridon et alla ensuite, de 18 ans environ, les continuer à Rome, en compagnie de Bonobr, un ami d'enfance. Il eut pour maître, entre plusieurs autres, *le* célèbre Donat. Il suivit assidûment les cours des grammairiens, des rhéteurs et des philosophes, qui étaient à sa portée, s adonnant on outre à la lecture des auteurs, tant grecs que latim, tant poète, que moralistes, penseurs ou historiens. Dès lors aussi, épris de livres, il

ne dédaignait pas d'en copier beaucoup de sa main, pour sc former une bibliothèque. Cette application au travail ne le préserva pas de tou! désordre, ainsi que nous l'apprennent scs aveux ultérieurs. Il n'était o ailleurs encore que catéchumène; cl c'est à Rome meme qu'il reçut le baptême, des mains du pape Libère, soit avant, soit après son voyage en Gaule. Il partit, en cflet, de Rome avec Bonose, pour visiter celle contrée, y cherchant surtout, comme il cherchera désonnais partout, les centres d'érudition et les moyens d'étendre scs connaissances. Il séjourna spécialement à Trêves, où il transcrivit divers ouvrages de saint Hilaire de Poitiers. Ccsl en Gaule qu'il parait avoir formé le dessein de renoncer au monde et de se donner tout entier à Jésus-Christ. De là il revint à Aquilée, métropole de sa province natale, et il y passa quelque temps, dans la société d'hommes pieux et studieux. Mais bientôt de sérieuses difficultés surgirent, dont la cause précise nous échappe; en butte a des Inimitiés et des persécutions, auxquelles la conduite de sa sœur semble n'avoir pas été étrangère, il résolut de quitter une terre qui lui était devenue inhospitalière· et, accompagné de trois amis : Bonose, Heliodore cl Hylas, il Ht voile vers l'Oricnt. Il emportait avec lui In seule richesse matérielle qui lui tint au cœur, sa bibliothèque. Ceci se passait vraisemblablement en 372, ou, suivant Cavaliers en 374. L'intention de Jérôme était de gagner la Syrie, et peut-être la Palestine. Mais, toujours avide de voir et de s'instruire, il fit route par le Pont, la Thrace, la Bithynie; H traversa la Gahitie et la Cappadoce, puis la Cilicie et une partie de la province syrienne, et il arriva ainsi à Antioche. Obligé, par l'état de sa santé, de s'arrêter quelques mois dans cette ville, il profila do ce contretemps pour entendre les hommes les plus versés dans les saintes lettres, notamment l'évêque de Laodicéc, Apollinaire, qui, Λ cette époque, n'était, pas encore tombé dans l'hérésie notoire. Ensuite, désireux d'une retraite plus complète, il s'enfonça dans le désert de Chalcis.

Là, « dans cette vaste solitude toute brûlée des crdeurs du soleil, » il s'établit et demeura quatre ou cinq ans au moms, occupé avant tout à mater sa chair et à dompter les écarts d'une imagination que troublaient encore les souvenirs d'une trop libre Jeunesse. Il a raconté lui-même, en des pages d'une humble sincérité el d'une rare éloquence, comment Il poursuivit ce but à la fois par des macérations effrayantes et par une étude opiniâtre, acharnée, de ia langue hébraïque, en se faisant aider dans celte seconde lâche par un certain moine, Juif de naissance.Sur te fameux songe de Jérôme et sa prétendue renonciation aux lettres profanes, voir P. de Labriolle dans *Miscellanea Geronlmiana,* p 227-236. Du séjour à Chalcis date la i ïe *de saint Paul ermite.* (et essai d'après Z» eckler, *Hieronymus sein Leben und Wirken* p. 59, remonterait au temps du voyage en Gaule; mais H Grûtzniacher, *Hieronymus, cine biogrophische Sludle zur allen Kirchengeschichte,* i, le croit composé pendant le séjour de l'auteur au désert de Syrie; Bardenhcwcr !nu»que aussi la date de 377.

Les démêlés disciplinaires et dogmatiques qui agitaient l'Église d'Antioche vinrent arracher Jérôme à la solitude de Chalcis. Quatre évêques se disputaient le siège patriarcal de l'Orient, et deux d'entre eux, Mélèce et Paulin, étaient notoirement de croyance orthodoxe. En outre, au sein de la cité, aussi bien que parmi les moines du désert voisin, on était divisé sur U formule exacte du mystère de la sainte Trinité : les uns faisaient du tenue *hifpostase* unsynonyme de substance; les autres pan. » nt des hypostases divines contons des personnes divines. Les préférences de J., me alii^cut, entre les deux prétendants catholiques, à la personne de Paulin, et, sur la question de terminologie, au maintien de l'emploi traditionnel *d'hypostase* comme équivalent de substance. N'cjii- moins, par deux lettres successives, il s'adressa au pape Damnsc; il lui demandait instamment d'user de sa suprême autorité pour prescrire une ligne de conduite et une règle de croyance, et, tout en plaidant énergiquement ù sa façon habituelle, pour sa manière de voir, il promettait de se soumettre entièrement à la décision à intervenir, quelle qu'elle fût. *Epist.,* xv et xvr. Cependant, pressé de toutes parts de se prononcer, critiqué même et persécuté, semble-t-il, à cc sujet, il se décida, vers 377, Λ abandonner sa chère solitude pour rentrer ά Antioche. C'est ici, suivant Vallarsi, qu'il ht paraître, sous forme de dialogue, une courte réfutation du *luci/érlanisme,* c'est-à-dire de cette petite secte rigoriste qui prétendait s'opposer aux mesures de clémence adoptées à l'égard des ariens et des semi-ariens repentants. Puis, cédant aux Instances de l'évêque Paulin, il consentit à recevoir, de ses mains, la prêtrise, en 378 ou 379; mais il avait stipulé que, toujours libre de retourner au désert, il resterait moine comme auparavant, sans être attaché à aucune église particulière ni obligé d'y exercer son ministère. On a peut-être eu tort de voir dans cette condition une intention arrêtée de ne point célébrer la messe, c'est ainsi qu'on va répétant, comme chose indubitable, que Jérôme ne monta Jamais à l'autel. Cf. Vallarsi, S. *Hieronymi aita, P. L.,* L xxn, col. 41; Vaccari, 5. *Girolamo,* p. 75.

Usant de la liberté qu'il s'était réservée, Jérôme se transportait peu après d'Antioche à Constantinople. Nous le retrouvons dans cette ville en 380, heureux de suivre les leçons de saint Grégoire de Nazlanzc cl de nouer aussi des relations avec saint Grégoire de Nysse. Il y traduit la *Chronique* d'Eusèbe, ainsi que vingt-huit *Homélies* d'Origène sur Jérémie et Ézéchiel. il y aurait aussi composé (Vallarsi, Cavallcra) le petit traité *De Seraphim el calculo,* relatif à la vision du c. vi d'Isaïe; mais Dom Morin, après avoir examiné le texte, récemment découvert par Amelli, de cet opuscule, en reporte la composition aux années 400-404. En 382, Grégoire de Nazlanze ayant secoué le fardeau de l'épiscopat, pour aller reprendre, à Ananzc, sa vie de prière et d'étude, Jérôme partit avec son ami Paulin el Epiphane de Salamine, et, en passant par la Grèce, il vint h Rome.

2° Second séjour de Jérôme à Home, J *32-3S5.* — Le papa Damase venait d'y convoquer un concile pour l'année 382. A ce concile, Jérôme se signala par son érudition et la sûreté de sa doctrine, au point que Damase, voulant utiliser scs talents et son savoir, se l'attacha comme secrétaire. Tout en remplissant cette charge, il sut, encouragé et stimulé par le pontife, entreprendre et mener à bonne fin tant et de si importants travaux qu'on sc demande comment il put y suffire : nous le voyons répondre à plusieurs consultations sur des ti llicultés scripturaires; collationner la version grecque d'Aquila avec le texte hébreu; traduire deux *Homélies* d'Origène sur le Cantique des cantiques; écrire une réfutation d'Helvidius, qui niait la perpétuelle virginité de Marie et l'excellence de la virginité en généraï; corriger, d'après le texte grec original, l'ancienne version latine des quatre Évangiles, en attendant qu'il fit le même travail pour le reste du Nouveau Test unent, et Joindre au recueil évangélique une traduction des dix *Canons* ou tables de concordance d'Eusèbe de Césarée. Il corrigea également, d'après les Septante, l'ancienne *Italique* du Psautier,laquelle est devenue nin^ le *Psalterium romanum,* appelé de ce nom pour le distinguer des deux autres éditions du Psautier c\ niées plus tard, le *Psoitci ium* dit *gal'.icanum,* et le *Pmllerium hcbraicum,*

C'est aussi à Rome, en 382, plutôt qu'à Antioche, selon Mgr DatifTol, GrOtzmnchcr et Bardcnhowcr, qu'aurait été composé le *Dialogue contre /n uci/é·riens.* Krûger, duns son *Lucifer, Bischof iom Calorie,* Leipzig, 1880, p. 68*62, discute les deux opinions et n'ose sc prononcer. Cf. Batiffol *Lee sources de ΓAlter·catto luciferiuni cl orthodoxi,* dans *Miscellanea Geroni-tniana,* Rome, 1920, p. 97 sq.

En même temps qu'il se dépensait de la sorte en travaux scientifiques, .Jérôme était amené A entrer en relations avec un groupe de nobles dames romaines, que sa réputation de piété et de science avait attirées et qui s'adressaient Λ lui pour être instruites des choses de J'Écriture et dirigées dans les voles de la perfection. Panni elles, on distingue des noms appartenant aux plus illustres familles : ceux de Marcella, de sa mère Albina, de Paula et de ses deux filles, Eustochium et Blcsilla, de Fabiola, de Furia, de Léa, de Principia, etc. De sa correspondance avec ces personnes il nous est resté toute une série de lettres de haute spiritualité, où les vues et les enseignements scri turalrcs abondent, dont souvent des questions scripturaires sont l'objet unique ou principal Aux âmes qui l'approchaient Jérôme savait inspirer pour les Livres saints cet amour et cc culte que lui-même leur avait voués La lettre à Eustochium mérite une attention spéciale. : elle est, pour l'ampleur et pour la solidité du fond, comme un véritable traité sur l'excellence de lu virginité et un code de monde el d'ascétisme à l'usage des vierges consacrées ù Dieu. *Epist.,* xxn, *P. L.,* t. xxn, col. 394.

Rome n'était pas encore pour Jérôme le Heu de repos; elle ne devait pas le garder longtemps II y était établi depuis moins de trois ans lorsque Damase mourut, le 11 décembre 384. Cette mort, en l'écartant de la chancellerie apostolique, lui créait des loisirs. Elle lui apprit aussi, s'il avait pu l'ignorer, qu'il avait beaucoup d'ennemis. Son élévation soudaine A un poste Influent lui avait sans doute fait des envieux; mais surtout son humeur et sa verve satiriques, et les âpres critiques dont il avait poursuivi les désordres d'une partie du clergé et des moines, avalent suscité des rancunes qui n'attendaient qu'une occasion pour sc produire librement. Elles éclatèrent alors en plaintes et en calomnies : on l'accusait de mépriser le mariage, de le déprécier au profit de la virginité et du monachisme, de pousser à la depopulation de l'empire; on en vint jusqu'à incriminer, au mépris de toute justice comme de toute vraisemblance, scs relations avec les nobles dames qui recouraient à ses lumières et à scs conseils. C'est pourquoi, plus dégoûté du monde que jamais, disant un adieu définitif A la Ville éternelle, il alla, en août 385, s'embarquer à Ostle. Son frère Paulinlen et le prêtre Vincent l'accompagnaient. Avec eux, il fit voile vers Rcggio, de IA vers Chypre, et de Chypre vers Antioche, où ils demeurèrent quelques mois, auprès de Paulin. Ils y furent rejoints par Paula, Eustochium et d'autres jeunes patriciennes, poussées, comme eux, par le désir de voir et de vénérer la Terre sainte. En une seule caravane, semble-t-il, les deux groupes de pèlerins romains traversèrent la Syrie, parcoururent la Galilée, la Samarie et la Judée, visitant tous les lieux consacrés par les récits évangéliques ou bibliques. Après une iialti plus considérable Λ Jérusalem et Λ B thlécm, Ils passèrent en Egypte, où les attiraient, outre le souvenir de la sainte I amillc, le dessein de s'édifier et l'espoir de s'enflammer au spe taclc des légions d'ascètes. Jérôme, lui. obéissait encore A un troisième mobile : il voulait descendre cl il descendit jusqu'à Alexandrie, pour saluer cl consulter le *repu* sentant alors le olus célèbre des traditions du didascAléc, l'aveugle Dldÿrne. Tous revinrent ensuite, vers l'automne de 386, A Bethléem, avec l'intention de s') fixer pour toujours: el bientôt, grâce surtout aux largesses de Paula, deux monastères séparés s'élevèrent en ce heu, Λ peu de distance l'un et l'autre de la grotte de la Nativité : le premier, pour Jérôme et les moine nombreux qui ne tardèrent pas A se grouper autour de lui, k 'ccond, pour Paula et ses compagnes.

3° *Etablissement définitif ὰ Bethléem. — Dès* ce jour commença, dans chacun des nouveaux domiciles, une vie tout adonnée à la prière, aux pratiques de la pénitence, A l'étude et â la méditation de I Ecriture On en pourra Juger par la description qu'en font Paula et Eustochium, dans une lettre charmante à Marcella, qu'elles engagent â venir partager leur joie, *Epist.,* x l v ï, *P. L.,* t. xxn, col. 183 LA les religieuses non phis que les religieux ne se désintéressai nt des recherches et des travaux scripturaires; et aux tins comme aux autres, mais spécialement à Paula et A Eustochium, dont la pieuse curiosité ne connaissait pas de bornes, Jérôme servait de guide et de régulateur. Pour lui-même, il sc remit avec un surcroît d'ardeur Λ approfondir la langue hébraïque, utilisant, ccttc fols, les leçon* d'un maître juif, qu'il appelle tantôt Baranina et tantôt Barabbas, et dont il dit agréablement que, par crainte de ses coreligionnaires, il avait coutume, « nouveau Nicodème », de ne venir entretenir son élève que pendant la nuit. Il s'initia aussi, de la même manure, à la connaissance du chaldéen, pour pouvoir comprendre le livre de Daniel.

1. *Les premiers commentaires bibliques* et *autres travaux scripturaires.* — C'est vers cc temps (387-389) qu'il InAu tira la série de ses commentaires bibliques, laquelle, poursuivie, avec de fréquentes et longues Intel mittences, jusqu'à sa mort, n'embrasse pas moins de vingt-six ou vingt-sept livres de ΓAncien ou du Nouveau Testament. Les premières études de ce genre, que nous rencontrons ici, ont pour objet les *Epitres à Philémon, aux Gâtâtes, ά Tite, aux Éphésiens.* et I *Eceléstaste.* Notons encore, comme datant A peu près de la même époque, la traduction, commencée d'ailleurs depuis longtemps, d'un *Traité* de D dv ne *sur le Saint-Esprit;* ia traduction de trente-neuf *Homélies* d'Origène *sur ΓÉvangile de S. Lue;* et trois ouvrages qui forment une sorte de trilogie et auxquels l'auteur travailla de fait simultanément : les *Questiones hebraicK in Genesim,* le *Liber de nominibus hebraids,* le *Liber de situ e* nominibus locorum hebraicorum,* intitulé, dans certains manuscrits. *Liber de distantiis locorum,* ou encore, simplement. *De locis hebraids.* Ces diverses productions furent suivies A bref délai (391-393) des *Commentaires sur Miehée, Sophontas, Nahum, Habacuc et Aggée,* des *Traités sur les psaumes X-X VI* et vraisemblablement sur d'autres, des deux *Vies de saint HHorion, et du moine Malchus,* du *De viris illustribus,* recueil biographique des écrivains ecclésiastiques les plus célèbres, et de *Deux Hures contre Jooinien,* qui A l'erreur d'Helvldius concernant la virginité ajoutait la négation de l'inégalité des fautes et de l'inégalité des mérites. Cependant, toujours infatigable, notre auteur avait commencé dès l'année 386 cl mené A bonne fin vers 391, un autre travail considérable: il avait révisé et corrigé la *Vetus Itala* de l'Ancien Testament sur l'édition Hcxaplaire des Septante. Il est bien regrettable qu'une mince partie seulement de cette traduction nous soit parvenue : nous n'en possédons plus que le *Livre de Job* et le Psautier *(Psalterium gallicanum),* avec les deux *Prologues* qui figuraient en tête des livres de Salomon et des *Paratipomènes.*

Mais si diverses et si étendues soient-elles, toutes ces œuvres étalent peu de chose en comparaison d'une entreprise qui devait illustrer A jam iis le nom de son auteur, celle d'une nouvelle version latine de l'Auckn

Testament faite directement sur le texte original. L'exécution de semblable tâche suppose, outre une connaissance approfondie de la langue, de l'histoire et des usages du peuple hébreu, un courage et une ténacité A fabri de toute défaillance. Aucune de ces conditions ne faisait défaut ù Jérôme. Toutefois, se pliant en partie aux circonstances, il ne s'astreignit nullement A suivre l'ordre du canon scripturaire. Il débuta, vers 390, par les quatre *Livres des Rois,* dont les deux premiers s'appellent dans l'hébreu *Livres de Samuel·,* et il les fit précéder d'une préface célèbre, connue sous le nom de *Prologus galeatus.* Vinrent ensuite *Job,* les *Psaumes,* les douze petits prophètes et les grands, sauf, probablement *Daniel.* Déjà en 392, année où il publia le *De . iri illustribus,* l'ensemble de son travail était sans doute fort avancé, puisque, dans la liste qu'il donne de scs propres écrits, il affirme simplement qu'il a traduit de l'hébreu · l'Anclen Testante ni ». Il est vrai que, suivant cc qu'il écrivait à Pammachius vers 393, *Epis!.,* xux, *P. L.,* t. xxn, col. 512, certaines parties durent rester plus ou moins longtemps « enfermées dans son secrétaire»,attendant apparemment d'etre revues et complétées avant de sortir de scs mains. Plusieurs livres sapientiaux : les *Proverbes,* l'L'c‹ *lésiaste,* ainsi que le *Cantique des cantiques,* virent le jour en celte année 393; *Esdras, Néhémie* cl les *Paralipomines,* dans les deux ou trois années suivantes; *YOctateuque* et peut-être *Tobie, Esther, Judith* et *Daniel,* seulement vers 404 ou 405. L'auteur avait donc été occupé à cette œuvre quinze ans durant. Les livres de Tobie et de Judith, et une partie de Daniel, qui n'existent pas en hébreu, furent traduits par lui du chaldécn. Sur l'importance, les qualités et les avantages de cette traduction, devenue notre *Vulgate* latine, voir ce mot.

2. Les *querelles origénisles el les démêlés avec Jean de Jérusalem.* — Nous abordons, dans la vie de Jérôme, une période aussi attristante qu'imprévue, celle de sa rupture cl de scs trop acerbes démêlés avec Rufin d'Aquiléc. Ces deux hommes semblaient faits pour s'entendre et s'entr'aider toujours; leur étroite amitié était, dit saint Augustin, · chose très connue dans presque toutes les Églises.«Jérôme en avait plus d'une fois vanté avec cnthous.asnic la douceur et l'inaltérable constance. A peu près d" même Age et de mêm nationalité, riches l'un el l'autre des dons d l Intellig nce. Ils unlssulen également des goûts littéraires très prononcés à l amour de l Église et t es sciences ecclésiastiques Leurs vies s'étaient développée parallèlement, et Ils avaient fini par sc lixer tous les deux en Palestine. Car Rufin y habitait, lui aussi, retiré dans un monastère du mont des Oliviers. Il n'est pas jusqu'à l'élude d'Origènc et une sorte d'admiration commune pour son génie qui n'eussent contribué A unir ces deux âmes. Et pourtant cc fut Origine qui les divisa. On connaît assez les erreurs que résume le terme d'origcnlsme. Jérôme ne les ignorait pas plus qu'il ne les partageait. Cependant, en utilisant, en cl tant parfois, et souvent avec éloge, les œuvres du grand docteur alexandrin,Il n'avait point cherché et il avait rarement saisi l'occasion d'en combattre les doctrines fausses ou téméraires. Or, en 393 ou 394, voici qu'un moine, nommé Aterbius dénonça comme origénlsles Ituûn et Jérôme. Ce dernier n'hésita pas A déchirer publiquement qu'admirateur du talent et de l'érudition d'Ürigène, il n'entendait nullement se rendre solidaire de scs opinions erronées; Rufin, au contraire, garda le silence. De IA un premier refroidissement. Ce fut bien pis quand Éplphane succéda comme zélateur de l'orthodoxie a AUrblus. L'ardent évêque de Salamine s'était transporté de Chypre A Jérusalem avec le dess‹ in arrêté de foire la guerre à l'origénlsmc. Il sc défiait, non sans raison peut ètr , des tendance· de l'évêque Jean. De fait, ni par des entretiens porticu liera, ni par des remontrances publiques, peu déguisées et de forme peut-être assez Inopportune, Il ne put en obtenir le désaveu qu'il désirait. Jérôme s'était tout naturellement rangé du côté d'Épiphanc, tundis que Rufin s'abritait derrière l'autorité de l'évêque du lieu. Un incident déplorable vint aggraver la division et justifier en apparence les résistances de Jean : Éplphane pour assurer le service divin dans les monastères de Bethléem, dont leur premier pasteur w désintéressait désormais, avait conféré le sacerdoce à Paulien, frère de Jérôme; de IA le reproche d'avoir empiété sur la Juridiction de l'évêque du Heu. Vainement essaya-t-il d'expliquer son cas, dlillclitment justifiable, et, A plus forte raison, d'arracher à Jean une déclaration doctrinale conforme A scs vues. En désespoir de cause, il résolut de sc séparer de la communion de l'évêque de Jérusalem et il conseilla aux moines d'en faire autant. Jérôme tenait trop A sa réputation d'orthodoxie et A l'amitié d Éplphane pour se dérober A un acte dont il ne se dissimulait pas les très graves inconvénients. Sa situation et celle de scs monastères devinrent dès lors très difflclles : l'accès de l'église de Bethléem et de la grotte même de la Nativité lui fut interdit, A lui et A ses moines. Riend'étonnant que ces événements l'aient affligé et ému au plus haut point, et que, dans sa correspondance et scs autres écrits de cette époque, il se soit répandu en plaintes et en récriminations fort vives contre Jean. Mais c'est surtout contre Rufin, assez habile pour faire intervenir l'autorité épiscopale et s'en couvrir, qu'il exhale en termes parfois fort durs son profond ressentiment. L'évêque, de son côté, songea un moment A se debarrasser des opposants en les faisant exiler. ÆpisL, Lxxxn, 10, *P. L.,* t. xxn, coi. 741. Le patriarche d'Alexandrie, Théophile, mêlé par Jean à cette querelle ne se montrait pas d'ailleurs des plus favorables à Jérôme. On sait quelles étalent alors, A l'endroit de l'origénisme, •es sympathies, qui subirent, quelque temps après, une curieuse évolution.

Pour pénibles et absorbants que fussent ces démêles, Jérôme n'en continuait pas moins scs autre· travaux. On rapporte aux années 391-397 le *Commentaire sur Jonas,* et l'explication des *Dix visions d'Isaïe,* qui fut rédigée sur les instances d'un évêque de Pannonie, Amabilis, et que le saint docteur insérera telle quelle, plus tard, dans son *Commentaire* complet sur cc prophète. Un grand nombre de lettres, dont la plupart agitent ou résolvent des problèmes scripturaires, appartiennent A la même époque. Parmi elles, H convient de signaler spécialement : une lettre A *Népotlen,* sur les devoirs et les vertus propres aux clercs et aux moines, *Epist.,* ui, *P. L.,* t. xxu, col527; deux A *Paulin de Noie,* pour l'encourager à se donner tout entier A la piété et A l'étude des saintes Écriture· un et l v iii, · ol. 540, 579; une A *Furia,* sur les mérites de l'état de viduité et les moyens de la sanctifier, uv; une A *Pammachius,* qui traite *ex professo* de la meilleure manière de traduire les auteurs tant sacrés que profanes cl qui est la plus connue de celles qui furent adressées A ce destinataire, i.vn.

L'année 397 vit renaître un peu de tranquillité autour de Jérôme. Entre lui et Rufin, qui quittait la Palestine pour regagner l'Europe, il y eut réconciliation publique : dans l'église de la Résurrection, A Jérusalem, ils se donnèrent solennellement la main. Mais les bons rapports furent-ils rétablis du même coup avec l'évêque Jean? Cc point reste douteux; et Il y u des indices que, de ce côté, le rapprochement n'eut Heu qu'en 399. Avant cet heureux événement, qui mettait fin à une lamentable scission de trois ou quatre ans, Jérôme était tombé malade : trois mois durant Il fut aux prises avec une forte Ûèvre, el son

pauvre corp» en demeura tout affaibli et languissant jusque vers la fin de cette année. Mais, chose étonnante, son activité n'en fut ni arrêtée ni sensibien)r t ralentie : il nous reste de cc temps, outre le *Commentaire sur saint Matthieu,* beaucoup de lettres consacrées A des questions de doctrine et spécialement à des difficultés scripturaires.

3. *La polémique avec Dufin et la deuxième campagne antiorigénlstc.* — Avec Jean de Jérusalem, la paix, une fols conclue, ne fut plus troublée. Il n'en nlln pas de même A l'égard de Rufin. De retourA Rome, c· dernier s'avisa, sollicité par un homme du monde nommé Macairc, de traduire en latin le Hepl ἀρχων d'Origène. Il déclarait. Il est vrai, avoir supprimé, dans sa traduction, tous les passages manifestement contraires A notre foi, les Jugeant d'ailleurs · interpolés par des mains étrangères ». Mals.danssa préface, le traducteur eut la malencontreuse Idée de se recommander du nom de Jérôme, dont il faisait du reste un grand éloge. Deux Romains, Pammachlus et Océanus, Jugèrent cette publication dangereuse et s'empressèrent d'en Informer leur ami de Bethléem, rengageant A donner une traduction complète et plus fidèle qui montrât le livre dans son vrai jour. De fait, Jérôme ne sc contenta pas d'écrire A Rufin, pour se plaindre doucement du procédé et protester contre des éloges compromettants, *Epist.,* 1 x x x î, col. 735, mais il flt et adressa A ses deux informateurs la traduction demandée. Il y Joignait, une assez longue Justification de sa conduite A l'égard d'Origène. · Je l'ai loué, disalt-il. comme exégète, non comme dogmatiste, comme philosophe, non comme apôtre, pour son génie et son érudition, non pour sa fol. Qu'ils lisent mon commentaire de *VEcclésiaste* et mes trois volumes sur *VÉpitre aux Éphisiens,* ceux qui désirent connaît r‹* mon sentiment sur Origènc, et ils verront que J'ui toujours été hostile A ses doctrines. » Puis il ajoutait modestement : ‹ SI l'on ne veut pas admettre que Je n'aie jamais été orlgénlstc, qu'on croie du moins que J'al cessé de l'être. » Quant A l'interprétation du Hc?l *à* χών, il avouait qu'elle lui avait coûté beaucoup de peine, « d'autant que, pour faire œuvre de traducteur et non de démolisseur,il n'avait rien changé au texte grec. · D'ailleurs, le but de son travail n'était pas d'obtenir que le lecteur s'attachât nu <nntenu du livre, mais blc » de le prémunir contre le danger d'une traduction antérieure. *Epist,,* ‹xxiv, col. 743.

Dans tout cela Rufin, on le sent, est continuellement visé; pourtant s«>n nom ne paraît nulle part. Jérôme, malgré tout, tâchait de ménager sa personne. Mais quelles que fussent 1er dispositions personnelles de Jérôme et de Rufin, I) se trouva des hommes, plus zélés que prudents, pour rallumer entre eux lu vieille querelle, et diverses circonstance* y contribuèrent. Le monde cultivé de Rome s'èttlt. A leur sujet, divisé en deux partis, qui ne suivirent p<< les chefs dans leur rapprochement. D'un côté donc. Pammachius el Océanus, qui avident été chargés de transmettre A Rufin lu lettre (^xxxi) men'Jonnce cl-dersus, la gardèrent par devers eux parce qu'il» ta Jugeaient trop conciliante, t1 trop cniillmtr· D'autre part, un ami de Rufin, Aprunlunu», lui envoya A Aquilêe une copie de la tinduction de Jérôme, ainsi que des explications qui l'a compngmdcnt, dan» le dessein ue provoquer une réplique. Vers le meme temps, c'cst-â-dirc tout A la fin «le 393 ou nu conuneneenient de 10u, Théophile d'Alexandr e, prenant assez soudainement une attitude liés hostile aux origênlstes, lança l'.mathème contre · ux el leurs doctrines. Bientôt, A sa demande, le pape Anastase, dans un synode romain, les condamnait comme hérétiques, cl il invitait en outre Rufin n v» nlr ren h c compte de sa foi.C'est dans ces conjonctures que celui-ci, sc sentant gravement atteint par la lettre A Pammachlus, rédigea sb répnncr File comprend deux livres. Le premier tend avant tout à repousser In note d'hérésie; l'auteur s'y applique à montrer qu'il n'a sur la Trinité, T Incarnation, la résurrection, le second avènement et le Jugement dernier, d'autre croyance que celle de l'Églke catholique. Dans le second, il passe à l'offensive contre Jérôme, dont i) incrimine la doctrine, notamment les commentaires des épttrrs de saint Paul. Telles sont les trop célèbres *Invectives* de Hulin. En les écrivant, dans les derniers mois de l'an 400, celui-ci ne les destinait ni à Jérôme ni à une publicité illimitée, mais seulement A Apronianus et à quelques autres amis, qu'avaient émus Ici accusations portées contre lui. De fait, durant un temps assez long, trois ans A peu près, elles ne sortirent pas de ce petit cercle. Cependant Rufin répondait aussi au pape Anastase,en alléguant, pour se dispenser du voyage A Rome, des raisons de santé et de famille. Ici encore Il l'emploie de son mieux A se défendre du reproche d'hétérodoxie et proteste qu'il n'a, qu'il n'aura Jamais d'autre fol que celle de l'Église romaine.

Quant à Jérôme, Il était, semble-t-il, entraîné dans le courant belliqueux qu'avait créé la nouvelle attitude de Théophile d'Alexandrie. Celui-ci, après s'être assuré l'appui de l'évêque de Rome, poursuivait de plus en plus non seulement les erreurs d'Origène. mais tous ses admirateurs, parmi lesquels les moines du désert de Nitrir, et il apportait dans cette lutte toute la fougue de son tempérament. En le suivant avec une confiance lmp aveugle, le solitaire de Bethléem sera poussé à des démarches qu'on ne peut s'empêcher de regretter. Non coûtent d'obliger Théophile en traduisant en latin scs lettres pascalcsou synodales, ainsi que d'autres documents nntiorigénistes, où la personne même d'Origènc était copieusement Injuriée. Jérôme approuvait de< mesures de forme trop brutale contre les moines plus ou moins récalcitrants; il en viendra à s'associer, de bonne foi sans doute, à une funeste et haineuse campagne contre Jean Chrysostctne.

A la fin de l'année 101 et au printemps de 40*2. les documents nmu I» montrent occupé A son Apologie contre Hulin. Le texte des *Invectives* ne lui était point parvenu; mais Pammachlus cl Marcella lui en avaient fait connaître Jet accusations principales. C'est d'après ces données sommures. éclairées et en partie confirmées pur la letU c du meme auteur nu pape Anastase, qu'il composa les deux prem livre de son Apologie. I) y discute un a un tous les gncls articulés contre lui, et s'attache spécialement A bien définir la manière dont il a toujours traité soit Origènc lui-même, soit les écrivains qui lui sont favorables : le martyr Pamphile, Dldyme, Eusèbv de Césaréc. U n'admet d'ailleurs pas l'authenticité de *VApologie d*Origine* attribuée à saint Pamphile. Peu après, ayant reçu de Rufin même une copie des *Invertu*s,* avec une lettre qui accentuait le* /cprocliei antérieurs, il compléta sa réponse par un troisième livre, ‹»ù de solides arguments n'aunilunt rien perdu de leur furre â être un peu moins is*(U'onné< d'avgrci perform ihtés. Il venait pourtant de recevoir du saint évêque d'Aqullée, Chromât lus, qu'il estimait et aimait beaucoup, une lettre le suppliant de mcl'rc fin à cette malheureuse polémique. Mais parce que Rufin lui avait adressé des menaces et que son silence eût pu paraître un aveu de culpabilité, il ne crut pas pouvoir déférer à ce pressant con cil.

t *Discussions avec saint Augustin,* — Les relations ‹lc Jir.mie avec saint Augustin et les incidents dont elles furent marquées méritent d'être signalés. Mais pour cela il est indispensable de reprendre les choses d'un peu plus haut Jérôme, dans son *Commentaire de l Epitre aux Gâtâtes,* avait cru pouvoir expliquer · le

différend d'Antioche · comme une scène concertée entre les deux apôtres, Pierre et Paul, qui auraient imaginé cette innocente feinte pour mieux instruire et persuader les judafsants. L hypothèse avait déplu à l'évêque d'Hipponc; elle lui paraissait introduire une sorte de mensonge dans le livre inspiré. En soi, ce dissentiment sur un point particulier et délicat est très compréhensible; il ne pouvait empêcher l'union de deux Aines également éprises de vérité et également dévouées A l'Église. Aussi bien Augustin, dès 394, voulut-il s'en expliquer franchement avec le grand exégète, qu'il aimait et admirait sans l'avoir Jamais vu. Malheureusement la lettre qu'il écrivit A cc sujet ne fut pas remise à son destinataire. Une seconde, trois ans plus tard, n'eut pas meilleur sort; mais de plus, celle-ci, en circulant clandestinement en Italie, donna naissance à des rumeurs malignes, qui parvinrent aux oreilles de Jérôme : on prétendait qu'Augustin non seulement lui avait demandé une rétractation, mais l'avait dénoncé à Borne. Dès qu'Augustin eut connaissance de ccs bruits, il s'empressa, par une troisième lettre, cn 402, de les démentir; ct à cc démenti il joignait les plus touchantes assurances d'une sincère amitié, sc déclarant cn outre prêt A recevoir fraternellement toute observation ou correction concernant scs écrits. Ces trois lettres de saint Augustin se trouvent insérées parmi celles de Jérôme, Ep/s/.,LVi,Lxvn,a,P.£.,t. xxn,col.565,647,829. Ceci fut le point de départ d'une correspondance empreinte toujours, de la part du grand évêque» d'une bienveillance ct d'une humilité exemplaires, mais dans laquelle, du côté de Jérôme, les plaintes ct les récriminations se mêlent parfois d'étrange façon aux protestations de respect ct d'affection. Voir *Epist.,* en, cv, *ibid.,* col. 830, 835.

Tout cn cherchant très sincèrement ct très humblement A dissiper les malentendus antérieurs, Augustin n'avalt pas cru devoir cacher son opinion divergente de celle de Jérôme sur un autre point. Dans le courant de ccttc année 403 ou de la suivante, il lui mandait, avec beaucoup de ménagement, qu'une nouvelle traduction de la Bible, d'après l'hébreu, n'était pas sans lui inspirer quelque crainte :la nouveauté des expressions choquait le peuple d'Afrique, habitué de longue date A la version des Septante ct à la *Vetus Itala;* on avait notamment protesté contre le terme *hedera,* substitué, dans l'histoire de Jonas, A *cucurbita. Epist.,* αv, col. 833. Ccttc observation aussi bien que la première, et assurément avec plus de raison, fut peu goûtée du vieil interprète; et il le fit sentir dans une ample réponse, où il voulut résumer tout le débat. *Episl*, cxn, col. 600. Après un préambule entr mêlé de réflexions quelque peu désagréables, il aborduri et traitait assez longuement les deux points du litige. Sur *V Épltre aux Gâtâtes,* il maintenait son interprétation, repoussant vivement, par contre, l'opinion de son contradicteur, suivant laquelle Paul, converti au du isti anisme, aurait pu se soumettre encore réellement au cérémonial mosaïque, pour montrer qu'il ne contenait rien de nuisible en soi. Ensuite il établissait solidement l'utilité «l'une traduction faite sur l'hébreu» **sa** nécessité même pour couper court aux faux-fuyant* ct aux calomnies des Juifs; il se gaussait avec une certaine désinvolture des susceptibilités populaires éveillées par la substitution d'un mot A un autre dans l'histoire de Jonas, cl ici d faisait cette juste remarque : « *Je* ne prétends pas abolir les anciennes versions, puisque je les ai corrigée* et traduites du grec cn latin pour ceux qui n entendent que notre langue; duns ma traduction, je n'ai visé qu'A rétablir les pavage* retranchés ou altérés par les Juifs, et A foire connaître aux Utiua cc que porte l'original héLiaxque. Ne veut-on point U lire? Nous ne contraignons personne. Qu'on bolveavcc délices le vieux vin,il on le préfère, ct qu'on ia sso I' de notre vin nouveau, i Enfin il déclarait, cn une forme sans doute encore plus spirituelle qu'aimable, qu'il désirait vieillir en paix.

On peut dire que cetto déclaration annonce la On de la discussion. De Jérôme, il y a encore postérieurement une très courte lettre, où les mêmes questioni sont touchées, mais en douceur. *Epist.,* cxv. col 935 Nous y relevons seulement cc* paroles : ‹ Trêve maltenant A toutes les plaintes l Qu'Il n'y ait entre nous que pure fraternité; n'échangeons plus des écrits de controverse, mais seulement des messages de charité. Exerçons-nous dans le champ des Écritures, sans nous blesser l'un l'autre. » De son côté, Augustin, en marquant qu'il persistait, ct évidemment avec raison, dans sa manière de voir concernant *VÊpUn aux Gâtâtes,* témoignait tant de regret de la peine Involontairement causée, tant d'estime ct d'affection pour la science ct la personne de son contradicteur, qu'aucune aigreur ne put survivre dans le cœur de ce dernier. *Epist.,* cxvi, col. 936. Désormais ccs deux grands hommes marcheront la main dans la main et combattront côte A côte, dans la plus parfaite union. Augustin suivra jusqu'à la fin d'un œil attentif el sympathique les travaux scripturaires du vieux maître; plus d'une fois Il le consultera sur des problèmes qui l'embarrassent, par exemple sur l'origine de l'Ame humaine, *Episl.,* cxxxi, col. 1124,et sur celte parole de saint Jacques : *Qui offenderit In uno /actus est omnium reus, Episl.,* cxxxii, col. 1138; il louera dans sa *Cité de Dieu* le *Commentaire sur Daniel.* Et Jérôme, arrivé presque au terme de sa carrière, se fera un honneur comme un devoir de devenir l'auxiliaire ct cn quelque sorte le second de l'évêque d'Hippone, dans la lutte contre le pélagianisme naissant. « Courage l lui écrivait-il en 418, courageI ton nom est célèbre dans tout l'univers; les catholiques vénèrent ct admirent en toi le restaurateur de l'antique fol, et, cc qui est plus glorieux encore, tous les hérétiques te détestent; Ils t'ont voué la même haine qu'à moi, ct, parce qu'ils ne peuvent répandre notre sang, ils souhaitent notre mort. » *Epistl.,* exu, col. 1179.

Au milieu de toutes scs discussions, cn dépit d'autres contrariétés ou épreuves très vivement senties, Jérôme poursuivait scs études, et, de ce côté non plus,sa plume n'était pas inactive. En 403, Il avait,suivant Vnllarsl, donné son Co/nnicn/mrr définitif sur k prophète *Abdias,* auquel pourtant plusieurs critiques assignent une date antérieure. Au commencement de 404, suinte Paule mourut. Cc fut pour lui un coup terrible. Il l'avait vue pendant de longues années à son école; elle avait secondé scs entreprises do son crédit et de sa fortune; elle avait encouragé »cs publications scripturaires; elle l'avait soutenu dans scs labeurs, scs peines et *e* combats. Le chagrin ct l'abattement qu'il ressentit de ce départ le rendirent d'abord inueL Mais bientôt il reprit la plume pour faire l'élogi de la défunte, dans une belle lettré A Eiislochium. *Epist.,* cvm, col. 878. Peu de temps après, il traduisait, outre un mandement doctrinal de Théophile d'Alexandrie, la règle de saint Pacôme, scs lettres et scs recommandations, avec celles de scs disciples Théodore ct Orsiesius Cette dernière traduction lui avait été demandée dans l intérêt de moine* de la Thébaïdc, qui, latins d'on›.inc, ne comprenaient ni la langue égyptienne ni la langue grecque.

5. *Autres travaux exotiques.* — En 406 parurent le* *Commentaires* sur les cinq petits prophètes qui n'avaient pas encore eu leur tour, à savoir : *Malachie, Zmharic, Osée, Joel* ct Amos.Cc travail, exécuté rapldement et dicté, parce que l'auteur « était trop fuible pour c‹ rire lui-même », dut ‹ i pendant être interrompu pour réluter l'héréUque VlgilanUu», dont les attaqua·

contre le célibat, le culte de· saints cl des reliques venaient de lui être signalées par le* prêtres Riparius et Didier. De même date est une dissertation sur les paroles de sain' Paul. I Cor.,xv, 8, ainsi lur s et envisagées par le commentateur: *Omnes quidem dormiemus* (vel *non dormiemus), sed non omnes Immutabimur,* dissertation écrite Ala demando des moines Minervluset Alexandre. A côté de tant ct de si utiles occupations, on est peiné de devoir cn mentionner une autre,qui se rapporte probablement, elle aussi, à l'année 406 : Je veux parler île la traduction du pamphlet de Théophile d'Alexandrie contre saint Jean Chrysostome. De bonne fol, sans doute, Jérôme commit l'erreur A Jamais regrettable d'être un instrument trop docile entre les mains de Théophile, qui poursuivait depuis longtemps Jean de Constantinople, ct pour qui l'intérêt de la religion sc confondait souvent avec celui de ses sympathies ou de ses antipathies. Éplphane, le saint évêque de Chypre, l'ardent pourfendeur de toutes les hérésies, s'était trompé de la même façon. Son exemple explique et excuse en partie la conduite de Jérôme.

Le *Commentaire sur Daniel,* qui vit le Jour vers 407, fui pour son auteur l'occasion d'un danger aussi grave qu'inattendu. Il avait écrit, à propos de la statue montrée cn songe A Nabuchodonosor, que le quatrième empire ne pouvait être que celui des Romains, et que la situation actuelle vérifiait l'image des pieds de la statue, partie de fer et partie d'argile. ‹ En effet, A l'origine, rien de plus fort et de plus résistant que l'empire romain; mais, à la fin, rien de plus faible, puisque, soit dans nos luttes civiles, soit dans nos guerres contre les peuples étrangers, nous avons besoin du secours d'autres nations barbares. » Des gens malintentionnés l'accusèrent d'avoir visé malicieusement Stilicon, alors tout-puissant auprès du Jeune empereur Honorius. L'accusation commençait à faire du bruit et A inquiéter ses amis; mais le chef vandale, périt de mort violente, et tout rentra dans le calme. Le *Commentaire sur Isaïe,* œuvre de longue haleine, comprenant « dix-huit livres », dont un seul, le cinquième, relatif aux *dix visions* ou *onera* des chap, χιπ-xxm, avait été écrit dès 397, semble avoir été repris en 408. Il ne put être achevé qu'en 409 ou 410, soit à cause d'autres occupations, soit parce que l'auteur manquait de copistes, tandis que sa santé, dont il se plaint souvent, allait déclinant de jour en Jour.

Jérôme apprit alors à la fois la morldePammachlus, celle de Marcella, la prise ct le sac de Rome par les hordes d'Alaric. Ces nouvelles le consternèrent au point d'amener un arrêt complet dans son activité littéraire. Ce n'est qu'après une année ct peut-être plus qu'il put sc remettre A *Ezéchicl,* dont H avait projeté ct déjà commencé un commentaire. Encore fut-il bientôt obligé de laisser là les livres et l'étude pour la pratique de la charité ct de l'hospitalité : Bethléem s'était trouvée subitement comme cernée, presque submergée déjà par les flots de l'invasion barbare. Toutes les réglons avoisinantes : l'Égypte, la Syrie, la Phénicie, le nord de la Palestine, étaient mises à feu et A sang; chaque jour amenait à l'hospice des monastères de nouvelles légions de fugitifs qu'il fallait loger ct nourrir, quand on le pouvait, cl à tout le moins réconforter ct consoler Tout autre soin dut provisoirement céder le pas à celui-là. La tourmente passée, l'infatigable vieillard s'empressa de continuer ct d'achever l'œuvra si malheureusement Interrompue; cn même temps, sur les Instances de la Jeune Principia, il rédigea et lui envoya un éloge funèbre de Marcella, *Epist.,* cxxvn, P. L , t xxn,col. 1082; enfin il eut le courage d'entreprendre, en 415, sur *Jérémie* le même travail d'exégèse qu'il avait accompli pour tant d'autres. Il espérait compléter ainsi le cycle des Prophètes, grand· et petits; mali l'âge, avec ses Infirmités, et lei clrcoi stances extérieures ne lui permirent pas de dépasser le trente-deuxieme chapitre.

C *Im lutte contre tes pélaqiens.*— L'e reur pélagienne, qui, née en Afrique, cherchait A se répandre en Palestine, devait occuper et troubler les quelques a née* qui lui restai* nt; c'est contre elle que le vieux lutteur allail diriger ses derniers coups. Pélage avait séjourné quelque temps a Jérusalem, et il avait réussi à entrer en relations d'amitié avec les moines de Bethléem. Ce fut pour Jérôme une raison de traiter d'abord sa personne avec ménagement. Quant A l'erreur même, il cn avait pressenti ct deviné les approches dès 413, lorsque, dans le prologue au VI· livre du *Commentaire sur Etéchiel,* H signalait la réapparition de l'hydre hérétique. En 414, Il mettait la vierge DémétraJe, cn garde contre cette · doctrine Impie et scélérate t. *Epist.,* exxx, col. 1120. Dans le prologue de son premier livre sur *Jérémie,* en 415, Il revient sur le même sujet; et, sans nommer Pélage, il le traite de calomniateur Ignorant et lui reproche de marcher sottement sur les traces de Rufin et de Jovinien. Au cours de la même année 415, cn réponse à la consultation d'un certain Clésiphon, il traite la matière ex professo; et, embrassant d'un seul coup les principales négations des novateurs, Il établit contre eux, avec la nécessité de la grâce, la propagation du péché originel et de ses suites funestes. *Episl,,* cxxxin, col. 1147. Revenu ensuite momentanément à sa tâche préférée, le commentateur se plaint en plusieurs endroits d'une hérésie qui tend à ne lui plus laisser un instant de loisir pour vaquer à scs chères études scripturaire·. Il en fit alors paraître une solide réfutation, en forme de dialogue entre un hérétique et un orthodoxe.

Cependant Pélage n'en poursuivait pas moins ses menées. Cité d'abord devant un synode de Jérusalem, puis ù Dlospolis, l'ancienne Lydda, devant un con ile de quatorze évêques palestiniens, il échappa à toute condamnation, grûcc à un système d'équivoques et d'habile dissimulation, grâce aussi à la protection A peine déguisée de Jean, évêque de Jérusalem. Ses partisans triomphaient. Bientôt, une nuit de l'an 416, ils se portèrent en masse à Bethléem, le foyer manifeste de la résistance à leur propagande, ils maltraitèrent les religieux et les religieuses, tuèrent un diacre ct mirent lo feu aux monastères. Cc n'est qu'en se réfugiant dans une tour que Jérôme échappa A leur func. Le bruit courut, appuyé sur de nombreux indices, que Jean de Jérusalem avait été au courant de leur projet. En tout cas, informé do cc qui s'ct.üt passé, le pape Innocent écrivit A Jérôme, pour le consoler, ct à l'évêque, pour lui reprocher de n'avoir point pris les mesures que comportait 1l situation. *Episl.,* cxxxvi ct cxxxvn, col. 1163 et 1164. On était en 417. Nous rencontrons encore après cette date plusieurs lettres de Jérôme, où, malgré des infirmités croissantes, il se préoccupa des moyens de résister au pélagianisme, se réjouit de le voir refo dé de l'Orient et félicite Augustin de son ardeur A le combattre. *Episl,* GXU-CXLUI, col. 1179 sq.

A la fin de 418 ou au commencement de 419. Il eut à subir une des pl s grandes épreuves de sa vie, la mort d'Eustochium, qui avait remplacé sa mère Paula à la tête du monastère des religieuses belhlcémites. Après cc coup, ajouté A tant d'autres et A l'épuisement résultant d'une vie toute de privations et de fatigues. Je saint vieillard ne fit plus que languir. Dans une lettre de 41 ‹ A Alypiuset Augustin, une des dernières que nous ayons de lui, ct u e des dernières qu'il ait écrite» ou dictées, il s'excuse sur sa faiblesse et sa trisl tse, c ne plus répondre aux ennemis de la fol. *Epist,,* exun, col. 1181. J'ai dit : *une des dernières* ct non pas :/a *dernière.* Désormais, en ellct, nous en powé

dons quatre autres, qui semblent être tout aussi récentes, et même plus récentes, du moins en partie. Elles ont été découvertes naguère dans trois manuscrits espagnol et publiées par Oom De Bruync, en 1910; clics sont rangée·, sous les numéros <:u-cuv de l'édition Hilberg L in. Cf. *Quelques lettres inédites de S. Jérôme,* dans la *Revue bénédictine,* 1910, p. 1-11; Vaccari, S. *Girolamo,* p. 118-133. L'une d'elles, la cun·, est une lettre de félicitations et d'encouragement au pape Boniface Ier, élu le 29 décembre 418. et elle n'a pu être écrite avant le printemps dc 119; elle comprend un post-scriptum, de la main même dc Jérôme, pour exciter le pontife, qu'il savait 'un tempérament plutôt indulgent, ù la vigilance ct à l'énergie à l'égard des · hérétiques », c'est-ù-dlrc des pélagiens. Une seconde lettre, *Epist.,* cuv, réponse à un personnage nommé Donatus d'ailleurs inconnu, traite des agissements de la même secte et des difficultés qu'elle était en train de créer aux débuts du nouveau pontifical; parson contenu clic nous apparaît, dit Vaccari. manifestement postérieure à celle que nous venons de caractériser. Enfin, il en est deux qui sont adressées à Riparius, prêtre aquitain, depuis longtemps en relations épldol.drcs avec notre saint ct son fidèle allié pour ia defense dc l'orthodoxie; cf. *Epist.,* αχ ct cxxxvru, *P L.,* col 906 ct 1164. La première en date, *Epist.,* cui, a aussi été écrite en 419, d'après l'analyse critique et comparative qu'en fait Vaccari, *op. cil.,* p. 128 sq. l'autre, *Epist.,* eu , est donc, scion toute probabilité de 420, car I auteur, lui-même la présente comme partie, comme chaînon d'une correspondance simplement annuelle : *Ut saltem rara scriptio per annos singulos non pereat, sed captas in Christo amicitias mutuis epistolis /requentemus.* S'il en est ainsi, nous aurions dans ces lettres une nouvelle preuve, une preuve, pour ainsi dire, matérielle et tangible, dc la survivance de Jérôme Jusqu'à l'année 420. Ce point de chronologie, assez communément admis aujourd'hui, a été longtemps contesté, sur l'autorité de certaines *Vies* anciennes, qui plaçaient la mort du grand solitaire de Bethléem dans le courant de la douzième année de 'l béodosc le Jeune, lequel monta sur le trône le 1er mai 408. Mais ccs *Vies,* à moins quelles n comptent les années seulement â partir du 1er janvier 409, vont à l'encontr·· des faits les mieux établis ct en particulier du témoignage dc Prosper d'Aquitaine, qui, dans sa *Chronique,* rapporte la mort de Jérôme au temps du X I* consulat dc Théodose ct du 111· dc Constance. Néanmoins Cavalier» Jugeant plusieurs points Faibles dans le classement chronologique défendu par Vaccari tient toujours pour l'année 419 Cf. Bardenhcwcr, *Grichichte der nUklrchllchm Lileratur,* t m, p. 608, 009. Rauschcn, *Theulogische Revue,* 1908, p. 594. Sur I s d rnlers mois dc la vie du saint docteur, comme sur les circonstances de sa mort, les renseignements sérieux font rompit tement défaut. I a légende et I Imagination d s artistes ont essay de *uppié r en ces deux points au silence de I histoire. Mais les détails don s par les trois lettres apocryphes *De morte Hieronymi, De magnificentiis IL, De miraculis IL,* insérées à titre documentaire dans l'édition Valiarsi, *P. L.,* t xxn, col. 2 9-326, ne méritent aucune créance. Jérôme a assez dc mérite réel, Il nous a laissé assez de fruits de von activité de savant ct d'apôtre, il a assez peiné, asse/ bataillé même, pour que sa réputation n'ait nul besoin des embellissements dc la légende ou de la fiction. C'est le 30 septembre 420 que Dieu l'uppela à la récompense dc ses rudes labeurs et de tous ses combats.

Labeurs et combats, ces deux mots résument toute U vie dc saint Jérôme. ll a travaillé sans relâche pour l'ÊJis et pour la diffusion de sa doctrine,dc la science scnpluralre en particubet ; il s'est donné la mission de lutter sans trêve ni merci contre tous ceux qui met talent en péril l'orthodoxie ou la murale catholique. Les difficultés, les heurts et meurtrissures sans nombre d'une telle existence, la multiplicité et l'acharnement des adversaires, le renouvellement incessant d'attaques auxquelles on ne pouvait faire face sans s'arracher ùde chères études doivent nous rendre indulgents pour certaines manifestations de vivacité et de susceptibilité naturelles, pour une polémique souvent trop acerbe ct émaillée d'expressions qui, moins choquantes alors qu'elles ne le seraient aujourd'hui, devaient cependant paraître excessives aussi aux cnn temporains. Les amis même du laborieux solitaire contribuaient à l'importuner, en sollicitant à tout propos des éclaircissements, des conseils, la solution de toutes leurs difficultés, et en lui dérobant ainsi une partie de son temps si précieux. Tout cela réuni explique et justifie cc mot du H. P. Lagrange, dans le *Bulletin de UK. écriés.,* 1899, p. 441 : ‹ Quant à se› colères (de Jérôme), Je voudrais qu'il ne fût Jugé que par un tribunal d'hommes d'étude, constamment troublés dans leurs recherches absorbantes par des oisifs querelleurs. » En résumé, Jérôme fut à la foil un grand érudit, un travailleur infatigable, un écrivain plein dc talent ct de verve, et un saint, austère dans scs mœurs, austère dans ses principes, très sévère ct très dur pour lui-même avant d'être sévère pour autrui Mais comme d'autres saints, tout en s'imposant à notre admiration ct en sc recommandant à notre Imitation par des vertus héroïques, il gardait, dans son caractère ct ses procédés, des traces visibles de l'imperfection humaine. Son vigoureux et rude tempérament, sa haine Implacable de l'hétérodoxie, qui paraissait parfois s'étendre jusqu'aux partisans ct aux victimes dc l'erreur ct même déborder çâ et là sur ceux qui allaient à l'encontre de scs idées; sa vivacité dans les discussions, scs mots ct scs railleries à l'emporte-pièce, empêcheront toujours dc le proposer comme un modèle accompli de mansuétude chrétienne, dc l'assimiler à un saint François dc Sales, il n'en restera pas moins, par l'étendue et l'importance de scs travaux, et plus encore par l'orientation critique qu'il n imprimée à l'étude dc la Bible, le docteur scripturaire grand et illustre entre tous, *in exponendis Sacris Scripturis Doctor Maximus.*

Sources. — Tout d'abord, les ouvrages de Jérôme même, mais surtout ses lettres (125 environ) ct les préfaces qu'il n mises en tête dc plusieurs traités ou commentaires et dans lesquelles souvent il rappelle cc qu'il a fait ou indique ce qu'il se propose dc (aire; ensuite les lettres Λ lui adressées ct publiées d'ordinaire, conune dans *P. L.,* parmi les lettres écrites par lui.

Ouvrages général aux. — Stilting, *Acta sanctorum,* Home ct Paris, 1865, septembre, t. vm, p. 418 sq. ; De *sancto Hieronyrnn presbytero el doctore Ecclrsi/v;* Baronins, *Annales ecclesiastici,* édit. Thrincr. Bar-lc-Dur. 186«, t. vi ct vn; TUlcmont, *Mémoires,* Paris, 1707, t. xn; Dom Clllier. *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques,* 2· éd., Paris, 1861, t. vn; Richard Simon, *Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament,* Rotterdam 1603; Vtllcmaln, *Tableau de l'éloquence chrétienne au quatrième siècle.* Puris, 1854; Godescnrd, *Vie des Pères, martyrs,* etc., Paris, 1863, t. vn;Ebcrt. *Allgemeine Geschichte der Literutur des MiUclallers (ni Abendland bis mm Beginn* des *XI Jahrhun· derts, 2·* édit., Leipzig, 1889, t. i, p. 185, traduction française pur J. Aymeric et *J.* Condamin. *Histoire g nerale de* la *liUéndure du* moyen *6ge en Occident,* Paris, 1883; Gaston Boissier, /xi /ln *du payanhme. Etude sur les dernières luttes religieuses en Occident au ÎV*stèctr,* Pari*, 1891;O. Burdenhewer, *Ceschtchte der altkIrchlichrn Ltterutur,* 1912, t. ni.

Biogh Armr.s et monogr aphies. — Iò plus ancienne notice biographique est celle qu'a rédigée, nu vi· siècle, le comte Marcellin, dan* son C/imn/mn *rerum orientalium in Ecclesia g* starum. qui commence en 379. là où finit la *Chronique* de Jèfft'ne,j;- L‹ ' u· «»· «10 »q. Λ noter ensuite trois courte. *Via* anony.no, recueillies par Migne, *P. L·.,* t. xxn

175-214; deux d'entre elle·, datent apparemment du vm· ou du ix· siècle, cl In troisième se révèle, par «ce airac-lèro Internes, comme l'œuvre de Nicolo Manlæoria, diacre (la Sulu<-I.aurenl*hi-I)umn>o bous le pontifical de Lucius II (an. I I I 1-1ì là). Toutes les trois Bout plus riches en détails légendaire'» qu'en renseignements historiques. Cf. Λ. Vaccari. L· *antlche vite di S. Gindamo,* dnns *Miscellanea Gcro·nlmlana,* Home, 1920, p. 1-18. — Plus prés de nous, Val-Inrd, S. *Eusrbll Hieronymi Slridonensl» presbyteri alla, ex* e/m *potissimum scripti» concinnata,* en tête dc son édition, des 0/xra S. *Hieronymi,* Vérone, 1734-1742, cl Venise, 1760-1772. dans P. JL, t. xxu, 5-176; J. A. Môhlcr, *Hieronymus und Augustinus im Strrit fiber Gai. II,* 14, dans *J.* A. *Mohler* gcsammclle Schrl/ten und Au/sdhe, herausgegcbrn von Dôlllnger, Hathbonne, 1839-1840, t. f, 1-18; Odlôflibet, *Histoire de saint Jérôme,* Paris, 1844; Schœne, *Quiritlonum Hieronymlanarum capita selecta,* Berlin, 1864; Helnkens, *Die Rinsirdlrr des hl. Hieronymo** in *Ire 1er Bearb thing <larQ**.\(elll,Sc.hnnhouse,* 1864; E. Bernard, *Les voyages de saint Jérôme,* Paris, 1864; O. ZÔckler, //irro-*nymu\. Sein Leben und Wirken aus seinen Schri/lm dar·gesteUt,* Gotha, 1865; A. Thierry, *Saint Jérôme, la société chrétienne ὰ Rome et fémigration romaine en Terre sainte,* Paris, 1867, 3· édit., 1876; J. Danko, *Divum Hieronymum tn oppido Strldonts in regione Interamna (MurahÔZ) Hun·garlte anno 331 p. Chr. natum esse propugnat,* Mayence, 1874; Fr. Overbeck *Uebcr dit Au/Jassung des Streits des I*aulus mit Petrus in Antiochicn bel den Kirchrnvâtrm,* Bftlc, 1877; F. Lagrange, *Histoire de sainte Paille,* Paris, 4· édit., 1880; du même auteur, *Histoire de saint Paulin de Note,* Paris, 2* édit., 1881; C. Martin, *Life of St. Jerome,* Londres, 1888; F. Bulle, IVo *lag Siridon, die Helmat des hell. Hlertmymus* (Extrait des *Festschrift* en l'honneur d'Otto Bcnndorf, Vienne, 1899, p. 276 sq.). Ce travail, qui, au jugement de plusieurs, tnmchrrait définitivement la question en faveur do Gnihovo, sc trouve amplement appuyé par une nouvelle élude du mémo érudit : *Stridone luoyo natale di S. Girolamo,* dons *Miscellanea Geronimiana,* 1920. p. 253-330; A. Schœne, Die *Wettchronik des Eusebius tn ihrer Bcarbeltung durch Hieronymus,* Berlin, 1900; G. Grûtzmnclier, *Hieronymus ; Eine biographische Studle sur alien Klrchengeschlchtr,3* vol., Leipzig et Berlin, 1901, 1906, 1908; .J. Brochet, *Saint Jérôme et scs ennemis.* Étude sur la querelle de S. Jérôme avec Rufin d'Aquiléc et sur l'ensemble de son œuvre polémique, Paris, 1905 ; Tunnel, *Saint Jérôme* (Collect, *La Pensée chrétienne), Parts, 2^* édit., 1906; Chr. Baur, S. *Jérôme et S. Chrysostomr,* dans la *Revue bénédictine,* 1906, t. xxin, p. (30-436; I-argcnt, *Saint Jérôme* (Coll. *Les Saints),* Paris, 7· Mit., 1913. La célébration du 15· centenaire dc saint Jérôme a donné naissance Λ la publication A Home de *Miscellanea Gleronimiana,* parmi lesquels il faut signaler ici les études suivantes; F. Lanzonl, *La leggrnda di San Girolamo,* p. 19-12; L. H. Cottlncau, *Chronologie des ornions bibliques de S. Jérôme, Ibid.,* p. 13-G8; J. Schuster, *L9Influenza dl S. Girolamo sut prlmordl della vita monastica In Roma, ibid.,* p. 113-122; J. Zeller, S. *Jérôme ct 1rs Goths, ibid.,* p. 123-130; F. M. Abel, S. *Jérôme et Jérusalem, Ibid.,* p. 131-156 ; P. do Labrlolle, *Le songe de S. Jérôme, Ibid.,* p 227-236; A. P. Vaccarl, S. *Girolamo,* Homo, 1921. Iλ substance (le tous les travaux antérieur* est passée dans Cuvallera, *Saint Jérôme, ia vie et son œuvre,* 2 vol., Ixiuvaln et Paris, 1922.

IL Œuvbbs dk saint JrtnÔMB. —San* parler dc la ***Vulgate,*** (voir article spécial), les œuvres dc Jérôme sont ***exégétlques, polémiques, historiques*** ou ***épistolalres.*** Il faut v ajouter des ***traductions*** dc divers genres .

Ie ***(E'ivrcs exégétiques.*** — Sous cc titre nous rangeons : 1. la correction de l'ancienne version latine; — 2. les commentaires ; — 3. trois petits recueils spéciaux. Les ***lettres*** ct les ***traductions*** où le caractère exégétlque domino seront mentionnées plus loin.

1. ***Revision de l'ancienne version latine.*** — Nous avons déjà parlé dc la ***Vetus Itala*** corrigée par Jérôme sur la version grecque hexaplnire des Septante; voir col. 898. Nous n'ajouterons rien Ici, puisque cette œuvre, à l'exception du ***livre de Job*** ct du ***Psalterium gallicanum,*** ne nous est point parvenue. Elle a pzri, on ne suit comment» du vivant même du correcteur. Quant aux de ·χ parties qui ont seules surs écu, on les trouvera dans ***P. L.,*** t. xxix col. 59-398. Nous avons l du livre de Job deux éditions plus récentes, l'une de P. de Lagarde, dans ses ***Mittclluagen,*** t n. p 189-237, Des ***Hieronymus Uebertragung der griechh 'hen Ueber setzung des Job,*** Gœttmgue, 1887 ; l'autre de C. P. Caspari : ***Das Buch Hiob in Hieronymus Uebersetzung aus der alexandrinischen Venlon nach elner St Galtener Handschrilt srec. VIH,*** Christiania, 189 L

2. ***Commentaires.*** — Jérôme a laissé des commentaires complets sur vingt-deux livres de l'Anclen ou du Nouveau Testament, à savoir, d'après l'ordre chronologique généralement admis: ***In epistolas ad Philemonem, Galatas, Ephesios, Titum*** (an. 387-388); ***tn Bccle·slasten*** (389-390); ***In Nahum, Sophoniam, Michmm, A gseum, Habacur*** (391-392); ***In Jonam*** (c. 395); ***tn Matthiriim*** (398); ***In Isaiam*** (commencé avant 398, achevé 408-ΊO); 7η ***Abdlam*** (403, sinon plus tôt); ***In Osee, Joélem, Amos, Malaehtam, Zachartam*** (106); ***In Danielem*** (106-108); ***In Ezechielem(\\Q-\la); In Αρη·calypsin*** (date incertaine). L'élude ***In Jeremiam*** ‹ si restée Incomplète; elle appartient aux dernières années de l'auteur (415-420), qui n'a pu la mener que jusqu'au chapitre xxxn inclusivement. Nous possédons en outre des commentaires de forme didactique ou oratoire sur diverses parties bibliques, la plupart récemment découverts ct publiés dans les ***Analecta Marcdsolan i,*** an. 1895 sq. Dc ce nombre, un ***Tractatus de Sera·phim,*** Is.f vi, voir d-dessons ***Lettres,*** col. 920; ***Commen·tarioli in Psalmos; Tractatus in Marcum, Homilia in M tthieum: Homilia in Lucam; Homilia in fohannem.***

Sur Jérôme commentateur, on remarquera l'appréciation d'un critique généralement peu indulgent : « Il a eu plus que tous les autres Pères », dit Richard Simon, ***Histoire critique du vieux Testament,*** I, III, ch. ix, «les qualités nécessaires pour bien Interpréter ΓÉcriture Sainte, parce qu'il savait l'hébreu, le ch.d-déen, le grec ct le latin. Il n'avait pas seulement lu et examiné les versions grecques qui étaient dans les hexaplcs d'Origène, mais Il avait dc plus conféré avec les plus savants Juifs dc son temps. A quoi l'on peut ajouter qu'il avait lu tous les auteurs, soit grecs ou latins, qui avaient écrit avant lui sur la Bible.Enfin, Il était savant dans les livres profanes. » Il f tut cependant constater qu'il est certaines exigences dc la science moderne auxquelles les ***Commentaires*** no satisfont qu'imparfaitement. Et d'abord, si Jérôme, grâce ù sa vaste érudition» nous fournit d'utiles renseignements et nous a conservé dc précieux fragments de l'antiquité, on ne peut s'empêcher dc regretter qu'il ait reproduit scs devanciers, parfois sans les nommer, et plus souvent sans marquer si, quand ct dans quelle mesure il faisait siennes leurs opinions. On verti plus loin, col. 937, ses principes en cette matière. Ils sont tels qu'ils justifieraient sa pratique; mais en réalité Ils ont de quoi nous étonner. En second lieu, une portion considérable des ***Commentaires*** est consacrée trop exclusivement à l'interprétation allégorique; et l'on est d'autant plus porté ù s'en plaindre qu'on volt par ailleurs ce que le commentateur pouvait projeter ct projette fréquemment de lumière sur le sens littéral. Enfin, plusieurs de ces études, celles, ***par exemple,*** sur I*7?***pitre aux Êphéslens,*** sur \ ***£pitre à Tite,*** sur ***VEvangile de S. Matthieu,*** ont été, de l'aveu de leur auteur» rédigées ou dictées trop précipitamment. Disons un mot des principales.

Le ***Commentaire de ΓEpltre aux Gâtâtes, P. L.,*** t. xxvi, col. 307-438, est tout ensemble l'un des premiers en date ct l'un des plus remarquables. C'est lâ toutefois q e se rencontre, sur l'attitude réciproque dc Pierre et de Paul au sujet des JudalsanU, cette ex li-cation assez étrange, qui fut l'occasion d'une longue discussion entre Jérôme ct Augustin. Le traité sur ***VEpitre aux Ephésiens, P. L.,*** t. xxvî, col. 43 »-551. fut écrit très rapidement, à ralso parfois dc mille

lignes par jour Aussi a-t-on constaté qu'il touche ou rapporte, çà et là quelques opinions origénislcs sans ajouter le mot de réserve ou de critique qu'on eût souhaité. Le *Commentaire de I'Ecclesiaste,* t. xxm, col. 1009-111G, marque, en 380-390, le début des travaux de ce genre sur l'Anclen Testament; et le commentateur y affirme fortement son originalité, en s'attachant beaucoup plus A fouiller le texte hébreu et la version alexandrine qu'à exploiter toute autre source secondaire.

Vient ensuite la série des scire prophètes, qui, inaugurée vers 392, sera poursuivie pendant près de trente ans,de manière A sc trouver,sauf pour Jérémie, épuisée ù la mort de Jérôme. L'interprétation allégorique tient une grande place dans plusieurs parties; elle abonde surtout, quand clic n'y domine pas, dans les plus anciennes. Néanmoins on rencontre presque partout nombre d'observations très justes et de données précises, qui constituent encore aujourd'hui d'excellents témoignages de l'antique tradition juive et chrétienne. Au point de vue de la méthode critique, l'œuvre est, dans son ensemble, d'un grand mérite. · La manière, dit Richard Simon, *loc. cil.,* dont il (Jérôme) a fait ses commentaires sur les livres des prophètes esl la meilleure de toutes; car 11 rapporte premièrement l'ancienne version latine qui était alors en usage, A laquelle il en joint une autre nouvelle, qu'il avait faite sur le texte hébreu; puis il confère ensemble les anciennes venions grecques, afin de connaître mieux la propriété des termes hébreux. » Le *Commentaire sur haie,* t. xxiv, coL 17 678, qui est de deux époques, garde, dans sa tendance dominante et dans son fond, quelque trace de la différence des temps : l'explication des *dix visions* ou *onera,* qui se lisent aux c. xm-xxni, date d'avant 398; elle nous montre le commentateur déjà revenu de sa première manière exégétique, c'est-à-dire d'un penchant trop exclusif vers l'interprétation allégorique, et en progrès sensible dans la recherche du sens littéral; mais cc progrès est plus accusé encore dans le reste de cet ouvrage, rédigé seulement en 408-110. A tout prendre, ce commentaire est non seulement le plus étendu, mais aussi le plus important des commentaires sur l'Anclen Testament. L'explication y est approfondie et complète, tant en cc qui concerne les opinions des devanciers qu'en cc qui regarde les idées de Jérôme En général, le sens littéral est bien suivi et clairement rendu, et souvent les beautés exceptionnelles du texte, l'énergique solennité des oracles prophétiques, sont soulignées avec finesse et un rare bonheur d'expression. Cf. A. Lute, *Wiener Studien,* 1905, t. χχνι,ρ. 164-168. Des cinq *Commentaires* publiés en 400, trois. A savoir ceux qui se rapportent à *Osée,* t. xxv, col. 815-946, à *Joli,* col. 947-988, et A *Zacharie,* col. 1415-1542, sont, au jugement de bons critiques, assez faibles, un peu obscurs, ou déparés par des excès d'alh gorismc. En revanche, le *Commentaire sur Amos,* t. xxv, col. 989-1096, est une des bonnes productions de Jérôme; Il est riche d'observations très fondées, d'aperçus instructifs. Dans le *Préface* au *Commentaire sur Mulaclde,* t. xxv, col. 1541-1578, on remarquera l'hypothèse qui Identifie ce prophète avec Esdras, hypothèse avancée À l'encontre de l'opinion d'Origcne, d'après laquelle le oom de Makefile, conformément A son étymologie, désignerait un ange. — SI le traité sur *Daniel,* t. xxv, col. 491-584, vise surtout A expliquer les passages particulièrement obscurs et s'il y Insiste de préfér nce, comme, p r ex mplc, sur la prophétie des soixante-dix semaines, en fait, cependant, il garde bien l'allure d'un commentaire perpétuel. Sa valeur esl relevée par les nombreux extraits qu'il renferme d'œuvres hUt rique* recquvs et latines nujo rd'hui perdue*. Ihi rtfctc. Penserai le nous présente moins des idées ou Interprétations nouvelles qu'une collection diligemment formée et bien agencée des opinions suemsivement émises pnr Clément d'Alexandrie, Origine Jules Africain, Hippolyte, Eusèbc et Apollinaire, Cf. J. Lataix, *Revue d'histoire el de litt. religieuse* 1897, p. 164-173, 268-277. En plus d'un endroit, et principalement dans sa préface, Jérôme défend contre Porphyre le caractère prophétique du livre qu'il commente. Certaines expressions employées par lui, telle la dénomination de *fabuler* appliquée aux partie* deutérocanonlques de Daniel, ont fait penser que Jérôme n'admettait pas l'authenticité de ces récits. Mais cette opinion ne paraît plus admissible. Delattre, *Les deux derniers chapitres de Daniel,* dans les *Éludes,* juin 1878, p. 753 — L'étude sur *Ézéchiel,* t. xxv, col. 75-490, est d'une belle ampleur. Aussi longtemps que le commentateur se borne A l'explication historique, il fournit A l'exégèse d'utiles et importâmes contributions; et, A cet égard, l'interprétation de la fameuse vision des ossements, Ezech., xxxvn, 1-14, considérée comme une prophétie de la résurrection nationale d'Israël, est un modèle du genre. On suit moins facilement et moins volontiers Jérôme dans certaines parties, où il semble revenir A ses anciens errements et céder à son penchant pour 1'interprétation tropologique. — Le dernier commentaire du grand exégète est celui qu'il avait entrepris sur *Jérémie,* t. xxnr, col. 679-900, et que sa mort vint interrompre. On doit regretter vivement que cette œuvre n'ait pu être conduite A terme, quand on considère la manière dont elle avait été conçue et déJA réalisée plus qu'à moitié. Pour la sûreté de doctrine et l'abondance des aperçus nouveaux, elle peut rivaliser avec les commentaires sur Isaïe et sur Ézéchicl; elle les dépasse par une attention plus constante A s'en tenir au sens historique, A éviter les obscurités et les dangers d'erreur inséparables de l'interprétation allégorique. Origène et sa tendance dominante y sont traités sans ménagements; l'un et l'autre nous sont souvent présentés en des phrases comme celle-ci : *Delirat in hoc loco allegoricus semper interpres.* De fréquentes allusions A la controverse pélagicnne donnent aussi A cet ouvrage une importance particulière. Cf. Vaccari, S. *Girolamo,* p. 145-147.

Dans son *Commentaire sur S. Matthieu,* t. xxvi, col. 15-218, Jérôme s'est attaché de préférence, mail non pas exclusivement, au sens littéral. Ce travail a d'ailleurs été exécuté dans des conditions qui ont dû nécessairement nuire A sa valeur : sollicité par Eusèbc de Crémone, l'auteur le dicta en quinze jours et comme une œuvre provisoire, à un moment où Il était A peine convalescent d une grave maladie. Voici ce qu'il en dit lui-même, *i id.* col. 20 : *Omissa auctoritute veterum, nos nec legendi, nec sequendi facultas mihi data est, historicam interpretationem digessi breviter, et interdum spiritualis intelligentiic flores miscui, perfectum opus reservans In posterum.*— Le *Commentaire sur ГApocalypse,* qu'on croyait perdu, u été reconnu au cours du siècle dernier, dans la *Summa dicendorum,* insérée dans *P. L.,* t. xcvi. Il a pour base les deux traités de Tichonius et de Victorin de Petau sur le m me sujet; c'est du moins ce que pense l'auteur de la découverte. E. J. Haussiviter, *Die Kommentare des Victorinas, Tichonius und Hieronymus zur Apokahjps ,* dans *Zeitschrift fûr kirchliche Wissenscha/t und kircht. Leben,* 1886, t. vu, p. 239-570. Cf. G. Morin, *Revue bénédictine.* 1903, t. xx, p. 225-236.

S. Jérôme, nous apprend qu'il avait publié sept *Traités sur les psaumes,* depuis le x· jusqu'au xvr inclusivement. *De vlris,* n. 135. Ces *Tractatus* ne nous sont point parvenus; mais peut-être ont-ils été utilisés par le compilateur du *lireviarium in psalmug.* recueil qui ligure, A la suite des œuvres authentiques, *P. L·,*

t. xxvi, col. 802 sq. D'ûprês ZÔckler, ***Hieronymus, p.*** 173, Ils ne seraient probablement qu'une μγμοπ d'un comin ntaire d'Orig· ne Quoi qu'il en *od. bom Morin a retrouvé duns diverses bibholh· i/jk s des ***Traités*** ou ***Homélies*** sur quelques-uns de cc s psaumes et sur beaucoup d'autres; et il ne semble pas douteux qu'il ait ainsi mis la main notamment sur cc que le uCnl docteur appelle scs ***Commentarioli in psalmos,*** rédiges apparemment après 392, c'est-à-dire après la publication du catalogue C'est au zèle scientiflque du nnrnc chercheur que nous devons la découverte de plusieurs ***Homélies*** sur des passages des Évangiles de Matthieu, de Marc, de Luc, de Jean et sur des sujets divers Dom Morin, ***Éludes, textes, découvertes,*** t. î, 1913, p 17-20 ; Amelli, ***Analecta Hieronijmiana et patristicu,*** dans ***Miscellanea Geronimiana,*** p. 158. Ici, Arnclll, après avoir rappelé les heureuses trouvailles de son confrère Dom Morin, signale dans le ***Breviarium*** un article qui avait échappé à l'attention de celui ci, un commentaire authentique du psaume 1 .

3. Il y a tr· is ouvrages de Jérôme qui constituent autant de uidesou de petits répertoires fort utile* aux exeptes. Ce sont les ***Quaestiones hebraicæ in Genesim,*** le ***Liber de situ et nominibus locorum hebraicorum*** et le ***Liber de numinibus i cbraicls.***

a) Ce dernier, inséré ***P. L.,*** t. xxin, col. 771-858, emprunte son titre à un ouvrage analogue de Philon que Jérôme avait d'abord pensé traduire en latin, mais qui, examiné de près, lui parut si confus qu'il dut conclure à un remplacement plutôt qu'à une traduction. C'cst un lexique explicatif des noms propres qui •c rencontrent dans les livres de l'Anclen et du Nouveau Testament. Ces noms sont disposés suivant l'ordre de l'alphabet, mais la série alphabétique recommence avec chacun des livres de lu Bible. On devine qu'aujourd'hui, devant les progrès de lu science philologique, beaucoup de détails sont ou surannés ou d'une insignifiance qui confine à la puérilité. Pour porter sur le tout un Jugement équitable, il faut, comme l'a bien compris Zdckler, ***Hieronymus,*** p. 169, *e placer au point de vue de l'auteur : ce n'est pas une œuvre de philologie qu'il a prétendu nous donner; Il a visé à édifier son lecteur par des interprétations mystiques encore plus qu'à fournir une explication vraiment étymologique et historique des termes du texte original La plus récente édition de cc recueil est celle, de Paul de Lagarde, dans scs ***Onomastica sacra,*** Gœttlngue, 1870, 2" édit. 1887, p. 25-116.

b) Le ***Liber de situ et nominibus locorum hebraicorum, P, L.,*** t. xxm, 859-930, qu'on cite aussi sous les litres de ***De distantia locorum*** et ***De loris hebniicis,*** est un livre essent:tellement scientifique Il rend en latin le 1'cpl των τοπικών ὀνομάτων των èv τη 0c·.., γρ φη d Eusèbc, mais en y faisant de nombreuses rectifications et additions, qui témoignent de notions topographiques fort exactes et de recherches minutieuses. La connaissance qu'avait Eusèbc do la Palestine de son temps donnait un grand prix à son Onomastiron. Jérôme a su y ajouter encore, et tel qu'il est sorti de scs mains, le recueil possède une haute valeur géographique cl archéologique; mais quant aux etymologiis, on pourra souvent les négliger comme absolument fantaisistes, (.cite œuvre usait été insérée Λ la suite de la precedente dans les ***Onomastica sacra*** de P. de Log.·rdc; E. Kl stermann l'a publiée à nouveau dans son idition de l'œuvre similaire d'Eusèbe, qui fait partie du ***Corpus*** de Berlin.

c) Dans scs ***Qiurstiunes hcbratcw in Genesim, P. L.,*** t. xxm, 985-1062, réimprimées par P. de La ardc, Λ Leipzig, en 1868, l'auteur a d'abord le mérite d'une utile cl hardie initiative. Lui-même appelle c< livre ***opux novum cl tam Grorcis quam L Unis *ciir ad id locorum inauditum.*** Cc qui en fait la nouveauté et la hardiesse, ce n'est pas seulement le but et le plan, qui comportent l'explication des passages les plu dif- (kiles et le* plu* importants de la ***Genèse,*** c'est aussi et plu* encore la manière de procéder en util) anl toutes lo sources suivant leur autorité r* *pective. lx commentateur se défend, dans la ***Préface,*** de mépriser la version des Septante ou de l'accuser d'erreur; cependant Il donne génénderm nt le pas au texte ongr ai sur l'ancienne version latine, faite, comme on sait, d'après les Septante Contre les violentes critique* que lui attirait cette méthode, il se prévaut de l'exemple du Sauveur et des apôtres, qui nt souvent dlé l'Écriture d'après l'hébreu, qui p odmsent même des témotgn ig s scripturaires introuvables dans la version alexandrine et vériftablcs seulement dans la source hébtaïque. Le commcnLur esl plein d'obscrvali ns intéi essantés et de vues profondes, appuyées en partie sur le texte primitif et en partie sur les diverses traductions grecques. Aujourd'hui encore, il fournit pour la entique et 1% xegè>c bibliques d'excellentes indications. En dépit de quelques meurs de détail, d'applications allégoriques forcées, d'étymologies u< formais insoutenables, il reste un des me*lie an traités de Jérôme. L'auteur avait anno· cé l'intention d'él< ndre ce travail ù tous les livres de l'Ancien Testament. li est bien regrettable, que les circonsl. nces et notamment la multitude de ses autres travaux ne lui aient pas permis d'exécuter snn dessein. Cf. M. Rahmer, ***Die hebralschen Traditionem in den Werken des Hieronymus, durcheine Vergleichung mit den jûdtichen Quellen kritlsch bdeuchlet,*** Teii 1, ***Questiones in Genesim,*** Breslau, 1861.

2e ***Œuvres polémiques.*** — Exégète et critique, Jérôme a été aussi un polémiste, au ant par penchant naturel, que par nécessité. I ét de incessante, approfondi . de la Bible faisait s s délie s il ne connaissait point d'occupation plus utik ou plus attrayante Vais ihaquc fois que l'intérêt de ce qu'il croyait la vérité, chaque fois surtout que h cause dr l'orthodoxie et cie l'Église parut le demander, il devint combattant; et dans ces luttes intellectuelles il porta, avec tout le zèle d'un croyant convaincu, toute la vigueur et la fougue de son tempérament, toute la verve de son génie volontiers mordant et sarca tique. Il fut souvent, dans ses discussions, fort et persuasif; il fut maintes fois cloquent; il faut reconnaître q e souvent aussi il passa les justes bornes dans i'exp es sion et la défense de sa pensée, de même qu dans l'un, robation des opinions cl des personnes de ses adversaires. Dans notre ***Esqùisse biographique,*** nous avons mentionné scs principales polémiques. Il nous sufllra ici de les énumérer dans U ur ordre à peu près chronologique cl de les caracler scr bnèveiuent.

1. La première esl celle que, dès 379, selon Vallarsi et Cavallera ou quelques années plu> l ard, selon d'autres historiens, il entreprit contre les ***laci/ rirns, P L.,*** I. xxm, col 155-182. Ces malencontreux zélateurs sc réclamaient de l'exemple el es principes rigoristes de Lucifer de Cugliari. Celui-ci. par horreur de J hérésie, avait refusé de reconnaître à Antioche l'év que .Mélèce, sincèrement revenu du semi-an anisine à la foi trudi tlonnchc; il avait perpétu le xchism qui désolait la cité, en ordonnant Paulin, l'ami de Jérôme. Lui el ses adhérents déclaraient irrévocablement déchus de leurs fonction* tous les évêques signataires de i'insuifhantc formule de Klmlm, et fis réitérai· ut le baptême donné par les hérétiques L'opuxcuk de Jérôme est écrit en forme de dialogue, et U nous est présenté comme le compte-rendu fidèle d' n discussion publique qui ir ait eu lieu entre un schismatique et un calhollniic biction littéraire ou expression de la réalité. nous recueill ns ici de la bouche dc< deux locuteurs des fragments très appréciables de J ***\rfes***

du concile de Rlminl qui ne nous étalent pas connus par ailleurs et notamment le texte de la fameuse formule. Cf. Batiffol, *Les sources de ΓAltercatio luci/eriani et orthodoxi,* dans *Miscellanea Geronimiana,* p. 97 sq.

2. Presque contemporaine delà réfutation des lucifériens est celle *d'Hcliddius, P. L.,* t. xxm, col. 183-206 Dans un livre aussi misérable de forme que de fond, celui-ci avait nié la virginité de Marie *post partum* ct prétendu égaler l'état de mariage ά In profession de la virginité par motif religieux. Quant au premier point, Jérôme, abordant de front les arguments de la thèse qu'il combattait, explique comment les textes de Matth., i, 18, 25 : *Antequam convenirent.,.; et non cognoscebat eam donec peperit,* énoncent la situation antérieure à la naissance de Jésus sans rien préjuger pour le temps qui la suivit; i) montre de môme, par l'usage de l'Érrilure, que · les frères de Jésus · sont non pas ses *frères* au sens strict du mot, engendrés de Joseph ct de Marie, mais seulement scs proches, ses cousins, fils d'une autre Marie, ù savoir Marie épouse de Cléophas ou Alphée, laquelle était elle-même sœur de la sainte Vierge. Il conclut en affirmant sa croyance à la virginité de saint Joseph, comme digne complément providentiel ct rehaussement de la virginité de Marie et de celle du Sauveur Jésus : *Tu dicis Mariam virginem non permansisse; ego mild plus vindico, etiam ipsum Joseph virginem fuisse per Mariam, ut ex virginali conjugio virgo filius nasceretur. P. L.,* t. xxm, coi. 203. Lorsqu'il établit ensuite, appuyé principalement sur l'autorité de I Cor., vu, la prééminence de la virginité, il écarte toute Intention de mépriser ou de ravaler le mariage, *Ibid : Obsecro lecturos ne me putent nuptiis detraxisse in virginum laude... Non negamus viduas, non negamus maritatas sanctas mulieres inveniri.* Il répondait ainsi d'avance aux accusations qu'allait provoquer, quelques années plus tard, son livre contre Jovinien.

3. C'est cn 392 ou au début t'e 393 que *Jovinien,* moine dissolu ct scandaleux, déjà excommunié par le pape Slrlcc et condamné dans un concile de Milan, fut pris à partie par Jérôme, *P. L.,* t. xxm, col. 211-338, que ses amis d'halle ct notamment Pammachius avaient supplié d'intervenir. Jérôme résume ses erreurs en les ramenant à quatre chefs, *ibid.,* col. 214 : Jovinien soutenait que « vierges, veuves et femmes mariées ont même mérite, toutes choses égales d'ailleurs; » Il affirmait l'Impeccnbllilé de « ceux qui ont eu part à la renaissance baptismale avec une foi parfaite, *qui plena fide in baptismo renati sunt;* » Il n'admetlalt • point de différence entre l'abstinence des aliments et l'usage qu'on cn fait avec action de grâces; » enfin, « à tous ceux qui auront été fidèles à leur baptême Il promettait même récompense dans le royaume des deux. · Mais c'est le premier point surtout qui retient l'attention de Jérôme, comme étant à ses yeux l'erreur principale. L'un des deux · livres » que comprend l'ouvrage est consacré exclusivement à l'apologie de la virginité La comparant nu mariage, l'auteur la déclare préférable en soi. C'est la pure doctrine évangélique; mais Ici, comme cn d'autres occasions, Jérôm · appuie parfois sur les arguments do sa thèse au point de paraître outrepasser les justes bornes et méconnaître les mérites propres, sinon l'honnêteté de l'état conjugal; de plus, il donne souvent libre cours à sa verve sarcastique sur les défauts des femmes et les Inconvénients ou désagréments de leur société C'est pourquoi l'oeuvre, dès qu'elle fut connue à Home ct en Italie, y souleva un véritable scandale. Il semble même que les ami » de Jérôme Domnlon ct Pammachius n'étalent pas loin de s'associer à l'appréciation générale Aussi bien, averti par eux, le solitaire de Bethléem Jugea-t-ll ù propos d'adresser à Pammachiu une longue lettre apologétique, *EpisL,* uvni, *P.* L.,t. xcu, col. 493-511 où il proteste·contre les conclusions exagérées auxquelles scs paroles avaient donné occasion, Il rappelle que, dans le traité Incriminé, Il a proclamé la légitimité du mariage, et s'est tenu ù égale distance des Juifs et des Gentils, qui ne comprennent pas le mérite de la continence pm f ute, ct des sectes orientales dont le spiritualisme menteur condamne tout union de l'homme et de la femme

1. On sali déjà l'occasion et l'objet de la polémique avec *Rufin* et comment *Jean de Jérusalem* y fut mêlé. Ces divisions, cn sol fort regrettables, ont donné naissance, sans compter les lettres lxxxi· à Rufin, ct lxxxiv·, à Pammachius ct Océanus, ainsi qu'une traduction du Περι ἀρχών, à deux ouvrages dignes ici d'une mention spéciale : le *Liber contra Joannem Hierosolymitanum ut* l***Apologia adversus libros Ruflnl.*

a) Le premier de ces deux traités, *P. L.,* t. xxm, col. 355-396, fut provoqué directement par une *Apologie* de Jean de Jérusalem, qui faisait grand bruit cn Italie ct dans laquelle ni les écrits ni la personne de Jérôme n'étalent épargnés. Celui-ci, dans sa réponse, établit que la cause véritable de la dissension entre l'évêque et lui était, non pas l'ordination de Paullnlen, comme scs adversaires s'obstinaient il le prétendre, mais les doctrines orlgénislcs, dont Jean était accusé ct dont, ni dans son *Apologie* ni autrement, il ne s'était suffisamment justifié. Ccs doctrines ou, pour parler plus exactement, ces · erreurs », il les ramène à huit points, dont trois seulement avaient été clairement rejetés par Jean : 1° dans la Trinité, ni le fils ne peut voir le Père, ni le Saint-Esprit ne peut voir le Fils; 2° les âmes humaines ont été emprisonnées dans leur corps cn punition de leurs péchés; 3° un jour viendra où le diable se convertira ct partagera la gloire des saints; 4e Adam ct Ève, avant de pécher, n'avaient point de corps : ces tuniques de peau dont Dieu les revêtit après leur faute, au dire de la Genèse, cc sont leurs corps; 5° il est faux que la chair doive ressusciter, ct la différence des sexes ne subsistera pas après la résurrection; 6e l'histoire du Paradis terrestre n'est qu'une fiction allégorique; 7® les eaux qui, suivant l'Écriture, planent au-dessus du firmament, cc sont les anges, ct celles qui restent au-dessous, ce sont les démons; 8° l'homme, par son péché, est déchu de la dignité d'image de Dieu.

b) L'*Apologia contra libros Rufini, P. L.,* t. xxm, col. 397-492, comprend trois livres, dont deux, furent rédigés d'après des renseignements provisoires et assez sommaires, ct dont le troisième seul a été coin pose après réception du texte même des *Invectives* de Bu fin. Dans tous les trois, l'auteur poursuit un double but : d'abord, combattre l'origénlsmc, comme dans le *Traité contre Jean de Jérusalem;* puis expliquer sa conduite à l'égard d'Origène ct notamment les variations qu'on lui reprochait à cc sujet. L'explication est conforme à celle qu'il avait donnée dans la lettre lxxxiv, à Pammachius ct Océanus.

5. Vers l'année 106, Jérôme eut à défendre la fol cl les traditions catholiques contre *Vigilantius, P. L.,* t. xxm, col. 339-352, qui attaquait, paraît ll, le culte des martyrs ct des reliques, le célibat des prêtres, la vie monastique, l'emploi des cierges allumés dans les cérémonies religieuses ct les collectes faites parmi les fidèles pour les monastères ct les pèlerins de Terre sainte. L'occasion était belle «l'opposer uu novateur, outre des textes positifs, l'usage de l'Église, et de préciser en même temps le sens de certains rites,de certaines coutumes. Jérôme ne s'en fit pas faute; du culte de dullc, rendu aux saints, et surtout du culte tout relatif des reliques ct des images, il distingue nettement le culte d'adoration, dù à Dieu seul. Quoique brève, et dictée dans l'espace d'une nuit. *unius noctis lucubratione dictavi,* la réfutation ne

manque ni do solidité ni d'entrain. Son adversaire, qu'il appelle ironiquement *Dormitantia*,* semble ne s'être pas relevé des coups que le rude athlète lui avait portés : on ne voit pas que, dans la suite, Il ait encore été question de lui ct de ses erreurs. Des doctrines analogues sont exposées dans les lettres xîv ά Héliodorc, αχ A Riparius. *P. L.,* t. xxn, col. 348 d 907.

6. Nous avons mentionné plus haut, l'apparition sournoise de *Pélage* ct du pélagianisme en Palestine, et les tristes exploits par lesquels leurs adeptes s'y signalèrent bienlôt.C'est contre cette erreur que Jérôme, déjà accablé de vieillesse, ht sa dernière campagne, avec le regret, exprimé quelques mois avant sa mort, de ne pouvoir plus la continuer. Il lui avait opposé, pour ne point parler des coups appliqués occasionnellement cl en passant, deux écrits principaux

a) Le premier est une réponse, Ep/sL, cxxxm, col. 1147-1161, à un certain Ctésiphon, d'ailleurs Inconnu, que plusieurs manuscrits qualifient *Urbicus* ou *Urbicius* et qui paraît avoir appartenu A une famille puissante, assez portée pour les novateurs. Ctésiphon avait demandé A être éclairé. Pour satisfaire A son désir, son correspondant ne se borne pas à réfuter les thèses extravagantes de ΓἀπάΟεια (exemption des passions) ct de Γἀνγμχρτησίχ (exemption du péché), prises comme point de départ pour nier la nécessité de la grâce, il veut remonter A la source du système erroné; ct i) montre dans celui-ci un écho, un débris facilement reconnaissable de plusieurs philosophies païennes, du pythagorisme ct du manichéisme notamment, qui, considérant l'homme comme une émanation de Dieu, tendaient A l'égaler à lui. Et parce que Rufin avait traduit ct publié sous le nom de Xyste pape et martyr un livre favorable au pélagianisme, qui était l'œuvre de Xyste, philosophe pythagoricien, Jérôme ne laisse pas échapper cette occasion de relever l'étrange méprise ct de dauber le malencontreux traducteur. Du reste, dans cette longue lettre, qui a pris l'allure d'un petit traité, il garde des ménagements manifestes envers Pélage, ne Je désignant pas nommément, ni lui ni ses sectateurs. Mais il ne faudrait pas le solliciter beaucoup pour amener de sa part un changement de tactique; et les intéressés en sont avertis vers la lin : *Nullius in hoc opusculo nomen proprie tangitur. Advenus magis Irum perversi dogmatis locuti sumus. Qui st iratus /uerlt algue rescripserit, suo queesimus prodetur indicio, ampliora inverso certamine vulnera suscepturus.*

b) I.a menaee peu déguisée contenue dans ccs paroles ne tarda pas A être mise A exécution, au moins cn cc qui concerne la force ct l'ampleur du réquisitoire. C'est,en cftet, nu cours de la même année 415 que l'infatigable polémiste donna, cn trois livres, sous le titre de *Dialogus adversus Pelagianos, P. L.,* t. xxm, col. 195-590, une réfutation plus détaillée du système hérétique. L'ouvrage, comme son titre l'indique, est écrit cn forme de dialogue. Les interlocuteurs sont un catholique du nom d'Atticus ct le pélaglen Critobule. Entre eux, la discussion prend souvent une allure si animée, si serrée, pur l'entrecroisement des demandes ct des réponses, des objections et des répliques, qu'on la suit avec autant do plaisir que de facilité. Lu clarté et une élégante vivacité y vont de pair; et cette œuvre esl sans doute A ranger, avec la correspondance, parmi les productions A la fois les plus attrayantes et les plus littéraires de l'auteur. Quant au fond, la méthode adoptée a J'avantage d'amener naturellement une étude très fouillée du sujet, de mettre A nu les équivoques multiples auxquelles la secte avait recours pour échapper A la répression. Le champion catholique fait d'ailleurs preuve d'une érudition scripturaire si plantureuse, Il cite si à propos ΓAncien et le Nouveau Testament, qu'on devinrent s'il en était besoin, le maître ès-sclences bibliques q H seul a pu le former et l'armer si complètement. On remarquera que, dans ce traité encore, malgré son ampleur relative, Pélage et les pélagiens ne sont pas nommés. N'est-ce pas peut-être qu'en vieillissant Jérôme s'était avisé qu'on peut servir les intérêts de la vérité sans molester et humilier ceux qui lui font opposition Près de finir, il mentionne ct loue vivement plusieurs ouvrages de saint Augustin contre le pélagianisme, qui viennent d'arriver à sa connaissance. En présence de réfutation‹ si autorisées, Il s'excuse presque d'être intervenu dans la controverse, ct Il se taira, pour ne point porter de l'eau A la rivière, ne *dicatur mihi illud floratil : In syloam ne ligna* Mais s'il renonce ù se commettre lui-même désormais avec les hérétique*. Il ne cessera point jusqu'à sa mort de se préoccuper des moyens de les ramener ou de les confondre, et ses dernières lettres, nous l'avons vu, s'inspirent encore de cette préoccupation.

S'* *Œunrrs historiques.* — Absorbé généralement par scs travaux d'exégèse et de polémique, Jérôme fit cependant plus d'une fols œuvre d'historien. Sa mémoire vaste et sûre tout ensemble et son goût des recherches d'érudition devaient le pousser dans cette direction et pouvaient lui être Ici d'un grand secours. Dnns ses traités de polémique, on rencontrede-ci de-là de belles pages d'histoire. Il s'était proposé ‹ si Dieu lui cn donnait le temps et si ses détracteurs cessaient de poursuivre un fugitif ct un reclus, » *P. L.,* t. xxm, col. 53, de retracer les vicissitudes de l'Église«depuis l'avènement du Sauveur jusqu'à son temps » Il n'a pas exécuté ce dessein. Mais dans ce genre littéraire nous lui devons cependant d'appréciables contributions.

1. Il a traduit la *Chronique* d'Eusèbe, *P. L.,* L xxvn, col. 31-702, dont l'original est perdu, et tout en complétant la partie un peu maigre qui regarde l'histoire romaine, il a continué l'ouvrage depuis la vingtième année de Constantin Jusqu'à la mort de Valens (378). Ce travail est de 388. et. malgré scs lacunes ct ses inexactitudes. Il a rendu de longs sendees L'édition de Schoene, 2 vol.. Berlin, 1866, 18 ‹5, gord- une sé Icuse valear, même après l'apparition de celle qu'a donnée R. I lelm dans le *Corpus* de Berlin en 1913.

2. Quatre ans plus tard, cn 392, Jérôme composa le *De viris illustribus, P. L.,* t. xxxm, col. 601-720. C'est le titre qu'il donne lui-même à son recueil dans une lettre à Désidérius, *Episl,* x l v d , 3, *P. L.,* t. xxn, col. 493, quoique, de son propre aveu, *Episl.,* cxn, *ad Augustinum,* 3, il eût dû l'intituler plutôt : *De scriptoribus ecclesiasticis.* Il y dresse, cn effet, en cent trente-cinq chapitres, un catalogue des écrivains ecclesiastiques des quatre premiers siècles. Philon et Sénèque y sont mentionnés par exception, le premier, à cause de la manière impartiale et élogieuse dont il parle de la chrétienté primitive d'Alexandrie, le second, A raison do la correspondance qu'il aurait entretenue avec saint Paul. La liste comprend aussi quelques hérétiques. L'auteur l'ouvre par le nom de l'apôtre saint Pierre; il lu ferme par son propre nom et dans un autre endroit, il la date, cn affirmant qu'il y a Indiqué brièvement tous les ouvrages qu'il avait composés jusqu'à la quatorzième année du règne de Théodose. *Episl.,* x l v ii, *ibid.* On a r levé dans cc livre quelques lacunes regrettables ;ii omet, par exemple, l'apologiste Athénagore. On lui a reproché aussi son extrême concision dans certains cas; il n'a que deux lignes sur Jean Chrysostome « qu'on dit avoir écrit beaucoup ‹l.· choses, » mais dont Jérôm ‘ hii-même n'a lu que I · llepl ἰζρωσύνζ , n. 129. Saint Ambroise n'obtient lui non plus qu'une bien rnaigr

mention n 124. Le travail en lomm parait hAtif; tant que Jérôme a Eu4he pour guide, il est relativement exact ; mais sur les auteur» dont Eusèbc n'a pti parler, les rens< IgncmenU sont moins complets et plus confus Pourtant l'auteur, dit Zôckl i, ⁵ a ouvert une voie nouvelle, ct H peut revendiquer pour l'histoire de la littérature théologique le mémo honneur qu'Eusèbe dans le domaine de l'histoire ecclésiastique.»

3. Trois biographies de solitaires nous ont été laissées par Jérôme, *P. L.,* t. xxm, col. 17-60 : celle de *saint Paul,* l'initiateur de la vie érémitique, qui mourut plus que centenaire dans sa caverne, à l'ombre du palmier qui lui avait fourni pendant de longues années de quoi se nourrir cl sc vêtir; celle du *moine Malchus,* que l'on pourrait intituler La *chasteté récompensée,* fait ligure de roman pieux; celle enlin de *saint Hilarion,* un peu plus étendue que les deux autres ct pulsée à la fois à une source orale et dans des documents écrits, s'inscrirait dans la liste des récits de voyage à tendance édifiante.

4® *Œuvres épistolaires.* — On n'aurait qu'une Idée très Incomplète de l'activité ct des mérites littéraires de Jérôme, si l on ne tenait compte de sa vaste correspondance. Elle a fourni la matière de tout un volume, P. *L.,* t. xxn, sans que nous puissions nous flatter de la posséder complète : Dom De Bruyne l'enrichissait naguère de quatre lettres importantes, découvertes par lui dans les bibliothèques d'Espagne et publiées dans la *Revue bénédictine,* 1910, p. 1-11. Elle est d'ailleurs telle que M. Ebert, op. *et loc. cit.,* y volt le plus ancien et · le vrai modèle du style épistohilre moderne ». « Elle faisait », continue-t-il • les délires du moyen Age; elle fit aussi le bonheur de lu Renaissance. » Les lettres de Jérôme sont à la fols poui le fond, d'une richesse el d une variété étonnan es. ct, pour le style, d'une allègre vivacité, d'une élégante souplesse dont, ni avant ni après, on ne trouve guère d'exemple. On y rencontre de véritables morceaux de choix, des tableaux qui peuvent être proposés A l'imitation des artistes de la plume : tel le récit de la prise de Rome par les Goths, *Epist.,* cxxvn, *ad Principiant,* 11-13, col. 1093 sq.; telle la description de l'fle déserte où Bonose s'était retiré pour vivre tout à *Dieu, Epist ,m9ad Rufflnum,* col. 333,334. Il est à peine besoin d'ajouter qu'un des principaux avantages de la collection est de nous faire connaître A fond l'âme de Jérôme : elle nous découvre les trésors de sensibilité exquise qui s'unissaient dans cette riche nature â la pénétration de l'intelligence, A la force de la volonté, à un caractère impressionnable, A l'austérité des principes ct des mœurs, à la rudesse du langage et des formes dans certaines circonstances. Par les lettres de Jérôme, nous pénétrons mieux le secret de son inlassable activité, le but ct la portée de scs grands travaux, extatiques ou autres, d'autant que beaucoup d'entre elles traitent de questions s'y rattachant directement ou même ont été écrites pour leur servir soit d'introductions soit d'annexes explicatives ou Justificatives. Enfin, dans cette correspondance nous possédons les annales d'un demi-siècle, puisqu'elle va de 370 À 419; et, selon la remarque de M. Ebcrt, « nous y trouvons une galerie de portraits des plus Intéressants et un tableau des plus riches au point de vue de la civilisation de cette époque. » C'est tout un défilé de personnages, les uns illustres, les autres obscurs, qui passent devant nous. Pour ne citer que qudques nom* parmi les plus en vue, et sans parler de ces femmes vaillantes ju-qu'A l'hérol me, qui s'appelaient Paula, Euriochium, Mariella, etc., au nombre des correspondants de Jérôme llguraicnt le pape Damase. Augustin d'IUppone, Cbromatlus d'Aquilée, Héliodore, Paulin de Noie, Théophile d'Alexandrie, Rufin. Pammaclüua.

M. Ebcrt divise ces lettres en six catégories qu'on sc gardera bien toutefois de concevoir à la façon de compartiments étanches. Cc sont d'abord les lettres où Jérôme raconte les faits de sa vie ou de h vie d'autrui; ensuite les lettres *consolât lres,* alnd qualifiées par l'auteur lui-même, lorsqu'il dit, par exemple : *Scripsi consolatoriam (epistolam) de morte filia ad Paulam; les* éloges funèbres ou *epitaphio,* dnnl les plus célèbres sont celui de Ncpotien, *Epist.,* ux, col. 589-602, celui de Paula, *Epist.,* cvni, col. 878-906, celui de Marcella, *Epist.,* cxxvn, col. 1087-1095; les lettres *exhortatoires,* comme la xiv·, col. 317-355, à Héliodore, pour le ramener à la vie monastique, la xxn·, col. 391 125, à Eustochium, *De custodia virginitatis,* la u p, col. 527-510, à Népotlcn, sur les devoirs de la vie cléricale et monastique, la un·, col. 510-549 et la Lvm·, col. 579-586, toutes deux adressées à Paulin de Noie, pour le décider A rompre complètement avec le siècle, et tourner toute son application du côté des études scripturaires; la uv· col. 550-560, A Furia, *De viduitate servanda,* la exxx·, col. 1107-1124, à Démétriade, *De servanda virginitate;* les lettres *poiémico-apulogétiques,* dans lesquelles l'auteur se défend ou même attaque; enfin les lettres *didactiques* ou doctrinales.

Comme échantillons du genre polémique et apologétique, indiquons, entre autres, les lettres xu, col. 474-476, A Marcella, contre les erreurs de Montan; xui, col. 477-478, A la même, cont.'c les Novations; XLvra, col. 493-511, à Pammachius, pour dissiper les malentendus et les griefs nés de la réfutation de Jovinicn; Lvn, col. 568-570, au même, exposé de la meilleure manière de traduire, en réponse à des critiques malveillantes; l s cinq lettres A Augustin, mentionnées et caractérisées plus haut, col. 9<'3 l x x x i, col 735-736, A Rufin, à propos de sa traduction du liepl ἀρχὼν; i.xxxn, col. 736-743, A Tliéophile d'Alexandrie, pour repousser les accusations de Jean de Jérusalem; l x x x iv, col. 743-752, A Pammachius et A Océanus, pour combattre les erreurs d'Origène et justifier l'attitude observée antérieurement A son égard.

La catégorie des lettres didactiques est peut-être la plus nombreuse; du moins est-elle la plus importante. La plupart sont spécifiquement exégétiques, ct beaucoup ont l'allure et l'ampleur do petits traités sur des questions bibliques spéciales. Nous ne pouvons songer A les énumérer toutes. Donnons cependant Ici une brève indication des principales, qu'on pourra compléter d'après J. Van den Ghcyn, art. *Jérôme,* dans le *Dictionnaire de la Bible,* t. m, col. 1313 sq. La lettre xviu, au pape Damase, *P, L.,* t. xxn, col. 361-376, est consacrée A la vision du *Séraphin au charbon ardent. De Seraphim et calculo,* Isaïe vi. L'auteur, selon son propre témoignage, nous transmet les explications du Juif qui lui avait appris l'hébreu. Il suit aussi Ongène dans l'interprétation allégorique du texte, avec un certain éclectisme toutefois. Ainsi, Origène avait vu dans les deux séraphins qui se tiennent aux deux côtés du trône de Dieu, le Fils et le Saint-Esprit. Cette opinion pouvait être tournée contre la notion catholique -le ia Trinité divine, c'cst-ù-dirc contre l'égalité parfaite des trois personnes. Jérôme en propose une toute différente, suivant laquelle celui qui est assis sur le trône est le Christ, assisté de deux anges. Aujourd'hui d'ailleurs, pour apprécier comme il convient cette lettre xvm, Il est nécessaire de lu comparer A une autre explication de In vision d'Isaïe, que le P. Amelli a retrouvée, en 1900, dans les manuscrits du mont Cassin ct qui est attribuée A saint Jérôme Mise en suspicion pai quelqw s-uns, la découverte du P Amelli a une garantie sérieuse dans la lettre l x x x iv de notre auteur

écrite en 400. Ici, en effet, il est question, *P. L.,* t. xxn, col. 745, d'une réfutation de l'interprétation d'Origène, publiée vingt ans auparavant Jusqu'à maintenant on croyait que cc passage désignait l'épltre xvm à Damase; mail désormais ll est impossible do ne point remarquer qu'à côté de *ï'Epistola ad Damasuni de Seruphun,* il existe sur le même sujet un autre opuscule où les idées d'Origène sont réfutées plus péremptoirement et plus directement; et celle constatation, sans diminuer en rien ia valeur de la Icllrc ù Damase, plaide naturellement en faveur de l'aulhcncité du texte qui vient d'être mis au jour. Après la lellrc xvm, citons les lettres : xx, col. 373-379, où Jérôme expose le sens du mot *Osanna* xxi, col. 379-394, intitulée *De duobus filiis,* commentaire de la parabole de *VEnfant prodigue;* xxvi, col. 430-431, explication des mots *Atleiuia, Am<nt Maran atha;* xxxvi, col. 452-461, réponse Λ cinq questions de Damase relatives à la *Genèse;* xxxvu, col. 461-463, crltiqye du commentaire de Hélictus d'Autun sur le *Cantique des cantiques;* uix col. 586-589, *De diversis quæstiombus Nom Testamenti;* l x x v h i, col. 698-724, lettre fameuse cl très importante pour la géographie de l'Exode, où sont passées en revue ct déterminées les quarante-deux stations ou étapes des Israélites dans le désert; evi, col. 837-867, réponse, intéressante à bien des points de vue. à deux personnages scythes, Sunnia ct Frrltla, qui avaient interrogé Jérôme sur le sens de plusieurs expression» scripturaires et, plus particulièrement, sur cent quarante-six variantes relevées par eux dans les diverses versions grecques ct latines du Psautier; la lettre evi contient la solution des doutes proposés cl. reprenant une à une les 146 variantes, indique pour chaque cas la leçon à préférer, comme s'accordant mieux avec le contexte ct plus conforme au texte original; il y a là une riche collection de remarques à rapproche le la révision des Psaumes, pour laquelle elles constituent une Justification omplémenlaJrc

5e *Traductions.* — Outre scs œuvres personnelles. Jérôme a légué à la postérité maintes traductions utiles, dont plusieurs remontent aux premiers temps de son activité littéraire. **J**'énumère ci-dessous le , plus importantes, en laissant toujours de côté la Vulgate ct les travaux connexes cl abstraction faite des deux ouvrages d'Eusèbe ic Χρονικόν ct le Ilcpl τών τοπικών όνομάτων. pour lesquels l'interprète est aussi continuateur.

1. C'est pendant son séjour à Constantinople, de 379 ù 381, ct sans doute sous l'influence de Grégoire de Nazianze, que Jérôme sc mit â traduire les homélie* d'Origène sur les prophètes Jérémie et Ezcchicl. Dans sa pensée, cc n'était là que le commencement d'un Ira vail de longue haklne. qui devait embrasser la plupart des œuvres du grand Alexandrin. Cc plan grandiose ne se réalisa point, sans doute parce que Jérôme dut s'apercevoir très vite que les œuvres dont il s'agissait ne seraient Jamais en grand crédit à Home cl en Occident, Λ cause des opinions hasardées, voire erronées ou hérétiques, qu'on leur imputait Il traduisit seulement quatorze homélies *in Jeremiain P. L.,* t. xxv, col. 583-692, quatorze *in Ezechietem,* t. xxv, col. 691-786, deux *in Canticum Canticorum.* t. xxm, 1117-1144, et trente-neuf *in Lucum,* t. xxvi. 219-306. Dans les doux premières séries, qui datent du iéjour Λ Constantinople, In traduction est d'un style clair et sans prétention, s'attachant plus Λ rendre le sens que les mots. La version des homélies *sur Jérémie* est d'une grande valeur, même au point de vue de la critique textuelle. Un philologue, qui l'a examinée de trè· près, M Klostcrmann, a montré qu'en bien des cas elle nous est un témoin sûr de leçons meilleures que celles fournies par les ina.uucAils grecs aujourd'hui à notre disposition. Voir l'étnd* decet auteur, *Die Uebrrlleleri/ity der Jeremfahotniilen des Origrnes,* dans *Texte und Untersuehungen,* Neue Folge, 1897, t. i, fasc. 3. p. 19-31 La traduction des deux homélies sur le *Cantique des cantiques* est un peu plus récente : elle a été faite à Rome, en 382-334, sons les yeux du pape Damase, à qui elle est dédiée Ici encore, Jérôme nous prévient, dans son avant-propos, qu* « Il a visé à la fidélité dans l'interprétation plus qu'à l'élégance. » Comme on ne possédé plus le texte grec, celte version latine est doublement précieuse Pur la grande vogue dont nous voyons qu'elle a Juul au cours du moyen Age, on peut Juger de l'accueil qui dut lui être fait à son apparition. CL Grutzmacher, *Hieronymus,* p 212, 213. C'est à Bethléem ct seulement entre 388 ct 391 que fut rédigée la traduction des trente-neuf homélies sur *VÉvangile de saint Luc.* comme réplique, semble-t-il, au commentaire parallèle de saint Ambroise, lequel est fort irrévérencieusement traité. L'Interprétation, comme toujours, rend parfaitement le sens du texte grec, d'autant plus que, cette fois, le traducteur semble ne pas avoir pris la peine d'adoucir, ainsi qu'il l'avait fait ailleurs, certaines opinions un peu étranges ou des expressions incorrectes de son auteur.

Le P. van den Gheyn, *Dietionn. de la Bible.* L ni, col. 1312, mentionne encore, des homélies sur Isaïe », comme traduites à Constantinople, vers 380. Mais il n'y a là apparemment qu'une distraction étonnante : le même écrivain nous parle un peu plus ⁱ xphcilcmcnt à la page suivante, *ibid.,* col 1315, de « neuf homélies d'Origène sur Isaïe · dont l'attribution à Jérôme comme traducteur · n'est plus soutenable »; cl les *Opera omnia* de saint Jérôme ne contiennent et n'ont Jamais contenu, en fait d'homélies sur Isaïe, que les *neuf* homélies *in Visions* hat.r, P. L,* t. xxiv, col. 901-936,dont l'origine hlérony-micnnc, dans leur tonne latine, timidement détendue par Vallarsi, reste douteuse. Cf. Schanz, *Geschichte der rômischen iteratur,* 4 Thcil, j 981.

2. La traduction du traité de IXdym *De Spiritu Sancto, P. L.,* t. xxiu, col. 101-151, comme icéc à Home bous le ponti lient ct à la Buggestiou de Damase, ne fut achevée ct publiée que vers <90. Elle remplace pour nous le texte grec, qui no nous a pas été conservé Dans un court avant-propos, *ibid.,* col 101. le traducteur parle, sans le nommer, d'un écrivain qui a abordé le meme sujet et pour lequel il n'est pas tendre, il l'accuse clairement d'avoir plagié Didyme pour ne tirer de là qu'une œuvre plus prétentieuse que sérieuse. Serait cc le traité de S. Ambroise Sur *le Saint-Esprit* <jui est visé dans ces lignes? Hulin, dans scs *Invectives,* l'a prétendu; les bénédictins, éditeurs tics œuvres de l'évêque de Milan, ct, après eux, Vallarsi. *P. L.,* I. xxm, col. 104, l'ont contesté; Tillcmonl inch le fort rt le croire, *Mémoires,* t. xn. *Saint Ambroise,* note H. La question, faute de documents positifs, n'est actuellement susceptible que d une solution conj · urale.

3. Sous celte rubrique : *Traduction»* dvvr dont u ml figurer le Χρονιάν et e Dcpl τών τοπικών όνομάτων d'Eusèbe. Il en a été quest on plus h mL \Jout »ns ^eu-h mont ici. par souci d'équité que. ni pour l'uti ni pour l'autre de ces ouvrages. lérôme n'a déguisé son rôle de traducteur, au cont aire Concernant la *Chronique,* il définit ainsi son programme; · Il fart noter que Je su s en partie Intox prête cl en partie auteur. Tout en rendant fldè omen l'original, J'y ai comblé ccrlal ici lacunes, spécialement en ce qui **Intérêtl'hLbdre** romaine, » *P. L.,* t. xxvn, col. 39. De même, **n** tête du *Liber de situ et nomtnibus tocorum hebraieortun.* Il écrit ; *Et nos, admirabilis viri sequenti* s *studium, s eundum ordinem titterdrum, ut sunt lu giæco post a, trans-Ij tunas Semt l nim rt in Temporum tit io pr*i dus sum.*

m< vrI interpretem esse, vel novi operis conditorem, P. L., t. xxin. col. 860. Ccs déclar 'Ions sont nettes ct confrm s la règle : *Cuique suum.*

4 La *Régie de saint Pacôme,* scs *Avertissements*, ses *Lettres* ct les *Paroles mystiques* du même ct dc l'abbé Théodore ou Théodorlc, *P. L.,* t. xxm, col. 61-100, ont été traduits, vers 404. ὰ la demande dc quelques moines latins dc la Thébaïde. L'authcnclté de la règle pacômlcnnc ainsi traduite avait rencontré des Incrédules; mais aujourd'hui tous les doutes semblent définitivement levés par la découverte du texte copte original. que nous devons â M Ch. Lefort. Voir *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* 1919, p. 341.

5 Nommons, pour finir, la traduction du I IερIάρχώυ, perdue depuis longtemps ct dont nous avons signalé, col. 901, l'occasion cl le but. Elle fut publiée cn 409-410.

6e *Œuvres apocryphes.* — Les anciens manuscrits nous ont transmis cn assez grand nombre des œuvres plus ou moins étendues jadis attribuées ή tort Λ s int Jérôme Bien que leur caractère supposé ait été reconnu, elles sont généralement reproduites dans les éditions des *Opera omnia,* comme documents intéressants à plus d'un point de vue et pouvant notamment contenir un écho dc la pensée hiéronymlennc. C'est ainsi qu'elles figurent dans Migne 11 ne sera pas inutile d'en donner ici la nomenclature, d'autant plus que quelques-unes ont été jusqu'en ccs derniers temps l'objet de débats critiques ct littéraires.

1. Tel qu i! nous est présenté, le *Breviarium in psalmos, P L.,* t. xxvr, col. 815-1278, avec son appendice : *Liber de expositione psalmorum, ibid.,* col. 1277· 1300, est certainement inauthentique. Mais Vallarsi a cru y reconnaître des restes d'explications verbales pieusement recueillies de la bouche du maître par des disciples attentifs ù ne rien perdre dc scs enseignements. Plus récemment Dom Germain Morin a étudié cc commentaire d'une façon approfondie ct déterminé avec grande sagacité la part qui y revient probablement a Jérôme; voir *Anecdota Maredsolana,* t. nr, part. 1, p. ni-iv. — 2. De la *Translatio homiliarum novem Origenis (n visiones Isaite, P. L.*. t. xxiv, col. 901-936, nous avons déjà eu l'occasion dc dire un mot, ci-dessus, col. 922. Vallarsi après des hésitations l'avait regardée comme l'œuvre de saint Jérôme. Mais, remarque le P. Van den Ghcyn, ccttc opinion n'est plus soutenable. Tel est aussi le sentiment de Zockler, *Hieronymus,* p. 87, note 2. Et certes il y a contre Vallarsi deux arguments difficilement réfutables : Jérôme ne c le pas ccttc traduction dans son *Catalogue,* cn 392, bien qu'elle dût être antérieure, et bien qu'il énumère soigneusement scs autres travaux dc miinc genre; il ne la cite pas davantage dans la *Préfact* ὰ son *Commentaire sur Isaïe,* où 11 mentionne la série de vingt-cinq homélies dont les neuf cn question sont partie Intégrante. — 3. Sont également supposés tous les traites ou opuscules dont les titres suivent: *Liber nominum locorum, ex Actis, P.L.* t. xxm, col.l295-1306(imitallon ct réduction du De *locis hebralcit* authentique); *De benedictionibus Jacob patriarcha, ibid* ,col 1307 1318, petit commentaire de (en. xux ; *Detem lentattones populi Israël in deserto, ibid,,* col. 1319-1322. *Commentarius in Canticum Deborrr, ibid.,* col. 1321-1328; *Qutrdiones hebraicK In libros P.egum et Paralipomcnon,* qui ne sont pas antérieures à l'an 800, *ibid* , col 1329-1 102, cf. S. Berger, *Quam notitiam linyutc htbraiac habuerint Christiani medii and tempo nbus In Gallia,* Nancy, 1893, p. 1-4; *Expositio interlinearis libri Job, ibid.,* cnl. 1107-1170, dont il existe quatre recensions assez enchevêtrées et dont le premier fonds serait dû, suisant des manuscrits, ù Philippe, un des disciples immédiats de Jérôme, ct aurait été retouché et développé par le vénérable Bède; *Excerpta ex Commentario in Jnbuni, Ibid.,* col. 1469-1478; *Commentarii in librum Job,* t. xxvr, col. 619-802; *In Datam parvula abbreviulio.* t. xxiv, col. 037-912; *In Lamentationes Jeremirc tractatus,* t. xxv, col. 787-792.— 4. Le tome xxx de *P. L,,* sc présente par un sous-titre, comme contenant uniquement .S. *Hieronymi opera supposititia.* En voici la liste : d'abord cinquante-trois *Lettres,* col. 13-307, dont la première est en réalité dc l'hérésiarque Pélagc, ct la 18· adressée à Pnsidius, sur le cierge pascal, n attiré spécialement l'attention des critiques : Érasme y voyait une Imitation du style ct des pensées de saint Jérôme; Vallarsi, y distinguant deux parties facilement discernables, revendiquait pour Jérôme la paternité dc la principale. A noire époque, Dom Morin a repris et fort bien mis cn lumière la thèse de Vallarsi, *Études, textes, découvertes,* t. r, 1913, p. 21. Il y a aussi, col. 61-104, deux lettres *ad amicum regrotum* dont E. Pnucker, *Zeitschrift /Dr die ôsterreich. Gymnasicn,* 1880, t. xx», p. 891-895, voudrait défendre l'authenticité. Viennent ensuite ; *De formis hebralcarum litterarum, P.* L.,t.xxx, col. 307-310; *Humilia ad monachos, ibid.,* col.311-318; *Regula monachorum, ibid.,* col. 319-392, dont l'origine est rapportée au commencement du xv· siècle par cette note des sources manuscrites : *Er scriptis Hieronymi per Lupum dc Olnirto collecta; Regula monacharum, ibid,,* col. 391-426; *Canones peenitcntiales, ibid.,* col. 425-131 ; *Liber comitis, sive lectionarius per circulum anni, ibid.,* col.487-532; *Commentarii in Evangella necnon et in epistolas B Puuti, ibid.,* col. 531-902. Dom Martianay attrib ait ce dernier recueil ὰ Walafrid Strabon; mnis outre que les témoignages plus anciens font complètement défaut, l'œuvre tout entière n'est pas digne du pieux ct savant bénédictin du ix· siècle. Quant aux *Commentaires sur les Épttres de saint Paul,* cn particulier, si Érasme et Amerbach les comptaient encore parmi les œuvres dc Jérôme, Il y a beau temps que ccttc opinion est rejetée comme dénuée de toute vraisemblance : la critique moderne y a découvert une production d'origine ct dc tendances pélaglcnnes et même, semble-t-il, une simple retouche anonyme d'un commentaire de Pelage, laquelle daterait dc 530 environ. Voir Fr. Klascn, *Pelaglanisches Commentar zu l3 Brie/en des hl. Paulus,* dans la *Theolog. Quarlalschri/t,* 1885, t.LXvn,p.214-317, 531-577; A.Souter, *Pelagiu$*s Expositions of thirteen Epistles of St Paul,* dans *Texts and Studies,* t. ix, Cambridge, 1922. Sur les *Commentaires des Evangiles,* G. Woldcnberg, *Theotogische StudicnofTcrtsùTh.* Zahn, Leipzig, 1908, p. 311-426; P.Paschlni, *Revue bénédictine,* 1909, t. xxvi, p. 469-475.

Au milieu de tnul ce farrago, il faut noter le *Marlyrologiurn,* col. 435-186, au polÇt de départ duquel il est bien possible qu'il y ait un travail dc Jérôme, ct qui est cn tout cas un recueil très précieux, « *principium et fons* dc toute la littérature martyrologiquc, · dont la valeur exceptionnelle ct les sources très anciennes ont été mises en lumière par Mgr Duchesne, *Sur le martyrologe dit de saint Jérôme,* dans *Miscellanea Geronlmiana,* p. 219-226.

7° *Œuvres perdues.* — Parmi les œuvres certaines ou probables dc Jérôme que nous ne possédons plus ou qui n'ont pas encore été retrouvées, nommons : 1. la traduction du IIcpl ἀρχών, dont Il a été question plus haut; — 2. Presque toute la révision dc la version latine, d'après les L \ X; ct Ici la perle semble définitive, puisqu'elle est déjà constatée par Jérôme lui-même, dans sa réponse 5 Augustin, qui lui avait demandé ce travail : *Præceptis luis parere non possumus... Pierague enim prioris laboris Iraude cujusdam amisimus, Epist..* cxxxxv, 2, *P. L.,* t. xxn, coi. 1162; — ·'· 1 nc Reduction en grec et en latin de l'Évnnglle uranu'e" selon |cs lUbreux, traduction mentionnée I *Dc otris distribue, 2, P. L.,* t. XXIII› . G11(el dont

Ad. Harnack a relevé les truces duns les diverses productions de Jérôme, cn émettant l'opinion qut le traducteur a purfois confondu le texte hébraïque dc saint Matthieu avec Tésangile selon les Hébreux. Voir A. Harnack, *Getchiclde der altchrislUchai l.itleralur,* 1893, l.1, p. 8-10; —*4. Liber l de epistolis canonicis ad Evodium,* attesté seulement par un ancien *Catalogue* (x· siècle) des manuscrits de Bobbio, lequel a été publié dans la *Dissertation 43** dc Muratori;—5. Dans le *Catalogue* (x· ou xi· siècle) *des manuscrits de Satnl-Emnicran b* Rntisbonnc, nous rencontrons un *Commentum Hieronymi super Hcsdrum scribam,* cité sous ce litre cl d'après celte source, par Jailé, *Monumenta Germanite historica. Script.,* t. χνπ, p. 567, ct par Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui,* p. 129, n. 512. Le *Calai, des manuscrits de Corbie,* (pu est dc 1200, mentionne aussi un *Hieronymus in Esdram,* tandis qu'un autre, jadis propriété dc la cathédrale dcBeauvais, nous parle d'un *Hieronymi in Jeremlam ei Esdram.* Celte dernière dénomination sc retrouve dans la *Bibliotheca bibliothecarum* dc Montfaucon, l. u, p. 1290; ct l'ouvrage devrait, cc semble, appartenir à la Vaticane. Souhaitons qu'on l'y découvre un jour. — 6. Enfin, commenter le *Cantique des cantiques* fut chose projetée et formellement promise par saint Jérôme, comme lui-même lafllrme en deux endroits, *Epis!.,* lxv, *ad Principiant, P.L.,* t. xxn, col. 639, et *Prolog, in Maith., P.L.* t. xxvi, col. 22; ct ll est probable, d'après des indices sérieux, que cette promesse fut réalisée. ll y aurait donc là aussi, pour les chercheurs, matière à heureuse trouvaille. Voir A. Amelli, *Analecta Hieronymiana et patristica,* dans *Miscellanea Geroninüana,p.* 160 sq.

I. Editions complètes. — Des éditions des *Œuvres cornpities,* de celles du moins qui sont venues successivement Λ notre connaissance, ont été données par Érasme, 9 vol. in-folio, BAle, 1516-1520, souvent réimprimée; par Marinnus Victorius, évoque do RIcti, 9 vol. in-f·, Home, 1565-1572, réimprimée plusieurs fois, notamment ù Paris, 1613; pur les bénédictin» J. Miirlitmay et A. Pouget, 5 vol. in-t·, Pari·*, 1603-1706; pur D. Vallarsi, 11 vol. in-f*, Vérone, 1734-1742. el 11 vol In-P, Venise, 1766-1772. C'est l'édition de Vallarsi que Migne a fait réimprimer, avec des enrichissements dans *P. L.,* t. xxn A xxx. Bien que le tnnail des bénédictins ait été, dc la part de Vallarsi et de ses collaborateurs, l'objet d'une révision digne de grands éloges, Il reste que le texte dc saint Jérôme est encore l'un des plus négligés cl que la tradition manuscrite n'a été que très Incomplètement étudiée. Il est ù souhaiter que le *Corpus* de Vienne nous fasse bénéficier quelque Jour, pour cc Père comme pour d'autres, des découvertes modernes cl des progrès dc ln critique, Iλ lûclic d'un éditeur. Il est vrai, présente Ici des difficultés spéciales, qui tiennent Λ la manière dc procéder de l'auteur : souvent, surtout dan» ses dernières années, Jérôme dictait sauf A revoir ensuite personnellement ce premier jet, pour biffer, ajouter, modifier. On devine ce qu'un texte original ainsi conditionné n pu laisser dc traces dans nos manuscrits. Voir sur cc sujet II. Wlkenliauer, *Der ht. Ilicrongmus und die Kurz»chrifl,* dans la 77ιπ*1ορ. *Qilartabchrift,* 1910, t. xcif, p. 50-57 Quoi qu'il cn soil, on peut espérer que la direction du Corpus *scriptorum cctle*, latin.,* qui a trouvé cn M. Hilberg un excellent éditeur pour les *Lettres* (t uv, bv et I vi, 1910,1912, 1918), cn trouvera de semblables pour toutes les autres parties des *Optra.*

II. Editions spûcialks kt traductions· — Ici comme partout, nous f Usons abstraction de la Vulgato ct des nombreuse» traduction* ou autres publication* dont elle a été l'objet. Elle omise, certain» écrit* de .h'rôinc ont été. dc son vivant, déjà traduits en grec par son tiini Sophrvnhis; voir Dr n. 134, *P. L.,* t. xxm, col.715.716. Dr^zliii· *gcumhlle Schri/tcn* ont été publiés en allemuid par P. Ixupelt *(Bibliolhck der Kircht multi* r), 2 vol.» liciüjdrn, 18/2-1S7 i; B. Matougues a égaicm< nt donné, en Iπιιι ιιl*. un choix abondant, sous le titre *iVŒuvres de S. Jérbn*l··, Pari», 1838; plus riche encore e*l le recueil, rn traduction anglaise, que W. i I. Premant le a Inséré dans *Select Library n/ Sterne and Pod-Niccne f allier*, Scr. H. vol. H. New-York, 1893; Il y a encore dans le* SS. *Putrum opuscula seUcla* dc il. Hurter un tome xi inUlulé: S, *Hieronymi ephlobr se1erter,* Inspruck, 1680; des *Letteri chof trs,* avec traduction français, de P. fjutrange. Paris, 1840, et de *J.* P. Charpentier, Paris, ct de* *Letlns diables,* avec Introduction et notes, de L. I>aurand, Paris, 1916.

III. Autres éditions partielles ou fragmentaires. —»Dom Germain Morin. *Anecdotes Marrd~Aana,* t. m. part. II *Sancti Hieronymi presbyteri qui deperditi haclmus putabantur Commentarioli in psalmos;* part. II : S. *Hkronyml presbyteri homllier in psalmos. In Marci evanyrHum alia que varies argumenta;* part, Iil ; S. *Hieronymi prt^b tractatus sise homili/r In psalmos quattuordecim. Accedunt ejuviem S.Hitronymi in Esalam tractatus daort gr.rca in psalmos fragmentes,* MaroUou» et Oxford, 1895, 1897, 1903; du même auteur, *Quatone nouveaux discours inédits de S. Jérôme sur les psaumes,* dans la *Hevue bénédictine,* L xix, 19o2, p. 113-144; *Études, textes, découvertes,* t. b 1913, p. 17-25, 220-293; J. K. \Vahiis. *Hieronymi grerr.a In psqbnos fragmenta,* dam *Alitcslamriithche A bhandlungrn,t.i,* flke. 3, Munster, 1908.

IV. Travaux.— *Sur S. Jtrôrnr traducteur* de nombreux ct importants travaux ont été publiés, qui se rapportent principalement et parfois exclusivement A la *Vulgate;* je renvoie donc A ce mut pour cette partie de la bibliographie, et je me borne à mentionner fci : G. Hoberg. *De tanctl Hlrrongmt rattone interpretandi,* Bonn, 1884»; E. Klosternurnn, *Origrnrfs Wcrke,* t. m. *Jerrrtiahomllen, Klagcllederhmimenlar, Erklarung drr Samuel-und Kànigcbâcher,* dan* le *Corpus* de Bcrlin,Leip£*4,1901; A. Condamia, *Un prucéd, liUCruirr,de S. Jérôme dans sa traduction dc la Bible,* dan* *Miscellanea Gcronltniana,* Home, 1920. p. 89-96·

Sur Jerûme écnvaln : Aem. Luebeck, *Hieronymus qoos nourrit icnptores et ex quibus haus>rtt,* Leipzig, 1872 (Il s'agit des auteurs profanes, latin* ct grecs, utilisés on Imités); H. Goclxer, *Etude lexicagraphique et grammaticale de la latinité de S. Jérôme,* Paris, 1884 ; C. Pauckcr, *De latinitate beati Hieronymi observationes ad nominum ocrborumqiss usum pertinente»,* Berlin, 1370, 2* é<Ut., 1830; du même, *Dc particularum quarundam* in *laîinüatr Hicrangml usu ob'crt'atioricz* dan* *Hhcin. Museum fur Phiithgic,* 1882, p. 556; C. Kunst, *Dr S. Hieronymi studiis cicrranlanis.* Vienne, 1918; G. ifarcndza, *Dc oratorio grtvrt dicendi quo Hieronymus In epistulis usus sit,* Breslau, 1905; M. d'Anùco, *Girolamo di Stridone e le sue eplstolc,* Arclrenlc, 1902.

Travaux cl éclaircissements divers. — A. St. Prase, Notes on St *Jermie1s Tractates on the Psalms,* dam le *Journal of btbi. Literature,* 1908, t. xxvi, p. 107-131; W. No**ack, *Die Bcdi utung des Hieronymus fùr die allbstamenti. Tcxtkrilik,* Guctlingue, 1875 ; C- SigCricd, *Die Aussprachedr.i Hrbràhchen b» I Hieronymus,* dan* la *Zelbchr.f. die altrstament* IVu.·., 1884, t. iv. p. 34-83; W. Bâcher, *Einx angrbliehe Lücke im hebrdtschcn Wissen des Hicrvnyniux, ibid.,* 1902, t. x\n, p. 114-UGgJ. Wulx. *Onomastica sacra,* I. *Untersuchungen zum Liber interpretationis nominum h<'bruicorum des hl. Hit rungmus.* II. *Texit der Onomaslica,* Lciprig, 1915; P. de luiganlc, *Hieronymi Qua diones Acbruicir tn librum Gcnrsro*.* Leipzig. 1868; J. Brochet. *Saint Jcnlme et ses* ennemis. *Etude sur la querelle de S. Jérôme avec Hufln d* A quilée rt >ur Γensemble dc son auvre polémique,* Paris, 1906; Casanmssa, *L*Adversus Helvidium di* S. *Girohimo,* dons la *Scuola caltolicu,* 1920, p. 226 sq. 326 sq.; E. A. IxImcr, *Die Maricnvcrchrung in den crslen Jahrhundcrtcn,* Stuttgart, 1886, contenant une analyse très exacte de ΓΑΛνγλκι *Hcbudlum,* p. 104-112; W. i laller, *Joointanus, die Fragmente seiner Schriftrn, dte QurlUn :u seiner Geschichte, sein Leben und seine l^ehre,* dans *le rte und Unfrrsurhungrn,* Leipzig, 1897, Neue Folgc, t· u, fa*c. 2; E. Gaebel, *Jovinlanus und seine An^lchl nom Vcrhdllnu des Wicdfrgebarenen zurSùndc,* Po*rn, 1901 ;\V. Schmidt, *Vigilantius,* Munster, I860; G· NijhoiT, *x^igilunllus,* Graningue, 1897 ;A. Hé* file, *Vigi lance de Calagurris,* Paris, 1902; A Bcrnouilll, *Der SchrÎJ<(·llerkatatog des Hieronymus,* Eribourg ct Leipzig, 1895; St. Sychowskl, *Hieronymus ah Literurh Istorlker Eint qucUrnkritlsche Untcrsuchungdrr Schrift des hl. Hieronymus · De viris illustribus ·* dan* *KirchenyrschichtL Studien,t.n,* 2. Munster, 1894; J.de Ihvkrr. *Contribution* d *Félude des Vies de I\iul de Huhs,* Gand, 1905 ; P. Van de Sen, *Saint Jérôme et la Vie du moine Malchus U Captif,* Louvain, 1901; Israël, *Die Vita S. Hilurionis des Hürvnymus ab Quelle fur die An/dnge des Monchthums kritisch unltnucht,* dons la *Zeitschrift fur ivi*scn\chaft. Théologie,* 1880. p. 129; P. Winter, *D»r lllcrarische Charükter der Vita btiih Hitarionb des Hlemnymus,* Zittau, I9OI; du même auteur, *Sckrvlogt de» Hicrvnguiu»,* Zilluu, 1907. C. Sieg-

fried et H. Geteer ont recueilli des extrait! en syriaque de la seconde partie de la *Chronique* d'Eusèbe, et Ils les ont publIM, avec une traduction latine, sous le titre de *Euseblt canonum epitome ex Dionysii Tclniaharcnsls Chronico prtita,* Leipzig, 1884; la version hiéronymirnne de cette seconde partie est reproduite en fac-similé, d'après le meilleur manuscrit, par J. Kn. Fothcrlngarn, dans *The Rodh tan Manuscript of Jerome** Version of the Chronicle of Eme bins,* Oxford, 1905. A noter encore : IL Gclzer, *Sexto* Julius Africanus und die byzanlinlsche Chrono gra-phic,* t. n, part. 1 *: Die Chronlka des Eusebios d. Kulsureia,* Leipzig, 1885, p. 23-107 ; A. Schoene, *Die Wellchronik des Eusebius in three Hearbettun g dutch Hieronymus,* Berlin, 1900; Mir la lettre ui, Λ Népollcn, Fr. Schubert, *Eine atlchrlstliehe Fivdoralinslriiktlon,* dans les *Wcidenuuer Sludirn,* 1908, t. u, p. 317-350; Schubnch, *Ueber die Briefe des hl, Hieronymus als Quelle der Geschichle der IV, und V Jahrhunderle und all erbauende Lcktiire,* Coblence, 1855.

III. Doctrines de saint Jérome. — Une observation préalable s'impose. Jérôme, esprit avant tout érudit, critique et pratique, s'attachant de préférence à Vexamen des textes et obéissant aux nécessités de la polémique, ne nous a laissé sur aucune question une de ces larges études méthodiques et compréhensives, dans lesquelles d'autres Pères, tels saint Augustin et saint Hilaire, se complaisaient et qu'il ont consacrées à la mise en pleine lumière de la vérité religieuse. Même dans le domaine spécial où Il a été et où il reste un maître incontesté, celui de la science biblique, Il ne nous offre rien de semblable. Lui qui a passé sa vie à étudier les livres Inspirés, à en conserver ou rétablir la lettre et le sens authentiques, à les défendre contre leurs détracteurs ou d'inintelligents admirateurs, lui qui, par sa vaste correspondance autant que par ses travaux plus considérables, en a répandu le culte et l'étude, n'a jamais songé à formuler une théorie de l'inspiration. Du moins, >*il l'a fait pour lui-même, Il n'a pol jugé à propos de nous communiquer sur cc sujet l'emcmbl de ses idées; il s'est contenté d'énoncer occasionnellement et comme en détail des conclusions et des aperçus auxquels ces idées aboutissaient naturellement. C'est par ces indications occasionnelles, plus ou moins fragmentaires, que nous pouvons et devons connaître ici le fond de sa pensée.

/. L'INSPIRATION DR L'ÊCR1TORK.— Fait de Γinspiration.-* Saint Jérôme croyait à l'inspiration des Écritures, qu'il trouvait affirmée par saint Paul, Il Tim., n, 16; dans tous les livres inspirés il voyait l'œuvre du Saint Esprit, œuvre unique, parce que tout entière de même provenance. · Le lion de Judas, dit-il, c'est Notre Seigneur Jésus-Christ, qui rompt les sceaux du livre, non pas, comme plusieurs le pensent, du seul psautier de David, mais de toutes les Écritures, qui, dues A un même Esprit saint, sont en conséquence tenues pour un seul livre. » *In* /s., I. IX. c. xxix, P. £., t. xxiv, col. 382. Homme de tradition, il admettait assurément l'inipb; lion au sens de tous les Pères ou écrivains ecclésiastiques qui l'avaient précédé et dont il étudiait sans cesse et connaissait admirablement la doctrine. Λ la suite de Justin, d'Athénagore, de Théophih <VAntioche, d'irénée,d'Hlppolytc, il ‹onsidère les haglographes comme les nstruments du Dieu inspirateur Tuut sont semblables au Psalmiste, qui nous dit de hil-même, par la bo· che de son commentateur : *Üebeo et linguam meam quasi stilum et calamum præpararc, ut per illam in corde et auribus audientium scribal Spiritus Sanctus. Meum est quasi organum praebere linguam, illius quasi per organum sonare quer sua sunt. Epid* , 1 x v , P.L., t. xxn, coi. 0*27. C'est Dieu qui nous enseigne dans la Bible, et l'autorité de celle-ci ne sc sépaïc ni nr td.-Ah guc de l'autorité divine. *In Jer.,* LH. r ix, 12sq /' / I. xxiv, col 743. Sous lu plume de J» rume, auL.nl cl plus que sous celle de ses devanciers, les expressions foisonnent, qui Indiquent à h fois le cara 1ère divin des Écritures et leur divine origine, et celui-là fondé sur celle-ci. A chaque page, nom rencontrons, appliquées soit A la Bible en général, soit à tel ou tel livre en particulier, non seulement les dénominations de *scriptura sancta, libri sandi, volumina sancta, scriptura sacra, historia sacra, UtUræ sacra, volumina sacra,* mais celles, plus significatives encore, de *scriptura divina, scriptura Dei, scripture dominiez, sermo Dei, sermo divinus, sermo Domini, sermo dominicus, verbum Del, verba divina, codices divini, libri divini, volumina diuina, volumina divinarum liiterarum, scriptura: caelestes, arlesti* icriptu* rarum panis.* Ces diverses appellations reviennent il fréquemment que tout renvoi de documentation parait ici superflu. On trouvera du reste celle-ci, IrH complète et très détaillée dans L. Schade, *Die Inspl raiionslehre des heiligen Hieronymus,* Fribourg-en lk 1910, p. 7, 8. L'autorité hors pair des livres saints est affirmée par là même qu'ils sont dénommés cou raniment et absolument *VÉcriture,* κατ' ἐιοχήν. L'emploi de ce nom n'est point le simple et machlm) écho d'un usage établi, <ar le même nom est expressément posé comme l'équivalent de *sermo Det : Vidras plerusque de Scripturis inter se contendere et athleticum scamma Dei facere sermonem. In Gal.,* v, 26, *P, L,* t xxvi, coi. 424. Jérôme tient pour superflues toutes les épithètes l iu latives ordinaires, à tel point que, quand il traduit Origène, il les supprime dan» le texte ou les y introduit arbitrairement.

Une conclusion Identique se dégage des éloges de tout genre qui sont décernés au recueil sacré, des exhortations sans cesse renouvelées à le connaître, à le méditer Il est le pain spirituel de l'Église, qui est descendu du ciel et qu'il n'est point permis de déshonorer par des procédés judaïques d'interpréta· lion. *In Gai.,* v, 9, *P. L.,* t. xxvi, col. 402; *In Os.,* xm, 5 sq., *P. L.,* t. xxv, col. 93-1. Le consulter, l'étudier, c'est faire œuvre divine et qui ne le cède en rien aux plus hautes fonctions du sacerdoce. *In Gal.,* v, 26, *P. L.,* t. xxvi, col. 424. Entre Dieu et l'œuvre qu'il a inspirée la relation est si intime qu'elle nous est présentée comme identification : *Maxime cum eadem Scriptura, hoc est idem Deus loquatur, Epist., c\x, ad Hedib.,* 10, *P. L.,* t. xxn, col. 999. Quand l'apôtre nous parle, Gal., ni, 8, de *Scriptura providens,* ccs mots se doivent entendre, non pas au sens mat éricl ‹ du parchemin et de l'encre, mais du Saint-Esprit, qui connaît et prédit l'avenir le plus lointain», *In Gal.,* m,8, *P.L.,* t. xxvi, col. 353. C'est cc inc me esprit qui, dans la Bible, nous révèle tous les mystères, comme il nous y raconte les faits historiques. *In Eph.,* i, 9, 10. *P. L.,* t. xxvi, col. 452, 451. Les prêtres spécial m nt et les moines sont obligés de chercher dans la parole de Dieu l'aliment quotidien de leur pensée cl de leur cœur, ainsi qu'une direction à leur activité. On connaît la consigne donnée à Népoticn do ne Jamais interrompre, si possible, In lecture du divin recueil; ainsi pourra-1-11. en puisant là le fond et la forme de sa prédication, se mettre et sc montrer au courant des mystèns célestes. *Epist.,* 1 u , *ad Nepolla· num, 'I,* 8, *P. L.,* t. xxn, col. 533, 534. C'est surtout pour faire valoir la vérité et confondre l'erreur qu'il est Indispensable de recourir à cette source inspirée. Celui ii seul, comme un hnbllc changeur, saura (aire le départ du vrai et du (aux, qui méditera jour et nuit les page* sacrées. *In Eph.,* iv, 31, *P. L.,* t. xxvt, col. 517; c'est par elles que Dieu parle tous les jours à ses fidèles cl c'est lù que notre fol doit trouver des armes pour se défendre. Les hérétiques même no s'y sont pas trompés : Ils rendent, à leur manière, hornma te à l'Écriturc. quand ils prétendent y trouver I ui. appui à leurs doctrines mensongères, qui sans ce! i

n'obtiendrahni pas lu moindre créance; *In ep. ad Til.,* i, 1(», i l *P. E.,* I XXVI, COL 570.

Et ici Jérôme a fidèlement Joint l'exemple au précepte, car non s‹ ulcment se* nombreux travaux sont presque exclusivement travaux scripturaires, c'est-à-dire consacrés ex professo ù ΓI criturc alnlr ou lui empruntant leur fonds principal, mais son style aussi est tout émaillé, on pourrait dire tissé d'expressions, d'images, de comparaisons, d'allusions ou de réminiscences bibliques. Dans scs polémiques en faveur de l'orthodoxie, il en appelle constamment ά l'autorité Irrécusable des livres inspirés. Il écrit, au sujet de Jovinicn : « A chacune de ses affirmations J'opposerai surtout des témoignages scripturaires, afin ne puisse pas sc dire vaincu par l'éloquence plutôt que par la vérité. » *Adu. Jovin.,* i, 4. *P L.,* t. xxin, col. 216. Cette pratique, il l'érigc en règle ou tactique générale dans une lettre ά Eabiola, *Epist.,* Lxxvni, *P. L.,* t. xxn, col. 714, 715 : « Quiconque est versé duns la science des divines Écritures cl reconnaît dans lκurs lois et leurs témoignages des liens de vérité, pourra combattre scs adversaires, les enchaîner, les réduire en captivité, puis, d'anciens ennemis et de misérables captifs, faire des enfants de Dieu · SI vif est le sentiment qu'il a du respect absolu dû à l'Écriturc qu'il sc préoccupe uniquement de redire cc qu'elle contient, cl qu'il sc défend, comme d'un crime et d'une folie, de la pensée de s'en écarter en quoi que ce soit, *Epist.,* x l v t ii, *P. L.,* t. xxir, col 506: et à ceux qui lui reprochaient d'avoir voulu corriger quelque chose dans les Évangiles ll adressait celte livre réponse: *Non adeo me hebetis /uisse cordis, et tam crass/r rusticitatis, ut aliquid de dominicis verbis oui corrigendum putaverim, aut non divinitus inspiratum. Epist.,* xxvii, P. *L.,* t. xxn. coi 431.

Enfin saint Jérôme allègue encore, en preuve de l'origine divine de l'Écriturc, un trait qui avait déjà été relevé rl utilisé avant lui, notamment par Origènc : Il tire argument de son caractère *prophétique* au sens strict du mot. c'est-à-dire de la connaissance des futurs contingents qui s'y révèle, et qui, de l'aveu même des sages du paganisme, nécessite l'omnlsclence de Dieu comme cause première : *Confitentur magi, con/itentur harioli, ei omnis scientia s&cularis litteratura', pmscientiam /liturorum non esse hominum, sed Dei. Es quo probatur prophetas Dei spiritu locutos, qui [Utura cecinerunt. In Dan.,* n, 9 et 10, P. t. xxv, coi. 4'‘9.

2° *Nature de 1'lnspiration.* — Par ce qui précède, on comprend que le fait de l'inspiration est un fait complexe; sa réalisation exige le concours de deux causes, Dieu, comme cause principale, l'écrivain sacré ou bn^iographe. comme cause Instrumentale et subordonnée: ‹ *Hire dicit Dominus »... Propheta: sic dicunt, quia quod loquuntur Domini sint verba, et non sua, ei quod per os ipsorum dicit, quasi per organum Domini sit locutus Tract, de Ps.* ***Lxxxvm****t Anecdote Mareds.* t. ni, part. 3. p. 53. Voilà pourquoi, si la Bible tout entière est incontestablement l'œuvre de Dieu, l'œuvre du Saint-Esprit, scs diverses parties sont couramment attribuées sans plus à leurs auteurs humains. Ceux-ci •ont le plu· souvent compris, pour lu période de l'Ancicn Testament, sous la dénomination générique de prophètes, et, pour le Nouveau Tc&tament, sous celle d'apÔtres et évangélistes. *In la.,* xxn, 1 sq., *P. L.,* t. xxiv, col. 270 Lu situation respective des deux facteurs, c'est-à-dire la subordination du facteur humain résulte assez clairement de la nature de· choses. L'activité des prophètes, comme leur autorité, est empruntée; Ils ne sont que les représentants et les porte parole de Dieu; ils parlent ou écrivent *ex persona Dei, ex persona assumpti hominis, ex persona Christi. In Gal.,* in, 19, *P. L.,* I. xxvi, coi. 345; *In Midi.,* «v, 8 sq., L xxv, col. 1191; *In Eph.,* iv, 1, L x x v 1 col 493 Jérôme veut évidemment faire ressortir l prépondérance de l'élément divin chaque (oh qu'apres avoir mentionné un livre ou un passage «oui le nom de l'écrivain sacré. Il se reprend aussitôt, comm- pour rectifier une inexact t'de : *Aggæus propheta, immo per Aggseum Dominât; Itaiæ, immo Domini per Jsatam verba; — propheta, immo per prophetam Dominus. Epist.,* un; cvm, t. xxn, coL 542, 899 et *In Mich.,* i, 10 sq., t. xxv, col. 1159. C'est pour lu même raison que la détermination et la connaissance certaines de la personne de l hagiographe n'intéressent point la valeur fondamentale de l'œuvre commune On peut, en effet, généraliser la conclusion formulée concernant *VÉpttre aux Hébreux.* Cette lettre, dit Jérôme, que la tradition orientale et ia pli.· ancienne tradition grecque attribuent à l'apôtre Paul, quelques uns prétendent qu'elle est de Bamabé ou rte Elément; mais ‹ peu Importe de quelle plume elle émane, dés qu'elle a vu le Jour au sein de l'Église el qu'elle est consacrée par l'usage constant des communautés chrétiennes. » *Epist.,* cxxrx, t. xxn, col. 1113

3· *Qualités de rhagioqraphe.* — Suivant le langage et dans la pensée de saint Jérôme, le concept d'inspiration n'nppnmlt pas nécessairement lié à celui d'écrit ou de livre; l'inspiration prophétique n'est pas restreinte aux oracles et récits scripturaires. « Agabus, à Césarée, a prophétisé, Antioche avait des prophètes en grand nombre, » et tous parlaient sous l'in fluence du charisme divin. *In Joel.,* n, 28 sq., t. xxv, col 978 Mais, qu'il écrive ou non, le sujet Inspiré présente, comme condition morale préalablement requise, la sainteté personnelle. *In Amos,* τι, 9 sq., *P.L* , t xxv, col. 1010. Isaïe n'a pu convenablement s'ofïrir pour le ministère prophétique qu'aprés avoir été punfté par l'ange du Seigneur. *Epist.,* xvm, *ad Damasum,* t. xxn, col. 371. ll y a plus : les auteurs sacrés parussent représenter le plus haut degré de sainteté; s'il en était autrement, on ne comprendrait pointcccommentaire de Ps. cxm, 2 : « Devant Dieu, non seulement nul homme, mais nul vivant n'est justifié, pa* même donc les évangélistes, les apôtres et les prophètes. » *Epist.,* xxi, t. xxn, col. 393. Sous la plume de Jérôme « les saints », sont parfois les h igiographcs, par exemple: *In Gai,,* i, 11 sq., t. xxvt, col. 322, cl *In Is.,* Lvni, 11, t. xxiv, col. 571. Cf. Schade *op. cit,* p. 14 sq.

L'écrivain sacré, sous l'influence du souffle Inspirateur, conserve entièrement l'usage de scs facultés naturelles, de son Intelligence et de sa libre volonté, de tout cc qui constitue sa personnalité, son Individualité propre. Ainsi le livre qu'il aura écrit lui sera Justement attribué; et surtout cc n'est qu'à cette condition que son action pourra manifester d»*s pensées et des sentiments divers, que Jérôme traduit en des expressions de cc genre : *David exsultat dicens, propheta suspirat dicens, Isaias lacrimabili voce causatur dicens, propheta complorat dicens, plangit propheta* Saint Jérôme donc, à la suite d'Origène et de Dldyrne, et ù l'encontre de Tcrtullien, affirme souvent et fortement celte pleine activité humaine des hagiographes; Il se refuse â les assimiler aux sibylles du paganisme, que d'étranges transports mettaient complètement hors d'elles-mêmes; Il n'admet pas qu'lis agissent sans connaissance, encore moins qu'ils se meuvent d'un mouvement purement mécanique et comme des automates. ‹ Ce n'est pas vrai, dit-il ce que Montan a rêvé, et des femmes Insensées avec lui, Λ savoir que les prophètes out parlé dans un état extatique tel·qu'en instruisant les autres, ils auraient été inconscients de cc qu'lis disaient. · *Prol. in Isaiam,* t. xxiv, col. 19. Ailleurs, cette opinion des montanlstes est repoussée comme une Impiété; · Il faut admettre avec Montan que les patriarches et h 5 prophètes,

ravis en extase, ont parlé sans savoir ce qu'ils dlsiicnt. ou. M cette supposition est impie (car les prophètes conservent In maîtrise de leurs esprits, *spiritus quippe prophetarum prophetis sub/ectus est),* force nous est de croire que Je sens de leurs propres paroles ne leur échappait point. » *In Eph.,* ni, 5. t. xxvi, col. 479. Pareillement, *Prol. in Nahum,* t. xxv, col. 1231, et *Prol in llab., ibid.*, col. 1274, A propos du premier mot du titre, « *Onus* ·, qui correspond au *massd* d ♯ l'hébreu et au λ^μμα des Septante, le commentateur remarque et répété que ccs termes expriment tous, de la part du prophète, une *vision,* c'est-à-dire un acte de connaissance, la mise cn activité de son intelligence : *Assumptio* (c'est le λήμμα du grec) ‹»ef *ponduî propheltr visio at, et adversum Montani dogma perversum intelligit quod videt, nec ut amens loquitur, nec in morem insanientium /eminarum dat sine mente sonum.*

il est Λ peine besoin de remarquer que, dans tous **ces** passages, Jérôme entend par ἐζστασι , une crise, un état violent et désordonné, qui enlève au sujet la conscience ct la liberté de ses mouvements; lui-même s'en explique clairement, *Prol. in Hab., loc. cil Qui autem in eatasi, id est invitus loquitur, nec (acere nec loqui In sua potestate habet.*

L'nuteur humain reste si bien en possession de sc› facultés ct qualités propres que leur influence se fait sentir partout, de mille manières. La diversité de style et de composition littéraire nous révèle à elle seule le degré de culture, lo genre de vie, d'éducation et d'occu pelions habituelles, toute la physionomie Intellectuelle cl morale de l'écrivain Celte remarque s'impose en particulier à qui examine d'un peu près les oracles de plusieurs prophètes, d'haie, par exemple, d'Amos, ‹h Jérémie. Par la correction ct l'élégance de ses écrits, Isaïe se pose tout d'abord devant nous cn « homme de haute lignée, d'une éloquence tout aristocratique, sans le moindre trait de rusticité. · *Prsr/. in ls.,* t. xxvni, col. 771. · Jérémie nous parle une langue moins affinée qu* Isaïe, qu'Osée et quelques autres, bien qu'il les égale pour /c fond, parce qu'il .i prophétisé par le même Esprit qu'eux. Or, la simplicité dt son langage lui vient de son lieu de naissance Il était originaire d'Analhoth, petit village situé a trois milles de Jérusalem el encore existant aujourd'hui. » *Prol. in Jerem.,* t. xxvni, col. 847. Le cas d'Amos est encore plus significatif, el l'on pourrait dire plus pittoresque. i Amos était de Thécué, bourgade bâtie A six milles au sud de Bethléem ct au delà de laquelle on ne rencontre plus ni villages, ni même cabanes agrestes, mais le désert tout nu. · Dans cette n gion. il n'y a vraiment place que pour des troupeaux el de* conducteurs de troupeaux.Or.il est naturel et habituel A ceux qui exercent une profession quelconque d'y rapporter toutes choses ct de lui emprunter des t· nnes pour les exprimer. · Issu d'une race de pasteurs, pasteur lui même, pasteur non pas dans des lieux L rides cl plantés d'arbres fruitiers cl de vignes, non p is même au milieu de forêts ou de prairies verdoyan- I . mais dans les vastes solitudes où la férocité des Il ns fait aux troupeaux une guerre mortelle, Amos **a** parlé le langage de son métier et de son milieu, en nous présentant la voix menaçante du Seigneur Irrité Comme k rugissement du lion, cn comparant la ruine d ctlt s d Israël û l'isolement des bergers cl A i'nridilé ‹l. montagnes. » *In Amos, Prol.,* ct î, 2. t. xxv. col. 990 993

Coin t ruant les livres du Nouveau t estament, des obsers allons analogues s'otTrent d'elles mêmes a l'esprit. Les épltres de saint Paul notamment reflètent di açon étonnante le tempérament, ainsi que le* habitude* de i'é ri vain; ct Jérôme a soigneusement do é et souligné te fait, *tn Eph* , in, 1 sq., *P. L.,t.* xxvt, col 17* µ oy,i<sd'une cotulructlon grammaticalement Incorrecte, Il dit : · Quand nous relevons des solécisme ou quelque autre détail semblable, nous n'atUquom pas l'apôtre comme des gens malvcillanh nous k reprochent; nous défendons bien plutôt l'apôtre rl nous le rehaussons, lui qui, Hébreu, Ills d'Hébreux. <|ôp lurvu du prestige de l'éloquence et de toute élégance du langage ct du style, n'aurait jamais pu amener le monde A la fol, s'il l'avait évangélisé en s'appuyant sur les ressources d'une habile prédication plutôt que sur la puissance de Dieu. · L'étrange souhait de l'épilrc aux Galates : *Utinam et abscindantur, qui vos conturbant!* amène sous la plume du commentateur, *In Gai.,* v, 12, t. xxvi, col 105, ccs réflexions : i SI l'on veut Justifier Pawl, on dira que sei paroles sont moins expression de colère A l'égard dei adversaires que d'amour pour les Église* de Dira Toute cette province qu Il n avait retirée de l'Idolâtrie et amenée A la loi du Christ qu'en exposant son sang et sa vie Il la voyait so dalncmcnl boule versée par un nouveau courant d opinion et dan sa douleur d'apôtre ct de père, ne sc contenant plus,!) changeait de lon.il sc (fichait contre ceux qu'il avait flattes, afin de retenir au moins par la répr. mande ceux qui étaient restés insensibles A la douceur Rien d'étonnanl d'ailleurs, si, cn homme qu'il était, encore enfermé dans un vase d'infirmité, ressentant dans son corps cette autre loi qui le tenait captif et le sollicitait suivant la loi du péché, Il s'est laissé aller une fois en paroles A une de ccs manife tâtions où nous voyons souvent des hommes saint' descendre, *semel /aerii hoc loculus tn quod /requenler sanctos viros cadere perspicimus* · D'après ccttc dernière phrase, l'élément humain dans l'inspiration serait maintenu au point d'impliquer jusqu'à des faiblesses ou imperfections personnelles, peut-être même des fautes morales de l'écrivain, lui échappant nu moment même où il écrit. Saint Paul cl les Inllrmités persistantes de sa nature sont signalés el appréciés avec une égale franchise, qui suggère une conclusion semblable, dans la réponse à la dixième question d'Algasia, *Epist.,* cxxvn, t. xxu, col. 1029 P'30. A propos des Incorrections ct des obscurité' indéniables de son style. En revanche, ses qualité› maîtresses pour l'exposé ct la défense du fond* doctrinal sont mugniflquemcnl attestées dans ce passage d'une lettre à Pammachius, *Epist.,* xlvtti. 13 t. xxn, col. 502 : · Chaque fois que je lis l'apôtre Paul il me semble entendre non des paroles, mais des éclal· du tonnerre. Parcourez scs épltrcs, spécialement celles qu'il a adressées aux Humains, aux Galalcs el aux I phésiens, où il se montre A nous cn pleine lutte, ct vous y admirerez son art, sa prudence, une habileté singulière A dissimuler sa tactique. Sun discours parai! tout simple, comme celui d'un enfant ou d'un homme sans culture, de quelqu'un qui ne sait ce que c'cst que dresser ou éviter des embûches. Et cependant de quelque côté que vous vous tourniez, des éclairs brillent. Il ne s'6 nrle point de son sujet; il domine et maîtrise tout ce qu'il louche; il recule, mais pour vaincre; il simule la fuite, et c'est pour abattre son adversaire. ·

Mais nulle part, sans doute, l'individualité et l'activité propre des écrivains sacré.'» ne sont mieux mise' en lumière que dans le *De virls,* n. 3 sq., t. xxm, col. 613-026. Ici Jérôme explique les notes caracté ristfqucw ct les · dissonances apparentes » des quatre évangiles par la diversité de l'ainbmnce, des source* 4 information, des destinata res num ‹liats, du but, des habitudes et de* aptitudes de chacun de* évangélistes.

I· *Inpuence inspiratrice.* — mut cn conservant la plénitude de scs moyens humains, l'hagiogi aphe est comm· Ul. iou« ш› num ayante, uun l'mnuenw

du Dieu Inspirateur, et cette Influence se fait sentir à l'Intelllgcnce. cn l'éclairant, à la volonté, pour la mouvoir ct la diriger. Quelle est la nature Intime de ccttc Influence? La réponse de Jérôme à cette question sera nécessairement, comme toute explication d'un fait surnaturel, de teneur plutôt négative ou exclusive que positive. Nous avons déjà vu comment Il repousse h théorie montanlste, qui réduirait l'écrivain sacré au rôle d'automate Inconscient; nous l'avons entendu affirmer avec énergie que le prophète, c'est-à-dire le sujet Inspiré garde la maîtrise de son esprit L'opinion contraire se heurte aux déclarations les plus nettes de l'Êcriture. Ne lisons-nous pas,Prov., xvi, 23 : *Sapiens intelliglt quæ pro/ert de ore suo el in labiis suis portabit scientiam?*

1. *Influence sur Γintelligence.* — Ce n'est pas sans raison que les prophètes sont souvent appelés des *voyants.* Dieu, cn effet, les éclaire cn les favorisant d'une vision. Celte vision, essentiellement acte de l'esprit, non des organes corporels, peut être plus ou moins parfaite, ainsi que le montre la comparaison entre les prophètes de 1'Ancien Testament ct ceux du Nouveau; elle peut sc produire progressivement dans le même sujet ct relativement au même objet, comme dans la scène longuement racontée Dan., vm, mais quelque parfaite et développée qu'elle soit, elle sera toujours incomplète, fragmentaire par rapport Λ la science de Dieu, laquelle seule est vision Intégrale el sc communique à chacun suivant la mesure déterminée dans les Impénétrables conseils de la Providence. *In Mich.,* n, 11 sq., t. xxv, col. 1176; *In Dan.,* vm, 15 sq. et xn, 8 sq., t. xxv, col. 537, 538.

On comprend, d'après cela, que la vision inspirée Implique, de la part de Dieu, une manifestation de vérité, un enseignement, en d'autres termes, une révélation. Voilà pourquoi, quand l'apôtre commande, c'est le Saint-Esprit qui commande · *In apostolo Spiritus Sanctus praecipiens audiatur. Epist.,* cxxni, t. xxn, col. 1049. Saint Paul, Ion même qu'il ne donne qu'un conseil, I Cor., vn, 40, le rattache ù l'autorité divine, lui assigne une origine divine : *Puto, autem, quod et ego spiritum Del habeam.* D'où Il suit que, s'il dit ailleurs, Gai., v, 2 : « *Ecce, ego Paulus, dlco vobis,* ceci doit s'entendre « non de paroles qui seraient de Paul seul, mais de paroles émanant tout d'abord de Dieu : *non quasi Pauli tantum verba accipienda, sed Domini.· In Gul.,* v, 2, t. xxvi, 391. Il y a révélation non seulement quand il s'agit d'événements futurs humainement Inconnaissables, mais aussi pour des choses d'ailleurs connues de l'hagiographc. Ceci est môme un postulat de l'attribution Λ récriture de sens profonds ct mystiques. « Parce que la Loi est spirituelle, elle ne saurait être comprise sans une révélation : /.ex *enim spiritualis est, et revelatione opus est ut intelligalur,ac revelata lacte Dei gloriam contemplemur* » *Epist.,* un t. xxn, coi. 543 Cf. Schade, *op. cit* . p. 27.

Mais comment s'opère cette révélation? Comment est elle présentée Λ l'huglographe ? Les modes de communication et d'ndnptntion sont divers; Dieu no la réalise pas partout uniformément. Mais si elle est parfois accompagnée d'apparitions extérieures, s'il peut se faire qu'elle soit introduite et aidée par des Images ou tableaux qui frappent les sens, ello reste toujours essentiellement Intérieure. C'est dans ce sen'· que Dieu ne s'adresse pas aux oreilles de l'haglographc, mais Λ son cœur : *Vides quontam Deus non in auribus, sed in corde loquitur. Tract, de ps. LXXXIV. Anecd. Mareds.,* I. in, part. 3, p. 43. Jérôme Insiste beaucoup sur cette Intériorité, Il y revient fréquemment cl Il l'appuie de nombreuses citations scripturaires, par exemple, Zach , î, 9 : *Et angélus qui loquer batur in me,* et Ps,, 1 x x x iv , 9 ; *Audia/n, quid loquatur in me Dominas. Le* livre d'Amos, dit-H, contient des *discours* qui ont été *vus* par le prophète, et cette expression n'n de sens qu'à condition de la rapporter à ls perception par les facultés Internes, puisque aussi bien nous avons des organes corporels pour entendre les discours, mais non pas pour les voir *In Hab.*9 n, 1, L xxv, col. 1289; *In Amos. t,* 1, *ibid* , col. 991. Ainsi, les hagiographes sont vraiment 0εο3.8αχτο<, ct l'action Intime du Saint-Esprit en eux se traduit justement par l'un ou l'autre des verbes *suggerere. Insinuare, inspirare. Quidquid enim altis exercitatio et quotidiana In Lege meditatio tribuere solet, illis Spiritus Sanctus suggerebat, el erani, /uxta quod scriptum est,* θεοδ.όχζτοι;—*verba Insinuai apostolis;— doctrinam, quam Moyses non tam sua sponte quam Deo trascente* (alias : */ubenle) primum, dehinc inspirante susceperat. Epist.,* un, L xxn, coi. 543; *In Eccles.,* i, 1 et xn, 11, t. xxm, coi. 1013, 1113.

L'affirmation de l'actlon Intime de Dieu dam l'haglographc est si fréquente, si variée, si énergique, qu'on soupçonnerait Jérôme de pencher vers le montanisme, s'il ne s'en défendait ailleurs surabondamment. On devra lui tenir compte des déclarations reproduites plus haut, col. 930, pour Interpréter équitablement des propositions comme celle-d: *Apostolum Spiritu Sancto plenum repente in verba quse in se Christus loquebatur erupisse. In Ephes.,* v, 14, t. xxvi, coi. 529; et cette autre, mise dans la bouche du prophète Michée : *Ulinam de meo sensu loquerer et Sanctum Spiritum non haberem. In Mich., η,* 11, t. xxv, col. 1174. Même observation relativement à quantité de formules qui se représentent plus ou moins souvent, v. g. : *Spiritu Dei loqui, prophetico Spiritu pronuntiare, prophetare Spiritu Sancto, Dei Spiritum sequi.* A vouloir trop insister sur ces expressions ct d'autres semblables, on les séparerait, contre tout droit, de leur contexte soit immédiat soit éloigné, on les mettrait en contradiction avec la doctrine que l'auteur professe ailleurs, lorsqu'il traite la question directement et de propos délibéré.

Remarquons enfin que, d'après Jérôme, la lumière de l'inspiration n'est point permanente, elle ne peut pas être conçue sous forme de qualité inhérente au sujet, l'Esprit saint n'éclaire l'intelligence de l'hagiographe que dans les moments où celui-ci doit parler ou écrire cn son nom. De là, dans Ezéchic! cn particulier, cette formule frequente d'introduction, pour annoncer le retour, la réapparition de l'influx inspirateur : *Et factus est sermo Domini ad me dicens. In Ez.,* xxxv, 1, t. xxv, col. 333; *Tract in Marc.,* i, 1-12, *Anecd. Mareds.,* L ni, part. 2, p. 327.

2. *Influence sur la volonté.* — Dieu, qui éclaire, dilata et fortifie l'intelligence de l'hagiographe, meut en même temps sa volonté; Il doit la mouvoir eu vue de la dilluslon de la révélation. « L'esprit du Seigneur s'empare d'abord du prophète, puis Il le pousse et l'oblige à prophétiser. » De fait, l'impulsion divine se traduit fréquemment par un ordre formel; mais elle est aussi maintes fols Implicitement contenue dans le caractère ct le but de la révélation, et cette circonstance nous explique pourquoi Jérôme Insiste moins sur l'action motrice de Dieu que sur son action illunii natrice.

Le plus souvent, lu motion d'en haut tend d'abord à la prédication orale de la parole révélée. Zacharie M donne expressément comme envoyé par Dieu, pour parler cn son nom. « Parlant par l'Esprit de Dieu et en vertu d'une mission divine, » Michée, pour cette raison, revendique la qualité de véritable prophète. Habacuo « a reçu l'inspiration prophétique, pour réprimander les transgresseurs de la loi et enseigner lu doctrine du Seigneur. » *In Zach., vi,* 8, *in Mich* u,* 11 sq.. *In IIab.,i,* 12, *P. L.,* t. xxv, col. 1444, 1174. 1283 Mais qu· la parole de Dieu soit consignée pat

écrit, c'est aussi un effet de la motion inspiratrice. Autrement· les Écritures ne seraient pas en toute vente I'nuvn de Dieu, et mémo on comprendrait moins que cc soit lui qui nous les ait données à lire, *legendas dedit In /·.*, xxn, 4-6, t. xxiv, col. 278. Moïse, après avoir déjà raconté la création de l'homme, est encore divinement sollicité et amené à expliquer la nature humaine : *Qui ergo in Genesi scripsit de hominum cnnditione, ipse et nunc inducitur a Spiritu Sancto disputare quid sit homo. Tract, de Ps. Lxxxtx,* I, *Anted Mareds.,* t. in, part. 2, p. 107. Nous savons que la Loi a été écrite par Moïse sur l'ordre de Dieu ; on nous dit également qu'elle a · été écrite par le doigt de Dieu, · Cette seconde expression implique plus qu'une motion extérieure et initiale, elle n'est exacte que si la volonté de l'écrivain reste sous l'influence divine pendant toute la durée du travail à accomplir. Ainsi seulement aurons-nous la certitude que l'hagiographe a écrit précisément et exclusivement ce qui lui a été communiqué par la lumière inspiratrice, et ainsi sera-t-on fondé à dire avec saint Jérôme, *In Mich.,* π, 5-7, *P. L.,* t. xxv, col. 1222, que l'Écriture A été rédigée et publiée par l'Esprit faint : a *Spiritu Sancio conscripts sunt et edits.*

Il est A peine besoin d'ajouter, après tout cc que nous avons dit. que l'auteur humain obéit librement A la motion divine. Celle-ci laisse place non seulement au libre jeu de la volonté et des préférences ou tendances personnelles, mais aux multiples influences ambiantes Si saint Luc n'a pas mentionné *VHosannah* de l'entrée triomphale A Jérusalem, c'est qu'il ne pouvait le traduire exactement dans sa langue et qu'il n'a point voulu mettre le lecteur en présence d'une difficulté. *Epist.*, xx, t. xxn, col. 378. Saint Jean n'a entrepris la rédaction de son évangile qu'à la prière de presque tous les évêques d'Asie, qui désiraient et lui demandaient un ample exposé de la doctrine sur la divinité du Christ. *Prol. in Matth.,* t. xxvi, col. 18 sq.

5° *Étendue de Γinspiration.* — Nous n'avons pas à nous occuper ici du nombre et des noms des livres Inspirés. Cc point a été traité à l'art. Canon, t. n, col. 1577, 1578, et 1591,1592.Rappelons seulement que trop conflant dans la valeur absolue du canon palestinien, Jérôme a relégué tous les deutérocanoniqucs de l'Anclen T. slnmcnt parmi les apocryphes, ne leur reconnaissant point d'autorité scripturaire; en quoi il était manifestement en contradiction avec l'usage courant de l'Église. Sur 1rs deutérocanoniqucs du Nouveau Testament, ses Idées sont beaucoup moins arrêtées, et pour son compte personnel, il ne semble pas mettre de différence entre protocanoniques et deutérocanonlques. Mais il s'agit présentement de cc à quoi, dans les livres reconnus comme Inspirés, s'applique le privilège de l'inspiration. Or, Il s'applique A tout le contenu de ces livres, sans qu'on puisse en excepter les choses en apparence les plus banales, les détails les plus vulgaires et les plus insignifiants. Telle est la doctrine de saint Jérôme, et il déclare sans ambages que penser le contraire serait le fait d'un sot ou d'un ignorant. *Epist.,* xxvn, t. xxn, 431.

1. *L'fpitre à Philémon* lui fournit l'occasion d'insister sur celte vérité, de la mettre en une vive lumière. Ceux, dit .1, qui refusent d'admettre l'origine et l'autorité divines de edit petite épltrc prétendent que l'Apôtre n'a pas toujours parle comme organe du Christ *non sempe· aj ostoiuh. i e onuun Christo in* sz *lo uinL· d xisie,* L'infirmité humaine, d'après eux, n'aurait pu soutenir cette Influence continuelle de ΓE pnt saint, *unuin tenorem Sancti Spiritus.* Pourquoi faire Intervenir la supitme majeste du Seigneur à propos de ⟩ actes et des nécessités les plus infimes de notre pauvre corps telles que le mander, le boire, etc. : ‹ *dut disponere piui.dium, ciLum capere, esurire, saturarit ingestadigerere, exhausta complere?* Quelle poiirrailêtre, d'ailleurs, la part de Dieu dans une parole comme celte· ci, i i Tint., vî, 13 : *Penulam quam reliqui Troade apud Carpum, veniens tecum after ?* ou dans cette autre, Gai., v, 12 : *Uiinam et abscindantur qui cos conturbant ?* ou encore dans la demande adressée ici même, t 22, A Philémon : *Simul autan et priepara miht hospitium l* Et des minuties semblables, njoute-t-on, sc rencontrent chez les prophètes, comme chez les apôtres. » O n'est pas ici le lieu, reprend Jérôme, de répondre à toutes les difficultés; je n'ai du reste pas relevé toutes celles qu'on produit ordinairement. Mais si l'on ne veut pas que les petites choses aient même cause que les grandes, il faudra soutenir, avec Valentin, Marcion et Apelles, qu'autre est le créateur de la fourmi, du ver de terre, des moucherons, des sauterelles, et autre celui du ciel, de la ferre, de la mer et des ange> Ne doit-on pas plutôt reconnaître dans de moindres effet* le même pouvoir et la même intelligence qui se manifestent dans de plus grandioses ? Au demeurant, ceux qui font A cette épître un grief de sa simplicité me paraissent trahir leur Ignorance, puisqu'ils ne comprennent pas cc que chaque expression, ce que chaque détail renferme de puissance et de sagesse.» *In Phtlem., prolog.,* t. xxvn, col. 599 sq.

Très suggestive aussi, au point de vue de l'étendue de l'inspiration, la façon dont Jérôme, envisagé la sortie véhémente de Paul : *L'tinam et abscindantur qui vos conturbant In Gai.,* v, 12, t. xxvi, col. 105. Il propose, pour l'expliquer ou la disculper aux yeux des païens, diverses considérations, dont nous avons reproduit une partie plus haut, en traitant du côté humain des livres inspires; cf. col. 931. Mais il ne lui vient pas à ridée de recourir au moyen radical et simple que lui eût fourni une exception à l'inspiration. Loin de là, il argumente de ce passage pour démontrer contre certains gnostlques l'inspiration des livres de l'Anclen Testament, cc qui aurait été impossible, absurde, si le passage n'était pas lui-même Inspiré. ‹ Tirons parti de ceci contre Marcion, Valentin et tous ceux qui décrient l'Anclen Testament. Eux qui se disent révoltés de l'idée d'un Créateur sanguinaire, dur. fauteur de guerres, justicier rigoureux, comment parviendront-ils â excuser ce trait d'un apôtre du Dieu bon ? Pou'ralt-on montrer dans la Loi mosaïque une maxime aussi brutale, aussi cruelle, que celle-ci ? Certes, Je ne le pense pas. Et l'on ne saurait voir une pure manifestation d'amour dans cc qui sc révèle, par la rudesse même des termes, comme l'explosion d'un cœur gonflé d'indignation. En conséquence, tout ce qu'on alléguera pour justifier l'Apôtre, nous le ferons valoir, nou», en faveur de l*Ancienne Loi. »

Le principe si clairement exposé, si vigoureusement défendu, dans les deux commentaires est répété et appliqué partout où l'occ «slon s'en présente. Ainsi *Jn Eph„ i,* 9, *P. L.,* t. xxvi, col. 452, nous lisons que ‹ Die.i, par scs Écritures, nous a fait connaître toutes sortes de mystères, › tant terrestres que célestes, tant naturels que surnaturels; non seulement la manière dont le monde, avec tout ce qu'il contient, a été créé et celle dont nos premiers parents ont été formés, mais aussi les détails de l'ordre mondial : comment les oiseaux sont suspendus dans l'air, comment les poissons nagent dans l'eau, comment l'homme marche sur la terre. Dans le *Prologue* à son commentaire d'Isaïe. L xxiv, col. 18, 19, Jérôme signale l'extraordinaire abondance de doctrine dont nous sommes redevables au prophète; grftce à lui, dit-il, nous connaissons la naissance et la vie merveilleuses de l'Emmanuel, sa mort, sa résurrection, son œuvre de rédemption univciselle sans parler des sci< nccs physique,éthique et lot que. Tout ce qui relève des Saintes Ecritures, tout ce qu'une langue humaine peut exprimer, une

intelligence mortelle naliir, est condensé dan· ce volume. »

2 ***Inspiration verbale.*** - Cc que nout avons dit |usqu*!cl doit s'entendre do l'origine divine du fond ou des pensées Les arguments apportés n'ont de valeur évidente que dans ces lliriilcs. Quant Λ la question de rinsplr.it Ion verbale, Jérôme, non plus qu'aucun di s anciens Pères, ne Γη posée nulle port en termes exprès. ll semble néanmoins Incontestable qu'il ne concevait point l'inspiration comme ***verbale au sens strict***^ c'est-à-dire comme une révélation ou dictée de chacun des mots, de chacune des expressions. Ceci résulte surtout de la distinction, partout affirmée, d'un double élément dans l'Écriture: d'une part, le sens, les choses exprimées; d'autre part, les mots, véhicule et vêtement des idées, ***verba, sermo, littera, iqUabse.*** Le second élément est de beaucoup le moins important, et c'est le premier que l'on doit avant tout considérer et étudier : L'Évangile réside non dans des mots, mais dans leur signification : ***Nee putemus in verbis Scripturarum esse Evangelium, sed In sensu. In Gai.,*** i, 11, t. xxvi, col. 322. Aussi bien les Septante ont fait leur version sans s'inquiéter de l'ordre des mots dans le texte original; les apôtres citent l'Anclen Testament d'apres le sens et de mémoire, en se permettant des omissions et des intercalations, pourvu que la pensée essentielle n'en soit point altérée; notre divin Sauveur a usé de la même liberté, parce qu' « il n'y a pas lieu de sc préoccuper des syllabes et des minuties de l'expression, dès qu'on rend fidèlement la vérité des pensées.» ***In Malach.,*** m, 1, L xxv, col 1564.

Toutes ces remarques sont longuement développées dans In lettre à Pammarhlus déjà mentionnée, et elles y servent de base aux règles prônées pour la traduction d'un livre quelconque, soit inspiré, soit profane. ***Epist.,*** lvh, t. xxn, col. 572. « Depuis mon adolescence, dit Jérôme, j'ai toujours traduit non les mots, mais les idées. Une traduction d'une langue dans une autre, si elle est rigoureusement verbale, ***ad verbum expressa,*** obscurcit le sens; ainsi des herbages luxuriants étouffent les semailles. Laissons les autres s'acharner après les lettres et les ssllabcs et attachons-nous aux pensées. » Et l'auteur ajoute ici une série d'exemples confirmatifs, empruntés partie ù la version des Septante, partie Λ nos Évangiles canoniques. Telle cette parole de Notrc-Seigncur, qu'un même évangéliste, saint Marc, dans une même phrase, v, 41, reproduit sous deux formes sensiblement différentes : ***Tulitha cuml, quod interpretatur : puella, libi dico, surge.*** Telle la prophétie relative au champ du potier, citée par Matth., xxvn, 9, mais bien autrement libellée dans l'ancienne Itnla et les Septante, et tout autrement encore dans l'hébreu. Telle aussi la prophétie de Zacharie, xn, 10 : ***Videbunt in quem compunxerunt,*** rapportée diversement par les Septante el par Joa., xix, 37. Telle encore cette autre prophétie de Zacharie, xui, 7 : ***Percultam pastorem, cl dispergentur oves,*** qui, sous celte forme, celle de Matth., xxvi, 31, s'écarte ù la fois et du texte original et de la traduction grecque. J'omets plusieurs cas analogues. Mais on remarquera la conclusion tirée à propos de Matth., xxvn, 9 : « Qu'on traite donc l'apôtre de faussaire, puisqu'il n'est d'accord ni avec l'hébreu, m avec les Septante, et puisque, cc qui est plus grave, changeant les noms propres, il n écrit ***Jérémie*** au lieu de ***Zacharie. A*** Dieu ne plaise cependant que nous disions cela d'un fidèle disciple du Christ, qui s'est mis en peine, non de rechercher les llubes et les mots, mais d'enregistrer les pensées et les doctrines : ***cui curie fuit non verba et syllabas aucupari, sed sententias dogmatum ponere.*** »

Assurément, l'accumulation de ces exemples de libre reproduction, ainsi que la liés libre Interpretation qui en est donnée, nout est un indice certain du sentiment de Jérôme; on ne voit pas comment elle se concilierait avec la croyance à l'inspiration strictement verbale. Cc n'est pas du reste une fon et dans une seule lettre qu'il a défendu scs principes larges de traducteur et sa pratique conforme; on retrouve ces deux choses souvent exposées ailleurs, avec application expresse à l'élaboration de notre Vulgate latine, Cf. notamment ***Epist.,*** evi, 12, 17, 26, 54, 55. t. xxn. col. 842, 813, 846, 856, 857; ***Epist.,*** cxxi, 2, ***ibid.,*** col. 1010 sq. ; ***in Mlch.,*** v, 1, t. xxv, col. 1195. De là les critiques dirigées, contre la version d'Aquila, parce qu'elle est d'une littéralité excessive et parfois ridicule. ***Epist.,*** lvh, 11. t. xxn, col. 578 Enfin, si Jérôme avait considéré les mots de la Bible comme inspirés, concevrait-on qu'il ait déclaré, ***Epist.,*** xxn t. xxn. col 416, en avoir éprouvé, à de certains moments, un dégoût tris prononcé : ***St quando prophetas legere eapiss^m, sermo horrebat incultus?***

L'ensemble de ces considérations parait décisif. Cependant on a voulu faire de Jérôme un partisan de l'inspiration verbale; cf. Sanden, ***Etudes sur saint Jérôme,*** p. 127 sq.; et nous ne nierons pas qu'il ne soit, Jusqu'à un certain point, responsable de ce dissentiment. Tantôt, en effet, ***In Eph.,*** in, 5. I. xxvi, col. 418, dans la locution ***cohseredes et concorporales et comparlicipes,*** il n'ose pas supprimer « bien qu'elle alourdisse la phrase latine », la conjonction copulative ***et,*** · parce qu'elle se trouve dans le grec, et que tous les mots de l'Écriture, toutes les syllabes, tous les détails sont pleins de sens ***: singuli sermon s, sytiabof, apices, puncta in divinis Scripturis plena sunt sensibus.*** · Tantôt, s'adressant à ses moines de Bethléem, il dit. ***Tract, de Ps.*** JC, ***Anecd. Mareds.,*** t. m, part. 2, p 117, que « tous les mots de i'Écriture sont autant de mystères, qu'ils sont profondément mystérieux, ces termes qui paraissent si vulgaires aux mondains. · Tantôt, écrivant A Paulin, qu'il veut amener à étudier la Bible de préférence aux auteurs profanes, il fuit l'éloge du ***Lévitique,*** en disant que ‹ chaque sacrifice, voirc presque chaque syllabe, et les ornements du grand prêtre, et tout l'ordre des lévites y reflètent des mystères célestes; · puis il ajoute que « ***VApocalypse*** de Jean renferme autant de mystères que de mots et que sous chacun de ceux-ci se cachent des significations multiples : ***toi habel sacra menta quot verba, in verbis singulis multiplices bitent tntelligenlisr.*** » ***Epist.,*** un, t. xxn, col. 545 et 548.

Ces passages et quelques autres semblables ont pu donner le change sur la véritable pensée de leur auteur, du moins sur sa pensée personnelle et définitive· .Mais il serait déraisonnable d'attribuer â des expressions détachées el occasionnelles, dont l'une ou l'autre traduit peut-être une simple impression de jeunesse, plutôt acceptée que raisonnée, une valeur absolue, une portée en contradiction ouverte avec des exposés théoriques et réfléchis, el aussi avec la pratique constante du même écrivain. Or, s ll est un endroit où la question est traitée ex professo et longuement motivée, c'est bien la lettre lvu. à Panimachlus. dont nous avons vu le sens clair el catégorique. Γη outre, lu première des citations qui semblent faire difficulté ci-dessus remonte à l'année 38n ou 387, c'est-à-dire Λ une époque ou Jerdme suivait encore de cou fiance en bien des points Ongène, qui fui. on le sait, favorable Λ l'inspiration verbale; cf. Z flllg. ***Die Inspiratlunslehre des Origines,*** p. 76-82; el il n'est ni étonnant ni douteux qu'il ait puisé Λ cette source plus d'une opinion hâtive cl provisoire, que ses études personnelles et surtout le maniement des textes devaient un Jour corriger. D'autre part, une légère exagération dans une exho I dion A des moines et dans les deux extraits de la lettre â Paulin

s'expliquerait assez naturellement, en partie par le but poursuivi, en partie aussi et principalement pnr la manière de Jérôme, qui, toujours tout entier à l Impression et A In pensée du moment, ne reculait pas, pour les Inculquer» devant une forme plus ou moins hyperboliq ir Le grand docteur était d'un tempéra-ment aus aident qu'énergique; il sentait vivement, pensait profondément, et la vivacité du sentiment, la force de la conviction se traduisaient sous sa plume en une vivacité et une Insistance singulières du langage.

Au su plus, il est naturel que, dans certaines circonsta ices, dans certains contextes, on attache une importance exceptionnelle aux termes employés. Ainsi on admettra facilement ce que nous lisons, *In Matth,,* n, 21, t. xxvi, col. 28, qu'à dessein l'évan-g< liste a écrit de Joseph : *Accepit puerum et matrem ep* . plutôt que *accepit filium suum et uxorem suam.* On comprend aussi la Justesse de cette remarque, *In Maiih.,* xiv, 13, t. xxvi, col. 99, sur Jésus passant au désert. : *Eleganter euangelista non ait : fugit in locum desertum, sed secessit, ut persecutores vitaverit magis quam timuerit.* Mais on aurait tort, en sc fondant sur l'une ou l'autre phrase isolée, de vouloir transit rmer en règle générale quelques exceptions Insinuées par Jérôme. Un exemple éclairera et confir-mera cette observation. La lettre à Painmacbius contient cette déclaration, t. xxn, col. 571: *Egoenim i on solum fateor, sed In era noce profiteor me in inter-pretatione Cr# corum, absque Scripturis Sanctis, ubi el verbarum ordo mysterium est, non verbum ex verbo, sed sensum exprimere de sensu* A première vue, ceci semblerait accorder que l'Écriture, parce que l'ordre des mots y est un mystère, doit, à la différence des œuvres humaines, sc traduire mot pour mot. Mais s'il en était ainsi, l'aveu contredirait brutalement et le but de la lettre el tout le contexte. Car, comme on l'a vu plus haut, l'auteur se propose de prouver qu'une traduction ne doit point être littérale et que même les apôtres et les évangélistes citent la Bible et l'inter prêtent en ne tenant compte que de la pensée. Pour ne point prêter au correspondant de Pammachius un manque c mplet et Inadmissible de logique, il n'y a qu'un moyen : c'est, dans 1l phrase que nous exa-minons. de donner à la parllcul* *ubi* non pas une valeur purement explicative ou causale, mais une signification restrictive. Considéré dans son contexte» I *ubi* est l'équivalent de *quando,* non de *in quibus* ou de *quia; et* toute l'incise dont · et adverbe fai partie devra sc rendre ainsi en français : *abstraction faite des endroits de l'Écriture sainte où Tordre même des mots renferme un mystère.*

On ne saurait donc conclure des quelques expres-sions hyperboliques que nous avons relevées que Jérôme ait cru à la dictée ou révélation de chacun des mots du tixte sacré. Mais elles peuvent servir, avec beaucoup d'autres, à établir une conclusion qui se rapproche de celle-là, tout en restant essentiel!* ment difii ente. Si l'on s'en tient à cette Idée générale, d souvent exprimée, si fortement inculquée» que tout, dans l'Ecriture, est l'œuvre de Dieu, que tout y est p loie de Dieu, que l'Esprit inspirateur se sert de l'homme comme d'un instalment, on sera p rfaltc-ment fondé à rapporter à une seule et même motion I d Vine inspl utr ce non seulement le fond doctrinal, ni ¶ aussi b manière dont cette doctrine est rendue, le cho x des termes aptes à l'exprimer exactement; et dt' lors on sera en droit de voir dans les pn i s de saint Jérôme l'affirmation, au moins Im» (.te, de ce que le P. L grange tt un grand r< nu (dr moderne- appellent *inspiration verbale* en ur ico - Fr rt aUêouê.

8. IrupU *:ii n de la section des Septante,* —Jérôme n'a pus gardé en tout temps à l'égard de la version des Sept ntc une attitude uniforme. A ce sujet, on l'a peut-être mal jugé de deux manières très difiérentsi: suivant les uns. Il aurait simplement dénié A cette version l'autorité divine qui résulte de l'impirulion; cf. Sanders, *Etudes sur saint Jérôme,* p. 145, el Grützmnchcr, *Hieronymus,* t. n, p 104; d'aulro, comme Rochrl· h, *Essai sur saint Jérôme eséjète,* p 59, et H Weiss, *Die grossen Kappadozier,* p. 36, l'accusent de s'être contredit grossièrement et arbi-trairement en cette ni .tière. La première de ces allô* gatlom n'est pas vraie absolument; la seconde ne l'est gucr da antage. Ce qui sc dégage à tout le moins comme très probable d'un examen attentif des faits, c'est que sa manière de voir a évolué graduel-lement dans une direction constante, qu'elle s'est modifiée, rectifiée au fur et à mesure qu'Ü entrait davantage en contact avec le texte hébraïque Avant lui, l'œuvre des Septante était communément tenue pour Inspirée, parce que accomplie, croyait-on,dans des circonstances merveilleuses qui lui assignaient Dieu comme auteur principal II est à priori assez naturel que cette Idée ait été d'abord acceptée par un homme qui sc faisait gloire de s'attacher inviolablcment à la tradition et de ne point s'en rapporter à son propre Jugement; t. xxn, col. 60. Origène, en dépit de ses recherches critiques, avait accueilli et répété l'opinion commune; et saint Hilaire aussi l'avait enregistrée de bonne fol dans cc *Commentaire sur les psaumes* que le jeune Jérôme transcrivit de sa main lors de son séjour dans les Gaules. Que si, malgré tout, nous n'en retrouvons pas l'écho formel dans les travaux hiéro-nymiens avant 390, le fait n'a rien de bien surpanant; car outre qu'il ne nous est resté qu'un petit nombre des productions qui datent de cette époque, il s'agit d'une idée alors universellement admise, qu'on peut el qu'on doit supposer chez qui n'y contredit point. Puis, n'est-il pas permis d'en entrevoir l'influence dans le dessein, conçu et en partie réalisé vers ce temps, de soumettre à revis! n et correction les manuscrits de la version grecque de l'Ancien Testa-ment ?

Toutefois nous ne sommes pas réduits à de pures conjectures. Parmi les fragments de la revision men-tionnée qui nous sont parvenus, se trouve la *Préface au livre des Paralipomènes d'après les LXX, P. E,* t. xxix, 401-401, et cette préface, écrite entre 389 et 391. contient une double déclaration qui laisserait d (licilvment place à un doute raisonnable. L'auteur fait remarquer, col. 402, que, dans les exemplaires grecs, beaucoup de noms propres de personnes et de lieux sont défigurés, au point d'etre devenus des noms d'apparence plutôt barbare et sarmate qu'hébraïque; mais la faute, ajoute-t-il, en · ist aux copistes, qui entassent incorrections sur incorrections, el non aux Septante, qui. pleins du Saint-Esprit, n'ont pu nous donner qu'une traduction vraie : *nee hoc LXX inter-pretibus, qui, Spiritu Sancio pleni, eu quæ vera luerant tran dulri uni, sed scriptorum culpie adseribendum, dum de inemendatis inemendata scriptitant.* A la fin de la même préface, *ibid.,* col. 404, il est encore expressé-ment questi< n d'additions des Septante» qui peuvent êtr< mises au comptedu Saint-Esprit : *quid LXX inter prêtes addiderint vel ob decoris gratiam, vel ob Spiritus Samti auctoritatem.* Érasme et d'autres upr. s lui ont pensé qu'en ces deux endroits, si signithallfs, l'auteur n'exprime pas sa propre conviction et qu'il a voulu simplement s'accommoder à celle de ses corn -pondants, Domnion et Rogntlcn; mais Il n'y a dans le contexte absolument rien qui autorise cette supposition D-autre pnrt. des explication d'abord plus ou nioinsembarrns^cs.cpji deviennent plus nelt-s avec le temps, se couipici.iicut beaucoup mieux par

le fait que l'autcui avail primitivement une opinion opposée à son opinion définitive.

Deux causes surtout «lurent contribuer ù diminuer aux yeux <b Jérôme le prestige des Sept ante: Λ partir du jour où Use mil à étudier Je près k texte original de l'Ancien Testament, il ne put méconnaître les diver· genccs nombreuses entre les manuscrits hébraïques el les manuscrits grecs, non plus que la supériorité des premiers dans In généralité des cas; et ***Pr*f. in Par. juxta LXX,*** l. xxix, col. 104; ***Præf. Quæst. in Gen.,*** t. xxm, col. 936; en outre, par la lecture du Nouveau Testament, il en vint ù constater, ***ibid.,*** col. 937, que · les évangélistes, et notre divin Sauveur et Seigneur, de même que saint Paul, allèguent souvent, comme empruntées ù l'Ancien Testament, des choses qui manquent dans nos exemplaires. › Cette constat; lion est renouvelée, en 395 ou 396, dnns In lettre l v ii, 7, t xxn, col. 572-577, et dans la ***Préface au livre des Paralipomtnes,*** t. xxvm, col. 1325, 1326. (Ne pas confondre cette dernière ***Préface,*** qui se rapporte à la traduction de l'hébreu et est de 396, avec la ***Préface,*** mentionnée plus haut, ***au livre des Paralip, d'uprès les LXX,*** laquelle est antérieure de six ou sept ans.) En présence de ces faits, des doutes commencèrent à se faire Jour dans l'esprit de Jérôme. Mais le revirement ne sc produisit que peu ù peu; il était Inattendu, et il fut accepté, consenti à regret, avec resignation, dans la mesure où des découvertes journalières le rendaient inévitable. Et cc qui est vrai de ia persuasion intérieure, l'est aussi de sa manifestation pur écrit, d'autanl plus qu'ici les susceptibilités de l'opinion publique, sans parler de celles de l'amour-propre, pouvaient entrer en jeu. Cette observation aidera peut-être ù comprendre les étapes successives de la pensée et du langage de notre auteur. Nous avons vu comment, vers 390, d rendait les seuls copistes responsables de toutes les variantes; et dans les mêmes pages il supposait encore que les intercalations du texte grec avaient pu être Inspirées par le Saint-Esprit. Cependant, pour qui observe attentivement, des celle époque un changement de direction semble s'annoncer, et il est parti· uhèrement sensible dans les ***Quæstiones hebraica- in Genesim.*** Cet ouvrage, qui devait, selon l'intention attestée dans les premières lignes, s'étendre ù tout l'Ancien Testament, avait été entrepris pour défendre la tradition hébraïque, t xxm, col. 936, 937; cl, nécessitant ainsi un travail constant de comparaison, Il mettait plus souvent l·· diligent critique en face des divergences de la version grecque Sa composition fut apparemment laborieuse et dut avancer assez lentement, car nous vivons par ailleurs qu'elle fut interrompue ou retardée par celle du ***Liber de nominibus hebraieis,*** ainsi que par la traduction des ***Homélies <TOr(gènc sur saint Luc.*** Or, nu débul des ***Quaestiones,*** col. 936, l'auteur proteste vivement contre le reproche calomnieux qu'on lui a fait d'imputer des erreurs aux Septante : s'il a signalé dnns leur travail quelques nouveautés, surtout <lcs omissions, Il les attribue au juste souci qu'avaient h-s sages Interprètes de ne point « xpnscr les mystê es <lu vrai Dieu nu mépris des païens et particulièrement de ne pas éveiller dans l'esprit de Ploléméc le soupçon <l·· polythéisme. Maintes fois Il Justifie des Jntrrpré-Iallons peu exactes en alléguant qu'on a dû faire Attention au sens plutôt qu'aux mots Pour 1rs ca* où d'autres explications feraient défaut, Il mentionne une tradition particulière, recueillie par Josèphc. d'après laquelle le Pentateuquc seul serait l'cruvre des Septante, hypothèse qui semble accorder un peu plus de latitude concernant les autres parties «le l'ancienne version. Cependant tout en expliquant ou excusant les altérations, il y volt une raison de préférer le texte original.

Nah ll arrive un moment où le relevé des différences prend une allure plus libre el légèrement agressive, cl où ne sc fait plus guère sentir le souci de noter les circonstances atténuantes La seconde moitié des ***Qu*>tifines*** contient diverses remarques qui ne soni rien moins qu'élogieuses pour la version grecque. On dirait que le savant exégète, déçu par les difficultés qu'il n rencontrées sur sa route, a oublié ou renié en quelque sorte les règles qu'il avait suivies jusqu'ici. ll blâme, par exemple, col. 976, comme inutile et peu convenable, Γ insertion du mot de/leiens dans cette proposition, G^n, xxv, 8: ***Et defter n Ab'ahum mortuus st.*** Un peu plus loin, col. 979, à propos de ce passage, Gen., x x v î, 32, 33 : ***Dixerunt ei · tntenimus aquam ; et vocavit non en efus saliirtlas,*** il sc déclare simplement impuissant à comprendre la traduction opposée des LXX : ***Nescio quomodo In Septuaginta interpretibus habeatur : non invenimus aquam; d vocavit nomen ejus juramentum.*** Il signale encore, col. 984, comme tout ù fait embrouillée et À peu près Inintelligible, l'interprétation donnée de Gen., xxx. 32,33.

Les ***Quaestiones in Genesim*** sont des années 389*390. Dans les ***Commentaires*** sur les petits prophètes, rédigés pour la plupart entre 391 rt 395, nous constatons de moins en moins de réserve à l'égard de la version des Septante et de scs écarts Mais c'est dans la ***Préface au Pentafeuque*** (an. 398-40-1) que Jérôme semble faire le pas décisif, en attaquant de front la légende des cellules, fondement prétendu de la croyance ù l'inspiration. T. xxvm, col. 147 sq. DéjA auparavant, en 306, ***Prcef. in P ir.,*** t xxvm, col. 1325. il l'avait traitée \n suspecte, puisqu'il écrivait : ***Post septuaginta cellulas, qu* outgo sine auctore fodantur*** Mais quand il public sa traduction du ***Pentafeuque*** Il n'hésite plus, et à la vigueur des raisonnements en tiques il ajoute le sel de sa mordante ironie : ***Nescio quis primus auctor sej>tuaginta cellulas Alexandri* mendacio suo exstruxerit, quibus divisi eadem scriptitarent, earn Arideas, ejusdem Ptolemaei*** ὁ ὑπχραστπστη ***et multn post tempore Josephus, nihil tale retulerint, sed in uno basilica congregatos contulisse scribant, non prophetasse. Aliud enim est vatem, aliud esse interpretem Ibi Spiritus ventura pr*dicit, hic eruditio et verborum copia ea quit intelligit transfert.*** A partir de crtic époque. fardent polémiste ne sc fera plus scrupule de signaler toutes les défectuosités de la version grecque Ainsi fait-il, après 404, dans une réponse à saint Augustin. ***Epist.,*** cxn, 20, t. xxn, col. 928 sq.; ainsi dans ses ***Commentaires sur Osée, Joël, Amos,*** publiés vers 406. Le premier surtout étonne le lecteur par la fréquence des rcmanpics peu flatteuses, comme celles-ci : ***Nescio quid indentes LXX transtulerunt.,., transtulerunt /alsi sermonis similitudine. In Os.,*** xm, 1, 2, et xiv, 2-4, t. xxv, coi. 931, 942. Dans la partie du ***Commentaire sur Isaïe*** postérieure à 408, le commentateur a décidément abandonné les LXX pour s'en tenir à l'hébreu, cl Ici il multiplie les observations défavorables, sans plus se mettre en peine des excuses qu'il invoquait jadis ; ***LXX nescio quid volentes posuerunt, In Is.,*** v, 17 ; ***quid sibi autem voluerint in hoc loco LXX interpretes non satis Intelligo. In Is.,*** xxi, 6 sq.; ***secundum LXX interpretes, que/n sensum habeat nescio. In Is.,*** xiv, 21. ***P.*** · . t xxiv. nd. 86,271. 168. Quelques années plus lard, d déclarera renoncer, pour ne point fatiguer le lecteur, â relever 1rs trop nombreuses variantes ; il plaindra les chrétiens cnn tempi eues du texte hébreu, qui rend témoignage pour eux contre les Juifs, ***In Jerem.*** (r-i 415 120), .xvn, 2, 3, xxix, 14 sq., (xxiv, col. 787, 861. et un jour, dans un mouvement d'humeur satirique, Il renvoie scs contradicteurs aux soixante-dix cellules du phare d'Alexandrie; c'est lù, dit-il, qu'ils trouveront

un refuge digne d'eux et dc leurs rôves, *In Ezech.* (en 410-415), xxxro, 23 sq., t. xxv, col. 323.

Dc tout rc qui précède il résulte que, si Jérôme n'a pas toujours apprécié dc même façon la version des Septante, il n'a pourtant point varié par inconstance ou légèreté : son attitude primitive, celle qu'il tenait de son éducation, était toute dc respect, elle reposait sur la croyance à l'inspiration, nous Je savons par son propre témoignage. Il ne l'a modifiée et abandonnée que peu à peu, contraint par la vérité qui sc dégageait de scs constatations quotidiennes; encore A-t-il tenu compte peut-être, dans la manifestation de sa pensée définitive, des circonstances dc temps et de lieu, et surtout dc la nécessité dc ménager la transition pour ne point heurter Inutilement certaines susceptibilités traditionnelles. Bref, loin dc lui faire un grief de cc changement, il y n lieu, dc l'cn féliciter comme d'un progrès et d'un act · dc noble franchise. C'est grâce à cc progrès qu'il a pu sagement formuler, le premier, le principe de la préférence à accorder généralement, dans l'étude delà Bible, au texte original sur les venions.

6e *Véracité parfaite des livres inspirés.*— 1 *Aflirmalion générale de celle doctrine.* — Une des conséquences nécessaires de l'inspiration, comme aussi une de scs garanties, est l'absence complète d'erreurs dans ce qui en est le produit. Que cette conséquence n'ait pas échappé à l'attention de saint Jérôme, c'est cc dont nous ne saurions douter, quand nous considérons l'insislancc avec laquelle ll nous présente la Bible comme l'œuvre de Dieu et comme revêtant dans tous ses détails, du fait de son origine, l'autorité dc Dieu même. Cf. ci-dessus *Fait de l'inspiration et étendue de l'inspiration.* On aura déjà remarqué, là où nous avons traité de *V inspiration verbale,* ccs paroles concernant Matth., xxvn, 9 : · A Dieu ne plaise que nous traitions ainsi (dc faussaire) un fidèle disciple du Christ, qui s'est attaché dans sa relation aux pensées et aux doctrines plus qu'aux syllabes et aux mots. » Nous avons également enregistré cette déclaration d'une lettre à Marcelin, que « prétendre corriger quoi que ce soit dans les parole du Seigneur serait un trait dc folie ou d'ignoranc crasse. » Ailleurs, *Epist.,* 1 v îi, 11, t. xxn, 575, nous lisons que ce serait le fait d'un impie Jérôme, en effet, après avoir signalé les variantes de deux oracles rapportés Matth., i et n : *Ecce Virgo... Et lu, Bethlehem terra Juda...,* ajoute : Har *replico* (c'est-à-dire : je relève ces details), non *ut euangelistas arguam falsitatis, hoc quippe impiorum est Celsi, Porphyrli, Juliani, sed ut reprehensores meos arguam imperitia:.*

La parole du Seigneur est toujours et nécessairement vraie C'est pourquoi, partout où l'on sc heurte à d'apparentes contradictions, on est en droit, bien plus, c'est un devoir de chercher à les concilier. La lettre xxvn, *ad Damasum,* 10, 11, t. xxn, col. 456, 457, en énumère un grand nombre et résume la solution de toutes dans ce principe: *Cum videatur Scriptura inter se esse conirarla, utrumque verum est, cum diversum sit.* C'est celui que nous retrouvons, ainsi formulé *Epist.,* xrvi, *ad Marcellum,* 11, t. xxn, col. 486, 487 : *Primum te scire volumus, omnem sanctam Scripturam non poste sibi esse contrariam, el maxime unum adversum se non discrepare librum, et, ut plus adfidamus, eumdem efitutemque libri locum.* Il est vrai qu'en tête dc cette lettre figurent les noms de Paula et d'Eustochium et qui cc sont ccs deux nobles dames qui, de leur retraite de Bethléem, l'adressent à Marcella; mais l'on ne saurait douter que les pensées ne soient celles de Jérôme, qui u certainement approuvé et peut-être revu la rédaction, si même Il n'a tenu la plume. *In Nahum,* i, 9, t xxv, col. 1238. la promesse divine de ne châtier les coupables qu'une fols est rappelée cl expliquée; puis le commentateur continue : « S'ils étaient punis une seconde fois, l'écriture mentirait, cc qu'il n'est pas permis de supposer : *Scriptura men· (dur, quod dicere nefas est. I i Jerem.,* › i. 35 *q.(t. xxiv, col 885,* la formule, est à peu près identique : *Scriptura mentiri non potest* De là, pour désigner l'Evangile ou la Bible en général ccs exprèsfions courantes : *veritas Euangelii, verbum veritatis, apostohea veritas.* Ainsi, *In Is.,* vm, 20,l xxiv, col. 122, la parole toujours véridique du vrai Dieu est opposée aux oracles trompeurs des idoles el de leurs devins ou pythonisscs, et la conclusion est que, « pour résoudre les questions douteuses, il faut s'en rapporter à la loi et aux témoignages scripturaires » Les apôtres, parce qu'ils sont Infaillibles, sc différencient cssentiellcin^nt des autres écrivains, qui ne le sont pas : *Sclo aliter habere Apostolum, aliter reliquos tractatores; dios semper vera dicere, istos in quibusdam, ut hominu, aberrare Epist.,* i.xxxh, t. xxii, coi. 710.

2. *Réponse aux difficultés.* — Le principe absolu dc l'inerrance scripturaire devait mettre fréquemment son défenseur dans l'embarras. Des difficultés dc toutes sortes se présentaient sans cesse au traducteur et au commentateur; des questions lui étaient posées à ce sujet par ses disciples, scs amis, des fidèles ou des évêques (les contrées les plus éloignées; enfin, il n'ignorait pas et il ne pouvait laisser sans réponse les objections de Celse, de Porphyre, de Julien (*'Apostat.* Toujours pourtant il maintient invariables son affirmation et son attitude, en proposant un éclaircissement à tous les doutes, en essayant de résoudre tous les problèmes. Les solutions sont très diverses, suivant les cas; elles ne sont pas toutes également heureuses ni péremptoires. Beaucoup, la plupart peut être, sont fondées sur la multiplicité «les sens d'un même mot, sur la différence des temps, des milieux, des personnes visées, des points dc vue des haglographes. Ainsi s'harmonisent parfaitement en sc complétant, ces deux maximes, en apparence contradictoires, juxtaposées dans le même contexte, Prov., xxvr, 5, 6 : *Ne respondeas stulto fuxta stultitiam suam, ne cjjlciaris el similis ; — responde stulto fuxta stultitiam suam, ne sibi sapiens esse videatur. In Ezech.,* î, 13. Il, t. xxv, 26. Assez souvent, par exemple pour comprendre comment dans Marc., i, 1, une citation empruntée à Malachic et à Isaïe est simplement attribuée uu second, ou pour concilier les récits dc saint Luc et de saint Paul sur les déplacements ou voyages dccelul-d après sa conversion, Il y a lieu d'hésiter entre deux ou trois hypothèses, et l'auteur revient à plusieurs reprises sur la même quest Ion,dans l'espoir de l'éclaircir davantage. Cf. *In Matth.,* m, 3. t. xxvi, col 29 ; *Tract, (n Marc.,* i, 1-12, *A need. Mareds.,1.* m, part. 2, p. 319 sq. *In Gai., i,* 17. *P. L.,* t. xxvi, col. 327, 328. Plus d'une fols, l exég te ne fait nul mystère dc scs perplexités en présence d'un problème ardu uu point de lui avoir paru, à première vue, insoluble. *Epist.,* xxxvi t. xxn, col. 456. A défaut d'autre expédient, on doit supposer une erreur dc transmission textuelle, une erreur de copiste; et les fautes dc cc genre sont spécialement fréquentes dans les noms dénombrés et la transcription des noms propres. *Epist* Lxxn, t. xxn, col. 676. On peut aussi, bien que plus rarement, soupçonner une négligence ou une inexactitude de traduction de la part des Septante : *Et si quidem in historiis aliter haberenl Septuaginta interpretes, aliter hebraica veritas, confu· gere poteramus ad soitta præsidia et arcem lingutc tenere uernaculæ, Epist.,* lxxh, 2, t. xxn. col. 673; toutefois cc moyen n'est guère Indiqué que vers les I uemlèrcs années de Jérôme, alors qu'il avait renoncé délin)Vivement à tenir la version grecque pour une I œuvre Inspirée.

I Si de' ic\ ‹ . pris dans le sens littéral ne paraissent I pas susceptibles d'harmonisation entre eux ou d'u ›e

interprétation raisonnable, Il est fuit appel au sen* mystique; l'Évnnglle, en cfTet, « est dc sa nature, nécess uteincirt vrai, et Il sc pourrait qu'en s'attachant exclusivement à In lettre, on en boulevmAt complètement l'économie : ***Hufus natura: est, ut non potsit aitad esse quam vtrum est,.. SI quls tantum litteram sequitur, posteriora ponit In /aciem In Gal.,*** ı, 6, t.xxvi, col 310. Void deux applications remarquables de celte règle. D'après G< n., xn, 1, Tharé comptait soixante-dix ans d'Ago lorsqu'un Ills, Abraham, lui naquit, et cclul-d était lui-même, âgé de soixante-quinze ans quand il quitta Huron el la Mésopotamie; suivant un autre endroit, Tharé vécut encore 135 ans après In naissance de son fils; et mourut avant son expatriation; pour mettre ccs données d'accord, Il est permis dc ne compter les années d'Abraham qu'à partir du jour où Il Inaugura une vie nouvelle par sa conversion nu culte du vrai Dieu; ***Quæst. in Genes.,*** t. xxn, col. 957. Le même procédé nous donnera la véritable Intelligence dc la prophétie de Zacharie rapportée, ***Mal h.,*** xxi, 45 Le prophète avait annoncé l'entrée triomphale du Messie à Jérusalem en ccs termes : ***Ecce rex tuus venit tibi mansuetus, sedens super asinam el pullum filium sub/ugalis*** Or, pour le court trajet de Bethpbagr à la ville sainte, Jésus n'a pu utiliser deux montures A la fols; le sens littéral Impliquerait ou une impossibilité ou une ridicule inconvenance, et nous sommes ainsi amenés A de plus hautes pensées : ***cum historia vel Impossibilitatem habeat, vel turpitudinem, ad olliora transmittimur*** l'Anesse, c'cst la synagogue, véritable ***sub/ugalis,*** parce qu'elle avait porté le joug dc la loi mosaïque, et l'Anon est la multitude des gentils, qui avait jusque-là b lûtré ou erré en liberté ***In Matth.,*** xxi, 5, t. xxvi, col 153.

Nous pourrions facilement allonger la liste dc ces exemples. Chacun du reste aura remarqué ce que certaines explications proposées ont de forcé, d'lnvralscmblable» et comment Jérôme lui-même s'en rendait compte. L'ensemble établit d'autant mieux combien il avait à cœur d'épargner, A tout prix, A l'Écriture le déshonneur d'une aillrmatlon quelconque contraire A la vérité. Si une exception lui eût paru possible, que dc fois et avec quel empressement, pour sortir de peine, pour repousser les sophismes ou les railleries des incrédules. Il aurait employé ce moyen radical et. dans l'hypothèse, si naturel ! Mais Jamais il ne l'a fait; jamais, même en face des questions les plus embarrassantes, même dans ces heures qu'il trouvait angoissantes, ***caepi mecum tacitus æstuare, Epist,*** xxxvi, 10, t. xxn, col. 456, il n'y a songé; tant sa conviction en cette matière était Inébranlable. Plutôt, dit-il, que d'inmglncr une erreur dans les livres Inspirés, il croirait à In violation dc toutes les lois de la nalure. Ainsi, du rapprochement dc plusieurs nombre des livres des ***Ilots*** et des ***Paralipomènes*** Il semblerait résulter que Salomon, Agé seulement de 10 ou 11 ans, aurait engendré un fils, cl l'on arrive à une conclusion Identique relativement A Achaz. Quelque Incroyables que paraissent des faits de ce genre, il faudrait les admettre sur l'autorité dc la Bible, si l'authenticité des textes était A l'abri dc toute contestation : ***Cum et ipsum authenticum et cteterl Interpretes part auctoritate consentiant, non in Scriptura, sed In sensu est difficultas. Quis enim crederet mortalium, ut undecim annorum puer generaret /ilium ? Multa el alta dicuntur in Scripturis, qutr videntur incredibilia, et tamen vera sunt. Neque enim valet natura contra natura· Dominum; aut potest vas figulo dicere ; quare me ita fecisti, aut itu/ Epist.,*** 1 x x i», 2. t x.\ir, col, C73 sq Gardons-nous donc d'imiter les Septante, qui ont omis, par-ci, pnr-IA, dans leur version, des dét-ids qu'ils ne comprenaient pas. ***Melius*** e>/ ***autem In divinis libris traus/erre quod dictum esi, licet non udelligus quare didam sit, quam auferre quod nttcia* Alloquia et mulla alia, qim ineffabilia sunt et humanus ammm capere non potest, hac licentia delebuntur.*** Cette affirmation dc la croyance due aux faits le* plus merveilleux, comme aux mystères les plus impénétrables, de. qu'ils sont consignés dans la Bible, se retrouve longuement développée dans une page du commentaire ***In Philemon ,*** t. xxvi, col. 608, 609. Ce passage est d'une Importance capitale, et on l'a nommé Justement le « Credo scripturaire » de saint Jérôme. Cf I elat'te, A ***atnur d la q rr t on bibtiqu*** . p 54. Il clora dignement la série de ses témoignage* sur la véracité absolue des Livres saints. Après un premier et succinct énoncé de son idée, l'auteur y revient pour l'expliquer en détail et l'inculquer avec force :

Quod autem dicn taie est credit quispiam in conditorem Drum : non potest credere. nisi prius crediderit de sanctis e/us vera esse quse script i sunt: Adam u Deo plasmatum. Eo m ex costa dilui et latere fabricatam, Enoi h translatam, Noe naufrago solum orbe servatum: quod primus Abraham de terra sua et de cognatione lussus exire, circumcisionem quam in signum /utune prolis acceperat posteris dereliquit; quod Isaac oblatus victima sit, et pro illo aries immolatus coronntusque sentibus passionem Domini de/ormartt: quod Moyses el Aaron decem plagis AZgqptum afflixerint: quod ad vocem Jesu filii Nave precesque steterit sot in Gaboon, et luna In valle Alton, hmgum est universa Judicum ge*ta percurrere, el totam Samson fabulum ad veri solis (hoc quippe nomen efus sonat) trahere sacrante tum. Ad II· gum libros venio, tuando in tempore messis, obsecrante Samuel·, pluvia? de calo et flumina repente manarunt; et David uncius in regem eit et Nathan et Gad prophetaverunt mqsteria; cum Silas igneo raptus est curru, et Elisaeus spiritu duplici mor tuus mortuum suscllanil Hure et codera quer de sanctis scripta sunt nisi quis universa crediderit, in Deum sanctorum credere non valebit: nec adduci ad fidem Veteris Testamenti, nisi qusecumqae de patriarchis et prophetis el aliis insignibus viris narrat historia comproburit : ut ex fide l^gis ad fidem venial Euangelii, et justitia Dei (n eo reveletur ex tide in fidem, sicut scriptum est. Justus autem meus ex fide vivil. - Jc η'αι pas besoin de remarquer que le mot ***/abulu,*** dans ce contexte, comme ailleurs dans saint Jérôme el souvent dans les classiques latins, s'entend d'un récit véridique.

Après toutes ces déclarations en faveur de l'Inerriince scripturaire, on comprend combien saint Augustin, envoyant A Jérôme sa célèbre profession de foi sur cc point, avait raison dc se croire et dc >e dire complètement d'accord avec lui ***Epist,*** cxvi ***inter Hlervmjmianas,*** 3, P. L., t. xxn, col. 937 : ***Ego enim /ateor caritati luie, solis eis Scripturarum libris, qui jam canonici appellantur, didici hunc timoren honoremque de/erre, ut nullum eorum auctorem scribendo aliquid errasse firmissime credam. At si aliquid in eis offendero litteris quod videatur contrarium veritati, nihil aliud quam vel mendosum esse codicem, vel interpretem non assecutum esse quod didam est, vel me minime intellexisse non ambigam... Nec te, mi frater, sentire aliquid aliter existimo***

3 ***A>f>erl·vn^ de Jardine à concilier t vec sa d· ctr n» ' durale.*** — Quelques passages de* comment Ures de saint Jérôme pourront causer une Impression dc surprise, parce qu'ils semblent admettre la possibilité d'erreurs dans l'Écriture Mais très souvent lout étonnement disparaîtra si l'on veut seulement prendre garde A In manière dont l'auteur procède en ce genre dc compositions : il a pour principe qu'un commentateur peut et qu'il dort fréquemment rapporter les opinions les plus divers s suns en apprécier la valeur ni même en indiquer les sources, et en laissant

au lecteur le soin de sc prononcer. *Prol. in Jerem., P. L.,* t. xxivt col. 680, 681. Voir ci-dessous *Interprétation.* Tel est le cas *In Mich.,* v, 2, *P. L.,* t. xxv, col. 1197 : *Sont autan qui asserunt, in omnibus pene testimoniis quie de Veteri Testamento sumuntur lstiusmodi esse errorem, ut aut ordo mutetur, aul verba, et interdum sensus quoque ipse diversus sit, vel apostolis vel evangclislis non ex libro carpentibus testimonia, sed memoria credentibus, qua nonnunquam fallitur.* Ccs lignes sont loin d'exprimer la pensée de Jérôme; car il les oppose assez clairement, par les premiers mots : *Sunt autem qui asserunt,* A celles qui précédent Immédiatement, ct dans celles-ci parlant à la première personne ct énonçant son propre sentiment, il suppose que, si saint Matthieu, n, 6, citant Mlchéc, le fait inexactement, c'est qu'il a voulu nous présenter telle quelle la réponse des scribes, afin de montrer el de stigmatiser leur négligence en chose si importai.te : *Arbitror Matthæum, indentem arguere scribarum et sacerdotum erga divina- Scriptura lectionem negligentiam, sic etiam posuisse, ut ab iis dictum est.* Il ne pouvait d'ailleurs faire siennes les paroles rapportées ci-uessus sans se contredire ouvertement. En effet, *In Matth.,* xxvm, 9, 10, 1. xxvi, col. 205, parlant encore en son nom propre, il écrit : · Les évangélistes et les apôtres ont l'habitude de reproduire seulement les pensées de l'Ancicn Testament, sans se soucier de la suite des mots; *euangelistarum et apostolorum more vulgato, qui verborum ordine pradermisso, sensus tantum de Veteri Testamento proferunt in exemplum.*

Dans d'autres passages d'apparence plus ou moins énigmatique, v. g. *Jerem.,* xxvni, 10, 11, t. xxiv, col 855, et *In Gai.,* m, 1. t. xxvi, col. 347, Il s'agit uniquement de façons de parler particulières, c'est-à-dire de noms ct d'expressions employés dans un sens détourné ou conventionnel, mais clair cependant, parce que l'usage vulgaire de tous les Jours, *verbum quotidiano? sermocinationis,* le fait suffisamment connaître. Les exemples de cette catégorie sont assez nombreux; nous aurons l'occasion d'y revenir bientôt.

Si on lit, *In Ephes.,* iv, 21, t. xxvi, col. 507, qu'il n'y n eu vérité m dans aucun des patriarches, ni dans aucun des prophètes, ni dans aucun des apôtres, mais seulement en Jésus, la véritable signification de cette phrase ressort du contexte immédiat; l'opposition n'est point entre la vérité, d'une part, el l'erreur ou le mensonge, d'autre part, mais entre la science née· siilrcnicnt bornée des organes ou Interprètes de la ri-v-élation et la science sans limites de Celui qui, omtiu? personne divine, est la vérité substantielle ct absolue.

Pour nier ou révoquer en doute la ferme et Invariablc conviction de Jérôme concernant l'Inerriince de la Bible, on a cru pouvoir faire état de sa lettre à Pammachius, *De optimo genere interpretandi, Epist.,* Lvn, t. xxii, col. 568-579. Assez étrange, en elTet, est l'impression que produit tout d'abord In lecture de celte petite dissertation. L'auteur y énumère, on pourrait dire y étale, une assez longue série de difficultés exégt tiques, de contradictions apparentes, cl il le fait sans prendre le temps ou la peine de développer ou de justifier pour aucune une solution satisfaisante. En Matth., u, 6, la prédiction de la naissance du Messie à B thlécm, n'est d'accord ni avec le texte original de Michéc ni avec les Septante; Matth., xxvi, 31. les paroles de Zacharie : *percute pastorem* sont devenues : *percudam pastorem,* et placées à tort dans la bouche de Dieu; *Ibid.,* xxvn, 9, le nom de Jérémb figure à la place de celui de Zacharie; Marc., i, 23, a attribué A Isaïe un oracle dont lu partie | rlncipak est de λ nlpchtc, ct II απινI,ϊϊ, 26, rapporté nu temps du grand prêtre Ablathnr I épisode des pains de proposl lion, qui appartient au temps d Abimélcch; suivant la relut Ion de Aci., vn, le diacre Étienne aurait contredit la Genèse notamment quant au lieu de sépulture d'Abraham, quant à celui des douze patriarches cl quant aux noms du vendeur ct de l'acheteur d'une grotte funéraire. Et Jérôme allonge encore celle énuiné ration.Toutefois, en la poursuivant, il scdéfend expressément ct A plusieurs reprises de vouloir accuser l'Écriture d'erreur. « cc serait, dit-il, une impiété digne de Crise, de Porphyre et de Julien : *hoc quippe impiorum est Celsi, Porplu/rii, Juliani,* »/oc.,c//.,col. 575. Ensuite, parmi ces difficultés, il en est beaucoup qu'il examine ailleurs en détail, pour les résoudre de son mieux. Pourquoi donc ici scmble-t-il les accumuler comme à plaisir, sans s'arrêter, contrairement à son habitude, à en proposer une explication un peu complète ? Sa façon de procéder est conditionnée par le but qu'il poursuit. Il répond à Bu fin, qui lui reprochait «l'avoir traduit des textes trop librement; et, à l'encontre de son accusateur, il soutient qu'une bonne traduction ne doit être ni servile ni trop littérale. Pour le prouver, il entend tirer parti de l'exemple des apôtres et du évangélistes, qui citent et traduisent l'Ancien Testament en s'attachant uniquement au sens et en faisant bon marché des mots. Or, Γargument sera d'autant plus fort que les divergences sc présenteront plus considérables. Voilà pourquoi il est instinctivement entraîné à y insister, au risque de paraître, cette fois, peu soucieux de la véracité des Écritures, qui lui est pourtant si chère, qu'il a affirmée ct qu'il affirmera si péremptoirement, qu'en cent autres endroits il défend avec tant de vaillance ct d'habileté. En opposant d'emblée à chaque objection la réplique qu'elle comporte, il nuirait à sa démonstration pré sente.

7° *Saint Jérôme et la théorie dite des apparences historiques.* — Les exégètes catholiques sont unanimes à reconnaître que saint Jérôme a toujours exclu de l'Écriturc toute erreur formelle. Mais quelques-uns, parmi les plus actifs et les plus en vue, ont cru récemment trouver en lui un représentant de cc qu'on a appelé la théorie des *apparences historiques.*

L'origine ct le sens de ccttc expression sont connus. La Bible parle parfois des phénomènes de la nature dans un langage métaphorique ou suivant les apparences sensibles, sans plus approfondir. C'est là une vérité universellement admise, en même temps qu'une règle d'exégèse appliquée dans l'Eglisc depuis les origines. Léon Kill à la suite de saint Augustin el de saint 'I hornas. I a sol nnellemcnt affirmée dans l'encyclique *Prouidentissinius Deus.* » Dieu, dit-il, parlant aux hommes, a adapté son langage à leur Intelligence el s'est exprimé à la manière humaine. »

On devine déjà comment, transportant celte doctrine du domaine des sciences naturelles à celui des sciences historiques, ce qu'une phrase de l'Encycilque semblait partiellement autoriser, un groupe important d'exégètes contemporains en soit venu à imaginer que, sur ce terrain aussi, les écrivains inspirés n'auraient considéré et raconté que les apparences; cl les apparences Ici seraient les opinions el les appréciations populaires, mêmes fausses, soit consignées dans des monuments trompeurs, soit conservées el transmises oralement. S'il en était ainsi, un haglographe resterait véridique en accueillant sans choix, en enregistrant simplement et sans plus les opinions et croyances erronées du vulgaire;Je dis: *simplement et sans plus,* c'csl-à dire sans les approuver explicitement, sans attester son adhésion personnelle, parce qu'nlors il y aurait erreur fonnefie; mais aussi san* j conlrc«lirc, sans en signaler la fausseté, parce que, dans et· cas, il ne s'en tiendrait plus aux apparences, il pénétrerait Jusqu'à la réalité, pour la dévoiler,

Nous n'avons pas h discuter le fond de ccttc théorie,

encore moins A disséquer les arguments de raison ou d'autorité qu'elle a Invoqués. Faisons seulement obscr ver qu'elle restreint de sin ' ilièrc façon les limites de la vérité historique, ou, pour parler plus franchement, qu'elh* la réduit à rien ou presque rien, ct qu'elle va très cr.rtn nement A l'encontre de l'idée qu'on s'en étnlt faite jusqu'aujourd'hui. Au demeurant, elle a été répudiée par Benoit XV, dans un passage de l'cnc) clique *Spiritus Paraclilus.* Voir Inspiration, L vu, coi. 2213

Benoit XV fait rein rquer que plusieurs partisans de ces opinions cherchent vainement à s'obriter sous le patronage de saint Jérôme, pour restreindre la véracité des Livres saints aux apparences historiques. Tâchons d'établir que cette remarque est très on-dée. Nous y parviendrons en analysant succ<ssl-vement, dans les *Opera S. Hieronymi,* les principaux passages qu'on a Invoqués ou qu'on pourrait invoquer en faveur de la récente théorie. Nous n'aurons souvent qu'à suivre le P. Delattre, *Autour de la question biblique.* Mais avant d'aborder l'examen des textes, je me permets d'attirer l'attention sur une des notes essentielles de la théorie dont Il s'agit : elle implique nécessairement, d'après la définition donnée ci-dessus, que l'hagiographie a consigné dans ses écrits des opinions populaires fausses sans avertir le lecteur de leur fausseté. Le système a d'ailleurs été conçu et exposé de deux manières sensiblement différentes : la généralité de ses défenseurs supposent que l'auteur sacré, en transmettant des opinions erronées, ne sc soucie nullement de la réalité des faits et qu'en tout cas il les Ignore; un seul, Dom Léon Sanders, dans ses *Études sur saint Jérôme,* a adopté une position exceptionnelle : selon lui, l'hagiographe a parfois sciemment déguisé ou masqué la vérité de détails d'importance secondaire, et cela par ménagement pour les préjugés de ■es lecteurs. Il croit avoir trouvé cette idée duns saint Jérôme. Celui-ci, dit-il, *op. cit.,* p. 173, · admet des erreurs matérielles, si l'on entend par là le fait d'avoir rapporté certaines choses selon l'opinion publique ou sur la fol d'un témoignage écrit, plutôt que d'après la rigoureuse vérité historique; mais nous ne pensons pas qu'il admette des erreurs imputables à l'ignorance seule de l'auteur sacré, ct qui seraient formelles, si celui-ci avait eu l'intention d'afiinucr ccs faits historiques. · Il dit plus explicitement encore, *ibid.,* p. 191 : « L'auteur sacré n rapporté certains faits historiques d'après la version populaire résultant d'une tradition soit écrite, soit orale, c'est-à-dire des faits véritables au moins subjectivement, si pas toujours objectivement. L'Inspiration n'est donc pas en faute, puisque l'écrivain raconte les faits de la sorte pour ne pas froisser l'opinion du lecteur en des choses secondaires et pour gagner plus sûrement sa confiance par celle sage concession.... Saint Jérôme cependant n'admet pas que, lorsqu'il y a erreur en quelque détail, celte erreur provienne de l'ignorance de l'écrivain inspiré; elle doit être attribuée à latradition.de sorte que si la tradition n'eût pus existéc, l'écrivain eût dû écrire la vérité objectivement, même quant à la moindre circonstance. ·

Or, Jérôme parait plus réfractaire que bien d'autres à une conception de cc genre. Il était très exigeant sur le chapitre de la sincérité de la part des aiilcu s inspirés, on peut mémo dire cjxi'il poussait la délicatesse à l'excès. Je n'en citerai qu'un exemple. Dans son *Commentaire de iépttre aux Ephésiens,* u, 8, 9, l. xxvi, col. 482, il rencontre celte proposition : *Mihi inflmo omnium sanctorum data est gratia.* Or, de prime abord, Il ne lui semble pas qu'au point de vue précis de la sainteté PApôtre « sc soit vraiment, dans le fond de sa conscience, estimé inféricin à tous, inférieur, par exemple, à ceux qui A Corinthe, ù Cphèsc, à llws»ali>-nique ct dans tout l'univers avaient embrassé la fol. » Auml bien se m* Ml en devoir de chercher a-<rr péniblement un aqxcl particulier sous lequel Paul ait été cl ail pu par conséquent, sc proclamer, le dernier de tous, sans déchoir de la dign lé apostolique. *Peperiendum ergo est argumentum quo et Paulus "ere omnibus sanctis infimus fuerit, et tamen de apostolita non ceci·dm! dignitate.* Et l'unique motif de celle recherche laborieuse, à coup sûr bien inutile, c'est le <h s.r, la nécessité d'< pirgner à l'apôtre le reproche mérité de mensonge : *Quod cum humilitatis indicium sit se omnibus tandis infimum dicere, mendacii est reatus aliud In pectore clausum habere, aliud in lingua promere.* Ainsi Jérôme taxerait de mensonge un écrivain qui, dans une sorte de formule d'humilité et de politesse, sc serait pennis quelque exagération; et, d'autre part il admettrait, il autoriserait chez tous les hagiographes les libertés définies ci-dussus? L'inconséquence, il faut le reconnaître, serait flagrante.

Finalement, noua remarquerons que l'idée nouvelle de Dom Sanders semble dire restée sans écho même p nul ceux dont U soutenait les conclusions. NI le P. Lagrange, ni le P. Largent, ni M. Peter», ni .M. Poels ne s'y sont ralliés; ci. Schade, *op. cit.,* p. 71; pour tous ceux-ci, si l'hagiographe reproduit simplement des traditions erronées, c'est que. homme de son temps et de son milieu, il n'en savait pas plu* long que ses contemporains. C'est cette forme de la théorie que nom allons désormais envisager d.r -element

Dans les œuvres de saint Jér me. on a relevé surtout cinq endroit* comme appuyant ou semblant appuyer la théorie des apparences historiques. Les voici, dans l'ordre où nous les examinerons : *l.Quses-Hones hebraicic in Gen^* xlvi, 26 sq. ; 2. *Commentarii in Jerem.,* cap. xxvm; 3. *Commentaril in Ezectu,* cap. xin; 4. *Commentarii in Matth.,* cap. xiv; 5. *De perpetua virginitate B. Maria adversus Helvidium**

1. *Quæst. hebr. in Gen.,* cap. xlvi, 26 sq., *P. L.,* t xxm,col 1001, 1002. — Etudiant les versets 26 el 27 de ce chapitre xlvi, saint Jérôme en compare le texte hébreu à la version des Septante et à l'extrait qui figure dans le discours du diacre Étienne, AcL, vu. il remarque que le nombre total des Israélites qui descendirent en Égypte au temps de Joseph était de soixante-dix, suivant l'hébreu, tandis que, suivant les Septante, il était de soixante-quinze; il note encore que saint Luc, Act., vu, 14, a suivi la leçon des Septante.

De là plusieurs ct Dom Sanders notamment, *op. cit.,* p. 163, cl *Revue biblique,* 1903. p. 284-287, ont cru pouvoir tirer un premier argument, qui se ramène à ceci : saint Jérôme reconnaît que saint Luc reproduit telle quelle la version des Seplante cl que celle-ci est erronée; il estimait donc que leshaglpgraphes racontent parfois sans plus, d'après des documents trompeurs. Cc raisonnement serait concluant, si les deux partie· de l'antécédent étaient également certaines. Mais Il s'en faut que la seconde le soit; elle va même directement à l'encontre du sens clair de tout cc passage. Jérôme n'admet pas qu'il y ait erreur dans les Septan e, non plus que dans l'hcbreu; la preuve, c' st qu'il prétend concilier les deux leçons, ct i) a Imaginé dam ce but une hypothèse qu'on peut trouver subtile, mais en laquelle il a foi : selon lui, les Septante, au nombre de» soixante-dix arrivants primitif* auraient ajouté. · par anticipation % cinq autres descendants de Jacob, mentionnés un peu plus haut, au vers. 20 de la version grecque, à savoir trois petits-fils ct deux urrière-pı tils-llls de Joseph : *Scd et illud quod supra legimus i Fudi sunt autem filii Manasse, quos genuit ei concubina Sijra, Machir, cl Muchir genuit Galaad, fu autem Ephraim, fratris Manasse, Suthalaam et Thaam /Ilii vero* Sutha-*laam, Edem, · additum est; siquidem id quod postea legimus quasi per anticipationem factum esse deserb

bilur. Les deux tester sont donc d'accord au fond, l'un et l'autre expriment la vérité, mais envisagée sous un double aspect; la seule différence consiste dans la manière de concevoir et de circonscrire l'ensemble des Immigrants. Le commentateur tient tellement à cette solution qu'il y revient ensuite ct déclare que la rejeter serait introduire une contradiction dans ΓÉcriture; et cette conséquence, ajoute-t-il, est d'autant plus inéluctable que les Septante aussi, cn un autre endroit, Deut .x,22,ontadinislcchiffrcdesoixantc-dix:S/*quis Igitur noslrte sententur refragatur, Scripturam inter se contrariam /aciei, ipsi enim Septuaginta interpretes,qnl hic septuaginta quinqu animas, per* ττ.όληψiν, *cum Joseph et posteris suis ingressas esse dixerunt, in Deuteronomio septuaginta tantum intrasse memorarunt.* Cctte dernière citation sutllrait à elle seule pour montrer combien Jérôme était loin d'avouerqu'il y aurait désaccord entre l'hébreu ct la version grecque ct que celle-ci deviend· It par !à-mfmc ou fausse ou suspecte.

Mais la suite immédiate des lignes que nous venons de reproduire a fourni aux partisans de la théorie des apparences historiques un second argument, plus curieux encore que le premier. Pour le comprendre ct saisir les brèves observations que nous y opposerons, il est indispensable d'avoir sous les yeux tout le reste du paragraphe Le voici : *Quod si e contrario nobis ittud opponitur, quomodo in Actibus Apostolorum, in concione Stcphani, dicatur ad populum, septuaginta quinque animas ingressas esse* .E*qyptum, facilis excusatio est. Non enim debuit sanctus Lucas, qui ipsius historiie scriptor est, in gentes Actuum Apostolorum volumen emittens, contrarium aliquid scribere adversus eam Scripturam quo· /am fuerat gentibus divulgata. Et utique majoris opinionis, illo dumtaxat tempore, Septuaginta interpretum habebatur auctoritas quam Lucar, qui ignotus et vilis, et non magna fidei in gentibus duceb dur. Hoc autem generaliter observandum, quod ubicumque sancti apostoli aut apostoUci viri loquuntur ad populos,his plerumque testimoniis abutuntur, qua fam fuerant tn gentibus divulgata; licet pterique tradant Lucam Euangelistam, ut proselytum, hebreeas litteras Ignorasse*

l a tin de ce passage n été ainsi traduite par Dorn Sandci's : « Il faut généralement observer que partout où les apôtres ct les hommes apostoliques parlent *au peuple, ils se servent des témoignages gui Mwent en vogue dans la foute:* quoique plusieurs pensent que Luc, cn qualité de prosélyte, ne sut pas l'hébreu. › Et le traducteur de conclure aussitôt qu'au sentiment de Jérôme, · les historiens sacrés ont raconté bien des faits tels que la tradition populaire les admettait, sans se préoccuper de leur authenticité.» Malheureusement, sa traduction est defect musc. Saint Jérôme, dans son lang g , uil l'usage biblique. Sous sa plume, *populi,* les *yudt* ›. ce sont les *nations,* les *gôjim* des Juifs, les «ent ls en général; cc n'est que par une étrange distraction qu'on a pu sc méprendre sur la portée de deux termes u>u. b si clairs, employés d'ailleurs au pluriel, ct les rendre par ccs deux noms au singulier : le *peuple,* la *foule.* Par conséquent, les *testimonia quæ jam fuerant tn qr ni ibus divulgtdu* ne sont point des récits ou traditio;.\ populaires quelconques, cn vogue parmi la foule; c'est la version même «ii s Septante, seule cn question dxns tout le context» Jér·'me veut expliquer pourquoi l'buteur des 'ctes la suivie de préférence et ll cn donne trois raisons qui sc succèdent ici dans l ordre le plus naturel : saint l uc écrivait pour les gentils, qui ne coin uls*aii ni q c les Septante, dont l'autorité était mitur* lkn.cu parmi eux. bien supérieure h celle qu'eût pu obtenir son allirmution à lui. Il devait donc citer leur chiffre; telle éUul d'ailleurs lu méthode ginérnler »rr t wuivi» par le> i titre·- et leurs disciples lorsqu'ils l'adressai nt aux gentils. Toutefois,au dire de plusieurs, saint Luc avait encore une autre raison, excellente et tou le personnelle, d'agir comme ll le fit : Il Ignorait l'hébreu.

2 *In Jerem.,* xxvm, 10-15, *P. L* , t. xxiv, col. 853-856. — Dans le commentaire de Jerem., xxvm, deux phrases surtout semblent, Λ prenne rc vue, favorables à la théorie des apparences historiques. Nous les citons d'abord à part, pour les mettre bien cn évidence, sauf ù les replacer ensuite ct Λ les examiner dans leur milieu. Elles sont amenées l'une ct l'autre par l'omission réitérée, dans la version des Septante du nom de *prophète,* que le texte hébreu accole régulièrement au nom propre du faux prophète Annule. Expliquant le vers. 10, le commentateur dit : « Comme si, dans les Écritures sacrées, on ne racontait pas beaucoup de choses scion l'opinion du temps auquel sc rapportent les faits, et non selon cc qui était en réalité; » ct nu vers. 15, Il écrit : · La vérité ct la règle de l'histoire sont observées, *à* considérer non pas ce qui était, mais cc qu'on croyait en ce temps-là. » Ces deux affirmations n'inipliqucnt-cllcs pas chez celui qui les émet, l'idée que le narrateur inspiré reproduit sans correction les traditions populaires? Avant de répondre, consultons le contexte.

Dans les c. xxvn ct xxvm, Jérémic nous apparaît signalant avec Insistance, sur l'ordre de Dieu, le danger des faux prophètes, parmi lesquels il range expressément Ananie ct le devoir de repousser leurs prédictions. 'I nous dit très clairement ce qu'il faut penser de tous. Tous sont manifestement des imposteurs, et tous nous sont présentés comme tels; aucun lecteur,si peu intelligent soit-il» ne saurait se tromper soit sur la qualité des personnages, soit sur le Jugement que l'auteur cn porte ct qu'il entend nous faire partager. Est-il besoin d'ajouter que cette double constatation, qui s'impose à tout le inonde n'a pu échapper à saint Jérôme? Malgré cela, les Septante, par une sorte de scrupule religieux, par craint d'expressions malsonnantes, ont, dans leur traduction, évité toujours de donner à Ananie le titre de prophète; ou bien ils ont purement ct simplement supprimé ce nom, ou bien ils l'ont remplacé pur celui de ψευδοπροφήτη , C'est à propos de cctte substitution dan h verset l du chap xxvrn que Jérôme écrit :«Ccux que l'hébreu nomme *nebitm,* prophètes, les Septante, dans leur traduction,leswpp 'lient ψευδοπρ',φήτα ,ίαιιχ prophètes, pour rendre le sens plus clair. » C'cst direéquivalemnu ni que le texte était clair par lui-même, puisque les tradi cteurs n'ont pu viser qu'à le rendre encore plus clair: *ut manifestiorem facerent intelligentiam.*

Ailleurs, le saint docleur est plus catégorique sur le procédé habituel de Septante: .l n'y voit qu'un vain scrupule, le fait d'une cr.u.it» <njustifiée et presque risible. Telle est bien la portée de tout le paragraphe consacré à Jerem., xxvrn, 10, 11, dont l'examen nous ramène à notre point de départ. Le texte biblique du vers· 10 commence pnr ccs mots; *Et tulit Ananias propheta.* Mais ici, comme cn plusieurs autres endroits, les Interprètes alexandrins ont omis le προφήτη De lù cctte observation, légèrement railleuse ct dédaigneuse, du commentateur : *Prophetam non dixere Ananiam, ne scilicet prophetam viderentur dicere qui non erat. Quasi non multa in Scripturis sanctis dicantur juxta opinionem illius temporis quo gesta referuntur, et non juxta quod rei veritas continebat. Denique et Joseph in Euangelio pater Domini t^ocatur; et ipsa Maria, quæ sciebat se de Spiritu Sancto concepisse, et responderat angelo : « Quomodo erit istud, quoniam virum non cognosco' » loquitur ad I ilium : « I ili. quid fecisti nobis sic? ecce ego fl pater(uusdolentesqutrrebamuste.·* Il est manifeste qu'aux yeux de Jérôme la suppression du mot π νφή η: est une précaution à tout le moins inutile, ct inutile parce que la véritable slgnillcallon du mot, dani l les circon tances où H est employé, ne saurait être

douteuse. C'est cette Inutilité que signale et coh firme ln réflexion sur le langage ordinaire de l'f enture : ***Quasi non multa,*** etc. Niai· pour que In -é flexion soit ad ***rem,*** il faut qu'elle relève dans l'Écriture une habitude, une série de cnn semblables au cas visé Celui-ci est l'emploi d'un nom dnns un sens impropre, mais nettement déterminé comme tri; c'est une façon courante de parler, inexacte cn rigueur de terme , male avec adjonction du correctif nécessaire. Parconst quenl, l'opinion fausse, contraire à la réalité, dont ll s'agit dans la réflexion subséquente, doit être une opinion fausse sufllsammcnt caractérisée comme telle; et celte réflexion ou l'usage qu'elle constate peut sc formuler ainsi : l'Écriture accommode souvent sou langage nu langage ct ϕ l'opinion erronée du peuple, mai* sans partager l'erreur ‹ l cn mettant mi.nc cn garde contre elle. S'il cn était autrement, Jérome n'aurait pas échappé, dans un développement de quelques lignes, à la contradiction la plus grossière. Supposé qu'il parle d'une opinion fausse enregistrée sans rectification, non seulement il commettrait un sophisme ou un paralogisme inexcusable, en passant comme subrepticement d'une tbplco à une autre, cn appliquant à un fait une règle qui concerne des faits tout différents, mais, de plus, on pourrait retourner son argument contre lui. on serait fondé à lui dire : PuLquc l i Bible nous transmet sans plus des traditions populaires erronées, ses Interprètes ont grandement rabon d'y Introduire, le cas échéant, le correctif ou préservatif qui y manque

Mais le sens de son observation ct les conditions de l'usage qu'il signale ressortent aussi de l'exemple confirmatif qu'il ajoute immédiatement et qu'il tire de Luc., i, 34, rapproché de Luc., n, 48 : ***Denique cl Joseph,*** etc. Dans cette phrase où l'adverbe r- ***nique*** a le sens conclusif, Jérôme allègue un fait qui vient manifestement ù l'appui de l'observation précédente, parce qu'il cn est une application. Cc fait, c'est le langage des évangélistes, qui, parlant cn leur nom propre ou rapportant les paroles de Marie, appellent saint Joseph père de Jésus, sans que personne puisse supposer que les évangélistes aient ni ignoré ni laissé ignorer le vrai sens de cette appellation empruntée uu langage courant Une preuve, entre autres, qu'ils ne l'ont pas laissé ignorer est contenue dans les récit* de Matthieu ct de Luc concernant la conception virginale de Jésus, rédts qu'assurément Jérôme avait présents à l'esprit. En résumé donc, ici encore Il a voulu parler d'une appellation qui reflète l'opinion vulgaire tout cn la corrigeant. Son observation concernant l'usage scripturaire ne peut donc s'entendre que dans le même sens. La vcnlablc porté© en est fixée à la fois par ce qui la précède ct l'amène et parce qui la suit pour la confirmer.

Les explications que nous venons de développer, s'appl queront f cilcmcnt, ct pour les mêmes raisons, à la seconde formule Indiquée plus haut et dont nous allons donner le contexte. \ · texte Jerem., xxvrn, 15: ***Et dixil Jeremias propheta ad Ananiam prophetam,*** Jérôme rattache cc commentaire: ***Et hic in Septuaginta Ananias propheta non dicitur, cum secundam hcbraicum Scriptura sancta prophetam vocet.,, Sed histaritr veritas et ordo servatur, sicut praediximus, non*** /m/*i ***id quod erat, sed juxta id quad dio tempore putabatur.*** On remarquera d'abord que l'auteur lui-même, dans cette seconde formule, nous renvoie A la première, comme à •on équivalente : ***sicut praediximus.*** El de fait, le cas a expliquer est lo même de part et d'autre; il est donc naturel que l'explication soit Identique, et les considerations alléguées ci-dessus conservent toute leur valeur par rapport A la nouvelle formule. Comm nulle part, Jérôme ne fait sienne l'illusion de la foule concernant Ananie, nulle part nonplus il ne laisse planer le moindre doute sur son propre srntlmen ; partout, au contrahe, il dit, Interprétnn* iirémie et prétendant donc être l'écho fhkle de sa p<n>ée, qu nanie e t n •éduclear. t-oméqucmineu' ici, il attestequ <n disant ***prophda.*** inumfc dement au y ns de ***pseudopropheta,*** l'Écriture rc «le dan> la règle et la vérité dt l'hlsloire, parce qu'elle accommode son langage · une opinion populaire et fausse, présent/, comme telle.

Les deux formules que nous avons examinées peuvent recevoir un supplément de lumière d une troisième, qui leur esL sans aucun doute parallèle. Celle-ci sc rencontre dans le commentaire du Chaplin xxvn. Elle se rapporte aux versets 14 et 15. dont voici la teneur : « ***Nolite audire verba prophetarum dicentium vobis : Nolite servire regi Eabqlonis, quia mendacium ipsi loquuntur vobis, quia non misi eos, ad Dominus,et ipsi prophetant in nomine meo mmdacder.s*** Là-dessus Jérôme a greflé ccttc glose : ***Observandum autem in Scriptura sancta quod, pro pseudoprophetis, appellet prophetas qui vaticinentur in nomine Domini mendaciter.*** Les dernières paroles sont celles mêmes du texte sacré. En les reproduisant telles quelles, le commentateur a voulu marquer de façon plus sensible que c'cst la Bible elle-même qui ajoute ce déterminatif au nom de prophetes; il nous dit que, partout où elle donne cc nom aux faux prophètes, ehe ajoute, sous une forme ou sous une autre, la caractéristique de prophètes menteurs. On le voit, c'est toujours de l'accommodation biblique au parler courant qu'il s'agit, nous avons aflairc à une troisième expression de la meme tendance ou habitude; mais ici cctte circonstance, que la Bible, quand elle énonce ou reflète des opinions fausses, a soin de les caractériser comme telles, est encore pim nettement aillnnéc que précédemment.

3. ***In E:ech.t*** xm, 1-3, P. ***L.,*** L xxv, col. 112.— Cc que salut Jérôme a écrit concernant ccs tro»s versets confirme bien notre interprétation de son commentaire de Jérémie. Voici d'abord sa traduction fl.lùle des trois versets d'après l'hébreu: ***El fadus cslscrmo Domini ad me dicens: Filihominis, vaticinare nd prophetas Israël, qui prophetant; ct dices prophetantibus de corde suo : Audite verbum Domini; hsec dicit Dominus D.us Vse prophetis insipientibus, qui sequuntur spiritum suum d non vident.***

Il s'agit ici, personne ne le niera» de faux prophètes très nettement appréciés à leur valeur réelle, puisqu'il· prophétisent de leur chef, ***de carde*** sua;puisqu'ils consultent et suivent, cn insensés qu'ils sont, non l'espnt de Dieu, mais leur propre esprit; puisqu'onfln ils ne sont favorisés d'aucune vision. El cependant Ézéchlel, Ici comme ailleurs, leur donne le titre de ***prophètes,*** de ***prophètes (Tlsraèl.*** Le cas esl entièrement semblable ù celui fie Jérémic On ne sera donc pas étonné que les Septante, obéissant peut être, comme plus haut, à Je ne sais quelle crainte religieuse, aient pratiqué dans notre texte une petite suppression, du re^te bien mutile ʌ tout point de vue; ils ont omis les mots : ***qui prophetant,prophelutdibus de corde suo.*** On *cra moins étonné encore d'entendre Jérôme répéter sa remarque sur l'accommodation habituelle du langage de l'Écriture. Il le fait en des termes qui mettent en pleine lumière sa pensée, telle que nous l'avons déjà définie. Après avoir signalé l'omission les Septante, il ajoute, pour Justifier A fa fois le texte hébreu cl sa version A lui : ***Est autem sermo conlru pseudoprophetas, qui decipiebant populum d contra Dei mandata ahud p ophetab-mt. Nec quempiam moveat quod propheta appellantur; hanc enim habet sancta Scriptura consuetudinem, ut unumquemque vaticinationis sure et sermonis prophetam nuncupet, sicut prop! da· appel uritur Baat, et pmjdutiv utut .rum et propheta confusionis. Unde et apostolus Γαιι us poetam gradum prujdidam vocat*** (i it.,

lf 12) : *Dlxi quidam proprius eorum propheta.* Il ne faut pas s'cfTarouchcr, dit saint Jérôme, de ce que des imposte urs comme ceux dont parle Ézéchiel sont nommés prophètes · car c'est l'habitude de l'Écriture de nommer tout homme de celte sorte *pruphHe de ses propres inspirations e! de ses propres discours,* comme elle dit aussi prophètes de Baal, prophètes des idoles, prophètes dt confusion. » En d'autres termes, la Bible, lorsqu'elle donne, par adaptation à l'usage courant un titre non mérite, ne manque Jamais de marquer, d'une manière ou d'une autre, cc que cc titre a de conventionnel, d'inexact; celui qu'en pareil cas elle appelle prophète, clic le stigmatise en même temps comme prophète sans mission divine, prophète de son cru, de scs imaginations et de scs rêves à lui. En parlant ainsi, Jérôme ne fait que souligner le sens, déjà clair par lui-même, du texte qu'il avait sous les yeux, et les exemples qu'il allègue sont absolument décisifs en faveur de notre interprétation. Pour en éluder lu force probante, on devrait soutenir que, d'après lu·, l'Écriture, tout en disant prophète insensé, prophète de Baal, de confusion, exprime par le mot prophète une opinion erronée sans que le déterminatif ajouté la corrige.

4. *in Matth.,* x ïv , 1-9, *i* **L**. l xxvi, col 9'»-9S. — Rappelons d abord l'objet de celte page d l'É angile Ilérodc, pour complaire à Ilérodiadc, a Jeté Jcaii-Baptistc en prison. Bientôt, pour satisfaire jusqu'au bout les rancunes de celle femme, il est amené, par la su le d'un serment irréfléchi, à lui accorder la tête du prisonnier. Le *t.* 9 nous dit l'assentiment donné Λ l'horrible demande : *Et contristatus est rex: propter jusjurandum autem el eos qui pariter decumbebant, jussit dari.* Sur quoi Jérôme fait ccs réflexions : *Et contristatus est rex Consuetudinis Scripturarum est, ut opinionem mullorum sic narret historicus, quomodo eo tempore ab omni bus credebatur. Sicut Joseph ab ipsa quoque Maria appel labatur pater Jesu, ita el nunc Herodes dicitur contristatus, quia hoc discumbentes putabant. Dissimulator enim mentis suæ etarti/cs homicidii tristitiam præjerebat in facie, cum lælitiam haberet in mente.*

Jérôme pense donc que la tristesse d'Hérodc était feinte. Il est sans doute permis d'être d'un autre avis que lui sur cc point particulier Aussi bien n'est-ce pas cc qui nous préoccupe. Cc qui nous importe ici c'est uniquement de savoir si, admettant que l'évangéliste avait recueilli une opinion erronée, Jérôme trouvait dans son texte l'indication, la rectification de l'erreur. Or r.ifl'rmativc cet certaine. La simulation nous est suffisamment Indiquée, au sens de Jérôme, par le f 5, *Et potens illuni occidere, timuit populum, quia sicut prophetam eum habebant.* Car voici l'explication qu'il donne de ce verset : *Seditionem quidem populi verebatur propter Joannem, a quo sciebat turbas in Jordane plurimas baptixatas ; sed amore vincebatur uxoris, ob cujus ardorem etiam Dei præcepta neglexerat.* Le commentaire nous dit donc que, partagé entre deux sentiments contraires, le prince débauché el cruel penchait cependant du côté où l entraînait la passion, retenu seulement, par la crainte du ressentiment populaire Mais nu moment où se produit la demande de Solomé, interprète de sa mère, la circonstance du serment qui avait précédé semblait légitimer le meurtre h x yeux et des courtisant el du p bile, elle sembla t même l'exiger; et alois ilérodc, débarrassé de l'inqu élude qui l'avait retenu jusque-là, ne dut plus ressentir •ntérte rernent que la Joie de pouvoir acquiescer sans da< g i à la proposition· C'est du moins ainsi q e Jérôme a co t.pris la Bit .itio ; et la narration de sain Matthieu. Voici do. c comment on traduira la phrase principale du comm» ntalre : Il est habituel a l'Écriture de rapporter l'opinion du grand noinbjr, telle qu'elle régnait au moment d s événements ra onlés;· mais ce serait jDt«r(îé: r fort mal que dt ne point suppléer le correct f imposé par le conte xte : 11 faut sous-entendre qu'en cc cas l'auteur sacré fournit lui-même la rectification de l'erreur commune.

5. *Advenus Helvidium,* 4, *P. L.,* L xxm, col 1R7-188. — En combattant I felv dlus, qui niait la virginité de Marie *postpartum,* sain Jérôme fut amené à rechercher les raisons du mariage de Marie et de Joseph, L'une d'elles est que, sans cette chaste union, Marie, passant pour adultère, aurait été lapidée par les Juifs, en vertu de la loi de Moïse. En eiïct, ajoute t-il, personne, en ce temps-là, n'aurait cru qu'elle avait conçu du Saint-Esprit, ni que l'ange Gabriel lui avait apporté le message divin. Cependant, malgré le mariage publie, pour des motifs analogues, c'est-à-dire à cause dei Juifs incrédules et railleurs, 11 restait un secret Λ garder provisoirement. Il le fut si bien, qu'à part Joseph, Élisabeth, Marie elle-même et peut-être l'un ou l'antre confident discret, tout le monde regardait Jésus comme le fils de Joseph. Et le commentateur continue en ccs termes : *Excepto Joseph, el Elisabeth, et Maria, paucisque admodum, si quos ab his audisse possumus trslimare, omnes Jesum filium æstimubant Joseph; in tantum ut etiam evangelistic, opinionem vulgi exprimentes, quæ vera historiæ lex est, patrem eum dixerint Salvatoris ut ibi :... ‹ El cum inducerent parentes ejus puerum Jesum... » Et alibi : *Et erant pater ejus et mater admirantes ...» Et rursum : « Et ibant parentes ejus... » Ipsa quoque Maria, quæ ad Gabrielem responderat dicens. • Quomodo erit hoc, quia vlrurn non cognovi* (Luc. i ,31), » *quid de Joseph loquitur ausculta: 'Fili, quid jecisti nobis sic. Ecce paler tuus et ego dolentes quaerebamus te... » Evangelistic patrem Joseph dicunt, patrem Maria confitetur Non quod, ut superlus indicavi, vere pater fuerit Salvatoris; sed quod ad famam Marite conservandam, pater sit ab omnibus æstimalus, qui antequam moneretur ab angelo : « Joseph, fili David, ne timueris accipere Mariam conjugem tuam, quod enim in ea natum est, de Spiritu Sancio est* (Matth., i, 20), » *cogitabat occulte dimittere eam. In tantum suum non esse qui conceptus fuerat confidebat.*

Les mots : *Evangelistæ optntonem vulgi exprimentes, quæ vera historia· lex est,* étonnent de prime abord : à les lire, il semblerait que recueillir et perpétuer les opinions du vulgaire, c'est, selon saint Jérôme, la vraie loi, le rôle véritable de l'histoire. Mais si Jérôme ne concevait l'histoire, tant profane que biblique (car sa maxime est générale), que comme un recueil de cc genre, s'il ne la concevait pas du moins sans le mélange obligé des erreurs populaires, il faudrait reconnaît e qu'il a dit une énormité, et lui refuser tout crédit. Ses annotateurs Vallarsi et MafTei ont sans doute pris les mots en ce sens. Ils en suspectent l'authenticité, en se fondant sur le manuscrit de Vérone, dans lequel on ne les trouve pas. Mais nous n'avons nul besoin de cette hypothèse pour échapper à la difllcuité. D'aillvun l'accord des sources manuscrites s'y oppose. Puis, frappante est l'analogie de la phrase que nous examinons avec plusieurs autres qui ont été discutées ci-dessus; frappante surtout son analogie avec la seconde formule notée dans le commentaire sur Jérémie : *Historiæ veritas et ordo servatur juxta id quod eo tempore credebatur.* Ce texte a donc toutes chances d'être authentique. Au surplus, bien expliqué, Il nous aidera à pénétrer jusqu'au fond de la pensée de saint Jérôme.

Les mots dont Il s'agit doivent naturellement s'intetpréter en regard des passages parallèles ; ils en recc vront et Us y proJettex ont un sur roll de lumière. Mais même à ne les considérer que dans leur contexte, nous leur trouvons un sens très raisonnable et non moins évident Qu'on relise simplement les courts extraits reproduits ci-dcssus, et l'on y verra sans peine que le tout peut sc résumer ainsi : les évnnqéi strs. en racontant cux-inüines k-s faits, ou en rapportant les pnmle, de

Marie, ont nommé Joseph père dr Jé^us, non pa* que, dans leur pensée ou d'après la inanifiM dion complète de celle-ci, c'est-à-dire d'après l'ensemble de leur narration, H fût son vrai père, mais parce que le peuple rappelait ainsi, uniquement donc pour ne conformer à l'usage courant de celle expression. En elTet, c'est par le témoignage des évangélistes que saint Jérôme établit la situation réelle de Joseph A l'égard de Jésus; il nous montre dans leurs écrits, notamment en saint Matthieu, i, 20, et en saint Luc, !, 34, le correctif do l'opinion populaire, à laquelle ils adaptent leur langage. Le correctif est même supposé par lui dans les mots : *Ut eliam evangelistic opinionem uulgi* (sous-entendu : *non suam) exprimentes, quæ ocra hislorLr lez esl, patrem eum dixerunt Salvatoris.* On supplée à bon droit : *non suam,* dit le P. Delattre, *op. cit.,* p. 85, car bien certainement Jérôme ne mettait pas les évangélistes dans le *tntlgits:* il proteste très clairement contre toute interprétation qui leur prêterait l'erreur commune : *Non quod, ut superius indicavi, oere pater /uerll Salvatoris.* Et comment les savait-il mieux instruits que la foule des contemporains de Jésus? Sans aucun doute comme nous-mêmes, par la lecture de l'Évangile; et les citations qu'il en fait le prouvent sulüsaincnL

De quelque côté donc qu'on l'envisage, la phrase de Jérôme no favorise pas, elle exclut même la théorie des apparences historiques. .Mais alors que signifient ces mots : *Quæ ocra historiée lex est.* En voici ta seule signification possible, vu le contexte et les circonstances : c'est uno loi ou une convenance de l'histoire d'exprimer ou, plutôt, do mettre en relief les opinions populaires. Je dis : *de mettre en relie/,de /aire ressortir;* car ce sens est, dans la série des sens du latin *exprimere,* un des plus primitifs, comme des plus usuels, et il n'y a Ici aucune raison de lui substituer le sens affaibli du français *exprimer.* L'auteur, écrivant ccd entre 382 et 384, donnait donc dès lors une première expression ù la maxime qu'il répétera, trente ou trente-cinq ans plus lard, en marge de l'épisode du faux prophète Ananic. Et dans ces limites, on comprend qu'il a parfaitement raison. Ayant d'ailleurs sauvegardé la vérité, les évangélistes ont bien rendu l'aspect du temps et du milieu en laissant à Joseph, soit d'instinct, soit de propos délibéré, son titre de père, que tout le monde lui donnait selon les desseins de la Providence, soucieuse de l'honneur de Marie. Cc nom avait l'avantage de résumer en quelque sorte Λ lui seul non seulement les relations extérieures mutuelles des membres de la sainte famille, mais aussi sa situation publique et officielle dans la société Juive. Pour peu qu'on y réfléchisse, la règle formulée par Jérôme est d'un usage naturel et assez général. Les historiens catholiques du protestantisme parlent des *réformaleurs,* nu sens d'hérétiques, sans qu'ils aient besoin de rectifier Immédiatement par l'addition d'un *pseudo.* tout comme la Bible dit *le prophète Ananie* En racontant la vie de .Mahomet, des écrivais chrétiens lui donneront le litre de *prophète,* à la façon musulmane, sans se compromettre en faveur de l'islamisme. Il y a plus : l'emploi conventionnel de vocables ainsi consacrés par l'usage est, tout danger do malentendu écarté, d'une réelle utilité. Des noms comme celui de prophète, appliqué au fondateur de l'Islam, celui de réformateur pour Luther et Calvin, etc.,sont pleins do coul» ur locale; ils reportent instantanément le lecteur J *é ><»que des faits, dans le milieu historique; ils remettent en mémoire toute une situation, le rôle d'un personnage, la considération dont il était entouré, l'influence qu'il a exercée; chacun do ccs termes est comme une merveilleuse formule d'évocation en. trois ou quatre syllabes. Il y là une loi p >choîogique analogue A celle qui semble dominor 1 Histoire des Institutions et coutumes exotiques ou ancienne». Dans ce dorraine l'emploi des termes propres, fussent-ils étranger* ou prim l fs et vieillots, pours u qu'ils soient compris, esl préférable à l'emploi d'équivalents indigènes el plus récents, mais aussi plus vagues et souvent simplement approximatifs. Ces comparaisons nous aident â comprendre la portée juste el profond»· de la maxime dr saint Jérôme sur la loi ou convenance du genre historique.

Sur saint Jérôme exr&te. — G. Hoberg, *De S Hieronymi ratione interpret indl,* Bonn. 1886; Ph i Irrgefirothri, *Die nniiochenische Schule und ihrt Hrdeulung*au/*cxcyAnehem Gebicb,* Wurxboarg, 1866; M. ruhmer. *Die hebrdLschrn Γπχditianen* in *den Wrrkcn des Himngmtu, durch fine Vcrgtelchung rnlt den /ùdlschcn Qa-Uen krtllich beleuchtet.* I Tell : *Du Q.ix^tiones In Genesim,* Breslau, 1861 ; II Teli . *Die Commentarii* xu *den Ii klelnrn PropMus,* Berlin, 1902; A. Koerlcb, *Essai sur saint Jèriim· exe oet?,* Genève, 1891; II. Lietzmann, *Apollinaris* won L«vxAcru *und seine Schute. Texte un i Untrrsuchungm,* Tubtn/ue. 1904; Bardenhe*cr, *Hieronymus* (IlektoruUsrede), Munich, 1905; M. J. La^can^e, *Saint J-mine cl In Indlhnn fuit* dans la Genèse (Revue btblique,* 1898, p. 563-566).

Sur la doctrine de F Inspiration dans sa tnt JerOme.—Schade, *Die 1n»piration*lehrc des h. Hieronymus,* Fribotirg-cn-Brtsgnu, 1910; du même, *Der ht. Hieronymus und dm Problem der Wahrheil der hcittg^n Sehrift,* dans *Der Kath-jhk,* 1911, I. i, p. (11-421; L. Sanden, *Élude» sur taint Jèrbme. Sa doctrine touchant F Inspiration des Livre» uiinl» et Pur verante,* Bruxelles et Paris. 1903; E- Kalt, *Der A usdn ck tabula· bel Hieronymus,* dans *Der Kathnlik.,* 1911, t. n,p. 271-287 ; E. Dorsch, S. *Augustinus und Hieronymus ùber die Wahrhclt der bilduchcn Geschlchie, dan* Zeitschrift fdr katholœh* Theol.,* 1911,t. xxxv, p. 421-448,601-664 ; ZÔlly, Die *In»ptration Ithrr des Origenc*.* Fribourg-en-Brteguu, aidera à comprendre l'attitude primitive de salut Jérôme A l'égard des Septante;

Sut Finerrancc biblique. — Les mêmes traités ou arlwJe». el la plupart des lima qui traitent en détail la question de l'inspirai loti. Concernant la théorie de* apparences historiques, un trouvera tous les éléments d'appréciations dans quatre ouvrages. Trois la défendent; c'cst le P. Lagrange, *La methode historique, turtoul* d *propos de FAncien Testament.* Paris 1003 : à compléter par deux articles de la *Hcduc biblique.,* 1903. p 292-313 et 1904. p. 103-117; L. Sanders, op. *cit., h* compléter parla réplique au P. Delattre, qui se Ut dans la *Proue biblique.* 1905, p. 284-287; Poels, *Crillek en Traditie. of de Bijbcl i>wr de ll'Mimchen.* Contre ces auteurs, le P. Delattre, s'est posé en défenseur de la tradition et de saint Jérôme, dans son volume : *Auteur de la question biblique. Une nouvelle école tfcxlgise rl les autorités qu'ellf iru*<qur,* Lir ;e, 1904. Eu vrai disciple de saint Jérôme, le P. Delattre fait valoir sa thèse par de bonnes et solides raison*.

//. z'zjrrÆ/MVDfrar/o.v *oa* — Comme exégète, saint Jérôme procède de l'école d'Mexnndrie. Se* rapports, d'ailleurs assez rares, avec quelque* rrprvsentants de l'école d Antioche ne paraissent p,»› ivwlr exercé une Influence sensible sur ses pr uipes d'herméneutique ni sur sa méthode d'exéçrsr. Dlscïpit du dtdascalée, surtout par la lecture widue do œ vres d'Origène. dont il a traduit une partie en latin. Il n'est pas étonnant qu'il ait donné d'abord avec excès dans l'allégorisme.

Toute sa tendance exégétiquo ü o u» ηρριηιK dominée par la manière dont il envisage le contenu de l'Écriture suinte. Or, l'Écriture, esl â ses ye i\ «me mer trop profonde, trop pleine d'abîmes mystérieux, meme dans les» par· es qui semblent le plu* Lud s. pour que la richesse de son fonds soit d'oruniaire épuisée pur une seule et supcrflclelle Interpretation. Parole de Dieu écrite par l'intermédiaire des auteurs inspirés, elle participe dans une certaine mesuic de l'insondable opulence de la sagesse et de la science divine»; elle est de nature ù nous arracher cc cri d'admiration : *O allihtdodiiutiaruml..* A côté et au-dessus de la pensée, de la vérité, spécuLthe ou pratique, his-

longue ou morde, directement exprimée par la lettre, il ex sic tout un monde de vérités plus relevées, réservé â une étude plus religieusement attentive et où Il nous faut lâcher d'atteindre. Cf. *In 1 aan pritj. in hb.* xvnr. xxiv ol 629 ; *In Hab c,* ni, 8, 9 t xxv col 1318 ; *In So hon.* Hî, 10 sq t. xxv rot 1381 ; *In Ezcch.,* XL, *24* sq., t. xxv, col. 387; *Tract, dc Ps. LXxrn, A need. Mareds* , t. ni, part. 2, p. 63.

1· *Les divers sens bibliques.* — Quel est, d'après Jérôme, l'objet de ces vérités? ct sont-elles d'une ou dc plusieurs sortes? sc rangent-elles toutes dans une meme catégorie? La réponse à ccs questions, force nous est de le reconnaître, n'est pas facile; ct cc qui en fait la difficulté, c'est la multiplicité ct la variété presque incroyables des dénominations employées, sans parler des explications ajoutées cà ct là. Le plus souvent, l'auteur ne mentionne et semble ne connaître en dehors du sens littéral qu'un sens unique, de sorte que l Écriture comporte un double sens, est susceptible d'une double interprétation; ailleurs, de l'acception littérale ou historique il distingue deux autres acceptions, ct le texte sacré fournit ainsi matière à trois interprétations différentes, dont les limites respectives ne sont d'ailleurs pas toujours déterminées de façon absolument identique. Dans une lettre à Hédibia, qui est un véritable petit traité sur diverses questions bibliques, nous lisons · Il y a trois manières dc graver l'Écnture sainte dans nos cœurs ct d'en faire notre règle. La première est l'interprétation historique, *furta historiam;* la deuxième est tropologique, *juxta tropologiam;* la troisième est spirituelle, *juxta intelligentiam spiriualrm* Dnns l'histoire, on s'en tient à l'ordre des faits consignés par écrit, *corum quæ scripta sunt ordo servatur;* par la tropologlc, nous nous élevons de la lettre à des vues plus hautes, ct, Interprétant d'après son côté moral tout cc qui est arrivé charnellement au peuple Juif, nous le faisons servir à l'utilité de nos âmes; par la contemplation spirituelle, *in spirituali* 0:ωρ y, transportés dam un monde supérieur, nous abandonnons In terre, pour nous occuper dc la béatitude future ct des biens célestes, ct dans la méditation de la vie présente nous trouvons une ombre de la félicité à venir. › *Epist.,* exx, 12, t. xxn, col. 1005. Le commentaire sur Ézéchiel nous ram ne à cette division tripartite, en expliquant chacun des trois membres par application à des textes concrets : *Jubetur nobis ut eloquia veritatis, id est Scripturas Sanctas, intelligamus tripliciter. Primum furta litteram; secundo medie per allegoriam; tertio sublimium, ut mystica quaque noscamus Secundum litteram illud est : · Neque fornicemur, iicul quidum eorum fornicati sunt, el ceciderunt una die vlglnli tria millia* (1 Cor., x, 8); » *el : · Nolite murmurare. sicut quidam de iis murmuraverunt el perierunt ab exterminatore* (I Cor., x, 10). » *Medie autem et juxta tropologiam, quando recedimus a littera el paululum ad alliora conscendimus, di-ente Apostolo : « Scriptum est : λon alligabis os bovi trituranti; » itaiimque sequitur « Numquid de bobus cura esi Deo ? An propter nos utique locutus est* (1 Cor., ix, 9 iq.) ? » *Extrema autem, td est tertia el sublimis sacraque intelligentia fuxla illud ejusdem apostoli : · Propterea relinque! homo patrem el matrem et adhaerebit uxori suae. Sacramentum hoc magnum est ego autem dico in Christo el in Ecclesia* (Eph ,v,31). » *In Ezech.,* xvi, 30, 31, t xxv, coi. 147 sq. Dans le commentaire sur Amos, les dénominations ct le nuancement tri * bref des trois catégories ont partiel- I ment varié: · Nous devons entendre l'Écriture sainte d abord selon la kttrr, *secundum litteram,* en faisant tout ce que la moi aie prescrit; secondement, selon l alégone. *fuilu allegoriam,* c'est-à-dire, l'intell g< ncr iiituellc; troi^tmemeiil, par rapport à la béatitude future.· *In Amas,* iv, 4, t. xxv. col 1027

En d'autres endroits, Infiniment plus nombreux, Jérôme ne compare ou n'oppose au sens littéral qu'un autre sens, qu'il ne définit guère que par celle opposition, mais dans lequel il comprend innnlLsic ment tout cc qui dépasse le sens littéral, ct qu'il qualifie Indifféremment, selon Ica cas. de *spirituel, allégorique, tropologique* ou *tropique, anagogique, typique, mystique, figuré,* voire de *moral, parabolique* ou *métaphorique.* Il est presque superflu de citer des exemples ; on en trouve ʌ chaque page ct plus qu'à chaque page des commentaires. Partout on rencontre des formules binaires dc cc genre : *Quid nobis videatur juxta historiam breviter diximus, nunc tropologitc sumina carpamus, In Is.,* xxî, 1, t. xxiv, coi. 260; *dicamus primum juxta historiam, deinde juxta tropologiam. In Is.,* xxviii, 1,col. 315. Mais qu'on examine la division à deux membres, ou la division à trois membres, on devra se garder d'attribuer à certaines expression·, comme celles de sens *spirituel* ou *typique,* de sens *anagogique,* de sens *métaphorique,* la signification précise que l'usage subséquent des exégètes ct des théologiens y a attachée. Il est vrai qu'il arrive à l'auteur de se souvenir en passant du sens propre du mol *métaphore* et dc souligner cc qui différencie la métaphore ct l'allégorie, *In. cp. ad Gai.* iv, 24, t xxvi, <ol 389; mais cc souvenir cl cette remarque sont sans répercussion durable sur sa terminologie ordinaire.

2° *Val ur respective d ; ns littéral et du sens spirituel.* — Si nulle part Jérôme ne nous donne une définition formelle ct rigoureuse du sens spirituel, en tant qu'il sc distingue du sens littéral, Il nous montre en revanche très clairement en quclh haute estime il le tenait. N'avait-il pas fait scs débuts littéraires par un commentaire sur Abdias, dans lequel, ainsi qu'il le confesse lui-même, il ne s'était nullement préoccupé du sens historique du texte? *In Abdiam, Prol.,* t. xxv, col 1097. C'était une œuvre dc jeunesse, un fruit trop précoce, qu'il désavoua ct remplaça trente ans plus tard : *Mereri debeo veniam, quod in adolescentia mea provocatus ardore et studio Scripturarum, allegorice interpretatus sum Abdiam prophetam, cujus historiam nesciebam. Ibid.* Son histoire ne présente pas d'autre exemple d'une semblable aberration. Mais dans ses productions ultérieures, des dénominations décochées au sens littéral, comme *uilis Intelligentia secundum litteram. In Gal.* ιv, 9, t. xxvi, col. 376, *humilitas Ulterie, In Amos,* vm, 11, 12, t. xxv. col 1083 *carnalis intclligentia, In Gal.,* v, 13, t. xxvi, col. 107, *sensus carneus, In Ezech.,* x l v ii, 1, t. xxv, col. 408, *sensus carnalis, In Gal.,* n, 3-5, t. xxvi, col. 331, sont ʌ elles seules révélatrices de toute une psycliologie. Et elles sont souvent commentées en des formules plus explicites. ‹ Celui qui s'attache à la lettre bouleverse tout, met tout sens devant derrière; celui-là écoute la Loi, qui ne sc tient pas à la surface, mais pénètre jusqu'à la moelle; il n'écoute pas la Loi celui qui s'attache à l'écorce; la lettre tue, et celui qui la suit n'est pas un observateur, mais un ennemi de la Loi.» *In Gai.,* i, 6, iv, 21, v, 3. t. xxvn, col. 319, 387, 397 · L'histoire et la tropo)ogic marchent dans la même direction; mal* celle-là est plus humble, rivée qu'elle est à la terre; celle-ci est plus élevée, parce qu'elle prend son sol vers le ciel » *In Ezech.,* xu 24 sq., t. xxv, col. 387. C'est · quand il navigue à travers les eaux de l'allégorie, que le commentateur tend sa voile vers la haute mer. » *in Os.,* x, l I, 15, l xxv, col. 913.

Toutefois à partir dc l'année 393 ou 394, c'est-à-dire du début des polémiques contre l'origvnismc, Jérôme adopte une attitude sensiblement différente. Nous observons chez lui, quant à cc point, une évolution analogue, mais non égale, à celle que nous avons cons- laie· rt l'égard de la version S s Septante. Sauf peut-être daws son malheureux essai sur Abdias, il n'avait jamais en principe négligé le sens littéral; loujorn il

fêtait gardé dc · paraître mépriser le sens simple et la pauvreté dc l'histoire pour courir après les richesses du sens spirituel. » *in Ecclr.,* n» 24 <q., t. xxin, col. 1033. 11 savait que « ce serait faire violence à Γ Écriture que dc laisser dc côté l'histoire. » *Epist.,* ijc x iv, t. xxn, col. 612. Pratiquement pourtant, assez restreinte était la place, assez secondaire l'attention qu'il accordait au sens littéral.Mais vers 398 nous le voyons donner un commentaire sérieusement historique des chapltrcsxin-xxind'Isate. Dans le commentaire sur saint Matthieu, oui est du même temps, c'est l'interprétation historique qui domine; rarement l'auteur · *se* permettra d'y mêler les Heurs de l'intelligence spirituelle, » *Prol. in Matth.,* t. xxvn, col. 20. Vers la fin de ce volume, «le lecteur est averti dc ne point ajouter foi, s'il veut être prudent· aux Interprétations superstitieuses, fantaisistes et arbitraires, données comme par fragments détachés, mais de faire attention tout à la fois au texte, à cc qui précède et A ce qui suit » /n *Matth.,* xxv, 13, t. xxvi, col. 186. A la même époque encore, le commentaire sur Isale, xin, 19, t. xxiv, 158 sq., rappelle qii*· assurément le sens tropologique n'est pas A rejeter, mais que l'interprétation spirituelle doit suivre l'ordre de l'histoire; ce que plusieurs ignorent, puisqu'ils pataugent dans le champ de l'Écriture comme des gens en délire, *lymphatico in Scripturis vagantur errore.* »

Ainsi Jérôme, sans renier son attrait personnel pour l'allégorie, en était arrivé A la concilier dans une large mesure avec les droits primordiaux ct incontestables du sens littéral Le temps et l'expérience ne firent que le confirmer dans cct te disposition, comme le prouvent tous ses écrits postérieurs à 400. « Les considérations d'ordre spirituel, dit-11, gardent nos préférences, mais nous entendons cependant ne pas négliger la vérité historique: *non historiam denegamus, sed spiritualem intelligentiam prœ/erimus.* » *In Mare.,* ιχ. 1-7, *Anecd. Mareds.,* t. m, part. 2, p. 348. Une des qualités qu'il loue en Paula, *Epist.,* cvm, *ad Eustochium,* 26, t. xxn, col. 902, est « l'amour qu'elle avait pour l'histoire comme fondement de la vérité, tout en recherchant plus ardemment encore le sens spirituel. » « Dans l'histoire, écrit-il, il faut trouver le sens spirituel ct dans la tropologic, la vérité dc l'histoire; chacune de ces deux choses a besoin de l'autre; il n'y n point de science parfaite si l'une ou l'autre manque. » *In Ezech.,* xu, 13, t. xxv,col. 401 El ailleurs:* Pourquoi supprimerais-je la vérité de Histoire, puisque c'est sur elle qu'est fondée l'interprétation spirituelle? » *Epist.,* exix, t. xxn. col. 1105. Le sens spirituel nous est donc constamment présenté comme dépendant du sens historique nu littéral, comme lui étant en général Λ la fols super,)osé ct subordonné; et les préférences pour le premier, dont il reste trace de-ci de-lA, sont surtout préférences do sympathie théorique et d'habitude. Dans la dernière œuvre do Jérôme, le commentaire sur Jérémie qui fut entrepris de 415 à 420 cl qui est resté inachevé, les exemples d'interprétation allégorique sont courts et clairsemés.

D'ailleurs, si l'auteur demeure naturellement sympathique A l'allégorie, il en réprouve hautement les excès, même ct surtout dans Origène, sur les traces de qui 11 marchait jadis tranquillement. Il lui reproche entre autres son interprétation allégorique du paradis terrestre et dc tout cc qui le concerne, y compris la chute dc nos premiers parents. *Contra .Ioan. Ilieros.,* 7, t. xxm, 360. Amolli a découvert récemment un *Tractatus contra Oriyenem de visione Isaise,* composé vers 102. oô les principes ct la tendance de Jérôme sont très nettement affirmés. Origène y est jugé sévèrement : dans tout son système. Il manque de naturel et de vérité; il aboutit A l'erreur, soit que l'on considère scs affirm il.«ms du point de vue historique, soit qu on les envisage du point de vue allégorique. 11 a le tort de recourir û l'allégorie uniquement par horreur des chemins battus, pour pouvoir dire du nouveau ; c'est en s'abandonnant A cette inclination novatrice qu'il a enveloppé d'un épais brouillard bien des doctrines bibliques. *Tract, in Is.,* vi. 1-7, *Anecd. Mareds,* t. m, part. 3, p. 107. ‹ Pour nous, continue Jérôme, nous ne sommes pas entêtés au point de croire que nous devions rejeter un sens allégorique, dès qu'il est édifiant et puisé aux sources de la vérité. Mais il ne peut aller à l'encontre de la vérité ni bousculer l'histoire; il doit suivre le sens de l'Ecriture sainte et ne jamais donner le pas au caprice d'un sot exégète sur l'autorité de l'Écriture. L'histoire raconte tous les faits comme chacun d'eux s'est passé en son temps; elle exige du lecteur qu'il fasse le bien et évite le maL L'allégorie vient ensuite, qui s'élève en quelque sorte A travers l'histoire jusqu'à des régions supérieures; elle doit planer au-dessus dc l'histoire sans la contredire. Ainsi l'apôtrc Paul, entre autres, en expliquant le mystère d'Adam ct d'Èvc, n'a point nié la création; mais, prenant l'histoire comme base, il a sur ce fondement assis l'interprétation spirituelle. ›

En résumé, sur le terrain de l'exégèse littérale, l'évolution dc saint Jérôme apparaît manifeste et graduelle. D'abord allégoriste exagéré et facilement dédaigneux de la lettre, il en vient peu A peu à accorder au sens historique, aussi bien dans la pratique que dans la thérorie, une place qui, petite A l'ongme, va s'élargissant de Jour en jour, jusqu'à ce que l'allégorie soit tout A (ait reléguée A i'arrièr^-plan et proclamée absolument dépendante du sens littéral. Ce changement, qui nous montre dans l'exégète parvenu à la pleine maturité dc son talent non plus une opinion acceptée de confiance ct routinière, mais une conviction raisonnée ct personnelle, paraît avoir été en lui le résultat de trois causes : le contact avec les textes et leur manipulation quotidienne pour les traduire ou les commenter ne pouvaient pas ne point faire sentir l'importance primordiale dc la lettre ct la nécessité absolue de s'y cramponner pour échapper aux extravagances de la fantaisie; ensuite, les violentes cnntro-\erses soulevées A propos des erreurs d'Origène rendaient fatalement les procédés exégétlqucs de cc maître suspects à tous les esprits soucieux d'orthodoxie ; enfin, les relations de notre auteur avec les docteurs Juifs semblent avoir agi dans le même sens sur scs Idées et scs méthodes.

Si parfois nous rencontrons l'affirmation d'un sens spirituel ou allégorique exclusif dc tout autre, c'est que le sens littéral a paru, ce qui est relativement très rare, impossible physiquement ou moralement. Le commentateur s'en explique sans ambages, *In Matth.,* xxî, 4, t. x.xvi, 147 : « Chaque fols que le sens historique Impliquerait une impossibilité ou une inconvenance, nous devons nous élever A des pensées plus hautes. · En un autre endroit. *Dialog, ado. Luciferianos,* xxvm, t. xxm, 182, nous lisons que, dans certains cas, · en voulant nous tenir à la lettre, nous aboutirions A créer dc dogmes nouveaux. » Et *In Is.,* xxn. 11, 12, t. xxiv, col 265 : « Ccs passages sont difficiles, et le sens historique en est très obscur; c'est pourquoi nous sommes obligé d'en proposer diverses Interprétations analogiques. » Ceci n'est que l'application d'un procédé que nous connaissons déjà. Nous avons vu plus haut, *Inerrance,* col. 914. que Jérôme no se fait pas faute de recourir au sens spirituel, comme A un moyen dc sauvegarder la parfaite véracité dc la üible, en échappant A d'apparentes contradictions ou A d'autres difficultés. Nous avons pu remarquer alors que les solutions tirées dc IA n'étnient pas toujours très naturelles ni pleinement satisfaisantes; nous poumons ajouter que, plus d'une fols, la difficulté A résoudre est

plus subjective que réelle ou est fortement exagérée. C'est ainsi que l'idslofre de la Jeune Sunamite amenée à David, d'après III Beg., !, est déclarée inacceptable au sens historique, cl, par conséquent la Sunamite ne peut être qu'une personnification de la sagesse. *Epist.,* ui, 2 sq., t. xxn,col. 527 sq. Dans d'autres cas réputés embarrassants, il eût suffi, A la rigueur, pour tout expliquer, de constater remploi ou d'une hyperbole, ou d'une métaphore proprement dite, ou d'une de ces expressions anthropomorphiques dont la Bible est assez coutumière.

3e *Recherche des divers sens.* — Au surplus, qu'il s'agisse de rechercher le sens propre ct littéral ou un sens moins direct et plus relevé, Jérôme fournit à qui veut y ré ssir des Indications et trace des règles aussi juges qu'utiles. Nous avons dit ci-dessus combien il insiste sur la nécessité de l'attention, même pour l'interprétation allégorique, à tous les éléments du texte et du con.ixte. Il y revient sans cesse L'intcrprélalîon « ne doit point sc plier au caprice du commentateur ou du lecteur, » *In Gai.,* iv, 25, t. xxvi, col. 391 ; elle ne peut jamais « faire violence au texte. » *Epist.,* xvm,, *ad Dumas.,* 6, t. xxn, col. 365. « L'histoire a des lois fixes, dont il ne lui est pas permis de s'écarter. La tropologie est libre, ct n'a d'autre règle que de poursuivre une interprêt ation pieuse, en s'attachant au contexte, et de n'être point trop audacieuse *à* rapprocher des choses qui jureraient ensemble. › *In Ilab.,* i, 6, t. xxv, col. 1281-I282. Mais ceci posé, il est bon que l'exégète ne se dissi mule pas la difficulté de sa tâche. L'Écriture, œuvre de Γ Esprit de Dieu, est profonde cl mystérieuse comme lui ; la comprendre ct l'expliquer ne saurait être un jeu d'enfant. Il faut savoir se résigner éventuellement à ne lu pénétrer qu'en partie « Je prie le lecteur, lisons-nous, *In Ezech.,* x l , 5 sq, t. xxv, col. 380, de ne point traiter tout ceci de frivole, quoique Je n'en sois pas satisfait mot-même, sachant que je frappe à une porte fermée. Qu'on me lise donc avec indulgence. J'aurais pu d'ailleurs avouer simplement mon ignorance et renoncer à toute envie d'approfondir ces questions. .Mais malgré l'imperfection de ma connaissance, je crois qu'il vaut micu ∨ dire peu que rien. » Et plus loin, dans le même commentaire : « Les mystères de l'Écriture doivent être admirés ct médités plutôt que traduits en paroles. · *lu Ezech.,* XLVHi, 21, cul. 487. Les prophètes présentent des obscurités spéciales. ‹ Ils ne retracent pas simplement en historiens une suite de faits, mais leurs pages sont pleines d'arcanes divins. Autre est chez eux le son des paroles, autre le sens qui y est enfermé. Ce que vous estimiez facile ct clair à une première lecture, vous le retrouverez ensuite enveloppé de nuages. » *Proe/. In Is. lib.* xvm, t. χχιν, col. 653.

« Nous ne pouvons arriver A l'intelligence des Écritures sans le secours du Saint-Esprit, qui les a Inspirées ct dictées. · *Epist.,* exx, 10, t. xxn, col. 997. Parce que donc · nous avons toujours besoin de sa venue pour commenter les divines Écritures, Il nous faut l'appeler de toute l'ardeur de nos désirs; il faut lui demander d'accomplir cc qu'il a annoncé dans les prophètes, de réaliser en nous sa promesse : Ouvre ta bouche, ct Je te rassasierai. » *In Mich.,* i, 10 sq., t xxv, col. 1159. Jérôme ne cesse pas de solliciter pour lui-même cette visite illuminatrice ni de sc rccommanᾶl r sous ce rapport aux prières des aulics. · Parce que tout cela est assez embrouillé, écrit-il, ct parce que le passage est d une interpretation dillicile, prions ensemble le Seigneur, afin que, purifié de tous mes péchés je puisse d'abord saisir le mystère de Dieu ct ensuite exposer ce que j'aurai saisi. » *Epist.,* xvm, 6, t. xxn. col. 364.

Une intention simple et droite est. dans l'exégète, une luuù.uon pour mériter le secours divin et y correspondre. « Les hérétiques dénaturent la vérité de l'Évangilc par l'interprétation vicieuse qu'ils en donnent; cc sont de mauvais hôteliers, qui changent le bon vin en eau, tandis qucNotre-Seigncurchangeait l'eau en vin. » *In. Is.,* i, 22, t. xxiv, col. 38. Quant à nous, nous ne devons, dans nos études scripturaires, avoir cure que de la vérité : *in erpusittunc enim sanetarum Scripturarum, veritatem debemus sequi, non com tentionem. In Is., u,* 20, t. xxiv, coi. 86. Ce que Jérôme recommandait de mille manières ct avec tant d'instance, Il le pratiquait tout le premier. « Nous ne cherchons pas à faire vanter nos travaux, mais nous nous efforçons de saisir la pensée des prophètes. » /7r/. *in Is. lib.* v, t. xxtv, col. 158. On pourrait multiplier A plaisir de semblables paroles.

4e *Utilisation des devanciers.*— Visant comme interprète non A se mettre en évidence, mais A connaître et À répandre la vérité, il est tout naturel que Jérôme ait consulté et utilisé ses devanciers. Il l'a fait dans une très l irgc mesure; car il avait lu immensément, et sa mémoire était prodigieuse. Mais A cet égard on a pu lui adresser un reproche qui n'est pas entièrement immérité : celui de citer assez souvent des opinions divergentes ou contradictoires sans sc prononcer, parfois même sans indiquer scs sources, en laissant A d'autres le soin de choisir. Telle a été, en effet, fréquemment sa méthode. Loin d'en faire mystère, il l'afiirme hautement en plus d'une occasion, il s'en sert comme d'un argument pour repousser certaines accusations, ct Il élève cette pratique A la hauteur d'un principe. Au commencement de scs études sur Jérémie, il sc défend contre « la rage de détracteurs qui critiquent non seulement ses paroles mais chacune de scs syllabes, › ct il s'en prend spécialement à · un calomniateur ignare· (Pélagc), qui a récemment attaqué son commentaire de l'épltre aux Éphéslens : « Je constate, dit-il, qu'il ne comprend pas, enlisé qu'il est dans l'épaisseur de son Ignorance, les lois du genre comm ntaire : Ici. on re cueille en grand nombre des opinions diverses, c n citant o en taisant les noms des auteurs, de façon A hi scr le lecteur libre de choisir A son gré. D'ailleurs, dans la préface qui figure en tête du premier livre de mon ouvrage, j'ai annoncé qu'on trouverait du mien dan· mes pages, ct aussi des données empruntées A d'autres; que donc mon commentaire serait l'œuvre des exégètes qui m'ont précédé autant que mon œuvre. » *In Jereni.,* Prol., t.xxiv, col. 680. L'auteur rappelle ensuite qu'il a déjà répondu de façon analogue A des critiques semblables de Rufin Et de fait, dans sa troisième apologie contre ce dernier, t. xxm, col. 167, il avait écrit : ‹ Vous me reprochez d'avoir inséré dans mes commentaires certaines parties d'après Orlgènc, certaines d'après Apollinaire et certaines de mon cru. Mais sl cc que j'ai produit sous le nom d'autrui est d'Apollinaire et d'Origène, pourquoi m'en faire dans vos hvres un grief, comme si, quand J'écris : ceci est d'un tel, cela est d'un nuire, ce premier ou cet autre c'était moi-même? D'Apollinaire A Dldyme grande est la distance au point de vue de l explication, du style, des pensées, lorsque dans un même chapitre J'accueille des opinions divergentes, peut on croire que J'acquiesce A des sentiments qui se contredisent? » Ces deux extraits donnent une idée de la manière dont Jérôme conçoit et pratique souvent le recours aux devanciers, sans les contredire comme sans sc rallier A eux expressément. Dans bien des cas, on pourra regretter et l'on regrettera de ne point connaître son sentiment A lui. M üs sa méthode a au moins le mérite de nous avoir conservé de nombreux fragments anciens qui autrement eussent été perdus. Ainsi, des • trois volume'» d'Origène » qu'il atteste, *Prol. in Eph..* t. xxvi, col. 112, avoir eus A sa disposition pour corn l Mlcr l'épltre aux Épheicns, comme des ouvrage,

moins étendus d*Apollinaire ct dr l Hdyme sur le même sujet, il ne nous reste que les parties qu'il a insérées dans son commentaire.

///. NATtniK kt oniaiNK db Γépiscopat — Quelle est la doctrine de saint Jérôme concernant la hiérarchie ecclésiastique? On l'a accusé d'avoir nié la supériorité des évêques sur les prêtres, ou tout au moins d'avoir méconnu le droit divin de l'épiscopat. La question q suscité, depuis des siècles, d'ardentes controverses. C'est que la solution dépend de plusieurs textes, qu'il s'agit d'interpréter et de concilier entre eux, et l'on doit reconnuttre que la tâche n'est pas sans présenter de sérieuses difficultés.

1° *Les textes.* — Deux passages célèbres sont surtout à examiner, parce que le sujet y est traité assez au long ct *ex professa;* c'est le commentaire (an. 387-388) de l'Épitre à T'»e. i, 5, t. xxvi, col. 596 sq. et la lettre à Évangélus (de date Incertaine, mais vraisemblablement écrite après 385, selon Mgr BatifTol), *Epist.* cxlvi, t. xxn, col. 1192-1195. Nous en reproduirons d'abord les parties principales, que nous citerons le plus souvent en latin, afin d'avoir une base plus sûre pour nos déductions. Nous indiquerons ensuite quelques autres endroits de moindre importance.

1. Le verset Tit i. 5, est ainsi traduit : *Hujiisrei gratia reliqui te Cretcv, ut ra quæ desunt,corrigeres, et constituas per chutâtes presbyteros, sicut ego tibi disposui.* Il est suivi immédiatement de ces remarques : *Audiant episcopi, qui habent constituendi presbyteros per urbes singulas potestatem, sub quali lege ecclesiastica' conatitutionis ordo teneatur.* Or la volonté du Christ, que Paul a déjà promulguée ct qu'il veut rémémorcr ici est que, dans le choix des ministres sacrés, on ne suive pas des vues personnelles ct intéressées, mais qu'on admette uniquement les plus dignes; ct les qualités qui font les plus dignes sont détaillées par l'Apôtre, qui dit, entre autres choses,au t.7 -.*Oportet enim episcopum sine crimine esse.* — Le rapprochement de cc terme *d'episcopus* avec celui de *prèsbgteri,* qui sc Ht au *t. 5,* leur synonymie, est, pour le commentateur, le point de départ du développement qui va suivre : *idem est ergo presbyter qui et episcopus, et antequam diaboli instinctu studia in religione flerent el diceretur in populis : « Ego sum Pauli, ego Apolio, ego autem Cephee,· communi presbyterorum consilio Ecclesia: gubernabantur. Postquam vero unusquisque eos quos baptizaverat suos putabat esse, non Christi, in loto orbe decretum est ut unus de presbyteris electus superponeretur caderis, ad quem omnis Ecclesia· cura pertineret, el schismatum semina tollerentur. Putet aliquis non Scriplurarumjed nostram esse sententiam, episcopum et presbyterum unum esse, et aliud alatis, aliud esse nomen officii; relegat Apostoli ad Philippenses verba dicentis : « Paulus ei Timotheus, serui Jesu Christi, omnibus sanctis In Christo Jesu, qui sunt Philippis, cum episcopis ct diaconis... » Philippi una est urbs Macedoniae, el certe in una civitate places, ut nuncupantur, episcopi esse non poterant Sed quia eosdem episcopos illo (empore quos et presbyteros appellabant, propterea indifferenter de episcopis quasi de presbyteris esi loculus* Jérôme continue ensuite son affirmation principale sur l'identité primitive des πρεπβύτεροι ct des ἐπίσκοττοι par d'autres citations. Il invoque successivement Act. xx, 17, 28, «pii lui suggère cette réflexion : *Et hic diligentius observate quomodo unius civitatis Ephest presbyteros vocans, postea eosdem episcopos dixerit;* puls l leb , xm, 17, et I Pet , v, 1, 2, doux textes qui Indiquent clairement plurali!é de chefs, direction collective. Ensuite ll ajoute : *H cc propterea ut ostenderemus apud veteres eosdem fuisse presbyteros quos ct episcopos, paulotim vi ro, ut dissensionum plantaria evellerentur, ad unum omtrm sollicitudinem esse delatam Sicut ergo presbyteri sciunt se cx Ecclesiie consuetudine ei qui sibi praepositus fuerit esse subfectos, ita episcopi noverint se magis consuetudinequam dispositionis dominior ot date presbyteris eue majores, et in commune debere Eoi nam regere, imitantes Moysen, qui, cum haberet in potestate solum preeesse populo 1trail, septuaginta elegit cum quibus populum judicaret.*

2. Pour saisir la portée de la lettre à Évangélus, il est Indispensable de n'en point perdre de vue l'occasion ct le but. Des bruits sont venus aux oreilles de Jérôme, d'après lesquels l'un ou l'autre extravagant, dans le clergé romain en particulier, aurait prétendu égaler les diacres aux prêtres, voire les mettre au-dessus. C'est celte prétention insensée qu'il veut confondre. Il y oppose deux considérations: un argument de raison et un fait historique. L'argument de raison se fond* sur l'égalité primitive des prêtres ct des évêques : la supériorité de l'épiscopat par rapport au diaconat n'étant pas contestée, l'infériorité de celui-d à l'égard du presbytéral résulte de ce que presbytérat et épiscopat sont un même ordre. L'argument de fait est le droit qu'ont exercé les prêtres à Alexandrie, durant une longue su;te d'années, d'élire l'évêque et de le choisir au sein de leur propre collège. Jérôme Insistera d'autant pins volontiers sur ce fait qu'il y trouve une réponse parfaitement adaptée et adéquate à l'objection que certaine lui opposaient : « A Borne, c'est un diacre qui est ap elé à témoigner en faveur de celui qui va être ordo. né prêtre. » Cf Mlchiels, *Origine de l'épiscopat,* p 345,346.

Mais voyons la teneur de la lettre. *Audio quemdam in tantam erupisse vecordiam, ut diaconos presbyteris, id est, episcopis anteferret Nam cum Apostolus perspicue doceat eosdem esse presbyteros quos episcopos, quid patitur mensarum et viduarum minister, ut supra eos se tumidus tfferat, ad quorum preces Christi corpus sanguisque conficitur? Quseris auctoritatem? Audi testimonium.* Le témoignage qu'on nous annonce n'est pas unique; il embrasse la séné, même quelque peu allongée, des passages allégués A propos de Tit-,1, 5 C'est d'abord Philipp., 1, t, ct Act., xx, 28; c'est aussi le texte même de Tit., t,5 sq., ainsi introduit: Ac *ne quis contentiose (n una Ecclesia plure* episcopos fuisse co. tendat. audi et aliud testimonium, in quo manifesti-sime comprobatur eumdem esse episcopum atque presbyterum;* c'est encore ccttc phrase de 1 Tim., îv, 14, où l'Apôlre prie son disciple de se souvenir de la grâce reçue *per impositionem manuum presbyterii;* c'est I Pet., v, 1 2, où Pierre, instruisant ct exhortant des prêtres, πρεσβοτέρον , en qualité de συμπρεσβύτερ<» . leur dit: *Poscite qui in vobis est gregem Dei, providentes, quod quidem grace significantius dicitur,* ἐπισκοπούντε , *id est superintendentes, unde et nomen episcopi tractum est.* Enfln, deux autres passages, 11 Joa., 1 et ill Joa. 1. méutent considération, parce que l'apôtre saint Jean y est qualifié de πρεσβύτερο . —A ces textes, dont ressemble contient l'expression ct la preuve de la situation primordiale, succède une explication historique de sa transformation : *Quod autem postea unus electus est, qui certeris praeponeretur, in schismatis remedium /actum est, ne unusquisque ad se trahens Christi Ecclesiam rumperet. Nam et Alexandria· a Marco evungelista usque ad Heradam el Dionysium episcopos, presbyteri semper unum ex se electum, (n excelsiori gradu collocatum, episcopum nominabant; quomodo si exercitus imperatorem faciat, aut diaconi eligant de se quem industrium noverint et archidiaconum vocent. Quid enim facit, excepta ordinatione,episcopus,quod presbyter non faciat? Nec altera rvmante urbis Ecclesia, altera totius orbis existimanda est. Et CaUiee, et Brilanniæ, et Africa et Persis, el Oriens, et India et omnes barbarae mdtones, urum Christum adorant, unam observant regulam veritalla... Ubicumque fuerit e/ iacnpus, sive Romsr, sive Eugubii, site Co i tontinopoli, siv Rhegii, sîih : Alexandria, sive Tanis, ejusdem menti, r;usdem est cl sacer-*

d^tii... Cvterum omnes Apostolorum successores sunt... Presbyter et episcopus aliud a bitis, aliud dignitatis est nomen. Unde et ad Titum, et ad Timotheum de ordinatione episcopi et diaconi dicitur, Tit., i, I Tini., in ; *de presbyteris omnino reticetur, quia in episcopo et presbyter continetur... Et ut sciamus traditiones aposloticas sumptas de Veteri Testamento, quod Aaron et filii ejus atque levttæ In Templo juerunt, hoc sibi episcopi, et presbyteri, el diaconi vindicent in Ecclesia.*

Dan· une lettre à Océanus (an. 397 ou 398), *Epist.,* l x jx , 3, t, xxn, col. 656, la même doctrine est indiquée en peu de mots. Après avoir rappelé les témoignages classiques de I Tim., v, 1, ct Tit., î, 5, Jérôme conclut : *In ulraque epistola, sive episcopi, sloe presbyteri (quamquam apud Deteres Udem episcopi el presbyteri luerint, quia illud nomen dignitatis, hoc alatis), jubentur monogami in clerum eligi.* Nous avons encore fidentité du prêtre et de l'évêque afllrmée, vers 391 ou 392, *In Agg,,* n, 11, L xxv,col. 1406. Il y est dit que saint Paul, écrivant à Timothée, détermine les qualités requises dans un évêque, et celles-ci sont brièvement énumérées. Ensuite le commentateur ajoute : *El ne hoc casu dixisse videretur, ad Titum quoque super presbyteris (quos et episcopos intelligi vult) ordinandis, eadem cautela servatur;* puis il cite Tit., 1,5 sq.

2· *Idées de saint Jérôme que supposent ces textes.* — De ces extraits, en tenant compte de ce que Jérôme a écrit ailleurs, nous pouvons, ce semble, dégager les conclusions qui suivent, comme résumant l'ensemble do ses idées sur la nature et l'origine de l'épiscopat.

t. *Situation primitive,* — A l'origine, *apud veteres,* les communautés chrétiennes étaient gouvernées par un collège de prêtres : *communi presbyterorum consilio Ecclesia gubernabantur.* Il n'y avait point de différence entre prêtres et évêques; dans les textes apostoliques, πρε/τβύτεροι et ἐπίσχοποι sont tenues synonymes et fonctions Identiques, avec cette seule nuance, que le premier indique plutôt l'âge, et le second, la charge, le rôle social. Ceci est allirmé de bien des façons et répété avec une insistance remarquable : *Idem est ergo presbyter qui et episcopus; episcopum et presbyterum unum esse, et aliud «tatis, aliud esse nomen officii; eosdem episcopos illo (empore quos et presbyteros appellabant; indifferenter de episcopis quasi de presbyteris est locutus; quomodo unius civitatis Ephesi presbyteros vocans, postea eosdem episcopos dixerit ;apud veteres eosdem /uisse presbyteros quos el episcopos; eosdem esse presbyteros quos episcopos; cumdem esse episcopum atque presbyterum; presbyter el episcopus, aliud «talis, aliud dignitatis est nomen; in episcopo el presbyter continetur; quamquam apud veteres Udem episcopi et presbyteri fuerint; presbyteris, quos et episcopos intelligi vult.* Voir les références cl-dessus.

Mais l'identité des πρεσυύτεροι cl des ἐττἰσκοποι admise, quelle était, au sons de Jérôme, leur dignité? Avalent-ils tous le caractère épiscopal? étalent-ils, au gouvernement personnel et monarchique près, de vrais évêques? Quelques théologiens cl exégètes l'ont cru. Cf, Dom Sanders, *op. cit.,* p. 301. Mais une seule chose est claire : c'est que la question n'est posée nulle part, en termes formels ou approximatifs, dans les écrits de Jérôme. Peut-être même ne s'est-clie Jamais formulée bien distincte dans son esprit. Si, malgré tout, on veut essayer de pénétrer le fond plus ou moins confus de sa pensée, on devra avouer qu'il reste assez, incertain cl à peu près insaisissable. D'un côté, la façon générale de parler ct de raisonner semblerait indiquer une tendance n expliquer la synonymie primitive de* deux vocables ἐτἰΛΧο^ο et πρ^βὺ-.ερο cn ramenant le premier à la sign! llcation désormais usuelle du second, et non invrrs ment. Le changement introduit par · la coutume » ou | ar un ‹ décret » quelconque, l auUar parait l'avoir couçu et nous le présenter avant tout comme une élévation d'ua des membres du presbytérium, un accroissement do son pouvoir. Un presbytie aurait été choisi parmi le corps des presbytres, pour ‹ être préposé aux autres », pour être · placé en un rang supérieur », pour être seul désormais à porter le nom d'évêque ct Λ « faire l'ordination »; ct certes • des évêques tels que ceux ainsi dénommés actuellement, ll ne put Jamais y cn avoir plusieurs dans une même ville : *et certe in una civitate plures, ut nuncupantur, episcopi esse non poterant.* » Mais supposer dans les presby très des premiers temps le caractère épiscopal, qu'ils n'ont plus aujourd'hui, n'est-ce pas sc représenter le changement plutôt, comme une diminution do la généralité des rcpc βὑτεροι, qui tous, Λ l'exception d'un seul, auraient perdu u la fois et leur participation antérieure au gouvernement et la plénitude du pouvoir sacerdotal? D'autre part cependant la comparaison avec des diacres qui éliraient parmi eux un archidiacre conduirait aisément à une interprétation opposée de la pensée de Jérôme, puisque l'archidtaconat n'implique aucun changement dans le pouvoir d'ordre. En résumé, il y a là un problème d'exégèse ou de psychologie personnelle qui reste ouvert.

Au surplus, le gouvernement en commun ne nom esf pas donné comme le régime de toutes les É 'lises sans exception. Jérôme admettait, même pour cette époque, l'existence d'Églises épiscopales, c'est-à-dire soumises chacune à un pasteur unique, à un évêque. Tel est le cas notamment pour Alexandrie, pour Jérusalem, pour Rome, pour Smyrne, pour d'autres villes de l'Asie Mineure, ainsi qu'il résulte de textes très explicites : *Alexandrite a Marco euangelista presbyteri semper unum ex se electum episcopum nominabant,* cf. plus haut, col. 966; *Jacobus, statim ab Apostolis Hierosolymorum episcopus ordinatus, suscepit Ecclesiam, De viris,* n. 6, t. xxin, 609. Le *De viris* contient encore des notices sur « Clément, quatrième évêque de Rome, mentionné par l'apôtre Paul dans ces paroles, Philip., iv, 3 : *Cum Clemente el exteris cooperatoribus meis;*· sur Polycarpc, « disciple de l'apôtre Jean ct ordonné par lui évêque de Smyrnc; » sur saint Jean, qui « écrivit son Évangile, *rogatus ab Asia episcopis,* · *Ibid.,* 15,17,19. Toutes ccs Indications sont confirmées par la traduction de la *Chronique* d'Eusèbc, où nous lisons, à l'année 33, t. xxvu, col. 573, 571 : *Ecclesia Hierosolymorum primus episcopus, ab Apostolis ordinatus, Jacobus, /rater Domini; h* l'année 44, col. 577, 578 : *Petrus Apostolus, natione Galilseus, Christianorum ponii/ex primus, cum primum Antiochenam ecclesiam jundasset, Hornam proficiscitur, ubi euangelium pradicans xxv annis ejusdtm urbis episcopus perseverat;* à l'année 45, col. 579, 580 : *Primus Antiochia episcopus ordinatur Enodius,* à l'année 64, col. 585, 586 : *Post Marcum euangelistam primus Alexandrine ecclesia episcopus ordinatur Annianus, qui pra/uil an nis xxn.*

2. *Situation nouvelle el définitive.* — Le régime presbytère), dans les Éullses où il (ut d'abord en vigueur, n'était pas fait pour durer. Il se transforma, en effet, promptement cn celui qui devait se perpétuer cn tous lieux ct dont Jérôme relève les traits caractéristiques Désormais il n'y aura plus, il ne pourra plus y avoir qu'un évêque par Église: *Certe In una civitate plures, ut nuncupantur, episcopi esse non poterant; ne quis contentiose in una E‹ (tesia plures episcopos juisse contendat.* Tous les évêques sont les successeurs des Apôtres, ils en tiennent la place ct en remplissent la fonction ; *Omnes Apostolorum successores sunt; apud nos Apostolorum locum episcopi tenent. Epist.,* x l i, 3, t. xxn, coi. 476. linedl du In plénitude du sacerdoce, l'évêque a seul, comme prerogative essentielle, le pouvoir d'ordonner des prêtres pour le service des diverses communautés : l *Quid rnirn pied, excepta ordinatione, episcopus, quod*

presbyter non factat ? audiant episcopi, qui habent conf-utuendi presbyteros per urbes singulas potestatem. Mali il est de plus supérieur nux prêtre» par le pouvoir de Juridiction, étant nécessairement seu! de son rang en chaque église. Cette supériorité, dans les successeurs ct héritiers légitimes des apôtres, est aussi légitime que réelle, bien qu'elle doive son origine historique & une loi de l'Eglise plutôt qu'â un précepte formel de Jésus-Christ : *Steut presbyteri sciunt se ex Bcelnise consuetudine el qui sibl pncposltus fuerit esse subjectos, ita episcopi noverint, se magis consuetudine quam dispo-sitionis dominica ventate presbyteris esse majores; pres-byferi semper unum ex se electum, in excelsiore gradu collocatum, episcopum nominabant, quomodo si exer-citus imperatorem /aclat.* L'exemple de Moïse, proposé à l'imitation des évêques, est une nouvelle pre uve de leur supériorité : · Moïse avait le pouvoir de gouverner seul Je p< uplc d'Israël »; de même, les évêques sont en droit de diriger seuls le troupeau qui leur est confié.

Il s'en faut donc, on le voit, qu Jérôme, quelles qu'aient été ses Idées particulières sur la terminologie ct sur l'organisation Initiales dans l'Église, mette en question, ù aucun degré, l'autorité de cette Église et la légitimité de sa hiérarchie. Il les respecte pleine-ment, sans prétendre y innover ou y réformer quoi que ce soit. La hiérarchie ecclésiastique. Il l'admet tout entière; il la conçoit, la volt, la dépeint comme compre-nant essentiellement trois degrés: l'épiscopat, le pres-bytérat» le diaconat. Très nombreux sont les endroits où figure explicitement ccttc énumération tripartite; J'indique, entre autres, à la suite de Dorn Sanders : *Adv. Juvin.,* n, 31 sq., t. xxm, col. 258; ***In Mich.,*** vu, 5 sq., t. xxv, col. 1220; *In Jercm.,* xn, 13, xxn, 1 sq., L xxiv, col. 762, 811; *Epist.,* x l v iii, 10, 21, t. xxn, col. 500, 510; *In Ezech.,* xxxiv, x l v, 1 sq, χχχπτ, I sq., xi.vni, 13, L xxv, col. 328, 446, 319, 484; *Traci, in Psalm., Anecd. Mareds.,* t. ni, part. 2, p. 30, 48, 157, 189; *Trad, in Marc,* xi, 15-17, *ibid.,* p. 364; *Hom. in Matth.,* xvin, 7-9, *ibid.,* p. 371; ***In Malach.,*** i,7, P. *L.,* t. xxv, col. 1548; *In Matth.,* xxi, 12 sq, xvi, 19, t. xxvi, col. 151, 118; *Episl.,* exxv, t. xxn, col. 1080; etc., etc. Dans beaucoup de ccs passages, nous lisons que l'épiscopat est le plus haut degré ou bien qu'il est au-dessus du presbytérat, et partout il est nommé soit au commencement, soit à la fln de l'énu-mération, s« Ion que celle-ci suit l'ordre descendant ou l'ordre ascendant.

C'est donc l'épiscopat qui tient la tête de In hié-rarchie; et. par ccttc affirmation, le catholicisme so différencie du montanisme : *Apnd nos apostolorum locum episcopi tenent; apud eos* (il s'agit des montanls-tes) *episcopus tertius est. Habent enim primos de Pepusa Phrygia patriarchas; secundos, quos appellant Ceno-nas; atque ita in tertium, id est, pene ultimum locum episcopi devolvantur; quasi exinde ambitiosior religio fiai, si quud apud nos primum est apud illos novissimum sit. Epist.,* xu, 3, t. xxn, coi 476. Il serait superflu de rappeler comment toute la correspondance de Jérôme témoigne de sa ferme croyance Λ l'autorité épiscopale. Il en recommande k· respect au prêtre Népotlen, *Epist.,* ui, 7, t. xxn, col 583: *Esto subjectus pontifici iuoct quasi anima parentem suscipe.* Sa lettre exit, qui est adressée Λ saint Aùgiistln, sc termine pur ces belles paroles, t xxn. col. 931 : *Peto in fine epistolte ut quiescentem senem olimque veteranum militare non cogas et rursum de vita periclitari. Tu, qui juvenis es et in pontificati culmine condit dus, doceto populos, et novis Ajrien· jruqibus Romana tecta locupletato. Mihi sufficit cum auditore el lectore pauperculo in angulo monasterii susurrare.*

Remarquons encore qu'il y a, dans l'Église, unlfor-m lé de hlér rchh, comme Il y a unité ct universalité de fol : *Et Galllsr.et Britannia, et Africa, et Oriens, et India, el omnes barbar* nationes unum Christum ado-rant, unam observant regulam veritatis; ubicumque fuerit episcopus, ejusdem nierUt, ejusdem est et sacerd<dit* D'ailleurs, ce sont les apôtres eux-mêmes qui, dans chaque province et, par conséquent, dans l'Égll entière, ont Institué des prêtres et des évêque : *Pecunia ergo pradleotlo EoangelH est, el sermo divinui, qui dari debuit nummulariis et trapezitis, Id est cseterh doctoribus, quod jecerunt et apostoli, per singulas pro-vincias presbyteros el episcopos ordinantes. In Malt i.,* xxv, 26-28, t. xxvi, coi. 188. On peut donc dire en général que la hiérarchie prise *in globo* remonte aux apôtres; et ceux-ci, en rétablissant, se sont Inspirés de l'organisation sacerdotale de l'Ancien Testament: *El ut sciamus traditiones apostf.ticas sumptas de Veteri Testamento, quod Aaron et fdii ejus atque levit* (η templo fuerunt, hoc sibi Episcopi el presbyteri el diaennf vindicent in Ecclesia.* Le *Dialogue contre les luciférien*s, n. 9, L xxm, · oL 164, présente la prééminence d* l'évêque comme un principe de bon ordre etd'umté dans l'Église, et, de plus, Il rattache le pouvoir de donner le Saint-Esprit, en tant que prérogativ épis-copnlc» au fait de la descente de l'Esprit Saint sur les apôtres, au Jour de la Pentecôte : *Quod si hoe loco quæris, quare In Ecclesia baptizato* nisi per manus episcopi non accipiat Spiritum Sanciam, quem nos asserimus in vero baptismate tribui, disce hane observa-tionem ex ea auctoritate desce \dere, quod post ascensum Domini Spiritus Sanctus ad apostatas descendit. Et multis in locis idem factitatum ceperimus, ad honorem potius sacerdotii quam ad legem necessitous... Ecvlcsir salus (n summi sacerdotis dignitate pendet, aii si non exsors quirdam el ab omnibus eminens detur potestas, tol in Ecclesiis efficientur schismata quot sacerdotes.*

Que si l'on demande comment peut se concilier dans la pensét des .Int Jérôme,l'affirmation d'évêques établis en toutes les provinces par les Apôtres avec le fait reconnu par lui de la plupart des églises dirigées, à l'ori glnc, par un corps de prêtres, nous répondrons qu'il faut apparemment distinguer entre les degrés q exige la constitution générale ct définitive de l'Église et les ministres que comportait l'organisation locale, simplement provisoire, d'une communauté. Toute Église chrétienne ou bien avait un siège épiscopal—cas d\i>fleurs assez rare dans les premiers temps de la pré-dication apostolique, réserve faite» vers le déclin du siècle, du champ d'activité de saint Jean, de l'Asie Mineure —, ou bien ressortissait à la Juridiction supérieure d'un apôtn ou d'un év que sans siège fixe. Ain<l les Églises fondées par saint Paul étaient admi-nistrées par un corps de pasteurs, un collège de prê-tres; mais ΓApôtre s'était réservé la haute direction de toutes. Toutefois la si uatlon des communautés de h s conde catégorie, maintenue d abord par égar l pour l'autorité prééminente des apôtres ondateu s. dt voit, suivant leurs Instructions, prendre fln au plus lard, après eux pour faire place à l o ganisatlou nnrma'e el commune. Cet te hypothèse, conciliable avec i'enscmbl des faits ct des textes les plus anciens, semble répondre aussi à l'idée de Jérôme, cn fui épargnant le reproche de contradiction. Ai demeu ant ce ne serafi pas résdUd e la Hllc lté. mais l'esq 'I-v r, en supprimant, une parti d · données du p blême our de ne point tenir ompte des nombreux témofgn igea oncernant es églises épiscopale établies dès l origine Voir Mlchiels, Op *cit.,* p.123.

3. *Circonstance* du changement.* — On comprend déjà, par cc q· i précède, ‹ uc le passage du gouverne-ment collectif au gouvernement unitaire ou monar chique s serait effectué d'assez bonne heure; il aurait eu lieu vraisrmhlablemc t, en certains endroits, ^u vivant même des ipôtrcs. Le moment toutefois n'est nullement précisé Jérôme dit bien : *Antequam dt boit*

Instinctu studia in religione flerent...; postquam vero unusquisque eos quos baptisaverat suos putabat esse, toto orbe dccre'um est; et ailleurs : *quod autem postea unus electus est, qui caderis praeponeretur, in schismatis reme tum /actum est.* Mais il n*y a là que des indications furt vagues. Les paroles mêmes reproduites de l'Epltre aux Corinthiens: *Ego sum Pauli, ego Apollo, ego autem Cephrr,* ne vont pas directement à déterminer le temps; elles signi tient seulement, sous forme de réminiscence historique, des faits et des conjonctures analogues aux incidents dont l'Église de Corinthe avait été le théâtre. De ce passage, ainsi que d'un pass go analogue de la lettre cxlvi, il résulterait que le motif occasionnel du changement fut le désir de couper court au danger de divisions, à des rivalités ou naissantes, ou éventuelles, soit entre les simples fidèles, so t entre les membres du clergé: *ut unus superponeretur et schismata tollerentur; ut dissensionum plantaria evellerentur; in schismatis remedium /actum est, ne unusquisque ad se trahens Christi Ecclesiam rumperet.* Mnis rien ne permet de traduire, comm· Funk, que, d'après Jér me ll n'y eut d'abord que des prêtres et que « l'épiscopat naquit dans la suite, quand l'un des prêtres, poussé par l'ambition, s'éleva au-dessus de scs c«.H gués et créa une dignité supérieure à la prêtrise · *Hist. de VÉglise,* trad française, 8· édit., t. i, p. 82. Attribuer la naissance de l'épiscopat au fait de quelques unbitlcux, regarder donc le pouvoir épiscopal lui-même comme uno usurpation, c'est chose qui ne sc concevrait pas chez saint Jérôme, étant donnés ses principes et sa conduite, suillsammcnt caractérisés ci-dessus; c'est en outre une idée que ni les paroles de son commentaire, ni celles de sa lettre à Évangélus n'impliquent, qu'elles contredisent même clairement, car sans exclure toute Influence divine, elles assignent, comme cause efficiente et régulatrice de l'inlroJ iction du nouveau régime, l'action continue de l'Église: *ez Ecclesias consuetudine*;ct comme mobile, non point des vues personnelles et ambitieuses, mais, au contraire, l'intention très naturelle et très lovable de sauvegarder la paix et l'union contre toute tendance particularisle ou scissionnnirc. Du reste, en dépit de l'expression : *loto orbe decretum est,* on aurait tort de songer à un décret formel et explicite; il s'agit bien plutôt d'une pratique qui a pu se généraliser graduellement; c'est cc qu'insinue du moins, sans parler du terme *consuetudo,* employé deux fols,cette autre phrase: *pautatim. ut dissensionum plantaria evellerentur, ad unum omnem sollicitudinem esse delatam. Λ* ce processus 1storique l'auteur a rattaché une conclusion nv ralc : · Les prêtres se reconnaissent donc soumis, par la coutume de l'Église, à celui qui leur a été préposé qu'à leur tour les évêques sachent que, supérieurs aux prêtres par la coutume plus que par une di po ili m tonnelle du Seigneur,ils doivent gouverner leur Église en commun, *In commune debere ecclesiam regere.* Ainsi Imiteront-ils Moïse, qui, investi du pouvoir de régir seul le peuple d'Israël, choisit cependant 70 vie!(lards pour rendre la justice avec lui. ›

4 *Droit divin et droit ecclésiastique comme base de Γépiscopal.* — Nul doute que, pour saint Jérôme, l'évêque ne soit supérieur au prêtre; il lui est supérieur par la plénitude du pouvoir d'ordre, et aussi par le pouvoir de juridiction. Mais, en fait de juridiction, lui est-il supérieur de droit divin ou de droit ccclé- astique? Le fondement du droit ecclésiastique est nettement .ıΠΙπη'*, on ne saurait le contester. Toutefois cette affirmation n'est pas de forme exclusive; au contraire, clic contient une réserve, une restriction expresse : la supériorité dont il s'agit repose plus sur l> c »ulume, la loi de l'Église, que sur une prescription formelle du Seigneur : *magis consuetudine quam dispositionis dominicae veritate.* Dans une question où l'exactitude est de si haut prix, ces deux petits mots: *ma is quam,* ne sont i ullcment à dédaigner. On aurait donc tort d a mettre comme chose cidre qu'aux yeux de saint Jér inc l'épiscopat est une institution purement ecclésiastique, » Cf. Batiffol, *Études iPhisl. et de théol. positive* 5* édit Paris, 19(J7, p. 270. Celui-là ne dit pas · purement ecclésiastique », qui dit *plus eci lisiastique que divin*

Mais comme l ne pas remarquer en outre que les propres principes de Jérôme auraient dû le conduire logiquement à affirmer la prééminence de droit divin? Dans sa pensée les pôtres étaient assurément d'institution divine ? Serait-il croyable que lui, le grand scripturaire, ait jamais perdu de vue les textes du Nouveau Testament qui proclament cette vérité? Or, Il enseigne que · tous les évêques, en quelque lieu qu'ils soient, à Rome, à Gubbio, à Constantinople, à Reggio,... sont les successeurs des apôtres;· que · chez nous », c'cst-à-dire dans l'Église catholique, « ils tiennent la place des apôtres et occupent le premier rang. » La conclusion naturelle, c'est qu'hériûen légitimes d'un pouvoir divinement institué, Ils sont eux aussi, en tant que dépositaires de ce pouvoir, d'institution divine.

Mais si notre analyse de la pensée de Jérôme et de scs conséquences logiques est conforme à la réalité, pourquoi attribue-t-il la supériorité des évêques au droit ecclésiastique, source simplement secondaire, plutôt qu'au droit divin, source pre ûère? C'est vraisemblablement parce que cette attribution peut être regardée comme fondée quand on considère la situation de fait, la subordination effective el quotidiennement sentie du clergé inférieur. On comprend qu'il y a en réalité une notable différence entre la dépendance d'un corps de pasteurs dirigeant seul une communauté, quoique sous le contrôle d'un apôtre, d'un supérieur habituellement absent, et la subordination d'un clergé effectivement gouverné par un évêque, présent à sa tête et y exerçant constamment son autorité. Λ des prêtres qui, groupés en une sorte d'aristocratie ou d'oligarchie, étaient jusque-là, dans une large mesure, maîtres de concerter et de régler eux-mêmes leurs mouvements, l'Église, en créant des sièges épiscopaux, donna des chefs à demeure, imposa une direction permanente; et à raison de celle transformation profonde, de celte substitution, pour le clergé Inférieur, d'un rôle récepteur et passif à un rôle d'initiative à peu près indépendante, Jérôme a pu concevoir et placer dans la loi ecclésiastique la cause de la subordination des prêtres aux évêques. Celle vue paraît d'autant plus légitime que la création par l'Église de résidences épiscopales procède de l'intention de resserrer l'unité en concentrant partout le gouvernement dans les mains d'un seul. Cf. Mlchiels, *op. cit.,* p. 427.

Que si, après cela, dans l'affirmation répétée et fortement accentuée de l'identité primitive du presbytérat et de l'épiscopat, comme dans celle de l'origine ecclésiastique de leur inégalité, on veut voir quelque influence d'une tendance à pousser l'énergie de l'expression jusqu'à friser parfois l'exagération, je n'y contredirai point. L allégation emprunte même une cert Ine vraisemblance ru but poursuivi da s les deux documents à prendre e i considération. La lettre à Évangélus. nous l'avons constaté cl tout le monde en convient, a pour objet unique de repousser des prétenlions c.xhorbitnntcs, bien faites pour émouvoir une Ame A la lois très chatouilleuse sur le chapitre de J l'orthodoxie et peu tendre dans la répression des Iabus; el l'on a compris comment Il importait à la démonsi rat ion de la vérité d'égaler autant que possible les prêtres aux évêques. Mais le *Commentaire de l épllrt* à 7 *de,* i, 3, pourrait aussi avoir été iuihicncé

en cet endroit pnr une Intention de moralisateur, voire de censeur,suiUsninincnt annoncée dès le début el confirmée par des développements subséquents : *Audiunt episcopi, qui halent constituendi presby'eros per urbes singulas potestatem, sub quali teye ecclesiastica constitutionis ordo teneatur...·, ex quo manifestum est, eos qui, Apostoli lege contempta, ecclesiastic un gradum non merito voluerint alicui deferre, sed gratia, contra Christum facere... At nunc cernimus plurimos hanc rem beneficium facere, ut non quierant eos qui possunt Ecclesiis plus prodesse sed quos vel ipsi amant, vel quorum sunt obscq iis deliniti.*

5. *L'épiscopat à Alexandrie.* — La Lettre A Évangélus tire argument d'un usage particulier de l'Église d'Alexandrie, remontant A l'évangéliste saint Marc et conservé nu moins Jusqu'aux évêques Héraclas (f 249) et Denys (f 265) : dans cette ville l'év êque était élu régulièrement par les membres du presbyterium et parmi eux. Voir ci-dessus, col. 966. Ce passage, au jugeincn de beaucoup d'historiens, supposerait qu'à Alexandrie la consécration épiscopale était Inconnue ou dévolue A de simples prêtres. Il est vrai que lérôme n'y parle ni explicitemei t ni Implicitement de consécration, que même sa pensée nous y apparaît comme s ⁱ portant uniquement sur l'élection; c'est cc qui ressort et des termes de son aillrrnallon : *Presbyteri semper unum ex se electum, in excelsiori gradu collocatum, episcopum nominabant,* et des deux comparaisons qu'il y Joint : *Quomodo st exercitus imperatorem faciat, aut diaconi eligant de se quem Industrium noverint et archtdiaconum vocent.* Mais ce silence condull-il nécessairement A la conclusion indiquée ci-dessus? n'est-ce pas plutôt que l'auteur fait simplement abstraction de l'ordination, comme de chose n'important pas A sa démonstration? Les deux hypothèses sont possibles *a priori* et l'une et l'autre me paraissent soutenables, à considérer les paroles citées de Jérôme et l'intention princip ale qui le guide. Mgr Batiffol préfère la première; Il la défend en cc sens que personne n'aurait songé A la nécessité d'une consécration. Pour lui, « Jérôme ne dit pas que le prcsbytérlum « rdonnalt l'évêque d'Alexnn rie, mais que le presb térium élisait un prêtre, qui, par le fait de son élection se tr· uvalt être évêque, comme s'il n'était besoin d'aucune ordination pour faire d'un prêtre un évêque. · *Éludes d'histoire et de théologie positive, 5·* édit., p. 271. Le pass «ge et sa connexion avec cc qui précède pourraient lonc sc rendre ainsi : si évidente est l'Idcnttté originelle du presbytérnt et de l'épiscopat que. Jadis, aux prêtre d'Alexandrie, pour avoir un nouvel évêque il suffisait de choisir dans leurs rangs quelqu'un, qu'ils faisaient ensuite asseoir sur un siège élevé et I rocl imaient évêque, et qui était réellement et pleinement évêque par le seul fait de cette élection et de cette cérémonie.

Je pense toutefois avec le P. Prat, art. Évêquks, t. v, col. 1685, que l'autre explication, qui s'adapte aussi au texte et nu but de l'auteur, emprunte nu contexte subséquent un surcroît de probabilité : si la consécration n'a été ni mentionnée ni Insinuée, c'est qu'il n'y avait aucune raison do le faire; elle est restée en dehors du champ de vision de l'écrivain, parce qu'elle était complètement étrangère et indifférente A son dessein. De quoi s'agissalt-11, en efTet? D'établir l'identité primitive des prêtres et des évêques. Une première preuve avait été tirée des textes du Nouveau Testament. Une second*' est demandée A l'ancienne coutume d'Alexandrie, qui, reconnaissant aux prêtres le pouvoir d'élire l'évêque et de le tirer du sein de leur collège, rehaussait par là-même la dignité du presbytérat. La preuve est concluante sans nul recours ni allusion A lu consécration. «SI saint Jérôme ne parle pas d· consécration, dit le P. Pral, c'est qu'il n'avait point a en parler.!

L'exempl historique d'une armée victorieuse qui décerne â son chef le titre *à'imperatnr,* et l'exemple hypothétique de diacres qui choisiraient parmi eux un ..rchidiacrc montrent mieux rnenre que, e fait, l'auteur n- songe qu'à un acte d'élection ou de désignation. Mais il y a plus : la preuve, ainsi proposée, va parfaitement au-devant de l'objectl »n qui suivra : *Quomodo Romæ ad testimonium diaconi presbyter ordinatur?* A Home, l'intervention des diacres était manifestement une déclaration antérieure à l'ordination; il ne viendra à l'idée de personne que des diacres aient été appel › à ordonner des prêtres. A cet usage roma la coutume alexandrine, conçue comme élection préalable à la consécration, s'oppose directement et adéquatement; elle va droit à confondre les sottes et intolérables prétentions des zélateurs du diaconat. D'autre part, Jérôme n'a pu même songer à attribuer la consécration épiscopale aux simples prêtres : une ligne plus loin, il les déclare incapables de toute ordination : *Qui enim facit, excepta ordinatione, episcopus, quod presbyter non faciat?*

Pour éclairer la relation de s Int Jérôme el surtout pour confirmer la première interprétation,on a produit plusieurs documents postérieurs, auxquels il est dilll elle de reconnaître une valeur décisive. Ils sont au nombre de quatre : un texte de Sévère d'Antioche; un texte d'Eutychius;un texte des *Apophtegmata Pidrum;* un texte d'Épiphane. Disons un mot Je chacun. Mais remarquons d'abord que, quelle que soit la portée de ces documents, dès qu'ils n'ont pas Jérôme pour source ni pour objet, Ils ne sauraient établir directement sa pensée; ils pourrdent, tout au plus, l'éch rer Indirectement, en nous aidant à mieux connaître les faits dont il nous parle. Sms bénéfice de cette remarque, voici une brève appréciation des textes.

Le témoignage de Sévère, le cél re évêque monophysite d'Antioche, est celui qui pourrait ivoir le plus de poids. Sévère appartient à la première moitié du vi· siècle, H était l'un des hommes les plus réputés de son temps pour l'ampleur de scs connaissances, et ll vécut de longues années en exil à Alexandrie. Mais I r e nous dit pas autre chose que ceci : « L'évêque de In cité renommée pour son orthodoxie, la cité des Alexandrins, était primitivement établi p ir les prètr s.- plus tard, conformément au canon qui a prévalu partout, leur évêque fut Institué par la main de évêques. » Voir E. W. Brooks, dans le *Journal of theologi- d Studies,* 1901, t. n, p. 612-613. ll n'y a pas iù un seul mot qui ne puisse s'entendre de la simpl élection. Personne ne "avisera, Je pense, de voir dans l'expression *par la main* une allusion au rite de l'ordin tlon. Notre traduction franç Is rend littéralement une trad ction syriaque du texte grec, qui est perdu; et cette expression, en syriaque, est l'équivalent exact et ordinaire de la préposition *par.* On ne serait pas mieux fondé â nous objecter le fait qui a provoqué ll déclamtion de Sévère. Elle a été faite A propos du ca* d' n certain Isaïe, qui, consacré évêque par un seul évêque, éfendait la validité de sa consécration en s'appuyant sur un canon soi-disant apostolique. Sévère répond qu'on n'a pas le droit d'invoquer contre les usages ecclésiastiques des règles t unbées en désuétude; el comme exemple de règles devenues caduques, il die la coutume d'Alexandrie. Il est donc clair qu'il n a point visé à alléguer un ca< p reil A celui qu'il avait A résoudre : Ici il s'agissait d un é *êque,* unique consécratcur d'un autre évêque, tandis que lu coutume particulièr · d'Alexandrie concerne l'intervention du *seul presbyterium* pour la pr unoti n d'un des siens A l'épiscopat.

Eutychlus, p triarchc mclchlte d'Alexnndric de q33

Λ 940, nous ʎ laissé des *Annales,* où nous lisons que nlnt Marc établit Ananias évêque d'Alexandrie et qu'il institua en même temps douze prêtres. A la mort d'Ananias. les prêtres avalent pour consigne de lui holslr parmi eux un remplaçant et d'imposer les mains â l'élu pour la consécration épiscopale. Après quoi ll leu? faudrait s'adjoindre un sujet nouveau, pour compléter leur collège, qui devait toujours compter douze membres. Cette règle fut en vigueur jusqu'au temps de l'évêque Alexandre, qui la supprima, ordonnant que ses successeurs fussent institués par les évêques de h province, *P. G.,* t exi, coi. 982; voir aussi Gore, *The ministry* o/ *the ehr1sttun Church,* Londres, 1889, p. 358. Mais, au sentiment de tous les critiques, l'autorité d'Eutychius est mince, soit ά cause de l'époque tardive où il a vécu, soil parce qu'il ne cite pas sa source, soit, comme l'a d« jù constaté Charles Gore, *loc. cil.,* parce qu' · il est d'une ignorance étonnante » et contredit sur plusieurs points le témoignage de Sévère, assurément mieux Informé. On aura remarqué comment une dr sc> i-fllnnations contredit aussi le système de Mgr Batiffol, en tant qu'elle nous présente les prêtres comme les consécrateurs de 'évêque.

On a fait état d'un passage signalé par Dom Butler dans les *Apophtrgnwfa Patrum, P. G.,* t. 1 x v , col. 311, et qui, selon lui, peut difllcilemcnt être postérieur au îv* siècle Des hérétiques sont venus trouver l'archimandrite Poemen, et Ils se mettent Λ censurer et à calomnier l'évêque d'Alexandrie, l'accusant d'avoir été consacré par des prêtres. L'abbé, sans répondre à leurs allégations, ordonne de servir manger à ces visiteurs étrangers et de les congédier ensuite en paix. On ne peut raisonnablement rien conclure du silence de Poemen,sinon qu'il considérait l'accusation comme entièrement dénuée de fondement. Quant au grief même, s'il signifie quelque chose dans la bouche des accusateurs, c'est avant tout qu'une telle consécration est chose inadmissible. Vouloir y découvrir une allusion â l'ancien régime alexandrin me parait une supposition passablement fantaisiste, et Mgr Batiffol avoue qu'il n'ose s'y rallier.

Mais il se flatte, en revanche, de tirer quelque chose d'une phrase où saint Épiphanc rapporte qu'à Alexandrie la coutume, à la mort de l'évêque, était de lui donner un successeur sur-le-champ, pour couper court aux agitations populaires qui auraient pu se produire : TOx; *h* μχτά τελβάήν ἐτ.ισ-y.énvj τού καΟϊσταμέ^υ;,ά»' ἀμα γ·.νεσθαι, εΙρήνη t εχα,τοΰ μή Γ.αρατριβά γένεοΟαιέντοϊ λαοϊ . *llirres.,* ι.χιχ, 11, *P. G.,* t. xut, col. 220. ll suivrait de là, semble-t-Π, qu'on n'attendait pas, comm dans les autres cités, un moment favorable à la réunion des évêques de la province, mais que le clergé local pourvoyait lui-même el seul au siège vacant. Le dire de saint Épiphanc est-ll digne de toute confiance? ll est permis d'en douter, puisque, selon Mgr Batiffol, son auteur l'étale d' « une histoire controuvée », en donnant Achillas comme successeur d'Alexandre (f 328), dont Il est en réalité le prédécesseur. En outre, j'avoue ne pas comprendre de quel droit on invoque un fait de l'année 328 pour établir la réalité et le sens d'une coutume qu'on a déclarée abolie nu plus tard en 325; je lis, en effet, dans Mgr Batiffol, *op. cit.,* p. 276 : · Cc canon (le 4· de Nlcéc) ne pouvait pas ne pas supprimer le vieil usage alexandrin, si cc vieil usage subsistait encore en 325. comme nous le pensons. »

En résumé, j'estime que les quatre textes postérieurs. s'ils p»oj. tient un peu de lumière sur le témoignage de Jérome, n'ajoutent rien, en particulier, à la vraisemblance de la première explication et qu fis lu ï6HΛ·oI peut-être moins vraisemblable que l'explication opposée

Sur 1rs origines de l'épiscopat et 1rs dhensulon» dont elles ont été l'ohjH, les trois ouvrilges rib's et-drMUfc, de Mlctiich, Sanders et Batiffol, sûtliraient peut-être û donner une Idée très sonumure. Mm·» il n'est pu» un point de l'libtolrr de l'Égflse qui uit été plu* fréquemment agité et plu» diversement résolu. Il serait taMlulcux cl il est bnpoMÎbl· d'énumérer lotis les livres qui y ont été consacré*». Lu» plupart. qui traitent en même tempe de la pensée de S. Jriôme, sont malheureusement dominés, en Angleterre surtout, par le préjugé confessionnel du presbytérianhnie. I'ne bibliographie assez complète do la question a été donnée par le P. Prat. art. *ÊrEQUES,* t. v, col. 17UU. 1701.

ZF. *AUTRES PO/ETB DE DOCTRINE.* — Saint Jérôme fut avant tout un scrutateur de ΓÉcriture, un exégète et un critique. C*est donc sa doctrine scripturaire qui nous intéresse spécialement. Voilà pourquoi nous avons voulu jusqu'ici recueillir ses enseignements concernant l'inspiration, l'inerrance et l'interprétation bibliques, en y joignant, comme nées et essentiellement dépendantes de l'exégèse du Nouveau Testament, ses vues sur lu nature et l'origine de l'épiscopat. En dehors de cc domaine spécial, c'est-à-dire des questions qui relèvent directement de la critique et de l'herméneutique sacrées, on pourrait glaner dans le vaste champ de ses œuvres complètes des textes, des arguments en faveur do presque tous les points de la doctrine catholique. Non seulement Il a démasqué et combattu les erreurs de son temps, celles d'un Helvidius, d'un Jovinien, d'un Vigilantius, d'un Pél.ige, des luciférіens, des allégoristes outranclers, mais il ne manque pas, dans scs commentaires, de noter, partout où il les rencontre sur son chemin, les erreurs antérieures et d'en motiver la condamnation. Ainsi fait-ll pour les judaïsants, pour le gnosticisme, scs formes multiples et leurs représentants, pour le manichéisme, le montanisme, le millénarisme, les rebaptisants; ainsi, pour toutes les hérésies contre les mystères de la Trinité et de l'incarnation, qu'elles s'appellent monarchlnnisme, patripassianhme. arianisme, etc. Faut-il rappeler scs enseignements sur la virginité, sur la pratique des conseils évangéliques, qui a pris corps dans l'état monastique, sur le culte des images, de la croix et des reliques? Nous avons aussi indiqué en passant, sauf à y revenir bientôt, sa pensée sur la primauté romaine et sur la nécessité de demeurer uni à l'iglise. Mais parce que, sur tous ces articles et sur un bien plus grand nombre d'autres, écho fidèle de la tradition, docteur en parfaite communion de sentiment avec la généralité des docteurs et des Pères de l'Église, il n'apporte pourtant pas de développements personnels et nouveaux, nous jugeons inutile de dresser Ici un Inventaire de scs témoignages dogmatiques. Nous concentrerons plutôt notre attention sur deux vérités fondamentales touchant lesquelles ses idée» forment un ensemble plus compréhensif : l'autorité et le caractère inviolables de la tradition doctrinale, la suprématie du pontife romain. Nous indiquerons ensuite un petit nombre de points sur lesquels son sentiment ne peut être suivi ou appelle des réserves

1° *La tradition.* — Jérôme s'est toujours fait une loi de recueillir et de transmettre fidèlement la doctrine de ses devanciers; il est tiaditlonnel par principe Dans su lettre à Ctéslphon,/jmL,t.cxxxm, 12, t.xxu, col 1160,il expose ainsi sa ligne de conduite: « Depuis ma jeunesse, — il y a de cela beaucoup d'années — J'ai écrit bien des ouvrages; et toujours J'ai eu soin de ne dire à ceux qui me lisaient que cc que j'nvius appris de renseignement publicité l'ï glise; je me sui» appliqué à suivre non les raisonnements des philosophes, mais la simplicité dc\ apôtres; car je me rappelais ce texte : · Je perdrai la sagesse des sages el je rejetterai la science des savants », et cri autre : ‹ Ce qui paraît en Dieu une folle est plus s ».'e que la sagesse I de tou* les hommes. . I Cor., i, 19, 25 Aussi j'invite

sans crainte mes adversaires Λ passer au crible tout ce que j'nl écrit Jusqu'il présent : «'Ils trouvent quelque choie à reprendre dans Ica productions de mon petit esprit, qu'ils le dénoncent publiquement. Ou bien ils me blâmeront A tort, et je repousserai leurs calomnie»; ou bien leurs critiques seront fondées, el j'avouerai mon erreur; j'aime mieux inc corriger que de m'entêter dans des sentiments erronés. » « Cc que j'enseigne, dit-il ailleurs, *Epist.*, evin, 26, t. xxn, col. 902, je l'ai appris non de moi-même, c'csl-A-dire de la présomption, maître détestable, mais des hommes qui ont illustré l'Église. » Et à ses amis Domnion et Rogatlcn il écrit, *Prw/. in Paraitp.,* t. xxix, col. 407 : · Λ l'égard des Livres saints, jamais je ne me suis Hé à mes propres forces, jamais je n'ai adopté pour guide mon opinion personnelle. J'ai pris l'habitude d'interroger sur les choses que Je croyais savoir et, à plus forte raison, dans les cas où Je doutais. »

Pour Jérôme, la tradition apostolique est la règle suprême de la fol, et vainement essaierait-on de lui opposer l'autorité de l'Écriturc. Voici comment il clôt et résume en quelque sorte toute sa dissertation *Contre les luci/értens,* t. xxm, col. 181, 182 . « Jo vous dirai brièvement et clairement le fond de ma pensée. Il faut demeurer dans l'Église, qui, fondée par les apôtres, subsiste encore aujourd'hui. Si vous entendez, où que ce soit, des gens qui se disent chrétiens emprunter leur nom Λ quelque autre que le Seigneur Jésus-Christ, comme font les marcionistes, les Valentiniens, les montagnards ou cnmpites, soyez persuadé qu'ils ne sont pas l'Église du Christ, mais la synagogue de l'Antéchrist. Cc sont eux que l'Apôtre a annoncés (sous cette dernière dénomination), cela résulte du fait même de leur Institut on postérieure. Et qu'ils ne sc bercent pas d'illusions, pendant tirer leurs doctrines des textes scripturaires. Le diable même parfois a Invoqué l'Écriturc. Mais l'Écriturc, cc n'est pas la lettre, c'est le sens. Au fait, si nous nous attachions à la lettre, nous risquerions, nous aussi, de nous créer de nouveaux dogmes et d'affirmer qu'on ne doit pas admettre dans l'Église ceux qui ont des chaussures ou qui possèdent deux tuniques. »

Non seulement l'Écriturc, bien comprise, ne peut être contraire A la tradition, mais c'est à la tradition et à l'autorité gardienne de la tradition qu'il faut demander l'interprétation de l'Écriturc, Cette loi est nettement indiquée dans une lettre A Paulin de Noie, *Epist.,* un, t. xxn, col. 543, 514. L'Éthiopien, ministre de Candace, « lisait le prophète Isaïe; et à Philippe, qui lui demandait : « Comprends-tu cc que lu lis? · il répond : · Comment le comprcndrals-je, si quelqu'un ne me l'explique? » Pour mol, s'il in'csl permis de parler de ma personne, je le dirai : Je ne suis ni plus saint, ni plus zélé que cc serviteur, qui, laissant lu cour de sa souveraine, était venu au temple du fond de l'Éthiopie, c'cst-ù-dirc des extrémités du monde; qui aimait et estimait la science divine au point de lire les Écritures sur son char, et qui cependant, tout occupé qu'il était A feuilleter, A méditer cl A relire les oracles du Seigneur, ignorait encore celui qu'il adorait dans le Livre sucré sans l'y reconnaître. Philippe vinl, il lui découvrit ce Jésus caché sous l'écorce de la lettre. Oh! l'admirable puissance d'un maîtrel En un instant i'Éthiopien croit, il est baptisé, il devient fidèle et saint; il était disciple, désormais il est lui-même maître. »

Puisque tels étalent l'estime et l'amour de Jérôme pour la doctrine traditionnelle, il ne faut pas s'étonner qu'il ait mis tout en œuvre pour la connaître. La plupart des voyages qu'il entreprit et des hautes relations qu'il rechercha dans sa jeunesse n'avaient point d'autre but. Il voulait voir de près, autant que possible, les origines de la fol et interroger les maîtres les plus célèbres. C'est pour cette raison qu'encore adolescent il aimait fréquenter et entretenir, A Concordia, pres d'Aquiléc, ce vieillard presque centenaire, nommé Paul, qui, dans sa jeunesse, avait connu A Rome un secrétaire de saint Cyprien. *Epist.,* x, *ad Paulum senem,* t. xxn, col. 343, 344; De *viris,* n. 53, t. xxm col. 661. C'est poussé par le même désir qu'il alla entendre Apollinaire, A Laodicée, Didyme, à Alcxandric, Grégoire de Nazianze. A Constantinople. *Epist* , 1 x x x iv , 3, t. xxn, col. 745.

Enfin, si fort, si ancré dans l'âme de Jérôme était le sens traditionnel, que maintes fols I) l'a emporté sur les répugnances du critique ou sur certains préjugés qui lui avaient peut-être été infuses par les maîtres Juifs auxquels U dut avoir recours. Bien qu'en principe il rejette l'authenticité des livres deutérocanonlques de l'Anden Testament, il en (ait souvent usage « Il appelle l'Ecclésiastique une Eenture divine, » remarque M. Trochon. « 11 cite le livre de la Sagesse comme Écriture; il l'emploie avec d'autres texte* des livres protocanoniques, comme ayant une autorité égale. Dans ses commentaires sur Γ Épltrc aux Galates, il allègue successivement un verset du liv 1 de la Sagesse, un verset de l'Épltre aux Romain^ un verset de 1 Corinth, et un verset deulérocanonlque de Daniel. IJ réfute l'hérésie pélag enue par le témoignage des parties dcutérocanoniques de Daniel, qu'il cite comme appartenant au livre de ce prophète. Dans son Commentaire sur le prophète Nahum, il prouve, par un autre verset deutérocanonlque de Daniel cl par l'autonté d'Ézéchlel, qu'Israel a été appelé race de Chanaan A cause de ses crime* » Trochon, *La Sainte Bible. Introd. générale,* III· partie, p. 149. Voir aussi, l'art. Canon, L u,col 1577, 1578.

2° *La Primauté romaine.* — La tradition aposto Uque se conserve dans l'Église et par l'Église. C'est de la bouche des ministres de l'Église que tous, comme l'eunuque de la reine Candace, nous devons la recevoir Pour lui rester fidèle, · il faut demeurer dans l'Église qui existe aujourd'hui telle qu'elle a été fondée par les apôtres. » *Ado. lueif., loc. cit.* Mais l'enseignement de l'Église, A son tour, se résume el se concrétise dans celui de son chef visible. « Respecter les borne* traditionnelles, » c'est en définitive adhérer A ‹ la foi romaine, qui a été louée par saint Paul. » lui primauté de l'évêque de Rome est on ne peut plus catégoriquement affirmée par saint Jérôme; il y voit la réalisation nécessaire de la parole de Jésus consignée en Matth xvi, 17-19. Il sait que la solidité cl l'unité de l'Église en dépendent; il proclame que · ΓÉglise est fondée si»r Pierre, seul choisi parmi les douze apôtres, aÛn qu‹ la désignation d'un chef écartât les dangers de sci> slon : *Pnipierca inter duodecim unus eligitur, ut capite constituto schismatis tollatur occasio.* » *Adv. lucii*, 26, *P. L* , t. xxn, coi. 217. La promesse faite A Pierre de l'établir fondement de l'Église, fondement indeslructible et immuable, empruntant son indestructibilitc et son immutabilité au Christ comme fondement principal, est rapjH'lée en une foule d'endroits, par exemple. *In Afatth.,* xvi, 18, t. xxvi, col 117; *Adoers Pctag.,* L I, 14, L xxm, col. 506; *In Escch., xu.* 8, t. xxv, col. 399; *Epist,* xu. *ad Marcella/n,* . t. xxn, col. 475. Voir card. Marini, *Hieronymus di›c (rirue de Romanorum Pontificum primatu penes orten talem Ecclesiam testis el assertor,* dans *Miscellanea Geraiiiniuma.* p. 183 aq. La foi de Pierre, comme sen pouvoir souverain, est passée aux pontifes de Rome VoilA pourquoi lu foi romaine c*t in altérable et d u virginale pureté, pourquoi aussi quiconque s'y coi forme est par JA-mêmc â couvert de tout reproche « Elle a été louée par le grand Apôtre. » — Jérôme revient sans cesse sur cet argument — · et die est Inaccessible aux artiticesdu langage et aux sophismes;

quand même un ange viendrait In contredire, elle reste immuable, garantie qu'elle est par le témoignage de Paul : *Aft mien scito romanam pdem, apostalica voce laudatam, ejusmodi praestigias non recipere; etiamsi angelus aliter annuntiet quam semel prfrdlcatum est, Pauli auctoritate munitam non posse mutari.* » *Apol. adn. libr. Eufini,* 11, L xxm, coi. 466. On a reproché A Jérôme « ce qu'il avait écrit contre Helvidius, pour défendre la perpétuelle virginité de Marie; mais est-ce que Dmnasc, le virginal gardien de la virginité doctrinale de l'Église, n trouvé quelque chose Λ y reprendre ? » *Epist.,* χι.ντπ, *ad Pam.,* 18, t· xxn, eol. 508.

Nous avons parlé, col. 865, du malheureux schisme d'Antioche, où les questions de terminologie et de doctrine théologiques sc mêlaient aux rivalités de personnes. On a vu comment Jérôme Inclinait fortement du côté de l'évOquc Paulin et combien vivement ll désirait le maintien des anciennes formules trinitaircs. Néanmoins c'est de Home qu'il attend une direction sûre et obligatoire; et il la suivra, il le promet, quoi qu'il en puisse coûter A son amour-propre et même A sa raison. « J'ai cru, écrit-il au pape Darnasc, qu'il était do mon devoir de consulter la Chaire de Pierre et cette foi romaine louée par l'ΛρΛtre; Je cherche la nourriture de mon Ame là où J'al reçu autrefois la robe du baptême. Vous êtes la lumière du monde, vous êtes le sel de la terre. Votre grandeur m'effraie, mais votre bonté m'attire. C'est au successeur du Pêcheur et nu disciple de la croix que Je m'adresse. Ne voulant point d'autre chef suprême que le Christ, Je me tiens en communion avec votre Béatitude, c'est-à-dire avec la Chaire de Pierre, c'est sur cette pierre, Je le sais, que l'Église a été bM 'e : *Ego nullum primum, nisi Christum, sequens, Deatitudinl tua, id est, Cathedrae Petri, communione consocior; super illam petram irdifleatam Ecclesiam scio.* Celui-là est un profane, qui mange l'agneau pascal hors de ‹ ette demeure. Si quelqu'un n'est pas dans l'arche de Noé, il sera submergé par le déluge. » Conséquent Jusqu'au bout avec ses principes, leur immolant donc ses sympathies et opinions propres, Jérôme continue : « Je ne connais point Vital, Je rejette Mélèce, J'ignore Paulin. Quiconque n'nrnasse pas avec vous dissipe; quiconque n'est pas au Christ est à l'Antéchrist. » Sans doute, ce n'est pas avec Joie, ce n'est pas inêrne sans faire violence A ses sentiments intimes, qu'il accepterait l'expression des *(rois hijpostases,* il le déclare d'un ton amer, presque hautain; mais plus sa répugnance est vive» plus aussi, en la surmontant, il reconnaîtra le principe d'autorité et la nécessité absolue de l'obéissance. « ll devrait nous •ufflrc, poursuit-il, d'affirmer une substance et trois trois personnes subsistantes, parfaites, égales, coétvrnello Il n'y a donc pas Heu, sauf votre .avis, de parler de trois hypostases,mais d'une seule.· Toutefois la conclusion dernière, la résolution pratique reste toujours celle d'une soumission Inconditionnelle : · Décidez de grûce, s'il vous plaît, et Je confesserai sans crainte trois hypostases : Je supplie votre Béatitude*, par le Sauveur crucifié, par la Trinité consultant Idle, de m'adresser par écrit l'autorisation soit de taire, soit d'employer cette formule. · *Epist.,* xv, t xxn, col. 355 sq Comme la réponse de Damasc sc faisait attendre et que, de toutes parts, le solitaire de Chalcis était sollicité, tourmenté même, une nouvelle supplique, partit pour Home, plus pressante encore que la première; et elle redisait le même hommage à In prim iuté f · Au milieu des trois factions qui s'efforcent de m'attirer à elles, nu milieu des moines qui m'entourent et dont l'ancienneté tend à m'en imposer, Je ne cesse de crier : Celui-là est mon homme, qui sc tient uni A la Chaire de Pierre ‡. *Ego intérim clamito : si quia cathedra* Petri jungitur, ille meus est.* C est pourquoi Je conjure votre Béatitude de me faire savoir par une lettre avec qui Je dois vivre en communion dans ers réglons syriennes.Ne dédaignez pas mon Ame; IcChrist est mort pour elle › *Epist,,* xvi, col. 358.

La ligne de conduite et ‹lo croyance qu'il avait adoptée pour lui-même et qu'il suivait fidèlement, Jérôme l'inculquait aux autres; et cette pleine soumission de cœur et d'esprit qu'il témoignait Λ Damaie, il la savait duc au pontife romain comme tel. quel que fût son nom, quelle que fût sa personne Traçant A Démétrlade une sorte de programme ou de règle de vie A l'usage des vierges chrétiennes, il lui disait: •J'allais presque oublier ce qui est ma recommandation principale. Quand vous étiez enfant, l'évêque Anastase, d'heureuse et sainte mémoire, gouvernait l'Église romaine. /Mors s'éleva des régions de l'Orient une furieuse tempête, une hérésie, qui menaçait de souiller et d'ébranler cette fol Immaculée qui a été louée par l'Apôtre. Mais ce pontife, très riche dam sa pauvreté, avec une sollicitude tout apostolique, sut écraser aussitôt la tête de l'hydre pernicieuse et faire taire ses horribles sifflements. Si J'en crois mes craintes et même certaines rumeurs, les germes empoisonnés survivent en quelques personnes et tendent A se multiplier. C'est pourquoi, d'un cœur qu'anime A votre égard un sentiment de pieuse charité, je vous rappelle qu'il faut vous attacher A la fol de saint Innocent, qui, successeur et ills du pontife nommé ci-dessus, occupe la Chaire apostolique; gardez-vous, si prudente et si avisée que vous vous estimiez, d'accueillir une doctrine étrangère. » *Epist.,* exxx, 16, col. 1120.

3· *Affirmations ou opinions qui appellent des réserves.* — 1. Malgré son application à interroger les sources de la fol, Jérôme était homme et, comme tel, sujet aux influences humaines très diverses qui conduisent A l'erreur. Laissons de côté des inexactitudes et des opinions erronées sur des questions de faits ou de détails, inexactitudes et opinions imputables en partie A la multiplicité de ses occupations ou à la précipitation avouée de plusieurs de scs travaux. Mais est-il étonnant que, même en des matières Intéressant la religion et la croyance religieuse, il n'nlt pas toujours saisi clairement toute la vérité, qu'en quelques cas il se soit trompé de bonne foi ? Il s'est manifestement trompé touchant le canon des livres de l'Ancien Testament, comme on peut le voir au mot Canon, t. n, col. 1577, 1578; et ici on peut soupçonner la tradition juive d'avoir obscurci Λ scs yeux la lumière de la tradition catholique. Nous avons signalé plus haut, col. 965 sq., les Incertitudes qui subsistent sur sa pensée concernant le droit divin de l'épiscopat unitaire et monarchique.

2. *Éternité des peines de Vautre vie.* — Sa doctrine cschatologique n'est pas non plus très claire ni très cohérente dans toutes ses parties; et quand on en considère l'ensemble, on est porté Λ en faire remonter la responsabilité à Orlgènc : même lorsqu'il eut secoué avec éclat l'autorité doctrinale de l'illustre Alexandrin, des traces d'orlgénisme demeurèrent peut-être dans son esprit. En présence de certains passages de scs écrits, on est fondé A se demander s'il ne doutait pas, sinon de l'éternité des peines de la vie future en général, du moins de leur éternité pour les pécheurs baptisés qui n'nurnicnt pas été saisis par la mort dans l'incrédulité, l'apostasie ou le blasphème. Pour la réponse A cette question. Il n'y a pas unanimité parmi les théologiens et exégètes catholiques. Produisons les principales pièces du procès.

Dans son *Commentaire sur Isole,* 1 x v i, 24, t. xxiv, col. 678, Jérôme parle de « ceux qui croient que les tourments des damnés prendront fin un Jour, · il rapporte le» endroits de l'Écriture qu'on invoque en

faveur de cc sentiment, puis H ajoute : · On allègue ces témoignages en vue d'établir qu'après le» peines et les tourments viendra un soulagement, *futura rejiigeria,* qu'il est nécessaire maintenant de tenir caché A ceux pour qui la crainte est bonne et que la perspective des supplices doit retirer du péché. C'est la un point qu'il nous faut abandonner A la connaissance de Dieu seul, dont les ch Alimenta, comme les mhériçordes, sont exactement mesurés, *in pandere sunt;* Il sait qui Il doit condamner, comment et pour combien de temps. Contcntons-nousde redire ces mots, qui conviennent A l'humaine faiblesse : *Domine, ne in lurore tuo arguas me, neque in ira tua corripta* me.* Au diable et ù lous les négateurs et Impies qui ont dit dans leur cœur: · Dieu n'est pas, · des supplices éternels sont réservés, et nous le croyons. Mais pour les pécheurs et les impies restés chrétiens, dont les œuvre» devront subir l'épreuve et la purification du feu,nous attendons du Souverain Juge une sentence modérée et dont la clémence ne sera pas absente : *Moderatam arbitramur d mixtam dementlie sententiam fudic s.* ·

De même, *Adv. pelagianos,* i, 28, t. xxm, col. 522, nous lisons : « Si Origène ne croit A ia perte (définitive) d'aucune créature raisonnable, et s'il prétend que le dinble se convertira, que nous Importe A nous, qui affirmons la perte étemelle du diable, de scs satellite» et de tous les impies et prévaricateurs, et qui ajoutons que les chrétiens surpris dans l'état de péché seront sauvés après avoir subi une peine ? »

Vallarsi prétend donner À ces passages une Interprétation orthodoxe ou n'y voir qu'une opinion simplement rapportée, mais non approuvée par Γauteur. Toutes les expressions qui nous étonnent A première vue peuvent peut-être s'entendre de fautes non graves ou d'une simple mitigation des peines; et, dans co dernier cas, nous retrouverions ia pensée de Jérôme, reprise et défendue comme hypothèse plausible, dans quelques théologiens modernes, tels que M. Émery, le P. Faber, Mgr de Prcssy. — Dom Remy Cclllier, Daniel Huet et Petau se refusent A cette exégèse bénigne. Du moins devra-t-ôn croire qu'le) encore la pensée de Jérôme a varié, que la tradition catholique s'est trouvée en lutte dans son esprit avec les influences origénistes et qu'elle en a souvent triomphé. Plus d'une fois, en effet, Il affirme, dans son Inflexible sévérité, la doctrine catholique. Λ remarquer d'abord. *In Ecclcsiasten,* xi, 3, t. xxm, col. 1102, A propos du verset : *Si ceciderit lignum ad austrum aut ad aquilonem, in quocumque loco ceciderit, ibi erit,* ces paroles du commentateur : · Vous êtes pareil A un arbre; quelque longue que soit votre vie, vous ne subsisterez pas toujours. La mort, comme un vent violent, vous renversera; et de quelque côté que vous tombiez, vous demeurerez là où votre dernier Jour vous aura laissé, soit qu'il vous ait trouvé dur et Impitoyable, soit qu'il vous ait trouvé riche en miséricorde : *Ubicumque cecideris, ibi fugiter permanebis.* » En outre, *In Galatas.,* v, 19-21, t. xxv!, col. -II i-l 18, après avoir expliqué une A une les diverses fautes, au nombre de quinze, qui, selon saint Paul, excluent du royaume de Dieu, l'auteur fait cette réflexion, *ibld.,* col. 418 : « Et nous nous flattons de conquérir le royaume de Dieu, pourvu que nous ne soyons pas coupables de fornication, d'idolâtrie ou de maléfices! Mais les Inimitiés, les contentions, la colère, les querellée, les dissensions, l'ivrognerie aussi, cl d'autres fautes que nous tenons pour légères nous excluent du royaume de Dieu. Au demeurant, il Importe peu que nous soyons exclus de la béatitude pour un ou pour plusieurs de ces articles, vu que chacun d'eux en exclut également. » Enfin, *In Jonam,* m, 6, t. xxv, col. 1142, Jérôme s'élève avec force contre ceux qui rêvent pour « toutes les créatures raisonnables, qu'elles aient été vertueuses ou adonnées i au vice, une n-dauratlon universelle et un sort égal; après un nombre Infini de siècles, » et, en attaquant cette thèse, il défend sans ombre de restriction la thèse diamétralement opposée. Si ces rêveurs ont raison, dit·)), · quelle diflérence alors entre une vierge et une prostituée ? Quelle différence — la question même est un blasphème — entre la Mère de Dieu et les filles publiques ? Gabriel et le diable, les apôtres et les démons, les prophètes et les faux prophètes, 1« martyrs el leurs persécuteurs auraient-ils même rang et même sort ? Supposez tous les délais qu'il vous plaira, multipliez les années et les siècles, entassez tourments sur tourments durant des périodes Innombrables : si la fin de tous est pareille, tout ce qui est passé ne compte plus pour rien, parce que nous ne nous mettons pas en peine de ce que nous aurons été,mal» de cc que nous serons éternellement, ·

SI l'on compare entre eux tous ces extraits, on est bien forcé de reconnaître qu'ils accusent dans la pensée de Jérôme un véritable flottement, l'absence d'une conviction nette et fixe : si parfois Il semble douter de l'éternité des peines des damnés, la nier même pour certaines sortes de crimes commis par des chrétiens, ailleurs, et peut-être plus souvent. Il parait l'admettre non moins clairement, sans distinction de chrétiens et de paient, pour toutes les fautes qui seront trouvées graves devant Dieu, quel que so.t le nom et quelle que soit l'indulgence dont le monde essaie de les couvrir, fussent-elles de la catégorie que son langage fallacieux appelle fautes de faiblesse

3. *Pouvoir d'absoudre.* — Saint Jérôme parle du pouvoir d'absoudre dans son *Commentaire sur S. Matthieu,* xvi, 19. *El tibi dabo claves regni ccdorum; d quodcumque ligareris super terram erit ligatum et In cadis; et quodcurvpu solveris super terram erit solutum el in calls.* Et à qui lirait scs réflexions trop rapidement et sans tenir compte de la sévérité avec laquelle Il pour suit habituellement les abus réels ou possibles. Il pourrait sembler avoir dénié aux prêtres un véritable pouvoir d'absoudre, ne leur avoir reconnu qu'un pouvoir déclaratif de l'absolution obtenue d'ailleurs. Voici ce qu'il dit du verset en question, l. x.xvi, col. 118 : « Faute de comprendre cc passage, des évêques et des prêtres, subissent quelque atteinte de l'orgueil pharisalque, et ib en viennent ou ά condamner des innocents ou Λ croire qu'ils délient des coupables; mais devant Dieu, ce n'est pas la sentence sacerdotale, ce sont les dispositions des accusés qui comptent : *cum apud Deum non sacerdotum sententia, sed reorum vita queratur.* Nous lisons dnns le Lévitlque, c. xi, qu'ordre est donné aux lépreux de se présenter aux prêtres, afin que s'ils ont réellement la lèpre, ils soleat constitués impurs par le prêtre : *d si lepram habuerint, tunc a sacerdote Immundi flant;* non pas en ce sens que les prêtres les fussent réellement lépreux et impurs, mais en cc sens que, discernant le lépreux el celui qui ne l'est pas, ils puisse ni fuir·' le départ de ceux qui sont purs (légalement) et de ceux qui sont (légalement) impurs. Comme donc le prêtre Jadis faisait le lépreux pur ou impur, ainsi maintenant l'évêque et le prêtre ne lient pas ceux qui sont innocents au ne délient pus ceux qui sont criminels,* mais ils ont la charge, après avoir pris connaissance de la diversité des fautes, de savoir qui doit être lié et qui doit être délié : *sic el hic alligat vel solvit episcopus d près· bijter, non eos qui insontes sunt vel noxii, sed pro officio suo, cum peccatorum audierit varidtdcs, scit qui ligandus sit, quive solvendus.* »

L'intention de Jérôme traçant ces lignes *se* révèle dès les premiers mots : il veut prémunir les ministres de Dieu contre l'orgueil et l'arbitraire duns l'exercice de leur Juridiction spirituelle. Ils ne doivent point, dit-il, prononcer leur sentence sans tenir compte des dis; »s

lions du sujet De même qu'ils se flatteraient vainement d'absoudre, qu'ils ne sauraient absoudre validementeeux qui, par leur attachement intérieur au mal, restent criminels, *noxii,* dc même il ne leur appartient pas de efuscr l'absolution aux pécheurs qu'un sincère repentir innocente déjà en quelque manière, *insonies.* *La* comparaison avec le sacerdoce dc l'ancienne Loi n'a d'autre but que d'inculquer fortement l'humilité. Elle est d'mllcurs non seulement approximative, comme la plupart des comparaisons, mais, a parler rigoureusement^ inexacte. Jérôme le sent bien et va rcrtiUer dans un instant; en attendant, tout entier selon sa coutume, à la préoccupation du moment, il n'est pas homme à reculer, devant une expression emphatique ou légèrement paradoxale. Ici du reste l'inexactitude de la comparaison est corrigée par la phrase qui suit Immédiatement, In dernière du passage cité : celle-ci dit clairement qu'on sc présente au prêtre avant d'être lié ou délié, que c'est au prêtre à discerner après examen de chaque cas, qui devra être hé ou uehé, absous ou privé d'absolution, et donc à prononcer en conséquence la sentence d'absolution ou de refus. Ajoutons que la pensée dc Jérôme sur cc chapitre est certaine par ailleurs. Par exemple Il attribue absolument au prêtre, entre autres prérogatives, le pouvoir des clefs, pour ouvrir le royaume des deux, le pouvoir de juger, dc devancer et d'annoncer par sa sentence la sentence de Dieu même : *Absit ut de his quidquam sinistrum loquar, quia, aposhdlco gradui sucet dentes, Christi corpus sacro ore conficiunt; per quos et nos christiani surnus. Qui, claves regni calorum habentes, quodam modo ante diem judicii judicant; qui sponsam Domini sobria castitate conservant. Epist.,* xiv, 8, P. t. xxu, coi. 352.

Consulter, parmi les auteurs cités précédemment, surtout Schade; Largent,p. 169-200; y ajouter Doin Hci il Ccillicr, *Mbloire gênrrale des auteurs ecclésiastiques,* Paris, 1861, L vn.

J. FonoET.

2. JÉROME DE GORITZ, frère mineur capucin dc ia province dc Stync, secrétaire général de son ordre et prédicateur estimé dc la fin du xvir siècle, mérite d'etre signalcpour le service nppiécié qu'il rendit en éditant un ouvrage qu'avait laissé manuscrit son compatriote et confrère, le P. François-Antoine de GoritXf nous voulons dire *VEpitome theologia· canonico~morulis omnes seorsim in 2JJ tabulis dure, distincte ac breviter mater(as praclicas exhibens, con/essariorum, examinatorum necnon examinandorum usibus accomodate.* ln-4·, Borne, 1796. Les multiples rééditions qui furent faites de cette théologie en tableaux synoptiques, Venise, 1796, 1805. 1822, 1832; Lyon,'1821, 1825, 1829, 1837, 1811, 1845; Bassano, 1838. 1848; Naples, 1853, témoignent de la faveur qu'elle rencontra pendant un demi-siècle. Le P. François-Antoine avait été lecteur en théologie, custode général el ministre de sa province monastique; Il mourut au mois dc mars 1781 après cinquante-cinq années de vie religieuse. Quant au P. Jérôme ii publia à notre connaissance une *Predica delta susurratione,* Lecce, 1796, et *Discorsi selle calechetico-nwrati suili requisiti necessarj per /are una confessione giusliftcante,* Neustadt, 1802.

Jran-Murie dc Itathbonnc, *Appendix ad bibltathream strif l· mm capuccinorum,* Home, 1852; Hurter, Nonirnelefor. liupruck, 3* édit., t. v n, col. 5-14.

P. Edouard d'zMcnçon.

3 **JÉROME DE JÉRUSALEM,** écrivain ecclésiastique grec, d'époque Incertaine, auteur d'un traité d< controverse avec les Juifs. — Dans le dossier patrhtlque qui (orme la seconde partie de *VOraUo Ht imaginibus* attribuée à saint Jean Damascène, figure un bref fragment, relatif à l'adoration dc la croix, qui est donné comme étant d'un certain Jérôme, prêtre dc Jérusalem, *P. G.,* t. xciv, col. 1-109. Le même nom se trouve en tête dc quelques scelles marginales d'un commentaire dc Théodoret sur les Psaurne®, conservé dans le ms. *Coslin. 80* de la Bibliothèque nationale dc Paris. Voir par exemple f° 91 r*. Au début du xvn· siècle l'érudit F. Morel avait lu cette même désignation en tête dc deux fragments grecs un peu plus importants publiés successivement par lui en 1598 et 1612sous ccs titres respectifs : *De sensu gralir divins? in baptismo et christianismi* (ou *notis dirisliani)* el *Dialogus christiuni cum judao.* Dc ces deux fragments Fabricius donna en 1712 une édition plus courte *Btbliolh. grarca,* t. vin, p. 376 sq. C'cst elle qui est passée en 1770 dans le t. vn dc la *Bibliotheca patrum* de Gallandi, et dc là dans *P.* G., t. x 1 , col. 845-8G6. Depuis lors, Mgr BatilTol a proposé d'annexer aux *reliquior* dc Jérôme de Jérusalem un fragment anonyme qui figure dans le ms. *864* du fonds grec delà Bibliothèque nationale, f° 220 v°-225 r° sous le litre : *Discussion des juifs Papiscus et Philon avec un abbé au sujet de la foi chrétienne.* Une Incontestable parenté de pensées, dc tenue générale et d'expression relie cc fragment aux deux morceaux publié* par F. Morel. Chose plus remarquable, le fragment anciennement connu et le texte inédit ont été utilisés ensemble par un auteur du ix· siècle dont les traités *adu./udiros* figurent à tort parmi les œuvres d'Anastasc le Simule, *P. G.,* t. 1 x x x ix , col. 1201, 1228, 1240.

Cette démonstration, si on l'accepte, permel de reconstituer les grandes lignes de l'œuvre de Jérôme. Il s'agit d'une dc ces nombreuses discussions religieuses entre un juif et un chrétien, dont le *Dialogue* dc Justin constitue le prototype. Mgr Batiffol voudrait que le fragment relatif à la Trinité, *P. G.,* t. x 1 , col. 848-860, ait formé la première partie de l'œuvre; les débats sur le baptême et ses ciïets prendraient place assez bien vers la fin de l'entretien qui devait se terminer sans doute par le baptême du juif. *Ibid.,* col. 860-865. Entre deux on peut imaginer des discussions autour <lc la jeunesse de Jésus, ἀντιλόγνα περί Χριστού auxquelles se pourrait rattacher le fragment inséré dans le ms. *864.*

Sans être très profonde, In théologie de ccs diverses pièces, ne laisse pas do mériter une étude. On remarquera la manière dont le chrétien prouve au Juif la divinité du Fils, en le forçant à confesser d'abord la personnalité et la divinité du Saint-Esprit. La description des effets du baptême et de la grâce snnctln.into est assez poussée. La terminologie est celle d'une époque où les controverses chrlstologiqucs du v· siècle semblent oubliées· Le chrétien marque par exemple que Jésus est Fils de Dieu non par σχετικωζ comme les autres hommes, mais vraiment φυσιχώ ·

Tous ccs traits rendent impossible l'attribution du dialogue à un auteur du iv* siècle, comme l'avait fait d'abord Cave. Celui-ci Identifiait cc Jérôme de Jérusalem avec un autre Jérôme, prêtre et moine, d'origine (lalmale (1), auteur d'une histoire des solitaires d'Égypte que l'on trouvera à la suite de *VHistoire lausiaque* dans les mss *grec 863* et *Coislin.* 83, de la Bibliothèque nationale sous ce titre : ἑτέρα Ιστορία ch; τού βίου των αγίων τη Αίγυπτου, συγγραφεισα παρά 'Ιερωνύμου μονάχου καί προσβυτέρου του έκ Δαλματία . Celle identification n'esl plus soutenue par personne. La découverte de Mgr Baliftol permet d'ailleurs dc déterminer avec beaucoup d'exactitude la date de composition du dialogue. On lit dans lo fr ornent inédit, f" 224 v», 225 r», que les Juifs, depuis 670 ans n'ont plus ni autel, ni arche, ni prophète; cl lv ira· nu ut te termine sur une période assez ample où « chrvUvii montre l© christianisme en possession d'une

royauté que ni ici païens, ni les rois perses, ni les rots juifs, ni les *rois arabes* n'ont pu lui arracher. Tout ceci nous reporte à la première moitié du vju· siècle, à l'époque même dc l'activité de Jeun Damascène, dont Jérôme dc Jérusalem aura pu être un compagnon.

Cave» *Scriptorum ecclesiasticorum htslorlà IIIIcrarla,* t, i, p.282; Fabric lui, *Bibliotheca grtrra,* Hambourg, 1712, t. vn, p. 370 sq.. Galhmdi, *Vrlcrum J atrum bibliotheca,* L vn, prolégomène·» P· 1», Ccillicr, *Histoire du auteurs sarrés et ecchda.dlqurs,* t. vi, p. 333: W. M. Sinclair, dan* Smith et Wace. *Dhtionary* o/ *Christian biography,* C in, col. 28-29$ P. Biilliïol. Jérôme *de Jérusalem d'après un document inédit,* cbm* la *Menue des questions historiques,* 1886, t. xxxxx» p. 243-255.

E. Amann.

4. JÉROME DE PI8TOIE, frère mineur capucin, naquit vers 1508 d'Alexandre Imugi e! dc Fiain· metteIppolitl.Un événement tragique lui lit quitter le monde : le matin môme de son manage, Madeleine Buti, qu'il venait d'épouser, tombait morte à ses pieds, sur le seuil dc sa maison. En 1531 il entrait donc chez les mineurs observants et après quelques années il passait à la nouvelle famille des capucins.La malheureuse défection d'Ochin, leur supérieur» en 1312, le ramenait ù l'observance. Défini leur dc la province de Toscane, ll était délégué pour la représenter au chapitre général tenu à Salamanque, en décembre 1552. C'est après s'êtrc acquitté dc ccttc honorable mission qu'il lit retour aux capucins. Dès 1555 il était élu déflniteur général et il gouverna successivement les provinces dc Toscane, 1558, dc Naples, 1560 et de Bologne, 15GG. Entre temps il assistait aux dernières sessions du concile dc Trente. En 15G7 il était dc nouveau élu déflniteur général. Pour se conformer aux décrets du conci e, les supérieurs s'occupaient à ce moment d'une meilleure organisation des études dans l'ordre et instituaient à Home une sorte de collège général, A In tète duquel on plaçait le P. Jérôme. ll avait été décidé que l'on enseignerait la doctrine dc saint Bonaventure; mais les éditions en étalent rares. Pour y pourvoir, en grande partie par l'initiative du lecteur des capucins, *solertia congregationis /ratrum capuccinorum, prsrsertim fratris Hieronymi Pistoriensis,* et grâce à la munificence du papc^ *munificentia el liberalitate S. D. N. Pii V,* on commençait avec le concours du conventuel Antoine Posl, qui avait revu le texte et ajouté des notes marginales, une nouvelle édition du *Scriptum D. itonavcnturæ card, ac dvd. scraphict ordinis minorum S. Francisct, in quatuor libros sententiarum,* 4 vol. in-8®, Home, 1569, les deux premiers étalent Imprimés avant la fin de 1568. Le texte et les notes dc Posl passèrent presque sans changement dans l'édition Vaticane, exécutée, vingt ans plus tard, par l'ordre de Sixte-Quint. En cette même année 1568 saint Pic V choisissait lo P. Jérôme pour son théologien et l'on dit aussi qu'il le voulait honorer dc la pourpre, mais que l'humble religieux décima cette dignité et recommanda au pape, pour la recevoir A sa place, Jules Antoine Santoro dc Cascrte, archevêque de Sainte-Séverine. **La** confiance du pontife se manifesta encore quand ll nomma Jérôme supérieur des capucins qu'il envoyait comme aumôniers dc la (lotte, qui devait remporter la victoire si célèbre do Lépanle. Notre religieux ne vit pas ce triomphe; le 29 novembre 1570 il mourait A Suda, dans l'fle de Crète, victime dc son dévouement au service dc la garnison vénitienne que décimait In piste. En 1583 le cardinal dc Sainte-Séverine faisait ramener ses dépouilles mortelles A Cascrte, dans l'église du couvent des capucins.

Duplessis d'Argentré, *Collectio Judiciorum,* Paris, 1728, t n, p. 211, écrit : *Servantur in tabulario sacras Facultatis plura monumenta proposltiununi a fratribus minoribus contra ftdcm catholicam praedicatarum, a fr· Hieronymo de Pistorio, anno U47* Nous pensons que Jérôme était l'auteur des *Monumenta,* non des propositions. On veut qu'il ait fait paraître a Naples, 1564, Quatre *sermons sur Γ Immaculée Conception,* en Italien. On rencontre de lui *belle prediche dell'laimüe servo dt Christo P. Girolamo da Plstoia, ddfordine de* frati mtnorl capuccinl dt S. Francesco* (Parte I), Bologne, 1567; Venise, 1570. L'année de sa mort il dédiait au pape saint Pie V : *Fratris Hieronymi a Pistorio de quanhbiUbus rerumque distinctionibus dialogus, qui triginta septem lectionibus terminatur. Hieronymus et Scotos interlocutores,* Hour, 157U. Son but était d'expliquer les *Pormalilates* de Scot, dont Il donne le texte d'après Antoine Sirect» pour instruire les jeunes gens des termes de la théologie et leur donner une méthode lûre qui les mette à l'abri de l'erreur.

Boveriut, *Annales ord. fr. mln.* eopaertnorum. Lyon. 1632, t. I, p. 706; Bernard de Bologne, B«H.o<hre« *scriptorum ord. min. eupuceinnrum,* Venite, 17<7. Sbaru IK, *Supplementum et en ttgalio ad scriptorts* onftnu /«m rum. Home. 1806; Canponi. *PlbUogr ιβα Pistoteee,* Pistole, .874; Apollinaire de \ aience, *Bibll· theca fr. min. eaputrin.* W *prou. Neapottlunjr,* Naples, 1336; Sixte de Pise, *Storla det capuccinl toscani,* Florence, 1906.

P. Édouard d'Alençon.

5. **JÉROME DE PRAGUE,** compagnon **de** Jean Uns, brûlé comme hérétique A Constance le 30 mai 1416.— L Jérôme avant le concile de Constance. — IL Jérôme au concile.

I JAromr avant le concile de Constance. — Nous sommes assez mal renseignés sur Je* origines et les débuts dans la vie publique de ce personnage, dont il n'est pas facile de reconstituer le *curriculum vitie.* C'est aux Interrogatoires que Jéiôme subit lort de son procès que nous devons le plus clair dc nos connaissances; Il y est fait de nombreuses allusions à divers événements dc sa vie. Par malheur, la plupart des dates qui sont assignées A ccs faits ne peuvent être acceptées avec certitudo, soit qu'il faille Incriminer l'exactitude des témoignages eux-mêmes, soit qu'il faille rejeter la faute sur les copistes qui nous ont transmis ces textes. On sait en effet qu'il ne s'est pas conservé de procès-verbal authentique complet des actes du concile de Confiance. Sous le bénéfice de ces remarques, voici comment l'on peut restituer la carrière de Jérôme de Prague avant le concile de Constance.

Il est né dans la capitale dc la Bohême, d'une famille de petite noblesse, sur laquelle nous n'avons pa· d'autres renseignements. La date de sa naissance peut sc conjecturer par le fait que Jérôme fut reçu bachelier ès-arts en 1338. S'il a suivi le cours régulier des études. Il devait alors avoir une vingtaine d'années; Il serait donc né vers 1378, quelque dix ans après Jean Hus. Il se Ha dc bonne heure avec cc dernier, qui dès 1398 occupait A l'université de Prague une situation en vue; c'est grâce A lui que Jérôme obtint en février 1399 la *dispensatio biennii,* c'rst-A-dlrc la dispense de l'obll gallon d'enscIgner pendant deux uns, à laquelle étaient tenus les bacheliers avant dc prendre le titre dc Maître. Esprit vif, pénétrant, très désireux dc s'instruire, Jérôme avait en effet l'intention de visiter les principaux centres Intellectuels de l'Europe. Oxford surtout l'attirait ; depuis vingt ans des relations répilières s'étalent établies, grâce aux événements politiques, entre l'Angleterre et la Bohême. A leur faveur les livres et les opinions dc Wlclcf, mort depuis 1384, mais dont l'in fluence était restée grande A Oxford, avalent trouvé le chemin dc Prague. Si les œuvres théolnglqucs du curé de Lutterworth étalent encore inconnues en Bohême, ses œuvres philosophiques y avalent de bonne heure attiré l'attention. On sc pastlüiuiuil en parlieulier pour iuudac.cux réalisme de

ce maître, qui faisait un si vif contraste avec le sec nominalisme alors en vogue dans toutes les universités du continent.

C'est incontestablement la doctrine philosophique de Wlrlef qui attira tout d'abord A Oxford Jérôme de Prague. Mais il y prit goût bien davantage encore aux enseignements théologlques de ce docteur. Malgré les condamnations qui depuis 1382 avalent frappé nombre de thèses wlcleflsles ct les livres qui les contenaient, Il était possible encore de se procurer ft Oxford les deux ouvrages les plus significatifs du novateur, le *Dialogus* et le *Trialogus*. C'est par eux que Jérôme s'initia aux revendications de Wlclef, à ses acerbes critiques contre les perversions ecclésiastiques de l'époque. Remarqua-t-il que plusieurs des thèses soutenues, notamment celles qui étaient relatives aux sacrements, et en particulier à l'eucharistie ct Λ l'ordre allaient ft l'encontre des doctrines traditionnelles ? Ce n'est pas certain; Jérôme ne dut voir dans VMcIcf que l'ardent apôtre de cette réforme de l'Églisc, dont tout alors proclamait l'impérieuse nécessité, que les meilleurs esprits de l'époque réclamaient à grands cris. Quand, en 1402, Jérôme rentra à Prague, Il y rapportait le *Dialogus* et le *Trialogus*. Le moment était favorable ft la propagation de tels écrits. Le même vent de révolution qui venait de passer sur l'Angleterre commençait ft souiller à Prague. Depuis mai*' 1-102 Jean Hus, prédicateur ft la chapelle de Bethléem, inaugurait son rôle de réformateur. On ne pouvait trouver terrain mieux préparé pour le développement des idées théologlques de Wiclef. Autour des thèses venues d'Oxford les discussions allèrent bientôt s'exacerbant.

Il ne semble pus que Jérôme ait pris une part considérable à ces débats qui remplirent l'année 1403; quand, lors de son procès, on l'accusera d'avoir soutenu ft celte époque des thèses wiclcflstes, il répondra qu'il était pour lors ft Jérusalem. Nous n'avons aucune raison de rejeter cet alibi. Grand voyageur, Jérôme se retrouve ft P iris en 1404, ft Heidelberg cl A Cologne en 140G; dans chacune de ccs universités il sc tait recevoir maître ês-arts. Dans chacune aussi il s'attire d'assez graves dlflicultés. Il semble d'ailleurs que celles-ci lui vinrent plutôt des thèses philosophiques qu'il soutenait,que d'enseignements hétérodoxes qu'il aurait répandus. C'est toujours le réalisme exagéré que l'on attaque en lui. Jérôme se plait ft nflichcr, aux diverses écoles, les thèses les plus outrées du réalisme xvIclcliste, el les présente un peu trop facilement comme liées ft la doctrine théologique, il sera question, par la suite d'un certain · boucher de la fol ›, *scutum fidei* qu'il a Imaginé et qu'il colporte dans le monde ues éludes. C'est un grand tableau où les relations entre l'essence commune d'une part el d'autre part les Individus divers en lesquels elle sc spécifie sont assimilées aux rapports qui s'etubli tient entre l'essence divine ct les trob j ersonnes de lu sainte Trinité. Voir une reconstitution de ce tableau dans *Fontes rerum austriacarum,* t. vu, p. 20.

En 1407, Jérôme est rentré ft Prague, où Il est reçu •u nombre des maîtres ès-arts. Resté laïque Il ne prendra Jamais les grades en théologie; mais cette c»r constance ne l'empêche pa· de se J» ter avec toute sa fougue dans les questions religieuses. C est le mofl ent où le*· discussions autour des thèses proprement v»a.Ici. le atteignent leur paroxysme;c'est le moment aum uù les Idées de réforme religieuse trouvent dans la réaction nallot nllsle tchèque un allié inattendu. Jeuî Hus ct Jcrôine de Prague sont les grands artisans du mouvement qui. en 1409, balaye de I université les AIκιιιαποι qui Jusque-là y parlaient en muilres. i ni. i«ment slavlsée, l'université nouvelle s'ouvre de plus en plus kuguncnt aux influences wlclefhtes. Dans les luttes ardentes qu! suivent la publication de la bulle d'Alexandre V, le nouvel élu du ondle de Plie, contre les erreurs de Wlclef, Jérôme sc fait remarquer par sa brillante éloquence, sa fougue extraordinaire. Plus encore que Jean Hus, Il est lo chef de la Jeunesse universitaire, qui prend violemment parti contre les représentants officiels de l'Église. Prague est bientôt un théâtre trop étroit pour son zèle de réformateur. Il s'agit de gagner au wlcleflsme les pays voisins de la Bohême, Hongrie, Croatie, Autriche, Pologne. Peut-être, avant d'entreprendre cette tournée de propagande, Jérôme cst-II allé se retremper ô Oxford aux sources pures de l'esprit réformateur. Il semble en cflet qu'il faille rapporter ft ccttc époque (1409-1410) une lettre de l'université de Prague adressée Λ l'univcrsité d'Oxford, pour Intercéder en faveur de maître Jérôme que des propos suspecta ont fuit incarcérer. Palacky, *Documenta,* p. 336. Quoi qu'il en soit d'ailleurs on trouve Jérôme ft Rude le Jeudi saint 1410, discourant devant le roi Slgismond contre les vices du clergé ct prêchant la réforme de l'Église. Sur plainte de l'archevêque de Prague, Il est arrêté, ct mis en prison par l'évêque de Gran. Il trouve moyen de se faire mettre en liberté; en août Il est à Vienne, peut-être après être repassé à Prague, où Il pourrait bien avoir assisté aux Joutes théologlques relatives aux propositions de Wlclef qui remplissent la fin de Juillet 1410. A Vienne les choses se gâtent sérieusement. Les propos de Jérôme avaient peut-être revêtu une véhémence particulière; l'ofllcial de l'évêque de Passau (Il n'y a pas encore de siège épiscopal Λ Vienne) cite Jérôme ft comparaître devant une députation de l'université de Vienne. On lui reproche d'avoir enseigné quelques-unes des quarante-cinq thèses wide listes, ct on lui objecte son altitude des années précédentes à Cologne et u Heidelberg. Pour demeurer en liberté Jérôme Jure sur les évangiles de ne pas quitter la ville avant d'avoir donné toute satisfaction sur sa doctrine; mais il manque ft sa parole ct s'échappe de Vienne, sous prétexte que toute la procédure a été menée contrairement uu droit. Jugé par contumace, Il est déclaré véhémentement suspect d'hérésie, celte sentence est affichée aux portes de l'église Saint-Étienne de Vienne, ft Cracovle et Λ Prague. Sur le procès de Vienne, voir Ladislas Klicman, *Processus judiciarius contra Jeronymum de Praga habitus Vienna·, anno 1410-1412,* dans *Historlschcs Archio der tschcchischen Akadcmie,* n. 12, Prague, 1898.

De Vienne Jérôme s'étalt enfui en Moravie. On le rencontre de nouveau ft Prague en 1412, aux côtés de Jean l lus. Les quoi elles religieuses, un instant assoupies ft la fin de 1411 par l'appel de Jean Hus nu Saint-Siège, reprenaient de plus belle autour de la question des indulgences. rVvcc une violence dont Hus lui-même s'étonne Jérôme attaque la bulle de Jean XX11I, prêchant la croisade contre Ladislas de Naples, le soutien de Grégoire XII, et accordant l'indulgence plénière ft ceux qui y prendraient part. Au concile de Constance on accusera Jérôme d'avoir été l'organisa tcur de la procession burlesque où la bulle pontHU ale fut promenée dans les rues de Prague, suspendue au cou d'une fille de joie, pour être ensuite solennellement brûlé · Jérôme déclara, Il est vrai, qu'il n'étalt pour rien dans cette pnrudle dont il semble que le metteur en œuvre fut Woksa de WalUcln, un des favoris du roi Wcm c »las. Il n'en reste pas moins que Jérôme, en ces conjonctures, s'appliqua A all.scr l'indignation populaire. Ce fut lui en effet qui, apiè» Γexécution Judiria re de trois Jeunes gens qui avun-ul troublé la prédication de l'indulgence, fit aux ‹ pre ΓΓϊ n2Urlyre * iuhératllcs triomphales, 11 Jull-

Depuis lo derniers mois de telle même année

1412, Jean Hus frnppé d'excommunication pontificale avait dû quitter Pi iglic, ou n'y séjourner qu'incognlto. Jérôme, non moins suspect, avait dû s'éloigner. On Je trouve en 1113 *b* CracuVlt à la cour du grand duc Witold, qu'il accompagne dans une de ses expéditions en ItUMle et en Lithuanie. Jérôme au cours de et voyage en pays schismatiques sc fait remarquer par les avances qu il prodigue aux hétéiodoxes, dont ll aurait affecté de vénérer les rites plus que ceux de l'Églisc catholique. Toutes ces démarches de Jérôme ne passaient pas inaperçues, Λ Vienne, un professeur de l'université, Jean Sybart disait ouvertement que le maître As arts de Prague était allé à Crncovle pour recruter des adhérents à son hérésie. *Lettre de Jean Hus,* du 1* juillet 1413, dans Palacky, *Documenta,* p. 63.

11. JénostR au concile de Constance. — Cependant l'état d'anarchie dans lequel depuis quarante ans **te** débattait l'Églisc, état qui avait tant contribué au ptogiès des idées hétérodoxes, semblait devoir prendre fin. Le concile convoqué à Constance pour le 1er novembre 1114 allait bientôt s'imposer à tous comme la seule autorité capable de faire prévaloir ses décisions. On s'explique comment les deux réformateurs tchèques se sentirent contraints, l'un après l'autre, de venir à Constance où les attendait le même tragique destin. Chose étrange, l'un ct l'autre y sont venus de leur plein gré, poussés néanmoins par une invincible attraction vers cette ville où se concentiail pour un moment toute l'autorité de l'Églisc, L'un ct l'autre y sont venus pour les mêmes raisons plus ou moins obscurément perçues : Soucieux de ccttc Idée de réforme ecclésiastique, qui hante toute la chrétienté, ils ont le besoin de lu dégager des concepts hétérodoxes où Ils l'ont eux-mêmes compromise; ils veulent justifier In jeune nation tchèque du reproche d'hêiédc qui déjà est accolé à son nom; voilà pour la «léfcnsive. Pensent-Ils prendre l'oflensive; espèient-ih gagner à leurs vues réformatrices la haute asscmbke où tant de bons esprits pensent comme eux pour l'essentiel ? ll n'est pas interdit de le supposer. C'est en apôtres de la réforme, qu'ils quittent la Bohême. Mais à peine ont-ils franchi la frontière, qu'ils se sentent des accusés, presque des condamnés. Hus est parti le premier le 11 septembre 1414; Jérôme au moment du départ, lui n promis d'aller le rejoindre, s'il est besoin, pour l'épauler et le défendre. Or dès le mois de decembre 1414, Hus, prisonnier malgré le sauf-conduit impérial, sent que la partie est perd e> que lout conspire ici contre l'idée de la réforme à la mode tchèque. Il mande à ses amis de IVugue que nul ne vienne le rejoindre. Palacky, *Documenta,* lettre 50, p. «9-90.

Pareille recommandation n'était pas faite pour arrêter Jérôme Au carême de 1115, H se met en roule pour Constance, nourrissant peut-être les mêmes illusions qui avalent décidé son ami à sc rendre au concile Comme lui il part sans sauf-conduit, espérant que rien ne lui sera plus facile que de faire respecter les droits de la défense. Il n'est pas arrivé à Constance qu'il sent tomber toutes ses illusions. Arrivé incognito le 4 avril, il est sans doute instruit par lus nobles bohémiens de la vraie tournure que prend le procès de Jean Hus. Ans itôt il quitte la ville, se rend à Uebcrlihgen et adresse au concile une demande de sauf-conduit. En même temps, Il fait placarder dans Constance un avis, où il se déclare prêt, lui Jérôme de Prague, malt n ès-artsde Pari·, Heidelberg, Cologne et Prague, û rendre raison de srs enseignements *cl* doctrines, ajoutant d'ailleurs qu'il ne refuse pa?<, s'il est trouvé en qu< h ues erreur ou hérésie, à en subir publiquement la prine, *prout erroneum seu /urrrtteum l decet.* Ne venant ρα.. venir lu sauf-conduit, Jérome commence ù concevoir des craintes. Manf d'une lettre que lui ont remise les nobles k deques, et qui doit lui servir pour jusUlicr son retour à PiugUc. U reprend, toujours Incognito, le chemin de la Bohème. l a véhémence de quelques propos qu'il lient le fait reconnaître et arrêter ù Hirschau. il est de bonne prise, car justement quelques jours plus tard, sans doute le 17 avril, le concile a r<'pondu à sa demande de lauf-conduit par une citation en règle. Jérôme est sommé de se présenter devant rassemblée pour répondre aux accusations qui pourraient êtn portées coulee lui, en matière de fol : *nd quod a oiolentia (justitia temper saluai omnem Ubi sulcum conductum nostrum of]rrimui.* Cette det mère phrase prétendait mettre Jérôme è l'abri de toute violence illégale, mais non lui assurer l'impunité au cas où il serait reconnu coupable. Le 1« mal la citation est renouvelée; la lendemain, à la vn* session générale, le promoteur madré Plro de Cologne requiert du concile que Jérôme soit déclaré contumace, et obtient de poursuivre le procès contre lui. La procédure par contumace serait d'ailleurs évitée Ballotté de geôle en geôle, au hasaid des Juridictions féodales qu'il traversait, Jérôme arrivait à Constance le 25 mars, menottes aux mains, une chaîne de fer à la ceinture. C'était dans un équipage presque aussi piteux que la veille le pape Jean XXIΠ, prisonnier du concile, avait fait son entrée dans Constance, pour s'entendre déposer la 29 mai.

Un premier interrogatoire sommaire eut lieu **a** l'arrivée de Jérôme de Prague. Gerson, chancelier de l'université de Paris, un maître de Cologne, un autre de Heidelberg lui posèrent quelques questions sur les thèses philosophiques relatives au problème des Universaux qu il avait soutenues dans ccs diverse· écoles. Mais là n'était point le vif du débat. D ailleurs le concile avait pour le moment d'autres soucis : **le** 29 mai on terminait le procès de Jean XXIII, pour aborder aussitôt celui de Jean Hus. Enfermé dans la tour du cimetière Saint-Paul. soumts A **h** plus rude captivité, Jérôme devra attendre l'issue de l'action menée contre son ami. Il ne semble pa» qu'il ait pu communiquer directement avec lui. A la veille de son supplice, qui eut lieu le 6 juillet, Jean écrit À ses amis de Bohême qu'il n'a aucune nouvelle de Jérôme. U •ait seulement qu'il est dans une dure prison, que comme lui-même il attend la mort, lettre l x x i, Palacky, p. 117; Jean espère que Jérôme subira **h** mort avec plus de courage encore que lui-même. Lettre l x x x v i, *Ibid.,* p. 140.

Le supplice de Jean Hus avait exaspéié au plus haut point l agltation de la Bohême. Le schisme se déclarait ouvertement ô Prague. Une nouvelle exécution risquait de compromettre définitivement h cause de l'unité. C'est la raison sans doute pour laquelle le promoteur du concile mit tout en œuvre pour obtenir de Jérôme une abjuration que le sauverait du supplice, un désaveu des doctrines professées par Jeun Hus, une approbation de la sentence portée contre celui-ci. Energiquement travaillé par le cardinal de Florence, maté par une dure captivité qui eut bientôt raison de sa robuste constitution, Jérôme se décida à faire cc que l'on attendait de lui. Dans une congregation publique tenue le 11 septembre 1415, Il lut une formule de rétractation écrite tout entière de sa main. Mais on voulait donner A cet acte plus de solennité en la faisant réitérer dans ta xix· tessioA générale qui se tint le 23 septembre. Jérôme dut y relire le texte fourni précédemment par lui. Il y anathèmetliait toute hérésie et tpé Salement celle dont il était suspect, et quiét.d J'h c ' de Jean Wlclef et de Jean Hu·; il acceptait l'a torilé d© I I église ct celle du c<»n< Ils 'péclaleinenl eu ev qui con ex ne I© pouvoir des clefs,

les sacrements, l'ordination, les offices et censures écriéslustiques, les indulgences, les reliques des saints, les cérémonies, les libertés de l'Égllse, bref il rejetait les 45 articles de Wlclef déjà si souvent condamnés et les 30 articles de Hus, condamnés eux aussi par le concile; plusieurs de ces articles étaient notoirement hérétiques, d'autres blasphématoires, erronés ou tout au moins scandaleux. Venait ensuite une explication de la conduite adoptée par Jérôme dans les thèses relatives au problème des Universaux. Nul ne lui reprochait son réalisme, si outré qu'il fût, mais on lui demandait de déclarer, ce qu'il fit, qu'il ne liait pas la vérité de ce système avec les dogmes de la foi. H expliquait ensuite comment i) avait pu admettre de bonne fol l'innocence dc Jean Hus, mais pour lors, pleinement convaincu dc la culpabilité de celul-cl, Il comprenait qu'il avait été justement condamné, lui et sa doctrine, comme hérétique et Insensé. Suivait une explication sur quelques termes employés par lui dans la séance précédente et qui pouvaient donner lieu ά malentendu. Le tout se terminait par une protestation de fidélité à l'Égllse. ‹ SI J'y manque, concluait Jérôme, je veux encourir toute la sévérité des canons et m'exposer Λ la peine éternelle : *canonum severitati subjaceam et telernx perna: obligatus inveniar.* ›

L' bjuratlon de Jérôme n'entralnalt pas de sol la mise cn liberté Immédiate, que celui-ci avait escomptée. Il fut maintenu en prison, dans une situation plus douce. Il est vrai, qu'auparavant. On attendait de lui, en effet, une démarche sur l'efficacité de laquelle beaucoup comptaient. Des lettres de Jérôme adressées au roi, à In reine, à la noblesse dc Bohême, aux partisans dc Jean Hus, où seraient hautement reconnues la culpabilité du réformateur ct la justice de son exécution, auraient le meilleur clfct, pensait-on, pour ramener tout le parti hussltc à une plus sa ne appréciation des choses. Jérôme était, dès le 12 septembre, entré dans cette vole ct avait écrit dans ce sens è Lackon dc Krawar. La lettre dans Palacky, *Documenta,* p. 598. Mais il refusa bientôt dc continuer. Ccttc altitude fit suspecter la sincérité dc sa rétractation. A la fin d'octobre, Gerson publiait un opuscule *De protestatione ac revocatione in rebus jldci,* qui faisait une allusion A peine voilée A la fâcheuse posture où Jérôme risquait de se mettre. Un certain nombre de hautes personnalités conciliaires, il est vrai, d'AUly, le cardinal des Urslns, le cardinal de Florence étaient d'avis que l'on mît Jérôme cn liberté. Mais les adversaires de Jérôme. Michel de Causls et Étienne Palecz profitèrent habilement dc certaines accusations portées contre Jérôme pur quelques carmes récemment arrivés de Prague et qui jadis avalent pu être les victimes des violences du chevalier. On fit tant el si bien qu'il fut décidé que le procès de Jérôme serait repris à nouveau, que les anciens Juges seraient dessaisis el qu'une nouvelle enquête serait menée par le patriarche latin de Constantinople, Jean dc Hupcsclssa Comme Jérôme n'avait pas laissé d'écrits, tout le procès devait se passer par audition de témoins.

Le 27 avril 1416 les commissaires délégués déposaient leur rap|x>rt cn congrégation publique. Ils avalent dressé une liste des fails relevés ù la charge de l'accusé: celle IMe fut encore augmentée par les wins du promoteur. Le texte dans von der Hardi, t. iv, p »?2" 1'83, et dans MansJ, *Concit.,* t. x x v ii. col. 84O-8G3; on en trouvera un résumé très suffisant dans Heftle-Leclercq, t. vif *a,* p. 377-387. On peut en somme ramener a deux catégories les chefs d'accusation : Jérôme s'est f.dt le propagateur des idées de Wlclef alors qu'il connaissait déjà ct leur malien ct la condamnation portée contre elles. Il n appuyé cette propagande d'acte de violence nombreux, qui témoignent de son attachement opiniâtre aux doctrines proscrites. Ces divers chefs d'accusation seraient soumis au prévenu, qui devrait répondre sous lu fol du serment, aux diverses questions qui lui seraient posées. Ainsi acculé Jérôme fit télé du mieux qu'il put. 11 s'attacha *à* montrer aux commissaires enquêteurs que les actes dc violence qu'on lui reprochait avalent été ou exagérés ou mal Interprétés; que d'autre part les doctrines widefistes, auxquelles il avait adhéré, n'étalent pas un bloc à accepter ou A rejeter sans plus, que bien des propositions condamnées étalent susceptibles d'une interprétation plus bénigne. Sur un seul point Jérôme croyait qu'il fallait nettement sc séparer de Wlclef et au besoin de Jean Hus, il s'agissait de la doctrine de la transsubstantiation, que Jérôme déclarait accepter sans ambages, alors que les deux novateurs semblaient avoir enseigné la doctrine de la rémanence et plus ou moins compromis le dogme de la présence réelle.

Cette tactique adoptée dans les Interrogatoires privés, Jérôme la reprit en séance publique à la congrégation générale du 23 mai 1416. Il avait demandé avec beaucoup d'instance cette comparution publique; il espérait sans doute qu'il lui serait loisible d'y exposer *oratorio modo* l'ensemble de scs Idées sur la réforme de l'Égllse. Confiant dans son éloquence il se fi Utah peut-être de retourner en sa faveur une assemblée qui avait mis à son ordre du jour l'extinction des abus dont souffrait la chrétienté. Son espoir fut trompé; il lui fallut répondre dc nouveau à toutes les chicanes de détail accumulées avec une minutie dc procureur par l'accusation. A cette défense il perdait la plupart dc scs avantages. A maintes reprises pourtant il lui arriva de conquérir par scs réparties vives et spirituelles la sympathie de l'assemblée; des sourires bienveillants accueillirent quelques-unes de ses réponses, comme Pogge qui assistait à la séance, l'a fort bleu noté. Mais Il fallut une nouvelle audience, le 26 mal, pour épuiser l'interminable liste des griefs accumulés contre lui. Les témoins ayant d'ailleurs maintenu les divers points contestés par Jérôme, le patriarche dc Constantinople conclut en déclarant que l'accusé était *quadrupticlter de hteresi convictum,* ce qui doit s'entendre, scinblc-l-ll, non de quatre points spéciaux sur lesquels Jérome aurait été convaincu d'hérésie, mais bien de l'énergie de la conviction que le procès avait laissé dans l'âme du prélat relativement â la culpabilité du prévenu. Il ne restait plus qu'â laisser à celui-ci la parole pour sa défense. Auparavant on lui lit remarquer que s'il voulait rétracter son erreur, *revocare errorem suum,* le concile dans sa miséricorde était encore prêt â le recevoir au giron dc Γ Eglise, mais qu'au cas contraire on procéderait contre lui *juxta juris dispositionem.*

Au dire de Pogge, qui a laissé de toute cette séance une très vivante narration, le discours dc Jérôme fut une merveille d'éloquence, digne d'être mise en parallèle avec cc que les orateurs classiques ont laissé dc plus fameux. Son argumentation générale n'avait pas laissé de faire grande Impression sur les Pères du concile. Partant des grands exemples d'accusations injustes et calomnieuses dc l'antiquité profane ct sacrée. Jérôme s'efforçait d'expliquer les raisons qu'avaient ses ennemis de conjurer sa perte. Son procès n'était pas autre chose qu'une rcpr&aille des Allemand contre le nationalisme tchèque ct tout ccd dit avec tant de verve paraissait si vraisemblable, que beaucoup se sentaient Inclinés à la miséricorde. Mais la dernière partie du discours gâta tout; on s'attendait à cc que Jérôme regrettât ses erreurs possibles» cn demandât le pardon. Bien nu contraire, avet' une fougue extraordinaire, il rétracta son abjuration de l'année précédente, arrachée, disait-il, par la terreur que lui inspirait le bûcher; il proclama hautement l'in-

noccnce. In sainteté de Jean Hne, retira la lettre écrite par lui à Prague pour approuver la condamnation de son maître ct ami. Il ajouta enfin qu'il adhérait en général aux doctrines de Wlclef, sauf pour cc qui avait trait nu sacrement dc l'autel : *ubi ipsi Joannes Wyclefus et Joannes Ilus quoad sacramentum altaris dixerunt contra dnctorcs Eccleslir eorum opinionem quoad illam partem non sequitur neque eam tenet.* Au fait sur tous les points dc fol, il croyait ce que croyait l'Égllse; Wyclcf et Jean I lus, sauf le point ci-dessus, n'avalent pas cru autre chose, mais Ils s'étalent élevés avec force contre l'orgueil, le faste, la pompe des prélats, contre les désordres énormes par lesquels on scandalisait l'Égllse.

En parlant ainsi Jérôme, Il le savait, prononçait ta propre condamnation. Il n'étalt plus seulement hérétique, mais relaps, c'est-à-dire, quels que pussent être scs sentiments ultérieurs, passible dc la peine capitale. Théoriquement Il aurait pu être livré séance tenante au bras séculier. Il semble que le concile ait voulu prévenir une exécution précipitée. On laissa à l'accusé deux jours pour réfléchir, espérant peut-être qu'ilsc rétracterait, ct que, cn violation d'ailleurs de la jurisprudence dc l'époque, on pourrait lui accorder son pardon. Diverses tentatives furent faites pour k gagner; elles échouèrent. Ni Jérôme, ni le concile ne pouvaient plus reculer. La xxi· session générale, qui je tint le samedi suivant, 30 mal. fut spécialement réunie pour terminer l'aiTalrc. L'évêque do Lodi commença par requérir contre Jérôme les peines de droit,au cas où il ne sc rétracterait pas séance tenante. L'accusé répondit par une nouvelle exposition de scs Idées, et une narration dc sa vie, analogues à celles qu'il avait données deux jours auparavant. Il fut ainsi amené à faire une profession dc foi très précise qui jette un jour curieux sur sa mentalité. « Il croyait, disait-il. à une seule Église catholique, cc que l'on peut entendre de la multitude dc ceux qui doivent être sauvés, de ΓÉglise triomphante ct dc l'Égllse militante. Mais l'Égllse catholique c'est aussi l'ensemble de tous ceux qui professent la fol du Christ; c'est encore la communion des prélats ct des chefs. A ccs prélats, à ces chefs il faut obéir, alors même qu'ils sont pervers, *etiam dyscolis,* quand ils commandent selon la loi dc Dieu, mais non point quand ils sont extérieurement pervers, *exterius dyscolis.* Jérôme tenait d'ailleurs tous les articles dc fol, admettait les cérémonies dc la messe, les offices, les jeûnes, mais sans les cérémonie^ accidentelles: *tenere acremonias missarum, officiorum, fcjunloritm sine cæremonils accidentalibus.* Mnis il fallait, d'après lui. rejeter du clergé tous les abus, c'est-à-dire la pompe ct le faste, *dum clerus eoniiertil patrimonium Christi in /astus, pompas, quoad pulchros equos, domos, curias, vestes, non ministrando pauperibus illa quee clerus tenet ultra necessitatem efus et utitur bonis sive patrimonio Christi quoad lasciviam et alios actus meretricales.* Il ajoutait pour finir que son phis grand péché était d'avoir, par peur du feu, condamné au mois dc septembre la mémoire dc Jean I lus. »

Devant ccttc obstination, il ne restait plus au patriarche de Constantinople qu'à proposer la sentence définitive. Elle fut lue par lui, et approuvée par les quatre évêques députés des nations (on sait que le concile avait adopté le vote par nations ct non par têtes). Le cardinal d'Ostlc président donna lui aussi son *placet.* Le texte dc la sentence constate que Jérôme de Prague, maître ès-arts ct laïque, n adhéré d'abord aux erreurs dc Wlclef ct dc Jean Hus, qu'il les a ensuite reniées, mais qu'il est devenu relaps, cn ce sens qu'il a déclaré inique In sentence portée contre Hus, ct a déclaré n'avoir Jamais lu dans les livres de ccs auteurs ni erreur s ni hérésies; qu'il déclare présentement adhérer à tous leurs enseignements, sauf sur le point du sacrement dc l'autel, où il se fie plus aux docteurs de j l'Égllse qu'à Wlclef et Hus. *Lt* concile le retranche donc dc l'Égllse comme une branche morte, le dénonce et le condamne comme hérétique cl relaps, l'excommunie ct le frappe d'analbême. Il ne restait pins qu'à requérir l'intervention du bras <énihcr, ce qui fut fait à l'instant. A dix heures et demie du matin. Jérôme était brûlé vif à l'emplacement même où onze mois plus tôt s'était allumé le bûcher dc Jean Hus. Il mourut avec un courage héroïque, en donnant jusqu'au bout les marques de la plus grande piété el de la plus absolue confiance en Dieu.

Il mourut en somme pour n'avoir pas suffisamment remarqué quelles scories se mêlaient aux initiatives réformatrices dc Wlclef d'abord, de Jean Hus ensuite. La*que, sans formation tbéolnglque spéciale. Il ne parvint pas à discerner ce que contenaient d'infiniment dangereux pour l'Égllse les théories du docteur d'Oxford. si Imprudemment propagées par lui. De bonne fol sans doute, Il chercha aux pensées les plus aventureuses de Wlclef une Interprétation qui ne fût pas trop contraire aux principes de l'orthodoxie. Il n'y réussit que partiellement. On a remarqué avec quelle Insistance Il se sépare dc scs deux maîtres sur la question dc l'eucharistie. S'il voulait, comme Il le déclara, rester fidèle à tout l'enseignement dc l'Égllse, Il aurait pu, il aurait dû appliquer à nombre d'autres théories wlckfistes le meme principe qu'il proclamait ici : « Je crois davantage l'enseignement d'Augustin el des docteurs approuvé» que celui de Wlclef et de Hus. » Mais celle discrimination Il ne sut pas ta faire. Fougueux jusqu'à la violence, Il adhéra avec une ardeur inouïe à la cause de la réforme de l'Égllse, sans voir qu'il la compromettait par ses excès mêmes; ses outrances, plus encore que les prédications de Jean Hus. ont lancé la Bohême dans les plus sanglantes aventures, elles ont ouvert la vole à ta grande révolution religieuse du xvi· siècle.

Sources. — Avant tout le* actes du concile de Cxmstnncr, par malheur bien Imparfaitement publiés. On trouvera ceux-ci dans Mansi, Conci/., t. xxvn, et. d'une manière beaucoup plu* utilisable, dans von der Hardt, *H^s concitii oKiiniritici Condantlcnsts,* Francfort ct Leipzig· 1693, t. iv, part. 8, p. 4'33-76'3. 11 existe du procès et de la mort de Jérôme deux narrutions anonymes Imprimées à la suite I'une de I'autre, dans *IlhIaria et monumenta Joannis Hus nique Hieronymi Pragensls,* Francfort, 1715, t. u. p. 522-528: .'»23*532. Iλ première présente une parenté Incontestable avec la *Chronique* de Laurent dc Brezina. publiée par C. HÔfier dans scs *Geschichtschrciber der hussiltschcn Beuxgang in Bohmen, Fontes rerum auilnacarum,* L n, p. 331 et sq.; elle doit dériver de la même plume; saut I'esprit nettement favorable au mouvement hussite, cette narration s'adapte bien au récit que donnent les Actes conciliaires. — Pogge. dc passage Λ Constance au moment du procès final, en a laissé une excellente narration dans une lettre à I'ArétIn; le texte dans *Historia et monumenta,* t. n, p. 532-534, dans von der Hardt, op. *cit.,* L iu, part 5., p. 61-71. — Les premiers historiens du concile parlent naturellement de Jérôme : Thierry Vrie, *Hi"torla concilii Con dantiens ls,* l. VII, dlst. iv, dans von der Hardt, *op. rit.,* t. i, p. 180 sq., et Thierry de Nicm, *De olla cl fatis Constan* tirniibus Joannis XX1I1, Ibid., c.* xxxiv, t. n. p. 449-454. D'autres documents importants dans F. Palacky, Z*»xu*menta *M, Joannis Hus,* Prague, 1869, et dan* les t.u ct vi, des *Fontes rerum austriacarum.* Presque tous *les* textes cités ci-dessus sont analysés dans Hcfcle, *Histoire des conciles,* trad. Leclercq, L vn *a,* passim.

Travaux. — On n'indiquera que les plus importants, pour plus de détails voir Fart. Hus (Jean), t. vu, col 345 ; J. Palacky, *GeschÎchte non Bohmen,* Prague. 1845, t. ni *a,* p. 239-392; J.-A. Helfert. *Hus und Htenmymus,* Prague, 1853 ; C. I Idfier, *Maq· ter J. Hus und der .4 brag der deal . >er Profmarcn und Siud<n(en ans Prug,* Munich. 1861 rt *Geschtchtschrciber der husslFtehen Bruuqung,* Ebilcitimg, dans *Fonte» rrrum Austria uni n,* t vn La partialité trop évidente «le if oiler en faveur de* Allemands et cniitrr les Tchèques lui *n* valu une réplique très dure dc F Pajacay

pi, Ge<chfrhte der Hnstfenthums und Professor C. Hàfier, Pm/ne. 1863, qui contient quelques «perçus intéressants * r le rôle de Jérôme de Prague: J. Loserth, *Hus und* H *ielif,* Prague, 1864 ct l'art. *Hus* duns la *Bcuhncyclopadic fur pruieUAiüUcht Théologie und Kirche,* t. vm, l'JUO, p. 4-12 sq.

E. Amann.

6. JÉROME DE SAINTE-FOI est lenomque prit ʌ son baptême un fsraôlitc convert ; par les prédication* de saint Vincent Ferrier, à Aîcafitz en 1412. Il s'appelait Ibn Vives Al-Lorqui Jo'hua Ben Joseph. Comme ce nom l'indique, il était natif de Lorca, près de Murcie, et exerçait la médecine. Est-ce lui qui avant sa conversion écrivit une lettre d'invectives à un de scs coreligionnaires qui avait embrassé le christianisme, Salomon-ha-Levl, devenu Paul de Burgos, ou de Sainte-Marie, qui fut évêque de Carthagènc et de Burgos ct mourut en 1435? Les uns l'alllrment, d'autres le nient ct veulent que cette lettre, dont il existe un double exemplaire à la bibliothèque de l'université dc Leyde, soit l'œuvre d'un autre médecin du même nom. Quoiqu'il en soit, les deux convertis s'employèrent activement à éclairer leurs anciens coreligionnaires. Pour Joshua al-Lorkl, bien qu'il ne fut pas rabbin, comme l'ont écrit certains chroniqueurs, il était très versé dans les études talmudiques ct cette connaissance lui était de grand secours pour son prosélytisme. Il faut croire qu'il n'était pas sans succès, puisque les Juifs l'avalent, par manière dc vengeance, surnommé le calomniateur · megaddef », mot arabe dans lequel on retrouve les premières lettres son nom de chrétien i Maestro Geronimo de Santa Fè ». Il était médecin, avons-nous dit, ce qui fit que le pape d'Avignon Benoît XIII, Pierre de Lune, qui s'était réfugié en Espagne, l'attacha à sa personne. Jérôme profita de ses relations avec lui pour l'amener à prescrire une controverse publique et solennelle entre les rabbins et les docteurs catholiques. Convoquée par lettres pontificales du 25 novembre 1412, cette controverse sans précédent dura du 7 février 1413 i au 13 novembre 1414 : on tint soixante-neuf séances, les soixante-deux premières à Tortosa ct les autres ʌ San Matteo, petite ville entre Tortosa et Penlscola, où résidait Benoît XI H. Celui-ci en présida quelques-unes, il ouvrit la première ct donna la parole à Jérôme, qui fut l'Ame de toute cette controverse, à laquelle prirent part vingt-deux rabbins des plus fameux du loyaume d'Aragon. Le but principal que se proposait notre controversistc était de prouver par le Talmud que le Messie était venu en la personne de Jésus-Christ; aussi cette question de la venue du Messie occupa-1-« Ile les soixante-deux premières séances; les autres furent consacrées à la réfutation des erreurs contenues dnns le Talmud. Des conversions nombreuses, celles de plusieurs rabbins en particulier, sont là pour attester que ces discussions ne furent pas Inutiles. Benoît XIII, dans sa bulle *Elsl doctorls genitum.* Valence, 11 mal 1415, parle de trois mille Julfe convertis pendant cette période à Tortosa ct dans la région. Les historiens dc saint Vincent Ferrier ont \ouiu lui faire l'honneur de ce résultat. Nous ne nions pas qu'il y ait contribué, mais le saint ne vint à Tortosa qu'en février 1414 ct déjà dc nombreuses conversions avaient eu lieu. La bulle que nous venons de citer était la conclusion de la controverse : elle <it tentait en particulier l'étude du Talmud, ordonnait la destruction dc tous les exemplaires que l'on pourrait saisir, el réglait les professions que pourraient exercer lK ‹ juifs Jérôme d· Sainte-Fol réunit les arguments, qu'il avait employés au cours de cette controverse, (Un un écrit Intitulé *Hebriromaxttx,* le fouet des li breux. Deux rabbins, qui y avalent pris part, tentèrent de le réfuter, Vidal Benvcnlstc dans le *Saint* Jes *saints* « Kodesb ha-Kodashim », et Isaac Nathan dans sa *Réfutation du Séducteur* ‹ Tokahat Mnt'ch » Ccs ouvrages sont demeurés Inédits, tandis que edui dc Jérôme eut plusieurs éditions, Hambourg, i. d, Zurich, 1552 et Francfort, 1G02 : *HebrimmadlT. Vindex impietatis ac perfidior fudalcx, Liber quo deteguntur ac firmissimis argumentis refutantur cnnrmti et nefarii fudarorum rorumque Tatmulh errorem atque superstitiones.* Suit une longue note assez Inexacte, où il est dit que cct écrit avait été lu au mois d'août 1413, en présence dc Benoit XIII ct de sa cour et qu'il avait amené la conversion dc cinq milk Juifs. Il n'y eut aucune séance de controverse pendant 1« mois d'été et d'après la bulle citée les convenions avalent été moins nombreuses. On trouve aussi *VHcbncomastix* dans la *Blblinlhtca magna Patrum,* Paris, 1654, t. IV, dans la *Bibliotheca maxima,* Lyon, 1677, t. x x v î, p. 528. La bibliothèque vatlcane possède un manuscrit (lat. *1043)* qui a pour titre, *Tractatus novus et valde compendiosus contra perfidiam Judæorum.* Une note Initiale avertit que cc traité *fuit additus et compilatus, /ussu Benedicti papa, sic in sua obedientla nuncupati, per quatuor famosos maqiitros in sacra theologia, quorum units fuit Fr. Vlncenliiu FerrariLOn* veut que Jérôme ait été un des trois autres maîtres restés anonymes, maiscc traité, qui s'appuie uniquement sur les Ecritures, n'a rien dc commun avec le *Fouet des Hébreux.* L'Encyclopédie juive dit que celui-ci fut traduit en espagnol. *Azote de (os Hebreos.* C'est, croyons-nous, une fausse interprétation d'un passage dc l'historien des Juifs en Espagne. La fin de Jérôme nous est Inconnue; on trouve dans les registres de la chancellerie dc Benoît XIII un mandat dc paiement en sa faveur,en particulier pour cc qu'il ne cessait de faire pour l'application de la bulle, avec la date du 18 mal 1417. Après cela il disparaît et les aventures dc scs fils sortent du cadre du Dictionnaire.

Stclnschnelder, *Catalogus codicum bibliotheca academia Lugduno-Balnpir,* Leyde, 1858, Cod. *Warner,* d/, ct Cod. *Scnlhjrr, 10;* Baronlua-Bnynnldl, *Annales ecclestadM,* ad non. 1112, t. vin, Lucqucs, 1752 p. 353: Fleury-Fabre, *Histoire ecclésiastique,* Paris, 1726, t. xxi, p. 173; Carmoly, *des médecins fuifs anciens et modernes,* Bnixcllea, 184-1, p. 118; Amador do los Bios, *Historia social, twlitioa g rrligiosa de los Judio3 de E^patla,* Madrid, 1876, t. . p. 627; Fages, *Histoire de S. Vincent Ferrier,* Paris, 1894, t. n. p. 29 et 63, ct *Œuvres de S. Vincent Ferrier,* Park, 1909, t. i; Hurter, *Nnmmelator,* 3· édit., t. n, col. 710. *The Jewish Eiirgelnpcdia,* t. vi, p. 552; Ehrlc, *Martin* dr *Alpartis, Chronua achtorum temporibus D. Benedicti XIII,* Appendices, *IHr grosse Judrndisputution von Tortosa und S. Atuitco,* Paderborn, 1906, dans *Quellen und Forschungen aus dem Gebiele der Geschlehle.*

P. Édouard d'Alençon.

7. JÉROME DE SA iNT-AUQUSTIN, théologien de l'ordrc des irinltaires, né à Gituadc. Il fut provincial et définitcur général de son ordre (1759-1763), ct mourut dans sa ville natale le 20 Janvier 1780, ù l'âge dc 81 ans. On a de lui : 1· *Cordrovcr.siic polrmicir scu dogmatise de Etde.sia vera Chnsll militante rumano-catholica, contra hareticos priscos el reventes, diversas complectentes dissertationes,* Home, 1737;— 2. *Erutemala critica seu Disquisitiones veterо· nouir,* t. i. Grenade, 1765; I. n, *ibid..* 1766; t. in, *i td.,* 1768. — 3. *ConlruversiK polemicæ sive dogma· liar, de primatu divt Petri ejusque successoris romani pontificis. De cfi *dem Petri vicuriatu, potestate ac auctoritate InfulL bili clavis scientia· et judicii in materia fidei el morum ellum supra concilia generalia, contra ha retiens primus et rccrnit.s, diversas compledi-nlts dissertationes,* Séville, 1775.

Michel de Salnt-Jo» ph, *Biblingraphla critica sacra e pro; : «rui,* Mndri.t. 171u. t. n. p. tn. Antonin de l'A»· «MHptlun. iMcciunqriu de ,ir l·.>ραΛ» il'urluj^ Homa, G-7;51<-ÔM

A. Palmieiu,

JÉRUSALEM (Êgll·· d·) . — Bien qu'elle ait été le hei cran du cbi Isllanlsme, l'Égllse de Jérusalem, devenue Églhc patriarcale au milieu du v· siècle, n'a Jamais eu, Uni s'en faut, une Importance compara!.le Λ celle des autres grands sièges de l'Orlcnt. Un certain nombre dc personnalités ecclésiastiques, célèbres par leur doctrine ou par leurs qualités dc gouvernement, ont pu l'illustrer à divers moments; mais Il n'y a pas eu d'école hlérosolymltalnc, t omme ll y a eu une école d'Alexandrie el une école d'Antioche. Par ailleurs le siège de Jérusalem n'a Jamais exercé sur l'ensemble dc l'Oilcnl chrétien une Influence, à plus forte raison, une autorité comparable à celle que Constantinople a fini par s'arroger. Tombée très vite en mouvance de l'Égllse byzantine, Jérusalem n'est plus à proprement parler qu'un des sièges suffragante de Constantinople. Il n'y a donc pas lieu dc consacrer à cc sujet des développements dc même ordre que ceux qui ont été donnés aux autres Églises pa triarcalcs. Les divers renseignements que le théologien est en droit de trouver sous cette rubrique, sont ou seront donnés pour la plupart à d'autres articles auxquels il sufiira de renvoyer. On étudiera donc très brièvement : I. L'Égllse de Jérusalem Jusqu'à l'invasion arabe.— II. L'Egltse de Jérusalem sous la domination arabe, dont elle est passagèrement délivrée par les croisades.— III. L'Église dc Jérusalem des croisades à nos jours.

I. L'Éousr de Jérusalem jusqu'à l'invasion arabe. — 1° *L'Égllse judéo-chrétienne.* — Au lendemain dc l'Ascension ct de la Pentecôte s'organise à Jérusalem la première communauté des dhclples dc Jésus administrée d'abord par le collège apostolique tout entier, cellule-mère de toute l'Égllse chrétienne. Un peu plus lard, quand les apôtres auront l es uns après les autres quitté la Ville sainte, cette communauté primitive sera groupée autour de la personne de Jacques, · frère du Seigneur ». Celui-ci était déjà une autorité Imposante dans le collège apostolique; le départ des apôtres le laisse seul évêque de Jérusalem. Sur ki composition de l'Égllse gouvernée par lui, ses tendances particulières, sur l'assemblée dc Jérusalem mentionnée, Act., xv, 1-35 ct sans doute aussi Gai., n, 2-10, sur le rôle de Jacques et scs rapports avec saint Paul, voir ci-dessous l'art. Juoâo-cn r et iens.

2® *L'fcgttàe d'ÆHa.*— SI elle ne détruisit pas l'Égllse Judéo-chrclicnnc, la tempête dc l'un 70 semble l'avoir déracinée complètement de Jérusalem. C'est en Galilée ct au delà du Jourdain qu'il faut chercher les descendants authentiques des fidèles dc saint Jacques. Quelques-uns peut-être ont pu subsister, mnîgre troupeau, dans le tas dc ruines qu'est devenue Jérusalem Cc refuge même leur sera interdit après l'insurrection de Bar-Cochéba, qui amène la destruction définitive de la Jérusalem ancienne, ct son remplacement par la colonie militaire, qui porte, en l'honneur d'Hadrien son fondateur le nom *d'ÆUa Capitolina* (132-135). A quel moment des éléments chrétiens pénétrèrent-ils dans celte cité hellénique el païenne ? cc dut être d'assez bonne heure après la fondation dc la colonie. Quand furent-ils assez nombreux pour être organisés en une Église ? nous ne pouvons guère le définir. Eusèbe I a eu en mains la liste des évêques qui se sont succédé I depuis Marc le premier pasteur pris parmi les gentils. I //. /Λ, I. V, c. xn. Elle est fort longue, trop longue en réalité,pour un tropcourt Intervalle;s*ll fallait l'acccp- I ter comme exacte, on devrait admettre qu'il y cul I à Ailla des évêques dc la gentilité presque nu lendemain des événements de 135. C'est bien tôt. Quoi qu'il en I soit d'ailleurs de cc point de chronologie Il reste que l'Égllse d'/Eila n'est au n® et nu m· siècle qu'une Église tout à fait secondaire Le fait qu'Eusèbe donne avec minutie ses listes épiscopales, comme ii le fait pour | les grands sièges dc Home, d'Antioche et d'Alexandrie, monlre qu'au début du iv® siècle la Ville sainte commençait à attirer davantage l'attention dc la chrétienté. Mais pendant quelque le np> encore el dès que s'esquissent les premiers reporte métropolitains, /Ella n'est qu'un évêché <uflragant de Césarée.

3® *Jérusalem, la aille des pèlerinages; les saints Lfeut.* — Le fait pourtant que la colonie romaine d'.Elia recouvrait les emplacements sanctifiés par le séjour cl la passion du Sauveur devait, en dépit de toutes les organisations ecclésiastiques, donner à l'Égllse chrétienne qui s'y était fondée un lustre que Césarée ne pourrait jamais posséder. L'Idée de rechercher ct de visiter les lieux où s'accomplirent les grands mystères du salut, doit être aussi ancienne que le christianisme. Même la brusque coupure que les événements de 70 et de 135 firent dans la tradition ne put empêcher les pieuses investigations. Tant bien que mal la nouvelle /Elia s'efforça de renouer le lien qui l'unissait à la Jérusalem apostolique, el aux souvenirs que celle-ci avait laissés. Dans les longues périodes de calme qui,au ni® siècle, jalonnent l'histoire de l'Égllse, les pèlerinages aux saints lieux durent commencer. Quelque défigurés que fussent ceux-ci par le voisinage des sanctuaires païens de la colonie militaire. Ils ne laissaient pas d'exciter la piété des chrétiens. Au lendemain du triomphe de l'Égllse fl étall Inévit dite qu'un regain d'attention se portât sur ces endroits vénérés. La construction par les soins dc Constantin de l'admirable édifice qui devait abriter le Cal aire ct le saint sépulcre, l'invention de la Sainte Croix qui prend place sensiblement au même temps, encore qu'il soit très dilllcilc d'en préciser les circonstances historiques, l'accumulation è Jérusalem d'autres reliques, qui. les unes après les autres, viennent enrichir son trésor, tout cela ne pouvait manquer de donner à l'Égli e d'Ailia un relief tout particulier. Le nom mêmed'.Elia commençait à disparaître, et serait facilement remplacé par l'ancien vocable autrement significatif de Jérusalem. — Attirants pour les simples chrétiens, les saints lieux l'étaient bien davantage encore pour les Ames éprises de perfection. Pour celles-ci. Il ne s'agissait plus seulement de brefs pèlerinages, mais de séjours prolongés, sinon définitifs. N 5 e i Égypte, bientôt transplanté aux portes d'Antioche, le monachisme allait vite pousser en Terre sainte de profondes racines. Le mont des Oliviers, les solitudes au Sud cl à l Est de Jérusalem ne tardent as à sc peu pler. Orientaux et Occidentaux iy coudoient bien vite, ou risque de se heurter. Telle nous apparaît Γ Église de Jérusalem nu iv® ct au v® siècle, terre d'élection des sanctuaires et des couvents. Cela ne veut pas dire que la paix y règne toujours. Les luttes ariennes y trouvent des échos : saint Cyrille dc Jérusalem y sera plusieurs fols compromis. Quand Théodose aura rétabli le calme, et que les querelles trinilalres se seront assoupies, d autres disputes théologiques amènent des Incidents non moins violents. On a signalé Λ l art. JénoMK *(saint)* col. 899 sq ct on devra marquer Λ nouveau Λ I art. Oiuoânismk les démêlés qui mirent aux prises l'évêque Jean avec saint Éplphane avec saint Jérôme, avec Théophile d'Alex mûrie. A l'art. Pélagianisme on parlera des efforts faits par Célcstius pour se créer une clientèle dans les milieux blérosolymitalns.

4® *Jérusalem, siège patriarcal.* — On a émis l'hypothèse, et déjà Lequlen l'avait Indiquée brièvement, que les difficultés auxqur lies saint Cyrille de Jérusalem fut en butte, ne lui vinrent pas seulcmcnl de son attitude théologique dans les coati overset trinilalres. Le relief spécial que Jérusalem prena t de plus en plus. Incitait les titulaires de cc slèpe non seulement à s'alïranchlr de ta Juridiction théorique du mélropoU-

loin de Césarée, mais encore à exercer sur les Églises de Palestine un certain droit de regard. Cyrille n'auralt pas manqué «le faire valoir les prérogatives mal définies de son siège Le can. 7 de Nlcée avait reconnu l'honneur spécial qui revient, du fait de ses nobles origines, ά l'Église de Jérusalem. Son texte, qui n'est pas clair, et qui n encore été obscurci par les commentaires des canonistes soit grecs, soit latins, pouvait prêter ft bien des Interprétations; des évêques désireux de servir par tous moyens In cause de l'orthodoxie, des prélats ambitieux et Jaloux d'élendre leurs prérogatives pouvaient également en tirer parti. Mettons que Cyrille rentrait dans la première catégorie. L'évêque Juvénal (419-458) se classe en tout cas dans la seconde. Il sut habilement profiter des troubles créés par les controverses chrlstologiques, pour faire attribuer ft son Église le titre de siège patriarcal, avec un ressort Juridictionnel, bien petit il est vrai si on le compare aux deux ressorts d'Alexandrie ct d'Antioche, mais qui comprenait néanmoins la Palestine tout entière divisée cn trois provinces depuis la fin du rv· siècle ct qui faillit comprendre de plus l'Arabie ct la Phénicie IIe. Cf. t. i, col. 1401-1405 ct surtout l'article cité du P. S. Vailhé, auquel on ajoutera un autre du même auteur : *Formation du patriarcat de Jérusalem,* dans *Échos d'Orient,* 1010, t. xn, p. 325. Cette érection n'alla pas sans susciter de la part de Rome de très vives protestations; elles furent inutiles, bien que nous Ignorions comment se clôtura le différend entre Rome et Jérusalem Tout cc que nous pouvons dire c'est qu'à partir de Chalcédoine, 151, Jerusalem figure ft côté de Rome, de Constantinople, d'Alexan- rle et d'Antioche parmi les sièges patriarcaux. Son rang sera fixe définitivement par le V· concile, tenu à Constantinople en 553. L Église de saint Jacques aurait le 5* rang, le dernier, parmi les Églises patriarcales. On trouvera dans Lcquien, *Oriens ehrislianus,* t. ni, col. 523 sq., établie par ressorts métropolitains lls'e de 50 sièges qui cn dépendaient.

Comme ses deux grandes voisines, Alexandrie ct Antioche, l'Église de Jéuisalcm fut violemment troublée par les luttes qui suivirent le concile de Chalcédoine et qui seront étudiées cn détail à l'art. Monophysîtes. Qu'il suffise de rappeler qu'à son retour du concile, Juvénal trouva un usurpateur installé ft sa place; cc no fut pas trop de l'intervention de l'empereur Warden pour déloger celui-ci; c'est seulement cn 454 que Juvénal rétabli put tenir un synode de la Palestine qui adhérait aux décisions chalcédonlennes. Adhésion précaire d'ailleurs, cl bien souvent coupée de repentirs, d nt cc n'est pas le lieu de donner le détail. Inéluctablement d'ailleurs Jérusalem entrait de gré ni* de for e dans l'orbite de Constantinople. Entre Alexandrie où de plus cn plus le monophysisme s'organisait cn Église séparée, ct Antioche où les choses n'afinient guère mieux, Jérusalem défiante de scs deux voisines réglerait le plus possible son attiludc sur celle du patriarche de Constantinople, c'esl-à-dirc, pratiquement sur l'attitude du basileus. Tant que dure le régime de 17/*énotique* ct le schisme acacien qui en est ia conséquence, Jérusalem reste séparée de Rome, pour sc réconcilier avec celle-ci, quand la politique de Justin Ier aura Intérêt au rapprochement entre l Orient et l'Occident.

C'est à Jérusalem, ou plutôt dans les Inures qui sc sont multipliées aux alentours de la Ville sainte que reprennent les luttes orlgénisles, qui auront leur epilogue au V· concile en 553. Voir Oiugnisme. Ccs luttes amenèrent des troubles profonds ct durables dans l'Église patriarcale, que deux concurrent*, Eustochiu- et Maraire H se disputèrent; et c'est seulement aprè·· l'Hccc ^inn au trône de l'empereur Justin 11 (5b5-578) que le calme se rétablit complètement.

D'ailleurs Jérusalem n'allait pas tarder à échapper à la domination politique de Byzance. Une pjcmiére alerte cul lieu cn 614, lors de l'expédition de Chwoès, roi des Perses, contre la Ville sainte. Ce fut une effroyable catastrophe pour Jérusalem, dont les églises furent pillées cl partiellement détruites, dont le pat rlarchc, Zacharie, fut emmené captif cl qui perdit jusqu'à son palladium, la sainte Croix du Sauveur. On sait comment iléraclius répiua le désastre, et rapporta en triomphe au sanctuaire du Calvaire la sainte Croix (626). Pointant les Jours de Jérusalem chrétienne étaient comptés; onze an* plus lard, en 037, le calife Omar s'emparait de la ville. Entre ccs deux dates le patriarche Sophonius avait eu le temps de Jeter sur le siège de saint Jacques un vif rayon de gloire. Devant le monolhélisme nu ssant, officielle» ment palroné dès son berceau par le basileus, il avait pris nettement position. Voir Monotii/i.isme et Sophkomus; ci. Honohius Ier, t. vu, col. 105 sq.

II. L'Église de Jérusalem sous la domination arabe. 1° *Les premiers temps de la conquête arabe.*— Pendant le demi-siècle qui suivit la conquête, Je patriarcat de Jérusalem fut complètement désorganisé; cn 680 il n'y avait pas encore de patriarche; cc sont des personnages, sans titre régulier, qui administrent l'Église : un Étienne, évêque de Dor, un Jean, évêque de Philadelphie, un prêtre nommé Théodore. La chose la plus Intéressante à signaler et qui est vraiment d'importance pour le théologien, c'est que l'Égliseromaine ne se désintéressait pas le moins du monde de la Ville sainte, dont les communications avec Byzance étaient coupées. Cc n'était pas Constantinople, c'était Rome qui se préoccupait d'assurer la continuité de la hiérarchie ct la sûreté de la doctrine dans ccs réglons désormais soustraites nu pouvoir politique du basileus. Celte question sera étudiée à l'art, consacré au pape Martin Ier. L'indépendance de Jérusalem par rapport à Constantinople allait se marquer davantage encore lors des querelles iconoclastes. .Alors que dans l'empire byzantin tous devront, de gré ou de force, sc soumettre aux brutales prescriptions des empereurs isaurient, Jérusalem sera le centre d'où l'orthodoxie rayonnera sur tout i'Orlent grec. Saint Jean Damascène eut Ici un rôle Incomparable; ct on a montré qu'il est le plus pur produit de l'école théologique hiérosolymltalne qui florlssait pour lors au couvent de Salnt-Sabas. Voir cl-dcssus, col. 694. Son activité théologique témoigne par ailleurs que la situation de l'Église de Jérusalem s'étalt quelque peu améliorée depuis les débuts de la conquête arabe. Sous le gouvernement parfois assez libéral des Omalyadcs de Damas, puis des Abbassldes de Bagdad, la chrétienté de Jérusalem avait retrouvé un calme absolu ct une prospérité relative. S'ils étalent bien moins nombreux qu'avant 614, les pèlerinages aux lieux saints continuaient néanmoins, et c'est chose remarquable que l'usage d'imposer cc pèlerinage comme pénitence canonique soit déjà en vigueur à la lin du vu· siècle.

2° *l.'Église de Jérusalem et le monde carolingien.* — Au fur ct à mesure que la main puissante des premier· carolingiens restaure l'oidre et la civilisation dans l'Europe occidentale, les relations sc font plus nombreuses entre les pays francs ct la Ville sainte. On sait que la fameuse ambassade envoyée par Charlemagne à Iia oun-al-Raschid cn 787, ambassade doublée d'une mission du prêtre Zacharie auprès du patrlaicht de Jérusalem, avait pour objet de faire reconnaître par le calife le protectorat du roi des Francs sur les chrétiens de Terre sainte. De ce fait Charlemagne acquérait sur les lieux saints une sorte de Juridiction, qui naturellement s'exercerait par le patriarche de Jcru' ii.· ni, chef naturel, au point de vue religieux, aussi bien qu'au point de vue politique de tout les

rhrétlens. Le protectornt franc avait un effet plue Immédiat encore; Il amenait la fondation au mont des Oliviers d'un monastère latin, qui reprenait, Λ longue distance, la tradition Inaugurée au même endroit, dès le tv* siècle par Rufin cl Mvl mie l'Ancicnnc. On pourra voir Λ l'art. Fil ioqui , t. v, col. 2313, comment ce furent les usages liturgiques des moines francs qui amenèrent la fameuse controverse au sujet de fini induction dans le symbole de Nice «-Constantinople de l'incise relative à la double procession de Salnt-Espi il.

3® *L'Église de Jérusalem et le schisme bijwnUn.* — Dès le milieu du ix® siècle, l'empire carolingien n'est plus qu'un nom. Si les quêteurs de Jérusalem connaissent encore le chemin de l'Occident, c'est bien plutôt vers Byzance, dont la puissance se raffermit, que se tournent les regards des patriarches. Après le sanglant cauchemar que fut le règne du calife Hakem (1005-1020) c'est de Constantinople que l'Églhe hiérosolymitaine déclinée par la persécution ct les apostasies forcées, appauvrie par le pillage ct la destruction de set plus fameux sanctuaires, reçoit enfin un peu de réconfort. Les conventions conclues entre les califes fa limites et les empereurs Constantin VIII (1025-1028) et Michel IV (1034-1041) autorisent la réédificallon du Saint-Sépulcre, ct permettent à tous les chrétiens convertis de force à l'Islam de retourner au christianisme. Dans ccs conditions c'est sous les auspices de Constantin IX Monomaqtic (1012-1054) que sc termine la restauration, hélas combien Imparfaite! des grands monuments de Jérusalem. Mais s'il ramena dans la Ville suinte un peu de sécurité et de prospérité, le protectorat byzantin devait avoir pour les destinées ultérieures de celle-ci les plus funestes conséquences. Depuis la conquête arabe, nous l'avons dit, les patriaiches hiérosolymltalns, soustraits de fait à l'emprise byzantine, avalent pu garder à l endroit de la vieille Rome, la déférence conforme à toutes les traditions de l'antiquité chrétienne. SI leur attitude dans l'affaire de Photius avait pu être Indécise, elle ne faisait que refléter cn somme les indécisions memes de la curie pontificale. Voir Jean Vlll, col. 601. Les bons rapports entre Rome et les patriarcats orientaux inciviles n'en avalent pas souffert. Maintenant qu'ils étalent retombés plus ou moins sous la coupe de Byzance, ces patriarcats allaient être amenés à épouser la querelle de la ville Impériale avec Rome. En fait, bien que nous soyons assez mal renseignés sur la manière dont les choses se passèrent à Jérusalem Il n'est que trop certain qu'à partir de 1054 la rupture fut consommée entre l'Église de saint Jacques et la Chaire de saint Pierre. L'union entre les deux sièges ne sera Jamais rétablie que d'une façon tout instable et très passagère.

4® *L'Église de Jérusalem et les croisades. Le patriarcat latin.* — Toutefois la fondation du royaume latin de Jérusalem allait avoir pour conséquence la création d'un patriarcat organisé suivant le rite latin cl beaucoup plus directement soumis à Rome que ne l'avait Jamais été le palihircal mclkltc. Nous n'avons pas à étudier Ici les causes qui ont amené le formidable mouvement des croisades, la façon dont furent conduites ccs expéditions, l'organisation des états chrétiens qui, pendant près de deux siècles, se substituèrent plus ou moins complètement aux diverses dominations musulmanes. Qu'Il suffise de rappeler, car le fait esl d'importance pour la suite de l'histoire de Jérusalem, que la première croisade fut déclenchée par le fait que, dnns la seconde moitié du xi® siècle, les Turcs Schljoucidcs substituent leur domination à celle des Arabes I-al Imites. C'est entre les mains des Seld-Joucîdcs que tombe la ville suinte en 1078. Beaucoup plus fanaliques que les Arabes, les fures ne tardent pas À rendre presque Impossibles les pèlerinages en Terre sainte; l'existence des établissements faims à Jérusalem, l'existence même du Salnl-sépulcreparals-icnt remises en question comme aux pires moments du règne de Il <kcm. C'est alors que l'idée de délivrer des mains Infidèles le tombeau du Sauveur s'impose à rOccidcnl avec une force Incroyable. La première croisade après des difficultés Inoue» réussit à conquérir Jérusalem (15 juillet 1099) et fonde le royaume franc de Palestine. C'est le signal de U disparition temporaire du patriarcat grec. Le titulaire, Sim on, vient de mourir dans l'île de Chypre où Il s'est réfugié; on lui élit Immédiatement un successeur en la personne d'Arnoul de Rohcz. chapelain de Robert Courte Heuse: c'est le premier patriarche latin de Jérusalem. Des titulaires latins montent bientôt sur les Méges métropolitains (d'ailleurs autrement répartis qu'à l'époque grecque) de Tyr (antérieurement à Antioche), Césarée, Nazareth, Pélra; et la latinisation gagne de proche en proche, jusqu'aux moindres bourgades L'organisation du patriarcat latin, qui comprend la Palestine et Chypre, est sommairement décrite dans Lcquien, *op. cil.t* l. m, p. 12b9-1340 Chapitres de chanoines, couvents de religieux latins, ordres militaires,se fondent, richement dotés, pourvus sur place de revenus considérables, administrant à distance, dans la vieille Europe des propriétés plus considérables encore. Les rites et les usages latins remplacent partout ceux de Byzance. Il n'est pas jusqu'à l'architecture qui ne se transforme, et les maîtres maçons imbus des plus pures traditions romanes donnent aux édifices religieux de Jérusalem le cachet occidental que plusieurs, a oramencer par le Saml-Sépulcre et le Cénacle, gardent encore aujourd'hui. On s'installait en Terre sainte d'une manière que Ton jugeait définitive, on faisait de la Palestine un prolongement de la féodalité occidentale. Toutes ces demarches pour latiniser les nouveaux Étals chrétiens eurent pour conséquence de créer dans l'esprit des grecs une haine pour les latins que rien n'eflacera plus. Les grecs n'attendront plus que U chute, si facile à prévoir dès le debut, des établissements francs pour reprendre à Jérusalem et dans U Palestine les daces d'où Ils avalent été évincés.

111. L'Éuuse de Jérusalem depuis la hn des croisades. — 1® *Rétablissement du patriarcat grec.* — Depuis lu mort de Slméon (1099) on n'avait pas songé à nommer de patriarche grec Jusqu'en 1142. A cctte date, cn vertu d'un traité passé entre Manuel Coin nène ct le roi de Jérusalem, on prit l'habitude à Byzance de nommer un patriarche de Jérusalem, qui pendant quelque temps encore résidera dans la ville impériale; c'est de là que vint le droit de nomination ou tout uu moins de confirmation que s'a tribue dorénavant le basileus relativement au patriarcal de Jérusalem. Celle innovation fut grosse de conséquences; l'Église de saint Jacques, tendra bientôt à n'étre plus qu'une province de l'Église byzantine dont elle suivra dé ormals toutes les évolutions religieuses.

Dè^ que les musulmans curent, en 1187, *repris* possession de lu Ville sainte, les titulaires grecs s'y transportèrent à nouveau. Par contre lc patriarche latin, licraciius, un assez triste personnage semble-t-il, cédait honteusement la place, accompagnant A Antioche les dernières forces de la puissance flanque. En 1131 le patriarcat s'installait à Suint-Jean d'Acre que Richard Cœur de Lion et Philippe-Auguste venaient de reprendre aux Sarrasins. Jusqu'en 1291 où clk retombe aux mains des musulmans, cette place demeurera la résidence habituelle des patriarches latins comme elle était celle des rois de Jérusalem. Quand cn 1262 le p trtorche Jacques Pan ta Icon deviendra pape tous le nom d'Urbain IV, Il réunira l administration de Saint Jean d'Acre au titre palnar-

cal. Mais en 1291 la dernière ville du royaume franc sur le continent est emportée d'assaut par les infidèles; le patriarche Nicolas de Hanapcs trouve la motl dans la déroute. Scs successeurs s'installent dans Tîk de Chypre, dernier débris du royaume de Jérusalem, et reçoivent des souverains pontifes l'ndminh ration de l'Eglise de Ncmosla. C'est de Chypre qu'à diverses reprises ils essaieront, mais vainement, d'intéresser l'Europe à l'idée d'une nouvelle croisade. N'y réussissant pas ils finiront par regagner l'Occidcnt. Ainsi en 1336 Pierre de la Pnlu, tout en retenant son titre de patriarche vient administrer l'Église de Consérans, dans la province d'Auch; ainsi, à partir de 1361, Philippe de Cabasolc administre successivement les Églises de Cavalllon, puis de Marseille avant d'êtte promu au cardinalat. En somme le patiiarcat latin de Jérusalem devient de plus en plus un simple titre. Il le restera jusqu'au pontificat de Pic IX. On trouvera la liste des titulaires successifs Jusqu'en 1600 dans Eubel, *Hierarchla catholica medii* k o L

Pendant que s'éloignait ainsi la série des patriarches latins résidentiels, les patriarches grecs, réinstallés à Jérusalem y menaient une existence parfois bien précaire. Toujours à la merci du bon vouloir du sultan, ils avalent besoin de sa permission pour entrer en charge, pour se démettre de leurs fonctions. Ils sentaient très fréquemment que les faveurs du pouvoir allaient aux dissidents, spécialement aux Jacobites, alors que les orthodoxes étaient en butte aux plus dures persécutions. Au début du xiv· siècle le patriarche I azarc. par exemple, fut empris nné ct I r-turé; on aurait voulu que son apostasie démoralisât son Église. Voir le récit des persécutions endurées par lui dans Jean Cantacuzène, *Ilislor.,* 1. IV, c. xiv, P. G., t. cuv, col. 104-121.

2e *L'Église de Jérusalem et les tentatives d'union avec Rome.* — Une seule chose pouvait sauver en Orient la cause chrétienne; l'union de tous les fidèles, quels que fussent leurs rites, autour de Rome restée toujours puissante en Occident. Quand le péril se faisait trop grand, on pensait bien à Invoquer l'appui de l'Église romaine. Mais depuis sl longtemps que durait le schisme, on était Incapable de secouer les préventions accumulées. On étudiera à l'art. Lyon (JZ· *Concile de)* les tentatives faites à la fin du xm· siècle pour renouer a communion entre les Églises d'Occldcnt et d'Oricnt. Qu'il suffise de noter Ici l'attitude prise par quelques patriarches hlérosolymitains dans ce grave débat. Le patriarche Grégoire II a été un des adversaires du champion du latinisme, Jean Bcccos, voir col. 656 jq. Au contraire Athanasc III successeur de Grégoire, présent à Byzance lors des négociations qui suivent le concile de Lyon fait des cITorts sérieux en faveur de l'union Un siècle plus tard cc même Lazare, dont nous avons dit les persécutions, reçoit du pape Urbain V en 1367 une lettre où l'on encourage ses bons desseins pour l'union avec Rome.

Quand, à Florence, en 1438, le basllcus Jean VIII Paléologue vint pour réconcilier officiellement l'Église grecque à l'Église romaine, voir t. vi, col. 24-45, l'Église de Jérusalem fut représentée au concile par Marc d'Éphèse et Doslthée de Moncmbasia, munis des pouvoirs du patriarche Joachim. On sait le rôle Joué à cette assemblée par le violent antiunioniste qu'était M^rc. Doslthée au contraire, docile sans doute aux sollicitations du baslleus, apposa sa signature au bas du décret d'union Mali non seulement le patriarche Joachim ne ratifia pas cette signature, mais Il rétracta de plus ce qui s'était fait au concile en son nom, rompit lu communion avec le patriarche de Constantinople Métrophune et, d'accord avec ses deux collègues d'/XJrxaiidrlc ct d'Antioche, menaça d'excommunlca-Uon le baslleus s'il ne venait à résipiscence. Son succe>-seur Théophane III assistait au concile qui, en 1440, à Constantinople, brisait le pacte conclu à Florence.

On volt si les patriarches de Jérusalem étalent Imbus de l'idée alors courante dans le month giec, que seule l'ÉgILc orthodoxe, en face des prévarications latines, avait conservé Intact le dépôt de la fol. Lu prise de Constantinople par les Turcs en 1153 ne modifiera pas sensiblement leurs rapports avec le Phanar; ces rapports Iront plutôt en sc resserrant encore. Pourtant quelques exceptions sont à signaler; les dangers que le triomphe des Turcs faisait courir à la fol chrétienne amenèrent plusieurs patriarches de la fin du xv· siècle, Abraham, Jacques III, Marc III à sc rapprocher de Rome. Lcquicn a pensé que l'absence de ces noms dans le catalogue officiel des patriarches grecs s'explique par les tendances de ceux-ci vers l'union avec les latins. Mais, somme toute, ce ne furent là que des exceptions. Au fur et à mesure que se consolide le nouvel état de choses, les patriarches hlérosolymltalns sont de plus en plus de fidèles serviteurs de la politique religieuse byzantine. De moins en moins d'ailleurs les indigènes ont accès à cette haute fonction; l'habitude se prend au Phanar, qui continue d'exercer sur les nominations patriarcales la même surveillance que du temps des empereurs chrétiens, de ne désigner pour le trône de Jérusalem que des personnages d'origine grecque. Au xvn· siècle Sophronc V, Théophane IV, sont du Péloponèse, Nectaire dont nous parlerons tout à l'heure est un crétols, et ainsi de suite. Originaires des pays grecs, les patriarches finissent par perdre le goût de la résidence à Jérusalem. C'est de plus en plus fréquemment qu'on les trouve à Constantinople et leurs signatures figurent au bas des actes de maint synode; de longs voyages dans les Balkans, en Russie même les tiennent longtemps éloignés de la Ville sainte. Les besoins d'argent expliquent en partie ces tournées en Europe : soucieux d'entretenir les édifices sacrés de Jérusalem, les patriarches doivent faire appel aux aumônes de l'Europe, ct Ils s'adressent Naturellement aux pays qui se rattachent à l'orthodoxie byzantine. C'est ainsi que se crée en particulier entre la Russie et Jérusalem des liens qui subsistent encore aujourd'hui.

3° *L'Église de Jérusalem et le protestantisme. Le concile de Jérusalem de 1672.* — A l'art. Lucahis *(Cyrille)* on étudiera les cflorts faits, au début du xvn· siècle, par les protestants et tout particulièrement par les calvinistes pour faire accepter les doctrines de la Réforme par l'Église grecque. A quelques exceptions près, les prélats orthodoxes s'opposèrent avec vigueur à ces tentatives, ct dans la circonstance les patriarches de Jérusalem firent honorablement leur devoir. En 1638 Théophane IV fait partie du synode qui anathématisc l'ex-patrlarche Cyrille Lucaris. Nectaire, ordonné en 1661 joint sa confession de fol ù celle que publie Pierre Mohlla, métropolite de Klcw contre les erreurs de Calvin ct de Luther. Mais cc fut surtout le patriarche Doslthée, voir t. iv, col. 1788-1793, qui mena le plus éjicrglqucmcnt la lutte contre les Infiltrations protestantes. Il fut l'âme du concile rassemblé à Bethléem en 1672, ct qui porte le nom de concile de Jérusalem. Nous allons en analyser brièvement les actes; le détail dans Mansl, *ConciL,* t. xxxiv, col. 1651-1778, et pour la bibliographie, l'art. Dosithée, t. iv, col. 1793.

« Il est grand temps de parler, dit le prologue assez verbeux, qui sert d'introduction; les calvinistes français, pur la bouche du ministre Claude de Charenton, vont partout prétendant que nous partageons leurs erreurs; pures calomnies, car il est Impossible qu'ils n'alent pas une connaissance précise des dogmes de notre Église. Réunis pour la consécration de l'église de Bethléem, qui vient d'être restaurée, nous nous pro-

posons donc de dire avec précision quel est le «ym‘ oie de notre fol › Ln première partie de l’exposé conciliaire est d’ordre plutôt historique; elle tend à expliquer rommenl l’Église orthodoxe ne peut être rendue solidaire de Cy ille Lucaris. Si tant est qu’il soit l’auteur de la profession de fol sl favorable au protestantisme qu’on lui attribue, Cyrille n’est pas, dans la circonstance le porte-parole de sa communauté. Son attitude « lhelcllc exté’lcüre est déjù A elle seule une protestation contre cette calomnie. C’est dans ses œuvres authentiques qu’il faut chercher l’expression sinon de sa pensée personnelle, du moins des croyances officielles de son Eglise. Ln vaine hypothèse que les Orientaux partager aient des croyances voisines de celles du protestantisme sc heurte A la constatation de leurs usages, de leurs professions de fol, des anathêmes dont Ils chargent, au cours des cérémonies saintes, des erreurs analogues A celles qu’on voudrait leur imputer. Avec une emphase quelque peu vaniteuse. le texte dénombre les rangs serrés des peuples qui se rattachent ù l’Église orthodoxe, et qui tous partagent la même répulsion A l’endroit des nouveautés doctrinales; puis il reproduit les jugements portés contre Cyrille aux deux synodes de Constantinople (1038) et de Jassy (1612).

Cette longue dissertation mi-partie historique, mi-part ic polémique est suivie d’un exposé positif de la doctrine orthodoxe sous dlx-sept ***capitula*** qui répondent point pour point à ceux de Cyrille. Cet arrangement explique un certain nombre de répétitions fastidieuses, et le désordre apparent de toute cette pièce. Quelques reproches d’ailleurs qu’on puisse lui adresser, elle n’en reste pas moins un exposé remarquable de la dogma tique et par endroits de la théologie orthodoxe. Le concile de Trente n’y est pas nommé, mais plusieurs de scs définitions sont sous-jacentes nu texte grec. Passant rapidement sur l’enseignement trlnltaire et chrlstoiogique (can. 1 ct 7), le concile Insiste d’abord sur la règle de fol, qui est fournie par l’Écriturc sainte. Interprétée par l’Eglise dont l’autorité est la même que celle des Livres saints (can. 2). L’Église n’est d’ailleurs pas Instruite immédiatement par le Saint-Esprit mais par l’intermédiaire des saints Pères (can. 12). Cette Eglise n’est pas seulement la société des justes; c’est l’ensemble de tous les fidèles du Christ, sous l’autorité cl la direction de celui-ci. De l’Église, c’est Jésus-Christ lui-même qui tient le gouvernail. Il n comme représentants Immédiats les évêques établis par le Saint-Esprit, successeurs des apôtres, dotr* dès lors d’un pouvoir bien supérieur à celui des simples prêtres (can. 10 et II). On remarquera que la rédaction de ces canons est conçue de manière à éliminer. sans le dire, l’autorité du pape. Clément A Home, Evodlus A Antioche, Marc A Alexandrie sont déclarés tous trois les successeurs de Pierre. Les enseignements dirigés contre les concepts protestants de la Justice originelle ct du péché d’origine, sont exposés aux canons 5 ct 6. Il n’y a pas Heu d’y insister; mais Il convient de mire remarquer la rédaction du canon 3 relatif A la prédestination, aux rapports de la grâce et de la liberté, et A la volonté suivi tique universelle. Elle est influencée, sans conteste, par le désir de répondre non seulement aux protestants, mats encore aux jansénistes. Le concile de Trente, arrêté par le respect dû uu grand nom de saint Augustin, n’nvait touché que d’une main très prudente à lu doctrine de la prédestination ***ante pravisa merita.*** L’assemblée de Jérusalem, au contraire, n’hésite pis A proclamer commo lu croyance officielle de l’Église orthodoxe le molinisme le plus strict : ***Deus itlos prit (latinavit quos arbitrio suo benr usuros privsctvil. quos vero male damnai*** La doctrine dr la grâce efficace par ‹ ik même est explicitement rejetée, ct le concept de grace prévenante, προκαταρκτική, et de grâce spéciale, χ/'ϊ l '.κή, se calque exactement sur le schéma: grâce suffisante et grace efficace. La volonté snlviflque universelle est affirmée avec non moins de force l^t doctrine de la fol Justifiante et de son rapport avec les œuvres est touchée plus légèrement, toutefois le concile alfirme que l’homme, même non Justifié par la fol, peut faire le bien moral grâce au libre arbitre, qui demeure toujours dans la nature humaine (can. 13 et 14). La partie la plus considérable de l’exposé doctrinal est celle qui est consacrée aux sacrements; elle serre dr très près les définitions de Trente, surtout en ce qui concerne l’eucharistie : la présence réelle, le dngme de la transsubstantiation, μετουσίωσι , l’adoration due au corps du Christ, le caractère sacrificiel de U messe (can. 15, 16, 17). Au contraire le canon 18 consacré aux doctrines eschatologiqucs est Inspiré par le désir de ne pas compromettre les doctrines propres de l’Église grecque avec celles des latins. A toute force le rédacteur veut éviter le terme de purgatoire, bien que le concept qu’il présente recouvre assez exactement celui de l’Église romaine. « Les âmes des défunts sont ou dans le repos ou dans la souffrance, suivant les œuvres accomplies Ici-bas. A peine sont-elles séparées du corps, qu’elles se rendent soit au séjour de Joie, soit au lieu de tristesse ct de gémissement, où d’ailleurs ni la béatitude ni la damnation ne sont encore absolument complètes. C’est seulement en effet après la résurrection générale, après la réunion de l’âme avec le corps, que chacun recevra complètement la béatitude ou la damnation. Quant à ceux qui sont morts avec des péchés mortels, mais qui n’ont pas quitté cette terre dans le désespoir, et ont eu le tetnps de se repentir dans celte vie corporelle. Ils ne peuvent plus certes faire aucun fruit de pénitence (verser des larmes, s’agenouiller, veiller dans la prière, se mortifier, secourir les pauvres, bref faire des œuvres satls-factolres, Ιχάνο noce;v). Ces Ames vont, elles au>si, en enfer, clç ἀοου; elles y endurent les peines de leurs péchés, mais elles ont conscience de leur libération future; elles sont libérées en effet, par la souveraine bonté, et par l’intermédiaire de la prière du prêtre, par les aumônes, etc. Mais le principal moyen est le sacrifice non sanglant, que chacun fait offrir pour ses parents défunts ct que l’Église catholique ct apostolique offre Journellement pour tous. Il convient seulement de remarquer que nous ne connaissons pa> le temps de la libération; que les âmes soient délivrées de leurs peines, avant la résurrection générale cl le grand Jugement, nous le savons et le croyons; mais quand cela arrlvc-t-ll, nous ne le savons pas. »

Le document conciliaire sc termine par les réponses A quatre questions d’ordre plutôt pratique : lecture de la sainte Écriture en langue vulgaire : nécessité d’expliquer aux fidèles les Livres saints; canon biblique; culte des saints et des Images. La réponse A cette dernière donne au rédacteur l'occasion de toucher aux chapitres de la prière vocale ct mentale, du monachisme et des vœux de religion, des Jeûnes ct abstinences. Sur tous ces points Iα pratique de l’Église orthodoxe ne diffère pas de celle de l’Église romaine

Le document se termine par une remarque qui a son jrnpo lance. La doctrine que nous venons d’exposer surtout en matière sacramentelle, dit-ll, n’est pas seulement la nôtre, elle est celle des Églises dissidentes, nestorlcnne el Jacobite, séparées depuis longtemps déjà de l’Église orthodoxe Cet accord est un signe de l’antiquité et de la vérité de nos croyances.

Ici est cet important document auquel A diverses reprises l’Église orthodoxe aimera à se référer comme A l’exposé le plus complet de scs doctrines dans les questions soulevées par la controverse protestante. Pour ne citer qu’un exemple, c’est A lui, que ’ envoient

les patriarches des Églises catholiques d'Orlcnt dans une réponse aux archevêques cl évêques anglicans en 1723. Ceux-ci avalent demandé à entrer en communion avec l'Église orthodoxe; on les admettra bien volontiers à celte union, s'ils veulent professer de manière explicite la doctrine du concile de Jérusalem de 1072.

4· *Les autres con/essions ou rites représentés à Jérusalem·* — Il n'entre pas dans l'objet propre de cc dictionnaire de décrire, même sommairement, l'incroyable variété des communautés chrétiennes qui sc coudoient, sc heurtent, s'affrontent, sc font la guerre ù Jérusalem. On comprend que chaque confession, chaque rite ait tenu à trouver une place,si petite soit-elle, où elle pût célébrer son culte au voisinage immédiat des Lieux saints. Quelques-unes de ces confessions sont bien faiblement représentées, et les titres de patriarche ou d'archevêque dont sc parent aisément leurs chefs ne doivent pas faire illusion. Les chiffres qu'on trouvera ù l'art. Asie *(État religieux),* t. i, col. 2085-2086 n'ont pu être vérifiés. Les conditions toutes nouvelles créées par les récents traités ont dû les modifier plus ou moins profondément. La diversité de ccs groupements religieux tenant surtout à des circonstances historiques, le mieux est de les présenter dans l'ordre chronologique de leur apparition, quitte à réserver au patriarcal latin une mention plus particulière en dernier lieu.

1. *Les Jacobites* (ou monophysltes syriens) avalent un évêque ù Jérusalem depuis la fin du vi· siècle (Sévère, en 597). Vers le milieu du xn· siècle, cc prélat avait le titre de métropolite. U y a aujourd'hui encore, résidant au couvent de Saint-Marc, un évêque Jacobite, dépendant du patriarche d'Antioche, lequel réside ù Dcir Zafaran près de Mardin. Ccs Jacobites ont la jouissance, au Saint-Sépulcre, de la chapelle dite du tombeau de Joseph d'Aiimathle. — Le tout petit troupeau des syriens catholiques, reste d'une Église syrienne unie, qui a existé au xvn· siècle à Jérusalem, est administré par un vicaire du patriarche syrien-catholique d'Antioche.

2. *Les coptes* (monophysites d'Égypte) ont eu à partir du xi· siècle et pendant assez longtemps un évêque résidentiel à Jérusalem. Il y aurait encore aujourd'hui au Caire un prélat qui porterait ce titre. En tout cas, les coptes ont un évêque comme supérieur dr leur couvent qui est adossé au Saint-Sépulcre ; ils ont la jouissance d'un autel appuyé à l'édicule même du tombeau de Noire-Seigneur, Les Abyssins qui sc rot tachent étroitement aux coptes possèdent une partie du couvent copte-.leur maison principale est au nord de la ville, nu delà des établissements russes. — D'aqrès Hcrgcnrblhcr, il y avait ou xvm· siècle à Jérusalem un évêque copte-uni, *Archio /dr katholisrhci Kirchenrechl,* 18G2, t. vu, p. 354. Tout cela n'est plus qu'un souvenir; Il y a pourtant encore à Jérusalem un ou deux prêtres abyssins catholiques.

3 *Les nestoriens,* eux aussi, ne sont plus qu'un souvenir. Ils auraient eu dès la fin du ix· siècle, un évêque ù Jérusalem, lequel aurait eu Λ la fin du xi· le titre de métropolite. Il y en avait encore un au xvn· siècle. Le Qulcn, *Oriens chrisltanus,* t. n, col. 1233-1300. — Lc^ chaldéens-unis, qui représentent la partie de l'Église neslorlcnnc revenue au catholicisme sont administrés par un vicaire patriarcal résidant à Jérusalem el dépendant du patriarche de Babylone.

4. Les *arméniens,* dont l'influence ù Jérusalem n'est pas en proportion avec leur petit nombre, avalent dans la Ville sainte depuis 1175 un archevêque qui résidait au couvent de Saint-Jacques sur le Mont Slon. et qui dépendait du catholicos de Sis. En 1311 les moines! de SaInt-Jacques, en lutte contre le catholicos donnèrent, au métropolite le titre de patriarche. Cc titre n'implique pas d'ailleurs l'indépendance complète par rapport au catholicos. Cf. t. r, col. 1903-1909. — A côté de ces arméniens non-unis, il y a Λ Jérusalem une communauté d'arméniens catholiques, administrée par un vicaire patriarcal relevant du patriarcat-uni de Constantinople.

5. Les *grecs-rnclkites catholiques.* On désigne aujourd'hui sous cc nom les fidèles de langue arabe et de religion grecque en communion avec l'Église romaine. L'origine de ce groupement est non moins obscure à Jérusalem qu'ù Antioche et à Alexandrie. Nous avont vu qu'à Jérusalem, il y eut au cours du xv· et du xvi· siècle des patriarches grecs qui rentrèrent en communion avec Rome. Quand leurs successeurs du xvn· siècle sc remirent définitivement sous la coupe de Byzance, un certain nombre de fidèles gardèrent leur attachement ù l'Église romaine. Il fallut bien à divers moments s'occuper de leur donner des pasteurs. Au cours du xrx· siècle, après avoir été ballottés sous diverses juridictions, ils passent sous la houlette du patriarche grec-mclklte d'Antioche, qui les administre par un vicaire patriarcal résidant à Jérusalem. Le séminaire Sainte-Anne dirigé par les Pères blancs forme concurremment avec le culinaire patriarcal de Damas le clergé grec-melkite, non seulement pour la Palestine, mais pour toute l'Église melklte. Voir t. r, col 1 117-1 118.

6. Zzs *maronites* représentent eux aussi une Église revenue à l'unité catholique; peu nombreux à Jérusalem Ils r lèvent d'un vicaire représentant dans la Ville sainte le patriarche maronite résidant ÙBekcrké, dans le Liban.

7. *Les Russes* ont tenu ù avoir dans la Ville sainte un évêque de leur rite. Depuis 1858 les énormes constructions de l'établi sèment russe et de ses dépendances témoignent de l'importance qu'avaient avant la guerre mondiale les pèlerinages venus de la sainte Russie. Quand ces pèlerinages reviendront-ils ?

8. *Les protestants* eux-mêmes ont tenté au cours du xrx· siècle la création d'un évêché ù Jérusalem. L'érection et les vicissitudes de cet évêché angllcano-allemand ont bien été les événements les plus curieux de l'histoire religieuse de Jérusalem au xrx· siècle. L'Idée vint du roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, qui désirant pour le protestantisme une place dans les Lieux saints, négocia en 1811 avec la reine d'Angleterre, l'archevêque de Cantorbéry et l'évêquç de Londres pour l'érection d'un évêché placé sous la protection de lu Prusse et de l'Angleterre. Si elle déplut aux milieux anglicans de sentiment *High Church,* qui virent dans celte démarche une tentative pour accuser le caractère protestant de l'Église établie, la suggestion prussienne fut bien accueillie parmi les hauts dignitaires de l'anglicanisme. Les sommes nécessaires à la constitution d'un revenu furent fournies moitié par l'Angleterre, moitié par la Prusse; il fut stipulé que chaque pays aurait Λ tour de rôle droit de nomination; toutefois l'archevêque de Cantoibéry conservait un droit de veto sur les nominations faites par la Prusse. En réalité l'évêché devait être un établissement anglican qui prendrait sous sa bienveillante protection les protestants des autres nationalités; les ecclésiastiques allemands devraient pour être considérés comme de son ressort subir un examen réglé par l'évêque et recevoir l'ordination suivant le rite anglican. Cette combinaison bâtarde ne pouvait longtemps durer. En 1886 les deux puissances dénoncèrent l'accqrd de 1811; et chacun · reprit sa liberté; Il reste toujours un évêché anglican dans la Ville sainte; les fondations protestantes allemandes avant la guerre y étalent aussi fort imposantes.

9. Les *catholiques latins.* — Nous avons vu plus haut qu'au lendemain ue la chute de Salnt-Jeun-d'Acrc, en 1231, le patriarcat latin avait tendu de plus en plus

ù devenir une dignité purement titulaire; en fait il ne redevenait un pal hncat résidentiel qu'en 1817. Dans cet Intervalle de temps les latins, plus ou moins nombreux suivant les époques, furent administrés par les religieux franciscains relevant directement du Saint-Siège, el formant cc que Ton a appelé la *Custodle de Terre sainte.* La custodle dont les autorités musulmanes avalent peu à peu reconnu l'existence légale avait pour but : de défendre cl d'honorcr les sanctuaires et autres lieux sanctifiés et consacrés par la présence du Sauveur; de recevoir les pèlerins de Terre sainte; de prêcher l'Évangile dans les lieux sanctifiés par le Chilst. Nous n'avons pas ù dire Ici les luttes que la custodle dut mener pour maintenir contre les empiétements des autres rites cl les brutales fantaisies des musulmans, les sanctuaires confiés à sa gai de. Son organisation définitive avait été réglée par le bref *In supremo* de Benoit XIV, du 7 janvier 1740, qui est encore en vigueur aujourd'hui. C'est ce bref qui décrète que le custode sera toujours un Italien, le vicaire un français, que les quati e discrets *(diserdi),* appartiendront aux quatre nations, italienne, française, espagnole, allemande (depuis 1921 il y a un cinquième discret qui est anglais). La juridiction de la Custodle avait été jadis fort étendue, elle embrasse encor aujourd'hui Plie de Chypre. Cette juridiction l'est restreinte peu à peu à mesure que les diocèses se sont reformés, La reprise du patriarcat latin en 1847 l'a transformée complètement. Toutefois neuf paroisses ou quasl-parohses dépendent encore aujourd'hui directement de la custodle; en outre elle administre directement: 21 sanctuaires, 12 écoles, 2 orphelinats, 4 dispensaires, 9 hospices pour les pèlerins.

Le patriarcal latin fut rétabli, nous l'avons vu, ou plus exactement rendu résidentiel par Ple IX. bulle *Nulla celebrior* du 23 juillet 1847. Le premier patriarche latin qui résida à Jérusalem fut MgrValerag, nommé le 4 octobre 1847. Cc prélat déploya la plus grande activité pour rendre la vie ù son diocèse qui comprenait, comme l'ancien patriarcat latin, la Palestine et Chypre. Les catholiques latins sont aujourd'hui les plus nombreux, de beaucoup, de tous les catholiques dispersés dans la Palestine. Il est pourtant difficile de fournir des chiffres valables pour l'heure présente, étant donnée l'énorme perturbation que les événements politiques viennent d'apporter dans toute ia région. La dernière publication olllclelle, Afüsfone* *catholici? cura S, Congregationis de Propaganda fide,* de 1922, p. 535 évalue en bloc A 25 000 tous les catholiques, appartenant aux rites latin, grec et maronite, sans distinguer entre eux; elle ajoute en note, mais sans donner aucun chiffre, qu'il existe encore à Jérusalem des chrétiens dépendant des patriarcats syro-cathollque, iuinéno-catholîquo et chaldéo-catholiquc. Nous Imiterons la prudence du document olllclci.

La source principale pour écrire l'hhtoire do l'Église do Jérusalem reste toujour» Le Qu lon, *Oriens chrlstlonus,* Pnrto, 1710, t. m, Dr *putrhirchatii hfrrosiduniUiino,* col. 101-528; suit l'histoire des divers evêchêt relevant du patriarcat runp's d'après leur rassort métropolitain, col. 523-784, enfin l'htttnlrodu patriarcal latin, col. 1241-1340. Le Quicn avait pu u tiliscr deux ouvrage» nntériuurtoncnt parus: D. Papebroch, *Tradotai pnrttmtnarh de episcopii el patrianhis tanche HiervMdundtan<e Eccles*hr, dans les *Ada sanctorum,* mal, t. m, Anvers, 1680 et Doslthée, Ιπο;ἰχ x< Te··/ IV 'Ι ροτφλύμοί ftxtp ap/tvnxv c.»·, Bucharest, 1715. (Sur cet ouvrage, voir t. IV, col. 1796). Pnprbroch vu jusqu'en 1187; Doslthée jusqu'Ason propre patriarcat; Le Quicn h encore ajouté les deux successeurs de Dosllhée. On trouver* l'hhtoire ultérieure, dans 'Ιιροσολ.αιχ Ισ:ο .t ή; Αγία né ·>, ' ■* *η 1 - '° :r«; ' αὐ:τ Ig »; Tn>s «ἰΜτάτων /SÔv mv y, i i ' pQ' -axGsov ν.ὐ α/xii, Jérusalem. 1862, htofolrv abrcgée, mnh où. malgré le volume restreint. Il y a beaucoup i preachy pour la période suivant le schisme ; 'Η 'ΕχχλΓ^ία Μῶ τοὺ τίσσαρχ τιλίνταίονζ χϊώνβ . Anonyme, Athènos. 1901; 'Ιστορία τή Ἐχ*/τ,σ·* 'Ιιροσσο/Sxo ⌊ Χρ-σοστ4αου Δ. Jérusalem et A.exnndrle, 1910, qui confient une histoire complète de 33 Λ 1909. Pour l'histoire ancienne, nombreux documenta rassemblés dans Vincent et Alæl, *Jéruialem, recherchas de topographie, (farchéotogle d (Thhhdrc.* t. ri; *Jérusalem nouvelle,* Paris, en cours de publication depuis 1913. Pour l'organi>allon religieuse actuelle des diverses communautés ; Silbemagl, *Verfassung und grgemudrtlger Zuitand sAmtllchrr Kirchen des Orient», 2'* édit., Ratbi>onne. 1004; pour ce qui concerne spécialement les catholiques, renseignrments statistiques dans les .Vflssfonrs *entMlcæ cun S. Congregationis dr Propaganda fide,* Florence, 1922, et dan* Λ. Battandlcr, *Annuaire pnntlfïrat eatholiqur.* deputo 1898. Parmi les revues : *la Revac biblique,* la *ftrvue de l'Orient chrétien* et les *Échut (fOrient* donnent souvent des contributions importantes pour l'hhtoire de JèruMilem; voir aussi, mais comme organe de vulgarisation. *Jérusalem, renne m^nsurlk illustrée,* rédigée par In assomptpmhtes; a pam de 1903-1914.— Sur l'évêché an dlcan<>-pru»slen de Jérusalem, voir une bibliographie sommaire dan» la *Rratencykhpàdle protestante,* t. vm, p. 693.

E. Amamn.

JESSÉ, évêque d'Amiens de 793 à 836. — Ses antécédents ne sont pas connus, mais, dès les débuts de son épiscopal il apparaît en relations très étroite' avec la cour de Charlemagne. C'e»l ainsi qu'en 799 il fait partie de la députation ecclésiastique ch.irgée de reconduire â Borne le pape Léon III; en 800, il est encore dans la Ville lors du couronnement de l'empereur; en 802. Il est envoyé Λ Constantinople pour négocier le mariage de Charlemagne avec l'impératrice Irène. *Missus dominicus* ordinaire, il est envoyé en cette qualité à Ravcnnc, au pape Léon III, qui. dans une de ses lettres sc plaint que les envoyés Impériaux, « ntre autres Jessé, ne sc rendent pas bien compte des difficultés romaines. Cf. P. L., t. xcvm, col. 520-522. Au concile d'Aix-la-Chapelle, en 809, il soutient la politique de Charlemagne dans la controverse du *Filioque;* envoyé A Rome avec Bernard évêque de Worms cl Adélard, abbé de Corbie, »l defend le point de vue impérial dans le fameux colloque des députés francs avec le pape tenu au *secretarium* de Saint-Pierre. La participation de Jessé à celle ambassade avait clé mise en doute par les auteurs du *Gallia Christiana,* elle ne semble plus pouvoir être niée depuis les travaux des éditeurs des *Monumenta Germanix historica. Leges,* sect, ni *Concilia,* l. n *a,* p. 239-240. Sous le règne de Louis le Débonnaire, Jessé continue A jouer un rôle considérable dans la politique; partisan de son mclmpobtain, Ébon de Reims, il prend comme lui le parti dv$ dis de l'empereur révoltés contre leur père. Mais Louis ayant d'abord repris l'avantage. Jessé est dépose par le concile de Noyon, en 830. Ebon le remet en fonctions, cl Jessé prend part au concile de Compïègne, qui, en 833, dépose le Débonnaire. En 834 l'empereur remonte sur le trône, et Jessé, au concile de Tliionvilic. en 835, esl mis en fâcheuse posture avec Ébon et les suffraganti de celui-ci. Il s'était d'ailleurs soustrait par la fuite A des représailles possibles, il meurt en 8J6, en Halle où Il s'étall réfus* é luprcs de Lothaire.

Il reste de Jessé une *Epistola de baptismo,* publiée d'abord par J. Cordés â lu suite des opuscules d'Urnemur, insérée dans la *Idibliotheca irterum Patrum* de Gallandi, t. xui, p. 337, d'ou elle est passée dans *P L.,* t. cv, col. 781-786. Ercquenmnnt absent de son diocèse, Jessé avait conscience néanmoins du devoir qui lu» incombait de distribuer renseignement Λ son clergé. Cette instruction surit· baptême,est desUnécArapp 1er ou A apprendre au clergé d'Amiens la signification des principaux rites du baptême cl de lu couflrmation. Pour le lilurgisle. elle est un témoin précieux dt la façon dont s'administraient ccs deux sacrements à l'époque de Charleinugue, Le théologien en retiendra

surtout deux choses. A l'époque de Jessé, sauf le cas d'urgente nécessité, le baptême n'est administré qu'en commun et solennellement. Bien qu'il ne s'agisse que d'enfants en bns âge. toutes les cérémonies dn nUé-chuménat et du baptême solennel sont accomplies sur les néophytes, comme s'il s'agissait d'adultes. Le baptême sc donne toujours par une triple inimcts on. Bref les simplifications du ri tuel baptismal qu'amènera plus tard la pratique exclusive du baptême des enfants ne sont pas encore envisagées.

Gallia Christiana, t. x, col. 1054-1055; *Monumenta Germania historica. Liges,* sect. m.Cond/ta, t. u a, p. 239-240, t. n à, p. 698 sq.; Hefcle, *Ihdidre des Conciles,* trad. Leclercq, t. m *b,* p. 1131, t. iv a, p. 82 sq. Amann.

1. JESUALD DOLOQNI, frère mineur capucin, appartenait ù une famille noble de Palermo. Né en 1585 il entrait en religion le 13 avril 1602, pour y mourir après plus de cinquante ans, passés en grande partie dans la chaire de lecteur. Il fut qualificateur et consultcur de la sainte Inquisition en Sicile et théologien du cardinal Jérôme Colonna, auquel ll dédia le second volume de sa *Theologia moralis.* La première partie, *De sacramentis now legis,* paru à Palermo, 1646. Cc ne fut qu'au bout de trois ans qu'il acheva son ouvrage ɦ Venise. l) y réédita le premier volume et publia les deux autres : *De indulgentiis, suffragiis, censuris et purgatorio; De legibus divinis et humanis, de proreptis decalogi et Ecclesiæ sancta catholica ac de votis Deo factis,* 3 in-fol., Venise, 1649. Il promettait encore de donner des traités *De horis canonicis el de electione, monialium clausura et de somonia.* Ils ne virent pas le jour et l'on a seulement un autre ouvrage, *in Scoti formalitates subtilis disquisitio,* in-4°, Palermo, 1652. Ce fut son dernier travail, car le P. Jésuald mourut l'année suivante à Termini, le 29 avril 1653.

Monyltore, *Bibliotheca Sicula,* Palerme, 1707, t. i; Bernard de Bologne, *Bibliotheca scriptorum ord, Jr. min. connectnorurn,* Venise, 1747; Mazzucchclli, *GH scrUlorl dJlutta,* Lu, part. 3, p. 1486; Hurter, *Nomenclator,* 3· éd., t ID, Col. 1191. P. Édouard d'Alençon.

2. JESUALD DE LUCA DE BRONTE, frère mineur capucin de la province de Messine, était né le 28 août 1814. En 18*29 il revêtait l'habit franciscain et une fois profès, Il se livra à l'étude avec ardeur ; il pro·duh t beaucoup trop d'ailleurs, pour laisser des œuvres durables. Celle qui attira surtout l'attention sur lui fut le *Consecrator Christian! matrimonii in verum et proprium sacramentum nova Legis,* in-8®,Cat ane, 1871, dans laquelle il soutient l'opinion que le prêtre est le ministre du sacrement dans le mariage. Il l'avait déjà embrassée dans une dlsM » talion: *Cur Verbum caro factum,* in-8°, Catane, 1869, et la défendit avec une ardeur augmentée par la contradiction dans la deuxième édition du *Consecrator,* 2 In-8", *ibid.,* 1876. Un décret du Saint-Ollirc, en date du 17 Juillet 1878, condamna cet ouvrage.

Le P. Jésuald qui avait été professeur de droit canonique au collège alors florissant de sa ville natale (1850), y occupa aussi les chain s d'éloquence et de philosophie ; l'université de Païenne le nommait professeur suppléant en 1858 el, quatre ans après, celle de Messine lui conférait la patente de professeur de théologie dogmatique. En 1870 il accompagnait au concile, en qualité de consulteur, l'évêque de Muro; il publia alors une dissertnlion, *Pro opportunitate u t umenteur declarationis de pontificia magfoteriali tnfallibilitate,* In-8®, Naples, 1876. Ver» le même temps Il fit aussi paraître *De regno Dei divinaque summt Pontificis potestate in hebrna et Christiana grnte conquisitio historica et dogmatica,* ln-8°, Rome. 1870 On u au<s1 d< lui de nombreux opuscules de d» · can nique, d'hblobe, des discours sacrés, des traçons (nebres. Il travailla jt 'qu'à la fin de «λ vie, en 1895 P. Édouard d'Alençon.

J b SUITES (La Théologie dan· l'ordre d··)·— Cette étude devant rester dans scs limites propres, Il n'y sera pas question des multiple» aspects sous lesquels on pourrait considérer la Compagnie de J(.us : son histolro, son apostolat, scs succès et ses épreuves. Les considérations historiques n'inicrvirn ont que dans la mesure nécessaire pour faire comprendre le développement de la doctrine ou le sens et l'enchaînement des controverses théologiques auxquelles l'ordre fut mêlé. De même Il n'y a pas lieu de trader à fond telles doctrines de la Compagnie de Jésus, comme le molinisme ou le probabilisme, qui ont eu ou auront dans ce dictionnaire un article spécial. En revanche, les accusations d'infidélité à l'égard de la doctrine de saint Thomas, qu'on a souvent portées et qu'on porte encore contre les théologiens Jésuites, appellent une exposition nette des principes de la Compagnie de Jésus sur l'obligation et la manière de suivre le grand maître. Ainsi restreinte, la matière est encore trop vaste; car, pour donn r une idée complète de l'activité qui s'est manifestée dans la Compagnie de Jésus pendant les trois siècles de son existence, Il faudrait passer en revue tous ceux de ses membres qui se sont fait un nom dans les diverses branches de la science sacrée, tous ceux qu'on trouverait dans le *Nomenclator literarius* d'Hurler, en parcourant, à partir de l'année 1550, les *Tabulae chronologies theologorum secundum disciplinas dispositæ,* ou plus complètement encore, tous ceux qui figurent dans les diverses tables qui forment le dixième volume de la *Bibliothique de la Compagnie de Jésus,* édit. Sommervogel, Paris, 1909. Un travail de cc genre ne serait pas ici à sa place; d'autant moins y serait-ll, que tous les théologiens jésuites de quelque notoriété ont eu ou auront, sous leurs noms respectifs, une notice biographique dans ce dictionnaire, et que les principaux ouvrages ont été signalés à l'article Dogmatique, l îv, col. 1566 sq. Conçue d'une façon plus synthétique, l'étude présente comprendra quatre scellons : Γ Principes de la Compagnie de Jésus sur l'enseignement des sel· nces sacrées; 2° La théologie dogmatique dans la (ompagnlc de Jésus (col. 1043); 3° l a théologie morale (col. 10G9); 4° I.'ascétisme (col. 1092).

I. LES PRINCIPES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS SUR L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES sacrées. — Pris dans leur ensemble, ces principes ne représentent pas une création instantanée : es quittés dans les Constitutions, soumis à l'épreuve de l'expérience, ils furent fixés dans le *Ratio studiorum,* pois complétés ou précisés par divers actes des Congrégations générales ou d'autres autorités compétentes. Nous étudierons donc successivement ; L Les Constitutions. Il L'enseignement théologique avant le *Ratio dudiorurn* (coi 1Π15). HL l *cRdtiostudiorum* (col 1018). IV. Les directives concernant la doctrine de la grâce (col. 1026). V. Les ordonnances de 1651 et de 1832 (col. 1035). VL Les récentes directives (col 1038).

L Les Constitutions.— Quand celles-ci furent rédl gées, de 1541 à 1550, les études théologiques n'avaient pas encore pris leur essor dans l'ordic fondé par saint Ignace. Mais ces études étaient devenues une nécessité, soit pour la formation des Jeunes rcbgœux qm devaient continuer l'œuvre commencée, soit pour l organisation des colliges destinés à recevoir des externes. Aussi l'auteur des Constitutions se préoccupa-t-il <lc poser dans la IV* partie, les principes qui devraient guider ses Ills. Particulièrement important est le rhapllrc v, où ll tnute de renseignement qu'il faudrait donner aux étudiants de l'ordre. La première recomn aiidnllon est telle qu'nn pouvait l'attendre de l homme qui avait composé les *l. cercices spirituels :* l ensc.gncment dans Iq Compagnie de Jésus uc doit

pas avoir d'autre but que celui de lu Compagnie ollemême : le bien des Ames en vue de leur saint éternel. Comme mo>en tendant à ce but, on étudiera les langues. les diverses parties do la philosophie, la théologie 4 scolastique el positive », et la sainte Ixriture.

L'enseignement ne sera réellement profitable aux étudiants qu'à la condition d'être non seulement orthodoxe, mais solide et sûr. De là celle regie générale : « Qu'en chaque faculté on suive la doctrine la plus sûre et la mieux approuvée, ***securiorem et mugi» approbatam doctrinam,*** et par suite les auteurs qui l'enseignent; au rectcur appartient le soin de ve.licr à ce point, en s'attachant à ce qui aura clé établi, pour la plus grande gloire de Dieu, dans la Compagnie entière.» Suit læu après, c. xiv, une détermination plus précise : ‹ En théologie, on expliquera l'Anclen et le Nouveau Testament et la doctrine scolastique de saint Thomas; en positive, on choisira les auteurs qui sembleront le mieux appropriés. En logique, en philosophie naturelle, en morale et en métaphysique on suivra la doctrine d'Aristote. »

En mettant ainsi à la base de l'enseignement théologique, la ***Somme*** de saint Thomas d'Aquin, sons toutefois l'imposer comme livre de texte, voir José Manuel Alcurdo, ***Comcntario ά las Constitutiones,*** Madrid, 1922, t. m, p. 305 sq., le fondateur de la Compagnie de Jésus avait Incontestablement en vue la sûreté du la doctrine, et Léon XIII, dans le bref ***Gravissime nos,*** a loué celte détermination comme pleine de sagesse non moins que de piété, ***provida mente et sancta.*** A cette époque, l'ange do ('École n'avait pas encore reçu ollï richement le titre de docteur de l'Église, que saint Pic V devait lui décerner en 15G5; le texte communément suivi n'était pas la ***Somme théologique,*** mais le livre des ***Sentences*** de Pierre Lombard, sauf de rares exceptions signalées par F. Ehrlt, ***Die pdpstliche Encyklika oom t August 1879 und die Restauration der christlichen Philosophie,*** dans ***Stimmen aus Maria· Laach,*** Fribourg-cn-Brlsgau, 1880. L xvm, p 389, note 3. Cajétun avait bien publié des commentaires sur la ***Somme,*** au début du xvi* siècle, et à Salamanque, quelques grands professeurs de l'ordre de saint Dominique, en particulier François de Victo ria et Dominique Soto, avaient innové en substituant la ***Somme*** au livre des ***Sentences.*** Mais celte Innovation n'était pas entrée dans la plupart des universités, notamment à la Sapience de Rome. En suivant le mouvement de Salamanque, saint Ignace posait un acte d'une réelle Importance ; par là meme il contribuait à procurer l'hégémonie de la ***Somme*** de saint Thomas, destinée à devenir le livre de texte dans le grand nombre d'universités et de collèges que la Compagn c de Jésus allait fonder ou diriger Voir F Ehric, ***Die vaticanischen Handschri/ten der Salmanticenser Theologen des sechszehnten Jahrhunderls.dnus Der Katholik,*** Mayence, 1884,1. n. p. ..00 sq Le saint ajoutait, d est vrai, dans une note déclarative : « On lira également le Mallie des Sentences »; mais ou celte note no représentait qu'une sorte de concession faite à l'usage courant, ou le texte du Lombard équivalait, pour saint Ignace, à l'élément positif A. Juancn, ***Stcllung der Gesellscha/t Jesu,*** p. 223. Blent d la ***Somme lheotpgigue*** régna sans partage; ce dont Tolct s'applaudissait au début de son cours : ***Nos divino /aoore non Magistrum, sed sanctum Thomam suscipimus interpretandum.***

Saint Ignace n'avait pas seulement en vue la sûreté de la doctrine, il visait encore à l'unité, souvent recommandée dans les Constitutions, en particulier 111* partie, c i, n. 18 : · Ayons tous les mêmes sentiments suivant l'avis de saint Paul, el, autant qu'il se pourr i, exprimons-les de la même manière. Qu on ne sou lire donc Jamais qu'il v ait parmi nous des divergences dam» la doctrine soit en parole dans .es prédications ou leçons publiques, soit par écrit dans les l.vrcs, qui ne pourront être mis au jour sans l'approbation et le consentement du Père général. » Recommandation dont l'importance cl la portée ressortent de cette déclarât on ajoutée par le saint fondateur : « Il ne faut point admettre d'opinions nouvelles; et si quelqu'un s'écartait, dans su manière de voir, d'un sentiment commun de l'Église ou de es docteurs, il devrait soumettre son jugement à celui de la Compagnie, comme il est déclaré dans l'examen. Même dans les questions où les docteurs catholiques ne s'accordent pas. d faut s'edorccr d'avoir dans la Compagnie la conformité. » ***Curandum est.*** Par ce terme plein de réserve, sænt Ignare nous montre dans la conformité parfaite des sentiments un idéal qu'il ne faut jamais perdre de vue, mais sans prétendre par le fxt même que cet idéal soit pleinement réalisableiα-ba»;aussi asoil-d dit dans le premier passage; ***quoad ejus fieri paud... quantum fieri potest,*** c'est-à-d.re, dans la mesure du possible. Ce qui doit s'entendre moralement parlant, comme dans les choses huma, ne* de celle nature.

A la solidité cl à l'unité de la doctrine un autre caractère doit s'ajouter ; Peuse .garment devra être pratique en vue du but à pour u.vre, le bn des âmes. C'est ce qui expl que une déclarai» ‹». d i saint fondateur, relative au le Je où il d t de prendre la ***Somme théologique*** pour texte scolaire : « Mais s» dans la su.te on composait une autre théologie, non contraire à celle-là, ***haie non contrariam,*** qui parût mieux appropriée aux besoins de notre époque et, à ce titre plus utile aux etudiants, on pourrait, après examen de l'allaire par ceux qu* dans toute a Coinµ ‹ gnie seraient les plus capables d'en juger el a\ec l'approbation du père general, la prendre pour texte de renseignement. » Les termes restnetifs, ***haie non contrariam,*** indiquent assez que saint Ignace n entendait pas parler de la doclnnc de saint Thomas pnse en cüc-mêmv, m il· seulement de l exposition concret d'une mise en œuvre de cctt doctrine conservée quant à la substance; interprétation que la 1" Congrégation générale, tenue après la mort du fondateur en 1558, a fixée en modifiant ainsi le texte primitif : ***sed si vide relue temporis decursu alium auctorem.*** Saint Ignace admettait donc l'hypothèse d'une rédaction nouvelle, spécialement adaptée aux besoins nouveaux. Il en provoqua même la réalisation, en pressant Jacques Lainez de composer un manuel de cc genre. L'œuvre fut commencée, mais les autres occupations de Lainez ne lui permirent pas de la mener à bonne lin; les notes conservées « sont en grande partie des conq.» Ldions de textes cl d'opinions de di\en» auteurs, tirés des œuvres des Pères, de l'histoire des conciles et des éciits thcologiqucs anciens et modernes. » J. Boero, ***Vie du P. Jacques Laine:,*** Lille, 1894, p. 223; Polanco, ***Chronicon Soc. Jesu,*** anno 1553. n 121, t. m. p 67 sq

Pourquoi cc désir d'une adaptation nouvelle de Ij théolog.o? Parce que. depuis l'époque où saint Thomas avu l composé la ***Somme,*** les conditions avalent notablement change Un fait a Uiicextrémegnivités'imposait : l'apparition et la ddlusion du protestanteme. Si les luthériens et les calvinistes s'en prenaient à la théolugio scolastique, ce n'était pas seulement pour la methode qui lui est propre; c'était aussi pour des raisons plus foncières qui rappelaient en parue la critique faite au xm* siècle par Roger Bacon de ce qu'il appelait · les sept péchés capitaux › de la théologie de son temps, voir t. it, col. 27 sq: ils critiquaient en particulier l'nigcrence de la philosophie dans la science sacrée et l'insuihsanco des preuves scripturaires ou patristiques en beaucoup de points tdlinués par les catholique* En outre, les humanistes augmentaient la did cultv par leurs attaques railleuses et passionnées contre ce qu ils tenaient pour uu jargon de barbare*.

Aussi, longtemps avant de rédiger les Constitutions, saint Ignace avait compris la nécessité, non pas d'abandonner la théologie scolastique, mais de la renforcer par un emploi meilleur et plus considérable de l'élément positif. Dans la onzième règle d'orthodoxie, *ad sentiendum cum Ecclesia,* il avait recommandé « de louer la théologie positive cl scolastique; car, comme c'est surtout le propre des docteurs positifs, tels que saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire et autres semblables, d'exciter reflection en vue de nous faire aimer et servir de tout notre pouvoir Dieu, Notre-Sc'gneur, ainsi l'office principal des scolastiques, comme saint Bonaventure, saint Thomas, le Maître des Sentences, etc., est de définir et de déclarer,conformément au besoin des temps modernes, les choses nécessaires au salut étemel et de mieux combattre el mieux dévoiler toutes les erreurs ct les faux raisonnements des ennemis de l'Église. En eflel, plus récents que les autres, ils ne se servent pas seulement avec avantage de l'inlclligencc plus exacte des saintes Écritures et des écrits des saints docteurs positifs, mais, éclairés et enseignés eux-mêmes par le secours divin, ils s'aident en outre des conciles, des canons et des constitutions de notre sainte mère l'Église. »

Le désir de trouver dans la théologie une arme défensive contre les erreurs nouvelles explique encore une autre préoccupation du fondateur de la Compagnie de Jésus. Pendant les années qu'd avait passées à Paris, comme étudiant do philosophie ct de théologie, il s'était rendu compte, par expérience personnelle, des avantages que présentait, pour une formation solide ct complète, l'usage de certains exercices littéraires qui sc pratiquaient dans ^Université, notamment les répétitions ct les disputes scolastiques. 11 les prescrivit dans les Constitutions, et ce que nous savons du régime suivi dans les collèges fondés de son vivant montre que la pratique répondit à la théorie. Ces exercices apparaissent dans la *Prima studiorum constitutio,* du collège de Padouc, fln 1515 ou début 1516. *Epistol# miit#,* t. î, p. 587-593. De Messine, Nadal écrit cn décembre 1551, qu'on y suit l'usage de Paris : *Si serva U modo di Parigi,* et dans son *Chronicon,* 1.1, p. 372, Polanco parle également des *exercitationes more parisiens!.* Tout cela tendait, dans la pensée du fondateur, ὐ faire approfondir la doctrine reçue cn classe el à la rendre personnelle par l'assimilation; chose ʌ laquelle le saint attachait une grande importance. Polanco est son interprète quand, dans un écrit où les mêmes exercices sont recommandés, il Insiste en premier lieu sur la nécessité d'éludicr les matières à fond, *lundatumenle :* « Mieux vaut bien savoir une science que de toucher à beaucoup en sachant peu de chacune. » *Kegulce Collegiorum Soc. Jesu,* dans *Monumenta padagogica,* p. 55.

Attentif ù suivre les adversaires sur tous les terrains et ù ne rien négliger de cc qui pouvait contrebal meer leur influence dans les milieux lettrés, saint Ignace demandait même ù ses ills de soigner leur style, d'avoir « un bon latin, » de « se perfectionner dans la langue latine, » comme on le voit par les recommandât.ons qu'il flt en 1556 aux professeurs de théologie envoyés à Ingolstadt. *Cartas de san Ignacio de Loyola,* Lvi, p. 163. 505.

II. L'en si ion ement théologiqub dans la Compagnie **DL Jésus AVANT LA EÉDACTION DU** *RATIO RTODIORVM.* — Un quart de siècle s'écoula entre l'année 1556, où mourut saint Ignace, et l'époque où Claude Aquaviva, cinquième général de l'ordre, flt mettre la main au *Patio studiorum,* destiné ὰ devenir le code oillciel de l'enseignement dans la Compagnie **de Jésus.** De nombreux documents ont été publiés suoi le titre de *Monumenta pa:dagogica* ou dans le premier \olume du *Kalio studiorum,* du P. Faciliter. Bien qu'ils n'aient jamais eu de caractère absolu ou défln tif, ni même, pour la plupart, de caractère offlcleljls n'en sont pas moins importants et intéi estants; Importants, parco qu'ils pré) arêrcnl l'avenir; intéressants, parce qu'ils nous font connaître le mouvement des idées ù l'époque où Ils furent composés. Nous y voyons renseignement des sciences sacrées s'organiser peu ʌ peu dans les universités cl les collèges de la Compagnie de Jésus d'après les principes posés par le fondateur.

Particulièrement instructifs sont divers écrits du P. Jacques de Ledesma qui vécut au Collège romain de 1559 ù 1570, comme professeur de théologie et préfet des éludes. Dans l'un de ccs écrits, il indique de quelle manière les professeurs doivent suivre saint Thomas : · Qu'ils expliquent d'abord ce que le saint docteur enseigne, sans changer l'ordre des questions, qu'ils exposent d'une façon rigoureuse cl expresse scs argumentset ses conclusions avec leurs fondements; qu'ils exposent ensuite de la même manière ce qu'il y a de plus important dans le commentaire de Cajétan; enfin qu'ils ajoutent ce qu'il leur semblera bon d'ajouter. » *Circa studia et mores Collegii romani,* dans *Monumenta pædagogica,* p. 149. Mêmes prescriptions dans un autre écrit, avec cette seule différence que les professeurs sont invités à ne pas se borner au commentaire de Cajétan, mais à se servir aussi d'autres auteurs, tels que Capréolus, Scot, Durand, Gabriel Bicl, etc. *De sacra: thcologiir studiis, ibid.,* p. 518. On trouve une application de cette méthode dans *VEnarratio in Summam theologicam sancti Thonur,* de François Tolet, qui fut professeur au Collège romain de 1562 ʌ 1568.

Les maîtres chargés d'exposer à leurs disciples la doctrine de saint Thomas, étaient-ils tenus d'y conformer la leur, cn acceptant les conclusions du grand docteur? Oui, généralement parlant. Celte obligation est souvent énoncée ou rappelée. Ledesma dit dans l'écrit *Circa studia, Mon. p#d.,* p. 119, 159 : « qu'ils n'introduisent pas, surtout en matière grave, des opinions nouvelles, sans le conseil cl l'agrément du supérieur, mais qu'ils suivent ordinairement l'opinion commune ou celle de saint Thomas. » El ailleurs d'une façon plus péremptoire : « Louer saint Thomas el sa doctrine. 11 faut suivre toujours l'opinion de saint Thomas ou l'opinion commune. » *Ad docendum regulæ, loc. cit.,* p. 570-571. La disjonctivo exprimée dans ce dernier texte, trouve son application dans une autre règle, où il est également question du docteur angélique : « Même dans le cas où Il faudrait abandonner son opinion (cc qui ne doit arriver que très rarement, et seulement quand l'opinion commune des docteurs est contraire ù la sienne), il faudrait encore excuse: ou Interpréter saint Thomas, ou, si la chose est possible, concilier ù l'aide d'une distinction sa doctrine avec celle des autres, cn sorte que l'autorité même du saint docteur soit toujours sauvegardée. » *Ibid.,* p.570.

Tous les professeurs furent-ils fidèles ʌ cette direction? On est tenté d'en douter, quand on considère les plaintes portées souvent contre la trop grande liberté des opinions et l'insistance avec laquelle on revient sur la nécessité de s'en tenir aux opinions communes el de respecter l'autorité de suint Thomas el même celle des théologiens scolastiques cn général. Des remarques significatives apparaissent dans une pièce datant, semble-t-il de l'année 1563, où sont rapporté» les avis des professeurs du Collège lomain sur l» manière d'enseigner « En traitant une question, ait observer Tolet, qu'on propose toujours, soit qu'on la suive, soit qu on ne la suive pas, l'opinion commune, afln que les étudiants la connaissent. » Ledesma ajoute: • Qu'on ne désaffectlonne pas scs disciples de la doctriie de saint l humas ou des théologiens; qu'au con·

traire on les y affectionne. » Achille Gagliardi signale deux abus A éviter dans renseignement philosophique : « celui d'une trop grande l berté, nui* ble A la foi, comme l'expérience le démontre dans les universités d'Halle, el celui d'un attachement trop exclusif A la doctrine d'un ou de deux auteurs, ce qui, en Italic, provoque le mécontentement ct le mépris, · D'autres rappellent qu'il faut enseigner la philosophie de telle façon qu'elle soit utile A la thénlog-.e; en conséquence, il faudrait spécifier les opinions qu'on ne peut défendre cn matière de fol et celles qu'on doit défendre, «pour que tous les em oignent et les soutiennent de toutes leurs forces. » ***Generalia quadam circa studia,*** dans ***Monumenta padagogica,*** p. 160. 161.

Les mêmes préoccupations sc retrouvent dans un rapport sur cc qu'il faut enseigner ct défendre cn ph - losoph e : « Ne pas trop louer et même ne pas louer du tout Averroès. Louer saint Thomas et sa doctrine; A tout le moins ne pas le blâmer, surtout de telle manière que les étudiants se désaHcctionncnt de lui et de sa doctrine; mais, si l'on croit parfois devoir abandonner son opinion, Il faut le faire avec modestie. Pareillement, ne témoigner ni mépris ni dédain à l'égard des autres théologiens scolastiques ou de leur doctrine, encore moins A l'égard de la théologie scolastique en général. » ***Docenda ct defendenda in philosophia, ibid*** . p l.H.

Saint François de Borgia, troisième général de la Compngn c de Jésus, crut devoir tenir compte de ces observations, et des déviât ons qu'elles supposaient. Dans une ordonnance adressée aux provinciaux en novembre 1565, il prohiba dix-sept propositions qu'on lui avait déférées. ***Monumenta pivdagogica,*** p. 787. La plupart étaient d'ordre philosophique, et quelques-unes seulement d'ordre théologique; signalons, parmi les dernières, celle-ci destinée A devenir plus tard lo sujet d'une vive controverse : ***Praedestinationis non datur causa ex parte nostra.*** Les propositions particulières étaient précédées de cinq rèi les d'une portée générale: il vêlait prescrit do ne défendre,aussi bien cn philosophie qu'en théologie, aucune proposlt on qui fût contraire ou qui dérogeât tant soit peu ou n me qui fût moins avantageuse A la fol; de ne défendre rien de contraire aux axiomes communément reçus par les philosophes; do ne non défendre d'opposé A la doctrine plus commune des philosophes et des théologiens; de ne pas soutenir d'opmion contre l'opinion commune sans avoir consulté le supérieur ou le préfet des études; de ne pas introduire cn théologie ou cn philosophie d'opinion nouvelle sans avoir pris la même précaution. Après la mort de saint François do Borgia, la Hl* Congrégation réunie cn 1573, recommanda vivement au nouveau général, le P. Êvernrd Mercurian, de veiller · A cc que nos professeurs qui expliquent Aristote n usent qu'avec beaucoup de discrétion de ceux de ses interprètes qui ont publié des écrits impies contre les dogmes chrétiens; de voilier surtout A cc qu'ils sc servent d'Aristote pour répondre aux attaques de ces auteurs contre la vérité chrétienne. ct à cc qu'en enseignant la philosophie, on la maintienne dans son rôle de servante et d'auxiliaire de la vraie théologie scolastique, que les Constitutions nous recommandent. »

Celle ordonnance et cette recommandation pouvaient remédier A des abus particuliers; mais elles étaient loin de répondre pleinement au souhait, formulé par Ledesma. d'avoir un plan d'études où tout serait réglé d'une façon nette ct cn détail : ***Scribatur liber, in quo distincte et particutatim contineatur Mus ordo studiorum Circa studia el mores Collegii romani,*** dan ***Monumenta perdaqogica,*** p 143. Saint François de Borgl-i cl son successeur, Êvernrd Mercurian <· préoccupèrent bien du projet. Ils firent faire des travaux d'approche, mats Ils n'eurent pas le temps de mener l'œuvre A bonne Πη. Ce qui fut fait sous leur Impulsion ne fut cependant pas mutile et ne devait pa^ tarder à porter ses fruits.

III. Lf. *ratio* ***STObiOROH*** (1582-1598). — Élu général le 7 février 1581, le P. Claudo Aquaviva s'appliqua sans retard à la grande entreprise. D instituа. dans la congrégation même qui l'avait élu, une commission de douze membres ***ad conficiendam formatim studiorum. Conqrrg. IV, decret,*** xxxi. Il s'y trous a t des hommes remarquables, comme Pierre Fonseca pour le Portugal, François Coster pour la Belgique, Jean Maldonat pour la France, Achille Gagliardi pour l'Hal.e. Le résultat de leurs travaux n'a pas été conservé; il semble qu'ils ne purent traiter de la question que d'une façon générale cn posant des principes et en fixant la marche a suivre. En tout cas, cc fut seulement après ta clôture de la Congrégation, que le P. Aquaviva se mit résolum nt à l'œuvre. Prévoyant que le travail durerait un certain temps, Ü adressa aux provinciaux, en septembre 1582, une lettre où il leur recommandait avec instance de veiller à la sûreté et A l'uniformité de doctrine requise par les Constitutions; dans ce but Il formulait provisoirement six règles qui n'étaient, en substance, qu'une confirmation ou amplification des s.x règles générales de saint François de Borgia. Nous les retrouverons plus loin dans les principes relatifs au choix des opinions. Au mois de décembre de l'année FUivante (1583), six Pères choisis dans les diverses assistances se réunirent A Borne et travaillèrent en commun jusqu'à la fin d'août 1584. Le plan d'études qu'ils élaborèrent fut soumis A l'examen de toutes les provinces durant l'année scolaire 1581-1585. Après que les observations eurent élé reçues, puis examinées et utilisées dans la mesure où elles parurent opportunes, le prviruer ***Ratio*** fut imprimé sous ce titre : ***Ratio atque institutio sta·diorum per sex patres ad id jussu R. P. Praepositi Generalis deputatos conscripta*** Ronue, In Collegio SocletatL Jesn anno Domini 1586 Outre un résumé des actes de lu commission et quelques pièces de caractère justificatif ou documentaire, l'écnt comprenait deux parties distinctes : l'une d'ordre spéculatif, sur les principes qui devaient régir les professeurs dans le choix des opinions. ***De opinionum delectu;*** Γautre d ordre pratique, sur le régime des classes. ***De scholarum administratione.*** Nulle valeur juridique ne s'attachait au travail; il fut imprimé comme manuscrit, A un petit nombre d'exemplaires, non pour être mis cn pratique, mais pour être soumis à l'examen des Pères les plus capables de porter un Jugement, en attendant l'intervention nécessaire d'une Congrégation générale. Cc serait donc une erreur manifeste que d'invoquer tout ce qui est contenu dans cette premier· rédaction comme l'expression authentique des vues communes et des principes de la Compagnie de Jésus.

Une seconde édition suivit en 1591 : ***Ratio atque institutio studiorum.*** Rome, In (ollcgio Soaetatls n. On y avait utilisé les cr. tiques faites contre h première rédaction et les données fournies par l expcr.ence, mais on n'y trouvait que la partie pratique; l autre partie, dont la révision n'était pas encore achevée, ne fut envoyée aux provinciaux qu'en juillet 1592. Réunie l'année suivante, la V· Congrégation générale chargea de reviser le ***R dio studiorum*** une commission de onze membres, dont le premier fut Robert Belfarmin. Lo principal résultat do leurs délibérations fut la rédaction de dix règles générales sur lo choix des opinions en théologie ct en philosophie, et d'une préface contenant elle-même quatre règles sur l'obligation el la manière de suivre la doctrine de saint Thomas. Le tout reçut Γapprobation de la Congrégation générale ct fut muré dans les Actes, décret 41. Enrichi de ccs

nouveaux documents, Je *Ratio* de 1591 devait être •ounr's dans toute la Compacte A un denier examen; cela /ait. le P, général fera l imprimer et promulguerait l'édition officielle et défin (ne. Ce qui eut Leu cinq ans plus tard : *Ratio atque institutio studiorum Societatis Jrsu. Superiorum permissu,* Neapoli, In C Ifeglo ejusdem Societatis, 1598. C'est donc L* qu'il faut chercher les vra.s prmc.pcs de l'ordre sur renseignement des sciences sacrées. Nous nous bornerons aux considérations propres à mettre ces principes en relief, pour cc qui concerne l'orientation générale de l'enseignement et l'adoption de saint Thomas comme doct r propre, en renvoyant pour le reste A c< ux qui ont résumé l» *Ratio studiorum* d'un< façon plus complet* par x<mpl· i I. I ouqui ray. *Histoire de la Compujute dr Jt us en France,* Par s, 1913. t. n.p. 701 sq,

1· *Or tentation générale de renseignement.* — Pour savoir ce que comprend, en principe, renseignement théologique et philosophique dans la Compagnie de Jésus, il sufht de jeter un coup d'œil sur les titres des règles particulières des professeurs, car elles sont distinguée* et dénommées d'après la diversité des chaires ou, ce qui revient au même, des matières enseignées. Multiples sont ces matières : en théologie. l'Écriture sainte, l'hébreu, la théologie scolastique, l'histoire ecclésiastique» le droit canonique, la morale ou cas de conscence; en philosophie, la logique, la métaphysique, hi morale, la physique et les mathématiques, i

l Les professeurs de ces diverses sciences doivent sc corn dérer non comme indépendants les uns des antes, ma s au contrat c , comme tendant de conserve à un mime but : la formation complète des élud ants comme hommes et comme chrétiens. C'est en fonction de la solidité de doctrine requise pour l'obtention de co but commun, qu ant été rédigées la deuxieme et la I troisième des *Regula pro delectu opintonum in theolo· gia,*—2. Que dnns renseignement on ait d'abord soin de corroborer la foi et de nourrir la piété. En conséquence, dans les questions que saint Thomas n'a point l di **expro/rsso,* l m faut r. n eviu « crqul ne soit < n pa fait accord avec lo sentiment de l'Église et les traditions reçues. ll ne faut pas réfuter les raisons, même de simple convenance, dont on se sert communément pour établir les vérités de la fol, ni en proposer de nouvelles A la légère, mais seulement en s'appuyant sur des fondements solides. — 3. Même quand il n'y a pas danger pour la foi et la piété, personne ne doit, d; ns les choses de quelque Importance, introduire des c ;<*-tloni nouvelles ni une opin'on quelconque qui ne serait pas d'un auteur c<mpétent, *idonei auctoris,* sans avoir préalablem ni con ulté les supérieurs, ni r.c p al *mer contre les idées reçues par les théologiens ou «outre le sentiment commun des écoles; mais que tou* suivent les docteurs les plus autorisés et les doctrine qo eront. de leur temps, les plus communément adm ics dans les universités catholiques. »

tes lèg'es concernent directement ceux qui font part e de la faculté théologique, et la dernière est πr rise dans les règles communes aux professeurs des Limité* st f ér.eures, n. 6. bai Heurs la préoccupation d'h innon *cr l'rnse gnement par l'orientation de toutes les parties vers le but commun réapparaît souvent dans les règles particulières. Becommumlation est faite aux professeurs d'Écriture alnte d exposer, d'une manière non moins pieuse que savant·· et g ive, le sens propre et littéral des lettre· sacrées, pour confirmer ainsi la vraie foi en Dieu et les fondeπ-mu de·· tonne· maure (ri g'e 2); de marcher rcspect· e» seneat sur le· traces de* saints Pères (règle 7); d e n.er la valeur d'une preuve 6cnptura.ro qui au Ut pour elle l'assentiment de la plupart des Pères el de* tbéidugcn (r J·· 8), etc. On demande au professeur d'iusto.rc ecclésiastique de faite son coure de manière à faciliter A ses élèves l'étude de la théologie et A imprimer vivement dans leurs esprits les vérités ou dogmes de la fol (règle I). Aux professeurs de philosophie, on rappelle d'abord que eerie s fence est une preparation A la théologie et autres d sripllnes, quelle contribue non seulement A les faire connaître parfaitement, mais A s'en servir, et que pnr elle meme elle aide A la culture de rintclî'gcnre et au perfectionnement de la volonté. Les profe.· ceurs devront donc traiter cette matière de telle sorte qu'ils préparent réellement leurs disciples aux autres sciences, principalement à la théologie, qu'ils les munissent des arnu de la vérité contre les errements des novateurs, et surtout qu'ils développent en eux l'amour de leur Créateur (règle 1). En outre, dans les *Regube pro deMo opintonum pro philosophis* (règle 4), plusieurs des prescriptions énoncées d'abord pour l'en* ciguë nent théologique, notamment les deux citées plus haut, sont reprises et adaptées A l'enseignement philosophique.

En somme, d'après lo *Ratio studiorum* traduisant en règles la pensée de saint Ignace, les diverses sciences enseignées en théologie et en philosophie forment un tout moral, dont les parties ont le caractère de moyens distincts, mais hiérarchisés en vue d'un but commun Dnns ect ensemble, une prépondérance marquée rcvlmt à la théologie dogmatique, d'après le temps qui lui est consacré: quatre années d études comportant, chaque semaine, quatre ou dnq h< ures de classes, matin et soir, sans compter les exercices communs, comme répétitions ou disputes scolastiques.

2° *L'adoption de saint Thomas d*Aquin comme docteur propre,* — **Le** fondateur de la Compagnie de Jésus avait statué qu'en théologie scolastique on expliquerait la Somme théologique de saint Thomas d Aquin, ll voulait par ce choix, veiller à la sûreté et A l'unité de doctrine. Mais il n'avait énoncé l'obligation de suivre le docteur angélique que d'une façon générale et après avoir posé comme règle première « qu'en toute faculté Il fallait suivre la doctrine la plus sûre et la plus communément reçue, *securiorem et magts approbatam doctrinam.* » Il n'avait Intimé l'unifotrdté que sous ce tempérament : *dans la mesure du possible, quantum peri poterit.* Des interprétations diverses pou va ent se produire et sc produisirent en réalté. Λ l'époque où le P. Aquavlva fit commencer les travaux en vue du *Ratio studiorum* trois attitudes se man fr dirent nettement, l'n certain nombre tenda eut à une uniformité rigoureuse et proposaient, dans ce but, l'acceptation pure et simple de la doctrine de saint Thomas. A l'exception d'un ou deux points. Cette altitude avait des représentants en Espagne, au témoignage du P. Aquavlva, dans une lettre adressée au P. Salmeron, le 29 septembre 1582. C'est l'opinion supposée et combattue par Bollarmln dans la pièce intitulée : *Dr sententia cuiusdam qui sanctum Thomam uno solo articulo exempto sequendum censuit,* pièce que j'ai publ c dans *Bctlarmin avant son cardinalat,* Paris, 1 »11, p. 525. L'anonyme réfuté Ici parait être le P, Alonso Dcza qui, dans la IV· Congrégation générale, avait fait partie de la commission nommée *ad conficiendam formulam studinrum.* Voir B. de Scerra Ile, *François Suarez,* Paris, 1912, p. 212, 223.

Une attitude tout opposée existait. Certains concluaient, des paroles de saint Ignace, A la nécessité d'expliquer en classe le texte de la *Somme thMngique,* ma s niaient qu'il y eût par le fait même obligation de suivre la doctrine. Ils réclama ent le droit de contrôler les a> crtlons et de les admettre ou de les rejeter < toutes les fois qu'ils ven · eut û l'encontre une raison solide ou des auteurs re* ‹· tables » A. Astroin, *Historia.* t. iv, p. 30, Veut-it o les mimes demanda ent- ii I eit ‹ . I *n Mus* du /pj/io de 158»·. qu n se conte t l de quelques règles géné-

raies sur l'orientation de l'enseignement, sane entrer dans le détail des opinions. Pachtler, *Ratio studiorum,* p. 35.

Entre ces deux attitudes extrêmes, chacune en sa façon, il y en avait une autre, moyenne et modérée. On la trouve soutenue dans trois écrits provenant de personnages de grande autorité, Salmeron, Bellannin, et Maldonal. Consulté par Aquavlva, Alphonse Salmeron, l'un des dix premiers compagnons de saint Ignace, exposa son avis dnns une lettre datée du Irr septembre 1583. *Epislolæ P. Salmeronis,* t. n, p. 709, dnns *Monumenta historica S. J.* L'uniformité absolue dune renseignement théologique cl philosophique lui paraît un idéal séduisant, mais que l'expérience démontre irréalisable ici-bas. Il y aurait, pour la Compagnie de Jésus, des inconvénient* ù s'attacher si étroitement à un seul auteur, qu'elle ne Jurât plus que par lui. Saint Thomas est incontestablement le maître parmi ceux qui ont le mieux traité les matières théologiques; en se pénétrant bien de sa doctrine on ne peut manquer de devenir un theolog en solide et vraiment catholique. Il n'en est pas moins vrai qu'on rencontre chez lui des assortions qui ne sont pas communément admises par les autres et qui ne conviennent pas à notre époque; il ne serait donc pas à propos d'obbger les nôtres à les soutenir toutes, d'autant plus que les dominicains eux-mêmes ne s'y sont pas astreints. I n parlant ainsi Salmeron pouvait avoir en vue les maîtres de Salamanque comme l raiçoh de Victoria Melchior ‹ ano et Dominique de Soto qui, dnns kur enseignement et dans leurs écrits, suivaient saint Thomas d'une façon plus large que ne le firent plus tard Mollna et Battez. Voir F. Ehrle *Die pôpstliche Encyklika oom 4. August 1879* dans *Stimmen aus Maria-Laach,* 1880 t. xvni, p. 392 note 1. 355 sq.; L. Mahleu *François Suarez.* Paris 1921 p. 32-35.

Deux écueils sont à éviter : d'un côté, admettre les plus faibles arguments d'un auteur, par égard pour les solides raisons qu'il a pu donner ailleurs; de l'autre, rejeter les bonnes preuves, parce que l'auteur en aura donné de faibles L'obligation d'avoir la Somme théologique pour texte de notre enseignement n'entralnc pas colle do suivre sa doctrine *en tout,* pas plus qu'en philosophie l'obligation d'expliquer le texte d'Aristote n'entraîne celle de lo suivre en tout. Visons d'abord à une doctrine solide, Inébranlable, d'où qu'elle vienne. Qu'on veille à ce qu'aucun esprit trop libre ou friand du nouveautés ne se mette à créer des doctrines nouvelles, c'est-à-dire se rattachant par quelque point à celles des hérétiques ou contredisant les premiers principes communément reçus dans les écoles en philosophie et en théologie· Il ne semble pas à propos de dresser un catalogue de propositions prohibées : « on l'a déjà fait, et l'on s'en est mal trouvé. » Du moins, si l'on sc décide pour un catalogue de ce genre, qu'il renferme un très petit nombre de propositions, · pour qu'on ne puisse pas dire que nous voulons resserrer l'esprit humain dans des limites trop étroites, et condamner par anticipation des pensées ou des propositions que l'Église n'a point proscrites. » Contentons-nous de rester dans les bornes tracées par les saintes Écritures et les définitions de l'Église, des pontifes ou des conciles.

Vers la même époque, Aquavlva fit examiner pnr Bcllarmln l'écrit, cité plus haut, où l'on proposait d'imposer aux professeurs do la Compagnie l'obligation de suivre saint Thomas en tout, à l'ex» option I du seul point de la conception de Mario. L'illustre controversis tu répondit qu'à son avis, il fallait Imposer I saint Thomas Λ tous comme l'auteur commun, *tan·* I *quam communis auctor,* mais sans ajouter I bllgation I do suivre ses idées en tout. La mesure serait, en elle- I même, moins bonne; car, ma'grê la supériorité ou l'excellence relative de saint Thomas, on ne peut pas nier qu'en certains points, si peu nombreux so ent-ils, d'autres liaient mieux traité les questions. « Si donc il est licite de prendre dans chaque auteur ce qu'il y a de mieux, pourquoi nous priverions-nous de cet avantage?»ConsiikraUon plus valable encore, quand le sentimentcontraire ù celui de saint Thomas est en même temps plus sûr et plus avantageux pour la foi chrétienne; ce qui parait être le cas en plusieurs problem ·. Moins bonne en elle-même, la mesure proposée sera t,en pratique, d'exécution difficile et peut-être imposable. Car elle se heurterait à la manière de voir et d'agir de la plupart des maîtres de la Compagnie. Pourrait-on, sans porter atteinte à leur dignité, les forcer brusquement à enseigner, sur un certain nombre de points, le contraire de ce qu'ils ont ensc gné Jusqu'ici? Par ailleurs, la mesure ne parait pas nécessaire. On met en avant la sûreté de la doctrine et l'union des esprits, si vivement recommandées par saint Ignace.La sûreté de la doctrine peut s'obtenir autrement; il suffit que, d'un côté,on soit tenu de suivre samt Thomas ordinairement et que, de l'autre, on dresse deux catalogues contenant les opinions du saint docteur dont nous nous écartons, puis celles qui semblent plus probables ou du moins aussi pro abies que les siennes, et qui seraient déclarées libres. Quant à l'unité des esprits, il faut assurément y tendre de toutes nos forces, mais sans prétendre aller au delà de ce qui est posô b'e id-bas, à savoir de s'entendre sur les points où le désaccord entraînerait danger d'erreur pernicieuse. Aussi b:en la recommandation de notre bienheureux père Ignace est-elle formulée d'une façon non pas absolue, mais relative, *quoad ejus fleri poterit.* Bref, « qu'on reçoive saint Thomas comme notre auteur habituel et commun, *tanquam ordinarius et communis auctor,* mai· en exceptant un certain nombre d'opinions. ·

Cette manière de voir fut égal· ment « lie des autres pro raseurs du coll ge romain consultés par Aquaviv i en 1582. Voir X. M. Le hacheli t *Bellarmin avant son cardinalat,* Paris 1911, p. 500.

Muldonat émit le même sentiment dans l'écrit *De ratione theologne el sacræ Scriptune docendæ,* écrit dont la date n'est pas donnée, mais qu'il semble avoir composé en 1591, comme membre de la commission Instituée dans la IV· Congrégation générale. D'après lui, saint Thomas est l'auteur qu'il faut tout d'abord enseigner dans nos chaires : nos Constitutions l'exigent, il l'emporte sur tous les autres théologiens; sa doctrine a reçu plus que toute autre l'approbation de l'Égl.sc. Mais l'obligation ne doit pas être imposée d'une façon si étro.to qu'on ne puisse s'écarter de lui en quelques points, *nonnullis in rébus.* D'ailleurs, les maîtres doivent avoir soin d'aiTectionner leurs élèves au saint docteur, dont ils expliqueront le texto. *Monumenta pivdagogica,* p. 861, 866.

Aquaviva goûta l'avis exprimé dan· ces pièces, comme on le voit par la réponse qu'il fit Λ Salmeron, le 29 septembre 1582 : · J'ai lu avec plaisir le Jugement de votre Hcvércnce relatif aux opin ons et à la doctrine des nôtres. Jugement conforme Λ ce que Je pensais moi-même.» *Epistolte Salmeronis, Monum hist.,* t u, p 716. Le général s'inspira en effet de ces sentiments dans la lettre adressée aux provinciaux en septembre do la mémo année; parmi lrs six règles qu il y formula pour diriger provisoirement les professeurs dans le choix des opinions, la première était ainsi conçue : « sans Juger qu'on doive lnterd>re aux nôtrci, dans l'enseignement de la théologie le-s opinions des autres autours quand elles sont plus proba des et plus communément reçues que celles de sa nt Thomas, l'autorité de ce maître. In sûreté de sa doctrine, l'approb i-tion plus générale dont elle Jouit et le* recommanda-

lions de nos Constitutions relatives à In sûreté de la doctrine nous font cependant un rigoureux devoir de le suivre *habituellement.* C'est pourquoi toutes scs opinions, quelle s qu'elles soent (excepté celle qui concerne la conception de la sainte Vierge) *pourront* être défendues, et mime on ne devra s'en écarter qu'nprès mûr examen et pour de graves raisons. » Pachllcr, *Ratio studiorum,* t. n, p. 12.

De leur côté, les six Pères chargés de préparer le *Ratio studiorum* se prononcèrent sur la même question, *De opinionum delectu in theologica facultate,* Pachllcr, *op.cit.,* I.n p.30-31. Ils maintinrent d'abord, quant à la substance, les six r· gles générales de saint François de Borgia; vient ensuite cette prescription :« En théologie les nôtres suivront la doctrine de sainlThoinns, à l'exception d'un petit nombre d'opuiions qui, tout en étant ou en paraissant être de saint Thomas, peuvent cependant être contredites sans danger el avec grande probabilité; les supérieurs pourront donc permettre à ceux qui le voudraient, de défendre le contraire en vue d'exercer les esprits et de provoquer une recherche plus approfondie de la vérité. » Suivait l'énumération des propositions laissées ainsi libres. La règle 6· complétait la matière en défendant de s'écarter de saint Thomas dans les points non exceptés.

En vue d'obtenir l'unité de doctrine, deux catalogues avaient été dressés par les membres de la commission. Ils contena ent: l'un, les opinions laissées à la libre discussion, *libérer;* l'autre, les propositions dites obligatoires, *definitae.* Les propositions énoncées dans ce double catalogue s'élevaient au chiffre considérable de 597 Les professeurs du College romain critiquèrent vivement cc travail soumis à leur appréciation : à leur avis, beaucoup de propositions étaient déclarées obligatoires sans fondement suffisant; en revanche, parmi les opinions dites libres, il y en avait beaucoup trop de contraires à saint Thomas, Bellarmin en comptait Jusqu'à 77, dont quelques-unes lui sembla ent importantes. Le Bachelet, *Bellarmin avant son cardinalat,* p. 510, 515. Ces critiques eurent leur effet; si le double catalogue fut maintenu dans le *Ratio* de 1586, le nombre des propositions fut réduit de près des deux tiers; au lieu de 597, il n'y eu avait plus que 202, dont 67 dites facultatives, *libéra:,* et 101 obligatoires, *définit**. Pachtler, op. *cit.,* t. n, p. 32, 205.

Des attaques plus graves, se produisirent. Henri Henriquez, alors transfuge de la Compagnie, dénonça le *Ratio,* comme opposé à saint Thomas, dans un mémoire présenté à l'inquisition d'Espagne, le 20 octobre 1586. Astrain, *op. cil.,* t. ni, p. 407. L'affaire n'eut pas de suite, d'autant que le *Ratio,* soumis à Γ Inquirit on de Home, sortit indemne de l'examen. Cf. *Bellarmin avant son cardinalat,* p. 497. Le douille catalogue de propositions fut maintenu dans l'édltloi de 1591 .ou plutôt dans le supplément publié l'année suivante <ous cc titre : *Ciica ordinem studiorum Societatis. propositionum catalogi duo : alter definitarum ex Summa sancti Thoma:, liberarum aller.* Au début se trouvaient six règles générales, *De opinionum delectu,* précédées d'une courte préface. Le Père général y disait, entre autres choses, qu'il avait paru bon de prescrire aux professeurs de suivre en théologie la doctrine de saint Thomas, sans cependant leur ôter le droit « de s'écarter parfois de saint Thomas à la condition que la chose fût rare et justifiée, que l'opin on préfet te eût en sa faveur des auteurs graves et approuvés el qu'en outre elle parût au professeur plus propre à défendre les points commun· ment adm %, *tnnda ld rare et ex causa fiat, et opinio quam sequentur habeat graves ei probatos auctores, uideaturque lectori facilior ad defendenda magis recepta.*

Même a ns* délimitée et restreinte, la permission de s'écarter pario.s de saint Thomas semblait encore trop large à quelques-uns, dont Bellarmin, Sur eti cnlrcfa (es, la V·» Congrégation générale fut convoquée; clic s'ouvrit le 3 novembre 1593. Dam l'audience dont ll en gratifia les membres, Clément Vlllrêemment monté sur le trône pontifical manifesta le dûir de voir la Compagnie de Jésus s'attacher élro tcincnl à la doctrine de l'Ange de l'Ecole. Ce fut sous l'influence de ces divers motifs que les membres do la commission spéciale, nommée par Aquaviva el confirmée par les Pères de la Congrégation rédigèrent un certain nombre de règles générales.

D'abord, quatre faisant suite à une préface portaient sur l'obligation et la manière de suivre sa.nt Thomas. · 1. Que les nôtres considèrent saint Thomas comme leur docteur propre, *ut proprium dodorem habeant,* et qu'ils soient tenus de le suivre en théologie scolastique; car les Constitutions nous le rccommaa· dent et le souverain pontife Clément VU! en a exprimé le désir. En outre, comme d'après les Constitutioni nous devons, dans la Compagnie, nous attacher à la doctrine d'un seul et même auteur, il n'en existe pu actuellement chez qui l'on puisse trouver une doctrine plus solide et plus sûre, ce qui fait que saint Thomas est Justement regardé comme le prince des théologiens. — 2. Celte obligation ne doit pas cependant s'entendre si rigoureusement qu'on ne puisse s'écarter en quoi que ce soit du saint docteur, puisque ceux-là mêmes qui se disent plus particulièrement thomistes, s'en écartent parfois et qu'il ne serait pas équitalle d'astreindre les nôtres à suivre le saint docteur d'une façon plus étroite que les thomistes. — 3. Dans les questions purement philosophiques, comme dam celles qui se rapportent aux saintes Écritures cl au droit canonique, on pourra suivre également les autre* auteurs qui ont traité ces matières d'une façon plus expresse, *magis ex professo.* — 4. D'ailleurs, pour qu'on ne puisse pas prendre de là occasion pour abandonner à la légère ia doctrine de saint Thomas, il faudrait, semble-t-il, prescrire de n'appliquer à renseignement de la théologie que des gens véritablement affectionnés à la doctrine de saint Thomas, car si quelqu'un est véritablement attaché à saint Thomas, on peut être certain qu'il ne s'écartera de lui qu'à contre-cœur et très rarement, *nisi gravate admodum et rarissime.**

A ces prescriptions s'en ajoutèrent d'autres dans les règles pour le choix des opinions : · 1. Que nos professeurs suivent en théolog e scolastique la doctrine de saint Thomas, et que désormais nul ne soit promu à l'enseignement de la théologie s'il n'est véritablement affectionné à saint Thomas; quant à ceux qui ne lui seraient pas affectionnés ou qui lui seraient opposés, qu'on les écarte des chaires de théologie. Mais sur la conception de la bienheureuse Marie et sur la solennité des vœux, qu'on suive la doctrine qui, de nos Jours, est plus commune et plus généralement approuvée des théologiens. — 5. Dans le cas où la pensée de saint Thomas serait ambiguë, comme dans celui où les docteurs catholiques seraient divisés sur des questions que le saint docteur n'aurait point traitées, les nôtres p urront suivre à leur gré l'un ou l'autre parti, à la condit on de défendre leur opinion avec modestie et bienveillance, en respectant l'autre et, à plus forte raison, en sauvegardant l'autorité du professeur qui a précédé, s'il avait soutenu le contraire. Et même s'il y avait moyen de concilier les divers auteurs, il serait souhaitable qu'on ne négligeât pas de le fa re. ·

Les mêmes principes se retrouvent, avec les modi fl- cations nécessaires, dans les règles pour le choix d<s opinions en philosophie : · 1. Que dans les choses do quelque Importance, les professeurs de ph losophle ne s écartent pas d Aristote, sauf le cas où lui-même serait en désaccord avec les doctrines universellement

reçues dans les universités, à plus forte raison s'il était en contradiction avec la fol orthodoxe; car, lorsque les arguments de cc philosophe ou de tout autre vont contre la fol, on doit prendre soin de les réfuter vigoureusement, suivant la prescription du concile de 1.atran. »

Une autre règle tendait à prémunir les maîtres contre les comment atours d'Aristote qui ont déménté de la rcLg nn chrétienne; il ne faut les lire et Ica utiliser ©n dusse qu'avec beaucoup de réserve et en veillant à cc que les élèves ne s'y affectionnent point. Même préoccupation dans la règle troisli me, qui complète et précise la précédente : · Qu'ils ne s'inféodent pas et n'inféodent pas leurs disciples à une secte quelconque, comme colle des averroTstcs, des alexandrins et autres semblables; qu'ils ne dissimulent pas les erreurs d'Avciroès ou des autres, mais qu ils en profitent plutôt pour diminuer d'autant leur autorité. Au contraire qu'ils parlent toujours de saint Thomas en termes honorables, ***honorifice;*** qu'ils le suivent de grand cœur, quand il lo faut, et dans le cas où son opinion leur plairait moins, qu'ils ne s'en écartent que d'une façon respectueuse et comme à regret, »

Toutes ces règles furent approuvées par les membres de Iα V· Cong. égal ion générale et insérées dans les Actes» décret 41 et 56. Elles furent uULsées dans le ***Ratio studiorum.*** non pas en bloc, mais par parties. La plupart se trouvent dans les ***Regulæ communes omnibus professoribus superiorum facultatum,*** 5, 6, dans les ***Regulas professoris scholasticæ theologia!,*** 2-5, et dans les ***Reguli» professoris philosophia,*** 2-6; d'autres ont passé dans les règles des supérieurs chargés de diriger et de surveiller les études : ***Reg, provincialis,*** 9, § 3; ***Reg, prtefccli studiorum,*** 4. Enfin, on jugea préférable do s'en tenir aux principes généraux contenus dans ces règles, sans entrer dans lo détail des opinions; le double catalogue des ***Propositiones definita!*** ou ***libera,*** inséré dans la première et la seconde rédaction du ***Ratio studiorum,*** disparut de la troisième, seule définitive et olliciclle.

De tout ce qui précède deux conclusions ressortent nettement. Prise dans son ensemble, celte législation de l'enseignement théologique et philosophique témoigne d'une grande estime pour saint Thomas et d'un attachement à sa doctrine réel, quoique non servile ni exclusif. Des trois attitudes qui ont été signalées ci-dessus, les deux extrêmes furent rejetées; l'opinion moyenne triompha, mais avec des réserves tendant à prévenir l'abus possible d'une certaine latitude qu'on croyait devoir laisser aux maîtres, pour ne pas les priver du droit commun resumé dans l'adage : ***In dubiis libertas,*** et pour ne pas éteindre on eux l'inltlatlve personnelle et la tendance au progrès. La suppression du double catalogue des propos lions, dites facultatives ou obligatoires, devait plaire aux partisans de la liberté, mats elle favorisait aussi ceux qui désiraient suivre saint Thomas d'une façon plus étroite.

L'autre conclusion, c'est que la Compagnie do Jésus n'entend pasavoir une théolog equi lui soit particulière; elle s'en tient, en général, à la théologie communément reçue, et, plus particulièrement, Λ la théologie telle qu'elle est enseignée et expliquée par saint Thomas. Les réserves la.les ***ex professo,*** au sujet de la conception de Marie et de la solennité des vœux, ne constituaient ni une théologie m même des opinions qui, A cette époque-là, fussent propres aux tln-olou en» jésu les; car depuis longtemps les franciscains et beaucoup d'autres soutenaient l'immaculée conception, et do nombreux canonistes n'admettaient pas la doctrine du docteur angcl-qui? sur In solona té des vœux. 11 ne s luiail donc être question do théo.o , t jésmt me que dans un sons relutJ et très impropre en emendant par là certaines doctrines caraeléf«tiques que l'erd e a fait délibérément siennes, à une époque postérieure à la rédaction du ***Ratio studiorum.*** L'importance du fait demande qu'on le signale d'une façon précise,

IV. LbS DIRECTIVES GONCKRNANT LA DOGTIUNE DE la ohÂce — 1· Le ***mollnhme, comme doctrine officielle dans la Compagnie de Jésus.*** — Une distinction Importante s'impose. Par molinisme on peut entendre, dans un sens général el large, certaines opinions du théologien espagnol, Louis de Molina, qui furent déférées Λ Home, puis longuement examinées et discuté** ; propositions relatives aux force·» de ia nature déchue, à ia distribution des grâces, à la nature du concours dis in, de la prédestination, etc-, etc. Pris dans ce sens large, le molinisme n'a jamais été une doc Inné commune et olhaelle dans la Compagnie de Jésus. SI, durant la controverse ***de auxdits,*** les avocats de Mollna défendirent les propositions dénoncée*, ce fut dans un sens relatif, en repoussant i'occmaUon d'bcréde ou de pélagianisme portée contre elles; ce ne fut pas dans un sens absolu, comme s'ils eussent admis au nom de l'ordre toutes ces a»*ciLions ; ils convenaient, au contraire, que quelques-unes étaient moins ou peu probable*^ Bellarmin aurait volontiers admis qu'on les proh.bât. Le Bachelet, ***Auctarium Bellarminianum,*** p. 24, 179. Plus tard encore, dans l'enquête de 1612-1613, le P. Lancic.us conseillait d'éviter celles de ces propositions qui avaient été gravement censurées par les adversaires et que nos thêolog ens n'ava ent défendues que par esprit de charité, ***quas ex charitate nostri defenderunt, non quod eas probarent.***

Dans un sens spécial, plus restreint, on peut entendre par molinisme le système particular, proposé par Molina dans le ***De concordia Uberi arbiirii cum gratis donis, dioina præseieniia, providentia, prédestinaina\e et reprobatione,*** publié à Lisbonne eu 15S3 el tendant à concilier Felflcacite de la grâce avec la liberté humaine C'est là ce que les théologiens jésuites admirent communément et ce que, au début de la controverse ***de auxdiis,*** Aquaviva se déclara prêt à défendre au nom de tout l'ordre. Le système comprenait, sous son aspect négatif, le rejet de la grâce dite etlicace ***ab intrinseco,*** c'est-à-dire d'une grace qui par elle-même, par sa propre entite, aurait une connexion Infaillible avec la position de l'acte libre, en vertu d une moLon physique qui prédéterminerait la volonté à l'a. le voulu et réalisé par Dieu. Sous son aspect pos t.f, le molinisme posait uue grâce edlcace ***ab extrinseœ,*** c'est-à-dire en fonction d'un élément extrinsèque, la science moyenne ou connaissance que. dans une antérior.té logique à ses décrets absolu» Dieu possède de tou» les futurs conditionnels» y compris le» actes libres que les créatures posentent si elles se trouvaient placées sous l'iniluence de telle ou telle grâce, dans telles ou telles circonstances.

I.cs deux systèmes en condit entraînaient des divergence-·» multiples dans la manière de concevoir, non seulement l eilieacité de la grâce et l'adhésion de la volonté libre, mais encore l« nature du concours divin en général, le jeu et les forces de lu volonté créée* considérée en cilc-mèmo ou dans son exercice, etc.» divergences énumérées, au cours do la controverse, dans un écrit qui fut présenté A i'aul V, voir Astram, ***op. cit.,*** t. iv, p. 800, cl qui lui plut beaucoup, au témoignage du cardinal de Lugo dans un traité inédit ***De gratia.***

D'où vient l'adhésion commune des théologiens jésuites au molinisme, dans le sens qui vient d'etre précisé? Peut-on I attribuer exclusivement Λ une réaction d'ordre corporatif, qui aurait étt nrovoquée par les attaques portées contre le Uvn do Molina cl par l'âpre conlroxtirw qui s'ensuivit? Léo uts s'opposent

à une telle interprétation. Dan* son cours de Louvain, plusieurs années avant la publication du *De concordia,* Bellarmln enseigna, comme Il le rappelait lui-même en 1587, qu'il no fallait pas concevoir la grâce efficace comme une détermination de la volonté produite par Dieu, mais comme un appel fait, sous la prescience divine, d'une manière propre A obtenir le consentement dc la volonté, *vocationem, prout apti pmvldt bantur ad sequendum qui vocabantur,* Le Bachelet. *Dellarmin avant son cardinalat,* p. 175. Après avoir lu dans les commentaires dc Bafiez sur la P· partie de la *Somme,* q. xxvn, la doctrine do la grâce efficace par elle-même et de la prédélcrmlnaUon physique, LcsMus écnvit au grand controvcrsistc, le 29 décembre 1587 : *Novit R.* V. *quod illa opinio sit perniciosa; logo ergo ut illam totis viribus impugnet, et suam ex Scripturis et Patribus stabiliat. Ibid.,* p. 176. Ce que Itdlarmin tlt dans le dernier volume de ses Controverses, *De gratia ct libero arbitrio,* 1. IV, c. xiv. Dcson ‹ ôlé, le P. Grégoire dc Valence, professeur A Dillingen et A Ingolstadt, avait soutenu la même doctrine, «prise dans ses *Commentarii theologici,* 1.i.

Cc dont il faut tenir compte pour comprendre l'entente commune des théologiens jésuites, c'est bien plutôt l'influence exercée sur eux par l'avertissement qu'avait donné leur fondateur dans la 17* règle d'orthodoxie Saint Ignace dit : « Ne nous arrêtons pas el n'insistons pas tellement sur l'efficacité de la grâce, que nous fassions naître dans les esprits le poison de l emur qui nie la liberté. San* doute il est permis de parler de la fol et dc la grâce, autant qu'il est possible dc le faire avec le secours divin, pour la plus grande louange de la divine Majesté; mais il ne faut pas lo f dre, surtout cn des temps si difficiles, do telle manière que les œuvres et le libre arbitre cn reçoivent quelque préjudice ou soient regardés, cclui-ci comme un vain mot cl celles-là comme inutiles. · L'effort des théologiens jésuites, visiblement inspiré par une réaction i»é- (cssalrc contre le calvinisme, alla donc à sauvegarder pleinement lo libre arbitre, et c'est l'incompahb lité qui leur sembla exister entre la prédétermination physique el la notion vulgaire du libre arbitre, qui leur i t rejeter la grâce efficace *ab intrinseco,* inféodée «i la préditcrmination physique. Cc faisant, ils ne prétendaient pass'écartcr de la doctrine dc saint Thomas; car ils trouvaient chez lui des passages multiples qui leur semblaient exclure, quand il s'agit des actes libres, la prédétennination physique *ad unum.* SI quelques-uns d'entre eux, comme Bellarmln, estimaient que la doctrine de saint Thomas suppose une pi émotion physique, ils n'idcnli liaient pas les idées dc *promotion* cl dc *prédétermination,* mais les opposaient l'une ù l'autre.

En fait, les théologiens de la Compagnie de Jésus s'accordaient cl s accordent encore sur ces points : rejet dc la prédétermination physique *ad unum;* attribution A Dieu d'une connaissance des actes libres fuluribles indépendante de décrets ai solus; réalisation dc cette science, dite *moyenne.* pour expliquer comment la grâce donnée par Dieu peut avoir une connexion objective mfuJI ble avec la position de l'acte libre prédéfini, formellement ou virtuellement. L'upposition que divers auteurs ont cru trouver, sous ce rapport,entre le molinisme proprement dit el lecongruisme, suaréz en ou beiinim.mcn, est fictive; elle repose, comme nous allons le voir, sur une confusion entre deux questions réellement distinctes, quoique connexes.

2· *Aquaviva : enquête de 1612-1613, et décret sur la çrdx efficace.* — Les règles *pro delectu opinionum* fixere dans la V· Congii nation générale ct insérées da» t le *Ratio studiorum,* lassaient aux professeurs une ‹x· aine latitude en cc qu. concernait l'obligation de l suivre saint Thomas dans **le ens** où **ce** docteur n'aurait pas traité une question, ou no l'aurait **pu** traitée *ex professo,* ou l'aurait traitée d'une façon qui laissât sa pensée Indécise. Dans ces coud.hom, il était moralement Impossible qu'il n'y eût plus du tout dc divergences; de fait, il y en eut, qui donnèicnt lieu A des al laques ou à des plaintes. Homme d'autorité et d'action, Aquaviva cn était préoccupé; Il rêvait d'une uniformité de doctrine plus rigoureuse el le moyen dc l'obtenir lui semblait être dans une adhésion plutôt stricto A la doctrine de saint Thomas Dans une instruction sur la révision des livres, 21 juin 1604, il disait : « Dès qu'on constate qu'une doctrine est opposée A saint Thomas, cela sulllt, on ne doit pas la laisser passer; c'est le décret de la Congrégation compris comme l'entend Sa Sainteh » Dans diverses lettres relatives à certaines divergences entre Suarez ct Vasqtiez, H manifesta son déplahlr moins pour le fond des choses, semble-t-il, que pour l'obstacle mis A l'uniformité de doctrine telle qu'il l'aurait souhaitée. R. de Scorraillos, *François Suarez,* 1.1, p. 305 sq.

Aquaviva en vint A sc demander s'il ne serait pas urgent, pour mieux assurer l'unité, de renforcer lei mesures déjà prises. Le 24 mai 1611, il écrivit aux provinciaux une lettre *De soliditate et uniformitate doclrtnrr.* Il y rappelait combien ces doux choses la solidité ct l'unité de la doctrine, étalent nécessaires pour le service de la sainte Êghso, le bon renom de la Compagnie et l'union ct chanté fraternelles. Il rappelait cc qu'il avait fait personnellement et ce qu'avait fait la V· Congrégation générale pour obtenir ce résultat, cn particulier le décret sur l'obligation de suivre la doctrine de saint Thomas. Il avait espéré que celte mesure serait efficace, mais l'expérience semblait démontrer le contraire II se trouvait des professeurs, avait-il appris, qui prétendaient avoir le droit d'avancer une opinion dès lors qu'on no pouvait la laxer d'erreur et qu'ils se sentaient capables dc la défendre; sentiment dont certains réviseurs s'étaient autorisés pour laisser passer indûment beaucoup dc choses, « comme si la solidité ct l'unité dc la doctrine roqueraient seulement qu'on pût la venger dc toute erreur. » D'autres pensaient qu'il suffit de s'accorder sur la doctrine et les conclusions, tout en permettant dans les pi cuves utilisées une grande variété, propre d'après eux A exercer les esprits.

A toutes ces vues, Aquaviva opposait l'obligation de suivre saint Thomas, en ajoutant cette remarque Importante : « Autre chose est de s'écarter de cc docteur dans telle ou telle conclusion appuyée sur l'autorité dc maîtres anciens el graves, cc qui semble pennis par le décret 41 dc la V· Congrégation générale; autre chose est dc faire cela dans des questions importantes ct servant dc fondement A plusieurs autres. »

En conséquence, Aquaviva demandait aux provinciaux de désigner, chacun dans so i ressort, quelques Pères choisis parmi les plus graves et les plus doctes, et de délibérer avec eux sur les moyens plus ullicucts qu'on pourrait prendre pour mieux assurer désormais l'unité dc doctrine. Ces Instructions furent suivies, ct les résultats de l'enquête commune parvinrent à Rome; ils forment un gros cahier de près dc 240 pages ln-4·, Intitulé : *De uniformitate ct soliditate doctruue in societate procuranda, judicio omnium provincia-um, 1613* I n résumé fait par le secrétaire dc la Compagnie ct comprenant 44 points, permet dc se rendre aisément compte des mesures proposées Aquaviva examina le tout, exprima même son approbation ou sa désapprobation par quelque^ mots nus A la marge, puis publia, le 11 décembre t613, l'ordonnance De *observanda Ratione studiorum deque doctrina S Thomae sequenda.* Le préambule do cc document contient des allusioni

mnltlplcs aux divers moyens suggérés par les pères consultés.

Un certain nombre étaient revenus nu système déjà essayé des catalogues d'opinions ct d'un texte commun. Ils proposaient d'envoyer aux provinces la liste des questions ou des opinions au sujet desquelles l'uniformité paraissait on défaut, et dc prendre là-dessus l'avis de* Pères les plus graves; ou bien d'envoyer un catalogue plus développé des opinions certaines ou probables, imposées ou prohibées. Ce catalogue serait soumis à In révision ct à l'approbation dc la pro. haine Congrégation générale, à moins que le généra) ne trait it l'aflaire avec un ou deux Pères de chaque province, les décisions étant prises Λ In pluralité des voix. La mesure était proposée comme devant s'appliquer non seulement à la théologie scolastique, mais encore, dans les choses de quelque Importance, à la théologie morale et au droit canon que. D'autres souhaitaient qu'on fil rédiger dans toute* les provinces on abrégé de théologie, composé de conclusions extraites de saint Thomas avec leurs fondements principaux On demandait pareillement qu'on fil une *Somme* dc théologie morale, ct qu'on composât un cours dc philosophie d'après saint Thomas, qu'on imprimât les commentaires dc cc docteur sur Aristote el qu'on les mit aux mains des étudiants, pour qu'ils les lussent conjointement avec les commentaires de Tolct et ceux do Coïmbrc. Autant de mesures d'ordre réglementaire ou disciplinaire qu'Aquaviva semble viser dans sa lettre quand il parle de moyens qui entraîneraient des délais trop longs, *aliqua diuturniorem moram postularent.* IJ savait, du reste, par expérience le peu de résultat pratique que ccs moyens artificiels avaient donné et quels inconvénients ils pouvaient présenter. Maintenant encore, i) lisait, dans les remarques reçues, des avertissements dc ce genre : « Il faut prendre garde d'aller à la hâte cn imposant des propositions, pour n'être pas obligé ensuite de se rétracter, comme la chose est arrivée dans ccrla ncs universités, ot aussi pour ne pas exciter contre nous des oi(1res ou des corps enseignants qui profiteraient de cela pour traiter notre doctrine de *jésuitique* et pour la rejet c»·. comme n'étant pas la leur. » On encore : « Il faut prendre garde dc ne pas trop restreindre la liberté d'opiinun, de peur que l'élan ne so refroidisse chez les professeurs, cl qu'ils no sc contentent dc dire, sans rien contrôler par eux-mêmes : *Ita Suarez, ita Vasque:,* ou qu'ds n'en arrivent Λ s'en tenir purement et simplement aux écrits do leurs prédécesseurs. · Ces remarques devaient impressionner Aquaviva, car. s'il désirait ardemment l'uniformité, Il n'entrait nullement dans sa pensée d'éteindre dans les professeurs l'initiative ct de plonger les études elles-mêmes dans un état dc stagnation.

D'autres proposa'ont des mesure* d'ordre plutôt disciplinaire ou administratif : faire examiner soigneusement l'cibc'moment dos nôtres par les provinciaux ou par des v '.leurs; au début de l'année scolaire, relire la lettre du Pêro général *dc uni/ormitate et soliditate doctehur,* et faire des instructions sur le mémo sujet; ass'gner aux préfets des études une heure de considération, pour examiner la doctrine enselgnéo par les maîtres, en sc servant des cahiers do leurs élèves; obliger les élèves à dénoncer au supérieur cl celui-ci à dénoncer nu provincial ct au général les nouveautés que les professeurs auraient pu mettre cn avant; châtier ceux qui manqueraient aux prescriptions contenues dans lo *Ratio studiorum,* leur imposer une rétractai ion cl, en cas do récidive, les écarter de l'enseignement. D'autres mesures s'ajoutaient, tendant à rendre plus difficile la publication des livres ct plus sévère la révision. Quelques-unes dc ce* mesures furent approuvées par Aquaviva, mais la plupart rejetées comme difficiles Λ mettre en prat'quc, *aHa segre ad praxtm revocarentur,* on comme plus propres à causer des troubles qu'à servir au résultat désiré, *alla plut turbarum excilareni quam adjumenti conjerrent.*

D'autres allaient plus loin encore : Ils proposaient d'imposer aux profestcurs de théologie et de philosophie une promesse stricte ou même un serment de suivre saint Thomas et les opinions prescrites dans lo *Ratio studiorum;* d'imposer également, dans les mêmes termes, aux censeurs et aux reviseurs, l'obligation d'avertir les supérieurs, toutes les fois que quelqu'un aurait avancé une opinion nouvelle. Suggestions formellement réprouvées par Aquaviva comme trop dures et contraires aux usages de D Compagnie, *asperiora ei societati penitus insueta.* I e général reculait d<»nc devant l'emploi de mesures coercitives pour procurer l'unité» malgré Γexemple d n é par d'autres ordres religieux. Voir F. Ehrle. *Die pftpit-Hche Encijktika oom 4. Augusi 1479,* dans *Sitmmen ans Maria-Laach,* 1880. L xvni, p. 395 397.

Hestalt une autre solution. Indiquée dans toutes les provinces par le plus grand nombre, *plurimi fn omnibus provinciis :* chercher lo remède non dans des ordonnances nouvelles, mais dans une meilleure exécution de co qui avait été fixé dans le 55· décret de la V· Congrégation générale, sur l'adhésion à saint Thomas comme docteur propre de la Compagnie. Sur ce terrain, Il y aurait lieu dc déclarer le sens exact et la portée do deux règles des professeurs de théologie : la seconde, où Il est dit qu'on ne doit pas entendre l'obligation do suivre saint Thomas d'une façon si étroite qu'il ne soit jamais permis de s'écarter de sa doctrine; et la quatrième où la liberté d'opinion est accordée dans les cas où la pensée du saint docteur serait douteuse. Une précision paraîtrait nécessaire, « car, si on ne déclare pas quels sont les points où il est permis dc s'écarter dc saint Thomas, ces concessions laissent la porte trop largement ouverte aux esprits libres. · Pour cette raison, certains demandaient l'envoi d'un catalogue comprenant les questions où la pensée de saint Thomas pouvait être considérée comme douteuse.

D'autres remarques manifestaient le désir d'un attachment plus prononcé à la doctrine du docteur angélique. On souhaitait qu'à la tête des collèges» où la philosophie et la théologie sont enseignées» il j eût des hommes très instruits ct attachés au grand maître; que les préfets dos études eussent une parfaite connaissance do ses écrits, qu'ils fussent zélés et thomistes stricts, *rigidi thomistes,* qu'on choisît les professeurs avec beaucoup de discernement, en veillant à ce qu'ils fussent foncièrement attachés à saint Thomas, ennemis des nouveautés et d'esprit sérieux, cl que sur le nombre Il y cn eût nu moins un qui fût thomiste strict, *rigidus thomista.* Dénomination qui ne visait pourtant pas lo thomisme au sens dominicain du mot, car dans une remarque où l'on demandait qu'on n'obligeAt pas les professeurs à suivre les opinions do saint Thomas d'une façon plus stricte que no le font le* dominicains eux-mêmes, on ajoutait que pour expliquer la pensée do ce docteur, Il fallait s'on temr « au Jugement de nos auteurs, ct non pas à celui dos dominicains. ·

Aquaviva entra volontiers dans un ordre d'idées qui répondait À ses propres convictions. Au début de s i lettre, il manifeste sa grande satisfaction do sc trouver d'abord avec la plupart des Pères consultés sur cc point pratique : assurer la solidité ot l'unité d'enseignement dans la Compagnie par un attachement plus strict à la doctrine do saint Thomas. Nulle difficulté quand la pensée du saint est certaine ; i) faut la suivre. I n énonçant ainsi l'obligation sans distinguer entre qms-

boni d'importance majeure ou d'importance secondaire» le Pire général prétcndnlt-H méconnaître In valeur de ccttc distinction,sc m ntr rplus xigcnntq'on ne Pavait été?Quelques-uns l'ont soupçonné, vuirB.de Scorrailles, *François Suarez, t.* i, p.237. Mais le seul fait de ne pas établir une distinction revient-il nécessairement à la filer, quand les fondements s'en trouvent dans d'autres documents de valeur reconnue? En tout cas, quand la pensée de saint Thomas reste douteuse, on est libre de suivre l'opinion qu'on jugera plus probable et non opposée à l'ensemble de la doctrine du grand maître. Aquaviva faisait observer à ce propos qu'il ne suffit pas de recueillir de-ci do-l·· deux ou trois textes, et d'eu déduire par voie de conséquence ou d'inconvénient ou par force, cc qu'on pense soi-même, comme si l'on pouvait croire qu'une opinion est vraiment do saint Thomas parce qu'il l'insinue d'une façon quelconque en parlant d'autre chose; mais Il faut voircc qu'il affirme quand il traite la question ex *pro/esso,* et examiner soigneusement si l'assertion est en accord ou en désaccord avec l'ensemble de sa doctrine. Aquaviva niait encore qu'on eût le droit d'embrasser une opinion parce qu'on la trouvait dans des livres parus avec l'approbation requise : « Si quelque opinion imprimée a passé jusqu'ici pour probable et qu'elle sc trouve soutenue par des gens doctes, on peut bien dire que cette opinion n'est ni erronée,ni nouvelle, ni téméraire; mais si elle est contraire â saint Thomas, les nôtres n'ont pas le droit de l'adopter. › Il reprochait du reste aux réviseurs, d'avoir été trop faciles dans leurs jugements. Enfin, il faisait siennes plusieurs des mesures d'ordre disciplinaire ou administratif qui avaient été suggérées dans l'enquete commune : faire lire au début de l'année scolaire la lettre *De soliditate atque uniformitate doctrines,* surveiller avec soin l'enseignement des professeurs et tenir compte, en les nommant, de leur attachement Λ saint Thomas.

Toutes ces prescriptions édictées, Aquaviva concluait qu'il n'y avait pas lieu do dresser un catalogue do propositions jugées probables ou non probables, permises ou prohibées, puisque l obligation stricte de suivre saint Thomas constituerait désormais pour la doctrine un principe suffisant de solidité ct d'uniformité. Il fit toutefois une exception relativement à un problème qui avait été depuis plusieurs années 1'objel d'une vive discussion dans la Compagnie. La controverse se rattachait à deux points qui avaient été critiqués dans le *De concordia* do Molina. D'abord la définition que ce théologien avait donnée de la grâce efficace : *Illa dicitur gratia efficax, cui homo consentit.* On avait attaqué cette définition comme inadéquate, n'envisageant la grâce efficace que dans son terme, *in actu secundo,* tandis qu'il fallait l'envisager aussi dans son principe, *in actu primo,* antérieurement au libre consentement de la volonté, car sous ce rapport, elle rentre comme moyen d'exécution, dans l'ordre de providence spéciale qu'entraîne la prédestination des élus. L'autre point concernait la manière dont Molina comprenait ct expliquait la prédestination elle-même, en rejetant l'existence on Dieu d'une volonté antécédente absolue, en vertu de laquelle il aurait décrété la gloire pour un certain nombre d hommes Indépendamment de la prévision des mérites futurs. A cette occasion, les adversaires ava.cnt rappelé la 16· proposition contenue dans l'ordonnance de saint François de Borgia : *Prédestinaliants non datur causa ex parie nostra.* Voir Le Bachelet, *Auctarium Bellarnunianurn,* p. 100; *Bellarmin avant son car*'.* 1,311

En 1610 Le^slns publia en Belgique sous forme de d H on apologétique, son petit traité *De gratta eguiict,* avec uo appendice *De praedestinatione ct reprobatione angelorum et hominum.* Il y soutenait la doctrine do .MoHna sur lu prédest nation, en se servant do la formule : *post préidsa mérita,* qui ne ke trouve pas dans lo *De concordia.* Sur le point de la grâce efficace, il s'en tenait à la notion donnée par M· I na. Dans un opuscule inédit, *De gratta congrua,* il pose expressément cette question, entendue de la grâce efficace considérée *in actu primo* ou antérieurement au consentement donné : L'cmporte-t-elle, absolument parlant, comme grâce ct comme secours, sur la grâce suffisante? Non, répond-il, n. L *Dico ergo, in aunllo quod dicitur congruum scu efficax, non necessario requiritur aliquid prévium, nostrum proveniens consensum, quod non sil in auxilio non congruo seu inefficaci.* Lessius fut attaqué, spécialement par Suarez el Bcllarmin : Ils jugèrent celte position contraire à celle de saint Augustin ct de saint Thomas. *Auctarium Bellarminianiun,* p. 27, 186 sq. Celle affaire ennuya beaucoup Aquaviva, ct l'opposition venant de théologiens qui jouissaient d'un si grand renom de science théologiquo, et que, personnellement, Il estimait singulièrement l'impressionna beaucoup. Dans l'enquête de 1613, on trouve (égarée, semble-t-il, parmi des documents provenant de l'assistance do Germanie), une pièce anonyme Intitulée : *Loca aliquot S. Thonue, in quibus videtur inter eos qui salvantur et damnantur, consentiunt et resistunt vocationi, ponere aliquod discrimen antecedens usum liberi arbitrii.* C'est un recueil de nombreux passages tirés des diverses parties de la *Somme théologique* et d'autres écrits de saint Thomas. Cette pièce fait comprendre le sens d'une critique de Bcllarmin, publiée dans 1'*Auctarium Bellarminianiun.* p. 187; *Quod Lessius non agnoscat ullam discretionem electorum a reprobis ante prie visa merita, neque cum sancio Thoma, neque cum Vasques.*

Ccs documents et d'autres, qui seront bientôt publiés, prouvent Λ l'évidence que dans la controverse dont nous fuirions il ne s'agissait pas de la grâce efficace *in actu primo,* considérée dans son entité physique et matérielle, point sur lequel Mollna, Su rez, Bcllarmin et Lesslus s'accordaient, voir *Auctarium Bcllarminianum,* p. 21 sq., il s'agissait de la mémo grâce considérée dans cc qu'on peut appeler son entité *morale,* c'est-à-dire le rapport spécial qu'elle doit à la sagesse qui dirige et à la volonté qui tend au but, en tant que secours ordonné par Dieu à produire infailliblement le consentement de l'homme. Lessius no rejetait pas absolument ccttc considération,car il affirmait qu'en donnan la grâce Dieu a la connaissance certaine de I effet futur et qu'il le veut ; mais il n'insistait pas sur cet aspect de la grâce cl, incontestablement, il n'exphqumt pas la chose comme Suarez cl Bcllarmin; ceux-ci, en effet tenants delà prédestination à la gloire *ante prévisa mérita,* rattachaient ù l élection divine préalable k caractère de bienfait spécial qui convient à lu grûce fficace *in actu primo,* ce que Lesslus niait, conformément à son système de la prédestination à la glohe *post pnvvisa mérita.*

Aquaviva Jugea qu'il fallait maintenir et nettement alarmer que la grâce efficace considérée même antérieurement nu consentement de la volonté, *in actu primo,* l'emporte moralement ct relativement sur la grâce purement suilhmiile. Il adjoignit donc a sa lettre du 14 décembre 1613 le décret suivant :

StntuImm ct mandamus ut In tradenda divin* ixra-Um cillmcltrtto theologi nx*leta U» eam opinionem sequantur, *ivo in lectionibus xlvo In publici· disputationibus, qu* a plerhque xoclrtutlf •crIntoribu'· IrmlHur atque la ccMiUuserula do auxilii

• Nom Mtntunns et ordonnons qu'en trmliuit de Pefll-caclté de lu grâce, les nôtres suivent, soit dnm les livres, w|t dnn* les cours et le disputes publiques, Copinlon que la plupart «1rs auteurs de In (.<uiip3.!nle ont « n*rl-iiucv, colle qui duu> Ici ci»n-

divin» gratta coram wm· mis PcmIltIcibii* pta mémo- rta t.lvnumtc VI11 et S. D. N. Paulo V. timqunin magie consentanea SS. Au .usUno et Tliotnn* graviorum Pa- trum indivin expi le «ta et <!e- fensa est Nowtrl in posterum omnino doceant, inter mm gratiam, quæ effet luni rc lpta habet ntque efficax dici- tur, ct mm, quuru sufficien- tem nnndnnnt, non tantum discrimen esso in actu se- cundo, quia ex usu llberl arbitrii, etiam cnoprrunleni gratiam habentl<, effectum sortiatur, altera n<m item; sed in lpso netu primo, quod posita scintin c»m<lili<mn- Uum et efficaci Del proposito atque Intentione efficiendi certissime in nobis boni, de Industria ipse eo inedia seli- git, ntque eo modo et tem- pore confert quo videt effec- tum hifilhhllltcr habitura, nilis usurus, *1 Inrc Incfll- cucta pnr\ ldissct. Quare sem- per morullter et In ratione beneficii plus aliquid In efficaci, quam In sufficienti gratta est. In actu primo contineri ntque bac ratione efficere Deum, ut rc ipsa hietamus, non tantum quia dat gratiam, qun facere pos- simus. Qnod litem dlvmdum esi de perseverantia qtiiv, procul dubio,donum Ovi est.

traverse* de *aurillls iltvlnfr grathr,* tenues en presence de» souverain* pontife* Clé- ment VIII ct Paul V, a été proposé*· et soutenu* comme plus conforme, nu jugetur ut des Pères les plus graves, Λ In doctrine de saint Au- gustin et de saint Thoma*. Désormais donc les nôtres devront nettement ensei- gner qu'entre la grâce qui obtient son · ffet ct qu'un appelle t fficacr et celle, qu'on appelle suffisante, il n'y a pas seulement différence du côté du terme, en ce que par l'usage du libre arbitre agis- sant sous l'influence de la grâce coopérante, i'uue ob- tient son effet ct l'autre ne l'ontlcnt pas, mais qu'il y n encore différence du côté du principe, en ce sens qu'riant données en Dieu ta science des futurs conditionnels et l'intention ou volonté effi- cace de procurer en nous l'acte bon, il choisit lul-mi me A dessein tels secours, cl nous les confère au moment et dan* les conditions où 11 sait qu'il* obtiendront leur effet, disposé d'ailleurs Λ en employer d'autres s'il avait pn vu que ceux-ci dussent être Inefficaces ; c'est pour- quoi dans In grâce efficace considérée même antérieure- ment A l'effet qui suit, il ya toujours plus, moralement et comme bienfait, que dans ta grâce suffisante ; ct c'est ainsi que Dieu fuit que nous agissions réellement non pas seulement parce qu'il nous donne ta grâce de jxnivolr agir. 1Λ même chose doit se dire de ta per- sévérance, qui est Incontes- tablement un don de Dieu.

Ce décret était très net et ne pouvait faire aucune difficulté dans sa partie principale, affirmant la supé- riorité relative de la giâce efficace considérée même antérieurement A l'ofTet. 11 en allait autrement de l'explication ajoutée : ***quod posita sciejiHn conditio· natium cjt efficaci Del proposito alqne intentione efjl- ciendi certixsime in nobis boni, de industria ipse ea media seligit, algue en modo el tempore confert, quo otdet effectum infallibilem habitura, altis usurus, si heee inefficaeia pnriddisset*** S'agfcsait-11, dans celte pbruçe, de In volonté absolue impliquée dans Tacte môme do la prédestination A la gloire, abstraction falle de la controverse relative à Tuntérionlé ou A la posté- riorité logique do cette volonté par rapport A la prévi- sion des mérites futurs ? Dans ce cas, l'assertion avait sa valeur dans l'ordre de fait ou d'exécution, comme Lesfîtisen convenait lui-même. Entendue, nu contraire, d'une volonté absolue logiquement antérieure A ht prévision des mérites et commandant le choix des grAces mémo dans l'ordre d'intention, comme la fin une fois voulue commande les moyens, l'assertion renfermait un élément systématique Intimement lié A la théorie de la prédestination n la gloire ***ante prtrvha mérita,et*** supposant lecongniisme bellannino- sunréz'en, que beaucoup do théologiens Jésuites ne gofli i ent pas Aquaviva étant mort le 31 janvier HH5 et la VIV Congrégation générale s'étant réunie mi m(M de novembre suivant pour lui donner un suc- cesseur, Lesslus, député de la province belge, profita de l'occasion et présenta deux mémoires aux Pères assemblés. Il examinait el discutait, dans le premier, le décret d'Aquavna: ***Decretum R. P. Claudit de gratia efficaci e/usgue discussio;*** A la fin, il énumérait un certain nombre de propositions qu'il fallait logique- ment admettre, si l'on entendait ce décret dans le eons du congruisTiie bellarmino-suarézien. Dans le se- cond écrit, il posait nettement la question d'oppor- tunité sur le point de l'obligation A imposer ou A ne pas Imposer : ***Utrum societas cogenda sit ad docen- dum has propositiones, oel eam doctrinam tradendam 7*** Une commission spéciale fut nommée pour étudier FafTnlre; les Pires conclurent qu'il y avait lieu de mieux préciser la portée du décret d'Aquaviva Le fait que toute la discussion se fit en simple commission explique qu'il n'y ait rien sur ce sujet dans les actes mêmes de la Congrégation, sauf une allusion Impli- cite dans le décret 11. Mais quelques mois plus tard, le 7 Juin 1616, le P. Mutius Vitellcschl, nouveau géné- rnl, publia cette déclaration ?

Difficultas aliqua cum In- ter sdras dnetos super decre- to H. P. Claudii 1613, l t no· vemb., do efficacia gratta orta c**et. variis varie id Interpretantibus. 1*. Mullus Generalis et Assistentes el Secrvtarlus, qui decretu HH pnr*cates luterfucniut, et mentem P. Claud ll probe perspectam habétant, Pa- in* item a Congrec. Vil ad hl deputati censueruat non IntendiMC P. Claudium hoc suo decreto decernere Deum per voluntatem pnrdeter- minantcni vel pnrdr finien- tem nllquod nostrum bonum opus Indepcndenter a coo- peratione liber» nostr» vo- luntatis Nec etiam quod In gratia efficaci *11 aliqua rali- tas malls, aut aliquis modus physicus In actu primo qui non sit In gratia sufficienti, sed hoc tantum quod fuerit spectale beneficium Del de- dtae uni. v. g. Petro, ex proposito boni in eo faciendi grattant ro tempore et loco quo scientia conditloriaJiuru pnrsclvlt llium ca gratia bene usurum, quod beneficium non cuntulit alteri, v. g. Jonnn l. cui dedit gratiam et» tempore el loco quo praei- vit cum sua culpa non usu- rum.

• A la suite d'une diffi- culté qui s'est élevée entra des gens doctes au «ujet du décret du H P. Claude <ur ta grâce effirnre. décret que les uns et le* autres Inter- prétaient diversement, i· P. général Mutins, les assis- tant» et le secrétaire qui avalent été personnellement mêlés A la publication du décret et qui connaissaient bien »a pensée du P. Claude, en outre les Pères nommés par ta VU· Congrégation gé- nérale pour étudier le point, ont porté ce jugement: Par son décret, le P. Claude n'a point prétendu déclarer que Dieu prédestine ou prédé- finit par sa pure volonté nos bonnet action» indêprn- damm<nt de ta coopération (prévue) de notre libre ar- bitre; ni que, dans ta grâce efficace considérée antérieu- rement A l'effet. Il y ait quel- que mllté r*clta ou quelqua mode physique qui ne serait pas dim* ta grâce suffisante ; mai* seulement qu'il y a, de ta part de Dieu bienfait spécial »n ce qu'il donne A l'un, Pierre par exemple, dan* l'intention ferme de lui fnlrr poser un acte bon. la grâce au temps et lieu où Il a prévu par la science d<*s futur* conditionnels, que Pierre profitera de cette grâce; bienfait qu'il ne con- fère pas i un autre, Jran par exemple, auquel Il donne ta grâce au temps et lieu où Il n prévu que Jeun, par sa propre faute, n'm profitera pas. ·

Ainsi furent nettement dégagées deux choses que, dans son décret. Aquaviva comblait avoir, incons- ciemment peut-être, trop mêlée* ; l'affirmation prin- cipale, qu'il avait tout d'abord en vue, do In préémi- nence relative de ta grâce efficace, considérée dans son principe et antérieurement au consentement donné, ***(n actu prima ; puis*** l'explication de ccttc prééminence, explication qu'il avait proposée en des termes qui, aisément, suigqéi.-lient l'Idéedu congrulsnu bcllarmlno- suaréxien. La thèse de ta grâce efficace ***in actu primo***

comme bienfait spécial, fut maintenue ; mal* le pourquoi et le comment furent laissés à h libre discussion.

Quelques-uns avaient repris, dans la VII· Congrégation générale, un projet déjà émis dans l'enq iCte de IΓ13 : ‹ confier à des théologiens et à des philosophes de la Compagnie le soin dc rédiger, pour leurs le onces respectives, des *Sommes* qui contiendraient sous une forme succincte et solide les opinions les plus reçues dans l'ordre, en se servant des écrits dc saint Thomas et des Pères. » Les membres de la Congrégation ne jugèrent pas opportun de favoriser ce projet, décret 83; ils préférèrent s'en tenir, pour renseignement théologique et philosophique, aux principes posés dans le *Ratio studiorum,* augmenté du décret d'Aquaviva, tel qu'il avait été expliqué par le P. Mutius Vitelleschi. La VIIe Congrégation générale renforça même, ou plutôt confirma cc décret, on déclarant, que les ordonnances des Pères généraux n'étaient pas périmées à leur mort, mais subsistaient tant qu'elles n'auraient pas été révoquées par leurs successeurs, decret 72. Par le fait meme, la doctrine dc la grâce soutenue au nom dc l'ordre dans la controverse De *auxiliis,* doctrine rappelée dans le décret d'Aquaviva, restait doctrine ofllcîelle.

V. Les ordonnances de 1651 et de 1832. — 1® *L'ordonnance du P. François Piccolomini,* 1651. — La Compagnie de Jésus avait atteint, sous le généralat du P. Mutius Vitelleschi, son premier siècle d'existence. Les témoignages de félicitations et do louanges ne manquèrent pas A celte occasion; en revanche, des attaques multtplsse produisirent conlrel'Ordrc, contre son Institut, contre son enseignement et tout le reste; al toques rappelées et discutées en détail dans les *Vindicia: Societatis Jesu,* traité apologétique composé A Home en 16G9, sur la demande du P. général, François Piccolomini, par lo P. Sforza Pallavicinl, le célèbre auteur de *VHistoire du concile de Trente,* alors professeur do théologie au Collège romain et, plus lard, promu au cardinalat par Alexandre VIL On voit, par les chapitres xxiv A xxvm, que les attaques cont nualent contre l'enseignement théologiqueet philosophique, tel qu'il se donnait dans la Compagnie de Jésus.

Ces attaques ne laissaient pas les membres de l'Ordre indifférents. Plusieurs fols on parla, dans les Congré galions générales, dc remèdes A prendre ou de moyens plus efl caces A déterminer. Toujours la réponse fut qu'on avait dans lo *Ratio sludorium* tout ce qu'il fallait; les supérieurs n'avalent qu'à presser l'exécution. Ainsi, en 1615, dans la VIII* Congrégation, avant dc procéder A l'élection du P. Vincent CaraiTa comme général, les Pères furent invités par le pape Innocent X A examiner s'il n'y aurait pas lieu dc renforcer les prescriptions relatives A l'obligation de suivre la doctrine dc saint Thomas, comme on le voit dans une pièce intitulée : *Relatio extensa quarundam actionum.* Discussion faite, ils conclurent négativement; l'essentiel était de veiller A co que les nôtres suiv hsenl cette doctrine dans la mesure fixée par les Constitutions, les décrets des Congrégations précédentes et les règles des divers professeurs. Des réponses semblables furent données par d'autres Congrégations générales, par exemple, la IX·, en 1619, décret 23; la Xll·, en 1682, décret 28; la XVII·, en 1751, décret 13. La suite de cette étude montrera quelle fut l'attitude dc plusieurs autres, en particulier ia Xl· en 1661, et la XII·, A l'occasion des accusations de témérité et dc laxisme portées contre les moralistes de la Compagnie de Jésus.

Un acte plus Important et plus précis doit être vignaU*. Dans la IX· Congrégation, 13 décembre 1619-23 février 1650, on s'occupa de plaintes provenant do plusieurs provinces contre des professeurs; ih étaient accusés dc perdre lo temps dans des inutlI lités, de ne pas suivre dans leurs cours l'ordre Indiqué par le *Ratio studiorum,* d'avancer des opinions nouvelles ou d'en ressusciter d'anciennes justement , abandonnées. Une commission de théologiens fut chargée d'examiner l'afTairc; elle suggéra un certain nombre de mesures pratiques, dont la rédaction cl la publication furent confiées au nouveau général, le P. François Piccolomini. Dc là vint l'ordonnance qui porte son nom : *Ordinatio pro studiis superioribus,* publiée en 1651. *Institutum Soc. Jesu,* Florence, 1892, t· ni, p. 235; Pachtler, *Ratio studiorum,* t. m, p. 77.

Ce qui attire d'abord l'attention dans cc document, c'est un long catalogue d'opinions prohibées; en tout 96, dont C5 e.t philosophie, 25 en théologie, et 6 autres appartenant, o s des rapports différents, à l'une et l'autre science. D'où venaient toutes ccs propositions •t combien dc professeurs les avaient enseignées, c'est un point qu'il serait aussi difficile qu'inutile dc prêcher; ce n'était pas l'enseignement commun, tant s'en faut, et très heureusement, car on y trouve des afllrmations dont on sc demande comment elles ont pu venir à l'ciprit do maîtres graves et sensés; par exemple, la troisième : *Non repugnat potentia materialis adeo perlecta ut elevata possit videre Deum;* la septième : *Absolute loquendo, potuit Christus peccando perdere unionem hypostaticam;* et la huitième : *Verbum uniri potest diabolo.* D'autres propositions témoignent de l'influence que las idées scientifiques du jour commençaient A exercer sur das professeurs dc philosophie : par exemple, rejet implicite des changements substantiels, dans la proposition 37e : *Elementa non transmutantur invicem sed unius particula: in alio delitescunt incorrupt#, quarum ingressus rare/actionis et condensationis est ratio;* do même abandon dc l'ancienne doctrine do la connaissance sensible, dans la proposition 47·, *Nulla datur in sensibus externis species intcntionalis, sed eius loco, ex. gr., datur In oculo extramissio radiorum visualium.*

En prohibant ces propositions, le P. Piccolomini ne prétendait pas les noter dc censures proprement dîtes ni même porter sur elles un jugement spéculatif, chose qui dépassait, disait-il, ses attributions, *id enim allions subsellii est;* agissant comme général de la Compagnie de Jésus, il se contentait d'écarter dc ses chaires un enseignement qui ne cadrait pas avec les principes fixés, *ad maiorem uniformitaten doctrines inter nos et copiosiorem /ructum in auditoribus faciendum.* Comme jadis Aquavlva, il n'admettait pas que, pour Justifier leur conduite, las auteurs de ces propositions pussent alléguer qu'on les rencontrait dans des livres Imprimés par des nôtres, « car beaucoup de réviseurs auraient dû bo montrer plus diligents et plus sévères. »

La distinction faite par lo P. Piccolomini entre un· mesure d'ordre disciplinaire et un jugement d'ordre spéculatif s'appliquait aussi, et même d'une façon particulière, A cette Injonction contenue dans la proposition 25·, parmi les théologiques : *In materia de auxiliis servetur decretum P. Claudii conditum 14 dec. 1613.* Le successeur d'zXquavlva ne sc proposait en aucune façon de mettre la doctrine de la Compagnie sur la grâce dans une autre condition que celle où lo pape Paul V l'avait laissée; il exigeait seulement qu'on respectât pratiquement le décret dc son prédécesseur. Ce fut dans le même sens et dans le même esprit qu'un autre général, le P. Vincent CaraiTa écrivit, le 12 janvier 1664, une lettre très nette et très énergique aux provinciaux d'Espagne pour blâmer la conduite dc quelques profasscurs qui s'étalent écartés dc la doctrine commune sur la nature dc la grâce cfllcace et sur la science moyenne, en

émettant des nouveautés moins propres à fortifier cette doctrine qu'ù l'obscurcir et à en fausser lu vrai sens. Vo r J. M. Prat, ***Histoire du P, Ribadeneira,*** Paris, l i l».7.

Au catalogue dont nous venons de parler, le P. Plccolondir Jo gull diverses prescriptions d'ordre pratique Pour év 1er le* perles de temps ot les ‹l filcultés causées par le iihin·, «e «l'ordre, le* professeurs des raient s'en tenir à la «4 ilbutlon des matières contenues dans lo ***Ratio studiorum*** et aux questions traitées par fauteur dont ?ls so servaient comme texte. On devra l éviter dc revenir en théologie sur ce qui aurait été vu en philosophie, et, réciproquement, s'abstenir en philosophie d'empiéter sur le domaine de lu théologie, En vue dc mieux assurer l'umformlté de doctrine, des principes étaient posés pour déterminer ce que, en cas de conflit entre les professeurs el le préfet des études,il fallait considérer comme nouveauté et, à ce titre, rejeter. Enfin, un catalogue ou ***denrhus questionum*** était proposé, indiquant ce qu'il fallait traiter dans les diverses parties dc la ***Somme théologique,*** en conservant le même ordre. L'expérience avait déjà montré combien ll était diil.rile dc composer un document de ce genre qui pût jouir d'une valeur universelle et permanente; elle le montra de nouveau, car peu dc temps après, en 1682, on demandait déjà dans la XII· Congrégation générale, décret 5G, n. 3, la rédaction d'un nouvel ***Elenchus*** qui fût mieux au point : ***Novus et accuratior index fiat.***

2® Le ***nouveau Ratio studiorum,*** 1832. — Pendant l'espace de temps qui s'écoula ensuite Jusqu'à la suppression de la Compagnie de Jésus par Clément XIV, en 1773, rien de substantiel ne fut ajouté aux règles et ordonnances fixées Jusqu'alors. La doctrine commune dc l'ordre resta, en philosophie, celle d'Ar stole et, en théologie, celle dc saint Thomas. Ce qui n'excluait pas le souci d'une certaine adaptation consistant à présenter l'ancienne doctrine d'une manière plus appropriée aux besoins du temps.

Quand, après un demi-siècle dc suppression, la Compagnie de Jésus eut été rétablie dans le monde entier par Pic \ II, en 1814, l'un des princ'paux soucis de ses chefs fut de réorganiser les études. Tous se rendaient compte dc la nécessité qui s'imposait do mettre l'ancien ***Ratio*** en harmonie avec les exigences des temps nouveaux. Agréé et demandé par: la XX· Congrégation générale, en 1820, le travail de révision commença sous le généralat du H. P. Fortis et s'ueneva sous celui du 11. P. Jean Boothan. Envoyé à la Compagnie avec une lettrc-préfacc, datée du 25 juillet 1832, l'ouvrage fut examiné dans la XXIP Congrégation générale; sous réserve d'une revision finale où l'on tiendrait compte des observations déjà faites ou qui pourraient encore être faites, le Père général fut autorisé à promulguer lo nouveau ***Ratio*** désormais obligatoire. ***Institutum Soc. Jesu,*** Florence, 1892, t. m, P 158.

Los modifications introduites dans ce code scolaire sont en dehors de noire sujet ; on n'y trouve aucun changement substantiel ni même notable dans les prescriptions relatives à l'enseignement de la théologie et dc la philosophie; la chose est v sible à l'œil nu quand on examina le rapprochement de* deux textes fait par le P. Pachller, ***op. cil.,*** t. n, p. 234 sq. S'il y a de-cl dc-là quelques recommandâttons nouvelles, elles sont d'ordre pratique, comme d'éviter do perdre le temps dans des questions inutiles afin d'étudier plus à fond les problèmes importants que des erreurs nouvelles soulèvent, ou do donner davantage, en philosophie, à l'étude des sciences positives, physiques el mathématiques. De même, dans les Congregations général île i nouvelle Comj η· i r rencontre î en dès prescription» ou de* résolutions d'ordre dlsclplinalre pour l'organisation des études ou le développement de certa nes scrnces de\enue\ plus import ,· ·-*, comme le droit canonique, la patrûiogie, l'archéol »gi . la liturgie, la critique historique. les langues orientales et autres sciences dont l'étude st recommandéc, comme propre à mieux ‹ xpliquer et déf ndre ici dogmes eux-mêmes. Co grég. XXV. en 1906, décr. 12, i.. 5; mais rien dc nouveau quant aux principe* directeurs de renseignement théologque ou |>h l«»oph*que. La XXI· (xjngrégatlon générale, en 1829. prescrit d maintenir la théologie scolastique, h XXII·, en 1859 dc conserver la forme syllogistique et fustige du Ulln ou d'y revenir, là où l'usage serait tombé en désuétude Deux documents méritant d'être mentionnés à part.

VI. Les régentes directives. — 1· Le ***bre/ · Gravissime Nos*** » de ***Léon XIII,*** 1892. — L'enrycl que ***.Etcrni Patris*** publiée par Léon XIII le I août 1879, en vue de restaurer dans toutes les écoles catholiques la philosophie chrétienne d'après saint Thomas d'Aquin, ne pouvait que renforcer et accentuer dans la Compagnie de Jésus, le mouvement de réaction thomiste, que plus ears de ses membres les Kleulgen. les Schrader, lc> Cornoldl, les L beratore et autres avaient secondé ou même provoqué L'ordre tout entier représenté par la XXIII· Congrégation générale, réunie en 1883, tint à protester, déen t 15, d une façon oficielle et solennelle, de sa pleine a ihcsion à la direction donnée à l'Église par son chef. L'assemblée renouvela, en recommandant de les observer avec le plus grand soin, les prescriptions contenues dans les Constitutions et dans les décrets de la V· Congrégation générale, d'après lesquelles les nôtres doivent regarder saint Thomas comme leur docteur propre el le suivre en théologie scolastique. Elle renouvela également l'obligation, énoncée dans le décret 36 de la XVI* Congrégation et le décret 13 dc la XVII·, de s'en tenir à la philosophie scolastique comme préparation la meilleure aux études théologiques. Les professeurs de physique expérimentale devaient tenir compte de ccs décrets et ne rien aærmer qui fût en contradiction avec le système scolastique sur les principes et la composition Intrinsèque des corps. En même temps, pour favoriser l'union cl la concorde des esprits, la Congrégation avertissait tout le monde professeurs el étudiants de théologie ou philosopha. d'éviter une confiance excessive en leur propre Jugement el de ne pas enseigner témérairement ou à la légère, comme vraie el légitime doctrine de saint Thomas, des interprétations nouvelles et purement subjectives, mais bien plutôt d'estimer beaucoup et de consulter avec soin les excellents docteurs de la Compagnie, loués et approuvés dans l'Église; docteurs qui ont mérité d'être recommandés par les pontifes romains et par des hommes d'une très grande érudition, comme dos disciples de saint Thomas, très attachés à cc maître, comme dc sages interprètes cl même comme des lumières de la sainte Église. Décret 18.

Léon XIII allait bientôt confirmer d'une façon notable l'ensemble de ces recommandations par le bref ***Gravissime Nos,*** adressé au général de la Compagnie de Jésus, le 30 décembre 1892. Le titre même de ce document en indique l'objet général : ***Litter* apostolic* quibus constitutiones Societatis Jesu de doctrina S. Thom* Aquinatis profitenda confirmantur.*** Léon XII (rappelait son désir de restaurer dans les écoles catholiques la philosophie de saint Thomas d'Aquin ot la demande de collaboration que, pour réaliser ce projet, il avait adressée aux ordres religieux. Dans Je dessein de mieux assurer et de régler d'uno façon plus précise l'aide qu'il désirait obtenir et qu'il attendait do la Compagnie dc Jésus en nnrHriincr. H rnnnrl'i'» tous le» documents contenu» dans les Constitutions de saint

Ignace, Je» décrète des Congrégations générpjos ct les lettres ou ordonnances des Pères généraux, qui obligent les professeurs de la Compagnie Ʌ suivre, en théologie, la doctrine de saint Thomas, et, cn philosophfe, celle d'Aristote interprétée par l'Ange «lûl'Erole. Toutes ccs prescriptions, Léon XIII déclarait les confirmer de son autorité pontificale et leur dormer lo caractère de règle fixe, constante et définie. Non pas qu'il voulût, ajoutait-il, diminuer aucunement les grands mérites des écrivains que l'Ordre a produits; « c'est IA une gloire de famille qu'il faut maintenir et respecter; › mah l'écuell serait que l'estime accordée A ccs grands auteurs et l'attachement Ʌ leurs écrits ne devinssent un obstacle, plutôt qu'une aide, pour l'unité de doctrine, qui doit venir de l'acceptation pratiqué de saint Thomas comme docteur commun ct propre. Il faut donc, en théologie, s'en tenir A l'enseignement de ce maître, même en matière d'opinions, quand il traite de la question ex *professa* et que sa pensée est certaine; de même en philosophie, au moins dans les points principaux cl lh s avec plusieurs autres comme fondement, *in præcipuis et quæ tanquam fundamentum sunt altorum plurium,* cai il y a entre la doctrine théologlquo et philosophique du saint docteur une connexion si étroite, que l'une ne va pas sans l'autre.

Que Léon XIII n'ait nullement songé A trancher par ce bref les controverses relatives A la pensée du docteur angùique sur les sujets discutés entre les théologiens jésuites et les dominicains dans l'affaire *De auxittts* et depuis lors, la chose ressort de cc que, rappelant et confirmant les prescriptions contenues dam les Constitutions de la Compagnie de Jésus, dans le· ch rets des Congrégations et dans les lettres ou ordonnance·» des Pères généraux, le souverain pontife n'excepte aucunement le décret d'AquavIva ni ceux des Congrégations qui l'ont maintenu. En outre, parlant A la fin de celle lettre de l'enseignement donné A lT'nivcrsité grégorienne, Léon XIII s'en déclare satisfait, *lætamur optedts fusslsque nostris salis odmoiium esse /udum;* or, c'est un fait de notoriété pu qu·· que l en gnement donné A l'Univcrslté g gor cnne comprend la doctrine officielle de la Compagnie de Jésus sur la grâce ct les matières connexes.

2· Concfus/on ; *la lettre du T. R. P. Ledôchotrski,* 1916. — Le bref qui vient d'être rappelé Imposait aux professeurs de théologie, et surtout de philosophie, un examen de conscience sur leur fidélité pratique A suivre la doctrine de saint Thomas. Il pouvait avoir pour résultat de développer ou d'accentuer, chez quelques-uns la tendance A une adhésion plu» stricto, que nous avons vu se manifester dès le début de l'ordre par opposition A la tendance plus large qui avait prévalu chez le plus grand nombre. La XXVI· Congrégation générale réume cn 1915, énonça de sages recommandations ù l'adresse de tous les professeurs. En traitant de questions controversées, ils doivent éviter xoigneusement de censurer l'opinion contraire A la leur. Dans l'intérêt de la charité ct de la vérité ct pour le plut» grand bien de leur» élève», Ils ne dois eut pas consacrer A ces sortes de problème» plus de temps que l'importance du sujet ne l'exige, mais se contenter plutôt d'exposer loyalement le» diverses opinions avec leurs principaux fondements et d'ind qucr avec modestie celles qu'ils e-i ment préférable ; mais il ne faut pas mettre nu nombre de· questions léputées fibres dans les chaires de la Compegn e celles qui ont trait A la nature de In grâce et à la sc ence moyenne, puisque, sur ces points, tou* «ont «»L›l pé», d'ap ‹ s les prescription» de plusieurs généraux. d'cii»e jner I doctrine soutenue au nom dt U Compagnie dan» les Congrégation» De *auxiliis·*

Dans lo dessoin do favoriser parmi les nôtre» l'eniel-gnement et l'étude do In doctrine du docteur angé* hque, les Pères do la XXVP Congrégation auraient désiré traiter plus longuement de co sujet; mai» Ici événements politiques qui so produisirent alors ne leur en laissèrent pas le loisir.

Le B. P. W 'ndlmlr Ledôchowskl compléta l'œuvre par sa fi t l re ✓ *dodrfna S. Thonier magis magtoque tn Societate fnvenda,* datée du 8 décembre 1910, (IGinari 1917). Elle débute par un nrnplc éloge do la scolastique, étudiée dans son développement historique, dans sa valeur intrinsèque ct sous lu lumière do l'expérience et d‹ » approbations que les souverains pontifes lui ont prodiguées:autant do titres qui s'appliquent plu» par tlcuhèrcment A la théologie et A In philosophie «colastiques telles qu'on les trouve chez celui qui a mérité le nom d'Ango de i'École et do prince des théologlcoi, et que Léon XIII a déclaré le patron dos école* catholiques du monde entier. Vient ensuite ia partie doctrinale. Les prescriptions contenues dons les Constitutions, dans le *Radio Studiorum* ancien ou nouveau et, dans les décrets des Congrégations générales, prescriptions confirmées et renomolées par Léon XIII, concernent d'abord deux points fondamentaux : l'emploi de la méthode scolastique dans renseignement de la théologie dogmatique ct la fidélité A suivi·· saint Thomas comme docteur propre. C'est dans le but do promouvoir toujours de plus en plus lu second point, que des directions pratiques sont données à la fin de In lettre : lecture et étude approfondie, par los professeurs et par les étudiants, des écrits du saint docteur; usage en classe de la *Somme thcologtque* comme texte, pour la partie scolastique do renseignement, avec emploi d'un autre texte pour la partie positive; recommandation aux supérieurs de préparer des professeurs qui soient A la hauteur de la tâche, dan» les circonstances actuelles, et cn même temps réellement attachés A la doctrine de saint Thomas.

Un troisième point avait besoin d'être précisé : dan» quelles limites les professeurs de la Compagnie de Jésus sont-ils tenus d'adhérer A celte doctrine? Deux affirmations résument la réponse à cctte question : Il y a obligation de suivre la doctrine de saint Thomas dans les points principaux, *in omnibus enuntiatis mnfortbus,* ou, suivant la formule de Léon XIII, *in præcipuis efusdodrinæ capitibus, qua· tanquam fundamenta sunt multorum plurium aliorum;* on est libre par rapport aux autres points, mais A la condition de rester dans ia disposition de no s'écarter du grand maître qu'à contre-cœur et très rarement, *graoate admodum et rarissime.* Mais qu'entendre par ks *enuntiata mafora ?* En premier lieu, l'ensemble des vérités rappelées par Pie X dans le *Motu proprio : Doctoris Angelici,* 29 juin 1914, «celles que les plu» nobles philosophes et les principaux docteurs de l'Eglise ont acquises par leurs méditations et leurs raisonnements louchant le mode propre de lu connaissance humaine, la nature de Dieu et des autres êtres, l'ordre moral et la manière de tendre A notre fin dernière » Vérités directement opposées aux assortions du matérialisme, du monisme, du panthéisme, dn socialisme et du modernisme sous ses formes multiples Pour aller plus loin, il faut tenir compte de plusieurs distinctions déjà rencontrées : il y a «les doctrines que saint Thomas tient avec fermeté, des questions qu'il n traitées expressément, *dedita opera,* dc› afilrnmtlons qu'il appuie sur des arguments certain· Ma s il y a aussi des points où sa pensée donne lieu a dlscmdon, de» questions qu'il n'a traitées qu'en passant, des assertion» qui no sont fondées que sur des raisons probables et que d'autres docteurs do grnn«ie autor U rejrHon· ou contcslcilt, nu du moins ennsi-de rent comme n'étant que d'une importance secon·

dalrc. Telles, par exemple, les vingt-quatre *Thésée* ptéscniées A ta Sacrée Congrégation des Eludes et qu elle u Jugé, le 27 Juillet 1914, contenir dei point* Importants do ta doctrine de saint Thomas, *cas plane confiner· candi Dollarle principia ri enuntiata ma/ora,* snn* cependant les déclarer obl.gatolres. Ccs propositions, ainsi rapprochées et groupées, constituent une synthèse d'ordre m<Haphy slqno qui semble fondée sur une Interpiétatlon spéciale de la doctrine, d'ailleurs fondamentale cn clta-mêinu, « de l'acte et de ta puissance · ct sur la théorie « de ta distinction réelle entre l'essence ct l'existence dans les élrescré · deux pointa vivement discutés depuis longtemps dans ΙΊ λοΙο

Selon qu'on prétend suivre saint Thomas en tout, (sauf, bien entendu, le cas d'une déclaration contraire de ta part de l'Église) ou qu'on se n serve ta droit de discuter certaines assertions et, pour de Justes raisons de s'en écai 1er, on arrive ά ta double manière de suivre le saint docteur que ta R. P. Ledôchowskl distingue : une manière stricte ct une manière plus large, où l'obll gntion s'étend aux *enuntiata ma/orn*, ·η exc mint de celte c dégoru k s probh mes controversé* dam l'École pami< |c$ théolug'eus ou ta* philosophe* Jouissant d'une réelle autorité. Que ta manière stricto ait ses avantages cl qu'on puisse personnellement ta préférer, le R. P. général ne le conteste pas, *cum persuasum nobis sit hoc quoque propositum Ecclesise esse utilissimum.* Mnis ll conteste qu'il y ait *obligation* de l'admettre cn vertu des principes qui régissent l'enseignement théologique et philosophique dan* la Compagnie de Jésus; il contc tc cn outre qu'on puisse considérer comme opportune une mesure qui, en vue d'obtenir une uniformité absolue, imposerait cctte obligation. Les raisons données rappellent celles qui avaient été déjà présentée* avant Aquaviva et de son temps contre ce mirage d'une uniformité absolue. Ce serait se buter, comme Γexpérience l'a suffisamment montré, ù une chose moralement Impossible, à cause do la diversité des esprits. Une mesure de c‹· genre ne favoriserait pa·· réellement ta progrès de* science* sacrées; elle ferait plutôt de nature ù lui nuire, en déprimant 1'Ι Itinlive personnelle ct cn paralysant cc qui, dans l'ordre des choses auquel l'homme est soumis ici-bas, est le moyen normal du progrès Intellectuel cl de tout autre : lu discussion, ta où il y n matière discutable.

L'obligation ne s'impose pas davantage cn vertu de* directions données ù l'Église en général cl à la Compagnie de Jésus cn particulier par les souverains pontifes. Le 23 noùl 1888, ta R. P. Andrrlédy écrivait au recteur du scolasticat de Zi-ka-wel, en Chine, au sulci du problème de hi distinction entre l'essence et l'existence : · Je n'ai reçu aucune communication des désir* de Sa Sainteté relativement au point spécial que vous signalez. Tout ce que Je sais, c'cst que le souvvra ‹l pontife Leon XJ 11 a daigné faire savoir par écrit A mon prédécesseur, ta H. P Beekx, de pieuse mémo rr. qu'en m H 1ère philosophique ct dans les questions discutables, cc n'était pas son intention do proscrire ta libre discussion ni d'imposer telle ou telle opinion. Je n'ai donc pas ù prendre parti pour un système ou pour l'autre · Un autre général, ta R. P. Louis Martin, rocorinnlMOit, dans un document rapporté par ta l R. P. Ledôchowskl, qu'on est libre <ta soutenir li distinction réelle, ù la condition ♦do ne pas en faire ta fondement de ta philosophie chrétienne m de ta prétendre nécessaire soit pour démontrer l'existence de Dieu et do se* attributs, soit pour expliquer ct prouver les dogmes d'une façon lonvenab'c » IU· panée approuvée et déclarée conforme ù In pensée de Léon XIII, par le pape Benoit XV, le 9 mars 1915 : *t'rndiclum rrsponfum II P Mmlln iwlirt* exaratum fuisse pu m nient Leonis XIIJ fel. mem.. Ideoque illud approbamus et nostrum omnino /adnun.* Dan* une audience accordée trois semaines auparavant, le 17 février, au général de la O pagn e de Jésus et A ses aas Uants, ta même pape, après avoir d'abord exprimé su ferme volonté qu'on suivît dans l'ordre la doctrine de saint Thomas, complétait sa pensée en disant qu'il n'entendait pas par lû restreindre la liberté d'opinion dans le* matières discutées et discutables parmi le* catholiques, comme celle de la distinction réelle entre l'cnence ct l'existence, et autre* du même genre qui ne sont pas contenues dan* ta dépôt de la foi; Il craindrait plutôt, en enlevant cette liberté, d'enrayer l'essor des esprits, au détriment de la profondeur dans le* études théologique* et philosophiques. Plus importante encore et plu* décisive fut l'approbat on formellement donnée à la direction fixée dans ta lettre du R. P. Le lôchowskl : le général est particu lièrement félicité d'avoir sagement apprécié les choses, *sequa te lance rationum momenta perpendisse,* et de s'être maintenu dan* le Juste milieu, *quo quidem in ludtcio rede Nos te sensisse arbitramur.* Paroles de * mple approbation, qui ne supposent nullement, comme certains l'ont prétendu, un privilège spécial, sous forme do dispense ou d'exception. Voir Son Éminence ta cardinal Eiirl , *Grunds tdiches sur Cha·rakteristik der neueren und neuexten Scholastik,* Fribourg-en-Brisgau, 1918, dan* *Ergonziingshelte zuder Stimmen der Zeit.* Erste Reihe, 6 Heft, p. 28-30.

Rédigée d'après le* principe* posé* par ta XXVI· Congrég ation générale, soumis A l'examen personnel de Benoit XV ‹ t approuvée par hit ta lettre *De doctrina S Thnma· mugis mugisque in Socidate /ooenda,* clôt et couronne la législation de la Compagnie de Jésus sur l'enseignement théologique et philosophique. En même temps qu'elle confirme l'obligation de suivre saint Thomas comme auteur propre, elle Uxe l'étendue ou les limites de cette obligation. Le droit A l'interprétation plus large ne tend nullement A déprécier l autorité du docteur angélique, ni A rendre plus faible ta défense de la fol catholique; au contraire, ta doctrine du prince de* théologien* n'en devient que plus forte et plus propre A défendre le* vénté* révélées contre des adversaire* qui, souvent, accusent l Église d'avoir laissé l'élément philosophique empiéter sur le dogme. Contre de tels adversaire·, si nombreux de nos Jours, Il importe grandement de séparer ce qui e*t certain de ce qui ne l'est pas. de tner l'élément systématique et l'élément absolu, et même de passer ta moins de temps possible dan* de* controverses ab* traite* qui, loin de contribuer A résoudre l'objection md quée, pourraient plutôt ta confirmer ou la renforcer.

A ce· lignes rédigée* avant In publication de l'ency cl que *Studiorum ducem,* du 29 Juin 1923. A l'occasion du s xlèmo centenaire de ta canonisation dr saint Thomas d Aquin nous sommes heureux d'ajouter ta direction donnée par Sa Sainteté Ph Xl A la tin d son cncyclique :< E tr·· les vrahamls de Olnt · homas, tels que d » vent être les fils de l'Êgl sc qui s'adonnent aux élud.s supérl urvs. nous désirons voir ^'établir celle digne émulation q i respecte um juste liberté cl fait progresser ks études mais on doit éviter ces attaques blessante* qui ne x t v c t point les Inlér t* de ta vérité ct ‹ ni pour unique résultat de brl*<r ĸ s lit ns de ta charité Qu'o l observe *i* bgk uscriK ni ks pre scription* du droit canonique, can 1366, t 2 ; « Les prof leurs auront soin de trait- r ta> cludt* de la philosophie nitlonm*!) et de ta thécdogle et de fonin r les élève* ians et!* branches d l'en*clg<tem nt d'après la méthode, la d ctiin et les principe* du docteur angélique. s y rattachant religieusement.»Qu tou* •'(•n tknnent i celle lègl , de sorte que saint Thomu puis*, ks rtconnaltn tous et chacun pour *e* lldvlcs disciple* .Mais qu'lb n\ xigv ut pas les uns d« tmlm

plus que n'exige de tous la sainte Église catholique, leurcominu mêr et maîtresse. Car dan ı les matières où les avis ne sont pas unanlni s parmi les auteurs du meilleur renom dans les écoles catholiques, nul ne doit être empêché dr suivre le scntim nt qui lut paraît pl vraisemblable · ***neque enim in iis rebus, de quibus in schnlis catholicis inter melioris note auctores in con· trarias p tries disputari solet, quixquam prohibendus est sequi sententiam qua sibi verosimilior videatur.*** ·

Institutum Soc. Jesu, Florence, 1892-93; ***Monumenta prdtig>gica Soc. Jesu, qutr prunam /talionum studiorum anno JSâS editam prircesstre,*** Madrid, 1901, dans la collection ***Monumenta Germanite pirdagoglca,*** Berlin» 1887, 1890, 189-1, t. n, v, ιχ, χνι; X. M. Bnchclet, S. J., ***Dellarmin avant son cardinalat,*** Paris, 1911, append, ix-xv, p. 493-518; A. Astraln.S. J., ***Historia de la Campania de Jesus en la Aslstencla de Espaha,*** Madrid, 1909. 1913,1916, t. πι,ιν, v; P. Tacchl Venturi,S. ***J.,Storia delta Compagnta di Gesà In Italia,*** Home, 1910,1.1, p. 53 sq. ; Andr. Jiianrn, ***Shilling der Gesellschaft Jesu sur Lehre des Aristoteles und des hl. Thomas von 15S3,*** dans ***Zeitschrift fûr kathalische Théologie,*** ïnspnick, 1916, t. x1, p. 201-237; Sforxa Pallavicini, ***Vindicationes Societatis Jesu, quibus multorum accusationes in ejus Insitlutum, leges, gymnasia, mores rr/itluntur,*** Rome, 1619. lui lettre du R. P. Vladimir Ledôcbowskl a été publiée dans diverses revues : ***Ctvtllà Cattidica,*** 1917, t. IV, p. 61; ***Scuola Catlnlica,*** Milan, 1917, t v, p. 276; ***Zeitschrift fur kalholische 'I heologle,*** Inspruck, 1918, p. 206; ***Ηατόη g Pt,*** Madrid, 1917, t. xux, p. 339, etc. Voir ***Éludes,*** 1917, t. cun, p. 74.

II. LA THÉOLOGIE DOGMATIQUE DANS LA COMPAGNIE de Jésus. — Même séparée de la morale et de l'ascétique, la théologie dogmatique reste une science complexe qui comprend, outre la scolastique, les diverses disciplines qui rentrent dans la théologie positive ou qui s'y rattachent. D ux choses nous aideront à nous faire une idée générale du développement, dans la Compagnie de Jésus, de la théologie dogmatique ainsi comprise : I. Une vue d'enscmidc du mouvement; II. La considération des grandes controverses doctrinales où les théologiens jésuites furent engagés (col. 1051)

I. Vue d'ensemble du mouvement doctrinal considéré dans son développement. — Les historiens du dogme signalent chez les théologiens catholiques, *h* paitir des début· du xvi· siècle, un fort mouvement de renaissance ct de réaction, provoqué par l'apparition du protestantisme et favorisé par l'invention de l'imprimerie. Ils distinguent dans l'évolution de ce mouvement une période de préparation, qui s'étend Jusqu'à la fln du concile de Trente (1563); un< période d'éclat qui va Jusqu'en 1G60 et pendant Iqc[Uc llc le mouvement parvient à son apogée; une pér ode de stagnation qui dure environ un siècle (1661) 1760); une période de profonde décadence qui couvre le dernier quart du xvm· siècle et les trente premières années du xix· (1770-1830); enfin, après cette date, une période de renaissance ou de rest >uration qui se continue et s'accentue au cours du xix· siècle. Schceben, ***La Dogmatique,*** trad. Bélet, Paris, 1877, L i, p. 691 sq. Si l'on excepte la première période où la Coinpaunie de J/sus n'existait po^ encore ct la ‹ uatrième, où elle n'existait plus, on peut y retrouver, quoique d'une façon moins absolue et moins tranchée. les memes phases de développement.

*/ PHKktlKH HlPCl.K DU LA COMPAQÿlR UK JÊ3Ü3 · PÎH/ODK U*ÉCLAT AT DP CTION.* – Ce fut, presque dès le début, une efflorescence merveilleuse ct presque morne de grands hommes, suivant la remarque d'un théologien contemporain : ***Apud societutem Jesu pullulant lurnmi viri mira et oiz audita efflorescentia.*** Dom Lauréat Janssens, ***Dritlectiones de Deo uno,*** t. i. p. 19, 1'rlbourg e.i-B., 1899. Schctbe i est encore plus expressif loisqu , parlant du renouveau théologique qui se ma *if* sla dans le ordres religieux ή h fin du xvr siècle, Il ajoute : « I n paît du lion échut A l'ordre t écemment établi des Jésuites, qui produisit des œuvrei grandioses dans tous les domaines de la théologie surtout dans l'éxégèse et l'histoire et essaya, sont ua forme édect que et plus libre, correspondant aux besoins ct aux progrès du temps de fai e avancer la théologie spéculative du moyen âge.· ***La Dogmatique,*** trad. Bélet, 1.1, n. 1078.

L J spagne, tout d'abord, présente une pléiade d'auteurs ranges communément parmi les tliôdogicns de premier ordre : François Tolet, Louis de Molina, Grégoire de Valence, François Suarez, honoré pur plusieurs papes du titre de ***Doctor eximius,*** Gabriel Vasquez, Dldace Ruiz de Montoya, Jean Martinez de Itipalda et Jean de I.ugo, devenu cardinal en 1613, mais qui par l'époque de son enseignement au Collège romain ct de la publication do scs œuvres, rentre dans le premier siècle de l'ordre. D'autres gloires surg sent ailleurs : en Italie, le cardinal Bellarmin; en Belgique, Léonard Lessius; en Allemagne, le bienheureux Pierre Camsius, Jacques Gretscr, Adam Tanner; en France, celui qu'on a nommé « l'aigle des Jésuites ·, Denis Pelau, sans compter un nombre beaucoup plus considérable d'auteurs inférieurs, mais d'une réelle valeur, qu'il serait superflu d'én· niércr; tels, par exemple» Jacques Granado, ***Commentarii in Summam Theologi,e*** S. ***Thomie,*** Séville, 1623; Pierre Armbal et Gaspard Hurtado de Mendoza, voirt. îv, col. 1556sq.

Tous ces théologiens n'ont assurément pas exercé la même influence, ni dans i'ordre ni au dehors, par exemple Suarez ct Vasquez comparés entre eux. D'ailleurs, ni Suarez lui-même ni aucun autre n'ont composé un corps de doctrine théologique que la Compagnie de Jésus ait fait sien ou que tous scs théologiens aient suivi; en ce sens, il ne saurait être question d'une théologie suarézicnne ou lugonienne ou ripaldicnne ou même inohnlste, si ce n'est dans un sens restreint et purement relatif, pour désigner un certain nombre d'opinions avancées par tels ou tels grands théologiens et admises par d'autres à leur suite et comme sous leur patronage. C'est ailleurs que dans les idées soutenues qu'il faut chercher l'influence plus universelle ct plus profonde exercée pur les grandi auteurs jésuites du premier siècle sur le développe ment de la théologie dogmatique dans l'ordre.

Ce qu'il faut d'abord signaler, c'est la méthode adoptée par ces maîtres dans renseignement, oral ou écrit. Méthode caractérisée par l'alliance, dans un degré plus accentué qu'auparavent, de l'élément scolastique représenté par saint Thomas, et de l'élément positif fourni surtout par les Pères, le* deux éléments se complétant ct s'entr'aidant mutuellement, nonpa·» seulement de fait, par simple nécessité de défense o j de polémique, mais en principe, conformément à la vraie notion de la théologie qui a pour objet propre les vérités révélées, ***principia revelata sibi aDeo,*** S. I hoinas. ***Summa theol.,*** 1·, q. i, a. 2. La tendance apparaît déjà chez Tolet, considéré à bon droit comme le père do ia théologie scolastique dans la Compagnie de Jésus. Après avoir fait de brillantes études à l'université de Salamanque, où ll eut pour professeur le célèbre Dominique Solo, ***doctissimi magistri nostri Solo,*** comme il aime ʌ le rappeler, ***Enarratio,*** 1.1, p. 282, Il entra dans la Compagnie de Jésus en 1558; appelé l'année suivante au Collège romain, il y enseigna successivement lu philosophie et la théologie jusqu'en 1568, époque où saint Ple V lui co fla d'autns fonctlo s. Sans nous faire connaître dans toute son ampleur, cc que fut son enseignement oral, très bnllnnt el très goûté d'après les témoignages du temps, les notes publiées au siècle

dernier soin» le litre *tV**Enarratio In Summam Theologia** S. *Thonuc Aquinatis,* Home I860, nous renseignent du inn'ns sur sa méthode et son procédé. Tolet s'attache à la *Somme IhMogiqur,* « œuvre de la plus grande valeur ct qu'on ne saurait Jiunaln trop louer, opus ***quidem utilissimum et nunquam sutis laudatum*** · Il étudié, article par article, les questions traitées par saint 'I homas.soit en les résumant brièvement, soit en les développant, selon que la matière est plus facile ou plus difiiclle. Viennent ensuite, sous le nom de ***Quirstiones*** ou ***Dubia,*** de courtes dissertations où les opinions émises sur le sujet par les principaux Scolastiques sont exposées et discutées; enfin Tolet conclut en faisant les précisions ou les distinctions qui lui semblent nécessaires. Constante est la préoccupation, énoncée dès le début, de bien montrer ce qui est de foi et de s'attacher ʌ la doctrine et aux sentiments des saints Pères; ***quar fîdel tenenda surd, semper ostendentes, et quantum nobis fuerit concessum, sanctorum Patrum dicta et placita proponentes.***

Le genre inauguré par Tolet alla en s'accentuant. Les petites dissertations, ***Dubia*** ou ***Qutrstiones,*** devinrent chez Grégoire de Valence, Bellarmm, Suarez Vasquez el les autres, des ***Disputationes*** de large envergure ct parfois de belle tenue littéraire. La part fa le à l'élément positif, particulièrement à l'élément patris· llque, est réellement une note caractéristique même chez des th&dogiens plus proprement scolastiques, comme Suarez, Vasquez, Ruiz de Montoya, Ripalda, etc. C'est plutôt à leur érudition positive qu'à leur profondeur dialectique, que plusieurs de ces théologiens ont dû des appellations singulièrement expressives : « Augustin de l Espagne » ou « Cynlle des temps nouveaux », données l'une à Vasquez, l'autre à Ripalda. C'est surtout sa vaste connaissance et sa pénétrante critique des opinions soutenues au cours des siècles qui a fait dire de Suarez, qu'en lui · on entend toute l'Ecole ». Qu'une œuvre de ce genre comporte nécessairement, de la part de ceux qui l'entreprennent, quelque liberté d'appréciation, Jointe à une certaine propension à prendre cc qu'ils jugent bon là où Ils lo trouvent, nulle raison de le nier; mais au-dessus des maîtres secondaires, cités, discutés ou suivis à l'occasion en des détails, plane toujours la grande et exceptionnelle autorité du maître par excellence, celui qui reste pour tous lo docteur propre, saint Thomas d'Aquln, dont ils commentent la ***Somme*** ou dont ils font du moins la base de leur enseignement. Grégoire de Valence donnant lo plan de son t uvrnge. ***Totius operis dloislo et argumentum,*** commence par dire : · ***Quoniam disputationes nostras ad Summam theologicam D. Thom* accommodare instituimus...*** » 11 déclare qu'en ce qui concerne la doctrine, il a marché d'ordinaire. comme il le devait, sur les traces de saint Thomas; car, de l'avis de tous, ce grand maître · l'emporte tellement sur les autres théologiens scolastiques que les hérétiques eux-mêmes, dont il est pourtant l'ennemi capital. eont forcés do reconnaître celte supériorité.» ‹ e que l'auteur confirme par un témoignage emprunté à Théodore do Bèze.

Dans le prologue do ses leçons de Louvain sur la Trinité, P q. xxviî, Bellarmln célèbre avec enthousiasme la méthode admirable ct facile du grand maître: • Il propose toutes choses dans un sl bel ordre, d'une manière sl facile cl si concise que, si quelqu'un étudie avec soin ces quelques questions de saint Thomas, J'ose affirmer catégoriquement qu'il ne trouvera, en ce qui louche ʌ la Trinité, rien de difficile dans les Écritures, les conciles, ou les Pères, et qu'en s attachant à l'élude du saint docteur il fera plus de progrès en deux mois que s'il en consacrait un grand nombre ʌ une étude personnelle ct directe dos Ecriture· et des Père·. »

Dans lo premier ouvrage qu'il publia ***De incarnatione Verbi.*** Alcala, 1590, Suarez émet cette dé aralion de principes : · Un de mes grands souci* a été de n'épargner ni travad, ni application, ni efforts, afin d'exphquer la doctrine de saint Thomas avec assez d'exactitude et de clarté pour en faciliter l'intelligence... Et là où le champ libre est la ssé aux op nions J'ai cherché à imiter l'exemple et la sagesse de ce docteur, préférant toujours ce qui me paraissait plus conforme à ia piété, à la raison, à la tradition, laissant tout ce qui s'en écartait. » R. de Scorradles, ***François Suarez,*** I.ıı,ρ. 155 474 où le docte l tographe relève la préoccupai Ion constan c h zSuarz c ram n r la théologie ‹ à sa nature rop ubllé* de s fence révélé ᵗ ». Vasquez, de son côté, avertit ses lecteurs qu'il n'aurait jamais osé mettre la main à ses Comme da -es. ‹ s'il n'avait eu pour précurseur et pour guide sa.nl Thomas, ce doc cur sl grave et sl profond dont Dieu a daigné nous faire don. ·

Il en est de même des autres grands théologiens jésuites, bien qu'on pusse remarquer entre eux une différence accidentelle dans la manière technique de suivre le maître commun. Nous trouvons des ***Commentarii in Summam,*** commentaires dus à des professeurs enseignant dans de grandes universités, comme Toi t à Rome, Bellarm.n à Louvain, voir t. n, col. 587, Grégoire do Valence â D.llinçen et à Ingolstadt. Molina à E\ora, Suarez ct Vasquez à Alcala, Salamanque et Cofmbre. Bientôt le souci d'adapter plus spécialement l'exposé de la doctrine théologique aux besoins des temps nouveaux amène d'autres théolog ens a s'attacher moms strictement au texte même qu'à la doc trine de la ***Somme,*** avec un apport plus considérable de l'élément positif. De là des œuvres aux titre» variés, comme la ***Summa theologt* scholastic*,*** Mayence, 1623, par Martin Bccan, ***VUniversa theologia scholastica, speculation, practlea, ad methodum S. Thom*,*** Ingolstadt, 1626, par Adam Tanner; le* ***Disputationes théologie* in Summam S. Thom*,*** Anvers, 1643-1655, par Rodrigue de Arriaga, professeur à Prague; les ***Disputationes in Summam theologicam,*** Pans, 1633. pnr Louis Le Mairat (Mæralius); la ***Theologia universa,*** Bordeaux. 1644, par Jean Martinon; un ***Cursus theologicus furta methodum, qua in scholis Soc. Jesu ubique pr*legilur annis quaternis, sancti Thorn* ordini respondentem,*** Vienne, 1630, par François Amico.

Enfin aux cours généraux qui comprenaient l'ensemble de la théologie s'ajoutèrent dès lors des élude.' particulières, restreintes à telle ou telle partie ou à telle ou telle question plus importante : msi, pour prendre deux ‹ xemplcs, le traité du portugais (hristophe Gll (Aigldlus). ***De sacra doctrina et essentia atque unitate Dei, Lyon*** 1610; c cclu du lorrain Claude 'II-phaine. ***Declaratio ac defensio scolasttca doctrin* sanctorum Patrum Doctorisque angelici de hypostasi et persona ad augustissima sanctissim* Trinitatis, et stupend* incarnationis mysteria illustranda*** Ponl-à-Mousson, 1634. Plusieurs des grands théologi es jésuite' cultivèrent cc genre : Lessius, ***De gratia eiflctici decretis divinis, libertate arbitrii et praacientia Dei conditionata,*** Anvers, 1610; ***De prrle<.tiunibus el mortbus divinis, Anver*,*** 1620, etc; Jean Martinez Je Ripalda, ***De ente supernaturati,*** Bordeaux et Lyon, 1635, 1615, ouvrage où. pour in première fois, toute la question du surnaturel fut systématiquement étudiée. A ce genre de travaux s'applique i ui*>ervalioii faite, lors de l'enquête de 1613 par les PP. Decker cl Negroni : « Pour choisir les opinions solides, il faut surtout tenir compte des auteurs qui ont publie peu de choses, mais qui ont écrit d'une manière exacte cl ***ex professo*** sur un sujet spécial, car souvent ces auteurs traitent les questions avec plus do som que les

autres plue encyclopédiques et par lA même impuissants A donner le même soin A tous les détails. › Observation juste, mais qui ne s'oppose nullement A ce qu'on trouve chez ces divers auteurs l'air de famille, que l'emploi d'une même méthode générale donne à leurs écrits.

Le mouvement théologique, tel qu'il apparaît dans le premier siècle de In Compagnie de Jésus, présente un autre caractère : l'ampleur donnée à la culture des sc.ences sacrées. Saint Ignace avait, dans la 11· règle d'orthodoxie, préconisé l'alliance de la théologie scolastique et dc la positive; mais qu'entendait-il par cette dernière? Dans son avis, *De ratione theologice et sacræ Scripturæ docendae,* Maldonat semble identifier la théologie positive ct la théologie morale : *et moralem quam positivam vocant,* dans *Monumenta p/rdagoglca,* p. 804. La pensée de saint Ignace allait certainement plus loin, car dans la règle même dont il •'agit, il énumère en parlant dc la théologie positive « la sainte Écriture, les écrits des saints docteurs positifs, les conciles, les canons, et constitutions de la sainte Église catholique notre mère. » Un document rédigé vers 1566 donne également la théologie positive pour « celle qui consiste dans l'élude des saintes lettres et des docteurs, des conciles et de la partie du droit canonique qui sc rapporte à la théologie. › *tnstiucllo pro præ/eefostudiorum,* dans Pachtler, op. *cit.* 1.l, p. 203.

Toutes ces sciences et l'histoire ecclésiastique qui •'y rattache, peuvent être considérées sous un double aspect : en tant qu'elles fournissent à la théologie scolastique les matériaux dont elle se sert en les organisant, ou bien en tant qu'elles constituent en elles-mêmes des branches distinctes, quoique indépendantes. Considéiées sous le premier aspect, ces sciences rentrent dans la théologie dogmatique, telle que les grands théologiens Jésuites l'ont comprise et pratiquée. Mais ils (Iront davantage; plusieurs d'entre eux, et non des moindres, cultivèrent ces sciences pour elles-mêmes. Ceci est vrai tout d'abord de ('Écriture sainte. Pendant le premier siècle do son existence, la Compagnie de Jésus ne fut pas moins fertile en grands exégètes qu'en grands théologiens scolastiques. Il serait même plus exact d'éviter l'opposition tacite que cette manière de parler semblerait supposer, car plusieurs parmi les plus grands furent tout à la fois éminents comme théologiens scolastiques et comme exégètes. SI François Tolel s'est signalé comme professeur au Collège Romain, il n'est pas moins remarquable par ses commentaires sur l'évangile de saint Jean et sur l'épître aux Romains. Salmeron, théologien pontifical au concile de Trente, s'est Immortalisé par ses vastes travaux exégétlques sur le Nouveau Testament, *Commentarii* en onzo volumes in-4®, Madrid, 1598-1602. Si Maldonat eut tant de vogue à Pans, comme professeur de théologie au collège de Clermont, A cause de son mode d'enseignement nouveau et plus pratique, il s'est acquis un renom plus grand encore par ses *Commentarii in quatuor Euangelia,* Pont-A-Mousson, 1506-97.

Λ c«'tc ou A la suite dc ccs trois grands espagnols, combien dc noms d'exégètes marquants leur pays nous fournirait, si pareil inventaire rentrait dans notre sujet, L'effort et le résultat fut tel, que Schceben a cru pouvo r dire, *op. cit.,* 1.1, p. 695 : « L'exégê e prit d<: · le début un essor si remarquable, principalement chez lo jésuites d'Espagne, qu'il resta peu de chose A faire dans la période suivante. » Le mouvement ne fut piu exclusivement propre à un pays; en plusieurs autres, a In même époque, apparaissent des exégètes dr s ».eur:en Baie. Benoît Justiniani ;en France, Jean Lor n; en Belgique. Jacques Bonhère. Cornelius A Lapide, en Allemagne, Adam Contzcn, Nicolas Serarius, lorrain de naissance. Voir Vlgouroux, *Dictionnaire de la bible,* art. *Jésuites (travaux des) sur la sainte Écriture,* par le P. A. I hiraml. S. J., t. in, col. 1103 sq.

L'activité des théoioglenti Jésuites ne s'arrêta pas A la sainte Écriture. Le double but qu'ils avaient à poursuivre : corroborer les catholiques dans leur foi et combattre les erreurs contraires, leur Imposait l'obligation dc suivre les adversaires dans leurs attaques contre l ancienneté ct la stabilité des dogmes proposés par l'Églisc catholique. Dès lors 11 Importait grandement d'utiliser les écrits des Pères et des auteurs ecclésiastiques. comme témoins des croyances primitives. Aussi, dès la première édition dc son catéchisme, paru en 1556 à Vienne, sous le titre de *Summa doctrine christianæ,* le bienheureux Pierre Canisius ne ec contenta t-i) pas d'indiquer en marge, les textes de la sainte Écriture; il y joignait les principaux témoignages de la tradition pair stique. Quand, plus tard, le P. Busaeus (Pierre Buys) en donna intégralement le texte, ce fut comme une première ébauche dc théologie patriotique. Beaucoup marchèrent dans la voie ouverte, en suivant des sentiers différents. Les uns, comme Théodore Antoine, dit Peltanus, ct Balthasar Cordier s'efforcèrent d'enrichir le dépôt traditionnel par des *Catena;* ou collections dc textes et dc passages. D'autres, en plus grand nombre, publièrent des ouvrages inédits, des nouvelles éditions, des traductions de Pères ou d'écrivains ecclésiastiques. Nombreux furent ces ouvriers de second ou de troisième ordre qui, modestement et laborieusement, jetèrent leur pierre dans les fondements d'édifices appelés A prendre de-s proportions aussi grandioses que les *Acta Sanctorum* ou la *Putrologia grieca ct latina,* parue dc nos Jours.

Plus rares sont les représentants du droit canonique; tel. eu Allemagne. Paul Laymann (f 1635), *Jus canonicum, sine commentaria in libros Decretalium,* Dillln-gen, 1663-73. D'autres, comme Jean Buys, François de Torrès, Théodore zkntoine, commencent à recueillir ct à publier des textes conciliaires ou canoniques. Débuts bien humbles assurément, dépassés de beaucoup par les travaux postérieurs, mais n'en ayant pas moins la valeur dc prémices ct d'amorce. Beaucoup plus notables sont dès lors les études historico-pntristiques, ducs en Allemagne à Jacques Grctscr ct en France à des hommes comme Fronton du Duc, Jacques Sirmond, Théophile Raynaud ct, par-dessus tout, Dcn s Petau, l'illustre auteur des *Dogmata catholica,* œuvre dont il parlait ainsi lui-même dans une lettre écr te en 164 1, au P. Mutius Viteilesch : « Je n'ai pas smvi, dans ce traité des choses divines, le chemin battu de la vieille école; j'ai pris un chemin nouveau et, je le puis dire sans orgueil, un chemin où jusqu'ici personne n'avait encore posé le pied. Mettant de côté cette théologie subtile, qui marche, â l'exemple de ia philosophie, · travers je ne sais quels dédales obscurs, J'en ai fait une, simple, agréable, sortant comme un lleuvc rapide de ses sources pures ct natives qui sont l'Émture, les Conciles et les Pères, et, au heu d'un visage hérissé et presque barbare qui fait peur, je lui al donné une physionomie polie ct aimable qui attire. » L'hyperbole mise à part, Petau enrichissait l'Église catholique d'une discipline nouvelle ct pleine d'avenir : la théologie historiro-patnstique.

Vers la même époque, un Jésuite belge h P. Jean Bollandus (f 165Û). commençait A réalise r le projet qu le P. I Itriberl Roswoyde avait conçu le premier, dvréunir i n un vast* r eu Il les documents relatifs aux vies des saints. *Acta sanctorum* Comme ouvrier de la première h· ure et comme organisai* ur de la bibliothèque et des archives, lean Boliandus mérita d* donner son nom à I illustre société qui continua l'ceuvr·- U qui « ut l'honneur de compti r parmi ses pr mkrs membres à côté du fondateur, des érudits tels que Godefroid i lenschius

et Daniel Pnpebroch, Voir t. n, col. 950 sq.; Sommvrvogel. *Diblluthique,* t, i, col 1520 sq. avec Indications d<s notlcci sur le bollandl ur* col. 1673 sq et il. Dtlchaye, *L'oeuvre des Hollandistes,* Bruxelles 1921.

Enfin, pour que rien ne manquât de ce qui peut contribuer à la profondeur des études théolog que*, la philosophie fut cultivée avec »o·η, d'après les principes posés par saint Ignace et ses successeurs. Les grands théologien! jésuites ne furent tels qu'en fonction d'une forte culture philosophique; aussi plusieurs d'entre eux, Tolct, Molina, Vasques, Suarez, Arringn, ont-ils mérité d'être cités parmi les représentants du mouvement philosophique réformateur qui se produisit alors. Card. Zéphirin Gonzalez, *Histoire dc la philosophie,* trad. G. dc Pascal, t. m, p. 100, Paris, 1891. Leur influence s'exerça diversement. Il y en eut qui,enseignant cette science, publièrent comme fruit de leurs leçons des commentaires sur Aristote; ainsi Tolct, *Introductio in dialecticam Aristotelis.* Borne, 1561; *Commentaria una cum qiurstionibus in lres libros Aristotelis de anima,* Venise, 1575; surtout Pierre de Fonseca, *Commentariorum in libros Melaphyiicorum Aristotelis Stagirilæ tomi IV,* Home, 1577. Surnommé Γ< Aristote portugais », Fonseca fut l'initiateur du mouvement remarquable qui eut pour résultat le grand ouvrage dc philosophie péripatéticienne auquel le nom du collige de CoTmbrc est resté attaché, *Commentarii collegii Conimbricensis, Societatis Jesu, in octo libros Physicorum Aristotelis Siagqidir, in quatuor libros de caelo,* etc., Coïmbre, 15U2, Sans compter des commentaires plus modestes, comme ceux d'Antoine Rubio, Alcala, 1603, etc.

D'autres maîtres Jugèrent utile de grouper dans une vaste synthèse les grands problèmes métaphysiques; tels Suarez, *Disputationes metaphysiae.* Salamanque, 1597, et Vasqucz, *Mciaphysicæ disquisitiones,* Anvers, 1618; Des traités moins étendus suivirent, publiés sous le titre de *Universa philosophia* ou de *Cursus philosophicus,* par des disciples de ccs maîtres : Pierre Hurtado de Mendoza, Lyon, 1621; Rodrigue dc Arriagi. Anvers, 1632; François Suarez, portugais, Colmbre, 1632. Cce travaux ont leur place dans i histoire de la philosophie scolnstlque. Le cardinal Gonzalez les cite p. 100, 102, ct porte sur Je plus célèbre ce Jugement flatteur, p. 136 : · Suarez est peut-être après saint Thomas, la personnification la plus éminente de la philosophie scolastique. Sa comepl.on philosophique est ia plus complète, la plus universelle, la plus soEdc, après celle do saint Thomas, qui lui sert de point de départ, dc base et dc règle, comme on peut le voir en parcourant scs œuvres. Dans la métaphysique comme dans la théodicée, dans la morale comme dans la psychologie, Suarez marche généralcjnenl à la suite du docteur angélique, dont il o pose, commente ct développe les idées avec une remarquablc lucidité. Iiéc» mment, un auteur qui n'est pas suarésii n, a reconnu le grand mérite du *Doctor Eximius* dans ce gigantesque travail dc systématisation scientifique de toute la métaphsylque : A. Grabmann. *Die Disputationes Metaphysicie des Franz Suarez in ihrer mcthodischen Elgcnart und Fortuùcklung,* p. 29-75, des *BeilrÛge sur Philosophie des P. Suarei.* pnr K. Six, A. Grabm nn, F. Nath yer, A. Junncn et J.Blcdcrtak, Impruck 1917, p. 31-37, 48. Ajoutons un représentant delà tendance thomiste plus stricte, Côme Alamanni» *Summa totius philosophise e D. Thonue Aquinatis angelici Doclorit docirina,* Pavio, 1618, 1623; ouvrage réimprimé au siècle dernier, Paris, 1885, 1888.

Tel fut, dans ses grandes lignes, le développement du mouvement théologique dans ta Compagnie de Jéso pendant le premier siècle do son exlsleive. Pour l apprédur dans toute son ampleur, il importe dc ne pas considérer let pro esscuri u les *écr* vains Jésuites .solém nt. mais de t nlr ompte ue l influence commune e', pour ainsi dire, socla**h** qu Ils · x» *rc»* en dans le! université* ou centna d études analogues qu ils fondèren ou qui leur furent confié! en tout ou en partie. Nous n avons déjà rencontré un certain » ombre, en paît culler k Collège romain, auquel Se rattacha mt, pour **h** fréquentation des leçons, les collèg· s ge manique, anglais, irlandais, écossais, grcc,maroni e ct nuiras. En dehors de l Italie, nombreuses furent les institutions du même g^nre. Qu'il suffise de citer, en Allemagne, les noms suivants : I resla.i, Cologne, DUllngcn, F Ida, l el elberg, ngolstadt, A ayence,Wuribou g; en Autriche, Gra'z Olmutz, Prague, Vienne; en Hongrie, Tyrnau ; en Pologne, Cncovle, Lembe, g. V Ina ct Zolocicen I ithuanle;en l spagnect Portugal, Al ala. .Madrid, Valladolid Coimbre» vora; en Lorraine» Pont-A-Mousson; en F icc, Slnuou irg ct Molsheim; en Belgique, Louvain; A Paris enfin l illustre col ègede Clermont Si Ion envisage ai si le mouvement théolog que ans la compagnie de 'ésus on peut sans manquer dc réserve, lui appliquer le jugement porté par Schceben, op. *cit.,* n. 691, sur le même ec.c pris en général : < Ce qui constitute la grandeur de cette période, c'est que toutes les disciplines de ta théologie y sont cultiver simultanément comme un seul corps de doctrine. » Il n'y eut pas la, en ce qui concerne les théologien* Jésuites, une réussite purement fortuite; l'ampleur qu'il* donnèrent A l'étude des sciences sacrées n'était qu'un moyen pratique d· tendre au but qu'ils se proposaient d'atle ndre : défendre le plus efficacement possible ta fm ct ta doctrine catholique, et pour cela, suivre l'adversaire ou porter soi-même l'attaque sur tous les points.

// SBCOSD SlACLB BT THMSIÎMB. jrsqv 1 *LA SVP· PHBSBJQX DB La CQMPAGSIB DB JÊSVS Bit 1773 7 PÎIRIODB D'ASSfMfLATJOm BT DB V CLQAlUSATlOB,—*

il n'est guère dans le cour» habituel des choses qu'un mouvement intellectuel d'une puissance extraordinaire sc poursuive longtemps avec ta même intensité· Ainsi en fut-d pour ta théolog e doctrinale des jé> i les. Il y aurait exagération manifeste â parier d'une période de décadence profonde, ou même de stagnation, en prenant cc mot dans un sens rigoureux ct absolu; mais fl n'en c^t pas moms vrai que si l'on compare le second siècle au premier, notable est ta différence, au désavantage du second. C est IA, du reste, un phénomène non partlcuder A la Compagnie de Jésus, iuab général, i la même époque.

L'mfviionic appelait nettement en ce qui concerne les travaux dc la sainte Écriture. Non que l'étude do celte science ail été abandonnée : en parcourant dans le *Nomenclator* d'Hurlcr ta colonne qui s'y rapporte, on trouvera des jésuites en assez grand no libre, une cinquantaine environ; mais aucun n'est comparable aux grands exégète» du premier siècle, ct c'est à peine si l'atlention est spécialement attirée par quelques noms, comme ceux d'un Ménocbius, en Italie, d'un Tourncmine, en France, d'un Didacc Quadros, en Espagne. Si ta science exégétique n'est pas stagnautc, elle fait pou de progrès.

L'infériorité n'apparaît pas moins dans ta théologie scolastique. Plus dc commentaires de ta *Somme* de saint I bornas, comparables par l'ampleur, A ceux du grands maîtres; suivant ta remarque de Schecbcn, *op. cit., p. 709,* « on s'en aperçoit par ta substitution des ouvrages ln-4· aux in-folio, des in-8· ct des ln-12 aux in-4·. » On ne rencontre même plus, d'ordinaire, l'exposition ayant pour objet direct le tK xte du docteur ngvl.que. A part quelques exceptions, comme *VOpus th^dogicum* de Silvestre Maurus, Rome, 1687. les docteur» nouveaux se contentent le plus souvent d uln.icr les matàiaux accumules par le labeur de

leur aîné*. Sous cet aspect, et en cc sens, le second siècle est, par rapport au premier, une période d'assimilation. C'cst aussi une période de vulgarisation. On veut éviter les redites et les pertes de temps qu'entraînait le mélange des questions théologiques et des questions philosophiques dans la *Somme* de sa nt Thomas; les longs commentaires et les *Disputationes* de large envergure font place à des compositions où l'on vise beaucoup plus â la brièveté, à la claité, à l'ordre logique et à la valeur relative des questions pour l'époque et pour les pays. De là viennent les abrégés de toute sorte : *Manuels* ou *Cours,* présentés sous cc titre ou sous d'autres équivalents : *Tractatus theologici, Institutiones theologiae, Theologia,* soit simplement, soit avec des épithètes qui déterminent le genre spécial, parfois un peu encyclopédique, de ccs cours, par exemple celui des jésuites de Wurzbourg, intitulé *Theologia dogmatica, polemica, scholastica et moralis* el honoré de ‹ et éloge : ‹ *Omnium finis et digna coronat,* par le P. Christ. Pesch, *Prælectiones dogmatice?,* **t.i,** n. 54.

Les auteurs sont de toute nationalité : Italiens, comme Sforza Paliavldnl, Rome. 1628, etc; Dominique Viva, Padoue, 1712. Espagnols : Martin de Esparza Artiada, Rome, 1662; Jean-Baptiste Gormaz, Augsbourg, 1707; Jean Ulloa, Augsbourg, 1719; Jean Morin, Vienne, 1720; Jean-Baptiste Gcner, Rome. 1767. Allemands : Christophe Haunold, Ingolstadt, 1659-1670; Antoine Erbcr, Vienne, 1747; Jos. Monscheim, Dill gen, 1763; Antoine Mayr, Ingolstadt, 1729; Henri Kilncr et autres auteurs de la *Theologia dogmatica polemica, scholastica et moralis,* Wurzbourg, 1766. Français : Georges de Rhodes, Lyon, 1661; Edmond Simonnet, Nancy, 1721; Paul-Gabriel Antoine, Ponl-Ù-Mousson, 1723. Belges, comme Jacques Plate), Douai, 1661. Anglais, comme Thomas Compton ou Carleton, Liège, 1658, 1662.

A côté des cours complets, les traités particuliers se multiplient en trè* grand nombre. Certains ont attiré l'attention par le nom de leurs auteurs ou l'originalité de leurs vues, comme *Y/Enigma sacrum* cl la *Vila abscondita,* Rome, 1717, 1728, de l'espagnol Alvare Clenfuegos, professeur au Collège romain, puis cardinal en 1720. Voir t. n, col. 2511. D'autres ont leur place dans l'histoire des dogmes par l'in fluence exercée, comme l'ouvrage classique du sicilien Benoit Piazza, *Causa immacubdee conceptionis sanclissinur Matris Dei Marier,* Païenne, 1717.

D'une façon plus générale, la mariologie traitée avec prédilection par le bienheureux Pierre Camsius, Suarez et autres grands théologiens, continue à se développer avec une richesse dont on peut sc faire une idée en jetant un coup d'œil sur le répertoire spécial du P. Sommcrvogcl, *liibliolheca Mariana de ta Compagnie de Jésus,* Pa. s, 1885.

La philosophie sc présente à peu près dans les même conditions que la théologie scolastique. Des nombreux cours el Ira tés, des nombreuses études sur les philosophes anc cm», des nombreux commentaires sur leurs écrit* qu'on trouve signalée dans la *Hiblio-tièjue de ta Compagnie de Jésus,* L x, col. 521-26, 733-45, beaucoup sont de l'époque présente; mais très peu sortent du commun. Au moins est-il Juste d'en relever quelques-uns : en liai e, Sylvestre Maurus, *Aristotelis opera qusr exstant omnia brevi paraphrasi, ac litterte perpetuo tnhicrente explicatione illusit uta,* Home, 1168; en ISpagne, Louis de Lossada, *Cursus philo ophicus regalis collegii Sulmanticensis,* Salamanque, 1724, 1730, 1735; en Allemagne, Jean-Bap-Uste lolomel. créé cardinal en 1712, *Philosophia mentis et sensuum secundum utramque Aristotelis metho-aum pertractata, metaphipice et emptrice,* Augsbourg, 1698; Auluine Mayr, *Philosophia peripatetica anti-quorum principiis et recentiorum experimentis confirmata,* Ingolstadt, 1739.

Un fait plus important sc rapporte *à* ccttc époque: l'apparition de la philosophie nouvelle avec les • Essais · de Descartes, 1637, etc. Celle philosophie nouvelle compta parmi scs principaux adversaires deux jésuites français : Pierre Bourdin (f 1653), septième *objection ou dissertation touchant la philosophie première,* et Gabriel Daniel, *Voyage du monde de Descartes,* Paris, 1690. Quoi qu'il en soit des cas particuliers, comme celui du P. Yves André, l'ordre dans son ensemble ne pouvait avoir qu'une attitude d'hostilité à l'égard d'un système dont les principes étaient en contradiction manifeste avec ceux de la philosophie péripatéticienne et thomiste. Sur la demande de la XIV· Congrégation générale, le P. Michel-Ange Tarnburinl, nommé général le 31 janvier 1706, fit un catalogue de trente propositions cartésiennes dont l'enseignement était prohibé dans les chaires de la Compagnie. Voir C. de Rochcmontcix, *Le Collège Henri IV de La Flèche,* 1.1, p. 60-89, Le Mans, 1889.

Si les écrivains Jésuites de cette période cèdent la palme en plusieurs points à leurs grands aînés, en d'autres pourtant ils la leur disputent. Dans le champ du droit canonique, des commentateurs plus nombreux et de plus grand renom apparaissent, comme Henri Plrhing, Dillingcn, 1674; Jacques XVicslner, Ingolstadt, 1717; François Schmalzgruebcr, Ingolstadt, 1728; Joseph Biner. Augsbourg, 1754. A la seconde moitié du xvn· siècle, appartiennent la plupart des nombreux ouvrages du P. Philippe Labbe, el spécialement la collection des conciles généraux et particuliers do France, qu'il publia en collaboration avec le P. Gabriel Cossart; ouvrage considérable, dont une nouvelle édition fut donnée en 1714 par le P. Jean Hatduuin, sur l'ordre de ΓAssemblée du Clergé de France de 1685. Des travaux semblables furent publiés pour l'Allemagne, par Joseph Hartzheim, Cologne, 1759-63, et pour la Hongrie, par Charles Pclcriïy, Vienne, 1756-69.

Les éludes patristiques ne sont plus illustrées par un Pctau, mais le mouvement dont ce grand homme et scs contemporains avaient été les initiateurs, se développe; et bien qu'à celte époque les principaux représentants de la grande érudition palristique et ecclésiastique se rencontrent parmi les bénédictins de France, la Compagnie de Jésus présente des noms dignes d'être associés aux leurs; tels, en dehors de Philippe Labbe déjà mentionné, les PP. Pierre Poussfnes, Pierre François Ch;filet et Jean Garnier. En Italie, Sforza Pallavicini, professeur au Collège romain et cardinal en 1650, s'immortalise par son *Istoria dei Concilio di Trento,* Rome, 1656. Enfin de nombreuses études do détail sur la vie, les écrits et la doctrine des saints Pens ou surdos faits Importants de l'histoire de ΓÉglise sont provoquées, comme on le verra plus loin, par les controverses de l'époque, surtout le Jansénisme et le gallicanisme.

Tout cet ensemble de travaux témoigne assurément d'une grande activité littéraire. Gênée pendant la période d'attaques et de persécutions que traversa l'ordre sous les pontificats de Clément **XIII** et de Clément XIV, cette activité n'en continua pas moins jusqu'à l'heure de la suppression, en 1773, comme l attestent les multiples ouvrages publiés encore pendant le quart de siècle qui précéda ce triste événement. Alors même brilla en Italie un homme d'une érudition et d'une fécondité merveilleuse, François Antoine Zaccarla (f 1775), doublement remarquable, et par scs travaux personnels, nombreux cl Variés, et par son *Thésaurus lheotogicus,* Venise, 176'2, précieux recueil d'études spé< aies, empruntées au? me fleurs théologiens de son siècle ou de* siècle* antérieur·.

Ut. LA NUU\ ELLE COMPAGNIE : PERIODE DK RP.ACTtOK ET DK RENAISSANCE. — Le court dcml-siècle qui s'écoula entre la suppression de la Compagnie de Jésus et son complet rétablissement par Pic VH en 181I, correspond A la · période de décadence profonde, » dont parlent les historiens du dogme ou de la théologie catholique. SI la Involution française avait amené de grands bouleversements dans l'ordre pol.tique, le désordre et le désarroi n'étaient pas moindres dans le domaine des idées. La Compagnie de Jésus n'étant plus, il ne saurait être question pour elle d'une part de responsabilité dans ce triste résultat. Ce qu'il est, au contraire, permis de constater comme un fait historique, c'est que, dans ces temps troublés, il y eut, parmi les anciens membres de l'ordre supprimé, de nobles et vigoureux défenseurs de l'Eglise et de la foi catholique, comme Alphonse Muzzarclli en Italie, Fauste Arevalo en Espagne, et d'autres en France, en Belgique et en Allemagne, dont les noms viendront A propos de la controverse rationaliste.

Quand la Compagnie de Jésus sortit du tombeau,il lui fallut tout refaire en matière d'enseignement, car elle n'avait plus ni maisons d'études, ni bibliothèques, ni maîtres formés, ni traditions scolaires. Les traités de théologie et de philosophie qui avaient cours s'inspiraient le plus souvent des idées régnantes; les autres avaient trop subi l'inlluence des mêmes idées pour être en parfait accord avec l'ancienne théologie, celle de saint Thomas d'Aquin, et l'ancienne philosophie, celle d'Aristote Interprétée par ce même docteur. Ces difficultés furent encore compliquées par l'apparition de nouveaux systèmes philosophiques ou théologiques, comme le traditionalisme, le mennésianiMnc, l'ontologisme et autres. Ces nouveautés trouvèrent des adversaires décidés dans la Compagnie de Jésus : le mennésianisme, dans le P. Jean Louis de Rozaven (f 1851) ; le traditionalisme, dans le P. Marie-Ange Chaste), (f 1861), l'ontologisme dans le P. Henri Ramière (t 1884) et d'autres. Il y eut cependant dans quelques pays, en France notamment, des tiraillements dus à l'influence que ces nouveaux systèmes excrçèrcnt sur les esprits; mais la déviation ne fut que momentanée et, sous l'action vig lante et ferme des supérieurs, tout rentra dans l'ordre. J. Burrilchon,La *Compagnie de Jésus en France,* Paris, 1919, t. m, c. m, p. 159 sq. En 1858, le R. P. Bcckx adjoignit à son *Ordinatio pro triennali philosophai' studio* un grand nombre de propositions prohibées; beaucoup se rattachaient à des systèmes philosophiques opposés A l'enseignement d'Aristote et de saint Thomas, tels que le cartésianisme, le kantisme. Je traditionnalisme, l'ontologisme, etc.

L'ordre renaissant renoua son enseignement Λ celui d'autrefois en recourant au même lien de doctrine et d'unité : les principes posés dans le *Ratio ›ludiorum.* Quand, vers le milieu du xix· siècle, un mouvement sensible de réaction sc produisit en faveur de la théologie et de la philosophie thomiste, les membres de la Compagnie y curent leur bonne part. Il suffit do citer en Allemagne, Joseph Kleutgen, *Die Théologie der Vorzeil vertheidigt,* Munster, 1853-GO, et *Die Philosophie der Vorzeit vertheidigt,* Munster, 18G0-63; H. Hurler, *Theàlogiæ dogmutiex compendium,* Inspruck, 187G; Ferdinand Sientrop, *Prxleitlones dogmatiex de Deo uno, de Verbo Incarnato,* Inspruck, 1876, 1882, en Belgique, Louis do San, *De Deo uno,* Louvain, 1904, cl autres traités justement estimés. Mais ce fut surtout en Italie, au Collège romain réorganisé, que le niou\emcnt acquit une ampleur et une efficacité plus grande. Si les *Pnvlectiones theologico·* du P. Jean Perrone, Home, 1835-42, constituaient déjà un réel progrès, d'autres maîtres publièrent ensuite des écrits qui, faisant moins large la part de la controverse, et combinant dans une meilleure mesure l'élément scolastique et l'élément positif, rentraient davantage dans le genre traditionnel; tels, pour ne par er que i es morts, les cardinaux Franzelln et Mazzdla, les PP. Palmieri et Schlffini, auteurs dont les œu\res sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les énumérer.

La renaissance des sciences sacrées s'étendît, bien que dans des proportions d. verbes, aux autres branches de la théologie. L'exégèse biblique a été noblement cultivée, en Italie, par François Xavier Palritâ; en Allemagne,par les PP.Comely, Knabenbauer et autres auteurs du volumineux *Cursus scriptune sacrer,* Paris, A par ir de 188G. Le* études d· droit canonique ont eu d'iliustres représentants dans le cardinal Tarquini, *Juris ecclesiastici publici institutiones,* Rome, I860, et ' urtout dans le R.P. François-Xavier \\ cmx, général d· la Compagnie de Jésus, *Jus Decretalium,* Rome, 1893. La théologie patristique a été moins riche en ouvrage* généraux qui lui soient spécialement et directement consacré', comme les *Études de Théologie palristique sur la Trinité,* par le P. Théodore de Hr gnon, Paris, 1S92, etc. En revanche, la plupart des théologiens dogmatiques ont eu soin, A l'exemple du cardinal bran·zelin, d'utiliser dans leur enseignement et dans leurs écrits les trésors d'érudition accumulés dans tes œuvres de Pctau et de ses émules. En outre, dans les grands dictionnaires de Théologie publiés depuis un demi-siècle ou qui sont actuellement en cours de pub'.ration, de nombreuses et importantes étude* palnstiques, doctrinale* ou historiques, ont paru sous le nom de théolog c jésuite*.

L'h.sto.rc ecclésiastique reste en honneur, i«présentée particulièrement par les nouveaux Bohandistes, tels que Victor de Buck (f 1876) et Charles de Sincdt (f 1911). L'ne branche spéciale, l'arclu'olo · e sacrée, se développe et commence à intéresser les théolng.ens eux-mêmes pour l'apport fourni en faveur des croyances et des coutumes primitives; telles en Italie, les diverses publications du P. Raphael (/Armed (f 1885), et, en France, celles des PP. Arthur Martin (t 1856), Alphonse Didron (f 1867) et Chant* Cahier (f 1882).

Enfin, dans ce fécond mouvement de réaction et de renaissance, les études de philosophie scolastique ont eu leur belle part, noblement relevée par Kleutgen, cette science a trouvé en Italie, particulièrement au Collège romain, toute une pléiade d'ardents apôtus dans le* Cornoldi, les Tapparelll, les Liberatore, les Sch.lllni et leurs successeurs. Léon X111 a rendu hommage ù ccs efforts dans l'épithète de nrO *ce* »i mnïojo-*phorum* do née Λ Kleutgen et dans le bref *Grati^ime nos,* adressé aux membres de la Compagnie de Jésus; après avoir rappelé l'encyclique *Æfcrni Patris* et le dessein qu'il y avait exprimé de faire revivre dans les école* chrétienne* la philosophie scolastique d après saint Thomas d'Aquin, il ajoutait que, pour exécuter cette «ouvre il comptait sur la collaboration de* onlrc* religieux en général, et en particulier sur celle de la Compagnie de Jésus : *Quo quidem in numero dresse non pjlerai inclyta Societas Jesu.*

II. Lbs okandks contkov&rsbs th^olootquk* dk la Compagnie ʋκ Jésus. — Comme ce titre l'indique, i) ne s'agira pas Ici de toute* 1rs controverse* auxquelles des théologiens Jésuite* ont pu prendre part ou donner occa'ion; des controverses personnelles, locales ou particulières, c*e*t-ù-diic restreintes â des points de détη I, n'ont qu'un intérêt secondaire et n'accusent pas un inouxtm nt d'ensemble. Il en va autrement de certaine* cmlroverses capitales, où tout l'Ordru fut engagé; A la différence de* autres, celks-cl sont de nature A man fester, par Iα spontanéité et runivcrsiiî lé de l'ofipositlon, un réel caractère de foncnliition Lhéologtque dans la Compagnie de Jc*us.

Ccs controverses générales ont porté sur quatre erreurs bien caractérisées: le protestantisme, le jansénisme, le gallicanisme ct le rationalisme moderne, 'detraction sera faite de la controverse *de auxiliis;* ce qui en a été dit ci-dessus sutili à montrer qu'il y a dan* In doctrine officiellement soutenue par les tin ologicns jésuites, sous Clément VIII et Paul V, un point réellement caractéristique de leur enseignement en matière non de foi, mais d'explication systématique.

r. *controverse protestante.* — En fondant la Compagnie de Jésus, saint Ignace lui avait donné pour mission spéciale de sc consacrer sans réserve à la défense de l Église romaine. Le principal ct le plus menaçant adversaire était alors le protestantisme; la lutte devenait inévitable. Les circonstances elles-mêmes en donnèrent le signal, quand trois des dix premiers jésuites, le bienheureux Pierre Lefèvre, Claude Le Jay et Nicolas Bobadilla, envoyés en Allemagne ou en Autriche, se trouvèrent en face de plusieurs chefs intellectuels de la Réforme. A la controverse orale s'ajouta bientôt la controverse par écrit. Outre son catéchisme, comparé par Schecbcn au *Livre des Sentences, ib r entenuorum sui tempuns,* le bienheureux Pierre Canlslus publia ses *Commentaria de Verbi Dei corruptelis,* Dill.pgen, 1571, suivis d'un autre volume. *De Maria Virgine incomparabili et Dei genitrice,* Ingolstadt, 1577. La contre-révolution religieuse, qui se produisit alors dans les pays d'Allemagne restés catholiques ct dans quelques-unes des régions entamées par l'hérésie, se rattache en grande partie à l'apostolat de cct homme de Dieu, surnommé « le marteau des hérétiques » ou ‹ le nouveau Boniface ». Voir t. u, col. 1509 sq. A côté de lui se place un théologien de marque, d» JA nommé, Grégoire de Valence, professeur de 1575 à 1591 dans les universités d'ingohludt et de Ddh. gen; il a mérité d'etre salué comme • le restaurateur de la théologie en Allemagne, mêlant dans ses commentaires sur la *Somme,* de la façon la pim heureuse, dans un beau el riche langage, la théologie positive el la théologie scolastique. » Schecbcn, *op. cit.,* I. î, p. 701. En meme temps, il lit œuvre de controversiste vaillant et habile dans un grand nombre d écrits sur les matières discutées entre catholiques et protestants. Voir t. iv, col. 1565.

En fondant A Borne en 1552, le Collège germanique, saint Ignace s'était proposé d'assurer et de perpétuer les fruits de cc grand mouvement de réaction catholique en Allemagne. Vingt-quatre ans plus tard, le pape Grégoire XI11 décrétai t, dans l'intérêt des élèves du même collège, l'érection au College romain d'une châtre de controverse, confiée à Bobert Bellannin, posa l'occasion providentielle qui valut à l'Église romaine les *Disputationes de lonlroversiis christianæ fidet, adversus hujus temporis hæreticos,* Ingolstadt, 1536, 1588, 1593. Œuvre capitale cn son genre, dont on a pu dire qu'elle fut pour la théologie polémique ce que la *Somme théologigue* de saint Thomas avait été pour la théologie scolastique. Voir t. u, col. 577, 588. Ma.%. en dehors de cette œuvre que son ampleur et son mérite mettent à part, la controverse protestante donna lieu, surtout dans les pays où les novateurs ct les cathol ques se coudoyaient, à un puissant mouvene il i itérairc qui sc maintint dans les siècles suivants.

En Alltmagne, dans la première moitié du xvu· siècle, des theolog ens de grand renom sc distinguent aussi comme populiste· : Jacques Gretser (t 16-i), auteur d'une éruu.lion et d'un· fécondité merveilleuse ; voir t. vi, col. 1866; Martin Becanus (f 1624), brabançon d'or gine et longtemps professeur à Wurzburg, Mayence ct Vienne, connu surtout par son *Manuals enntrooersiarum.* Mayence» 1623, ouvrage non iculrii.cnt solide, mais ‹l gne et plein de mesure voir L u, col 522; Auam Qh ilz.cn (f lbJ5), apologiste des *Controverses* de Bellannin ct remarquable, en matière économique par des vues surprenantes pour l'époque, voir t. ni, col. 1756. A ccs célébrités s'ajoutent, au cours du même siècle, d'autres champions de la foi catholique, dont les noms méritent d'etre relevés; George Scherer (t 1605); Josse Kcdd (f 1657); Laurent Forez (t 1659), voir t. vi, col. 539; Jacques Masen (f 1651); Guy Erbcrmann (f 1695), voir t. v, col. 399. Au xvnr siècle, la préoccupation polémique est encore tellement à l'ordre du jour qu'elle est au premier plan dans des publications théologiques, comme le *Cursus theologite polemicie uniuersie* de Guy Pichler, Augsbourg, 1713, ou que du moins elle va de pair avec le dogiae, comme dans les théologies déjà citées des jésuites de Wurzbourg, *Theologia dogmatica, polcmica,* etc., ct dans celle de Sardagna, *Theologia dogma!ico-polcmica.*

La controverse protestante s'étendit naturellement aux pays voisins de l'Allemagne; partout il y eut, dans la Compagnie de Jésus, de vaillants champions. En Pologne, Pierre Skarga (t 1612), Nicolas Ciehovius ou Gichocki (1669), Théophile Hutka (f 1700); Godefroy Iiannenberg(t 1729). En Hongrie, le cardinal Pazmany (t 1637), et Martin Szentivany (t 1705). En Bohême, Jean Kraus (f 1732). En Belgique, Théodore Antoine Peltanus (f 1581); François Coster (t 1619), voitt.in, col. 1920 ; Charles Scribani (f 1129); Jean de Gouda (t 1630). Lessius lui-même (t 1623), qui joignit à sel autres mérites celui d'avoir fait œuvre d'apo?pgétiqu· dans deux de ses écrits, *Quæ fides et religio sit capessenda consultatio.* Anvers, 1609; *De antichrislo el ejus pnecursuribus,* Anvers, 1611.

En France, le calvinisme eut de dignes adversaires dans beaucoup d'écrivains, dont plusieurs furent égakm nt de grands prédicateurs et de vaillants apôtres: Edmond Auger (f 1591), voir t. i col. 2267; Jean Gontery (t 1616), italien d'origine, t. vi, col. 1191; Louis Biciieome (f 1625); Pierre Coton (t 1626), t. m, col. 1928; l'alsacien Jean-Jacques Scheflniacher, (t 1733), t. iv, col. 1570, et beaucoup d'autres. Voir J. Brucker, *La Compagnie de Jésus,* p. 471, 758.

En Angleterre, ce fut surtout par le témoignage du sang que les missionnaires jésuites rendirent hommage à la foi catholique ; mais plusieurs sc distinguèrent aussi par l'apostolat de la plume comme le bienheureux Edmond Camplan, *Rationes decan quibus /retas certamen anglicanse Ecclesiæ ministris obtulit,* 1581, voir t. n, coi. 1449; Jacques Gordon Huntiey, *Controversiarum i hristlanir. fidei adversus huius temporis htrrehcos epitome,* Cologne, 1620, voir t. vi, col. i 196; Bobert Persons, *De persecutione angitcana,* Koine, 15 >2,etc.; Jacques Mumford, *The Question o/ Questions,* Gand, 165.8, etc.; Jean Spencer, *The trial o/ the Protestante private spirit,* 1630, etc.

Au xix· siècle, dans la nouvelle Compagnie de Jésus, la controverse protestante ne cessa pas, mais dans l'ensemble elle changea d'aspect. Sous l'in fluence de la philosophie moderne, du kantisme surtout, la protestantisme agressif modi lia peu à peu son terrain d'attaque; répudiant l'ancien conservatisme, la plupart des théologiens évangéliques s'en prirent aux bas*»s mêmes du catholicisme cl du christianisme, considérés comme religion fondée sur la révélation divine Dès lors, la lutte se confondit ù peu près, dans les grandes lignes, avec la lutte plus générale contre le rationalisme et scs formes multiples.

La controverse protest .mie eut une influence notable sur le develop; rment de la théologie dans la Compagnie de Jésus. Elle contr bua Inconlvst.iblement à l'a‹ iiphon ct a u molt tien jaloux de la méthode générale inditpiée ci-dcMUs, celle qui consiste A combiner, dans un ‹k; ré plus accentué qu'auparavant, l'élément positif avec Γélément scolastique. Les novateurs

rejetaient ou dédaignaient cc dernier ; Il fallait, pour les atteindre, Insister sur le premier ct répondre aux accusations d'innovation ou de corruption doctrinale qu'ils lança ont contre l'Église romaine. La valeur exceptionnelle, exclusive même, qu'ils attribuaient À la Bible, à la parole de Dieu écrite, par opposition à la tradition ou parole de Dieu communiquée et transmise d'abord oralement, Imposait aux champions de lu doctrine catholique le devoir d'étudier de leur cAté ct d'approfondir les saintes lettres ct les monuments de l'antiquité chrétienne, afin de pouvoir suivre et combattre les autres sur leur propre terrain.

La controverse protestante eut encore une autre influence. Les attaques des novateurs furent si multiples, dans leur objet direct ou dans leurs conséquences, elles entraînèrent tant de problèmes dépassant le champ propre de la théologie scolast que, qu'il fut rigoureusement impossible de les résoudre sans recourir aux diverses branches de la théologie positive, meme aux branches purement auxiliaires, comme l'histoire ecclésiastique. Il suffit, pour se rendre compte du fait, de jeter un coup d'œil sur les *Co itu verse** de Bellannin ou sur des cours de théologie plus récents, comme celui des jésuites de Wurzbourg où ccs mêmes *Controverses* ont été si largement utilisées. Cette considération explique el justifie l'ampleur que les théologiens jésuites, guidés par le *Ratio studiorum* ct par la connaissance des besoins du temps, donnèrent à l'étude des sciences sacrées.

u. controverse janséniste. — Cette nouvelle lutte eut son prélude dans le baîanismc. Voir Baius, t. n, col. 64. Beaucoup des propositions que ce théologien soutint ù Louvain, en particulier celles qui concernaient la grâce du premier homme el des anges, la justification el le mérite, le libre arbitre, la concupiscence ct le péché, étaient si directement en contradiction avec la doctrine commune des théologiens jésuites sur les mêmes points que le baîanismc devait Inévitablement trouver cn eux des adversaires décidés et irréconciliables, François Tolet, chargé par le pape saint Ple V de porter et de faire accepter ʌ l'université de Louvain la bulle *Ex omnibus ufflictionibus,* 1er octobre 15G7, qui condamnait 76 propositions, eut l'honneur ct la joie de réussir dans celte mission. La soumission des esprits ne fut cependant pas complète. Bellannin, arrivé â Louvain, cn mai 1569, assista pendant quelque temps au cours du célèbre chancelier; il sc rendit si nettement compte de ce que son système avait de périlleux, que, devenu professeur, il profila de toutes les occasions, pour le réfuter, sans toutefois le nommer. Voir t. n, col. 561. Les divers passages furent réunis ensuite sous cc titre : *Sententia D. Michaelis Baii, doctoris Lovanlensis, a duobus Pontificibus damnata et a Roberto Bcllarmtno refutata,* écrit récemment publié dans *VAuctarium Bellarminianum,* Paris, 1913, p. 314. Un autre grand théologien, Jean Martinez de Ripalda, fit suivre son célèbre ouvrage *De ente supernaturali* d'une appendice spécial contre le baîanismc : *Adversus articulos olim a Pio* V, *Gregorio* ***XIII*** *et novissime ab Urbano* ***VIII*** *damnatos libri duo,* Cologne, 1648; édit. Vivès, Paris, 1871, t. v, et vi.

Ainsi commencée avec les bafanlstcs, la lutte devait continuer avec les Jansénistes, après l'apparition de l'ouvrage capital de leur chef. Cet ouvrage ne parut que deux ans après la mort de Jansénius, sous ce titre : *Augustinus, sive doctrina (sancti) Augustini de humana natura sanitate, agritudine, medicini, adversus pclagianos et massilienses,* Louvain, 1640. L'auteur y rééditait, sous le couvert de saint Augustin, la doctrine de Baius, cn l'accompagnant de vues particule ie sur la nature de la grâce efficace et de la prédestination, qui ne pouvaient être que souverainement antipathiques aux théologiens Jésuites. L'année suivante, Urbain VIH condamna le livre du double chef, qu'il contenait de nombreuses erreurs renouvelées de Baius cl que, malgré les défenses pontificales, il avait remis cn discussion des questions relatives *h* la grâce efficace. Cf. plus haut col. 451. Mais la prohibition de *VAugustinus* ne mit pas fin à la controverse; elle devait continuer, d'autant plus âpre qu'au désaccord foncier sur la doctrine sc Joignirent, en France du moins, des considérations ct des éléments d'un tout autre ordre.

Petau fut des premiers â descendre dans l'arène. Aux interprétations arbitraires, il opposa la véritable doctrine des Pères sur la liberté, *De libero arbitrio libri tres,* Paris, 1643; puis dans ses *Dogmata theologica,* il exposa dans un sens nettement contraire aux jansénistes plusieurs questions controversées, par exemple dans le tome l, celle de la prédestination ; dans le tome iv, l. IX, celle de l'existence et de la nature de la liberté en Jésus-Christ, el l. XIV, celle de l'extension à tous les hommes de la volonté de les sauver de la part de Dieu, ou de verser son sang pour eux, de la part de Jésus-Christ. A la même époque, d'autres théologiens soutenaient le même combat, en France ct en I3clgiquc : Philippe Labbe, *Triumphus catholic* veritatis adversus novatores,* Paris, 1651 ; Jean Martinon, sous le pseudonyme de Moraines, *Antijansenius,* Paris, 1652; Jean Bagot, sous le nom de Thomæ Augustini, *Libertatis et gratiæ Christian* defensio adversus Calvinum el Pelagium in Cornelio Janseɳio batavo redivivos,* Paris, 1653; surtout Étienne Dechamps, *De hæresi janseniana ab apostolica sede merito proscripta libri tres,* Paris, 1654.

Par la bulle *Cum occasione,*31 mal, 1653, Innocent X condamna les cinq fameuses propositions de Jansénius, mais les échappatoires inventé s par ses disciples, en particulier la distinction qu'ils établirent entre la question de droit ct la question de f H, prolongèrent le débat, ct la Compagnie de Jésus fournit de nouveaux défenseurs : François Annat, *Opuscula theologica ad gratiam spectantia,* Paris, 1666; *La doctrine des jansénistes contraire au Siège apostolique el à saint Augustin,* Paris, 1668; René Rapin plutôt historien cl parfo › un p u fantaisiste dans scs *Mémoires,* Paris, 1865, ct dans *VHistoire du jansénisme depuis son origine jusqu'en 1641,* Paris, 1864 ; Jacques Philippe Lallcmant, *Jansénius condamné par l'Église, par lui-méme el ses déjenseurs, et par saint Augustin,* Bruxelles, 1705; *Le véritable esprit des nouveaux disciples de saint Augustin,* Bruxelles, 1706.

De nouveau la lutte reprit ù l'occasion de la constitution dogmatique *Unigenitus,* 8 septembre 17'3. Clément XI y condamnait 101 propositions de Quesncl, où sc trouvaient affirmé* s. entre autres choses, l'irrésistible efficacité de la grâce divine ct la limitation en Dieu de la volonté de sauver les hommes. Un des principaux défenseurs de cette constitution fut le jésuite belge Jacques Fontana, auteur d'un ouvrage considérable cl classique cn l'espèce: S. *D, N. Clementis PP. XI constitutio Unigenitus theologice propugnata,* Rome, 1717. Les propositions de Quesncl furent, d'une façon plus succincte, passées au crible de la critique par Dominique Viva, Jésuite napolitain, *Trutina theologica thesium Quesnellianarum,* Benévent, 1717. Quand, sur la fin du xvni* siècle, le jansénisme Joséphiste tenta de pénétrer en Italie, la cause catholique trouva de vaillants champions dans les Jésuites de ce pays, Zaccarla, Bolgeni, MuzzarelU, etc.

Comme la controverse protestante, quoique d'une façon moins étendue ct moins profonde, la controverse janséniste eat son influence sur le développement de la théologie dans la Compagnie (k Jésus, particulièrement dans les pays où la lutte fut plus directe ct plus

prolongée. La nécessité de combattre les novateurs avait forcé les premiers théologens jésuites ft faire la part plus large Λ la théologie positive; la nécessité de suivre les jansénistes sur leur terrain d'attaque poussa leurs adversaires Jésuites dans la même direction et nécessita une étude spéciale de la patristique et de l'histoire des anciennes hérésies. Car les jansénistes ne prétendaient pas seulement identifier leur doctrine, farouche et désespérante, sur la grâce, la prédestination, la corruption totale de la nature humaine, etc., avec la doctrine de saint Augustin, considéré par eux comme une autorité suprême et Impres- criptible; mais ils présentaient encore certaines hérésies, en particulier le pélagianisme et le semi pélagianisme, de telle façon que la doctrine molimste sur la grâce et la prédestination ne semblait plus qu'un renouveau de ces erreurs. Comme exemple du genre, on peut prendre, parmi les cinq propositions de Jansénius, la quatrième, d'après laquelle les scmi-pélagiens auraient admis la nécessité d'une grâce intérieure prévenante pour tous les actes, même pour le commencement de la fol, et n'auraient été hérétiques qu'en soutenant une grâce telle que la volonté humaine pût y résister ou y consentir. *Semipelagiani admitte· bant prævenientis gratiæ interioris necessitatem ad singulos actus, etiam ad initium fidei: et in hoc erant hirretici, quod vellent eam gratiam talem esse. cui posset humana voluntas resistere et obtemperare.* Cf. supra, coi. 491. Assertion qui, dans la bulle de condamnation, est déclarée */alsa* et *turretica;* fausse dans sa première partie et hérétique dans la seconde.

Pour détruire la prétention qu'avaient les Jansénistes d'étayer leurs erreurs sur les anciens Pères et sur saint Augustin en particulier, il fallait nécessairement étudier cl approfondir les écrits invoqués. Petau donna l'exemple dans scs *Dogmata theologica,* el les autres défenseurs de la doctrine catholique i'imitèrent. Signalons seulement, en dehors des auteurs déjà cités, deux Jésuites italiens : Laurent Alticozzi, *Summa augusliniana,* Rome, 1744-61, recueil habilement composé de textes de l'évêque d'Hippone sur la grâce et sur l'Église; Jean-Baptiste Faure, S. *Aurelii Augustini Hipponensis episcopi, Enchiridion de fide, spe et caritate,* Rome, 1755, ouvrage précieux par les annotations commentant le texte. Sans méconnaître en rien la valeur exceptionnelle de saint Augustin, comme docteur de la grâce, ces apologistes ne manquèrent pas de relever les exagérations manifestes des Jansénistes. Petau traitant de la prédestination, *De Deo Deique prop ietalibus,* 1.1,1. X, ne craignit pas de distinguer entre Augustin soutenant *ex pro/esso* la foi de ΓÉglise et Augustin ayant, comme docteur privé, ses vues personnelles et donnant de certains textes scripturaires des interprétations qui ne sont nullement communes parmi les Pères et qui ne l'imposent pas, au jugement des meilleurs exégètes. L'autorité dont jouissait alors le grand docteur était telle que celte indépendance relative à son égard a'tira parfois en Espagne ou en France, des désagréments aux théologiens Jésuites, et pourtant cette conduite n'était-elle pas maintenue dans de justes et légitimes limites ' Le Saint-Siè^c lui-même dut réagir contre les outrances jansénistes; parmi trente et une propositions condamnées sous Alexandre VIII, le 7 décembre 1690, on ht celle-ci, la trentième : *Ubi quis invenerit doctrinam in Augustino clare /undatam, illam absolute potest tenere et docere, non respiciendo ad ullam Pontificis bullam.* · Quand on trouve une doctrine clairement établie dans saint Augustin, on peut absolument la soutenir et Fena igner, sans avoir égard ft aucune bulle de* apc*. » Voir Alexandre VIII, 1.i, col. 762.

Aux histoire* Jansénistes du pélagianisme et du scml-pélagianlsme ou autres erreurs, on opposa, pour remettre les choses au point, des histoires serrant de plus près les documents anciens cl laites par des homme· d'une érudition incontestable ; Petau, *De pelagia· norum et scnupclagianorum dogmatis historia,* Parii, 1613; Jean Ganncr, *Dissertationes septem quibus integra continetur historia pelugiana, P. L.,* I. xuu, coi. 255 sq., Louis Patouillet, *Histoire du pélagianisme,* Avignon, 1763, etc.

En tin, sur un terrain qui sc rapporte moins au dogme qu'ft la pratique de la vie chrétienne, le livre d'Antoine Arnauld, *De la /réquenle communion,* Paris, 1613, provoqua parmi les théologiens Jésuites un mouvement de vive réaction, où apparaît encore au premier rang, Denis Petau, *De la pénitence publique et de la préparation nécessaire à la communion,* Paris, 1644. Voir J. C. Vital Chatcllain. *Le P. Denis Petau d'Orléans,* ch. xvni, Pans, 1884. Ce fut le signal d'une lutte qui s'est prolongée jusqu'à nos jours, pour aboutir sous Pie X au décret du 20 décembre 1905, *De quotidiana S. Eucharistiæ sumptione,*

lit. controverse qaLUCANr — On peut considérer cette controverse sous l'aspect particulier qu'elle présente dans certains pays, tels que la France, le* Pays-Bas, l'Allemagne et, plus tard, l'Italie, où le gallicanisme eut un caractère à la fois ecclésiastique et politique; on peut aussi l'envisager sous un aspect plus general, en ne considérant que les grandes thèses dogmatiques impliquées dans Je débat. Prise sous le second aspect, la controverse est plus ancienne et plus étendue, car dès le début les théologiens de la Compagnie de Jésus durent prendre position en Lee des deux assertions fondamentales qui avaient été formulées dans les assemblées de Constance cl de Bâle : allinnalion de la supériorité du concile général sur le pape; rejet d'une infaillibilité pontificale qui serait Indépendante du consentement ou de la ratification de l'Église universelle En présence de cc· deux assertions qui diminuaient l'autorité el les prérogatives du pontife romain, les théologiens jésuites ne pouvaient rester indifférents; ils le pouvaient d'autant moins que l'Ordrc s'était fait un devoir spécial de défendre l'Église, en général, et en particulier, son chef, le pontife romain, successeur de Pierre et vicaire de Jésus-Christ >ur la terre.

Deux des premiers compagnons de saint Ignace de Loyola, Jacques Laimz, qui lui succéda comme général, et Alphonse Salmeron furent envoyés au concile de Trente par Paul III, comme *théologiens du pape.* Ils firent honneur à ce titre, Laincz tout particulièrement. 11 ne se contenta pas do défendre la primauté pontificale avec la prérogative, pour le pape, de ne pouvoir être réformé par le concile; il alla plus loin et, dans une question d ailleurs controversée, soutint que les évoques tiennent *immédiatement* leur pouvoir de juridiction non de Jésus-Christ lui-même, niais de son vica re. i l Grisar, *Jacobi Lainei Disputationes Tri· dentino:,* Inspruck, 1886,1.1, p. 75, 97 sq., t. n, p. 74 sq.

Dans le premier siècle de la Compagnie de Jésus, tous ceux de ses grands théologiens qui curent l'occasion de traiter le sujet, furent les défenseurs convaincus et avisés de la suprématie et de l'infaillibilité pont flcalc : le bienheureux Canisius, Grégoire de Valence, Bcllarmin, Vasqnez, Suarez, Lessius, Grctser, Tanner, Bv» anus, le cardinal de Lugo, Ripalda. Voir Seinsane, *Histoire des dogmes,* trad Degert, t. vî, { 50, p. 190 sq. Sans compter les traités spéciaux, publiés A la même époque par des auteurs de moindre notoriété, par exemple, Emmanuel Vega, *De ve/o et unico primatu D. Petri, apostolorum principis, sacrosanctorum Ecclesia patrum testimoniis atque (ecumeniceruni ‹anciliorum testimoniis comprobato,* Vilna, 1580; Ihnri II·η quez, *De pontificis romani clave,* Salamanque, 1593.

La doctrine de In suprématie et de l'Infaillib lité personnelle du pontife romain fut dès lors commune parmi les théologien· de lu Compagnie de Jésus, comme le prouvent les cours publiés aux siècles suivants et, d'une façon particulière, des traités distincts dont les titres mêmes accentuent la position anti-gallicane, Tel·, en France, Honoré Nicquet (t 1667), *Vindicte primatus S.Pétri,* réfutation, demeurée inédite, d'un livre d'Antoine Arnauld, voir Sommervogel, *Bibliothèque,* t. v, col. 1714; en Italie, Thyrse Gonzalez de Santalla, alors professeur de théologie au Collège romain, *De inlalllbilitate romani pontificis (n definiendis fidei et morum controversiis extra concilium generate et non exspectato Eccleste consensu.* Rome, 1689; en Allemagne, Guy Pichler, *Papatus nunquam errans in proponendis fidei articulis, hoc est romanus pontifex Jesu Christi in terris oicarius, D. Petri successor, universalis Eccleste pastor el rector, judex controversiarum ad fidem et mores pertinentium. auctoritate summus, potestate maximus, sententia infallibilis, publicet disputationi propositus,* Augsbourg, 1709, et J. Rupp.De *in/allibilitate romani pontificis extra concilium generale.* Heidelberg, 1763.

Une nouvelle phase de la controverse commença quand, sous le pseudonyme de *Justini Febronii jurisconsulti,* Jean-Nicolas de Hontheim eut publié son *De statu præsenti Eccleste et legitima polestate romani pontificis, liber singularis ad reuniendos dissidentes in religione compositus.* Bouillon et Francfort, 1763. Il y soutenait les thèses gallicanes contre la primauté pontificale, mais en les dépassant notablement sous l'influence d'idées jansénistes. Voir t. v, col. 2117. Des théologiens jésuites ripostèrent : entre autres, en Allemagne, Joseph Kleiner et François Xavier Zcch; en Italie surtout, Antoine-Marie Zaccaria, *Antifebronio,* Pesaro, 1767; *Antifebronius vindicatus,* Césène 1771, etc. Voir t. v, col. 2122, 2123. Même après la suppression de la Compagnie de Jésus, plusieurs de scs anciens membres demeurèrent d'infatigables champions du pape et de scs prérogatives; en Italie notamment, Jean Vincent Bolginl (f 1811) et Alphonse Muzzarclli (t 1813).

Enfin, de 1850 A 1870, dans le laps de temps qui fut comme une préparation prochaine au dernier et décisif combat, celui qui eut lieu au concile du Vatican, plusieurs écrits sur la suprématie du pontife romain parurent sous le nom de théologiens jésuites, la plupart professeurs au Collège romain : Charles Passaglia. *De praerogativis B. Pétri,* Ratisbonnc, 1850; Clément Schradcr, *De unitate romana,* Fribourg-en-Brisgau, 1862 ; Joseph Kleutgcn, *De romani pontificis suprema auctoritate,* Naples, 1870, etc. En même temps, les revues publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus, en particulier la *Civillà cattolica,* soutenaient vigoureusement la même cause. La définition vaticane de la primauté et de l'infaillibilité papale fut le couronnement doces trois siècles d'cfTorts et de luttes.

Cependant, telle qu'elle s'était historiquement développée, la controverse gallicane n'avait pas été restreinte aux vérités définies en 1870; aux deux thèses fondamentales dont il a été question jusqu'ici, s'en était jointe une autre, sur les rapports de l'Église et de l'État ou de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle. Les théologiens gallicans refusaient •u papo tout pouvoir, direct ou indirect, sur le temporel; au contraire, les principaux théologiens Jésuites lui attribuèrent un pouvoir non pas ordinaire et direct, niais extraordinaire et Indirect, pouvoir ayant pour raison d'être et pour mesure le bien spirituel do l'Église et des finies, /n *ordine ad spiritualia.* Le cardinal Bellarmin a toujours été regardé comme le principal représentant de celle docte.ne, quoiqu'il ne l'ail pas Inventée et qu'elle no lui soit pas propre. Il y eut IA, particulière ment en France, une pierre d'achoppement, d'autant plu» que des assertions Irritantes s'ajoutèrent A cette première source de mécontentement. Dans son livre *De rege et regis institutione* Madrid, 1599, Jean de Mariana soutint que, dans le cas d'un abus de pouvoir qui mett ait une nation en péril, le peuple aurait le droit de reprendre l'autorité que le prince tient de lui, et même de mettre à mort le tyran par mesure de légitime défense. Voir José Ignacio Valenti, *Le P. Jean de Mariana,* dans la *Science catholique,* 12· année, Arras, 1898, p, 865-75. Il y avait lieu de laisser dans l'ombre cet écrit, pour rester dans l'esprit de la 6· règle des professeurs de théologie : « Si l'on sa*t que certaines opinions, quel qu'en soit l'auteur, oilensent gravement les catholiques d.ms une province ou dans une académie. Il ne faut pas les y enseigner ou les y défendre. Car U où ll n'y a péril ni pour la foi ni pour l'intégrité des mœurs, la prudence et la charité font aux nôtres une loi de s'accommoder à ceux parmi lesquels Ils vivent. · Mais des protestants, escomptant sans doute le scandale qui en résulterait, firent rééditer l'ouvrage en 1605, à Cologne. L'émoi et les récriminations furent tels que le P. Aquaviva crut de son devoir d'intervenir; par ordonnance du 8 juillet 1610, il Interdit à scs sujets « d'admettre et de soutenir, soit en public dans les chaires ou dans les livres, soit en part cuber par manière de conseil ou d'entretien, Γορ.ηιοη d'après laquelle il serait licite à qui que ce soit d'attenter, sous prétexte de tyrannie, à la vie d'un prince ou d'un roi. » Cette mesure ne suffit pas pour calmer lev esprits en France. Bellarmin ayant publié quelques mois plus tard son *Tractatus de potestate summi Pontificis in rebus temporalibus,* Rome, 1610, pour y défendre contre un juriste écossais, Gu.llaume Barclay, le pouvoir ind.rect du pape sur les choses temporelles, le Parlement de Paris prohiba, le 26 novembre, cet ouvrage comme « contenant une fausse et détestable proposition, tendant à l'éversion des puissances souveraines, ordonnées et établies de Dieu, etc. » L'intervention du nonce apostolique et du card nal auprès de la reine régente, Marie de Médlcis, obt.nt À grand'peine qu'il y eut un sursis à la publication. Voir t. n, col. 571. Suarez fut encore plus durement traité pour avoir repris la même doctrine, *De/ensio fide adversus regem Angite,* CoTmbre, 1613; le livre fut condamné au feu et brûlé en place de Grève.

Aquaviva Intervint de nouveau et renforça les mesures de prudence. Non content de rappeler la recommandation qu'il avait faite en 1610, il la renouvela et la transforma en précepte strict, *in virtute sancta' obedlentte.en* édictant les peines les plus graves contre les transgresseurs. Ordre fut donné le 5 Janvier 1613 aux provinciaux · de ne laisser paraître dans leur obédience, sous n'importe quel prétexte et en n'importe quelle langue, aucun écrit traitant du tyrannicide ou de la puissance du souverain pontife sur les rois et les princes, A moins que l'ouvrage n'eût été préalablement révisé à Rome et approuvé. › Précepte renouvelé, le 13 août 1626, par le successeur d'Aquaviva, Mutius Vltellcschi. Conformément A ces ordonnances, les théologiens jésuites s'abstinrent désormais do traiter ces questions brûlantes. Une autre raison s'ajouta en France, quand la négation de tout pouvoir pontifical, direct ou indirect, sur les rois et les princes en matière temporelle eut été officiellement insérée, commo premier article, dans la Déclaration du Clergé gallican en 1682. Denzinger-Bannwart, *Enchiridion,* n. 1322.

Mais cc serait une erreur d'interpréter cette prudente réserve dans le sons d'un abandon réel et définitif de la doctrine prise en elle-même. Pour s'en rendre compto, U sulht de voir les Jugements portés do nos

jours sur cette matière par des théologiens et des canonistes de grande autorité, qui ont enseigné au Collège romain : card. Tarquini, *Juris ecclesiastici publici institutiones,* Rome, 1888, p. 22 sq.; Palmieri, *Tractatus de romano pontifice,* 3* édit., Prato, c. xxi, p. 518 sq.;\Vcrnz, *Jus Decretalium,* 2f édit., Home, 1905, 1.i, p. 19. Sur l'état actuel de la question par rapport aux déclarations pontificales, voir l'article *Gallicanisme,* dans A. d'Alès, *Dictionnaire apologétique de la Fol catholique,* t. n, col. 270 sq.

La controverse gallicane eut un double résultat pour la Compagnie de Jésus. Extérieurement, elle valut à scs théologiens l'épithète *d'ultramontains* ou de *pontificaux.* Épithète propre à leur concilier des sympathies de la part des catholiques profondément attachés au Siège romain, mais aussi des antipathies de la part de ceux qui, en vertu de préjugés nationaux ou pour d'autres raisons, avaient le souci d'atténuer le plus possible les prérogatives personnelles du pontife romain. En cela comme en d'autres points, les jésuites n'avaient qu'à suivre cc qu'ils cons déraient comme le sentier du devoir, sans se préoccuper des attaques et de l'impopularité. L'autre résultat fut de confirmer l'orientation déjà déterminée par les controverses protestante et janséniste. Pour ruiner les prétentions des :»dversaircs et répondre à leurs attaques, il fallait de toute nécessité recourir aux diverses branches de la théologie positive. Ainsi la défense de la suprématie pontificale et de l'infaillibilité personnelle du pape les for», a-t-elle à chercher dans une étude plus approfondie de l'histoire ecclésiastique ou du droit canonique des réponses aux objections que les gallicans, comme les jansénistes, prétendaient tirer de certains faits où, d'après eux, cette infaillibilité avait sombré; question des papes Libère, Vigile, Honorius, etc. De là, sur ces faits ou d'autres du meme genre, tant d'études qu'il serait impossible de rappeler en détail. Voir Sommervogcl, *bibliothèque,* t. x, col. 606-611.

iv. controverse rationaliste — Considéré comme système qui prétend opposer la raison à la fol ou subordonner celle-ci à celle-là, le rationalisme exista dès le début de la Reforme dans plusieurs sectes dissidentes. Les sociniens, en particulier, sc conduisirent en vrais rational stes à l'égard de points tenus jusqu'alors comme fondamentaux dans la religion chrétienne, par exemple, les myslètes de la Trinité, de l'incarnation et de la Rédemption, la divinité de Jésus-Christ. Mais au cours du xvm· siècle, le système s'organisa sous une forme plus méthodique et plus générale, soit en Allemagne, parmi les protestants libéraux, issus du socinianisme et de la philosophie moderne, oit en Angle tcnc, parmi les déistes, soit en France, dans le clan des « philosophes » ou « encyclopédiste^ ». Devenue radicale et absolue, l'attaque ne s'étendit plus seulement à tels ou tels dogmes, mais à tou e in révélation et aux préambules de la foi, c'est-à-dire, à cet ensemble de vérités que la foi suppose et qui comprennent, outre le fait de la révélation, les niirudes comme signes ou preuves de l'intervention divine, l'authenticité, la véracité et l'autorité sacrée de la Bible, l'historicité des faits primitifs qui sont racontes dans les premiers chapitres de la Genèse et qui sont à la base du dogme du péché originel et de plusieurs autres, enfin l'existence même d'un Dieu in fin ment sage et vérace.

De telles attaques demandaient de nouveaux eflorU si l'on voûtai répondre aux adversaries de la fo» sur le terrain où ils se pinça ent. L'Église ne manqua pas de bons défenseurs, bien que, par une permission divine qui pouvait avoir le ca a lire d'un châtiment, l'esj rit, le talent lit aire et la popularité aient été du mauvu.t côté. Les l.éologiens jésuites ne pouvaient pas se désaitciesscr d'une pareille lutte; dans les pays atteints, Ils sc montrèrent de vaillants et dévoués serviteurs de l'Église, avant et après la suppression de l'Ordre, soit en exposant avec plus de soin les preuves de la religion, soit en répondant aux principales attaques. Tels furent, en France, les PP. Gabriel Bonifier, Claude Merlin, Claude Adrien Nonotte et, dans les *Mémoires de Tréuuiu,leh* PP.Tour· nemine et Bcrthier. En Belgique, François Xavier de Feller sc distingua par divers ouvrages, dont le principal fut son *Catéchisme philosophique,* Liège, 1772. Il y eut également en Italie de valeureux champions: Jean-Baptiste Noghcra, Christophe Muzzanl, Alphonse Muzzarelli, etc. En Allemagne aussi, des Jésuites ou anciens Jésuites soutinrent noblement la lutte, entre autres, I I. Goldhagcn, Joseph Kleiner, Benoit Stattler, *Demonstratio euangelica,* /Xugsbourg, 1770, bien que cet auteur sc soit trop laissé influencer, dans scs écrits philosophiques et théologiques, par les idées courantes. Mais, quand Hermès et Gunther tentèrent d'ériger en système une interprétation scmi-ralionalislc des dogmes chrétiens, ce fut du pays même où l'erreur s'était produite que vint la réaction, représentée principalement par un jésuite allemand déjà plusieurs fois signalé, le P. Joseph Klcutgcn.

La controverse rationaliste eut, dans la Compagnie de Jésus, un très important résultat d'ordre pratique. Les théologiens dogmatiques comprimit qu'en face d'attaques portant directement contre les premiere fondements de la fol, il fallait soigner spécialement et renforcer la partie de la théologie où ces fondements sont exposés. De là naquit le traité *De uera religione,* présenté à part et d'une façon appropriée aux besoins des temps nouveaux, comme déjà dans la théologie de Wurzbourg, où cc traité apparaît en tête de tous les autres et dirigé, suivant les paroles mêmes de l'auteur, le P. Neubauer,· contre les athées, qui nient toute religion, contre les polythéistes, qui établissent une fausse religion, contre les mnhométans, qui professent une religion impie, contre les théistes, qui n'admettent pas de religion révélée, contre les Juifs, qui rejettent la religion chrétienne, et contre les sectaires, qui ne veulent pas de la religion catholique comme exclusivement vraie. »

Au xix· siècle, la même préoccupation de fortifier les bases de la foi se rencontre non seulement chez les théologiens dogmatiques, mais encore chez les exégètes et tous ceux qui, de près ou de loin, peuvent contribuer à la défense du christianisme. C'est sous l'influence de ce mouvement que l'apologétique, appelée aussi théologie fondamentale, est devenue plus qu'un traité distinct; elle est devenue la matière d'un enseignement autonome, séparé de la théologie dite dogmatique et la précédant, au moins dans les centres scolaires où le nombre des étudiants est assez grand pour permettre ce dédoublement des chaires. Ainsi en est-il dons l'Université grégorienne, à Home, dans celle d'Inspruck cl dans plusieurs grandes maisons d'études de la Compagnie de Jésus en France, en Espagne et en Allemagne.

Ajoutons enfin un double fait qu'il suffit d'énoncer : L'activité théologique, dogmatique ou apologétique des jésuites s'est encore mumfcstce dans les nombreuses revues publiées ou dirigées par les membres de la Compagnie de Jésus, celles du moins qui ont, en tout ou en partie, un caractère théolog que : en liai c, la *Civillù cuttolica;* en Autriche, la *Zeitschrift fûr k dholische Théologie,* d'Inspruck; en Allemagne, les *Slimmen aus Mnria-Laach* et leurs *Ergüngzungshelte;* en France» les *Éludes,* et surtout les *Recherches de science religieu ·;* en Espagne, les revues madrilènes *Ra:ôn y Fc* et *Estudlos tel >u slices* En outre, beaucoup de théologiens jésuites ont collaboré aux encyclopédies cl aux grands dictionnaires lhéologtques ou apütugé-

tique» qui ont ôté publiés depuis un demi-siècle ou qui sont encore actuellement en cours de publcation. L'idéal serait quo Dieu daignât accorder à son Église un nouveau Bclhirinin qui, de tant d'éléments épars, sût tirer une *Summa controuersiw.* parfaitement appropriée aux conditions et aux besoins de notre temps.

111. Conclusions : Valeur delà théologie dogmatique Di.s jésuites.— Ce qui précède montre clairement combien grande et combien variée fut l'activité des membres de la Compagnie de Jésus dans lo domaine de la théologie dogmatique. Que l'apport fourni par eux ne soit pas une quantité négligeable, c'est là un fait reconnu par les écrivains qui, comme Scheebcn, Schanz et autres, ont étudié l'histoire de la théologie catholique en marquant les g amies lignes de son développement et les divers facteurs qui ont contribué à son progrès. Quelques-uns de leurs témoignages ont paru au cours de celte étude.

Par contre, les attaques n'ont pas manqué; attaques d'ailleurs très différentes par le genre et le ton. Les unes furent grossières et déloyales, celles qui venaient de gens haïssant à fond la Compagnie de Jésus, désireux avant tout de la noircir le plus possible et même delà détruire; dans ce but, ils ont fait usage de procédés qui auraient été universellement stigmatisés s'il s'était agi d'autres victimes que les jésuites : exposé inexact de la doctrine, falsifications matérielles, citations do passages coupés ά dessein et séparés du contexte qui en précise le sens, etc. De pareilles attaques ont été réfutées par des apologistes, comme le P.Duhren Allemagne et le P. Alex. Brou en France; elles visent beaucoup plus la théologie morale que la dogmatique.

D'autres attaques restent sur le terrain d'une opposition honnête et loyale. Cc qui a clé dit jusqu'ici permettra d'y répondre brièvement. Ainsi on a prétendu ou insinué que, sous le rapport du thomisme, il y avait chez les jésuites contradiction entre la théorie et la pratique: en théorie, protestations officielles d'attachement ù la doctrine de saint Thomas; en pratique, tendances antilhomistes, puisque, sur des points nombreux et importants, les théologiens jésuites s'écartent du grand docteur et de ses interprètes légitimes. En face de cette objection qu'il rapporte dans scs *Vindicationes,* c. xxvn, le cardinal Pallavicim sc déclare profondément étonné; il n'arrive pas à comprendre comment on prétend voir dans les théologiens de la Compagnie de Jésus des adversaires de saint Thomas, quand il est facile de montrer, l'histoire en main, tout cc qu'ils ont fuit pour introduire la *Somme thcologique* et pour en assurer la predominance dans le haut enseignement, quand la part faite dans leurs écrits A la doctrine de l'ange de l'Écoleest si grande. On peut, dit-il, compter les points où ils s'écartent de cc docteur, mais non pas ceux où ils le suivent, tant ils sont nombreux : *consentanea non numerabis, quippe innumerabilia.*

Au fond, n'y aurait-il pas dans l'objection une équivoque latente sous le terme de *thomisme?* Car il y a un thomisme spécial, un thomisme «l'école qui renferme comme partie intégrante un certain nombre d'affirmations qui, pour avoir été longtemps soutenues dans l'Église, p< uvent néanmoins rire ‹ iscutécs. telles les doctrines sur la |»cdetemnnat on physique *ad unum,* sur la grâce efficace *ab intrinseco,* sur la prédestination absolue des élus en dehors do toute prévision des mérites, d'autres encore, données comme théologiques, mais qui semblent s'appuyer sur des postulats d'ordre métaphysique sujets ù discussion. Et il y a un thomisme plus large, celui des théoiologlens qui s'attachent sincèrement â la doctrine de saint Thomas, qui l'acceptent dans se> grandes lignes et la suivent de grand cœur, innK sans reconnaître par le fait même comme interprétation légitime de la pensée de cc docteur toutes les interprétations qui peuvent en être données dans telle école et sans croire déroger au respect dû au grand maître si. dans des pomis secondaires où l'évidence n'existe pas, iis désirant examiner la valeur objective des raisons alléguées ou des postulats ph losophiques qui pourraient se trouver à la base de l'affirmation. Nous avons vu que les théologiens jésuites sont thomistes dans ce sens plus large. Le rejet du thomisme au sens plus étroit, du thomisme d'école, suiht-il pour qu'on ait le droit de déclarer leur théologie *antilhomiste,* purement et simplement?

D'autres ont parié *d'éclectisme* û propos de l'école des jésuites, comme Scheeben dans cette phrase, *op. cil* 1.1, p. 7Û3. « Tout en sc rattachant étroitement ù saml Thomas, elle inclinait vers un certain éclectisme el mettait à profit les recherches el les ressources contemporaines. » Mais la particule atténuante dont cet auteur fait usage et l'explication qu'il ajoute à la fln de sa phrase nous avertissent encore d'éviter l'équivoque possible. Il y a véritablement éclectisme dans le sens défavorable du mot, quand des théologiens ou des philosophes cueillent dans des systèmes différents ce que chacun lui paraît offrir de bon, sans sc préoccuper de voir si ces emprunts forment un système homogène et cohérent. L'écucff aurait existe si l'on avait donné suite à une pensée émise par le P. Nadal dans un écrit, *De studiis societatis,* Imprimé dans les *Monumenta ptedagogica Soc. Jau,* p. 98; à savoir « qu'avec le secours de Notre-Seigneur on formât, en s'aidant de tous les scolastiques, une Somin théologique qui renfermerait toute la doctrine contenue dans leurs écrits, en conciliant les controverses de manière à faire disparaître les divergences d'école entre thomistes, scotistcs ou nominalistes; en d'autres termes, un résumé le plus succinct possible de la théologie scolastique pure et simple : *quæ... puram sinceramque theologiam scholasticam tradat, quantum fleri potent, compendiosissime.* » Rêve utopique qui, heureusement, ne tenta personne. Nadâl lui-même, envoyé comme visiteur en Allemagne et mieux inspiré, posa en principe à l'université de Dillingen, en 1563, qu'on prendrait saint Thomas pour base de l'enseignement théologique : *Videtur Instituendus cursus theologiie* ex *D. Thoma. Ibtd.,* p. 765. Et nous savons en quel sens la IV· Congrégation générale, réunie en 1581, sc prononça, can. 9 : *sequantur nostri doctores in scolastica theologia doctrinam S. Thomse, juxta praxim in libro de Ratione studiorum ponendam*

Pris comme système, l'éclectisme n'a donc point droit de cité ni en théologie, ni en philosophie, dans la Compagnie de Jésus Seulement, dans les limites où s'exerce l'indépendance relative que scs constitutions el ses prescriptions ont accordée, les écrivains et les professeurs peuvent choisir, dans les cas particuliers, telle opinion qui leur semble préférable. Tel est l'éclectisme dont Suarez en particulier a fait un légtune i snge, nu Jugement de Grabmann. *op. cit.,* p. 53-6a. Faisons l'application Λ deux controverses qui existaient au milieu du xvi· siècle, quand l'ordre nouveau prit naissance. La première concernait la conception de la Mère de Dieu,déclarée immaculée par les scotistcs et non immaculée par les autres. Les premiers théologiens jésuites sc trouvèrent en face do cette double opinion, cl remarquant que la thèse scotistc était devenue beaucoup plus commune et qu'elle paraissait plus sûre, ils n'hésitèrent pas â l'adopter. Ont-ils eu tort? L'autre question concernait la solennité des vaux et la racine des effets Juridiques qui l'accompagnent : les uns prétendaient que tout était de droit naturel, ou du moins de droit divin; les autres rapportaient le tout au droit ecclésiastique. Prenant, la

question dans l'état où elle sc trouvait, les théologeiu jésuites optèrent pour la seconde opinion. Ont-ils eu tort? D'autres applica ions seraient possibles. Bi n de plus sage qu l'avisd Bellanninsurla manière de suivre Oint Thomas: «Est-ilcroyable que la lumière de la vérité ait toujours brillé pour cc docteur, et qu'elle n'ait jamais brillé pour les autres? Si donc il est permis d'emprunter à chaque auteur cc qu'il a de meilleur, pourquoi nous priverions-nous de cet avantage? » Argumentation qui n'est nullement un plaidoyer en faveur de l'éclectisme érigé en système, puisque le vénérable cardinal avait commencé par dire qu'il fallait, à son avis, déclarer saint Thomas l'auteur commun, celui qu'en principe on doit suivre : *Ut sanctus Thomas proponatur tanquam communis oticior, toti societati sequendus, placet.*

D'autres ont estimé qu'en conséquence de la préoccupation apologétique ou polémique, dominant chez eux, les théologiens jésuites étaient arrivés à une théologie plutôt négative que positive, ou bien à une théologie de combat, n'ayant qu'une valeur relative, *ad hominem.* Il est vrai qu'il y a une mauvaise manière d'entendre la défense de la foi. celle qui consiste à créer des systèmes pour la circonstance, sans sc préoccuper de la valeur absolue des principes, ni de leur conformité avec les données do la foi ou de la tradition; et malheureusement l'écueil n'a pas été parfaitement évité dans plus d'une controverse récente. Mais il y a une autre manière, totalement diflérente, celle qui consiste, non pas à substituer des principes nouveaux aux anciens, mais à garder l'héritage du passé en y joignant seulement le souci d'une *adaptation* aux besoins du temps où l'on vit. Celte adaptation revient surtout à la manière de présenter, de prouver, de défendre la doctrine. Elle demande que la théologie scolastique et la théologie positive ne soient pas considérées comme deux théologies totalement distinctes, ce qui serait faux, puisque suivant la juste remarque de Tolet, elles ont le môme objet, *cum sint de iisdem;* mais qu'en outre on les combine pour qu'en s'entraidant elles aient toute leur eilîcaclté. Si les jésuites, pris dans leur ensemble, ont donné beaucoup à la théologie positive, cc ne fut pas en faisant abstraction des principes que la scolastique leur fournissait, mais au contraire en s'en inspirant et en les faisant valoir. Leur théologie ne fut pas un simple instrument de combat, n'ayant qu'une portée d'ordre relatif; et, de ce chef, il n'y a pas plus lieu de déprécier ces maîtres qu'il n'y a lieu de méconnaître les mérites qu'ils se sont acquis dans l'Église par un rajeunissement de l'ancienne manière lequel tendait uniquement ù donner aux anciens principes plus de vigueur et plus d'elllcacité contre des adversaires nouveaux.

D'autres enfin ont tenté de dénigrer les théologiens de la Compagnie de Jésus en relevant les écarts d'un certain nombre qui ont avancé des propositions condamnées par le Saint-Siège ou par des évêques, comme la thèse du péché philosophique réprouvée pnr décret du Saint-Ofllce le 24 août 1690, Denzlnger-Bannwart, *Enchiridion, n.* 1290, voir t. i, col. 749 sq.; opinion du P. Hardouin sur la filiation divine de Jésus-Christ censurée par In plupart des évêques français en 1753, voir L vu, col. 549 sq., et beaucoup d'autres choses. Le· faits allégués sont réels; il y a eu condamnation d assertions tbéologlques émises par des écrivains ou des professeurs jésuites, il y a eu mise à l'index de livres composés par des jésuites, 80 environ, d'après J. Hllgcrs, *Der Index der oerbotenen Bûcher,* Fribourg-en-Brisgau, 1904, p. 138 sq.; mais ce furent là des écarts individuels, parfois en matière disciplinaire, et combien peu nombreux comparativement à la somme totale des écrivains jésuites. D'écarts individuels, non sanctionnés par l'Ordre, a-t-on le droit de conclure contre l'Ordrc lui-même pris dans son ensemble et contre su doctrine propre ? Dans la Compagnie de Jésus, les théologiens qui comptent vraiment sont ceux que l'estime générale et la voix commune ont mis au nombre des *probati auctores.*

Demandons le dernier mot au pnpc Léon XIII. Parlant dans le bref *Gravissime Nos* des grands docteurs de la Compagnie do Jésus, *probatos illos el eximios societatis ductores quorum laus in Ecclesia est,* il ajoute : « *Nam virtute ut erant atque ingenio eximii, data studiosissime opera scriptis Angelici, certis locis sententiam e/us copiose luculenterque exposuerunt, doctrinam optima eruditionis supellectile ornaverunt, mulla inde acute utiliterque ad errores re/cllendos novos concluserunt, iis prscterea adjectis quacumque ab Ecclesta sunt deinceps in eodem genere vel amplius declarata vel pressius decreta; quorum sollertia fructus nemo quidem sine jactura neglexerit.* Distingués par le talent comme par la vertu, ils s'appliquèrent do tout leur zèle aux écrits du docteur Angélique. En maint endroit ils exposèrent sa pensée avec ampleur et netteté, en l'accompagnant d'un excellent appareil d'érudition. Ils en tirèrent des conclusions d'un incontestable profit pour la réfutation d'erreurs nouvelles; d'autant qu'ils y joignirent tout ce qui, depuis lors, avait été dans l'Église l'objet de déclarations plus explicites ou de décrets plus précis. Labeur industrieux, dont nul ne saurait, sans préjudice, mépriser les fruits. ·

1. *Sources bibliographiques.* — Sommcrvogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus,* t. x, Paris, col. 138-60, 606 sq., 651-59; Hurter, *Nomenclator litterarius theologiae catholica9,* 3· édit., Inspnick, 1907; J. Brucker, La *Compagnie de Jésus,* Paris. 1019, p. 138,538, 750; Wcrnz et Schmidt, *Synopsis historhr Societatis Jesu (Pro nostris lanltun),* Rntlsbonne, 1914, p. 611-624; M. Ilehnbuchcr, *Die Orden und Kongrcgatlonem der katholischen Kirche,* Paderborn, 1908, t. m, p. 131 sq.; Schechen, *Handbueh der kathoUsehen Dogmatik,* Fribourg-en-Britgau, 1873, t. i, p. 445 sq.; traduction française pnr Bolet, Paris, 1877, t. I, p. 695 sq.; H. Klhn, *Encyklopddle und Méthodologie der Théologie,* Frlbourg-cn-Brisgau, 1892, p. 413 sq.; Christ. Pcsch, *Prælectiones dogmatica9,* 2· édit., Frlbourg-en-Brisgnu, 1898, L i, p. 25 sq.; D. Laurent Janssens. *Prirlectiones de Deo uno,* Rome, 1899, t. i, p. 19 sq.; Bcm. Hartmann, *Lchrbueh der Dogmatik,* Fribourg-en-Brisgau, 1911, p. 86 sq.; Philippe Labbe, *Bibliotheca antljansentana,* Paris, 1654; Karl Werner, *Geschlchte der neuzeitlichen christlich-klrchllchen Apologetik,* SchafThousc, 1867, t. v, *passim.*

2. *Études ou Jugements sur les principaux théologiens jésuites.* — Jos. Parla, préface do *Franctsct Tolett... In Summam theologia S. Thonue Aquinatis enarratio,* Rome, 1869; Ch. Verdlèro *Histoire de ^université d9Ingolstadt,* Paris, 1887; B. Duhr, *Geschlchte der Jesuiten (n den Imii· drrn deutscher Zunge,* 1.1 et u, Fribourg-en-Brisgau, 1907, 1913; J. M. Prnt. *Maldonat et rUniversité de Paris au* 117· *siècle,* Paris, 1856 ; Ant. Astrnin, *Ilistoria de la Corn· pania de Jesus en la Aslstencla de Espafïa,* t. i , l. I, c. nr; t. v, 1. 1, c. iv ; t. vï, 1. I, c. iv, Madrid, 1913, 1916, 1920; H. Fouqucrav, *Histoire de la Compagnie de Jésus en France,* Paris, 1910, 1.i, l. 111, c. ni et xi; Cam. de Rocheinontelx, *Le collège Henri IV de la Flèche,* Le Mans, 1889, t. iv. c. 1; Jos. de la Servière, La *théologie de Bellarmin,* Pari», 1908; Karl Werner, *Franx Suarez und die Schotaslik der lehltn Jahrhunderte,* Ratisbonne, 1861 ; Raoul do Scornillc, *François Suarez,* Paris, 1821 ; J. C. Vital Chatcllaln, *Le P. Denis Petau d'Orléans, Jésuite. Sa vie et ses écrits,* Paris, 1884; D. Franz Stnnonlk, *Dionysius Petavtus,* Gmtz, 1870; E. Martin, *L'Université de Pont-d-Mousson,* Nnncy, 1891; Grnbmnnn. *Die Disputationes metaphystc/r des Franz Suarez In Hirer methodlschen Elgenart und FortuHrkung,* dans le recueil *Franz Suarez, Gtdenkbltitler zu setnem drcihunderl-Jlihrigen Todestag, Beltrage sur Philosophie des P, Suarez,* von Six, Grabmann. Iluthcgcr, Juancn, Blcdcrlack, Inspruck, 1917 ; Th. Torelllcs, *Le mouvement théolaglque rn France depuis set origines Jusqu'à nos jours.* Paris, 1902, c. VI-XIП.

3. *A/Jotogét(que.* — Sforza Pnllavlclnl. *Vindicationes Societatis Jesu, quibus multorum accusationes in ejus tnstituturr*

Qlre. numna»ta,* mort* *nIfUuntur,* Rome, 1619; B. Dubr, *Jesui^n-babeln,* 4· Mit., I rihottrg-m I m'au, 19Ü4; Alex. Orou, Les Jésuites *de la légende,* PaiU, 190«.

X. Lr. Bachelet.

III. LA THÉOLOGIE MORALE DANS LA COMPAGNIE DE JÉSUS.— L Importance de-In théologie morale dans la Compagnie de Jésus (col. 101.9). II. Son objet (col. 1073). 111. Sa méthode (col. 1074) IV. Son esprit (col. 1076). V. Scs thèses caractéristiques (col. 1083). VI. Ses principaux représentants (col. 1088).

I. Importance de i.a théologie mohale dans la Compagnie de Jésus. — 1Q *Les Jésuites et te ministère des confessions.* — Pour apprécier comme Il convient le développement pris par la théologie morale dans la production littéraire de ia Compagnie de Jésus, il faut avoir présente à l'esprit la place faite au ministère des confessions dans l'activité apostolique de l'Ordre. De par la volonté de saint Ignace, cette place est de premier rang. Non seulement le saint fondateur désire que scs religieux se confessent eux-mêmes chaque semaine au moins, *Const.,* Ill, i, H. —*sœpius in hebdomada confiteri conducet,* dira plus tard Aquaviva, *Reg. saccrd.,* n. 3 : *Instil.,* t n, p. 138, — mais il veut qu'entrés dans une société dont le but est le bien des âmes, ils soient toujours prêts à aider le prochain à se réconcilier avec Dieu. Cette pensée s'accuse avec relief en de nombreuses pages des documents dont l'ensemble forme *VInstitutum.* I ulles *Regimini : Instil.,* t. n, p. 6; *Cum inter cunctas, ibid.,* p. 12; *Licet debitum, ibid.,* p. 18, etc.— *Exerc. spirit.,* Annotatio 18, *Confessionis generalis el communionis usus, ibid.,* t. π, p. 392, 396. —*Examen generale,* iv, 15,22; v, 5; vi, 2.— *Const.,* IV, proœm. A; vin, 4; xvr, 1; VII, iv, 5.— Résumant tous ces textes, la 8* *règle des Prêtres* s'exprime ainsi : *Omnes il quibus ex obedienlia confessiones audiendi sanctum munus committitur, multum ad id officii studeant, el tamquam nostri Instituti ualde proprium magni faciant. Instil.,* t. n, p. 138 On trouvera, tant chez les polémistes protestants, entre autres J. Da llé, *De sacramentali sive auriculari latinorum confessione,* Genève, 1661,1. IV, c. n, ni, vm, que sous la plume des jésuites eux-mêmes, par exemple *Imago primi sæculi S. J.,* 1640, p. 369-374, des témoignages concordants sur le zèle effectif déployé dans ce sens. Cf. Dœllingcr, t. 1, p. 20-23.

2e *L'élude de la morale à Γintérieur de la Compagnie.* — On ne pouvait insister si fort sur l'administration du sacrement de pénitence sans exiger des sujets une forte connaissance de la théologie morale et sans les mettre A même de se l'approprier. Une telle nécessité ne s'imposât-elle pas d'ellc-même, saint Ignace l'eût bien aperçue au seul souvenir du jugement dont il avait été l'objet A Salamanque, en 1527, lorsque, tout en l'autorisant à continuer ses catéchismes et A donner les Exercices, on lui avait interdit de sc prononcer sur la gravité des péchés, tant qu'il n'aurait pas passé quatre ans A étudier la théologie. *Monum. hist., Monum. Ignatiana,* ser. IV, t. i. p. 77-79. Nous ne savons A quel résultat put parvenir le saint en fait de science morale; mais il est intéressant de noter que Lnlncz, son successeur comme général, s'était acquis dans ce domaine une particulière compétence. Voir dans J. Lalncz, *Disputationes Trtdentuur,* édit. Grlsar, Inspruck, 1886. t. n, le texte Jusqu'alors inédit de plusieurs traités de morale (surtout *De usura,* p. 227-321, *De simonia, p. 322-382),* et dans *Monum. hist., Lainii Monum.,* t. n, p. 711, un grand nombre de consultations sur des cas de conscience.

• *In confessionibus,* disent les *Constitutions,* IV, vm, 4, D, *prceler studium scholasticum et casuum conscientia·, pricserlim restitutionis, conveniet compendium aliquod casuum et censurarum qutr reservantur, habere...; ac brevem interrogandi methodum de peccatis el eorum remediis; et instructionem ad bene ac prudenter in Domino, sine damno suo el cum proximorum utilitate, hoc ofju ium exercendum ...* › C'est en vue «le cc dernier point que saint Ignace fit composer par Polanco un *Diredoiium breve ad confessorii ac confilentis munus recte obeundum,* Louvain, 1554, premier ouvrage de morale émané de la Compagnie. Même préoccupation dans *Reg. sacerd Instil.,* t, n, p. 138; *Ratio* dK 1536 dans Pachtlcr, *Ratio stut; torum et Institutiones scholasticae in Germania vigénies,* t. π, p. 119 ; *Instruct.* d'Aquaviva, iv, n.2; xx,n.6, *Instil.,* t. u, p. 311 et 337; *Congreg.,* IX, d, 8, *InstIL,* t i, p. 626; *Circulaire* du P. Centurione, 9 août 1756, Pachllt r, t m, p. 133.

Dés l'origine deux Institutions, inspirées, semble-t-il, d'une tradition des frères prêcheurs, répondent effectivement à ce souci
conscience pour les scolastiques théologiens et la conférence hebdomadaire de cas de conscience pour les prêtres.

1. Il y avait dans les couvents dominicains, pour les aspirants au sacerdoce qu'on ne jugeait pas à propos d'envoyer dans un *studium,* un enseignement de cas de conscience dont devaient profiter aussi les religieux formés. Mortier, *Histoire des Matins généraux des Frères Prêcheurs,* t. v, p. 47-48, 97, 151, 433. Déjà en 1259 le chapitre général de Valenciennes, auquel saint Thomas avait pris une part active, s'était préoccupé de la question : *Si non possunt inveniri lectores sufficientes ad publice legendum, sallem provideatur de aliquibus qui legant privatas lectiones, vel historias, vel SUMMAM DB CASIBUS* (vraisemblablement la *Somme* de saint Raymond), *vel aliquod hujusmodi, ne fratres sint otiosi.* Mortier, *loc. cil.,* t. i, p. 565. Que saint Ignace ait connu ou non cette pratique dominicaine, le fait est qu'il adopta pour les siens une réglementation très semblable. Tous les sujets ne peuvent s'appliquer avec profit aux études spéculatives, mais tous doivent recevoir avant leur sacerdoce une solide formation *in its qu* ad doctrinam confessionibus ulilem pertinent.* Ce bagage n'est pas moins Indispensable aux futurs coadjuteurs spirituels qu'à ceux qui deviendront profès. *Const.,* IV, v, 2, D; vm, 4, D; xm, 4, E. Aussi, dans le plan d'études élaboré sous les premiers généralats et consacré par le *Ratio studiorum,* rcmarquc-t-on, en doublure de l'enseignement scolastique, un cours régulier de cas de conscience, dont le périodicité, d'abord variable, se fixe vite à une ou deux classes quotidiennes, durant deux ans, et dont le professeur, tout en ayant spécialement la charge de ceux qui ne font pas de théologie scolastique, les *casistx* ou *casuist*,* voit cependant casuistcs et théologiens sc réunir à certains jours sous su chaire, l'attention soutenue par la perspective d'un examen final. Lalncz, *De sacrxtheol. studiis,* dans *Monum. padug. S. J.,* p. 520-521 ; *Congreg.* 1I (1565), d. 69, *Instil.,* 1.1, p. 500 ; E. Mercurian, *Ordinatio de promovendis ad ordines sacros* (1576), *Instil.,* t. π, ρ. 255; Maldonat, *Visitatio collegii Pari*.,* (1579), *Monum. pKdag.,* p. 715; *Reyubv provincialis,* η. 56. *Instil.,* Ln, p. 82; *Ratio* de 1586, Paehl1er, l. π, ρ. 78-79, 119-124; *Ratio* do 1599. *Re ul« p› ovinctahs,* n. 9 § 1» 12» 19 § 4, Pachtlcr, t. n, p. 236 sq *Instil. Congreg.* VII (1615), d« 33, *ibid.,* t.1, p. 598; *Congreg.* XIIl (1687), d. 16, *ibid.,* t. 1, p. 666; divers autres documents dans PudiUcr, L in, p. 133, 179, 187, 193, 349-353, 391, 443.

2. La conférence des cas de conscience est née du besoin d'entretenir chez les prêtres cetic science de la morale à laquelle les supérieurs de l'ordre tiennent tant. On la voit fonctionner de très bonne heure, même dans le maisons les moins nombreuses, tantôt tous les

Jours, *Monum. hist., Poland complementa,* t. π, p. 582, tantôt un jour sur dt tix, *Monum. hist., Epistola? P. H. Nadal,* 1.1v, p. 520,définitivement, aux terme·» du *Ratio,* une ou deux fois par semaine. *Ratio* de 1580, Pachtlcr, I u, p. 122-123; *Ratio* de 1599, *Regulæ provincialis,* n 13-15; *Regula prefessoris casuum,* η. 7-10, Paehl1er, I n, p. 240, 326; *Instil.,* I. n, p. 193. Elie consiste dans la discussion rationnelle de quelques espèces concrètes, que présentent deux ou trois membres dc la communauté désignés d'avance, sous la direction d'un préfet spécialement compétent. Avec un peu dc suite dans le choix du sujet, elle permet une révision méthodique et continue des questions qui sc présentent le plus fréquemment au confessionnal. Aussi son utilité est-elle Jugée considérable. On n'en dispense que les professeurs de théologie ct de philosophie, et toute négligence à cet égard est sévèrement réprimée. *Congreg.* IX (1650), d. 8, *Instil.,* t. i, p. 626. — Nous avons dit que cet exercice était présidé par un membre dc la communauté d'une particulière compétence. Dans les collèges, c'est naturellement le professeur de théologie morale. Dans les autres maisons, le provincial doit faire en sorte qu'il y ait toujours quelqu'un *qui in casibus conscientia bene versatus sil, ut difficultatibus domi et foris occurrentibus satisfacere possit. Reg. pneposiliprovincialis,* n. 57, *Instil.,* t.n, p. 83. Comme on a en pays protestant des spécialistes de la controverse, ainsi veut-on avoirpartout un *casuisle* spécialisé capable de trancher les difficultés embarrassantes, devant lesquelles quiconque n'est pas du métier, cût-il d'ailleurs la science d'un Bellarmln (voir Le Bachelet, *Bellarmln avant son cardinalat,* p. 90), se reconnaît Impuissant. Cc souci est tout à fait caractéristique

3· *L'enseignement de la morale au dehors.* — On sait à quel état dc déchéance cn étalent arrivés le clergé et les ordres religieux à l'époque de la crise protestante. La disparition des écoles épiscopales et abbatiales obligeant les évêques à ordonner des sujets médiocres, souvent illettrés, fatalement grandissait À peu près partout le nombre des prêtres incapables d'administrer les sacrements. Beaucoup, surtout en Allemagne et en Italie, ne connaissaient pas plus la formule dc l'absolution que les cérémonies dc la messe. J. Janssen, *L'Allemagne et la Réforme,* trad, fr., t. îv, Paris, 1895, p. 102-107,112-11I. 118; I raunsberger,Beal· *Pel i Cani·: ep loin* ' *acta* Fribourg en-B., t i, 1896, p. 421, 442. 48 , 401,526, 630, etc. P. Tacchi-Venturi, *Storia drlla Cou,pania di Gesù in Italia,* 1.1, p. 27 sq. Dans le diocèse dc Milan, les préoccupations de ces malheureux étaient si éloignées des devoirs de leur état, qu'on disait par manière dc proverbe : *Se vuoi andare aill inferno, fatli prête.* Giussano, *Vita dl San Carlo Borromco,* l. II, c. i. En France la situation n'étalt guère meilleure. P. Imbart dc la Tour, *Les origines de la Réforme,* t. n, Paris, 1909, p. 287-305. Tandis que l'enseignement théologique des universités, dès longtemps miné par le terminisme, achevait de se consumer cn discussions verbales, l'ignorance du clergé alarmait ks plus clairvoyants. « Dc cculx qui viennent aux ordres y trouvons fort petite science et moult elère armée, écrivait cn 1515 l'évêque de Toul, Hugues des Hazards. Car de dix à grand peine en trouve-t-on ung qui sçachc cc qu'il est tenu de sçavolr, ne grammaire, ne aultres sciences; par quoy ils n'entendent rien *(etiam* littéralement) de cc qu'ils lisent : qu'est une grande malédiction. » Dans E. Martin, *Histoire de V Université de Pont-à Mousson,* Paris-Nancy, 1891, p. 3 sq. L'Espagne semblait mieux partagée. Mais si une renaissance très forte du thomisme permettait à l'élite dc recevoir dans les universités une bonne formation théologique, cc relèvement des hautes étude* n'atteigna t ni les desservants des paroisses rurales, ni la masse imposante des rég diers, et, vu l'aversion des prêtres Instruits pour le confessionnal, servait peu la couse dc l'indispensable réforme, */deo populus Dei infirmus est, imbecillis, perterrihu ac perditus, quoniam in Israel medicus non invenitur, qui medelam applicare non ignoret.* Telle était encore cn 1580 la plainte de B. de Medina, *Instruct, confcua. riorum,* Prolog.

On pouvait craindre qu'une situation aussi universelle n'entraînât avec clic dans le peuple chrétien un abandon complet des sacrements el en particulier du sacrement dc pénitence. C'est pour parer selon leur· moyens Λ ce grave danger, que, dès la création de Icon premiers collèges, les jésuites inscrivirent nu programme un cours public dc cas dc conscience. Voici, à titre d'exemple, ce que portait Λ cc sujet le prospectus du collège dc Messine, second cn date des collèges dc la Compagnie (1518). *Une autn leçon se fera sur ΓÉthique d*Aristote . Une autre encore sur quelque Sont d· cas e consci nce pour apprendre à bien recevoir et admin ι rer le 'acrement de Pénitence, Monum. predag* , p. G16. Une lettre de Nadal, titulaire précisément de cc cours cn même temps que recleur du collège, *Monum. hist., Vila S. Ignatii* par Polanco, t i, p. 283, renseigne sur les résultats obtenus cn 1551. *Monum. hist.. Epistola P. H. Nadal,* t. i, p. 120 En ccttc même année un plan d'études rédigé sous les yeux dc saint Ignace pour le collège de Vienne, prévoyait l'ouverture d'un cours dc cas <lc conscience, que les circonstances devaient retarder quelque temps, *Monum. hist., Monum. Ignatiana,* scr. I, t. ni, p. 605; mais Λ Ingolstadt, cn revanche, la leçon dc morale obtenait plein succès. *Monum. hist., Littera quadrimestres,* t. i, p. 284. En 1553, à Lisbonne, quatre cents auditeurs suivaient un cours s milaire du P. François Kodrigucz, l'archevêque obligeait tous les ecclésiastiques de la ville à y assister, et l'allluence croissante allait exiger l'aménagement d'une plus vaste salle. *Monum. hist., Vita S, Ignatii* par Polanco, t. ni, p. 403-104. Au Collège romain, où les cours supérieurs s'inauguraient en octobre 1553, la chaire dc cas dc conscience du P. Quentin Charlart ne groupait pas un pareil public; on voit néanmoins dans un document dc 1563, que le nombre des auditeurs eût alors dépassé deux cents, si le local l'avait permis. *Monum. hist., Vita S. Ignatii* par Polanco, t. m, p. 8; *Poland complementa,* t. i, p. 422, 520.

Bref, à la mort de saint Ignace, l'enseignement public des cas de conscience sc faisait dans presque tous les collèges. C'est cc qu'attestent les *Lilteræ quadrimestres* de 1556, t. v, p. 995 (dans les *Monum. hist.)* Moins de dix ans après, une *formula acceptandorum collegiorum* établie par Lalncz stipulait que toutes les fondations d'établissements comprenant au moins la rhétorique eussent à entretenir un professeur de cas de conscience : *ut unus lectionem casuum conscientia possit pro/lteri, ut sacerdotes illius regionis, qui parum erunt in iis versati, hac in parte qua eis necessaria est, fuvari possint, quo ipsi melius officium suum faciant ad divinam gloriam.* Dans Pachtler, t. i, p. 336.

4® *Influence sur le développement de la théologie morale.* Pareille Impulsion donnée à la fréquentation du sacrement dc pénitence et ù l'étude do la morale devait faire aux Jésuites une réputation durable de confesseurs et de moralistes, réputation consacrée en quelque sorte par saint Pic V, lorsqu'on 1570 ll confiait ù la Compagnie l'important collège des Pénitenciers de Saint-Pierre. Sacchlni, *Hist. Soc. Jesu,* p. Ill, I. IV, n. 1-8. Mais de plus, c'est là en grande partie qu'il faut voir la raison du développement pris alors par la théologie morale. On sait comment saint Charles Borromée, qui employait d'ailleurs les Jésuites de Milan *ad di/udieandas eonscientite obscuriores causas,* Sacchlni, *loc. cit.,* l. I, n. 76> (volr la not d

Snssl dans S. *Caroli Bor. Orationes XII,* édit. d'Augsbourg, 1758, p. 55), ct qui faisait le plus grand cas du *Directorium con/essariorurn* de Polanco (voir *Instruit ad con/essarios,* dans *Acta Red. Mediat.,* Lyon, 1G33, t. i, p. 655), fil de la discussion méthodique des cas de conscience un élément essentiel des conférences ecclésiastiques Instituées par lui et adoptées h son exemple par beaucoup d'évêques. /·' *Conc. proo. de Milan,* 1565, p. II, decr. 29; *Instructiones congreg. dterers..* Ut. 17-21, *Acta Eccl. Mediol.,* t. i, p 21 et 513. En 1593 les franciscains introduisaient le même exercice dans leur enseignement. IL Holzapfel, *Manuale historiae O. F. M.,* Fribourg, 1909, p. 503. Enfin les réguliers qui ne l'avalent pas encore, sc le voyaient imposer peu après par Clement VIII ct Urbain VIII. Voir art. Conférences ecclésiastiques, t. m, col. 828. Ainsi se préparait, grâce au mouvement Imprimé par les Jésuites aux études casuistiques, celte floraison inouïe d'ouvrages de morale ù laquelle devait assister le xvn· siècle. Les protestations mêmes de Saint-Cyran, *Petri Aurelii Opera,* édit. Paris, 1612, t. n, p. 241-244, et de G. Hcrmanl, *Véritez académiques,* Paris, 1613, p. 253 sq., puis d'/\rnauld ct dc Pascal contre les méfaits des casulstrs Jésuites confirment indirectement la réalité de leur influence. Longtemps après, saint Alphonse dc Liguorl ne craindrait pas d écrire : · En fait dc morale, Je ne cesserai dc le répéter, Ils ont été ct ils sont encore les maîtres. » *Lettres,* Lille, 1888-1898, *Correspondance spéciale, t.* i,l. 10: 30 mars 1756.

IL Odjet de l'enseionkment moral. — Ie On pourrait être tenté de croire que l'intérêt des Jésulstcs, dans le domaine de la morale, se borne ù la casuistique. Il n'en est rien. *L'enseignement théorique* est, comme il convient, /\ la base. Dès la philosophie, suivant les programmes d'études les plus anciens, une place importante est faite*hVÉthique* d'Aristote.*Const.,* IV, xm, 3, C; xiv, 3; *Monum. paedag.,* p. 616; *Ratio* dc 1586, Pachller, t. n, p. 131; *Ratio* dc 1599. *Regulae pro/essoris philosophiae moralis, ibid.,* t. n, p. 311; *Inslit., t.* π, p. 195. *Ratio* de 1632. Pachtlcr, t. n, p. 344. D'autre part, cn théologie scolastique, le plan dc la *Somme,* qui, dès l'origine, sert dc guide aux professeurs préférablement aux *Sentences,* amène A traiter ù fond les principes rationnels dc la morale. *Ratio* de 1586, Pachller, t. if, p. 77-79; *Ratio* dc 1599. *Require pro/essoris scholastics thcologiæ,* n. 7, *ibid.,* l n, p. 302; *Instil,* t. n, p. 185; *Ordinatio pro studiis superiori us,* du P. Piccolomini (1651), η. 8, *Instil.* t. π, p. 229-230. Voir a is-1 Pachller, l iv, p. 486, 549.

2° Mais, ù côté dc ccs éludes théoriques, Il y a place, dans un système complet de formation sacerdotale, pour un enseignement pratique, qui, utilisant A litre dc principes les conclusions des thèses spéculatives, cn fasse l'application aux diverses éventualités de la vie réelle, cl mette ainsi le futur prêtre cn état de résoudre par raisonnement ou par analogie les problèmes concrets du for sacramentel. A vrai dire, nulle conscience préoccupée de reconnaître son devoir dans ccl enchevêtrement de circonstances qu'est la trame d'une vic morale, ne saurait sc dérober A l'exercice spontané ou savant de la *casuistique.* Voir H. Thamin, *Un problème moral dans l'antiquité, Élude sur la casuistique stoïcienne,* Paris, 1881; Brunelière, *Une apologie de la casuistique,* dans *Revue des deux mondes,* 1" Janvier 1885, p. 200; A. Molinler, *Les Provinciales de Biaise Pascal,* Paris, 1891, t. i, p Lvn; A. de la Barre, *La morale,* Paris, 1911, p. 111-120. — Mais combien cela est plus vrai dc qui prétend diriger les autres! Comme le médecin doit joindre A l'étude des sciences medicales une formation thérapeutique, cl comme le magistrat doit connaître la Jurisprudence avec la legislation, pareillement faut-il qu'un confesseur ajoute ù la philosophie des mœurs une connaissance approfondie de la casuistique, cette morale appliquée. On l'avait compris dans l'Égllse depuis bien longtemps. Voir plus haut, col. 1070, ct art. Casuutique, t. fi, col. 1870. Aussi l'originalité des Jésuites n'est-elle pas d'avoir Inventé la casuistique; elle eat seulement d'en avoir mieux marqué la place dans le cadre classique des disciplines théologiques.

3e Qu'on ne s'attende pas, d'ailleurs, à trouver ces deux objets de la morale, principes et applications, aussi parfaitement distincts chez les auteurs d'autrefois que chez ceux d'aujourd'hui. L'habitude de commenter au cours de théologie scolastique les questions dc la *Secunda Secunda:* consacrées aux vertus morales, obligeait à fusionner dans l'enseignement spéculation et casuistique : d'où le caractère mixte d'ouvrages tels que le *De censuris* de Suarez, ou les traités *De justitia et /ure* de Lesslus, Lugo, ct autres. Peut-être cette circonstance n'a-t-elle pas été sans Influer sur l'allure générale prise par la théologie des Jésuites, et sur ta préoccupation constante de garder le plus possible le contact avec le donné psychologique et moral.

III. Méthode de l'enseignement morae — Dans leur enseignement ct dans les manuels qui en sont issus, l'ensemble des casuistes dc la Compagnie dc Jésus ne procèdent pas autrement que leurs devanciers, si cc n'est que très vitc.ù l'ordre alphabétique des *Sommes* antérieures suivies d'abord par eux, (Voir *Monum pædag.,* p. 99, 869; *Monum. hist., Poland complementa,* t. π, p. 582 ; — les *Aphorismes* de Sa en sont une survivance), ils substituent l'ordre méthodique esquissé par le *Ratio (Ratio* de 1586. Pachller, t. n, p. 119; *Ratio* de 1599. *Regula pro/essoris casuum, n* 2, *Ibid.,* t n, p. 321; *Instil,* t.n,p. 192.CX Pachtlcr, t. ni. p. 242-215). ct adopté plus tard, à la suite de Buscnbaum, par saint Alphonse de Liguorl. A cela près, leur méthode n'olTrc rien de nouveau. *Analyligue, rationnelle,* et, qu'on nous passe le mot, strictement *obligationniste,* elle s'efforce de répondre aux exigences dc la casuistique.

Ie Dans l'exposé didactique, c'est, sur chaque matière, l'application dc règles générales, brièvement établies, à un certain nombre dc cas-types, choisis parmi les plus usuels et les plus représentatifs. *Methodus Ria el optima visa fuit et /aeillima, ut, in quavis materia seu dubio, in primis ex communi doctorum sententia respondeatur, qua responsio ceu regula, quapiam sit, ex qua deinde, qu dies id fleri potest, — aut certe circa eam — casus aliquot particulares resolvantur, ut, secundum illos et responsionem didam, alii similes, cum inciderint, resolvi possint.* Ces lignes de Busenbaum, *Medulla theol. mor.,* preL, pourraient être signées de tous scs confrères, car elles ne font que paraphraser les règles du *Ratio* relatives au cours de théologie morale : *Ratio* de 1586, Pachller, l. n, p. 122; *Ratio* do 1599, *Regube pro/essoris casuum.,* n. 4, t. n, p. 321; *Instil.,* t. n, p. 192. Cf. Maldonat, dans *Monum. pædag.,* p. 870.

Dans les recueils de cas, où la doctrine sc présente sous forme dc solutions de problèmes, le rôle de l'analyse est plus important encore. LA il ne s'agit plus d'énoncer des règles générales ct dc statuer sur des cas-types à peine circonstanciés, mais d'apprécier comme cn une sorte de confession fictive des cas Individuels, pris pour ainsi dire sur le vif, tels que pourrait les présenter un pénitent cn chair ct en os. On devine quel minutieux examen requiert une opération aussi délicate, où l'oubli de la moindre circonstance suffirait ù fausser toute la solution; et l'on comprend, par suite, que In nécessité dc préparer ou d'aider le confesseur à de telles dissections morales impose A In casuistique une subtilité cn rapport avec les mouvantes combinaisons de l'activité humaine

2· Usant ù cc point de l'analyse, In méthode des casulstes Jésuites est par le fait, comme celle des moralistes de tous les temps, plus rationnelle que proprement tlwologlquc. Les Jansénistes et leurs amis le lui ont assez rcpioché. La morale chrétienne, selon eux, ne devait emprunter scs règles que de rÊcriture sainte, des maximes des Pères et des canons de l'Église, Il n'y avait, hors dc là, que « philosophismc ». Arnauld, *De la fréquente communion.* Préf, *Œuvres,* t. xxvn, . 99; Concino, *Apparatus ad lheol.,* 1. I, diss. II, . n, n. 7-8; c. m, n. 4-6; c. v. — Avec autant dc respect pour l'Écriture et la tradition (Zaccaria, *Diss. pro1eg.,port.* II),les Jésuites sentent mieux,d'une part, l'impossibilité de trouser là tous les éléments d'une monde adaptée à la complexité du réel, et, de l'autre, la légitimité du raisonnement dans l'exposé des règles des mœurs et la solution des cas dc conscience. · La raison en est, dirons-nous avec J. Hogan, que presque tous les devoirs de l'homme sont des devoirs naturels. Ils se rattachent, il est vrai, à un ordre plus élevé pour le chrétien, mais ils n'en conservent pas moins tous leurs traits originaux et caractéristiques. Cette doctrine, exposée en différents endroits par saint Thomas *Quodl.* IV, a. 13; *Sum. theol.,* I» II®, q. evin, a. 1, est admirablement développée par Suarez, *De legibus,* 1. X, c. n, n. 20. Celui-ci remarque Judicieusement que même les devoirs particuliers du chrétien découlent naturellement des faits dc l'ordre surnaturel, tels qu'ils sc sont produits et ont été manifestés à l'humanité. Au delà de ces étroites limites, tout cc que défend l'Évangilc est également défendu par la loi naturelle, et tout ce qu'il prescrit dérive delà nature morale dc l'homme. Par conséquent, le devoir moral, dans toutes ses parties, relève du jugement humain et lui est soumis, non comme à un arbitre suprême.·., mais comme au moyen propre, voulu par Dieu, d'atteindre la vérité morale. » *Les éludes du clergé,* trad. Boudinhon, Paris, 2· édit., p. 262. Cf Cano, *De locis theol,,* 1. VIII, c. vn, concl. 2.

3° Enfin, toute orientée vers le confessionnal, la casuistique se tient systématiquement sur le terrain des obligations auxquelles s'étend le for sacramentel : à ce troisième article dc la méthode les auteurs dc la Compagnie dc Jésus restent aussi d'ordinalrc scrupuleusement fidèles. Aux ascètes et aux mystiques les traités dc perfection chrétienne, dont la production ne chôme guère dans la Compagnie. Eux, casulstes écrivant pour les confesseurs, sc bornent ù tracer les limites du devoir, à circonscrire la zone du péché. Que cela suffise à fournir une règle adéquate de vie morale, Ils sont bien loin de l'imaginer. Ils savent qu'en sa qualité de médecin et de guide le prêtre ne doit pas laisser les âmes s'installer délibérément sur cette frontière du permis et du défendu; mais ils savent aussi que, comme juge, rien ne le dispense de connaître le sens exact des lois de Dieu, rien ne l'autorise à en majorer ia portée. Voilà dans quelle pensée ils croient tout à la fols se rendre utiles aux ûmes et servir la science des mœurs en distinguant avec soin le domaine des préceptes de celui des conseils. Voir J. Ilogon, *ibid.,* p. 289; L. Bail, dans Zaccaria, *Diss, proleg.,* part. 111, c. i.

Telle a été, durant les deux premiers siècles, la méthode constante des moralistes jésuites. Nous avons cité de préférence Hermann Buscnbaum, parce que sa *Medulla theologia? moralis,* rééditée environ 200 (ois avant de servir de base à l'œuvre de saint Alphonse, peut être regardée comme le manuel type. Mais avant lui Sanchez, Fdhucci, Laymann...; après lui, — et d'ailleurs d'après lui, — Lacroix, Mazzotta, Reuter... s'inspirent exactement des mêmes conceptions. Tout leur effort, redisons-lc, va, dans le sens où déjà Γοη travaillait avant eux, à organiser la casuistique en une discipline scientifique nettement différenciée et bien homogène, distincte A la fois de la théologie sco. lactique et de la théologie ascétique ayant pour objet spécifique l'étude des devons du chrétien; bref, à fondre ensemble le contenu pratique de la *Somme* de saint Thomas et des *Sommes de cas de conscience,* pour constituer cc que nous appelons aujourd'hui, ce que dès 1591 Henriquez appelait la *théologie morale.* Cc long effort devait être couionné dans la personne de saint Alphonse de Liguori, qui, sur la question dc méthode, ne diffère en rien dc Buscnbaum et de Lacroix.

Après le rétablissement do la Compagnie, 1814, l'activité dc ses moralistes continua dc s'exercer dans la meme direction. Le *compendium* de Gury, 1850, où tant dc prêtres se sont préparés à entendre les confessions n'est en somme qu'un résumé dc saint Alphonse dans le cadre dc Buscnbaum, véritable ‹ *Medulla Alphonslana.* » Plus étendu, plus soucieux de remonter aux sources, plus personnel aussi et par conséquent plus contestable, *VQpus theologicum morale* d'Antoine Balicrini, publié en 1889-1893 par Palmieri, ne veut être autre chose, au point de vue méthode, qu'un large commentaire de Buscnbaum, en parfaite harmonie avec celui dc Lacroix. Même formule générale chez Bucccroni, Génicot, Noldin.

Mais, parallèlement à cc grand courant casuistique, une autre tendance s'est fait Jour depuis quelques années. Dès le milieu du xix® siècle, sous l'influence peut-être du renouveau thomiste qui caractérise cette époque, divers auteurs avalent cherché, en Allemagne surtout, à donner à la théologie morale une formule plus largement organique, en réintégrant dans son cadre les éléments théoriques et ascétiques que le travail des siècles précédents en avait dissociés. La *Theologia moralis* de Lchmkuhl, parue en 1883 et souvent rééditée depuis lors, répond à cette pensée. La méthode n'y est certes pas moins rationnelle que dans les ouvrages dont nous venons dc parler; au contraire, une plus grande rigueur a été introduite dans le raisonnement, une suite plus logique observée dans le plan, où l'ordre positif du *Décalogue,* traditionnel depuis le xve siècle, a fait place à l'ordre aristotélicien des *vertus,* plus satisfaisant pour l'esprit. Mais on y icconnatt d'autre part la préoccupation très sensible dc préparer le prêtre à sa mission dc docteur et de directeur autant qu'à son rôle dc confesseur, et le souci d'envisager les questions dans une perspective élargie, plus adéquate à la vie chrétienne totale. Le P. Lchmkuhl a exposé scs idées sur lu théologie morale dans *The catholic Encyclopedia,* New-York, t. xïv, 1912, p. 601. Actuellement cette tendance, qui est celle dc la *Nouvelle revue théologique,* organe des R. P. Jésuites dc Louvain, ne se trouve nulle part mieux représentée que dans le traité de morale, en cours de publication, du B. P. *A.* Vcrmeersch, professeur à ΓUniversité grégorienne depuis 1919, après avoir enseigné longtemps au scolasticat dc Louvain. Le titre dc cet ouvrage, *Theologies morulis principia, responsa, consilia,* est à lui seul un programme.

IV. EsPiUT DE LA DOCTRINE MOHALR.— 1° *McntaUU des moralistes jésuites.*

— Dans son livre *De Vexistence et de l'instilul des jésuites,* 1844, c. ni, le P. dc Ravignnu définit l'esprit doctrinal dc la Compagnie dc Jésus par · la tendance à garder les droits de la liberté humaine et dc la raison. » Cette vue générale, développée par le V. Matignon dans une série d'artlcks (v Ir la *bibliographie),* est certainement très exacte, mai. vile demande à être complétée. On pourrait songer d'autic part au tenue d'« anthropocentrisme » dans lequel l'abbé H. Bremond incline à résumer l'attitude des jésuites en spiritualité, cette haute morale, *Histoire littéraire du sentiment religieux,* t. ni,

p. 31, 113-117, 131, 136-138.,,; *Revue d'ascétisme el de mystique,* 1922, p. 420 sq. Pour discutable que Oit le mot, l'idée qu'il porte n'est certes pas A écarter tout net; mais il n'y aurait là encore, relativement du moins aux moralistes, qu'une face dc la réalité en ce sens que les jésuites, comme tous les théologiens scolastiques d'attache aristotélicienne sont en morale foncièrement cudéinonistcs. — Renonçant pour notre compte à la séduction des synthèses simplificatrices, nous nous contenterons dc caractériser les moralistes Jésuites en esquissant Ici les lignes maîtresses dc leur mentalité professionnelle, avant d'indiquer, dans la section suivante, leurs thèses les plus représentatives.

Si c'cst au jeu que sc trahissent les caractères, c'est plus encore dans la polémique que s'accusent les tempéraments Intellectuels, Quelle est donc l'attitude des jésuites dans les controverses doctrinales qui remplissent les deux premiers siècles dc leur histoire?

1. Tout d'abord, en réaction contre la tendance protestante à réduire la vie chrétienne à une pure religion dc l'esprit, ils manifestent un *sacramentalisme* résolu. On a pu sc convaincre déjà dc leur zèle à propager la confession. Voir col. 1069. Leurs efforts en faveur de la communion fréquente sont bien connus également. Voir art. Communion, t. ni, col. 532. Ils montrent par là à quel point ils comptent sur la grâce sacramentelle comme levier moral, et quelle disproportion ils mettent, dans la vertu du sacrement, entre l'efficacité *ex opere operato* et l'influence» qui doit être cependant sauvegardée, des dispositions du sujet : très loin en cela du pur moralisme stoïcien que leur ont reproché des critiques superficiels, lis pourront être combattus sur ce point au nom des principes tout opposés de Saint-Cyran et d*Arnauld; Ils n'en maintiendront que plus fermement leur point dc vue, persistant à considérer avec le concile dc Trente, dans l'absolution du prêtre un miséricordieux appoint à rinsufïisancc intrinsèque de l'attrition, Denzingcr-Bannwart, n. 898 et 915, et dans l'Eucharistic, non pas une récompense accordée à la vertu, mais *Vanti dotum quo liberemur a culpis quotidianis. Ibid*, η. 875.

2. Absolument contraires, en second Heu, au sévère pessimisme que scs partisans cherchent à recommander dc saint Augustin, et au déterminisme mystique qui en découle, ils résolvent par un franc *optimisme,* ainsi que l'a exposé l'article précédent, le double problème des conséquences dc la chute originelle et des secours offerts en vue du salut. Avec saint Thomas ils refusent d'admettre que l'homme ait été atteint *in suis naturalibus* par le péché d'Adam Ils ne croient donc pas que notre nature historique, privée seulement des dons gratuits, soit proprement mauvaise en soi, et ils soutiennent tout spécialement, avec Molina, qu'elle a conservé, non pas, en vérité, *intègre,* mais pourtant *complète,* la liberté sans laquelle leur paraîtrait vain le mot de responsabilité. Corrélativement, concevant, de la part dc Dieu, la création de l'homme, non pas comme la volonté dc glorifier en tel ou tel la divine Miséricorde et en tel autre la souveraine Justice vindicative, mais comme la manifestation en chacun d'une profusion d'amour, ils tiennent essentiellement Λ maintenir au-dessus dc toute atténuation l'universelle Providence salviflque et le don offert à tous les hommes, en chaque acte moral, d'une grâce vraiment suflisantc pour faire le bien.

3. C'cst par l'effet de cc sain optimisme, et à l'imitation, du reste, du Bon Pasteur de ΓÉvangile, qu'ils inclinent plutôt à la mansuétude qu'à la sévérité. Le joug du Seigneur n'est-ll pas doux? El. si la voie est étroite qui conduit au salut, le meilleur moyen d'y ramener le pécheur n'est-il pas encore de l'envelopper dc bonté? De là vient qu'à l'encontre du rigorisme janséniste, Ha professent un souverain *respect des consciences,* s'interdisant scrupuleusement d'imposer aux âmes la moindre obligation incertaine. *Elit erramus modiram poenitentiam imponentes, nonne melius est propter misericordiam rationem reddere quam propter crudelitatem t* lisait-nn dans Gratien, *Deerei.,* p. II, cans. XXVI. q. vn, c. 12 : *Alligant.* Saint Raymond dc Pcftafort avait dit à ion tour : *Non sis nimis pronus judicare mortalia peccata, abi tibi non constat. Summa,* 1. Ill, tit. xxxiv, f *Quid de venialibus.* Et Gerson : *Ne sint (theologi], /aciles asserere actiones aliquas aut omissiones esse peccata mortalia, ..* (cum) *per tales assertiones publicas nimis duras... nequaquam eruantur homines a luto peccatorum, sed in illud profundius, quia desperatius, immergantur. De Dita spir^* led. IV, cor. 11. De son côté saint Antonin répétait : Sf *vero non potest [confessorius] clare percipere utrum sit mortale,... potius videtur absolvendum. Summa,* p. II. tit. iv, c. 5, f 8. C'est donc en harmonie avec la tradition des grands moralistes leurs prédécesseurs, que les jésuites entrent eux-mêmes dans l'esprit de cette règle du *Ratio studiorum : Ita suas confirmet opininnes* | professor casuum conscientise], *ut, si qua alia fuerit probabilis et bonis auctoribus munita, eam diam probabilem esse significet. Ratio* de 1599. Pachth r, t. n, p. 324. Cf. *Ratio* de 1586, *ibid.,* p. 12X Du reste, souvent très durs pour eux-mêmes, ils savent, en chaire et dans leurs entretiens ou leurs livres spirituels, parler le langage ferme ou sévère qui sied au directeur ou au prédicateur, le langage d'un Lallemant, d'un Bourdalouc. Mais rentré» dans leur confessionnal ou penchés de nouveau sur leurs traités de casuistique.on les retrouve tous.à bien peu d'exceptions près, imbus du même esprit Autant Ils ont d'exigences pour les âmes déjà avancée .autant ils prennent garde dc rebut r les pécheurs en leur demandant trop. Si nous avions les cahiers rédige* par Lallemant et Bourdaloue du temps que l'un et l'autre enseignaient les cas de conscience, mil doute qu'ils nous découvriraient (n doublure de ces austères ascètes des casulstes aussi soucieux que tout autre de ne majorer aucune obligation.

4. Enfin, en opposition avec le fixisme des réformateurs archaïsants. Us revendiquent pour la morale le droit à un certain *progressisme.* Très caractéristique avait été chez saint Ignace le souci dc s'adapter, en tous les domaines où c'était possible, aux conditions faites par les circonstances. En matière d'enseignement thcologique, par exemple, après avoir recom mandé de suivre saint Thomas, ce qui marquait déjà un progrès, comme par crainte de faire *dater* son œuvre, le saint avait expressément réservé l'adoption éventuelle de quelque manuel répondant mieux aux besoins de l'avenir. *Consi.,* IV, xïv, 1, B. Cf. col 1014. Un mot de Lainez. cueilli au hasard des Actes du concile de Trente, et relatif à la discussion sur la réforme disciplinaire, 10 juillet 1562, trahit le môme sens de l'adaptation en un sujet qui touche de près à la morale. *Il en est des réformes comme des remèdes : elles do vent, po ir servir répandre aux besoins* (*n *sujet. C'est la pensée de saint Bernard lorsqu'il dit da s 'e De* Dispensatione, *qu'à côté des devoirs absolus il g m a de relatifs comport<n· adaptation à la qualité despersonnes, au milieu et au temps. Ainu dans l'élaboration d'i ne réforme doit-oı mutn* se régler sur la pratique de Fundquité et même sur les exemples des saints que sur tes nécessités présentes et s tr les moyens de faire renaître actuellement la ferveur* The-lier. *Acta Concilii Trid.,* t. n. p. 660. On retrouvera la même Inspiration dans le texte fameux dc Valère Kegnault. qui scandalisait si fort Arnauld, *La théologie morale des Jésuites, Œuvres,* t. xxix, p. 74, Pascal, *Cinquième Provinciale, Œuvres,* t. iv, p. 316, et Nicole (Wcndrock), *Note* V à cette *Provinciale,* mais qu'eussent signé tous

les Jésuites : « *In definiendis quidem circa credenda occurrentibus difficultatibus, quo antiquiores fuerint authores, eo majoris ponderis censeri ipsorum placita.. In dirimendis tamen controversiis circa agenda enatis, potiorem ex adverso haberi rationem doctorum recenliorum, quos constiterit excellaisse in doctrina, ac diligentes exstitisse in evolvendis el expendendis aliorum sententiis, atque ponderandis de novo emergentibus agendorum... circumstantiis... (Etenim] putiores partes merito tribuuntur recentloribus, qui preesentium temporum morumque conditiones perspectas habent.* » *Praxis fori pn nilenlialis,* præf.Cf. Sanchez, *In Decal.,}.* I.c.ix, n. 11 ; Ccllot, *De hierarchia,l.\f,* c. x vi, p. 711 ; 1.nllemant, *La dodiine spirit* p. 166, rile par Bremond, *he. cit.,* t. v, p. 51; Noucl, *Réponses aux Lettres Provinciales,* XIX· Imposture; Daniel, *Entretien de Cléundre el d'Eudoxe,* m : dans *Recueil de divers ouvrages...,* t. i, p. 373-381. — Ceci trouve surtout son application dans le domaine des relations sociales, où le flux perpétuel des institutions et des mœurs, en modifiant constamment la donnée des problèmes moraux, oblige par contre-coup les casuistes à un continuel travail de mise au point. Voir les articles du professeur Brants sur les efforts faits par Lcssius en ce sens, *Revue d'histoire ecclésiastique,* 1912, t. xm, p. 73 sq., 302, 306 sq. Voir également ici même l'art. Commence, t. m, col 397, et. d'un point de vue plus general, J. Hogan. *Les études du clergé,* trad. Boudinhon, Paris, 2e édit., p. 299-300.

2® *Tendance bénigne qui résulte de cette mentalité.* — On sait que dans l'histoire de la casuistique les deux premiers tiers du xvn· siècle, si on les compare à un passé assez lointain ou, par contre, à la période immédiatement suivante, s'en distinguent par une tendance à plus de largeur dans l'appréciation morale. Inaperçue ou mal discernée de beaucoup de contemporains, cette orientation ne pouvait échapper à des arcliaisants de la nuance de Jansénius et de Saint-Cyran, ct, de bonne heure, elle était imputée aux jésuites sous le nom de • morale relâchée ». Abordant, dans ses *Véritez académiques,* Paris, 1613, p. 98, le chapitre de la morale des jésuites, Godefroy Hermant y énonçait sans ambages la thèse qu'avait insinuée déjà *Petrus Aurelius,* et qu'allait développer Arnauld dans la *Théologie morale des fésuites,* I613.cn attendant que Pascal l'immortalisât par ses Propincte(ej.«Volcy,disait-il,la principale pierre d'achopemcnt, le piège qui surprend la crédulité des peuples, le poison sucré qui corrompt les esprits en les flattant, le charme trompeur qui desgtilso les rigueurs de la Justice divine, en un mot une des plus certaines causes de la dépravation de ce dernier siècle. Car sans faire iniure à la Vérité, il m'est permis de nommer ainsi laThéologie Morale des Jésuites, et de déplorer avec tant de gens de bien toutes les estranges nouveautez, qui mettent l'Église en trouble en promettant le repos aux mauvaises consciences. »

Il y avait dans ccttc accusation une double erreur. — On n'était pas fondé, d'abord, à qualifier la morale de ce temps de *poison corrupteur.* Ni les jésuites ni aucun autre moraliste n'avaient Jamais songé, sinon dans l'imagination passionnée de leurs adversaires, â une entreprise de dépravation, fût-ce même sous la forme atténuée présentée avec plus d'esprit que de vérité psychologique dans la *Cinquième Provinciale.* Cf. Daniel, *Entretiens de Cléundre et d'Eudoxe,* u, dans *Recueil,* t. i, p. 326-313; et, indépendamment des intentions, à n'exanuiu-i que la seule doctrine des casuistes. Il était non seulement très exagéré mais Inexact, — abstraction faite, du moins, des principes jansénistes, — que cette doctrine · promit le repos aux mauvaise* consciences. » En réalité, quand on étudiera d'une manière objective et complète l'histoire de la morale en cette période, on verra que le tonne de *laxisme,* aujourd'hui reçu, convient avez mai à la tendance indulgente qu'on désigne par là. ALBrou, t. i. p. 416. « La société changerait de face, dit juste· ment de Maistre, si chaque homme se soumettait & pratiquer seulement la morale d'Escobar, sans Januis se permettre d'autres fautes que celles qu'il a excusées. » *De TÉglise gallicane,* 1. II, c. xi.

La seconde erreur des adversaires des jésuites, c'était de dénoncer ceux-ci comme incarnant *à eus seuls* le mouvement dont sc choquait l*archalsme, alors qu'ils n'en étaient, de fait, ni les premiers, ni les seuls, ni les plus extrêmes représentants. Qu'ils n'aient pas été les premiers, il suffit, pour s'en convaincre, de lire sous la plume de Laines, *De usura,* n. 5, dans *Disput. Tridentinx,* édit. Grisar, t. n, p. 230, et d'IIcnriquez, *Summa theol. mor.,* 1591, pnef., des plaintes circonstanciées louchant l'excessive facilité d plusieurs confesseurs Λ absoudre; de sc reportera titre documentaire,aux attaques de Luther,de Mélânchton, de Chemnitz, contre « les opinions inextricables des théologastres », véritables *conscientiarum cauteria,* sûrs moyens de « désapprendre le Christ. · Ainsi parle M lanchton dès 1521 ; cf. *Corpus reformatorum, Melanchtonis Opéra,* 1831, t. i, p. 312. Qu'au xvn· siècle ils n'aient pas été les seuls, la preuve en est, obvie, dans les noms de Jean Sanchez, Diana, Léandre du Saint-Sacrement, Zanardi, Pasqual rm· Th. Hurtado, Vidal, Vcrricelli, Cassicn de Saint-Eue. Caramuel cl autr s parrains des propositions censurées par Alexandre VII et Innocent XL Enfin, que les plus Indulgents d'entre eux se tiennent bien en deçà de la plupart des auteurs immédiatement cités, c'est l'évidence même pour qui a Jeté les yeux sur des apologies telles que *VOpusculum* d'Amœdeus Quimenlus.

A cet égard, soit (ht en passant, prendre comme base comparative les condamnations de Γ*Index* risquerait de mener à des conclusions irréelles. Entre la *Théologie morale* de Caramuel, qui n'a jamais été condamnée, ct le *Cursus theologicus* d'Amico, qui l'a été pour trois opinions contestables (Bcusch, t. n, p. 315), la hardiesse d'indulgence n'est pourtant que chez le premier. On peut se demander lequel est le plus bénin de Bauny, l'ami du saint cardinal de La Rochefoucauld, condamné par décret du 26 octobre 1G-10, ou du dominicain Candido, dont les *Illustriores disquisitiones,* bl unées pour leur largeur par le général de l'Ordrc. Quétif t Echard. *Seri, t res ordinis Pnedirutorum,* t. n, p 580, ne furent néanmoins l'objet d'aucune censure. A tort ou à raison, les jésuites se sont souvent plaints, depuis Delrio, f 1608, (cf. Amædcus Guimenius, *Opt:s·culum, Tr. de fide,* prop. 14), jusqu'à Eaurc, t 1779, (cf. Bcusch, t.i,p. 178;t n, p. 44 1,505), que l'influence prépondérante des frères prêcheurs au Saint-Ofllcr cl à l'index contribuât à attirer sur eux la sévéïité de ces congrégations, si bien qu'en 1696, plusieurs émettaient le vœu suivant, bien significatif : *ut Congregatio l generalis] supplicaret summo Pontifici, ne in posterum esset penes Patres Dominlcanos arbitrium approbandi vel reprobandi libros nostrorum auctorum.* Cf. Astruin, t. vi, p. 355.

Ccs réserves faites, — et on notera que les historiens tendent de plus en plus À les faire : voir nommément IL Bcrhmer, *Les jésuites,* trad. G Monod, Paris, 1910, p. 236, el surtout l'introduction de Monod lui-même, p. xuv, — il est hors de doute qu'un certain nombre de jésuites ont parfois incliné à l'excès vers l'indulgence, et donné Ici ou là dans le défaut de la morale bénigne, h laquelle les disposait plus que d'autres la mentalité décrite au paragraphe précédent. Les plaintes répétées des généraux, dont il sera question plus loin, ne permettent aucune hésitation à ce sujet, même en y faisant la part de l'hyperbole parénétique. Voir Aslraln, t. vî, p. l 16; Al. Brou. 1.1, p. 411,— Bauny,

Pellizzari, Fagundez, Tamburlnl, Gobât, Casallcchlo, Benzi, sont ceux qu'il convient surtout d'ajouter à la liste de casuistes trop bénins signalés précédemment, en y Joignant les apologistes Pirot, Noya et Mendo, souvent entraînés, dans leur réaction contre le Jansénisme, à déplisser le junte milieu dans l'appréciation des opinions en conflit. Cc qu'il y a de plus fâcheux, chez ccs auteurs, ce n'est pas encore le fait des erreurs particulières qui leur ont échappé et qu'on retrouve çà ct là parmi les propositions condamnées sous Alexandre VII et Innocent XI. Λ qui se scandaliserait qu'un moraliste catholique pût sc tromper dans la solution de problèmes aussi ardus que le sont certains cas de conscience, on redirait volontiers ces mots de .Jean Azor : *So venez voui qu'en un dom Ine aussi vaste, en un tel dédale d'opinions diverses, l'homme ne peu prétendre éviter toul faux pas : le suis homme et c'est chose bien humaine que l'erreur. Instit.mor.,* Pnef. Il n'csl probablement aucun théologien qui, en morale comme ailleurs, n'ait payé son tribut *à* celte infirmité humaine. Saint Antonin luimême, un maître pourtant, sc trouve représenté dans la liste des propositions censurées par Alexandre VII. Bien plus regrettable est l'illusion fondamentale en vertu de laquelle les casuistes dont il s'agit, obsédés pour ainsi dire par l'idée de probabilité, el impuissants à discerner une limite pratique entre probabilité ct certitude, victimes aussi d'un trop grand désir de « diminuer » les péchés, tendent à se contenter, pour maintenir aux consciences leur liberté, de raisons plus ingénieuses que solides ct d'autorités insufllsantes. *Dum probabilitate sive Intrinseca, sloe exirinseca, quantunwls tenui, modo a probabilitatis finibus non exeatur, confisi aliquid agimus, prudenter agimus.* Celte thèse de Tamburiiii, *Explic. decal.,* I. I, c. m, § 3, n. 3, qui ne diffère que par un mot de la 3· proposition d'innocent XI, prêterait, telle quelle, à de graves abus; et si son auteur, par une heureuse Inconséquence de son sens moral, n'en tire pas dans le concret toutes les hardiesses qu'on lui a reprochées, il est sans excuse de livrer à d'autres comme règle d'action une formule aussi critiquable.

Pareil *bénignisme* n'est d'ailleurs le fait que d'une minorité d'auteurs jésuites. On s'en rendra compte en pa courant l'ouvrage où le P. Jean Pollenter Indiquait les po itlons comm ne dans la Compagnie par rapport aux pr positions co dam iée> : *Sexaginla quinque propositiones nuper a SS. D. N. Innocenlio XI proscriptae, a Societatis Jesu theologis diu ante... consensu communissimo rejectae,* l.ouval », 1689 Deux textes de saint Alphonse ont Ici leur place. Le premier est emprunté à un·· lettre du 30 mars 175 ·, déjà mentionnée : ‹ Les opinions des Jésuites, écrivait le saint, ne sont ni larges ni rigides, mais dans le Juste milieu. Et si je soutiens quelque opinion rigide contre tel ou tel écrivain jésuite, Je le fais presque toujours en m'appuyant sur l'autorité d'autres écrivains de celte Compagnie. » *Lettres.* Lille, 1888-1898, *Correspondance spéciale,* 1.1,l. 10. Le second est une liste de moralistes *classiques,* donnée par le saint docteur dans la 4· édition de sa *Théologie morale,* 1760, L 1, n. 87 : on y voit figurer Mohna, Suarez, Valentia, Vnsquez, Lcssius, de Conlnck, Lugo, Cardenas, Sa, To(et, Azor, Sanchez, Layman, Castropalao, en tout 14 jésuites sur 26 auteurs postérieurs au con> lie de Trente.

Pour solidniisvr l'ordre entier avec scs casuistes les plus Imprudents, le polémistes ancle s (amie il volo itirs valoir l'unité de doctrine prescrite par l'institut de la Compagnie ct assurée par la révision Obligatoire de toutes les publications de ses membres. Déjà utilisé par Pascal *(cinquième* ct *neuvième Pro ihei les,* ‹l *livres* t tv, p. 299; t. v, p. 195, qui l'a trousé ‹fiui» les *Véi ikzucadémiques* d'IIurmant, 1613, p. 1U8, -75), cet argument forme une des pièces maîtresses de l'échafaudage Juridique dressé par les Parlements aux procès de 1762 Mais aucun historien ne II prendrait aujourd'hui au sérieux. Sans doute, par lll ni t à ce qui existe dans tous les groupements religieux, dans ceux-là mêmes qu'aucun lien d'école n'al tache à la lettre de tel ou tel docteur (voir par exemple pour les lazaristes, S. Vincent de Paul, *Correspondance,* édit. Coste, t. m, p. 329; pour Samt-Sulpice, *Correspondance de* .Vf. *Tronson,* 1 i, p. 247), les constitutions de saint Ignace prescrivent l'unité dans la doctrine : *Const* III, i, 18, O; IV, v, 4; χιν, 1 ; VIII, i, 8, K. Cf. *Régulée provincialis,* 51, *Instil.,* L π, p. 82; *Congreg.* V (1594), deer. 6, 50, *ibid* , 1.1, ρ. 515,555; *Ratio* de 1599,&0uhe *communes professorum facultatum superiorum,* η. 6› Pachtler, t. n, p. 2S3; *Inslit.,* t. π, ρ. 181, etc. — Mai· celle prescription, dans la pensée du législateur, ne vise qu'à assurer l'orthodoxie ‹lc l'enseignement ct l'union des religieux entre eux. Edt est donc compatible avec la liberté dans la mesure où celle-ci ne nuit pas aux deux buts cherchés. C'est cc qui ressort du catalogue de propositions libres annexé au *De delectu opinionum* d'Aquaviva, 1613, Pachtler, t. m, p. 31. — Quant à l'institution des réviseurs, *Const.* III, i, 18; *Regulae revisorum generalium, Inslit.,* t n, p. 61; *Congreg.* X, d 11, *ibid.,* I i p. 636» — garantie nécessaire et moralement suffisante contre des écarts de doctrine de la part des écrivains, cc serait manifestement lui attribuer une vertu clumériquc, incompatible avec l'aléa humain, que d'y voir le contrôle minutieux et infaillible d'une sorte de crible automatique. Cf.Caussin, *Apologie pour les religieux de la Compagnie de Jésus,* Paris, 1611, p. 107; Pallavidni, *Vindicationes societatis Jesu,* Home, 1649, p. 195; Daniel, *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe,* n, dans *Recueil,* 1.1, p. 329; *Réponse au livre intitulé Extraits des assertions,* t. m, p. 100 170; de Ravignan, *De l'existence el de ΓInstitut des Jésuites,* c. m ; J. Brucker, art Ignacb de Loyola, t. vu, col. 730. En revanche elle permet d'apprécier l'importance attachée dans la Compagnie à la sûreté de la doctrine ct renseigne ainsi sur un aspect peu connu de l'esprit de la morale des Jésuites.

3° *Réaction des supérieurs de l'Oidre contre la tendance au bénignisme.* — Avant qu'aucun polémiste ail songé à exploiter le thème de la · murale rci.ich*;e », le général Aquaviva (1581-1615), dans *VInstructio pro superioribus,* 1597, fait celle recommandation intéressante à l'adresse des confesseurs : *Dent operam ut pestiferas quasdam el nimis lax is opiniones penitus evellunt ..,* etc. *Instil.,* l. π, ρ. 299. Λ relever également les mesures prises par le mêm général louchant le· thèses du tyranntcide ct de la légèreté de matière *in sexto.* Il y aura lieu d'y revenir à ia section suivante. D'autres documents d*Aquaviva cl de ses prédécesseur·» relatifs à la prudence à apporter dans le choix des opimons, ne visent pas spécialement la morale. Beaucoup plus remarquable, en raison de sa portée précise, est la circulaire de Vilvllcschi (1615-1645) du 4 Janvier 1617. En voici le passade essentiel : *Nonnullorum ex Societate senlenhte in rebus præsertim ad mores spectantibus plus nimio liberie, non modo periculum est ne ipsam evertant, sed ne etiam Ecclesiae Del universae insignia afferant detrimenta. Omni Haque studio perflelanl, ut qiu docent scribuntoe, minime hac regula el norma in delectu sententiarum utantur : · Tueri quis pote4. — Probabilis est. — Aulhore non caret; » le'iim ad eas sententias occedant, qua? tutiores, quir graviorum majorisque nominis doctorum suffragiis sunt fr^ue itahr, qu.e bonis moribus conducunt magis, qua: dtniq .e pietatem alere et pro Iase valeant, non vastare, nun perdere. · Corpus Institutorum S. J.,* Anvers, 17U2» t. u, p. 719

Sans Insister sur *VOrdonnance* de Piccolomini (1619

1651) pro *studiis superioribus,* 1651, qui, dans un lot de propositions ù proscrire de renseignement, cn Insère quelques-unes concernant la morale, *Instil.,* t n, p. 235; Pachtlcr, t. ni, p. 94, il convient de souligner, par contre, le geste très caractérisé de la *Congrégation* X (1652), réclamant ά l'avance du général qu'elle a mission d'élire, l'eillcacc répression de la tendance au laxisme : cf. Astrain, L vr, p. 145. Quelle satisfaction reçut ce vœu, on le voit par deux lettres de Nickel (1652-1664) qui fut élu: l'une adressée au provincial de la province de France le 22 juillet 1656, d. *Réponse au Hure intitulé : Extraits des assertions,* L ni, p. 173, l'autre, beaucoup plus importante, écrite le 29 mai 1657 pour toute la Compagnie, Pachtler, t. m, p. 102. Par allusion se trouve signalé dans cette dernière lettre un troisième document remontant au 4 juillet 1654, et spécialement destiné aux réviseurs. Comme la précédente, la *Congrégation* XI (1661), dans son décret 22·, se préocupc sérieusement de la question. *Instil.,* 1.i, p. 642. (Rapprocher le document donné par Pachtlcr, L m, p. 393). Oiiva (1664-1681) de son côté y revient à quatre reprises différentes, 2 décembre 1662, 30 avril 1667, 16 janvier 1676, 10 août 1680, cf. Pachtler, L ni, p. 104, 108, 114, 118, — cherchant le Juste milieu entre un bénigmsme exagéré et l'excès inverse du probabiliorisme. En tin, les *Congrégations* XII (1682) ct XIV (1696), l'une dans son décret 28", l'autre au décret 5·, *instit.,* t. i, p. 655, 670, reprennent ά leur compte la fermeté de leurs devancières, satisfaites d'ailleurs, et au delà, par l'attitude de Thyrse Gonzalez (1687-1705). — Après avoir rappelé, dans un de scs écrits, la même série de documents, Gabriel Daniel concluait : « Un ne peut mieux connaître l'esprit d'un corps, surtout tel que celui des jésuites, où le gouvernement est monarchique, que par les ordonnances de ceux qui le gouvernent ct par les règlements portés par les assemblées générales composées des supérieurs ct des membres les plus considérables. » *Seconde lettre au P. Serry,* dans *Recueil,* l. u, p. 389.

V. Thèses caractéristiques. — Il sufllt de parcourir la table des *Extraits des assertions* pour sc faire une idée de la morale des jésuites telle que la décrivaient les plumes jansénistes dès le temps d'Arnauld. Tout y est groupé sous les chefs suivants : probabilisme, péché philosophique, ignorance invincible, simonie, blasphème, sacrilège, magie, astrologie, irréligion, Idolâtrie, impudicité, parjure, prévarication, vol, compensation occulte, homicide, parricide, suicide, régicide. Moins hardies dans l'invraisemblance, du moins depuis le xix· siècle, les publications protestantes ramènent volontiers les choses à trois points de repère: probabilisme, purification de l'intention, restriction mentale. Zôckler, dans *Realencyklopùdie,* 3· édit., t. vm (1900), p. 761. — De tout cela il n'y a guère à retenir, ainsi qu'on le verra plus loin, que les thèses nlutnis à l'ignorance Invincible et au probabilisme. Touchant le rôle de l'*intention* dans la morui lé, rien ne fonde lo insinuations de la *Septième Provinciale* (Pascal. *Œuvres,* t. v, p. 85), rien ne distingue renseignement des Jésuites de celui des autres moralistes catholiques. Cf. Maynard, t. i, p. 316; P. Bernard, *Études religieuses,* 1904, t. c, p. 357; Al. Brou, t. i, p. 376. il cn est de mime pour cc qui concerne la *restriction aieniale.* A ce vieux reproche anglican souvent renouvelé, le P. Daniel a flcm·nt répondu par une simple substitution, dans la *Neuvième Provinciale,* d'autvurs étrangers à la Compagnie aux Jésuites cités par Pas* al. *Seconde lettre au P. Serry,* dans *Recueil,* L n, p. 335. Et quant au *tyrannicide,* outre qu'il faudrait n'avoir pas lu Mariana. *De rege et regis instiidlane,* Tolède, 1599, pour ignorer les nuances dont 'entoure sa pensée, faire de lui le portc-j arule de son ordre, cc .serait oublier qu'aucun de ses confrères ne l'a suivi dans la partie critiquable do sa doctrine, ct que la Compagnie s'en est formellement désolidarisée par le décret du P. Aquaviva, du 1« août 1611. Pachtlcr, t. ni, p. 47; *Instil...* t. n, p. 5. Voir Tyrhannkide et ci-dessus col. 1062.

Il y a pourtant dans renseignent nt moral des jésuites quelques thèses cara téristiques : doctrines catholiques d une part, défendues avec une fermeté spéciale contre des penseurs hétérodoxes ou suspe ti; ou bien opinions libres particulièrement accentuées en raison de controverses d écoles; ou encore positions imposées par l autorité de l'Urdre. Les plus importantes sont relatives aux conditions de la responsabl Hté ct à la formation de la conscience douteuse, deux points touchant au vif la vie morale et la pratique de la confession.

P *Doctrine sur la responsabilité.* — Malgré l'état d'enfance où sc trouve encore l'histoire ancienne de la théologie morale, on peut dire en gros que la s olastique avait tâtonné durant des siCelés avant de réussir à élaborer une théorie intégrale et cohérente de la responsabilité. Héritière de conceptions morales augusllnienncs et aristotéliciennes convergeant vers un amoindrissement des conditions subjectives de la moralité au pro l t de ses conditions objectives, il était Impossible qu'elle ne cherchât pas, consciemment ou nun. à s en dégager. Mais cette lente et obscure épuration encore peu perceptible ù l'époque de Gerson et de saint Antonin, achevait à peine de s'accomplir au milieu du xvi· siècle, grâce surtout à l'influence de la première génération des dominicains de .Salamanque et à lu nécessité de réagir contre certaines idées de Luther. Survenant ù ce moment, libres par conséquent de tout lien d'école qui les enchaînât au passé, très en garde d'ailleurs contre le péril protestant et plus généralement contre l'esprit d archaïsme, les jésuites ne pouvaient que soutenir, sur cette question de la responsabilité, une doctrine opposée à celle des archaïsants.C est pourquoi ils insistent particulièrement sur la nécessité de l'*advertence actuelle.* « Pour pécher ct se rendre coupable devant Dieu, dit Bauny, il faut savoir que la chose que l'on veut faire ne vaut rien, ou au moins en douter, craindre, ou bien juger que Dieu ne prend plaisir ù l'action en laquelle on s'occupe, qu'il la défend, et nonobstant la faire, franchir le saut et passer outre. » *Somme des péchés,* 4· édit., 1636, p. 906. Aux termes près, —Bauny n'est pas toujours heureux dans ses entassements de synonymes,— tous les jésuites admettent le fond de cctte doctrine et exigent pour le péché la *plena advertentia et deliberatio* de saint Alphonse, *Theol. mor.,* \. *V,* n. 53. On ne commet donc un péché actuel qu'autant qu'on croit pécher, ct par conséquent la bonne foi est toujours par cllc-nu inc une excuse. C'était là ce que niaient ceux qui se disaient augustlnlens. — Il faut citer ici un curieux document qu'on trouvera en entier dans Dôlliugcr, t. n, p. 1 sq. C'est une lettre écrite par le jésuite français La Quintinyc à son général, ie P. Obva, pour lui ouvrir les yeux sur les dang* rs de la morale de la Compagnie, 1er juillet 1666. Il a reconnu, dit-il, ù la base de cette morale un faux axiome, auquel sc doit imputer *quidquid fere est laxitatis et corruptela apud aulhores... Bsl axioma de bona nDR, quod sic se habet : bona fides operantis aliquid mati semper eum excusat a peccato.* C'cst lù la doctrine généralement admise autour dû lui, doctrine dont on ne peut s'écai lu sans sc voir taxer de jaiisénb me. *En inquiunt, germana Societatis doctrina, ... quod nempe Ibi numquum sit peccatum, ubi non sit actualis el praesens cognitio qua fudictt operans se male operari* D'où, par conséquent : *Tantum peccat quis quantum pul d se peccare, et non magis. A.* force d'entendre de tels propos ll s'itiul rés lu à en référer

au provint ial. *Al tantum abest ut ea improbarit, ut etiam miratus sit me eadem non sentire.* Dans ces conditions il recourt au général lui-même, sans rien lui cacher de sa propre pensée, qui est aussi celle des anciens : *Virlualem seu interpretativam cognitionem ego contendo sufllcere (ad peccatum).* Et voilà parfaitement caractérisée, dans son énoncé direct comme par sa contradictoire, une des thèses morales auxquelles tiennent le plus les jésuites.

2° *Le probabilisme.* — La thèse du *probabilisme* découle de la précédente. Qu'on suppose en effet le cas, fréquent en morale, où l'inévidcnce du sujet amène les auteurs à diderer d'opinion sur la licéité d'un acte, ou, ce qui revient au même, sur l'existence d'une loi; s'il est vrai qu'alors la violation matérielle de cctte loi ne peut être imputée ù celui qui, de bonne fol, n'en *sait* pas l'existence, comme le *savoir* ne commence que là où cesse l'incertitude, Il faut bien avouer que dans la mesure où l'une des opinions en conflit rend incertaine l'existence de la loi, agir suivant cette opinion ne saurait passer pour mal faire. C'est ce que reconnaissait dès le milieu du xvi· siècle la célèbre école de Salamanque et avec elle les meilleurs théologiens de l'époque. Voir *Dictionnaire apologétique,* t. iv, col. 316. *Ex communi sententia theologorum,* constate Lalncz, *quoties de aliquo contractu variæ sunt sententiæ gravissimorum doctorum, licet unicuique tuta conscientia accedere illi sententiæ quæ magis ilii placet. De vectigalibus,* c. ni, dans *Disp. Tridentinæ,* t. n, p. 399. Et c'est aussi ce qu'enseigneront la plupart ct les plus représentatifs des moralistes jésuites. Jusqu'à la réaction antiprobabdiste du milieu du xvn· siècle, on n'en connaît pas parmi eux, à part Rebello (1608). Comiloli (1609) et Bianchi (1642) qui ne tiennent expressément ou d'une manière équivalente la doctrine commune en ce temps. Gonzalez, *Fundamentum theologiæ moralis,* Introd., n. 11-15, ct Concilia, *Apparatus ad theologiam Christianam,* L n, édit, de 1773, p. 270, se trompent, lorsqu'ils font de Tolct, Molina ct Bcllarmin des adversaires du probabilisme. Tolcl dans son cours Inédit sur la IM1·, professé au Collège romain cn 1567, q. xtx, a. 6 reflète à peu près la pensée de son maître, Dominique Solo. Ses formules sont celles des prédécesseurs immédiats de Méflma. Molina ne traite nuiic part la question mais se montre d'accord avec les probabilistes sur des points importants. Cf. A. Schmitt, Zur *Geschichtc des Probabihsmus,* Inspruck, 1904, p. 105.Quant à Bcllarmin, le passage souvent cité de *ΓAdmonitio* écrite pour son neveu, l'évêque de Tcano, cf. Gonzalez, *foc. cil,,* demande seulement que dans les actes de l'administration épiscopale on suive toujours le parti le plus ùr, devoir tout à fait compatible avec la thèse probabiliste. — Le P. Ter llaar, *De systemate morali antiquorum probabilistarum,* Tournai, 1891, p. 20, est egalement dans l'erreur, lorsqu'il voit eu Suarez, Valencia, de la Puente, Th. Raynaud des ancêtres de l'équipiobabllisme. Lire là-dessus A. Schmitt, *op, cit.,* p. 176. — Il faut attendre jusqu'à la seconde moitié du xvn· siècle, pour trouver dans la Compagnie un groupe, d'ailleurs assez peu important, d'antiprobabilislcs. Pallavicini, de Aranda, Mamiani délia Rovcre, Rasslcr, Mayr, Biner, Mannhort représentent, avec des nuances diverses, la formule équlprobabilistc. Cf. Ter llaar, *toc, cit.* Elizalde, de Scildere, Gonzalez, Municssa, Camargo, Antoine vont jusqu'au probabliorisinc. Malgré de très vifs efforts, ni les uns ni les autres n'ont fait écolo dans leur ordre, et, depuis le xix· siècle, l'accord est redevenu complet pour le probabilisme.

Pareil ensemble chez les professeurs et écrivains commandait en quelque sorte l attitude de l'autorité de l'ordre. Tant que le probabilisme fut unanimement reçu dans l'Église, la pensée ne pouvait venir de fermer la bouche à ces opposants qm ne se rencontraient qu'à l'état isolé. Aussi le P. Piccolomini se contente-t-il, dans son *Ordinatio pro studiis superioribus,* 1651, de mentionner la question du probabilisme parmi celles qu'il faut étudier. Pachtlcr, I. in, p. 239; *Instil.,* t.n, p.229. Mais d n'en fut plus de même après le déclenchement des controverses issues du jansénisme. Dès lors, la grande majorité des théologiens de la Compagnie signalant, preuves à l'appui, une liaison étroite entre la réaction antiprobabilistc et le courant d'idées qui finirait par provoquer la bulle *Unigenitus,* il eût été surprenant que les supérieurs tolérassent renseignement du probabiUorlsme ou permissent la publication d'ouvrages conçus dans ce sens. De là le cas Elizalde, cf. Dollinger, 1.1, p. 51; le cas La Quintinyc, cf. Dôllinger, L l, p. 57; t. n, p. 1; le cas Gonzalez, cf. J. Brucker, dans les *Études,* 1901, L lxxxvi, p. 778; 1902, t. xa, p. 831; P. Bernard, dans ce *Dictionnaire,* L vi, col. 1493; A. Astrain, L vi, p. 119-372, — et d'autres affaires encore. Voir une lettre significative du P. de Henao à Gonzalez dans R. de Scorraille, *François Suarez,* Paris, 1912, L l, p. 193. — Vraisemblablement une mesure générale, demandée de differents côtés dans la Compagnie, serait venue couper court à tous ces essais de propagande probabibiioriste, si le pape Innocent XI n'avait en 1680, sur une supplique de Gonzalez et grâce à certaines influences favorables au parti janséniste, prescrit au général Oliva de laisser libres la discussion du probabilisme ct l'adoption du probabillorismc. Dcnzmger-Bannwart, n. 1219. Cf. J. Brucker, *loc. cil.* G. Arendt, *De conciliationis tentamine,* Rome, 1962, p. 96 sq.; A. Astrain, t. vr, p. 204 sq. Plus encore, que cet ordre curieux, dont les circonstances et les suites ne sont pas parfaitement élucidées, l'intervention par laquelle Innocent XI faisait élire Gonzalez comme général en 1687, cf. A. Astrain, l. vi, p. 228, devait modifier profondément l'attitude de l'autorité de l'ordre à l'égard du probabilisme, comme on peut le voir au décret 18· voté par la Congrégation générale sur l'initiative du nouvel élu. *Instil.,* 1.1, p. 667.Cc »t ainsi que malgré une longue résista ice de scs assistants, Gonzalez parvint lui-même à faire paraître son *Fundamentum theologiæ moralis,* 1693, ct qu'après lui purent se produire au grand Jour quelques ouvrages probabihonstes, d'ailleurs bien oubliés aujourd'hui.

Vraiment homogène, malgré cela.dans son adhésion au probabd.sinc, la doctrine de la Compagnie de Jésus ne l'est pas autant, du moins avant le xjx· siècle, lorsqu'il s'agit de définir, d'établir ct d'appliquer ce système. Dans les débuts surtout on rencontre parmi les jésuites, ainsi qu'il a été dit, col. 1081, des casuistcs peu philosophes, aussi inhabiles que leurs contemporains à critiquer la thèse fameuse de Médina : *In omnibus negotiis, etiam magni momenti, et in maximam in/uriam tertii, licitum esl sequi opiniones probabiles; ergo et In materiis sacramentorum. Expositiones in S. Thomam,* 1· 11·, q. xix, a. 6, q. 5, con ·! 3. Le texte du P. Vitellcschi, cité plus haul, col. 1082, accuse la nécessité de rappeler à certains, cn 1617, que le probaUisme ne les dispense pas d'enseigner sur toutes choses, l'opinion la plus probable. Mais, par ailleurs, un Suarez, qui meurt précisément cn celte année 1617, a vu dès longtemps la vraie portée, la preuve rationnelle cl les limites pratiques du système. *De bunilate ct malitia humanorum actuum,* disp. XII, sect. 5 el 6. Et avec lui. avant lui, beaucoup d'autres ont leur part au travail de précision qui s'accomplit, rvlalivernent au probabili*me, de Médina à Laymann. Voir sur ce sujet l'excellente élude du P. A. Schmitt, *Zur Geschichtc des Prubabilismus,* Inspruck, 19U4, et l'art.

Phuhabiusmb.

3® *Doctrine relative aux débuts de la vie morale.* — Outre ces deux thèses fondamentales ct vraiment communes parmi les jésuites, on peut signaler encore, comme présentant un certain intérêt, leur doctrine relativement aux débuts de la vie morale. *An sil aliquod Dei præceptum quo unusquisque teneatur ad Deum converti, cum primum ad usum rationis pervenerit.* Sur cette question qu'ils rencontrent en expliquant la *Somme,* I® II*, q. lxxxix, a. 6, ct à propos de laquelle le *De opinionum delectu* (1613) d'Aquaviva leur laisse toute liberté, Pachtlcr, t. m, p. 36, la majorité des jésuites se sépare de la célèbre mais difficilc opinion de saint Thomas. Voir art. Infidèles, L vn, col. 1863,1867. Pour eux non seulement rien ne s'oppose *a priori* à cc que la vie morale commence par un péché véniel, soit chez le baptisé, soit chez l infidèle, mais l'expérience montre que les choses se passent ainsi d'ordinaire. Il n'y a plus dès lors aucune raison d'admettre que de sol l'éveil à la vie morale saisisse et engage l'âme à fond par une sorte de mise en demeure d'opter sans atermoiement pour ou contre la fin dernière. En cela, d'ailleurs, aucun désaccord essentiel avec la morale thomiste, aucune atteinte notamment au grand principe que c'cst l'attitude prise à l'égard de la fin dernière qui spécifie la moralité, puisque dans le péché véniel comme dans le péché mortel, c'cst bien toujours par rapport à la fin que sc conçoit la malice morale.

4e *Doctrine sur la légèreté de matière en /ait de luxure.* — Reste à dire un mot de la position des jésuites dans la question de savoir s'il peut y avoir *légèreté objective en matière de luxure.* C'était au xvi* siècle un point discuté entre moralistes, el ni d'un côté ni de l'autre on n'apportait d'arguments décisifs. De bons auteurs comme Fumo, D. Solo, Azpicuelta répondaient affirmativement. Quelques Jésuites se rangèrent à cet avis. — Tel est le cas du célèbre Sanchez, t 1610. *De matrimonio,* 1602, l. IX, disp, xlvî, n. 9, 15, 16, 39. La rétractation posthume, que l'on trouve dans *VOpus morale in prac. decal.,* 1613, l. V, c. vi, n. 12, est due vraisemblablement aux éditeurs, comme la correction, d'ailleurs incomplète, Introduite dans les éditions ultérieures du *De matrimonio.* Voir le *Cursus theol. mor.* des Sahnanticenses, tr. XXVI, c. ni, n. 77. Salas, f 1612, suit ici Sanchez. *Disput. in Jam Il*S.Th.,* t. n, 1609, tr. XIII, disp, vi, n. 149, 157. Lessius, f 1623, toutou préférant le parti contraire, estime la discussion possible. *De just, et jure,* 1605, l. IV, c. ni, n. 59.

Jugeant cette opinion peu sûre, le P. Cl. Aquaviva, non content de l'avoir blâmée en 1606, relativement au cas particulier des *tactus et oscula,* Ramlère, n. 361, interdit à tous les membres de la Compagnie sous les peines les plus sévères de l'enseigner ou de la soutenir de quelque manière que ce soit, 21 avril 1612. *Instil.,* t. II, p. 5. Cette mesure a été confirmée depuis, d'abord dans des réponses particulières, données par Aquaviva lui-même ct Mutius Vitcllcschi, Ramlère, *ibid.;* ensuite dans des documents de portée générale par le P. Carrafa, 19 janv. 1617, cf. Lacroix, *Theol. mor.,* 1.111, p. 1, n. 911, ctp ir la *Congrégation* IX (1619-1650) d.24, *Instil.,* t. i, p. 628. Depuis lors la doctrine la plus généralement tenue par les théologiens jésuites distingue deux sortes de délectations : l'une purement sensible, l'autre *proprie venerea;* et restreint à la première la possibilité d'une légèreté de matière. Fllliuccl, *Morales questiones,* t. ii, tr. XXX, c. 9, 10. Lacroix, *Theol. mor.,* l. III, p. i, n. 912. C'est là l'enseignement de Baum., *Somme des péchés,* c. vin, concl 12; Escubar, *Theol. mor.,* tr. I, exam, vin, n. 75; Tamburini, *Expi. decal,* L VII, c. vm, § 1, n. 8-9.

L'op mon de Sanchez n'a pourtant pas été, scmblc-t-ll, condamnée par l'Eglise. Viva fait justement remarquer qu'elle ne se confond pas avec la propos!· tion XL censurée par Alexandre VII en 1666. *Dam· nuta· theses,* p. I, p.'op. XL. n. 1. Malgré reflet proda t par la décision d'Aquaviva en dehors même de la Compagnie, des auteurs tels qu'Araujo, Zananb, Villalobos, J. Marchant la donnent encore comme probable. Voir Am. Gulmcnius (M. de Moya], *Opusculum,* tr. *de peccatis,* prop. XI; Mendo, *Statera opinionum,* diss. V, q. 1. C'est par égard pour celle probabilité extrinsèque ct en vertu d'un principe incontesté entre catholiques, qu'aux termes d'une réponse du P. Nickel, 15 janvier 1659, les prêtres de la Compagnie peuvent, doivent même, absoudre au saint tribunal un pénitent sincèrement convaincu de la légèreté de sa faute ct peu disposé à y renoncer. Ramlère, n. 361. Cf. Plate), *Synopsis cursus theol.,* p. II, n. 252.

VI. Principaux hepnésentants. — Un double enseignement de morale, l'un plus théorique, l'autre plus pratique, s'est toujours donné, on l'a vu (col. 1073), dans la Compagnie. Il était naturel qu'il en résultât une double série d'ouvrages, ceux-ci d'allure plus scolastique, ceux-là visant davantage à l'utilité Immédiate des confesseurs. C'cst par rapport à ces deux genres, que sont établies les deux listes suivantes. Classification assez Imparfaite, d'ailleurs, ct qu'on se gardera de trop presser, puisqu'il s'agit d'auteurs chez qui spéculation et casuistique sont rarement sans sc compénelrcr.

1® *Pour l'exposé scolastique.* — Louis Molina, 1536-1600, le plus représentatif des écrivains de la Compagnie, psychologue cl Juriste autant que philosophe ct théologien, plus remarquable encore peut-être par la « science étonnante » de son *De jure et justitia* (Molinlcr, t. n, p. 274) que par sa fameuse *Concordia.* François Suarez, 1548-1617, justement estimé comme moraliste, pour scs traités *De religione, De legibus, De sacramentis, De censuris.* Grégoire de Valentia, 1551-1603. Gabriel Vasquez, 1551-1601. Jean de Sales, 1553-1612. Léonard Lessius (Leys), 1554-1623, dont saint François de Sales appréciait hautement le *De justitia et jure* (lettre du 26 août 1618 : *Œuvres,* Annecy, t. xvm, 1912, p. 272); scs *Cas de conscience,* publiés en 1615 dans *In D. Thomam... de beatitudine... pnvlectiones theologiae,* t. ï, p. 145 sont le fruit d'incessantes consultations. Louis de Torrès (Turrianus), 1562-1655. Jean Le Prévost (Prepositus), 1570-1634. Adam Tanner, 1571-1632. Gilles de Coninck, 1571-1633. Jacques Granados, 1572-1632. Nlco*as Baldelli, 1573-1655. Gaspar Hurtado, 1575-1646. François Amico, 1578-1651 (le P.L'A/ny de Pascal), chancelier de l'université de Gratz. Jean de Lugo, 1583-1660, cardinal depuis 1643, l'auteur préféré de saint Alphonse de Liguorl, après saint Thomas *(Theol. mor.,* l. III, n. 552). Son *De justitia el jure* passe pour un modèle du genre. Jean de Dicastillo, 1585-1653. François de Oviedo, 1602-1651. Paul Rosner, 1605-1664. Marlin de Esparza, 1606-1689, longtemps consulteur du Saint-Office ct d'autres congrégations romaines, Sforza Pallavicinl, 1607-1667, cardinal en 1657, esprit extrêmement subtil, plus porté à la spéculation qu'à la casuistique. Jacques Plate), 1608-1681, adversaire résolu du rigorisme janséniste, modéré dans le ton, du reste, et toujours Intéressant à consulter. Christophe Haunold, 1610-1689. Jean de Cardenas, 1613-1684. Michel de Elizalde, 1616-1678, Antoine Tcrillus (Bonvill), 1623-1676 ct Thyrse Gonzalez, 1624-1705, célèbres tous les trois par la part importante qu'ils prirent à la controverse probabiliste. Dominique Viva, 1648-1726, bien connu par scs *Dainnatie theses,* commentaire devenu classique des propositions condamnées par Alexandre V 11, Innocent XI, Alexandre VIH. Jran Marin, 1654-1725. Christophe Rasslcr, 1651-1/23, le pure de l'équlprobabilisme. Antoine Mayr

1673-1749. François Mimnbarl, 1606-1773. Enfin i Thomas Holtzclan, 1716-1783, ct Ignace Neubauer, 1726-1793, les deux collaborateurs, pour la partie morale, de la *Théologie de Würzbourg.*

A ccs noms de théologiens scolastiques du temps passé il convient de Joindre, pour le xix· siècle, les philosophes, à qui incombe de plus en plus exclusivement, ainsi qu'on l'a dit plus haut, col. 1076, le soin d'exposer les principes fondamentaux de la morale. Méritent une ment on particulière : Louis Tapârrlli d'Azeglio, 1793-1862, Matthieu Liberatore, 1810-1892, Santo Schiilinl.t 1906, Théodore Meyer, t 1913, Auguste Ferretti, f 1911.

2· *Pour renseignement casuistique.* — Jacques Lalnez, 1512-1565, ct Jean Polanco, 1516-1577, dont on a rappelé plus haut, col. 1GG9, les titres ù figurer sur ccttc liste. Emmanuel Sa, 15304596. François Tolet (Toledo), 1532-1596, cardinal en 1591, auteur d'une *Summa casuum conscientia: sive Instructio sacerdotum* louvent rééditée et recommandée par Bossuet à son clergé *(Ordonnance synodale* de 1691, n. 14 : *Œuvres,* édit. Aligne, t. v, col. 1864); son *Commentaire de la Ila-II<r,* publié pour la première fois en 1869, est un précieux témoin de l'enseignement scolastlco-easuistique de la morale dans la seconde moitié du xvi· siècle. Henri Henriquez, 1536-1608. Jean Azor, f 1603, dont les *Institutiones morales,* fruit d'une longue carrière, sont également recommandées par Bossuet. Paul Comitoli, 1544-1626. Valère Régnault (Rcginaldus), 1554-1623, si maltraité par Pascal malgré un réel mérite qui lui valut les éloges de saint François de Sales *(Avertissement aux con/esseurs,* c. ix, a. 5). Ferdinand Rebello, 1546-1608. Étienne d'Avila, 1549-1601. Thomas Sanchez, 1550-1610, moraliste éminent, dont l'œuvre énorme peut çà ct là prêter le flanc à la critique, mais reste néanmoins dans (ensemble un beau monument de morale scientifique. Son *De matrimonio,* le plus discuté de scs ouvrages, est quali lié par saint Alphonse *d'egregium opus (Theol. mor.,* l. VI, n. 900); *nihil supra,* dit plus énergiquement encore le cardinal d'Annlbalc, *Summula,* t. i, proœm., note 31. 2e édit. 1881, p. 11. Jacques Gordon, 1553-1641. Martin de Funcz, 15604611. Diego Alvarez, f 1618. Étienne Bauny, 1564-1649, la grande victime de Pascal. Vincent FillluccJ, 1566-1622, longtemps professeur de morale au Collège romain, auteur de *Qunstiones morales* traitées avec une remarquable méthode. Paul Layman, 15744635 : *«que in theologia n.orali ac in jure canonico peritus, scripsit opera perspicuitate et soliditate insignia,* dit de lui le P. D. Prttminer, O. P., *Manuale theol. mor.,* Fribourg, 1915, t i, p. xxvn, *Nulli aut fere nulli secundus,* au jugement de Muzzarelli. Cf. Lchmkuhl, *Theol. mor.,* t. n, *catalogus scriptorum de theol. pract.* Étienne Fngundez, 1577-1645. Ferdinand de Cnstrapalao, 1581-1633. Charles Musart, 1582-1653. François Bardl, 1583-1661. Antoine de Escobar y Mendoza, 1589-1669, si diversement apprécié en Espagne el en France (Voir Pascal, *Œuvres,* t. v, p. 381. note). Thomas TamlHirinî, 1591-1675. François Pcllizarl, 1596-1651. Juin de Allbza, 1598-1566. Antoine de Quintnnn· dtiefias, 1599 1651, Hermann Buscnbaum, 1600-1668, dont on a signalé déjà, col. 1076. la haute valeur de casnistc. Geoiges Gobai, 1600-1679. Emmanuel Mascarenhns, 160 1-1654. GnbricI Beatl, 1607-1673. Adam Bnighaber, 1608-1687. Matthieu Stor, 1614-1678. Richard Arsflckin (Archdeacon), 16204693. Jean Baptiste Taverne, 1622-1686. Charles Casalicchlo, 1626-1700. Jacques Ilhung, 1632-1695. Gaspar Biesman, 1639-1714 Jean Giuliani, 16404716. Claude Lacroix 165 1714, l'un des auteurs les plus étudiés et les plusl ugcmcnt mis ʌ profit par saint Alphonse *(Lettres,* l Lille, 1888-1898, *Correspondance spéciale,* t. i, l. 9 : I 15 fév. 1756). Joseph Vogler, 1661-1708. N ‹ o| ɪ Mm-zotta, 16694737. Paul Zell. 1679-1740. Gabn I Antoine, 16794743, théologien de nuance sévère, bien oublié aujourd'hui, mais très lu au xvm· siècle et au début du xix·. Jean Reuter, 16804762. François Zecti, 16924772, connu par d'intén usants travaux sur I usure. Pierre Theubet, 1699-1745. Edmond Voit, 17074 780. Louis Wagcmann, 1713-1792. Jean-Pierre Gury, 18014866, le Busenbaum du xix· siècle. Antoine Ballerinl, 18054881, moraliste de grand talent, parfois desservi par *on extrême subtilité, mais dont l œuvre fait date. Maurice Matharan. f 1894. Edouard Génlcot, f 1900. Janvier Bucceroni, 11918. Augustin Lchmkuhl, t 1918. Jérôme Noldin, * 1922.

Tous ces écrivains n'ont évidemment ni ia même importance, ni la même valeur. On risquerait de s'y tromper à l'aspect nivelé d'une nomenclature où s'alignent des noms pourtant aussi Inégaux que ceux d'un Molina et d'un Hurtado, d'un Sanchez et d'un Bauny. Le lecteur averti corrigera facilement ce défaut de perspective. Il trouvera par ailleurs dans les articles de cc Dictionnaire consacrés ù chacun des grands auteurs, autant d'études spéciales qui compléteront utilement le simple coup d'œil d'ensemble Jeté Ici sur l'œuvre de la Compagnie de Jésus dans la théologie morale. Se reporter également à la *Bibliothèque* de Sommcrvogel. Bonnes tables méthodiques au t. x, col. 189, 651,779.

3e *Apologistes.*— Si c'est l'Espagne qui fournit, du moins Jusqu'au milieu du xvn· siècle, le contingent le plus fort et le plus remarquable de théologiens moralistes, comme d'ailleurs de théologiens scolastiques — fait remarqué déjà des contemporains el juste me il attribué par Cano au lustre de l'université de Salamanque, contrastant avec le tristi état des études en Allemagne, en France ct en Italie, *De locis,* l. XII, c. iv, § *Nulla theologicae...* — en revanche, la lutte contre la morale des jésuites, s'étant développée surtout dans les pays plus ouverts à l'influence janséniste, France, Belgique, puis Italie, c'est là que se rencontrent le grand nombre drs apologi«tes.

Les premiers en date sont les PP. Nicolas Caussin, 1583-1651, François Annal, 1590-1670, Jacques de la Haye, 1599-?, Pierre Le Moyne, 1602-1671 (celui de la *Neuvième Provinciale),* ct François Pinthcreau, 1605-1661 (l'éditeur des lettres de Saint-Cyran), qui tous répondent à la *Théologie morale des jésuites* publiée en 1643 par Arnauld. Annat, polémiste fécond, reprend la plume contre Pascal et collabore avec Jacques Nouct, 1605-1680, aux *Héponses aux Lettres Provinciales.* Peu après se placent la fameuse *Apologie pour les casuisles* du P. Georges Picot, 15994639, le· ouvrages, visant spécialement le probabilisme, d'Etienne Dechamps, 1613 1701, et de Jean Ferrier, 161 1-1674, ct les apologies intéressantes d'Honoré Fabri, 1607-1688. L'émotion causée en Espagne par le *Tcatro jesuitico* du dominicain Jean de Ribas prmuque alors la retentissante riposte d'Amadæus Guimemus, (le P. Matthieu de Moya) 1G11-1684, auquel s'ajoute un peu plus tard le P. /\ndré Mendo, 1608-1684. L* *Adversus quorumdam expostulationes... opusculum* de l'un, ct la *Statera opinionum benignarum* de l'autre sont des documents de première valeur pour l'histoire de la morale au xvn· siècle. Les années immédiatement suivantes marquent une courte trêve. Puis rentrent en scène Jean Pollenter, 1637-1695, dont l'important ouvrage a été signalé plus haut, col 1081, Dominique Bouhours, 1628-1702, le célèbre humaniste, auteur des *Sentiments des jésuites sur le péché philosophique,* 1690, et surtout Gabriel Daniel, 1649-1728. le plus brillant de tous les défenseur^ de la murale des Jésuites. Ses *Entretiens de Cléandte et d'Eudoxe* n'ont eu qu'un tort, celui de venir qua-

rante ans après les *Provinciales*. C'est en Italie que l'exerce alors surtout l'activité littéraire des apologistes, d'abord avec J.-B. dc Benedictis, 1622-1706, Ch.-AnL Casncdi, 1643-1725, et Balthasar Francolinl, 1650-1709, puis,— dans l'âpre polémique, que déchaînent les ouvrages de Concina ct dc Patuzzi, — avec Jean Richelmi, 1679-1751, Nicolas Ghezzi, 1683-1766, Frédéric Sanvitale, 1704-1761, Gaspar Gagna, 1686-1755,Philibert Balln, 1703-1759, Joseph Gravina, 1702-1775, J.-B. Faure, 1702-1779, François Zaccaria, 1714-1795. Enfin, la campagne d'opinion extrêmement violente, qui prélude en France, en Portugal, en Espagne ct en Italie à la suppression des jésuites, donne Heu du côté de ceux-d à toute une littérature défensive où la morale tient une grande place et dont il convient surtout dc retenir la monumentale *Réponse au Here intitulé Extraits des assertions,* 3 vol. in 4°, 1764, œuvre, précieuse à consulter, des PP. Henri Sauvage, 1704-1791 ct Jean Nicolas Grou, 1731-1803. Depuis lors rien de ce genre n a paru sous la signature d'un jésuite. Mais il convient de faire une place Ici à deux importants ouvrages d'auteurs étrangers à la Compagnie dc Jésus. Ce sont *Les Provinciales et leur réfutation,* Paris, 2 vol., 1851. du chanoine Maynard ct du docteur K. Weiss, *P Antonio de Escobar g Mendoza als Moraltheologe in Pascals Beleuchlung undini Lichfeder Wahrheit,* Fribourg-en-B., 1911.

Principaux ouvrages vnusfa dans cet artîclk. — *Annales dc la Société des sol-dtsans jésuites,* Paris, 5 vol., 1761-1771; A. Arnauld, *Œuvres,* Pnris-I^UMinnr, 43 vol., 1775-1783; A. Astrata, S. J., *Historia de la Companla de Jésus en la Aslstencia de Espaha,* Madrid. 6 vol. parus, 1902-1920; T. Bouquillon, *Theologia moralis fundamentalis,* Bruges, 3· édit., 1903, Introduction historique, p. 71-167; H. Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis ta fin des guerres dc religion jusqu'à nos fours,* Paris, 6 vol. parus, 1916-1922; Al. Brou, S. J., La *jésuites de la légende,* Paris, 2 vol., 1906; J. Brucker, *La Compagnie de Jésus,* Paris, 1919; J. Crètineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus,* Paris, 1844, 6 vol.; G, Daniel, S. J., *Recueil de divers ouvrages...,* Paris, 3 vol. 1724; A. Dc Meyer, *Les premières controverses jansénistes en France,* 1610-1619, Louvain, 1917; I. von Dôlllnger und Fr.-H. Rcusch. *Gcschichte der Moralstrtlllgkellen in der rômlsch-kalholischcn Kirche,* Nordlingen. 2 vol., 1889; B. Duhr, S. J., *Geschichte der Jesullen in den Lândem dcutschcr Zunge,* Fribourg-en-B., 3 vol. parus, 1907-1913;*Extraits des assertions... que les sot-disans Jésuites ont... soutenues,* Paris, 1762; II. Fouqurray, S. J., *Histoire dc la Compagnie dc Jésus en Fronce, des origines d la suppression.* Paris, 3 vol. parus, 1910-1922; Amadæu· Gulmenius (Matthieu de Moyn, S. J.), *Adversus quorumdam expostulationes... opusculum.* Païenne, 1657, Madrid, 1664; J. Guiraud, *Histoire partiale, histoire vraie,* Paris, 1919, L iv; Th. Hugues, S. J., *History oj the Society o/ Jesus In North America,* Londres, 3 vol. ραπi*. 1908-1917; *Institutum Societatis Jesu,* Prague, 2 vol. 1757; A. Lehmkuhl, S. J., art. *Moral Theology,* dans *The catholic Encyclopedia,* New-York, 1912, t. xiv; A. Matignon, S. J., *Les doctrines de la Compagnie de Jésus sur la liberté,* dans *Chides religieuses,* 1864-1867, 12 articles; M. Maynard, *I^s Provinciales et leur réfutation,* Paris, 2 vol. 1851 ; A. Mendo, S. J., *Statera opinionum benignarum,* Lyon, 1666; A. Mollnicr, *Les Provinciales dc^Blalse Pascal,* Paris, 2 vol., 1891 ; *Monumenta hUtorlca Soch laits Jesu,* collection entreprise en 1894 par les jésuites espagnols ct publiée à Madrid; M. de Moya, S. J., et. Amadxrus Gulmenius; G.-M. Pachtlcr, S. J., *Ratio studiorum et Institutiones scholastica· Societatis Jesu per Germaniam vigentes,* Berlin. 4 vol. 1887-1894, collection *Monumenta Germania· predagogica;* Pascal, *Œuvres,* édit. L. Brunsclnicg. F. Boutroux, P. Gazier, Paris, 14 vol. 1904-1914, collection *Les grands écrivains de la France;* Ramière, S. J., *Compendium Instituti Societatis Jesu,* Toulouse, 3* édit., 1896; *Réponse au Itare intitulé Extraits des assertions,* Paris, 3 vol. 1763-1765. par les PP. Sauvage et Grou. S. J.; Fr.-H. Hruich, *Der Index der verb* bnen Rucher,* Bonn. 2 vol. 1883-1885; Th. Slater, S. J., *A short i tslorg of moral Theology,* New-York, 1909 «C· Sombanogr . S· J., *Utbliuthéyur dr la Compagnie de Jésus,* Bruxelles-Paris, 10 vol., 1890-1900; P. Tncchl-Ventud' S. J., *Storla délia Compagnla dI Gcsù In Italla,* Hoinc-Mllan, 2 vol. panis, 1910-1922; D Viva, S. J., *Damnibt theses ab Alexandro VU, Innocentlo XI, Alexandra VIH ad theologicam trutinam reuocal,r,* Naples, 1708; Fr. Zaccnrla, S. J., *Dissertatio prolegomena de casuistic* theohglx originibus, locts alque prostantia,* en tête de la *Théologie morale* de saint Alphonse de LIguorI, de la 3e ù la 8· édition Inclusivement.

Jacques de Bue.

IV. JÉSUITES (THÉOLOGIE ASCÉTIQUE OU SPIRITUALITÉ). — La spiritualité chrétienne est un ensemble de principes, de règles et de pratiques dcstfnésà diriger l'ûme vers la perfection, c'est-à-dire vers l'union à Dieu par la charité. Si dans sa substance cette spiritualité est Immuable comme l'Évangilc, dans ses formes elle est susceptible de modifications, d'adaptations et de perfectionnements. On peut reconnaître les mêmes principes ct dilTérer dam la manière de les envisag r, de les exprimer et de les appliquer; on peut poursuivre le même but ct différer dans le choix et le dosage des pratiques employées pour y parvenir, dans l'énoncé des règles adoptées pour assurer la marche ct faciliter le travail. C'est ainsi qu'on a pu distinguer entre spiritualité ct spiritualité : celle du chartreux n'est pas celle du franciscain; celle dc saint François de Sales n'est pas celle de l'abbé dc Rancé ; celle des carmélites n'est pas celles des Filles de la charité. A cc point de vue, la Compagnie dc Jésus, comme du reste la plupart des grandes familles religieuses, doit avoir sa spiritualité spéciale.

Venue après quinze siècles dc christianisme, elle a trouvé tout un trésor de doctrine et d'expérience depuis longtemps rassemblé par l'Églisc. C'est dans ce trésor qu'elle a puisé à pleines mains et qu'elle a pris les éléments dc sa vie spirituelle. Mais, en les adaptant à sa vocation propre, elle leur a imprimé un cachet particulier qui donne à sa spiritualité une forme très caractérisée.

Pour donner une Idée de cette spiritualité dans ce qu'elle a d'original et dc substantiel, il nous suffira de considérer les piincipcs qui la dominent, les procédés qu'elle emploie, les pratiques dont elle sc sert. Après ce coup d'œil d'ensemble, nous indiquerons les caractères qui la distinguent, nous rnonticrons l'inllucnce qu'elle a exercée ct nous répondrons aux accusations qui lui ont été adressées. Nous terminerons par quelques mots sur la mystique dans cette école do spiritualité.

Cc travail d'exposition est relativement facile, car toute la spiritualité de la Compagnie dc Jésus sc trouve condensée dans les *Exercices spirituels* dc saint Ignace. C'est là que,sur la recommandation formelle du maître, les auteurs ascétiques et mystiques de l'ordre, sont venus, les uns après les autres, à quelques exceptions près, chercher leurs piincipalcs Inspirations. Sans limiter notre étude aux *Exercices,* ce qui suffirait à la rigueur, c'est naturellement sur les *Exercices* que se portera surtout nolle attention.

I. Les principes. Il Les procédés (col. 1094). IIÎ. Les pratiques (col. 1096). IV. Les caractères (col. 1097). V, L'influence (col. 1100). VI. Les accusations (col. 1103). VII. La mystique (col. 1106).

I. Les Principes. — Toute la spiritualité de saint Ignace repose sur deux principes, accompagnés chacun d'une conséquence féconde en applications.

De ccs deux principes, l'un est fourni par la raison et l'autre par la foi; l'un <lécoulc de la nature même de l'homme, l'autre de son élévation à i'or<lre surnaturel par Jésus-Christ; l'un s'appuie sur le fait de la création, l'autre sur le fait de l'incarnation.

Le premier principe est formulé dans la consldération qui ouvre les *Exercices spirituels :* « L'homme

est créé pour glorifier, c'est-A-dire pour louer, honorer et servir Dieu, et par IA sauver son Ame.

i Tout le reste, sur la surface de la terre, est **des**tiné à l'homme pour l'aider A atteindre celte fin. »

D'où cette conclusion que celui qui veut tendre ù la perfection doit user ou s'abstenir de ces moyens dans In mesure où ils l'aident ou le gênent dans la poursuite de sa fin, et pour cela arriver A une telle Indifférence par rapport A ccs moyens qu'il ne veuille cl ne choisisse que ceux qui le servent le mieux en vue dc sa fin.

Cette fin étant d'abord la gloire de Dieu, c'est dire que celui qui tend A la perfection doit en tout ct toujours viser A la plus grande gloire de Dieu : *Non volendo neque qufcrendo quidquam aliud nisi in omnibus et per omnia majorem laudem et gloriam Dei Domini nostri, (Exercitia,* 2B hebd. In fine).

Cct objectif dc la plus grande gloire de Dieu que saint Ignace avait constamment en vue, il le proposa dés l'origine A sa Compagnie. Tandis que les autres familles religieuses sont appliquées d'ordinaire A une forme déterminée dc prière, de pénitence, de charité ou d'apostolat, il ne voulut appliquer la sienne A aucune œuvre spéciale, afin qu'elle pût, scion les circonstances, adopter celles dont on pourrait espérer le plus dc gloire pour Dieu. Et ce principe qui guide le corps entier dans le choix des œuvres auxquelles il se consacre, doit guider aussi chacun dc scs membres dans le choix des ministères qui s'oflrcnt A son dévouement ct A son zèle. *Ad majorem Dei gloriam!* ce sera tout ensemble leur ocvisc, leur cri dc guerre ct leur programme.

2° Le second principe est également inscrit dans les *Exercices,* dont il domine les trois dernières parties. Dans l'état de rectitude primitive, l'indifférence au milieu des créatures pouvait nous suffire pour rechercher cl pro urcr en tout la plus grande gloire dc Dieu. Mais, depuis que le péché a tout bouleversé en nous ct autour dc nous; depuis que les créatures, au lieu de nous porter au bien, nous sollicitent au mal; depuis que notre nature dépouillée ct blessée, au lieu d'aller spontanément au devoir, sc sent attirée vers les jouissances défendues, cc n'est plus assez de l'indlflércncc, il faut l'abnégation. C'est la leçon que Jésus-Christ est venu donner au monde par son enseignement ct surtout par scs exemples. Saint Ignace présente Jésus comme un roi guerrier ct conquérant, qui combat pour rétablir et affermir l'autorité de Dieu sur la terre, et qui appelle tous les hommes A s'enrôler, sous son étendard, au lervicede la plus noble ct de la plus grande des causes. La connaissance, l'amour ct l'imitation de Jésus-Christ, voilà le second principe que proclame saint Ignace et dont Il tire une conséquence capitale. SI tous les hommes sont tenus dc répondre à l'appel de Jésus-Christ, ceux qui aspirent ardemment A la perfection voudront sc distinguer dans cette glorieuse armée, ct suivre leur divin chef d'aussi près que possible, dans cette voie royale de la croix, où il s'élance le premier, et où Il invile les hommes dc cœur A marcher sur ses pas. L'auteur des *Exercices* donne A cette conclusion une formule expressive, qu'il appelle le *troisième degré d'humilité :* · Dans l'hypothèse où Il faudrait choisir entre la pauvreté cl la richesse, entre les humiliations et les honneurs, ct où l'on verrait également la gloire dc Dieu de part ct d'autre, la perfection consiste A préférer la pauvreté A la richesse, les humiliations aux honneurs, par amour pour Jésus-Christ, qui nous a donné cct exemple ct à qui on veut ressembler. » C'est en somme *Vabnegei semelipsum* de l'Évangile; c'est In pudique du conseil donné par Noltc-Sc igneur lui-meme: *Si vis perjectus esse, vade, vende quiv habes et da pauperibus... et vent, sequere me.*

On volt comment ces deux principes se correspondent. Le premier contient la thèse : en toute condltion, la perfection consiste à choisir le mieux par rapport A la fin; le second applique la thèse à l'hyp)thèse de notre condition actuelle, où le mieux consiste A imiter Jésus Christ, tel qv'Îl .e présente A noos, volontairement pauvre ct humilié.

IL Les PnocAués. — Comme elle a ses principes, la spiritualité dc ia Compagnie de Jésus a -.es procédés, procédés qu'on retrouve sans doute ailleurs, m us qui ont peut-être Ici une forme plus accentuée ou qui sont d'une application plus intense.

1* C'est le but de toute spiritualité de procurer l'union aussi complète que possible avec Dieu par l'amour· Mais si le but est identique, le procédés employés pour l'atteindre ne sont pa· toujours les mêmes.

Pour conduire à l'amour, saint Ignace recourt au procédé le plus naturel ct le plus efficace. I) s'efforce de détruire dans l'ûmc tout cc qui s'y oppose. Pour la remplir de Dieu, il faut, en effet, commencer par la vider de tout et principalement d'elte-inême. Pour qu elle puisse se conformer A la volonté de Dieu, Il faut qu elle détruise ou qu'elle dompte d'abord, à force de lutte, toutes ses habitudes désordonnées. Tel est précisément le programme formulé dans le titre même des Exercices : *Exercitia spiritualia ut himo vincat seiptum et ordinet vitam suam quin se determinet ob ullam affectionem qua inordinata sil.* Long et rude travail, qui occupe la plus giande partie de ces Exercices, qui aboutit au troisième degré d'humilité, et qui prépare de la façon la plus sûre la contemplai ion finale *ad amorem spiritualem.* Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que le procédé dc saint Ignace est absolument celui de saint Thomas, qui s'en exprime avec sa précision ordinaire : *Tanto perjeclius animus hominis ad Deumdiligendum jertur quanto magis ab ajjcctu temporalium revocatur.* S. Thomas, opusc. xvni De *perjed. vilæ spirit.,* c. 6.

Ce n'est pas que, dans la pensée dc saint Thomas et de saint Ignace, il faille attendre à la dernière phase dc la vie spirituelle pour faire des actes d'amour ou pour s'inspirer de l'amour, pas plus qu'arrivé sur les hauteurs de l'amour on ne renonce complètement à la pratique de la mortification et des autres vertus chrétiennes. Mais enfin pour s'unir pleinement A Dieu il faut d'abord se déprendre des créatures; ct puisque chaque phase est caractérisée par le but Immédiat qu'on y poursuit, avant de vivre d'une vie d'amour il faut vivre d'une vie de renoncement.

De nos jours, une école qui se croyait nouvelle a reproché A saint Ignace de ne pas commencer par l'amour. Elle préconisait une méthode toute différente, qu'elle Intitulait « la Voie ». Au lieu d'aller par le renoncement A l'amour, c'est par l'amour qu'elle espérait arriver au renoncement. Cette tentative n'était en réalité que renouvelée. Saint Grégoire le Grand l'avait certainement rencontrée, pour signaler comme il le fait les illusions d'une pareille méthode. Il constate que, sous des apparences de dévotion fort vive, les passions qui n'ont pas été préalablement combattues gardent toute leur force cl reparaissent avec violence A la première tentation : *Hi nonnumquam lacrymas in oratione percipiunt; sed cum post orationis tempora eorum mentem superbia pulsaverit, illico in fastu elationis Intumescunt; cum avaritia instigat, mox per incendia avid* cogitationis exaestuant. Moralia,* I. XXXIII, c. xxn, *P. L.,* t. 1 x x v i, 700. D'ailleurs Ia charité ne pourra que difficilement exercer son commandement royal sur les vertus qui dépendent d'elle, si ccs vertus n'ont pas élé d'avance fortifiées et disci pllnécs par un effort vigoureux et prolongé, qui suppose le renoncement A soi-même. Faute de cette pié paralion, Cajétan, traitant la question dans son Commentaire de la Somme théologique, II* 11e q.CLXxxif} a. 1, dit qu'on bâtit sur le sable : *Ob dejectum hujus.*

multi non ambulantes sed saltantes in via Dei, postquam multum temporis vilx sute contemplationi dederunt, vacui virtutibus Inveniuntur... sed super arenam fabricarunt.

2° Un notre procédé, qui trouve son application dons les exercices de piété comme dans les œuvres de zile, c'est de ne compter sur le secours de Dieu qu'après avoir fait ce qui dépend de soi, sous l'influence de cette grâce initiale qui ne fait jamais défaut. On peut dire que toute la spiritualité de saint Ignace est dominée pur ce principe : *Facienti quod in se esl Deus non denegat gratiam t* Qu'il s'agisse de combattre des habitudes mauvaises ou d'avancer dans la perfection, il prescrit avec insistance l'usage de l'examen particulier, ce moyen par excellence d'Intensiflcr l'effort de l'homme en le concentrant et en le régularisant. A qui veut recevoir les lumières du ciel et les excitations de la grâce, Il ne dit pas de sc tenir dans une expectative béate, Il ne conseille pas d'attendre Dieu, d'écouter Dieu, de laisser faire Dieu; il recommande de se disposer à cette intervention divine, en faisant tout ce qui dépend de lui, comme si Dieu ne devait rien faire; Il rappelle que le meilleur moyen d'obtenir les grâces que nous voulons, c'est d'utiliser les grâces que nous avons. *Exercere se, disponere sc, adjuvare se,* voilà les conseils qu'il donne au début des *Exercices.* Avec saint Augustin, Il sait que Dieu n'aide d'ordinaire que ceux qui s'aident eux-mêmes, et il semble constamment nous Jeter cette consigne du bon sens chrétien : Aide-toi et le ciel t'aidera. Mais quand Dieu daigne récompenser des efforts généreux el persévérants, soit en faisant briller quelque lumière devant l'intelligence, soit en accordant quelque consolation au cœur, soit en excitant quelque bon mouvement dans la volonté, saint Ignace veut qu'on s'arrête pour recueillir ccs lumières et savourer ces consolations aussi longtemps qu'elles dureront. C'est en ce sens, mais uniquement en ce sens, qu'il faut écouler Dieu et laisser faire Dieu dans la prière.

3e Un troisième procédé, plus important et non moins caractéristique que les précédents, c'est de ramener tout le travail de la perfection A l'imitation de Jésus-Christ. On sait que dans les *Exercices* saint Ignace ne procède ni par dissertations ni par exhortations; immédiatement après les purifications du début, Il conduit son disciple à l'école de Jésus-Christ, pour ne plus l'en laisser sortir. Il lui indique le moyen le plus simple, le plus pénétrant et le plus fructueux de contempler et d'étudier ce divin exemplaire, mais Il se garde bien de faire lui-même cette étude à sa place, il sc conforme le premier au conseil qu'il donne à tout directeur d'Ames, de ne pas s'interposer entre le Créateur et la créature. Il l'arrête successivement devant chacun des grands mystères de la vie et de la passion dr Noire-Seigneur; Il lui conseille de contempler les personnes, d'écouter les paroles, de considérer les actions, puis de s'appliquer A lui-même les réflexions qu'il fera ou que l'Esprit Saint lui suggérera, de s'arrêter le plus possible aux sentiments que lui inspirera cette considération, enfin de tirer de lout cela quelque fruit pour son avancement spirituel. *Inspice et /ae secundum exemplar quod (tbi in monte monstratum est,* scmble-t-l) lui dite; puis il le laisse A son initiative et A sa générosité, il l'abandonne en toute confiance A l'action de la grâce.

On s'est demandé si, au lieu de faire contempler ainsi les scènes évangéliques, il ne serait pas préférable de faire contempler cc qu'on a appelé l'intérieur de Notre-Selgneur, c'est-à-dire évidemment le principe qui le fuit agir et les sentiments qui l'animent vis-à-vts de son Père, vis-à-vis des hommes et de toutes les créatures Autant que personne, saint Ignace était persuadé que lu vraie contemplation doit aller jusqu'à l'intime de Notre-Selgneur et pénétrer jusqu'à son divin Cœur; il fait demander constatament *cognitionem intimam Domini qui pro me Jadus est homo;* mais I) a pensé que rien ne nous révèle l'intérieur de Jésus comme les mystères de sa vie, et que c'est précisément pour nous aider à découvrir les sentiments de son Ame que Jésus a voulu pratiquer en quelque sorte sous nos yeux, toutes ces vertus qui en sont la manifestation sensible. Nous ne sommes pas des anges, et c'est par les sens que s'alimente régulièrement notre vie intellectuelle.

III. Les Phatiques. — Aux pratiques de piété déjà en usage dans l'Église, la Compagnie de Jésus en ajouta un certain nombre d'autres, dont quelques-unes, avant surtout d'être universellement répandues, ont donné à sa spiritualité une physionomie spéciale.

Au premier rang de ces pratiques, il faut placer l'oraison mentale, l'examen de conscience et la retraite spirituelle, qui sont regardés à bon droit comme des éléments essentiels dans la spiritualité de la Compagnie. On s'accorde même à reconnaître que si ces exercices ont été adoptés de toutes parts, au coins de ces derniers siècles, l'influence de la Compagnie n'y esl pas étrangère. Nous dirons bientôt un mot de cette influence.

Cc qui est certain c'est que saint Ignace a été le premier à tracer des règles précises cl complètes pour faciliter l'usage et assurer le succès de ce triple exercice, el que depuis longtemps c'est à cette triple source que ses disciples vont régulièrement puiser de quoi entretenir leur vie spirituelle.

Pour être moins répandue, c'est cependant sur le même plan que ces trois pratiques spirituelles qu'il faut mettre celle de l'élection, à laquelle saint Ignace attachait une importance de premier ordre, cl autour de laquelle il a tout fait converger dans son livre des *Exercices.* Il savait, en effet, qu'en maintes circonstances où le devoir ne s'impose pas d'une manière évidente, nous avons à prendre des déterminations et parfois des détermination" fort importantes, qu'il s'agisse de nos intérêts personnels ou des intérêts de ceux dont nous avons la charge. Mais, pour se déterminer d'une façon raisonnable et surnaturelle, il faut délibérer, recourir aux lumières de la foi, aux lumièics de la raison et aux lumières de l'expérience. C'est pour diriger cette délibération que l'ascète de Manrèsc a tracé ccs règles d'élection, qui permettent de suivre en toute confiance le parti auquel on s'est arrêté, avec In persuasion fondée d'être dans la voie voulue par la Providence.

L'histoire ne permet pas de passer ici sous silence la place considérable qu'occupe dans la spiritualité de la Compagnie de Jésus, le zèle qu'elle a déployé et pour la pratique de la communion et pour le culte du Sacré-Cœur. C'est ce zèle qui lui a valu tant de haine et tant d'attaques de la part du jansénisme. Depuis le P. Salmeron, un des premiers compagnons de saint Ignace, qui développa dans scs commentaires sur l'Évangllc toutes les raisons qu'on peut alléguer en faveur de la fréquente communion, jusqu'aux jésuites qui de nos jours ont préparé on défendu les décrets de Ple X sur la communion fréquente des fidèles et la communion des enfants arrivés à l'Agc de discrétion, on peut dire que la Compagnie, par ses écrivains cl par scs apôtres, n'a jamais cessé de réagir contre le rigorisme qui s'opposait A l'accès de la Table sainte.

Quant au culte du Sacré-Cœur, les jésuites ont reçu, par l'intermédiaire de la sainte vhitandine de Paiay, la mission de le propager, et Il faul reconnaître qu'ils s'y sont vaillamment employés. Par la plume, par la parole, ils ont exposé, expliqué, défendu ce culte réservé à ces derniers siècles. C'est A celle dévotion qu'ils ont, semble-t-il, consacré la meilleure part et

dans leur vie religieuse et dans leurs œuvres spirituelles.

Enfin Il faut i appeler au moins d'un mot ccs Congrégations de lu très sainte Vierge qui, dans les collèges cl dans le monde, ont groupé tant d'hommes et de jeunes gens sous l'élendmd de Marie. Elles ont été sans contredit l'un des moyens d'apostolat les plus fructueux entre les mains de In Compagnie.

IV. Les Cahac n hes. — Après ce que nous venons de dire sur les principes, les procédés et les pratiques de la spiritualité de saint Ignace. Il reste à signaler quelques-uns des caractères qui la distinguent.

1° Le premier caractère à remarquer, c'est la *précision* plus ou moins didactique de cette spiritualité On peut dire qu'on y trouve classés et ordonnés tous les conseils donnés Jusque-là par les auteurs spirituels. Saint Ignace et ses disciples ont tracé la marche à suivre pour sortir du péché et parvenir d'étape en étape jusqu'au sommet de la perfection; ils ont indiqué tous les obstacles qui se dressent sur cette route, toutes les ressources qui s'y rencontrent et dont on peut se servir avec profit. La remarque en a été faite par l'historien Janssen, à propos des *Exercices :* · Ce qui donne au petit livre son caractère, son originalité, sa valeur Intrinsèque, c'est, outre l'admirable concision de la forme, la mise en œuvre psychologique de tout ce qu'avait conseillé jusque-là l'ascétisme chrétien de tous les siècles. Les *Exercices* en effet, résument avec génie l'expérience des saints : ils nous offrent un système pratique, on pourrait dire un plan de campagne plein d'unité et de logique, un manuel complet de tactique spirituelle pour parvenir à la conquête de sol-même. » *L*Allemagne et la Réforme,* trad, franç., t. îv, p. 103. Mgr FrcppcI voit dans le livre des *Exercices* un manuel du soldat chrétien : « Hédulre en art la lutte avec l'enfer et le monde, voilà le but de cette stratégie spirituelle, étudiée d'après nature et prise sur le fait. Rien n'est oublié dans ce manuel du soldat chrétien, les moyens et les obstacles, les périls comme les secours... Toute la science de la milice chrétienne se trouve ramassée dans ce livre merveilleux. · *Panégyrique de saint Ignace,* 1868.

Et cette précision, qu! frappe dans l'ordonnance do l'ensemble, n'éclate pas moins dans chacune des parties. Il esl dlfllclle de trouver quelque chose de plus concis et en même temps de plus complet et de plus clair que les prescriptions relatives à l'oralson mentale, à l'examen de conscience el à la retraite spirituelle, que les règles de l'élection, de l'orthodoxie et du discernement des esprits.

2d Ce qui distingue encore In spiritualité de saint Ignare, c'est la *largeur d'esprit* avec laquelle Il la conçoit et il l'applique. Il commence par déclarer que • vouloir conduire toutes les Ames à la perfection par In même vole, c'est une méthode pleine de dangers; » il recommande expressément d'adapter ses prescriptions aux dispositions de chacun, et de n'imposer jamais à qui que ce soit plus que ses forces ne comportent; il no propose rien sans ajouter habituellement des notes comme celles-ci : ‹ A moins que les dispositions ou les circonstances n'exigent autre chose; ‹ moins qu'on ne trouve mieux; ceci pour l'ordinaire; sauf exception, etc. » L'un des principaux commentateurs des *Exercices* demande dans quelles parties de ce code il convient «l'apporter des modifications selon les dispositions du retraitant, et, s'inspirant de la pensée de l'auteur, il répond sans hésiter : · absolument dans toutes, · *Facile respondetur : in omnibus* Gnglinrdl, *Commentarii in Exercitia,* Præf. On ne peut vraiment poîter phis loin la condescendance.

Pour entrer dans quelques détails, s'aglt-11 de l'oral· son mentale, saint Ignace sait que la même méthode ne conviendrait pas ∧ toutes les funes,aussiern'est pas une méthode, c'est toute une série de méthodes qu'il propose à ceux qui veulent se livrer à cet exercice : prière vocale méditée, réflexion en forme d'examen, simple considération, méditation proprement dite, contemplation, application des sens, répétition. Parmi ces inéthodeschacunpeul choisir suivant scs aptitudes.scs attlaits, ses dispositions et suivant la nature du sujet sur lequel il veut réfléchir. Dans une lettre à *oinl François de Borgia, saint Ignace dit expressément que « pour chacun la meilleure méthode d'oraison est celle par laquelle Dieu sc communique davantage à lui »; cl il ajoute que le plus pratique est de tâtonner, en essayant tantôt une méthode tantôt une autre, jusqu'à ce qu'on ait trouvé celle qui convient le mieux. *Lettres de* S. *Ignace,* mars 1543. Le P. Gagliardi, dans son étude sur l'institut reproduit la même pensée : « C'est le caractère de notre oraison, dit-il, de ne pas dépendre d'une règle déterminée et invariable, car cela est le propre des commençants; mais l'habitude de la prière doit conduire chacun de nous à la forme d'oiaison qui lui convient le mieux et lui apprendre au besoin à la changer. » *De plena cognitione Instituti S. J.*, p. II, s. i, c. 2, a. 3, 5 4, n. 7.

D'ailleurs quelle que soit celle des méthodes qu'on emploie, il semble que la préoccupation du maître soit avant tout de respecter les attraits de la grâce et de sauvegarder la liberté du disciple. C'est alncl qu'il évite habituellement de suggérer les réflexions à faire, les sentiments à exciter, les actes à produire, les demandes A adresser, les résolutions à prendre. Tout cela, en effet, doit correspondre à la disposition de l'âme et à l'inspiration de l'Esprit Saint. S'il donne quelque* Indications, il a bien soin d'ajouter qu'il faut les appliquer dans la mesure où elles seront utiles. Il n'y a pas jusqu'à la position qu'il abandonne au choix de chacun, en se contentant de conseiller celle qui favorise le plus la dévotion.

Celte largeur qu'il montre par rapport à l'oralson, on la retrouve sur tous les autres points de la vie spirituelle. En fait de pénitence, il ne demando el surtout il n'exige rien, il se contente d'indiquer les formes et les avantages de la mortification corporelle, et. tout en défendant de franchir les limites de la prudence, il donne cet le règle, qui est une excitation discrète : *quo plus co melius.*

En fait de perfection, il montre le sommet et la vole; mais il laisse a l'âme le soin de s'élancer, en se fixant ellc-mèmo le point qu'elle sc propose d'atteindre.

En fait de vocation, il trace des règles qui permettent de reconnaître la volonté de Dieu, il donne des conseils pour aider à découvrir et à déjouer les suggestions du tentateur.à dissiper les Illusions et à surmonter les faiblesses de lu nature; mais il se garde bien de peser en quoi que cc soit sur la décision finale, et d'intervenir dans cette affaire intime qui doit se traiter entre l'âme el Dieu.

Pour peu qu'on connaisse cette spiritualité d'une conception si large et d'une application si souple. Il est difficile de voir nulle chose qu'une caricature dans ce prétendu (nbleau qu'on traçait récemment et que Michelet aurait signé avec un malin pjnl.dr : <Par scs Exercices, salut Ignace institue une méthode militaire, qui fait marcher l'Amc et les différentes facutés au commandement, acte parade, modalité par modalité »

3® Un autre caractère de la spiritualité de saint Ignare, c'est qu'elle est *éminemment pratique :* pratique dans le genre d'exposition qu'elle adopte, pratique «tans le but qu'elle poursuit, pratique dans sa facilité d'adaptation, pratique dans rutlllsation de tous les moyens dont l'homme dispose.

1. Dans le genre *d'exposition* qu'elle adopte. Il y a en effet deux genres d'exposition pour la spiritualité : il y a l'exposition directive, qui trace les règles à suivre et les conseils à observer pour acquérir les

différentes vertus et pour avancer dans la perfection, ct ll y a l'exposition descriptive qui représente d'une façon plus ou moins brillante et plus ou moins sentimentale, soit les vertus d'une Ame qui vit de la vie surnaturelle, soit les rapports de cette âme avec Dieu, soit la vie idéale de l'Homme-DIcu. Ces deux genres d'exposition ne s'opposent pas, Ils se complètent, Ils peuvent même se compénétrcr. Mais tandis que certains auteurs se contentent de décrire ccs splendeurs de l'ordre surnaturel, soit dans l'âme chrétienne, soit dans le Christ, saint Ignace vise surtout à diriger l'âme vers le dégagement d'elle-même ct l'union à Dieu qui en résulte. D'où le caractère didactique ct merveilleusement pratique de son enseignement. Parmi ses disciples un grand nombre sont restés dans la ligne du maître; d'autres ont préféré le genre descriptif sans omettre toutefois, d'ord nuire, de dégager eux-mêmes ou du moins d'insinuer des conclusions pour la direction de la vie.

2. Cette spiritualité n'est pas moins pratique dans le *but* qu'elle poursuit. Saint Ignace avait en vue des hommes apostoliques; or le repos dans l'oralson, la consolation de goûter ct de savourer Dieu dans la solitude peuvent suffire à des contemplatifs, mais ne sauraient suffire à des apôtres destinés au rude et Incessant travail de l'évangélisation. Pour ces apôtres ce n'est pas assez de connaître ct d'aimer Dieu, d'estimer et de souhaiter sa gloire, il faut que ccttc connaissance et cet amour, cette estime ct ces vœux les déterminent à faction,en leur mettant au cœur le zèle du salut des Ames. Aussi toute la spiritualité ignatienne a-t-elle pour but de préparer des ouvriers évangéliques et d'en faire des instruments de plus cn plus souples entre les mains de Dieu. L'oralson dans la Compagnie, n'éloigne pas du travail, elle y dispose et elle y entraîne.

3. La spiritualité de saint Ignace est encore pratique en ce sens qu'elle *convient à toutes les âmes,* depuis celles qu'il faut arracher à une vie coupable jusqu'à celles qui sont déjà paivenues aux cimes de la perfection. Elle est d'une souplesse qui permet de l'adapter de la façon la plus naturelle aux dispositions les plus diverses. Saint Ignace a prévu ces adaptations indéfiniment variées, et ll a laissé des Indications pour l'emploi gradué de sa méthode, dont l'application doit se modifier selon les circonstances, si on veut lui faire produire tout son effet. Cc caractère a parfois échappé à certains directeurs qui ont cru que cette méthode ne convenait qu'à des âmes fortement trempées, à des tempéraments vigoureux et presque militaires. Il est vraisemblable que ces directeurs n'avalent vu la spiritualité des *Exercices* qu'à travers une application déterminée, sans se douter qu'elle se prêtait à bien d'autres adaptations.

4. Enfin la spiritualité de saint Ignace est une spiritualité pratique par la manière dont elle *tire parti de toutes les ressources* qui sont à la disposition de l'homme. Il ne lui suffit pas d'avoir recours à la prière et aux sacrements, à la raison elle emprunte ses lumières, qui lui permettent d'arriver, de déduction en déduction, à cette règle de très haute perfection qu'en toutes circonstances ll faut choisir ce qui nous sert le mieux en vue de notre fln; à l'Évanglle elle prend le récit de la vie et de la passion de Notrc-Selgneur avec ses enseignements qui conduisent jusqu'à l'entière abnégation de soi-même ; à la direction elle demande les conseils de l'expérience et la sanction de l'autorité; puis elle met à contribution toutes les facultés de l'Ame, sans en excepter l'imagination appelée à prêter son concours, soit dans la composition de lieu nu début de chaque méditation, soit dans la contemplation des mystères de Notre-Selgncur ; elle va même Jusqu'à ut liber les condition extérieures qui ont leur influence sur k travail intérieur : la solitude aussi complète que possible, la lumière ou les ténèbres selon les sentiments qu'on veut favoriser, le plus ou rnoln< de nourriture, etc. On peut dire que saint Ignace ;rrd l'homme tel qu'il est, pour le rendre tel qu'il doll être.

4e Le dernier caractère qu'il paraît utile de sjgnskr c'est la *sûreté de* la spiritualité ignatienne. Elle a pour elle cn effet la double garantie de l'autorité et de l'expérience; l'Église elle-même cn fait la remorque, dans le Bréviaire romain, où elle appelle les *Exercitu admirabilem librum Sedis apostoliae judicio el omnium utilitate comprobatum.*

C'est ce caractère que proclamait Mgr d'Hubt, quand ll montrait dans saint Ignace le maître · à l'autorité duquel ll faut toujours revenir comme au plus sûr Interprète de la tradition catholique cn matière de spiritualité. » *Conjérences de N.-D.,* 1896, p. 249.

Dès qu'elle a été formulée dans le livre des *Exercices,* cette spiritualité a été couverte ct cn quelque sorte consacrée par l'autorité du Saint-Siège. C'est en tête de la première édition (1518) qu'on trouve la bulle où Paul III déclare que, de science certaine, il approuve, loue et confirme de son autorité apostolique les *Exercices spirituels,* dans leur ensemble et dans toutes leurs parties : *Documenta et Exercitia, ac omnia ct singula in eis contenta, auctoritate prædicta tenore praesentium, ex certa scientia Nostra, approbamus, collaudamus, ac pressentis scripti patrocinio communimus.* Non seulement Paul III approuve les *Exercices,* mais il les déclare remplis de piété ct de sainteté, très propres à procurer l'édiflcation, ct le progrès des fidèles : *Documenta ei Exercitia... pietate ac sanctitate plena, ad rediflcationem el spiritualem pro/ectum fidelium valde utilia ei salubria esse el fore competimus.* Pour conclure, il exhorte vivement tous les fidèles de l'un et l'autre sexe à utiliser ce moyen de sancti finition : *Hortantes plurimum in Domino omnes ei singulos uiriusque sexus Christi fideles ubilibet constitutos ut tam piis documentis et Exercitiis uli et illis instrui devote velint.* Comme le dit Ple XI dans sa constitution apostolique *Summorum Pontificum* du 25 juillet 1922, les pontifes romains ont tenu les uns après les autres à renouveler cette approbation ct cotte exhortation : *Romani Pontifices hunc parvæ quidem molis sed « admirabilem librum » cum jam inde a prima ejus editione solemniter approbarint, laudibus extulerint, Apostolica auctoritate communierint, deinceps ejus usum,tum sanctis indulgentiarum muneribus cumulando, tum novis subinde praeconiis honestando, suadere non destiterunt.*

Mais aujourd'hui, avec l'autorité de Paul III ct de ses successeurs, c'est l'expérience de trois siècles et plus qui atteste la sûreté de la spiritualité ignatienne. Elle a été mise en pratique sur une vaste échelle, et elle n'a Jamais manqué de produire abondamment des fruits de salut. ‹ Nous savons, disait Léon XIII, à quel point les *Exercices* de saint Ignace peuvent être utiles au bien éternel des Ames, ct par l'expérience de trois siècles ct par le témoignage de tous ceux qui durant ce temps se sont distingués soit par leur science ascétique soit par la sainteté de leur vie » (l*f février 1900). En réalité, la doctrine des *Exercices* a été maintes fols passée au crible de la critique; amis et ennemis l'ont examinée ct scrutée dans tous les sens; elle est sortie victorieuse de cette épreuve et au xx· siècle elle reçoit les mêmes approbations qu'au xvi·.

V. Influence — Depuis quatre siècles, Il est certain que la spiritualité de la Compagnie de Jésus a exercé une influence sur la spiritualité chrétienne. Cette Influence est assez complexe, il suilira d'en Indiquer ici les traits les plus saillants.

1· Un· première influence a été signalée par le cardinal Parocchl, dans une circulaire du 24 janvlcr 1881 ou clergé de Rome. C'est l'influence qui s est

fait sentir sur In *forme même* de la littérature spirituelle. « Quand on écrira l'histoire de l'ascétisme, disait le cardinal-vicaire, on signalera les *Exercice»* comme la source de cette précision géométrique qui, depuis saint François de Sales jusqu'à nos Jours, a distingué le plus noble des arts moraux. » En parlant de In précision qui caractérise la spiritualité de saint Ignace, nous avons dit avec quelle méthode il avait exposé soit l'ensemble de scs conseils, soit les diflérentes pratlqucs dont ll recommandait l'usage. Il s'étalt beaucoup Inspiré de Γ *Imitation* de Jésus-Christ, mais au Heu de celte forme un peu libre qu'avait adoptée l'auteur de l'imitation, il employa une forme plutôt didactique. C'est cette forme régulière ct didactique que lui ont empruntée les nombreux auteurs qui appartiennent à l'école des *Exercices,* et qu'ont Imitée après eux la plupart des écrivains ascétiques de ccs derniers siècles.

2° Mais c'est surtout sur les *pratiques* de la piété chrétienne que l'influence de la spiritualité ignatlcxme s'est fait sentir.

Entre tous les exercices de la piété chrétienne telle que nous la voyons compi Isc ct pratiquée de nos Jours, Il n'est personne qu ne place aux premiers rangs et qui ne regarde comme substantiels, la méditation quotidienne, l'examen de conscience ct la retraite annuelle. Ces exercices entrent actuellement comme articles organiques dans toutes les constitutions religieuses; Ils sont adoptés par tous les prêtres; Ils forment pour ainsi dire la base du règlement spirituel de tous nos séminaires; enfin cc sont ccs exercices que conseille d'abord un directeur éclairé à toute Aine qui lui manifeste le désir d'avancer dans les voies de la perfection. Or, si l'on remonte au delà des quatre derniers siècles, on ne trouve ccs pratiques, organisées el généralisées comme elles le sont de nos jours, ni dans le cloître, ni dans le sanctuaire, ni dans le monde. Je dis organisées ct généralisées comme elles le sont de nos Jours, car, sous une forme ou sous une autre, dans une mesure ou dans une autre, Il est Incontestable qu'elles sont aussi anciennes que la religion elle-même.

Pour cc qui est de l'oraison mentale, par exemple, autre chose est de se livrer à la réflexion et à la contemplation quand on en sent le goût ou l'inspiration, autre chose est de prendre chaque Jour un temps détciminé, d'ordinaire à heure fixe, pour s'appliquer à la méditation. C'cst de l'oraison mentale ainsi entendue qu'on a dit el répété que, sauf pour des cas Individuels cl relativement rares, Il n'en est fait mention, avant le xvi* siècle, ni dans riihloire ni dans les auteurs de spiritualité. Il semble que si elle avait existé quelque part, ç'eut été dans les monastères, mais les constitutions religieuses antérieures à cette époque n'en pai lent pas davantage.

Au xvn· siècle, D. Marlène, commentant la règle de saint Benoit, écrivait : « Dans aucune des anciennes règles monastiques, on ne trouve un temps déterminé pour l'oraison mentale. » ThomassIn faisait la même constatation : · Aucune des plus anciennes règles monastiques n'en fait cn quelque endroit mention; même silence au moyen Age. » Il y o quelques années le Père chartreux qui a écrit le livre de la *Vie intérieure simplifiée,* é<lltéc par le P. Tissot, le redisait encore : • Les règles des ordres monastiques cn font fol, (Jadis) Il n'y avait pas de temps affecté à la méditation. ·

La remarque que nous venons de faire sur la pratique de l'oralson mentale, nous pouvons la faire plus facilement encore au sujet des retraites spirituelles entendues nu sens universellement accepté. Quand l'évêque de Vannes, Mgr de Hosmad c, voulut cn Introduire l'usage dans son diocèse, Il disait dans un mandement daté du 9 Janvier 1664 : · Dieu les a Inspirées à son Église dans ces derniers siècles, comme un moyen très efficace pour la conversion des pécheurs et la persévérance des Justes. »

On ne peut pas dire la même chose de l'examen de conscience, que la plupart des maîtres spirituels ont toujours recommandé. Mais aucun n'en avait tracé une méthode complète; aucun législateur de la vie religieuse n'en avait fait une règle. C'est l'observation que faisait Orlandlnl, à la fin du xvi· siècle : *Nemo enim quod legerim, in suis Regulis ac Constitutionibus de quotidiana sut pectoris discussione prxeepit. Tractatus seu Commentarii,* opusc. x, de *Examine,* § 3.

Ainsi c'est à la même époque, on pourrait presque dire à la même heure, qu'apparaissent cl commencent à pénétrer dans la vie chrétienne ces trois pratiques de piété. Coïncidence vraiment singulière, car ces pratique sont Indépendantes entre elles et aucune des trois n'entraîne nécessairement les deux autres. Ne serait-ce pas plutôt que ces trois courants dérivent d'une même source qui, à un moment donné, aura Jailli providentiellement dans l'Église ? On l'a généralement pensé. En réalité, s'il faut proclamer avant tout l'action de l'Esprll-Saint qui peut seule expliquer un changement aussi profond, aussi général ct aussi durable dans les formes de la piété chrétienne, Il faut reconnaître également que les *Exercices* de saint Ignace furent l'instrument principal dont l'Esprit Saint a voulu se servir pour opérer cette transformation. La plupart des auteurs n'bésitcnt pas à constater celle origine. ‹ L'honneur d'avoir Introduit dans la vie chrétienne la pratique de l'exam* n parti ulier revient surtout à saint Ignace », écrit M. Blbet dans son *Ascétique chrétienne.* Benoît XIV. dans son bref *Quantum secessus* du 29 mars 1753, dit à propos de la retraite spirituelle : *Postquam S. Ignatius... admirabilem illum composuit Exercitiorum librum... nulla certe religiosorum ordinum familia fuit qutr salutare httjusmudi institutum non fuerit amplexa.* · Méthode sainte, avait dit saint François de Sales, en parlant lui aussi de la retraite, dans son *Traité de Γamour de Dieu,* l. XII, ch. vm, méthode sainte, familière aux anciens chrétiens, mais depuis presque tout à fait délaissée, jusqu'à cc que le grand serviteur de Dieu, Ignace de Loyola, la remit en honneur du temps de nos pères. »

Pour l'oralson mentale, non seulement on reconnaît que l'usage cn a été répandu sous l'influence des *Exercices,* mais on n fait ù l'auteur des *Exercices* l· reproche d'avoir Inauguré « une méthode de méditation qui tranche absolument sur les modes antiques traditionnels de l'oralson privée. · L'Église a montré ce qu'elle pensait dece reproche, en louant la pratique de l'oralson mentale, en l'encourageant par ses Indulgences, cn la recommandant dans sa législation à tous les clercs el en l'imposant à tous les religieux. Mais si le reproche tombe, la constat allon subsiste. Un siècle ne s'étalt pas écoulé depuis la retraite de Manrèse qu'une véritable transformation s'étalt opérée dans les habitudes de la vie chrétienne.

3® lin approuvant les *Exercices,* Paul III exprimait l'espérance qu'ils seraient toujours très utiles pour • l'êdlllcation et l'avancement spirituel des fidèles. » L'histoire atteste que cette espérance n'a pas été déçue. Pour le constater, Léon XIII en appelait à • l'expérience de trois siècles et au témoignage de tous ceux qui, durant ce temps,se sont distingués soit par leur science ascétique soit par la sainteté do leur vie. » (8 février 1900.) L historien Janssen offirmo spécialement pour l'Allemagne l'action sanctifiante dot *Exercices :* · Ce petit livre, dit-il. u été pour le peuple allemand, pour l'histoire de ta fol et de sa civilisation, l'un des écrits les plus Importants des temps modernes... n a exercé une Influence si extraordinaire sur les Ames qu'aucun ouvrage ascétique ne peut lui être comparé, i *L*Allemagne et la Réforme,* trad. franç., t. iv, p. 402,

405. Le cardinal Parocchi généralisait cette remarque « Quiconque, dlsait-ll, remontera dans IhMoirc des Ames jusqu'à trois siècles en arrière, se convaincra aisément qu'une Infinité de conversions doivent être attribuées à la pratique des *Exercices* et que pas un peut-être de ceux qui ont atteint les sommets de l'héroïsme n'a manqué de donner aux *Exercices* une part de reconnaissance. » 24 janvier 1881. Enfin Mgr Frcppel disait du livre des *Exercices :* · Livre merveilleux qui, avec *VJmitaiton de Jesus-Christ,* est peut-être de tous les livres faits de main d'homme celui qui a conquis le plus d Ames à Dieu. › *Panégyrique de saint Ignace,* 1868.

A propos de cette influence sanctifiante de la spiritualité Ignatienne, il faut au moins mentionner les missions paroissiales dont le plan a été le plus souvent Inspiré par les *Exercices,* les innombrables recueils de méditations qui ne sont que le développement du cadre tracé par saint Ignace, enfin les maisons affectées aux retraites fermées qui s'ouvrent actuellement de toutes parts en si grand nombre, font un bien considérable el sont encouragées chaleureusement par les souverains pontifes.

4°Une influence encore fort remarquable de la spiritualité de saint Ignace, c'est celle qu clic a exercée sur les *formes de la oie religieuse.*

Avant le xvi· siècle, la récitation conventuelle de l'office divin était regardée comme une partie essentielle de toutes les constitutions régulières. On ne concevait pas la vie religieuse sans celle participation commune cl prolongée à toutes les prières liturgiques. Plusieurs meme, pendant un certain temps, s'obstinèrent *ù* ne pas considérer comme véritables religieux ceux qui vivaient sous une règle où ccttc obligation n'était pas Inscrite. Après la mort de saint Ignace ses premiers disciples durent soutenir une longue lutte pour maintenir dans sa Compagnie celle suppression du chœur.

A la réflexion cependant, on n'eut pas de peine à comprendre que l'office conventuel n'appartient pas à l'essence de la vie religieuse, et que, si respectable qu'il fût à tous égards, il n'en Interdisait pas moins aux ordres qui s'y trouvaient astreints des œuvres fort Importantes dont le besoin se faisait réellement de plus en plus sentir. Du moment, au contraire, où l'orahon mentale quotidienne, l'examen de conscience une ou deux fols chaque jour et lu retraite annuelle passèrent en usage, on dut sc dire qu'il y avait là, pour la vie religieuse, non pas une mesure de prière suffisante, car, selon la recommandation de Notrc-Seigneur, In prière doit être continuelle, maïs un moyen suffisant pour y entretenir et y renouveler l'esprit de prière. Dès lors la nécessité du chœur apparut moins rigoureuse, et l'on ne larda pas ù voir apparaître toute une floraison d'instituts qui, organisés sur un plan nouveau, sc consacrèrent plus librement à l'apostolat de l'éducation, de In prédication et de la chai lté.

C'est ainsi qu'un renouvellement dans les pratiques de la vie chrétienne facilita certainement et détermina peut-être une transformation dans l'organisation et même dans la conception de la vie religieuse.

VL Accusations portées contre la spiritualité ionattenne. — Une rplrlfuolité qui sortait ainsi des voies battues, qui rompait avec des habitudes plusieurs fols séculaires et qui exerçait une Influence réelle dans l'Église, ne pouvait manquer de susciter des contrudo lions et même des accusations. Ivies se produisirent, en effet, elles vinrent parfois du côté le moins attendu et elles prirent ù certains moments un caractère de violence inouïe.

livre des *Exercices* n'était pas encore imprimé que déjà Il était dénoncé à l'inquisition et déféré un Jugement de* universités en Espagne et en Fhmee. Les copies en étalent saisies et sou nlsct â l'cxam n le plus rigoureux. On croyait y découvrir des klfa subversives et même des hérésies.

En vain ceux qui avaient fait loyalement l'essai cfa *Exercices* élalcnt-ils unanimes Λ proclamer qu'ils y avaient trouvé d'incomparables lumières, avec de énergies Inespérées pour le bien; en vain les divers tribunaux ecclésiastiques appelés à se prononcer déclaraient-ils qu'ils ne voyaient dans cc livre aucune syllabe ù reprendre, la tempête ne s'apaisa que lorsqu'on 1548 Paul 111, après un long el mûr examen, l'approuva et le recommanda solennellement.

Sans nous attardée aux attaques dirigées par les jansénistes contre la spiritualité de la Compagnie, rapp. Ions seulement les accusations qu'on n pu lire ou entendre de nos Jours, en dépit des approbationi que ne cessent de renouveler les souverains pontifes. A cet l c spiritualité on a reproché d'etre formaliste,d être antillturglste, d'être Individualiste et d'être novatrice.

1° Au reproche de *formalisme* nous avons déjà amplement répondu, en disant de quel esprit de largeur s'inspire toute cette spiritualité, assez souple pour s'adapter à tous les attraits, à toutes les forces, à toutes les circonstances, et assez condescendante pour n'imposer Jamais que ce qu'on peut allègrement porter.

2° Quand on a accusé la spiritualité de suint Ignace d'être *antiliturgiste,* Je crois qu'il y a eu surtout confusion. Cc fut une conception hardie que celle d'organiser la vie religieuse sans y Introduire l'office conventuel. SI saint Ignace réalisa ce plan ce n'est pas faute d'estime pour la liturgie. Il avait au contraire un goût très prononcé pour les cérémonies de l'Église, et il lui en coûta pour en faire le sacrifice. Deux ans avant sa mort, le lundi saint de l'année 1554, il disait au P. Bibadcnclra : · Si J'écoulais mon goût personnel et si Je suivais mon Inclination, j'établirais le chœur et le chant dans la Compagnie; mais ne je ne le ferai pas, car Je sens que cc n'est pas la volonté de Dieu cl que telle n'est pas la vocation de notre Institut. » *Monumenta hist. S. J., Mon, Ignatiana, Ser.* /r, *Scripta de S. Ignalto,* 1.1,p. 348.Il sc rendait compte, en elïct, que le genre de vie qu'il Imposait ù son ordre ne pouvait s'accorder avec la régularité des offices liturgiques. Une grande partie de scs religieux devaient être employés à l'œuvre de l'éducation. Comment concilier les fonctions absorbantes de renseignement cl delà surveillance avec l'assistance régulière au chœur ? Ceux qui seraient appliqués aux œuvres do l'apostolat, soit dans les pays catholiques, soit parmi les hérétiques ou les infidèles, n'allulent pas d'ordinaire sc trouver réunis assez nombreux pour suffire aux exigences de lu liturgie.

Manifestement Il lui fallait sacrifier toutes ces œuvres, ou renoncer à organiser dans les maisons de son ordre la vie liturgique avec sa régularité et son ampleur. C'est ù cc dernier parti qu'il s'arrêta. Il dut se dire, comme Jadis saint Thomas d'Aquin, que s'il est bon de chanter les louanges de Dieu, il est meilleur de gagner des Aines à Dieu par l'enseignement et la prédication : *Mellor modus est prooocandi homines ad dci^dionem per doctrinam et praedicationem* quam *per cantus,* et que ceux qui sont employés aux ministères apostoliques ne doivent pas s'adonner nu chant pour ne pas êtie détournés par lû de fonctions plus Importantes : *\'on debent cantibus insistere ne per hoe a majoribus retrahantur. Sum. thcot.,* Π·-II®, q. χα, η 2. Il dut surtout s'inspirer des exemples de Notre-Seigneur cl de scs recommandations Λ scs apôtres. Quoi qu i! en soit, l'É dre l'approuva el renouvela à plusieur tepri os son approbation. Voici en quels termes Giég.ihc XIII reiîousviait, le 28 février 1573. l'approhntion déjà .-.udre par Paul III, le 27 septembre 1510 *\ · car ub-ran ‹·* lleltgionern pnrdl ~!un ah^rrt· mos jnutus, ad Del tandem et sancite pdei catholic**

propagationem per universum orbem, dedisse, meritoque in suis piie institutis con/ovendam esse; motu proprio et ex certa Nostra scientia, sociis pro didis, ut horas canonicas, singuli et prfoalim, juxta usum romance Ecclesia·, non autem communiter seu in choro, recitare teneantur... auctoritate apostoltca de novo concedimus.

Mais si saint Ignace, ne crut pas devoir adopter pour son ordre les exercices liturgiques solennels. Il tint ù Inspirer el u entretenir, autant qu'il dépendait de lui, l'estime et le respect de la liturgie. Quand il traça dans les Exercices des règles pour sauvegarder et développer l'esprit catholique, il eut soin d'en consacrer une. In troisième, à la liturgie, recommandant de« louer l'assistance fréquente à la messe, ainsi que les chants, les psaumes, les longues prières dans l'église et ailleurs; de même encore la détermination de certains temps pour les offices divins, les prières et les heures canoniales. » C'est de cet esprit que sc sont inspirés les disciples de saint Ignace. Pour mettre la méditation en relation avec la liturgie, le principal confident du saint, le P. Nadal, compose un recueil de sujets d'oraison, disposés d'après le cycle de l'année ecclésiastique, qu'il intitule : *Annotationes et meditationes in Euangelia,* Dans les notes spirituelles laissées par le même P. Nadal, on lit : « Il faut s'associer aux dévotions de l'Église dans ses offices. Car l'Esprit sc fait sentir davantage quand toute l'Église s'abandonne à cet Esprit. » *Monum. hist. S. J., EplstoL P. Nxdal,* t. iv, p. 691. A la même époque, saint François de Borgia composait également un recueil de méditations, en tête duquel il écrivait : « Les sujets d'oraison ne sont pas laissés au choix de chacun. Le plus sûr est de prendre les sujets que l'Église romaine, épouse de Jésus-Christ, a choisis elle-même, en nous proposant des évangiles les dimanches et les jours de fêtes... Aussi ne trouvera-t-on pas ici d'autres méditations que celles-là. » Après le P. Nadal el S. François de Borgia, on ne compte plus les recueils de méditâtions composés par les Jésuites. Λ très peu d'exceptions près, tous ont proposé comme sujets d'oraison, les mystères de la vie et de Iα passion de Notre-Seigncur. Plusieurs ont suivi l'ordre chronologique, mais un grand nombre ont tenu à suivre l'ordre liturgique. Parmi ceux qui ont été le plus souvent utilisés, je cite seulement Basée (1567-1611), dont *VEnchiridion.* traduit par M. Portail, sur l'ordre de saint Vincent de Paul, devint el reste encore le manuel ordinaire des Prêtres de In Mission, ilayncuvc (1588-1663), Avancin (1612-1686), Médaillé (1638-1709) el plus près de nous Chaignon (1791-1883). Plus encore que ces recueils de de méditations il faut rappeler Γ Année *chrétienne* du P. Croise!, publiée pour lu première fols en neuf volumes (1712 1720), sous cc litre : « *Exercices de piété pour tous tes jours de Cannée,* contenant l'explication du Mystère, ou la Vie du saint de chaque Jour, avec des réflexions sur l'épître et une méditation sur l'Évangile de la messe, el quelques pratiques de piété propre, à toutes sortes de personnes. » L'ouvrage fut Imnu tintement traduit dans les principales langues de l'Europe, cl. après un siècle et demi qunnd il cédit In pince Λ l'*Année liturgigue* de D. Guéranger, Il avait atteint plus de soixante éditions. C'était une assex belle contribution à la cause de In liturgie.

3® De tous les reproches adressés Λ In spiritualité de saint Ignace, le plus invraisemblable est bien celui d'être *individualiste.* N'a-t-on pas écrit, que « le futur fondateur de lu Compagnie de Jésus, profondément Individualiste quand il arrive Λ .Mnnrèse, l'y devient davantage encore;... qu'il s'efforcera avant tout de donner aux âmes qu'il emploie une formation énergiquement IndivIcWhlbte. »

Comme il s'agit du fondateur d'ordre qui aorgU' nlsé la vio religieuse de la façon la plu* social»', le reproche ne peut viser que les formes de lu prière Malt alors on ne volt pas comment saint Ignace «profond* ment individual! -te quand ll arrive à M mrèse, l'y devient davantage encore, · car, pendant son séjour à Mnnrèse, Il assiste régulièrement aux offices qui se célêbt ent, et jusqu'à In lin de sa vie ll garde le goût des cérémonies liturgiques. Quand aux prières qui se font dans la Compagnie, on pourrait d'abord faire observer que tous les jours les prêtres célèbrent la sainte messe et récitent l'office divin, qui sont bien de> prières publiques, faites au nom de l'Église universelle; pour d'autres prières, pour l'oraison mentale notamment, que chaque jésuite fait, à une heure réglementaire, en son particulier, cet u«age n'est que la mise en piatlque du conseil de Notre-Selgneur : *Cum oraveris, in* Ira in cubiculum tuum, et, clauso ostio, ora Pat'cm tuum in abscondito* Matth., vi, 6. S'il faut voir là de l'individualisme, c'est de l'individualisme évangélique.

4° Enfin on a fait un grief à la spiritualité de saint Ignace d'être *novatrice,* de sortir des voles de la tradition, et d'introduire dans le courant de la piété chrétienne des exercices que les générations précédentes n'avaient pas connus.

Nous avons montré qu'en effet cette spiritualité avait exercé une réelle in fluence tant sur les pratiques de la piété chrétienne que sur les formes de la vie religieuse. .Mais, ll faut distinguer entre Innovations téméraires et subversives et lnno\allons salutaires et bienfaisantes. Quand des transformations répondent à à une aspiration générale ou à un besoin universel, quand surtout elles ont l'approbation formelle de l'Église qui les appuie de son autorité ou les favorise de ses encouragements, il est difficile de ne pas les attribuer à quelque inspiration de l'Esprit Saint. Car c'est lui qui anime et dirige constamment l'Église, c'est à lui qu'elle doit ce sens merveilleux de l'opportunité dont elle fait preuve chaque Jourdans le gouvernement des âmes. Et alors c'est mal raisonner que de dédaigner des pratiques ainsi Introduites dans les usages du peuple chrétien ou dans les habitudes de la vie religieuse, sous prétexte qu'elles ont été plus ou moins inconnues cl inusitées pendant des siècles. La plupart de nos dévoilons les plus légitimes et aujourd'hui les plus chères aux âmes chrétiennes, dans le cloître cl dans le monde, ne tiendraient pas devant cc raisonnement, s'il était tant soit peu fondé. Ainsi d'ailleurs Γα-t-on généralement compris, et l'Église n'avait pas encoie imposé Λ tous les religieux, comme elle vient de le taire dans son *Codex,* l'oraison mentale quotidienne et ia retraite annuelle, que déjà le P. Deni He O P. pouvait écrire, en parlant spécialement de la retraite : « C'est ainsi que les anciens jésuites ont été formés, et c'est ainsi que le sont les Jésuites modernes. Tous les autres ordres leur ont pris celte méthode, sans pour cela changer un iota à leurs anciens statuts. » *Luther et le luthéranisme,* trad, franç., t. i, p. 308.

VIL La mystiquk dans la spiiutuauté ionanni nnr. — Pour saint Ignace, comme pour tous les maîtres de la vie spirituelle, la contemplation mystique occupe le premier rang entre les grâces d'otalson. H en avait lui-même sullhamment l'expérience, et H avait ru l'occasion de l'admirer assex souvent dans plusieurs de ceux qui l'entouralent, pour l'apprécier à iâ haute valeur et pour la souhaiter à ses disciples. M ils, nu Heu de proposer cette vont'mol t ion, comme un but à poursuivre. Il n'y fait que de rares allusions. On pourrait pt tique «lire qu'il y pense toujours mais qu'il n'en parle Jamais. En réalité, il prépare constamment les âmrs, plus ou moins à leur insu, à recevoir les visites «te Dieu, «i elles en sont favorisée* Sage réserve qui prévient bien d s illusions.

Dans son célèbre commentaire des *Exercices,* parlant des formes supérieures de la prière, le P. Gagliardi (f 1607) écrivait : « Que celui qui s'adonne à l'oraison

sache bien que personne nu monde ne saurait donner une règle pour assurer la réception de ces grâces sublimes, car elles ne dépendent que de Dieu et elles sont conférées directement par Dieu. Le plus sûr est de s'en remettre ft Dieu avec une paix complète et une soumission entière, en se regardant comme très Indigne de ces faveurs célestes, en ne recherchant et en ne demandant que la conformité à sa sainte volonté. » On ne pouvait mieux exprimer les sentiments du maître sur cc sujet délicat.

Mais, si on ne peut tracer des règles Infaillibles pour se procurer ces grâces mystiques, que Dieu se réserve d'accorder Λ qui il veut, quand il veut, dans la mesure qu'il veut, on peut donner des règles pour aider les âmes ft se disposer de plus en plus aux communications divines, et c'est précisément ce que font les *Exercices spirituels.*

C'est par ce moyen des *Exercices* que saint Ignace l'était disposé lui-même, quand Dieu daigna l'élever jusqu'aux sommets de la contemplation. La remarque est du P. Nadal Après cette expérience, il ne voulut d'autre méthode ni pour lui ni pour les autres, dit encore IeP.NadnI,car il savait que les *Exercices* suffisent pour conduire Λ l'oraison la plus parfaite et, si l'on veut, la plus sublime : *Ilis Exercitiis quoad vixit, ab initio su/c conversionis usus est pro se et pro aliis... Neque aliam methodum voluit unquam orationis dare vel permittere... (Hinc) enim sciebat principia accipi et vim unde ad omnem orationis perfectionem et, si velis, sublimitatem evadere possimus. Monum. hist. S. J., Epistolie P. Nadal,* t. iv, p. 666, 669.

En réalité, rien ne manque aux *Exercices* pour mettre les âmes dans la disposition prochaine aux grâces mystiques. La purification active, dont parle longuement saint Jean de la Croix, ne saurait être plus complète que dans l'observation de cette consigne du Règne : *Agere contra suam propriam sensualitatem el contra suum amorem carnalem el mundanum,* ou dans ia pratique du *troisième degré d*humilité;* toutes les Indications sont données, dans les *Règles du discernement des esprits,* pour faire reconnaître et pour faire traverser fructueusement les purifications passives; ia prière est réglée de façon ft devenir de plus en plus affective et à sc simplifier de plus en plus, grâce â ces répétitions et ft cette application des sens qui reviennent chaque jour; si l'on ajoute la recommandation de s'arrêter pour goûter et savourer ft loisir les communications divines dès qu'on aperçoit quelque lumière ou qu'on ressent quelque consolation; si l'on remarque enfin que les sujets proposés pour la méditation sont toujours présentés d'une façon concrète, sous une forme en quelque sorte visible et tangible qui attire et retient l'attention, on reconnaîtra que rien n'est omis de ce qui peut préparer l'âme ft la contemplation. L'cfTort de l'homme ne peut aller plus loin; le reste n'apparlienl qu'ft Dieu. Suarez le dit avec raison : *Contentus est (S. Ignotius) ponendo sapientes in via, nam quod reliquum est magis ad magisterium Spiritus Sancti quam hominis spectat. De religione,* tr. X, l. IX, c. vi, n. 9. Mais si après cela Dieu, dont l'Esprit souille où ll veut, daigne couronner cet effort et récompenser cette préparation par des grâces mystiques, *tes Règles du discernement des esprits* contiennent en substance toutes les indications nécessaires pour sc diriger prudemment sur ce terrain où ll est facile de s'égarer.

En somme, ce ne sont pas seulement tous les principes de la théologie ascétique, cc sont tous les principes de la théologie mystique qui ont été condense dans le livre des *Exercices.* La remarque en a été faite par Suarez dans son étude *ur les pages de saint Ignace : *Nihil ad sp iritualem instructionem necessarium tn eis(Exercitiis) desideratur quantum per brevem methodum tradi poterat. De religione, S. J.,* L IX, j c. vi, n. 11. Avant Suarez, le P. Gagliardi faisait h même observation : *Liber Exercitiorum spiritualium B. Patris\Ignatii pleneprrescribit quidquid ad interiorem animarum cultum pertinet... Principia (ere omnia ac dogmata lotius interioris disciplina· tradit. Commentarii in Exercitia spirit. S. P. Ignatii,* Proœnu, 11.2.

En ce qui concerne spécialement la mystique, le P. Dicrtlns disait nu xvn· siècle : *Per hanc methodum obtinetur facile itta animi pneparatio quam ad sublimiorem contemplationem Deus prærequirere solet,* et il ajoute : *Ultra aulem hane pneparationem velle connltl ad contemplationem illam extraordinariam antequam Deus illam concedat, temeritate plenum est. Historia Exercitiorum spirit.,* Prmfatlo. Un sage commentateur des *Exercices* au xvm· siècle, le P. Fcrrusoln, après avoir recommandé la lecture de quelques ouvrages de théologie mystique,en particulier ceux du P. du Pont, ajoutait : *Verum ut aperte dicam quod sentio, neque in* w *neque in aliis, vix quidquam reperies, nisi /ortasu vocabula, quod in Exercitiorum libro non contineatur. Commentaria in librum Exercitiorum,* P. I, s. n, c. 5.

C'est dans la vole ouverte et frayée par saint Ignace que sont entrés généralement ceux de ses disciples qui sc sont occupés des questions mystiques. A part quelques exceptions, ils ont préféré le genre directif au genre descriptif, même ceux qui ont été favorisés de grâces d'oraison extraordinaires. Un demi-siècle après la publication des *Exercices,* la Compagnie de Jésus comptait un certain nombre d'auteurs qui avaient écrit sur la théologie mystique. Dans scs luttes contre le quiétismo· Bossuet, en appelait à leur autorité, et il citait avec éloge le P. Balthazar Alvarez, «une des gloires de sa Compagnie et qui a été parmi les confesseurs de sainte Thérèse un de ceux dont elle a vu de plus grandes choses; · le P. Louis du Pont,«un des plus grnnds spirituels de sa Compagnie et de son siècle; » le P. Alvarez de Paz «savant jésuite qui a traité plus amplement que tous les autres la théologie mystique; » le P. Suarez « en qui on entend toute l'École. »

On no peut s'attendre A trouver Ici la bibliographie ascétique <le* jésuites. Cette bibliographie a été dressée par le P. BIInrd dans la table qui forme le dixième volume de la *Hibltidhèque de la Compagnie de Jésus* pur le P. Soinmervogel. Les seuls noms relevés dans cette table et rangés m>u» le titre de *'l héolugte ascétique* remplissent plus de 22U colonnes (342-563). Nous ne pouvons que renvoyer a cet excellent répertoire.

Pierre Bouvier, S. J.

JÉSUS-CHRIST.—Danscct article, ainsi qu'on l'a indiqué à Incarnation, t. vu, col. 1445, on se propose d'étudier, au point de vue de la théologie catholique, le sujet concret, Dieu et homme, résultant de l'union hypostatique de la nature humaine ft la personne du Verbe, qui est apparu sur la terre, a vécu parmi les hommes et n conversé avec eux, et dont Ici ennemis de la foi chrétienne ont essuyé de nier, tour ft tour, la divinité ou l'humanité. L'objet de notre étude est donc moins la personne que le personnage même du Verbe incarné.

Cc personnage, dont l'existence est historiquement établie, est né d'une vierge de la race de David Mais, chose admirable, son histoire n'a pas pour point de départ sa naissance selon la chair : on doit la faire remonter plus haut. C'est pour ainsi dire dès l'origine de notre race que la ligure de Jésus-Christ commence Λ se dessiner dans l'avenir. Dans beaucoup de livres, de l'Ancien Testament, se rencontrent déjà un certain nombre de traits, projetés par avance sur le personnage du Messie futur et que le croyant se plaît Λ retrouver en NoIre-Seigneur Jésus-Christ. Au point de vue de l'existence de ΓHomme-Dieu, ces traits ne sont donc pas ft négliger : ils font pressentir cette exis-

tencc et constituent un élément solide de sa démons* tuition. C'est à ce point de vue qu'ils entrent dans la théologie de Jésus-Christ. La théologie Juive des temps qui précédèrent Immédiatement la venue du Sauveur, bien que sc développant sous des Influences purement humaines, n'est pas à négliger par le théologien et par l'apologiste catholique : sa connaissance, en effet, est utile d'une part pour mettre en un meilleur relief les idées du peuple juif sur le Messie à venir, d'autre part, pour rappeler les conditions du milieu dans lequel devait naître, vivre, enseigner, en un mot, sc manifester le Verbe fait chair Enfin, les écrits Immédiatement postérieurs à Jésus-Christ, écrits principalement dus à la plume des apôtres et des disciples, témoignent de la réalité de la venue du Sauveur; ils nous fixent définitivement sur la physionomie réelle de l'Homme-Dleu; ils nous en retracent la naissance, les premières années, la vie publique, la passion, la mort, la résurrection, l'ascension; Ils nous rappellent ses œuvres, sa prédication, ses miracles, la fondation de l'Eglise, la ml.sion conférée aux apôtres. Et déjà, dans ces premiers écrits qui nous donnent pour ainsi dire un portrait contemporain de Jésus, s'affirme le double élément qui constitue le personnage du Sauveur des hommes, l'élément divin et l'élément humain. Les générations chrétiennes s'efforceront ensuite de dégager de plus en plus les traits authentiques de ce portrait, tandis que des influences diverses tendront à lui faire subir des altérations plus ou moins profondes. Maintenir la tradition dans la voie de la vérité sera le but poursuivi par l'Église naissante, chargée déjà par Dieu de veiller à l'intégrité de la foi. Sans doute, les traits qui appartiennent à l'objet de la fol ne sont pas tous explicitement contenus dans le portrait de l'Évangilc. Aussi bien la foi porte-t-elle avant tout sur des vérités qui échappent aux constatations humaines. Mais l'expérience des apôtres et des disciples suffit néanmoins à justifier la foi des premières générations, et c'est à cette expérience que l'Église recourra sans cesse pour effacer les retouches maladroites ou mensongères que la dévotion mal entendue, l'ignorance ou l'impiété auraient voulu faire au portrait du divin Maître, pour restituer à ce portrait les traits que le mysticisme exagéré, le naturalisme ou le rationalisme de tous les Ages en auraient voulu retrancher. Ainsi, peu à peu, le dogme de Jésus-Chrhl, Homme-Dieu, sc précisera, s'affermira dans renseignement chrétien. Mais ce n'est pas tout : la piété chrétienne s'efforcera d'ajouter au portrait tracé par l'évangile pour l'embellir, sans le défigurer. Et cette prétention est pleinement justifiée, car c'est, à vrai dire, le propre de la théologie de tirer des prémisses révélées les conclusions qu'elles renferment en puissance, vérités certaines ou simples opinions probables. D'ailleurs les traits qu'ajoutera la théologie catholique au portrait évangélique ne sont pas des additions contraires ou étrangères à la vérité : la piété ne saurait se nourrir du mensonge. Ils ne sont qu'une restitution à l'original des nuances que l'expérience des apôtres n'avoit pu découvrir complètement, mais que, par delà celle expérience, la foi et la théologie ont le droit de retrouver dans le personnage de l'Homme-Dieu.

La théologie de Jésus-Christ, A proprement parler, s'arrête IA. Elle ne peut cependant ignorer les critiques qui lui ont été adressés au cours des siècles. Recenser à grands traits ces ciitiques, indiquer la position de l'apologétique catholique A leur endroit, tel doit être le travail subsidiaire qu'il convient d'ajouter À l'exposé théologique de la question doctrinale relative A Jésus-Christ. De plus, il nous faudra dire un mot, pour terminer, des principales vies catholiques du fondateur du christianisme en indiquant le point de vue phi» particuller auquel leurs auteurs se sont placés. Ainsi donc nous étudierons successivement : I. Jésus-Christ préparé et prédit. II. Jésus-Christ et les documents de l'âge apostolique (col. 1131). III. Jésus-Christ et le dogme catholique (col. 1247). IV. Jésus-Christ et la théologie catholique (col. 1271). V. Jésus-Christ et la critique avec, en appendice, une étude des principales vies catholiques de Jésus-Christ (col. 1362).

I.J **JÉ8U8-OHRI8T PRÉPARÉ BT PRÉDIT.** Sous trois rubriques successives nous étudierons : I. Jésus-Christ et les prophéties messianiques. — II. Jésus-Christ et les livres saplcntaux (col. 1124). — III. Jésus-Christ et la théologie Juive (col. 1126).

I. **J**ésus-Christ et les prophéties messianiques. — 1· *Délimitation du sujet.* — Notre dessein n'est pas d'étudier les prophéties messianiques de l'Ancien Testament quant à leur authenticity leur ordre chronologique, et d'en déterminer le sens dans ce qu'elles peuvent présenter d'obscur et d'incertain. Tous ces points relèvent, à vrai dire, de l'étude exégétlque de l'Ancien Testament. On ne veut ici que relever les traits déjà nettement esquissés par ceux des prophètes qui ont entrevu d'avance d'une façon plus distincte le personnage du Christ et l'ont fait pressentir au peuple de Dieu. Ces traits, on les reportera sur Jésus lui-même et l'on établira par eux que, déjà entrevu comme la Messie choisi par Dieu pour consoler son peuple et le sauver, Jésus est aussi, dans la partie supérieure de son être, transcendant à notre humanité et comme une émanation de la divinité elle-même. Bien plus, certaines prophéties particulières, par une détermination plus précise des circonstances de temps, de lieux ou de personnes, forment un argument de grande valeur pour démontrer qu'il ne saurait être question d'appliquer les traits relevés par les prophètes à un autre personnage qu'à cc Jésus qui a vécu au début de notre ère et qui est le fondateur du christianisme.

Sans doute, le théologien ne saurait, dans ses conclusions, négliger la *crédibilité* qui ressort de l'accomplissement des prophéties en Jésus-Christ : mais c'est là un aspect proprement apologétique qu'il ne doit envisager qu'en second Heu. L'usage principal que la théologie doit faire des prophéties messian(ques est de *déterminer avec leur aide les trails cnracléristiques de la figure de Jésus-Christ et de les reporter sur Jésus au cours de sa oie mortelle, au fur et* d *mesure de la réalisation des prophéties.* Et le point délicat de ce travail théologique consiste à n'exagérer en rien le sens des vérités que les écrivains antérieurs au Christ n'ont fait qu'entrevoir sans pouvoir les définir en toute exactitude. Et, pour mieux faire comprendre la délicatesse de ce travail, Il convient, avant toute chose, de préciser ici cet usage.

2° *Usage que l'on doit faire des prophéties relatives au Christ.* — 1. Nous supposons démontrée l'existence de prophéties dans l'Ancien Tes tament relativement À Jésus-Christ A l'article Messie, ou prouvera, en effet, que l'attente messianique, toute liée qu'elle soit, et précisément parce que liée au sort du monothéisme chez les Hébreux, ne peut s'expliquer ni par des causes fortuites, ni par une évolution naturelle, mais qu'elle suppose une intervention de Dieu par les prophètes, ainsi que l'enseignent Jésus et les écrivains inspirés du Nouveau Testament. Voir dans le *Dictionnaire apologétique de la Fol catholique,* l'article *Jui/ (Peuple)* de M. Touzard, t. il, col. 1614-1051. Cet enseignement, Jésus le formule d'une manière explicite en ce qui concerne les prophéties relatives à sa propre personne. par exemple, Matlh., xxvi, 54; Luc. xxn, 37; xxiv, 27, 14-47 ; Joa., v, 39-47; xvn, 12, etc Et les apôtres le reprennent également, par exemple Mntlh., n, 5; xui, 35; xxvu, 9, 35; Luc., 1, 70; Marc,

xv, 28; Joa., ›, 45; xn, 38, 40; xix, 24, 28, 30, 37; AcL, ht, 18; vm, 30; II Pet., r, 19, etc.

2. Kücnen et d'antres critiques ont fait observer que, parmi *les prophéties* ni ssianiqitcs, un certain nombre ne se sont pas réalisées. El, parlant de cette · constatation », ils prétendent ébranler la valeur dc l'argument prophétique en niant l'origine divine des prophéties de (’Ancien Testament. *The Prophets and Prophecy in Israël,* trad, anglaise, Londres, 1877, c. v-vn. Nous n'avons pas Λ discuter Ici cette assertion, mais simplement à déclarer qu'il ne saurait être question, « ans cette étude théologique, d’utiliser les sens spirituels ou accommodalices par lesquels certains t» xtcs des prophètes, littéralement irréallsés, peuvent être entendus et ont été, de fait, entendus par Jésus et par les apôtres. Voir, par exemple, Matth., n, 15, 18. Nous omettons de plus systématiquement ce qui concerne tout ce qu’on est convenu d’appeler les *figures* dc Jésus-Christ, soit personnages, soit choses, dans ('Ancien Testament. Il est Incontestable d'ailleurs que l’emploi dc l'exégèse allégorique a contribué ù multiplier outre mesure, ces *figures,* el que cet abus rhquc fort d'infirmer pour les exégètes plus circonspects la valeur et la signification des arguments que l’on a pu en tirer. Nous retenons enfin, comme résolvant bien des difficultés, l'opportune distinction, mise en relief par M. Touzard, entre les éléments *essentiels* cl hs éléments *accessoires* des prédictions. *L'argument prophétique,* dans la *Revue pratique d*Apologétique,* t. vn, p. 92. Sur les premiers, « les hommes de Dieu Insistent dès le début; ils reviennent et renchérissent â qui mieux mieux, fournissant les uns après les autres leur apport de progrès et de développement, tout en sauvegardant une parfaite continuité de direction. » Parmi ces prédictions essentielles, il faut nommer celle du règne universel dc Jahvé dans In religion, la justice et la paix; celle du jugement qui devait préluder ά l'inauguration de cc règne; celle du royaume qui devait grouper tous les individus de tous les temps el de tous les lieux, en qui et par qui s’établirait le règne dc Dieu; celle du roi messianique, futur représentant de Jahvé, A ·o tête dc la nouvelle société, appelé à cc titre A présider A son Inauguration et à son développement, et, pour être digne dc cette mission, revêtu par une influence très spéciale dc l’Esprit de Dieu, de toutes les vertus morales et religieuses (pii doivent fleurir dans le royaume. Telle encore l'annonce de la continuité qui doit régner entre les diverses Interventions de Dieu dans le monde, son Intervention dans le royaume d’Israèl et de Juda, son intervention dans le royaume messianique, continuité telle que le royaume futur aura des Juifs pour premier noyau et point dc départ, que le roi futur sera de race davidique. » Les a très éléments, « tout en occupant une place importante dans les prédictions messianiques, n’occupent pourtant, a raison dc leur caractère même, qu'un rang secondaire, une place accessoire Ils constituent comme les enveloppes, la gaine qui devait renfermer, entourer, les éléments essentiels, pour les présenter sous une forme acceptable aux premiers destinataires des prophéties; mais leur sort était de se rompre, de se déchirer, rt finalement de disparaître le jour où le fruit en serait venu à sa pleine maturité. » Et le savant auteur mentionne, comme exemples d'éléments accessoires, · tout cc qui tend à restreindre le royaume de Dieu au profit d‘Israël : reconstitution du pouvoir terrestre d Israël autrement que comme fait préparatoire aux événements futurs, conquêtes terrestres d'hraêl, extension terrestre dc «a domination, prospérité physique, etc. ». Nous passons d‘nutTcs exemples moins immédiatement utiles A l'mtclHgcncc de notre position Mais on compn ndra (pie des prédictlous relative* à JtSus-dinst, nom ne retenions que celles qui ont trait A *l'essentiel* dc la prophétie messianique, et très particulièrement que les prédictions dont le roi messianique futur, sa transcendance, ses qualités et quelques faits précis dc sa vie terrestre sont l'objet.

3. Enfin, nous devons nous souvenir que les prophéties messianiques relatives au personnage de Jésus-Christ peuvent être exposées dc deux manières, qui, loin de s'exclure, se superposent et sc complètent. On peut tout d’abord simplement relever *le sens général des* prédictions; on peut ensuite descendre dans *les détails particuliers,* propres à chaque prophétie, et par lesquels on essaie dc fixer déjà par avance les traits de l’envoyé de Dieu.

Le sens général des prophéties relatives au Christ futura été mis en relief par M. Touzard, dans les articles publiés dans la *Revue pratique d Apologétique,* t. vi, p. 906-933; t. vn, p. 81-116; 731-750, sous le litre : *L'argument prophétique.* Le même auteur a repris, en la résumant, cetle thèse dans son opuscule : *Comment utiliser l'argument prophétique ?* Paris, 1911 (collection *Science et Religion).* Voir également le P. Lagrange, *Pascal et les prophéties messianiques,* dans la *Revue biblique,* 1906, p. 553, et surtout *Le Messianisme chez les Jui/s,* Paris, 1907, p. 258 sq.

L’exposé des détails, dont la réalisation s'est faite en Jésus-Christ, est la thèse classique et traditionnelle, celle qu'on retrouve dans toutes les théologies fondamentales, celle qu'a esquissée saint Thomas d’Aquin, *Sum. theol.,* 11· 11*5, q. clxxiv, a. 6, et utilisée Bossuet, *Élévations sur les mystères,* Xe semaine, *Élévations sur les Prophéties.* Ainsi que l’a fort justement rappelé le R. P. Lagrange, *Revue biblique,* 1917, p 594, la methode des ‹ grandes lignes » ne doit pas faire oublier celle des « précisions détaillées ». Il convient donc, pour ne pas risquer dc retracer d’une façon trop vague et trop Imprécise le portrait du Christ, d’étudier non seulement le sens général des prophéties le concernant, mais encore de rechercher avec soin les détail· successivement ajoutés par les prophètes, détails qui accentuent dc plus en plus les traits du Sauveur ù mesure que l'on approche de sa venue sur la terre. C'est cette double méthode qu’on entend suivre Ici.

3° *Sens général des prophéties relatives à Jésus-Christ.* — Cc sens général a été bleu marqué par M. Touzard, *Comment utiliser l'argument prophétique f* p. 37 : » Il s'agit de montrer que, dans le plan divin, la religion d’Israël a eu pour principale raison d’être de préparer le christianisme; que, par contre, la religion chrétienne apparaît comme le complément que, de par la disposition divine elle-même, le Jùdalsme postulait. » Jésus-Christ sc trouve ainsi le point central et culminant vers lequel convergent tous les efforts des prophètes pour prêcher, maintenir, affermir, restaurer le monothéisme des Hébreux et duquel rayonnera plus tard le royaume futur dc Jahvé. C'est même en fonction de cc royaume dont il sera le monarque visible que Jésus-Christ sera annoncé par les prophètes. Le monothéisme et la loi promulguée au nom du vrai Dieu préparent l’avènement d’un royaume universel, spirituel et intérieur, dont le roi sera Jésus-Christ, représentant de Dieu dont il est comme une émanation. C'est sous ect aspect que s’affirme le sens général des prophéties relatives à Jésus Christ.

1. Le *prédication du monothéisme* est la préoccupation fondamentale des prophètes. Sans entrer dans l'hlstoife du monothéisme en Israel, Cf. *Dictionnaire apologétique de la Fol catholique,* article *Juif (Peuple)* de M.'Toumrd. t. n, col 1577-1011,l) nous faut Immédiatement Mpnakrle trait qui appartient directement A notn Rujrt, à «avoir que, dans l’intention prophétique, le monothéisme dépasse lrs limites du peuple juif et entend devenir, par delà l’individualisme du

peuple élu, la religion universelle. « Tantôt les prophùles nous montrent les nations affluant vers Israël ; elles sc Joignent à lui pour former avec lui le royaume dc Jahvé, ls., xix, 23-25; elles accourent offljr des présents et des tributs en sa capitale qui est la demeure par excellence du vrai Dieu, ls,, xvm, 7; xxui, 15-18; elles y viennent, avides d'en rapporter des directions, une connaissance plus parfaite de la loi qui doit les régir ls., Π, 1-4. Et de Jérusalem, devenue la métropole du monde, Jahvé étend son sceptre sur tous les peuples, les Jugeant, faisant disparaître les conflits et assurant à Jamais la paix. D'autres fols, c'est le Dieu d'Israël qui va au devant des nations et marche à leur conquête. Aux yeux des plus grandes, il procure avec une telle force la délivrance dc son peuple en exil qu'elles ne peuvent manquer de reconnaître sa puissance, ls., xlv, 18-25, et d'entraîner à leur suite des multitudes d'adorateurs. Is., xuv, 1-5; xlv, 14. Mais Jahvé peut aussi se décharger sur Israël d'une part dc cette action conquérante; il le charge d'être l'intermédiaire d'une alliance avec les nations; il l'appelle à devenir la lumière du monde. Bien plus, il choisit en son sein, et quelquefois contic son gré, des apôtres qui doivent aller au loin porter la bonne nouvelle dc la conversion et du salut. › Tel Jonas. Touzard, *op. cit.,* p. 51-52.

Est-il besoin d'ajouter que ce monothéisme universel, prêché par les prophètes ne peut trouver son explication dans les conditions naturelles du peuple juif? Déjà, en effet, le monothéisme juif lui-même n'esl pas d'importation étrange» e. Voir Idolatiue, t. vn, col. 609-614, et *Dictuum dre apologétique,* art. *Juif (Peuple),* t. n, col. 1611. Mais, dc plus, il n'est pas sorti d'Israël en raison des propensions spéciales, des aptitudes dc cc peuple : « il doit sa naissance el scs développements ù l'action d'un certain nombre de personnalités qui réussirent à faire admettre leurs idées. » Bien dc semblable dans les autres religions. Le monothéisme hébreu est transcendant à la fois par son contenu et par son origine. Donc, le caractère d'universalité que lui attribuent les prophéties dans l'avenir marque mieux encore sa divine transcendance, en face du particularisme des autres religions. Ce monothéisme universel ne saurait vire le fruit des spéculations philosophiques; il s'allirme comme le résultat d'une intervention divine, surnaturelle.

2. Ce monothéisme universel, prêché par les prophètes, est aussi annoncé comme une religion *spirituelle et intérieure.* Sans doute, ce <<ui est essentiel dans ccs prédictions est souvent revêtu, comme d'une espèce d'enveloppe, dc promesses matérielles, les seules qui, à l'époque où parlaient les prophètes, pussent rendre accessibles et acceptables aux Intelligences les prophéties messianiques. Le triomphe du royaume dc Jahvé apparaît comme le triomphe du royaume d Israel, la restauration messianique semble liée ʌ une restauration temporelle, celle que désiraient ardemment, au jour dc la captivité, les Juifs malheureux. C'est pourquoi 1ère messianique est représentée assez souvent comme une époque d'abondance, de gloire el dc paix. Osée, n, 23; Joel., it, 19 *sq.* ; Amos, ix, 13; Midi., iv, 3-5; Soph , ni, 13-20; Zach., ix, 0 sq. ; h., iv, 2; ix, 1-4; xi, Il 16; xxtx, 17; xxx, 23-20; xxxii, 15, 20, etc. Toutefois le caractère dc ces promesses matérielles appâtait bien vite. Sans doute encore, les prophètes n'en avalent eux-mêmes aucune conscience; mais c'est Dieu hil-mêinc qui a pris soin de l'indiquer d'une façon très suffisante : · La grande preuve que les perspectives matérielles sont, secondaires dans la grande vision messianique, c est que parfois elle en est debarrassée; elles font presque complètement défaut, par exemple, dans les passages fameux du *Serviteur de Jahvé, ls., xui,* 1-4; xux, 1-0, L, 4-9; lu, 13-un, 12. Accessoires, ces éléments sont encore caducs dc leur nature. A m sure que la révélation se pousuit, on entrevoit que certains éléments essentiels doivent aboutir a les éliminer. Si quelque chose est fondamental dans la prédiction prophétique, c'est l'idée de celte religion universelle qui doit grouper l'univers entier autour du Dieu d*Israël; or, plus que tout autre, celte idée est incompatible avec les descriptions qui donnent tant d'importance au particularisme Juif, comme avec un programme de culte trop étroitement rivé au sanctuaire de Jérusalem. » Touzard, *op. cit.,* p. 47. Le point de vue spirituel abonde dans Isaïe : « L'épreuve débaras^era Jérusalem de ses impuretés, ls., i, 25; rv, 4; xxix, 20, 21 ; elle en fera la ville de la Justice, la cité fidèle, i,2ù. Résidant au milieu d'elle, la couvrant dc sa protection, iv, 5, 6, Jahvé exaucera ceux qui espéreront en lui, xxx, 18, 19, prendra soin des humbles et des pauvres, xxix, 19, donnera la sagesse à ceux qui en manquent, xxix, 24; xxxn, 5-8, la lumière à ceux qui en ont besoin, xxix, 18; xxx, 20, 21; xxxn, 3, 4; le peuple retrouvera sa fierté et mettra son bonheur à glorifier son Dieu, xxix, 22, 23; ce sera le triiij»' de la justice et dc la paix, xxxn, 16-18. » Touzard, *Juif (Peuple),* col. 1619.

C'est donc uniquement au caractère *spirituel* du royaume dc Jahvé, annoncé par les prophetes, que le théologien catholique devra accorder son attention en vue d'établir le cadre réel dans lequel doit paraître le Messie. Il convient de dégager les prophéties concernant le royaume messianique des enveloppes matérielles et caduques dont les avait revêtues l'esprit des prophètes, el notamment du triomphe temporel d'Israel sur les autres nations. Mais, de plus, dans le tableau tracé par les prophètes, on devra dégager les perspectives plus ou moins éloignées que les prophètes avaient annoncées simultanément, les entrevoyant sur un plan unique, et notamment rejeter â la fin des temps les bouleversements considerables qui doivent mettre terme à l'ordre actuel du monde et préluder à la restauration des nouveaux deux cl d'une nouvelle terre dans un ordre dc choses entièrement nouveau. Is , u, 16; lxv, 17; lxvi, 22. Voir le commentaire du P. Knabenbauer, *in isaiam prophetam,* Pans, 1887, t. u, p. 490-492; 520. Sur les perspectives rschalologiques des prophéties messianiques, voir l'urt. Juokmint. Dieu lui-même a veillé à cc que ces vivons cschatologiques, si chères aux apocalypses, fussent facilement séparées de la prévision du royaume messianique : · Pour bien montrer que tous ces points de vue ne sc confondaient pas, (l n'en a souvent manifesté qu un seul à scs divers interprètes;plus d'une vision messianique est indépendante de toute perspective de restauration nationale; au plus grand nombre des prophètes. Dieu n'a rien révéle des perspectives eschatologiqucs. En d'autres cas, il a fait entrevoir d'une façon précise les deux actes principaux de J'œuvre divine : celui de l'inauguration du triomphe et celui dc sa consommation. Cf. *El.,* xxxvin, xxxix. Nous sommes donc *fondés ù trader* d'imparfaites ces vues qui confondent les diverses interventions divines, puis a les dégager les unes des autres pour préciser en quelle manière elles devaient sc réaliser. » *id., p.* 49-50.

Les prophètes ne se contentent pas d'annoncer un royaume spirituel, dont l'cmoyé de Dieu sera roi, mais ils stipule nt encore que ce royaume sera *intérieur.* L'appartenance à Jahvé ne sera pas un titre tout extrinsèque; *elle ne* saurait sc manifester par des signes purement extérieurs. Souvent les prophètes reprochèrent à Israel d'etre un peuple infidèle, d'iionorrr Dieu du bout des lèvres et de tenir son cœur éloigné de lui. *ls* , xxrx, 13; i. 10-17; Amos, v, 21-21. Dans le futur royaume Il n'en saurait être dc meme.

Israël doit être entièrement transformé. Et, dans cette transformation, il faut faire la part de Dieu et la part dc l'homme. « C'était Dieu lui-même qui, poussé par son amour, Os., xi, 8, 9, prenait pitié dc son peuple et, désireux dc lui faire miséricorde, Is., xxx, 18, se mettait à sa recherche ct allait au-devant dc lui. Oi., n, 6; xiv, 2. Israël, dc son côté, renonçait à scs égarements, se tournant vers son Dieu; il confessait ses erreurs passées et sc décidait à mettre pour toujours sa confiance en son créateur. Os., n, 7; xiv, 3, 4. A ces conditions, Jahvé oubliait les iniquités passées, faisait trêve à sa colère. Os., xiv, 5. 11 sc mettait cn devoir de guérir la maladie dc son peuple. *Id.* Bien plus, il voulait reprendre par la base l'œuvre de sa reconstitution. Os., n, 14, 15. Elle comportait tout d'abord un travail dc purification. Jahvé faisait l'aspersion d'eaux pures et lavait Israël dc scs souillures; il lui donnait un cœur nouveau, entièrement docile à scs exigences. Ez., xi, 19, 20; xxxvi, 25,26; cf. Is., iv, 4. Il lui envoyait son esprit afin que ces merveilleuses transformations fussent accomplies d'une manière plus complète à la fois ct plus durable. Is., iv, 4;'| Ez., xxxvn, 27. Alors Dieu se plaisait à habiter au milieu des siens, à les protéger, Is., iv. 5, 6; à les combler de scs faveurs, à les exaucer dans leurs prières, à les consoler dans leurs tristesses, à les préserver pour l'avenir de tout retour en arrière. Is., xxx, 19-20. Dans plus d'un prophète, ces perspectives étalent développées en faveur du peuple considéré comme un tout moral (c'est ce qui arrive, cn général, avec les oracles prophétiques du vme siècle, ceux d'Osée et d'Isaie par exemple); mais les prédictions dc Jérémie, xxxi, 29, 30, ct d'Ézcchicl, xvni, xxxm, 1-20 (voir Ézéciiiel, t. v, col. 2039-2040), prirent un caractère nettement Individualiste : détaché des limites du royaume ancien, le royaume futur apparaissait déjà comme ouvert aux seules âmes sincèrement désireuses de suivre la loi divine. Le terme dc tout cc travail, dans lequel sc compénélralcnt l'cfiort de l'homme ct l'action de Dieu, était en de sublimes épousailles fondées sur la justice, la grâce, la tendresse et une éternelle félicité Os., n, 19-20. C'était une alliance, non plus telle que l'alliance ancienne dans laquelle Dieu traitait d'une façon tout extérieure avec le peuple entier, mais une alliance tout intime de Dieu avec l'ûmc au dedans de laquelle il écrivait sa loi. » Jer., xxxi, 31-34; cf. xxxvn, 26; xxxiv, 25; xvi, 60, 62. Touzard, *op. cit.,* p. 53-55. La prophétie d'une nouvelle alliance se retrouve chez Os., n, 20; Zach., ix, 11; Malach., m, 1. Le royaume messianique aura ainsi comme marque la catholicité, il comportera la conversion des nations païennes Mich., iv, 1 sq.; Hobac., n, 14; Soph., n, 11; m, 9; Agg., n, 7; Zach., n, 15; vm, 22-23; xiv, 16. Nous louchons ici de très près à la prédication du royaume intérieur ct spirituel telle que Jésus ct ses disciples la feront entendre à l'aube du christianisme.

3. Mais quel sera *le monarque* du royaume? Dans les prophéties messianiques, le plus souvent Dieu est représenté comme agissant cn souverain. Amos, ix, 8-15; Os., u; xiv; Is., n, 2-4; iv, 2-6, etc. Mais des oracles très caractéristiques font entrevoir, entre Dieu et le royaume futur, l'intermédiaire d'un représentant dont le rôle sera d'extérioriser Dieu lui-même. Et c'est Ici que nous aboutissons, dans le contenu des prophéties messianiques, à la figure bénie dc Jésus-ChrisL De cc souverain futur, les prophètes sc plaisent à décrire les origines, le·» titres, les qualités, les fonctions. C'est lui qui inaugurera l'ordre nouveau ct méritera d'être appelé le père des âges à venir. Is., ix, 5. Avec lui commencera le règne de la justice et dc la paix, dépeint par haïe en termes magnifiques, xi, 6-9; cf. u, 4.

C'est vers cc souverain que convergeront toutes attentes de l'âge messianique. Rien d'étonnnnt donc que les prophètes aient entrevu et prédit les details de cctle figure majestueuse ct souveraine.

4e Les *détails relatifs à la figure de Jésus-ChrM.* — S'en tenir au sens général des prophéties messianiques serait demeurer cn deçà de la vérité entrevue ct prédite par les prophètes. On ne saurait négliger les traits particuliers dont sont émaillées les prophéties et qui, dc plus en plus expressifs à mesure qu'on approche du terme de la réalisation des prédictions, marquent plus parfaitement la physionomie du sauveur futur. Conformément au plan qu'on s'est fixé plus haut, on n'a ici ni à faire la démonstration du messianisme des prophéties, ni à faire la critique des textes, mais simplement à relever, en suivant le sens littéral des prophéties, les traits caractéristiques que renferment les prédictions relatives au Mesdc. Ce relevé est celui que les penseurs chrétiens, Pères, théologiens, apologistes, ont cru pouvoir établir au cours des âges, quoi qu'il cn soit dc l'exactitude dc bon nombre dc ses détails. On procédera cn suivant, dans scs grandes lignes, l'ordre chronologique, tel qu'il est fourni par la disposition actuelle des livres dc ΓAncien Testament.

1. *Période patriarcale.* — Le récit de la chute sc clôt par la promesse du rédempteur, qui naîtra de la femme. Gen., m, 15. Ce premier trait sc complète par la bénédiction accordée à Scm, Gen., ix, 26-27, bénédiction qui implique que le rédempteur naîtra dc sa race; par les promesses faites à Abraham, Isaac ct Jacob, Gen., xn, 2; xm, 6; xv, 5; xvn, 1-6; xxvi, 4; xxvm, 14; enfin, par la bénédiction toute spéciale accordée à Juda par Jacob, au cours dc laquelle sc trouve intercalée une première précision relative au temps où apparaîtra le Messie : · Le sceptre ne sera point ôté dc Juda, ni le prince dc sa postérité jusqu'à cc que soit venu celui qui doit être envoyé; ct c'cst lui qui sera l'attente des nations. » Gen., xux, 10. On trouvera à Αβκλιιλμ, t. i, col. 106-111, ct à Genèse, t. vi, col. 1208-1221, l'exposé critique dc ccs prophéties. Les oracles de Balaam, Num., xxn, 2-xxiv, 25, à certaines indications d'ordre général (place dc choix faite à Israël, xxm, 9-10; triomphe d'Israël sur les nations qui lui feront la guerre, xxiv, 7-8), joignent une prédiction plus spéciale relative à · l'étoile qui sortira dc Jacob », au · sceptre qui s'élèvera d'Israel », au · dominateur qui sort dc Jacob ». Il n'enlrc pas dans l'objet dc cet article de discuter les opinions qui sc sont fait jour parmi les exégètes catholiques sur le sens à accorder à la prophétie de Balaam. Le caractère messianique du quatrième oracle de Balaam, Num., xxiv, 15-19, a été admis sans contestation grave par l'exégèse traditionnelle Le roi, le vainqueur annoncé par Balaam, aussi bien pour la tradition juive dc basse époque que pour la constante tradition de l'exégèse catholique, c'est le Messie. Sur le sens traditionnel dc cet oracle dc Balaam voir art. *Balaam,* dans le *Dictionnaire de la Bible,* t. i, col. 1396; Reinke, *Beitrüge zur Erklhrung des Allen Testaments,* Münster, 1855, t. iv, p. 198 sq.;Mcignan, *Prophéties messianiques,* 2· édit., Paris, 1878, p. 458-598; F. Hlmpci. *Die messtanischen Prophetien in Pentateuch,* dans *Theol. Quartalschrift,* Tublnguc, 1860, p. 668 sq.; von l lummclaucr, *Cursus Scripturæ sacræ, Numeri,* Paris, 1899, p. 301-303. Quelle que soit d'ailleurs la portée accordée à la prédiction messianique, i) n'en reste pas moins exact d'afiirmer que le quatrième ora<Ic de Balaam complète, aux yeux des commentateurs traditionnels, la prédiction dc Jacob, Gen., xux, 8-10.

Λ la période patriarcale, nous pouvons encore rapporter la prédiction faite par Moïse lui-mêire, légi Intour cl libérateur d'Israël, annonçant une autre pro-

phète : « le Seigneur votre Dieu vous suscitera un Prophète comme mol, dc votre nation et d'entre vos frères... Et le Seigneur me dit... je leur susciterai du milieu do leurs frères un prophète semblable â toi; Je lui mettrait mes paroles dans la bouche ct 11 dira tout ce que je lui ordonnerai. Si quelqu'un ne veut pas entendre les paroles que cc prophète prononcera cn mon nom, c'est moi qui en ferai vengeance. » D ut., xvm, 15-18. La suite du texte sacré met cn opposition avec le vrai prophète les faux prophètes, cc qui pourrait laisser croire à un sens collectif du mot « prophète ·. Mais un sens purement collectif ne serait acceptable ni au regard de la tradition, ni surtout au regard des interpretations inspirées de ce passage du Deutéronome, interprétations qu'on va rappeler incessamment. Tout au plus peut-on dire avec Origène, Tin odoret, Mcnochius, Tirin, le cardinal Mciguan, Comely, Reinke, de llummclauer, et plusieurs autres, que l'oracle désignerait tout à la fols l'ordre entier des prophètes et le Messie, leur chef, le premier d'entre eux. Mais un sens individuel ct une application unique et immédiate à Jésus-Christ semblent à d'autres préférables. C'est l'opinion dc Cajétan, d'Estius, de Malvenda, du P. Painzi, de M. Fillion et de la plupart des Pères qui ont interprété ce texte. On trouvera les référcncesct la discussion du problème dans de Hummelauer, *Deuteronomium,* Paris, 1901, p. 370-377. Quoi qu'il cn soit dc cette discussion, saint Pierre, Act., in, 22 et saint Étienne, AcL, vu, 35 ont fait de la prophétie de Moïse une application directe à Notre-Scigneur Jésus-Christ. Jésus lui-même l'a expliquée dc sa propre personne, cn affirmant que Moïse avait écrit à son sujet Joa., v, 45-47. La masse du peuple juif croyait aussi que le prophète annoncé par Moïse n'était aulrc que le Messie, et beaucoup pensaient que le Messie c'était Jésus. Cf. Matth., xxi, 11; Joa., 1, 45; vi, 14; vn, 40, etc. Les Samaritains eux-mêmes, qui ne reconnaissaient aucun livre inspiré cn dehors du Pentaleuque, admettaient, d'après ccs versets du Deutéronome, le Messie ct son rôle prophétique. Joa., iv, 25.

En résumé, à l'époque patriarcale, les prophéties messianiques annoncent *le Sauveur de toutes les nations, lequel naîtra de la race d*Abraham, Isaac, Jacob et Juda. Il sera le prophète par excellence, suscité par Dieu pour instruire le peuple.*

2. *Période des Dois.* — Les prophètes dc ccttc époque apportent des précisions sur la *royauté* ct la *puissance* du *Christ* futur, sur scs *relations d'origine* vis-à-vis de Dieu, sur son *sacerdoce,* sur ses *souffrances* ct sur sa *résurrection.*

Dans son cantique, Anne, mère dc Samuel, annonce « que le Seigneur jugera les confins dc la terre, donnera l'empire à son roi et élèvera la puissance de son *oint.* » I Reg., n, 10. On entend d'ordinaire ici par roi cl oint (Christ) non seulement David, mais encore le Messie futur, qui doit être un descendant dc la maison dc David, laquelle par lui sera à jamais affermie sur son trône. II Reg., vu, 12-17; cf. Ill Reg., n, 3, 4. Ces textes supposent évidemment que David, tout cn réalisant la gloire du peuple dc Dieu, est la ligure d'un autre personnage, né dc sa race, et destiné Λ consolider celle gloire dans l'éternité. Du même ordre est la prophétie dc Nathan Λ David : · Lorsque tes jours seront accomplis et que tu iras auprès de les pères, j'élèverai ta po dérité après loi, l'un de les fils, ct j'établirai son régné. Cc sera lui qui me bâtira une maison cl J'alTcrmirai son trône Λ jam fis. Je serai son père, ct il sera mon fils. » I Par., xvn, 11-13. Cf. xxn, 10; xxvm, 6; Ps., exxxviii, 21, 27. bur l interprétation de ccs textes, voir l'n^ D* Dikü, t. v, col. 2360. 11 va de soi qu'au sens 'ittéral la promesse de Nathan vise d'abord Salomon; mais cn prenant lus choses dc plus haut, l'exégèse traditionnelle aimait A voir ici la race dc David continuant celle d'z\braham, d'Isaac, de lacob, de Juda. 1 Par., xxvm, 4. A cause de celte filiation davidique et en vue de son rôle futur, le Sauveur à venir est désormais appelé dans les textes prophétiques le *roi,* chef du royaume universel prophétisé, Ps. 1xxi (Vulg), 1,2; n, 6, αχ, 2; ou, dc son nom propre, le *Messie* ou le *Christ.* Ps. n, 2; xuv, 8. Bien plus, il est le *Seigneur,* Ps., αχ, 1; engendré du sein dc Dieu devant l'aurore, *id.,* 3, du moins selon la traduction qu'ont popularisée les Septante et Ja Vulgate. Dieu l'appelle son fils. Ps. «, 7. Il sera *prêtre éternel, de l'ordre de Mdchisédech,* Ps., αχ, 4; s il est prêtre, c'est en vertu d'une institution divine, confirmée par un serment divin. *Allah·Kôhénl* toi prêtre, dit énergiquement le texte hébreu : « Noire-Seigneur n'est pas dc la tribu dc Lévi, mais de celle de Juda. Son sacerdoce ne sc rattache donc pas à celui d'Aaron. Il est prêtre selon l'ordre de Mdchisédcch, c'est-à-dire à la manière dc ce « roi de justice » et ‹ roi de paix », dont l'Écriture nlndique pas la généalogie, mais auquel Abraham, père de toute la race lévdique, rend lui-même hommage ct donne la dime. Le sacerdoce de Jésus-Christ ne dérive donc pas de celui d'Aaron; il a sur lui une supériorité figurée déjà par les devoirs d'Abraham rendus à Melcbbcdecb. Hcb., vn, 1-7. Le sacerdoce aaronique a été établi sans serment, Dieu ne lui ayant jamais promis l'exercice perpétuel dc scs fonctions; aussi les prêtres se succédaient-ils les uns aux autres parce que la mort les arrêtait. Le sacerdoce de Jésus-Christ a été établi avec serment : « Le Seigneur l'a juré, il ne se repentira pas : Tu es prêtre pour toujours. » De plus, il demeure éternellement ct ne se transmet point, parce que celui qui le possède est toujours vivant. » Hcb., vn, 20-25. H. Lcsêtre, art. *Préire,* dans le *Dictionnaire de la Bible,* dc M. Vigouroux, t. v, col. 660. Prêtre, le Messie sera aussi *victime volontaire* pour le péché. Ps., xxxix, 7-9. Les *douleurs de son sacrifice* ne sont pas passées sous silence. Le psaume xxi constitue, comme l'a écrit le cardinal Meignan, e le programme dc la divine tragédie, dont l'Évangile raconte l'histoire. » Sans doute, le fond du psaume peut être appliqué à David : mais tous les traits qu'on y relève ne sauraient convenir à cc roi. Le psaume est nettement, certains n'hésitent pas à dire exclusivement, messianique; il décrit, en des accents d'un lyrisme déchirant, l'abandon du Sauveur, f. 2, devenu comme un ver, l'opprobre des hommes ct le rebut du peuple. Les animaux sauvages, figurant scs bourreaux, se sont précipités sur lui, 13-14; ct leur fureur fait contraste avec la langueur dc la victime dont les os eux-mêmes se d^lurcnt. 15-16. Troupe immonde ct cruelle, comme dos chiens affamés qu'on rencontre si souvent errants dans l'orient, une bande dc scélérats l'ont assiégé, ct *ont percé ses mains el ses pieds et compté tous ses os* (Sur la légitimité dc la traduction *foderunt* de la Vulgate, voir les commentateurs.) *Ils se sont partages ses vêlements el ont fêté le sort sur sa tunique, t. 19.*

Cc sont encore les persécutions que le Messie aura â subir de la part de ses ennemis, que retrace le Ps. Lxvm. Bien que le psaume soit moins directement messianique, il peut être appliqué aux souffrances de Nulrc-Seigncur Jésus-Chrtst dans sa passion à peu près au même litre que le i's. xxr Aussi est-il. avec ce dernier, celui qui est *le* plus fréquemment cite dans le Nouveau Testament. Les ennemis du Sauveur le hah^ent sans motif, t. 5 (Joa., xv, 25). Jésus est dévoré du zèle de la maison de Dieu, *t.* 10 (Joa., n, 17); il supporte volontairement les opprobres, *t* 10, (Rom., xv, 3). La malédiction prononcée, *t.* 26, s accomplit dans la personne de Judas Iscariote, Act., i, 20, ainsi que sur Israel, la réprobation des *t.* 23-2J,

Quant au trait particulier : · ils m'ont donné du fiel pour nourriture et dans ma soif m'ont abreuvé de vinaigre, » *t·* 22, les commentateurs anciens rt modernes le tiennent comme représentant très bien le vin mêlé de myrrhe que l'on offrit au divin crucifié. Matth., xxvu, 34; Marc., xv, 23. Le fait du vinaigre mélangé d'eau s'est littéralement réalisé au calvaire. Matth., xxvu, 48 ; Marc., xv, 37 ; Joa., xix, 29.

Mais le Messie, mis à mort par scs ennemis, devra ressusciter. Dieu, en eftet, n'abandonnera pas son fime duns le schéol et ne laissera pas son « saint » voir la corruption. P·., xv, 10. Le sa.nl ici, c'est le bicn-aimé de Dieu par excellence, *hastd,* qui ne doit point connaître la corruption du tombeau. Le nom hébreu a souvent le sens de fosse, tombeau; mais il n'a pas moins fréquemment, et c'est ici le cas, le sens de destruction, de corruption; ci. Job., ix, 31; xvn, 14; xxxîiî, 18, 22; Ps., ix, 16; xxix, 10; xxxv, 7; Lxvm, 10; Is., u, 14; El., xix, 4; xxvm, 8, etc Cf. Les/:Ire, op. *cil.,* p. 61 ; Knabenbauer, op. ci/., p. G6-67 ; P. Lagrange, *Le messianisme duns les psaumes, 1tenue biblique,* 1905, p. 192. On sait le beau commentaire qu'a fait de cc verset saint Pierre dans son discours des Actes, n, 25-36. Enfin, la dernière partie du Ps. xxi retrace les résultats glorieux de l'humiliation et des souffrances du Messie; c'est son règne sur l'univers entier, avec une allusion assez claire à un banquet qui procure aux hommes la vie éternelle et dépasse par conséquent les rites juifs, f. 23-32.

3. *Période des prophètes.* — L'ordre chronologique dans lequel se sont succédé les prophètes a souvent été discuté et remis en question. Nous n'avons pas Ici à entrer dans le détail de ces discussions, ni même à exposer les raisons pour lesquelles nous nous arrêtons à l'ordre suivant : Amos, Osée, Isaïe (i· part.) cl Michée, Jérémie, Sophonie, Nahum, Habacuc, Ezéchiel, Isaïe (n» part.), Aggée, Zacharie, Malachie, Jonas, Joel, Daniel. Ici, cc n'est qu'une question d'ordre et de méthode. Nous n'avons pas, non plus, à reprendre les prophéties relatives au royaume messianique; on doil s'attacher Ici, uniquement, à relever les traits préfigurant le roi messianique, c'est-à-dire Noire-Seigneur Jésus-Christ.

a) Amos, prophétisant le règne messianique, ix, 10-15, sous des figures de prospérité temporelle, annonce que cette restauration se fera par le relèvement de la hutte, c'est-à-dire, de la maison de David, tombée dans un état de faiblesse extrême, 7-1 i : trait bien imprécis encore sans doute, mais où se trouve marquée la race royale dont descendra le futur roi messianique· Knabenbauer, *Propheta minores,* Paris, 1886, p. 332 sq.; Reinke, *Die messianischen Weissa· gungen,* Giessen, 1861, t. m, p. 184-208; Van IIo<φα-ckcr, *Les douze petits prophètes,* Paris, 1908, p. 280 sq.

b) Osée, en plusieurs endroits de sa prophétie, marque l'avènement futur du *roi davidique :* · Le· enfants de Juda cl les enfants d'Israël sc réuniront ensemble, et ils se donneront *un chef unique,* et ils déborderont hors du territoire, » n, 2; · les enfants d* Israël sc convertiront et ils rechercheront Jahvé leur Dieu et *David leur roi.* »m, 5. Van Hoonackcr, *op. ciL,* p. 32-38.

e) Dans Isaïe, non seulement l'espérance messianique est plus nettement affirmée, mais la figure du Messie est déjà caractérisée. Le prophète prédit sa naissance d'une vierge et son nom Emmanuel, vu, 14; ci. vm, 8, 10. Voir Emmanuel, t. iv, col. 2430-2410, et Isaïe, t. vin, col. 50-62. Cf. Condamin, *Le L vre d'isalt,* p 59-73. 11 lui reconnaît la dignité royale et lui accorde des noms presque di\.ns. ix, 6-7. Voir IsAiE, col. 62-64. Le Messie futur a sur son épaule la souveraineté royale, et. xvi, 5; xxrv-xxvn, et il est l'admirable conseil, le Dieu *(El)* héros, père de l'avenir, prince de la paix. L'épithète *El* signifie tout au moins qu'il sera pénétré d'influence* toutes divines, « La réalité, dit le P. Lebreton, *Les origines du dogme de la Trinité,* Paris, 1910, p. 123, devait remplir à la lettre ces promesses magnifiques; mais les contemporains du prophète n'en saisissaient pas toute la grandeur. » On sait la mutilation faite nu texte d'Isale par les LXX qui, déconcertés pnr les expressions d'Isaïe, n'osèrent pas en reproduire In hardiesse, et supprimèrent tous les titres accordés nu Messie dans le texte original pour les remplacer par : « l'nngt du gi and conseil », καλειται τδ όνομα αύτού μεγάλη βουλή; άγγελο . Voir Condamin, *op. cil.,* p. 58. Sur la valeur en soi des expressions d'Isaïe, voir Fils de Dieu, l. vï, col. 2363-2361. Le roi messianique sera de In race de David, xi, 1 ; on le voit régner avec justice entouré de princes qui gouvernent avec droiture, xxxu, 1; le but de ses cfioi ts est d'assurer le triomphe de la Justice et de la paix, xi, 3-9. Il donnera un nouvel éclat, à jamais durable, au trône de David, ix, 6. Un rapport étroit entre l'Esprit de Dieu cl le Messie est explicitement affirmé et fortement accentué chez Isaïe. On lit déjà au chapitre xi, 1, 2 : · Un rameau sortira de la tige de Jessé, un rejeton poussera de ses racines. Sur lui reposera l'Esprit de Jahvé, Esprit de sagesse et d'intelligence. Esprit de conseil cl de forte, Esprit de connaissance et de crainte de Jahvé. » On retrouvera les mêmes promesses dans la deuxième partie d'Isaïe, xui, 1 sq. Voir plus loin. Mais, particularité notable, le Messie ne doit pas recevoir seul ces dons de l'Esprit : l'époque de son avènement est prédite comme une ère d'efiuslon et de largesse· divines : « l'Esprit d'En-haul sera répandu sur Israel, le désert sera changé en verger, et le verger en forêt; cl dans le désert le droit habitera, et la justice dans le verger. » xxxn, 15; cf. xuv, 1 sq.

d) Michée, après avoir rappc lé le caractère universel du futur royaume messianique, les peuples devant afilucr à Jérusalem pour y rendre hommage nu vrai Dieu et sc faire instruire de sa loi, iv, 1-3; cf. Is., n, 2-4, désigne expressément le lieu d'origine du futur roi, v, 1 : « Mais toi, Bethléem d'Ephralha, petit quant à ton rang parmi les clans de Juda, de loi me proviendra l un prince], qui soit souverain en Israel », et, faisant allusion à son origine davidique, il relève « ses origines de l'âge antique, des jours du lointain passé. » Ces derniers mots marquent-ils une origine divine : · dès les jours de l'éternité »? Cf. Prov., vm, 22, 23. Voir Fils de Dieu, col. 2365. Puis, au verset suivant, 2, le prophète, faisant allusion à Is., vu, 13, parle du temps ‹ où celle qui doil enfanter » enfantera : prédiction qui ne peut sc rapporter qu'à l'incarnation. Sur ce sens messianique, de la prophétie de Miellée, admis même par les Juifs, on consultera Van Hoonv cker, op. *cil.,* p. 346; 388-392; *La prophétie relative à (a naissance d'Emmanu-El,* dans */tenue biblique,* 1901, p. 231 sq.; Lagrange, *La Vierge et l'Emmanuel,* dnns *Itevuc biblique,* 1892, p. 481. *

e) Jérémie, tout en renouvelant les prédiction· générales relatives au royaume messianique, accorde moins d'attention au roi lui-même. Toutefois, cc prophète mentionne expressément que le roi appartient à la race davidique, xxxîiî, 15-16; cf. xxm. 5. qu'il pratiquera l'équité et la justice, *id.;* qu'il soi lira du peuple et sera très attentif à s'approcher de Jahvé. xxx, 21. Bien plus, à côté de sa royauté éternelle sera Institué un nouveau sacerdoce, main qui ne sera plus choisi d'une mani· re exclusive dans la tribu de Lévi, et. Is., 1 x v i, 21, dont le sacerdoce doit disparaître, m, IG; xxxîiî, 18. Jérémie persécuté semble être le type du Christ, doux comme un agneau, qu'on conduit à la bouclnric, xi, 19 Sur la prophétie que then des comment.! leurs ont cru trouver dans Jervm., xxxi, 22, cf. *supra,* col. 882.

I) Ézéchlol, (Inns «es prédictions relative* an salut d'Israël, voir ÉzâciilKL, t. v, col. 2038, introduit · un étal politique idéal, où l'unité ne sera plus brisée, | comme vile l'avait été auparavant, entre les deux royaumes, xxxvn, 15-22, étal au sommet duquel trône « pour toujours » un « prince », un « roi », David, serviteur de Jahvé, vice-gérant du nouveau royaume, représentant du pasteur divin qui apris désormais en mains propres le gouvernement de son troupeau, xxxiv, 10-12, 14, 15-16, 23-24; xxxvn, 24, 256, • rameau » de l'antique arbre royal replanté en son lieu, xvn, 22-24, · corne » puissante qui « poussera » à la « maison d'Israël », xxxï, 21 (héb), » prétendant, de droit au diadème qui a été enlevé au ‹ méchant prince » rejeté, xxi, 30-32. Pour tous les commentateurs, le *Diwld redivivus* de xxxrv, 23-24 et de xxxvn, 24-25 est le Messie, soit le Christ lui-même dont David fut le type figuratif, cf. Knabenbauer, *Commentarius in Etechielem prophetam,* Paris, 1890, p. 356 sq., p. 383 sq., soit un davidide, le premier d'une nouvelle série de rois, tenant le royaume comme un autre David. Ézéchtbl, t. v, col. 2038.

g) La deuxième partie d* Isaïe est tout aussi riche que la première en prophéties messianiques, où sc trouvent déjà fortement marqués les traits du Messie futur. Ces traits sc trouvent réunis sur le « Serviteur de Jahvé » véritable missionnaire de Dieu au mdieu des nations. Is., xui, 1-4; xux, 1-6; l, 4-11; ui, 13-i.m. 12. Le « serviteur de Jahvé», pour certains, personnifie le peuple d'Israël, xux, 3-6, dont il emprunte le nom, mais dont il se distingue comme le rédempteur sc distingue du peuple qu'il rachète. Voir Knabenbauer, *In Isalam,* Paris, 1887, t. n, p. 231-232 cl *appendix de servo Domini,* p. 325-338; Condamin, *Le Livre d'Jsale,* Paris, 1905, p. 325-311. Pour d'autres, qui ne retiennent qu'un sens Individuel, il désigne uniquement le Messie, voir IsaTe, col 67-75, et Touzard, *Juij (Peuple),* col. 1627 Le ministère du serviteur de Jahvé est double : c'est le ministère d'un *docteur;* c'est le ministère d'un *sauveur : f* Cc serviteur nous apparaît, écrit M. Touzard, *toc. cit.,* col. 1G2G, comme un élu de Jahvé qui le soutient et sc complaît en lui, met sur lui son esprit, Is., xui, lui communique la docilité d'un disciple, L, 4,5. Prédestiné dès le sein de sa mère pour remplir cette noble tâche, xux, 1, 3, 5, tenu en réserve comme une flèche aiguë et un glaive tranchant, xux, 2, Il doil être l'alliance du peuple, xui, 6; xux, 8, c'est-à-dire médiateur pour l'alliance nouvelle que Jahvé va conclure avec le peuple. A cc titre, il a son rôle dans la restaurai ion d'Israël, xui, 7; xux, 5, 6, 8 et sans doute 9-26. Mais, en outre. Jahvé le fera lumière des nations pour porter son salut jusqu'aux extrémités du monde, xux, 66. I) sera, dans toute la force du terme, le missionnaire de Jahvé; il exposera la loi aux peuples, xui, le/, 3c; il sc montrera plein de douceur, plein de condescendance envers les faibles, sc gardant de briser le roseau froissé, d'éteindre la mèche qui fume encore, xui, 2, 3 *ab;* mais son ardeur sera indomptable jusqu'à ce qu'il ait atteint son but, xm, 4. Aux heures de découragement, il se rappellera que sa récompense est aux mains de son Dieu, xux, f. » Son ministère est aussi un ministère de sauveur el de rédempteur. Sur la volonté de Dieu, l, 4, 5, Il abandonne son corps Λ ceux qui le frappent et ne dérobe pas scs Joues ni sa face aux Ignominies cl aux crachats, l, 6; fort du secours divin, il brave tous ceux qui l'attaquent, l, 7-9; il est objet de mépris et d'horreur, esclave des souverains, xux, 7. Le c. un tout entier retrace par avance les souflrances et la mort du Sauveur: « Il n a ni éclat, ni beauté; cl nous l'avons vu, et Il n'avait pas un aspect (ngréablel et nous [ne] l'avons [pas] di uré; méprisé et le dernier des hommes, homme de douleur et connaissant l'infirmité; son visage était comme caché, et méprisé et nous l'avons compté pour rien. Il a vraiment pris lui-même nos languiurs (sur lui] et il a lui-même porté nos douleurs et nous l'avons considéré comme un lépreux, frappé de Dieu et humilié. Mais lui-même, il a été ble^é A cause de nos iniquités, il a été brisé à cause de nos crimes; le châtiment (prix) de notre paix (est tombé) sur lui, et par ses meurtrissures nous avons été guéris. Nous tous, comme des brebis, nous avons erré; chacun suivait son propre chemin, et le Seigneur a mis sur lui l'iniquité de nous tous. Il a été maltraité et Il s'est soumis et il n'a pas ouvert h bouche; comme une brebis, i) sera conduit à la tuerie et comme un agneau devant celui qui le tond, i) sera muet et Il n'ouvrira pas la bouche. Il a été enlevé par l'angoisse et par le jugement; et parmi (ceux de) sa génération, qui pensera qu'il a été enlevé de la terre des vivants et qu'il a été frappé pour le péché de mon peuple? On a mis son sépulcre avec les impies; mais (il a été) avec le riche après sa mort, parce qu'il n'avait point commis de violence et qu'il n'y avait pas de fraude dans sa bouche. » 1-9. La fln du chapitre, t. 10-12, indique nettement que le fruit de ses souflrances sera la reconciliation du monde pécheur; et c'est au prix de ces souffrances que seront assurées le fondation de l'Église, la conversion des peuples et la victoire définitive du Messie, l iv -l v ; l x -l x i; Lxm; l x v -l x v i : ‹ Dans ce magnifique poème, Jérusalem est représentée comme le centre d'un royaume *universel,* s'étendant à toutes les nations, uv, 3; l v , 4-5; l x , 3, 11, 16; l x j, 6; rdi-*gieux,* où tout converge vers le culte de Jahvé, l x , 7, 13; Lxi, 6; *composé de justes et de saints,* l x , 21; Lxu, 12; *éternel,* l v , 3; l x , 15, 19, 20. Les théologiens ont raison de voir la réalisation de ces promesses dans l'Église fondée par Jésus-Christ, puisque lo *Serviteur de Jahoe* est Jésus-Christ, cl que la postérité nombreuse du Serviteur, les multitudes d'hommes qui lui sont données pour prix de ses souflrances et de sa mort doivent peupler la nouvelle Jérusalem, un, 10-12; uv, 1-3. » Condamin, *op. cit.,p.* 361

h) Des deux prophéties messianiques d Aggée, n, 1-10; n, 21-24, la première concerne le royaume messianique, avec les perspectives eschatologiqucs habituelles, mais non pas le Messie lui-même, comme on pourrait le croire en lisant ia Vulgate: *veniet desideratus cunctis gentibus,* voir Aooɛκ, t. i, col. 566-573; Van Hoonackcr, *op. cit.,* p. 563; la seconde, la seule qui nous inivresse ici directement,concerne Zorobabel, à qui Dieu promet son appui et sa faveur. Mais il est évident que le prophète n'a pu vouloir attribuer personnellement à Zorobabel les titres messianiques énumérés ici : par delà la personne de Zorobabel, c'est le Messie lui-même qui est prévu, prédit el annoncé, comme l'élu de Jahvé, cl qui sera ‹ l'anneau ά cachet », c'est-à-dire l'objet précieux dont on ne se sépare Jamais. Voir E. Philippe, *Aggée,* dans le *Dictionnaire, de la IJible,* 1.1, col. 270; Knabenbauer, *Propheta minores,* Paris, 1886, p. 206 sq.; Van Hoonacker, *op. cit.,* p. 575

t) Le livre de Zacharie, tout entier messianique, peut-on dire, parce qu'il annonce que la nation sainte ne périra pas, mais sera reconstituée sur do nouvelles bases et durera éternellement, contient un assez grand nombre de traits qui éclairent la figure du Sauveur futur. En dehors de la promesse relative au serviteur de Jahvé, qui est appelé *Germe, Oriens,* Zach., m, 8, promesse dont l'interprétation est passablement laborieuse, le Bol-Messie, est mis en scène, c. ix, 9-10, entrant dans sa capitale pour inaugurer son règne pacifique après lu conquête du territoire; · Voici que ton roi vient Λ toil H est Juste, et victorieux, il est humble, *monté sur l'âne et sur l'dnon né de l'dnesse,* »

Cf. Matth., XXI, 5; Marc., xi, 7; Joa,, xn, 14,15. Faut-Il voir une prophétie de l'incarnation, de la passion ct de la transfixion de Jésus-Christ dans xn, 10 : « Je répandrai... un esprit de grâce ct de supplication ct Ils regarderont *vers moi qu'lis auront* transpercé? » CL Joa., xix, 37; Luc., xxm, 48; Act., u, 37. Voir Fils de Dieu, L vi, col. 2365-23G6 ct les auteurs cités A propos de la discussion de ce texte.

I) Malacble annonce le précurseur qui doit suivre A plus de quatre cents ans de distance, ni, 1-4; ce précurseur est Élie, îv, 1-5 (ni, 19-23); cf. Luc., i, 17; Matth., xi, 10; 14; xvn, 11-12. Annonce-t-il, avec Γ « ange de l'alliance », ni, 1, le Messie, c'est-à-dire Dieu lui-même venant dans son temple? voir Fils de Dieu, t. vi, col. 23G6. Mais cc prophète est surtout célèbre par l'annonce du sacrifice de la loi nouvelle, l'Eucbaristn. i, 10-11.

k) La prophétie de Joël, relativement à l'effusion du Saint-Esprit, apporte une précision nouvelle touchant la première manifestation de l'Esprit Saint dans l'Église catholique au jour de la Pentecôte, n, 28-32; ci. Act., n, 17-21. Ce trait, bien que ne se rapportant pas à la ligure du Messie, est trop important dans l'œuvre de Jésus-Christ, pour être négligé ici. Mais Joël nous Intéresse encore par sa prophétie du » docteur de la justice. » n, 23; cf. Is., lv, 4. Le docteur de la justice est-il directement Jésus-Christ, ou la suite des prophètes symbolisant Jésus-Christ? Voir Knabcnbauer, *Prophctæ minores,* 1.1, p. 229.

l) Le livre de Daniel nous offre plus de traits encore destinés A éclairer la figure du Messie. Daniel prophétise tout d'abord le futur royaume éternel du Messie, n, 34-44. La nature, sinon divine, tout au moins transcendante du Messie et sa préexistence sont marquées par sa « venue sur les nuées du ciel ». vu, 13. Sur la signification de « nuées ». comparer Ex., xl, 34; Ps., xvn, 17; xevi, 2; an, 3, où Jahvé lui-même s'avance sur les nuages, symbole de sa majesté. « Semblable au Fils de l'homme»..., le Messie «a la puissance, l'honneur cl le royaume; et tous les peuples, les tribus et les langues le serviront; sa puissance est une puissance éternelle qui ne lui sera point ôtée, et son royaume ne sera jamais détruit. » vn, 14. La mission divine du Messie est indiquée par son caractère d'« oint », ix, 26; l'objet de cette mission se définit par la rémission des péchés, la justification des âmes, la fondation de l'Église, ix, 24; et la manière dont elle sera réalisée est indiquée dans la mort du « Christ ». ix, 26. Nous avons aussi dans Daniel des traits se rapportant à l eschatologie et retraçant le rôle que le Messie futur doit jouer dans les derniers temps. Il est précieux de relever ces traits que Jésus lui-même accentuera en les reprenant pour son propre compte. A la prophétie de l'Antéchrist, vu, 20-25; xi, 21, 28-36, que le Nouveau Testament précisera, voir Antéchrist, t. i, col. 13GI, se superpose en Daniel l'œuvre eschatologique du Messie, son second avènement « sur les nuées du ciel », en vue du Jugement, vu, 13-14, sur l'enseignement touchant la résurrection des morts, bons ou méchants, xu, 2, et la separation des uns et des autres, la vie éternelle, la récompense des fidèle* et des « docteurs en Justice » par la lumière céleste, xu, 2-3; la damnation et le châtiment des pervers par la honte et l'opprobre éternels, xu, 2. L'expression « Fils de l'homme » sera reprise par Jésus-Christ, pour se désigne; lui-même comme le Messie; voir plus loin Chez Daniel, elle n'a pas encore le sens ferme et plein que lui donnera Jésus dans la dernière période de sa vie publique; mais c'est déjà le Messie qu'on entrevoit et un Messie céleste, c'est-à-dire transcendant par rapport à l'humanité.

La prophétie de Daniel est surtout célèbre à cause de Γantiui UA du l'époque de la venue du Messie, ix, 24-27. Sur le sens ct l'interprétation des soixante-dix semaines, voir Daniel *(Les soixante-dix scnwlna du piophète),* t. îv, col. 75-102. Quelle que soit l'iaUrprtalion adoptée, A l'égard des soixante-dix semaines, Daniel « garde dans son objet direct le sens meuhnique que lui a reconnu ou attribué la tradition chrétienne depuis l'origine jusqu'à nos Jours. » *Loc. cil.,* col. 102.

5° *Conclusion.* — Les prophéties messianiques, considérées soit dans leur sens général, soit dans les détails qu'elles comportent, relativement au personnage du Sauveur, ne suffisent certainement pas à mettre en pleine lumière la figure A la fois divine el humaine du Christ. Le mystère de l'incarnation ne s'y trouve pas dévoilé : la divinité du Messie n'y est pas clairement exprimée. Cependant il s'y trouve des expressions fréquentes ayant une valeur surhumaine ct transcendante, qui attendent leur explication. Quant A l'humanité du Sauveur, nous en connaissons mieux les prérogatives messianiques; mais nous ignorons encore les qualités résultant de l'incarnation du Verbe. L'explication des prophéties ne sera pleinement fournie que par l'Évangilc : ‹ C'est l'Évangile qui leur donne toute leur valeur, en les éclairant du la lumière du Christ; en lui tous les traits s'accusent et s'unissent; il est le Fils de Dieu, Dieu fort, né de toute éternité, assis à la droite du Père, de même qu'il est le roi d'Israël, le rédempteur du peuple, le serviteur de Jahvé. Ainsi, comme les Pères aiment A le constater, il interprète, par sa seule manifestation, les prophétie! jusque-là méconnues. » J. Lebrcton, *Les origines du dogme de la Trinité,* 4· édit., Paris, 1919, p. 124.

Ouvrages généraux sur les prophéties messianiques : L. Reinke. *Die messlanlschai Wctssagungen bel dm Prophrten,* 5 vol., Giessen, 1859-1862; J. Corluy, *Spicilegium dogmalico-blbllcum,* 2 vol., Gand, 1884, t. I, p. 347-529; Card. Mcignan, *Les prophéties messianiques,* 6 vol., Paris, 1856-1 SJ4 ; Abbé de Broglie, *Questions bibliques,* Paris, 1897, p. 329-380; P. Mgran, c. Divers articles sur 1rs *prophétie» messianiques* dans la *Revue biblique,* octobre 1904; janvier et avril 1905; janvier ct octobre 1906; J. Dojllcr, *Üie Messtaserwartung (m Altm Testament,* Vienne, 1911; J. Rivière, *Le dogme de la Rédemption,* étude théulogique, Paris, 1914, c. i ; Mgr Pclt. *J/istoire de ΓAncien 1 cslamcnt,* Paris, 1902, t n, p. 153-179; Ottiger, *Theologia fundamentails,* l'ribourg-en-Urisgau, 1897, part. 1, sect, i, c. in; J. Touzard, *ΓEspérance messianique,* deuxième partie de l'art. *Juif (Peuple),* dans le *Dictionnaire apologétique de la fol catholique,* t. Π, col. 1614-1618; Fillion, Vie *de* N.-S. *Jéstn-Chrht,* Paris. 1022, 1.1. c. n, p. 197-210; et, parmi les théologiens dogmatiques, Billot, *De Verbo Incarnait),* Rome, 1912, th. LVii; Cil. Pèseh, *Pradectlones dogmatica,* 1 iibourgcn-Brisgau, 1915, t. i, prop, xix; Legrand, *De incarnation* Verbi dluinl,* dans Migne, *Cursus theologice,* t. ix, dlsM ri. n.

On pourra consulter aussi, parmi les auteurs protestants: Fr. Delitzsch, *Mr^slanhche Wcùsâgungrn In gcsrhichtliehrr Folge,* Leipzig. 1890; E. BÔhl, *Christologie des Alien leslaments, oder Autlegung der urichtigsten messiantschen Weissagungen.* Vienne, 1882; C. Λ. Briggs, *Messianic Prophety...,* New-York, 1887.

il. JAsus-CniusT et les Livres Sapientiaux. — Les livres snpienliaux n'offrent que quelques rares traits généraux relatifs à l'espérance messianique. lin revanche, la doctrine de la « Sagesse » et de la · Partie » de Dieu y préparent déjà la théologie néotestamentaire du Verbe, en entrant plus avant dans les réalités divines. Les prophéties messianiques préparent la venue de l'envoyé de Dieu, mais laissent plus ou moins dans l'ombre sa divinité ; les livres sapientiaux, au contraire, nous (ont entrevoir, dans un demi jour mystét .i ux, le Verbe de Dieu qui doit se faire homme et devenir le Messie.

Ln théologie de h Sagesse ct de la Parole, l'élude des relations entre la Sage · ia Parole, le l'iis de Dieu, le Messie et l'ange de Jahvé, ont été exposées A l'art

FilA DB Dieu, col. 2367-2372. Il suffira de s'y reporter : nous devons nous contenter ici d'en résumer brièvement les conclusions générales.

Ie Les descriptions de la *Sagesse divine,* avec des allures de personnification purement métaphorique, sc rencontrent dans Job, xv, 7 8; xxvm, 12-28 et dans Baruch, ni, 9 îv, 9. Cf. Prov., m, 13-22; Eccll.,1, 1-27; xv, MO; xui, 21 sq.; Sap., vi, 12-vn, 21; vm-ix. Mais au cœur de ccs trois derniers livres, nous avons trois discours qui nous élèvent jusqu'à la conception d'une réalité divine, d'allure personnelle. Dans les Prov., vin, 1-36, la Sagesse nous apparaît comme la pensée même de Dieu, distincte à la fois et identique; lire surtout les versets 22-31, relatifs à son origine divine. Au f. 22 le mot ἐκτισε des Septante a pu faire supposer à nombre de Pères ct d'interprètes qu'il s'agissait Ici d'une Sagesse divine créée, c'est-à-dire du Verbe incarné. Mais cette traduction doit être abandonnée ou tout au moins entendue dans le sens plus vague ct plus général de · former », « engendrer ». Voir Incarnation, t. vu, col. 1484. La même doctrine, avec plus d'insistance sur le rôle Joué par la Sagesse dans le monde physique et religieux, sc retrouve dans l'EccIédastiquc, xxiv, 1-27. Dans ce chapitre la Sagesse nous apparaît également comme une réalité d'apparence personnelle, créée, c'est-à-dire engendrée par Dieu de toute éternité. Mais c'est surtout dans le livre de la Sagesse de Salomon, vu, 21-29, que la personnification de la Sagesse nous apparaît en réalité comme une hypostase. La Sagesse, en effet, y est décrite comme « le souille de la puissance de Dieu, une pure émanation de la gloire du Dieu tout-puissant ;... le resplendissement de la lumière éternelle, le miroir sans tache de l'activité de Dieu, et l'image de sa bonté. » L'épltre aux Hébreux, pour décrire l'origine éternelle du Fils de Dieu, ne trouvera rien de mieux que de citer Sap., vu, 26, *cum sit splendor gloriar el figura substantia: ejus.* Dans ces passages, la Sagesse sans doute se distingue de Dieu; mais elle n'a peut-être pas encore tout le relief d'une personnalité vivante. Cependant c'est là que nous trouvons le pressentiment le plus net du dogme chrétien du Verbe, ct l'interprétation authentique de l'auteur de l'épitre aux Hébreux y fera apparaître en pleine lumière la théologie du Verbe que l'on n'y peut distinguer qu'obscurémcnU

2° La doctrine de la *Parole divine* est moins nettement accusée que celle de la Sagesse. Souvent la parole divine n'est qu'une métaphore pour exprimer l'efllcacité de la volonté divine relativement aux eiTcts de la création. Gcn., i, 3; Ps., xxxn, 6-9; cxlviii, 8; Os., vi, 5; Ez., xxxvn, 4; EcclL, xui, 15; xuu, 26; LXVin, 3; Sap., ix, 1. Souvent aussi la parole divine est représentée (toujours métaphoriquement) comme le messager des ordres divins. Is., ix, 7; Ps., evi, 20; cxLvn, 15, 18; Zach., v, 1-4, ct surtout Is., lv, 11; Sap., xvm, 15-16. Mais c'est surtout dans Sap., lx. 1; xvm, 14, que s'accuse la personnification de la Parole, en regard de la Sagf xse elle-même à laquelle la Parole est intimement reliée. · On ne peut nier ici un enchaînement remarquable de textes : Prov., vin, en parlant des origines de lu Sagesse, se référait à la parole créatrice de la Genèse; à sa suite, de plus en plus clairement, l'Ecclésinstiquo et la Sagesse, développent celte orientation que reprendra saint Jean exposant sa théorie du Logos, Ica yeux fixés lui nussl sur la première page do la Genèse· » Fils dr Dieu, col. 2371.

3° Ni la Sagesse, ni la parole n'ont été dans l'Anclcn Testament rapprochées du Messie; et leur théologie n'a pas enrichi le messianisme. D après les textes pris dans leur sens formel, nous suivons · deux voies ct au terme de chacune d'elles se trouve un Fils de Dieu unique par le rang, le .Messie et le Logos; mais l'Anden Testament ne nous a pas fourni le point de Jonction. › C'est l'apparition de Jésus-Christ qui fera ia lumière ct nous conduira à cet aboutissant où courent toutes les voies de l'alliance préparatoire *Id* , col. 2372.

HL JéSUS-ClIHIST et la théologie juive. — Les livres de)'Ancien Testament ont pour le théolo glen de Jésus-Christ une importance de premier ordre : nous y avons trouvé, en effet, déjà esquissé le portrait du futur Messie ct déjà préparée la notion du Verbe de Dieu. Si nous n'y rencontrions pas encore le dogme de l'incarnation, du moins nous y découvrions, comme dans leurs sources, bien des traits de ia figure du Christ, bien des doctrines que l'incarnation mettra en pleine lumière. Les livres postérieurs de ia théologie juive, palestinienne et alexandrine, de l'époque immédiatement antérieure à notre ère ou contemporaine de ses débuts, ne peuvent être étudiés comme des sources de notre fol. On ne doit cependant pas les passer sous silence, car, d'une part, ils nous permettent de mieux saisir la vraie direction de la tradition Juive, qui prend sa source dans la révélation mais s'en détourne sur plus d'un point; d'autre part, ils nous font connaître les idées courantes du milieu dans lequel est apparu Jésus-Christ. L'étude de ia théologie juive, dans ses affirmations relatives au Messie et au Verbe, doit nécessairement faire mieux saisir le caractère transcendant de la révélation chrétienne et la réalité même du mystère du Verbe incarné. Toutefois, il ne faut se servir de ces documents qu'avec une extrême circonspection, à cause des interpolations d'origine chrétienne qui, en un grand nombre d'entre eux, ont pu y être introduites à des dates diverses. Nous aurons meme recours à certains documents, de date très postérieure à l'apparition de Jésus sur la terre (par exemple les targums), mais dont la doctrine reproduit bien la tradition Juive contemporaine du Christ. D'ailleurs nous devrons nous en tenir aux traits les plus caractéristiques, et relevés dans les textes d une authenticité reconnue,les questions relatives A la théologie Juive au temps de Jésus-Christ devant faire l'objet d'un article spécial dans le *supplément* du *Dictionnaire de la Bible* de M. Vigouroux.

/. UT MESSIJL — 1· *Le précurseur.* — Au temps de Jésus, l'avènement d'Élie, comme précurseur du Messie, était accepté par tous les esprits. Jésus dut expliquer que Jean Baptiste avait rempli le rôle d Élie. Matth., xi, 14; xvu, 11-12. Ce rôle d Élie précurseur avait été annoncé et décrit par Malachic; voir col. 1123. Dans l'Eccléslastlque, xxvni, 10-11, inspiré de Malachi‹· ct d'Isaïe, xux, 6, Élie devait avoir, le rôle non seulement de précurseur, mais encore de restaurateur d'Israël, qu'Isaïe attribue au serviteur de Jahvé, non moins qu'une fonction dans la résurrection future des corps. De ces textes, le rabbinisme déduit les truis rôles attribués à Elle, précurseur du Messie. — 1. *RAle de restaurateur d'isratl.* Éliminer d'Israèl ceux qui n'avalent pas droit au salut; réintégrer dans leur droit les familles exclues A tort ; faire lu paix dans le monde, tel apparaît le rôle d'Élie chez les rabbin' de Judée. M. J. Lagrange, *Le messianisme chez les Juifs,* Paris, 1909, p. 211. Mais précisément, cette paix qu'il s'agit de restaurer suppose le trouble et le bouleversement dans le monde: « Guerres entre les diverses nations, désordres dans la société, trouble dans les familles, perturbations dans lu nature, tremblements de terre, phénomènes célestes, incendies ct famines; telles sont, d'après la doctrine des rabbins, comme « les douleurs de l'enfantement · qui précéderont la révélation messianique. » Lcpln, *op. cit.,* p. 24. On réservait Λ Élie de donner la solution à certains cas douteux et de résoudre les questions laissées pendantes par la disparition de l'esprit prophétique en Israël. On trouve un exempli de cet état

d'esprit dans I Mnch.,iv,46.— 2./tô/e *de précurseur du Messie.* Le Messie devait être oint par Elle, chargé de le révéler au monde. Telle est la tradition juive dont Tryphon, S. Justin, *Dialog.,* c. xux, *P. G.,* t. v î, col. 581 sq., nous atteste encore l'existence au n· siècle. Cc thème était fécond en développement : nous en rencontrerons plus loin quelques-uns. 3. *Rôle par rapport à la résurrection des morts.* Dans certains textes de la Michna, on lit même que la résurrection aura heu par le ministère d'Élie, *Michna, Sota,* ix, 15; cf. Lagrange, *op. cil,,* p. 182, 212. Mais il n'est plus alors question de messianisme.

2· *Les noms du Messie.* — Messie, *oint,* χριστό , s'entend, dans l'Ancicn Testament, du prêtre, Lev., iv, 3, 5, cl surtout du roi, Γ « oint de Jahvé ». Il est appliqué à Saul, l Rcg., xn, 3, 5; xxiv, 7, 11; xxvi, 9, 11, 16, 23; II Reg., I, 14, 16; xix, 21; à David, II Rcg., xxm, 1. Mais toute personne, choisie par Dieu pour être l'instrument de scs œuvres, était aussi dite l'oint de Jahvé : Cyrus, Is., x l v, 1; les patriarches, Ps., ev, 15; I Par., xvi, 22; ct même, semble-t-il, le peuple entier d'Israël. Hab., m, 13. Le terme d'oint de Jahvé paraissait donc admirablement choisi pour désigner le libérateur futur, celui qui devait, par la vertu de Jahvé, sauver son peuple, ct, de fait, il se trouve au moins dans deux passages parfaitement clairs, Ps., n, 2; I Reg., n, 10. Cf. Dhorme, *Le cantique d'Anne, Reçue biblique,* 1907, p. 386-397. C'est de là que l'expression a passé aux écrits de l'école pharisalque, *Ilénoch,* x l v iii, 10; *l u ,* 4 ; *Psaumes de Salomon,* xvm, 6; cf. xvn, 36; xvm, 8 et *Apocalypse de Baruch,* xxxix, 7; XL, 1; l x x ii, 2; cf. xxix, 3; xxx, 1; x l , 9; ci. *Beracholh,* i, 5; *Sota,* ix, 15. Depuis Daniel surtout, ix, 25-26, pour désigner le Sauveur attendu, on emploiera le nom de Messie, Targ. Is., iv, 2; xxvin, 5; Targ. Hab., m, 18; Targ. Zach., iv, 7; x, 4, etc., avec une tendance à relever le caractère royal du Messie, qui devint ainsi, non plus l' « oint de Jahvé », mais 1' « oint d'Israël ». Targ. Is., xvi, 5; Mich., iv, 8, ct apparat! de plus en plus comme un sauveur puissant qui viendra restaurer le trône de David et rebâtir Jérusalem. Voir plus loin. Le Messie est aussi 1' · oint de la Justice », Targ. Jer., xxm, 5; xxxm, 15; *Pesiqta rabbalhi,* 1615, 162 a, 162 *b,* 163 *a,* 161 *a;* Dalman, *Die Wortc Jesu,* Leipzig, 1898, p. 239-241. — Parce que le Messie devait appartenir à la maison de David, Il était aussi nommé fort communément ‹ Fils de David ». Les exemples sont trop nombreux pour être cités; cf. *Ps. Salom.,* xvn, 5, 23; Targ. Is., xi, 1; Jer., xxm, 5; xxxm, 15; *Shemoném Esréh,* 15· *Brrakdh.* Les noms donnés par Isaïe au Messie futur,A'oir col. 1110, n'eurent pas beaucoup d'écho dans la tradition juive; après l'ère chrétienne, on évita môme de citer cc passage, à cause des chrétiens qui reconnaissaient dans l'Emmanuel le Fils de la Vierge. A plus forte raison év|ta-t-on d'employer le terme « Fils de Dieu », suggéré cependant par Ps., n, 7, terme qu'on trouve cependant dans IV Esd., vu, 28, 29; xni, 32, 37, 52 et peut-être dans *Orac. sibyll,* m, 775, mais que les chrétiens cnit ndak nt au sen propre.

3· *Nature du Messie; sa préexistence.* — Pour les pharisiens, te Messie est un roi, un descendant de David, *Ps. Salom.,* xvn, 5, 23; *Shemoném Esréh, passim,* distingué par des dons extraordinaires de Dieu; mais cc n'est ni Dieu, ni un ange; c'c*t un homme. En vertu de cette tradition ferme, le judaFine devait refuser de reconnaître la divinité de Jesus; ct c'est parce qu'ils refusèrent de reconnaître la divinité de Jé*U3, qu les Juifs méconnue ent, pour la plupart, sa messiunité. « Nous attendons tous que le Christ sera un homme, descendu des hommes », dit le juif Tryphon. Just n. *Dialog.,* c. xux, *P. G.,* t. vî, col. 531 Cf. S. Hippolyte, *Plulusophumena,* ix, 30, *P. G.,* t. xvî, col. 3416; Origene, *Contra Celsum* l l 49; L IV, 2, *P. G.,* t. xi, col. 753, 1029.

Le judaïsme admettait également une cerlaint préexistence du Messie. La préexistence réelle, suggérée par Michéc, v, 2, cf. Dan., vu, 13, l l, est tourné? par le targum en préexistence purement nontnale. On trouve la même d formation dans le targuai de Zacharie, iv, 7, ct du Ps. l x x ii, 17. La pié< xhteuce du Messie ne supposerait ainsi qu'une prévoyant* spéciale de Dieu par rapport â lui. Il faut donc, au point de vue de la tradition Juive, n'accepter que *ou$ réserve les affirmations de préexistence personnelle qu'on croit trouver dans *Ilénoch,* x l v iii, 3; x l v i, 1,2; Lxii, 7; Lxvui, 6; IV Esd., xn, 32; m u , 24, 52; xiv, 9, d'autant plus que la préexistence idéale est attribuée ù tous les objets des grands desseins de Dieu, la Loi, Moïse, les patriarches, la Jérusalem messianique, etc. Voir Fil s d e Dieu , t. vî, col. 2377. Voir, sur le même sujet, avec une nuance d'interprétation en sens opposé, Lepin, *Jésus, Messie et Fils de Dieu,* Paris, 1910, p. 39-41. Toutefois, à l'époque où parut Notre· Seigneur, l'attente du royaume messianique était telle qu'on sc demandait si le Christ n'était pa*» déjà né. On réservait la possibilité de son existence, existence postérieure Λ sa naissance, mais préexistence par rapport à sa manifestation. Nous négligeons délibérément toutes les modalités qui entourent ce concept de préexistence, ct qu'on trouvera exposées dans Lagrange, *Le messianisme chez les Juifs, p.* 222-224. Ce qu'on en a dit est sulHsant pour faire comprendre le milieu dans lequel est paru le Sauveur.

4e *Le Fils de l'homme.* — L'expression ‹ Fils de l'homme » est une de celles qu'il faut étudier plus particulièrement pour bien comprendre l'emploi qu'en a pu faire, pour son propre compte, Jésus-Christ. La prophétie de Daniel, voir col. 1123, a eu une influence évidente sur le livre des paraboles d'Hénoch, *lien.,* xxxvn-LXXi. Dans Ilénoch comme dans Daniel, le Messie paraît « comme un fils d'homme ». Ilénoch est plus expressif encore que Daniel. Le Messie y joue au complet le rôle que lui attribue toute la tradition Juive; mais sa personne dépasse toutes les grandeurs d'ici-bas; il est supérieur aux anges; Il est appelé « le Fils de l'Homme »; il préexiste à la création du monde; il habite avec les Justes glorifiés, près de Dieu, sous scs ailes. Les traits de cc personnage mystérieux sont encore mal assurés; ce n'est proprement ni un homme, ni un Dieu. Même au cas où dans les Paraboles d'Hénoch, très vraisemblablement antérieures, dans leur substance, à l'ère chrétienne de trois quarts de siècles, l'expression « Fils de l'homme » serait une interpolation postérieure, voir Lagrange, *Le messianisme chez les Juifs,* p. 89-98,11 n'en reste pas moins vrai que cette expression était dans l'esprit des Juifs, sinon messianique, tout au moins susceptible d'un sens messianique, ct d'un sens messianique d'autant plus vrai qu'a côté des hautes prérogatives de l'envoyé de Dieu, le nom de « Fils de l'homme · mettait en relief · les caractères de faiblesse apparente, de condescendante paternité, de souffrance rédemptrice et, pour tout dire, *d'humanité,* qui devaient marquer la carrière du Maître. » De Grandmnison, dans *Dictionnaire apologétique,* art. *Jésus-Christ,* t. n, col. 1344. Cc nom, Jésus pouvait donc sc l'approprier convenablement : d'une part, à cause de sa signification indéterminée, il évitait l'éveil brusque de l'enthousiasme aveu le d'un peuple rêvant l'avènement d'un messianisme grossier, ou encore il éloignait les susceptibilités de l'occupant étranger qui n'cù point compris le cara< 1ère du roi messianique, sc révélant comme tel; d'autre part, cependant, ce nom était suffisant pour orienter les cspr l bien disposés vers la vérité.

5· *Manifestation du Messie.* — « Le Christ» quand il

viendra, personne ne saura d'0Û Il est. » Joa., vn, 27. — Toutefois le précurseur ct les bouleversements qui l'annoncent seront le prélude de sa manifestation. Cette manifestation s'opère surtout dans le jugement qui doit préluder à la restauration du royaume d'Israël et préfigurer le jugement universel ct dernier de la fin des temps. L'Idée de cc Jugement messianique, si souvent rappelée dans les prophéties de l*Ancien Testament, était, dans la tradition Juive au temps de Jésus-Christ, Imprécise ct matérielle. Le Messie devait, pour les uns, marcher les armes à la main contre les nations païennes, ennemies de Dieu et du peuple d'Israël. *Orac. Sibyl.,* ni, 663 sq.; IV Esd., xni, 33 sq.; *Hen.,* xc, 16. Pliflon le représente « entrant en campagne, faisant la guerre et soumettant des nations nombreuses et puissantes. » *De praemiis et pernls,* j 16, *Philonis Judsei opéra,* édit. Mangey, Londres, 1742, t. π, p. 422. Cf. les targums de pscudo-Jonalhan et de Jérusalem, Gcn., xux, 11 ; de Jonathan, Is., x, 27; *Hen.,* x l v i, 4-6; ui, 4-9; *Apoc. Bar.,* l x x ii, 6. Dans le livre d'Hénoch, les rois et les puissants de la terre seront Jugés par le Messie, Fils de l'homme, venu sur les nuées, cf. IV Esd., xm, 3. et assis à côté du Seigneur des Esprits, sur son trône de gloire; ils tomberont Λ genoux et solliciteront sa miséricorde, mais Ils seront repoussés de sa face ct livrés aux anges vengeurs, x l v , 3; l v , 4; l x t , 8, 9; l x ii; l x ix , 27. Dans les *Psaumes de Salomon,* xvn, 27, 37, 39, 41, 48 c'est par une sentence de sa bouche que le Messie doit abattre ses ennemis. Voir également *Apoc. Bar.,* XL, 1, 2; IV I sd., xm, 10, 27-28; 37-38. Le rôle du Messie-Juge est également mis en relief dans le *Livre des Jubilés* et le *Testament des douze Patriarches.*

Mais le Messie n'est pas seulement conçu par la tradition juive comme un roi conquérant; c'est encore un prophète, un thaumaturge, un docteur ct guide des peuples dans les voles de Dieu.

Prophète, il devait posséder la connaissance des choses secrètes, présentes, passées ou à venir;et Luc., vu, 39; Joa., iv, 19. Le Messie est *le Prophète* annoncé, Joa., vî, 14; voir col. 1116 C'est a la suite de révélations concernant des choses secrètes ou ignorées, que Nathanaël reconnaît Jésus comme le · Fils de Dieu », le ‹ Roi d'Israël », Joa., i, 18; que la Samaritaine le proclame « Christ », Joa., iv, 25; c'est pour avoir une preuve de ra messianilé que les soldats le frappent au prétoire, alois qu'il a les yeux bandés ct lui demandent : · Christ, qui t'a frappé. » Matth., xxvi, 67; Luc., xxn, 64.

Thaumaturge, il devait accomplir des prodiges. Joa., vu, 31. En preuve de sa messianlté, les Juifs ne demanderont-ils pas à Jésus « un signe dans le ciel ». Marc., vin, ll;cf Marc., xv, 32; Matth., xxvn, 39; Luc., xxm, 35.

Enfin, le Messie est un docteur ct un guide des peuples dans les voies du Seigneur. *Les psaumes de Salomon,* xvn ct xvni sont inléichants à cet égard; car Ils nous tracent un portrait saisissant du roi el du royaume messianique. Cf. Lagrange, *op. cit.,* p. 230-233. Le Messie est un roi · pur de tout péché, » « roi Juste, Instruit de Dieu, » à qui le Seigneur a donné • In force de l'Esprlt saint, la sagesse et la prudence, avec la Justice; » il doit t rassembler un peuple saint, » au milieu duquel « il ne laissera pas habiter l'iniquité; » • Il détruira les pécheurs par la puissance de sa parole; » le peuple saint qu'il se sera assemblé, « il le conduira selon la Justice » ct « dans la sainteté,* » il gouvernera Israël · dans la crainte de Dieu, dan* la sagesse de l'Esprlt, de la droiture et de la force ; · Il dirigera les hommes « dans les voles de la Justice, leur Inspirant A tous lu crainte de Dieu. · El cette mission de Justice et de sainteté sera univers. Ile . Il Jugera les mitions el les peuples dans la sagesse de I ton équité. Il aura sous son Joug les peuples des nations pour le servir; et Il glorifiera le Seigneur sur toute la surface de la terre. » Lepln, *op. cit.,* p. 21. C'est à cette mission doctrinale du Messie que fait allusion la Samaritaine, Joa ,iv, 25, ct la pensée de cette mission fait prendre à la foule, pour le MeMle promis, Jean-Baptiste prêchant le baptême de pénitence dans le désert, i, 4; cf. Luc., m, 15. Sur l'appellation ‹ Fils de Dieu » donnée au Messie dans la théologie juive palestinienne, voir Fil s de Dieu , L vî, col. 2377.

6· *Le royaume messianique.* — Le roi-messie Inaugurera le royaume de Dieu, le royaume des deux Sur l'équivalence de ces deux termes, voir G. Dalman, *Die Worte Jesu,* Leipzig, 1893, p. 75 sq. Le royaume de Dieu est une notion traditionnelle; voir col. 1113 Il convient Ici de préciser cette notion en fonction de la théologiect de la tradition juive au temps de Noire-Seigneur. Cette précision permet, en eflct, de mieux saisir les raisons de la prudence et de la réserve de Jé>us-Christ dans sa prédication messianique. Sans doute, le regne intérieur et spirituel n'est pas complètement mis de côté : ce messianisme spirituel apparaît à plusieurs reprises dans le Ps. xvu du Psautier salomonlcn, et dans le Livre d'Hénoch. Mais ce nu satanisme spirituel est très national et terrestre : le règne de justice et de sainteté doit se réaliser, sur terre, au sein d'Israël; ct l'universalité du royaume messianique, ne sera, en définitive, que la domination d'Israël sur tous les peuples. Le centre devait en rester Jérusalem; son territoire partirait de la Palestine; mais de Jérusalem ct de la Terre Sainte, l'empire messianique devait rayonner par toute la terre. Les nations devaient être soumises À Israël et au rolmessie, ou plus exactement à Jahvé dont le roi-inessle ne sera que l'instrument. *Orac. sibyl.,* in. 49; *Psaumes de Salom.,* xvn, 32-35; Hen., xc, 30, 37; x l v iii, 5; cf. F. Martin, *Le livre d'Hénoch,* Paris, 1906, Introd., p. xxxvin; un, 1; Apoc. *Bar.,* l x x u , 5; Targum Zach., iv, 7, etc. Sur cette donnée fondamentale, la seule qu'il nous soit utile Ici de connaître, sc grc fiaient bien des notions particulières touchant la Jérusalem nouvelle. Le règne messianique inaugurera une ère de paix, de justice ct d'amour. *Orac. sibyl.,* m, 371-330; 751-760; Philon, *De praemiis el panis,* f 16, p. 422; Apoc. *Bar.,* l x x iu , 4-5; les bêtes féroces apprivoisées seront au service de l'homme. *Orac. sibyll.,* ni. 620-623; 743-750; *Apoc. Bar.,* xxix, 5-8 ; ce sera partout la fertilité, l'abondance, la richesse, h santé, la force, l'absence de fatigue. Philon, *De prtrmiis el poenis,* f 17-18, 20, p. 425, 423; *Apoc, Bar.,* l x x iu , 2-7; l x x iv , L

Par delà le royaume messianique Inauguré Ici-bas par le triomphe d Israël sur toutes les nations, les prophètes de l'Ancicn Testament, Dan., xu, 2-3; cf. Sap., m, 5-9, avaient entrevu un royaume éternel Inauguré par la résurrection et le jugement final. La théologie Juive n'abandonne pas cet aspect de l'eschatologie messianique. La *vie* future lui apparaît comme une vie spirituelle dons la Jouissance ct l'tnlimité de Dieu, *Apoc. Bar., u,* 3, 7-14; IV Esd, vr, 1-3, 63-72; *Assumptio Moysis,* x, 9, 10. Le *royaume des deux,* destination dernière et lieu définitif du royaume inaugure sur la terre, c'est Γ · Êden », *Testament des douze Patr arches,* 'lest. Dan, 5; c'est le · paradis ». Test. Levi, 13. cf. Luc., xxui, 43; II Cor., xu, I; Apoc.» n. 7. Mais de toute m ni re. Indépendamment même de celte conception ; a* levée et plus spirituelle de l'Éden, du panidh ullia*terrestre, le royaume des deux, c'est-à-dire le royaume messianique, devait être un royaume éternel. Dan., vu, 27 ; cf. *Orac. sibyl., u,* 76; ni, 49-50; *Ps. Sat.,* xvn, I; *Hen.,* l x ii, l l. Et c'est en ce sens que les Juifs réfwa daietii Λ Jésus ; « Nous, nous avons appris de U

loi que le Christ demeure éternellement. » Joa., xnt 34 ; cf. Targ. Jonath.» la., ix, 6.

Pour la bibliographie générale, se reporter à Fils db Dibv, **col. 2373.**

il. LS verbe Oü logos. — Nous avons fait observer plus haut, col. 1125, que ni la « Sagesse », ni la « Parole » n'ont été, dans ГAncien Testament, rapprochées du Messie. Leur théologie marque une voie parallèle à la voie du messianisme, mais sans point de jonction. Cctte assertion est peut-être plus vraie encore de la théologie du Verbe ou Logos dans le judaïsme alexandrin. Et pourtant, à cause de l'influence qu'a pu exercer la philosophie alexandrine sur la rédaction de certains écrits du Nouveau Testament, ct très particulière ment sur les concepts de Fils (Col., Hcb.,) ou de Verbe (Joa.), il est Indispensable, avant d'aborder l'étude de Jésus-Christ dans le Nouveau Testament, de connaître la pensée des Juifs alexandrins ct notamment de Philon. L'étude a été faite à Fils db Dieu, t. v, col. 2373-2386. Nous ne devons Ici qu'en résumer les conclusions.

Le logos philonlen (le seul qui intéresse directement la théologie de Jésus-Christ), est conçu comme un Intermédiaire entre la divinité transcendante et le monde, ct plus particulièrement l'homme. Il est la première des puissances intermédiaires entre Dieu ct le monde; Il est le premier des anges, que Philon identifie avec · l'ange du Seigneur » dont parle l'Ancien Testament. A la manière platonicienne, le Logos, par rapport au monde, est une idée ou plus exactement l'idée exemplaire du monde, la synthèse, l'ensemble ct aussi la source de toutes les idées particulières, modèles des différents êtres. A la manière stoïcienne, le Logos, comme les puissances, n'est pas seulement une idée, mais il devient une force, une loi puissante qui régit le monde, non abstraitement, mais physl- I quement, donc le lien qui en enchaîne les éléments ct li force, l'énergie qui, tout entière en chaque partie, remplit tout, pour être la cause de tout ce qui se produit de bien dans le monde ct dans l'homme. Tel est son rôle, cosmologique ct physique. Au point de vue religieux, le Logos devient révélateur, et Intcrmédlaire de cuite, d'ascension vers Dieu. C'est par lui que les sages rendent leur culte A Dieu ct, personnifié, il devient le grand prêtre, le suppliant du monde, Ικέτη . Toutefois cc rôle religieux ne doit pas être exagérée. « De tous les passages où le terme Ικέτη est appliqué au Logos, on n'en trouve qu'un où soit exprimé une Idée de médiation; encore s'agit-il d'un être intermédiaire, remplissant une fonction cosmologique entre Dieu et le monde, ct non d'un médiateur, réconciliant Dieu et les hommes. » Lcbreton, Les *origines du dogme de la Trinité,* Paris, 1919, p. 578-579.

Le point le plus délicat ù élucider dans la théologie de Philon est de savoir si le Logos est un Intermédiaire réel ou une abstraction personnifiée? Les auteurs sont en désaccord sur la réponse à faire ù cette question. Le P. Lagrange tendrait plutôt à admettre le caractère réel de l'intermédiaire, à cause de son Identification avec l'Ange de Jahvé, *Revue biblique,* 1910, p. 590; le P. Lebrclon, penche visiblement pour l'abstraction personnifiée, *op, cit.,* p. 229-235; M. Tlxcront reconnaît que la pensée de Philon est volontairement imprécise, et qu'on sc tromperait en disant que le Logos est une personne concrète, mais qu'on exagérerait en disant qu'il est une pure abstraction. ‹ Quoi qu'il en soit, la conception phllonicnne du Logos, ne saurait être assimilée à la conception chrétienne du Verbe Incarné, dont la personnalité vivante unit réellement dans le même sujet les deux termes infiniment distant, Dieu et l'homme. Aussi bien, seule l'œuvre divine de l'incarnation pouvait-elle offrir A l'intelligence humaine une solution nette et précise. La pensée chrétienne comme celle de Philon se propose un but identique ; l'union à Dieu. Philon prétend y parvenir par le Logos, et pour cela, il le conçoit intermédiaire entre Dieu et l'homme, ct il l'imagine si grand que le Logos puisse remplir la distance infinie qui sépare ces deux termes ct les faire toucher l'un à l'autre, comme dit Philon lui-même, « par leurs extrémités ». Mais ce n'est là qu'une imagination : si la distance est infinie, quel intermédiaire pourra la combler? S'il est Dieu, il nous est Inaccessible; s'il est créature, Dieu demeure hon de son atteinte. Philon ne peut résoudre la difficulté;!) l'esquive en disant que le Logos n'est « ni incréé, comme Dieu, ni créé comme nous ». Qu'est-ll donc?

La révélation chrétienne nous apporte la réponse ; elle va rassembler sur un seul ct même être toutes les données éparses dans l'Anclcn Testament et dans la théologie juive. L'Intermédiaire entre Dieu ct l'homme pour toucher A ccs deux termes par leurs extrémités, sera Dieu et homme. Le Christ Jésus nous apparaîtra, réunissant dans l'unité de sa personne, la divinité ct l'humanité. Au lieu d'un Logos qui ne peut sc définir que par des abstractions ct qui n'a aucun point de contact avec le Messie promis par Dieu A Israël, Jésus-Christ, Verbe Incarné, Fils éternel du Père, parlera dans ГÉvangile comme Dieu et comme homme. Il manifestera, dans son unique personne, la vie du Verbe et la vie du Messie, réalisant ainsi en lui-même concrètement les deux notions que la révélation de l'Ancien Testament avait fait connaître aux hommes, sans néanmoins leur en dévoiler encore la mystérieuse affinité.

II. JÉSUS-CHRIST ET LES DOCUMENTS DE L'AOE APOSTOLIQUE. — L Considérations préliminaires. — II. Manifestation humaine de Jésus-Christ (col. 1140).— III. Manifestation messianique et divine de Jésus-Christ (col. 1172).

I. Considérations préliminaires. — 1· *Les sources.*— C'est A dessein que nous oulons restreindre, dans cctte étude théologique, nos sources aux écrits Inspirés du Nouveau Testament. Outre que le caractère même de l'étude nous y invite, le peu d'utilité des autres sources nous dispenserait d'y recourir.

1. Sans doute, les documents *d'origine non chrétienne,* les témoignages de Josèphe, *Ant. fud.,* XVIII, m, 3; XX, ix, 1 (le second seul est certainement authentique); de Pline le jeune, *Epist.,* 1. X, xevu; de Tacite, *Annal.,* xv, 44; de Suétone, *Vita Claudit,* xxv; les traits satiriques de l'épicurien Lucien à l'adresse du « sophiste crucifié », dans son ouvrage, *La mort de Pérégrin;* le pamphlet de Cclsc, dont Origène nous a conservé de nombreux extraits, ont une valeur Incontestable pour attester ou confirmer le fait de l'existence de Jésus-Christ; mais Ils ne nous apportent aucun fait nouveau digne de retenir notre attention. Voir ccs textes dans Kirch, *Enchiridion fontium historié ecclesiastica? antique,* n. 5-7; 22-24; 28; 31; 33-34

Sur l'ensemble de cei textes, Kurt Linck, *De antiquissimis veterum qua· ad Jejtum Na:arenum spectant testimoniis,* clans *ReligionsgcschichUlche Versuche und Vorarbeiten,* Giessen, 1913, t. xîv, fasc. 1. — Sur les témoignages de Josèphe : Bohle, *Flavius Josephus uber Christus und die Christen,* Brixcn, 1890; et spécialement sur l'authenticité du premier, M. Burkitt, *Josephus and Christ,* mémoire publié dans les *Actes du IV· congrès international ifHistoire des religions tenu* d *L*lde (Tl heologisch Tifdschrift,* 1913), p. 135-144; A. Harnack, Der *judische Geschlchtschreiber Josephus und Jesus Christus,* dans *Internationale Monabchrifl fur ivlssenschaft. Kunst und Teknik,* 1913, t. vn, p. 1037 sq.; ct F. Bnrnrs, *The contemporary Review,* janvier 191 I contre l'authentkité, Mgr Bntiriol, *L, silence de Josèphe-* I dans *Orpheus et C Evangile,* Paris, 1910. p. 4-24.

Lo Talmud, surtout dans la *Ghemara,* fait également mention de Jésus. Mais, autour de traits historiques empruntés ù nos évangiles, il groupe tant de fables odieuses, empreintes de la haine du nom chrétien, qu'on ne peut le considérer comme une source à laquelle le théologien puisse recourir. Tout au plus peut-il nous aider à mieux connaître le milieu dans lequel a vécu le Sauveur.

2. Plus Intéressants seraient les *documents d'origine chrétienne,* mais non *canoniques.* On peut les rattacher à trois groupes. — *a)* Les *Agrapha,* ἀγρχφχ, non écrits, non recueillis par les évangélistes, consistent en un certain nombre de paroles attribuées à Jésus, mais qui n'ont trouvé place dans aucun des évangiles inspirés. Il est bien difficile de préciser quelles paroles pourraient être considérées raisonnablement comme authentiques. Voir Agrapha, t. i, col. 626-627. A la bibliographie, col. 627, ajoutez, en ce qui concerne la liste des principaux *Dicta,* Preuschen, *Antilcgumena, die Reste der ausserkanonischen Evangelien und ur ehristlichen Ueberlielerungen,* 2· édit., Giessen, 1905, p. 21-31; en ce qui concerne les nouveaux *Agrapha* découverts sur des papyrus égyptiens, O. Bardcnhcwer, *Geschichte der altkirchlichen Litteratur,* 2· édit., 1902 t. i, p. 389-391; Grenfell ct Hunt, Λὸγια Ἰηηου, *Sayings of Our Lord from an early Greek Papyrus,* Londns, 1907; Th. Zahn, *Die /Qngst ge/undenen AusprQche Jesu,* dans *Theologisches Lilteraturblatt,* 1897, p. 417-420, 425-131; A. Harnack, *Ueber die lûngst entdeckten Sprûche Jesu,* 1897; P. Batiffol, *Les Logia du papyrus de Behnesa,* dans *Revue biblique,* 1897, p. 501-515; et *Nouveaux Fragments évangéliques de Behnesa, Ibid.,* 1901, p. 481-100; Ch. Taylor, *The Oxyrrhyncus Logia and the apocryphal Gospels,* Oxford, 1899; W. Bauer, *Das Leben Jesu im Zeltaller der neulestament. Apo:ryphen,* Tubingue, 1909, p. 377-415; Evelyn White, *The Sayings of Jesus from Oxyrrhyncus,* Cambridge 1920.— *b)* Les plus *anciens Pères* nous apportent, grâce ù la tradition relativement courte qui les relie ù Jésus, différent* détails qui, s'ils n'enrichissent que faiblement notre documentation méritent cependant d'être accueillis avec reconnaissance. S. Justin, *Dial.cum Tryphone, c.* xun, xlv, c» *P. G.,* t. vf, col. 568, 572, 709; S. Irénéc, *Conl. hier.,* I. III, c. xxi, n. 3, *P. G.,* t. vn, col. 950, affirment que la sainte Vierge appartenait A la race de David. Jules l'Africain décrit l'arbre généalogique de ia sainte Famille et mentionne ses différentes résidences. Eusèbe, //. /i., I. I, c. vn, *P. G.,* t. xx, col. 89. I légésippe énumère les plus proches parents de Notrc-Seigneur. *Id.. ibid.,* I. II, c. xxm, n. 1-1; I. III, c. xx, n. 1-2, *P. G.,* t. xx, col. 197; 252. Clément d'AlciXandric dgnalc les noms de plusieurs des soixante-douze disciples, *Strom.,* L H, c. xx, n. 116, *P. G.,* t. vm, col. 1062; et les *Homélies clémentines* citent ceux de la Cananéenne ct de sa ffllc, Justine ct Bérénice, *clement.,* tr, n. 19; m, n. 73, *P. G.,* t. n, col. 88; 157. D'après Eusèbc, *H. B.,* 1. I, c. xm, *P. G.,* t. xx, col. 120, l'hémorrhoTssc était de Pandas ou Césurée de Philippe, et avait élevé dans sa ville natale un monument commémoratif de sa guérison. Clément d'Alexandrie, *Strom.,* I. VI, c v, *P. G.,* t. rx, col. 264. nous fait connaître les dernières recommandations intimées par Jésus à ses disciples et l'ordre qu'il leur aurait donné de ne quitter Jérusalem que douze ans après son ascension. Paplns enfin complète par quelques détails d'une extraordinaire Invraisemblance ce que saint Matthieu et les actes des Apôtres nous apprennent de fa mort de Judas. Voir F. X. Funk, *Die apostolischen Vélter,* Tubingue, 1906, p. 129.

e) Les *évangiles apocryphes,* voir ce mot, t. v, col. 1624-1640, se présentent ù nous avec la prétention de compléter ce que les évangiles canoniques avaient laissé dans l'ombre, notamment la période de l'enfance du Christ, certaines circonstances de sa passion, sa descente aux enfers, sa résurrection. Les uns, composés avec des Intentions honnêtes, sc lancent dans des développements de pure fantaisie, où nous trouvons surtout des raisons de nous mettre en défiance et de nous lier exclusivement aux écrits canoniques. I^s autres, rédigés dans le but nuisible de propager des doctrines subversives, gnosticisme ou docétisme, doivent délibérément être écartés, d'une façon générale tout au moins. Toutefois, dans les écrits de la première catégorie surtout, on rencontre quelques grams d'or à travers beaucoup de boue, *aurum in luto,* dit saint Jérôme, Epist·, cvn, *ad Lselam,* n. 12, *P. L.,* t. xxn, col. 877. Mais ces grains d'or ne touchent qu'à des points très secondaires, et n'empêchent pas que les sources non canoniques de la vie de NoLrc-Seigncur Jésus-Christ ne soient d'une très médiocre utll lé. C'est pourquoi nos meilleurs, nos seuls auxiliaires véritables, sont les livres Inspirés du Nouveau Testament, évangiles, actes des apôtres, épîtres et apocalypse.

3. Les *écrits canoniques.* — Toutes les questions préalables relatives à l'authenticité, l'intégrité, la crédibilité des évangiles, au caractère spirituel et cependant historique de l'évangile de saint Jean, sont d'avance dogmatiquement tranchées par le théologien qui doit s'appuyer sur les livres saints, considérés comme Inspirés. Néanmoins, très spécialement en *cc* qui concerne l'étude théologique de Jésus-Christ, ces questions préalables résolues indépendamment du dogme de l'inspiration évitent au théologien lui-même plus d'une difficulté et plus d'une contradiction de détail. Elles seront d'ailleurs résolues au cours des articles consacrés à chacun des livres inspirés.

Les évangiles ne sont pas les seuls écrits où le théologien doive aller puiser les traits du personnage divin de Jésus. Les épîtres de saint Paul, en particulier, lui sont d'une utilité Incontestable. Saint Pau) était le contemporain de Jésus, dans le sens strict du mot. Converti A la religion du Christ après fa mort et l'ascension du Sauveur, il formule à l'endroit du Maître une doctrine d'autant plus précieuse qu'il l'a reçue directement de lui par vole de révélation Intérieure, Gai., i, 12; cf. Eph., ra, 3, et que cotte doctrine tout en continuant celle des évangiles et de l'Église naissante telle qu'elle se trouve dans les Actes des Apôtres ou les épîtres canoniques autres que celles de lean, atteste cependant un véritable progrès dans la connaissance de la vie Intime ct divine du Verbe incarné.

Nous venons de parler de · progrès ». L'expreislon ne doit étonner ni scandaliser personne. La révélation n'n été close qu'avec le dernier des apôtres, et c'est dans l'évangile de saint Jean que nous trouverons le couronnement cl le perfectionnement dernier de fa révélation touchant le Christ. Nous admettons donc que les sources inspirées du Nouveau Testament se superposent les unes aux autres, les écrits de saint Puni nous faisant pénétrer plus avant dans la science surnaturelle <le celui qui, « étant dans fa forme de Dieu » no s'est point attaché, comme à une proie Jalousement défendue. *i cctte égalité de droits avec Dieu, « mais s'est dépouillé en prenant une forme d'esclave cn devenant semblable aux hommes. » (Phil., n, 5-7); l'évangile de saint Jean nous élevan Jusqu'A des hauteurs Inconnues dans la vio même du Verbe de Dieu, de ce Verbe do la vie éternelle, de cette *vie* éternelle qui est apparue sur fa terre en la personne do Jésus-Christ. Cf. Joa., i, 14; I Joa., i, 2-3. Mais co Verbe s'humiliant Jusqu'A notre humanité, ce Verbe de fa vie, éternelle lumière des hommes, n'est pas autre chez Paul et chez Jeun que chez les synoptiques : c'est toujours le ‹ Fils de l'homme · annonçant

dans sa prédication, manifestant par ses miracles, la divinité qui l'anime. La vérité qui déjà s'allirmc chez ⁸aint Mit Ihlcu, sali t Marcel saint Luc.seretrouve,plus approfondie sans doute ct plus nettement proposée, mais substantiellement identique, chez saint Paul ct saint Jean. Les formules nouvelles dc l'épître aux Colosslens ou dc l'épître aux Hébreux ct surtout du prologue dc saint Jean ne cachent pas une nouvelle orientation doctrinale, mais dévoilent simplement un aspect mieux entrevu dc la même vérité éternelle.

Cette position a le mérite dc tenir compte du sens véritable des textes Inspirés ct, par conséquent, du *progrès* que ce sens accuse dans la révélation; mais, d'autre part, elle permet au théologien catholique dc repousser la thèse moderniste des *évolutions* successives de la pensée chrétienne, origine du dogme. Cf. Décret *Lamentabili,* prop. 60, Dcnzingcr-Bannwarl, *Enchlrld.,* n. 2060. Ainsi notre Christ, entrevu dans les lumières de la foi n'apparait pas supérieur au Christ dc l'histoire : c'est le même Christ, le Christ des synoptiques, s'étant déjà révélé aux hommes comme le Fils dc Dieu, Matth., xxvi, 63-64; Marc., xiv, 61-62. Mais ccttc position n'est possible qu'à la condition d'étudier Jésus-Christ dans les documents inspirés, suivant la loi même du progrès qui s'y affirme ct dc tenir compte dc la place chronologique qu'occupent les textes dans la série des écrits du Nouveau Testament· Cc souci, qui s'impose au théologien consciencieux lorsqu'il s'agit dc préciser les nuances doctrinales, qu'on remarque chez les synoptiques, chez saint Paul ou chez saint Jean, perd presque toute son utilité lorsqu'il s'agit de comparer les synoptiques entre eux. Ici, en effet, si parfois d'importantes nuances séparent les différents auteurs des évangiles, il est facile dc démontrer qu'elles sont dues à des Influences purement rédactionnelles, bien plutôt qu'à des divergences doctrinales.

L'ordre que nous entendons suivre dans l'étude des sources inspirées est celui-là même qui s'impose, sinon chronologiquement, du moins logiquement, ct, pour ainsi dire, par la force même des choses.

a) Bien que les synoptiques soient postérieurs en date à la plupart des épltres dc saint Paul, logiquement ils doivent se placer au point dc départ de toute théologie de Jésus-Christ. Ils reproduisent, en effet, la substance même dc renseignement du Maître, tel que cct enseignement est tombé des lèvres du Sau veur, tel que l'ont recueilli ses premiers disciples. Nous y retrouvons cct enseignement, avec les réticences, les précautions, les réserves, les atténuations, en un mot, selon l'expression des Pères grecs, l' « économie » voulue par Notrc-Sclgncur pour ne pas compromettre l'œuvre dc sa manifestation divine au monde; mais aussi avec des indications suffisantes pour permettre à celui qui ne résiste pas à la lumière de s'élever jusqu'à la connaissance vraie dc l'Hommc-Dicu. Et c'est encore cette doctrine « économique · qui sc manifeste dans la prédication dc l'Égllse naissante, surtout dans la prédication apologétique des discours des Actes. Ne fallait-il pas atteindre tout d'abord ceux qu'on voulait persuader ct ne les pas rebuter par des affirmations trop nettes qui eussent été mal comprises?

b) Los épltres dc saint Paul, écrits dc circonstances, ne sc présentent pas comme un exposé systématique de la pensée dc l'apôtrc. Les textes dogmatiques les plus révélateurs surgissent pour ainsi dire à (’improviste. Ccttc remarque est plus vraie encore, s'il est possible, dc la doctrine paulinlcnne touchant Jésus-Christ. Et cependant, · le portrait moral du Sauveur, tel que (Paul) le trace dans ses épltres, est d'une exactitude remarquable ct d suppose une connaissance peu ordinaire de la vie du divin modèle. Paul ne le demi nulle part dans son ensemble ct d'un seul jet; mais, en groupant les divins traits qui s'y rapportent çà ct là, on obtient un tableau d'une ressemblance frappante, » billion, *op. cil.,* p. 34. Ce portrait accuse un progrès réel sur celui des synoptiques, Pierre ne parlera-t-il pas lui-même de la sagesse qui a été accordée très spécialement à saint Paul,cl des leçons difficiles à entendre que cct apôtre donne dans ses lettres? II Pet., m, 15-16. Encore une fois, la révélation n'est pas close, et saint Paul est avant tout l'apôtre du Christ, transmet tant le message qu'il a reçu, le dépôt qui lui a été ronflé. Choisi par Jésus lui-même pour devenir l'apôtrc des Gentils, il est tout naturel que sa doctrine porte un cachet distinctif. Ce qu'on a appelé le *paulinisme* est vrai dans une certaine mesure. Cf. Prat, *La théologie de saint Paul,* Paris, 1912, t. n, c. II. Le problème du salut de tous préoccupe Paul avant toute autre chose; c'est là le centre dc sa théologie ct les autres dogmes sont éclairés chez lui par la lumière que projette ce centre. Le Christ, pour saint Paul, est avant tout le Sauveur, le vivifIcateur dc nos âmes, ct cette pensée sotériologique nous fait pénétrer avec l'apôtre des nations plus avant dans la connaissance dc Celui qui, étant dans ia forme de Dieu, s'est humilié et anéanti jusqu'à la forme d'esclave, devenu homme comme nous. Mais les révélations spéciales dont fut favorisé saint Paul n'ont pas constitué un nouvel Évangile : · Il n'y a pas deux Évangiles, deux messages de salut. L'Evangile véritable, le seul, est celui que Paul enseigne d'accord avec tous les apôtres. » Prat., *op. cit.,* p. 31. Cf. I Cor., xv, 11. Il y a identité substantielle entre renseignement de Paul el celui des synoptiques. En définissant le rôle, la nature, la personnalité du Christ, et scs relations avec le Père ct l'Esprit saint, saint Paul ‹ se sentait en pleine communion d'idées avec tous les chrétiens dc son temps; il pouvait donner à la foi commune une forme qui lui était propre, il pouvait même l'enrichir ct la développer, il ne la créait pas, et il était assuré que son enseignement provoquait dans l'Églisc entière un écho profond. » Lcbrclon, *Les origines du dogme de la Trinité,* Paris, 4· édit., 1919, j 52.

c) Saint Jean représente un nouveau progrès sur saint Paul et sur les synoptiques. Son œuvre n'est pas seulement une combinaison dc la tradition évangélique avec la doctrine paulinlcnne : elle est le résultat d'une révélation toute particulière de l'Esprit de Dieu. C'est sous l'influence de cette révélation que le disciple bien-aimé nous dévoile, dès le prologue dc son évangile, le mystère du Verbe dc Dieu, préexistant au monde, ct qui s'est fait chair dans le temps. El, tout en demeurant un document historique, le quatrième évangile ne raconte pas les faits pour eux-mêmes i) est écrit « pour que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils dc Dieu, ct a lin que, croyant, vous ayez la vie en son nom. » xx, 31. Il n'est donc pas étonnant que Jean ait cherché tout d'abord à compléter les synoptiques; que, panni la collection Immense des miracles dc Jésus-Christ, Il ait choisi les plus significatifs ct les plus révélateurs; qu'il les ait même encadrés dc réflexions et d'interprétations théologiques qui les éclairent. Ainsi Jean peut rapporter parfois les mêmes faits que les synoptiques; mais il interprète ces faits d'une façon plus profonde. Et cc n'est pas seulement la réflexion personnelle qui csl ici la source dc ccttc interprétation, c'est l'action dc l'Esprit qui tubaire les souvenirs cl en révèle l'aspect le plus intime; cf. Joa., xïv, 26.

Les discours de Jésus, dont les synoptiques n'avaient (souvent que retenu la substance cl précisé la portée morale, sont recueillis par saint Jean dans ce qu'lis ont de plus profond ct de plus expressif pour la manifestation du Fils de Dieu. Les différences qu'on

remarque entre les discours d< s synoptiques et ceux du quatrième évangile ne doivent pas nous faire conclure que les premiers sont Inauthentlqucs ou que 1rs seconds sont le produit de la pensée personnelle dc l'apôtre Jean. Voir Lopin, *lm valeur historique du /V· évangile,* II· partie, Paris, 1910, c. n. Il n'est pas impossible que le Christ ait eu deux manières de parler, l'une plus simple, plus populaire, l'autre plus dillllcilc, plus relevée : la nature des vérités enseignées par lui dans saint Jean n*cxlgc-t-clle pas ccttc différence dc méthode. D'ailleurs l'opposition du genre des discours n'est pas absolue : le langage transcendant n'est pas absolument Inconnu aux synoptiques; ils ont bien, eux aussi, leurs passages mystérieux, et saint Jean rapporte parfois des paroles du Christ, simples ct populaires, comme celles des synoptiques. Cf. E. Lévesque, Nos *quatre évangiles,* Paris, 1917, p. 261 sq. Toutefois, si authentiques que soient tous les discours dc Jésus rapportés en saint Jean, il faut bien avouer que le choix fait par l'auteur inspiré des plus slgnifkatifs d'entre eux ct le soin apporté par lui à y découvrir, ù y mettre en relief le sens favorable à la gloire du Fils dc Dieu, supposent une influence rédactionnelle véritable que le critique consciencieux ne saurait méconnaître. Il y a comme une fusion dc l'auteur cl du r odèle, cl peut-être est-ll « impossible de distinguer, dans l'analyse théologique du livre, les discours de Jean et les réflexions de l'évangéliste. Assurément les deux sources sont distinctes, mais elles ont tellement mêlé leurs eaux, qu'il faudrait un œil bien exercé pour les discerner; la révélation vient authentiquement dc Jésus, mais ce n'est qu'à travers l'âme de saint Jean qu'on la peut aujourd'hui percevoir et c'est l'apôtre qui, en vue du but qu'il s'était fixé, «choisi les paroles dc son Maître, c'est lui qui les développe, les interprète ct qui, dès le seuil de l'évangile, nous donne, dans son prologue la clef du mystère. L'évangile de saint Jean est la tunique du Christ, tunique sans couture; on ne la peut saisir que tout entière, *à* moins d'en déchirer la trame. · Lebreton, op. *cit.,* p. 444.

Telles sont les raisons générales pour lesquelles, dans notre exposé de la révélation concernant l'Homme-Dlcu, nous observerons l'ordre suivant : synoptiques; Actes des apôtres ct épltres catholiques autres que celles dc saint Jean ; épltres dc saint Paul et épllrc aux Hébreux; écrits Johanniques, apocalypse, évangile el épltres.

2° *Les conditions extérieures de la révélation du Christ.* — L'historien de Jésus-Christ doit s'y arrêter longuement. Voir la récente *Vie de N.-S. Jésus Christ,* par L.-CI. Fillion, Paris. 1922. 1. 1. c. n. m. Le théologien n'en retiendra que ce qui est indispensable pour comprendre la réserve ct la prudence de Jésus dans l'ntlirmatlon même dc sa mission cl dc sa personnalité divine. Ces conditions extérieures peuvent sc ramener *à* deux principales : conditions politiques ct sociales du milieu Juif; attente messianique. Nous les indiquerons brièvement, dans la mesure que comporte l'objet de cet article.

1. *Conditions politiques et sociales du milieu /ut/.* — On peut les résumer ainsi : *a)* le peuple Juif était, pour ainsi dire, divisé en deux grandes catégories, celle des Juifs habitant la terre d'Israël; celle des Juifs dispersés chez les Gentils en dc nombreuses colonies. Sur les colonies Juives, voir Schûrcr, *Geschichte des fûdischen Volkes im ZeHaller Jesu Christi,* t. ni, p. 1-70. L'union des dispersés avec Jérusalem était fortement maintenue par l'absence de temple en dehors dc celui de Jérusalem, qu'au moment de lu Pâque de nombreux pèlerins venaient visiter. Cf. Act., n, 9-12. *b)* Le peuple de Palestine, tout en étant sous la domination dc Home, gardait encore une certaine autonomie, avec, pour le gouverner immédiatement, soit des tétrarques ou administrateurs, soit en Judée proprement dde, le gouverneur romain lui-même, résidant à Césarée. Cf. Luc., m, 1, 2. Pour plus de détails, voir Schûrcr, op. *elt.,* t. î, p. 210-290; J. Felten, *Neutestamentltche Zeitgeschichle, oder Judenthum und Heiden-(hum uir Zeit Christi und der Aposfel,* Ralisbonne, 1910; Fillion, *Vie de N.-S. Jésus-Christ,* L i, p. 122 sq. — *c)* Parmi les classes « dirigeantes » qui s'opposeront, non seulement a la personne, mais encore â la docli inr du Christ, et dont l'opposdion mettra en relief la transcendance de celte doctrine, on distingue les *Hérodiens,* g< ns prudents, ralliés à la dynastie de riduméen Hérode, ct qui deviendront les ennemis de la popularité dc Jésus, par crainte d'une réaction violente des Romains, Joa.,xi,48; les *Zélules,* fanatiques. Jaloux observateurs dc la Loi et, comme tels, pharisiens, nationalistes par-dessus tout et adversaires de toute dommatiou étrangère; les *Sadduréens,* parmi lesquels se rangent les · princes des prêtres », aristocratie peu nombreuse dc riches appartenant surtout à la haute cade sacerdotale; les *Pharisiens,* interprètes, champions cl, au besoin, vengeurs de la Loi, Δ qui se rattachent les « scribes » et les < docteurs · ct dont N.-S. recommande même, en ce qui concerne la Loi, l'enseignement. Cf. Matth., xxm, 2, 3. Jaloux de garder avant tout leurs privilèges, les sadducéens concilient volontiers la Loi et l'élément étranger; les pharisiens, sur ce point, sont leurs adversaires déterminés; mais lorsqu'un intérêt commun réunit les uns et les autres, ils sont facilement d'accord, ainsi qu'il advint pour ruiner l'influence du Christ, destructive dc la leur. Voir Fillion, *op. cit.. Introduction,* c. n.

2. *L'attente messianique.* — L'espérance messianique, ù l'époque où parut Notre-Selgnenr, semblait toucher à son but. L'annonce de l'ange aux bergers, Luc., n, 11, est comprise par eux sans difficulté. La question posée par les mages, demandant · où est le Roi des Juifs qui vient de naître, » Matth., n, 2, est très intelligible à Hérode, qui s'enquiert près des princes des prêtres ct des scribes du peuple, « où le Christ devait naître ». La prophétvsse Anne ne parlait-elle pas du Messie û tous ceux qui attendaient la prochaine rédemption dc Jérusalem? Luc., n, 33. La même intensité d'espérance messianique remplit les récits dc la vie publique du Sauveur. Le Messie est « celui qui doit venir » ou encore · celui qui vient », Matth., xi, 3; Luc., vu, 20; Joa., vi, 14. · A peine Jean-Baptiste a-t-il fait entendre, sur les bonis du Jourdain, la parole sensationnelle : « Voici, le royaume de Dieu est proche ». que l'austère anachorète est pris pour ce Messie attendu. Luc., m, 15; Joa , t, 19, 25. Lui-même divdpe l'illusion dc la foule; l'attente du Messie n'en est que plus vive au cœur de scs disciples. Lorsque parait Jésus de Nazareth, étonnant la foule par ses miracles, l'émerveillant par ses discours, aussitôt sc pose pour tous la question du Messie; on rappelle les données messianiques traditionnelles, on consulte l'enseignement christologique des docteurs dc la Loi. Matth., xn, 23; xvn, 10;Marc., ix, Î0; Joa., vu, 26, 31; x, 24; xu, 34. Plus lard, l'ovation messianique, si enthousiaste, qui marque l'entrée triomphale de Jésus Λ Jérusalem, ovation spontanée, on peut le dire, de la part dc la foule et contrastant avec la réserve mise Jusque-là par le Sauveur à a nicher ses prétentions Λ la messlanité, témoigne éloquemment de la force qu'avait acquise dans l'esprit populaire l'espérance au Messie promis. Marc., xi, 7-10, et paraît, cf. Matth., ix, 27; Marc., x, 47, ct pandl. L'Intensité de cette préoccupation se montre jusque dnns l'interro gatolrc que le sanhédrin fait subir â Jésus sur mi qualité prétendue dc · Christ », Marc., xiv, 61; Matth..

xxvi, 63, et dans les apostrophes que la foule railleuse adresse au « Roi d'Israël » crucilié, Marc., xv, 32; Matth., xxvn, 39; Luc., xxm, 35. Enfin, l'histoire même de l'Église primitive, telle qu'elle apparaît dans les Actes des apôtres, les épîtres et les autres écrits du Nouveau Testament, atteste à chaque pas, extrêmement vivante dans l'esprit des Juifs, la croyance au Christ-Sauveur. Constamment, les apôtres font appel à l'idée messianique : leur premier souci est de prouver que cc que les prophètes ont prédit du Christ, Jésus l'a réalisé, et qu'il est bien le Messie attendu et si ardemment désiré. » Act· m, 18; v, 42; vm, 37; ix, 22; xvn, 3; xvm, 5, 28, etc. Lopin, *Jésus, Messie et Fils de Dieu,* p. 5-6.

Cette attente du Messie, la théologie juive Immédiatement antérieure à Jésus-Christ, la laisse elle-même percevoir comme très vive dans les esprits, voir col. 1127; les événements semblaient indiquer que l'heure de Dieu avait sonné. On avait toujours cru que l'oracle de Jacob, voir col. 1116, regardait non seulement le Messie, mais encore l'époque où il devrait paraître. Or, à la fin de l'an 38 avant Jésus-Christ, le dernier représentant de l'autorité souveraine promise ù la descendance de Juda, Antigone, avait été mis à mort et remplacé par l'iduméen i lérode. C'était donc l'usurpateur étranger qui régnait à Jérusalem, sous le protectorat de la puissance romaine. Les temps semblaient donc arrivés et la nation Juive tout entière frémissait d'impatience.

L'attente messianique débordait même les limites du peuple de Dieu. La captivité avait disséminé les Ju fs dans les grandes monarchies de l'Orient; malgré l édit de Cyrus, permettant aux exilés de retourner dans leur patrie, beaucoup de familles avaient préféré s'établir définitivement au milieu des nations; ll y avait des Juifs à Rome même. Faut-il rattacher aux espérances répandues dans le monde par les Juifs de la dispersion ce que Platon disait aux Grecs : « [Il faut) différer les sacrifices et attendre que Dieu lui-même vienne dans sa piété, ou du moins un envoyé du ciel ? » *Apologie de Socrate.* Est-cc A l'attente messianique que sc rattachent les poétiques prédictions de Virgile, dans la IV· égloguc?Le moyen âge l'a cru, mais c'est loin d'être démontré; du moins Suétone, *Vie de Vcspaslen,* c. iv, et Tacite, *Histoires,* 1. V, c. xm, rappellent expressément la croyance populaire en un roi vict' deux qui viendrait de l'Orient. Ces deux auteurs sont d'ailleurs en dépendance, directe ou indirecte, de Flavius Josèphe, au témoignage duquel l'espérance messianique qui régnait chez les Juifs fut un des plus puissants leviers de la grande insurrection contre Rome, qui aboutit à la ruine de Jérusalem. *De bcllo judaico,* 1. VI, c. v, n. 4. L'historien Juif, courtisan des Césars, ne craint pas d'adlcurs d'appliquer à Vespasien les prophéties relatives au roi messianique. Textes de Suétone et de Tacite, dans Kirch, n. 36 et 29.

Beuriler, *Le monde futf au temps de Jésus-Christ et des apôtres* (Coll. *Science et religion)· 2* vol., Ports, 1000; Hacksplll, *Ftude sur le milieu religieux et Intellectuel contemporain du* N. T., dans In *Heuue biblique,* 1900, p. 501-577; 1901, p. 200-215; 377-381; 1902, p. 53-73; Lagrange. /x *mess(an* bnir *chez Iu Juifs,* Paris, 1909; et les auteur* cités au cours du paragraphe, SchUrcr, Lepln, Felten, Fillion, etc.

3e Vie *de Jésus-Christ et théologie de Jésus-Christ,* — Les memes documents sont utilisés par l'historien et par le théologie n. Toutefois une · vie » de Jéeus-Christ n'est pas une « théologie » de Jésus-Christ. Il appartient en propre A l'historien de Jésus de recon diluer dans l'ordre chronologique où ils sc sont succédé, la trame des événements, qui composent l'existence terrestre du Sauveur. Il kl faut, tout d'abord, replacer Jésus-Christ dans le milieu où il est né, où Il a vécu, afin de présenter sa physionomie et celle de son entourage sousune forme plus vlvantcct phneoncrête. Il lui faut aussi, relatant les actes et !e< parda de Jésus, faire œuvre de critique, on établissant leur forme la plus pure, les textes des taints évinÿla; en démontrant l'authenticité, la crédibilité de cei précieux documents, en expliquant de son mieux, selon toutes les ressources de l'exégèse actuelle, le wru précis des textes. Enfin, c'est encore à l'historien qu'il appartient de signaler et de réfuter letobjectlom soulevées par la critique rationaliste contre l'aathentlcité, la crédibilité, le sens traditionnellement reçu des récits inspirés. On voit par là que le rôle précède l'historien» en regard du Christ de la fol, conside à présenter les motifs de crédibilité, tirés do la vie même du Christ, el qui sont les préambules de notre acU de foi en Jésus, Dieu et homme. Et de plus, tout ce qui appartient à la vie terrestre du Christ el manifestela perfection de son humanité, est du ressort de l'hbloirt.

Λ la rigueur, le théologien peut se dispenser de relever les détails de la vie terrestre du Sauveur. L Évangile même, à proprement parler, n'est pas le point de départ de son étude du Christ : le principe des spéculations théologiques se trouve, en effet, dans les articles de foi, tels que l'Église les propose. S. Thomas, *Sum. theol.,* la, q. i, a. 8. Mais il importe de remarquer que la révélation est la source des articles de la foi el de toutes les vérités qui y sont virtuellement contenues. Si donc le théologien veut embrasser son sujet dam toute sa compréhension, il devra, lui aussi, reprendre, du moins dans sa substance, l'œuvre critique el préparatoire de l'historien, et disposer ainsi les espriti à la foi au Christ, en fixant les préambules de cette foi. Mais il ne peut s'en tenir là : après avoir démontré la crédibilité du dogme, il lui faut étudier le dogme en lui-même et dans toutes ses conclusions, soit strictement dogmatiques, soit théologiques, Son œuvre dépa se donc celle de l'historien : elle la complète el la couronne.

Faisant œuvre à la fois de critique et de théologien, nous nous efforcerons de trouver dans l'étude directe du texte sacré tout ce qui peut justifier les affirmations dogmatiques relatives à la transcendance divine du Christ. Dès les premières lignes du Nouveau Testament, il semble, en effet, qu'une révélation nouvelle apparaisse clairement louchant le concept de la per sonnalité du Sauveur. Cc concept ne s'élabore pas sans doute en des dissertations systématiques, telle* qu'en donnaient le* scribes juifs; mais il ressort nettement de la manifestation même de Jésus en ce inonde. La personnalité du Verbe incarné nous apparaît, même sous son aspect humain, avec une transcendance telle que nous ne pouvons songer à y voir une simple personnalité humaine; et souvent le divin y resplendit tellement que nous y lisons la transposition réelle et sincère de l'article de la fol chrétienne, que nous avons à commenter : *Credo... in unum Dominum JesUm Christum, Filium Del unigenitum, ex Patre natum ante saecula..., consubstantialem Palrl...; qui propter nos et propter nostram salutem, descendit de cadis et incarnatus est de Spiritu sancto ex Maria virgine, ct homo factus est.*

IL Manifestation humaine de Jésus-Cuhist. — Dès le début de la manifestation du Sauveur, le caractère transcendant ct divin de sa personnalité est marqué. Et c'est par là précisément que le Nouveau Testament, en nous présentant l*ilûimnc-Dieii, »e différencie <lc l'Anclen dès scs premières pages. Toutefois, la révélation do la divinité du Christ se produit à travers un développement normal de son humanité. C'est par r< Ile-ci que nous pouvons attendre celle-là, et c'est pourquoi la connaissance de la personnalité transcendante et divine du Sauveur suppose déjà connue celle de son humanité.

*/ MAIftFBS*7.4 *TtON Dü AAÜVRÜR JÊ8U8 DAA8 L'HUMANıτA.* — t· *Naissance à Bethléem.* — Mlchée, v, 2, avait clairement déclaré que le Messie futur sortirait de B« liik'cm. Or, Jéstis-ChrUt est né effectiveinent dans «eltebourgade. Matth., i, G; Luc., n, 4 ; cf. Joa., vn, 42; 1 Reg., xx, 6. Les efforts faits par le Critique rationaliste pour placer la naissance de Jésus à Nazareth, ou pour révoquer en doute le fait de sa naissance à Bethléem, doivent être considérés comme n'ayant aucune portée. Pour ne citer que quelques exemples. La naissance est placée A Nazareth par Renan, *Vie* (populaire) *de Jésus,* Paris, 1871, p. 8-9 ; Kcim, *Geschirhte Jesus von Nazara,* Zurich, 1867, t. I, p. 325 ; 388-391 ; 1'11.1-dercr, *Die Entstehung des Christenlums,* Munich 1905, p.197 ;H. J. I loi Umann *JJie Synopliker,* 3· édit., Leipzig 1893, p. 40-11 ; Gulgnebert, *Manuel d'histoire ancienne du christianisme,* p. 161. D'autres sont plus modestes et se contentent de révoquer en doute le fait de la naissance à Bethléem : Heitmûllcr, *Die Religion in Geschichte und Gegenwart,* Tubingue, 1912, t. ni, p.365; •*Non liquel* », dit Harnack, *Neue Unlersuchungen zur Apostelgeschichte,* Leipzig, 1911, p. 105-106. Ces critiques aJUguent les nombreux passages des évangiles où Notre-Selgneur est formellement appelé · Jésus de Nazareth », Matth., xxi, 11; Marc., 1, 24 x, 37 ; xiv, 67; xvi, 6; Luc., îv, 34; xvm, 37; xxix, 19; Joa., i, 46-47; xvm, 5, 7; xix, 19; Act., n, 22; ni, 6; îv, 10; vi, 14; x, 38; xxn, 16; xxvî,9; « Jésus le Gahlt en », Matth., xxvî, 69, 71; où l'on affirme que Nazareth était sa « patrie », Matth., xm, 5 l ; vi, 1 ; où scs disciples sont appelés « Galiléens », Marc., xrv, 70; Joa., vn, 52; cf. Act., xxiv, 5; et même plusieurs textes du Talmud, Jésus « de Nazareth », *ha-Notsert, Sanhedr.,* 43 *a;* 107 *b; Sota,* 47 a. Mais ccs expressions sont amplement Justifiées par tous les liens qui attachent Jésus ʌ la ville où se sont écoulées les années de sa vie cachée, où il ‹ a été élevé », Luc., îv, 16; elles ne signifient nullement qu'il y est né. Si Jésus a désigné lui-même Nazareth comme sa « patrie », Marc., vi, 4, il n'a Jamais dit qu'elle fut son lieu d'origine. La croyance populaire, faisant venir Jésus de Galilée, et tout spécialement de Nazareth, cf. Joa., vn, 40-42; i, 46, était fausse, tout comme celle qui faisait de Joseph, le père de Jésus, et nous n'avons pas à en tenir compte. A l'erreur prétendue de Matthieu et de Luc, on ajoute gratuitement une contradiction; d'après le troisième évangile, « c'est Nazareth en Galilée qui est indiquée comme la résidence habituelle de Joseph et de Marie; cc qui ne concorde pas avec la donnée du premier évangile, qui ne fait arriver Joseph et Marie ʌ Nazareth que plusieurs années après la naissance de Jésus ». A. Révillc, *Jésus de Nazareth,* Paris, 1897, t. î, p. 370. Cf. Scholten, *Das paulMsch? Euangelium,* Elberfeld, 1881, p. 291-295; J. WeRs, *Die Schrilten des Ncuen Testaments,* Gœttlngu··, 19'›5, t. i, p. 46; etc. Mais saint Matthieu n'a Jamais dit qu'avant Noël, la demeure habituelle de Joseph cl de Marie fut Bethléem. Luc ne fait que compléter les données incomplètes de Matthieu. Donc, la naissance do Jésiu â Bethléem n'est pas «un produit do la réflexion dogmatique », comme l'écrit Th. Kelm, *op. cit.,* p. 392; une «invention de la dogmatique messianique», comme le dit Heitmûllcr, *Jesus,* 1913; et comme le pensent de nombreux rationalistes, VoUcmar, *Jésus Nazarenus,* Zurich. 1882, p.41-42; IL J. lïnltzmann,Die Synop//4rer, p.52; K. Clemen, *Dergeschichtliche Jesus,* Giessen, 191L p. 59-60. C'est par crainte du surnaturel que de telles affirmat ions sont avancées; on veut ne pas voir dans la naissance à Bethléem un· réalisation de la prophétlc de Mlchée cl l'on veut du coup miner 11 véracité des chapitres évangéliques relatifs ʌ l'enfance de Jésus-Christ. Cf. O. I foltzmann, *Leben Jcsu,* 1 ubingue, 1901, p. 68. Mais rien ne saurait prévaloir contre i alhrmation des deux consciencieux historiens de Jésus, affirmation corroborée par le fait que l'empereur Adrien profana, en 132, A Jérusalem, les sites traditionnel· du crucifiement et de la passion, à Bethléem, Γοηιρi iccnient «le la nul· . mee du Sauveur. Cf Franz Delitzsch, Jftss/an/sche *Wclssngungen,* 2· édit., 1889, p. 129, Sur l'année exacte et le Jour de la namance du Christ, problème purement historique, qui n'mtéresse la théologie ni directement, ni indirectement, on consultera E. Mangeant, arL *Chronologie biblique,* ix, dans le *Dictionnaire de la Bible* de M. Vigoureux, t. ti, col. 734-736. Sur le recensement de Quiriniusqul est l'occasion de tant de discussions, on sc rejjortera a Lagrange. *Où en est la question du recensement de Quirlnius,* dans la *Reoue biblique* 1911, p. 60-84 et A L.-CJ.Fillion, *Vie de N.-S. Jésus-Christ,* t. t, appendice xv.

2e *L'origine daoidlque du Sauveur* est une question que le théologien ne peut négliger, car elle touche à la réalisation des prophétie» rno uniques les plus anciennes; *cl,* Gen., xn, 3; xxn, 18; xxvî, 4; xxvm, 14; xux, 8-12; I Par., xvn, 11-13; xxn, 10; xxvm, 6; Ps., Lxxxvin, 21, 27, etc. ‹ Il est impossible, écrit Renan,... de rechercher quel sang coulait dans les veines de Jésus. » *Vie* (populaire) *de Jesus,* p. 10. Quelques auteurs ont affirmé que le Sauveur appartenait non À la race Juive, comine l'accepte encore A. Réville, *Jésus de Nazareth, t.* f, p. 417, mais soit à la race aryenne ou Indo-gcrmamque, S. Chamberlain, *Grundlagen des neunzehnten lahrhunderts,* t. i, p. 210-220; et Eric Haupt, dans *Open Court,* avril 1909; soit à la grande famille babylonienne, Fried. Delitzsch, *Babel und Bibel,* Leipzig, 1905, p. 11. Sans aller aussi loin, la plupart des rationalistes contemporains affirment que certainement Jésus n'est pas de race davidique; la croyance de l'Eglise sur ce point remonte sans doute A la plus haute antiquité, puisqu'elle est constatée par saint Marc et par saint Paul; et cependant celte croyance est erronée, Jésus ayant témoigné lui-même qu' « il ne se considérait pas comme de L· race de David », Matth., xxn, 41-15; cf. Marc., xn, 35-37; Luc., xx, 41-44. Ainsi parlent en substance Lolsy, *Les Évangiles synoptiques,* Ceflonds» 1907,1.1, p. 329-330; A. Réville, *Jésus de Nazartih,* p.JS 1-382; J. Weiss, *Die Schrilten des N. T., loc. cil.,* O Holtzmann, *Leben Jesu,p.* 164; W.Boussct, Jems, Tubingue, 1904, p. 83; H. J. Holtzmann, *Die Symptiker,* p 38-40; etc. Mais la croyance des contemporains de Jésus n'était pas erronée et Jésus ne l'a point déclarée fausse dans l'épisode qu'on cite avec tant de complaisance. Tout d'abord la croyance primitive de l'Eglise, Matth., i, 1 ; i, 6-16; Luc., i,32; ni, 31 ; Joa . vu. 12; Rom., i. 3; H l'un., n, 8, est corroborée par ce fait que lc› Juifs, contemporains de Jésus, ne l'auraient très certainement pas appelé · Fils de David », Muttb.. i, 20; ix, 27; xv, 22; xx, 30, 31; xxi, 9, 15; Marc., x, 47, 18; Luc., xvm, 38, 39, s'ils n'avalent pas été convaincus de cette filiation. Celte persuasion dont la trace se retrouve A mainte page de l'Evangile, Matth., xu, 23; xxn, 42; Marc., .xn, 35; Luc., r, 69, etc., éfujt telle que le peuple n'aurait Jamais consenti â regarder comme Messie un prétendant, quel que fût d'ailleurs son mérite. qui n'aurait pas rempli cette condition, Indispen›aldc et facile à vérifier. De plus, Jésus n'a Jamais nié son origine davidique : une telle négation eût été incompréhensible de la part de celui qui sc présentait au peuple Juif en qualité de Messie. L'épisode qu'on signale n'a pas du tout la signification qu'on lui prête. Jésus veut simplement affirmer que la filiation davidique n'explique pas les relations qu'il possède avec Dieu dans la partie transcendante de sa personnalité. c'cst-A-dirc dans la filiation divine. Ainsi l'entendent non seulement tous les catholiques, mais bon nombr·

de protestants, H. Wendt, *Die Lehre Jesu,* 2· édit·, Gœttlngu 1901, p. 424 ; Dalman, *Die Worte Jesu,* Leipzig, 1898, t. î, p. 202-204 ; 234 ; Spilta, *Streit/ragen der Geichichte Jesu,* Gcctlinguc, 1907, p. 157-172, et même Keim, *Geschichte Jesu,* L î, p. 326-328

Mal· comment devons-nous établir la filiation davidique de Jésus-Christ? Devons-nous accepter les généalogies dressées par saint Matthieu et par saint Luc? Les rationalistes ont accumulé contre elles tant d'objections : on les dit contradictoires, parce qu'elles ne concordent pas entre elles; inutiles, parce qu'elles aboutissent à Joseph, qui n'est pas le vrai père de Jésus, ou, si Jésus doit être dit fils de David par Joseph, inconciliables avec le dogme de la conception virginale du Sauveur; Impossibles à vérifier el, somme toute, établies après coup pour justifier devant la conscience chrétienne la descendance davidique de Jésus-Christ. Nous retrouvons ici encore les noms de Lolsy, A. Révllle, 0. Holtzmann, J. Weiss, etc. Il n'appartient pas au théologien de discuter dans le détail ces objections, aussi vieilles que l'Église et déjà proposées par Celse, Julien l'Apostat et l'auste le manichéen. On sc reportera à l'art. *Généalogie de Jésus-Christ* dans le *Dictionnaire de la Bible,* t. m, col. 166, pour avoir les solutions des diverses difficultés, Ce qu'il importe de remarquer, au point de vue de la réalisation des prophéties, c'cst que, même en admettant que les deux généalogies de Matthieu et de Luc soient par Joseph et n'indiquent pour le père légal qu'une filiation davidique légale, il n'en est pas moins vrai que Jésus, par Marie, possède une filiation davidique naturell ·. l'ne tradition très ancienne, reçue par saint Ignace d'Antioche, *Ad Eph.,* xvin, 2; *Ad Trail.*, ix, l ; *Ad Smyrn.,* î, 1, édit. Funk, *Paires apostolici,* Tublngue, 1901, p. 227, 249, 277; par saint Irénée, *Cont. Harrses,* l III, c. xvi, n. 2; c. xvn, η. l ; *P. G.t* t. vn, col. ' 21, 929; par saint Justin, *Dialog.,* n. 43, 15, 100, 120, *P. G..* t. vi, col. 567, 572, 709, 753; par Talien,Dio/essaron,5,13;par'1erluilien, Ado. *Marcionem,* I. 111, c. xvn.xx;!. IV, c.i; l. V. c.vm; *De carne Christi,c.* xxn, P. L.,l. n, col. 373, 378. 391, 521, 834 ; et plus tard, par Eusèbc, *Demonst. evang.,* I. V H, c .iii, n. 10, *P.* G., L xxn, col. '6 ·, nous atteste que Jésus, *par Marie,* est, *selon la chair,* de la race royale de David. S'il n'est point probable que les mots ἐξ οικου Δαυειδ Luc., i, 27, tombent sur la Vierge ou sur Joseph el la Vierge conjointement, il est certain que Luc suppose ù la vierge Marie une origine royale, î, 32, 69; cl saint Paul l'insinue également, Rom., î, 3; II Tim., u, 8; llcb., vn, 14. U semble donc que soit condamnée d'avance la thèse des néo-critiques» rattachant Marie à la tribu de Lévl. II. Ewald, *Die drci ersten Evangclien,* 1856, p. |80; F. Spilla, *Dec Bric/ des Julius A/ricanas,* Halle, 1877, p. 44; IL J. Holtzmann, *Die Synoptikcr,* p. 310 ; J. Weiss, *Die Schri/len des* N. *T.,* t. î, p. -116, etc. La parenté de Marie avec Élisabeth, Luc., î, 36, laquelle comptait parmi les filles d'Aaron, prouve simplement qu'un mariage avait été contracté auparavant par un membre de la famille de David — et de la Vierge — ct une descendante d'Aaron. Depuis longtemps, saint Augustin, *Contra Faustum,* l. XXIII, c. i-iv, ix, avait réfuté ce sophisme de Fauste. *P. L.,* t. xui, col. 467, 471. Les textes du *Testament des douze patriarchis,* Siméon, 7; Gad, 8; Lévl, 2; Dan, 5; Joseph, 19, rattachant le Sauveur A la tribu de Lévl, attribuent A Jésus une origine lévilique au sens spirituel, pour désigner qu'il sera aussi prêtre. Mais il est selon la chair de la tribu de Juda Juda, 19. La double origine est bien exprimée dans le Testament de Simeon : · Le Seigneur fera sortir de Lévi un prêtre, ct de Juda, un roi. Dieu el botimu · Sui la convenance de l'origine davidique du Sauveur, et, par elle, de l'incaination par voie de génération humaine, voir Incaknation, t vu col. 1470.

3° *Jésus homme, soumis aux lots qui régissent le 4fa. loppement de l'humanité.* — Noire-Seigneur J< us-Chrlst, dès les premiers instants de son eilslenct, apparaît *homme comme les autres hommes* soamji aux mêmes développements.—1, Conçu par la vierge Maijt, il naît A Bethléem, après les neuf mois de gestalkm exigés par les lois naturelles. Dès l'instant de la coa· ception et de la naissance sc vérifie la parole de saint Paul, *habitu inventus ut homo.* Phil., π, 7. Celle parole se vérifie aussi dans la marche de la croissance liuinajne de Jésus, mieux relatée par saint Luc que par les autres évangélistes. Avant même de signaler les progrès Intellectuels et moraux de l'Enfant-Dicu, Luc indique la dilTérentesphascsdcson développement physique, nous le montrant tour â tour Λ l'état d'embryon danslricm de sa mère» I, 42, βρέφο ἐν τη κοιλία; petit infant, τὸ παιδιον , π, 17, 27, 40; *et,* Matth., π, 13-14; 20-21; et enfant, παι , π, 43. La croissance physique til expressément marquée pour Jésus, n, 40, comme die avait été marquée pour Jean-Baptiste, î, 8, réalisant la prophétie d'IsaTe, uii, 2. Jésus grandit donc ct se développe d'après les conditions ordinaires.

2. Bien plus l'évangéliste parle d'un accroissement analogue dans sa vie intellectuelle et morale. Au *t·* 40, il avait simplement affirmé que « le petit enfant croissait et se fortifiait, plein de sagesse, el [que| la grâce de Dieu était en lui; » mais au t. 25, avec plus de netteté, il affirme que Jésus avançait en sagesse et cn âge (en taille) et en grâce devant Dieu et devant les hommes. » Les paroles de Luc ne peuvent s'entendre que d'un développement réel, progressif; ct ccttc affirmation, sous un certain rapport, marque mieux, semble-t-il, la réalité de l'incarnation du Verbe. Dieu sans doute, mais homme aussi. Mais, sous un autre rapport, cct accroissement Intellectuel et moral ne va pas sans faire difficulté, car, cn raison de l'union hypostalique, l'intelligence du Christ n'a· t-cllc pas obtenu du premier coup, la plénitude de son objet, la sainteté de Jésus n*a-t-cllc pas été parfaite' Nous aurons à résoudre plus loin le problème théologlqtie que soulève cette difficulté; mais retenons, comme acquise, l'assertion d'un progrès réel dans la science expérimentale du Christ»ct dansl'cxcrclccextérieur des vertus. Cf. S. Thomas, *Sum. theol.,* Ill·, q. xn, a. 2, ad 1Qra. Cette solution, provisoirement retenue, Il devient facile d'exposer, au point de vue historique cl exégétique» A la lumière de l'évangile, interprété par les Pères ct par les théologiens, cc que fut le progrès intellectuel ct moral du Christ enfant. Problème délicat entre tous, que ‹ jusqu'ici, aucune pensée humaine n'a pu résoudre d'une manière complètement satisfaisante, · avoue un protestant orthodoxe plein de foi, le Dr Kell, *Kommentar ûber die Evangelien des Markus und des Lukas,* Leipzig, 1879» p. 244.

3. Sans doute, une âme aussi parfaite que celle du Christ n'a pas eu réellement de maître, selon l'acception habituelle du mot. Cependant comment ne pas admettre, sur le développement de sa science expérimentale, l'influence du milieu dans lequel Jésus a vécu et grandi, l'influence de la Palestine cn général, de la Galilée et de Nazareth plus particulièrement, — de Nazareth où devait s'abriter ct se recueillir toute la vie cachée du Sauveur, — cette influence qui explique l'amour de Jésus pour son peuple ct sa patrie? D'autre part, que de sujets de comparaisons, utilisés plus tard dans les discours du Maître, ct empruntés à la nature, si riante ct si riche, des environs de Nazareth. « Partout, dans la nature, Jésus contemple les vestiges du Dieu tout puissant et Infiniment bon. Matth., vi, 26-30. Le inonde des plantes et des uni-

maux lui fournit la solution des problèmes les plus graves. Matth., xm, 21-30; 31-32. Scs paraboles surtout dévoilent à quel degré il était attentif aux détails les plus Insigni liants cn apparence, de la vie végétale et animale... (Qui) ne sc rappelle pas avec sympathie le lis des champs ct sa splendeur éphémère, le blé qui lève doucement, l'ivralc semée dans le champ par l'homme ennemi, le figuier verdoyant, mais stérile, la vigne qui a besoin d'être émondée pour produire plus de fruits, les oiseaux du ciel qui ne sèment ni ne moissonnent ct que Dieu nourrit avec libéralité, les petits du corbeau qui reçoivent providentiellement aussi leur pâture, la poule qui cache se# poussins sous ses ailes, le chant régulier du coq à certaines heure* de la nuit, les renards qui ont leur tanière tandis que le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête, la brebis qui suit son pasteur; et aussi, dans la nature inanimée, le coucher rutilant du soleil, le vent brû!ant du sud, le lac ct les montagnes, ct cent autres traits analogues? En vérité, nous ne comprendrions pas complètement l'âme, l'intelligence ct le caraetên personnel de Jésus, si nous ne remarquions pas les impressions que la nature a produites sur lui pendant son adolescence et sa jeunesse. » Fillion, *Vie de N.-S. Jtsus-Christ,* t. î, p. 365-366.

4. Les faits quotidiens de la vie contribuèrent aussi à l'éducation experimentale de Jésus. Dans la vie domestique, sociale ou politique, ccttc influence apparaît manifeste : · En se contentant d'ouvrir les yeux, que n'a-t-ll pas appris peu à peu? Les cérémonies de la cour royale, aussi bien que celles des noces villageoises; les vêtements précieux qui deviennent promptement la proie des mites; les règles du raccommodage le plus vulgaire; l'administration des grandes propriétés; la lampe sur le chandelier; le sd qui préserve les aliments de la corruption; les lois du marché (deux passereaux pour un as; cinq pour deux as); les relations des ouvriers et des proprietaires ; les Jeux des enfants, tels qu'il les avait sans doute pratiqués lui-même ; les murs des maisons percé* par les voleurs; la nécessité de bâtir sur un terrain solide, les prières interminables des païens, les travaux du berger, du laboureur, du pêcheur...; il a tout observé, il connaît tout, il profite de tout pour cn orner el cn fortifier son enseignement. C'est donc cn pleine exactitude qu'on peut parier de l'éducation do Jésus par les sens et par l'expérience. » *Id., ibid.,* p. 366-367.

5. Il faut également noter l'influence de Marie ct de Joseph sur l'enfant confié à leurs soins. L'Évangile nous la signale d'un mot : *et erat subditus Ulis.* Luc., n, 51. C'cst de sa mère que Jésus apprit à balbutici les premières prières, à lire quelques psaumes el le décaloguc ; c'est elle qui raconta à son divin Fils les principaux épisodes de l'histoire des Israélites, lui parlant du Père céleste et de son rôle futur de Messie. Et, en agissant ainsi, la Mère du Christ « savait qui Il était el, chargée du devoir de l'instruire, elle n'oublm jamais de l'adorer. » C. Fouard, *La vie de* N.-S. *Jésus-Chriti,* Paris, 1904, t. î, p. 107. C'est sous l'influence de ses parents que Jésus-Christ acquit le développement relatif à l'étude du langage courant, l'uramécn, ct sans doute aussi du langage liturgique, l'hébreu. Il put aussi apprendre le grec, couramment parié en Galilée, langue dans laquelle deux de ses · frères », Jacques le Mineur ct Judc devaient écrire leurs épltrcs· C'est vraisemblablement cn g» ce que Jésus s'entretint avec le centurion romain, Mutth., vm, 5-13; avec les • Hellènes » dont parle Jean, xn, 21, avec Pilate et d'autres encore.

C'est encore un progrès dans la science expérimentale qui s'afllrmc dans l'apprentissage de Jésus comme charp< ulitr. Il c*t le « du charpentier », Matth., xm, 55, ou encore, plus amplement, · le charprntler. » Marc», vi, 3. Saint Justin nous le montre fabriquant des charrues ct des Jougs, *Dialog.,* n 88, P. *G.,* L vi, col. 683. Aux yeux des Juif contemporains du Sauveur, le travail manuel él.id d ailleurs cn haute estime, et de nombreux rabbins pratiquaient toutes sortes de métiers. Matth., iv, 18-29 ; xx, 1-14, Luc., xxm, 53; Marc., n, 21; vi, 3; rx, 3; Joa., xix, 29; xxi, 3-4; AcL, xvin, 3, relatent diHercules professions; cf. Schwalm, *La vie privée du peuple juif,* Paris, 1910, p. 206-221 ; 212-216,303-301, etc. Le Talmud suitout nous fait connaître ta vie du peuple Juif à ce point de vue, nous rappelant les pressantes exhortations des docteurs de la Loi en faveur du travail manuel. Cf. F. Delitzsch, *HandoxrKa ben zur Zeii Christi, eln Bedrag zur neufeslatncnlaejien Zeitngeschirlde,* Leipzig, 1868; L.-Cl. Fillion, £ *ais d'exégist,* Paris, 1881, p. 239-266· Him d'cluti aat donc, que Jésus ait travaillé, simple et laborieux artisan, subvenant, par son labeur quotidien, aux besoms de sa mère et aux siens propres, après la mort de saint Joseph.

6. Dans un autre ordre de choses, il ne semble pas qu'à l'exemple des jeunes Israélites, qui sc proposaient d'embrasser la carrière alors si glorieuse de docteur de la Loi, Jésus-Christ, après quelques leçons reçues peut-être dans l'humble école (attenante à la synagogue de la bourgade), ait suivi pendant plusieurs années les cours des académies rabbmiques de Jerusalem ou d'autres villes de Palestine. Saul avait reçu cette éducation, Act., xxn, 3. Mais de Jésus on savait pertinemment à Jérusalem qu'il n'avait pas fréquenté les écoles supérieures, Joa., vn, 15; et à Nazareth, où s'écoula toute la jeunesse du Sauveur, on ne comprenait pas, lorsqu'il sortit de son obscurité, d'où lui venait une sagesse si extraordinaire. Matth., xm, 54; Marc., vi, 2-3. Si Jésus reçoit plus tard lrs titres de *rabbi* ou de *rabboni,* Matth., xxvi, 25, 49; Marc., IX, 4; x, 51; xi, 21; xiv, 15; Joa., in, 2; iv, 31; ix, 2; xi, 8; xx, 16, c'est uniquement à cause de sa science étonnante des Écritures et de la Loi. Si Jésu·» devait à une influence humaine quelque progrès Intellectuel de ce chef, ce serait bien plutôt à ses fréquentations assidues aux pieux exercice* des synagogues, aux jours de sabbat el de fête, Matth.,iv, 23;ix, 35; xn.9; xni, 54; et à ses lecture s de la Bible, le livre éducateur par excellence. Les formules qu'il emploiera pour introduire ses citations : « N'avez-vous pas lu?... Comment est-il écrit?... Comment lis-tu?...» Matth., xn, 3, 5; xix, 4; xxi, 16, 42; xxn, 31; Marc., n, 25; xn, 10,26; Luc., vi, 3; x, 26. prouvent ù elles seule* à quel point il connaissait la Bible. Et les emprunt* qu'il fera à la Bible montrent l'étendue, la sûreté, la penetration de ses connaissances.

7. Pourrait-on dire que Jésus ait été redevable d'une partie de son développement moral à la tentation, Λ l'épreuve? Il fut tenté, certes — les évangélistes le disent cn toutes lettres, Matth., tv. 1-11; Marc., I, 12-13; Luc., iv, 1-13. — mais sans péché, Hvb., iv, 15, car il n'était pas possible que *le mal* moral effleurât jamais de son souille · celui qui est né saint ». Luc., î, 37. Ces tentations du moins ct les victoires réitérées dont elles furent l'occasion, ont contribué pour leur part à faire croître Jésus en sagesse et en grâce. Des tentations, on peut dire déjà cc qre l'auteur de l'épltre aux Hébreux alllrmo des souffrances par rapport à l'obéls.*ance du Christ. Certes, Jésus possédait la vertu d'obéissance, aussi parfaite dès le premier instant de sa vie qu'à l'heure de sa mort; mais l'exercice de ccttc vertu s'est manifesté dans l'expérience concrète des dillicultés de l'existence : *cum essel FHius t)ei, didicit, ex iis qu* passus est, obedtentiarn.* l frf».. v. 8.

4· *Diiut/uancc absolue de ces explications.* — **Et**

cependant, Il faut avouer que toutes ces raisons huma ne ne suffisent pas à expliquer le développement Intellectuel et moral de Jésus. Elles n'en révèlent qu'un aspect, celui par lequel le développement se trouve en relation avec les événements extérieurs dans lesquels évolue l'existence humaine de Jésus : « Un résultat beaucoup plus grand, écrit encore fort à propos M. Fillion, op. d/., p. 367-368, fut produit, dès sa première jeunesse, par scs réflexions personnelles sur et qu'il voyait et entendait, spécialement sur son rôle de Messie et sur ses relations avec Dieu. En vérité, c'est avant tout dans cette direction, du côté de la personnalité de Jésus, que nous devons chercher la raison la plus efficace et la cause essentielle de son développement. Le reste ne pouvait être qu'acccssolre et superficiel. Rendons cette justice à la plupart des néo critiques : ils admettent eux-mêmes qu'il en fut ainsi, cl ils le disent parfois en termes excellents : • Nous venons, écrivait Auguste Sabatier, dans *['Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger, t. vm, p. 366-367, de marquer toutes les influences au milieu desquelles grandit Jésus... Mais il serait bien vain de vouloir expliquer sa personnalité comme le produit naturel de leur action combinée. Cette explication mécanique ou physiologique ne suffit jamais à expliquer un grand génie... Il reste, dans cette grande individualité, à côté des actions extérieures qui l'ont formée au dehors, une force intime, un *nescio quid divinum* qui vient du dedans et qui échappe À toute app.énaUon. Or, cet élément primitif, spontané et divin, a fait l'onginalîté de Jésus. » De quel élément veot-on parler ici? · La marque distinctive d< Jésus est d avoir apporté dans le monde et conservé jusqu'à la I n une conscience pleine de Dieu et qui ne s'en est jan»a» sentie séparée. S'il trouvait Dieu si sûrement dans l'Ancien Testament; s'il le voyait si clairement dans la nature ; c'est qu'il l'avait en lul-mrmc et qu'il vivait intimement avec lui dans un perpétuel entretien. » il y a, dans ces lignes, quelques idées liés justes, et il nous plaît de constater que nos adversaire les plus éminents reconnids?enl que c'est dans la natun exceptionnelle et unique de Notre-Scigncur qu'un doit chercher le vrai principe de sa croissance. Voit aussi Stapfer, *Jésus-Christ avant son ministère,* Paris 1806, p. 186-187; Th. Keim, *Geschichte Jesu,* L L p. lâü. Mais que l avcu est incomplet, imparfait l Ctst qu'on ne consent à voir en Jésus-Christ que de l'humain, du relatif par conséquent, tandis qu'il possédait de l'absolu, du divin, la divinité même. ›

t En effet, les relations étroites que Jésus avait avec Dieu notaient pas seulement celles que la prière et la méditation établissent entre le Seigneur el ses amis ûdc<· s — et que dire de la ferveur, de l'extase des oraisons du Verbe incarné, des lumières que son esprit et son âme y puisaient incessamentI — mais celles d'une identité de nature, d'une génération et d'une filiation strictement divines. N.liions dune pas chercher sur la terre, dans les hommes ou dans les choses, dans la nature ou dans l'histoire, la raison dernière du développement, de la formation du Christ Jésus. Chcreburis-la dans son origine céleste. N'a-t-il pas dit un jour, Joa., vn, 16, que son enseignement était relui du Père qui l'avait envoyé, cl n'esl-ce pas dans le sens le plus littéral qu'il était k I lls de cc grand Dieu? Son éducateur véritable, c'est donc le Dieu vivant ; c'est par conséquent lui-même. Le milieu — c'est-à-dire le pays, la famille, l'école, la synagogue, les lenoni de l'expérience el des choses, la lecture de la l Lie — a certainement contribué quelque peu à l'éducation morale du Sauveur; mais son instruct ion principale, c'est le Verbe. » El nous en arrivons ainsi à la formule thêologJmi'* que non· trouverons chez les Pert* et les grand? i oetcurs de i Église el que Mgr Le Camus a condensée très exactement en ces paroles : i L'homme ne sc séparait pas de Dieu au fond de celte personnalité divine. Il ouvrait progressivement, et selon les occasions diverses, l'œil de son âme à la lumière du Verbe qu'il portait essentiellement présente en lui. Il y lisait l'œuvre à accomplir ou la parole à prononcer. Ainsi, à la science naturelle et humaine, s'ajoutait la science divine, à laquelle il avait recours dans les proportions requises par les événements, cl d'après les lois prudentes que la Providence traçait elle-même. Or, ces événements étalent toujours conformes aux phases régulières de lu vie humaine; voilà pourquoi l'évangéliste observe que l'enfant croirait en sagesse devant Dieu et devant les hommes, c'est-à-dire que, tout en ayant la science infinie de Dieu à son service, l'homme en Jésus-Christ ne s'en servait que proportionnellement à scs besoins, selon les lois du développement de sa nature humaine et de sa mission divine. » *La vie de N.-S. Jésus-Christ,* Paris, 1883,1.1, p. 215.

//. L'BUMAMITÊ DO SAUVEUR J&3U8. — Il faut maintenant reconslituer.d'après les données de ('Évangile et dans la mesure du possible, la physionomie cl les caractères de cette humanité qui, depuis l'instant de ia conception virginale, appartient au Verbe Incarné et s'est développée en lui selon les lois de la croissance normale, *habitu inventus ut homo.* Toutefois, avant d'aborder cet aspect nouveau de notre élude, il convient d'éliminer une expression peu acceptable et que néanmoins on est souvent tenté d'accepter. On parle parfois de la « personnalité humaine de Jésus › : le sens que recouvre cette expression est, chez les catholiques, très certainement orthodoxe. On veut signifier la physionomie, la nature humaine du Christ. Théologiquement, puisqu'il n'y a, en Jésus-Christ, qu'une seule personne, la personne même du Verbe, voir I Iypostatique *(Union),* t. vn, col. 438, il ne peut y avoir, en Jésus-Christ, qu'une seule personnalité, et ce serait par un abus manifeste de langage qu'on parlerait de sa personnalité divine et de sa personnalité humaine. Éliminons donc à tout jamais de notre langage théologique une expression dangereuse et impropre, et ne discourons que de l'humanité du Sauveur Jésus, humanité complète, faite de corps et d'ûnie comme la nôtre, avec toutes les propriétés de l'âme et du corps. Rappelons toutefois que notre étude, présentement, se borne à rechercher dans ('Évangile, la physionomie de cette humanité et laisse délibérément de côté les précisions comme les erreurs qui s'ajoute.rent ou s'opposèrent, au cours des controverses théologiques des âges postérieurs, à la révélation évangélique.

lq *L'humanité complète el parfaite du Sauveur Jesus.* — 1. Après ce que nous avons déjà recueilli dans les *synoptiques* touchant la conception,la naissance, la croissance physique, intellectuelle et morale du Christ, il est Impossible de douter de la réalité de Jésus comme homme. Avec *saint Luc,* nous avons suivi les transformations de Celui qui, d'abord embryon dans le sein de sa mère, est devenu petit enfant, puis enfant, avant de parvenir à l'âge de la maturité, in, 22 : ἀνήρ. L'humanité complete et parfaite du Sauveur est si manifeste dans tous les faits dont la trame de son existence est formée que les synoptiques ne songent pas à en proposer la vérité d'une manière particulière. C< lie vérité éclate manifestement en cc que le Christ cit né, i grandi, a vécu comme un homme au milieu des autres hommes, mangeant, buvant, dormant, conversant avec eux, a souffert et dans son Ame et dons son corps les tourments de sa passion doulourru ▮.., est mort très réellement cl, dans sa résurrection. aln> réellement réuni son âme à son corps, donnant, de la vérité de celte humanité rccon&Uluee,

maints témoignages sensibles. Marc., xvi, 9, 14; Luc., xxiv, 30, 39; 43. El déjà, rien qu'à la lecture des synoptiques, on peut formuler la conclusion qui sera plus tard celle de Tertulllcn. SI le Christ ne fut pas homme, toute sa vie n'est que mensonge. *Aduersu» Marclonem,* l. III, c. vui. Cf. *De carne Chrlstt,* c. v, *P. L·,* t. n, col. 3G0, 805.

Il convient toutefois d'insister sur une expression qu'on retrouve maintes fois chez les synoptiques et dans saint Jean : Fils de *l'homme* (31 fois dans saint Matthieu, 14 dans saint Marc, 25 dans saint Luc, 12 dans saint Jeun; on la lit encore dans Act., vn, 56 et Apoc., i, 13; xiv, 14). Malgré l'assertion contraire de plusieurs critiques, notamment de Lictzmann, *Der Henschensohn,* Fribourg-en-Brisgau, 1896, J. WclI-hausen, *Skiz:cn und Vorarbetten,* t. vî (1899), p, 202, cf. N. Schmidt, art. *Son* o/ *man,* dans *VEncyclopedia biblica,* de Cheyne, L rv, col. 4732, c'est bien Notre· Seigneur Jésus-Christ qui s'est donné à lui-même ce titre de luis de l'homme. Cf. Dalman, *Die Worte Jesu,* Leipzig. 1898, p. 21G. En quel sens Jésus se donnalt-il a· titre*? Nous le rappellerons brièvement plus loin, voir col. 1203. Pour le moment, il nous suffit de retenir que Jésus s'est appelé le Fils de l'homme, cc qu'il n'aurait pu faire en toute vérité s'il n'avait pas élé un homme. El donc l'expression Fils de l'homme <st un excellent argument en faveur du caractère réel de l'humanité de Jésus. Ch. Pesch, *Prælectiones dogma-liar,* Fribourg-en-Brisgau, 1909, t. iv, n. 29; Sunday, art. *Jésus-Christ,* dans le *Dictionary* o/ *the Bible* de Hastings, t. n, p. G25. /tussi bien, c'est par son humanité, personnellement unie à sa divinité, que Jésus agit, souffre et triomphe : c'est pourquoi il apparaît comme le « Fils de l'homme · dans tous les textes qui sc rapportent à son rôle de Rédempteur, de Dieu fait homme. On lira, avec les textes à l'appui, la démonstration de cette vérité dans l'art. *Fils de l'homme* du *Dictionnaire de ta Bible,* t. n, coL 2259.

2. Mais, en se plaçant au point de vue du mystère de la redemption, *saint Paul* sera amené, à plusieurs reprises, à formuler la doctrine révélée touchant l'humanilé parfaite de Jésus-Christ, en tous points semblable à la nôtre. · Quand vint la plénitude des temps, Dieu envoya son Fils, *né d'une femme, né sous la Loi,* afin de racheter ceux qui étaient sous la Loi, afin de nous faire recevoir la libation adoptive. » Gal., iv, 4. Le mode de la rédemption est Indiquée par la brève formule γενόμενον ἐκ γυναϊκό , γενόμενον ὑπδ νόμον. L'expression γενόμενον 1κ γυναιχό rappelle γενόμενο ἐκ σπέρματο Δα ,εἴδ κατὰ σάρκα, Rom., ι, 3,et, comme cette dernière, signifie la formation de l'humanité du Christ selon k s lois de la conception ordinaire, du moins quant au principe passif, do cette conception. Il s'agit donc bien d'une humanité réelle et parfaite. Quant à l'autre expression γε-.όμενον ὑπδ νόμον, elle slgnlfie que le Christ naît sujet de la Loi, en tant qu'il naît membre du peuple hébreu soumis à la Loi. Il le fallait poui mieux faire ressortir le but de la venue du Christ : racheter les sujets du joug de la Loi et de plus, pour répondre à la filiation natmebv (pic le Christ acquiert dans l'humanité, conférer à tous la filiation adoptive. Avec phis de précision encore, saint Pau), dans un autre texte ‹ aiUM fameux par sa diillculté intrinsèque que par les divagations sans nombre des exégètes » (Î'rat, *La théologie de saint Paul,* t. n, p. 244), marque que l'humanité prise par le Sauveur n'a point la soufflure du péché: · Ce qui était impossible à la Loi, vu qu'elle était affaiblie par la chair, Dieu envoyant son propre Fils *dans la ressemblance de la chair de péché* et en vue du péché, condamna le péché dans la <h ilr, afin que le juste commandement de la Loi s'accomplit en nous. » Rom . vm. 3 I a Ln n ontinlt à l'homme le chemin de la justice et devait l'y conduire; mais elle avait été entravée et paralysée par la chair, c'est-à-dire par le penchant au mal qui vicie la nature humaine. Pour vaincre et anéantir le péché dans son propre doma ne, Dieu envole son Fils · dans la ressemblance d'une chair de péché. » Paul ne dit pas : « Dans la ressemblance de la chair »; car, s'il parlait ainsi, Il laisserait entendre ou que le Christ n'a pas de chair véritable ou que sa chair était d'une nature différente de la nôtre. Mais Il ne dit pas non plus « dans une chair de péché, » car il ne faut pas qu'on comprenne que le Christ a revêtu une chair de péché. Il dit donc, avec un rare bonheur d'expression : ‹ Dans la ressemblance d'une chair de péché; » car la chair du Christ est bien une chaire réelle que rien physiquement ne distingue de la nôtre mais elle n'est qu'en apparence une chair de péché, n'ayant rien de commun avec le péché. Cf. Pral, op. eiL, p. 244-245.

C'est donc parce qu'il doit être le nouvel Adam, restaurateur de l'ordre bouleversé par notre premier père, médiateur entre Dieu et les hommes, que le Verbe deviendra homme et réparera pour tous ceux qui participent à la nature humaine : Le premier Adam est un homme terrestre et grâce à la filiation que nous avons par rapport a lui, nous portons en nous l'image de l'homme terrestre; mais le Christ est l'homme céleste et, par la filiation adoptive, nous communiquera l'image de l'homme céleste et la vie. Cette opposition entre l'œuvre de mort accomplie dans l'humanité par l'homme Adam et l'œuvre de vie accomplie par l'homme Jésus est reprise par saint Paul sous différentes formes; mais toujours le terme moyen des comparaisons est ΓΛο/nme qui existe aussi bien dans le premier Adam que dans le second : Ὸ πρώτο ἀνθρωπο ... ὁ δεύτερο ἀνθρωπο , l Cor., xv, 47;cf. f.45: ἀπρώτο ἀνθρωπο ' Αοάμ. ὁ £σ/ατο *Α3άμ et aussi *t·* 21-22 : · Par un homme est venue ia mort, el par un homme la résurrection des morts; cl comme tous meurent en Adam, tous revivront aussi dans le Christ. › Quant ù l'épltre aux Bornains, elle est encore plus précise. Rom., v, 12-19 : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme...; si par le péché d'un seul (homme) beaucoup sont morts, bien plus abondamment la grâce et le don de Dieu, par la grâce d'un seul homme, Jésus-Christ, se sont répandus sur un grand nombre... Si» par le péché d'un seul, la mort a régné par un seul, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de le grâce, et du don, cl de la justice, régneront-ils dans la vie par un seul, Jésus-ChrisL Comme donc c'est par le péché d'un seul que tous les hommes sont tombes dans la condamnation, ainsi c'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification de la vie. Car, de même que par la désobéissance d'un seul homme beaucoup ont été constitués pécheurs, de même aussi, par l'obéissance d'un seul, beaucoup sont constitués justes. » De tous ces textes, il ressort que Noire-Seigneur, nouvel Adam, fut homme comme le premier : le premier Adam toutefois n'était qu'un homme; Jésus-Christ, au conliuirc, tout en possédant l'humanité, possède aussi un nom qui est au-dessus de tout nom. Pldl., n, 9. Si Jésus n'était pas homme, mensonge serait donc la rédemption tout entière : « En effet, si Jésus-Christ n'était pas vraiment homme, il ne serait pas notre frère; s'il n'était pas notre frère, il ne serait pas notre chef au sens strict du mot, s'il n'était pas notre chef, il ne serait pas notre représentant; sa grâce lui serait personnelle et sa Justice ne serait la nôtre à aucun titre. Ainsi s'explique l'insistance avec laquelle Paul inculque sans cesse la réalité de la nature humaine du Christ. » Fret., *op. cit.,* p. 256. Mais, homme parfait, Jésus ne cessera pas d'être Dieu. · En lui habite corporellement In plenitude de la divinité. » Col., n, 9. « Existant en ia forme de Dieu, il ne regarde

pas l'égalité divine comme une proie, mais Il se dépouill· lul-mcmr, [en] prenant la forme de l'esclave et devenant semblable aux hommes; et reconnu homme, par scs dehors (lesquels manifestaient la réalité de sa nature), il s'abaissa, se faisant obéissant jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix. · Phil., n, 6-8. Cf. Hypostatique *(Union),* t. vn, col. 447-419.

La formule : ἐν αὐτῳ κατοικεί παν τδ πλήρωμα τη θεότητα σωματικώ , Col., π, 9, est signi Ileali ve par l'emploi d'une part du mot πλήρωμα si en vogue plus tard parmi les gnosliques el d'autre part de l'adverbe si énergique σωματικώ . Elle montre que saint Paul, en affirmant la réalité de l'humanité du Christ, par rapport à notre rédemption, entendait fermer la bouche au docélisme, auquel il fait une évidente allusion dans I Tim., vî, 20. C'est contre celte • science qui n'en mérite pas le nom, » qu'il alllrmc solennellement « qu'il n'y a qu'un seul médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus (fait) homme : » μεσίτη Θεοῦ καί ἀνθρώπων ἀνθρωπο Χριστδ 'Ιησού , I Tim., ιι, 5.

3. Cette préoccupation antidocètc, nous la retrouvons plus accusée encore, chez *saint Jean,* L'alifrmation solennelle du début de son évangile : · Le Verbe s'est fait chair (c'est-à-dire : homme) et ll a habité parmi nous, » vise nettement et explicitement la iéalité de l'humanité du Sauveur. Voir Incarnation, l. vn, col. 1446-1117, et Hypostatique *(Union), ibid.,* col. 446-147. Mais dans les épllres, c'est bien le docétisme qui est combattu : · Tout esprit qui confesse Jésus-Christ *venu en chair* est de Dieu; et tout esprit qui ne confesse pas *ce Jésus* n'est pas de Dieu, c'est celui de l'AnllchrisL » I Joa., iv, 3. · Plusieurs séducteurs ont paru dans le monde; ils ne confessent point Jésus *comme Christ venu en chair :* c'est là le séducteur cl l'Antichrist. » Il Joa., 7. Ces allusions au docélisme naissant font comprendre le début de la I" épltr< : · Cc qui était dès le commencement, ce que nous avons entendu, *ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé cl ce que nos mains ont touché du Verbe de vie,* » C'est encore une attestation de la réalité de l'incarnation qu'on trouve dans ce verset : · C'est lui qui est venu par l'eau et le sang, Jésus-Christ, non dans l'eau seulement, mais dans l'eau et dans le sang, » I Joa., v, 6 : allusion évidente au baptême du Christ el à sa passion non moins qu'à l ean et au sang sortis du côté de Jésus en croix. Cf. Lebreton, *Les origines du dogme de la Trinité,* Paris, 1910, p. 127-428. D'ailleurs le réalisme intransigeant de saint Jean, en ce qui concerne la chair du Christ, est une des notes caractéristiques de son évangile spirituel. Le chapitre vi, dans le discours eucharistique qu'il contient, est significatif à cet égard. Saint Jt an y accentue le caractère physique de l'union du fidèle au Christ : « Si vous ne mangez la chair du Pik de Illumine et si vous ne buvez son sang, vous n'avez pas la vie en vous. » Joa., vî, 54. El la chair du Christ est pour la chair de l'homme le gage d'une résurrection glorieuse, t. 55. L'eucharistie est une telle preuve de la réalité de la chair du Christ que précisément les docètes s'abstiendront de prendre part au banquet sacré, parce qu'ils ne croient pas à l'humanité du Sauveur. S. Ignace, *Smyrn.,* vn, 1. Cf. Lebreton. op. ci/., p. 402-405.

Entrons dans quelques détails particuliers, plus significatifs, pour mieux marquer la réalité de l'humanité du Christ, *oit dans son corps, soit dans son ftme.

2* *Le corps du Christ,* — 1. C'est par le mot chair que saint Jean, nous l'avons vu, dl**igne l'huniaiiiU. pi're que la Chair est la portion visible de cette humanité saint Paul nous dit également que le Christ p'»· ifi* · par le sang de sa croix, » réconcilie ‹ dans le corps de ta chair, » Col., i, 2U, 22; Jésus n'1-t-ii pas participé · à la chair et au sang » afin de détruire par la mort celui qui avait l'empire de la mort? Hcb., n, 14. Nier la réalité du corps du Christ, cc ne serait pas seulement rejeter la réalité de son humanité complète cl parfaite dont nous venons, en traits généraux, de démontrer l'existence, ce serait encore s'inscrire en faux contre la multitude des détails relevés par les évangélistes touchant les gestes habituels, les mouvements familiers du Sauveur.

2. Ils nous le montrent, en effet, dans diverses attitudes : tantôt debout, Marc.,iv, 39 ; Luc., vm,21 ; Joa., vn, 27; xiv, 31 ; tantôt assis, Matth., v, 1 ; xm, 2; xxiv, 3; xxvi, 55; Marc., iv, 1; xn, 41; xm, 3; Luc., iv, 20; v, 17; Joa., iv, 6; vm, 2. Parfois, il est étendu sur un divan, scion la coutume d'alors, pour prendre scs repas, Matth., xxvi, 7; Marc., xiv, 3; Luc., vn, 37; xi, 37; Joa., xm, 14; ou bien il dort allongé sur le pont d'une barque, la tête appuyée sur un coussin. Marc., iv, 36. S'il prie, il est ou agenouillé, Luc., xxn, 41, ou prosterné par terre. Matth., xxvi, 39; Marc., xiv, 35. Scs mains rompent les pains avant de les distribuer, Matth., xiv, 19; xv, 36 ; xxvi, 26 et passages parallèles de Marc et de Luc; Luc., xxiv, 30; prennent la coupe consacrée et la passent aux apôtres, Mal th., xxvi, 27; Marc., xiv, 29; Luc., xxn, 17; bénissent les petits enfants, Matth., xix, 13, 15; Marc., x, 16; Luc., xvni, 15, et les disciples, Luc., xxiv, 50; touchent les malades pour les guérir, Matth., vm, 3; 15; ix, 29; xx, 34; Marc., i, 31; vm, 23; Luc., iv, 40; v, 13; xxu, 51, etc.; et les morts pour les ressusciter, Matth., ix, 5; Marc., ix, 41; Luc., vn, 14; vm, 54; chassent les vendeurs du temple et renversent les tables des changeurs, Matth., xxi, 12; Marc., xi, 15; Joa., n, 15; lavent humblement les pieds des apôtres. Joa., xm, 5. Son corps tout entier sc meut, « soit lorsqu'il sc baisse et saisit saint Pierre qui s'enfonçait dans les eaux courroucée· du lac, Matth., xiv, 31; soit lorsqu'il place à scs côtés, pour donner une leçon aux Douze, un petit enfant qu'il baise affectueusement, Matth., xvni, 2; Marc., ix, 35; xm, 16; Luc., ix, 17; soit lorsqu'il se penche el écrit avec son doigt sur le sol, en face des accusateurs de la femme adultère, Joa., vm, 8; soit lorsqu'il tourne le dos vivement à l'un de scs Interlocuteurs, pour marquer son mécontentement, Matth., xvi, 23; Marc., vm, 33; Luc., ix, 55; ou qu'il se retourne vers scs auditeurs pour donner plus de poids à scs paroles. Luc., vu, 9; x, 23; xiv, 25; xxm, 28; cf. Matth., ix, 22; Luc., vu, 41; Joa., i, 38. Le plus émouvant de tous scs gestes fut certainement celui qu'il Ht sur la croix, en inclinant la tète au moment où il exhalait son dernier soupir. Joa., xix, 30. Que de fois aussi, les évangélistes ont noté les regards de JésusI Regard droit el bien en face, sur Simon, la première fois que Jésus le rencontra, Joa., i, 42; regard pénétrant et douloureux sur le même apôtre dans la cour du palais de Caïphe, après le lentement, Luc., xxn, 61; regard rempli de tendresse sur le jeune homme riche, mais lâche, Marc., x, 21; regard brillant de colère sur ceux qu'aveugle l'incrédulité, Marc., ni. 5; regard aimable sur Zachée, Luc., xix. 15; regard bon sur l'hémorrhoïsse, Marc., v, 32; regard mélangé de tristesse et d'admiration sur les riches qui jettent avec ostentation leurs aumônes et la pauvre veuve qui dépose timidement son obole, Mare., xn, 41-42; regards pleins d'une muette indignation, au soir de son entrée triomphale, condamnant les abus qui s'étalent Introduits dans les parvis du temple, Marc., xi, 11 ; regards admirables d'extase, quand le Christ levait les yeux au ciel pour prier Dieu. Matth., xiv, 19; Marc., vi. 41; vn, 34; Joa., xi, 41; xvn, 1. Jésus aimait à regarder ses apôtres et scs disciples avant de leur parler, Matth., xix, 26; Marc., m, 54 ; vin, 33; x, 27 ; Luc., vi, 20; et il regardait ainsi la

foule, avant de commencer son discours sur la montagne. Luc., vi, 20. La voix de Jésus savait prendre les diverses Intonations humaines, traduisant ainsi les sentiments de l'ânic humaine du Sauveur : « tour à tour, elle sc faisait ferme et sévère, lorsque Jésus était contraint d'adresser un reproche, Matth., iv, 4, 6, 10; xvi, 1-4, 23; ou d'intimer un ordre à l'accomplissement duquel ll tenait, Marc., i, 25, 43; iv, 39; terrible pour prononcer un réquisitoire, Matth., xxru, ou une sentence de damnation, /</., xxv, 41 ; en (Vautres circonstances, Ironique et méprisante, Matth., iv, MO; xxi, 27; Marc., in, 17; Luc., xm, 15-16, 32; autoritaire, Matth., xxi, 19; More., v, 41; Luc., vu, 14; Joa., xi, 43; joyeuse, Matth., vm, 10-11; M ire., x, 29-31, ou triste, Matth., xi, 20; Marc., x, 23-25; Joa., xm, 27, infiniment tendre Matth., xxv, 34-40; Joa., xix, 26-27. » Fillion, *op. cil.,* p. 386-390.

3. Quant aux traits physiques de Jésus-Christ, nous en sommes réduits aux conjectures; A cause d'Is., l u, 13-un, 12, voir col. 1121, un assez grand nombre d'auteurs des premiers siècles avaient imaginé que Jésus était laid de visage, petit, sans aucune distinction extérieure. Ainsi pensaient saint Justin, *Dialog.,* a. H, P. G., t. vi, col. 505; Clément <Γ Alexandrie, *Slrom.,* L VI, c. xvn; *Pædag.,* l. Ill, c. 1, n. 3, P. G,, l. ix, col. 381; t. vm, col. 557; Tcrtullicn, De *carne Christi,* c. ni ; *Ado. Judæos,* c. xiv, *P. L.,* L n, col. 801, 679; et plus tard saint Basile et saint Cyrille d'Alexandrie. Au cours des siècles, l'opinion contraire a prévalu, s'autorisant de Ps., xuv, 3, qui déclare le Messie « le plus beau des ills des hommes, · et après saint Jérôme, *Epist.* l x v *ad Principiam virginem,* n. 8; *Conun. in Matth.,* l. lX,c.ix, *t* 9, *P. L.,* t. xxn, col. 627; L xxvi, col. 57; saint Augustin, *De Trinitate,* l. VIII, c. rv, n. 7, P. *L.,* L xui, coi. 951; et, chez les grecs, saint Jean Chrysostomc, *In Matlhxum honuliue,* xxvn, n. 2. P. G., t. l v u, col. 346, les grands théologiens l'ont accueillie presque unanimement. Cf. S. Thomas, *Sam. theol.,* 111% q. xiv, a. 4, et *Comm. in ps. ILlv·,* Suarez, *De incarnatione,* disp, xxxn, secL 2. D'après Legrand, *De incarnatione,* diss. ix, le Christ a'élait ni beau ni laid. Thomassin, *De incarnatione,* I. IV, c. vu, est partisan de la laideur. L'évangile nous dit simplement que le Verbe incarné nous est apparu · plein de grâce et de vérité », Joa., i, 14, que les foules l'entouraient, pleine d'admiration pour « les paroles de grâce qui sortaient de sa bouche ». Luc., iv, 22. Faut-il entendre ce mot » grâce », en un sens plénier, qui indue la grâce corporelle? L'ascendant exercé par Jésus sur les foules semble bien suggérer cette interprétation. Voir Mgr Landrlot, *Le Christ cl la tradition,* Paris, 1865, t. n, p. 291-294. F. Vigouroux, *Le nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes,* p. 402-405; J. A. Van Steenkiste, *De pulchritudine Jesu corporali,* dans son *Evangelium sec. Matth.,* Bruges, 1882, t. iv, p. 1464-1468. Il est inutile de rappeler que nous ne possédons aucun portrait authentique de Jésus-Christ : les plus anciennes images peintes dans les catacombes sont des œuvres d'imagination, et, d'ailleurs ne sont pas antérieures au iv· siècle; voir *Dictionnaire d*archéologie chrétienne el de liturgie,* art. *Catacombes (Art des),* L n, col. 2777. Il est pareillement di/llclle de dire quel élément historique peut exister dans la légende de la face de Jésus-Christ reproduite sur le voile de Véronique, ou de l'empreinte laissée par le corps du Sauveur sur le saint suaire. Même en ne reconnaissant pas l'authenticité de* relique* qu'on nous présente sous ccs noms, notre piété envers Jésus-Christ n'a rien A perdre. Par ailleurs il n'est pas besoin d être un critique bien audacieux pour déclarer apocryphes le portrait et la lettre envoyés par Notrc-Seiguriir à Abgar, les images attribuées A Nhodèmc, à saint Luc et les *achéropltu.* Marticchi, *Éléments d'archéologie chrétienne,* L i, Paris-Borne, 1900, p. 311. Voir A no a h , 1.1, col. 67-73, et dans le *Dictionnaire d'arehéologie,* l'article *Abgar (Légende <T).* Les descriptions de la physionomie de Notre-Seigneur, celle de saint Jean Damascene, *Epist. ad Theophtlum,* n.3-1, *P. G.,* Lxcv col. 3i9; celle de Nicéphore CaiLste, *ItisL,* L I, c. x 1 ; cf. l. 11, c. vu, xu» ; L VI, c. xv, P. G., t. c x l v , col. 747 ; et celle, très certainement apocryphe, de Publius Lentulus, cf. Fabric.us, *Codez apocryphus Novi Testamenti,* Hambourg, 1719, 1.1, p. 301-310, semblent, A cause de leur ressemblance, procéder d'une source commune antérieure. La statue, élevée par i'héinorrhoîsse de l'évangile, â Panéas, en l'honneur du Clirist, au dire d'Eusebe, *H. E.,* L I, c. xm, *P. G.,* t. x, col, 120 sq., si tant est que cette statue ait représenté le ClinsL a pu servir de modèle aux images orientales et aux nouvelles images introduites en Occident à la fin du iv* siècle.

Sur la physionomie de Jésus : PhIlptn de Rivière, *La phgilologfr du Christ,* Pari». 1S99t p. 250-270; Marti my. *Dictionnaire des antiquité' ehrétimnes,* 2« édit., p. 386-.Λ8; E. von Dob»cliutz, *Christus biLier. Unîertuehungen zur chrUilichrn Legende,* dan* le* *Texte und Untersuehungen,* t. xvni, 1899; F. X. Kraus, *Peal-Encgklopâdle der chrlsUichen Altcrthiimcr,* L n, p. 7-28; Hasting*, *Dictionary of Christ and the Gospels,* t. f, p. 308-316; GlûckteJig. *Stndhn Uber Jrsm Christus und sein wahres Ebcnblld,* Prague, 1863; Ch. Marianos, *Jesus und Maria in (hrrr duxserrn Gestalt und Schonhrlt,* Cologne, 1870; G.-A. MÛUer, *Die leibllche Gestalt Jesu Christi.* Graz, 1909. Voir également, panni les rationalities, K. Hase, *Gr^chichie Jesu,* Leipzig, 1891, p. 321-330 ; Th. Keim, *Geschnhte Jesu von Nazara,* Zurich, 1867, t. i, p. 459-464; et Farrar, *The Lite of Christ in Art,* Londres, 1894 ; J. L French, *Christ tn sacred Art,* Londres, 1900.

4. ll convient d'ajouter Ici quelques traits relatifs à la *vie journalière* du ChrisL— *a)* A l'annoncialion Marie *habitait* Nazareth : c'est donc U qu'tut lieu l'incarnation; la naissance du Sauveur doit être placée à Bethléem, ci. col. 1141. Après le retour d'Égypte, Joseph lixa le séjour de la sainte famille à Nazareth, Matth., n, 12-13, où Jésus vécut Jusqu'au moment de sa vie publique. Pendant sa vie publique, le Sauveur n'a plus de demeure fixe : Capharnaûm, que saint Matthieu, ix, 1, appelle « sa ville » était le centre principal d'où rayonnait son activité. Joa., n, 12; Matth., tv, 13. Sans doute, un disciple y avait-U mis une maison à sa disposition. Mais le divin Maître dut recevoir fréquemment l'hospitalité. L'Évangile nous en cite quelques exemples : Simon le pluinsien, Luc., vu, 36-50; Simon le lépreux, Matth., xxvi, 67; Marc., xtv, 3; Joa., xn, 1-3; Zachée, Luc., xix. 1-10; le propriétaire du Cénacle. Matth., xxvi, 18; Marc., xiv, 13-15; Luc., xxn, 11, 12. Mais, dans ces exemples, il ne s agit pas d'une hospitalité prolongée, telle qu'on la soupçonne exister lâ où Nlcodèine vint trouver Jésus · de nuit », Joa., ni, 2, et surtout chez Lazare et ses sœur*. Souvent aussi, quand le Maître sc retirait loin de* villes et des bourgades, Il pouvait dire que le Fils de l'hoinme n'avait pas où reposer sa tête, tandis que les chacals ont leur tanière et les oiseaux leur nid. Matth. vm, 20; Luc., ix, 58.— *b)* Le *costume* du Sauteur ressemblait A celui du commun des Galilécns, avec le turban flottant d'usage Invariable parmi scs compatriote* et indispensable sous le climat de Palestine, surtout en voyage. Jésus avait une tunique sans couture. Joa., xix, 23. Pour tout le resta, couleur, forme, nous en fomtnes réduits A de simples probabilités. Le* chaussures étalent des sandales retenues par des courroies. Matth., *ni,* 11; Marc., i, 7; Luc., ni, 16; Joa., i, 27. Nous sommes certains toutefois que la plus grande simplicité régnait dans le vêtement du Christ; il avait dû mettre pour son compte personnel en pratique les

recommandations qu'il avait faites à ses apôtres, de s'en aller prêcher dans le plus simple appareil : ni bâton, ni provisions, ni d'argent, pas de rechange pour la tunique ni les sandales. Matth., x, 9; Marc., vî, 8, 9; Luc., ix, 3; x, 4.— *c)* La *nourriture* de Jésus-Chnst devait sc composer des aliments les plus communs, ceux qu'il nomme lui-même dans une dc scs instructions, le pain d'orge, le poisson, les œufs. Matth., vu, 9, 10; Luc., xi, 11, 12. Les apôtres allaient quelquefois eux-mêmes chercher ccs provisions, Joa., iv, 8; et ils les emportaient avec eux quand c'était necessaire, Marc., vin, 14; mais ordinairement dc saintes femmes pourvoyaient à cc soin. Luc., vm, 3. Les apôtics disposaient de quelque argent pour acheter le nécessaire, Joa., vî, 6, 7; mais Judas fut charge de tenir la bourse ct dc faire certains achats. Joa., xm, 29. Notre-Selgmur accepta parfois des invitations à des festins. Matth., ix, 9-17; Luc., vn, 36; xiv, 1 ; xix, 1-10; Joa., n, 2; xn, 1-10; certains esprits étroits ont pu s'en scandaliser ct l'appeler « gourmand cl buveur de vin ». Matlh., xi, 19; Luc., vn, 34. — *d)* L'Évangile ne parle pas souvent du *repos* de Jésus. Une fois, fatigué du chemin. Il s'assied près du puits de Jacob, Joa., iv, 6; pendant une traversée du lac de Tibériade, il dort dans la barque, la tête appuyée sur un coussin. Matth., vm, 24; Marc., iv, 38; Luc., vm, 23. Mais, par contre, l'Évangile relate les nuits fréquemment passées cn prière, Luc., vî, 12; cf. v, 16; xi, 1. Marc., i, 35.

5. Enfin, la réalité du corps dc Notre-Sclgncur est encore attestée par les infirmités corporelles qui sont requises pour que le Christ pût réparer cn soufflant pour nous. Cf. Luc., ix, 22; xvn, 15; xxiv, 26, 46; Act., xvn, 3; I Pet., n, 24; iv, 1, etc. Il ne s'agit pas, évidemment, des infirmités qui, en conséquence du péché originel, amènent une déformation dans la nature humaine, mais simplement des conditions physiques qui rendent possible la souffrance. Le Sauveur, en conséquence, de son humanité, a connu la faim, Matth., iv, 2; Marc., m, 20 ct vî, 31, la soif, Joa., iv, 7 rt xix, 28, la fatigue après une longue marche, Joa., iv, 6, le besom de sommeil. Matth., vm, 24 ; Marc., iv, 38; Luc., vin, 23. Comme nous, il a aussi été sujet à la mort, dont la vue anticipée lui a causé une vive lépugnancc, Matth., xxvî, 37-42; Marc., xiv, 33-39; Luc., xxn, 41-44. Toutes ccs indications seront plus lard exploitées par la théologie. Voir col. 1327.

3· *L'âme du Christ.* — 1. Λ plusieurs reprises, le divin Matlie, parle de son Ame : Joa., xn, 27 : « mon Ame (/>χή) est troublée ·; Matth., xx, 28 : « le Fils dc Vhomme est venu donner son âme (ψυχήν) », c'cst-à-dire, sa vie; Matth., xxvî, 38 : · mon âme est triste jusqu'à la mort »; Luc., xxxm, 46 : · je remets mon esprit (TT/c px) cnlrc vos mains. » Les écrivains sacrés la mentionnent directement, racontant que Jésus connut » dans son esprit » (τφ πνεύματ), Marc., n, 8; qu'il fᐅ émit, qu'il fut troublé « dans son esprit » Joa., xi, 33 ; xm, 21 ; qu'il gémit « dans son esprit » Marc., vin, 12; qu'il « rendit l'esprit » (τὸ πνεύμα). Matlh., xxvn, 50; Joa., xix, 30. Mais c'est surtout iudirectement que nous connaissons l'exfs/enee de l'Ame dc Jésus, par les manifestations dc son activité naturelle et surnaturelle.

2. La *sensibilité* de son âme sc manifeste par les émotions, joyeuses ou tristes, douces ou pénibles, et surtout par les emotions doulouivuses qu'a ressenties h Christ·— *a)* D.sons tout d'abord que, nonobstant les émotions même les plus vives, l'Ame de Jésus se possédait toujours pleinement; rien d'excessif n'y paraissait, et tout y était dans l'ordre. Tel sc montra Jésus a Gethsémani, où les émotions de son Ame furent pourtant il vives. Cf. Matlh., xxvî. 3G-16; Marc., xiv, 32 42; Luc., xxn, 39-46. Et Jésus lui-méme montre comme il contrôle et domine Immédiatement sa sensilAlilé. Joa., xn, 27-28. Le calme de Jésus est toujours parfait et admirable : calme au milieu de la tempête, Matlh., vm, 21-26; Marc., iv, 37-30; Luc., vm, 23-25; calme cn face des démoniaques qui interrompent ses discours, Marc., i, 22-26; Luc., iv, 33-35, etc.; calme devant ses adversaires qui l'insultent grossièrement, Malt h., IX, 3; Luc., vn, 49; xi, 45; xm, 14; Joa., vn, 20, etc., ou qui veulent le frapper. Luc., iv, 28-30; Joa., vn, 30; vm, 59, etc. On pourrait citer d'autres exemples, la réponse du Sauveui aux menaces du télrurque I iérode Antipas, Luc., xm, 32-33; sa réponse à I'orgueilleux Pilate, Joa., xix, 11; le calme serein avec lequel il s'avance ù la rencontre dc scs bourreaux, Malt h., xxvî, 45-46; la paix dam laquelle il rend son dernier soupir. Luc., xxm, 46, etc. • Les ovations populaires ne l'atteignent pas plus que l'ingratitude des hommes. Il n'est point sans ressentir les unes et les autres...; mais sa belle âme planait au-dessus... A son entrée triomphale à Jérusalem, il se possède comme devant les tribunaux, et ГHosanna au Ûls de David ne trouble pas plus sa sérénité que les cris tumultueux dc la foule nu prétoire. » Mgr Landriot, *Le Christ de la (radition,* t. n, p. 348-349.— *b)* Néanmoins, Jésus o connu dans une certaine mesure les émotions *violentes* et *douloureuses.* Une fois, saint Marc, m, 5, lui attribue un sentiment de colère; mais plusieurs fois l'indignation parait dans les menaces proférées par le Messie, Matlh., ix, 30; xi, 20-24; xvi, 23; xxi, 19; xxm, 1-39; Marc., i, 25; vm, 33; ix, 24; x, 14; xi, 14; Luc., iv, 35; ix, 55; xi, 39-52; xm, 15, ou encore dans les actes de répression ouverte auxquels il sc livre sur les vendeurs du temple. Matlh., xxi, 12-13. C'est surtout à Gethsémani et au Calvaire que le Sauveur fait la douloureuse expérience de la crainte, de l'effroi, de la tristesse ct du dégoût : *ceppil contristari et nuestus esse,* Matth., xxvî, 38; *capil pavere et tiedere,* Marc., xiv, 33 ; *{actus in agonia,* Luc., xxn, 43. « Mon âme est triste jusqu'à la mort », s'écrie Jésus lui-même. Matlh., xxvî, 38. Et c'est un cri dc détresse qui s'échappe dc ses lèvres, au moment d'expirer : *Eli, EU, lamma sabacthani t* Matlh., xxvn, 46. Comment de tels sentiments de tristesse pouvaient-ils s'accorder avec l'état de bonheur que l'union hypostatique devait créer dans l'âinc de Jésus? La théologie devra répondre Λ cette question. — *c)* D'autres sentiments très humains et d'ordre sensible paraissent encore dans l'Ame du Sauveur : la joie, Luc., x, 21; l'admiiation et l'étonnement. Matth., vm, 10; Marc., vî, 6. C'est la meilleure preuve que la présence de la divinité, hyposlaliquemcnt unie à l'humanité, n'entravait nullement le cours normal des phénomènes humains dans l'âme de Jésus.

3. *L'intelligence* du Sauveur. — *a)* Le divin Maître s'est proclamé la « lumière du monde », Joa., vm, 12; il est la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en cc monde, i, 9. A la lumière du Christ s'opposent les ténèbres de l'erreur ct du mal, Joa., i, 5; m, 19; cf. Matlh., vî, 22-23; Luc., xxn, 53. L'intelligence humaine du Sauveur a été le phare de celle lumière dc vérité. La *science* du Christ a été aussi parfaite que le requérait sa mission. Il est venu sur terre « plein de grâce ct dc vérité. » Joa., î, 14. Et lui-même déclare à Nicodèmc : · Nous parlons dc cc que nous savons, nous attestons ce que nous avons vu. » Joa., m, 11. Il s'agit Ici des hauts mystères, cachés dans la science divine elle-même. Et Jésus atteste qu'il a reçu communication dc ccs mystères : · Personne n'a jamais vu Dieu, dlt-ll; le 1 >h unique, qui est dans le sein du Père, a lui-même révélé les mystères divins. » Joa., i, 18. D'ailleurs le prophète Isafe avait prédit que sc reposerait sur le Messie « l'esprit dc sagesse el d'Inlcili- I gcuce, l'esprit de conseil el l'espnt de science^ ›

h, xi. 2; que lû Messie serait · donné comme un témoin aux peuples, comme un chef et un docteur aux nations, *id.,* iv, 4. Et Jésus atteste ‹ qu'il est né ct venu dans le monde · pour rendre témoignage ὰ la vérité. » Joa., xvni, 37. Toutefois si parfaite que soit la science du Christ, la théologie devra expliquer comment le Christ a pu dire du jour du jugement : « Personne ne connaît cc Jour, pas même le Fils, mais seulement le Père. · Marc., xm, 32. L'intelligence dc Jésus vil donc en contact avec les grandes idées et fait dc Jésus un profond penseur, mais sans toutefois l'empêcher dc demeurer un très fin ct très attentif observateur. — *b)* Cet esprit d'observation sc manifeste par rapport même aux détails cn apparence Insignifiants : les comparaisons qu'il emploie, les enseignements qu'il donne sont émaillés de traits pittoresques que seule explique une attentive observation. Entre cent exemples, relevons le royaume des deux comparé au filet jeté à la mer, Matth., xm, 47; la parabole de la brebis perdue vers laquelle le bon pasteur dirige scs recherches, abandonnant les quatre-vingt-dix-neuf autres dans la montagne, xvin, 12; les paraboles du semeur, Matth., xm, 3-9; 24-30, ct des dix vierges, xxv, 1-12; les détails relatifs au bon et au mauvais serviteur, Matth., xxiv, 45-51 ; la parabole des talents, *id.,* xxv, 14-30; du mauvais riche ct du pauvre Lazare. Luc., xvi, 19-22. Il observe qu'un père dc famille qui prévoit l'avenir met de côté dans son trésor *nova d l'dcra,* Matth., xm, 52; que les pharisiens orgueilleux rechci client les premières places dans les festins, Luc., xiv, 7. Il répond différemment, selon les nécessités, ù la même question posée, Luc., ix, 57-G2. Intelligence vive cl allinéc, l'esprit du Christ passe des tableaux les plus réalistes, dans le bon sens du mot, Matth., vn, 8; xi, 7-8; xix, 10-12; Marc., vn, 18-19; Luc., xv, 8-9; xvi, 19-31, aux conceptions les plus idéalistes. Quel royaume idéal que celui qu'il est venu fonderl quelles idéales vertus n'cxige-t-il pas des citoyens de cc royaumeI Et c'est par cet aspect d'idéalisme très relevé que l'intelligence dc Jésus-Christ illumine sa physionomie morale si parfaite. — *c) L*imagination* du Christ est remarquable. Dans son enseignement, le divin Maître a souvent recours aux ligures et celles-ci sont toujours belles, vraies, saisissantes : la marche rapide ct mystérieuse du vent, Joa., m, 8; la source d'eau vive, Joa., iv, 10; le verre d'eau fraîche, Matlh., x, 42; la laboureur dirigeant sa charrue, Luc., ix, 62; l'homme fort ct armé qui garde la maison, Luc., xi, 21; les serviteurs attendant, la lampe à la main, le retour dc leur maître bien avant dans la nuit, Luc.» xn, 35-35; le mauvais riche vêtu dc pourpre ct de lin très fin, Luc., xvi, 19; la robe nuptiale, Matlh., xxn, 11; l'aveugle conduit par un autre aveugle, Luc., vî, 39; les pêcheurs d'hommes, Marc., i, 17; la description de la fin des temps, Matth., xxiv-xxv; les hypocrites, sépulcres blanchis, Matlh., xxm, 27; la foi qui transporte les montagnes, Luc., xvi, 6; les disciples du Christ portant leur croix ù la suite du Maître, Matth., x, 38; les surnoms si parfaitement appropriés donnés à plusieurs disciples, *Kt/d, Boanergès.* — *d)* La *sagesse* ct *Vhabile prudence* dc Jésus éclatent en cent reparties, faisant l'admiration dc ses ennemis eux-mêmes, cf. Luc., xx, 2G, et charmant les foules, Matlh., xxn, 46; Marc., xn, 37. A Jean-Baptiste qui hésite A le baptiser,Jésus répond simplement : ‹ Il convient que nous accomplissions toute justice, » ct l'hésitation cesse, Matlh., ni, 15. Trois fois i) réduit au silence le démon tentateur, par des ripostes empruntées A l'Ecriture. Matth., iv, 4, 7, 10. Et A l'égard des pharisiens, quels arguments irrésistibks· Matlh., xv, 3-10; Marc., vn, 1-12 Dans niPin» - r.i occasions sa parole, tantôt dlviie ct fcni.e, tantôt Ironique, tantôt duuco ct calme, adressée A des ennemis ou A des amis, produisait les résultats les plus frappants. Cf. Matth., xvi, 2-4; xxi, 16, 24; xxn, 15-21, 29-32; xxvî, 64; Marc., n, 8-11; vt, 5; x, 42-45; Luc., x, 41-42; Joa., xvm, 33-37; xix, 11, etc. M. Fillion, A qui nous avons, A peu de choses près, emprunté cette analyse de la physionomie intellectuelle dc Jésus, conclut fort justement : ‹ Dc toutes ces réflexions, il résulte que le Sauveur a possédé, mais A un degré suprême de perfection, des facultés intellectuelles analogues aux nôtres, soumises aux mêmes lois générales que les nôtres, et dont il s'est servi comme d'instruments précieux et dociles pour accomplir sa mission. » *Op. cit.,* 1.1, p. 405. On aurait mauvaise grâce, A vouloir comparer comme l'ont fait certains néo-critiques, l'intelligence humaine dc Jésus avec celle des grands génies qui ont paiu sur la terre. Sans doute, l'Évangile ne nous donne pas d'indications positives permettant d'établir l'incontestable supériorité du Christ sur tous; mais des données fournies par lui, le théologien saura tirer, avec une rigoureuse log que, le caractère incontestable dc cette supéiiorité.

4. *Physionomie morale du Christ. — a) La sainteté* du Christ est allirmée dès l'instant de sa conception : *quod nascetur ex te sanctum.* Luc., i, 35. Et Jésus, convaincu de sa valeur morale, n'hésite pas A lancer ce défi A scs adversaires : « Qui dc vous m'accusera de péché? » Joa., vm, 46. Au moment de sa passion, on ne trouve contre lui aucun chef sérieux d'accusation. Matth., xxvn, 24; cf. I Pet., n, 22; Hcb., iv, 15. Le divin Maître exaltera la virginité, Matlh., xix, 10-11; cf. xxn, 30; Marc., xn, 25; Luc., xx, 36; c'est qu'il est vierge lui-même· — *b)* Ccttc sainteté s'aflirme tout d'abord par la pratique des vertus dc *renoncement,* de sacrifice, dc pauvreté, d'abnégation, sans toutefois que ccs vertus, cn Jésus, s'enveloppent d'une austérité exceptionnelle, que le Maître n'entendait pas imposer au commun dc ses disciples. Du renoncement de Jésus, saint Paul a dit avec force : *Christus non sibi placuit.* Rom·, xv, 3, ct, de fait, Jésus n'a jamais recherché que la satisfaction du devoir, par exemple dans la façon dont il rejette la triple tentation au désert, ct dont il foi mule la loi qu'il impose à ceux qui veulent être ses disciples : « Si quelqu'un veut me suivre, qu'il renonce A soi-même ct qu'il porte sa croix et qu'il me suive. » Marc., vm, 34; cf. Matlh.. x, 34-38; Luc., ix, 55-62; xiv, 26-27; xviu, 22, 28-29, etc. L'atelier dc Nazareth fut le témoin dc sa pauvreté. La vertu de pauvreté lui était particulièrement chère; il l'exalte dans la première des béatitudes, Matlh., v, 3; Luc., vi, 20; les avertissements aux riches abondent, signalant le danger des richesses pour le salut éternel, Matth., xix, 23-26; Marc., x, 23-27; Luc., vî, 24; xvi, 9-13; xvm, 24-27, etc.; l'amour dc la richesse est, dit-il, un vice païen, Âlatth., vî, 32; ct trois des plus belles paraboles mettent cn relief le péril moral que crée la fortune, Luc., xvi, 19-31; 1-13; xn, 13-21. Plusieurs fois même, malgré le dévouement des Giihléenncs qui subvenaient aux besoins matériels du Maître et des disciples, Luc., vm, 2-3; xxm, 49, 45-56, la petite troupe manqua du nécessaire, Matth., xn, 1; Marc., xn, 23; Luc., vî, 1. il est A remarquer cependant que, malgré son amour de la pauvreté, le Christ n'a jamais Jugé nécessaire dc mener une vie exceptionnellement austère; il dispensa ses apôtres des jeûnes, Matlh., ix, 15-17; Marc., n, 19-22; Luc., v, 34-39, ct Il est donc probable qu'il ne les pratiquait pas lui-même. Il acceptait parfois des invitations A dîner chez les riches, Matth., xxvî, G; Marc., xn, 3; Luc., x, 38-42; Joa.. xn, 2, publlcains, Matth., ix, 10-11 ; Marc., n, 15-16; Luc., v. 29-30, ou pharisiens. Luc., vn.36; xi, 37; xiv, 1, etc. Ses ennemis Face· sèrent même d'être glouton ct buveur do vin. Matlh., xi, 19, Luc., vu, 31. Il permit.

en deux circonstances, qu'on répandit sur lui des parfums. Matth., xxvï, 7; Marc., xïv, 3; Luc., vn, 36; Joa., xn, 3. « Cela s'explique par son plan religieux : il n'avait pas l'intention d'imposer les grandes austérités comme règle générale â l'ensemble des chrétiens. Du reste, il laissa à scs apôtres et A leurs successeurs le soin d'organiser sous cc rapport la vie dc l'Église, iprès son ascension (c'est le sens des mots *postea lejunabunt,* Matth., ix, 15). Quant à lui, Il ne recula, surtout durant les années de son ministère Inauguré par un Jeûne de quarante Jours, devant aucune privation, devant aucune fatigue, dépensant ses forces sans mesure, se privant fréquemment de sommeil, Marc., vi, 45-51; Luc., vi, 12; xxn, 89; Joa., xviu, 2, refusant, avant de sc laisser attacher à la croix, le breuvage narcotique qui aurait pu alléger ses horribles souffrances, Matth., xxvn, 31 ; Marc., xv, 23. » Pillion, op. ci/., p. 409-410. — *c) Uhumilité,* vertu inconnue des païens et médiocrement pratiquée par les Juifs, est une des plus apparentes qualités morales de l'âme du Christ, Avant de la prêcher, Il la met en pratique; il invite les hommes À venir à son école, car il est « doux et humble de cœur. » Matth., xi, 29. Son humilité éclate dès son apparition en ce monde, dans le choix de ses parents, dans le lieu de sa naissance, dans sa fuite en Égypte, dans les moindres détails de sa vie cachée. Il s'est vraiment · anéanti ». Cf. Phil., n, 7. Maître de ses disciples, Il se fait leur serviteur, Matth., x, 24-25; Luc., xxn, 21-27; Joa., xn, 13, el, pour témoigner ses sentiments, fcur lave les pieds, Joa., xn, 1-11. Sa passion fut une longue série d'huiniliations, vivement ressenties, mais subies sans plainte. Mattb., xxvï, 55; Marc., xïv, 48; Luc., xxn, 52. Son humilité s'affirme Jusque dans les éloges qu'il reçoit et qu'il rapporte A Dieu, Matth., xix, 16-17; Marc., x, 17-18; Luc., xvni, 18-19, et dans les triomphes dont il est l'objet, Matth., xxi, 2-5; cf. 17; Marc., xi, 11. Il n'a Jamais recherché sa propre gloire. Matth., vi, 2, 5, 16; xvm, 1-4; xxm, 5-12; Luc., xïv, 7-11; xvni, 9-14, etc. Mais l'humilité, en Jésus, n'était pas l'insensibilité A la courtoisie et au dévouement, cf. Luc., vn, 44-46; Marc., xïv, 8, pas plus qu'aux outrages auxquels parfois Il lui arriva d'opposer une (1ère protestation, Joa., xvm, 23, un silence méprisant et plein de majesté, Matth., xxvï, 62-63; xxvn, 12-14; Marc., xïv, 48-49, 60-61; xv, 4-5; Luc., xxn, 52-53, 67-69; xxm, 9; Joa., xix, 9; une attitude noble ou une ferme réponse, Matth., xxvï, 55-56; Joa., xvm, 19-21, 34, 36-37. Cf. Mgr Landriot, *Le Christ de la tradition,* L n, p. 350. — *d) L'obéissance* de Jésus va de pair avec son humilité, car cette obéissance fait partie intégrante de son sacrifice. Nous aurons tout A l'heure l'occasion de le rappeler plus explicitement, en parlant de la volonté du Sauveur. Il suffit de marquer Ici combien cette obéissance a été *constante* et *forte* en face des adversités. Hlen ne l'arrêta, rien ne le découragea, pas même les lenteurs dc ses apôtres A comprendre sa mission. Matth., xv, 16; xvi, 8-11; 22-23; Luc., ix, 55, etc. C'est surtout dans la passion que se manifeste la patiente obéissance de Jésus, réalisant pleinement l'oracle d'Isaïe, un. Cf. col. 1121. Saint Pierre résume d'un mot cette admirable constance : « Outragé, il ne rendait pas l'outrage; maltraité, Il ne faisait pas de menaces. » 1 Pet., n, 23. Sans doute, le divin Maître éprouvait une généreuse impatience d'accomplir sa mission, Luc., xn, 50; mais son Aine se possédait assez pour ne pas devancer l'heure marquée par Dieu, et. Marc., xïv, 41; Joa., n, 4; iv, 21, 23; v, 25. 28; vn, 30; vm, 20; xn, 23, 27; xm, 2; xvu, 1, et Jésus n'hésitait pas A s'éloigner pour un temps des embûches de ses ennemis, afin de ne se présenter au-devant d'eux oue lorsque st. ut venu U mouienL Matth., xïv, 13; Mure., ux, 7; vu, 24; Joa., vn, 1 ; vm, 59; x, 39-40; xi, 54-56. — · ; Il faut signaler encore parmi les vertus de Jésus, *son anunu du recueillement et de la solitude.* Matth., χνπ, 1 ; Marc., i, 35,45; iv, 35; vi, 31, 46; vu, 24; vm, 27; Luc., vi, 2; ix, 18; xi, 1, etc. Il était, dit saint Luc, en employant une expression qui désigne un état habituel, ὑποχωρών ἐν ταῖ ἐρήμοι καί πρ ,σζυχύμβνο . ν, 16. Cet amour dc la solitude, s'explique en effet par l'amour de la prière et du silence. — *j)* Enfin, ajoutons un dernier trait A ce portrait moral du Sauveur, en rappelant ses deux qualités dc *simplicité* et do *sérénité,* U a en horreur l'hypocrisie des pharisiens, Matth., vi, 1-18; vn, 15-20; xxm, 23-28; Luc., xni, 17, et ses ennemil eux-mêmes proclament sa rare sincérité. Matth., xxn, 16; cf. Marc., xn, 14; Luc., xx, 21. Il est venu, pro· clame-t-il devant Pilate, rendre témoignage A la vérité, Joa., xvm, 37 : et n'est-ce pas là toute sa mission, résumée dans la prédication du nouvel évangile! *Non inuenius est dolus in ore ejus,* dit saint Pierre, I Pet., n, 22. Voir un beau développement dans Mgr Landriot, Le *Christ de ta tradition,* t. H, p. 307-308. — *g)* En rassemblant et comparant toutes ces qualités morales, on découvre toute une série de contracte·, dont la somme équivaut A une perfection nouvelle. • Jésus est humble jusqu'à l'excès, et sa fierté s'indigne par moment ». Tendrement fidèle A ses affections, Il rompt les liens les plus légitimes et les plus étroits, lorsqu'ils se mettent en travers du devoir. Il est né seigneur et maître, et il se fait avec une grâce charmante le serviteur de tous. Sa vaillance est celle des héros, et il lui arrive de se troubler. Il est soumis A l'autorité et il agit avec indépendance; pacifique, il apporte la guerre. Il se délie des hommes, dont il connaît l'instabilité et Il les aime jusqu'à mourir pour eux sur une croix. Il veut qu'on obéisse A la loi mosaïque, et il porte de rudes coups aux traditions qui prétendaient l'expliquer, la compléter. Il recherche la solitude et il fréquente le monde. Sa vie est extrêmement mortifiée, cl il assiste, sans se faire prier, A dc grands repas. Il veut attirer tout A lui, et Il congédie d'un mot ceux qui hésitent à le suivre. Détaché de tout, Il exige qu'on quitte tout pour s'attacher A sa personne. Il est contemplatif, en même temps qu'hoinmc d'action. » Pillion, *op. cil.,* p. 414-415. Ces contrastes ne sont pas des conflits de vertus; Ils manifest nt seulement la multiplicité des perfections qui orna.eut l'ûmc de Jésus-Christ. Ils fournissent, au contraire, un fondement solide, sur lequel le théologien peut appuyer une psychologie surnaturelle du Christ. Cf. Mgr Chollet, *La psychologie du Christ,* Taris, 1903, c. vm,

5. *Volonté humaine et amour humain de Jésus,* — Ce nouvel aspect de la psychologie naturelle du Christ doit être soigneusement mis en relief par le théologien, car il est A la base des définitions conciliaires relatives A la double volonté et au double vouloir en JéMis-Chi isL Cf. Constantinople *(///· concile de),* L ni, col. 1359-1273. — *a) L'existence* en Jésus-Christ d'une volonté humaine, bien plus, d'un vouloir humain, distincts l'un et l'autre de la volonté et du vouloir divins, apparaît clairement dans toutes les affirmations évangéliques, où la vertu d'obéissance est attribuée au Christ. Et Notre-Selgneur, A plusieurs reprises, affirme la parfaite conformité de sa volonté A la volonté du Père, de sa volonté humaine par conséquent à la volonté divine : *qute placita sunt et facio semjter,* (lit-il. Joa., vin, 29. Dc même Joa., iv, 34 : « Ma nourriture est de faire ia volonté dc Celui qui m'a envoyé; » et encore, v, 30 : « Je no cherche pas ma volonté, mais la volonté dc Celui qui m'a envoyé. » Celte obéissance, I) Ta poussée Jusqu'A l'acceptation dc la mort que lui mpo^alt le précepte du Père. Joa.. xïv, 31. On pourra discuter sur le Sens de ce précepte, voir plus

loin, col. 1297 iq : on no poun a pas révoquer en doute le fait de l'obéissance absolue du Christ, que taint Paul mettra en relief dans une saisissante parole de l'épître aux Phillpplens, n, 8 : ‹ il s'est fait obéissant jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix; » quo l'auteur de l'épître aux Hébreux soulignera par l'attribution faite à Jésus dc la prière du psahniste, Pt., xxxix, 7-9 : ‹ Vous n'avez voulu ni tacri lice, ni oblation ; mais vont m'avez formé un corps; vous n'avez agréé ni holocauste, ni sacrifices pour le péché. Alors j'ai dit : Me voici ;... je viens, ô Dieu, pour accomplir votre volonté. » C'est bien d'ailleurs cc que Jésus, insistant sur ia distinction dc sa volonté humaine d'avec la volonté divine, alllrme de lui-même dans le quatrième évangile, vi, 38 : · Je suis descendu du ciel, pour faire, *non ma volonté,* mais la volonté de Celui qui m'a envoyé. » La dualité des vouloirs s'allinne en une circonstance significative. C'est ù Gclhsémani : · Mon Père, s'écrie Jésus, en prévoyant les tourments de la passion, s'il est possible, que ce calice passe loin de moi! toutefois non ma volonté, mais la vôtre... Mon Père, si ce calice ne peut passer sans que Je le boive, que votre volonté se fasse. · Matth., xxvï, 39, 42; cf. Marc., xïv, 36; Luc., xxn, 42. Ce commencement dc lutte entre la volonté divine et la volonté humaine» lutte rapide qui sc termine aussitôt par le triomphe du dlvm vouloir, posera même dans la théologie du Christ le grave problème de la possibilité du dissentiment, dans le vouloir humain, par rapport au divin vouloir, en un sujet où la volonté humaine était parfaitement et en toutes choses d'accord avec la volonté divine.— *bJ* Dans la volonté dc Jésus se manifeste one *énergie* sans pareille: sans doute, il n'apparalt pas dans les textes bibliques que Jésus ait eu à lutter contre les passions mauvaises de l'esprit ou de la chair, mais il a dû, à tout instant, contre les obstacles extérieurs, faire acte de volonté énergique; contre le démon, aux heures dc la tentation dans le désert, Matth., iv, 3-10; Luc., iv, 3-12; contre Pierre, essayant de le détourner du devoir, Matth., xvi, 20-23; contre ses « frères », prétendant lui imposer un plan qui a'etait pas celui dc Dieu, Joa., vn, 1, 10; contre scs ennemis, ses juges, ses bourreaux. Personne ne peut lui faire apporter la modification la plus légère aux desseins providentiels : « Il faut que je marche. » Luc., xm, 33. — *c) L'amour humain* dc Jésus est incomparable, et le mettre en relief dans la physionomie morale du Sauveur, c'est établir en partie sur les fondements évangéliques la dévotion au Cœur dc Jésus. L'amour que professa Jésus fut d'abord pour Dieu, pour son Père céleste. C'est cc Dieu très bon qu'il faut aimer · de tout son cœur, de toute son Ame, de tout son esprit. » Matth., xxn, 37. Cet amour io manifeste dans le nom de « Père » *Abba,* nom très doux qu'il avait constamment sur les lèvres, au dire des évangélistes et notamment dc saint Jean. On devine cet amour dans les descriptions que Jésus donne de Dieu, représenté par lui comme le meilleur el le plus miséricordieux des Pères. Cf. Matth., v, 45; vi, 4, 6, 18, 26-33; x, 29-32; xi, 25; xvui, 1U, 14, etc. Et son obéissance parfaite n'est que la manifestation extérieure de cet amour. Cet amour de Dieu se traduit aussi par une union intime de son Ame A Dieu : de là ces prières fréquentes et débordantes d'amour, que mentionnent les évangélistes et spécialement suint Luc. m, 21; vi, 12; tx, 18; xi, 1; xxn. 41-46; xxm, 34; cf. Marc., i, 35; Joa. xi, 41-42; xvn, 1-26, etc. Lai confiance a lue du Eils vis A vis de son Père se manifeste A la résurrection de Lazare, Joa., xi, 41-42; dans lu prière sacerdotale, Joa., xvn, 1-26; à Getlisémanl, Marc., xïv, 36; a l'heure de ia mort, Luc., xxm. 46 Le cri échappé au Christ agonisant : E/ι, *lamma sabachthanl,* Matth., xxvn, 46, pourrait un Instant nous laisser croire que la confiance filiale s'est obscurcie dans le cœur de Jésus. L'apparent désespoir dc Jésus peut s'expliquer par la substitution qu'il avait faite en expiant sur la croix, de sa personne A la personne du pécheur. Il ressentait alors, par substitution, l'effroyable abandon qui est celui du pécheur en face de Dieu que son péché a offensé : · Jésus devenu péché pour nous, fait « malédiction, exécration », selon l'expression dc saint Paul, Gai., m, 13, Jésus souffrait de la part de Dieu je ne sais quoi d'effroyable qu'aucune parole humaine ne peut décrire. La pensée du petit nombre de ceux qui profiteraient de sa passion ajoutait A ce désespoir humain. Cf. C. Fouard, *La vie de N.-S. Jésus-Christ,* L n, Paris, 1904, p. 388-389. On pourrait encore plus simplement dire que · Matthieu avait une raison spéciale de reproduire cette parole de Jésus. Étant tirée d'un psaume, elle donnait à entendre que la situation cruelle qu'il décrivait était réalisée en Jésus. Dans les deux cas, l'abandon n'est pas le rejet, encore moins la réprobation ; aussi le juste ne lalsse-t-fl pas d'appeler idea, son *Dieu,* ce qui donne à sa plainte l'accent de la confiance plutôt que celui du reproche. Dieu l'abandonne *aux mains de* ses *ennemis,* par un dessein mystérieux qui aboutissait au triomphe dans le psaune, comme il abouti a dans l'évangile à la résurrection. » Lagrange, *Évangile selon S.λMatthieu,* Paris, 1923, p. 530. La vraie dilhculté est ailleurs : comment concilier, en Jésus, cet apparent désespoir avec la béatitude essentielle à sa personne divine et A sa nature humaine béatifiée? C'est là un problème que pose» sans le résoudre» l'ÉvanglIe. — L'amour humain de Jésus fut ensuite pour les hommes : c'est la φιλανθρωπία dc notre Sauveur» comme dit saint PauL TiL» ni, 4. Jésus avait rappelé que lo second précepte du Décalogue : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » est « semblable au premier ». Matth., xxn, 39; Marc., xn, 31. Aussi il en fait son précepte et se propose comme exemple : « *Hoc est præceplum meum ut diligatis irwtcem, sicul dilexi vos,* » Joa.» xv, 24. L'incarnation est bien le miracle de l'amour du Fils de Dieu pour nous, · amour... qui dépasse toute science. » Eph., vi, 18-i9. Mais c'est la passion qui manifeste surtout l'amour de Jésus pour les hommes : « personne, dit Jésus lui-meme, ne peut avoir une plus grande affection que de donner sa vie pour ceux qu'il aime. · Joa., xv, 13. Et Jésus est le bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis. Joa., x, 11; cf. 15, 17, 18; Matth., x, 45, etc. Les œuvres de sa vie publique, ses miracles, en particulier, ont été la plupart du temps des actes d'amour du Sauveur envers ses concitoyens. Ses appels sont pleins de tendresse : « Venez à moi, vous tous qui êtes las el trop chargés, et je vous donnerai le repos. · Matth., xi, 28. Ses recommandations en faveur do l'amour mutuel sont pressantes:· Aimez-vous les uns les autres; soyca miséricordieux; aimez vos ennemis; donnez et prêtez sans en rien espérer; ne jugez pas; pardonnez sans cesse, etc. » Cf. Matth., v, 21-24; 39-47; xvm, 23-33; Marc., xi. 25; Luc., vi, 31, 38; x, 27-37, etc. Jésus, compatissant pour toutes sortes de soulfrances, sc laissait arracher à leur vue des gémissements, des larmes, des sanglots, Marc., vu, 31; Luc., xjx, 41 ; Joa., xi, 39; il en était remué Jusqu'aux entrailles, ἐσπλαγχνίσΟη. Matth., ix, 36 ; χιχ, 1l ; xv, 32. xx, 34; Marc., i, 41; Luc., vn, 17; x, 33. Donnant l'exemple A tous, Jésus pardonna généreusement A ses ennemis. Luc., xxm, 34. Il convient toutefois d'insister sur deux caractères particuliers de son amour pour les hommes : sa *miséricorde infinie à Végard des pécheurs;* ses *amitiés sûres et flddes.* A l'encontre des prescriptions pharisalqucs. Jésus n'héxite pas, pour sauver leur Ame, A fréquenter les pécheurs : on lui reproche même comme un crime cette attitude pleine

de mansuétude. .Matth., ix. 10-13; xi, 19; Luc., vn, 39, etc. · Divert Incidents de sa vie : son entretien avec la Samaritaine, Joa., iv, 7-26; l'épisode de la pécheresse, Luc., vn, 36-50; celui de la femme adultère, Joa., vm, 7-11; celui de Zachéc, Luc., xix, 1-10; et plusieurs de scs paraboles, celle de la brebis égarée, Matth., xvm, 12-11; Luc., xv, 3-7, et de l'enfant prodigue, Luc., xv, 11-32, sont caractéristiques ʌ ce point de vue et nous révèlent le fond de son cœur. Comme l avait prédit IsaTe, xui, 3; cf. Matth., xn, 20, il se gardait bien de briser entièrement Je roseau ployé cl d'éteindre la mèche qui fumait encore; mais ll n dressait doucement celui-là et sc hâtait de rallumer celle-ci.» Fillion, *Vie de N.-S. Jésus-Christ,* 1.1, p. 423. l es amitiés de Jésus méritent que nous les considérions avec toute l'attention possible. Certains groupes semblaient avoir un titre spécial à sa sympathie : sa patrie, scs disciples, le collège apostolique, les petits enfants. — Bien que venu pour sauver tous les hommes il s'attache tout d'abord et personnellement au salut d'Lracl. Matth., xv, 24. Sans cette préoccupation du Sauveur, on comprendrait mal certains textes relatifs à ceux qui sont appelés à faire partie du royaume des cicux et qui, en raison de leur mauvaise volonté, ne sont pas élus. La plupart des paraboles concernant le royaume des deux ne sont intelligibles qu'à la condition de présupposer la vocation toute particulière du peuple Juif et la mission spéciale que Jésus sc proposait de remplir près de lui. Et l'on comprend bien, au contraire, la tendre sollicitude du Sauveur pour ces brebis sans pasteur, Matth., ix, 36; Marc., vi, 34, et scs regrets amers sur Jérusalem infidèle. Matth., xxm, 37; Luc., xm, 34; cf. xix, 41-14. — Scs disciples et ses apôtres étaient pour lui comme une famille. C'est sur eux que le Christ étendait sa main bénissante en prononçant cette aimable parole : • Voici ma mère et mes frères; car quiconque fait la volonté de mon Père qui est dans les deux, est mon frère, et ma sœur, et ma mère. » Matth., xn, 49-50. C'est à scs apôtres tout particulièrement que Jésus dira dans son discours d'adieu : ‹ Comme le Père m'a anné, Je vous ai aussi aimés... Je vous ai appelés *anus,* parce que tout ce que j'ai appris de mon Père, je vous l'ai fait connaître. » Joa., xv, 9, 15. ‹ Ayant aimé les siens, dit saint Jean, Il les aima jusqu a la lin, » c'est-à-dire jusqu'à l'excès. Joa., xm, 1. Et parmi les apôtres, Notre-Selgneur eut ses plus intimes, Pierre, Jacques le Majeur et Jean, qu'en plusieurs circonstances importantes nous trouvons seuls près de lui : résurrection de la fille de Jaïre, Marc., v, 37; Luc., vm, 51; transfiguration, Matth., xvn, 1, sq.; agonie, Matth., xxvi, 37; Marc., xiv, 33; cf. xm, 3-36. Puis, le cœur de Jésus a voulu connaître de plus près encore les délicatesses et les joies de l'amitié humaine. Les amitiés de Jésus! Quel beau thème, sur lequel se sont penchés avec complaisance deux de nos meilleurs orateurs contempora ns, le P. Olllvier, *Les amitiés de Jésus,* Paris, 1895 et le P. Lacordairc, *Marie-Madeleine.* Voici tout d'abord « le disciple que Jésus aimait », Joa., xm, 23; xix, 26; xx, 2; xxi, 7, 20, si familier avec le Maître qu'il appuie sa tête sur la poitrine de Jésus. Joa., xm, 33, et en qui Jésus a tant de confiance qu'il lui confie, au moment de mourir, sa propre mère, Joa., xix. 26-27. Sur l'amitié de Jésus pour Jean, voir Bossuet, *Panégyrique de Vapôtre saint Jean,* édit. Lebarcq. t. n, p. 533. sq. Voici ensuite Lazare : « Celui que vous aimez est malade ». disent * Jésus en parlant de leur frère, Marthe et Marie-Madeleine. Joa., xi, 3. Et les doux sœurs, elles aussi, eurent une large part dans l'iifTectlon do Jésus : • Jésus aimait Marthe et Marie *a sœur et Lazare. » J<m M, 5; Lue., xî. 38-42. Et à rAté de Marie de Iséthanle, comment ne pas rappeler le souvenir de Marie de Magdala, associée aux fatigues apostoliques du Sauveur, Luc., vm, 2, aux douleurs de sa passion Joa., xix, 25, aux triomphe de sa résurrection. Joa., xx, 1, 11-18; cf. Matth., xxvu, 56; Marc., xv, 40; Luc., xxm, 49. Jésus aima aussi le Jeune homme riche de l'évangile, Marc., x, 21, et voulut sc l'attacher; mais l'afTcction de Jésus fut Ici déçue, comme elle le fut dans la trahison de Judas, le reniement de Pierre, la fuite des apôtres à Gcthsénuini. Enfin, Jésus aima les petits enfants les attirant à lui, prenant à plusieurs reprises, leur défense, et exaltant la pureté de leur âme, Matth., xix, 14; Marc., x, 15-16; cf. ix, 35-36; Matth., xxi, 16; Interdisant qu'on les scandalise, Matth., xvm, 6. Et les petits enfants lui rendaient bien son affection· Matth., xxi, 16.

SI nous voulions résumer en quelques mots les trésors d'afTection renfermés dans le cœur de Jésus, nous dirions que la sympathie du Sauveur s'est étendue à tous, sans exception, à tous ceux qui, même en dehors de la nation Juive, méritaient d'être au nombre de ses amis. Les Samaritains, Luc., x, 29-37, les païens même, Matth., vm, 10; Luc., vu, 9, ne sont pas repoussés. Nous dirions qu'à l'égard des pécheurs, il fut avant tout miséricordieux, qu'à l'égard des malheureux et de ceux qui souffrent, il fut toujours bon et compatissant. Cette douceur et cette bonté du cœur, ne le* recommande-t-il pas dans le sermon sur la montagne? Matth., v, 4. Il a prêché la miséricorde en demandant à son Père le pardon de ses bourreaux. Luc., xxin, 34. Et Bossuet, dans son admirable panégyrique sur l'apôtre saint Jean (3· point) nous livre le secret profond de cet amour du Christ pour les hommes. Le cœur de Jésus, nous dit le grand orateur, est · un cœur, s'il sc peut dire, tout pétri d'amour : toutes les palpitations, tous les battements de ce cœur, c'est la charité qui les produit... C'est l'amour qui l'a fait descendre du ciel pour se revêtir de la nature humaine. Mais quel cœur aura-t-il donné à cette nature humaine, sinon un cœur tout pétri d'amour? C'est Dieu qui fait lous les cœurs, ainsi qu'il lui plaît. « Le cœur du roi est dans sa main, comme celui de tous les autres : *Cor regis in manu Dei est,* Prov., xxi, 1. *Regis,* du roi Sauveur. Quel autre cœur a été plus dans la main de Dieu? C'était le cœur d'un Dieu, qu'il réglait de près, dont ll conduisait tous les mouvements. Qu'aura donc fait le Verbe divin, en se faisant homme, sinon de se former un cœur sur lequel il Imprimât cette charité infinie qui l'obligeait à venir au monde? Donnez-moi tout ce qu'il y a de tendre, tout ce qu'il y a de doux et d'humain : il faut faire un Sauveur qui ne puisse souffrir les misères sans être saisi de douleur; qui, voyant les brebis perdues, ne puisse supporter leurs égarements. Il lui faut un amour qui le fasse courir au péril de sa vie, qui lui fasse baisser les épaules pour charger dessus sa brebis perdue, qui lui fasse crier : « Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à mol. » Joa., vu, 37. « Venez à mol, vous tous qui êtes fatigués. » Matth., xi. 28. Venez, pécheurs; c'est vous que je cherche. Enfin, il lui faut un cœur qui lui fasse dire : « Je donne ma vie, parce que je le veux : *ego pono earn a meipso.* » Joa., x, 18. C'est moi, qui ai un cœur amoureux, qui dévoue mon corps cl mon ftmc à toutes sortes de tourments. » Edit. Lcbarcq, t. n, p. 549-550.

4° *La /amitte du Christ, les « /rires du Seigneur ».* — Avant de terminer notre étude sur les données évangéliques relatives à la nature humaine de Jésus, il convient tout nu moins de signaler les problèmes historiques et exégétiques que soulèvent les parentés cl les alliances du Sauveur selon la chair. — 1. Les questions relatives à la vierge Marie, *Mire* de Jésus-Christ, seront traitées à Matur. Un article spécial sera consacré à Josui'ii *(*aint),aù* seront étudiées ses relations d'époux et de *pire* par rapport à Marie et à Jésus.

2. En divers endroits des écrits du Nouveau Testament, Matth., xn, 46; xm, 55; Marc., ni, 31 ; vï, 3; Luc., vm, 19; Joa., u, 12; vu, 3; Act., i, 14 ; I Cor., ix, 5; Gal., I, 19, on trouve la mention des « *frères* » de Jésus, dont Matth., xm, 55 et Marc., vï, 3, nous citent les noms, Jacques, Joseph (Josts d'après Marc), Simon el Judas. Ces deux évangélistes nous parlent meme des «sœurs » de Jésus, *ld., (bld.;* Saint Épiphane, *liter.,* l x x v iii, n. 7, *P. G.,* t. x l v iii, col. 618, en signale doux qui se seraient appelées Salomé ct Marie. D'autre auteurs les nomment Anna ct Salomé, ou encore Esther ct Thnmar. Cf. Théophylacte, *In Matthwum,* c. xm, f. 55, *P. G.,* t. exxm, col. 293-294; *In Epist. ad Galatas,* c. I, f. 19, *P. G.,* t. cxxiv, col. 968. De plus, Flavius Josèphc, *Antiquitates fud.,* l. XX, c. ix, n. 1, rapporte que, vers l'an 62, « fut mis à mort Jacques, *le frère de Jésus,* qui est appelé le Christ. » Eusèbe fait mention, Λ la suite d'HégésIppe des descendants de Jude, qui était, selon la chair frère du Sauveur, *IL E.,* I. Ill, c. xix, xx, *P. G.,* t. xx, col. 251. Mais pour interpréter correctement cette appellation, il faut tenir compte d'autres données évangéliques. Parmi les saintes femmes qui sc tiennent au pied de la croix sc trouve Marie, mère de Jacques, Luc., xxiv, 10, que saint .Matthieu dit être mère de Jacques ct de Joseph, xxvu, 56, et plus expressément encore saint Marc, mère de Jacques le mineur et de Joseph, xv, 40. D'autre part, saint Jean affirme de cette même Marie qu'elle était ia sœur de la mère de Jésus, xix, 25, ct pour la désigner plus expressément il la nomme Μαρία ἡ τοὐ Κλωπα. Cc Cléophas est vraisemblablement le même qu'Alphée, Luc., vi, 15; cf. Act., i, 13; Matth., x, 3; Marc., m, 18. Voir ci-dessus, col. 273. Mats « Marie de Cléophas » signi fle-t-il Marie *épouse de* Cléophas? Quand les évangélistes énumèrent les apôtres, ils groupent Invariablement trois noms qui font penser aux · frères du Seigneur », Jacques d'Alphéc, Jude de Jacques (S. Matthieu et S. Marc : Thaddée, Lcbbéc) ct Slméon le Cananéen ou le Zélotc. Siméon est désigné par Hégésippe, comme un fils de Cléophas, cl, ajoute l'historien, « il fut constitué évêque de Jérusalem; A l'unanimité, on lui donna la préférence, parce qu'il était un autre cousin du Seigneur. » Eusèbe, *H. E.,* l. Ill, c. xi, ct l. IV, c. xxn, *P. G.,* t. .\x. col. 245 et 380. il semblerait donc»d'après ces documents, que les frères du Seigneur, enfants de Marie, femme de Cléophas, sœur de la sainte Vierge, fussent des cousins de Jésus-Christ. Cette explication n'est pas acceptée par lous.

a) Signalons d'abord, bien qu'elle ne soit pas, dans l'ordre chronologique, la première, l'explication d'Helvidius, que nous connaissons surtout par saint Jérôme, *De perpetua virginitate bealic Mariæ adversus Helvidium, P.L.,* t.xxm, col. 193-206,el par saint Auguslin. *Ihrr,,* l x x x iv, *P. L.,* t. xm, col. 46. Helvidius, voir t. vï, col. 2141-2144, niait purement el simplement la virginité perpétuelle de Marie, ct entendait en son sens littéral cl strict l'expression : *frères* et *soeurs* de Jésus. Helvidius se réclamait de Terlullicn ct de Victorin de Pcttau. Sur la doctrine de Terlullicn, voir d'Alès, *La Théologie de TertulUen,* Paris, 1905, p. 196. Il est bien difllcilc de défendre Terlullicn avec J. B. Lightfoot, dans son commentaire sur l'épltre aux Galates, *The Brethren of the Lord,* Londres, 1909, p. 252. et saint Jérôme l'abandonne comme hérétique. Quant A saint Victorin de Pcttau, nous no connaissons sa doctrine sur ce point que par Helvidius ct saint Jérôme : or, ce dernier nie catégoriquement que l'évêquc do Pcttau ait parlé des *enfants de Atarie;* il s est servi uniquement de l'expression évangélique : *les frères du Seigneur.* On n'a pas de raisons de révoquer en doute l aMcrllon de saint Jérome. Quant a Hégésippe que Zahn, *Urûder und VeUer Juu,* dans *Fonduuiyen iiir Gesrhirhle des* .V. *T. Kanons,* t. vr, fa<c. 2, 1000, cl Herzog, *La virginité de Marte après I'enfant'm* d,* dans *Revue d histoire et de littérature religieu* 1907, . 321, veulent interpréter dans le sens d'Helvidius, Il est impossible de démontrer positivement que cet écrivain ait enseigné cette erreur; bien plus, certaines de ses expressions conduisent à une conclusion tout opposée. Voir Neubcrt, *Marie dans T Église anténicéenne,* Paris, 1903, p. 198 sq. Quelques années après Helvidius, la même thèse fut reprise par un moine romain, nommé Jovinien. Voir Haller, *Texte und Unlenuchungen,* t. xvn, fasc. 2, 1899. Au iv* siècle, saint Ambroise qui réfuta Jovinien, De *inst. vtrg.,* c. v-xv, P. L., t. xvi, col. 313-318, taxe de sacrilège l'entreprise de l'évêque hérétique Bonose pour accréditer les idées d'Helvidius. Voir t. n, coi. 1028. Jovinien avait été condamné dans un synode de Milan, et le pape saint Sirice avait aussitôt ratifié la condamnation et excommunié l'hérétique et scs adhérents. Bonose, l'année suivante (391) fut condamné au concile de Capoue. Denzingcr-Bannwart, n. 91. Cf. P. L., t. xvi, col. 1123, 1125, 1172. De nos jours, la thèse d'Helvidius est, à des degrés divers, reprise par un certain nombre d'auteurs non catholiques. Voir en particulier, A. Edersheim, *The Life and times of Jesus the Messiah,* 1.1, p.251,364 ; J. B. Mayor, *The brethren of the Lord,* dans le *Dictionanj of the Bible* de Hastings, t.i, p. 320, et, du même auteur. *Epistle of S. James,* 1892 et deux articles dans *The Expositor,* 1908, p. 16, 163; *Realenctjdopd lie fûr protest. Théologie,* art. *Maria,* t. xu, p. 309 ct *Joseph,* t. ix, p. 361. K. Hase, *GeschichU Jesu,* 2· edit., p. 67; Reuss, *Histoire évangélique,* Paris, 1876, p. 137; A. Loisy, *Évangiles synoptiques,* (vfbmls, 1907, t.i,p.291 ; et *Quelques lettres,* Paris, 1908. p. 155; Maurenbrechcr, *Weihnachlsgeschichlen,* Berlin, 1910, p. 6; S. Reinach, *Orpheus,* Paris, p. 329 ; PfannmQller, *Jesus im Urteil der Jahrhunderte,* Leipzig, 1903, p. 6; B. Weiss, *Leben Jesu,* Berlin, 1882, I. 1, p. 270-271, etc. Quelques auteurs cependant, comme Renan, Lightfoot ct Harris, sans admettre la virginité de Mane *post partum,* ne retiennent pas la solution d'Helvidius pour vraie. Le point particulier de la virginité de Marie *post partum* sera étudié à Ma iu e.

b) Une solution, qui eut, pendant quelques siècles, droit de cité dans la théologie catholique, est celle que popularisa d'abord le *Prolévangile de Jacques* el qui fut reprise par Origène. Les frères de Jésus seraient des enfants que saint Joseph aurait eus d'un premier mariage. Le document apocryphe fait, en clTet, dire A Joseph : « J'ai des fils et je suis vieux; elle (Marie) est jeune, » ix, 2; cf. xvn, 1-2; xvm, L Cette affirmation a pour objet de sauvegarder la virginité de Marie. Il en était de même, au témoignage d'Origène, *In Matth.,* c. xm. f. 55, tome X, . xvn, G.» t. xm, col. 876-877, pour *l'Évangile de Pierre,* aujourd'hui perdu. Le grand exégète d'Alexandrie crut devoir se rallier A ce sentiment : il a, ce faisant, le désir de mettre hors de cause la perpétuelle virginité de la mère de Jésus. *Loc. cit.,* ct *In Lucam,* honni, vu, *P. G.,* t. xm, col. 877-878. On retrouve ce sentiment un siècle plus tard, dans saint Hilaire, *Comm, in Malthn'um,* c. i, n. 3-4, *P. L.,* t. ix, col. 922; puis chez saint Épiphane, *Hier.* l x x v iu , n. 7, *P.* G., t. xui, col. 709; chez saint Grégoire de Nysse, *In Christi resurrectionem.* Oral, n, *P. G.,* t. x l v iii, col. 648; chez saint Cyrille d'Alexandrie, *In Joannem,* l. Vil, c. iii-v , *P. G.,* I. l x x iii, col. 636-637,

Chez ces auteurs, la pensée est sans ambiguité. Il n'en est pas de même chez Clément d'Alexandrie, Eusêbe cl saint Justin. Eusèbc, *IL E.,* I. II, c. i, *P. G.,* I. xx, col. 133, rappelant que « Jacques, dit le frère du Seigneur. était appelé fils de Joseph, » n'entend ras nécessairement parler d'une filiation naturelle : Lien

plus, la tournure adoptée semble l'écarter et suggérer de préférence un l'on d'ordre légal ou putatif comme celui qui unis<ait Jésus lui-même à Joseph. La pensée de Clément d'Alexandrie est plus difficile à préciser. D'une part dans un fragment des *liypotyposes,* conservé par Eusèbe, il semble identifier Jacques le frère du Seigneur avec Jacques l'apôtre, fils d'Alphée; Eusèbe, *II. E.,* l. II, c. i, P. G., t. xx, col. 136; ct d autre part, dans un autre fragment, il fait de Jude, le frère de Jacques et le fils de Joseph. *P. G.,* t. ix, col. 731. ‹ Il peut se faire que la contradiction ne soit Ici qu'apparente. Les frères de Jésus sont appelés les fils de Joseph. Λ quel titre? 11 n'est ni Impossible, ni invraisemblable qu'aux yeux de Clément d'Alexandrie, ils aient été seulement les neveux des enfanta dont Clopas son frère ou Alphée son beau-frère, lui auront, en mourant, laissé la tutelle. » R. Durand, Frères *du Seigneur,* dans le *Dictionnaire apologétique de la Foi catholique,* t. n, col. 13*1. Saint Justin, dans un passage connu seulement par une traduction syriaque, et sur l'authenticité duquel on n'est pas d'accord, aurait écrit : · Marie la Galllcenne, qui a enfanté le Messie crucifié â Jérusalem, n'a appartenu Λ aucun homme ct Joseph ne la répudia pas non plus, mais Joseph demeura pur, sans femme, lui et ses cinq fils d'une première femme, et Marie reste, sans homme. » Cf. Lagrange, *Évangile selon S. Marc,* p. 83.

A partir du v· siècle, un revirement se produit dans l'opinion catholique relative à un premier mariage de saint Joseph. C'est que saint Jérôme, en combattant les erreurs d'ilclvidius, s'est posé en champion résolu non seulement de la perpétuelle intégrité de Marie, mais encore de la virginité de saint Joseph : *Tu dicis Muriam virginem non permansisse; ego mihi plus vindico, etiam ipsum Joseph virginem luisse per Mariam, ut ex virginali conjugio virgo filius nasceretur. De perpetua virginitate, P. L.,* t. xxm, coi. 202. Le revirement d'opinion est fortement accusé chez saint Jean Chrysostome, qui, ayant d'abord suivi l'opinion des apocryphes et d'Origiiie dans le *Comment. in Matth.,* homil. v, n. 3, *P. G.,* I. 1 u , col. 58, adhère ensuite ù l'opinion de saint Jérôme dans le *Comment. in Episl. ad Galatas,* c. i, f. 19, *P. G.,* t. 1 x , col. 632.11 esl tout aussi net chez saint Augustin, dont le premier sentiment se trouve dans les *Tract, in Joanncm,* tract, x, n. 2, *P. L.,* t. xxxv, col. 1468, et le second se lit dans *VExpositio in Epistolam ad Galatas,* c. r, f. 19, *P. L.,* t. xxxv, col. 2110. Désormais, c'est fini chez les latins de l'explication des « frères du Seigneur » par un premier mariage de saint Joseph. Chez les grecs, 'I héophy lacte qui la gai de, y voit l'accomplissement du devoir légal du lévirat ct les enfants de cctte union seront réputés fils de Clopas. /n *Mtilll trum,* c. xm, t. 55; *in Epist. ad Galatas,* c. 1, f. 19, *P. G.,* t. exxm, col. 293-294; cxxiv, col. 968. Voir aussi Théodoret, *In Epist. ad Galatas,* c. I, *P. G.,* t. Lxxxn, col. 468.

Ce n'est pas seulement pour sauvegarder la croyance A la virginité perpétuelle de Joseph que nous ne pouvons admettre cette explication du terme : *frères de Seigneur,* c'est encore et surtout pour défendre avec saint Jérôme la doctrine qu'on peut à bon droit, nonobstant les apparences contraires, qualifier de traditionnelle dans l'Église. Il y a Ici, en efict, deux idées distinctes, quoique connexes : celle de la virg-nlté de saint Joseph, voir **J**o s e ph *(saint),* que saint Jérôme a été eflecllvement le premier à proclamer et à défendre : *hufus (opinionis) fortissimus stipulator seu politis auctor Hieronymus* (Baronlus); puis erile de la parenté plus ou moins éloignée des « trlrrx de Jésus › par rapport au Sauveur. Et, sur ce dtrrJrr pont, *a'nt Jérôme n bien conscience de rcpresenter le sentiment généralement reçu, puisqu'en 398, il écrivait dans son commentaire *In Matthirum,* c. x îi, f. 49-50 : « Certains *conjecturent* que les frères du Seigneur sont des enfants que Joseph aurait eus d'une autre femme, suivant en cela *les rêves des apocryphes.* » De fait, l'appellation « frères du Seigneur i devait être, à l'origine, comprise de tous ci, dans le fragment qu'Eusèbe nous a conservé, Hégésippe ne faisait que dire ce que tout le monde savait : « Après que Jacques le Juste eut subi le martyre, comme le Seigneur, pour la même cause, à son tour, le fils de son oncle paternel, Siméon, fils de Clopas, fut établi évêque : À l'unanimité on lui donna la préférence, *à cause qu*il était un autre cousin du Seigneur,* βντα ἀνβψών του κυρίου δεὐτζρον. · *II. E.,* 1. IV, c. χχιν, 1. IV, C.XXH ct 1. III,c.xi.Sur ce texte, voir Lagrange,*op.clt.,* et Durand, *Revue biblique,* 1908, p. 11, note 2.

Comment donc l'hypothèse d'un premier mariage de Joseph a-t-elle fait son entrée dans la pensée catholique? Les premiers témoins de cette hypothèse sont, nous avons dit, le *Protévangile de Jacques* et l'*Évangile de Pierre.* Le caractère apocryphe de ccs deux documents commande la réserve : cctte réserve s'accentuera encore lorsque nous examinerons la manière dont sc produit l'affirmation du *Protévangile de Jacques,* le seul de ces écrits sur lequel nous puissions porter un jugement Or, il est évident, pour quiconque lit sans parti pris, que l'histoire du mariage de Joseph avec une première femme a été inventé ‹ de toutes pièces » pour sauvegarder la virginité de Marie et expliquer d'une manière facile la parenté entre le Seigneur et son «frère · Jacques. Cf. E. Amann, *Le Protévangile de Jacques et ses remaniements latins,* Paris, 1910, p. 36-39. L'explication eut du succès; Origine le constate et cn donne la raison. Lui-même l'accepte, « sans grande conviction », a-t-on écrit. Cf. Durand, *op. cit.,* p. 26. Et c'est vrai si l'on en Juge par les paroles du commentaire sur saint Matthieu. 11 semble clair que le grand exégète n'est pas très assuré de la valeur historique de la tradition qu'il rappelle; mais convaincu de la virginité *post partum* de Marie, il accepte le premier mariage de saint Joseph comme une solution naturelle, vraisemblable, de la difficulté soulevée par les « frères du Seigneur. » Même proposé avec cctte réserve, le sentiment d'Origène fut accueilli par les écrivains postérieurs et peut-être renforcé par l'adjonction de certaines données de provenances différentes, par exemple le témoignage de saint Justin, s'il était authentique.

Quoi qu'il en soit les affirmations patristiques, dérivées des deux apocryphes par Origènc, dont l'albrmation est si réservée, ne sauraient fournir à l'historien les éléments d'une Information recevable autrement qu'à titre conjectural et provisoire. Au point de sue théologique, les conditions de la tradition dogmatique ne sont pas réunies : on est cn présence d'une simple explication exégétlquc à laquelle des avantages certains et une vraisemblance d'abord Indiscutée, ont assuré un succès de plusieurs siècles. Mais le jour où l'on sc demanda si cette solution correspondait bien aux exigences des textes sacrés ct où il fut démontré qu'une telle solution était improbable, elle sc trouva condamnée. Cette condamnation fut l'ccuvrc de saint Jérôme qui n'innova rien et ne fit que rappeler, nu sujet des « frères du Seigneur › la solution d'Hégè ippc. Mais 11 y a plus. Des raisons d'ordre scriptunure militent expressément contre la solution du *Prolévanglle de Jacques* et d'Origène. Et voici, brièvement exposées, les raisons de cc rejet :

a. Puisque le* «frères du Seigneur * ne sont pas fils de Marie, ù moins dr périphrases sans fln, le seul terme utilisable, pour qualifier un groupe de cousins d'oripne différentes, étau dh, (hrb.) ou *ahâ* (main) dnr l î« •IgiMlicatlon commande celle de la ûauucUun idc) φὺ .

Cette lignification, assez compréhensive pour envelopper lrs diverse* relayons de proche parenté en ligne collatérale, est just ‘fiée par les emplois que la Bible fait elle-même du terme *âl).* que Ica Septante traduisent par ἀδε/φὸ : on le trouve, cn effet, désignant non seulement tes frères, les demi-frères, Gen., xxxvn, 16, mais encore les neveux, Gen., xm, 8; xrv, 14; les cousins germains, I Par., xxm, 21 ; les cousins plus éloignés, Levit., x, 4; tes parents en général, IV Bcg., x, 13, et même de simples congénères, Gen., xix, 6. Renan a certainement exagéré en affirmant que · ia signification du mot *ûh* est identiquement la même que idle du mot ‹ frère ›. *Vie de Jésus,* 13· édit., p. 25. Cf. Lagrange, *op. cit.,* p. 72-74. Bien qu'en grec, te mot ἀδελφὸ ait un sens plus restreint, et qui sc rapproche du sens du inot français ‹ frères », cependant, dans te cas présent, parce qu’il n'est qu'une traduction du mot hébreu dh, il en emprunte forcément la signification plus étendue.

b. Bien que te terme ἀἀελφοἰ, puisse être entendu de simples cousins, il pourrait cependant désigner de véritables frères : accordons aux adversaires qu'il crée une présomption en faveur de cette solution. Toutefois, pour engendrer la certitude ou même une réelle probabilité, Il faudrait que cctte présomption fût appuyée par des arguments positifs, ct confirmée de quelque façon. La confirmation naturelle serait une mention quelconque de la paternité de saint Joseph à l'endroit des · frères du Seigneur » ou tout au moins de l'un d'entre eux. Le nombre des textes, le rappel fait du patriarche en plusieurs de ccs passages, mettent tes lecteurs en droit d’attendre une indication de cc genre. Or, te silence de l’Écriture esl absolu. Les auteurs sacrés évitent également de donner tes frères de Jésus, soit comme fils de Marie, soit comme fils de Joseph. Ce silence ne laisse pas d'être significatif. Mais, contre la présomption créée par les termes ἀδελφοἰ, nous avons des arguments positifs.

a) Ce sont d'abord tes indications scripturaires positives sur l’ongine de l’un ou l’autre des · frères du Seigneur ». Certains exégètes font remarquer qu’il est probable que Jacques ὁ μικρὸ est un apôtre. On te déduit avec une très grande vraisemblance soit de Marc., xv, 40; cf. Lagrange, *op. ctt.,* p. 60, 79, 410, soil de Gai., i, 19; cf. Comely, *Comment, in epist. ad Corinthios alteram et ad Galetas,* Paris, 1892, p. 411-413 ct plus spécialement *Introductio,* t. ni, p. 593-601. Voir aussi ci-dessus, col. 274. Or Jacques le mineur est fils d’Alphée : il n’est donc pas né de Joseph. A celle conclusion rigoureuse, on ne peut qu’objecter, avec Théophylactc, la possibilité d’une union léviratique de saint Joseph avec la veuve d’Alphée. Mais cette possibilité elle-même est détruite par divers passages évangéliques. Quoi qu'il cn soit, en effet, du caractère ou même de l’existence de la paternité d’Alphée ù l’égard de Jacques le mineur, la mère de cc dernier nous est présentée par Matth., xxvn, 56, Marc., xv, 40, 47; xvi, 1 ; Luc., xxiv, 10 : elle a nom Marie, comme la mere de Jésus, et lc texte sacré lui donne comme fils Jacques et José cl Joseph. SI cctte femme, mariée ou non d’abord ft Alphéc (cc dernier à Identifier peut être avec Clopa<)hêté l'épouse de saint Jonph et lui a donné des enfuftts selon la chair, Il faut admettre que le Juste providentiellement choisi comme chef de la sainte famille a gardé simultanément, durant de longues années, deux épouses ft son foyer. Le seul moyen d’échapper Λ cette impasse est de nier l’identité de Jacques te Mineur ct de José avec Ici personnages de même nom mentionnés parmi les frères du Sauveur. Maie cette Identité tout la suggère: t Os deux hommes, dans le même ordre ct avec la mên*« Orthographe, dans Marc, tes deux fois José, dans Matthieu, 1er deux fols Joseph (Matth., xm, 55; xxvn, 56), ne sont-ils pas tes deux premiers nommés **des** frères de Jésus? Cn h cleur de Marc est tout naturellement porté à te croire. S’il n'y avait qu'un nom, ce pourrait être un hasard. Il n'est déjà pas si commun que tes deux premiers frères aient tes mêmes noms dnns deux familles; quand un auteur qui a nommé Jacques et José désigne une femme comme mère de Jacques et de José, Il y a presque certitude que ce sont les mêmes personnes. » Lagrange, *op. ctt.,* p. 76. Sur le développement de cet argument, tes objections qu’on y peut faire, et les réponses possibles **à ces** objections, voir *Ami du Clergé,* 1912, p. 293 sq. — Toute cette argumentation repose sur l'identité de Jacques l'apôtre et Jacques, frère du Seigneur. Or, cette identité n’est pas absolument prouvée, car elle cadre assez mal soit avec Joa., vn, 15 et Marc., m, 21, oû il est dit que les « frères du Seigneur » étalent incrédules à sa mission, et avec Act., i, 14, dans lequel les « frères du Seigneur » font un groupe distinct de celui des apôtres. Le texte de l’épltre aux Galates, i, 19, peut d’ailleurs s’interpréter dans tes deux hypothèses. Cf. A. Durand, *Frères du Seigneur,* dans le *Dictionnaire Apologétique,* t. n, col. 147. Il ne s'ensuit pas d'ailteur< que l'hypothèse d'un premier mariage de saint Joseph reste plausible, car cette hypothèse a contre elle d'autres arguments plus positifs et plus directs.

β) Deux évangélistes ont un récit de l’enfance du Sauveur. Qu’on parcoure leur narration d'un regard attentif, en en notant tes nuances: nne impression très nette s’en dégage : Jésus est le seul objet de la sollicitude paternelle de Joseph comme de la tendresse maternelle de Marie, te seul enfant au foyer de Nazareth. Matth., n, 11, 13, 14, 30, 21; Luc., n, 16-19, 22, 27, 33, 39, 41, 52. L'épisode de la fuite en Égypte et celui de la rccouvrance au temple sont particulièrement significatifs sous cc rapport. Si saint Joseph n eu des enfants d’un premier mariage, leur place est auprès de lui. Leur présence doit laisser quelques traces dans sa vie de famille, surtout vu leur nombre. Si Jésus, à douze ans, l’accompagne au temple, tes fils issus de la première union doivent pareillement l'y suivre, d’autant que leur âge plus avancé leur en fait un devoir plus strict. Or, manifestement ni Matthieu ni Luc ne soupçonnent rien de cette première union féconde, de l'époux de Marie, et la teneur même des faits qu’ils racontent semble bien l’exclure. Ceci devient bien plus sensible si l'on rapproche des narrations canoniques les récits apocryphes. Le *Protéoangile de Jacques* ayant donné des fils à Joseph, les fait naturellement reparaître dans la suite de son histoire par ex.: xvn, 1,2; xvni, 1. Cf. Lagrange, *op. cit.,* p. 75. Pour échapper à la logique de cette argumentation, il faudrait supposer comme te fait d'ailleurs te *Protéoangile,* que les fils du premier manage de saint Joseph, ft l’époque de la naissance de Jésus-Christ, étaient déjà d’un âge suffisamment avancé pour pouvoir sc passer de leur père et vivre Indépendants. Mais l'histoire ne s’harmonise pas avec celte échappatoire. Les données d’Eusèbe, *11. E.,* I. 111, c. xxxn et *c.* xi, *P. G.,* t. xx, col. 281-282, 248, fixant la mort de Siméon (le même que Siméon, dont parte Hégésippe, dté par Eusèbe) à l’âge de cent vingt ans, reportent la naissance de ce · fils de Joseph, frère du Seigneur » à quelque treize ans avant l'èrc chrétienne. Cc qui détruit la supposition de fils déjà adultes au moment de la naissance du Sauveur.

c) Reste l’unique solution possible : ceux que te titre de · frères · et de « sœurs » du Seigneur pourrait faire croire nés de saint Joseph, ne sont cn réalité que des ‹ cousins » du Sauveur. C'est la conclusion de tout ce qui précède. Quant à déterminer te degré de parenté des ‹ frères du Seigneur », te problème devient extrêmement compliqué. Plusieurs sentiments se sont fuit

Jour chez les exégètes. Tout d'abord, on peut parler de quatre cousins maternels, fils de Marie et de Clopas-Alphée, cette Marie étant sœur de ia sainte Vierge. Mais il faut pour cela identifier Clopas et Alphée, admettre que deux sœurs aient pu porter le même nom dans la même famille, ct traduire dans Joa., xix, 25. Μαρία ἡ του Κλωπδ comme une apposition de ἡ ἀδελφή τη μητρό αὐτου. D'autres auteurs, Insistant sur cc fait que lorsque la mère des · frères du Seigneur » est expressément nommée, Matth.» xxvn, 56; Marc., xv, 40, on ne trouve plus que deux noms : Jacques et Joseph, déduisent que les frères du Seigneur n'étaient pas tous parents au même degré. Et, à cause de la difficulté d'admettre deux sœurs portant le même nom, on fait des « frères du Seigneur » des cousins paternels, en dissociant, dans Joa., xix, 25, Marie de Clopas ct la sœur de la sainte Vierge. Et l'on émet l'hypothèse, que « Joseph (époux de la sainte Vierge) avait un frère : Clopas ct une sœur : Marie, femme d'Alphée. Dans celte hypothèse, Μαρια ἡ του Κλωπϊ est à traduire Λ/one *saur de Clopas,* ct Μαρία ἡ του'Ιακώβου, A/ar/e,mère *de Jacques.* On voit que ce sentiment n'admet pas l'identification de Clopas et d'Alphée. De Clopas seraient nés Siméon et Jude, tandis que de Marie seraient nés Jacques ct Joseph. C'est la combinaison suggérée par le témoignage d'Hégésippc, celle aussi qui donne le plus facilement satisfaction aux textes du Nouveau Testament. » A. Durand, *art. cité,* col. 146.

3. Un mot, pour terminer la question de la famille de Jésus, est nécessaire au sujet de la parenté de Marie et d'Élisabeth, mère de Jean le Précurseur. Nous avons déjà ‹ Ifieuré la question A pronos de l'origine davidique du Sauveur. Voir col. 1142. Elisabeth était de famille sacerdotale, « des filles d'Aaron », Luc., i, 5. Elle est cependant parente de Marie, mère de Jésus, Luc., i, 36. Les lévites ayant le droit de prendre femme dans toutes les tribus, on conçoit facilement qu'Élisabeth, de la tribu de Lévi et de la descendance d'Aaron par son père, pouvait être du côté maternel, parente de la sainte Vierge : il suffit, pour expliquer cc fait, que leurs mères ou leurs grand'mères aient épousé, l'une un membre de la tribu de Juda, l'autre, un membre de la fain.lle sacerdotale. Voir *Dictionnaire de la Bible,* art. *Élisabeth,* t. n, col. 1689.

Sur les · Frères du Seigneur · : S. Thomas, *Sum. theol.,* IIP, q. xxvm, a.3, ad5ein; *In IV Sent.,1.* IV.dïst. xxx, q.n, 3. «d iwm; *Compendium theologi/?,* c. ccxxxn; *In evang. Matthri,* c. xu. fine; *In Joannis evangel.,* c. u. Irct n ; c. vn, lect i; /n *epist. ad Galatas,* lect. v. On : Suarez, *De mysteriis cil* Christi,* d!«p. V, sect, iv, Mit, \ ivês, t. xix, p. 90-97; Denys Pelau, *De Incarnatione Verbi,* 1. XIV, c. in; Ch Poeh, *Pr*lectiones dogmatica·,* t. iv, Fribourg-cn-Ilrhpnu, 1909, n. 606; Janssens, *Tractatus de Deo homine,* part. H. Fribourg-en-B., 1902, p. 291-298; A. Snnda, *Synopsis theologi* dogmatic* spectatis,* t. ix, Frtbnurg-cn-B., 1922, I 213; Vau Noort. *De Deo redemptore,* n. 209; I.épicier, Trad, *de sancto Joseph,* Paris, 1908, part. II, a. 7, q.n; Tanquercy, *Synopsis theologia dogmatica specialis,* Parii, 1913, t.i.n. 1250, etc.

P. Corfuy, *Les frères de* N.-S. *Jésus-Christ,* dam les *Étudfi,* 1878, I. p. 5,145; Comely, *Introductio specialis In Ubros N. T.,* Paris, 1885, t. m. p. 595-602; F. Vigoureux. *Les frères du Seigneur,* dans *Les Livre* saints et ta critique rationalist'.* Purls. 5· édit., 1901, t. v, p. 397-420; Schegg, *Jacobus der Brader des Herrn und sein Bric/.* Munich, 1883; Th. Calmes, *L'évangile selon S. Jean.* Paris, 1904. p. 175; N'eubert, *Marie dont ΓÉglise anténtcécnne,* Paris, 1908, p. 190-208; A. Durand. Les *Frères du Seigneur,* dans la Rerue *biblique,* 1908, p. 8-35 et, en appendice, dans *VEnfance de Jésus-CMst d'après tes Évangiles canoniques.* Parts, 1908; luMtrafige, *Évangile selon saint Marc,* Parts, 1911, noie. p. 72-89; A/nt du *Clergé.* 1912. p. 289-301; Fouard. La Vu de N-S. *Jésus-Christ,* Part». 1904. t. i, p. 445-418; Fulkm, *Évangile seton* S. *Matthieu.* Parts, IK'JH. p 283; VU de N^S. *Jésus-Christ,* Parts, 1922, L *i,* p. 379-383; et appendice xxv, p. 553-555. Voir également A. Dunmd, *Frèri » dti Seigneur,* dans le *Dictionnaire apologétique de la Loi catholique,* t. o, col. 131-118; et, dans le *DIçllonnaln de la Bible,* les articles *Alphée,* t. i, col. 418-419; Clfophsi, t. n. col. 807 ; *Frères de Jésus,* col. 2103-2105; *Jacqm x (saint) le mineur,* t. ni, col. 1081-1088; *Joseph* (saint), col. 1673-1674 ; *Jude,* col. 1806-1807. Voir I IELVIDIUS, t. v>, col 2141-2114, ct Jacques *(Eptlre de saint),* ci-dessus, col. 272-271.

On a cité au cours do l'article, los auteurs protestante et rationalistes qui ont renouvelé de nos jours l'hrréde hchldhnne. Citons, Λ l'encontre, mais avec la thèse d'Orlgène, Kenan, *Les Frères du Seigneur,* dans *Les Évangiles,* Paris, 1877, p. 537 sq.; J. B. Li xhtfoot, dnns son commentaire sur l'épltre aux Galnto, *Brethren of the Lord,* Londres, 19(H), p. 252 sq.; Harris, *The Brethren of the Lord,* dans le *Dictionary of Christ and the Gospels,* t. I, p. 232 sq.

III. Manifestation messianique et divine de Jésus-CmusT. — L'humanité du Christ, si parfaite au point de vue intellectuel et moral, est déjà par elle-même une manifestation vivante de la transcendance de sa personnalité. Et rien qu'en considérant la perfection des sentiments qui ont animé le Christ pendant sa vie ct à l'heure de son sacrifice,on souscrit volontiers ἀ la profession de foi quelque peu emphatique du vicaire savoyard : « Si la vie ct la mort de Socrate sont d'un sage, la vie ct la mort de Jésus sont d'un Dieu, i Mais le théologien ne saurait sc contenter de cc point de vue superficiel : il doit étudier, jusque dans ses nuances les plus délicates, la manifestation messianique et divine de Jésus.

/. CARACTÉRB · ÊC0N0M/QUK » DB CETTB MANI· GESTATION. — 1° Les Pères de l'Église, notamment les Pères grecs, sont unanimes à remarquer *le souci pédagogique* de Notrc-Seigneur Jésus-Christ dans la révélation de sa personnalité. Les auditeurs du Christ diffèrent profondément les uns des autres par leur préparation, leur acquit, leur valeur morale. · Le Seigneur lient le plus grand compte de ces dispositions et y adapte son enseignement : il sc révèle plus explicitement aux disciples privilégiés dont il veut faire ses apôtres: il est plus réservé vis-à-vis de la foule; en face des pharisiens, qui n'ont pas l'excuse de la bonne fol ct de l'ignorance, il garde moins de ménagements, ct quand leurs attaques le provoquent à sc découvrir, il ne s'y refuse pas toujours entièrement. Il faut remarquer, de plus, que la révélation du Fils de Dieu n'a jamais eu la forme d'un enseignement systématique; clic s'est poursuivie au contact des mille rencontres que le hasard ou plutôt la Providence faisait naître. Les évangélistes ont été trop respectueux de ccs réalités divines et aussi trop dominés par elles, pour les ramener à une forme schématique; cl, à travers ces épisodes, sl chargés de vérité ct de vie, mais si divers, il est imposa ble d'imaginer un projet rectiligne et d'en projeter ici le pian. ·

« Cependant, si l'on ne prétend pas à trop de rigueur, on peut distinguer, dans renseignement du Christ, plusieurs phases successives qui initient progressivement scs disciples à la révélation du mystère. La prédication de Jésus, au début, a surtout le caractère d'un enseignement moral; mais, dès cette période, le Christ apparaît au centre de ccttc religion qu'il prêche : comme Maître dès ccttc vie, comme Juge au dernier Jour, il saisit les Ames avec un tel empire que l'on est amené à reconnaître en lui une autorité qui lui appartient personnellement et qui est vraiment divine. A côté de cette prédication morale, on peut relever, surtout dans les conversations privées avec des disciples ou des controverses avec les pharisiens, des déclarations plus directes, où Jésus, se présentant comme lo Fils de l'homme, fait entrevoir son rôle messianique; à partir de la scène de Césaréc de Philippe, ces communications deviennent très fréquentes ct très explicites : elles prédisent clairement aux apôtres les souffrances et

i avènement glorieux de leur Maître. Ces révélations ne sont pas le dernier mot de l'enseignement du Christ; d'autres paroles nous font entrer plus avant dans le mystère; cc sont celles où Jésus sc manifeste comme le FUS ou le Fils de Dieu : son rôle de médiateur entre son Père cl les hommes, son union avec le Père» là-haut dans cc mystère Inaccessible à toute autre Intelligence, où ils se saisissent ct sc pénètrent totalement l'un l'autre : c'cst là le grand secret de l'Évangile, la suprême révélation du Père céleste. Après avoir ainsi esquissé, à la suite des synoptiques, ce progrès de la révélation dans Pâme des disciples, nous parviendrons à la dernière semaine du ministère de Jésus : vis-à-vis de la foule encore indécise, vis-à-vis de scs adversaires acharnés, le Christ redouble d'efforts; Il se dévoile dans des paraboles transparentes, comme celle des vignerons, dans des controverses pressantes, comme au sujet du Fils de David, ct surtout dans des tableaux d'une Incomparable majesté où il décrit son avènement au dernier Jour. Enfin il scelle toute ccttc révélation par le témoignage suprême rendu devant le grand prêtre ct confirmé par sa mort. Et Dieu le Père à son tour, consacre le témoignage de son Fils : c'est la résurrection; cc sont les apparitions glorieuses ; c'cst l'ascension. » J. Lcbreton, *Les origines du dogme de la Trinité,* Paris, 1919, p. 251-253.

2° Panni les dispositions des auditeurs de Jésus, il en est qui commandent cette « économie » progressive dans la révélation de la personnalité divine de Jésus, en raison des conditions intellectuelles, sociales, et politiques du milieu juif, dans lequel Jésus était appelé à sc manifester comme le «Messie ct le Fils de Dieu. Nous avons esquissé plus haut ces conditions, voir col. 1126 sq. Le peuple juif attendait le Messie, homme et non pas Dieu. Avant de sc manifester comme Dieu, Jésus devait donc au préalable faire la preuve de sa mission messianique. Mais ici encore, l' · économie i progressive s'imposait. Qu'on sc rappelle l'attitude des zélotes, d'une part, des hérodiens, d'autre part, les premiers fanatiques ct nationalistes, les seconds, opportunistes ct timorés. Une revendication messianique éclatante eût suscite des craintes ct surrexclté des espoirs, amené des oppositions ct répressions violentes que Jésus ne voulait pas déchaîner avant l'heure providentielle, ct qu'il n'entrait pas dans sa mission de briser à coup de miracles. Même avec les tempéraments qu'il adopta, le Maître dut sc soustraire plus d'une fois à l'enthousiasme indiscret des foules. Ne Sarlait-on pas de le prendre ct de le proclamer roi? oa., vi, 15; cf. Marc., vn, 24 ; ix, 30; Luc., xm,31 sq.; Joa., vn, 6; x, 23, 24. » L. de Grandmalson, *Jésus-Christ,* dans le *Dictionnaire apologétique,* t. n, col. 1341. Un autre motif imposait encore à Jésus la prudente économie dont nous avons esquissé les grands traits. La théologie juive avait faussé ct déformé le sens des prophéties messianiques. D'un royaume qui, à tout Î.rendre, était d'abord intérieur et spirituel, elle avait ait un royaume temporel, où le Messie serait « Roi, Cls de David, lieutenant de Jahvé dans la lutte finale contre les Nations, nouveau Macchabée, nouvel Hyrcan, le Héros délivrerait Jérusalem et ferait de la ville sainte la capitale d'un monde régénéré, plantureuse à merveille, où les Juifs fidèles seraient servis à genoux par ccs Gentils arrogants! » JJ., *ibid.,* Voir col. 1129. Rappelons-nous de plus qu'à ccttc conception de l'avènement messianique sc mêlaient des rêveries cschatologiqucs, fondées sur Dan., vu, 13-14, dans lesquels le Messie, un être mystérieux, venu soudain on ne sait d'où, apparaissait sur les nuées du ciel, et préludait au jugement dernier par un acte qui annonce et préfigure ln restauration du royaumo d Israël. A ccs conceptions erronées bc mêlaient des traits justes et authentiques qui les rendaient d'autant plus dangereuses. Il fallait donc que le Christ, avant de proclamer ouvertement sa messiamté, rappelât aux esprits non prévenus le sens véritable des prophéties concernant son avènement. Dans ces conditions, conclut avec raison le P. de Grandmaison, une revendication Immédiate et publique du titre de Messie (en plus des dangers qu elle eût fait courir avant l'heure à la personne du Maître) aurait eu pour effet d'autoriser et de rendre indéracinable l'erreur commune >ur la nature et les destinées du règne de Dieu. Chacun eût reporté sur ce Messie l'image qu'il s'en était forgée et l'eùt contemplé à travers le prisme de ses espérances vaines. C'est pourquoi, fidèle sur cela même à la conception du royaume qu'il devait décrire dans les paraboles du levain et du grain de sénevé, Jésus adopte, dans l'exposition de son message, une sévère économie et une prudente lenteur. Il commence par inspirer aux hommes de bonne volonté, touchés déjà par la prédication du Baptiste, cette inquiétude, ce trouble fécond, cette componction, cette faim ct cette soif de la justice qui devaient, selon les Écritures, marquer l'aurore ct commencer les conquêtes du règne de Dieu. C'étaient là des conditions indispensables à l'intelligence, au goût, à l'acceptation de l'Évangile. Cependant, et dès le début de son ministère, le Maître pratique les œuvres de bonté, de délivrance cl de puissance prédites par les grands prophètes. En face de ces œuvres, les mots d'André à Pierre devaient spontanément monter aux lèvres de ceux qui attendaient, en droiture ct simplicité, l'espérance d'Israël : « Nous avons trouvé le Messie. › Joa., î, 41. Jésus laisse les faits parler pour lui; il évite les promulgations prématurées, repousse l'hommage Indigne des mauvais esprits, éprouve la fol naissante ct mêlée de scories trop humaines, des disciples, e L. de Grandmaison, op. *cit.,* col. 1342.

3° Ccs observations si Justes nous montrent combien hasardeuse est l'entreprise de l'exégèse liberale quand elle veut trouver dans cette économie de la révélation du Christ une manifestation de l'éveil, du progrès, de l'épanouissement de la conscience messianique et filiale de Jésus-Christ. Il y aurait toute une littérature à rappeler touchant les prétendues études psychologiques sur la « conscience de Jésus », depuis la *Vie de Jésus* de Renan Jusqu'aux assertions audacieuses des tenants du radicalisme actuel. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'y revenir à la fin de cct article. Il suffit présentement de rappeler que ccttc prétention rationaliste d'établir l'enchaînethcnt des idées et des expériences par lesquelles est passé Jésus pour en arriver à sc considérer comme le Messie est une prétention Imaginaire, aboutissant à faire de l'Évangile un roman ct qu'elle est forcément en contradiction, en la plupart de scs assertions, avec les données de la Bible. L' « économie » de la révélation, telle que la présente le dogme catholique, repose au contraire sur les données les pins positives. L'éveil de la foi messianique, son progrès, son épanouissement sont vrais chez les auditeurs de Jésus, ct c'cst A cc point de vue qu'il faut se pî<v**r pour bien comprendre les nuances des récits évangéliques. Les Pères ct saint Athanase, en particulier, *De sententia Dtonysti,n.S* sq.. P. *G.,* t. xxv,col. 189 sq , l'avalent admirablement compris ct le terme oIκονομIα dont Ils sc servaient pour caractériser la manifestation progressive du mystère de l'incarnation dépeint parfaitement la position catholique. Et c'est par degré que les apôtres ct les disciples ont été amenés à la foi dans les vérités que Jésus possédait pleinement dès le premier Instant de son existence mais qu'il no leur a dévoilées que progressivement : *Dicendum quod in discipulis Christi notatur quidam fidet pro/cctus. ut primo cum venerarentur quasi hominem sapientem et*

magistrum, et postea ei intenderent quasi Deo docenti. S. Thomas *De veritate,* q. xi, a. 3. ad 8um.

Que Jésus. Fils de Dieu et Messie dès le premier Instant de son existence terrestre, ait eu en conséquence de l'union hypostatlque, la conscience parfa.te de sa filiation ct de sa messlanité, le théologien n'en doute pas. Ma s il y n plus : malgré l'économie dont le Sauveur avait décidé d'entourer sa manifestation *publique* aux hommes, Il n voulu que des preuves surnaturelles ct convaincantes de sa filiation divine et de sa messlanité fussent déjà données à quelques hommes privilèg es dès le moment où, Verbe de Dieu, il s'est fait chair dans le sein de la vierge Marie. Et, comme pour réduire à néant d'avance toutes les Imaginations de la psychologie rationaliste et incroyante, Dieu a inspiré aux auteurs sacrés dc relater, avant les enseignements et les prodiges dc sa vie publique, les caractères transcendants et divins de sa première manifestation au monde, au moment de sa naissance ct aux années dc son enfance. L'évangile de l'enfance, rapporté par saint Matthieu et par saint Luc, est la source où le théologien doit puiser les premières preuves de la crédibilité qui s'attache à la personnalité divine de Jésus-Christ, dès le moment de sa conception virginale en Mat le. C'est la raison pour laquelle la critique indépendante rejette l'authenticité dc ces récits. Mais comme ce rejet est purement œuvre dc préjugé, le théologien catholique garde tout droit d'utiliser tout d'abord les renseignements fournis par le premier et le troisième évangile.

ZZ. MABfF/.3TAT/0B MBSSÎAB/QÜB BT DITINB DB JÊ8D8DAB8 L ÊVABGILB DB L'BBBANCB. — 1· *Les faits rapportés : leur valeur au point de vue messianique.* — Les faits sont rapportés par Matth., r, 18-n, 23 et Luc., t, 5-u, 52. Chez saint Matthieu, un ange annonce à Joseph, (lancé de Marie, la conception miraculeuse du Messie, i, 1£-19. Jésus naît à Bethléem, n, 1 ; des mages viennent l'adorer, u, 1-12; puis Joseph ct Marie fuient en Egypte avec l'enfant, n, 13-15. Pendant ce temps, Hérode fait massacrer les petits enfants de Bethléem, u. 16-18, et, le danger passé, le sainte famille revient sc fixer à Nazareth, n, 19-23. Chez saint Luc, nous trouvons plus de détails. L'ange Gabriel prédit A Zacharie la naissance prochaine du précurseur, i, 5-25. Il annonce A Marie qu'elle deviendra miraculeusement la mère du Messie, i, 26-38. La salute Vîei gc, instruite par l'ange, visite sa cousine Élisabeth. 1,39-56, L'évahgéfisle rapporte ensuite la naissance, la circoncision du précurseur, sa vie au désert, i, 51-80. Jésus naît à Bethléem.n, 1-7. Des bergers, avertis par les anges, viennent l'adorer, n, 8-2°. Il est circoncis, u, 21; ct présenté au temple, en même temps que Marie sc soumet à la loi de la purification.n, 22-38. La sainte Famille retourne à Nazareth, u, 39-10. Ici, se place daus le récit évangélique, l'épisode du recouvrement de Jésus dans le temple, n, 11-50, et l'afilrmalion dc sa croissance intellectuelle et morale. Notons que Luc rapporte les cantiques dc ' arle, I, 46-55. de Zacharie, i, 68-79, et de Siinéun, U, 29-32. En apparence les deux nairations ne sont entièrement d'accord que sur deux points: la naissance de Jésus à Bethléem et rimtallaliun de la sainte Famille ù Nazareth après les premiers épisodes de l'enfance du Sauveur. Mats, au fond, en les comparant dc plus près, on aboutit à une pl me concordance sur cinq points dînèrents: lecaractète absolument surnaturel de la conception du Chr st, Matth . i, 18-25; Luc.. i, 3-1-35; le Heu dc sa naissance, Matth., u. 1-8, 16; Luc., u, 1-17 ; l'époque dc cette naiv tance : k règne d'Hêiode le Grand. Matth., n, 1 ; Luc., i,5,26,n,1 Je rôle de Messie attribué d'avance au fils de Ma .r, Matth., i, 21-23. Luc.» 1, 31-33; 76-79; la deseendance royale et davidique dc Jésus. Matth., i, 1, C, 17, Loc* 1, 27; u, 4; ni, 31. Les divergences entre les deux récits sont assez accent nées. Nous n'nvons pas A parler ici des solutions diverses qui ont été proposées pour les réduire. Il est manifeste que ni Matthieu ni Luc n'avaient l'intention dc tout dire. Ils ne relèvent, l'un et l'autre, avant comme après Noël, qu'un certain nombre de faits merveilleux, dans lesquels Fanion divine s'est manifestée, pour préparer les voies su salut des hommes. Cependant, cc qu'ils ont dit suffit pour mettre en relief la valeur messianique des faits qu'ils rapportent. Bien que, dans les années de l'enfance, la manifestation du Messie, fils de Dieu Incarné, ne soit pas publique et s'adresse simplement ù quelques âmes privilégiées, cependant déjà les motifs dc crédibilité ne manquent pas, qui témoignent que l'enfant de Bethléem et de Nazareth est vraiment le Verbe fait chair, habitant parmi nous. Ce sont ccs motifs de crédibilité qu'il faut brièvement signaler.

2· *L'affirmation de la messlanité et de la divinité du Christ dans les faits de renfonce.* — Cette affirmation existe, dans la réalisation de certaines prophéties messianiques et dans les interventions miraculeuses du ciel attestant la messlanité et la filiation divine de Jésus-Christ. — 1. *Iléalisation de certaines prophéties messianiques.* — Énumérons-les simplement : lieu de la naissance du Messie, Mlchéc, v, 2; Matth., u, 1-8; 16; Luc., n, 1-17; époque de cette naissance, Gen., x l t x , 8-12; Matth., η, 1 ; Luc., i, 5, 26; n, 1 ; race dont naîtra le Sauveur: race humaine. Gen., m, 16; de Sem, ix, 26; d'Abraham, xxn, 18; d'Isaac, xxvi, 4; dc Jacob, χχνπτ, 14 ; de Juda, xux, 8-10; dc David, II Bcg., vn, 1-17; cf. Ps., Lxxxvm (heb., 1 x x x ix), 1-38, Is., ïx, 8; Jer., xxx, 9; Os., ru, 5; Am., ix, 11; à rapprocher de Matth., i, 1, 6, 17; Luc., i, 27; n, 4; m, 31; conception miraculeuse d'une vierge, Is., vn, 14; ù rapprocher de Matth., i, 18-25; Luc., i, 27-34; le précurseur, Malach., m, 1 ; iv, 5; ù rapprocher de Luc., i, 5-27; 57-80; la présence du Messie dans le temple dc Zorobabcl, Agg., n, 9, voir Luc., n, 22; ct, tout au moins dans un sens typique, le massacre des Innocents, Jer., xxxi, 15. Voir Matth., n, 18. Pour plusieurs de ces prophéties, c'est l'événement qui en révèle le sens exact : elles n'en gardent pas moins leur valeur de motifs de crédibilité. — 2. *Interventions miraculeuses attestant la messlanité et ta filiation divine de Jésus-Christ. — a)* L'apparition de l'ange à Zacharie, Luc., i, 11, et le message de cet ange, qui, annonçant à Zacharie qu'il aura un fils, doué de qualités éminentes, prédit que ce fils sera le précurseur du Messie, 13-17. Cc message est une véritable prophétie et quant à la vie mortifiée et quant au rôle du précurseur. L'ange, d'ailleurs, emprunte en grande partie ù Malachic les formules qui tracent ce rôle. Muni dc l'esprit ct de la force d'ÉHc, Jean réussira à reconstruire l'unité morale entre les temps anciens et les nouveaux, t. 16-17.cn régénérant par la pénitence scs contemporains dégénérés ct en préparant ainsi au Messie un peuple parfait. L'événement justifiera plus tard l'exqctitude dc la prophétie ct en fera donc ressortir la valeur comme motif de crédibilité. Mais il ne sera pas nécessaire d'attendre jusque-là pour avoir un « signe » de la vérité de la révélation faite par le ministère dc l'ange. Le nom dc « Gabriel » que s'attribue le messager céleste, était déjà, à lui seul, un signe suffisant, car Gabriel • qui sc tient debout devant Dieu » était l'un des sept anges supérieurs dont il est fait mention dans Tobie, xn, 15. ct celui-là même qui paraît dans le l livre de Daniel pour annoncer la date dc l'avènement du rédempteur. Dan., vin, 16; ix. 20-27. Mais Zacharie a çepend ml encore un moment d'bésHallon Heureuse hé liai ion, qui nous vaut un signe nouveau, miraculeux cl précis, confirmant la révélation faite par l l'ange î « Voici que tu seras muet el que tu ne pourras

plus parler Jusqu'au jour où ces choses arriveront, paiec que tu n'as pas cru Λ nies paroles, qui s'accompli· ront en leur temps. » *t·* 20. Les événements s'accomplissent comme l'avait prédit l'ange, corroborant ainsi l'autorité de sa parole el attestant la crédibilité de la mission du précurseur et de la dignité messianique de Celui qu'il venait annoncer.

b) Mais il y a plus; une autre apparition du même ange Gabriel, à Marie, la (lancée de Joseph, nous ouvre des horizons nouveaux sur la dignité du Messie futur. Après une salutation des plus (laiteuses pour Marie, Luc., I, 28-30, le messager divin, rappelant en quelques moû plusieurs prophéties messianiques, en annonce la réalisation dans le ills que concevra la Vierge : « Voici, dit-Π, que tu concevras dans ton sein, el tu enfanteras un fils, et tu lui donneras le nom dc Jésus. Il sera grand, il sera appelé *LB T1L8 DU TRÈS· BtüTel* le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père et il régnera éternellement sur la maison dc Jacob, et son règne n'aura pas dc fin. · f. 31-32. En ces quelques mots, nous trouvons d'abord l'annonce de la réalisation de la prophétie d'Isale, vu, 14, et l'alfinnation dc l'origine davidique du Messie. Mais il convient surtout do retenir la révélation authentiquement (aile de la divinité du Messie. Jusqu'alors, en effet, la filiation divine du Messie futur avait élé laissée dans l'ombre par les prophètes dc l'Ancicn Testament- Mais ici nous trouvons une affirmation directe, tombée du ciel, et attestant que celui qui doit naître sera le Fils de Dieu. La locution : · il sera appelé », κληΟήσετοα, revient à dire : non seulement il sera le fils du Très-Haut, mais Il sera reconnu et traité comme tel. Le nom de · Très-Haut » δψιστο , est l'équivalent de l'hébreu *ÉUyôn* el apparaît assez fréquemment dans la Bible pour exprimer la grandeur dc Dieu, Gen., xiv, 18; Ps.» vu, 18; Marc., v, 7; Luc., vm, 28; Act., vn, 48; lieb., vn, 1, etc. Une question posée à l'ange par Marie, désireuse dc savoir comment sera sauvegardée sa virginité, appelle une réponse qui, éclaircissant le mystère, insiste davantage encore sur le sens absolument propre dans lequel il faut entendre que le Messie futur sera · fils de Dieu » :

> L'Esprit Saint surviendra en toi
> et la vertu du Trè*-I!aut te couvrira de son ombra ;
> C'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de toi
> sera appelé FU· de Dieu.

Le mode absolument surnaturel de la maternité de Marie exclut toute coopération humaine, et ce n'est pas en vain que l'ange représente la naissance du Messie comme un déploiement dc la force du Près-Haut, car le mystère de l'incarnation, l'union du Verbe avec noire nature, est la manifestation d'une énergie absolument divine. Aussi, conçu par la vertu de Dieu, le (ils dc Marie sera une chose tout à fait sainte, ἅγιον. De plus, il sera Dieu, lui aussi, ct reconnu comme tel. Il ne s'agit plu· ici d'entendre l'expression « Fila dc Dieu » dans un sens largo, comme lorsqu'elle s'appliquait, analogiquement ἀ de simples humains qu une grâce spéciale rapproche Λ un titre quelconque de Dieu, ci. Gen., vi, 2; Ps., xxvm, 1; lxxxi, 6; Esther, xvi, 16; Job, I, 6; Luc., xx, 35-36; Horn., tv, 1-2; vm, 15-16; GaL, m, 26; iv, 6, 7; l Joa., m, 9-H», etc.; mais elle comporte un sens bien déterminé, déparant en précision celui qu'avait pu entendre du Messie futur le psalmist· lui-même. P·., n, 7; cL col. 1118.11 e'aglt ici d une filiation proprement divine. Bien plus, malgré la particule διδ καϊ qui semblerait Indiquer quo la filiation divine est une conséquence do la conception virginale, H faut entendre que celui quo Marie doit concevoir et enfanter est déjà Dieu avant <m'll soit question de conception surnaturelle. Cf. Durand, *L'enlance de Jésus-Christ,* Pari·, 1908, p. 156. Le message de l'ange Gabriel à Mark constitue la première révélation positive et authentique de la divinité du Messie, révélation à laquelle se reportera d'instinct la foi des évangélistes et des premiers chrétiens. Cf. Marc., i, 1. Et ici encore, un signe apporte la crédibilité du mystère révélé : · Voici, dit l'ange à Marie, qu'Élisabeth ta parente, a conçu elle aussi, un fils dans sa vieillesse et ce mois est le sixième de celle qui est appelée stérile; *car il n'y a rien d'impossible à Dieu.* » Luc., i, 38-37. Saint Matthieu nous rapporte, en termes moins expressifs, la même révélation de la divinité du Messie. Aussi nettement que Luc, il avait affirmé la conception virginale, i, 18; et, après avoir relaté k trouble de Joseph trouvant sa fiancée enceinte, il rappelle le signe divin qui ramena la paix dans le cœur du saint patriarche, l'apparition dc l'ange, assurant à Joseph que ce qui a élé engendré en Marie est du Saint-Esprit. Puis, Invoquant la prophétie d'Isafe il en montre l'accomplissement dans la naissance de l'Emmanuel. La scène de l'annonciation, chez saint Luc, n'est pas seulement utde pour nous fa re connaître ia première révélation de l'origine divine du Messie : c'est tout le mystère de Γ Homme-Dieu qui nous y est présenté. Son rôle messianique de Sauveur de l'humanité est tout particulièrement précisé par l'ange dans le nom qu'il assigne au Messie et dans l'explication qu'il do me de ce nom : « Tu concevras... et tu enfanteras un fils; tu lui donneras le nom de Jésus. » Luc., i, 31. « Tu lui donneras le nom de Jésus, car il sauvera son peuple de ses péchés. » Matth., r, 27. Jésus signifie en effet « Jahvé sauve La forme hébraïque complète du mot est *Jehôchouah,* par abréviation, *Jechouah,* dont les Grecs ont fait Ιησοὺ et les Latins Jésus. A lui seul, ce nom dés gnait donc en abrégé la grâce dc salut dont le Messie éta.t le porteur pour l'humanité tout entière. Ce n'était pai un nom nouveau : plusieurs personnages dc l'antiquité Israélite, Josué, l'auteur de l'Ecelésiastique, et d'autres, demeurés Inconnus, l'avaient déjà porté. Cf. Luc., m, 29; Col., iv, IL Mais seul, le vrai Jesus, le vrni Sauveur, devait en réaliser pleinement la signifia .u ion.

c) La *visitation* de Marie à Élisabeth est encore l'occasion d'une double manifestation surnaturelle, I esprit de prophétie s'emparant successivement d'Élisabeth et de la vierge Marie. A Élisabeth, dont l'enfant défaille en son sein en présence de Marie, l'Esprit-Saint révèle soudain la faveur incomparable dont la mère de Jésus a été l objet, et, sous le coup d'une violente émotion, I épouse de Zacharie s'écrie :

> Tu os bénie entre les femmes
> et le fruit de ton sein est béni. (molT)
> Et d'où me vient que la mère de mon Seigneur vienne à
> Car voici, dès que la voix de ta salutation a retenti à mon
> l'en tant a tressailli de j«»ie dam mon sein. (oreille).
> Et bienheureuse celle qui a cru que s'accompliraient
> les choses qui lui out été dites de la part du Seigneur.
> Luc., r, 12-45.

Le dernier verset fait une allusion évidente au mya· 1ère dc l'annonciation qu'Élisabeth ne jx*ut connaître que par voie do révélation : nouveau motif de crédibilité de ce mystère et de toutes les vérités qu'il comporte. Mais le t. 43 est une nouvelle affirmation inspirée de la divinité du Messie:Elisabeth Mtlue sa parente du litre de *Mère de son Seigneur,* ἡ μήτηρ του κυρίου μου. Marie (et non Élisabeth, comme i'allirmcnt, à In suite d'une remarque d'Origènc, mais à tort, nombre de critiques modernes; voir, sur ce point, LadeUze, *Iteoue d'histoire ecclésiastique,* 1003, p. 623-644. ct, dam billion, *Vie de* N.-5. *Jésus-Christ^* t. î, appendice xîx, n. 1, un bon résumé et une bibliographie suffisante de la question), Marie répond atix louanges d'ÉlAaheth par lc *Magnificat,* dans lequel, avec l aveu des gi ondes

choses qui ont été accomplies par Dieu en clic, la Vit rgc-Mère expose la part spéciale que le peuple juif allait avoir aux grâces de salut apportées par le Messie:

> Il n relevé Israël, son serviteur
> »e souvenant de mi miséricorde,
> selon ce qu'il nvnlt dit Λ nos pères
> A Abraham et â sa race, pour toujours. Luc., i, 54-55.

Cette dernière strophe est bien la prophétie de l'imminence de l'ère messianique.

d) La *nativité de Jean-Baptiste* donne lieu derechef à une nouvelle manifestation de ΓEsprit divin, manifestation prophétique relative au Messie ct à sa divinité. Après que la voix lui fût rendue miraculeusement, le père de Jean, « rempli de l'Esprit-Saint », prononce l'hymne prophétique du *Benedictus»*

Dans la première partie, *t·* 68-79, qui abonde en réminiscences de l'Ancicn Testament, cf. Plummer, *Commentary on the Gospel according to St. Luke,* 3· édit., Edimbourg, 1900, p. 39-40, Zacliarie montre l'imminente réalisation des prophéties par l'avènement du Messie et par la concession au peuple juif des bienfaits promis Λ l'occasion de cet avènement. Une seconde partie *t*. 76-79, expose le rôle auguste que le nouveau-né aura un jour l'honneur de remplir envers le Messie. On n'y trouve pas sans doute, au moins explicitement, l'aflinnation de la divinité de Jésus, mais sa messianité est absolument reconnue.

Toutes les merveilles qui accompagnèrent la naissance et la circoncision de Jean, la protection divine manifestement accordée à l'enfance et à l'adolescence mortifiée du précurseur, f. 80, montrent bien la crédibilité qui s'attache Λ la mission de Jean-Baptiste et par concomitance, à celle de Jésus.

e) Mais, à la *naissance de Jésus,* d'autres prodiges éclatent, qui viennent confirmer la vérité des révélations qui s'y opèrent touchant la messianité et la filiation divine de l'enfant de Bethléem. Certains détails dont saint Luc entoure le récit de la naissance, n, 7, manifestent la pauvreté volontaire, l'humiliation dans lesquels le Fils de Dieu veut naître selon la chair. L'expression : « *peperit filium suum primogenitum* », ne doit pas nous étonner et faire difficulté relativement à la virginité de Marie *post partum.* Voir Ma iu b. La naissance de Jésus eut fieu pendant la nuit. Luc., n, 8, 16. Des bergers, aux environs de Bethléem, gardaient leur troupeau. Tout à coup un ange leur apparut et la · clarté de Dieu », *t.* 10, les environna. Sur cette gloire du Seigneur, voir Gl o ih k, L vî, col. 1368-1392. L'ange rassure les bergers effrayés : « Voici que je vous apporte la bonne nouvelle d'une grande joie pour tout le peuple; c'est qu'il vous est né aujourd'hui dans la ville de David, *UN Sa UYKUR, q u i 1ST LS CUK18T 8SIGNSÜR,* σωτήρ, 0 ἐστχ χριστὸ κύριο .· La qualité de Messie est nettement Indiquée: la divinité du Messie, moins nettement exprimée par Je terme κύριο , dont les bergers ne comprirent peut-être pas le sens plein et parfait, y est cependant suffisamment Indiquée. L'ange appelle Bethléem, · cité de David », par une allusion évidente à la race dont naît le rédempteur. Les bergers reçoivent un « signe » : • Vous trouverez un petit enfant, enveloppé de langes el couché dans une crèche. » Puis « une troupe de la milice céleste », c'est-à-dire un groupe d'anges nombreux f nt retentir la doxologie de louanges ct d'action dr grèves, qui résume si parfaitement le caractère, la •im Hn dion, le but, les avantages de l'incarnation et oc la naissance du Verbe : · Gloire à Dieu dans les hauteurs, et sur la terre, paix et bienveillance aux hommes. »

f) La *présentation de Jésus* au temple sera l'occasion u une nouvelle révélation dt la messUinT.é du Sauveur. Sans doute, Jésus, comme Verbe incarné, n'était pas soumis à la loi; il voulut cependant s'y soumettre par obéissance ct humilité,manifestant ainsi les admirables sentiments dont parle l'épltre aux Hébreux, x, 5-6. « Il y avait alors à Jérusalem un homme appelé Siméon, et cet homme était juste ct craignant Dieu; il attendait la consolation d'Israël et l'Esprit-Saint était en lui. » Luc., n, 25, Le terme « consolation d'Israël », désignant ici le Messie ct les multiples grâces dont il est porteur, fait allusion aux prophéties messianiques qui avaient depuis longtemps annoncé ce consolateur. Quand Jésus fut présenté nu temple, Siméon, illuminé Intérieurement de l'esprit de Dieu et d'ailleurs assuré, par une révélation personnelle « qu'il ne verrait pas la mort avant d'avoir vu le Christ du Seigneur, » reconnaît en l'enfant le Sauveur des hommes ct, dans un court, mais sublime cantique, demande à Dieu de le laisser aller en paix :

> Puisque mes yeux ont vu le salut qui vient de vous
> et que vous avez préparé à la face de tous les peuples :
> lumière pour éclairer les nations,
> et gloire d'Israël votre peuple. Luc., n, 29-32.

Mais ce n'est pas seulement la messianité de Jésus que chante Siméon; le saint vieillard entrevoit et prophétise la rédemption future, non seulement d'Israël, mais de tous les peuples. C'est un trait personnel qu'il ajoute à la figure de Celui qui vient au monde pour être la lumière qui éclairera les nations. Puis, approfondissant le mystère de la rédemption, il prophétise la contradiction dont Jésus sera le signe ct le glaive de douleur qui transpercera le cœur de sa mère, *t*. 34-35. La prophétesse Anne, fille de Phanucl, proclame, elle aussi, la messianité du rédempteur futur, t. 36-38.

g) L'adoration des mages (laquelle, chronologiquement doit être postérieure à la Présentation; voir l'art. *Mage,* dans le *Dictionnaire de la Bible,* t. iv, col. 549). rapportée par saint Matthieu, témoigne éga ement de la messianité cl peut-être même de In divinité du Christ. Nous laissons, dans l'histoire des mages, tout cc qui ne sc rapporte pas directement à ces deux objets. On consultera, à leur sujet, l'article *Mage,* déjà cité et, de plus, Patrizi, S. J., *De euangeliis libri 1res,* Rome, 1852-1853, t. iv, p. 309-354; Dieterich, *Die Weisen aus dem Morgenland,* dans la *Zeitschrift filr die neutestamentliche Wissenschaft,* 1902, n. 1. L'étoile dont parle les mages fut-elle d'un caractère surnaturel ou un phénomène naturel? Le problème reste controversé, et il suffit donc de le signaler ici. Voir Fillion, *L'Évangile de S. Matthieu,* Paris, 1898, p. 52 et F. X. Stefnmetzer, *Die Geschichte der Geburt und Kindheit Christi und ihr Verhûllnis zur babylonls· ehen Mythe,* Munster en W , 1910, p. 85. On constate, dans l'âme des mages, l'attente messianique, laquelle, avons nous dit, débordent à coup sûr les frontières du peuple juif, voir col. 1139. Ccs personnages arrivent de l'Orii nt directement à Jérusalem, ct demandent : · Où est celui qui est né roi des Juifs? car nous avons vu son étoile en Orient ct nous sommes venus l'adorer. » La cro\ance des mages au caractère messianique de celui qui est né apparaît en ces mots : « roi des Juifs». L'expression «adorer», à la lettre: «nous prosterner devant lui , n'implique ni n'exclut en Jésus la divinité : elle exprime l'hommage rendu aux rois ct au grands personnages tout aussi bien qu'à la divinité. Le titre de «roi des Juifs », par lequel Hérode reconnaît facilement le Messie, a toutefois le don d'émouvoir et d'inquiéter le vieux despote. ♦ 3. Cet émoi qu'éprouva Hérode ct « tout Jérusalem avec lui » montre bien de quelle prudente économie Jésus devra plus tard, nu cours de sa vie publique, entourer la révélation du mystère de son être divin. Hérode toutefois

se ressaisit, et convoquant les princes des prêtres, les scribe* du peuple c'est-à-dire, peut-être, le sanhédrin tout entier, demande à ce corps célèbre une réponse authentique à la question ‹ où le Christ naîtrait ». Celle solennité elle-même témoigne en faveur de la crédibilité du mystère de Bethléem, qui, de l'aveu meme des plus autorisés parmi les Juifs, répond exactement à la prophétie de Miellée, C'cst donc à Bethléem que le Messie doit naître : la chose est indubitable, ct Hérode y envoie les mages avec une recommandation pleine d'hypocrisie. Dirigés par l'étoile, les mages arrivent dans la maison que vraisemblablement Joseph s'était procurée à Bethléem même, après la presse des premiers jours occasionnée par le recensement, ct y trouvent l'enfant et sa mère Marie; puis, se prosternant, ils l'adorèrent, lui offrant en présent, de l'or, de l'encens et de la myrrhe. Dans celte ‹ adoration » des mages, précisée par le symbolisme de l'encens, peut-être faut-il voir davantage que l'hommage rendu à un roi ou à un grand de ce monde. C'est l'interprétation de toute la tradition chrétienne que le poète Juvencus a résumée en vers;

> TΛu*. *aurnm, myrrham, rcgtque homtnique Dcoque*
> *Donu ferunt.*

Quoi qu'il en soit, l'avertissement divin reçu en songe de ne pas retourner près d'1 iérode, ajoute encore ù In crédibilité qu'apporte au mystère de ΓHomme-Dieu naissant la démarche, naturellement inexplicable, des mages d'Orient.

h) Le *massacre des Innocents,* Matth., n, 13-23, n'apporte aucun élément nouveau à celte crédibilité. Il est cependant, pour l'évangéliste, l'occasion d'appliquer à l'histoire de Jésus, en un sens typique, deux passages de l'Ancicn Testament, Os., xi, 1 ct Jer., xxm, 15 ct d'expliquer comment, après la fuite en Égyplc, le retour de la sainte famille à Nazareth \ en Ile la parole des prophètes : *quuniam ,\a:araus vocabitur,* et justifie le qualificatif de « nazaréen » si souvent donné par le Nouveau Testament à Jésus. Cf. Matth., xxi, 11; Marc., i, 24; x, 47; xiv, 67; xvi, 6; Luc., iv, 34; xvm, 37; xxiv, 19; Joa., i, 46-47; xvm, 5, 7; xix, 19; Act., u, '22; ni, 6; iv, 10; vi, 14; x, 38;xxu, 16; xxvi, 9.

i) Nous n'avons pas à nous arrêter aux prodiges, racontés par les apocryphes et qui auraient été accomplis par Jésus enfant. De tels prodiges sont InvralM mblablcs, non seulement parce que. d'après les récits apocryphes eux-mêmes, ils apparaissent comme des miracles parfaitement Inutiles ct des fables choquantes mal» encore ct surtout parce que des miracles, s'ils eussent vraiment été accomplis par Jésus enfant, fussent ailes contre toute l'cc noinic de l'incarnation qui demandait que Jésus, jusqu'à son apparition solennelle sur la scène historique, demeurât humble et caché, inconnu des hommes. Il est vrai que les apocryphes placent ccs prétendus miracles dans la période de l'enfance qui s'étend de la quatrième à la douzième année du Sauveur. L'évnng le arabe de l'enfance dit même expressément, c. uv, qu'à partir de sa douzième année, Jésus sc mit à cacher ses miracles, scs secrets cl ses mystères, Jusqu'à cc qu'il eût accompli su trentième année. Mais jl est bien certain (pie les récits apocryphe* sont, sur le point des miracles de Jésus enfant, homme mûr de réflexion et qui n'a de l'enfance que la malice et les défauts, parfaitement contcouvés : ils sont, en effet, nettement contredits, par l'histoire évangélique qui, d'un côté, afllrmc que Jésus accomplit son premier miracle au début de sa vie publique, Joa., n, 11, et, d'un autre côté, nous montre scs compatriotes de Nazareth extrêmement surpris, lorsqu'ils le virent tout à coup sortir de son obscurité, parler comme un prophète et opérer des prodiges. Marc., i, 27; n, 12; vr, 2-6. Toutefois cet entassement de merveilles Inutiles, accomplies souvent sans but moral ou, cc qui est pi·», dans un but parfaitement égoïste, exhibition perpétuelle, insensée, choquante par instants, d'une puissance surhumaine qui ne demande qu'à exciter l'étonnement, témoigne d'une préoccupation dogmatique des auteurs de* apocryphes, et cette préoccupation doit être relatée ici comme manifestant, avec un monophysisme naïf, la croyance en la divinité de Jésus enfant : on voulait démontrer que, même petit enfant, le Sauveur était vraiment le Fils de Dieu. De toutes les élucubrations apocryphes sur les miracles de l'enfant Jésus, ne retenons que cette idée parfaitement Juste : cet enfant est Dieu. Cf. Fillion, Les *miracles de* N.-S. *Jésus-Christ,* Paris, s. d. (19U9), 1.1, p. 158-1G3.

/; Le seul fait remarquable relevé par saint Luc, n, 41-51, l'enfant Jésus perdu et retrouvé dans le temple, n'est pas seulement intéressant par l'affirmation du progrès physique, intellectuel et moral de Jésus, voir col. Il i> sq., mais encore et surtout par le premier et formel enseigneme t de Jésus lui-même sur sa filiation divine. Quel que soit le sens à accorder aux mots tv το του πατρὸ μου (les choses ou la maison de mon Père), ce sont les mots ‹ mon Père » qui contiennent ici l'idée principale. « D'après l'interprétation constante des exégètes ct des théologiens catholiques, qui est également celle de nombreux protestants orthodoxes, c'est dans le sens strict et littéral, dans un sens unique, que Jésus attribue ici à Dieu le titre de Père. Le fait est incontestable et on ne comprend pas pourquoi on ne donnerait pas à ce titre, dés cet endroit, la valeur qu'il a si souvent dans la suite des récits évangéliques. Dès celte première parole que nous connaissons de lui, Jésus se proclame donc « Fils de Dieu », comme il le fera fréquemment plus lard. » Fillion, *Vie de* A'.-S. *Jésus-Christ,* t. i, p. 348-319. Cc sens ressort évidemment de l'opposition de la phrase prononcée par Marie : « Ton père ct mol, nous te cherchions », s. 48, ct de celle où Jésus, reprenant le mot de « père » l'applique à Dieu. A son père adoptif, Jésus oppose son l ère naturel ct rappelle à sa mère que les droits de Dieu, son Père, pouvaient parfois lui tracer un devoir suprême, exigeant de lui une certaine indépendance à l'égard meme de ceux qui lui étaient le plus chers après son Père céleste. Les rationalistes contemporains ont faussé et dénaturé la réponse de Jésus à sa mère. Non seulement ils ont voulu y voir l'expression d'un sentiment de raideur ou d'insubordination à l'égard de scs parents, mais ils onl affirmé que le mot · père » n'a ici, sur les lèvres de Jésus, qu'une sign Mention très vague ct très générale. Cf. Dalman, *Die Worle Jesu,* t. t, p. 151-152; B. Weiss, *Das Leben Jesu,* t. i, p 269; W. Bcyschlag, *Leben Jesu,* l· édit., 1.1, p. 14. Il exprimerait simplement le sentiment d'union intime qui unissait déjà Jésus à Dieu. Une telle interprétation fait violence au sens naturel el obvie du récit.

///. l e s TâsiOiaxAüEs p r é p a r a t o i r e s ,‹ l a p r é d i c a t i o n DU c h r i s t , — A l'âge de trente ans, le Christ sc préparc à sa mission. Le rôle du précurseur vu donc, lui aussi, commencer. De ce rôle, le théologien retiendra les actes et les paroles qui rendent témoignage à la messianité et à lu divinité de Jésus-Christ. C'est bien parce que « la parole du Seigneur s'est faite entendre à Jean, ills de Zacharie, » Luc., ru, 2, que celui-ci, élevé dans le désert, continuera de vivre au désert, Marc., r, 4, c'est-à-dire dans le désert de la Judée, Matth., ni, I, dans toute In région voisine du Jourdain, Luc., m, 3, 61, non plus tant pour lui-même que pour le Messie et pour les Aines. Jean nous est montré par les ésangêlistes, comme l'austérité en personne, velu d'un tissu de poils de chameau, se nourrissant de s; ut idles el de miel sauvage, Matth., lu, 4;

Marc., î, 6; son rôle et tracé par Is., x1, 3-5 : Il est ‹ la voix qui prépare dans le désert le chemin du Seigneur. · Et c'est pour préparer ce chemin du Seigneur qu'il commence sa prédication.

1° *La prédication de Jean-Baptiste, relativement à Jésus-Christ, avant le baptême de Jésus.* — 1. Celle prédication porte d'abord sur *l'imminence du royaume messianique :* « le royaume des deux est proche » Matth., in, 2. Ccs expressions : · royaume de Dieu · (Marc et Luc), · royaume des deux » (Matth.), • royaume du Christ » ou simplement · royaume » par excellence sont propres à la révélation chrétienne et sont prises indistinctement dans le même sens. Voir *Dictionnaire de la Bible,* art *Royaume de Dieu,* L v, col. 1237. Cependant l'expression : « royaume des deux · était déjà employée par le précurseur pour annoncer l'avènement du Messie, et nous avons tout lieu de supposer qu'elle était dès lors en usage pour désigner l'œuvre du Christ, c'est-à-dire le nouvel état religieux et politique qu'on s'attendait à lui voir fonder. Elle constitue donc déjà, à elle seule, dans la bouche de Jean-Baptiste un véritable témoignage en faveur de la mesiianlté de Jésus. Mais le caractère inspiré de la prédication de Jean relativement à la proximité du roynume messianique, apparaît surtout en ce que le précurseur attribue déjà, en réaction contre les idées erronées de scs contemporains, au royaume futur les caractères que devra lui donner plus tard Jésus. La *pénitence* est la condition préalable, absolument nécessaire, pour entrer en ce royaume, Matth , m, 2, et cette pénitence, transformation *totale* et intérieure de l'Ame, pcravola, Jean l'exprime symboliquement aux foules accourues pour l'entendre, par un rite symbolique et véritablement nouveau, le baptême. Ce concept de renouvellement intérieur et radical, est nettement exprimé dans la véhémente apostrophe que Jean-Baptiste adresse aux pharisiens orgueilleux et aux sadducéens matérialistes. Matth., u, 7-10; Luc., m, 7-9. La colère divine, le châtiment des coupables, prédits par Jean accompagnent, dans les visions prophétiques de l'Anclen Testament, l'installation du royaume des deux par le Messie et font partie de son aspect eschatologique. Il ne servira de rien aux Juifs d'être fils d'Abraham, s'ils ne font pénitence, ils seront exclus du royaume. Bien plus tout cela est Imminent, et c'est pourquoi la prédication de Jean est si Instante : elle constitue une proclamation solennelle et olhclelle, Marc., 1, 4, 7; Luc., ni, 3, une évangélisation, une exhortation pressante, Luc., ni, 8. Tous ces caractères de la prédication de Jean sont encore renforcés par la sagesse et la modération des conseils pratiqu* s donnés par le précurseur. Luc., m, 10-14.

2. Jean aflïrme ensuite la *transcendance et le rôle messianique du Christ* «Je vous baptise dans l'eau: mais viendra un plus puissant que moi, de la chaussure de qui je ne suis pas digne de délier (en me baissant | la courroie, lui vous baptisera dans ΓEsprit et le feu; son van est en sa main et 11 nettoiera son aire, puis il rassemblera le froment dans son grenier et brûlera la paille dans un feu qui ne peut s'éteindre. » Luc., m, 15-18; cf. Marc., t, 7. Dans ce texte, remarquons deux antithèses, relatives l'une, aux personnes, l'autre, aux baptêmes. Le Messie est représenté comme « plus puissant · que Jean : Jean est l'inférieur, Indigne de lui rendre, même en se prosternant, les services les plus humbles. Pareillement, le baptême de Jean n'agit qu'à U surface; celui de Jésus, dont l'Espnt-Salnt et le feu seront en quelque sorte les éléments, agit Jusqu'au plus intime de i'ftme et opère une régénération Imite morale. Cf, Act., n, 33; x, 44, 47; xîx, 6, etc. Cf Baptlnb far le feu, t. n, col 357. Cette double ifitithê«e où la transcendance de Jésus et de sa mission est soulignée par rapport à Jean montre l'inanité de l'hypothèse émise par certains libéraux relativement A la formation de Jésus par Jean-Baptiste. De plus, la puissance Judiciaire nettement attribuée à Celui qui doit venir, en marque le caractère et la mission messianique .

2» Le *baptême de Jésus par Jean.*— 1. Il fut *la consécration officielle de la mission messianique du Sauveur.* Joa., i, 31. Jean, pressentant en Jésus le Messie, refuse tout d'abord de le baptiser; mais Jésus insiste. Matth. m, 13-15. Sans doute, le Messie n'était pas oblige de recevoir le baptême de son inférieur; mais celle cérémonie était préparatoire à l'institution du royaume messianique et, à cc titre, entrait dans le plan divin. Luc., vn, 29-30. Le précurseur, si grand soit-il, ne fait que préparer le royaume et le plus petit, dans ce royaume, est ainsi plus grand que lui. Luc., vu, 28. Et donc, I) était convenable que Jésus se prêtât A ce rite, quelque humiliant qu'l) fût. C'cst cc que le Sauveur fait comprendre à Jean par ces paroles : « Laisse faire pour le moment, car c'est ainsi qu'il convient que nous accomplissions toute Justice. » Matth., in, 15. L'extrême importance, au point de vue messianique, du baptême de Jésus est sans doute la raison qui détermine Dieu à dévoiler pleinement et miraculeusement la filiation divine du Messie. Les deux se déchirèrent, Marc., i, 10, et Jean et Jésus (il n'y avait vraisemblablement pas d'autres témoins de la scène du baptême, cf. Luc., ni, 21) virent le Saint-Esprit descendant sur Jésus en forme de colombe, Matth., m, 15; Marc., i, 10; Luc., ni, 22, sc reposant sur lui, Joa., i, 32. Celte manifestation divine était le signe promis à Jean par Dieu et qui devait lui permettre de reconnaître le Messie. Joa , i, 33. La descente du Saint-Esprit réalisa en effet la prophétie d'Isaïe : Le Messie est tel, — l'oint du Seigneur — parce que l'Esprit de Dieu s'est reposé sur lui. 1s., xi, 2; 1 x i, 1. El la foi des premiers chrétiens reportera à cc moment la consécration messianique extérieure du Christ par l'Esprit; ainsi en témoignent l'évangile apocryphe des Nazaréens, cité par saint Jérôme, *In Is,* xi, 2, *P.* L., t. xxiv, col. 148; et l'évangile des Ébionites (s'il diffère du précédent) cité par saint fipiphane, *Hær.,* xxx, 13, *P. G.,* t. xu, col. 128. La colombe, qui manifeste Ici la mission Invisible de l'Esprit en Jésus, est choisie par Dieu à cause de son symbolisme. La colombe, dans l'histoire du déluge est l'image de la fidélité et de la paix, Gen., vin, 11 ; le Cantique volt en elle la ligure de l'innocence et de l'amour pur, i, 14; n, 10, 12; îv, 1; v, 2; vi, 8; Jésus vante sa candeur et sa simplicité. Matth., x, 16. — 2. Mais cc n'est pas seulement comme Messie que Jésus est révélé au baptême de Jean. Dieu le Père fait entendre sa voix pour le proclamer son Fils blen-aimé. Matth., m, 17; Marc., i, 11 ; Luc, ni, 22. Pour la comparaison des trois récits, voir le P. Lagrange, *Évangile selon saint Muré,* Paris, 1911, p. 12. C'est *une nouvelle révélation de la filiation naturelle* du Verbe Incarné. Il ne saurait, en effet, être question d'entendre ici l'expression · mon Fils · en un sens large, qui s'accommoderait d'une filiation de pure adoption. Le texte et le contexte exigent le sens de la filiation naturelle, Le texte d'abord : Ὁυἱὸ μου ὁ ἀ· αττητὸ ; Ια répétition de l'article rend singulièrement expressif le sens du mol · Fils ». Il faut observer que, dans les synoptiques, αγαπητὸ est employé au même sens que μονογενὴ par saint Jean. Cf Marc., i, 11; et comparer Luc., m, 22; Matth., ni, 17; Marc., ix, 7, avec Matth., xvn, 5; Luc., ix, 35, d'après la leçon des mss *A C D N.* Voir également la même expression dans la II Pct.,t, 17; chez saint Paul, Eph., i, 6; Col., i, 13, et surtout Rom., vm 31 où l'apôtre cite Gcn. xxn 16 en substituant à τοὺ ἀγχττητοὺ υἱοὺ la formule του Ιδιου υIοι. Voir Resch,

Parallelicxte, dans *Texte und Dntersuchungen,* t. x, fasc. 2, p. 24; J. Lcbrclon, *Les origines du dogme de la Trinité,* Paris, 1919, p. 308-309. Le contexte ensuite : les récits antérieurs de Matthieu et do Luc nous ont montré Jésus comme conçu du Saint-Esprit, et saint Marc, dans sa première ligne, résumé tout son évangle en ces mots expressifs : « Commencement de l'évangile de Jésus-Christ, F/ls *de Dieu,* D'ailleurs la même voix divine sc fera entendre, deux fois encore : à la transfiguration, Matth., xvn, 5; Marc., ix, 6; Luc., ix, 35; cf. Il Pet., i, 17. et quelques jours avant la passion, Joa., xn, 28-30. A la transfiguration la filiation divine est encore nettement et directement révélée. Et quand, dans saint Jean, malgré son trouble, le Sauveur demande à Dieu : « *Mon Père,* glorifiez votre nom », une voix divine, sanctionnant Implicitement cette appellation de « Père », répond : « Je l'ai glorifié et Je le glorifierai encore. »

3e *Les témoignages postérieurs au baptême de Jésus.* — L *Témoignages en joueur du Messie, rendus à la délégation du sanhédrin* (Joa., r, 19-28). — Saint Jean complète ici visiblement les synoptiques. La renommée de Jean-Baptiste croissant toujours, une députation de prêtres et de lévites lui est envoyée, pour porter un Jugement sur l'œuvre, la prédication et le baptême de Jean. Successivement le précurseur affirme qu'il n'est ni le Messie, ni Élle en personne, ni le prophète prédit par Moïse. Sur l'attente d'Élie et du prophète, voir ci-dessus, col. 1126 sq.. Jean est simplement ‹ la voix de celui qui crie dans le désert : Rendez droit le chemin du Seigneur. » L 23. Il annonce simplement le Messie, transcendant et dans sa personne et dans son baptême. 26-27. — 2. *Le Messie est Jésus, Fils de Dieu,* Entouré de quelques-uns de ses disciples, Jean vit, le Jour suivant, Jésus venant à lui et il rend aussitôt, saisi d'une intense émotion, hommage ù sa mission messianique et à sa filiation divine : • Voici, dit-il, Γ Agneau de Dieu, voici celui qui ôte le péché du monde. C'est celui de qui j'ai dit : après mol vient un homme qui a été fait avant moi, parce qu'il était avant moi; et moi je ne le connaissais pas; mais c'est pour qu*il fût manifesté en Israël, que Je suis venu baptisant dans l'eau... Et moi je ne le connaissais pas; mais celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau m'a dit : Celui sur qui tu verras l'Esprit descendre et se reposer, c'cst celui qui baptise dans Γ Esprit-Saint. Et j'ai vu, et j'ai rendu témoignage que c'est lui qui est le Fils de Dieu. » Joa., i, 29-31, 33-34. Témoignage précieux entre tous! Ne nous atteste-t-il pas la mission rédemptrice de Jésus, vainqueur du péché, et symbolisé par l'agneau pascal, qui, jadis, avait sauvé de la mort les premiers-nés des Hébreux? Ex., xn, 3-18; cf. Is., un. 7; I Cor., v, 7; Joa., xrx, 31. N'alfirme-t-ll pas la préexistence éternelle du Messie, et par conséquent, sa divinité, connue du précurseur par une révélation spéciale? Aussi, l'expression « Fils de Dieu » appliquée par Jean à Jésus doit-elle être entendue dans son sens le plus strict. Ici encore le texte semble l'exiger, non moins que le contexte. Le témoignage do Jean, en effet, nous est conservé par l'auteur du quatrième évangile, qui, dans le prologue, vient précisément d'insister sur la préexistence éternelle et la divinité du Verbe : nui doute que le témoignage de Jean ne soit rapporté pour corroborer les affirmations du prologue. — 3. *Dernier témoignage de Jean sur ta messianilé et la filiation divine de Jésus.* — Jésus avait déjJ commencé sa vie publique, et scs disciples conféraient déjà un baptême, analogue Λ celui de Jean, symbole de la conversion nécessaire pour entrer dans le royaume des deux. Voir Bαιι^με, t. n, col. 169, et jEA<-B\rnsrE(ZMpMme *de)* ci-dessus, col. 6 16 sq. Et •a renommée commençait Λ éclipser celle de Jean. Les disciples de ce dernier l'ayant fait remarquer u leur maître, ce fut, pour le précurseur, l'occasion d'un nouveau et splendide témoignage rendu au Christ. Cc témoignage se compose de deux parties, la première attestant la supériorité du Christ, dont Jean n'est que le précurseur, et qui doit croître, alors que le rôle d< Jean est de diminuer et de disparaître; la seconde, s'élevant à des hauteurs incomparables et à laquelle il convient de s'arrêter plus longtemps : « Celui qui vient d'en haut, dit Jean, est au-dessus de tous. Celui qui vient de la terre est de la terre et parle de la terre. Ainsi *celui qui oient du ciel esl au-dessus de tous.. Et il témoigne de ce qu'il a ou et entendu. . Celui qui a ret son témoignage a attesté que Dieu est véridique car celui que Dieu a envoyé dit les paroles de Dieu, parce que ce n'est pas avec mesure que Dieu [lui] donne VEsprit, Le Père aime le Fils et il a tout remis entre ses mains. Celui qui croit au Fils a la oie éternelle; celui qui ne croit pas au Fils ne oerra pas la oie, mais (a colère de Dieu demeure sur lui.* » Joa., in, 31- 36. Toute la théologie Johannique sur la divinité du Fils de Dieu Incarné sc retrouve en ce témoignagc.Transcendance del'Homme-Dieu, relation intime de dépendance vts à-vis de Dieu et dans la vie divine elle-même ; plénitude de l'inhabltalion de l'Esprlt-Saint, c'est-à-dire de la divinité; amour du Père pour le Fils, affirmation de la nécessite de la foi en Jésus-Christ pour faire son salut : tout, dans les paroles de Jean atteste la divinité du Fils de Dieu qui est Jésus.

Après de tels témoignages en faveur du Messie, Fils de Dieu, comment un doute aurait-il pu subsister dans l'esprit de Jean? Si donc, plus tard, ayant appris dans sa prison les miracles accomplis par Jésus, il envoie deux de scs disciples demander à Jésus s'il est vraiment le Messie, Matth., xi, 2-3; ci. Luc., vu, 19, cette question ne ma que pas un doute dans l'espnt de Jean et n'infirme en rien la valeur des témoignages par lui déjà rendus touchant la divinité de Jésus, mais, telle est du moins l'exégèse classique, elle est posée dans l'intérêt des disciples, afin de leur fournir une preuve convaincante de la vraie nature de Jésus el d'affermir leur foi, ébranlée sans doute par leurs rapports avec les pharisiens. Sur les discussions soulevées par le message de Jean, voir D. Buzy, *Saini Jean-Üaptisle,* Paris, 1923, p. 280-306.—*Conclusion.*—Ainsi donc la révélation de Jésus, Messie et Fils de Dieu, est déjà faite au début du ministère public du Sauveur· .Mais ce n'est pas encore une révélation publique : seules, quelques âmes privilégiées en ont été favorisées· La révélation publique, c'est Jésus qui la fera, durant les trois années de son ministère. Il la fera progressivement. de façon à ne pas compromettre sa mhs.on et à ne pas favoriser les conceptions erronées des J mis, ses contemporains, touchant le royaume mes&amque, la personne du Messie et scs attributs.

ZF. *MANIFESTATION PROGRESSIVE DE L*HOMME-DIEU dans les SYNOPTIQUES.*— Λ partir du baptême, le problème de la messianitc et de la filiation divine de Jésus sc pose pour les Juifs. Jésus s appliquera Δ donner la solution de cc problème selon les lois de l'économie providentielle relative â la révélation du mystère de l'Ilomme-Dlcu. Les coud lions intellectuelles, sociales et politiques du peuple Juif au temps de Noire-Seigneur, exigeaient, avons-nous dit, une révélation progressive de la qualité de Messie. Semblablement, et même sans tenir compte de ccttc circonstance, la révélation de l'origine divine ne pouvait sc produire d'une façon trop directe et, peut-on dire, trop brutale. · La raison en est, dit M. Lepin, dans lu situation même, extraordinaire, inouïe, qui était celle du Sauveur. Mettons-nous bien, en effet, dans la réalité. Représentons-nous le Verbe, vrai Fils de Dieu cl vrai Dieu, quittant le sein de son Père céleste, pour »c faire homme comme les autres homme* et, au m.ucu

dei hommes, se consacrer à l'œuvre d'enseignement et de salut que nous savons. Quelle situation extraordinairement complexe et délicatel Pouvait-il raisonnablement découvrir, d'une manière trop explicite, son exacte Identité? Pouvait-il déclarer, sans détour ct sans voile : Je suis en apparence homme comme les autres hommes; en réalité, je suis le Fils de Dieu, éternellement engendré de Dieu, je suis le créateur du ciel et de la terre, je suis Dieu? La situation, peut-on dire, eut été Impossible, ct, si nous trouvions dans les Évangiles de ces déclarations expresses, nous serions m droit d'en suspecter l'authenticité, tant elles auraient été intempestives ct déplacées.... C'est indirectement et progressivement que Jésus a voulu révéler sa dignité messianique; a plus forte raison a-t-il dû agir de la sorte pour cc qui est de sa divinité. Impossible de procéder avec plus de sagesse et plus d'opportunité. Il a insinué et suggéré cette réalité supérieure par toute sa vie : ses œuvres manifestaient une puissance divine; ses discours étaient pleins d'allusions à la transcendance de scs privilèges et de ses pouvoirs, au caractère unique de sa qualité de Fils de Dieu. Pour n'être pas exprimée, cn une formule dogmatique, à la manière d'une définition de fol, la divinité proprement dite de sa personne ne s'en laissait pas moins deviner à travers toutes ses déclarations; elle s'en dégageait comme une conclusion théologique certaine ct il devait être Impossible à scs disciples, surtout après la résurrection et la Pentecôte, de se méprendre sur le véritable sens de sa manifestation. · *Jésus, Messie et Fils de Dieu,* Paris, 1910, p. 364-365.

Ajoutons, avec le même auteur, que l'enseignement de Jésus touchant sa propre personne, et scs relations avec le Père céleste, sont les déclarations, non du Fils de Dieu uniquement considéré dans sa nature divine, mais du Fils de Dieu incarné. A proprement parler, l'enseignement de Jésus est l'expression humaine de sa pensée humaine ct, à cc titre, il lient compte, même cn témoignant de la préexistence éternelle cl de la divinité 'u Fils, des conditions concrètes cl ins lesquelles cc Fils s'est manifesté aux hommes, nomme comme eux, par l'incarnation. Ainsi donc, si l'on se rappelle que le Christ devait avoir cn face de lui un peuple charnel et aveugle, que le nom de Messie enflammait, mais trompait, que le nom de Fils de Dieu ne pouvait que scandaliser, on comprendra les précautions, les lenteurs, les réserves ue l'enseignement du Christ. Avant de montrer la lumière il doit désilkr les yeux; avant d'enseigner, il doit convertir. ‹ La prédication du Christ commencera donc par un enseignement moral : il ne propose pas d abord les mystères du dogme chrétien, sa propre divinité, son unité substantielle avec le Père; mais il prêche l'i éal de la vie chrétienne : l'humilité, la pauvreté, la douceur, le pardon des injures, la religion intér.cure qui prie el agit dans le secret; il presse ensuite ses disciples de mettre tout cela cn pratique jour ne pas bâtir sur le sable ct voir tout l'édifice s'effondrer. D'un mot, Il faut faire la vérité pour venir . la lumière » . Lebrclon, *Les origines du dogme de la Trinité,* Paris, 1919, p. 260. En réalité, la manifestation explicite et formelle de Γ Homme-Dieu présuppose ijà les illusion· dissipées touchant le royaume de . eu et la personne du Messie. Et c'cst seulement orvque Jésus aura fait comprendre de quelle nature r t le royaume qu'il vient fonder et quel est le vrai ca> ctè c de sa dignité messianic,ue, qu'il pourra sagement se révéler comme le Flh de Dieu. Aussi, soit au désert lors de la tentation, soit dans les débuts de sa \|e publique, lors des guérisons de possédés, jamais Jésus ne laissera au démon le dioit de proclamer sa int tilanitê et sa divlhHt que cependant l'esprit du mal cnnnaïuait ou tout au moins soupçonnait. Marc., i. 32-34. Cf. î, 23-24; m, 11-12; v, 11; Matth., iv, 3, 6; vin, 29; Luc., iv, 3, 9, 33-34, 41 ; vm, 28. Sur la valeur du témoignage des démons, voir S. Thomas, *Sum. theol.,* 1·, q. 1 x iv , a. 1, ad 4urn.

Sans doute, la prédication de Jésus dans le début de son ministère est semblable Λ celle de Jean-Baptiste : « Le temps est accompli, ct le royaume de Dieu est proche; convertissez-vous ct croyez à l'Évanglle. · Marc., î, 15. Mais la conversion des âmes, Jésus la préparera tout d'abord par les bienfaits qu'il sc plaira à répandre autour de lui : « il a passé, en faisant le bien, ct cn guérissant tous ceux qui étaient asservis par le diable. · Act., x, 38. Dès le début du ministère du Sauveur apparaît la vérité de la progression signalée au r. 1 des Actes des Apôtres : *facere et docere,* faire le bien, d'abord; enseigner, ensuite. C'est en guérissant les corps que Jésus atteint les âmes et les puriile. Aussi estimons-nous que le théologien, étudiant la manifestation implicite de l'ilommt-Dieu dans l'Évangile, doit le chercher tout d'abord dans les miracles du Sauveur, avant de la trouver dans son enseignement général.

1° *Manifestation de ΓHomme-Dieu par les miracles.* — Nous n'avons pas à nous appesantir sur la définition, la transcendance, In valeur démonstrative du miracle en faveur de la vérité révélée. Voir Mik a c l i:. Il reste entendu qu·· pour les contemporains de Jésus comme pour les hommes de tous les temps, les miracles ont été «des signes très certains de la révélation, accommodés à l'intelligence de tous. » Cone. Vatic., sess. m, c. 1, Denzingcr-Bannwart, n. 1793. Mais la plupart des miracles du Christ furent accomplis, moins pour corroborer i ne révélation déjà faite que pour piéd › poser les esprits à la révélation à venir. Et c'cst sous cet aspect que nous trouvons dans les miracles de Jésus une première manifestation, encore Implicite, de son rôle messianique ct de son origine divine. Aussi bien, cn établissant la liste des miracles du Sauveur, on peut constater que si Jésus multiplie scs miracles pendant toutes les périodes de sa vie publique sans exception, ils furent toutefois plus nombreux pendant la première partie de son ministère public. L. Cl. Pillion, *Les miracles de N.-S. Jésus-Christ,* Paris, s. d. (1909), 1.1, p. 27. C'est là une première indication de la vérité de notre thèse, à savoir que les miracles préparèrent d'abord la révélation avant de l'authentiquer. Une autre indication de la même vérité, c'est que les prodiges de Notrc-Scigncur ne furent jamais accomplis dans l'unique intention de jeter les hommes dans l'admiration ct de faire éclater la puissance* divine; mais tous, à part une ou deux exceptions (la malédiction du figuier stérile, par exemple), furent des œuvres de miséricorde, manifestations de la bonté et de l'amour du divin Maître, qui voulait, autant qu'il dépendait de lui, alléger les souffrances physiques et morales de l'humanité. La pitié est un sentiment habituel du cœur de Jésus; voir col. il62. Et c'est sous l'influence de cc sentiment que beaucoup de miracles furent accomplis. Matth., xxv, 14; cf. Marc., vi, 34; Matth., xv, 32; cf. Marc., vm, 2; Matth., xx, 34; Marc. î, 41; Luc., vn, 13, etc. Et par ccs œuvres de miséricorde, Jésus entendait s'attacher les cœurs et les esprits.

1. *Héaliti des miracles du Christ,* — Jésus devait opérer des miracles. Le Messie attendu des Juifs avec tant d'urdeur, devait être, d'après les prophéties elles-mêmes, un être surhumain, possédant le pouvoir d'accomplir des merveilles éclatantes. Cf. Is., xxxv, 5-6; xuu, 8, etc. Aucun juif n'aurait accepté un Messie qui n'eût pas été thaumaturge. Il fallait donc que sur cc point, Jésus ré ilisàt les prédictions des prophètes et répondit aux légitimes attentes de ses compatriotes. Mars il des ait à la vérité mess unique de ne point

laisser s'égarer l'opinion des Juifs, qui réclamaient un Messie politique, conquérant, restaurateur du royaume temporel d'Israël. Les miracles de Jésus ne devaient pas servir à entretenir le peuple juif dans les illusions ct les erreurs qu'il nourrisait depuis longtemps sur le messianisme.

Que Jésus ait opéré de nombreux prodiges, le fait n'est pas douteux. Les récits évangéliques sont remplis des faits miraculeux attribués par leurs auteurs au Sauveur, ct, d'une façon générale, ils cn affirment l'existence. Marc., I, 32-34; cf. Matth., vin, 16-17; Lue., iv, 40-41 ; Matth., iv, 20-24; cf. Marc., n. 7-12; Luc., vi, 17-19; Luc., v, 15; vn, 21 ; vm, 2; cf. Matth., xi, 4-5; Marc, vi, 54-56; cf. Matth., xix, 35-36; xv, 20*31 ; et. Marc., vu, 37; Matth., xix, 2; xxi, 14; Joa., n, 23; iv, 48; vu, 31 ; xi, 47; xn, 37; xx, 30, etc. Des formules générales contenues dans ccs textes, il apparaît bien que les miracles s'échappaient cn grand nombre des mains divines ct bienfaisantes du Sauveur. De plus, les écrivains sacrés ont donné aux miracles de Jésus des noms qui marquent bien leur caractère surnaturel. Ce sont des prodiges, τέρατα; encore que ce nom soit commun aux miracles de Jésus et aux prodiges des faux prophètes, Matth., xxiv, 24; Marc., xm, 22, cependant, pour désigner spécialement les miracles du Sauveur, il est accompagné d'autres qualificatifs qui excluent l'idée d'un pur prodige, uniquement destiné à éblouir les foules. Matth., îv, 24; Marc., xm, 12; cf. Joa., iv, 48. Cc sont des faits merveilleux, 0 υμάβια,Matth.» xxi, 15; des faits étranges, a. Luc., v, 26. Les miracles de Jésus reçoivent aussi le nom de δυ iptvr, forces, parce qu'ils aiianifestent une puissance supérieure à celle des hommes. Malt h., xi, 20, 21, 23; xm, 54, 58; xiv, 2; Marc , vi. 2,5, U; ix, 30(Vulg., 38); Luc., x, 13; xix, 37 Cc sont aussi des signes, ημεϊα, à cause de leur relation avec h vocation messianique de Jésus, qui se trouve être par eux prouvée ct comme contresignée. C'est surtout chez saint Jean qu'on trouve cette expression, u, 11, 18,23; m, 2; îv, 48, 54; vi, 2, 14,26, 30; vn,31;ix, 16; x, 41; xi, 47; xn, 18, 37; xx, 30, bien qu'on la rencontre déjà assez fréquemment chez les synoptiques. Matth., xn, 38, 39; xvi, 1, 4; Marc., vin, 11,12; xn» 17, 20; Luc., xi, 16, 29, 30; xxm, 8. Saint Jean emploiera une autre expression, qui lui est favorite, ἐργα, les œuvres, expression pleine de profondeur, car elle semble supposer qu'en Jésus-Christ le miracle est la forme naturelle de l'activité. Joa., v, 20, 36; vn, 3, 21; ix, 3, 4 ; x, 25, 32, 37, 38; xi. 12; xv, 21, etc.

Parmi les miracles opérés par Jésus en personne les évangélistes cn ont relevé, cn part culler, un certain nomine. M. T. H. Wright, dan* il Mings, *Dictionary o/ Christ and the Gospels,* Londres, 1908, t n, p 189. énun rc, d'après les évangiles 41 miracle* distincts; M. bill.on, *op. cil.,* p. 25-27, n'en compte que 39. Et la vérité historique de ces miracles apparaît démontrée avec la dernière évidence. — *a)* Tout d'abord, il ne «aurait être question d'interpolation, à une dale postérieure des récits miraculeux dans les évangile*. Bien que l'authenticité de ces récits soit linpl.vilement démontrée dans l'authenticité générale des évangiles, elle apparaît très certainement du fait que deux ct même trois évangélistes ont rapporté simultanément les miracles lrs moins · acceptables » à la raison humaine : la résurrection de la fille de JaTre, les deux multiplications des pains, la guérison des aveugles de Jéricho, par exemple. · La distribution de la matière miraculeuse, dit fort justement le P. de Grandmalson, n'est pas celle qu'on attendrait d'une interpolation postérieure. Dans celle hypothèse, cn effet, le merveille devrait remplir les parties les moins a lies! ‹ es de l'histoire évang que, introduit là tardivement, moyennant des Uud.l.ons particulières, accueillies par l'un ou l'autre des narrateurs. Dans le double et, à plus forte raison, le triple récit, on ne devrait guère trouver quo les miracles plus aisément « acceptables »; guérisons de paralytiques, exorcismes, etc. Ces prévisions sont celles-là même (nous le verrons) qui guident nos adversaires dans leqr étude de l'élément miraculeux impliqué par les documents chrétiens primitifs. Mais les faits déjouent ces calculs aprioristiques : au lieu d'affleurer çà ct là, à la façon de blocs erratiques, déposés par une coulée géologique récente à la surface des récits, les prodiges les plus inouïs, les plus « impossibles », saturent également la double, la triple synopse. › *Jésus-Christ,* dans le *Dictionnaire apologétique,* t. n, coL 1448. — *b)* Ensuite, les rédis miraculeux ne laissent rien à désirer au point de vue de la critique; les néo-critiques ne trouvent aucun argument tiré de l'examen des textes pour nier la vérité historique des mirades du Sauveur : aucun désaccord dans les mss; variantes textuelles Insignifiantes; clarté parfaite de la narration; ils sont entièrement irréprochables. — *c)* La comparaison des mirades de Jésus dans les évangiles canoniques et des miracles attribués à Jésus par les apocryphes, est une nouvelle preuve de la vérité historique des premiers. Les apocryphes nous servent du brillant, du clinquant, du merveilleux pur et simple, parfois accompli contrairement aux règles de la convenance, de la justice el de la charité. Dans les mirades authentiques du Sauveur, Il règne une convenance, une dignité parfaite, cl tous servent à mettre en relief la mission de Jésus. Celle opposition fondamentale est une marque de la réalité et de la crédibilité des miracles évangéliques. Cf. Fillion, *op. cit.,* c. ix, f 2. — *d)* Mais la preuve décisive, c'cst qu'il est Impossible d'ecartcr les récits miraculeux, sans mutiler les évangiles et sans les transformer d'une manière essentielle. Ils sont inséparables de l'histoire de Jésus; l'image de Jésus, telle que nous la dépeignent les évangélistes, est comme sa tunique sans couture : il faut la prendre telle qu'elle est, avec les miracles, ou la rejeter tout entière. Les miracles sont supposés à chaque instant par les circonstances, les particularités, les enseigne inents les plus incontestables de l'évangile. C'est par les miracles que s'explique la fol qui entraîna les apôtres vers Jésus : saint Jean le fait remarquer à maintes reprises, n, 11 ; ni, 2 ; vu, 31 ; xn, 9-11 ; mais les synoptique^ ont noté eux aussi re'ir mpresslon des prod ges de Jésus sur les Douze. Marc., iv, 40; Matth., xiv, 33. C'est par les miracles que s'explique l'enthousiasme et l'émotion des foules qui suivent Jésus, ou le recherchent, avides d'entendre sa parole et de recevoir ses bienfaits; voir quelques textes, Marc.,i, 23, 45; vn, 36-37; Matth., ix, 8, 31, 33; xn, 23; xv, 31; Luc., îv, 37, 40, 42; v, 15; vn, 17; vm, 39; xi, 14. etc. C'est à cause des miracles que les ennemis de Jésus sont piqués de curiosité, Matth., xn, 38; xiv, 1-2, ou dévorés d'envie, Joa., xi, 47, 48. El enfin, souvent Jésus donnait à ses disciples, ou aux foutes, ou à ses adversaires, des leçons pratiques cn prenant pour occasion quelque prodige qu'il venait d accomplir. Personne ne révoque en doute la leçon; pourquoi révoquer cn doute le miracle qui en fut l'occasion? Cf. Matth., xn, 10-13; 22-24; x, 1-8; Joa., vi, 26, etc. Le pouvoir de thaumaturge de Jésus est reconnu formellement par les apôtre* qui furent témoins de sa carrière et fait partie integrante de la tradition chrétienne primitive; cf. Act , n, 22, 23; x, 37-39; Joa., xxf, 25. ll faut donc conclure avec Harnack, en étendant toutefois son assertion *à tous* les miracles rapportés par l'évangile : ‹ Les miracles ne se laits ml pas éliminer des réc ls évangéliques, sans qu'on détruise ces ne ls Jusqu a la base. » *Lehrbuch der Dogmai· geschlctdc,* L î, p. 64.

La difficulté soulevée par certains néo-critiques, relativement à l'absence de tel récit miraculeux dans l'un ou l'autre évangile, n'est pas une difficulté st rieuse : aucun évangéliste n'n voulu être complet, et l'absence de tel récit chez l'un ou chez l'autre prouve au contraire l'indépendance, c'est-à-dire la véracité des auteurs li.spirés. D'ailleurs sur 39 miracles, treize sont commun? à trois évangélistes au moins (un est raconté par les quatre); vingt sont particuliers à l'un •u à l'autre et six sont rapportés par deux évangiles. Cette grande variété et *ces* accords fréquents marquent à la fois la véracité et l'indépendance des auteurs Inspirés. Cf. Fillion, *op. cit.,* p. 23-30.

Ajoutons enfin, en descendant dans le détail des mir.des du Sauveur, que si, d'une part, le Sauveur •'est constamment refusé à faire des miracles de pure puissance, de ces prodiges qui manifestent une force Inconsciente sans frein, ni règle, ni but, cf. Marc., nn, 12; Joa., iv, 48, si, d'autre part, il a souvent refusé d'accomplir des miracles là où il était accueilli avec incrédulité, Marc., vi, 5, 6; Mat th., xm, 58, qu'en fin si Jésus a voulu fréquemment limiter la divulgation des faits merveilleux par lui accomplis, Marc., i, 44; v, 43, afin de garder à sa manifestation parmi les hommes la marche progressive el sagement réglée qu'il avait décidé de lui Imposer, « celte discrétion, ces limitai ions, — non imposées *du dehors* et aveu de faiblesse, mais imposées *du dedans* et marque de sagesse : les textes les plus clairs en témoignent : Matth., iv, 3 sq.; xxvi, 53 — confèrent aux miiaclcs du Christ un caractère unique, et aux récits qui les relatent un cachet d'historicité hors ligne. C'est le propre en effet des embellissements postérieurs et des enthousiasmes Irréfléchis d'ajouter en ce genre, de surenchérir, de chercher le frappant, l'extraordinaire, l'inouï. Les miracles de Jésus, tels que nous les présentent les évangiles, sont au contraire tellement maîtrisés, tellement spirituels, tellement *mortifiés,* pour ainsi dire, qu'ils Interprètent la vie et l'enseignement du Maître sans les tire; pour autant de l'histoire, du réel, de tout ce que nous savons par ailleurs du prédicateur et du saint de Dieu. · L. de Grandmaison, *art. cité,* col. 1456.

2. *La valeur des miracles de Jésus, comme signes de sa mission messianique.* — Que les miracles de Jésus aient servi à prédisposer les cœurs et les esprits de ses cc ntemporalns à accepter la personne et les enseignements du Sauveur, ou bien, en modifiant quelque peu la formule, qu'ils demeurent aujourd'hui encore de solides et convaincants motifs de crédibilité en faveur de la révélation inaugurée par Jésus, — 11s ont dû, eu toute hypothèse, être accomplis en une connexion manifeste, implicite ou explicite avec la personne, renseignement, la mission du Verbe Incarné. Implicitement, cette connexion existe chaque fois que le mlincle sert à glorifier Jésus (par exemple : la voix du ciel entendue au baptême et à la transfiguration, et surtout, la résurrection), ou encore chaque fois que le miracle est la récompense accordée à la fol ou la confiance en Jésus (par exemple, la guérison du serviteur du centurion, Matth., vm, 5 sq.; la guérison des aveugles de Jéricho, Matth., xx, 29; la guérison de la ‹ bananéenne, Matlh., xv, 22 sq; cf. Matth., vn, 2; vm, 25; ix, 18; 27; xiv, 28; xx, 30; Marc., vn, 25-2› ix, 16-23 ; Luc., iv, 38 ; Joa., n, 3; iv, 46-54). Explicitement, celle connexion est proclamée par Jésus lui-même : la gu rlson du paralytique est accordée pour confirmer l'existence en Jésus du pouvoir de remettre les péchés, Marc., n, 9-10; les messagers de Jean-La) liste sont instruits de la mission messianique Ou Sauveur par Γaccomplissement de* prodige*» opérés par Jésus, Luc., vn, 18-24; Jésus obtient de Dieu la resurrection de Lazare · afin, dit-il, qu ils croient que vous m'avex envoyé. » Joa., xi, 41-43. Et cette dernière formule revient ft plusieurs reprises sous la plume du quatrième évangéliste. Joa., v, 36; x, 25; xiv, 12; xv, 24; xx, 30. En réalité tous les contemporains de Jésus, amis ou nnemis, sont d'accord sur le fait de cette connexion : voir les textes, Matlh., xn, 13; xxiv, 54; Joa., m, 2; iv, 43; vi, 14; vu, 31; ix, 16 33; xi, 45; xu, 11, etc.

Mais ces prodiges attestent-ils vraiment l'intervention de la puissance *diuine*9 Sont-ils vraiment des prodiges tels que *Dieu seul* les puisse accomplir? Et Jésus se montra-t-il, soit comme objet, soit comme instrument, digne de celte intervention de Dieu? Les contemporains du Messie ne sc sont peut-être pas posés, sous une forme aussi précise, cette double question, dont la solution achève de déterminer la valeur des miracles de Jésus comme signes de sa mission. Ils ont simplement subi l'attrait produit sur leur cœur et leur intelligence par les multiples bienfaits du Maître, sans apercevoir tout d'abord clairement le terme auquel Jésus les voulait amener. Voilà pourquoi le théologien qui cherche avant tout ft retrouver dans l'Évangile la figure historique du Christ, doit logiquement situer les miracles accomplis par ce dernier — du moins ceux qui ont précédé sa passion — dans le cadre de la manifestation progressive et pleine d* · économie » de ia mission messianique et de la filiation divine. Toutefois, si nous voulons, avec l'apologiste des temps postérieurs à Jésus-Christ, analyser jusque dans ses derniers éléments cette force attractive, Inhérente aux miracles de Jésus, et dont les contemporains de Jésus ont subi l'influence, il nous faut arriver à cette double constatation : que les miracles opérés par Jésus sont tels, que Dieu seul les pouvait accomplir; et que Jésus, dans l'accomplissement de sa mission, s'est montré constamment digne de l'intervention divine dont il était d'ailleurs lui-même le digne instrument.

a) *Circonstances où se produisent les miracles,* — Malgré les sages limitations que Jésus apporta dans l'accomplissement de scs miracles, i) y a, parmi les « œuvres » du Sauveur une variété considérable, dans laquelle nous devons admirer les effets de la toute-puissance divine. Quelle que soit la formule de classification adoptée pour les miracles du Sauveur, il est hors de doute, que les miracles de création, tels que le changement de l'eau en vin et la multiplication des pains, les miracles de suspension des lois de la nature, tels que la pêche miraculeuse, l'apaisement soudain de la tempête, la marche de Jésus sur les eaux, et, ft plus forte raison, les miracles de résurrection de morts, mettent en évidence l'intervention de la puissance divine. Le sens obvie du texte, pas plus que le caractère du Sauveur ne supporteraient une explication tirée de l'emploi de la supercherie. L'illusion n'est pas plus admissible, lorsqu'il s'agit de phénomènes naturels incontestables et vus par de nombreux témoins. Voilà, en bref, ce que suggère la lecture Impartiale des textes. Nous verrons à la (In de l'article que les néo-critiques ont voulu y trouver tout autre chose. Leurs négations sont plus vives encore, lorsqu'il s'agit des miracles de guérisons, guérisons psychiques : expulsion des démons; guérisons corporelles : santé rendue aux malades, tous miracles qu'ils prétendent expliquer par le seul jeu des forces naturelles. L'apologétique catholique démontre le caractère vraiment surnaturel des guérisons psychiques et corporelles accomplies par Jésus,sans toutefois se prononcer d'une façon catégorique et absolue sur la nature de chacun des cas énoncés, dans l'évangile, comme appartenant à la catégorie des possessions diaboliques. Le but de cet article théologique n'est point d'entrer dans le dcuul de ces discussions et de cette démonstration

On se reportera, sur *cc* point, aux ouvrage· spéciaux. J. Sinil, *De dtrinoniads in historia etxmgdica,* Home, 1913, p. 146-172; de Grandmaison, *art. cité,* col. 1457-1469; L. Cl. Fillion, *Les miracles de N.-S. Jésus-Christ,* t n, en entier. Notons simplement quelques conclusions indiscutable*.

a. En ce qui concerne les expulsions de démons. Il faut reconnaître que les quatre cas de possession nommément désignés dans l'Evangile, Marc., i, 23-28; cf. Luc., iv, 33-37; Matth,, vin, 20-34; cf. Marc., v, 1-20, et Luc, vm, 26-39; Matth., xv, 21-23; cf. Marc., vu, 21-30; Matth., xvn, 14-21 ; cf. Marc., ix, 18-29 et Luc., ix, 37-42, supposent la réalité de l'expulsion du démon. D'ailleurs Jésus délègue le pouvoir de guérir et d'exorciser, Marc., ni, 15; vî, 7; et lui-même est venu sur terre détruire les œuvres du diable, I. Joa., ni, 9. La lutte entre Jésus et le démon, symbolisée par l'antagonisme de la lumière et des ténèbres, du royaume de Dieu et du royaume du prince de ce monde, des serviteurs du roi (messianique) et des serviteurs de cc monde, n s'cxpli jue que par l'existence très réelle et très personnelle d'esprits, malins ou Impurs, exerçant leur activité visible dans le corps et par la voix de certains hommes. Que toutes sortes de maladies psychiques aient pu être, au temps du Christ, rangées parmi les possessions diaboliques, la chose n'est pas impossible. Sous l'in fluence des superstitions étrangères, les Juifs ont pu exagérer singulièrement l'étendue de ce mal et le nombre des cas qui en relèvent. Toutefois, ce n'est pas une raison pour nier *a priori* les guénsons de possédés. Les exorcismes des dénions, A l'aide de procédés superstitieux ou magiques, existaient à coup sûr et Jésus y fait allusion Matlh., xn, 27. Et l'hypothèse d'un démonisme purement apparent est la plupart du temps exclue par les formules employées dans les récits évangéliques, par l'attitude el le langage même du Sauveur. Les unes cl les autres ne sauraient se comprendre sans l'action ou la présence des esprits malins et impurs. Déplus la simplicité, la rapidité, la stabilité, la durée de ccs guérisons psychiques, non moins que leur portée spirituelle et religieuse en démontrent le caractère miraculeux et surnaturel. L. Cl. Fillion, *op. cil.*. t. n, p. 240-261; IL Lesètre, art. *Démoniaques,* dans le *Dictionnaire de la bible,* t.n, col. 1374 sq.; L. de Grandmaison, *art. edé.* col. 1460-1464.

b. En ce qui concerne les guérisons corporelles, plusieurs constatations s'imposent à la seule lecture des textes sacrés. — C'est d'abord la *multiplicité* des guérisons de cc genre, Matth., iv, 23-24; vm, 16-17; xiv, 35; xv, 30-31; xxi, 14; Marc., i, 32-34; v, 10; vî, 54-56; Luc., iv, 40; v, 17; ix. Il; Joa., vi, 2, etc C'est ensuite la *variété* des maladies guéries : les vingt cas spéciaux rapportés par les évangélistes comprennent des Infirmités multiples, lièvre, lèpre, paralysie totale et partielle, hémorragie d'un genre particulier, cécité, surdité, mutisme, hydropisic, blessures, etc., quelques-unes réputées incurables ou très dillicilcment guérissables ou même mettant le patient en péril imminent de mort. — Notons de plus que les *procédés* employés par Notrc-Scigneur pour guérir les malades n'avaient aucune relation directe, aucune analogie naturelle avec les résultats produits. · Souvent, il se contentait d'une parole, qui exprimait son intention d'accomplir la guérison. Matth·, vin, 13; xn, 13; Marc., n, 11; Joa., v, 8, etc. Fréquemment aussi, il imposait les mains aux infirmes, Marc., vi, 5; vu, 32; Luc., iv, 40; xm, 13; ou bien, Il les touchait doucement. prenant parfois l'organe malade comme objet de cc contact salutaire. Matth., vm, 3, l I, 15; ix, 29; xx. 34; Marc.» i, H ; Luc., xiv, 4; xxn, 51. H lui arri- \ .il n irfoh d! lever ⌇$* veux au ciel, en signe de prière Marc vu 34 En deux circonstances. Il mit un peu de salive sur la langue d'un muet, Mire., vnr, 23, et sur les yeux d'un aveugle. Joa., ix, 6. En tous ces procédés, point de remèdes proprement dits. L'onction d'huile, par laquelle les apôtres, au nom du Christ, guérissaient les malades, Marc., vî, 13, n'était pas davantage un remède. Tous ces procédés sont des symboles, et rien de plus, physiquement incapables, par eux-mêmes, de produire la santé. Ainsi I imposition des mains, dont usa si souvent le Sauveur, ne faisait que manifester la communication du bienfait surnaturel accordé par Jésus aux malades. CL Marc., v, 23; vi, 5; vu, 32; vin, 22; Luc., iv, 30. Le contact de Jésus n'était qu'un symbole de la ‹ vertu i nui s'échappait de lui, Luc., vî, 19; vm, 46; Marc., v, 30, et les malades y recouraient fréquemment. Marc., in, 10; vi, 56; Matth., xiv, 36. Celte vertu, δύνχα , • force », n'est pas autre chose que le pouvoir d'opérer des guérisons miraculeuses; saint Luc, d'ailleurs, emploie volontiers le substantif ἰὐ/ιμι en ce sens. Luc., v, 17; vî, 19; vm, 46; ix, 1; Act., m, 12; iv, 7; vi, 8. — Soulignons ensuite le *caractère instantané et, en même temps, complet* de ces guérisons. Instantanéité. Marc., 1,31,42; Luc., vin, 44; xm, 13; Matth., vm. 13; Joa., iv, 50-53; v, 9; ix, 6. « D'une manière régulière, les évangiles représentent comme immédiat, comme réel et point illusoire, reflet de la parole ou de l'attouchement » de Jésus. Keim, *Gesehichie Jesu von Nazara,* Zurich, 1872, t. n, p. 153-154. Une seule exception, celle de l'aveugle de Bethsaîda, Marc., vin, 22-26. la lenteur et les progrès de cette guérison devant aider au développement de la foi chez ce malade. — Il est Inutile d'insister sur le caractère intégral de ces guérisons, qui sont complètes et sans retour de la maladie. — Rappelons enfin que ces faits sont *attestés* de manière à sut sfa rc toute critique. La simplicité des réab non moins que ia publicité des miracles (lesquels c rent tous lieu devant plusieurs témoins el quelquefois devant les foules nombreuses, Matth., iv» 21-25. vni, 16-17; Marc., n, 2-4; ni, 3; ix, 10; Luc., v, 18-19; vî, 19, etc.) témoignent de leur vérité historique I I puisque d'autre part, ils nous apparaissent comme humainement inexplicables, il faut en conclure que Jésus les accomplissait par la force de la puissance divine.

c. *Les miracles et la foi.* — La fol joue un certain rôle dans les guérisons opérées par Jésus-Christ : d Importe de préciser, ù l'aide du texte évangélique,le sens et ia portée de ce rôle, que nous trouverons très dénaturé par les rationalistes et les néo-critiques Souvent Jésus exige des malades la foi, comme une condition préalable nécessaire à leur guérison, Matth., ⅈ, 28-29; Marc., v, 36; ix, 22; Luc., viu, 50; Joa., v, 6, ou tout au moins il se propose, en les guérissant, de faire naître la fol dans leur Ame. Marc., vu, 32-35; vin, 22-26, Joa., ix, 5-7. La foi anime les malades ou les personnes qui les amènent A Jésus : le paralytique de Capharnaûm, Matth., ix, 2; Marc., n, 3-5; Luc., v, 18-19; le centurion, Matth., vin, 5-10; Luc., vu, t-9, l'hémorrhoTssr, Marc., v, 28; la Chananécnne, Matlh , xv, 22-28; Marc., vu, 25-29; les foules elles-mêmes qui « jettent aux pieds · du Sauveur leurs malades. Cf. Matth., iv, 28; xv, 30; Marc., m, 10; Luc., *vt,* 18, etc. Et Jésus loue la foi qui les anime. Matth., ix. 22-23, cf. Marc., v, 34; Luc., vm, 48; xvn, 19; xvm, 11-42. Réciproquement, l'absence de foi attriste l'âme de Jésus, Matth., xvn, 16-17 ; cf. Marc., ix, 18 et Luc., ix, 41 ; Luc., viu, 25, cL Matth., vm, 26 el Marc., iv, 40; Matth., xiv, 31 ; Joa., iv, 48, et, précisément, parce que les habitants de Nazareth sc montrèrent particulièrement incrédules vis A vis de Jésus, « il ne fit pas lA beaucoup de miracles A cause de leur incrédulité · Matlh., .xm, 58, cf. Marc., vî, 5-6. Il n'apparall nullement par là que la fui des malades ou de leurs rébon-

îants était une *cause* de la puissance miraculeuse de Jésus : les pouvoirs de Jésus étaient partout les mêmes, car ce sont es pouvoirs divins, totalement indépendants des volontés et des circonstances humaines. Mais les guérisons étant des actes moraux, Jésus exige dons les malades des dispositions morales. Si, par les prodiges, il ne pouvait atteindre le but spirituel et moi al qu'il se proposait, il sc refusait à les accomplir. La foi des malades n'est donc pas la cause de leur guérison par Jésus, mais une simple *condition morale* dont la haute convenance ne saurait échapper à quiconque prend l'Évangile tel qu'il nous est présenté, c'est-à-dire en considérant Jésus-Christ comme le vrai Fils de Dieu auquel il faut croire pour être sauvé. La cause efficiente des guérisons reste la puissance communiquée par Dieu nu Sauveur.

b) Le thaumaturge considéré en lut-méme. — Dans l'accomplissement de sa mission, Jésus s'est constamment montré digne de l'intervention divine dont il était le digne Instrument, *a* Jésus est *l'instrument de Dieu* .' c'est lui-même qui l'affirme, en réfutant l'invraisemblable allégation des pharisiens mettant au compte deBcelzcbttb et des esprits malins certains miracles du Sauveur. Matth., xn, 24 sq.; cf. Marc., m, 24 sq.; Luc., xi, 15 sq ; Joa., vui, 48. Jésus est l'ennemi né du démon : tout ce qu'il fait est pour l'honneur et la gloire de Dieu, son Père. La théologie aura à préciser la nature des relations qui unissent Jésus à Dieu dans la manifestation extérieure de sa puissance thaumaturgique. Nous n'avons ici qu'à relever les traits que nous fournissent les évangiles. Deux séries parallèles de textes s'offrent ù nous, ceux où il npparatt que Jésus opère des miracles de sa propre autorité : c'est sa volonté qui est la cause efficiente du prodige. Matth., vin, 2-3; Marc., i, 40-41; Luc., v, 12-13; cf. Luc., vn, 14. Les démons comprenaient bien que Jésus agissait d'autorité : les paroles de la tentation le supposent expressément; Matth., iv, 3, 6; Luc., iv, 3, 9; et la foule, témoin de guéiisons et délivrances merveilleuses ne l'entendait pas autrement : ‹ Quelle parole est celle-ci? Car il commande avec autorité et avec puissance aux esprits Impurs, et Ils s'en vont. » Luc., iv, 36. Cependant une autre série de textes nous laisse voir que Jésus chassait les démons ‹ par l'esprit », · par le doigt » de Dieu, Matth., xn, 28; Luc., xi, 20; Il lève les yeux au ciel avant de rendre l'ouïe et la vue à un sourd-muet, Mare., vu, 34; avant de multiplier les pains et le poisson, Matth., xiv, 19; Marc., vî, 41; Luc., ix, 16; ou bien, avant de res usciter Lazare, il remercie Dieu d'avoir exaucé la prière qu'il lui avait adressée nu sujet de son ami Joa., xi, 41. Et, suivant l'impulsion donnée par le Sauveur, les foules rendent parfois grflccs à Dieu, à l'occasion des miracles accomplis par Jésus Matth., xv, 31 ; Luc., xvni, 43, etc. Ces deux points de vue ne sont pas contradictoires : le t'ogme de l'union hypostatique en résout facilement l'antinomie apparente, en distinguant en Jésus la dis nlté et l'humanité, la divinité agissant comme cause principale, l'humanité agissant comme Instrument. Lorsque Jésus permet que les miracles s'accomplissent au contact de son humanité (imposition des mams, Marc., vi, 5; Luc., xm, 13; toucher, Matth., vm. 15; ix, 29; xiv, 36; Marc., m, 10; Luc., vî, 19, etc.; simple frôlement du corps, Matth., ix, 20-21 ; Marc., v, 27-30; Luc., vm, 45-16), c'e^t pour affirmer ce caractère instrumental de son humanité dans l'accomplissenu nt des miracles. Et la foule reconnaissait qu'il • sortait de lui une vertu qui guérissait » les malades. Luc., vî, 19.

b L'action thaumtturglque, telle qu'elle apparaît en Notrc-Selgnttir, Ht tout à falt *digne de Dieu,* soit qu'on la rspjMirtc directement Λ Dieu, *o»t qu'on l'attribu· a l'iuslrument qu'était l'humanité du Sauveur

Λ plusieurs reprises déjù nous avons eu l'occasion de signaler le caractère · spirituel » et « moral· des miracles du Maître; nul désir d'ostentation, nulle inanl festal ion d'égoïsme n'y apparaît. Dans la presque totalité de ces miracles, la haute sainteté de Jésus resplendit par le but moral et spirituel qui est nettement poursuivi par lui. A peine pourrait-on citer un ou deux cas d'apparence contraire ; d'apparence, disons-nous, car, en réalité, le but moral existe. La perte, pour leurs propriétaires, des pourceaux dans le corps desquels s'étalent enfuis les démons expulsés par Jésus, ne soulève pas, au point de vue de la justice, une difficulté telle, qu'on ne puisse y trouver d'excellentes et plausibles solutions. « 11 est des cas, dit le protestant Godet, où le pouvoir, par sa nature même, garantit le droit. · F. Godet, *Commentaire sur l'évangile de saint Luct* Neuchâtel, 1872, 2· édit., t. i, p. 483. Quant ù la prétendue colère de Jésus, Inspiratrice du miracle du figuier desséché, Marc., xi, 13 sq. (outre que ce sentiment passionnel a pu exister légitimement en Jésus, voir col. 1330) elle n'enlève rien de la portée morale de l'acte du Sauveur, portée mise en vif relief par Bossuet, *Méditations sur l'Évangile,* dernière semaine, 20· Jour. En réalité, les miracles de Jésus sont un enseignement comme sa prédication orale : *habent enim (miracula), si intelllgantur, linguam suam. Nam quia ipse Christus Verbum Dei est, etiam /actum Verbi verbum nobis est.* S. Augustin, *Tract, tn Joannem,* tract. XXIV, c. n, *P. L.,* t .xxxv, col. 1593. Cet enseignement, contenu dans les faits miraculeux, saint Jean saura le dégager parfois dans son évangile spirituel : la guérison de l'aveugle-né nous fait mieux connaître Jésus, lumière du monde; la résurrection de Lazare nous montre en Jésus, la résurrection et la vie. Très rarement cette interprétation existe chez les synoptiques, quoiqu'on la puisse déjà trouver dans Luc., v, 10, à propos de la pêche miraculeuse : « Désormais tu seras pêcheur d'hommes. · Puissances, 8 κάμει , parce qu'ils ne peuvent être accomplis que par Dieu ou au nom de Dieu, les miracles de Jésus sont donc encore signes, σημεΓζ, de réalités plus hautes, de vérités plus sublimes, se rattachant ù la prédication du Messie. Ils sont le symbole de l'œuvre spirituelle de Jésus; ils sont déjù le « royaume de Dieu » en actes. Cf. L. de Grandmaison, *op. cil.,* col. 1469 1470.

3. *Influence des miracles sur ceux qui en /urent témoins, relativement à la révélation du Messie, Fils de Dieu.* — Cette analyse nous fait conclure avec Bossuet : « Tout se tient en la personne de Jésus-Christ, sa vie, sa doctrine, ses miracles. La même vérité y reluit partout; tout concourt ù y faire voir le Maître du genre humain et le modèle de la perfection. » *Discours sur I'histoire universelle,* part. II, c. xix. En soulageant les misères du corps, Notrc-Selgneur se propose un but plus élevé, spirituel. Et l'étude de la pensée du Christ dans l'Évangile nous amène à conclure, avec saint Thomas d'Aquin, que le Verbe incarné est venu « afin de faire des miracles, pour l'utilité des hommes, principalement en cc qui regarde le salut des âmes. » *Sum. theol.,* III*, q. xuv, a. 1, ad 4 *ra. Mais pour découvrir Ici pleinement la pensée du Maître, Il nous faudra recourir tout aussi bien au quatrième évangile qu'aux synoptiques.

a) Le *but que se propose Jésus* est défini ù plusieurs reprises. ‹ Les « œuvres » que Je fais rendent de moi le témoignage que c'est le Père qui m'a envoyé. » Joa., v, 36. Le Messie, dans l'idée que s'en faisait les Juifs, devait prouver sa mission par des prodiges. Joa., vn, 31. Jésus se roposc donc, avant tout, de révéler par ses « œuvres · la légitimité de sa mission, c'est-à-dire de *se révéler lut-méme comme le Messie.* C'est ainsi, nous l i' c.'h ‹léi cf ml. l^C» qii'J ‹;‹» révèle aux disciples de Jean hésitants, et envoyés vers lui par le

précurseur, comme le Messie réalisant par ses miracles les prophéties d'Isaïe. Luc., VII, 18-22; Matth., XI, 2-8; Is., XXXV, 4-5; LXI, 1-2. S'il chasse les démons c'est que le royaume de Dieu est déjà venu. Matth., XII, 28; Luc., XI, 20. Aux Juifs qui lui demandent de déclarer nettement s'il est le Christ, Jésus répond par le témoignage de ses œuvres. Jna., X, 24-25; cf. 37-38 et V, 36. La résurrection de Lazare a pour but de faire glorifier le Fils de Dieu, Joa., XI, 4, et de provoquer la foi en Jésus, t. 15, 41 42. Les apôtres sont repris par le Maître de ne pas assez croire en lui, malgré les miracles dont ils ont été les témoins, Matth., XVI, 6-12; Marc., VIII, 14-21, et les Juifs sont sans excuses de leur péché d'incrédulité et de haine, à cause des œuvres accomplies par Jésus, œuvres que nul autre n'a faites. Joa., XV, 22 24,

b) L'effet produit dans les foules et sur les disciples, c'est la foi, c'est-à-dire la confiance en sa personne, bien la croyance en sa messianité et sa divine filiation. On trouvera les différentes nuances de cette « foi » encore mal définie, dans les textes de l'évangile : Ses disciples crurent en lui. » Joa., II, 11; « beaucoup crurent en son nom, » II, 23; l'officier royal, après la guérison de son fils, « crut en (Jésus), lui et toute sa famille. » IV, 53. Nicodème dit expressément à Jésus : « Maître, nous savons que vous *êtes venu de la part de Dieu comme docteur; car personne ne peut faire les miracles que vous faites, si Dieu n'est pas avec lui.* » Joa., III, 2; cf. Act., X, 38. A la suite des miracles, les apôtres et les foules estiment qu'il existe entre Dieu et Jésus des relations étroites qui élèvent Jésus à un rang bien supérieur à celui des hommes : c'est un grand prophète », un « saint personnage », le « Messie lui-même », cf. Matth., IV, 24; XIV, 33; XXVII, 40, 42; Marc., I, 28, 40; II, 12; Luc., VII, 16; c'est le Fils de David ». Matth., XII, 13. Hérode Antipas, apprenant les miracles de Jésus, pense que Jean Baptiste est ressuscité. Marc., VI, 14. Les miracles sont pour le peuple la pierre de touche de la sainteté de Jésus : « Si cet homme ne venait pas de Dieu, il ne pourrait rien faire. » Toutes ces remarques des évangélistes nous montrent quelle excellente préparation à la révélation de l'Homme-Dieu furent les miracles du Sauveur. Une admiration sincère, mélangée de frayeur à cause de la puissance inconnue qui se manifestait en Jésus, mais irrésistible, entraînait les foules vers Jésus. Cf. Marc., I, 27-28; V, 42; Matth., IX, 8, 26; Luc., IV, 36, 37; VII, 16, 17; VIII, 56; IX, 44; XI, 14; XVII, 43; Joa., XII, 17-18.

c) Mais bien plus, *les miracles sont déjà, implicitement, la révélation du mystère de l'incarnation,* car leur accomplissement, aux esprits non prévenus et réfléchis, devait démontrer en fin de compte la divinité agissant dans et par l'humanité de Jésus dans l'unité d'une seule personne. Cette conclusion sera celle de l'apologétique, qui s'attache à démontrer, par une étude rétrospective, la valeur probante des miracles de Jésus. En soi, les miracles ne démontrent pas la divinité du thaumaturge; et « Notre Seigneur n'opère de miracles que pour prouver la divinité *de sa mission.* Il n'entend pas prouver directement sa divinité *per tonnelle.* Sans doute, agissant de sa propre initiative et par sa propre puissance, il pouvait prouver par là qu'il est Dieu. Mais cette initiative et cette puissance indépendantes se supposent plus aisément qu'elles ne se démontrent, tant qu'elles restent isolées de l'affirmation du Sauveur sur sa nature divine. Logiquement, le miracle prouve donc seulement que Notre-Seigneur est l'envoyé de Dieu et que sa parole est digne de foi. Tel la valeur de cette parole une fois établie par le miracle, il ne reste plus qu'à l'écouter et à la croire » (Lesêtre, art. *Miracle,* dans le *Dictionnaire de la Bible,* t. IV, col. 1121).

Ce titre de signe» de crédibilité» les miracles en général amènent donc un esprit non prévenu à son assentiment à la divinité du Christ. Mais directement quoique implicitement, plusieurs des miracles du Christ aboutissent à ce résultat. Chaque fois que Jésus accomplit des prodiges, en son nom propre, de son propre gré, manifestant une volonté toute puissante (cf. Matth., VIII, 5, 7; Luc., VII, 14; VIII, 46); ou lorsqu'il communique à ses apôtres le pouvoir de faire des miracles qu'ils doivent exercer en son nom (cf. Luc., X, 17; Act., III, 6; IX, 34; XVI, 18, etc.), il y a manifestement en ces actes la preuve que Jésus possède la puissance divine dans sa plénitude. De plus, certains miracles sont expressément accomplis par Jésus en signe de sa divinité, affirmée implicitement ou explicitement par lui. Jésus remet les péchés du paralytique de Caphamaûm, et pour montrer qu'il a le pouvoir de remettre les péchés, il guérit le paralytique. Matth., IX, 1-8; Marc., II, 1-12; Luc., V, 17-26. Voir, d'autres passages plus expressifs encore, dans saint Jean, V, 16-21 ; X, 22-38; XIV, 11-12. Il ne faut pas nier *a priori* que quelques esprits, même avant la résurrection du Sauveur, aient pu pénétrer jusqu'à cette extrême logique la valeur probante des miracles du Sauveur. Tout au moins, ils avaient déjà entrevu, dans les miracles accomplis, la manifestation de l'Homme-Dieu ceux qui, démons ou hommes, proclamaient Jésus. « Fils de Dieu ». Cf. Matth., IV, 3, 6; Luc., IV, 3. 9; Matth., VIII, 29, et Marc., V, 7; Luc., VIII, 28; Matth., XIV, 33; XXVII, 54; Marc., XV, 39; Joa., I, 49.

2° *Manifestation de l'Homme-Dieu dans la prédication générale du Christ.* — 1. *Préparation à la révélation du Fils de Dieu (ait homme : renseignement de Jésus touchant le « Père céleste ».* Cf. Lebreton, *Les origines du dogme de la Trinité,* 4e édit., p. 213-249. — La doctrine du Fils incarné est corrélative à la notion du « Père céleste ». La prédication de Jésus dans les synoptiques a, peut-on dire, pour objet principal la foi au Père. La paternité de Dieu n'était pas ignorée dans l'Ancien Testament. Cf. Lagrange, *La paternité de Dieu dans l'Ancien Testament, Revue biblique,* 1908, p. 481-489; Dalman, *Die Worte Jesu,* t. I, p. 150-152. Dieu est comme un père, Ps., CIII, 13-14, vis-à-vis des justes, il est le père d'Israël, Is., LXIV, 7 sq.; Israël est son fils premier-né. Ex., IV, 22; cf. Deut., XIV, 1; XXXII, 5-6; Is., I, 4; XXX, 9; XLV, 11; LIII, 16; Os., II, 1; XI, 1; Jer., III, 4, 14, 19, 22; XXXI, 8, 20; Mal., II, 10. Cette notion de paternité qui rapproche Dieu des hommes s'effacera quelque peu dans le judaïsme palestinien: les traducteurs des tarpums s'efforcent d'en diminuer l'affirmation, afin d'accentuer davantage la transcendance de Dieu. Cf. Dalman, *Die Worte Jesu,* p. 156, 157. Cette tendance existante au temps de Notre-Seigneur, montre combien le divin Maître agit sagement, afin de préparer la révélation de l'Emmanuel, en prêchant à nouveau la paternité divine, à laquelle il accorde un sens plus profond que ne l'avaient fait les livres de l'Ancien Testament. Cette paternité divine suppose on Dieu une sollicitude providentielle de tout instant. Cf. Matth., VI, 25-32; Luc., XII, 22-32. Chez Matthieu, le mot « Père » est plus fréquemment employé que chez Luc, ou Marc, qui y substituent volontiers le mot « Dieu ». Matth., VI-26, cf. Luc., XII, 24; Matth., X, 29, cf. Luc., XII, 6; Matth., X, 20, cf. Marc., XIII, 11 et Luc., XII, 11 ; Matth., XII, 50, cf. Marc., III, 35 et Luc., VIII, 21 ; Matth., X, 32, cf. Luc., XII, 6. Voir Harnack, *Sprûche und Reden Jesu,* p. 61. Mais le sens demeure le même. Elle apparaît surtout dans le pardon des fautes, cf. Matth., VI, 14-15; Marc., XI, 25, et Jésus par ses actes comme dans ses paraboles, a prêché constamment cette doctrine du pardon. Cf. Matth., IX, 2, 13; V, 7; VII, 2; Luc., VII, 48; XIX, 9; et surtout XV, 1-32.

nu côté de l'homme, la paternité divine appelle la confiance filiale, Matth., v î, 25-32 ct la prière, Matth., vî, 7-9; cf. Luc., xi, 2; mais, alors que dans J'Ancicn Testament, seuls les justes pouvaient se glori fier d'avoir Pieu pour père, Sap., n, 16, Jésus nous enseigne que •c pécheur lui-même, s'il veut sc convertir, a Dieu pour père : les publlcains, les femmes dc mauvaise vie, les Samaritains eux-mêmes ont droit, à notre assistance et ά notre amour parce que, s'ils expient leurs fautes, Ils ont droit ά notre pardon ct Λ celui de Dieu. Luc., xvin, 10-11; Matth., xxi, 31-32; Luc., xvn, 16; Joa., îv, 39. Cet enseignement nous ouvre des perspectives encore Inconnues sur l'orientation nouvelle, Intérieure ct spirituelle, dc la vie religieuse nécessaire pour faire partie du royaume dc Dieu. La filiation spirituelle des chrétiens par rapport Λ Dieu, une fols comprise, mène plus facilement Λ l'intelligence de la filiation divine dc Jésus-Christ dont, en réalité, elle doit dériver. « Tout d'abord, le lien des deux doctrines est voilé, et la filiation naturelle du Christ reste dans l'ombre; aussi bien les Juifs étaient-ils très mal préparés ù l'entendre, tandis qu'ils pressentaient déjà ce dogme dc la paternité divine, et que par lui Ils entraient sans résistance dans l'Évangile. Par degrés, le Christ va se révéler à eux, ou plutôt, pour parler le langage dc l'Évangile, le Père céleste, dont ils sont devenus les enfants, va leur révéler son Fils. » J. Lcbrcton, *op. cit.,* p. 249.

2. *RMlation implicite de l Homme-Dieu. — a) Jésus vient accomplir les prophéties touchant le Messte el le royaume messianique.* — Préparés par le message du précurseur, les Juifs étalent plus disposés à recevoir, de Jésus lui-même, l'affirmation qu'il était le Messie ct venait instaurer le royaume messianique. La prédication de Jésus débute comme celle dc Jean : · Faites pénitence, car le royaume des deux approche. » Matth., îv, 17. Et bientôt, le Sauveur saisira l'occasion d'aflirmer, aux disciples mêmes dc Jean envoyés vers lui pour l'interroger, qu'il est vraiment celui qu'on attend, et non pas un autre : « Allez, leur dit-ll, rapportez à Jean cc que vous avez entendu et vu : des aveugles volent, des boiteux marchent, des lépreux sont guéris, des sourds entendent, des morts ressuscitent, des pauvres sont évangélisés. » C'était la réalisation des prophéties d'Is., xxxv, 5 sq.; l x i, l sq., concernant le Messie. Un autre Jour, discutant dans la synagogue de Nazareth dc la prophétie d'Is., l x i, l sq.. U déclare ouvertement : « C'est aujourd'hui que cette Écriture que vous venez d'entendre est accomplie. » Si Jésus chasse les démons, c'est que le règne de Dieu est venu parmi les Juifs. Luc., xi, 20; cf. Matth., xn, 28. Ce règne est commencé, il progresse clans la mesure où scs ennemis battent cn retraite. Cf. Luc., x, 9, 18. Très clairement encore, il annonce que · la loi et les prophètes ont duré jusqu'à Jean, depuis, le royaume des deux est annoncé, et chacun fait effort pour y entrer. » Luc., xvi, 16; cf. Matth., xi, 12-13. Jean appartient à la préparation du royaume dont le membre le plus petit lui est supérieur; Élle, que les Juifs attendaient avant que le Christ paraisse, est déjà venu : Jean est lui-même Élic qui doit venir. Matth., xi, 11-14. Le royoume des deux, c'cst Jésus qui le fonde : « heureux vos yeux, parce qu'ils voient « t vos oreilles, parce qu'elles entendent. Car, en vérité, Je vou* dis que beaucoup de prophètes ct dc justes ont désiré voir ce que vous voyez ct ne l'ont pas vu, entendre cc que vous entendez et ne l'ont pas entendu. » Matth., xm, 16-17. Les pharisiens sc demandent quand le royaume viendra et déjà il est au milieu d'eux, te ὑμων ἐστιν. Luc., xvn, 20-21. Sur la réalisation effective du royaume par Jésus-Christ, voir d'autret textes, Marc , xn, 34 ; Luc., xxi, 31-32; Matth., XXI. 31-32, 43

Mais le règne dc Dieu, annoncé par les prophètes, réalisé par Jésus-Christ, n'est pas un « avènement qui vient tout d'une pièce, comme un décor dc féerie i Lagrange, dans *Revue biblique,* 1906, p. 477. Le règne, réalisé par Jésus-Christ sc prolonge jusque dans l'au-delà, cn passant par la phase caractéristique du dernier avènement du Messie, le Jugement du monde. Lo règne dc Dieu, dont nous devons chaque jour demander ‹ qu'il arrive », Matth., v î, 10; Luc., xi, 2. doit se développer en cc monde. C'est cc qu'explique Jésus dans toutes les paraboles où l'idée du royaume appelle l'idée dc Γ Église : parabole du semeur, Matth., xm, 1 sq.; parabole du bon grain et dc l'ivraie, Id., xm, 21-30; parabole du grain de sénevé, *id.*9 xni, 31-32; parabole du levain, *id.*9 xm, 33; parabole du filet rempli dc poissons, *id.*9 xm, 47-50. Mais cc règne terrestre n'est pas encore le règne définitif : le royaume de Dieu ne doit pleinement sc réaliser que dans l'autre vie Il s'inaugure pour les Individus par la mort ct le Jugement : Jésus le promet au bon larron, Luc., xxm, 42-43; il est promis aux pauvres en esprit, à ceux qui soufflent persécution pour la Justice, Matlh., v, 3, 10, à ceux qui font la volonté du Père, Matlh., vu, 21, aux enfants et à leurs semblables. Matth., xix, 14; xvin, 2-3. I) est la « terre » que les doux recevront en héritage, Matth., v, 4; la « Joie du Seigneur » dans laquelle entrent les bons serviteurs, qui ont fait valoir les talents, Matth., xxv, 21, 23. Pour la société humaine, le royaume dc Dieu s'inaugurera par la parousic du Fils dc l'homme et par le Jugement général. Matlh., xxiv, 30; xxv, 31-46; Marc., xm, 26; Luc., xxr, 27. Mais ces perspectives de développement terrestre el de consommation eschatolog.que n'empêchent pas que le royaume est toujours réalisé par Jésus-Christ. Jésus n'est le précurseur d'aucun autre roi messianique : du royaume-église, du royaume eschatologlque. c'cst toujours Jésus qui est le roi. La prédication de Jésus peut avoir pour objet l'établissement d'un royaume qui n'est pas encore complètement léalisé : mais c'est Jésus lui-même qui inaugurera ce royaume futur. Toujours, et quel que soit l'aspect du royaume annoncé, c'cst Jésus qui apparaît comme le roi, oint par le Seigneur. Sur le royaume dc Dieu et scs divers aspects dans l'enseignement du Christ, voir J.-B. Frey, *Royaume de Dieu,* dans le *Dictionnaire de la Bible,* do M. Vigouroux, L v, col. 1237 sq.

b) L'autorité des paroles et de la prédication du Christ décèlent un Dieu.— Les paroles et la doctrine du Christ apparaissaient à tous remplies d'une autorité personnelle qui ne pouvait convenir qu'à Dieu. Marc le note expressément : · Ils (scs premiers disciples) s'étonnaient dc sa doctrine,car Il les enseignait *comme ayant autorité et non comme les scribes.* » i, 22. CL Matth., vn, 29; Luc., îv, 32. Nous avons déjà vu les docteurs admirer dans le temple la sagesse des réponses dc l'enfant Jésus, voir col. 1182; mais Ici, les synoptiques énoncent le motif dc l'admiration causée par l'enseignement dc Jésus : c'était un enseignement d'autorité. Cette autorité s'affirmait devant les Juifs, comme celle du Maître souverain interprétant ct complétant la Loi par sa propre doctrine. Toutes les promulgations, contenues dans le c. v dc l'évangile de saint Matthieu, sont empreintes dc cette autorité souveraine : « Je ne suis pas venu abolir la loi ct les prophètes, mais les accomplir... SI votre Justice n'est pas plus abondante que celle des scribes ct des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cicux. Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : Tu ne tueras pas...; mais *moi, fe nous dis que quiconque,* etc... » Six fols de suite, Notre-Sclgneur reprend cette formule, où éclate, dans sa plénitude, l'autorité souveraine avec laquelle lleàselgnaet impose aux consciences de graves obligations. Les anciens prophètes ne par-

talent Jamais ainsi : leur formule était : *Hire dicit Deminus.* Saint Irénée fait observer celle différence dc langage entre les prophètes et le Christ : *Filius guidrm quasi a Paire veniens principali auctoritate dicebat : Ego autem dico vobis... Servi autem quasi a Domino serviliter: et propter hoc dicebant : Hæc dicit Dominus. Cont liar.,* I. IV, c. χχχνι,η. 1, *P. G.,* t. vn, coi. 1090. D'ailleurs, si le Christ parle avec l'autorité du maître ct du Seigneur, c'est qu'en effet ll est i Maître » el « Seigneur ». Matth., x, 24-25; xxvî, 18; Luc., vî, 40; xxn, 11; cf. Joa., xm, 13. Jésus se montre le maître de la loi du Jeûne dont il dispense ses disciples. Marc., u, 18-20; Matth., ix, 14-17; Eue., v, 33-35. Λ cc propos, Jésus, reprenant une Image employée par Jean-Baptiste, Joa., m, 29, s'attribue le litre d'époux, qui exprime l'attachement et l'amour qu'il a vis à vis des siens. Il ajoute : · Des jours viendront où l'époux *leur sera enlevé,* et alors ils jeûneront. » Il y a là · c illusion à la mort violente qui l'arrachera aux siens : ce qui démontre que, dès les premiers jours dc son ministère, il était pleinement conscient dc sa nature, de sa mission et aussi de la mort sanglante qui devait la couronner. Voir plus loin Jésus-Christ cl la critique, col. 1388 q. Jésus sc montre le maître du sabbat c'est l'épisode des épis froissés par les apôtres, Marc., n, 23-28; Matlh., xm, 1-8; Luc., vî, 1-5; c'cst la guérison de l'homme à la main desséchée, Marc., ni, 1-6; Matth., xn, 9-14; Luc., v î, 6-11 ; c'est la guérison de la femme courbée Luc., xm, 10-17; c'est la guérison de l'hydropique. Luc., xiv, 1-6. L'évangile de saint Jean complète ccs données des synoptiques* à Jérusalem, Jésus pîérit un malade le jour du sabbat et lui ordonne d'emporter son grabat. Joa., v, 8-10, 16. El à cette occasion, ù une double reprise, Joa., v, 17 ct vu, 21-21, Jésus explique pourquoi la justice est avec lui : d'ailleurs, il agit en maître : · Mon père agit jusqu'à présent et moi aussi J'agis. » Le Fils dc l'homme est maître du sabbat. Marc., n, 28; Matth., xn, 8; Luc., Vî, 5. Cette autorité ct ccttc domination du Christ sur les hommes ct les institutions ne sont pas l'autorité despotique ct la domination matérielle que les Juifs Imaginaient devoir appartenir au Christ. Nous verrons tout à l'heure comment le Christ entend fonder un royaume spirituel cl surnaturel ct « être chez lui dans l'intérieur des autres. » Roussclot. *La religion chrétienne,* dans *Christus, 2** édit., p. 989. 11 nous suffit ici de rappeler les paroles du Maître, qui expliquent si parfaitement quel genre d'autorité ct de domination il entend exercer : · Venez à moi, vous tous qui prenez de la peine ct qui êtes chargés, ct je vous soulagerai. Prenez mon Joug sur vous ct venez à mon école, parce que je suis doux et humble dc cœur, ct vous trouverez du repos pour vos Ames. Car mon joug est doux ct mon fardeau léger. » Matth., xi, 28-30.

c) Jésus corrige les idées fausses et les illusions des Juifs touchant le royaume messianique. — La révélation progressive de l'l lommc-Dieu comportait nécessairement celte correction. La charte du · royaume des deux » est promulguée dans le discours sur la montagne. Matth., v, 1 sq.; et les autres enseignements du Maître ne sont que le commentaire ou l'écho de cet admit able sermon. Or, la prédication de Jésus était telle, qu'elle devrait cn tin dc compte corriger les illusions cl les erreurs dc scs contemporains sur le règne messianique. Les Juifs avaient rêvé d'un royaume temporel. Jésus leur fait comprendre que cc royaume sera avant tout *spirituel;* c'est un don divin, qui exige de la part de l'homme *une généreuse coopération.* Les Juifs avaient rêvé d'une restauration d'Israël el dc l'établissement de sa domination sur les autres ppiipl·· fill monde. Jésus leur fait comprendre que, si les Juifs ont certains droits de primauté dans le royaume, cc royaume doit être cependant accessible à toute l'humanité, sans autre obligation que· celle d'observer la loi divine, amenée par le Christ a sa perfection. Sur ces points, dont le développement déborderait le cadre de cet article, voir *Royaume de Dieu,* dans le *Dictionnaire de la Rible,* t. v, col. 1247-1251. Remarquons ici simplement que, promulguant les béatitudes, Jésus annonce aux membres du royaume les persécutions : ‹ Vous êtes heureux, lorsque les hommes vous maudissent ct vous persécutent, et disent faussement du mal de vous à cause de moi. Matth., v, 11, et qu'il promet le royaume · aux pauvres cn esprit. » t. 3.

Jésus doit également corriger les erreurs des Juifs touchant le royaume considéré sous son aspect eschatologîquc. Par le fait qu'il s'attribue le Jugement, Jésus sc manifeste comme Dieu, voir plus loin, col. 1209; mais le jugement des peuples que les Juifs réservait au roi messianique n'est pas celui que Jésus annonce. Le Jugement portera sur le bien accompli ou sur le péché commis : ‹ Beaucoup i e diront cn ce jour : Seigneur, Scgneur, n'est-ce pas en ton nom que nous avons prophétisé, et cn ton nom que nous avons chassé les démons et en ton nom que nous avons fait beaucoup dc miracles? Et alors, je leur déclarerai : Je ne vous ai jamais connus; retirez-vous dc moi, artisans d'iniquité. · Matlh., vn. 22-23. Cet enseignement sc retrouve dans tout l'Évangile ct notamment dans les paraboles du règne de Dieu expliquées par Jésus ù ses apôtres : c'est le luis de l'homme qui sème le bon grain; c'cst lui qui, au dernier Jour, présidera la moisson; Il enverra ses anges ramasser de son royaume tous les scandales et ceux qui commettent l'inl ulté, ct Ils les jetteront dans la fournaise du feu. Matth., xm, 37-42. Cf. Marc., îv, 26-29. La soudaineté avec laquelle devait apparaître le Messie-juge, Jésus l'explique de sa venue inopinée au jour du Jugement dc chacun des membres dc son royaume. Marc., xm, 34-37; cf. Luc., xn, 36-38; Matlh., xxiv. 43-51; cf. Luc., xn, 45-48; xxi, 34-36, etc.

d) Le Fils de Γhomme. — Il ne suffit pas à Jésus de révéler le royaume; H faut qu'il révèle le roi. Mais, dans celte révélation dc soi-même, avec quelle prudence et quelle circonspection n'cst-il pas oblige de procéderI A cet effet, U se servira fréquemment dc l'expression : Fils dc l'homme. On la trouve 11 fois dans Marc, 9 fois dans Matthieu, 8 fois dans Luc, 12 fois dans Jean, 8 fois dans lrs *Logia.* Nous avons vu plus haut la signification messianique de cette expression chez Daniel, voir col. 1123, ct dans le livre des *Paraboles d'Hénocit,* coi. I 128. Mais à l'époque du Sauveur, elle n'a plus, pour la plupart des Juifs, qu'un sens imprécis, ct c'cst la prédication dc Jésus qui. progressivement, sous ccttc expression, proposera la révélation du roi messianique. Voir J. Lcbreton, *Les origines du dogme de la Trinité,* 4* édit., p. 277 D'après saint Jean c'est dès le début de sa vie publique que Jésus sc révèle comme le Messie annoncé par Daniel ; « \ous verrez le ciel ouvert et les unges dc Dieu montant ct descendant au-dessus du Fils de l'homme. » Joa., i, 51. On trouve, avec les même* souvenirs el les mêmes images, la même révélation dans l'entretien avec Nicodème. /</., m, 12-15. C'cst d'ailleurs Je Messie céleste de Daniel qu'on aperçoit dans les autre textes Johannlques; cf. vi, 27, 53, G1-62; et moins clairement, vm, 28; ix, 35; xn, 23, 3-1; xm, 31. Mais ce ne sont encore que des entretiens privés, et le Sauveur ne revendique le titre messianique dc Fils de l'homme que pre dc ceux qui sont préparés à l'entendre. Il le revendiquera dans la première partie de son apostolat rarement et avec réserve dans quelques discussions *avec tes ph irtsiens.* à Oropos du paralytique de (lapharnaûm, Marc., n, 10; cL

Matth., rx, 6; Luc., v. 21, et Λ propos du sabbat, Marc., n, 23; cf. Matth., xn, 8; Luc., vi, 5 puis, plus tard, dans une conversation avec un *scribe,* Matth , vm, 20; Luc., ix, 58, et encore, disputant *mec les pharisiens* Λ propos du péché contre le Sainl-I 'prit et du péché contre le Fils de l'homme, Matth., xn, 32; Luc., xn, 10; cf. Marc., ni, 28-29. cl encore, Instruisant scs *disciples.* Matth., xxn, 37, 41; Luc., vi, 22; cf. Matth., v, 11 (moi, au lieu dc : Fils dc l'homme). Tous ccs interlocuteurs étaient capables d'entendre le sens de l'expression : Fils de l'homme, bien que ce sens ne soit pas encore aussi plein et aussi ferme qu'il le sera plus tard. Uhc fols seulement, dans les textes qui appartiennent *sûrement* A la première période de la prédication de Jésus, le Sauveur parle *à la foule* du Fils de l'homme, Matth., xi, 18-19; Luc, vn, 33-34, mais c'est A la foule déjà Instruite par Jean, dont le nom sur les lèvres de Jésus, appelle nécessairement le nom du Messie. D'autres textes, Matth.. xn 40, ‹ f. Luc., xi, 30; Luc., xn, 8 et Matth., x, 32. n'appartiennent pas certainement à celte époque. C'est A Césarée de Philippe que le Fils dc l'homme commence A paraître en pleine clarté : · Qui dit-on qu'est le Fils de l'homme demande Jésus à ses disciples. Depuis longtemps, Jésus est avec eux; il a multiplié devant eux ses enseignements et ses miracles; iis ont été témoins des enthousiasmes cl des hésitations de la foule, non moins que de l'opposition acharnée des pharisiens. Les disciples ont assez dc lumière pour prendre parti; Ils doivent le faire. Aussi, après avoir rappelé les différentes opinions du pcùple touchant la personnalité de Jésus, S mon Pierre, répondant au nom des apôtres, confesse que Jésus « est le Christ », Marc., vm, 29; « le Christ dc Dieu », Luc., ιχ, 20; • le Christ, le Fils du Dieu vivant. » Matth., xvi, 16. Quelle que soit la portée exacte dc la confession de Pierre, cf. plus loin. col. 1205. un sens général sc dégage manifestement; Pierre reconnaît, au nom des apôtres, le caractère de Messie en Jésus. C'est l'affirmation qu'ont retenue Marc et Luc, et que Jésus, dans Matthieu, souligne en recommandant « aux disciples de ne dire A personne qu'il est le Christ. » Or, le Christ ici, c'est le Fils dc l'homme, expressément désigné par Jésus dans la question posée, Matthieu, xvi, 13, ou dans les prédictions qui suivent, More., vin, 31; Luc., ix, 22, et c'est par conséquent Jésus, qui, devant les Juifs, s'était approprié ia désignation : i· ils dc l'homme, sans en préciser encore le sens. Le sens messianique dc cette appellation une fois précisée devant les apôtres. Jésus s'empresse d'ajouter A celte première détermination les prédictions de cc que le ♦ Fils dc l'homme » devra souffur : « Il commença en mtme temps A leur enseigner qu'il fallait qnv le Fils dc l'homme souffrit beaucoup; qu'il fût rejeté par les anciens, les princes des prêtres et les scribes, qu'il fût mis A mort, et qu'après trois Jours il ressuscitât. El Il en parlait ouvertement. Marc., vm, 31-32. Dès lors, Jésus, en parlant du I ils dc l'homme attache A cette appcllchon la signification dc Messie souffrant, mis A mort H ressuscitant, ou encore la signification dc Messie céleste, revenant juger les hommes au Jour dc sa parousie. Première signification : Matth., xvn, 12 et Luc., ix, 12; Matth , xvn, 21-22, Marc., ix, 3 1 cl Luc., îx . 44; Matth., xx, 18-19, Marc., x, S3 cl Luc., xvm. 31; Matth., xx, 28. Marc., x, 45 et Luc., xxn, 27; Matth., xxvï, 2, Marc., xrv, 1 et Luc., xxn, 22; Matth., xxvï, 45 et Marc., xïv, 41; Luc., xxn, 48; Luc . xxiv. 7. Deuxième signification, Matth., xvi, 27-2* et Marc , vin, 38 ; Matth., xvn, 9 et Marc.,ix, 8; Matth., xix, 28 et Luc., xvm, 29; Matth., xxiv, 27 el Luc, xvn, 24; Matth., xxiv, 30, Marc xm 26 et Luc., xxi, 27 et 36; M itth., xxiv, 37-39 et Luc., xvn, · 3‹L Luc-, xvm, 8; Matth., xxiv, 44 et Luc., xn, 40; Matth., xxv, 31 ; Matth., xxvï, 63-61, Marc., xïv, 62 et Luc., xxn, 69. Il n'existe qu'un ou deux textes ne rappelant pas les souvenirs de souffrance ou de gloire du « FJs de l'homme » : Luc., xvn, 22; xix, 10, En réalité les deux aspects des destinées du Fils de l'homme se complétaient, non seulement parce que ces destinées appartenaient *ù la* meme personnalité, celle de Jésus, mais encore parce qu' · Il fallait que le Christ souffrit et entrât *ainsi* dans sa gloire. » Le Messie céleste, Juge de l'univers, est préparé par le Messie souffrant. Luc, xxiv, 26, 46.

Ce développement progressif de la révélation du Fils de l'homme nous permet dc mieux comprendre pourquoi Jésus a choisi celte expression pour se désigner lui-même. · Employée une fois ou deux pour représenter le Messie, cette formule pouvait évoquer dans l'esprit des Juifs le souvenir des anciennes prophéties. Ccs réminiscences d'ailleurs étaient liés faibles et sans doute A demi effacées par î'usage populaire, qui tendait ά faire dc l'expression · le Fils de l'homme » un simple équivalent de « l'homme ·; elle sc prêtait donc à la révélation si discrète, si lentement progressive, que Jésus voulait faire de sa nature et de son rôle. Remarquons enfin qu'elle n'éveillait pas, comme le titre dc « Fils de David », les aspirations nationales A l'indépendance et A la domination politique ; elle détachait le messianisme du cadre étroit du judaïsme et lui assurait une portée largement, universellement humaine, telle qu'il l'avait chez Daniel. Elle pouvait aussi éveiller dans l'esprit le souvenir d'autres textes bibliques qui, sans avoir un rapport direct au Messie, décrivaient l'humilité et la grandeur de l'homme, du fils de l'homme, par exemple cc Psaume vn que Jésus lui-même aime A citer : «Seigneur, qu'csl-cc que l'homme, pour que tu te souviennes dc lui? cl le fils dc l'homme, pour que lu le visites » On peut donc conclure avec Sunday, dans le *Dictionary of the Hible* de I fastings, t. π, p. 623 : « Ce titre, d'une signification étendue et profonde, éveillait d'un côté l'attente messianique et eschatologiquc à cause de remploi qui en avait été fait dans certains milieux Juifs (le *Livre d'Hénoch).* A l'autre extrémité» il s'appuyait largement sur un sens Infini dc fraternité avec l'humanité travaillante et souffrante, el nul ne pouvait mieux revendiquer ce sentiment que celui qui avait si pleinement accepté ces conditions de vie. Comme Fils de Dieu, Jésus regardait en haut, vers son Père; comme Fils de l'homme, il regardait autour de lui, vers scs frères, les brebis qui n'avalent pas de pasteur. » J. Lebrcton, op. ci/., p. 284-285.

La signification de · Fils de l'homme » ne rcjolntclle pas par quelque côte celle dc « Fils de Dieu »? Appliquées au même sujet, Jésus, elles peuvent être revêtue*' des mêmes attributs. Et, dc fait, parfois, A côté <ks perspectives dc la passion et dc la parousic, l'expression « Fils de l'homme » laisse entrevoir ou révèle cxpiessémcnl la préexistence du Fils do l'homme au ciel. Saint Jean marque nettement cette préexistence qui se confond avec la préexistence éternelle du Verbe. Joa., m, 13; vî, 52. Plus obscurément elle se trouve affirmée chez les synoptiques en quelques textes discrètement révélateurs : c'est lorsqu'ils affirment que le Fils dc l'homme « est venu » servir, donner sa vie, chercher et sauver, appeler les pécheurs, etc. Mail h., xx, 28 (ήλϋ‹); Luc., xix, 10 *id.;* Marc., n, 17 ήλIIον; et. Matth., ix, 13 l/Oov et Luc., v, 32 ιλι / Oa. Dc même, dan» Luc., iv, ⁑13, Jésus dit qu'il · a été envoyé », ἀποστάλην (comparer le passage parallèle dans Marc., i, 38, où Jésus dit seulement; : « Je suis sorti », ἐ;σλήΧυ(Η) expression qui nous fait songer A celle* · mployéex par saint Jenn xvi, 27, 28. La « mission » dont parle Jésus, ne peut se rapporter qu'à sa mission divine ; il est plus probable que Jésus

fait Ici allusion à sa propre préexistence. Sur ces textes, voir les commentateurs et spécialement le P. Lagrange, sur Marc., i, 38; Swete, sur Marc*, i, 38; Plummer, sur Luc., iv, 43, etc.

Sur le « Fils de l'homme · : Lesêtre, *Dfrtfonnntre dr la Blbl·,* art. *Fils de rhomme,* t. n, col. 2258-2259; .J. Lcbreton, /<« *origines du dogme de la Trinité,* p. 271-286; *Ami du Clergé* (L. PIrot), 1922, p. 300-391 ; Itosc, *Étude sur les Évangiles,* Paris, 1905, p. 157 sq.; Lepin, *Jésus, Mrssir et Fils de Dieu,* Paris, 1910, p. 10-1 sq.; Krnwützcky, dans *Theotoglsche QuariaUchri/l,* Tublnguc, 1869, p. G00 sq.; *Zeitschrift fûr katholhehe Théologie,* 1892, p. 367 sq., et surtout l'ouvrage classique de Fritz Tillmann, *Der Mtn·sehcnwhn, Jesu Sdbdzcugnls für seine mcsslunhche Wurde,* Frilxmrg-en-B., 1907. On consultera aussi 1rs commentaires catholiques des évangiles. Le P. I^agrangr, est revenu maintes fols sur la question; voir *Revue Biblique : Ijcs prophéties messianiques de Daniel,* octobre 1901, p. 194-520; recensions de divers ouvrages, avril 1008» p. 280-293.

Friedrich Bard, *Der Sohn des Λtenchrn,* \VIsiuar, 1908; Driver, art. Son o/ Afnn, dans le *Dictionary of the Bible* d'Hutlrigs, Edimbourg, 1902. t. iv, p. 579-580; H. !1. Charles, *The book* o/ *Enoch,* Oxford, 1893, appendice D; Llctzmann, *Der Menscheùsohn, Bellrdge zur neuh tamentllche Théologie,* Fribourg-en-B., 1896; Wellhautm, *Der Menschen\ohn,* dans les *Skizzm und Vorarbcitm,* Berlin, t. ni, p. 187-313, et dans ses brefs commentaires sur 1rs Synoptiques, Berlin, 1903-1905; Fleblg, *Der Mcnschensohn, Jau Selbdbrzeichnunq,* Tubingue, 1901; Edwin A. Abbot, *The Son of Man, Contributions to the Study of the Thought of Jesus,* Londres, 1912; II. J. Holtzmann, *Lchrbuch der neulestamentlichen Théologie,* Tubingue, 1897, t. I, p. 313-335.

3. *Révélation explicite de l9Homme-Dieu. — a) Jésus, Fils de Dieu.* — Dans l'évangile de l'cnfancc, Jésus déjà avait reçu ou s'était donné le titre de Fils de Dieu. Voir col. 1176, 1182. Au début de sa vie publique, l'attestation solennelle de la filiation divine avait été donnée au baptême, voir col. 1184. Les tentations du démon au désert partent de cette attestation : « Si lu est le Fils de Dleul t Mais ni les suggestions du démon au désert, Matth., iv, 3, 6; Luc., iv, 3, 9 ni les protestations des possédés concernant la filiation divine dc Jésus, Matth., vm, 29, cf. Marc., v, 11 et Luc., vm, 28; Marc., m, 11-12; ci. Luc., iv, 41 ; etc. ne sont recevables comme révélation du mystère de l'ilomme-Dieu. Des témoignages plus authentiques nous sont fournis par les apôtres d'abord, et par Jésus ensuite.

a. Le témoignage des apôtres. — Peu à peu, Jésus s'est manifesté à scs apôtres, et en même temps que Faction intime de la grâce les louche, le Père leur révèle son Fils et les attire A lui. Après la pêche miraculeuse, Luc., v, 4-11, Simon Pierre sent davantage la distance qui le sépare de Jésus : · Hctirez-vous de moi, Seigneur, parce que je suis un homme pécheur. » Pierre sera A même bientôt dc mesurer cette distance. Marchant sur les eaux, à l'appel de Jésus, il sc laisse relever par celui-ci, au moment où il commençait A enfoncer, et les témoins du miracle sc prosternèrent devant le Maître en disant : ‹ Tu es vraiment fils dc Dieu. » Matth., xïv, 33. C'est vers le même temps que Pierre rend au Christ un autre témoignage, rapporté par le quatrième évangile. Joa., vi, 67-69. Jésus s'est présenté aux Juifs comme le pain de vie descendu du ciel; beaucoup dc disciples sc scandalisent cl s'éloignent. Jésus sc tourne alors vers ceux qui restent et leur demande tristement: « Voulez-vous partir, vous aussi? » Et Pierre, au nom de tous, lui répond : · Seigneur, A qui irions-nous? Tu as des paroles dc vie éternelle; pour nous, nous avons cru et nous avons connu que tu es le saint de Dieu. (La « ulgntc dit; le Christ, Fils dc Dieu. La leçon primitive est difficile A établir). Puis vient, dans l'ordre chronologique la confession phis solennelle faite au nom dc tous par 1 lore A Césarée de Philippe, et Jésus en consacre, dans sa réponse, l'origine divine : « Qui, dlt-on que Je suis, moi, le Fils de l'homme? » Ceux-ci (les disciples) répondirent: « Les uns, Jean-Baptiste; d'autres fille ; d'autre*, Jérémie ou quelqu'un de* prophètes. · Jésus leur demanda : « Mais vous, qui dites-vous que Je suis? » Prenant la parole, Simon Pierre dit : » Tu es le Christ, *le Fils du Dieu vivant.* · Et Jésus répondant lui dit : ‹ Tu es heureux, Simon, fils de Jean, car id la chair ni le sang ne t'ont révélé ceci, mais mon Père qui est dans les deux. » Matth., xvr, 13-17. Id l'expression Fils de Dieu, qu'on ne rencontre pas dans les textes parallèles dc Marc, vin, 29(« Tu es le Christ ») et de Luc, ix, 20 (‹ le Christ de Dieu ›) dépasse certainement la dignité messianique de Jésus, qui seule cependant est *directement* en cause dans la confession de Pierre. Ou plus exactement c'est la dignité messianique qui est élevée A un degré supérieur à celui que lui accordait l'attente juive; c'est un messianisme divin que veut proclamer Pierre et, en rendant la pensée du prince des apôtres par l'exclamation « Fils dc Dieu », saint Matthieu a retenu le sens véritable, sinon la formule exacte, de la confession de Pierre. Voir Lebreton, *op. cit.,* p. 300; Lepln. *Jésus, .Messie et Fils de Dieu,* p. 282-235. Mgr Batiffol, *L'Église naissante el le catholicisme,* p. 99-113. La meilleure preuve qu'on puisse apporter de la vénté de cette interprétation, c'est la façon dont les trois synoptiques rattachent la scène de Césarée au récit de la trans i ;j-ration, Matth., xvn, 1-8; Marc., rx, 1-7; Luc., ix. 28-36, où un nouveau témoignage en faveur de la filiation divine du Christ est apporté par la voix du Père lui-même : « Celui-ci est mon Fils blen-almé, en qui J'ai mis mes complaisances, écoutez-le. » Matth., xvn, 5; Marc., vin, 6; Luc., ix, 35. L'expression · Fils bien-almé » commune aux trois évangles est significative dc la filiation naturelle. Voir plus haut, col. 1184. Est-ll besoin dc faire remarquer comment, dans les récits dc cette double scène, c'est toute la personnalité de Jésus. Fils de Dieu, fait homme pour notre salut, qui est manifestée. Après la confession dc Pierre à Césarée, Jésus explique la mission du Christ soutirant; la transfiguration nous dévoile le Christ glorieux; l'une et l'autre scène, en ce Christ soutirant ou glorieux, nous montre le Fils de Dieu et le Christ glorieux no sera tel qu'après avoir cl pour avoir soufleet, être mort et ressuscité. Cf. Matth., xvn, 9. On comprend mieux que saint Pierre ait pu, en toute vérité, écrire plus tard : « Ce n'est pas en nous attachant A d'mgénicuscs fictions, que nous vous avons fait connaître la puissance et l'avènement dc Noire-Seigneur Jésus-Christ; mais c'est après avoir été les spectateurs dc sa majesté. Car il reçut de Dieu le Père, honneur et gloire, lorsque, descendant dc la gloire magnifique, vint à lui cette voix : « Celui-ci est mon Fils bien aimé en qui j'ai mis mes complaisances : écoutez-le. · Il Pet., t, 16-17

b Le témoignage de Jésus. — De multiples témoignages, implicites ou explicites de la filiation divine de Jésus pourraient être recueillis des lèvres mêmes du Sauveur dans 1rs synoptiques. Voir Fil s r>K DlSU» t. v, col. 2391-2392. Nous préférons n'en retenir ici qu'un, le pius solennel du tous, celui que Jésus rendit, déjà captif de ses ennemis, en face du grand prêtre Calphe, Matthieu, xxvï. 63-64. et Marc, xïv, 61-62, mélangent une double affirmation tombée do la houche du Sauveur, celle de sa messianlté et celle de s.i filiation divine. Luc distingue plus nettement deux questions posées A Jésus amenant les deux réponses faites par Jésus : · Les anciens du peuple, les princes des prêtres et les scribes s'assemblèrent, et le firent venir dans leur conseil, disant : ‹ Si tu es *le* Christ, dis-le-nous. » II leur répondit : · Si je vous le dis, vous ne m; croirez pas; et si je vous interroge, vous ne me repondrez pas, ni ne me renverrez. Mais désormais le

*Fils de Thomme scr** assis à In droite de Dieu. » Alors |h dirent tous : « Tu es donc le *Fils de bleu '* » Et Jésus répondit : ‹ Vous lo dites, je le suis. » Et eux repartirent : « Qu'avons-nous besoin d'autre témoignage? Car nous-mc'mcs nous l'avons entendu de sa propre bouche. » Matthieu ct Marc se contentent de la question posée par CaTphe : « Es-tu le Christ, le Fils du |D'eu l béni? · Marc., xvi, 61. « Je t'adjure par le Dieu vivant de nous dire si tu es le Christ, le Fils de Dieu. » Matth , XXVI, 63. Sans prétendre préciser la pensée de Calphe cl des Juifs au sujet du sens de ce titre : «Fils de Dieu»,— lequel, nous l'avons vu, col. 117', ne re é\e pas de la tradition juive, mais de la prédication du Nouveau Testament, c'est-à-dire de Jésus, — Il apparaît clairement que les ennemis de Jésus y attacha ent l'expression d'une relation si Intime, si transcendante avec la divinité, qu'un homme ne pouvait y prétendre sans blasphémer. Ce n'est donc pas pour se présenter comme le Messie que Jésus était ocrirc de l In*· hi me : les Juifs attendaient le Messie, **el** Jésus, s'all *mant le Christ, n'avait qu'à prouver **sa** messianité. Mais Jésus était accusé de blasphème pour s'être fait Fils de Dieu. C'est exactement ce mémo sentiment qu'on retrouve chez Jean, plus nettenunt exprimé; Jésus ayant affirmé son unité avec le Père, les Juifs voulurent le lapider à cause du blasphème, « parce que, disaient-ils, toi, étant homme, tu te fais Dieu. » Joa., x, 33. Et, devant Pilate, Ils accusent derechef : · Nous, nous avons une loi, et selon cette lol. Il doit mourir, parce qu'il s'est fait Fils de Dieu » xrv, 7. Lo signification attachée par les Juifs et par Cafphc au titre de Fils de D ru, que s'était attribué Jésus, est donc déjà, à elle seule, une indication précieuse louchant la filiation divine de Jésus. Cf. E. Mnngenot, *Les évangiles synoptiques,* Paris, 1911, vn· conférence, p. 279-299; M. Lepin. *op. cit.,* p. 282-290; A. Slcitz, *Dos Evangelium von Cînlflrssohn,* Fribourg-en-Brisgau, 1908, p. 287-295. Mais il nous reste à determiner le sens de cette expression, dans la prédication même de Jésus.

b) Signification précise du titre « Fils de Dieu » dans ta prédication de Jésus. — On ne retient ici de la prédication de Jésus que cc qui est rapporté dans les synoptiques. Et nous disons que bien qu'aucune affirmation explicite de Jésus n'ait tranché la question des rapports métaphysiques du Fils ct du Père, il ressort cependant avec suffisamment de clarté, pour éloigner tout doute contraire, que le titre de Fils de Dieu, dans les synoptiques, suppose en Jésus, par rapport a Dieu le Père, une filiation propre et naturelle. Ici, le Fils de Dieu est le Fils propre et naturel de Dieu, par opposition aux fils de simple adoption.

o. *Rapports de dépendance, d'infériorité, d'adoraiion du L ils vis-à-vis du Père; de médiation entre le Père ct les nommes explication de ces rapports.* — Il convient de commencer par l'affirmation de ces rapports, qui, dans la personne de celui qui sc dit le Fils de Dieu, posent un problème en apparence difficile a résoudre, lut parole du Deutéronome, vi, 13, qui a servi à Jésus pour repousser la tentation du démon, Matth., iv, 10, domine toute sa conduite, au cours de sa vie publique. U formule sa propre règle de vie en rappelant le précepte de l'adoration de Dieu. Marc., xu, 29; cf. Matth., xxu, 37; Luc., x, 27. Il prie et passe les nuits en prière. Luc., vi, 12. La prière le soutient au moment d'accepter le calice de la passion. Marc., xiv, 36; cf. Matth., XXVI. 39; Luc., xxu, 42. Sur la croix, il répète les paroles du Fs. X», 1. Marc., xv, 34; Matth., xxvn, 40. Au moment de mourir, Jésus prie encore son l'èrc de pardonner à tes bourreaux et de recevoir son Ain* Luc., xxuj, 34, 46. Bon nombre de paroles sont profér·'. par Jrtu*. qui semblent le placer en un rang v mlexıɯnié vu-û-sn du Père : « Pourquoi m'appcllcs-tu bon? Personne n'est bon, si cc n'est Dieu seul. · Marc., x, 18. Et encore : « N'appelez personne Ici-Las « père », car vous n'avez qu'un Père, c'est Dieu et ne vous fait s pas appeler « maîtres ·, car vous n'avez qu'un maître, c'est le Christ. » Matth., xxin, 9-10. Et encore, aux deux fils de Zébédéc, qui lui demandent de siéger dans son royaume aux deux premières places, Jésus répond : « ... D'étrc assis à ma droite ou Λ ma gauche, il ne m'appartient pas de vous l'accorder à vous, mais à ceux qui mon Père l'a préparé. » Matth., xx, 23. C'est le Père seul qui a l'initiative des faveurs à accorder. De même c'est le Père seul qui connaît le Jour du Jugement. Le Fils est nommément exclu : « Pour ce qui est du Jour ct de l'heure nul ne le sait, ni les anges du ciel, ni le Fils, mais le Père seul. » Marc., xnr, 32. Chez saint Jean, Jésus dira expressément : « Le Père est plus grand que mol. » XIV, 28. D'autre part, Jésus nous apparaît comme le médiateur qui aide les disciples à franchir la distance qui les sépare du Père : il est, pour ainsi dire, l'intermédiaire entre son Père et les hommes : « Qui *vous* reçoit,me reçoit; ct qui me reçoit, reçoit *Celui qui* m'a envoyé. » Matth., x, 40. « Qui *vous* méprise, *me* méprise; et qui me méprise, méprise Celui qui m'a envoyé. » Luc., x, 16. « *Je* dispose en *voire* faveur du royaume, comme *mon Père* en a disposé en ma faveur. » Luc., xxn, 29. On trouvera le même parallélisme chez saint Jean, vï, 57; x, 14-15; xv, 9-10; xvn, 28, ct surtout xx, 21 : « De même que le Père m'a envoyé, ainsi moi Je vous envoie; » et chez saint Paul, voir plus loin, col. l 6 sq.

Il serait trop simple d'expliquer ces relations, de dépendance, de prière, d'adoration du Fils par rapport au Père par l'incarnation, la nature humaine du Fils étant par elle-même, dans la personnalité de Jésus, la raison de ces relations d'inférieur à supérieur. Sans doute, comme homme Jésus devait à Dieu l'adoration ct la prière. Voir plus loin. Mais Ici, nous le verrons bientôt, les textes évangéliques établissent entre le Fils incarné et le Père une communauté de nature et d'attributs qui nous obligent à chercher en la vie divine cllc-mêine la raison dernière des sentiments de dépendance qui animent le Fils par rapport au Père. Et par là nous touchons à l'intime même du mystère de la Trinité : « Les paroles du Seigneur ne sont pas pour nous des objections à écarter; elles sont la lumière qui nous guide, ct celles-ci sont des plus précieuses, en nous introduisant au cœur même du mystère chrétien, en nous faisant pénétrer l'humilité du Fils de Dieu Incarné. Dès qu'on ouvre l'Évangile, on est frappé par ces sentiments d'humilité, si nouveaux dans le Judaïsme, ct si puissants chez tous ceux qui approchent le Christ et qui sont conduits par son esprit, ... le Précurseur,... la vierge Marie... Mais, si l'on contemple le Christ lui-même, on aperçoit en lui, vis-à-vis de son Père, une dépendance, un anéantissement, dont rien ici-bas ne peut donner l'idée; ni sa doctrine n'est de lui, ni ses œuvres, ni sa vie; le Père lui montre cc qu'il doit dire et faire ct, les yeux sur cette règle souveraine et très aimée, Jésus-Christ parle, agit cl meurt. Cette dépendance naturelle s'accompagne chez le Fils d'une infinie complaisance; de même que le Père s'épanche en lui avec un amour indicible, de même le Fils prend son bonheur a *recevoir* et à *dépendre.* C'est là cc qu'il y q de plus Intime en Notre-Scigneur; cl plus on pénétre le secret de celte vie, mieux on comprend ces paroles d'humble dépendance qui invitent les disciples û remonter jusqu a la *source* de la vie, de la iionlé, de in science. *Dieu le Père...* C'est donc que ce trail |l'insondable dépendance du Fils vis-à-vis du Père| loin de compromettre la filiation divine, en est au conti aire, un élément essentiel; il ne doit point la voiler ù nui yeux, mais, au contraire, lu révéler. »

J. Lebreton, *Les origine· du dogme de la Trinité,* p. 297-298.

b En revendiquant pour lut les attribut· dtolns, Jésus, marque qu'il est Dieu comme le Pire. — a) Jésus en premier lieu, s'arroge *le pouvoir dioln de remettre les péchés.* Deux fois au moins, explicitement, Il absout les pécheurs, le paralytique de CapharnaQm, Matth., **ix,** 2-8; Marc., n, 5, 12; Luc., v, 20-26; la pécheresse publique chez Simon le pharisien. Luc., vn, 36-50· Dans le second cas, le sens du texte sacré est peut-être un peu plus expressif pour marquer que Jésus remet, par un pouvoir qui lui est propre, les péchés. Les scribes, toutefois, ne s'étalent pas trompés sur la portée des paroles de Jésus au paralytique : · Celui-là blasphème; qui peut remettre les péchés, sinon Dieu seul? · Marc., n, 7. Il est vrai que dnns la Bible, la rémission des péchés est toujours regardée comme une prérogative divine. Cf. Is., xuw, 25; xuv, 22, etc. Aucune formule d'absolution n'existe dans le Judaïsme, qui ne reconnaît à aucun homme, si saint ct si grand soit-il, le pouvoir de purifier les âmes coupables. Et Jésus, pour prouver qu'il ne s'arrogeait pas mensongèrement le pouvoir sur les péchés, accomplit un miracle de guérison qui marque la véracité de son affirmation.

β) En second lieu, Notrc-Seigncur, qui parle **en** maître sur la Loi et sur le sabbat, voir col. 1201, à certains moments accentue cette autorité au point de *se substituer à Dieu, comme fln dernière el raison suprême de la moralité humaine.* « Chez lui, dans l'intérieur des autres, il réclame tout pour lui, sachant que tout lui est dû : « Quiconque aime son père ct sa mère pins que mol, n'est pas digne de moi. » Matth., x, 37. C'est Jésus qui, au jour du jugement, ne connaît pas ceux qui font l'iniquité. Matth., vn, 23. Cette · substitution » de Jésus ù Dieu dans l'ordre de la moralité apparaît surtout dans la scène du pardon accordé à la pécheresse Luc., vn, 36-50. Dans le texte évangélique, ccttc pécheresse, parce qu'elle a péché, sc trouve être la débitrice de Jésus ct son amour pour lui est le motif et à la fois l'eftet de son pardon. Or le péché est essentiellement une dette envers Dieu ; les pécheurs «ont les débiteurs de Dieu, Matth., vï, 12; Luc., xm, **4,** qui n'obtiendront miséricorde que dans la mesure où Ils pardonneront eux-mêmes. Matth., xvm, 23-35 Ces habitudes de parole et de pensée rendent plus manifeste le rôle que le Christ prend Ici; c'est bien celui que, dans tout l'Évangile, il donne à Dieu : en péchant, on s'est rendu son débiteur; mais aussi, en l'aimant, on attire son pardon. On reconnaît, dans cc dernier trait, une conception fondamentale de l'Evangile, ct qui éclaire puissamment le problème du Christ : *C'est de ses relations avec le Christ que depend la valeur religieuse de tout homme;* c'est par elles que la pécheresse est sauvée; c'est sur clics, ... que tous les hommes seront jugés au dernier jour : « Venez, les bénis de mon Père,... car j'avais faim cl vous m'avez donné à manger. » Matth., xvm, 23-35. Les considérants de la sentence de damnation sont exactement parallèles; de part ct d'autre, une seule question est posée : Qu'est-cc que l'homme a fait pour le Christ? Comme la pécheresse. Il était son débiteur; l'a-t-il aimé comme la pécheresse. » J. Lebreton, *op. cit.,* p. 270. Remarquons-le. Il n'y a pas ici une simple règle abstraite de morale comme l'alllrment certains exégètes libéraux. Cf. H. J. Holtzmann, *Lehrbuc/t der neutestamentllchen Théologie,* L i, p. 320. Cc qui, dans l'enseignement de Jésus, fait l'objet do la vie chrétienne, ce n'est pas « l'idée pure du bien », c'est sa personne même que l'on doit suivre et servir.

v) En troisième lieu, Jésus s'attribue la qualité de *iuqe du monde* ù la fln de» temps Or, ce Jugement, dans toute la tradition Juive, Ot réservé A Oæu seul. Mais le Christ, dans les évangiles synoptiques, afUrmc explicitement qu'il exercera ce Jugement, non pas parce qu'il sera témoin au Jugement de Dieu, mais parce qu'il rendra lui-même la sentence en qualité de juge. Marc., xm, 34-37; Matth., xm, 37-12; xxiv, 48-51; Luc., xn, 36-38; 45-48; xxi, 34-36 et surtout Matth., vu, 22-23; xvi, 27; xxiv, 30-31, et xxv, 31-46. Cf. C. \V. Wotaw, art. *Sermon on the Mount,* dans le *Dictionary o/ the Bible* de Hastings, L v, p. 435, n. 3, contre les exégètes qui, s'appuyant sur Marc., vm, 38, veulent faire de Jésus un simple témoin privilégié. Holtzmann, *op. cit.,* L i, p, 319 et *Dos messiantsche Beiüusstsein Jesu.p.* 84-85; Lolsy, Les *Évangiles synoptiques,* 1.1, p. 890; t. n, p. 26.

Il n'est pas difficile, d'ailleurs, de démontrer que, selon la théologie juive au temps de Notre-Seigneur, le jugement du monde est réservé à Dieu seul. *Assumptio Moysis,* x, 7 : « Il se lève le Dieu suprême, seul éternel, et ll sc manifestera pour punir les nations. » Cf. *Testamentum Levi,* v, 2; *Testamentum Juda,* xxn, 2; *Henoch Slav.,* xxxin, 1; l v iii, 1. Le jugement est « le jour du Seigneur », dans *Baruch syr.,* XLVin. 47; ‹ le jour du Tout-Puissant », *id.,* l v, 6; « le grand Jour du Seigneur », *ilenoch slav.,* xvm, 6; ‹ le jour de la vlsitatmn du Seigneur », *Testamentam Aser,* vn, 3; *Ps. Sal.,* x, 5; xv, 13-14. Dieu se réserve le droit de juger. De même que toutes choses ont été faites par moi et non par un autre : ainsi la fln de toutes choses sera par moi ct non par un autre, » IV Esdras, v, 56; vï, 6; cf. rx, 2; v, 40; vm, 33; *Ps. Sal.,* xv, 9, 13-14; *Ilénoch,* i, 3-9; x l v h i, 3; xc, 20 sq.; χσ, 15; c, 4; *Or. Sibyl.,* ni, 91; iv, 40 sq.; *Baruch syr.,* xx, 2-1; l x x x iii, 2; *Assumptio Moysis, x,* 7; *Jablt.,* v, 13; *Testamentum Levi,* ni, 2; îv, 2. Le Messie n appar .ut jamais comme juge, sauf dans le livre des *Paraboles d'Hénoch,* l x i, 5, où encore il n'a pas à exercer seul le Jugement universel. Cf. P. Volz, *J idlsche Eschatologie von Daniel bis Akiba,* Tu bin ‹ue, 19 »3, p. 259. En regard de ces textes qui établissent soLdement la vérité de notre première assertion, les textes du Nouveau Testament montrent non moins clairement quo le jour du Jugement sera le jour du Christ, et que le Jugement est réservé à Jésus. Jugement et parons e *(adventus),* sont absolument synonymes dans le Nouveau Testament. CL l Cor., îv, 3. Or, la parousie est l'avènement du Fils do Γ Homme, c'cst-à-dire du Christ, Matth., xxiv, 27, 37, 39; clic est · le jour du Christ », Luc., xvn, 21; le «jour où le Fils de Γ Homme sera révélé. » Luc., xvm, 30. On trouve plus fréquemment encore chez saint Paul l'expression *jour du Christ:* I Vhess., v, 2; II Thés., n, 2; l Cor., i, 8; v, 5; II Cor., t. 11; PhiL,t, 6, tO;cf. II Pet.,m, 10; ou encore l'exprcssi m *parouste* (adventus) *de Notre-Seiqneur Jésus-Christ,* 1 fhess., uit 13; îv, 15; v, 23; II Tiiess., π, 1. S; l Cor., xv, 23; cf. Jac., v, 7; II Pet., in, 4. Quelques textes cependant, dans le Nouveau Testament, attribuent le Jugement à Dieu, sod que Dieu le Père dans le juge ucut, joue le rôle de rémunérateur ou de vengeur, *l* k Ui., v i, 4,6, l I. 15, 18; x, 28-33; xvm, 35, Luc., xu. 8-9, tout en laissant au Fils lo rôle do Juge. cf. Luc., xn, 15-48; xxi, 31-36, et rapproclicr Joa., v, 22-27; soit que D.eu j‹ u lui-même le rôle do Juge, Apoc., xx, 11-15, cl que le jugement soit lo « Jour du Seigneur », *dies Domtai,* sans autre spécification. Apoc., vï, 17; xvi, 11; l Pet., n, 12; Il Pet., m, 13; Rom., n, 5. Mais ces a îhmations ne font que corroborer notre raisonnement. D.eu e^t lo Juge; mais il a donné nu Fils le pouvoir do juger. Joa., v, 26. Et cela, précisément parce que le Fils est Dieu et lient ce pouvoir divin en vertu même de sa relation d'origine vis-à-vis du Père.

« Ainsi, pouvons-nous conclure avec lo P. Lcbrelon, duns la doctimc des fins dernières ou, pour parler plus exactement, dans toutes les doctrines du salut, le Christ a tout transformé, *en revendipi mt pour lut·*

mén e un rdle /usque-làréserve à Dieu : le péché, la pénitence, la charité, le pardon, le jugement, ces relations morales les plus profondes qui puissent exister entre l'homme ct Dieu, apparaissent maintenant comme établies entre l'homme et Jésus-Christ. » *Histoire du dogme de la Trinité, p. 274,*

c. Jésus enfin nous dévoile directement le mi/slère de sa filiation divine et explique ainsi le sens profond et transcendant du titre de · Fils de Dieu » revendiqué par lui au tribunal de Ca phe. — Déjà dans le célèbic texte relatif au jour du jugement : ‹ Nul ne le sait, ni les anges du ciel, ni le Fils, mais le Père seul », il apparaît que le Fils sc place bien au-dessus des anges ct que, par conséquent, Il ne peut être que le Fils naturel ct propre du Père, Dieu comme le Père. L'ignorance du Christ est ici toute économique ct ne comporte aucune infériorité dans le Fils par rapport au Père. Cf. Lagrange, *Évangile de S. Marc,* p. 327 ct Sciencr du Chr ist , Mais cette transcendance infinie et divine du Flh nous est encore enseignée par Jésus, dans certaines comparaisons où apparaît toute l'infinité de la nature : «lly a ici plus que Jonas;.,, il y n ici plus que Salomon,» Matth., xn, 41,42; cf. Luc., xi, 32,31 ; « il y a Ici quelqu'un de plus grand que le temple. » Matth., xn, 6. De telles façons de parler sont déjà, surtout pour les Juifs, significati' es. Mais Jésus se sert, pour démontrer sa divinité, d'un argument bien plus pressant, IJ fait appt l au prophète David : «Les pharisiens étant assemblés, Jésus les Interrogea, disant : « Que vous semble du Christ? de qui est-il fils? Ils lui répondirent : * De David. · Il leur répliqua : « Comment donc David l'appelle-t-il dans l'Esprit, son Seigneur, disant : « Le Seigneur a dit ù mon Seigneur : Asseyez-vous ù ma droite. » Si donc David l'appelle son «Seigneur », comment est-il son Ills?» \ al th., xxn, 41-45 ; cf. Marc., xn, 35-37 ; Luc., xx,41-44. Jésus n'entend pas ici repousser la filiation dnvldiquc,mais il veut faire reconnoitre en meme temps une (Hint ion plus haute, celle qui convient au « Fils » appelé pur David inspiré son « Seigneur ».

Jésus n'en est pas resté IA, dans son enseignement public, touchant la révélation du mystère de 1'I tomme· Dieu. Il a fait comprendre clairement que cette filiation, transcendante et distincte de la filiation davidique, n'est pas une simple filiation adoptive, si élevée soit-elle en dignité par dessus les anges et les hommes. Il a prêché maintes fois la paternité de Dieu par rapport aux justes; mais Dieu n'est pas son Père comme Il esl le père des hommes : Il apprend à scs disciples « dire : · *Notre* Père »; mais lui-même ne parle pas ainsi; Il dit : « *Votre* » Père et « *Mon* » Père. Même lorsqu'il s'adresse A eux, Il observe cctte distinction : » Je *vous* prépare le royaume, comme *mon* Père me l'a préparé. » Luc., xxn, 29 « Et moi, Je vais *vous* envoyer le don promis de *mon* Père. » xxiv, 49. D'autre part, m dit-Il pas : « *Votre* Père qui est au ciel,... *votre* Père céleste. » Matth., vn, 11; vi, 32, etc. SI précieuse toutefois que soit l'indication contenue en ces formules, ‹ Ile · si encore inferieure à l'enseignement que Jésus formuk, quelques jours avant sa mort, dans plusieurs paraboli b où sont expliquées les rcl.liions du Fils au Père. Il est temps d'ailleurs que Jésus se révèle pleinement. Cf. Cramer, S. *Marc,* p. 389. La parabole du banquet, Luc., xîv, 16-24, apparaît chez Matthieu, xxn, 1-4, avec de* traits plus accentués. L'invitation esl lancée par un roi à l'occasion des noces de son fils; h crime des invités parait plus grand, car non seulement ils se dérobent, mais ils mettent ù mort les envoyés du roi. La parabole des vignerons homicides, '· . x», 1-9; cf. Matth., x x j, 33-41; Luc ., xx, 9-16. est plr< * gnificative encore : c'est le « Cils bicn-aimé », c'tft I · ho.lier ». c'est-à-dire le til unique, propre, naturel. Sa nt Marc écnt : ἐτχ ἑνα clycv vUv αγαπητὸν. Jtau» esl ct fil»; le Per» tnt l'homme qui plante ta vigne, le fils sera mis ʌ mort ; c'est la passion prédite. (Et ce détail milite en faveur de l'authenticité de la p rabble : cf. F. C. Burkitt, *The parable of the wicked husbandmen,* dans *Transactions of the third international congress og (he histon/ o religions,* Oxford, 1908, t. n, p. 321 sq.; Van Combrughc, *De soleriologiu christianæ primis fontibus,* Louvain, 1905, p. 32-42). Sur la signification de αγαπητὸ , ci. col. 1184. Le mot κληρονὸμο , héritier, n'a pas besoin d'explication : le fils est l'héritier nature) de son père. Jésus est l'héritier naturel du Père; nous sommes, en lui ct par lui, des co-héritiers, ct à cc titre seulement, des héritiers. Cf. Rom., vm, 17.

Il nous faut, enfin, Insister sur un texte commun A Matthieu, xi, 25-27 et A Luc, x, 21-22 ct qui, par les lumières qu'il projette sur les relations intimes du Père ct du I ils, est tout A fait digne de la théologie johannique. Saint Luc marque expressément que ccs paroles de Jésus ont été prononcées sous l'influence de l'Esprit Saint : · Jésus dit : Mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, je vous rends gloire de ce que vous avez caché ces choses aux sages ct aux prudents et que vous les avez révélées aux petits. Oui, mon Père, parce qu'il vous a plu ainsi. *Toutes choses niont été données par mon Père, Et nul ne connaît le Fils, si ce n'est le Père, et nul ne conna'l le Père, si ce n'est le Fils et celui à qui le Fils aura voulu le révéler.* » Sur l'authenticité de cc texte, attaquée, dans son ensemble, par A. Loisy, dans un détail par Harnack, dans l'originalité de sa forme, par Ed. Norden, on consultera J. Lebrcton, *Les Origines du dogme de la Trinité,* 4· édit., note D, p. 515-552; H. Schumacher, *Die Selbsloffenbarung Jesu bei Mal., Xi, 27 (Luc., x, 22),* Fribourg-cn-Brlsgau, 1912 et L. Koplcr. *Die ‹fohanneischc* Slelle bei den Sijnoptikern,* série d'articles dans la *Theol.-praklische Quartalschrift* de Llnz, 1913-1914. Dans cc texte, le Fils, c'est Jésus-Christ; mais c'est la filiation divine qui est mise uniquement en relief. Cette filiation divine est un mystère inconnu des hommes, connu du Père ct du Fils seuls et de ceux A qu il plaît uu Fils de se révéler. On ne trouve pas dans saint Jean de texte plus profond ct plus significatif. · Quelques paroles du Seigneur, rappelées ci-dessus pouvaient faire pressai ir aux Juifs la préexistence du Fils de l'homme près de son Père; d'autres, pins explicites, le faisaient apparaître dans cette gloire céleste, A la fin des temps; ici, duns la simplicité transparente de cctte sentence, c'est l'éternité tout entière qui se révèle ct le mystère de la vie divme, où le Père et le Fils, insondable à toute créature, se pénètrent totalement l'un l'autre. A cette lumière, l'Évungile tout entier s'éclaire : d'autres fols, le Christ s'était présenté lui-même, A mots couverts, comme le tenue vers lequel tout Israël tendait : « Beaucoup de prophètes et de justes ont désiré voir ce que vous voyez et ne l'ont pus vu, » Matth., xm, 17 ; dans celte circonstance même, il vient de montrer A ses disciples comment la loi et les prophètes n'étalent que la preparation du ministère de Jean-Baptiste, et Jean lui-même, moindre que le plus petit dans le royaume des deux. Matth., xi, 11-15. On comprend désormais cc qui fait la grandeur ncomparble de cct ordre no vi.au; c'est que le mystère de Dieu, jusqu'ici Inaccessible, est révélé, ct par celui-là qui seul pouvait nous y Introduire, par le Fils; c'cst cc que saint Jean red ra au début de son évangile ; « Personne n'a jamais vu Dieu; le Fils unique, qui est dans le sein du Pere, cclui-IA nous l'a fait connaître. » i, 18. Celte parole suffirait, à elle seule, a déterminer le dogme chrétien, à faire reconnaître dans le Fils de Dieu non point un être intermédiaire, tel que ceux qu'avait conçus Philon, mais le Fils égal el consubstantiel A son Père. Saint Paul et saint Jean compléteront par d'autres traits cctte révélation du Christ;

ils ne la dépasseront pas. » J. Lcbreton, *op.. dt,* p. 292-293.

Bibliographie. — Voir Fil s db Dîbv, col. 2395.

r, *LE COURONNEMENT DK L RN&Kt ONRMBNT DR JÉSUS DANS LA RESURRECTION GLORIRpRE.* – Cette question peut être envisagée sous plusieurs aspects. L'apologiste, se souvenant de I Cor., xv, 14, trouve ibns la résurrection du Sauveur le signe évident de la crédibilité de tout l'enseignement de Jésus. L'exégète et l'historien ont surtout à prouver l'historicité des récits ct la réalité de la résurrection du Sauveur. Le théologien sans négliger l'un et l'autre de ces deux aspects, et accueillant avant tout les résultats positifs de l'exégèse et de l'histoire doit montrer dans le Christ glorieusement ressuscité la même personnalité que dans le Christ vivant de la vie commune des hommes ou soutirant les tourments de sa passion. C'est le même Christ, qui s'est humilié jusqu'à revêtir la forme d'esclave, que Dieu a glori hé en le ressuscitant d'entre les morts. Le Christ ressuscité n'est pas une création de la conscience chrétienne à un âge postérieur; il répond à une réalité certaine qui, prenant corps dans les récits sacrés, y achève la révélation de ITIoinme-Dieu. Mais cctte réalité manifeste dans le Christ une vie toute nouvelle, très dissemblable de celle que Jésus qui avait pris tout l'extérieur de la vie ct de la croissance humaine, *habitu inventus ut homo,* menait sur terre avant sa mort; une vie désormais conforme aux exigences créées dans la nature humaine du Christ par l'union hypostatique.

Ie *Le Christ ressuscité continue historiquement le Christ qui s'est révélé, dans les synoptiques, homme et Dieu.* — I. *Le Christ des synoptiques a eu la connaissance certaine de sa résurrection future.* Quatre fois Jésus fait une allusion explicite à sa résurrection après trois Jours. Marc., vm, 31, Matth., xvi,21 et L e ix. 22;— Marc., ix, 8-9 Matth., xvn, 9; - Marc., ix. 30, Matth., xvn,23;—Marc.,x,34. Matth., xx. 19 et Luc., xvm,33. Nous savons que ces paroles de Jésus ne furent pas immédiatement comprises de ceux qui les entendirent : ces prédictions ne s'illuminèrent qu'aux clartés de la résurrection. Toutefois, les Juifs s'en souvinrent au moment de la mise au sépulcre. Matth.. xxvn, 63-6G. En dehors de ces quatre prophéties explicites, on doit également relever deux paroles de Jésus qui désignent d'une façon figurée la résurrection future. La première est relative au « signe de Jonas ». Matth., xn, 38-42; cf. xvi, 1-4; Marc., vm, 12-13; Luc., xi, 29-33. Les exégètes sont assez, incertains du sens exact qu'il faut attribuer au signe de Jouas. La majorité des exégètes libéraux ct nombre de catholiques font porter l'application du signe, d'abord sur la prédication, et indirectement sur toute la carrière publique du Maître, miracles et résurrection y compris. Cf. Λ. Durand, *Pourquoi Jésus a parlé en paraboles,* dans les *i.ludes,* 20 juin 1906, p. 764 et note; Λ. van lioonacker, *Les douze petits Prophètes,* Paris, 1908, p. 320-325. Mais le texte de Matth., xn, 40, devient bien dilllcilctnent explicable cn celte hypothèse. Jésus, en ellet, y déclare expressément : · Car tout a>nsl que Jonas fut dans le ventre du poisson, trois jours ct trois nuits, ainsi le Fils de l'homme sera dans le sein do la terre, trois jours ct trois nuits. » La comparaison entre Jonas et Jésus porte sur l'ensemble de la mission de Jonas, histoire ct message. Mais lo « signe › c'est l'épisodé miraculeux des trois Jours et trois nuits passés dans l'abîme, et la dramatique survie qui cn fut la mite, image de la mort ct de l'ensevelissement de Jésus suivis de sa résurrection glorieuse. La diflérenco sera tout entière entre l attitude des Ninivilcs sc convertissant .. la predication de Joniu et celle des Juifs que la p .d.cal.on du Chriel aura laissés incrédules. « Tout le passage est donc *prophétique* et le second Jonas, c'est Jésus ressuscité. » L de Grand maison, *Jésus Christ,* col. 1510. Cf. J. Knabenbauer, *Commentarius in Matthæum,* 1892, L *i,* Paris, p. 501 ; Théodor Zah , *Das Evangelium des Matthieu» ausgelegt,* 3· édit., Iχ·ρζ g, 1910, p. 473. Les exégètes radicaux rejettent parement et simplement, à titre d'interpolatioiu, les textes relatifs au signe de Jonas, A. Loisy *Les évangiles synoptiques,* 1.1, p. 99t. ——Au signe de Jonas, d faut ajouter le signe du « temple réédiflé. » Jésus, au cours de ses prédications, avait donné comme signe de la vérité de son enseignement la possibilité de détruire le temple de Dieu et de le réédlfter après trois jours. Matth., xxvi, 61. Marc., xîv, 57-59; cf. Matth., xxvn, 39-10, Marc., xv, 30-31; AcL, vi, 13,14. Mais c'est l'évangile de Jean qui nous rapporte le plus fidèlement (parce qu'il rapporte les paroles du Maître et non celles de ses accusateurs) la prédiction faite par Jésus et le sens qu'il y attachait: ‹ Les Juifs prenant la parole lui dirent : « Par quel signe nous montres-tu que tu peux faire ces choses? » Jésus répondit ct leur dit : · Détruisez ce temple et je h relèverai cn trois jours. » Mais les Juifs repartirent ‹ On a mis quarante-six ans à bltir ce temple, et to tu le relèveras en trois jours? » Mais Jésus parlait du temple de son corps. Lors donc qu'il fut ressuscité d'entre les morts, ses disciples se ressouvinrent qu'il avait dit cela ct ils crurent à ΓÉcriture et à la parole qu'avait dite Jésus. » n, 18-23. La prophétie, obscure au moment où le Christ la formule, s'éclaire par les événements. Elle montre du moins que Jésus, connaissait d'avance le fait de sa résurrection future. Cf. J. Knabenbauer, *Commentarius in Johinnem,* Paris, 1898, p. 132 sq.; J. E. B Iser, *Das Eoangelium des heil. Joannes,* Fribourg-en-Brisgau, 1905, p. 85 sq.; Th Zahn, *Das Evangelium des Joannes ausgelegt,* Leipzig, 1908, p. 170.

2. *La résurrection de Jésus-Christ est un /ait historique certain.* — La croyance à la résurrection du Christ, au témoignage de saint Paul, I Cor., xv, 1-20, est un fait notoire dans l'Eglise de Corinthe, ct saint Paul cn fait le point de départ de son argumentation pour prouver la résurrection des morts en général. Mats cette croyance, fondamentale dans l'Église, dès l'époque où Paul y fut accueilli (no dit-il pas qu'il l'a reçue ‹ par tradition ») repose sur des faits historiques absolument certains. Ces faits, ce sont les apparitions de Jésus ressuscité. Les témoins de ces apparitions sont encore, pour la plupart, vivants au jour où Paul écrit. C'est Pierre, que saint Paul met à part, au pre nier rang, et dont il fait ainsi ressortir l'autorité. C'cst auss e collège des Douze; c'est la foule des cinq cents disciples. presque tous encore vivants;c'est Jacques, dont lo témoignage pouvait avoir tant d'importance pour les chrétiens judalsants; ce sont en lin, d'une manière gémi .ne · tous les apôtres ·. Saint Paul, à ccs apparitions du Christ ressuscité, joint l'apparition dont il fut personnellement favorisé sur la route de Damn. L'évidence du fait dont il s'agit de témoigner y fut si grande, que cette apparition, sur cc point, peut être pleinement assimilée aux apparitions antérieures à l'Ascension : ὡφΟη ὡρΟ/} Ιχχὡοφ... ἐτχχ'ον δἐ πἀντων ὡσηχρ<1 τφ ἐχτρὡματι ὡφΟη χαμοί. Cf. Act., rx, l 20; xxn, 4 17; χχνι, 9-19. La liste des témoins dressée par saint Paul n'est pas exhaustive.

Les récits évangéliques, qui ignorent l'apparition ù Jacques, laquelle est mentionnée dans FÊvanglle selon les i iébreux. cité par saint Jérôme, *De viris illustribus* c. n, ne font qu'une allusion rapide à l'apparition à Pierre, Luc., xxiv, 31, mais complètent la liste des témoignages apportés par Paul, par plusieurs récits circonstanciés d'apparitions. C'est tout d'abord, l'apparition de l'ange aux saintes femmes, Matth.,

xxvm, 5-7, cf. Marc., xvi, 5-7; Luc., xxiv, 3-8; et, pendant leur fuite vers les apôtres, l'apparition de Jésus lui même A ces femmes, Matth., xxvm, 9, 10; c'est l'apparition de Jésus â Marie de Magdala, racontée avec des détails par Joa., xx, 11 18 ct A laquelle se réfère le sec résumé qui constitue la finale deutérican nique de Marc., xvï, 9; c'est l'apparition aux deux disciples d'EmmaOs, narrée avec une précieuse abondance de faits, de discours ct de gestes par Luc, xxiv, 13-35; cf. Marc., xvï, 12 13; c'est l'apparition aux apôtres, en l'absence de Thomas, Joa., xx, 19-25; cf. Luc., xxiv, 36-49 ct la nouvelle apparition, en pré scnce de Thomas, Joa., xx, 26-29; c'cst l'apparition du Christ aux sept disciples, près de la mer de Tibériade, Joa., xxi, 1-23; c'cst, enfin, l'apparition en Galilée, rapportée par saint Matthieu, xxvm, 16-20; cf. Marc., xvï, 15-18; puis le récit de l'ascension, Luc., xxiv, 50 53, dont on trouve un écho dans la finale de Marcn xvï, 19 20, peut être résumée des Actes, i, 1-9. Parmi les évangiles non canoniques, *VÉvangile des Hébreux* raconte l'apparition de Jésus à Jacques; un fragment copte du n* siècle décrit l'apparition aux saintes femmes près du sépulcre; enfin, *VÉvangile de Pierre, t. 29* 60 après le fait meme de la résurrec lion, narr avec une singulière gaucherie, rapporte, l'apparition A Marie Madeleine et aux saintes femmes. Voir les textes dans E. Preusschcn, *Antilegomena,* 2· édit., Giessen, 1905, p. 7-8; 83 81; 16-20.

Les narrations évangéliques sont-elles suffisantes pour démontrer historiquement le fait de la résurrection? Nous ne ferons qu'indiquer brièvement les points qui semblent acquis, de l'inspection et de la discussion des textes sacrés. Pour les détails critiques, on p urra se reporter à l'étude de E. Mangcnot, *La Résurrection de Jésus,* Pans, 1910.

o) Il faut reconnaître qu'c égard A l'importance de la résurrection relativement A la foi ct aux espérances chrétiennes que ce miracle contresigne, les récits des apparitions, sauf Luc., xxiv, 13-36 et Joa., xx. 19-29 apparaissent assez vagues ct dépourvus des précisions historiques qu'on aurait aimé à trouver en une matière aussi fondamentale. Ils ne renferment aucune indication sur le point capital de In résurrection elle-même dont ils n'ofirent aucune description. Cette indigence relative de nos récits s'explique d'ailleurs naturellement par une double cause : d'une part, la possession tranquille et Incontestée de la substance de l'événement, ct ‹i'autre part la dltl culte d'exprimer nettement les conditions de la nous elle vie de Jésus, si différentes des conditions habituelles de la vie humaine. Loin toutefois d'exclure la vérité historique du fait de la résurrection, ces constatations semblent la confirmer, car elles dénotent, chez les auteurs sacrés, l'absence totale de préoccupai ons qui n'eussent pas manqué d'exister chez des auteurs désireux d'ajouter, en marge de l histoire, des récits pleins d'attraits pour la curiosité et la fol des premières générations chrétiennes. • B en n'est plus instructif, dit le P. de Grandmaison, que de comparer aux récits les intentions prit« «s aux narrateurs par M. Arnold Meyer, par exen pie : *Die Aufentehung Christi,* 'I ubingue, 1905, p 14, %q. D'après ce critique, révan«»,le de la résurrrrt on étant le principal, le plus sujet à contestation el a tauuc interprétation, il fallut beaucoup ajouter aux traditions primitives, préciser des traits, harmoniser, prévenir des difficultés. Pour satisfaire des néophytes avides de merveilleux... il fallut... faire une prrt à la chu r du Christ, aux miracles, aux repas sacré*. De là,de nouvelles additions. Enfin, la tendance apokigét que ct evheménstc de la communauté doit entrer ⧫η l gne de compte, comme aussi la nécessité de montrer des prophet es accomplies. On se demande alor* conm.cnt tant d'intentions, tant de nécessités, tant de motifs pour étendre, Interpoler, multiplier la matière primitive, ont abouti A nos maigres, brefs et fragmentaires récits. » *Jésus-Christ,col.* 1488-1-189, note.

b) Il faut reconnaître, en outre, que les récits évangéliques de la résurrection sont en désaccord, nu moins apparent, surtout pour cc qui concerne les apparitions du Sauveur. Celles-ci ne se sont produites, selon les différents récits, ni au même temps, ni au même lieu, ni pour les mêmes personnes, ni dans les mêmes circonstances. Les récits s'inspirent, dit n, de deux traditions différentes, la *galiléenne,* la *hiérosolymitaine,* scion qu'ils rapportent les apparitions de Jésus exclusivement en Galilée ou A Jérusalem. Saint Marc, sauf la finale deutérocanonique, xvï, 9-20 et saint Matthieu, sauf xxvm, 9-10, comme *ΓÉvangile de Pierre,* ne parlent que d'apparitions ayant eu lieu en Galilée; saint Luc, saint Jean, sauf l'appendice du chapitre xxi, ne relatent que celles qui sc sont produites A Jérusalem. L'évangile de saint Luc nous .alsse même l'impression que ces apparitions sc termineraient le soir même de la résurrection. Jean xxi et Marc, xvï, 9-20 combinent les deux traditions. Il est difficile de dire si Paul s'en tient exclusivement à la tradition galiléenne, ou s'il ne combine pas les deux prétendu s traditions.

Quoi qu'il en soit des objections que ces données ont fournies A la critique non catholique contre la résurrection, et A nous « n tenir purement ct simplement aux textes des évangiles, Il faut affirmer avec netteté que si nos évangélistes rapportent deux traditions différentes, Ils considèrent ccs traditions comme complémentaires et non omme exclusives. Matth., xxvm, 9-10, rapporte l'apparition aux saintes femmes, apparition Judéenne A coup sûr. La finale de Marc, xvï, 9-20, quelle que soit la solution apportée au problème de son authenticité (sur ce problème voir E. Mangcnot, *Marc (Évangile de saint)* dans le *Dictionnaire de la Bible,* t. iv, col. 721-735, avec la bibliographie; Belser, *Elnlettung in das Neue Testament,* Fribourg-cn-B., 1901, p. 93-103; Van Kastcren, *Revue Biblique,* 1902, p. 210-2" 5; Lagrange, *Évangile de saint Marc,* 1911, p. 426-439), est certainement canonique. Cf. F. Prat, *La Question synoptique,* dans les *Éludes,* 5 décembre 1912, p. 598-615. Or, celte finale juxtapose les apparitions « Judéennes › A la tradition galiléenne. De même Joa., xxr, qui a toutes chances d'être du même auteur que le reste de l'évangile, raconte des apparitions d'une tradition différente de celle qui est consignée au c. xx, de tradition hiérosolymitaine. Reste saint Luc qui ne parle que des apparitions judéennes. Il est probable que l'auteur du troisième évangile, suit une source spéciale d'origine palestinienne, vraisemblablement aussi ancienne que l'évangile de saint Marc. Ladeuze, *La résurrection du Christ* (Collection *Science et foi,* η. 1) Bruxelles, s. d. (1908), p. 41. Mais rapproché «les Actes, i, 3, le texte de saint Luc offre un cadre assez étendu pour qu'on y puisse faire rentrer les apparitions galiléennes. Sur les essais de conciliation des deux traditions, voir E. Mangcnot, *op. cit.,* p. 263-275 dont voici la conclusion : « Si nous essayons un classement des apparitions de Notre-Selgncur ressuscité, raconté dans les Évangiles canoniques, nous aurons un premier groupe, formé des premières apparitions judéennes. Le Jour même de PAques, Jésus nu matin se montra d'abord A Marie-Madeleine, puis aux autres femmes (si ces deux apparitions ne sont pas toutefois la même), ensuite, dans la journée, A Pierre, puis le soir, aux disciples d'Emmaûs et enfin aux Onze (sans Thomas). Huit Jours plus tard, à Jérusalem encore, Il apparut aux Onze (avec Thomas). Un second groupe comprriiil toutes les apparitions de Galilée : aux sent disciples sur le lac de Tibériade ct aux Onze

mr une montagne galiléenne. La dernière apparition mil précéda I'asccnslon cut lieu, quarante jours après Pâques, sur le mont des Oliviers, devant tous les apôtres assemblés. » *op. cit.,* p. 273-276. Cf. Lcsêtre, *Jésus-Christ,* dans le *Dictionnaire de la Hible* do Vlgouroux, t. ni, col. 1478-1189; Godet, *Commentaire sur ГÉvangile de saint Jean,* 4· édit., Paris, s. d., t. n, p. 505; Loofs, *Die Auferstehungsberichle und (hr Wert,* Tubingue, 1908, p. 38-39.

c) La tradition hlérosolymHaine est Intimement liée A l'histoire de la mise au tombeau de Notre-Scigneur après sa mort. La vérité hlstoncfue du fait de in résurrection sc trouve ainsi mise en un nouveau relief par la vérité historique du fait de la sépulture et du tombeau trouvé vide. La sépulture en un tombeau neuf, taillé dans le roc est affirmée par le récit unanime des évangélistes, Matth., xxvn, 57-61; Marc., xv, 42-47; Luc., xxm, 50-56; Joa., xix, 38-42, et ce récit présente toutes les garanties de vérité historique. Cf. Th. Korff, *Die Auferstehung und Himmel· fc,t\ri unseres Herrn Jesu Christi,* Halle, 1897, p. 166-177; J. Orr, *The resurrection of Jesus,* Londres, 1908, p. 92-99. La garde du tombeau par les soldats, Matth., xxvn, 62-66; xxvm, 11-15, en est une première confirmation. Le témoignage de saint Paul, I Cor., xv, 1-4, en est une autre. Voir le développement de celte confirmation en faveur de la réalité de la sépulture de Jésus, dans Mangcnot, *op. cit.,* p. 35-38, avec la bibliographie, p. 38, note 1. Une troisième confirmation est tirée du livre des Actes, qui nous renseigne sur la sépulture de Jésus *dans un tombeau,* indirectement dans le discours du saint Pierre, n, 24-32, plus explicitement dans le discours pjononcé par saint Paul A la synagogue d'Antioche de Plsidie. Act., xn, 27-3Û. Voir Mangcnot, *op. cil.,* p. 197-201. Le fait du tombeau trouvé vide ne saurait lui non plus être raisonnablement contesté. Les galiléennes avaient, durant le ministère de Jésus en Galilée, suivi et servi le Maître, Marc., xv, 41 ; rien d'étonnant donc qu'elles aient voulu rendre à Jésus mort un dernier service, celui de lui donner un ensevelissement convenable, A l'aide de parfums et d'aromates. Le corps de Jésus, en effet, n'avait été qu'enveloppé en un linceul neuf, Marc., xv, 46; dès le vendredi, les saintes femmes avaient préparé aromates cl parfuma, Luc., xxm, 56; mais le sabbat leur avait Imposé une trêve forcée, *id.* Elles viennent le dimanche matin, craignant de ne pouvoir entrer dans le tombeau dont la pierre était fort grande, Marc., xv, 46 ; xvï, 5; mais le tombeau est ouvert ct vide. Un jeune homme vêtu de blanc (un ange) leur annonce que Jésus est ressuscité et que son corps n'est plus IA. Entre Marc et Matthieu, pas de différences substantielles : celui-ci ajoute simplement des détails bien propres A confirmer la vérité historique du fait rapporté, notamment le détail de la garde du tombeau par les soldats. Luc et Jean ne font que confirmer le récit de Marc. La calomnie des Juifs relativement A l'enlèvement du corps par les apôtres ct réfutée par saint Matthieu, xxvm, 11-15, ajoute encore A la démonstration du fait historique de la découverte du tombeau vide deux Jours après la passion. D'ailleurs l'hypothèse de l'enlèvement du corps, soit par les apôtres, soit par Joseph d'Arimathle, soit par les Juifs eux-mêmes ne peut se soutenir. L'hypothèse d'une mort apparente de Jésus est plus invraisemblable encore. La découverte du tombeau vide est donc un fait historique, au sens scientifique du mot, pulsqu il a été constaté ct que cette constatation est attestée par d's documents dignes de foi. Il reste donc · une preuve Ind recte il est vrai, mais solide ct inattnqu ible de la résurrection. Le corps, disparu du tombeau, est sorti vivant, puHque les disciples l'ont vu et qu'il s'est montré A eux. Les apparitions de Jésus ressuscité prou· vent directement la réalité de la résurrection corpn relie. » Mangcnot, *op, elL,* p.239 On ne saurait d'ailleur objecter contre la tradition hiéîo olymitaine le silence de saint Paul relativement au tombeau du Sauveur. SI dans I Cor., xv, 4, saint Paul emploie,pour exprimer le fait do la résurrection, le verbe ἐγ^ρεαβαι, l'étroit rapprochement que cc verbe a Ici avec ἐτάφη · a été enseveli » exige le sens que celui qui a été déposé au sépulcre est ressuscité en sortant du tombeau pour revenir à la vie. Saint Paul suppose donc connue de tous la mise au tombeau.

3. Le *corps de Jésus ressuscité est bien celui qu'il avait en sa oie terrestre.* — Le fait historique du tombeau vide démontre la réalité de la résurrection, par là même qu'auenne hypothèse, Imaginée en dehors de la résurrection, ne parvient à l'expliquer. Si b résurrection de Jésus a été réelle, le corps ressuscité est donc bien le même corps qui avait été crucifié et enseveli dans le tombeau de Joseph d'Arimathie. Les apparitions aux disciples ne font que confirmer cette vérité. Les textes, en effet, ne supposent, de la part des multiples témoins des apparitions, aucune hallucination. Ils disent bien plutôt tout le contraire : « les doutes des premiers jours ont été enlevés par les apparitions ct ont disparu devant la preuve évidente de la résurrection du Sauveur. Les Onze, qui n'avalent pas cru au témoignage des femmes, ni A celui des disciples d'Emma s, Marc., xvï, 11,13; Luc., xxiv, 11, en reçurent des reproches de Jésus leur apparaissant, Marc., xvï, 14; leur Incrédulité disparaît à b vue du Maître ressuscité. SI quelques-uns, en face de Jésus, continuent A douter, Matth., xxvm, 18, c'est par suite d'un saisissement bien nature), produit par la première apparition, et, scion saint Luc, xxiv, 41, en conséquence de l'étonnement que leur procurait la Joie de voir Jésus vivant. L'incrédulité de Thomas, Joa., xx, 21-25, est vaincue par b vue de Jésus, hms qu'il soit nécessaire de réaliser les conditions que cet apôtre incrédule avait posées A sa fol, 27-29. Les doutes primitifs n'ont pas survécu A b conviction acquise par le moyen des apparitions réelles et objectives. Celles-ci n'étalent donc pas de pures hallucinations, produits d'une foi préexistante... En demeurant sur notre terrain, nous constatons que tes écrits évangéliques attestent la réalité corporelle de b résurrection de Notrc-Seigneur, les disciples ayant vu leur Maître dans son corps spiritualisé, l'ayant touché de leurs mains, l'ayant entendu de leurs oreilles. Cette réalité du corps transformé et spiritualisé de Jésus ressuscité est admise sur le témoignage historique de témoins dignes de foi... et aucune théorie de visions purement subjectives ou subjectivo-objectives ne suffit A expliquer les récits évangéliques... Les récits de FÊvangile rapportent que Jésus apparaissait avec ses plaies, se faisant toucher par ses disciples ct mangeait avec eux. Ils ne peuvent s'expliquer par des visions intérieures...; Ils partent si clairement de corps réel, de contact sensible, de paroles dites ct entendues, que te fait d'un retour de Jésus A b vie corporelle est A prendre ou A laisser... » Mangcnot, *op. eit.,* p. 291-296. Cf. Stcnde, *Die Au/cntehung Jesu Christi,* Gutersloh, 1899, p. 97-112; Ed. Rlggenbnch, *Die Auferstehung Jesu,* Berlin, 1905, p. 553-554; P. Ladeuze, *op. cil.,* p. 31. Sur les objections tirées de cc que Marie-Madeleine et les disciples d'Emma JS, ne reconnaissent pas Jésus, voir Mangcnot, *op. cit.* p. 330-302.

2° *Toutefois la oie du corps ressuscité, désormais conforme aux exigences du nouvel état du Sauveur, manifeste en Jésus plus clairement te mystère de l'Homme-Dieu. — Le* retour du corps de Jésus à b vie, n'est pas un retour à la vie terrestre ordinaire, comme

Il en avait été de la fille de JaTre, du fils de la veuve de Nafm, de Lazare et peut-être des morts qui sortirent des tombeaux au moment où Jésus rendit fâinc sur la croix. .Matth., xxvn, 52, 53. Cf. J Knabcnbauer, *Commentarius in Evangelium secundum Mutihaum,* /'ans, 1893, t. n, p. 537-539. Tous ces ressuscités notaient rendus A la vie mortelle que pour un temps ct devaient subir de nouveau la loi commune de la mort. Jésus, vainqueur de la mort, ne devait plus mouriî. Rom., vt, 9. Sa résurrection est parfaite ct définitive. Cf. S. Thomas, *Sum. theol.,* Ill , q. un, a. 3, ct marque pour l'humanité du Sauveur le commencement de ia vie immortelle. La résurrection de Jésus est, par identité, son entrée dans la vie glorieuse. Et saint Paul souligne ccttc vérité, en marquant que la résurrection de J su> est le premier exemple, l'archétype. I spréni ce» de notre ré urnctlon. Soulignant l'identité persistante du glorifié, il écrit : · Il faut que *celte chose corruptible* revête l'incorruptible; *cette chose mortelle,* l'immortalité. » 1 Cor., xv, 53. D'ailleur* saint Paul applique expressément à la résurrection l'oracle du Ps. n, 7 : « Nous vous annonçons que la promesse qui a été faite à nos pères. Dieu l'a tenue A nous leurs fils, *ressuscitant Jésus,* comme il est écrit dans le psaume deuxième: Tu es mon ills, je t'ai engendré aujourd'hui. » Act., xni, 32-33. C'est comme une nouvelle naissance A la vie éternelle, accordée A Jésus. Voir un magnifique développement de cette pensée par Bossuet, dans son *Panégyrique de l'apôtre saint Jean, Œuvres oratoires de Rossuei,* Paris, 1914, l n, p. 515.

1. *Doctrine des évangiles.* — Des récits évangéliques, où la vérité de la résurrection ‹ rév le dans des apparitions intermittentes, on est en droit de déduire avec saint Thomas, *Sum. theol..* III*. q. lv, a. 1-3, que le Christ ressuscité n'appartient plus normalement A l'ordre de l'expérience terrestre. Son corps, quoique réel, ne tombe plus sous les sens et n'est plus dans l'état phénoménal comme avant sa mort : Il n'est plus régulièrement objet de perception sensible. Pour qu'il soit perçu par les sens, il faut qu'il apparaisse, se fasse voir et entendre, se rendre visible et palpable. L'état glorieux est donc manifesté par l'intermittence même des apparitions, il se manifeste également par les présences subites de Jésus au milieu de ses apôtres, la pénétration de Jésus dans un lieu dont les portes sont closes. Joa., xx, 19. Toutefois ce corps glorieux, spiritualisé, n'est ni un esprit, πνεύμα, comme le croyaient les apôtres épouvantés, Luc., xxiv, 37, ni un fantôme, φάντα μα, comme ils l'avalent cru un jour où, pendant sa vie mortelle, Jésus marchait sur les eaux du lac de Tibériade. Matth., xxv, 26. Jésus, en effet, donne des preuves de la réalité de son corps: il mange, Luc., xxiv, 36-43; il offre scs plaies au toucher. Joa., xx, 24-25, 26-27. Celle démonstration de la réalité d'un corps glorieux par un acte relevant de la vie terrestre et physiologique, le manger, ou par le toucher, des plaie.' d‹ la passion, ne laisse pas toutefois d'oflnr quelques difficultés.

En ce qui concerne la première démonstration par le fait de manger, formulée par Luc, rien ne sert d'objecter que cet auteur semble matérialiser une donnée traditionnelle, selon laquelle Jésus aurait distribué, servi et mange lui-même, du pain et du poisson A ses disciples. Joa., xxi, 5, 13. Nous n'avons aucune raison de révoquer en doute la véracité de Luc., xxiv, 30-43. Toute U question est de savoir si un corps glorifié, c'est-è-dirc n'étant plus à l'étal naturel et physiologique, peut en orc recevoir ct s'assimiler des aliments, haut-il concéder que Jésus a pu simplement *paraître* mangtr et boire pour affirmer A tous les yeux l'objectn ité de wn corp» ressuscité ? Cf. Dubois, *Revue du CUrgé français,* 1905, L xuv, p. 629 630. La tradition catholique admet que Jésus ressuscité n réellement mangé rl par là, sans créer aucune Illusion aux assistants, leur a donné une preuve de la réalité de son corps. ‹ Néanmoins, cc fait ne prouve rien contre l'état glorieux du corps du Sauveur, s'il a mangé, Jésus ressuscité ne l'a pas fait par besoin d'alimentation, car ln nécessité de sc soutenir par la nourriture prouverait qu'il n'est pas glorifié. Il a mangé réellement, parce qu'il en était capable. Ressuscité à l'état glorieux, Il axait cependant un corps réel, un corps humain, un corps en chair et en os, possédant par conséquent les organes de l'alimentation el de la digestion, ct ces opérations physiologiques pouvaient sc produire en lui naturellement. Il a donc mangé, parce qu'il en avait la capacité et il l'a fait, non par nécessité, pour se sustenter, mais pour donner à scs apôtres une preuve de lu réalité de son corps ressuscité, ccttc réalité était conciliable avec son état glorieux. · E. Mangenot, *op. cit.,* p. 309-310. 11 n'y a pas contradiction entre la notion du corps spiritualisé ct glorifié et l'acte *passager* d'alimentation, produit *rarement* pour affermir la fol des apôtres en la résurrection corporelle de leur Maître. Saint Pierre affirme, lui aussi, que les apôtres ont mangé ct bu avec Jésus ressuscité, Act., x, 41, et, si cette phrase du discours de Pierre est, par impossible, du rédacteur des actes, elle témoigne du moins de la croyance primitive. Sur la solution de cette difficulté, voir S.Thomas,Sum *theol.,* IIP, q. Liv, a. 3, ad 3'm, qui se réfère lui-même à saint Augustin, *De civitate Dei,* l. Nili, c. xxn, *P. L,* t. xu. coi. 395, et à Bède le Vénérable, *In Luae evangelium expositio,* I. VI, c. xxiv, *P. L.,* t. xai, coi. 631. Cf. S. Jérôme, *Liber contra Joannem llierosolymilanum,* n. 17, *P. L..* t. xxm, coi. 311; n. 37, coi. 587; *Epist., cvm,ad Eustochium,* n. 23. *P. L.,l.* xxn, coi. 901. Panni les protestants, M. Godet accepte l'explication de la tradition catholique : « On s'est heurté à cc fait que le Seigneur a mangé. On aurait raison, s'il avait mangé par faim, mais cet acte n'était pas le résultat d'un besom, il voulait montrer qu'il *pouvait* manger, c'est-à-dire que son corps était réel, qu'il n'était pas un pur esprit ou un fantôme ». *Commentaire sur l'Évangde de saint Jean,* Neuchâtel, p. 513. M. Dubois reconnaît que notre expérience n'embrasse pas toutes les virtualités de la matière et par là, sans s'y rallier, laisse encore la porte ouverte à l'explication traditionnelle. *Revue du Clergé Français,* PJüô, t. xuv, p. 631.

L'autre preuve de la réalité du corps de Jésus, la présentation des marques de la crucifixion n'est pas non plus incompatible avec l'état du corps glorifié. La transformation subie par le corps de Jésus au sortir du tombeau exigeait-elle la disparition des cicatrices de la passion ? En devenant Immortel, le corps glorifié ne pouvait-il pas porter encore des traces visibles de su mortalité ? Les considérations *a priori* sont ici hors de mise : les récits nous disent ce qui a existé en fait, cc que les premiers chrétiens ont cru réel el véritable. Or, les rédacteurs des livres inspirés n'ont pas vu d'incompatibilité A la permanence des cicatrices de la passion dans le corp* glori lié de Jésus, et les théologiens en ont donné des raisons de convenances fort admissibles : la confirmation de la réalité de la résurrection, la puissance des supplications de Jésus par la voix de ses plaies ont paru A saint Thomas d'Aquin suffire à l'explication de celte permanence. Cf. *Sum. theol.,* IIP, q uv, a. I. Sl Jésus refuse, A peine ressuscité, de sc laisser toucher par Marie-Madeleine, Joa., xx, 17, cc n'est ni parce que le corps ressuscité n'est pas sensible, ni parce qu'il n est pas tn ore glorifié, Jé us n'étant pas remonte vers son Ptrc; Jean établit lui-même une équivalence entre la résurrection, n, 22 et la glori-

fiction de Jésus, vn. 39; xn. 16. Cf. Iχψΐπ, La *valeur historique du quatrième évangile,* t. 1, p. 599 GOf). D'autre part, les saintes cmincs ne touchaient dies pas les pieds de Jésus ? Matth., xxvm, 9. La raison de h défense faite par Jésus & Madeleine est toute dinérvntc ct d'ordre moral et mystique. Jésus voulait vraisemblablement lui signi lier que les anciennes relations ont cessé avec la mort ct que de nouvelles, toutes spirituelles doivent exister désormais après la résurrection.

2. *Doctrine de saint Paul* — La doctrine de saint Paul dans I Cor., xv, confirme l'enseignement des évangiles sur l'état du corps ressuscité de Jésus. Pour saint Paul la résurrection de Jésus est non seulement le gage, mais encore l'exemplaire et le modèle de la nôtre. Cf. F. Prat, *La Théologie de saint Paul,* Paris, 1908,1.1, p. 186; F. Tillmann, *Die Wlederkunft Christi nach den paulinischen Briefen,* dans les *Biblische Sludien,* Frlbourg-en-B., 1909, t. xiv, fasc. 1 ct 2, p. 172, 17*8. Cc que dit suint Paul des corps glorifiés, I Cor., xv, 35-58. peut donc s'appliquer, en quelque mesure, au corps ressuscité de Jésus. « Si la résurrection répond à nos aspirations les plus intimes, le mode dont elle s'accomplira déconcerte notre imagination. Nous n'avons aucune idée d'un corps organique éternellement incorruptible. Nous ne concevons pas la vie sensible sans changement, ni le changement sans altération. Quand la mort a semé aux quatre vents du ciel cette poignée de poussière qui fut notre corps, où retrouver ces atomes épars engages en mille combinaisons nouvelles et comment les empêcher e se disperser encore ? Telle est l'objection que Paul prévoit ct résout d'avance : « *Comment* les morts ressuscitent-ils, et *dans quel corps* viennent-ils ? » I Cor., xv, 35. 11 est évident que notre corps doit subir une transformation profonde, il doit revêtir la forme du Christ qui « transfigurera le corps de notre humiliation », notre corps dans l'état de misère et d'épreuve, « pour le rendre conforme au corps de sa gloire », Phil., ni, 21, c'est-à-dire à son corps glorifié, transfiguration, si l'on considère que la personnalité sera élevée ct ennoblie sans être détruite, transformation, eu égard à la nouvelle forme surnaturelle du corps ressuscité. L'Apôtre explique cette transformation ou cette transfiguration par l'exemple du *germe.* » F. Prat., op. ci/., p. 191. Le grain jeté en terre ne pourrit pas ct ne sc dissout pas tout entier; de sa dissolution même sort un germe vivant qui, produisant un organisme nouveau, continuera en quelque sorte l'être individuel dont il est issu, il n'y a pas à proprement parler de création nouvelle dans la résurrection : il y a analogie avec la loi de la reproduction que Dieu a établie pour les plantes au moment de la création. Il y aura identité essentielle entre le corps mis en terre ct le corps ressuscité, bien que l étal du corps ressuscité soit nouveau. Cette diversité des états successifs du même corps n'est pas un obstacle à la résurrection ni une difficulté à la toute-puissance divine. Saint Paul, pour Je démontrer, indique les diversités des organismes qui peuplent l'univers, la terre et le ciel ». 39-41. Dieu a donc des ressources Infinies pour ressusciter les hommes dans un état diderent de leur corps terrestre. Le corps semé à l'étal de corruption, de déshonneur ct de faiblesse, ressuscite incorruptible, glorieux et plein de force » 42-43. Le corps semé, c'est le corps non pas mis au tombeau, mais venu en celte vie, ct cc corps est corruptible, déshonoré, c'est-à-dire sujet aux misères de la vie, infirme ct animal. Cf. I obac, *Le problème de la justification dans saint Paul.* Louvain, 1908 P 83· Lc corP* ressuscité Jouira de l'fncorruntibildé. de ln gloire, de la force. Cc< ‹l ITérem-vs des de v corps proviennent d'une première et radicale différence sur laquelle il faut Insister : le corps mortel est ψυχ.ζόν ‹ psychique » : le corps ressuscité est Γ.νευματιζόν, spirituel, « pneumatique ». Le corps, matière organisée, durant cette vie mortelle est psychique c'est-à-dire « formé par et pour une âme, destiné à servir d'organe à ce souffle de vie a pelé ψυχή qui a présidé à son développement. F. Godet, *Commentaire sur la première ép tre aux Corinthiens* Neuchâtel, 1887, t. n, p. 408. Mais, une fois ressuscité, le corps deviendra *spirituel* « non pas aérien ou étitéré, d'après le sens étymologique d'esprit, ni même semblable aux esprits célestes dans sa manière d'être et d'agir,... mais dominé par l'Espril de Dieu qui l'informe dans sa vie surnaturelle, comme l ame le meut et le pénètre dans sa vie sensible. » F. Prat, op. *ciL,* p. 192 193.

Toutefois, *VEsprit de Dieu qu*\ anime le corps ressuscite doit être conçu non comme étant Dieu directement, mais comme un élément supérieur émané de Dieu cl agissant en vertu de i'Espril divin. Il y a deux espèces de corps, le psychique el le pneumatique, tout comme il y a deux A lams (de qui nous tenons la vie). Le premier homme, Adam, est devenu une âme vivante, Gcn., n, 7, parce qu'il a été créé psych pie, animal; mais le second Adam, Jésus, chef de l'humanité régénérée est devenu esprit vivifiant, soit à son incarnation, soit plus probablement à sa résurrection. En vertu de la génération naturelle nous tenons du premier Adam un corps terrestre, χοϊκόν, psychique, qui appesantit l'âme et l'entrave dans ses opérations; en vertu de la «'escendance naturelle, nous recevrons du second Adam un corps céleste, ἐ-ουράνιον, spirituel. pareil au sien. L Cor., xv, 45-49.

Ces affirmations nous permettent de conclure qu'à la résurrection, le corps de Jésus a subi, non pas seulement un réveil ou une réanimation, mais une véritable transformation, la mort n' yant d'ailleurs accompli en lui aucune œuvre de dissolution. Mais ia pensée de saint Paul l'éclaire d'un jour nouveau dans la deuxième épitre aux Corinthiens. Il déclare nettement, v, 1-4, que le corps glorifié est une maison nouvelle destinée à remplacer notre maison terrestre, une maison étemelle déjà construite par Die ! et qui existe dans le ciel. Nous la revêtirons comme un vêtement nouveau qui n'est que le corps céleste, préexistant auprès de Dieu ct que notre âme nue revêtira au Jour de la parousic. Cf. A. Lemonnyer, *Les Éptfres de saint Paul,* Paris, I'' partie, p. 2 1 203. Notons les deux idées : maison et vêtement. Le terme maison est employé pour marquer la permanence éternelle d'un état qui durera toujours par opposition à la situation transitoire cl provisoire d'ici-bas; le terme vêtement sert à caractériser la transformation du corps à la résurrection. Cf. Le Camus, *L'Œuvre des apôtres,* t. ni, p 258, note 1. Cette transformaLon n'est autre que la réception d'une qualité nouvelle, du » vêtement » de gloire que nous prendrons à la résurrection générale. Cette interprétation est confirmée par Phil., in, 20-21, où saint Paul écrit que Jésus reformera le corps de notre humiliation conformément à son corps de gloire; le corps de gloire du Christ, n'est pas autre que son corps mortel glorifié. Le corps glorifié manifeste Γ Esprit qui est en Jésus-Christ, qui est Jésus-Christ, Il Cor., m, 17; qui est en Jésus-Christ comme principe vivifiant et animant, principe d'une vie nouvelle et tran rendante, d'une nouvelle vie déjà réalisée dans les âmes ct qui doit s'étendre plus lard à toute la nature La corn inimical ion de l'esprit du Christ commence au bap tême, qui est une résurrection avec le Christ. Rom., vni, 9-13.

Nous pouvons conclure · que la pensée de l'apôtre sur la nature du corps gloi eux de Jésus rcssusc.tc,

sans avoir la précis.on qu'exigeraient nos habitudes d'esprit.., est sufisamment claire. Ce corps n'est pas le simple cadavre réanimé du Sauveur, tout en demeurant identiquement le même corps, il a subi une transformation qui l'a rendu apte *à* la nouvelle situation du Sauveur, glorifié au ciel et agissant spirituellement dans l'Égllse... le corps glorieux de Jésus ressuscité était un corps terrestre vivant, spiritualisé, transformé et vivifiant ». Mangenot, op. c//., p. 173.

3. *Conclusion.* — Des évangiles ct des épltres de saint Paul nous devons donc retenir la fol des apôtres en la résurrection corporelle dc Jésus. II est manifeste de plus que cette fol n'est pas le produit de leur activité personnelle : elle repose sur des faits, et des témoignages avérés. Elle suppose le miracle sans doute; mais le miracle n'est-il pas A la base même du christianisme ? C'est le Christ tout entier, *corps ct âme,* qui est revenu A la vie. L'humanité glorifiée du Sauveur **est** toujours son humanité. Mais le revêtement de gloire dont elle Jouit après Pâques ne fait que mieux manifester l'esprit divin qui l'anime. Cct esprit divin, nous en aurons nous-mêmes une émanation ou Jour de la résurrection. Que dis-je ? dès le baptême nous y participons. Mais cet esprit en Jésus, c'est lui-même, car lui-même est Dieu. Les synoptiques en nous montrant le Christ humain et vivant dc notre **vie** terrestre, nous ont laissé entrevoir sa dfvlnltd et nous ont révélé le mystère dc l'Homme-Dicu. Ce mystère nous est apparu plus clairement dans le fait de la résurrection. Et **l'i** glise naissante y attachera **sa** foi; mais Paul nous ramenant plus particulièrement **au** Christ glorieux, sans négliger la réalité de la chair **de** Jésus nous le manifestera plus expressément encore comme le Fils de Dieu, chef de l'Église et Nolrt-Selgneur.

Sur in rêrametion : V. Rose, *Études sur les Évangiles,* Paris, 1002, c. nn. p. 271-324; Mgr Chauvin, *Jésus-Christ est-ll ressusdlét* (Coll. *Science et Religion),* Paris, 1901; A. Celilni, *GU ultimi capi del tclrumorfo e la critica ruiionallsltca cioé ΓArmenia det quatiro Evangell nei raceonli della rtsurrnlone, delle apparitioni e dell* ascensione di N. S. Gesù CrUto,* Rome, 1906; J.-B. Dittekiorf, *Die Aufershhung Jesu Christi* (extrait du Fotsch rift zum Blschof-Jubilâum), Trêves, 1006,p. 499-592; 11. Letêtre, *Jésus ressuscité,*dans la *Revuedu Clergé français,* 1907, t. ui, p. 241-263; P. Ladeuze, *La résurrection de Jésus-Christ devant lu critique contemporaine* (Collection *Science et Fol,* ŋ. I), Bruxelles, 1908: E. Deutler, *Die A ufent*hung Jesu Christi nach den Berlchten des Nruen Testaments (Btbliiehe Zellfragen,* Ir· série, fasc. 6), Muniter, 1908 JL· A. Fabozzl, *La resurmione di Gesù Crlslo rlvendicaia della crlUea di Harnack e dI Lalsy,* Naples, 1908; E. Roupnin, La réiurrrcfion *de Jésus-Christ,* dans la *Revue des sciences ecclésiastiques et la Science catholique,* janvier 1909; Case» S. J.» *'I he resurrection failli of the first disciples,* dans *'I he American Journal of theology,* 1009, t. xm, p. 169-192; I. Mac Rory, *Some theories of our lord's resurrection,* dans *The Irish theological Quarterly,* 1909, L IV, p. 200-215 et surtout E. Majiguiot, *La résurrection de Jésus,* Paris, 1910; ■L- PIrot). *La ris ured ion de Jésus-Christ et la critique contemporaine,* dans L'Ami *du Clergé,* 1923, 6 sept., 1 nov., 6 déc.

Panni les protestants qui s'cflurcent encore de maintenir la vérité de la risurroctlon : VV. Beyschlag,*Die Aufentehung Jesu Chrlsll und thre neueste Bestrcitung durch Strau.d» Lehen Jesu,* Berlin, 1863; H. Gebhardt, *Die Aufentehung Christi und thre neuestm Gegner,* Gotlut» 1864; E. Gibier, *Die 1 haisarhlichketl der Aufcrsichung Christi und drren Bestrettung, Berne,* 1862; trad, hr., Toulouse, 1866; XV. Kroger. *Die Aufersithung Jesu tn ihrtr Bedeulung fùr den ehrtstlkhen Glaubcn,* Brême, 1867; F.-L. Stelnmeyer, *ApologHlsche Beltrdge.* III, *Aufentehungsgeschlchte des Herm,* Berlin. 1873; B.-F. XX estrott. *The Gaspet of Iht rtsurrodlon,* dans *Introduction to Study of Gospels,* 1881, p. 333-341. C. Schiottxuann. *Die OsierMschaft und die Vlslonshgpolhose,* Halle, 1886; W. MUllpm. *The resurrection of* •ur *Lord,* Londres» 4· êdlt.» 1894; J.-O. White, *The appa-*rnmai *of U* risen Lord to individuals,* dans Exp* I· ·. 1899,t.n.p 69-74;Tb-Korfl,Die Au/rrstehung und Zim m i-fatri Bruene *titrn Juu Christi unUr dem Gesichtipunkte einer gentium Unlrrsche*Idling *der in iietracht kommenden fibers inn liehen Glaubent unfl enipirMim Ct ^chichi lah*achat, *Haiiptiwhandtung,* Halle, 1897; Id., mémo titre, *Vorverhandlung. t'nmillelbar in das hlnunlischr Paradies. Neulcstamentllche Unlertuchung fiber den Auftnlhallsorl der Gerrchlm alibald nach dem Tode,* Haile, 1897; hl., *Die Auferstehung Christi und die mdikalr Théologie. Die Feststellmig und Drutung der geschlchlhehm TaUachen der Aufrrdthung des Jitrm durch die forb: uhrittrnr moderne Thcologie (Arnold hityer und IL Holtzmann) in krlllschrr Dtb uchlung,* Halle, 1908;L.*Loots,Die Auferstehung berkhteund thrWert* (Kcfte xur · ChristUchcn Welt ·, n. 33), 3· édit., Tubingue, 1VU8; F. Itartht, *Die Haulprobleme des Lebens Jesu,* 3· édit., Gfitarsloh, 1907.

Les discussion· de ces ouvrages so rapportent en partie aux conclusions de la critique contvm;>oininc, conchidon* qu'on ne trouvera signalées qu'h lu dumière partie dc cct article : mais il (allait les marquer Ici, A cause des expiicalions scripturaires qu'ils renferment se rapportant à la doctrine qui vient d'être étudiée.

F/. *L ROMMB DIXÜ BT LA FOI DB LÊfJLfSB FAISBANTB,*— 1· *Questions préalables, — l.Les trois aspects de la personnalité du Christ.* — Le Christ une fol· remonté au ciel, la révélation de sa personnalité est complète : saint Paul el saint Jean n'y ajouteront que des traits secondaires ou relatifs au rôle que Jésus est appelé A Jouer en tant que médiateur entre Dieu et les hommes ou fondateur du royaume de Dieu sur (erre. Mais les trails essentiels de Jésus, Messie et Fils de Dieu, glorieusement régnant à la droite du Père, sont fixés pour la foi chrétienne. Les trois aspects de sa personnalité sont marqués et distincts. La foi dc l'Égllse s'attachera désormais de préférence au Christ glorieux, vainqueur de la mort, remonté au ciel pour y gouverner l'Églisc par l'intermédiaire de l'Esprit Saint; mais elle sait aussi que ce Christ, de toute éternité a préexisté en Dieu, Fils éternel du Père éternel, et elle n'oublie point que le Fils s'est fait homme et a vécu parmi les hommes sur la terre, qu'il a souffert, qu'il est mort sur la croix, avant de ressusciter glorieux et de remonter au ciel. Au mystère de la filiation divine qu'on adore déjà dans le Christ *préexistant,* s'ajoute le mystère de l'incarnation, manifesté dans le Christ *terrestre* et consommé dans le Christ *glorieux.* Et, parce que le Fils de Dieu, en s'incarnant n'a pas acquis une personnalité nouvelle, mais s'est simplement uni substantiellement une nature humaine; parce que son entrée dans le ciel n'a nullement modifié rindivldualité du Christ, mais n'a fait que donner A cette Individualité un nouvel état, celui dans lequel s'opère suivant la loi commune aux bienheureux, le rejaillissement de la gloire de l'âme sur le eorps, instinctivement la fol des premiers chrétiens, en vertu de la loi si naturelle de la communication des Idiomes, voir t. vn, col. 595, attribuera au Christ préexistant les qualités ou les actions du Christ terrestre ou du Christ glorieux el réciproquement au Christ terrestre ou glorieux celles du Christ préexistant. En cela, la fol n'est pas en défaut : elle rend simplement témoignage A la vérité de l'union hypostatlque ct dc Tunique personnalité du Sauveur Elle ne créé rien ; elle n'élève pas le Christ terrestre, celui qu'une certaine école appelle le « Christ historique » A un degré de perfection qu'il ne devrait pas avoir. Cf. Décret *Lamentabili,* prop. 29, Denzlnger-Bannwart, ŋ. 2029. Tout en attribuant légitimement le* propriétés divines au Clirlst-Homme, la fol de la primitive Église «ait distinguer en Jésus l'humanité et la divinité, mais elle les unit aussi dans l'unité de la personne même du Fils éternel de Dieu.

2. *La foi en Jésus-Christ, sous ce triple aspect.* — En lait, In ‹l simction entre le ‹ Christ historique » cl le · Christ de la foi » ne repose sur aucun fondement vrai et solide Jésus-Christ a toujours été, même pc dant ta vie terrestre, un objet de fol. Nous l'avons con-

stntôplus haut, voir col. 1194, Jésus, on accomplissant des miracles, be proposait d'exciter In fol dc scs auditeurs. d'abord en sa mission messianique, ensuite en ta propre personne. Bien que les miracles se prouvent pai directement lu divinité du Sauveur, il· conduisent nécessairement A la croyance en cette divinité et c'est là que Jésus voulait amener finalement ses auditeurs, col. 1196. Il n'est pas Inutile toutefois de pr. riser Id comment le Jésus de l'Évangile a pu être tout ensemble» pour ses contemporains, objet de connaissance directe et sensible et objet de foi. L'objet dc la connaissance directe et sensible était, en Jésus-Christ, l'humanité visible, palpable, vivante, susceptible dc progrès, telle que nous l'avons décrite plus haut» Mais par delà cette humanité existait, dans le mémo Christ terrestre, l'objet de la fol chrétienne. Cet objet, c'est le mystère, révélé aux hommes par l'enseignement, les paroles et las actes de Jésus, enseignement qu'appuyaient» pour déterminer la volonté des contemporains de Jésui A l'acte <lu fol, les miracles, le· · vignes » accomplit par le Sauveur. I^e mystère de Jésus est triple, correspondant aux trois aspect· de sa personnalité. C'est d'abord, le mystère du Christ préexistant de toute éternité, et que Jésus a plusieurs fols révélé dan· l'évangile t *Antequam Abraham fierel, ego sum,* Joa., vin, 58; mystère quo saint Paul et saint Jean mettront en un relief saisissant. C'est ensuite le mystère de l'incarnation du Fils de Dieu en Jésus-Christ avec les conséquences dogmatiques qu'il comporte, principalement l'union hypostatlque. C'est enfin le mystère du Christ glorieux, ressuscité d'entre les mort· : la vision du Christ ressuscité ne pouvait, même chez ceux qui eurent le bonheur d'étre témoins des apparitions, être incompatible avec la foi au mystère du Christ glorieux : les témoin· de la résurrection, en effet, n'ont jamais pleinement vu ct comprii l'étal dans lequel Jésus so trouvait après sa mort et celui qu'il revêtit en entrant dan· la vie glorieuse. Cf. S, Thomas, Smn. *(heol,,* IIP, q. 1 v, a. 2, ad 2·«. Nonobstant la *idston* du Christ terrestre. Il y eut toujours chez les contemporains de Jésus, place pour la fol ‹ en Jésus-Christ, Fils unique dc Dieu, Notre-Sefgneur, qui a été conçu dc i'Esprit-Salnt, est né de la Vierge Marie, n louffcrl sous Ponce-Pllale, a été crucifié, est mort et est descendu aux enfers, est ressuscité des morts le troisième Jour ct est monté aux deux ». Même les événements les mieux carnclérliés eu point de vue historique, comme la naissance, lm souffrances, la crucifixion, la mort sont objets de foi, parce que l'aspect visible qu'ils prennent en l'humanité du Sauveur n'épulse pas leur réalité, attendu qu'ils sont la naissance, les souffrances, la crucifixion, la mort non d'un homme ordinaire, mais d'un Homme-Dieu. Et par lA est rendue manifeste l'Innnité et la fausseté de la distinction introduite entre le ‹ Cltrht historique » et le «Christ dc la foi », distinction qui n'a dc valeur que dans la mesure où lm Christ dit historique ne serait pas Dieu incarné. C'ohI donc, pour ilnsi dire, de plain pied que nous passons do l'histoire du Christ dans l'Évangile A la foi au Christ dans la primitive église aussitôt après l'ascension.

3. *sent général de la prédication apostolique dans les Actes des Apôtres ou les épltres, autres que celles de Paul et de Jean.* — Nous restreignons A ccs documents l'expression de la fol de In primitive église I perce que c'est lA qu'elle se manifeste dans sn plus grande simplicité et qu'elle apparaît comme la contlnuntlon mime de l» fol ‹pti .'exhale des réelH des ,νηορIIφiM. Toutefois, cette croyance do l Eglise primitive revit deux formes assez dlfférrntes I une rttérkure *anolog‹!ti‹!ite* dans la prédication des apdtres et no! .mment dans les discours de Pierre, de Paul et d'Étienne, l'antre» plus intime et pour ainsi dire *rulluelle,* exprimant cette croyance d'une manière pim simple ct plus directe- La prédication, en effet» ne pouvait» s'adressant A des gens à convertir, que proposer la vérité d'une façon prudente et réservée : « tout orateur soucieux de convertir ne conduit que par degré les Ames A la vérité; il ne les jette pas d'emblée dans l'inconnu et ne leur révèle que les mystères qui leur sont accessibles ». J. Lebreton, *Les Origines du dogme de la Trinité, p. 324.*

'2· Im croyance de TÉglise naUtanie en Jésus-Christ, Fils de Dieu. — Voir Fil s r>n Die u , L v, col, 2397-2399.

3· *La croyance de l'Église naissante en Jésas-Christ, homme,* est mise en relief par la prédication apologétique de la messlanité du Sauveur. Aussi bien, le Christ venait A peine de disparaître pour remonter au ciel, et nombreux étalent les témoins qui l'avulent vu et avaient conversé avec lut. Il suffisait donc» pour affirmer l'humanité du Verbe incarné, de rappeler « le temps où le Seigneur Jésus a vécu parmi nous, A commencer du baptême de Jean jusqu'au jour où il a été enlevé d'au milieu de nous. » Act., i, 21-22. Ce temps est celui de la « manifestation » du Christ, I Pet., I, 20, de Jésus de Nazareth « qui a passé en faisant le bien et guérissant tous ceux qui étaient opprimés par le diable. › Act., x, 28. Saint Pierre. Act., u, 30; saint Paul, Act., xm. 23, rappellent la filiation davidique de Jésus. Mais Us reportent surtout la pensée de leurs auditeurs A la passion du Sauveur, prédite par les prophètes, Act., m, 18; xvii, 3; xxvi, 23; aux souffrance· qu'il a endurées pour nous, nous laissant un exemple, I Pet., il, 21 tv, 1, 13; v, 1; à la crucifixion, Act., n, 36; iv, 10 x, 40; A la mort sur le bols de la croix. Act., v, 30 x, 39; xm, 28-29, cf. Joe., iv, 11» A cette mort qu'a absorbée le Christ, I Pet., ut. 21, pour nos péchés, qu'il n chargés sur son propre corps, il, 24. Les Juifs ont tué Jésus, Act., n, 23; m, 15; vu, 52» et son corps fut mis au sépulcre, xm, 29. Nous sommes arrosés du sang, I Pet., I, 2, du sang précieux, ï, 19, de Jésus, notre Seigneur et Sauveur. II Pet., i, 11; ni, 2, 18. Mais Dieu l'a ressuscité d'entre les morts. Act., n, 24, 31, 32; ni, 15. 20, iv, 10; v, 30; x, 40 (discours de saint Pierre); xni, 30 sq. (de saint Paul); cf. tv. 33; xvn, 3; xxvi, 23; I Pet.» r, 21; ni, 18, 21. L'Insistance des apôtres à souligner la résurrection de Jésus-Christ, outre le but apologétique qu'elle poursuit, marque bien la foi de l'Égllse naissante au Christ glorifié. Le livre des Actes ne débute-t-il pas d'ailleurs par l'histoire de In glorification du Sauveur dans l'ascension? i, 9-11. Saint Pierre qui avait été témoin de la gloire de la transformation, II Pet., i, 17; revient à plusieurs reprises sur la révélation de la gloire du Sauveur, I Pet., îv, 13; v, 2, modèle et cause de notre gloire, v, 10; cf. i, 19; assis A la droite du Père, Act., n, 33; v, 31; I Pet.» ni, 22, Jésus volt les puissances et les vertus se soumettre A Iui. I Pet., ni, 22. Mais le corps glorifié do Jésus est bien son corps : fl a été vu après la résurrection. Act., xm, 30; car *Dieu a donné* A Jésus ressuscité · de se manifester... aux témoins préordonnés... A nous, qui avons mangé et bu avec lui, après qu'il fut ressuscité des morts. » Act·, x, 41.

L'Église naissante connaît aussi In perfection Intérieure, morale et surnaturelle, de cette humanité du Christ Jésus. C'est un homme juste et saint, ni, 14 (discours de Pierre); vn, 52 (d'Étfdnn·); xm, 30 sq. (de Paul); cf. î Pet. ni, 15, véritable agneau sans tache et sans souillure, *id., i,* 19; homme que Dieu a autorisé par les miracles et les merveilles accomplies par lui au nom de Dieu. Act., n, 22. Il a été « oint par Dieu d'Esprlt Saint et de puissance. » x, 38. I] a passé faisant le bien, x, 38. Pierre parle do sa « longanimité

H Pet., m. 15. Mais précisément parce qu'il est parfait, il nous faut pratiquer toutes les vérins pour entrer dans la connaissance du Christ. II Pet., i. 8. En réalité, connaître le Christ, c'cst vivre de la vie de la grâce, II Pet., m, 18, c'est posséder le remède contre les souillures du monde, n, 20.

On le voit, In prédication de l'Église naissante touchant l'humanité du Sauveur, sanctifiée par le contact de la divinité, montre tout le profil que nous-mêmes, suivant les exemples de Jésus, pouvons en retirer. Mais Il y a plus, notre sainteté dépend de la sa ntt té de Jésus, parce que Jésus, pierre angulaire du nouvel ordre de choses, Act., îv, 11, est le médiateur et Jr sauveur universel, îv, 12; x, 43 (S. Pierre), xm. 39 (S. Paul), l'auteur de la vie. ni, 15; cf. Joa., t, 4. Par scs apparitions, Jésus montre qu'il gouverne vraiment les hommes : apparitions Λ Ananie, Act. ix, 10 sq., à Pierre, x, 9; xi, 5; ô Paul, xxn, 6-18; et les fidèles se tournent vers lui instinctivement comme vers leur maître et Seigneur. Cf. vu, 55, 58, 59 Nous touchons de bien près à la théologie paulinienne.

Voir Fil s de Dieu, col. 2399.

Vil. LA THÜOLOOIE PAÜUNIBNNR DR JÊ3Ü3-CHRI8T ROTRE-REIOXROR. — p Lc *cadre de ia théologie puulinirnne* — Elle se concentre sur le Christ; tous les problèmes religieux sont étudiés en fonction de Jésus-Christ Le Christ est le principe, le milieu et le terme de tout. Le nom de *Christ* (Χριστὸ avec ou sans l'article) parait seul 203 fois dans les épîtres, l'épltre aux Hébreux mise Λ part; le *Christ Jésus.* 92 fois; *Jésus-Christ,* 84 fois; le *Seigneur* (Κὺριο avec ou sans l'article) parait seul 157 fols; le *Seigneur Jésus.* 24 fois; le *Seigneur Jésus-Christ.* 64 fols; *Jésus seul,* 16 fois. Cf. Prat, *La théologie de saint Paul,* t. n, p. 46. *t* La doctrine de Paul n'est pas *anthropocentrique* et n'est point un simple corollaire de sa coucepi ion de l'homme; elle n'est pas davantage *théocentrique* en cc sens que sa christologie et sa soléríologie dériveraient de sa théodicée; elle a pour foyer de convergence le médiateur unique entre Dieu et les hommes, elle est *chrislocentrique.* » *Id.,* p. 48. La thèse de la Justification est inspirée chez Paul par la controverse des judafcants; mais elle n'est qu'accessoire dans la doctrine de l'apôtre. Ce n'est pas encore comprendre toute la profondeur de cette doctrine que de s'arrêter 5 la personne de Jésus-Christ au moment dr sa mort sur la croix, comme l'ont fait Sabatier, *IJApôtre Paul,* Paris, 1881, p. 233; Bcyschlag, *Neutcstanunlhche Théologie,* Halle, 1896,t.n,p. 134, Findlay, dors *Dictionary o/ tin bible,* d Ha tings, 1 ni, p. 723. Sans doute, saint Paul a mis en relief le mystère de la croix. Gai., ni, 1; I Cor., xv, 3; n, 2; mais la mort du Christ en croix n'a de valeur que par la rédemption. laquelle suppose que Jésus a offert son sacri flee pour nous, son Père l'acceptant et nous en bénéfl ciant. La théologie de Paul, c'est donc en réalité le Chnst, mais le Christ souffrant, mourant, ressuscitant, vivant dans le ciel pour nous qu'il appelle par notre union à ses souffrances et à sa mort, au partage de sa résurrection et de sa vie glorieuse. En étud int le Christ chez saint Paul, on ne peut donc, en réalité, le séparer dr ceux qu'il esl venu rachat r et foire ses cohéritiers. Cf. Prat. op. cfL, p. 50-56. Dieu nous a élus cl prédestinés dans le Christ ; dans le Christ, il s'est réconcilié le inonde, dans le Christ, nom naissons à la grâce; dans le Christ aussi, nous serons vivifiés, ressuscités et glorifiés. Cc cadre très spécial dans lequel évolue toute la théologie paulituenne «'apportera en réalité aucun élément étranger à la fol mu Christ, tel*t que la professait lu primitive Ltl.se : nou* l mon brièvement constaté tout à l'heure à propos de U prière de ralnl Etienne; mais il servira puissamment à mettre en relief les fonctions, médiatrices et souveraines à la fois, qu'exerce le Christ glorifié par rapport aux membres de son corps mystique. C'est de la doctrine de la mort et de la résurrection en Jésus par le baptême. Col,, n, 12; m, 4; II Cor., v, 14-17; Eph., i, 5-8, doctrine dont l'expression la plus complète est la doctrine du copn de l'Église, dont les fidèles sont les membres et Jésus le chef, Eph., îv, 4, 11-16; I Cor., vi, 15; xn, 27; Col., i, 18; in, 15, que l'on part très légitimement, en étudiant la théologie de saint Paul, pour aboutir à la filiation divine de Jésus, principe et modèle de notre filiation adoptive. Gai., îv, 4. Tout l'ordre surnaturel, dont le Christ est le centre, se résume pour Paul en quelques mots : « Tout est Λ vous, vous au Christ, le Christ ù Dieu. » l Cor., ni, 222-2X Sur ce développement, voir J. Lebreton, *Les origines du dogme de la Trinité,* p. 352 sq.

En demeurant dans ce cadre et en suivant la pensée de l'apôtre, nous voyons tout d'abord que Dieu a prédestiné et élu ceux Λ qui il fait miséricorde, de toute éternité *el dans le Christ.* Eph., i, 3-14. SI le péché est entré dans le monde, et par le péché, la mort, en raison de la désobéissance du premier Adam, la réparation ne pourra venir que du nouvel Adam Jésus-Christ, Rom., v, 12-21; I Tim., n, 5, etc., par qui nous vient toute justice. C'est ce nouvel Adam, Jésus-Christ, chef de l'humanité régénérée, en qui et par qui les pécheurs retrouvent la justice, que nous devons étudier à la suite de Paul, non seulement dans sa personne et sa double nature divine et humaine, mais encore dans scs fonctions de » médiateur ». I Tim., n, 5, et de « chef » Eph., i, 22.

2° *La personne de Jésus-Christ.* — 1. Bien que le regard de saint Paul s'attache surtout au Christ glorifié, la *préexistence éternelle du Fils* est soulignée A plus d'un endroit : I Tim., i, 15; m, 16; Il Cor., vin, 9; Rom., vin, 3; Gai., îv, 4; Col., i, 12, le premier-né de toute créature signifiant « né avant toute créature », toutes choses ayant été créées par lui et pour lui », f. 16-17. Elle est explicitement enseignée dans Phll., n, 6. Cette préexistence du Christ n'est pas la préexistence d'un homme, comme le voudrait Holtzmann, *Neutestamentliche Théologie,* t. n, p. 82, cf. Lagrange, *Revue biblique,* 1897, p. 168-474, nonobstant I Cor., xv, 47, cc dernier texte *(homo... catestis)* marquant l'origine céleste et éternelle du Christ, Homme-Dieu, en raison de sa nature divine, de sa personnalité et du droit qu'elle lui donne de posséder la plénitud de l'Esprit Saint pour lui et pour ceux qui lui sont unis. F. Prat, *op. cit.,* t. n, p. 251. Ce n'est pas non plus la préexistence idéale dans l'intelligence de Dieu, avant la création du monde, comme l'insinuaient les rabbins; cf. Weber, *Jûdische Théologie,* Leipzig, 1897, p. 198, 348, 354, et *supra,* col. 1127. C'est la préexistence éternelle du Fils de Dieu. Voir ce mot, col. 2400-2102·

2. Saint Paul n'ignore pas non plus le *Christ terrestre.* Il nous faut ici insister davantage, car, venu après les autres apôtres à la fol au Christ, il n'a vu celui-ci que dans une révélation particulière sur le chemin de Damas U n'a pas connu sa ligure historique. Les rationalistes n'ont pas manqué de faire ressortir cette infériorité de Paul. Renan, *Saint Paul,* Paris, I860, p. 563. La thèse de Renan n'est d'ailleurs plus admise aujourd'hui : beaucoup de critiques, avec A. Sabatier, *IJapôtre Paul,* Paris, 1896, p. 61-62, admettent que la ‹ révélation intérieure, en éclairant l'Amc de Paul, illumina en même temps la vie historique du crucifié ». On démontre d'ailleurs facilement que le texte de H Cor., v, 16, derrière lequel se retranchent les derniers partisans de la thèse de Renan, ne prouve rien contre lu connaissance de la tigure historique du

Christ par saint Paul : In connaissance du Messie i selon In chair », dont parle Ici l'apôtre, est la connaissance qu'il a pu en avoir, avec les Illusions grossières et charnelles propres au peuple juif, comme si le Christ attendu eût dû être un libérateur temporel. Cette connalssancc-là, Il ne l'a plus, Cf. F. Prat, op. *cil.,* t. u, p. 237, note. Il n'est pas d'ailleurs nécessaire de recourir à l'explication de Sabatier pour accorder à saint Paul une vraie connaissance de la figure historique du Christ : l'apôtre des nations a dû connaître par les témoins de la vie de Jésus (tradition qui devait être plus tard fixée d ns les synoptiques) les faits importants de l'existence du Sauveur. Cf. V. Rose, *Études sur la théologie de saint Paul,* dans *Revue biblique,* 1902, p. 321-346; 1903, p. 340-342. Et la théologie de saint Paul touchant l'homme qu'était Jésus-Christ, accuse nettement cette connaissance.

a) Ji'sus-Christ, homme. — L'expression est de saint Paul, I Tim., n, 5 : ἀνθρωπο Χριστὸ 'Ιησοὺ : elle est formulée à propos de la médiation du Christ, el, dans la pensée de Paul, cette médiation est principalement rédemptrice. C'est qu'en effet, pour nous racheter, il faut que Jésus soit homme : ‹ Par un homme,SC ἀνθρωπόυ, esl venue la mort et par un homme la résurrection des morts. » I Cor., xv, 21 ; cf. Rom., v, 15; vm,3. La netteté de ces expressions nous oblige à donner à d'autres expressions moins précise lésons d'une humanité parfaite et entière, consubslan tlelle Λ la nôtre. En parlant **d'**« homme céleste ». I Coi., xv, 47, Paul fait allusion à l'origine étemelle de la *personne* du Christ; voir ci-dessus; il oppose Jésus à Adam, formé de la terre, et incapable de transmettre à ses descendants une vie autre que la vie · psychique ». En affirmant que celui qui · était dans la forme de Dieu » a pris · la forme d'esclave, ayant été fait semblable aux hommes et reconnu pour homme par les dehors », Phil., n, 6, saint Paul ne nie pas la réalité de la nature humaine, car si le Christ a été reconnu pour homme, c'est que l'expérience de sa vie entière l a ‹ manifesté » tel. Enfin, si Dieu a envoyé son Fils dans « la ressemblance d'une chair e péché », le terme ressemblance, *similitudo,* affecte e péché dont Jésus n'a pas connu la souillure, mais non la chair qui, par sa réalité, était identique à la nôtre : Jésus n'est-il pus venu ‹ condamner le péché dans la chair? » I torn., vm. 3. Cf. Prat, *op. cil.,* L u, p. 227-228 et 260. Donc, en raison de sa mission parmi nous, il faut que le Christ soit homme, comme nous : il est le nouvel Adam, Rom., xn, 15; I Cor., xv, 22, 45; le premier-né d'entre les morts, CoL, i, 18; le premier-né d entre les frères, Rom , vm, 29; le pontife, I leb., n, 17; iv, 14; v, 1-10 : toutes ces prérogatives supposent, en effet, que le Christ a une nature absolument identique à la n dre : il devait venant nous racheter du péché, apparaître dans la chair, I Tim., m, 16, emprunter sa chair ù la masse pécheresse, revêtir dans la chair la ressemblance du péché afin de condamner le péché dans la chair. Rom., vm, 3. Sur la signification du mot *chair,* voir Incahnation, t vu, col. 14 16-1450. Il est né (fait) de la femme, Gai., îv, 4, γενόμενυν ἐκ γυναικὸ , de la race d*Abraham,GaL,m, 16; Rom., ix, 5; de la descendance de David. Rom., i,3; Il Tim., n, 8. Il a un véritable corps de chair. CoL, i, 22; Eph , n, 14; Rom., vm, 3 Il a des parents; des frères, I Cor.M ix, 5 : Jacques est son frère. Gai., i, 19. Lu vie historique de Jésus est aussi connue que sa personne : le Sauveur esl apparu comme un esclave, Il Cor., vm 9; Phil., n, 7; s'est soumis à la loi de Moïse, Gai iv I ; a obéi à la volonté de Dieu, son Père Jusqu'à la mort' sur la croix. Phil., n. 8. S'il a été le « serviteur des circoncis » (c'est-à-dire s'il a limité son ministère aux seuls Juifs), c'est qu'il voulait ‹ prouver la véracité de Dieu en confirmant les promesses faites aux pères » Rom., xv, 8; cf. ïx , 3; II Cor., i, 19. Il fut rempli du Saint-Esprit. Rom., f,4, cf. Il Cor., m, 17. Saint Paul connaît et rapporte plusieurs de ses paroles, I Thess., îv, 15; I Cor., vn, 10-25; rx, 14; il connaît les apôtres, I Cor., ix, 5; xv, 5, 7, au collège desquels il a été agrégé, malgré son indignité, par Jésus lui-même, I Cor., xv, 8-10; mais dont PUrre ou Cépha est le chef. I Cor., r, 12; m, 22; ix, 5; Gai.,5,13;n, 7-8. Paul a connu également les miracles du Sauveur; il les sous-entend « lorsqu'il parle des « signes de l'apôtre », qu'il a donnés comme les autres, signes accomplis au nom de Jésus et qui sont la continuation et la répétition des siens. Gai., ni, 4; II Cor., xn, 12. » Rose, *Revue biblique,* 1903, p. 340-341. Cf. Rom., xv, 18 sq. Pourquoi ne trouve-t-on pas dans saint Paul plus d'allusions à la vie historique de Jésus-Christ ? C'est très vraisemblablement, pour ne pas dire à coup sûr, parce que renseignement propre à saint Paul se superpose à une catéchèse apostolique faite aux néophytes, uniformément et obligatoirement, avant la collation du baptême. Cette catéchèse, à la fols historique, dogmatique et liturgique, instruisait les néophytes de cc qui concernait Jésus, **ri** περὶ'ιησοὺ. AcL, xvm, 25; cf. xxvm, 31; Col., rv, 8; Eph., vi, 22; Phil., n, 19-20; F. Prat., *op. eiL,* t. n, note B, p. 61-66. Et c'est sans doute en puisant dans le contenu de cette catéchèse que saint Paul, occasionnellement, rappelle aux Corinthiens la résurrection de Jésus : *tradidi enim vobis... quod et accepi;* I Cor., xv, 3-8; et l'institution de l'eucharistie, xi, 23-26.

Le récit de l'institution de l'eucharistie appartient d'ailleurs à un ordre de faits sur lesquels saint Paul, en raison d'un intérêt dogmatique visible, devait insister davantage : il s'agit des faits relatifs à la mort du Sauveur, c'est-à-dire à notre rédemption. Saint Paul rapporte la trahison de Judas, I Cor., xi, 23 ; les outrages Infligés ù Jésus, Rom. xv, 3; les souffrances par lui endurées, II Cor., i, 6; Phil., m, 10; l'amour qui pousse le Sauveur à la mort, Gai., u, 20; Rom., vm, 37, et à La mort de la croix. Gai, in, 13; Col., n, 14 ; mort subie sous le gouvernement de Ponce-Pilate I Tim., vj, 13. Nous avons déjà vu plus haut comment saint Paul ne fait que répéter l'histoire évangélique en ce qui concerne la sépulture, la résurrection et la glorification du corps du Sauveur. Voir col. 1214. Maintenant Jésus est monté au ciel où il trône à la droite de Dieu. Rom., vm, 34; Eph., I, 20 : on l'attend pour juger les vivants et les morts, I Thess., i, 10; iv, 16; 11 Thess., 1.7; Phil., m. 20. Mais, Il faut le reconnaître, le Christ de l'histoire n'a pa* retenu l'attention de saint Paul et ce n'est pas vers lui qu'il va diriger l'humanité. « Il avait contemplé le Christ ressuscité, il l'avait fixé dans son éclat de Fils de Dieu, il reçut de cette vision une empreinte définitive. Il rejoint le Christ là où il le trouve et U s'attache à lui non pas dans le moment historique — déjà évanoui — de son court apostolat, mais dans le moment éternel et supralcrrestre où, source de salut cl de vie divine, il exerce pleinement son action messianique, où toute « puissance lui a été donnée au ciel, sur la terre cl aux enfers. Etre · en Christ-Jésus », c'est adhérer au Christ dans son état glorieux; c'est, pour reprendre une comparaison connue, s'envelopper dans cett atmosphère divine, la seule qui soit désormais connu lui elle au chrétien. » V. Rose, *Revue biblique,* 1903, p. 342.

Sur la connaissance qu'a eue Paul de la personne historique de Jésus, outre les articles de V. Hose, dans la *Reuue biblique;* citons I'mt, /κτ *th^doqie de S. Paul.* t. n, p. 233 sq., M«r Batiffol, *Urpheus et ΓÉvangile,* Paris 1910, p. 83-113* et purini le* protestants, d'après Prit, Paret, *Paulus und desus (EinlQt Ücnurkungtn uber das VerlullüxÎss des AposleU*

Paah& and seiner Ishre ni *der Person, dent fs ben und der lehrt des geirl.lehtllrhrn Chrhtus* dans *Jahrbûcher fûr 'uiiche Théologie,* t. in, p. 1*85: Sellmol1er. *Die geschichtliihe* Person *Jnu nach den paulinbchrn Schriflen,* dans *Sludicn und Kritili,* t. XlΛ'H (IMII, p. 656-703; Nœsgen. *Inc af>ostlhche Verkündtgung und die Gnchlchle* Jrju, (tant A'tue *Jnhrbûeiur fur dtuhrhe Théologie,* t. iv, p. 464)1: Knowllng, *The In4biit>nÿ* o/ Λ *Paul lo Chrbt,* 1905; G. Matheson. *7 he t- btorical Chrbt of St Paul* d'après les quatre grandes épîtres. r»fire articles parus dans *VExpositor,* II' série, 1.1 el n(188l-1882); Sandsy, 57 *PauFs Knowledge of Chrbt,* dans *DiclitP-nurg of Christ and the Gospels* de Hastings, t. n, p. 888-889; Gmcher, *Das Leben Jtsu bei Paulus,* Giessen, 1000; H. Manlin Pope, *St Paul and the historic Jesus,* dnns *The London quarterig review,* juillvt 1920; F. Prat. *Saint Paul et le paulinisme,* dans le *Dictionnaire apologétique de la Fol catholique,* L lir, col. 1631-1634; L. de Grandinnlson, Ix *Christ de Fhixtotre dans Fauore de teint Peul,* dans *Hecherches des Sciences religieuses,* décembre 1923.

b) Jésus-Christ Dieu, — Saint Paul ne sépare pas, en Jésus, Dieu de l'homme. Sur la *divinité* de Jcsub-Christ, la *nature* et la *personnalité divines* du Fils de Dieu, voir ce mot, col. 2400-2102.

c) *Union de Dieu et de l'homme en Jésus-Christ,* — Elle est enseignée par saint Paul surtout dans Col., n, 9 et Phil., n, 2-6. Sur le sens et la portée de ces textes, voir Hyfostatique *(Union),* t. vn, coL 447-449. L'union des deux natures en une personne est également supposée par la communication des idiomes, dont saint Paul a fait un si fréquent usage. *Ibid.,* col., 445-446.

3. Saint Paul étudie surtout le *Christ glorieux,* parce que le Christ, remonté à la droite de Dieu son Pêro, est le principe de notre vie surnaturelle et de notre gloire future. Voir ci-dessus, col. 122l sq. L'entrée du Christ dans la gloire par la résurrection est comme une naissance véritable, Act., xm, 33; mais nous avons déjà vu que saint Paul, d'accord avec la tradition ‹ ui sera fixée par les évangélistes, professe l'identité du corps historique et de la personne historique du Sauveur avec le corps glorieux et la personnalité transcendante et divine que la foi confesse en Jésus; voir col. 1222. SI la théologie paulinicnnc s'attache de préférence au Christ glorieux, ce n'est donc pas pour marquer une d:flércnce *ontologique* entre le « Christ de l'histoire » et le « Christ de la foi », c'est pour déterminer plus explicitement les relations que Jésus, en sa qualité d'envoyé de Dieu et de Sauveur des hommes, a acquises vis-à-vis de nous. SI saint Paul rapporte ces relations au Christ glorieux c'est que c'est du haut du ciel où il siège à la droite de Dieu le Père que Jéiuà-Christ exerce son Induéhce sur ceux qu'il a rachetés jadis sur la croix et que sa gloire — la gloire qu'il a méritée pour lui-même par son sacrifice — est l'exemplaire et la source de celle qu'il nous a méritée à nous-mêmes. Évidemment, ces relations du Christ avec les hommes supposent le mystère de la rédemption; mais elles présentent des aspects si entièrement unis à la personne même du Christ qu'on ne saurait les en séparer et que la christologie les réclame comme une matière propre.

a) *Jésus, envoyé de Dieu : le médiateur.* — Le but de la mission rédemptrice de Jésus est marqué dans Gal., rv, 4 : i racheter ceux qui étalent sous la loi. pour que nous fussions adoptés comme enfants. » Avant d'étendre ὰ tous les hommes le privilège de la filiation adoptive. Il fallait tout d'abord délivrer les Juifs et les dtbarrnsscr de leurs privilèges onéreux. C'est également ce qu'exprime, sous une autre forme, Rom., vm, 3-4 : le Christ \icnt · condamner le péché dans la chair » afin de nous donner la justice qu'exigeait la Loi sans la pouvoir conférer. Sur ces deux texte», voir F. Prat, op. *cit.,* t. n, note L, p. 257-261. Cette mission constitue Jésus-Christ mandataire de Dieu et représentant des hommes, c'est-à-dire « médiateur ». Le mol médiateur appliqué par saint Paul à Jésus-Christ n'existe que dans i Tim., n, 5; mais l'idée exprimée par cc mot se retrouve sous plusieurs formules de l'apôtre. Toutefois la *médiation* qui, ontologiquement, est déjà vérifiée dans les deux natures du Sauteur» unie* hypostatlqucment dans la personne du Verbe, qui, psychologiquement, sc trouve réalisée dam l'élut propre au Christ, étal Intermédiaire entre la voie et le terme, est étudiée par saint Paul surtout au point de vue de notre vie surnaturelle, en tant que le Christ est dispensateur *h* notre endroit des bienfaits divins dont il est l'unique dépositaire : « Le Christ de saint Paul n'est pas un simplo médiateur naturel, comme le Logos de Philon; c'est un médiateur de grâce et de salut. Par lui, en effet, nous avons la grâce, Hom.,i, 5; v, 21 ; par lui, le salut, commencé Ici-bas, consommé dans le ciel, I Thess., v, 9; Π Tim., m, 15; par lui la justice et le fruit de la Justice, Rom., ni, 27; Piril^ 1, 11; par lui, la Justification, Rom., v, 18; Gal., n, 16; par lui, la rédemption. Rom., m, 21; Eph., î, 7; par lui, la réconciliation, Rom., v, 10-11; 11 Cor., v, 18; Eph., π, 16: Col., r, 20-22; par lui, la paix. Rom., v, 1 et la pacification générale, Col., i, 20; par lui, le lit re accès auprès de Dieu, Rom., v, 2; Eph., n, 18; par lui un refuge assuré contre la colère divine, Rom., v, 9; par lui. la consolation spirituelle, II Cor., i, 5 et la confiance que rien ne trouble, Il Cor., ni, 4; par lui, le don du Saint-Esprit, Tit., in, 6 et le filiation adoptive, Eph., i, 5; par lui, la victoire sur tous nos ennemis et en particulier sur la mort, Rom., vni, 37; I Cor,, xv, 57; par lui, le règne sans fin. Rom., v, 17. C'est par lui seul que nous pouvons nous glorifier en Dieu, Rom., v, 11 et que nous devons adresser à Dieu nos actions de grâces, Rom., i, 8; vu, 25; xvi, 27; car, comme toutes les promesses divines ont eu en lui leur *oui,* c'est-à-dire leur accomplissement, par lui aussi les fidèles prononcent leur *amen,* dans un acte de fol sincère et reconnaissante, pour faire remonter vers Dieu tout honneur et toute gloire. II Cor., i, 20. En un mot, dans l'ordre de ia grâce encore plus que dans l'ordre de la nature « tout est par lui (ou pour lui) et nous sommes pour lui ». I Cor., vm, 6 8i' οδ : (variante : 8t* 8V) τὰ πάντα yod ημεί δι' αὐτού. F. Prat, *op. cit.,* t.n, p. 248-249. En toutes ces affirmations se trouve analysé le sens de l'expression si fréquente, chez saint Paul, *in Christo Jesu.* Cf. Lebreton, Les *origines du dogme de la Trinité,* p. 355 sq. Voir plus loin.

Pourquoi le mot de médiateur est-ll si rarement employe par saint Paul? I Tim., n, 5; cf. Heb.» vm, 6; ix, 15; xn,24. Dans le sens usuel du mol, fait remarquer le P. Prat, p. 249, « le médiateur est étranger aux deux parties qu'il met en rapport. » Or Jésus n'est pas un méd-ateur ordinn re : en lui habite corporellement la plénitude de la d.vimlé, Col., n, 9, et il est réellement homme comme nous. Aussi saint Pnnl l'nppelle-t-11 plus volontiers le · nouvel Adam ». Sur *Adam, figure de Jésus-Christ,* voir 1.1, col. 384-386. Le premier Adam, par suite de sa condition naturelle et de su faute, ne peut transmet ire à ses descendants qu'un corps psychique et mortel, « Terrestre », il ne donne nai«mice qu'à des hommes terrestres. Jésus, le nouvel Adam, est, à tous les titres, « céleste », et par sa préexistence, et par sa gloire présente, et par l'influence vivifiante qu'il exerce sur tes hommes. Par sa résurrection glorieuse, en effet, il est deveno esprit vivifiant, capable de communiquer la vie spirituelle dont ll est doué. On comprend ainsi la place qu'occupe le nouvel Adam par rapport au premier. Cf. I Cor., xv, 21-22; Rom., xu, 11-1 I, 15, 16, 17, 18, 19, 20*21 Sur l'orig iic du nom:«nouvel Adam», voir F. Prat op.ciL.t f . Note M, p.261-264.La bibliographie sur la conception de l'homme cHcste opposé h l lioinine terrestre, dnns Prat, *ibid.,*

p. 169-171; et Holtzmann, *N. T. Théologie,* t. n,

P b) Jésus, chef des hommes et des anges : sa primauté sur toutes choses. — *a.* Parce qu'il est le nouvel Adam, Jésus-Christ est le *chef des hommes,* ft qui ll communique la vie de la grftcc. Cette nouvelle donnée de la christologie paullnienne se rapporte au Christ mvstique, qui ajoute au Christ naturel. Verbe incarné, prêtre·victime du Calvaire, le corps mystique de l'Église « complétant son chef et complétée par lui ». Sur la dénomination du Christ, étendue au corps mystique, cf. Gal., ni, 16; l Cor., xn, 12. Dans celte qualité de chef du corps mystique, Paul n'attribue pas seulement ft Jésus-Christ une prééminence quelconque sur les hommes, Col, n, 10 : si Jésus est · la tête du corps, de l'Église », CoL, i, 18, c'est parce que l'Cqlise, formée des chrétiens, trouve en lui non seulement prééminence et supériorité, mais ‹ Influx vital et communauté de nature, principe d'unité et mesure de perfection. » F. Prat, *La théologie de S. Paul,* t. i, p. 421. C'est le sens exprès qu'on trouve dans Eph., f, 22-23; v, 23 éclairés par Col., n, 19, et Eph., iv, 15-16. Cf. Abbott, *Epistles to (he Ephesians and to the Colos·lions,* Edimbourg, 1897, p. 271-272; 123-128. La « tête » est, aux yeux de Paul, le centre de la personnalité, le lien de l'organisme et le foyer de tout influx vital. Ce rôle de chef ou de tête dans le corps mystique des chrétiens fait mieux comprendre certaines formules pnullniennes : revêtir le Christ, Gal., m, 27; être greflé dans le Christ, Rom., xi, 24; être créé dans le Christ, Eph., n, 10; être en participation du Christ, I Cor., i, 9, etc., et plus simplement, être de Jésus-Christ ou dans Jésus-Christ. Sur l'emploi de cette formule, voir Deissmann, *Die neiilestamentUche Formel ‹ tn Christo Jesu* », Marbourg, 1892; et sur sa lignification, voir E. Prat, *op. ctt.,* t. i, p. 424-126; Note T, 434-436; t. n, p. 422-124; Lcbreton, *Origines du dogme de la Trinité,* p. 355-356. Sur l'enseignement général de saint Paul, touchant l'Église, *corps du Christ,* voir Église, t. iv, col. 2150-2151.

Prédsons cependant avec le P. Lcbreton, *op cit.,* p. 358 que « Jésus n'est pas seulement ni surtout (pour saint Paul) l'homme idéal qu'il s'efforce d'imiter, ni l'ami qu'il est impatient de rejoindre; c'est la source de vie, c'est le *chef* dont ll est membre. Mais, d'autre part, il faut bien le remarquer, la personne historique de Jésus ne s'évanouit pas dans cette doctrine; pour être » esprit vivifiant » et principe de toute vie, le Christ n'a pas dépouillé sa rénLlé concrète et n'a pas été réduit A un symbole mystique. Les textes... le disent assez : c'est dans la mort de Jésus que le chrélen a été baptisé, Rom., xîv, 7-9; et c'est dans sa résurrection qu'il ressuscite, II Cor., v, 14-15. L'épltre aux Romains Insiste plus encore sur cette vérité et fait mieux entendre la continuité do la vie du Christ sur terre et de sa vie dans les fidèles : tout le genre humain apparaît comme concentré en deux hommes réels, Adam cl Jésus-Christ. Il n'y a point seulement en cc monde deux forces abstraites, chair et esprit, mort et vie, mnls il y a avant tout deux hommes, *deux chefs de Thumanité :* de l'un vient la mort, de l'autre la grfice et la justice; et la source de cette action mortelle et vivifiante, c'est la désobéissance de l'un et l'obè varice de l'autre. » Rom., v, 12-21. Cf. ci-dessus, col. 1228.

b. Le rôle de chef de l'humanité se complète, pour saint Paul, par celui de *soutien du monde :* I action du Christ s'étend ft toutes créatures. « S'il est vrai que le monde u été créé pour l'homme, Il n'est pns dilllcik de concevoir que, du fait de la chute de «homme II » été dévié de sa fln et asservi A la vnnité et que seul |c n k s. ment de l'homme peut ! en affranchir. » I. Lcbreton. *op. cit.,* p. 371. L'œuvre du Christ incarné sern donc la restauration et en même temps la consommation de l'œuvre du Christ préexhl mt : · Tout a été créé par lui et pour lui » Col., i, 16. Il faut donc absolument a tinner que Je Christ possède la *primauté* sur toutes choses Eph., i, 21-23; CnJ., i, 18. Ce n'est pas seulement comme Dieu que le Christ possède cette primauté, c'est ans«l comme homme, et saint Paul affirme en un parallélisme saisissant la primauté du christ sous ces deux aspects. Le P. Prat, op. *cit,,* L n, p. 215-216, a bien mis en relief le parallèle intentionnellement sans doute institué par saint Paul :

Primauté du Christ selon LA NATURE DIVINS DANS LA CRÉATION t	Primauté du Christ selon LK N kTUHR HL 4 vl \b DANI
rirr: ζτισ῎ιο (CoL, 1,15). Christ premier-	α τών νιχρών (Col., !, 13)
αύτώ i ᵗ τισ'λη τά πάντα-,τά τίντα ἐν (Col., т, 16, 17). Ordre de la cause formélit ou exemplaire.	(Eph., ı, 7)·
τα mx ' αυτού ῒχτισται (Col., 16).	δι'αύτού ἀκοχαταῒῖι(α i (Cot, 1.20).
0·.' ou τι rire (1 Cor., vm, 6). Ordre de la cause eiDciente.	
τα ·χντ* ..<l χύτο* i/.π^ται (CoL. i, 16). Ordre de la cause Anale.	τά «άντβ‹1 ‹ύτό·* (OoI.,ι^O).

D ailleurs tout en distinguent, et d'iprèf la pensée de saint Paul Im-même, les relations qui conviennent au Christ, comme Dieu, dans sa préexistence, et comme homme ou Verbe incarné, dans sa vie humaine, terrestre cl glorieuse, nous savons que la communication des idiomes permet de transférer au Christ-Dieu les rôles et attributions du Christ-homme et réciproquement; d'ailleurs toutes les relations du Christ sont coordonnées entre elles et orientées vers une même fol, et par suite de cette unité, la primauté du Chnst s'allirme purement et simplement; un mot la résume: Κύριο Ιησού ,Jésus est Seigneur. Act., xvi, 29; Rom., x, 9; ! Cor., xn, 3, etc.

Cette · seigneurie » que l'Église naissante confessait déJA en Jésus-Chnst, voir Fils de Dieu, col. 2398-2399, exprime bien la primauté sur toutes choses du Christ. Dieu sans doute, mais homme aussi. Le Christ est Seigneur, parce qu'il est d'avance le Juge de tout et de tous; Il · éclairera ce que les ténèbres cachent et manifestera les secrets des cœurs. » I Cor., rv, 5. Le « Jour du Seigneur », l Cor., iv, 5; v, 5; II Cor., i, 14, T Thess., v, 2; II Thess., n, 2; la « parousle du Seigneur », I Thess., n, 19; m, 13; v, 23; II Thess., n, 1; Γ « éplphnnie du Seigneur ». ITim., vî, 14; cf. II Thess., i, 7, désignent le jour du Jugement qui est aussi le « Jour du Christ Jésus », Phil., î, 6, 10; n, 16; le « Jour de Noire-Seigneur Jésus-Christ ». I Cor., t, 8; II Cor, r, 14. Mais dès maintenant, le Seigneur est le maître do tout et de tous, t des morts et des vivants ». Rom., xîv, 7-9 Son domaine est absolu : les siens sont ses *esclaves.* Rom., f, 1; I Cor., vu, 22; Gai., ï, 10; Eph., vî, 6; Phil., i, 1 ; Col. iv, 12. Les autres ont pour · seigneur » le péché, Rom., vî, 14, 17, 20; la mort, Rom., v, 14; 17; vî, 9; la loi. Rom., vî, 1; Gai., iv, 5; in. 23; mais de cette servitude le Christ nous a rachetés, comme par un affranchissement sacré, pour nous faire siens. Gui., iv, 4-5; cf. m, 13; I Cor., vî, 19-20; vn, 23. Sur l'expression ἀγοραζαν τιμή de ces deux derniers textes, voir A Ddssmnnn, *Lièht vom Osten,* Tubingue, 1908 p. 240 sq. L'esclavage du Seigneur est en réalité la liberté; liberté qu'il ne faut plus perdre pour redevenir les esclaves des hommes. l Cor., vu, 22-21; cf. Gnl., n, I. Tous les chrétiens ont le même maître, Hum., x, 12; Eph., vi, 9; Col., iv, 1, et c'est à lui seul

qu'ils doivent obéissance. Eph., v, 22; vï, 7-8; Col.» m. 23-21. ‹ Le chef de tout homme est le Christ. » J ***Cor., xi, 3.***

c. Mais ***faint Paul,*** insistant sur la ***primauté, absolue*** du Christ, déclare Jésus ***chef des anges.*** Λ force de compter sur In médiation des anges, les Colosslens risquaient de méconnaître le grand médiateur, Jésus-Christ. Tout en recommandant le respect des anges, saint Paul ne veut pas que le culte rendu Λ ces puissances tourne au détriment de celui qui est dû au Christ. Le Christ est supérieur aux anges, Col., î, 16; cf. Eph., t, 21. soit comme Dieu, parce qu'il est leur créateur, soit même comme homme, parce que Dieu l'a fait asseoir à sa droite, « au-dessus de toute principauté, ct puissance, et vertu, ct domination, et de tout (autre) nom prononcé non seulement dans ce siècle, mais dans le siècle à venir. · Eph., î, 21. Comme homme, Jésus-Christ est le chef des anges : ἐσην ἡ ycQ / , ἀρ·/ἡ καὶ ἐiουσ α , Col., π, 10. Par JA, f*nul veut-il affirmer que la grâce des anges dérive du Christ? Nous ne le pensons pas. La pacification universelle, Col., î, 20, n'implique pas que le Christ, par le sang de la croix, ait racheté les anges; mais il a réconcilié l'homme à Dieu et par IA fait la paix aux cieux et sur la terre. Les anges, soumis à la volonté divine, concourent ft l'exécution de la rédemption et par 1Λ, le Christ-homme devient cn quelque sorte leur chef. Pour plus de développements, voir Incarnation, t. vn, col. 1487-1488; 1501-1505.

e) ***Conséquence : la plénitude de grâce dans Tdme du Christ.*** — Le Christ, venu sur terre pour réparer le péché ne pouvait avoir le péché. Lui-même le proclame dans l'Évanglle. Joa., vm, 22, 46. Cf. I Pet., i, 19; n, 22; 1 Joa, m, 5; Hcb., îv 15; vit, 26. Saint Paul l'affirme expressément : « Celui qui ne connaissait pas le péché. Dieu l'a fait péché pour nous, afin qu'en lui nous devinssions justice de Dieu. · II Cor., v, 21. L'affirmation de l'absence du péché en Jésus implique celle de sa justice ct de sa sainteté : pour l'auteur de l'épllre aux Hébreux le pontife · sans lâche et séparé do pécheurs » doit être · saint, innocent », vu, 26; pour saint Pierre, le Christ « qui n'a pas commis de péché », 1 Pct,, n, 22, est mort pour nos péchés, » le Juste pour le· injustes », m, 18. Saint Paul rattache la perfection morale ct surnaturelle du Christ à son rôle de médiateur ou, plus exactement, de chef des hommes. C'est ft cause de la solidarité qjul nous unit au Christ rédempteur que Dieu a fait celui-ci « péché ». non pas à notre place, mais pour nous, ὑπὲ; ἡα.ὼν, afin que nous devenions ‹ justice », en lui, ιναυτφ. 11 Cor., v, 21. Sur cc texte, voir Prat, op. ***cit.***. t. n, p. 291-295. Jésus ne peut « vaincu* le péché dans la chair » que s'il l'a déjà vaincu en lui-même par sa justice. L'influx vivifiant qu'il exerce Λ l'endroit des hommes, ses membres, suppose en lui, qui est la tête, la plénitude de la grâce, pi incqH.· de notre justification ct des grâces diverses que nous recevons de son Esprit. Horn., v, 15-17; xn, 4; 1 Cor., x, 16 sq.; xn, 11 sq.; xv, 21; Epi)., î, 20 sq.; iv, 4 sq.; Col., î, 18; u, 10, etc. La · plénitude » de la divinité dont il est question dans ce dernier texte doit t entendre, avant tout, du mystère de l'union hypostatlqu* ; mais c'est aussi la plénitude de grâces qui est la conséquence de l'union hypostatiqur en Jésus el le principe vivifiant de tous ceux qui ont Jésus pour chef. Cf. Coh, î, 19 et le commentaire de saint Thomas sur ce dernier texte. Colossibns ***(Épltre aux),*** L ni, col 3M·

C'est surtout à l'occasion de son sacrifice que les vertus et la grâce dont était ornée l'âme de Notrc-Seigneur sont rappelées par saint Paul. Noth pourrions rekser maints traits expressifs : ‹ Le Christ nous a aini«\ et 11 s'est donné pour nous comme oblation el comme vieil ne ù Dieu en ***odeur de suavité*** », Eph., v, 2; « Il ***s'humilia*** en ***se taisant obéissante*** usqu'ft* a mort, ct jusqu'à la mort de la croix », Phil., n, 8; cf. 5; « Par ***l'obéissance*** d'un seul la multitude des hommes seront constitués justes ». Rom., v, 19. Mais c'est ***Tumour*** Je plus ardent qui a poussé Jésus à sc livrer ft la mort pour nous. Eph., v, 2 25; Gai., n, 20; i, 4; I Tim., n, 6; Tit., n, 13. Le Christ n'est-il pas par excellence le Fils de J'ainour? Col., î, 13. Toutefois l'obéissance du Christ à Dieu son Père pour accepter la mort en vue de notre salut. Rom., vin, 32; v, 8; cf. Joa., m, 16; x, 17-18; xiv, 31 ; I Joa., îv, 9, pose la question de sa liberté dans l'obéissance, et, par voie de conséquence, la question du mérite du Christ, nettement affirmée dans Phil., n, 9. Ces questions seront débattues par les scolastiques. Cf. De Baels, ***De libera Christi obe (lientta,*** Louvain, 1905.

D'autre part, les vertus que l'apôtre exige des chrétiens pour qu'ils vivent ct grandissent ***in Christo Jesu,*** marquent, elles aussi, la perfection du modèle qu'ils doivent imiter. « Si quelqu'un n'a pas l'esprit du Christ, celui-là n'est point ft lui. » Horn., vm, 9. C'est cet esprit qui ‹ rend témoignage que nous sommes enfants de Dieu. » ***id.,*** 16. Cct esprit, c'est essentiellement • l'amour de Dieu, qui est dans le Christ Jésus Notre-Seigneur » ***id.,*** 39; cf. Gai., v, 6. Tout ce que comporte l'esprit du Christ, constitue la pratique des vertus de la vie chrétienne: en lire l'énumération dans Rom., xn, 9-21; cf. xm, 10; xv 1-17; II Cor., vï, 4-7; Gai., v, 22 sq Eph., ιv, 1 sq.; Col., m, 12-17; I Tim., vï, 11-12; Il Tim., m, 10-12 Le péché ne peut s'accorder avec l'Esprit. I Cor., vï, 18-19. En un mot, de même que la justice du Christ est le principe de la noire, de même notre vertu ne sera vraie que dans la mesure où elle reproduira celle du Christ. Cf. Phil., xn, 7-21 ; Eph., îv, 7, 13, 16.

Voir Fils or Dieu. col. 2401. Y njnut-r : **J.** Labnurt, Notes ***d'rxégéic sur*** Phll.» n, 5-11, dans ***Heoue biblique,*** 1898, p. 402-115 ; 553-563; C. Van Cruinbryr.he, ***De sole·rtotogta christiaiur primis fontibus,*** Louvain, 1005; Λ. Hoyct, ***Ëtude sur ta christologie des Êpttres de saint Paul,*** Lyon, 1907; et, parmi les protestants, Iloblger, ***De chrlstolngia Poulina,*** Leipzig, 1852; H Schmidt,***Die paulinischt Chris·tologie in threm /.usamnu nhange mit der Hrlbbhre des Apostels,*** Gœtlinguc, 1870; A. Dictzsch, ***Adam und Chris·tus, Hom., V, 12-2J,*** Bonn. 1871 ; W. WolITenhach, Zur ***Auslrgung der Sicile Phil.,lf, 5·11, 'Augletch cin Beitrag zur paullnischcn Christologi·,*** Leipzig, 1881; E. H. C.ilTonl, ***The Incarnation, a Sludg of Phil., U, S·!!,*** New-York, 1397; D. Sommcrvillc, ***Saint PauFs conception*** o/ ***Christ or the doctrine*** o/ ***the second Adam,*** Edimbourg, 189<; M. Brückner. ***Die Entstchung der pauUnischen Christologie,*** Stras** bourg, 1903 ; Λ. Amal, La ***personne du Christ ct le ratio·nalisme allemand contemporain,*** Paris, 1904; (anonyme) ***The flph Gospel, being the Pauline interpretation of the Christ,*** Londres, 1907; J. Kœgcl, ***Christus der Herr. Erliiu·terungen 2u Phil., 11, 5·11,*** Gutersloh, 1908 ;W. Olschewskl, ***Die Wurzeln der pauUnischen Cluislobigie,*** Kœnlgsberg, 1909.

3° ***La christologie de TfipHre aux Hébreux.*** — On peut grouper sous trois chefs principaux la christologie de l'épllre aux Hébreux : la personne du Christ (c. I-iv), le sacerdoce du Christ (c. v-VDi), le sacrifice du Christ (c. vm-xm). Voir Prat, ***La théologie de saint Paul,*** t. î, 1. VI, p. 510; Hébbeux f£p ***tre aux),*** t. vï, col. 2103-2105. Le sacri live du Christ sera étudié ft Redemption; on en a déjà noté les idées mattresses à Hàbreux ***(Épitre aux),*** col. 2106.

1 ***La personne du Christ.*** — L'auteur de l'épttre aux Hébreux, reconnaît très certainement les trois aspects de la vie du (.hrisl, le Christ préexistant, le Christ historique, le Christ glorifié. En vertu de la communication des idiomes, les divers attributs qui conviennent ft Jésiu-Christ sous cc triple mode d'exis'.cnce sont souvent réunis dans la même phrase

et énuméré» sans changement de sujet. Ainsi, c. î,

M:
Dieu nous u parlé par le Fil*
(existence historique)
Qu'il a établi héritier en toute* choies
(existence glorifié·)
Par qui Il ft fait mémo 1rs siècle*
(préexistence)

Ainsi encore, en observant l'ordre chronologique, c. î, f. 3.

ftant la splendeur de *a gloire et l'empreint· de ta fubdaucr, et soutenant toutes choses par la puissance de u parole (préexistence divine).
Après avoir opéré la purification de* péchés
(existence historique)
(Il) est assis A lft droite de lu Majesté, nu plu* haut
(des deux, etc.)
(existence glorifiée).

a) La préexistence divine du Christ. — Elle est marquée par sa filiation divine. Le Christ est *le* Fils de Dieu. îv, 14; vï, 6; vu, 3; x, 29. Dieu lui dit : *mon* Fils, î, 5; v, 5; il est *le* Fils, î, 8; il est Fils (sans article) î, 2 (rv υἱω, opposé aux prophètes); î, 5 (εἰ υἱόν, opposé aux anges); m, 6 (wc υἱό , opposé à Moïse); v, 8 et vu, 28 (ζαίπερ ὠυ υἱό et υἱό εἰ τδν αἰώνα τττλείωμένον comme pontife, antitype de Melchisédech, vec opposition tacite au grand prêtre Aaron). Celte filiation divine est inarquée par deux autres expressions: le *rayonnement de la gloire du Père et* l'*empreinte de sa substance.* Voir, pour l'explication de ces termes, Fils de Dieu, col. 2403. ‹ Fils, rayonnement, empreinte,... ces titres sont relatifs, mais d'une relation iatrins· que, nécessaire, Indépendante de l'existence «lescréatures. Au contraire ceux de *créateur* et de *conSTDatcur...* sont conditionnés par l'existence des êtres finis. » F. Prat, *op. cit.,* p. 522. Jésus-Christ reçoit «es eux titres dans I lob., î, 2, cf. 10-12 et î, 3; · par lui Dieu) a fait les siècles » c'est-à-dire le monde visible. Cf. xi, 3; Sap.» xm, 9; xiv, 6; xvin, 4. « Il soutient toutes choses par la puissance de sa parole. Cf. CoL, î, 17. C?s deux fonctions supposent que le Christ est Die î Plusieurs Pères cn ont voulu trouver l'afllrmallon dans Hcb., m, 4; mais il semble que le mot Dieu, Ici. ne signifie pas nécessairement le Christ. On le trouve, d'ailleurs, applique au Christ. î, 8-9; et l'adoration que doivent nu Christ les anges eux-mêmes marque bien sa divinité. î, 6.

b) Jésus-Christ homme. — « Pour être Dieu, Jésus-Christ n'en est pas moins homme. Encore au sein du Père, le Fils demande qu'un corps lui soit préparé, x, 5-9. Il veut participer A la chair cl nu sang comme les fils adoptifs, n, 14, ct leur devenir semblable cn toutes choses hormis le péché. îv, 15; v, 7-8. Ainsi l'exige son rôle de prêtre, n, 17. Il sc soumettra donc A l'épreuve ct cn sortira vainqueur, n, 18; îv, 15 Il possédera nu suprême degré toutes les vertus : la confiance cn Dieu, n, 13, la fidélité, n, 17; m, 2. la miséricorde, îv, 15 surtout l'obéissance qu'il apprendra A l'école de la douleur, vu, 7-8. A part les Evangiles, aucun écrit Inspiré ne prodigue davantage les allusions A la vie mortelle de Jésus : descendance de la tribu de Juda, vu, 11; progrès en grâce ct en sagesse, n, 10; v, 9; vu, 28; signes cl prodiges attestant su mission divine, il, 4; tribulations et persécutions, agonie cl prière au jardin des Oliviers, n, 4; mort volontaire, xn, 2; crueifiêmcnt hors des portes de la ville, xm, 12. Peut-être le nom de Jésus cst-ll choisi de préférence A celui de Christ pour mieux inculquer la vérité de la nature humaine (*Jésus* seul : 10 lois; *Christ* : 9 fois; *Jésus-Christ* : 3 fois; le *Christ Jésus,* jamais; dans Milnt Paul nu e0 Hui ro. *Jésus* seul est nireel le *Christ-Jéuis* l rès fréquent) M ils nulle part la communication des idiomes n'est plus parfaite; ct le *pOrticipaott carni ct sanguini,* rapproché de *carptu aptasti mihi,* π, 14 et x, 5, ne vaut-il pas comme formule théologique de l'incarnation, le *Verbum caro /actum est* de saint Jean ou le *In ipso inhabitat omnis plenitudo dioinitalls corporaliter* de ΓÉpltre aux Colosslens? » F. Prat, *op. cit.,* t. τ, p. 521-525.

c) Jésus-Christ glorifié. — Le mérite du Christ par rapport à sa gloire est à plusieurs reprises affirmé dans l'épltre aux Hébreux. C'est parce qu'il a volontairement souffert sur la croix, que Jésus devient A un titre nouveau maître du monde et qu'il acquiert le droit de nous associer comme ses cohéritiers. Jésus s'asseoit à la droite de Père parce qu'il a souffert, r, 3; vm, 1 ; x, 12; xn, 2; et ll nous associe A sa gloire, comme cohéritiers, îv, 16; vï, 20; vn, 26; ix, 11, 12. 24. Le passage de Jésus à la gloire par la résurrection n'est mentionné qu'une fois· xm,20. De plus, dans l'épltre aux Hébreux, c'est surtout en qualité de prêlre, non de roi ou de Juge, que Jésus prend place à la droite de Dieu le Père et y continue son office de médiateur.

2. *Le sacerdoce du Christ.* — La médiation des prophètes, î, 1, des anges, i,4-6; n, 7-9, de Moïse, m, 2-3,5, n'est proposée dans l'épltre aux Hébreux qu pour mieux faire comprendre l'excellence et la supériorité de la médiation du · grand pontife qui a pénétré dans les cicux. » îv, 14. Jésus prêtre selon l'ordre de Mel chisédcch et pontife, comme antitype d'Aaron qu'il supplante : voilà le thème sur lequel l'auteur de l'épltre nous parle du sacerdoce du Christ. Jésus est appelé prêtre (Upcôç) selon l'ordre de Melchiscdech dans les citations du Ps. αχ, 4, Hch., vu, 17, 21; cf. vn, 15; il est ιερεύ μέγα ἐ-rl τἀνοίκον τ · 0c Λ χ. 21. Ailleurs, il est ip/jcpc.c avec divers qualificatifs : pontife *misericordieuc* et *fidèle,* π, 17; pontife de notre confession, in, 1; grand pontife, îv, 14; pontife pouvant compatir à nos infirmités, etc,, îv, 15; pontife scion l'ordre de Mclchisédech, v, 15; cf. vï, 20: pontife, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs ct devenu plus élevé que les deux, vn. 26; pontife *des biens futurs,* ix, 11. Il est aussi appelé « le ministre du sanctuaire ct du vrai tabernacle ›, vm. 2. La défi vtion du pontife hébreu pris parmi les homme*, constitué représentant des hommes, appelé de Dieu comme Aaron pour offrir les sacri fices du péché, cf. v, 1-4, quoique ne convenant au Christ que par analogie, exprime bien cependant les quatre caractères essentiels du prêtre.

a) Prêtre médiateur. — Il est · établi pour les hommes dans les choses qui regardent (le culte dc| Dieu. » v, 1. Il s'agit du culte social, dû A Dieu dans l'état actuel de la nature déchue el pécheresse. Et Jésus est le médiateur du Nouveau Testament, de ΓAlliance plus parfaite, ix, 15; vm, 6, précisément parce que. les hommes ayant péché, il leur a acquis par le sacrifice de lui-même, dans son propre sang, une éternelle rédemption, ix, 12, cf. 14, 26, 28; n, 10, 17-18; v, 3; vn, 2; x, 5-10. 12-14; 'est pourquoi nous pouvons recourir A lui avec confiance, îv, 16; il est devenu pour tous ceux qui lui obéissent la cause de leur salut éternel, v, 9. Il est entré dans le ciel, vn, 26, comme un précurseur, pour nous, vn. 20; où Il peut sauver perpétuellement ceux qui, par son entremise, s'approchent de Dieu, étant toujours vivant, afin d'intercéder pour nous vu, 25. C'est parce que le sacerdoce aaronlque est Insuffisant pour obtenir la rémission des péchés des hommes, vm, 7; cf. vu, 11,15 sq., que Jésus est venu offrir son sacrifice; mais une seule oblatio i n suffi pour accomplir cette rémission, ix, 12, 26, 28; x, 10.

bJ Prêtre, de même nature que nous. — Mandataire des hommes, Jésus doit posséder la nature humaine : • Celui qui snncLfic et ceux qui sont sanctifiés sont tous d'un seul (père] (ἐξ ἑνό) ... Comme donc lc›

enfants ont participé ὰ la chair et nu sang, Il y a Id-méme également participé... Nulle part il ne vient au secours *de* anges, mais c'est la race d'Abraham qu'il vient secourir. D'où il n dû dire cn tout semblable ὰ see frères, afin de devenir auprès de Dieu un pontife miséricordieux et fidèle, pour expier les pêchés du peuple. » ft, 11, 14, 16-17; cf. v, 7; pour devenir médiateur, il a fallu que Jésus s'incarnât : entendons cette nécessité d'une nécessité hypothétlrpic. en raison du plan divin de la rédemption. G'est pourquoi le Christ, bien qu'élevé au-dessus des anges en raison de la nnlurc divine, l, 13, cf. 7-8, subit, dans sa nature bumnine, une phase d'humiliation qui le place au dessous des anges, n, 7.

Il faut également insister sur l'expression : ‹ semblable en tout à ses frères ». Cette affirmation est précisée par xv, 15. Au c. n, f. 10. l'auteur do l'épître avait énoncé la convenance des souffrances du Christ : ▮ Il convenait A Celui pour qui et par qui sont toutes choses, et qui conduisait plusieurs enfants â 1« gloire, de consommer par les souffrances l'auteur de leur salut. » C'est pour nous délivrer dc la crainte servile de la mort que Jésus subit librement la mort, n, 14 : • En prenant nos misères ct nos infirmités, il se met en état de mieux connaître nus besoins et nos faiblesses, de mieux comprendre nos tentations et nos défaillances, d'y compatir enfin dans ce tempérament achevé qui sait éviter A la fois l'excès d'indulgence et l'excès do rigueur (pcrptoraOcîv). » Prat, op. cff., t. i, p. 529. Cf. if, 18; iv, 15; v, 2. Une limitation cependant s'impose à cette ressemblance, dont la convenance s'imposait; lr Christ n'a pu, cn compatissant A nos infirmités et en éprouvant comme nous toutes sortes do tentations, connaître la souillure du péché, îv, 15. Le pontife ne saurait avoir do péché, lui qui doit offrir lr sacrifice pour les péchés des autres : autrement Il aurait besoin, lui aussi, d'autres prêtres pour supléer à son iDMilOsance. vn, 26.

c) Prêtre, appelé por Dieu. — Pour supplanter Aaron et sa descendance, régulièrement investi par Dieu du sacerdoce, il fallait un appel spécial dc Dieu. Tel fut le cas dc Jésus-Christ, v. 4-6 : ‹ Cc n'est pas le Christ qui s'est glorifié lui-même pour devenir pontife, mais c'cst celui qui lui a dit : Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui. » Cf. Ps. αχ, 3. Par cet appel, Dieu lui a conféré le sacerdoce suprême. Le Fils est Fils de toute éternité; mais les parole* du psalmhtc sc rapportent au moment où il prend la nature humaine. Donc, en sc faisant homme, Il est par le fait même consacré prêtre. Les théologiens traduiront plus tard cette vérité en affirmant que te Christ a reçu l'onction sacerdotale par le fait même de la grâce de l'union hypostatique par lequel Il acquiert toute puissance relativement aux fonctions sacerdotales. Dieu lui même a sanctionné par un serment le sacerdoce du Christ, ce qu'il n avuit point fait pour tes prêtres de l'ancienne loi, vu, 17-22, Ce serment, emprunté au Ps. αχ. 4, marque le transfert du sacerdoce aaronique en Jésus-Christ; mais ce n'est pas une simple substitution de pmonnes : U y a vraiment changement du sacerdoce lui-iuème. vu» 11-12; 20-22; vm, 6-7; 13. Le nouveau sacerdoce est « selon l'ordre de Melchisédech ».

d) Prêtre « eelon Vordre de Melchisédech ». — Melchisédtch est la figure du Christ-prêtre. L'expression « prêtre s* Ion l'ordre de Melchisédech », appliquée au Messie futur est tirée du Ps. αχ, 4. On la retrouve dans Heb., v, Γ», 10; vx, 10; vu, 11, 17. Sur Melchisédech, figure de Jésus-Christ, voir Hé.dheux *(Éptlre aux),* L vx, col. 2105-2106. Trois circonstances ont été mues en relief par l'auteur de l'épître ; l'étymologie des nom, U conduite d'Abrabam A l'égard du prêtre-roi S Jen» et te silence de l'Écriturc relativement a son divine. — a. Melchisédech signifie ‹ roi de Justice » ct roi de Salem, « roi de paix ». Le règne du Messie doit être le règne de In paix ct de la Justice. Melchisédech est prêtre-roi; prêtre ct roi sera le Christ, dont l'nuteur do l'épître associe presque toujours la royauté ct le sacerdoce (ἀρχιερεύ), cf. col. 1117. — *b.* Melchisédech bénit Abraham. Gen., xiv, 18-19, et Abraham lui paie la dîme, *t.* 20. *Cf.* Heb., vn, 1-2. La bénédiction est accordée par le supérieur, vn, 7 ; le paiement dc la dime est un Indice de sujétion. Par le double geste de Melchlsédech et d'Abrabam s'affirme donc la supériorité de Melchisédech, ct, à plus forte raison de celui dont il est le type, *i* leb., vn, 4-11. — c. Lo silence dc l'Écriture touchant Melchisédech, qui est « sans père, sans mère, sans généalogie: n'ayant ni commencement do Jours, ni lin de vie. ▮ Heb., vu, 3, est encore plus significatif. Il marque que lo sacerdoce dc Jésus est possédé A litre personnel et non par vole d'héritage, et que, par conséquent, sa descendance du sang de Juda ne pourra mettre obstacle A ce sacerdoce. Toutefois, Il faut que la prérogative du sacerdoce aaronlque soit abolie pour qu'existe le nouveau sacerdoce, vn, 11-12. Jésus-Christ est donc exclusivement prêtre selon l'ordre de Melchisédech : « S'il était sur In terre (c'esl-Adlre s'il était de l'ordre d'Aaron), Il ne serait pas même prêtre, d'autres étant déjà chargés d'offrir les dons selon la loi, » vin, 4. Melchisédech est aussi le type du Christ-prêtre par l'éternité du sacerdoce, éternité figurée par l'absence de généalogie dans des jours sans ftn ni commencement, qui est un des traits delà figure du roi-prêtre de Salem. Lo Christ est prêtre fn *sternum,* v, 6; vx, 20; vu, 17, 21 : *in perpetuum,* vn, 3; cf. vn, 25. Entendons toutefois que ce sacerdoce, qui a commencé en Jésus-Christ avec l'incarnation, sera « étemel » comme l'union hypostatlque elle-même, c'est-A-dlre ne finira jamais : et cela, parce que Jésus le possède «non selon la disposition d'une loi charnelle, mais se Ion la puissance d'une indissoluble vie, » vu, 16. lui loi charnelle fait prêtres ceux qui naissent du sang d Aaron; i'umon hypustatk|<w indissoluble fait le sacerdoce san* terme dc Jésus. Les prêtres selon I'ornrr d'Anron disparaissent, * empêchés qu'ils sont par le mort; mais (Jésus | détient un sacerdoce inamovl le, parce qu'il demeure A jamais... toujours vivant afin d'interpeller pour nous » vu, 23-25. Jésus n'a *exerce* par lui-même qu'une fois son sacerdoce, cn s'immolant d'une Immolation surabondante pour la rémission des péchés; mais il esf prêtre el *demeure* prêtre dan* l'éternité. Sur l'éternité du sacerdoce du Christ, on trouvera plus loin, col. 1338, les explications des théologiens. Jésus fut prêtre dès le premier instant de sa vie mortelle, bien qu'il n'ait exercé son sacerdoce qu'A la croix. Cette dernière remarque suffit A montrer qu'en représentant Melchisédech comme le type de Jésus-Cbrtst, l'auteur de l'épître aux Hébreux ne pouvait s'arrêter ù l'oilrande du pain et du vin, Gen., xxv, 18, ‹ omme type de l'Eucharistie. Il n'exclut pas sans doute ΓEucharistie, A laquelle Il fait probablement allusion, xm, 10, mais, · tout occupé qu'il est A démontrer que le Christ consomme A jamais les élus par un seul sacrifice, que l'offrande pour le péché devient inutile dès que le péché est surabondamment expié, que l'insuffisance des anciens sacrifices ressort Justement de leur répétition, il ne pouvait mettre en relief l'oblatinn qui se répète et la victime qui s'immole périodiquement sur l'autel, sans s'obliger A expliquer comment le sacrifice eucharistique reproduit, commémore cl ne multiplie pas le sacrifice sanglant du Calvaire. » F. Prat, *op.cil.,* p. 531.

Sur la rbrfetologte de l'Épttre eux Hébreux, voir Lrbreton. *origine du Dt.gmr de la Trlntlé,* Pari», 1919. p. 109 sq ; et note G., p. 570 tq. ; p. Prat, *La thêohgit de saint Γαα!.* Paru. 1008. t. tv p. 497-550; V. Thnlbofcr, Die *OpJtrUhn dc* HcbracrLrtef»,* DHhn^ea. 1850; J. Cor-

hiy. *Spicilegium dogmaitco-blbllcum*, Gond* 1HB-1
Voir huml HAbakux (JÉpflrt aux), col. 2109-2110.

F/Π. *LS THÉOLOGIE JOBAFRIQUE DU « VEflRE iscareé ».* — Ie *Les buts de celle théologie.* — En employant le mot « théologie », nous n'entendons nullement affirmer que saint Jean, dans ses écrits, ail proposé une christologie particulière du Chriat, modifiant les données préalablement reçues dans ta révélation. A plusieurs reprises déjà, voir col. 1151 sq., nous avons trouvé saint Jean pleinement d'accord avec les synoptiques pour nous retracer la physionomie humaine de Jésus. Et ici nous n'insisterons pas sur celle parfaite concordance du quatrième évangile avec les trois premiers. Mais saint Jean, le dernier des apôtres qui ait écrit sous l'inspiration de l'Esprit Saint, a vu la fol primitive de l'ÉgUse aux prises déjà avec les erreurs naissantes. Écrivant son évangile, Il a un but pins précis que les synoptiques, but nettement dogmatique ct surtout christologique : « Jésus a fait encore cn présence de ses disciples beaucoup d'autres miracles qui ne sont pas écrits dans ce livre. Mais *ceux-ci ont été écrits afin que nous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu,* ὁ Χριστὸ , ὁ υιὸ το i θεοὺ, ct afin que, croyant, vous ayez ta vie en son nom. » Joa., xx, 30-31. C'cst pourquoi, bien que Imites les idées renfermées dans les écrits johannlques, appartiennent au dépôt de la révélation, le but recherché et la méthode employée par l'apôtre accusent nettement un procédé théologique. Plus encore que saint Paul, saint Jean doit être dit ‹ théologien · et ta tradition l'a, d'ailleurs, consacré tel. Théologien du Verbe incarné, saint Jean se propose non seulement dc compléter les trois évangiles antérieurs, mais encore de réfuter les premières erreur· naissantes. Deux hérésies principalement, à la fin du i,r siècle déjà, commençaient à se manifester, le gnosticisme et le docétisme. Sur la première de ces hérésies au temps de saint Jean, voir L vî, coi. 1440 et Cérinthe, t. n, col. 2151-2156; sur la seconde, voir t. iv, col. 1488. Cérinthe niait la divinité dc Jésus, fils de Joseph et de Marie, homme plus parfait que les autres hommes, mais simplement homme comme les autres, sur lequel, au baptême, sc reposa l'Esprit Saint le consacrant ainsi Fils de Dieu. A l'opposé, les dociles ne regardaient l'incarnation du Verbe que comme une simple apparence sans réalité externe. Le théologien du Christ sera donc, à l'égard de ccs hérétiques le théologien du · Verbe incarné . C'est sous cet aspect quo le Christ nous est très fidèlement rappelé par saint Jean, soit que l'auteur du quatrième évangile ait choisi parmi les discours dc Jé^us ceux qui se rapportaient le plus directement au but dogmatique qu'il poursuivait, soit qu'il ait recueilli les récita les plus propres à démontrer sa thèse. Nonobstant cc but dogmatique, le quatrième évangile garde toute son historicité. Voir Jean *(Evangile de saint),* col. 539, et M. Lcpin, *La valeur historique du quatrième évangile,* Paris, 1910.

Avant toutefois d'exposer ta doctrine du quatrième évangile touchant le Verbe incarné, il est nécessaire de rappeler brièvement la doctrine touchant le Christ exposée dans l'Apocalypse.

2° *La christologie de CApocalypse.* — L'Apocalypse, voir t. i, col. 1477. s'attache au Christ glorieux principalement. Sans doute, on y retrouve plus d'un trait messianique : Apoc., n, 27; xn, 5; xix, 6, comparer Ps., n,9 el *Ps. Sa!.,* xvn, 24 ; —Apoc., i, 16; n, 12. 16 ; xix, 15, comparer 1s., xi, 4; xux, 2. Snp., x vm, 15; — surtout Apoc., i, 13 sq., xiv, 14, comparer Dan., vu, 13; x. 5. Mais, prophète chrétien, l'uulvur envisage sur-l<.ul le Christ triomphateur; voir surtout Apo«·· 12-Ì6; XIV, 14; xix. H'16 gompho du Ghrfct est le prélude et le gage da triomphe des chrétiens, v, 10; vn, 17; xiv, 1, 4; xix, , IL Aussi Jésus est-il appelé Apoc., r, 5, ἁ πρωτότοκο τὼν comme dans saint PauL Col., i, 18. Ce triomphe est à la fois, l'apanage de La nature divine du Christ, voir Fies de Dieu, L ▾, col. 2404, et le prix des souffrances du Christ, considéré dans sa nature humaine, m, 21;v, 9;cf. i, 7; i, 18; de là le nom si fréquemment employé dans l'apocalypse *d'Agneau (immolé)* qui rappelle les souffrances endurées par Jésus-homme avant d'entrer dans sa gloire, v, 12, etc. Dans le Nouveau Testament, l'Apocalypse est le seul livre où ce nom, τὰ ἀρνιον, soit appliqué au Christ (29 fois). Cf. Joa., i, 29, 36 (ἀανό;); Act., vm, 32; 1 Pct., i, 19 *(id).* Les noms de Jésus, Apoc,. i, 9; xn, 17; xiv, 12; xvn, 6; xrx, 10; xx, 4; xxn, 16, de Jésus-Christ, r, 1, 2, 5; de Christ, xi, 15; xn, 10; xx, 4, 6, marquent également l'exis'ence effective de l'humanité cn celui qui, par ailleurs est le Verbe de Dieu, xix, 13, et qui, symboliqiement, est appelé le lion de Juda, v, 5, ou la racme de David, *Ibid..* xxn, 16, en souvenir de son origine. L'Apocalypse confesse la résurrection, i, 5, 18; n, 8 et l'ascension. in, 21 ; vu, 17. Sur l'œuvre de Jésus Christ dans l'Apocalypse, voir 1.1, col. 1477.

3* Le *Verbe Incarné dans le Prologue* (Joa., î, 1-18). — Au point de vue de la constitution intime de la personne du Verbe incarné, nous n'avons rien à ajouter ici à ce qui a été dit à Fils db Dibu. col. 2405-2106, et Hypostattque *(Union),* col. 446-447. Mais deux remarques nécessaires sont à ajouter ici.

Le Verbe incarné du prologue, c'est bien Jésus-Christ qui s'est manifesté aux hommes, après avo<r été prédit par les Prophètes et annoncé par Jcaa-Banliste. Le Verbe de h théologie Johannique est le Christ de l'histoire. Tout d'abord le Christ, éternellement préexistant, est nettement désigné dans les premiers versets, i, 1-5. Verbe divin. Dieu lui même, il a fait toutes choses; il était vie ct lumière, c'est-à-dire puissance d'expansion et de rayonnement. Ainsi nous ne sommes pas étonnés que ce Verbe, vie el lumière, se manifeste aux hommes. Jean-Baptiste est le témoin de cette manifestation : il vint · pour rendre témoignage A la lumière ». Jean n'était que témoin; Jésus-Cflrtst, — car c'cst de lui qu'a rendu témoignage le Baptiste. cf. f, 15-18 — était la lumière qui éclaire tout homme Bien avant qu'il se manifestât par l'incarnation, le Verbe était dans le momie. i, 10. I^e monde est son œuvre; il y était habituellement présent,*/ τφ κὸσχω ἠν, ct malgré cette présence dans son œuvre, ‹ le monde ne l'a pas connu ». Ce que saint Paul, après l'auteur de la Sagesse, cf. Act., xiv, 15-17; xvn, 30; Boni, i, 18-22; Sap., xni, 1 sq., explique de Dieu, saint Jean l'applique au Verbe. Saint Jean fait ensuite allusion aux théopbanles dc ΓAncien Testament (qui, ailleurs, sont rappelées comme des manifestations du Verbe, xn, 41 ; cf. vin, 56) : *il oint chet les siens et les siens ne Vont pas reçu, t.* Il, tout en visant cependant la manifestation suprême de l'incarnation. Ceux qui toutefois l'ont reçu ont déjà été favorisés du bienfait de la libation adoptive, *t.* 12-13. Et enfin HncamsUon a été réalisée : ΔΥ *Verbum caro facium esi.* F. 14 Ce Verbe fait chair, c'est Jésus-Christ, qui « a habité parmi nous », *t 14,* et dont Jean a rendu témoig iâge. /. 15. IIy n, dans le prologue, « fa bon intime du' la théologie du Verbe et dc l'histoire du Christ. » Lebrcton, op. *cil.,* p. 462.

Une seconde remarque s'impose, qui témoigne de l'unité de doctrine du prologue et du reste dc l'évangita. Dans l évangile, le nom du Verbe n ed plus pr »-noncé. Mais les concepts de vic,de l mlèri et d vérité sur lesquels saint Jean Insiste dans le prologue, a vie. la lumière, ta vérité, s'identifiant avec ta Verbe, se

retrouveront sans cesse dans l'évangile ou la P· épttre Ils marquent les ruppoits du Verbe fait chair avec les hommes, rapports qui précisément se sont manifestés par l'incarnation. Jésus est la vie, Joa., Xi, 25; xiv, 6; cf. *! Joa.,* i, 1. Mais : · la vie était la lumière des J.cmmes ». Joa., i, 4, et encore Joa., vm, 12 : « Je suis la lumière du monde; qui me suit... aura la lumière de vie · *Cf.* ix, 5; xn, 46; et xn, 35, 36; I Joa., n, 10 L'évangile proclamera aussi que le Christ est vérité» Joa., m, 21; xiv, G; cf. 1 Joa., i, 8; n, 4; • lumière véritable », Joa , i, 9; «vrai pain », vî, 32; • vraie vigne ». xv, 1. C'est parce qu'il est la vérité substant idle que Jéstr-Christ est vrai Dieu : « Nous «avons que le Fils de Dieu est venu et nous a donné PinteJUgcnce pour connaître le Véritable; cl nous sommes dans le Véritable en son fils Jésus-ChrisL » I Joa., v, 20. Cf. Fil s de Dieu, col. 2395.

4 *Le Verbe incarné dans le corps de Γi rangile.* — Sur la christologie de .*aint Jean dans le quatrième évangile, voir Jean (saint) col. 565-570. — 1. *Le Verbe incarné, vie des hommes.*— Dans son enseignement, fidèlement rapporté par saint Jean, Noire-Seigneur Jésus-Christ affirme sa divinité. Il est le Messie préexistant et transcendant; il est le Fils de Dieu, procédant du Père par vole d origine de géné rr. lion. Sur la divinité et les relations de Jésus à son Père, voir Ji an *(saint),* ‹ol. 565 sq. Mais les concepts de vie, de lumière, de vérité qui paraissent nous amener tout droit à la transcendance divine el, par conséquent, ϧ la foi en la divinité de Jésus, ne sont pas, en réalité, immédiatement divins. Ils expriment des rapports mystérieux, mais très réels, de Jésus-Christ vis-à-vis des hommes. Il est la vie; il est notre vie; il est la lumière, il est notre lumière; il est la vérité, il est notre vérité. Il est notre vie, car il est le Sauveur, ni, 17; il est la source d'eau Jaillissante jusque dans la vie éternelle, iv, 14; Il est le bon Pasteur qui donne sa vie pour scs brebis, x, 10 sq. « Je suis la résurrection et la vie (dit Jésus) : quiconque croit en mol, meme s'il est mort, vivra,et quiconque vit et croit en moi, ne mourra pas éternellement. » x, 25-26. · Le Fils vivifie qui il veut. » v, 21. Si l'on considère la source de vie, nu point de vue escliatologique, ‹'est par lui que nous vivons. Joa., ιν, V. Chez saint Jean, Jésus apparaît comme possédant la plénitude : c'est lui qui ressuscitera les hommes au dernier jour, vr, 39, 40, 44, 54; dans les autres livres du Nouveau Testament, cf. Luc., xx, 38, et chez saint Paul notamment, Horn., vm II ; Il (or ,1, 9; iv, 14; Heb., xi, 19, les chrétiens seront ressuscités duns b Christ, mais par le Père; bien plus, chez saint Jean, Jésus s'est ressuscité lui-même d'entre les morts, n, 19, tandis que dans les textes plus anciens c'est le Père qui l'a ressuscité Act., ni, 15, 26; iv, 10; v, 30; x, 40; xni, 30 sq., Rom., iv, 21 ; vin, 1l ; x.9; 1 Cor., vî, 14; xv, 15; 11 Cor., iv, 14; Gai., 1, 1; Eph.. i, 20; Col., n, 12; 1 Thés., i, 10; 1 Pet., i, 21. Ces deux conceptions ne sont pas contradictoires, car lu plénitude de la vie, en Jésus, lui est communiquée par k Père, et dans son éptlre aux Smyrruens, saint Ignace écrit, π, ἀνέστησεν ἐα>τόν, et vu, 1, ἡν (ci . * Ιησού) τγ- χρηστότητα ὁ πατήρ ἠγειρβν. Si l'on considère la source de vie au point de vue de la vie présente» la doctrine de saint Jean concorde pleinement, quoique sous des formules dificrenles, avec celle de saint Paul déchirant le Christ · chef de l'Eglise ». Cf. coi. 1233 L'allégorie de la vigne, Joa., xv, 1 eq. a la nûnu signification que l'image paulinienne du corp' humain : h cep et les sarments sont unis comme le chef et les membres. Il y a communication r<< Ik, pby» que, de la vie du chef dans les membres, du ctp dans te» sarments. L'union du chrétien au Cl r 4, condition de la communication de la vie, est n. ai quit par ce· mot» : « Restez en moi et moi en vous. » Cf. vî, 56; xv, 4, 5; I Joa., ni, 24; s'il pouvait encore y avoir quelque doute sur la réalité physique de cette communication, la doctrine de In vivification par la *chair* du Christ, Joa., vî, 51-58, suffirait à le démontrer. Il s'agit d'une union si Intime que Jésus n'hésite pas à dire : « De même que Je vis par le Père, ainsi celui qui me mange vivra par mol, » vî, 58: l'union qui est Ici décrite est · une véritable union physique, impliquant le mélange des deux vies, ou plutôt la participation du chrétien à la vie même du Christ. » Lehrclon, *op. cit.,* p. 479. Mais de plus, la perspective eschatologique et la réalité de la vie présente sc rejoignent ici : · Quiconque mange ma chair et boit mon sang *a* la vie éternelle, et je le *ressusciterai au dernier four,* » vî, 55. Cette action vivifiante de la chair même du Christ nous amène nécessairement à la double conclusion qu'envisage avant tout saint Jean et qui explique le mystère du Verb© Incarne : d'une part l'humanité réelle et intégrale du Christ, toute pénétrée de son esprit vivifiant, et d'autre part, col esprit vivifiant lui-même, qui n'est autre que la nature divine

2. *Le Verbe incarné, lumière des hommes.* — Nous pouvons faire le même raisonnement sur le concept de lumière, appliqué au Verbe. Le Verbe est la lumière; car la lumière est l'attribut de la divinité. Ps., xxxvi, 10; Ex., xix, 16; xm, 21; ci. 1s., xux, 6; Sap., vn, 26; Luc., n, 32; Matth., xvn, 2; Apoc.» i, 16; xxi, 23. Mats il est *notre* lumière. Tout comme saint Paul, cf. Eph., v, 8; I Thess.» v. 5, saint Jean nous rappelle que le Christ est « venu dans le inonde comme lumière. » xn, 46. · Dès lors, dès sa vie sur terre, Il éclaire les hommes bons et mauvais : ceux qui croient à la lumière deviennent enfants de lumière, xn, 36; ils ne sont plus dans les ténèbres, Ils mmehent en toute assurance, sans cr ndre de trébucher sur la route, xn, 46; xi, 9, 10; vm, 12. Jadis l'Israélite disait à Jahvé : · Ta loi est une lumière sur mon chemin. » Ps., ex vin, 105; le Christ est plus encore pour les chrétiens : c'est une lumière intime qui les environne et les pénètre; Ils marchent dans la lumière et la lumière est en eux. xn, 35; I Joa., i, 7; u, 10. Les méchants, eux aussi, sont atteints par celte lumière; elle les discerne et les Juge : · et voici ce Jugement : la lumière est venue dans le monde, el les hommes ont plus aimé les ténèbres que la lumière, parce que leurs œuvres étaient au valses. » ni, 19-21. » Lebrelon,ôp. *cit.,* 472-473. Par la lumière du Verbe, les mauvais sont déjà jugés, m, 18.

La lumière du Verbe, c'est son enseignement : les hommes sont dans la lumière, s'ils sont les disciples du Christ, i, 8, n, 3, et c'est en les confrontant avec cet enseignement, que les œuvres des hommes apparaîtront bonnes ou mauvaises, m, 20-21. Le Christ est noire Maître, xm, 13; et c'est lui qui, ayant reçu par nature le dépôt des secrets divins est chargé de nous les faire connaître. Joa., i, 18; ni, 12; vu, 28-29; vm,38; xiv,7;cl Matth., xi, 27, voir col. 1212. Mais la man Testation des secrets divins aux hommes par le Verbe suppose, de sa pari, une communication orale : celle communication, c'est le témoignage que Jésus esl venu apporter à Dieu son Père, Joa., v, 36, 38; manifestant son nom aux hommes, xvn, 0, 26; enseignant en publie dans la synagogue ou dans le temple, xvni, 20 De la vérité de col enseignement, Jésus ù qui le Père rend cependant témoignage, sc porte lui-même garant, vin, 14, 18; et ses œuvres témoignent de sa véracité x, 25; xiv, 12. Ici encore l'en cignrment de Jésus manifeste son humanité et l'autorité ‹le cel enseignement décèle sa divinité.

3 *Le \erbe incarné, oértté du monde.* — l umière des hommes, le Christ est venu rendre témoignage à la Vérité, xvni, 37, à celle vérité qu'il est lui-même. L i

Vérité, ce n'cst pas seulement, chez saint Jean, la véracité de l'enseignement, xvi, 7; xvn, 17, mais c'est encore cl surtout la réalité divine Avant Jésus, tout était ombre; en lui est apparu la réalité. Mais cette réalité s'étend . ceux qui acceptent son enseignement et quittent les ténèbres pour venir Λ la lumière. De même que Jésus est la lumière ‹ vraie ·, scs disciples seront de · vrais adorateurs », iv, 23; ils connaîtront la vérité et la vérité les délivrera, vm, 32. Ih accomplissent la vérité, m, 21; I Joa., i, 6; ils viennent de la vérité el lui appartiennent, xvni, 37; l loa., n, 21; ni, 19. Celte réalité divine, possédée par les hommes, commence par la foi, par laquelle nous connaissons la vérité qui conduit à la vie éternelle, ni, 18, 36; v, 24; vn. 38; x, 25-28; cf. vi, 69-70; xvn, 3; c'est là vraiment l'œuvre de Dieu, vî, 29; mais elle suppose aussi, dans les œuvres et dans i'ûmc du disciple du Christ, la charité, xv, 7-10, 12, et surtout I Joa., iv, 12; v, 21. C'est une pénétration totale de l'Arne par Dieu. Cf. Joa., xiv, 23. Demeurer dans la vérité, demeurer dans le Christ, demeurer dans la charité, c'est tout un. « Quiconque confesse que Jésus est le Fils de Dieu, Dieu demeure en lui et lui en Dieu. Quant Λ nous, nous avons connu la charité que Dieu a pour nous, et nous y avons cru ..Qui demeure dans la charité demeure en Dieu et Dieu en lui. » I Joa, iv, 15-16; cf. Joa., xv, 7-10. Or, la vérité comme la charité se sont manifestées dans l'incarnation, et Jésus lui-même, pour allinncr la réalité de son incarnation est venu sur terre avec l'eau et le sang, I Joa., v, 6, l'eau de son baptême, le sang de sa passion, et, en même temps, rcflusion de l'eau el du sang, sortant du côté du Christ mort en croix. Et le triple témoignage de l'Esprit, de l'eau et du sang, atteste l'incarnation du Fils de Dieu. fr. 8.

4 *Conclusion : le réalisme de saint Jean.* — La doctrine, spir tuelle entre toutes, de la vie, de la lumière, de la vérité, aboutissant ù la ré<ilitc de l'incarnation nous amène ù constater dans l'évangile « spirituel » un réalisme intransigeant relativement à la christologie. Dès le prologue, le Verbe qui est en D eu, <|ui est Dieu, en qui se trouve la lumière et la vie, ce Verbe s'est fait chair (le mot chair marquant ce qu'il y a de plus matériel dans l'humanité) et a habité parmi nous. Dans la promesse dcl'Euchiirlstic, c'e^t le mépris de la chairet l'estime exclusive de l'esprit qui s a firme. •C'est l'esprit qui vivide, la chair nesert de rien, vi,64; mais en même temps, Jésus, au scandale des Juifs incrédules et des disciples hésitants, déclare péremptoirement : « Si vous ne mangez la chair du Fils do l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'avez pas la vie en vous. « vî, 51 ; cf. 55. 56, 57, 59. C'est encore le ouci d'nlfirmcr la réalité de la chair et de la mort du Sauveur qui fait relater ù saint Jean la soif ressentie par le Sauveur en croix cl le coup de lance du soldat, entr'ouvrunt le côté du Christ et faisant jaillir de la plaie le sang cl l'eau, xix, 28-29, 31. Le même souci .dans les récits de la résurrection, où Jésus appa ralt comme dégagé des lois de la matière, xx, 19, pousse l'apôtre Jean ù spécifier qu'il montra ù scs apôtres ses mains et son côté. » Ce réalisme ne s'explique que par le mystère du Verbe incarné, Jésus unissant en lui la nature divine et la nature humaine, et les unissant dans une seule personne, en vertu de l'union hypostatique : le première épltro Johannique contient les plus belles manifestations de la foi primitive en ('incarnation. N'oublions pas que c est un témoin de la vie historique de Jésus qui écrit ceci : «Ce qui était dès le principe, cc que nous avons entendu, cc que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé, ce q ··· nos mains ont louche du Verbe de Vie — car la Vie s'csl manifestée et nous avons vu et nous uttes ons et nvus vous annonçons la v e éternelle, qui était près du Père et non· est apparue, cc que nous avons vu cl en <nd.i, nous vous l'annonçons ·. Il s'agît donc, si l'on veut rester dans la foi véritable qu insp re l'esprit de Dieu, de ne point détruire ou diviser Jésus-Christ.· Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair est de Dieu, et tout esprit qui divise Jésus (qui ne confesse pas que Jésus est venu dans la chair j n'est point de Dieu, et celui-là est l'Antéchrist. › iv, 3. Et déjà, malheureusement, dès le i*' siècle « beaucoup d'imposteurs sc sont Introduits dans le monde, lesquels ne confessent pas que Jésus-Christ est venu dans la chair; ceux-là sont des imposteurs et des antichrists. › Il Joa., 7.

Voir Fil s db Dieu, L v, col. 2397. 2106.

III. JÉSUS-OHRIST CT LE DOGME. — Les derniers textes que nous venons de citer des épltres Johannique*, surtout I Joa., i, 1, attestent avec une évidence complète que le Christ de la foi est bien celui qui a vécu et s'est manifesté historiquement aux hommes comme le Verbe de vie. Paul et Jean ont cer tainement ajouté quelques traits ou du moins accentué certaines lignes de la ligure auguste du Sauveur; mais le portrait tracé par les synoptiques n'a pas été modifié. Voici maintenant que le Christ des livres inspirés du Nouveau Testament est livré à la tradition vivante de l'Église. Cette tradition, on le sait, n'cst autre que le magistère infaillible : elle gardera donc jalousement dans toute sa pureté le divin portrait. La foi des fidèles, guidée par l'enseignement officiel, sc fixera en des formules qui, elles aussi, pourront acquérir précision cl clarté, mais Jamais ne se contrediront l'une l'autre. Ces formules traduisent extérieurement le dogme, dont le sens, exprimant l'objet matériel de notre foi, ne saurait varier tout en progressant. Étudier ici la vie du dogme de Jésus-C'irisl serait impossible; d'une part, on ne saurait la circonscrire dans les limites, — si extensibles soient-elles — d'un article de dictionnaire; d'autre part on serait obligé de tomqcr dans mille redites inutiles. Cette vie, en efTet, a déjà été ou sera étudiée d'une façon fragmentaire sans doute, mais plus immédiatement utilisable, dans les articles concernant les hérésies chrlbiologiques ou les conciles ayant trait au dogme de l'incarn dion. Nous nous contenterons donc ici de brèves indlcliions, utiles À la fols pour synthétiser l'histoire de ce dogme et pour diriger le lecteur dans se recherches. Nous établirons surtout le progrès des formule) qui traduisent le dogme catholique. L Les deux premiers siècles — IL Le troisième siècle (col. 1251).— HL Le quatrième siècle (col. 125).— IV. Progrès dogmatiques postérieurs (col. 1266).

L Le dooms de Jâsus-Ciuvsr dans lks dkvx pkb-MIEIIS SIÈCLES. — /. ZA3 *FOUMULES DS la foi.* — 1· *La catéchèse primitive.* — L'existence d'une catéchèse primitive, contenue dans un formulaire oral rédigé par les apôtres, ne semble pas pouvoir être révoquée en doute. Elle est supposée par Luc., i, i; Act., xvfii, 25; 1 Cor., iv, 17; xiv, 19; xv. 1-1 î; Gai., vî, 6; Rom., vî, 17; Ilcb , vî, 1-2 et sans doute I Thess., iv, I; II Thess., n, 15; m, 6; Rom., xvi, 17; Act., xvni, 25. *Ct.* Prat, *La théologie de saint Paul,* t n. Note B, 1. Sur le contenu de cette catéchèse, nu p linl de vue historique et dogmatique, voir Prat, *ibid,* 2. Au point do vue historique, elle devait rcnfermei d.·* développements assez considérables touchant la vl · de Jesus, scs actions, scs discours. Citaient les τὰ xcpl I foo5do Act., xvni, 25.

Au point <lo vue dogmatique, Sccberg a essayé d'en déterminer les éléments constitutifs, d'après saint Paul, 1 Cor., xv, 3 sq , complété par quelques autres passages do »cs éplUe* (1 Tun^ vî, 13; U Thn, u.2,8; iv,

'O PcAr & ζβν, ὁ χτ(σ τὰ πάντπ, ἀπίστβΓ'e τὸν Λάν οὐττιὺ 'Ιγ-ο'μ Χριστὸ·/ τὸν · «νόμενσν ἐκ οπέρματο Δαυε'8 ὁ ἀπεὺ^ενὺπέ- των αμαρτιών ἡμωνζατα τα γραφίζ «Η ἐτάφ/„ ὃc ἡγέρΟη τη ἡμέρ? ^Tι ^τη κατὰ τὰ γρφὰ καὶ ὠφθ Κηφα >^t τ^Γ δώδεκα, 6 ἐκά-0U7CV ἐν δεξιφ τοὺ θευὺ ἐν τω οὐρανο' ὁποταγασών αὐτω πισών των αρχών καὶ ἐ· θυσιών καὶ δυνάμεων καὶ ἐρχεται ἐΗ των νεφελών του οὐ .ανου μετὰ δυνάμεω καὶ δόξη πόλλη . *Der Katechismus der Urchristenheit,* Leipzig, 1903, p. 85. Cf. *Das Evangelium Christi,* Leipzig, 1905. On peut accorder à Secberg que ce *credo* embryonnaire faisait partie de la catéchèse primitive; mail on doit affirmer que ce credo ne se présentait pas sous une forme invariable et n'était pas limitatif. En ce qui concerne le Christ, Jl faut admettre que l'article du jugement final par Jésus-Christ devait exister. Cf. Hom., n, 16; xrv, 10; II Tim., iv, 1; Art., x, 12; xvn, 31 ; lïeb., vi, 2; I PeL, rv, 5. Voir Ca t é ch i s e, L n, col. 1879-1880.

2· Le *symbole primitif. — 1. En Orient. — Y* eut-ll un symbole unique, dis le n· siècle, pour les églises orientales ? On a pensé retrouver les traces du symbole des apôtres dans les professions de fol qu'on peut former des textes de plusieurs Pères des n* et ni· siècles et qui, en ce qui concerne l'incarnation, rappellent en les groupant, les vérités relatives au Fils de Dieu fait homme, né de la vierge Marie, mort sur la croix, ressuscité le troi feme Jour et monté aux deux.

D'autres pensent que ces formules s'expliquent natui vilement et suffisamment par le contenu du Nouveau Testament. Voir Apo t h e s *(Symbole des),* t.i, col. 1660-1670. Il s'agit principalement des formules données par Orlgène, le presbyterium de Smyrne, Aristide, saint Ignace d'Antioche. Cf. Hahn, *iïibliotek der Symbole und Claubcnsregeln der alien Kirche,* DreslAU, 1897, { 1,2, 4, 8. La seule formule baptismale dont nom ayons trace certaine, dans la xix· catéchèse de salut ‹ yrille dc Jérusalem, peut se ramener aux termes suivants : I Iιστεὺω εἰ ... πττέρ *t* καὶ εἰ τόνυϊὸν, >«1 εἰ τὸ πνε μα τὸ ἰγιον, καὶ εἰ βάπτιομα μετανοΙα εἰ à φέσιν αμαρτιών.

2. *En Occident,* la formule baptismale existe très certainement; c'est le symbole dit des apôtres. Sur rhlstoirc et les variations du texte du symbole des apôtres, voir t. i, col. 1660 sq. Au n« siècle la formule primitive devait être celle-ci, très explicite en ce qui concerne le dogme de l'Homme-Dieu : Πιστεὺω ‹1 ἑνα Οεὸνπ/τὲ. ? χ?νπ> 'ἀτωοα,καὶ εἴς Ἰησο νΧριοτὸν τὸν υ ὸν αὺτο“ τὸν κύριον ημών, τὸν γενν Οένrx ἐκ I Ιαρ-Gév'/j, τὸν ἐτἳ Πν/τI ,υ Ιιλάτου σττυρωΟέντα, τη τρίτη ἡ.χέρα ἀναστάντ/ ἐκ ve t; ὼν, ἀνν βάντ εἰ τοὺζ οὺ;ἀνου , καΟήμενον ἐν δεξιὰ τοὺ I Ιατρὸ δΟεν ἐρχεται φἳναι ζὼν-τα χ^Ινακρού >αΙεI τὸ πν<"μα ἀγιον.Le mot £νν, effacé depuis, eet primitif; Il a dû disparaître lorsque se produisit l'hérésie monarchlenne qu'il paraissait favoriser. Quant A πατέρα, Il faut probablement le considérer comme primitif ainsi que Ka, et affirmant l'universelle paternité de Dieu créateur. Cf. Tlxeront, *Histoire des Dogmes,* 1915, t. r, p. 168.

3· *Les formules de foi chez les Pères Apostoliques. —* 1. *La Dtdaché. —* Sur l'incarnation et Jésus-Christ, voir Af o t iu s *(Doctrine des douze),* t. T, col. 1684. — 2 *Saint Clément* (1*· épitre *ad Corinthios). —* Sur Jésua-Cbr 1st, voir Cl i ment Ier de Rome, t. m, col. 52. — 3. *Saint Ignace d'Antioche. —* Sur l'ensemble de sa christologie, voir Ig n a ce d'An t t ochb *(saint),* L VU, eoL 703-704. Nous croyons devoir Ici insister sur un p* Int de vue spécial A snlnt Ignace, et qui marque L n comment s'effectue, dans un dogme de croyance espUctte, le passage de la fol simplement exprimée, *s* te fol plu« parfaitement expliquée. Pour Ignare, la manifestation humaine dr Dieu θεοὺ ἀν0ρωτ:ἰ·/‹ › φάνε-pv ,-‹· .v µ. ινὸτ.,τα constitue l'oIκον&µIα. *Eph.,* xix, 3, xvm, 2; xx, 1. Cette ‹ économie · est ruinée parle docétisme qui nie la réalité dc l'humanité du Sauveur, sa descendance davldiquc et la vraie maternité de Marie. Déjà saint dément avait insisté sur le fait que Jésus-Christ descend d'Abraham κατὰ σάρκα, xxn, 2. Saint Ignace appuie davantage encore sur la vérité de la nature humaine du Christ, Son réalisme continue celui de saint Jean : Jésus est de notre race, dc descendance davldlque» *Rom.,* vn, 3; *Eph.,* xix, 3; xx, 2. Il est né *de* Marie et non *par* Marie, *Eph.,* vn, 2, et Marie, lui donnant le Jour, est restée vierge, *Eph.,* vn, 2; xvm, 2. Mais c'est surtout dans l'épître aux Smyrn.\des, i-iv, qu'lgnace prêche la réalité de la nature humaine en Jésus. — 4. *L'épître de Barnabé,* tout en professant la fol en l'incarnation, v, 11, du Fils de Dieu, v, 9, Notre-Selgneur, v, 1,5; vn, 2, Insiste plus particulièrement sur l'obéissance du Rédempteur, xïv, 6, qui a résolu de souffrir pour nous sur le bols, v, 13. — 5. *La II* ad Corinthios* faussement attribuée à saint Clément, professe la préexistence du Christ « esprit d'abord, et qui s'est fait chair », ix, 5; Dieu, r, 1; ix, 7; xvn, 7; Seigneur, iv, 1; v, 2; vi, 1; ix, 5, 11 ; maître du monde, xvn, 5; envoyé au monde par le Dieu invisible comme notre sauveur, xx, 5; qui a souffert pour nous, i, 2; nous n procuré rimmoita-ilté, xx, 5, et est Juge des vivants et des morts, i, L Voir t. m, col. 56. — 6. *L'épître de saint Polycarpe* confesse que Jésus-Christ est Fils dc Dieu, xn, 2, Notre-Selgneur. vi, 2. Mais il est homme aussi : ‹ celui qui ne confesse pas que Jésus-Christ est venu dans la chair est l'antéchrlst. » v i t , 2. Cf. I Joa., iv, 2-3. Il est mort pour nos péchés, i, 2; a été exalté à la droite de Dieu et Jugera tous les hommes, les vivants et les morts, n, 1. — 7. Le *martyre de saint Polycarpe,* met dans la bouche du martyr une profession de fol en Jésus-Christ, bien-almé et béni du Père, xïv, 1 (qu'elle proclame elle-même fils unique, xx, 2), pontife céleste, 3, glorifié maintenant avec le Père et l'ISprlt Saint, *Id.* — 8. *L'épître à Diagnèle,* voir t. rv, col. 1366, témoigne aussi de la nécessité de la fol en l'incarnation, c. vn, vm, ix ; pour sauver les hommes, Dieu lui-même est venu sur terre, c'est-à-dire le propre fils de Dieu, prix de notre rachat. — 9. Sur la chri (ologie, obscure pour ne pas dire ; lus, du *Pasteur* d'IIcrmas, voir II e h m a s, I vi, col. 2 1.

II. LES PHEU1EKE8 HÉRÉSIES CONTRE LE DOGUE DE j é r v s-c h r i s t . — 1· *La gnnse fudaïsante se* manifeste déjà au temps des apôtres. Saint Paul avait déjà dû combattre ceux qui égaraient les fidèles • par la philosophie et par une vaine tromperie, s'appuyant sur la tradition des hommes, sur les rudiments du monde et non sur le Christ », Col., n, ‹8; Il s'agissait sans doute, de rabaisser le Christ et de lui proférer les anges. De là, l'insistance de Paul à promulguer la primauté de Jésus-Christ. Col. t , 15-17; 18-20; n, 9-10; Eph., vr, 12. Voir col. 1733. Jude, de son côté, condamne « ceux qui renient notre seul maître et seigneur, Jésus-Christ », Jud., 4; ceux qui méprisent l'autorité, κυριὸτητα, 8, c'est-à-dire vraisemblablement · le Seigneur », cf. II Pet., n, 10. Pareillement sont rejetés ceux qui nient le jugement et l'avènement du Seigneur. II Pet., ni, 3-7. Les épîtres Johannlques discernent déjà un double courant d'erreurs chr 1stolouloues, celles qui nient que Jésus le Christ, soit le Fils, I Joa., n, 22, 23; iv, 3, 15; celles qui nient qu'il soit venu en chair, c'est-à-dire se soit réellement Incarné. I Jon., rv, 2. 3; II Joa., 7. Voir Gn o s t ic is me, t. vi, col. 1438-1139. Ces deux courants sont A la source des premières hérésies de l'éblonîsme, t. vr. col. 1990, dc Cérlnthe, voir ce mot, t n, col. 2153-2154 ou bien encore du docétisme, voir ce mot. t. t v, col. 1484-1501 Sur l'éblonîsme naissant •e greffa l'elkésaîsme ou elcésaEme, qui nie, en ce cpii

concerne Jésus-Chrbl, la divinité du Christ, mais avec celle particularité que la naissance dc Jésus n'aurait été qu'une renaissance, le Sauveur ayant passé auparavant cl successivement par plusieurs corps cl vécu sous d'autres noms. \ olr El c e s a it e s, t. iv, coL 2236.

2° *Le gnosticisme,* avec ses théories nébuleuses sur les éons, devait altérer le dogme de Jésus-Christ, Fils dc Dieu et homme. L'éon Christ ou Jésus est une émanation de la divinité qui descendra sur K Homme-rédempteur pour opérer en lui et par lui la rédemption. Ci. S. Irénéc, *Conl. hier.,* l. 1, c. n, n. 5, *P. G.,* t. vn, col. 461. Sur le système gnostique en général, voir Gnoshusme, t. vi, coi. 1434 sq « Sur la personne dc Jésus-Christ, les systèmes gnostiques présentent *trois* conceptions distinctes, mais dont deux au moins ne t'excluent pas ou même se rencontrent dans les mêmes auteurs Carpocrate, t. n, col. 1800, t. vi, col. 1447 et Justin le gnostique regardent le Sauveur comme un pur homme, supérieur aux autres seulement en Justice et en sainteté. Leur sentiment forme exception. Le dualisme constitue l'expression la plus ordinaire et, l'on peut dire, caractéristique de la christologie gnostique. M. Harnack a très bien observé que ce qui caractérise la christologie gnostique ce n'est pas le docétisme, comme on le croit souvent, mais bien le dualisme, c'est-à-dire la distinction énergique de deux natures ou mieux de deux personnes en Jésus-Christ· *Lehrbuch der Doyinengeschichte,* 1.i, 4· édit., Fribourg-en-Drlsgau, 1900, p. 286, note 1. Le Sauveur est composé de deux êtres, l'un terrestre, l'autre divin, céleste, qui s'unit accidentellement au premier pour opérer en lui cl sous son couvert la Rédemption. Tel est l'enseignement de l'école Valentinienne en généraI, · voir t. vi, col. 1447-1453. Λ cc dualisme vient s'ajouter souvent le docétisme. Des deux éléments qui compo-sent h'sus-Chrisl l'élément humain n'esl qu'appaienl. On trouve là une conséquence de l'opposition entre l'esprit cl la matière, du caractère essentiellement mauvais dc celle-ci. Puisqu'elle est mauvaise en soi el incapable dc salut, la matière ne saurait entrer comme paille Intégrante du Rédempteur ni concourir à son œuvre. Le Christ céleste n'en prend que l'apparence, apparence même qu'il abandonne quand il remonte nu lieu d'où Il est venu. Souvent ce docétisme est absolu comme dans Simon, t. vi, col. 1440-1442, Saturnin, col. 1443-1444, les basilidiens dc saint Irénée, t. îi, col. 465-175 t vr, col. 1444-1447; d'autres fois. Il est partiel seulement et ne nie que l'origine terrestre du corps de Jésus. Cc corps n'a pas été pris de la matière ordinaire, il descend du ciel et n'n fait que passer par Marie, διά M pi*ç; c'cst le système do Marinus et d'Apellcs. » 'Fixeront, *op. cil.,* p. 200-201.

3· *Le marciontsnir.* — Le système de Marclon n'offro rien des spéculations cl des rêveries des gnostiques: aussi quels que soient scs points d'attache avec le gnosticisme, voir t. vi, col. 1453-1455, mérite-t-il d'etre traité à part. Il y a deux dieux, en relation avec les deux Testaments. L'un, le Dieu de l'Ancicn Testament, est créateur du monde, rigoureux,connaissant uniquement la justice et In force, de qui viennent toutes les souffrances humaines; l'autre, le Dieu du Nouveau Te dament, superleur nu premier, bon, mfsériOTuieux, plein de b»u< ‹ ur. Cf S. Irénée, *Dont hier.,* l. I, c xxvn. n. 2, P. *G.,* t. vn, col. 688; Tertullien, *Ado. Mareionem,* I. I. c. vr, I. II, c. xx-xxv, *P. L.* l. n, col. 253; 303-316; Adamantins, I. I, c. x-xx., *P. G.,* t. xi, col. 1717 sq Jésus révèle le Dieu bon et miséricordieux, et, bien que le monde ne regardât pus ce Dieu, il a voulu néanmoins par pitié, le secourir. Le Dieu suprême sc manifeste donc en Jésus et par Jésus. Jésus est *spiritus satufarls.* Terlullllcn, *op. cd* l **1e** XIX p. A.,t.!i. col 2 I7. Quel est le rapport de Jésui et de Dieu ? Il est di lîcile de l'établir. Sou-vent Marclon Identifie l'un et l'autre, cf. Tertullien *op. cit.,* l. I, c. xi, xïv; l. II, c. xxvn; l. III, c. ix; l. IV. c. vn, col. 258, 262, 317, 333. 369-372. Jésu n'a rien des traits du Messie donnés par l'Anden Tes tamcnL Tertullien, *op. cit.,* 1.111, c. xn-xxin, col. 336-355. Son corps n'a été qu'apparent. Marclon enseigne un strict docétisme, *id,, ibid.,* l. III, c. νπι-χι, col. 331-336. Le Christ n'a pas même passé *par* Marie : l'incarnation n'existe pas. li est apparu brusquement en Judée, la quinzième année du règne de Tibère, sans avoir semblé naître et grandir. Cf. S. Irénée, *Conl. hier.,* l. I, c. xxvn, n. 2, *P. G.,* t. vn, col. 688; Terlullicn, *op. cit.,* l. I, c. xxix; l. IV, c. vi, *P. L.,* t. n, col. 281, 368. La prédication de Jésus a été naturellement en perpétuelle opposition avec la Loi, les Prophètes, l'économie del'Ancicn Testament, qui relèvent tous du Démiurge. Néanmoins, la mort de Jésus rachète les hommes du Démiurge.Cf. Tertullien, *Ado. Marcioncm,* l. V, *P. L.,* t. u, col. 468 sq. 'Fixeront, *op. cit.,* p. 207-208. Apelles, voir 1.1, col. 1456 ramène le dualisme dc Marcion au monisme; mais il demeure docèlc.

ni. LA FOI BX JÉSUS-CHRIST AU II· SIÊOLB. — Iλ christologie proprement dite tient peu de place dam les écrits des Pères *apologistes* du u· siècle. Aussi bien, c'est contre le paganisme qu'ils entendent établir la vérité du christianisme, et, souvent, ils présentent le christianisme dans ses rapports avec la philosophie naturelle Seul, saint Justin, à cause dc son apologie du christianisme contre les Juifs a dû aborder les problèmes christologlqucs. Parmi les Pères *aniignostiques,* saint Irénée formule d'une manière très complète le dogme catholique. Méliton de Sardes, dont on possède quelques fragments, mérite une mention spéciale. Chez les autres Pères, la christologie est for t pauvre. Aristide, 1.1, coL 1864, se contente de résumer l'histoire de Jésus-Christ d'après l'évangile, *texte syriaque,* n. 2 (édit, des *Texts and Studies,* L r, fasc. 1, Cambridge, 1893). Tatien parle en passant du Dieu souffrant, *Ado.gr/ecos,n.* 13, el désigne Jésus-Christ comme θεόν ἐν ἀνΟρώπου μορφπ, η. 21. *P. G.* t. νι, col. 833, 852. Notons enfin que nous faisons Ici complètement abstraction de la doctrine du Verbe chez les apologistes ; elle sera étudiée à Vu b b.

1° *Saint Justin.* — Sur la christologie de saint Justin, voir cc mot, notons simplement ici la profession de fol de saint Justin. *l Apol.,* xm. Elle marque bien la perfection de la croyance catholique, dès le ne siècle. Après avoir rappelé que les diretiens ne sont pas des athées, puisqu'ils rendent un culte au créateur du inonde, il ajoute que · celui qui nous a enseigné ces Γ vérités et qui est né à cet cflct, c'est Jésus-Christ, lequel, sous Ponce-Pilate, gouverneur de la Judée aux temps de César Tibère, a été crucifié. Les chrétiens le reconnaissent comme le Fils du vrai Dieu et lui adressent avec raison, à lui en second lieu, et à l Esprit de prophétie en troisième lieu, les honneurs du culte divin. » *P. G.,* t. vi, col. 345. La vérité de l'incarnation qui implique la divinité dc Jésus-Christ est prouvée par les prophètes dc l'Ancicn Testament, xxx-xxxm, col. 373, sq.; cf. un, col. 405. Le Fils dc Dieu, Jésus-Chrlst était le Verbe, avant l'incarnation; fl s'est | manifesté aux prophètes de l'Ancicn Testament sous la forme de feu ou d'images Incorporelles, mais récemment · né d'une vierge, fait homme scion la volonté du Père, Il a bien voulu s'anéantir et soulfrir pour le salut de ceux qui croient *en* lui, afin que, mort et ressuscité, fi vainquit la mort même. » l x ih, col. 424. Cf. ***Il Apol.,*** vi, col. 453; xm, coi. 465; ***Dial,*** x l v h i; c, col. 580, 709. Il a voulu partager nos passions, afin de nou< en guérir ***// Apol.,*** xm, coi 165.

2® *Saint Irénée.* — Sur In ch l>lo!ogle de saint Iiénéc, voir t. vn, col. 2461 2169. C'est saint Irénée qui

Insugure le mot d'incarnation, σάρκωσι , voir L vn, col. *1448, 2466, ct, sans en* avoir le mot, la doctrine définitive de l'union hypostatique, *Ibid., col.* 451-452; 2466-2468. Relevons simplement Ici, comme pour saint Justin, la formule de foi que renferme le *Contra Hsereses,* 1. I, c. x, η. 1, ct qui traduit In croyance de l'Église « en un seul Dieu, le Père tout-puissant, qui a fait le ciel, la terre ct la mer ct tout ce qu'ils renferment, *et en un seul Jésus-Christ, Fils de Dieu, qui s'esl fait chair pour notre salut; et au Saint-Esprit qui a prédit par les prophètes Γéconomie (incarnation) du bien-aimé Jésus-Christ Notre-Seigneur et son double avènement. à savoir sa naissance de la Vierge, sa passion, sa résurrection d'entre les morts, son enlèvement corporel dans les deux et aussi son retour glorieux quand il redescendra du ciel dans la gloire de son père pour remettre toutes choses en l'étal cl ressusciter le genre humain tout entier... Alors il rendra sur tous un fuste jugement. » P. G.,* t. vn, col. 549.

3e *Saint Méliton de Sardes* mérite une mention spéciale à cause de sa profession de fol sur les deux natures en Jésus-Christ : Θεό γάρ ὠν ὁlloj τε καί ἀνθρωπο τέλειο ὁ αὐτό (Χριστό) τά οὐο θύτου οὐσία ἐπητώσατο ἡμίν Fragm. vn, *P. G.,* t. ν, col. 1221.

4· *Conclusion.* — Ces formules qui sont si prés du symbole romain ct qui cependant, selon toute vraisemblance, n'en dépendent pas, mais relèvent uniquement des écrits du Nouveau Testament, démontrent péremptoirement la continuité de la fol en Jésus-Christ, Dieu et homme. Nous avons trouvé cette foi dans les synoptiques; elle est apparue dans les discours des Actes des apôtres ct dans les épltres canoniques. Les perfectionnements qu'y ont apporté saint Paul ct saint Jean n'en modifient pas la substance, et toute l'Église dn n· siècle ne fait que reprendre la fol des apôtres : il n'y a pas de solution de continuité. Il en sera de même au siècle suivant, dans la lutte contre les deux erreurs qui, opposées l'une à l'autre, nient ou la divinité du Sauveur ou ia réalité de son humanité. Nous Indiquerons surtout le progrès des formules et des symboles de fol.

II. Lb dogme de Jésus-Christ au m· siècle. — */. LXS DOCTEURS RT LES TlltObOGIRN3.* — 1® *En Orient.* — 1. *Clément d'Alexandrie.* Voir t.m, col. 161. Sur l'accusation de docétisme portée par Photius, voir t. îv, col. 1498-1499. — 2. *Origène.* Sur le résumé de sa christologie, voir L vu, col. 453-454. Sut l'accusation de docétisme, voir t. îv, col. 1499-1500. La doctrine d'Orlgène sur la préexistence de l'Ame et du corps de Jésus-Christ avant l'incarnation est répréhensible. L'âme du Christ, dit Il. fut créée avec tous les esprits dès le principe et resta seule parfaitement fidèle à Dieu ; elle s'unit moralement au Verbe par cette longue fidélité. *De principiis,* I. Il, c. vi, n. 5, 6; *P. G.,* t. xi, col. 213. Le corps du Christ, conformément ù la théorie générale d'Orlgène, fut formé postérieurement ù l'Ame, beau et parfait. *Conira Celsum* L I, n. 32, 33, *p. G.,* t. xi, col. 720-725. Avant l'incarnation, le Verbe uni à l'Ame sc manifeste aux esprits de tous les ordres célestes, se faisant successivement semblable À eux. *In Gen.,* homll., vm, 8, *P. G„* t. xn, col 208; *In Matth.,* torn, xv, n. 7, *P. G.,* t. xm, col. 1272; *In Joannem,* tom. i, c. 34, *P. G.,* t. xiv, col.81 ; *In Rom.,* 1. I, 4, *P. G.,* t. xiv, coi. 848; *Contra Celsum,* L Vlll.n. 59 *P. G.,* L xi, col. 1605. Ct. Huet, *Origeniana,* L II, c. n, q. ui, n. 23. Pour nous sauver, nous hommes, le Logos s'unit enfin par l'intermédiaire de cette Ame. au corps beau et parfait que l'Ame, par sa fidélité, avait mérité. *De principiis,*\. II, c. vi, n. 3, *P.* GM L xi, col. 211; *Contra Celsum,* 1. VI, p. 75-77 ; cf I. 1, n. 32-33, P. G., t. xi, col. 110^ sq- 720 sq. Ali)*l, nécessairement logique avec lul-mème, Origène n'est ni docète, ni apollimu Iste. Voir la condamnation de ces doctrines pnr le synode de Constantinople de 513, dans Fr. Dleknmp, *Die origenislischen Streitigkeiten,* Munster, 1899; Dcnzlnger-Bannwarl, n. 204-206. Cf. D'Alès, *Origénisme,* dans le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique,* t. ru, col. 1236-1243.

3. Sur le dogme de Jésus-Christ dans l'Église d'Orient après Origène, soit Λ Alexandrie, soit Λ Antioche, voir Hvpostatîqub *(Union),* t. vu, col.454-155. Voici comment M. Tlxeront condense la foi de l'Oricnt en Interrogeant les rares documents qui nous viennent de saint Méthode d'OIympe, de saint Pierre d'Alexandrie, de l'auteur du dialogue *De recta in Dcum* ^//•(Adamantins), de saint Denys d'Alexandrie et de la *Diduscalie·*. «Le Verbe s'est fait homme (ἐνανθρωπήσχ), S. Méthode, *Convivium,* Orat , I, v; III, iv; X, π, *P. G.,* t. xvin, col. 45, 68, 193; S. Pierre d'Alexandrie, *Fragm., P. G.,* t. xvm, col. 521. Il a pris de la vierge Marie une chair terrestre, la chair d'Adam, une chair semblable A la nôtre, puisqu'il devait sauver In nôtre ct parce qu'il convenait que le démon fût vaincu par le même homme qu'il avait séduit. S. Méthode, *Convivium,* III, c. vï, *P. G.,* t. xvm, col. 69;*De resurrectione* II, vm, 7, édition Bonwctsch, du *Corpus* de Berlin, p. 344; Adamantins,!. IV,c. xv; V,m,ix.édition \V. il. van de Sonde Bakhuyz.cn, du même *Corpus,* p. 172, 178, 190. Par cette incarnation, le Verbe ne s'est pas transformé en la chair, il ne s'est pas dépouillé de sa divinité S. Pierre, *Fragm., P. G.,* t. xvm, col. 509; Adamantins, 1. IV, c. xvi, édit, cit., p. 174. Il s'est seulement uni intimement A une humanité, συνενώσχ xr-l συγκεράποε , *Convivium,* Orat. II', c. v, *P. G.,* t. xvm, coi. 68, d'une union qui laisse subsister les deux natures. Θεό ἡν φύσει καί γέγονεν ἀνθ ωπο φύσει. S. Pierre, *P. G.,* t. xvin, col. 512, 521; ὀντω θεὸν χατὰ πνεύμα καί βντω ἀνθρωπον κατὰ σάρκα ὁμολο-^ή-σχντε Χριστόν Adamantins, 1. V, c. xi, édit. cit. ρ. 191; cf. S. Méthode, *Convivium,* Orat. III, c. iv, *P. G.,* t. xvm, col. 65. El ces deux natures ont chacune leurs opérations et leurs volontés. Adamantins,, 1. V, c. vm, édit, citée, p. 190.. Mais du reste l'unité ct l'identité de personne avant et après l'incarnation sont nettement affirmées cl le concile d'Éphèse a pu Invoquer ici le témoignage de Pierre d'Alexandrie. C'est le Verbe qui est né dans le sein de Marie, γενὸμενονέ.* μήτρα et qui s'y est fait chair par la volonté ct la puissance de Dieu. S. Pierre, *Fragm., P. G.,* t. xvm, col. 512. « Celui qui est descendu est vraiment celui qui est remonté », αληθώ γάρ ὁ καταβά αὐτὺ ἐστι ζαΐὸ ἀν βά . Adamantlus, I. V, c. vn, édit, cité, p. 188, Son corps est demeuré réel après la résurrection aussi bien que dans la transfiguration. Méthode, *De resurrectione.* III, vu, 12; xn, 3 sq., édit. cil. p. 400, 408. En prenant ainsi notre nature, en devenant Homme-Dieu, le Verbe Incarné, remarque Méthod récapitulait en lui toute l'humanité. Il est le second Adam, en qui celte humanité a été pétrie Λ nouveau et, pnr son union avec le Verbe, restaurée déjà ct renouvelée. *Convivium,* Oral., III, c. m, îv, v, vm, *P. G.,* t. xvm. col. 61, 65, 68,73. Tlxeront, *op. cit.,* p. 493-494.

2° *En Occident.* — 1. *Terlullicn.* — Sur sa chiistologle. voir Teiquluen, ct d'Alès, *La théologie de Terlullicn,* Paris, 1905, c. îv. Deux aspects particuliers sont à noter Ici touchant la physionomie du Christ. Le Christ, dans Terlullicn, apparaît bien comme *le Christ des Ecritures,* né de notre race, vrai Fils de Dieu et vrai Fils de l'homme. Il est « le consommateur de l'Ancien Testament et l'initiateur du Nouveau. Loin de venir en cc monde comme un étranger, Il y vient comme dans son domaine, pour recueillir l'héritage que son Père lui destine, pour révéler le mystère du plan divin, pour émanciper le genre humain, esclave du péché, pour ouvrir le trésor des dons de l'Esprit, pour

nous Initier A une grande espérance, par sa résurrection, type et gage de la nôtre. Il a reçu, dès l'origine du monde, cc plein pouvoir qu'il vient revendiquer en ton temps; Il a préludé, par les théophanies de ΓAncien Testament A l'incarnation, point de départ de l'èrc nouvelle. Loin d'avoir le caractère d'une révolution violente, sa mission est le but vers lequel le Dieu créateur acheminait le monde; elle met le sceau A ce grand dessein qui sc déroulait à travers les siècles. Elle marque la transition d'une loi provisoire et imparfaite À une loi meilleure, d'observances mortes A un culte unifié par l'Esprit. On reconnaît, dans la prédication du Christ, l'accent des prophetes. O *Christum el in noois veterem!* s'écrie Tcrtullien, *Ado. .Marcioncm,* I IV, c. xxi, P. t. n, col. 410, en le voyant rééditer les miracles de l'Ancien Testament A part le privilège de In conception virginale, il ne s'élève pas, scion la nature, au-dessus de l'humanité; Il est homme dans toute la force du terme, et homme d'un extérieur commun. Selon la grâce, non seulement Il échappe, en tant que Dieu, à toute comparaison, mais il se distingue, en tant qu'homme, de tous les fils d'Adam par l'immunité de la déchéance commune. Cette chair qui, dans tous les hommes, est chair de péché, en la prenant, il l'a rendue exempte de péché, *id.,* 1. V, c. xiv, col. 506; cl par elle, il a délivré tous ceux que le péché Infectait dès l'origine. Le Christ est l'Emmanuel. I illumlnatcur des nations, le conquérant des Ames, le prêtre catholique, *catholicum Patris sacerdotrm, id.,* I IV, c. ix, col. 376, le pontife authentique de Dieu le Père, *authenticus pontifex Dei Patris, id.,* I. IV, c. xxxv, col. 447, le médiateur entre l'humanité et Dieu, *sequester Dei atque hominum. De resurrectione carnis,* c. u, col. 869, le « nouvel Adam ·, *id.,* c. un, col. 873; le principe en qui Dieu récapitule toutes choses, l'Époux de l'Église. » D'Alès, *op. cil.,* p. 199. Il faut noter, en second Heu, le *réalisme* voulu par Tcrtullien pour marquer, contre les docèles de toute espèce, cl notamment Mardon, Apelles et Valentin, la réalité de la chair, de l'humanité de Jésus-Christ. A ces erreurs, niant la naissance vraie du Rédempteur *ex .Maria,* Terlullicn oppose des arguments précis ct fait valoir les moindres paroles de l'Écriture. Sur l'examen des textes scripturaires relatifs au Christ ct exposés contre Mardon par Tert illien cl notamment sur la valeur des premiers chapitics de Luc rejetés par Marclon, voir d'Alès, *op. cit.,* p. 164-185. Pour nous prouver la réalité du corps de Jésus, Tcrtullien accumule des détails d'un grossier réalisme, *De carne Christi,* c. xi, *P. L.,* t. n, col. 774, ct nie la virginité de Marie. *Et, si virgo concepit, (n partu suo nupsit, id.,* c. xxm, col. 790. Il est utile de rappeler que Tcrtullien, le premier, a nettement formulé le dogme de *Vunion hypostatique. Adversus Praxean,* c. xxvu, *P. L.,* t. n, col. 190. Voir IIypostatiquk *(Union),* col. 455. La *règle de foi* formulée par Terlullicn louchant le Christ doit être signalé parce qu'elle sert A fixer lc^ termes du symbole romain au ni· siècle La voici; elle consiste A croire « qu'il n'y a qu'un seul Dieu, qui n'est autre que le créateur du monde; que c'est lui qui a tiré l'univers du néant parson Verbe émis avant toutes choses; que cc Verbe fut appelé son Fils, qu'au nom de Dieu Il apparut sous diverses figures aux patriarches, qu'il se fit entendre de tous temps dans les prophètes, enfin qu'il descendit par l'Esprit et la puissance de Dieu le Père dans la Vierge Marie, qu Il devint chair dans son sein el que né d'elle Il revêtit la personne de Jésus-Christ; qu'il prédit ensuite une fol nouvelle et la nouvelle promesse du royaume des deux, mi ll fit de» miracles; qu'il fut cruciflë, qu'il rcssusdl.·· le troisième Jour, qu'cnlcvë nu ciel il s assit â l » <lr>tc «le son Γi-re; qu'il envoya A sa pi ·‹·.▮ I, force du Saint-Esprit pour conduire les croyants; qu'il viendra dan» une gloire pour prendre les saints et leur donner la jouissance de la vie étemelle et des promesses célestes, et pour condamner les profanes au feu éternel, après la résurrection des uns el des autres, et le rétablissement de la chair. » *De praescriptione,* c. xm, *P. L.,* t. n, col. 26. Hahn, *op. cit,* * 7.

2. *Saint Hippolyte.* — La doctrine *christologigue* de saint Hippolyte représente la foi commune de l'Eglise. On trouve dans le *Contra Noetum,* n. 17, *P. G.,* t. x, col. 825, une profession de fol analogue à celle de Tcrtullien : ‹ Croyons donc, frères blen-almés, selon la tradition des apôtres, que Dieu le Verbe est descendu des deux dans la sainte vierge Marie, afin qu'incarné d'elle, ἐξ αὐτή , en prenant une âme humaine douée de raison et faisant sien tout ce qu est de l'homme, sauf le péché. Il sauvât celui qui était tombé et communiquât l'immortalité à ceux qui croiraient en lui... Il s'est manifesté A nous, nouvel homme, fait de la Vierge et de l'Esprit Saint (unissant) en lui le* deux réalités, celle qu'il lient du Père, dam le ciel, comme Verbe, et celle qu'il recueille sur terre, du vieil Adam, en s'incarnant par la Vierge. » Les deux natures restent distinctes en Jésus : « Étant venu dans le monde, il apparut Dieu et homme. L'homme est reconnaissable à bien des signes : ia faim, l'abattement, la soif provoquée par la fatigue, la fuite causée par la crainte, l'aflllctlon dans la prière, le sommeil qu'il prend sur son oreiller, le calice de douleur qu'il repousse, la sueur qu'il répand dans son agonie, le réconfort qu'il reçoit d'un ange, la trahison de Judas, les affronts de Calphc, le mépris d'Hérode, la flagellation ordonnée par Pilate, la dérision des soldats, la crucifixion par les Juifs, le cri qu'il pousse vers son Pcrc en rendant l'âme, le dernier soupir qu il rend en inclinant la tele, la blessure faite à son côté par la lance, son ensevelissement et sa mise au tombeau, sa résurrection après trois jours par la puissance de son Père. Mais la *divinité* A son tour se manifeste par d'autres signes : l'adoration des anges, la visite des bergers, l'attente de Siméon, le témoignage d'Anne, la recherche des mages, l'indication de l'étoile, le changement d'eau en vin dans une noce, l'ordre donné A lu mer agitée par les vents, la marche sur la mer, la vue rendue A l'avcugle-né, la résurrection de Lazare après quatre Jours, des miracles variés, la rémission des péchés, le pouvoir donné A ses disciples. » *Fragm. in Ps.* II, 7, dans Théodoret» *Eranistcs,* Dial. *ïi,P.G.,* t. i.xxxm, col. 173. Trad. d'Alès, *Im théologie de saint Hippolyte,* Paris, 1906, p. 28-29. Voir aussi un beau fragment *sur le Cantique de Moïse,* Deut., xxxiu, 26, recueilli par Théodore!, *loc. cit.,* dans d'Alès, *op. cil.* p. 181. Un peut résumer ainsi selon d'Alès, *op. cit.,* p. 180, lu doctrine d'IIippolytc sur Jésus-Christ. • Après avoir préludé A l'incarnation par les théophanies de l'Ancien Testament, *In Dantelem,* in, 14; îv, 11, 36. 39, 57, édit. Bonwctsch, *Corpus* de Berlin, t. in, p. 150,210,280-282,286, 330,théophanies plus ou mo ns effectives où tantôt il se dissimulait derrière lc> prophètes, tantôt il se montrait en personne, comme dans la vision de Daniel, Il a mis le sceau A la prophétie par son avènement selon la chair. *Id., w,* 39, p. 288. Devenu le premier-né de la Vierge, comme il était le premier-né du Père, Il restaure en lul-ineine le type du premier Adam, *Ibid.,* îv, 11, p. 211, πρωτύτοκ v ! * παρθένου, tvx τὸ' πρωτόπλαστόν Ἀ5χμ *h* τφ ἀν λάσσων 5<ιχ0η; arche Incorruptible de la nouvelle Hl mec, *id.,* ιν, 24, p. 246, il rétablit entre Dieu cl l'homme l'union que le p ché a rompue. *id.,* n, 28, p. 9 I ; *Ado. Gracos,* c. u, *P. G.,* t. x, cok 800. Cor l'homme, créé Immortel, était par sa désobéissance livré A la mort : jioiir hil ren Ire la vie, Il ne fall u. .leu m· Ins qu'un tel éd alcur. *tn Balaam* (Num., x mv, l /), *ibid* tt. i *b* p. 82. En associant, dans sa personne,

à la divinité Incorruptible ct Immortelle, la chair de l'homme, le Christ a guéri les blessures de l'humanité, De *antlchrislo,* n. 4, *ibid,* p. 6; en mourant sur la croix, il a rendu la vie à ceux qui l'avaient perdue; sa mort est le prix dont Il paya la rançon de l'homme, *id.,* n. 26, *ibid.,* p. 19; *In Daniclem,* n, 36; iv, 57; U l a p. 112, 332, etc. »

3. *Saint Cyprien.* — Saint Cyprlen n'a pas traité er *professo* le *dogme* de Jésus-Christ ; mais cc dogme est supposé dans nombre de scs écrits. En orientant le chrétien vers la connaissance du Christ, Cyprlen rappelle cc que fut la carrière du Chris·, *Testimonia ad Quirinum,* l. II : le Christ est la Sagesse de Dieu, c. i, n, par qui tout a été fait; le Verbe de Dieu, c. m; rilluminatcur et le Sauveur du genre humain, c. v; le Médiateur, c. x; le Juge à venir, c. xxvm, le Roi, xxix, xxx, P. *L.,* t. rv, col. 696, 697, 698, 699-700; 704-705; 719; 720-72 i ; Il demeure Γ Intercesseur *(advocatus)* des pécheurs auprès du Père *Epist.,* l v , n. 18, édit, Hartcl, t. m, p. 637. Cf. d'Alès, *La théologie de S, Cyprien,* Paris, 1922, p. 2-3.

4. *Novatien.* — Dans le *De Trinitate* de Novatlcn, on relève des éléments du symbole romain. Hahn, *op. cit.,* J 11 : « La règle de la vérité exige qu'avant tout *nous croyions en Dieu le Père* el Seigneur *tout-puissant;* la même règle de la vérité nous enseigne, après la foi au Père, à croire aussi *au Fils de Dieu, Jésus-Christ, Noire-Seigneur* et Dieu... Mais l'ordre de la raison et *Vautorité de la fol...* nous avertit ensuite, après cela, *de croire au Saint-Esprit.* › c. ix, *P. L.,* t. m, col. 900. D'ailleurs la doctrine de Novation sur le dogme de Jésus-Christ est très ferme; elle s'appuie sur renseignement de l'Église romaine : « *La sainte Écriture annonce que Dieu est le Christ, tout aussi bien qu'elle annonce que cet hnmme lui-méme est Dieu; elle décrit Jésus-Christ homme, tout autant qu'elle décrit le Seigneur Christ Dieu.* · *Id.,* c. xi, col. 904. Novatlcn appuie beaucoup sur la dualité des natures: pour exprimer l'incarnation, il se sert des expressions : *assumpsit carnem, suscepit hominem, substantiam hominis Induit,* etc.; c. xin, xxi, xxn, xxm, coi. 907-908; 927-928; 930; 932. Il précise les formules qui attribuent la mort ct les souffrances de Jésus à Dieu, c. xxv, col. 934-936 Combattant les modallstes, Il remarque que l'homme en Jésus n'est pas Fils de Dieu, *naturaliter, principaliter,* mais *consequenter,* c'est-à-dire conséquemment à son union avec le Verbe. Cctti filial ton *generata, mutuata,* c. xxiv, col. 934, n'csl pas la filiation adoptive, mais la filiation naturelle, icquisc conséquemment à l'union. Ci. 'Fixeront, *op. cit.,* t. i, p. 411-414.

5. Ne voulant Ici cataloguer que les témoins autorisés de la fol cathûllqi c, nous passerons sous silence Commodirn, Arnobc cl Lnctauce, voir t. vî, col. 456; t. m, col. 117; t i, col. 1986. Signalons simplement la brève profession de fol de saint Dmys pape : · Il faut croire en Dieu le Père tout-puissant et en Jésus-Christ son Fits, cl au Saint-Esprit ». Dcnzlnger-Bannwart, n. 51, el la déclaration dogmatique attribuée à saint Félix et reçue plus tard, au concile d'Éphèse, comme l'expres ion de la foi catholique. Voir t. v, col. 2129.

n i.i › UÎILÊBIK9. — le *En Occident.* — 1. *L'adoptianisme romain,* relié à l'adoptianisme d'Antioche par le nom d'Arlémon, voir t. i, col. 2022-2023, enseigne à ta suite de éblonltes que Jésus, fils de la vierge Marie, n'est qu'un homme, élevé par l'adoption divine à la dignité de Fils de Dieu. A son baptême dans le Jourdain, le *Christ,* c'est-à-dire l'Esprlt Saint, ' escxbdtl sur lui en forme de colombe cl lui communiqua les pu sance» (8 ν-ιμχι) dont Il avait témoin pour remplir sa million C' st seulement après •voir ainsi r çu Ι'ΕψΊΙ qu'il put a compllr d s miracle·. Voir ΗνκΛτχτινϋ̈ (L'nton t. vn, col 464 465. Cette doctrine, soutenue par Théodote le corroyeur, fut reprise par le second Théodote, le banquier. Cf. Tlxcront, *op. cit.,* t. r, p. 349-352.

2. *Le monarchianisme pûtripassien* dont les principaux défenseurs furent Praxéas, Noct, Épigone, Cléomênc ct enfin Sabellius, est à proprement parler une hérésie trlnltalre. Il maintient l'unité, h « monarchie » divine en niant la distinction des personnes. C'est, en réalité, le Père qui est descendu dans le sein de la Vierge, qui est né, cl, en naissant, est devenu Fils, son propre Fils à sol, procédant de lui· même Cf. I Ilppolylc, *Philosophumcna,* I. x, n. 10 27, *P. G.,* t. xvï, col.3420,3440; Tertulhcii, *Ado. Praxean,* c. x, xi, cf. i, u, *P. L.,* t. n, col. 165, 166, 154-157. C'est donc le Père qui a souffert ct qui est mort (de là le nom de *pairipasstanisme) : ipsum dicit patrem... passum, id., ibid.,* c. i, cf. c. xm, col. 156, 169. Mis on face des textes qui établissent la distinction de· personnes, les modallstes essaient de les expliquer en disant qu'en Jésus-Christ, le Fils, c'est la chair, l'homme, Jesus, tandis que le Père est l'élément divin uni à la chair, c'est-à-dire le Christ, *ut «que in una persona utrumque distinguant patrem et filium, dicentes filium carnem esse id est hominem, id est Jcsum, patrem autem spiritum, id est deum, id est Christum, id., ibid.,* n. 27, coi. 190. Le patrlpassianlsme est la forme primitive du sabellianisme; voir ces deux mots.

2° *En Orient.* — 1. *L'adoptianisme de Paul de Samosate à Antioche.* — Voir Hypostatiqub *(Union),* t. vn, col. 465, 466. — 2. Le *nestorianisme* (avant la lettre) d'Hégémonlus, dans les *Acta disputationis sancit Archelai cum Manele.* Sur les fonnules un peu s irpre·nantes qu'on trouve dans ce texte et qui ik nt penser à une première ébauche de h chr lologb* nntlochlcnne, l'essentiel a été dit t. vî, col. 2113-2115 Au c. l x, Mani reproche à ΛrchélaOs de faire de Jésus le Fils de Dieu par adoption et non par nature. A quoi Archelaus répond en distinguant le ills de Marie du Christ de Dieu qui est descendu sur lui : « Il y a celui qui est né fils de Marie... Jésus. Mais c'est le Christ (te Dieu qui est descendu sur celui qui est de Marie... Ressuscité des enfers, Jésus fut enlevé là où le Christ, fils de Dieu, régnait. » édit, du *Corpus* de lîcrl n, p. 87.

m. coNOLuaiON docthinalk. — Λ la fin du ni· siècle « des questions relatives Λ l'incarnation, deux seulement ont été expressément traitées et résolues : celle de la divinité de Jésus-Christ contre les adoptlanistes, ct celle de la réalité de son humanité contre les docèles. » Tlxcront, *op. cit.,* p. 512. Les problèmes soulevés par la question de l'union hyposlatIque ne seront mis en plein jour que plus tard, el c'csl alors seulement qu'ils recevront de l'apollinarlsme, du monnphyslme et du nestorianisme des solutions Incomplètes ou hét Todoxcs. Mais Il n'est pus nécessaire que ces hérésies sc manifestent pour que la foi de l'église en *un seul* Jésus-Christ, à la fols Dieu et homme soit Impliritcment professée par tous. Les expressions et les formules consacrées par les conciles postérieurs ne sont pas encore en usage, mais, nous avons déjà pu le constater, voir Hypostatique *(Union),* t. vn, col 153-456, la doctrine de l'unité personnelle et delà dualité des natures de Jésus-Christ est reconnnue ct acceptée dans sa substance. Déjà, en effet, avec l'Église romaine, les fidèles récitent le symbole de la fol chrétienne : « Credo in Deum, palrcm omnlpob ntem; *ef in Jesum Christum filium e/ui unicum Dominum nostrum, qui natus est de Spiritu sancto ex Maria otrgine, crucifixus sub Pontio Pilato et sepultus, tertia die resurrexit a mnrtuis, ascendit in certos, sedet ad dexteram Patris, inde venturus est /udteare, vivos el mortuos* .-et in Spiritum sanctum, sanctam Ecclesiam rmlss η*·η peccatorum, carnis resurrect lunem. Voir t. i, cnl 1631.

III. Le doomr DB L*Ho MME-D1EU AU ÏV* SIfcCLB. /. irjr *o h ik h ț. LA CHJHSTOLOO!K OKTH<H>OXP. HH PACK DXB HBnÈSfKS AHtl XXΛ ΛT APOLLtXMHKlH.* — 1· ***Les erreurs chridolngiques de l'arianisme.*** Voir Hv po si a t iq u e ***(f nton),*** ¹ I vu, col. 4G8-469,

2· ***L*apollinarlune.*** — Sur le développement historique de l'apolllmulsme, voir Apo ix in a iiib l e **J**eu n e et i.es Apo l ijn a iust e s, t· i» col. 1505-1507. Sur la doctrine rt'Apolllmiirc et de ses dk< iplcs, ***id.,*** col. 1506 et Hv po st a iiq u e ***(Union),*** col. 469-471

3e ***La doctrine des Pères grecs sur Jésus-Christ au IV· siècle.*** — 1. ***Le dogme de ΓHomme-Dieu.*** — Nous laIsscroll'» de côté ce qui a trait à l'union des deux natures en Jésus-Christ, cet aspect du dogme ayant été exposé à Hv po st a t iq u k (***Union),*** t. vu, col. 456-461, et, sans nous attarder à étudier la doctrine de chaque l'ère relativement à Jésus-Christ (voir les articles particuliers à chacun d'entre eux), nous nous contenterons d'une vue d'ensemble sur la croyance de l'église orientale, affirmée à l'occasion des hérésies d'Arius ct d'Apollinaire, et des erreurs qu'à tort ou à raison l'on attribuait Λ ce dernier : origine céleste de la chair de Jésus, théopaschlsme ct subordinatianisme. Cf. Tlxcront, ***Histoire des dogmes,*** l. n, Paris, 1921, p. 101-102. Les Pères affirment donc les points sui\tints : ***a)*** Le Verbe divin, pour nous sauver, est descendu du ciel ct s'est fait semblable ù nous : aussi est-il nppcld ***Vhomme céleste,*** I Cor., xv, 47, et encore le prender-né de toute créature, Col. i, 15, cl entre scs frères. Horn., vm, 25. S. Athanase, ***Oratio de incarnatione,*** n. 8, P. G., I. xxv, col. 109; ***Adversus arianos,*** oral, i, n. 44;orat.n n. 52, 62, P. G.,t. xxvi, col. 101, 256, 277; ***De incarnatione Dei Verbi el contra arianos,*** n. 8, P. G., t. xxvi, col. 996; Didyme l'Avcuglc, ***De Trinitate,*** l. Ill, c. vin; ***In Joannem, P. G.,*** t. xxxix, col. 849, 1796.— ***b)*** En prenant notre humanité, le Verbe de Dieu n'a rien perdu de ses attributs ct de leur exercice : ‹ Nous adorons le Verbe de Dieu, fait chair, Seigneur de toutes les choses créées... La chair n'a pas apporté d'ignominie au Verbe, Λ Dieu ne plaise! elle a été plutôt glorifiée par lui. Le Fils existant dans la forme de Dieu en prenant la forme de serviteur n'a pa« été diminué dans sa divinité. · S. Athana ᵛ ***Ad Adelphium*** n. 3, 4, t. xxvi, col. 1073. La chair n'a limité ni son omniprésence, ni sa toute-puissance, ***Oral, de Incarnatione,*** n. 17, col. 125; ***Adv. arianos,*** orat. i, n. 42; col. 236. S. Amphlloq e, fragin. XII, P. ***G.,*** t. xxxix, col. 109; Didyme, ***De Trinitate,*** l. Ill, c. xxi, ***(bid.*** col. 908-909, 912 Les termes ἀτρὲ .-τω , ἀσυγχὺτω employés par les Cappadociens pour marquer la permanence des propriétés divines témoignent chez eux de la même fol. Cf. 1ly po st a t iq u k ***(Union).*** t. vu, col. 458. D'ailleurs toute la controverse antiarienne, en faveur de la divinité du Verbe, atteste la fol de l'Église en la divinité de Jésus-Christ. — ***c)*** L'humanité de Jésus-Christ — ct ceci, au point de vue chrlstologique, est le point capital contre i'arlanlsine ct l'apollinarlsme — était non seulement réelle, mais consubstantielle Λ la nôtre ct engendrée de la vierge Marie, ΑΛ ***Maria.*** S. Athanasc, ***Ad Epictetum,*** n. 5, 7, P. G., t. xxvi, col. 10; S. Cyrille de Jérusalem, ***Catech.,*** Xl i,m,xm, xv,xxm, xxiv, xxxi,xxxm, P. G., t. xxxm, col. 721, 748, 741, 756, 764, 768; S- Jean Chrysostome, ***In Joannem,*** homll. xi, n 2; i.xm, n. 1,2, ***P. G.,*** t. ux, col. 79, 349-350; S. Amphlloque, frngm. X, P. G., t. xxxix, col. 105.Saint Basile expose la raison de cette consubstantialité par un argument sotérlologique : « Nous qui étions morts en Adam nous n'aurions pas été vivifiés dans le Christ, et ce qui était brhé n'aurait pas été restauré, et ce que le mensonge du serpent avait éloigné de Dieu ne hd aurait pas été réuni · ***Fpid*** , c c i.x î, n. 2, P. G., t. xxxn, col. 969 De la même pensée sotérlologlquc, saint Grégoire de Nvsse déduit d'admirables considérations sur la nécessité cl les convenances de l'incarnation, sol' par rapport a l'homme, sell par rapport à bleu. ***Oraliq catechflica,*** c. vin, n. 19-xn, n. 3; xv-xx, ***passim*** ; xx-xxv, ***passim, P. G.,*** t. l x v, col. 33-34; 48-57 et sq. Cette raison générale vaut pour une partie de l'humanité comme elle vaut pour toute J humanité; donc notre humanité étant faite d'ànie raisonnable et de corps, l'humanité de Jésus-Christ devait comporter non seulement l'âme, principe de la vie physique, mais l'esprit, principe de la vie intellectuelle. Cela seul est guéri qui est pris par le verbe : τὸ γοφ ἀπρὸσ ηπτον ἀΟερἀπτ/τον. Cela seul est sauvé qui est uni û Dieu :6 δὲ ἡνωται τω Οεφ το'το κχἳ σώζετχι. S. Grégoire de Nazianze, ***Epist.,*** a, ***P. G.,*** t. xxxvn, col. 181. Jésus ne devait pas donner en rançon ἑτερον ἀνΟ ἑτέρου mais bien ·corps pour corps, ârue pour âme, et complète subsistence pour tout l'homme. · ***Contra Apollinar.,*** l. I, n. 17, ***P.*** G., t. x x y ï, col. 1124. A cette preuve fondamentale, s'ajnulent d'autres preuves tirées de l'évangile, Matth., xxvi, 41; Luc., xxn, 42; Joa., xi, 33; xu, 27, que font valoir principalement saint Grégoire de Nysse, ***Ardlrrhdicus,*** n. 32, ***P. G.,*** t. x l v, col. 1192 et l'auteur du ***Contra Apollinarium,*** l. I, n. 15, 16, P. G., t. xxvi, col. 1120, 1121 Saint Grégoire de Nysse fait aussi appel a l'existence de la satisfaction el des mérites de Jésus-Christ ; sans liberté, pas de satisfaction ni de mérite; sans âme raisonnable, pas de liberté. ***Anlirrheticus,*** n. 41, ***P. G.,*** t. x l v, col. 1217. D ailleurs la formule métaphysique de l'incarnation du Verbe ***mcdlard anima,*** remonte aux controverses antiapolllnaristes Dieu ne peut être l'âme de la chair : la chair ne'lui peut devenir substantiellement unie que par le moyen el l'intermédiaire de l'âme Intellectuelle. Voir Hy po s-t a t iq u b (***Union),*** col. 520. C'est la doctrine formelle de saint Grégoire de Nazianze, ***Epist,,*** a, P. G. t. xxxvn, col. 188; de saint Grégoire de Nysse, ***A dr⁹ Apollinar.,*** il 41, L x l v, col. 1217. L'existence de l'âme Intellectuelle est explicitement enseignée par EusUthe d'Antioche, ***fragm., P, G,,*** t. xvm, col. 685, 689, 694; par Didyme ΓAveugle, De ***Trinitate,*** I. Ill, c. tv, xxi; ***In psalm., P. G.,*** t. xxxix, col. 829, 900-904. 1297, 1353-1356, 1444, 1465; par saint Épiphane, ***Aneoratus,*** n. 33-35, 76-80. P. G., I. xun, col. 77-79; 179-181; et, avant le concile d'Alexandrie de 362, tout au moins Implicitement par saint Athanasc, qui admet en Jésus-Christ la réalité de toutes les émotions, de tous les sentiments de crainte, de tristesse marqués dans l'évangile, la réalité de sa croissance en grâce et en sagesse, la réalité de son Ignorance en tant qu'h mine vis-à-vis du jour du jugement, la réalité de sa s: notification par l'Esprlt Saint et qui, d'mire part, repousse absolument le système des ariens qui présentaient le Verbe comme le sujet de ces passions, de cette croissance, de ccttc ignorance, de cette sanctification. ***Ado. Arianos,*** Ora , ni, n. 38-40, 13, 51-58, P. G., l. xxvi,col. 405-508, 113.429-115; ***Ad Epictetum.*** n. 7; ***id.,*** col. 1061. Cf. Tlxcront, ***op. cit.,*** p. 116, note. Voir lu discussion de la pensée d'/\thanase, 1.1, col. 2170.

Au iv· siècle, en Orient, le dogme de Jésus-Chrht, homme-Dieu s'aihrinc donc aussi nettement qu'il s'étalt albrmé dans l'évangile ct dans la prédication apostolique. Jésus-Christ, Dieu, est en même temps homme parfait, ἀνθρωπο τέλειο .

2. ***Conséquences du dogme de ΓHomme-Dieu.*** — ***a)*** Parce qu'il est homme parfait, Jésus est sujet, tauf le péché, Λ toutes nos infirmités, à toutes nos faiblesses Λ tous nos besoins. Il a pris τὸ ὁμοιοπαΟὲ . Saint Cyrille de Jérusalem, ***Culech.,*** XII, c. x î v, P. G., I. xxxm, col. 741. Il a gardé, suivant l'expression de Didyme, ***toutes les suites de Cincarnation,*** πάσαν τὴ

ἐνανβρωπήσεω Ακολουθίαν φυλάττων, *De Trinitate,* L III, c, xxï, *P G.,* t. xxxix, col. 901. Saint Athanase a h même doctrine, *Oratlo de incarnatione,* n. 8; *Ado. Arianos,* oral in, n. 69, rn, n. 34, 56, *P, G.,* t. xxv, col. 109, xxvi, col. 293; 396; 440; ainsi que saint Basile, *Epist,,* cclxi, n. 3, *P, G.,* t. xxxn, col. 972; saint Grégoire de Nazlanze, *Orat.,* xxx, n. 3, P. G., L xxxvi, col. 105; saint Éplphane, *Ancoratus,* n. 38, *P. G.,* t. xun, col. 85, et saint Jean Chrysoslome, *Jn Joannem,* homil., xi, n. 2; LXin, n. 1, 2; Lxvii,n. 1,2, *P. G„* t. ux, col. 79, 350, 370-372.

b) Partageant nos faiblesses, Jésus-Christ partage-t-il notre Ignorance ? Les anciens l'avalent admis s'appuyant sur Marc., xm, 32, Matth., xxiv, 36; Luc., n, 52 et les divers passages où Jésus-Christ questionne, s'étonne ou paraît surpris. Les Pères sont en désaccord sur la réponse à donner ù cctte question. Saint Athanasc rejette l'ignorance du Christ, très réelle d'ailleurs, sur la nature humaine. *Ado. artanos,* orat., in, n. 43, *P.* G., t. xxvt, col. 413-416: οὐδέ γάρ οὐ3έ τοὐτοέ/ἀττωμτ του Λόγου έστ·ν, ἀλλα τη ανθρώπινη φὐσιω , ἡ έστχν ἰδιον καί τδ ἀγνοβϊν. Cf. *Epist. ad Serapionem,* n, n. 9, P. G., t. xxvi, coi. 624 De même l'accroissement en sagesse, dont parle saint Luc, doit s'entendre non pas de la sagesse divine, mais de la sagesse humaine du Sauveur. *A du arianos* orat. in, n. 52, col. 452. L'explication d'Athanase est adoptée par saint Grégoire dcNysse. *Aduersus Apollinarem antirrhettcus,n.*24, P. G., t. xlv, col. 1176. Saint Grégoire de Nazlanzc y incline, *Orat.,*xxx, n. 15, P. G.,t. xxxvi, col. 124;ainsi que saint Cyrille d'Alexandrie, *Quodunus sit Christus, P. G.,* t. lxxv, col. 1331 ; *Contra Theodoreium,* anath., ïv, P. G., t. lxxvi, col. 416. Cependant, même chez les Pères qu'on vient de citer, une autre explication se fait Jour : il ne s'agirait que d'une Ignorance *économique,* Jésus-Christ déclarant ignorer ce qu'il ne Jugeait pas opportun de nous révéler ou ne manifestant que progressivement et suivant les circonstances, les lumières qui étaient en lui. Cf. S. Athanase, *Adv. arianos,* orat. m, n. 52-53, col. 432-433; S. Grégoire de Nazlanzc, *Orat.,* xun, n. 38, P. G., t. xxxvi, col. 548; S. Cyrille d'Alexandrie, *Aduersus Nestorium,* I. III, c. ïv, P. G., t. lxxvi, col. 153; *Thesaurus,* assert, xxvm, P. G., t. lxxv, col. 428. La pensée des Pères grecs sera étudiée d'une façon plus approfondie à Science du Christ. Deux remarques sont Ici cependant indispensables. Premièrement, si quelques Pères ont attribué une Ignorance réelle à Jésus-Christ homme, sans ajouter de précision à leur affirmation, · cc fut plutôt par mode de conciliation et de concession que ccs Pères énoncèrent cet •vis; Ils voulurent presser les ariens par une argumentation très vive, beaucoup plus qu'ils n'eurent l'intention d'exposer des vues personnelles. Il leur suffisait, pour le moment, de montrer que les paroles du Sauveur, de quelque manière qu'on les interprétât, n'allaient pas contre sa divinité, ni contre sa génération éternelle. · Petau, *De incarnatione,* l. XI, c. n, n. 8. Deuxièmement, Il n'y a pas de contradiction réelle entre les deux exégèses des textes dillicultucux : « Une explication très simple vient tout concilier. Sans doute le Christ n Ignoré bien des choses, comme homme, c'est-à-dire par scs lumières purement humaines et naturelles. Et pourtant, ccs choses il les savait, comme homme, mais par des lumières surnaturelles, auxquelles participait son humanité, ù cause de l'union hypostatlque Selon que l'ûge ct les circonstances le demandaient, Il apprenait de science naturelle ce qu'il savait de science surnaturelle Ainsi il apprenait ce qu'il avait Ignoré; Il progressait en science mais d'un progrès d'un caractère spécial, c'est-à-dire conforme à sa dignité de Verbe Incarné. Telle nous semble être ia pensée de saint Athanase et des Pères qui ont parlé comme lui Ils préludaient aux distinctions que fendent plus lard les scolastiques. » L. Labauche, *Leçons de théologie dogmatique,* t. t, Paris, 1911, p. 257. Saint Jean Chrysostome expose très nettement l'explication de l'ignorance · économique ». *In Matthœum,* homil., lxxvii, n. 1, P. G., t. lviii, col. 703. C'est aussi, à peu de chose près, l'explication de saint Éplphane, *Ancoratus,* n. 32, 38, 78, P. *G.,* t. xun, col. 76, 85, 161; *Adv. hirreses,* LXIX, c. xun, xlvii, P. G., t. xui, col. 269, 276. C'est aussi celle de Dldyme d'Alexandrie; ὑμ?ν οδν, φησίν, αγνοώ, τη ἀληΟείχ οὐκ αγνοώ. *De Trinitate,* ι III, c. xxn, P. G., t. xxxix, col. 917, 920. Saint Basile, sans désavouer l'interprétation de saint Athanase sur Marc., xm, 32 préfère cependant celle-ci : le Père seul connaît, comme premier principe de la Trinité, le jour ct l'heure du Jugement, le Fils et le Saint-Esprit ne les connaissent que par communication du Père, en raison de leur origine. *Epist.,* ccxxxvi, n. 1, 2, P G., t. xxxn, col. 880. Amphiloque suit cette Interprétation ; *Fragm.,* vi; vm; P. G. t. xxxix, col. 101, 105.

SI quelques Pères latins semblent adopter l'explication de saint Athanase, cf. Hilaire, *De Trinitate,* I. IX, c. xv, P. *L.,* t. x, col. 342; S. Fulgence, *Ad trasimundum,* l. I, c. vm, *P. L.,* t. lxv, col. 231, d'autres —et ce sont les plus nombreux — n'acceptent dans le Christ qu'une Ignorance « économique ». C'cst l'opinion de saint Ambroise, *De flde,* l. V, n. 220-222, P. G., t. xvi, col. 694. Saint Augustin, sur ce point, est très explicite, *De Trinitate,* l. I, c. xn, P. *L.* t. xui, col. 837, *De peccatorum meritis,* I. II, c. xlviii, P. *L.,* t. xuv, col. 180, et réfute, entre autres erreurs du moine Léporlus, l'opinion attribuant au Christ-homme l'ignorance. La rétractation de Léporlus fut approuvée ct signée par cinq évêques du nord de l'Afrique ou du sud des Gaules, *Liber emendationis,* n. 10, P. *L.,* t. xxxi, col. 1230.

Au vi· siècle, les agnoètes, voir ce mot, t. i, col. 856 sq., avec le diacre Thémlstlus à leur tête, professèrent que le Christ avait entièrement Ignoré le Jour du jugement. Euloge, patriarche d'Alexandrie, réfuta Thémlstlus dans un traité, résumé dans Photius, *Biblioth.,* cod. ccxx, P G., t. an, col. 108 sq. ct approuvé par saint Grégoire le Grand en deux lettres à Euloge, *Epist.,* l X, xxxv et xxxix, P. *L.,* t. Lxxvn, col. 1091. Reprenant la distinction qu'Euloge. *loc. cil.,* col. 1084, et après lui saint Jean Damascène, *De flde orthodoxa,* l. III, c. xxi, P. *L.,* t. xav, col. 108, ont cru trouver dans saint Grégoire de Nuzlanze, saint Grégoire le Grand formule le principe directeur de renseignement catholique. Le Christ a connu le Jour du Jugement dans sa nature humaine, *in natura quidem humanitatis novit diem et horam judicii,* mais non pas par les lumières naturelles, *tamen hunc non ex natura humanitatis nooit.*

c) Une troisième conséquence, mise cn relief par l'unanimité des Pères, c'est la *sainteté parfaite du Christ.* Déjà, dans les siècles précédents, les Pères avalent expressément marqué l'absence de toute faute dans le Christ; voir l'indication des textes principaux à Impeccabilité, t. vu, col. 1278-1279. Mais saint Athanase apporte une précision nouvelle au dogme de la sainteté du Christ. Non seulement le Christ n'a pas de péché ct est Impeccable, *Ado. arianos,* orat. i, n. 51, cf. *Contra Apottinar.,* I. I, n. 17; II, n. 5, *P. G.,* t. xxvi, col 117, 1121, 1140; mais Il a été spécialement sanctifié, oint par le Saint-Esprit, comme le prouvent les textes de Luc, in, 21,22, de Jean, xvn, 19, d'Isaïe, Lxi. 1, du Psaume xuv, 8. En tant que Dieu, Jésus s'est donné à lui-même, en tant qu'homme, cctte sanctification, et Il se l'est donnée pour que nous-mêmes fussions sanctifiés : αὐτδ ἐχυτδν ἀ ιάζ·ι, (να ἡμβϊ ἐν τή ἀλτ,Οβίηιάγιαα Οωμβν, *Ado. ariano»,* orat. I,

n. 16,47, *P.* G., t. xxvi, col. 105, 108-109, (7est la thèse théobglque que développera plus lard saint Thomas d'Aquin, III'» q. vm. sur l'identité de la grâce habituelle, résultat de l'union hypostatlque dans l'ârnc du Chrht, et de la *gratia cupitis* Voir plus loin. *"ur l'impeccablllté ct In sainteté du Christ, cL S. Basile, *Epist.,* cclxi, n. 3, *P.* G., I. xxxn, col. 972; S. Grégoire de Nazlanze, Oro/.. xxx, n. 21; xxxvm, n. 13, *P.* G., t. xxxvi,col. 132, 329; S. Éplphane, *Ancoratus,* n. 80, P. G., t. xun, col. 168 ; S. Jean Chrysoslomc, *In epist. J ad Corinthios,* homil., xxxvm, n. 2; P. G.,t.Lxi,col.324; *In epist. ad Ileb.,* homil. xxvm, n. 2, P. G., t. lxiii, col. 194.

4· *Le problème dogmatique non encore résolu au IV· siècle.* — C'est le problème de l'union hypostatlque, qu'Apollinalre avait résolu par un monophysisme larvé, que Diodore de Tarse et Théodore de Mopsueste allaient résoudre par le dualisme, précurseur du nestorianisme. Les Pères du ïv· siècle, pour formuler le dogme catholique, manquent encore de définition nette et de langue arrêtée. Mais déjà Ils fournissent tous les éléments de la solution. Voir Hypostatïque *(Union),* t. vn, col. 456-462. En conséquence, le dogme de la maternité divine est nettement admis par eux : Marie est Θεοτόκο . *Id.,* col. 460 et Marie.

//. EN OCCIDENT — l◊ *Les erreurs christologlques du / V· siècle.* — Outre l'arianisme, déjà efficacement combattu avant le concile de Constantinople de 381» par saint Hilaire, Phébndius, Victoria cl Zénon, il faut signaler le *Priscillianisrne.* Quelle qu'ait été la doctrine personnelle de Prlsclllicn, voir ce mot, les erreurs christologlques du prlsciilianisinc, cataloguées par Pastor de Galice dans son *Libellus* (v· siècle) cl par le concile de Braga (563), sont les suivantes : 1. Erreur sabclllcnne : pas de distinction entre les trois personnes divines, *Libellus,* anath., 2, 3, 4 ; Concile, can. 1, Denzeger Bannwart, n. 22,23,24 ; 231. —2. Erreur apollinarislc : le Fils de Dieu n'a pris que la chair sans l'âme, *Libellus,* anath. 5, Dcnzlnger-Bannwurt, n. 25.— 3. Erreur inonarchianiste; le Fils de Dieu, Notrc-Selgneur, n'existait pas avant de naître de Marie. Concfi., can 3, *ibid* , n 233; ou encore : le Christ n'a pu être engendré, *Libellus,* anath. 6, *ibid.,* n. 26. — 4. Erreur patripassicnne : la divinité du Christ est devenu passible, *id.,* anath. 7, *(bid,* n. 27. — 5. Erreur docètc : Jésus-christ n'est pas né *in ocra hominis natura,* concile, can. 4, *ibid.,* η. 324. — 6. Erreur marclonltc des deux dieux, de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec les conséquences de celte erreur, *Libellus,* anath. 8. *ibid.,* n. 28. On trouvera â Piusoluanismb, l'étude détaillée de ccs assertions dont quelques-unes font double emploi ct sont par ailleurs assez divergentes, sinon contradictoires, mélange de gnosticisme ct de manichéisme, où le docétisme se trouve combiné avec le sabellianisme.

2° Le *dogme chez les Pères* — 1. *Saint Hilaire.* — Voir t. vi, col. 2126-2138. La christologie d'IIllalre appelle des explications touchant le dépouillement (la kénosc) du Christ, col. 2129-2133; la durée de l'union hyp »tatlque, col. 2133-2131; lu conception active de JêMis Christ, col. 2131 -2138; la sensibilité et la possibilité du Christ, col 2138-2419. — 2. *Saint \mbroise.* — Voir t. î, col. 949. A noter, chez suint Ambroise, contemporain d'Apollinaire, l'affirmation concernant l'existence cn Jésus-Christ d'une âme raisonnable, avec la raison classique de sotérlologle : le Verbe devait prendre tout l'homme, puisqu'il venait sauver l'homme. *De incarnationis dominica sacramento,* n. 54, 6.8 ct pass., *P. L.,* t. xvr, col. «32, 835. Mais la même vérité neut se déduire aussi des progrès Intellectuels conXtd en Af. n. 71 74 col. SI6 W nW muln que de» sentiments de crainte ct de tristesse | éprouvés par le Sauveur, *Id.,n.* 63, col. 834. D'ailleurs en affirmant que le Verbe s'est fait *chair,* saint Jean a voulu dire qu'll s'est fait homme,/d., n, 59-60, col. 883, ct saint Paul a nettement attribué au Sauveur une nature humaine complète dans les Épîtres pastorales, sa doctrine sur ce point n'étant nullement obscurcie par ie texte chrlstologlque de l'épllre aux Phillppiens. *Epist.,* xlvi, n. 8, P. *L.,* t. xvi, col. 1118. — 3. *Saint Jérôme.* — Il affirme nettement, contre Apollinaire, l'existence de l'âme raisonnable en Jésus-Christ. *Apologia adversus libros Rufini,* 1. IL n. 4, P. *L,,* t. xxm, col. 427; *In epist. ad Galatas,* c. I, f 1, *P.L^* t. xxvi, col. 312; *In Jonam.,* c. m, *t* 6, *P. L* , t. xxv, col. 1142. — 4. *Marius \ torinus* s'exprime clairement sur l'unité de personne et la dualité de nature en Jésus-Christ, *Advenus Arium,* L I, n. 14, 45, *P. L.,* t. vm, col. 1048, 1075: *In epist. ad Phillp.,c.7, t* 6-8, col. 1208. Mais, par ailleurs, a côté de la filiation divine cn Jésus-Christ, Victoria imagine une certaine filiation adoptive convenant à l'homme : *nos enim adoptione filii, ille natura. Etiam quadam adoptione filius et Christus, sed secundum carnem.* Il y a là comme un trait précurseur de la doctrine plus tard professée par Hardouin et Bcrruyer. Hypostatïque *(Union),* t. vn, col. 542. — 5. *Phébadius cTAgen* tient simplement la profession de fol catholique : en Jésus-Christ, deux natures : l'humaine et la divine, la divine par laquelle Jésus est Immortel, l'humaine par laquelle Il est mortel; chaque nature garde ses propriétés, *Liber contra arianos,* c. v, xvm, xix, *P. L.,* t xx, col. 16, 26, 27; mais ll n'y a qu'un Fils, Dieu uni à l'homme, *Dt filii divinitate,* η. 8; d'où la loi de communication des idiomes, *id., ibid.,* col. 45 sq. — 6. *Zénon de Vérone* affecte d'user de la communication des idiomes et accentue ainsi l'affirmation de l'unité de personne, *Tractatus,* l. II, tr. vm, n. 2; tr. ix, n. 2; tr. vn, n. 4, P. *L.,* t. xi, col. 413-415. 417,411-412.-7. Signalons enfin parmi les témoins de la fol catholique, *Nicélas de Rémésiana,* qui semble, dans le *De ratione fidei,* η. 6, 7, et dans *De symbolo,* n. 4, préluder â la lettre de saint Léon â Flavien P. L., t. ui, col. 851-852; 868-869 Pour la doctrine du livre fort Improprement appelé *Tractatus Origenis,* voir Hypostatïque *(Union),* col. 456.

Dans cctte doctrine des Pères latins, remarquons-le, il y a « peu, très peu de philosophie : rien des longues dissertations sur la personne ou lα nature où se complaira le génie grec; mais l'énoncé très f rmc de ce qui esl la fol de l'Église, foi plus sentie encore qu'intellectucllement analysée ». Tixeront, *op. cit.,* p. 293.

3° *Les incertitudes de la théologie des Pères au IV· siècle.* — Il ne s'agit plus ici simplement des problèmes soulevés par la théologie de saint Hilaire et dont nous avons signalé lout à l'heure les points sujets ù discussion. Il s'agit de la question plus générale et plus grave de l'ignorance du Christ, relativement au Jour du Jugement. Ignorance économique ou ignorance réelle dans l'âme humaine ? Comme les Grecs, les Latins répondent en sens divers. Hilaire et Ambrclse inclinant vers l'ignorance économique, Jérôme vers l'Ignorance réelle. Voir Science du Christ. La théologie n'est pas *encore fixée* sur ce point.

Nota. — En marge des controverses : la doctrine des Pères syriaques. — a) Aphraate. — Dans ses *Démonstrations,* Àphrnate professe intégralement le dogme de Jésus-Christ, Dlcu-Hominc, voir t.i, col. 1460-1461.— *b) Saint Ephrem* est un autre témoin de la fol catholique. Sur sa christologie, voir t. v, col. 191-193.

z//. CKNsEia.xKyaNT du magistère : LRs eoe. MGLRR DK rot KT LRs symbouîs. — 1® *Les conciles romains du temps de saint Damase.* — L'enseignement du m.i jhtère romain apparaît dans les lettres du papo saint D inmsc. P. *L.,* t. xm, col. 347-376, *passtm.* Mais c'cst surtout par les conciles romains, tenus pm-

dant le pontificat de cc pnpc, en 369. 376, 377, 380 qu ‹ manifeste Tens ign ment offîcl L Crs conciles . vnouvellent les décisions de Nicée, définissent la divinité et la consubstantialité du Saint-Esprit, et ondamnent Apollinaire, Sabcllius, Arius et Macédonlos. Relativement au dogme de Jésus-Christ, void les canons du concile de 380 :

Can. 6. — Anathematizamus eos qui duos Hilos asserunt, unum ante sæcula, et aitcrum post axsumptlcnem curais ex virgine.

Nous anathématisons crux qui afllrment (l'existence de) deux fih, l'un, avant tous les siècles, l'autre, après l'incarnation (dans le sein) do la Vierge.

Can. 7. — Anathematizamus eos qui pro hominis anima rationali et intcllIglbili dicunt Del Verbum In humana came versatum, cum Ipse Hilus sit Verbum Del, et non pro anima rationali et IntelligiblIi In sun corpore fuerit, sed nostram, Id est rationalem et intcllIglbilem, sine psxcato animam susceperit atque salvaverit.

Nous anathématisons ceux qui disent que le Verbe do Dieu descendu dans une chair humaine y n fuit fonction d'âme raisonnable ct intelligente; en effet le 1*11» est proprement le Verbe (l'intelligence) de Dieu ct n'a pu tenir lieu dans son corps d'Ame raisonnable cl intelligente, mais il a pris, hormis le péché (d'ailleurs) ct (justement) pour la sauver notre Ame A nous, c'est-à-dire une Ame raisomutblc ct intelligente.

Can. 8. — Anathematizamus eos, qui Verbum I ilium Del extension,' aut collutione et α Patre sc-jmr.ituin, insubstantivum et fiuem habiturum esse contendunt

Nous anathématisons ceux qui prétendent que le Fils de Dh u n'est le Verbe qu'en raison d'une participation ou d'une distribution; qu'il est séparé du Père, sans subsistence propre et qu'il aura une fin.

Can. 13. — SI quis dixerit quod in carae constitutus Filius Dei, cum esset in terra, in codis cum Patre non

Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu, vivant dans la chair, lorsqu'il était sur terre, n'était pas avec le Père dans les cieux« qu'il soit anathème.

Can. 14. — Si quis dixerit quod In passione cnicis dolorem sustinebat Filius Del Deus, et non caro cum unium quia Induerat *formam icrul,* quam sibi acceperat, sicut ait scriptura (Phib, n, 7),

Si quelqu'un dit, que dans sa passion, le Fils de Dieu, en tant que Dieu, souffrit les douleurs de ia croix et non pas sa chair animée, parce qu'il avait revêtu *la /orme (fesrlatte qu'il avait prise* pour lui, comme l'afllrme ГÉcriture, qu'il soit anathème.

Can. 13. — SI quis non dixerit, quod In came, quam assumpMt, sedet ud dexteram Patris, In qua venturus et judicare visos et mortuos, a. a.

SI quelqu'un n'afilrme pas que (le Fils de DieuJ siège à la droite du Père, dans la chair même qu'il a prise ct dans laquelle Il doit venir juger les vivants ct les morts, qu'il soit anathème.

Denzingrr-liannwart, n. 64. 65, 60,71,72,73.

Il faut rapprocher de ces décisions du concile romain la formule de fol attribuée à Damase, formule rédigée probablement au concile de Tarrngone en 380 et approuvée par le pape Damase. Après une première déclaration relative à la fol en la Trinité, suit une déclaration relative A la fol en Jésus-Christ.

FUlus ultimo tempore ad nos salvendos et ad implendas scripturas descendit n Paire, qui nunquam deslit esse cum Patre,ct conceptus est de Spiritu sancto ct natus ex Maria VIrgInexarnem^nimam et s**n»urn. hoc est perfectum suscepit hominem. Bec amIMt, quod eral. sed copit cwe, quoi non erat; Ita laxncn, ut pertectus In

Dans les derniers temps, pour nous sauver et accomplir les Écritures, le Fils est descendu [envoyé] du Père, sans cependant cesser d'être avec le Père. Il fut conçu du Saint-Esprit et est né de In Vierae Marie. Il n pris In chair, fame, In sensibilité, c'est-rt-dire I'bummr tout entier ^ans cesser d'etre ce qu'il était; mais U a commis slt et verus In nostris. Nam qui Dru» ernt. homo nntus est. et qui homo nntus est, operatur ut Deux, et qui operatur ut Deu>, ut horno moritur; et qui, ut homo moritur, ut Drus resurgit. Qui devicto mortis Imperio cum ra aime, qua nntus cl passus et mortuus fuerat, resurrexit tertia dic, ascendit ah Putrem sedetque ad dexteram ejus in gloria, qunm semper habuit hubetque.

In hujus morte et sanguine credimus emundatos nos ah co msusdtnndos die novissima in hac came, qua nunc visimus ct habemus spem nos consecuturos ab Ipso aut vitam aeternam pnenilum boni meriti, aut pœnain pro peccatis ætcml supplicii...

DcnxInger-Bannwart, n, 16.

mencê d'être ee qu'il n'étali pas de telle façon cependant qu'il gardât toutes ses perfections tout en prenant vraiment nos qmilibS. lûi effet rclul-là même qui était (heu est né lionune; né homme, il opérait comme Dieu; celui-là qui opère comme Dieu, comme homme meurt; celui-là qui cornnv homme meurt, comme Dieu ressuscite. C'est lui qui, brisant l'empire de la mort, avec celte chair dans laquelle il est né, a souffert ct est mort, est ressuscité, le troisième Jour, est monté vers sou Père ct est assis A sa droite dans la gloire qu'il h toujours eue ot possède encore.

Nous qui avons été purifiés dans sa mort ct son sang, nous serons, telle est notn fol, ressuscités par lui au dernier Jour dans cette mêni< chair dans laquelle nous vivons avec la perspective de recevoir de lui ou la vie éternelle, récompense de nos mérites, ou le supplice éternel, châtiment de nos péchés.

2· *Les formules dogmatiques.* — 1. *La formule CLUMENS TRINITAS.* — Une autre formule de fol, la formule *Clemens Trinitas* quelque peu postérieure A ln précédente et d'origine incertaine, mérite également d'être citée dans sa parile concernant ГIlomme-Dleu. Après avoir rappelé le dogme des trois personnes, *qu'il ne faut point séparer entre elles,* elle conclut :

Hoc enim fIdel nostræ secundum evangeliqun et apostollcam doctrinam principale est. Dominum nostrum Jesuin Christum et Del Filium n Patre nec honoris confusione, nec virtutis potestate, nec substantia divinitatis, nec intervallo temporis separare. Et ideo sl quis Filium, qui sicut vere Deus, Ita vere homo absque peccato dumtaxat, (un)de humanitate nliquid vel del tatr minus dicit habuisse, profanus ct alienus ob Ecclesia catholica atque apostolica judicandus est.

Scior l'enseignement apostolique et évangélique de de notre fol, c'est un dogme fondamental qu'il ne faut pas séparer du Père Jésus-Christ Notre-Srlimcur ct Fils de Dieu, en distinguant les honneurs qui leur sont dus, en reconnaissant nu Fils une puissance moindre, en lui refusant l'être divin ou en le faisant naître dans le temps. Si quelqu'un donc enlève nu Fils, qui s'il est vraiment Dieu est aussi vraiment homme, excepté le péché, quelque chose de l'humanité ou de lu divinité, celui-là est un hérétique, qu'il faut juger Indigne d'appartenir à 1*Église catholique ct apostolique.

DenzInger-Bannwart, n.18

2. *Le symbole · QÜIOÜMQÜR ·.* — Enfin, s'inspirant des mêmes préoccupations nnllprlsclliennes, Il faut recenser en dernier Heu, bien qu'appartenant déjà au v· siècle, le symbole dit d'Athnnase, voir 1.1, col. 2178-2187, lequel apporte quelques précisions relatives à l'unité de personne en Jésus-Christ,

Sed necessarium rut nd (ctemnm salutem, ut incarnationem quoque Domini Nostri Jceu Christi fideliter credat- Est ergo fIdrs ret'ta, ut credamus ct confiteamur, quin Dominas ПOster Jesus (hrI'tus D» i nthis, Deus rt homo est. Deux est ex subs-

Mals Il est nécessaire nu salut étemel, qu'on croie aussi fidèlement en l'incarnation de Jésus-Christ Notre Seigneur, lui vraie foi est donc que nous croyions et confessions que Nolrv-Seb gjieur Jésus-Christ Fih de Dieu, est (A U total. Dieu ,t

tanti· Patris ante srculn gmllus, et homo est ex substantia mntri* In mit u lo natus; perfectus Drus, perfectus homo, ex anima rationali et humnna came svbslstms, rqunlls Patri secundum divinitatem, minor Patre secundum humanitatem. Qui licet Deus slt et horno, non duo tamen, sed uqui est Chrlstu*. unus aulrm non conversione divinitati* in carnem, «d assumptione humanitatis in Deum, unui omnino, non confusione substantia», sed unitate persons. Nam sicut anima rationalis ct caro unus est homo, Ita Deus et homo unus est Christus. Qui passus e«t pro salute nostra, descendit ad inferos, tertia die resurrexit a mortuis, ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Del Patri* omnipotentis inde venturus (est) judicare vivos et mortuos; ad cujus adventum omnes homines resurgere habent cum corporibus suis ct reddituri sunt de factis propriis rationem : et qui bona egerunt, ibunt i.i vitam ætcrnnm, qui vero mata, in Ignem u·ternum...

Deezingcr-Bannwurt,ɳ.40.

homme. Il eat Dieu, engendré de la sulntunce du Père avant tous le» siècles, et il est homme, né de la substance de sa mère dans le temps; Dieu parfait et homme parfait, composé d'une âme raisonnable et d'un corps humain, égal au Père selon lu divinité, inférieur au Père selon l'humanité. Dieu et homme A la fols, le Christ n'est pas deux, mais un seul; non point parce que la divinité se serait transformée en lu chair, mais parce que l'humanité a été prise par Dieu; un seul absolument, non par le mélange des substances, mais par l'unité de la personne. Car, de même que l'âme raisonnable ct la chair forment l'homme, de môme Dieu et l'homme forment un seul Christ. Lequel n souffert pour notre salut, est descendu aux enfers, est ressuscité des morts le troisième jour, est monté aux deux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant, d'où 11 viendra juger les vivants et 1rs morts. A son avènement, tous les hommes ressusciteront dans leur* propres corps et rendront raison de leurs actions personnelles : ceux qui auront fuit le bien Iront en lu vie étemelle; ceux qui auront fait le mal iront nu feu éternel.

De ces textes, il convient de rapprocher ta profession de fol émise par le prêtre élevé A l'épiscopat, dans les *Statuta Ecclesia antiqua,* Cavallcrn, *Thesaurus,* ɳ. 703.

3. *Les divers symboles du* Z1· *siècle* — Ccs formules de fol, A cause des controverses anllapolllnaristcs ct anUprlscillianlstes, qu'elles supposent accusent déjà un progrès dogmatique sur la formule ofHclelle de l'Églisc, presque contemporaine cependant, nous voulons dire le symbole appelé de Nlcée-Constantinople. Voir le texte de Nicée comparé au texte de Césarée, Ar ia n isme, 1.l, col. 1796. Toutefois le symbole de 325, Dcnzlngcr-Bannwart, n. 54, Hahn, § 142, n'est pas cniore, Il faut le remarquer expressément, ta formule definitive de la fol de l'Orlcnt. Le symbole romain avait été A la base du symbole composé par Eusèbe de Césarée et de celui adopté par le concile de Nicée, voir Apôt r es *(symbole des),* col. 1670; de multiples sutres symboles se succéderont au cours des luttes ariennes. Ces formules d'Antioche, 341; de Snrdique et Philippopoli, 343; d'Antioche, 345; de Sirmium, 351,357, 359; de Nlké, 359; de Constantinople, 360, et 380. etc., Jusqu'à cc que l'on arrive à la formule dite de Nlcée-Constantinople, qui est devenue la norme définitive de ta fol de l'Orlent. Cf. Hahn, *op. cit.,* ÿ 153-167 Les nuances portent exclusivement sur des points Intéressant directement le dogme trlnltulrc. En comparant ces variétés, Mgr Batiffol, après Hahn, a reconstruit ici même un modèle commun, d'où sont éliminées les divergences et qui représente la fol de l'Orlent vers le milieu du iv· siècle. Voir t. r, col. 1668. Cc modèle apparaît, lui aussi, en dépendance étrullc du symbole romain. En réalité, nous ayons une fols de plus ta preuve que ta croyance de l'Eglise catholique où qu'on l ' prenne, est toujours conforme A celle des apôtres et A renseignement de l'évangde.

IV. Les pr o gr ès dogmatiques post /. ufurs. — Notre tâche est désormais simplifiée Les pi ogres dogmatiques réalisés aux v*et vi· siècles concernent principalement l'union hypostatlquc. Voir ce mot, t. vn, col. 464 490, et, en ce qui regarde la théologie latine, col. 505-506. Nous n'avons donc qu'à signaler kl ta suite chronologique des documents, avec un bref commentaire lorsqu'un aspect particulier, distinct du dogme de l'union des deux natures, aura été abordé.

1· *Controverse nestorienne d concile d'Éphise.* — Voir Nest o mus; Épic è se *(concile d'),L* v, col. 137 sq ; Cy iu l l e d'Al e x andr ie *(Saint),* L m, col. 2503-2516; Hy p o st a t ïq u f. *(Union),* t. vn,col. 471-477.

2e *Controverse eutychtenne et concile de Chalcédoine.* — Voir EuTYCiiLset Eu t y c .iii a m s me .I. v,col. 1582sq.; Ch a l cédo i ne, t. n, col. 2190 sq Voir le texte de ta lettre dogmatique de saint Léon à Ftavien, Hy p o st a t i q u e *(Union),* t. vu, col. 478-482, avec le commentaire qui en est donné, col. 482-483. Sur le formulaire de Chalcédoine, voir Ch a l cédo i ne, L n, col. 2191-2195 el Hy p o st a t iqu b *(Union),* t. vu, col. 483-484.

3° Dans l'affaire des *Trots chapitres* au *II· concile de Constantinople,* en voir les anathématismes t m, col. 1239-1259 e Hv p o st a t i q u e *(Union),* t. vn, col. 485-487. Notons ici un réel progrès dogmatique dans l'anathématisme 12 : « Si quelqu'un défend l'impie Théodore de Mopsucsle qui a osé dire que le Christ... s'est peu à peu éloigné d'un état imparfait et défectueux ct qu'il s'csl ainsi amélioré par le progrès d ses œuvres, qu'il soit anathème. » Dcnzinger-Bannwart, n. 224.

4e Sous Jean III (561) le concile de Braga, tenu ea 561, contre les prisclllianlstes, renferme quelques canons intéressant le dogme de Jésus-Christ : Le premier canon condamne le sabellianisme. Le troisième concerne directement l'erreur de Paul de Samosata renouvelée par Prisclllien :

Sl quia dicit FUium Del Dominum nostrum, nnloqunrn ex \ Irgine nosceretur, non fuisse, slcut Paulus Samosatenus rt Phollnus et Prisclihanus dixerunt, a. b.

Sl quelqu'un dit que le Fils de Dieu Notre-Sei^neur n'a pas existé avant sa naissance de la Vierge, ainsi que l'ont enseigné Paul de Samosate, Photin et Prisclllien, qu'il soit anathème.

Denxfnger-Baiiuwart, ɳ. 233.

Le quatrième, A propos du Jeûne pratiqué par les prisclllianlstes le dimanche ct le Jour de Noel, formule aussi une vérité dogmatique relative A la natura humaine du Christ.

Si quls natnlcin Christ! secundum carnem non vere honorat, sed honorare sc simulat. Jejunans In rodeiu dic ct In Dominico, quia Christum in hominis natura natum esse non credit, sicut Cerdon, M ircion. Manichieui ct PrUclltanus, a. s.

Sl quelqu'un n'honore pas le jour de la nal^mce du Chrht. niai* ne fait «picsimuler qu'il Clamore, jrûnnut ce jour-lA n n*l que le dimanche parce qu'il croit que le Christ n'est pas né avec lu véritable nature humaine, αiα*! <p r l'ont enseigné Ordon. Marciou, Mtuièt et prbcilliexi, qu'il soi! anathème.

Id., n. 239.

5· En 633 et 638, les deux *conciles de Tolède,* IV· et VI·. Le IV· Insista sur ta nature Intime du Verbe Incarné, qui tout en demeurant Dieu s'est fait homme, naissant de ta seule Vierge, avec un corps et une âme, n'ayant aucun péché, possédant en une seule personne les propriétés des deux natures. Le VI· reprenant les mômes Idées y ajoute ta notion de rédemption des hommes par l'incarnation, rédemption qui a trait aussi bien aux péchés actuels qu'au péché originel, il montre ensuite qu'établir deux personnes en Jésus-Chrtat risquerait d'introduire une quaternité dans ta Trinité Enfin passant A ta cause rlbcienir de l'incarnation, Il ta montre dans ta Trinité tout entière dont

Ifi oeuvres sont Inséparables, tandis que l'humanité faite par la Trinité o été élevée A la seule personnalité du Verbe. Cavoilera, *Thésaurus,* n. 723-724.

6· *Honorius !·*,* A la même époque (634-638) formule sa doctrine équivoque sur les deux volontés et les deux opérations dans le Christ. Son successeur Jean IV explique le sens des affirmations d'Honorlus. Denzfngcr-Bannwart, n. 251, 252, 253; Cavaliers a. 725-728. Voir Honorius Ier, t. vn, col. 96-123.

7· *Saint Martin 1·*,* au concile de Latran (649) définit les principaux aspects du dogme de l'Ilomme-Dieû. Les neuf premiers canons sont relatifs *ù* l union hypostâtIque. Voir ce mot, t. vn, col. 487-489. Les canons 10-17 abordent sous toutes scs faces le problème de la dualité d'opérations cl de volontés dans I unique sujet qu'est Jésus-Christ. Voir Monothélisme. Les trois derniers canons 18-20, tout en résumant le problème doctrinal du monothélisme, portent condamnation nominative de Théodore, Sergius, Cyrus, Pyrrhus, Paul et rejettent le « type › de l'empereur Constantin. Voir Constantinople *(J1/· concile de),* t. m, coi. 1264 sq. Dcnzinger-Bannwart, n. 254-274; Cavallera, n. 729-730. Notons toutefois dans ce concile un progrès dogmatique en ce qui concerne la définition de la nature *passible* de la chair du Christ, can. 4, Denzlngcr-Bannwarl, n. 257; définition qu'on retrouvera dans la formule de fol d'Anastase II, Caval-Icra, n. 701, dans le IV· concile de Lalran, Dcnzinger-Bannwart, n. 429; Cavnllera, n. 766, et finalement dans le concile de Vienne, Denzinger-Bunnwart, n. 480; Cavalière, n. 767, et dans le concile de Florence, *Decret, pro Jacobllis.* Dcnzinger-Bannwart, n 708; Cavallcrn, n. 769.

8· *Le XI· concile de Tolède* (déclaré authentique par Innocent III), dans un long exposé de la fol trlnl-talrc, intercale une allusion A l'hérésie de Bonoslens, voir Bonosr, t. n, col. 1029-1031. Ces hérétiques niant la divinité de Jcsus-Christ, étalent amenés A nier, en conséquence, In filiation naturelle *du Verbe* dans la Trinité; ils ne lui reconnaissaient qu'une filiation adoptive. Cc n'est pas encore cependant l'adoptianisme postérieur qui ne reconnaît dans le Christ, considéré dans sa *nature humaine,* qu'un Fils adoptif de Dieu. De lA l'affirmation du concile : *Hic etiam Filhi» Dei natura est Filius, non adoptione,* Dcnzinger-Bannwart, n. 276; Cavallera, n. 575.

La fol en Jésus Christ est longuement exposée : Seule la personne du l ils a pris, pour libérer le genre humain, une humanité véritable et sans péché, dans le sein de la sainte et Immaculée vierge Marie, dont Il est né par une nouvelle naissance et scion un nouvel ordre de choses. Le nouvel ordre de choses nous montre l'invisible dans sa divinité qui s'est fait visible dans son humanité : la nal ance nouvelle nous montre Jésus-Christ conçu vlrgmalcmcnt par une femme fécondée de l'Esprit Saint. Et cependant l'Esprit Saint n'est pas le Père de Jésus qui ne saurait avoir deux Pères. Le Verbe s'est fait chair, mais ne s'est pas converti en chair; Il demeure Dieu, se faisant homme. Il s'est fait chair, c'est-à-dire homme, avec une Ame raisonnable. Et ce tout qu'est le Verbe Incarné, c'est un Dieu et c'est un homme, c'est ITIomme-Dicu il y a deux natures en Jésus Christ et une seule personne; l'union des natures est indissoluble; Dieu parfait, homme parfait, Jésus Christ n'est cependant qu'une personne : admettre en lui deux personnes serait Introduire une · quaternlté » en Dieu. Bien que les trois personnes de la Trinité soient consubstantielles, la vierge Marie n'a engendré que le Fils. Toute la Trinité a <u»ré linearnation, les œuvres de In Trinité étant l* «Ils Bibles Seul le Fils a pris la forme d'esclave (Phil, n. 7) non dans l'unité de In nature divine, mais d«n ta angularité de sa personne, dans ce qui lui est propre et non dans ce qui est commun A la Trinité. Et ainsi dans le Verbe Incarné nous pouvons distinguer trois substances, la substance du Verbe, qui *e rapporte Λ la nature divine, et lu substance de l'âme et du corps, qu! se rapportent A la nature humaine. Suris formule: *date natura*. très substunllœ.* \oir Hypostatique *(Union),* col. 567-508.

Jésus-Christ a donc en hii-inême la double substance de sa divinité et de notre humanité. En tant qu'il procède de toute éternité du Père, il est né, mais n'n pai été fait, ni prédestiné. En tant qu'il est né de la vierge Marie, il est né, il a été fait, Il a été prédestiné. Il y a donc en lui deux générations admirables, l'une par laquelle il est engendré du Père, sans le secours d'une mère, avant tous les siècles, l'autre par laquelle, A la fin des temps, Il a été engendré d'une mère, sans le secours d'un père. En tant que Dieu, il a créé Marie; en tant qu'hornme Il a été fait par Marie : il est donc A la fols le père et le fils de sa mère. De même, en tant que Dieu, il est l'égal du Père; en tant qu'hornme. Il est moindre que le Père. Considéré en lui-même, Il est A la fols son supérieur et son Inférieur : la divinité en lui l'emporte sur l'humanité, l'humanité est inférieure A la divinité Il faut également confesser que le Fils, dans sa divinité est l'égal du Saint-Esprit, et que. dans son humanité, Il en est l'inférieur; car seule, la personne de Fils s'est incarnée et peut-être dite, dans sa chair, Inférieure aux deux autres. Le Fils, dans sa personne se distingue, sans pouvoir en être séparé, du Père cl du Saint-Esprit; Il se distingue, sans pouvoir en être séparé, de l'homme qui est en lui, dans In seule nature qu'il a prise. Le Fils uni à son humanité constitue une personne; uni au Père et nu Saint-Esprit, il ne fait qu'une nature ou substance de In divinité. L'opération de la Trinité étant une et indivisible, le Fils a été envoyé sur terre non seulement par le Père, mais par l'Esprit et par lui-même. Ainsi, celui qui par sa naissance éternelle est appelé le Fils unique, par sa naissance temporelle dans la chair qu'il a prise est dit le Fils prcmier-né.

Jésus-Christ, conçu sans le péché, né sans le péché, est mort sans avoir péché, lui qui *pour nous s'est /ait péché* (1l Cor., v, 21), c'est-à-dire s'est fait victime, pour nos péchés. Et cependant i) n voulu, sans rien perdre de sa divinité souffrir pour nos fautes, être livré à la mort et subir en croix une mort véritable de sa chair; mais le troisième Jour, par la seule force de sa propre puissance, sorti du sépulcre. Il est ressuscité. La résurrection du Christ est le modèle de notre résurrection future... Après sa résurrection, le même Jésus-Christ Notre-Selgneur est allé reprendre sa place près du Père, dont Il ne s'était d'ailleurs, dans sa divinité, jamais éloigné. Et siégeant A la droite du Père, il est attendu A la fin des siècles, comme le Juge de tous les vivants et de tous les morts... Dcnzinger-Bannwart, n. 282-287; Cavallera, n. 731-733.

9° *Lettre dogmatique du pape Agathon* (680). — Voir le texte, t. i, col. 561-562, et les remarques faites à Hypostatiquk *(Union),* col. 489-490. Autour de cette lettre peuvent être groupées in formule de fol du concile de Milan de 680, P. *L,,* t. xm, col. 651-653; Cavnllera, n. 734, et ia formule de fol d'Agnthon approuvée dans la xvm· session du IV· concile de Constantinople. Cavallera, n. 737-738.

10° *Le III· concile de Constantinople* (670-681). — La décision dogmatique de cc concile, relativement à Fhérésle du monothélisme, décision préparée et Indiquée par Agathon, accuse un progrès dans le dogme de Jésus-Christ. Le pape saint Léon dans sa lettre A Flnvlen avait posé les prémisses d'où la solution aux dilficultéï dos monothélltcs «levait être tirée : • ‹ hacune «le* deux formes opère avec le concours de l'autre ce qui lui est propre, le Verbe accomplissant

ce qui relève du Verbe, eL la chair cc qui relève de la chair. · Λ la question posée : Y a-t-il en Jésus-Chrbt une ou deux opérations, un ou deux vouloirs ? le concile répond :

« Nous glorifions dans le mémo Notre-Selgneur Jésus-Christ, notre vrai Dieu, deux opérations naturelles, sans dhislun, sans changement, sons partage, sans confusion, A savoir : une opération divine et une opération humaine.·. Nous n'accorderons pas qu'il u'y u qu'unr opération naturelle de Dieu et de la créature, ne voulant ni élevrr la créature A In hauteur de l'e^encc divin·, ni rabaisser la sublimité de In nature divine au niveau des créatures. « Car nous reconnaissons qu'à un seul et même être appartiennent et Ir* minicle* et les souffrance», mais selon l'élément propre A chacune des nature* dont il est composé et dans lesquelles Il a l'être », comme dit l'admirable Cs fille Maintenant donc, absolument Γiηὐοηfusion et l'indivision, nous proclamons pour résumer le tout, ce qui suit : Croyant que l'un de la sainte Trinité est, après l'incarnation, Notre-Selgneur Jésus-Christ, notre vrai Dieu, nous disons qu'il y u en lui deux natures irradiant dans son unique hypostase, en laquelle il a manifesté, non pas apparemment, mais véritablement· dans tout le cours de son existence Incarnée, et les miracles et les soufTrances; lu différence *naturelle* (de nature) dans rctlc unique hypostase sc reconnaissant a ce fait que l'une et l'autre nature veut et opère cc qui lui est propre avec le concours de l'autre. De cette façon donc, nous proclamons et deux vouloirs et deux opérations naturelles concourant ensemble au salut du genre humain. · Dcnzinger Bannvrart, n. 292. Cavallera, n. 744. Trad, du texte cité à Constantinoplk *(111· concile de),* L m, col. 1268-1269.

On recourra à l'article Constantinople *(III· concile de),* t. in, col. 1266-1273, pour l'exposé du dogme défini en cc concile. Il suffit Ici de faire observer comment la conclusion dogmatique : dualité d'opérations suit dualité de nature, nonobstant l'identité de la personne qui maintient la coordination des opérations divine et humaine, devient dogme elle-même par le fait de la proposition authentique de l'Église. On remarquera aussi que le principe rappelé par le concile après saint Cyrille d'Alexandrie relativement aux miracles et aux souffrances du Christ est lécond en conséquences, les théologiens les tireront plus tard pour expliquer la coexistence en Jésus-Christ de sentiments et de passions contraires. Voir plus loin, col. 1330.

11° Le *X* V· *concile de Tolède* (688) reprend, au sujet de la constitution interne du Christ, la formule : *date naturæ, très substantiae, avec* la défense de saint Julien. Un siècle plus tard, à propos de l'adoptianisme, le concile de Francfort (794) mettra en garde les évêques espagnols contre une formule susceptible ((’interprétation erronée. Cf. Hypostatique *(Union),* 1. vn, col. 507-508. Dcnzinger-Bannwart, n. 294, 312; Cavallera, n. 747-749.

12® Désormais, les formules de fol subséquentes ’apporteront aucun progrès nouveau, aucune précision nouvelle, sauf sur trois points principaux qui vont être Incessamment signalés. Cf. profession do foi de Léon III (809), Cavallera, n. 756; de saint Leon IX (1053), Dcnzinger Bannwart, n. 314; Cavallera, n. 761 ; définition du IV· concile de Liitran (1215), Dcnzinger, n. 429; Cavallera, n. 766; profession do foi de Michel Paléologuc (1274), Dcnzinger, n. 462; Cavallera, n. 761; décret pour les Jacobites, concile de Florence (l 138-1445), Dcnzinger, n. 708-710 ; Cavallera, n. 769-770; profession de fol Imposée aux orientaux par Benoit XIV (1743), Dcnzinger, n. 1462, 1463, 1464; Cavallera, n. 745 fin. Voir dans Cavallera, divers autres documents de moindre Importance : n 692, Gélasc, (492-496), *Traité des deux natures;* cf Dcnzinger, n. 168; n. 700-701, Anastas· II à Laurent de Llgnldo (197); n. 704, l'Église orientale nu pape Symmaquc, sur les formules *ex duabus* cl *tn duabus naturis* (512); η. 705, Jean II *ad senatores* (534), sur la formule : *Unus de Trinitate passus est;* cf. Denzlngcr-Bannwart, n. 201 et Ici col. 595; n. 720, Pélagc I·» (557), lettre ù Childebcrt; n. 722, Grégoire le Grand; n. 746, S, Léon II (682), trois lettres : 1) à l'empereur Constantin; 2) aux évêques d'Espagne; 3) au roi d'Espagne, Ervige; n. 757-760, profession de fol de Nicéphore, patriarche de Constantinople, à Léon III.

12® Les trois points sur lesquels le dogme de Jésus-Christ accuse un progrès après le vn· siècle sont les suivants :

1. Jésus-Christ, comme homme, n'est pas le Fils adoptif de Dieu. C'est toute h question de l'adoptianisme au vm® siècle. Voir ce mot, 1.i, col. 403-413

2. Jébus-Christ, dans l'unité de sa personne divine, forme un tout substantiel ; l'union hypostatique n'est donc ni extrinsèque, ni accidentelle. C'est toute la question du néo-adopllanhmc du xn· siècle et des erreurs d'Abélard. Voir Adélard *(articles condamnés par Innocent II),* t. i, col. 43, sq.; Adoptianisme au xn® siècle, t. î, col. 413-418; Hypostatiqle *(Union),* t. vn, col. 512-517 et les condamnations portées par Alexandre III, t. i, col. 416-417. Ici, le progrès dogmatique se continue au xiv®, xvi· el xvn· siècles sur un triple objet. On volt s éliminer et perdre toute probabilité théoiogique : l'oplni n téméraire de Durand de saint Pourçain, selon laquelle Jésus-Christ, comme homme, en vertu des grâces conférées avec l'union hypostatique, serait aussi Oh adoptif de Dieu; l'opinion fausse de Suarez selon laquelle Jésus aurait, vis-à-vis de Dieu le Père, une double filiation naturelle; sur ccs deux premier» points voir Adoptianisme *(Nouvelles controverses depuis le W siècle),* t. î, col 418-421; l'opinion erronée de Hardouin rl Berruyer, selon laquelle Il y a en Jésus-Christ deux llllatIons naturelles, l'une existant dans lu personne du Verbe, par rapport au Père, l'autre réalisée dan» l'humanité de Jésus, par rapport à la Trinité tout entière. Sur ce dernier point, voir Hypostatiqub *(Union),* t. vu, col. 549-554.

3. Les décisions antlapolllnaristes avalent établi que dans l'humanité de Jésus l .lme prise par le Verbe était non seulement principe vital, mois encore principe raisonnable. Le IV· concile de Constantinople en 870, avait, dan- son onzième canon (8· grec). Interdit la doctrine de la dlpsychle dans l'homme. Voir t. m, col. 1299-1301 L'unité de Pâme humaine implique deux conséquences : l'information du corps humain pur l'Aine raisonnable et intellective; l'identité du principe intelligent et du principe vital dans l'homme.

La première conséquence a été authentiquement promulguée par le concile de Vienne (1312) comme une vérité de fol divine et catholique.

« Nous confessons que lo Fils unique de Dieu... a pris dans le temps et dans lo sein vIrgbwI (de Marie] pour le· élever à l'unité do son hypostase et de sa pmoane. le· parties de notre nature (humaine), unies ensemble, et par lesquelles, lui, existant en sol vrai Dieu, est devenu vrai homme. 1 savoir le corps passible et l'Amc *tntelleellir ou r liionnrlle tn/nrinant vraiment par elle-même il essenIMlrment le corps même.* DentInKer-Bannwart, n. (80; Cavallera. n. 767-

Celte Ame, forme du corps humain, est l'âme immortelle et numériquement multipliable et multipliée selon le nombre des corp» auxquels elle se trouve unie. L'Ame de Jé»us-Chrht lui appartient donc en propre et singulièrement V· concile de Latran, Denrlngcr-Bannw.irl, n. 738. Sur tous ces points, voir Fohme du corps humus, l. vi, col. 516-588.

La deuxième conséquence est déduite, comme une vérité théologiquement certaine, do la condamnation, par (Me IX, des erreurs de Günther. Bnltzer cl Knoodt. Voir Forme du coups humain, col 559-564

13° Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse signaler d'autres précisions dogmatiques : mais elles sont, rela-

tlveinent aux précédentes, d'importance moindre. On les a, d'ailleurs, déjà indiquées A l'article Hypos· tattqur *(Union),* et elles visent des erreurs récentes renouvelées des siècles passés. Ainsi, l'anathème du II· concile dc Nlcée contre ceux qui ne reconnaissent pas A l'humanité du Christ une forme déterminée, Dcnzinger Bannwart, n. 307, Cavallera, n. 750, est rappelé opportunément ù l'occasion de l'ublquisme des luthériens; cf. Hypostatiqvb *(Union),* coi. 512-543 sq. Ainsi les condamnations du nestorianisme peuvent heureusement s'appliquer aux théories modernes d'union dynamique ou volontaire, conçues comme explication, dc l'union hypostatlque par GOnther cl Bosminl, *id.,* col. 554-558, *a fortiori* aux théories, destructives de toute unité substantielle dans le Christ, imaginées par les protestants libéraux, *id,,* col. 559-564. Sur les critiques radicaux, voir plus loin : *Jésus-Christ et la critique.*

IV. JÉ8U8-CHRI8T ET LA THÉOLOGIE. — Ce titre, par lui-même trop vague, a besoin d'être précisé. Nous entendons Ici la théologie dans son sens strict : Il s'agit de la science des conclusions plus ou moins éloignées que la raison peut déduire du dogme. Le dogme est contenu formellement, soit explicitement soit Implicitement dans la révélation ; la théologie n'est que virtuellement renfermée dans la révélation. Pour l'en faire sortir, il faut faire appel au secours d'un raisonnement. La théologie de Jésus-Christ s'efforce donc de mettre en relief les traits de la figure du Sauveur laissés dans l'ombre par les écrits inspirés, mais contenus cependant dans d'autres traits plus expressifs qu ont retenus nos auteurs sacrés. Nous considérerons surtout les vérités théologlqucs les plus étroitement connexes au dopinr sous l s trois rubi iques s· Ivantes: I Conclusions relatives à l'être même de Jésus-Christ. — 11 Conclusions concernant les relations du Christ et du Pèr (col. 133?). — IIL Le Christ considéré dans ses relations avec 1rs hommes (‹ I 1345).

I. Conclusions tiiêologiques relatives a l'être même de Jêsüs-Ctirist. — Ccs conclusions se rapportent : 1° à la personne divine qui s'est incarnée en Jésus-Christ et, sur cc point, elles ont été suffisamment exposées soit à Hvpostattquk *(Union),* t. vn, col. 518-519, soit surtout ά Incarnation, col. 1511-1523; 2° à la nature humaine, considérée dans son union au Verbe, voir Hypostatiqve *(Union),* col 519-521, ou par rapport aux perfectionnements qui doivent, en suite de l'union, rejaillir sur elle-même ; c'est le point de vue qu'il nous faudra aborder ici; 3® h l'union même des deux natures : on n'a rien à ajouter, de ce chef, au long exposé déjà fait, Hypostatique *(Union),* col. 490-511; 4® aux formules à employer pour attrlquer à Jésus-Christ, Dieu ct Homme, les propriétés humaines ct divines : c'est la communication des Idiomes voir ce mot, t. vn, col. 595-602.

La sainte Écriture, surtout par la voix de saint Paul el dc saint Jean, nous a laissé entrevoir les merveilles de la constitution et dc la vie intime de l'Homme-Dltu. Plus d'une fols, les Pères ont rappelé ces enseignements et formulé leur propre doctrine. Mais c'est à la théologie catholique qu'il était réservé de préciser d'une façon definitivo d'une part quelles perfections d'ordre naturel et surnaturel l'union hypostatlque devait apporter soit au corps soit A l'âme du Sauveur, ct. en conséquence, d'autre part, quels défauts, quelles faiblesses de la nature humaine •ont encore, en Jésus-Christ. compatibles avec une telle perfection (col. 1327).

/. PERPXCT10K8 XATUHRLLE8 ET 8ÜKXATCRRÎ.1.E3 DO CORPS PT DE CaUE DE JtSOS-CHHIST. — 1® *Le* corps *du Christ.* — Le Christ, avant sa résurrection, était A U fol» · voyageur · et · comptéhcnseur ». Par son corps, il demeurait encore dnns la vole; par l'flrnc, il était déjà nu terme. Il ne faut donc pas songer À attribuer nu corps du Christ, avant la résurrection, les qualités glorieuses que le rejaillissement naturel de la gloire dc l'Ame aurait dû y produire. Mais tontes les qualités nécessaires à l'intégrité ct à la pci fer! ion substantielle de ce corps, Jésus les a très cei talncment possédées : on ne comprendrait pas que celui qui fut le chef-d'œuvre dc l'Esprit Saint ail élé privé d'une seule perfection physique possible nu corps humain. Tous les théologiens le supposent implicitement, en parlant des défauts naturels compatibles avec la perfection de l'union hypostatlque. S. Thomas, *Sum. theol.,* II!·, q. XIV, n. 4; les sententiuires, L 111, dlst. xv, et nommément S. Bonaventure, a. 1, q. i, u; Richard de Middletown, q. n, m; Durand de Saint-Pourçaln, q. t, cités par Suarez, *De incarnatione,* disp. XXXH, sect, n, n. 2. De ce principe général, les théologiens déduisent deux conclusions. — 1. Il est certain, et Suarez, *loc. cit.,* n. 7, note l'opinion contraire comme téméraire, que le Christ n'a pu connaît!c, dans son corps, la maladie ou l'indisposition sous quelque forme que ce soit. On ne saurait, en effet, dans le mips de l'Homme-Dleu leur assigner une cause quelconque : malformation congénitale, intempérance, Influences nocives de l'atmosphère ou des saisons. Suarez, *loc. cil.,* Stentrup, *De Verbo incarnato,* thèse 1 ix. — *b)* Il est plus probable que le corps du Christ cl parliculièfement son visage ont eu la beauté physique en partage. S'appuyant sur Is., un, 2, Clément d'Alexandrie, *Pœdag.,* L III, c. i; *Stronttit.,* I. Ill, c. xvn, *P. G.,* t. vin, col. 558 sq.. 1208; Ter! ullicn. *De carne Christi,* c. ix, *P. L.,* t. n, col. 779, ont affirmé la laideur du Christ, thèse reprise par Michel Médina, S. J., *De recta in Deum fide,* I. II, c. vn ct surtout François Vavasscur, S. J., *De forma Christi,* Paris, 1649. Petau, *De incarnatione,* I. X, c. v, n. 22, fait remarquer l'extrême faiblesse de cette base scripturaire : Isale, en effet, ne parle que du Christ souffrant au moment de sa passion et dc sa mort. La thèse contraire a pour elle la plupart des Pères ct des théologiens : on cite surtout saint Augustin, saint Jérôme, saint Chrysostome. suint Bernard. Voir la réfutation de Vavasscur dans Stentrup, *op. cil.,* thèses 1 x -1 x i. Cf. Janssens, *Summa theologica,* t. iv, Frlbourg-en-Brlsgau, 1901, *De speciosa forma corporis Christi,* appendice, p. 505-520. L'opinion de saint Thomas e>t nettement formulée dans son commentaire *in ps. XUV,* n. 2, *Opera,* Parme, t. xtv, . 320. Cf. S. Bonaventure, *In IV Sent.,* 1. Ill, dlst. XV a. 2; Suarez, *De incarnatione,* disp. XXXII. sect u, n. 2-4; Salmantlccnses, *De incarnatione,* disp. XXIV, n. 14; Legrand, *De incarnatione Verbi divini,* I. IX, . n, a. 5. conci 3, dans Migne, *Cursus theologicus,* t. ix. Cf. Pesch, *De Verbo Incarnato,* n. 233; voir cl-dessus, col. 1153.

Au sujet de la formation du corps du Christ, les anciens scolastiques, abandonnant leur théorie de l'animation médiate, voir Animation, t r, col. 1305 sq. affirment que le corps du Christ n été formé et animé dnns le premier instant dc sa conception. S. Thomas, *Sum. theol.,* III*, q xxxni, a. 1,2. Il est difficile, en effet, de ne pas en arriver à cette conclusion, si l'on accepte le dogme : *Qui conceptus est de Spiritu sancto.* SI Jésus n'avnlt pas été complet, parfait, comme homme, dès le premier Instant de sa conception, on ne pourrait, en toute vérité, le dlir conçu du Salnt-Espilt. Voir les *Sententtatres,* l Hl, dlst. III. Mais cotte dérogation aux loin de In nature s'explique avec beaucoup de difficultés (dnns l'hypothèse dc l'animal Ion normalement médiale). Cf. Suarez, *De mysteriis vilir Christi,* disp. XI, sect i, n. Dans l'hypothèse dc l'nnlmntlnn Immédiate. Il n'y a aucune difficulté. Voir Animation, col. 1319.

2e *L'Ame du Christ.* — Les théologiens n'ont rien pu ajout oraux données de l'évangile relativement aux p r-fecllon* naluiellesde l'Ame du Christ. Voir col. 1156sq. Ils se sont efforcés de synthétiser la doctrine catholique relativement ù la science et à la sainteté de Jésus-Christ.

1. *Science humaine de Jésus-Christ.* — La question de la Siienck nu Chiust devant être traitée dans un article spécial, nous n'en rappellerons Ici que les conclusions admises par les thé» V alons et nécessaires à l'intelligence des termes du problème relatif A la sainteté et A l'obéissance du Christ. La question dc la science du Christ avait été agitée par les Pères, contre les ariens, ù partir du iv· siècle. A cause de Marc., xm, 32 ct de Luc., n. 52. Voir col 1259sq.. Les principes de solution avalent élé formulé par saint Jean Chrysostome, saint Augustin et plus tard Euloge, explicitement approuvé par saint Grégoire le Grand. Les scolastiques s'emparent dc ccs données traditionnelles ct les systématisent. Le Verbe de Dieu :i dû prendre, en s'incarnant» une humanité qui pos>édAt toutes les perfections convenant à l'humanité, excepté celles qui seraient contraires à la fin dc l'incarnation, par exemple la personnalité humaine, l'exemption de la "ouflrancc et dc la mort. Cf. S. Thomas, *Sum. theol.,* III·, q. v, a. 1-1. Il faut d me, en consequence, distinguer en Jésus-Christ deux sciences, l'une qu'il possède comme Dieu et qui est infinie; l'autre qu'il possède comme homme el qui n'est que la perfection *due* à son intelligence humaine, q. ix, a. 1. Quelle est donc la perfection duc à l'intelligence humaine du Christ?

a) Le Christ homme est ù la fols nu terme et dans la vole, q. xv, a. 10. Comme compréhenseur, il doit posséder la connaissance de *vision intuitive.* Il reçut donc la vision béatlflque d'une façon plus parfaite que n'importe quelle créature, parce qu'uni plus intimement au Verbe lui-même, q. x, a. 4, el il la reçut dès sa conception, q. xxxiv, a. 4. Cf. Suarez, *De incarna·ttone,* dLp. XXV, sect i, n. 4. L'objet de la science que le Christ a ainsi possédée en raison de lu vision Intuitive n'est pas Infini : l'intelligence humaine du Christ ne peut « comprendre » Dieu, qui est infini, parce qu'cilc-inêine, étant une créature, est nécessairement finie. S. Thomas, *Sum. theol..* Ill , q. x, a. 1; Suarez, *op. cil.,* disp. XXVI. Le concile de Dâle (1135) a d'ailleurs censuré, dnns un livre d'Augustin de Rome, la proposition suivante : *Anima Christi ridet Deum tam clare et intense quantum clare et intense Deus Videt seipsum.* Cf. Infvitivr *(Vision),* l. vn, coi. 2381. Mais lu science dc Jésus s'étend très certainement, quant A son objet secondaire, voir Intuitive *(Vision),* col. 2.386, à tout cc qui Intéresse l'incarnation. Or le Verbe Incarné est le chef de tous les hommes et même des anges; il doit être le juge souverain de toutes les créai mes responsables : il faut donc que la science blenhcuivuse qu'il possède en vertu de la vision Intuitive s'étende A tout cc qui est, a élé ou sera fait, dit ou même pensé par les créatures raisonnables et dnns tous les temps. S. Thomas, *Sum. theol.,* III·, q. x, n. 2. D'un mol, les théologiens résument l'étendue de cct objet en disant que, par sa science bienheureuse, le Christ connaît tout cc que Dieu lul-incmc connaît par sa science de vision. Suarez, *loc. cit.,* sect. iv. Sur la science divine dc vision, voir Science de Dieu. Ccs conclusions, au moins théologiquement certaines, et quant A l'existence ct qdant A l'étendue dc la science bienheureuse de l'Ame du Christ, cf. Sunrez. *De incarnatione,* disp. XXIV, sect, i, ont été confirmées par le décret du Salnl-Olïlcc du 7Juin 1918 Cavalière. *Thesaur.,* n. 778: l fugon, *Le décret du Saint Oce touchant a science de l'dme du Christ,* dans la *Hernie thomiste,* avril join 1918. p. 105-110. — *b)* En dehors de celle clcnce bienheureuse, en tous points surnaturelle, on doit accorder *h* l'Ame du Christ, parce que cette âme est parvenue à l'état du terme, même dès le premier list nt dc son existence, la science propre aux **âmes** arrivées à cc terme. Celte science est la science essentiellement *infuse, per se infusa,* c'est-à-dire infuse **en** raison même dc l'état de terme cl du mode de connaissance qu'implique cct étal. Sur ce mode de connaissance qui se fait par conversion de l'intHligence aux espèces Infuses, voir Anoélolooib d'après les Scolastiques, t. i, col. 1232-1235 el Hugon, *VElat des Ames séparées,* c. in-tv, dnns *Réponses théologiqua à quelques questions d'actualité,* Paris, 1908, p. 230-253. La plupart de* théologien» accordent au Christ cette science infuse *per se.* S. Thomas, *Sum. theoL,* IIP, q. xi, el scs commentateurs. Il n'est pa> meme vraisemblable que les rares théologiens Scot, saint Bonaventure, quelques nominalistes, qu'on a coutume d'inscrire en faux contre l'opinion thomiste, aient en réalité accusé une vraie divergence avec saint Thomas, quant A la question de l'existence de la science infuse. Voir Ch Pc\ch, *op. cil.,* n. 263. Le^ divergences portent plutôt sur l'objet de cette science et son étendue. *Id.* n. 265. On trouvera dans Suarez, *op. cit.,* disp. XXVII-XXVIII, un bon exposé de la question. Faut-il aussi accorder au Christ une science Infuse accidentellement, *per accidens infusa,* c'est-à-dire, immédiatement reçue de Dieu, mais sc substituant purement ct simplement à la science acquise encore Inexistante **et** dont elle emprunte le mode de connaissance ? Saint Thomas ne l'accepte point. *Sum. theol,.* £11·, q. **ix, a. 4,** ni les commentateurs thomistes. Voir aussi Vasquez, *De incarnatione,* disp. XLV, c. n. Suarez estime cette opinion probable, car le Christ n'a pu être inférieur à Adam, *op. cit..* dfcp. XXX, sect, n, n. 1, 2 sq.De Luge estime que celte connaivsance accidentellement infuse a été confiée au Christ non dès le prlncipe.puisqu'elle lui aurait été alors inutile, mais successivement au fur ct à mesure des circonstances. *De incarnatione,* disp XXI, sect. i. En tout cela, ll n'y a rien que des conjectures plus ou moins probables, el l'existence m< me d'une science Infuse dan» l'âme de Jésus-Christ, considérée indépendamment de toutes les modalités théolngiques, ne peut se déduire *avec certitude* du dogme dc l'union hvpostatique. Cf.Suarez, disp. XXV, sect, m, n. 3. — *c)* Enfin, le Christ, comme nous, a possédé la science *expérimentale* ou *acquise,* susceptible de vrai progrès, ct par laquelle le Christ élaborait, selon les lois dc l'intelligence humaine A l'état de voie. de\ données sensibles acquises par l'expérience, les idées représentatives du monde matériel. S. Thomas, *Sum. theol..* Ill*, q. ix, a. 4. Ainsi le Sauveur acquit la connaissance de tout ce qu'un homme de son époque pouvait expérimentalement apprendre, q. xn, a. 1 ; il l'acquit par ses propres elforts, sans le secours des hommes, *td.,* a. 3, ou des anges et très facilement, *id,* a. 4. Saint Thomas avait nié la nécessité, dans l'Ame du Christ, des espèces Impresses formées au cours de l'expérience sensible par rintcllect agent. *In IV Sent.,* I. III, diet. XIV, q. i, n. 3. q. v, ad 3; Il l'admet pleinement dans la *Somme théologique, loc. cit.,* a. 2. D'ailleurs, la science acquise du Christ a toujours été conforme A cc que, vu les circonstances. Il était convenable qu'il *ûi ; nonobstant son développement progressif el continu, elle a donc toujours été. relativement A celte convenance, parfaite. L'existence de la science expérimentale dans le Christ est *théologiquement certaine.*

2. *La sainteté du Christ.* — Cc court aperçu sur la théologie de la science de l'Ame du Christ sera dcsc-*Juppé* â Si fi;NCK ou Chiust ; mais il était nécessaire dc le piodulrc le! ηΠη dc nous permettre de mieux comprendre ce q e f it la sainteté dc l'âme du Christ* Nous avons déjà vu Uc celle sainteté est attestée par

les synoptiques, col. 1158, par saint Paul, col 1235 ct par saint *Jean, col.* 1213; qu'elle est proclamée par les Pères de l'Eglise. col. 1218, 1258, etc. Les théologiens scolastiques n'ignorent pas ces preuves positis es ct e'est sur elles qu'ils fondent la *certitude* de quelques-unes de leurs thèses, bien qu'il n'y ait, à leur sujet, aucune déclaration authentique de l'Église.

a) Le problème tbiologique de la sainteté de Jésus-Christ : sainteté substantielle incréée, sainteté accidentelle créée, — La sainteté qui comporte l'union, la conjonction avec Dieu, d'une façon ferme ct stable, voir *Sum, theol.,* 11« 11«, q. 1 x x x i, a. 8, ne se trouve pas réalisée de la même façon dans les différents êtres qui en sont susceptibles. En Dieu, cette sainteté est essentielle: l'union est réalisée par l'identité, et la stabilité de l'union sc confond avec l'acte pur. Dans l'ange ou dans l'homme, la sainteté, tout cn affectant la substance de l'esprit, est accidentelle et résulte formellement de la grâce sanctifiante, principe créé qui les rend participants de la naluredivlne cl capables d'opérer surnaturellcment. Mais, en Jésus-Christ en qui l'unité de personne renferme, unies cn une conjonction étroite, la divinité el l'humanité, quel est le principe formel de la sainteté ? On le volt, il ne s'agit pas d'expliquer la sainteté essentielle au Verbe comme tel; cc point est étranger à la présente controverse. Mais on considère uniquement la sainteté humaine cn Jésu<-Chrht, sainteté explicitement affirmée par l'Écriturc, Luc., î, 35; Joa., x, 36; Act., in, 14, cl qu'il faut absolument reconnaître cn celui qui. étant le médiateur de Dieu cl des hommes, I Tim.. n, 5, doit communiquer A tous de la plénitude de sa sainteté. Joa., I, 16 Et on sc demande si l'humanité du Christ a été sanctifiée par le seul fait de l'union hypostatique, d'une sainteté Incréée, ou bien si la grâce habituelle, infuse cl créée — que cette humanité a d'ailleurs très réellement possédée, — a été nécessaire à sa sanctification.

La controverse est proprement théologique et bien postérieure ft saint Thomas qu! ne l'a point envisagée directement. Et, en réalité, une simple remarque suffirait à mettre d'accord entre eux les théologiens. Si la sainteté n'était cn Jésus qu'un principe des opérations surnaturelles de l'union ft Dieu par la connaissance et par l'amour, on devrait affirmer qu'elle résulte nécessairement et uniquement de la grâce habituelle, infuse et créée. C'est à cc point de vue que certaines scotistes se sont placés pour affirmer une Ihè.se peu acceptée des autres docteurs catholiques. Mais, en Jésus-Christ, la sainteté est, avant tout, un état, l'humanité du Sauveur étant indissolublement et substantiellement unie ft la divinité. De même que cette union est substantiellement surnaturelle, voir Hy p o s t a t i q u e *(Union),* col. 532, de même la sainteté qu'elle Implique est une saijtcté substantielle, logiquement antérieure A la sainteté des opérations surnaturelles issues de la grâce créée et des vertus qui en dérivent.

b) Sainteté substantielle Incréée. — a. *Problème principal.* — L'union hypostatique est le plus parfait des dons que Dieu puisse faire ft une créature : elle est une union qui dépasse toute autre union. Hy p o s t a t i q u e *(Union),* col. 532-534. Toutefois, nous l'avon> déjà fait observer, ce serait s'arrêter à une conception trop étroite que de considérer l'union hypostatique séparément de la vision bt a if que, de la grâce sanct il ante, de la gloire qui en est le complément ct le couionnement nécessaire. C'est pour s'être arrêté A cette trop ublll· dMim lion que Durand de Saint-Pourçaln ct lo seollitrr cn général ont nié la sainteté sub tant telle Incréée de Notre Selgn nr Durand de Saint-Pourçaln s'armant à l'hypcA » -c d'une nature humaine, dépourvue de gi àce sancUfiant* m ils unie hypostatique-ment ft la divinité, affirme que ccttc nature humaine, nonobstant l'union hypostatique, eût été faillible et aurait pu pécher. *In IV Sent.,* I. III, dlsl. xn, q. n, n. 7. D'autres théologiens, dans la même hypothèse, refusent au Christ la puissance de mériter. Pierre de la Pnlu, *id.,* disl XIII, q. n; Didace Alvarez, *In IIP· partem Sum. theol.,* q. vu, a. 1, disp. XXXI, n. 18. Toute une école, A laquelle on voudrait rattacher saint Bonaventure, prétend que la grâce sanctifiante créée est nécessaire comme condition logiquement préalable A l'union hypostatique. Voir cc mot, col. 529. Toutes ces opinions, sous une forme ou sous une autre, proclament la nécessité de la grâce sanctifiante pour que le Christ puisse agir saintement. Nous avons Indiqué tout A l'heure comment l'aspect de *['opération* surnaturelle dans la sainteté du Christ justifie ccs assertions.

Une seconde opinion, qui est À proprement parler celle de l'école scoliste, affirme que l'union hypostatique sanctifie l'humanité du Christ,non formellement, mais fondamentalement, en cc sens qu'elle est la source, la racine de la sainteté en Jésus. Elle n'est pas par elle-même la justice, mais elle produit nécessairement la grâce habituelle créée qui devient la forme même de la sanctification. Cf. Mastrius, *De incarnatione,* disp. Il, q. î, n. 16; Hcnno, *id.,* disp. XIV, q. 1.

Les thomistes et, en général, la plupart des théologiens catholiques estiment que cc n'est pas assez dire. L'union hypostatique, d'après une troisième opinion, reçue de presque tous, sanctifie formellement, c'est-à-dire Immédiatement, par elle-inênie, directement et non seulement par une exigence physique ou morale de la grâce habituelle, l'humanité de Jésus-Christ. Cette explication du terme *formellement* est ici nécessaire pour éliminer de notre esprit la conception d'une forme inhérente à l'âme de Jésus-Christ *(principium quo),* par laquelle cette âme serait sanctifiée. Le principe de la sanctification substantielle du Christ est le Verbe lui-même uni immédiatement à l'humanité *(principium quod).* Voir Salmantlccnses, *De incarnatione.* disp. XII, dub. î, § 3, n. 16; Gonct, *De incarnatione,* disp. XI, a. 1,n.8; Ilugon,De *Verbo incarnata,* Paris, 1920, p. 144. Celte sanctification de l'humanité est comme un sacre, une onction qui fait du Christ-homme, même antérieurement A la possession de la grâce sanctifiante (antériorité purement logique) l'objet des complaisances de Dieu. Voir, dans l'école thomiste, Medina, *In* **J//'**m *p. Sum. S. Thonut,* q. vu, a. 1, dub. 2; Jean de S. Thomas, *De incarnatione,* disp. VIII, a. 1. concl. 1 et 2; Godoy, *id.,* disp. XXI, n. 4; Gonet, *id.,* disp. XI, a. 1 ; D. Soto, *In IV Sent.,* 1. IV, disp. XIX, q. î, a. 2; *De natura el gratia,* I. Ill, c. vï; Blliuart, *De incarnatione,* dissert. VIII, o. 1; en dehors de l'école thomiste, les plus grands théologiens de la compagnie de Jésus, unanimement, Suarez, *De incarnatione,* disp. XVIII, sect. î, n. 3; Grégoire de Valencia, *id.,* disp. I, q. vn, punct. 1; Vasquez, *id.,* disp. XLI, c. ni; De Lugo, *id.,* disp. XVI, n, 2; et de nos Jours, Ilogon, *op. cit.,* q. v, a. 1; Le *mystère de l'incarnation,* Paris, 1913, IV· partie, c. î; Slentrup, *op. cil.,* th. 1 x x v ii; Franzelln, *De Verbo incarnato,* th. xu; Ch. Pesch, *De Verbo incarnato,* prop, xxn; Hurter, *Theologia dogmatica,* n. 584 sq., etc. Ces théologiens ne prétendent pas, pour autant, supprimer la nécessité de la grâce sanctifiante dans l'âme du Christ comme principe des Opérations surnaturelles. La sainteté substantielle du Christ regarde l'état de l'humanité unie A la divinité et non directement ses opérations.

Ce explications données, Il n'est point difficile de montrer comment l'opinion communément admise est foi . · · n au I i l En autoilté tout d'abord. La sainte Écriture atteste que le Cluht a reçu

une onction Mngullèi c entre toutes, ct tellement exerp. UonneDo qu'l) en n pits son nom, χριστὸ;, l *Oint.* il Cor., î, 21, 22; l Joa., n, 20, 27; cf. Ps. xuv, 8; ls., l x i, 1; Luc., îv, 18; Act., iv, 27; x, 38. On pourrait à la rigueur entendre celle onction de la grâce sanoll-flante, mali où seruit alors la pleine signification des textes, qui comporte une différence radicale, essentielle entre l'onction de Jésus-Christ ct l'onction des justes ? Les Pères expliquent que celle onction est la divinité elle-même s'unissant à l'humanité, soit qu'il s'agisse de In cause active de l'union hypostatique, par exemple S. Irénée, *Conl. llœrcs.,* L III, c. xvin, n. 3, *P.* G., t. vu, col. 92 i; S. Cyrille d'Alexandrie, *In Joa.,* L XI, c. x, *P. G.,* t. l x x iv, col. 542 (on peut aussi entendre l'onction désignée dans ces textes de la grôcc habituelle créée, cf. Franzclin, th. xu, § 1, n. 2; Pesch, n. 283); soit surtout qu'il s'agisse du Verbe s'unissant Immédiatement ù l'homme, par ex. S. Grégoire de Nazianze, *Oral.,* xxx, n. 21, *P. G.,* t. xxxvi, col. 131; S. Jean Damascènc, *De fide orthodoxa,* I. III, c. ni; *Orat I de imag.,* fln, *P.* G., t. xav, col. 9J0, 1249; S. Augustin, *De Trinitate,* l. XV, c. xxvi, *P. L.,* t. xui, col. 1093-1094; S. Grégoire lc Grand, *Epist.,* l. XI, Lxvii, *P. L.,* t. Lxxvii, col. 1208; etc. Voir les textes dans Pcsch, n. 282-283: Hugon, *Le mystère de l'incarnation,* p. 210-211, ct surtout l'étau, *De incarnatione,* I. XI, c. vn-ix, Stenteup, Ih. l x x v ii, part. n. Le concile de Francfort (785) contient également une déclaration expresse : *Christus n a t l u ia unctus, non per gratiam, quia in illo plene fuit divinitas, Epist. ad episc. Hisp., P. L.,* I. xcvni, col. 377. « De tous ccs témoignages de la tradition se dégage une conclusion doctrinale dont fl est utile de faire ressortir l'importance. Le Sauveur est oint par l'union hypostatique, par le don même de la personne du Verbe. Or, dans le langage sacré, c oint · cl « christ › désignent celui qui est l'objet des complaisances divines, qui possède la vraie sainteté, celte justice intérieure, seule beauté qui plaît ù Dieu. Telle est donc la portée de nos textes : les autres justes sont agréables au Seigneur, saints, par la consécration accidentelle de la grûcc créée, le Christ, pur la consécration substantielle de la divinité. Pour nos docteurs, en effet, la sainteté consiste dans l'union avec Dieu : les justes n'ont qu'une sainteté accidentelle, parce que leur union avec la divinité, reste toujours accidentelle et participée; le Christ, nu contraire,parce qu'il est Dleusubstantiellcinent,csl saint d'une sainteté substantielle cl inflate. » Hugon, op. *dt.,* p. 211-212. L'opinion de S. Thomas, favorable Λ la thèse communément admise, est bien exposée ct discutée par les Salmanlicenscs, *De incarnatione,* disp. XII, dub. π, n. 6-9. On la déduit de *Sum. theol.,* IIP, q. vn, a. 1; q. xxn, a. 2; *Compendium theoloyiæ,* c. ccxiv; *In IV Sent.,* l. Ill, disl. XIII, q. î, a. 1, nd 5um; *De veritate,* q. xxix, a. 1 ; *In Joannis euangelium,* c. i, lect. vm, etc.

La raison théologique, ensuite, nous amène Λ la même conclusion : Sanctifier une Ame, c'cst l'unir Λ Dieu, le lui rendre agréable, la soustraire au péché, lui conférer la filiation divine nu moins adoptive; la grâce sanctifiante fait tout cela, cn nous rendant participant de la nature divine. Voir Gk a c e, t vï, col. 1G12-1615. Mais « l'union hypostatique fait tout cela et plus que tout cela Elle rive l'humanité Λ Dieu par une élu into si forte qu'il cn résulte une seule personne. C'est l'être divin que le Christ reçoit et non plus une participation créée. En vertu do ce lien, Jésus mérite le litre d'enfant, bleu mieux que tous lo Justes, par la grâce habituelle : Il est le Fils propre de Dieu; la grâce ne fait que des fils adoptifs. Enfin l'union l.vimstntlquc exclut ct le péché ct la puissance même d. pécher, car elle exige que toutes le> actions appartiennent A la personne meme du Verbe, selon le principe ; *Actiones sunt suppositorum.* Le péché, dès lors, serait imputable au suppôt divin. Il répugne absolument que l'ombre du mal effleure cette humanité radieuse cl Immaculée que le Verbe vient gouverner. Ainsi, la grâce d'union est à elle seule un pouvoir éminent de sanctification, elle atteint toutes les profondeurs de sa nature humaine, les pénètre de cette onction Joyeuse qui fait de Jésus le plus beau des enfants des hommes. » Hugon. *Marie, pleine de grâce,* Paris, 1921, p. 72-73. Cf Monsahré, *Exposition du dogme catholique,* 40* conférence; Schwalm, O. P , *l.c Christ d après saint Thomas <TAquin,* Paris, 1910, . 60-65.

b. Problèmes subsidiaires. Sur cette vérité fondamentale et incontestable se sont greffés, grâce ù la trop ingénieuse subtilité des théologiens, un certain nombre de problèmes purement scolastiques. Nous les allons énumérer brièvement, en Indiquant les solutions diverses qui y ont été apportées. — x) Les premières discussions ont trait au prin· ipe propre de la sanctification ubstantiJle Incréée du Christ ce que les théolodens en appellent la « *raison formelle* ». Il s'agit Ici du *principium quo;* voir ci-dessus. La question est posée à l'occasion des théologiens qui, comme Suarez, tout en admettant que l'union hypostatique est une union immédiate. · prétendent que la na ure humaine ne peut être unie au Verbe sans y être disposée par un mode substantiel qui lui enlève son indifférence par rapport à l'union et soft le tenue de l'action de la Trinité dans l'incarnation. · Voir Hy io s t a t iq u e *(Union),* col. 530, et Incarnation, col. 1521 1526. — a. Il n'y a pas de doute, disent la plupart des théologiens, que cc mode substantiel C'éé ct fini, ne peut être le principe formel de la sanctifi· a-tlon substantielle du Christ. C'est l'opinion des thomistes en général et particulièrement de Jean de Saint-Thomas, *De incarnatione,* disp. III, a. 1; de Gonet, *id.,* disp. XI, a. 2, n. 25; des Salmantlccnses. *id.,* disp. XII, dub. n, J 1, n. 26; Blliuart, *toc cit., [* 2, auxquels il faut ajouter Vasquez, *id.,* disp. XI I, . iv ; De Lugo, *id.,* disp. XVI, sect, n, n. 18; Bccanus. *id.,c.* vm, q. 1, contre Suarez, qui semble abandonner disput. LUI, sect. m. l'opinion commune qu'il axait cependant admise, disp. XVIII, sect. in. — β. Est-ce la personnalité propre du Verbe considérée c mime virtuellement distincte do la divinité, qui serai celle raison formelle de la sanctillc.itIon subslanl ielle du Christ ? La plupart des thomistes, avec Gonet, *toc. cil.,* n. 28. les Salmantlccnses, dub. m, 5 1, n. 34; Godoy, *De Incarnatione,* disp XXXI, | 5, n. 118, Blliuart, *toc. cit.,* répondent négativement, cl leur opinion est partagée par Vasquez, *op. cil.,* disp XI. l. c. îv. Par contre, Jean de Saint-Thomas, *op* cIL.dlsp. VIII, a. 1, concl. 3; Grégoire de Valencia, *In III * p. Sum. S. Thoma,* q. vu, punct. 5; De Lugo, *op. cit.,* disp. XVI, sect, n, concl. 2, considèrent que la personnalité du Verbe, comme telle et dans ce qui la distingue de la divinité, est le principe même de la sanctification substantielle de l'humanité du Christ. Toutefois, De f ugo assurant que cette sancltllcation s· fait par la divinité que contient la personnalité du Verbe, semble se rapprocher, de Toplqlon thomiste qu'on va exposer. — γ. C'est, cn réalité, la divinité comme telle, virtuellement distincte de la personnalité du Verbe, mais contenue en elle, qui est la raison lormvlle de cette sanctification substantielle. A part Jean de Salnt-Th umts, les grands thomistes soutiennent celle doctrine, Salman licenses, *lac. cit.,* dub. iv; Gonet, *toc. cit.,* n. 31 fBilhiart. *toc. cit.* De Lugo, qui ser rattache verbalement à l'optij m précédente, pouna ls être compté parmi les partisans de celte opinion, las personnalité du Verbe n'étanl pour lui que le nu yent pur lequel la divinité sanctifie subs.iditteiJemenlc

l'humanité en Jésus-Christ. — β) La sanctification substantielle de l'humanité du Christ est-elle d'ordre ph) sique ou moral ? S'est-ellc produite par une simple Influence morale de la divinité sur l'humanité, ou par une sorte de communication physique, la divinité s'unissant physiquement à l'humanité par mode de terme ? voir Incarnation, col. 1519. L'influence purement morale est défendue par Suarez, disp. LUI, sect in; Vasquez, dist. XLI, c. iv; Godoy, disp. XI, I 10, n. 213 et quelques autres. La communication physique est affirmée avec force par Jean de Salnt-Ihomas, disp. VIII, a. 1, et la plupart des thomistes; cf. Gonet, *loc. cit.,* n. 55 sq. Les Sahnanllcenses adoptent une opinion moyenne, *loc. cil.,* dub. rv, § 3 : d'une part, certains effets de ia sanctification substantielle s'expliquent suffisamment par la simple Influence morale; d'autre part, certains effets supposent absolument la communication physique : c'est ainsi seulement qu'on peut s'expliquer comment l'humanité en Jésus-Christ est l'objet très spécial d'un amour particulier de Dieu, n. 57 sq. Mais l'humanité du Christ n'est pas pour autant aimée de Dieu comme la divinité qui la sanctifie, § 4, n. 67. — γ) La sanctification de l'humanité par la divinité doit elle être dite Infinie ? Non, répond De Lugo, disp. XVI, sect. ni. qui semble Ici contredire saint Thomas, *Sum. lheol.,* III ,q. XLvm, a. 2, ad 3. affirmant que l'humanité, · devenant la chair d'un Dieu, en retire une dignité Infinie. » Cf. I·, q. xxv, a. 6, ad 4. Cf. Pesch, n. 288. Les Salmanlicenses, conséquents avec leurs solutions précédentes, admettent que la sanctification du Christ physiquement finie est Infinie moralement, § 4, n. 66. On trouve une solution analogue dans Suarez, disp. XXII, sect. 1, n. 13. Les thomistes, cependant, admettent généralement que la grâce d'union doit être dite *simpliciter infinita.* Cf. Hugon, *De Verbo incarnato,* p. 172. Stcntrup, th. bxxvm, déclare la sainteté substantielle du Christ *infinita in genere sanctificationis participatæ,* mais elle ne saurait être dite *simpliciter infinita.* Cf. Pesch, n. 286. Ce dernier auteur fait une remarque opportune, n. 287 : « bien que la sainteté (substantielle] concerne prochainement l'âme, *la chair du Christ est sanctifiée, elle aussi, par l'union hypostatique.* La chair du Christ, en effet, est spécialement consacrée à Dieu et en raison de cette union elle est digne d'une souv raine vénération, Incapable d'aucune tache morale; elle a droit à la béatitude; elle est remplie de vertu sanctificatrice. » Cf. Suarez, disp. XV111, sect, i, n. 12. Sur tous ces points, pour la partie positive, on consultera Petau, *De incarnatione,* I. XI, c v-ix.

c) Sainteté accidentelle créée. — La sainteté accidentelle créée de l humanité du Christ comprend la grâce habituelle et son cortège inséparable, les vertus Infuses et les dons du Saint-Esprit. On peut également se demander si Jésus, dans son humanité, a ressenti l'influence de In grâce actuelle et quel était l'objet de cette Influence. — *a. La grâce habituelle créée.* — σ)*Existence.* — Les théologiens appuient leur thèse de l'existence d'une grâce habituelle créée en Jésus-Christ: *Sur la sainte Écriture,* s., xi, 2; cf. Matth., xn, 18; Joa., i. 32-33 : l'inhabltatlon du Saint-Esprit, la poues'lon des don· de l'Esprit Saint supposent la grâce habituelle. Coloss.,i, 18-19 où la plénitude signlslgnlflc la grâce créée. Luc., i, 15; n, 40; Act., vî, 8; et encore Luc., n, 52; Joa., i, 14-17, où la grâce est attribuée explicitement â Jésus-Christ;— *sur la tradition :* non seulement les Pères reconnaissent la sainteté de Jésus-Christ, mais Interprétant Joa., î, 14, 11· entendant ce texte de la grâce créée. Cf. S. Ambroise *De Spiritu sancto,* L 1, c. vm, ix, P. L., t. xvi, col 7.'j 7S'), S A*hanase, *Contra arfanos,* orat. i, B. 46, *P.* t xxvi, coi. 107; S. Augustin, *De Trinitate,* I XV, c. xxvi, n. 4, *P. L.,* t. xm, col. 1093; S. Jean Chrysostome, *In ps.* xuv, n. 2, *P. G.,* I.1v, col. 186; S. Cyrille d'Alexandrie, *De Trinitate dial., vi, P. G.,* t. 1xxv, col. 1018; S. Bernard, *Homil. IV taper ‹ Missus est* », n. 5, *P. L.,* t. c1xxxhi, col. 82. On lira surtout le commentaire de saint Jérôme, *In ls.,* l. IV, c. xi, P. *G.,* t. xxiv, col. 147 sq.; — *sur la raison théologique.* Cette raison, d'après saint Thomas, *Sum. theol.,* III*, q vn, a. 1 est triple. —A un double titre personnel, Jésus doit posséder la grâce sanctlflante créée. Tout d'abord la sainteté substantielle de la grâce d'union ne serait pas complète si elle n'impliquait pas, comme son couronnement, la sainteté accidentelle de la grâce habituelle l a grâce d'union ne supprime pas la distinction des deux natures. Or la nature humaine, sans la grâce sanctifiante, n'est pas encore « déiforme »; Il faut qu'elle participe à la *nature* divine par la grâce habituelle. Et à cc sujet, il faut observer, avec le cardinal Billot, *loc. cit.,* ad 1um, que l'effet formel de la grâce sanctifiante n'cst pas de conférer la filiation adoptive, mal· de rendre l'âme participante ù la nature divine, ce qui Implique, dans les êtres qui en sont capables, la filiation adoptive. Or, en Jésus-Christ homme, celte filiation est impossible. Voir 1.1, col. 409. — De plus, la nature humaine du Christ doit produire « connatu-Tellement · des actes surnaturels; or, sans la grâce habituelle, le Christ n'aurait pas possédé le principe • connatural » des opérations surnaturelles, le deuxième argument se présente, sous la plume des théologiens, sous deux autres aspects. Le Christ a dû mériter *de condigno;* voir plus loin, col. 1325. Or le mérite était Impossible, tout au moins d'après les lois ordinaires de la providence *(de potentia ordinata,* disent les théologiens) sans la grâce sanctifiante. Cf. Gonet, disp. XII, n. 2, § 1, n. 36-37. L'autre aspect est fourni par saint Thomas lui-même, ad 2Qm: l'homme qu'est Jésus-Christ est le Fils naturel de Dieu et comme tel doit avoir en partage l'héritage divin, c'est-à-dire la jouissance du bien infini qui est Dieu lui-même. Mais pour arriver à cette Jouissance, vision béatiflque et scs conséquences, la grâce habituelle est nécessaire, comme le dit l'angélique docteur, *De veritate,* q. xxîx, a. 1. — Enfin, à un titre qui nous est commun avec lui, Notre Sauveur devait, comme Sauveur, être constitué dans son humanité tel que l'exigeait l'ordre de notre salût. « Jésus est le chef du genre humain, le médiateur nécessaire entre Dieu et les hommes. Comme la tête doit posséder des énergies propres pour imprimer aux membres le mouvement et l'activité, ainsi faut il que le Christ porte en lui-même et au suprême degré cette vie Intense du surnaturel qu'il vient donner aux autres : *ut vitam habeant el abundantius habeant,* Joa., x, 10. » Hugon, *Le mystère de Γ Incarnation,* p. 217. Seul parmi les théologiens de marque, Vasquez rejette la première des trois raisons théologiques apportées pour Justifier l'existence en Jésus de la grâce habituelle, *De incarnatione,* disp. XLI, c. i, iv-v. Voir, pour l'ensemble de la thèse catholique, S. Thomas, *Sum. theot.,* IIIΓ, q. vu, a 1 et les commentateurs; notamment Gonet, disp. XII, surtout a. 2; S I m.ntlcenses, disp. XIII, dub. i; Suarez, disp. XVIII. ect. i, et, paimi les auteurs plus récents ou contemporains, Stentrup, *De Verbo incarnato,* part I. th ι.χχχ; Franzelln, *id.,* th. xu; Ch. Pesch, *De Verbo incarnato,* prop, xxm; Billot, *id.,* th. xvi; Hugon, *id.,* q. v. a. 2; Monsabré, conférence citée.

β) *Certitude de l'existence d'une grâce créée dans Pâme de Jésus-Christ.* — Pierre de la Palu, *In I* V *ni.,* 1. Hl, dlst. X 11, q. n,rapporte que certains théologiens de son époque (x îv siècle) est huaient Inutile dans l'âme de Jésus-Christ la grâce sanctifiante créée, parc· que la sanctification substantielle y rend superflu

eettc sanctification accidentelle. Nous avons vu que la raison est mauvaise. Aussi tous les commentateurs de saint Thomas et tous les théologiens en général proposent la doctrine contraire au moins comme une doctrine théologiquement certaine. Suarez veut qu'elle soit de fol, disp. XVIII, sect, n, n, 5. Mais on considère plus communément que la thèse des théologiens catholiques est théologiquement certaine ou, au plus, proche de la foi. Voir les Salmuntlcenses, disp. XIII, dub. I, n. 8; Mastrius, *De incarnatione,* disp. II, q. r, n. 1; D. Alvarez, *In IIP™ p. Sum. S. Thomae,* q. vn, a. 1, n. 3, immédiatement avant la disp. XXXI. Ces théologiens considèrent la thèse opposée non seulement comme improbable, mais comme erronée, Vasquez, disp. XLI, c. i, η. 1 et De Lugo, disp. XVI, sect. v. n. 91, tout en admettant la certitude de la doctrine communément admise, se refusant ù noter d'erreur l'opinion contraire. Au fond, la note de certitude théolopique avec, pour l'opinion contraire, celle d'erreur théologique, représente la véritable norme. La thèse de l'existence d'une grâce créée en Jésus-Christ n'est pas si explicitement contenue dans i'Écriture et la tradition qu'elle n'ait besoin, pour être démontrée, d'un certain raisonnement. Aucune définition de l'Église ne la vient corroborer, et la déduction légitime qu'on peut tirer, en sa faveur, de la condamnation, par le concile de Sens, de la 11· proposition d'Abélard, ne saurait lui conférer la certitude de la fol. Denzingcr-Bnnnwart, n. 378.

γ) *Connexion entre la grâce d'union et la grâce habituelle créée, dans le Christ.* — La grâce habituelle ne saurait être conçue, dans l'âme du Christ, comme une disposition à la grâce d'union. Voir Hypostatique *(Union),* col. 529. Elle en est plutôt l'effet et la résultante; cf. S. Thomas, *Compendium théologies,c.* ccxrv. L'union exige la grâce sanctifiante, et, en cc sens, on peut appeler cette dernière une *propriété naturelle* de l'union hypostatique. Cf. *Sum. theol.,* III*, q. vn, a. 13, ad 3u»n. Toutefois la presque totalité des théologiens catholiques est d'accord pour affirmer que la grâce sanctifiante suit la grâce d'union, non pas comme une propriété *physique* qui en découlerait, mais comme une conséquence *morale* exigée par sa souveraine convenance. » Dieu produit donc, dans l'âme du Christ, lit grâce sanctifiante créée par une action que nous pouvons légitimement distinguer de l'action unitlve. Quelle proportion physique et nécessaire établir entre l'union hypostatique et la grâce sanctifiante 7 II ne s'agit donc,entre l'une et l'autre grâce, que d'une connexion morale. Voir sur cc point les Salmantlcenscs, disp. XIII, dub. n, n. 28 sq.; Jean de S. Thomas, disp. IX, a. 3, n. 7; Gonet, disp. XII, η. 1, n. 23 et, en dehors de l'école thomiste, Suarez disp. XVIII, sect, m, n. 5; Vasquez, disp. XLI, cap. ult., n. 29; De Lugo, disp. XVI, sect, v, n. 100, etc. Remarquons toutefois que la nécessité morale de la grâce sanctifiante dans l'âme du Christ s'entend par rapport â la grâce d'union. Dans le Christ, comme en nous, la grâce sanctifiante est physiquement nécessaire pour les opérations surnaturelles et pour lu ‹ déiformlté · do l'âme.

5) *Plénitude de la grâce habituelle dans le Christ.* — Cf. S. Thomas, III·, q. vn, a. 9-13. Une remarque préalable est nécessaire qui doit nous mettre en garde contre l'interprétation de Cajétnn. Tout ce qui va être affirmé de la plénitude et de l'infinité de la grâce habituelle dans le Christ s'entend de la grâce *possible dans l'ordre présent* de la divine Providence. Il est évident, en effet, que dans un ordre différent, mais Inexistant, • la puissance divine *pourrait réaliser* quelque chose de pins grand et de meilleur que la grâce habituelle du Christ · S. Thomas, a. 12. ad 2™. L'union hypostatique est ce qu'il y n de meilleur et de plus parfait, eu égard â tous les ordres possibles; la grâce habituelle du Christ est, dans l'ordre présent, possédée par le Christ dans une plénitude qui atteint la perfection qu'il était Impossible à Dieu, dans cet ordre, de dépasser. C'est dans ce sens que nous affirmons que:

a. Le Christ a possédé la grâce habituelle dans une *plénitude* â la fols *d'extension* et *d'intensité.* La plénitude de grâce est affirmée dans Joa., i, 14-16 par saint Paul, Eph., iv, 13 (πλήρωμα τοὐ Xpvrro3); *et.* Col., i, 18-19; n, 9-10. L'Intensité de la grâce marque sa perfection essentielle; son extension marque les effets auxquels elle peut atteindre. Or te Christ a eu la plénitude de la grâce tous les deux rapports. Sa grâce a été la plus parfaite qu'on puisse concevoir; elle a produit en lui et en ceux qui devaient « recevoir de sa plénitude », tous les effets qu'on était en droit d'en attendre. S. Thomas, *toc. cit.,* a. 10, parmi les commentateurs, Gonet, disp. XIII, a. 2, § 1; Bllluart, dissert. VIII, a. 5; Suarez, disp. XXII, sect, n, et, chez les contemporains, Janssens, *De Deo-Homine,* t. r, p 361 et Hugon, *De Verbo incarnato,* p. 163; *Le mystère de l'Incarnation,* p. 219 sq. — β. Le Christ seul a possédé de la grâce la plénitude *absolue* ou *formelle;* les saints, auxquels l'Ecriture attribue une plénitude de grâce (la sainte Vierge, Luc., r, 28; Étienne, Act., vî, 8; Barnabé, Act., xi, 24), n'ont possédé qu'une plénitude *relative* ou *subjective,* celle qui était exigée par leur condition, leur état ou leur vocation, celle à laquelle fait allusion saint Paul, Eph., iv, 7. —γ. Dans son commentaire sur Joa., i, 16, saint Thomas» lect x, η. 1, distingue, sous un autre aspect, une triple plénitude de la grâce. La plénitude de *suffisance* est celle qui est accordée *h* tous les Justes en vue d'agir surnaturellemcnt et de faire leur salut. La plénitude de *rejaillissement (redundantise) est celle* qui se déverse sur les autres : la plénitude de grâce accordée à la sainte Vierge est de ce genre, puisque de Marie, par Jésus, nous est venue la grâce du salut, et que la Mère du Christ peut être en toute vérité saluée comme la Mère de la divine grâce. A plus forte raison ce rejaillissement de la plénitude de la grâce existe dans le Christ par rapport aux membres de son corps mystique et, en général à tous les hommes. La plénitude *d'efficience, d'excellence,* appartient à Jésus-Christ seul; seul, en effet, il a déversé sur les hommes la grâce qu'il possédait en lui et dont il était l'auteur.

c) *Infinité de ta grâce habituelle dans le Christ.* — C'est le corollaire de tout ce qui précède. —a. La grâce d'union, étant Infinie, communique aux actions et, en général, aux propriétés de la personne de l'Homme-Dleu une dignité et une valeur Infinie. A ce titre la grâce habituelle dans le Christ possède une *infinité d'ordre moral.* Cf. Salmanllcenses, disp. XV, dub. unie., n. 2; Gonet, disp. XIII, a. 1, J 1, n. 12; Hugon, *De Verbo Incarnato,* p. 172; *Le mystère de ΓIncarnation,* p. 222. — β. SI l'on considère la grâce du Christ dans son être physique, elle est finie aussi bien que *le* sujet qui la reçoit. Cf. S. Thomas, 111·, q. v, a. 11; Salmantlcenscs, *toc. cit.,* n. 6; Gonet, *toc. ctt.,* η. 1. — γ. SI enfin on la considère comme grâce, on peut la dire Infinie, en cc sens qu'elle n'est pas limitée, possédant « toutes les perfections qui appartiennent â l'essence de la grâce, ... la grâce ayant été accordée à l'âme du Christ comme au principe universel de toutes les grâces que devait obtenir la nature humaine; comme si nous disions que la lumière du soleil est infinie, non selon son être, mais selon la nature de sa lumière, parce qu'il a tout ce qui peut appartenir à l'essence de la lumière. » S. Thomas, *loc. cit., Cf. Gonet, loc. ctt., n. 9. Quoi* qu'il en soit de l'exemple de la lumière du soleil, cc troisième aspect de l'infinité de la grâce habituelle du Christ mérite de retenir notre attention, car, à son sujet, lo cardinal Billot, sc deman-

dant s'il ne conviendrait pas d'abandonner une thèse communément reçue dans l'école thomiste, Insinue une explication nouvelle, fort Intéressante, de l'infinité de la grâce du Christ. *De Verbo Incarnato,* th. xvn, 5 2.

On n'avalt guère mis en discussion, jusqu'ici, l'idcn-111é *spécifique* de la grâce habituelle concédée au Christ et de la grâce habituelle donnée aux hommes ou aux anges. Cf. Salmantlcenscs, disp. XIII, dub. i, § 3; Suarez, disp. XVIII, sect, π, n. 8; Gonet, disp. XII, u. 1, f 3, n. 27. Et cette position des théologiens était conséquente à leur thèse plus générale affirmant l'impossibilité de distinguer plusieurs espèces de grâce sanctifiante. Salmantlccnses, tr. XIV, *De gratia,* disp. IV, dub. vm; Jean de S .Thomas, *De gratia,* disp. XXIV, a. 1; Suarez, *De gratia,* 1. VIII, c. m, n. 10; cf. Gonet, *De gratia,* disp. II, a. 4, 5 3, coroll. 3; fhigon, *De Angelis et de gratia,* Paris, 1920, p. 327. Celte thèse générale, communément admise, a été cependant révoquée en doute par Granados, S. J., *In III*·· p. Sum. S. Thomæ,* controv. VIII, tr. IV, disp. IV; Rlpalda, *De ente supernaturali,* I. I, disp. XXIII, sect. xîv. Dans les éditions plus récentes de son *De Verbo incarnato,* le cardinal Billot pose la question de la diversité spécifique de la grâce habituelle du Christ, en vue d'expliquer plus pleinement l'infinité de cette grâce, par rapport À celle des hommes et des anges. SI en effet il n'y a qu'une différence de *degré* entre la grâce du Christ et la grâce des anges et de* hommes, même prise cumulativement, la grâce du Christ n'aura pas, par *nature* et en *droit,* la plénitude parfaite qui lui convient; elle ne la possédera qu'en *(ail* et pour ainsi dire *accidentellement,* en suite des décrets de la divine Providence limitant à tel degré déterminé, dans l'ordre actuel des choses, les grâces des hommes et des anges. Supposons, au contraire, que la grâce du Christ soit d'une nature suréminenle, elle dominera essentiellement el en droit, la grâce des hommes et des anges. Et le savant théologien en appelle à l'autorité de saint Thomas, *Sum. theol.,* IIP, q. vu, a. 11, ad 3om et *De veritate,* q xxix, a. 3, ad 5ura. Sur la plénitude de la grâce du Christ par rapport à la grâce des anges et des hommes pris collectivement, voir Gonet, *De incarnatione,* disp. XIII, a 2.

) *Deux corollaires.* — a. *La grâce habituelle a été infusée au Christ dès le premier instant de sa conception, ei elle est inamissible.* — Cette vérité est supposée Luc., 1, 35 *(quod nascetur ex te sanctum).* Puisque l'union hyposlalique exige moralement comme conqueuce la présence de la grâce sanctifiante dans l'âme du Christ, cette grâce existera en Jésus-Christ comme la grâce d'union, c'est-à-dire, dès le premier Instant de ta conception, et partagera la condition d'Inamissibilité propre à l'union hyposlalique. Voir t. vu, col. 534, 536. Cette vérité est admise communément; voir S. Thomas, *Sum. theol.,* Ill·, q. vu, a. 1 et 13; q. xxxiv, a. 1 et 4; *In IV Sent.,* 1. Ill, (list, xm, q. i, a. 2; sol. 3; *De veritate,* q. xxix, a. 8, et les commentateurs : Salmantlccnses, disp. XIII, dub. i, § 4; Gonet, disp. XII, a. 1, } 3, n. 20-22; Suarez, disp. XVIII, sect, m, n. 1-2, et les manuels récents déjà cités. Sur cette question fondamentale, quelques théologiens greffent un problème accessoire : dès le premier instant de sa conception, le Christ, s'est-il disposé par un acte libre de sa volonté à l'infusion de la grâce ? On sait que ce mouvement de la volonté est requis chez les adultes à qui la grâce sanctifiante est infusée et ne se disli' uue de l'infusion même de la grâce que d'une priorité logique; bien plus il est produit par la grâce sanctifiante elle-même, considérée comme grâce *sperante.* Voir Grack, t. vî, col. 1631-1633. On sait que les anges ont été sanctifiés de cette manière dans ie premier instant de leur vole. Pourquoi n'acccpleralt-oopili même psychoiegle surnaturelle dans l'âme du Christ ? Saint Thomas l'accepte explicitement, IIP, q. xxxiv, a. 3 et les meilleurs conim» nlaleurs sc rallient à cette opinion : Gonet, disp. Xff, a. 1, n. 26; SaIman licenses, disp. XIII, n. 13. L'opinion contraire est cependant défendue par Battez, *In / ■ p. Sum. S. Thom.,* q. 1 x ji, a. 3, dub. u, ad 4, et quelques autres.

β *La grâce habituelle du Christ n'est pas susceptible d'accroissement.* — La question ne se pose pas pour la grâce d'union, qui est Immuable comme la divinité. Il ne s'agit ici que de la réalité de la grâce créée. Nous avons fait observer plus haut, voir col, 1281, que la plénitude de la grâce du Christ s'entendait dans *l'ordre actuel* de la divine Providence. Il est donc facile de comprendre le sens de notre affirmation· Ajoutons que, dès le premier Instant de sa conception, le Ch. 1st fut, dans son Ame, « compréhcnscur » parfait. Or, l'âme ainsi parvenue à son terme par la vision Intuitive n'est plus susceptible de progrès et de perfectionnement dans la grâce qu'elle possède el les opérations qui en dérivent. Voir Intuitive *(Vision)* t. vu, col. 2389-2391 et Gloihe t. vî, col. 1415. Cf. S. Thomas, III*, q. vn, a. 12. Celte conclusion, ainsi formulée, est théologiquement certaine

Sur cette conclusion ferme se greffe une controverse d'école. Dans une hypothèse différente de l'ordre actuel, mais que Dieu pourrait réaliser, s'il voulait faire appel à sa puissance *absolue,* une grâce supérieure à celle qu'a possédée le Christ serait-elle possible ? Non, répondent de grands théologiens, tels que Richard de Saint-Victor, saint Bonaventure, Duns Scot, Durand de Sainl-Pourçain et quelques thomistes, dont le plus connu est Cajétan. Mais la plupart des théologiens de l'école de salnl Thomas et de la Compagnie de Jésus affirment que si une grâce habituelle plus parfaite que celle du Christ est Impossible dans l'ordre actuel, c'est-à-dire *de pntentia Dei ordinata,* elle reste absolument et métaphysiquement possible *de potentia absoluta.* Voir dans les Salmantlcenscs, disp XV. dub. unie., § 3, n. 11, les références, el pour l'exposé de la controverse, Schwalm, *Le Christ d'après saint Thomas d'Aquin,* p. 90-98.

La position adoptée par les scolastiques les oblige à expliquer, en conformité avec leurs principes, le texte de Luc., n, 51: *Et Jesus proficiebat sapientia et ælate el GUATIλ apud Deum et homines* Les théologiens du moyen âge et des siècles postérieurs expliquent qu'il ne peut s'agir d'un progrès réel dans la sagesse et dans la grâce, mais d'un simple progrès dans leur manifestation extérieure. Cf. Hugues de Saint-Victor, *De sacramentis,* 1. II, pari. I, c. vî, *P. L.* t. c l x x v i, col. 384; cf. *Summa Sententiarum,* tract. I, c. xvi, col. 73; Pierre Lombard, *III Sententiarum,* (list. XIII;S.Thomas *Sum. theol.,* IIP, q. vu, a. 12; Suarez, *In III*·· p. Sum. S. Thoma·,* q. xn, a. 12, n. 4.

b. Les vertus surnaturelles dans lame du Christ. — a) *Doctrine générale.* — La grâce est inséparable des vertjs et des dons du Saint-Esprit qui en sont le cortège nécessaire. Le Christ a donc tout naturellement possédé les vertus et il les a possédé s dans un degré héroïque. Cf. S. Thomas, *Sum. theol.,* IIP, q. vu, a. 2 et ad 2απ^; cf. a. 3 et 4. L'évangile l'atteste explicitement. Voir cl-dessus, col. 1158. Au point de vue strictement théologique, la doctrine générale touchant les vertus du Christ, peut se résumer en trois affirmations. — a. Le Christ a certainement possédé, dès l'instant de sa conception, et dans un degré éminent, les vertus *surnaturelles in/uses.* Leur héroicllé toutefois s'est manifestée spécialement · dans les actes suprêmes de la passion rédemptrice, qui comblèrent la mesure des mérites et des satisfactions. · Ilimon *op. cit.,* P·231· et Gonet, dhp. XH, a 3. J t ; Salmnntlcemei, diip. XIV,dub. π.— β. Le a pos$(idé

également le* vertus *morales naturelles* que les hommes doivent acquérir par la répétition des actes vertueux. Quelques théologiens, comme Lorca, *In ///*■ p. Sum. S. Thoma,* disp. XXXVIII, n. 19 et plusieurs autres que cite Vasquez, disp. XLII, c. n, ont nié l'existence de vertus naturelles en Jésus, mais leur négation n'est pas probable. Cf. Gonet, disp. XII a. 3, § 1, n. 63 sq.; Salmantlcenscs, disp. XIV, dub. x, j 1. Le parallélisme de In science acquise et des sciences Infuses dans l'âme du Christ, voir cl-dessus, col. 1273, suggère la coexistence des vertus surnaturelles Infuses et des vertus naturelles qui, chez les hommes, sont normalement acquises. La seule controverse possible porte sur ce point · le Christ a-t-il dû vraiment acquérir les vertus naturelles, où lui ont-elles été accidentellement infuses, comme la science en Adam ? Les thomistes, et les théologiens en général sont partagés sur ce point. D'excellents thomistes et de grands théologiens soutiennent la thèse de l'infusion *per accidens:* Jésus-Christ a reçu de Dieu, dès sa conception, ces vertus naturelles parfaites, comme s'il les avait acquises par scs propres actes; il les exerça ensuite selon les circonstances : Medina, *In* **1 1p.** *Sum. S. Thomæ.* q. vu, a. 2; Jean de Saint-Thomas, *De incarnatione.* disp. V11, a. 3 ; D. Alvarez. O. P., *id.,* disp.X X X11 ; Gonet, disp. XII, a. 4, § 1 (qui qualifie son opinion de *verior* et *multo probabilior);* Billuart, dissert. VIII, a. 3; Suarez, *id.,* disp. XIX, sect. n. Vasquez, *id.,* disp. XLII, etc. Mais des théologiens d'aussi grande autorité prolongent le parallélisme entre la science acquise et les vertus morales naturelles jusqu'à dire que celles-ci, même dans le Christ, furent acquises par la répétition des actes. L*s thomistes Nazario, Araujo, Cippullus, Cabrera, et surtout les Salmantlcenscs, *De incarnatione,* disp. XIV, dub. x, § 2; Grégoire de Valencia, *In IID* p. Sum. S. Thomæ,* q. vn, a. 2, punct. 3; De Lugo, *De incarnatione,* disp. XVI, sect, vn. n. 119, cf. disp. XXI, sect, i, etc. se rallient à cette deuxième opinion qui semble plus conforme à la réalité des choses. Parmi les auteurs récents, peu ont touché â celte controverse; Slentrup. *op.cil.,* th. 1 x x x i, part. 2. se rallie Λ la première opinion, en invoquant l'autorité de Suarez; Hugon, *De Verbo incarnato,* q. v, a. 3. n. 2 et *Le mystère de TIncarnation,* p. 231, est du même avis; Pcsch ne fait qu'une brève allusion aux vertus morales infuses *per accidens,* n. 295. — Le Christ a possédé les vertus surnaturelles et naturelles compatibles avec la perfection exigée par l'union hyposlalique, cl il les a possédées selon le mode de perfection exigée par l'état de compréhenseur, Cf. S. Thomas, *Sum. theol.,* 111% q. vn, a. 2-4; *In IV Sent.,* I. Ill, dist. xm, q. i, a. 1 ; Salmanlicenses, disp. XIV, dub. n, n. 29. Gonet, disp. XII, a. 3.

β) *Doctrines particulières.* — a. *La foi* n'a pu exister dans l'âme de Jésus-Christ. L'objet de la fol est l'invisible : donc la toi n'est pas possible pour un esprit qui, dès le premier instant, a connu, dans la vision Intuitive. tout l'objet de la science de vision divine. Et cependant, sans avoir la fol, Jésus en gardait tout lo mérite, Λ cause de sa libre obéissance. Voir plus loin, col. 1295 sq. S. Thomas, *Sum. theol.,* III·, q. vn, a, 3-4; Gonet, *loc. cit.,* n. 59; Salmantlcenscs, *loc. cit.,* n. 31; Billot, *De Verbo incarnato,* th. χνι, § 2; Ch. Pesch, *De Verbo incarnato,* η. 256; Hugon, *De Verbo incar nato,* q. v, η. 3, η. 3. — β. De même *Vespérance* n'a pu exister en l'âme de Jésus-Christ. « Son objet est la béatitude dans l'avenir, ni possédée, ni vue; car espère-t-on ce que l'on voit? *Quod vtdet guis quid sperat?* Hom., vin, 24. Or, pour le Christ la béatitude n'est pas dans l'avenir, elle ne reste pas invisible : elle est vue, elle est possédée, Inamissible, en Celui qui a joui, Λ son aurore, de lu vision et de l'amour béatiflques. · Hugon, *Le mystère de Vincarnation,* p. 232. Voir les auteurs déjà cités. Toutefois le Christ ne possédait pas encore la gloire future de son corp*. Il est vrai que cette gloire est simplement accidentelle. Voir Gl o ir e, t. v î,col. 1401 sq. Il pouvait donc attendre, désirer cette gloire du corps, bien qu'il ne l'ignorât pas. Malt ces actes n'étaient pas des actes de la vertu théologique d'espérance, pas plus que l'attente de la résurrection ne constitue chez les élus un acte de cette vertu. Cf S. Thomas, **II**·-!!», q. xvm, a. 2, ad 4. Toutefois, le Chrlit devait mériter cette gloire et par conséquent son attente de la gloire accidentelle comporte une nuance particulière étrangère au désir des âmes bienheureuses. Désir des élus, attente du Christ procèdent, non de l'espérance, mais de la charité : la vertu, principe de la Jouissance béallflque, faisant vouloir, aimer, attendre ce qui manque encore au bonheur consommé. Cf. S. Thomas, II -II·, q. xxv, a. 4; Gonet, *toc. cit.,* n. 62, el *De bentitudlne,* disp. IV, a. 2; De *virtutibus theologicis,* disp. IX, a. 4; Salmanticenses, *loc. cit.,* n. 33-34; Hugon, *De Verbo incarnato, loc. cit.,* n. 3. — γ. En vertu des principes généraux exposés ci-dessus, 11 semble bien qu'on doive éliminer de Jésus, dans la vertu cardinale de justice, la vertu de *pénitence :* « Le Christ n'a pu pécher. Donc la matière de la vertu de pénitence fait défaut en lui aussi bien en acte qu'en puissance. » S. Thomas, *In IV Sent.,* I. II, dist. xîv, q. i, a. 3, qu. 1. C'est la l'opinion communément reçue chez les thomistes, voir Gonet, disp. XII, a. 3, $ 1, n. 58: Salmantlcenses, disp. XIV, du b. π, n. 36; Jean de Saint-Thomas, disp. VIII, a. 4, n. 15; et même ailleurs, voir Vasquez, *In III*™ p. Sum. S. Thoms?,* q. vu, a. 4. Suarez aflirme que le Christ, sans avoir Jamais pu effectivement faire un *acte* de pénitence, a possédé ia *vertu* de pénitence, parce qu'il eût été prêt à détester le péché si. par impossible, il eût pu le commettre. Disp. XIX, sect, i, n. 2. Les scotistes pensent généralement que le Christ, capable de satisfaire pour les péchés des autres, a été aussi capable de pénitence à leur endroit, et qu'en conséquence, Λ ce point de vue, il a possédé la vertu de pénitence, et cela d'une manière très élevée et suréminente. Cf. Janssens. De *Deo-Domine,* t. i, p. 344-345. Il faut noter que l'Église a proscrit l'invocation au Cœur de Jésus pénitent. Cœur sache us **J**ésus *(Dévotion au),* t. ni, col. 345. Voir Hugon, Le *mystère de l'incarnation,* p. 234-234. — o Quant aux auües vertus cardinales, aucune ne doit être exclue, aucune, dans toute l'étendue de son objet, ne s'opposant à la perfection souveraine du Christ. Si l'une ou l'autre d'entre elles suppose ou Implique un défaut, une imperfection incompatible avec la sainteté parfaite, cc n'est que parce que cette vertu est considérée dans un état encore Imparfait ou par rapport à un de scs actes particuliers. Ainsi la tempérance, la continence, considérée dans le commun des hommes, suppose les appétits désordonnés les rébellions honteuses de la chair. En Jésus, jamais n'exista le foyer de concupiscence : il est l'idéale chasteté, et, par conséquent, la continence en Jésus no put exister que comme elle existe duns les corps gloriliés, ayant un tout autre objet que dans cette vie. On consultera, sur ce sujet, les auteurs relativement à lu permanence des vertus dans l'autre vie. Voir Vertus. D'une manière générale, l'assertion suivante de S. Thomas, *In I* F *Sent.* 1. III, dist. XIX, q. i, a. 2, ad 2urn, exprime bien la vérité qu'il importe de retenir présentement : · Les vertus momies ne conviennent pas au Christ quant à certains usages qui ex stent en nous, par exemple lorsqu'il s'agit de domp vr par elles les passions de la concupiscence de ia chair contre l'esprit, passions qui n'existaient pas dans le Christ. Quant aux autres usager, appropriés à l'état des élus, e* sert»»·» existèrent pleinement dank le Cluist, elles existèrent aussi

quant A certains usages de Tétai présent, ceux qui ne dérogeaient pas ά sa dignité, le Christ étant à la fols « voxageur › ct ‹ cornpréhcnseur ».

c Λ/s dons du Saint-Esprit dans t'dme de Jésus· Christ. — *Ci.* S. Thomas, *Sum. theol.,* IIP, q. vn, a. 5. Sur les dons du Saint-Esprit, voir t.iv, col. 1728 sq. — a) *Existence.* — L'existence des dons du Saint-Esprit dans l'Ame de Jésus-Christ, abstraction faite dc la théorie de leur distinction entre eux el de leurs rapports avec les vertus, est une vérité de foi, tant elle est explicitement affirmée dans l'Écriture sainte et proposée pr renseignement ordinaire de l'Égllse. Jsaie, xi, 2, 3 nous montre les dons de TEsprit reposant sur le Juste et Luc, îv, 1 nous déclare Jésus *plein* de l'Esprit Saint. Cf. Marc., 1, 1; Matth., ιv, 1; Luc., x, 21; Joa., i, 14, etc. La raison théologique démontre facilement l'existence des dons du Saint-Esprit dans l'Ame du Christ. On conçoit en effet les dons du Saint-Esprit comme des dispositions surnaturelles ù recevoir docilement les suggestions ct les mouvements du Saint-Esprit. Par eux, le Juste est conduit plus qu'il ne se conduit lui-même. Et c'est pour ce motif que les dons sont requis pour les actes sublimes et héroïques qui dépassent les perfections où peut arriver, la simple énergie humaine. Cf. S. Thomas, *In IV Sent.,* 1. III, dlst. xxxiv, q. 1, a. 1; *Sum. theol.,* P-IIe, q. Lxvin, a. 1. Or c'est précisément cette louche instinctive de l'Esprit, ccs actes héroïques et sublimes qu'on remarque en Jésus, et d'une façon suréminente. Ct. Satmantlcenses, *De incarnatione,* ad q. vu, a. 5, n. 2; Gonet, disp. XII, a. 5, n. 103-104.

β) *Les actes des dons du Saint-Esprit en Jésus-Christ.* — Durand de Salnt-Pourçaln, tout cn confessant l'existence des dons eux-mêmes, nie que ccs dons aient pu produire dans le Christ les actes qui leur correspondent, pas plus qu'il n'accepte que ces actes soient produits dons les âmes bienheureuses. *In IV Sent.,* 1. Ill, dlst. xxxiv, q. τη. Cette thèse est rejetée par l'ensemble des théologiens comme téméraire et proche de l'erreur. Salman licenses, *loc. cit.,* n. 3. Elle comporte, cn eflet, une véritable négation de la perfection du Christ, et une réelle contradltion. SI le Christ a eu les dons, Il a dû en produire les actes. « Par le don de *sagesse,* il a pu formuler des Jugements certains sur les choses divines connues dans leurs raisons les plus profondes; par le don dc *science,* il a formulé des Jugement» certains sur les choses d'expérience quotidienne, connues dans leurs raisons Immédiates ; par le don *d'intelligenet,* il a très parfaitement pénétré les révélations divines; le don de *conseil* lui a dicté sa conduite en toutes espèces de circonstances et sans hésitation possible; le don de force a permis au Christ encore dans l'état de voir de braver la mort et de parfaire l'œuvre de notre rédemption; et, après la mort lui a donné la sécurité la plus absolue à l'endroit de tout danger. Par le don de *piété,* Jésus a eu un vrai sentiment d'amour, filial vis-à-vis de Dieu le Père, fraternel vis-à-vis des autres saints devenus les fils adoptif» de Dieu. Enfin, par le don de *crainte,* il a eu, vis-à-vis de Dieu, une souveraine révérence, ainsi qu'on va le déclarer. » Salmantlcenses, *loc. cit.,* n. 3. Cf. (Mgr) FL de la Vlllerabcl, *Les dons du Saint-Esprit dans Câme de Jésus,* Salnt-Urieuc, 1916, p. 16-39. — γ) *Le don de crainte dans l'dme du Christ.* — Cf. S. Thomas, *Sum. theol.,* Ill·, q. vu, a. 6. La question spéciale de l'existence du don de crainte en Jésus-Christ s'est posée à l'occaskm dc U 11· proposition d'Abélard, voir Abélabd *(Articles condamnés),* t. 1, col 45, condamnée par le concile de Sen* (1140) el par Innocent H etnime hérétique. Cf. Denzlnger-Bannwari, a. 370. 1 e don de crainte existe rn Jésus-Christ, « mal* dégigé ‹Jm imperfection* qui l'accompagnent chez nom, La milnie comporte deux netes : trembler dev an* le châtiment que le souverain législateur Inflige tôt ou tard pour le péché, et vénérer la suprême excellence dc Dieu, cette force Invincible devant laquelle s'inclinent les célestes Puissances, *tremunt potestates.* Jésus, même selon l'humanité, n'n pas à redouter la vengeance divine, parce qu'il est Impeccable et ne peut Jamais être séparé dc Dieu; mais 11 est toujours dans un saint respect devant cctle auguste majesté qui n pour se faire révérer un pouvoir infini. El cela nous explique pourquoi Celui qui ne pouvait avoir la vertu de pénitence a pu posséder excellemment le don de crainte. Dans la pénitence, l'acte principal est la détestation du péché personnel, la satisfaction n'est que Fade accessoire el accidentel; dans la crainte, l'acte principal est dc révéler le Dieu terrible, redouter le châtiment pour la faute n'est que secondaire. Pas d'accessoire sans le principal et donc, pas de vertu de pénitence où manque lo repentir pour le péché personnel; mais le principal peut se réaliser sans l'accessoire el ainsi le don de crainte subsiste encore dans l'âme qui est à l'abri du châtiment. · Hugon, *Le mystère de Γincarnation,* p. *238. Parmi les thomistes, Godoy, disp. XXV, § 3» Gonet, disp. XII, a. 5, n. 110, admettent dans le Christ un acte de crainte véritable devant le péché et le châtiment possibles pour la nature humaine considérée en sol. Cette conception est vivement combattue par les Sahnanllccnses, tract. VIII, disp IV, dub. îv, n. 56. Suarez fait consister l'acte de crainte en Notre-Seigneur cn un acte d'humilité devant Dieu joint à une certaine crainte révércntiellc en face de Tin Unie majesté. Par cette admixtlon de crainte révèrent telle, il semble se rapprocher de Godoy et de Gonet. Disp. XX, sect, n, n. 7-10.

d. La grâce actuelle dans l'âme du Christ. — S'il faut admettre, avec beauc nip dc théologiens, (j e la grâce actuelle est nécessair · pour chaque acte sut naturel ct méritoire, même dans l'âme déjà sanctifiée par la grâce habituelle et les vertus Infuses, on doit conclure que l'Ame de Jésus-Christ a reçu, elle aussi, d'une façon absolument constante ct sans cesse renouvelée, ces grâces actuelles qui devaient mettre cn activité scs énergie* surnaturelles, vertus et dons. · L'union hypostatlque. écrit le P. Hugon, garantissait ccs secours A l'humanité assumée. Si notre contact accidentel avec le Christ nous vaut une Influence continuelle du Rédempteur, une sève toujours renaissante, comme celle que les sarments reçoivent de la vigne, cf. *Conc. Trident.,* Sess. vi, c. xvi, que devait donc réaliser en cetto âme l'union substantielle et Indissoluble avec le Verbe, principe de toute vie ? Notre union par la grâce sanctifiante ne nous garantit avec certitude que les grâces suffisantes; la personne divine dans le Christ assurait à In volonté créée des secours toujours eflicaces Cette volonté sans doute, gardait le pouvoir radical de résister ct demeurait entièrement libre sous l'action du Verbe; mais, cn fait, la motion divine ne demeurait jamais vainc et la volonté, toujours parfaite, consentait Infailliblement, quoique non nécessairement, à la grâce actuelle » Le *mystère dc l'incarnation,* p. 235.

Suarez étudie avec un soin extrême le rôle de la grâce actuelle cn Jésus-Christ. Disp. XVl H, sect. iv. En premier lieu, il affirme que la grâce actuelle *adjuvante* a été nécessaire au Christ comme à nous pour produire dc* acte* surnaturels, n. 2. En second lieu, la grâce *excitante* a été nécessaire au Christ, considéré en l'état de vole, pour produire des actes surnaturel* l'union hypostatlque excluant ce· sortes de grôces du Christ, considéré comme cmnpréhenseur, ne saurait empêcher» dans l'âme de Jésus, une perfection connaturelie à l'état de vole, n. 3. Enfin, en troisième lieu, l'Ame du Chn 1 · eu besoin d'une grâce excitante et

adjuvante pour observer les commandements et éviter le mal. Bien que le Christ soit impeccable par suite de l'union hyposl utique, c'est-à-dire *ab intrinseco,* il a dû également être rendu impeccable *ab extrlnseeo* par le moyen dc grâces actuelles efficaces, qui sont, en vertu du premier aspect dc i'impcccabilllé, rendues pour ainsi dire nécessaire *ab intrInseco.c'*est-à-dlre exigées par l'union hyposlatiquc, n. 4-6.

Il semble plus simple dc proposer, avec les théologiens qui n'acceptent pas la nécessité d'une grâce surnaturelle pour chaque acte méritolie dc l'âme Juste, une solution totalement différente. Ne comparons pas le Christ, cornpréhcnseur, avec les hommes encore à l'état de vole, mais bien plutôt avec les élus. La communication de Dieu aux âmes des élus ne se fera pas seulement par la vision ct par la Jouissance béatiflques: il y aura des communications actuelles ct renouvelées dc l'esprit divin dans les âmes glorifiées. Voir Gl o ik e, t. vî, col. 1421. L'âme de Jésus-Christ, parce qu'elle était plus Intimement unie à la divinité, que ne le peuvent être les âmes saintes du paradis, devait recevoir de ces communications divines abondamment et d'une façon pour ainsi dire Ininterrompue. C'est ainsi que le Christ · était conduit par l'Esprit ». Matth., îv, 1; qu'il · tressaillait dans l'Esprit Saint », Luc., x, 21, etc. La grâce actuelle compatible avec la perfection du Christ est donc le mouvement surnaturel reçu dans les dons du Saint-Esprit ct auquel ccs dons nous disposent. Cf. Billot, *De Verbo Incarnaio,* th. xvi, 5 2; *De uirlutibus in/usis,* th. vu.

d) Conséquence de la sainteté substantielle el accidentelle du Christ: Γimpcccabitité. La sainteté comporte l'absence dc péché, que les théologiens appellent Γ « Impcccance », c'cst-à-dire le *jail* dc ne point commettre dc faute : dans l'état actuel dc l'humanité appelée à une fin surnaturelle, ct, à plus forte raison, dans l'âme du Christ, sanctifiée de la façon que nous avons dite, lu sainteté est la cause dc l'Impeccancc. Mais, dans le Christ, Il semble qu'on doive affirmer plus encore : la sainteté substantielle a été cause non seulement d'hnpcccancc, mais encore d'Impcccabililé : le Christ non seulement n'a pas péché, mais n'a pas pu pécher; bien plus, à aucun titre, Il n'a pu, dans son humanité sainte, subir la moindre soufflure du péché. L'impeccance du Christ est une vérité dc foi; l'Impccc-cahllllé est une conclusion théologiquement certaine admettant certaines variétés d'interprétation théologique. Certains auteurs appellent l'Impeccancc et l'Impeccablllté du Chi lst sa « sainteté négative ». Cet aspect négatif dc la sainteté dc Jésus Christ repose en réalité sur ce qu'il y a dc plus positif dans ccttc sainteté, la sainteté substantielle dc l'union hypostatlque.

a. *L'impeccanee du Christ.* — *Le /ait de rtmpee·cancedu Christ.* — La sainte Écriture l'affirme explicitement, soit par la bouche dc Jésus lui-même, soit par les déclarations des auteurs Inspirés. Joa., vm, 46; Il Cor., v, 21; Hcb., îv, 16; v, 26; I Pet., il, 22; I Joa., in, 5. Cf. Luc., 1,35. Voir col. 1158, 1229. Nous avons entendu pareillement les Pères proclamer d'un commun accord la sainteté parfaite dc Jésus; voir col. 1260 sq. On trouvera les textes des Pères en abondance dans Pctau, *De incarnatione,* I. XI, c. n; cf. Ch. Pesch, *De Verbo incarnaio,* n. 305. Dc telles affirmations excluent dc l'âme dc Jésus la souillure de tout péché, actuel ou originel. Déjà le 10· anathématlsme de saint Cyrille, lu nu concile d'Éphèse, s'exprimait ainsi : · Il n'avait pas besoin d'oblation pour lui-même, notre Pontife, qui n *ignoré Maternent* le péché. » Drnzlnger Rannwart, n. 122. Le concile de Florence est plus explicite encore, *decr. pro Jacobilis* : « Le médiateur de Dieu ct des hommes, Notre-Selgnetir Jésus-Christ, a été conçu sans le péché, est né «mm M péché, est mort sans péchéw», *sine peccato conceptus. natus el mortuas. Id.,* η. 711. La même formule se lisait dans le symbole du XI· concile de Tolède (675), Dcnzingcr-Bannwart, n. 286. — β) *Les raisons de Γimpcccance absolue.* — a. En ce qui concerne le péché *originel,* une double cause explique l'impeccance du Christ. Conçu par l'opération du Saint-Esprit, fl n'a pu contracter la souillure originelle. A celle première raison, n'en ajoute une seconde, tirée de l'union hypostalique. Comme toutes les actions sont attribuées à la personne el qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une personne, la soufflure originelle dans l'âme de Jésus rejaillirait sur la personne même du Fils de Dieu Or la sainteté essentielle du Fils de Dieu, la sainteté substantielle du Verbe incarné s'opposent *h* ce qu'il en soit ainsi. — β. Col le dernière raison, tirée du fait de l'union hypostatlque, vaut évidemment pour le péché *actuel.* Mais, dc plus, saint Thomas ajoute une autre raison, tirée du triple but pour lequel le Christ a pris certains défauts de notre humanité. *Sum. theol.,* III*,qi xv, a. 1. Le Chrul a pris nos défauts en vue de >atlsfaire pour nos péchés, de prouver ainsi la vérité de sa nature humaine, enfin dc nous laisser l'exemple de ses vertus Voir plus loin, col. 1327 q. Or, le péché actuel,en Jésu»-Christ, se serait opposé à cette triple fin ; Il eût empêché la satisfaction; il eût affaibli la preuve de la vérité dc la nature humaine en .Jésus; il eût défiguré notre modèle. — γ) *Une objection contre l'impeccance du Christ.* — Les anciens auteurs réfutent longuement certaines objections, que le sens littéral des texte* suffit seul â résoudre: II Cor., v, 21; Ps., xxi, 1; cf. Matth., xxvn. 46; ou encore notent certaines difficultés tirées de. la circoncision ou du baptême de Jésus, lesquelles, cn réalité, sont de nulle portée. La seule objection que retiennent aujourd'hui les adversaires dc la thèse catholique est tirée de Matth., xix, 17; Marc., x, 18; Luc., xvm, 19. A un Israélite qui lui dit; • *Bon Matlre,* que dois-je faire pour hériter la vie éternelle ? », Jésus répond : · Pourquoi m'appeffes-tu *bon. » II n'y a que Dieu seul qui soit bon ».* · Dans la pensée du Juif..., Jésus est un docteur de la Loi comme un autre. Il l'appelle · bon maître », ainsi qu'il l'eût fait, s'il sc fût trouvé devant un docteur quelconque; car tant esl grand son optimisme qu'il ne doute pas de l'excellence morale dc ceux qui parlent ou agissent au nom de Dieu. Cctle illusion qu'ff a dans l'appréciation qu'il porte sur les autres hommes est encore celle qu'il a dans le Jugement qu'il porte sur lui-même... Il semble bien que cc fut uniquement pour le faire réfléchir ct pour le tirer dc son illusion que Jésus lui dit équivalcmment : « Tu me donnes le nom de bon; mais sals-tu bien ce que tu dis; Ignores-tu que Dieu seul a le droit dc réclamer ce titre ? » Jésus ne veut pas dire qu'il ne mérite pas le titre qui lui est décerné, il veut seulement amener son interlocuteur à apprécier la dignité dc ce titre, afin de l'attribuer avec un plus grand discernement ». L. Labauche, *Leçons de théologie dogmatique,* t. r, p. 210-241.

Sur J'tmpeccancœ du Christ, vnir S. Thomas, *Sum. theol.,* IIP, q. xv, n. 1 ; Gonet, *Dr Incarnatione,* dHp. XX, a 1, § 1 ; Salmanlicense*. *Id.,* disp. XXV, dub. 1, J 1; Blllluart. /(f.,dissert XV, n. 1; Suaror, *td.,* disp· XXXIII, sert. I, n. 1-2; ct, parmi Ici auteurs récent·*, Janssen*, *De Deo· Domine,* t. I, q. xv, a. 1, p 522-525; Hugon. *De Verbo incarnato,* q. ix, n. 1-3; Tonquerey, De *Verbo Incarnato, c.* ru, a. 2, n. 1081 ; L. Ijabauche, Lççonv *dr théologie dogmatique:* lo *Verbe Incarné,* c. il, | 2.

b. *L'impcccabitité du Christ.* — Tous les autem* catholiques admettent l'Impeccancc du Christ. Mais, en cherchant le fondement ontologique et psychologique de ccttc prérogative, les mêmes auteurs affirment unanimement que l'Impeccancc cn Jésus-Christ ne peut être expliquée complètement si l'on n'admet pas *Vimpcccabitité* du Sauveur. Et cette affirmation

est considérée, dnns l'enseignement catholique, comme une vérité théologiquement certaine Toutefois celle Impeccablllle du Sauveur n'csl affirmée comme une thèse certaine que par rapport à l'ordre pr&ent, *de potentia ordinata Dei* : « la controverse théologique reprend ses droits lorsqu'il s'agit de résoudre le problème purement scolastique si, de puissance absolue de Dieu, le Cln 1st aurait pu pécher. » — a) *Conclusion théologiquement certaine : le Christ, dans l'ordre présent, possède Timpeccability.*— Sur l'impereabililé, voir cc mot, t. vn, col. 12C5 sq. —a. Une première explication de l'impcccance du Christ, renouvelée d'anciennes erreurs, refuse d'en chercher la cause plus haut que dnns la liberté du Christ se déterminant, chaque fois qu'il l'a fallu, dans le sens du bien moral. C'est la thèse de Gûnlhcr, *Vorschule zur spéculation Théologie des positiorn Christenlhums,* Vienne, 1829, t. n, p 441 sq.; de Farrar, *The Life of Christ,* Londres, 1874. c. ix, et de quelques autres. Le Christ a été Impeccable en **ce** sens que Dieu a prévu qu'il ne pécherait point; mais à cause du libre arbitre, il a fallu que le Christ, comme le premier Adam, fût sujet à la tentation et ait eu la possibilité de commettre le mal, bien qu'il ne l'ait jamais commis. Cette thèse est, à bon droit, réprouvée par l'ensemble des théologiens, comme téméraire ct môme erronée. En effet, même en apportant à la thèse de Gûnther, le secours des explications scolastiques touchant le concours divin et l'efllcacité de la grâce, Il n'en reste pas moins vrai que le fait de ne pas péchcr, la confirmation en grâce, dus à ce concours et Λ cette grâce efficace (lesquels, on le sait, sauvegardent pleinement la liberté humaine) ne donnent point l'impeccabillté, parce qu'il n'enlèvent pas la puissance radicale de pécher. De là, si en Notre-Selgneur Jésus-Christ nous ne devons trouver, comme raison dernière de son impcccnnce, que le concours efficace de Dieu agissant sur la volonté libre, le Christ aurait encore possédé la liberté du bleu et du mal, quoiqu'il n'en eût jamais usé. Il n'eût pas été Impeccable. Or, l'impcccabililé lui est duc, car, en vertu de la loi de communication des Idiomes, Il faudrait dire que Dieu lui-même peut, dans le Christ, commettre le péché. De plus combattant l'hérésie d'Arlus el d'Apollinaire et, plus tard, celle des monoIhélUes, les Pères, rejetant les assertions de lous ces hétérodoxes, affirment absolument que l'humanité du Christ, complète et parfaite, est néanmoins, en vertu de son union avec le Verbe, *totalement impeccable.* C'est donc parce qu'en réalité elle s'oppose à la doctrine commune des Pêrcv que l'opinion de Gûnther ct de Farrar est répréhensible. Voir les textes des Pères sur l'impeccabililé de Jésus-Christ dans les Salman licenses, disp, XXV. dub. n, n. 9-12; Suarez, disp. XXXIII, sect, n, n. 4, et surtout P tau, *De incarnatione,}.* XI, c. x-xi. — β Tous le*· catholiques admettent doneque non seulement leChilM n'a pas péché mais qu'il n'a pas pu péchcr Toutefois, de cette affirmation unanimement approuvée, deux explications divergentes sont apportées — Pour Scot ct son école, l'impeccabillté du Christ provient non pas de l'union hypostatique, mais simplement ct à l'exclusion de l'union hypostatique, de U vision béalifique, laquelle, dans le Christ comme dans les élus, Impeccability, col. 1277, exclut ia possibilité du péché. Scot, *In IV Sent.,* I. Ill, disp, xm, q. !« ad 2; Maslrlus, *De incarnatione,* disp. IL q. n, n 33; Durand de Saint-Pourçain, *In IV Sent* .1 III, dhp. xn, q. i, ct, en général les scotlstes et les nomlnallsles. Cf. Gabriel Bid. *In IV Sent.,* I. Ill, dist, xu, q. i Cette opinion, examinée sous le pontifical de Paul V. a été déclarée exemple de toute censure théologique Cf. V|va, *Dr trinitate,* disp. V. q. vi, n. 6 : elle coiLMTV , en effet, la doctrine catholique de l'impeciablllté du Christ el en donne une explication, de soi. suffisante. Elle admet pleinement que scion les lois ordinaires de la Providence, la plénitude des grâces en Noire-Seigneur exige que soit supprimée en son âme jusqu'à la possibilité du mal. Elle admet que la vision intuitive fixe la volonté dans le bien ct supprime la liberté de contrai lété : · lorsque l'intelligence est toujours ouverte sur l'infini, la volonté est ravie infailliblement dans un amour béatiliqiie qu'elle ne peut interrompre ct elle est rivée pour toujours à Dieu et au bonheur. Puis donc qu'il jouissait sans cesse de la vue de Dieu, le Christ était nécessairement à l'abri de tout péché. · Hugon, *Le mystère de ΓIncarnation,* . 292; Billot, *De Verbo incarnato,* th. xxix. Voir Intuitive *(Vision),* t. vn, col. 2291. — Les autres théologiens suivant l'opinion du Maître des Sentences, l. ill. dist. XII, admettent que non seulement la plénitude des grâces, qui implique la suppression du *fomes peccati,* ct la vision béatlflquc, mais encore et surtout l'union hypostatique expliquent l'impcccabilité du Christ; bien plus, l'union hypostatique dans le Christ serait, par clic seule, une cause d'impeccabllllté absolue. C'est l'opinion de saint Bonaventure, dans son commentaire sur le Maître des Sentences, de salat Thomas, *Sum. theoL,* I1Γ, q. xv, a. 1, de lous les thomistes dont on trouvera les références dans les Salmantlrcnses, *De incarnatione,* disp. XXV, dub. n, § 1, n. 8, de lous les théologiens de la Compagnie de Jésus, et notamment de Suarez, *De incarnatione,* disp. XXXIII, sect, n; de Vnsqucz, *Id.,* disp. LXI, . m ; de De Lugo, *Id.,* disp. XXVI, sect, i, n. 4, ainsi que le signale Pescli, *De Verbo incarnato,* η. 303. Cette Impcccabillté absolue. Issue de l'union hypostatique, concerne aussi bien le péché véniel que le péché mortel, Salmantlcenses, *loc. cil.,* n. 39 ct doit s'étendre, par analogie, aux simples Imperfections. Voir, sur ce point, la longue dissertation des Salmantlcenses, disp. XXV, dub. v. La raison apportée est Urée de l'unité de personne en Jésus-Christ. « C'est un principe métaphysiquement certain que toutes les actions, toutes les puissances, toutes les facultés relèvent de la personne; c'est une vérité de foi qu'il y a une seule personne en Jésus-Christ, celle du Verbe. Dès lors, l'humanité cl tout ce qu'elle possède est la propriété du Verbe, tous les mouvements qui jaillissent en elle doivent revenir au Verbe; et donc, dans l'hypothèse où la nature humaine faillirait, c'est au Verbe qu'il faudrait imputer la faute, au point qu'on pourrait dire : le Verbe a failli, le Verbe a péché! Celle seule supposition froisse et révolte le sens chrétien. » Hugon, *np. cit.,* p. 293. Cet argument est vivement critiqué par quelques théologiens, même en dehors de l'école scotlsle, De Lugo, disp. XXVI, sect, i, n. 9; Vasquez, disp. LXI, c. vï; Bccanus, *De incarnatione,* c. xn, q. v;Bernai, *De incarnatione,* disp. XLI11. sect, i, n, 9; P. Hurtado, *De incarnatione,* disp. LIX, sect, v, § 50, et quelques autres : car, disent-ils, l'union hypostatique n'inffue pas sur les *opérations,* mais simplement sur *Vitre* de la nature humaine. Mais ces théologiens oublient, que l'union hypostatique ne saurait être consldéiée comme la cause *physique* cl *immédiate* de l'impeccabillté. L'union hypostatique pose dans la personne du Christ une exigence morale de l'Impcccabllllté : même si le Christ n'avalt pas joui de la vision intuitive, il faudrait de toute nécessité — et le contraire exprime une répugnance métaphysique—que la divinité en Jésus régit (Immunité de telle sorte que la volonté humaine du Christ fût déterminée librement au bien Dans cette situation le Christ n'eût pas été simplement confirmé en grâce. Il eût été réellement linpt-n able, parce que. *si nous considérons sa personne,* la libre détermination de la volonté au bien sous rinllucncv de la divinité eût procédé d'un principe I Intérieur et n'aurait pas pu ne pas exister. Cf. Suarez,

De incarnatione, (lisp. XXXVII, sect, π, n 5 et sect, ni, n. 23. · Comme Jésus était Dieu, écrit à ce propos suint Thomas, son Ame ct son corps furent en quelque sorte les organes de la divinité, en tant que la divinité régissait l'Ame et l'Ame, le corps : d'où il suit que le péché ne pouvait pas plus atteindre son Ame qu'il n'est possible ù Dieu de péchcr. » *In IV Sent,,* I. HI, dist.XII, q.n,a. 1.En tout cas, les théologiens précités acceptent unanimement que les affirmations des Pères ne peuvent s'expliquer que dans l'hypothèse où l'union hypostatique est conçue comme expliquant l'impeccabilité du Christ. Salmantlcenses, *toc, cit,,* § 2, n. 15 sq. Comme raison théologique. De Lugo recourt à la sainteté substantielle du Christ qui ne peut sc concilier avec la moindre tache en Jésus-Christ, disp. XXVI, sect, i, n. 19; cf. Vasquez. *toc. cit.*. Hurtado fuit appel au concours divin, disp. L1X, sect, v, § 72. Cf. Pcsch, *op. cil.,* n. 311.

β) *Controverses scolastiques.* — De leur opinion, les scotlstcs ct les nominalistes déduisent, avec assez peu de logique d'ailleurs, que, de *puissance absolue de Dieu,* le Christ aurait pu, dans sa nature humaine, posséder la puissance de pécher. Nous ne nous attarderons pas à résumer Ici les arguments de la controverse. On les trouvera, tout au long exposés, soit dans Suarez, disp. XXXIII, sect, n, soit dans Gonct, disp. XX, a. 1, § 1-8, soit dans les Salmantlcenses, disp. XXV, dub. n. Les mêmes controverses sc renouvellent au sujet du péché *habituel;* Suarez, disp. XXXIV, sect, n; Jean de S. Thomas, disp. XVI, a. 1.; Goret, disp. XX, a. 1., § 9; Salmantlcenses, disp. XXV, dub. ni. Ces discussions purement scolastiques ne présentent d'ailleurs aucun intérêt et il suffit de les signaler ici.

On consultera, sur l'impeccabilité du Christ, outre les auteurs déjà cités au cours de l'article, Petau, *De incarnattone* 1. XI. c. x ; Fronzelin. De *Verbo Incarnato,* th. xml ; Strntnip, *De Verbo Incarnato,* t. π, th. Lxxiv ; Janssens, *De Deo-Homlnr,* t. r, p. G66, sq.

e) Conséquence de Γimpeccability ; Γabsence de tout loyer de la concupiscence. — Le foyer de la concupiscence, */ornes concupiscentiæ, /ornes peccati,* n'est pas aube chose que l'appétit sensible *désordonné.* Il est en nous, le résultat du déséquilibre Introduit par le péché d'Adam dans la nature humaine. Les mouvements désordonnés de l'appétit sensible constituent ce que les théologiens scolastiques appellent le foyer de la concupiscence *in actu secundo;* la puissance ù de tels actes Introduite dans l'appétit sensible constitue le foyer de In concupiscence *in actu primo.* aucun titre, l'appétit sensible ne constitue, pris en lui-même, ce foyer qui Implique, outre l'appétit, le désordre Introduit dans l'appétit par le péché d'Adam. Au sujet du foyer de In concupi cence en Jésus-Christ, la théologie catholique procède par un certain nombre d'aillrrnatlons de plus en plus précises, comportant par vole de réciprocité, des certitudes décroissantes. — *a.* Contre *Vhérésie* de Théodose de Mopsueste, la */oi* catholique affirme que lu sainteté de Jésus-Christ exige en son humanité *l'absence de tout mouvement désordonné de concupiscence,* c'cst-à-dhe l'absence du foyer de la concupiscence *in actu secundo.* Lors de l'affaire des Trois Chapitres, le II· concile de Constantinople a signalé ct condamné une proposition de i'évt que de A.opsucstc suivant laquelle le Christ,distinct d'ailleurs du Dieu-Verbe, aurait été molesté par les passions do l'Ame ct les concupiscences de la chair. Can. 12, Dcnzlnger-Bannwart, n. 221. La même condamnation fut renouvelée au IIP concile de Constantinople,dans la lettre de saint Sophronius, insérée Ain session xi·. Cf. Mnnsl. *Concil.,* t. xi, col. 196. La doctrine des Pères est absolument ferme sur ce point cl ne laisse prise A aucune éciulvoqtie. Voir les textes dans lrs Salmanllccnses, disp. XXV, dub. iv,n. 51 et surtout damPetau, *De incarnatione,* l. V, c. xn; L XI, e. x. La raison théologique vient également affirmer ce qu'enseigne la foi : • c'est que, en eilet, le foyer maudit est la suite du péché originel et qu'il devient en nous la source de ces lamentables désordres qui aboutissent ou Inclinent au péché actuel : dès lors, être exempt du péché originel et du péché actuel, c'est être à l'abri de la concupiscence. Et puis, la grâce est si abondante dans le Sauveur qu'elle rend Impossible toute rébellion des facultés* inférieures. A plus forte raison, la vision béalifique, possession de Γ In fini, est-elle l'exclusion absolue et pour toujours de la concupiscence et de ses suites honteuses. Enfin l'union hypostatique. s'oppose à ce que le foyer atteigne l'humanité du Sauveur, parce que, nous venons de le montrer, voir col. 1290, il serait Imputable à la personne même du Verbe, à laquelle ll faut rapporter œuvres, puissances et propretés. » Hugon, *op. cil.* p. 294. Cf. Gonet disp. XX, a. 2, n. 69-70; Salmanlicences, disp. XXV, dub. îv, n. 51. — *b.* Il est *théologiquement certain* que le Christ, n'ayant éprouvé en fait aucun mouvement de ia concupiscence, *ne pouvait pas même les éprouver,* n'ayant pas le foyer *in actu primo.* Durand de Saint-Pourçain semble avoir soutenu l'opinion contraire. *In IV Sent.,* l. Ill, dht. III, q. ni; mais ll faut se souvenir que cet auteur entend par foyer de la concupiscence l'appétit sensible lui-même. Or, ll est constant que Jésus-Christ a possédé une humanité parfaite, douée de sensibilité; mais les puissances ct les mouvements de cette sensibilité furent toujours selon l'ordre de la droite raison. Sa faim, sa soif, son besoin de sommeil, n'impliquent donc pas de concupiscence en son appétit sendble. Cf. *Sum. theol.,* IIIX q. xv, a. 2, ad 2·. L'angélique docteur, dans le corps de cet article, fait valoir deux raisons en faveur de l'absence de tout foyer de concupiscence en Jésus-Christ. Possédant les vertus marales au suprême degré, le Christ ne pouvait avoir de concupiscence; car cette concupiscence eût ramené à un degré inférieur la vertu du Christ. Déplus. Jésus-Christ n'a pris que les défauts de la nature humaine utilisables pour la fin de l'incarnation, le rachat de l'humanité. Or la concupiscence aurait plutôt un effet contraire. Suarez, disp. XXXIV, sect, π, n. 1-7; Salmanlicenses, *loc. cil.*ϑ n. 52. Cf. Gonct, *loc. cit.,* n. 71-72. Ce dernier auteur apporte un troisième argument, n. 73 : le foyer de la concupiscence n'a existé ni en Adam dans l'état d'innocence, ni dans la bienheureuse Vierge, ni dans les bienheureux après la résurrection. Donc, *a fortiori,* le Christ a dû en être exempt, puisque la concupiscence ne pouvait lui servir pour la rédemption des hommes. Ajoutons enfin un argument proprement théologique, tiré du concile de Trente. Ce coucilc déclare, scs», v, can. 5, Denzinger-Bannwart, n. 792, que la concupiscence ou le · foyer » demeurent chox les baptisés ct sont appelés par l'apôtre · péché », non pas qu'elle soit dans les baptisés un véritable péché mais parce *qu'elle vient du péché* et conduit au péché. Donc le foyer de la concupiscence vient du péché. Jésus n'ayant Jamais contracté la souillure originelle ne peut avoir contracté le foyer de la concupiscence. Hugon, *De Verbo incarnato, q.* ix, a. 1, n. 8. Une conclusion s'impose immédiatement, relative aux tentations de Jésus dans le désert. Ces tentations furent purement externes, et n'éveillèrent en Jésus aucune concupiscence. Le démon n'hésita pas A tenter Jésua, afin d'éprouver s'il était vraiment Fils de Dieu. Jésus repoussa la tentation, non en faisant appel â sa puissance, mais en rappelant simplement au démon les lois de la justice. Il permit ces tentations pour notre Instruction, afin que nous ne nous croyions Jamais à l'abri d'une telle épreuve, pour notre édification, nous laissant un exemple admirable de victoire; enfin

pour notre réconfort, nous rappelant que la grâce de Dieu ne nous fern Jnmnfs défaut pour vaincre. S. Thomas, *Sum. throl.,* IIP, q. xu, a. 1. Cf. Heb., iv, 15; xn, 12. — c. C'est une *opinion* dc beaucoup *la plus probable,* que *même de puissance absolue de Dieu* le Christ n'a pu avoir le foyer de la concupiscence. Quelques théologiens, en effet, soutiennent que dans un ordre différent des choses, Dieu, absolument parlant, aurait pu s'unir une humanité douée dc ce foyer de la concupiscence. Ainsi opinent Vasquez, disp. LXI, c. vm, n. 47; De Lugo, disp. XXVI, sect, iv, n. 52; Decanus, c. xn, q. v. Ragusa, *De Incarnatione,* disp. CLV, introduit dans cette opinion une distinction : le Verbe n'aurait pas pu s'unir une humanité douée d'un foyer non éteint et non lié; mais, de puissance absolue de Dieu, il eût pu s'unir une humanité douée d'un foyer non éteint, mais lié. Contre ces nplnions, si peu probables qu'on les doit déclarer improbables, les thomistes, et beaucoup d'autres théologiens, avec eux, cf. Suarez, disp. XXXIV, sect, n, n, 8, enseignent que, de toute façon, et en n'importe quelle hypothèse, Il répugne métaphysiquement que le foyer de la concupiscence se trouve dans le Christ, parce qu'une telle coexistence répugne métaphysiquement à la sainteté substantielle dc Jésus. Voir, pour la dhcosslon de cc point controversé, Suarez, *loc. cil.;* Salmnntlcences, *loc. cit.,* n.55; Gonet, *loc. cil.,* n. 75 sq. Ces deux derniers auteurs résolvent longuement les objections des adversaires dans un paragraphe spécial.

3. *La liberté du Christ.* — La sainteté et l'hnpeccabllité qui en est la conséquence ne suppriment pas, en Jésus-Christ, la liberté. Libre de toute contrainte extérieure dans les déterminations dc sa volonté, l'âme du Christ fut également libre de toute nécessité Interne, l'obligeant à se déterminer dans un sens plutôt que datas un autre. Toutefois une distinction est Ici nécessaire : cette liberté excluant toute nécessité interne, liberté que les théologiens appelle liberté d'indifférence, se subdivise en trois espèces différentes : liberté de *contradiction,* par laquelle nous pouvons agir ou ne pas agir; liberté de *spécification* par laquelle nous pouvons choisir entre tel ou tel acte; liberté de *contrariété,* par laquelle nous pouvons choisir entre le bien et le mal. Le Christ, impeccable et par là même Incapable de commettre le péché, ne pouvait jouir de la liberté de faire le bien ou le mal; mais cette liberté, que Dieu lui-même ne connaît point, n'appartient pas à lu pct fecl Ion dr In liberté ; elle en est plutôt en défaut. Cf. Billot, *De Dro Uno.* th. xxvï, § 2; *Dr Verbo incarnato,* (h xxx. Mais le Christ, comme homme, a possédé très certainement la liberté dc choisir entre des biens différents, et la liberté d'agir ou de ne pas agir. La liberté d'indifférence sur ccs deux points est absolument nécessaire pour mériter, cf. Denzmger-Bannwftrt, n. 1094, et le mérite acquis par le Christ soit pour lui-même, soit pour nous, ne peut pas être mis en doute. Toutefois une grave difficulté surgit Λ propos de h liberté du Christ. Il est au moins un cas où, d'après la suinte Écriture. Dieu paraît avoir Imposé au Christ un précepte formel, celui de mourir pour les hommes. Dans ce cas précis, Jésus ne pouvait •e dérober ft ce précepte sans péché : il ne pouvait donc ni éluder ce précepte en choisissant un .dire mode de •athfactlon, ni se dispenser d'obéir, car, de toute façon Il eût offensé Dieu. Or le Christ n'avait point la liberté d'offenser Dieu. Sendt-11 donc mort sans avoir accepté librement sa mort? Et alors, que devient le mérite u* la Rédemption, c'est-à-dire la Rédemption elle-même. Telle est la question, que Tes théologiens ont coutume d agiter autour du problème de la liberté du Cbrb'. el qu'ils ont. peut-être.compllquée à plaisir.

n) *Lildence dt la liberté humatnr du Christ.* — La volonté humaine de Jésus-Christ même régie et dirigée par la volonté divine, a possédé la liberté d'indlfïérencc nécessaire au mérite. Celte thèse, dans sa teneur générale, et dégagée des explications apportées par la théologie à la liberté humaine du Christ, est *dr fol divine et catholique:* en l'absence dc définition expresse de l'Église sur cc point, nous avens la proposition authentique et très certaine du magistère ordinaire de l'Église, laquelle suffit amplement. Cf. Conc. Vatio, sess. m, c. ut, Dcnzingcr-Bannwart, n. 1792.

a. Lasainte Écriture est sur ce point très afflrmatlve.Le Christ a eu, en plusieurs occasions, la liberté de choisir entre différentes déterminations : Joa., vn, 1; Matth., xxvn, 34, vin, 3. « Il *ne voulait pas* aller en Judée; il *ne voulut pas* boire ; *je le veux,* dit-il, sois guéri, i En second lieu, le Christ a possédé cette liberté qui est requise pour les œuvres louables et méritoires. Il exalte l'obéissance qu'il témoigne à l'égard de son Père : « Je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté dc celui qui m'a envoyé. » Joa., v, 30. Et c'est pour cette obéissance qu'il attend de Dieu sa propre glorification. Joa., xvn, 4, 5. Et il a été vraiment glorifié à cause d'elle, Phil., n, 8-9. Aussi l'auteur dc l'épître aux Hébreux nous le propose comme exemple, en une formule qui atteste derechef sa liberté, quel que soit le sens ft lui donner, Heb., xn, 2. On Ut, en effet, de Jésus : δ αντι τη προκειμένη αὐτω χαρϊ ὑπέμεινεν σταυρόν, *qui proposito sibi gaudio sustinuit crucem.* La glorification lui fut-elle proposée comme récompense de la croix, ou bien Jésus a-t-il choisi la croix de préférence à la gloire? peu importe, la liberté du Christ reste expllctrenient attestée En troisième lieu, enfin, l'Écriture nous atteste que le Christ, en subissant la mort, a été libre; Il a eu le pouvoir de donner sa vie, et ce pouvoir appartenait certainement à sa volonté humaine, seule capable dc recevoir un commandement de Dieu : ‹ Le Père m'aime, parce que *je donne ma nie,* pour la reprendre de nouveau. *Nul ne me Côte, mais je la donne de moi-même; et j'ai le pouvoir de la donner et j'ai le pouvoir de la reprendre;* j'al reçu *ce commandement* de mon Père. » Joa., x, 17-18. Cette liberté du Messie mourant avait déjà été affirmée par Isa c, un, 7, sq.; cf. Act., vm, 32. — *b.* Les *Pères* ne sont pas moins affirmatifs, très spécialement en cc qui concerne la liberté du sacrifice de la croix. Rappelons simplement quelques textes, en renvoyant pour l'ensemble des Pères à Petau, *De incarnatione,* l. ÎX, c. vin, et à Stcntrup, *op. cit.,* th. 1 x x v . « Cc n'est pas par nécessité, mais volontairement, écrit saint Jérôme, que le Christ n subi la croix : n'a-t-il pas dit dans l'Évnngile : « Ne bolral-jc pas le calice que m'a donné mon Père, i /n. *Is,,* c. un, *t.* 7, *P. L.,* t. xxiv, col. 503; cf., c. vu, *t.* 15, col. 110. « Il lui était loisible, dit à son tour saint Jean Chrysostome,de ne rien souffrir, s'il l'avait voulu; H pouvait, s'il l'avait voulu, ne pas subir la croix. · *In Heb.,* c. xn, t. 2. *P. G.,* t. 1 x îh , col. 193. Et encore : « Il lui était permis dc ne point subir les opprobres; Il lui était permis de ne pas souffrir ce qu'il a souffert, s'il n'avait considéré que son Intérêt personnel. Il ne voulut pnsccpendant aglrninsl, mais,considérant ce qui nous était avantageux, H négligea ce qui pouvait le concerner. · *In Rom.,* c. xv, t.3, *P.* G.,t. 1 x ,col. 6 IG « Il est mort, ajoute saint Augustin, *parce qu'il* l'a voulu, *quand* Il l'a voulu et *comme* Il l'a voulu. » *De trinitate,* I. IV, c. xin.n.IG, P.L.,t. xui, col. 898;et. *InJoannem,* tract, c x t x , n. 6, *P. L.,* t. xxxv, col. 1952. A l'unanimité des Pères, s'njoute, comme argument d'autorité, l'unanimité des théologiens.Cf. S.Thomas,*Sum. theol.,* II P. q xvm, a. 1 ; Suarez, disp. XXXVI I,scct.n,n. 1.— *c.* Une première *preuve de raison théntoqtque* s'appuie sur une double prémisse de (o|. Toiit d'abord, il est do fol que Jésu·» nous a *mérité* le salut et le concile de Trente ne cesse d'exalter la valeur de ces mérites Immenses et d'une efficacité universelle. Conc. Trid.

less., v, can. 3; scss. vi, c. in, xvi; can. 10, 32; Dcnzingcr-Bannwart, n. 790, 799» 800, 809, 810, 820, 842. Ensuite, il est également de foi, contre Jansénius, que *L· mérite requiert la liberté,* l'exemption non seulement dc toute violence et dc toute coulinlnte extérieures, mais encore de toute nécessité intérieure. Denzinger-Bnnnwart, n. 1091. Donc, — et cette conclusion Immédiate de deux prémisses qui sont de foil ne peut être qu'une vérité de fol — le Christ, comme homme, est libre, puisque, comme tel, Il nous a mérité le salut. — Une seconde preuve dc raison théologiquc s'appuie sur les décisions dogmatiques des conciles alllrnuint que Jésus-Christ a pris une nature humaine complète» el très particulièrement sur les décbiçus du 111· concile dc Constantinople contre le monuthélisme. Voir Constantinople *(1119 concile de),* t. in, col. 1268. S'il y a en Jésus-Christ deux natures, le divine el l'humaine, deux volontés naturelles, celle de Dieu, celle de l'homme, il y a également deux libertés qui sont la propriété dc la volonté divine et dc la volonté humaine» la liberté de Dieu et la liberté de l'homme. Dc ces deux libertés, il faut répéter cc que le concile affirme des deux volontés : « elles sont sans division, sans confusion, sans opposition, car ll n'y a pas de contrariété » en elles; mais elles sont. N'a-t-il pas fallu, pour reprendre l'argument sotérlologlque proposé par les Pères contre Apollinaire, que le Christ prtt notre liberté, afin dc la guérir, afin dc le sauver? Cf. S. Jean Damascène, *Dc /Ide orthodoxa,* 1. Ill, η. 14, *P. G.,* t. xav, col. 1012. Voir Legrand, op. *cit.,* dissert. IX, a. 3. concl. 1; Franzellu, *De Verbo incarnato,* th. xuv, § 1; Peach, op. ci/., prop, xxv, et surtout Janssens, *De Deo-Homine,* 1.1, p 670-675.

b) Conciliation de la liberté du Christ aoec le précepte de mourir imposé par Dieu. — Nous avons exposé tout à l'heure la difficulté, Il nous reste Λ préciser ici le point précis nù semble se concentrer cette difficulté, avant d'aborder l'énoncé des diverses solutions proposées.

a. Point précis de la difficulté —Nous avons énuméré plus haut, col. 1290, trois causes de l'impcccabllité du Christ, la plénitude de la grâce, la vision intuitive, l'union hypostatique. Or ni la première, ni la troisième dc ces causes ne peuvent apporter dc sérieuse dllhculté dans le problème présent. La plénitude dc grâces, en premier Heu, ne supprime pas le jeu normal des facultés naturelles, car la grâce ne supprime pas ia nature; elle ne fait, lorsqu'elle est possédée dans sa plénitude comme par l'âme du Christ, que corriger les défauts cl les Imperfections delà nature; or lu liberté d'indifférence,quant à l'exerclceelù la spécification de l'acte, est, au contraire» une véritable perfection dc la nature. Lu grâce ne peut donc que respecter et accroître cette perfection. En second lieu l'union hypostatique; soumettant à l'emprise de la divinité l'humanité sainte du Sauveur, a rendu celle-ci impeccable sans lui enlever sa liberté. L'humanité du Sauveur était impeccable, de cc chef, parce que In motion divine elllcacc orientait toujours sa volonté libre dans le sens du bien; mais cette motion efficace respecte, on le sait, I» liberté humaine. Jésus-Christ était, en vertu dc sa sainteté substantielle couronnée par la sainteté nccldentelle, semblable à un homme confit me en grâce, à qui Dieu aurait décrété, tout en le laissant libre, de lui faire toujours éviter le péché, en lui donnant toujours le concours convenable pour que le péché fût effectivement évité Un tel homme serait Impeccable ; et cependant libre. La différence entre un teint confirmé en grâce cl Notre-Selgneur Jésus-Christ, au point | de vue qui nous occupe, consisterait uniquement en ce que, pour le juste confirmé en grâce, cette confirmation est un pur effet de la bonté toute gratuite de | Dieu, tandis que lame dc Jésus-Christ, A caus dc son union hypostallquc avec le Verbe, avait un droit ; rigoureux à cette confirmation. L'homme juste» confirmé en grâce, n'est Impeccable qu'extrlnsèquement, c'csl-A-dire par suite de la grâce efficace que Dieu *veut bien* miséricordieusement lui accorder d'une façon continuelle l Jésus-Christ, est Impeccable *intrinsèquement,* c'est-à-dlrc, en vertu même des exigences de *sa personne, dans* laquelle la divinité ne peut être unie â une humanité pécheresse. Voir sur Γimpeccabilité antécédente extrinsèque et Intrinsèque, Impeccability, col. 1265, sq. t Les justes confirmés en grâce, considérés en eux-mêmes, et abstraction faite du secours efficace que leur donne Dieu, — *sensu dioiso* — restent toujours absolument parlant faillibles, quoique considérés sous l'influence du secours efficace» ils ne pui^en1 pécher, le Christ, comme tel, doit posséder dans sa divinité cette direction Infaillible qui lui est connaturelie et, par rapport à sa personne. Intrinsèque : on ne peut, dès lors qu'on parle du Christ, concevoir le « sens divisé », dont nous parlions à propos des confirmations en grâce, et donc, purement et simplement le Christ est Impeccable. Suarez, disp. XXXVII, seek 3, n. 23. Cf. Billot, *De Verbo incarnato,* th. χχιχ. Qu'on explique la motion efficace dans le sens du concours simultané, de la prémolion physique dirigée par la science moyenne, de la prédétermination physique» peu Importe : l'impeccabllité qu elle entraîne en Jésus-Christ implique la liberté de la volonté humaine du Sauveur, bien loin qu'elle la détruise. La vraie difficulté vient dc la vision Intuitive, laquelle, à un double titre, lie la volonté créée et béatifiée au bien suprême qui est Dieu el à tout bien créé qui est en relation *nécessaire* avec ce bien Incréé. Voir Impeccability, col. 1275-1277. Tout d'abord, en effet, la volonté béatifiée s'attache comme à sa fin dernière et se fixe d'une manière irrévocable au bien suprême que In vision intuitive lui fait connaître et saisir en lui-même; et cc bien suprême ainsi Irrévocablement possédé devient la règle de tous les choix et de toutes les déterminations de lu volonté. SI donc un bien créé est présenté à la volonté béatifiée comme en relation nécessaire avec le bien suprême, soit parce que cette relation est dans la nature même des choses, soit parce que la volonté divine établit cette relation, la volonté béatifiée sera *nécessitée* à ce bien, tout comme elle est nécessitée au bien suprême. Ensuite, la volonté béat idée s'attache au bien suprême, un acte toujours présent, et dont l'éternité participée est la mesure Cet acte est, par là même, irrévocable et définitif Et tout bien créé qui est en relation nécessaire avec la loi suprême tombe également sous le choix définitif et irrévocable de la volonté Voir Intuitive *(vision),* col. 2390. Donc, si Jésus a vraiment reçu de Dieu son Père le commandement formel de mourir, et de mourir sur ia croix, ce sacrifice semble bien être, de par la volonté de Dieu, en relation nécessaire avec le bien suprême auquel la volonté béatifiée du Christ était Irrévocablement et définitivement fixée. Donc la vision intuitive *nécessitait* sa volonté â l'accomplissement de cc sacrifice. Tel est le point précis de la difficulté. Comment le résoudre?

b. Principes certains d'après lesquels doivent être exclues les explications très certainement fausses. — Remarquons tout d'abord que si nous ne voyions pas comment concilier la liberté et l'impeccabilité duns le Christ, nous devrions cependant admettre ces deux vérités indubitables. De plus, l'existence de la vision intuitive dans l'âme dc Jésus doit être, pour le même motif, fortement aflinnée; cette vérité ne supporte aucune négation, aucune diminution. Enfin, c'cst la volonté *humaine* de Jésus-Christ qui a librement accepté la mort et par IA posé un acte méritoire du salut des hommes» Ces quatre vérités indubitables nous perinettcnl d'éliminer, sans même les discuter,

un certain nombre de théories, les unes simplement fausses et insuffisantes, les autres confinant à la témérité et à l'erreur, ou même à l'hérésie. — a) Fausse et insuffisante l'explication de saint Anselme rapportant à la volonté *divine* la liberté et le mérite du sacrifice de la croix : « Dieu, par un libre choix, s'est fait homme et a voulu mourir, et parce qu'en Jésus-Christ le même suppôt est Dieu et homme, cette personne (qui est le Christ)a voulu librement mourir. »Cur *Deux homo,* I. II, c. xvn, *P. L.,* t. clvui, col. 419 sq.— β) Erronée et proche de l'hérésie, l'explication des Jansénistes, selon laquelle le Christ aurait subi la mort volontairement mais nécessairement, la nécessité n'excluant pas le mérite. Cf Platel, *Tractatus de incarnatione,* n. 317. —γ) Fausse cl erronée, l'explication d'un certain nombre de théologiens du siècle dernier, niant purement et simplement l'existence de la vision Intuitive de Jésus-Christ. Gûnthcr, *Vorschule der specululiven Théologie,* t. n,p. 295 et les gunthérlens, auxquels il convient d'ajouter Klce, Laurent, Mgr Bougaud, Knittcl, IIci mann Schell. Cf. Ch. Pesch., *op. cil.,* n. 242. — 8) Téméraire ct proche de l'erreur, l'explication qui a séduit Jadis d'excellents théologiens comme, M. Cano, *De locis theologicis,* l. XII, c. xm. in fine; Grégoire de Valencia, *De incarnatione,* disp. I, q. ix, puncl. 2; Salmeron, *Commentar.* X, tract, xj; Maldonat, *In Matth.,* c. xxvi, t. 37. Cette explication donnée pour concilier les souffrances de In passion avec la béatitude qu'entraîne la vision intuitive, consiste ù affirmer qu'au moment de la passion la vision béatlflque a subi comme un ralentissement ou une suspension dans l .'iinc du Christ, ou que du moins son effet ne s'y est plus fait sentir. Cf. Janssens, *De Deo-Homine,* t. n. p 7U0. Par une semblable suspension de la vision Intuitive, on pense expliquer la liberté du Christ. Sur l'impossibilité absolue d'une telle suspension soit de la vision, soit de ses effets, voir Intuitive *(vision),* col. 2391. De cette explication doit être rapprochée celle qui n'admet, dans le Christ,à la fois*comprehensor* et *viator,* qu'une vision intuit ve atténuée, cn raison de Pétai de voie dans lequel sc trouve le Christ Mais qu'est-cc que cctte vision intuitive atténuée? — En bref, il faut admettre dans le Christ ct rimpcccabllité et la vision intuitive, complète et sans atténuation, ct la liberté d'indifférence, capable de mérite. Toutes les divergences d'opinion portent donc ou sur l'exlstciice du précepte ou sur l'objet de la liberté du Christ.

c Les solutions probables. — Il serait difficile de trouver dans les gra.ids théologiens du xm· siècle une Indication ferme. Chaque système prétend y trouver scs piécurseurs et scs patrons. On cite les noms d'Alcri le Grand, de saint Thomas, de saint Bonaventure, cl d'autres encore. Saint Thomas sc contente d'affirmer la liberté du Christ ct son obéissance aux Inspirations, au précepte du Père. Cf. *Sum. lheol.,* III·, q. xlvii, a. 3. ad 3om; *In IV Sent.,* l. Ill, dist XVIH, q. i, a. 5; *In epist. ad Horn.,* v, vi, lect. vin. D'autres passages sont plus difficiles à Interpréter, par exemple. *In IV Sent.,* I. Ill, dist. XVIII, q. t. a.2, ad 5«"»; *Sum. theol..* Ill .q. xvm, a. 4. ad 3U«:*De veritate,* q. xxix, a. 6. Sur l'opinion de salut Thomas, voir Pesch, *op. cit.,* n. 319, note-.Saint Bonaventure anirme — ce que tout le inonde accepte, — que la détermination de la volonté du Chrht, en raison de son Impcccabilité, n'empêchait pas sa liberté, et indique la solution de la difficulté en rappelant que le Christ a mérité par les actes, non du compréhenseur, mais de l'homme encore dans l'état de vole. *Jn IV sent.,* I. Ill, dist. XVIII, a 1, q. n, •d 1u®, ad 2™, ad 5<un. Le* systèmes bien accusés *onl postérieurs.

3) *Première solution · Jésus-Christ a reçu de Dieu un précepte véritable relancement à la mort sur la croix; il a obéi et, nonobstant la vision intuitive, son obéissance a été parfaitement libre.* — a. *Exposé.* — Celte solution a le grand avantage de conserver Intégralement tous les éléments du problème. Elle admet, d'une part la réalité du précepte, ct d'autre part, la liberté cl l'obéissmicc du Christ. Elle est la solution de tou·, les thomistes de la famille dominicaine, cf. Gonct, dhp, XXI, n. 3, § 3, n. 83. des théologiens de Salamanque, disp. XXVII; ct de nombre de molinlstes, en premier Heu de Mollnn lui-même, *Concordiu,* disp. LUI, memb. iv,nd ffnem; *In p.Sum.S, Thonur,* q. exiv, a, 3, disp. V11l ; de Lesslus, *In 11l p. Sum S. Thoms,* q. xvm, a. 4 ; de Becanus, *Theologia scholastica,* II. tract, iv, *De gratia,* c. v, q. 1; du B. Bellarmin,Dt *justificatione,* L V, c. 11. Elle est bien exposée de nos jours, du côté thomiste, par le P. Hugon, *De Verbo incarnato,* q. xi, a. 3, cl, du côté inoliniste, par le P. Pesch, *De Verbo incarnato,* prop. χχvι. Nous avons déjà rappelé plus haut que l'union hypostatïque, considérée comme source de l'impcccabilité, n'était pas un obstacle à la liberté, soit qu'on explique celle-ci par les décrets prédéterminants des thomistes, soit qu'on lui donne comme explication dernière la science des conditionnels de Molina. Au « sens composé » de la motion efficace, le Christ n'a pu pécher; mais « au sens divisé » de cette motion,il a pu pécher,possédant la nature humaine qui, considérée dans ses facultés naturelles, peut défaillir. Partant,il esl demeuré libre. On conçoit donc, que, sc plaçant à ce point de vue, un excellent thomiste écrive : La difficulté n'est pas autre ici que la difficulté générale de concilier la liberté créée avec la picsclcnce éternelle ct aver le concours divin. De même que le décret prédéterminant porté de toute éternité ne nuit en rien à la contingence de l'acte qui se produira dans le temps, de meme que la liberté demeure Intacte sous l'influence delà motion divine; ainsi le précepte du Père ne rend point fatale l'obéissance du Christ ct la grâce, toujours efficace cn lui bien loin de gêner la volonté, assure et produit les actes parfaitement libres ct méritoires. L'union hypostatïque entraîne pour l'âme cette plénitude de grâce habituelle ou actuelle qui se soumet toutes les puissances et exclut le péché; elle garantit pour chacun des actes humains une motion infaillible qui les rend parfaits... Ainsi donc, cn Jésus-Christ, le *pouvoir* radical de ne pas mourir ou de ne pas poser un tel acte existait véritablement, c'est seulement le *fail* de ne pas mourir ou de ne pas opérer qui ne s'est pas réalisé et qui, vu le plan divin, ne devait pas sc réaliser· La liberté esl donc demeurée Intacte dans le Sauveur, comme j'avais l'entière faculté de m'asseoir à tel moment, bien que le *fait* n'ait pu avoir Heu que parce que je me suis trouvé en marche à ce même Instant. La prédestination et la grâce efficace tout en laissant la puissance entière, assuraient infailliblement que le fait ne se produirait pas, comme Il esl arrivé Infailliblement que je n'al pas été assis à cette heure de rna journée ·. Hugon, *Le mijslère de ΓIncarnation,* p. 300-301. Les molinlstes diffèrent d'expressions avec les thomistes : Ils rejettent l'explication du • sens divisé » et du « sens composé », ct lui substituent la prescience des futurities, mais la solution reste substantiellement la même, ct revient à dire que le problème de la liberté du Christ n'est qu'un aspect particulier du problème plus général de la liberté humaine sous la motion divine efficace. Cf. Pesch, *op. cit.,* n. 329 ct 342. Pour le détail des explications thomistes on consultem Gonct, disp. XXI, a. 3, f 4; Biliuart, dissert. XVIII, j *2; ct Snlmanllccnces, *toc. cit.* — *$. Critique.*— La vraie difficulté n'est pas où veulent la voir les thomistes,cf. Gonct, *lac. cit.,* n. 93, dans la conclllalion du régime d'Impcccabiffté imposé par l'union hypostatïque à la volonté humaine avec la liberté du Christ; d'excellents théologiens, qui ont

combattu ia solution thomiste, concèdent que cette conciliation n'a rien de bien ardu, *non mihi videtur, expedilu ardua,* écrit Théophile Haynaud, *Christus Deus Homo,* l. IV, sect, u, c. vt, n. 388. Et Suarez est pleinement d'accord sur ce point avec les thomistes et Molina. Disp XXXVII, sect, n, n. 23. La difficulté proprement dite Vient de la vision Intuitive; les giands thomistes affectent de la résoudre en quelques mots, Gonct, *toc. cil.,* n. 100; Billuart, *loc. cit.,* § 3; Salmanlicenses, *toc. cit.,* n. 53. Le P. Hugon, soit dans son *De Verbo Incarnato,* snlt dans *Le mystère de l'incarnation,* ne la mentionne même pas. Et pourtant c'est là tout le nœud de la question : Et « en effet, écrit le cardinal Billot, l'impccuabilité du Christ n'avait pas sa cause uniquement dans l'union hypostatïque et — cc qui cn est la conséquence — le gouvernement de la volonté humaine par la divinité; elle avait également sa source dans la condition d? « compréhenseur », dont la volonté est physiquement déterminée à l'amour du souverain bien ct, par conséquent, physiquement incapable de produire un acte quelconque répugnant à cet ainuur. La volonté de celui qui volt Dieu en lui même aime en effet nécessairement tout bien nécessairement ordonné vers Dieu, exactement comme la volonté de celui qui ne volt pas Dieu dans son essence, aime nécessairement tout cc qu'elle aime, sous la raison commune du bien cn général, la seule qu'elle atteigne... Ainsi, supposé que Dieu ait porté un précepte formel, le compréhenseur voudra nécessairement l'objet de cc précepte cn tant précisément qu'il est imposé par Dieu : par le fait de cc commandement, tout bien opposé n'est plus capable d'être rapporté à Dieu cl, s'il s'agit d'un précepte grave, tout bien opposé revêt un caractère nettement contraire et devient cn réalité un mal Billot, *De Verbo incarnato,* th. χχιχ. A celte objection, plusieurs réponses ont été tentées. Dans le camp thomiste, les opinions sont partagées. Les uns, avec Capréolus, Silvestre de Ferraro, Medina, D. Solo, Jean de Saint-Thomas, Contcnson, distinguent cn Jésus-Christ deux amours de Dieu, l'un el l'autre ayant pour objet la bonté divine considérée cn sol ct recherchée pour elle-même, l'un, réglé par la vision béatilique el par conséquent nécessaire, l'autre, réglé par la science infuse, cl par conséquent libre. Dans son *Manuel thomiste,* Gonct indique cctte solution comme probable. A celte première réponse, le cardinal Billot réplique par une fin de non-recevoir. · Cctte distinction dit-il, est vaine, car en réalité qu'un homme soil attaché avec un seul lien, il ne pourra être réputé libre, bleu qu'il ne soit pas attaché avec deux ou trois autres liens; il n'est, cn effet, besoin pour l'ai tacher que d'un seul lien, si ce seul lien exerce toujours son action. Or la science bienheureuse exerce toujours son action sur l'âme du coinpréhenseur ct lixc la volonté divine d'une façon nécessaire dans l'amour divin, avec lequel n'est compatible aucun péché ». La réplique de l'éminent théologien semble, au premier abord, irréfutable. On peut toutefois sc demander si elle lient suffisamment compte de l'état *exceptionnel* dans lequel se trouvait, cn Jdsus-Chrlsl, l'homme *à la /ois voyageur et compréhenseur.* Nous sommes évidemment en face du mystère — le mystère de Jésus-Christ — mais, bien qur Jésus ait joui, dès le premier instant de son existence, de la vision Intuitive, on peut se demander si l'état de vole, dans lequel il se trouvait également, ne s'étendait pas aux opérations par lesquelles il devait mériter notre salut. El ʌ celte question la réponse ne saurait être douteuse. On la trouvera chez le cardinal Billot lulmème, th. XXIV, note. édit, de >912. p. 285-286. Expliquant que le Christ doit être dit · voyageur » quant nu corps et · compréhenseur » quant ʌ l âme, le cardinal ajoute : · Celle affirmation peut être comprise dans un sens faux el comprise dans un sens vrai. Ce serait une erreur de croire que seul le corps et non pas l'âme a été le sujet des privations ct des opérations propres au Christ voyageur. En effet, la passlbllité appartenait au Christ voyageur, et cependant le sujet de celtepasslbllité n'étalt pas seulement le corps; et pareillement les opérations par lesquelles Je Christ a mérité et satisfait étaient, sans aucun doute, les opérations de l'état de vole, puisque cet état est requis pour le mérite et la satisfaction. Et cependant. — c'est l'évidence même, — ces opérations appartenaient plus encore à l'âme qu'au corps. La vérité consista donc â dire que tous les défauts, toutes les conditions appartenant à l'état de voie, avaient leur racine, leur cause non pas précisément dans l'âme, mais dans le corps, c'est-à-dire dans cette chair mortelle el passible par lequelle le Christ a pleinement participé à notre nature. » Il ne faut donc pas raisonner comme si l'âme tout entière et dans toutes ses opérations était, en Jésus-Christ, réglée par les Jois prop! es aux compréhenseurs. Le Christ a une psychologie spéciale et unique. Nous n'en pouvons découvrir les lois profondes ct cachées, mais nous les pouvons soupçonner et peut-être la vérité se trouve-t-elle dans la formule thomiste, suffisamment Indiquée par saint Thomas lui-même : • Le Christ n'a pas mérité par la charité qu'il avait en tant que compréhenseur, mais par celle qu'il avait, comme voyageur. Car ll fut à la fol* voyageur et compréhenseur. Mais maintenant qu'il n'est plus dans l'état de vole, il ne peut plus mériter. »Sum. *theoL,* IIP, q. xix, a. 3, ad (αα.

Une deuxième solution thomiste distingue dans le même acte d'amour deux objets, l'un, la divine bonté considérée cn sol cl cn tant qu'elle est la raison d'aimer Dieu et ses perfections nécessaires; l'autre, la divine bonté considérée comme raison d'aimer les créatures, avec lesquelles celle divine bonté n'est pas cn connexion nécessaire. Envisagé sous le premier aspect. l'acte d'amour est *nécessaire;* sous le second, il rq *ibre.* C'est ainsi que l'amour que Dieu a de lul-mênic est nécessaire, et que l'amour qu'il a pour les créatures reste libre, quoique ce soit le même amour. C'est la solution de Nazario, Alvarès, Araujo, cl, parmi les grands thomistes, de Gonel, dans le *Clypeus,* de Jean de Saint-Thomas et des Salmantlccnses. Il semble bien que cette réponse soit insuffisante car quelle comparaison établir entre l'amour que Dieu a de lui-même et des créatures et dont la liberté relativement aux créatures trouve une raison d'etre dans la transcendance Infinie de tout cc qui est Dieu ou appartient à Dieu, ct l'amour humain du Christ, nécessairement fini cl soumis aux lois qui régissent les opérations des créatures? Voir la discussion dans Gonct, *loc. ciL·,* n. 106; dans Billuart, dissert. XVIII, a. 4, $ 3 ; Jean de S. Thomas, *De incamaîione,* c. vix, disp. XVII, a. 3, n. 10-19; Salmanlicenses, disp. XXVII, n 53.

La réponse des scotistcs est plus simple En principe. ils admettent la réponse thomiste de la double condition du Christ voyageur et compréhenseur. Scot, *In IV Sent..* l. Ill dist. XV111, q. 7, n. 9. Mais, ʌ la difficulté tirée de la vision intuitive. Ils répondent purement el simplement que l'amour béatiffque est sans doute nécessaire, prnee que la Providence divine agit de telle façon que les bienheureux persévèrent en cet amour; mais ll respecte la liberté de la volonté dont il procède. Et la raison de celte assertion, c'est que le principe de l'impeccabillté des élus est extrinsèque cl non Intrinsèque à la volonté béatiffée. Voir iMPHCCAmuTÉ, col. 1276 Mais cette théorie semble bien dénuée de toute probabilité. De plus, il faudrait dire, dans cette opinion, que le Christ a mérité d'une manière différente des autres hommes, car les actes des autres hommes parvenus à la béatitude me sont

plus méritoires. J) faudrait dire que par un privilège spécial — quelle que soit d'ailleurs la nature de ce privilège — les œuvres du Christ ont été méritoires. Cf. Faber (Le Fèvre), *In IV Sent.,* I. Ill, disL XVIII, *disp.* XLIV. n.8,26.

Les molinlstes reprennent, en général, la première solution thomiste, en la précisant quelque peu. Ils parlent de ce principe que l'âme du Christ était éclairée d'une double connaissance, la connaissance propre au compréhenseur, vision Intuitive ct la connaissance propre au voyageur connaissance infuse *(per accidens)* et surtout expérimentale. A cette douille source de connaissances, devait correspondre une double série d'actes de volonté. Par la connaissance propre au voyageur, le Christ avait conscience du bien consistant dans l'obéissance duc à Dieu, et cette obéissance ne lui apparaissait pas comme un bien absolu sans mélange du mal. Le précepte de souffrir ct de mourir ne lui laissait-il pas entrevoir les maux très graves qu'il devait subir? Il n'y a donc pas de doute que la volonté humaine du Christ, considérée en dehors de l'influence de la vision intuitive, fût libre de remplir le précepte imposé par Dieu. Or, la vision intuitive n'est pas une perfection constituant ou affectant Intrinsèquement l'acte de la volonté du Christ *voyageur :* sur le Christ ainsi considéré, elle n'agit qu'extrinsèquement et par vole de répercussion. Ne pourralt-on pas admettre que l'intlucnce de la vision Intuitive, quoique excluant connaturellcrnent tout acte opposé Λ la béatitude, pourrait cependant, *pour tel effet déterminé,* être tempérée de telle sorte que tout son effet connature! ne sc produisit pas? Cf. Pesch, *op, cit,,* n. 334, citant Suarez, disp. XXXIV, sect, iv, n. 7; De *gratta,* LXII, c. xv, n. 18; *In Sam. S. Thomæ,* Molina, *Concordia,* q. χιν, 1. 13, disp LUI, memb. 4; Tolet, IIP, q. xtx. a. 4, concl. 5; Phitcl, *Dr incarnatione,* n. 335. Comme confirmation de cette hypothèse on peut apporter la coexistence, dans l'âme bienheureuse du Christ, de la souveraine jouissance el de la tristesse causée par l'appréhension des souffrances, et par la souffiance elle-même. On pourrait également Invoquer l'opinion admise par bon nombre d'auteurs que,chez les bienheureux, Dieu pourrait, s'il le voulait, unir Λ la vision Intuitive In liberté. Toutefois cette opinion de F*nalda, *De ente siipernaturali,* I. IV, disp. LXXVll, sect, ni, n. 23, cf. n. 41 est trop discutée et discutable pour fournir un point d'appui vraiment sérieux,

β) Deuxième *solution : il* n'y et *pus eu de précepte formel imposé au Christ par Dieu son Père,* — a. Exposé. — Le Père n'a pas imposé nu Christ un précepte rigoureux, mais simplement manifesté un désir, auquel Jésus s'est soumis de lui-même ct qu'il aurait pu, sans aucune faute, ne pas accepter. Le précepte dont parle Notre-Scigneur Jésus-Christ ne peut pas être un précepte rigoureux, car le Christ ne serait plus alors libre d'obéir · Il s'agit donc uniquement d'une complaisance divine. d'un bon plnlsir divin proposé au Christ, de telle sorte qu'un autre mode de Rédemption eût été, lui aussi, infiniment agréable è Dieu si le Christ l'eût préférée. Parce que ce précepte s'adressait à la volonté *libre* du Sauveur, il ne pouvait être un précepte rigoureux, porté sous peine de péché. La loi Qortile par IHeu le Père relativement â la mort de son FUs doit respecter les conditions de la moralité Or nulle moralité n'est possible lΛ où la volonté est déterminée naturellement *ad unum.* En réalité, les partisan* du précepte rigoureux détruisent, relativement à l'obéissance du Christ, In vraie notion de la loi qui paraît être portée par le Père. Cette thèse générale revêt divers aspects particuliers. — En premier Ueu, il faut signaler la thèse de Peton, reprise par Franzelln Cette thèse se contente de ΓαiΙιτηιαiΙοη générale qu'on vient de reproduire. Toutefois Il faut en préciser les points principaux, il n'y n pas en Dieu de volonté *absolue antécédente* relntivemi nt à la mort du Christ. C'est parce que le Christ, connaissant It *dés,r* du Père, choisit librement, comme mode dt rédemption, la mort sur la croix, que *conséquemment* à ce libre choix, prévu par Dieu de toute éternité, la volonté *conditionnelle antécédente* de Dieu sc transforme en volonté *absolue conséquente,* Franzclln, De *Verbo incarnato,* Rome, 1874, p. 443. Mais, même dan» ccttc volonté absolue conséquente, il n'y a pas de précepte proprement dit : il n'y n que l'acte par lequel Dieu veut que le Christ rachète le genre humain par cette manifestation très particulière de son amour pour Lui et pour les hommes. — On rapproche nrdlnalrement de la thèse de Pclau et de Franzclln celle du cardinal Billot, *De Verbo incarnato,* th. xxx. Pour tant le cardinal se défend d'avoir repris l'opinion de Franzclln, *op, cil.,* édit, de 1912, p. 320-321. note. Il commence par rappeler que Dieu peut vouloir, d'une *volonté absolue el antécédente de bon plaisir,* qu'une créature agisse en tel sens, sans cependant lui imposer cette détermination par un précepte formel. Le précepte, en effet, se rattache à la *volonté dite dt signe* et n'implique par lui-même qu'une chose, c'est que la créature est moralement obligée d'accomplir la chose imposée par le précepte : ce qui ne signifie pas que cette chose arrivera,car la créature peut désobéir. Or Dieu, d'une volonté de bon plaisir absolue, voulait la rédemption du genre humain par la mort satlsfactolre du Christ en croix, ainsi que l'attestent les textes de l'Écrlturc. Aussi le bon plaisir de Dieu, était que non seulement le Christ souffrît, mais qu'il souffrît d'une façon méritoire, donc en pleine liberté et dégagé de toute contrainte ct de toute nécessité naturelle. Il était donc impossible que la volonté de bon plaisir de Dieu fût manifestée comme un précepte Imposant au Christ l'obligation de la croix. Car ainsi le Christ aurait été, sinon contraint, du moins soumis à la nécessité physique de subir la mort sur la croix : or, cela répugne à sa liberté. C'est pourquoi la volonté de bon plaisir relative Λ la mort sur la croix devait exclure la volonté d'obliger le Christ Λ cette Immolation, de même qu'elle excluait la volonté de déterminer les Juifs nu déicide qn'lls commirent (ct tout le monde accepte cc dernier point); mais Dieu, dans sa Providence éternelle, a disposé ct voulu l'ordre dans lequel d'avance Il savait que les Juifs, poussés par leur propre malice, mettraient ù mort le Christ, ct que le Christ, connaissant In volonté du bon plaisir de Dieu, s'y conformerait librement Et dans ce but, â la passion du Sauveur, laquelle devait Infailliblement sc produire, furent disposées par Dieu des causes contingentes, absolument libres,sans qu'aucun précepte formel vînt soumettre la volonté du Christ compréhcnseur â la nécessité d'obéir. Billot, *toc. cit.* On le volt î Il serait absolument Injuste d'identifier la position de Billot et celle de Franzclln. Cette dernière n'a rien de commun avec ta position thomiste; celle-Iά, tout en niant le précepte formel, admet en Dieu, antérieurement Λ l'acceptation du Christ, une volonté absolue de Dieu relativement A la mort en croix du Sauveur; tout le problème sc trouve ainsi réduit Λ l'accord de la volonté divine et de la liberté humaine, ce qui est tout ὐ fnlt le point de vue thomiste.

β. *Critique* — A-t-on bien le droit de nier l'existence d'un précepte formel porté par Dieu le Père relativement au salut du genre humain par la mort du Sauveur sur la Croix? La grosse difficulté, l'unique dlfflcolté réelle, dans l'optnlon de Franzclln et dans celle de BIlJol. c'est l'autorlti de l'fccrltnre. Les mots êvrfe.Xro, ἐντολή. dont Jéius i· sert pour «mruier le précepte

porté par le Père, Joa., xiv, 31, doivent être détournés de leur sens propre. Ccs termes sont toujours dans le Nouveau Testament les termes techniques pour désigner les commandements divins proprement dits. Cf. Matth., v, 19; xxn, 36, etc.; or c'est un commandement de ce genre que Jésus a reçu relativement à la mort qu'il doit subir. Joa., x, 18; xiv, 31. En obéissant ù ce commandement, le Christ cherche, non sa volonté, mal· la volonté de celui qui l'a envoyé, Joa., v, 30; xvn, 4; Matth., xxvi, 39, Joa., xv, 10. Au contraire, dans l'Écrilure, *jamais* le mot ἐντολή n'esl pris en un sens impropre. Les textes de Matth., xix, 7 cl Marc., x, 3, à propos du *libellus repudii,* que Moïse a · commandé » de donner à la femme adultère, n'infirment en rien la portée de la remarque précédente; le contexte suffit à rétablir le sens de ces textes; le commandement de Moïse consiste à ne renvoyer les femmes que par le *libellus repudii; maïs* le *libellus* lui-même est le résultat d'une simple tolérance qu'il ne faut pas confondre avec le commandement. Cf. Pesch, *op. cit.,* n. 338-339. Franzclln invoque également d'autres textes, mais dont le sens est très incertain, H Bcg., xvï, 10, 11; Ps. 1 x v iî, 29; Marc., vu, 36. — Pelau trouve facilement parmi les autorités palristlqucs qu'il Invoque de solides arguments pour étayer sa thèse. *De incarnatione,* I. IX, c. vin, n. G, sq. Cf. Stentrup, *op. cit.,* p. 1204 sq. Il cite notamment saint Jean Chrysostome, saint Cyrille d'Alexandrie, Théodore!, Théophylacte, (Ecuménius, et on peut ajouter saint Anselme, *Meditationes,* xi, *De redemptore, P. L.,* t. CLViii, col. 764. Mais les partisans du précepte rigoureux font observer que les autorités alléguées n'ont pas le sens et la portée qu'on leur prête. Les Pèrenient simplement, contre les ariens qui veulent rendre le Fils inférieur au Père, que le Christ *comme Dieu* ait A recevoir des préceptes du Père, et Ils affirment en conséquence que nul précepte n'a été imposé contre sa volonté ct surtout avec menace de châtiment. Il ne s'agit pas, dans la pensée des Pères, de concilier la liberté du Christ et son impcccabifité, mais de réfuter l'arianisme. Nous serions donc, en invoquant l'autorité des Pères en l'espèce, hors de la question. Quoi qu'il en soit, l'autorité des Pères est cependant suffisante pour prouver que le sens du terme ἐντολή n'est pas tellement certain et absolu qu'on ne puisse adopter l'opinion qui conteste l'existence d'un précepte rigoureux.— On fait une dernière objection A l'opinion de Pet au, de Frnnzelln,de Billot :c*cst qu'elle est, en théologie, d'invention assez récente. A son époque, lo cardinal do Lugo l'appelle une opinion ‹ singulière », *De incarnatione,* disp. XXVI, sect, vm, n. 100. Et, de fait, ccttc opinion ne semble avoir rallié de très nombreux partisans que postérieurement : au temps du P. Antoine Mnyr, elle ne méritait plus la qualification donnée par De Lugo; Mayr, *Cursus theologicus,* Ingolstat, 1732, tract. IX, p, 504. Cependant Gonet, *toc. cit.,* n. 57, lui donne comme pieiniers défenseurs Albert le Grand, Pierre de la Palu, Dcnys le Chartreux. Franzelin invoque l'autorité de Lorca, de Vitoria, au témoignage de M dîna, de Salmeron, de Hibera, de Velasquez. Mais ce qui n fait sa fortune, c'est, sans contredit, le patronage de Pctau, *loc. cit.,* de Pallo vlclnl, *Cursus theologicus. De incarnatione,* c. vm; d'Esparza, *id.,* q. xxxn; de Plate), /</., c. vn, n. 330 ct plus près de nous dTlolzclau (Theologia Wlrccburgcnsium), de Franzclln ct de Stentrup, *De Verbo incarnato,* I, th. 1 x x v j, p. 1201 sq. Pour maintenir au Christ le mérite d'une vraie obéissance, ccs auteurs ne manquent pas d'en appeler Λ saint Thomas, *Sum theol.,* II· 11®, q. αν, a 2 : « l'obéissance est d'autant plus prompte qu'elle prévient le commandement exprès du supérieur, en obéissant A la simple Intelligence de ce commandement non encore exprimé.» Ci. a. 5, ad 3ar*. Sous la forme que lui a donné le cardinal Billot, cette théorie pent se réclamer dn patronage de Suarez, disp. XXXVil, sect, rv, n. 9. L'opinion de Suarez semble être méconnue de nombre d'auteurs qui ont écrit sur la question. Tantôt on la rattache à l'opinion thomiste; cf. L. Grimai, *Jésus· Christ étudié et médité,* Paris, 1910, p. 199; Tanquerey, *De Verbo incarnato,* η. 1098; tantôt on fail de Suarez un précurseur de Tournély; cf. L. Labauche, *Leçons de théologie dogmatique,* t. i, Paris, 1911, p. 216. Aucune de ces assimilations ne nous semble exacte. Suarez, fidèle À son éclectisme, a pris differents traits dans différents systèmes, mais son opinion définitive, qu'il appelle responsio *ultima,* précisément dans ce n. 9 sur lequel on prétend s'appuyer, est bien celle que le cardinal Billot a plus longuement et plus explicitement proposée. Sur les différents aspects de la doctrine de Suarez ou lira Stentrup, *op. cit.,* th. 1 x x v , p. 1192-1198.

γ) *Troisième solution : Il g a eu précepte réel mate conditionnel et subordonné à Vacccplali-in du Christ.* C'est seulement après cette acceptation que le précepte est devenu rigoureux. Celle solution ingénieuse se présente sous trois formes que des nuances minimes séparent. — a. La *première* forme est celle de quelques théologiens dont les noms sont presque oubliés urjnurd'hui et dont le plus connu est Cabrera. C'est le Chrht lui-même qui a demandé au Père de lui Imposer le précepte de mourir : Il fut libre en faisant cet te demande, et cette liberté est le fondement du mérite qui accompngna son sacrifice. Cf. Gonet, *loc. cit.,* n. 62. Mais dans cette hypothèse, l'intention de sauvegarder le sens littéral des textes relativement au mot è/^P.ή, on arrive, en réalité, à méconnaître totalement les assertions les plus claires de ΓEcriture ou ù en fausser le sens évident. Nulle part nous ne lisons que le Christ ail fait celte demande au Père; mais nous savons expressément par saint Paul, Rom.» vm, 32, que Dieu le Père n'a *pas épargné son propre fils* ct *qu'il l'a livré pour nous tous.* SI l'hypothèse proposée était vraie, il faudrait dire que c'est le Elis lui-même qui ne s'est pas épargné el s'est livré De plus, la volonté humaine du Christ, et non la volonté divine serait ainsi à la source première de notre salut. Enfin, pour que la solution proposée soit valable, Il faudrait qu'on la puisse étendre aux préceptes de la loi naturelle, (voir plus loin); le Chrht, en effet, dut les observer et librement. Or. on ne saurait dire que la liberté du Christ, relativement A ces préceptes, ait consisté à demander au Père de les lui Imposer. Gonet, rd. n. 61-66. — β. La *deuxième* tonne est celle qu'a rendue célèbre le cardinal De Lugo. Ce théologien attaque vivement l'opinion de ceux qui tiennent pour le précepte Improprement dit. Le Chrht a donc reçu de son Père un véritable commandement de mourir; mais comme l'obligation de subir la mort n'exhtall pour le Christ, en fait, qu'après un certain laps de temps, tout en concédant que dans le · sens composé » du précepte, le Christ ne pouvait pas ne pns mourir, cependant le Christ pouvait détruire ce sens composé en demandant ù Dieu son Père de le dispenser de la mort ou de lui Imposer un autre moyen de satisfaction. N'a-t-ll pas déclaré dans Matth., xxvi. 53 : « Pensez-vous que je ne puisse pas prier mon Père et qu'il ne m'enverrait pas sur l'heure plus de douze légions d'anges 7» C'est donc parce qu'il n'a pas voulu demander la dispense du précepte déjà porté, que le Christ a été libre, nonobstant le commandement divin, *De incarnatione,* disp. XXVI, sccL vm, n. 102. — Cette solution, élégante au premier abord, présente en réalité plu· de difficultés encore que la précédente. Appliquée aux préceptes naturels, elle est purement contradictoire ; car on ne saurait demander dispense de ces précepte·

Ensuite, le Christ connaissant par la science de vision la volonté du Père relativement à sa mort ne pouvait pas ne pas s'y conformer : Il ne pouvait donc d'une manière absolue et efficace lui demander une dispense sur cc point. Enfin, en supposant même que le Christ ait pu demander cette dispense, une telle requête de sa part aût été une véritable Imperfection, et l'imperfection est Impossible en Jésus-Christ. Gonct, *loc. cit.,* n. 68-69. D'ailleurs quel motif raisonnable de demander dispense d'un précepte Imposé au Christ personnellement et par Celui dont la volonté, très juste, ne saurait imposer à quelqu'un ce qui ne lui convlcndraft pas. Billot, *op. cit.,* p. 323. La théorie de De Logo est donc de tous points insoutenable. Elle a été reprise par Legrand, *De incarnatione Verbi dloini,* dissert. IX, a. 3, concl. in. Sur cette opinion, on lira Stcntrup, *loc. cil.,* p. 1198-1200. — γ Une *troisième* forme a été proposée par Tournély, *De incarnatione,* corrigeant quelque peu in thèse de la «dispense », inacceptable en Jésus-Christ (Tournély ne rejette d'ailleurs pas cette thèse et ne fait que la compléter) : le commandement divin était conditionnel, dépendant du consentement du Christ. Quelques auteurs précisent que cc consentement du Christ fut donné par sa volonté humaine, éclairée par la science infuse, *in signo priore ad visionem beatificam.* Cf. Amicus, *De incarnatione,* disp. XXV, sect, in, îv. En réalité, une simple nuance sépare cette dernière forme de la première qui représente le commandement divin comme porté à la demande du Christ. C'est toujours, en définitive, de la volonté humaine du Christ que dépendrait notre salut : on diminue la force du précepte et l'on ne tient pas suflisamment compte des affirmations de l'Écriture, qui « fait toujours remonter à la volonté *divine,* à Dieu lui-même, le bienfait du salut : « Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique, » Joa., m, 16 Ce n'est point parce que la liberté humaine a choisi la première que Jésus est livré, c'cst parce que Dieu aime le inonde et veut le sauver. » Hugon, *Le mystère de l'incarnation,* p. 299-300. Enfin, il faut dire Ici encore que, vis-à-vis des préceptes naturels, le Christ n'avait pas à les accepter pour leur conférer la force obligatoire.

8) *Quatrième solution : le Christ, lié quant* à *la substance du précepte, a été libre en ce qui concerne les circonstances de la passion, lesquelles n'étaient pas contenues dans le précepte.* — Voici comment le cardinal De Lugo rapporte cette opinion qu'il qualifie de *communior,* sans l'adopter lui-même. « Le Christ a été libre en accomplissant les œuvres commandées parce que, même en supposant qu'il ne fût pas libre de ne pas accepter la mort qui lui était imposée par un commandement formel. Il restait libre d'accepter la mort pour tel ou tel motif, en ce temps ou en un autre temps, par un acte d'amour plus ou moins parfait. Quand donc en fait Il l'accepta par un acte de charité intense, pour tel motif et à tel moment déterminés, etc., H l'accepta en réalité librement, parce qu'il aurait pu ne pas l'accepter ainsi : par conséquent son acceptation fut méritoire. Les circonstances de ce genre appartenant à la substance même de son acte, l'acte. indivisible, fut libre tout entier et tout entier méritoire. · Disp. XXVI, sect, vu, n. 82. C'est l'opinion de Grégoire de Valencia, *De incarnatinne,* disp. I, q. xix, punct. n, fine; et Vasquez, disp LXXIV, c. 5; de Losius, *De summo bono,* 1. II, η. 185; de Théophile Raynaud, *Christus Homo-Deus,* I. IV, sect, n, c. vi. *Y*tarobert l'a exposée et défendue avec beaucoup de clarté, *in Sum. S. Thomae,* III', q. xvm, disp. It. a. 6. De Lugo, *toc. cit.,* a bien saisi la difficulté principale de cette explication « S'il y a, pour le Christ, nécessité quant a la jubstance du précepte et libtilé seulement ULunt aux circonstances, oa n· volt pa% en conséqucncc, qu'on puisse attribuer au Christ, comme acte louable, d'être mort purement et simplement; on ne lui doit pour cela aucune action de grâces; Il n'a point par là mérité et, finalement Il n'a pas racheté les hommes parce qu'il est mort, mais parce qu'il est mort plus volontiers ou pour tel motif. El toutes ces affirmations sont contre l'Écriture qui ne parle que de la mort du Christ considérée dans sa substance et non dans ses circonstances et qui affirme que louanges et remerciements sont dus au Christ pour elle, » Elles sont également contraires Λ l'affirmation du concile de Trente, qui professe que c'est par cette mort très sainte, par sa passion sur l'arbre de la croix, que Jésu< nous a mérité la justification et tous les biens du salut. Sess. vi, c. vu, Dcnzinger-Bannwart, n. 799. Toutefois il semble que cette argumentation ne soit pas pleinement efficace; car si le précepte de Dieu ne porte que sur la mort considérée *en général,* l'élection fibre du Christ acceptant telle mort en particulier semble bien *concrètement* se porter non seulement sur les circonstances de la mort mais encore sur la mort elle-même considérée toutefois dans sa réalisation *individuelle* et *spécifique.* En sorte que, sous cet cspect spécifique et Individuel, la mort ne tombe plus sous le commandement divin. On reviendrait ainsi nu système de Pclau et de Franzelln, et c'est bien ainsi que ce dernier auteur et le P. Stentrup, expliquent l'opinion de Vasquez et d'Ysambert. Il n'en reste pas moins vrai que les données scripturaires contredisent cette explication : les circonstances du drame rédempteur étaient prédites d'avance, Ps.,xxi, Is., ui el un, voir col. 1118 et Dieu a voulu que son Fils s'y soumit, les Écritures devaient s'accomplir, *sic oportet fieri,* Matth., xxvî, 54. L'heure de quitter ce monde et d'aller au Père était fixée par Dieu : *venit hora ejus ut transeat ex hoc mundo ad Patrem.* Joa., χιπ, 1. Il est donc bien probable que le précepte divin concernait non seulement la mort, mais les circonstances de cet le mort Suarez, disp. XXXVII, sect. îv, n. 9. De plus, ici encore, on ne voit pas bien comment la liberté de Jésus existe quant aux préceptes naturels.

Conclusion. — Tous ces systèmes témoignent des efforts laborieux de l'esprit théologique pour arriver A i'intelligence des dogmes. Mais on ne saurait dire, en les rapprochant des données scripturaires, que tous jouissent d'une égale probabilité théologique. Tous sont admissibles puisqu'ils peuvent tous sc réclamer du patronage d'un ou île plusieurs théologiens de renom. Mais leur plus ou moins de probabilité dépend de leur connexion logique avec la révélation. Or, le premier système est seul A tenir intégralement compte de toutes les affirmations de la sainte Écriture. Toutefois comme le sens du mot *præceptum* n'est pas absolument certain, le système du cardinal Billot et la « solution ultime » de Suarez qui conservcnl,relativement à la mort du Christ sur la croix, une volonté de Dieu absolu·* et antécédente, présente également une grande probabilité spéculative et une sûreté de doctrine incontestable. Le système de Franzelln et de Pclau semble trop diminuer la valeur et l'efficacité de la volonté divine relativement À notre salut; quant aux autres systèmes, il paraissent la supprimer complètement : leur probabilité en est, en conséquence, diminuée d'autant.

Nota.—La liberté du Christel les préceptes naturels.— Cette question plus générale est résolue par les mêmes principes qu'on adopte pour donner une réponse à la question plus particulière de la liberté du Christ en (ace du précepte de mourir sur la croix Les thomistes de plus ou moins stricte observance n'éprouvent aucune difficulté A concilier la libellé du Chi i .l avec l'obligation d'observer les préceptes naturels soit posltHs, suit même négatifs H n'est pas nécessaire, en cfict,

pour expliquer l'obéissance méritoire du Christ aux préceptes négatifs d'admettre» de la part du Christ, la liberté de contrariété dans le sens du bien ou du mal» et de ht part de Dieu un concours susceptible d'amener la volonté créée nu mal comme au bien Même sous la motion efficace, entraînant infailliblement la détermination moralement bonne, la liberté — quel que soit le système qu'on adopte pour l'expliquer — subsiste. Le Christ a été libre, non de mentir, mais en disant la vérité. Les auteurs qui admettent que le précepte est inconciliable avec la liberté du Christ n'hesitent pas à affirmer qu'en face des préceptes naturels, positifs ou négatifs, Jésus n'a pas été libre et n'a pas mérité. En cela, disent-ils, il n'y a aucune Imperfection, bien au contraire, par là est démontrée la perfection du Christ. D'autres affirment que le Christ est demeuré libre sur les circonstances des préceptes positifs, et que la spontanéité, la liberté avec lesquelles la volonté du Christ choisissait ccs circonstances avait une répercussion réelle sur la substance même de l'acte. Voir sur ces diiïércnts points Franzelln, op. d/., p. 152 sq. ; Pesch, *op. cil.,* n. 343; Bllluart, dissert. XVIII, a. 4, line; Suarez, disp. XXXVII, sect, π et iv ; Legrand, dissert. IX, a. 3; Stcntrup, op. dL, p. 1211. Généralement les auteurs passent sous silence cet aspect du problème de la liberté du Christ : le dogme n'y est pas intéressé spécialement.

4. *La perfection morale de la volonté humaine dirigée parla volonté divine.*— Nous n'avons pas à étudier Ici le problème historique et dogmatique du monothélismc el du dyothélbme. Voir Monothéusme et Constantinople *(1119 concile de),* t. m, col. 1260. Nous supposons comme un principe accepté la définition de saint Martin Ier au concile de Home en 649, can. 16, affirmant en Jésus deux volontés et deux opérations, ht divine et l'humaine, mais lejcttant toute opposition et tout dissentiment entre l'une et l'autre. Dcnzinger Bannwart, n. 269. Cc principe a été renouvelé expressément par le III· concile de Constantinople, confessant en Jésus deux vouloirs « non pas, il s'en faut, deux vouloirs naturels opposés l'un à l'autre, mais un vouloir humain subordonné et qui, loin de lui résister et d'entrer en lutte avec lui. se soumet bien plutôt à son divin et tout-puissant vouloir, car ll faut que le vouloir de la chair soit mû et qu'il soit soumis au vouloir divin; car de même que sa chair est dite la chair du Dieu-Verbe et l'est, de même le vouloir naturel de sa chair est dit le vouloir propre du Dieu-Verbe cl l'est, etc. Dcnzingcr-B.mnw irt, n. 29t. Celle conformité constante de sa vokm'é humaine à la volonté divine est attestée par l'Éciilure, Joa., v, 30; îv, 31; vm, 29; Hcb., x, 9, et est un dogme de la foi : « la volonté humaine dans le Christ fut tout à fait ordonnée sous l'influence de la volonté divine, de telle sorte que le Christ n'a rien voulu par sa volonté humaine si ce n'est en conformité pleine et entière avec le divin vouloir, selon la parole rapportée par Jean, vm, 29 : Ce qui plait nu Père, Je le fuis toujours. » S. Thomas. *Contra Gentes,* l. IV, c. xxxvi.

a) *Le problème théologique.* — Le problème théologique de la perfection morale de la volonté humaine dirigée en Jésus-Christ par la volonté divine sc rapporte à deux points précis : premièrement, comment concilier avec la liberté du Christ cette conformité parfaite de la volonté humaine avec la volonté divine; deuxièmement, comment la concilier avec certaines affirmations de l'Écriture, où ll semble qu'il y ait eu lutte entre les deux volontés. Le premier point est résolu par les considérations proposées à l'occasion de l'impcccabillté du Christ, voir col. 12S9 sq. C'est le second point qui nous occupe présentement : la question sc pose, au point de vue de l'explication théologiquc, à cause du texte de Matth., xxvr, 39; cf. Marc., xrv,36, Luc., xxn, 42. Au Jardin de l'agonie. Je us demande à son Père, si la chose est possible, d'éloigner de lui le calice de la passion. ll se reprend aussitôt et ajoute : qu'il soit fait, non selon ma volonté, mais selon la vôtre. Ces textes laissent à coup sûr entrevoir, sinon une opposition, du moins une divergence dans les volontés du Christ. Comment concilier cette divergence avec l'affirmation de la fol relative à la *conformité pleine el entière* de la volonté humaine avec la volonté divine en Jésus-Christ.

La théologie, pour résoudre cette difficulté, fait appel à catains principes tirés de la psychologie naturelle et en fait l'application λ l'âme du Christ.

b) Les principes de solution. — La diversité des vouloirs ne suffit pas à établir une véritable opposition entre les vouloirs. ll faut que cette diversité soit dons *le même sujet* et par rapport *au même objet.* S. Thomas, IIP, q. xvm, a. 6. Or la psychologie humaine nous atteste l'existence, dans l'homme, unimal raisonnable, de deux appétits differents, l'un proportionné À la vie animale, l'appétit sensitif que l'on peut appeler volonté par participation, ou encore volonté de sensualité, *voluntas sensualitatis;* l'autre, en rapport avec l'élément spirituel de l'humanité» l'appétit rationnel, ou la volonté de raison, *voluntas rationis.* S. Thomas, fd., a. 2. L'appétit rationnel, à son tour, peut être considéré ou bien comme puissance — cl sous ce rapport, il n'y a qu'une faculté de vouloir dans l'homme — ou bien dans les actes produits par cette puissance. Ces actes sont de deux sortes. Les uns se rapportent A l'objet proposé à la volonté tel qu'il s'offre en lui-même, satisfaisant ou contrariant la tendance *naturelle* de la volonté. L'objet qui convient à la volonté excite ainsi naturellement le désir; l'objet qui uffiige la volonté provoque naturellement h répulsion. Les actes de cette sorte nous font considerer la volonté dans son développement naturel, *voluntas ut natura,* disent les scolastiques, Οέλ σι , disait saint Jean Damascène, *De fide orthodoxa,* I. ll c. xxn; cf. l. III, c· xiv, xvm, P. G., t. xciv, col. 941, 1036, 1072. Mais d'autres actes de la même facul, é se rapportent à l'objet s'offrant à l'appétit rationnel, non plus eu lui-même, mais dans l'ordre qui le relie gu non à une fin, deinlèi e ou particulière. Cet ordre est celui que lu raison, naturelle ou surnaturelle. Impose à la volonté. Ccs mouvements sont libres, alors que lesaulrcs sont Indélibérés; Ils dénotent une volonté éclairée par |'Intelligence. *voluntas ut ratio,* disent les scolastiques, βοὐ/c ^ι , disait saint Jean Damascène. *loc.cit. S.* Thomas, ťd., a. 3 Pour apporter des exemples concrets de cette double série d'actes volontaires. Il suffit de prendre ceux qu'on retrouvera à propos de Jesus-Chilst. instinctivement, la volonté humaine éprouve une vive répulsion pour les Injures, les souffrance*, la mort Cependant si l'intelligence et la foi lui montrent ccs Injures, ces souffrances, cette mort en relation nécessaire avec un bien supérieur qu'il faut obtenir, la volonté éclairée par la raison n'hésitera plus A les accepter.

Mais cc n'est pas tout, fl existe une double manière de conformer sa propre volonté à la volonté divine. La première conformité existe quant à *l'objet voulu.* Ce que Dieu veut. Je le veux aussi. Dieu exige que Je l'adore; en l'adorant, Je conforme ma volonté à la sienne quant à l'objet même voulu par lui. Mais ll y a une autre conformité de la volonté humaine à la volonté divine, celle qui est, non quant à l'objet voulu, mais quant au *vouloir* lui-même. Un supérieur peut imposer A son inféiieur un acte, qui, sans être péché, n'est cependant pas ce que Dieu eût voulu. Dieu ne veut pas cet acte; mais ll veut très certainement que l'inferieur obéisse à son supérieur. L'obéissance de l'inférieur conformera sa volonté à celle de Dieu, non

quant à *l'objet voulu* par Dieu, mais quant au *vouloir,* Cf. Billot, op. c//., p. 310.

e) Applications. — Parce que Jésus-Christ a pris intégralement la nature humaine, nous devons reconnaître en lui A côté de la volonté divine dans le Veibc la volonté humaine, et l'appétit sensitif ou volonté de sensualité. Nous devons également, dans la volonté humaine, introduire, quant aux actes, la distinction des théologiens de la volonté *ut natura* et de la volonté *ut ratio.* Toutefois l'Ame de Jésus a reçu de la divinité une puissance absolue sur son corps et sur les moindres mouvements de ses puissances. Voir plus loin. Aucun mouvement de la volonté ou de l'appétit sensitif ne pouvant, en Jésus, échapper à l'emprise de la raison, il ne convient pas de parler, dans la volonté humaine ou dans la sensibilité du Christ de mouvements *instindils* ou *indélibérés.* Ccs épithètes marqueraient, en effet, que ccs mouvements échappaient à la direction qu'aurait pu ou dû leur imposer la raison. Il faut donc parler des mouvements *naturels* de la volonté ou des sens, mouvements d'attraction ou de répulsion à l'endroit des biens ou des maux considérés en eux-mêmes, mouvements que la volonté, éclairée par la raison, soutenue par la puissance divine, aurait pu soumettre à sa direction, mais qu'elle laissa, pour des motifs de haute sagesse, se produire selon les lois de la psychologie humaine.

Nous n'avons à envisager Ici que le problème de la divergence des volontés divine et humaine en Jésus-Christ, divergence attestée dans Matth., xxvr, 39. Sur les sentiments et les passions dans le Sauveur, voir plus loin. Or, la volonté *humaine* dont ll s'agit Ici ne saurait être que le mouvement *naturel* de la volonté, mise en présence d'un mal pour lequel elle éprouve une répulsion *naturelle. Transeat a me calix istel* Le calice de la passion est un mal pour lequel, considéré en lui-inêmc, la volonté n'éprouve naturellement que répulsion. Naturellement, dis-je : c'est-à-dire, non par opposition à la grâce, mais en raison de sa tendance Innée. Mais d'autre part ce calice, considéré par rapport à la fin de la rédemption des hommes, fin voulue par Dieu le Père, était désirable pour la volonté humaine du Christ éclairée par la science bienheureuse et infuse. Et, sous cet aspect, le mal qui tout à l'heure faisait horreur au mouvement naturel de la volonté humaine du Chi 1st, t'offre à elle comme un véritable bien qu'elle désire et qu'elle recherche : *verumtamen non mea voluntas, sed tua fiat.* Entre la volonté divine et lo volonté humaine, *ut ratio,* aucune divergence n'existe, c'est la conformité absolue quant à l'objet voulu lui-même. Toute la difficulté est donc ramenée à la conformité de la volonté humaine, *ut natura,* à ta volonté divine. ll y a diversité d'objet entre ln volonté humaine *ut natura,* d'une paît — *transeat a me calix Iste,* — ct, d'autre part, la volonté humaine, *ut ratio,* et la volonté divine — *non mea voluntas, sed tua fiat!* Mais cette cffpwitén'impllque pas la *contrariété,* c'est-à-dire *Voppositions* des volontés. L'opposition n'existe, avons-nous dit, que si la diversité concerne le même objet. Or le même objet peut se présenter sous des aspects très différents qui constituent, dans le même objet, pris matéi tellement, plusieurs objets formellement différent·. Le Juge, qui n condamné un criminel à la peine capitale, veut ce châtiment à cause de l'intérêt général dont il a la garde; l'ami du condamné, qui cherche â soustraire son ami à la mort, est poussé par l'affcc-llon Le souci de l'intérêt général chez le juge ct Γaffection chez J'eml ne sont cependant pas en réelle opponHlon, du moins tant que le sentiment d'affection tfir* po* J»J<qu'à vouloir positivement compromettre rmtéict public. Dans le Christ, la volonté divine et la volonté humaine uf *ratio* voulaient très fermement La paMlon. considérée comme moyen de racheter le genre humain. Mais la volonté humaine, *ul natura,* éprouvait un sentiment de répugnance à l'égard de b passion considérée simplement en elle-même, c'est-à-dire comme un mal réel ct affligeant pour l'appétit rationnel et sensitif; ct c'était là, d'allleuri, le ieul aspect de la passion qui lui fût accessible. Il y a donc eu, à ce moment, diversité, mais non contrariété de volontés.

La psychologie du Christ exige que nous approfondissions encore cette solution. Sans Impliquer de véritable opposition, la diversité des volontés pourrait, en effet, entraîner dans l'Ame, par la violence même du mouvement naturel ct Instinctif, un empêchement total ou partiel, un retard du mouvement raisonné. Le phénomène se produit assez fréquemment pour que les moralistes aient dû en faire la psychologie et tracer des règles à son endroit. Mais n'oublions pas qu'en Jésus Christ aucun mouvement naturel n'était purement instinctif ct indélibéré. Tous, au contraire, étalent soumis à la volonté libre ct à h raison dans un parfait équilibre de la nature humaine personnellement unie au Verbe. Quelle que soit donc la force du mouvement naturel que Jésus a bien voulu laisser se produire soit dans sa volonté soit dans sa sensibilité, il n'en a Jamais éprouvé la moindre difficulté pour conformer pleinement sa volonté de raison à la volonté de son Père ct pour agir en conséquence. *Neque voluntas divina, neque voluntas rationis in Christo impediebatur aut retardabatur per voluntatem naturalem aul per appetitum seruttialitatis* S. Thomas, *loc. cit.,* a. 6. L'agonie de Jésus n'implique donc pas une lutte dans la volonté du Christ, mais simplement dans la partie inférieure de lui-même, *id., ibid.,* ad3«®. Voir plus loin. Mais cc n'est pas encore tout : Il faut encore confesser que la volonté humaine du Christ, *ut natura,* c'est-à-dire dans ses mouvements naturels de répulsion à l'égard du calice de la passion a été conforme à la volonté divine, non pas certes quart à l'objet voulu, mais quant nu vouloir lui-même. Par le fait que le Verbe prenait la nature humaine, Dieu, pour des motifs de haute sagesse concernant notre fol en l'incarnation ct les exemples de vie surnaturelle que nous devait laisser Jésus, voulait que la volonté créée de Jésus sc développât aussi selon les lois naturelles de l'appétit humain, en tout ce qui est bon el honnête; ainsi, bien que l'objet désiré ou repoussé par la volonté humaine du Christ, considérée *ut natura,* ne fut pas nécessairement celui que Dieu voulait et avec lui la volonté humaine du Christ, considérée *ul ratio;* cependant le *vouloir naturel* en Jésus était conforme à ln divine volonté : *beneplacito divines voluntatis permittebatur carnt pati et operari qua propria.* Cf. S. Thomas, III*, q. xrv, n. 1, ad 2um; a. 2; Suarez,dlsp.XXXVHT, sect.nr, n. 3; Billot, th. xxvin.

5. *La puissance de l'âme du Christ.* — Dans ce dernier problème relatif aux perfections naturelles et surnaturelles Issues de l'union hypostatlquc dans l'être même de Jésus-Christ, Il s'agit de la puissance active pour produire des œuvres extérieures *potentia activa ad extra.* Or, l'àme de Jésus-Christ, hypostatlqucmcnt unie au Verbe de Dieu, peut être, au point de vue des œuvres extérieures, considérée sous un double aspect, celui qu'elle revêt comme *principe* d'opération dans l'ordre naturel et dans l'ordre surnaturel, celui qu'elle revêt comme *Instrument* du Verbe. Dans le premier cas, elle est cause prlncip-ilc, dans le second, cause instrumentale proprement dite. Certains effets trouvent dans la cause seconde dont (H procèdent leur principe *adéquat* et *permanent,* soit naturellement, en raison de la vertu propre de cette cause, soit surnaturellcmcnt, en raison de la grâce et des vertus Infuses par lesquelles la vertu naturelle sc trouve élevée à un ordre supérieur, On suppose par ailleurs que ces effets

ne peuvent se produire qu'à l'aide du concours divin sans lequel aucune cause seconde ne peut passer à l'acte quant à son opération, voir Concours divin, t. ni, coi. 784, et en raison duquel la cause seconde, par rapport à la cause première qui la meut, peut être dite, en un sens large el impropre, cause instrumentale id., col. 780. D'autres effets, au contraire, n'ont dans leur cause Immédiate, même considérée comme mue par Dieu selon le mode ordinaire de la Providence, aucun principe proportionné, ni dans l'ordre de la nature, ni dans celui de la grâce. Ils nécessitent une Intervention particulière, extraordinaire de la puissance infinie agissant comme telle : comme effets de ce genre, on peut citer : la création, les miracles d'ordre Intellectuel (prophétie) ou physique (guérisons naturellement impossibles), la justification de l'âme pécheresse, l'accroissement de la grâce et des vertus Infuses, etc. Dieu peut opérer ces effets extraordinaires directement; mais, excepté pour la création, voir cc mot, t. ni, col. 2110, il peut également sc servir, pour les produire, des causes secondes qu'il meut alors en leur communiquant sa puissance divine par mode de vertu Instrumentale proprement dite. Lors donc que nous parlons de la puissance active du Christ *ad extra,* Il faut distinguer tout d'abord ce qui, dans cette puissance, appartient en propre à l'humanité du Christ, soit dans l'ordre de la nature, soit dans l'ordre de la grâce, ct cc qui lui appartient comme organe ou Instrument de la divinité.

a) La puissance propre à Vhumanité du Christ.— « Comme cause principale, l'âme du Sauveur avait la puissance de produire tous les effets qui peuvent convenir à une âme humaine soit naturellement, soit surnaturelleincnt... Cette âme pouvait donc, comme cause principale, gouverner son corps, produire les actes humains, mériter la grâce aux hommes, satisfaire pour leurs péchés, exercer les opérations de ses trois sciences : vision béatlfiquc, connaissance Infuse, connaissance acquise. » ! lagon, *Le mystère de Vincar· nation,* p. 310-311. Cf. S. Thomas, *Sum., theol.,* Ill*, q. xm, a.2. Sur cc point la théologie n'a eu, au cours des siècles, qu'une discussion, d'ordre négatif, à engager. Cette discussion est relative à l'attribution à l'humanité de Jésus-Christ, comme cause principale, de la *toute-puissance* divine.

En un certain sens on peut concéder, en vertu de la loi de la communication des Idiomes, que cet homme qui est Jésus-Christ est tout-puksanL Il n'y a, dans cet « homme qu'est Jésus-Christ » qu'une personne, la personne du Fils de Dieu et par conséquent la toute puissance divine doit être attribuée à la personne du Fils de Dieu, même considérée comme subsistant dans la nature humaine. Cf. S. Thomas, *loc. cit.* a. 1, ad 1«™. Mais autre chose est que la toute-puissance soit dite appartenir *personnellement* à l'homme qu'est Jésus-Christ; autre chose est qu'elle appartienne *réellement* et *essentiellement* à la nature humaine qui est en la personne de Jésus-Christ. Attribuer réellement et essentiellement un attribut divin Λ l'humanité du Christ, c'est, en vérité, renouveler l'hérésie du monophysisme. Voir ce mot. Cette hérésie u été renouvelée au xvi· siècle par les ubiquitaires. Attribuant Λ l'humanité de Jésus les propriétés de la nature divine. Ils en vinrent à dire que cette humanité n reçu l'immensité et la toute-puissance. lai droite du Père, exposent-ils, est partout : Jésus-Christ, même selon son humanité, est à la droite du Père, donc, même selon son humanité, il est présent partout. Et c'est ainsi, njoulalcnt-IIs, que doit s'expliquer la présence du Christ sous de multiples hosties sans recourir à la transsubstantiation. Voir l'exposé ct la réfutation de cette doctrine hérétique Λ Hvpostatïqui *(Lnion),* col. 541-549. En ce qui concerne spécialement la toute-puissance, on doit affirmer qu'elle n'appartient pas à l'humanité du Christ : Il est Impossible que l'infini soit renfermé dans le fini; de plus, l'être tout-puissant doit nécessairement être Indépendant de tout autre agent; ia divinité seule peut être toute-puissante. Gonet, disp. XIX, a. 1, n.8-11. Quant au texte de Matth., xxvm, 18 : *Toute puissance m*a été donnée au ciel et sur la terre,* on ne saurait y trouver une réelle difficulté; Il faut l'entendre ou du Verbe, Fils du Père, ou de Jésus-Christ en raison de sa personnalité divine, ou, si on l'étend à l'humanité, de la puissance *d!excellence* accordée à Jésus pour opérer des miracles, conférer la grâce, instituer les sacrements. Gonet, *id.,* n. 12-14. L'omniscience qui est dite avoir été communiquée par Dieu à l'humanité du Christ n'est en réalité qu'une omniscience relative, dont l'objet est l'objet même de h science divine de vision : donc cette omniscience est en réalité finie et son existence en l'âme de Jésus ne saurait être un argument en faveur de la communication de la toute-puissance. S. Thomas, III·, q. xm, a. 1, ad 2^n; cf. Suarez, *Comm, in h. L* On pourrait d'ailleurs parler, d'une façon tout aussi relative, de la toute-puissance de Jésus-Christ, qui, en effet, a pu réaliser tout ce qu'il voulait, d'une façon *efficace* ct *absolue.* Ce que Jésus n'a voulu que d'une volonté *efficace conditionnelle* (par rapport aux libres initiatives des autres causes secondes qu'il entendait respecter), n'a pas toujours été réalisé. Sur la volonté inefficace ou conditionnelle en Jésus-Christ, problème plus scolastique que théologique, soulevé à propos de Marc., vu, 24 et d'autres textes similaires Indiquant que la volonté ou le commandement de Jésus ne furent pas suivis d'effet, voir les subtiles dissertations de Suarez, disp. XXXV111, sect, v et des Salmanti censes, disp. XX111, dub. vu, n. 88-94, commentant S. Thomas, *id.,* a. 4, ad 1Qm (deuxième explication : *oel potest did,* etc.).

Ainsi donc, en vertu de sa puissance propre, l'âme du Christ n'avait pas de pouvoir spécial soit pour modifier l'ordre des êtres extérieurs, soit pour apporter un changement aux dispositions naturelles de son propre corps. S. Thomas, *id.,* a. 2, 3 et les commentateurs, notamment Suarez, disp. XXXI, sect. l et les Salmantlcenscs, disp. XXIII, dub. I. Tout ce qu'il a fait, dans cet ordre de choses, relève de la puissance divine communiquée Instrumcntalement à son âme.

b) La puissance instrumentale du Christ. — **Les** théologiens envisagent tout d'abord un aspect *négatif* de la question. Même comme Instrument mû par la divinité, l'hurnanilé de Jésus-Christ n'a pu produire certains effets lesquels, cependant» n'échap.'ent pas à l'infinie puissance de Dieu, à savoir la création et l'annihilation des êtres. La cause instrumentale en effet, outre son effet Instrumentai, produit son ⁞ffet propre, lequel suppose un sujet préexistant qui le reçoit. Aucune cause seconde, si parfaite qu'on ia conçoive, ne peut donc concourir à l'acte de lu création. Voir Création, L in, col. 2110. L'annihilation répond à la création : le · rien » qui s<rait le terme de cette opération destructive ne peut être le sujet récepteur de l'action propre de la cause Instrumentale, Cf. S. Thomas. *Sum. theol.,* ill·, q. xm, a. 2. — L'aspect *positif* de la question théologique touchant la puissance Instrumentale du Christ peut se ramener à trois points principaux : existence, objet, nature de cette puissance Instrumentale.

a. Existence d'u e puissance l strumentale en Vhumanité de Jésus-Christ. — Les miracles accomplis i **ar** Notre-Scigneur, la grâce qu'il a accordée aux p vheurs repentants ct qu'il confère encore aujoui d'hui aux hommes dans et par l'Église catholique sont des faits

qu'on ne saurait révoquer en doute sans pécher dircc-Icmcnt contre la fol. Or, cc sont Ift des œuvres préter-naturelles et surnaturelles qui supposent l'âme de Fé<t» ornée d'un charisme spécial, lequel lui est nécessaire pour produire de telles œuvres. L'existence de ce charisme est donc de fol, tout comme l'existence des œuvres dont il est, en Jésus, ic pi incipe. L'Écriture est explicite sur ce point. Cf. Matth., rx, 4, sq.; Luc., vi, 19; vm, 43. De cette puissance, Jésus pouvait user comme Il le voulait. Matth., vin, 2-3. El les arguments de haute convenance, disons plus, de nécessité morale, abondent cn faveur de l'existence, cn Jésus, d'une telle puissance : La dignité de la personne du Sauveur exige que les diiTvrentcs prérogatives, surnaturelles et préternaturelles, accordées parfois par Dieu aux autres hommes, Jésus-Christ, l'homme uni sul stantlellcment au Verbe, les ait possédées d'une I içon suréminente. Voir plus loin. De plus, la dignité messianique exigeait que Jésus-Christ fit connaître la vérité de sa mission par des œuvres attestant que Dieu était avec lui. Parmi les grâces gratuitement données par lesquelles le Sauveur se ferait connaître comme le Messie annoncé, le don des miracles, *signes* de sa destinée messianique, figurait cn toute première ligne. Joa., v, 36; x, 38; Matth., xn, 2, sq., etc. Et ce pouvoir divin des miracles devait s'étendre sur toute la création, sur la nature, sur les hommes et même sur les anges. S. Thomas, III*, q. lxdi-xuv. Tst-il besoin d'ajouter qu'on ne saurait attribuer à l âme de Jésus la puissance de cause principale physique relativement à ces effets préternaturels ou surnaturels. Dieu seul est la cause efficiente principale de la grâce. Voir Ghace, L vi, col. 1633. Cf. S. Thomas, I , q. ex, a. 1 ; I* II* q. cxn, a. 1, Suarez, *De incarnatione,* disp. XX X 1, sect, iv, ct Snlman(iccnses,De *incarnatione,* disp. XXIII, dub. ni, n. 16-17. Peut-être cependant potinait-on concéder que le Christ, dans son humanité, a été cause *morale* principale des effets préternaturels et surnaturels, miracles el infusion de la grâce, par son mérite surabondant. Salmanticenscs, *toc. cit.,* n. 18.

b. Objet de ta puissance instrumentale de l'humanité du Sauveur — Nous pouvons le considérer sous un double aspect : le diarisme des * grâces gratuitement données › conté· é ft l'âme de Jésus-Christ en vue de lui faciliter l'accomplissement desa mission messianique; le pouvoir d'excellence concédé à l'humanité de Jésus relativement ft la sanctification des hommes.

*) *Ordres gratuitement données.* — Sur le rôle exté-leur des grâces gratuitement données, voir Gpace, col. 1558. Saint Paul, cf. I Cor., xn, 8-11, en énumère (luclqucs-unes : ‹ En premier lieu, celles qui ont trait à la connaissance et ft l'enseignement 'es choses divines : la *sagesse* est le don éminent d'‹xpllqucr les mystères de la religion par leurs sommets, c'est-à-dire par les raisons les plus hautes : la *science* s'attache a x vérités plus faciles et les présente avec des preuve mieux adaptées à l'intelligence naturelle. Vient e suite la *jot,* non point lu vertu théologale, mais une excellence et une fermeté particulière, de cette v-rtu, ou encore cette fol qui provoque les miracles et tr nsporte les montagnes. Puls, i) faut convaincre les finies par des arguments Irrécusables qui soient comme lu voix ou le sceau du Tout-Puissant ; faire ce que Dieu seul peut faire, c'est la *grâce des guérisons* et le *pouvoir des miracles;* ou manifester ce que Dieu seul connaît, c'est la *prophétie* et le *discernement des esprits.* » P. flugon, *Mère de grâce,* p. 193-194. Dans toute* »es grâc» gratuitement données, nous r· conti b* ns une vertu Inst umentnle émanée de la sagesse eu d la ul tance divine, car aucune d'elD ne saursIt trouver tien* l me humaine, mime élevée ft In vie surr.i turc» e, un principe proportionné et permanent. En Notrc-Sclgneur toutes ccs grâce* gratuitement données exist nient à coup sûr d'une manière éminente, c'est-à-dire que Jésus les possédait dam leur lénitude et toutes réunies ft la fols. Comment le docteur du surnaturel n'aurait-il pas posséd b science ct la sagesse? Ne sc manifestaient-elles pasdà le temple de Jérusalem, lorsque Jésus y fut retrouvé discourant au milieu des docteurs ? Ne se manifesteront-elles pas de nouveau dans sa prédication de l'Évanglle? Comment le sanctificateur des âmes n'aurait-il pas possédé le don du discernement des esprits ? Jésus lit dans le fond des consciences Joa., u, 25; I uc., vï, 8. Comment n'eut-il pas eu le don de prophétie, lui qui devait être le Prophète par excellence, annoncé par Moïse ? Cf. Marc., vi, 15; Luc., vu, 16, 39; Joa., îv, 19; vï, 14 ; xu, 40. Il en a eu d'ailleurs la fonction, lui qui a prédit toutes les circonstances de sa passion et de sa résurrection, Marc., x, 33; Matth., xx, 17, la fuite des disciples, Matth., xxvî, 31, le reniement de saint Pierre et la trahison de Judas, Matth., xxvî, 21-25, 34; la ruine de Jérusalem. Matth., xxiv, 5-28 ; Marc., xm, 5-24 ; Luc., xxi, 8-24 et les destinées de l'Église, Matth., xvi, 18, xxvni, 19-20 Toutefois, en Jésus, les grâces gratuitement données se rapportant à la connais nce et à l'enseignement des mystères, au discernement des esprits, à la prédiction des faits à venir existaient d'une manière bien supérieure ft la manière dont les possèdent les Ames des hommes ordinaires : elles étaient, en effet, contenues dans la perfection de la science soit bienheureuse, soit infuse dont était ornée l'ûme du Christ, et nous les devons donc éliminer de la puissance purement instrumentale dont était douée l'âme de Jésus; elles lui appartenaient cn propre et trouvaient en elle un principe adéquat ct permanent. Envisagée sous l'angle des grâces gratuitement données, la puissance instrumentale de l'âme du Sauveur comporte donc surtout le don des guérisons el ic pouvoir des miracles. Et ce pouvoir sur le monde extérieur entraîne comme corollaire le pouvoir de l'âme de Jésus sur son propre corps.

a. *Pouvoir de Jésus sur te monde extérieur : le pouvoir des miracles.* — L'existence de cc pouvoir étant hors de cause, voir ci-dessus, il ne s'agit ici que d'en déterminer l'étendue. Comme Instrument de h» divinité, l'humanité de Nolrc-Selgncur devait précisément pouvoir opérer *tous* les miracles utiles à la fln de l'incarnation, Cf. Cajétan, *In III** p. Sum. S. l honue,* q xm, a. 2. Et parce que la fln de cc mystère est la restitution de *toutes choses* dans l'ordre, le pouvoir d'opérer des miracles devait s'étendre ft tout cc qui peut favoriser cette restitution. Sur l'étendue de cct objet, esprits purs, hommes, créatures Inatloimclles voir ci-dessus, col. 1233, ct S. Thomas, *Sum theol.,* Ill , q. xun, a. 1-4, commentés par les auteurs.—

β. *Pouvoir de Jésus sur son propre corps.* — Si Jésus avait un véritable pouvoir sur le inonde extérieur, à plus forte lai.son le devait-il posséder ft l'endroit de son propre corps. Il le fallait pour la fln de ГIt carnation qui exigeait que le Christ, en tant qu'homme, eût le pouvoir d'ofTrir sa vie; cf. Joa., x, 17-18. Sans cela, en eflet, le Christ n'aurait pu offrir un véritabl» sacri lice, faute d'avoir pu faire l'acte proprement sacerdotal de l'oiTrnnde de la victime. Or, il semble à beaucoup de théologiens que l'oflrande faite par le prêtre exige υη act positif, ct non une simple permission, il ne suffbnit donc pas que le Christ sc laissât immoler par les Juifs, il fallait qu'il s'immolât lul-mêm , faisant acte de puissance personnelle cn donnant sa vie. l Ire S. 'l hornas. *Compendium theologi*ir.c.ccxxx. Et commeJ âme n'avnli ' is naturellement ce pouvoir sur hon corps. Il dut lui vi ‹ donné, comme un pouvoir divin, inUrumcntalement communiqué. Cf LJUot

De Verbo incarnato, th. xxn, 5 2; Salmantlccnses, disp. XXIII, dub. vn.

β> *Puissance instrumentale du Christ relative ù la production de la grâce,* — Cc nouvel objet de la puissance Instrumentale conféré A l'âme du Christ ne saurait être mis en doute. Voir plus haut. Il suffit, Id encore, d'en déterminer l'extension. Or, Il est de fol, que les hommes, même depuis le commencement du monde, n'ont pu être sauvés que par la grâce de Noire-Seigneur Jésus-Christ. Et ce n'est pas assez dire que le Sauveur a été cause de la grâce qui nous sauva, parce qu'il l'a méritée pour nous, parce qu'il s'est offert en sacrifice expiatoire de nos fautes, en un mot, parce qu'ils nous a rachetés, il est également nécessaire d'affirmer qu'il est la cause de notre grâce, parce qu'il l'a produite effectivement en notre âme, non certes comme cause elficlente principale, mais comme cause efficiente Instrumentale. Toutefois, il est nécessaire d'introduire ici une distinction entre les hommes qui ont vécu avant et ceux qui ont vécu après la venue du Sauveur. L'humanité de Jésus-Christ, à l'égard de la grâce conférée aux premiers en vue des mérites du Sauveur à venir, n'a pu agir que par mode do mérite, c'est-à-dire *moralement.* C'est uniquement à l'égard de la grâce conférée aux seconds qu'elle a pu agir comme cause efficiente Instrumentale. Il serait difficile, sur ce point, de soutenir l'opinion singulière que B. Médina, sans oser la proposer absolument, déclare cependant non dénuée de probabilité, el qui attribue à l'humanité du Christ, à l'égard des effets surnaturels qui ont précédé, dans le monde, la venue du Sauveur, une véritable causalité cl'.ciente. Cf. Médina, *In III*m p. Sum. S. Thomæ* q. xm, a. 1. Elle se heurte, cn effet, à l'évidence du principe formulé par saint Thomas : *Causa efficiens non potest esse posterior in esse ordine ducationis, sicut causa finalis. Sum. theol.*. Ill*, q. 1 x iî, a. G. Nous affirmons donc simplement que toute justification de l'Ame, se produisant *ex opere operato* ou *ex opere operantis,* non seulement au temps où vivait Nolre-Scigncur, mais encore postérieurement et jusqu'à la lin du inonde, a pour cause elficlente Instrumenta ' l'humanité de Jésus. Et, en dehors do toute co reverse d'école, un argument d'ordre dogmatique **surfil** à démontrer la vérité de ccttc assertion : « La grâce de la justification ne nous arrive que par les sacrements reçus cn réalité ou cn désir... Par là, Il est clair que la grâce nous est conférée non seulement en vue des mérites du Christ (comme elle l'était aux justes de l'Anclen Testament)» mais encore par le Christ lui-même souffrant pour nous, c'est-à-dire par scs ministres ct par les moyens Institués par lui pour nous appliquer les fruits de la rédemption. Et cette efficacité de la passion du Christ est bien marquée par le sang et l'eau qui s'échappèrent de son côté entrouvert. » Billot, *De Verbo incarnato,* th. 1. Sans doute, eu égard à la puissance absolue de Dieu, il aurait pu se faire que le Christ comme homme nous eût simplement mérité la grâce. Dieu sc réservant de nous la communiquer pur lui-même, cn dehors de tout ministère de l'humanité prise par le Verbe. Mais une telle disposition eût été contraire nu bon ordre; car l'humanité, devenue l'organe do la divinité, doit participer à In distribution des biens spirituels qu'elles nous a mérités. De même que dans le Christ souffrant nous trouvons la source du mérite, de même de lui doit découler toute dispensation, toute production des grâces qu'il nous a méritées cn souffrant pour nous En ré· umé, l'humanité du Christ est cause *mérl·foire* el *salis!actoire principale* de la grâce, soit dans l'Ancien, soit dans le Nouveau Testament; mais à Γι λ rd de ceux qui sont venus après l'incarnation, elle est, *en plus,* cau^e *efficients instrumentale* de cette même grâce. Cf. S. Thomas, IIP, q. cnn, a. G. ad 3a®.

c. Nature de la puissance instrumentale de l humanité du Christ. — Tous les théologiens s'accordent sur l'existence ct l'objet de la puissance instrumentale de l'humanité du Christ : les divergences s'aihrment relativement à la nature de ccttc puissance Instrumentale. Nous noterons brièvement et par ordre les différentes opinions, le problème devant être repris sous une autre forme et plus complètement à propos de la causalité des sacrements.

Tout le monde est d'accord pour attribuer à l'humanité du Christ une causalité morale de mérite par rapport aux miracles ct à la grâce. Et l'on peut a inner que cette causalité est une causalité principale. La controverse concerne la causalité efficiente instrumentale.

a) *Causalité morale.* — « La causalité efficiente morale réside en ce que, posée une certaine chose, une volonté différente (soit formellement soit virtuellement) est mue pour produire un certain effet. L'humanité du Christ opérait donc moralement les miracles, si à cause des contacts, des paroles, de la simple volonté humaine du Christ, la puissance divine **se** manifestait infailliblement pour produire ce que le Christ, comme homme, avait décidé. » Pesch, *De Verbo incarnato,* η. 318. C'cst la théorie de la causalité morale des sacrements appliquée à l'humanité de Jésus-Christ. En faveur de cette opinion, on cite parmi les anciens théologiens Albert le Grand, Alexandre de I lalès, *Summa,* III·, q. ru, memb. 3, a. 3; saint Bonaventure (au moins pour la grâce). *In IV Senl^* 1. III, disL XIII, a. 2, q. m ; Duns Scot, *In IV Sent.,* I. IV, dist. I, q. i et iv; Durand de Saint-Pourçaln, *In IV sent.,* 1. Ill, dlst XIV, q.v, a. 2; parmi les auteurs plus récents, Vasquez, *In III**p. sum.S. Thomas,* disp. LI, c. v; *in III* p.* disp. CLXXVI, c. rn; Bccanus, *De incarnatione,* c. **x,** q. **ix,** et bon nombre de théologiens de la Compagnie de Jésus : *rccentiores communissime,* écrit avec quelque exagération Plate), *De incarnatione,* n. 259. On trouvera un bon exposé de l'opinion dans Pesch, *De Verbo incarnato,* η. 148, qui l'adopte, ct dans Stentiup, th. 1 x x x v, qui la considère, au point de vue philosophique, comme plus probable. Les partisans de cette opinion s'appuient : sur l'Écrilure qui repiésente Notre-Seigneur, au moment d'opérer un miracle, comme demandant à son Père d'exaucer sa prière, Joa., x j, 41-42;— sur les Pères qui n'attribuent à l'humanité de Jésus qu'une puissance morale relativement aux miracles ;cf.S.A Ihanasc, *Oral. III contra arianos,* n. 32, *P. G.,* t. xxxvi, col. 391; S. Augustin, *In Joannis ecang.,* tract, vin, n. 9, *P. L.,* t. xxxv, col. 1455; S. Jean Damascene, *De fide orth.,* I. III, c. xv, *P. G.,* t. xav, col. 1046 sq.; S. Sophrone, *Epist. synod., P. G.,* L 1 x x x vu, 3, cul. 3175: —sur l'autorité de l'Église, notamment du *tome* de saint Léon : *unum horum coruscat miraculis; aliud succumbit injuriis,* Denzinger-Bannwart, n. 141; et surtout du concile de Trente, énumérant les causes *de* notre justification, sess. vr, *De justificatione,* c. vu : *hujus justificationis causes sunt, finalis quidem gloria Det et Christi ac uita o terna; BJFflCDCNS vero misericors Deus...;Miiii/TORtA autem dilectissimus unigenitus suus D. N. J. C..., INSTHUUK^ia u s sacramentum bap·tisml,* etc. *Demum unica jotmalis causa justitia Dei..,* Denzinger-Bannwart, n. 799. — Sur les raisons qu'on a coutume de développer à l'occasion de la causalité morale des sacrements, voir ce mot. On a prétendu abriter cette opinion sous le patronage de saint Thomas. Il dit, en effet *In IV Sent.,* I. III, dlst. XVI, q. i, a. 3, que les miracles du Christ ont été accomplis par lui *per modum orationis et intercessionis.* Sur le sens **de** ce texte, cxpli ue différemment par 1rs thomistes, voir Gonet, disp. XIX, a. 2, { 2, n. 26-29.

β) *Causalité physique,* — Les meilleurs commentateurs de saint Thomas, c'est-à-dh *e* toute l'école thomiste, sauf Melchior Cano qui adhère à l'opinion de la causalité morale, *Relect. de Sacramentis,* p. iv, q. 1, post conclus. 6, et bon nombre «Vautres théologiens, dont les plus connus sont Grégoire de Valencia *De incarnatione,* q. xm, punct. 2; Suarez, *De incarnatione,* disp. XXXI, sect, in; Tanner, *id.,* q. v, dub. i, dubll. 2, et, de nos Jours, dans leurs traités de l'incarnation, Janssens, Hugon, Van Noort, etc., admettent avec *nlnl Thomas, que la causalité morale ne saurait su.Tre pour expliquer la part prise par l'humanité du Christ dans la production des miracles ou de la grâce. Cette causalité morale (qu'on l'explique par le rrtérite nu pat la prière, peu Importe) requiert en outre une *véritable* causalité elllclente. Sans doute, les adversaires affirment bien que la causalité morale est en réalité efficiente, et Ils parlent de causalité instrumentale morale, mais leur thèse est difficile à expliquer el surtout leurs affirmations doivent tomber devant les textes précis de saint Thomas, lequel reconnaît, en Jésus, à l'égard des miracles et de la grâce, une double causalité *per meritum et per efficientium, meritorie cl efficienter sed instrumenlalitcr. Sum. theol.,* IIP, q. vm, a 1, ad l«n'; q. x l v ih, a. 6 et ad 3am; q. l x iv, a. 3. Or, cette causalité off ciente instrumentale ne saur; Il rire purement morale : car elle vise les effets miraculeux â produit c dans les êtres, *saul la création, q,* xm, a. 2; cette restriction ne serait pas intelligible, s'il ne s'agissait d'une causalité Instrumentale *physique,* au sens où l'entendent les thomistes, c'est-à-dire comportant deux effets réels subordonnés, l'un propre â l'humanité du Christ, l'autre produit par celle humanité mue par la divinité, le premier appelait nécessairement le second dont il est comme une disposition préalable. En efTet, dans l'hypothèse d'une causallt instrumentale morale, rien n'empêcherait le hrisl de demander â Dieu de créer un être.

D'ailleurs, de l'aveu môme des théologiens favorables â la causalité m< raie, la causalité instrumentale phvsl ue « est plus c nforme ù certains témoignages de l'Écriture et des Pères ». Stentrup, *op. cit.*. p. 1291, Nous avons,en elïet, remarqué déjà, voir col. 1193, que le Christ opérait le plus souvent scs miracles en accomplissant certains gestes, certaines actions où le contact physique lient la plus large part; cf. Matth., vm, 2-3; 14-15; Marc., m, 22- 6; Joa., ix, 6; vn, 32-35. Le miracle s'accomplissait, car, cst-Il dit plusieurs fols, une · vertu » sortait de Jésus et guérissait les malades Luc., vî, 19; cf. vm, 46. On comprend la causalité morale par l'invocation la prière, le mérite; on ne conçoit pins le rôle de ces gestes sensibles du Sauveur dans l'hypothèse d'une causalité morale; et comment expliquer cette ‹ vertu » qui sortait de lui ? D'autres fols la causallt de l'humanité du Christ — et c'est toujours le c s lorsqu'il s'agit de la rémission des pécl és et de l'infusion de l grâce dans l'âme d'un pécheur— s'ex rime d'une manière Impérative, commandement, menaces et simple volonté extérieurement exprimée. Marc., ix, 25; iv, 39; v, 41-42; Luc., vu, 14-15, 48; vi, 20; Joa., xi. 43. Lorsqu'il s'agit de communiquer l'Esprit Saint aux apôtres, Jésus joint au commandement le rite sensible de l'Insufllation, Luc , xx, 22 Expliqués par la causalité morale,ces signes impératifs ne se justifient plus que par un occa slonallsme insoutenable. Il faut donc leur accorder une causalité propre el partant physique.

Le concile d Éphèse fournit de plus, en ce qui concerne particulièrement l'humanité du Christ, un argument qui semble décisif. Le onzième anathématisme, parle de la *chair virfflcatrtce* σὰρ; ζωοποιὸ du Seigneur. Mais la chair <u hrlst ne saurait être vivibiatrice seio la causalité morale, qui appartient en propre à l'âme; cf. Gonet, n. 19. Et c'est bien an réalisme physique que professent certains Pères, notamment saint Cyrille d'Alexandrie, *In Joannem,* c. n, IV, *P. G.,* t. l x x ih, col. 565, 578; *Exegesis ad Valerianum, P. G.,* t. l x x v ii, col. 261-263; *Quod unus sil Christus, P. G.,* L l x x v, col. 1360; Eusèbe de Césaréc, *Demonstr. evang.,* I. IV, c. xin, *P. G.,* I. xxn, col. 286-287; saint Jean Damascènc, *De fide orthod.,* l. III, c. xvi, *P. G.,* t. χαν, col. 1079. On trouvera d'autres témoignages dans Suarez, disp. XXXI, sect, ni, et Petau, *De incarnatione,* l. X, c. ri ; cf.Stentrup, *loc. cit.* Les thomistes insistent particulièrement sur ce fait que les Pères grecs, surtout Eusèbe el le Damascène, appellent l'humanité du Christ *organe* du Verbe ou de la divinité. Or, cet organe ne saurait être conçu dans l'hypothèse de la causalité morale.

Enfin la raison paraît exiger la causalité physique; l'humanité du Christ, physiquement unie à la divinité dans l'être même du Verbe, doit aussi lui demeurer physiquement unie dans l'opération. Or cette union physique dans l'opération suppose la causalité physique instrumentale, comme on l'explique d'ordinaire.

Ces principes généraux sont admis par les thomistes et autres partisans de la causalité physique; mais dès qu'il s'agit d'analyser plus profondément la nature de la causalité physique instrumentale de l'humanité du Christ, de nouvelles divergences commencent à s'affirmer :

a. La première opinion à citer — parce qu'elle doit être immédiatement éliminée — est celle du frère mineur André Vega, dans son ouvrage sur les décrets du concile de Trente, *De justificatione doctrina universa,* l. VII, c. xiv. Tant que l'humanité du Christ a vécu de sa vie terrestre, elle a été l'instrument physique, non seulement des miracles, mais de la grâce en ceux que Jésus a justifié immédiatement. Mais, montée au ciel, cette humanité ne peut plus concourir physiquement aux effets surnaturels qui se produisent dans l'Église militante.

A l'encontre de cette opinion, l'unanimité morale des thomistes enseigne que l'humanité du Christ jouissait, même à distance, cl aujourd'hui encore du haut du ciel, de ia causalité elllclente physique Instrumentale par rapport aux miracles et à la grâce. L'assertion du 11· unathématlsme d'Éphèse est universelle et ne pose pas de restriction; le* textes rapportés plus haut « u docteur angélique supposent ou aflirment d'une manière explicite, lorsqu'il s'agit des sacrements, cette action physique Instrumentale de l'humanité du Christ. Pourquoi appellcruil-on l'humanité du Christ l'organe ou l'instrument *de la divinité* (et non du Fils simplement), si son action après l'ascension du Sauveur, ne devait être q e morale ? Enfin, Il est de toute convenance que l'humanité glorifiée conserve au ciel les mêmes préiogallves dont elle Jouissait Ici-bas, s'il n'y a pas de contradiction à les lui reconnaître. Or, même au ciel, cette humanité peut conserver les caractères de cause instrumentale physique : comme cette humanité est un Instrument mû par la divinité elle-même, sa vertu Instrumentale n'est limitée ni par le temps, ni par l'espace. Aussi la passion, la résurrection de Notre-Sclgncur sont dites pur saint Thomas les causes Instrumentales de notre salut et de notre propre résurrection, parce » ue l'humanité souffrante du Sauveur a été et reste encore, parce que l'humanité glorieuse de Jésus est toujours, ar la vertu divine qui l'anime, cause instrumentale de notre salut et de notre gloire future. Cf. Gonet, *loc. cit.,* n. 35, 45. Et nul contact physique n'est requis pour l'instrument, là où, à cause même de l'infinie puissance de Dieu, le · contact virtuel ou spirituel » sullit. Cf. S. Thomas, *Sum theol*

I

IIP, q. XLVIII, n. 6, ad 2«ⁿ"; q. 1 x i, a. 1, ad 3™ Cette doctrine n'est, en somme que la traduction en formule scolastique de la doctrine de saint Jean, sur le Christ, vie des chrétiens, ou de saint Paul, sur le Christ, chef du corps mystique do l'Église.

β. Une deuxième opinion, dont on retrouve trace dans Cajétnn et Silvestre do Ferrare, pour le premier dans son Commentaire In **IIP·**, q. xm, a. 4;q. 1 x h, a. 1; I· II®, q. exii, a. 1, pour le second, dans le Commentaire In *Sum. c. Gentes,* L **III,** c. 1 v i, a été proposée par le cardinal Billot. Elle comporte deux assertions principales. — La première assertion est relative à la nature de l'action instrumentale, la seconde concerne l'instrument lui-même. S'appuyant sur un texte de saint Thomas, *De potentia,* q. vi, a. 4. ces auteurs disent que Dieu opérant les miracles par le seul commandement, l'action instrumentale de l'humanité de Jésus doit uniquement consister..dans In présentation de ce commandement aux créatures. Qu'est, au Juste, cette présentation? Le commandement divin réalise immédiatement les effets voulus par Dieu; mais comment le concevoir *physiquement* passant par un Instrument pour atteindre *physiquement* l'effet voulu ? Cette présentation du commandement divin consiste donc simplement dans la désignation des créatures sur lesquelles doit opérer le divin commandement. Dans cette désignation se trouve une marque efficace qui entraîne nécessairement, Infailliblement le miracle. Mais l'homme, par lui-même, n'a pas ce pouvoir; Il faut donc qu'il désigne les créatures par l'autorité et comme Instrument de Dieu. Ainsi le prêtre opère Instrumcntalcment pour obtenir la transsubstantiation, en prononçant les paroles de la consécration, commandement divin, en vertu duquel le pain devient le corps, le vin devient le sang du Christ. Cette action Instrumentale, conclut le cardinal Billot « ne provient pas d'une vertu physique, mais elle appartient bien plutôt À l'ordre *inlentionel* de l'esprit qui dirige, avec le secours de la volonté. Et quoique dans des directions de cette sorte les forces naturelles de l'âme agissent (I'lnstrument doit toujours mettre dans son action quelque chose de lui-même), cependant ces forces n'auraient aucune efficacité par elle-même, si elles n'aglssalcnl pas en vertu du souverain domaine que Dieu possède sur tout l'univers. Par là nous pouvons résumer en deux points l'analogie qui existe entre les instruments de Dieu dans l'accomplissement des miracles et les Instruments physiques dont nous nous servons dans les arts humains. Premièrement, à l'opération propre de l'instrument physique correspond, chez l'instrument d'ordre ratlonel, la conversion vers lu chose naturelle marquée ainsi par lui pour le miracle (cette conversion se manifeste par des paroles, des gestes, des contacts, ou même par un simple acte de volonté). Deuxièmement, ou mouvement physique que l'agent principal communique à l'Instrument physiquement, répond l'efficacité de la désignation· efficacité qui découle de la volonté de Dieu qui choisit lui-même les hommes et les anges qu'il veut pour devenir les Instruments des merveilles à accomplir. » — Le second point de lu présente opinion se rattache plus exclusivement à la question de la puissance Instrumentale de l'humanité du Christ. L'instrument physique n'est pas instrument simplement lorsqu'il est mis en action par l'agent principal; H possède auparavant déjà la forme qui le rend apte ù agir comme Instrument Sans doute la hache ne coupe que lorsqu'elle est actionnée par la main de l'artisan; mais auparavant déjà, elle possède la forme qui la rend apte à recevoir cette Impulsion : · l'instrument acquiert sa vertu Instrumentale, dit saint Thomas, doublement, tout d'abord quand Il reçoit la forme qui le fait Instrument; ensuite quand Il reçoit, de l'agent principal, l'impulsion qui lui fait produire un effet- » *Sum. theol.*. Ill , q, i.xxn, a. 3, ad 2Qra. Il faut en dire autant, toute proportion gardée, des Instrumenta d'ordre rationnel, que Dieu choisiI pour accomplir des œuvres surnaturelles. Chez le prêtre qui consacre, la ‹ forme » instrumentale n'est autre que le caractère sacramentel, dont le prêtre use comme il l'entend, en vue d'aeen nplir ce miracle déterminé qu'est U transubstant iation Sur h nature du caractère sacramentel, voir Cahactèrb. L n. col. 1702 sq. Dans le Christ la · forme » instrumentale n'a pas été une qualité, puissance possédée par mode *à'habitus* permanent ; mais c'est par l'union hypostatique elle-même, par la grâce d'union, que, d'une façon habituelle, l'humanité du Sauveur a été constituée l'instrument de la divinité pour les opérations dépassant les forces delà nature Billot, th. xxn, a. 1.

Remarquons Immédiatement combien les deux points délimités si nettement par le cardinal Billot précisent le problème si embrouillé chez les auteurs el surtout chez Suarez, disp. XXXI, sect, v-vi, de la nature de la puissance instrumentale en Jésus-ChrisL L'instrument, pour é/re, c'est-à-dire pour avoir sa forme d'instrument, n'a besoin, en Jésus-Christ, d'aucune addition intrinsèque ; par le fait de son union avec le Verbe, l'humanité et/ l'instrument de la divinité. Mais, pour *agir,* l'instrument doit recevoir de l'agent principal, en Jésus-Christ comme dans les cause* physiques ordinaires, une impulsion, un mouvement de l'agent principal, et devient par là capable de produire instrumenlalement l'effet auquel naturellement il ne peut atteindre. Al si, en Jésus-Christ, l'humanité doit recevoir de la divinité une impulsion, un mouvement, une « vertu Instrumentale ». Qu'est-ce que cette vertu ? I^e cardinal Billot répond à cette question précise dans le premier point exposé ci-dessus. C'est une Intention, une direction de l'esprit, manifestée, dans les miracles de Jésus, par la désignation des créatures sujets des miracles, au moyen de signes extérieurs sensibles ou d'actes intérieurs de la volonté. On sait toutes les critiques auxquelles cette causalité intentionnelle, qui ne veut être ni physique ni morale, a donné lieu. Voir Sacremeîtts. Il semble bien, en tenant compte de tous les élément:· de la controverse que pour échapper à la contradiction, Il faille la ramener à l'une ou l'autre causalité : nous l'avons maintenue parmi les opinions se réclamant de la causalité physique, parce que c'est par la causalité physique qu'il faut expliquer le texte du *De potentia* sur laquelle elle s'appuie.

γ) Suarez admet pleinement la causalité physique Instrumentale; mais ne pouvant rejeter les principes posés par lui au sujet du concour* simultané. Il est contraint, pour expliquer l'action Instrumentale de l'humanité de Jésus-Chr 1st, d'abandonner les explications proprement thomistes et de s'engager dans une vole singulière. La vertu instrumentale communiquée au Christ par la divinité pour l'accomplissement des miracles, n'est ni une qualité surajoutée, ni un mouvement inspiré à l'humanité hypostalîqurment unie à ce Verbe, mais c'est · une vertu active obédlentlelle existant en cette humanité, vertu par laquelle l'humanité sainte du Christ peut produire les œuvres surnaturelles, comme Instrument de Dieu, Dieu concourant avec l'humanité par un secours ou un concours proportionné à reflet voulu, secours ou concours excédant celui ul eût été dû à l'activité naturelle de la créature. » Disp. XXXI, sect. v, n. 7. Dans la partie *négative* de sa thèse. *loc. cil.,* sect, vi, n. 1-10, Suarez combat efficacement la thèse troo radicale, soutenue par quelques auteurs, dont Contenson, el d'après laquelle, même pour l*acZ/o/i instrumentale, rien, absolument rien ne serait requis en l'humanité du Christ, en plus de l'union

hypostatlque : il ne s'agirait que d'une élévation purement extrinsèque. *Id nobis probari vix potest,* dit de son côté avec raison BOluart, dlss. NI If, a. 2: l'union, en effet, n'ajoute rien aux puissances intrinsèques à l'humanité ; ccs puissances demeureront donc Impuissantes relativement aux effets surnaturels. Voir lentement Salmanlicenses, disp. XXIII, dub. v, $ 3. M-.is la solution *positive* Imaginée par Suarez soulève bien des critiques. Qu'cst-ce que cette « puissance obédientielle active » ? N'est-ce pas un simple mot ? Cf Salman licenses, disp. XXIII, dub. v, § 2 ct 4. Nous n'insisterons pas davantage sur un système aujourd'hui abandonné dc tous

o) Il semble donc que logiquement on doive arriver à la solution thomiste, sans toutefois qu'on en puisse dissimuler les imprécisions et les difficultés. Cette solution affirme que *Vactlon* Instrumentale dc l'humanité du Christ a son explication dans un principe *spirituel* Intrinsèque à l'humanité du Sauveur, principe dérivé de la divinité et qui élève l'action dc l'humanité à un ordre supérieur, tout comme la vertu Instrumentale dérivée de l'impulsion donnée par la main de l'artiste élève l'action dc l'instrument physique. Mais dès qu'il s'agit d'expliquer la nature exacte dc cc principe Intrinsèque, l'école thomiste se partage en deux camps, où nous rencontrons des noms également Illustres. D'un côté, Capréolus, *In IV Sent.,* 1. IV, dlst. I, q. *i,* a. 3, ad 4°m, Sylvestre de Ferrure, *In Sum. c. Gent.,* I. IV, c. 1 v î, les Salmantlcenses, disp. XXIII, dub. vi, § 1, Gonet, disp. XIX, § 3, n. 48 sq., enseignent que le don des miracles et de la justification des pécheurs en Jésus-Christ, sous le rapport de la vertu instrumentale dont était doté l'humanité du Sauveur, était une *q u a l it é incomplète, de sa nature transitoire et passagère, mais possédée, en raison de la dignité du sujet, d'une manière habituelle.* D'un autre côté, D. Soto, Cajétan, Cabrera, que cite ct suit Jean dc Saint-Thomas, *De incarnatione,* dl*p. XV, o, 3, concl. 3, estiment que ce don n'était qu'un *mouvement divin,* non seulement appliquant l'humanité du Christ à l'action, mais *lui conférant simultanément la puissance pour agir sous l'impulsion de l'agent divin.* Dans celle opinion, le Christ pouvait opérer des miracles lorsqu'il le voulait, cf. Matth., vm, 2, non parce que la volonté divine était ù la disposition et sous la direction dc la volonté humaine, mais parce que la volonté humaine était au contraire tellement soumise ù la volonté divine qu'elle agissait chaque fols que celle-ci le décrétait et comme elle le décrétait : l'unité de personne explique le *si vis, potes me mundare.*

Les difficultés de la thèse thomiste sont exactement celles qu'on objecte ù la causalité physique des sacrements. Nous renvoyons ù ce mot.

Suarez, De inranvdione di«p. XXXI ; Salmnntlcenses, *itL,* disp. XXIII ; Gonet, ld.» disp. XIX. On trouvera un boa résumé dans Bfilunrt, dhs. XIII, n. 2. Voir éguk-mt*ut Stentrup, De Verto *Incarnato,* th. I x x x v ; Janssens, De *Deo-Homtnr,* t. i, p. 479-421 ; Billot, De *Verbo Incarnato,* th. χχπ-χχια ; Hugi>n, De *Verbo Incarnato, q.* vu, η. 1-2; Ch. Pesch, *De Verbo Incarnato,* prop, xxvu, et surtout Hugon, *La causalité Instrumentale en théologie,* Paris, 1907, e. m.

6. *Conclusions. — a) L'opération (Γactivité) du Christ est nécessairement théandrique. — a. Le mot « théandrique ».* — Pour justifier leur erreur, les monolhélltcs se réclamaient du terme · opération théandrique » dont s'était servi le pseudo-Denys pour désigner l'opération du Verbe incarné. · Du reste, le Christ n'accomplissait pas les oeuvres divines uniquement comme Dieu, ou les œuvres humaines uniquement comme homme, mais parce que Dieu s'était fait homme, Il exerçait ά notre endroit une sorte d'ac-Uvilé nouvelle, l'activité théandrique, Οζανδριχην ενέργειαν. · *De eccles. hierarchy* απι,η. 4, P. G^t.ni col. 429.

b. Le sens de cette expression. — Quoi qu'il en «oit du sens plus ou moins orthodoxe de l'expression oriqlnnle, les Pères l'ont Interprétée en ce sens que dam le Christ les opérations divines ct humaines appartenant au même sujet, ct ce sujet étant Λ la fols (Heu ct homme, Οέανδρο , θεάνθρωπο ou encore *άνδρ** ΟΗ θεό , pour reprendre les expressions du pseudo-Dcnys lui-même, *toute opération du Christ, comme (el. peut être appelé théandrique.* Évidemment les opérai ions du Verbe, comme Verbe, ne sauraient recevoir cette quail Mention. Le sens de l'expression « théandrique › a élé précisé, en 649, par le concile romain tenu sous Martin Itr, canon 15 : · Si quelqu'un, suivant en cela de criminels hérétiques, comprend d'une façon Insensée l'opération divino-humainc *(deivirilem operationem)* que les Grecs appellent théandrique, et ne confesse pas en Jésus-Christ une double opération, la divine ct l'humaine, mais prétend que celte expression : *deivirilis,* qu'on vient dc rapporter, ne désigne qu'une opération unique, et ne marque pas simplement l'admirable ct glorieuse union des deux natures, qu'il soit condamné. » Dcnzlnger-Bannwart, n. 268. Dans ccttc union admirable et glorieuse, déclare le VI· concile, *utraque natura indivise et inconfuse propria operatur cum alterius communione.* La · communion » des deux natures dans la dualité d'opération s'affirme sous un triple aspect. D'abord dans l'ordre dc la *perfection morale,* l'opération humaine du Christ est tellement soumise ù la *direction* de la divinité, que Jésus est le modèle par excellence de toute sainteté, de toute perfection; voir cl-dcssus, col. 1274 sq.; Λ vrai dire i) n'y a en Jésus, même dans l'ordre des opérations Inférieures, que des actes humains, sagement réglés ; cf. S. Thomas, III*,q. xrx, a. 2. En second lieu, dans l'ordre de la *causalité instrumentale,* par rapport aux miracles et à la justi lient Ion des pécheurs : l'humanité est l'instrument proprement dit de la divinité, et ici la communion des deux natures dans la dualité d'opération devient plus stricte et s'affirme dans la *subordination des causalités.* Enfin dans l'ordre du *mérite* ct de la *satisfaction,* et ici cc n'est plus par une simple direction, par la communit al Ion d'une vertu instrumentale, c'est par la *communication de Vitre divin* dans l'union hypostatlque, laquelle donne à toutes les actions dc l'humanité du Verbe incarné, une valeur et un mérite Infinis. Cf. S. Jean Damascene, *De fide orthod.,* 1. III, c. xv, xrx, *P. G.,* t. xav,col. 1045, 1080. Alns (donc, Λ l'exclusion des opérations propres au Verbe comme tel (soit *ad intra* soit *ad extra),* toutes les opérations du *Christ* doivent être dites théandrlqucs, Cf. I lugon, *Le mystère de Γincarnation,* p. 288-289; *Le mystère de la Rédemption,* Pa is. 1910, p. 89-90. *La eausalité instrumentale en théologie,* Paris, 1907, p. 78 sq.

c. Ι/opérâtion (Vactivité) théandrique sϕaffirme surtout dans les oeuvres méritoires et satisfactolres du Christ. — Dans l'ordre dc In perfection morale, Dieu, en faisant appel ù sa toute-puissance absolue aurait pu communiquer à un simple homme tant dc grâce ct tant dc perfection, que cet homme, dominant tous les autres par sa sainteté surémlncnte. aurait pu être leur modèle. Dans l'ordre de la causalité instrumentale.Dleu. pnr sa puissance absolue, aurait pu faire accomplir par un simple homme les miracles accomplis par le Christ : on ne nie pas pour autant qu'en fait, ces miracles accomplis par l'humanité du Christ sous l'impulsion dc la divinité, n'aient affirmé d'une façon plus stricte In communion des deux natures dans l'opération. Mais l'ordre dc la satisfaction et du mérite exigeait Impérieusement l'union hypostatlque, ct, en ce sens, c'est dnns cct ordre que s'affirme davantage l'opération théandrique. Sur la nécessité dc l'incarna-

lion pour satisfaire Dieu, voir Incabnation. t. vn, col. 1173. Que l'incarnation ait été également nécessall e pour nom nié. lier la grâce, *dans l'ordre présent,* cela est évident pour un double motif : premièrement, le mérite de ccttc grâce dépendait, dans l'oidre présent, de ia réparation olfcrtc pour les péchés; deuxièmement, les individus humains étant indéfiniment muUlpliablet, il fallait un mérite Inépuisable, le mérite de l'Homme-Dieu. Cf. S. Thomas, IIP, q. i, a. 2, ad 1*"1.

Sur l'opération théandrique chez les Pèr*··, voir Petau, *De incarnatione,* l. VIH. c. vn-xrn. Voir l'exposé théolog!· que de lu question dans Stentrup, th. u -lhj ; Hurter, J)r *Verba Incarnato,* n. 554-358 ; Billot, *De Verbo incarnai >,* th. xxxi ; Janssens, *De Drt-ILimine,* t. i, p. 667-682, avec un bon choix do textes patriotiques ; Ilugon, *Dr Verbo incarnais,* q. xi, a. *1, n. 4-6.

è) *Le mérite du Christ.* — En raison de l'union hypos· tatlquc qui donne A Jésus la sainteté substantielle, toutes les opérations du Christ sont d'une dignité infinie, el par conséquent d'une valeur Infinie quant A la satisfaction ct au mérite. Faisons remarquer, toutefois, que cette valeur Infinie ne leur vient pas du principe d'opération, la nature humaine, mais du principe d'être qui élève hypostatiquement cette nature le Verbe divin lui-même.

Ce principe général une fols rappelé, nous renvoyons A l'article Rédemption tout ce qui concerne le fait dc la satisfaction infinie donnée par le Christ à Dieu, conformément aux exigences exposées à Incarnation, t. vn, col. 1473 sq. Quant au mérite nous n'avons à envisager ici que le mérite du Christ par · pport ù lui-même, conformément au titre général du p «ragraphe. Cf. S. Thomas, III*, q. xix, a. 3.

a. L'existence du mérite en Jésus-Christ, considérée d'une manière générale est affirmée explicitement par (’Écriture : *Factus obedient usque ad mortem... PROPTER QVon et Deus exaltarit ilium,* Phil., n, 8, ou encore, dans la bouche de Jésus lui-même, *Nonne hæc oportuit pati Christum et ita intrare in g oriam suam!* Luc., xxiv, 26. l.cconcile dcTrente,à propos dc notre Justification, dit que le Christ en est la cause *méritoire,* sess. vi. *De iustlficalione,* a. vn, Denzingcr-Baninvart, n. 799. La raison théologique enfin montre que, toutes choses égales d'ailleurs, Il est plus parfait de posséder une perfection due au mérite que de l'avoir sans la meriter. On doit donc accorder au Christ toutes les perfections qu'il a pu mériter. Certes, il n'a pu mériter ni la grâce qui est le principe du mérite, ni la gloire essentielle dc son Ame, car l'absence de ccttc gloire en son âme eûl été une Imperfection Incompatible avec (’union hypostatlque. Un délimitera plus loin l'objet du mérite personnel du Christ. Enlin toutes les conditions requises pour le mérite sc trouvent réalisées dans le Christ; il a été libre, voir cl-dcssus, col. 1295, ses actions étaient et quant A leur objet ct quant A leurs circonstances moralement bonnes; Il a toujours fait la volonté du Père, voir cl-dcssus,col. 1297; il était orné dc la sainteté substantielle ct dc la grâce habituelle, possédée dans toute sa plénitude, voir cl-dcssus, col. 1275 sq ; enfin ses actions méritoires étaient accomplies dans l'état de vole, voir ci-dessus, col. 1399. Donc, l'existence du mérite en Jésus-Christ, conclusion certaine dc tout ce qui précède, ne peut être mise en doute : c'est une vérité dc fol.

b. t.'obfet du mérite acquis par Jésus relativement ù lui-même pont se résumer en ceci : Jésus n mérité tout cc qui n pu contribuer A In gloire de son corps ; transfiguration, résurrection, ascension ct A l'exaltation <le son nom. Cf. Apoc., v. 12. Saint Thomas attribue au Christ une triple exaltation méritée par une triple humiliation : la gloire qui a suivi la résurrection, méritée par les abaissements de la passion; la manifestation de sa divinité, méritée par la déchéance de l'incarnation, où le Christ a pris la forme d'esclave; l'homruage enfin de toutes les créatures mérité par l'humiliation de l'obéissance jusqu'à la mort. *In Epist. ad. l'hiL,* c. n, lecl. 3. On lira également les belies considéialions du même autour relatives à la résurrection III , q. un; ù l'ascension, q. Lvn; à la session à la droite du Père, q. 1 viu Scot n'admet a l'égard de la gloire du corps, qu'un mérite Indirect. ***Int V Sent^*** Præf. 1.1. Voir Duns Scot, L iv, col. 1896

c. Quant au! *emps* du mérite, les théologiens catholiques ont émis quatre opinions différentes qu'il suffit d'ailleurs de signaler, la dernière seule étant reçue dans renseignement commun. — La première opinion n'accordc au Christ le mérite qu'après sa conception: il lui n fallu, pour ainsi dire, un instant de réflexion, pour agir délibérément. Ainsi opinent Alexandre de Halès, *Summa,* part. III, q. xvui, memb. 2, a. 1; salut Bonaventure, *In IV Sent.,* l. III,dist. XVIII, a. 1, q. i. Durand de Saint-I'ourçaln, *In. IV Sent.,* 1. III,dlst. XV UI, q. n. Mais cette opinion se heurte à l'autorité de Hcb., x, 6-9, et ne tient pas compte de la possibilité, pour le Christ, d'un acte, libre de volonté dès le premier Instant de la conception. Cf. S. Thomas, III ,q. xxxiv, n. 2-3. A plus forte raison donc, le Christ a-t-ü mérité dès s i tendre enfance : les Pères, dans leurs sermons sur la naissance, ia circoncision et l'enfance du Sauveur Insistent sur les persécutions qu'eut à subir l'enfant Jésus cl qui lui furent méritoires. — La deuxième opinion, A laquelle il serait difficile de rattacher le nom d'un grand théologien, mais qu'on trouve relatée dans les auteurs, affirme que le Christ a pu mériter, même après sa mort, et qu'il mérite encore au sacri lice de la messe et dans l'administration des sacrements. L'état dc voie est la condition du mérite. De ce seul chef, cet le opinion manque totalement de probabilité. Vasquez, disp. LXXV1, c. i, n. 3 pense que le Christ, absolument parlant peut mériter *pour nous,* non pour lui, après sa mort et dans le ciel. L'intercession du Christ dans le ciel. Boni, vm, 34; Heb., vn, 25; I Joa., π, 1, vaut par les mérites précédemment acquis (en tant que méritoire). Cf. Vasquez, *loc. cit.,* De Lugo, *De incarnatione,* disp. XXVII, sect, iv, n. 54; Suarez, *id.,* disp. XXXI X, sect, m, n. 9. Quand les Pères nous disent que les sacrements sortirent du côté entr'ouvcrl du Christ. Ils ne disent pas que le Christ a mérité par son côté entr'ouvert: l'eau el le sang qui *symbolisent* les sacrements sont sortis du côté du Christ; mais ce symbole n'fmpllque pas un mérite en Jésus-Christ déjà mort. Suarez, disp. XXXIX. sect, m, n. 10. — Lu troisième opinion, professée par Cajétan, ***In III^*** *p. Sum. S. Thomae,* q. 1 w , a. 6, ad l *ra. ***In Ihm*** //*«, q. cxxiv, a. 4, ad 2 et par Hurtado, *De Incarnatione,* disp. LXI1I, sect, x, enseigne que le Christ a mérité dès le premier Instant de sa conception cl jusque dans l'instant qui a terminé sa vio terrestre et qui a vu sc consommer sa mort, lai quatrième opinion exclut avec vraisemblance cet Instant ultime. Cf. S. Thomas, HI<»q.ti,a.6, clad 2-ju i.

d. Une quatrième question est relative A la *charité* qui fut en Jésus le *principe* du mérite Cette question a beaucoup d'alllnlté avec celle de la liberie du Christ examinée plus haut. En effet, l'acte de charité, par lequel le Christ aimait Dieu, était, en raison de la vision intuitive, non pas libre, mais nécessaire, ct tout cc qui se rattache nécessairement à Dieu, devait être alrné nécessairement. La solution de ccttc dlfliculté a exercé la sagacité des théologiens· Les uns, avec Vasquez, disp. LXXIV, c. m. nient que le Christ ait mérité par la charité qu'il avait pour Dieu. D'autres distinguent en Jêsus-Chrht deux charités, réglées l'une par la vision intuitive, l'autre par la science

Infuse, et rapportent la liberté, nécessaire au mérite, ù cette deuxième charité. C'est l'opinion de D. Soto, *De natura et gratta,* l. III, c. vn, de Suarez, *De incarnatione,* disp. XXXIX, sect, in, et on peut en rapprocher l'opinion de Tolct qui dans son commentaire *InSum. S.Thomir,* IIP, q. xix, a. 3, concl.3, admet que le Christ a mérité par la charité de l'étal de vole et non par celle de l'état de terme. D'autres, ne reconnaissant en Jésus qu'une charité, distinguent deux actes réglés l'un et l'autre par la vision intuitive, mais le premier est nécessaire, parce qu'il sc rapporte aux Mens intrinsèques à la divinité, le second reste libre, parce qu'il sc rapporte aux biens extrinsèques que promurent les créatures ά Dieu, gloire, honneur, louange, obéissance, etc. On trouve cette explication chez Grégoire de Valencia, *In IIam p. Sum. S. Thomæ,* q. xix, punct.2 et chez de Logo, *De incarnatione,* disp. XXV II, sect, i, n. 4. La plupart des thomistes adoptent soit l'une soit l'autre des explications données plus haut à la liberté du Christ en face du précepte de mourir. Nombre de molinistes sont également, sur cc point, fidèles à la logique des principes posés par eux à celte occasion.

//. LES DÉFAUTS ET FAIBLESSES DR LA NATURE HUMAINE COMPATIBLES AVEC L'UNION ΠFPOSTATIQUE. — 1° *Principe théologique dominant le problème.* — L'union hyposlalique apporte nécessairement À l'humanité du Christ une incomparable perfection de science cl de sainteté. On en conclut que l'humanité de Jésus ne pourra revêtir les défauts et les faiblesses qui seraient Incompatibles avec cette plénitude de science et de sainteté. C'est à la lumière de cc principe que nous devons analyser la compatibilité ou l'incompntiliilité des dits défauts. Or, on peut ramener les défauts de la nature humaine à trois catégories.

1. Certains défauts n'appartiennent pas nécessairement à la nature humaine comme telle, mais Ils surviennent accidentellement à tel ou tel Individu, en raison d'une cause particulière à cet Individu, faute personnelle, hérédité, maladie, vice de conformation congénital, etc. Le Christ, à coup sûr, n'a pu être assujetti Λ des défauts de cc genre qui Impliqueraient une certaine infériorité personnelle, Incompatible avec la dignité du Messie. On ne voit pas d'ailleurs pour quel motif le Christ y eût été assujetti.

2. Certains défauts appartiennent à la nature humaine comme telle et lui sont, après la chute d'Adam, pour ainsi dire inhérents. En principe, Noire-Seigneur qui est venu sauver, sans acception de personne, tous ceux qui possèdent la nature humaine, devait sc soumettre à ces défauts. Toutefois, Il n'a pu s'assujettir à ceux qui répugnent à la science et à la sainteté parfaite : il n'a donc pu ni être sujet ù l'ignorance, ni éprouver la difficulté Λ faire le bien, ni ressentir les atteintes de la concupiscence.

3. Restent donc, parmi les défauts Inhérents à la nature humaine, ceux qui sc rapportent à la possibilité de souffrir et de mouiir : la faim, la soif, la fatigue la douleur, la tristesse, l'angoisse, la crainte, etc. Nous avons vu que l'évangile attribue à Jésus-Christ tous ces sentiments, toutes ces passions. Voir col. 1146. Ce sont, dit saint Jean Damascène « toutes les passions naturelles à l'homme el nullement répréhensibles», qu'il faut attribuer au Christ, πάντα τά φυσικά καί ἀδιάβλητα πάθη του ανθρώπου. *De fide orlliod.*. l. Ill, c. xx, *P. G.,* t. xav, col. 1071, Suint Thomas, résumant La pensée des Pères Indique trois raisons de convenance en faveur de l'existence de ces défauts naturels en Jésus-Christ : Il fallait que Jésus pût satisfaire (en souffrant) pour le genre humain; qu'il manifestât plus parfaitement la vérité de l'incarnation; qu'il fût enfin pour nous un modèle dans la façon de les supporter. *Sum theol.,* IIb,q. xîv, a. l,cf. *In IV Sert.,* LUI dist. V, q. i, a. 1; dist. XXII, q. n, a. l.qu.l; C. *Gentes,* L IV, c.1 v ; *Compendium theoloqiic,* c. ccxxvi On peut encore ajouter une quatrième raison, Indiquée par l icb., n, 17 : *debuit per omnia fratribus assimilait, ut misericors fieret et fidelis pontifex;* connaissant mieux nos Infirmités, Jésus y pouvait compatir plus miséricordieusement. El, par là, nous retombons dans l'argument général des convenances de l'incarnation. Voir Incahnation, t. vn, col. 1469-1470.Blen plus, le Sauveur n dû prendre ces défauts naturels *nécessairement,* c'est-à-dire non par suite d'une contrainte extérieure, mais parce que ces défauts étant inhérents à la nature humaine comme telle, il était nécessaire, d'une nécessité de nature, que le Christ les prit en prenant la nature elle-même. Cf. *Sum. theol.,* III*, q. xîv, a. 2. En fait, le Christ a subi des contraintes extérieures, mais il les a subies parce qu'il le voulait délibérément et de sa volonté divine cl de sa volonté humaine, éclairée par la raison et la science surnaturelle des desseins de Dieu. *Id., ibid.* Toutefois, il faut encore affirmer que le Christ a *pris* ces défauts sans, à proprement parler, les *contracter.* Il les eût contractés, s'il avait été pécheur comme les autres hommes, lesquels sont soumis à ces faiblesses physiques, à raison du péché. De Jésus-Christ, on ne peut affirmer qu'il ait «contracté» les suites du péché: prenant la nature humaine sans le péché, il aurait pu la prendre dans la pureté même qu'elle avait dans l'état d'innocence, il aurait pu la prendre sans les défauts, que corrigeait précisément l'état de justice originelle. Si ce defauts se trouvent en lui, c'est qu'il les a, non contractés, mais « volontairement pris ». *Ibid.,* a. 3. C'est ce que les théologiens expriment en disant de ces défauts qu'ils étalent, en Jésus-Christ, à la fois *nécessaires* et *volontaires.* Suarez, *De incarnatione,* disp. XXXII, sect. ni.

2° *Première conclusion relative au corps « passible » du Christ.* — Le corps de Jésus a souffert, non parce que Jésus, par un miracle, a voulu que son corps, Incorruptible par nature, subit néanmoins en fait la souffrance et la mort, mais parce que ce corps est naturellement passible. Voir Gaianite *(Controverse),* t. vî, col. 1102 sq. et, au sujet des *aphtarlodocètes,* Monophysites. Sur la controverse soulevée nu xn· siècle, entre Philippe de Ilarveng el le moine Jean, voir aussi Hilaihe *(saint),* t. vî, col. 2139 sq. La « possibilité » du corps du Christ, est un dogme défini, voir col. 1263 sq. La théologie sc contente Ici de démontrer qu'il n'y a pas contradiction à ce qu'une *âme glorifiée* soit unie substantiellement à un *corps passible.* C'est le cas de Notrc-Selgncur qui ne (ut « cornpréhenseur » que quant à une partie de son finie, voir col. 1273 sq. Ce n'est pas, en effet, en tant que forme du corps que l'âme est glorifiée. El c'est pourquoi, lorsqu'on affirme qu'il y aura, chez les élus après le résurrection, rejaillissement *(redundantia)* de la gloire de l'âme sur le corps, on ne saurait concevoir cc rejaillissement comme le résultat d'une loi physique et nécessaire de la nature humaine. La grâce sanctifiante qui, dès cette vie, existe en l'âme comme principe de la gloire future et est Inhérente Λ son essence, n'a aucun rejaillissement sur le corps el ne l'affecte en rien physiquement. Donc, la gloire elle-même de l'âme ne rejaillit sur le corps de l'élu ressuscité en vertu d'aucune loi physique et nécessaire, mais simplement parce qu'il est tout à fait convenable et conforme à l'état de béatitude que la condition du corps suive celui de l'âme et y participe. C'est une nécessité « connaturclle ».

Donc, qu'une âme glorifiée ait été, en Jésus, unie à un corps naturellement passible cela ne constitue pas en soi, et à proprement parler, un état strictement

miraculeux, contraire aux lois physiques de la nature humaine. Mais une telle union serait contraire à toute convenance si, en Jésus-Christ, la convenance ne devait pas exceptionnellement être réglée par les conditions tout ὐ fait particulières el extraordinaires dans lesquelles le Sauveur a dû vivre sur terre. Ces conditions exigeaient que l'âme gloriÛéc, admise à l'immobilité substantielle de la vision béatlflquc, fût unie, pendant son séjour Ici-bas, ά un corps passible et soumis à toutes les conditions propres â l'état de vole. En tout cela, par rapport ù Jésus-Christ et à lui seulement, il n'y a pas de miracle, sinon en un sens très Impropre, puisque cet état est exigé par les conditions spéciales dans lesquelles vécut le Christ sur la terre. Billot, thèse xxiv. Cf. S. Thomas, *Sum. theol.,* Ill·, q. xîv, a. 1 et les commentateurs.

3° *Deuxième conclusion relative aux ‹ passions· du Christ.— Définition.*— Il faut tout d'abord préciser le sens du mot « passion ». La philosophie moderne emploie ce terme pour désigner non seulement ı n phénomène ailectif intense, mais encore et surtout un phénomène ailcctif dont l'orientation est contraire è la loi morale. La théologie et la philosophie scolastiques réservent le nom de concupiscence au dérèglement de la passion et nous savons que Jésus a été pleinement exempt de la concupiscence;

Le terme · passion », selon les philosophes scolastiques peut être pris en un sens strict ou en un sens large. Dans son sens strict, la passion désigne une altération d où résulte, en celui qui en est le sujet, un déséquilibre plus ou moins violent de l'organisme. Entendue en ce sens, la passion n'existe donc que chez les êtres vivants et corporels. Chez les êtres doués de la vie sensitive, cette altération peut se produire de deux façons. Elle peut consister tout d'abord dans une lésion des membres, une irritation des organes corporels; sans doute ces troubles ont leur répercussion dans la sensibilité douloureuse, mais parce que le corps est d'abord altéré, on les appelle plus spécialement passions du corps. L'altération peut être aussi un mouvement violent de l'âme, accompagné sans doute d'un certain changement dans les organes du corps, le cœur ne se dilate-t-il pas sous l'in uencc de l'amour, de la joie, de la tristesse ? cf. S. Thomas, *De oerltate,* q. xxvi, a. 8; mais sans lésion ou Irritation de ces organes, et parce que ce mouvement se rapporte plutôt à l'âme, on l'appelle une passion de l'âme. Voir le commentaire de Cajétan, *In /*arn //»«, q. xxn, a. 1. Passions du corps en Jésus-Christ, la soif, la fatigue du voyage, les souHrances de la flagellation, de la crucifixion; passions de l'âme, la crainte, l'ennui, la tristesse du Jardin de Gethsémnni. Certains auteurs modernes nomment, pour plus de clarté, les passions du premier genre, des sensations ou des passions, celles du second genre des sentiments. Cf. Labaucbe, *op. cit.,* p. 280; Hugon, *Le mystère de VIncarnation,* p. 30 1-303.

Mais Il y a plus : l'âme peut être contrariée, dans les opérations qui relèvent exclusivement de la vie intellectuelle. Par la connaissance et l'appréhension d'un mal qui la menace, l'âme, dans sa partie supérieure, éprouve de la tristesse, de la crainte, de la souffrance purement *spirituelles,* lesquelles ne sont pas la tfistesse, la crainte, la souffrance sensibles, bien que fréquemment unies Λ elles dans l'homme, en raison même de l'union de l'âme et du corps. M passion entendue en un sens large, peut donc être définie : l'affliction spirituelle de l'âme. En Jésus, celte · passion » spirituelle de l'âme existait certainement, lorsqu'il s'écriait : · Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? »

2. *Convenance des passions en Jésus-Christ. a)* Les passions proprement corporelles, lésions ou irritations des organes, ne sont pas Incompatibles avec la sainteté du Christ. Le Sauveur, ayant pris un corps passible, devait effectivement ressentir les ‹ passions » corporelles. — *b)* L'allliction spirituelle n'esl pas non plus une imperfection; elle est donc compatible avec la sainteté absolue. La seule dliticulté théologique qu'on puisse soulever à son sujet concerne sa coexistence, dans l'âine bienheureuse du Sauveur, avec la joie parfaite de la vision intuitive. Voir plus loin.

c) Mais les passions de l'ordre sensible, ne sont-elles pas une imperfection ? N'échappent-elles pas, en eflet, au domaine de la volonté et de la raison ? Ne nous retardent-elles pas dans la vole du bien ? En un mol, le sage, le parfait, ne doit-il pas être sans passions de ce genre ? La réponse à ces objections découle des vérités rappelées plus haut, voir col. 1293 sq , touchant la puissance de l'âme de Jésus sur les mouvements de sa sensibilité. Il faut, avec saint Thomas, distinguer, dans les passions de l'appétit sensible, le côté physiologique — modification de l'organisme — qui en est comme l'élément matériel, el le côté psychologique — mouvement de l'appétit sensitif — qui en est comme l'élément formel. *Sum. theol.,* I» **II**A', q. xxxvn, a, 4. Or le mouvement physiologique considéré en sol, n'implique aucune Imperfeclion morale et répond au caractère passible du corps de Jésus, Le mouvement psychologique *peut* être désordonné et dénoter une imperfection mais ce désordre et cette imperfection ne lui appartiennent pas essentiellement: ils ne sont provoqués qu'accidentellement soit en raison de l'objet \er< lequel il tend, ou delà violence avec laquelle Il se manifeste et qui prévient le jugement de la raison, ou lui fait excéder la juste mesure, empêchant la raison de demeurer dans les llmiics convenables. Or, ce mouvement psychologique désordonné ne pouvait, nous l'avons vu, exister en Jésus.

Nos passions, conclut donc à bon droit, le P. Hugon « se portent souvent vers l'objet mauvais qui nous séduit par scs perfides amorces, ou vers l'objet frivole, qui nous fait gaspiller nos énergies; celles de Jésus sont toujours orientées vers l'honnête, vers l'utile, vers la fin de la redemption. Les nôtres préviennent plus d'une fois la raison et troublent la sérénité de scs décisions; celles de Jéous. commandées par la partie supérieure, n'agissent que sur ses ordres. Les nôtres aboutissent parfois â des effets désastreux: au lieu de se tenir dans leur domaine propre, elles empiètent sur celui de la raison et entraînent avec elle la faculté maîtresse qui aurait dû les gouverner et les dompter; celles de Jésus, toujours harmonieuses, ne sortent jamais de leur rayon et servent toujours l'esprit. C'est pourquoi de grands docteurs, à la suite de saint Jérôme, *In Matth.,* c. v, î 28, *P. L·.,* L xxvi, col. 38. disent que les émotions en Notie-Sclgneur sont plutôt des *priassions* que des passions. Elles sont bien des passions véritables au sens philosophique.c'cst-à-dire des mouvements réels de l'appétit sensitif, mais elles restent entièrement affranchies des désordres qui trop souvent accompagnent ces mouvements chez les autres humains. · *Le mystère de ΓIncarnation,* p. 30ϋ. Cf. S. Thomas, *Sum. theol.*. Ill·, q. xv, a. 4-10 ; Salmanticenses. *De incarnatione,* disp. XXV, dub. vm, n. 104 sq.

3. *Comment concilier la tristesse et la douleur en Jésus-Chri\t avec la joie béatifique,* — Il n'y a pas de miracle nouveau (c'est la simple conséquence des principes exposés plus haut), à ce que dans une âme glorifiée unie â un corps passible, coexistent, d'une part, la vision bienheureuse et, d'autre part, la tristesse et la douleur, soit dans l'appellt sensible soit même dans la partie supérieure de l'âme intellective. — *a)* Pour que se produise la coexistence de la tris-

tesse et de la douleur sensibles avec la joie béatlflque, Il suiilt que chacune des puissances de l'Ame soit laissée ά son exercice normal. Cc n'est pas, en effet du côté de l'oft/e/que la vision Intuitive exclurait les mouvements Inférieurs, car les objets sont différents : l'objet dc la joie béatlflque est le bien divin possédé par l'âme: l'objet de la passion sensible, tristesse ou douleur, est un dommage que l'on redoute pour sol ou pour autrui. Cc n'est pas non plus du côté du *mouvement* que s'cxrlv· aient la joie de la vision divine et la passion de la tristesse ou de la douleur sensibles. La vision Intuitive exclut tout mouvement organique et laisse donc, ft l'égard d'un objet sensible, la possibilité, dans une faculté sensible, d'un mouvement organique qu'aucun mouvement contraire du même genre ne vient contredire. Enfin, ce n'est pas l'in*fluenee naturelle* de l'opération d'une puissance sur une autre qui pourrait empêcher Ici cette coexistence. Dans la vie présente, par exemple, nous ne pouvons exercer notre Intelligence qu'en exerçant notre imagination, car physiquement l'idée est solidaire de l'image et réciproquement. Mais en celui qui, comme le Christ, serait Λ la fols « voyageur » ct · compréhenseur », les conditions deviendraient toutes différentes et échapperaient aux lois psychologiques connues de nous. La vision Intuitive est totalement transcendante par rapport ft nos facultés sensibles; avec ces dernières elle n'a aucun point dc contact possible. Et donc, ici encore, l'influence de la vision intuitive sur l'exercice d'une faculté sensible doit être conçue A la façon dont se produit l'influence de la gloire dc l'Ame sur le corps; cctle Influence se produit parce que moralement exigée par l'état des élus. Mais, cn Jésus-Christ, parce que les conditions psychologiques sont différentes, ccttc Influence ne doit pus ‹ connalurellement · sc produire. Dans l'âme du Christ, Dieu permet aux puissances inférieures leur exercice normal ft l'égard dc leur objet propre,et ainsi le Christ était A la fols ruvl du ravissement des bienheureux dans la partie supérieure de son âme ct livré aux mouvements de crainte et de douleur dans ses facultés Inférieures. — *b)* Cc n'est nas tout. Cc n'est pas encore assez, pour expliquer l'Evangile, dc montrer qu'il n'y a pas contradiction ft admettre, dans l'âme de Jésus, la joie ct la vision Intuitive dans l'intelligence, les pussions dc douleur el dc crainte dans les facultés sensibles; Il faut encore admettre que cette douleur, celle crainte, ce sentiment d'abandon, cet ennui, cctle tristesse ont pu avoir dont eu en fait une répercussion dans l'intelligence même et dans la volonté dc Jésus. Voir prop. 13 condamnée par Innocent XII, Denzlngcr Bannwart, n. 1339 Son Intelligence n'a-t-elle pas compris toute l'amertume du calice qu'il fallait boire? Et sa volonté ne répugnait-elle pas tout d'abord A consommer le sacrifice ? Ici encore. Il n'est pas contradictoire d'affirmer que, *dans la partte supérieure de lame* du Sauveur, Joie et tristesse, ravissement et crainte,vision béatifiante et sentiment de l'abandon dc Dieu ont pu *simultanément coexister.* Sans doute, la vision intuitive n'a pu, même en faisant connaître au Christ les maux qu'il devait endurer, être pour lui un principe de crainte et dc douleur; car cette science de vision ne fait pas connaître les maux *en eux-mémes,* n ais en tant qu'ils sont contenus dans les raisons éternelles de la divine sagesse, ct c'est parce qu'ils les connaissent sous cet angle que les élus ne ressentiront aucun chagrin, aucune peine des maux de ceux qui leur sont chers. Voir Intuitive *(Vision),* col. 2392. Mais, outre la science dc vision, le Christ possédait la -cience Infuse el la science acquise;etv par cette double science, il connaissait les maux de toute sorte, d'abord en eux-mé/nes, *puis en tant qu'ils pouvaient ('atteindre personnellemeni.* Il connaissait ainsi les souffrances dc la passion qui devaient être son mal personnel; il connaissait ainsi tous les pêchés des hommes, qui l'écrasaient dc leur poids, parce qu'il s'en était volontalrcmcnt chargé et qu'il s'étalt substitué, victime volontaire, aux pécheurs. Et la volonté du Christ, sa volonté humaine, ne pouvait naturellement qu'éprouver de la répulsion pour ces maux qui l'accablaient : de IA, la tristesse, la douleur morale, le sentiment de l'abandon. La vision intuitive ne pouvait exclure ccs sentiments ni être exclus par eux. L'objet formel de la vision intuitive et de la science expérimentale ou Infuse est bien différent, donc un objet n'excluait pas l'autre. L'Intensité dc la vision Intuitive est d'ordre purement spirituel el son intensité laisse intacte la puissance spirituelle d'opérallon dans un ordie inférieur. Enfin les conditions psychologiques du Christ « voyageur » et ‹ compréltenseur» excluaient la répercussion, connalurellc A l'étal de terme, de la vision Intuitive sur l'exercice naturel des facultés de l'Ame. Cf. S. Thomas, 11l , q. xv, q. xlvl a. 7. Cf. *InJV Sent.*9l. Ill, dlst. XV, q. u, a. 3; Salmanlicenses, disp. XXV, dub. vm, et les commentateurs. Parmi les auteurs récents, voir Stcntrup, th. lxv; Franzelin, th. xvn, sch. 2; Billot, th. xxm-xxiv; Pcsch, n. 257-261. Sur la solution proposée par Melchior Cano ct quelques autres théologiens, d'une suspension des effets de la vision intuitive, voir col. 1299. Sur la solution singulière de De Lugo, disp. XXII, sect, n, n. 26 sq., Imaginant que la tristesse, dans l'âme du Christ, a pu coexister avec la joie béatlflque cn raison d'une priorité de nature, voir Stcntrup, *loc. cit.*

II. Conclusions théologiques concernant les RELATIONS DU CHRIST ET DU PÈRE. — NOUS n'avoiis pas ft revenir Ici sur la *filiation divine* ct *unique* du Christ par rapport au Père; il est le Fils dc Dieu, voir ce mot, t. v, col. 2388 sq., et il cn est le Fils naturel qui. A aucun titre ne peut être dit fils adoptif dc Dieu, voir Adoptianisme, t. i, col. 408-113, et Hypostatique *(Union),* . vu. col. 164-168; 511-512. Quatre points subsidiaires doivent être élucidés Ici; Ils sont relatifs Ie A la sujétion du Christ comme homme au Père; 2° A la prière que le Christ devait adresser au Père comme homme; 3° au sacerdoce du Christ ct 4° A sa prédestination.

/. sujAt/on au PÈRB. — Les droits comme les devoirs sont attribués à la personne en rnison de la nature. Là où, comme dans la Trinité, trois personnes ne possèdent qu'une seule nature, il n'cxislc qu'un droit. Mais dans le Christ, où la nature divine ct In nature humaine existent dans l'unité de la personne du Fils de Dieu, des droits comme des devoirs peuvent être attrib · s au Christ *en raison de sa nature humaine.* Comme la nature humaine a le devoir en tant que créature de Dieu, de lui être soumise ct de lui rendre les hommages divins, la question théologiqiie se pose de la sujétion du Christ *selon la nature humaine, ft* Dieu le père. S. Thomas. *Sum theol.* III* q. xx, a. 1. Il faut écarter Immédiatement deux sens hérétiques de la formule : ‹ Le Christ est soumis au Père · ; le sens arien « le Christ *comme Fils* est sound nu Père », et le sens nestorlen ou tout nu moins adopt lanlste : • le Chris *comme personne humaine* ou comme *suppôt humain* est soumis au Père. Pour éviter toute équivoque il faut, Inui cn parlan de In sujétion du Christ, ajouter le Correctif : *selon la nature humaine.*

En ce sens la doctrine catholique do In sujétion du Christ n'est que l'écho des prophéties messianiques relatives au « Serviteur dc Jahvé ». Voir col. 1121. Cf. Is., xlîî, 1 ; xux, 5; Zach., ni, 8. Voir le sens adoptlnnfste de l'expression * *serviteur* », condamné par Adrien P', Drnzlnger-Bannwnrt, n. 310. C'cst aussi la doctrine expresse de saint Paul dans l'épître aux

Phlllpplcns : *formam serai accipiens.* A vrai dire l'article do saint Thomas sur la sujétion du Christ selon lu nature humaine est un admirable résumé de toute la doctrine scripturaire et traditionnelle sur ce sujet, cl on ne saurait trop mettre en relief les formules expressives du docteur angélique. Dans saint Jean, Jésus déclare expressément : · Le Père est plus grand que mol », Joa., xiv, 23; mais ll n'est pas moins vrai que le Fils est l'égal du Père. La sainte Écriture affirme l'un ct l'autre ct l'égalité du Père et du Fils ct l'infériorité du Fils par rapport au Père, celle-là à cause dc la divinité; celle-là parce que le Fils a revêtu la « forme d'esclave », Il ne saurait donc y avoir de confusion. C'est comme homme, selon · la forme d'esclave »; que le Christ doit être dit soumis au Père. Et quelle sujétion! Par sa condition naturelle, l'humanité a une triple sujétion vis-à-vis de Dieu. Elle est tout d'abord, dans son être même, une participation dc la divine bonté et par là elle est constamment soumise à cette bonté qui s'irradie cn elle. A cet égard, le Christ est soumis au Père; en comparaison de la bonté essentielle qu'est Dieu, son humanité si parfaite soit-elle, n'athini pas à cette bonté, mais cn dépend totalement. C'cst ainsi que les Pères ct notamment saint Jérôme et saint Augustin Interprètent la réponse de Jésus au jeune homme : ‹ Pourquoi m'appelez-vous bon? Dieu seul est bon. » Matth., xiv, 18. Ccttc dépendance dans l'être s'affirme ct par l'union hypostatique elle-même et par la sainteté substantielle qui en est l'efTct Immédiat dans l'âme de Jésus. La sujétion de l'humanité vis-à-vis de Dieu s'affirme ensuite dans scs opérations; tout ce que nous pouvons faire est soumis à l'influence et au pouvoir de la providence divine. En Jésus, Il en a été de même : tout ce qui a été fait dans son humanité n'est arrivé que conformément aux décrets de Dieu. Le Christ, dans son humanité, a réalisé à la lettre la parole du livre dc la Sagesse : *creatura tibi factori deserviens,* χνι, 24. Enfin, il est une troisième sujétion dans l'ordre moral, de la créature au créateur. Celui-ci pose des préceptes, la créature doit obéir. Et Ici, le Christ, dans son humanité, a été un modèle parfait de sujétion : non seulement il a pris la forme d'esclave, Phll., n, 7, mais ll a été obéissant au Père jusqu'à la mort, ct à la mort dc la croix, *id.*. 8; sa vie d'obéissance parfaite a été résumée par lui-même : « *Quie placita sunt ci, facio semper.* » Joa., vm, 29.

Mais, à son tour le Christ doit tenir cn sa sujétion toutes choses et principalement les hommes qu'il est venu racheter. C'cst cn lui cl par lui que tout doit être restauré. Cet le vérité ‹|ui a été exposée tout au long, voir Incarnation, t. vn, col. 1488, est fondamentale dans la doctrine catholique de la sujétion du Christ au Père. Elle explique que cette sujétion, parfaite si l'on ne considère que la nature humaine du Christ, ne deviendra complète et définitive, si l'on considère le corps mystique de Jésus ct l'univers tout entier, que lorsque la consommation des choses sera arrivée : *Cum autem subjecta fuerint HU omnia, tune ipse Filius subjectus erit Uli, qui subjecit sibi omnia. I* Cor., xv, 28. Ainsi Dieu · sera tout en tous ». C'est le meilleur commentaire qu'on puisse donner de celte autre parole dc saint Paul : *Vos Christi, Christus autem Dei,* I Cor., in, 23. Voir col. 1233 sq.; 1237 eq. Un corollaire important so lire de la doctrine qu'on vient d'exposer : parce que le Christ comme homme ne participe pas au droit divin qui est otTcnsé par le péché, il lui est possible d'offrir à Dieu une véritable satisfaction, encore que la condignité dc cette satisfaction ait sa raison d'être dans la divinité de Jésus. Cf. Suarez, disp. XLIII et XLIV; Gonet. disp. XXII, a. 1,

//. Λa rtuf:HK DV CHtusr. — 1· *Doctrine générale.* — Le fait de la prière dc Jésus ne peut être révoqué cn doute : toutes les pages dc l'évangile attestent que Jésus priait. Cf. Luc., ni. 21; vi, 12; rx, 29; ». 1; Matth., xiv, 23. etc. Voir ci-dessus, col. 1207. Et la convenance, la nécessité de la prière adressée par Jésus à Dieu son Père n'est qu'un corrokürc dc ce qu'on a dit touchant la sujétion du Christ à Dieu, selon la nature humaine. La puissance humaine de Jésus est bornée; sa volonté ne peut pas tout; Il hii faut le secours de Dieu pour l'aider à obtenir les biens qu'elle désire ; Il lui faut donc les demander à Dieu. Et h prière de Jésus sera d'autant plus humble que son humanité, connaissant Γiη finie perfection de Dieu par la science bienheureuse, apprécie exactement son impuissance en regard de la toute-puissance divine. S. Thomas, *Sum. theol.*. Ill·, q. xxi, a. 1, et surtout ad lam.

Jésus a prié pour lui, *(d.,* a. 3, soit pour rendre grâces à Dieu des biens qu'il en avait déjà reçus, Matth., xxvi-27; Joa., xi, 41, soit pour lui demander ceux qui lui manquaient encore. Heb., v-7. Remarquons que Jésus, dans sa prière, a pu demander ù Dieu de lui accorder un bien répondant à l'appétit sensitif ou au désir naturel de la volonté. Cc n'était pas la sensibilité ou l'instinct qui parlait alors — aucune prière n'est possible de ce côté — et la raison n'était nullement dominée par les facultés Inférieures. Mais Jésus a voulu prier ainsi afin de nous mieux manifester la réalité de sa nature humaine, el de nous rappeler que ces mouvements naturels de HnHincl ne sont pas un péché. Toutefois par la suite qui fut donnée à ces sortes de prié!es, il nous a enseigné à soumettre notre propre volonté à la volonté divine. S. Thomas, *Ibid.,* art. 2.

C'est qu'en effet si la prière dc Jésus, faite par lui, par un acte de volonté éclairée par la raison et les lumières de sa science surnaturelle *(voluntatis ut ratio)* fut toujours exaucée — *ego sciebam quia sempe· ,-ie audis,* Joa., xi, 42— précisément parce que celte volonté ne pouvait rechercher que ce que Dieu lui-même voulait, il n'en est pas de meme des prières adressées par Jésus, laissant se manifester en elles le mouvement naturel el Instinctif de la volonté *(voluntatis ut natura).* Une telle volonté cn lui n'était que conditionnelle et Inefficace, et pour ainsi dire antécédente. Voir col 1309. C'cst ainsi qu'il demanda, au Jardin de Gethsémani, l'éloignement du calice de la passion. Mais, voulant nous apprendre à conformer nos désirs à la volonté de Dieu, il s'empressa d'ajouter : *non mea voluntas sed tua fiat.*

Jésus pria surtout pour les autres, c'est-à-dire pour ses disciples et en général pour tous les hommes. La prière de la Cène cn est une admirable preuve. Cf. Joa., xvn cn entier. Il semble bien plus probable que la prière dc Notrc-Selgneur pour nous se continue au ciel, ct que l'opinion de Médina, Vasquez, Becanus, De Lugo affirmant que la prière actuelle du Christ glorieux n'est que la prière, les souffrances, les merites de la vie mortelle du Christ, sans cesse présentés aux regards du Père, est une opinion peu recevable. Elle violente le sens obvie dc Rom. vin, 34; Heb., vu, 25; I Joa., ii. L Les Pères de Γ Église affirment que Jésus prie encore pour nous à la droite de Père. Cf. Gonet, dhp. \Xil, a. 2, n. 35 et Suarez, disp. XLV, sect, m, s'appuyant sur S. Thomas *In IVSent.,* dist. XV,q. îv, a. 6, sol. n, ad lum.

2° *L'oraison dominicale.* — Bien plus, Jésus nous a laissé lui-même le type le plus excellent de la prière que nous puissions adresser ù Dieu. Cc type, c'est l'oraison dominicale, qui représente pour nous la façon la plus parfaite dont nous puissions nous adresser à Notre Père des deux :

• La raison est cn quelque sorte notre Interprète auprès de Dieu, écrit saint Thomas, *Sum. theol.*,11·-11«, q. Lxxxiii, a. 9. En conséquence nous ne pouvons légitimement demander que cc que légitimement nous pouvons désirer. Or, dans l'oraison dominicale non

seulement nous demandons tout ce que légitimement nous pouvons désirer, mais encore nous le demandons dans l'ordre où ll convient que nous le désirions. Ainsi, cette prière nous Instruit de cc qu'il faut demander à Dieu, et, de plus, elle ordonne ct dirige nos allée-lions.

« Il est de toute évidence que nous devons désirer tout d'abord notre fin dernière ct ensuite par rapport, à cette fln, les moyens qui y conduisent. Or, notre fln suprême est Dieu, Dieu vers qui notre amour doit tendre de deux manières. Une première manlèie, c'est de vouloir sa gloire; une seconde manière, c'est d'en vouloir Jouir. La première manière se rattache à la charité par laquelle nous aimons Dieu en lui-même; la seconde implique l'amour dont nous nous aimons nous-mêmes en Dieu, Aussi nous disons dans la première demande: *Que voire nom soit sanctifié,* c'est là (.mander la gloire de Dieu. Dans la seconde, nous prions : *Que votre règne arrive;* c'est là demander, pour nous-même, de parvenir à la gloire de son royaume. Quant aux moyens qui peuv< nt nous conduire à une fln, les uns y tendent essentiellement,les autres accidentellement. Essentiellement nous conduit à la fln le bien qui est utile pour atteindre cette fin. Or, pour atteindre la fln de la béatitude, le bien peut se présenter avec une utilité double. La première utilité est directe : c'est principalement le bien qui, si nous le pratiquons, nous fait mériter notre béatitude, par notre obéissance à Dieu, ct c'est pourquoi nous disons : *Que voire volonté soit faite sur la terre comme au ciel.* L'autre utilité est indirecte : c'est celle de l'instrument qui nous aide simplement à mériter; aussi ajoutons-nous : *donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien,* soit qu'on entende par ce pain quotidien la communion sacramentelle dont l'usngc quotidien est si utile à l'homme (et cc pain quotidien renferme également tous les autres sacrements), soit qu'on l'entende du pain matériel, et ce pain quotidien signifie tout ce qui est nécessaire à la vie. Accidentellement, quelque chose nous conduit à notre fln, t n écartant de nous les obstacles qui nous empêcheraient d'atteindre celle fin.Or, il y a surtout trois obstacles à notre béatitude. Le premier, c'est le péché qui nous évince directement du royaume de Dieu, aussi poursuivons-nous *pardonnez-nous nos offenses.* Le second, c'esl la tentation qui nous dissuade d'obéir à la divine volonté; el nous disons donc à ce sujet : *ne nous induisez pas en tentation,* cc qui ne signifie nullement que nous demandions à Dieu d'êlre exempt de tentations; nous souhaitons simplement de n'êtrc pas vaincus par elle, el c'est là exactement ce que signifie : être induits en tentation. Enfin, le dernier obstacle est la tribulation de la vie présente qui nous ôterait les moyens nécessaires à la vie : cl nous terminons en disant : *Délivrez-nous du mal ».*

En lisant cette admirable explication de l'oraison dominicale, on comprend « pourquoi la prière du *Pater* est dite el est vraiment la prière du Seigneur. Quel homme aurait pu, en si peu de mots et en des termes si simples, que peuvent immédiatement comprendre savants et ignorants, renfermer tant de sublimités si profondes! » Billot, th. xxxiu, nota. Voir également de S. Thomas, Opusculum v (édit de Parme), *In oratio-nem Dominicam expositio.*

lit. LE sacerdoce du christ. — Le sacerdoce du Christ se trouve explicitement affirmé, nous l'avons vu, dans la révélation el dans les prophéties de l'ancien Testament, voir col. 1118 et par l'auteur de l'ép lre aux Hébreux. Voir col. 1238. Cf. Matth., xxn, 43, et Ps. αχ. Aussi tous les théologiens sonitis unanimes à affirmer que le sacerdoce du Christ s'impose à nous comme une vérité de fol divine, et catholique. Cf. Suarez, Disp. XLVI, sect, i, n. 1. Elle est supposée dans le !0e nnathémallsmc de saint Cyrille au concile d'Éphèse et par le concile de Trente, scss.xxni, c. r, D< nzingcr-Bfinnwart, n. 938 D'ailleurs le magistère ordinaire de l'Église, lequel s'exprime dans toute lu liturgie ecclesiastique, dans les rites de l'ordination, dans libration de la messe dans la récitation de l'oUlcc divin, proclame avec force et éloquence que le Christ est le prêtre de notre religion ct notre pontife pour l'éternité. Les Pères de l'Église ne font que répéter ou expliquent la doctrine de i'épltre aux Hébreux. Les Pères apostoliques appellent le Christ le «pontife éternel », Zip. *Pidyc.,* xn, 2; cf. 1,2; vï, 2; le < pontife de nos offrandes », S. Clément, *I Cor.,* xxxvr, 1; xux, 6; cf. xxn, ijv, Cf. S. Ignace, *Philadelph.,* lx, 1; *Magnes,* x, 3. Plus lard, saint Justin l'appelle « prêtre éternel », *DM.,* n. 32-33, *P. G.,* t. vi, col. 546, 547 ; · notre prêtre et Dieu ·, n. 115, · ol. 743; S. Ambroise écrit : *idem ergo sacerdos el hostia. De fide,* l. Ill c. xr, n. 86. *P. L·,* t. xvr, col. 607. Le mot « pontife » se retrouve également chez saint Athanase, *Contra arianos,* Orat., n, n. 7, *P.* G., t. xxvi, col. 169; chez saint Cyrille d'Alcxandrle, *Contra Nestorium,* l. III, c. i, *P. G.,* t. lxxvi, col. 119 sq. ; chez saint Léon le Grand, *Serm.,* uv, n. 3, *P. L.,* t. uv, col. 359-360; chez saint Fuigenre. *De fide ad Petrum,* l. II, n. 22, *P. L.,* t. xlv, col 6S2. Saint Augustin, très théologiquement, écrit: *Secundum hominem Christus et rex el sacerdos effectus est, ut esset ad interpellandum pro nobls mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus. De cons, evangel.,* l. I, c. ni, n. 6. *P. L.,* t. xxxiv, col. 1015.

Nous n'avons pas à définir Ici le sacerdoce et le sacrifice, corrélatif au sacerdoce. Voir ces mots. Le sacrifice, par lequel le Christ exerce son sacerdoce est le sacrifice de la croix et celui de l'Eucharistie. Voir Béoemption et Messe. Par son sacerdoce, le Christ est non seulement mis en rapport avec Dieu, mais il est placé comme médiateur entre Dieu et les hommes, Sur cc rôle de médiateur, voir plus loin. Nous n'avons à aborder Ici que la *théologie* du sacerdoce du Christ, envisagé par rapport à Dieu. Le dogme mis à part, on peut ramener cette théologie à trois points princlpaux : l'existence du sacerdoce en Jésus *considéré comme homme;* la conséciation *substantielle* du Christ prêtre; *Véternité*du sacerdoce de Jésus-Christ, *Homme-Dieu.*

1° *Le sacerdoce est en Jésus considéré dans son humanité.* — Le pi cire est celui qui est député par l'autorité légitime pour oiTrir à Dieu le sacrifice et dispenser aux hommes les choses sacrées. La fonction de prêtre est une fonction publique : le prêtre est délégué pour représenter la société dans ses rapports avec Dieu, *pro hominibus constituitur in his quit sunt ad Deum.* Hob., v, 1. Bien plus, le prêtre qu'est Jésus-Chrht est un pontife « qui peut compatir à nos infirmités ». Heb.,iv, 15. L'auteur de l'épttie aux Hébreux suppose donc explicitement que Jésus-Christ est prêtre comme homme. «La raison théologique confirme celle vérité, Ofirir à Dieu une victime, prier, intercéder, demander pardon, obéir et autres actes du sacerdoce supposent évidemment une Inférlorité vis-à-vis de Dieu. Cette inférlorité dnns le Christ existe seulement en raison de la nature Immainc. · J. Grimai, *Jésus-Christ étudié et médité,* Paris, 1910, 1.1, p. 454. Cf. Hugon, *Le mystère de la Hédemption,* p. 161-166.

N'oublions pas cependant que ia nature humaine, en Jésus-Christ, n'est que le principe d'opération, el non le sujet auquel est rapportée l'opération. Le sujet, c'est la personne du Verbe Incarné. Dieu et homme tout ensemble Et c'est à cause de cette unité de personne dans le Christ que ses moindres actions, à plus forte raison, ses actions sacerdotales, sont d'un mérite infini. Cf. col. 1323. D'ailleurs le sacerdoce u

Christ n'est éminent au-dessus de tous les autres sacerdoces. Il n'est éternel que précisément parce que son fondement dernier est la divine dignité de Jésus-Christ : la nnluic humaine n'cst que le principe prochain d'action, par lequel s'exerce ce sacerdoce. Cf. Pesch, *De Verbo incarnato* η. 534, ct, en ce qui concerne les autorités patriotiques sur cc point de vue théulogique, Petau, *De incarnatione,* I. XII, c. n, n. 5 el C. XI

Les théologiens se demandent comment Jésus a pu être prêtre comme homme, alors que c'est comme homme aussi qu'il a été victime. Cf. S. Thomas, IIP q. xxu, a. 2, ad lum. Ils répondent unanimement qu'il n'y a nulle Impossibilité à ce que le Christ soit à la fols prêtre el victime. Il ne s'est pas Immolé, sans doute, mais il a accepté et reçu la mort volontairement et a offert cette mort en sacrifice à Dieu pour nos péchés, les Juifs n'étant pour lui que les Instruments choisis par Dieu pour la réalisation de ses desseins. La chose n'est possible qu'au Christ, qui, à cause de sa puissance sur lui-même n pu, non seulement *accepter* la mort, comme les martyrs le font, mais encore *Voflrlr* Λ Dleu.Cajétan, *Jentacula,* ni; Suarez, Disp. XLVI, sect, i, n. 3. On ne saurait donc admettre, pour résoudre la difficulté, que le Christ a été prêtre selon la divinité cl victime selon son humanité, comme l'ont soutenu certains hérétiques des temps anciens et modernes. Suarez, *id.,* sect, π, η. 1, sq. Cf. Hugon, *op. cit.,* p. 163.

2° *Consécration substantielle de Γhumanité en Jésus.* — Sur la doctrine révélée du sacerdoce de Jésus-Christ selon l'ordie de Melchisédech, voir col. 1238 sq., les théologiens font le rapprochement entre le sacerdoce de Jésus et les autres sacerdoces : le sacerdoce primitif de la loi de la nature, conféré aux chefs de famille; le sacerdoce aaronlque de la loi mosaïque, et enfin le sacerdoce chrétien de la loi nouvelle, sacerdoce Institué par Jésus-Christ lui-même. Et ils n'ont aucune peine Λ démontrer que par iapport à ce triple sacerdoce, celui de Jésus occupe une place suréminente. Le sacerdoce de la loi de nature et celui de la loi mosaïque n'étalent que des figures ct la préparation du sacerdoce du Christ. Le sacerdoce de la loi nouvelle dérive de celui du Chi 1st dont il est une participation. Voir Onnnn *(Sacrement de Γ).* En sorte que le sacerdoce des prêtres de la nouvelle Loi est en réalité un *sacerdoce-vicaire* de celui du Christ ct, A cause même de cela, il est conféré par un rite extérieur sacramentel,qui Imprime dans l'Ame une qualité réelle, mais accidentelle : le caractère sacerdotal. Voir Caha»τ ns sacka-mknti L, t. n, col. 1698. Sur lous ces points, cf. Suarez, disp. XLVI, sect. ru.

En conséquence tous les théologiens, dans leurs commentaires, *In IV Sent.,* 1. IV, dist. IV, et *In Sum. theol. S. Thomtr,* III , q. i.xvn, a. 5, enseignent, après le docteur angélique · que le sacerdoce du Christ ne pose pas en son humanité une qualité réelle, c'est-A-clirc le caractère, mais simplement la dignité ct lo pouvoir qui convient au Chrixt-prêtre en raison de l'union hypostatique elle-même Par cette union, en effet, l'humanité ou plutôt cct homme qu'est le Christ, d'une façon très élevée ct très parfaite, est pour ainsi dire désigné ct séparé des autres hommes, et reçoit le pouvoir d'intercéder pour eux, d'offrir pour eux un digne sacrifice, de les sanctifier. Celle dignité et cc pouvoir supposent en celui qui les possède et la dignité de chef des hommes, el le pouvoir do mériter el de satisfaire pleinement pour les autres hommes, ct la puissance productrice de la grâce, et enfin, requiert de la part de Dieu, une disposition spéciale en vertu de laquelle le Ci.tlst est constitué médiateur entre Dieu ct les hommes ». Suarez, *loc. cit.,* n. 3 Sur la dignité de chef des hommes cl le rôle de médiateur, voir plus loin. Sur le mérite du Christ par rapport * nous et la satisfaction qu'il a offerte pour nous, voir Redemption. Le Christ est donc substantiellement prêtre, comme il est substantiellement Γ · oint » et le • saint · de Dieu, en vertu de l'unl *n hypostatique. Cf. Dom Columba Marmlon, *Le Christ dans ses mystères,* Marcdsous, 1922, p. 88-92; Hugon, *op. ciL,* . 172 175.

3e *L'éternité du sacerdoce du Christ.* — 1. L'éternité dont fi s'agit n'est pas l'éternité sans commencement ni fin. C'est l'éternité improprement dite, qui comporte un commencement, mais suppose une durée sans fin : le sacerdoce du Christ résultant de l'union hypostalique possède exactement la même durée que l'union elle-même. Voir Éternité, L v, col. 921. IIyfostatîque *(Union),* t. vn, col. 536-539. Nous avons déjà fait remarquer cependant, voir col. 1253. que les Pères justifient parfois l'éternité du sacerdoce du Christ par la divinité éternelle qui est en Jésos-Chi 1st. .Mais cette interprétation du texte : *tu es sacerdos in aeternum,* Ps. cx, 4. appliqué au Christ par l'auteur de l'épitre aux Hébreux, Heb., v, 4-6, est accommodatice. Le véritable sens est que dès le premier instant de l'incarnation, le Christ, en vertu même de l'union hypostatique, a été appelé ct consacré par Dieu prêtre pour l'éternité, c'est-.»-dire, pour une durée sans fin Cf. Thomassln, *De incarnatione,* I. X, c. vm, ix.

2. Le sacerdoce du Christ peut être encore dit éternel, en cc sens que les *effets* de cc sacerdoce se manifesteront dans l'éternité, c'est-à-dire dans cette durée sans fin qui suivra la consommation des siècles. Le Christ « par son immolation, est de\enu, pour tous ceux qui lui obéissent, la cause du salut éternel. · Heb., v, 9. Mais la */onction principale* du sacerdoce du Christ, à savoir l'offrande du sacrifice, ne saurait se perpélu r dans l'éternité; le Christ l'a exercée pour lui-même une seule fois, sur la croix; et son sacrifice a pleinement suffi à ceux qui doivent être sanctifiés, Heb., x, 14; Il l'exerce toutefois, aujourd'hui encore, el l'exercera jusqu'à la fin du monde, par l'instrument de scs ministres, dans le sacrifice de l'eucharistie, lequel renouvelle et continue le sacrifice de ia croix. Cette fonction sacerdotale du Christ remonté au ciel ne s'exerce pas seulement par l'intermédiaire de ses ministres sur terre el par l'offrande du sacrifice de la messe : le sacerdoce éternel du Christ contient des profondeurs sublimes que saint Jean nous laisse entrevoir en nous décrivant « *Vagneau qui se tient au milieu du trône, comme immolé* », dans le ciel. Apoc., v, 6. Il y a donc, pour ainsi dire, une continuation du sacrifice du Calvaire. Comment comprendre <e sacrifice continué de Jésus glorifié à In droite de son Père?

a) El ml ions tout d'abord l'explication erronée des soclnlens. D'après eux, le Chilst n'aurait offert son sacrifice qu'au ciel, après l'Ascension : admis en la piésencc de son Père, Il lui aurait, alors seulement, offert sa mort. Cette offrande, faite au ciel, serait le vrai sacrifice; In mort subie en croix n'aurait été qu'une condition préalablement requise : *sicut non prius sacerdotium vere adeptus est quam cum post mortem in ctrlum, at pro nobis coram Deo apparet el, introductus est; sic non prius perfecte se Deo obtulit, quam cum se illi in calo pne^entaoit. Kebdioa enim sunt sacerdos el oblatio Itaque ubi verus sacerdos nondum est, nec vera oblatio esse potest.* Socln, *De Jesu Christo Servatore,port.* II, .xv. Sur les r< latIoıı\ de cette docti inc avec la négation socfnlenne de la satisfaction, voir J. Rivière, *Le Dogme de la Rédemption,* étude historique, Paris, 1905, p. 16-17; *Le dogme de la Rédemption,* étude théologique, Paris, 1914, p. 410 sq. I41 fausseté de cette thèse est démontrée par la réalité même du sacrifice offert sur In croix par Jésus. Voir Rôdemrtîon. Socin prétend appuyer son opinion sur l'autorité de I'épltre aux

Hébreux, et fl apporte quatre arguments — Dans l'éptlre aux Hébreux, le Christ offrant son sacrifice, est comparé au prêtre de l'Ancicn Testament ; de même que ce prêtre offinit son sacrifice en entrant dans le Saint des saints, de même le Christ offre le sien en entrant dans le ciel. — Le Christ a commencé d'être prêtre, lorsqu'il lui a été dit : *Tu es mon Fils,* cf. Heb., v, 5. Or, cette paiole lui a été dite, au témoignage de saint Paul lui-même, Act., xm, 33, à la résurrection; c'est donc, ά partir de la résurrection seulement que le Christ a commencé d'être prêtre. — L'épître aux Hébreux, vm, 4, enseigne formellement que le Christ est prêtre, non sur terre, mais dans le ciel. — Enfin, l'épître affirme de manière explicite le sacrifice purement céleste de Jésus : · Jésus n'est pas entré dans un sanctuaire fait de main d'homme..., mais dans le ciel même, afin d'apparaître maintenant pour nous devant la face de Dieu; non pour s'offrir lui-même plusieurs fols... » Heb., ix, 24-25.— De tels arguments sont bien fragiles : le contexte de Heb., ix, 24-28 indique clairement que le sacrifice, offert une seule fois par le Christ, est antérieur à son entrée dans le clckl'offi ande du Christ fut sa propre mort, Ÿ. 27, précédée des souffrances de la passion, t. 26. Le sacerdoce terrestre,que l'auteur dc l'épître refuse au Christ, n'est autre que le sacerdoce aaronlque,le sacerdoce de la loi mosaïque. Voir les commentateurs. Quant à la filiation divine, promulguée lors de la résuncction, elle existe dès le premia instant de la conception du Christ el celte promulgation plus solenne lle ne marque nullement le début du sacerdoce de Jésus, Voir ci-dessus, col. 1337 Enfin. l'entrée dc Jésus au ciel, figurée par l'entrée du grand prêtre dans le Saint des saints, suppose déjà faite l'offrande â Dieu, la présentation du sang versé sur la croix. Cf. Franzelin, *Dc Verbo incarnato,* th. u, f 1 ; Sts ntrup, *Soteriologia,* th. 1 x x x.

Dc la thèse soclnlcnne se rapproche beaucoup l'opinion d'un grand nombre de protestants orthodoxes, qui tiennent sans doute que la mort du Christ sur la croix fut un véritable sacrifice, mais enseignent en même temps qu'elle ne fut qu'une partie, el lu moins importante du sacrifice, et qu'en conséquence la partie principale de cc sacrifice est l'offrande que Jésus fait au ciel de lui-même. Cf. E. K. A. Kiehm, *Der LehrbegrifJ des ilebrderbrie/es,* Halle. 1867, p. 527 sq. On ne saurait, au point de vue catholique, admettre que le sacrifice dc la croix n'a pas été complet et parfait. Voir 11 Ad e mpt io n .

b) Certains auteurs catholiques, tout en professant h vérité et la perfection du sacrifice de la croix, pour expliquer le sacrifice et le sacerdoce célestes, dc Jésus crucifie admettent un *nouveau* sacrifice du Christ dans le ciel : la présentation faite par Jésus à son Père de ses œuvres et de sa mort. Ce sacrifice ne consisterait essentiellement que dans un acte d'obéissance, commuant devant Dieu, Jusqu'au jugement dernier, celui par lequel le Christ a offcit sa vie pour les hommes au Calvaire. Cet acte d'obéissance est perpétuellement manifesté, sans doute par les cicatrices de la passion toujours marquées sur le corps glorifié du Sauxeur. Thalhofer, *Dus Oρ/er des Allen und Neuen Bundes...,* Hathbonne, 1870,p. 201 sq. et *IIandbueh der k ilholischen Lilurgik,* 1.1, Frlbourg-en-B., 1883, p. 195 sq. (cette théorie du sacrifice céleste étant éliminée de la nouvelle édition publiée par Ehenhofer, 1912); dans le même sens, J. T. Franz, *Die eucharislische Wandlung und die Epiklese der griechischen und orientalien Liturgien,* 2· édit., p. 61-63, Wurzbourg, 1880;Pel), *Nach tin Losungsuersuch zur Messop/erlrage* dans la *Thcologisch-praktische Monats-Schrift,* t. xvni, p. 655 657, cl Max Ten Hornpel, Dos *Opfer als Selbsthingabe und Mine tdeale Verwircktichung im Op/er Christi,* Fribourg-en-B., 1920, p. 147-1 19. Les théologiens qui tiennent à la notion classique du sacrifice n'acceptent pas celte explication du sacrifice céleste du Christ, le sacrifice consistant, d'après eux, dans l'offrande d'une victime, Immolée en quelque manière, afin d'affirmer par là le domaine absolu de Dieu sur toutes les créatures. Cc symbole ne peut exister dans le ciel par rapport au Christ glorieux : il n'y a plus, à son sujet, aucune Immolation, aucun changement possible, donc, aucun sacrifice possible. D'ailleurs, l'épître aux Hébreux, fx, 24, cf. 7, ne fournit aucun fondement solide à cette théorie, bien que quelques auteurs aient fait appel Λ son autorité en ce sens. Cf. Zill, *Der Briet an die Ilebnler,* Mayence, 1870, p. 430 sq., 450 sq., 483 sq. L'auteur de l'épître, en effet, n'enseigne pas, en ce passage, que le Christ a offert au Père, dans le ciel, le sacrifice qu'il avait consommé sur la terre. Voir Pesch, *De Verbo incarnato,* η. 550. Sur les textes patrlslJques sollicités par Thulhofer dans le sens de son opinion, voir Stcnlrup, *Soteriologia,* th. 1 x x x ii.

c) Une théorie très voisine de celle de Thalhofcr, avait été mise en avant par certains auteurs mystiques du xvn* siècle : le P. de Condren, *Idée du sacerdoce el du sacrifice de Jésus-Christ,* Paris, 1677. Irt part. §3, n. 5, p. 37-38, n. 8, p. 43, n. 9, p, 45-16; cf. Il· p., n. 26 p. 110; HP part., n. 27; p. 231-235; M. Oller, *Explication des cérémonies de la grand|messe de paroisse,* Paris, 1858, p. 11-14; cf. *Traité des Saints Ordres,* IH· part., c. v, Paris, 1856, p. 420-421 ; *Vie intérieure de la sainte Vierge,* t. n, p. 118-119, et plus récemment, M. Lopin, *IVidée du sacrifice dans la religion chrétienne,* Paris, 1897, p. 187, cf. 158-159. Cette théorie s'appuie sur une idée du sacrifice, longuement exposée par Thomassin, *De incarnatione Verbi,* I. X, c. xi, n. 8-13; c. xn-xiv: le sacrifice est essentiellement constitué de cinq éléments, la consécration, l'oblation, l'immolation, la consommation et la communion. Voir Sa c r if ic e. La consécration de la victime avait été faite dès le premier instant de l'incarnation; l'oblation, commencée dès cet instant a été manifestée extérieurement dans l'immolai ion sanglante du calvaire. Le mystère dc la résurrection parfait la consommation du sacrifice «consommant ce qui, en Jésus-Christ, était de son état infime, lui donnant, dans les entrailles du tombeau, une vie de gloire à la place de la vie d'infirmité et dc souffrance qu'il avait reçue de David; enfin le faisant passer de l'état d'hostie pour le péché en celui d'hostie de louange par une chu Ideation dc la chair et de l'âme dc Jésus-Christ, qui fût solide, véritable, réelle et substantielle. » Olier, *Vie intérieure,* t. n, p. 119. Ce point de vue est approuvé par Benoît XIV, *De sacrificio mtssse,* 1. II, c. xi, n. 5. L'ascension est le complément de la résurrection : dans cc mystère s'accomplit la communion éternelle du Christ au Père dans le ciel, pendant que sur la terre le mystère eucharistique achève la communion du Christ-victime aux membres de son corps mystique.

Au fond, celte théorie, dégagée de l'opinion assez singulière des cinq parties essentielles, constitutives du sacrifice, reproduit In doctrine traditionnelle du sacerdoce du Christ s'exerçant pour nous el en union avec les êtres du ciel. Mais H faut en exclure l'idée d'un « sacrificc céleste », d'une « Immolation du ciel », Idées si souvent émises par le P. dc Condren et M. Oller, au xvn· siècle, et reprises de nos jours par M. Sauvé, *Jésii intime,* 2· édit., t. m, p. 203-215 *passim.* La formule plus adoucie de Thomassin, enseignant que « le Christ, après sa résurrection, demeure prêtre et *perpétue en quelque sorte le sacrifice de la croix* dans le ciel » a besoin elle-même dc quelques éclaircissements. Car il faut expressément maintenir, avec la tradition catholique, appuyée »ur l'épître aux Hébreux, que la mort sur la croix fut, pour Jésus, le sacrifice *unique* •t *définitil.* L'éptlre aux Hébreux « oppose constant-

ment U multiplicité des offrandes Impuissantes de la Loi à l'unité de notre oblation parfaite. L'entrée cl l'action sacerdotale do notre pontife dans le ciel sc rattachent ά ce sacrifice unique : Jésus pénètre dans le sanctuaire par son sang, Il y parait et Intercède pour nous par les mérites de sa mort; et s'il offre les ado rations dc son humanité sainte, dans l'état dc gloire, celle vie d'hostie ne constitue pas une oblation a part, un sacrifice proprement dit, Indépendant de la croix, car elle n'est que la *suite* naturelle, le *complément néces-saire* du sacrifice de la croix. › J. Grimai, *Le sacerdoce et U sacrifice de Noire-Seigneur Jésus-Christ,* Paris, 1908, p. 206; P. de la Taille, *Mysterium fidei,* Paris, 1921, p. 178-179; cf. Hcb.,ix, 22, 25, 26; x, 11-14.

d) En quoi donc consiste la consommation céleste du sacrifice dc la croix et, par vole de réciprocité, la fonction sacerdotale du Christ dans le ciel 7 Avec l'auteur qu'on vient de citer, on peut distinguer deux aspects de cette consommation céleste du sacrifice du Christ, l'aspect *temporel* et l'aspect *éternel.* L'aspect temporel nous permet de déterminer la fonction sacer-dotale exercée par le Christ dans le ciel jusqu'à la fin du monde. L'aspect éternel nous manifeste quelle sera cette fonction même après l'entrée au paradis du dernier des élus, à la consommation des siècles. — *a. Aspect temporel.* — Au ciel, Jésus constamment « présente pour nous au Père les mérites de son sang répandu à la croix, demandant, opérant notre sancti-fication; Il nous introduit en la possession de l'héritage divin. Dans ce rôle céleste de Jésus, saint Thomas volt un acte vraiment sacerdotal et une réelle consomma-tion du sacrifice dc la croix. Le saint docteur distingue el rattache à la fois, d'une manière très précise, l'obla-tion, le sacrifice proprement dit, et la consommation, conséquence du sacrifice, qui consiste dans notre Introduction au ciel, dans notre participation aux fruits éternels de la croix. *In officio sacerdotis duo possunt considerari ; ipsa oblatio sacrificii, secundo ipsa CONSUMMatio sacrificii, quæ quidem consistit in hoc quod illi pro quibus sacrificium offertur, finem sa-crificii consequantur; finis autem sacrificii quod Christus obtulit fuerunt... bona irterna quæ per ejus mortem adi-piscenlur, unde dicitur ad Jiebræos, quod Christus est assistens futurorum bonorum, ratione cujus Christi sacerdotium dicitur esse æternum. Et horc quidem con-summatio sacrificii Christi pnrfigurabatur in hoc quod pontifex legalis semel in anno cum sanguine hirci et vituli intrabat in Sancta Sanctorum, cum tamen hircum et uilulum non immolaret in Sanctis Sanctorum, sed extra. Et similiter Christus in Sancta Sanctorum, id esi, in ipsum cælum intravit, el nobis viam paravit intrandi per virtutem sanguinis sui quem pro nobis (n terra effudit. Sum. theot.,* III*. q. xxn, a. 5. Cf. Salman licenses, *De incarnatione,* disp. XXXII, dist. i, n. 44-45, où Γοη trouve Médina, Suarez, Sylvius cités dans le même sens. Saint Thomas traduit fidèlement la pensée dc l'épître aux Hébreux quand 11 volt dans le rôle céleste que Jésus remplit en notre faveur un exercice formel dc son sacerdoce el une réelle consom-mation du sacrifice de la croix. L'épître, en effet, a toujours soin de rattacher au sacerdoce et à la croix l'œuvre de salut que Jésus accomplit pour nous au ciel » Grima), *op. cit.,* p. 211-212. Dans le rôle du Christ, faut-il ne voir qu'un rôle d'adorateur, unissant nos adorations aux siennes, comme semble l'affirmer M. Grimai, *op. cit.,* p. 225-226, 230, 218. et, après lui, le P. Colomba Marion, *op. cil.,* p. 102. Bien que ces auteurs affirment que cc ‹ sacrifice · est en perpétuelle continuité avec l'immolation de Jésus sur la croix, il semble qu'on doive aller plus loin et déclarer que le ‹ aacrifice céleste · de Jésus-Christ est la continuation *virtuelle* de l'offrande dc lu ciolx; l'offrande temporelle une fols accomplie au calvaire *demeure valable pour réternité;* car l'offrande et l'acceptation ont été faîtes Irrévocablement. Et donc le Christ est ainsi prêtre éternellement. P. de ia Taille, *Mysterium fidei,* Paris, 1921, p 179; cf. Schecbcn, *Handbueh der katholischen Dogmatik,* t. m, Fribourg-en-B., 1882, n. 1496, p. 144-145; Zill, *op. cil,* p. 484-486. — *b. Aspect éternel.* — Cette fonction *demeure même apris la constitution définitive de Γ Eglise triomphante,* soit qu'on l'entende au sens dc M. Grimai, soit qu'on l'envisage, avec Schecben et le P. de la Taille, comme la continuation virtuelle de la fonction exercée au Calvaire C'est l'aspect éternel du sacerdoce du Christ qu'expose Thornassln, *De incarnatione,* L X, c. xrv,Utre : *Christus posl resurrectionem suam sacerdos tum maxime est, cujus holocaustum est ipsa beatorum Ecclesia ex mortuis suscitata.* On doit appuyer cette théologie du sacerdoce éternel du Christ sur la doctrine paull-nienne du sacrifice de la croix, vainqueur du péché, et dc la mort et se terminant en conséquence dans la résurrection et la gloire éternelle de Jésus et dans notre propre résurrection et notre propre glorification éternelles, se rattachant Intimement et nécessairement au sacrifice dc la croix. Ainsi, à la suite de son entrée dans le sanctuaire céleste, Jésus Pontife y Introduit son corps mystique pour réaliser pleinement l'efficacité du sacrifice vainqueur du péché et de la mort, et pour parfaire l'histoire glorieuse de l'éternelle adora-tion en laquelle se consomme sans finie sacrifice unique de la croix. Voir surtout I Cor., xv, 17-57, *et.* Rorn., vi, 6, 9; Col., n, 14, 15. Cf. Oller, *Explications des cérémonies de la grand*messe,* 1. VIII, c. v, vni; *Intro-duction à la vie et aux vertus chrétiennes,* c. I, n ; *Lettres* ix, c c c l x x x ; Thomassin, *op. cil.,* 1. X, c. xïv, et Bossuet, *Sermon pour la Fête de tous les saints,* 1er et 2· points, édition Lebarcq, t. i, p. 47 sq.; et surtout *Sermon pour la fête de l'Ascension, id.,* p. 523 sq.

e) Conclusion. — Le Christ restera donc prêtre dan· réternité. Vasquez. *De incarnatione,* disp. LXXXV, c. n. Son sacerdoce découle de l'union hypostatlque et durera autant qu'elle. C'est une discussion verbale que dc nier le sacerdoce éternel du Christ ou de concevoir cette éternité d'une façon purement rela-tive el négative (en cc sens que le Christ exerce ses fonctions jusqu'à la fin du inonde cl n'aura pas de suc-cesseur dans le sacerdoce), ainsi que le voudrait De Lugo, *De mysterio incarnationis,* disp. XXIX, sect. ιπ. 11 ne › agit pas, en effet, pour le Christ —nous l'avons rappelé plus haut — d'offrir dans le ciel un sacrifice nouveau ou d'y perpétuer formellement l'oblation dc la croix; le Christ continuera son sacrifice dans réternité en le consommant dans 1rs fruits qui doivent nous en être appliqués Jusqu'à la fin du monde el| après la fin du inonde, en offrant au Père, par lui-même uni Λ son corps mystique, l'adoration parfaite dont le principe fut posé au Calvaire.

Sur le sncentoce éternel du Christ, voir ; S. Thomas, *Sum. theol.,* IIP, q. xxn, a. 5 et las commentateurs, notam-ment Suarez, *tn hune locum;* Vasquez, *Dr Incarnatione,* disp. LXXXV; Do Lugo, De *tngilerlo incarnationis,* disp. XXIX, sect, ni; Sa lman licenses, *De incarnatione,* disp. XXXI, dub. iv. Voir aussi Petau, *De Incarnatione Verbi,* l. XII, c. xi, et surtout Thornassln, *De incarnatione Verbi Del,* l. X, c. x-xiv. Parmi les modernes : Fraïuclin* *De Verbo incarnato,* thèse u; Stantrup, *Soteriologia,* thèse· l x x x i-i.xx xm ; Po>ch, *De Verbo mrarnato,* n. 549-550 et très spécialement le P. do la Tnific, *Mysterium I Idel,* Paris, 1921, 1. 1, c. v. Cf. auteurs Ici de langue française, cités au cours de l'article, et le P. Monsabré, *Exposition du Dogme catholique,* carême 1879, 42· conference.

rr. LA PRÉDESTINATION DB JÉSUS CHRIST. — 1· *L*origine de cette question.* — C'est à propos d· Rom., i, 4, que la question dogm itlquc de la prédes-tination de Jésus-Chî M FIL de Dieu, fut posée et discutée par le* tlnologicns. Paul, parlant du Fils

(de Dieu], qui lui est né de la race de David selon la chair, ajoute (texte de la Vulgate) : *qui praedestinatus esl Filias Dei in virtute, secundum spiritum sanctificationis, ex resurrectione mortuorum Jesu Christi Domini nostri.* L'cxégt'se latine, du moins chez un grand nombre de Pères, acceptant une Interprétation de saint Augustin, entend littéralement *pradestinatus* dans le sens d'une véritable prédéfinition, prédestination, faite par Dieu de toute éternité. On verra tout à l'heure quelle difficulté dogmatique est inhérente à cette Interprétation. Il esl certain que *preedeslinatus* n'a pas Ici cc sens. L'original grec porte simplement ὁρισϋἰντο et non προομσθέ.το , qu'on lit cependant chez Éplphane, *P. G.,* t. xu, col. 969. Le sens de *manifesté, déclaré, jugé tel, reconnu par lout le monde,* adopté par saint Jean Chrysostome (cf. II Cor., ïv, 4; vn, 9; Col., i. 15-19; Phil., n, 9) et, à sa suite, par Théodore! et les interprètes grecs qui donnent pour équivalent δειχθέντο , *ir* οφανΟέντο , ζμΟέντο , ὁμολογχβίντο , cf. Comely, *Epist. ad Romanos,* Paris, 1896, p. 38 sq., Toussaint, *Épîtres de saint Paul,* Paris, 1913, L n. p. 38, ne paraît pas répondre suffisamment au sens primitif, qui, dans Rom., j, 4, rapproché de Act., x, 42; xvn, 31 ; cf. n, 23 et Luc., xxn, 22, parait être : · constitué ». Au Jugement du dernier interprète, M. J. Lagrange, *Êptlre aux Romains,* Paris, 1916, p. 6, le sens littéral de ce verset, d'ailleurs fort difficile, pourrait être restitué comme suit : « qui a été constitué Fils de Dieu exerçant sa puissance, en raison même de ta divinité, cl cela à la suite de sa résurrection d'entre les morts. » En tout cela, rien qui se rapporte à la prédestination, telle que l'entendent les théologiens. Sur les différentes Interprétations de ce texte, voir, après Saint Thomas, dans son commentaire et cn dehors de t omély ct de Lagrange, *loc. cit.,* Beclcn, *Commentarius in epistolam S. Paali ad Romanos,* Louvain, 1854, et Janssens, *De Deo-Homlne,* t. I, p. 766-769.

Néanmoins l'exégèse latine, accordant à *praedestinatus* le sens de prédestiné fournissait aux adoptlanlstcs, un argument cn faveur de leur erreur. SI Jésus, comme homme, est prédestiné à être le Fils de Dieu, Il ne peut être, comme homme, qu'un fils adoptif. Aussi, prévenant cet abus du texte de saint Paul (encore que son sens littéral ne fournisse aucun fondement el aucun prétexte à l'erreur), les Pères du Xl· concile de Tolède (675) crurent devoir donner de Rom., i, 4, une interprétation dogmatique satisfaisante :

1labet igitur in *se* geminam «ubstantlmn divinitatis sua* et huiiuuiltatis nostra?. Hic Umcn per hoc quod de Deo Patre sine Initio prodiit, nutus tantum, nam neque laetus, neque pradestinntus accipitur; per hoc tamrn quod de Maria virgine natus est, et natus et factus et prédestinatus e*.*c credendus est. Dcnzlngcr-Hannwart, d . 285.

(Jésus) possède donc cn lui ia double substance de sa divinité et de notre humanité. Toutefois, cn tant qu'il procède du Père sans commencement, il en est simplement né, ne pouvant être dit ni fuit, ni prédestiné; mais en tant qu'il est né de la vierge Mûrie, il faut croire qu'il est non seulement né, mais fait et prédestiné.

Par le fait de cette définition, la question dogmatique et théologique de ia prédestination du Christ était posée.

2· *En quel sens Jésus-Christ peut-il être dit : prédestine?* — Les théologiens du moyen Age et des xvi· et xvu· siècles s t tendent longuement sur cette question. Ob trouvera duns Suarez, *In* ***ill*** ■ *p. Sum. S, Thomse,* disp L, d'abondantes références et de trop copieux développements. Voir également De Lugo,- *De mysterio* Ire· rr *tionis,* dbp XXXII; Salmunticcnses, •p. *eU^* dii XXXIV, ct généralement les commentateurs de saint Thomas, ***In III*** ·, q. xxiv. En réalité la question est assez simple, et les théologiens contemporains l'exposent d'ordinalrc avec une grande brièveté. Reprenant la distinction proposée par le concile de Tolède, ils affirment que la prédestination ù être Fils de Dieu concerne la personne du Verbe incarné, *considéré dans sa nature humaine.* Sans doute, c'est la personne même du Fils de Dieu, mais lorsque nous parlons de prédestination divine relativement à cctte personne, nous n'envisageons celte personne que comme le sujet · vague el Indéterminé » de la nature humaine qui subsiste en elle, faisant pour ainsi dire abstraction de sa personnalité divine. Cf. Suarez, disp. L, sect, n, n. 11. Voici comment s'exprime, à ce sujet, le cardinal Billot : ‹ Il faut remarquer que ce prédicat ‹ prédestiné » n'est pas imposé au sujet cn raison d'une perfection qui existe dans le sujet lui-même, mais cn raison de l'acte qui est dans l'intelligence de celui qui prédestine. La prédestination, en effet, n'existe que dans le prédestinant, non dans le prédestiné. Voir Is, q. xxm, a. 2. Il n'est donc pas nécessaire qu'elle convienne au sujet considéré dans toute la détermination qu'il possède actuellement dans la réalité des choses; il suffit qu'elle lui convienne sous un certain aspect que peut envisager en lui notre Intelligence. Or, notre esprit peut tout d'abord, en considérant la personne du Christ comme homme, l'envisager d'une façon « vague », comme le sujet de l'humanité qui appartient au Christ, sujet qui, dans l'ordre naturel, abstraction faite (par pure hypothèse) de l'incarnation, aurait dû être un sujet créé et purement humain. Et parce que, par une grâce tout à fait singulière, Dieu a décrété que ce sujet ne serait autre que la personne même de son Fils, à laquelle l'humanité serait unie selon la subsistence, Il n'est pas Inconvenant d'affirmer que ce sujet de l'humanité, c'est-à-dire le Christ en tant qu'homme, a été prédestiné à être le Fils de Dieu. » *De Verbo incarnato,* 1912, p. 355.

Ne pourralt-on pas exprimer la même vérité sous une autre forme, cn disant que le Christ-Jésus, prédestiné à être le Fils de Dieu, est Ici considéré comme l'œuvre même de l'incarnation, laquelle voulue de Dieu de toute éternité, a été réalisée dans le temps? Cctte formule, que nous empruntons au P. Ch. Pesch, *De Verbo incarnato,* ɳ. 180, a le grand mérite de poser le principe d'où dérivent les solutions à toutes les questions scolastiques agitées par les théologiens relativement à la prédestination du Christ quant à la grâce el quant à la gloire. Cf. Suarez, *loc. cit.,* sect. m. Le *sujet* de la prédestination est sans doute le Christ en tant qu'homme, mais le Christ-homme est cc sujet précisément parce que le *terme* de la prédestination est l'union hypostatïque, ct, en suite de l'union hypostatlque, toutes tes grâces tous les dons, toutes les œuvres surnaturelles qui cn dépendent. C'est dans ce sens qu'on doit dire que Linear nation elle-même a été prédestinée; prédestinée, la nature humaine à son union avec le Verbe; cf. Suarez, *loc. cit.,* sect, iv; prédestiné, le Chitst à son rôle de Rédempteur, de chef de l'Église à sa gloire dans le ciel. Cf. Franzclln, *De Verbo incarnato,* th. xxxviii, schol. 3.

3° *la prédestination du Christ est la cause et le modèle de notre prédestination,* non pas dans l'acte divin, par lequel le Christ n été prédestiné, mais cn raison de l'intention par laquelle cette prédestination a été voulue par Dieu. Dieu a prédestiné, cn effet, le Christ Λ être Fils de Dieu afin que, nous conformant à l'image du Christ dans notre vie surnaturelle, nous parvenions par scs mérites à la vie bienheureuse. C'est en ce sens que les théologiens affirment que la prédestination du Christ est la cause ct le modèle de notre propre prédestination. Cf. S. Thomas, *Sum. theol.,* IIP, q. xXIV a. 3 et 4. et les commentateurs. Voir Prédestination'

Mais est-elle la cause cl le modèle de la prédestination de< nngos ? Voir plus loin.

Hi. Le Christ considéré dans ses relations avec les hommes. — Ces relations peuvent être considérées soit du côté du Christ, soit du côté des hommes. Du côté des hommes, Il s'agit principalement cl pour ainsi dire uniquement du cuite dû à Noire-Seigneur Jésus-Christ Verbe Incarné cl des conséquences de ce culte par rapport A la croix ct aux Image* i epréeentant le Sauveur. Toutes ccs questions ont déjà été traitées : Culte de Jésus-Christ» t. ni, col. 2115-2419; Cœur sacré de Jésus *(Dévotion au),* t. m, col. 271-351; Croix *(Adoration de la),* L ni, col. 2339-2363; Images *(Culte des),* L vu, principalement col. 807-821 ; 833-83G. Voir aussi Constantinople *(il· concile de),* t.in,col. 1243-1245; 1250-1251 ; 1252; Constantinople *(IV concile de),* col. 1296-1299; et Cyrille d'Alexandrie *(saint)* (anath., vm), col. 2510.

Du côté de Jésus-Christ, ces relations ont leur point de départ dans la qualité de médiateur. Inhérente au sacerdoce de Jésus-Christ. Constitué premier et souverain *médiateur* des hommes près de Dieu, le Sauveur devient, par renseignement de la vérité qu'il distribue aux hommes, le *prophète* par excellence et par l'action sanctlliante qu'il exerce comme souverain prêtre, le *che/* de tous ceux qui participent à la vie surnaturelle. Do plus, par l'autorité souveraine que lui communique sur toutes choses l'union hypostatïque, il esl constitué *rot* de tout l'univers. C'cst sous ccs quatre aspects qu'il convient d'étudier les relations du Christ avec les hommes.

r. *jérus aouvEiiAty médiateur.* — La médiation du Christ, comme homme, entre Dieu et les hommes, est promulguée en toutes lettres dans l'Écriture : ΕΓ *yal* μεσίτη θεού καϊ ανθρώπων, ἀνθ^ωτο Χριστό 'Ιησσ' . 1. Thn., π, 5. Voir ci-dessus, col. 1231. C'cst donc une vérité de fol, rappelée d'ailleurs par saint Léon le Grand, dans sa lettre dogmatique à Flavien, Dcnzingcr-Bannwarl, n. 143; cf. Hypostatïque *(Union),* t. vu, col. 479; par le concile de Florence, *Deer, pro Jacobltis,* Dondngcr-Bannwart, n. 711 ; par le concile de Trente, sess. v, can. 3; *id.,* n. 790. La théologie catholique ne fait qu'apporter quelques explications concernant l'existence, la nature, le caractère unique ct universel de cette médiation.

l® *Existence de cette médiation.* — Le médiateur n'est pas nécessairement, entre deux êtres distants, un trait d'union physique; Il est avant tout un lien moral entre des êtres qui sc trouvent en désaccord. Son rôle est de tenter la réconciliation des volontés adverses el de rétablir l'union et l'accord. Toutefois Jésus-Chi 1st vérifie pleinement cn lui ccs caractères du médiateur. Dnns l'ordre physique. Il relie, par les deux natures unies hypostatiquement, la divinité A l'humanité; mais cetto union n'existe qu'en vue de réconcilier efficacement l'homme pécheur avec Dieu offensé. Cf. Incarnation, t. vn, col. 1485-1488. Saint Léon a donc pu écrire on toute vérité : « *Pour payer notre dette,* la nature Impassible s'est unie A la nature passible, pour qu'il y eût, *suivant l'exigence de notre salut,* entre Dieu ct les hommes, un médiateur qui, d'une part, pût mourir, ct, de l'autre, fût Immortel. » *loc. cit.* L'existence de cette médiation dans le Christ comporte les remarques suivantes : 1. C'cst comme homme que le Christ est médiateur, car, dans l'ordre physique et dans l'ordre moral, le médiateur est un intermédiaire; or Jésus-Christ comme Dieu, n'est pas un Intermédiaire entre Dieu et les hommes. Comme homme, la plénitude «le graces qu'il a reçue en suite de l'union hypostatïque le place bien au-dessus des hommes ct des nngos S. Thomas, *Sum. theol* , 111% q. xxvi, P. 2. — 2. En vertu de la loi de la communlca-

tlon des Idiomes, on peut, on doit concéder la vérité de cette assertion : le Verbe, ou encore Dieu est médiateur entre Dieu et les hommes. Suarez, *Comment in hunc l.,* n. 3; mais on ne saurait dire que le Verbe, *comme Dieu,* est médiateur. *Id., Ibid-,* n. 6. — 3. Dans les œuvres de médiation, le sujet qui opère *(principium quod)* esl le Verbe incarné, Dieu ct homme à la fois; mais le principe prochain d'opération *(principium quo)* est l'humanité Voir les commentateurs *In IV Sent.,}.* Ill,dist. XIX, sub fine, et notamment S.Bonaventure, *in hune loc.,* a. 2, q. n et conclusion. C'est appuyé sur ce principe que Bcllarmin réfute les erreurs extremes des protestants relativement à la médiation du Christ. L'une, celle de François Stancaro, semble ne pas réclamer, pour l'œuvre médiatrice, la personne divine, même comme principe qui *(principium quod)* opère; c'est la tendance neslorlenne. L'autre est celle de Calvin et de plusieurs luthériens qui admettent • que l'office de rédempteur, propitiateur, médiateur, appartient à la personne du Christ selon les deux natures et non une seule, soit divine, soit humaine »; c'est la tendance monophysite. *De Christo,* L V. c. n· vm. Voir J. de la Servicre, *La théologie de Bellarmin,* Paris, 1908, p. 69-71 ; Suarez, *loc. cil.,* n. 1.

2® *Nature de cctte médiation.* — La médiation du Christ est, comme toute médiation, d'ordro *moral.* Il s'agissait, en effet, de réconcilier Dieu ct l'homme pécheur, ct de rétablir entre eux les liens de l'amitié, détruits par le péché. Ainsi l'office de médiateur sc confond, en Jésus-Christ, selon la remarque de Suarez, avec l'office de rédempteur. *Comment, in III·** p., q. xxvi, a. 1, n. 5. Et donc, tout ce qui se rapporte A l'œuvre de notre rédemption appartient A la mtd lion du Christ. On volt par IA que la nature de lu médiation de Jésus est extrêmement variée; de cctte médiation, en effet, relèvent non seulement la mort ct les mérites du Sauveur, mais encore la prédication de la vérité révélée dans le Nouveau Testament (vérité que les apôtres ont reçu de Jésus ou de l'Esprit Saint envoyé par Jésus); mais encore la mission de l'Esprit Saint sur la terre, l'assistance accordée A l'Église jusqu'à la consommation des siècles; mais encore la fondation de l'Église elle-même, l'institution des sacrements ct surtout l'exercice du sacerdoce éternel du Christ. Cf. Franzclln, *De Verbo incarnato,* th. XLVi; Pctau, *De incarnatione,* l. XII, c. vi-viii. Nous avons groupé ces fonctions médiatrices sous le triple rôle de prophète, de chef et de roi qui convient à Jésus. Voir plus loin.

Toutefois cet aspect ‹ extensif » de la médiation du Christ n'épulse pas la question. Dans les autres médiateurs, la médiation — parce qu'elle est formellement d'ordre moral — ne suppose pas nécessairement uns union physique entre le médiateur et les extrêmes opposés qu'il rapproche. Mais ici. la médiation morale requérait dans la personne de Jésus l'union physique des deux extrêmes — Dieu et l'homme — qu'il s'agissait de réconcilier. La médiation apportée par le Christ, c'est, nous l'avons dit, la rédemption. Or, pour que la rédemption fut faite scion les lois de la Justice, pour une icparatlon de condignlté, Il fallait que Dieu s'incarnât, voir Incarnation, t. vn, col. 1478, et qu'alnsi le médiateur, en sa personne, réunit physiquement la divinité et l'humanité. Il est médiateur par son humanité; mais, sans la divinité, il ne pourrait *efficacement* exercer sa médiation. *.Mediator Dei et hominum, quia Deus cum Patre, quia homo cum hornibus. Non mediator homo prtrier deitatem, non mediator Deus prater humanitatem. Ecce mediator : divinitas sine humanitate non est mediatrix; humanitas sine divinitate non est mediatrix, sed Inter divinitatem solam el humanitatem solam mediatrix esl humana divinitas el divina humanitas Christi.* S. Augustin, *Serm.,* xlvii

n. 21, *P L.,* 1. xxxvm, col. 310. Voir d'autres citations pntristlqnes dans Pctau, *De incarnatione,* I. XII, c. i-n.

3· *Caractère unique et universel de cette médiation.* — La médiation du Christ est universelle, parce qu' « en tout, il tient lui-même la primauté, parce qu'il n plu (au Père | de faire habiter en lui toute plénitude, et par lui de réconcilier en lui toutes choses, pacifiant par le sang de sa croix soit ce qui est sur terre, soit ce qui est dans les cieux. » Col., i, 15-20. Pour le développement scripturaire de cette idée d'une média· lion universelle, coïncidant avec la primauté du Christ, \oir Incarnation, t. vu, coi. 1483-1488. Sur les deux concepts théologlques. l'un scotiste l'autre thomiste, tic In médiation universelle du Christ dans le plan do la rédemption, voir Incarnation, col. 1495-1506, et les auteurs cités dans la bibliographie.

Celle médiation est unique, tout d'abord parce qu'elle est universelle; ct ensuite, parce qu'elle est d'une efficacité si parfaite, en ce qui concerne la réconciliation de l'homme pécheur avec Dieu, qu'elle ne peut convenir qu'à l'Hommc-Dicu, qui, lui-même, est unique. Toutefois cette médiation parfaite ct unique, loin d'exclure, inclut, d?ns le plan actuel de la Providence, des médiations imparfaites ct multiples qui concourent à in réconciliation de l'homme avec Dieu, celle des prophètes et des prêtres de l'Ancicn Testament qui annonçaient et préfiguraient le véritable et parfait médiateur de Dieu ct des hommes; celle des prêtrrs de la Nouvelle Alliance, ministres du médiateur véritable, el administrant aux hommes, en son nom ct lieu, les sacrements qui sanctifient. Cf. S. Thomas, IIP, q. xxvi, a. 1 et ad lumfet les commentateurs.

//. jèbvb, prophète. — Les évangiles nous attestent explicitement que Jésus, le prophète annoncé par Moïse, DiuL, xvm, 18, fut vraiment favorisé du don de prophétie. Il prophétisa, en effet, sa passion ct sa mort, sa résurrection, cl l'établissement sur la terre du royaume de Dieu, c'est-à-dire de l'Églisc catholique; voir Église, t. iv, col. 2115-2117. D'ailleurs, ll est appelé · prophète », et par les foules, Marc., vî, 15; Luc., vu, 10, 39; Joa., iv, 19; vi, 11 ; vu, 40, et par ses disciples, Luc., xxiv, 19, et par lui-même; Id., rv, 24. Sur la doctrine des Pères, voir Petau, *De incarnatione,* l II, c. x. C'est donc à bon droit que nous avons énuméré le don de prophétie parmi les grâces gratuitement accordées à l'âme du Christ. Voir plus haut, col. 1316. D'autre part, en prenant le mot «prophète» dans son sens le plus vrai on peut appeler Jésus le prophète par excellence, en tant qu'il nous a communiqué la doctrine surnatmvllc qu'il enseigna soit par ses discours soit par les révélations de l'Esprlt Saint envoyé par lui. C'cst sous ccs deux aspects généraux que les théologiens étudient, en Jésus, la fonction prophétique.

1· *Le don de prophétie ou de prédiction en Jésus-Christ.*— Saint 'I homos, *Sum. theol.,* ill ,q. vu, a. 8. Le problème théoiogique agité par les docteurs au sujet de la prophétie en Jésus-Christ roule tout entier sur la nature de cc don de prophétie. S'agit-il d'une prophétie véritable, telle qu'on a coutume de la définir : « une connaissance surnaturelle, possédée par inspiration divine, des choses distantes ct ignorées » 7 Ne serait-ce pas plutôt, eu égard à la science bienheureuse du Christ ct à son omniscience divine, une qualité supérieure à la prophétie proprement dite ct qui n'aurait de la prophétie que l'apparence extérieure ? Cette deridere opinion, proposée par Alphonse Tostat, dans son Commentatie sur le livre des Nombres, c. xi, q 1 x ii, cl c. xvï, q. iv, a fourni aux théologiens l'occasior de s'expliquer sur l'existence cl la nature du don dt prophétie rn Jésus-Chrl-t. Cf. Suarez. *De inenrnuhuue,* disp XXI, sect, i; Salmanticciiscs, *Cursus, In 11D* p.,* q. vn, a. 7, n. 3-7; Gonet, *Clypeus, De incarnatione,* disp. XII, a. 5, n. 121 sq. — 1. On ne peut arguer de I Cor., xni, 8-10, pour alllrmcr que le Christ, étant compréhenscur, ne saurait posséder le don de la véritable prophétie. A la fols compréhenscur et · voyageur » c'est en tant que voyageur que le Christ est prophète, ct Jésus partageait pleinement les conditions de notre vie intellectuelle dans sa science expérimentale. Quelque parfaite qu'aient donc été sa science infuse et sa science bienheureuse, il a pu être véritablement prophète par rapport aux hommes, — 2. Bien ne sert d'insister en disant que la connaissance prophétique est de soi obscure el énigmatique; l'obscurité et le caractère énigmatique n'csl pas de l'essence de la connaissance prophétique; c'est l'imperfection du sujet à qui est communiquée cette connaissance qui les cause accidentellement. Eu Jésus, dont l'intelligence était éclairée par les lumières des sciences surnaturelles, cette Imperfection devait nécessairement disparaître. — 3. Enfin l'explication théologlque communément donnée de l'illumination prophétique, motion actuelle et essentiellement transitoire, n'est pas en opposition avec la dignité du Christ ni avec le caractère permanent et habituel de la prophétie en Jésus Ou peut, en effet, uilirmer simplement avec les théologiens de Salamanque que le Christ eut à sa disposition, les lumières surnaturelles chaque fols qu'il voulut prophétiser, absolument comme il avait à sa disposition la puissance instrumentale d'accomplir des miracles, *loc. cit.,* n.6; voir col. 1314. On peut encore avec Gonet, *loc. cil.,* n. 129, el Suarez, *loc. cit,,* n. 6, expliquer la permanence du don de prophétie en Jésus par la science bienheureuse et la science infuse, possédées par 1'Homme-Dieu.

2® *L'enseignement doctrinal de Jésus-Christ.* — Les théologiens en étudient l'excellence et le mode. — 1. *Excellence.* — Nous avons déjà reconnu, en parcourant les textes évangéliques, que « l'autorité des paroles et de la prédication du Christ décèlent un Dieu », voir col. 1200. Mais l'ensemble de ses enseignements sur Dieu, le monde, l'homme et nos destinées éternelles projette une lumière si vive que l'apologétique chrétienne en reçoit un argument singulièrement eflicace et, comme le dit Bossuet, après saint Augustin, le Christ nous apparaît par là comme tenant « sur la terre la place de la vérité et nous la fait voir personnellement résidente nu milieu de nous. » *Discours sur ΓHistoire universelle,* part. 11, c. xix. Saint Thomas, *Sum. theol.,* Ill·, q. x l u, a. 1, ad 2u‘‘f souligne la puissance de l'enseignement du Christ, *et quantum ad miracula, per quæ doctrinam suam confirmat, et quantum ad efficaciam persuadendi, et quantum ad auctoritatem toquentis„.. et etiam quantum ad virtutem rectitudinis, quam in sua conversatione monstrabat, sine peccato vivendo.* Cajélan, à ce propos, fait ressortir les propriétés de l'enseignement de Jésus, l'excellence de la doctrine, son utilité, sa rectitude, son intégrité sa souveraine perfection en tout cc qui touche à lu morale. Cf. Suarez, *De mysteriis vitre Christi,* disp. XXX, sect, i, n. 4. C'est autour de ces deux points de vue que les apologistes groupent leurs arguments, tirés de la doctrine de Jésus, en vue de parfaire la « démonstration chrétienne ». Voir Apologétique, 1.1, col. 1527· 1528. On aboutit, en effet, à la conclusion déjà formulée par les serviteurs des pharisiens: « Jamais homme n'a parlé comme cet homme. » Joa., vn, 46. El il n'y a qu'une manière d'expliquer ce fait unique, déclare le P. Monsabri, c'est que cet homme est Dieu Voir Car me 1880, 45· conféicncc : *le Docteur.*

2 *Mode* Les modalités de l'enseignement du Christ sont exposées par suint Thomas, *Sum. theol.,* 111% q. xui Voir 1rs commentateurs de cette question. — *a)* 11 lut convenable que Jésus et scs apôtres com-

mençawcnt la prédication de leur doctrine d'nbord citez les Juifs seuls, cf. Matth., xv, *24* ; x, 5. Ne fallait-il pas montrer d'abord l'accomplissement des prophéties données autrefois aux Juifs, non aux Gentils ? Cf. Roin., xv, 8. Ne convenait-il pas que la doctrine du Christ, Fils de Dieu, fût proposée d'abord à ceux qui, par la fol ct le culte monothéistes,étalent plus prés de Dieu, et devaient être les intermédiaires naturels pour porter ensuite la révélation aux Gentils ? Cf. Is., 1 x v i, 19. Cependant l'exclusion des Infidèles au début ne fut pas tellement absolue qu'elle ne souffrit aucune exception. Cf. Joa., iv, 7 sq.; Matth., xv, 22 sq., pour bien montrer que la vole du salut était ouverte à tous; S. Thomas, *loc. cit.,* a. 1, et ad — à>La prédication de la doctrine du Christ fut faite en toutes convenances, nonobstant le scandale des Juifs. Ce scandale» provenant de leur malignité, devait concourir au bien général, /d., a. 2; Suarez, *De mysteriis vitæ Christi,* disp. XXX, sect, n; cf. Billot, *De Verbo incarnato.* 1912, η. 457. — *c)* L'enseignement de Jésus dut être public, à cause du but de rédemption universelle poursuivi par le Christ; mais dans la forme, 11 comportait des tempéraments el des ligures, exigés par la prudence ou les exigences du milieu. S. Thomas, a. 3. Voir dans les opuscules attribuée à saint Thomas, l'opuscule *De humanitate Christi,* a. 14; Suarez, *Comment. in* ///·", q. xui, n. 3. — *d)* Enfin, Jésus, qui fit si souvent appel à la sainte Écriture en transmettant son enseignement à ses auditeurs, a proposé sa doctrine verbalement, sans nous laisser le moindre écrit, soit composé, soit dicté par lui-même. 11 recommande ainsi la meilleure méthode d'évangélisation, qui use surtout de la prédication et subsidiairement des écrits : de plus, n'était-ce pas une sage précaution pour conserver au magistère vivant de l'Église toute son autorité 7 S. Thomas, a. 4; cf. Van Noort, *Tractatus de Deo Redemptore.* Amsterdam, 1910, n. 144; Ch. Pesch, *De Verbo incarnato,* η. 557.

///. CHEF DR SON CORPS MYSTIQÜR. — Cette propriété du Christ si fortement ailirmée par saint Paul, voir col. 1233 et par saint Jean, voir col. 1242 est rattachée, par la nature même des choses, ù l'exercice du sacerdoce de Jésus par rapport aux hommes. L'effet propre de ce sacerdoce est l'expiation de nos péchés et quant â la coulpe ct quant à la peine; quant à la coulpe, par l'infusion de la grâce; quant à la peine, par la satisfaction. S. Thomas, IIP, q. x x iî, a. 3. El cet effet, Jésus n'a pu le réaliser en lui-même, parce qu'il était la sainteté parfaite ct substantielle, n'ayant rien de commun, avec le péché. *Id.,* a. 4. Or, précisément Jésus est le chef de l'Église, qui est son corps mystique, parce que, supérieur à tous par la grâce qu'il possède en toute plénitude, il communique cette vie de la grâce, â des degrés divers, à tous ceux qui font partie Λ un titre quelconque de cc corps mystique. Sur ccttc vérité *de foi,* la théologie catholique apporte nécessairement quelques éclaircissements et quelques précisions aux données de ('Écriture.

1® *Comment Jésus est-il le chef de son corps mystique ?* — · En raison de sa proximité à l'égard de Dieu, sa grâce est la plus élevée ct elle est la première, bien qu'elle ne le soit pas dans l'ordre des temps : tous les autres hommes, en effet, ont reçu la grâce en raison de la sienne: cf. Boni., vm, 29; de plus, Jésus possède la plénitude de toutes les grâces; cf. Joa., 1, 14, et il n la vertu de communiquer sa grâce Λ tous les membres de l'Églisc, ainsi que l'affirme saint Jean : *nous avons tous reçu de sa plénitude,* i, IG. Il est donc évident que Jésus doit être dit le chef de l'Église. » S. Thomas. IIP, q. vm, a. 1. C'est ù la fois comme I Met» ..· comme homme mie fésus est le chef du corps mystique : cette vérité, précision de la doctrine de foi, don cire tenue au moins comme *théologiquement certaine.* Comme Dieu. Il est cause principale de la grâce. Comme homme 11 produit physiquement en nous la grâce, comme cause efficiente instrumentale; mais comme cause méritoire, il intervient, dans la production de la grâce en nos âmes, à titre de cause principale. Voir ci-dessus, col. 1317 .1318. et Grace, t. vn, coi, 1633-1636. On volt par là que l'analogie de la tete, mieux que celle du cœur, convient au Christ, par rapport à l'Église : l'influence du cœur est simplement occulte; il vaut mieux en réserver l'analogie à l'action du Saint-Esprit. S. Thomas, *loc. cit.,* ad 3^·. Toutefois, certains théologiens ne refusent pas d'appeler le Christ, cœur de l'Église. Suarez, divp. XXIII. sect, i; Salmanlicenses, disp. XVI, dub. t. n. 6.

2® *Jésus, dans toute son humanité, âme et corps, es le the/ des hommes, non seulement quant à l'âme. mars aussi quant au corps.* — 1. L'analogie de la tête par rapport au corps vaut non seulement pour l'âme, ah encore pour le corps du Christ, qui est l'instrument de l'âme dans les actes méritoires de la grâce (influence morale), et qui est d'ailleurs nécessaire à l'âme du Christ pour constituer avec elle l'humanité du Sauveur. Voir les commentateurs de l'a. 2 de saint Thomas et notamment Suarez, *in h. I.,* et les Salmanlicenses, *De Verbo incarnato,* disp. XVI, dub. I, n. 3, qui font à cc sujet deux remarques Importantes relatives à l'influence physique du corps du Christ quant à la communication des grâces : premièrement, dans l'eucharistie, le corps du Christ est la cause instrumentale de la grâce: deuxièmement, dans le ciel, il est pour les élus un principe de gloire accidentelle. Toutefois cette influence du corps ne peut s'exercer séparément de l'âme. — 2. L'action de la tète, dans le corps mystique du Christ, s'exerce sur les mem >res considérés dans leur intégrité. Par conséquent l'action du Christ s'exerce sur les hommes non seulement du côté de leurs âmes, mais encore du côté de leurs corps : « L'humanité entière du Christ influe sur les hommes... principalement quant à l'âme, et secondairement quant au corps. Elle y influe premièrement en ce que *les membres du corps sont les armes de la justice que le Christ a conjérées* à *notre âme,* Horn., vi, 13 ; secondement, en ce que la vie de la gloire rejaillit de l'âme sur le corps; cf. Rom., vin, 2. › S. Thomas, *loc. cit.,* a. 2. Mais de là. il ne faudrait pas inferer, comme l'ont fait à tort Galatinus (Pierre Colonna), *De arcanis,* 1. IL c. n ct Catharin, *De eximia Christi praedestinatione,* que le Christ peut être dit le chef des corps purement animaux ou même Inanimés. C'cst à cause de l'âme, ù laquelle il est substantiellement uni, que notre corps peut recevoir l'influence de la vie divine qui a son origine dans le Christ; il n'y a donc pas parité S. Thomas, *loc. cit.,* ad 2^»: Salmanlicenses, n 5. Voir une thèse analogue à celle de Catharin, dans Suarez, disp. XXIII, sect, i, n. 10.

3® *Jésus est, après la chute d'Adam, le che/ de tous les hommes sans exception, mais à des degrés ct des litres divers.* — Cf. S. Thomas, IIP, q. vm, a. 3 et les commentateurs. — L *Deux remarques.* — *Le* cardinal Billot, *op. cil., p. 216,* fuit Justement observer que l'appellation métaphysique de chef donnée au Christ rums laisse une assez grande latitude pour apprécier les rapports qui unissent le Christ aux hommes quant Λ l'influx de la vie surnaturelle : aussi nous ne devons pas nous étonner que les théologiens affirment que le Christ est le chef des hommes soit en simple puissance, soit en acte, mais Λ des degrés divers. Une autre observation concerne l'hientillcatlon qu'on serait parfois (enté de faire entre la question des membre» du Christ et celle des membres du corps de l'Église. Nous savons, en effet, que l'Église est le corps mystique de Jésus; deux éléments constituent cc corps mystique : l'ûme, qui est la vie surnaturelle sanctifiant les

hommes, laquelle nous vient du Christ pnr l'Éghsè et dans l'Église; le corps, qui est l'organisme visible auquel nous appartenons pnr le baptême, tant que nous ne brisons pns les liens extérieurs de la foi ct de h communion catholiques. Voir Êousb» t. iv, col· 2150 sq. Or, pour recevoir la vie de la grâce communiquée par Jésus-Christ, en d'autres termes, pour être membre vivifié par la tête dans le corps mystique du Christ» il suffit d'appartenir à l'âme de l'Église. Ces remarques faites, passons aux conclusions théologiques.

2. *De quels hommes Jésus-Christ est-il te chef* en acte, *quant à la communication de la nie surnaturelle ?* — Voici la réponse de saint Thomas : · Le Christ est le chef, d'abord ct principalement de ceux qui lui sont unis en acte par la gloire; deuxièmement de ceux qui lui sont unis en acte pnr la charité; enfin de ceux qui lui sont unis en acte par ia foi » (sans ln charité). *Inc. cil. — a)* La première considération se Justifie pour un double motif : l'union des élus au Christ dans la gloire est immobile et définitive; de plus, elle exclut l'influx extérieur qui existe ici-bas, dans le gouvernement de l'Église visible, de la part des chefs établis par le Christ, pape ct évêques, sur les simples fidèles : dans le ciel, l'Eglise triomphante sera régie par le seul Christ, son unique chef. Cf. S. Thomas, *loc. cit.** n. 6. — *b)* Si tous les hommes, unis au Christ par la charité, sont les membres du Christ, Il s'ensuit immédiatement que *tous les justes** sans exception, doivent être réputés tels. Cf. Conc. Trld., se». vr, can. 32, Dcnzmger-Bannwart. n. 842. Et, par conséquent, il faut compter dans ce nombre tous les hérétiques ct schismatiques de bonne fol qui, vivant de la vie de la grâce, appartiennent à l'Ame de l'Église. S'ils sont hérétiques notoires, Ils ne font plus réellement partie du corps de l'Eglise; mais ils appartiennent toujours au corps mystkpie du Christ, puisqu'ils sont de l'âme de l'Église et, par le fait même, ont le *désir* de faire partie de son corps. Bien plus. Il faut, en vertu du même principe, considérer comme membres actuels du Clu1st tous les Justes non baptisés, catéchumènes ou non. Cette dernière assertion n'est pas suffisamment mise en relief par les théologiens, qui ont tendance à confondre le corps du Christ ct le corps de l'Église; mais elle s'impose. Elle n'est point contredite par le concile de Florence, déclarant dans le décret *pm Armenis* que « par le baptême, nous devenons membres du Christ et entrons dans le corps de l'Église, L'ail «nation, quant ou premier effet signalé, n'est pas exclusive. Denzinger-Bannwort, n. 696. Ccs conclusions demeurent valables qu'il s'agisse des hommes qui ont vécu avant le (Jurist depuis lo commencement du monde ou des justes qui, actuellement placés sous l'influence vivifiante du Christ ne persévéreront pas, et seront finalement damnés. — *c)* Bien quo ne vivant pas de la vie surnaturelle de la *grâce,* tous ceux qui possèdent la *vertu surnaturelle de foi,* sans la charité, participent déjà, d'une certaine manière» à la vie surnaturelle. Voir Foi, t. vi, col. 84-88. D'nilleurs les définitions du concile du Vatican ne nous laissent aucun doute ɦ cc sujet. Sess. m, c. m. *De fide* ct can. 5, Dcnnnger-Bonnwart, n. 1791; 1814. Cf. Conc. Trld., sess.vi, c. vi,/à/<L, n. 798. Ccs « fidèles · sont donc déjà, en acte, quoiqu'on un degré inférieur (puisque par hvpothtee. ils ne vivent pus encore de la vie de la grâce) les membres du Christ. Ce principe nous permet d'allumer un certain nombre de déductions théologiques communément admises.— a. Le Christ est, en acte, le chef des *fidèles catholiques pécheurs.* L'opinion conti aire a été attribuée, ù tort semblc-l-ll au car«final Torqurmada, lequel, dans su *Stunma de Ecclesia et de t/us amtorilute.* L I, c. vm. n. 7; c. xi, n ◊» déclare auuplexntnt les pécheurs fidèles de· membres imparfaits du Christ : elle est plutôt de Melchior Cnno, *fk lacis,* l. IV, cap. ultimo, ad Wim, s'appuyant sur Mbit Thomas, *In IV Sent.,* l. Ill, dlst. XIII, q. n, a. qu. π, pour distinguer entre « membres » ct « parties i de l'Église : les fidèles pécheurs seraient des parties, non des membres de l'Eglise. Voir la discussion dans Gonet, disp. XIV, a. 2, § 1 ct dans les Sahnnnllccnses, disp. XVI, dub. m, f 3. — *b.* Le Christ est le chef, en acte, des *schismatiques formels* non hérétiques (si tant est que cette hypothèse puisse se réaliser concrètement): bien que séparés de l'Église quant au lien de la charité, ccs schismatiques gardent encore le lien de la fol. — c. Le Christ est le chef, en acte, des fidèles *excommuniés* qui, quoique pécheurs, gardent U fol théologique : *a fortiori* serait-il le chef, en acte, des fidèles excommuniés qui, dans leur for interne, vivent de la vie de la grâce ct sont Justes devant Dieu. — d» Le Christ est le chef, en acte, des *hérétiques* purement matériels, qui n'ayant Jamais commis volontairement et sciemment de faute formelle contre la fol, peuvent retenir en leur âme la vertu surnaturelle de fol sans la charité... Voir Hérésie, Hérétique, t. vi, col. 2219-2220. — *e.* Il faut en dire autant A l'égard des *catéchumènes* qui ont pu, justifiés avant le baptême par la charité parfaite, posséder la vertu de fol et perdre ensuite par le péché mortel, la vie de la grâce. Faut-il affirmer que le Christ est, en acte, le chef des non-baptisés qui, tout en demeurant pécheurs, n'ont Jamais possédé la vertu de foi mais produisent, mïuj l'influence de la grâce actuelle, des actes de véritable foi surnaturelle 7 Bien que les théologiens n'aient pas envisagé spécialement ce cas particulier, nous n'héiltons pas, en vertu des principes posés par les conciles de Trente et du Vatican, à répondre affirmativement.

Mais par contre, faut-il refuser à tous les hommes vivant dans l'infidélité, le droit d'appartenir en acte, à un degré si infime que ce soit, au corps du Christ 7 La réponse affirmative est donnée, sans aucun tempérament, par les théologiens qui, comme Gonet et les Sahnantlcenses, admettent que tout péché formel d'infidélité, soit notoire, soit simplement occulte, retranche de l'Ame et du corps de l'Église ceux qui s'en sont rendus coupables. Gonet, *loc. cit.,* n. 14-17; Sahnantlcenses, *loc. cit.** n. 43 sq. Mais selon l'opinion plus probable de Bcllarmln, *Controversiarum, De conciliis,* l. Ill, *De Ecclesia militante** c. x, les hérétiques *occultes,* quoique formels, demeurent encore membres du corps de l'Église. Voir Église, t. îv, col. 2162-2163. La conclusion semble donc s'imposer, pour eux du moins, que le Christ est encore, en acte, quoique dans un degré très infime, leur chef. Bellarmin, *Loc. cit.** fait observer avec Justesse que lo forme du corps visible de l'Église n'est pas lu foi théologique pure et simple, mais ia profession extérieure de la foi reçue au baptême. Or, tant que les Infidèles occultes gardent cette profession extérieure de la fol, on ne peut pas dire qu'ils sont totalement soustraits A l'action vivifiante du Christ. Quant aux autres hérétiques formels (et Il faut en dire nutant pratiquement des schismatiques formels), aux apostats ct aux Infidèles proprement dit, Ils ne peuvent, A aucun titre, revendiquer le titre de membres du Christ en acte.

3. *De quels hommes Jésus-Christ est-il* en puissance, *le chef, quant à la communication de la vie surnaturelle I* — Lu réponse est simple, et n'est que la conclusion de ce qui précède. Jésus est, en puissance seulement, le chef de tous les hommes, encore dons l'état de voie, mais qui ne sont pas vivifiés sumotureflement tout au moins par la foi, comme il vient d'être expliqué. Et nous rejetons par lΛ l'affirmation trop absolue de quelques théolnpkns et canonistes, qui. comme Castro Palno *De fustu h^rrticomm punitione,* c. xxiv, soutiennent qu'il suffit d'avoir été baptisé pour demeurer,

prrn/uirllwrnt membre du corp· de l'Église. Cf. Salinnnhcrincs, *loc, cit.,* n. 43 ·<].; Gonet, *loc, cit.,* η. Il sq Toutefois, ù lu suite de lalnl Thomas, Il convient de distinguer, parmi ceux dont Jésus-Christ n'est le chef qu'en puissance, deux catégories : il *y* a, cd etîct · ceux qui .. doivent lui être unis en acte C'a irès la prédestination divine », et · ceux qui... ne doivent jamais lui être unis en acte ». Tant qu'ils sont en vie. co derniers, quoique destinés à la damnation éternelle, sont cependant encore, en puissance, sou· l'inflnence bienfaisante du Christ; car la vertu rédemptrice de la mort du Sauveur est universelle, et la volonté de l'homme, ⁑•••«jour· libre, peut se déterminer, sous l'in fluence αν l.» ⁑ râcc, dans les voles de la conversion. Mais, une fois la mort survenue, les réprouvés ne peuvent plus, même en puissance, être les membres du Christ. *Sum. theol.,* 111% q. vni, a. 3, ct ad Jura. Le Christ est simplement leur roi.

Un problème spécial sc pose à l'égard des petits enfants non baptisés ct des adultes qu'il faut leur assimiler. Ceux qui meurent sans baptême et qui sont, par iù même, destinés aux limbes, ne sont, une fois décédés, membres du Christ ni en acte ni même en simple puissance. Us ne peuvent, en effet, à aucun titre, recevoir l'influence bienfaisante de la vie surnaturelle. On ne saurait donc souscrire à l'opinion de Granado, *In //J·· p. Sum. S. Thonue,* tract, vn, disp. VI, affirmant que le Christ peut être dit le chef des enfants morts sans baptême, *quatenus sunt sibl mbditi, Ha quod potest tllis uel invitis aliquid pracipcrr. tt eis dominatur.* Quant aux enfants non baptisés qui sont encore dans le sein de leur mère, on *peut* dire que le Christ est déjà leur chef en puissance, car lb sont appt les à la vie ct, partant, au salut. Cf. Sahnanticenses, *loc. dt.,* n. 38, *sub fine.*

'I· *Jésus-Christ comme homme, est-il le che/ de Γhomme dans I étal d'innocence ?* — Le motif de cette question particulière, sc trouve en cc que l'influx vital que le Rédempteur exerce Λ l'endroit de notre salut, est dans l'ordre présent réparateur du péché. Mais avant que l'homme eût péché, le Christ pouvall-il exercer, en raison de la foi en l'incarnation future, une véritable Influence sur Ln vie surnaturelle d Adam innocent En d'autres termes, le Christ est il le chef de l'homme Innocent ? – Celle question pose avant tout sous un autre aspect, le problème, tnnl discuté entre théologiens, du motif de l inear nation Voir Incarnation, t. vu, col. t IU5-1506. Elle doit donc être résolue, conformément aux principes posés par les deux écoles mi présence, d une façon negative pour les thomistes, tout au moms en ce qui concerne la substance même de la vie sut miluielle en Adam; d'une façon affirmative ct sans rest Uct ion, pour les scolistes ct ceux qui suivent l'opinion, dite moyenne, de Suarez. Toutefois, parmi les thomistes, il faut noter des nuances. Alors <ur les plus absolus d'entre eux refusent au Christ toute Influence d'ordre surnaturel sur l'homme dans l'état d'innocence, voir Salman licenses, op a/.,dub.iv, η. 48 sq., d'autres — tels, Gonet, que suit de nos jours le P. I lugon, *De Verbo incarnato,* p. 189-190, — tout en admettant que le Christ-homme n'a pu exercer d'influence sur la grâce *essentielle* d'Adam innocent, déclarent que la fol A l'incarnation, foi possédée par Adam innocent, concourait *accidentellement Λ la* vie surnaturelle du premier homme et par là lo rdialt, aul ml que la condition «l'innocence le comportait, comme membre â son chef, le Christ. Gonet, disp. XIV a. 3. ⅁ 3, n. 62· ll est difficile do dirimer la controverse, <l*:()η. amt Thomas si l'aru ι lique docteur affirme, d'une part, qu'* avant le pvché, l'homme n eu ln fol explicite en rincarnatlon du Christ, et cela dans l'ordre de Là coiiM*nimatk»n <k sa gloire », *Sum. theol.,* Π· II·, <| M· *· ll ll en pa" rnoin' vΓΛἀ· d'uutr· part, qu'il déclare p,hcurs expressément que « le Christ, avant le pécbr, n'auiait été le chef de ('Église que selon sa divinité; après le péché, l'incarnation étant décrétée pour la rép nation du genre humain, il devint le chef de l'Église, même dans sa nature humaine. » *De veritate,* q. xxtx, a. 4, nd 3^®,

5° *Jésus-Christ, comme homme, est-Il le chef des anges?* — Cette question présente une très grande affinité avec la précédente. Elle en est cependant distincte, tant A cause des affirmations plus explicites de la sainte Écriture qu'en raison des déclarations expresses et unanimes des théologiens. — L Tout d'abord les théologiens admettent unanimement que, comme Dieu, Jésus-Christ est le chef des ange*. Ils s'appuient sur des textes comme Eph., I. 20-23; Col. n, 9-10; cl. I, 16-20. Mais le sens littéral de ces textes n'Impbque pas, de la part du Christ, un Influx vital de la grace aux anges. Voir Incarnation, col. 1487-1438. — X Toutefois, la plupart des théologiens admettent que le Christ même comme homme, doit être dit le chef des anges *quant à un certain influx de la grâce.* L'opinion opposée qui fait du Christ, comme homme, le chef des anges d'une manière improprement dite, sans Influx vital de la grâce, a été défendue par saint Bonaventure, *In IV sent,* l. Ili. disL XIII. 1. 2, q. ni; par Gabriel Dicl» *ibid.,* q. unie., a. 3, dub. n; par Guillaume d Auxerre, *Summa,* l. XIII, tracLi, c. rv, par Drledo, *De captivate et redemptione generis humani,* tract, π, c κ, part. III, a. 6, concl. 4. Mais saint Thomas, dans •es commentaires sur les épitres de saint Paul, *loc. eiL,* et dans le *De veniale,* q. xxix, a. 4, ad 5^®, déclare que « le Christ est le chef des anges, non «euiement en tant que Dieu, mais en tant qu'homme; son humanité, en ellet, illumine les esprits bienheureux... et c'est en ce sens que l apôtre, CoL, ü, déclare que Jésus-Christ est le chef de toute principauté et de toute puissance ». Cf. *Sum theol,* HI% q. vm, a. 4. Poule la question est donc d'expliquer l'Inllux vital de in grace, du Christ sur les anges — *a)* Dans l'opinion scothle du motif de l'incarnation, nulle difficulté :la primauté absolue du Christ sur toutes creatures explique i Influence surnaturelle du Verbe incarne sur la grâce et la gloire essentielles des anges bienheureux Le Christ est voulu pour luimeme et avant toute autre creaturo; Il esL de par le vouloir divin, le médiateur universel par lequel passe toute grâce avant de parvenir à la créature. *Le* Christ est constitué par Dieu fln de toute la création; c'est pour glorifier son Hls fait homme que Dieu crée les anges cl les hommes lesquels reçoivent la grâce el la gloire par les mérites du Christ. Sur le développement de ces doctrines» voir Frassen, *Seolus academicus. De incarnatione,* disp. I, a. 2, sect, m, q. i, et le P Chrysostooie, Le *moti/ de t incarnation.* Tours. 1921, p. 56-100. —*b)* Dans I opinion thomiste, l'incarnation étant subordonnée â la rédemption des hommes, on ne volt pas comment la grâce ct la gloire substantielles dos anges dépcndrolcnl, à quelque litre que cc soit, du Verbe incarné. Cependant, un certain nombre d'aeteurs ont tenté de démontrer cette dépendance, en •'appuyant sur l'Écriture, Rom^ v, 15 : *ln plürxs abundavit;* Urb., ti, 10 : *qui mulffxt filios addtixerat;* Eph.» i, 10; *instaurare omnia in Christo qua· tn ccrlis... sunt.,* etc.; sur 1« lYrcs, sur suint Thomas hii-même. *De verilnte,* q. xxix, a. 4, ad 5·® et *in Joannis euongehum,* r. îv, Jcct. x. Voir Salmaifl iconses, *De incarnatione,* disp. XXVIII, dub. x, n. 136-142. La> principaux d6 « incurs de cette opinion sont Cutharhi, dans vtN livres *De eximia Christi pnrdejrtinaliune,* cl *De gloria angelorum;* Suarez, *De Incarnatione,* disp. XLII, sect, n; Grégoire de Valencia, *De incarnatione,* q. vin, punct. 3, ct, co qui est plus étonnant, Godoi, *De Incarnatione,* disp. LVII, J 2.

lui plupart des thomistes, et, chez le** Jésuites, Vas-

qucz, di\p. XLIX, c. π; Molina, *In* Λ· *p. Sum. S. Thomas.* q. 1 x iii, a. 3. memb· v, 7· cone!·; Lessius, *De præJedinafione,* sect. r, n. 4; Becanus, *De incarnatione,* c. xiv, q. tx; De Lugo, *De mysterio incarnationis,* disp. XXVII. sect, ni, n. 25, sq., etc., enseignent, conformément à leur opinion du motif de l'incarnation, que l'influence vitale du Christ sur les anges ne concerne que leur grJce et leur gloire accidentelles. Saint Thomas nie expressément que le Christ ait eu, à l'égard de la grâce substantielle des anges, une influence quelconque, *In IV sent.,* L III, dist. XIII, q. », a. 2, qu. 1; qu'il ait pu mériter pour eux la récompense essentielle, *De ocritate,* q. xxix, a. 7, ad 5wm. Son mérite à l'égard des ange», ne dépasse pas la récompense accidentelle *id., ibid.,* et son peuv ir Judiciaire n'atteindra les anges que relativement aux récompenses et aux punitions accidentelles. *Sum theol.,* IIP, q. 1 x i, a. 6. Cf. Salmanticenscs, disp. XXVIII, dub. x, 5 1; Gonct, disp. XIV, a. 4, n. 73. Λ quoi donc se réduirait l'influence vitale surnaturelle du Christ sur les anges? Saint Thomas nous le dit, *In IV Sent., loc. cit.,* ‹ le Christ, en tant qu'hornme est le chef des anges, mais non d'une manière aussi stricte et de la même façon qu'il est le chef des hommes; et cela, pour deux râlions. Tout d'abord, Il manque au Christ, chef des anges, la communauté de nature; Il est de la même espèce que les hommes; mais avec les anges ll n'a de commun que le genre par l'intelligence. En second lieu *Vinfluence n'est pas la mlmt; le Christ n'agit pas sur les anges en éloignant l'obstacle du péché, ou en leur méritant la grâce, ou en priant pour eux. Ne sont-ils pas, en effet, déjà bienheureux? son Influence se réduit à tout ce qui touche les · actes hiérarchiques·, par lesquels l'ange supérieur éclaire l'inférieur, le corrige, lui donne plus de perfection. Cette influence, le Christ la possède d'une façon suréminente* ». Le Christ, en effet, commande aux anges et les charge d'un véritable ministère de salut près de nous. Il doit donc les éclairer, les diriger; Il est donc cause, tout au moins morale, de cette Illumination et de cette direction, de l'œuvre de coopération au salut des hommes qui en résulte, et de In lécoinpense attachée Λ cette coopération. Il peut également satisfaire leurs désirs touchant la connaissance des mystères divins et concourir ainsi â un accroissement de grâce et de gloire accidentelles en ccs esprits bienheureux. A tous ces titres, ll est le chef des anges.

IV LA ROTAÜT& Dg JÈ3O8-CBRI8T. — **Le** pouvoir royal ajoute, en Jésus-Christ, quelque chose au pouvoir de chef qu'il suppose et qu'il Inclut. Mais tandis que l'influence exercée par le chef est limitée Λ ses membres, le pouvoir exercé par le roi ne connaît pas les mêmes limites. Ce pouvoir, en effet, s'étend Jusqu'aux sujets rebelles qui sont cependant soumis aux Jugements prononcés et aux châtiments Infligés par leur roi. De plus, l'influence du chef s'exerce sur les membres qui partagent avec lui lu même nature, tout au moins générique, le pouvoir de roi s'étend sur tous les êtres qui lui sont soumis.

Que la royauté soit l'apanage de Jésus-Christ, non •eulement comme Dieu, mais encore comme homme, on n'en peut douter, car cette vérité est expressément **afl** rméc dans les prophéties de l'Anclen Testament, relatives au *règne* et au *roi* messianique. Voir col. 1113 sq L'ange de l'incarnation l'affirme d'ailleurs: « Il sert grand et sera appelé le Fils du Très-Haut, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père, et I) régnera éternellement sur la maison de Jacob, et son régne n'aura pas de fin. » Luc., i, 32-33, Et Jésus lui même s'affirme roi, tout en expliquant la nature spirituelle de sa royauté. Joa., xvm, 36-37, Les théologiens, sur ces affirmations de l'Écriture, élaborent une doctrine de la royauté de Jésus-Christ, en envisageant cette royauté au point de vue *temporel,* et au point de vue *spirituel.*

1· *La royauté temporelle de Jésus-Christ.* — 1. *Sur fa nation juive.* Jésus, bien que Fils de David cl de race royale, n'a reçu aucun droit héréditaire, ni aucun titre spécial â régner sur le peuple juif. Sur ce pond, on consultera Suarez, disp. XLVIII, sect, i et les Salmantlccnses, disp. XXXII, dub. f. L'expression «roi des Juifs », que Jésus, répondant à Pilate, semble accepter pour lui; cf. Matth., xxv», 11 ; Marc., xv,2; Luc., xxm, 3, ne prouve rien. Car Jésus explique suffisamment le caractère spirituel de son royaume, •cf. Joa.» xvn, 34-37, auxquels sont conviés, d'abord les Juifs, ensuite tous les hommes.

2. *Sur Tunivers entier,* Jésus-Christ, homme, a reçu un véritable pouvoir royal, bien qu'il ne l'ait jamais exercé. Pour soutenir cette thèse, les thomistes s'appuient sur la *Sum. theol.,* IIP, q. ux, a. 3, ad 1··; a. I, ad 1um, et surtout sur le *De regimine principum,* I. III, c. xiir-xv. Ce pouvoir est donc resté d'ordre général et transcendant ; il ne pouvait en rien contrecarrer le pouvoir royal effect if, exercé par les monarques et les princes; mais il explique bien certaines expressions scripturaires qui attribuent au Christ le pouvoir royal temporel, la suprématie universelle sur les rois, cl le déclarent *regem regum* et *dominum dominantium.* L'opinion négative a eu ses défenseurs, François Vitoria, Médina, Bcllarmin, Sylvius, Becanus, Tanner, et quelques autres, qui n'attribuent au Christ qu'une royauté purement spirituelle. Cf. Gonot, disp. XXII, a. 4; Salmanlicenses, disp. XXXII, du b. n; Suarez, disp. XLVIII, sect, n, concl. 2; De Lugo, disp. XXX, sect, i, n. 4; Vasquez, disp. LXXXVII, c. n, etc. A cette royauté d'ordre temporel se rattache le domaine absolu et direct que possédait Jésus par rapport aux choses d'icl-bas, sans cependant en user toujours. Cette thèse théologique est défendue non seulement pour corroborer certaines assertions générales de l'Écriturc, **par** exemple, Heb., n, 8. ou encore le *Data est mild omnis potestas in calo et in terra,* Matth., xxvni, 18 mais encore pour Justifier certains actes de Jésus; cl Matth., xn, 1; xxi, 2-3, 19 et surtout vm, 31-32. Vol ci-dessus, col. 1196. Elle est contredite par tous ceux qui refusent au Christ une royauté temporelle sur l'univers entier, et par quelques autres, notamment Vasquez, disp. LXXXV1, v. vi. Pour la discussion, voir les Salmanticenscs, *loc. cil.,* dub. m.

2° *La royauté spirituelle de Jésus-Christ.* — La théologie de la royauté spirituelle du Christ a été mise eu pleine lumière par Léon XIII. dans son encyclique *Annum sacrum,* du 25 mai 1899. Mais on en trouve déjà de précieux éléments dans Bossuet, *Premier* el *Deuxième sermon pour la circoncision,* édit. Lcbarcq, t. i. p. 250, 1. n, p. 100. L'existence de cette royauté spirituelle est affirmée par l'Écriture, attestant In royauté du Christ, voir col. 1122; car le royaume du Sauveur est avant tout spirituel. Voir col. 1199. Avec ces données de la révélation, la théologie étudiera la nature, l'origine, l'universalité, l'exercice de cette royauté, et les devoirs qu'elle nous impose.

1 *Nature dr la royauté spirituelle de Jésus.*— C'cst, dans son entretien avec Pilate, tel que le rapporte saint Jean, que Jésus nous dévoile le vraie nature de sa royauté spirituelle : « Mon royaume n'est pas de ce inonde... ». ll ne nie point qu'il soit roi; mais ll ne veut pas régner Ici-bas â In façon des monarques terrestres; Il ne veut Ici-bas que régner sur les esprits et sur les cœurs, afin de les sanctifier el de les conduire au ciel où sa royauté sc manifestera éternellement. « Oui. Je suis roi ». ajoute Jésus et, caractérisant sa royauté Il continue : · Je suis né et je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité ». — « La diffusion I de La vérité sous sa forme la plus relevée. In plus par-

fuite, spécialement sous la forme religieuse, tel est donc le but de son règne, ou, comme il l'insinue, de son Incarnation, désignée ici par les mots : · Je suis venu dans cc monde ». Cl. billion. *Vie de N.-S. Jésus-Christ,* t. m, p. 448.

On sait d'ailleurs que cet empire de la vérité sur les .unes, — qui esl le règne de Jésus — doit y amener la foi et par la foi le salut qu'a mérité à tous Jésus par sa mort. En sorte que Jésus devient notre roi, par là même qu'il exerce effectivement en nos âmes son rôle de médiateur et de sauveur.

Bossuet arrive à cette conclusion en partant de lu définition de la vraie royauté, qui est « la puissance universelle de faire le bien ». Et par là, « c'est le propre des rois de sauver l C'est pourquoi le prince Jésus, en venant au monde, considérant que les prophéties lui promettent l'empire de tout l'univers, il ne demande point à son Père une maison riche et magnifique, ni des armées grandes et victorieuses, ni enfin tout ce pompeux appareil dont la majesté royale est environnée. Cc n'est pas ce que Je demande, ô mon Père! Je demande la qualité de sauveur, et l'honneur de délivrer mes sujets de la misère, de la servitude, de la damnation éternelle. Que je sauve seulement, et Je serai roi. O aimable royauté du Sauveur des âmes! » Édition Lebarcq, t. u, p. 108.

2. Origine de celte royauté – « L'autorité du Christ ne vient pas seulement d'un di oit de naissance, comme l'ils unique de Dieu, mais encore en vei lu d'un droit acquis. Lui-même, en cilct, nous a arraches à la puis* sance des ténèbres, Col. i, 13. Lui-même s'est livré pour la rédemption de tous, I Tim., il, G.» Léon XIII, encyclique citée, dans *Lettres apostoliques,* edit, de la Bonne Presse, t. vi, p. 29. Jésus aui ail pu, exerçant sa royauté de Sauveur, nous racheter dillércmmenl; mais U a voulu nous sauver en mourant pour nous cl par là nous faire régner avec lui. II est donc à la fols · notre roi par naissance, et... par amour cl par bienfaits ». Bossuet, 1" sermon, édit, citée, t.i, p. 277-278. En d'auties termes, Jésus-Christ « a deux royautés, dont l'une lui convient comme Dieu et l'autre lui appartient en qualité d'homme. Comme Dieu, il est le roi et le souverain de toules les créatures qui ont été faites par lui : *Omnia per ipsum facta sunt,* Joa., î, 3, et outre cela, en qualité d'homme, il est roi en particulier de tout le peuple qu'il a racheté, sur lequel ll s'est acquis un droit absolu par le prix qu'il n donné de sa délivrance Voilà donc deux royautés dans le Fils de Dieu : !.. première lui est naturelle, et lui appartient par sa naissance; la seconde est acquise, el il l'a méritée par ses travaux. » Bossuet, *Sermon pour une profession, le lour de la Sainte-Croix,* édition Lebarcq, t. m, p. 531-532.

3. *Universalité de la royauté spirituelle du Christ.* — Parce que sa royauté a les limites de la rédemption, ' Ile est universelle, le Christ s'étant oficrl pour tous, t Non seulement les catholiques, non seulement ceux qui ont reçu le baptême cluétlen, mais tous les hommes sans exception deviennent pour lui, « un peuple conquis »; l Pet., n, 9. Aussi, à ce sujet, saint Augustin dit avec raison : ‹ Vous cherchez ce qu'il a acheté? Voyez le prix qu'il a donné el vous saurez cc qu'il a acheté. Le prix, c'est le sang du Christ. Qu'est-ce qui peut avoir pareille valeur? Quoi? si cc n'est le monde entier, si cc n'est tous les peuples? C'cst pour tout l'univers que le Chiist donna une Idle rançon. · *Enarrat in Ps.* ⸗ *xcv,* 5, /*. *L.,* t. xxxvm col 12J1 Les Infidèles eux-mêmes tombent sous la puissance el la domination de Jésus-Christ. « Tout est sounds au Christ, quant à la puissance, bi‹ n que tout ne lui soit pas encore soumis, quant à l'exercice de cette puissance. · S. Thomas, *Sum. theol.,* Ill· q. L, a. 4.

Lu royauté du Christ atteint les hommes, non seulement comme individu*; mais encore comme membres de la société familiale ou civile. L'h >mme doit opérer son salut dans la famille et dans la cité : famille et cité sont instituées par la nature, c'est-à-dire par Dieu, el puisque Jésus-Christ est venu tout « récapituler » en lui-même, la famille et la cité, comme telles, doivent reconnaître son pouvoir royal.

t. *Exercice de cette royauté.* — La puissance, bien que marquant le règne de Dieu sur ses créatures, n'est point l'attribut particulier de la royauté spirituelle du Christ sur les hommes, car la puissance s'applique à toutes les créatures sans distinction el ne caractérise pas la domination plus particulière de Dieu sur les natures intelligentes, Cf. Bosquet, 2· *sermon. lor cit.,* p. 102-103. L'autorité du Christ sur les homme» s'exerce donc spécialement « par la vérité, la justice et surtout la charité ». Léon XIII, *op. cit.,* p. 29.

Le règne par la vérité, voir col. 1386, est le règne par la foi. Mais l'acte de fol est essentiellement libre. L'autorité du Christ s'exerçant par la vérité suppose donc déjà la volonté de l homm soumise à Jésus Le règne par la justice n'est pas le règne de Jésus en ce monde, mais dans l'autre : il n'est pas venu · pour juger le monde ›. Joa., xn, 47. C'est à ce règne par *'· justice que se rapportent les fonctions terribles de jug‹ qu'exercera Jésus au dernier Jour. Mais il ne les exercera qu'après avoir épuisé sur nous les ressources de son amour. Ce règne par la justice s'exercera sur les ennemis de Jésus; » car enfin, il est nécessaire qu'il règne sur nous. L'empire des nations lui est promis par les prophéties. S'il ne règne sur nos âmes par la miséricorde, H y régnera par la Justice; s'il n'y règne par amour et par grâce, il y régnera par la sévérité de ses Jugements et par Ij rigueur de ses ordonnances. » Bossuet, 1·' *sermon pour la circoncision, op. cil.,* p. 280· 281. Jésus sera donc le roi des réprouvés qu'il atteindra par sa Justice. Id-bas, el pendant notre vie, c'est • surtout par la charité » que s'exerce l'autorité du Christ. Jésus, · combat par ble.ifalls, par des attraiu tout-puissants, par des charmes invincibles. » Le Fill de Dieu « surmontant le monde, devait principalement surmonter les cœurs »; « Nous sommes acquis au Sau· veur des âmes par le sang qu'il a versé pour l'amour de nous. Nous ne sommes pas seulement au prince Jésus comme un peuple qu'il a gagné par amour, m th comme un peuple qu'il a acheté d'un prix infini · Bossuet, 2· *Sermon, op. al.,* p 115.

Mais afin de pouvoir. Jusqu'à la fin des siècles, atteindre le cœur des hommes, il a fallu que Jésus-Christ sc perpétuât pour ainsi dire par une Institution visible, continuatrice de son œuvre Celle Institution, c'est l'Église catholique, à laquelle Il faut appartenir $l l'on veut appartenir à Jésus-Christ et participer aux fruits de la rédemption. C'est par sa puissance royale que Jésus nous a délivrés de la loi mosaïque pour nous Imposer le joug suave cl léger de la loi de l'amour. Sur le Christ-Roi, législateur, voir Conc. Trld., sess. vi, can. 21, cf. 19-20. Dcnzinger-Bannwart, n. 829-831

5. *Devoirs que nous impose la royauté spirituelle de Jésus-Christ.*— A l'amour de Jésus, ll faut répondre par notre amour. Il nous n achetés par son sang, par sa chair, par sa vie. · Donc, conclut Bossuet, nous lui tenons Heu de sa vie; nous ne sommes pas moins à lui que son propre corps et que le sang qu'il a donné pour nous acheter; et c'est pourquoi nous sommes ses membres, i On lira la belle péroraison du 2· sermon de Bossuet pour la circoncision, dans laquelle le grand orateur montre que la royauté du Christ nous Impose *le devoir de Camour dans la pénitence.*

Par là, nous rejoignons exactement la fin qui s» propose le culte du Sacré-Cœur. Le Sacré-Cœur est le symbole le plus parfait de la royauté spirituelle du Christ, *rot et centre de tous les coeurs.* **La** dévotion **au**

Sacré Cœur, par Laquelle nous rendons au Christ un culte d'amour et do penitence, est l'aspect moderne du culte qui *a* toujours clé rendu â la royauté epiritudle do Jésus-Christ» Elle est donc dans un rapport très étroit a\cc le fond même du christianisme en tant que le cbrhthnisme est la religion de Jésus et la religion de l'amour. Pour le développement de cette pensé· fondamentale, voir Cœur sacré db jésus flhxolton *au/,* t. ni, col. 301-303.

IV. Conclusion : l'Éolïse, continuation visible du Verde incarné. — Arrivés nu terme de notre élude théologique sur Jésus-Christ» il convient de jeter un regard en arrière et de marquer en quelques mots l'unité profonde qui règne entre tous les points de la doctrine du Verbe incarné. Cette unité, le symbole l'exprime clairement, en nous donnant le sens exact des miséricordieuses voles de la Providence : Credo... *in unum Dominum Jesum Christum, Filium Deit... qui propter nos homines et salutem nostram descendit de culis, et incarnatus est de Spiritu sancto ex Maria Virgine et humanatus est,* Dcnzlnger-Bannwart, n. 86. En Jésus» nous reconnaissons le Fils de Dieu, Verbe selon sa divinité, égal au Pire et au Saint-Esprit mais qui, pour nous et pour notre salut, est descendu des deux et s'est fait homme par l'opération du Saint-Esprit dans le sein do la vierge Marie. L'étude du Verbe incarné n'est exacte, n'est complète que si elle est orientée vers l'œuvre pour laquelle précisément le Verbe s'est incarné : œuvre de rédemption et de salut du genre humain. Et c'est bien sous cet aspect que la révélation nous a montré le Christ, prévu et annoncé par les prophètes, manifesté clairement par les écrivains du Nouveau Testament. C'est *notre* Christ, *Notre-Seigneur,* qui nous est apparu sur terre, dans sa bonté et son humanité. L'humanité et les faiblesses qui lui sont inhérentes prises par le Verbe dans l'unité de ta personne divine, ne sont que le moyen nécessaire au Fils de Dieu pour parvenir efficacement lusqu'à nous, pour offrir au Père un sacrifice parfait de réconciliation pour nos âmes. Mais ce n'est pas encore suffisant : nous ayant rachetés, Jésus nous communique individuellement les fruits du salut. Lumière, il devient *notre* lumière; Vio, il devient, *notre* vie; Vérité, Il devient *notre* vérité. Il est, par droit de naissance, l'héritier de Dieu; il nous fora, par droit d'adoption, ses cohéritiers. Et de même qu'il est un avec son Père, Il voudra que nous ne fassions qu'un avec lui. Il faut donc que son esprit devienne notre esprit, et que nous grandissions tous les Jours *dans le Christ-Jésus.* Nous ne le pourrons qu'à la condition do participer à la même vie divine que lui-même : aussi l'unité entre lui et nous ne so réalisera que dans un même corps mystique dont Il est la tôle et dont nous sommes les membres.

Il faut donc que Jésus-Christ, après son sacrifice et sa résurrection glorieuse, qui en est comme les contre-part les nécessaires, remonte au ciel, préfigurant par là notre future résurrection et notre future gloire. Son corps naturel ne pourra plus demeurer parmi nous : et c'csl nous qui devrons, en réalité, prendre sa place. Nou·* serons son corps mystique, et si Jésus nous l .lise encore d'une façon miraculeuse, dans l'eucharisslle, son corps naturel, ce ne sera quo pour perpétuer •on sacrifice Jusqu'à la fin du monde et faire circuler dans las membres de son corps mystique la vio de la grâce dont co sacrifico est la source inépuisable.

Pour donner à ce corps mystique sa consistance, pour lui assurer une vie qu'aucun obstacle no parviendrait â tarir, Jésus l'a doté d'un organisme extérieur qu'il soutient et vivifie d'une manière invisible et qu'il dirige visiblement par les pasteurs établis à sa place. Cc corps mystique, où les hommes rachetés ne font qu'un avec lui dans la même vérité, dons la même lumière» dans la même vie, c'est l'Écfise qui continue, non seulement l'œuvre de l'Incarnation, mais l'incarnation elle-même.

1· *L'Église continue ΓIncarnation dans sa constitution même.* — Elle a été faite à l'image et à la rosiemblance de Jésus. Il y u, dans le Verbe incarné, du visible et de l'invisible, la chair vivante qui se manifeste a nos sens et nous révèle, par sas actes, le principe qui l'anime. Ainsi dans l'Église : l'in visible, c'est «on âme, l'esprit qui l'anime, l'esprit do Jésus; le visible» c'est son corps, dont las membres sont les membres de Jésus. Il y a, dans le Verbe incarné, une magnifique ordonnance do tous les éléments qu'il renferme, une parfaite subordination du visible à l'invisible, du corps à l'âme, de l'âme ù la divinité. Ainsi dans l'Église : société hiérarchique, ▮ tout s'y tient dans une complète dépendance du Christ invisible, el cette dépendance se manifeste par l'harmonieux mouvement d'aller et de retour qui, du sommet de la hiérarchie, fait descendre lo commandement Jusqu'au dernier des fidèles et, du dernier des fidèles, fait monter l'obéissance Jusqu'au sommet de la hiérarchie. » Monsabré, *Exposition du dogme catholique,* 51· conférence. Il y a, dans le Verbe Incarné, une pénétration constante de l'humain par le divin : son âme est Inondée des splendeurs de la divinité, dont la plénitude habite en Jésus corporellement; sa chair est l'instrument des opérations de la toute-puissance divine; scs œuvres sont d'un mérite infini. Ainsi dans l'Église : corps mystique du Christ, humaine en ses éléments, elle est constamment pénétrée de la vertu divine qui l'anime. Le Christ lui reste uni comme la tête l'est au membre. Tête de l'Église, lo Christ est lo conservateur do son corps : *Christus caput Ecclesia et ipse saloator corporis ejus.* Eph., v, 23.

2· *L'Église continue l'incarnation dans sa fécondité.* — Jésus, nouvel Adam, est venu sur terre pour engendrer les hommes à la vie, comme Adam le premier homme les avait entraînés à la mort. L'Église est le corps mystique de Jésus, mais en même temps, elle en est l'épouse féconde. « L'Église, comme corps, est subordonnée à son chef; l'Église, comme épouse participe à sa majesté, exerce son autorité, honore sa fécondité. Ainsi le titre d'épouse était nécessaire pour faire regarder l'Église comme la compagne fidèle de Jésus-Christ, la dispensatrice de ses grâces, la directrice de sa famille, la mère toujours féconde et la nourrice toujours charitable de tous scs enfants. Mais comment est-elle mère dos fidèles, si elle n'est que l'union de tous les fidèles? Nous l'avons déjà dit : tout se fait par l'Église; c'est-à-dire tout se fait par l'unité. L'Église, dans son unité, et par son esprit d'unité catholique et universelle, est la mère do tous les particuliers qui composent le corps de l'Église; elle les engendre à Jésus-Christ, non en la façon des autres mères, en les produisant do see entrailles, mais en les tirant du dehors pour les recevoir dans scs entrailles, en so les incorporant à elle-même, et en elle au Saint-Esprit qui l'anime et par le Saint-Esprit au Fils qui nous l'a donné par son souille, et par le Fils au Pèro qui l'a envoyé. » Bossuet, *Lettres de piété et de direction,* lettre iv. *Œuvres,* Besançon, 188G, t. xn, p. 9.

3° *L'Église continue rincarnation dans ta prédication de la vérité.* — « Quand le Christ est venu en ce monde, lo seul moyen d'aller au Père ét:Jt do se soumettre tout entier à son Fl!· Jésus... Dans lo début de la vie publique du Sauveur, le Père éternel présentait son Fils aux Juifs, et il leur disait : « Êcontez-le parce qu'il est mon File unique; Je vous l'envole pour vou· révéler les secrets de ma vie divine et mes volontés. » Mais depuis son ascension, le Christ a laissé sur la terre son Église» et cette Église est comme la continuation de l'incarnation parmi nous. Elle nous parle, cette Église,

c'est-à-dire, le souverain pontife et les évêques, avec les pasteurs qui leur sont soumis, elle nous pnrle avec toute t'infufillblc autorité du Christ Jésus lui-même.

Pendant qu'il était sur la terre, le Christ renfermait en lui l'infaillibilité: · Je suis la vérité,Je suis la lumière celui qui me suit ne marche pas dans les ténèbres, mais parvient ù In lumière éternelle. › Joa., xrv, 6; cf. vin, 12. Avant de nous quitter, Il a confié ses pouvoirs à son Église. *Stent miiil mt Paler, el ego mitto vos :* i Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envole, Joa., xx, 21; qui vous écoute m'écoute; qui vous méprise, me méprise, et méprise celui qui in'n envoyé. › Luc, x, 16. De môme que Je tiens ma doctrine de mon Père, ainsi In doctrine que vous distribuerez vous la tenez de mol; qui reçoit cette doctrine, reçoit ma doctrine, qui est celle de mon Père; qui la méprise, à quelque degré ou dans quelque mesure que cc soit, méprUc ma doctrine, me méprise, méprise mon Père. » — Voyez donc cette Église, possédant tout le pouvoir, toute l'autorité infaillible du Christ, et comprenez que la soumission absolue de tout votre être, intelligence, volonté, énergie, à cette Église, est le seul moyen d'aller an Père... Cette vole est sûre, car Notre-Seigneur est « avec les apôtres jusqu'à la consommation des siècles » et il a « prié pour Pierre et ses successeurs, afin que leur fol ne défaille point. Luc., xxn, 32. » Dom Columba Mannion, *Le Christ vie de l'Ame,* p. 106-107.

4· *L'Église continue rincarnation dans la communi· cation de la vie.* — *Jésus* est la vie, il est notre vie; il est venu pour que nous ayons cette vie en abondance et en surabondance. Pour nous distribuer cette vie, il a laissé, en son lieu et pince. l'Église par qui nous vient toute la grûce. Pour être sauvé, il faut être incorporé au Christ, c'est-à-dire à l'Église, par le baptême, porte des sacrements. A l'Église, Jésus a dit, avant de remonter au ciel : « Allez, enseignez toutes les nations, baptlsez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. › Matth., xxvm, 19^ A l'Égluu» Jésus communique le pouvoir do remettre ou de retenir les péchés. Joa., xx, 23; Luc., xn, 39. Ce n'est pas ailleurs qu'il faut aller chercher la voie du salut : *Hors de rÉglise, il n'y a pas de salut possible.* C'est, du reste, l'Église qui demeure chargée par Jésus d'oITrir le sacrifice de la nouvelle alliance, par lequel nous est perpétuée, sur terre, la possession du corps naturel du Sauveur dans rcuchnrlstlo. Or. l'eucharistie est In source de vie par excellence, et l'Église est la régulatrice et la dispensatrice de cet aliment divin.

5· *Enfin, l'Église continue rincarnation dans la divine médiation de la prière et du sacrifice.* — La prière, Padoration quo Jésus adressait à ion Père et qu'il renouvelle sans cesse dans le ciel, le sacrifice qu'il a une fols pour toutes consommé au Calvaire, mail qu'il perpétue dans sa gloire, l'Église en est l'héritière iur la terre. Au nom de Jésui-Chrfct, à qui elle est unie» ollo prie, elle adore* elle oiTrc le sacrifice agréable Λ la divine majesté.

Concluons donc :

« Tous les fidèles (sont) un en Jésus-Christ, et par Jésus-Christ un entre eux; et cette unité, c'est la gloire de Dieu par Jésus-Christ, et le fruit de son sacrifice.

• Jésus-Christ est un avec l'Église, portant ses péchés, l'Église «t une avec Jésus-Christ, portent sa croix.

Jésus-Christ est en son Église faisant tout par son Église : l'Église est en Jésus-Christ, faisant tout avec Jésus-ChriU.

‹ Vous me demandez ce que c'est que l'Église : *l'Église, c'est Jésus-Christ répandu et communiqué; c'est Jésus-Christ tout entier; c'est Jésus-Christ homme parfait, Jésus-Christ dans sa plénitude* ». Bossuet, *loc. *1.*

V. JÉ3UB-OHRI8T ÈT LA ORITIQUt. — · Ob ne peut démontrer les vérités de fol; mal» on pent détruire les objections qu'on leur oppose. Puisque la fol repose sur la vérité Infaillible, Il est Impossible qu'on arrive à démontrer la vérité d'une doctrine contraire à cette fol. Les arguments apportés contre la fol ne sauraient évidemment constituer des démonstrations; Ils ne sont que de simples objections qu'on doit résoudre ·. S. Thomas, *Sum. theol.,* I·, q. î. a. 8, Cette formule du docteur angélique situe exactement la position de l'apologétique chrétienne à l'endroit de la critique rationaliste. Exposer par quels arguments cette critique prétend détruire le dogme et la théologie de Jésus-Christ et, dans la mesure du nécessaire, montrer comment ces arguments portent à faux : telle est la tâche du théologien apologiste.

La critique rationaliste, depuis le xvn· siècle jusqu'à nos jours, mais surtout la critique contemporaine, n'a pour ainsi dire rien laissé subsister de l'auguste figure du Sauveur. Ce n'est pas une simple déformation du dogme, c'est une négation totale de ce que nous croyons être la vérité qu'on trouve au bout des arguments rationalistes, si on les réunit en un seul faisceau. Depuis l'existence historique de Jésus Jusqu'à sa mort et sa résurrection, tout a été révoqué en doute : l'œuvre surnaturelle et divine de notre rédemption, de notre Incorporation au Christ, a été minimisée, sinon complètement niée. Il faudrait des volumes pour reprendre un à un les arguments fournis par la critique incrédule contre l'édifice de notre fol. On se contentera ici de préciser les positions des adversaires en les groupant autour de quelques points essentiels: I. L'existence historique de Jésus. — IL Le caractère surnaturel de la venue de Jésus en ce monde (col. 1364). — III. La personnalité divine de Jésus (col. 1370). — IV. La conscience messianique du Christ (col. 1386).— V. Les miracles du Sauveur et leur valeur démonstrative (col. 1398). — VL La résurrection de Jésus (col. 1406).

L Existence historique de Jésus. — Cette existence repose sur des preu\es Irréfutables. Jésus est apparu sur terre à une époque bien déterminée. Les personnages mêlés à sa vie ont une réalité historique que nul ne conteste. C'est dans un cadre bien connu qu'évolue le Sauveur. En comparant les évangiles aux sources historiques profanes, oa ne relève en eux aucune contradiction touchant le milieu palestinien, les influences et les courants d'idées q l s'y manifestaient, les coutumes, les croyances, les vicissitudes du peuple juif. En bonne logique, on ne saurait donc contester, dans tout cet ensemble. In réalité historique du seul Jésus. A elles seules, les lettres de saint Paul suffisent à mettre hors de doute l'existence de Notre-Seigneur. Enfin, nous l'avons vu. col. 1132, quelques documents profanes viennent corroborer l'assertlo· évangélique de tout le poids de leur témoignage incontesté.

Certains auteurs ont cependant, sous des formes différentes, soutenu lo paradoxe de la non existence historique, sinon de la personne même du Christ, du moins de son rôle dans lo monde. On peut citer, parmi les plus connus, P. Jensen, *Das Gilgamesh Epos tn der Weltlitteratur,* Strasbourg, 1906, p. 102^-1030; Drews, *Die Christusmythe,* léna, 1909; Haupt. *The Aryan Ancestry of Jesus,* articles publiés dans *Often Court* de Chicago, 1909, et surtout W.-B. Smith. *Der vorchristliche Jesus,* Giessen, 1906 et *Ecce Deus.* iéna, 1911. L'argumentation de ces auteurs se fonde lout d'abord sur un petit nombre de faits secondaires, d'indices plus ou moins vagues, pour en déduire toute une histoire nouvelle, en contradiction avec le gros de* témoignages et la masse des vraisemblances. Parmi les · Indices », les plus marqués sont tirée des rappro-

chements que certains assyriologues ont faits entre les récits mythologiques des religions anciennes et les narrations évangéliques. C'est l'argument principal de P. Jensen, qui trouve Gilgamès reconnaissable non culcmenl en Jésus, mais en trente autres personnages de l'Ancien cl du Nouveau Testament. Marotte de spécialisteI Sans pousser le paradoxe aussi loin (pic Jensen, d'autres auteurs rapprochent Jésus de Mardouk; cf. H. Zlmmcrn, dans la 3· édition refondue de l'ouvrage de Schrader, *Die Keilinschriften und das Aile Testament,* Berlin, 1902; Jérémias, *Babylonisches tm Neuen Testament,* Leipzig, 1905. I'es rapproche· nients analogues sont faits entre Jésus et Bouddha; cf R. Seydcl, *Die Budda-Legende und das Leben Jesu,* 2* édit., Weimar, 1907; R. Steck. *Der Einfluss des Buddhismus au/ das Chrlstentum,* Zurich, 1908; on trouve ces rapprochements chez Smith cl Haupt. I l'autrcs parlent de Mithra.ctconcluent à une influence ‹ ‹‹ religions orientales en général et du culte de Mithra en particulier sur la figure du Christ tracée par les évangiles et saint Paul. F. Cumont, Les *mystères de Mithra,* 2· édit. Paris, 1903; J. Cyrill, *Die persische Mysterienrellqlnn im rümischen Reich und das Chris· lentum,* Tublnguc, 2· édit., 1907, etc. Voir, dans le *Dictionnaire apologétique* de M. d'Alès, les articles *Mithra (la Religion de),* et *Mystères païens (les) el saint Paul,* t. m, col. 578 sq.; 964 sq. Sur l'origine et le développement de ces systèmes, voir L. Cl. Fillion, Lr* *étapes du rationalisme,* p. 296-319; A. Valensln, *Jteas-Christ et Γhistoire comparée des Religions,* Paris, 1912, p. 56-84. On trouvera dans l'ouvrage de M. Fillion une abondante documentation bibliographique. Tous ces rapprochements sont sans fondement solide, basés sur des ressemblances superficielles, purement extérieures, matérielles ou même simplement verbales. Ces traits d'érudition de mauvais alol ne sauraient donner la raison dernière d'une histoire qui est le point de départ d'un mouvement prodigieux comme celui du christianisme : Quel· sont donc les rêveurs anonymes capables d'avoir donné corp4 Λ des fables inconsistantes ? Faudralt-ll admettre l'hypothèse absurde d'un mythe éclos spontanément ?

Lr thèse de W.-B. Smith supprime le rôle historique de Jésus, sans contester toutefois l'existence nu personnage; aux preuves tirées des comparaisons avec les religions orientales, elle en ajoute d'autres tirées du christianisme lui-même. Au siècle qui a précédé l'ère chrétienne, il y aurait donc eu, chez les Juifs et surtout dans le monde grec, une religion aussi secrète ‹fue répandue, du dieu Jésus le Nazaréen, c'est-ù-dire le « protecteur », ou le · sauveur ·. Nazareth n'a jamais existé. Pour la réfutation ‹le cc sophisme extravnranl, voir Lagrange, *Evangile selon saint Matthieu,* Pari», 1923, p 37-39. C'est surtout le livre des Actes qui est exploité en faveur du « Jésus préchrétien ». On cite le cas d'Apollot, Act., xvm, 24-28, qui était « instruit dans les voies du Seigneur » et · enseignait exactement les choses de Jésus », tout en · ne connaissunt que le baptême de Jean ». Pour expliquer ce cas, il n'est pourtant pas nécessaire de supposer un culte préchréticn de Jésus. Quelles que soient d'ailleurs l'origine et le caractère de la secte des Nazaréens dont parle saint Éplphane et que ce Père distingue des judéo-chrétiens(Nazoréen*),en la déclarant antérieure au christianisme Il n'en résulte pas que l'appellation « Jésus de Nazareth · soit un contre-sens. Les « meilleurs iarguments de M. Smith sont,on le voit, bien fragiles Faut-il enfin rappeler que ces négations radicales n'ont pas même l'intérêt de la nouveauté? Elles ne sont que des rééditions des extravagance* do Bruno Bauer, *Kritik der evangclischen Geschidde des Johannes,* Berlin, 1810; *Kritik der evannetischen Geschuhle der Synuptikcr,* Berlin, 1841-1812 et surtout *Kritik der Eoangellen und Geschichle ihres Ursprump,* Berlin, 1850-1851. et *Christus und die CAsaren,* Berlin, 1877; ou encore d'Arnold Rugc (f 1880), dans les *llallische Jahrbûcher /ûr Kunst und Wissenschaft,* années 1838-1842, *passtm.* Aux auteurs ayant nie l'existence historique de Jésus, Il faut ajouter Albert KallhoiT, dont le radicalisme absolu traite d'allégories et de légendes tout le Nouveau Testament. *Dos Christus Problem,* Leipzig, 1902; *Die Entstehung des Chrislenlums,* Leipzig, 1904; Was *tvissen ivtr ton Jesus* ? Berlin, 1904.

L. Cl. Fillion, *L'existence historique de Jésus* et *le rail»· nallsme contemporain,* Paris, 1909; *Les étapes du rationalisme dans ses attaques contre ta Vie de Jésus-Christ,* Pari», 1911; A. Valensln, *Jésus-Christ el I'étude comparée de» religions,* Paris, 1912; J. Case, *The Historicity of Jesus,* Chicago, 1912; G. Esser, dans lα *Theologische Revue,* Munster, 1911, p. 1-16; 41-47; A. Knœpfier, *Dus Christusbibl und die Wissenschaft,* Munich, 1911 ; L. de Grandmaison, art. *Jésus-Christ,* dans le *Dictionnaire apologéllqur* de M. d'Alès, t. n, col. 1310 sq. — Parmi les non catholiques, citons ; il. Wcincl, *1st das · liberale » Jesusbild Ufldertegl ?* Tublnguc, 1910; A. Jülicher, *Hal Jesus gelebt ?* Mnrbûiirg, 1910; B. W. Baron. *The mythical collapse o/ historical Christianity,* duns *Hibbert Journal,* juillet 1910, p. 731-753; Th.-J. Thombum, *Jesus the Christ: historical or mythical ?* Londres. 1912; F. Loots, *What is the Truth about Jesus Christ,* dans *Lectures,* Edimbourg. 1913, p. 1-40; A. Loisy, *Λ propos d'hlstnirr ties religion^.* Pari*, 1912, c. v, *l^e mythe du Christ;* Ch. Gulgneberl, *l^e problème du Christ,* Paris, 1914; Hans Whulhch, art. *Jesus-Chrtstus,* dans *Rralrncqktnpadie fiir protrslahllschc Theolngie und Kirch?,* supplément i, Leipzig, 1913, p. 67 1-684. Voir aussi *Biblische Zeitschrift,* 1910, p. 415-117, énumérant les brochures ou articles en langue allemande sur le sujet.

II. Caratère surnaturel de la venue du Christ en ce monde. — Sous ce titre, à dessein très général, se groupent un certain nombre de controverses, dont quelques-unes doivent avoir ailleurs leur exposé et leur solution.

1° La *conception* et la *naissance* surnaturelle de Jésus, niées par tous les rationalistes contemporains après tant d'hérétiques des siècles passés, sont les deux faits saillants où éclate davantage le caractère surnaturel de la venue du Christ en ce monde. Mais les controverses soulevées ù propos de ces deux faits ont leur place Indiquée Λ la question de la virginité perpétuelle de la sainte Vierge. Voir Marie.

2° **Les** *faits merveilleux* qui précèdent, accompagnent ou suivent la naissance du Sauveur, sont pareil·'••ment révoqués en doute. — 1. Un argument de portée générale prétend ruiner l'autorité des récits de l'enfance de Jésus. On nie purement et simplement l'*authenticité* des quatre chapitres de saint Matthieu cl de saint Luc, où sont consignés ces récits. La négation remonte à la fin du xvm· siècle, époque où Wi» Hams publia Λ *free Inquiry into (he authenticity of th first and the second chapters of S. Malthem's Gospel,* Londres, 1771. Les raisons invoquées ne manquent pas.

a) On note tout d'abord l'absence des récits de enfance dans saint Marc, qui regarde la prédication ·le Jcan-Baptlste comme « le commencement de l'évan gllo de Jésus-Christ », Marc.,1, 1-4 ; et dans la catéchèse apostolique, qui néglige les faits préliminaires de la vi‹ · u Sauveur pour placer en première ligne ceux qui si i at tachent au ministère du précurseur. Act., i, 21; x, 37; xm, 23-25. On souligne le silence de saint Jean, de saint Paul, de tous les autre* écrivains du Nouveau testament et même, dans l'évangile, de Jésus et de Mûrie. Karl Hase, *Geschichle Jesu, 2r* édit., Leipzig. 1891. p. 223; Albert Révillc, *Jésus de Nazareth,* J' iri*, 1897, t. i, p. 389; A. Sabatier, art. *Jésus,* dan* *l Liayilupédie des sciences religieuses* de Llchlenbei ger, t. vu, p. 362-363; Hainuvk, *Dos Wesen des Chrislenlums,* Berlin, 19U3, p. 20.— Aucune de ces raisons

n'est valable. Saint Marc w suivi le plan qu'il s'était fixé; saint Matthieu et saint Luc ont suivi le leur. La catéchèse apostolique s'ut tachant aux faits plus Imporlunts et plus caracléi IstiqueSf laissait dans l'ombre les événements de l'ciJunce de Jésus-Christ, lesquels n'avaient pas eu un caractère public; voir col, 1175 sq; mais l'enseignement complet «devait satisfaire, sur ce point, la légitime curiosité des fidèles. C'est également en ce sens qu'il faut expliquer le silence relatif des autres auteurs du Nouveau Tes!ament : leurs écrits sont des compositions de circonstances, lesquelles traitent exclusivement de cc qui Intéresse la situation actuelle de leurs destinataires. Devons-nous en conclure que ces auteurs Ignorent des faits dont ils n'ont pus à parler ? D'ailleurs saint Jean et saint Paul dépassent singulièrement saint Matthieu et saint Luc. Le premier, duns son prologue, proclame la préexistcnce divine du Verbe qui s'est fait chair et affirme peut-être explicitement la génération miraculeuse de celui «qui est né nnn du sang ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu » Joa., j, 13, suivant une leçon qui n'est pas sans prohabilité. Le second, dans scs épîtres, attribue à Jésus la primauté sur toutes choses et lui accorde par là une place bien supérieure ù celle que lui assignent les synoptiques.

b) On fait valoir ensuite la faible adhérence de ces chapitres au reste de l'évangile, dont ils ont facilement séparables. Contre cette assertion, il suffirait de rappeler que ‹ tous les anciens manuscrits grecs el toutes les versions anciennes contiennent les récit* de l'enfance, tels que nous les lisons aujourd'hui. Les Pères et les Docteurs du second et troisième siècles en citent des passages. Le païen Cclsc montre qu'il les connaît. » Cf. Origène, *Contra Celsum,* I. I, c. xxvnt; 1. II, c. xxxii, *P. G,,* t. xi, col. 713; 852. L'absence des récits de l'enfance dans l'évangile de Marclon s'explique par le docétisme de cet hérésiarque; voir col. 12-19. Cf. S. Irénéc, *Ado. hier.,* L 1, c. xxvii, n. 2; I. IIL c. xu, n. 7; P. G., t. vn, col. 688, 900; S. Éplphane, *Uteres.,* I, xui, 11, *P,* G., t. xu, col. 709; Tertullien, *Ado. Marcionem,* 1. I, η. 1 ; IV, n. 2, *P, L,,* t. n, col. 248; 363. On explique, pour des raisons analogues, la suppression faile par Tatlen, dans son *Diatesseron.* de la généalogie de Jésus et des récits de l'enfance. Mais contre le critère externe de la tradition unanime, les rationalistes apportent des raisons tirées du texte évangélique lui-même et qui, d'après eux, démontrcnl que les premiers chapitres ne seraient que · des pièces rapportées ». En cc qui concerne saint Matthieu, on prétend trouver des différences de style telles que les premiers chapitres seraient vraisemblablement d'ûne autre main. J, S. Clemens, dans le *Dictionary* o/ *Christ and the Gospels* de Hastings, 1.1, p 823. Mais ccs différences sont plus Imaginaires que réelles; la dlctlon, le genre, la méthode, la pensée dominante sont Idcnllques dans les deux premiers chapitres et dans 1rs chapitres πι-xxvni. Les récits de l'enfance préparent la vie publique du Sauveur, en montrant, par une sorte d'apologétique, la réalisation des prophéties messianique* ; cf. i, 22; n, 5-6, 15, 17, 18. Des auteurs non catholiques le reconnaissent expressément et affirment qu'ofl ne pourrait sans Inconvénient détacher ces récits de leur place actuelle pour en faire un petit livre à part, complet par lui-même. Cf. Λ. Resch, *Das Kindhrttsewngelium nach Lucas und Matthâus... quellenkrittsch untersucht,* dans *Texte und Untersu chungrn,* 1897, t. x, fuse. 3, p. 161. et, pour la question littéraire Interne, Burkitt, *Lvangelien da Mepharcshe,* Edimbourg. 1900, t. n, p. 259 et Hawkins, *Dora-synopttcir. Contributions to the Study of the synoptic Problem,* Oxford, 1°99, p. 1-7 Γη qui concerne nlnt Ime, les critiques se font plus violentes encore. On reproche tout d'abord aux premiers chapitres d'avoir un coloris ‹ trop Juif » pour le pa en converti qu'était Luc; ci. I, 6, 8-22; n, 22-38; 41-50. etc. Mais ne nourralt-on pas cependant répondre que saint Luc, selon son habitude d'ailleurs, se montre Ici historien consciencleux et fidèle, racontant, sans y rien modifier, ce que ses sources lui ont appris 7 Puis, avant d'adopter la fol chrétienne, ne s'élait-U pas fait affilier au judaïsme, comme prosélyte ? Cf. S. Jérôme. Qu«sf. *in Genesim,* c. xlvi, *P. L.,* L xxin, col. 1002. En tous cas « les pensées dominantes (de Luc., r, n) ne diffèrent pas de celles du troisième évangile envisagé dans sa totalité ». P. Wernle, *Quellen des Lebens Jesu,* Halle, 1904, p. 76. Le second reproche porte sur le style, rempli d'aramaïsmes, à la différence des autres écrits de saint Luc. Voir surtout, pour la construction de la phrase i, 12-17; 21-23; 30-33; pour l'emploi du mot ἐγίνετο, « Il arriva ·. i, 5, 23, 41; n, 1, 6, 15, 46; pour celui du mol ρξμζ, parole (heb. *ddbar),* i, 37,65; n,15, 19, 51, etc. Toutefois on reconnaît 4 maints endroits la diction de Luc. Cf. Harnack. *Lukas der Arzt,* Leipzig, 1906, p. 69 sq., 150-152 Ne fuudrail-Π pas conclure, non pas Λ la faible adhérence des récits de l'enfance nu corps de l'évangile, mais à l'insertion parsaint Luc. dans son texte, de documents araméens qu'il eut sous les yeux, et dont ia traduction grecque fut faite avec le souci assez naturel d'en faire ressortir les particularités?

c) La multiplicité des faits merveilleux et nur.‹ culeux fait songer, ajoute-t-on, aux légendes qui entourent l'origine des homme» illustres. Strauss, *Vie de Jesus,* trad. Littré. 1.1, p. 2G4, déclare que · le surnaturel y est poussé jusqu'à Text avaxance et l'invraisemblance jusqu'à 11mpossible ». Cf. p On trouve les même réflexions chez Kelm, J. Wo·., Dousset, Loisy, A propos de Jean-Baptiste. M. .Martin Dibellus s'efforce, avec plus d'acharnement peut-être encore, à éliminer de l'histoire les traits merveilleux des quatre chapitres en question, traits qui ne sont pour lui que des légendes. *Die urchrisHiche Ueberii^ ferung oon Johannes dem Tdu/er,* Gœttingue, 1911. Les récits de saint Luc, postérieurs à ceux de saint Matthieu accusent, ainsi qu'il arrive dans les légendes, un développement graduel de l'élément miraculeux et de In « christologie ». J. H. Holtzmann, *Lehr; uch der neutestamenilichen Théologie,* 2* édit., Fribourg-en-B., 1897, t. i, p. 147; B Otto, *Das Leben und Wir·ken Jesu nach historisch-kritisehen Au/fassung.* Gœttinguc, 4· édit., 1905, p. 22-23; Neumann, *Jesus ioer er geschlchtlieh uxxr,* Frlbourg-en-B., 1904, p. 61-62. D'ailleurs, l'origine des » grands rois et des grands généraux, des grands sages et des fondateurs de religlons » a été constamment entourée d'une couronne exubérante de légendes; « la vérité sublime du chrlstlanlsme n'a pas échappé longtemps à ces ipnendices ». Keim, *Geschichte Jesu,* t. i, p. 336-337; Neumunn, *op. cit.,* p. 61-62; Pflelderer, *Das Urchristentum.* Berlin, 1902, t. r, p. 555. C> ' la chrétienté prbuitlvt qui a Idéalbé rétrospectivement la figure de Ion » dès son berceau, fous l'impression très vive qu'elle a eue de lui, de son vivant même et plus encore après sa mort. Les · pieuses légendes · de l'enfance du Sauveur sont donc des · produits de la dévotion de l'ancienne Église », c'est une · Idéalisation sentimentale ». Comme Il fallait faire de Jésus le Sauveur promis,on organisa les événements de son enfance de façon à Justifier l'accomplissement des prophéties; on le divinlsa; on lui accorda une naissance virginale, et on se plut à entourer son entrée dans le monde de toute sorte de prodiges. C'est la crédulité des premiers rhrétiens qui a créé peu à peu toute celte fiction, dont line reste presque rien Innqu'n· ’ ' 'dl nosscr nar le c»**'is**t de la critique. H. J, Holtzmann, *Die Synoptrter,*

2· éJi*., p. 53; A. Neumann, *op. cil.,* p. 61-62; Gfran, *Jisus de Nazareth,* Paris, 1904, p. 37; Λ. Réville, *Jeans de Nazareth,* t. i, p. 403: A. Bruce, art. *Jesus* dans *YEncyclopedia biblica* de Cheyne, t. n, p. 1436; Crooker, *Supremacy of Christ,* Boston. 1904, p. 69-70; Carpenter, *The first three Gospels,* 3· edit., Londres, 1904, p. 115-116; Lolsy, *Les Evangiles synoptiques,* 1.i, p. 168-169; Dibellus, *op. cil.,* p. 69-75.

Au fond, toutes ces objections procèdent de la négation du surnaturel ; A qui admet la possibilité d'interventions surnaturelles, il n'est pas difficile de croire que ces Interventions se soient produites autour de la venue de Jésus en ce monde. Des arguments positifs nous montrent d'ailleurs que les récits de l'enfance sont, non le produit de l'imagination de l'Église naissante, mais l'expression même de la vérité historique. — Le premier se déduit des sources auxquelles l'évangéllsto a pulsé ses renseignements. Ces sources ne sont constituées ni par un recueil très ancien, comme le prétend M. A. Resch, *Dus Kindheits-euangelium,* Leipzig, 1897, ni, à plus forte raison, par l'apocryphe connu sous le nom du *Protéuanqile de Jacques,* comme l'assure cependant, avec une truculence qui dis|>ense de preuves, M. L. Conrady, *Die Quelle der kanonischen KindheitsgescMchte Jesu, fin unssenschaftliches Versuch,* Gœttlngue, 1900. Ce n'est pus non plus de la seule renommée que saint Matthieu et saint Luc tenaient ccs récits. Ces événement*, n'avaient eu qu'un nombre très restreint de témoins. B semble bien que lo principal, sinon l'unique témoin que purent interroger soil directement soit Indirectement saint Luc ct saint Matthieu, fut la vierge Marie. Cf. Plummer, *Critical and exegetieal Commentary on the Gospel according to S. Luke,* Edimbourg, 1910, p. xxm; Lambert, A *Dictl^naru of Christ...,* art. *John the Baptist,* p. 862; Lagrange, *Evangile seton saint Luc,* Paris, 1921, p. 1 x x x ix . L'autorité d'un tel témoignage est d'un grand poids et nous rassure pleinement.— Le second argument est tiré « des faits qui ne s'inventent pas, parce qu'ils sont du domaine public et qu'ils sont garantis par le contrôle éventuel de tous les lecteurs. Tels étalent, à coup sûr, le mutisme de Zacharie et sa guérison Instantanée, la conception tardive de Jean-Baptiste et sa retraite prématurée, les faits avalent eu des témotis... ils avaient dù se conserver religieusement dans « les montagnes de Judée ». Lorsque saint Luc les insérait à la première page de son évangile, Ils pouvaient encore être attestés par leurs témoins directs.... Pouvant s'enquérir, l'évangéliste a dû le faire. S'il eût naïvement ajouté foi A des légendes, il eût sur le champ contrevenu à la profession de probité historique qu'il affichait dans son prologue et se fût exposé à quelque démenti de la part des témoins survivants. « On conçoit malaisément un autour, écrit le P. Durand, *Uenfance de Jésus-Christ,* Paris, 1908, p. 164-165. affichant la prétention de raconter plus exactement que ses devanciers les origines chrétiennes, et qui, au début même de son récit, se permet de pareilles libertés avec l'histoire. › D. Buzy, *Saint Jean-Baptiste,* Paris, 1922, p. 114-115. Bien ne sert d'alléguer contre ces faits le parallélisme étroit qui régne entre l'histoire du Précurseur et celle du Messie, comme si les deux histoires avalent été LniaBinées par la crédulité populaire; rien ne sert de rechercher dans les mythes orientaux les traits plus vu moins lointains de resemblance entre les légendes qui entourent le berceau des dieux ct l'histoire de l'enfance de Jésus-Christ, Toutes les hypotheses que la critique rationaliste peut échafauder, s'écroulent devant les assertions de* évangélistes ct notamment de saint Luc : « est-on cn droit d'objecter à l'historien l harmonie naturelle di» événements ou l'art avec lequel U nous les présente? » Buzy, *loc. cit.* D'aillcur. Je pnradélfsino entre Jean-Baptiste et Jésus n'est pas si étroit que tout so corresponde dans le merveilleux tableau que saint Luc a tracé de la naissance du Précurseur ct de celle du Sauveur. On trouve sans doute des deux côtés ‹ une annonclation angélique, un récit de In naissance, une circoncision et une imposition de nom. les élans prophétiques d'un personnage éminent (Zacharie et Siméon) A l'aurore de ccs destinées merveilleuses; enfin, les mêmes raccourcis d'histoire et les mômes prescriptions. » Mais, d'autre part, ‹ la naissance de Jésus est racontée avec détails, celle de Jean est à peine indiquée d'un mot... Si l'évangéliste insiste sur le tressaillement du Précurseur, Il est surprenant qu'il ne prête pas nu Messie un transport analogue, ne fût-ce que pour répondre à la salutation du fils d'Élisabeth et préluder aux divins abaisse incuts du Jourdain. Si la présentation au temple est imaginée à plaisir, pourquoi n'y pas amener aussi le fils du prêtre Zacharie?·· Pourquoi ne pas esquisser en faveur de Jean un doublet de la manifestation de Jésus adolescent au milieu des docteurs, en nous représentant quelque part, dans les solitudes judécimes, l'éclosion de la conscience du Précurseur?... Si l'évangéliste n su s'abstenir de telles amplifications, même au détriment de l'harmonie de ses récits, n'est-ce pas qu'au-dessus de l'art, il plaçait encore la vérité de l'histoire? » Buzy, *op. cit.,* p. 114-116, *passim.* — Le surnaturel qui éclate dans les récits de l'enfance, loin d'être une marque d'inauthenticité, doit nous faire conclure, nu contraire, à cause de sa -iobrlété même, en faveur de l'historicité de ces récits. ‹ Dieu conduit surnaturcllcment tous ces événements, mais il no s'y manifeste que d'une manière discrète ct suave », ce qui différencie grandement les premiers chapitres de Matthieu et de Luc des apocryphes si prodigues de surnaturel puéril et extravagant. Et puis, si le merveilleux arbitraire devait faire le fond des récits de l'enfance, comment expliquer que l'imagination populaire se soit contentée pour le Verbe, sorti du sein de Dieu et s'incarnant sur terre, d'une étable pour demeure, d'une crèche pour berceau, d'un atelier de travail comme séjour habituel? Cf. M. Lepln, *Jesus, Messie el Fils de Dieu,* p. 53. — Enfin une dernière preuve d'historicité se tire du caractère avec lequel se présente le messianisme do ccs première^ pages, et dont les cantiques *Benedictus* et *Magniflail* sont des spécimens précieux : ‹ L'espérance messianique qui a inspiré Zacharie et Marie n'est pas celle «les temps apostoliques. L'Idylle galllécnnc que leurs cantiques reflètent ne s'est réalisée qu'une fois dans le cadre historique et dans le temps que saint Luc nous ludique. La mère du Messie, qui chante sa gloire avec sérénité et bonheur, n'a pas encore ressenti la pointe du glaive qui, plus tard, dès le début du ministère de son fils, devait meurtrir son cœur... Le Précurseur n'a pas encore succombé dans la prison de Machérous ; le père qui tient dans ses bras le petit enfant n'entre voit pas une destinée sanglante. Ceux qui ont chanté l'avenir de Jean-Baptiste et du Sauveur ont lu lev prophètes ct ica psaumes; ils n'ont pas lu les évangiles, ils sont étrangers à la révélation que Jésus a faite du royaume de Dieu. Us n'ont pas été informés des jour* sombres de la Judée. Leur àme n'a pas été tourmentée par les espérances que nous surprenons chez les premiers chrétiens au lendemain de l'Ascension. C'est d'ailleurs qu'est parti le souille qui les anime, et le milieu dans lequel U s'est formé, dès l'an 30, était évanoui. » V. Rose, *Evangile selon saint Luc,* 7· édit., p. 18-19.

d) On attaque encore Vlüstorlcité des récit» de l'enfance en insistant sur les divergences et plus encore sur Los · contradictions » que présentent entre eux l<» deux évangile» de Matthieu cl de Luc. Strauss

parle de « l'incompatibilité réciproque » des deux narrations ct cn conclut qu'elles sont · des fictions composes ou accumulées par les premiers chrétiens. » *Nouvelle oie de Jésus,* trad. franç. Paris, 1839, L i, p. 86. Cf. A. Sabatier, art. *Jésus,* dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger, t. vn, p. 333; Lolsy, *Évangilessynoptiques.*t.i,p. 170; Bousset, *Jésus,* Tublngue, 1907, p. 1 ; et, par ml d'autres plus modérés d'ordinaire, mais tout aussi tranchants sur ce point, Bcyschlag, *LebenJesu,* Berlin, 4*· édit., 1901, t. i,p. 151; Spilla, *Die synopltsche Grundschd/t,* p. 1; Kelm, *Gachichte Jesu,* t.i,p.354 ; Ed. Reuss, *Histoire évangélique, synapse des (rnis premiers évangiles,* Paris, 1876, p. 47, etc. — Nous avons déjà reconnu, voir col. 1175, qu'entre les récits des deux évangélistes, à côté des points de contact assez nombreux. Il y a des divergences accentuées. Mais · divergence » ne signifie pas « contradiction »; les narrations sont Indépendantes l'une de l'autre; et, loin de s'exclure, elles se complètent ct se confirment réciproquement. « Un seul point, et simplement cn apparence, soulève quelque difficulté. Saint Luc, n, 39, semble dire que la sainte Famille revint directement de Jérusalem à Nazareth, aussitôt après la présentation de Jésus et la purification de Marie dans le temple, tandis que d'après saint Matthieu, n, 1-23, Il faut insérer, avant ce retour, la visite des Mages, la fuite et le séjour cn Égypte. Mais c'cst là simplement, de la part de saint Luc, un procédé littéraire fréquemment employé par les historiens les plus sérieux, lorsqu'il leur convient, conformément à leur plan, de passer tels ou tels faits sous silence. C'est par un artifice de cc genre que le même saint Luc •omble fixer au Jour de la résurrection du Sauveur le mystère de l'ascension, qu'il savait fort bien (Il nous le dit au llvie des Actes,!, 3), n'avoir eu lieu que quarante Jours plus tard. · xxiv, 44-53... Au reste, du langage même de i'evangéliste : · après qu'ils curent tout accompli selon la loi du Seigneur, ils retournèrent en Galilée, à Nazareth, leur ville. · il résulte nettement que l'essentiel pour lui n'était pas de déterminer l'époque précise du retour à Nazareth, mais l'accomplissement fidèle, par Marie ct Joseph, de toutes les prescriptions légales qui concernaient le divin Enfant el sa mère. » Pillion, *Vie de N.-S. Jésus-Christ,* L i, p. 480.

On n'a pas manqué non plus de soulever des difficultés sur la naissance à Bethléem et le recensement ordonné par Quirlnius, lequel ne viendrait là que pour Justifier le voyage de la sainte famille. Celte question de Quirlnius est d'ailleurs assez compliquée. Luc est seul à parler de ce dénombrement qu'ignorent les anciens historiens et Josèphc lui-même; on affirme d'aulre part que, d'après la méthode romaine, Joseph et Marie n'étalent pas tenus de se rendre à Bethléem» Lolsy, *Ei^inqilcs synoptiques,* t. i, p. 344; cf. Maurcnbrccher, *Wdhnachlsgeschichten,* p. 31. D'ailleurs la Palestine, rosaume indépendant, ne pouvait être soumise à l'obligation du recensement. Puis, du vivant d'Hérodc le Grand, Quirlnius n'a certainement pas administré la province de Syrie cn qualité de légal impérial; d'oft il suivrait qu'aucun recensement n'a pu avoir lieu en Palestine sous sa direction à l'époque de la naissance du Christ, puisque l'évnngéliste place ce fuit · aux jours d'Hérode ». Luc, n, 1-5, cf. Matth., n, 1. Telles sont, en raccourci, les principales objections relatives au dénombrement de Quirlnius, objection* qu'on retrouve chez C. Hase, *Ceschichte Jesu,* 2· é<nip. 223-228; Kcirn, *Geschichtc Jesu,* 1.1, p. 393-405; il. J. Holtzmann, *Die Synopttker,* 3* édit., p. 316-317; Oskar Holtzmann, *l^ben Jesu,* p. 66-67; O. Pfieiderer. *Die EnLdehung des Christentums,* p. l'JG-197· HéViUe, *de Nnrarelh,* t. r, p. lVH 391; A. Lolsy, ***La*** *éixingilcs synopligua,* t. i, p. 343-344; Usen^r, dans Γ*Encyclopedia Biblica* de Cheyne, L m. p. 33Γ> 'ΠΙ6. I Weiw, Dfr S /rr/^n ' T., t. t, p. 393 .39I, et surtout Schtirer, *Gesehiehte des /ûdlsehen Volkes.* 4· édit, t. r, p. 508 544.

Les auteurs catholiques ont répondu de façon plus ou moins pertinente à ces di licultés d'ordre divers. Il n'est point de l'objet propre de ce dictionnaire de discuter objections ou réponses. On trouvera l'essentiel dans un article du P. Lagrange. Od *en at la quation du recensement de Quirlnius,* dans *Revue biblique,* 1911, p. 60-84, et dans le commentaire du même auteur sur *VÉvangile de saint Luc,* Paris, 1923, p. 65-68,

e) On renouvelle enfin, à l'égard des récits de l'Enfance, les assertions hasardées formulées touchant l'existence même de Jésus, voir d dessus. Les principaux éléments des rédts de l'Enfance seraient empruntés aux religions païennes. Les uns rapprochent les légendes bouddhistes des narrations évangéliques. Cf. R. Scydei, R. Steck, *op. supra dt* Les autres Interrogent la mythologie grecque. Cf. O. Pfieiderer, *Vorbereilungda Christentums (n der qriechlschen Philosophie,* Halle, 1901; *Dos Christusbild da urdiristlichen Glaubens in religionsgeschichtlkher Beleuchiung,* Berlin, 1903; P. Woodland, *Die hellenistlsch-rômisehe Kuttur in ihren Bezlchungen zu Judentum and Christenlum,* Tubinguc, 1907, etc. D'autres encore se réfèrent aux mystères de Mlthra. Cf. F Cumont, J. Grill, *op. supra di.* D'autres pensent retrouver ces éléments dans les relicions babyloniennes. Cf. Schrader; Jeremlas, *op. supra dt.* Uscner, dans l'article *Jesus,* déjà cité de *VEncyclopedia biblica* de Cheyne ne craint pas d'affirmer qu'à chaque détail de Matthieu et peut-être de Luc, il est possible de trouver un substratum païen, t. in, p. 3352-3353. Cf. J. Weiss, *Die Sehriflen des N. T.,* 1.1. p. 47, ct Soltau, *Das Fortleben des Itddenliims in der altchristlichen Kirehe,* Berlin, 1906. Ces affirmations «e réfutent par les remarques mêmes que nous avons déjà faites à propos de l'existence ou du rôle historique de Jésus. Voir cl-dessu*. Ajoutons, avec M. Fillion, que « les critiques sont souvent en complet désaccord sur ces divers points. Ce qui. pour l'un, provient du mlthralsme, dériverait, d'après d'autre, de la mythologie grecque, ou du babylonisme, à moins donc, selon les autres, que l'origine ne soit Judaïque. A eux seuls, ce décousu, ces contradictions montrent A quel point tout est arbitraire et même (le mot est de C. Clemen dans son intéressant ouvrage sur la théorie évolutionniste : *Rcllglonsgeschlrhlliehe ErklSt-rung da N. T.,* Giessen, 1909), « extravagant » dan· cc système ». *Op. cit.,* p. 483.

III. La personnalité divims dr Jésus. — Les critiques, protestants libéraux ou rationalistes purs, s'efforcent de mettre en relief les traits de la figure humaine du Christ. Nous avons montré, au cours de cet article, voir col. 1141-1171. qu'on peut, qu'on doit fortement accuser ces traits qui répondent à la réalité des choses. Mais la prétention des adversaires de la fol chrétienne a un but très différent du nôtre : en affirmant l'humanité de Jésus-Christ, nous entendons pleinement respecter sa divinité. Les rationalistes mettent cn un puissant relief les traits humains de Jésus, mais c'est afin de nier sa personnalité divine. Les protestants libéraux, tout en reconnaissant en Jésus une certaine transcendance par rapport aux autres hommes, ne veulent point y trouver une transcendance, proprement divine. Ainsi, dans leur négation commune de la personnalité divine, les rationalistes et les libéraux sc séparent par cette nuance, Importante au premier chef, puisqu'elle contredit la thèse dos premiers et montre l'insuffisance de la thèse des seconde. Des rationaliste** se rappi ochenl les modernistes, auxquels nous consacrerons uu paragraphe spécial.

1· *T.e nmlfilaniisme libéral.* — Nom avons Indiqué k « ns general de la thèse libérale chez les protestants : Jôus n'est qu'un homme, et cependant dans sa conscience personnelle, il y a quelque chose de surhumain ; dans ses prétentions, quelque chose d'extraordinaire.

1. Cette thèse perce déjà dans les faibles ripostes adressées aux négations absolues do Reimarus par J.-J. Hess. *Geschichte der drei letzten Lebcnsfahre Jesu, 3* vol., Leipzig, 7· édit., 1822; par Franz Volkmar Reinhard, *Versuch Ober den Plan tvelchen der Stiller der Chrisllichen Religion zum Resten der Menschen entivar/, &* édit., Dresde, 1830; par J.-A. Jnkobi, *Die Geschichte Jesu /Or denkende und gemûlhvolle Leser,* 1806; et surtout J.-G. Herder, dans ses deux descriptions du Christ si dissemblables l'une dc l'autre, la première élaborée d'après les synoptiques, *Vom ErtOser der Mensehen nach unserer drei ersten Evangelirn,* Riga, 1796; la seconde, d'après saint Jean, *Vom Gnlles Sohn, der Welt lieiland, nach Joannes Evangelium,* Riga, 1797. A mesure que le rationalisme s'affirme dnns l'exégèse et la théologie d'oulrc-Rhln, le libéralisme se fait de plus en plus éclectique et devient dc moins en moins croyant Parfois on le peut j peine distinguer du pur rationalisme. Cependant la thèse fondamentale de la transcendance dc Jésus subsiste, encore qu'on l'enveloppe dc formules naturalistes. Dans la longue théorie des auteurs présentés par M. Fillion, dnns *Les étapes du rationalisme,* nous détacherons quelques figures, plus représentatives de cc mouvement d'abandon croissant des positions traditionnelles. — Karl Hase adopte souvent la thèse nettement rationaliste, et cependant il veut faire un choix. En ce qui concerne le Messie, sa doctrine est, par rapport aux prédécesseurs, assez nouvelle : de l'ignorance et des préjugés qu'il partagea d'abord avec ses concitoyens sur le rôle du Messie, Jésus passa progressivement à la conscience dc sa mission toute spirituelle. Saint Jean, seul panni les disciples, a bien saisi l'enseignement du Maître dans la dernière période dc sa vie; les préoccupations eschatologiques qui transparaissent dans les synoptiques, sont totalement absentes de son évangile. *Das Leben Jesu, zunâchst lür akademische Sludten,* 5· édit., Leipzig, 1865, devenue *Geschichte Jesu nach akademischen Vorlesungen,* Leipzig, 1891. L'idée de cc progrès dans la conscience messianique du Christ sera reprise par J. H. Holtzmann et Th. Kcim. Voir plus loin. —Avec Schlciermacher, nous trouvons, appliquée à Jésus, la théologie du sentiment : cet auteur se forme un Christ idéal et pour le retrouver dans l'Évangile, il ne retient des textes que ceux qui cadrent avec son idée préconçue. D'ailleurs, son Christ n'est pas Dieu; il a été simplement uni à Dieu d'une manière extraordinaire, cette union ne différant que par le degré de l'union que l'Esprit Saint produit chez les autres fidèles. · Le problème [du Christ) n'a pas été résolu ct la solution [en| est seulement approximative », écrit-il. *Das Leben Jesu, Vorlesungcn* (publiées par Rûterlck), Berlin, 1864. — Parmi les réfutations dc la *Vie de Jésus* dc Strauss, imbues de l'esprit libéral, il faut citer la vie dc Jésus composée par A.-W. Néander, Dos *Leben Jesu,* 7· édit., Hambourg, 1873; tr. fr., Paris, 1852. Jésus est encore appelé le Fils de Dieu, mais « en ce sens que l'humanité s'est parfaitement réalisée en lui ». — Avec Henri Auguste Ewald apparuit, dans la théologie libérale protestante, érigé en principe, l'éclectisme auquel elle était fatalement vouée pur scs concessions au rationalisme. Pour Ewald, « jamais Jésus ne s'est égalé témérairement nu Père, dc sorte que le traiter comme Dieu, c'est faire de lui une idole, c'est consentir à perdre ce qu'il y n de meilleur et de plus historique dnns sa vie »; d'autre part, Jé*u* est « une apparition unique en son genre et incommcnsurablemcnt sublime ». *Die Geschiehle Christus und seiner Zeil,* Gœttinguc, 2· édit 1868, t. î, p. xir, 129. Cf. *Die drei ersten Evangelirn ûbersetzt und erklârt,* Gœttinguc, 1850; *Des Apostcls Johannes Evangelium und drei Sendschreiben,* Gœttinguc, 1861.

Lorsque la *Vie de Jésus* de Renan parut, elle suscita, même parmi les protestants, des répliques. Le *Jésus-Christ, son temps, sa vie, son oeuvre* de M. de Prcsscnsé, Paris, 1865, est à la *Vie de Jésus* de Renan, ce que la *Vie de Jésus-Christ* de Néandcr est à la *Vie de Jésus* dc Strauss. Le Christ de Presscnsé, dit Hase, piano entre terre ct ciel. Surnaturel quant à son origine, humain dans son développement, c'est un Dieu qui s'est décidé à lutter, à éprouver des besoins, à souffrir pendant trente-trois ans, pour ressusciter comme Dieu après sa mort, dans un corps humain. » *Geschichte Jesu,* 2· édit., p. 200. — C'est à peine si Ton peut ranger parmi les libéraux, accordant quelque transcendance au Christ, Schcnkcl, qui n'admet la divinité du Christ que parce qu'il n'en parle pas, *Das Charaklerbild Jesu, ein biblischer Versuch,* Wiesbaden, 4· édit., 1873; cf. *Zur Orientirung Aber mcine Schrljt.:t* Heidelberg, 1864 ct *Die proleslantische Freiheit,* Heidelberg, 1865; *Das Christusbild der Apastel und der aposlolischen Zeil, aus den Quellen dargesielll,* Leipzig, 1879; ou encore Seclcy, qui alfectc ne parler que du Christ-homme, *Ecce homo, a Survey* o/ *the Life and Work o/ Jesus Christ,* Londres, 1866.

Th. Keim est encore un parfait spécimen de l'éclectisme libéral, mais avec une tendance très nette vers le rationalisme: d'un côté H ne veut pas dépasser les limites de la nature; d'un autre, il est obligé de reconnaître que son héros, Jésus, va bien au delà dc ccs limites. Il s'attache surtout à décrire le développement Intérieur de Jésus, sa conscience messianique grandissant sous l'impression du succès comme sous celle de l'épreuve et do la contradiction. Voir surtout *Geschichte Jesu von Nazara, 3* vol., Zurich, 1867-1872. — Beyschlag se rattache tant soit peu à l'école do Schlelcrmacher. Dnns son opuscule *Ueber das Leben Jesu von Renan,* Berlin, 1864, il paraît nettement rationaliste, mais sa pensée sc modifie dans sa *Christologie des Neuen Testaments,* Berlin, 1866, ct surtout dans les deux volumes : *Das Leben Jesu,* 4· édit., Berlin, 1901. Beyschlag nie la préexistence éternelle du Logos; le Sauveur est subordonné à Dieu le Père et cependant il faut reconnaître qu'aucun des écrivains du Nouveau Testament n'assimile Jésus aux créatures. — M. B. Weiss a des prétentions à l'orthodoxie; mais il ne croit pas strictement à la divinité du Christ : « les tentatives pour introduire dans le titre de Fils de Dieu... l'idée dogmatique d'une génération divine... sont simplement non fondées en histoire. » *Lehrbuch der biblischen Théologie des N. T., 'I·* édit·, Leipzig, 1907, p. 61. Toutefois ‹ la disposition morale dc la filialilé divine en Jésus doit avoir son fondement premier dans une relation originelle que crée l'amour du Dieu Père à son égard. » *Id.,* p. 61, note 3. M. Fairbairn, dans son étude érudite sur *The Place of Christ in modem Theology,* 10· édit., Londres, 1902, déclare de MM. Beyschlag ct Bernhard Weiss que « tout en prenant des libertés à l'égard de la littérature (évangélique). Ils regardent néanmoins Jésus comme appartenant, par le droit imprescriptible de son être intérieur ou de son caractère, ù un ordre qui dépasse celui de la nature », p. 285, Mais ils nient sa divinité|

On trouve encore des nlfirmations analogues chez M. Harnack pour qui Jésus est convaincu ct conscient do sa haute mission, connaissant sa vocation, sc sachant l'Élu de Dieu, le juge des hommes, le chemin qui conduit au Père : · Qui accepto l'Évanglle el s'efforce de connaître Celui qui l'a apporté, témoignera qu'lcl le Divin est apparu, aussi pur qu'il peut apparaître

sur la terre ct Il sentira que Jésu** lui-même fut pour les siens la puissance de cct Évangile. » ***Essence du christianisme,*** tr. fr., Paris, 1997, p. 176 Et pourtant proclamer Jésus Fils de Dieu, au sens objectif et réel du mot, serait · ajouter quelque chose à l'Évangile. · ***ld,, ibui*** Avec une tendance à tout ramener aux prédictions cschatologi(ues, M. Joh. Weiss admet aussi volontiers la transcendance messianique du Christ, tout nu moins dans la conscience qu'avait Jésus de sa mission : · il s'est personnellement considéré comme l'Élu par excellence, qui était plus qu'un prophète. » ***Die Predtgl Jesu nom Reiche Godes,*** 2· édit., Gœttinguc, 1900, p. 64.

On Ij ouve ia même note, au point de vue de la transcendance messianique du Christ, chez M. P. Wernle: • Jésus dc Nazareth s'est présenté avec la conscience d'être plus qu'un prophète... Jésus a la conscience d'êi rc plus que simplement un homme.. L'étonnant en Jésus est qu'il ait conscience d'être au-dessus de l'humanité, tout en ayant la plus profonde humilité devant Dieu.· ***Die Anlûnge unserer Religion,*** Tubingue, 1901, p. 23-21. Citons encore M. H. Wendt: · Nos sources synoptiques al testent que Jésus, en certaines occasions, quoique non fréquemment, s'est désigné comme le Fils dc Dieu par excellence, dans un sens qui le place ù part dc tous les autres hommes.. Mois clics ne donnent aucunement le droit d'attribuer à la relation filiale que Jésus déclarait avoir avec son Père, un caractère dilïéient en principe dc celle qui, selon ses propres paroles» doit unir ses disciples Λ Dieu. › ***Die Lehre Jesu,*** 2' édit., Gœttinguc. 1901. 1.1, p. 417.

On remarquera que ces derniers auteurs placent tous la transcendance de Jésus dans sa conscience, dans sa convici ion d'être supérieur aux autres hommes. C'est que, dc plus en plus l'éclectisme libéral tend au rationalisme pur. Après le « travail souterrain » de la critique (comme dit M. Sunday, ***The Li/e ol Christ in recent Research,*** Oxford. 1907, p. 166). il n'csl presque rien resté des narrations évangéliques, sauf quelques rares éléments où semble encore s'afllrmer une vague transcendance dans le Christ M. H. J. Holtzmann, reprenant la thèse chère à Hase ct Λ Keim, établit ***a priori*** un progrès constant dans la conscience messianique de Jésus. Son plan de lu vie de Jésus est rédigé d'après saint Marc ct dégagé dc tout caractère sur naturel. · il partage le ministère galilécn dc Jésus en sept petites périodes, dans lesquelles il découvre un progrès constant : Marc, i, 1-15; n, 1-rn» 6; m, 7-19; nr, 20-iv, 34;iv, 35-vi, 6; vi, 7-vu, 37; vni» 1-ix, 50. Le progrès en question concernerait spécialement, soit durant le ministère galilécn, soit pendant les dernières semaines dc la vie dc Nolro-Sclgneur, le dés rloppemcnt de la conscience messianique de Jésus. Son caractère dc Messie aurait été successivement reconnu: 1, par lui-même, au moment où il fui baptisé, Marc., r, 10-11; 2. par les dénions, qui le proclamèrent malgré lui, Marc., r, 24-26; m, 11-12; v, 6-8; 3 par les disciples, à Césarée de Philippe, Marc vm. 27-30; I par le peuple, nu moment dc l'entrée triomphale à Jéiu ilcrn, Marc, tx, 1-11; 5. de nouveau, pai Jésus lui-même, et celte fols d'nnc manière publique, otlividlc, en face du grand prêtre Calphe, qui le condamna ù mort pour ce motif. · Fillion, ***Les étapes...,*** p. 194 On a également distingué deux phases dans In vie du Christ, la phase des succès croissants qui va Jusqu'à la discussion avec les pharisiens, vu. 1-10, cl la phase des revois et des échecs qui sc termine par In catastrophe. Exagérations, systèmes ***a priori*** ne tenant pas compte de 1« économie » providentielle qui préside ù b› manifestation progressive de l'Homme-l leu, cf. col. 1172 1175. Et cependant, c'est sur ce pla que sont cons; i ullcs toutes les vies « libéra.es » dc N.-S. Jésus-ClirM, qui ont été publiées en Allemagne au début dece siècle. Nous citons d'après NI Fillion, op.c/f.,p. 195sq : MM. Oscar Holtzmann, ***Leben Jesu,*** Tubingue. !*>09; P.-W. Schmidt» ***Die Geschichte Jesu erzü-dL*** Tubingue, 1899; ***Die Geschichte Jesu erldulert,*** Tubingue, 190-1; R. Otto, ***Leben und Wlrken Jesu nach hiilorisch-kriHschrr Aufjassung,*** Gôttinguc, 4· édit., 1905; W. Bousset, ***Jesus,*** Tubingue. 1904; ***Was wissen wir*** non ***Jesus ?*** Halle. 1901; Konrad Furrer, ***Da* Leben Jesu Chnsil,*** Zurich, 2· édit., 1905; Arme Neumann, ***Jesus uter er geschichllich uxir,*** Fribourg-en-B.» 1901 : « dans le cadre dc ce qui est ***purement humain,*** nous gardons un ***héros*** de la religion ·, p. 194; W. Hess, ***Jesus non Niza·reth tm WorHaute eines kritisch bearbetlcten Einheits-evangeliums*** et ***Jesus von Nazareth in seiner geschichi·lichen Lcbens-Enlunrklung dargestelll,*** Tubingue, 1900; E. Hühn, ***Geschichte Jesu und der ûlteslen Chrisienhetl bis zur Mille des zioeilen Jahrhunderts,*** Tubingue, 1905 (simple essai de vulgarisation); Otto Pileiderer, ***Das Urchnstentum, seine Schri/ten und Lehren in geschicht-lichfm Zusammenhang beschrieben,*** Berlin, 2· édit., 1902; ***Die Enlstehung des Urchristratums,*** Munich, 1903; ***Das Chnstusbild des urchrisl'ichen Glaubens in reliqionsgeschichtlicher Beleuchtung,*** Berlin, 1907; P. Mehlhorn, ***Wahrheit und Dichlung in den Eoange-lien,*** Leipzig, 1906. On retrouve les mêmes idées exposées dans les simples esquisses des auteurs suivants, que nous citons surtout d'après M. Flllon, MM. A. Harnack, surtout dans ***Das Wesen des Christentums,*** Berlin, 1900; A. Jülicher, ***Die Relt·gion Jesu, dans*** le recueil ***Die Kuttur der Gegen-mart,*** t. i, fasc. 4, Leipzig. 1906; H. Wefnel» ***Jesus,*** dans la collection ***Die Klassiker der Religion,*** Berlin, 1912; Otto Schmlcdel, ***Die Hauptproblrme der Leben-Jcsu-Forschung,*** Tubingue, 2· édit., 1906; Paul-W Schmledcl, ***Die Person Jesu Im Sireite der Meinungen,*** Zurich, 1909; H. von Soden, ***Die œichlig·sten Fragen im Leben Jesu,*** Berlin, 1904 ; Fritz Rcsa, ***Jésus der Christus, Bericht und Bosteha/t in enter Gestalt.*** Leipzig, 1907; Friedrich Daab, ***Jesus oon Nazareth, ioie u›ir ihn heule sehen,*** Dusseldorf, 1907; G. Pfanmûllcr, ***Jesus im Urteil der Jahrhundrrtm*** Leipzig, 1908 (résumé de toute la littérature relative à N.-S. Jusqu'à notre époque); A. Hausrath, ***Jesus und die neutestamentlichen Schrillsteller,*** Berlin, 1909, résumé de ***Die Zeil Jesu,*** 3· édit., 1879, W. Heitmûller, ***Jesus von Nazareth,*** dans ***Die Religion In Geschichte und Gegenivart,*** Tubingue, 1913. A. Schweitzer» ***Geschichte der Leben-Jcsu-Forschung,*** Tubingue, 1913. Toutes ces vies ou esquisses peuvent se résumer en deux idées, mises en relief par M. A. Meyer, dans son opuscule : ***Was uns Jesus heute ist ?*** Tubingue» 1907 : « Aujourd'hui, nous renonçons sciemment au dogme de la divinité de Jésus; cela, en nous appuyant sur des preuves convaincantes, empruntées à la vérité el à la religion ›; d'ailleurs · Jésus ne s'est Jamais présenté comme un Dieu, pas même comme un thaumaturge ct un personnage surhumain, » p. 2!; mais s'il n'est pas Dieu, Jésus a du moins établi entre nous et la divinité des relations très étrol.cs. et c'est de cela surtout que nous avions besoin; c'est en cc sens qu'il nous a apporté une rédemption complète. C'est là sa transcendance. Et voici, pour en finir avec les protestant» libéraux d'Allemagne, le dernier mot d'un autre maître do la théologie libérale, M. Rudolf von Dellus, ***Jesus, sein Kamp/, seine Persônlichkeit und seine Legende,*** Munich, s. d. (1999) : « l'impression principale que produit Jésus est celle-ci : c'était une ligure humaine forte, claire, mûre... Jésus était un homme supérieur, ct pour ainsi dire mis à part au-dessus de tout son siècle. C'est pourquoi ll ne pouvait pas faire autrement que d'employer le ton du maître, les ***impéroli/s*** souverains... Ce genre majestueux

devait faciliter plus tard sa divinisation. » P. 124.

2. Le protestanthme libéral a son siège surtout cn Allemagne. Toutefois, la France a fourni quelques ouvrages sur Jésus-Christ dans le sens des critiques libéraux d'outrc-Rhin. Ou pour mieux dire, ccs ouvrages sont de pures transpositions des théories écloses en Allemagne. Signalons rapidement les travaux dc M. Auguste Sabatier, ***Les Religions d'autorité et la religion de ΓEsprit,*** Paris, 1903 cl surtout l'artlelé ***Jésus Christ,*** écrit pour l'***Encyclopédie des sciences religieuses*** dc F. Lichtenberger, Paris, 1880, t. νπ,ρ. 341-401 : « Jésus a été un homme ». Il a pourtant une marque distinctive : « c'cst d'avoir apporté dans le monde et conservé jusqu'à la On, une conscience pleine de Dieu ct qui ne s'en est jamais sentie séparée. » p. 342; 367. M Edmond Stapfer n publié : ***Jésus de Nazareth et le développement de su pensée sur lui-même,*** Paris, 1872 et surtout, ***Jésus-Christ; sa personne, son autorité, son auore,*** 3 vol., Paris, 1896, 1897. 1898. Jésus dit M. Stapfer, « avait, la conscience très nette... d'une union avec Dieu que rien n'avait jamais troublée dans le passé ct que rien ne troublait dans le présent... Plus Dieu est avec lui ct cn lui, plus aussi s'accuse sa personnalité cl sc fortifie l'assurance ***que c'est lui qui est l'homme tel qu'il doit être, l'homme vrai, le Fils de Dieu*** » 1.1, p. 187. M. Fillion estime ces trois volumes i souvent très faibles ct superficiels, malgré leurs prétentions psychologiques. » ***Op. cit.,*** p. 211. Le ***Jésus de Nazareth*** dc M. Albert Réville. 2 vol., Paris, 2' édit., 1903, sent ‹ la fadeur et le convenu ». ***Les étapes,*** p. 213. Pour nier la divinité du Christ, M. Réville démolit pièce par pièce l'édifice évangélique; toute la transcendance dc Jésus consiste en ce qu' « il repose cn paix sur le sein du Père Infini, laissant derlèîc lui la traînée lumineuse qui marque sa route, et attirant à lui les âmes do pieuse et bonne volonté. » Pour M. E. Giran, ***Jésus dc Nazareth,*** Paris, 1904, l'âme de Jésus, — ce que l'apôtre appelle son ***être spirituel*** — vit dans le monde, pénétrant dans les cœurs dc tous ceux qui le cherchent, jetant un frisson dans leur Ame liée au péché, éclairant leur conscience, redressant leur volonté » P. 151. Pour M. Gulgnebert» ***Manuel d'histoire ancienne du christianisme, les origines,*** Paris, 1906, nous ne savons avec certitude du Christ, que ce que nous cn apprennent les Actes, n, 22-23; x, 38-39 : Jésus dc Nazareth n été un homme approuvé dc Dieu et plein dc ses dons; Il a vécu allant de lieu en lieu, faisant le bien, guérissant les malades que le démon opprimait ct il est mort sur la croix par les mains des méchants. Plus orthodoxe, mais libéral encore est M. Henri Monnlcr, ***La mission historique du Christ,*** Paris, 1906. Jésus ‹ n'a pas été le Fils de Dieu au sens strict, » p. 45. Même note chez MM. J. Révlllc Goguel, ct d'autres

3. On trouve moins d'originalité encore chez les protestante libéraux d'Angleterre et d'Amérique, qui sont allés puiser chez les Allemands les éléments de leur connaissance du Christ. Alex. Robinson, A ***Study on the Saviour in the niewer Light, or a Present-Day Study of Jesus-Christ,*** 2· édit., 1898, déclare s'appuyer sur H J. Holtzmann, Keim, Pfielderer, Weizsâcker, Haurrath, etc. Le même démarquage dc la pensée allemande sc trouve chez MJ. Estlin Carpenter, Les ***évangiles d'après la critique moderne,*** tr. fr., Paris, 1904. Des deux dictionnaires bibliques publiés en Anglet erre, celui de Hastings, .1 ***Dictionary*** o/ ***the Bible,*** 5 vol., Edimbourg. 1898-1904, et son supplément, ***A Dictlonary oj Christ and the Gospels,*** 2 vol., Edimbourg, 1906-1908, est â cc up sût bien plus près dc nos Idées touchant Jcnis-ChrlH, nonobstant les nombreuses concessions au rationalisme, que celui de Cheyne, ***Ertyclopedia btbltca,*** I vol., Londres. L'article ***sesus Christ*** de XL Bruce, dan* cette dernière encyclopédie, t. n, col. 2435-2454, est plein de sous-entendus, relativement à la divinité du Christ à laquelle l'auteur ne semble plus croire. C'est encore le portrait du Christ libéral d'outrc-Rhin qu'on retrouve chez M. J. A. Crooker. ***The Supremacy of Jesus,*** Boston, 1904, dans les ouvrages de Ch. Aug. Briggs, ***Messianic Prophecy,*** 1886; ***The Messiah of (he Gospels,*** Edimbourg, 1891; ***The Messiah of (he Apostles,*** Edimbourg, 1895; ***New Light on the Life of Jesus,*** W<ri, <1 dans les commentaires de M. Gould, ***Critical and exegelical Commentary on the Gospel according to SI Mark,*** Edimbourg, 1897, et de M. W. C. Allen, ***Critical mid exegetical Commentary on the Gospel according to St Matthew,*** Edimbourg, 1907. Un radicalisme plus absolu envahit ***ΓHistorical New Testament*** ı i professeur James Molïalt, tandis qu'un éclectisme déconcertant se rencontre chez M. E. C. Burkitt, ***The Gospel History and its transmission,*** Edimbourg, 1906, etc. Voir Fillion, ***Les étapes du rationalisme,*** p. 100.

4. Il est temps de conclure : la conception, vague el sans consistance, d'une transcendance dont il Impossible de définir le caractère, montre bien l'insuffisance de la position libérale Il faut donc — et les textes sacrés nous y invitent avec une force de logique irrésistible, — aller au delà de cotte hansccndance Imprécise et mal définie, reconnaître avec le protestantisme orthodoxe et le catholicisme, Jésus Christ pour le vrai fils de Dieu ct contester le mystère de l'incarnation. M. E. Stapfer a entrevu la logique de cette conclusion, lorsqu'il écrivait : « Le Christ du quatrième évangile no dépasse cn rien celui que les synoptiques nous font deviner. Il nous aide à l'apercevoir, » ***Jésus Christ pendunt son ministère,*** p. 325. Avec M, Lepin nous formulons donc cette conclusion : « Ce qu'on relève de l'humanité réelle et vivante du Christ concorde avec le sentiment très net de l'Égllse primitive comme de l'Églisc de nos jours ct ne préjudicie, ***a priori,*** cn rien, à ce que cctle même Église enseigne de l'union substantielle de l'humanité du Christ avec In divinité. Par ailleurs, quand on voit placer ainsi Jésus sur un rang à part, au-dessus des Prophètes, quand on le volt déclarer le Médiateur suprême, le Fils dc Dieu dans un sens Incomparable et unique, quand des critiques, se tenant exclusivement sur le terrain des f.iits, parlent comme font M. Wernle et M Harnack, du · surhumain » el du « divin » cn Jésus, on a le droit de soupçonner que le dogme de la consubstantialité du Christ nvcc son Père n'est pas aussi Indépendant qu'on vent le dire des données de l'histoire et que M. Stapfer pourrait l»dmêrnc avoir raison, lorsqu'il déclare, ***op. cil.,*** p. 327, que les faits sont ‹ inexplicables si Jésus n'a pas été un être à part, au-dessus et cn dehors de l'humanité, telle que nous la connaissons. » ***Jésus. Messie el Fils de Dieu,*** p. 237. C'cst à cette conclusion consolante qu'arrivent d'ailleurs, nonobstant certaines concessions regrettables faites à l'esprit libéral, un petit nombre d'auteurs protestants. Citons M. F. Godet, dans scs ***Commentaires sur saint Luc*** ct ***sur saint Jean,*** Neuchâtel, 1872 cl 1X76; IL P. I.lddon, ***The Divinity of our Lord and Saviour Jesus-Christ,*** Londres, 1866. G. B. Stevens, ***The Theology o/theN. T.,*** Edimbourg, 1901 ; ***The Teaching of Jesus.*** Edimbourg, 1902; C. Gore, ***Dlbsertuhons on subfeols connected with the Incarnation,*** Oxford. 1X95; R. L OU Icy, art. ***Incarnation,*** dins ***A Dicthinary ôf the Bible*** dc Hastings, et, dans la même encyclopédie, W. Sunday, art. ***Jesus-Christ*** et .Son ***of God·, J.*** Agar Beet, art. ***Chrlttology.***

2° ***Le rationalisme pur.*** — H est souvent di Tlcilc de distinguer le rationalisme pur du protestantisme libéral, Lmt ce* deux temtances ont de principes commun*» et dc conclusion·* Identique* Cependant In critique rationaliste a comme caractéristique, touchant

In personne historique de Jésus-Christ, de l'envisager •ans aucune transcendance : Jésus non seulement n'csl pus Dieu, mais c'est un homme comme les autres hommes, sujet comme le sont tous les hommes, aux cireurs, aux Illusion* de toutes sortes. Reate à expliquer cette assertion en face des évangiles, cn regard du fait chrétien des temps apostoliques et, plus généralement encore, dc toute l'histoire del'Église. C'est dans cette explication que sc manifeste l'aprlo-rlwne absolu des solutions rationalistes. Ces solutions, écrit excellemment M. de Grandmaison, « Impliquent deux défauts radicaux qui vicient l'effort, souvent considérable, des auteurs. Leurs opinions philosophiques forcent en elTct ceux-ci : premièrement, à simplifier indûment les textes évangéliques et les données historiques du christianismo; deuxièmement, à multiplier parallèlement les conjectures les moins plausibles : in 0U rations païennes, pastiches littéraires, rédactions compliquées, états d'âme chimériques des acteurs du grand drame Tel écrivain ne veut d'aucun miracle; tel autre laisse subsister celles des guérisons qu'il estime · possibles ». Celui-ci recourt à la mythologie babyldnnienne; celui-là, à l'eschatologie Iranienne. L'élude des documents · sous-jacents » aux évangiles permet à la virtuosité des exégètes de multiplier les versets contestés, les artifices rédactionnels, les interpolations. » Art. *Jésus-Christ,* dans le *Dictionnaire. apologétique* de M. d'Alès, t. n, col. 1373.

1. Le père du rationalisme théologique est Relmarus (t 1768)1 qui» pour établir sa thèse préconçue, ne lient aucun compte des textes. SI Jésus prêche la pénitence, la conversion, l'amendement, c'est en vue de fonder l'empire qu'il rêve d'établir sur terre, en restaurant en sa faveur l'ancienne royauté Juive. Mais scs menées révolutionnaires manquent d'habileté, et les chefs d'Israël, Indignés, l'an ôtent et le font mourir sur la croix. Les apôtres ont écrit des évangiles volontairement faussés, dans le but d'entretenir dans l'Ame candide des premiers chrétiens l'attente du second avènement de Jésus. C'est donc sur la double imposture de Jésus et des apôtres que sc fonde le christianisme. L'œuvre de Relmarus, *Apologie oder Schutzschrl/l /dr die vernOnftigen Verehrer Golfes,* publiée seulement en partie dans les *BeitrQge* (Documents) dc Lessing, Berlin, 4· édit., 1835 est une œuvre de · haine vivante et ouverte » confie Jésus-Christ. L'appréciation est de Hase, *Die Geschichte Jesu,* 2· édit., p 117. — Karl lïledrlch Bahrdt (t 1792) en un énorme ouvrage de onze volumes, *Aus/Ohrung des Plans und Ztvecks Jesu,* Berlin, 1781-1793, ravale pareillement Jésus au niveau d'un vulgaire ambitieux, formé par Nirodêmcet Joseph d'Arlmnthlr pour réaliser les desseins secrets de la socle des Essénlens. Tout l'explique dans In vie de Jésus, par l'influence occulte ou voilée des Es énlens. Mais rien n'est surnaturel : le miracle n'y existe pas. A peine différentes des théories de Bahrdt sont relies dc Kiul Heinrich Venturini (t 1801), dans sa *Natûrliche Geschichte des grossen Propheten ron Nazareth,* l vol., Copenhague, 2* édit., 1806, avec cependant certains détails d'une trivialité choquante. Il esl dilllcile de trouver, en ces premiers auteurs rationalities, quelque chose Λ admirer, bien que M. Schweitzer ne leur refuse point son admiration. Cf. *Von Helmarus zu Wrcde, eine Geschichte der Leben-Jesu-l'ot»rhung,* lublngue, 1906, p. 22-21; 47. Leurs livres sont bien plutôt * dictés par l'esprit dc la basse Invec-Uvc. » Cf. Welnel, *Jesus im neunzehnten Jahrhundcrt,* p. 17.

2. Lr nom de Paulus (t 1851) « marque une étape » dans le progrès du rationalisme Il déclare que · le nirivelHrnx en Jésus, c'est lui-même; c'cst son Ame pure et Joyeusement sainte,... quoique toute humaine.» *Das Leben Jesu ais Grundtage einer relnen Geschichte des Urchritlentums,* 2 vol., Heidelberg, 1828. Cf. les commentaires sur les Évangiles, 1800-1805. Mali c'cst l'Ame « toute humaine », qui l'attire exclusivement. Et parce que les récits miraculeux de l'Évangile sont un démenti à son assertion, i) s'efforcera de les explique r naturellement. On verra plus loin ce que valent ses explications, rejetées même par les rationalistes comme Strauss et Renan.

3. On sait comment Strauss (f 1874) dans sa *Vie de Jésus-Christ, Dos Leben Jesu krilisch bearbettet,* Tublngue, 4· édit., 1840, tr. fr. d'E. Littré, Paris, 1340. rejetant les explications trop · naturelles » de Paulus, tent iit d'expliquer tout le surnaturel de la vie de Notrc-Selgneur, et par conséquent la croyance en sa divinité, par la théorie du mythe. Voir, dans le *Dictionnaire de la Bible* de M. Vigouronx, l'art. Mythique *(Sens},* t. rv, col. 1386. Plus tard, Il ne conservera du mythe que le nom : le mythe n'est plus une créai! m Inconsciente; c'est une Invention plus ou moins réfléchie. C'est ainsi que les disciples de Jésus, racontant la vie du Maître, ont créé, d'après leur propre conception. le Christ Idéal, ct le Christ Idéal, c'est l'Humanlté personnifiée. *Leben Jesu für das deutsche Volk beirbeitet,* Leipzig, 1864. Plus tard encore. Il adapter i à >cs thèses la doctrine de l'évolutionnisme; qui veut tout expliquer sans Dieu et sans miracle. *Der aile und der neue Glaube,* Leipzig. 1872.

4. Les mêmes Idées — deuxl me et troisième manière dc Strauss, — se retrouvent chez Baur (f 1860), le chef de l'école dite de Tublngue. Les explications de Baur touchant l'origine du christianisme: reposent, en effet, sur les deux théories du « Christ Idéal » et de l' « universel devenir ». Voir principalement : *Symbolismus und Mythologie,* Tublngue, 1825, ct *VHistoire de ΓÉglise,* parue en 1853 sous le litre : *Dos Christenthum und die christliche Kirche in den drei ersten Jahrhunderien,* Tublngue, 2· édit., 1860. Au dire de Baur, le christianisme ne représenterait qu'une phase transitoire du devenir religieux de l'humanité. L'Idée religieuse s'épanouit et se développe par une évolution régulière et nécessaire *(process),* dans la succession des Ages et dans toute l'humanité. Jésus de Nazareth a recueilli cette Idée, élaborée et préparée par ses devanciers durant de longs siècles; son seul mérite esl de l'avoir vivifiée et rendue capable de conquérir le monde en la Jetant dans le moule Juif du messianisme. Quant aux évangiles, ils ne sont ni authentiques, ni très anciens sous leur forme actuelle : Ils n'ont pas de valeur historique et représentent les • tendances » opposées du « pétrlnlsme » et du « paulinisme » au cours du second siècle, reprises toutefois avec un évident esprit de conciliation. Le vrai fondateur du christianisme sous sa forme actuelle, c'cst Paul beaucoup plus que Jésus. Cf. *Ueber die Christus Partei zu Korinth,* dans la *TQbinger Zeitschrift,* 1831; *Ueber die sogenannten Pastoralbriefe les Aposiels Paulus,* Tublngue, 1835; *Paulus der Apostel Jesu Christi,* 2· édit. 1866; *Kritische Untersuchungen Qber d'e canonischcn Evangelien, thr Verhdllniss zu einander, thr Ursprung und ihr Charakter,* 1847. Quant à l'évangile de saint Jean, c'est moins une histoire du Christ qu'un résumé de la théologie chrétienne du premier âge. Voir l'ouvrage précédemment cité et *Dus Markuseoanqeliutn nach seinem Ursprung und Charakter,* 1851. Parmi les disciples de Baur, qui se firent les champions des idées du maître parfois en les exagérant, souvent en les modifiant et cn les corrigeant, citons Albert Schwcglcr, *Das nachapastoliche Zeitalter in den Haupt·momenten seiner Enlivtcklung,* 2 vol., Tublngue, 1846; — Édouard Zeller, *Die Apostelgeschichle nach ihrem Inhalt und Ursprung kristisch untersucht,* Slultgard, 1854, et,sur Baur ct son école, Die *Tübinger historische Schute,* dans ses *Vortrûge und Abhandlungen,* 2· édit.,

1875; — Gustave Vclkmar (dnns υη sens ultrn-rndlcal), *Dit Religion Jesu und ihre ente geschithlliche Entirirklung,* Leipzig, 1857; *Der Ursprung unserer Erangelien nach den Urkunden,* Zurich, 1866; *Das Evangelium des Markus und die Synapse,* Leipzig, 1869 et surtout *Jesus Nazarenus und dic ente christliche* Ze/f..., Zurich, 1882,— Karl-Rclnhold KAstlIn (dnns un sens plus conservateur), *Ueberden Ursprung und Composition der synoptischen Evangelien^ulAmivc,* 1853; *Der johannische Lehrb+yriff,* 1857 ; — Adolphe Hllgcnfeld, *Das Evangelium und die Brie/e Johann is nach threm Ishrbegri/I,* Halle, 1849; *Das Markusevangelium,* Leipzig, 1850; *Die Evangelien nach Hirer Entstehung und geschichtlichen Bedeutung,* Halle, 1851 (fait une pnrt plu' large à la critique externe); — Henri Jules Holtzmann, qui par sa modération relative, ne mérite pas le nom de rationaliste pur, voir col. 1373 : *Die synoptischen Evangelien, ihr Ursprung und ihr geschichtlicher Charakter,* Tubingue, 1863; *Lehrbuch der historisch-kritischen EinieHung in das N. T.,* Fribourg-en-Brlsgnu, 3e édit., 1892; *Synoptiker,* dnns le *Hand· Commentar ium N. T.,* Frlbourg-en-Brisgau., 2· édit., 1892; *Evangelium... des Johannes,* dans la même collection, 3· édit., 1901 ; *Lehrbuch der neutrstamehtllchen Théologie,* 2· édit., 1896-1897; — Cari Weizsâcker (la même modération relative que Holtzmann et atténuant considérablement dans le sens orthodoxe les théories de Baur), *Untersuchungen ûber die evangelischf Gcschich/e, Hire Quellen und den Gang ihrer Entwicklung,* Gotha, 1864; *Die apostolische Zeitalter der christliehen Kirche,* 3· édit., 1901.

SI nous avons cité tous ces ouvrages de l'école de Tubingue,c'est que dans tous, et souvent en des sens divers sont agitées et résolues les questions concernant l'appuiitlon tardive et la priorité réciproque des évangiles. C'est parce que les évangiles sont des œuvres du n· siècle que Baur ct ses disciples peuvent échafauder leur système. Fl voici que la critique historique a renversé impitoyablement ce prétendu fondement deBaur.

5. Il faut donc que les rationalistes eux-mêmes acceptent l'historicité essentielle des évangiles ct les considèrent comme des documents transmis par la première génération chrétienne elle-même. Cc nonobstant, plutôt que de reconnaître le caractère surnaturel de la vie et de la personne de Jésus, ils maintiendront les deux thèses fondamentales de l'incrédulité savante ébauchées pnr Strauss : le Christ Idéal doit être opposé au Christ historique et l'évolution religieuse expliquer le caractère surnaturel de certains récits. Mais comment concilier le double Christ et l'évolution avec l'Évanglle? Est-ce Jésus qui par autosuggestion s'est abusé Iv̈-même sur son caractère et sa mission? Ne serait-ce pas au contraire la première génération chrétienne qui aurait donné au problème du Christ une réponse sans appui dans la réalité,la solution de la fol, diamétralement opposée ù celle qu'aurait dû fournir l'histoire. Le rationalisme hésite entre ces deux attitudes, toutes les deux inconsistantes en regard des textes sacrés étudiés sans parti pris.

a) La première a été celle de Renan (f 1892), dans sa *Vie de Jésus,* dont la 1" édition parut en 1863. Le point de départ de tout le travail psychologique accompli en Jésus a été la conviction profonde de snn union Intime avec Dieu. Jésus est persuadé que les prophètes n'ont écrit qu'en vue de lui; il sc croit avec Dieu dans les relations d'un fils avec son père, et, partant, ll s'estime Incnmpainblcment au-desssus des autres hommes. Cette conviction profonde tient aux racines mêmes de l'être de Jésus. Convaincu de sa filiation divine, il voudra y faire participer les autres hommes : c'est l'origine du · royaume de Dieu ·. que Jésus voulait fonder sur terre. Soutenu et encouragé par l'enthousiasme de ses disciples, Jésus crée lui-même sa légende et, sans qu'on puisse pour cria l'accuser d'infatuation ou de démence, il y croit lui-même. Cette croyance l'amenait ù prêcher avec plus de foret ses Idées sur le royaume futur qu'il doit établir; les oppositions des pharisiens surgissent, menaçantes Jésus entrevoit alors sa mort comme possible, connue prochaine : c'est donc lui vraiment le Sauveur des hommes, puisque, par sa mort, il devra sauver le monde. Ainsi, à force de vouloir expliquer le problème du Christ ù l'aide de la seule psychologie humaine, Renan arrive à faire de Jésus un exalté, un véritable halluciné. Nous dirons plus loin comment il explique les miracles.

b) Vaut-il mieux, avec d'autres rationalistes, chercher l'explication du problème du Christ dnns l'illusion de la première génération chilienne, idéalisant par la fol le Christ historique? C'est l'idée qu'a omise M. Lolsy, assez timidement d'abord dans *Le quatrième Évangile,* Paris, 1903; plus nettement dans *Les évangiles synoptiques,* Ceffonds, 1907, 1908, et en la généralisant dans *Jésus et la tradition évangélique,* Paris, 1910. A dire vrai, cette conception est celle de tous les libéraux et rationalistes allemands qui distinguent, après Strauss (deuxième façon) le Christ de l'histoire et le Christ idéal, ou plus simplement Jésus ct le Christ. Mais par son analyse ct sa critique outrancièrcs, M. Lolsy arrive à rejeter sur des conceptions postérieures, successivement accueillies ct interpolées dans le texte sacré, tous les éléments qui constituent le caractère surnaturel et divin de Jésus. Du Christ historique, nous ne savons rien ou bien peu de chose. Seul, le Christ de la foi nous apparaît dans les récits évangéliques lesquels, dans leur teneur actuelle, sont le résultat de mille additions et interpolations faites au texte du récit primitif. Un texte est-il embarrassant? qu'importe s'il existe dans tous les manuscrits et s'il porte en soi toutes les marques possibles d'authenticité. Le Christ « historique › n'R pu agir, n'a pu parler ainsi : donc, le texte n'existe pas. Ainsi, on déclare inauthentiques Matth., xxvi, 63-65, Marc., xiv, 61-64. Jésus y affirmant trop nettement sa divinité; ainsi sera déclaré Interpolé Matth., xi, 25-27. Le même sort sera réservé à Matth., xxiv, 36, où Jésus parle du ‹ Père »; à Luc., xx, 9-19, où la parabole des vignerons indique si clairement la filiation divine du Christ; ù la confession de saint Pierre à Philippe de Césarée, Matth., xvi, 16, Marc., vin, 29, Luc., ix, 20; à la déclaration de Jésus touchant sa filiation davidique, et à la leçon qu'il en tire, Marc., xn, 35 sq., Matth., xxn, 42 sq., Luc., xx, 41 sq. Le texte trlnltalre de Matth., xxvm, 19 n'a ni la portée doctrinale qu'on lui attribue,ni vraisemblablement l'authenticité voulue quant à la formule baptismale qui est sans doute d'introduction postérieure. Cf. *Évangiles synoptiques, loc. cit.* Faut-il ajouter que Jésus ne s'est jamais att rlbué les pouvoirs divins? Il n'a prétendu ni remet tre les péchés, ni conférer cc pouvoir ʌ d'autres. Le récit de la guérison du paralytique de Capharnaûm, Marc», n, 1-2, Matth., ix, 1-8, Luc., v, 17-26, est vraisemblablement «une surcharge rédactionnelle, tendant ʌ transformer une guérison extraordinaire en preuve théologique ·. Il faut en dire autant de Luc., vn, 36-50 et aussi de Matth., xvi. 19; xvm, 18. Jésus ne s'est ni « placé au-dessus du Temple », figure Introduite par Matth., xn. 5-6, ni déclaré · le Maître du sabbat », réflexion surajoutée dans Marc., n, 28; Matth., xn, 8; Luc., vi. 5. il n'a Jamais déclaré que · scs paroles ne passeraient pas »; cette assertion devait sans doute être mise primitivement dans la bouche de Dieu lui-même. Il n*n jamais émis la prétention de juger un jour les vivants ct les morts; la description du Jugement dernier, telle qu'elle se trouve dans Matth., xxv, 31-46, doit avail

été conçue par l'évangéliste lui-même. On volt par là combien le procédé est systématique ct absolu.

C'est pnr un procédé analogue que M. Jean Réville. Le *quatrième évangile, son origine et sa valeur historique,* Paris, 1900, refuse a cet écrit toute valeur historique. Il faut choisir ou saint Jean ou les synoptiques, attendu qu'un abîme infranchissable les sépare. A aucun point de vue, le Christ du quatrième évangile n'est historique; c'est déjà le Christ de la fol,du dogme. Sur cet le question spéciale, voir M. Lopin, *La valeur historique du quatrième évangile, 2* vol., Paris, 1910. En Angleterre M. F. C. Conybeaie va plus loin encore et enseigne que le Nouveau Testament s'occupe de deux personnes distinctes, l'une fictive, l'autre réelle : celle-là est le Christ et celle-ci est Jésus. Paul de Tarse a inventé le Christ fictif, le Christ des évangiles, le Christ de l'Église et du dogme. *Myth. Magic and Morals,* Londres, 1908.

Quant aux hypothèses par lesquelles les « critiques › émettent et réduisent les synoptiques à un petit nombre de morceaux authentiques dont le surnaturel est évidemment exclu, il n'entre point dans le cadre de cet article de les retracer. Nous avons, relativement aux textes qui concernent la personnalité de Jésus, rappelé tout à l'heure les procédés de M. Lolsy. Ceux des critiques d'ouire-Rhin sont du môme genre. Voir L.CI. billion, *Le* étapes du rationalisme,* p. 137-180. Sur les tin ries chronologiques de M. Lolsy, on lira tout spécialement les ouvrages de M. Lcpin, *Les théories de M. l oisy,* Paris, 1908; *Christologie,* Paris, 1907; *Jésus, Messie et Fib de Dieu, d'après les évangiles synoptiques,* Paris. 1910, principalement p. 238-267 ct l'appendice p. 425-480. Dans ce dernier volume on trouvera aussi signalés les rapprochements ct les dépendances à établir entre M. Lolsy et les principaux rationalistes allemands.

6. Avant de clore ce paragraphe sur les négations du rationalisme, faut-ll brièvement rappeler les excès positifs auxquels se sont portés quelques esprits aveuglés par leur ultra-radicalisme? Les uns ont, nous l'avons vu, nié l'existence historique de Jésus, cf. col. 1362. D'autres ont traité le divin Maître, non seulement comme un « extatique », c'cst-à-dirc une sorte d'illuminé, faisant tomber les autres dans l'erreur où il se fourvoyait lui-même (cf. A. Jülicher, *Die Gleichnisreden Jesu,* Tubingue, 1899, t. u, p. 8-9; O. Holtzmann, *War Jesus Ekstaliker?* Tubingue, 1903; J. Bauman, *Die Gemûtsart Jesu, nach felziger wissenschaftlichcr, insbesondere /etziger psychologischer Methode crkennbar gemacht,* Leipzig, 1908); mais encore comme un insensé, un fou vulgaire auquel il aurait fallu appliquer le traitement des aliénés. Dr de Loosten (Georges Lomer), *Jesus Christus vom Standpunkt des Psychiaters, eine kritische StudieJûr Fachleute und gebildete Laicn,* Bamberg. 1905 ; Emile Rasmussen, *Jesus, eine vergleichende psychopathologische Studie,* Leipzig, 1905. De bonnes réponses ont été faites à ces absurdités sacrilèges. Signalons Philippe Knelb (catholique), *Moderne Leben-Jesu, Forschung unter dem Einfiasse der Psychiatrie,* Mayence, 1908; Hermann Werner (protestant), *Die psychischc Gesundheit Jesu,* Berlin, 1909. En France, M. Jules Soury, *Jésus et les évangiles,* Paris, 1878, avait osé affirmer, lui aussi, que Jésus, comme la plupart des grands hommes, n'est qu'un ‹ problème de psychologie morbide ».

La dignité morale de Jésus, mise en doute par Relmarus d'une façon hardie, plus timidement par Strauss et Renan, r été violemment attaquée par certains critiques libres penseurs allemands, Tschirn, *Der Mensch Jesu;* Moritz von Egldy, *Jesus ein Mensch, nieht Gotlessohn; ein Fedhebrtel gegen das falsche Kirchenchristentum ;* Wolfgang Klrchbach, cité par H. Wdncl, *Jésus im neunzehnlcn Jahrhundert,* p. 142-151, et dans de hideux pamphlets répandus par quelques « démocrates-sociaux » ; cf. Wclnrl, *op. cit.,* p. 179 ct H. KObler, *Sozlalistisehe Irrbhrer ûber die Entstehung des Christenturns,* Leipzig, 1885. Des blasphèm i analogues se rencontrent chez M. von Hartmann, *Das Chhslcnlum des N. T.,* Saclua, 1905; cf. Schweitzer, *Von Heimarus,..,* p. 317-318; Welnel, op. *cit.,* p. 297-299, et dans l'anonyme pamphlet *Finsternisse : die Lehre Jesu in Lichte der Kritik,* Zurich, 1899. San· aller aussi loin M. E. Havet témoigne à l'égard du Christ et de sa haute vertu un dédain et une incrédulité méprisante, dans son grand ouvrage : Le *christianisme ct ses origines,* 4 vol., Paris, 1871-1884. Mais arrêtons là cette recension : les ouvrages que nous avons signalés ont si peu d'intérêt et de valeur qu'ils mériteraient plutôt d'ètrc passés sous silence.

F. VHouroux, *Les livres saints et ia critique rationaliste,* Paris, 1901, spécialement 1.1 et n; L. Cl. Fillion· *Les étapes du rationalisme, dans* b/j *attaques contre les évangiles et la vie de J,-C.,* Paris, 1910, *La guerre sans trêve* d *TEoingtle et d Jêjus-Chrfxt,* Pari·, 1913; M. Iχ*piη, *Jésus, Mesile et Fils de Dieu, d'après 1rs évangiles synoptiques.* Part·. 1910; Jnknb Müller, *Der htslarische Jesu der protestantischrn frrhInnlgen Lcbeti-Jrsu-Fortchunq,dan** In Zelbchn/t *lue hath. Theologis* 1912, ρ. 425-464; 665-713; Albert Ehrhard, *Dos Chrlitas· problem der Gcgeruvart.* Mayence, 1914; A.M. Fairbairn. TΛ· *Place of Christ in modern Theotogg,* Londres, 10· édit., 1902, spécialement p. 191-297; William Sonday, *TheLi/eo/ Christ In recent research,* Oxford, 1007, spécialement p. 35-200; A. S. Martin, *Christ in modem Thougt,* dans le *Dictionary of Christ and the Gospels,* t. n. p. 867; Karl August von Has·, *Grschlchle Jesu nach akadrmtschen Vorlr*ungcn,* 2· Wit., Leipzig· 1891, spécialement p. 137-204; H. Weinel, *Jesus Im neunzehnten Jahrhundert,* 2· édiL, Tubingue, 1907 ; A. Schweitzer, *Geschichle der Leben Jesu Forschung,* Tubiiuue, 1913 (2· édit., de l'ouvrage : *Von Relmarus Iu Wrtde,* 19UÙ); Otto Schmledel, *Die Haupipe*■bleme der Leben Jesu For* schung,* Tubin/ue, 1907; H.X Holtzmann. *Das messtanhehe Beivu'shetn Jesu,* Ttibingne, 1907. Cf. L. Cl. Fillion, *Ce que tes rationalistes daignent nous laisser de la vte de Jésus, lGvue du clergé français,* 1908. 1·' juillet. 1·* août, 15 septembre; L. de Grandnudson, art. *Jésus-Christ,* dans le *Dictionnaire apologétique de la fol catholique,* t. u, spécialement, col. 1361· 1374.

3° *Le modernisme,* — Le modernisme est un rationalisme déguisé. On le retrouve sous les formules ondoyantes et hésil mies de MM. Lolsy, J. Réville» Sabatier ct de la plupart des · libéraux » allemands. Nous nous contenterons de rapporter Id les textes de l'encyclique *Pascendi* qui proposent la synthèse du modermsme touchant la personne du Christ ct les propositions condamnées dans le décret *Lamentabili,*

1. *L'encyclique pâSCRSDL — a) Les règles de la critique moderniste appliquées à la personne historique de Jésus* — « Il ne faut pas croire que l'inconnaissable (qui est l'objet de la foi) s'olTrc à ia foi, isolé et nu; il est au contraire relié étroitement à un phénomène qui, pour appartenir au domaine de Iα science et de l'histoire, ne laisse pas de le déborder par quelque endroit; ce sera un fait de la nature enveloppant quelque mystère; ce sera encore un homme, dont le caractère, les actes, les paroles paraissent déconcerter les communes lois do l'histoire. Or, void cc qui arrive : *Vinconnaissable* dans sa liaison avec le phénomène, venant à amorcer la fol, cclle-d s'étend au pliénoniciie lui-même et le pénètre en quelque sorte de sa piopre vie. Deux conséquences en dérivent. Il se produit, en premier lieu, une espèce de *transfiguration* du phénomène» que la fol hausse au-dessus de lui-même et de sa vraie réalité, comme pour le mieux adapter, ainsi qu'une matière, à la forme divine qu'elle veut lui donner. Il s'opère, en second lieu, une espèce de *defiguration* du phénomène, s'il est permis d'employer ce mot, en ce sens que la fol, l'ayant soustrait aux cou«uUons de l'espace et du temps» eu vient à lui attribuer des

choses qu!, selon la réalité» ne lui conviennent point. Cc qui arrive surtout, quand ll s'agit d'un phénomène du passé, et d'nutnnt plus aisément que ce passé est plus lointain. De cette double opération les moderniste* tirent deux lois qui, ajoutées à une troisième, déjà fournie par l'agnosticisme, forment comme les bases de leur critique historique. Un exemple éclaircira la chose, ct Jésus-Christ va nous le fournir. Dans h personne du Christ, disent-ils, la science ni l'histoire ne trouvent autre chose qu'un homme. De son histoire donc, au nom de la première loi, basée sur ' agnosticisme, Il faut effacer tout cc qui a caractère de divin. La personne historique du Christ a été *transfigurée* par la fol:Il faut donc retrancher encore de son histoire, de par la seconde loi, tout ce qui l'élève au-dessus des conditions historiques. Enfin, la meme personne du Christ a été *défigurée* par la fol : il faut donc, en vertu de la troisième loi, écarter en outre de son histoire les paroles, les actes, en un mot, tout cc qui ne répond point à son caractère, ù sa condition, à son education, au lieu ct au temps où ll vécut ». *Condamnation du modernisme,* Tournai-Paris, 1907, i, Encyclique *Pascendi,* texte latin et français, p. 13-15.

b) Le savant ct le croyant en face de Jésus-Christ. — 9 (L'objet) de la fol est justement ce que la science déclare lui être à elle-même *inconnaissable* :... la clcncc est toute aux phénomènes, la foi n'a rien à y voir; la fol est toute au divin, cela est au-dessus de la science.·. Entre la science et la foi, il n'y a point de conflit possible : qu'elles restent chacune chez clic, ct elles ne pourront jamais se rencontrer, ni partant Mc contredire. — Que si l'on objecte à cela qu'il est certaines choses de la nature visible qui relèvent aussi de la fol, par exemple, la vie humaine de Jésus-Christ : ils le nieront. Il est bien vrai, diront-ils, que ccs choses-là appartiennent par leur nature au monde des phénomènes; mais, en tant qu'elles sont pénétrées de la vie de la fol, ct que, en la manière qui a été dite, elles sont transfigurées et défigurées par la fol, sous cet aspect précis les voilà soustraites au monde sensible et transportées,en guise de matière,dans l'ordre divin. Ainsi, à la demande : si Jésus-Christ a fait de vrais miracles et de véritables prophéties, s'il est ressuscité et monté au ciel : non, répondra lu science agnostique; oui, répondra la fol. Où Il faudra bien se garder pourtant de trouver une contradiction : la négation est du philosophe parlant à des philosophes, et qui n'cnvlsage Jé^us-Chrlst que selon la *réalité historique ;* l'alllrninllon est du croyant s'adressant à des croyants, et qui considère la vie de Jésus-Christ, comme *vécue à nouveau* par la fol et dans la fol ». *Id.,* p. 25-27... « Tout est pesé, tout est voulu chez (les modernistes), mais à la lumière de cc principe que la foi ct la science sont l'une à l'autre étrangères... Écrivent-Ils l'histoire? nulle mention de lu divinité de Jésus-Christ: montent-ils dans la chaire sacrée? ils la proclament hautement. » *Id.,* p. 29.

c) *Les progrès de la fol dans l'intelligence du rôle de Jésus.*— (Les modernistes) posent ce principe général que, dans une religion vivante, il n'est rien qui ne soit variable, rien qui ne doive varier. D'où Ils passent à cc que l'on peut regarder comme le point capital de leur sy dème, savoir *Vévolution.* Des lois de l'évolution, dogme. Église, culte, livres saints, fol même, tout est tributaire... Commune à tous les hommes et obscure fut la forme primitive de la fol : parce que précisément elle prit naissance dans la nature même et dans la vie de l'homme I nsultc, elle progressa et cc fut par évolution vitale, c'est-à-dire... par pénétration croissante du sentiment religieux dans la conscience... Pour expliquer ce progrès de la fol, Il n'y a pas à recourir à d'a lit·η «un *c* qu'à celles-là mêmes qui lui donnèrent « ngine, tl ce n'est qu'il faut y ajouter l'action de certains hommes extraordinaires, ceux que noue appelons prophètes, el dont le plus Illustre n élé JésuvChrht. Ces personnages concourent au progrès de lu fol, ludt parce qu'ils offrent, dans leur vie ct dans leurs discours, quelque chose de mystérieux dont la fol s'empare ct qu'elle finit par attribuer à la divinité, soit parce qu'ils sont favorisés d'expériences originales, en harmonie avec les besoins des temps où ils vivent. » *Id.*9 p. 45.

d) La formation du dogme de Jésus-Christ, Dieu d homme ? — « Le progrès du dogme est dù surtout aux obstacles que la fol sait surmonter, aux ennemis qu'elle doit vaincre, aux contradictions qu'elle doit écarter Ajoutez-y un effort perpétuel pour pénétrer toujours plus profondément ses propres mystères. Ainsi est-ll arrivé... que ce quelque chose de divin que la fol reconnaissait en Jésus-Christ, elle est allée l'élevant, l'élargissant peu ù peu el par degrés, jusqu'à cc que de lui finalement elle a fait un Dieu. » *Id.,* p. 45-17.

e) Irréalité du Christ de la foi. — En vertu des principes exposés en premier lieu et que l'encyclique rappelle encore à piopos du moderniste historien, *op. cit.,* p. 51, les modernistes « dénient nu Christ de l'histoire *réelle* la divinité, comme à ses actes, tout caractère divin; quant à l'homme, il n'a fait, ni dit que ce qu'ils lui permettent, eux mêmes, en sc reportant aux temps où ll a vécu, de faire ou de dire. Or, de même que l'histoire reçoit de la philosophie scs conclusions toutes faites, ainsi de l'histoire, la critique. En effet, sur les données fournies par l'historien, la critique fait deux parts dam les documents. Ceux qui répondent à la triple élimination (cf. *supra,* col. 1382) vont à l'histoire de la fol ou à l'histoire *intérieure;* le résidu reste à l'histoire *réelle.* Car Ils distinguent soigneusement cette double histoire; et ce qui est à noter, c'est que l'histoire de li foi, ils l'opposent à l'histoire *réelle,* précisément en tant que réelle : d'où il suit que des deux Christs que nous avons mentionnés, l'un est réel, l'autre celui de la fol, n'a Jamais existé dans la réalité; l'un a vécu en un point du temps ct de l'espace, l'autre n'a jamais vécu que dans les pieuses méditations du croyant. Tel par exemple le Christ que nous offre l'évangile de saint Jean; cet évangile n'est d'un bout à l'autre qu'une pure contemplation. » *Id.,* p. 52-53.

On le volt : le modernisme n'est qu'un démarquage à peine déguisé du rationalisme allemand: naturalisme, agnosticisme, évolutionnisme, Christ Idéal, Illusion des générations chrétiennes, tout cc qu'avait inventé, contre la divinité de Jésus et le surnaturel de scm œuvres, les génies destructeurs de Strauss et de Baur, loul s'y retrouve sous des formules équivalentes.

2. *Im propositions chrislologiques du modernisme, condamnées par le décret LAMES TABILI.*

a) Sur les documents d'origine chrétienne relatifs à Jésus-Christ : prop, xni-xvm.

xm. — Parabolas cvnngellras Ipslmct evangcllstæ ne christinnl secundir et tertlæ generationis artificiose digesserunt. atque Ita rationem dederunt exigui fructus pnedicationU Christi apud Judæos.

Ce sont les évangélistes eux-mêmes et les chrétiens de la seconde et de la troisième généra lion qui ont artificiellement élaboré le* paraboles évangéliques, ct qui ont ainsi rendu raison du peu de fruit de la prédication du Christ auprès des Juifs.

xiv. — In pluribus narrationibus non tam qùœ vera sunt evan 'elisi® retulerant, quam quas lectoribus, etsi falsa, censuenint mngis proficua.

En beaucoup «le récits, 1rs évangélistes ont rapporté non pas tant ta réalité que ce qu'lis ont estimé, quoique faux, plu* profitable Λ leurs lecteurs.

xv. — Evangel la usque ad definitum const it ut unique canon cm continuis additionibus et correctionibus aucta fuerunt; In Ipsis proinde

Les évangiles se sont enrichi* d'additions et de corrections continuelles jusqu'à la fixation ct à la constitution du canon; par suite, U a»y

doctrine Christi non remnn- ilt nid tenue et incertum vestigium·

xvï. — Narratione* Jorin- nli non sunt proprie historia, sed mystica Euangelii con- templatio; sermone*. In ejus evon a lio contenti, sunt mé- ditai tones theological circa mysterium salutb ids lorica veritate destitute.

xvn. — Quartum evan- gcllum miracula exaggeravit non tantum ut extraordi- naria mngfs apparerent, sed etiam ut aptloni flerent ad sigiiiflcuivhiin opus et glo- riam Verbi Incarnati.

xvni. — J nonne* sibi vin- dicat quidem rationem testi* de ChiKto; rc tamen vera non est irfsl eximius testis vilæ chri timin', seu Vit® Christi in Ecclesia, exeunto primo sæculo.

à) *Christologie moderniste,* prop, χχνπ-χχχν

xxvn. — Divinitas Jesu Christi ex cvangelils non probatur; sed est dogma quod conscientia cliri-linnn e notione Mcsslæ deduxit.

xxvrn. — Jesus, cum mi- nisterium suum exercebat, non In cum finem loquebatur ut docorct se esse Messiam, neque ejus miracula ea spec- tabant. ut Id demonstraret.

xxix. — Concedere liret Christum quem exhibet his- toria mullo inferiorem esae Christo qui est objectum fidei.

xxx. — In omnibus tex- tibus evangelic!* nomen Fi- lius *Del* a*qui\nlrt tantum nomini Λ less ίσ*, minime vero significat Christum esse ve- rum et naturalem Del Fi- lium.

xxxi. — Doctrina de Chris- to quam tradunt Pnulu*, Joannes et Concilia Nicie- nmn, Epliesl num, Ctmtce- doneuxr. non est ea quam Jesus docuit, sed quam de Jesu concepit conscientia chrixliann.

xxxn. — Conciliari nequit sensu* naturnli* textuum evangclleorum cum eo quod nostri theologi «locent de conscientia rt scientia infal- libili Jesu Chrhtl.

xxxv. — C.brlstu* non semper habuit conscientiam sunc dignitatis messianic®·

Nous avons laissé de côté les prop χχχπι-χχχιν, que complète la proposition xjt : on les étudiera A propos de la science du Christ et. en ce qui concerne la pensée de Jésus relative ù l'Eglise telle qu'elle a subsisté au cours des siècle* et subsiste encore, on y a fait une allusion sufllsunlc A Foîjse, t. iv, col. 2113. On y retrouve, la thèse moderniste du «Chrht histo- rique opposé aux Christ de In fol, auquel se super- pose le (Jirist de la théologie », thèse esquissée dans les propositions xxxi-xxxu. On compléta· par la proposition l x ainsi conçue :

Lx, — Doctrina Christiana in suis exordii* fuit Judaka, •ed facta «t per successivi* evolutiones primum panMau, tum Johannica.demum hellc- nica et universali*.

Le doctrine chrétienne fut en »c· origine* judaïque, mais elle est devenue, par évolutions successive*, d'a- bord paullnicnnc, puis Jo- hann!que, enfin hellénique et universelle.

SI l'on essaye de synthétiser cette doctrine moder- niste on aboutit aux résultats suivants.

a) Le Christ historique. — Jésus de Nazareth « ne parlait pas en vue d'enseigner qu'il était le Messie et ses miracles ne tendaient pas à le prouver » (xxvm). Sa science, comme celle des antres hommes, était limitée (xxxiv), et il a enseigné l'erreur au sujet de la proximité de la parousle (xxxm). Il n'a même pas eu conscience, dès le début, de sa dignité mé canique (xxxv), et n'a pas pu avoir l'intention d'instituer formellement et Immédiatement l'Église (ut).

b) Le Chrht de la loi. — Sa divinité ne peut être prouvée; elle est un dogme déduit par la conscience chrétienne de la notion de Messie (xxvn). C'est par vole d'évolution que le dogme du Christ s'est développé car Fils de Dieu équivaut, dans l'Évangilc, à Messie et rien de plus (xxx). Le Christ de la fol est donc bien supérieur à celui de l'histoire (xxix). La grande preuve apologétique de la divinité du Christ, sa résurrei ·.. >n, échappe elle-même A l'histoire : elle est un fait d'ordre surnaturel que la conscience chrétienne a tiré insensi- blement des autres faits de la vie de Jésus (xxxvn).

e) *Le Christ de la théologie* — La théologie Identifie le Christ historique et celui de la fol; mais c'est à tort; car elle doit, pour établir cette identité, forcer le sens des textes qui, entendu au sens naturel, est Inconci- liable avec ce que la théologie enseigne touchant la conscience et la science infaillible du Christ (xxxn). La théologie a construit successivement et par étapes, un Christ, bien différent du Christ historique, d'abord avec Paul, puis avec Jean, enfin avec les conciles (xxxi), qui ont adapté au problème du Christ les don- nées de la philosophie hellénique (l x).

Ce bref résumé du système moderniste Justifierait A lui seul le plan de cet article ct la méthode qu'on y a suivie pour démontrer que la théologie de Jésus-Christ suc- cède logiquement au dogme pour le compléter, et que le dogme de Jésus-Christ a ses racines profondes dans les textes sacrés, johanniques, paulinlens et synop- tiques, dont l'enseignement plus parfait et plus expli- cite dans les écrits d'inspiration plus récente, est cepen- dant, de tous points, substantiellement Identique.

Voir le* ouvrage* do M. Lepin, précédemment cité*, notamment *Christologie,* Paris. 1907, commentaire de* prop, xxvn-xxxvm du décret *Lamentabili;* V. Rox., *Élude sur les évangiles,* I· édit., Paris. 1005; J. Mailhot, Jr»ut, *Fils de Dieu, d*aprés les evangl/es,* Paris. 1900. On Consulter· aussi du P. de Grandmftison les art. *Jésm-Chri*t* rt *Moder- nisme* dans le *Dictionnaire aiwlogétigue de la Fol catholique,* t. n, n. 151-159; t. ni, col. 603-606, et la *Zeitschrift fur kalh. Théologie,* 1904, p. 545 sq.

IV. La CONSCIENCE MESSIANIQUE DR JÉSUS. — POUT la critique contemporaine, celte question est intime- ment unie A la question de la divinité de Jésus-Christ. Dès lors qu'on en vient A nier la divinité du Sauveur, la question de sa · messianité » se pose immédiatement. Un Messie authentique, véritablement envoyéde DIcu pour lui servir de représentant auprès des hommes et établir le royaume de Dieu sur terre représente une manifestation surnaturelle aussi difficile à accepter pout le critique que la manifestation du propre HIs de Dieu. El pourtant Jésus s'est proclamé le Messie, tout comme il s'est dit le Fils de Dieu. SI l'on peut discuter sur le sens du mot Fils de Dieu qui, pour les rationalistes, n'a pas el ne peut pas avoir le sens propre cl précis que la théologie catholique, d'accord avec la signification obvie des textes, lui attribue, le sens du mot · McssIo, » est clair. A l'époque où

parut Jésus, les prophéties de l'Ancien Testament l'avait très nettement déterminé. Les critiques rationalistes et Hbéi aux ne peuvent donc éviter le problème de h messianité de Jésus. Si Jésus s'est donné pour le Messie, l'envoyé de Dieu promis et annoncé d'où lui vient la convict ion, la conscience de sa messianité? Et puisqu'on repousse *a priori* le caractère réel de cctte messianité surnaturelle, le problème devient au plus haut point déconcertant pour la critique Incroyante.

1® *La thèse catholique.* — il est nécessaire, afin de p scr un terme certain de comparaison, de la rappeler en quelques mots, en la déduisant des vérités rappelées au cours de cet article. L'union hypostatïque réclame, sinon comme absolument indispensable, du moins comme moralement nécessaire, en l'humanité du Christ In connaissance parfaite de son rapport avec Dieu — conscience filiale — et, de sa mission vis-à-vis des hommes — conscience messianique. — Aussi faut-ll admettre que dès le début de son existence, Jésus n perçu nettement, en son fime humaine, ct son union substantielle avec la divinité, et sa destinée de Messie ct de rédempteur des hommes. Si donc, il y a eu progrès dans la conscience filiale ct dans la conscience messianique de Jésus, ce ne peut être que du côté expérimental ct inférieur de la connaissance. L'existence en Jésus d'une science proprement humaine et acquise, subordonnée à la science bienheureuse et Infuse, mais gardant son exercice naturel, permet de supposer que, à mesure qu'il a grandi en Age, que scs organes sc sont développés, que ses réflexions sont devenues plus profondes et plus étendues, voir col. 1144 sq., Jésus a pris une conscience humaine plus parfaite, plus complète, de l'union transcendante qu'il avait avec Dieu ct de la mission unique qu'il devait remplir près des hommes. C'est dans cc sens seulement que *peut-être* on pourrait dire que des événements comme le baptême, la tentation au désert, la persécution des pharisiens, ont influé sur la conscience du Sauveur relativement à sa mission messianique, ses souffrances futures, ct ia nature même de sa mission rédemptrice. *Peut-être,* dis-je, car Il n'apparalt point, dans les textes sacrés, que ces événements avaient eu, en réalité, une influence quelconque sur la conscience filiale ct messianique de Jésus. Le baptême, par exemple, nous est apparu dans les textes sacrés comme la consécration officielle de la mission messianique de Jésus, voir col. 1183, mais rien de plus. Au contraire « l'existence, cn l'humanité sainte de Jésus, d'une conscience supérieure très parfaite, Indépendante de scs connaissances acquises, est Incontestable au point dr vue de la critique évangélique, comme au point de vue de la théologie. C'est un fait que l'Évonglle le montre longtemps à l'avance, et sans qu'on puisse attribuer à cette connnh^ancc une origine humaine, conscient de l'époque précise ct des circonstances exactes de sa mise à mort, voir col. 1203. C'est encore un fait que, dès le début de son ministère, le Christ te présente avec pleine conscience de sa dignité messianique et du caractère spirituel de sa mission. Enfin, le Sauveur nous apparaît surnaturellcment éclairé, dès l'àge de douze ans, sur sa filiation ct sa vocation divines; voir col. 1182. N'cst-on pas dès lors logiquement amené à donner créance à l'auteur de l'Epltre aux Hébreux, lorsqu'il nous représente le Christ, dès •on entrée en ce monde, s'offrant corps et Aine à son Père (Heb., x, 5-9). pour remplacer les hosties anciennet et racheter les hommes 7 » M. Lopin, *Jésus, Messie et Fils de Dieu,* p. 421-422.

Ajoutons que la révélation progressive que l'on cou» lofe <lans l'Évangile, relativement à la messlaniti elle-nume de Jésus, voir col. 1186 sq., n'est pas un indue d'un progrès Intérieur dans 1« conscience que Jésus avait de cctte messianité. Lo progrès extérieur s'explique, nous l'avons constaté, par de tout autres raisons.

2° *Les hypothèses rationalistes.* — *1. La messfonde simulée.* — Cctte solution est celle des critiques ultra-radicaux. Elle affecte deux formes, que nous avons déjà rencontrées dans l'exposé précédent des théories rationalistes concernant la personnalité divine de Jésus. —a) Les uns se contentent d'affirmer que Jésus n'a jamais cru qu'il était le Messie. La mes·slanilé de Jésus dérive de la croyance vraie ou simulée de scs disciples à la résurrection : ce sont cn réalité les premiers chrétiens qui lui ont décerné le titre de Messie. Nous avons rencontré déjà cctte thèse, qui est au fond de la distinction entre le Christ de la fol et le Jésus do l'histoire. On la trouve toutefois directement exposée par Colani, *Jésus et les croyances messianiques de son temps,* Strasbourg, 2· édit., 1864; par M. Vernes, qui renchérit encore, en affirmant «qu'il n'est point sûr que Jésus ait cru à la venue d'un Messie personnel », *Histoire des idées messianiques, depuis Alexandre le Grand jusqu'à l'empereur Hadrien,* Paris, 1871, p. 174. C'est, plus récemment encore, la thèse défendue par Wellhauscn, *Einleitung in die drel ersten Evangelien,* Berlin, 1905; J. Martineau, *Scalol authority in Religion,* Londrc s, 1890} Volkmar, *Jesus Nazarenus und die erste chrislliche Zeil,* Zurich, 1882, p. 194; W. Wredc, *Das Messiasgeheimniss in den Euangelien,* Gœtlingue, 1901, p. 221. 222; 226-227; E. 1 lavet, *Le christianisme et ses origines,* Paris, 1881, t. ïv, p. 15-16, 75; R. Steck, dans les *Protestaitttsche Monatschri/ten,* 1903, p. 91; P. Wernle, *Die An/Ange unserer Religion,* 3® édit., p. 32, etc. — Cctte thèse est tellement outrée, si visiblement fausse, que la plupart des théologiens libéraux l'ont répudiée. On ne peut réussir à la démontrer « qu'en appliquant aux textes évangéliques une critique par trop subjective. » A. Sabatier, art. *Jésus-Christ,* dam *{'Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger, t. vn. « Le baptême, l'histoire de la tentation, la confession de Pierre..., les prophéties relatives à la passion et à La résurrection, la demande des fils de Zébédée, l'entrée messianique (à Jérusalem), la parole des vignerons perfides, le procès devant le sanhédrin et devant Pilate, l'écriteau sur lequel était marqué le motif de la mort, tout cela, avec beaucoup d'autres détails encore, devrait être éliminé de la vie de Jésus, si l'on prétend qu'il n'avait pas la conscience d'être le Messie. » O. Holtzmann, *Das Messiasbcwustein Jesu und seine neueste Reslreitung,* Giessen, 1902, p. 11-12.

b) Les autres vont plus loin encore, et supposent que Jésus, sans se regarder comme le Christ, aurait cependant, sous la pression des circonstances, laissé faire ses adhérents qui croyaient voir en lui le Messie attendu. Il sc serait accommodé au rôle de Messie. Voir plus haut la théorie de Relmarus, de Bahrdt, etc. Mais cette hypothèse sc heurte au caractère noble et •loyal du Sauveur, si opposé à tout cc qui peut paraître mensonge ou duplicité. Aussi cette hypothèse, fausse historiquement, touche, au point de vue moral, à l'absurde autant qu'au sacrilège.

2. *La messianité illusoire.* — Jésus sans doute n'étalt pas plus Messie qu'il n'étalt Fils de Dieu; mais Il s'est fait, très sincèrement d'ailleurs, illusion à lui-même : sous la poussée d'une évolution lente ct progressive qui s'est produite cn scs pensées cn raison du milieu où il vécut, des idées courantes à son époque, de son tempérament personnel, Il a fini par acquérir la conviction qu'il était le Messie, Fils de Dieu. C'cst l'hypothèse que Renan a mise en relief avec tout le talent littéraire qu'on lui sait, et avec l'apparence de critique dont il a su entourer sa *Vie de Jésus* 1 c point de départ de tout le travail psychologue accompli

en Jésus aurait été la conviction profonde de «on union intime avec Dieu : cette pensée était en Jésus si profonde ct si intime qu'elle tenait aux racines mêmes de son être. C'est de celte conscience · filiale », qu'est sortie la conscience « messianique ».Convaincu qu'il était le fils de Dieu, Jésus voulut faire participer tous les hommes à sa filiation divine; « s'élevant hardiment au-dessus des préjugés de sa nation, il établira l'universelle paternité de Dieu... il fonde la consolai Ion suprême, le recours au Père que chacun a dans le ciel, le vrai royaume de Dieu que chacun porte en son cœur. Le nom de « royaume de Dieu » ou de · royaume du ciel » fut le terme favori de Jésus pour exprimer ia révolution qu'l! inaugurerait dans le monde. » *Vie de Jésus,* 13· édit., 18G7, p. 81. C'est parce qu'il est • obsédé » de cette « idée impérieuse » que Jésus « marchera désormais avec une sorte d'impassibilité fatale dans la voie que lui avalent tracée son étonnant génie ct les circonstances extraordinaires où il vivait. » *ld.,* p. 134. ll annonçait le royaume de Dieu, et c'était lui, Jésus, cc « Füs de l'homme » que Daniel en sa vision avait aperçu comme l'appariteur divin de la dernière el suprême révélation. « En s'appliquant à lui-même cc terme de ‹ Fils de l'homme », Jésus proclamait sa messianité ct l'affirmation de la prochaine catastrophe où il devait figurer cn Juge, revêtu des pleins pouvoirs que lui aurait conféré l'Ancien des Jours, » *Id,*ﬞ p. 136. On voit par là, le sens de la thèse de Renan et la psychologie qu'il attribue au Christ. Un processus analogue sc retrouve chez O.Schinledcl, *Die ilauftprobtemr der Leben-Jesu-Forschung,* Tublnguc, 2r édit., 1906, d'après lequel Jésus aurait commencé par sc croire le prophète du royaume, puis aurait été amené à se croire le Messie.

Une telle illusion cn Jésus est Inconcevable : elle cn fait une sorte d'halluciné et de dément partiel. Car enfin les affirmations de Jésus sont nettes Il proleste, devant lo grand prêtre, qu'il est le Messie, Fils de Dieu, qui eviendra à la fln des temps sur les nuées du ciel, escorté des saints anges, présider les assises solennelles du genre humain cl prononcer sur les bons comme sur les méchants la sentence du jugement final. Ou bien il est vraiment le Messie, ou bien c'est un fou. Les procédés par lesquels Renan tente d'esquiver les assertions des textes sacrés n'Inflrment cn rien cette conclusion qu'il ne peut éviter. D'ailleurs rien ne sert de faire de Jésus, au lieu d'un fou, un simple halluciné, un auto-suggesttonné: folle ou simple exaltation d halluciné, sont ég dement en contradiction avec la physionomie morale que nous tracent de Jésus les évangile^ physionomie faite de sincérité, de loyauté, d'hurnlIIté, avec sa physionomie Intellectuelle, où resplendit une profondeur et une lucidité de l'intelligence, une droiture de sens et une élévation d'esprit Incomparables. avec les habitudes de sagesse, de pondération, de mesure <pil appai absent dans toutes les démarches et dans toute lu conduite du Sauveur. Comment accorder I' · hallucination » do Jésus avec l'influence qu'il a exercée sur la première génération chrétienne cl qu'il exerce encore, cn général, sur l'Prlhe et l'avenir du monde ? Renan lui-même est obligé de faire des aveux significatifs touchant l'influence du Christ sur le genre humain. Il faut donc conclure que l'hypothèse d ni r par Renan est radicalement inconciliable avec les caractères les plus certains de la personne de Jésus el les plus Incontestables réalités de son histoire. Voir, pour plus de développement, M. Lepln, *Jésus, Messie ct Fils de Dieu,* p. 151-169.

3. *La messianité, /ondée en réalité, mais progressivement . on tente,* — Rationalistes ct libéraux reconnaissent assez volontiers le tempérament équilibré, le sens élevé et perspicace, la vertu Inronto table de Jésus pour proclamer Inadmissible la thèse de la m^s-elanllé Illusoire. Jésus était vraiment un homme extraordinaire, et ses qualités mêmes lui conféraient pour ainsi dire une véritable mission parmi les hommes. C'est pourquoi ll pouvait s'appeler en toute vérité, le Mèssle, le Fils de Dieu, tout en gardant une profonde humilité devant Dieu. Cf. Harnack, *Das Waen des Christenfums,* p. 82; *Das Chrlstentum und die Gesehichîeﬞ* 5· édit., Tubingue, 1904, p. 10; Wernle, *Die Aη/dnqe unserer Religion,* p. 25; Bruce, art *Jesus* dans *VEncyclopedia blblica* de Cheyne, f 33, col. 2454; O. Holtzmann, Dos *Leben Jesu,p.* 106,etc.— M Stapfer pose nettement le problème au point de vue rationaliste : « Jésus s'est dit le Messie. Cela est prouvé, cela est certain. Comment en est-il arrivé là ? Y a-t-il eu folle, oui ou non ? Telle est, semble-t-il, la seule alternative qui se pose désormais entre les croyants ct les non croyants. » *Jésus-Christ avant son ministère.* 2· édit., 1896, p. xi. Et M. Stapfer ne peut admettre la thèse de l'illusion, si contraire à la possession pleine que Jésus a de lui-même et À sa clairvoyance. Zd., p. 207.

Mais si la messianité de Jésus doit être fondée en réalité, que sera cette réalité ? Pour qui nie la divinité du Sauveur, révoque en doute son rôle surnaturel parmi les hommes, que sera donc ie Messie ? Comment Justlflera-t-on la conscience que Jésus a de sa meselanlté 7 Quel sera le point de départ, dans la vie de Jésus, de cctte conscience messianique ? A-t-elle eu sa préparation dans la conscience filiale ? Faut-ll la faire remonter à l'origine même de la vie de Jésus ? Autant de questions auxquelles se heurte l'hypothèse d'une conscience messianique purement humaine, telle que la conçoivent les rationalistes et dont lo solutions, apportées en dehors des lumières de la foi, ne peuvent être qu'hésitantes, contradictoires et fausses Nous allons donner un bref aperçu des réponses proposées :

a) Strauss, comme Renan, fait dériver la conscience messianique de Jésus de sa conscience filiale : « Le sentiment Intime qu'il a Dieu pour père et qu'il est avec lui dans une communication intérieure d'esprit et de cœur est le germe le plus naturel d'où, plus tard et avec plus de développement devait sortir en Jésus la conscience de sa position messianique. » *Vie de Jésus.* tr. Littré, p. 403. L'origine de cette conscience ne peut être déterminée avec précision : déjà dans son développement « le récit de la première visite de Jésus au temple s'encadre merveilleusement ». Le baptême de Jean n'a été que fonction que Jésus, en sa qualité de Messie, devait recevoir pour être introduit de cctte façon au milieu de son peuple. *Nouvelle oie de Jésus,* tr. NefTlzet el Dollfus, t. î, p. 261. — M.Stapfer admet, lui aussi, que « c'est le développement Intime de sa conscience morale qui a amené Jésus À se declarer le sauveur du monde ». Le passage de la conscience filiale à la conscience messianique dut se faire par une évolution lente el progressive. Jusqu'au baptême de Jean, Il n'y a encore qu'un pressentiment de plus cn plus précis : mais c'est au baptême que la crise se dé oue ct que. dans une révélation Intérieure, Jésus entend la voix de Dieu qui lu! dit clairement: • Tu es mon Fils blen-almé ». A partir de ce moment sa conviction est Inébranlable. Mais une deuxième question sc pose à Jésus : quelle œuvre va-t-ll accomplir? La tentation au désert est le symbole de cette question nouvelle. Jésus triomphera do la tentation, c'cst à-dire des Idées fausses, des notions erronées de ses contemporains relativement nu Messie, de tout cc qu'il avait lui-même cru ct attendu avec le peuple tout entier. Il comprend que son « royaume » doit être spirituel. Mais cc n'est pas tout. Messie spirituel ct moral. Il lui fallait encore être un Messie souffrant ct mourant pour son œuvre. Ce fut l'opposition des

pharisiens qui l'amena à prendre conscience de cette 'oulourcuse destinée. Cf. *Jésus-Christ avant son ministère,* p. 89-92; 152-153; 162-176; *Jésus-Christ pendant son ministère,* p. 222-223. — Cette dernière épuration dans la conscience messianique dc Jésus, précédée de la · rupture dc Jésus avec tout cc qu'il y .· dc fantastique et dc dangereux, au point dc vue politique, dans le concept du Messie, rupture figurée par l'histolredc la tentation,» c'est encore Je développement progressif qu'admet, dans la conscience messianique dc Jésus, M. P. Wernle, *Die Anfùnge unserer Ihligion,* p. 20-31.— M. H. Monnier reconnaît également que la conscience filiale de Jésus remonte certainement plus haut que sa conscience messianique. L'épisode dc Jésus au milieu des docteurs du temple témoigne qu' · il se sent fils dc la façon la plus immédiate; mais il n'a pas encore conscience d'être Messie ». *La mission historique de Jésus,* Paris, 1906, p. 29. — M Wendt fait également dériver la conscience messianique dc la conscience filiale. Mais il trouve l'origine de cette conscience d'une filialité divine dans l'élude des Écritures, où Jésus apprit à connaître Dieu comme Père, dirigé en cela par la piété de ses parents et surtout « par le pouvoir spirituel particulier dont il se sentait miraculeusement Investi par Dieu..., et par la vive impulsion intérieure qui le contraignait à une obéissance d'enfant envers la divine volonté. » *Die Lehre Jesu,* 2* édit., p. 93. Il est impossible d'ailleurs d'assigner un commencement précis à cette conscience filiale, qui sans doute a grandi et s'est élargie graduellement en Jésus, mais a toujours existé en lui: en tout cas c'est au baptême que Jésus reçut la révélation qui éveilla en lui la conscience messianique, /d., p. 93-98. — M. Bernard Weiss admet, lui aussi que la conscience messianique a pour origine la conscience filiale antérieure; il professe pleinement le développement progressif de cette conscience; mais elle existait déjà, aflirme-t-il, et dans sa plénitude au moment de la rencontre de Jésus avec le Précurseur. Le baptême ne fut que · le signe pur lequel le Père lui signifiait que le moment était venu d'entrer dans la carrière messianique ». — C'est également, à peu dc choses près, l'opinion de M. Harnack : « Jamais, dit-il, nous ne pénétrerons les phases intérieures que Jésus a traversées pour passer de la certitude qu'il était le Fils de Dieu à celle qu'il était le Messie annoncé... La plus ancienne tradition avait acquis la conviction, par une expérience Intérieure que Jésus, à son baptême, savait qu'il était le Messie. Nous ne pouvons contrôler celle croyance et nous ne sommes pas davantage en état de la nier, il est très vraisemblable qu'au début dc sa vie publique, son opinion était fixée en lui... Le récit (dc la tentation) suppose qu'il sc regardait déjà comme le Fils de Dieu, comme celui A qui était confiée lu mission d'accomplir cc que Dieu avait promis à son peuple... » *L'essence du christianisme* p 138.

On le volt par ccs rapides aperçus : parmi les théologiens libéraux qui admettait en Jésus le développement progressif d'une conscience messianique Issue de sa conscience filiale, beaucoup précisent que la conscience messianique daterait du baptême et dc la révélation, purement subjective d'ailleurs, qui accompagna cet acte. C'est l'opinion dc plusieurs parmi les auteurs déjà cités, et de O. Holtzmann, *Leben Jesu,* 1901, p. 106-107; cf. War *Jesus Ekstatiker,* p. 35-36; de Th. Kelm, *Das messianische Bcwusstsein Jesu,* p. 33; de Boussct, *Jesus,* p. 85 ; de von Soden, *Die atcMigdcn Fragen (n Lehre Jesu,* 2· édit., p. 73-74; 99-100. D'autres, en plus petit nombre, reculent plus ou moins l'époque à laquelle Jésus eut entièrement conscience de posséder la dignité messianique. CX. Gulgnebert, *Manuel d'histoire ancienne du christianisme,* Paris, 1907, p. 173; *Jésus mer er geschichtlich ivar,* p. 78; P.-W. Schmidt, *Das Leben Jtui ausg.tègt,* p. 165-IGG; A. Réville, *Jésus de Nazareth,* p. 188-190, 201, etc. Sur ce point, J. Weiss a une théorie Λ part : pendant su vie publique Jésus aurait seulement supposé qu'il était destiné Λ devenir plus tard le Messie, lorsque sa gloire éclaterait au grand Jour, mais non qu'il l'était déjà.

Sur l'évolution que M. Stapfer marque dc la conscience messianique de Jésus, au moment dc la tentation au désert, et relativement au rôle spirituel du Messie, les critiques allemands, tout en admettant que la tentation a contiibué, pour une certaine part, à former les idées du Sauveur concernant sa mission, n'osent cependant pas parler de rupture avec les conceptions erronées du milieu juif, que Jésus aurait partngées.Cc contre quoi Jésus sc défend et lutte, cc sont bien plutôt des idées ou des Images qui lui sont demeurées étrangères. B. Weiss, *op. cit.,* p. 315-316; cf. Wendl, *op. cit.,* p. 98-102. O. Holtzmann affirme simplement, à l'occasion de la tentation, une plus grande «pression » des réflexions du Christ relativement à son rôle. *Op. cit.,\),* 107 note, 111-118. Harnack déclare plus simplement encore que le récit de la tentation suppose que Jésus se regarde déjà « comme le Fils de Dieu, comme celui à qui était confiée la mission d'accomplir ce que Dieu avait promis à son peuple. » *Op. cit.,* p. 138.

Ils sc montrent plus réservés encore à retracer ln prétendue évolution qui se serait produite dans les idées du Sauveur, nu sujet de sa destinée soutirante et de sa mort. Leurs hypothèses sc font plus circonspectes. H. Wendt suppose, que Jésus a été, dès l'abord, convaincu, qu'il faudrait donner sa vie pour le royaume mais il aurait appris des circonstances, au fur et *ù* mesure des événements, quand et dc quille manière devait s'accomplir son sacrifice. *Die Lehre Jesu,* p. 189 191. Voir un avis analogue chez B. Weiss, *Das Leben Jesu,* t. n, p. 259-262 et, avec plus d'hésitation encore, chez O. Holtzmann, *Leben Jesu.* p. 139. l lai nack est nettement hostile à l'hypothèse d'une vie de Jésus « passée au milieu de contrastes intérieurs, encore que les émotions, les tentations, les doutes ne lui aient pas manqué. » *Op. cit.,* p. 36.

b) La thèse de M. Lolsy est presque complètement calquée sur celle des théologiens libéraux d'Allemagne, malgré certaines assertions qui semblent y apporter une note contradictoire. M. Loisy a paru approuver, au nom de la critique, l'hypothèse dc la dérivation de la conscience messianique par rapport A la conscience filiale. « On pourrait dire, écrit-H, que Jésus, dans l'humble maison dc Nazareth, avait grandi en fils de Dieu, par la piété, par l'épanouissement dc son Ame pure sous le regard du Père céleste, sans que la préoccupation du grand rôle que le Fils dc Dieu, le Messie devait jouer dans le monde, entrât d'abord dans lo commerce Intime de cette âme avec Dieu; cette préoccupation se serait fait Jour plus tard, soit par la seule influence du messianisme commun, soit par le contre-coup dc la prédication dc Jean annonçant l'avènement prochain du royaume dc Dieu; quoi qu'il en soit ia rencontre avec Jean est une circonstance tout A fait appropriée A la révélation divine; c'est là, auprès du prophète qui sc donnait lui-même comme le précurseur du Messie ou tout au moins comme le héraut du royaume céleste, que Jésus, déjà fils de Dieu par la conscience intime de son union avec le Père céleste,eut l'intuition suprême dc sa mission providentielle el qu'il sc sentit le Fils do Dieu, le Messie promis à Israël. » *Les évangiles synoptiques,* t. î, p. 403.

De plus, tout en se prononçaitCconlre les exégètes qui prétendent dater du baptême In conscience messianique de Jésuq *Revue d'histoire et de littérature cell-*

gieusfs. 1903. p. 301, M. Lolsy estime quo c'ost *ti* co nioincnt-lù hautement que le Sauveur arriva â la plénitude do celle conscience : la circonstance du baptême « peut avoir eu une influence décisive sur le développement de sa conscience messianique ». *Revue d'hisloire el de littérature religieuses,* 1904, p. 91. Il rejette d'ailleurs la réalité objective de la vision céleste · qui a été conçue d'abord comme le sacre du Messie », et dont le récit « est déjà une interprétation théologique cl apologétique du fait qui n pu se passer ». *Id., ibid.*

En troisième Heu. M. Lolsy laisse entendre que, si le Sauveur a eu pleinement conscience de sa qualité de Messie, dès le début de sa vie publique, cependant la forme spéciale dc son rôle messianique ne s'est précisée dans sa pensée qu'au cours de son ministère : « La lecture des synoptiques laisse entrevoir que Jésus ne s'est pas d'abord présenté ouvertement comme le Messie et qu'il ne s'est même pas déclaré tel à ses disciples : Il a laissé leur foi sc former lentement. On dirait même que la conscience qu'il a eue ‹îc su mission s'est développée en lui et que sa conduite Λ l'égard de la foule et de son entourage a été en rapport avec le progrès intérieur dc sa pensée et de ses desseins. » *Le quatrième évangile,* p. 252 « Avant lu confession de Pierre, Jésus a eu, certes, conscit n» e dc sa vocation messianique; mais la forme spéciale de son rôle s'est précisée en ce temps-là. » /‹/.. p. 69. Enfin M. Lolsy semble admettre que le Sauveur a pris, au cours de son ministère, et sous l'in fluence des événements, conscience dc sa destinée souillante : « ll obéit (alors] à la loi de sa destinée ›. *Autour d'un petit livre.* Aussi le critique doit-il éliminer les textes qui accusent de bonne heure, en Jésus, la prescience de sa mort. Cf. Lcpin, *op. cil.,p.* 152-189.

c) Vn aspect très particulier de la conscience messianique du Christ a été relevé par certains théologiens et critiques libéraux : c'est l'aspect ♦eschatologlquc ». Jésus, conscient de sa messianité, aurait partagé l'illusion dc scs contemporains touchant les catastrophes prochaines,prélude du second avènement messianique. Dc là les « prophéties » de Jésus touchant la consommation des choses, Matth., x. 21-21; xvr, 26 28, cf. Marc., vm, 38-42, Luc., ix, 26-28; Matth., xxvï,63-65, cf.Marc.,xïv,61-63 et Luc., xxn,66-71 ;ct surtout Matth., xxiv, 1-43, cf. Marc., xm et Luc., xxi, 5-7. En donnant ù cette annonce d'un retour qu'on pourrait croire prochain une place qu'elle n'a certainement, ni dans les récits de l'évangile, ni dans la pensée de Notre-Selgneur, certains critiques sont parvenus à élaborer une Interprétation toute nouvelle des origines chrétiennes. L'Église n'aurait dû son existence, qu'à l'attente frustrée des premiers chrétiens: (aule du retour du Messie, on aurait dû fonder le groupement religieux. Esquissée il y a plus d'un demi-siècle par T. Coluni, *Jésus-Christ et les croyances messianiques de son temps,* Strasbourg, 1864; G. Volkmar, *Jesus Nazarenus und die erste chrlslliche Zeil...,* Zurich, 1884 ; W. Wciflcnbach, *Die Wiederku/i/tsgedanke Jesu,* Leipzig, 1873, cette thèse a été mise en relief par W. Baldensperger, *Das Selbslbetvusslsein Jesu im Lichle der messianischen liofjnunqcn seiner Zell,* Strasbourg, 1888, et surtout J. Weiss, *Die Predigt Jesu vom Reiche Gotles,* Gœttlngue, 1892. Cf. A. Schweitzer, *Fine Skizze des Lebens Jesu,* Tubingue, 1901 et surtout *Von Reimams zu Wrede,* Tubingue, 1906, c. xv, xvi, XJX. En France, les ouvrages de M. Lolsy ont grandement contribué à répandre cette doctrine; les commentaires sur les synoptiques, publiés par cet auteur, sont un écho Adèle et ampliAé de l'ouvrage de J. Weiss. L'élément eschatologlquc obtient « une part prépondérante » dans la conscience et renseignement du Christ, et l'Évangllc n'est plus qu' « un enseignement essentiellement eschatolngique, enthousia>lc et mystique. » *Jésus et la tradition évangélique,* Paris, 1910, p. 144; 190.

3° *Critique de ces hypothèses.* — Nous laisserons de côté l'aspect eschatologique (comme nous l'avons fait déjà u cours de l'expo é théolngiqne, la matière devant être traitée ailleurs, voir Sokvce du Christ), et nous nous attacherons simplement à marquer les points par où pèchent toutes les hypothèses rationalistes touchant la « conscience messianique du Christ ». Nous ne ferons, dans ce bref exposé, que résumer l'excellente mise au point de M. Lepln, *Jésus, Messie et Fils de Dieu,* p. 190-217.

1. « Tout d'abord, les déclarations de Jésus, telles qu'elles se rencontrent dans les Évangiles, ne paraissent présenter aucune trace d'une *évolution* qui se serait produite dans les idées du Sauveur, soit touchant sa qualité de Messie, soit concernant ia destinée qui l'attendait comme Messie ».

Dans la dernière année du ministère de Jésus, on ne constate aucune évolution dans sa pensée; ses déclarations sont parfaitement uniformes. Dans le‹ deux années antérieures, d est vrai, Jésus observe une discrétion, étonnante nu premier abord; discrétion qui impressionne certains critiques, au point qu'ils y découvrent un véritable ‹ secret messianique ». Cf. Wrede, *Das Messiasgelteimniss in den Evangelic* » Mais à sa réserve toute « économique » nous avons trouvé des motifs tout autres qu'une ignorance dans son esprit ou une incertitude dans scs pensées. Voir col. 1172 sq. Dès le début de son ministère, Jésus avait donc une pleine conscience de sa dignité et de son rôle messianiques. Mais quelle idée se faisait-il de cc rôle ? Sa « conscience » a-t-elle été modifiée sous la pression des circonstances? La · tentation » est-elle le symbole de cette lutte intérieure que M. Stapfer pense découvrir dans l'âme de Jésus contre les préjugés dc son éducation touchant la royauté temporelle du Messie ? Mais tout d'abord, rhypolhèse d'une lutte Intérieure dans l'âme de Jésus est uno pure fantaisie. La tentation est décrite comme purement extérieure au Christ et son âme n'en est nullement troublée. Voir col. 1146. Wendt et B. Weiss le reconnaissent explicitement. Aucune ambition humaine ne tortura le cœur dc Jésus. Cf. W. Sanday, art. *Jésus-Christ,* dans le *Dictionary o/ the Rible,* de Hastings, p. 612. D'ailleurs l'hypothèse de Stapfer est en contradiction avec tout cc qui nous est rapporté de la prédication et du ministère dc Jean-Baptiste, antérieurement à la tentation et au baptême. Le Messie annoncé n'est nullement un roi temporel : ‹ c'est avant tout le Messie, juge du monde ». O. Holtzmann, *isben Jesu,* p. 94. C'est aussi tout à fait gratuitement qu'on rapporte à l'hostilité des pharisiens pour Jésus le sentiment que le Sauveur aurait eu de sa passion el de sa mort. Si Jésus ne parle de son supplice futur et des circonstances qui l'entoureront, qu'à partir de la confession de saint Pierre, c'est que les apôtres n'étaient pas encore sud>samment préparés à cette perspective; il fallait que leur foi fût aflermie. Il y a d'ailleurs, même dans cette dernière période de la vie de Jésus, une gradation croissante dans la révélation dc la passion future. Au début du ministère, Marc., h, 20, cl par al)., simple annonce de la disparition violente; à Césarée de Philippe et en Galilée, annonce plus détaillée dc la réprobation par les autorités religieuses, dc la mise Λ mort et de la résurrection au troisième Jour; au terme du suprême voyage»prédiction très circonstanciée de lu passion jusque dans scs détail· Tout cela est voulu par Jésus et proportionné à la fol des apôtres : tout cela indiquerait plutôt en hi conscience du Sauveur une pleine connaissance de l'avenir, avec la volonté arrêtée ‹›·· ne la laisser p iraitre

à l'extérieur que dans la mesure où l'exige le bien de ia mission rédemptrice. D'autre part, les synoptiques, dès le début du ministère de Jésus, placent une allusion discrète, mais suffisamment précise, à la passion future. Marc., n, 10-20; cf. Matth., rx, 15; Luc., v, 34-35. Évidemment, les critiques tentent d'en modifier la signification, cf. Jülicher, *Die Gleichnisreden Jesu,* t. n, p. 188 ; Lolsy, *Revue d'histoire et de littérature religieuses,* 1903, p. 519, ou en révoquent en doute l'authenticité, cf. N. Schmidt, art. *Son of man,* § 46, dans l'*Encyclopedia biblica* de Cheyne,col. 1739. L'hypothèse d'une « interprétation théologique » postérie re aux discours de Jésus et Introduite après coup dans les récits évangéliques, en tout cc qui concerne les prophéties de Jésus relatives à sa passion et ù sa mort, sourit d'ailleurs beaucoup aux partisans de la thèse eschatologiquc. En vertu de cette hypothèse, M. Lolsy conteste la pleine authenticité de ces passages évangéliques. Cf. *Revue d'histoire et de littérature religieuses,* 1903, p. 297. Mais cette hypothèse est fantaisiste et contredite par les observations prises sur le vif — Intelligence incomplète de la part des apAtres, monitions réitérées du Christ, pressentiment du malheur futur — qui attestent dans les récits évangéliques, beaucoup plus l'état d'Ame du Christ et des disciples, que les préoccupations subséquentes de la chrétienté primitive. Marc., vm,31-33; cf. Matth., xvï, 23; Marc., ix, 9, 31; Matth., xvn, 22; Luc., ix, 45; xvm, 34.

« En résumé, conclut Ni. Lepln, rien n'appule sur le terrain de la critique cxégéllquc, l'idée d'une évolution quelconque, produite dans la conscience messianique de Jésus, au cours de son ministère. Les hypothèses proposées relèvent de la philosophie, beaucoup plus que de l'exégèse.Mises en face des documents elles peuvent être regardées comme d'ingénieux essais de restitution psychologique, tendant à reproduire conjecturalement la manière dont le phénomène de conscience se serait passé, s'il s'étalt passé selon les lois ordinaires de la conscience humaine ; elles ne sont pas autrement établies sur les faits. » *Op cil.,* p. 199.

2. « Les hypothèses qui ont pour but d'expliquer les *origines* de cette conscience n'ont pas un plus solide fondement. » — Pourquoi préciser la date du baptême comme point de départ de la conscience messianique ?

a) Avant le baptême, Jésus se serait-il estimé •u rang des autres hommes, simple pécheurs, ayant besoin eux-mêmes de pénitence ? Mais tout proteste contre celte hypothèse, mise en avant par O. Holtzmann : et l'union très étroite que Jésus avait depuis toujours avec Dieu et qui est reconnue par la plupart des critiques eux-mêmes, cf. E. Stapfer, *Jésus-Christ avant son ministère,* p. 186, 189, 191; A. Harnack, *Das Wesen des Christentuins,* p. 21, tr. fr., p. 36; et l'idée rédemptrice qui a toujours dirigé Jésus, Marc., x, 45; cf. Matth., xxvi,28:Luc., xxn, 19-20, et qu'on ne comprendrait pas si Jésus avait pu Jamais se sentir dans l'obligation d'être lui-même racheté. Le baptême peut avoir une autre explication et marquer simplement • le commencement d'une vie nouvelle. » B. Weiss, op. *cit.,* t. i, p. 298, · l'inauguration d'une phase nouvelle dans l'accomplissement de sa mission. » W. Sanday, *art cit,* p. 611. Jésus se présente au baptême pour • accomplir tonie justice, » c'csl-A dire préparer par là, selon la volonté de Dieu, la réalisation du royaume i mr lanlqut· Et Matthieu est ici en pleine concordance avec Jeun, car dans le quatrième évangile Jésus apparaît au baptci rc, comme 4 nq tenu de Dieu · qui te chargera des péché du monde, afin de les expier par tu p<nltence et par <a mort.

6) I· Il rc fmidivilI | oint cependant énnMdérrr te baplvme comme ayant influé sur les idées de Jésus. relativement ù sa mission. La manifestation miraculeuse de la parole tombée du ciel sur Jésus, même dam le cas où ll n'y aurait eu aucun témoin de l'événement, voir col. 1184, n'est pas moins utile pour marquer extérieurement la volonté du Père, Invitant Jésus à entrer dans la carrière messianique. On peut y voir comme une consécration officielle, mais tout extérieure, du Sauveur pour son œuvre, son investissement solennel et tout particulier par l'Esprit de Dieu, en vue de la mission qu'il doit entreprendre. Nous avons reconnu une action spéciale de l'Esprit Saint dans l'humanité du Christ, voir col. 1287 sq. Le baptême est un de ccs moments, où, dans la vie du Sauveur, celte action s'est fait sentir plus particulièrement, i Il est donc légitime de dire qu'une vie nouvelle corn mcnce pour le Christ, au point de vue de l'accompli*· sèment de sa mission; le baptême figure comme « le point de départ » du ministère public; en ce sens, on peut l'appeler « un moment Important », si l'on veut même « un moment décisif » dans la carrière de Jésus. Mais aller plus loin et supposer que la circonstance du baptême a marqué une date Importante dans le • développement Intérieur » du Sauveur, qu'elle peut avoir eu une Influence décisive sur · le développement messianique», cf. Lolsy, *Le quatrième évangile,* p. 169-233, c'est dépasser la portée de nos textes et sortir des données strictes de l'histoire. Dès avant le baptême, en effet, le Précurseur esl conscient de la venue Imminente du Messie, Marc., f, 7; cf. Matth., m, 11; Luc., m, 16; Joa., i, 26 cl l'évangile de S. Matthieu atteste la réalité de celte conscience messianique chez le Sauveur, dès sa première entrevue avec Jean. Matth., in, 15.

» Il semble donc bien résulter, d'une critique attentive de nos documents synoptiques, qu'au baptême Il se fit une déclaration solennelle de la filiation divine de Jésus, du même coup une manifestation publique de sa dignité messianique, sa consécration officielle, si l'on veut, comme Messie du Seigneur, el son Investissement spécial par l'Esprit Saint, en vue de l'accomplissement de sa mission; mais rien n'indlque qu'il ne fût pas déjà auparavant, privément et dans le secret, le Messie, Fils de Dieu, et qu'il ne se connût pas déjà comme tel. Il y a tout lieu, au contraire, de s'en tenir au témohmage du premier évangile qui, d'accord avec le quatrième, nous présente Jésus en pleine connaissance de sa messlanllé, dès sa rencontre avec le Précurseur. » Lopin, *op. cit.,* p. 208.

3. « SI l'on n'est pas autorisé à dater du baptême l'épanouissement de la conscience messianique, l'est-on encore à en placer la *préparation* dans la conscience filiale ? » — Au point de vue exégétlque, rien, absolument rien, ne nous autorise à supposer que la conscience filiale ait précédé la conscience messianique. Jésus esl proclamé tout d'abord · Fils de Dieu · avant d» se proclamer ‹ Messie ». Mais le premier titre renferme le second. Jésus est proclamé, ll se proclame ini-même, tout à la fois et dans une même vue le Fils de Dieu et le Messie. La conscience messianique est tout aussi ancienne que la conscience filiale. Or, touchant la conscience filiale, bon nombre de critiques estiment que Jésus croyait que dès sa naissance ll était Fil· de Dieu; il avait l'intime persuaslort d'avoir été choisi de Dlèu de toute éternité. Cf H ir hack, Dos *Wesen des Chrtstentums,* p. 81, tr. fr., p. 138, à propos de Joa., xvn, 21; B. Weiss, *np.eit.,* t. i, p. 281 ; G. Dalmnn, *Die Worte Jesu,* p. 231; H. Wendt, *np. cit.,* p. 97. Pouiquol ne pas attribuer la même ancienneté à la conscience messianique ? I La déclaration do Jésus à sas parents le retromai;. dans le temple : · No saviez-vous pas iju'il me faut I *Cire am affaires de mon Père? »* sc rapporte tout

autant ά la conscience messianique qu'à la conscience liliale Ce fall est si important que nombre de critiques qui admettent l'authenticité du récit (Slapfer, O. Holtzmann, B. Weiss, H. Wcndl, etc.) sont obligés, pour en tenir compte.de placer bien avant le baptême, et dès l'enfance du Sauveur, la première élaboration de la conscience messianique. Cf. O. Holtzmann, *op. cit.,* p. 104, note 1; H. Wendt, *op. cit.,* p 85. -B, Weiss sc laisse toutefois arrêter par le préjugé rationaliste qu'une telle conscience ne saurait se trouver en un enfant de douze ans, op. c//., t. i. p. 250. D'autres confessent leur ignorance en face du mystère. Cf. P. Wernle, *op. cit.,* p, 27-28. Tous néanmoins sont obligé» plus ou moins de reconnaître que la conscience messianique c st comme Innée en Jésus -.propriété naturelle de sa personne (Dalman); résultat de l'impulsion d'une force intérieure (Wernle); simple et profonde (Lolsy); tenant aux racines même de son être (Renan). En Jésus, écrit de son côté M. Harnack, « tout se passe aussi naturellement que s'il ne pouvait pas en être autrement : la source Jaillit des profondeurs de la terre, claire et ininterrompue. » *Op cit.,* p. 21, tr. fr., p. 36.

« En résumé, rien, dans nos récits évangéliques loyalement Interprétés, ne permet de fixer le point de départ de la conscience messianique et filiale à tel ou tel moment, au cours de la vie du Sauveur. D'autre part, tout semble bien attester que Jésus lient de son origine même, et de la transcendance de sa nature, sa qualité de Messie et de Fils de Dieu. » Lepin, *op. cil.,* p. 216.

4° *Conclusion.* — Nous avons dit, en commençant, quelles concessions la fol catholique pouvait faire à la thèse du développement progressif de la consclcence messianique en Jésus. Il semble bien d'ailleurs que les hypothèses rationalistes et critiques émises à ce sujet coûtent grand risque d'être abandonnée» par les rationalistes et les libéraux eux-mêmes. M. W. Sunday, *The Life o/ Christ in recent research.* Oxford, 1909, p. 91, avec sa propre appréciation qui est sévère pour les excès commis par la critique outranclère rapporte, dans le même sens, les jugements de M. A. Schweitzer, *Von Heimarus zu Wrede,* p. 322 330; de Wallhausen lui-même, *Einleltung (n die drei ersten Evangetien,* p. 94; de Burkitt. *Gospel Histon/,* p. 77. Ibtppelnnt celte hcuieuse évolution de la critique contemporaine, M. J. Lcbrelon, s'exprime ainsi (et ses paroles nous serviront de conclusion) : « L'histoire de la révélation du Fils de Dieu a été étudiée d'un double point de vue. Un bon nombre d'exégètes libéraux ont prétendu retracer le développement psychologique du Christ, décrire l'éveil et l'épanouissement progressif de sa conscience messianique... (Cette J méthode. telle du moins qu'elle a été pratiquée, est clairement en contradiction avec les données du dogme; on constate d'ailleurs qu'elle n'a pas porté les fruits qu'elle promettait, et elle provoque aujourd'hui, dans les milieux les plus divers, la déilance et In satiété. Manifestement on est las de ces prétendues éludes psychologiques sur la « conscience de Jésus » qui n'aboutissent qu'à travestir l'Évnngile et Λ en faire un roman. On reconnaît que l hhtolrlen du Nouveau Testament ne peut se désintéresser de la psychologie, et qu'il doit à sa lumière éclairer soit renseignement du Christ, soit même quelques aspects de sa vie intime; mais on n'espère plus découvrir par ccs observations tous les secrets de la conscience de Jésus ni, en particulier, le premier éveil et le progrès de la révélation divine en lui. » *Les Origines du Dogme de ta Trinité,* Paris, I· édit., 1919, p. 250-251.

M. Lrpln, Jé*o«. *Mrssle* rf *Pils de Dieu,* p. 78, 152 «q ; 208-215; 420-432: 461-404; Les *Théories de M. Lohg.* ParU, 1908, p. 168-170; 198-199et »urtout 283 »q. ; L.-C1. FUllot», *VI' 'le N.-S. Jhut-Chrl.I,* t. π, p. '.I&-55Λ·. et. 620-331 ; M *fr* Bitiffol, *L'enseignement de Jésus,* Pari*. I*K>3.

Ou trouvera une bonne lhè»o théolo (i ; ic dam Garrlgoa-Lagrange, *De revelatione,* Pari», 1918, t. n, p. 160 »q.

V. Lu MIRACLSS DK JÉSUS-CHRIST : RÉALITÉ ST valeur ^POLooÉrîQUR.

—La négation de la divinité du Clirhl par les rationalistes el les protestants libéraux, la conception moderniste du fait surnaturel historiquement indémontrable et Irrecevable, posent la question des miracles du Christ, de leur réalité et de leur valeur apologétique. Afin de demeurer dans les limites que nous nous sommes tracées et pour ne pas revenu sur les précisions déjà apportées en ce qui concerne la théologie catholique et son apologétique, voir col. 1312sq.» Il nous sulftra de déterminer la position prise par les adversaires de la révélai ion chrétienne à l'endroit des prodiges opérés par Jésus.

Les Juifs des premiers siècle* de notre ère n'hésltalent pas à reconnaître la réalité des miracles du Sauveur, mais Ils les attribuaient à un pouvoir magique. Cf. H. Lalble, *Jésus Christus Im Talmud,* Leipzig. 1900, p. 4 4-48; S. Jérôme, *Epist.,* x l v, Ad Asd/um, P. L·, L xxn, col. 433. Us ne leur accordaient en conséquence aucune valeur démonstrative de la vérité.

Sur l'opinion des Juif» anciens* voir : Orlgène, Contre Celiu/n, l. L c. xxvm-xxxvm, *P. G.,* t. xi, col. 713-733; Amobi», *Adversus Gentes,* L 1. c. xun. *P. L·,* L n, col. 773; Eusèbc, *Demorutralln evangelteu,* l. III. c. vi, *P. G.,* t. xxn, col. 224-236; S. Augustin, *De amiensu evangelistarum,* l. I, c. rx-xr, *P. L·,* L xxxjv, col. 1048-1050. Cf. Schèttgen, *Jlorx hebrale* el talmudtc* in universum* N. T., Dresde, 1733, t. i. pasUm; Eisenmenger. *Entirektes Judenthum,* KOnlgsbenU 1700, t. î, p. 118-149, 106; S. Krauss. *Das Leben Jesu naeh /ùdhehen QuelUn,* Berlin, 1902, p. 40-41; 53-54; 68 69; 93-91; 113-119; 123-121; J. Salvador, *Jbm-Chrlst et sa doctrine. Histoire de la naissance de ГÉglise et de ses progrès pendant te premier siècle,* 2· édit-, Ihiris, 1864, t. i. p. 390-405

Quant aux païens, les prodiges attribués à leurs dieux et héros lrs prédisposaient à admettre les miracles de Jésus-Christ, sans en tirer, pour autant, quelque conséquence en faveur de la mission divine, du Sauveur. Ou bien encore, Ils dénaturaient purement et simplement le caractère des miracles de Jésus, pour être libérés des conclusions logiques qui s'imposent. Cf. Eusèbe, *Contra Hieroclem; Demonstratio ettan ir lieu,* I. III, c. iv -v î, *P. G.,* t. xxn, col. 795-868; 198-221, Oiigène, *Contra Cdsum,* I. I, c. vi, xxxvi, Lxvu. Lxvm; L II, c. x l v iii, *P G.,* t. xi, col. 665, 729, 786, 788. Arnobe représente les païens comme accusant Jésus de magic, *Adversus Gentes,* I. I, c. xuu, P. L·, t. vi, col. 773. Voir L. Gondal, *La provenance des Évangiles,* Paris, 1898. p. 84-93. Voir également les • miracles · antiques. Juifs ou païens, recueillis par P. Fiebig, *JQdischc \Vunderqeichichten des neuteslamentlichcn Zeitoilers,* Bonn. 1911.

Il faut arriver jusqu'aux xvn· et xvm· siècles pour trouver des attaques précises ou directes contre les miracles, soit chez les déistes, soit chez les panthéiste» anglais ou hollandais de l'époque, Hobbes, Spinoza, et, un peu plus tard, Tindal, et surtout T. Woolston (f 1731). Irquel publia contre la réalité des miracles de Jésus plusieurs ouvrages, *Moderator,* 1725; *Six discours on the Miracles o/ Our Saptour,* 1727-1729; *Dclcnce o/ the Discourses,* 1729-1730. Cf. Vigouroux, *Les Livres saints et la critique rationaliste,* 5· édit., Paris, 1901, t. n, p. 88-122. C'est à partir de celte époque que les attaque» directes se produisent dans le camp rationaliste. Nous nous contenterons de résumer, à l'aldo de l'ouvrage do M. Fillion, *Les Miracles de N.-.S. Jésus-Christ,* Paris. 1909, l'histoire des attaques rationalistes, et d'esquisser les essais de justification présentés par la critique.

1· *Histoire des attaques rationalistes.* — 1. *Les premiers théologiens rationalistes.* — Remmrus accuse ouvertement !es disciples d'avoir Inventé d'une manière frauduleuse et de connivence avec Jésus les miracles relatés dans l'Évangile. Jésus se serait mis d'accord avec quelques-uns de ses compatiIntes qui se l lent passer pour sourds, muets, estropies ou fous, afin de lui fournir l'occasion de les guérir en apparence. Sa résurrection même n'aurait été qu'une feinte, après l'enlèvement de son cadavre par les apôtres. — Paulus n recours à la théorie des explications purement naturelles. Les prodiges de l'Évangile, d'après lui, peuvent et doivent tous être ramenés à des causes physiques et humaines. Jé>m n'a voulu accomplir aucun miracle proprement dit; les évangélistes ne se sont pas proposés de raconter un seul fait vraiment prodigieux : la marche sur les eaux n'a été qu'une promenade au bord du lac; le changement de l'eau en vin, une aimable mystification les résurrections ne furent que le retour normal â la vie de malades tombés en syncope; les maladies guéries par le Christ furent imaginaires, etc. — Schh-icrmacher n'ose faire de pareilles violences aux textes sacrés. Les prodiges furent réels. Mais, grôce à des dons spéciaux et à des connaissances très vastes, Inexplicables pour ceux qui étalent témoins des résultats obtenus, Jésus pouvait accomplir des actes qui paraissaient être des prodiges, quoiqu'on réalité ils n'aient jamais dépassé les limites du domaine naturel. — D. Schenkel rattache, lui aussi, les miracles de Jésus, et surtout les miracles de guérison, â un pouvoir extraordinaire, mais naturel. Toutefois avec cet autcui commence déjà la distinction entre miracles de simple guérison et miracles sur les forces physiques, les seconds étant la plupart du temps le fruit de la iépchde et leur récit ne s'expliquant que par des interpolations. — Strauss Inaugure une ère nouvelle. Repoussant le système de Bclinarus comme contraire ù la logique el celui de Paulus comme contraire n la mélbude historique, il fait Intervenir son système personnel des ‹ mythes · pour expliquer les prétendus miracles du Sauveur qui, en réalité, sont dis créations légendaires formées dans l'Église primitive au sujet de Jésus sous la double Influence des oracles de l'Anclen Testament et du désir d'exalter les plus possible Notre-Seigneur, envisagé comme le Messie promis.Tantôt les miracles relatés dansl'Évanglle n'ont aucune base historique : ce sont simplement des incarnations de l'idée messianique ou d'autres concepts chrétiens, tantôt ils ont pour origine un fait historique réel, mais faussement Interprété : le Selgiuui avait dit de scs disciples qu'il «les fer ait pécheur» d'hommes »; cette parole transformée a donné naissance au miracle d‹· la pêche miraculeuse; Isa e avait annoncé que les aveugles verraient, les muets parleraient, etc., cette prophétie transposée en acte a donné bru aux miracles de guérison, etc. Plus tard, comme on l'a dit plus haut, col. 1378, Strauss modifia quelque peu son système général; l'explication des miracles s'en trouva, elle aussi, modifiée. Les miracles du quatrième évangile appartenant au Christ Idéal ont été Intentionnellement fabriqués de toutes pièces; les autres possèdent peut-être quelque fond de vérité, Jésus ayant pu être doue d'« une vertu curative physique. dont nous pouvons nous faire quelque Idée par l'amd» de de la force magnétique. · *Slreilschri/ten :ur \erthet·l ,,vηα melner Schrift ûLer dus Leben Jesu,* fa«c. 3, lubmgue, 1838, p 153. — Baur et ses disciple de l'école de Tublnpuc appliquent aux miracles de l évangile leur système des « tendances ». Ainsi, les prodiges racontés dans le quatrième évangile sont entu ement fictifs; ceux que relatent les synoptiques on» pnufms une l a<c réelle, mais mal comprise et mal lutei prêtée; très souvent aussi, ils sont sans aucun fondement dans la réalité et ne doivent leur existence supposée qu'au désir de glorifier Jésus.

2. *La critique éclectique.* — La critique relative aux miracle- de Jésus suit In meme courbe que la critique relative^ sa divinité.Les premiers rationalistes et leurs successeurs immédiats ont épuisé la série des sysLmes plus ou moins *a priori;* les néo-critiques de l'école libérale se feront éclectiques empruntant aux uns et aux autres quelques traits et les amalgamant ensemble. « Ils ont recours tout à la fois aux interprétations naturelles de Paulus, aux mythes de Strauss, aux tendances de Baur. aux influences morales ou psychkjues de Scldeicrmricher et de Schenkel. et même quoique avec une certaine réserve, ὐ la supercherie dont ltd· marus n'a pas craint d'aci user Jésus et scs disciples Généralement, ils rejettent dans le domaine du mythe ou de la légende les miracles opérés par Notre-Seigneur dans le monde de la nature [c'est-à-dire, les modifications apportées par Jésus aux lois physiques qui régissent le monde], les résurrections des morts et certains cas [tout à fait extraordinaires) de guérison; Ils consentent à regarder comme authentiques un nombre limité de cures merveilleuses, à condition de les expliquer par l'influence que le Sauveur exerçait sur les malades, grâce à sa volonté énergique, à sa miséricordieuse bonté, à son art de suggestionner, etc. » L.-Cl. billion, *op. cit.,* 1.i, p. 81. Cl. du même auteur, *Ce que les rationalistes daignent nous laisser de la vie de Jésus,* dans la *Revue du Clergé français,* l*r Juillet, 1M août, 1er septembre 1908. Dans cette interprétation des miracles, chacun apporte sa note particulière. — C. Hermann Weisse rejette comme apocryphes un certain nombre de guérisons plus difficiles, les résurrections de morts, les miracles sur les forces de la nature et les considère comme une « enveloppe » dont le dogme et la tradition avaient entouré l'histohe de Jésus, *Die eoangelisehe Geschichle krittsch und philosophisch bearbeitel,* Leipzig, 1838. — Aux grandes lignes du système éclectique, Renan ajoute ses Interprétations personnelles, si fragiles et si superficielles qu'il est Impossible de les prendre au sérieux. Les guérisons qu'opéraient Jésus furent souvent dues « au contact d'une personne exquise » qui valait · les ressources d'une pharmacie ». Pour la résurrection de Lazare, Il Insinue que Jésus se rendit complice d'une supercherie; d'ailleurs Jésus « subissait les miracles que l'opinion exigeait, bien plus qu'il ne les faisait » : c'est équivalcmmcnt affirmer que les miracles sont le produit de l'imagination et de la suggestion, mats qu'ils n'ont pas existé en réalité. D'ailleurs l'auteur les nie a priori : « C'est parce qu'ils racontent des miracles que je dis : Les évangiles sont des légendes; Ils peuvent contenir de l'histoire; mais certainement tout n'y est pas historique. » *Vie de Jésus,* 2* édit., p. 270; 372-375; 275; 13* édit., p. vî. — Il est à peine utile de citer Ici le nom de M. Lolsy, qui marche pleinement sur les traces de Renan, Jusqu'à parfois reproduire les expressions de l'auteur de la Vie *des Jésus.* Cf. *Jésus et la tradition évangélique,* Paris, 1910 — La négation du surnaturel, principe éminemment rationaliste, a été posée comme base de toute ciillque par Ernest 1lavet : « La première obligation que nous fait le principe rationaliste, qui est le fondement de toute critique, est d'écarter de la vie de Je u** h» surnaturel... Il n'y a pas de surnaturel dans la vie de Jê us; Il a pu y avoir quchpu fois l'illusion du surnaturel › *Revue des Deur Mondes,* 1er avril 1881, p. 587, 5 » 'I h. Kelm sc rattache à Schlclcrmacher. Les miracles autre*, que les miracles de guérison sont ou bien des légende*, fondées sur des faits typiques de l'Ancien Tcslapienl (apaisement de la tempête, résurrection de moits), ou des paraboles transformées en acte (pêches miraculeuses, figuier maudit); ta

miracles de guérison seraient l'effet de la · force spirituelle, compatissante et sympathique » de Jt\us. — On trouve la même distinction chez Karl von Hase, H.-J. Boltzmann, O. Holtzmann, J. Weiss, П. Welnel, W. Bousset, A. Ilarnnck, P. Wernle : Il n'y a pas d'autres miracles que les guérisons, qui s'expliquent d'ailleurs naturellement par Γ « Impression extraordinaire que produisait sa personnalité imposante, * cf. O. Boltzmann, *Leben Jesu,* p, 150, par la suggestion, par l'hypnose, par l'hystérie. M. Harnack est un type réussi de l'éclectisme libéral. Il groupe ainsi les récits évangéliques relatifs aux miracles : récits provenant d'exagérations portant sur des fait* naturels impressionnants; récits provenant de paroles ou de paraboles de Jésus, ou d'accidents Internes transportés dans Je monde extérieur; récits tirant leur origine du désir de voir se reproduire certains faits narrés dans l'Anclen Testament; récits de guérisons surprenantes, dues À la puissance spirituelle de Jésus; récits de faits • qui demeurent impénétrables », c'est-à-dire inexplicables. En somme, M. Harnack ne reconnaît de valeur qu'aux guérisons accomplies par Jésus, lesquelles, d'ailleurs, n'ont jamais dépassé les limites du domaine naturel. *Das Wesen des Christentums,* p. 19; tr. fr., p. 42. Jésus n'a donc pas été un thaumaturge au sens propre du mot, mais un docteur merveilleux, *Wundcrdoktor,* Cf. Wredc, *Die Anjdnge unscrer Religion,* p. GG; P. W. Schmidt, *Die Geschichle Jesu erklürt,* p. G8-72. En réalité, « la chrétienté croyante a peint sur le fond doré du merveilleux l'image humaine, si simple de Jésus »; ses miracles sont · une couronne étincelante que la foi poétique des premiers chrétiens a placée sur son front ». W. Bousset, *Jésus,* p. 15. — Un assemblage curieux de toutes les négations et de toutes les hypothèses rationalistes ù l'endroit des miracles évangéliques a été fait par M. W. Soltau, *Hat Jesus Wunder gelhan?...* Leipzig, 1903. Voir une analyse de cet ouvrage dans Fillion, *Les miracles de N.-S. Jésus-Christ,* t. i, 88-96. Sur l'attitude des rationalistes contemporains relativement aux miraclos de l'Évangile, voir A. Scltz, *Das Evanqclium des Gottessohns,* Fribourg-cn-B., 1908, p. 134-136; 111; 150; 170-194; 349-350.

3. *Attitude hésitante des protestants orthodoxes.* — Attitude hésitante est assez peu dire : nombre de protestants orthodoxes et de critiques anglicans, théologiens modérés cl sc rapprochant do nous sur beaucoup de points, semblent craindre d'accepter les miracles de Jésus-Christ. Lorsqu'ils les admettent, c'est avec une grande répugnance, ou bien en faisant d'étranges concessions aux adversaires du surnaturel. Us travaillent, semble-t-il, à réduire le plus possible, au double point de vue do la quantité et de la qualité, les miracles évangéliques. Ainsi agissent, à l'aile droite des protestants libéraux confinant aux protestantisme orthodoxe, MM. B. Weiss, Beyschlag, Konrad Furrer, chez les orthodoxes, MM. F. Barth, *Die Haupt· probleme des Lebens Jesu,* 2· édit., Gütersloh, 1903; Dr Bet h, *Die Wunder Jesu,* dans la collection *Ri· blische Zeit und Streit/ragen* du Dr Kropatschock, Berlin, 1905; chez les anglicans, MM. J. Bethune Baker, *The Miracle oj Christianity,* Cambridge, 1911, W. Sunday, *The criticism of the fourth Gospel.* Oxford, 1005, et, dans sa réponse à l'évêque anglican d'Oxford, *Bishop Gore's Challenge lo Criticism,* Oxford, 1911.

2° *Essais de justification de la négation des miracles en regard des textes évangéliques.* — Nous avons déjà entendu les vagues assertions des rationalistes; transposition do mythes, Incarnation de concepts dogmatiques, idéalisation du Christ, etc. Mais encore faut-il expliquer la présence dans les textes évangéliques de narrations relatant des miracles accomplis par Jésus. Car, ces récits ne sont point simplement Juxtaposés à lu trame de la narration évangélique; ils font partie de la substance même de nos documents, voir col. 1190, et les plus acharné adversaires du sum ilurd soin obligés d'en convenir. On peut, certes, opposer à cette constatation des difficultés d'ordre phdosophiquc. mais cela ne suffit pas pour justifier, en regard des textes, les négations rationalistes. Il faut donc, par des motifs do critique et d'histoire, légitimer ce* assertions.

1. *Justification par la méthode comparative.* - On nous assure qu'en règle générale, les redis relatifs à l'origine des religions attribuent quantité de prodiges aux fondateurs de ces culte». Cf. HdtmQllcr, *Jcsus Christus,* p. 61. Personne ne prétendra qu i soient des miracles véritables, les prodiges attribué à certains empereurs païens, à Esculape, à Apollonia; do Tyane, au Bouddha, à Mahomet. En raisonnant par voie d'analogie, il convient donc, avant d'admettre les miracles de Jésus-Christ, de montrer une extrême circonspection et de chercher une explication plu conforme aux lois ordinaires de la nature de cette auréole merveilleuse dont on veut nimber le front du Christ. On cite un « miracle » opéré par Vespasien cf. Tacite, *Annal.,* IV, 81 el Suétone, *De Vita Cæsa rum,* 1. VIH, *Vita Vespasiani,* vn. Vespasien aurait guéri deux infirmes, l'un aveugle, l'autre estropié» en lavant avec sa salive les joues et l'orbite des yeux du premier, en donnant un coup de pied au second. D'après Tacite, les médecins consultés par l'empereur, avaient répondu que ces infirmes étalent humainement curables. Les miracles attribués à Esculape ne supportent pas la critique : les malades, du reste, ne recouvraient la santé qu'en usant des remèdes que le dieu était censé leur avoir révélés en songe. Cf. On gène, *Contra Celsum,* I. HI, c. in. xxiv-xxv. *P. G.,* t. xi, col. 924, 918, 949; A. Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersien dret Jahrhunderten,* Leipzig, 1902. p. 76-79. Les prétendus miracles d'Apollonius de Tyane, dont la vie a été écrite plus de cent ans après sa mort par Philostrate de Lemnos, tr. fr. par Chassang, Paris, 1864, sont considérés comme apocryphes : ▮ Personne, écrit Kcnan, n'accorde de créance Λ la vie d'Apollonius de Tyane ». *Vie de Jésus,* Paris» 1863, p. 15. Voir Apollonius de Tyane, 1.I, col. 1508-1511 ;cf. E. de Presscnsé, *Jésus-Christ, son temps, sa vie, son œuvre,* Paris» 1865, p. 379; A. Hcville, *Le Christ palen du u p siècle,* dans la *Revue des Deux Mondes,* ler octobre 1865, p. 620-G51. Les miracles du Bouddha sont innombrable?» : du commencement à la fin, sa légende n'est qu'une accumulation singulière de prodiges ridicules, excessifs, à tel point qu'on a pu les rapprocher dos prodiges des évangiles apocryphes du Nouveau Testament. Cf. E. Kuhn. *Buddhistisches in den apocryphen Evangelien.* dans *Guruptydkaumudt,* 1896, p. 116-119. Voir, dans le *Dictionnaire apologétique de la Foi catholique,* t. n, col. 692-695, la discussion de ce rapprochement. Quant aux miracles de Mahomet, ils lui sont très certainement attribués par ses disciples, et longtemps après sa mort; mais ils sont controuvés. Cf. Mnrracci, *Prodromus adrejutai. Alcorani,* 1698,2* part., c. v, vn-ix.

Quoi qu'il en soit des miracles et des thauni iturgos dans les religions païennes ou chez les infidèles en général, nous refusons absolument d'accepter la comparaison qu'on veut établir entre les récits évangéliques et les histoires plus ou moins controuvées, relatives aux origines de ces religions. Abstraction fuite des différences essentielles qui apparaissent entre les miracles de Notre-Sclgn ur et ceux du paganismo par rapport à la personne même du thaumaturge, il existe un abîme entre des prodiges dont lo licit n'offre aucune garantie d'authenticité et de véracité et ios miracles dont les récits s'offrent à nous avec les garan-

tics de l'authenticité la plus parfaite et de la véracité la plus absolue. Aucune méthode comparative ne peut nous obliger à révoquer en doute les certitudes qu'offrent les récits évangéliques à cause des incertitudes que présentent les origines des religions autres que le catholicisme.

2. On entreprend encore de justifier la négation des miracles évangéliques en faisant état de *Cuniversellc diffusion de la croyance aux prodiges,* diffusion aussi grande chez les Juifs que chez les païens de l'époque. HeitmOllcr, *loc. cit.* Il ne s'agissait pas, en réalité, de vrais miracles, mais de guérisons d'infirmités de toute sorte, infirmité que l'ignorance ou la superstition attribuaient aux esprits malins. Cc sont donc Ici,très particulièrement, les miracles relatifs à ia délivrance des possédés qui sont visés. Assurément on ne peut nier qu'à l'époque où parut Jésus, les Juifs n'aient eu la tendance d'attribuer aux esprits malins l'oilgine de bien des maux; cette idée se reflétait dans les expressions et les façons de parler. Mais nous avons déjà dit, voir col. 1193, pourquoi il est impossible de révoquer en doute les cas particuliers de possession diabolique dont fl est fait mention dans l'Évangile. Dans les textes qui leur sont relatifs, Jésus y parle trop nettement de son antagonisme personnel avec le démon pour que nous soyons autorisés à voir dans ion attitude ct scs paroles « une accommodation volontaire, pédagogique, à des erreurs inoffensives, répandues de son Urnps. » Quant aux cas plus nombreux, signalés *in globo* ct sans spécification aucune, il est possible que les Évangélistes, usant de la terminologie du temps, ait rangé parmi les démoniaques de simples malades qui offraient avec ceux-ci des symptômes extérieurs semblables. *Dato hoc, non conccsso,* il ne s'ensuit pas encore que les miracles de Jésus à l'endroit de ces malades puissent être niés comme miracles : • L'interprétation rationaliste qui réduit les divers cas de possession à des formes variées de maladies mentales ou ncrscuses, à l'épilepsie, à l'hystérie, à la manie, Λ la grande névrose, ne diminue aucunement la difficulté de l'explication naturelle des cures opérées par Jésus. On reconnaît en effet de plus en plus la lenteur, l'extrême rareté, l'instabilité des guérisons obtenues en pareille matière. Mais pour tous ceux qu'un parti pris philosophique Injustifiable n'empêche pas d'admettre l'existence d'esprits séparés, les miracles ne sont pas moins évidents. Aux lieu et place des méthodes alors approuves, souvent très contestables, toujours lentes, compliquées et précaires, Jésus use de procédés sommaires et souverains... Par la simplicité, par l'efficace, par l'empire, qu'ils attestent dans ce domaine trouble et mystérieux, où une force Intelligente tient en échec les efforts humains, les procédés du Maître ne différent pas moins des exorcismes alors usités que sa façon de guérir les autres maux, ne différait de la thérapeutique habituelle. › L. de Grandmaison, art. *Jésus-Christ,* n. 332.

3. Mais l'étude des textes évangéliques eux-rnCmcs fournit, dit-on. un troisième argument Justificatif en faveur de la thèse rationaliste. ll y a, dans nos récits, *une tendance à l'amplification, à Γidéalisaiion.* On en trouve le point culminant dans le quatrième évangile. Mais cette tendance existe déjà chez les synoptiques. N'est-ce pas là un argument très fort en faveur de l'hypothèse, si souvent émise par les critiques, d'une Idéalisation du Christ par les premiers chrétiens dans un but dogmatique ou apologétique? Strauss apporte à l'appui de ces assertions les histoire* de l'expulsion des démons à Gérnsa. Marc., v, 1-20; Matth., vm, 28-34; Luc., vm, 26-39; la guérison du lunatique, More, ix, 13-28; Matth., xvn, 14-20; Luc., ix, 37-44; la guérison du paralytique, Marc., u, 1-12; Matth., ix, 1-8; Luc., v, 17-26. L'argument de Strauss porte sur le progrès ct l'amplification qu'on trouve chez saint Luc sur saint Matthieu, chez saint Marc sur saint Luc : cet argument ne vaudrait (il tant est qu'existent le progrès et l'amplification qu'affirme Strauss) que dans l'hypothèse de la piiorité de Matthieu sur Luc, ct de Luc sur Marc. C'était la thèse de Strauss; mais on sait que cette thèse n'est plus acceptée de personne aujourd'hui. La critique a renversé la critique. Nous avons déjà dit ailleurs, voir col. 1191, pourquoi les divergences des évangiles entre eux, loin d'être un argument en faveur des interpolations ou des additions possibles, attestaient au contraire leur sincérité el leur véracité.

D'ailleurs comment admettre que la première génération chrétienne ait fait ù Jésus-Christ une auiéolc des miracles qu'il n'aurait point accomplis? Parmi tous les arguments qu'on a coutume d'apporter contre l'assertion latlonallste, Il convient d'en relever ici deux particulièrement satisfaisantes : « Entre la mort de Jésus-Christ ct la date indiquée (comme date de composition des évangiles), sous le regard de plusieurs apôtres qui vivaient encore et d'autres nombreux témoins oculaires de la vie de Jésus, une tradition légendaire n'aurait pas eu le temps de sc former. D'ailleurs l'école néo-critique est obligée de reconnaître que l'œuvre de saint Marc, sous sa forme actuelle, ou sous la forme primitive que lui donnent quelques-uns de scs membies, est redevable de nombicux enseignements à saint Pierre, même dans les narrations où il est question de miracles. Il suit de là que l'élùmnt miraculeux, dans les évangiles, n'est pas le produit de la fol des chrétiens, mais une partie essentielle et primitive des récits sacrés. · Fillion, *Les miracles de* N.-S. *Jésus-Christ,* t. i, p. 112. D'ailleurs les apôtres étalent attentifs à ce qu'aucune erreur ne sc glissât dans l'Église; cf. Act., xx, 30; Gai., i, 6-7; I Tim., iv, 1-3; vi, 3-5,20-21; II Tim., ni, 1-9, 14; II Pct.,n, 1-19; I Joa., rv, 1-6; II Joa., 9-11 ; Jud., 19; Apoc., n, 14-15, 20, etc.; Ils n'auraient toléré aucune addition légendaire à la vie du Seigneur... à moins que nous ne les accusions de duplicité ou d'illusion; mais alors ce serait revenir aux plus anciennes positions rationalistes de Reimarus ou de Renan, positions condamnées aujourd'hui par la critique elle-même. Un deuxième argument convaincant a été formulé par J. IL Bernard, dans le *Dictionary o/ the Bible* de Hastings, t. in, p. 391 : · Sl les preuves de la réalité des miracles de Not re-.Scigncur n'avaient point paru entièrement sal Isfahan les A ceux qui avalent les meilleurs moyens d'en Jug<r, l'Église catholique n'aurait pas vécu pendant une seule année après le crucifiement de Jésus. › Loin d'avoir créé les mhaclcs, c'est aux miracles qu'elle doit en partie son existence. Quant à la vérité des miracles du quatrième évangile, elle est démontrée par le fait même de l'hi .luricité de cet écrit.

4. ***Iss*** *textes évangéliques* ct Jésus lui-même fournissent aux rationalistes un nouveau moyen de tenter leur justification. Jésus nous est montré refusant un signe du ciel aux pharisiens qui le demandent, Marc., vm, 11 sq., cf. Matth., xvi, 1, sq.; Matth., xn, 38-40, ci. Luc., xi, 29-30, el Impuissant à accomplir des miracles, à cause de l'incrédulité de scs auditeurs, Marc., vi, 5-6. cf. Matth., xm, 58. « Ccs deux traits de la plus ancienne tradit ion nous fournissent deux normes historiques inattaquables : non seulement nous pouvons, mais nous devons traiter avec défiance tout ce qui porte le caractère de miracles extraordinaires, et nous ne devons admettre dans le domaine du possible que ceux des événements merveilleux dans lesquels lu confiance personnelle pouvait Jouer un rôle. » l leitmuller, op. *cit.,* p 65. Et n'est-ce pas comme malgré lui que Jésus accomplissait des miracles puhqu'll recommandait à ceux qui en étaient bénéik unes la

plus entière discrétion ct Imposuit le silence absolu aux dénions expulsés. Cf. Mnre., 1, 25, 34; m, 12; v, 43; vn. 36; vin, 28; Matth., vnr, 4 ; ix,30; xn, 15; Luc., îv, 35, 11; v, 14; vm, 53.

A vrai dire celte difficulté est résolue par tout ce que nous avons dit du caractère ‹ économique » de la révélation de Nolîc Seigneur Jésus-Christ ct plus spécialement de la limitai ion, que Jésus Imposa, volontairement ct par mesure de ta gesse, à la manifestation de sa puissance. « Admettons dans leur ampleur les faits qu'on nous oppose. Oui, Jésus a refusé constamment d'accomplir un certain genre de miracles; oui, dans ceux-là même qu'il accomplit, nous devons relever une double restriction ou, sl l'on veut, une double limitation. Limitation relative aux conditions du sujet. A Nazareth, il fait peu de miracles, à cause de l'incrédulité de scs compatriotes; ll ♦ne *peut faire que peu de miracles,* » Marc., vr, 5, 6; Matth., xin, 58. Mot admirable de l'évangélidc, et qui fait voir Jusqu'au fond la valeur, la portée, la *qualité spirituelle et religieuse* de la puissance thaumaturglque du M dite! Ce n'est pas une force Inconsciente, une puissance d'expansion sans frein, sans règle et sans but. Jésus n'iinpose pas plus la force bienfaisante qui guérit que la lumière qui sauve. — Limitation par rapport à la divulgation des faits merveilleux, qui sont soumis comme le reste et au même titre que l'enseignement et les paraboles à la marche progressive el volontairement dosée, de la manifestation totale. » L. de Grandmaison, *art. cit.,* n. 317.

5. Il ne reste plus comme dernier refuge aux critiques rationalistes que d'invoquer la puissance des *farces inconnues de la nature* el autres banalités de ce genre, dont nous n'avons pas à nous occuper Ici. A moins que, disséquant les textes sacrés, distinguant les différentes couches qu'ils volent s'y superposer, ils n'en arrivent à nous dire péremptoirement quel noyau historique sc retrouve au fond de nos ï éclts évangéliques et quelles additions, insertions, interpolations ont été faites pour y hit induire les éléments étrangers, légendaires et mythiques,embellissements poétiques,par où sc serait in filtré le miracle. M. Soltau excelle dans ce genre d'cxcrclcc. Et M. Lolsy ne veut lui céder en rien. Nous ne les suivrons pas sur cc terrain, nous acceptons los textes que la critique historique nous présente comme solidement attestés, cl ainsi armés, nous pouvons, Λ la suite de Jésus, présenter ses œuvres comme les preuves authentiques de la crédibilité de sa doctrine. Joa., xiv, 12.

L.-CL Fillion, *Let miracles de* N.-S. *JHus-Chrhl,* Puri», 1909, 2 vol., on consulter» surtout le second volume pour l'étude de chacun do miracles en pnrticutlrr/tudc que nous ne pouvons aborder duns cet article. — I–deGnindmahon, n· t. *JàMU-Chrlsl,* duns *b Dictionnaire apologétique de la bal catholique,* t. n.col. 1446-1471 ; 11. Chablc.Dic *Wunder Jc*u,* Fribourg-cn-Brlsga.il· 1897; L. Fonk, *Ole Wunder det Hrrrn In I'mingJlum,* Irupruck, L 1, 1903; tr. liai., Rome, 1914; J. Bourrhany-E. Jacquier, *Les miracles énangéliquc»·* dan» *Conférences apologétiques,* Paris, 1911; E. Exarte de ErtlUii, Los *Milagrot del Euangelio,* Madrid, 1913. — Le» ouvrages les plus utile*, protestants orthodoxe» ou anglicans, ont été KulUMimmcnt signalés au cours de Particle·

VL La IIfclURRBCTION DK JÉSV3-C1IIU3T KT LA CIUtiqi K, — Nous avons déjà traite, dans la partie dogmatique de col article, du fait historiquement certain de la lésurrcctlon, col. 1214-1224, sans dissimuler les difficultés dont la critique entend tirer parti contre le dogme catholique. Ln discussion des objections soulevées, l'expose cl la réfutation des systèmes rationalistes devant vire abordés à RlSunnscnox dk Jésus-Ciiiust, nous nous contenterons Ici d'indications extrêmement sommaites.

On a gémlaknwnt abandonné aujourd'hui les anciennes hypothèses, mises en avant par Relmams et PaultlS de l'enlèvement du corps du Christ ou de sa mort apparente. La critique contemporaine e^t plus radicale. Partant de ce principe que la résurrection du Christ est « l'impossibilité des Impossibilités »(Stapfer), elle s'efforce donc essentiellement d'éliminer les textes évangéliques relatifs à la résurrection el de démontrer qu'ils sont uniquement Je fruit d'une élaboration lente et progressive accomplie au sein de la seconde ou de la troisième génération. Elle s'ingénie en outre, subsidiairement, à ruiner les preuves secondaires de la résurrection, c'est-à-dire b mise au toml>eau du corps de Jésus et la découverte du sépulcre vide, expliquant, par la même préoccupation apologétique et dogmatique des générations posl< deures au Christ, l'introduction de ces textes dans i Évangile.

Sur ce dernier point, les hypothèses rationalistes croulent devant les faits rapportés en des récits qui pré entent toutes lc< garantie-» de vérité historique. Au fond, l'argumentation catholique "insiste à rappeler que rien ne nous autorise à révoq en doute l'historicité du récit évangélique. La m t réelle de Nolre-Selgneur est attestée par saint Pau. jutant que par les synoptiques et par saint Jean, et la sépulture honoruble du Sauveur ne peut être mise en doute. De plus H est incontestable que la concordance des quatre évangiles, renforcée encore par Act., n, 24-32; xx, 27-30, voir col. 1219 sq., établit victorieusement que le réel du tombeau trouvé vide est historique.

lui critique rationaliste révoque en doute î'historicité des récits des apparitions et tente d'éliminer le plus possible ces récits du fond primitif de 1*Êva gile. Pour Justifier son attitude elle invoque l'énumération de* apparitions, faite par Paul, 1 ‹ or., xv, 1-20, qu'elle suppose exhaustive et qui représenterait les premières affirmations de la conscience chrétienne en quête de preuves de sa fol. Nous avons déjà rappelé que l'énumération de Puni n'a pas ce caractère exclusif qu'on lui prête. On s'appuie également sur l'existence des deux traditions hidrosolymitaine et galiléenne touchant 1rs apparitions, voir col 1216, pour ruiner l'historicité des redis évangéliques, tout au moins de ceux qui ont trait aux apparitions de Judée. La traffition galiléenne u les préférences des critiques. Elle seule a des chances d'être primitive ct de contenir quelques éléments de U catéchèse des apôtres. Pour comprendre celte préférence, il suffit de sc rappeler que, seules, les apparitions du Christ en Galilée, peuvent offrir quelque chance de cadrer avec une élaboration progressive, sou.» l'empire de la réflexion, de la foi au Christ vivant, cher saint Pierre d'abord, chez ses compagnons ensuite revenus de l'abattement dans lequel les avait plongés la mort de Jésus ; tandis que l'éventualité d'apparitions du Christ à Jérusalem, dès le matin même de Pâques el les jours suivants, est tout à fait ruineuse pour la thèse rationaliste. L'apologiste catholique n'a pas de peine Λ démontrer que les deux traditions supposées ne s'excluent pas, mais se complètent, qu'on les rencontre Juxtaposées dans les évangiles, sauf celui de Luc, qu'elle» le sont aussi ans saint Paul, ct qu'on n'est donc pas autorisé à révoquer en doute l'historicité des apparitions de Judée en raison de l'existence d'une tiadltion galiléenne.

La critique rationaliste ne s'en tient pas là. Obligée d'admettre un noyau primitif historique des récits d'nppiii liions — comment expliquer, sans la fol en la résurrection, l'élan religieux qui s'est manifesté au début del'ère chrétienne? — elle tente de le r enlever toute réalité objective pour en faire de simples hallucinations visuelles, avec, peut-être, une cause objective spirituelle très réelle. Pour éhiy*r celte solution, qui nie ct la résurrection et la réalité m ilérlvlle des apparitions, il faut d aburd poser en pi incipe que le

---------- ------- Je

corps du Christ ressuscité n'a plus rien de commun avec le corps sensible, formé des éléments matériels, que possédait le Christ en mourant. Il faut ensuite faire violence aux textes sacrés qui supposent tous une cause sensible exté lettre aux visions,et qui n'est autre que le corps même de Jésus, substantiellement Identique à celui qu'il possédait pendant sa vie terrestre. On invoque fautorité de suint Paul, I Cor., xv, 1-20, contre la léalilé des visions, mais précisément cet argument sc retourne contre ses auteurs : saint Paul entend bien parler d'une vision corporelle, sensible, objective. Voir col. 1214. Enfin, pour expliquer comment les apôtres et les premiers disciples ont pu arriver A cette hallucination visuelle qui leur a permis d'allirmer le fait de la résurrection, il faut leur supposer une mentalité que dément et leur psychologie et leur tempérament.

La critique rationaliste —au moins chez quelques-uns — Invoque contre l'historicité de la résurrection, l'argument tiré des infiltrations mythologiques et païennes. Nous avons déjà rencontré cet argument à propos de l'existence même et de l'enfance de Jésus, et nous savons combien sont peu fondés les rapprochements tout de superficie et de mots, qu'on prétend trouver entre le christianisme et lesrcliglonsde l'Orient.

Les mêmes procédés rationalistes sont employés pour nier In réalité de l'ascension du Sauveur et avec aussi peu de succès. Le dogme catholique et les conclusions théologiques qu'on en tire n'ont pas été entamés par ces efforts de l'incrédulité et l'Église continue de proclamer sa fol en Jésus *qui est ressuscité le troisième tour et est monté aux deux.*

VIL Conclusion. — SI imparfait et si succinct que soit notre exposé de l'œuvre de la critique rationaliste à l'égard de la personne adorable de Jésus, Il suffit néanmoins pour montrer le caractère totalement négatif de cette œuvre. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement. Cette critique a comme point de départ un préjugé philosophique, la négation du surnaturel, et prétend retrouver dans la conscience humaine le dernier mot des explications du dogme. En sorte que, pour elle, le dogme de Jésus-Christ n'est qu'une élaboration de cette conscience, et la figure que nous nous traçons de Jésus doit répondre uniquement à nos besoins et à nos aspirations du présent. Ainsi, selon la remarque d'A. Meyer, · Jésus n quelque chose de particulier à dire à chaque époque, » On conçoit facilement que cette critique n'apporte au dogme qu'une contribution toute négative, elle ne peut que détruire la révélation object he et surnaturelle qui est à l'origine de la fol. Aussi nous n'avons pu nous résoudre, en cet article, à donner à la critique, comme telle, droit de cité dans le développement dogmatique et tliéologlque de la révélation touchant Jétus-Chrlst. Les progrès accessoires réalisés par et à l'occasion de la critique rationaliste ne sont pas un motif suffisant pour accueillir les théologiens libéraux dans la longue théoiie de ceux qui, au cours des siècles, ont tenté de mieux connaître la personnalité divine cl humaine du Christ. L'érudition toute humaine — qu'il faut d'ailleurs reconnaître et dont nous devons tirer parti — n'est qu'un accessoire en regard des principes surnaturels et des « lieux théologiques » dont use le croyant pour atteindre l'objet de sa foi. D'une utilité Incontestable lorsqu'elle est mise au service de la vérité révélée, cette érudition, en tant qu'elle Ignore ou combat systématiquement le surnaturel qui est l'essence même du dogme, doit être reléguée hors du sanctuaire de la vraie théologie. C est cette pensée qui a dicte le plan de notre article, où nous avons d'abord étudié la révélation, le dogme cl lu théologie de la personne de Jésus, en eux-mtmes, avant d'indiquer l'attitude de la critique â leur endroit.

En terminant, nous ferons remarquer que, tout ea s'efTorçanl de nous retracer la figure d'un Jésus objectif, personnage historique qui, loin d'être créé par notre conscience, s'impose à clic jusque dans ses traiti surnaturels, le dogme et la théologie catholiques entendent bien ne pas Ignorer ce que ce Jésus est pour nous, cc qu'il a été el sera toujours pour les hommes de toutesJcs époques. Nous l'avons rappelé en montrant que l'Église, corps mystique de Jésus, continue sur la lcrrc non seulement l'œuvre de l'incarnation mais l'incarnation elle-même. Jésus est *notre* Jésus, *notre* Sauveur, *notre* lumière, *notre* vérité, *notre* vie. fi est « nôtre », non pas parce que nous Pavons créé « nôtre i en transformant en concepts les secrets désirs et les besoins religieux de notre être, mais parce que sa transcendance divine, substantiellement unie à sou huma nllé, l'a manifesté tel dans l'économie du plan divin; il est « nô re » parce que son humanité sainte, en souffrant, en expiant, en mourant pour nous, u mérité de devenir la source de notre vie, le foyer de notre lumière, la norme de notre vérité. Là est le mystère vrai du Christ. On ne le comprend bien que si l'on admet, d'une part les sublimes profondeurs de l'élément divin en Jésus et d'autre part les anéantissements incilables de l'incarnation. Personne, mieux que saint Paul n'a exprimé ce mystère divin et humain à la fois: *Qui cum in forma Del esset, non rapinam arbl· trains est esse se œqualem Deo : sed semrtipsum exinanivit, formam servi accipiens, in similitudinem hominum factus et habitu inventus ut homo. Hurniliaoit semelipsum factus obedient usque ad mortem, mortem cutem crucis. Propter quod cl Deus exaltavit illum et donavit illi nomen, quod esi super omne nomen; ut in nomine Jesu omne genu flectatur artedium, terrestrium et infernorum; el omnis lingua confiteatur quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris.* Phil., n, 6-11.

Pr incipal es t if s cat bouqubs di JÉsus-Cnairr.

1· En *langue lutine :*

1. La · dévote» · *Vita Chrhtl* de Ludolphe le Chartreux, Strasbourg, 1 174, éditée à maintes reprises depuli; Vita Jesu *Chrlstl,* in-folio. Paris, (865; 4 vol. in-8", Paris, 1870. Cet ouvrage fut traduit on français et publié Λ Lyon en 1847. Lecoy de la Marche n donné une nouvelle édition de cette traduction. *Vie de Jésus-Christ composée au XΓ* siérU d'après Ludolphe le Chartreux; texte rapproché du français moderne,* In-4·, Paris, 1869-1872. Autres traductions: dom Fl. Broquln, La *grande ule de Jésus-Christ* (trad intégrale), G in-8·, Paris. 1864-1865;7 in-12, Paris. 1870-1873; *Vie de Notre-Sclgneur Jésus-Christ* (trad. Inté/rale), 6 in-8·. Paris, 1864-1865; 7 In-12, Paris, 1870-1873; *Vu de Noire-Seigneur Jé*us-Chrht, traduite nouvellement sur k texte latin, 2* in-12. Paris. 1848; 5· édit., 1873.

2. Méchinenu, S. J., *Vita Jesu Chrhtl D. N,,* Paris, 1896. — Précédée d'un préambule sur l'état politique, 1rs Institutions et la langue des Juifs au temps de Notrc-Sel metir, sur la chronologie de la vie du Christ, sur la topographie de la Palestine, cette vie n'est pas une simple synopse extraite dm évangiles: elle est la série parallèle et continue des quatre textes compté'* que l'on a Λ In fois souslesyeux, ce qui facilite In compnroiscu et met en relief la concordance. 1 n appendice présente une bonne étude sur les discours, les prières, les paraboles de Jésus-Christ, ainsi qu'uns Intéressante *Vita amicorum Domini.*

3. *Synopsis Euangeliorum historica seu Vitee Domini Nostri Jesu Chrhti quadruplex et una narratio,* auil>re A. Azibert. Albi, 1897. Le but de cettc · vir · est Indiqué par le titre. On salt quo l'auteur u parfaitement atteint es but et que sa synopse se place parmi les meilleures.

4. *Vita Domini nostri Jesu Christi e quatuor Euangeliis, ipsis SS. Librorum verbis concinnata* a J.-B. Lohmann. S. J., Paderborn, 1898. — I-a *Vita* <iu P. Lohmann n'a pas la portée de la synopse de M Azibert. mais elle mel bien es lumière les grandes lignes de l'urdre chronologique généralement adopté.

Il faudrait également signaler les multiples synopses publiées au cours du xix· siècle î on en trouva ra la nonuui-

elature dan· M. Millon, Synopsis «sn*gellca,* Paria, 1895, p. vn.

2· En langue française :

1. *Histoire de In vie de Notre-Selgneur.* par la P. de Llgny, 8. J., Parla, 1830. Vautour reproduit intégralement ton· les textes qui entrent dans In concordance des quatre évangélistes. H ajoute des commentaires et des paraphrases qui expliquent non seulement lo sens du texte, mal» encore les dogmes, les vérité* morales exprimées ou supposées dam le texte. I/exégès· contemporain· pourrait apporter mnints perfectionnements Λ cette vie; mnis, telle qu'elle est, *Yllsiotre de la vic dr N.-S,* du P. de Llgny reste encore excellente et utile, principalement pour les Ames pieuses qui préfèrent l'édification ù l'agrément et veulent s'instruire dans ,1a religion en même temps qu'avancer dans la piété.

2. Parmi les *Vies de Notre-Selgneur Jésus-Christ* écrites en réponses A la *Vie de Jésus* de Bcnan, la *Vie de Notre· Seigneur* de Louis Veulllot, Paris, 1864, n survécu. L'auteur se propose d'amener A la fol et d'y affermir l'homme Indifférent, mais non hostile, par une simple exposition de 1*Évangile. Ln vie proprement dite du Sauveur est précédée de préliminaires utiles ; l'existence de Dieu démontrée par l'homme lui-même. In chute de l'homme, la nécessité d'un médiateur, les prophéties et leur valeur. La vie de Jésus est racontée simplement, d'après les évangiles, sans que l'auteur s'astreigne A une chronologie scrupuleuse; il s'attache spécialement aux événements et aux enseignements les plus saillants, qu'il enchâsse de textes des saints Pères.

3. La *Vie de N.-S, Jésus-Christ* de Mgr Dupanlotip, Paris, 1870, est sans prétention aucune : d'une simplicité et d'une brièveté remarquables, elle n'est que le résumé des évangiles.

4. *Ln Vie de Notre-Setgneur,* par M. l'abbé Fouard, 2 vol., Paris. 1880, nombreuses éditions subséquentes, présente exclusivement le côté historique et littéral de la vie de Notre-Scigneur. L'auteur suit l'ordre chronologique et divise année par année le ministère public du Sauveur. Pour que lo récit soit fondu, alerte et vivant. Il rejette au bas des pages les discussions scientifiques. Ouvrage d'une lecture facile et intéressante·

5. Iλ *Vie de Notre-Selgneur* par M. l'abbé (depuis Mgr) Le Camus, 3 vol., Paris, 1883, nombreuses éditions, est plus riche de détails que celle de M. Fouard, mais moins nette peut-être. L'œuvre s'adresse A la masse, qui ne connaît qu'imparfaltcment Jésus-Christ Aussi l'auteur embrasse-t-il tout ce qui peut intéresser tous les lecteurs possibles : exégèse, théologie, piété, données historiques et géographiques; il restitue aux évangiles In chronologie qui leur manque. Trois parties : les commencements de Jésus, la vie publique du Sauveur, la fin du Messie. La seconde est la plus considérable et se subdivise elle-même en trois périodes, période d'exploration générale, période de création en Galilée, période do combat en Judée. Les luttes de Jésus sont rattachées nux trois grandes fêtes célébrées dans la mission de Notre-Selgneur en Judée, fête des Tabernacles. fête de lu Dédicace, fête de Pâques.

6. *Jésus-Christ* par Mgr Bougaud (t. n de l'ouvrage Intitulé : *Christianisme et les temps présents,* Paris, 1884), Œuvre apologétique, écrite pour convaincre les rationalistes. Mgr Bougaud entend se servir des seuls arguments acceptés par ses adversaires. Il laisse visiblement de côté l'ancienne apologétique. Do la perfection de la vie, de la doctrine, de l'enseignement do Jésus, 11 déduit sa dhlnité. Jésus, quoiqu'ayant le pouvoir de faire des miracles, en a fait relativement peu, nftn de ménager la liberté et In raison de l'homme : grande délicatesse de In part d'un Dieu. Ou voit pnr lA le sens ot la portée des arguments. *Jésus-Christ* est divisé en trois parties : 1· Lrs sources de la vie de Jésus-Christ, où est démontrée l'authenticité des évangiles (c'est la partie la mieux réussie); 2* I.e récit de la vie de Jésus-Christ; 3· Les conclusions logiques de la vie de Jésus-Christ.

7 Le *Jésus-Christ,* du P. Dldon, Pari», 1891, n'est pas une œuvre populaire; c'est une œuvre savante si l'on tient compte des études préalables qu'elle suppose; mais non point si l'on considère la manière dont l'auteur n mis en œuvre ses matériaux. C'est un discours perpétuel, œuvre éloquente snns doute, mais où l'éloquence vise trop A tenir toujours le premier rang et soumettre A ses lois schnee, histoire, exégèse, philosophie, théologie. 11 y a, dans l'ouvrage, d'heureux traits: Il en est d'auUas moins heureux ; la façon dont l'auteur s'exprime A l'égard de l'éducation recur par Notre-Seigneur, du progrès de sa science expérimentale, de la « vocation · de Jésus, laisse A désirer. Peut-on parler aussi de l' · insuccès final de Jétmf ·

8. Bien préférable est l'ouvrage de M. l'abbé Lesêtre, *Notre-Selgneur Jésus-Christ dans son saint évangile,* 1 vol., Paris, 1892. San* prétention Λ l'érudition, celte vie est cependant composée par un érudit. Elle convient parfaitement A la moyenne des catholiques. Elle était, au moment où elle paraîtrait, comme un résumé de toutes les études bibliques contemporaines sur l'histoire de Jésns-Clirist, telle que nous l'offre la synopse des quatre évangiles. Fait suite A la vie de Notre-Selgneur, *La sainte £gli*e au siècle des Apôtres,* Paris, 1896.

9. *Notre-Selgneur Jésus-Christ sa vie et ses enseignements,* Paris, 1892, par M. l'abbé Fretté· L'auteur divise la via de Notre-Seigneur en trois parties : sa vie cachée, sa vie publique, sa passion. Son but est uniquement de présenter In vie du Christ au point de vue de l'histoire et de suivre le plus exactement possible le sens littéral des Évangiles. L'auteur cependant, au cour* du récit, réfute les erreurs les plus Importantes des rationalistes contemporains- Quelques réflexions empruntées aux Pères, prises surtout A la *Catena Aurea* de saint Thomas, seront utiles A la piété du lecteur.

10. *Jésus-Christ dans ΓÉvangile, par* le P. Th. Pigue, O. P., Pnris, 1898. L'auteur fond en un seul le récit des quatre évangélistes, sans modifier le texte sacré. Après chaque scène évangélique. U développe dans des note* les explication* de tout genre, utiles pour la complète Intelligence <Ir la narration. Ouvrage extrêmement simple et clair, excellent au point de vue de la piété et de la science.

11. *Notre-Setgneur Jésus-Christ d'après les saints Êoanglles,* par l'abbé Jacquier, professeur A l'institut catholique de Lyon, Lyon, 1900. Pas un mot étranger A l'Évanglle : le texte sacré seul, découpé en petits paragraphes munis chacun d'un texte bien précis et, au bas de* pages, quelques notes courtes et substantielles. Cette vie est uns œuvre de vulgarisation faite par un savant.

12. *Jésus,* par le P. Sertillange*, O. P., Pnris, 1900. Huit chapitres résument Jésus : sa Personne, son berceau, sa vie solitaire, sa prédication, sa prière, scs disciples, scs relations avec l'autorité juive, Jésus et la nature. Ce livre doit faire aimer Jésus.

13. G. Berthe, *Jésus-Christ,* Paris. 1903. — C'est la vie populaire par excellence; ce qui n'enlève rien de ses hautes qualités. L'auteur met éloquemment en relief la vie du divin Maître, tell· qu'elle apparaît dans le récit évangélique .

14. L. Lepin, *Jésus-Christ, sa vie et son oeuvre, esquisse des origines chrétiennes précédée d'une Introduction sur la valeur historique des évangiles,* 5· édit.. Pari*. 1918. Excellente mise nu point, dégagé· de toute apparat critique.

15. L.-C1. Fillion, *Notre Seigneur Jésus-Christ d'après les Évangiles,* Pari*. 1917. — Livre simple, exempt de tout· recherche de style, dépouillé de tout appareil «cientlfique, de toute discussion dogmatique, chronologique ou exègétique. Deux chapitres t le *Pays de Jésus,* le *P· uplt de Jtsus* Introduisent le lecteur dans le milieu politique et social où vécut le divin Maître. Vn autre chapitre montre U valeur historique des évangile·.

16. Du même auteur, *Vie de Jésus-Christ, Exposé historique, critique et apologétique,* 3 vol., I*ari*. 1922. Par son caractère critique, cette vie se distingue nettement des autres qui l'ont précédée. Appuyé sur la théologie, 1'cxêuera et lu critique des textes, l'auteur raconte les événements, montre leur enchaînement et leur portée et rapporte les paroles de Jésus en les situant dans leur milieu j our *eu* donner le sens exact et en tirer In leçon convenable. C'est sans doute la vie la pins complète sous tous rapports qui nous ait été donnée de Notre-Sri 'neur Jésu»-(’hri*t

Nous voudrions indiquer quanlité d'autre* ouvmres. de deuxième plan, sans doute, ninu excellent* néanmoins, tels que les Vies de Jésus-Christ écrites par Mgr I'as a, MM. Pauvert, Folsset, Lecanu, Wallon, Hervo, Puhieux, Maigret, Ch. Rebord, Boyer, Em. Barbirr, etc. Mais il faut savoir se restreindre. En terminant cette liste déJA longue des publication* de langue française, nous ne pouvons omettre de signaler le vaste commentaire homllétlqoe du P. Leroy, S. J., sur la vio du Sauveur, *Jésus-Christ,* Paris, 1890-1914, et celui de Al. le vicaire général Cnron qui. sou» des titres divers, offrent A la pillé un aliment substantiel sur les diverses phases de i'exbltuce du Messie.

3· En rmoues *étrangères* s

1 Juin Nêpomucène Sepp, Dni *Leben ChrisII, 1* vol., RMiUxmne, 1843, fr. fr. abrégée par M. Sainte-Fol, Paris. 1854; 4· édit., en 1901-1902: · Cet ouvrage, dit M. Fillion, j> /tope i. p. 83, n de nombreux défauts à côté de grandes <p'ditto. Il a bien plus les dehors que la réalité dc lu -.c. -nee. Le D Hase le juge en ces termes : Scpp a tait de i'hKtoire évnn. étique une fantasmagorie intéressante. » — P. Sehegg. Sec/u *Bûcher des Lebens Jan,* Frloourg-cn-B., 1873. — J. Grimm et J. Zahn,*Bas Leben Jt.su,* 2· édit, Rntlsbonne, 1890-1899, 7 volumes; compilation énorme. — M. Mrschler,Dos *Leben unseres Herrn Jnu Chrlstl,* 5· édit, Fribonrg-en-B., 1902. — P. Dausch, Bai *Leben Jesu.* Munster, 1911.

2 11. Coleridge. *Fhe Life of our Life.* Londres, 1.869; compilation considérable, dévote, tr. fr. de MM. Petit et Mazover, Lo *oie de Notre oie.* Paris. 1888-1895. A. J. Mass, *The Life of Christ,* 4* édit . Saint-Louis, 1891.

3. A. Cnprcrlntro [depuis cardinal], *La Vita dl Gesù Crivto.* Rome, 1868 (nliondante. éloquente) nombreuses ré ilLions; Vito Fomari, *Della ottà dl Gesù Crlsto,* Rome, 1901; Bellino, *Gesù Cristo,* Turin, 1911; Flori, *// Crlslo dclla .xlorla e délit strittare,* Rome. 1905. Ajoutons, sans la recordman· 1er, la vie récemment écrite par Giovanni Paplnl, où il faut reconnaître un effort louable pour faire admirer et connaître Jésus par des adversaires cl des indifférents,

4. R. Vilnrifio, *Vida de N. S. Jesu Cristo,* Bilbao, 1912. — fl faudrait également «dgnalcr les ouvrages apologétique· ou les travaux scientifiques écrits sans intention polémique directe, mais qui, par lu force des choses, ont dû s'occuper de la vio «le certaines parties do la vie dc Jésus. Mais nous voulons strictement ne signaler ici que les vies proprement dites dc Xutre-Selgn ur Jésus-Christ. Les ouvrages du genre que nous omet lons ont 4'uilicun été maintes fols cités au cours do l'article.

A. MlCHEL

JEU. Voir Al éa t o iebs *(Controls),* 1.1, coL 695; •t Boursb *(Jeux dc),* t. n, col. 1100 sq.

JEU ME. On n'a pas l'intention de faire Id l'hl·-tolrr de la loi du jeûne II n'y a pas lieu d'y revenir *après* l'élude sur le carême, où l'origine et les développements historiques du jeûne quadnigésimal furent le. 'nient exposés Cette étude a besoin seulement d'un M . complément ;ct elle l'aura nécessairement lorsqu'il sera qu stlon des quatre-temps et des vigiles. Voir art. Ca iiûmf., t. n, col. 1724-1750, et les art. Qu a t r r - Tk mps, Vig il es, qui viendront ù leur pince. Le présent article ne louche pas non plus à l'observance du jeûne parmi les Eglises chrétiennes d'Orlent, dont ll a ' l suffisamment parlé à propos soit du carême, soit m me dc l'abstinence: car l'abstinence et le Jeûne, chi / elles, quoique distincts, se mêlent assez pour être daignés l'une ct l'autre par les auteurs grecs sous le nom générique de jeûne. Voir art. Abstinence. 1.i, coi 261-271. Voir aussi art. Aeménib» t. i,col. 1961 sq., Cqnstanhnoplb *Kglise de),* t. in, col. 1412, 1413. On se propose donc uniquement d'exposer la discipline actuelle du jeûne dans l'Egllse latine, cn conformité avec le nouveau Code ct selon la doctrine commune des moralistes. L Notions générales. IL Précepte du jeûne. III. Gravité du précepte. IV. Jours de Jeûne. V. Exemptions. VI. Dispenses.

I Notion·. — Jeûner, au sens absolu du mot, c'est •'abstenir dc tout aliment et de toute boisson. A ce J* ûne c omplet les casulstcs ont donné le nom de Jeûne *naturel.* C'est celui que l'Egllse prescrit au prêtre qui célèbre et au fidèle qui fait la sainte communion, depuis l'heure de minuit, et qu'on appelle aussi pour ce motif, Jeûne *eucharistique.* Ce Jeûne encore est fortement conseillé, comme une disposition qui convient, avant un baptême d'adulte, au prêtre qui le confère et au sujet nuquel on l'administre. *Cod. Jur. can.,* can 808, 753, (1, 858, f 1. Le Jeûne qu'on s'impose librement» en dehors des prescriptions de l'Égllse, ct dont on regie soi-même les modalités, est dit par les théologiens Jeûne *moral.* La mortification et la pénitence l'inspirent, ou comme une mesure préventive contre le mal, ou comme une expiation du péché commis. Par là, scion une formule de la préface du carême, · les vices sont contenus, l'esprit s'élève, la vertu se pratique ct les mérites s'acquièrent. » La vie des ascètes chrétiens cn offre dc nombreux ct Illustre· exemples. Le jeûne dont l'Égllse non seulement approuve la fin, mais a fixé dans le détail le régime disciplinaire, est le Jeûne proprement *ecclésiastique.* De ce Jeûne ll est question précisément dans cet article.

11. Pr écept e du jeune. — 1® *Age.* — Au précepte du Jeûne sont astreints tous ceux qui ont achevé leur vingt ct unième et n'ont pas commencé leur soixantième année. Can. 1254, §2. L'Église, sc f(ndant sur ce qui a lieu communément, estime que les Jeunes gens, avant vingt ct un ans accomplis, et les personnes Agées qui entrent dans la soixantaine, ont besoin de manger sinon davantage, au moins plus souvent, ceux-ci parce que leurs forces déclinent, ceux-là parce que leur croissance n'est pas achevée. Déjà la coutume tenait les sexagénaires pour exempts du Jeûne; le nouveau code l'a fait passer dans le droit écrit.

2® *Un seul repas principal.* — La loi du jeûne prescrit de ne faire qu'un seul repas dans la Journée. Mais elle permet dc prendre quelque nourriture le matin et le soir, pourvu qu'on observe les coutumes locales approuvées, en cc qui regarde la quantité ct la qualité des aliments. Can. 1251, § 1. On peut aussi réserver pour le soir, si l'on veut, le repas principal, § 2.

Un seul repas dans la Journée : en cette restriction consiste essentiellement le jeûne. SI donc, un Jour où Il y a obligation dc Jeûner, on fait ou sciemment ou par Inadvertance, un deuxième repas véritable, non seulement on enfreint mais on ne peut même plus observer le précepte ce jour-là. Peu importe d'ailleurs qu'on ail pris cette seconde ct entière réfection en une seule fois, ou en mangeant à diverses reprises entre temps, l'infraction cat la même et le Jeûne également Impossible. A celui qui le matin, oubliant la défense, aurait copieusement déjeuné, il ne resterait plus qu'un moyen d'observer la loi, ce serait de supprimer le repas de midi ou la collation du soir, scion qu'il estimerait avoir pris ou non l'équivalent d'un repas.

On s'est longtemps demandé si on pouvait Jeûner sans s'abstenir d'aliments gras, autrement si l'abstinence, elle aussi, était de l'essence du Jeûne. Parmi les théologiens, ceux qui la regardaient comme son accompagnement nécessaire, permettaient plusieurs repas aux personnes autorisées par dispense à manger de la viande. Benoit XIV, par la constitution *Non ambigimus* (30 mai 1741), a dissipé le doute, en défendant à ceux qu'une dispense autorise à faire gras, dc prendre plus d'un repas les Jours de Jeûne. Il s'ensuit que la loi qui prescrit dc Jeûner est distincte ct séparable du précepte dc l'abstinence, comme d'ailleurs le code lo marque expressément.

On viole dans sa lettre et dans son esprit le précepte d'un seul repas dans la Journée, si on fait durer ee repas outre mesure, ou si, l'interrompant à dessein, on le reprend quelque temps après, en sorte qu'il représente non plus une seule mais deux réfections à peu près complètes. Ceci doit s'entendre moralement ou selon une estimation commune. Ainsi la durée du repas principal peut atteindre deux heures, ct davantage si l'on n des convives; il est permis à celui qui a interrompu son repas pour un motif raisonnable, de le continuer même une heure après, pourvu qu'il ait quitté la table pensant y revenir. On est beaucoup plus largo encore envers quiconque a dû forcément l'interrompre sans avoir mangé à sa faim. On ne peut accuser, au moins de péché mortel, celui qui mange à nouveau, une demi-heure après qu'il a terminé son repas.

L'heure du repas principal d'après une coutume

depuli longtemps généralisée» est midi. Cependant comme In circonstance de temps est jugée accidentelle en matière dc Jeûne, on peut sans péché aucun devancer le repas d'une demi-heure ou meme d'une heure, si on a quelque Juste motif» comme serait la nécessité de sortir, une ufTnirc pressante ù traiter, la santé ou l'habitude dc manger plus tôt.

Au repas prin pal laquantiléde nourriture n'est pas limitée» non plus que le nombre des plats. Il n'y a de règle à observer, comme en temps ordinaire, que la loi de la tempérance. Le précepte du Jeûne n'interdit pas davantage les aliments recherchés. En cc qui concerne la qualité de la nourriture,il faut distinguer entre les Jours oû le Jeûne est prescrit avec abstinence ct les Jours où le jeûne est seul obligatoire. Aux Jours A la fols dc Jeûne ct d'abstinence, évidemment on ne peut user A midi que d'aliments maigres. Si quelqu'un, par conséquent, rompait le Jeûne en prenant ccs jours-là dc la viande ou du Jus de viande, Il commettrait un double péché mortel; ct s'il réitérait son acte, il se rendiuit coupable d'un nouveau péché grave contre la loi de l'abstinence qui continue, mais seule, d'obliger. Aux jours de jeûne sans abstinence, non seulement on peut manger gras au repas principal, mais le nouveau code autorise maintenant à prendre à la fois poisson et viande. La prohibition du mélange des aliments ne concerne plus que les religieux ct les membres d'instituts obligés par vœu A garder le jeûne strict. Cod., can. 1251, § 2, can. 1253.

3° *Petit déjeuner et collation.* — Le code a fait entrer dans le droit écrit, can. 1251, § 1, les deux adoucissements qu'autorisait un long usage, c'est-à-dire, le petit déjeuner du matin ou */rustulum* et la collation du soir. Il les permet à la condition que soient observées les coutumes locales approuvées en ce qui regarde la quantité et la qualité des aliments.

Selon une estimation commune, la quantité de nourriture qu'on peut prendre le matin, ne doit pas dépasser deux onces ou soixante grammes environ. Dans cc poids n'entre pas celui de l'eau qui a servi à la préparer. Il est permis cependant de tenir compte du devoir d'état dc chacun, de son tempérament, dc son appétit ou dc In durée du Jeûne, ct de se montrer plus large s'il le faut L'essentiel est de ne pas dépasser la limite au delà de laquelle on ne Jeûne plus. Comme genre dc nourriture on autorise le café, le chocolat, le thé avec un peu dc pain. D'une manière générale sont défendus les œufs ct le lait ainsi que le beurre, la graisse, le sucre; on tolère néanmoins A titre plutôt de condiment dans le café et le chocolat, quelques gouttes dc lait, une petite quantité de sucre.

Pour fixer sagement la quantité de nourriture permise à la collation, Il Importe de ne pas oublier non plus les circonstances de fatigue, de complexion physique, de climat qui sont fort loin d'être les mêmes pour tous. D'une manière générale, la plupart des théologiens ont Indiqué le chilïrc de huit onces, soit deux cent cinquante grammes, abstraction faite, de Peau qui sert A la préparation. Le Jeûne quadragéslmal étant plus pénible parce qu'l) est de tous les Jours, on peut cn carême dépasser un peu celte mesure. La veille dc Noël, on est autorisé A doubler la quantité de nourriture A la collation, on ne pourrait faire dc même aux autres vigiles ct aux quatre-temps que là où la coutume le permet. Parmi les aliments reçus à la collation, mentionnons le pain, les légumes même cuits A la graisse, les soupes, la salade, les fruits, les confitures, etc., et là où c'est l'usage, le poisson, les œufs, le laitage, le fromage. En somme, Il est nécessaire en ce qui regarde la quantité et la qualité des aliments A prendre le mutin ct le soir comme en avertit formellement le code, de sa régler sur les coutumes locales approuvées. D'aucune façon on ne peut les Jours dc Jeûne sans abstinence, à moins qu'on ne soit ‹l pr isé dc jeûner, manger de la viande plusieurs fo;› Par conséquent, on n'est pas autorisé à user d'almenU gras cn dehors du repas principal, c'est-â-d r. » » au dejeuner ni A la collation. C'est la réponse q ‹e la commission pontificale chargée de l'inlerprét · on authentique du nouveau code. Voir *Acta apbshdme Sedie,* Ier décembre 1919.

4· /x *liquide ne rompt p* u *le jeûne.* — Celte formule signifie qu'on peut, mime entre ks repus, ‹ l sunsenfreimlre le précepte, prendre toute bo ›on m .m*. de remède» di digestif ou de rafruirh ? <ηιη I li ' ' àt autrement d'une boisson qui aura l vakur dc nourriturc ou qui conti ndrait des allaient» dib* › Un autorise, par conséquent, le vin, le tl|é» le cafi . U limonade, l'eau de citron, mal non le lad. J'hule, le miel. le chocolat, le jus de viande. On tol. re encore dans l'eau» le thé ou le café, un morceau dt sucre qui en change le goût el avec le vm, une bouchée de pain, *ne noceai potus,* scion l'adage connu.

I1L Gravité de la loi du jeune. — Le précepte du Jeûne est grave dc sa nature, ex *yenere tuo.* C'est une fin dc première importance, autrement dit un bien spirituel considerable pour les fidèles, que Γ Église s'est proposé, en l'établissant. Au reste, cllc-invme a expressément déclaré la gravité de sa loi, lorsqu'elle a condamné par la bouche d'Alexandre \ il l.» proposition suivante : *Frangent jejunium Bcilcti*. ad quad tenetur, non peccat mortaliter nui ex contempta vel inobedienlia hoc jaciat.* Prop. 23, Denzi gcr-Bannu art. *Enchiridion,* n. 1123. Nous disons : le précepte est grave, ex *qenere suo,* sigmllant qu'il admet néanmoins une légèreté dc matière. Quelle matière esl censée considerable? 1l est assez dillicik de le déterminer avec précision ct les auteurs hésitent. 1l semble, pourtant qu'on doive regarder comme grave un excédent de nourriture solide i c quatre onces ou d'environ cent vingt grammes dans toute la Journée. Peu importe d'ailleurs qu'on l'ait absorbé en une seule fols ou par petites quantités entre temps, ces quantités légères s'additiom.ant ct finissant par constituer une matière grave, comme il résulte d'une proposition condamnée par Alexandre VII : *In die jejunii, qui serpiiu modicum quid comedit, etsi notabilem quantitatem cibi in fine comederit, non /rangit jejunium.* Prop. 29, Drnz.-Ban., n. 1129. Donc» on enfreint gravement la lot du Jeûne, ou par un second repas véritable, ou par un excédent dc nourriture de quatre onces dans toute la Journée, soit qu'on ait dépassé la quantité permise au petit déjeuner ou A la collation, soit qu'on ait mangé entre temps cn une ou plusieurs fols.

IV. Les jours de jeune. — Dans les Jours de jeûne sont compris les jours oû l'abstinence est prescrite cn même temps que le Jeûne ct les Jour* où le Jeûne est seul obligatoire II y a obligation à la fois de Jeûner et dc faire abstinence, le mercredi des cendres, les vendredis ct samedis de carême, les mercredis. vendredis ct samedis des quatre-temps ct les veilles de la Pentecôte, dc l'Assoiuption, dc la Toussaint ct de Noel, can. 1252, 5 2. En vertu d'un induit pontifical, l'abstinence des samedis dc carême A l'exception du samedi des quatic-triups, est transférée au mercredi dans un certain nombre dc diocèses. Le jeûne sans abstinence est prescrit les lundis, mardis, mercredis et Jeudis du carême, *Ibidem,* f 3. — Les dimanches et, sauf en carême, les fêtes dc précepte, ni on no Jeûne ni on ne fall abstinence. *Ibidem,* $ I. En Franco, il n'y a que trois fêtes de précepte où l'abstlncnco du vendredi soit dans lo cas d'être supprimée : Nod, l'Assomption, la Toussaint. Quant aux autres fêtes A savoir : la Circoncision. l'Épiphanie. l'iininaculée-Conccptlon de la bienheureuse vierge Mai le ct les saints apôtres Pierre et Paul, obligatoires dans toute

l'Église mali supprimées chez nous par une concession du Saint-Siège, clics ne nous exemptent pas de la loi de l'abstinence lorsqu'elles tombent un vendredi. Telle «t une réporse de la commission pontificale pour l'interprétation du nouveau code, 17 février 1918. Les vigies anticipées ne comportent ni jeûne ni abstinence. Le Jeûne et l'abstinence du carême prennent fln le samedi saint à midi, can. 1252, $ 4.

Le code de droit canonique rappelle que le Jour d'abstinence et le Jour de Jeûne se comptent de minuit A minuit, can. 1246. Et il autorise ceux qui Jeûnent et font abstinence, bien que dans le lieu où ils se trouvent une autre supputation des heures soit en usage, à suivre ou bien le temps local soit réel, soit moyen, ou bien le temps légal soit régional soit extraordinaire, can. 33.

V. Lbs exemptions consacrées par l'usage. — En dehor des fidèles que leur âge n'oblige pas encore ou n'oblige plus â jeûner, il en est un grand nombre que des causes légitimes exemptent du précepte. Les exemptions admises par un usage universel se rapportent soit à la faiblesse du tempérament, soit à la pauvreté, soit à un travail Intense ou de l'esprit ou du corps. Donc, ne sont pas astreints à la loi du Jeûne les malades, les Infirmes, les convalescents, les femmes enceintes ou nourrices, certains neurasthéniques, d'une manière générale, toutes les personnes auxquelles la débilité de leur organisme, une faiblesse de const tutlon, une maladie ù peine guérie Imposent de faire plus d'un repas dans la Journée, ou qui, en Jeûnant, auraient ù souffrir de sérieux maux de tête ou d'estomac, de pénibles Insomnies. — Par pauvres, entendons ceux qui n'ont pas de quoi faire un repas suffisant à midi ou bien n'ont qu'une nourriture peu réconfortante. Tels sont assurément les pauvres qui mend ont de porte en porte et qui n'ont rien d'assuré. La loi du jeûne ne les atteint pas. Ils sont autorisés à manger ce qu'ils ont, ce qu'ils reçoivent et plusieurs fols par jour.

En vertu de la coutume sont exemptés du Jeûne les ouvriers qui se livrent à de durs travaux manuels, les hommes de peine, les forgerons, les mineurs, les charpentiers, les maçons, les cultivateurs, etc. Ils le sont par le fait de leur profession qui entraîne une grande dépense de forces physiques, et quand bien même Ils seraient assez robustes pour travailler en observant le jeûne. Leur métier pourtant ne les exempte de Jeûner, que s'ils l'exercent d'ordinaire durant la majeure partie du Jour et non quelques heures seulement. Que si le Jeûne coïncide pour eux avec une Journée de congé, ils ne sont pas tenus de l'observer ce Jour-lâ, le repos qu'on leur accorde devant servir à réparer et ù conserver leurs forces en prévision de fatigues nouvelles. Assurément, on ne peut demander à ceux qui n'ont pas besoin de travailler, de suspendre, en vue de satisfaire aisément au précepte du jeûne, les ouvra es pénibles auxquels Ils se livrent d'une manière habituelle. L'intention de l'Église ne va pas à supprimer les occupations ordinaires des fidèles, quand surtout elles sont vraiment utiles. Seul le fait de se livrer à un travail incompatible avec le Jeûne, dans le but uniquement d'échapper à la loi, *in /raudem legit,* serait inexcusable.

Le travail intellectuel n'est pas regardé comme exemptant *de toi* de la loi du Jeûne. Mais assez souvent quelque circonstance s'y ajoute qui cn fait un motif lé|i lime d'excuse : la faiblesse du tempérament, une appiK itlon très soutenue, une fatigue exceptionnel!· C'<-sl le cas de beaucoup de maîtres et d'élèves, de prédicateurs, de confesseurs, de médecins, etc., qui, s'ils jeûnaient, ne pourraient remplir leur devoir d'état ou ne le rempliraient qu'imparfaitement. On estime, en général, que quatre ou cinq heures de classe par Jour pour un professeur, ou même une seule heure si elle comporte une longue et fatigante préparation, un sermon presque tous les Jours pour un prédicateur, à plus forte raison une mission à donner, des séance de confessional de sept ou huit heures pour un prêtre, une Journée entière de consultations et de courses pour un médecin, neuf ou dix heures de cours ct d'études pour des étudiants fortement appliques, sont des motifs suffisants d'exemption. Au devoir d'état on assimile les occupations ordinaires qui, sans être obligatoires, ont leur utilité. Ainsi, des personnes qu! vaquent habituellement à des œuvres de piété ct de charité et qui ne peuvent continuer de s'en occuper en Jeûnant, ne sont pas tenues d'y renoncer pour observer le Jeûne.

Il est bon de noter que tous les cas d'exemption se ramènent à un grave Inconvénient occasionné par la loi du Jeûne, entendons non pas l'inconvénient qui est inhérent au précepte même, mais tout autre qui s'y oppose en quelque sorte de l'extérieur, tel le devoir d'état qu'il est impossible de remplir comme il faut, si l'on jeûne. L'axiome : *lex non obligat cum tanto incommodo,* vaut pour la loi ecclésiastique comme pour toutes les lois humaines. Au surplus, l'Église n'a qu'un but dans la discipline du jeûne, celui de nous aider à mieux pratiquer la loi même de Dieu ct à progresser dans la vie chrétienne. S'il arrive accidentellement que l'observation du Jeûne, loin de servir à cette fln, y mette obstacle en quelque manière, évidemment le précepte ecclesiastique dans le cas particulier n'a plus sa raison d'être : il cesse d'obliger.

Quelque nombreuses que soient les causes d'exemption du jeûne, les fidèles ont besoin d'être mis en garde contre le danger de s'en croire trop aisément exonérés. Ils feront bien, surtout si leurs motifs d'excuse ne sont pas évidents, de prendre l'avis de leur pasteur ou d'un médecin consciencieux. Même après avoir demandé conseil, lorsqu'ils hésitent sur la légitimité de leurs raisons, ils peuvent recourir â l'autorité ecclésiastique afin d'obtenir une dispense.

VI. Les dispenses du jeune. — La dispense du Jeûne est la suppression pour un temps, dans un cas particulier, de l'obligation de jeûner. Cette dispense le pape peut l'accorder dans toute l'Église, validement toujours, licitement pour une cause raisonnable. Les évêques et autres ordinaires des lieux ainsi que les curés peuvent dispenser de l'abstinence ct du jeûne, mais seulement dans des cas particuliers ct pour de justes motifs, même hors de leur territoire, les personnes et les familles qui sont soumises à leur autorité, et, sur leur territoire, les étrangers de passage. Can. 1245, § 1. Autrefois les curés usaient de cc pouvoir en vertu de la coutume, mais uniquement vis-à-vis des Individus, jamais vis-à-vis d'une famille entière pas même pour un seul Jour; Ils peuvent l'exercer maintenant en faveur de toute une famille et en vertu du droit écrit. Les évêques et autres ordinaires des lieux peuvent encore dispenser de l'abstinence ct du jeûne tout leur diocèse ou tout un lieu déterminé, soit cn raison d'une fête ou circonstance attirant un grand concours de peuple, soit pour une cause qui Intéresse lu santé publique. Can. 1215,} 2. Avant le nouveau code les évêques ne pouvaient sans Induit dispenser de l'abstinence ct du Jeûne une communauté tout entière, donc, ni tout leur diocèse, n! toute une paroisse, ni même toute une famille. I Léon XIII, par un décret du Salnt-Onicc, 5 décembre 1894, 15 décembre 1897, leur avait cependant concédé la faculté de dispenser pour des raisons graves de l'abstinence, lorsqu'une fête solennelle tombait un vendredi ou un samedi, sauf en temps de Carême et d'Avcnt, aux quatre-temps et vigiles- ct cette concession fut ensuite étendue aux jours* do

(prend œncours do peuple- *Acta Sanctæ Sedis,* L xxvn, p. 12. Les supérieurs de religieux clercs exempts dispensent de l'abstinence el du jeûne *à l'instar* des curés, leurs profès et leurs novices ainsi que ceux qui habitent Jour et nuit le couvent : serviteurs, élèves, hôtes et valétudinaires, can. 1245, |3 st can. 514, § 1. Les confesseurs ne dispensent pas, si ce n'est en vertu d'une délégation; ils ne font que déclarer s'il existe ou non quelque motif d'exemption du jeûne. On doit en dire autant du médecin et d'une supérieure de moniales.

I) n'est pas inutile de rappeler Ici quelques principes relatifs aux dispenses particulières. Une dispense du jeûne ne peut être octroyée sans une cause juste ct raisonnable, ni sans qu'il soit tenu compte de la gravité de la loi; autrement, si c'est un inférieur qui l'accorde, elle est illicite et sans valeur. Can. 84, § 1. Lorsqu'on doute si le motif invoqué est suffisant, la dispense peut être légitimement demandée, légitimement et validement octroyée. Can. 84, § 2. Dès que la cause qui n fait obtenir la dispense cesse d'une façon certaine ct totalement, la dispense cesse aussi de valoir el la loi oblige à nouveau. Can. 86.

Saint Thomas, *Sum, Theol,,* II* II®, q. cxLvn; Saint Alphonse de LIguori, *Theologia moralis,* I. III; C. Marc, *Institutiones morales Alphonstanse,* Borne, 1885. t. n, pars iK sect. 3, n. 1217-1243; Gury-Ballerini. *Compendium theologire moralis.* Home, 18S7, t. I, n. 488-501 ; Lchmkuhl. *Theologia moralis,* Fril>ourg-cn-Brisgau, 1890, t. i, n. 1210-1220; Noldin, *Summa theologia' moralis,* Insprück, 1911, t. n. *De prseceptts Del el Ecclrslx,* n. 679-690; S b.uhanl, *Summarium theologia morali**, Turin, 1918, ŋ 357-365; *Jeûne et Abstinence,* par un prêtre du diocèse de Lille, Paris, 1920.

A. Thouvenin

JEUNE (Claude Mansuet). Chanoine régulier de l'ordre des prernontrés, bon théologien et excellent religieux, naquit à Tlgnacourt, près de l'abbaye de Flabémont, dans le Barrois. Il entrait au noviciat de l'abbaye de Sainte-Marie de Pont-à-Moinsnn, le 8 août 1732; et deux années après il était admis à y prononcer ses vœux. C'est là qu'il étudia la philosophie ct la théologie. Après avoir professé l'une et l'autre a l'abbaye d'Étival, il se fît recevoir docteur de l'université de Pont-à-Mousson. Il fut d'abord prieur de Sainte-Marie, mais Il revint ensuite au monastère d'Étival. Là il vécut dans la retraite, au milieu de ses livres et tout occupé de la composition d'ouvrages; il y avait aussi la charge de prieur.

Nous avons de lui : *Histoire critique el apologétique de Tordre des Chevaliers du temple de Jérusalem, dits Templiers,* par le H. P. Mansuet Jeune, prieur d'Étlval, Paris, Guillot, 1789, 2 vol. in-4·, et Paris, an XIII (1805), 2 vol. in-4·. L'auteur se propose d'y raconter l'origine et les développements de l'ordre, d'établir qu'il fut supprimé sans raisons suffisantes, alléguant à l'appui de son opinion un ensemble d'autorités et de preuves qu'il estime convaincantes. L'ouvrage est sérieusement documenté, empreint de modération et écrit dans un style qui ne manque ni de fermeté ni d'élégance. Imprimé à la veille de la grande révolution, qui supprima tous les ordres religieux, il parut à une date qui n'est point banale.

Il faut ajouter une *Dissertation pour prouver que Tamour qui est requis dans le sacrement de pénitence* n'csl pas seulement un amour d'espérance* mais un véritable et sincère amour de charité.*

De Feller, *Dictionnaire historique* ou *Biographie universelle,* 2· édit., t. n. p. 562.

A. Thouvenin